
UNIVERSITY OF TORONTO
VELUT ARBOR ÆVO

PARIS

TOME III

SCEAUX. — IMPRIMERIE CHARAIRE ET Cie.

PARIS

HISTOIRE NATIONALE

DE

DEPUIS LA FONDATION DE LUTÈCE JUSQU'À NOS JOURS

PAR

OUVRAGE RÉDIGÉ SUR UN PLAN NOUVEAU

AVEC UNE LETTRE DE

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

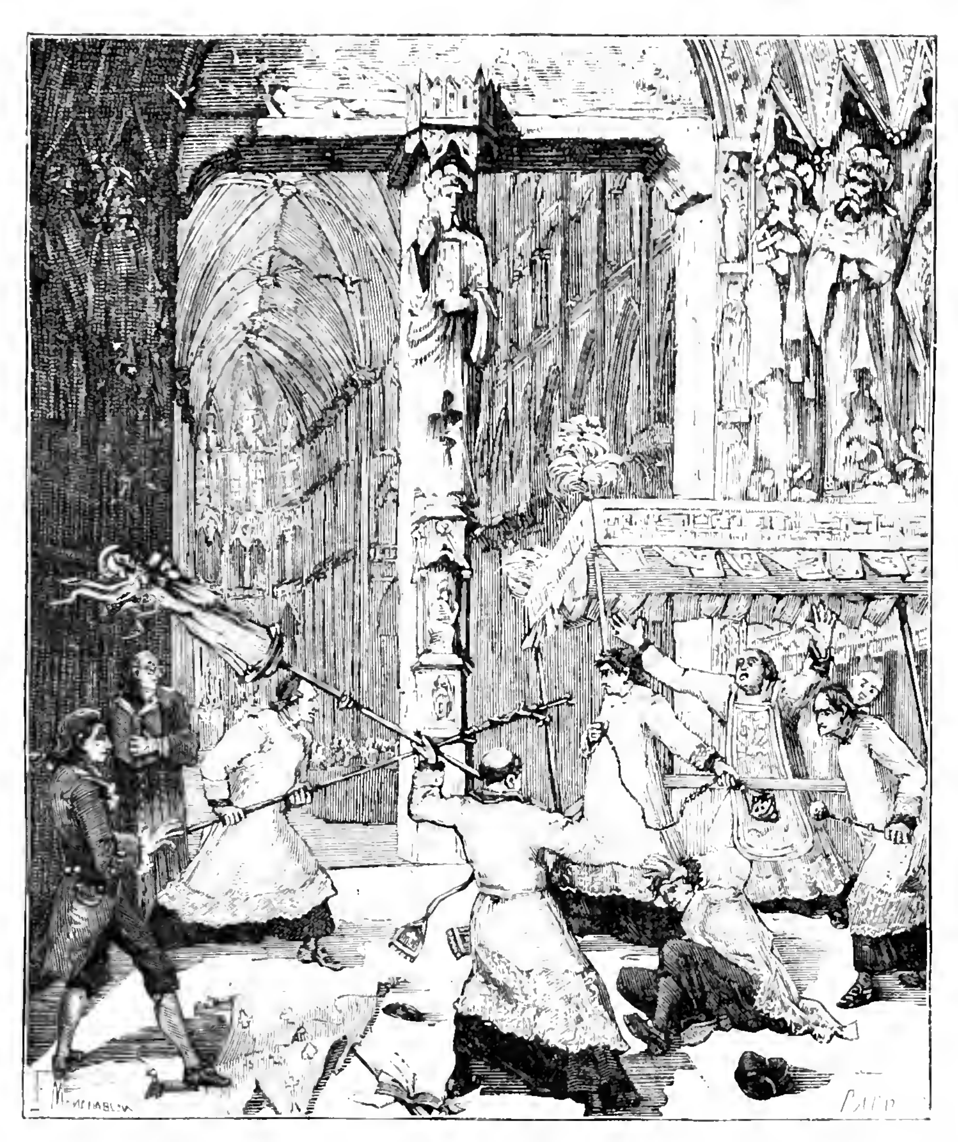
Contenant 60 gravures hors texte et 16 belles gravures coloriees



PARIS

Ancienne Maison ROY, Éditeur

17.4.59



Chaque paroisse prétendait entrer la première dans la cathédrale; des gros mots on en vint aux coups.
(Page 222, col. 2.)

entendu qu'il ait fait de malice dans le pays ; en foi de quoi nous soussignés lui avons délivré le présent témoignage. A Vanvres, ce 19 septembre 1750, signé : Pinterel, prieur et curé de Vanvres. Jérôme Patin, C. Jannet, Louis Retoré, Louis Senlis et Claude Corbonet. »

Il n'en fallut pas davantage pour rendre à jamais célèbre le curé Pinterel. Dès le lendemain, son nom fut dans toutes les bouches, les gazetiers s'en emparèrent, et l'on ne manqua pas d'établir un parallèle entre lui et le curé de Saint-Étienne du Mont, tous deux étaient religieux de Sainte-Geneviève, six vers coururent partout à ce propos.

De deux curés portant blanches soutanes,
Le procédé ne se ressemble en rien,
L'un met au nombre des profanes
Le magistrat le plus chrétien,
L'autre dans son hameau trouve jusques aux ânes
Tous ses paroissiens gens de bien.

Cette affaire burlesque venait justement au moment où celle des billets de confession se réveillait à l'occasion de la maladie du conseiller Coiffin, celui-là même qui voulait actionner le curé de Saint-Étienne du Mont pour avoir refusé les sacrements à son oncle. Il éprouva à son tour le même refus, parce qu'il n'avait pas voulu reconnaître la Constitution. Grand émoi dans le

Parlement qui s'assembla et manda à sa barre ledit curé de Saint-Etienne du Mont, Bouëttin; mais celui-ci répondit qu'il n'était nullement justiciable du Parlement pour le fait qui lui était reproché, qu'il ne devait compte qu'à Dieu et à l'archevêque du soin d'accorder ou de refuser les sacrements, et il refusa de comparaître.

Un huissier lui fut de nouveau envoyé, avec ordre de l'amener.

Il dut obéir et déclara que si l'archevêque lui ordonnait d'administrer les sacrements, il était tout prêt à le faire.

La réponse ne satisfit pas la cour, qui délibéra et ordonna l'arrestation du curé récalcitrant qui fut mis au secret; le 30 décembre, des députés du Parlement allèrent trouver l'archevêque, qui les reçut avec les marques d'un grand respect, mais resta sur une prudente défensive. Tout se passa en compliments de part et d'autre. Le Parlement ordonna la mise en liberté du curé et déclara qu'il serait informé sur le fond de la question, et le lendemain arrêta que plusieurs de ses membres iraient trouver le roi, lui raconteraient ce qui se passait et le prierait d'interposer son autorité.

Donc, le 1er janvier 1751, des délégués se présentèrent à Versailles et virent le roi, mais celui-ci désapprouva formellement l'emprisonnement provisoire du curé et dit qu'il saurait maintenir la subordination due aux ministres de l'Église.

Cette réponse, rapportée le lendemain au Parlement assemblé, ne fut pas de son goût, et il fut arrêté qu'on ferait de très humbles remontrances au roi. Le 10, le conseiller Coiffin, cause de tout ce bruit, mourut confessé par le curé de Saint-Paul, un prêtre de Saint-Étienne lui avait apporté alors les sacrements. Malgré cette terminaison du débat, le Parlement continua à s'occuper de l'affaire.

Mais revenons au mois d'août 1750; la dauphine était accouchée d'une fille; aussitôt que la nouvelle en fut apportée à Paris, le canon des Invalides tira et celui de la ville, et le soir on illumina la façade de l'Hôtel de ville; mais ce fut tout. Paris, contrairement à son habitude, ne témoigna en aucune façon sa satisfaction de l'événement; cependant le 30 il y eut *Te Deum* à Notre-Dame, feu d'artifice devant l'Hôtel de ville et illuminations, mais tout cela était de commande.

Le peuple n'était nullement satisfait, il souffrait du mauvais état des affaires publiques, et dans la crainte de quelque mouvement populaire, le gouvernement mit cent invalides dans le vieux Louvre avec une paye de dix à douze sols par jour pour la garde des Tuileries; on établit des corps de garde du guet à pied dans les différents quartiers de Paris, et le 20 octobre une déclaration royale renouvela et ordonna l'exécution d'une précédente mesure de rigueur prise contre les mendiants et les vagabonds qui devaient, les invalides, être conduits dans les hôpitaux et les autres bannis de Paris, mais cela ne diminua nullement le nombre des uns ni des autres.

Ceux qu'on dirigeait sur l'Hôtel-Dieu apportaient dans la maison des germes d'insubordination qui se traduisaient par des révoltes incessantes. C'était un danger réel que la présence de ces soi-disants malades qu'on retenait de force, et qui ne cherchaient qu'à troubler l'ordre dans l'établissement et à s'échapper.

En 1754, ces hôtes dangereux, réunis au nombre de 900 dans les salles de l'Hôtel-Dieu, se mutinèrent cinq fois dans l'espace de deux mois. Le 7 juin de la même année ils formèrent le projet de mettre le feu à l'hôpital afin de profiter du désordre pour s'échapper, ils tuèrent et blessèrent à coups de couteau plusieurs malades et préposés de l'Hôtel-Dieu. Les administrateurs résolurent de ne plus recevoir de malades de force, et leur décision fut approuvée par un arrêt du Parlement en date du 28 août 1767.

Les Parisiens se disaient qu'il y aurait autre chose à faire pour les pauvres que de les envoyer peupler les colonies ou de les parquer dans des hôpitaux ou des maisons de force, et ils pensaient avec raison qu'en venant à leur secours, on emploierait mieux les deniers de l'État qu'ils ne l'étaient, gaspillés par les dépenses considérables auxquelles se livrait le roi adonné aux désordres d'une vie licencieuse, vie que naturellement menaient aussi les courtisans. On se demandait où s'arrêterait cette décadence des mœurs; le roi n'avait pas craint de faire d'une des femmes des dernières classes du peuple une marquise à qui il laissait trafiquer de tous les emplois publics; c'était à qui aurait une Pompadour; le comte de Clermont, abbé de Saint-Germain des Prés, entretenait publiquement une danseuse de l'Opéra. Sur vingt grands seigneurs, il y en avait quinze qui ne vivaient pas avec leur femme et avaient des ménages en ville, les gens les plus haut placés donnaient le spectacle de déréglements, et les honnêtes gens s'indignaient.

Or, tandis qu'on s'occupait de tout ceci, le roi signait un édit créant une école royale militaire; les considérants méritent d'être rapportés :

« Après l'expérience que nos prédécesseurs et nous avons faite de ce que peuvent sur la noblesse françoise les seuls principes de l'honneur, que n'en devrions-nous pas attendre si tous ceux qui la composent y joignoient des lumières acquises par une heureuse éducation? mais nous n'avons pu envisager sans attendrissement que plusieurs d'entre eux, après avoir consommé leurs biens à la défense de l'État, se trouvassent réduits à laisser sans éducation des enfants qui auroient pu servir un jour d'appui à leurs familles, et qui éprouvassent le sort de périr et de vieillir dans

nos armées avec la douleur de prévoir l'avilissement de leur nom, dans une postérité hors d'état d'en soutenir le lustre... Nous avons résolu de fonder une école militaire et d'y faire élever sous nos yeux cinq cents gentilshommes nés sans bien dans le choix desquels nous préférons ceux qui, en perdant leur père à la guerre, sont devenus les enfans de l'État. Nous espérons même que le plan qui sera suivi dans l'éducation des cinq cents gentilshommes que nous adoptons servira de modèle aux pères qui seront en état de la procurer à leurs enfants : en sorte que l'ancien préjugé qui a fait croire que la valeur seule fait l'homme de guerre cède insensiblement au goût des études militaires que nous aurons introduit. Enfin nous avons considéré que si le feu roi a fait construire l'hôtel des Invalides pour être le terme honorable où viendroient finir paisiblement leurs jours ceux qui auroient vieilli dans dans la profession des armes, nous ne pouvons mieux seconder ses vues qu'en fondant une école où la jeune noblesse qui doit entrer dans cette carrière pût apprendre les principes de l'art de la guerre. C'est sur des motifs si pressants que nous sommes déterminé à faire bâtir incessamment auprès de notre bonne ville de Paris, et sous le titre d'*École royale militaire*, un hôtel assez grand et assez spacieux pour recevoir non seulement les cinq cents gentilshommes nés sans bien pour lesquels nous le destinons, mais encore pour loger les officiers de nos troupes auxquels nous en confierons le commandement ; les maîtres en tous genres, qui seront préposés aux instructions et exercices et tous ceux qui auront une part nécessaire à l'administration spirituelle et temporelle de cette maison. A ces causes, etc. »

En attendant que les bâtiments fussent élevés, l'école militaire fut établie provisoirement au château de Vincennes, 80 élèves y furent admis ; mais l'architecte Gabriel se mit à l'œuvre aussitôt que le terrain eut été choisi dans ce qui était alors une portion de la plaine de Grenelle, on commença les travaux en 1752 ; ils furent bientôt arrêtés par la dépense, mais Louis XV tenait à son école, et il imagina d'appliquer aux frais de sa construction : 1° le produit des droits perçus sur les cartes à jouer ; 2° une loterie, ce qui était la grande ressource d'alors ; 3° les revenus de l'abbaye de Laon alors vacante, et grâce à ce moyen, les constructions s'élevèrent rapidement.

« Le bâtiment proprement dit de l'École militaire forme un parallélogramme d'une superficie de 116,128 mètres 28 cent. La façade principale donne sur le Champ de Mars. Elle est décorée d'un seul avant-corps de colonnes corinthiennes ; au centre s'ouvre un vestibule à quatre rangs de colonnes d'ordre toscan, sur lequel trois portes s'ouvrent de chaque côté. C'est dans ce vestibule que se voyaient jadis les statues suivantes : celle du maréchal de Turenne, par Pajou ; celle du prince de Condé, par Lecomte ; celle du maréchal de Luxembourg par Mouchy et celle du maréchal de Saxe, par d'Huez. Le bâtiment du côté de la cour est décoré d'un ordre de colonnes doriques surmonté d'un second ordre ionique ; au centre s'élève, comme sur la façade qui regarde le Champs de Mars, un avant-corps corinthien dont les colonnes embrassent les deux étages. Cet avant-corps est couronné d'un fronton et d'un attique, avec un dôme bien proportionné orné de sculptures par d'Huez, et qui embrasse et relie les deux façades. La façade principale donne de plain pied sur le Champ de Mars, la façade postérieure donne sur une série de cours dont la dernière est fermée par une grille parallèle à l'avenue de Lowendall, et d'où part, pour aboutir à la rue de Sèvres, l'avenue de Saxe. Les deux extrémités de cette grille sont rejointes par deux corps de bâtiment en ailes, qui partent du corps principal. Le surplus se compose de cours, jardins et dépendances diverses. Le corps principal surmonté du dôme est d'un bel effet. Au milieu de la cour appelée cour royale, s'élevait la statue pédestre de Louis XV par le Moyne. »

La chapelle ne fut édifiée que beaucoup plus tard, la première pierre, bénite par l'archevêque de Paris, ne fut posée qu'en 1769 par le roi. Elle contenait onze tableaux représentant les principaux épisodes de la vie de saint Louis. *Saint Louis remettant la régence à sa mère. Saint Louis s'embarquant pour la croisade. Saint Louis recevant l'hommage du vieux de la montagne*, etc. Ces tableaux étaient dus aux pinceaux de Restout, Lépicié, Hallé, Taraval, Vien, Beaufort, Lagrenée aîné, Brenet, du Rameau, et de Carle Vanloo. Le maître-autel était orné d'un tableau de Doyen : *Saint Louis, malade de la peste à Tunis, recevant le viatique*. La voûte de cette chapelle, en arc surbaissé, est portée par des colonnes corinthiennes engagées dans les murs.

On remarque sur les frontons des deux faces des bâtiments en aile qui se prolongent jusqu'à la première grille, des grisailles à fresque par Gibelin, la première, à droite, représentant deux athlètes dont l'un arrête un cheval fougueux ; l'autre est une allégorie de l'Étude, environnée des Lettres et des Arts. Au premier étage la salle du conseil et quelques autres furent ornées de tableaux représentant les batailles de Fontenoy et de Lawfeld, les sièges de Tournai, Fribourg, Menin, Ypres et Furnes peints par Lagrenée aîné, Beaufort et Doyen. Un petit observatoire fut bâti plus tard, et de Lalande fit faire à ses frais un grand quart de cercle mural. Une machine hydraulique d'un appareil fort simple, inventée par MM. Laurent et Gilleron, posée sur quatre puits couverts, creusés de 15 pieds plus bas que le niveau de la rivière, dont les quatre pompes fournissaient 44 muids d'eau, alimentait

l'établissement qui se trouvait à l'origine séparé de l'avenue de Lowendall par un fossé.

On vantait le réfectoire de l'École, pièce immense où tous les élèves pouvaient s'asseoir à l'aise; la bibliothèque, qui contenait environ 5,000 volumes.

L'École militaire fut placée, quant au spirituel, sous l'autorité directe de l'archevêque de Paris, et ce prélat donna, au mois de février 1761, un règlement très étendu concernant les fonctions et exercices spirituels qui devaient être pratiqués par les élèves.

Sa direction se composait d'un gouverneur, d'un inspecteur général des collèges du royaume, d'un directeur des études, d'un capitaine de la compagnie des cadets, d'un contrôleur général et de quelques autres officiers inférieurs.

Les élèves y furent installés en 1756. Ceux qui avaient des droits à y être admis furent partagés en huit classes : 1° les enfants dont les pères avaient été tués au service, ou des suites de leurs blessures après s'en être retirés; 2° ceux dont les pères étaient morts au service ou ne l'avaient quitté qu'après trente ans de commission ; 3° ceux qui étaient à la charge de leurs mères, leurs pères ayant été tués au service ou des suites de leurs blessures ; 4° ceux se trouvant à la charge de leurs mères, leurs pères étant morts au service ou retirés après trente ans; 5° ceux dont les pères étaient au service; 6° ceux dont les pères avaient quitté le service pour raison d'âge, d'infirmités ou pour toute autre cause légitime; 7° ceux dont les ancêtres avaient servi ; 8° les enfants de tout le reste de la noblesse qui, par son indigence, se trouvait dans le cas d'avoir besoin de ce secours.

Les postulants devaient justifier de quatre degrés de noblesse du côté paternel. Ils étaient reçus depuis huit à neuf ans jusqu'à dix et onze, à l'exception des orphelins qui pouvaient être reçus jusqu'à treize ans. Ils devaient savoir lire et écrire, ils recevaient à l'école une éducation qui comprenait toutes les sciences ayant rapport à la guerre et toutes celles qui entraient alors dans ce qu'on appelait l'éducation d'un gentilhomme. Parvenus à l'âge de dix-huit à vingt ans, ils entraient dans les troupes du roi et jouissaient d'une pension de 200 livres sur les fonds de l'École.

Louis XV, par sa déclaration du 24 août 1760, expliqua nettement ses intentions sur l'ordre de préférence qu'il voulait qu'on observât dans l'admission des enfants proposés et sur quelques autres dispositions de l'édit de création :

« Notre intention, dit-il, en instituant une école militaire pour l'education dans l'art de la guerre de 500 jeunes gentilhommes, a été non-seulement d'en faire un soulagement pour les familles nobles de notre royaume qui seroient hors d'état de donner une éducation convenable à leurs enfants, mais encore un objet de récompense pour celles de ces familles que se seroient vouées plus particulièrement à la défense de notre État. C'est ce double motif de grâce et de justice qui a déterminé l'ordre de préférence que nous avons voulu que l'on observât dans l'admission des enfants qui nous seroient proposés pour cet établissement. Il nous a paru juste en général que les enfants des pères actuellement au service fussent préférés à ceux dont les pères s'en seroient retirés ? »

Et il conclut en entendant qu'on observe le classement qu'il a établi, et qu'en conséquence on préfère les enfants de la 1re classe à ceux de la 2e, ceux de la 2e à ceux de la 3e et ainsi de suite.

La garde de l'hôtel royal militaire était composée d'une compagnie de bas officiers invalides de 70 hommes, pour la garde intérieure, et d'une compagnie de simples invalides pour les postes du dehors.

Le 7 avril 1764, Louis XV modifia l'organisation de l'École militaire, il reconnut qu'une éducation toute militaire ne pouvait convenir à des enfants et institua le collège de la Flèche pour y placer les jeunes nobles de huit à quatorze ans et ce ne fut qu'au sortir de ce collège qu'ils pouvaient être admis à l'École, mais le 2 février 1776, Louis XVI fit plus, il supprima l'École militaire, en reversa les élèves dans divers collèges qui fournissaient des cadets gentilhommes envoyés dans les régiments au sortir de ces collèges. Le nombre des élèves fut élevé aussi de 500 à 600. Le 28 mars 1776 parut un règlement concernant les nouvelles écoles militaires réparties en dix collèges de province qui prirent chacun le titre d'École royale militaire.

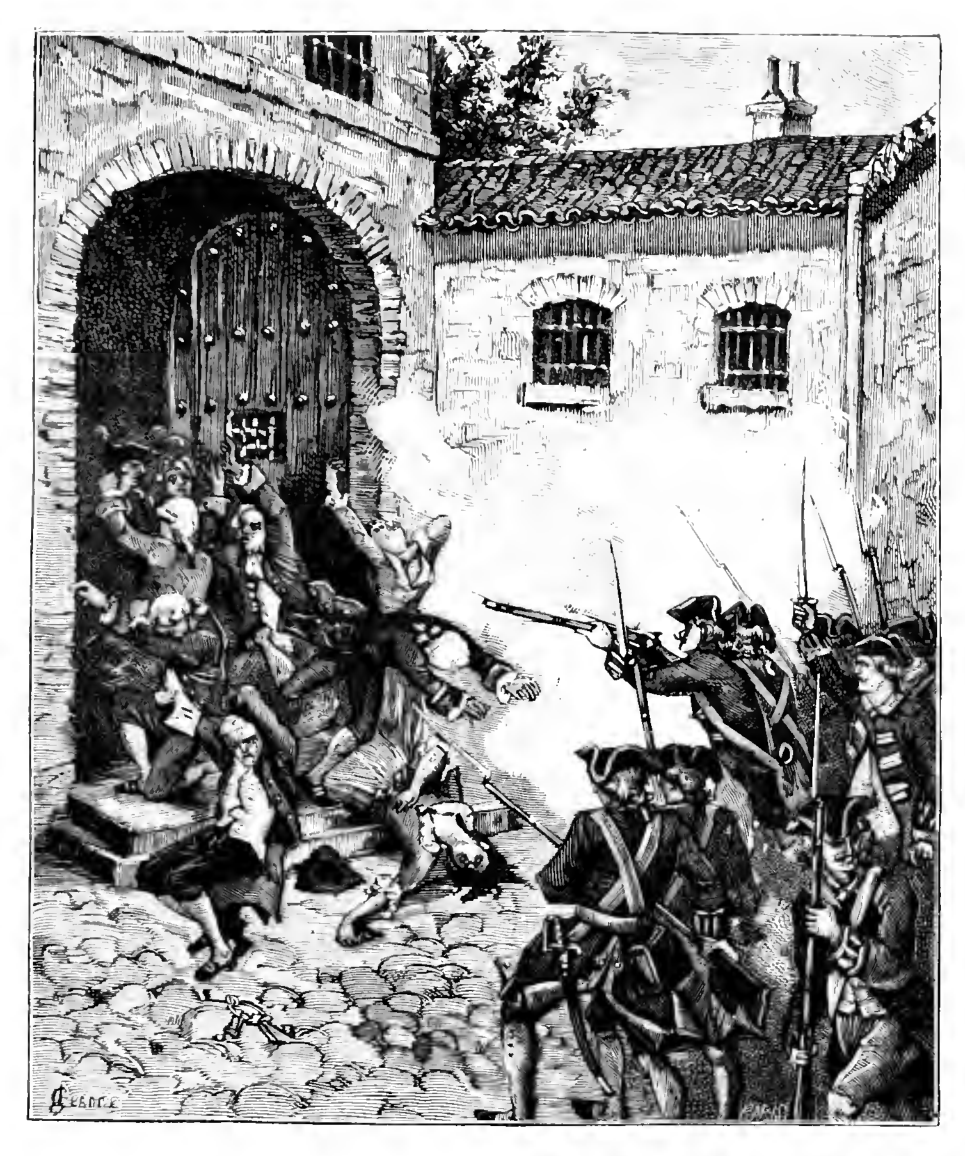
En 1778 l'École militaire se reconstitua, et le roi lui alloua une dotation de 15 millions; en 1788, on y établit un manège pour les élèves.

Un arrêt du 26 mars 1790 abolit et révoqua les dispositions qui exigeaient pour l'admission à cette école des preuves de noblesse, et décida qu'à l'avenir les enfants des officiers des troupes de terre et de mer pussent y être reçus sans aucune distinction de naissance.

Peu de temps après il fut encore question de supprimer l'École militaire et d'installer l'Hôtel-Dieu dans ses bâtiments; l'architecte Brongniart fut chargé de mettre ce projet à exécution, mais les événements de la Révolution arrêtèrent tout.

Le 13 juin 1793, la Convention décréta la vente des biens formant la dotation de l'hôtel et convertit les bâtiments en quartier de cavalerie et en dépôt de farine.

Sous l'Empire, Napoléon installa sa garde à l'École militaire; en 1815, sous la Restauration, ce fut la garde royale qui y fut casernée; l'École militaire a continué à servir de quartier sous la monarchie de juillet. Sous le second empire on démolit les deux vieux bâtiments que l'on voyait encore debout en 1854 et qui flan-



La garde fut appelée et ne trouva rien de mieux à faire que de tirer dans le tas. (Page 224, col. 2.)

quaient la façade de l'édifice proprement dit; ils menaçaient ruine. On reconstruisit à leur place des pavillons d'une architecture simple, mais imposante et en harmonie avec la belle ordonnance du siècle dernier; celui de l'Est fut affecté à la cavalerie, celui de l'Ouest à l'artillerie. En arrière et jusqu'à l'avenue Lowendall furent aussi construits plusieurs bâtiments secondaires. Enfin, pour compléter ce vaste casernement, on éleva au sud, entre les avenues de Suffren, de Ségur, de la Bourdonnaye et de Lowendall, d'autres casernes constituant des annexes de l'École militaire.

La garde impériale de Napoléon III fut installée à l'École militaire, le maréchal commandant la place, ainsi que plusieurs officiers d'état-major, y étaient aussi logés.

Le 17 février 1751, il y eut une grande fête à l'hôtel Soubise (aujourd'hui palais des archives), bal et souper, trois cents personnes des plus titrées y étaient invitées, et toutes étaient vêtues avec une magnificence extraordinaire. Le prince de Soubise, qui donnait cette fête, avait choisi « douze gendarmes des mieux faits » pour donner la main aux dames en descendant de carrosse et les conduire aux appartements. Il est bon d'ajouter que ces gendarmes, dont le prince était colonel, étaient tous gentilshommes, leur nombre était fixé à deux cent cinquante.

Le 20 mars, on jugea en la grande chambre une affaire désagréable pour le curé de Saint-Jean en Grève, M. de la Hogue. Une ravaudeuse, Madeleine Baulan, femme Baron, prétendit que se trouvant

au prône de Saint-Jean le 29 décembre 1748, elle avait entendu y publier que le curé avait entre les mains un dépôt de 30,000 livres pour être restituées à elle Madeleine Baulan ; aussitôt le prône terminé, elle était allée à la sacristie demander des explications : le curé la renvoya en lui disant qu'il ne savait ce qu'elle voulait dire. Plainte à l'archevêque, qui renvoie la femme à se pourvoir en justice ; celle-ci sollicita le prêtre qui avait fait la publication de lui en donner le certificat, il y consentit et certifia qu'il avait fait publier un billet dans lequel il était fait mention d'une somme de 30,000 ou 35,000 livres, mais qu'il ne se souvenait plus du nom de la personne, ni de quoi il s'agissait.

Le lieutenant criminel,sur le vu de cette pièce, permit d'informer, et l'affaire passionna le public qui se partagea en deux camps : trente témoins furent entendus de part et d'autre ; la femme Baron prétendait que les 30,000 livres provenaient de sa tante qui, très malade en 1724, et morte depuis, avait déposé cette somme entre les mains d'un particulier pour qu'il eût à la remettre après sa mort à Madeleine Baulan, qu'il avait gardé ce dépôt et qu'enfin, pressé par les remords, il l'avait porté au curé de Saint-Jean.

Malgré les preuves qu'elle produisit, elle fut déboutée, et le curé obtint 3,000 livres de dommages intérêts. Ce jugement, diversement apprécié, fut vivement commenté.

Il y eut en 1751, une forte inondation à Paris, on allait en bateau dans la rue de Bièvre et jusqu'à la fontaine de la place Maubert, sur la place de Grève, le quai des Augustins, le quai du Louvre, etc, tout le chemin de Versailles le cours la Reine et les Champs-Élysées étaient sous l'eau. Une ordonnance fut affichée le 22 mars afin d'obliger ceux qui demeuraient sur les ponts Notre-Dame, Saint-Michel et au Change de déménager dans la crainte que la violence des eaux n'endommageât ces ponts et même ne les renversât. De nombreux bateaux chargés d'approvisionnements étaient arrêtés en amont de Paris. Cette situation dura près d'un mois.

Un mandement de l'archevêque avait annoncé l'ouverture d'un jubilé commençant le 29 mars et devant durer jusqu'au 29 septembre, c'est-à-dire, six mois entiers pendant lesquels il était obligatoire de faire, pendant quinze jours, des stations dans quatre églises chaque jour. Toutes les églises devaient faire cinq processions chacune à Notre-Dame et à trois autres églises, et ces processions, ainsi que les cérémonies publiques, devaient durer deux mois. Tout cela commença dès le 29 par un concours énorme de monde à Notre-Dame, qui fut déclarée station de nécessité chaque jour des quinze stations, ce qui fit grandement murmurer tous les gens qui demeuraient aux extrémités de Paris et dans les faubourgs. L'archevêque était le maître d'agir à sa guise et tout en murmurant, on obéit à ses prescriptions. Cependant il était dit dans son mandement que l'ouverture du jubilé se ferait le 29 à sept heures du matin par le son des cloches de toutes les églises stationales ; or l'archevêque, n'entendant point les cloches à l'heure indiquée, envoya chercher le maître sonneur de Notre-Dame et lui demanda des explications ; celui-ci, tout en se confondant en excuses, lui répondit que le chapitre lui avait défendu de sonner, et qu'en conséquence il ne sonnerait pas parce que c'était le chapitre et non l'archevêque qui était seul maître des cloches. Ce dernier fit la grimace, mais il fut obligé de reconnaître que le chapitre était dans son droit et de passer un acte en forme, reconnaissant ce droit, et que c'était par simple omission qu'il avait négligé de s'entendre avec lui sur ce point.

Une fois cet acte signé, le chapitre voulut bien consentir à ce qu'on sonnât.

Les processions s'opérèrent, mais elles donnèrent lieu à des scènes regrettables, particulièrement celles qui eurent lieu le jour de Pâques et le lendemain. Toutes les paroisses commencèrent le dimanche de Pâques par une procession à Notre-Dame et ensuite à Sainte-Geneviève, ce qui fit que dans la Cité une quinzaine de processions arrivèrent à la fois, se mêlèrent, se bousculèrent, et les paroissiens ne pouvant se reconnaître au milieu de la confusion générale, commencèrent par se disputer, puis des gros mots on en vint aux coups.

Chaque paroisse prétendait entrer la première dans la cathédrale, les autres s'y opposaient ; il en résulta un tumulte et une confusion abominables augmentés encore par la pluie qui tomba à verse toute la journée ; il y eut des blessés. « Quoi qu'il en soit ça été un spectacle très divertissant pour ceux qui étaient tranquilles à leurs fenêtres dans le quartier Notre-Dame, que cette confusion et la multitude innombrable de peuple, car aux paroisses de Saint-Étienne du Mont et surtout de Sainte-Marguerite, du faubourg Saint-Antoine, la marche avec foule de monde, tient une demi-heure. »

Au mois de mai 1751, le roi envoya deux édits à enregistrer au Parlement, l'un pour créer 30 millions de contrats à trois pour cent remboursables tous les ans par voie de loterie sur les postes, l'autre pour créer deux millions de rentes viagères, afin de désintéresser les fournisseurs des dernières guerres.

Le Parlement trouva ces chiffres bien élevés et fit des remontrances au roi, celui-ci reçut parfaitement les députés, les remercia des soins qu'ils prenaient des intérêts de tous, mais leur déclara qu'il entendait être obéi.

Le Parlement délibéra, présenta d'autres remontrances, envoya au roi de nouveaux députés ; mais le 27 mai Louis XV, ennuyé par toutes ces observations, se borna cette fois à répondre qu'il

n'avait de comptes à rendre à personne et qu'il entendait être obéi.

Nouvelle assemblée du Parlement qui tenait bon et décida que des remontrances seraient présentées au roi pour la troisième fois, mais il n'osa faire plus et les édits furent enregistrés, mais avec des réserves qui montraient que cet enregistrement n'avait lieu que par contrainte; au reste en voici le libellé : « Registré du très exprès commandement du roi contenu en ses réponses aux remontrances et itératives remontrances de la cour des 21 et 26 mai 1751, et réitéré le jour d'hier aux députés de la cour vers le dit seigneur roi, et encore le même jour à M. le premier président pour être exécuté, etc. Et sera ledit seigneur roi très humblement supplié, dès ce jour et en toutes occasions, de vouloir bien accorder à ses sujets un terme préfixe pour la suppression du vingtième qu'il a annoncé par son édit du mois de mai 1749... En conséquence, que le produit de cet impôt rigoureux ne puisse servir au payement des dépenses courantes, mais qu'il soit uniquement employé au remboursement des dettes de l'État indiquées par ledit édit, suivant l'arrêt de ce jour. »

C'était bien indiquer que le roi dépensait au delà de ses revenus pour les dépenses courantes.

Décidément, le parlement et le roi étaient mal ensemble.

Une place de supérieure dans l'hôpital des filles acheva d'augmenter la discorde. L'archevêque voulut seul nommer à cette place, le Parlement s'y opposa et le roi donna raison à l'archevêque; le Parlement blessé, dans sa dignité, cessa alors de faire ses fonctions et de rendre la justice. Il fallut que le roi envoyât par ses mousquetaires à chaque membre de la cour une lettre de cachet portant ordre de reprendre ses fonctions sous peine de désobéissance.

Le 2 août, il y eut à Paris entre minuit et une heure du matin, un ouragan terrible, mêlé de coups de tonnerre, de pluie violente et de vent qui abattit un grand nombre de cheminées, brisa les arbres des promenades et fit des dégâts considérables.

Le lundi 13 septembre, la dauphine accoucha d'un prince (Louis Joseph Xavier, duc de Bourgogne, qui mourut en 1761); le tocsin de la ville et celui de l'horloge du palais sonnèrent pendant trois jours et trois nuits, ce qui n'avait rien d'agréable pour les oreilles des Parisiens, le tocsin ayant un son lugubre qui devait d'ailleurs aussi bien exprimer la douleur lors d'une mort que la joie pour une naissance.

Une ordonnance du même jour, signée par le prévôt des marchands, fut rendue pour faire cesser tout travail sur les ports et commander des illuminations à toutes les maisons de la ville. — Non seulement les ouvriers des ports perdaient en signe de réjouissance une journée de travail, mais encore ils devaient acheter des lampions ou de la chandelle pour illuminer la fenêtre de leur mansarde.

Il y eut aussi le lundi feu de bois sur la place de l'Hôtel de ville; le mardi, des commissaires et agents de police se répandirent dans toutes les rues pour donner l'ordre de fermer les boutiques le soir en signe d'allegresse. Il y eut encore ce soir-là feu de fagots à la Grève, l'Hôtel de ville et les maisons furent illuminés.

On jeta des pièces de vingt-quatre sols au peuple par les fenêtres de l'Hôtel de ville pendant trois jours, et nombre de gens qui se poussaient pour en ramasser furent blessés et foulés aux pieds.

Le mercredi, nouveau feu de fagots à la grève, solennellement allumé par le gouverneur de Paris, le prévôt et les échevins, avec procession aux flambeaux autour.

Le jeudi, même répétition; tout cela n'était que le prologue de la grande réjouissance publique commandée pour le dimanche 19 septembre; ce jour-là il y eut grand *Te Deum* en musique à Notre-Dame. Le rendez-vous général de la cour pour s'y rendre était le rond point de l'Étoile. Le roi y vint avec dix-huit carrosses, et sur son chemin, des officiers des gardes du corps qui se tenaient à la portière de celui qu'il occupait, jetaient au peuple des écus de six livres, de trois livres, des pièces de vingt-quatre sols, de douze sols et quelques demi-louis d'or.

Cette façon ridicule de donner ne faisait qu'occasionner du tumulte, et c'étaient les gens robustes et vigoureux qui s'emparaient de tout en écartant les faibles, les femmes et en les frappant au besoin, mais il fallut encore bien du temps avant qu'on eût l'idée de substituer des secours à domicile à ces distributions à tort et à travers qui assimilaient le peuple à un troupeau d'animaux attendant leur pâture.

Au reste, malgré la richesse du cortège, la beauté des toilettes et les largesses royales, ce fut à peine si quelques cris de vive le roi! se firent entendre, et encore fallut-il que les officiers invitassent les gens à crier. On s'attendait à la diminution de quelques impôts à l'occasion de la naissance du prince que l'on fêtait, et l'on eût préféré cela aux pièces d'argent jetées sur le pavé.

Lorsque le roi descendit de voiture à Notre-Dame, les oiseliers lâchèrent une grande quantité d'oiseaux, suivant l'ancienne coutume, et en un instant le parvis en fut plein.

Le soir, la fête fut couronnée par un superbe feu d'artifice, mais ce fut tout.

Il avait été question d'autres réjouissances, mais comme elles eussent entraîné une dépense de 400,000 livres, le roi décida qu'on emploierait cette somme à marier 600 filles de Paris en les dotant de 500 livres chacune et d'une médaille d'or, représentant d'un côté les armes de la ville et de l'autre la figure du roi; il voulut qu'on leur donnât en plus à chacune un louis, « pour un

petit repas ». Les curés de Paris furent chargés de choisir dans leurs paroisses les jeunes filles en état d'être mariées et les garçons qui pouvaient les épouser; il paraît que tout le monde se montra assez satisfait de cette innovation.

La cérémonie des 600 mariages fut fixée au 9 novembre, et nous pensons qu'on en lira les curieux détails avec intérêt : les curés eurent quelque peine à trouver des époux à assortir, enfin ils y parvinrent, et la ville envoya à chaque curé du drap pour les habits des garçons et des étoffes rayées, soie, fil ou coton pour les robes des filles, « le tout de différentes couleurs, afin d'éviter un uniforme d'habillement reconnaissable dans les rues.

« La ville a ensuite délivré, aux curés, en argent, une somme de 369 livres pour chaque mariage, pour le surplus des 500 livres dont il y a 69 livres pour les frais de mariage, savoir 24 livres pour le repas de chaque mariage à raison de 4 livres par tête, sur le pied de six personnes, le garçon et la fille, et deux personnes de chaque côté ; pour les carrosses, la façon des habits aux tailleurs et couturières, les souliers, les bas, chapeaux, gants, le linge, chemises, garnitures, manchettes avaient été aussi fournis par la ville. Ce sont les curés qui se sont chargés de ces petits détails, d'avoir une salle pour rassembler leurs noces, de commander les repas et tout le reste. »

Le 8 novembre, les fiançailles se firent dans chaque paroisse dont toutes les cloches sonnèrent, le 9, le canon de la ville tira à six heures du matin, et on procéda à la célébration des mariages dans chaque paroisse.

Il y en eut soixante-six à Saint-Sulpice, cinquante à Saint-Paul, autant à Saint-Eustache, douze à Saint-Séverin, douze à Saint-Benoît, etc, les églises étaient pleines de curieux.

Les divers mariages furent célébrés à la même messe, et les mariés étaient rangés deux par deux dans le chœur. Dans chaque paroisse, un député du corps de ville, échevin ou ancien échevin, conseiller ou quartenier, avait la première place dans les hautes stalles du chœur avec un tapis et un carreau de velours devant lui et deux archers de la ville.

A Saint-Roch, la cérémonie fut honorée de la présence du duc de Gesvres, gouverneur de Paris.

Dans les principales paroisses, les curés avaient commandé des voitures de remise pour conduire les mariés chez les traiteurs où des salles avaient été retenues. Le curé de Saint-Roch avait loué l'hôtel des Ambassadeurs (qui occupait l'emplacement où se trouve aujourd'hui le passage Choiseul). « Le curé de Saint-Benoît avait loué un jeu de paume dans la rue Hyacinthe, et c'était lui et ses clercs qui, debout, servoient les mariés, coupoient les viandes. »

Par un sentiment de délicatesse qui mérite d'être signalé, il fut convenu que les députés de la ville à chaque paroisse ne signeraient pas sur l'acte de célébration, de façon à ne laisser aucune trace de l'espèce de charité qui avait présidé à ces mariages.

Le père temporel des capucins, M. d'Argenson, donna une fête aux capucins du Marais à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne, le 27 septembre. Après un *Te Deum* chanté et accompagné en musique par 120 musiciens, il y eut un souper plantureux, « tous les capucins ont été bien régalés et ont eu chacun une bouteille de vin de Bourgogne, une demi-bouteille de vin de Champagne et une verre de vin d'Espagne ».

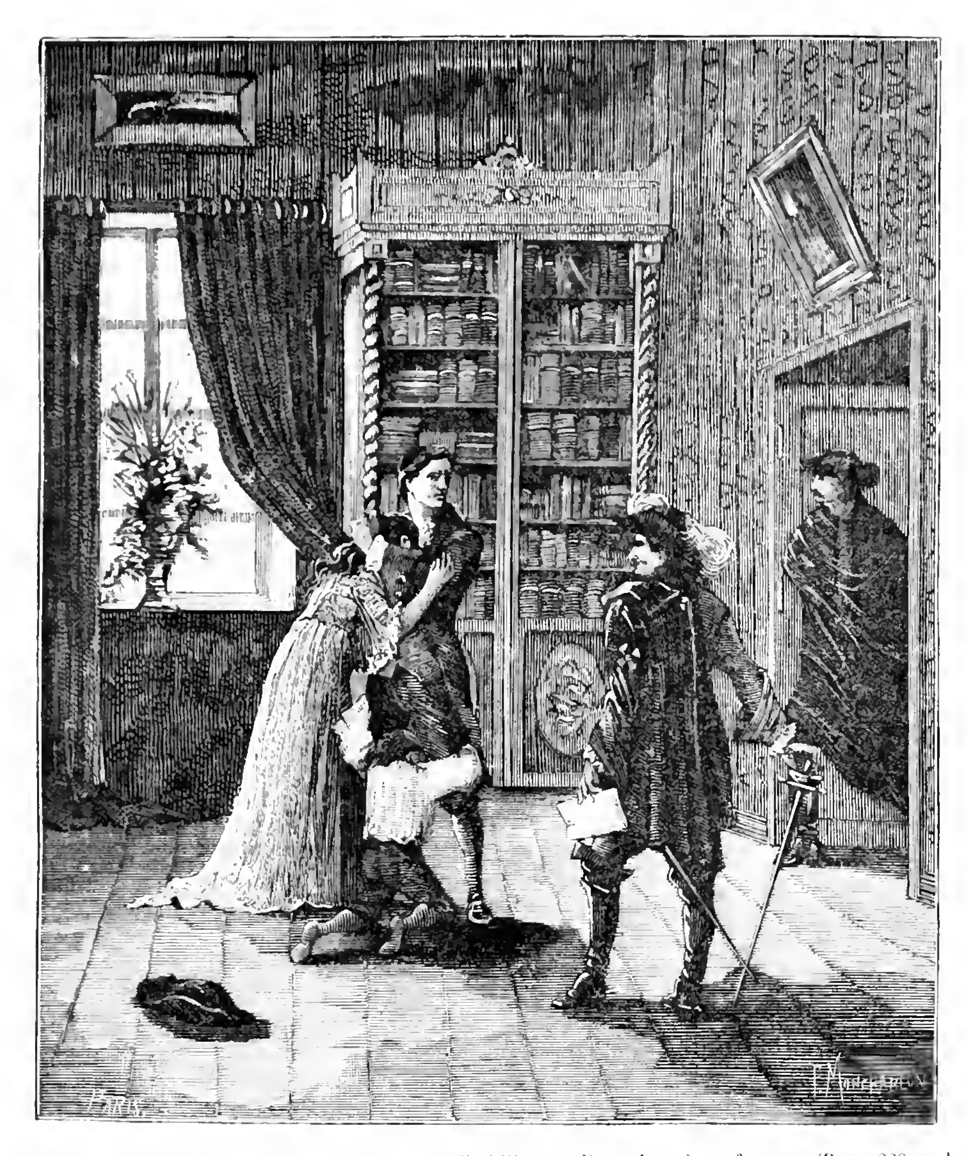
Après que les six corps marchands, les communautés, les académies eurent achevé de chanter les *Te Deum* pour le duc de Bourgogne, on en chanta pour la fin du jubilé; pendant tout le mois d'octobre cette cérémonie se répéta. A ce moment, le pain mollet valait quatre sols la livre à Paris et le pain ordinaire trois sous et un liard, ce qui faisait hautement murmurer. Aussi, le 27 novembre, on cria dans les rues un arrêt du conseil d'État qui informait les Parisiens que le roi, pour les soulager, avait ordonné qu'à partir du 1er décembre il serait sursis à la perception des droits rétablis en 1743 et des quatre sous par livre sur les denrées les plus ordinaires telles que œufs, fromages, veaux, volailles, etc. Cette mesure tardive fut reçue très froidement, et on la considéra uniquement comme une concession arrachée à la peur.

La lutte du roi et du Parlement avait redoublé d'intensité : après que les magistrats eurent cessé de s'assembler, ils furent obligés de reprendre leurs fonctions par ordre royal signifié par lettre de cachet, ils obéirent, mais ne tinrent aucune audience, de façon que ces débats causaient une perturbation générale dans les affaires civiles qui restaient en suspens.

Le 6 décembre, il y eut une révolte dans la prison du For-l'Évêque, où se trouvait encombrement de prisonniers. Ceux-ci se rendirent maîtres des geôliers, s'emparèrent des clefs et se disposaient à sortir en masse, lorsque la garde fut appelée, et elle ne trouva rien de mieux à faire que de tirer dans le tas : deux femmes furent tuées et quatre hommes dangereusement blessés. Cette sévérité barbare à l'égard de gens qui, pour la plupart, étaient des dettiers, ramena naturellement l'ordre dans la prison, mais fut blâmée par tout le monde, d'autant plus que la révolte avait pour objet la mauvaise qualité du pain et la réduction de la quantité qu'on venait de leur imposer.

Enfin, le 12 décembre, le Parlement fit sa paix avec le roi, mais on commençait à se lasser de toutes ces velléités d'indépendance de la part du Parlement qui, au début de chaque querelle, affectait une grande force de résistance et finissait peu de temps après par se soumettre humblement à la volonté royale.

Le 22, parut l'arrêt du conseil portant règle-



Le premier président eut un quart d'heure pour s'habiller et dire adieu à sa femme. (Page 228, col. 1.)

ment pour la perception de l'impôt sur les cartes à jouer; cet arrêt très rigoureux prononçait des amendes de 1,000 et 3,000 livres et les peines du carcan et des galères contre ceux qui contreviendraient à ses dispositions.

Une affaire criminelle assez singulière amusa Paris; la femme d'un huissier au grand conseil, Mme Pinson, d'accord avec la fille Trumeau, ouvrière, un gendarme et un clerc de procureur, résolurent de se débarrasser de l'huissier Pinson qui les gênait dans leur commerce de galanterie, et ils imaginèrent de s'emparer d'un exploit signé de lui, ils firent disparaître l'écriture et ne conservèrent que la signature; puis ils substituèrent au texte primitif un engagement de soldat pour les îles qui fut mis entre les mains d'un racoleur. Celui-ci arrêta Pinson chez lui et l'envoya rejoindre son régiment. Pinson trouva, le 30 décembre, le moyen d'adresser une plainte à la justice, et sa femme et la demoiselle Trumeau furent fouettées publiquement en place de Grève, marquées d'un fer rouge et bannies à perpétuité.

Le duc d'Orléans mourut à l'abbaye de Sainte-Geneviève, où il s'était retiré, le 4 février 1752, et fut enterré au Val-de-Grâce sans grande cérémonie. Le 10, ce fut madame Henriette, la fille aînée de Louis XV, qui décéda, et ordre fut aussitôt donné de faire faire relâche à tous les spectacles de Paris, y compris ceux de la foire : sauteurs de corde, montreurs d'animaux, tableaux changeants, tout dut fermer. Le même jours le corps fut transporté de Versailles à Paris.

« Elle fut mise sur un matelas, dans des draps; elle étoit en manteau de lit, coiffée en négligé avec du rouge; des gardes du corps la descendirent ainsi dans un grand carrosse; on l'a mise dans le fond du carrosse, placée sur son séant, et elle étoit tenue par un suspensoir, sous les bras, qui étoit arrêté à un anneau qu'on avoit placé au dossier du carrosse pour l'empêcher de ballotter. Et sur le devant du carrosse étoient deux femmes de chambre, qui étoient très fâchées de cet emploi. » Elle fut embaumée le lendemain, et le 15 on fut admis à la voir exposée au palais des Tuileries sur un lit de parade. La défense de tous divertissements fut si rigoureuse qu'on interdit les masques pendant les jours gras, et même les violons chez les traiteurs où se faisaient des noces. Le 17, le cœur de la princesse fut porté au Val-de-Grâce, et le 19, le corps fut porté à Saint-Denis. Le convoi partit à 7 heures du matin par la rue Saint-Honoré, la rue de la Ferronnerie et monta la rue et le faubourg Saint-Denis jusqu'à l'abbaye.

Ce convoi fut magnifique : il se composait de 100 hommes du guet, à cheval, avec des flambeaux; 4 carrosses à six chevaux, un détachement de gardes du corps suivi de 60 pauvres avec des flambeaux, 50 mousquetaires de chaque compagnie, autant de chevau-légers et de gendarmes, tous portant des flambeaux, 5 carrosses de deuil à huit chevaux caparaçonnés en moire d'argent, portant les princesses et entourés d'un grand nombre de valets de pied, de pages et d'officiers, flambeaux en main; un détachement des écuries de la dauphine, de la reine, du roi, aussi avec pages, valets, etc.; les trompettes de la chambre, les hérauts d'armes, les officiers, le char funèbre, couvert d'un drap blanc avec des bandes de moire d'argent, et escorté par quatre aumôniers en surplis, à cheval, entourés de valets, suivis d'un détachement de gardes du corps, des carrosses, des officiers, etc.

Le défilé du cortège durait plus d'une demi-heure. Tout le chemin, depuis les Tuileries jusqu'à la Chapelle, était garni de monde. On avait distribué 1,500 flambeaux, qui furent changés à la barrière Saint-Denis, mais beaucoup furent pillés; les mousquetaires s'amusaient avec à brûler les perruques des gens qui marchaient devant eux, ou les jetaient tout allumés sur le public qui regardait passer le convoi. (Il est bien entendu que ce qu'on appelait alors flambeaux était des cierges.)

Les frais de cette inhumation furent estimés à 300,000 livres.

Les spectacles ne furent autorisés à rouvrir que le 23 février, ce qui leur occasionna treize jours d'interruption.

Nous avons déjà parlé des assommeurs. Ils reparurent au mois de mars; on prétendit les voir par groupes, vêtus de longues redingotes sous lesquelles ils cachaient un gros bâton fendu par un bout; au milieu de cette fente était fixée une pierre tranchante, de façon que d'un coup bien appliqué ils cassaient la tête de ceux qu'il voulaient voler. Il y eut quelques agressions de ce genre, et il n'en fallut pas plus pour que, la peur aidant, personne ne voulût plus sortir de chez soi après neuf heures du soir; le guet fut doublé, et l'on arrêta tous les gens en redingote; mais tous ceux qu'on arrêta étaient de parfaits honnêtes gens, qui ne cachaient aucun bâton à pierre tranchante; il résulta de tout ceci une nouvelle ordonnance de police défendant, sous des peines sévères, le port des armes aux gens qui n'avaient pas le droit, en raison de leur naissance ou de leurs fonctions, à sortir armés.

Dans la nuit du 16 au 17 mars, à la foire Saint-Germain, il y eut un incendie terrible qui détruisit toutes les loges et boutiques, ainsi que nous l'avons dit en parlant de cette foire; le public s'en préoccupa beaucoup, mais son attention fut bientôt détournée par l'affaire des billets de confession, qui reprit avec une nouvelle vigueur; une troisième fois le curé Bouëttin, de Saint-Étienne du Mont, refusa les sacrements à un sieur Lemaire, attaché à la maison du duc d'Orléans, qui n'avait pas de billet, et refusa de se prononcer sur la constitution *Unigenitus*. Lemaire se plaignit au procureur général, qui dénonça le curé au Parlement, et de nouveau il fut appelé devant la cour; il s'y rendit, répondit qu'il ne pouvait recevoir d'ordre en matière de confession que de l'archevêque; le Parlement demeura assemblé jusqu'à minuit et condamna le curé à une aumône de trois livres pour le pain des prisonniers, lui fit défense à l'avenir de récidiver, et l'arrêt invitait l'archevêque à ce qu'il ne fût plus commis de pareils abus dans son diocèse, et 73 voix décrétèrent le prélat d'assignation; mais on n'osa l'assigner, et Lemaire mourut sans sacrements le 28 mars.

Prévoyant que les choses allaient se gâter, le curé Bouëttin quitta sa demeure et se mit en sûreté, laissant le Parlement et l'archevêque se débrouiller. Il fut décrété de prise de corps, interdit, mais resta prudemment caché.

10,000 personnes assistèrent à l'enterrement de Lemaire. C'était une manifestation bien évidente. Cependant le roi manda les gens du Parlement le 9 avril, et leur dit qu'il cassait leur arrêt décrétant de prise de corps le curé, et leur ordonna d'arrêter toute procédure à ce sujet. — Remontrances du Parlement. Déclaration du roi, qui maintint l'ordre donné au Parlement de ne plus s'occuper de cette affaire; aussi la cour, sans se préoccuper des personnes, rendit un arrêt, au point de vue général, qui défendait à tous ecclésiastiques de faire aucuns refus publics des sacrements, sous prétexte de défaut de production d'un billet de confession.

Tout Paris accueillit l'arrêt avec joie; il fut affiché partout, colporté, distribué, et dans plusieurs maisons on l'encadra d'une bordure dorée. Mais les curés signèrent une requête adressée à l'archevêque, à l'effet d'être autorisés à exiger des billets de confession.

Nouvelle phase de l'affaire : le Parlement fit assigner les curés, et le 4 mai une déclaration du roi fut décisive. « J'impose, dit-elle, sur ce, silence à mon procureur général, et je défends à mon Parlement de continuer cette procédure, que je veux qui soit regardée comme non avenue, et notamment le décret contre le curé de Saint-Jean en Grève qui demeurera nul et de nul effet. »

Ce fut le signal d'une nouvelle guerre entre la royauté et la magistrature : arrêts, protestations, remontrances, députations, chaque jour amenait un incident nouveau, le peuple soutenait très vivement la conduite du Parlement, qui agissait au nom de la liberté de conscience. Ceux qui étaient du parti du roi prétendaient que les prêtres, avant de donner les sacrements, étaient libres qu'on justifiât être en état de les recevoir, et que le Parlement n'avait nullement à s'occuper de ces questions, qui n'étaient pas de son ressort.

Chacun naturellement soutenait son opinion avec passion, et l'on ne parlait que de cela dans Paris.

Le 13 mai, il y eut un service solennel à Notre-Dame pour le duc d'Orléans; il fut fait aux frais de son fils, le nouveau duc d'Orléans, mais il y eut peu de monde, toutes les préoccupations étaient tournées vers les affaires suscitées par le Parlement, qui chaque jour assignait les curés, les décrétait de prise de corps, à la grande satisfaction des jansénistes, et au grand scandale des catholiques, molinistes.

Le 12 juin, on pendit et brûla, sur la place Maubert, un sieur François Masson, qui avait volé les vases sacrés et des ornements dans l'église des Bernardins. « Il faisoit une pluie considérable, et les ruisseaux tenoient toute la rue; malgré cela, il y avoit un concours de peuple prodigieux. Il n'a rien déclaré à la potence. »

Dans les premiers jours d'août, on eut des craintes pour la vie du dauphin, attaqué de la petite vérole; des prières de quarante heures furent ordonnées, ainsi que l'exposition du saint sacrement. Le 27, on chanta un *Te Deum* à Notre-Dame pour son rétablissement. Le roi, la reine et toute la famille royale y assistaient; il y eut un cortège superbe, et le soir feu d'artifice et illuminations générales.

Le roi, par un arrêt du conseil du 17 octobre, emprunta 22 millions 500,000 livres en argent, et reçut pareille somme en contrats sur la ville de Paris, ce qui faisait un total de 45 millions, sans intérêts, et remboursables en neuf années, en billets au porteur du trésorier général de la caisse des amortissements. Cette opération, avantageuse pour le roi, ne l'était nullement pour les Parisiens.

Tous les jours il y avait de nouveaux refus de sacrements par les curés, ce qui amenait quotidiennement de nouvelles poursuites contre eux, et des arrêts que le roi cassait, ce qui lui valait des remontrances du Parlement; jamais pareil gâchis ne s'était produit, et l'on se demandait en quelles mains se trouvait l'autorité.

L'année 1753 commença par un grand froid; la rivière se mit à charrier, puis se prit entièrement; tous les bateaux furent déchargés, et des ouvriers furent requis partout pour casser la glace; le Parlement se rendit le 3 janvier à Versailles pour présenter ses compliments au roi, mais il fut mal assez reçu : « Mon Parlement, dit le roi à la députation, suffisamment instruit par les ordres que je lui ai donnés, n'en a pas besoin de nouveaux pour se conformer à mes volontés. » Puis, s'adressant au premier président, il ajouta : « Quant aux ordres particuliers que j'ai jugé à propos de donner, je ne croyais pas, monsieur, que vous eussiez osé m'en parler. »

Cette attitude n'augurait rien de bon pour la nouvelle année.

Le 30 janvier fut rompu vif en place de Grève un nommé Séraphin, qui se faisait passer pour l'abbé Labadie, et qui avait voulu assassiner un orfèvre en l'attirant chez lui sous le prétexte de lui vendre des galons d'or; il fut au préalable appliqué à la question extraordinaire.

Il était facile de prévoir que la querelle du roi avec le Parlement finirait par quelque coup d'autorité.

Dans la nuit du 8 au 9 mai, les mousquetaires du roi, dans des carrosses, trois dans chaque, assistés d'un ou deux chevaliers de Saint-Louis, furent occupés à distribuer des lettres de cachet à tous les présidents et conseillers des cinq chambres des enquêtes et de deux des requêtes du palais.

Elles contenaient l'ordre de sortir dans vingt-quatre heures de Paris, et de se rendre dans les diverses villes qui leur étaient indiquées pour exil; outre cette lettre, les mousquetaires remettaient à ceux à qui elle était destinée, un ordre particulier du roi portant à chacun défense de sortir de sa maison, excepté pour son départ, de façon à empêcher tout conciliabule entre les membres du Parlement exilés.

Réveillés ainsi à l'improviste, les magistrats, qui s'attendaient probablement à ce dénouement, ne récriminèrent en aucune façon; ils se contentèrent d'envoyer leurs domestiques les uns chez les autres pour savoir en quel endroit on les exilait, et pour tâcher de s'entendre, ceux qui étaient désignés pour la même ville, afin de partir ensemble. Il y en avait 21 pour Poitiers, 17 ou 18 pour Angoulême, 13 pour Châlons-sur-Marne, d'autres à Bourges, à Clermont en Au-

vergne, etc. Tous partirent gaiement, ne songeant qu'à se féliciter d'avoir fait leur devoir.

Si un certain nombre de présidents et conseillers furent envoyés en exil en France, d'autres furent frappés d'une façon beaucoup plus pénible. M. de Frémont du Mazy, premier président de la seconde chambre des enquêtes, eut un quart d'heure pour s'habiller, dire adieu à sa famille, et monter dans un carrosse à six chevaux qui le conduisit comme prisonnier d'Etat, aux iles Sainte-Marguerite. M. Gautier de Beugny, president de la seconde chambre des requêtes, fut traité de même et expédié au fort de Ham. L'abbé Chauvelin, conseiller de la troisième chambre des enquêtes, au Mont Saint-Michel, et M. de Bèze de Lys, conseiller, à la forteresse de Pierre-en-Cise.

Le 9 mai, dans la matinée, la grand'chambre s'assembla et son premier président fit connaître à ses collègues ce qui s'etait passé, en regrettant de n'avoir pas éte compris dans la mesure qui frappait les autres membres du Parlement, puis la chambre, persistant dans son arrêté du samedi, déclara qu'elle continuerait à s'occuper des affaires « en commencées », et en conséquence ordonna qu'il serait informé dans l'après-midi, à l'occasion d'un refus de payement fait à l'Hôtel-Dieu.

La grande salle du palais était pleine de monde, quand les conseillers sortirent ils furent vivement applaudis et salués par les cris : Vive le Parlement!

On supposait qu'ils allaient être tous arrêtés; il n'en fut rien, mais le surlendemain ils reçurent une lettre de cachet qui les envoyait à Pontoise pour y reprendre leurs fonctions, sous peine de désobéissance. Ils partirent.

Nous voyons en juin 1752 la mode adopter les boulevards pour la promenade, le prévôt des marchands en avait fait sabler les contre-allées, des bans avaient été posés, tout le monde s'y porta et les carrosses y formaient des files depuis la porte Saint-Antoine jusqu'à la rue du Pont-aux-Choux. Bientôt on y établit plusieurs cabarets et des loges de marionnettes. A partir de ce moment, les boulevards devinrent la promenade favorite des Parisiens, qui commencèrent à abandonner le bois de Boulogne.

Le 8 septembre, la dauphine accoucha d'un prince qui fut nommé duc d'Aquitaine, et aussitôt qu'on l'apprit à Paris, les cloches sonnèrent, et l'on prépara un feu de fagots pour le 21 et des illuminations furent commandées. Le 16 il y eut *Te Deum* à Notre-Dame. Le soir il y eut feu d'artifice sur la place de l'Hôtel-de-Ville et des estrades furent dressées pour y placer des musiciens chargés de faire danser la populace, tandis qu'on lui distribuait du pain et des cervelas et que des tonneaux de vin coulaient à son intention; « le peuple a bu et dansé dans toutes les places jusqu'à près d'une heure, que les violons ont cessé, et il a couru toute la nuit en chantant dans les rues par un très beau clair de lune », et les bourgeois se promenèrent en admirant les chandelles et les lampions qui brûlaient aux fenêtres des hôtels et des principales maisons particulières.

Par lettres patentes, en forme de commission, datées du 18 septembre, le roi établit une chambre des vacations qui dut tenir ses séances dans une des salles du couvent des Grands-Augustins; elle siégea le 22, le Châtelet, qui était chargé d'enregistrer ces lettres patentes, refusa l'enregistrement. Le 5 octobre, le roi envoya alors au lieutenant civil, aux lieutenants particuliers du Châtelet et aux conseillers de service des lettres de cachet portant défenses de s'assembler et de lever l'audience avant d'avoir enregistré les lettres, ce qui augmenta alors la confusion. Cette déplorable lutte, qui divisait tous les pouvoirs, interrompait le cours de la justice, les procès se trouvaient suspendus et les poursuites à exercer contre les criminels n'osaient plus être intentées sans qu'on craignit des revendications de juridiction.

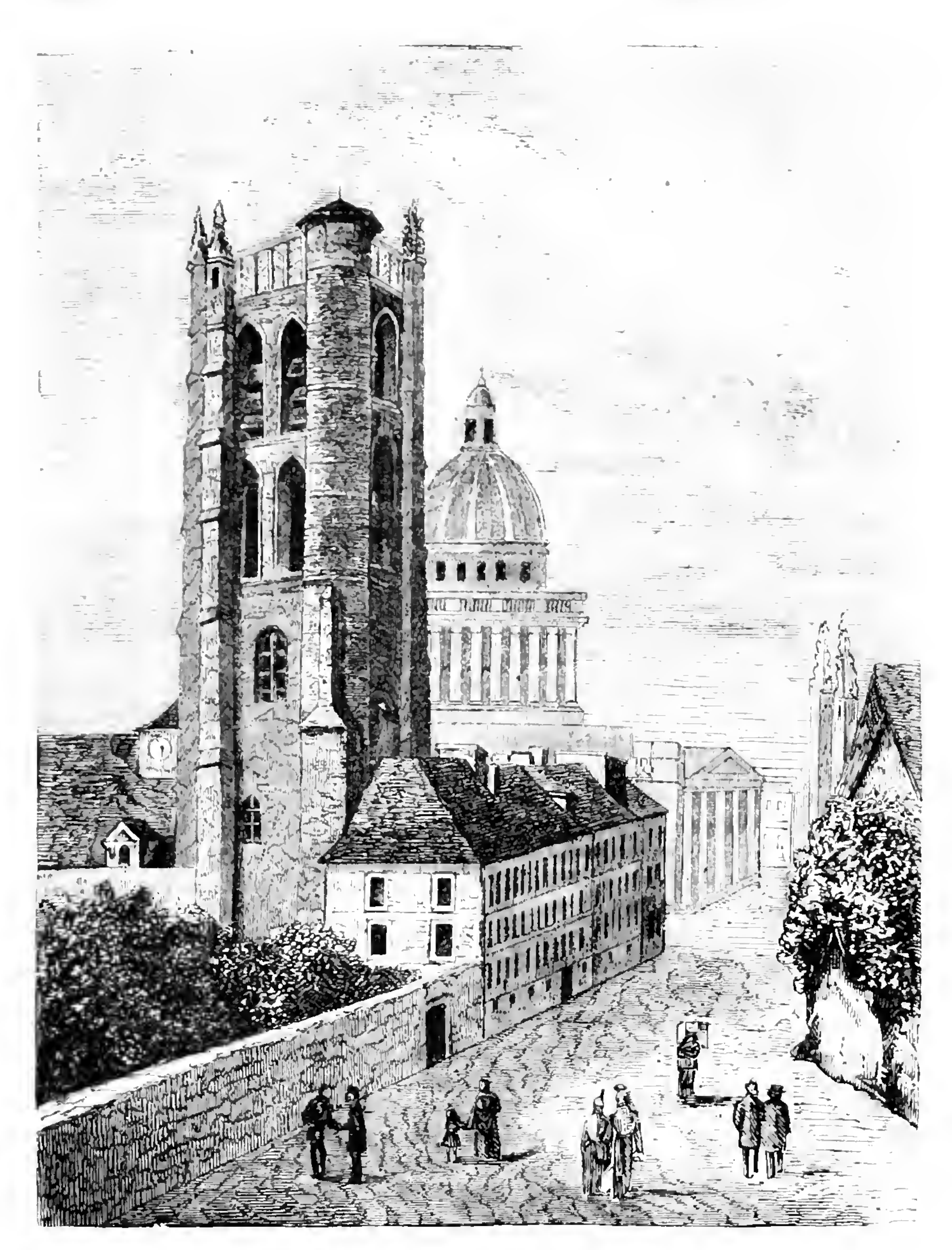
Le 7 novembre, le premier président, qui faisait tous ses efforts pour arriver à pacifier les choses, reçut une lettre de cachet avec ordre de se rendre immédiatement à Soissons, sans fonctions.

Cette mesure de rigueur, que rien ne justifiait et à laquelle personne ne s'attendait, acheva de bouleverser les esprits; on ne savait plus ce que tout cela voulait dire. Le lendemain 8, tous les autres présidents et conseillers furent également exilés à Soissons, sans fonctions. Il n'y avait plus de Parlement.

Le 11, le roi, par lettres patentes, créa une chambre royale pour le remplacer, qui siégea au Louvre; cette nouvelle création fut assez mal accueillie des Parisiens. Bien que son établissement fut enregistré au Châtelet « au très exprès commandement du roi », on la tourna en ridicule, et « elle s'y accoutuma si bien qu'elle même s'assembla quelquefois en riant et qu'elle plaisantait de ses arrêts. » Défense néanmoins fut faite à toute personne de se pourvoir ailleurs qu'en ladite chambre.

Un sieur Sandrin fut condamné par le Châtelet à être pendu et en appela à la chambre royale qui confirma la sentence, mais le Châtelet prétendit qu'on ne devait en appeler qu'au Parlement et refusa alors de faire pendre le criminel qu'il avait condamné. Le rapporteur de la cause était le conseiller Milon; le 6 décembre un archer se présenta à son domicile pour l'arrêter et le mener à la Bastille, attendu qu'il était coupable de n'avoir pas fait pendre Sandrin.

Trois conseillers du Châtelet furent décrétés d'accusation, mais alors tous les conseillers se



Vue de la tour de l'ancienne abbaye Sainte-Geneviève.

retirèrent et cessèrent leurs fonctions. Cette retraite produisit une vive agitation dans Paris qui se trouvait sans justice et complètement livré aux fantaisies du bon plaisir du roi, mais les coquins se réjouissaient fort de la situation, particulièrement Sandrin, l'homme condamné à la potence, et qui du fond de sa prison ne souhaitait nullement que la justice reprît son cours ; mais la population parisienne était fort inquiète du résultat de tout ceci, et ses intérêts en souffraient ; les commerçants allaient être directement atteints, car il y avait lieu de nommer des juges-consuls, et comme ces magistrats ne pouvaient entrer en fonctions qu'après avoir prêté serment au Parlement, et que ceux dont les fonctions expiraient n'avaient pas cru devoir consentir à les continuer provisoirement, Paris était menacé de n'avoir ni justice criminelle, ni justice civile, ni justice commerciale.

Mais à Paris on rit de tout, et l'on fit des mots sur la situation ; ainsi on prétendit que la nouvelle chambre royale aurait bien du plaisir au bal masqué pendant le carnaval, parce qu'elle ne serait pas *reconnue*.

Les enfants du dauphin mouraient les uns après les autres, le jeune prince d'Aquitaine fut

enlevé à cinq mois et demi et le lundi gras, 25 février 1754, son corps fut amené à Paris. Le cœur fut transporté en grande pompe au Val-de-Grâce, et le service funèbre fut fait avec une grande magnificence; malgré cette mort, le carnaval fut très brillant à Paris; le 21 février, l'archevêque donna un mandement portant permission de manger des œufs pendant le carême, mais comme pour en manger il en fallait avoir, la chambre royale, au lieu et place du Parlement, rendit un arrêt le surlendemain qui en autorisait la vente sur tous les marchés de Paris.

Les trois premiers mois de 1754 s'écoulèrent au milieu des querelles du roi, du Parlement et du Châtelet, on continua à informer contre les curés n'administrant pas les sacrements, on arrêta les conseillers; au mois d'avril, il y en avait quatre à la Bastille; il est impossible de suivre toutes les péripéties fatigantes de cette lutte, à laquelle d'ailleurs les bourgeois et les ouvriers se désintéressaient au fur et à mesure qu'elle se prolongeait; aussi après les amusements du carnaval vinrent les promenades de Longchamps, qui n'avaient jamais été plus suivies, les toilettes les plus riches s'y montrèrent et les carrosses y roulèrent sur quatre files.

Le 23 août 1754 la dauphine donna naissance à un prince, qui fut appelé duc de Berry (Louis XVI), et naturellement des fêtes signalèrent cet heureux événement; ce qui augmenta considérablement la joie populaire, ce fut le retour du premier président du Parlement dans son hôtel et, dans la soirée du 27, M. de Maupeou arriva au palais, il fut accueilli par des acclamations enthousiastes, et des feux de joie, des illuminations, des fusées furent allumés en son honneur pendant toute la nuit; tout le monde pensait bien que le premier président revenant, les autres membres du Parlement ne tarderaient pas à être rappelés de l'exil, et on s'en réjouit à l'avance.

Le 29, il fut chanté un *Te Deum* en musique à Notre-Dame pour la naissance du prince; le soir, il y eut grand feu d'artifice à la Grève et toute la nuit des illuminations dans Paris. La plus magnifique fut celle de l'ambassadeur d'Espagne, aussi la foule se porta-t-elle davantage du côté de la rue de l'Université pour la voir et l'admirer.

Enfin, à partir du 1er septembre, les gens du Parlement rentrèrent et les conseillers qui avaient été mis à la Bastille en sortirent; la chambre royale fut supprimée, et le 4 septembre tout était rentré dans l'ordre accoutumé. Tout fut oublié et l'allégresse fut générale, « messieurs les présidents et conseillers se sont rendus au palais à huit heures du matin pour aller chacun dans leurs chambres. Les cours du palais et les escaliers étoient remplis de peuple qui, à l'arrivée de chaque carrosse et au passage des conseillers crioit : Vive le Roi, vive le Parlement! la grande salle du palais étoit si pleine de monde qu'on ne pouvoit pas s'y remuer. Il y avoit une démonstration de joie générale. On claquoit des mains et on crioit de même. »

Après une longue et laborieuse délibération on coula à fond la fameuse affaire des billets de confession. Il fut arrêté qu'il ne serait fait aucune innovation dans l'administration intérieure et publique des sacrements, le peuple se déclara satisfait, mais le clergé ne le fut pas; de grandes conférences eurent lieu entre l'archevêque et d'autres prélats, mais rien n'en transpira au dehors.

Toutefois, comme on devait bien s'y attendre, en admettant même que la réconciliation du roi et des cours de justice fut sincère, la déclaration vague, adoptée par les deux parties, laissait le champ libre aux interprétations, et l'on verra bientôt le clergé continuer ses agissements, sans se préoccuper en aucune facon de l'arrangement pris en dehors de lui.

Le 29 octobre, nombre de Parisiens se portèrent à la barrière des Gobelins pour assister à une course de chevaux, lord Pruscot, un gentleman de 23 ans, possesseur de 100,000 écus de rentes, avait parié 1,000 louis contre le duc d'Orléans qu'il viendrait de Fontainebleau en deux heures à la barrière des Gobelins, en changeant deux fois de cheval; parti de Fontainebleau à 7 heures 9 minutes 45 secondes, il arriva à la barrière à 8 heures 47 minutes 27 secondes, et il ne se servit que de deux chevaux. De nombreux paris avaient été engagés à l'occasion de cette course, qui fit les frais de la conversation tout le long du jour.

Mais nous nous apercevons qu'entraîné par le récit des événements divers qui signalèrent les quelques dernières assemblées, nous avons un peu négligé d'indiquer les travaux d'édilité entrepris; ils ne furent pas d'ailleurs bien considérables, cependant on ne saurait les passer sous silence; les plus importants se rattachent à l'érection d'un monument que le prévôt des marchands et les échevins résolurent d'élever, en 1748, au roi régnant, en souvenir de son rétablissement après la maladie dont il fut atteint à Metz.

L'emplacement fut aussitôt choisi, et dès 1751 on travaillait à la place du roi; « l'esplanade qui est entre le Pont-Tournant et le Cours, est destinée à la place du roi, et l'on y travaille présentement; le modèle en relief qu'on voit à Versailles met tout le monde à portée de juger de la beauté des plans de M. Gabriel. Le vainqueur de Fontenoy, noblement placé à cheval, y paraîtra avec ce visage de bonté et de clémence qui caractérisent le roi bien-aimé. Autour du piédestal on verra non les peuples qu'il a vaincus, mais les vertus qui le font régner sur nos cœurs. »

Cependant, ce ne fut qu'en 1757, le 27 juin, que les lettres patentes furent signées par le roi pour la construction de la place qui devait porter son nom; voici cet intéressant document :

« Ayant signé la délibération prise par nos chers et bien-aimés prévost des marchands et échevins de notre bonne ville de Paris, le 27 juin 1748, tendant à transmettre à la postérité leur zèle pour notre gloire, la reconnoissance et l'amour de nos sujets, par un monument décoré de notre statue équestre, en telle forme et dans tel emplacement de cette capitale qu'il nous plairoit ordonner, nous aurions en conséquence déterminé comme le plus convenable à l'embellissement de notre dite ville, au bien public et à la commodité de ses habitants, l'emplacement qui nous appartient, entre le fossé qui termine le jardin de notre palais des Tuileries, l'ancienne porte et faubourg Saint-Honoré, les allées de l'ancien et nouveau cours, et le quai qui borde la rivière; et permis à cet effet, aux dits prévost des marchands et eschevins de faire établir les fondations et constructions du piédestal destiné à recevoir nostre statue équestre dans le point du dit emplacement, etc. Voulons et nous plait :

« Article 1er. Que la place destinée à recevoir le monument que nous avons bien voulu agréer continuera d'être formée et construite, jusqu'à son entière perfection, dans l'emplacement par nous désigné, etc., et que tous les ouvrages de construction et décoration nécessaires pour les formation et perfection de ladite place seront faits par les ordres et par les soins des prévost des marchands et eschevins, et exécutés par le maitre général des bâtimens de la ville, sous la conduite et inspection du sieur Gabriel, notre premier architecte, etc.

« Art. 2. A l'effet de quoi nous avons, par ces présentes, cédé, abandonné, cédons et abandonnons, même faisons tous dons et délaissons aux dits prévost des marchands et eschevins, de l'entier terrain, à nous appartenant, dans l'étendue dela dite esplanade et contenu dans l'espace de 183 toises de longueur ou environ, etc.

« Art. 3. Notre intention étant que les constructions des façades décorées des bâtimens qui termineront la place, ainsi que celles des maisons qui seront élevées, tant sur les faces des arrière-corps que sur celles des nouvelles rues soient entièrement conformes aux dessins par nous approuvés et ci-attachés sous le contre scel de notre Chancellerie, nous ordonnons aux dits prévost des marchands et eschevins d'y tenir la main, d'y assujettir les propriétaires particuliers des terrains auxquels ils jugeront à propos de permettre de construire eux-mêmes les façades de leurs maisons, tant sur la place que sur les rues y aboutissant. »

A cette époque, en face du jardin des Tuileries, était en effet une esplanade entourée d'un fossé du cours, dont une partie servait de magasin aux marbres du roi.

Or, voici comment elle fut changée en place publique : « Cette place est donc située entre le fossé qui termine le jardin, l'ancienne porte et faubourg Saint-Honoré, les allées des Champs-Élysées, celles du Cours-la-Reine et le quai qui borde la rivière de la Seine. Elle est formée par un quarré de 125 toises de longueur sur 87 de largeur ; entre les balustrades intérieures, les quatre angles du grand carré forment quatre pans coupés de 29 toises de longueur chacun et sont terminés à leur extrémité par des guérites ou gros socles ornés de frontons et surmontés d'un acrotère, décoré par des guirlandes de feuilles de chêne et destinés à porter des groupes de figures de marbre, analogues au sujet et à la place.

« Deux de ces pans coupés, du côté des Champs-Élysées, sont ouverts et conduisent à deux avenues diagonales, dont l'une est appelée le Cours-la-Reine; du même côté, à la tête des Champs-Élysées, sont quatre pavillons décorés de bossages à l'usage des fontainiers, garde et portier des Champs-Élysées et Cours-la-Reine.

« La façade des deux pavillons les plus proches de la grande allée des Champs-Élysées découvre l'ordre de la nouvelle plantation.

« On arrive à cette place qui fait la réunion du jardin des Tuileries avec les Champs-Élysées par six entrées, dont les deux principales ont chacune 25 toises de largeur.

« Le sol de cette place, donné à la ville par le roi, est renfermé par de grands fossés de onze à douze toises de largeur, de quatorze pieds de profondeur, qui se communiquent les uns les autres du côté des Champs-Élysées par sept ponts de pierre avec archivoltes et sont fermés par des balustrades.

« Les murs de l'intérieur des fossés, tous revêtus en pierre, sont décorés de chaines de refend à l'aplomb des piédestaux, des balustrades, des tables saillantes entre deux ; les murs sont couronnés par un cordon portant les balustrades. Le sol des fossés est semé de gazon, entouré de larges chemins sablés.

« Les passages des ponts l'annoncent par de grandes portions circulaires qui, se raccordant à celles de l'intérieur de la place et seize gros piédestaux, destinés à porter des lions et sphinx en bronze, facilitent l'inégalité de la hauteur des balustrades de l'intérieur de la place d'avec celles de l'extérieur.

« Au centre de la place, en face de l'allée du milieu du jardin des Tuileries, s'élève à la hauteur de 21 pieds, un piédestal de marbre blanc veiné, de quatorze pieds et demi de long sur huit pieds et demi de large, sur lequel est posée la statue du roi, en bronze, de quatorze pieds de proportion, fondue d'un seul jet, sous la conduite de Bouchardon, sculpteur ordinaire de Sa Majesté ; le roi est représenté à cheval, vêtu à la romaine et couronné de lauriers. Aux quatre angles du piédestal paroissent, debout et posées sur un socle

de quatre pieds de haut et deux pieds de saillie au delà du nud du piédestal, quatre figures de bronze de 10 pieds de hauteur, représentant des vertus caractérisées par leurs attributs; elles paroissent soutenir dans des attitudes variées la corniche du piédestal de vingt-deux pouces de hauteur sur un pied et demi de saillie.

« Le devant du piédestal, en face du jardin des Tuileries, fait voir deux vertus; celle qui est à droite représente la Force, et celle de la gauche représente la Paix. Entre ces deux figures est une table de marbre de cinq pieds quarrés, enrichie de deux branches de laurier, doré d'or moulu et portant une inscription latine à la gloire de Louis XV. A l'autre bout du piédestal et du côté des Champs-Élysées, paroissent les deux autres vertus: à droite la Prudence et celle qui est à gauche désigne la Justice; entre les deux est une pareille table, portant une autre inscription latine. »

Abrégeons cette longue description, en mentionnant seulement des bas-reliefs en bronze qui décoraient le piédestal; l'un représentait le roi dans un char couronné par la Victoire et conduit par la Renommée à des peuples qui se prosternaient devant lui; l'autre représentait Louis XV assis sur un trophée et donnant la paix à son peuple; vers le bas, entre ces deux bas-reliefs, étaient posés des trophées composés de boucliers, de casques, d'épées, de piques, tout cela en bronze; la frise et le dessus du socle étaient enrichis d'ornements en bronze. La corniche était surmontée d'un amortissement orné par quatre mufles de lion aux angles, auxquels etaient attachées des guirlandes de feuilles de laurier, se groupant avec des cornes d'abondance. Au milieu étaient, du côté des Tuileries, les armes du roi, du côté opposé, celles de la ville.

Ce fut le 17 avril 1763 que cette statue fut transférée sur la place; malheureusement Bouchardon mourut après l'avoir faite, et ce fut Pigalle qui fut chargé des figures et des ornements du piédestal, et le 20 juin suivant furent découverts aux regards des curieux la statue et ses accessoires. Les quatre figures colossales representant les Vertus furent assez vivement critiquées, et les mauvaises plaisanteries ne leur manquèrent pas; ce distique sanglant courut aussitôt Paris :

Oh! la belle statue! oh! le beau piédestal!
Les vertus sont à pied, le vice est à cheval.

Un jour aussi les passants remarquèrent que le roi avait les yeux bandés et portait au cou une boîte de fer-blanc avec cette inscription: « N'oubliez pas le pauvre aveugle; s'il vous plaît! »

Cette belle statue équestre ne fut entourée pendant plus de vingt ans que par une misérable clôture en bois; enfin, sous le règne de Louis XVI, en 1784, elle obtint un entourage convenable, composé d'une belle balustrade de marbre blanc et d'un pavé en carreaux de même matière.

Le 11 août 1792, cette statue fut renversée et quelques mois après fut élevée sur le piédestal une figure colossale de la Liberté. Cette figure en maçonnerie et plâtre, colorée en bronze, ouvrage de Lemot, était représentée assise, coiffée du bonnet phrygien et s'appuyant sur une haste.

Ce fut alors que la place Louis XV prit le nom de place de la Révolution.

Mais avant d'aller plus loin, terminons l'esquisse de cette place telle qu'elle était alors, en mentionnant que le fond de la place, du côté du faubourg Saint-Honoré, avait été terminé « par deux grandes façades de bâtimens de 48 toises de longueur chacune, sur 75 de hauteur, construites et placées à 16 toises de distance de la balustrade extérieure des fossés. Ces bâtimens forment chacun un péristyle d'ordre corinthien, composé de 12 colonnes à trois pieds de diamètre, posées sur un soubassement de 24 pieds de hauteur, ouvert en portique, formant des galeries publiques. Au-dessus de la corniche du soubassement règne une balustrade de trois pieds de hauteur. Les chapiteaux et entablements de cet ordre sont sculptés et enrichis de tous les ornemens qui leur sont propres, ainsi que les plates-bandes de l'archivolte et les plafonds dans les péristyles. Les extrémités de chacune de ces façades sont composées d'un grand avant-corps, couronné d'un fronton dans le tympan duquel est sculpté un sujet allégorique; les arrière-corps sont ornés de niches, de médaillons et de tables saillantes et sont couronnés par de gros socles sur lesquels sont posés des trophées. Les retours des extrémités de chaque façade présentent la même ordonnance et la même richesse. »

Ces bâtiments, qui ne furent achevés de construire qu'en 1776, sont: l'hôtel du ministère de la marine, bâti en 1763-1772 (place de la Concorde, 2, au coin des rues Royale et de Saint-Florentin); il fut d'abord affecté, ainsi qu'on le verra plus loin, au garde-meuble de la couronne, puis au ministère; l'hôtel de Coislin bâti en 1776 (au n° 4), et appartenant à la marquise de Coislin; l'hôtel de Pastoret, bâti en 1775 (au n° 6), ayant appartenu à la famille de Rouillé de l'Estang, au marquis de Pastoret, à la marquise de Plessis-Bellière, et qui fut donné en 1808 à la nonciature; l'hôtel de Fougères, bâti en 1772 (au n° 8), il fut d'abord la propriété de Pierre-Louis Moreau, puis celle de Lambert de Fougères, et enfin il est à M. Pean de Saint-Gilles, notaire; l'hôtel de Crillon, bâti en 1763 (au n° 10) ayant d'abord appartenu au duc d'Aumont, puis en 1788 au comte de Crillon, affecté ensuite à l'ambassade d'Espagne et revenu de nos jours au marquis de Crillon.

« Ces deux grandes façades sont séparées par une rue de 15 toises de largeur dont la décoration en 90 toises de longueur, se termine par des



Sa Majesté posa la première pierre avec les cérémonies accoutumées. (Page 236, col. 1.)

pavillons formant un carrefour sur la rue Saint-Honoré. »

Le 26 octobre 1795, une loi donna à la place le nom de place de la Concorde; quelques jours après des ouvriers, en restaurant la statue de la Liberté, trouvèrent dans le globe que tenait la déesse un nid de tourterelles. L'augure parut favorable et confirma cette dénomination.

Napoléon supprima la statue de la Liberté, et le ministre de l'intérieur fut chargé de la remplacer par une colonne triomphale.

La Restauration rendit à la place son nom de place Louis XV.

Le 27 avril 1826, le roi Charles X signa une ordonnance ainsi conçue :

« Il sera élevé un monument à la mémoire de Louis XVI, au centre de la place située entre les Tuileries et les Champs-Élysées, laquelle prendra le nom de place Louis XVI. La première pierre de ce monument sera posée le 3 mai prochain. etc. »

Cette ordonnance ne fut jamais exécutée.

La loi du 27 novembre 1793, avait réuni la propriété de cette place et des Champs-Élysées au domaine national; le 20 août, une nouvelle ordonnance la concéda à la ville de Paris : « Sont concédées à la ville de Paris, à titre de propriété, la place Louis XV, la promenade dite des Champs-Élysées, telles qu'elles sont désignées au plan annexé à la présente loi, y compris les constructions dont la propriété appartient à l'État, à l'exception des deux fossés de la place Louis XV

qui bordent le jardin des Tuileries. Ladite concession est faite à la charge par la ville de Paris... d'y faire dans un délai de cinq ans les travaux d'embellissement jusqu'à la concurrence de 2,230,000 francs au moins... etc.

La révolution de 1830 rendit à la place son nom de place de la Concorde.

Le 31 mai 1834, une nouvelle loi porta : « Il est accordé à la ville de Paris un délai de cinq ans, à partir du 20 août 1833, pour l'exécution des travaux d'embellissement qu'elle doit faire aux Champs-Élysées et à la place de la Concorde, conformement à la loi du 20 août 1828 ; la somme de 2,230,000 francs que la ville devait employer a ces travaux est réduite à 1,500,000. »

Ces travaux commencèrent en 1836 et furent menés promptement, sans dépasser le chiffre limité, les embellissements principaux se composent de deux fontaines-jets d'eau monumentales.

Ces fontaines qui versent chacune plus de 6,716 mètres cubes d'eau par 24 heures, se composent d'un bassin de pierre polie de 16 mètres de diamètre, divisé dans la circonférence par douze piédestaux accouplés, surmontés d'amortissements en fonte. Six figures de tritons et de naïades, tenant chacune un poisson qui rejette l'eau, sont placées dans ce bassin. « Une première vasque de 6 mètres de diamètre, lisons-nous dans *Paris illustré*, s'élève au milieu du bassin, supportée par un piédouche auquel sont adossées six figures colossales, de 3 mètres de hauteur, assises sur un socle hexagonal, les pieds posés sur des proues de navires. Entre ces figures sont des dauphins qui jettent de l'eau. La seconde vasque renversée n'a que 3m50 de diamètre. Au piédouche qui la supporte s'appuient trois enfants de 1m33 de hauteur et séparés par des cygnes qui lancent de l'eau.

« La hauteur totale de ces fontaines, non compris la gerbe qui les surmonte, est de 9 mètres.

« L'une de ces fontaines (la plus rapprochée de la rue de Rivoli, est dédiée à la navigation fluviale. Parmi les statues de la vasque intérieure, deux représentent le Rhône et le Rhin par M. Gechter et les quatre autres : la Récolte des fleurs et celle des fruits par M. Lanno ; la Moisson et la Vendange, par M. Aristide Husson. Les deux génies de la vasque supérieure, la Navigation et l'Industrie, sont de M. Feuchères.

« La deuxième fontaine est dédiée à la Navigation maritime. Parmi les six figures de la vasque inférieure, l'Océan et la Méditerranée sont de M. Debay père, les quatre autres représentent les différentes pêches, savoir : la Pêche du corail et celle des coquillages par M. Vallois, la Pêche des perles et celle des poissons par M. Desbœufs. Les trois génies qui supportent la petite vasque et figurent la Navigation maritime, l'Astronomie et le Commerce sont de M. Brion.

« Les tritons et les néréides des grands bassins sont dus à MM. Elschoët, Parfait Merlieux et au regrettable et infortuné A. Moyne. Les figures des fontaines et des ornements modelés par M. Hoëgler sont en fonte de fer et sortent des usines de Tusey, près de Vaucouleurs (Meuse).

« Dans l'origine, ces fontaines étaient tout entières revêtues de peintures. Les chairs des statues imitaient le bronze florentin, les vêtements le bronze antique ; les accessoires et les ornements étaient dorés. Mais cette peinture et ces dorures se détériorant très vite et réclamant de fréquentes restaurations, l'administration municipale s'est décidée à faire bronzer les fontaines d'après les procédés galvaniques inventés par M. Oudry. Les deux monuments ont été démontés et remontés pièce à pièce, dans le courant de l'année 1861. Les vingt colonnes rostrales et les deux cent vingt candélabres de la place et de ses abords ont subi la même transformation. »

Les colonnes rostrales et les candélabres furent posés aussi en 1836 ; et à la même époque on répara les pavillons et on les surmonta de huit statues représentant les principales villes de France personnifiées ; Lyon, Marseille, Bordeaux, Rouen, Nantes, Lille, Strasbourg et Brest.

Au milieu de la place s'élève l'obélisque de Louqsor, présent du pacha d'Égypte, qui fut érigé le 25 décembre 1836 (on lira à son temps les détails de cette cérémonie). Cet obélisque, qui décorait à Thèbes le palais de Louqsor, mesure 23 mètres de hauteur et pèse environ 220,528 kilog. ; trois rangées verticales d'hiéroglyphes couvrent ses faces. La rangée du milieu est creusée à la profondeur de 15 centimètres, les deux autres sont à peine taillées ; les cartouches multipliés sur les quatre faces présentent toutes le nom et le prénom de Rhamessès ou Sésostris, premier roi de la 19e dynastie de Manéthon, et contiennent les louanges et les récits de ses travaux.

L'obélisque de Louqsor est dans un parfait état de conservation, sauf une entaille faite au pyramidion, probablement par la foudre à une époque déjà très reculée et une mince fêlure à la base.

Son piédestal est formé d'un seul bloc de granit des carrières de Lanildut (Finistère), il a 5 mètres de hauteur sur 3 de largeur et pèse 100,000 kilog.

En 1852, l'autorité fit combler les fossés, source permanente d'accidents, et aujourd'hui la place de la Concorde passe à juste titre pour une des plus belles places publiques de l'Europe.

Bien que la rue Royale n'eût été construite qu'en vertu des lettres patentes du 21 juin 1757, son percement, faisant partie du plan adopté pour la formation de la place, il convient d'en parler ; les travaux de construction et surtout de terrassement commencèrent en même temps que ceux de la place ; elle remplaça le cours ou boulevard qui s'étendait jusqu'au jardin des Tuileries ; le roi avait ordonné que les façades des construc-

tions seraient établies d'après une architecture uniforme, des lettres patentes du 30 octobre 1758 maintinrent les conditions relatives à la symétrie des façades, mais ces dispositions ne furent point exécutées, en ce qui concernait la partie comprise entre les rues Saint-Honoré et du Faubourg Saint-Honoré à la place de la Madeleine. Un arrêt du conseil du 11 mars 1768, l'avait nommée rue Royale; vers 1792, elle prit le nom de rue de la Révolution; en 1795, celui de rue de la Concorde; un arrêté du 27 avril 1814 lui rendit le nom de rue Royale.

Profitons de ce que nous nous occupons d'édilité pour noter quelques autres rues dont nous n'avons pas parlé pour ne pas interrompre le récit des événements. C'est d'abord la rue de l'Église, formée en 1738, et qu'on appela d'abord rue Neuve, ensuite rue de l'Église, parce qu'elle conduisait à l'Église de l'Assomption du Gros-Caillou, c'est-à-dire de la rue de Grenelle-Saint-Germain à la rue Saint-Dominique. La partie comprise entre la rue de Grenelle et l'avenue de la Motte-Picquet ne fut ouverte que par ordonnance du 8 août 1826. C'est aujourd'hui, dans tout son parcours, la rue Cler.

Par sa déclaration du 31 juillet 1740, le roi avait autorisé les propriétaires riverains de la rue du Faubourg Saint-Honoré à construire sur leurs terrains, depuis la rue Royale jusqu'à l'hôtel d'Évreux (l'Élysée) d'un côté et jusqu'à la rue des Saussaies de l'autre; de nombreuses maisons s'élevèrent et une autre déclaration du 10 février 1765 étendit l'autorisation à tout le faubourg.

En 1741, ce fut le passage Saint-Roch qu'on construisit; en 1750, ce fut la rue de Montreuil; il est fait mention d'un village de Montreuil dès le XIIe siècle; le chemin, qui, de Paris conduisait à ce hameau, se couvrit d'habitation vers la fin du règne de Louis XIII et devint rue en 1750.

Le 27 novembre 1754, fut rompu vif, en exécution d'un arrêt du Parlement de la ville, un gentilhomme irlandais appelé Henry Pruxton, âgé de vingt-trois ans, qui avait tué M. Andrieux, avocat au Parlement, en lui logeant trois balles dans le corps pour se venger de la perte d'un procès qu'il avait eu avec lui à l'occasion d'une question de préséance relative au pain bénit.

Les refus du sacrement recommençaient; les prêtres de Saint-Étienne du Mont se montraient les plus intraitables sur ce point; Brunet, premier vicaire et Meuriset porte-Dieu, furent encore décrétés par devant le Parlement, ce que voyant tous les prêtres de la paroisse se retirèrent, et l'archevêque dut envoyer des prêtres du séminaire de Saint-Nicolas et du collège de Lisieux pour y faire le service à leur place. Un second refus de sacrement acheva de brouiller les cartes; plusieurs prêtres de Saint-Étienne du Mont, furent décrétés de prise de corps, et comme ils avaient été soutenus par l'archevêque, le 3 décembre, un courrier de M. d'Argenson apporta au prélat une lettre de cachet qui l'exilait à sa maison de Conflans, ce qui produisit une grande émotion.

L'abbé et les chanoines réguliers de l'abbaye de Sainte-Geneviève présentèrent au roi, le 9 décembre, une requête tendant à la réédification complète de leur église qui menaçait ruine (déjà, en 1744, on avait reconstruit le cloître qui avait été édifié par le roi Robert et qui croulait de vétusté.) Les fidèles n'y étaient point en sûreté, et les religieux n'étant pas en état de subvenir aux frais considérables que cette reconstruction nécessiterait, le roi fut supplié d'y pourvoir. Louis XV y consentit et ordonna qu'à compter du 1er mars 1755, les billets des trois loteries qui se tiraient chaque mois dans Paris seraient augmentés de cinq sols, ce qui en porterait le prix à 25 sols, et que le produit de cette augmentation serait appliqué aux frais de reconstruction de l'église Sainte-Geneviève.

En conséquence, l'architecte Soufflot fut chargé d'établir les plans, et des lettres patentes du mois de mars 1757 les approuvèrent en ces termes :

« Louis, etc., ayant été instruit par nos chers et bien amés les abbé prieur et chanoines réguliers de notre abbaye de Sainte-Geneviève du Mont de Paris, que les bâtimens de leur église étoient dans un tel état de ruines que la réédification en étoit devenue indispensable et que les fidèles qui la fréquentoient ne cessoient de former des vœux pour sa reconstruction; ce qui ne pouvoit s'exécuter sans nos lettres patentes duement vérifiées; lesdits prieur, abbé, chanoines réguliers nous ayant en même temps représenté l'impossibilité où ils étoient par la médiocrité de leurs revenus, de fournir à une dépense aussi considérable, nous avons cru devoir employer notre autorité pour la conservation d'une église précieuse aux habitans de notre bonne ville de Paris, par la juste confiance qu'ils ont eue dans tous les tems en la patronne de cette capitale... A ces causes... nous avons statué et ordonné, statuons et ordonnons voulons et nous plaît ce qui suit : Article 1er. Qu'il soit incessamment procédé aux ouvrages nécessaires, tant pour la reconstruction de la nouvelle église Sainte-Geneviève du Mont, que pour procurer tout ce qui pourra en faciliter les abords; le tout suivant le plan attaché sous le contre-scel des présentes.— Art. 2. Que les maisons et bâtimens appartenant aux dits abbé, prieur et chanoines réguliers étant sur le terrain sur lequel ladite église doit être reconstruite, soient démolis, après néanmoins que lesdits maisons et bâtimens auront été prisés et estimés par un expert qui sera nommé par notre cour de Parlement, etc. — Art. 6. Ne pourront les ouvrages des bâtimens de ladite église être adjugés et faits que sur les devis dressés par le sieur Soufflot, architecte, par nous commis pour la conduite des dits travaux et ou-

vrages et signés, tant de lui que des dits abbé, prieur et chanoines réguliers, etc. — Art. 10. Ne pourra la démolition de l'ancienne église être faite qu'après l'entière reconstruction de ladite nouvelle eglise et la translation de la châsse de Sainte-Geneviève. »

L'emplacement (voisin de la vieille basilique) que devait occuper le nouvel édifice fut bénit par l'abbé de Sainte-Geneviève, le 1er août 1758, mais le peu de solidité du terrain fit retarder la construction de l'église. On avait rencontré un grand nombre de puits, parmi lesquels on en compta sept ou huit qui avaient plus de 26 mètres de profondeur. Ces puits, qui avaient été faits par des potiers de terre qui habitaient le quartier, furent comblés, et les travaux marchèrent sans interruption; l'église souterraine fut achevée en 1763. L'église supérieure était dejà élevée à une certaine hauteur lorsque le roi Louis XV vint solennellement, le 6 septembre 1764, poser la première pierre du dôme. Cette cérémonie mérite d'être décrite : nous l'empruntons au *Journal historique* d'octobre 1764 :

« Le 6 septembre, jour fixé pour cette cérémonie, Sa Majesté, accompagnée de Monseigneur le dauphin, arriva dans cette capitale vers les onze heures du matin, au bruit du canon et aux acclamations du peuple; les gardes françoises et les gardes suisses formoient une haie dans les rues de son passage. Le roi fut reçu à la descente de son carrosse, par le duc de Chevreuse, gouverneur de Paris, qui eut l'honneur de le complimenter, et par le prévôt des marchands et les échevins qui eurent le même honneur; Sa Majesté entra ensuite dans l'ancienne église de Sainte-Geneviève, à la porte de laquelle elle fut reçue par l'abbé, qui étoit à la tète de tous les chanoines réguliers en chapes et qui la harangua. Sa Majesté entra dans le chœur qui étoit orné, ainsi que toute l'église, des tapisseries de la couronne; après y avoir fait sa prière, Elle sortit par la porte collatérale, passa dans le cloître, de là sous la colonnade et ensuite au bas de l'escalier de la bibliothèque d'où elle se rendit au nouveau bâtiment, en passant devant le principal amphithéâtre. Le roi, précédé par des chanoines réguliers, entra dans la nouvelle église dont le portail et une partie de l'intérieur étoient modelés en grand et très bien exécutés.

« Sa Majesté se plaça sur un prie-Dieu près du dôme, après quoi elle posa la première pierre avec les cérémonies accoutumées; on avoit préparé à cet effet une auge dorée, une truelle de vermeil et un marteau très artistement travaillé; ces instruments ont été remis par l'architecte à qui ils appartiennent de droit pour être deposés dans le trésor de l'abbaye. Tous les ouvriers etoient en vestes, culottes et bas blancs, avec un bonnet de même couleur sur lequel étoit attachée une cocarde. On chanta ensuite le *Te Deum* pendant lequel le roi descendit dans l'église basse. Pendant toute cette cérémonie, les huissiers de la chambre portoient leurs masses devant Sa Majesté qui, après avoir visité la bibliothèque et le cabinet des curiosités, revint à la place où elle monta dans son carrosse, et elle reprit la route de Choisy au milieu d'un peuple nombreux, qui témoigna par des cris de joie, le plaisir que lui inspiroit la présence de son souverain. »

« L'abbé, le bibliothécaire et le procureur de Sainte-Geneviève eurent l'honneur de se faire présenter au roi le 9 à Versailles par M. le comte de Saint-Florentin et de faire leurs remerciements à Sa Majesté à l'occasion de la cérémonie du 6. Ils furent présentés aussi le même jour à Monseigneur le dauphin. »

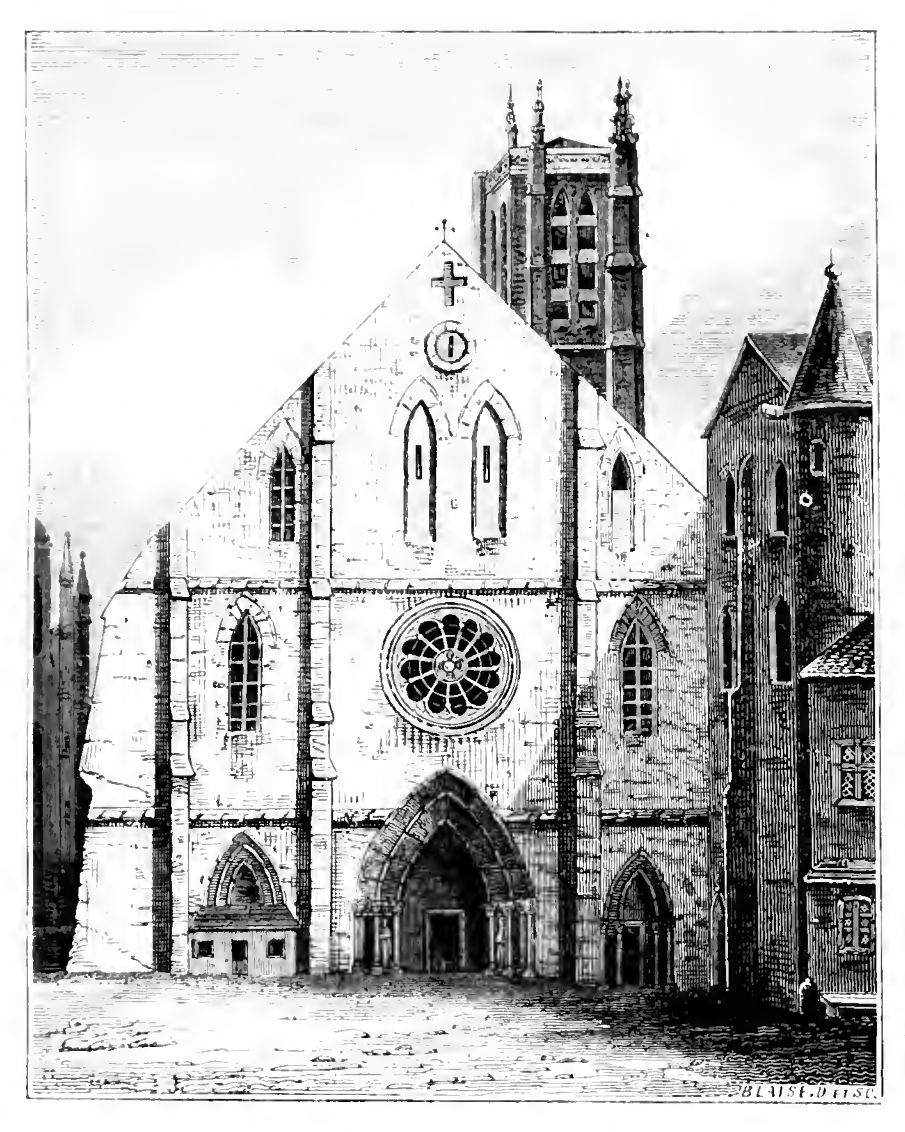
Dans son ensemble, l'église Sainte-Geneviève a la forme d'une croix grecque; sa façade se compose d'un vaste portique de 42m20 de développement sur 13m64 de profondeur, orné de vingt-deux colonnes corinthiennes cannelées, d'une hauteur de 19m50 reposant sur un perron de 12 marches. Six forment avant-corps et supportent un fronton jadis orné d'un bas relief représentant une croix rayonnante et adorée par des anges et des chérubins avec cette inscription :

D. O. M.

Sub invocatione sanctæ Genovefæ

Quatre colonnes en arrière-corps prolongent la façade, les autres doublent ou triplent les premiers rangs; derrière le portique, les branches de la croix sont formées par des massifs presque sans ornements d'une hauteur de 25 mètres, dont le soubassement octogone, puis circulaire de 35m46 sert de base à un temple circulaire percé de 16 fenêtres et enveloppé de 32 colonnes corinthiennes; une terrasse avec balustres le couronne et enveloppe un attique circulaire d'une hauteur de 9 mètres à jour en arcades qui sert de point de départ au dôme ovoïde de 23m77 de diamètre et 14 mètres de hauteur. Il est terminé par une lanterne à six arcades que coiffe une petite coupole hémisphérique surmontée d'une croix de fer doré, dont le pied est à 80 mètres du sol.

« On pénètre du portique dans le temple, lisons-nous dans le *Grand Dictionnaire universel*, par trois portes de bronze; l'intérieur du Panthéon est majestueux, mais froid, tout est d'une élégance sévère et d'une grande harmonie de proportions. La croix qui forme le dessin de l'édifice se répète dans les deux nefs principales qui se coupent à angle droit et sont accompagnées, chacune de collatéraux; les bas côtés et les transepts sont plus élevés que la nef centrale, et la différence est rachetée par une rampe de cinq marches. Les colonnes corinthiennes sup-



Ancienne abbaye Sainte-Geneviève.

portent un entablement dont la frise est ornée de festons et de rinceaux. Le dôme repose sur d'énormes piliers que réunissent quatre arcatures. Cette partie est l'œuvre de Rondelet et remplace les colonnes trop frêles de Soufflot. Les arcades forment des pendentifs au-dessus desquels règne un entablement circulaire que surmonte une colonne corinthienne. L'ensemble du dôme se compose de trois coupoles : la première est au point d'intersection des deux branches de la croix et à une hauteur de 57m80 du sol ; elle est sculptée en caissons avec rosaces et percée d'un œil de 9m60 de diamètre ; la seconde, à 66m45 du sol, est celle qui est décorée des fresques de Gros ; la troisième est la voûte ovoïde du dôme ; ses pendentifs sont ornés de quatre allégories de Gérard. Il n'y a de remarquable à l'intérieur que l'autel du chœur qui est en marbre, d'un goût simple et magistral, précédé d'une balustrade de communion en fer forgé et ouvragé d'un travail digne des merveilles de l'ancienne serrurerie française. Les stalles de bois sculpté sont également d'une belle exécution ; les deux autres autels, dédiés l'un à saint Louis, l'autre à sainte Geneviève, patronne du lieu, resplendissent de luxe et de dorures. L'église a sept portes, trois de façade, quatre latérales, toutes en bronze ou cuivre laminé fondues d'un seul jet sur les modèles de MM. Constant, Dufaux fils et Destouches, par MM. Simonnet père et fils. La plus grande, celle du centre de la façade, mesurant 8m20 de hauteur et

3m95 de largeur, a coûté à elle seule 92,000 francs. »

Soufflot voulut donner dans sa composition le premier exemple, à Paris, d'un portail formé d'un seul ordre et d'une hauteur qui indiquât celle du temple, mais il tomba dans des erreurs qui soulevèrent les nombreuses critiques de ses contemporains. Toutefois, lorsque les échafauds qui avaient masqué toutes les voûtes disparurent et permirent à l'édifice de se développer, un cri général d'admiration retentit, « mais, disent MM. Lazare frères, la joie fut de courte durée, des fractures multipliées sillonnèrent les quatre piliers du dôme et annoncèrent que le poids de cette masse suspendue sur de faibles soutiens menaçait d'écraser tout l'édifice. Il fallut donc, et sans perdre un moment, renoncer à la jouissance que procurait ce beau spectacle d'architecture et entourer d'échafauds, soutenir par des étais, un monument que l'on avait pu croire achevé après un travail de plus de trente années et une dépense excédant 15 millions. Heureusement l'accident fut jugé moins grave qu'on ne l'avait craint d'abord. Les fondations furent trouvées bonnes. » Seulement la construction vicieuse des piliers intermédiaires au dôme et à l'église nécessita des travaux de consolidation qui furent confiés à M. Rondelet, architecte.

Quant à Soufflot, désespéré, doutant de lui, harcelé par les railleries de la critique, il mourut de chagrin en 1780. Rondelet substitua aux pilastres et aux colonnes isolées qui soutenaient l'édifice de lourds massifs de maçonnerie d'un aspect peu gracieux, mais qui, du moins, sont d'une solidité à toute épreuve.

Cependant l'argent devenait de plus en plus rare, et les travaux marchaient avec une désespérante lenteur; l'église n'était pas encore complètement terminée quand arriva la révolution de 1789.

Le 4 avril 1791, l'Assemblée nationale décréta que le nouvel édifice de Sainte-Geneviève serait destiné à recevoir les cendres des grands hommes à dater de l'époque de la liberté française, et que le directoire du département de Paris serait chargé de mettre promptement l'édifice en état de remplir sa nouvelle destination et ferait graver au-dessus du portique ces mots : AUX GRANDS HOMMES, LA PATRIE RECONNAISSANTE.

M. Antoine Quatremère fut chargé de la direction des changements à opérer. Pour imprimer à l'édifice un nouveau caractère, il fallut modifier ou changer beaucoup, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du monument. Au lieu d'un fronton sur le tympan duquel on voyait une croix de Coustou, entourée de rayons divergents et d'anges qui priaient, le sculpteur Moitte représenta la Patrie, les bras étendus et portant des couronnes de chêne qu'elle présentait à l'émulation des citoyens.

Le 12 septembre 1792, un décret de la Convention nationale ordonna qu'on transporterait au Panthéon français le corps du commandant Beaurepaire; ce fut la première fois qu'on se servit officiellement de ce nom de Panthéon.

Mais un décret du 20 février 1806 rendit le Panthéon au culte catholique, sous le nom d'église Sainte-Geneviève et le consacra à la sépulture des citoyens « qui dans la carrière des armes ou dans celle de l'administration et des lettres, auront rendu d'éminents services à la patrie ». Le chapitre métropolitain de Notre-Dame fut chargé de desservir Sainte-Geneviève et la garde de l'église fut confiée à un archiprêtre choisi parmi les chanoines.

Louis XVIII supprima la nécropole et fit arracher du fronton la légende : *Aux grands hommes*, etc. il y substitua celle-ci : *D. O. M. Sub. invoc. S. Genovefæ Lud. XV dicavit, Lud. XVIII restituit.* (A Dieu, très bon, très grand, sous l'invocation de sainte Geneviève. Dédié par Louis XV, restitué au culte par Louis XVIII).

Sous la Restauration, la seconde coupole de l'église fut décorée par Gros qui représenta l'*apothéose de sainte Geneviève.* Cet immense ouvrage se divise en quatre grands tableaux : la fondation de la monarchie par Clovis, le triomphe de Charlemagne, le règne de saint Louis et la Restauration.

L'église Sainte-Geneviève n'en avait pas fini avec les transformations.

Le 26 août 1830, le roi Louis-Philippe rendit un decret portant : « Art. 1er. Le Panthéon sera rendu à sa destination primitive et légale ; l'inscription : *Aux grands hommes, la Patrie reconnaissante* sera rétablie sur le fronton. Les restes des grands hommes qui auront bien mérité de la Patrie y seront déposés. — Art. 2. Il sera pris des mesures pour déterminer à quelles conditions et dans quelles formes ce témoignage de la reconnaissance nationale sera décerné au nom de la Patrie, etc. »

En raison de ce décret, David d'Angers fut chargé de sculpter le nouveau fronton, Girard orna les pendentifs du dôme de peinture dont le magnifique ouvrage de Gros ne dépare pas le mérite : sur le fronton, David a représenté la Patrie distribuant des couronnes; à ses pieds sont : d'un côté la Liberté, de l'autre l'Histoire, deux groupes de citoyens, les uns civils, les autres militaires, reçoivent ces couronnes. Sous le péristyle, restaient quatre grands cadres, destinés à l'origine à contenir quatre épisodes de la vie de sainte Geneviève : le statuaire Nanteuil y représenta un magistrat bravant un assassin, un guerrier refusant les palmes de la victoire, les Sciences et les Arts illustrant la nation, l'Instruction publique accueillant des enfants amenés par leurs mères.

En 1831, la croix placée au sommet du dôme avait été enlevée, on songea à la remplacer par

une statue colossale de la Renommée. Cortot fut chargé du travail, et le modèle en carton pierre fut placé en 1838, mais il était mal venu, on le supprima ; en 1840, trois statues de plâtre, la Gloire, la Justice et la Pitié, qui avaient figuré dans la cérémonie du retour des cendres de l'empereur, furent remisées sous les voûtes du Panthéon.

En 1848, pendant les journées de juin, des insurgés s'étant réfugiés au Panthéon, on employa le canon pour les déloger, et la façade subit d'assez fortes avaries.

En 1851, le Panthéon reprit officiellement le nom d'église Sainte-Geneviève et fut rendu au culte catholique. Un décret du 6 novembre rendu par le président fut ainsi libellé : « L'ancienne église de Sainte-Geneviève est rendue au culte, conformément à l'intention de son fondateur, sous l'invocation de sainte Geneviève, patronne de Paris. »

Le 22 mars 1852, un décret institua la communauté de six chapelains de Sainte-Geneviève « pour se former à la prédication, pour prier Dieu pour la France et pour les morts qui auront été inhumés dans les caveaux de l'église ».

Ces caveaux existent dans une crypte qui se trouve à 6 mètres au-dessous du sol de la nef supérieure ; elle a son entrée dans la partie orientale de l'édifice. Les caveaux sont spacieux et grandioses ; des piliers trapus, d'ordre dorique, divisent le souterrain en plusieurs galeries qu'éclaire un jour rare et mystérieux. Les cénotaphes n'offrent aucun intérêt artistique. Ceux de Voltaire et de Rousseau, qui sont vides, ne sont que des modèles provisoires en bois.

Des travaux d'appropriation furent commencés en exécution du décret de 1851. Une boiserie entoure le chœur, le sanctuaire et les croisées. Dans le transept de gauche se trouve l'autel de la Vierge ; dans celui de droite l'autel de Sainte-Geneviève surmonté de quatre anges qui supportent une châsse en forme de tabernacle. Ces figures ont été moulées sur celles que Germain Pilon sculpta en bois pour la châsse primitive et qui sont aujourd'hui au Louvre. Celle qui contient des reliques de la sainte est placée à côté de l'autel. Au-dessus du maître-autel on remarque une fresque représentant Jésus-Chris bénissant.

La décoration intérieure du Panthéon a préoccupé les divers gouvernements qui se sont succédé, et ses vastes parois, où pourrait s'écrire l'histoire entière de l'humanité, sont loin d'être couvertes ; cependant en 1848, le peintre Chenavard fit la proposition à la République d'exécuter dans l'intérieur du Panthéon une suite de peintures murales représentant toutes les grandes phases de l'histoire. Ce projet ne fut pas exécuté, mais en 1874 il fut repris sous le ministère de M. de Fortou ; le directeur des beaux-arts, M. de Chenevières fit décider que ces parois seraient couvertes de fresques confiées à MM. Galland, Bonnat, Puvis de Chavannes, Meissonier, Gérome, Blanc, Gustave Moreau, Millet, Cabanel, Baudry, et qu'il y serait représenté des épisodes historiques : *la Prédication de saint Denis — la Marche d'Attila sur Paris — Sainte Geneviève calmant la multitude affolée — Sainte Geneviève au milieu des horreurs de la famine réunissant la flotille qui doit ravitailler Paris — les Derniers Instants de sainte Geneviève — le Commencement de Charlemagne — Saint Louis rendant la justice*, etc. Ces fresques sont en voie d'exécution, et quelques-unes sont achevées. Elles sont d'un excellent effet et meublent ces grands murs nus qui attendaient depuis si longtemps une décoration digne de la splendeur de l'édifice.

L'ancienne église de l'abbaye de Sainte-Geneviève subsista longtemps encore après que le Panthéon fut achevé ; ce ne fut qu'en 1802 que sa démolition fut ordonnée. Une commission de savants fut chargée de surveiller les travaux et les fouilles, afin de réserver les objets les plus intéressants. On découvrit sous le maître-autel un certain nombre de sarcophages, peut-être même celui du fondateur de l'abbaye, et l'on retira de la crypte, pour le porter à Saint-Étienne du Mont, le cercueil de pierre qui avait renfermé le corps de sainte Geneviève.

On ne comprit pas dans la démolition une haute tour carrée qui accompagnait le chœur de l'église abbatiale du côté du sud ; cette tour est engagée aujourd'hui dans les bâtiments du lycée Descartes ; elle est romane à la base, et sa partie supérieure appartient au style gothique flamboyant. Parmi les tombeaux que contenait l'église, se trouvaient celui de René Descartes et celui du cardinal de la Rochefoucauld, abbé commendataire et réformateur de l'abbaye.

Ce fut ce cardinal qui fonda la bibliothèque de l'abbaye ; lorsqu'il fut nommé abbé en 1624 il ne trouva pas un seul ouvrage imprimé ; il envoya chercher aussitôt 5 à 600 volumes de sa propre bibliothèque, et ce fut le noyau de l'une des plus belles collections de livres de France. « Les frères Chanteau et Lallemant, tous les deux chanceliers de l'université, s'occupèrent activement, lisons-nous dans *Paris illustré*, de rechercher et d'acquérir les livres de choix pour Sainte-Geneviève et en 1675 il fallut construire un vaste local pour la bibliothèque qui s'accroissait rapidement. On commença une galerie décorée d'après les dessins de P. du Creil et agrandie cinquante ans après par les soins et aux frais du duc d'Orléans fils du régent. Jean Restout en peignit la coupole en 1730 (il y représenta l'apothéose de saint Augustin) et cette galerie, qui mesurait 100 mètres de longueur, devint la plus magnifique salle de lecture qu'il y eût en Europe.

« Tel fut le rapide développement de la bibliothèque Sainte-Geneviève, dont le catalogue, imprimé en 1692 par les soins du P. Claude du

Molinet, remplit un immense volume in-folio. Voici le titre de cet ouvrage, il donnera une idée des riches collections accumulées dans l'abbaye : « Le cabinet de la bibliothèque de Sainte-Geneviève, contenant les antiquités de la religion, des chrétiens, des Égyptiens et des Romains, des tombeaux, des poids et des médailles, des monnaies, des pierres antiques gravées et des minéraux, des lampes antiques, des animaux les plus rares et les plus singuliers, des coquilles les plus considérables, des fruits étrangers et de quelques plantes exquises. » La plupart de ces curiosités provenaient du cabinet du célèbre collectionneur M. de Peiresc, conseiller au parlement d'Aix.

En 1710, Maurice le Tellier, archevêque de Reims, enrichit la bibliothèque en lui léguant la sienne, qui consistait en un choix de livres rares et précieux dont le nombre dépassait 15,000. A partir de ce moment, la bibliothèque de l'abbaye, la plus importante après celle du roi, fut ouverte tous les jours au public de 2 heures à 5 heures, et parmi les hommes distingués qui se succédèrent dans les fonctions de bibliothécaire, on peut citer les P.P. le Courayer, Gillet, Prévôt, Pingré, Mougez et Mercier de Saint-Léger.

En 1782, elle se composait de 45,000 volumes, classés dans des armoires fermées par des portes treillissées de fil d'archal, et qui tenaient tout l'espace compris entre le plancher et le plafond sur une largeur de cinq mètres chacune. De chaque côté de ces armoires se trouvait un scabellon portant le buste d'un homme célèbre choisi soit parmi les anciens, soit parmi les modernes. On y voyait ceux du chancelier le Tellier, de Colbert, de Louvois, de l'archevêque de Reims son frère, de Mansart.

Le cabinet d'antiquités et de curiosités, joint à la bibliothèque, contenait une collection de médailles de grand bronze au nombre de plus de 400, une de moyen bronze de 1,400 pièces, enfin une de petit bronze, unique en Europe, et composée de 1,200 médailles, et enfin une de 700 médailles d'argent, les monnaies et les poids des peuples anciens, 400 médailles en cuivre des papes, les médailles de tous les souverains de l'Europe, les jetons royaux depuis François Ier jusqu'à Louis XV, au nombre de plus de 600, et environ 1,000 des princes, des familles nobles, des magistrats, etc. Des pierres gravées, des armes et des vêtements de tous les pays étrangers, des vases et nombre d'objets de haute curiosité. Les bâtiments et jardins de l'abbaye occupaient un espace d'environ dix-huit arpents.

En 1790, l'abbaye de Sainte-Geneviève fut supprimée, et la bibliothèque devint propriété de l'État.

Elle se composait alors de 80,000 volumes et 2,000 manuscrits.

Elle fut mise au nombre des quatre bibliothèques dont la conservation fut décidée et dont l'usage fut public. Mais en l'an V, le cabinet d'antiquités et de curiosités fut supprimé, et les collections de numismatique furent transférées à la bibliothèque de la rue de Richelieu. Les autres collections furent réparties entre les divers établissements scientifiques auxquels ils pouvaient convenir.

La bibliothèque Sainte-Geneviève fut amplement dédommagée de cette perte lorsque M. Daunou, son administrateur, obtint du directoire l'autorisation d'acheter les livres de prix provenant de la bibliothèque particulière du pape Pie VI.

En 1843, les livres de cette bibliothèque furent transférés provisoirement dans les bâtiments de l'ancien collège Montaigu. Ils y restèrent sept ans en attendant que la bibliothèque qu'on construisait sur la place du Panthéon fût en état de les recevoir ; elle fut inaugurée, ainsi qu'on le verra, en 1850.

Ce fut en 1754 qu'on découvrit à Passy, dans la maison de Mme Casalbigi, veuve du général la Motte, une source d'eaux minérales qui devint la fortune du quartier; déjà, en 1719, des eaux minérales avaient été découvertes sur le penchant méridional du coteau, et le 3 février 1720 une commission médicale avait déclaré que les eaux de Passy étaient les unes ferrugineuses, et les autres vitrioliques et sulfureuses. Mais les eaux découvertes en 1754, qui contenaient « du sel marin, de l'acide vitriolique et de l'acide nitreux », étaient les premières qu'on rencontrait de cette espèce, et bientôt il fut de mode d'aller prendre les eaux de Passy.

Damiens était couché sur une estrade matelassée, entouré d'un réseau de fortes courroies.

XXXIII

Les refus de sacrements. — La Lescombat. — Damiens. — La petite poste. — Le cabaret de Ramponneau. — Les jésuites. — La loterie. — Église de la Madeleine. — L'inondation. — Théâtre de Nicolet; la Gaîté. — Arts et métiers. — L'hôtel des Monnaies.

'ANNÉE 1755 commença par un froid excessif; le Parlement prit vacance jusqu'au 14 janvier, à cause de ce froid et de l'impossibilité d'aller en voiture, et, le 14, il s'assembla extraordinairement pour juger un nouveau cas de refus de sacrements fait à la duchesse de Perth, malade, par le curé de Sainte-Marguerite et son porte-Dieu; le lendemain un huissier de la cour se présenta à la paroisse pour constater qu'il n'y avait plus personne, à l'exception d'un seul prêtre nommé Coquelin, et encore était-ce un prêtre interdit. Or ce Coquelin eut une attaque d'apoplexie; lorsqu'il reprit connaissance, il demanda les sacrements, mais, à son tour, il se les vit refuser; nouvelle assemblée du Parlement qui décréta des prises de corps contre les prêtres récalcitrants, et condamna le curé de Saint-Gervais à administrer Coquelin; le peuple escorta le curé et « il y eut un si grand concours de monde jusqu'à minuit que la rue était pleine de carrosses ».

Le Parlement condamna au bannissement perpétuel le premier vicaire, le second vicaire et le

porte-Dieu de la paroisse Saint-Étienne du Mont; l'arrêt fut publié, affiché, crié dans les rues de Paris, et il satisfit pleinement le peuple, qui soutenait énergiquement le Parlement contre le clergé.

De son côté, l'archevêque, exilé à Conflans, publiait des mandements faisant très expresses inhibitions et défenses aux prêtres de son diocèse de s'immiscer dans aucunes fonctions curiales, et notamment dans l'administration du saint viatique et de l'extrême-onction, sous peine de suspension.

Le procureur général interjeta appel comme d'abus de ces mandements.

C'était une guerre de notifications, de déclarations, d'oppositions à n'y rien comprendre.

Le 8 février, l'arrêt de bannissement prononcé contre les prêtres de Saint-Étienne du Mont fut exécuté : on apporta sur la place Maubert, dans la charrette du bourreau, un poteau et un écriteau contenant l'arrêt. Le bourreau planta le poteau en terre, et un greffier et un huissier descendirent de fiacre; le premier lut l'arrêt, et alors l'écriteau fut attaché par le bourreau au poteau. Une escouade du guet à pied et à cheval, et des archers de robe courte formaient le cercle autour des gens de justice qui se retirèrent, leur besogne terminée, et le poteau avec écriteau demeura debout jusqu'à cinq heures du soir, de manière que tous les passants pussent le lire et le commenter tout à l'aise, ce qu'ils ne manquèrent pas de faire, car c'était la question capitale du moment.

Une affaire criminelle occupa beaucoup Paris à l'époque de toute cette agitation religieuse et fit une diversion dans les esprits. Ce fut l'affaire de la Lescombat. Cette femme, née Marie Catherine Taperet, était mariée a l'architecte Lescombat, qui avait parmi ses élèves un jeune homme appelé Mongeot; des relations coupables s'établirent entre celui-ci et Mme Lescombat, qui, résolue à se débarrasser de son mari qui la gênait, finit par faire consentir son amant à tuer Lescombat. Les deux hommes allèrent dîner chez un portier du Luxembourg, et en sortant de cette maison, en arrivant près de Saint-Sulpice, Mongeot frappa le malheureux Lescombat d'un coup de couteau dans le dos qui le fit tomber inanimé.

Arrêté peu de temps après, Mongeot avoua tout et produisit les lettres de la Lescombat qui n'avait pas craint de venir trouver son amant dans la prison pour le supplier de ne pas la perdre.

Le 25 septembre 1754, Mongeot fut condamné à être pendu, mais le jugement fut infirmé, et il fut sursis à l'égard de la veuve Lescombat, qui avait été aussi mise sous les verroux. Mongeot fut rompu vif sur la place de la Croix-Rouge. Par un hasard cruel, les cordes qui servaient à lier le condamné sur la roue étaient trop courtes, et il fallut en aller chercher d'autres.

La Lescombat fut condamnée à la potence, mais elle déclara être grosse des œuvres de Mongeot; son assertion était exacte, il fut sursis à son exécution; elle accoucha peu de temps après et fut renvoyée au Châtelet qui ordonna sa pendaison pour le vendredi 4 mars 1755; dès le matin la potence fut dressée sur la place de Grève, et dès dix heures la foule s'y porta, pour y voir pendre la belle Lescombat, car elle était fort jolie (sa gorge, ses bras et ses mains paraissaient d'une beauté rare : le plâtre de la Lescombat modelé par elle dans sa prison existe chez tous les mouleurs, mais sa main surtout est devenue l'ornement indispensable de tous les ateliers), mais, l'attente des curieux fut trompée. Elle déclara aux juges du Châtelet qu'elle était de nouveau grosse, ce qui fit qu'on la ramena à la Conciergerie à midi. « Elle étoit proprement mise et coiffée modestement ; et un grand monde dans la cour du Palais pour la voir descendre. » Des médecins furent commis pour s'assurer si le fait était vrai, mais on dut attendre quelques mois pour être fixé, et enfin il fut reconnu que, cette fois, elle avait fait un mensonge dans le but unique de prolonger ses jours.

Le 2 juillet fut fixé pour être le jour de son supplice. « C'étoit un concours de monde extraordinaire dans la Grève et dans toutes les rues adjacentes pour la voir du moins passer. Il y avoit du monde jusque sur les tours Notre-Dame; les chambres étoient louées dans la Grève, nombre de gens en carrosses dans la place et les passages, et cette folie du public étoit d'autant plus misérable qu'on n'a rien vu. Cette femme avoit le visage couvert d'un mouchoir, et elle a été pendue à 7 heures et demie du soir avec ce mouchoir. Elle n'a rien dit à la question ni à l'Hôtel de ville où elle a été deux heures. Quand elle est sortie pour venir à l'échelle, on a claqué des mains comme à un spectacle. Pendant la cérémonie on vendoit dans les rues l'histoire imprimée de son crime et son portrait, qui n'est pas aussi joli qu'elle l'étoit en effet. Son frère, dont il n'est pas parlé dans l'arrêt, est dans les cachots, mais on dit qu'elle ne l'a pas chargé. »

Le 13 février, un sieur Dufrancey, praticien, faisant les fonctions de juge châtelain et de greffier, un domestique et un garçon tapissier, furent pendus en Grève après avoir fait amende honorable à la porte du grand Châtelet, le premier comme faux accusateur, les deux autres comme faux témoins.

Ce Dufrancey avait prétendu qu'un sieur Roi, dont il voulait tirer vengeance, avait tenté de le faire assassiner, et il avait trouvé des témoins pour le certifier. Tous trois furent rompus après avoir été appliqués à la question extraordinaire. La place de Grève demeura pleine de monde jusqu'à minuit.

Le 8 mars, jugement fut rendu contre le sieur

Laugier de Beaurecueil, curé de la paroisse de Sainte-Marguerite du faubourg Saint-Antoine, et le nommé Fitz, prêtre anglais ou irlandais, porte-Dieu, pour refus de sacrements à la dame de Perth, « autrement Milady Drumont ». La cour condamna le curé au bannissement et ordonna qu'il serait plus amplement informé à l'égard de Fitz. « Pour l'exécution du présent arrêt, ordonne qu'il sera transcrit sur le tableau qui sera à cet effet attaché, par l'exécuteur de la haute justice, à un poteau qui sera planté, jour de marché, dans la plus grande place publique du faubourg Saint-Antoine, etc., » ce qui fut exécuté le 12.

Le lundi 17 mars, on reçut au Parlement dans la grand'chambre, à la petite audience, cinq ducs et pairs : de Rochechouart, de Fitzjames, d'Harcourt, d'Antin et de Valentinois; le premier président leur fit prêter serment debout, nu tête et sans épée, de servir le roi, de l'assister dans de hautes et d'importantes affaires, de rendre la justice au pauvre comme au riche, de tenir les délibérations de la cour secrètes et de se comporter en bons et fidèles ducs et pairs de France. Après le serment, le greffier ou le premier huissier leur donna leur épée, et le président leur assigna leurs places, selon le rang de leur élection.

Le 16 mai, on planta le poteau et l'écriteau à la place Maubert contre le sieur Dubois, prêtre, habitué de Saint-Eustache, condamné aux galères perpétuelles et « un quidam prêtre, banni à perpétuité ».

Le 26 mai, se fit la montre des huissiers, c'est-à-dire la marche à cheval des premiers magistrats du Châtelet, des conseillers, des commissaires et des huissiers, pour aller faire la visite annuelle à M. le chancelier, au premier et à tous les présidents à mortier et à messieurs les gens du roi.

Le 5 juin, jour de la petite Fête-Dieu, après la procession de la paroisse Saint-André, les augustins firent une procession autour de leur enceinte; ils prirent par la rue des Grands-Augustins, la rue Christine, la rue Dauphine et regagnèrent le couvent par la porte qui se trouvait sur le quai. Tout le clergé y assista, le cardinal de la Rochefoucault portait le saint-sacrement sous le dais, l'Hôtel de ville y envoya un grand nombre de gardes, avec tambours pour accompagner chaque évêque; une grande affluence de monde s'était portée sur son passage.

Une assemblée générale du clergé se tenait en ce moment aux Augustins; par une délibération unanime, elle accorda au roi un secours de 16 millions.

Le 2 septembre, Madame, fille aînée du dauphin, mourut à Versailles, et le 5 son corps fut porté à Saint-Denis, d'où le cœur fut apporté au Val-de-Grâce, escorté par un détachement de gardes du corps.

Un grand procès civil qui intéressait 300 familles fut perdu par M. le maréchal de Richelieu qui plaidait depuis plusieurs années contre les propriétaires des maisons existant autour du Palais-Royal, et dont il prétendait rentrer en possession, en vertu de la substitution du cardinal de Richelieu; le nombre de personnes qui se trouvaient intéressées donna un grand retentissement à ce procès.

A cette époque, l'État ne touchait pas directement, comme aujourd'hui, ses revenus, la recette en était affermée à 40 fermiers généraux qui pressuraient le peuple tant qu'ils pouvaient pour en tirer le plus possible; Louis XV jugea que le nombre de ces exploiteurs de la fortune publique n'était pas suffisant; il l'augmenta et le porta à 60 qui s'engagèrent à lui faire, à partir du 1er octobre 1755 une avance de 60 millions avec intérêt à 4 p. 100. De plus, les 300 secrétaires du grand collège (c'est-à-dire les officiers de la grande chancellerie), durent verser chacun 40.000 livres contre un intérêt de 3 p. 100 et les secrétaires du petit collège (c'est-à-dire les officiers établis près des cours et de petites chancelleries, telles que les chancelleries du Palais) 20,000. Tout cet argent était demandé dans l'occurrence de la guerre à soutenir contre l'Angleterre, et, naturellement, tous les impôts qui devaient cesser d'être perçus à la fin de 1755 furent continués pour six ans, ce qui eut pour résultat de provoquer un mécontentement général.

Enfin le roi augmenta le prix de toutes les charges de finance; ainsi, les charges de secrétaires du roi furent taxées à 150,000 livres, les offices de garde des sceaux, audienciers, contrôleurs et payeurs des gages à 65,000 livres et celles des secrétaires du petit collège à 55,000.

Le 17 novembre, grande sonnerie à Notre-Dame pour les prières de quarante heures; à 6 heures du soir la dauphine accoucha d'un prince qui fut nommé comte de Provence (Louis XVIII). Il y eut des illuminations dans tout Paris, et le lendemain la Comédie française donna un spectacle gratis.

Ce fut en cette année 1755 que fut bâti la nouvelle abbaye de Pentemont dans la rue de Grenelle Saint Germain ; elle est de forme singulière, « son portail est orné de deux colonnes qui portent un petit fronton cintré surmonté d'un autre plus grand de forme triangulaire ; sur le tout fut placé un grand vitrage. Le plan de l'intérieur de l'édifice forme une petite croix dont les branches sont d'égale longueur. Dès l'entrée, on se trouve sous le dôme qui est placé dans le centre de cette croix. Il est appuyé sur quatre arceaux en plein cintre, qui naissent des angles de la croisée. Le plafond de ce dôme est orné de bandeaux en saillie et percé de huit croisées, dont quatre seulement sont vitrées, et les quatre autres murées, et dans leurs lunettes sont posés des vases d'une forme assez laide. Toute l'architecture est d'or-

dre ionique, traité en colonnes et en pilastres, entre lesquels on a ménagé de petites tribunes fermées de grilles portées par des bandeaux, les uns cintrés, les autres carrés. Dans la partie de la croisée qui est ouverte, vis-à-vis la porte d'entrée, est placé le maître-autel, où l'on touche presque en entrant ; il est adossé à la grille du chœur des religieuses, qui est en face de l'entrée. On a tenu cette grille fort basse, pour laisser voir toute la partie supérieure du chœur, dont le plafond est orné d'une grande table d'un carré long cintré par les extrémités avec moulures de bandeaux. Ce chœur est terminé dans le fond par deux colonnes isolées du même ordre que les précédentes, sur l'entablement est placé un cadran. Cet entablement est surmonté d'un fronton brisé par deux enroulements, sur lesquels sont placés deux anges en attitude d'adoration du nom de Jehova, écrit en lettres d'or, et d'où sortent des rayons de gloire ; sur le total est posé un buffet d'orgues qui touche presque à la voûte. »

Cette église, bâtie sur les dessins de Constant, demeura celle du couvent des dames de Pentemont jusqu'à la Révolution ; à cette époque elle devint, ainsi que les bâtiments conventuels, un dépôt d'habillements militaires. Ce service était trop important sous le premier empire, pour que le ministre de la guerre pût se dessaisir de ce vaste local ; aussi garda-t-il sa destination après que le temple de Pentemont eut été accordé, en 1802, par le Concordat, aux protestants. La Restauration ne s'occupa pas davantage de le leur donner ; ce ne fut qu'en 1846 que le temple de Pentemont a été enfin approprié au culte protestant ; quant aux bâtiments, ils devinrent plus tard la caserne des cent-gardes.

L'année 1756 commença par de grands préparatifs pour la guerre de sept ans et, dit Voltaire, le roi de France eut avec facilité et en un moment, tout l'argent dont il avait besoin, par une de ces promptes ressources qu'on ne peut connaître que dans un royaume aussi opulent que la France. Vingt places nouvelles de fermiers généraux et quelques emprunts suffirent pour soutenir les premières années de la guerre, facilité funeste qui ruina bientôt le royaume. » Nous avons parlé de l'augmentation des fermiers généraux, nous verrons bientôt comment vint la ruine.

Disons d'abord que le 12 janvier, il y eut sur Paris un ouragan terrible qui jeta à terre une pluie de tuiles, de parties de cheminée, et qui renversa toutes les boutiques du Pont-Neuf.

Le 18, le dauphin et la dauphine vinrent à trois heures de l'après-midi en grande pompe à Notre-Dame, rendre grâces à Dieu de la naissance du comte de Provence. Il y eut *Te Deum ;* ils allèrent ensuite à Sainte-Geneviève entendre un salut, et retournèrent à Versailles, accompagnés dans cette promenade par une grande affluence de peuple.

Une querelle très vive s'était élevée entre le Parlement et le grand conseil, mais toutes ces disputes sur des questions d'attribution de pouvoir ne passionnaient que les gens de justice ; quant au peuple proprement dit, il n'y prenait qu'un intérêt très médiocre.

Le 18 février entre 7 heures 1/2 et 8 heures du matin, on sentit de très légères secousses de tremblement de terre dans les différents quartiers de Paris. Tous les ecclésiastiques du séminaires des Trente-Trois se réfugièrent en foule dans la cour du collège de Navarre, mais ils en furent quittes pour la peur.

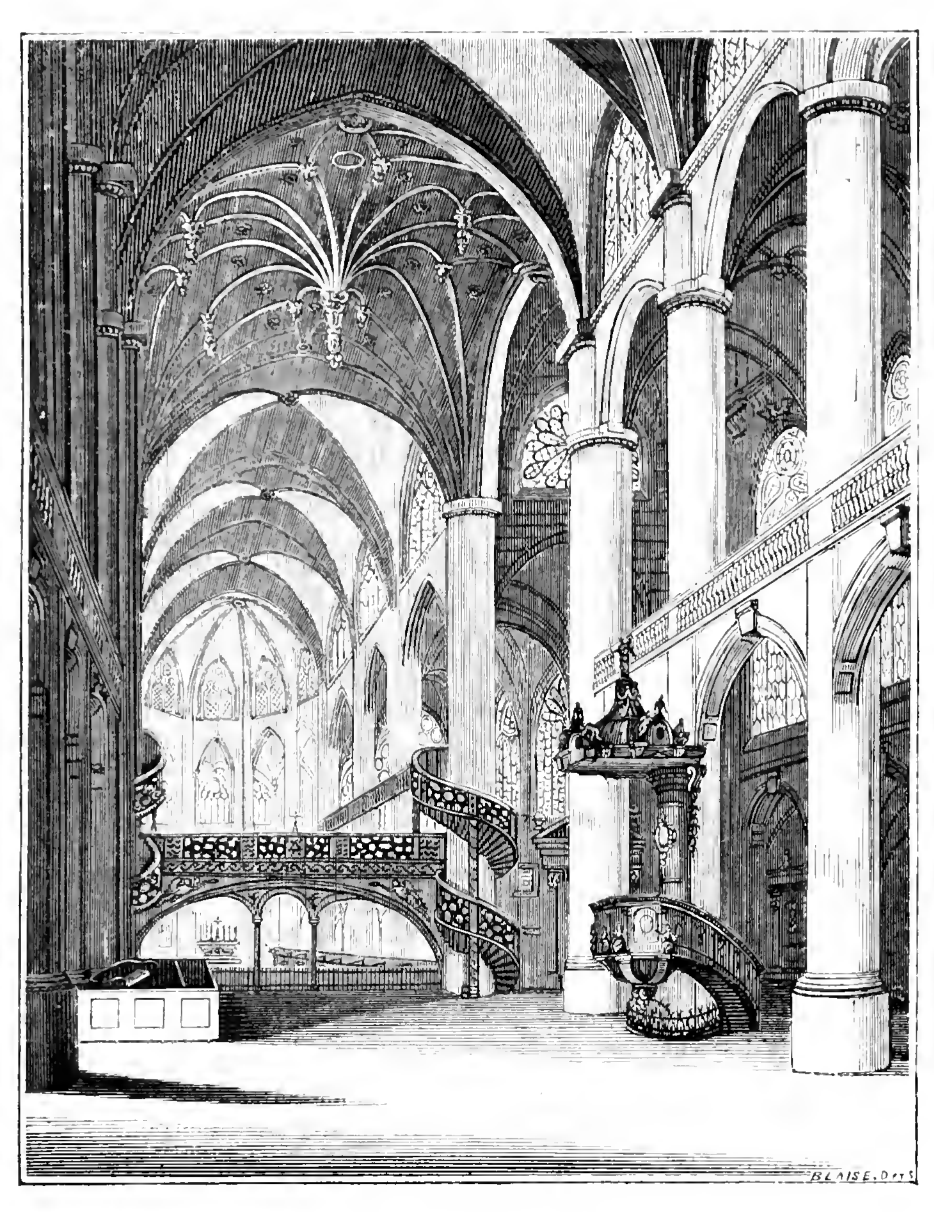
Le 26 février, au matin, le bruit de la nouvelle la plus invraisemblable se répandit dans Paris : deux prisonniers venaient de s'échapper de la Bastille. Cette évasion fut un événement considérable ; en voici les détails :

Jean-Henri Masers de Latude, né en 1725, avait eu la folle idée de simuler un soi-disant complot contre les jours de Mme de Pompadour, afin d'avoir l'occasion de la prévenir du danger qu'elle courait, croyant par là se rendre intéressant à ses yeux et obtenir sa protection ; malheureusement, on le devina, il fut arrêté, interrogé par le lieutenant général de police Berryer et, forcé d'avouer, il fut jeté dans un des cachots de la Bastille, soumis à la plus rigoureuse incarcération, à la plus munitieuse surveillance, ne pouvant recevoir aucune nouvelle de sa famille ni lui faire parvenir des siennes ; transféré quelques mois plus tard au donjon de Vincennes, il parvint le 25 juin 1750 à s'échapper, et persuadé que Mme de Pompadour lui pardonnerait ce qui n'avait été, après tout, qu'une étourderie de jeunesse, il n'hésita pas à lui écrire, pour lui raconter son évasion et lui indiquer son asile.

La favorite se contenta de remettre la lettre au lieutenant de police qui s'empressa de faire arrêter de nouveau Latude et de le réintégrer à la Bastille, où il fut gardé à vue plus étroitement que jamais.

Un jour cependant, le gouverneur fut touché de compassion pour ce pauvre jeune homme et voulut adoucir sa captivité en lui donnant un compagnon : c'était aussi un jeune homme qui avait déplu à Mme de Pompadour et qui se nommait d'Aligre. La conformité de leur destinée unit bientôt les deux prisonniers, et ils osèrent rêver le projet de s'évader ensemble ; ils se mirent à l'œuvre avec une intelligence et une persévérance sans pareilles. Ils travaillèrent pendant deux années dans ce but. Après s'être fabriqué une scie et un couteau, ils taillèrent des bûches qu'ils avaient eu le soin de mettre en réserve, et confectionnèrent une échelle ; leur linge de corps et ce qu'ils purent détruire de leurs draps et couvertures furent convertis en une corde à nœuds de plus de 100 mètres de longueur.

Ils parvinrent en outre, sans éveiller l'attention des gardiens, à fabriquer des leviers.



Intérieur de Saint-Etienne du Mont.

Le 25 février 1756, tous les préparatifs étant terminés, ils tentèrent l'évasion dans la nuit.

Ils avaient scié les barreaux de fer qui garnissaient l'intérieur de la cheminée et montèrent à la façon des ramoneurs jusqu'au faîte de la tour. Une fois là, ils assujettirent leur corde et se mirent en devoir de redescendre à l'extérieur; il y avait environ 120 mètres de hauteur entre le faîte de la tour et le fossé que la fonte des neiges et des glaces avaient empli; la nuit était noire et par cela même favorable à l'exécution de leur projet, mais le froid était des plus vifs et une bise âpre les secouait cruellement le long des murailles; leurs mains se déchiraient en glissant sur la corde.

Rien n'y fit. Soutenus par leur ardent désir de liberté, ils descendirent et tombèrent exténués et brisés de fatigue dans le fossé de la tour, avec un paquet de vêtements de rechange dont ils s'étaient munis. Grâce à leur échelle de bois ils purent gravir le parapet et se trouvèrent dans le jardin du gouverneur. Mais là il leur fallait encore franchir un mur énorme; ils parvinrent à l'aide de leurs outils à y percer un trou assez grand pour leur donner passage, sans s'occuper ni des rondes, ni des sentinelles, et furent assez heureux pour n'être vus ni entendus par personne.

On a peine à croire qu'un pareil travail ait été exécuté en si peu de temps. Comme cinq heures

sonnaient, ils passaient au travers du mur; déjà le petit jour pointait; quelques instants plus tard, la cloche d'alarme avertissait les sentinelles de leur fuite.

Ils avaient eu le temps de se jeter dans une des ruelles voisines du donjon.

Ils s'éloignèrent en toute hâte du lieu maudit et passèrent la frontière; malheureusement d'Allègre fut arrêté à Bruxelles, ramené à Paris, et fou de chagrin il fut mis à Charenton où il mourut dans une cage de fer.

Cinq mois après sa fuite, Latude était à son tour appréhendé au corps à Amsterdam, au moment où il allait s'embarquer pour les Indes, et on le ramena à la Bastille.

Cette fois, il fut mis pour plus de sûreté dans un cachot dont le soupirail donnait sur les fossés du donjon, et par lequel il ne lui arrivait qu'un air empesté; alors toute sa force de caractère l'abandonna; il ne pouvait conserver aucun espoir de quitter ce sépulcre et s'y résigna.

Pour toute distraction le malheureux apprivoisait des rats, et, s'étant confectionné un petit flageolet bien primitif, avec une branche de sureau, il leur jouait des airs auxquels, paraît-il, ces animaux n'étaient pas insensibles. La captivité rend patient et ingénieux; Latude parvint à se fabriquer des tablettes avec de la mie de pain, puis se servant de son sang pour encre, il put écrire ses réflexions, les plans de réformes financières, les projets d'utilité publique qui roulaient dans sa tête.

Le P. Griffet, aumônier de la Bastille, eut pitié de Latude; il lui fit donner un cachot moins affreux et lui procura de l'encre et du papier. C'était une grande consolation pour le pauvre prisonnier qui passa tous ses jours à écrire des mémoires que le P. Griffet se chargeait de faire parvenir au ministre; mais, hélas! tous restaient sans réponse.

Latude, croyant toujours à la clémence et la générosité de Mme de Pompadour, parvint même un jour à lui faire parvenir ce billet : « Le 25 de ce mois de septembre 1760, il y aura 100,000 heures que je souffre! » Hélas! ce billet ne lui apporta pas la liberté qu'il espérait.

Tout ce qu'il obtint fut de pouvoir se promener sur la terrasse de la tour; il trouva moyen d'intéresser à son misérable sort deux petites blanchisseuses dont la mansarde donnait près des murs de la Bastille, et celles-ci, un beau jour d'avril 1764, lui firent voir une grande pancarte sur laquelle elles avaient tracé en grosses lettres : « Mme de Pompadour est morte. »

Encore une fois l'espoir descendit au cœur du prisonnier; vite il écrivit au lieutenant de police, mais le gouverneur lui demanda comment il avait appris la mort de Mme de Pompadour alors que tous les prisonniers l'ignoraient, et comme Latude refusa de répondre, dans la crainte de compromettre celles qui l'avaient renseigné, il se vit remettre au cachot.

Néanmoins, peu de temps après, il fut transféré à Vincennes.

On lui avait accordé la permission de se promener dans le jardin, il en profita pour s'évader encore; mais, ce qu'on a peine à croire, c'est que, malgré l'expérience du passé, il eut encore la naïveté d'écrire au lieutenant de police pour lui demander une audience.

Celui-ci répondit en le faisant arrêter et ramener à Vincennes, où il fut soumis à un régime de rigueur.

Dix années se passèrent.

Le ministre Malesherbes, visitant les prisons d'État, vit Latude, entendit ses doléances et promit de s'intéresser à lui, mais le lieutenant de police l'ayant signalé comme un fou dangereux, il fut transféré à Charenton.

Cependant, un ordre de liberté fut signé en sa faveur en 1777; il était en route pour Montagnac lorsque cet ordre fut révoqué; il fut repris et mené cette fois à Bicêtre, où il resta jusqu'en 1784, époque à laquelle il fut définitivement rendu à la liberté après avoir passé trente-cinq ans en prison.

Il eut la satisfaction de retrouver dans le dépôt des archives de la Bastille les échelles de bois et de corde ainsi que tous les instruments qui avaient servi à sa miraculeuse évasion.

Le 27 février 1756, le roi avait fait demander une députation du Parlement pour en finir avec les troubles qui agitaient si longuement et si fréquemment la magistrature, et il lui fit connaître la défense qu'il faisait au Parlement d'inviter ou convoquer les pairs de France sans sa permission et son intention formelle de décider lui-même du mérite et de l'effet des lois fondamentales du royaume, sauf à prendre l'avis des grands de l'État et du Parlement.

La lutte ouverte depuis si longtemps entre l'autorité royale et le Parlement était plus vive que jamais, et le mercredi 7 avril, un arrêt affiché dans les rues de Paris faisait connaître aux Parisiens que, pour remédier au trouble général causé dans le royaume par les entreprises des gens du grand conseil, il serait fait au roi de très respectueuses représentations sur les surprises multipliées faites à la religion par les arrêts rendus par le grand conseil. Le lieutenant de police envoya chercher tous les imprimeurs, afficheurs et colporteurs de Paris, et leur fit défense d'imprimer, afficher et colporter aucun arrêt ou autre acte émanant du grand conseil. Le 9, le Parlement rendit un arrêt qui condamnait à être brûlés par la main du bourreau trois ouvrages : *Analyse raisonnée de Bayle*, par l'abbé de Marly; *la Christiade*, par l'abbé de la Baume, et l'*Histoire du peuple de Dieu*, par le P. Berruyer, jésuite. Cet arrêt fut exécuté le lendemain.

Le mardi 15 juin, on commença à publier par un crieur et trois trompettes, dans les marches de Paris, une ordonannce du roi, datée du 9 et portant déclaration de guerre contre le roi d'Angleterre. Cette publication fut continuée le lendemain.

Le 27 juin, le dauphin, la dauphine et Mesdames de France vinrent se promener sur les boulevards de Paris « où l'on a bâti sur les fossés, du côté de la porte du Pont-aux-Choux, quantite de boutiques, de cafés, de pâtissiers, de cabarets, de loges pour les farceurs. Tout cela amuse M. le dauphin. Il y avoit un monde infini, beaucoup de carrosses lesquels étoient ranges des deux cotes, le long des arbres sans se promener. Affluence de monde a pied dans les contre allées. M. le dauphin, avec toute la suite à dix et à douze carrosses, s'est promene tout le long jusqu'a la Maison d'Eau et est revenu de même ».

La nouvelle de la prise de Port-Mahon, par le maréchal de Richelieu, fut publiée à Paris le 15 juillet, et le canon de la ville l'annonça dans l'après-midi aux Parisiens. On sonna le tocsin, et toutes les cloches des paroisses et des églises sonnèrent aussi. « Il y eut feu de bois à la Grève, auquel le duc de Gesvres, gouverneur de Paris, a mis le feu avec la cérémonie ordinaire de l'artifice et des illuminations. Le 25, on chanta à cette occasion un *Te Deum* à Notre-Dame, toutes les cours y ont assisté; et le soir, il y eut un grand feu d'artifice à la Grève. Tout Paris étoit en mouvement pour ces fêtes. »

Des lettres patentes du roi, datées du mois de juillet, et scellées le 31 août suivant, autorisèrent l'établissement d'un bureau de correspondance publique et générale. « Cet établissement fut établi pour la commodité tant des habitans de la ville de Paris que de ceux des provinces du royaume et même pour ceux des pays étrangers. » C'était un bureau de commission de toute nature : recettes, payements, achats, ventes, délivrance d'informations et renseignements de toute espèce, relatifs aux naissances, baptêmes, mariages, enterrements, etc., etc. Les livres de comptabilité étaient parafés par les juges-consuls et les directeurs avaient un cautionnement de 500,000 livres. L'établissement de cette agence de commission fut favorablement accueilli par le public.

Après plusieurs remises successives, les députés du Parlement furent de nouveau admis en présence du roi pour lui faire des remontrances, et le 10 août Louis XV leur fit cette réponse qui avait au moins le mérite de la netteté : « Mon parlement abuse de mes bontés. Je lui ai fait savoir mes intentions, je veux être obéi, et que mes édits et declarations soient enregistrés dès demain. Je n'écouterai plus de représentation à cet égard. »

Cette façon cavalière de traiter les gens du Parlement causa une impression pénible dans la population parisienne; et elle fut encore augmentée par la nouvelle qui se répandit que le roi avait le dessein de prolonger les impôts extraordinaires pour douze années et le vingtième militaire jusqu'à la déclaration de la paix. Le Parlement gagnait chaque jour du terrain dans l'esprit public, on comprenait qu'il se considérait non pas comme une cour de justice instituée pour enregistrer des édits, mais comme une assemblée représentant la nation tout entière et prenant soin de ses intérêts, même contre la volonté royale.

Le 20 août, le maître des cérémonies arriva à la grand'Chambre, portant une lettre de cachet ordonnant au Parlement de se rendre le lendemain à Versailles pour tenir un lit de justice à 11 heures du matin. Le Parlement délibéra et résolut de se rendre aux ordres du roi.

« Le samedi, tous messieurs du Parlement se sont rendus au palais en robes rouges sur les sept heures du matin. Ils en sont partis en corps avant 8 heures, au nombre de cinquante-sept carrosses, dont les deux tiers au moins à six chevaux et le surplus à quatre chevaux. Il y avoit d'abord quatre carrosses à six chevaux, remplis des huissiers, greffiers et secrétaires, ensuite deux officiers de robe courte à cheval et sur deux colonnes environ, seize archers de robe courte à cheval qui bordoient les carrosses de M. le premier président, des présidents à mortier. Dans celui du premier président ils etoient six dont étoient un secrétaire de la cour en robe rouge, le premier huissier du Parlement aussi en robe rouge, et tenant à la main son bonnet carré de drap d'or semé de perles. » Ils étaient de retour à Paris à quatre heures.

Une sentence du Châtelet, en date du 4 novembre, condamna au feu un écrit imprimé ayant pour titre : *Mandement et Instruction pastorale de Monseigneur l'archevêque de Paris*, touchant l'autorité de l'Église, d'administration des sacrements, etc. Il fut brûlé le lendemain en place de Grève, par la main du bourreau, et la sentence fut publiée le même jour dans les marchés à son de trompe et cri public et affichée.

Le 10, le Châtelet s'assembla de nouveau et fit défense à tous cures, vicaires et autres, de publier ledit mandement ; elle leur fut signifiée, puis publiée à son de trompe et affichée le 12. Plusieurs évêques ayant publié des mandements pour adhérer à l'instruction pastorale de l'archevêque de Paris, une nouvelle sentence du Châtelet, rendue le 19, les condamna également au feu. Le 26 on en brûla encore, de façon que les Parisiens se rendaient continuellement à la Grève pour voir flamber ces papiers, ce qui les amusait fort. Naturellement, de son côté, le clergé refusait d'administrer les sacrements sans billets de confession, de sorte que « les affaires

tournoient de façon à embarrasser de plus en plus les politiques ».

Le dimanche 12 décembre, les gardes du roi s'emparèrent, à quatre heures de l'après-midi, de l'intérieur du palais et firent fermer toutes les portes qui pouvaient donner issue dans les salles, et le marquis de Dreux, grand maître des cérémonies, fit tout préparer dans la grand'-chambre, pour la tenue d'un lit de justice.

Le 13, le roi arriva à Paris avec un grand cortège, il suivit les quais des Tuileries et du Louvre, le Pont-Neuf, le quai des Orfèvres et la rue Sainte-Anne, pour monter l'escalier de la Sainte-Chapelle, où il arriva à dix heures pour entendre la messe et de là il se sendit à la grand'-chambre, où il tint son lit de justice qui dura deux heures.

Il y fit lire un édit dont voici les principaux articles : 1° Bien que la bulle *Unigenitus* ne soit pas une règle de foi, on la recevra avec soumission. — 2° Malgré la loi du silence, les évêques pourront dire tout ce qu'ils voudront, pourvu que ce soit avec charité. — 3° Les refus de sacrements seront jugés par les tribunaux ecclésiastiques et non civils, sauf l'appel comme d'abus. — 4° Tout ce qui s'est fait précédemment au sujet de ces querelles sera enseveli dans l'oubli.

Un autre édit porta : 1° la grand'chambre seule pourra connaître de toute la police générale. — 2° Les chambres ne pourront être assemblées sans la permission de la grand'chambre. — 3° Nulle dénonciation ne pourra être faite que par le procureur général. — 4° Ordre d'enregistrer tous les édits immédiatement après la réponse du roi aux remontrances permises. — 5° Point de voix délibératives dans les assemblées des chambres avant dix ans de service. — 6° Point de dispense avant l'âge de vingt-cinq ans. — 7° Défense de cesser de rendre justice sous peine de désobéissance.

« Ces deux édits atterrèrent la Compagnie, dit Voltaire, mais elle fut foudroyée par un troisième qui supprima la troisième et la quatrième chambre des enquêtes. Le roi sortit après cette séance à travers les flots d'un peuple immense, qui laissait voir la consternation sur son visage. A peine fut-il sorti que la plupart des membres du Parlement signèrent la démission de leurs charges. Le lendemain et le surlendemain, la grand'chambre signa de même. Il n'y eut enfin que les présidents à mortier et dix conseillers qui ne signèrent pas. Si la démarche du roi avait étonné le Parlement, la résolution du Parlement n'étonna pas moins le roi. Ce corps ne fut que tranquille et ferme, mais les discours de tout Paris étaient violents et emportés. »

Il y eut en tout 180 démissions données ; le roi les accepta : il ne restait que dix présidents et quelques conseillers de grand'chambre pour composer le Parlement.

Le 15, ceux-ci entrèrent dans la grand'chambre à 7 heures du matin, pour tenir audience, mais il n'y avait ni avocats ni procureurs ; à l'audience de 9 heures, même abstention ; à l'audience de la Tournelle, personne ; tous les avocats, sans même se consulter, étaient restés chez eux.

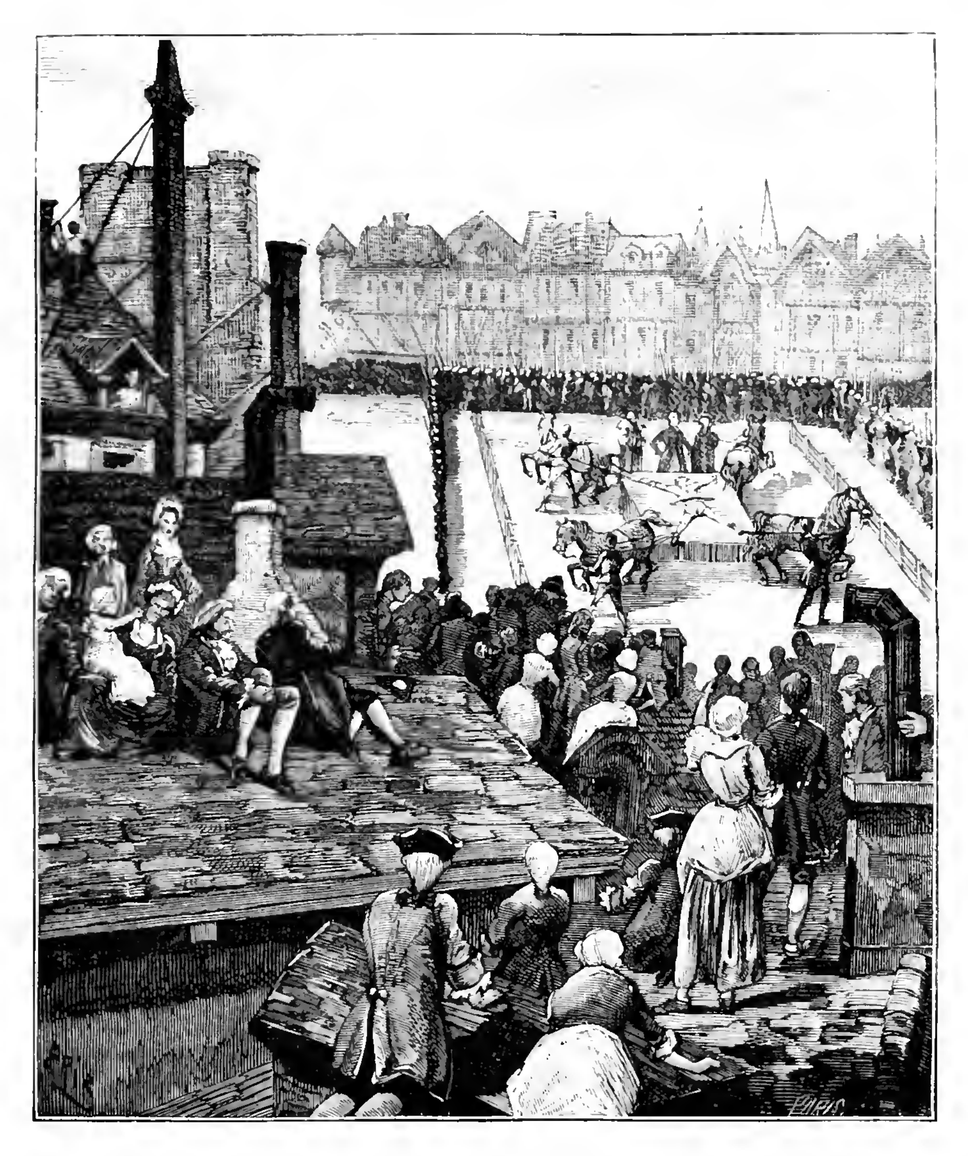
Le 22, arrêté des présidents et conseillers non démissionnaires, portant résolution d'aller se jeter aux pieds du roi pour obtenir de lui la réunion entière des membres du Parlement. Le 29, le roi répondit qu'il ne blâmait pas la grand'-chambre d'avoir eu cette pensée, mais il lui défendait d'insister.

L'année 1756 finit tristement avec ces divisions. Le 29 décembre, le curé de Saint-Leu ayant refusé les sacrements à un prêtre de sa paroisse appelant de la bulle, il y eut plainte portée au Châtelet ; le commissaire et les huissiers saisirent les meubles du curé ; 200 personnes s'assemblèrent devant sa maison avec des intentions hostiles. Les arrestations du curé, du vicaire, de plusieurs prêtres furent ordonnées ; nombre de gens les trouvaient illégales, abusives ; de tous côtés ce n'étaient que discussions, et un vent de discorde soufflait grandement à Paris.

L'année 1757 commença par une tentative d'assassinat sur la personne du roi qui fut blessé le 5 janvier à Versailles d'un coup de couteau par François Damiens ; le meurtrier fut arrêté, et interrogé sur l'heure. La nouvelle de cet événement arriva à Paris dans la soirée et aussitôt tous les princes, seigneurs et ambassadeurs y résidant partirent, malgré le froid excessif qu'il faisait, pour Versailles ; la route était couverte de carrosses et de chaises. Le premier président partit à 10 heures, et aussitôt tous les magistrats démissionnaires se prévenant réciproquement, s'habillèrent et se rendirent au palais. « La nouvelle ayant été publique le jeudi matin, la consternation a été générale, et il y avoit peu de personnes qui n'eussent répandu des larmes. Le mandement de M. l'archevêque de Paris a été envoyé dans toutes les églises de Paris, à Notre-Dame, pour les prières de quarante heures, et les prêtres et les moines, suffoqués par la douleur, à peine pouvoient entonner le *Salvum fac regem;* les assistants étoient de même. Le grand froid a empêché que tout Paris ne se soit trouvé rassemblé à la fois dans les églises et dans les rues, pour savoir des nouvelles du roi et pour attendre les courriers de côté et d'autre. Mais on alloit ou on envoyoit au palais de l'Hôtel de ville et à la poste, et l'on apprenoit toujours des nouvelles consolantes. »

Le peuple accusa les jésuites d'être les instigateurs du crime, et nombre de familles retirèrent leurs enfants de chez eux, dans la crainte qu'on ne mît le feu à leurs maisons.

Le 9, on cessa les prières de quarante heures et l'on afficha les spectacles qui avaient interrompu leurs représentations pendant trois jours. Toute-



On assujettit les traits d'un cheval à chacun des membres de Damiens. (Page 252, col. 2.)

fois, les patrouilles des régiments furent doublées, et les soldats allaient par quatre, le fusil sur l'épaule.

La femme de Damiens, qui était cuisinière dans une maison bourgeoise, et sa fille, qui était apprentie couturière, furent arrêtées à Paris et conduites à la Bastille.

Le 18, François Damiens fut amené de Versailles à Paris : il partit de Versailles à deux heures du matin, escorté par une forte escouade d'infanterie. Il y avait environ 600 hommes du régiment des gardes, des officiers à cheval et des cavaliers de la prévôté de l'hôtel qui étaient dans une gondole, avec un lieutenant, deux exempts, deux gardes de la prévôté et le chirurgien. Le prisonnier était dans un carrosse sans flambeau ; on le fit entrer par la barrière de Sèvres pour éviter les curieux, et on le logea au palais dans la tour de Montgommery, qui fut gardée par des gardes françaises qui se relevaient toutes les vingt-quatre heures. Le café qui se trouvait auprès de la porte de la Conciergerie devint un corps de garde.

Deux commissaires, Severt et Pasquier, le premier président et le président Molé allèrent l'interroger dans la matinée; l'interrogatoire dura depuis onze heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après-midi. Douze sergents aux gardes furent placés dans la tour. Quatre d'entre eux passaient vingt-quatre heures dans la chambre du prisonnier, les huit autres occupaient une chambre au

second étage, et ils se relevaient à tour de rôle. Un cuisinier de la bouche du roi était chargé d'apprêter les aliments de Damiens et ne sortait pas de la tour. Foubert, un grand chirurgien du temps, ne quittait pas le prisonnier, qui souffrait des jambes qu'on lui avait brûlées à l'aide d'une pince rougie au feu, aussitôt après son arrestation.

Quant au roi, il s'était promptement rétabli de la blessure qu'il avait reçue, et il avait envoyé 300,000 livres aux curés de Paris pour les distribuer aux pauvres de leurs paroisses, en actions de grâces du rétablissement de sa santé.

Aux dispositions qui avaient été prises pour fortifier la tour de Montgommery, on eût pu croire qu'on redoutait un assaut, une palissade diagonale commençait à l'escalier du mai et finissait au second escalier; à l'extrémité de cette palissade, on avait établi un poste de 100 hommes. Le cachot de Damiens était circulaire, et son diamètre n'excédait pas 12 pieds. L'air n'y pénétrait que par une étroite ouverture pratiquée dans un mur de 15 pieds d'épaisseur, et dont la baie était garnie d'un double rang de barres de fer et d'un châssis de papier huilé.

Le prisonnier était enserré dans une sorte de camisole de force qui ne lui laissait la liberté d'aucun mouvement.

« Il était couché, disent les *Mémoires de Sanson*, sur une estrade matelassée dont le chevet faisait face à la porte, et dont le dossier se baissait et s'élevait au moyen d'une crémaillère, lorsque, brisé par cette épouvantable torture qui se prolongea pendant cinquante-sept jours, le misérable priait ses gardiens de le changer de position.

« L'appareil qui le maintenait sur sa couche vaut bien la peine qu'on le décrive. Il consistait en une espèce de réseau de fortes courroies de cuir de Hongrie qui se reliaient à des anneaux scellés dans le plancher; cinq de ces anneaux se trouvaient de chaque côté du lit et un aux pieds du prisonnier. Les courroies qui partaient des anneaux latéraux du côté de la tête, maintenaient les épaules, les secondes entouraient les poignets comme des menottes et laissaient seulement au prisonnier la faculté de porter la main à sa bouche : les cuisses et les jambes se trouvaient assujetties de la même manière, et enfin une courroie, qui partait de l'anneau scellé au pied du lit, rattachait tous ces liens les uns aux autres, les soudait pour ainsi dire entre eux. »

Jamais précautions plus minutieuses et plus inhumaines n'avaient été prises contre un accusé ; Louis XV en fut informé, les trouva excessives, et il envoya son premier médecin, le docteur Senac, visiter Damiens ; il ordonna qu'on laissât prendre quelque exercice au prisonnier et prescrivit quelques mesures d'humanité.

Le procès s'instruisait, mais lentement. Soixante ou quatre-vingts personnes soupçonnées d'avoir eu connaissance de l'intention criminelle de Damiens avaient été envoyées à la Bastille, puis successivement mises en liberté. Damiens comparut devant la chambre de la Tournelle le 17 mars et prétendit qu'il n'avait voulu que donner un avertissement au roi et l'engager à renvoyer ses ministres.

Le 21, on lui envoya l'abbé Guéret, curé de Saint-Paul, pour l'exhorter ; le 26, la grand'chambre s'assembla ; les princes du sang, les ducs et pairs, les présidents, les conseillers et les maîtres des requêtes étaient à leurs sièges. « Loin de paraître interdit lorsqu'il eut été placé sur la sellette, vis-à-vis de cette assemblée, Damiens ne manifesta aucun trouble ; il paraissait puiser une présence d'esprit singulière dans l'importance qu'avait prise sa personne ; on le pressa de nommer ses complices.

— « Vous parlez bien, monsieur Pasquier, répondit-il, mais aussi vrai que me voilà devant le crucifix, je n'ai rien à vous confesser. »

Alors on ouvrit et l'on donna lecture des conclusions du procureur général ; elles tendaient à ce que Damiens fût condamné à la peine des régicides et subît la question préalable.

A sept heures du soir, la cour rendit cet arrêt contre Robert-François Damiens, domestique sans condition :

« La cour, suffisamment garnie de princes et de pairs, faisant droit sur l'accusation contre Robert-François Damiens, le déclare dûment atteint et convaincu du crime de lèse-majesté divine et humaine au premier chef, pour le très-méchant, très-abominable et très-détestable parricide commis sur la personne du roi, et pour réparation condamne ledit Damiens à faire amende honorable devant la principale porte de l'église de Paris, où il sera mené et conduit dans un tombereau, nu en chemise, tenant une torche de cire ardente du poids de deux livres, et là, à genoux, dire et déclarer que méchamment et proditoirement, il a commis ledit très-méchant, très-abominable et très-détestable parricide, et blessé le roi d'un coup de couteau dans le côté droit, dont il se repent, demande pardon à Dieu, au roi et à la justice ; ce fait, mené et conduit dans ledit tombereau à la place de Grève, et sur un échafaud qui y sera dressé, tenaillé aux mamelles, bras, cuisses et gros des jambes ; sa main droite, tenant en icelle le couteau dont il a commis ledit parricide, brûlée de feu de soufre et sur les endroits où il sera tenaillé, jeté du plomb fondu, de l'huile bouillante, de la poix résine brûlante, de la cire et du soufre fondus ensemble, et ensuite son corps tiré et démembré à quatre chevaux, et, ses membres et corps consumés en feu, réduits en cendres et ses cendres jetées au vent. Déclare ses biens, en quelques lieux qu'ils soient situés, confisqués au roi.

« Ordonne qu'avant ladite exécution, ledit Damiens sera appliqué à la question ordinaire et

extraordinaire, pour avoir révélation de ses complices.

« Ordonne que la maison où il est né sera démolie, celui à qui elle appartient préalablement indemnisé, sans que sur ledit fond de ladite maison puisse à l'avenir être fait autre bâtiment.

« Déclare la contumace bien et valablement instruite contre le quidam, âgé de trente-cinq à quarante ans, taille de cinq pieds au plus, cheveux en bourse, portant un habit brun assez usé, un chapeau uni sur la tête; a sursis à adjuger le profit d'icelle et à faire droit à l'égard de Julien le Guerinays, dit Saint-Julien, Élisabeth Molerienne, femme dudit Robert-François Damiens, Marie-Élisabeth Damiens, sa fille, Pierre-Joseph Damiens, son père, Louis Damiens, son frère, et Élisabeth Schoirtz, Catherine Damiens, veuve Cottel, sœur dudit Robert-François Damiens, Antoine-Joseph Damiens, autre frère dudit Robert, Marie Jeanne Pauvret, sa femme, et Perrine-Joseph-Marie Rénée Macé, jusqu'après l'exécution du présent arrêt. »

« Le quidam » dont il est question dans cet arrêt était un homme que, dans l'instruction, un garde de la porte avait déclaré avoir vu à Versailles sur le passage qui conduisait à la chapelle aborder Damiens en lui disant : « Eh bien? » ce à quoi Damiens avait répondu : « Eh bien, j'attends. » On ne retrouva pas l'homme, mais on le considéra comme un complice.

Tandis que les juges rendaient leur sentence, on s'occupait des derniers préparatifs pour l'exécution qui devait se faire à la Grève. On avait formé une enceinte entourée de barrières d'un mètre de hauteur, fermées et bouchées au dehors et au dedans par de fortes planches taillées le haut en pointe et les excédant un peu. « Cette enceinte est vis-à-vis la porte de l'Hôtel de ville et de la largeur des barrières qui entourent l'escalier de la ville, et l'enceinte s'etend un peu plus en longueur, vis-à-vis la rue de la Vannerie. Aux quatre coins de l'enceinte, il y a quatre angles qui forment un enfoncement pour donner de l'espace pour le tirage des chevaux qui doivent ecarteler le criminel. Dans l'angle du quai Pelletier, il y a une barrière ouvrante pour l'entrée du tombereau et vis-à-vis l'escalier de la ville, il y a une autre barrière ouvrante pour communiquer dans l'enceinte.

« Au milieu de l'enceinte, il y a une table de bois très-épaisse et plantée sur six gros poteaux, de la longueur de six pieds sur quatre de large et de trois pieds environ de hauteur. Le criminel sera couché sur cette table et y sera attaché avec des plaques de fer qui lui passeront sur le ventre et sur l'estomac et entre les cuisses, de façon qu'il n'y ait plus que les quatre membres libres pour le jeu de l'écartelage, de manière que le tronc du corps ne pourra pas être ebranlé. »

Ces préparatifs barbares montraient le désir qu'on avait de faire souffrir au malheureux un supplice infernal; au reste, aussitôt l'arrêt rendu, il y eut réunion chez le procureur général pour s'entendre sur le choix des tourments à appliquer au condamné, et des amateurs furent admis à soumettre différents procédés de torture dont ils étaient les inventeurs; on proposa d'enfoncer de petites esquilles de chanvre sec et soufre sous les ongles du patient et d'y mettre le feu; un autre demandait qu'on l'écorchât partiellement et qu'on répandit un liquide corrosif sur ses muscles mis à nu, jusqu'à ce qu'il se décidât à parler. Il en était qui indiquaient l'arrachement successif des dents. C'était à qui inventerait quelque nouvelle atrocité.

Les chirurgiens opinèrent pour la question des brodequins ; on la lui appliqua.

Le 28 au matin, Damiens fut extrait de son cachot et amené dans une salle du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville. Des archers le portaient dans une sorte de sac de cuir chamoisé qui ne laissait passer que sa tête; on l'en tira, on le fit s'agenouiller et on lui lut sa sentence. Il l'écouta attentivement, puis il demeura pendant quelques instants isolé avec le curé de Saint-Paul au milieu de la pièce.

Celui-ci se retira, et Damiens but une gorgée de vin; après quoi on le replaça dans son sac, et on le transporta dans la chambre de la question où se trouvaient les commissaires, MM. les présidents Maupeou et Molé, et les conseillers Severt, Pasquier, Holland et Lambelin; on l'interrogea à nouveau, il ne dit rien qu'on ne sût déjà; alors les exécuteurs l'entourèrent et le questionnaire lui mit les brodequins : après qu'on lui eût enfoncé le premier coin, ce qui lui arracha des cris terribles, il accusa un sieur Gautier, intendant d'un conseiller au Parlement, M. Lemaître de Ferrière, qui demeurait rue des Maçons, de l'avoir poussé au crime.

Ordre fut immédiatement donné d'arrêter ces deux personnes.

Au deuxième et troisième coin, il poussa de nouveaux cris de douleur; au quatrième il demanda grâce.

MM. Gautier et Lemaître, étant arrivés, furent confrontés avec Damiens, qui retracta ce qu'il avait dit, et alors on recommença à le torturer en lui enfonçant le premier coin de la question extraordinaire, qui se trouvait être le cinquième qu'on lui appliquait, puis on lui en enfonça un sixième, un septième, un huitième.

Les chirurgiens déclarèrent que le patient n'en pouvait supporter davantage.

La torture avait duré deux heures un quart!

Ce n'était que le premier acte du drame.

Mais d'abord, empruntons à H. Sanson le récit du curieux épisode qui se produisit.

« Le tortionnaire qui s'était chargé du tenaillement et qui, par une singulière dérision de la

destinée, portait le nom d'un grand seigneur de ce temps-là, Soubise, avait assuré à son chef qu'il s'était procuré tous les accessoires indiqués dans la sentence.

« En arrivant à l'échafaud, Gabriel Sanson s'aperçut sur-le-champ que le misérable Soubise était ivre et dans l'impossibilité de s'acquitter de son ministère. Saisi d'une violente appréhension, il demanda à voir le plomb, le soufre, la cire et la poix-résine que Soubise avait dû acheter : tout manquait, et l'on reconnaissait en même temps, et au moment où d'un instant à l'autre le patient pouvait arriver, que le bûcher qui devait consumer les restes, était composé de bois humide et mal choisi, que l'on aurait de grandes difficultés à allumer.

« En songeant aux conséquences de l'ivrognerie du tortionnaire, Gabriel Sanson perdit la tête. Pendant quelques instants, l'échafaud offrit le spectacle d'une confusion inexprimable ; les valets allaient et venaient effarés, tout le monde criait à la fois, et le malheureux exécuteur de la prévôté de l'hôtel s'arrachait les cheveux, en déplorant la terrible responsabilité qu'il avait assumée sur sa tête.

« L'arrivée du lieutenant de robe courte qui avait achevé de disposer ses hommes dans l'enceinte, la présence du procureur général, que l'on avait envoyé chercher, mirent fin à ce désordre.

« Le magistrat réprimanda sévèrement Gabriel Sanson..... Pendant ce temps, les valets se rendaient chez les épiciers du voisinage pour s'y pourvoir de ce qui était nécessaire ; mais quand ils sortaient de l'enceinte, la foule les suivait : dans toutes les boutiques où ils se présentaient, ils étaient signalés pour ce qu'ils étaient, et les marchands refusaient de leur vendre ou prétendaient ne pas avoir ce qu'ils demandaient ; il fallut que le lieutenant de robe courte les fit accompagner d'un exempt qui exigea de *par le roi* les objets dont ils avaient besoin. »

Cette scène se prolongea pendant si longtemps que tout n'était pas encore prêt lorsque le patient arriva sur la place de Grève, et qu'on dut le faire asseoir sur un des degrés de l'escalier de l'échafaud, tandis que sous ses yeux on procédait aux dernières dispositions de sa mort.

Damiens était resté trois heures à la chapelle ; il avait constamment prié avec une ferveur et une contrition qui touchaient tous ceux qui se trouvaient là.

Lorsque quatre heures sonnèrent à l'horloge du palais, Gabriel Sanson s'approcha de MM. Gueret et de Marsilly, et leur dit que l'heure de partir était venue.

Quoiqu'il eût parlé à voix basse, Damiens l'avait entendu, car il murmura d'une voix fébrile : « Oui, il fera bientôt nuit ; » et après une pause il ajouta : « Hélas ! demain il fera jour pour eux ! »

On le souleva pour l'emporter ; il envoya un baiser au crucifix ; on le mit dans le tombereau, qui s'achemina vers Notre-Dame. Devant le porche, on voulut le contraindre à s'agenouiller, mais ses jambes étaient tellement brisées qu'il jeta un cri perçant en voulant se pencher ; il dut prononcer debout, soutenu par deux archers, les paroles que le greffier lui dicta.

On le replaça sur la charrette, et l'on regagna la place de Grève, qui était littéralement pleine de monde appartenant à toutes les classes de la société. Arrivé au pied de l'échafaud, Damiens demanda à parler aux commissaires ; on le porta à l'Hôtel de ville ; il rétracta de nouveau l'accusation portée contre Gautier, recommanda sa femme et ses enfants à M. Pasquier, et à cinq heures on le redescendit sur la place et on le monta sur l'échafaud.

Le réchaud dans lequel brûlait le soufre mêlé à des charbons ardents était prêt ; on lui attacha le bras sur une barre, de façon que le poignet dépassât la dernière planche de la plate-forme. Le bourreau approcha le brasier.

Damiens poussa un cri épouvantable et se tordit ; puis, au bout d'un moment, il releva la tête et regarda brûler sa main sans manifester sa douleur autrement que par le claquement de ses dents.

Ce fut un valet de Sanson, André Legris, qui, moyennant cent livres, se chargea du tenaillement.

Il promena son instrument sur les bras, sur la poitrine et sur les cuisses du patient, et enleva des lambeaux de chair ; il versa alors dans la plaie béante de l'huile bouillante, de la résine enflammée, du soufre en fusion ou du plomb fondu que les autres valets lui présentaient.

Damiens, fou de douleur, les yeux démesurément sortis de leurs orbites, les cheveux hérissés, criait d'une voix qui faisait trembler : Encore ! encore !

Mais on le descendit de la plate-forme, on assujettit les traits d'un cheval à chacun de ses membres. Chaque cheval était tenu à la bride par un aide ; un autre était placé derrière avec un fouet à la main ; le bourreau, debout sur la plate-forme, donna le signal.

Les quatre chevaux s'élancèrent avec un violent effort, l'un d'eux tomba, mais le corps du malheureux n'était pas démembré.

Trois fois les chevaux recommencèrent à tirer, et trois fois la résistance du corps les fit rétrograder.

Seulement les bras et les jambes du patient, qui vivait toujours, s'étaient démesurément allongés.

Le curé s'était évanoui ; les exécuteurs ne savaient plus que faire. Les assistants, d'abord muets de stupeur et d'épouvante, laissaient maintenant échapper des cris d'horreur.



Moriceau fut condamné à faire amende honorable, avec un écriteau devant et derrière et une torche à la main. (Page 256, col. 2.)

Ce fut alors que le chirurgien Boyer monta à l'Hôtel de ville pour demander aux commissaires la permission de donner un coup de tranchoir aux jointures, ce qui fut refusé d'abord, prétextant que plus le supplice durerait, plus il souffrirait, et que c'était ce qu'il fallait; mais le chirurgien ayant affirmé que l'écartèlement ne pourrait avoir lieu si on n'y aidait, on se résolut à permettre l'amputation nécessaire.

Mais on n'avait pas d'instrument.

André Legris fit l'opération à coups de hache, il incisa les aisselles et les jointures des cuisses.

Les deux cuisses furent démembrées d'abord, ensuite une épaule, et ce ne fut qu'après que le malheureux Damiens expira.

Un soupir de soulagement s'échappa de toutes les poitrines.

Ce n'était pas fini :

On ramassa les quatre membres et le tronc, on plaça le tout sur le bûcher, et les flammes s'élevèrent.

Le supplice de Damiens avait duré cinq quarts d'heure.

« Les toits de toutes les maisons dans la Grève, dit le *Journal de Barbier*, et les cheminées même étoient couverts de monde. Il y a eu même un homme et une femme qui en sont tombés dans la place et qui en ont blessé d'autres. On a remarqué qu'il y avoit beaucoup de femmes et même de distinction, et qu'elles ont mieux soutenu l'hor-

reur de ce supplice que les hommes, ce qui ne leur a pas fait honneur ».

Ce fait est aussi consigné en ces termes, par le journal de Mme du Hausset, femme de chambre de madame de Pompadour : « Beaucoup de personnes et des femmes même, ont eu la curiosité barbare d'assister à cette exécution, entre autres Mme P..., femme d'un fermier général et très belle. Elle avoit loué une croisée ou deux douze louis, et l'on jouoit dans la chambre en l'attendant. Cela fut raconté au roi, et il mit les deux mains sur ses yeux en disant : *Fi, la vilaine!* On m'a dit qu'elle et d'autres avoient cru faire leur cour par là et signaler leur attachement pour la personne du roi ».

On remarqua aussi qu'au moment où l'on ramassa le tronc de Damiens pour le jeter dans le brasier, ses cheveux, qui étaient bruns lorsqu'il arriva sur la place de Grève, étaient devenus blancs comme la neige.

Remontons d'un mois ou deux en arrière. Le 28 janvier, seize lettres de cachet avaient exilé seize conseillers parmi ceux qui étaient restés en fonction; le 1er février, M. de Machault, secrétaire d'État de la marine, fut aussi exilé et en même temps M. d'Argenson, ministre de la guerre. Le 3, un avocat nommé Fouchet reçut un coup de couteau qui lui fut donné dans la rue du Foin; le même soir un ecclésiastique fut presque assommé dans la rue; ce fut à partir de ce moment que le comte de Saint-Florentin fut chargé du département de la police de Paris. Le 10, un huissier à la cour des aides, appelé Lefebure, alla trouver M. de Saint-Florentin et le supplia de le faire parler au roi; celui-ci le fit arrêter, et on trouva sur lui un mémoire contenant des plaintes très vives contre les ministres qu'il traitait de fripons. Le 12, un jeune avocat, M. Legouvé, ne craignit pas de dire, en parlant de la blessure que le roi avait reçue de Damiens, que ce n'etait qu'une légère saignee, ce qui faillit le faire envoyer à la Bastille. Le 14, on découvrit une imprimerie secrète, dirigée par le vicaire de la basse Sainte-Chapelle, et ces divers événements étaient très commentés. Quant au palais, il était toujours vide; on ouvrait les audiences, mais il ne s'y présentait personne, et les rares procureurs qui s'y montraient demandaient la remise des affaires, ce qu'on s'empressait de leur accorder.

Dans toutes les villes de province on fêtait la conservation du roi; Paris seul ne s'associa point à ce mouvement, on sentait qu'il y avait dans toutes les classes un mécontentement général et surtout une grande inquiétude. A l'occasion du crime de Damiens, tous les démissionnaires du Parlement avaient écrit au roi pour qu'il lui plût les réunir : c'était une occasion toute trouvée d'apaiser les dissentiments et d'oublier le passé, mais le roi s'obstinait à demander une soumission complète.

Enfin, le 6 mars, on chanta un *Te Deum* à Notre-Dame, mais il ne fut adressé aucune invitation aux différents corps d'y assister; quant aux feux de joie et aux illuminations, on prétendit que, dans l'état présent des esprits, il eût été peut-être dangereux de provoquer « une confusion de peuple », et l'on s'en abstint.

Le lendemain on arrêta et l'on conduisit à la Bastille un sieur Muzier, libraire, et sa fille, demeurant sur le quai des Augustins, pour avoir mis en vente des écrits sur les affaires du temps; on découvrit et l'on saisit aussi une imprimerie clandestine dans la rue de Seine-Saint-Victor : on y trouva une brochure: *Réflexions sur l'assassinat du roi*, contenant de fortes imputations contre les jésuites. Le 18, il y eut une procession du recteur de l'Université pour aller à Sainte-Geneviève où fut chanté un *Te Deum;* le 23, anniversaire de la réduction de Paris, fut célébrée la messe solennelle annuelle : le Parlement y assista, 27 personnes le composaient. Le 29, les princes et les pairs se rendirent au palais pour juger la famille de Damiens; car, à cette époque, il suffisait d'être parent d'un criminel d'etat pour se voir l'objet de poursuites :

Arrêt : « Vu par la cour, la grand'chambre assemblée, l'arrêt du 26 mars contre Robert-François Damiens (âgé de 42 ans), natif de la Tieullois, hameau de la paroisse de Monchy-Breton près Saint-Pol, en Artois; le procès-verbal de question et exécution dudit Damiens, conclusions du procureur général du roi, ouï le rapport de maîtres Severt et Pasquier.

« La cour, les princes et pairs y séant, ordonne que le père, la femme et la fille de Robert-François Damiens seront tenus dans quinzaine de vider le royaume, avec défenses d'y jamais revenir, à peine d'être pendus sans forme ni figure de procès.

« Fait défenses aux frères et sœurs de Damiens et autres de la famille de porter à l'avenir le nom de Damiens, leur permet de le changer en un autre, sous les mêmes peines.

« Ordonne qu'il sera plus amplement informé contre le quidam des faits mentionnés au procès, par-devant les présidents et conseillers de la cour, commissaires nommés par l'arrêt du 18 janvier.

« Renvoye Guerinais dit Saint-Julien, domestique, et Renée Macé, femme de chambre, de l'accusation contre eux intentée; ordonne qu'ils seront mis en liberté.

« Ordonne que l'arrêt du 26 et le présent seront lus, publiés et affichés dans les villes d'Arras et de Saint-Omer. »

Le 30 mars, un arrêt de la cour condamna à être brûlés par la main du bourreau trois libelles imprimés : *Réflexions sur l'assassinat du roi*, — *Lettres d'un patriote* et *Déclaration de guerre contre les auteurs du parricide.*

L'attentat de Damiens fut l'objet de nombreux écrits, et l'avocat général Fleury dans le réquisitoire qu'il prononça à l'occasion de ces trois libelles, s'éleva en vain contre les écrivains téméraires « qui, du sein de l'obscurité, se chargent d'en transmettre le souvenir à nos descendants sous les traits odieux que leur prêtent la passion, le mensonge et l'esprit de parti ». On commençait à discuter beaucoup par la plume et la parole, et il devenait difficile d'imposer le silence.

Le premier président de Meaupou et le président Mole reçurent chacun une pension de 6,000 livres pour s'être occupés du procès de Damiens; au reste tous ceux qui y participèrent furent largement récompensés : les commissaires Severt et Pasquier reçurent chacun 3,000 livres, d'autres magistrats 2,000, le greffier en chef 1,500, le doyen des substituts 1,000 et enfin le Parlement donna à ses commis la somme de 6,000 livres, prix que l'éditeur Simon avait payé le droit de publier la relation du procès criminel de Damiens, de sorte que tous les juges, officiers, commis reçurent de quoi se réjouir « pour avoir fait preuve de dévouement en épuisant sur un misérable tous les raffinements de la cruauté la plus inventive ». On espérait par là faire rentrer les autres membres du Parlement dans le devoir.

Le 2 août, le comte de Clermont et une douzaine de ducs et pairs allèrent à la grand'chambre procéder au jugement de Ricard, soldat aux gardes, accusé de complicité avec Damiens; il fut condamné à être rompu vif, à expirer sur la roue et son corps jeté au feu après avoir fait amende honorable devant l'église et paroisse de la place publique de la ville de Montdidier. Plusieurs autres accusés, entre autres le fameux « quidam » furent renvoyés de l'accusation.

Le 14, on chanta un *Te Deum* à Notre-Dame pour la victoire remportée le 26 juillet contre les troupes anglaises. Il y eut feu d'artifice sur la place de l'Hôtel-de-ville et illumination dans Paris. Le lendemain 15, il y eut la procession de Notre-Dame et la grand'chambre du Parlement y assista.

Enfin, après de longs tiraillements, la paix fut conclue entre le roi et son Parlement; quarante-deux députés furent reçus par le roi qui déclara effacer le souvenir de ce qui lui avait déplu dans la conduite des magistrats et consentit à regarder comme non avenues toutes les démissions qui lui avaient été données. Quant à ceux qui étaient exilés, le roi fit savoir qu'alors qu'il serait obéi, lorsque tous les démissionnaires auraient repris l'exercice de leurs fonctions et qu'il serait satisfait de la sagesse de leur conduite, il écouterait favorablement les instances qu'on lui adresserait à cet égard.

Le vendredi 2 septembre 1757, le Parlement reprit ses audiences et enregistra les déclarations royales.

« Tout le public en général est enchanté de l'air de douceur et de bonté qui règne dans toutes les réponses du roi, et l'on attribue ce concert d'arrangement à Mme la marquise de Pompadour, à l'abbé de Bernis et aux présidents Mole et d'Ormesson. Il y a eu pendant plus de quatre jours, chaque soir, des fusées tirées dans les cours du palais et à la porte du premier président. »

Deux arrêts rendus au Parlement le 27 août avaient condamné par contumace le sieur de la Martelière « auteur de vers » aux galères pour neuf ans et huit autres particuliers, imprimeurs, relieurs, au carcan sur la place de Grève et à trois ans de bannissement; l'abbé de Capmartin aux galères pour neuf, avec marque sur l'épaule. Ces arrêts furent exécutés le 7 septembre ; un troisième, du même jour, portait défenses « savoir : aux libraires de vendre des livres ou écrits imprimés sans permission ou privilèges, comme aussi de vendre aucuns imprimés à moins que le nom de l'imprimeur et celui de la ville dans laquelle ils auront été imprimés n'y soient marqués avec la date de l'année de l'impression et défenses de supposer le nom d'une ville ou une fausse date. »

Le duc de Gesvres, gouverneur de Paris, mourut le 19 septembre et fut remplacé par le duc de Chevreuse. Le premier président de Meaupou donna sa démission et fut remplacé par le président Molé. M. de Maupeou reçut 40,000 livres de pension et paya ses dettes qui étaient assez importantes. Enfin le 1er octobre, l'archevêque de Beaumont, qui était exilé à Conflans, rentra à Paris, et lorsqu'il parut le soir à la porte de l'archevêché, il fut accueilli par des boites d'artifice et des fusées, et le 9, il officia à Notre-Dame; le même jour, 9, on apprit à Paris la nouvelle de l'accouchement de la dauphine qui donna naissance au comte d'Artois (Charles X) : les cloches sonnèrent, le canon tonna, et le bruit se répandit que le titre de comte d'Artois avait été donné au nouveau prince pour consoler la province d'Artois « du malheur d'avoir donné naissance au monstre Damiens ». Toutefois, cette naissance occasionna peu de réjouissances et tout se borna à un *Te Deum*.

Plusieurs travaux d'édilité furent entrepris en 1757 ; au commencement du XVIIIe siècle existait un chemin qu'on appela d'abord le chemin de l'Abreuvoir-l'Évêque, et qui était devenu peu à peu une rue désignée sous le nom de rue de la Bonne-Morue. Par lettres patentes du 21 janvier 1757, le prévôt des marchands et les échevins furent autorisés par le roi à disposer de l'emplacement de la rue de la Bonne-Morue, nécessaire pour les constructions à établir en arrière-corps sur la place Louis XV, et la rue prit le nom de rue Dauphine. Un arrêt du conseil d'État du 11 mars 1768 lui donna définitivement le nom de rue des Champs-Élysées qu'elle a conservé.

Près de là, on voyait encore en 1640 une laide impasse dont les chétives maisons servaient d'abri aux orangers du jardin des Tuileries, on l'appelait le cul-de-sac de l'Orangerie. Une partie appartenait en 1730 à Samuel Bernard et l'autre au roi, qui en fit don par lettres patentes du 21 juin 1757, pour la construction des bâtiments en arrière-corps de la place Louis XV. Cette impasse devait devenir la rue de Bourgogne, mais le 11 mars 1768, elle reçut le nom de rue Saint-Florentin, en l'honneur de Phelypeaux duc de la Vrillière et comte de Saint-Florentin qui y fit construire (au coin de la rue de Rivoli) par Chalgrin, un magnifique hôtel qui fut ensuite habité par le duc de Fitz-James, puis par le duc de l'Infantado. Il devint successivement la propriété du marquis d'Hervas, du prince de Talleyrand, de la princesse de Lieven et du baron de Rothschild.

L'année 1758 commença par de nouveaux démêlés relatifs aux affaires religieuses; l'archevêque avait interdit l'église des religieuses hospitalières du faubourg Saint-Marcel, et refusa à celles-ci des confesseurs et la permission de communier. Il fut de nouveau exilé par une lettre de cachet du roi, qui l'envoya dans le Périgord. Cet exil fut le sujet de toutes les conversations.

Le 10 mars, la cour enregistra un édit portant création de vingt charges de payeurs de rentes, sur le pied de 175,000 livres, et vingt charges de contrôleurs de rentes sur le pied de 45,000 livres, à l'occasion de 6 millions de rentes viagères nouvelles, créées à la fin de 1757. Le même jour le Parlement, toutes chambres assemblées, condamna à être brûlée par la main du bourreau une *Apologie de la théologie morale des PP. Busembaum et Lacroix, jésuites*. Cet écrit ne fut brûlé que le 17.

Au mois de mars 1758, le garde-meuble de la couronne, qui occupait, au coin de la rue des Poulies, une vieille maison appelée l'hôtel du Petit-Bourbon, fut transféré à l'hôtel de Conti, près le collège des Quatre-Nations; nous le verrons, en 1770, quitter cet hôtel, affecté à la fabrication de la monnaie.

L'argent devenait de plus en plus rare; par un édit enregistré le 18 avril, le roi créa 3,200,000 livres de rentes héréditaires sur les aides et gabelles à 4 %, au capital de 80 millions, payables moitié en argent, moitié en titres de rentes sur la ville créées en 1720. De cette façon, le roi empruntait 40 millions, et l'on se demandait avec inquiétude combien la guerre qu'on soutenait allait coûter.

Chaque jour amenait de nouvelles condamnations au feu de brochures sur les affaires du temps; mais il semblait que ces mesures violentes ne faisaient qu'accroître l'audace de ceux qui les écrivaient. Quant aux refus de sacrements, ils avaient repris, et l'on poursuivait les curés, sans cependant les juger, et ces affaires traînant en longueur surexcitaient le mécontentement public, qui s'accentua encore par une déclaration enregistrée par le Parlement qui frappait les huissiers priseurs d'une contribution de 1,200,000 livres, dont ils étaient autorisés à se rembourser au moyen d'une augmentation de droits sur les ventes de meubles.

En somme, c'était le public qui payait les douze cent mille livres.

L'affaire Damiens eut encore un épisode : le sieur Moriceau de la Motte, huissier des requêtes de l'hôtel, dinant dans une auberge de la rue Saint-Germain l'Auxerrois, à une table d'hôte de douze personnes, se mit à parler du procès Damiens, ne ménageant ni ceux qui l'avaient instruit, ni les ministres, ni même le roi; le lendemain, il était arrêté et conduit à la Bastille; le 6 septembre un arrêt de la Tournelle le condamnait à faire amende honorable devant la porte de l'église de Paris, nu-tête, en chemise, la corde au cou, avec une torche ardente à la main, devant et derrière lui un écriteau portant : *Auteur de propos séditieux et attentatoires à l'autorité royale;* puis ensuite à être pendu en place de Grève, le tout précédé de la question. On voit qu'à cette époque il n'était pas prudent de parler de certaines choses et de dire son avis à des gens qui n'avaient nul besoin de le connaître.

Cependant Moriceau ne fut appliqué à la question au Châtelet que le 11; son arrêt fut crié par les rues à midi, et la question lui fit avouer qu'il avait composé des placards qu'on avait trouvés chez lui.

« Il a fait l'amende honorable avec tranquillité et bien de la résignation, regardant tout le monde d'un air assez gai, priant le peuple de prier Dieu pour lui. Il a conservé le même air en allant à la Grève; il a monté à l'Hôtel de ville où il a été environ une heure; on ne sait pas ce qu'il y a dit, mais il n'a fait venir personne. Il s'est mis à genoux un quart d'heure au pied de la potence pour faire sa prière, et il a été pendu sur les cinq heures. Il y avoit dans son passage et à la Grève grande affluence de peuple. Quelques-uns disoient qu'on ne fait point mourir pour des paroles et de simples écrits, d'autres espéroient qu'il auroit sa grâce, mais on a voulu faire un exemple sur un bourgeois de Paris, homme ayant une charge, pour réprimer la licence d'un nombre de fanatiques qui parlent trop hardiment du gouvernement. »

Une déclaration du roi datée du mois d'août, enregistrée le 7 septembre, défendit aux syndics des différentes communautés, et notamment à ceux des huissiers au Châtelet de Paris et des emballeurs et déchargeurs de marchandises, hardes, etc., d'exiger des récipiendaires des repas pour les receptions, et à ceux-ci d'en offrir, sous peine de mille livres d'amende et de déchéance du syndicat.



Nicolet faisait exécuter des danses de corde, des tours de force, et faisait jouer des marionnettes. (Page 263, col. 1.)

Le 1er octobre, il y eut un *Te Deum* à Notre-Dame, auquel les cours souveraines assistèrent; il était chanté pour célébrer deux victoires remportées sur les Anglais; le soir il y eut grand feu d'artifice sur la place de l'Hôtel-de-ville et grande illumination. Le 28, il en fut chanté un autre pour une nouvelle victoire; cela n'empêcha pas qu'il ne fût nécessaire de créer de nouvelles rentes; le 12 décembre, le Parlement enregistra un édit portant création de 3,600,000 livres de rentes viagères, et le cardinal de Bernis, ministre d'État, qui négociait la paix, fut exilé. Le 19, enregistrement d'une déclaration du roi, qui réunit au domaine de la ville de Paris, pour six ans, de nouveaux droits sur le vin, l'eau-de-vie et d'autres denrées, pour parfaire les 1,200,000 livres de don gratuit que la ville de Paris devait fournir au roi; moyennant la perception de ces droits, la ville prit l'engagement d'avancer au roi six années de ce don, c'est-à-dire 7,200,000 livres.

Le 20, on exécuta un arrêt de la Tournelle qui condamnait le sieur Pons, prêtre du diocèse de Saint-Flour, à faire amende honorable devant Notre-Dame, à être fouetté et marqué en place de Grève, et aux galères perpétuelles, pour avoir abusé des prières et cérémonies de l'Église et de la crédulité des gens du peuple; le serpent de l'église Saint-Paul, Pinet, fut condamné à la même peine. On sévit aussi contre des convulsionnaires qui continuaient leurs exercices.

Le 26 décembre, le roi rendit cet arrêt: « Louis, etc., ayant ordonné la confection du Louvre, et voulant en faciliter les abords par une place, depuis le péristyle jusqu'au portail de Saint-Germain l'Auxerrois, dans une étendue parallèle audit péristyle à prendre depuis le quai jusqu'à la distance de 10 toises au delà du pavillon, du côté des prêtres de l'Oratoire, isoler la face du côté des prêtres de l'Oratoire dans la longueur, depuis la rencontre de celle dite ci-dessus, passant devant le portail de Saint-Germain l'Auxerrois, jusqu'à l'angle de la rue Froidmanteau... faisons défenses à toutes personnes de

faire construire de nouveaux bâtiments dans toute l'étendue du terrain, depuis le péristyle du Louvre jusqu'au portail de Saint-Germain l'Auxerrois dans la longueur, depuis le quai jusqu'à la rencontre en retour d'équerre formant une rue parallèle à la façade, du côté des prêtres de l'Oratoire, etc. »

La place ne fut formée qu'entre les rues de l'Oratoire et du Coq. En 1793, on l'appela place de la Liberté; un décret du 26 février 1806 en prescrivit l'alignement, en abattant les cours et jardins de l'hôtel d'Angivilliers, et donna à la place le nom de place Marengo. En 1814, on l'appela place de l'Oratoire; vers cette époque, elle fut prolongée jusqu'à la rue de la Bibliothèque. Le prolongement de la rue de Rivoli et l'achèvement du Louvre firent disparaître la place et la rue de l'Oratoire (1854), qui s'était appelée cul-de-sac de l'Oratoire jusqu'à 1758.

Le 9 février 1759, la duchesse d'Orléans, mère du duc de Chartres, mourut à l'âge de trente-deux ans; « elle était extrêmement aimée et respectée du public; depuis ce jour jusqu'au 15, toute représentation et tout bal furent suspendus à l'Opéra; toutes les cours souveraines et les couvents allèrent jeter de l'eau bénite sur le corps, ainsi que l'Université, les trésoriers de France, le chapitre de Notre-Dame, etc. Elle fut enterrée au Val-de-Grâce; elle était dans un char à huit chevaux, et le convoi fut des plus magnifiques. »

Six ouvrages furent encore lacérés et brûlés par la main du bourreau, et il fut informé contre leurs auteurs, imprimeurs et distributeurs. Helvetius, l'auteur du livre de l'*Esprit*, dut rétracter « toutes les erreurs qu'il renfermait » et se démettre de sa charge de maître d'hôtel ordinaire de la reine; neuf personnes furent commises pour examiner minutieusement l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert; bientôt un arrêt du conseil en supprima le privilège et défendit d'en continuer l'impression. Trois arrêts du conseil, datés du 17 avril, vinrent réglementer de nouveau les finances, et toutes les exemptions des tailles furent suspendues tant que durerait la guerre.

Nous avons déjà parlé du Caveau et de ses dîners. En 1759, M. Pelletier, fermier général, qui, tous les mercredis donnait à dîner à Marmontel, Boissy, Suard et Lanoue, tenta la résurrection du Caveau, en invitant à ses réunions du mercredi Monticour, Saurin fils, Helvetius, Bernard, Collé et Crébillon fils, qui, par la suite, y présenta, pendant leur séjour à Paris, Garrick, Sterne et Wilkes; Goldoni y eut ses entrées, et Laujon y fut admis pendant les dernières années.

Toutefois cette tentative de résurrection du Caveau n'eut pas de suite et ne dura guère que trois ans; les élans de l'intimité n'existaient plus, et le salon doré du fermier général ne valait pas la salle obscure du cabaretier Landel.

Le 21 mai 1759 décéda à Paris M. Moriau, procureur du roi et de la ville; ce magistrat, savant et lettré, avait souvent manifesté le désir qu'il y eût à l'Hôtel de ville une bibliothèque publique, ainsi qu'il en existait une à l'hôtel de ville de Lyon, et il avait acheté de ses deniers personnels un grand nombre de volumes traitant de matières différentes et variées, de manuscrits, de cartes géographiques, de plans de la ville de Paris, d'estampes, de médailles et de jetons; il laissa toute cette collection, en mourant, à la ville de Paris, et aussitôt après sa mort, le prévôt des marchands et les échevins s'empressèrent d'en prendre possession, mais comme il n'y avait pas à l'Hôtel de ville de salle assez vaste pour contenir une pareille bibliothèque, ils l'installèrent rue Pavée au Marais, dans l'hôtel de Lamoignon; elle fut ouverte pour la première fois au public le 23 avril 1763, et elle continua à ouvrir les mercredis et samedis dans l'après-midi (de 2 heures à 5 heures dans l'été, et de 2 à 4 dans l'hiver). M. Ameilhon en fut nommé bibliothécaire. « Elle se composait, dit M. Joanne, de livres d'histoire, de cartons d'estampes, de médailles, et du fonds de manuscrits de Denys Godefroy. Dans ce fonds on remarquait des lettres autographes des empereurs, rois, papes, princes et autres personnages depuis Philippe IV jusqu'à Louis XIV. »

De l'hôtel de Lamoignon, la bibliothèque passa dans la maison professe des jésuites; mais vers 1793, plusieurs établissements littéraires, tels que l'Institut, la Bibliothèque nationale, les archives, la bibliothèque de l'Arsenal, furent autorisés, ou plutôt s'autorisèrent eux-mêmes à faire dans la bibliothèque de M. Moriau un choix à leur convenance, et bientôt il ne resta pas un seul volume de la riche collection formée par le procureur du roi.

La ville de Paris demeura sans bibliothèque jusqu'en 1817, époque à laquelle une bibliothèque fondée par l'École centrale, qui avait été établie au collège Charlemagne, fut transféré de l'hôtel des Vivres, rue Saint-Antoine, 110, à l'Hôtel de ville, et installée dans la galerie Saint-Jean (rue du Tourniquet, devenue rue Lobau).

La bibliothèque de l'Hôtel de ville demeura paisiblement, jusqu'en 1836, dans ce local; mais alors des travaux importants, qu'on exécuta dans le palais municipal, firent exiler la bibliothèque quai d'Austerlitz, n° 35. Elle resta là pendant onze années, et enfin, en 1845, elle fut réintégrée dans la galerie Saint-Jean. Le déménagement en fut alors opéré, et la classification faite par M. Prosper Bailly, sous-bibliothécaire, dans l'espace de six semaines.

Cette bibliothèque, qui ne comptait guère à son début qu'environ 10,000 volumes, s'élevait déjà en 1832 à 45,000; en 1770, on en comptait 100,000 au moins. L'histoire de Paris, l'administration et les sciences en formaient la partie la plus intéres-

sante. Elle était placée sous la garde d'un bibliothécaire et d'un sous-bibliothécaire. Romany, qui en fut le premier conservateur, y réunit, en 1760, sa bibliothèque particulière; elle s'accroissait sans cesse à l'aide d'un fonds spécial qui lui était alloué sur le budget de la ville. En 1870, ce fonds était de 18,700 francs sur lequel, en prélevant 10,900 francs pour le personnel, il restait 8,700 francs pour payer les abonnements, les suites aux collections, les acquisitions nouvelles, les reliures et les frais de bureau.

Sous le second empire, elle s'était enrichie d'une très remarquable collection de livres donnés par divers États de l'Union américaine et qui se montait à environ 20,000 volumes qui, pour la plupart, ne se trouvaient pas dans le commerce. C'était, par exemple, les documents congressionnaux des États-Unis (environ 1,800 volumes), comprenant les annales du Congrès depuis l'époque coloniale et les documents de toute nature publiés par ordre de la législature fédérale, sciences mathématiques et naturelles, voyages, histoire, géographie, beaux-arts, littérature, industrie, agriculture, avec un nombre infini d'illustrations, cartes, plans, etc.

Cette collection, qui formait à elle seule une encyclopédie américaine, était unique au monde depuis l'incendie de la bibliothèque du Capitole de Washington (laquelle d'ailleurs renfermait 80 volumes de moins) *le Voyage autour du monde* du capitaine Wilkes, véritable merveille bibliographique dont l'exécution a coûté plus d'un million et qui est exclusivement réservée aux dons internationaux. *Les Oiseaux et Quadrupèdes d'Amérique* par Audubon. Cet exemplaire avait été acheté 5,000 francs à l'auteur par la ville de New York, expressément pour la ville de Paris; la collection des travaux des missionnaires américains en Chine, comprenant près de 100 volumes.

Elle possédait aussi quelques copies incomplètes des registres du Parlement et 160 manuscrits.

Son dernier bibliothécaire administrateur fut M. H. Read.

La bibliothèque de la ville était ouverte tous les jours de 10 heures à 3 heures. Ses vacances commençaient le 15 août et finissaient le 1er octobre.

L'incendie de l'Hôtel de ville, brûlé par la Commune en 1871, anéantit la bibliothèque.

La perception du droit des pauvres constitua, à toutes les époques, une charge onéreuse pour les théâtres et lorsque M. d'Argenson conçut le projet de déporter tous les pauvres aux colonies, les directeurs de théâtre purent croire un instant qu'ils allaient être débarrassés de l'impôt qui pesait si lourdement sur eux. En effet, le 1er janvier 1750, une décision royale suspendit le payement du quart du droit des pauvres; mais la mesure proposée par M. d'Argenson n'ayant pu être acceptée, les théâtres furent mis en demeure de s'exécuter. En 1756, la Comédie française réclama et prétendit qu'exonérée même complètement de l'impôt, elle aurait peine à vivre puisqu'elle devait 200,000 livres. La réclamation ne fut pas écoutée. En 1759, les comédiens français devaient à l'hôpital général 24,873 livres 6 sous 8 deniers, et à l'Hôtel-Dieu 9,177 livres 13 sous 11 deniers. Ils décidèrent dans une assemblée de payer en plusieurs termes cet arriéré, mais ne se pressèrent pas de s'acquitter. Les administrateurs des hôpitaux furent obligés de s'adresser au Parlement pour faire assigner les théâtres. Un arrêt, du 5 juillet 1760 condamna les comédiens à payer les débets sur les recettes de la porte : ceux-ci portèrent l'instance devant le conseil, des mémoires furent échangés; bref, un arrangement intervint; un acte fut passé par-devant Me Dutartre, notaire, le 28 mai 1762, entre les administrateurs, directeurs et gouverneurs des hôpitaux et les caissiers de la Comédie française et de la Comédie italienne.

Les comédiens y reconnaissent que le droit accordé à l'hôpital général et à l'Hôtel-Dieu par les ordonnances des rois est incontestable et déclarent que leur intention n'a jamais été d'y porter atteinte. En conséquence, il fut arrêté :

« ARTICLE 1er. Le droit est dû et doit être perçu sur la totalité du produit des spectacles, y compris les locations de loges, abonnements et crédits, ainsi que tout ce qui se reçoit journellement à la porte, sans aucune exception.

« ART. 2 et 3. Le droit de l'hôpital général consiste en trois vingtièmes du produit total des spectacles, sans aucune diminution ni retranchement sous prétexte de frais ou autrement; celui de l'Hôtel-Dieu, dans le dixième du produit total, déduction faite de 300 livres pour les frais de chaque représentation.

« ART. 5. Les administrateurs transportent et délaissent, à titre d'abonnement, aux comédiens français et italiens, chacun à leur égard, pour neuf années consécutives, à commencer au 19 avril 1762, le produit du droit, moyennant le prix réglé ci-après.

« ART. 6. En ce qui concerne la Comédie française, quoique l'année commune prise sur 18 se monte à 77,868 livres 2 sous 6 deniers, pour les deux hôpitaux, l'abonnement est néanmoins fixé à 60,000 livres pour chacune des neuf années. »

En ce qui concerne la Comédie italienne et l'Opéra-Comique réunis, l'abonnement fut fixé à 55,000 livres.

Enfin l'article 11 fixa ce qui était dû pour les recettes de la porte au 19 avril 1762 et établit, sur les neuf années de l'abonnement, la répartition au débet de la Comédie française qui était de 120,000 livres et de celui de la Comédie italienne, qui était de 143,853 livres 17 sous 8 deniers.

Une importante modification fut apportée en

1759 dans les usages de la Comédie française. Jusqu'alors, il y avait eu sur la scène quatre rangées de bancs disposés en gradins, enfermés derrière une balustrade et grille de fer doré pour y placer les spectateurs.

Dans les grandes représentations, on ajoutait encore le long de la balustrade une rangée de banquettes et enfin, outre tous les gens de qualité qui occupaient ces siéges, il y en avait encore debout une cinquantaine au fond du théâtre, de sorte que l'espace réservé aux artistes était si resserré que parfois, pour l'entrée d'un acteur par le fond, on était obligé de faire faire place pour son passage.

Bien souvent les artistes s'étaient plaints de cet usage, qui nuisait essentiellement à la vraisemblance de l'action et gênait considérablement leur jeu, mais l'habitude et la routine ne sont pas chose facile à vaincre; enfin un homme intelligent, le comte de Lauraguais Brancas, de l'Académie des sciences, grand amateur de théâtre, parvint à supprimer tout cela. Le théâtre fut débarrassé de ces places, on prit sur le parterre l'espace nécessaire pour former un parquet contenant environ 180 places, outre l'orchestre, et l'on diminua l'amphithéâtre pour allonger le parterre.

Ces travaux coûtèrent une vingtaine de mille livres, M. de Lauraguais y contribua personnellement pour 1,500 et se réserva une petite loge. Quant aux places de parquet, elles furent louées un écu de six livres.

« Le lundi 23 de ce mois (avril 1759), lendemain de la Quasimodo, on a joué sur ce nouveau théâtre. Tout le monde en a été content, et il n'y a pas de comparaison. Le théâtre sur lequel personne n'entre et ne paroît plus, représente une salle d'un palais et d'un autre lieu pour les comédiens : l'action des acteurs est libre, et l'illusion est bien mieux conservée. »

Le 29 du même mois, un *Te Deum* fut chanté à Notre-Dame pour la victoire remportée par le duc de Broglie ; toutes les cours y assistèrent, et le soir il y eut feu d'artifice à la Grève et illuminations.

Ce fut le 8 juillet que fut établie à Paris la petite poste organisée par M. de Chamousset, conseiller au Parlement, qui avait été frappé de l'insuffisance du service postal pour l'intérieur de la ville. Chose curieuse, quand Paris, au moyen des coches d'eau, des carrosses, des courriers à pied et à cheval, communiquait avec les pays étrangers et la province, il était impossible de faire passer une lettre d'une façon régulière, par l'intermédiaire de la poste du Luxembourg à la Grange-Batelière ; c'étaient les domestiques, commissionnaires, savoyards, qui portaient les lettres à domicile, et on avait bien établi des boîtes, mais on les trouvait brisées, ou salies par des immondices qu'on jetait dedans pendant la nuit.

Le service de la petite poste commença le 1er août ; il comprenait neuf distributions par jour des lettres portées à domicile par 117 facteurs. Les lettres devaient être affranchies moyennant 2 sols qu'on payait au bureau; chaque lettre devait porter trois timbres : celui de la boîte où elle était mise, celui du facteur à qui elle était confiée, et celui de la levée ; les facteurs portaient aussi des paquets, on pouvait s'abonner pour le port d'une certaine quantité de billets, tant de mariage, d'enterrement, de service, que d'autres de même nature; la taxe était de deux sols, pour tous paquets, billets, ou lettres dont le poids n'excédait pas deux onces, un sol de plus jusqu'à 4 onces (125 grammes,) et pour les lettres ordinaires adressées hors l'enceinte des barrières de la ville et des faubourgs. Il y avait à Paris huit bureaux principaux et 395 boîtes.

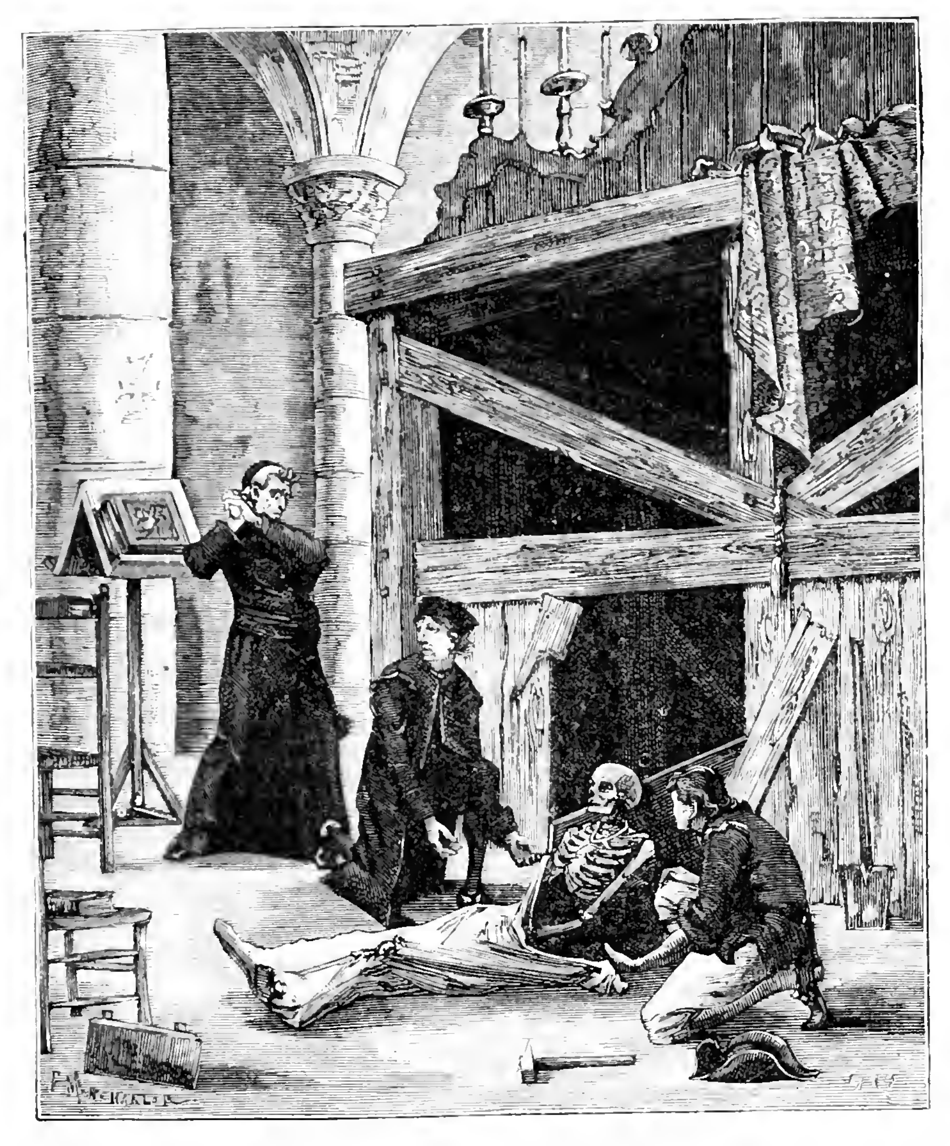
Ce fut aussi à la même époque que fut construite la fontaine du Diable ou de l'Échelle, située à l'angle formé par la rencontre des petites rues de Saint-Louis et de l'Échelle (la rue Saint-Louis-Saint-Honoré tirait son nom du voisinage de la rue Saint-Honoré qu'on appelait aussi grand'rue Saint-Louis ; elle se nomma encore rue de l'Échaudé et rue des Tuileries. Elle fut supprimée en 1854, lors de l'achèvement du Louvre. Quant à la rue de l'Échelle, elle tire son nom de l'échelle patibulaire que les évêques de Paris avaient dans cette rue). Cette fontaine était décorée d'un obélisque, d'une proue de vaisseau et de quelques figures allégoriques, et d'autres ornements ; elle était alimentée par l'eau de la pompe à feu de Chaillot. Elle fut supprimée en 1854.

Le mardi 7 août 1759, Paris était dans la consternation ; les nouvelles de la guerre étaient des plus mauvaises ; elles annonçaient la perte de la bataille de Minden, on parlait de 12,000 hommes tués ou blessés, dont 1,200 officiers, etc. Aussitôt il fut question de créer de nouveaux impôts plusieurs édits, entre autres un sur le luxe, et, le 17, le Parlement fut assemblé pour leur enregistrement, mais il refusa d'y consentir et décida qu'il serait fait des remontrances au roi touchant l'édit somptuaire, celui d'un troisième vingtième, celui de créations de charges pour recevoir les rentes de l'Hôtel de ville et celui de création d'offices pour la maîtrise des corps et métiers.

Le roi tenait à son enregistrement, et fit savoir à messieurs du Parlement qu'il tiendrait un lit de justice à ce sujet à Versailles le 20 septembre ; ce jour-là, le Parlement s'assembla à 7 heures du matin au palais et partit pour Versailles à 8 heures, occupant 52 carrosses à quatre et à six chevaux. Le lit de justice se tint, et les trois édits furent enregistrés.

Le 23 septembre, la dauphine accoucha d'une princesse (madame Clotilde), et la nouvelle en arriva aussitôt à Paris ; mais elle n'y causa pas grande sensation, et il n'y eut ni *Te Deum* ni réjouissances.

La rentrée de l'archevêque, qui eut lieu le 21 octobre, se fit aussi sans bruit, et tout se borna aux



Le fossoyeur trouva un sac dans lequel était enfermé un cadavre desséché, dans l'intérieur de l'hôtel de la Vierge.

visites « de toute la gent ecclésiastique de Paris » et à une députation que lui envoya la chambre des vacations.

La grande préoccupation du moment était le besoin d'argent ; le roi malgré tous les moyens qu'il avait employés pour s'en procurer, en manquait, et les gens de sa maison n'étaient pas payés de leurs gages ; aussi, à la fin du mois d'octobre, une déclaration du roi invita et exhorta « ses bons sujets et les bons citoyens » à porter leur argenterie à la monnaie, et le contrôleur général, Silhouette, fit entendre que sans cette ressource pour fournir des espèces, le roi allait en manquer tout à fait.

Les courtisans durent, afin de prouver leur soumission, se dépêcher d'obéir, bien qu'à contre-cœur ; mais les bourgeois étaient moins empressés de se dépouiller de ce qu'ils possédaient : seulement, nombre d'entre eux cachèrent leur argenterie, ne voulant pas laisser voir qu'ils continuaient à se servir de vaisselle d'argent, (ce qui était alors le luxe de tous les gens aisés), tandis que les grands seigneurs en étaient réduits à manger dans des assiettes de faïence.

Cependant, comme, après tout, personne n'osait s'exposer à passer pour mauvais citoyen, tout le monde porta quelque chose ; la monnaie payait la valeur de ce qu'on lui apportait, sauf la façon, un quart en argent et le reste en contrat sur les états de Bretagne et de Languedoc. Toute l'ar-

genterie du roi, de la famille royale et des différentes tables de sa maison y fut envoyée. Néanmoins le contrôleur des finances qui avait conseillé cette mesure, M. Silhouette, qui s'était rendu fort impopulaire, fut remplacé dans sa charge par M. Bertin; en même temps, M. de Sartine, lieutenant criminel, devint lieutenant général de police, et M. Le Noir le remplaça comme lieutenant criminel.

L'année 1760, commença par un service solennel célébré le 15 janvier à Notre-Dame pour la mort du roi d'Espagne ; le même jour, un arrêt du conseil continua l'invitation aux « bons sujets », de porter leur argenterie à la monnaie. Le 12 février, un autre service funèbre eut lieu de nouveau à Notre-Dame ; cette fois c'était pour l'infante, duchesse de Parme.

Le roi et le Parlement recommençaient à se trouver en désaccord à propos des édits bursaux que Louis XV décrétait et que le Parlement refusait d'enregistrer; la lutte, qui n'avait été qu'assoupie, menaçait de prendre de nouvelles proportions. D'un autre côté, les questions religieuses étaient loin d'être éclaircies, les convulsionnaires s'agitaient beaucoup, et le 4 avril la princesse de Monaco se rendit dans une assemblée du quartier Saint-Antoine, où les sectaires du diacre Pâris se livraient à la distribution de coups de bûches et aux pratiques ordinaires des convulsions; mais peu après son arrivée la police fit irruption dans la maison et arrêta cinq acteurs de ces scènes scandaleuses, deux femmes, un prêtre, un moine et un avocat de Normandie, et on les envoya à la Bastille, d'où on les tira, quelques jours plus tard, pour les conduire au Châtelet où leur procès dut s'instruire. Le 29, une sentence du Châtelet condamna l'avocat la Barre et quatre filles convulsionnaires, qu'il était accusé d'avoir rassemblées chez lui, à être admonestés en présence des juges, avec défense de récidiver, sous peine de punition exemplaire, et trois livres d'aumône pour les prisonniers du Châtelet.

Ce jugement parut doux, et le ministère public en appela *a minima ;* les cinq prisonniers furent transférés à la Conciergerie, et l'on instruisit le procès à la chambre de la Tournelle, composée de vingt-deux juges; on joignit aux accusés ceux que la sentence avait laissés de côté, Cottu, prêtre, et Bailly de l'Épine, conseiller de l'élection de Paris.

La justice ne paraissait pas se presser à leur égard, car ce ne fut qu'une année plus tard, c'est-à-dire le 5 mai 1761, qu'un arrêt du parlement infirmant la sentence condamna Pierre de La Barre, avocat au parlement de Rouen, pour avoir administré tant chez lui qu'en maison étrangère, aux quatre filles appelées sœurs, les secours dont elles disaient avoir besoin dans leurs convulsions, à neuf ans de bannissement de la ville et prévôté de Paris, en trois livres d'amende envers le roi, et les nommées Élisabeth de Barre, dite sœur Rachel, Marie Madeleine Hesse, dite sœur Madeleine, Catherine le Franc, dite sœur Félicité, et Marie des Marquets, dite sœur Marie, à être enfermées pour trois ans à l'hôpital général pour avoir demandé et reçu des secours, renvoya de l'accusation Bailly de l'Épine et déclara la contumace bien instruite contre le nommé Cottu.

Les registres de la Bastille mentionnent l'emprisonnement de plusieurs personnes incarcérées pour participation aux convulsions, tels que: Joseph-Marie Chapelle, dit le frère Jacob, ancien directeur des fermes de Bretagne ; il est signalé comme « le poëte » de la bande qu'il fréquentait; parce qu'il composait les cantiques qui se chantaient dans les assemblées se tenant à l'Estrapade, chez un sieur Froissard de Préauval, ancien mousquetaire et détenu à Saint-Lazare depuis 1758.

Le Guay, garçon doreur, qui resta trente années à la Bastille ; après un certain laps de temps passé dans cette prison, on lui avait offert sa liberté, mais il refusa, se fondant sur ce qu'à la Bastille il se trouvait à l'abri du besoin, tandis que libre, sans ressources aucunes, sans amis, sans famille, il lui faudrait mendier pour vivre. Il y mourut en 1786.

Au reste, nombre de gens envoyés à la Bastille sans jugement y demeuraient souvent de longues années, sans même qu'on sût pourquoi ils y étaient. On voit figurer souvent sur les registres la mention : sans motif connu, mais les affaires de religion, et celles de l'État fournissaient généralement la majeure partie des raisons invoquées pour l'arrestation ; nous voyons en 1759 l'abbé Jubeau accusé de complot contre le roi et Mme de Pompadour; il fut relâché parce qu'on s'aperçut qu'au lieu d'être mêlé à ce complot, il en avait eu connaissance et avait averti la police.

— Le sieur de Bergeron, dit le chevalier d'Escourville, pour avoir fait des vers contre Mme de Pompadour. — Le soi-disant vicomte de Béré, auteur de mémoires sur les finances. — Rodolphe Elter de Sybourg, auteur d'un mémoire sur les finances, — Tavernier, prévenu de complot contre la vie du roi et qui resta trente ans à la Bastille, dont vingt-neuf sans sortir de son cachot.—Victor de Goresse Duharda, pour fausses signatures,—Marmontel, « auteur d'une parodie injurieuse » et son domestique Gilles Bury. En 1760 : Philippe Seichepine, affaire contre M. de Saint-Cy, dite des économats. — L'abbé Rozé, auteur d'un mémoire relatif au clergé. — Beauvisage Lavault, auteur de différents projets de finances « et d'intrigues pour les faire réussir ». — Touche, pour lettres anonymes contre Mme de Pompadour.— Vincent Bourdigue, Anglais soupçonné d'espionnage (il écrivit sur le registre: je ne suis pas Anglais et reconnais la France pour ma patrie, et signa).— Constant, âgé

de cent onze ans, sans motif connu. — De la Caussade, ci-devant inspecteur des études de l'École militaire pour libelle. — Merlier, maître apothicaire à Paris, propos séditieux contre le roi et madame de Pompadour. — Pierre de Sauges, imprimeur, contre la religion. — Denis l'Entaigne, contrebandier sur les cartes. — Le baron d'Edelsheim, suspecté d'espionnage. — Magny, premier commis des domaines, auteur d'une histoire contre Mme de Pompadour. — Danjan, architecte de la ville, et son laquais, pour relations suspectes. — Mais revenons aux faits de l'année.

Le 10 avril 1760, le roi fit dans la plaine des Sablons la revue des régiments des gardes françaises et suisses, et il y avait un concours énorme de peuple pour la voir.

Ce fut aussi en 1760 que le fameux danseur de corde, Nicolet vint s'installer sur le boulevard du Temple, où, l'année précédente, le prévôt des marchands avait autorisé l'installation des billards et des guinguettes qui commençaient à pulluler. Nicolet s'était fait bâtir une baraque dans laquelle il faisait exécuter des danses de corde, des tours de force, faisait jouer des marionnettes et exhibait des animaux savants. Son spectacle était déjà fort connu aux foires Saint-Germain et Saint-Laurent, et il savait si bien le varier et en augmenter l'attrait que l'expression : « De plus en plus fort, comme chez Nicolet », devint proverbiale.

Il demeura, pendant quatre années, le roi du boulevard du Temple ; mais bientôt, encouragé par le succès, sa baraque ne lui suffit plus, et il conçut le dessein de louer un terrain à côté de l'emplacement qu'il occupait et d'y faire construire une salle en bois, qu'il ouvrit, ainsi qu'on le verra plus loin, en 1764 sous le nom de théâtre des Grands Danseurs.

Non loin du boulevard du Temple, se trouvait la Courtille qui avait commencé, vers la fin du XVIIe siècle, à se couvrir de cabarets. La Courtille ou Culture avait appartenu aux religieux desservant l'hôpital Saint-Gervais, mais sa physionomie avait considérablement changé, et l'exploitation agricole était devenue un lieu de plaisirs; un ruisseau creusé par les moines descendait de la hauteur, et entretenait dans ce lieu une fraîche verdure ; de beaux arbres ombrageaient le site champêtre, des bosquets et des réduits de feuillage attiraient les promeneurs, et dès le commencement de la Régence les grands seigneurs s'accoutumèrent à prendre le chemin de Belleville. Or, parmi les cabarets les plus fréquentés, figurait celui de Ramponneau qui était parvenu à vendre son vin 3 sous 6 deniers la pinte, c'est-à-dire un sou de moins que ses confrères, ce qui avait eu naturellement pour résultat de lui attirer un nombre de clients considérable. « Il y avoit une telle affluence de monde chez lui qu'il y en avoit autant dehors que dedans, qui attendoient leur tour pour entrer, quoiqu'il y eût un emplacement considérable. Cette affluence de peuple excita la curiosité des personnes de distinction qui vouloient voir par eux-mêmes ce prodige. »

Ajoutons que ce cabaret était une espèce de caveau, décoré à l'extérieur d'une treille peinte et d'une enseigne : *Au Tambour royal*, où était représenté le maître de l'établissement, à califourchon sur un tonneau. Il était meublé à l'intérieur de bancs de bois et de tables boiteuses, autour desquelles se pressaient des gens de toute condition : tout le monde allait chez Ramponneau.

Cette vogue du cabaretier fut telle que Gaudon, qui était venu avec son associé Nestre, monter un spectacle forain, en 1758, sur le boulevard du Temple, songea à s'attacher Ramponneau qui était une célébrité de l'époque : il lui offrit une dizaine de livres par jour, s'il voulait consentir à se montrer sur son théâtre pendant trois mois. Ramponneau réfléchit que gagner cet argent rien qu'en se laissant voir, c'était une riche affaire, et il signa un engagement par lequel il « s'oblige de paroître et jouer dans le spectacle du sieur Gaudon et consent que le sieur Gaudon le fasse annoncer, afficher, voir en dehors et en dedans, fasse peindre son portrait au naturel, fasse faire des chansons, livres et pièces à son avantage, pour le temps de deux mois et demi, ou environ depuis le 14 avril jusqu'au 1er juin. » De son côté, il lui promit 400 livres, dont 200 livres payables par billet à ordre qui lui seraient délivrées huit jours après son début, et le reste après cinq semaines, et de plus il lui accorda la moitié des produits et bénéfices qu'il acquerrait pendant ledit temps, tant pour estampes que livres, chansons et autres généralement quelconques. Ramponneau signa, à la condition qu'il recevrait tout de suite les 200 fr. qui lui étaient promis huit jours après le début; bientôt tout fut prêt pour les débuts du fameux cabaretier ; les chansons étaient composées, la pièce de débuts apprise, les affiches imprimées; tout Paris se promettait d'assister à cette représentation attendue, lorsque soudain le bruit se répandit sur le boulevard que Ramponneau avait refusé de monter sur le théâtre.

Les jansénistes avaient fait un scrupule au cabaretier de se produire sur la scène, sa conscience fut alarmée, et il fit faire un acte chez un notaire, dans lequel on lit :

« Aujourd'hui est comparu le sieur Jean Ramponeau, cabaretier, demeurant à la basse Courtille, lequel a volontairement déclaré que les réflexions mûres qu'il a faites sur les dangers et les obstacles qu'apporte au salut la profession des personnes qui montent sur le théâtre, et sur la justice des censures que l'Église a prononcées contre ces sortes de gens l'ont déterminé à renoncer comme par ces présentes, par principe de conscience et pour d'autant travailler de sa

part à conserver la pureté des mœurs qui convient à un chrétien et dans laquelle il prie Dieu de le maintenir, il renonce à monter et promet à Dieu de ne jamais monter sur aucun théâtre ni faire aucune fonction, profession ni acte qui tienne à l'état de ceux qui montent sur les théâtres, quels qu'ils soient, etc. »

Cet acte fut signifié au sieur Gourlier, dit Gaudon, entrepreneur de spectacles sur les boulevards, le 12 avril, avec offre de rendre le billet à ordre, mais Gaudon l'assigna en payement de 1,000 francs de dédit stipulé dans l'engagement.

Ce procès fit grand bruit ; les avocats les plus célèbres (Elie de Beaumont et Coqueley de Chaussepierre) le plaidèrent ; mais il finit par s'arranger moyennant une somme payée par Ramponneau qui, avant de se faire comédien, avait vendu son fonds 1,500 livres ; le marché fut annulé, Ramponneau reprit son fonds, mais ce fut pour le donner à son fils, et, riche de 100,000 livres, il alla s'établir aux Porcherons et acheta du sieur Magny le cabaret de la Grande-Pinte, où il fit pour 60,000 livres de construction. Il obtint là le même succès qu'à la Courtille : la cour et la ville se ruèrent chez le cabaretier, dont l'établissement devint un restaurant à la mode. « L'année 1760, dit Grimm, est marquée dans les fastes des badauds en Parisis, par la réputation soudaine et éclatante de Ramponneau. » La vogue de ce cabaret cessa quelques années avant la révolution de 1789.

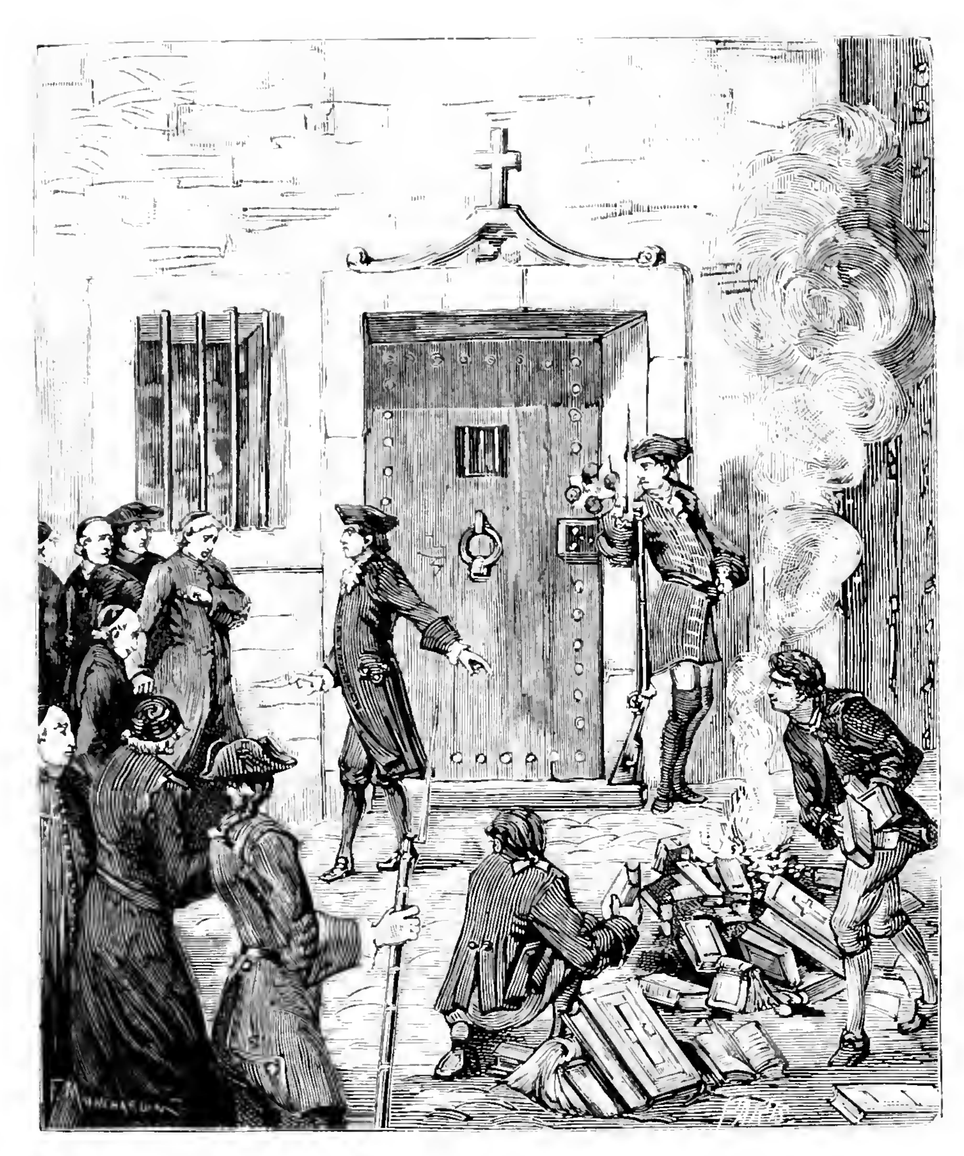
Paris s'occupa à cette époque d'une vente mobilière qui excita la curiosité ; une ancienne maîtresse du duc d'Orléans, Mlle Deschamps, danseuse à l'Opéra, était alors une femme à la mode, et les financiers, les gens de cour et de robe se disputaient l'honneur de satisfaire ses plus ruineuses fantaisies. Elle eut celle de vendre son mobilier, et ce fut à qui irait contempler les splendeurs de l'ameublement de la belle courtisane, dont elle faisait elle-même les honneurs avec une grâce parfaite.

Nous allons emprunter à Barbier la description de cet appartement, qui montrera ce qu'était alors l'intérieur d'une femme à la mode. « C'est un appartement de dix pièces de plain pied, qui est distribué en salle à manger, antichambre, pièce de compagnie, et de l'autre, en appartement à coucher, avec les garde-robes, entre autres le salon de compagnie à trois croisées et de toute beauté étonne, en y entrant, par sa magnificence. Il n'y en a point de pareil à Paris. C'est un damas fond cramoisi à trois couleurs et tout le meuble en canapés et fauteuils de même ; des baguettes dorées d'un grand goût. Il y a sept glaces ou trumeaux de très grande hauteur, dont les bordures sont égales, sculptées en palme. Les bras et le feu de la cheminée sont de la dernière magnificence. Il n'y en a point de plus beaux ni d'un plus grand volume chez les princes ; les tables de marbre étoient garnies des plus beaux vases de porcelaine, que l'on avoit rassemblés dans une seconde pièce de compagnie, sur de grandes tables et en très grand nombre, pour les exposer à la vue des curieux, et cette pièce, moins grande pour l'hiver, est tendue d'un pékin d'un grand goût avec tout le meuble pareil, ce qui est suivi d'un petit cabinet, de bibliothèque et de l'autre d'un petit cabinet particulier. La chambre à coucher est garnie d'un lit de damas cramoisi à la polonoise et le meuble pareil, à côté de laquelle sont deux cabinets, l'un de toilette, l'autre de lieux à l'angloise, et le tout orné de glaces. »

La vente des gros meubles avait commencé le 11 avril, le 15 avait eut lieu celle des porcelaines et des curiosités. « La rue Saint-Nicaise, où est cette maison, à côté des magasins de l'Opéra étoit remplie de carrosses des deux côtés. On ne pouvoit pas y aborder. Il y avoit des Suisses aux portes. On donnoit, sous la porte cochère, des billets aux gens qui paraissoient de distinction, pour entrer dans les appartemens. Il y avoit plus de soixante femmes, tant de la première qualité que de robe et de finance, lesquelles dans un autre tems n'auroient pas osé entrer dans cette maison. Les appartemens étoient si pleins d'hommes, seigneurs, cordons bleus et autres, et de femmes que l'huissier ne pouvoit pas faire la vente et qu'il a été obligé de transporter la table dans la cour pour que les curieux qui avoient réellement envie d'acheter eussent la liberté d'examiner. Cette vente a continué sur le même ton pendant huit ou dix jours. »

Encore une création de rentes. Le 23 mai, le Parlement enregistra un édit créant 1,800,000 livres de rentes trois pour cent, héréditaires au capital de 60 millions, à prendre sur les droits établis sur les cuirs. C'était pour payer les fournisseurs de la maison du roi ; on voit que Louis XV ne manquait pas de créanciers, aussi cherchait-il tous les moyens de se procurer de l'argent. On se rappelle que sous Louis XIV on avait concédé des armoiries à tous ceux qui désiraient en obtenir, moyennant le payement de vingt livres. Louis XV imposa, le 16 août 1760, une nouvelle taxe de 30 livres à tous ceux qui en portaient, à commencer par les princes du sang jusqu'aux plus petits bourgeois, toujours friands de distinctions honorifiques. Outre cette taxe, tous ceux qui, quoique ayant des armoiries, n'avaient point eu de jugemens et règlemens sur icelle depuis 1700, durent encore payer un droit de 120 livres et un de 150 payable par ceux qui, n'ayant pas d'armoiries voudraient en porter. » C'était une faveur qui avait considérablement augmenté de prix ! les intéressés avaient six mois pour se conformer à ces dispositions. Mais le Parlement, qui ne trouva pas la mesure équitable, refusa d'enregistrer l'édit.

Par jugement souverain de MM. les officiers



Le 7 août, on exécuta l'arrêt, et le bourreau brûla les livres au pied du grand escalier. (Page 270, col. 2.)

du Châtelet, l'abbé de la Coste fut mis au carcan le 3 septembre, à la place de Grève, le 4 au carrefour Buci et le 5 place du Palais-Royal, où il fut marqué d'un fer chaud et condamné aux galères perpétuelles pour avoir escroqué des marchandises, fabriqué les billets d'une fausse loterie et écrit des lettres anonymes et des libelles diffamatoires.

Une sentence du 2 septembre, émanant du lieutenant de police, et qui fut criée par les rues, déclara valable les saisies faites chez les jésuites de boîtes de thériaque et de confection d'hyacinthe, à la requête des apothicaires de Paris; elle faisait en même temps défense à toutes communautés séculières et régulières de vendre et débiter aucune marchandise d'apothicaire et condamnait pour ce fait les jésuites de la rue Saint-Antoine à 100 livres d'amende et 1,000 livres de dommages-intérêts, envers les apothicaires et épiciers-droguistes de Paris.

Il arriva dans les derniers jours de décembre, dans l'église Saint-Benoît, une aventure singulière. Un valet de sacristie accompagné d'un fossoyeur, voulant nettoyer l'intérieur de l'autel de la vierge, en tira un sac dans lequel était renfermé un cadavre desséché. On avertit le curé de la paroisse qui envoya chercher un commissaire pour examiner le corps. C'était celui d'un jeune homme de vingt ans environ, ayant un ruban autour de la gorge et paraissant avoir été étranglé depuis plusieurs années. La justice du Châtelet arrêta plusieurs bedeaux et fossoyeurs et

l'affaire en resta là sans qu'on en entendît plus parler.

Avant de terminer l'année 1760, mentionnons les travaux d'édilité importants qui furent entrepris; dès l'année 1707 on s'était occupé de l'établissement des boulevards du Midi, mais ils restèrent à l'état de projet pendant un demi-siècle. Enfin, le 9 août 1760, le roi signa ces lettres patentes: « Louis, etc. Par arrêt cejourd'hui rendu en notre Conseil d'Etat, nous y étant, nous avons ordonné l'établissement et la construction d'un nouveau rempart au midi de notre bonne ville de Paris, pour la commodité des abords et l'embellissement de cette partie de la capitale de notre royaume..... Ledit rempart commencera à la barrière de la rue de Varennes, du côté des Invalides, et finira au bord de la rivière de Seine, sur le port hors Tournelle. La partie du rempart depuis la rue de Varennes jusqu'à la rue d'Enfer sera plantée de quatre rangées d'arbres, et le surplus, à commencer de l'embranchement, qui sera pris sur ledit rempart, à l'endroit appelé la butte de Montparnasse, etc. » Ce boulevard prit le nom de boulevard d'Enfer qu'il a conservé jusqu'à ce jour; la partie comprise entre la rue de Grenelle et la rue de Sèvres s'appela boulevard des Invalides. De la rue de la Glacière à l'ancienne barrière de Loureine, on le nomma boulevard Saint-Jacques. Dans la partie comprise entre les rues du Champ-de-l'Alouette et de la Glacière, le plan Verniquet l'indique sous le nom de boulevard de la Glacière, mais on l'appela le boulevard des Gobelins. Enfin, de la place d'Italie à la place Valhubert, on lui donna le nom de boulevard de l'Hôpital à cause de son voisinage avec l'hôpital général ou Salpêtrière. Ce ne fut qu'en 1839 qu'on établit des trottoirs sur le boulevard Montparnasse, ce qui occasionna, avec les travaux de pavage, une dépense de 150,000 francs.

Voici la description exacte de ce qu'était le boulevard du Midi après qu'il eut été entièrement achevé et planté; c'est-à-dire en 1779: « Il commence à la rue de Grenelle, où l'on a fait une patte d'oye pour unir sa contre allée en dehors avec le quinconce des Invalides. Les allées sont tirées partout en ligne droite; ce rempart passe entre l'hôtel des Invalides et celui de Biron (l'hôtel Biron, situé rue de Varennes, 77, au coin du boulevard des Invalides, fut bâti par Gabriel et Aubert pour M. Peyrenc de Moras; il appartint ensuite à la duchesse du Maine, puis au maréchal de Matignon, ensuite au duc de Gontaut Biron et devint le couvent du Sacré-Cœur), où est établi un corps de garde, traverse la tête de la rue Babylone, la rue Plumé (c'était anciennement le chemin de Blomet; un plan levé par Jean Beausire, en 1720, la désigne sous le nom de rue Plumel, puis on l'appela rue Plumet; elle commençait à la rue des Brodeurs, — rue Vanneau depuis 1850, — et finissait boulevard des Invalides. En 1852, la rue Plumet fut réunie à la rue neuve Plumet qui lui faisait suite et on en fit la rue Oudinot, en l'honneur du duc de Reggio, mort en 1847 gouverneur des Invalides), où il a été fait un puisard au dehors du rempart, pour recevoir toutes les eaux des environs; il traverse un terrain qui servait de dépôt aux boues du faubourg Saint-Germain et où étaient établis trois puisards pour les eaux de ce quartier; passe la rue de Sèvre (ancienne rue de la Maladrerie, puis de l'hôpital des Petites-Maisons), celle de Vaugirard et un marais; de là, il est conduit à la rue d'Enfer, en face de la rue de la Bourbe (ou de la boue) et du monastère de Port-Royal, en régnant le long du clos des Chartreux. Ce rempart est planté de quatre rangs d'arbres avec une chaussée d'encaissement de cailloux de 24 pieds de largeur.

« L'ancienne butte de Montparnasse détruite, l'on a formé un embranchement qui traverse la chaussée du Bourg-la-Reine, où l'on a placé une grande demi-lune et au même endroit un corps de garde, afin que, dans toutes les allées susdites, aucunes voitures n'y puissent passer que les carrosses. De la demi-lune de la chaussée du Bourg-la-Reine il passe au-dessus de la barrière Saint-Jacques, au-dessus de la rue des Capucins, entre la rue de Seine et l'hôpital de la Santé, traverse le clos Payen, où sont deux ponts de pierre sur deux branches de la rivière de Bièvre, et ce fond est rempli jusqu'à vingt et vingt et un pieds de hauteur.

« Sortant de ce clos, il forme un angle qui conduit à la chaussée de Fontainebleau et de Choisy-le-Roi, où est établi un corps de garde. Enfin, de là, il est continué en droite ligne jusqu'au bord de la rivière de Seine, en face de la rue Contrescarpe et du jardin de l'Arsenal, en laissant l'hôpital de la Salpêtrière en dehors. Ce nouveau rempart contient, dans sa totalité, 3,683 toises, et l'ancien, depuis la porte Saint-Antoine jusques à l'esplanade de la place Louis XV, en contient, comme nous l'avons dit ci-dessus, 2,400. »

Ce fut aussi vers 1760 que fut formée la rue Soufflot, sur l'emplacement d'une partie du collège de Lisieux; ce ne fut qu'en 1807 qu'on lui donna le nom de Soufflot, en l'honneur de l'architecte du Panthéon; on l'appela aussi rue du Panthéon-Français (ainsi qu'on la trouve désignée sur le plan Verniquet). A l'origine, la rue Soufflot n'allait que de la place du Panthéon à la rue d'Enfer; une ordonnance royale du 26 août 1826 porte: « Il sera ouvert, dans notre bonne ville de Paris, une rue de 14 mètres de largeur, en prolongement de la rue Soufflot, dans l'axe de l'église Sainte-Geneviève, depuis la rue Saint-Jacques jusqu'au jardin du Luxembourg; la portion de ladite rue comprise entre la rue d'Enfer et le Luxembourg sera plantée d'arbres et fermée la nuit par une grille. » La grille a disparu, si jamais elle a existé.

Ce fut encore en 1760 qu'un chapelier de Paris,

nommé Leprévost, imagina de fabriquer des chapeaux avec de la soie. Le succès attira la foule, et la foule amena la fortune chez l'industrieux inventeur; malheureusement, cette nouvelle façon d'employer la soie n'était pas prévue par la corporation des chapeliers de Paris, qui s'émut du fait. (Cette corporation datait de 1578, et elle était gouvernée par quatre jurés; le corps était divisé en marchands et en fabricants, les marchands en marchands en neuf et marchands en vieux, et les fabricants en chapeliers proprement dits et en teinturiers; en 1760, il y avait environ 320 maîtres chapeliers à Paris.) Leprévost fut mis à l'amende; il plaida, on le condamna. Pour déjouer la haine de ses confrères, il acheta une charge de chapelier du roi; il se croyait avec ce titre à l'abri de toute poursuite, mais il se trompait; un jour, les jurés entrèrent dans ses magasins et, au nom de la loi, détruisirent 3,000 chapeaux. Leprévost plaida de nouveau, mais quatre années se passèrent avant que l'inventeur se vît accorder le droit d'exploiter son invention; mais, lorsqu'il l'eût, il se trouvait dans l'impossibilité d'en profiter, il était ruiné.

Hélas! combien d'autres le furent, dans ces années de gaspillage et de dépenses excessives! En 1759, le déficit annuel du trésor était de deux cent dix-sept millions; aussi le peuple murmurait-il hautement; un moment on crut que le contrôleur général des finances, Étienne de Silhouette, rétablirait l'équilibre dans les finances; mais l'opinion publique, qui le soutint tout d'abord, ne demeura pas longtemps avec lui, et lorsqu'on le vit créer des impôts insolites, conseiller au roi la fonte de la vaisselle d'argent pour faire des espèces, ce fut à qui le ridiculiserait; « des chansons coururent sur lui, une caricature le représenta donnant le fouet aux fermiers généraux, aux croupiers ».

« Par allusion à ses idées d'économie, dit M. A. Challamel, toutes les modes se firent mesquines, les surtouts n'avaient point de plis, les tabatières étaient en bois brut, les portraits étaient des visages tirés de profil, avec un crayon noir, d'après l'ombre de la chandelle, ou découpés sur du papier noir que l'on collait sur un fond blanc. » (Le nom resta à ces sortes de portraits, et aujourd'hui encore on se sert du mot silhouette pour désigner un dessin d'une teinte uniforme, sans détails intérieurs, et dont le bord se détache du fond par la différence de ton ou de couleur). Les tailleurs imaginèrent des culottes sans goussets, qu'on appela des culottes à la Silhouette; le malheureux contrôleur céda sa place à Bertin, mais les affaires n'allaient pas mieux et le besoin d'argent était partout; les hommes, ne trouvant pas de travail, friponnaient ou mendiaient, les femmes se livraient au libertinage; en 1754, on en comptait 30,000 inscrites à la police; en 1760, il y en avait près de 40,000.

Le 1er mars 1761, une société royale d'agriculture de la généralité de Paris fut autorisée par arrêt du conseil d'État du roi; les membres du bureau furent au nombre de sept, et les personnages les plus marquants de l'époque tinrent à honneur de s'y faire recevoir; le 15, la cour prit le deuil pour la mort du prince de Bavière, grand oncle du roi, et il était d'usage que, lorsque la cour était en deuil, on ne se montrât sur les promenades qu'en noir; la bonne bourgeoisie de Paris avait grand soin d'observer cette convenance, mais, cette fois, comme le public avait cru qu'on prendrait le deuil dès le 8 (la nouvelle de la mort était arrivée le 5), nombre de gens « de bon air » se montrèrent sur les boulevards en toilette claire; aussi, pour qu'un pareil fait ne se renouvelât pas, un industriel fonda un bureau de renseignements pour les deuils, et moyennant trois francs par an d'abonnement, on put se tenir au courant des deuils publics, connaître leur durée « et savoir les jours que l'on prendra les bas blancs pour les petits deuils ». Voici, d'après le cérémonial des deuils, comment ils se portèrent à Paris pendant le XVIIIe siècle, jusqu'à la révolution de 1789 : On ne portait les grands deuils que pour père et mère, grand-père et grand'mère, mari et femme, frère et sœur. On appelait grands deuils, ceux qui se partageaient en trois temps : la soie, la laine et le petit deuil. Les autres ne se partageaient qu'en deux temps, le noir et le blanc. Jamais on ne drapait dans ces derniers deuils, et toutes les fois qu'on ne drapait pas, les femmes pouvaient porter des diamants, et les hommes l'épée et les boucles d'argent.

Le grand deuil de père et de mère était de six mois; pendant les trois premiers, on portait la laine en popeline ou ras de Saint-Maur, la garniture d'étamine avec effilé uni, la coiffe pendante, les mantilles de même étoffe, ainsi que l'ajustement; les manches de crêpe blanc, garnies d'effilé uni, pendant les six premières semaines. Si c'était en robe, on portait les bonnets, les barbes, les manches et le fichu de crêpe blanc, garnis d'effilé uni. Au bout de six semaines, on quittait la coiffe, on prenait les barbes frisées, et l'on pouvait mettre des pierres noires. Les trois mois finis, on prenait la soie noire pour six semaines, le poil de soie en hiver, le taffetas de Tours en été, avec les coiffures, manches, fichus de gaze brochée, garnis d'effilé découpé, soit en grand habit, soit en robe. Les six dernières semaines étaient de petit deuil. On portait le noir ou le blanc avec la gaze brochée et les agréments pareils. On pouvait alors porter des diamants. L'étiquette des deuils des grands-pères et grand'mères était le même, mais le deuil n'était que de quatre mois et demi; six semaines en laine, six en soie et six en petit deuil. Pour frères et sœurs, la laine pendant trois semaines, quinze jours la

soie, huit jours le petit deuil. Pour oncles et tantes le deuil était de trois semaines, et on pouvait le porter en soie, quinze jours avec effilé, sept avec gaze brochée ou blonde. Le deuil des cousins germains durait quinze jours, huit avec effilés, sept avec gaz brochée ou blonde. Pour oncles à la mode de Bretagne, onze jours, six en noir, cinq en blanc. Pour cousins issus de germains, huit jours, cinq en noir, trois en blanc. Le deuil des maris était d'un an et six semaines. Pendant les six premiers mois, les veuves portaient le ras de Saint-Maur de laine, la robe à queue retroussée par une ganse attachée au jupon sur le côté, et que l'on faisait ressortir par la poche; les plis de la robe étaient arrêtés par devant et par derrière, les deux de devant joints par des agrafes ou des rubans; les manches en pagode; la coiffure batiste à grands ourlets, les manches plates à un rang et grand ourlet, le fichu en batiste aussi à grand ourlet; une ceinture de crêpe noir, agrafée par devant pour arrêter les plis de la taille, les deux bouts pendant jusqu'au bas de la robe; une écharpe de crêpe plissée par derrière, la grande coiffe de crêpe noir; les gants, les souliers, les boucles bronzées, le manchon revêtu de ras de Saint-Maur, sans garniture, et l'éventail de crêpe; les six autres mois la soie noire, les manches et garnitures de crêpe blanc, et les pierres noires si l'on voulait. Pendant les six dernières semaines, le noir et le blanc uni, la coiffure et les manches de gaze brochée, les agréments ou tout noirs ou tout blancs, au gré de la veuve.

« Les antichambres devaient être tendues de noir; la chambre à coucher et le cabinet de gris pendant un an; les glaces cachées pendant six mois. Le deuil des femmes se portait pendant six mois. L'homme veuf devait porter l'habit et les bas de laine, les manchettes de batiste à ourlet plat; l'épée, les souliers et les boucles bronzées; une grande cravate unie, les grandes et les petites pleureuses. On quittait les grandes après les trois premières semaines. Au bout de six semaines, les bas de soie noire, les manchettes effilées, mais toujours l'épée et les boucles noires. Les six semaines suivantes, l'habit de soie noire, l'épée et les boucles d'argent, et pendant les six dernières l'habit coupé ou le petit deuil, les bas de soie blancs. »

Ce cérémonial du deuil reparut lors de la Restauration, puis disparut tout à fait en 1830.

Le dimanche 22 mars, le duc de Bourgogne mourut à Versailles, et le concert spirituel affiché aux Tuileries n'eut pas lieu; on amena le corps aux Tuileries vers 10 heures du soir, et les gardes de la porte, les cent-Suisses et les soldats des régiments des gardes françaises et suisses vinrent prendre leur poste dans la soirée; le lendemain le corps fut ouvert, puis exposé sur un lit de parade, à visage découvert, et le peuple fut admis à le venir voir. Le 27, on disposa une chambre ardente pour les visites de cérémonie, et l'archevêque, les cours souveraines, l'Université, les ambassadeurs, vinrent y jeter de l'eau bénite.

La dépense des obsèques s'éleva à 800,000 francs.

Elles commencèrent par une vive altercation, qui se produisit à l'occasion de l'eau bénite. Les princes de Rohan et de Guéménée voulurent entrer dans la chambre après les princes du sang; mais sept ou huit ducs et pairs s'y opposèrent en s'emparant de la porte et en en bouchant l'entrée; le marquis de Dreux, grand maître des cérémonies, n'osa se prononcer sur ce différend, de sorte qu'ils n'entrèrent ni les uns ni les autres.

Les ambassadeurs se plaignirent aussi de n'avoir pas été avisés qu'on observerait le grand cérémonial, ce qui leur eût permis de venir chacun avec deux carrosses, tandis qu'au contraire, ils étaient venus deux ensemble dans une seule voiture. Ce qui était tout le contraire.

Enfin, le 30 mars, à huit heures du soir, le duc de Chartres conduisit le cœur du duc de Bourgogne à l'abbaye du Val-de-Grâce, et le mercredi 1er avril le corps fut transporté de Paris à Saint-Denis.

Le convoi partit des Tuileries à 7 heures et demie du soir, passa le long de la rue Saint-Honoré, rue de la Ferronnerie et ensuite la rue Saint-Denis. On arrêta le corps devant chaque église, dans son passage, sur la porte de laquelle les prêtres ou les moines se présentaient et chantaient une prière.

Le cortège était nombreux : une partie du guet à cheval, soixante pauvres, les mousquetaires noirs, les gris, 60 de chaque compagnie avant les pauvres; un carrosse drapé à six chevaux, appartenant au grand maître de cérémonies, les chevau-légers, beaucoup de valets à pied, des pages et des officiers à cheval, quatre carrosses de la cour drapés, à 8 chevaux caparaçonnés d'étoffes blanches, un petit détachement de gendarmes, les hérauts d'armes, des gardes du corps devant et derrière le char qui était très haut et couvert de satin blanc avec des écussons, dont quatre aumôniers à cheval tenaient les coins, des cent-Suisses, d'autres gendarmes, deux carrosses du prince de Condé; mais fort peu d'autres. Toutes les troupes, et ce qui était à cheval et à pied tenaient des flambeaux.

Le prévôt des marchands et les échevins attendaient et reçurent le corps à Saint-Denis.

Une foule compacte stationnait sur le passage du cortège.

Le 5 avril on chanta un *Te Deum* à Notre-Dame pour une victoire remportée par le comte de Broglie, mais il n'y eut ni feu d'artifice ni illuminations, à cause de la mort du duc de Bourgogne.



Le 22, on traîna sur la claie un notaire de province pour crime de faux. (Page 269, col. 1.)

Le 22, on traîna sur la claie et pendit par les pieds un notaire de province pour crime de faux. La preuve du faux qu'on lui reprochait n'ayant pas paru suffisante, on s'était contenté de le condamner aux galères perpétuelles, et après son jugement il avait été conduit en prison; mais là, il se coupa les deux artères des bras pour échapper au sort qui l'attendait. On fit alors le procès au cadavre qui fut, comme nous venons de le dire, traîné sur la claie et pendu.

Le 6 juillet, les Parisiens se pressaient aux environs de Notre-Dame pour apercevoir les deux princesses royales Louise et Sophie qui n'étaient jamais venues à Paris et s'y rendaient de Versailles pour entendre la messe à Notre-Dame; elles se transportèrent ensuite à Sainte-Geneviève; après quoi elles allèrent dîner à la Muette et revinrent à six heures et demie du soir au petit cours changer de carrosses; elles montèrent dans ceux du roi et firent une promenade sur les boulevards, « dont elles avoient bien entendu parler, » et depuis la porte Saint-Honoré jusqu'à celle Saint-Antoine, il y avait deux files d'équipages occupés par les femmes les plus élégantes de Paris, on n'avait das permis aux fiacres ce jour-là de passer par les boulevards, et un nombre considérable de gens de tous états s'y promenaient, les princesses étaient suivies par le duc de Chevreuse qui avait dans son carrosse le prévôt des marchands et le lieutenant général de police.

Le jeudi 9, il y eut un grand service à Notre-Dame pour la reine d'Espagne décédée quelque temps auparavant.

Il y eut encore de la brouille entre le roi et le parlement au sujet des édits qui continuaient les impôts du troisième-vingtième et doublaient la capitation; le roi fut supplié de retirer ces édits, mais il s'y refusa obtinément. Alors le Parlement ne les enregistra pas et Louis XV assembla un lit de justice, après avoir dit à messieurs les gens du roi, qu'il connaissait bien toutes les charges de son peuple, mais qu'il avait besoin d'argent et qu'il voulait être promptement obéi.

Ce lit de justice devait cette fois se tenir au palais le 21 juillet 1761; dès le 19 on travailla à tout préparer pour l'organiser. Le mardi 21, le roi

qui avait couché à la Muette, arriva au palais à neuf heures trois quarts avant même le chancelier et les princes ; il était entré à Paris par la porte de la Conference, le quai des Tuileries, le Pont-Neuf et le quai des Orfèvres. Il n'avait qu'un seul carrosse dans lequel était le dauphin, le capitaine des gardes du corps et autres avec des détachements de sa maison, mousquetaires, chevau-légers, gardes du corps et gendarmes, la fauconnerie, guet à cheval, gardes français et suisses.

Il y avait beaucoup de monde sur son parcours, mais il y eu peu de cris de vive le roi.

Le lit de justice enregistra non seulement les deux déclarations pour la continuation du troisième-vingtième et du doublement de la capitation pendant deux ans, mais en plus, un emprunt de 30 millions auquel on ne s'attendait pas.

Louis XV s'était dit que ce n'était pas la peine d'assembler un lit de justice pour si peu, et il avait voulu profiter de sa bonne volonté.

Naturellement, le Parlement protesta le lendemain, mais Louis XV laissa protester tout à l'aise ; l'emprunt était enregistré, il pouvait être effectué, c'était tout ce qu'il désirait.

Deux arrêts sévères furent rendus contre les jésuites le 6 août ; ils méritent d'être rapportés : par le premier, la cour ordonna que plus de vingt-quatre livres et ouvrages faits par les jésuites, imprimés depuis 1590 (tous énoncés dans l'arrêt), seraient lacérés et brûlés par le bourreau, comme séditieux, destructeurs de la morale chrétienne, enseignant une doctrine meurtrière et abominable, non seulement contre la sûreté et la vie des citoyens, mais même, contre celle des personnes sacrées des souverains.

Le second défendit à tous ses sujets du roi « d'entrer dans ladite société à titre de probation, noviciait ou autrement et à toutes les maisons de jésuites d'en recevoir. A toutes personnes de ladite société de continuer des leçons publiques de théologie, philosophie ou humanités dans leurs collèges ou séminaires, sous peine de saisie du temporel et ce, à compter du 1er octobre prochain dans Paris.

« Défend à tous les sujets du roi de fréquenter, après l'expiration des dits délais, les écoles, pensions, séminaires, missions dites de foi des jésuites.

« Enjoint à tous étudiants, pensionnaires et novices de vider les maisons, séminaires et collèges dans les délais marqués et à tous pères, mères, tuteurs, curateurs, chargés de l'éducation des dits étudiants, de les en retirer comme de bons et fidèles sujets du roi, zélés pour sa conservation ; leur défend pareillement d'envoyer leurs enfants étudier dans les collèges de ladite société hors du ressort de la cour, même du royaume, le tout à peine d'être réputés fauteurs de ladite doctrine impie, sacrilège, homicide, attentatoire à la sûreté de la personne des rois, et comme tels poursuivis selon la rigueur des ordonnances.

« Et quant aux étudiants, déclare ceux qui auront fréquenté lesdits collèges, séminaires après lesdits délais en quelque lieu que ce puisse être, incapables de prendre aucuns degrés dans les universités ou de posséder aucunes charges ou offices.

« Fait défenses à tous les sujets du roi de s'assembler avec les prêtres, écoliers et autres de ladite société sous prétexte de congrégations, confréries et conférences et aux dits prêtres ou écoliers, de se soustraire à la supériorité et juridiction des ordinaires. »

Le 7 août, on exécuta l'arrêt, et le bourreau brûla les livres au pied du grand escalier. Quant aux mesures prises contre les jésuites, elles étaient beaucoup moins faciles à mettre à exécution, les esprits étaient très divisés sur la question, et le roi ordonna au Parlement de surseoir.

Le 5 décembre, le Parlement enregistra un édit pour un emprunt de 40 millions en rentes viagères ; il fallait toujours de l'argent pour suivre les opérations de la guerre, et le corps de ville s'assembla et arrêta de fournir au roi les fonds nécessaires pour la construction d'un vaisseau de 74 pièces de canon. Le trésorier des parties casuelles, M. Boucot s'engagea personnellement pour 12,000 livres et tous les particuliers furent invités à souscrire selon leurs moyens. De plus, les gardes en charge des six corps des marchands de la ville de Paris s'assemblèrent et votèrent six à sept cent mille livres pour la construction d'un vaisseau de 80 pièces. Enfin le contrôleur général des rentes convoqua les syndics des payeurs des rentes de la ville, qui étaient au nombre de 62, et d'office, les taxa chacun à 10,000 livres pour la construction d'un troisième vaisseau. Cette façon d'augmenter la flotte les mécontenta fort.

Le 26 janvier 1762, une sentence du Châtelet de Paris fut rendue contre « Paul René Dutruch de Lachaux, écuyer, ci-devant garde du corps de Sa Majesté, compagnie de Luxembourg, brigade de Saint-Sauveur, convaincu d'avoir le 6 du présent mois entre neuf et dix heures du soir estant lors de service, en habit uniforme, mis à exécution dans le château de Versailles, le roy souppant à son grand couvert, le détestable projet de faire croire qu'il aurait été assassiné par des gens qui en vouloient à la personne sacrée de Sa Majesté. Pourquoi, condamne à faire amende honorable devant l'église Notre-Dame, devant la porte des Thuileries, et à la Grève dans un tombereau, ayant la corde au col, portant une torche ardente de cire jaune du poids de deux livres avec écriteaux portant ces mots : *Fabricateur d'impostures contre la sûreté du roy et la fidélité de la nation*, à genoux, nüe teste, nuds pieds et en chemise, dire et déclarer sa faute à haute et intelligible voix dont il se repent, demande pardon à Dieu, au roy et à justice, ce fait, con-

damné à avoir la teste tranchée sur un échaffaud, qui pour cet effet sera dressé en la place de Grève préalablement appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, comme etant crime de lèse-majesté au second chef. » En somme, ce malheureux était coupable d'avoir inventé une histoire mensongère destinée à le mettre en évidence et à lui faire obtenir quelque pension en récompense pour le zèle qu'il pretendait avoir deployé; car, selon sa déposition, deux hommes lui avaient demandé de les introduire au grand couvert et lui avaient offert de l'argent pour cela; ce que voyant, il avait mis l'épée à la main pour les arreter, et c'était alors que les deux hommes s'étaient jetes sur lui, lui avaient donné des coups de couteau et s'étaient enfuis.

Il avait avoué que tout cela était de pure invention, il n'était donc point nécessaire de lui faire appliquer la question pour obtenir des aveux et son jugement était cruellement sevère.

On supposait dans le public que le roi lui ferait au moins grâce de la vie, — la seule qu'on lui fit fut de le pendre au lieu de le rompre.

Le jeudi 4 fevrier, dans l'après-midi, on le fit sortir du Châtelet dans un tombereau et on le mena aux endroits prescrits pour faire ses amendes honorables; après quoi il revint à la Grève où il fut pendu vers quatre heures et demie, devant une grande affluence de spectateurs qui furent témoins « d'une grande résignation; il avoit écriteaux devant et derrière ».

Le dimanche 7 février, on prit le deuil pour trois semaines, à cause de la mort de l'impératrice de Russie, ce qui nuisit considérablement aux fêtes du carnaval.

Le 17 mai, à trois heures du matin, le feu prit à la foire Saint-Germain, dans la loge du bateleur Nicolet. On y avait donné une représentation dans laquelle de l'artifice avait été tiré, et quelque étincelle avait sans doute provoqué un commencement d'incendie, il éclata au milieu de la nuit; il faisait grand froid et grand vent, il y avait peu de secours à espérer à pareille heure; le feu, ne trouvant de résistance que dans des planches et du vieux bois, fit en peu de temps des progrès considérables. Le premier president, le lieutenant de police, les magistrats, les moines, les soldats aux gardes accoururent sur le lieu du sinistre et y passèrent le reste de la nuit, mais on ne put rien sauver. Tout fut consumé, et les loges et les boutiques disparurent avec tout ce qu'elles renfermaient. Le feu fut si violent que les gros murs des maisons de la rue du Petit-Bourbon, qui bordaient la foire par derrière, furent calcinés, endommagés, et « bien qu'il y eût un contre-mur entre deux, les flammes ont été même sur la voûte de Saint-Sulpice, au-dessus de la chapelle de la Vierge, et ont fait effet sur les plombs; cela a causé un grand désastre; il paraissoit encore du feu dans l'intérieur de la foire à deux heures après midi. »

Le roi, sur la somme qui lui avait été offerte par les six corps de marchands de Paris pour la la construction d'un vaisseau, préleva 200,000 livres pour venir en aide aux victimes de cet incendie, et elles étaient nombreuses, car les marchands se virent voler tout ce que le feu n'avait pas touché; sous prétexte de porter secours, nombre de voleurs et de filous firent main basse sur les marchandises qui garnissaient les loges; il y eut des ordonnances de police affichées pour exhorter les gens à porter les marchandises « egarées » dans une salle des Grands-Augustins; mais ceux qui les avaient prises se gardèrent bien de les rendre.

Un arrêt du 23 avril ordonna que les scellés seraient mis sur toutes les maisons des jesuites, et que leurs biens mobiliers et immobiliers seraient saisis; à quatre heures de l'après-midi, six huissiers de la cour partirent en fiacre avec deux recors; trois se rendirent à la maison professe, au collège Louis-le-Grand et au noviciat, et trois dans leurs maisons de campagne, à Ménilmontant, à la maison du feu père de la Chaise, confesseur de Louis XIV, à Gentilly et à Montrouge.

Dans chacune de ces maisons, chaque huissier apposa les scellés, saisit les meubles, les effets, les papiers, registres, etc., et l'arrêt qui ordonnait ces mesures fut imprimé et affiché dans Paris le lundi 26. Le 30, la cour rendit un nouvel arrêt qui nommait les séquestres. Cette exécution des jesuites produisit une vive impression a Paris.

Ce fut un arrêt du conseil du 31 août 1762 qui organisa la loterie telle qu'elle fonctionna pendant près de quatre-vingts ans; trois aventuriers italiens, dont l'un, Casanova, s'était rendu fameux pour s'être échappé des plombs de Venise, en avaient conçu le plan. Il reposait sur les combinaisons que peuvent former entre eux tous les nombres depuis 1 jusqu'à 90; il devait en être tiré 5 qui seraient les numéros gagnants. Le public était appelé à parier soit pour un seul nombre, soit pour plusieurs à sortir au hasard ou dans un ordre déterminé, ce qui constituait des extraits, des ambes, des ternes, des quaternes et des quines; combinaisons qui dissimulaient habilement l'exiguïté des chances et mettait en relief au contraire la brillante perspective des résultats.

Le plan des Italiens fut adopté, l'arrêt du conseil rendu, et une instruction signée de M. de Sartine convia le public a se ruiner au profit de la loterie, dont le premier tirage donna une recette brute de 2 millions et un bénéfice net de 600,000 francs. C'était un résultat superbe; à partir de ce moment la loterie fonctionna regulièrement, et regulièrement aussi elle amena des sommes considérables dans les caisses royales. La cupidité fut allumée jusqu'au délire: revenus

du riche, épargnes du pauvre, tout y passa; tout le monde se rua sur la loterie qui faisait quelques heureux contre une foule de misérables!

Louis XVI, par son édit du 30 juin 1776, supprima, à partir des 1er et 6 août suivant, les loteries de l'École royale militaire, de l'hôtel de ville de Paris, de la générale d'association, et celle des communautés religieuses, au profit d'une unique loterie royale de France. Quant à celle dite des enfants trouvés et celle dite de piété, elles furent conservées, mais elles dépendirent de la régie de la loterie royale, dont une partie du produit fut affectée à former un fonds de soulagement et de secours.

« La sûreté nécessaire des fonds qui seront versés dans la nouvelle loterie et l'exécution la plus exacte des engagements de sa régie envers le public exigeaient des fonds d'avance et des cautionnements considérables; les détails de la régie de la nouvelle loterie, plus compliquée et étendue qu'aucune de celles qui ont existé jusqu'à présent, ne pouvant d'ailleurs être que très multipliés, Sa Majesté a jugé nécessaire de commettre un nombre de personnes choisies et dignes de la confiance publique par leur fortune et leur bonne réputation pour, avec un intendant qui sera nommé par Sa Majesté, régir et administrer lesdites loteries en qualité d'administrateurs généraux, sous les ordres du contrôleur général des finances. »

Cet édit comprenait quatorze articles et expliquait le mécanisme de la loterie royale de France.

Il était payé pour chaque lot : pour un extrait simple 15 fois la mise, pour un extrait déterminé 70 fois la mise, pour un ambe simple 270 fois, pour un ambe déterminé 4,900 fois, pour un terne 5,200 fois, pour un quaterne 70,000 fois, et enfin, pour le quine, 1,000,000 de fois. Indépendamment de ces lots, des primes gratuites étaient payées pour chaque ambe déterminé : 1re classe : 500 liv., terne, 500 liv.; quaterne, 15,000 liv ; quine, 80,000 liv.; 2e classe : terne, 300 liv.; quaterne, 9,000 liv.; quine, 60,000 liv.; 3e classe : quaterne, 6,000 liv.; quine, 40,000 liv.; 4e classe : quine, 20,000 liv.

Des crieurs publics racolaient les chalands et les chassaient vers les bureaux de la loterie, toujours ouverts, et qui étalaient tout un appareil de billets préparés, de roues de fortune, d'inscriptions pompeuses, de rubans entrelacés. Bientôt la mise, dont le minimum avait été fixé à 3 livres, n'était pas accessible à toutes les bourses, il se créa des sortes de sociétés en participation qui la divisèrent jusqu'à un denier; l'indigent, les mendiants purent jouer à la loterie, et ils n'y manquèrent pas.

« En dépit des malédictions des philosophes et des moralistes, l'institution corruptrice était si bien passée dans les mœurs qu'il devenait presque impossible de l'abolir. Parmi les publicistes qui ont écrit contre la loterie les pages les plus éloquentes, nous signalerons Dupont de Nemours, président de son bailliage, dont les cahiers contiennent une sévère critique de la loterie.

En 1793, Chaumette, procureur général de la commune de Paris, proposa à la Convention et fit voter l'abolition de la loterie; mais elle fut rétablie sur de nouvelles bases le 30 septembre 1799.

Les gouvernements de l'Empire et de la Restauration la conservèrent; cependant, en 1827, les chambres furent saisies, pour la première fois, d'une proposition de suppression de la loterie royale, et pendant neuf années consécutives, la même proposition se reproduisit sans succès.

Enfin une loi du 21 mai 1836, interdit toutes les loteries, laissant toutefois au gouvernement la faculté d'autoriser les loteries d'art et de bienfaisance.

On parlait depuis quelque temps d'un livre appelé *Émile* ou *l'Éducation*, imprimé à la Haye, et dont l'auteur, Jean-Jacques Rousseau, s'était vite fait remarquer par son esprit philosophique. Cet ouvrage, en quatre volumes in-8, fut déféré à la cour, qui le fit brûler par la main du bourreau et décréta J.-J. Rousseau de prise de corps. Le duc de Luxembourg, qui s'intéressait à lui, le fit monter en chaise de poste et quitter Paris avant que l'arrêt eût pu être exécuté contre le philosophe.

Un poète dramatique, Jolyot de Crébillon, mourut à Paris au mois de juin, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans, et les comédiens français voulurent honorer sa mémoire par un service religieux et s'adressèrent à la paroisse Saint-Sulpice et aux Cordeliers, mais ils furent refusés; comédiens et auteurs dramatiques étaient alors considérés comme des gens que l'église ne pouvait admettre dans son sein; ils se tournèrent alors vers l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et le prince de Conti, grand prieur de l'ordre, autorisa le curé de la commanderie de Saint-Jean de Latran à célébrer ce service, ce qui eut lieu avec une grande pompe le 10 juillet 1762. On y assista avec des des billets délivrés par messieurs de la Comédie française. « Il y avoit plus de cent musiciens, et les directeurs de l'Opéra y envoyèrent trois de leurs musiciens. Il y eut même, dit-on, trente-huit louis d'or à l'offrande. Bonne aubaine pour le curé. » Cette bonne aubaine ne dura guère, car la tolérance montrée par ce curé lui valut une suspension de six mois, et il fut en outre condamné à donner aux pauvres le produit du service.

Le 6 août, un arrêt du parlement de Paris jugeant l'appel comme d'abus des bulles, brefs, constitutions et règlements de la société dite de Jésus, déclara qu'il y avait abus, dissout cette société, fit défense aux jésuites d'en porter l'habit,



Le 31 mai, le roi arriva à Paris; il était dans son carrosse avec ses principaux officiers. (Page 278, col. 2.)

de vivre sous l'obéissance du général et autres supérieurs de ladite société, d'entretenir aucune correspondance avec eux, directement ou indirectement; leur enjoignit de vider les maisons qui en dépendaient, et leur fit défense de vivre en commun, réservant d'accorder à chacun d'eux, sur leur requête, les pensions alimentaires nécessaires, et leur interdit de pouvoir posséder aucuns canonicats, bénéfices, chaires et autres emplois à charge d'âmes ou municipaux, sans prêter préalablement le serment indiqué audit arrêt.

Tous leurs collèges du ressort du Parlement furent interdits, et il fut ordonné que ces collèges seraient à l'avenir tenus par de nouveaux maîtres, choisis et institués par les officiers des bailliages et sénéchaussées des lieux.

Pendant ce mois d'août, toutes les maisons que les jésuites possédaient à Paris furent évacuées. Des économes, désignés à cet effet, en prirent possession, et les églises de la rue Saint-Antoine et du noviciat, faubourg Saint-Germain, furent desservies par quelques prêtres de Saint-Paul et de Saint-Sulpice, pour des messes seulement.

Le 25 novembre 1762 parurent des lettres patentes du roi, en forme de déclaration, portant établissement dans la ville de Paris d'une nouvelle halle aux blés et d'une gare pour les bateaux. « Louis, etc., occupé à l'exemple des rois nos prédécesseurs de tout ce qui peut augmenter la splendeur de la capitale de notre royaume et procurer à ses habitants de nouveaux agréments et de plus grandes commodités, nous avons porté successivement notre attention sur les différents objets d'utilité et de décoration qui peuvent encore rester à désirer parmi tant d'édifices et de monuments consacrés à la piété, à l'utilité et à la magnificence publique, entrepris ou achevés de notre règne. Nous n'avons jamais perdu de vue ceux qui peuvent assurer et augmenter l'abondance des choses nécessaires à la vie des citoyens... A ces causes, etc., Article I[er]. Lesdits prévôt des marchands et échevins feront incessamment construire une halle pour les grains et farines dans l'emplacement de l'hôtel de Soissons, dans

un espace de 1,800 toises de superficie, conformément au plan qui sera par nous adopté... Art. 14. Ordonnons qu'en présence des dits prévôt des marchands et échevins et en celle de M. Deniset, président des trésoriers de France, que nous avons commis à cet effet, il sera, par le maître général des bâtiments de la ville, tracé de nouvelles rues pour les abords et pourtour de ladite halle, ensemble une nouvelle place au milieu d'icelle, le tout dans les endroits, longueurs et dimensions indiqués par le plan qui sera par nous approuvé. »

Ce fut en 1763 que commencèrent les travaux de cette halle sur les dessins et sous la direction de M. Camus de Mezières ; ils furent terminés en 1767.

« La forme circulaire laisse au centre une cour de même nature dont le diamètre est de 19 mètres 50, tandis que le diamètre total de l'édifice est de 68 mètres 19 cent. Ce monument est percé de vingt-huit arcades au rez-de-chaussée et d'autant de fenêtres qui éclairent l'étage supérieur, auquel on monte par deux escaliers placés à égale distance l'un de l'autre, et qui, différents par leur forme, sont remarquables en ce que la double rampe dont chacun est composé, permet aux personnes de monter sans être rencontrées par celles qui descendent. »

En 1782, MM. Legrand et Molinos, architectes, furent chargés de couvrir cette cour au moyen d'une charpente en forme de coupole et de la convertir en une rotonde pour servir d'abri aux différents grains. Ce travail fut commencé le 10 septembre 1782 et terminé le 31 janvier 1783. La coupole fut percée de vingt-cinq grandes fenêtres ou côtes à jour, ayant près de 100 mètres de circonférence et 33 mètres de hauteur, depuis le pavé jusqu'à son sommet.

Sur les parois de l'intérieur on plaça des médaillons représentant les portraits de Louis XVI, du lieutenant de police le Noir et de Philippe Delorme, inventeur du procédé dont les architectes firent usage pour la charpente de la coupole.

En 1802, la coupole fut incendiée et un décret impérial du 4 septembre 1807, porta ce qui suit :

« La halle aux bleds de la ville de Paris sera couverte au moyen d'une charpente en fer, dont les arcs verticaux seront en fer fondu. Elle sera couverte en planches de cuivre étamé. » Cette charpente, exécutée sous la direction de M. Brunet, fut terminée à la fin de 1811. Les 25 fenêtres de l'ancienne coupole furent remplacées par une lanterne qui éclaire la rotonde.

Nous avons parlé (IIe vol., page 30) de la colonne de Médicis adossée à cette halle. Nous n'y reviendrons pas, disons seulement qu'on a fait courir le bruit que la halle aux blés allait être démolie et que sa coupole serait vendue comme vieux fer.

Ce bruit, nous assure-t-on de bonne source, est absolument controuvé. Il n'a jamais été question que de transporter à la Halle aux blés la « Bourse aux comestibles ».

C'est là que se réuniraient les négociants en huile, cafés, colzas, etc., qui, en ce moment, ont leur réunion derrière le palais de la Bourse.

Depuis le commencement du second Empire, la rotonde de la Halle aux blés a cessé d'être l'entrepôt général des farines. Les boulangers, de même que les grands négociants, reçoivent directement chez eux, ou dans des entrepôts particuliers, les blés qui arrivent de la province.

La facilité et la rapidité des transports par voies ferrées ont rendu inutiles les grands approvisionnements. La Halle aux blés est donc devenue aujourd'hui un lieu de rendez-vous pour les facteurs et les commissionnaires en grains et farines.

Sa transformation en Bourse des comestibles ne changerait en quelque sorte pas l'usage actuel de cet établissement.

Les percements de rues indiqués dans les lettres patentes de novembre 1762 étaient relatifs aux rues de Babille, Devarenne, Mercier, Oblin, Sartine, Vannes et de Viarmes.

La rue Babille, livrée à la circulation en 1765, reçut son nom en l'honneur de Laurent-Jean Babille, avocat au parlement de Paris et échevin en 1762-1763, celle Devarenne, ouverte à la même époque, prit son nom de Pierre Devarenne, écuyer, avocat au Parlement, conseiller du roi, quartenier et échevin à la même date. C'est aujourd'hui la rue Sauval. Louis Mercier, écuyer, conseiller du roi en l'Hôtel de ville, et qui fut échevin en 1761 et 1762, donna son nom à la rue Mercier. La rue Oblin était, en 1636, une impasse désignée sous le nom de cul-de-sac de la rue de l'Hôtel de Soissons, ou de cul-de-sac de Carignan ou encore rue Bouchée ; elle fut prolongée en 1765 jusqu'à la halle aux blés et s'appela alors rue Oblin, parce que François-Bernard Oblin et Charles Oblin, intéressés dans les affaires du roi, s'étaient rendus acquéreurs de plusieurs terrains provenant de l'hôtel de Soissons et y avaient fait construire des maisons ; la rue Sartine dut son nom à Antoine-Raymond-Jean-Gualbert-Gabriel de Sartine, comte d'Alby, lieutenant général de police, de 1759 à 1774. Elle fut ouverte comme les rues précédentes, en 1765 ; la rue Vannes, livrée à la circulation en avril 1765, rappelle par sa dénomination M. de Vannes, avocat et procureur du roi de la ville en 1765, et enfin la rue de Viarmes, ouverte à la même époque, dut son nom à messire Jean-Baptiste-Elie Camus de Pontcarré, chevalier, seigneur de Viarmes, Sengy, Belloy et autres lieux, prévôt des marchands en 1758.

Le 3 novembre 1762, des préliminaires de paix ayant été signés, on s'occupa des fêtes qui devaient la célébrer à partir du 1er janvier 1763 ; l'ambassadeur d'Espagne donna un bal magnifique dans son hôtel, mais le peuple n'était pas

disposé à se réjouir, l'hiver était terrible, la gelée avait commencé le 18 décembre et à partir de la fin de l'année la Seine était prise et fut un lac de glace jusqu'au 29 janvier; ce froid rigoureux avait développé la misère dans des proportions considérables.

Enfin, le 10 février, le traité définitif de paix entre la France, l'Angleterre, l'Espagne et le Portugal fut signé à Paris chez le duc de Bedfort, ambassadeur d'Angleterre.

Le 23 du même mois fut placée sur la place Louis XV la statue équestre du roi dont nous avons parlé, et il y avait foule pour voir cette opération conduite par un charpentier de Saint-Denis; le gouverneur de Paris, le prévôt des marchands, les échevins étaient sous des tentes élevées à cet effet, la marquise de Pompadour, le duc de Choiseul, le maréchal de Soubise et d'autres grands personnages étaient aussi spectateurs de cette cérémonie, et l'on arrêta plusieurs personnes qui, pour passer le temps, s'amusaient à faire des mots qui sonnaient mal aux oreilles de l'autorité; ainsi, elles disaient que si la statue allait doucement, c'est que le roi allait comme on le menait, qu'on aurait de la peine à la faire passer au delà de l'hôtel de la Pompadour (l'Élysée), qu'en descendant pour être mise sur le piédestal elle se trouverait entre quatre grues, en faisant allusion aux ministres qui se trouvaient là; bref on plaisantait en n'épargnant pas la majesté royale.

Le 6 février 1763, le roi signa les lettres patentes suivantes: « Louis, etc... La protection singulière que nous avons toujours accordée aux établissements destinés pour le culte de la religion et l'utilité de nos sujets, nous a fait mettre en considération les très humbles remontrances qui nous ont été faites par notre cher et bien amé le sieur Cathlin, curé de la paroisse de la Ville-l'Évêque de notre bonne ville de Paris, sur la nécessité de faire reconstruire une nouvelle église pour ladite paroisse qui est une des plus considérables de cette ville... Nous aurions à cet effet fixé, par nos lettres patentes du 21 juin 1757, l'emplacement sur lequel nous avons jugé devoir être construite la nouvelle église à l'extrémité de la rue Royale, entre le rempart et la rue de Chevilly et nous aurions destiné des fonds pour cette entreprise... A ces causes... nous voulons et nous plaît que tous les ouvrages nécessaires pour la construction d'une nouvelle église paroissiale de la Madeleine de la Ville-l'Évêque, d'un presbytère, place et rues adjacentes, soient faits dans le lieu désigné par nos lettres patentes du 21 juin 1757, par les ordres du sieur curé de la Madeleine de la Ville-l'Évêque et exécutés par les soins du sieur Cathlin, avocat au Parlement, sous la conduite et inspection du sieur Contant d'Ivry, l'un de nos architectes de l'Académie royale d'architecture, etc.

Louis XV posa la première pierre de l'église de la Madeleine le 3 avril 1764.

Le monument était déjà élevé à 15 pieds du sol lorsque Contant d'Ivry mourut. Cet architecte avait rêvé une basilique qui devait dépasser en grandeur et en majesté toutes les autres églises. Conçue dans le style de Sainte-Geneviève, elle aurait rappelé aussi dans quelques-unes de ses parties l'église des Invalides, elle eût eu un dôme, des tourelles. La continuation de ces travaux fut confiée par le roi à l'architecte Couture, qui renversa tout ce que son prédécesseur avait fait. Le plan primitif fut entièrement changé par lui, mais la rareté de l'argent ne permit pas de pousser les travaux avec activité. Néanmoins douze colonnes étaient dressées jusqu'aux chapiteaux quand la Révolution de 1789 éclata. Tout fut suspendu, et l'édifice inachevé se dressait comme une ruine; jusqu'en 1799 il n'existait que le péristyle, le portail principal et les deux murs latéraux sans voûte ni couverture. Enfin MM. de Gisors et Vaudoyer, architectes, prirent l'initiative d'un projet de reprise des travaux; le premier proposa au gouvernement de faire du monument terminé une bibliothèque nationale. M. Vaudoyer voulait en faire un édifice dans le genre du Panthéon de Rome. Mais tandis que les commissions délibéraient sur ce projet, arriva un décret de l'empereur, daté du camp de Posen, 2 décembre 1806, ainsi conçu: « Napoléon etc., avons décrété et décrétons qui suit:

« Article 1er. Il sera établi, sur l'emplacement de la Madeleine de notre bonne ville de Paris, aux frais du trésor de notre couronne, un monument dédié à la grande armée et portant sur le fronton: *L'empereur Napoléon aux soldats de la Grande-Armée.*

« Art. 2. Dans l'intérieur du monument seront inscrits sur des tables de marbre, les noms de tous les hommes, par corps d'armée et par régiment, qui ont assisté aux batailles d'Ulm, d'Austerlitz et d'Iéna et sur des tables d'or massif, les noms de tous ceux qui sont morts sur les champs de bataille; sur des tables d'argent sera gravée la récapitulation par départements des soldats que chaque département a fournis à la Grande-Armée.

« Art. 3. Autour de la salle seront sculptés des bas-reliefs où seront représentés les colonels de chacun des régiments de la Grande-Armée avec leurs noms... les statues en marbre des maréchaux qui ont commandé des corps ou qui ont fait partie de la Grande-Armée, seront placées dans l'intérieur de la salle.

« Art. 4. Les armures, statues, monuments de toute espèce enlevés par la Grande-Armée dans ces deux campagnes, les drapeaux, étendards et symboles conquis par la Grande-Armée avec les noms des régiments ennemis auxquels ils appartenaient seront déposés dans l'intérieur du monument, etc. »

Un concours fut ouvert pour l'érection de ce monument qui devait conserver la partie du bâtiment de la Madeleine existant et ne pas coûter plus de 3 millions. 127 concurrents se présentèrent avec 127 plans différents et le vainqueur fut M. de Beaumont qui paraissait le mieux avoir répondu aux conditions du programme. Mais l'approbation de l'empereur était indispensable; on lui envoya à Tilsitt les divers projets, et Napoléon ne ratifia pas le jugement de l'Académie qui avait décerné le prix, et réformant ce jugement, il choisit le plan de Pierre Vignon qui avait fait un projet de temple, ce qui répondait complètement à sa pensée, tandis que M. de Beaumont avait imaginé une église. L'exécution du plan Vignon fut immédiatement ordonnée. Les travaux se poursuivirent activement; on dut exhausser le sol, et par suite, recommencer les fondations.

Les constructions étaient très avancées quand arrivèrent les désastres de 1814 et de 1815.

Une ordonnance du 14 février 1816 rendit au monument son titre primitif d'église de la Madeleine, et l'on s'occupa d'approprier l'ancien temple de la Gloire à sa nouvelle destination.

Une ordonnance royale du 27 mai 1827 porte : « Charles, etc... Le ministre des finances est autorisé à abandonner, au nom de l'État, à la ville de Paris, les terrains précédemment acquis par le gouvernement pour les abords de l'église de la Madeleine... »

Vignon mourut en 1828, laissant son œuvre inachevée. Après sa mort, ce fut M. Huvé qui dirigea les travaux jusqu'à la terminaison de l'édifice.

Une ordonnance royale du 23 mars 1842 fut rendue en ces termes : « Louis-Philippe, etc... Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE 1er. — Il est fait concession à la ville de Paris, à titre de propriété, de l'église de la Madeleine pour être affectée au service de la paroisse principale du 1er arrondissement... etc. »

L'église fut définitivement consacrée le 4 mai 1842, par l'archevêque de Paris. La dépense totale de sa construction et de sa décoration fut de 14,253,000 francs.

La Madeleine a 108 mètres de longueur hors d'œuvre, et 79m,30 dans œuvre; sa largeur est de 43 mètres à l'extérieur, et de 21m,40 à l'intérieur, et sa hauteur, mesurée sous les coupoles, de 30m,30. Elle a la forme d'un carré long entouré sur toutes ses faces d'un rang de colonnes corinthiennes supportant une frise; à l'intérieur, des colonnes supportent également la voûte. De chaque côté de l'église court, au-dessus, une double rangée de tribunes, et dans les bas-côtés des portiques on a taillé des niches renfermant des statues.

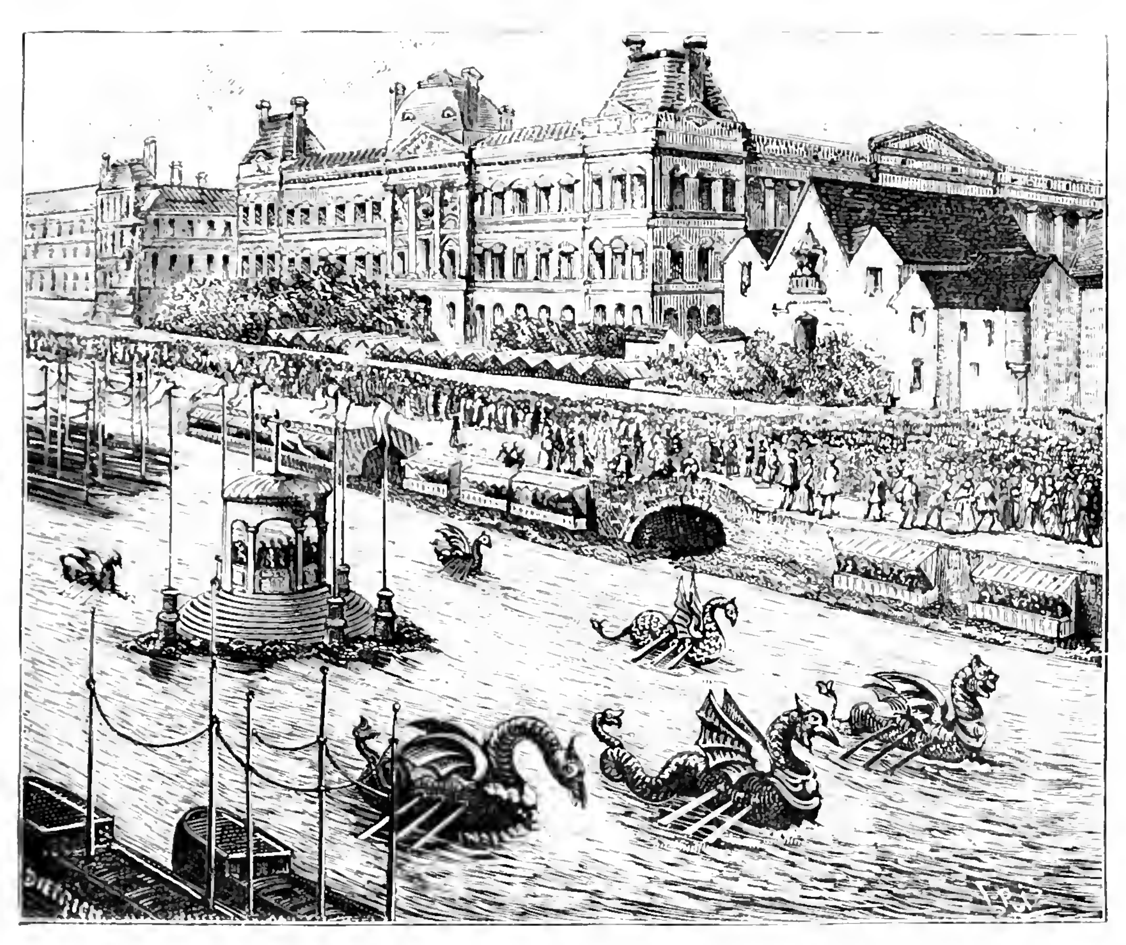
« Le fronton méridional porte une grande composition sculpturale, due au ciseau de Lemaire, et mesurant 38m,35 de long sur 7m,15 de hauteur à l'angle; au centre est le Christ debout, ayant à ses pieds la Madeleine repentante; à droite, l'ange de la Miséricorde, soutenu par la Foi et l'Espérance, est suivi de la Charité protégeant deux pauvres enfants; à gauche, l'ange des vengeances chasse tous les vices personnifiés, et l'extrémité du bas-relief est terminée par une figure précipitée dans l'abîme, et sous laquelle on lit : *Væ impio!* (malheur à l'impie), en opposition avec la devise : *Ecce dies salutis*, qui termine l'angle de droite. Au-dessous, sur le tympan, se lit l'inscription suivante :

D. O. M. SUB INVOCATIONE
SANCTÆ MAGDALENÆ.

(A Dieu très bon, très grand, sous l'invocation de sainte Madeleine.)

« En pénétrant sous le portique principal (sous le fronton), on rencontre, à droite, la statue de saint Philippe, par Nanteuil; à gauche, celle de saint Louis par le même. Le portique du nord, à fronton uni, est orné de quatre statues: à droite, saint Matthieu, par Desprez; saint Marc, par Lemaire; à gauche, saint Jean et saint Luc, par Ramey. La galerie de droite en renferme quatorze : saint Gabriel, par Duret; saint Bernard, par Husson; sainte Thérèse, par Feuchère; saint Hilaire, par Huguenin; sainte Cécile, par Dumont; saint Irénée, par Gourdel; sainte Adélaïde, par Bosio neveu; saint François de Sales, par Molchnecht; sainte Hélène, par Mercier; saint Martin de Tours, par Grevenich; sainte Agathe, par Dantan jeune; saint Grégoire, par Thérasse; sainte Agnès, par Duseigneur; saint Raphaël, par Dantan aîné. La galerie de gauche, quatorze également : saint Michel, par Raggi; saint Denis, par Debay fils; sainte Anne, par Desbœufs; saint Charles Borromée, par Jouffroy; sainte Élisabeth, par Caillouète; saint Ferdinand, par Jaley; sainte Christine, par Walcher: saint Jérôme, par Lanno; sainte Jeanne de Valois, par Guillot; saint Grégoire de Valois, par Maindron; sainte Geneviève, par Debay père; saint Jean Chrysostome, par Goœther; sainte Marguerite d'Écosse, par Caunois; l'Ange gardien, par Bra. Enfin la frise qui court autour de l'édifice est toute sculptée d'anges, de médaillons et de guirlandes du meilleur travail.

« La porte principale de la Madeleine, lisons-nous dans le *Grand Dictionnaire universel* qui nous fournit ces détails, est ouverte sous le fronton méridional. Elle est en bronze ciselé, et ses ciselures, œuvre de Triquetti, représentent des scènes tirées des commandements de Dieu. Elle mesure 10m,43 de hauteur sur 5m,4 de largeur. L'intérieur de l'église offre cinq travées surmontées, excepté la première, de coupoles dorées. Les revêtements des murs sont en marbre. Les colonnes soutenant les galeries des tribunes,



Le mercredi 23, il y eut grand feu d'artifice sur l'eau et illumination complète de la place Louis XV. (Page 279, col. 2.)

celles des petites chapelles, sont d'ordre ionique, et revêtues de marbre et d'or. La peinture joue aussi un grand rôle dans la décoration de la Madeleine. L'abside est couverte d'une grande composition de Ziegler, l'*Histoire du christianisme*. Les six grands tableaux qui complètent cette décoration sont dus aux pinceaux de Signol, d'Abel de Pujol, de Schmitz, de Bouchot, de Léon Coigniet et de Couder. *La Madeleine aux pieds du Christ*, par ce dernier; *la Madeleine dans le désert*, d'Abel de Pujol, et *la Mort de la Madeleine*, de Signol sont les plus remarquables. Parmi les sculptures, nous citerons celles des trois chapelles de la travée de droite; *sainte Amélie*, par Bra; la *Sainte Vierge*, par Seurre; *sainte Clotilde*, par Barye; et celles de la travée de gauche : *saint Vincent de Paul*, par Raggi, *le Christ*, par Darey, et *saint Augustin*, par Etex. La chapelle des mariages possède un groupe en marbre blanc dû au ciseau de Pradier : *le Mariage de la Vierge*, et un autre groupe de Rude, aussi en marbre blanc, *le Baptême de Jésus-Christ*, orne la chapelle des fonts baptismaux. Donnons enfin un souvenir aux admirables bénitiers d'Antonin Moine. Quant à l'autel principal, il est orné du *Ravissement de la Madeleine*, en marbre; c'est une fort remarquable composition.

« Cette église possède un orgue, dû à M. Cavaillé-Coll, et qui passe pour un chef-d'œuvre, bien qu'il ne soit remarquable ni par l'ampleur de ses proportions, ni par la majesté de sa structure, ni par l'elégance architecturale de son buffet, mais il est admirablement construit. Les innombrables parties de cette masse instrumentale sont coordonnées avec une rare intelligence. »

L'intérieur de la Madeleine présente un luxe extraordinaire d'or et d'enluminures; il n'y a qu'une seule nef divisée dans sa longueur par trois travées dont les voûtes figurent des calottes sphériques sur pendentifs, ornés de caissons peints et dorés. Des colonnes accouplées, formant avant-corps, indiquent la division des travées; un petit ordre ionique adossé contre les murs latéraux es-

saye de motiver l'emplacement des autels des chapelles. La travée du chœur est entourée d'un hémicycle de colonnes et voûtée en demi-coupole; n'oublions pas les deux chapelles qu'on a pratiquées de chaque côté du buffet d'orgues, et qui sont tellement obscures qu'à peine peut-on saisir les lignes principales des deux groupes en marbre qui les décorent.

« La décoration de l'ensemble, selon *Paris illustré*, malgré les critiques qu'elle soulève, n'en produit pas moins une sorte d'éblouissement, grâce à l'éclat des caissons de la voûte aux figures colossales sculptées sur les pendititfs, au miroitement des dorures et à la richesse des marbres. On s'aperçoit au premier coup d'œil que tous les efforts pour arriver à l'unité n'auraient pu aboutir à un résultat sérieux, et l'on excuse le style quasi Renaissance du buffet d'orgues et de la chaire, au milieu de ces motifs tantôt grecs, tantôt romains qui diminuent et rétrécissent à l'excès la grandeur de l'édifice, à ce point que la nef parait de moitié plus petite que le périmètre enfermé dans la colonnade extérieure. »

Malgré tout, ce vaste monument religieux, qui a pour encadrement une bordure de cinquante-deux colonnes cannelées, d'ordre corinthien, une façade magnifique, qui offre un perron de trente marches divisé en deux parties par un palier, est d'un grand aspect.

Pendant le Commune de 1871, la canonnade et la fusillade causèrent de sérieux dégâts à la colonnade et au fronton de l'église. Le conseil municipal de Paris, sur la proposition des architectes de la ville, vota une somme de 40.000 francs pour les réparations à effectuer.

Retournons à l'année 1763. Après quelques jours d'un temps doux, le froid reprit à partir du 8 mars; cela n'empêcha pas de fêter la paix; toutefois, si le peuple dansa et but sur les places publiques le dimanche 13, jusqu'à minuit, en l'honneur de cet heureux événement, il n'y eut ni *Te Deum*, ni feu d'artifice, ce qui réduisit, dans l'esprit des Parisiens, les réjouissances à bien peu de chose.

Le 6 avril, le bruit se répandit dans la matinée, à Paris, que l'Opéra était en feu; en effet, par l'imprudence d'ouvriers qui faisaient sécher des toiles peintes, destinées à décorer la salle pour un bal qui devait être donné le lendemain dans la salle de l'Opéra, le feu prit au rideau qui était baissé et en un instant tout fut enflammé, il n'y avait pas d'eau dans les tonneaux de secours et le feu fit de tels progrès qu'on ne put songer à s'en rendre maître. « En très peu de temps, dit Bachaumont, l'incendie a été terrible, avant que les secours aient pu être apportés, toute la salle et l'aile de la première cour ont été embrasées. Il n'est plus question d'Opéra. Le feu a pris par la faute des ouvriers et s'est perpétué par leur négligence à appeler du secours; il avoit pris dès huit heures du matin, ils ont voulu l'éteindre seuls et n'ont pu y réussir. Les portiers, qui ne doivent jamais quitter, étoient absents. »

« Tout l'Opéra, dit à son tour Barbier, salle, loges, plafonds, décorations et machines de théâtre ont été consumés. On a sauvé heureusement le clavecin, qui étoit resté dans l'orchestre, qui paroît assez laid, mais qui est, au dire de tout le monde, le clavecin le plus parfait de l'Europe, très ancien, et qui n'a point de prix. Le feu a gagné la partie du Palais-Royal qui étoit contiguë à la salle de l'Opéra et y a causé assez de dommages; la calotte du grand escalier a écroulé entièrement. Le toit et la charpente de l'aile du bâtiment, à droite, dans la première cour, jusqu'à la rue Saint-Honoré, ont été brûlés et découverts, ainsi que quelques vieux bâtiments, derrière le grand escalier, qui tenoient au théâtre, où plusieurs personnes qui avoient des logements ont été obligées de déménager et de jeter les meubles par les fenêtres.

« M. le duc de Chartres, qui étoit dans son appartement, sur le jardin, a eu toutes les attentions nécessaires pour faire donner à manger à tous ceux qui ont donné du secours : capucins, soldats aux gardes, même à plusieurs officiers qui y ont donné la main. Il a paru pendant deux jours des vestiges de feu, et l'on y jetoit de l'eau continuellement. »

Le 9 avril, le roi fit écrire aux directeurs de l'Opéra que ceux qui étaient attachés à ce spectacle continueraient à être appointés comme ci-devant; que les pensions seraient exactement payées à l'ordinaire. Les artistes reçurent l'ordre de se tenir toujours en état de jouer, et, en attendant qu'une salle spéciale fût reconstruite, le roi décida que l'académie de musique donnerait ses représentations dans la salle de spectacle des Tuileries, que l'architecte Soufflot se mit en devoir d'aménager.

La conclusion de la paix n'avait pas mis d'argent dans les coffres de l'État, et le contrôleur général des finances, qui se creusait vainement l'esprit pour mettre le roi en état de payer ses dettes, prépara plusieurs edits bursaux; mais le Parlement les ayant examinés, arrêta qu'il serait fait des remontrances au roi à ce sujet; alors celui-ci eut recours au moyen ordinaire pour en forcer l'enregistrement: il tint un lit de justice au palais le 31 mai. Il arriva ce jour-là à Paris à onze heures; il était dans un carrosse avec ses principaux officiers, accompagné du grand cortège de toute sa maison, à l'ordinaire. Après avoir entendu la messe à la Sainte-Chapelle, il se rendit à la grand'chambre; les princes du sang, les ducs et pairs qui avaient le droit d'y assister, ainsi que les membres du Parlement et le chancelier de Lamoignon s'y trouvèrent.

L'assemblée se termina à une heure, mais il ne

transpira rien dans le public de ce qui s'y était passé; toutefois on remarqua que pas plus à l'entrée du roi qu'à sa sortie du palais, nul ne cria : Vive le roi! et si « le silence des peuples est la leçon des rois », ce jour-là, Louis XV dut s'apercevoir que son peuple était loin d'approuver les projets d'impôts nouveaux dont il était menacé.

Le 1er juin, au sortir de l'audience, le Parlement s'assembla pour délibérer sur le lit de justice tenu la veille, et arrêta qu'il serait de nouveau fait des remontrances au roi, touchant la délibération prise malgré ses protestations, et décida que des commissaires s'assembleraient à cet effet le 7 du mois pour les rédiger.

Le 18, le corps de ville fit bénir à Notre-Dame les drapeaux de sa troupe de 300 gardes (arbalétriers, archers et arquebusiers désignés génériquement sous le nom d'archers de la ville) ; et à cette occasion, l'archevêque donna à dîner, la cérémonie faite, au prévôt des marchands et aux échevins.

Le 20, le corps de ville fit la dédicace de la statue équestre du roi sur la nouvelle place Louis XV (statue dont nous avons parlé). Le journal de Barbier contient le détail de la cérémonie. « Cette marche à cheval a été très belle. Outre le prévôt des marchands, les quatre échevins conseillers de ville et quarteniers, on avoit mandé trente-deux notables de Paris comme avocats et notaires; on n'y admit point de procureurs. Pour récompenser le zèle de messieurs de la ville, le roi a honoré les deux premiers échevins qui sont : le sieur Mercier, conseiller de ville, et le sieur Babille, avocat au Parlement, du collier de l'ordre de Saint-Michel qu'ils avoient sur eux, pour cette cérémonie, pour la première fois, avec dispense de faire les preuves requises pour cet ordre. Dans les notables ci-dessus mandés, il y avoit le fils de M. le prévôt des marchands, maître des requêtes, un conseiller au grand conseil, un maitre des comptes, un conseiller de la cour des aides et quelques conseillers au Châtelet.

« Cette marche est sortie à onze heures de l'Hôtel de Ville, a été prendre M. le duc de Chevreuse gouverneur de Paris, en son hôtel rue Saint-Dominique, faubourg Saint-Germain, est venue gagner le Pont-Royal, est entrée par le guichet neuf de Marigny dans la place du Carrousel par la rue de l'Échelle et dans la rue Saint-Honoré et la rue Royale qui entre dans la place Louis XV. Ce cortège de M. le gouverneur de Paris etoit au plus magnifique : un grand nombre de domestiques en livrée, pages, gentilhommes et sa compagnie des gardes, chevaux de main, avec des housses brodées, le tout habillé à neuf superbement. M. le duc de Chevreuse étoit à cheval, entre M. le prévôt des marchands et le premier échevin.

« La cérémonie de cette dédicace consiste à faire le grand tour de la place, après, de se rapprocher de la statue, que chacun salue, et l'on dresse un procès verbal. On ne dit point s'il y avoit quelqu'un, comme ministre ou autre, pour recevoir le corps de ville. Ensuite cette marche est venue tout le long du quai des Tuileries reconduire le gouverneur de Paris à son hôtel, et puis, le prévôt des marchands à l'Hôtel de ville ; point d'autres repas à l'Hôtel de ville qu'un déjeuner avant la marche. ».

Le soir il y eut grand concert aux Tuileries ; la grande allée était illuminée par une terrine sur un poteau entre chaque arbre, et le tour de la place Louis XV était aussi illuminé, et des estrades élevées à chaque coin étaient occupées les unes par des musiciens, d'autres par des bateleurs et aussi par des gens qui distribuaient au peuple du pain, du vin et des cervelas; toutefois, la fête ne fut pas brillante; un orage épouvantable se déchaîna sur Paris, les illuminations s'éteignirent, et les curieux trempés, se hâtèrent de se disperser.

Le lendemain, le prévôt des marchands, les échevins, le lieutenant de police, une partie des officiers du Châtelet, commissaires et huissiers parcoururent tout Paris à cheval pendant neuf heures, pour faire dans les marchés et sur les places publiques la publication de la paix.

Le mercredi, 23, il y eut grand feu de joie sur l'eau et illumination complète de la place Louis XV ; dix-neuf estrades en forme de loges, avec lustres, furent construites dans le jardin du palais Bourbon pour madame de Pompadour et les principaux personnages de l'État et les étrangers de distinction. L'hôtel de Lassai (à côté du Palais-Bourbon, habité à cette époque par le duc de Brancas, puis devenu Petit-Bourbon lorsqu'il fut acheté par le prince de Condé, qui le réunit au Palais-Bourbon, Corps législatif sous le Directoire et de nos jours, hôtel du président de la Chambre des députés), et les autres hôtels contigus ou voisins qui avaient des terrasses sur le bord de l'eau étaient garnis de chaises ainsi que le quai, la terrasse des Tuileries, et tout cela était couvert de monde. Il y eut des joutes sur la Seine qui furent très brillantes, mais comme la veille, un orage avec pluie, éclairs, tonnerre, tomba de trois à quatre heures, et il s'ensuivit un tumulte considérable ; les femmes en toilettes qui étaient assises sur des estrades et des chaises, voulurent se lever précipitamment et s'enfuir ; on se bouscula, et de tout côté ce n'était que débris de parures, robes déchirées, habits gâtés par l'eau.

Mais, le soir venu, on avait repris ses places et le feu d'artifice fut tiré ; malheureusement la pluie avait mouillé la poudre, et il n'en partit guère que la moitié.

Après le feu d'artifice, nombre d'intrépides, pataugeant dans la boue, allèrent admirer les jardins illuminés de l'hôtel de Mme Pompadour, et les

voitures qui s'y rendaient, étaient si nombreuses que, pendant trois heures, elles ne purent ni avancer ni reculer.

Le roi donna, le 24, sa réponse aux remontrances du parlement en déclarant qu'il les avait prévues, mais qu'il était décidé à ne rien changer aux édits qu'il avait signés.

Le 1er juillet, le Parlement s'assembla de nouveau à propos de cette réponse et résolut de faire cette fois d'itératives remontrances. En attendant, comme le feu d'artifice du 22 juin avait raté, le corps de ville en fit tirer un « pour le peuple, sans cérémonie ». Il fut bien exécuté, mais court.

Depuis l'incendie de l'Opéra, les danseurs et les danseuses de l'académie de musique étaient inoccupés, mais à l'occasion de la paix, Favart fit représenter à la Comédie française un acte intitulé *l'Anglais à Bordeaux*, et ces artistes y exécutèrent « un très joli ballet par zèle et sans aucune rétribution; ce qui depuis quinze jours, attire tout Paris à la Comédie-Françoise. Toutes les loges sont toujours louées à l'avance; la Comédie ne leur fournit que les gants, aussi par reconnoissance, jeudi 7, les comédiens françois ont donné un très grand souper à tous les acteurs, danseurs de l'Opéra. On dit qu'il y avoit cent personnes. On n'avoit point vu jusqu'ici un pareil spectacle à Paris. »

Les mesures prises contre les jésuites occupaient toujours beaucoup les esprits; le 20 juillet, un sieur Labatte prêtre de Saint-Eustache, prêchant dans la paroisse de Sainte-Marguerite, faubourg Sainte-Antoine, ne craignit pas de s'exprimer ainsi. « Dans le règne précédent, le prince marquait sa religion en protégeant des ministres de l'Église; sous ce règne-ci, le prince met sa religion, à detruire les monastères; les magistrats persécutent l'innocent et oppriment la religion; les esprits se contiennent par une modération forcée et une politique momentanée; tôt ou tard la révolution éclatera dans un royaume où le sceptre et l'encensoir s'entre-choquent sans cesse; la crise est violente, et la révolution ne peut être que très prochaine. »

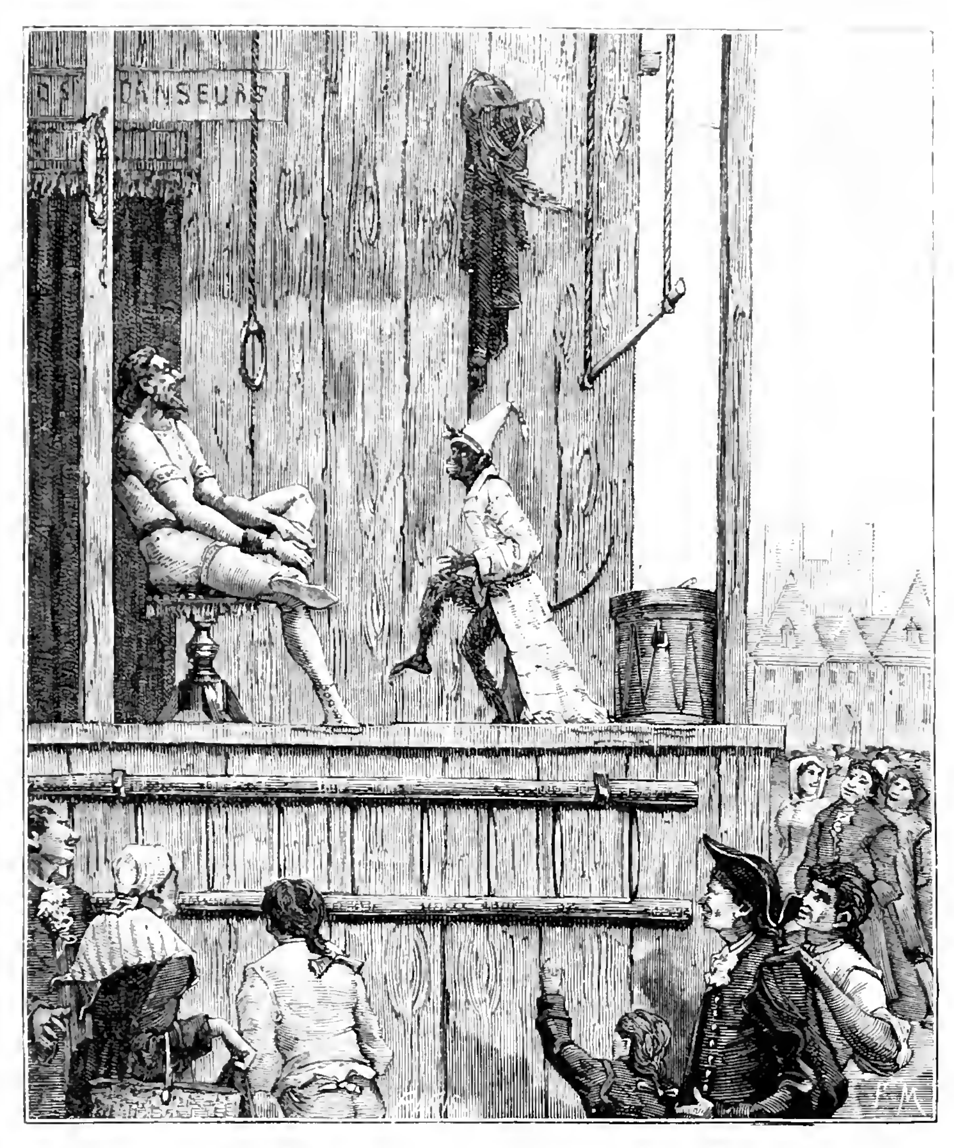
En 1726, les exécuteurs testamentaires du maréchal de Grammont avaient exposé au roi que, se trouvant dans l'obligation de vendre les biens provenant de cette succession, dans lesquels se trouvait l'hôtel de Grammont (cet hôtel, situé rue Neuve-Saint-Augustin, avait été bâti pour le partisan Monerot, il était ensuite passé au duc de Grammont), il leur serait facile de trouver des acquéreurs, s'il voulait bien leur permettre d'ouvrir deux rues sur son emplacement, et des lettres patentes en date du 19 février de la même année, autorisèrent: 1° l'ouverture d'une rue de quatre toises de largeur, qui serait nommée rue de Grammont, et dont le tracé serait fait en deux lignes parallèles, depuis la rue Neuve-Saint-Augustin jusqu'au nouveau rempart (boulevard) planté d'arbres; 2° l'ouverture d'une autre rue, de quatre toises de largeur depuis ladite nouvelle rue de Grammont, jusqu'à celle de Richelieu, en passant dans un cul-de-sac déjà formé sur le terrain de l'hôtel de Menars (rue Richelieu, à la porte Richelieu et avait été bâti pour M. de Grancey; il passa ensuite au président Menars, puis à Boutin, trésorier de la marine), laquelle prendrait la dénomination de rue de Menars.

« Il ne fut point alors donné suite à cette autorisation, ajoutent MM. Lazare frères, et les lettres patentes ne furent enregistrées au Parlement que le 21 août 1763. Le sieur abbé Clément se rendit adjudicataire de l'hôtel et sollicita, en 1765, le renouvellement des lettres patentes de **1726**, en demandant toutefois à introduire une légère modification au tracé de la rue projetée sous le nom de rue de Grammont. Un arrêt du conseil d'État du roi, à la date du 26 février 1765, accorda cette autorisation qui fut confirmée par lettres patentes du 1er juillet suivant, enregistrées au Parlement le le 19 du même mois. » Le 30 septembre suivant les rues se firent; lorsque plus tard, on perça la rue du Quatre-Septembre, une partie de la rue Menars s'y trouva englobée.

Le comte de Lauraguais, prononça au mois de juillet un discours sur l'inoculation pour combattre la petite vérole, et il s'en était montré fervent partisan. Au reste, ce système avait nombre d'approbateurs, surtout parmi les gens de qualité, et le duc d'Orléans, premier prince du sang, avait fait inoculer ses deux enfants et la fille du duc de Chevreuse, mariée au duc de Pecquigny, n'avait pas craint de se faire inoculer; mais cette nouveauté était combattue par les théologiens, qui prétendaient qu'il fallait que la faculté de théologie se prononçât sur le cas de savoir s'il était permis de se procurer une maladie qu'on pourrait ne pas avoir, et le parlement rendit un arrêt qui ordonna que la faculté de médecine donnerait son avis sur l'avantage et les inconvénients de l'inoculation, et que la faculté de théologie serait consultée. Provisoirement, l'arrêt défendit à toutes personnes de se faire inoculer dans la ville de Paris et ses faubourgs, et aux personnes qui auraient été inoculées de communiquer avec le public depuis le jour de leur inoculation jusqu'à l'expiration du délai de six semaines après leur guérison.

Le 9 août, le roi fit connaître aux membres de son Parlement que leurs remontrances ne le faisaient pas changer d'opinion, mais qu'il voulait bien prendre en bonne part leurs observations.

Le 28, les gens du Parlement firent demander à leur tour au roi une audience pour qu'ils pussent lui présenter de nouvelles remontrances; le roi leur fixa le 4 septembre, et ce jour-là en effet, il les reçut, écouta les observations qu'ils lui présentèrent et répondit, une fois de plus pour les



Le singe se donnait des airs, faisait des mines, et cherchait à exciter la commisération publique. (Page 288, col. 1.)

remercier de la peine inutile qu'ils prenaient. Les gens du Parlement saluèrent et se retirèrent.

Le lendemain un arrêt porta règlement pour les clercs du Parlement, du Châtelet et autres juridictions, payant pension ou non, et contint défense de porter épées, couteaux de chasse, cannes ou bâtons dans les maisons des conseillers au palais, chez les avocats et procureurs, dans la ville, les faubourgs et la banlieue de Paris, sous peine d'être arrêtés et mis en prison.

« Ce règlement, dont on ne sait pas positivement la cause, embarrasse tous les clercs, ce qui les oblige d'être en noir et en cheveux longs, pour n'être pas confondus avec les domestiques, attendu la dépense à laquelle cela les obligera pour leur habillement. »

Le dimanche 2 octobre, les Parisiens, qui depuis sept années environ avaient été privés des entrées publiques d'ambassadeur, eurent le spectacle de celle de l'ambassadeur de Venise ; aussi la foule fut-elle grande pour y assister.

Cependant on ne perdait pas de vue l'opposition du Parlement à l'édit du mois d'avril ; on en parlait beaucoup à Paris ; les nouvelles venues de la province faisaient connaître que partout les parlements refusaient d'enregistrer l'édit, que le parlement de Rouen avait donné sa démission ; des imprimés contenant tout cela circulaient, et c'était à qui se les procurerait.

Enfin le roi envoya au Parlement une nouvelle déclaration, qui cette fois fut enregistrée, et mit fin à la situation embarrassée dans laquelle se

trouvait le ministère qui avait un pressant besoin d'argent, et ne pouvait s'en procurer, par le défaut de sanction de l'édit du mois d'avril.

Cette déclaration contenait quinze articles et refondait l'édit d'avril, mais elle se bornait à laisser de côté le centième denier et maintenait l'impôt du sixième sol pour livre sur tous les droits, et elle arrêtait qu'on n'emploierait que 20 millions par an sur la caisse de l'amortissement pour l'acquittement des dettes de l'État. En un mot, le Parlement après avoir réitéré ses remontrances à propos des édits bursaux, sous prétexte de vouloir soulager le peuple, finit par enregistrer ce que le roi voulait, de sorte que le peuple ne fut nullement soulagé; au contraire, il payait toujours les deux vingtièmes, les deux sols pour livre imposés pour la guerre, tous les anciens impôts, et l'augmentation du sixième sol sur toutes les denrées et autres marchandises.

Par lettres patentes du roi, du 21 novembre 1763, les assemblées générales de l'Université, qui se tenaient primitivement au couvent des Mathurins, celles des quatre nations: France, Picardie, Normandie et Allemagne, celles des maîtres ès-arts et de pension de l'Université, et les grands messagers-jurés, durent se tenir à l'avenir au collège de Louis-le-Grand, à partir du 19 octobre 1764, « jour auquel les commissaires du Parlement mirent en possession l'Université et chacune de ses compagnies des lieux qui leur ont été attribués pour la tenue de leur assemblées. »

Le greffe de l'Université et ses archives furent placés dans le même collège. Mais disons un mot de cette faculté, qui correspondait à ce qu'on appelle aujourd'hui la faculté des lettres et qui était composée des quatre nations que nous venons de citer. C'était de ces nations que le recteur était choisi, ainsi que le syndic, le greffier et le receveur. Tous les ans chaque nation élisait un procureur, un censeur, un questeur et plusieurs examinateurs pour le premier examen de la maîtrise ès arts. Le 13 ou le 14 août, il y avait, à sept heures du matin, assemblée au collège Louis-le-Grand pour la nomination du second examen, et les chanceliers en désignaient deux dans chaque nation: un pour Notre-Dame et un pour Sainte-Geneviève. Le 27 octobre avait lieu l'élection des quatre censeurs. Le recteur indiquait quatre processions générales qui devaient se faire avant les 22 mars, 23 juin, 10 octobre et 16 décembre. Ces processions, qui partaient du collège à huit heures du matin, étaient précédées par un discours latin du recteur.

Aux dates ci-dessus, il y avait assemblée générale, qu'on appelait intrance, pour nommer un intrant pour l'élection ou la continuation du recteur. On suppliait à cette assemblée, c'est-à-dire qu'on présentait requête ou supplique, pour acquérir le grade de bachelier ès arts: il fallait, pour cela, avoir fait sa philosophie sous un professeur académique, et subir un examen dans sa nation; on en passait ensuite un second à Notre-Dame ou à Sainte-Geneviève, et après avoir été admis on recevait, d'un des chanceliers, la bénédiction de licence et le bonnet de maître ès arts.

Avant que de supplier, il fallait aller saluer le recteur, les doyens des facultés de théologie, de droit et de médecine et les procureurs des nations de France, Picardie, Normandie et Allemagne.

Par le concordat passé entre le pape Léon X et le roi François Ier, il avait été ordonné, en faveur des gens de lettres, que les bénéfices qui vaqueraient dans les mois de janvier, avril, juillet et octobre seraient accordés aux gradués des universités fameuses.

On pouvait supplier pour les grades, en vertu de cinq années d'études en la faculte de droit.

Les nobles avaient le privilège de pouvoir obtenir des lettres de nomination pour trois années d'études en droit; il fallait pour cela qu'ils fussent *nobiles utroque parente*, c'est-à-dire nobles de père et de mère et en fissent la preuve par la déposition de quatre témoins par-devant le juge royal de leur lieu de domicile. Ils devaient être bacheliers. Les maîtres ès arts suppliaient aussi pour être maîtres de pension. Les libraires et les imprimeurs étaient membres de l'Université de Paris. Quatre papetiers-jurés, quatre parcheminiers-jurés, deux enlumineurs, deux relieurs, deux écrivains-jurés et les grands messagers-jurés étaient nommés par l'Université et, en cette qualité, jouissaient des privilèges, exemptions et immunités attribués à l'Université.

En 1746, le Parlement rendit, le 8 mars, un arrêt ordonnant qu'un legs fait par l'abbé le Gendre, chanoine de l'Église de Paris, serait employé à établir, dans l'Université de Paris, des prix pour tous les collèges de plein et entier exercice, depuis la rhétorique jusqu'à la troisième.

En 1758, l'abbé Collot, chanoine de Saint-Germain l'Auxerrois et professeur émerite de l'Université de Paris, fonda les prix depuis la quatrième jusqu'à la sixième.

Le prix d'éloquence latine pour les maîtres ès arts de l'Université de Paris fut fondé en 1749, par M. Coignard, libraire.

Les compositions pour les prix se faisaient dans la salle de Saint-Thomas des Jacobins de la rue Saint-Jacques.

La faculté des arts avait pour objet la grammaire latine et grecque, la rhétorique et la philosophie, que l'on enseignait dans les dix collèges de l'Université appelés de plein exercice.

Il nous reste à donner l'explication des noms des quatre nations qui commencèrent à être en usage vers 1250. La nation de France était divisée en cinq provinces ou tribus: Paris, Sens, Reims, Tours et Bourges; chaque tribu comprenait plusieurs villes; ainsi la première: Paris,

Chartres, Meaux, Orléans, Blois et le vicariat de Pontoise; la seconde : Sens, Troyes, etc.

L'Espagne, l'Italie, la Lombardie, Venise, toutes les îles de la Méditerranée et toute l'Afrique dépendaient de la nation de France. Ses messes se célébraient dans la chapelle du collège royal de Navarre, à dix heures ses assemblées avaient lieu au collège Louis-le-Grand. Son titre honorifique et distinctif était *Honoranda Gallorum Natio*. Elle avait deux appariteurs.

La Picardie était divisée en cinq tribus : Beauvais, Amiens, Noyon, Senlis, Soissons et Laon; la cinquième comprenait : Saint-Omer, Anvers, Bruges, Namur, Malines, etc.

Ses messes se célébraient dans la chapelle de la nation, rue du Fouare, à sept heures, les assemblées se tenaient au collège Louis-le-Grand. Titre : *Fidelissima Picardorum Natio*. Deux appariteurs.

La Normandie contenait sept diocèses : Rouen, Avranches, Coutances, Lisieux, Évreux, Bayeux, Seez.

Ses messes se célébraient dans la chapelle du collège d'Harcourt, à sept heures; ses assemblées au collège Louis-le-Grand. Titre : *Veneranda Normanorum Natio*. Deux appariteurs.

Enfin la nation d'Allemagne, primitivement divisée en trois tribus, n'en comprit plus que deux à partir de 1528; 1° la haute et la basse Allemagne, la Suisse, la Pologne, la Prusse, la Hollande ; 2° l'Ecosse, l'Angleterre, l'Hibernie, c'est-à-dire les provinces *Insularium*. Titre : *Constantissima Germanorum Natio*. Assemblées au collège Louis-le-Grand. Deux appariteurs.

La faculté des arts disparut après 1789 et la faculté des lettres la remplaça le 17 mars 1808.

Des lettres patentes, données à Versailles le 16 novembre, portèrent translation des « Écoles de la faculté de droit de l'Université de Paris » sur la place de la nouvelle église de Sainte-Geneviève du Mont.

« Sa Majesté veut qu'au pourtour de la place qui doit être construite devant la nouvelle église de Sainte-Geneviève, il soit construit des édifices convenables et suffisants, tant pour les leçons publiques et exercices de la faculté de droit de l'Université de Paris, que pour le logement des professeurs de ladite faculté, lesquels terrains et bâtimens à construire, tant pour lesdites écoles que pour le logement des professeurs de ladite faculté, lui appartiendront en toute propriété et à toujours, lui en faisant, en tant que besoin est, tout don nécessaire... Ordonne Sa Majesté qu'aussitôt après la construction dudit édifice, pour ladite faculté de droit, les écoles y soient ouvertes et les professeurs logés, et qu'il soit incontinent procédé, par-devant un des conseillers du parlement, à la vente des terrains, cours et bâtimens servant actuellement aux exercices et au logement des trois anciens professeurs de ladite faculté, pour le prix qui en proviendra, être employé au payement des sommes qui se trouveront être redues pour raison des bâtimens desdites écoles des droits, et ensuite à la construction de ladite nouvelle église de Sainte-Geneviève. »

Ces lettres patentes, bien qu'enregistrées au Parlement le 29 novembre, ne furent cependant pas mises à exécution promptement, car ce ne fut qu'en 1771 que les bâtiments furent commencés sous la direction de Soufflot qui eut à lutter contre la disposition fâcheuse du terrain, exigu et très irrégulier, destiné aux bâtiments de l'École. Il triompha néanmoins de cette difficulté et construisit un amphithéâtre, plusieurs salles appropriées à la destination de l'établissement, et des logements particuliers. Quant à la façade de l'édifice, l'architecte eut l'idée ingénieuse de la faire concourir à la décoration des abords de Sainte-Geneviève ; en conséquence, il donna à l'entrée de l'École de droit, ouverte sur la place, un aspect monumental en l'ornant d'un portique de quatre grandes colonnes ioniques surmontées d'un fronton triangulaire. Cette façade est prise sur l'angle qui répond au Panthéon et interrompt la forme rectangulaire. La décoration occupe toute la hauteur du bâtiment.

Lors de la révolution de 1789, les écoles de droit furent suspendues, mais un décret du 13 mars 1804 les réorganisa ; le nombre des étudiants augmentant, les bâtiments étaient devenus insuffisants, et en 1820, on transféra plusieurs cours à la Sorbonne, puis au collège du Plessis. Enfin, vers 1830, on augmenta l'École d'un vaste amphithéâtre, ce qui fait qu'à l'intérieur des bâtiments deux beaux amphithéâtres se trouvent réservés aux cours ; une bibliothèque de plus de 10,000 volumes est ouverte aux élèves de l'école, tous les jours de dix heures à trois heures, à l'exception des dimanches, jours de fête et des deux mois de vacances.

Le parlement de Toulouse avait, le 17 décembre 1763, décrété de prise de corps le duc de Fitz-James, pair de France ; le 29 décembre, les princes et les pairs vinrent prendre place à l'assemblée des chambres du Parlement réunies pour délibérer sur la proposition du duc d'Orléans, touchant ce qu'il conviendrait de faire à propos de la validité ou de l'invalidité de ce décret. On rendit un arrêt portant que les princes et les pairs seraient convoqués pour le lendemain afin de juger la question, et que le roi serait prié d'assister à la séance. Le roi n'y vint pas, mais la cour, toutes chambres assemblées, annula le décret du parlement de Toulouse et le lendemain, il fut arrêté qu'il serait fait des remontrances au roi sur les faits contenus dans les procès-verbaux du parlement de Toulouse, et des commissaires furent nommés à cet effet, le 4 janvier suivant.

Avant de commencer le récit des événements de l'année 1764, disons que les registres publics des

églises paroissiales de Paris constatèrent pendant le cours de l'année 1763, 20,171 décès, 4,479 mariages et 17,456 baptêmes. Le nombre des enfants trouvés se monta à 5 253.

Quelques autres ordonnances de police rendues à peu près vers la même époque méritent aussi de ne pas être passées sous silence, l'une rendue par le prévôt des marchands et les échevins (le 3 juin 1763 portait « défense à tous compagnons de rivière de conduire des trains de bois flotté sans être vêtus de leurs habits, et à tous maîtres pêcheurs et autres particuliers, de pêcher dans l'espace de la rivière de Seine, depuis la tête du lieu appelé le Terrain jusqu'au-dessous du Petit-Pont. Le motif de cette ordonnance est de prévenir, d'une part, tout ce qui pourroit occasionner des scandales, et de l'autre, les vols des linges et autres hardes et meubles dont la lessive est faite pour le service des pauvres de l'Hôtel-Dieu. »

Une autre de la même date et des mêmes prévôt et échevins, par laquelle il est dit « que les bains d'hommes seront éloignés de ceux des femmes d'une distance suffisante, et que les chemins pour y arriver seront différents, à peine contre les sous-fermiers des places où seront établis les bains, de 300 livres d'amende, de confiscation de leurs bateaux et equipages, et d'être exclus pour toujours de tout commerce sur les ports de Paris, fait très expresses inhibitions et défenses, sous pareilles peines, aux sous-fermiers des places à mettre bateaux à lessives, de souffrir sur ces bateaux aucunes personnes pour se baigner ; fait pareilles défenses à toutes personnes de se baigner d'une manière indécente, de rester nuds sur les bords et graviers de la rivière et sur les bateaux chargés de marchandises ou vuides, d'approcher ou d'aller autour des dits bains et bateaux à lessives à peine de 50 livres d'amende ; comme aussi de se baigner dans le bras de la rivière depuis le jardin appelé le Terrain jusqu'au pont Saint-Michel, sous pareille peine de 50 livres d'amende, même de punition exemplaire. »

Une troisième, aussi de même date et des mêmes « défend à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, de monter et de s'asseoir sur les sacs de bled et autres grains et farines, sur les ballots et caisses de marchandises étant sur les ports de cette ville, de se promener entre les piles de bois, de monter sur icelles ni sur les bateaux et bachots étant dans lesdits ports, comme aussi aux personnes du sexe masculin de s'y trouver en robe de chambre et sans être décemment vêtus, sous peine d'amende, même de prison, dans tous les cas où, par leur fait, la sûreté et la tranquillité publique auroient été interrompues. Mande aux huissiers audienciers, commissaires de police de l'hôtel de cette ville, de tenir la main à l'exécution des présentes ; à cet effet, de se transporter, vêtus de leur robe, le soir de chaque journée de la belle saison sur lesdits ports et dans tous les cas où il en sera nécessaire, de s'y faire assister de la garde qui sera de service, de dresser des procès-verbaux, des contraventions, etc. »

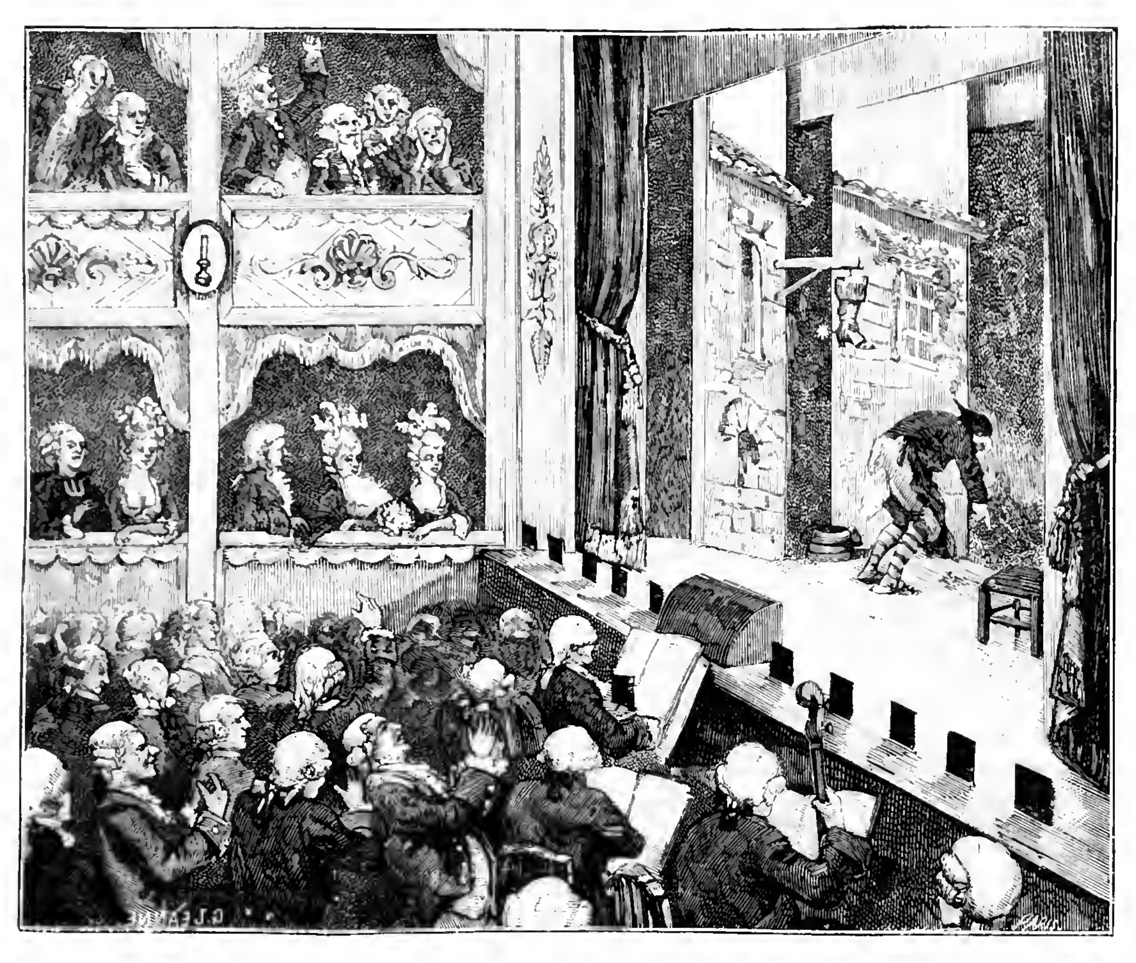
Voit on ces malheureux huissiers audienciers et commissaires obligés d'aller chaque soir, dans l'été, à la recherche des gens qui seraient, en robe de chambre, assis sur des sacs de farine !

Depuis nombre d'années, le nettoyage, la cuisson et la préparation des abatis et des tripes de bœufs, vaches et moutons, se faisaient dans la rivière de Seine, entre le pont Notre-Dame et le pont au Change, et dans le quartier de l'ancienne place aux Veaux ; sur la réclamation des habitants de ces quartiers, ces différentes opérations furent transférées à l'île des Cygnes, et la cuisson confiée à de nouveaux cuiseurs, par arrêt du 7 janvier 1763. Toutefois un second arrêt du 7 septembre suivant ordonna qu'avant de procéder à l'enregistrement des lettres patentes qui avaient ordonné le transfert, il serait fait essai pendant six mois de la manière d'opérer des nouveaux cuiseurs de tripes. Ces cuiseurs se montrèrent probablement à la hauteur de la mission qui leur était confiée, car un commissaire appelé Dudoigt fut spécialement chargé de se transporter chaque jour à l'île des Cygnes afin d'assister à la délivrance des abatis et de surveiller leur nettoyage et leur cuisson, et de présider au transport qui en était fait ensuite dans la cour du grand Châtelet, pour de là être livrés « aux tripiers et tripières avec la propreté et l'attention convenables. »

Et le 12 octobre 1764, une ordonnance de police établit définitivement les cuiseurs de tripes dans l'île des Cygnes.

L'année 1764 commença par la découverte d'une comète. Ce fut M. Meissier, astronome attaché aux plans de la marine, qui la découvrit le premier, et tout Paris s'occupa de l'événement.

Mais son attention fut bientôt sollicitée par un fait beaucoup plus important. L'extrait d'un arrêt rendu le 22 février fut imprimé et affiché dans tous les marchés, sur toutes les places publiques et dans tous les carrefours, et chacun put lire ceci : « Appert entre autres dispositions avoir été ordonné, par arrêt rendu ledit jour par la cour, toutes les chambres assemblées, que dans huitaine, à compter du jour de la publication dudit arrêt, même par extrait, tous ceux qui étoient membres de la ci-devant société se disant de Jésus, au 6 août 1761, étant actuellement dans le ressort de la cour, prêteront serment de ne point vivre désormais en commun, ou séparément, sous l'empire de l'institut et des constitutions de la ci-devant société se disant de Jésus, de n'entretenir aucune correspondance directe ou indirecte, par lettres ou par personnes interposées ou autrement, en quelque forme ou manière que ce puisse être, avec le général, le régime et les supérieurs de ladite ci-devant société, ou autres personnes



A cette vue, les applaudissements, les rires frénétiques éclatèrent de toutes parts. (Page 288, col. 2.)

par eux préposées ni avec aucun membre d'icelle résidant en pays étrangers, et de tenir pour impie la doctrine contenue dans le recueil des assertions tendant à compromettre la sûreté de la personne sacrée des rois ; lesquels serments à l'égard de tous ceux desdits soi-disant jésuites, qui sont actuellement dans la ville, prévôté et vicomté de Paris, seront reçus par-devant Me Joseph-Marie Terray, conseiller rapporteur;... le tout sans préjudice du serment prescrit par l'arrêt du 6 août 1762 à l'égard de ceux qui voudroient remplir des grades dans les universités du ressort, posséder canonicats ou bénéfices à charge d'âmes, vicariats, emplois ou fonctions ayant même charge, chaires ou enseignement public, offices de judicature ou municipaux, et généralement remplir aucunes fonctions publiques, comme aussi, sans préjudice de l'exécution de l'arrêt du 7 septembre suivant, rendu en conséquence... »

Il paraît que le payement des rentes viagères ne se faisait pas toujours avec une régularité parfaite, car une déclaration du roi, après avoir rappelé qu'à commencer du 1er janvier 1764, tous les certificats de vie devaient être signés par les rentiers, qui devaient y faire mention de leurs noms, surnoms, âge, domicile, qualité ou profession, ajoute : « Sa Majesté, par grâce spéciale et pour mettre à l'abri des poursuites extraordinaires les personnes qui pourroient avoir reçu indûment des arrérages de rentes, leur permet, dans le cours d'un an seulement, de rapporter aux payeurs le montant desdits arrérages, sans être tenus de se faire connoitre ; il leur sera délivré par le payeur un reçu de ladite somme, sans désignation du nom, mais que le dit temps passé, ils seront poursuivis extraordinairement suivant la rigueur des ordonnances. » L'histoire ne dit pas si l'on rapporta beaucoup d'argent.

Paris fut inondé en février 1764 ; le temps avait été froid et rigoureux dès la fin du mois de novembre précédent, puis une grande abondance de neige était tombée sur la ville, les pluies succédèrent aux neiges, et le vendredi 27 janvier, une forte pluie, qui dura toute la journée du len-

demain, commença à faire croître la Seine, et cette crue ne fit qu'augmenter pendant les jours suivants; bientôt le fleuve déborda et commença à inonder les bas quartiers de Paris; le 7 février, à la tombée de la nuit, l'eau s'élevait à 20 pieds 8 pouces (7 mètres d'eau environ); le bureau de l'Hôtel de ville ordonna aussitôt aux propriétaires et locataires des maisons bâties sur les ponts de déménager, et défendit qu'aucune voiture passât sur les ponts; des gardes y furent placés pour faire observer cette défense.

La communication des différents quartiers se trouva interrompue, excepté par le Pont-Neuf. Le 9, le passage des ponts fut encore défendu. La plus grande hauteur de l'eau fut de 21 pieds 10 pouces; il est curieux de voir ce qu'à cette époque une semblable crue avait pour résultat.

« Toute la plaine d'Ivry a été inondée, jusqu'au pied de la Colline. Le Port-à-l'Anglois étoit au milieu des eaux, qui, d'un côté, noyoient les jardins de Conflans et de Bercy, couvroient tout le port et les chantiers de la Rapée, et avoient reflué par les fossés de l'Arsenal, jusques au delà du pont aux Choux. De l'autre côté, les eaux battoient les murs de l'hôpital général, couvroient le ponceau et s'étoient répandues, par la rivière de Bièvre, dans tous les marais voisins, jusques aux murs du jardin royal des Plantes.

« L'isle Louvier a été presque toute couverte, excepté sa pointe occidentale, qui étoit encore élevée de plus d'un pied au-dessus du niveau de l'eau. La chaussée, construite dans toute la longueur de cette isle et faite en dos d'âne, n'étoit pas non plus couverte d'eau, depuis la pointe occidentale jusque vers le milieu de l'isle. Le bastion du pavillon de l'Arsenal étoit entouré d'eau qui couvroit aussi l'estacade. La partie la plus basse du mail étoit conséquemment inondée. Les deux arches des culées du pont de Grammont ont été bouchées (le pont de Grammont communiquait de l'île Louvier au port Saint-Paul). Il étoit à craindre que la violence de l'eau n'emportât ce pont; aussi l'a-t-on fait charger d'une grande quantité de pavés. L'eau refluoit par l'égout qui est à l'entrée de ce pont, près la porte de l'Arsenal, et commençoit à s'étendre sur le quai; elle a reflué par le port Saint-Paul, a interrompu la communication du quai des Célestins et des Ormes, et s'est étendue d'une part jusques à l'entré de la rue des Barres, et de l'autre, jusques à l'entrée de la rue de l'Étoile (qu'on appelait aussi rue des Barrés, rue des Barrières, petite ruelle descendant au Chantier du roi, rue de l'Arche-Doré, rue de l'Arche-Beau-fils; elle commençait aux quais des Ormes et Saint-Paul et finissait aux rues de l'Hôtel-de-ville et des Barrés. Elle prolonge aujourd'hui la rue Fauconnier). Elle a couvert tout le port au Bled, de l'extrémité de la place aux Veaux, où elle s'avançoit, jusques à l'entrée de la rue Geoffroy-l'Anier. L'extrémité de la rue de la Mortellerie, où est la chapelle des Audriettes, étoit aussi couverte d'eau. On alloit en bateau dans la place de Grève. L'eau s'y est avancée jusques à la chapelle du Saint-Esprit. La communication de l'arcade Saint-Jean, des rues Jean-de-l'Épine, de la Vannerie et de la Tannerie, étoit interrompue. L'eau s'avançoit assez loin dans ces rues et la partie la plus basse du quai Pelletier étoit inondée.

« La communication du quai de l'École avec la terrasse du Louvre a été interrompue, l'eau a couvert tout le port Saint-Nicolas, battoit les murs du Louvre et s'est avancée par le premier guichet dans la rue Froid-Manteau, presque jusques au passage Saint-Thomas du Louvre.

« Dans la Cité, la cour de la Présidence étoit remplie. L'eau avoit remonté par l'égout de cette cour et s'avançoit jusques à la porte de l'hôtel du premier président.

« La partie du cloître Notre-Dame qui aboutit au Pont-Rouge étoit inondée. L'eau avoit reflué d'une part par l'égout qui est au carrefour du Pont-Rouge, et de l'autre, par la place Saint-Landry et couvroit tout le carrefour de la rue d'Enfer, jusques à celle de la Colombe. L'eau avoit également reflué par l'égout situé près Saint-Landry, et sa partie basse, qui avoisine cette église, était noyée.

« Le jardin du Terrain étoit devenu une isle. L'eau qui avoit remonté d'un côté par l'abreuvoir et de l'autre par la descente située à l'opposite des grands degrés, s'étendoit assez loin dans la rue du Cloître qui conduit à ce jardin.

« Le long de la rivière au midi, la barrière Saint-Bernard étoit noyée, de même que tout le quai, jusques près de la Halle aux vins. Un marais contigu au jardin de l'abbaye royale de Saint-Victor étoit inondé.

« Sur le quai de la Tournelle, entre l'hôtel de Clermont-Tonnerre et les Miramiones, l'eau étoit montée sur le pavé. Elle a reflué par les grands degrés et l'egout de la place Maubert; elle s'est avancée presque jusques à l'entrée de la rue des Bernardins, jusques au tiers de la rue de ..èvre; Il entroit dans la rue Perdue, couvroit la rue Pavée et s'est étendue dans la place Maubert, vers le milieu, au de là de la fontaine.

« L'eau refluait également dans la rue de la Huchette, par celles du Chat-qui-pêche, et des Trois Chandeliers; elle remontoit aussi par l'abreuvoir Mâcon, dans la partie la plus basse de la place du Pont-Saint-Michel. Les extrémités de la rue de la Huchette, de la Vieille-Boucherie et de Saint-André des Arcs ne pouvoient plus communiquer.

« Sur le quai des Augustins, l'eau avoit aussi reflué par l'égout qui est situé vis-à-vis la rue Gît-le-Cœur. Elle s'avançoit jusques au tiers de cette rue, couvroit la partie basse du quai, qui n'avoit plus de communication que par le trottoir, qui

étoit aussi couvert en partie, et n'avoit d'espace libre que pour le passage d'une seule personne.

« L'extrémité de la rue de l'Université étoit aussi inondée. L'eau qui, depuis le quai d'Orsay, couvroit tout le port de la Grenouillère remontoit par la rue de Bourgogne. Le palais Bourbon et les hôtels qui l'avoisinent formoient une isle. La barrière voisine étoit noyée, ainsi que celle de la Grenouillère. L'eau couvroit presque la moitié de l'esplanade de l'hôtel royal des Invalides et noyoit la plus grande partie du Gros-Caillou, elle s'avançoit jusque à l'École royale militaire. L'isle des Cygnes n'etoit cependant pas couverte dans toute sa longueur. L'eau s'étoit répandue dans la plaine de Grenelle, s'étendoit jusques aux jardins des maisons de Vaugirard, couvroit toute la plaine d'Issy, jusques au pied du coteau de Meudon et Bellevue. Une partie des Moulineaux etoit dans l'eau qui inondoit aussi l'entrée du village de Sèvres.

« L'extrémité de la rue Saint-Honoré, près l'Assomption, participoit aussi de l'inondation. L'eau qui remplissoit les fossés de la place Louis XV avoit reflué par l'égout situé rue de l'Orangerie. L'entrée de la place étoit seulement couverte, mais tout le Cours de la Reine et les Champs-Élysées étoient couverts. La chaussée de l'avenue des Tuileries empêchoit l'eau de s'étendre davantage. Elle a remonté dans le grand égout depuis son embouchure jusques à la naissance du canal, où elle est haute de deux pieds trois pouces. »

L'eau commença à décroître le 9. La grande quantité qu'on a vue avait été fournie par toutes les rivières de Champagne et de Bourgogne.

Nous trouvons à la date du 15 février 1764 un arrêt de la cour de Parlement pour l'hôpital de la Trinité, contre la communauté des tissutiers-rubaniers-frangiers, qui, «déclare nulle la saisie faite sur Antoine-Charles Caillois, ouvrier rubanier de l'institution de l'hôpital de la Trinité, et qui fait défense aux jurés de ladite communauté et à tous autres, de troubler les ouvriers de l'institution du dit hôpital, sous prétexte de non résidence dans l'enceinte d'icelui. »

Il paraît que, malgré toutes les ordonnances rendues contre eux, les jésuites ne se pressaient pas d'obéir aux prescriptions qui leur étaient faites ; à la date du 9 mai 1764, fut rendu un arrêt du Parlement qui, «attendu la persévérance des cidevant soi-disant jésuites à ne pas abdiquer dans les délais qui leur avoient été marqués, un institut pernicieux contraire à la sûreté de la personne des rois et à la tranquillité de l'État, et à ne vouloir pas renoncer à une obéissance inconciliable avec celle que les François doivent au roi et aux lois du royaume... En conséquence, enjoint la cour à tous lesdits membres de la ci-devant société, de se retirer du royaume dans un mois, à compter du jour de la publication du present arrêt, tant dans cette ville, que dans les bailliages et sénéchaussées de son ressort, sous peine d'être poursuivis extraordinairement, et punis selon l'exigence des cas, sauf à ceux qui, par leur grand âge, ou pour cause d'infirmité, ne pourroient satisfaire au présent, etc. »

Par lettres patentes du 21 novembre 1763, les boursiers de tous les collèges de Paris dans lesquels il n'y avait pas plein et entier exercice durent être réunis au collège Louis-le-Grand, et le 16 août 1764 d'autres lettres patentes confirmèrent les unions faites et ordonnèrent que les boursiers des collèges d'Arras, d'Autun, de Bayeux, de Bourgogne, de Boissy, des Bons-Enfants, de Cambray, de Saint-Michel, des Cholets, de Cornouailles, d'Ainville, de Fortet, d'Huban, de Justice, de Laon, du Mans, de Maître-Gervais, de Narbonne, des Dix-huit, de Presle, de Reims, de Sainte-Barbe, de Seez, de Tours, de Tréguier, du Trésorier, de Dormans-Beauvais et ceux du collège Louis-le-Grand seraient tenus d'habiter dans ce dernier collège.

Le 4 août fut rendue une déclaration portant que les vagabonds et les gens sans aveu, mendiants ou non mendiants seraient arrêtés et conduits dans les prisons, et que procès leur serait fait. « Seront réputés vagabonds et gens sans aveu, et condamnés comme tels, ceux qui, depuis six mois révolus, n'auront exercé ni profession ni métier, et qui, n'ayant aucun état ni aucun bien pour subsister ne pourront être avoués ou faire certifier de leurs bonnes vie et mœurs par des personnes dignes de foi. » En vertu de cette déclaration, ceux qui seraient arrêtés dans les deux mois qui la suivirent, devaient être condamnés aux peines portées par les ordonnances précédentes, et à l'égard de ceux qui le seraient passé ce délai ils seraient condamnés, même sans être prévenus d'aucuns crimes ou délits, les hommes à trois années de galères, et les femmes à trois années d'hôpital. Bien des fois déjà, ces mesures de rigueur avaient été employées, et elles n'avaient jamais fait diminuer le nombre des pauvres.

Nous avons dit qu'en 1764, Nicolet fit construire une salle de spectacle en bois, destinée à remplacer sa baraque foraine, mais ce ne fut pas sans rencontrer de sérieux obstacles : d'abord il lui fut défendu d'élever son théâtre plus haut que les remparts; d'un autre côté, un terrain à niveler, des fossés à combler, c'était à faire renoncer tout autre ; mais Nicolet avait confiance dans l'emplacement qu'il avait choisi, rien ne l'arrêta, il triompha de toutes les difficultés; et trois ans plus tard, de locataire, il devenait propriétaire du terrain qu'il occupait.

Sur la façade de son théâtre on lisait: *Salle des grands danseurs*, et les pantomimes, les sauteurs, les danseurs de corde, les hercules les plus soli-

les équilibristes justifièrent le dicton « de plus fort en plus fort; » aussi les deux Comédies française et italienne et l'Opéra, jaloux de ce succès, firent rappeler Nicolet à l'ordre, et celui-ci, craignant pour son théâtre naissant, écrivit aux comédiens du roi pour essayer de les fléchir une lettre bien humble; il rappela qu'on lui avait interdit la parole, et qu'il s'était résigné aux pantomimes, mais il suppliait qu'on lui tolérât de nouveau ses farces: « Mon nom, dit-il, caractérise, comme celui du cabaretier mon voisin, la drogue, la ripopée.... laissez-moi rappeler à mes farces mes savetiers, mes soldats, mes marmitons et mes ravaudeuses... mon spectacle est devenu plus délicat, mais je sens tous les jours qu'il m'est impossible de vivre avec la bonne compagnie... on vient pour huit sols chez moi, s'asseoir fort à l'aise et sans être gêné sur l'habillement ni même sur la propreté. »

Ces considérations ne touchèrent pas la Comédie, qui le fit venir, le 9 juillet, et lui refusa durement l'autorisation qu'il sollicitait si humblement.

« Nicolet, dit l'auteur des *Spectacles forains*, n'en continue pas moins, insensiblement, d'empiéter sur le genre dramatique. Par ordre du roi, le duc de la Vrillière, ministre de Paris, écrit au lieutenant de police deux lettres dont on a beaucoup parlé dans ces discussions, sans que personne en ait cité la date, mais qu'on peut évidemment dater de 1767. La première invite à rappeler les forains au respect du privilège de la Comédie et n'autorise formellement que les danses de corde, les pantomimes, les marionnettes et les parades, défend de leur laisser représenter aucunes pièces ou scènes des Théâtres français ou italien aucune pièce qu'ils pourraient faire composer, soit en dialogues, soit en vaudevilles, quand bien même elles seraient jouées par des marionnettes, à peine de 3,000 livres d'amende envers l'une ou l'autre comédie, et de démolition de leurs théâtres; la seconde leur permet au plus six violons, dix danseurs, restreint le tarif de leurs places à 40 sols aux premières, à 12 aux secondes et à 6 au parterre. » A cette époque, Nicolet fit l'acquisition d'un acteur qui excita bientôt l'admiration des Parisiens: c'était un singe savant qui exécutait avec beaucoup d'intelligence des scènes bouffonnes. « Quelque temps après ses débuts à la Comédie française, lit-on dans *Foyers et coulisses*, Molé étant tombé malade, l'idée vint à Nicolet d'affubler son singe d'une robe de chambre, d'un bonnet de nuit avec un ruban jaune, de pantoufles, et, dans ce costume, de lui faire représenter le comédien moribond. Le singe se donnait des airs, faisait des mines et cherchait à exciter la commisération publique»; son succès fut grand, et le chevalier de Boufflers le célébra en vers.

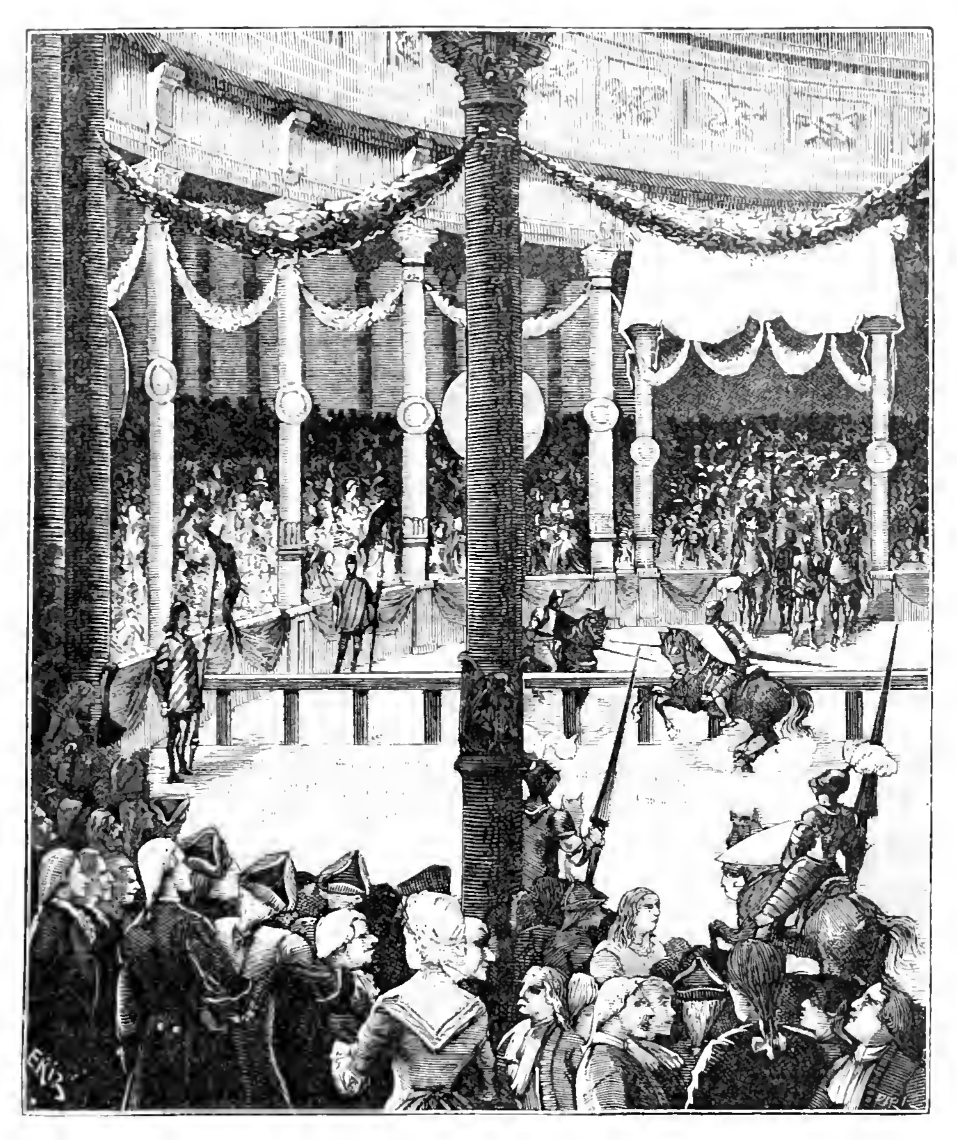
Au reste, Nicolet, n'ayant pu obtenir aucune concession des comédiens du roi, se mit à braver ouvertement toutes les défenses dont ils étaient les inspirateurs; il avait attaché à son théâtre, un aboyeur qui s'était acquis une réputation universelle pour la façon dont il annonçait le spectacle.

— Entrez! entrez, messieurs, criait-il, entrez, mesdames! entrez voir le *Grand Festin de Pierre!* M. Constantin remplira le rôle de don Juan et sera précipité dans les enfers avec toute sa garde-robe!

Ses marionnettes avaient été remplacées par des acteurs vivants, et aux exercices du singe, aux danses de corde, il avait ajouté de petites pièces comiques de la composition de Taconnet, qui en moins de dix ans composa plus de soixante pièces.

« Taconnet, dit l'auteur des *Spectacles populaires*, a composé pour Nicolet une multitude de farces et parodies dont la plupart portent des titres caractérisques; ce sont par exemple: *la Marée de la Courtille*, *les Fous des boulevards*, *la Mort du bœuf gras*, *les Écosseuses de la Halle*, *les Ahuris de Chaillot*. Sur le titre du *Baiser donné et rendu*, un de ses chefs-d'œuvre, il se qualifie, « membre « des arcades du Pont-Neuf, du pont aux Choux, « et du pont aux Tripes, secrétaire de l'académie « aquatique de l'arche Marion, et compositeur des « théâtres forains.» Taconnet ne va pas choisir ses héros dans les nuages: un ivrogne, une commère, un rempailleur de chaises, un égrillard, voilà ses types de prédilection; mais surtout il aime les savetiers d'un amour sans bornes. Auteur et acteur, il avait mis son ambition à reproduire cette figure dans sa perfection idéale, et il s'était si bien incarné dans la peau de ce rôle qu'il eût paru déplacé dans un personnage de cordonnier. Il en était venu à faire mieux que nature. Prenant son art très au sérieux, il jouait avec une gravité superbe, un sang-froid inébranlable, et il avait surtout des effets de pantomime irrésistibles. Sa grande scène favorite, qu'il ne manquait pas de mêler à tous ses rôles de savetier, et que le public attendait comme on attend aujourd'hui à l'Opéra *l'ut dièse* de Tamberlick, était celle où il tournait le dos aux spectateurs, et se baissant lentement, dans l'attitude d'un homme qui ramasse un objet à terre, lui dévoilait par degrés un vieux fond de culotte en lambeaux par les lacunes desquelles s'échappait un pan de chemise. A cette vue, les applaudissements, les rires frénétiques et les cris d'enthousiasme éclataient de toutes parts. C'étaient sans doute de pareils traits de comique qui avaient fait nommer Taconnet le Molière des boulevards!

« Les parades et le jeu de Taconnet, car il est probable qu'il joua plus d'une fois lui-même à la porte dans ses pièces, attiraient une affluence énorme sur le boulevard du Temple. Quelquefois, les dimanches, il y avait jusqu'à vingt mille hommes pressés, entassés sur tous les points d'où l'on pouvait apercevoir les tréteaux. Et ce n'était



On voyait une foule de chevaliers français s'avancer noblement, proposer des défis. (Page 291, col. 1.)

pas seulement les gens du peuple, mais aussi des grands seigneurs et des dames du plus haut monde, qui s'y rendaient en voiture, ou faisaient arrêter leurs équipages pour le voir et l'entendre. On était alors au temps où Volange, dans le rôle de Janot, faisait les délices des duchesses qui se pâmaient d'aise au fameux : *C'en est!* Les parades de Taconnet appartenaient au même genre de littérature. »

Les directeurs eux-mêmes ne dédaignaient pas de solliciter le public à grand renfort de clarinette et de grosse caisse.

En 1770, un incendie détruisit le théâtre des Grands Danseurs. Nicolet le fit rebâtir, et comme il avait eu la bonne fortune de jouer à Choisy, devant le roi et Madame du Barry, il obtint de Louis XV la permission de mettre sur la façade du nouveau théâtre qu'il fit reconstruire :

THÉATRE DES GRANDS DANSEURS DU ROI

A partir de ce moment, son succès fut complet : il eut un répertoire de deux cent cinquante pièces, trente acteurs, soixante danseurs, vingt musiciens ; il joua des pièces à spectacle, et des arlequinades montées avec un grand luxe ; les entr'actes étaient remplis par des tours de force et d'équilibre ; on y admirait des équilibristes fameux tels que le gracieux Placide, le danseur Desvosges, le beau Dupuis, le Petit-Diable, etc. Cependant cinq ans plus tard, un nouveau revers vint frapper Nicolet : Taconnet, son auteur habi-

tuel, mourut, et il ne parvint à maintenir la vogue de son théâtre qu'en faisant venir à grands frais d'Espagne des faiseurs de tour d'une adresse prodigieuse. Il mourut en 1789.

Ce fut Nicolet qui donna le premier une représentation au bénéfice des incendiés de la foire Saint-Ovide.

En 1791, un décret de l'Assemblée nationale proclama la liberté des théâtres. La veuve Nicolet continua l'exploitation du théâtre fondé par son mari, mais le titre en eût été séditieux ; elle lui donna celui de théâtre de la Gaîté et joua le répertoire de la Comédie française. Mme Nicolet céda, en 1795, son théâtre à Ribié, qui lui donna le nom prétentieux de théâtre d'Émulation ; le changement ne porta pas chance au théâtre, bien que le nouveau directeur eût inventé les grandes affiches, et qu'il fût un maître dans l'art de battre la caisse roulante. Il fit de mauvaises affaires et vendit son théâtre à Cofin-Rosny, qui lui rendit son titre de théâtre de la Gaîté, et, sans se soucier de l'antithèse qui existait entre ce titre et le genre qu'il adopta dès 1800, il voua spécialement son théâtre au mélodrame : *Kalik-Sergus* fit merveille; cependant Cofin-Rosny eut l'idée de monter une féerie et s'adressa à un journaliste, Martainville, qui, en 1805, lui donna *le Pied de mouton*. Cette pièce fit la fortune du directeur.

« Après le décret de 1807, dit M. Henri Buguet, qui supprima si brusquement vingt-cinq théâtres, la veuve Nicolet, à la suite d'un long procès pour faire reconnaître ses droits, rentra dans l'exercice de son privilège, dont elle confia l'exploitation à son gendre, M. Bourguignon, qui s'adjoignit M. Dubois comme premier lieutenant. Le premier soin du nouveau directeur fut de faire rebâtir sa salle par M. Peyre, habile architecte, qui la livra le 3 novembre 1808. Le prologue d'ouverture était de Hapdé, il avait pour titre : *Le Siège de la Gaîté*. C'est alors qu'on vit fleurir les mélodrames de Ducange, de Hapdé, de Cuvillier, de Guilbert de Pixérécourt, de Caigniez, etc. *L'Ange tutélaire ou le Démon femelle, la Tête de bronze, le Précipice, l'Homme de la Forêt-Noire, M. et Mme Denis, Androclès ou le Lion reconnaissant, la Forteresse du Danube, Marguerite d'Anjou, les Ruines de Babylone, Miniski, ou le Tribunal de famille, Victor ou l'Enfant de la forêt, Jocko ou le Singe du Brésil*, et tant d'autres qu'il serait trop long de nommer, eurent de grands succès. »

Les chefs d'emploi de la Gaîté s'appelaient: Tautin, Marty, Lafargue, Dumesnil, Paschal, Tony, Camel, Mulot, Boulanger, Mmes Bourglais, Picard, Hugens, Joigny, Julie Pariset.

L'orchestre comprenait vingt musiciens, sous la direction de M. Daussy, son chef.

Le 19 décembre 1816, M. Bourguignon mourut, sa veuve continua à diriger la Gaîté, puis s'associa M. Dubois, ensuite M. Dupetit-Mère; elle mourut le 11 mai 1825, et M. Guilbert de Pixérécourt obtint le privilège et s'associa pour la direction MM. Dubois et Marty, mais le ministère imposa Martainville comme directeur associé. *Latude ou Trente-cinq ans de captivité* fut un des grands succès de la direction Pixérécourt qui venait de vendre le théâtre 500,000 francs à M. Bernard Léon, lorsqu'un incendie terrible le détruisit; le 21 février 1835, on répétait une féerie : *Bijou ou l'Enfant de Paris*, et l'on essayait un effet de tonnerre et d'éclair; une frise s'enflamma, et un quart d'heure plus tard tout le théâtre était en flammes. Des représentations à bénéfice furent aussitôt organisées, Bernard Léon s'occupa immédiatement de faire rebâtir l'immeuble dévoré par le feu, et neuf mois suffirent pour faire renaître la Gaîté de ses cendres. L'architecte Bourlat utilisa surtout dans la nouvelle construction le fer, dont ses collègues faisaient encore assez peu usage.

La réouverture eut lieu le 19 novembre 1835, par trois pièces nouvelles : *Vive la Gaîté*, prologue; *la Tache de sang*, drame et *le Tissu d'horreurs*, folie. MM. Lhérie, Lebel et Mlle Nongaret débutèrent dans ces trois ouvrages, mais le fait le plus remarquable de la soirée fut l'entrée en scène du directeur-acteur, Bernard Léon dans *le Tissu d'horreurs* : dès qu'il parut, la salle faillit crouler sous les applaudissements.

On voyait inscrit sur la façade du nouveau théâtre :

THÉATRE DE LA GAITÉ

FONDÉ EN 1760 PAR J.-B. NICOLET, RECONSTRUIT EN 1808.	INCENDIÉ LE 21 FÉVRIER 1835, RÉÉDIFIÉ EN FER, ET ROUVERT LA MÊME ANNÉE, LE 19 NOVEMBRE; BOURLAT, ARCHITECTE.

Malgré toute la sympathie qu'on lui portait, Bernard Léon, écrasé sous les lourdes charges qu'il avait dû contracter, ne tarda pas à succomber, et en 1837 M. de Cès-Caupenne obtint le privilège des théâtres de l'Ambigu et de la Gaîté.

Il céda peu de temps après la direction de la Gaîté à MM. Montigny et Meyer, qui montèrent *la Belle Écaillère, le Sonneur de Saint-Paul, la Grâce de Dieu, le Sylphe d'or, les Sept Châteaux du diable*. M. Montigny se retira en 1844 pour prendre le Gymnase, et M. Mayer demeura seul directeur jusqu'en 1852, époque à laquelle M. Hostein lui succéda; en 1868, M. Hostein prit la direction du Cirque, et M. Harmant devint directeur de la Gaîté, mais en 1862 ce théâtre fut démoli pour la création d'un nouveau boulevard. Nous le verrons transporté dans une salle nouvelle érigée vis-à-vis le square des Arts et métiers.

Ce fut le 29 août 1764, que le sieur Torré, ar-

tificier italien, frappé du goût excessif que les Parisiens avaient toujours montré pour les feux d'artifice, ouvrit sur le boulevard Saint-Martin, à l'endroit où la rue de Lancry débouche sur ce boulevard, un spectacle pyrrhique appelé le Waux-hall, le local était vaste, et le parterre contenait plus de 1,200 personnes, les feux d'artifice qu'il y donnait étaient d'un effet jusqu'alors inconnu. Il y mêlait des décorations pompeuses ou agréables et des pantomimes dont les sujets nécessitaient l'explosion du feu; telles étaient *les Forges de Vulcain*, (juillet 1766), où l'on voyait les travaux des cyclopes, et Vénus demandant à Vulcain de lui forger des armes pour son fils Énée.

« Le spectacle de Torré fut interrompu en 1768, dit Dulaure, par un procès que lui intentèrent les habitants du voisinage; il obtint comme un dédommagement la permission de donner des bals publics et des fêtes foraines. En cette année, il donna le divertissement du mât de cocagne, exercice qui, en 1425, pendant la domination des Anglais, fut offert aux yeux des Parisiens et qui, depuis cette époque jusqu'au temps de Torré, n'avait pas été renouvelé. »

Au mois de septembre de la même année, il introduisit sur l'avant-scène des bouffons qui y représentaient des farces et chantaient des ariettes italiennes. L'année suivante, il fit presque entièrement reconstruire son théâtre et donna pour l'ouverture : *les Fêtes de Tempé*.

En 1774, il changea encore le genre de son spectacle; au reste, il s'ingéniait sans cesse à trouver quelque moyen nouveau d'attirer le public. Écoutons Saint-Foix.

« Il inventa d'autres jeux; dans son enceinte, il fit construire une rotonde couverte très vaste, à double galerie à l'entour, ornée d'un architecture magnifique formant des colonnes et des pilastres enrichis de peintures et dorures, surchargés d'une draperie brillante. Le public y dansa d'abord au bruit d'un nombreux orchestre; ensuite, il y eut de jeunes élèves de l'un et de l'autre sexe qui formèrent des quadrilles et des danses caractérisées. Sur la fin, le sieur Torré donna le simulacre d'un tournoi, à l'instar des anciens, où l'on voyoit une foule de chevaliers françois s'avancer noblement, proposer des défis, rompre des lances ou se battre pour leurs dames; nous en parlons comme témoin oculaire. L'effet de ce spectacle nouveau étoit pittoresque. L'exécution simple et parfaite; il reçut les applaudissemens du petit nombre de connoisseurs de notre capitale, qui doivent regretter, ainsi que nous, la cessation d'un tel spectacle. »

En effet, aux tournois offerts au public en 1774, succédèrent, en 1775, une illumination en verres de couleur, en 1777, la fête du Mai qui attira un grand concours de spectateurs.

Torré étant mort en 1780, le Waux-hall (qui avait pris le nom de Waux-hall d'été, après qu'un Waux-hall d'hiver dont nous parlerons plus loin eut été créé) disparut pour se transformer plus tard.

A côté de ces théâtres il convient de placer les divertissements offerts au peuple, à la même époque, par la foire Saint-Ovide. Le pape Alexandre VII, ayant fait présent, en 1665, au duc de Créqui du corps de Saint-Ovide, celui-ci l'offrit aux religieuses capucines de la place Vendôme, qui en solennisèrent la fête annuellement le 31 août; pendant l'octave de cette fête, nombre de gens accouraient au couvent, et des marchands de pain d'épice, de pâtisseries, de menus objets d'enfants commencèrent à stationner à ses abords, puis il y vint des merciers, des lingers, des bijoutiers de toute espèce, ce qui formait une sorte de foire : enfin on éleva des tentes sur la place, sous lesquelles les gens de la campagne, qui venaient par dévotion visiter l'église des Capucins, trouvaient à boire et à manger. L'affluence du peuple s'accroissant de plus en plus, un particulier eut l'idée de construire pour la foire de 1764, des loges en charpente tout autour de la place Vendôme, afin d'y placer commodément les différents marchands qui fréquentaient cette foire. Il avait fait pratiquer au centre et aux extrémités un passage pour les voitures, « en sorte que, cet assemblage de boutiques autour de cette place formoit un coup d'œil fort agréable. Dans le milieu, et autour de la statue de Louis XIV étoient des loges, aussi de charpentes, qui étoient distribuées, partie pour les danseurs de corde, joueurs de marionnettes et autres petits spectacles, et partie pour des cafés et autres endroits pour s'y rafraîchir. Rien ne sembloit devoir apporter aucun changement dans ce nouvel établissement aussi agréable que commode aux habitans de cette capitale; cependant, en 1771, cet établissement a été transféré dans la grande et vaste place de Louis XV. »

Nous devons ajouter que jusqu'à la Révolution de 1789, il se tenait une foire devant chaque église le jour de la fête du patron et qu'elle durait quelquefois toute une semaine, comme celle par exemple qui se célébrait, le jour de la Saint-Samson, aux Prémontrés de la Croix-Rouge, le 28 juillet, et se tenait pendant quatre ou cinq jours.

Ce fut en 1764 que, sous le nom de dépôt militaire du régiment des gardes françaises, il fut créé, par le roi, une école sous l'inspiration du maréchal duc de Biron, colonel de ce régiment, pour l'éducation de soldats « capables de servir avec honneur dans cette troupe ». Ce dépôt était situé sur le boulevard, au coin de la rue de la Chaussée-d'Antin. On y recevait indistinctement tous les jeunes gens qui avaient des dispositions pour le service militaire (jusqu'au nombre de 150 à 200), depuis l'âge de dix ans jusqu'à seize; parvenus à cet âge, ils étaient libres de contracter un

engagement ou de se retirer. Ils étaient nourris, habillés, entretenus et instruits aux dépens du roi, qui donnait pour chacun d'eux huit sous par jour. Les caporaux aspirant au grade de sergent étaient admis au dépôt comme instructeurs, les élèves du dépôt étaient nommés par le colonel et le major; c'était un officier du corps qui en était le commandant, aidé de quatre sergents. Après la révolution, le dépôt des gardes français est devenu le café Foy.

La rentrée du Parlement se fit en 1764, le 12 novembre, avec les cérémonies ordinaires; il eut une messe solennelle célébrée par l'abbé de Sailli, chantre de la Sainte-Chapelle, et M. de Maupeou, premier président, y assista avec toutes les chambres. La rentrée de la cour des aides se fit le même jour, après la messe célébrée selon la coutume, dans la salle de la cour, les trois chambres s'assemblèrent dans la première et l'on fit la lecture des ordonnances et des règlements.

Depuis plusieurs années, dit une ordonnance de police du 9 novembre 1764, le procureur du roi était informé que des fermiers, laboureurs et marchands de paille de Luzarches, Louvres en Parisis, Dammartin, Gonesse et autres lieux circonvoisins, amenaient, les pailles qu'ils avaient à vendre à Paris, et qu'au lieu de les laisser à la place établie depuis longtemps au faubourg Saint-Laurent, ils les exposaient dans la ville, à la porte Saint-Martin, ce qui incommodait les bourgeois de ce quartier et embarrassait la voie publique; « que cependant ce marché est d'autant plus nécessaire à l'approvisionnement de la ville qu'il est le seul pour le commerce de la paille, raison pour laquelle il lui paroit nécessaire de fixer le lieu où il doit se tenir et d'assujettir ceux qui le fréquenteront aux mêmes règles qui s'observent au marché de la rue d'Enfer, près les Chartreux, et à celui du faubourg Saint-Antoine pour le foin ».

Le lieutenant de police rendit en conséquence l'ordonnance précitée, contenant, entre autres dispositions, que tous fermiers, laboureurs et autres particuliers faisant commerce de paille, pouvaient exposer leurs marchandises en vente tous les jours, à l'exception des dimanches et fêtes seulement, dans le faubourg Saint-Laurent, à commencer depuis le corps de garde situé hors la grille, jusqu'à la maison des frères récollets, et ranger leurs voitures sur une seule et même ligne du côté du corps de garde seulement, en observant de ne point gêner la voie publique... « Il est pareillement défendu par ladite ordonnance à tous hôteliers, chandeliers, grainiers et autres particuliers, de quelque qualité et condition qu'ils soient, d'aller au-devant des charrettes de paille ni de donner des arrhes aux conducteurs des dites voitures, lesquelles seront conduites directement audit faubourg. »

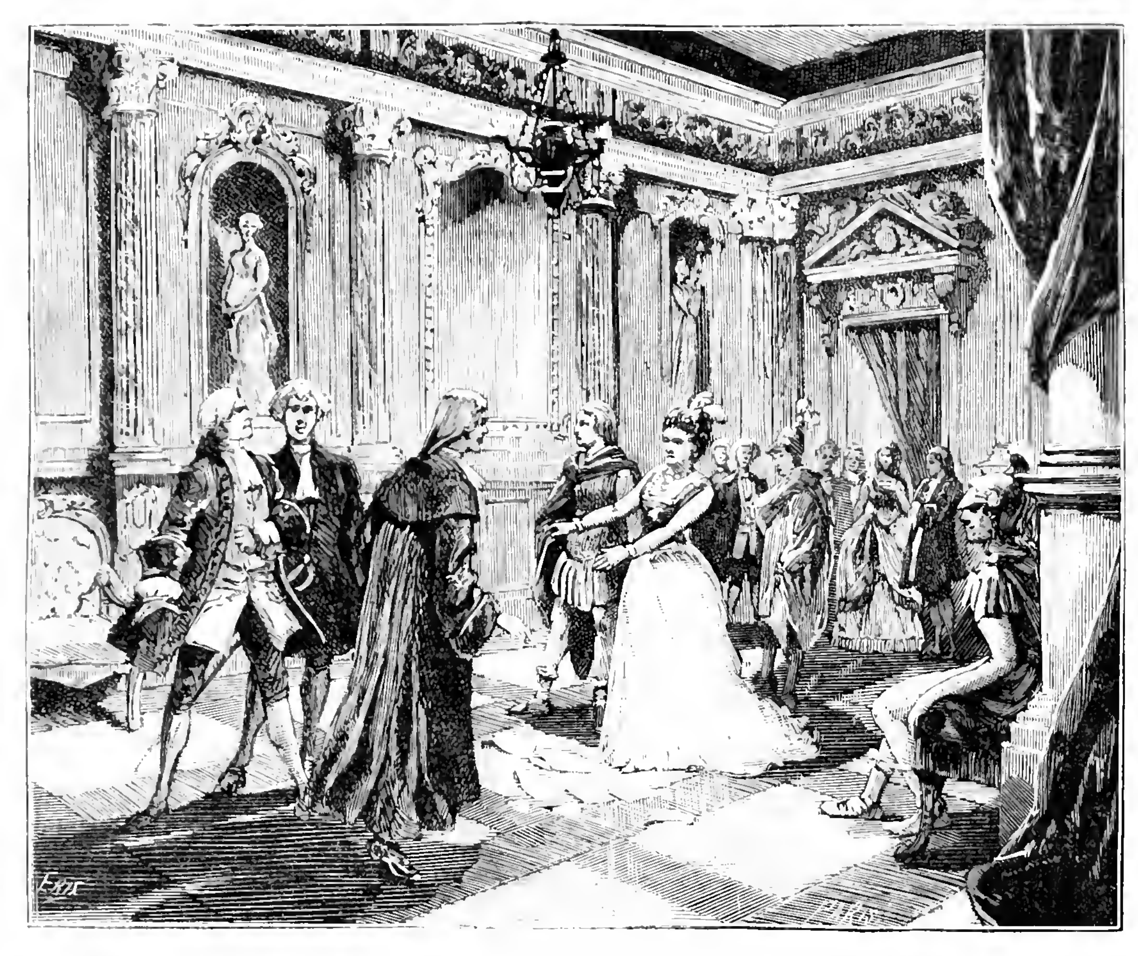
Une autre ordonnance de police du même jour réglait le commerce du foin à Paris et taxait le prix du foin de vingt et une à vingt-sept livres le cent de bottes, avec défense de le vendre à un prix supérieur, sous peine de 300 livres d'amende et de confiscation.

Enfin, le 29 du même mois, il fut fait défense, de par les prévôt des marchands et échevins de la ville de Paris, à tous marchands de grains, forains, etc., d'envoyer ou conduire à Paris aucunes avoines, sans qu'elles aient été préalablement vannées et nettoyées de toutes ordures, aussi sous peine d'amende et de confiscation.

Le 3 décembre, un arrêt du conseil d'État ordonna que les droits établis sur la volaille et le gibier entrant à Paris seraient payés par tous les particuliers exempts ou non exempts, même par les secrétaires, maison, couronne de France et de ses finances et autres officiers de sa grande chancellerie, pour le gibier et la volaille qui leur étaient envoyés, à l'exception de ceux provenant de leurs terres et destinés à la consommation de leurs maisons.

En décembre 1764, le roi, employant « autan qu'il étoit possible le poids des impositions qu'une guerre longue et dispendieuse nous avoit forcé d'augmenter, » rendit un décret concernant la libération des dettes de l'État et créa l'établissement d'une chambre composée de membres du Parlement pour veiller à son exécution, et de deux caisses, sous les ordres de cette chambre, l'une pour le payement des arrérages de toutes les rentes et des effets dus par le roi, l'autre pour l'amortissement.

Un arrêt du conseil d'État, en date du 16 décembre, fixa le nombre des imprimeurs à Paris: « Le roi s'étant fait représenter les édits, déclarations, arrêts et règlemens, rendus sur le fait de l'imprimerie et notamment l'arrêt du conseil du 31 mars 1739, par lesquels le nombre des imprimeurs de la ville de Paris aurait été fixé à trente-six ; étant informé que ce nombre est porté actuellement à trente-huit, et que cette multiplicité des imprimeries procédoit de la facilité avec laquelle les veuves des imprimeurs ont disposé pendant leur vie des places d'imprimeurs qui avoient vaqué par la mort de leur mari, Sa Majesté a jugé à propos de faire cesser, par le présent arrêt, des abus également contraires au bon ordre, à la police et aux règlemens de la librairie. En conséquence, veut Sa Majesté que lesdits imprimeurs demeurent fixés au nombre de trente six, sans que, sous aucun prétexte, ledit nombre puisse être à l'avenir augmenté. Ordonne que les places des imprimeurs qui seront décédés ne seront remplies à l'avenir tant que leurs veuves jouiront du privilège à elles accordé, de continuer à exercer l'imprimerie de leur mari. Ordonne en outre, Sa Majesté, que jusqu'à ce jour, lesdites imprimeries soient réduites audit



Mlle Clairon déchira avec colère le discours de M. de Sartine et refusa plus que jamais d'obéir. (Page 294, col. 2.)

nombre de trente-six, les places qui viendront à vaquer par la mort ou démission des maîtres ou des veuves ayant continué d'exercer l'imprimerie ne pourront être remplies par autres que par leurs fils ou leurs gendres jusqu'à ce que ladite réduction au nombre de trente-six soit consommée, etc. »

Si l'on réduisait le nombre des imprimeurs, on ne cessait pas de sévir contre les livres qui sortaient de leurs presses, et chaque jour on supprimait ou l'on condamnait au feu des imprimés ; un arrêt du conseil d'État, du 20 décembre, supprima comme faux et injurieux un *Mémoire à consulter*, parce que l'auteur accusait le sieur Duvaucel, grand maître des eaux et forêts du département de Paris, d'avoir abusé de la confiance du conseil en faisant des traités secrets avec les entrepreneurs de travaux à faire dans la forêt de Saint-Germain.

Le 2 janvier 1765, on supprima une feuille ayant pour titre *Arrêté du grand conseil du* 18 *décembre* 1764, parce qu'on ne voulait pas que le public eût connaissance de cet arrêté ; le 16 janvier, on supprima un *Mémoire* pour le sieur abbé Giraud contre M. Domyné de Verzet, avocat au Parlement, comme calomnieux et injurieux. Le 11 février, un arrêt de la cour de Parlement supprima une *Constitution du pape* et un autre imprimé contenant trois brefs; le 15, ce fut un libelle ayant pour titre *Lettre d'un chevalier de Malte*, qui fut condamné à être lacéré et brûlé par le bourreau, etc. La liste en est longue !

Au commencement de 1765, un médecin réclama le payement de ses visites contre un acteur de la Comédie française, nommé Dubois, qui prétendait s'être libéré, et qui offrait de l'affirmer par serment.

On osa soutenir que le serment des comédiens ne pouvait être recevable en justice, attendu qu'ils étaient excommuniés.

Néanmoins l'acteur fut admis à jurer qu'il ne devait rien.

Mais ses camarades, persuadés qu'il avait fait un faux serment, payèrent la dette en se cotisant et refusèrent de jouer à l'avenir avec lui.

Cette louable conduite des comédiens français,

en leur conciliant l'estime du public, leur attira en même temps les rigueurs de la justice.

Dubois était protégé par un des premiers gentilshommes de la chambre; les comédiens qui avaient refusé de jouer avec lui, et parmi lesquels se trouvaient Lekain et Mlle Clairon furent enfermés au For-l'Évêque pendant plusieurs jours.

Ce fut le 23 février que se passa l'affaire. On jouait le *Siège de Calais;* la salle était pleine; les portes de la Comédie française avaient été fermées, et les abords soigneusement gardés par les gardes françaises qui veillaient à ce que personne ne s'introduisît sous aucun prétexte dans la salle qui regorgeait de monde.

L'enthousiasme produit aux premières représentations du *Siège de Calais* avait déterminé chez les spectateurs une impatience bien légitime, et cette impatience était encore plus excitée par la longueur du temps qui s'était écoulé depuis l'ouverture des bureaux et le lever du rideau qui ne s'effectuait pas.

A cette époque, le parterre n'avait pas encore l'habitude de jouer avec les pieds l'air des lampions, mais si les mécontents ne frappaient pas le sol en cadence sur cet air fameux, ils ne manquaient pas de produire un bruit analogue.

Bientôt, aux frappements de pied, se mêlèrent les cris et les interpellations.

Et cependant la toile était toujours immobile.

Des cris, on passa aux vociférations.

Enfin le rideau se leva.

Mais ce fut pour donner passage au semainier Bourette qui, s'avançant sur le devant de la scène, et après les trois saluts d'usage, annonça bien humblement que MM. les comediens ordinaires du roi ne pouvaient satisfaire le public en représentant le *Siège de Calais*, par la raison que Mlle Clairon et les autres artistes qui devaient figurer dans l'ouvrage avaient refusé de jouer en compagnie du sieur Dubois.

Quelle que fût l'honorabilité du motif qui avait dicté à messieurs les comédiens cette abstention, le public fut loin de se montrer satisfait, et le malheureux semainier fut hué et sifflé à outrance.

« — Messieurs, dit-il, ou plutôt essaya-t-il de dire, nous sommes au désespoir...

— Point de desespoir, le *Siège de Calais*, criaient cent voix irritées.

— Mlle Clairon...

— A l'hôpital, la Clairon!

Bientôt le vacarme devient insupportable, l'amphithéâtre, l'orchestre, les loges se joignent au parterre; les cris, les sifflets, les invectives ordurières contre l'actrice récalcitrante ébranlent la salle jusque dans ses fondements.

Le maréchal de Biron, nouveau Fabius, au milieu de cette guerre retentissante, ordonne à la garde de ne faire aucun mouvement.

Mlle Clairon rentra chez elle, mais, dès le lendemain matin, un exempt se présentait à son logis, porteur d'un ordre d'arrestation, et la mena au For-l'Évêque.

Le bruit de cette arrestation s'était répandu dans tous les quartiers de la ville, et nombre de gens étaient venus se placer sur le passage de ce singulier cortège et criaient : *Vive Clairon! vive l'artiste qui n'a pas voulu se laisser déshonorer!*

Dès le soir de son incarcération, tous ses amis s'entendirent pour lui envoyer des meubles, des tentures, des tableaux pour décorer son logis; en quelques heures, les chambres du For-l'Évêque n'eurent rien à envier pour le confortable aux appartements de son hôtel.

Pendant toute cette affaire les portes de la Comédie française demeurèrent fermées. Cet état de choses ne pouvait durer; après un relâche de trois jours, l'autorité décida que la réouverture du théâtre se ferait solennellement, et que les comédiens qui avaient manqué au public feraient des excuses avant de jouer.

Mlle Clairon déclara qu'on pourrait la traîner de force sur le théâtre, mais qu'on ne saurait la contraindre à parler, et qu'elle refusait toute espèce de service, tant que Dubois ferait partie de la Comédie française. Les prisonniers firent la même déclaration. On ne s'arrêta pas devant ce refus. On fit préparer les affiches et donner l'ordre aux exempts de conduire le lendemain les prisonniers au théâtre pour les réintégrer en prison après leur service, et M. de Sartine leur envoya le discours qui contenait les excuses qu'ils devaient apprendre par cœur pour les débiter au public, et que le lieutenant de police avait rédigé avec MM. les gentilshommes. A la lecture de cette pièce si humiliante et si basse, Mlle Clairon et ses camarades furent pénétrés d'indignation, et cette dernière déchira avec colère le discours de M. de Sartine et refusa plus que jamais d'obéir.

— Ce serait m'avilir à mes propres yeux, dit-elle, aux yeux de mes amis, à ceux du public lui-même que de permettre qu'on lise en mon nom de pareilles choses. Ils perdront mon avenir, ils m'enlèveront ma fortune et ma liberté, mais ils ne pourront m'ôter l'estime de moi-même.

Cette déclaration était formelle, il n'y avait pas à espérer que Mlle Clairon changerait d'avis; mais un nouvel incident compliqua la situation; l'auteur du *Siège de Calais*, du Belloy, l'un des fervents amis de l'actrice, imagina de couper court aux tracas suscités par sa pièce en la retirant du répertoire. Cet acte de désintéressement fut vivement loué, mais il embarrassa fort MM. les gentilshommes qui ne voulaient pas avoir le démenti des excuses, et qui s'arrangèrent pour que les artistes qui étaient chargés des rôles dans le *Siège de Calais* pussent paraître dans une pièce et présenter au public les excuses convenues.

Le *Chevalier à la mode* et le *Babillard* furent affichés aux lieu et place du *Siège de Calais*, et l'acteur Bellecour vint au lever du rideau présenter au public ce discours :

« Messieurs,

« C'est avec la plus vive douleur que nous nous présentons devant vous, nous ressentons avec la plus grande amertume le malheur de vous avoir manqué. Notre âme ne peut être plus affectée qu'elle l'est du tort reel que nous avions. Il n'est aucune satisfaction qu'on ne vous doive. Nous attendons avec soumission les peines qu'on voudra bien nous imposer et qui ont déjà été imposées à plusieurs de nos camarades. Notre repentir est sincère; ce qui ajoute encore à nos regrets, c'est d'être forcés de renfermer au fond de notre cœur les sentiments de zèle, d'attachement et de respect que nous vous devons, qui doivent vous paraitre suspects en ce moment-ci. C'est par nos soins et par les efforts que nous ferons pour contribuer à vos amusements que nous esperons vous ôter jusqu'au moindre souvenir de notre faute, et c'est des bontés et de l'indulgence dont vous nous avez tant de fois honorés que nous attendons la grâce que nous vous demandons et que nous vous supplions de nous accorder! »

Était-il possible d'infliger une plus dure humiliation à un artiste que l'obliger à s'abaisser de la sorte?

Quand on vint apprendre à Mlle Clairon que Bellecour avait consenti à faire de telles excuses, elle s'écria :

— Quoi! on a trouvé un comédien assez lâche pour les prononcer, un public assez vil pour les entendre?

Hélas! oui, voilà où en était la situation des comédiens, des histrions, comme on disait à cette époque.

Le 23 février 1765, un jugement en dernier ressort, rendu par le prévôt des marchands et les échevins de la ville de Paris, condamna Jacques Avice, raccommodeur de faïence et vendeur de peaux de lapin, au carcan et au bannissement, pour trois ans, de la ville, prévôté et vicomté de Paris, pour avoir falsifié un coupon de la 43e loterie de l'Hôtel de ville; il s'agissait d'un faux, et le jugement, bien que sévère, etait mérité, mais à cette époque la justice punissait très sévèrement tout ce qui était crime ou même délit; ainsi, nous avons sous les yeux un arrêt de la cour de Parlement qui condamna plusieurs rouliers au carcan, au fouet, à la marque et aux galères, pour, en transportant des tonneaux de vin, les avoir percés, en avoir tiré du vin et y avoir substitué de l'eau à la place.

Le 25 mars 1765, le roi donna la déclaration suivante : « Louis, etc... Les officiers chargés, sous nos ordres, de la police de Paris, désiraient depuis longtemps l'établissement d'un marché dans le quartier Saint-Martin des Champs, où, faute d'un terrain qui y fût destiné, les vendeurs et les acheteurs, ne pouvant se placer que dans les rues les plus fréquentées, se trouvaient exposés à de grandes incommodités, à de véritables risques par le passage continuel des voitures, etc.; à ces causes : Art. 1er. Avons approuvé et autorisé, approuvons et autorisons le contrat d'échange attaché sous le contre-scel des présentes, par lequel le sieur abbé de Breteuil, en vue de l'établissement d'un marché dans le quartier Saint-Martin des Champs, a cédé aux religieux, moyennant 8,000 liv. de rente perpétuelle, la totalité de l'emplacement de son hôtel au prieuré de Saint-Martin des Champs, bâtiments et jardins en dépendant, ainsi qu'un grand terrain vague en forme de marais, contigu audit hôtel prieurial, etc...

« Art. 3. La principale entrée dudit marché sera par la porte de l'enclos qui donne sur la rue Saint-Martin, et il sera ouvert deux autres passages, un dans la rue Frépillon et l'autre dans la rue Aumaire, vis-à-vis la rue Transnonain...

« Art. 7. Permettons auxdits religieux, dans le surplus du terrain à eux concédé, de construire tels bâtiments qu'ils jugeront à propos, etc... »

Cette déclaration fut enregistrée au bureau de la ville le 30 avril suivant; on commença immédiatement à construire le marché, ainsi que les issues qui devaient y aboutir; ces issues furent d'abord au nombre de trois, savoir : rue Royale, (cette rue fut formée par l'ancienne cour du prieuré et une partie des terrains en dépendant; elle reçut le nom de Royale en l'honneur du roi, qui avait ordonné son percement), rue du Marché Saint-Martin et passage Aumaire, voisin de la rue Aumaire.

Un demi-siècle n'était pas écoulé depuis la construction du marché Saint-Martin qu'on ressentait son insuffisance; le 30 janvier 1811, un décret impérial ordonna l'établissement d'un marché dans le jardin de la vieille abbaye, et l'ancien marché Saint-Martin fut acquis par la ville de Paris pour cause d'utilité publique; il fut abandonné à la fin de juillet 1816; les bâtiments qui le composaient furent jetés bas, et sur le terrain qu'ils laissèrent vide, on forma la place de l'ancien marché Saint-Martin; cette place disparut lors du percement de la rue Turbigo.

Ce fut aussi au commencement de 1765 que fut ouvert dans la rue de la Cerisaie un passage auquel on donna le nom de passage Lesdiguières, du nom de l'hôtel de ce nom (qui fut achevé de détruire pour le percement du boulevard Henri IV). Il devint la rue de Lesdiguières en 1792. Enfin le 10 février 1765, une déclaration du roi permit d'etablir des constructions dans la

rue du Faubourg du Roule, depuis la Pépinière (qui devint rue en 1782), jusqu'à la rue de Chaillot.

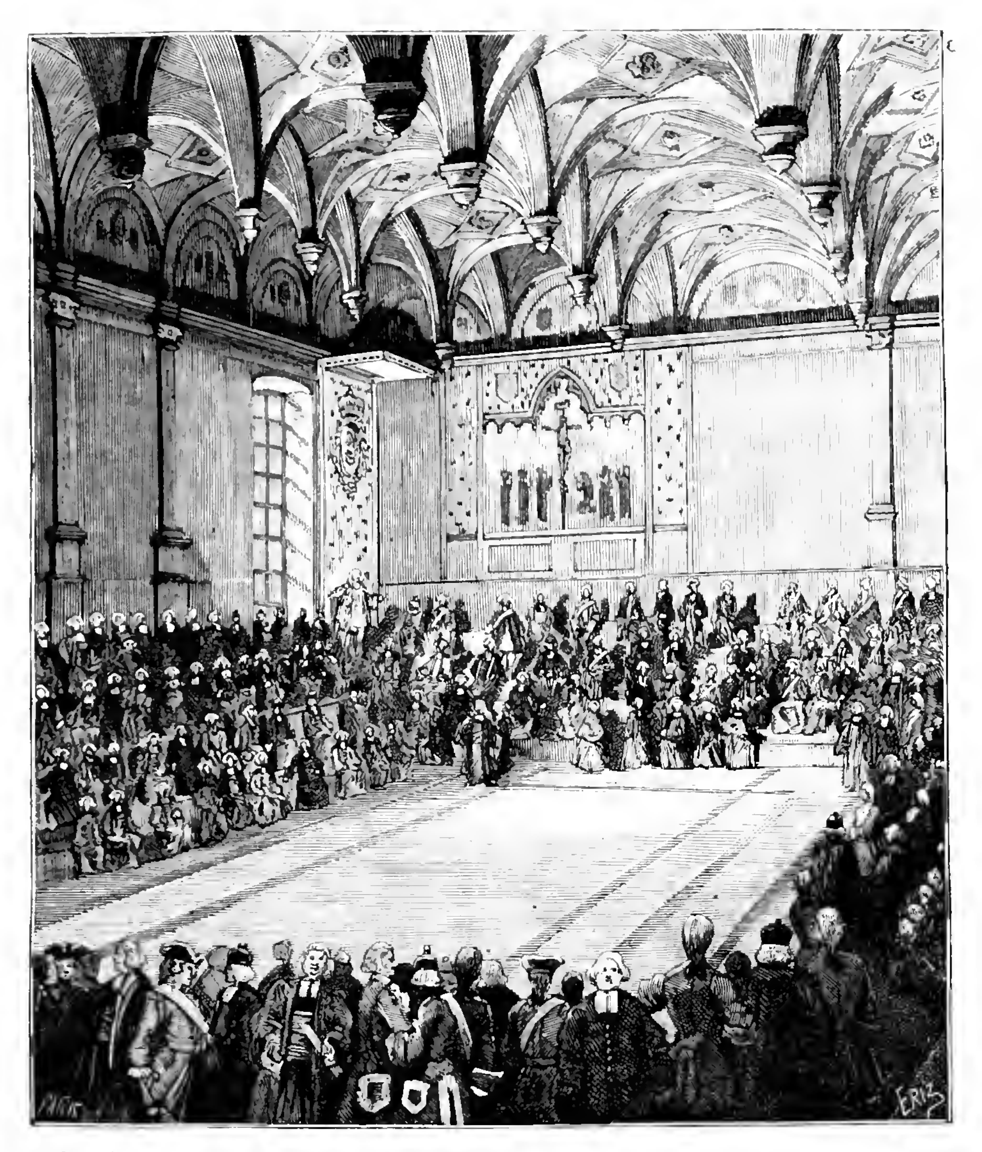
Au mois d'avril, un édit du roi porta création de trente-quatre charges de barbiers, perruquiers, baigneurs et étuvistes dans la ville de Paris, dont la finance fut fixée à 1,800 livres. Cet édit fut rendu sur la requête des lieutenant et syndic de la communauté des barbiers-perruquiers-baigneurs et étuvistes de Paris, qui y avaient exposé que le nombre des charges créées dans la communauté ne se trouvait pas suffisant. Par suite de cette augmentation, le nombre des charges héréditaires de barbiers-perruquiers-baigneurs et étuvistes de Paris fut porté à 850.

Des lettres patentes, à peu près de la même date, furent aussi signées en faveur de deux autres corporations ouvrières; les unes homologuaient une déclaration royale du 6 décembre 1763, rendue « pour établir la discipline et la subordination qui est à désirer entre les garçons et les compagnons selliers envers les maîtres qui les occupent. » Elles portaient qu'il ne pourrait rester à Paris aucun compagnon sellier sans qu'il se fût fait inscrire sur un registre déposé à la communauté des maîtres et « que lesdits compagnons ne pourraient entrer dans aucune boutique sans y être placés par le clerc et concierge du bureau de ladite communauté, et enfin qu'ils ne pourraient quitter les maîtres sans les avertir quinze jours à l'avance ».

Les autres ordonnaient que les cuirs forts tannés et à œuvre, ensemble les menues peaux que les maîtres tanneurs fabriquaient dans leurs manufactures, seraient conduits à la halle aux cuirs de la ville de Paris pour y séjourner vingt-quatre heures seulement et y être vendus, faute de quoi les tanneurs avaient la permission de les enlever de la halle et de les faire reconduire chez eux.

Le 21 avril fut publiée une ordonnance du roi contre les jeux de hasard, qu'on défendait sans cesse et qui reparaissaient toujours : « Sa Majesté étant informée qu'il s'est établi un grand nombre de jeux de hasard dans différens quartiers de la ville et fauxbourgs de Paris, et même aux environs, et qu'il est de la dernière importance d'y pourvoir pour faire cesser les désordres qui s'y commettent et qui sont également contraires aux bonnes mœurs, à la sûreté publique et à la conservation des biens des citoyens, a fait de nouveau, par ladite ordonnance, très expresse inhibition à toutes personnes, de quelque rang, dignité et condition qu'elles soient, de donner à jouer, ni jouer aux jeux déjà prohibés par ses ordonnances, et notamment à ceux appelés les trois-dix, le tope et quinte et le passe-dix, le quinquenove, la dupe, le biribi, la roulette, le mormonique, le hoca, la bassette, le pharaon, le pair-ou-non, le quinze, les petits-paquets et autres semblables, sous quelques noms et formes qu'ils puissent être désignés, sous peine de désobéissance et de prison. »

Le Parlement s'était fait rendre compte des inconvénients résultant de l'usage enraciné d'enterrer dans l'intérieur de Paris, « usage qui ne doit son origine qu'à l'agrandissement de la ville qui, en s'étendant, a renfermé la plupart des cimetières dans l'enceinte de ses limites; considérant d'ailleurs que par l'élévation des maisons, le nombre des habitants de chaque paroisse s'est si fort augmenté que les lieux destinés aux inhumations se sont trouvés trop reserrés et par là sont devenus à charge à tout leur voisinage, et qu'enfin, dans la plupart des grandes paroisses, et surtout celles qui sont au centre de la ville, on se plaint journellement de l'infection que répandent aux environs les cimetières, principalement dans les grandes chaleurs, tems où la putréfaction est telle que les alimens les plus nécessaires à la vie ne peuvent se conserver quelques heures dans les maisons voisines sans s'y corrompre ». Le Parlement rendit en conséquence un arrêt conçu en 19 articles, par lequel il ordonna qu'aucune inhumation ne serait plus faite à l'avenir dans les cimetières actuellement existants dans Paris, à partir du 1er janvier 1766... qu'aucune sépulture ne serait faite à l'avenir dans les églises si ce n'était celles des curés ou supérieurs décédés en place, et qu'à l'égard des chapelles et caveaux, qu'ils ne pourraient servir que pour leurs fondateurs et les familles qui en étaient propriétaires,... qu'il serait fait choix de sept à huit terrains situés hors de la ville, pour en former des cimetières,... qu'il y aurait dans chaque quartier des entrepôts ou dépôts, où les corps seraient transportés; que chaque jour, à deux heures du matin en été et quatre heures en hiver, ces corps seraient transférés des dépôts aux cimetières, dans des chars couverts de draps mortuaires, attelés de deux chevaux allant toujours au pas,... qu'un ecclésiastique demeurerait en prières pendant le temps de séjour du corps au dépôt,et que d'ailleurs, une ou deux chambres seraient construites dans chaque dépôt pour leur usage... Il fut ordonné que ces dépôts seraient un lieu fermé à la hauteur de six pieds au moins de murailles, garnies au-dessus de barreaux de fer de quatre pieds de haut dans tout le pourtour et terminé par une voûte ouverte dans son sommet. Un article indiqua l'emplacement des dépôts et les différents quartiers qu'ils desserviraient; un autre stipula que la dépense à faire pour l'acquisition des terrains et bâtiments qui devaient servir aux nouveaux cimetières serait supportée par les paroisses et qu'elles contribueraient selon la proportion des décès dans les frais des gages et appointements des ecclésiastiques, du luminaire, du transport, etc., et enfin, que pour supporter ces charges, les familles payeraient un supplément de six francs par chaque enterrement avec grands ornements et trois francs



Le roi, remettant son chapeau, dit : « Messieurs, je suis venu pour répondre moi-même à toutes vos remontrances. » (Page 302, col. 1.)

pour les autres, sauf ceux des pauvres qui devaient être faits gratis. Chaque concession particulière donnait lieu à un droit de trois cents livres.

Les huit cimetières de Paris furent ainsi répartis : le 1[er] à la Chaussée d'Antin, en augmentant celui de Saint-Roch ; le 2[e] à la Croix-Cadet, près les Porcherons; le 3[e] rue des Marais-Saint-Martin, vis-à-vis la rue des Vinaigriers; le 4[e] rue du Chemin-Vert, près Pincourt; le 5[e] à la Croix, sur le chemin de Vaugirard, près le moulin de la Pointe; le 6[e] sur la grand'route d'Orléans, à main droite de la demi-lune du boulevard; le 7[e] sur le chemin nouveau du boulevard, près l'hôpital de la Santé, et enfin le 8[e] au dessus de la demi-lune du nouveau boulevard allant au chemin de Vitry.

Cet arrêt, qui s'appuyait sur de sages considérations, mécontenta vivement les curés de Paris, qui firent de nombreuses représentations à ce sujet, et la question demeura pendante, de façon que l'exécution de cette mesure de salubrité n'eût pas lieu, et ce ne fut qu'en 1804 qu'on s'occupa de supprimer définitivement les inhumations dans l'intérieur de la ville et de créer de nouveaux cimetières.

Le 16 mai 1765, une déclaration du roi fixa les limites de la ville et des faubourgs de Paris (elle fut enregistrée au Parlement le 28 juin). Il fut défendu, par le premier article de cette déclara-

tion, de bâtir en quelque manière et sous quelque prétexte que ce soit, au delà des maisons qui se trouvaient alors construites à l'extrémité de chaque rue des faubourgs de Paris, du côté de la campagne, et, afin de constater la dernière maison de chaque faubourg, il fut ordonné qu'il serait posé, en présence de commissaires nommés à cet effet, une nouvelle borne dans le mur de ladite maison. Défenses furent faites d'ouvrir de nouvelles rues dans les dits faubourgs, et il fut prescrit de procéder chaque année, au mois d'avril, au recensement des bornes, avec peine, pour quiconque les arracherait, du fouet, du bannissement pour trois ans et de cinq ans de galères pour la récidive.

Au mois d'août, le corps de ville ayant demandé au roi la permission de présenter au duc de Berry les premières armes de ce prince, selon l'ancienne coutume, l'obtint et s'en alla à cet effet porter au duc, à Versailles, une épée, un fusil et deux pistolets d'un travail exquis.

Ce fut aussi en août que fut fondé, sur l'initiative du duc de Biron, l'hôpital militaire de la rue Saint-Dominique, au Gros-Caillou. Il fut destiné aux gardes françaises, et l'on n'y comptait alors que 264 lits. Un mémoire de Tenon, daté de 1788, en parle en ces termes : « L'hôpital militaire des gardes françaises est l'hôpital de Paris où les malades soient le mieux distribués ; on y trouve deux appartements pour officiers malades, une salle contenant six lits pour les sergents, une salle de blessures graves au rez-de-chaussée, une de blessures simples; des salles de fiévreux, de scorbutiques, de galeux, de variolés, de dysentériques, de fièvres de prison et de vénériens. Deux promenoirs, un d'hiver avec un poêle, un d'été, en partie couvert d'arbres; on y trouve deux salles de bains, une à trois baignoires et six fauteuils à cuves pour les soldats, l'autre salle à une baignoire avec un lit pour les officiers. Ce qui mérite surtout attention, c'est la lingerie : les armoires y sont numérotées ainsi que le linge et les vêtements... L'esprit d'ordre et d'administration distingue cet utile hôpital. » Sous la Restauration, on l'appela hôpital de la maison militaire du roi et hôpital des gardes du corps. Sous le second empire, on le nomma l'hôpital militaire du Gros-Caillou ; de la contenance d'environ 640 lits, il fut organisé et administré d'après les mêmes principes que l'hôpital militaire du Val-de-Grâce.

Enfin, le 15 août 1765, fut ouverte l'école gratuite des arts, instituée par l'architecte Lucotte et le peintre Poiraton, mais cet établissement fut de peu d'importance et de courte durée.

Un spectacle nouveau fut aussi établi dans l'été aux Porcherons, ce fut celui des frères Ruggieri, qui donnèrent au public des feux d'artifice et des illuminations. Leur succès fut grand, et nous les verrons, en 1769, s'établir sur les boulevards, dans une salle spéciale.

Il faut croire que les artistes et les ouvriers de Paris n'étaient pas tous satisfaits de leur sort, car les émigrations étaient devenues si nombreuses que le gouvernement s'en émut, et une ordonnance du roi, en date du 19 novembre, porte : « Sa Majesté étant informée qu'il se fait de temps à autre diverses émigrations d'artistes et d'ouvriers français, séduits par le faux appât d'une fortune plus assurée qu'on leur offre dans les pays étrangers, et jugeant convenable au bien de ses sujets d'en arrêter le cours, fait très expresses inhibition et défenses à tous artistes et ouvriers établis dans l'étendue de son royaume, d'en sortir pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce soit, s'ils ne sont munis de passeports en bonne forme,... sous peine d'être poursuivis extraordinairement et déchus de leur maîtrise, etc. »

Nous trouvons aussi, à la date du 26 décembre, un arrêt du conseil d'État du roi, au sujet du vin d'exemption des hôpitaux ; il est curieux à connaître : « Le roi s'étant fait représenter en son conseil les états qui s'y arrêtent annuellement de la quantité des vins que nombre d'hôpitaux, séminaires, collèges et maisons religieuses de l'un et de l'autre sexe de la ville, fauxbourgs et banlieue de Paris, ont été autorisés de faire entrer pour leur consommation particulière, en exemption des droits de la ferme générale ; que partie de ces exemptions porte sur des quantités de vin beaucoup plus considérables que celles nécessaires à leur consommation... Le roi, étant en son conseil, a ordonné et ordonne que les sieurs administrateurs des hôpitaux, les supérieurs, prieurs, gardiens et officiers principaux des séminaires, collèges et maisons religieuses de l'un et de l'autre sexe de la ville, fauxbourgs et banlieue de Paris, remettront, dans le courant de trois mois, à compter de la notification du présent arrêt, au sieur contrôleur général des finances, un état certifié du nombre des religieux, novices et autres personnes à gages étant actuellement dans leurs maisons, etc. » Une enquête fut faite, et l'on ne tarda pas à s'apercevoir que les religieux faisaient le commerce des vins qu'ils recevaient sans payer de droits.

Les moines mêlaient volontiers le profane au sacré; on vit même en cette année les bénédictins de l'abbaye de Saint-Germain des Prés présenter requête pour être autorisés à ne plus être tondus, à porter l'habit court et à être dispensés des matines ; dom Pernetti et dom Lemaire, qui étaient à la tête du mouvement, se fondaient sur les grands services rendus par l'ordre de Saint-Benoît aux sciences, aux lettres et aux arts; les travaux auxquels ils se livraient se trouvaient, au dire des requérants, incompatibles avec les pratiques minutieuses, les formules et la règle gênante sous l'empire desquelles ils vivaient. Bien que le duc d'Orléans, qui protégeait les bénédictins, eût soutenu cette demande singulière, elle ne fut pas

prise en considération, et dom Pernetti et dom Lemaire furent exilés.

Le 21 décembre, la nouvelle de la mort du dauphin se répandit dans Paris; elle était vraie : le fils de Louis XV, Louis de France, dauphin, âgé de trente-six ans, était mort à Fontainebleau la veille, laissant trois fils qui devaient tous régner (Louis XVI, Louis XVIII et Charles X). Ce fut une explosion de douleur universelle. Le 24, l'archevêque de Paris reçut une lettre du roi, qui l'invitait à faire dire des prières publiques dans l'étendue de son diocèse; il publia aussitôt un mandement dans ce sens et fit célébrer un service solennel à Notre-Dame, le 8 janvier 1766. Naturellement la cour prit le deuil à l'occasion de cette mort, et Paris se trouva privé de fêtes pendant tout l'hiver.

Suivant le relevé fait sur les registres publics de Paris, il naquit, pendant le cours de l'année 1765, 19,439 personnes; il en mourut 18,034 et il y eut 4,782 mariages. Le nombre des enfants trouvés fut de 5,495.

Les religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur se trouvaient divisés par des questions de réglementation intérieure qui semaient le trouble parmi eux ; un arrêt du conseil d'État du roi, du 31 janvier 1766, ordonna qu'il serait convoqué un chapitre général et extraordinaire de la congrégation, lequel s'assemblerait dans l'abbaye royale de Saint-Denis, le 24 avril suivant, afin « de mettre les supérieurs majeurs et les représentants de toutes les maisons de la congrégation de Saint-Maur à portée de travailler, conjointement et dans le même esprit, à lever les difficultés, à éclaircir les doutes qu'on a vus s'élever depuis quelques années dans le sein de la congrégation de la part de plusieurs de ses membres, qui se sont portés appelans comme d'abus ».

L'exécution de cet arrêt souleva des difficultés, et il en fallut un second, daté du 19 février 1766, rendu sur la requête de dom Joseph de la Rue, supérieur général de la congrégation, pour que le chapitre indiqué pût être tenu.

Des lettres patentes du roi, datées de février 1766, firent connaître que, si un édit de 1674 avait réuni au Châtelet de Paris plusieurs juridictions répandues dans divers quartiers de la ville, celle du For-aux-Dames avait été comprise dans cette réunion, mais que les abbesse, prieure et religieuses de Montmartre s'étaient pourvues contre cet édit, et qu'un arrêt intervenu en 1676 avait décidé que Louis XIV n'avait pas entendu supprimer les prévôtés de Montmartre, Boulogne, etc, mais seulement la haute justice que les abbesses de Montmartre avaient dans Paris. En conséquence, il fut ordonné que lesdites abbesse, prieure et religieuses de Montmartre seraient maintenues en possession de la haute justice desdites prévôtés, laquelle serait exercée par leurs officiers comme le passé, mais que le siége supérieur desdites hautes justices, qui se tenait dans Paris au lieu dit le For-aux-Dames, rue de la Heaumerie, se tiendrait en l'auditoire de Montmartre, où ressortiraient les appels des sentences desdites prévôtés, et les abbesse, prieure et religieuses furent aussi maintenues « en possession de la justice foncière sur les maisons et héritages sis à Paris dans leur censive ».

En exécution de ces dispositions, le bailliage du For-aux-Dames fut transféré à Montmartre, ce qui fit qu'il se trouva trois juridictions à Montmartre, celle du bailliage, celle de la prévôté et celle de Clignancourt, qui appartenait jadis à l'abbaye de Saint-Denis, et que l'abbesse de Montmartre avait achetée en 1669. Or les lettres patentes de 1766 portèrent : « Les exposantes (abbesse, prieure et religieuses de l'abbaye de Montmartre) désirans faire cesser le préjudice que deux degrés de juridiction font aux justiciables de Clignancourt, et même à ceux du territoire entier de Montmartre, nous ont fait très humblement supplier de réunir les deux prévôtés de Montmartre et Clignancourt au bailliage du For-aux-Dames transféré à Montmartre, et attendu que le nombre des maisons et habitans est considérablement augmenté dans leur territoire, de leur permettre de nommer, tant pour l'administration de la justice que pour la manutention de la police, outre le bailli et son lieutenant, deux assesseurs et un substitut du procureur d'office qui soient pour nous autorisés à faire toutes les fonctions de judicature en cas d'absence, maladies ou autres empêchemens des bailli, lieutenant et procureur d'office. A ces causes, etc. »

Nous venons de parler de bailliage. Il y en avait de deux sortes : le bailliage général et le bailliage particulier; le bailliage s'entendait de l'étendue de la juridiction du bailli. Voici quels furent les différents bailliages de Paris jusqu'à la révolution de 1789.

BAILLIAGE DE L'ABBAYE ROYALE DE SAINT-GERMAIN DES PRÉS. — Cette juridiction tenait ses audiences dans l'enclos de l'abbaye. Elle se composait d'un bailli, d'un procureur fiscal, d'un notaire pour la confection du papier terrier, d'un greffier, de deux huissiers ordinaires et d'un huissier priseur.

Les procureurs au Parlement et au Châtelet y occupaient concurremment. Cette juridiction connaissait, dans toute l'étendue de son ressort, de toutes causes tant civiles que criminelles. Les appels relevaient du Parlement.

BAILLIAGE DE L'ARTILLERIE DE FRANCE. — Il se tenait dans l'Arsenal, cour de la fonderie; il se composait d'un bailli d'epée, d'un lieutenant général, d'un avocat et d'un procureur du roi, d'un substitut, d'un greffier, d'un garde scel, d'un receveur des consignations et d'un huissier audiencier. Les avocats et les procureurs de toutes les juridictions y plaidaient toutes les affaires civiles

et criminelles de la juridiction, et, par attribution spéciale, tout ce qui concernait les poudres, salpêtres, différends entre les officiers et les ouvriers employés à l'entretien et à la conduite de l'artillerie. Son ressort comprenait l'enclos de l'Arsenal, le Mail et les circonstances et dépendances — pour les causes d'attribution, toute la France.

BAILLIAGE DE LA DUCHÉ PAIRIE DE L'ARCHEVÊCHÉ DE PARIS. — Composé d'un bailli, d'un procureur fiscal, d'un greffier, de trois procureurs au Châtelet, d'un huissier audiencier, d'un huissier priseur et d'un concierge des prisons.

BAILLIAGE DE SAINT-JEAN DE LATRAN. — Composé d'un bailli général de la commanderie, d'un procureur fiscal, d'un greffier receveur et d'un huissier. Sa juridiction comprenait l'enclos de la commanderie de Saint-Jean de Latran.

BAILLIAGE DE SAINT-MARCEL. — Le chapitre de l'église collégiale de Saint-Marcel-les-Paris, étant seigneur en partie du faubourg Saint-Marcel, avait une juridiction pour l'étendue de sa seigneurie ayant titre de bailliage et composée d'un bailli, d'un lieutenant, d'un greffier tabellion et d'un huissier.

BAILLIAGE DE SAINT-MARTIN DES CHAMPS. — Cette juridiction siégeait dans l'enclos du prieuré royal de Saint-Martin des Champs. Elle se composait d'un bailli, d'un procureur fiscal, d'un greffier, d'un huissier audiencier et d'un huissier priseur. Elle connaissait de toutes causes civiles et criminelles.

BAILLIAGE DE SAINTE-GENEVIÈVE. — Le siège de ce bailliage était adossé au mur de l'abbaye; il se composait d'un bailli, d'un lieutenant, d'un procureur fiscal, d'un greffier tabellion, d'un huissier commissaire priseur et d'un architecte expert voyer. Toutes causes civiles et criminelles.

BAILLIAGE DU PALAIS. — Tenait sa juridiction dans la grande salle du palais et connaissait de tout ce qui regardait le civil, le criminel et la police dans les cours et les salles du palais. Il se composait d'un bailli d'épée, d'un lieutenant général, d'un procureur du roi, d'un premier huissier, d'un huissier audiencier et d'un voyer.

BAILLIAGE DU TEMPLE. — Siège dans l'enclos du Temple; composé d'un bailli général, du grand prieuré de France et du Temple, d'un procureur fiscal, d'un greffier, d'un commissaire inspecteur pour la police, d'un huissier audiencier, d'un huissier priseur et d'un chirurgien juré.

BAILLIAGE ET CAPITAINERIE DES CHASSES DE VINCENNES. — Deux capitaines, deux lieutenants de robe courte, un sous-lieutenant, un conseiller au siège et secrétaire général, un avocat, un procureur du roi, un substitut, un greffier, un receveur des amendes et plusieurs autres officiers soit en charge, soit par commissions.

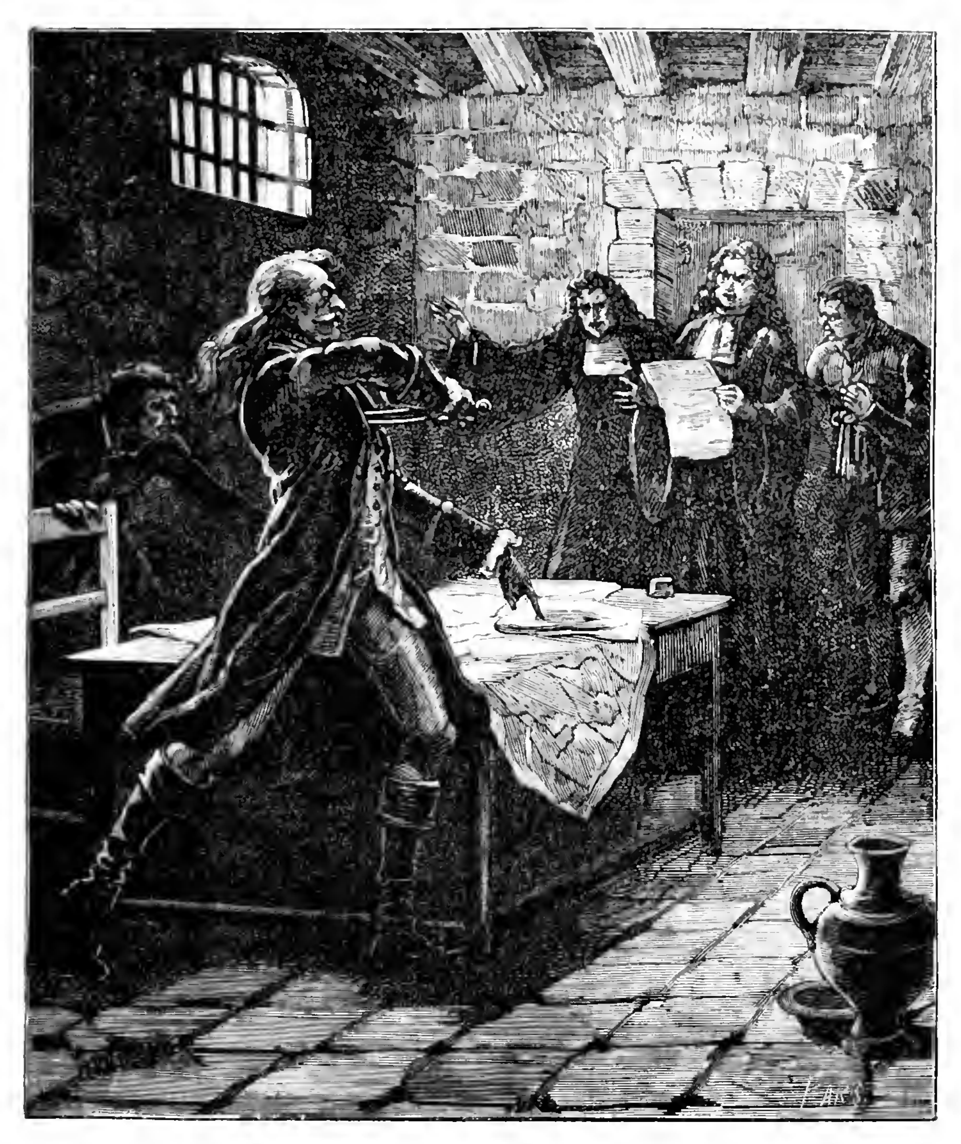
BAILLIAGE ET CAPITAINERIE ROYALE DES CHASSES DE LA VARENNE DES TUILERIES. — Ayant à peu près la même composition, avec un seul capitaine. Son ressort pour toutes causes était les bois, buissons, forêts et terres du royaume.

BAILLIAGE ET CAPITAINERIE ROYALE DES CHASSES DE LA VARENNE DU LOUVRE, GRANDE VÉNERIE ET FAUCONNERIE DE FRANCE. — Composition à peu près analogue.

Un arrêt du conseil d'État du roi, du 15 février 1766, permit la fabrication des porcelaines à l'imitation de celles de Chine « avec des pâtes composées de telles manières que les entrepreneurs desdits ouvrages jugeront à propos, tant en blanc que peintes en bleu et blanc et en camayeu d'une seule couleur, à la charge par chaque entrepreneur de peindre, graver ou imprimer au revers de chaque pièce de sa porcelaine les lettres initiales de son nom, ou telle autre marque qu'il aura choisie, et de faire, avant d'entreprendre ladite fabrication, sa soumission par-devant le lieutenant général de police de Paris, de se servir uniquement de la marque dont il déposera l'empreinte, le tout à peine de trois cents livres d'amende et de confiscation des marchandises, etc ».

Plusieurs autres arrêts furent rendus en faveur des corps de métiers et des communautés d'artisans, mais ils ont peu d'importance. C'est ainsi qu'on en voit un, à la date du 28 février, ordonnant que les fabricants de toiles, de bonneterie, de chapellerie, auront la liberté de fabriquer et de mettre en vente leurs produits, après les avoir fait visiter et marquer; un autre ordonne aux gardes ou jurés des corps et communautés d'arts et métiers de la ville de Paris de présenter dans les trois mois, après leur sortie d'exercice, leurs comptes aux syndics pour être vus et arrêtés, etc.

Le 1er mars 1766, on célébra par ordre du roi, dans la cathédrale de Paris, un service solennel pour le repos de l'âme du dauphin. Le deuil était conduit par le duc de Berry devenu dauphin, (Louis XVI) et le prince de Condé; l'archevêque de Paris officia à la grand'messe qui fut chantée en musique à grande symphonie, et l'archevêque de Toulouse prononça l'oraison funèbre du prince défunt. Le chapitre de l'église métropolitaine assista à cette cérémonie, ainsi que le Parlement, la chambre des comptes, la cour des aides, le corps de ville et l'Université. Toute l'enceinte intérieure de la nef était tendue de noir jusqu'à la voûte, avec les armes et les chiffres du dauphin. Le catafalque était à l'entrée du chœur et formait un temple isolé d'ordre corinthien, orné de plusieurs inscriptions. Le couronnement de cet édifice servait de base à un groupe en or, qui représentait la France implorant le ciel et repoussant la mort, tandis qu'un ange élevé sur un nuage lui présentait une couronne. Le cénotaphe était illuminé par deux cents chandeliers d'argent, garnis de cierges aux armes du défunt, et par des pyramides de lumières pla-



Lally entra dans un accès de fureur indicible, saisissant un compas il s'en porta un coup dans la région du cœur. (Page 304, col. 1.)

cées devant les colonnes. Le chœur était décoré d'une architecture d'ordre ionique, quinze arcades et vingt-deux pilastres en formaient l'enceinte, et étaient garnis de cartouches. Le vide des arcades était rempli par de grands cartels représentant les armes et le chiffre du prince, que des anges soutenaient en pleurant. Le sanctuaire était élevé de trois degrés, et au fond trois marches conduisaient à l'autel qui était couvert d'un dais en argent dont les pentes, aux armes du dauphin, étaient garnies de rideaux doublés d'hermine et parsemées de larmes d'argent.

Le 13, un autre service semblable fut célébré pour le repos de l'âme de l'infant d'Espagne, don Philippe de Bourbon, duc de Parme.

M. de la Chalotais, procureur général au parlement de Bretagne, son fils et trois autres conseillers, ayant été arrêtés et mis en jugement, le parlement de Paris crut devoir présenter des remontrances à ce sujet, mais on sait que le roi ne se montrait jamais très disposé à les recevoir; cette fois encore il en fut de même, et il déclara qu'il viendrait au Parlement pour régler cette affaire, ce qui eut lieu le 3 mars, ainsi que le constate cet extrait du procès-verbal :

« Aujourd'hui, 3 mars 1766, le roi ayant jugé à propos de se rendre à Paris pour tenir sa cour de Parlement, Sa Majesté, après avoir entendu la messe en la chapelle du château de Versailles, est arrivée en habit et manteau violets, à dix heures

et demie du matin, dans la cour du palais, au bas de l'escalier de la sainte chapelle, où étoient les sieurs comte de Saint-Florentin, ministre et secrétaire d'État, d'Aguesseau, Gilbert de Voisins, Berthier de Sauvigny et Joly de Fleury, conseillers d'État, auxquels elle avoit ordonné de l'accompagner. Sa Majesté ayant monté ledit escalier, entourée des princes de son sang qui etoient descendus à sa rencontre, a trouvé, à l'entrée de la première salle du palais, la députation ordinaire, composée de quatre présidens et six conseillers de ladite cour, qui lui a été envoyée sans que Sa Majesté eût fait annoncer sa venue. Arrivée au parquet des huissiers, précédée des princes de son sang, lesquels sont entrés en la grand'chambre pour y prendre leurs places, et suivie de son capitaine des gardes en habit ordinaire, du sieur comte de Saint-Florentin en manteau, et desdits sieurs conseillers d'État, en robes de deuil, et autres personnes de sa suite, sans plus grand cortège, Sa Majesté a ordonné au capitaine de ses gardes et à ceux de son conseil d'entrer à sa suite dans la grand'chambre, et à tous autres qui n'avoient entrée et séance en ladite cour, de rester audit parquet; et aussitôt Sa Majesté est entrée dans ladite grand'chambre où etoient les présidens et conseillers à leurs places ordinaires, aux bas sièges, en robes noires. Ayant traversé le parquet, suivie du capitaine de ses gardes, Sa Majesté s'est placée sur un fauteuil qui lui avoit été préparé dans l'angle des hauts sièges lesquels étoient déjà occupés par les princes du sang et par plusieurs pairs, tant ecclésiastiques que laïcs, et elle a ordonné au capitaine de ses gardes de se tenir derrière son fauteuil, où il est demeuré, et à ceux de son conseil qui étoient montés aux hauts étages, en passant par la lanterne du greffe, de se placer au plus près de sa personne, sur un banc que Sa Majesté avoit ordonné d'être mis à sa gauche, en avant desdits hauts sièges; mais ledit banc ne s'y étant pas trouvé, ils sont descendus dans le parquet où ils ont pris séance sur le banc le plus proche de Sa Majesté.

« Alors le roi a dit :

« — J'entends qu'aucune séance ne tire aujour-« d'hui à conséquence. »

« A quoi Sa Majesté a ajouté :

« — Faites assembler les chambres. »

« Les chambres ayant pris leur séance ordinaire, le roi, en se découvrant, puis remettant son chapeau, a dit :

« — Messieurs, je suis venu pour répondre moi-« même à vos toutes remontrances. »

« Et Sa Majesté a remis sa réponse audit sieur comte de Saint-Florentin, en disant à ceux de son conseil :

« — Messieurs, qu'on vous la lise. »

« Et le dernier d'entre eux a fait la lecture de ladite réponse, dont la teneur s'ensuit :... »

Cette longue réponse commençait ainsi : « Ce qui s'est passé dans mes parlemens de Pau et de Rennes ne regarde pas mes autres parlemens; j'en ai usé, à l'égard de ces deux cours, comme il importoit à mon autorité, et je n'en dois compte à personne. Je n'aurois pas d'autre réponse à faire à tant de remontrances qui m'ont été faites à ce sujet si leur réunion, l'indécence du style, la témérité des principes les plus erronés et l'affectation d'expressions nouvelles pour les caractériser, ne manifestoient les conséquences pernicieuses de ce système d'unité que j'ai déjà proscrit, et qu'on vouloit établir en principe, en même temps qu'on ose le mettre en pratique. »

Puis le roi, après avoir admonesté le Parlement, lui fit connaître que ses remontrances seraient toujours reçues favorablement quand elles seraient présentées d'une certaine façon, mais que si, lorsqu'elles avaient été repoussées par lui, le Parlement s'obstinait à les lui représenter, il se verrait dans la nécessité d'user de sa puissance souveraine pour sévir; il se fit ensuite représenter la minute de l'arrêt que le Parlement avait rendu le 11 février précédent, et qui contenait les remontrances, et le fit annuler en ces termes : « Rayé par ordre de Sa Majesté et en présence de toutes les chambres assemblées, le trois mars mil sept cent soixante-six. »

Le 25 mars, le Parlement rendit un arrêt en faveur de la communauté des maîtres paumiers-raquetiers de la ville et faubourgs de Paris, qui ordonnait que les statuts et règlements de cette communauté seraient exécutés, et qui permettait aux maîtres et veuves de mettre sur leur porte une inscription portant ces mots : *Billard bourgeois*, et défendait « à tous domestiques et autres gens compris dans les ordonnances et sentences de police du 14 octobre 1747, d'entrer ni fréquenter les jeux de paume, billards et académies où il y aura cette inscription, à peine d'emprisonnement, et fait pareillement défenses à tous maîtres et veuves d'avoir deux billards dans la même maison sous prétexte d'association ou de location de privilège, à peine de saisie et d'amende ».

Il était encore défendu aux taverniers, cabaretiers et autres, vendant vin et boissons, de donner à manger après certaines heures; ce fut probablement ce qui engagea les sieurs Roze et Pontaillé à ouvrir un restaurant, le premier qui existât, rue des Poulies. « Les restaurateurs, disait un ouvrage du temps, sont ceux qui ont l'art de faire les véritables consommés dits restaurants ou bouillons de prince, et le droit de vendre toutes sortes de crèmes, potages au riz, au vermicel, œufs frais, macaronis, chapons au gros sel, confitures, compotes et autres mets salubres et délicats; ces établissemens sont aussi nommés maisons de santé. » Le restaurant Roze et Pontaillé avait fait peindre sur sa porte

cette devise : *Venite ad me omnes qui stomacho laboratis, et ego restaurabo vos* (Venez à moi vous tous qui souffrez de l'estomac, et je vous restaurerai). Malheureusement la rue des Poulies était déjà assez mal fréquentée, et un restaurant, qui ne le cédait en rien aux plus beaux cafés, était mal placé là ; aussi ses fondateurs le transportèrent-ils rue Saint-Honoré, à l'hôtel d'Aligre, ou plutôt dans la cour d'Aligre.

« Une extrême propreté, toute la décence possible et l'intégrité sont les principes de cette utile maison », où la grande innovation consistait dans « la carte » ; jusqu'alors les aubergistes et les traiteurs servaient tous à tant par tête, depuis six sols jusqu'à un louis; chez Roze et Pontaillé le prix de chaque objet était fixé et déterminé, et les dames y étaient admises. On y faisait aussi des repas de commande « à prix fixe et modique ».

« Attendu, dit une ordonnance de police en date du 25 avril 1766, que plusieurs particuliers portent des épées d'une longueur disproportionnée à celle qu'un usage raisonnable a adoptée, et qu'ils font évuider les lames d'une façon qui rend les blessures plus dangereuses, suivant le témoignage des chirurgiens qui ont été consultés; que se croyant assurés d'un avantage avec ces sortes d'épées, ils élèvent des querelles, se livrent à la violence de leur caractère, et cherchent souvent l'occasion de se battre; que différents homicides ont été commis avec de pareilles épées... etc.; faisons défenses aux fourbisseurs et à tous marchands faisant le commerce des épées, d'en fabriquer et vendre, et à tous particuliers, de quelque état et condition qu'ils soient, d'en porter qui ayent moins de vingt-huit pouces et plus de trente-trois pouces de longueur, non compris le talon d'icelles et la garde. Ordonnons en outre que les épées n'auront pas moins de deux lignes et demie de largeur, si ce n'est à un demi-pouce de la pointe; qu'elles ne pourront être affilées, et que la pointe sera en forme de langue de carpe; faisons défenses aux fourbisseurs et à tous autres marchands et ouvriers de fabrique d'en fabriquer, vendre, etc., à peine de 500 livres d'amende pour la première fois contre les maîtres, et de perte de la maîtrise pour la récidive, et contre les ouvriers sous peine, en plus, de la prison. » Cette ordonnance est signée : Antoine-Raymond-Jean-Gualbert-Gabriel de Sartine, chevalier, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, lieutenant général de police.

Louis XV signa, le 3 mai, des lettres patentes portant établissement de docteurs agrégés dans la faculté des arts de l'Université de Paris. Les considérants méritent d'être cités : « Louis, etc... L'attention continuelle que nous donnons au progrès de l'éducation et des lettres nous a engagé à faire examiner les moyens qui seroient les plus propres à procurer de bons maîtres aux enfans de nos sujets... Il nous a paru, par cet examen, que ce qui pourroit le plus remplir nos intentions à ce sujet, seroit d'établir dans la faculté des arts de notre Université de Paris des docteurs agrégés, de les faire nommer dans un concours dont les principaux membres de notre Université seroient les juges... A ces causes il sera établi... soixante places de docteurs agrégés... lesdits docteurs agrégés seront tenus de résider à Paris, d'assister aux assemblées de ladite faculté, de l'aider dans les exercices, dans les comités, dans les compositions pour les prix, etc. » Leurs honoraires furent fixés à 200 livres, et un concours annuel fut institué chaque année au collège Louis-le-Grand. Ces 60 agrégés furent divisés en trois classes : 20 pour les chaires de philosophie, 20 pour celles de rhétorique, de seconde et de troisième, et 20 pour celles de quatrième, cinquième et sixième. Ainsi que nous venons de le dire, ils étaient créés dans le but d'aider la faculté dans toutes les occasions où elle pouvait avoir besoin de leurs services, et afin de remplacer les professeurs, dans le cas de maladie ou de quelque autre empêchement légitime. Les agrégés pouvaient être tous bibliothécaires de l'Université, et, à ce propos, disons quelques mots de cette bibliothèque qui doit son origine à l'Université, et qui fut successivement appelée : bibliothèque de l'Université de Paris, du collège Louis-le-Grand, du Prytanée français, de l'Université de France, de l'académie de Paris et enfin de la Sorbonne.

L'usage de cette bibliothèque était autrefois exclusivement réservé aux membres des cinq facultés de Paris, mais, depuis 1860, elle devint publique et rendit d'utiles services aux gens d'étude, car elle est surtout riche en livres d'érudition. On y trouve la plupart des éditions savantes d'auteurs classiques grecs et latins, publiées en France et à l'étranger, et un choix d'ouvrages théologiques, scientifiques et historiques. Elle possède une collection unique de thèses soutenues devant les diverses facultés de France.

Le nombre des ouvrages imprimés qu'elle contient est de 260,000, en y comprenant 140,000 volumes qui lui ont été légués, vers 1866, par M. Leclerc, ancien doyen de la faculté des lettres. Les jeunes gens qui se préparent à concourir pour les grades universitaires forment son public habituel. Elle est placée sous l'administration d'un conservateur-administrateur, d'un conservateur adjoint, d'un bibliothécaire et de quatre sous-bibliothécaires.

Cette bibliothèque occupe une partie des bâtiments de la Sorbonne; elle n'est pas l'ancienne bibliothèque de la Sorbonne, qui fut réunie en 1792 à la bibliothèque nationale; son fonds principal vient de celle du collège Louis-le-Grand, après l'expulsion des jésuites, en 1763. Achetée par l'Université, elle fut plus tard transférée à la Sorbonne. Elle s'accrut de la bibliothèque parti-

culière de M. Victor Cousin, qui la légua à la Sorbonne avec les fonds nécessaires pour en assurer la conservation.

Le 6 mai, les chambres du Parlement réunies en cour de justice rendaient un arrêt qui condamnait Thomas-Arthur de Lally-Tollendal, lieutenant général et commandant les forces françaises dans l'Inde orientale, à la peine de mort. Le comte de Lally, baron de Tollendal, défendant Pondichéry contre les Anglais, avait été obligé de capituler, et, desservi auprès de Louis XV, il alla volontairement se constituer prisonnier à la Bastille en 1762. Il y resta dix-neuf mois avant d'être interrogé; enfin, après deux années de procédure et de débats orageux, le Parlement, « à qui le roi, par ses lettres patentes des 12 janvier et avril 1764, avoit renvoyé l'instruction et le jugement du procès criminel intenté contre le comte de Lally, lieutenant général des armées du roi, grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ci-devant colonel d'un régiment irlandois de son nom, commissaire du roi et commandant en chef dans l'Inde, a rendu en conséquence, le 6 mai, un arrêt par lequel la cour, la grand'chambre assemblée, déclare Thomas-Arthur de Lally, duement atteint et convaincu d'avoir trahi les intérêts du roi, de son État et de la compagnie des Indes, d'abus d'autorité, vexations et exactions envers les sujets du roi et étrangers habitants de Pondichéry; pour réparation de quoi et autres cas résultant du procès, l'a privé de ses état, honneurs et dignités, l'a condamné et condamne à avoir la tête tranchée par l'exécuteur de la haute justice sur un échafaud qui, pour cet effet, sera dressé en la place de Grève, déclare tous ses biens acquis et confisqués au roi, sur iceux préalablement pris la somme de dix mille livres d'amende, applicables au pain des prisonniers de la Conciergerie du palais et trois cent mille livres applicables aux pauvres habitans de Pondichéry, ainsi qu'il en sera ordonné par le roi ».

Après la lecture de cet arrêt, le condamné demeura muet de stupeur, puis il éclata en malédictions, et, s'adressant au tribunal, il apostropha ses juges, les traitant de bourreaux et d'assassins.

On le ramena à la Bastille, il se montra plus calme, se jeta sur son lit et s'endormit.

On le réveilla à sept heures du soir pour lui annoncer la visite de M. Pasquier, qui avait été rapporteur de son affaire; celui-ci lui fit entrevoir la possibilité du pardon de son crime, mais à ce mot de crime Lally entra dans un accès de fureur indicible, et, saisissant un compas dont il s'était servi pour dresser une carte de l'Inde, il s'en porta un coup dans la région du cœur.

La pointe du compas glissa sur les côtes et ne fit qu'une légère blessure; les geôliers se jetèrent aussitôt sur lui et lui enlevèrent cette arme, mais il leur résista avec opiniâtreté, et il fallut appeler à l'aide des soldats de garde pour arriver à se rendre maître de lui.

M. Pasquier, irrité de la façon dont le prisonnier l'avait reçu, lui fit mettre un bâillon et se rendit auprès du premier président pour lui demander qu'en raison de la résistance du général et de sa tentative de suicide, l'heure de l'exécution fût avancée. Lorsqu'on annonça cette résolution au condamné il s'écria :

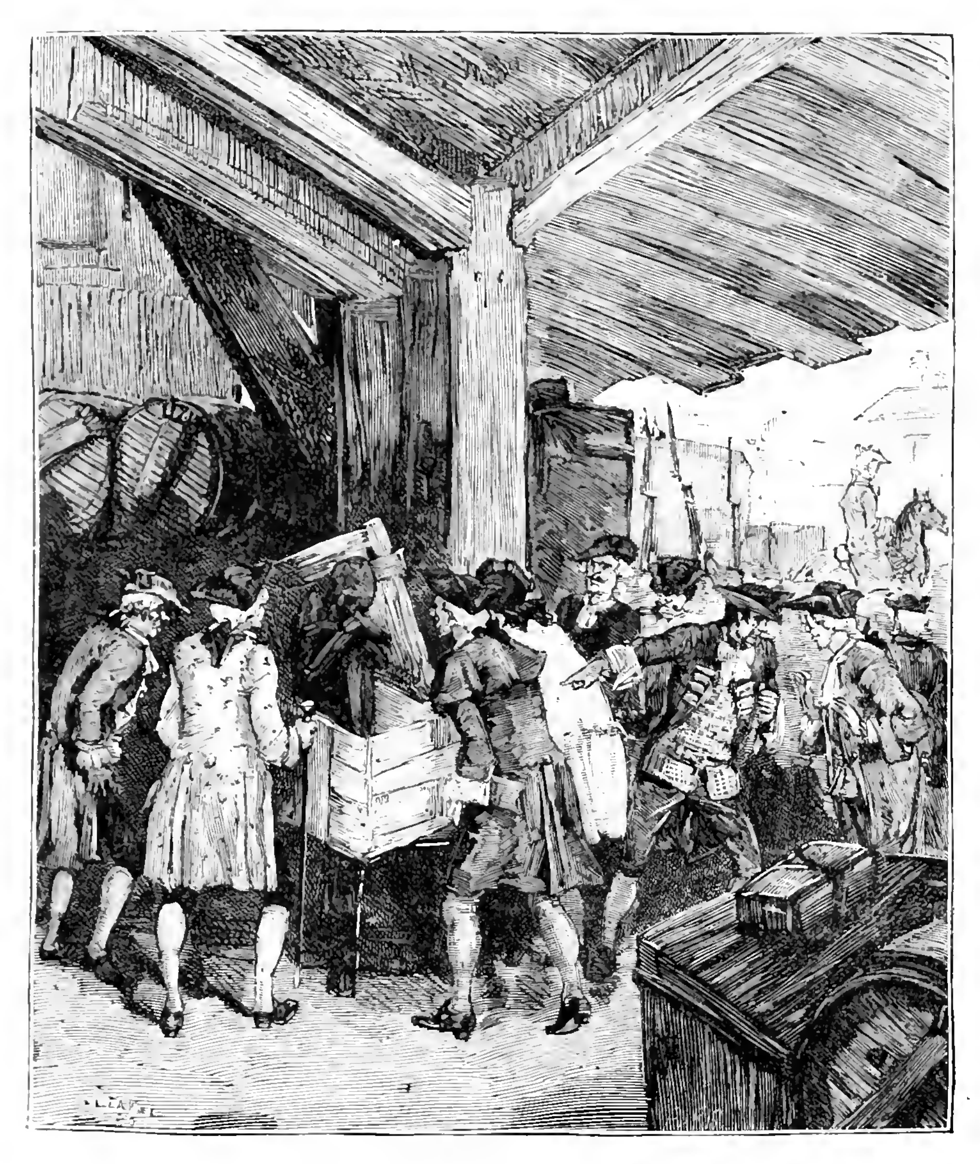
— Tant mieux! ils m'ont bâillonné en prison, mais ils n'oseront le faire quand ils me conduiront à l'échafaud, et alors je parlerai.

On le mena à la chapelle, mais lorsqu'on le fit sortir pour le conduire au supplice, on lui remit dans la bouche l'infâme bâillon de fer qui débordait sur ses lèvres, puis on le garrotta, et comme un charretier passait devant la prison, on l'arrêta, et on l'obligea à prêter son tombereau pour mener le condamné à la Grève, l'heure ayant été changée.

Mais le bruit de l'indigne traitement que l'on avait fait subir au comte de Lally s'était répandu dans le public, une foule considérable s'était dérigée vers la Grève dans la journée du 9 mai. « Toutes les croisées de la place avaient été louées des prix fous; on avait découvert les toits de plusieurs maisons pour contruire des échafauds, et l'on voyait des hommes jusque sur les souches des cheminées. » Innocent, il reçut le coup mortel en héros. L'opinion publique le vengea; quatorze ans après, un arrêt du Parlement le réhabilitait à l'unanimité.

Le 12 mai, le clergé de France fit célébrer, dans l'église des Grands-Augustins, un service solennel pour le repos de l'âme du dauphin; la nef était tendue de noir ainsi que le chœur, à l'entrée duquel était placé le catafalque, orné des armes du défunt et décoré de plusieurs figures symboliques. La messe fut célébrée pontificalement par l'archevêque de Reims, et l'oraison funèbre prononcée par l'évêque d'Auxerre; le lendemain, le duc de Luynes, gouverneur de Paris, et Mlle d'Egmont posèrent les premières pierres de deux chapelles de l'église Saint-Roch dont nous avons parlé. Le même jour, « on suppléa les cérémonies du baptême dans l'église collégiale et paroissiale de Saint-Merri » au prince de Tarente, fils aîné du duc de la Trémoille; il eut pour parrain les États de Bretagne, représentés par l'évêque de Tréguier.

Le 12 juin, il fut encore célébré à Notre-Dame un service funèbre en l'honneur du feu roi de Pologne. Le chapitre de l'église métropolitaine de Paris assista à cette cérémonie ordonnée par le roi, ainsi que l'assemblée du clergé, le Parlement, la chambre des comptes, la cour des aides, l'Université et le corps de ville. Toute l'enceinte intérieure de la nef était tendue de noir jusqu'à la voûte, avec les armes et le chiffre du défunt. L'ar-



Le commissaire s'est rendu sur les lieux, avec un chirurgien, pour ouvrir la boîte à la momie.

chevêque de Paris officia à la grand'messe qui fut chantée en musique à grande symphonie, et ce fut l'évêque de Lavaur qui prononça l'oraison funèbre du roi défunt.

« L'impossibilité où sont plusieurs bourgeois et artisans de faire donner à leurs enfants les principes qui sont la base des arts mécaniques a fait naître le projet d'ouvrir, en différens quartiers de cette capitale, plusieurs écoles de dessin où les jeunes gens recevront des leçons gratuites, chacun dans le genre d'exercice qui lui conviendra. M. Bachelier, peintre du roi, a été chargé d'annoncer cet établissement qui sera, sous l'inspection du lieutenant général de police, et dont l'étendue sera proportionnée aux besoins du public. Il y aura par jour cinq écoles de cent élèves chacune, qui seront distribuées de façon que quinze cents jeunes gens seront exercés deux fois par semaine dans chaque école. On y enseignera, sous l'inspection d'habiles artistes, les principes élémentaires de la géométrie pratique, de l'architecture, de la figure, des animaux, des fleurs et de l'ornement. On fournira aux élèves le bois et la lumière. »

Telle fut l'origine des écoles gratuites de dessin ; Bachelier, qui avait sollicité cet établissement, fut directeur de l'école principale, située rue de l'École de médecine.

Des lettres patentes du 20 octobre 1767 donnèrent à l'école gratuite de dessin une consistance nouvelle. Voici comment le roi apprécia cet établissement et s'en déclara protecteur : « Louis, etc.,

La perfection à laquelle par nos soins et notre protection se sont élevés, dans notre royaume, les différents corps d'arts et métiers, nous ayant convaincu de plus en plus que l'industrie des artistes de ces différents corps formoit une des branches du commerce la plus florissante et la avantageuse à nos sujets, nous croyons devoir apporter encore plus d'attention à ce qui peut faciliter l'accroissement de leurs connoissances et de leurs talents. Ces considérations nous avoient déjà déterminé à permettre l'ouverture d'une école dans laquelle on enseigneroit, etc... Le nombre considérable des élèves que le désir de s'instruire a attirés à ces nouvelles écoles... nous a fait penser qu'il ne manquoit plus à ce projet, pour qu'il devînt parfaitement utile, que d'en faire un établissement que nous honorerions particulièrement de notre protection; à ces causes, etc. »

Si le roi semblait tenir à honneur de protéger les arts, il se montrait peu favorable aux lettres, et « les suppressions d'écrits » étaient toujours très pratiquées. Le 26 avril, on avait brûlé avec le cérémonial accoutumé, et par la main du bourreau, un libelle intitulé *Monitoire à publier*. Au mois de juin, ce fut un mémoire sur l'affaire du parlement de Bretagne qui fut supprimé; au mois de juillet, ce fut un ouvrage sur l'autorité du clergé et le pouvoir des magistrats; mais, quelles que fussent les mesures de rigueur que le gouvernement de Louis le Bien-Aimé déployait contre les brochures et les livres destinés à éclairer le peuple sur les abus qui se commettaient partout, il était impossible qu'elles empêchassent la publication d'écrits qui paraissaient quand même, et en dépit des précautions prises pour en défendre l'impression et la distribution.

Et Dieu sait cependant si les divers fonctionnaires et agents de l'autorité mettaient du zèle dans l'exercice de leur mandat et dans la façon de remplir leurs devoirs.

Ce zèle était même quelquefois excessif; ainsi, le 17 juillet, une sentence de la prévôté de l'hôtel du roi et grande prévôté de France déclara « nul, tortionnaire et déraisonnable, un procès-verbal tendant à saisie-exécution, fait par le sieur Broussin, huissier au Châtelet de Paris, assisté de Salmon et Henoc, archers de robbe-courte, ayans fusils et baïonnettes; leur fait défenses de plus à l'avenir récidiver, sous peine d'être poursuivis extraordinairement et suivant la rigueur des lois, etc ».

Les fusils et baïonnettes étaient une usurpation; mais nombre de gens ont toujours été tentés d'usurper ce qui ne leur appartenait pas : nous voyons, par exemple, Guillaume Danet, « syndic garde des ordres de la compagnie des maîtres d'armes des Académies de Sa Majesté et de la ville et fauxbourgs de Paris », obtenir des lettres patentes faisant défenses à toutes personnes d'usurper la qualité de maîtres en fait d'armes ou de prévôts de salles sous telles peines qu'il appartiendra; ce fut en vertu de ces lettres patentes qu'un sieur Crapotte dit Cabriolet et Joseph de Ligne, qui avaient usurpé ces qualités, furent condamnés.

Le chapitre tenu par les religieux de la congrégation de Saint-Maur n'avait pas beaucoup pacifié les choses, mais un arrêt du conseil d'État du roi, en date du 6 juillet, confirma les bulles d'érection de cette congrégation et ordonna l'exécution provisoire des déclarations sur la règle et des constitutions de ladite congrégation. Cet arrêt contenait 42 articles, de façon à établir une desciplinе sérieuse chez les religieux qui, depuis de longues années, semblaient s'en être complètement affranchis. Au reste un second arrêt, du 31 du même mois, nomma des commissaires spéciaux pour conférer sur les abus qui s'étaient introduits dans les divers monastères des ordres religieux et pour chercher les moyens les plus efficaces pour y remédier.

Une ordonnance du 30 décembre prescrivit l'ouverture de la nouvelle halle aux blés établie sur l'emplacement de l'ancien hôtel de Soissons. Elle eut lieu le 12 janvier suivant. Le curé de Saint-Eustache s'y transporta, à neuf heures du matin, avec une partie de son clergé, et fit la bénédiction, tant de la nouvelle halle que des maisons l'avoisinant. A onze heures, le lieutenant général de police, assisté du procureur du roi et du chevalier du guet, et accompagné d'une partie des commissaires, des inspecteurs de police, des greffiers, des huissiers audienciers et des maîtres des huissiers à cheval et à verge et d'un détachement du guet de la ville de Paris, fit l'ouverture de la halle, où il y avait un grand concours de peuple. A partir de ce jour, la vente s'établit dans le nouveau marché qui était déjà approvisionné de grains et de farines.

Donnons encore cette fois, comme point de comparaison, le mouvement de l'état civil; l'année 1766 vit naître à Paris 9,541 garçons et 9,291 filles; il mourut 10,807 hommes et 8,656 femmes. Le nombre des enfants trouvés fut de 5,604 garçons et 2,706 filles, soit 8,310 enfants.

On éprouva un grand froid à Paris à partir du 8 janvier; pendant la journée du 7, la Seine gela sur tout son parcours dans la ville, le thermomètre Réaumur descendit à 13 degrés au-dessous de zéro.

Malgré toutes les ordonnances antérieures, les rues de Paris continuaient à être dans un état de malpropreté qui jurait avec la belle apparence des hôtels et des maisons nouvelles qui se construisaient. Une nouvelle ordonnance de police, en date du 9 janvier 1767, imposa aux habitants de la ville et des faubourgs de Paris de faire balayer le devant de leurs maisons, tous les matins, à sept heures en été, et à huit heures en

hiver. Un des articles du règlement institué pour le bon entretien de la ville prescrivait aussi à ceux « qui auraient chez eux des gravois, poteries, bouteilles cassées, verres à vitres, morceaux de glaces ou vieilles ferrailles, de les rassembler dans des paniers ou autres ustensiles pour les porter dans la rue, et de les mettre dans un tas séparé de celui des boues, sans pouvoir les mêler avec lesdites boues ni les jeter par les fenêtres, le tout à peine de cent livres d'amende pour la première fois, et de plus grande en cas de récidive. » Défenses sont faites à tous particuliers, par le huitième article, de jeter par les fenêtres dans les rues, « tant de jour que de nuit, aucunes eaux, urines, matières fécales et autres ordures de quelque nature qu'elles puissent être, à peine de trois cents livres d'amende ».

Il paraît que les dispositions de ce règlement modifiaient tout à fait les habitudes des Parisiens qui avaient l'habitude de tout jeter par les fenêtres, ce qui offrait de véritables inconvénients pour les passants. Le 27 février, une seconde ordonnance, émanant cette fois du bureau des finances de la généralité de Paris, fit défense à tous particuliers d'étaler aucunes marchandises sur les quais et les ponts de la ville. Cette ordonnance provoqua un mécontentement général.

Le 18 février, les chanoines réguliers de l'abbaye royale de Saint-Victor célébrèrent la messe solennelle qu'ils avaient fondée à perpétuité pour la conservation des jours du roi et de la famille royale, mais cela n'empêcha malheureusement pas que le 13 mars la dauphine de France ne mourût à Versailles; son corps fut transporté à Sens. Cette nouvelle causa une grande douleur dans Paris, et des services funèbres furent célébrés partout.

Celui de Notre-Dame eut lieu le 8 avril. Quelques jours auparavant (le 8 mars), un arrêt du conseil d'État avait été rendu, qui supprimait tous droits d'entrée à Paris sur la morue sèche, et cet arrêt fut très favorablement accueilli, la morue étant un aliment très consommé par les pauvres gens.

Le 13 avril, le dauphin (Louis XVI), en manteau court de deuil, se rendit en cérémonie à l'église Notre-Dame pour y faire ses Pâques; il était accompagné de son frère, le comte de Provence (Louis XVIII), qui devait faire le même jour sa première communion, et un grand concours de curieux se placèrent sur leur passage pour les voir; ils reçurent un accueil très sympathique de la population.

En dépit des arrêts qui les expulsaient de France, les jésuites continuaient à y demeurer, et le 8 mai, le Parlement, toutes chambres assemblées, rendit un nouvel arrêt qui leur ordonnait de sortir du royaume, et des commissaires furent nommés pour délibérer sur les moyens à employer pour obtenir du pape la dissolution entière de la société de Jésus.

Le lendemain 9, après que les commissaires se furent assemblés en l'hôtel du premier président, la cour, toutes chambres assemblées, déclara la société de Jésus et tous ses membres publics et secrets, ennemis de toute puissance et de toute autorité légitime, de la personne des souverains et de la tranquillité des États; en conséquence, « ordonne que tous les ci-devant soi-disans jésuites demeureront déchus du bénéfice à eux accordés par l'édit de novembre 1764. Ordonne que tous et un chacun de ceux qui étoient membres de ladite société à l'époque du 6 août 1661 seront tenus de se retirer hors du royaume dans quinzaine de la publication du présent arrêt, laquelle vaudra signification à chacun d'eux, sous peine d'être poursuivis extraordinairement, à l'exception toutefois de ceux qui auront prêté les sermens ordonnés par les arrêts de la cour des 6 août 1762 et 22 février 1764. Conformément auxdits arrêts, en exécution d'iceux et dans les délais portés, se réservant la dite cour de statuer sur la contravention aux arrêts de la cour qu'aucun desdits ci-devant soi-disans jésuites qui auraient prêté lesdits sermens, auroient pu commettre postérieurement à la prestation desdits sermens... Fait défenses à tous et un chacun de ceux qui auront été obligés de se retirer hors du royaume, en vertu du présent arrêt, de tenter, sous quelque prétexte que ce puisse être, de rentrer dans les États de la domination du roi, à peine d'être poursuivis extraordinairement.

« Fait défenses à tous gouverneurs de provinces, lieutenans généraux, lieutenans du roi, baillifs, sénéchaux et à tous juges du ressort de la cour, de laisser résider, dans l'étendue desdites provinces et juridictions, aucun desdits ci-devant soi-disans jésuites, exclus des terres de la domination du roi, comme aussi aucuns jésuites étrangers, sous peine d'en répondre en leur propre et privé nom.

« Fait défenses à tous sujets du roi, de quelque qualité ou condition qu'ils soient, de donner retraite à aucun des ci-devant soi-disans jésuites qui sont obligés de se retirer hors du royaume en vertu du présent arrêt, même d'entretenir directement correspondance avec les ci-devant soi-disans jésuites, à peine d'être poursuivis suivant la gravité du délit et l'exigence des cas.

« Fait pareillement très expresses inhibitions et défenses à tous sujets du roi de recevoir du général de ladite société, ou de quelque autre en son nom, des lettres d'association ou d'affiliation quelconque, sous peine d'être poursuivis extraordinairement; ordonne que tous ceux qui seroient en possession de ces lettres ou qui en auroient eu précédemment en leur possession, seront tenus d'en faire, dans un mois pour tout délai, leur déclaration par-devant le plus pro-

chain juge royal des lieux, même de remettre auxdits juges lesdites lettres, si aucunes ils avoient entre les mains..

« Fait défenses à tous archevêques, évêques, supérieurs et supérieures des communautés séculières ou régulières, séminaires, lieux d'instruction ou éducation, pensions et autres établissemens destinés à l'instruction de la jeunesse, de l'un et de l'autre sexe, d'employer à enseigner, de quelque manière que ce soit, en public ou en particulier, ou aux fonctions de prêcher et de confesser dans les diocèses, séminaires, couvens et autres maisons auxquels ils sont préposés, aucuns de ceux qui auroient été membres de ladite société à l'époque du 6 août 1761...

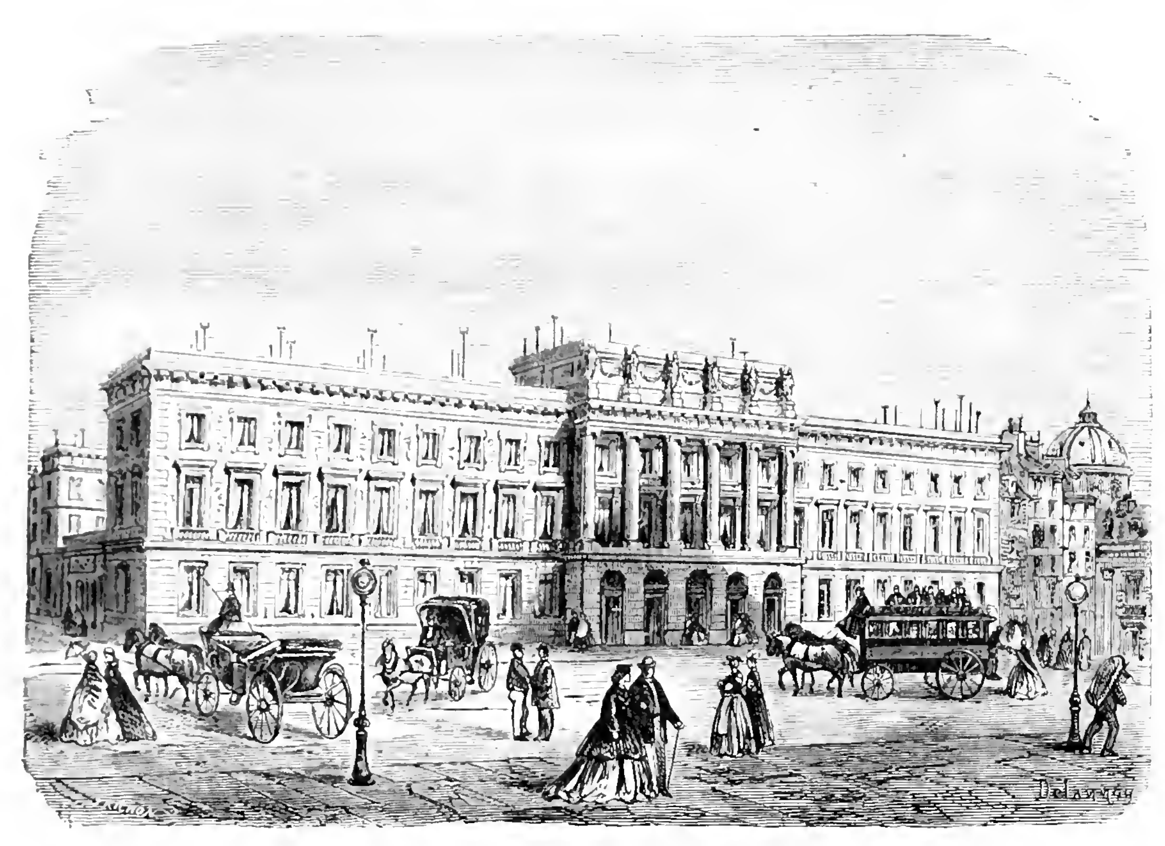
« Sera le roi très humblement supplié d'écarter de sa personne et de celle des princes de sa famille et de la maison royale, tous ceux qui auroient eu précédemment, ou ceux qui conserveront encore aucune fraternité ou affiliation publique ou secrète avec ladite société; sera le roi, supplié en qualité de fils aîné et de protecteur de l'Église, d'interposer ses offices auprès du pape, même de joindre, s'il le juge à propos, ses instances à celles des princes catholiques, à l'effet d'obtenir l'extinction totale d'une société pernicieuse à la tranquilité de leurs États, etc. »

Des lettres patentes du 23 mai ordonnèrent que les chanoines réguliers du prieuré royal de la Couture seraient transférés dans les maison et église de Saint-Louis, qu'occupaient les jésuites, rue Saint-Antoine, et que sur les terrains et bâtiments du chapitre et de la communauté de ces chanoines serait construit un marché pour remplacer celui qui s'élevait dans la rue Saint-Antoine.

« L'église, terrain, bâtimens, circonstances et dépendances, formant ci-devant la maison professe des jésuites, située dans la rue Saint-Antoine de notre bonne ville de Paris, abandonnée aux créanciers de ladite société par arrêt de notre cour de Parlement du 10 mars 1764, seront acquis en notre nom pour les chanoines réguliers dudit prieure de Sainte-Catherine de Paris, par les commissaires que nous nommerons à cet effet... pour et moyennant le prix de 400,000 livres... qui seront payées sur les deniers par nous destinés pour la construction de la nouvelle église de Sainte-Geneviève... Voulons qu'aussitôt après que lesdits chapitres et chanoines réguliers habiteront lesdits terrains et bâtimens, il soit forme dans l'emplacement une place pour servir au marché qui se tient actuellement dans la rue Saint-Antoine, suivant les plans qui en seront dresses par le sieur Soufflot, architecte, contrôleur de nos bâtimens. Voulons en conséquence que les étaux et échoppes actuellement subsistans dans la rue Saint-Antoine soient transportés dans ledit nouveau marché, en telle sorte que la place de Birague, qui a été déclarée nous appartenir par l'arrêt de notre cour du Parlement du 18 janvier 1763, soit et demeure libre pour le public. »

La démolition des bâtiments du prieuré de la Couture ou culture Sainte-Catherine eut lieu de 1773 à 1774. Cependant l'église subsistait encore en 1777, lorsque de nouvelles lettres patentes, datées du 18 octobre de cette année 1777, ordonnèrent la démolition définitive de cet édifice et la vente aux enchères des terrains. Ces mêmes lettres ordonnèrent que les deniers provenant de cette aliénation seraient destinés à la construction de la nouvelle église Sainte-Geneviève. Les adjudicataires devaient procéder immédiatement à la construction du nouveau marché et à l'ouverture de plusieurs rues pour en faciliter l'accès, conformément au plan dressé par Soufflot. Mais ces dispositions ne furent pas exécutées, et le 6 octobre 1781, le roi ordonna l'exécution d'un nouveau projet de marché dû au sieur Brébion, architecte.

Ce plan fut encore modifié; enfin des lettres patentes du 15 février 1788 reçurent leur pleine et entière exécution. Le 20 avril de cette année, M. d'Ormesson, contrôleur général des finances, posa la première pierre du marché, et les rues qui furent formées sur l'emplacement du prieuré de Sainte-Catherine furent, outre la place du marché, la rue Caron, dont le percement s'effectua en 1784, et qui dut son nom, non pas à Caron de Beaumarchais, comme on l'a prétendu à tort, mais à Caron, maître général des bâtiments du roi Louis XVI; la rue d'Ormesson, aussi percée en 1784, et qui reçut son nom de Louis-François-de-Paule Lefebvre d'Ormesson, contrôleur général qui, le 20 août 1783, avait posé la première pierre du marché Sainte-Catherine; la rue du Colombier, autorisée par lettres patentes du 15 février 1783, et prenant son nom de Marchand du Colombier, avocat, conseiller du roi et assesseur de l'hôtel de ville d'Arras, qui s'était rendu acquéreur d'une grande partie du terrain du prieuré; la rue de Jarente dont l'autorisation de percement date du 6 janvier 1781, mais qui ne fut aussi réellement livrée à la circulation qu'en 1784; et encore à cette époque elle ne débouchait dans la rue Culture-Sainte-Catherine qu'en passant sous la voûte d'une maison de cette voie publique, cette maison fut abattue en 1840, et la rue eut son plein parcours. Son nom lui fut donné en l'honneur de Louis-François-Alexandre de Jarente, Senas d'Orgeval, évêque d'Alba, coadjuteur de l'évêché d'Orléans et prieur commendataire du prieuré royal de la couture de Sainte-Catherine, c'était lui qui avait proposé l'établissement de cette voie; la rue Necker, autorisée par lettres patentes du 15 février 1783, elle fut ouverte en 1784 et reçut sa dénomination en l'honneur de Necker, alors contrôleur général des finances; enfin l'impasse de la Poissonnerie qui fut autorisée ainsi par lettres patentes de 1783 et fut ainsi nommée



Hôtel des Monnaies, vue prise du Pont-Neuf.

parce qu'on y établit la poissonnerie du marché.

Puisque nous en sommes aux travaux d'édilité, disons que ce fut en 1767 qu'un arrêt du conseil, en date du 19 mai, ordonna qu'il serait fait, aux dépens de la ville, la plantation de deux rangées d'arbres, en forme de demi-lune de 36 toises de diamètre ou environ, pour servir d'entrée à l'hôpital général, ce fut ce qu'on appela la place de l'Hôpital; qu'un acte fut passé le 21 mars par-devant Mᵉ Poultier, notaire, entre M. de Sartine, stipulant au nom du roi, et M. Turpin, propriétaire, rue Aumaire, aux termes duquel ce dernier vendit le droit de passage à travers sa propriété et pour les piétons seulement, et que le pavé dudit passage (qui prit le nom de passage Aumaire) serait « fait et entretenu aux dépens du roi »; que l'avenue de Marigny fut formée sur les dépendances de l'hôtel des Ambassadeurs étrangers (palais de l'Élysée); elle dut son nom au marquis de Marigny, directeur général des bâtiments et jardins de Louis XV; enfin qu'on acheva de démolir l'hôtel de Grammont pour le passage de la rue de Grammont dont nous avons parlé.

Un important édit du roi, intéressant les corps et communautés d'arts et métiers, fut rendu le 17 mai. Par cet édit: « Sa Majesté, désirant rendre le commerce de son royaume de plus en plus florissant, et s'occupant des moyens de parvenir à fixer d'une manière plus modérée les frais de réception dans les maîtrises, qui sont devenus excessifs par l'espèce d'arbitraire qui s'est introduit à cet égard dans les corps et communautés d'arts et métiers, veut qu'il soit par Elle accordé à ceux des compagnons et aspirants à la maîtrise qu'il lui plaira choisir, des brevets ou privilèges qui leur tiendront lieu de maîtrises et qu'Elle crée à cet effet, savoir : douze en chacun des corps d'arts et métiers de la ville de Paris, de l'effet desquels brevets ils jouiront en se faisant recevoir, sans être tenus de payer aucuns frais de réception ni des formalités du chef-d'œuvre, apprentissage et compagnonnage. Registré le 19 juin 1767, du très expresse commandement du roi à la charge néanmoins que, conformément aux intentions du roi, aucuns corps et métiers ne pourront être contraints à racheter lesdits brevets, et que ledit édit n'aura aucune exécution à l'égard des chirurgiens, apothicaires, imprimeurs et orfèvres. »

Les nombreux abus qui viciaient l'institution des corps d'arts et métiers avaient atteint leurs dernières limites. Cependant Louis XV trouva encore moyen de tirer de l'argent des petites

bourses en instituant ces brevets ou privilèges mis à la portée de ceux qui étaient dans l'impossibilité d'acquitter les frais de maîtrise.

Un arrêt du conseil d'État du 23 juin réglementa la matière : « Ceux des compagnons et aspirans qui seront admis aux brevets ou lettres de privilège créés en chacun art et métier par édit du mois de mars dernier payeront en ses revenus casuels la finance qui sera taxée par les rôles qui seront arrêtés au conseil. Veut Sa Majesté que sur la quittance de finance qui leur sera délivrée par le trésorier desdits revenus casuels, dûment contrôlée et qui leur tiendra lieu de brevet, ils soient incontinent reçus et installés sans difficulté par les baillis ou sénéchaux ou autres juges qu'il appartiendra, et qu'ils jouissent desdites maîtrises avec tels et semblables droits, franchises, libertés et privilèges dont jouissent les autres maîtres jurés des dits métiers, sans qu'ils soient tenus de faire aucuns chefs-d'œuvre ou expérience, ni subir aucun examen, payer banquets, droits de confrérie et de boites, ni aucuns autres droits, quels qu'ils puissent être, que les jurés de chaque métier ont accoutumé de prendre et faire payer à ceux qui veulent être reçus maîtres, dont Sa Majesté entend qu'ils soient et demeurent dispensés et exceptés.

« 2° Pourront, les pourvus desdits brevets, ensuite de leur réception, mettre et tenir sur les rues, et en tels lieux et endroits que bon leur semblera, étaux, ouvroirs et boutiques garnies d'outils et autres choses nécessaires pour l'usage et exercice de leurs métiers, tout ainsi et de même manière que les autres maîtres, ayant fait chef-d'œuvre et expérience : Veut en outre Sa Majesté, qu'ils soient appelés en toute assemblée et visites, qu'ils puissent être gardes et jurés desdits métiers et qu'ils jouissent, et après leur décès leurs veuve et enfans des mêmes privilèges dont jouissent et ont droit de jouir les anciens maîtres jurés, sans aucune distinction ni différence, en contribuant par eux aux charges de la communauté, tant ainsi que les autres maîtres. »

Ces lettres patentes furent enregistrées au Parlement le 6 juillet 1767.

Le 7 juillet, nouvel arrêt du conseil d'État ordonnant que la réception des fils de maître « qui seront dans le cas d'être admis dans chacun art et métier ne pourra être différée, quoique le nombre des brevets ou lettres de privilège, créés dans les corps et communautés d'arts et métiers ne soit pas rempli, et les pourvus reçus et mis en possession, à peine de deux cens livres d'amende et de nullité de réception, etc. »

27 juillet, arrêt du conseil d'État, « qui reçoit les corps des métiers et des orfèvres opposans à la demande des joailliers-faussetiers à leur érection en communauté, au nombre limité de six cens maîtres, et, faisant droit sur ladite opposition, a renvoyé et renvoie lesdits joailliers-faussetiers, de ladite demande; et néanmoins Sa Majesté ayant aucunement égard à la requête desdits joailliers-faussetiers, a ordonné que tous ceux qui exercent ou exerceront à l'avenir ladite profession... en faisant enregistrer au greffe de la police les lettres ou brevets, ou quittances de finance en tenant lieu, pourront travailler dans la ville et fauxbourgs de Paris comme maîtres dudit métier... Réserve néanmoins Sa Majesté aux gardes orfèvres l'inspection et le droit de visite chez lesdits joailliers-faussetiers pour ce qui concerne l'emploi des matières d'or et d'argent, etc. »

12 août 1767, encore autre arrêt du conseil d'État du roi qui ordonne « que ceux qui conformément aux arrêts du conseil et lettres patentes du 23 juin dernier, lèveront des lettres ou brevets tenant lieu de maîtrises... en jouiront ainsi que les autres maîtres desdits corps et communautés et que dans les communautés de barbiers-perruquiers, baigneurs et étuvistes, d'emballeurs à la douane de Paris ou autres de cette nature dont les maîtrises sont transmissibles par hérédité ou autrement ceux qui lèveront lesdits brevets ou lettres pourront également les transmettre, etc. »

Enfin un arrêt du conseil du 23 août de la même année porta règlement pour les professions d'arts et métiers et autres qui intéressaient le commerce et n'étaient pas en jurande. Il est extrêmement curieux, par la façon dont il englobe quiconque, parmi les infimment petits, avait jusqu'alors échappé à l'enrôlement dans une corporation quelconque; en voici la dispositions :

« Tous marchands vendans par poids et mesures et tous autres faisans profession de quelque trafic de marchandises, arts ou mestiers, soit en boutiques ouvertes, magasins, chambres, ateliers ou autrement, qui sont actuellement établis ou s'établiront à l'avenir dans les fauxbourgs enclos et banlieue de Paris, seront tenus de se faire recevoir et prêter serment, auquel serment ils ne pourront être admis qu'en rapportant des lettres ou brevets ou quittances de finances en tenant lieu, etc.

« Seront pareillement tenus de se faire recevoir en la manière portée par le précédent article, notamment dans la ville de Paris : les marchands de bois neuf et bois flotté, les marchands de bois quarré, les marchands de planches, les marchands de bois de sciage et déchirage de bateaux, les marchands et loueurs de chevaux ; les marchands de bled, grains, farine, et avoine, sur les ports, quays et halles : les marchands de foin et pailles, les marchands de sable, les marchands de charbon de terre, de bois et de tourbes, les marchands de chaux, les marchands de salines, les marchands de tuiles et ardoises, les marchands de poisson d'eau douce, les marchands d'huitres, les marchands de bière en dé-

tail, les marchands forains vendant à Paris deux jours par semaine, des gazes, dentelles et blondes, les fabriquans de tapisseries et cuir, toile et autres étoffes peintes, dorées ou en couleur et de tontisses; les fabriquans de papiers et destinés à faire des tapisseries ou autres ornemens, les fabriquans d'indienne ou toile imitant les indiennes; les faiseurs et vendeurs de fleurs artificielles, les faiseurs de modes, les faiseurs de cire à cacheter, les fabriquans de chocolat, les fabriquans de vermicelle; les faiseurs d'instrumens de mathématiques et de physique, les graveurs en taille douce, les fumistes, les artificiers, les aubergistes-gargotiers, les blanchisseurs et blanchisseuses de linge, dentelles, rabats, blondes et bas de soye; les bateleurs, faiseurs de tours et jeux publics; les brocanteurs de toute espèce, les charretiers, maîtres ou maîtresses et loueurs de charrettes, haquets et tombereaux, les coiffeuses et monteuses de bonnets, les cylindreuses et calendreuses, les colporteurs et enlumineurs de cartes et images; les écrivains établis dans les rues ou qui vont montrer en ville, connus sous le nom de buissonniers, les forts de la douanne, de la halle aux grains, farines, des ports, de la halle aux draps, de la halle aux toiles; les herboristes-botanistes; les laitières et marchandes de beurre, crème et fromage; les loueurs de carrosses, chaises et cabriolets; les loueurs ou loueuses de sacs et de bannes; ceux qui tiennent hôtels et chambres garnies, les ouvrières en linge, les plâtriers, les raccommodeuses de dentelles, les revendeuses à la toilette, les revendeurs et revendeuses à la halle, et dans les rues et places; les marchandes tripières et cuiseuses de tripes et d'abatis, les treillageurs et les voituriers sur les quais; les vendeurs d'orviétan, et généralement tous ceux exerçant toutes autres professions, arts et métiers qui ne sont point en maîtrises et jurandes encore qu'ils ne soient dénommés au présent article.

« Entend Sa Majesté que les personnes de l'autre sexe, soit mariées veuves ou filles soient admises à se faire pourvoir desdites lettres ou brevets pour toutes les professions dont leur sexe peut être susceptible, et qu'elles puissent les exercer sans difficulté, après avoir été reçues en la forme prescrite.

« Ordonne Sa Majesté que les marchands forains, les colporteurs, soit par charrette, chevaux ou porte-balles, seront tenus de prendre desdites lettres ou brevets; de même que toutes personnes exerçant des professions qui intéressent la nourriture et logement de ses sujets ou des étrangers voyageant dans le royaume, tels que ceux qui tiennent hôtelleries, auberges, cabarets, hôtels ou chambres garnies, traiteurs et autres donnant à manger.

« Permet Sa Majesté par le neuvième article, aux marchands, artisans et autres, ensuite de leur réception, de s'assembler, après toutefois s'y être fait autoriser à Paris par le lieutenant général de police, pour élire des syndics qui auront droit de visite et inspection chez chacun desdits marchands, artisans et autres.

« Suivant l'article onzième, ceux qui auront été reçus conformément aux articles précédents venant à décéder, leurs veuves pourront continuer d'exercer sans être tenues d'obtenir de nouvelles lettres. Entend Sa Majesté, à l'égard des enfans qui voudront continuer la profession de leurs pères, qu'il leur soit expédié à cet effet des lettres ou quittances en tenant lieu, en payant par eux le quart de la finance; et à l'égard de ceux qui épouseront les filles ou veuves des dits brevetés, en payant moitié.

« Sa Majesté ayant considéré que la profession des courtiers est une de celles qui intéressent plus particulièrement le commerce, attendu que lesdits courtiers sont les agens et les dépositaires de la confiance publique, et étant informée que des gens de tous états et la plupart sans aveu, s'immiscent d'en faire les fonctions, d'où il résulte des abus sans nombre; elle ordonne par le treizième article, que nul ne pourra s'immiscer à l'avenir dans lesdites fonctions d'agens et courtiers de change ou commissionnaires, banque, assurance et marchandises de quelque nature qu'elles puissent être, vins, eau-de-vie, grains, chevaux, facteurs de rouliers, ou autre sorte de courtage, dans aucune ville du royaume, qu'ils n'ayent en vertu des lettres ou quittances de finance en tenant lieu, etc... »

Tout ceci arrêté, il s'agissait de savoir ce qu'on exigerait des gens exerçant les professions dénommées dans l'arrêt ci-dessus; jusqu'alors, on n'en avait rien dit, et les intéressés désiraient fort être fixés à cet égard; il leur fallut attendre jusqu'au mois de septembre; chacun put alors apprendre ce qu'il allait avoir à verser dans les caisses du roi, pour pouvoir se livrer à son industrie. Par un arrêt du conseil du 13 septembre 1767, le prix des brevets ou lettres de privilège fut ainsi fixé pour ceux « qui exercent ou exerceront dans la bonne ville de Paris : les marchands de bois neuf et flotté payeront 1,000 livres; les marchands de bois carré, 1,000 livres; les marchands de planches, 1,000 livres; les marchands de bois de sciage et déchirage de bateaux, 600 livres; les marchands et loueurs de chevaux, 400 livres; les marchands de bleds, grains, farines et avoines, 400 livres; les marchands de charbon de terre, bois et tourbes, 300 livres; les marchands de tuiles et ardoises, 300 livres; les marchands de bière, cidre, poiré et eau-de-vie en détail, 75 livres; les fabriquans de tapisseries en cuir, toile, etc., 300 livres; les fabriquans de papiers à tapisseries, etc., 200 livres; les fabriquans d'indiennes ou toile les imitant, 300 livres; les faiseurs et vendeurs de fleurs artificielles,

240 livres; les faiseurs de modes, 400 livres; les faiseurs de cire à cacheter, 400 livres; les fabriquans de chocolat, 400 livres; les faiseurs d'instrumens de mathématiques, 500 livres; les graveurs en taille douce, 400 livres; les artificiers, 240 livres; les aubergistes gargotiers, 75 livres; les brocanteurs, 250 livres; les cylindreurs et calendeurs, 150 livres; les herboristes, 200 livres; les loueurs de carrosses, 300 livres; les tenans hôtels garnis, 600 livres; les tenans chambres garnies, 300 livres; les plâtriers, 180 livres; les treillageurs, 400 livres; les marchands de chaux, 150 livres; les rouliers demeurant dans Paris, 150. » Les agents de change et les courtiers suivant des états particuliers qui devraient être dressés et annotés ultérieurement. Quant aux autres professions, ceux qui les exerçaient n'étaient tenus qu'à un simple enregistrement au greffe.

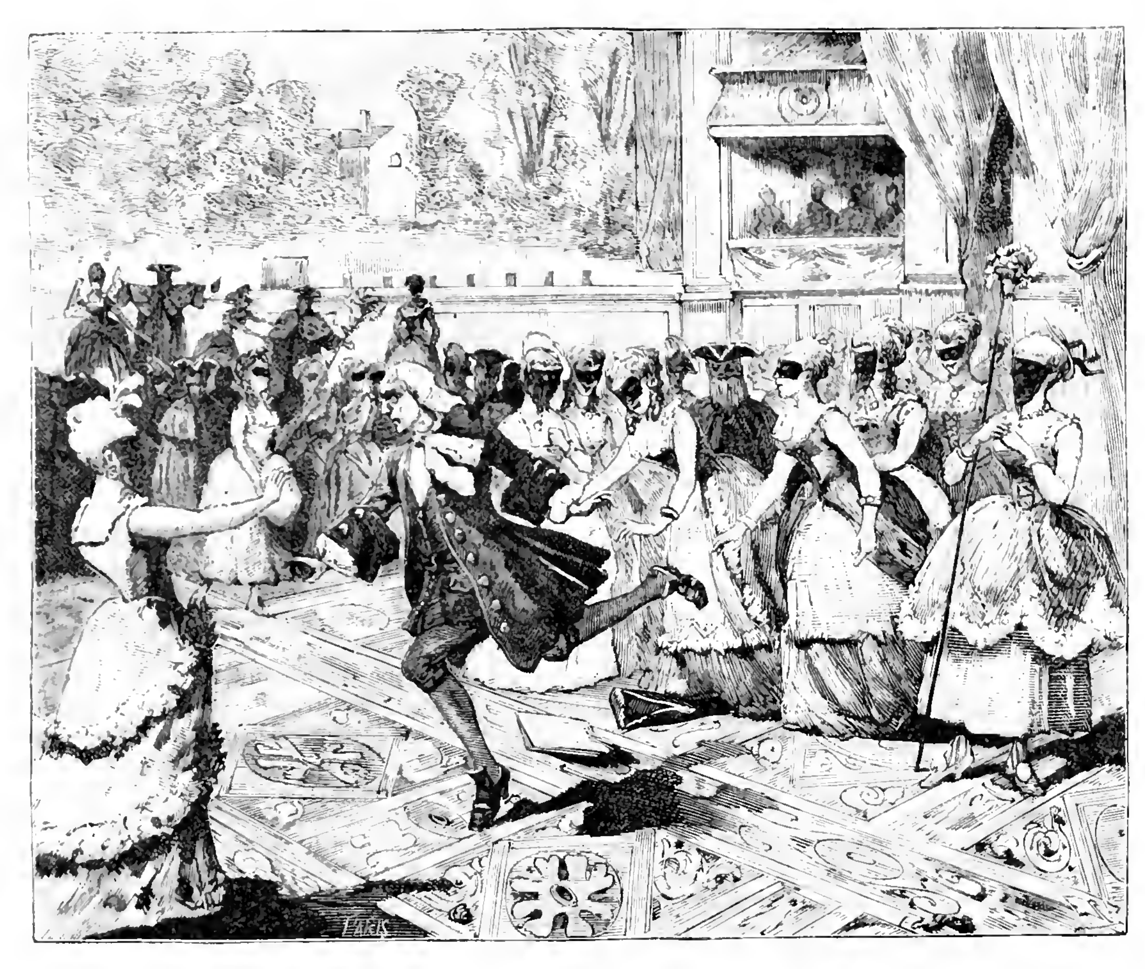
« Ainsi, dit l'auteur de l'*Histoire des corporations françaises*, tout ce qui jusqu'alors avait vécu dans une liberté commerciale relative, tout ce qui avait échappé à l'obligation légale de faire partie d'une corporation quelconque, fut pris dans ce dernier coup de filet de la réglementation à outrance. Il n'y eut plus une industrie, un métier, un labeur, une occupation, un gagne-pain, quelque modeste et humble qu'il fût, qui eût le droit d'exister en dehors de ce cercle infranchissable. Tout métier, tout art, reçut ses statuts qui le mettaient en jurande, et quiconque voulut vivre de ce qu'il savait faire fut tenu d'entrer dans une communauté et de payer ses droits de réception. Il est vrai que, pour en faciliter l'entrée, le candidat malgré lui fut souvent dispensé d'exécuter le chef-d'œuvre traditionnel : c'était là un moyen trop simple d'augmenter l'abondance de la récolte pour qu'on n'y recourût pas. »

Ajoutons qu'en dehors de la question d'argent, jamais les marchands n'avaient été moins libres dans leur commerce; ainsi le 29 mai de cette même année 1767, un arrêt de la cour du Parlement ordonne « que ceux des marchands épiciers et apothicaires-épiciers qui voudront faire venir et vendre en cette ville de Paris des grains et légumes secs ne pourront les acheter ailleurs qu'au delà de vingt lieues de Paris, ni en avoir des magasins ailleurs que dans les maisons où ils demeurent, sans qu'ils puissent en acheter sur le carreau de la halle et seront tenus de porter sur le carreau de la halle, au premier marché qui suivra l'arrivée desdits grains et légumes secs, le tiers desdites marchandises pour y être vendues, tant à grandes qu'à petites mesures, aux bourgeois seulement pendant l'heure qui leur est reservée. » Ils devaient en outre faire viser et parafer les lettres de voitures des marchandises qu'on leur amenait par les commis des barrières et des portes par lesquelles elles entraient, et ils devaient les représenter sur le carreau des halles pour justifier que c'était bien le tiers de ces marchandises qu'ils mettaient en vente.

Encore quelques années, et un ministre intelligent allait supprimer « les dispositions bizarres, tyranniques, contraires à l'humanité et aux bonnes mœurs dont étaient remplis ces espèces de codes obscurs, rédigés par l'avidité, adoptés sans examen dans des temps d'ignorance, et auxquels il n'a manqué pour être l'objet de l'indignation publique que d'être connus. »

En attendant, et après avoir astreint tous les petits marchands et fabricants à l'obligation de prendre moyennant finances des lettres de privilège, Louis XV en gratifia les commerçants en gros, et le 30 octobre 1767, son conseil rendit un arrêt dans lequel on lisait ceci : « Quoique le commerce en gros qui constitue le vrai négociant soit une profession si honorable qu'elle peut être exercée par la noblesse, même sans dérogeance, cependant plusieurs de ceux qui s'y adonnent essuient journellement des contestations... et une des causes qui y donne lieu, c'est que la plupart des simples commerçants, confondant leur état et qualité suffisamment estimables d'ailleurs, avec celles des négocians, prétendent devoir être rangés dans la même classe et jouir des mêmes privilèges. »

Ce fut pour remédier à « ces inconvénients » que le roi ordonna qu'il serait expédié des lettres « à tous ceux qui exercent ou voudront exercer à l'avenir le commerce en gros en payant la finance qui sera réglée par les rôles arrêtés au conseil. Tous banquiers, manufacturiers, et ceux qui font leur commerce en magasin, vendant leurs marchandises par balles, caisses ou pièces entières et qui n'auront point de boutiques ouvertes ni aucun étalage ou enseignement à leur porte ou maison, seront censés et réputés négocians en gros, conformément à l'état de décembre 1701. Ceux qui auront obtenu lesdites lettres et les auront fait enregistrer selon la forme prescrite pourront exercer toute sorte de commerce en gros, encore que la nature dudit commerce exigeât qu'ils tinssent des magasins; et Sa Majesté veut et entend qu'ils soient réputés vivant noblement, ayant rang et séance en cette qualité dans les assemblées de ville et autres et jouissent de tous les honneurs et avantages qui y sont attachés, spécialement, de l'exemption de la milice pour eux et pour leurs enfants et du privilège de porter l'épée dans les villes, et dans leurs voyages les armes nécessaires pour leur sûreté. Sa Majesté se réserve d'ailleurs d'accorder chaque année deux lettres particulières d'anoblissement à ceux d'entre eux qui se seront distingués dans leur profession. Les marchands et commerçans en détail qui voudront quitter leur profession pour embrasser le commerce en gros, pourront obtenir lesdites lettres, à la réserve de ceux qui auraient fait faillite, pris des lettres de répit, ou



Ces demoiselles du quadrille entourèrent le poète et lui distribuèrent une volée de coups de poing.
(Page 318, col. 2.)

fait contrats d'attermoiement avec leurs créanciers. Sa Majesté ordonne par le même arrêt que sur la finance desdites lettres il en sera déduit un tiers à ceux qui auroient été reçus dans des corps ou communautés établis en jurande et à ceux qui auroient pris des brevets ou quittances de finances en tenant lieu, pour des professions, arts et métiers non établis en jurande, la somme qu'ils auroient payée pour l'obtention desdits brevets ou quittances de finance. »

On le voit tous les moyens étaient bons pour se procurer de l'argent.

Or, comme il arrivait chaque fois que l'on avait imaginé quelque moyen d'en faire produire, soit par des créations de charges nouvelles, soit de toute autre façon, on édictait quelque nouvelle mesure de rigueur contre « les vagabonds et gens sans aveu », on n'y manqua pas cette fois encore, et le 21 octobre 1767, l'arrêt suivant émanant du conseil du roi fut publié :

« Le roi étant informé que sa déclaration du 3 août 1764, concernant les vagabonds et gens sans aveu n'est pas exécutée complètement et avec l'exactitude que son utilité exigeroit, sous le prétexte que les hôpitaux ne sont pas suffisamment rentés, la déclaration du 3 août 1764 sera exécutée ; » et en conséquence il fut ordonné de faire préparer et établir dans les différentes généralités des maisons suffisamment fermées pour y recevoir tous ceux qui seraient condamnés à y être enfermés.

Ne quittons pas le mois d'octobre sans noter une aventure assez singulière qui eut lieu le 18 et qui amusa beaucoup Paris ; nous en lisons le récit dans les *Mémoires secrets*.

« Un particulier venant du grand Caire a rapporté une momie comme un objet de curiosité pour orner son cabinet. Passant par Fontainebleau, il a pris le coche d'eau de la cour pour se rendre à Paris. Mais par oubli, en faisant emporter ses bagages du coche, il a laissé la boite qui contenait la momie. Les commis l'ont ouverte, ont cru y voir un jeune homme étouffé à dessein, ont requis le commissaire, qui s'est rendu sur les

lieux avec un chirurgien aussi ignorant que lui. Ils ont dressé un procès-verbal et ordonné que le cadavre seroit porté à la morgue, pour y être exposé et reconnu par ses parents ou autres, et qu'on informeroit contre les auteurs du meurtre. Cela a excité une grande rumeur dans le peuple, indigné de l'atrocité du crime dont on l'a instruit, et sur lequel on a fondé cent conjectures, plus criminelles les unes que les autres. Le propriétaire de la momie s'étant aperçu de son étourderie a retourné au coche réclamer sa boîte. On l'y a arrêté; on l'a conduit chez le commissaire, qu'il a rendu bien honteux en lui démontrant sa bévue, son ignorance et celle du chirurgien. Pour retirer de la morgue le cadavre prétendu, il a fallu se pourvoir par-devant M. le lieutenant criminel, ce qui a rendu très publique cette histoire qui fait l'entretien de la cour et de la ville.»

Cette aventure devait avoir un épilogue.

« Le sieur Taconnet a mis en parodie l'histoire très véritable de la momie dont on a parlé. Cette pièce a eu un succès prodigieux. Le commissaire Rochebrune, qui est le héros de l'aventure, a fait beaucoup de démarches auprès de M. de Sartine pour arrêter le cours de cette facétie, mais en vain ; le sage magistrat n'a point cru hors de propos qu'on bernât un peu l'ineptie de ce suppôt de la police.» La pièce de Taconnet eut quarante représentations.

Après que le projet de formation de la place Louis XV eut été adopté, on s'était tout d'abord demandé quels édifices on pourrait bien élever à l'entrée de la rue Royale, et après qu'on eut décidé de placer d'un côté l'hôtel des Mousquetaires noirs; on songea à établir, au coin opposé, un hôtel des Monnaies pour remplacer celui qui tombait en ruines dans la rue de la Monnaie, et une ordonnance du 7 janvier 1765, consacra ce projet; mais, quand les orfèvres du quai en eurent connaissance, ils s'en montrèrent fort mécontents. C'est qu'en effet, le transfert de la Monnaie loin du Pont-Neuf, c'était pour eux une source d'inconvénients; ils exposèrent leurs raisons au prévôt des marchands, en ayant soin de lui expliquer que, chaque fois qu'ils auraient quelque objet d'or ou d'argent à faire contrôler, ils seraient obligés d'envoyer leurs apprentis au bout de Paris, ce qui leur ferait perdre un temps précieux en courses qui seraient de véritables voyages, et, ce qui serait surtout très dangereux au point de vue de la sûreté des objets précieux que les apprentis transporteraient. Il ne leur resterait qu'un moyen de conjurer ce péril, ce serait d'abandonner le quai des Orfèvres; mais alors adieu le bruit, le mouvement, l'essor commercial du Pont-Neuf, adieu les brillants étalages de ce quai devant lesquels la jeunesse élégante aimait tant à stationner le soir.

Le prévôt des marchands n'avait pas pensé à tout cela, mais il le comprit et porta immédiatement les doléances des orfèvres au roi; Louis XV en apprécia toute la valeur, et le 18 septembre 1767 parut un arrêt du conseil qui annulait la décision prise et contenait ces nouvelles dispositions. — ARTICLE 1er. Le nouvel hôtel des Monnoies, qui devoit être à la place où est notre statue équestre sera établi et incessamment construit aux anciens grand et petit hôtels de Conti, appartenant à notre dite ville de Paris et qui sont actuellement occupés par notre garde-meuble, suivant le plan que nous avons agréé, la construction duquel nouvel hôtel des Monnoies fait partie des ouvrages que nous avons énoncés par notre édit du mois de juillet dernier. — ART. 2. Ordonnons que l'acquisition desdits anciens grand et petit hôtels de Conti sera incessamment faite pour nous et en notre nom par les commissaires que nous nommerons à cet effet. — Ordonnons pareillement que les prévost des marchands et eschevins acquerront pour nous et en notre nom les maisons particulières, situées même quai de Conti, attenantes le petit hôtel de Conti jusques et y compris celles faisant l'encoignure de la rue Guénégaud, dont le terrain est nécessaire à la construction dudit nouvel hôtel des Monnoies; les propriétaires desquelles maisons ne pourront se dispenser de les vendre. »

Enfin des lettres patentes du 16 avril 1768 furent expédiées sur cet arrêt, et elles expliquent très nettement que le roi avait eu le dessein de faire bâtir l'hôtel des Monnaies sur le terrain vague existant entre la rue Royale et celle des Champs-Élysées (ci-devant de la bonne Morue) ; mais «il nous auroit été représenté, par nos chers et amés les prévost des marchands et eschevins de notre bonne ville de Paris, que l'exécution de nos lettres patentes pourroit ralentir l'activité du commerce de l'orfèvrerie, en ce que l'emplacement destiné pour ce nouvel hôtel des Monnoies se trouveroit considérablement éloigné du centre de notre capitale, et que les orfèvres et autres correspondans aux monnoies seroient obligés de perdre un temps considérable pour y porter leur ouvrages et matières, et comme nous n'avons en vue que le plus grand avantage des habitans de notre bonne ville de Paris, et la facilité et la commodité du commerce, nous avons estimé convenable de déférer aux représentations qui nous ont été faites à cet égard, en assignant au nouvel hôtel des Monnoies qu'il est nécessaire de construire, un autre emplacement plus à la portée des orfèvres, etc. »

Les plans de l'hôtel des Monnaies furent mis au concours; ce fut le projet présenté par un artiste encore obscur et inconnu, celui de Jacques-Denis Antoine qui fut choisi.

Denis Antoine fut chargé de la construction du nouvel edifice dont le principal corps se développe sur le quai de Conti, et qui se recommande à l'attention des artistes par l'harmonie de ses

proportions, le style de son architecture, la magnificence de l'ensemble, la sage économie des détails, la bonne distribution et, par-dessus tout, la construction savante et parfaite. Ce dernier mérite forme le caractère distinctif des travaux d'Antoine.

L'hôtel des Monnaies présente deux façades ayant chacune environ 120 mètres. La façade principale est parallèle au cours de la Seine et s'élève vers le nord. Sa décoration consiste en un avant-corps de six colonnes ioniques élevé sur un soubassement percé de cinq arcades, orné de refends; l'arcade du milieu sert de porte cochère ou entrée d'honneur; elle est munie d'une porte monumentale en chêne, à panneaux grillés, ornée du chiffre de Louis XV en bronze, dans une couronne de feuillage. Les marteaux sont également en bronze et d'un joli dessin; l'imposte est rempli par un caisson fleurdelisé, de chaque côté duquel sont assis un Mercure et une Cérès. La première arcade, à côté de la grande porte, vers l'est, sert d'entrée ordinaire pour le service de l'hôtel. L'édifice est couronné, dans toute sa longueur, par un entablement composé de consoles et de modillons. L'avant-corps est surmonté d'un attique, au devant duquel sont six figures debout et isolées, à plomb sur chaque colonne; elles représentent la Loi, la Prudence, la Force, le Commerce, l'Abondance et la Paix; ces statues sont de Pigalle, Mouchy et Lecomte. La seconde façade, sur la rue Guénégaud, présente un attique orné de bossages; sur l'avant-corps du milieu sont quatre figures représentant les quatre éléments. Elles sont de Caffier et de Dupré. Un pavillon carré, semblable à ceux qui s'élèvent aux deux extrémités de la façade principale sur le quai, termine la décoration symétrique de l'edifice sur la rue Guénégaud.

L'hôtel est divisé en trois grandes cours et plusieurs autres moins considérables, toutes entourées de bâtiments. On arrive à la cour principale en traversant l'avant-corps ayant face sur le quai, lequel renferme un superbe vestibule décoré de 24 colonnes doriques, donnant accès, vers l'occident, à un escalier monumental que décorent également seize colonnes ioniques, par lequel on arrive au musée monétaire. La cour principale a 35 mètres de profondeur sur 30 mètres de largeur; elle est entourée de galeries couvertes fermées par des grilles; au fond est la salle du monnayage qui s'annonce extérieurement par un péristyle de quatre colonnes doriques; la voûte intérieure est supportée par quatre colonnes toscanes; dans le fond, est une statue de la Fortune par Mouchy; à l'entrée du péristyle, sur la cour, on a placé, dans des niches, les bustes de Henri II, de Louis XIII, de Louis XIV et de Louis XV.

La façade est couronnée par deux figures assises de l'Abondance et de la Bonne Foi, ayant au milieu d'elles l'écu de France; au-dessous de ce groupe une plaque de marbre noir renferme ces mots :

Quas effundit opes largo bona copià cornu,
Explorat certa religione fides.

(Les richesses que l'Abondance laisse épancher de sa large corne sont examinées avec une attention scrupuleuse par la Bonne Foi.) C'est le symbole du contrôle sévère qui s'exerce sur la fabrication des espèces.

De chaque côté de la grande cour des voûtes traversant les galeries couvertes et conduisant à deux cours latérales, dont l'une, celle de l'est, donne accès vers les ateliers de la fonte et du laminage, et l'autre, celle de l'ouest, conduit aux communs de l'hôtel, aux ateliers de la fabrication de timbres-postes et à ceux du graveur général. Tout le reste du bâtiment est occupé par les logements des fonctionnaires et des principaux employés, tant de l'administration des monnaies que du directeur de la fabrication.

Le musée monétaire est la seule partie de la Monnaie qui soit absolument publique. On en lira la description dans la partie de l'ouvrage consacrée à l'état actuel de Paris.

Lorsque le prévôt des marchands et les échevins eurent acquis, conformément aux lettres patentes du roi, l'hôtel Conti pour y établir le nouvel établissement de fabrication des monnaies, ils reçurent, en échange, l'ancien hôtel des Monnaies et plusieurs maisons qui y attenaient et en dépendaient. Pendant longtemps cet emplacement fut improductif, mais au mois d'août 1776, ils obtinrent des lettres patentes qui les autorisaient à « ouvrir et former une rue de 24 pieds de largeur, laquelle sera nommée rue Boucher, aura son ouverture rue de la Monnoie et aboutira rue Bétizy près le carrefour de la rue des Bourdonnois, etc... » Il pourra aussi être formé un passage en partie couvert, pour communiquer de la rue Bétizy dans ladite nouvelle rue, lequel sera nommé passage Estienne, aura 12 pieds de largeur, etc. » Ces lettres patentes furent aussitôt exécutées avec quelques modifications, et deux rues, l'une empruntant son nom à Pierre Richard Boucher, échevin, l'autre à Henri Isaac Estienne, aussi échevin, furent ouvertes. La petite rue Estienne a disparu dans les dernières années du second empire, pour faire place à la rue du Pont-Neuf.

Vers la fin de 1767, un sieur Dufaud, déplorant la malpropreté de l'eau livrée à la consommation des Parisiens, avait imaginé de se servir d'une machine pour clarifier l'eau de la Seine; le lieutenant général de police fit un rapport en faveur de l'invention, et, le 20 mai 1768, la cour homologua un acte de société permettant à une compagnie spécialement créée de vendre et faire distri-

buer dans la ville de l'eau clarifiée, à raison de 2 sols 6 deniers la voie, tenant trente-six pintes, rendue chez les particuliers, « à quelque étage que soient leurs demeures; et, à l'égard des faubourgs, elle augmenta de 6 deniers, excepté le faubourg Saint-Germain qui fait partie de la ville. Cette compagnie donne la facilité aux citoyens de s'abonner avec le bureau, pour telle grande et petite quantité d'eau qu'on juge à propos de prendre. Les tonneaux sont peints en dehors et marqués aux armes du roi et de la ville; ils sont en outre cadenacés; la clef desdits cadenats est toujours en main des préposés à cet égard, chaque quartier ayant un inspecteur pour veiller sur tout ce qui se passe. les charretiers, ainsi que les porteurs d'eau attachés au service de cette compagnie, sont distingués par une veste et une culotte bleues garnies de boutons jaunes, et sur leurs bonnets, il y a une plaque de cuivre sur laquelle, sont gravées les armes du roi et de la ville. Les charretiers donnent du cor, pour avertir le public de leur passage dans les rues et ce, à l'instar des claquettes de la petite poste de cette ville. Les seaux destinés à porter l'eau dans les maisons sont marqués de quatre clous jaunes en dedans, pour marquer la mesure de trente-six pintes que contient la voie des porteurs d'eau. »

La compagnie Dufaud s'était établie sur le quai des Ormes; quant à la machine à clarifier, elle était due à un sieur de Chavancourt, ingénieur de la ville, et elle était située à la pointe de l'île Saint-Louis. Mercier, dans son *Tableau de Paris*, s'élève fortement contre les charretiers de la compagnie Dufaud qui assourdissaient les oreilles des gens avec leurs trompettes ou cors; au reste, l'habitude que prirent ces voituriers de passer aux mêmes heures et de distribuer leur eau à des pratiques attitrées, leur fit abandonner l'usage de la trompette.

La ville vendait aussi aux gens riches de l'eau du roi; c'était de l'eau qui était réservée à l'usage du roi et qu'on prenait à Ville-d'Avray; la fontaine était cadenassée; cette eau était réputée très saine et très pure, et sa limpidité invitait à la boire. Le roi en avait permis la distribution à Paris dans des bureaux spéciaux.

Mais peu de gens usaient de la permission. Lorsque les Parisiens voyaient de leurs yeux les immondices se mêler aux eaux de la Seine, ils se persuadaient volontiers qu'elles ne la souillaient pas, et que le fleuve, en traversant Paris, retenait, avec son nom, la pureté entière de ses eaux. Les fontaines publiques alors et les rares concessions accordées débitaient à peine deux litres par jour pour chaque habitant, mais trente mille puits fournissaient une eau détestable que, par un préjugé inexplicable, les Parisiens préféraient souvent à toute autre.

« On a exagéré, lisons-nous dans un rapport lu par M. Bertrand à l'Académie des sciences, en nommant un tel temps le temps de la soif; le comble de la misère n'était pas alors de manquer d'eau, mais d'en boire. » Pour achever par un dernier trait le tableau d'une extrême détresse, Voltaire nous montre son pauvre diable

Buvant de l'eau dans un vieux pot à bière.

Il n'était pas besoin d'insister alors sur la qualité de cette eau.

« Les aqueducs de Belleville et des Prés-Saint-Gervais, imitation amoindrie des aqueducs romains, auraient pu imposer aux fontaines qu'ils alimentaient le nom commun de Maubuée, mauvaise lessive, donnée à l'une d'elles. Les échevins, au XVI[e] siècle, croyaient cette eau préférable à celle de la Seine. Ils se trompaient; elle contient, en réalité, dix fois plus de maitères étrangères.

« L'eau d'Arcueil, agréable à boire, était chargée aussi de sels nuisibles dans plus d'un cas, et l'eau de Seine, la plus pure de toutes, recevait sans en être souillée, on l'affirmait de bonne foi, les déjections les plus répugnantes d'une ville de sept cent mille âmes. L'accoutumance rendait cela tolérable, indifférent pour mieux dire; l'eau filtrée était limpide, on la quittait du reste en renvoyant les moyens de mieux faire à un autre temps.

« Lorsque Deparcieux, membre de l'Académie des sciences, proposa de donner aux Parisiens l'eau qui leur manquait, en les sauvant, comme l'a dit Voltaire, de l'opprobre et du ridicule d'entendre toujours crier à l'eau, Parmentier, académicien comme lui, n'en fut pas d'avis; une si grande dépense l'effrayait. Moins sensible au ridicule que Voltaire, le cri des porteurs d'eau n'a rien qui l'humilie ou le choque, et, prenant à la lettre le conseil du sage, il veut qu'on s'abstienne des eaux étrangères.

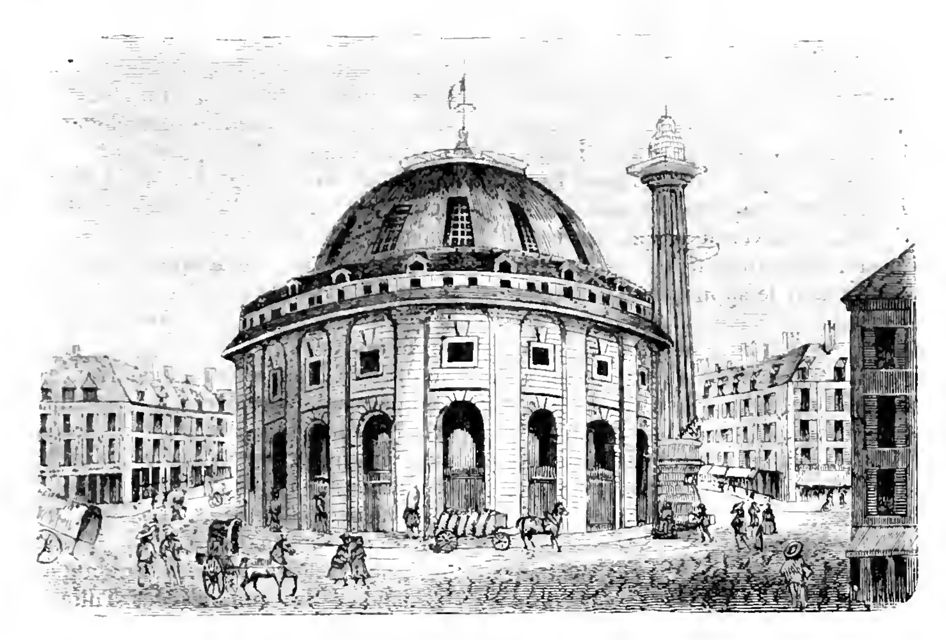
« Preoccupé surtout de l'honneur de la Seine, il s'indigne, dans un style prétentieusement familier, qu'on ose diffamer un fleuve qu'il admire et que chacun devrait respecter. »

Ce fut aussi en 1767 qu'on plaça sur la place du parvis Notre-Dame, un poteau destiné à soutenir un carcan en ruine auquel on attachait au besoin les condamnés qui allaient faire amende honorable.

C'était de ce poteau que partaient les mesures des distances routières. En 1790, il fut remplacé par une borne en pierre qui a disparu lors des démolitions effectuees pour la reconstruction de l'Hôtel-Dieu. Le carcan lui-même n'avait fait que prendre la place de l'échelle patibulaire de l'évêque de Paris, qui, depuis le moyen âge, était sur le parvis de Notre-Dame. L'échelle, nos lecteurs le savent, etait un échafaud de justice assez semblable au pilori, et que quelques chroniqueurs ont confondu avec celui-ci. Or il est question de

modifier d'une manière assez importante la place, un peu nue, qui se développe devant l'église Notre-Dame.

Une colonne en marbre, destinée à marquer le point d'où partent les distances kilométriques, doit être érigée au centre de ce grand quadrilatère, avec un parterre de fleurs et de verdure qui lui servira de cadre.



La Halle au blé.

XXXIV

Les impures. — Théâtre des Associés. — Délassements Comiques. — Jeanne Bécu, comtesse du Barry. — Les joûtes. — Le Colysée. — La foire Saint-Laurent. — L'Ambigu comique. — Le procès des perruquiers. — Les réverbères. — Saint-Philippe du Roule. — L'Opéra rue Saint-Honoré. — La Comédie française aux Tuileries. — Les fêtes du mariage. — Le Champ de Mars. — Le Wauxhall d'hiver. — Le Parlement exilé. — La cour des Monnaies. — L'ordre de la Persévérance. — Tivoli. — Le garde-meuble. — La halle aux veaux. — Les Vestris. — Les vendanges de Paris. — Le feu de l'Hôtel-Dieu. — Le premier théâtre du Montparnasse. — L'Odéon. — Le parc Monceaux. — Paris pendant la maladie de Louis XV. — Mœurs, coutumes, usages et costumes.



Le 15 janvier 1768, la faculté de médecine rendit un décret de tolérance à l'égard de l'inoculation (vaccine) il fut voté par 30 voix contre 23; quelques docteurs furent d'avis d'ouvrir un bureau de vaccine, où les gens qui voudraient se faire vacciner se présenteraient afin d'être examinés.

On s'entretint beaucoup à Paris d'un acte de générosité dû à Mlle Guimard de l'Opéra. Cette célèbre danseuse, qui était ouvertement protégée par le maréchal de Soubise, ne brillait pas par une fidélité excessive envers son protecteur; elle accepta un rendez-vous galant dans un faubourg de Paris et s'aperçut qu'il y avait tant de misère dans ce quartier, qu'elle distribua une partie des 2.000 écus qu'elle avait reçus pour prix de sa complaisance, aux pauvres gens qu'elle rencontra et porta le reste au curé de Saint-Roch en le priant de vouloir bien le distribuer aux pauvres.

On ne pouvait plus noblement employer de l'argent exquis d'une façon immorale.

Bachaumont, qui rapporte le fait, ajoute que « la moderne Terpsichore » vivait dans le luxe le plus élégant et le plus incroyable. « Elle a trois soupers par semaine, l'un composé des principaux seigneurs de la cour et de toutes sortes de gens de considération; l'autre, d'auteurs, d'artistes, de savans qui viennent amuser cette muse rivale de Mme Geoffrin en cette partie; enfin un troisième,

véritable orgie, où sont invitées les filles les plus séduisantes et où la débauche est portée à son comble. »

Au reste, jamais les femmes de théâtre et les femmes à la mode, qu'on appelait alors des impures, n'avaient affiché plus de luxe, et c'était à qui, parmi les grands seigneurs et les financiers, lutterait de prodigalités envers ces dames. Mlle Grandi, de l'Opéra, danseuse de talent médiocre et d'une figure très ordinaire, se plaignit un soir, sur le théâtre, d'avoir perdu les bonnes grâces d'un protecteur qui lui avait donné 1,000 louis en cinq semaines; une des personnes présentes lui dit qu'elle trouverait aisement à remplacer cette perte. Mlle Grandi répondit que ce n'était pas si aisé qu'on le supposait, mais qu'en tout cas elle était bien décidee à n'accepter une liaison nouvelle qu'à la condition qu'elle lui procurerait une voiture, deux bons chevaux avec au moins cent louis de rentes assurés pour les entretenir. La conversation tomba, et le lendemain il arriva chez Mlle Grandi un magnifique carrosse attelé de deux chevaux, trois autres chevaux tenus en laisse suivaient, et l'on trouva dans la voiture 130,000 livres en espèces.

Le ministre Bertin, qui avait vécu pendant quinze ans avec M[lle] Hus, de la Comédie française, lui avait donné un mobilier évalué à 500,000 livres.

Et cependant, tandis que ces dames gaspillaient des sommes considérables si facilement obtenues, la misère publique était grande. M. de Mirlavaud, qui demeurait rue Saint-Martin, vis-à-vis la fontaine Maubuée, trésorier des grains pour le compte du roi, recevait en février 1768, 600,000 livres afin d'acheter du blé « pour le soulagement de diverses provinces du royaume ». Au reste, Louis XV pouvait donner ces 600,000 livres en les prélevant sur ses revenus de propriétaire; car à cette époque, si nous en croyons Coquereau, le roi possédait cent vingt-six maisons sur le pavé de Paris; il en touchait exactement les loyers sous le nom de Louis de Bourbon, ainsi que nous l'apprend Mme Campan. On prétendit même qu'il spéculait aussi sur les blés dont il tenait note exacte des prix sur des carnets spéciaux; d'ailleurs son trésorier Mirlavaud faillit être pendu pour monopole des grains.

Au reste Louis XV avait grand besoin d'argent et, sur son livre de comptes, on peut constater qu'il encaissa en 1768 (c'est écrit de sa main) 190,140,662 livres, 11 sous, 4 deniers et qu'il dépensa 183,475,350 livres, 19 sous, 6 deniers!

Il est vrai que sur cette somme énorme étaient comprises les pensions du duc d'Orléans : 150,000 livres. Celles du prince de Carignan 160,000, du prince de Condé 100,000, du comte de Clermont 70,000, de la princesse de Conti 45,000, du comte de la Marche 60,000, du duc de Penthièvre 50,000.

Le dauphin ne touchait que 1,500 francs par mois, ainsi que les comtes d'Artois et de Provence!

Donc on n'était pas heureux à Paris en l'an de grâce 1768, et ce qui le prouvait surabondamment, c'était l'exiguïté des recettes de l'Opéra; elles étaient considerablement baissées, et pour essayer de les augmenter, les directeurs imaginèrent de former des quadrilles, pour les bals, qu'ils composèrent des danseuses les plus élégantes, superbement costumées, et cette innovation eut, paraît-il, un grand succès. Au bal du 5 février assistait Poinsin, et l'auteur d'*Ernelinde*, qu'il venait de faire jouer et qui était tombé à plat. Ces demoiselles du quadrille, en tête desquelles se trouvait la Guimard, entourèrent le poète qui n'était pas masqué et lui distribuèrent une volée de coups de poing en lui reprochant d'avoir écrit un mauvais opéra. Nombre de gens formèrent galerie; ce que voyant, les danseuses redoublèrent, et les coups tombèrent dru comme grêle sur le malheureux Poinsinet, « qui eut beaucoup de peine à s'eschapper, roué et moulu de coups ».

Les gens de lettres étaient parfois fort malmenés, et ils n'osaient pas se plaindre; ils avaient besoin des grands et des favorites; la Pompadour logeait Bernis dans les combles des Tuileries et faisait accorder 100 louis de pension à Crébillon sur la cassette du roi, elle donnait 50 louis à Rousseau; mais gare à quiconque d'entre eux laissait échapper dans ses écrits quelque phrase malsonnante.

Marmontel avait publié *Bélisaire*. Son livre fut censuré, et le 1[er] février 1768 on publia au prône un mandement de l'archevêque de Paris qui le condamnait, comme « contenant des propositions fausses, captieuses, téméraires, scandaleuses, impies, erronées, respirant l'hérésie et hérétiques. Ce mandement ne tenait pas moins de 56 pages in-4°. Le même jour on brûla au pied du grand escalier du palais, un livre de Linguet intitulé : *Histoire impartiale des jésuites*.

Le théâtre bourgeois tenait une grande place dans les divertissements de l'époque, et l'on cite un cordonnier pour femmes, appelé Charpentier, qui, s'enrichissant à chausser les petits pieds de ses contemporaines, trancha du grand seigneur, eut maison montée, des laquais dans son antichambre, et jouait chez lui la tragédie. « Cette parade fait l'histoire du jour dans ce pays de modes et d'oisiveté, surtout depuis que le duc de Chartres y a assisté avec d'autres seigneurs de la cour; ce prince y est allé à six chevaux, et c'est à qui aura des billets pour ce spectacle grotesque. »

Ce cordonnier avait été milicien dans les dragons et en avait conservé le casque qu'il ornait outre mesure quand il jouait Achille. Un jour qu'il avait emprunté à son ami, le bedeau de Saint-Roch, plusieurs plumes et une aigrette du dais de l'église, le curé s'en aperçut, et voulant que ce sacrilège profitât aux pauvres de sa pa-

roisse, il se rendit le lendemain chez Charpentier, accompagné du commissaire de police. Ils se firent représenter le casque encore tout empanaché ; on verbalisa, on parla de prison, prétendant que l'archevêque et le lieutenant de police voulaient un exemple pour ce scandale. La femme de Charpentier, qui voyait déjà son mari au Châtelet, ou tout au moins au For-l'Evêque, descendit lui faire ses adieux tout en pleurs, mais dans un négligé si galant que le curé détourna la tête et demanda dans cette posture cent francs,en assurant qu'il arrangerait l'affaire ; la somme fut comptée sur-le-champ,et les plumes du dais furent reportées à la sacristie. « Cette anecdote défraye le petit lever du roi. »

Mais d'autres théâtres bourgeois beaucoup plus importants existaient dans Paris ; c'était d'abord celui que le maréchal de Richelieu possédait dans son hôtel,et sur lequel il avait fait jouer,en 1762, *Annette et Lubin*.

Celui de la duchesse de Villeroi où, en 1767, la célèbre Clairon joua plusieurs fois ; en 1768 on y donna l'*Honnête Criminel*, qui n'avait pas encore obtenu la permission d'être joué en public, et en novembre, le roi de Danemark y assista et y vit jouer Lekain et Mlle Clairon.

Celui du baron d'Esclapon, au faubourg Saint-Germain et où les acteurs de la Comédie française venaient jouer. Il y fut donné, en 1767, une représentation au bénéfice du comédien Molé.

Celui de la Folie Titon ; qui appartenait au fermier général Maximin Titon. On voit encore, au n° 31 de la rue Montreuil, deux pavillons et une porte cochère qui formaient autrefois les dépendances d'un hôtel splendide connu sous le nom de *Folie Titon*. C'est là qu'en 1762 fut représenté l'opéra-comique d'*Annette et Lubin*, de Favart. La magnificence des jardins de cet hôtel était, paraît-il, incomparable ; les dessins et les estampes du temps, conservés à la Bibliothèque nationale, justifient la réputation dont ce domaine jouissait au siècle dernier.

Sur le pilier de gauche de la porte cochère, on voit encore incrusté dans la pierre le n° 9, qui date probablement de l'époque de la construction et remonte à plus d'un siècle.

Du fermier général Maximin Titon, cette propriété passa à son fils, Titon du Tillet, sculpteur distingué, qui y réunit une collection d'objets d'art et de tableaux de maîtres.

Puis, la propriété fut vendue à François de Saint-Jean, greffier au Parlement ; enfin, en 1783, la Folie Titon était devenue la propriété d'un riche industriel, Réveillon, qui la transforma en une grande manufacture de papiers peints ; elle fut incendiée au commencement de la révolution de 1789.

La duchesse de Mazarin avait aussi fait construire dans son hôtel de la rue de Varenne un très beau théâtre. Les demoiselles Verrières, riches courtisanes du temps, avaient également leur théâtre, et nous verrons en 1772 la Guimard inaugurer brillamment le sien dans son magnifique hôtel de la chaussée d'Antin.

Mais ces théâtres particuliers, qui appartenaient à de riches personnages, avaient d'ordinaire pour acteurs les comédiens en vogue, ce qui privait le public payant qui fréquentait les grands théâtres de les voir jouer ; il en résulta de nombreuses plaintes, et en décembre 1768 il fut défendu aux comédiens du roi de jouer sans permission ailleurs que sur leurs théâtres. Cette défense obligea les amateurs de l art dramatique à jouer eux-mêmes, sans l'aide des comédiens.

« Dès lors, dit Dulaure, la manie théâtrale s'empara d'une multitude de jeunes gens de toutes les classes. Chaque quartier, chaque faubourg de Paris eut sa *Comédie bourgeoise*, et le nombre des salles destinées à ces spectacles gratuits se multiplia sous le règne suivant. »

En mars, une anecdote égaya Paris. Un chat s'était introduit au Parlement dans l'assemblée des chambres, et les graves magistrats lui jetaient des yeux courroucés. M. de Saint-Fargeau, président à mortier, prit l'animal et le cacha sous sa robe, mais le chat miaula, égratigna son protecteur, et celui-ci dut se lever de son siège et le mettre dehors. Le lendemain une épigramme courait les rues ; elle se terminait ainsi :

Ce chat prend-il la compagnie
Pour conseil tenu par les rats?
Non, reprit son voisin tout bas,
C'est qu'il a flairé la bouillie
Que l'on fait ici pour les chats.

Le 30 mars s'ouvrit, cette année, la promenade de Longchamp, et elle fut très brillante malgré la misère publique. Mlle Guimard, « la belle damnée », attira tous les regards par le luxe de son carrosse. Pendant ce temps, le Parlement faisait des remontrances sur la cherté des grains, et dans une ordonnance de police (14 avril) concernant les bateleurs, farceurs, danseurs de corde, et autres spectacles des foires et des boulevards, il était dit que ces divertissements étant faits pour le peuple, pour le délasser de ses travaux et empêcher les suites funestes de l'oisiveté et de la débauche, il était défendu à tous les directeurs de troupes de mettre le prix des places au-dessus d'un taux qui excédât sa portée (1res 3, livres ; 2es, 24 sous ; 3es, 12 sous ; 4es, 6 sous).

En 1768 florissait au boulevard du Temple un amusant personnage qu'on appelait le grimacier.

« Type étrange, dit l'auteur de l'*Ancien Boulevard du Temple*, individualité qui s'était détaché des parades. Cet artiste opérait sous la coupole du ciel, monté sur une chaise, il accentuait ses grimaces de la façon la plus vive, au milieu d'un cercle généralement assez nombreux. Lorsque

le rire des spectateurs atteignait au paroxysme, le grimacier descendait à terre et demandait une récompense monnayée. »

Il fit de bonnes affaires, ce grimacier, car il ne tarda pas à se faire bâtir une baraque en bois qui devint le théâtre des Associés et dans lequel, après avoir fait jouer des marionnettes, Beauvisage produisit une troupe d'acteurs vivants qui non seulement jouèrent des parodies, mais ne tardèrent pas à afficher les titres des pièces du répertoire de la Comédie française; naturellement, celle-ci protesta, mais Sallé qui avait succédé à Beauvisage, écrivit aux acteurs de la Comédie : « Messieurs, je donnerai demain dimanche une représentation de *Zaïre ou le Turc égaré par la jalousie;* ayez la complaisance d'envoyer une députation de votre illustre compagnie, et si vous reconnaissez la pièce de Voltaire, je consens à mériter votre blâme. »

Lekain, Préville et quelques autres répondirent à l'invitation et rirent tant qu'ils accordèrent à Sallé l'autorisation de puiser tant qu'il voudrait dans leur répertoire.

Le théâtre des Associés devint le Théâtre-Patriotique sous la Révolution; mais après la mort de Sallé survenue en 1795, Prévost qui lui succéda en fit le Théâtre sans prétention.

« Sans prétention aussi, dit M. A. Challamel, le nouveau directeur, qui remplissait cumulativement les fonctions de souffleur, de décorateur, de buraliste, de lampiste, de machiniste et d'auteur. »

« Prévost a écrit le fameux *Victor ou l'Enfant de la forêt* et *la Vengeance inattendue ou le Triomphe de la vertu*, tragi-comédie héroï-comique, en cinq actes. Prévost bravait la censure, parlait franchement, aussi bien contre la liberté que contre le despotisme. »

Supprimé en 1807, le Théâtre sans prétention devint le café d'Apollon, café-concert où l'on jouait devant les consommateurs des petites scènes mêlées de chant et des pantomimes arlequinades.

Puis, au bout de quelques années, le café d'Apollon redevint théâtre comme devant, et en 1815, l'illustre Mme Saqui, première acrobate de France, s'y installa avec des danseurs et des polichinelles; on y joua des pantomimes, des comédies, des opéras et des vaudevilles, mais le principal attrait du Théâtre de Mme Saqui (c'était le nom qu'il avait), consistait dans la danse de corde de la célèbre acrobate qui devait encore en 1861, à l'âge de 83 ans, exécuter un pas de trois sur la corde roide devant le public de l'Hippodrome. M. Dorsay devint en 1830 directeur du théâtre de Mme Saqui, qui fut démoli en 1841 et remplacé par les Délassements-Comiques qui ouvrirent le 6 octobre 1841. Le privilège avait été accordé à MM. Ferdinand Laloue et Edmond Tricquerez, dit Edmond, ancien acteur de la porte Saint-Martin. La salle était spacieuse et commode; elle pouvait contenir environ 1,200 personnes. La décoration ne laissait rien à désirer sous le rapport du bon goût et de l'élégance. Le genre adopté par le théâtre était la comédie, le drame, le vaudeville et surtout les féeries et les revues. Au bout d'un an, Ferdinand Laloue céda sa part de direction à M. Ducré, ancien négociant en soiries, et ce dernier, après la mort d'Edmond, survenue en 1845, resta seul directeur. Depuis ce temps, le théâtre fut en proie à une foule de vicissitudes et d'échecs. Il ferma et rouvrit plusieurs fois; enfin Émile Taigny, acteur du Vaudeville, en prit la direction et parvint pendant quelques années à le maintenir dans une condition prospère, mais il se vit enfin, comme ses prédécesseurs, contraint d'abandonner la direction. Après de nouveaux essais infructueux, Sari, propriétaire des Funambules, prit les Délassements-Comiques et y introduisit exclusivement les revues et les pièces à femmes. Ce genre tant soit peu décolleté ramena le public, et le théâtre marchait assez bien lorsque la démolition du boulevard du Temple força les directeurs des théâtres qui y étaient établis de transporter leurs penates ailleurs. Les Délassements allèrent s'installer dans un local de la rue de Provence.

Un deuil assombrit Paris pendant l'été de 1768; la reine Marie Leczinska mourut à Versailles le 24 juin, et aussitôt que la nouvelle en arriva dans la capitale : elle y produisit un grand sentiment de tristesse; on plaignait la pauvre reine dont l'existence avait été si pleine d'amertume, et l'on considéra sa mort comme une délivrance; mais des bruits fâcheux ne tardèrent pas à circuler à propos de cette mort. On parla d'empoisonnement; quelques personnes allèrent même jusqu'à accuser M. Lieutaud, médecin des enfants de France, d'avoir préparé le poison administré à la reine par les agents de M. de Choiseul. Le docteur ne daigna pas même se justifier d'un forfait dont tout Paris le savait incapable, et cet odieux soupçon tomba de lui-même.

Ce ne fut que le 2 juillet qu'eut lieu le convoi qui se rendit de Versailles à Saint-Denis en passant par le bois de Boulogne; des prières furent dites, et des services funèbres furent célébrés dans les diverses paroisses de Paris, à commencer naturellement par Notre-Dame et Sainte-Geneviève.

Vers 1758, était arrivée à Paris Jeanne Bécu, fille naturelle d'une paysanne appelée Anne Bécu dite Quantigny; Jeanne avait alors une quinzaine d'années, elle fut placée dans un couvent, par la protection d'un sieur Lange, elle en sortit et se plaça chez un sieur Labille, marchand de modes, rue Saint-Honoré. Enfin elle entra comme demoiselle de compagnie chez Mme de la Garde, veuve d'un fermier général, puis chez Mme de la Verrière, et dans ces diverses maisons Jeanne Bécu,



Neptune, monté sur un char traîné par des chevaux marins, sortait d'un rocher caverneux. (Page 323, col. 1.)

qui était fort jolie, noua des intrigues galantes, et elle finit par se livrer complètement au libertinage. La chronique du temps prétend qu'elle fut pensionnaire de la Gourdan, une entremetteuse célèbre dont la maison était un lieu de rendez-vous de débauches. Quoi qu'il en soit, elle fut remarquée par un chevalier d'industrie qu'on appelait le comte du Barry, et qui en fit sa maîtresse; mais cet homme, profondément méprisable, n'avait eu d'autre but, en associant Jeanne à son sort, que celui d'exploiter à son profit les charmes de celle-ci, et l'argent qu'il tirait de cet infâme métier servait à faire marcher son train de maison. Nous l'avons dit, la fille avait une beauté peu commune. Lebel, valet de chambre de Louis XV, qui se chargeait volontiers d'indiquer à son maître les jolies femmes, la vit et fut si frappé de l'éclat de Mlle Lange, nom sous lequel du Barry la lui avait présentée, qu'il en parla au roi, et le monarque, qui n'avait pas de maîtresse en titre depuis la mort de la Pompadour, fut subjugué dès la première entrevue, et bientôt la cour et la ville apprirent avec stupéfaction que le roi songeait à faire une reine de la main gauche de la fameuse prostituée; et, il faut le dire, malgré le relâchement excessif des mœurs, malgré la profonde immoralité qui régnait partout, on se demandait s'il était possible que le roi de France s'affichât de la sorte.

Quelque temps auparavant, une chanson intitulée *la Belle Bourbonnaise* avait couru Paris. Elle avait été inspirée par la chute d'une courtisane jadis en vogue et tombée dans une profonde misère.

La malignité publique fit à la nouvelle maîtresse de Louis XV l'application de *la Belle Bourbonnaise;* en vain Mlle Lange mit toutes ses créatures en campagne pour arrêter la vulgarisation de la chanson; elle ne put y parvenir: la police la laissait tranquillement chanter, et elle eut une vogue immense non seulement à Paris, mais dans toute la France.

Tout cela n'empêcha pas le roi de brûler du désir de produire sa maîtresse; mais pour cela il fallait qu'elle eût un nom, un titre; il songea à la marier; le comte Jean du Barry aurait bien

été l'époux qu'on désirait, mais malheureusement il était déjà marié; or il chercha autour de lui et trouva son frère (on n'était pas scrupuleux dans cette famille), le comte Guillaume du Barry, officier gascon, qui accepta la femme que le roi voulait bien lui donner; seulement, comme il ne pouvait décemment épouser Jeanne Becu, on fabriqua un acte de naissance qui la désigna sous le nom de Jeanne Gomard de Vaubernier, et le mariage eut lieu le 23 juillet 1768, à la paroisse Saint-Laurent.

Le contrat avait été signé quelques jours auparavant dans l'hôtel du comte Jean du Barry, qui était situé rue Neuve des Petits-Champs, au coin de la rue Sainte-Anne, en face de la maison de Lully, qui existe encore avec ses neuf croisées sur la rue Sainte-Anne et ses cinq autres sur la rue Neuve des Petits-Champs. Après la bénédiction nuptiale, la du Barry alla s'établir à Versailles, et son mari retourna à Toulouse.

Toutefois la nouvelle qualité de l'ex-demoiselle Lange ne désarma pas les rieurs: au contraire, la chanson de la *Belle Bourbonnaise* que lui avaient appliquée ses ennemis ne leur parut pas assez personnelle, et l'on en fit une seconde qui s'appela la *Nouvelle Bourbonnaise*: elle eut toute la vogue de son aînée; la police laissa chanter même ce dernier couplet :

> Elle est allée
> Se faire voir en cour.
> Se faire voir en cour.
> Elle est allée,
> On dit qu'elle a, ma foi,
> Plu même au roi.

La chanson parut avec l'autorisation de M. de Sartine et à l'unisson de l'autre *Bourbonnaise*, elle fut bientôt répétée par tous les chansonniers avinés du Pont-Neuf. « Depuis quelque tems, lit-on dans les *Mémoires secrets* (15 octobre 1768), il court ici une chanson intitulée *la Bourbonnaise* qui a été répandue avec une rapidité peu commune. Quoique les paroles en soient fort plates, que l'air en soit on ne peut plus niais, elle est parvenue jusqu'aux extrémités de la France.

« Elle se chante jusque dans les villages, et l'on ne peut se transporter nulle part sans l'entendre. Les gens qui raffinent sur tout ont prétendu que c'étoit un vaudeville satirique sur une certaine fille de rien parvenue de l'état le plus crapuleux à jouer un rôle et à faire une sorte de figure à la cour. Il est certain qu'on ne peut s'empêcher de remarquer, dans l'affectation à la divulguer si généralement, une intention décidée de jeter un ridicule odieux sur celle qu'elle regarde. »

Les crimes contre les personnes et les propriétés avaient été nombreux à Paris depuis le commencement de l'année; la Grève n'avait point désempli et les supplices de toute espèce s'étaient succédé sans relâche. Nous avons bien des fois déjà raconté en détail ces pendaisons, ces étranglements sur la roue qui n'offrent au lecteur qu'une répétition monotone, mais pour la première fois en cette année 1768, on voit se produire une sorte de protestation à Paris contre la peine de mort : voici ce que nous lisons dans les *Mémoires secrets* à la date du 16 août. « Ce spectacle affligeant pour l'humanité a réveillé la question si importante de savoir si un homme a le droit d'en faire périr un autre? On discute de nouveau le code criminel, on en démontre l'absurdité, l'atrocité. On s'étonne que nos magistrats n'aient pas encore porté aux pieds du trône leurs représentations sur cette matière. Nos philosophes voudroient qu'on tournât au profit du bien public les bras dont on prive l'État par tant d'exécutions. »

On voit que « les philosophes » demandaient radicalement l'abolition de le peine de mort.

Bien des lignes ont été écrites depuis sur cette matière, sans faire avancer la question d'un pas.

Le 14 août, tout Vaugirard était en liesse, Mlle Dangeville « l'héroïne émérite du Théâtre-François », y possédait une maison de campagne et ce jour-là, qui était celui de sa fête, dix-neuf beaux esprits et comédiens « amis ou amants » de la maîtresse de la maison, étaient venus dîner; après le repas la compagnie se rendit au jardin où se trouvait érigée la statue de la comédienne, que l'on couronna de fleurs, puis les bosquets s'illuminèrent, « on a introduit le peuple: il s'est formé des danses, partout on avoit établi des rafraîchissemens pour cette populace qui bénissoit sans cesse l'illustre Marie. Enfin un feu d'artifice très brillant a terminé le spectacle; un grand souper a suivi, et le champagne et l'esprit ont recommencé à couler avec la même abondance. »

Nous avons parlé plus haut du spectacle de Torré, mais nous ne pouvons passer sous silence le compte rendu, que nous trouvons, de la première représentation qu'il donna le 25 août, du « divertissement du grand mât de la Cocagne; c'est une grande perche fort droite, au haut de laquelle pendent des jambons, des saucissons et autres grosses pièces. Tous les goinfres sont admis au concours et s'essaye qui veut à grimper et à emporter quelques pièces de résistance. Ce bâton est fort lisse; il faut beaucoup d'adresse pour se soutenir et arriver jusqu'au terme. On célèbre le triomphe du héros gourmand avec toutes les acclamations, tout le brouhaha que comporte une semblable fête; la nouveauté de ce spectacle attire beaucoup de curieux. » Encore un mot sur Torré. Le 8 septembre, il donna une scapinade ou danse en sacs qui n'a pas eu de succès, et ce jour-là il fit « sept mille et quelques

cents livres de recette! Avec de l'industrie dans ce pays-ci, on gagne facilement de l'argent. »

On voit qu'il y a un siècle comme aujourd'hui, ce n'étaient pas les meilleurs spectacles qui faisaient venir la foule aux théâtres.

Le 4 septembre, on donna sur la Seine, à la Rapée, une joute à la lance. C'était alors un spectacle nouveau qui attira beaucoup de monde. Des mariniers exercés des différents ports formaient deux partis qui se distinguaient par la couleur du costume, et ils étaient montés sur des barques peintes en couleurs analogues à celles de chaque camp. Cette lutte était accompagnée de spectacles où l'on voyait des bateliers associés aux dieux de l'Olympe. Une déesse, sortie du fond de la rivière, venait couronner les vainqueurs. A l'extrémité de la scène aquatique, Neptune, monté sur un char traîné par des chevaux marins, sortait d'un rocher caverneux et, par un contraste qui faisait la joie des spectateurs, le dieu du feu s'unissait à celui de l'onde : à l'autre extrémité de l'enceinte, se trouvait l'antre embrasé de Vulcain, où l'on voyait ce dieu forgeant avec les cyclopes.

« L'année suivante, rapporte Dulaure, les entrepreneurs de ce spectacle changèrent le lieu de la scène, la transférèrent sur la rive opposée du côté de la gare; lui appliquèrent une dénomination plus savante, celle de *Jeux pléiens* et même lui donnèrent le mérite de l'utilité. Ils en firent une école de navigation, où les élèves choisis par les magistrats de la ville s'exerçaient aux manœuvres de la marine et dans l'art de nager, et montraient au public les progrès de leur instruction. Cette utile partie du spectacle n'en excluait pas l'agrément. On y voyait aussi des joutes et des divinités de la mer se familiariser avec les bateliers. En 1770, au mois de juin, le spectacle se rouvrit avec plus de magnificence et de nouveaux agréments. Il renonça au titre scientifique de *Jeux pléiens* et prit simplement celui d'*Exercice des élèves de la navigation*. Ce spectacle, continué dans la suite, a changé de direction, de local et même d'objet. Au mois d'octobre 1770, les joutes cessèrent sur la rivière. Ce spectacle fut transféré au Colisée; ce qu'il avait d'utile disparut bientôt, ainsi que ce qu'il avait de pompeux. Au lieu d'y voir figurer le dieu de la mer, on y représenta des scènes bouffonnes : enfin il fut réduit à de simples fêtes que donnaient les mariniers de Gros-Caillou. Les divers gouvernements ont souvent, dans les fêtes publiques, fait concourir les joutes sur l'eau. »

Un autre spectacle hydraulique fut imaginé la même année; sur les nouveaux boulevards du midi, et d'après les dessins de M. Legrand, architecte des économats, on commença à élever une salle de spectacle appelée le Théâtre d'eau, mais les travaux furent interrompus l'année suivante, et ils ne furent repris qu'en 1775, où on la termina très vivement, mais avec une destination nouvelle : elle servit à donner des fêtes et des spectacles divers et devint le cirque royal. Déjà en 1767 était venu à Paris un écuyer nommé Beater qui donna des représentations hippiques dans un local qui fut désigné sous le nom de Cirque.

Terminons la nomenclature des divers autres théâtres et spectacles de l'époque.

En 1768-1769 il fut aussi établi, dans la rue Saint-Nicaise (qui devait son nom à l'ancienne chapelle Saint-Nicaise qui faisait partie de l'hôpital des Quinze-Vingts) une salle de spectacle appelée théâtre de Gaudon; on y jouait des farces, des parodies; ce spectacle était destiné à l'amusement des gens du quartier qui se trouvaient trop éloignés du boulevard du Temple où se trouvaient alors, nous l'avons dit, les lieux de plaisirs et d'amusements. Ce théâtre n'existait plus en 1779.

Le 26 juin 1769, une société d'entrepreneurs obtint un arrêt du conseil qui autorisait la construction d'un établissement, dont le plan dressé par l'architecte le Camus était inspiré par l'amphithéâtre élevé à Rome par Vespasien, sous son huitième consulat, et qu'on appelait Colisée, ce qui fit donner ce nom à la salle bâtie à l'extrémité occidentale des Champs-Élysées, au nord de l'avenue de Neuilly. Cet établissement avait été imaginé en vue des fêtes qui seraient données l'année suivante à l'occasion du mariage du dauphin (Louis XVI), mais les travaux n'ayant pas été terminés à temps, on en changea la destination, et on le consacra à des danses publiques et pyrrhiques, à l'instar du Vauxhall anglais que tous les entrepreneurs de spectacles cherchaient à imiter à Paris. Les frais de construction furent énormes, et si le gouvernement et la ville (elle donna pour sa part une somme de 50,000 livres) n'étaient pas venus au secours des entrepreneurs, il est présumable que le Colisée eût été abandonné avant d'être achevé. Enfin l'ouverture en eut lieu le 23 mai 1771; le 22 il y avait eu la nuit, ce qu'on appelait alors la répétition des ministres, « c'est-à-dire une exécution de l'illumination la plus complète qui n'a commencé qu'à minuit. On n'y entroit qu'avec des billets, nos seigneurs du conseil ont trouvé cela très beau. C'est M. le duc de la Vrillière, comme ayant le département de Paris et comme s'intéressant infiniment aux plaisirs de la capitale, qui a fait parcourir les beautés du lieu à ses collègues. Le public ne s'y est pas rendu hier avec l'affluence qu'espéraient les entrepreneurs. Il faudrait 40,000 spectateurs pour garnir cet immense labyrinthe dont les portiques et les péristyles annoncent plus un temple qu'un lieu de fêtes et de voluptés. Au surplus, tout n'est pas fini, et il n'y a encore

que le grand salon en rotonde d'achevé dans les édifices. On ne peut qu'admirer la folie des auteurs d'un pareil projet et la folie plus grande de ceux qui ont fourni les fonds pour l'exécution ; il n'en coûte que trente sols pour y entrer. »

Mais venons à la description de ce lieu de plaisirs, dans lequel on arrivait par une vaste cour ou plutôt « une esplanade sablée, selon Hurtaut, entourée d'un portique circulaire formé par des colonnes de treillage qui conduit à un premier vestibule, d'où l'on passe dans un second, décoré de colonnes ioniques peintes en marbre dont les bases et les chapiteaux sont dorés et forment une galerie dont chaque travée est occupée par des boutiques de marchands de bijoux, de curiosités et d'objets de luxe. » De là, on descendait sept marches, et l'on passait dans une vaste rotonde ou salle de bal dont le diamètre était de 78 pieds, la hauteur de 80, et dont la principale décoration consistait en seize colonnes corinthiennes de 34 pieds de proportion ; elles étaient couronnées par un entablement au-dessus duquel 16 cariatides dorées, colossales et posées sur des piédestaux à l'aplomb des colonnes, supportaient une coupole terminée par une lanterne de 24 pieds de diamètre. Autour de cette rotonde étaient quatre salles décorées en treillage, trois galeries garnies de boutiques et quatre cafés. La sortie avait lieu par un vestibule semblable à celui par lequel on était entré et placé sur la ligne du premier. On se trouvait alors dans une salle de verdure qu'on nommait le cirque. Au centre, était une grande pièce d'eau de forme ovale, c'était sur cette pièce d'eau que se donnait le spectacle des joutes et, au delà, celui du feu d'artifice. L'extérieur de l'édifice était entièrement recouvert de treillages peints en vert représentant, dans leurs capricieux dessins, des colonnes, des entablements, des frontons, etc., décoration qui donnait à la constructon une apparence de fragilité bien en harmonie avec sa durée éphémère. Les jardins bien dessinés renfermaient de petites maisons ou boudoirs qu'on louait aux amateurs de solitude à deux. Le Colisée réussit d'abord à attirer le public, mais les directeurs ne tardèrent pas à s'endetter ; ils avaient cru dépenser 700,000 livres pour lancer l'affaire, elle leur en coûta 2,675,000 !

Une cantatrice célèbre, Mlle le Maure, fit pendant quelques années les délices du Colisée, mais ses prétentions exorbitantes finirent par faire remplacer le chant par d'autres exercices.

En 1772, on imagina de faire venir d'Angleterre deux coqs de combat, afin d'implanter le spectacle des combats de coqs, très en honneur de l'autre côté du détroit ; mais le public parisien ne goûta pas ce plaisir, et l'on dut y renoncer. L'année suivante, on essaya d'organiser des joutes sur les eaux du bassin, puis en 1776 et 1777, on y fit des expositions de tableaux, et des prix furent promis aux artistes. Bien que ces expositions amenassent du monde, elles ne donnaient pas grand bénéfice ; au reste il fallut les cesser par ordre. Le Colisée dut s'en tenir aux danses et aux feux d'artifice. En 1778 ; il n'ouvrit pas ; l'édifice construit peu solidement nécessitait déjà des réparations importantes et coûteuses auxquelles les créanciers s'opposèrent, et le Colisée fut définitivement fermé ; on le démolit en 1780.

Au reste, depuis la création des grands boulevards, celui du Temple était devenu une foire perpétuelle, et les foires Saint-Germain et Saint-Laurent avaient reçu le contre-coup de cette tendance du public à se porter au nouveau boulevard ; on sait que cette dernière foire, qui après avoir occupé un emplacement qui s'étendait depuis le faubourg Saint-Laurent jusqu'au Bourget, avait été en 1663 transportée dans un enclos de cinq arpents ceint de murs et situé entre Saint-Lazare et les Récollets. C'était là que les prêtres de la Mission s'étaient fait construire, par une amélioration toute nouvelle, des loges et des boutiques fermées, et percer des rues bordées d'arbres. La foire commençait alors le 28 juin, et ne se terminait que le 30 septembre. Le Châtelet, ayant à sa tête le lieutenant général de police, venait en corps en faire l'ouverture et prendre possession de la justice haute, moyenne et basse. Ces messieurs allaient ensuite dîner chez les pères de la Mission. L'enceinte de la foire était franche pour toutes sortes de marchands et de marchandises. Elle était peuplée de marchands de jouets, et de pâtisseries, de limonade, d'ustensiles de ménage, fréquentée par une foule de promeneurs, et parmi lesquels nombre de filous, et offrait au public des théâtres de marionnettes, des cabarets et surtout force bateleurs et baladins.

En 1716, Catherine Vanderberg était en possession du privilège des théâtres de la foire Saint-Laurent ; nous avons raconté toutes les péripéties des différents spectacles qui s'y étaient établis.

Mais nous le répétons, après avoir été très fréquentée, la foire Saint-Laurent cessa d'être le rendez-vous habituel des promeneurs, et en 1775 elle fut fermée ; cependant les pères de la Mission ne se rebutèrent pas et redoublèrent de soins pour attirer les marchands, les acheteurs et les oisifs. Ils rouvrirent leur foire en 1778 ; on y trouva des cafés, des salles de billards, une redoute chinoise, avec toute espèce de jeux nouveaux, des salons et bâtiments chinois ; une salle où se jouaient des pièces du genre poissard. La nouveauté lui donna un regain de vogue, mais il fut éphémère, et la foire Saint-Laurent fut définitivement supprimée en 1789 ; un marché s'éleva sur son emplacement.

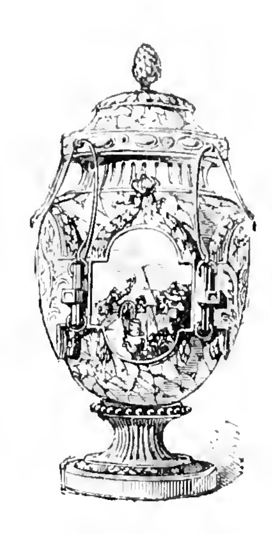
Ce fut le 9 juillet 1769 qu'Audinot, un ancien acteur de la Comédie italienne, qui s'était fait




Vase Louis XV.



Pendule Louis XV : les Trois Grâces de Falconet.



Vase Louis XV.

montreur de marionnettes à la foire Saint-Laurent, vint s'établir au boulevard du Temple à côté de Nicolet. Son spectacle, dont les acteurs étaient encore des marionnettes, fut appelé *les Comédiens de bois*, mais il obtint bientôt de l'autorité la permission d'associer aux comédiens de bois des enfants qui ne tardèrent pas à se substituer entièrement aux premiers ; parmi les jeunes artistes on distinguait au premier rang Mlle Eulalie, fille d'Audinot, qui se faisait remarquer par sa belle voix et une intelligence précoce. A partir de ce moment, Audinot donna à son théâtre le nom d'Ambigu-Comique. « Les amateurs, disent les Mémoires de Bachaumont, à l'année 1771, sont enchantés de voir la foule se porter à l'Ambigu-Comique pour y applaudir une troupe d'enfants qui y font fureur ; ils espèrent que cette troupe deviendra une espèce de séminaire, où se formeront des sujets d'autant meilleurs qu'ils annoncent déjà des dispositions décidées, et donnent les plus grandes espérances ; mais les partisans des mœurs gémissent sincèrement sur cette invention qui va les corrompre jusque dans leur source, et qui, par la licence introduite sur cette scène, en forme autant une école de libertinage que de talents dramatiques. »

A toutes les époques on a crié contre le relâchement des mœurs : cette protestation des « partisans des mœurs » passa donc inaperçue, les enfants d'Audinot continuèrent à se moquer des artistes de la Comédie italienne en les parodiant, et les Parisiens s'amusaient fort à ce spectacle.

Mais l'Opéra, fidèle gardien des immunités de son privilège, n'entendait pas tolérer une concurrence, si miscroscopique qu'elle fût, et il fit défendre au directeur de l'Ambigu de laisser chanter et danser sur son théâtre et d'avoir plus de quatre musiciens ; en vain Audinot tâcha de s'amoindrir et montra la devise qu'il avait modestement fait inscrire sur sa toile : *Sicut infantes audi nos*. Ce fut en vain : l'Opéra, loin d'être désarmé par ce calembour par à peu près, exigea, pour lever sa défense, une redevance annuelle de 12,000 livres ! C'était beaucoup. Cependant Audinot s'engagea à la payer, et il fit bien, car grâce au succès de sa troupe il put facilement s'acquitter.

L'abbé Delille a peint l'empressement du public pour l'Ambigu, par ce joli vers :

Chez Audinot l'enfance attire la vieillesse.

Cependant Audinot faillit se brouiller avec l'autorité; il avait fait représenter une pièce intitulée *le Triomphe de l'amour et de l'amitié*, et dont le sujet était tiré de l'opéra *Alceste*. On y voyait un grand pontife et des chœurs de prêtres costumés à l'antique. Les dévots représentèrent à l'archevêque de Paris que les cérémonies de l'église ainsi que le clergé étaient tournés en dérision sur le théâtre de l'Ambigu, et l'archevêque s'adressa à M. de Sartine pour qu'il eût à empêcher cette profanation; mais Audinot, averti, s'empressa de faire entendre au lieutenant de police que sur plusieurs théâtres on voyait des prêtres, des processions et des sacrifices, conformément aux rites des religions antiques; qu'à l'Opéra, de pareilles représentations étaient fréquentes; qu'à la Comédie française, dans *Athalie*, on étalait toute la pompe des anciennes cérémonies religieuses des juifs, sans qu'aucune plainte se fût élevée à cet égard. M. de Sartine, édifié, laissa jouer la pièce qui eut un succès considérable.

Un peu avant la révolution de 1789, Audinot fit reconstruire sa salle. «C'est, dit *l'Almanach des spectacles de* 1791, une des plus belles et des plus vastes du royaume: l'intérieur est construit dans le goût gothique. La société y est mieux composée que dans la plupart des spectacles du boulevard», c'était l'architecte Célérier qui en avait fourni le dessin.

Néanmoins les recettes étaient bien baissées, et en 1803 Corse, qui venait de succéder à Audinot, fit jouer une farce d'Aude: *Mme Angot au sérail de Constantinople*, qui fut représentée deux cents fois. C'était un succès sans précédent au théâtre; elle fut suivie de mélodrames dont la noirceur était égayée par les facéties du comique; *le Jugement de Salomon*, *Tekeli*, *les Francs Juges*, *la Forêt d'Hermanstadt*, *Hariadan*, *Barberousse*, *la Femme à deux maris*, *Calas*, *etc.* «Parmi les acteurs qui brillèrent dans ces compositions dramatiques, dit M. E. de la Bedollière, on remarqua Tautin, Raffile, Stokleit. Ce dernier, dans *Thérèse ou l'Orpheline de Genève*, faisait frissonner les assistants, rien qu'en se promenant de long en large au fond de la scène, tandis que les acteurs, groupés sur le premier plan, s'entretenaient de ses scélératesses. Il persécutait l'innocence si consciencieusement, et jouait les coquins avec tant de vérité que plus d'une fois des spectateurs indignés l'attendirent à la sortie du spectacle pour lui faire un mauvais parti.

«Corse mourut en 1816 et Mme de Puisay, son associée, céda le privilège à Audinot fils, qui s'associa Franconi et Senepart».

Nous ajouterons que Franconi ne tarda pas à se séparer de l'association pour fonder le théâtre du Cirque Olympique, et que Audinot resta avec Senepart. *Cardillac*, *l'Auberge des Adrets*, *Lisbeth ou la Fille du laboureur*, *Caelina*, *le Songe*, *le Belvédère*, etc., durent en partie leurs succès aux décorations de Daguerre, furent représentés pendant cette période. En 1826, la troupe se composait pour les principeux artistes de Raflile, Skokleit, Frénoy, Salle, Boisselot, Caron, Gilbert, Paul, Baron et Frédérick; les femmes étaient Mmes Palmyre, Eléonore, Wsannaz, Olivier, Hallignier, Constance, Mada Jawurech. La danse était représentée par Alexandre Fauqueux, Th. Mignot et Mmes Elisa Guillemin, Ancelin et Adèle Bazire.

Mais en 1827, le 13 juillet, pendant la répétition d'une pièce intitulée *la Tabatière*, un incendie terrible dévora l'Ambigu, que nous verrons renaître de ses cendres, en 1828, sur le boulevard Saint-Martin.

Reprenons la suite des événements de 1768; le 6 septembre, un grand service pour le repos de l'âme de la reine se fit à Notre-Dame avec tout le cérémonial accoutumé.

Le 30, le prévôt des marchands et les échevins en firent célébrer un autre dans l'église de Saint-Jean en Grève avec une pompe presque égale à celle du service fait à Notre-Dame.

L'innovation de la vaccine divisait plus que jamais le corps médical, dont une partie s'opposa à l'établissement du bureau de vaccination, et l'affaire fut portée au Parlement; des mémoires furent publiés pour et contre, et naturellement la lutte n'en fut que plus ardente; mais à côté de ces publications qui avaient trait spécialement à une question de médecine, il s'en introduisait à Paris beaucoup d'autres venant de l'étranger, et dont la police tentait en vain d'empêcher la circulation. Le 2 octobre 1768, on exécuta un arrêt du Parlement qui condamnait Jean-Baptiste Jossevand, garçon épicier, Jean Lécuyer, brocanteur, et Marie Suisse, sa femme, au carcan pendant trois jours consécutifs (Jossevand était condamné en outre à la marque et à neuf années de galères; Lécuyer aussi à la marque et à cinq ans de galères, et sa femme à un emprisonnement de cinq ans dans la maison de force de l'hôpital général) pour avoir vendu des livres «contraires au bonnes mœurs et à la religion.» Ces livres étaient *le Christianisme dévoilé*, *l'Homme aux quarante écus* et *Ericie ou la Vestale*. En même temps que les trois personnes coupables de les avoir vendus subissaient leur peine, le bourreau lacérait et brûlait les volumes incriminés.

«Bien des gens furent étonnés de la dureté avec laquelle on a sévi contre les colporteurs, flétris par cet arrêt du Parlement surtout, vu l'énoncé des livres prohibés qu'on les accusait d'avoir vendus.»

L'arrivée du roi de Danemark détourna le cours des idées. Tout le monde voulait le voir, lui ne voulut pas se montrer en public avant d'avoir fait sa visite au roi de France et, le 22 octobre, dès son arrivée à Paris, il alla à la

Comédie française, mais dans la petite loge de Mme de Villeroy. Malgré cet incognito, comme on avait su que la majesté danoise se rendait au théâtre, le public s'y porta en foule ; « on se flattoit qu'après le spectacle, le roi de Danemark iroit aux fêtes foraines, chez Torré, qui a eu permission de donner aujourd'hui son spectacle ordinaire », mais le jeune roi n'y alla pas et les curieux qui l'y attendaient en furent pour leurs frais. On le promena partout après qu'il se fut rendu à Versailles et comme il aimait beaucoup le théâtre, on lui fit visiter les différents spectacles, y compris un spectacle particulier que M. de Duras lui offrit dans son hôtel de la rue du faubourg Saint-Honoré (entre les rues Daguesseau et de Duras).

L'Opéra et le Théâtre italien s'étaient distingués par des représentations de gala, mais la musique de l'opéra français avait le don de l'ennuyer profondément ; au reste, on abusait singulièrement du théâtre à son égard et, dans une seule journée, on lui fit entendre dix-sept actes tant en prose qu'en vers et en musique ; le malheureux prince bâillait avec frénésie, mais il lui fallut tout avaler, et de plus complimenter les artistes, ce qu'il fit de la meilleure grâce du monde.

Puis on lui fit visiter les Gobelins, et ses regards s'étant longuement arrêtés sur une tapisserie représentant l'histoire d'Esther et d'Assuérus, d'après le dessin de Vanloo, il demanda à qui était destinée cette magnifique pièce.

— A Votre Majesté, lui fut-il répondu.

A la Monnaie, on frappa sous ses yeux une médaille à son effigie ; à la Savonnerie, il trouva un superbe tapis à ses armes, puis ce fut un service de Sèvres de 100,000 écus qu'on lui offrit ; il vit l'Académie de peinture, visita le Jardin des plantes, où il fut reçu par M. de Buffon.

La foule des curieux se porta le 7 novembre du côté de l'escalier du Palais-Royal, afin d'admirer la grille qu'on avait dorée et qui fut découverte en l'honneur du royal visiteur. L'ouvrage et la dorure en furent trouvés admirables.

Le 23, la duchesse de Mazarin lui donna une fête dans son hôtel ; bref, c'était à qui lui ferait les honneurs, et il faisait de son mieux pour accepter toutes les invitations, mais c'était quelquefois dangereux ; le 15 novembre les comédiens italiens avaient affiché sa présence par les mots *par ordre*, mais il avait si bien dîné en ville qu'il eut une indigestion terrible et qu'il ne put se rendre au théâtre.

A propos de théâtre, un acteur du nom de Fierville, qui arrivait de Berlin, fut emprisonné, pour s'être refusé aux sollicitations des gentilshommes de la chambre qui voulaient le faire débuter malgré lui à la Comédie française. — Le procédé était vif.

On fut un peu surpris que l'Académie française choisit le moment où la cour et la ville étaient en fêtes, à propos de la présence du roi de Danemark, pour faire célébrer, le 23 novembre, un service funèbre en l'honneur de la défunte reine dans la chapelle du Louvre.

Le lendemain, messieurs du Parlement se préparèrent à recevoir ce roi au palais et à lui en faire les honneurs. A neuf heures, Christian VII descendit à l'hôtel du premier président et fut reçu par le marquis et l'abbé d'Aligre, qui le conduisirent à la lanterne (loge) qui lui était destinée ; sa suite fut placée dans une autre.

L'avocat Gerbier présenta les lettres du chancelier et fit à cette occasion un discours qui contenait l'éloge du roi de France, du chancelier, du vice-chancelier, du premier président, du roi de Danemark ; celui-ci put admirer l'art avec lequel l'orateur débita ce protocole de mensonges insipides et surtout la facilité heureuse qui lui permit de prodiguer à chacun des personnages loués un grain d'encens particulier.

On plaida une cause devant Christian VII : ce fut Me Legouvé, avocat, qui prit la parole ; malheureusement cet avocat avait la fâcheuse habitude d'injurier, en plaidant, sa partie adverse ; or, comme cette fois, il plaidait contre l'ambassadeur de Naples, il l'habilla de telle façon que le président, pour le faire taire, fut obligé de lever brusquement l'audience. Christian n'en fut pas fâché, d'autant plus qu'en sortant de la salle d'audience on le conduisit à la buvette, probablement pour lui donner de nouvelles forces dont il avait besoin pour entendre à la Sorbonne une thèse. Thèse et plaidoirie coup sur coup, c'était beaucoup. Le principal du collège du Plessis eut la délicate attention de lui offrir, en outre, à la Sorbonne un certain nombre de pièces en vers latins composées en son honneur par les écoliers du collège. Le prince jeta les yeux dessus, mais il était à bout de courage ; sans les lire, il les déclara toutes superbes, et après avoir demandé et obtenu des congés pour leurs auteurs, il s'empressa de quitter la Sorbonne et de rentrer à son hôtel (il était logé à l'hôtel d'York, rue Jacob), pour se préparer à recevoir ce soir-là à dîner Mairan, d'Alembert, Saurin, Marmontel, la Condamine, Diderot, Condillac, Helvétius, et le choix qu'il avait fait lui-même de ses convives montre que Sa Majesté danoise aimait les gens d'esprit et savait apprécier leur mérite. Le 6 décembre, il alla visiter les trois académies, dont il se fit présenter les principaux membres. On remarqua que ce jour-là le maréchal duc de Richelieu siégea à l'Académie des sciences, ce qu'il n'avait pas fait depuis vingt-huit ans !

Terminons ce qui est relatif au séjour du roi de Danemark en disant que ce prince, avant de quitter Paris, fit mander à son hôtel les demoiselles Luzi et d'Ologny, et MM. Lekain, Brizard,

Préville et Molé de la Comédie française et fit donner une boîte à chacune des deux actrices et 50 louis à chaque acteur.

Ces présents furent jugés maigres : l'acteur Préville reçut en même temps du prince de Condé une pension de 500 livres pour avoir dirigé ses fêtes, et les artistes qui y avaient pris part reçurent environ 50,000 livres de cadeaux.

Le roi de Danemark laissa à Paris le souvenir d'un homme de bonnes mœurs, ce qui était assez rare à cette époque de plaisirs à outrance, et cela, il paraît, fit manquer certains projets galants.

« Les filles qu'on nomme de bon ton fondoient de grandes espérances sur la venue de ce jeune monarque, elles se préparoient de longue main à le captiver : les unes allèrent au-devant de lui, dans de superbes équipages à quatre et à six chevaux, d'autres sont venues s'installer dans les environs de son palais. Quelques-unes, à force d'argent, avoient obtenu du tapissier de placer leurs portraits dans les cabinets et boudoirs de son hôtel. Enfin Mlle Grandi de l'Opéra, accoutumee à s'enrichir des dépouilles des étrangers, et dont la cupidité dévoreroit un royaume, a eu l'audace d'envoyer sa figure en miniature à ce prince. Il paroit que tous les charmes de ces nymphes ont échoué contre la sagesse de ce moderne Télémaque. Il se conduit avec une décence qui fait un honneur infini à la pureté de ses mœurs et à sa tendresse conjugale. »

Quoi qu'il en soit, nous le répétons, ce prince fut accueilli avec beaucoup de sympathie par la population parisienne, qui lui fit fête, et lorsque vint le moment des étrennes, celles qui eurent le plus de succès furent des petits bustes du roi de Danemark en sucre ; tous les bonbons, toutes les nouveautés furent à la danoise.

Dans l'année 1768, on compta à Paris, 18,578 baptêmes, 4.573 mariages, 20,878 décès et 6,025 enfants trouvés.

Le 6 janvier 1769, le coiffeur Barbulé accommodait les cheveux de Mme Bigot, petite cousine d'un procureur du Châtelet. Il n'était arrivé qu'au deuxième étage de l'édifice qui devait en avoir cinq, et montait à l'échelle pour continuer son œuvre, lorsque le syndic des perruquiers, assisté d'un exempt et de la maréchaussée, requise pour prêter main forte en cas de besoin, vint saisir maître Barbulé en flagrant délit, et malgré ses protestations, sans égard à l'émotion visible et à l'état dans lequel se trouvait Mme Bigot, à moitié coiffée, et qui refusait formellement de se laisser achever par le syndic des perruquiers, Barbulé se vit arracher des mains son peigne, sa crépine et son fer à friser, et conduire ès prison du Châtelet, sous la prévention de contravention aux règlements de police et aux arrêts de la cour sur la profession des barbiers-perruquiers.

Le même coup de main eut lieu sur plusieurs autres coiffeurs, habilement surpris en état de même flagrant délit.

A la nouvelle de ces graves événements, les coiffeurs se réunirent, dirigés par maître Bigot de la Boissière, procureur, indigné de l'injure faite à sa cousine sous le peigne de Barbulé. Le plan de défense fut bientôt organisé. Ils formèrent d'abord, en tant que de besoin serait, tierce opposition à tous arrêts ou règlements qui leur seraient opposés en matière de perruquerie, qu'ils prétendirent leur être étrangère, demandèrent par provision la liberté des coiffeurs arrêtés, et conclurent au fond à la nullité des poursuites comme d'abus de maîtrise, et à des dommages-intérêts considérables contre le syndic des perruquiers.

A l'appui de leur demande en élargissement provisoire, ils invoquaient l'intérêt de l'ordre public, compromis par l'atteinte portée à l'indépendance des arts libéraux, en la personne des coiffeurs, et à celle des dames parisiennes leurs clientes, forcément retenues chez elles par l'interdit jeté sur eux.

M. l'avocat général Ségnier porta la parole sur ce premier incident. Ses conclusions furent favorables aux coiffeurs détenus, et la cour, par arrêt conforme, ordonna par provision, que maître Barbulé et ses confrères, emprisonnés à la requête du syndic, seraient mis en liberté à la diligence du procureur général ; fit, quant au présent, défense audit syndic d'emprisonner les coiffeurs des dames ; défendant néanmoins en même temps auxdits coiffeurs de s'immiscer en rien dans ce qui concernait la coiffure des hommes.

Ce grand pas fait en faveur des coiffeurs redoubla leur courage ; ils donnèrent leur requête de défenses dernières ; les perruquiers y répondirent, et après répliques et appointements, l'affaire fut reconnue cause grasse, et indiquée pour être plaidée dans la huitaine du lundi gras ; au jour de l'audience. Paris eut dès le matin une physionomie singulière ; il semblait que les perruquiers et les coiffeurs eussent tous quitté leurs boutiques pour courir au palais. Les bons bourgeois de Paris, délaissés par les uns, en barbe longue et sans perruques retapées, les dames abandonnées par les autres, en bonnets de nuit, qui dissimulaient mal le désordre de leurs coiffures du matin, étaient obligés de garder la chambre en attendant vainement les réparateurs de la toilette, du visage et de la tête.

Pendant ce temps, les portes de l'audience s'ouvraient, les places réservées au public furent vite envahies et jamais la salle où se rendait la justice, n'avait exhalé plus doux parfum de moelle de bœuf à la rose, et l'on ne voyait les juges qu'à travers un léger nuage de poudre à l'iris qui s'échappait de la foule pressée des perru-



Le coiffeur montait à l'échelle pour continuer son œuvre, lorsque le syndic vint saisir maître Bardulé.
(Page 328, col. 1.)

quiers présents à l'audience et qui jetaient sur les coiffeurs des regards terribles.

Ce fut leur avocat qui prit le premier la parole, et après avoir fait un pompeux éloge de la perruque, l'avocat expliqua comment et pourquoi les statuts et règlements de ces maîtrises, si chèrement achetées, avaient compris et embrassé dans ses privilèges au profit de la communauté et à titre de récompense nationale tous les cas de la coiffure en cheveux. Aussi s'empressa-t-il de conclure à la condamnation et à l'interdiction des coiffeurs.

C'était un jeune avocat stagiaire, Me Vermeil, que les coiffeurs des dames avaient choisi. Un recueil imprimé par les frères Estienne, en 1770, a conservé textuellement son plaidoyer.

Il commença par établir que l'art de coiffer les dames était un art libre, étranger à la profession des maîtres perruquiers, et que les statuts de ces derniers ne leur donnaient pas le droit exclusif qu'ils prétendaient avoir, et qu'ils avaient abusé des arrêts de la cour pour exercer des vexations contre les coiffeurs et qu'ils leur devaient des dommages-intérêts considérables.

« Par les talents qui nous sont propres, s'écria l'avocat, nous donnons des grâces nouvelles à la beauté que chante le poëte... C'est à nous qu'appartient la disposition des diamants, des

croissants des sultanes, des aigrettes. Le général d'armée sait quel fond il doit faire sur une *demi-lune* placée en avant. Nous sommes aussi, nous, des ingénieurs, des généraux... Et avec un *croissant* bien placé sur le front d'une beauté, il est bien difficile que l'ennemi résiste...

« Les fonctions des barbiers-perruquiers sont bien différentes : tondre une tête, acheter sa dépouille, donner à des cheveux qui n'ont plus de vie la courbe nécessaire, avec le fer et le feu ; les tresser, les disposer sur un simulacre de bois, employer le secours d'un marteau, comme celui du peigne, mettre sur la tête d'un marquis la chevelure d'un manant, et quelquefois pis encore ; se faire payer cher la métamorphose ; barbouiller des figures pour les rendre plus propres ; enlever avec un acier tranchant, au menton d'un homme, les attributs de son sexe, baigner, étuver, etc., ce ne sont là que des fonctions purement mécaniques, et qui n'ont aucun rapport nécessaire avec l'art que nous venons de décrire. »

Ici, l'avocat exposa avec une complaisance cruelle l'inconvénient invincible, intolérable pour les dames, de la main routinière et pesante des perruquiers dont il examina les statuts :

« L'art. 58 des statuts, invoqués par les maîtres perruquiers, suffirait seul pour faire sentir la différence essentielle qui se trouve entre les perruquiers et les coiffeurs des dames, et la séparation profonde qui existe entre les deux professions.

« Le perruquier a une *matière* d'ouvrage, et le coiffeur n'a qu'un *sujet ;* le perruquier travaille *avec* les cheveux, le coiffeur *sur* les cheveux ; le perruquier fait des ouvrages de cheveux, le coiffeur ne fait que manier les cheveux naturels, leur donner une modification élégante et agréable ; le perruquier est un marchand qui vend sa matière et son ouvrage, le coiffeur ne vend que ses services, la matière sur laquelle il s'exerce n'est point à lui.

« D'après ces définitions, l'article cité ne présentera point d'équivoque : les perruquiers auront seuls le droit de faire et de vendre les ouvrages de cheveux, tels que des perruques et boucles factices ; il sera défendu aux autres d'en fabriquer et vendre, à peine de *confiscation desdits ouvrages, cheveux et ustensiles ;* mais ils ne confisqueront pas la coiffure naturelle d'une dame qui n'aura point employé leur ministère, parce que cette frisure n'est point dans le commerce, et parce que la chevelure qui fait ici la matière de l'ouvrage appartient, par ses racines, à la tête qui la porte. Non, les gothiques statuts des perruquiers n'ont pu régler, prévoir, embrasser un art qu'ils ne soupçonnaient pas. »

Un murmure approbateur accueillit la plaidoirie de Me Vermeil. L'avocat adverse se leva pour répliquer, mais la cause était entendue. La cour en délibéra sans désemparer, et quelques minutes après un arrêt donna gain de cause aux coiffeurs des dames.

Me Vermeil fut porté en triomphe jusqu'au bas du grand escalier, et quelques jours après il recevait, en témoignage de souvenir et de reconnaissance, un cadeau dont la suscription et le choix de la matière le firent complaisamment sourire.

C'était un coquet démêloir de *vermeil*, dans un étui de même métal, sur lequel étaient gravés ces deux vers :

A l'avocat, dont le nom fait mon prix,
Tous les coiffeurs des dames de Paris.

Cette affaire des coiffeurs contre les perruquiers avait fait grand bruit, et un mémoire très plaisant, que nous avons sous les yeux, avait été rédigé par Me Bigot de la Boissière, et répandu à profusion ; il est intitulé : *Mémoire pour les coëffeurs des dames de Paris contre la communauté des maîtres barbiers, perruquiers, baigneurs, étuvistes ;* mais il fut supprimé comme indigne de la majesté du tribunal devant lequel l'affaire avait été portée, de même que le *procès de M. de la Chalotais*, qui fut prohibé sous les peines les plus sévères et que tout le monde lisait avec avidité.

Le 18 janvier, il y eu foule à la Grève pour voir rouer vifs Étienne Charles et François Legros, condamnés pour assassinat d'un nommé Régnier, et, le 21, pour voir périr de la même façon André-Étienne Petit, pour vols d'argenterie, et François Galois, pour vol de farine.

Le 17 février, fut donné aux Tuileries, dans la galerie de la Reine, un concert au profit des écoles gratuites de dessin, qui amena une grande affluence d'auditeurs. Il fut très tumultueux, les organisateurs n'ayant pas proportionné le nombre des billets d'entrée avec la contenance du local ; on espérait y entendre le chanteur en renom, Geliotte, et Mlle le Maure, mais ni l'un ni l'autre ne parurent, « et le concert a été ce qu'on appelle très commun ». Toutefois, le sieur le Comte, vinaigrier du roi, donna 3,000 livres au profit des écoles de dessin.

Le 18, eut lieu l'inauguration de la nouvelle salle de spectacle ouverte par les frères Ruggieri, pour faire concurrence à celle Torré ; elle était construite sur le boulevard et ne contenait que 1,500 personnes ; elle était sous la direction de l'Opéra, qui en encaissait les bénéfices.

L'abbé Matherot de Preigney et Bourgeois de Chateaublanc, après avoir, en 1743, inventé les réverbères, et obtenu, le 28 décembre 1745, le privilège exclusif de l'éclairage de Paris, croyaient avoir atteint les dernières limites de l'illumination ; cependant M. de Sartine ayant offert une récompense à celui qui trouverait le meilleur moyen d'éclairer Paris en toute saison, un sieur Bailly

proposa une sorte de lanternes à reflecteur, qui succédèrent à celles de MM. Matherot et Chateaublanc; mais il faut croire qu'on s'était trop hâté de les juger, de prime abord, supérieures aux autres, car on ne tarda pas à leur découvrir des défauts, et l'on en revint aux anciennes; le 30 avril 1769, une compagnie, à la tête de laquelle se trouvait M. Bourgeois de Chateaublanc, obtint pour vingt ans le privilège d'éclairer Paris au moyen de 3,500 lanternes, fournissant 7,000 becs de lumière, moyennant le prix annuel de 305,000 livres. Il se chargeait de la fourniture des appareils et de l'entretien, ainsi que de la substitution de ses réverbères à ceux posés par le sieur Bailly; de plus, il fournissait le luminaire et payait les allumeurs. Cet éclairage devait durer toute l'année, suivant les degrés de lune, et jusqu'à trois heures du matin.

Ce fut alors qu'on publia à Paris une pièce de vers de très médiocre composition, mais qui n'en obtint pas moins un succès d'actualité; elle était intitulée : *Plainte des filous et écumeurs de bourses à nos seigneurs les réverbères.* Elle contenait l'éloge de l'administration du lieutenant de police de Sartine, qui contribua à cette augmentation de lumière.

Si les Parisiens furent satisfaits de voir la ville mieux éclairée qu'auparavant, en revanche ils se montrèrent très mécontents d'apprendre que l'on se proposait de bâtir sur les hémicycles qui couronnaient les piles du Pont-Neuf, et d'installer dans ces pavillons, quelques-uns de ces marchands qui, depuis la disparition des petites boutiques mobiles, ne trouvaient plus à se loger sur le Pont-Neuf. On avait eu soin d'annoncer que les loyers des pavillons seraient perçus, non par les gens du roi, mais par l'Académie de peinture et de sculpture au profit de ses pauvres.

Le peuple ne voyait là que la suppression de l'air et de la perspective qui lui plaisait tant sur le Pont-Neuf; il protesta contre la déclaration royale du 24 mars 1759, qui avait autorisé cette construction.

De son côté, l'Académie fit circuler des estampes montrant les pavillons construits, et au bas desquelles on lisait : « Projet pour la construction des guérites décorées que Sa Majesté a permis à son Académie royale de peinture et de sculpture dans les demi-lunes du Pont-Neuf, en 1769. Ces estampes font voir que, loin de défigurer ce beau pont, ces guérites ne peuvent que contribuer à son embellissement. »

Les choses traînèrent en longueur, et l'on espérait que ce projet ne serait jamais mis à exécution, mais il fut repris en 1775, et les pavillons furent construits en 1776, nous l'avons dit.

A propos du Pont-Neuf, ce fut aussi en 1769 qu'une compagnie obtint (le 6 septembre) un privilège exclusif pour louer des parasols à ceux qui craignaient d'être incommodés par le soleil en traversant le pont; le prix de louage était de deux liards; on prenait son parasol dans un bureau établi à une des extrémités du pont et on le rendait à l'autre bout.

Les *Mémoires secrets* parlent aussi d'une autre invention dont le plan avait été, dit-on, conçu par M. de Laverdy, contrôleur général : « c'étoit d'établir des brouettes à demeure, à différents coins des rues, où il y auroit des lunettes qui se trouveroient prêtes à recevoir ceux que des besoins urgents presseroient tout à coup. Les entrepreneurs promettoient de rendre une somme au trésor royal, ce qui tournoit l'affaire en un impôt digne d'être assimilé à celui que Vespasien avoit mis sur les urines des Romains. »

On prétendit que c'était une dérision, et qu'un plaisant anonyme avait voulu mystifier le ministre; cependant il est bon d'ajouter que le mot brouette signifie une petite voiture, sorte de chaise à porteurs fermée, et qu'en conséquence il s'agissait donc d'installer de petits cabinets d'aisances; l'idée fut reprise plus tard et perfectionnée lorsqu'on inventa les cabinets inodores; mais, vers 1845, on a pu voir, sur la place de la Concorde, des cabinets de ce genre traînés par un homme, qui s'arrêtait lorsqu'on lui en faisait le signe; on montait dans son cabinet roulant, qui demeurait alors stationnaire, et, après qu'on en était sorti, l'homme recommençait à traîner son espèce de citadine, en cherchant pratique; disons cependant que ces cabinets mobiles disparurent après une très courte apparition.

Le 27, on roua vif un sieur Broussin, accusé d'assassinat et de vol, et il y eut une grande affluence à ce supplice.

On vit, en 1769, le roi accorder la décoration de Saint-Michel (ruban noir) comme récompense du talent; en mai, il nomma chevaliers de l'ordre le médecin Bouvard et le sculpteur Pigalle.

On s'amusa à Paris, pendant ce mois, d'une aventure assez singulière survenue à un vieil avare qui habitait la rue Saint-Dominique; il était allé passer quelques jours à la campagne, laissant son logis à la garde d'une vieille gouvernante en laquelle il avait toute confiance; le lendemain, celle-ci vit entrer des gens de justice en robe, qui lui apprirent que son maître était mort et qu'ils venaient apposer les scellés; ils allèrent au secrétaire, dans lequel ils trouvèrent 18,000 livres en or, des bijoux, de l'argenterie, etc. Tout à sa douleur, la gouvernante refusa d'être gardienne des scellés, et le commissaire se chargea alors de conserver les 18,000 livres et les autres objets de valeur, dont il lui donna le reçu, puis il emporta le tout. Quelques jours plus tard, l'avare rentrait chez lui et apprenait avec stupéfaction ce qui s'était passé. On sut alors que le prétendu commissaire et ses acolytes n'étaient que d'audacieux filous qui avaient profité de son absence pour s'emparer de ce que le bonhomme

possédait. On fit des recherches, mais on ne découvrit rien.

Un arrêt du conseil d'État du 12 mai, et des lettres patentes expédiées le même jour, prescrivirent au sieur de Boullogne, conseiller du roi, intendant des finances, et au lieutenant général de police, de faire l'acquisition de terrains et maisons sis au Roule, pour former l'emplacement nécessaire à la construction de la nouvelle église paroissiale de Saint-Jacques et Saint-Philippe du Roule. L'architecte Chalgrin fut chargé de la direction des travaux, qui ne furent terminés qu'en 1784.

Cette église doit être comptée au nombre des meilleurs ouvrages de cet architecte ; elle présente la forme des anciennes basiliques chrétiennes. Le portail, élevé sur un perron de sept marches, est orné de quatre colonnes d'ordre dorique romain, soutenant un fronton triangulaire, dans lequel Duvet a sculpté la Religion et ses attributs. Sous le portail est un porche qui établit communication avec la nef et les bas-côtés, dont elle est séparée par six colonnes ioniques. Le maître-autel, isolé à la romaine, s'élève sur quelques marches au fond du sanctuaire, à l'extrémité de chacun des deux bas-côtés; à droite et à gauche du chœur se trouvent deux chapelles, dont l'une est dédiée à la Vierge, et l'autre à saint Philippe. Au-dessus de l'ordre intérieur règne, dans toute la longueur de l'église, une voûte ornée de caissons, et éclairée à chaque extrémité par de grands vitraux ; elle fut construite en sapin, d'après le procédé de Philibert Delorme ; elle a été repeinte, vers 1860, en caissons. La chapelle de la Vierge, au chevet de l'église, fut construite en 1844. L'église fut agrandie sous le second empire. On y voit un bon tableau de Degeorge, *le Martyre de saint Jacques*. M. T. Chassériau, chargé de décorer la coupole de l'hémicycle, y a exécuté une descente de croix. Les peintures de la chapelle de la Vierge sont de M. Jacquand.

On solennisait autrefois, à cette église, le 16 août, la fête de saint Frambould, solitaire du pays du Maine, qui était considéré comme second patron.

Un simple vol de linge était encore puni de la peine capitale, car nous voyons, au 22 août, Jean Brouage roué vif pour ce crime.

En attendant qu'on se servît de la locomotion à vapeur on l'inventait ; on fit, le 23 octobre 1769, l'expérience « d'une machine singulière, qui, adaptée à un chariot, devoit lui faire parcourir l'espace de deux lieues en une heure, sans chevaux, mais l'événement n'a pas répondu à ce qu'on se promettoit ; elle n'a avancé que d'un quart de lieue en 60 minutes. Cette expérience a été faite en présence de M. de Gribeauval, lieutenant général à l'Arsenal. » On lit, dans les *Mémoires secrets* du 1er décembre : « La machine pour faire aller un chariot sans chevaux, est de M. de Gribeauval ; on a réitéré dernièrement l'expérience avec plus de succès, mais pas encore avec tout celui qu'il a lieu de s'en promettre ; il est question de la perfectionner. La machine est une machine à feu. »

Le 20 novembre on reparle à nouveau de cette machine « pour le transport des voitures, et surtout de l'artillerie, dont M. de Gribeauval, officier en cette partie, avoit fait des expériences, qu'on a perfectionnées depuis, au point que, mardi dernier, la même machine a traîné, dans l'Arsenal, une masse de cinq milliers servant de socle à un canon de 48, du même poids à peu près, et a parcouru en une heure cinq quarts de lieue. La même machine doit monter sur les hauteurs les plus escarpées et surmonter tous les obstacles de l'inégalité des terreins ou de leur affaissement. »

Seulement, ce que les *Mémoires secrets* ne disent pas, c'est que l'invention du chariot, cabriot ou fardier à vapeur est due, non à Gribeauval, mais à l'ingénieur lorrain Joseph Cugnot, qui la trouva, et Gribeauval ne fit que chercher à la produire, ainsi que l'a constaté Édouard Fournier dans son *Vieux Neuf*. « Gribeauval fut émerveillé de la découverte et ne perdit pas de temps pour la mettre à l'épreuve, sous l'inspection de Planta, officier suisse, qui avait lui-même fait l'essai d'une machine pareille, de sa propre invention. »

Au reste, M. de Gribeauval était, de son côté, un inventeur de mérite, et, le 8 juillet 1769, le *Journal de Paris* cite une autre invention, dont il fit aussi l'essai à l'Arsenal, et qui fut adoptée : celle du grain de lumière, morceau de métal percé d'un trou pour conduire le feu dans l'intérieur de la pièce d'artillerie, moins fusible que le bronze vissé à froid dans la pièce et facilement remplaçable.

Pour en revenir au chariot à vapeur, « un peu de rapidité de plus, un peu de violence de moins, continue M. Édouard Fournier, et la locomotive à vapeur était trouvée ; mais quoi que pussent faire Cugnot et Gribeauval, ces deux résultats ne furent pas obtenus ; la machine, construite par Brézin, qui n'avait pas coûté moins de 20,000 livres, dut être abandonnée. »

Édouard Fournier oublie de mentionner que trois ans plus tard elle revint sur l'eau, car on lit encore dans les *Mémoires secrets* du 27 mai 1773 : « On peut se rappeler qu'il y a près de trois ans, on avoit adapté à un chariot une machine à feu, au moyen de quoi on pouvoit transporter de l'artillerie avec beaucoup de célérité, que les expériences s'en firent à l'Arsenal quelque temps avant l'exil de M. le duc de Choiseul, sous l'inspection de M. de Gribeauval, lieutenant général. Des gens intelligents viennent d'adapter cette machine à un bateau qui pourra, sans le secours des chevaux, remonter la rivière à très peu de frais. »



Les Parisiens furent satisfaits de voir la ville mieux éclairée qu'auparavant. (Page 331, col. 1.)

On y avait adapté des roues latérales, et l'Académie des sciences fut chargée de faire un rapport sur cette expérience qui ne réussit pas non plus complètement, car quelque temps après, la machine à feu fut définitivement mise au rebut sous un hangar. Toutefois, en l'an VI, elle fut soumise à une nouvelle épreuve, Coulomb, Périer, Prony et le général Bonaparte furent chargés de l'examiner et en constatèrent la puissance dans une note qu'ils publièrent à cet effet dans les procès verbaux de l'Institut; ils déclarèrent même que cette machine était un très utile acheminement vers le meilleur moyen d'appliquer la vapeur au transport des fardeaux, mais ce fut tout.

Quant à Cugnot, la Révolution lui enleva les 600 francs de pension que le gouvernement de Louis XV lui avait accordés à titre de récompense pour son invention, et il mourut pauvre quelques années plus tard.

Le 8 décembre, à l'Opéra un spectateur s'enthousiasma sur la danse de mademoiselle Asselin; son voisin, au contraire, la trouvait détestable; chacun soutenait son avis avec opiniâtreté. A la dernière reprise le détracteur de la danseuse s'écria qu'il fallait être bien bête pour l'admirer. Son adversaire ne pouvait tolérer une telle injure; tous deux sortirent et mirent l'épée à la main; l'un d'eux resta sur le pavé. C'était un officier nommé Hooke. Quant à l'autre, il s'esquiva prudemment.

Inutile d'ajouter que ce duel grandit considérablement la réputation de mademoiselle Asselin,

que toutes ses camarades regardèrent avec envie en souhaitant être l'objet d'une pareille affaire.

Il y eut peu de temps après du désordre au parterre de la Comédie et une dizaine de perturbateurs furent envoyés au For-l'Évêque. Le roi rendit, le 25 décembre 1769, l'arrêt suivant :

« Défend Sa Majesté à tous ceux qui assistent à ces spectacles et particulièrement à ceux qui se placent au parterre, d'y commettre aucun désordre, soit en entrant, soit en sortant, de crier ou de faire du bruit avant que le spectacle commence et dans les entr'actes, de siffler, faire des huées, avoir le chapeau sur la tête et interrompre les acteurs pendant les représentations de quelque manière et sous quelque prétexte que ce soit, sous peine de désobéissance; fait pareille défense sous les mêmes peines à toutes personnes de s'arrêter dans les coulisses qui servent d'entrée au théâtre et hors l'enceinte des balustrades qui y sont posées.

« Défend Sa Majesté à tout domestique portant livrée, sans aucune réserve ni exception, ni distinction, d'entrer à l'Opéra ou aux Comédies même en payant, d'y commettre aucune violence ni indécence aux entrées ou environs des salles de représentations, sous telles peines qu'elle jugera convenables.

« Ordonne Sa Majesté d'emprisonner les contrevenants, défendant à toutes personnes, telles qu'elles puissent être, officiers de Sa Majesté ou autres, de s'opposer directement ou indirectement à ce qui est ci-dessus ordonné, d'empêcher par la force ou autrement que ceux qui y contreviendraient ne soient arrêtés et conduits en prison, etc. »

A partir de ce jour les représentations théâtrales cessèrent d'être troublées, et le For-l'Évêque commença à ne plus recevoir que de très rares prisonniers, en attendant qu'il fût supprimé.

Plusieurs importants travaux d'édilité furent entrepris en 1769 nous allons les résumer.

Lettres patentes du 22 avril : « L'ouverture du nouveau boulevard aboutissant à la rivière, ayant rendu le quai hors Tournelle extrêmement fréquenté, et ce quai formant aujourd'hui un des débouchés les plus importants de la ville, le commerce de vins qui s'y fait étant d'ailleurs très actif, ce quai ne se trouve pas avoir une largeur suffisante; pourquoi nous ordonnons qu'il sera élargi dans toute sa longueur, en prenant sur les maisons qui le bordent le terrain nécessaire, de manière qu'il ait partout 8 toises de largeur pour la voie publique et qu'il soit d'un alignement droit depuis la rue des Fossés-Saint-Bernard jusqu'à la rue de Seine. » Le quai Saint-Bernard était anciennement le vieux chemin d'Ivry; sa nouvelle dénomination lui fut donnée en raison de sa proximité avec le couvent des Bernardins.

On commença près l'hôpital général (Salpêtrière) les travaux d'un bassin propre à mettre les bateaux du commerce à l'abri des glaces et des débordements. L'emplacement était vaste, son plan présentait une demi-lune d'environ 100 toises de rayon qui n'était séparée de la Seine que par un chemin de halage. Aux deux extrémités de cette demi-lune, deux ouvertures, couvertes par deux ponts, devaient y introduire les eaux de la Seine. « Déjà le terrain était creusé tout autour, dit Dulaure, des talus dessinaient le plan de la gare et au-dessus d'une terrasse revêtue de maçonnerie, s'élevait un bâtiment solidement construit destiné à l'administration de cette gare. Ce projet, qui avait toutes les apparences de l'utilité, et dont l'exécution était fort avancée fut abandonné parce que le Parlement refusa d'enregistrer les lettres patentes qui autorisaient cette construction et fit même des remontrances à ce sujet. Pendant près de trente ans ce terrain est resté inutile, désert et sans culture ; depuis la Révolution seulement, on a commencé à y établir des guinguettes. « C'est aujourd'hui la naissance de la gare.

Un arrêt du conseil d'État du roi du 25 août porta : « Le chemin ou ruelle dite des Gourdes formant aujourd'hui une voie sinueuse entre les marais et qui communique de la rue du Faubourg Saint-Honoré dans la grande allée des Champs-Élysées sera élargi pour former une rue dite du Colisée, laquelle aura trente pieds de largeur et sera dirigée d'une seule ligne droite dans toute sa longueur, etc. » Cet arrêt fut enregistré au bureau de la ville le 5 septembre suivant, et l'on commença aussitôt après à tracer la rue, mais on ne bâtit qu'en 1810. Son nom lui vint de la proximité du Colisée dont nous avons parlé.

Autre arrêt du 18 septembre : « Sur ce qui a représenté au roi étant en son conseil, qu'il n'y a point de rue de traverse qui communique de celle de Saint-Dominique à celle de Grenelle dans le quartier du Gros-Caillou, qu'il en résulte journellement des retardements dans l'administration des secours spirituels ou temporels qu'il convient de donner aux malades, etc., que le véritable et unique moyen de prévenir les accidents qui pourroient en résulter seroit d'ouvrir une rue dans l'endroit qui seroit jugé le plus convenable entre la rue Saint-Dominique et celle de Grenelle, afin que l'on pût facilement communiquer d'un lieu à l'autre, etc. Le roi étant en son conseil a ordonné et ordonne qu'il sera ouvert une rue, terrain du Gros-Caillou, fauxbourg Saint-Germain, sur la masse d'héritage étant entre les rues Saint-Dominique et de Grenelle à prendre en ligne droite de la rue Saint-Dominique entre les possessions des hériters Lefranc et Roussin et celles du nommé Godefroy à la rue de Grenelle, entre les possessions du sieur Petit et celles du sieur Housset et

de vingt-quatre pieds de largeur, laquelle rue sera nommée rue de la Comète. » Cet arrêt fut confirmé par lettres patentes du 25 avril 1770, néanmoins la rue ne fut faite qu'en 1775.

Le 22 avril le roi signa des lettres patentes portant qu'il serait construit un quai « au-devant de la place que nous avons agréée par nos lettres patentes du 21 juin 1757, à l'effet de répondre à la décoration de ladite place et contribuer à la sûreté de la route de Versailles, etc. » Son mur de terrrasse, disent MM. Lazare, entrepris sous le Directoire, ne fut achevé que sous l'Empire. Ce quai doit son nom à la porte de la Conférence démolie vers 1730.

La construction de deux autres quais, celui du Marché-Neuf et celui des Ursins, fut ainsi ordonnée par lettres patentes du même jour. « Les maisons qui sont à la suite du pont Saint-Michel, du côté du marché neuf seront démolies et supprimées etc. Il sera aussi fait aux maisons ayant face sur le Marché-Neuf, le retranchement nécessaire pour les mettre en ligne droite, depuis l'encoignure de la rue de la Barillerie jusqu'à l'église Saint-Germain le Vieil ». Ces lettres restèrent sans effet, et ce ne fut que le 7 juillet 1807 qu'un décret de Napoléon Ier ordonna la démolition des maisons domaniales et autres qui couvraient le pont Saint-Michel ainsi que celles en retour sur le Marche-Neuf et, que le quai fut formé. A l'égard du quai des Ursins, les lettres patentes portaient : « Il sera ouvert un nouveau quai appelé le quai des Ursins, depuis la descente du pont Notre-Dame, du côté de Saint-Denis de la Chartre jusqu'au pont de pierre dont la construction a été ordonnée. La rue Saint-Pierre-aux-Bœufs sera alignée, élargie et prolongée depuis le parvis Notre-Dame jusqu'à son débouché sur ledit quai. » Ces diverses améliorations ne furent point exécutées à cette époque, et ce fut le 29 vendémiaire an XII que le gouvernement de la République arrêta qu'il serait procédé sans délai aux travaux nécessaires pour l'établissement d'un quai entre le pont Notre-Dame et celui de la Cité, sur la rive gauche de la Seine. L'année suivante on abattit les maisons de la rue Basse des Ursins et d'Enfer qui longeaient la rivière et les travaux du quai Napoléon commencèrent. Ils s'arrêtèrent et furent repris en exécution d'un décret du 11 mars 1808. En 1816 on le nomma quai de la Cité; le 26 janvier 1834, il reprit le nom de quai Napoléon; aujourd'hui, on l'appelle le quai aux Fleurs.

Enfin les mêmes lettres patentes du 22 avril prescrivaient l'achèvement du parvis Notre-Dame : « La place étant au-devant de l'église métropolitaine sera achevée et élargie du côté de l'Hôtel-Dieu, comme elle l'est du côté opposé ; en conséquence, la chapelle et les portions du bâtiment dudit Hôtel-Dieu qui occupent l'emplacement à ce nécessaire seront démolis, et sera construit un nouveau bâtiment dans une disposition symétrique avec l'hôpital des Enfants trouvés, pour donner en même tems à la rue Notre-Dame la largeur convenable. » Il en fut de cet arrêt comme des précédents, rien ne fut fait, et ce ne fut que dans la séance du 21 brumaire an II que le conseil général de la commune de Paris, ordonna que la place fût régularisée et nommée parvis de la Raison. Naturellement cette dénomination disparut avec la République, et la place reprit son nom de parvis Notre-Dame qu'elle a conservé depuis.

Enfin, toujours à la date du 22 avril, « la place du Palais-Royal sera élargie par la suppression de plusieurs maisons du côté des Quinze-Vingts, et il sera formé un pan coupé, tant à cet angle qu'à celui de la rue Froid-Manteau sur la rue Saint-Honoré. Le Château-d'Eau qui est devant le Palais-Royal sera aussi supprimé pour l'agrandissement de ladite place, au lieu duquel il sera simplement construit une fontaine publique en face de la principale entrée du Palais-Royal » ; de nouvelles lettres patentes en date du 7 août suivant, enregistrées au Parlement le 29, déterminèrent la décoration uniforme de la place, dont les façades durent être exécutées en pierre. Les constructions furent terminées en 1776. Quant au Château-d'Eau il ne disparut qu'après la révolution de 1848, et la place du Palais-Royal changea complètement de physionomie lors de l'achèvement du Louvre et du prolongement de la rue de Rivoli.

Ce fut aussi à la fin de 1769, que fut ouvert le passage Damois, qu'on nomme aujourd'hui la cour Damoye, bien que celui qui en fut le créateur et le propriétaire s'appelât Damois.

Des lettres patentes du roi furent signées le 15 novembre 1770, pour le rachat des boues et lanternes, « Sa Majesté s'étant déterminé à faire éclairer de nouveaux emplacements et de nouvelles rues et à en ordonner le nettoyemment ainsi qu'à augmenter le nombre des pompes... En conséquence, veut Sa Majesté qu'il soit incessamment arrêté des rôles des sommes que chacun des propriétairés des maisons, édifices, boutiques, échoppes, places et jardins situés dans les nouveaux emplacements et nouvelles rues de la ville et fauxbourgs de Paris, même au Gros-Caillou, doivent payer pour le rachat des boues et lanternes dont ils sont tenus.

Il y eut pendant l'année 1769, à Paris, 9,971 baptêmes de garçons et 9,474 de filles, ce qui donne un total de naissances de 19,445. On compta 4,860 mariages et 18,427 décès ainsi répartis, 9,700 hommes mariés ou célibataires, 8,727 femmes ou filles.

Le nombre des enfants trouvés s'éleva à 6,426 dont 3,254 garçons et 3,172 filles.

Terminons l'historique de cette année par le relevé des gens qui furent envoyés à la Bastille

depuis le 28 février 1768, jour auquel y fut écroué un sieur Brioy ; il en sortit le 13 septembre pour être mis à Bicêtre. — Le 3 juin, Fonfreide, dit Lambert ; exilé à Torigny, le 14 septembre 1772. — 1er juillet, Delaunay, envoyé à Bicêtre le 26 juin 1769. — 27 juillet, de Cavaros, sorti le 19 mars 1771. — 7 août, Guéry, sorti le 12 septembre ; sa femme fut arrêtée le 8 août et relachée le 13 septembre ; le 13 août on avait placé près de ces prisonniers un *mouton* appelé Mahudel. — 15 août Bremard, sorti 14 septembre. — 24 septembre, Poncet de la Rivière et Jacques Louis, son nègre, sortis le 18 octobre. — 17 novembre, Prevot, transféré à Vincennes le 14 octobre 1769. — 18 novembre, femme Belouin transférée le 4 décembre à l'hôpital. — 22 novembre, Mellet sorti 15 mai 1769. — 14 décembre, Ormansé, sorti 12 août 1769. — 27 décembre, Catherine Boland, se disant marquise de Fray, sortie le 25 janvier 1769. — Laurent Duché se disant marquis Duché, et Brun, son domestique, sortis le 27 février 1769, avec injonction de sortir du royaume. — 1769, 23 février, Thérèse Julie de Brancourt, sortie le 13 avril. — 4 mars, le soi-disant comte de Marsan, transféré à Bicêtre le 27 mai. — 13 mars, le Grée de la Ferrière, sorti le 28 septembre, avec injonction d'aller à Saint-Domingue. — 29 mars, Valcroissant, exilé en province le 30 avril. — 7 avril, Marie-Louise Puris dite Blondin, sortie le 17 juillet, exilée avec son père et sa mère à Vendôme. — 24 avril, la dame Puris, sortie le 15 juillet. — 23 juin, Violette transféré à un port de mer le 14 décembre, afin d'être embarqué pour Saint-Domingue. — La Marque, transféré, comme le précédent, le même jour. — 15 juillet, Gressier, parti pour Rochefort le 17 ; Marcel, id., le 18 ; Taveau de Chambrun, id., le 17 ; Léger, id. ; Jousse de Champremeaux, id., le 18 ; le Tort, id. ; Colleux de Longpré, id. ; Dufour, id., le 17 ; Jauvin, id., le 8 ; Maignol, id., De Longpré de Balizières, id., le 18. Ces onze prisonniers furent embarqués sur la frégate l'Isis pour Saint-Domingue. — 22 août, Faure De Beaufort, sorti le 2 mars 1770. — de la Saune, transféré le 4 février 1770 au For-l'Évêque. — de la Chaise, sorti le 10 octobre. — 25 août, François Saleur, sorti le 20 octobre. — 31 août, l'abbé Ponce de Léon, transféré à Charenton le 25 mai 1771. — 11 septembre, le sieur, la dame et la demoiselle de Sainte-Marie ; les deux premiers sortis le 6 avril 1770, et exilés à 30 lieues de Paris, la demoiselle sortie le 26 janvier 1771. — 14 septembre, Pierre Yvan, transféré à Bicêtre le 21 octobre. — 19 septembre, Genée de Brochot, sorti le 10 novembre. — Esprit Yvan, transféré à Bicêtre le 21 octobre. — 12 octobre, le comte de Gouvernay et son domestique, sortis le 29. — 26 octobre, Pierre Cellier, transféré à Bicêtre le 26 février 1770. — 18 novembre, le marquis d'Orvillé et son domestique, transférés à Saint-Lazare le 25. — 17 décembre, Billard, transféré à la Conciergerie le 18 février 1772 pour l'exécution de son jugement. — 19 décembre, Rame, sorti le 18 mars 1770. — 20 décembre, Tournefort, sorti le 10 mars 1770. — 23 décembre, Mme de Laye, transférée à Bicêtre le 10 juillet 1770.

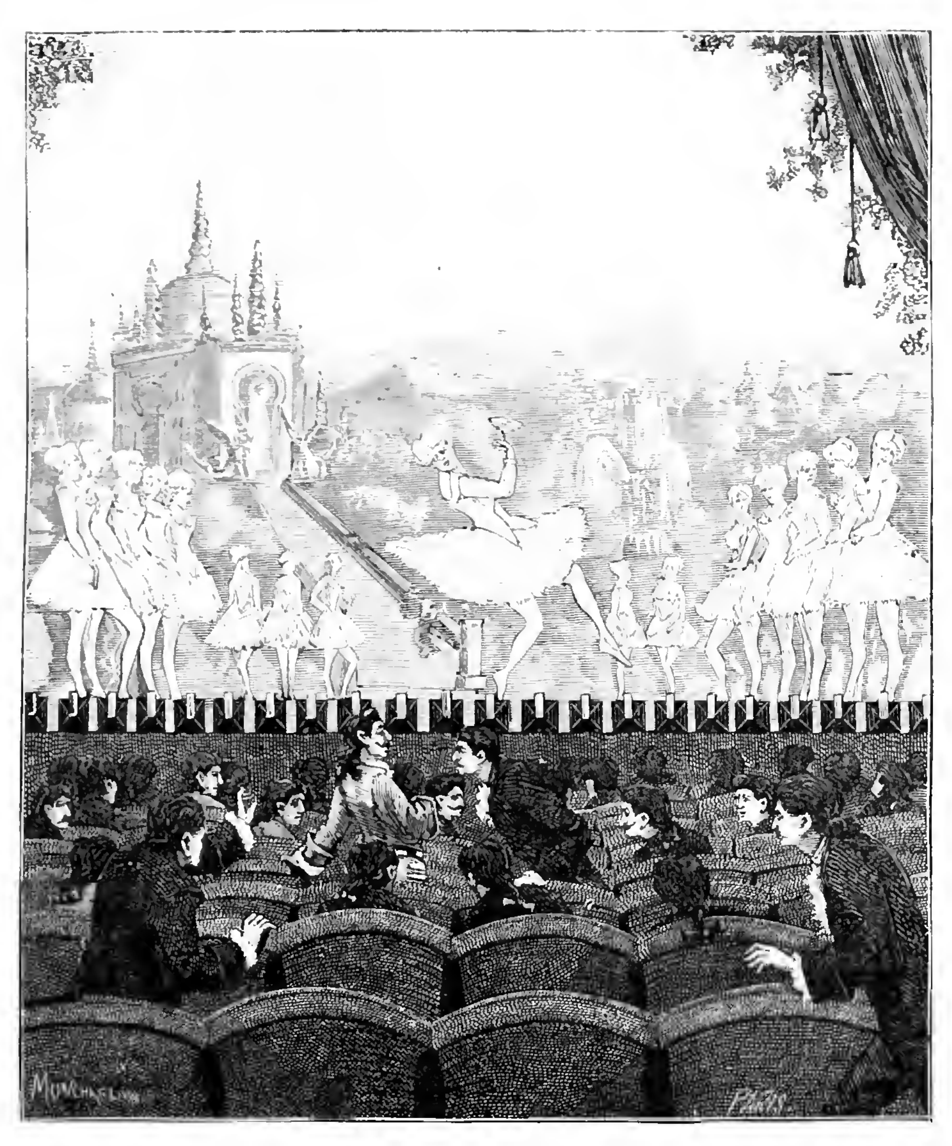
Il faut se borner à la simple indication des noms et des dates d'entrée et de sortie, les registres ne contenant pas d'autre mention. Ce n'est qu'à partir de 1775 qu'on peut connaître le motif de l'emprisonnement.

On voit que plus on approchait de la Révolution, plus les envois à la Bastille étaient nombreux.

Ce fut le 26 janvier 1770 que fut inaugurée la nouvelle salle de l'Opéra ; nous avons dit qu'après l'incendie de 1763, l'Opéra s'était installé aux Tuileries dans la salle des Machines appropriée par Soufflot à sa nouvelle destination ; au mois de février suivant, le roi avait approuvé les plans que lui avait soumis l'architecte Moreau pour l'édification d'une salle et les travaux se firent sans interruption.

Au mois de décembre 1776, Rebel et Francœur, qui dirigeaient l'Opéra, avaient annoncé leur intention de renoncer à leur privilège, et cela donna lieu de constituer l'Opéra en société, comme l'était la Comédie française ; cette société se serait composée de 24 sociétaires et de pensionnaires et les artistes de l'Opéra, qui étaient très partisans de cette idée, avaient publié un mémoire à ce sujet ; mais le mémoire n'eut pas le succès qu'ils en espéraient, et le conseil du roi l'écarta ; le ministère s'était d'ailleurs montré tout à fait opposé à la mise en société du théâtre, et Trial et Berton, artistes distingués tous deux, avaient été officiellement nommés directeurs, par lettre de cachet du 6 février 1767, et ils firent représenter six ouvrages, mais leurs affaires n'ayant pas prospéré, ils avaient demandé la résiliation de leur privilège, et la ville de Paris, encore une fois, se chargea de la direction, en conservant Trial et Berton en qualité de gérants pour son compte, et en leur adjoignant Dauvergne et Joliveau. Telle était donc l'administration de l'Opéra lorsqu'il rouvrit dans une salle construite sur un terrain donné par le duc d'Orléans aux frais de la ville, sur les dessins de Moreau qui reçut une gratification de 50,000 livres. Cette salle avait été bâtie sur l'espace compris aujourd'hui entre la rue de Valois et la rue des Bons-Enfants, et elle avait sa façade sur la rue Saint-Honoré. Voici la description qu'en ont laissée Hurtaut et Magny.

« Le premier ordre est toscan ; il règne dans toute l'étendue de la face du palais et forme terrasse au-devant de la cour dans laquelle on entre par trois portes également commodes et remplies par des menuiseries enrichies de bronzes et d'ornemens bien travaillés. Le second ordre est ioni-



A la dernière reprise le détracteur de la danseuse s'écria qu'il fallait être bien bête pour l'admirer.
(Page 333, col. 2.)

que et les deux ailes présentent deux avant-corps surmontés d'un fronton, dont les tympans sont remplis par des écussons soutenus de figures, de la main de M. Pajon. L'avant-corps au fond de la cour est couronné d'une attique dont le fronton circulaire renferme le blason de la maison d'Orléans soutenu par deux figures ailées, de la main du même sculpteur. Cet édifice est d'un effet très noble. La façade parallèle à la rue est simple et laisse dominer le palais, mais elle est recommandable par la disposition, la symétrie et surtout par les ornemens qui s'y trouvent exécutés par M. Vassé, sculpteur du roi. L'entrée de la salle de spectacle est annoncée par une galerie extérieure et publique qui enveloppe tout le pourtour de la salle et fournit une quantité d'issues très commodes. On peut y entrer par sept portiques égaux. Trois portes qui se présentent de face conduisent à un vestibule intérieur décoré de colonnes doriques de manière grecque, cannelées dans leur fût, couronnées d'un entravement architravé, dont les moulures sont profilées avec correction et taillées d'ornemens agréables. Une voûte s'élève au-dessus formant des lunettes, les arcs doubleaux sont aussi enrichis d'ornemens correspondans à ceux des colonnes et de la corniche ; les extrémités du vestibule se terminent en cul de four, dont le fond est ouvert par une grande arcade à laquelle le corniche de l'ordre sert d'imposte. Ces arcades conduisent à

deux grands escaliers qui se présentent pour communiquer aux loges, et deux autres conduisent au parterre, d'où l'on découvre la belle forme de la salle.

« L'ouverture de la scène est large de trente-six pieds et haute de trente-deux. Cette disposition avantageuse rapproche d'autant plus le fond de la salle de l'avant-scène : la forme de son plan est arrondie et fournit au plafond un bel ovale rempli par un tableau allégorique, l'avant-scène est décorée de quatre colonnes d'une composition riche et élégante dont les cannelures sont à jour, en sorte que cette partie, pour l'ordinaire consacrée seulement à la décoration, fournit des places les plus commodes et des plus recherchées. Leur fût est divisé par tambours à la hauteur de l'appui des loges, qui sont pratiquées dans leurs intervalles. L'entablement règne au-dessus de l'avant-scène, et son milieu est interrompu par un groupe de renommées soutenant un globe parsemé de fleurs de lis ; des enfants forment une chaîne avec des guirlandes.

« Les quatre rangs de loges qui sont pratiquées ne paraissent pas former une trop grande hauteur, et cette disposition rend la salle susceptible de contenir 2,500 spectateurs presque tous également bien placés. Ces loges, construites en fer et en bois avec un artifice ingénieux, sont très solides, malgré leur légèreté ; les ornements en sont simples, mais dessinés avec précision et distribués avec jugement. Les poteaux qui divisent ordinairement les loges sont supprimés dans cette salle, et au lieu de paraître autant de petites cases séparées, elles forment un seul balcon à chaque rang. L'entablement de l'avant-scène règne au pourtour de la salle ; ses ornemens sculptés et dorés forment un encadrement très riche au plafond, et l'on a peint dans la voussure un ordre en arcades et portiques qui procure l'illusion la plus complète. »

Le foyer de la nouvelle salle consistait en une galerie de 60 pieds de longueur, éclairée par cinq grandes croisées ayant vue sur la rue Saint-Honoré accompagnées d'un balcon de fer dû au sieur Deumier. Ce foyer, revêtu de menuiserie dans tout son pourtour, avec une cheminée de marbre à chaque extrémité, était orné d'une belle corniche, de glaces, de sculptures et des trois bustes en marbre de Quinault, Lulli et Rameau, ils étaient dus au ciseau de Caffieri. quatre autres niches attendaient les bustes des futurs grands compositeurs.

« Les commodités publiques n'ont pas été oubliées. Les issues pour les sorties sont multipliées dans tout le pourtour de la galerie extérieure ; en sorte que la facilité de déboucher par tel endroit qu'on veut pour se rendre à ses voitures supplée à la liberté de la circulation qui manque souvent dans un quartier aussi fréquenté que celui du Palais-Royal. Trois réservoirs qui contiennent ensemble environ deux cents muids d'eau sont disposés dans les endroits où ils seroient les plus utiles en cas d'incendie. Les loges des acteurs sont toutes voûtées en briques et plusieurs des escaliers sont en pierre. »

Les diverses peintures et décorations étaient de Boucher, de Rameau, Machy, Guillet et Deleuze.

« Enfin, dit Bachaumont à la date du 26 janvier 1770, la fameuse salle nouvelle de l'Opéra s'est ouverte aujourd'hui (par *Zoorastre*), et au moyen des précautions multipliées qu'on avoit prises, le concours prodigieux des spectateurs et des voitures s'est exécuté avec beaucoup d'ordre. Une grande partie du régiment des gardes étoit sur pied extraordinairement, les postes s'étendoient depuis le Pont-Royal jusqu'au Pont-Neuf, c'est-à-dire environ jusqu'à un quart de lieue de l'Opéra, ce qui ne pouvoit manquer d'opérer une circulation très libre dans les alentours du spectacle si couru, mais ce qui a gêné désagréablement tout le reste de Paris.

« La police n'a pas été si bien exécutée pour la distribution des billets. Outre le tumulte effroyable que l'avidité des curieux occasionnoit, il a redoublé par la petite quantité qu'on en a distribué, soit du parterre, soit d'amphithéâtre. MM. les officiers aux gardes, les gens de la ville et les directeurs avoient accaparé la grande partie des billets. Cette inversion de la règle ordinaire a courroucé M. le comte de Saint-Florentin qui, comme chargé du département de Paris, avoit donné les ordres les plus justes à cet égard. Une autre supercherie n'a pas moins indisposé le public, c'est aussi la transgression de l'arrangement pour la quantité de billets ; la cupidité en ayant fait lâcher beaucoup plus que le nombre fixé, le parterre fut trouvé dans une gêne effroyable, et le premier acte, ainsi que partie du second ont été absolument interrompus par les cris des malheureux opprimés. Indépendamment de ces raisons de mécontentement des spectateurs, la salle a essuyé beaucoup de critiques ; on a trouvé l'orchestre sourd, les voix affoiblies, les décorations mesquines, mal coloriées et peu proportionnées au théâtre ; les premières loges trop élevées, peu avantageuses pour les femmes ; le vestibule indigne de la majesté du lieu ; les escaliers roides et étroits. En un mot, un déchaînement général s'est élevé contre l'architecte, le machiniste, le peintre, les directeurs et les acteurs. Car cet Opéra, très beau en lui-même, a paru tout à fait mal remis. Il n'y a que les habillemens et les danses qui ayent trouvé grâce et reçu beaucoup d'applaudissemens. »

Vingt-deux ouvrages furent représentés à l'Opéra pendant la période de la deuxième direction de la ville de Paris, qui alla de 1769 à 1776, et malgré le succès de quelques-uns, entre autres ceux de Gluck, cette direction avoit un passif de 500,000 livres.

Le 30 mars 1776, dit M. Georges d'Heylli dans *Foyers et Coulisses* le conseil fit publier un nouveau réglement en 42 articles pour l'administration du théâtre, et le 18 avril il en confia la direction avec le titre de commissaires du roi pour gouverner l'Opéra, avec l'autorité la plus étendue, à Papillon de la Ferté, des Entelles, Delatouche, Buffault, ancien marchand de soie, et Hebert, qui reçut le titre de trésorier. On attacha encore à cette direction, déjà bien complexe, un directeur général, deux inspecteurs, un agent et un caissier. Cette combinaison n'eut pas le succès qu'on en attendait, et au bout de quelques mois d'exploitation, les divers associés se retirèrent, à l'exception de Buffault, qui garda la direction de l'Académie, de concert avec le compositeur Berton. Il se passa ainsi deux années assez troublées, pendant lesquelles l'Opéra représenta treize ouvrages.

A cette direction succéda, le 1er avril 1778, le sieur de Vismes de Valgay, sous-directeur des fermes; il était commandité par une compagnie qui le cautionna de 500,000 livres, déposées dans la caisse de la ville, et, à son tour, la ville accorda au nouveau directeur une subvention de 80,000 livres. De Vismes, qui était fort bien en cour, croyait mener l'Opéra haut la main et y faire fortune; au bout d'un an, il renonçait à cette charge qu'il trouvait trop lourde pour ses épaules, et un arrêt du conseil, du 19 février 1779, rendait pour la troisième fois la direction à la ville, qui conserva de Vismes comme gérant jusqu'au 10 mars 1780. Pendant ces deux années, l'Opéra représenta 28 ouvrages. Le 10 mars 1780, une décision du conseil retira la direction à la ville de Paris pour en investir le compositeur Berton, qui avait été deux fois déjà associé à la direction; toutefois la ville paya les dettes, et Berton put marcher sans être entravé par des engagements antérieurs; malheureusement, il mourait le 14 mai suivant, et Dauvergne lui succéda, avec Gossec pour sous-directeur; il entra en fonctions le 27 mai et fit représenter huit ouvrages; mais, le 8 juin 1781, le feu consuma de nouveau l'Opéra, dont il ne resta que les quatre murs qui furent abattus. La troupe se transporta à la salle des Menus-Plaisirs, en attendant qu'on lui élevât une salle nouvelle sur un autre emplacement.

Revenons à l'année 1770 : Un des coryphées de l'Opéra, nommé d'Auberval, se fit construire, dans sa maison, un salon qui lui coûta 45,000 livres, et que tout Paris alla visiter; ce salon était disposé de façon qu'on pouvait facilement le métamorphoser en salle de théâtre et de bal; c'était surtout en vue d'y donner des bals que d'Auberval l'avait fait construire; il en sollicita la permission, qui lui fut accordée, et il ouvrit chez lui une école chorégraphique.

Une autre curiosité que les Parisiens allaient admirer, c'étaient les carrosses que l'on fabriquait chez le sellier Francien, pour le prochain mariage du dauphin avec Marie-Antoinette, deux berlines, beaucoup plus grandes que les carrosses ordinaires; elles étaient à quatre places; « l'une est revêtue de velours ras, cramoisi en dehors, où se trouvent, brodées en or, les quatre Saisons, sur les principaux panneaux, avec tous les attributs relatifs à la fête. L'autre est en velours bleu de la même espèce, et représente les quatre Éléments, en or aussi. Il n'y a aucune peinture en tout cela, mais l'ouvrage de l'artiste est d'un fini, d'un recherché qui équivaut presque à ce bel art. Les couronnemens sont très riches; l'un d'eux, même, paraît trop lourd. L'impériale est surmontée de bouquets de fleurs en or de diverses couleurs, dont le travail n'est pas moins précieux. »

Après avoir été exposées à l'admiration publique, ces voitures furent emballées et envoyées à Vienne.

A propos de carrosses, il arriva une aventure qui amusa tout Paris; le 31 janvier, l'évêque de Tarbes, qui se trouvait à Paris, dans son carrosse, accrocha un fiacre et le brisa; il était occupé par une dame; galamment, l'évêque la fit monter dans son équipage et s'offrit à la conduire là où elle allait, c'est-à-dire chez le secrétaire de la marine. La dame accepta, et l'on arriva à l'hôtel de ce fonctionnaire, dont l'antichambre était pleine de solliciteurs. L'évêque entra, donnant la main à son inconnue. Des rires étouffés partirent de toutes parts, et bientôt l'évêque apprit qu'il s'était fait l'introducteur de la célèbre Gourdan, qui tenait à Paris une maison de débauche. Le jour même, le bruit de cette aventure se répandit partout, et le malheureux évêque jura, mais un peu tard, qu'il y regarderait dorénavant à deux fois avant de se faire le cavalier d'une dame qu'il ne connaîtrait pas.

Le 18 mars fut célébrée la messe du Saint-Esprit pour l'ouverture de l'assemblée du clergé, et cette cérémonie se fit avec toute la pompe d'usage, et qui était assez curieuse. Les prélats députés baisaient l'Évangile au milieu du livre, et les députés du second ordre n'en baisaient que la couverture; puis on encensait les évêques, qui respiraient une dose du parfum et la renvoyaient à leur voisin, et tous les députés se donnaient le baiser de paix sur la joue droite; enfin ils communiaient tous, se préparant par là aux travaux de l'assemblée qui allait s'ouvrir.

Dès le 13 avril, on s'occupait activement des préparatifs des fêtes que la ville de Paris devait donner pour le mariage du dauphin; on déblayait la place Louis XV, où devait être tiré un magnifique feu d'artifice, et l'on mettait les deux gros pavillons en état de figurer parmi l'ornementation de la place par leur brillante illumination. Il fut encore décidé que les boulevards seraient aussi illuminés par 360 lanternes à réverbère, et qu'on établirait

une foire franche qui devait durer neuf jours, et qui se tiendrait sur ces boulevards, depuis la porte Saint-Honoré jusqu'à la porte Saint-Antoine. Les Parisiens railleurs prétendirent qu'aux deux mariages du défunt dauphin, M. de Bernage « avoit fourni beaucoup de mangeaille au peuple, il avoit fait promener des chars avec des cornes d'abondance, d'où se jetoient les cervelas, les saucissons et autres rocamboles pour les gourmands. On dit que celui-là avoit donné des indigestions, et que celui-ci donnoit la *foire* ».

Une cérémonie, qui avait lieu depuis un temps immémorial dans la nuit du vendredi au samedi saint à la Sainte chapelle, se fit cette année avec une affluence prodigieuse de spectateurs; il s'agissait de la guérison des possédés du diable; tous ceux qui se croyaient possédés par le démon vinrent à minuit pour être affranchis de son obsession; ils faisaient mille contorsions, poussaient des cris et d'affreux hurlements; l'abbé de Sailly, grand chantre de la collégiale, les touchait avec du bois de la vraie croix, et aussitôt les convulsions s'arrêtaient et les hurlements cessaient.

« Les incrédules prétendent que ces énergumènes sont des mendians qu'on paye pour jouer un pareil rôle et qu'on exerce de longue main; peut-être, à défaut de vrais possédés, auroit-on recours à ce pieux stratagème pour ne pas laisser interrompre la croyance des fidèles à un miracle subsistant depuis tant de siècles et si propre à les raffermir dans leur foi. »

Le 24 avril, les comédiens français firent l'ouverture de leur théâtre dans la salle des Tuileries, rendue libre par l'Opéra qui avait pris possession de celle qu'on lui avait édifiée, ils avaient abandonné la rue des Fossés-Saint-Germain des Prés, parce que leur théâtre menaçait ruine et le roi les avait autorisés à venir s'installer provisoirement au palais des Tuileries; ils y restèrent jusqu'en 1782. « Cette translation, qu'on croyoit devoir être fort tumultueuse dans ce pays-ci, où tout fait époque et excite la curiosité, n'a eu rien d'extraordinaire que beaucoup de critiques auxquelles elle a donné lieu; la précipitation qu'on a mise à ce bouleversement peut seule faire excuser les restaurateurs de la salle. » On se plaignait surtout qu'on eût multiplié les loges. Quoi qu'il en soit, le public fréquenta plus que jamais ce théâtre, qui produisit pendant son séjour dans la salle des machines ces artistes: Monvel, Dugazon, Desessarts, Larive, Dazincourt, Fleury, Bellemont, Vanhove, Florence et Mmes Raucourt, Suin, Sainval cadette et Contat.

« Pendant ces douze années, dit M. Georges d'Heylli dans *Foyers et Coulisses*, la Comédie française donna 79 ouvrages nouveaux : *la Veuve du Malabar* de Lemierre (30 juillet 1770); *le Fils naturel* de Diderot (26 juillet 1771); *la Mère jalouse* de Barthe (23 décembre 1771); *la Partie de chasse de Henri IV* de Collé (6 novembre 1774); *le Barbier de Séville* de Beaumarchais (23 février 1775); *Gabrielle de Vergy* par de Belloy (12 juillet 1777); *l'Amant bourru* de Monvel (14 août 1777); *Irène* de Voltaire (16 mars 1778). » Le prix des places était fixé: pour les premières, 6 livres; les secondes, 3 livres; les troisièmes, 2 livres; le parterre, 1 livre.

Dès le lendemain de leur installation provisoire aux Tuileries, les comédiens s'occupèrent de chercher une salle. Il n'était pas facile d'en trouver une; on songea à la bâtir, et nous dirons un peu plus loin combien ce soin amena de décisions diverses.

Ce fut en 1770, à la suite d'un souper chez Mme Necker, qu'il fut question d'une statue à ériger à Voltaire. Avant cette époque, il n'existait de lui qu'une statuette de sèvres, dont Voltaire était enchanté, et un buste qu'un modeste artiste franc-comtois (Rosset-Dupont) avait obtenu, à force d'insistance, d'exécuter pendant que Voltaire était à Ferney.

Cette statue était destinée à orner la salle nouvelle de la Comédie française qu'on devait construire. D'Alembert, l'abbé Raynal et quelques autres se mirent à la tête de ce projet, et il fut convenu que les frais en seraient faits au moyen d'une souscription parmi les gens de lettres exclusivement. En attendant que la souscription fût ouverte, la statue fut commandée au sculpteur Pigalle, qui devait l'exécuter en marbre blanc, moyennant le prix de dix mille francs, et qui achevait le mausolée du maréchal de Saxe; dès qu'il fut terminé, l'artiste le soumit à l'appréciation publique, et, le 15 juillet, le public fut admis les dimanches et fêtes à l'aller voir à son atelier.

Quant à la statue de Voltaire, il était fort embarrassé touchant l'attitude qu'il donnerait au philosophe de Ferney, qui avait protesté énergiquement dès qu'on lui avait annoncé qu'on allait lui envoyer Pigalle. « Je n'ai pas un visage de statue, écrivait-il; on veut modeler mon visage, mais il faudrait que j'eusse un visage, on en devinerait à peine la place. Mes yeux sont enfoncés de trois pouces, mes joues sont du vieux parchemin mal collé sur des os qui ne tiennent à rien. Le peu de dents que j'avais est parti. »

Cependant Voltaire se laissa doucement violenter, et Pigalle put le modeler tout à l'aise; mais la souscription marchait lentement.

Bientôt une nouvelle, commentée avec indignation par les uns, avec gaieté par les autres, courut les salons, les bureaux d'esprit et les cafés. Pigalle, soit qu'il ne sût pas draper, comme on le prétendait, soit qu'il voulût rester fidèle aux traditions de la sculpture, allait représenter Voltaire nu : à l'idée de voir leur idole prêter à rire, les partisans de Voltaire poussaient des clameurs désespérées. Le grand homme, si chatouilleux d'ordinaire, eut, cette fois, plus d'esprit que ses amis; il déclara qu'un artiste devait être libre, et

que, pour son compte, il n'avait jamais réussi que lorsqu'il avait obéi à sa propre inspiration.

Le 4 septembre, on put visiter dans l'atelier de Pigalle une esquisse de la statue qui est maintenant à la bibliothèque de l'Institut; les épigrammes et les plaisanteries tombèrent dru comme grêle; on rima à ce sujet d'innombrables petits vers qui, tous, étaient généralement conçus dans le genre de ce quatrain :

Pigalle, au naturel, nous a rendu Voltaire.
Le squelette offre à la fois l'homme et l'auteur.
L'œil qui le voit sans parure étrangère
Est effrayé de sa laideur.

En effet, Voltaire était représenté nu, tenant de la main gauche un rouleau déployé qui lui servait de pagne; dans la main droite est un poinçon, à ses pieds sont le poignard de Melpomène, le masque de Thalie et des livres.

Aussi, quand il s'agit de mettre la statue de Voltaire au foyer de la Comédie française, on recula, et ce fut le buste de Houdon qui y fut placé le 18 février 1779.

Une ordonnance des prévôt des marchands et échevins de Paris fut lue et publiée au son du tambour, en tous les lieux ordinaires de la ville de Paris le 4 mai, elle ordonnait qu'en réjouissance du mariage de Mgr le Dauphin avec l'archiduchesse Marie-Antoinette, les ports et les chantiers seraient fermés et la façade de toutes les maisons illuminée le mercredi 16 mai, jour de la solennité dudit mariage ainsi que le jeudi 31 du même mois, jour où serait tiré le feu d'artifice (ce jour fut changé, et le feu se tira le mercredi 30) disposé à cette occasion sur la place Louis XV.



Théâtre de l'Opéra de 1794 à 1821.

Le même jour (4 mai) il en parut une autre du lieutenant général de police prescrivant des mesures de précaution à observer le jour du mariage et le soir où serait tiré le feu « Il est enjoint aux habitans de cette ville de faire fermer et boucher exactement les fenêtres, lucarnes, soupiraux de caves et généralement toutes les ouvertures des greniers des maisons à eux appartenantes ou par eux occupées et de faire fermer exactement toutes les ouvertures des chambres, remises, écuries, hangars et autres endroits où il y aura de la paille, du foin, du bois, ou suif, etc. Fait défenses ladite ordonnance à tous particuliers de tirer aucunes fusées, boites, pétards, pistolets et autres armes à feu dans les rues ni par les fenêtres d'aucune maison, à peine de 100 livres d'amende. »

Cette ordonnance fut lue et publiée à son de trompe en tous les lieux accoutumés.

Enfin, le 5, une troisième ordonnance du prévôt des marchands et des échevins porta établissement de la foire sur les boulevards, mais elle fut non franche et sa durée fut fixée à 16 jours à commencer du 15 mai pour finir le 31. Toutes personnes pouvaient y vendre.

Marie-Antoinette, partie de Vienne, était arrivée à Compiègne d'où elle partit le 14 mai pour

se rendre à Versailles en s'arrêtant à Saint-Denis. Aussitôt que la nouvelle s'en répandit dans Paris, nombre de Parisiens excités par une ardente curiosité, s'empressèrent de se rendre à Saint-Denis pour la voir, tandis que d'autres s'échelonnaient sur la route de Saint-Denis à Versailles. Dès l'aube ils sortirent de chez eux par milliers, et les gardes françaises, les Suisses et les régiments cantonnés à Saint-Denis avaient dû prendre les armes pour contenir les flots mouvants de cette marée qui allait toujours grossissant.

Il n'y avait plus une seule voiture disponible dans Paris, carrosses particuliers et de louages, vinaigrettes, brouettes, carabas, chariots, charrettes tout avait été mis en réquisition.

« Le jour de la célébration du mariage (16 mai) dit Saint-Foix, fut pour la capitale un de ces jours de fête qu'on se rappelle toujours avec transport. Il y eut une affluence prodigieuse de monde : toute la France se rassembla pour ainsi dire dans Paris, et jamais on ne vit éclater l'allégresse publique avec plus de zèle et d'ardeur. On ferma les boutiques, et le soir toutes les maisons furent illuminées. Ce spectacle nocturne fut de la plus grande beauté. On raconte qu'un vieillard de la rue Saint-Jacques qui n'avoit que cinq sols à dépenser, ne dîna point ce jour-là dans l'intention d'éclairer sa fenêtre de quelques lampions de plus... »

Les gardes des six corps des marchands s'étaient proposés de donner une fête à leurs dépens, mais M. de Sartine leur conseilla d'employer à un acte de bienfaisance la somme qu'ils voulaient consacrer à cette fête ; ils suivirent ce conseil et firent élargir tous les malheureux qu'on détenait dans les prisons pour des mois de nourrice qu'ils n'avaient pas pu payer.

Le 20 mai ils allèrent à Versailles, le lieutenant général de police à leur tête, pour complimenter les nouveaux époux ; ce qu'avait fait l'avant-veille le prévôt des marchands et les échevins qui leur avaient porté les cadeaux de la ville de Paris.

Depuis le jour du mariage Versailles était en fête, Paris commença la sienne. Le 30 mai, cette fête fut annoncée au peuple à six heures du matin par une salve d'artillerie de la ville et à midi par une seconde.

Vers sept heures du soir on commença à faire couler les fontaines de vin et à distribuer au peuple du vin et des viandes ; ces distributions se firent dans les divers quartiers de Paris et à tous les carrefours.

On avait construit des orchestres devant l'Hôtel de ville, devant celui du gouverneur de la ville, celui du prévôt des marchands et les maisons des officiers du bureau de la ville et encore fit-on dans ces différents endroits des distributions de pain et de viande. A l'entrée de la nuit, toutes rues et les boulevards avaient été illuminés ; mais la nuit n'était pas encore arrivée que déjà un nombre considérable de curieux s'étaient dirigés vers la place Louis XV pour voir les préparatifs du feu d'artifice.

Chacun s'occupait d'en considérer les apprêts, jugeant à l'avance de l'effet que devait produire l'embrasement de la charpente qu'il avait devant les yeux.

Cette charpente était destinée à représenter en artifice le temple de l'Hymen, allusion au grand événement qu'il célébrait. Ce temple reposait sur une magnifique colonnade, et était adossé à la statue.

Une sorte de parapet formant le carré l'entourait et chacun de ses angles était occupé par des dauphins, dont la gueule béante devait lancer dans l'espace des tourbillons de feu.

Une pyramide supportant le globe du monde surmontait le temple, et les quatre grands fleuves, la Seine, le Rhône, la Loire et le Rhin se tenaient à sa base.

Tout cela promettait beaucoup.

Un bouquet splendide, dont les apprêts se trouvaient derrière le temple, ou plutôt derrière la statue, était destiné à couronner le feu en éblouissant les spectateurs par des milliers d'étoiles, de fusées et d'étincelles lumineuses.

Une fébrile impatience semblait agiter la foule qui commençait à encombrer la place.

Et chacun faisait ses efforts pour se rapprocher de l'endroit d'où les gerbes de feu devaient jaillir.

Mais cette précipitation devait amener de tristes résultats. Disons d'abord que par une inconcevable lésinerie, le bureau de la ville n'avait pas voulu confier le service de la surveillance aux gardes françaises parce que leur colonel avait demandé pour eux une gratification de mille écus, et ce fut seulement quelques escouades d'archers qui eurent la grosse responsabilité de veiller au maintien de l'ordre public.

Or la place Louis XV n'avait pas alors d'autre débouché principal que la rue Royale encore inachevée, et c'était par là qu'arrivaient le flot populaire et les voitures des gens de qualité, qui, habitués cependant aux fêtes élégantes de Versailles et de Choisy, avaient voulu assister à la réjouissance publique et s'étaient fait réserver des places « dans les loges du gouverneur et de la ville qui avaient été pratiquées dans les bâtiments neufs », c'est-à-dire sur les balcons des hôtels qui avaient leur façade sur la place.

Mais il fallait y arriver à ces loges, et c'était là le point difficile : entourés de piétons, les carrosses avaient grand'peine à se frayer un passage, et bien que les cochers ne se gênassent nullement pour distribuer généreusement, de côté et d'autre, des coups de fouet destinés à écarter les obscurs citoyens qui obstruaient la circulation, il était à peu près impossible de faire une trouée

au milieu de ce rempart humain dont l'épaisseur allait toujours en augmentant.

Retrograder offrait les mêmes inconvénients, et puis d'ailleurs c'était au peuple à reculer et non aux grandes dames et aux seigneurs qui daignaient honorer le feu d'artifice de leur présence.

D'abord, à l'entrée de la rue Royale, il y eut des gens renversés, des côtes enfoncées et pas mal de bras et de jambes cassés. Un mouvement se produisit qui refoula les curieux vers un fossé qui n'avait pas de garde-fou et au fur et à mesure que les piétons se dirigeaient de ce côté, ils y tombaient inévitablement, en poussant des cris de détresse qui ne faisaient que porter l'effroi à son comble.

Cependant la nuit était venue. Soudain un sillon lumineux se dessina sur la voûte sombre des cieux.

C'était la première fusée qui partait.

Les plaintes et les gémissements continuaient toujours.

Les artificiers se hâtèrent.

A cette première fusée en succéda une deuxième, puis une troisième.

Mais bientôt une lueur resplendissante apparut. — Une fusée mal dirigée tomba sur les pièces d'artifice destinées au bouquet, et en un clin d'œil tout prit feu jusqu'à la charpente et à la décoration du temple de l'Hymen, qui devint la proie d'un véritable incendie, à la grande joie des spectateurs qui stationnaient assez loin de la presse pour n'avoir rien à craindre de la foule et qui, croyant que cet incendie était un épisode prévu du feu d'artifice, battaient des mains et témoignaient de leur ravissement par des applaudissements frénétiques.

Mais pour ceux qui se trouvaient placés aux alentours de la statue, et qui voyaient passer au-dessus de leurs têtes des brandons enflammés, dont quelques-uns les blessaient en retombant, ils répondaient aux applaudissements par des cris de terreur et faisaient des efforts inimaginables pour s'enfuir, tandis qu'ils ne parvenaient qu'à se faire écraser et mutiler dans une mêlée qui devint générale.

Alors ce fut quelque chose d'épouvantable.

Des femmes, des enfants, foulés aux pieds, appelaient d'une voix mourante leurs époux ou leurs pères ; d'autres, éperdus, à moitié fous d'inquiétude et de douleur, se cramponnaient avec une sauvage énergie après les vêtements des gens qui se trouvaient devant eux, comme pour les obliger à les tirer hors de cet affreux chaos.

Mais ce n'était pas tout.

Les malheureux spectateurs de cette fête, devenue une lugubre tragédie, n'avaient pas seulement à craindre d'être écrasés ou blessés, ils avaient encore à se défendre contre des bandes de misérables qui, armés de bâtons et marchant les uns auprès des autres, se protégeaient mutuellement et ajoutaient encore au tumulte, en profitant de cette terrible agglomération pour déchirer les oreilles des femmes et en enlever les pendants ; pour leur briser les doigts, afin de s'emparer des bagues ; quelques-uns, armés de poignards, ne craignaient pas de s'en servir pour couper leurs colliers, au risque de leur fendre la gorge ; aux hommes, ils volaient les montres, l'or, les portefeuilles.

Et le sang coulait, les blasphèmes et les imprécations se croisaient dans l'air.

En vain la force armée tentait de ramener l'ordre et de faire cesser cette boucherie ; mais que pouvaient faire quelques soldats du guet contre cette masse impénétrable ?

Or, au moment où la charpente s'était enflammée, et que chacun tentait de s'en éloigner, et comme s'il avait été convenu que rien ne manquerait pour que la fête devînt un désastre public, des échafauds surchargés de personnes qui s'y étaient installées pour mieux jouir de l'effet du feu, cédèrent tout à coup sous le poids énorme qu'ils ne pouvaient supporter et s'effondrèrent en précipitant les gens qu'ils contenaient sur ceux qui étaient dessous.

Pour le coup, la rue Royale et la place Louis XV prirent l'aspect d'un champ de bataille ; les épées tirées hors des fourreaux perçaient en plein corps : « on vit des furieux l'épée à la main, frapper devant eux pour se faire jour. J'ai vu, dit l'auteur du *Tableau de Paris*, plusieurs personnes languir pendant trente mois des suites de cette presse épouvantable, porter sur leur corps l'empreinte forte des objets qui les avaient comprimés. D'autres ont achevé de mourir au bout de dix années. Cette presse coûta la vie à plus de douze cents infortunés, et je n'exagère point. Une famille entière disparut. Point de maison qui n'eût à pleurer un parent, un ami. » A son tour, le chevalier du Coudray qui, lui aussi, assistait à cette scène de désolation, en a raconté les péripéties émouvantes dans ses *Nouveaux Essais historiques sur Paris*. « On brise à nos yeux deux carrosses, on égorge les chevaux, le désordre devient affreux. Dans ce moment de crise, tandis que les eaux de la Seine portent soixante-quatre victimes aux filets de Saint-Cloud, un lourd et grand échafaud s'écroule et ensevelit sous les ruines plus de cinquante malheureux... Ce qu'il y a de certain, suivant une liste exacte que nous avons entre les mains, la masse des morts et des blessés montoit à 462 et que, du nombre de ces derniers, il n'en a survécu que 37. Une autre liste présentée à la police et conforme à celle de monsieur le procureur général fixe le nombre des uns et des autres à 691. »

On trouva dix-sept montres dans les poches d'un des morts.

Toutefois la liste officielle réduisit le nombre

des cadavres, qu'on déposa dans le cimetière de la Madeleine, à 132. « Pour les estropiés, on n'en sait pas la quantité. M. le comte d'Argental, envoyé de Parme, eut l'épaule démise, et M. l'abbé de Raze, aussi ministre étranger, a été renversé et est horriblement froissé et meurtri. »

Le 1er juin, le dauphin adressa 2,000 écus au lieutenant général de la police avec cette lettre :

« J'ai appris le malheur arrivé à Paris à mon occasion ; j'en suis pénétré. On m'a apporté ce que le roi m'envoye tous les mois pour mes menus plaisirs ; je ne puis disposer que de cela, je vous l'envoye. Secourez les plus malheureux. J'ai, monsieur, beaucoup d'estime pour vous.

« Louis-Auguste. »

La dauphine envoya aussi sa bourse à M. de Sartine. Mesdames en firent autant ainsi que les princes du sang ; les fermiers généraux versèrent 5,000 livres, et tous les riches particuliers de Paris donnèrent pour venir en aide aux malheureuses familles éprouvées.

Le 13 juin, à dix heures du matin, on célébra dans l'église paroissiale de Sainte-Marie-Madeleine de la Ville-l'Évêque, un service général pour le repos des âmes des 132 personnes qui avaient péri et qui furent inhumées, nous l'avons dit, dans le cimetière de la paroisse ; et l'on y dit des messes pour le même objet depuis huit heures jusqu'à midi. Les magistrats du Châtelet et de la ville, un grand nombre « de personnes de considération et les parents des morts assistèrent à la cérémonie ».

Le comte de Mercy-Argenteau, ambassadeur d'Autriche, donna, le 27 mai, à l'occasion du mariage, un grand souper, auquel furent invités les ambassadeurs et les ministres étrangers, ainsi que la haute noblesse, et le 29 il donna un bal masqué dans une vaste salle qu'il avait fait construire tout exprès, et il fit distribuer au peuple du pain, du vin et des viandes.

Le 10 juin, l'ambassadeur d'Espagne, comte de Fuentès, donna à son tour une magnifique fête dans le Wauxhall du boulevard Saint-Martin, où il avait fait construire un salon spécial. Il y eut feu d'artifice, souper, concert et bal masqué qui dura jusqu'au lendemain dix heures du matin.

En même temps, par son ordre, des distributions de pain, de vin et de viandes étaient faites au peuple, sur la demi-lune de la porte Saint-Antoine.

Nous avons dit qu'une assemblée générale du clergé s'était tenue au mois de mars. Il y fut voté un don gratuit au roi de seize millions, et des lettres patentes du 10 mai permirent qu'il fût fait un emprunt de constitution de rente à cinq pour cent, au nom du clergé, pour le payement de ce don.

Des lettres patentes de juin autorisèrent la congrégation de Saint-Maur à recevoir dans sa maison des jeunes gens de quinze à seize ans, « pour les élever gratuitement dans les sciences et surtout dans les principes de la religion. Les humanités, la rhétorique, la philosophie, une teinture de la langue grecque, de l'histoire, de la géographie et des mathématiques seront les objets de leurs études jusqu'à l'âge de vingt ans ; alors ils se retireront dans leurs familles ou feront leur noviciat. »

Le privilège des chaises à porteurs appartenait à Mlle d'Étampes ; la cour, par son arrêt du 14 février, fit défense à toutes personnes généralement quelconques de louer aucune chaise à porteurs, « à aucuns selliers, carrossiers, de ne plus faire porter par aucuns bricoliers et journaliers non inscrits sur les registres du préposé de ladite demoiselle d'Étampes, et auxdits bricoliers et journaliers de s'ingérer de porter lesdites chaises, et ordonna qu'à défaut du payement des 25 sols par semaine de la redevance due par chacun des porteurs, ils y seraient contraints par toutes les voies de droit et même par prise de corps. »

Une ordonnance de police du prévôt des marchands et des échevins de la ville de Paris réglementa aussi le bachotage. « Il est défendu à toute personne de s'immiscer au fait du bachotage soit en montant, soit en descendant de la rivière de Seine, sans être pourvu d'une commission du bureau de la ville et sans avoir prêté serment à cet effet. Ne pourront, lesdits bachoteurs, charger dans chaque bachot plus de seize personnes pour les conduire sans retardement aux lieux pour lesquels elles se seront embarquées, à peine de 50 livres d'amende. » Par la même ordonnance, il est dit qu'il sera payé par chaque voyageur se rendant à Sèvres ou à Saint-Cloud 5 sols, 2 sols 6 deniers pour Chaillot et Passy et 3 sols pour Auteuil, « et ainsi à proportion pour les autres lieux des environs de Paris, à raison de 2 sols 6 deniers (22 centimes et demi) pour chaque lieue, tant en descendant qu'en remontant ladite rivière ».

Au mois de février, un droit fut établi sur l'amidon et la poudre à poudrer, dont la consommation était considérable, et un arrêt du conseil d'État du 21 août, ordonna que la régie et l'exploitation de ce droit, ainsi que celui établi sur le papier et le carton, seraient faites par Julien Alaterre, bourgeois de Paris. En conséquence « enjoint Sa Majesté aux amidonniers, marchands parfumeurs, papetiers et autres dénommés, de souffrir les visites, exercices et marques des commis dudit Alaterre et de faire les déclarations prescrites en son bureau. » Les amidonniers avaient leur demeures affectées dans les faubourgs de Paris, et particulièrement dans ceux de Saint-Victor et de Saint-Marcel, « parce que, par une suite de leur fabrique, ils sont dans le cas d'élever et d'engraisser des pourceaux. » Les amidonniers ne formaient point un corps de communauté, le roi



L'évêque entra, donnant la main à son inconnue. Des rires étouffés partirent de toutes parts. (Page 339, col. 2.)

ayant accordé, par lettres patentes de 1716, à tous ses sujets le droit de fabriquer de l'amidon; mais au mois de mars 1744, ils furent, comme les autres corps de métier, érigés en jurande, et leur nombre fut fixé à 35 ou 40.

Au commencement du XVIIIe siècle, M. de Vaudreuil avait trouvé le secret de fabriquer de l'amidon avec de la racine d'arun; en 1716 il obtint un privilège exclusif de ce genre de fabrication, pour vingt années; mais M. de Chèse inventa plus tard d'en faire avec de la pomme de terre.

Bien que les amidonniers ne fissent point le commerce du creton, ils étaient qualifiés maîtres amidonniers-cretonniers de la ville de Paris.

Les statuts et règlements de leur communauté étaient rédigés en 39 articles. L'apprentissage était de deux ans; sur le brevet quittancé et le certificat de ses services, l'apprenti pouvait être admis à la maîtrise, et le chef-d'œuvre consistait « en un cent d'amidon parfait chez l'un des jurés, lequel amidon tourne au profit de la communauté. » Les fils de maîtres étaient exempts du chef-d'œuvre; les amidonniers ni leurs veuves ne pouvaient prêter leur nom à qui que ce fût directement ou indirectement pour faire le commerce d'amidon et du creton, et « s'associer avec aucun maître ou veuve des communautés employant l'amidon, les retirer ou loger dans leur maison sous quelque prétexte que ce puisse être, à peine de confiscation des marchandises, en cas de contravention et de cent livres d'amende au profit de la communauté plaignante, de débau-

cher les compagnons les uns des autres ni les prendre sans un consentement écrit des maîtres qu'ils auront quittes, à peine de 50 livres d'amende. »

Enfin nul ne pouvait s'établir amidonnier sans la permission du lieutenant de police.

On voit par ce qui précède que le commerce de l'amidon était un véritable sacerdoce.

Nous avons longuement parlé des querelles qui s'étaient à plusieurs reprises élevées entre le roi et le Parlement. Elles allaient reprendre avec plus d'intensité que jamais. La cherté du pain, provenant du monopole des grains, amena une disette en 1769-1770, qui obligea le parlement de Paris à prohiber la sortie des grains et, sur le rapport des procureurs généraux de Paris et de Rouen, il eut la hardiesse d'instruire une procédure contre le duc d'Aiguillon, qui commandait en Bretagne et qui avait abusé de son pouvoir; mais le roi, « vu qu'un pair était inculpé » dans ce procès, déclara qu'il serait fait par la cour des pairs, séante au parlement de Paris, et déclara que, comme il voulait y être présent, les séances se se tiendraient à Versailles; le Parlement dut s'incliner et se montra assez satisfait de la physionomie des séances, mais tout à coup le roi convertit la séance des pairs en lit de justice qui se tint à Versailles le 27 juin 1770, et là il déclara qu'il entendait que le procès entamé fût clos, qu'il ne voulait plus en entendre parler et imposa un silence absolu sur toutes les accusations portées.

Le Parlement revint outré à Paris, et le 2 juillet il rendit un arrêt qui portait que le duc d'Aiguillon était gravement inculpé de faits entachant son honneur; qu'en conséquence, il était suspendu de ses fonctions de pair jusqu'à ce que, par un jugement rendu par la cour des pairs dans les formes prescrites, il eût été purgé et réintégré. Des commissaires furent aussitôt nommés pour faire imprimer cet arrêt qui fut expédié en nombre considérable dans toutes les provinces.

Le lendemain, 3 juillet, un arrêt du conseil du roi cassa celui du Parlement et enjoignit au duc d'Aiguillon de continuer ses fonctions de pair.

Sur ce, remontrances du Parlement; la situation se tendait de plus en plus, mais les vacances vinrent apporter du relâche aux parties belligérantes. — Profitons en aussi pour signaler les menus faits qui se produisirent à Paris en attendant la reprise des hostilités.

Le 1er juillet, Jean-Jacques-Rousseau, qui s'était réfugié en Suisse, revint à Paris. Il avait quitté son costume d'Arménien, et se présenta au café de la Régence où sa présence attroupa un nombre considérable de gens empressés de voir de près l'auteur d'*Émile;* il était sous le coup d'une prise de corps à l'occasion de la publication de ce livre et ne parut nullement s'en préoccuper.

Sept ouvrages nouveaux traitant de questions religieuses furent lacérés et brûlés le 21 août; par un arrêt du 18 du même mois, ils avaient été condamnés comme « impies, blasphémateurs et séditieux, tendans à détruire toute idée de la divinité, à soulever les peuples contre la religion et le gouvernement, à renverser tous les principes de la sûreté et de l'honnêteté publique et à détourner les sujets de l'obéissance due au souverain. » Le même arrêt ordonnait en outre qu'il serait nommé des commissaires qui se réuniraient le lendemain de la Saint-Martin, à l'effet d'arriver aux moyens les plus efficaces pour arrêter les progrès d'écrivains téméraires « qui sembloient n'avoir pour objet que d'effacer de tous les cœurs le respect dû à la religion, l'obéissance aux puissances et les principes qui maintiennent la paix, l'ordre et les mœurs parmi les citoyens. »

Un fils du roi de Suède arriva à Paris à la fin d'août, sous le nom de comte de Vasa; il se rendit à l'Opéra incognito; on y donnait la dernière représentation des *Fragments;* il trouva cet opéra si peu intéressant qu'il quitta le théâtre au beau milieu de la représentation. Il visita tout ce que Paris renfermait de curieux et assista à une séance de l'Académie, où il prit place parmi les académiciens.

Il put, comme tout le monde, aller aussi visiter le superbe vis-à-vis (voiture à deux places l'une devant l'autre) que faisait faire Mme la comtesse du Barry chez le sellier en vogue; il était exposé, et chacun courait le voir. Rien de plus élégant et de plus magnifique; « outre les armoiries qui forment le fond des quatre panneaux, sur un fond d'or, qui couvre tout l'extérieur de la voiture, avec le fameux cri de guerre : *Boutez en avant!* sur chacun des panneaux de côté, on trouve répétés, d'une part, une corbeille garnie d'un lit de roses, sur lequel deux colombes se becquètent amoureusement; de l'autre, un cœur transpercé d'une flèche; le tout enrichi de carquois, de flambeaux, de tous les attributs du dieu de Paphos. Ces emblèmes ingénieux sont surmontés d'une guirlande de fleurs en Burgos, qui est la plus belle chose qu'on puisse voir de ses deux yeux; le reste est proportionné; la housse du cocher, les supports des laquais, par derrière, les roues, les moyeux, les marche-pieds sont autant de détails précieux qu'on ne peut se lasser d'admirer et qui portent l'empreinte des grâces de la maîtresse de ce char voluptueux. »

Une autre exposition, celle-ci faite dans un but d'utilité publique, eut lieu le 8 octobre; c'était celle de la composition de la thériaque, que faisaient en commun les apothicaires de Paris, après avoir exposé au moins quinze jours à la curiosité du public et à l'examen des connaisseurs, les drogues qui devaient être employées. Cette exposition se faisait avec un certain appareil, dans

une salle de leur jardin, rue de l'Arbalète, en présence des magistrats et des doyen, professeurs et députés de la faculté de médecine, lesquels s'y rendaient encore deux fois pour assister à la pesée, et ensuite au mélange général, après quoi la masse des ingrédients était enfermée dans un grand vase pour y subir la fermentation nécessaire.

C'était un usage ancien qui exigeait que la composition de cet électuaire polypharmaque, qui jouissait encore au XVIII[e] siècle d'une réputation extraordinaire, fût publique.

« Paris a, dans ses apothicaires, une compagnie d'artistes distingués par leurs capacités et par leur zèle pour le bien des citoyens. Ils sont depuis longtemps dans l'usage de faire publiquement et en commun leur thériaque, et la compagnie la débite à son bureau, cloître Sainte-Opportune, et à son jardin, rue de l'Arbaleste, faubourg Saint-Marceau, en boëttes d'étain de différentes grandeurs. »

Revenons à l'affaire du Parlement; « le lundi 3 septembre, le roi vint à Paris tenir son Parlement, et y a été reçu avec les cérémonies ordinaires. Sa Majesté s'étant assise dans son fauteuil et couverte, M. le chancelier a dit :

« — Faites sortir les étrangers et fermer les portes.

« Puis un moment après :

« — Le roi ordonne que chacun prenne sa séance.

« Ce qui signifiait qu'on se plaçât là où on devait être.

« Après qu'on eut obéi à cette injonction, le chancelier reprit :

« — Le roi permet qu'on se couvre.

« M. le chancelier, étant ensuite monté vers le roi, agenouillé à ses pieds pour recevoir ses ordres, descendu, remis en sa place, assis et couvert, a dit :

« Le roi ordonne qu'on aille aux Chambres, et qu'on envoie aux requêtes du palais.

« MM. des enquêtes et requêtes sont entrés successivement et se sont assis et placés en leurs places ordinaires. M. le chancelier étant ensuite monté vers le roi, agenouillé à ses pieds pour recevoir ses ordres, descendu, remis en place, le roi, ayant ôté et remis son chapeau, a dit :

« — Messieurs, mon chancelier va vous expliquer mes intentions.

« Sur quoi, M. le chancelier prononça un long discours, qui contenait ceci : « Le roi a écouté vos représentations; il y a reconnu l'esprit de chaleur et d'animosité qui les a dictées. Vous avez, depuis, multiplié les actes contraires aux volontés de Sa Majesté. Votre exemple a été le principe et la cause d'actes encore plus irréguliers emanés de quelques autres parlements; Sa Majesté veut enfin vous rappeler à l'obéissance qui lui est due. Elle vient vous faire connoître ses intentions et vous imposer de nouveau le silence le plus absolu. Elle veut bien effacer jusqu'aux traces de votre conduite passée et vous ôter les moyens de lui désobéir à l'avenir; le roi ordonne que les pièces envoyées au parlement de Paris, en conséquence des arrêts du parlement de Bretagne, et toutes les autres pièces du procès lui soient remises. »

« Le chancelier appela alors les greffiers Ysabeau, Dufrane, Fremin et Le Ber, qui remirent toutes les pièces indiquées.

« On eût pu supposer que c'était afin de les examiner lui-même et de se former une opinion.

« Point.

« M. le chancelier, monté vers le roi, s'est agenouillé à ses pieds pour recevoir ses ordres; redescendu, remis à sa place, assis et couvert, a dit :

« — Le roi ordonne que lesdits actes et procédures, arrêts et arrêtés soient supprimés de vos registres; Sa Majesté vous fait défenses de tenter de les rétablir en votre greffe par copies ou expéditions, etc., ordonne, sous peine de désobéissance, à son premier président et à tout autre président ou officier qui présideroit en son absence, de rompre toute assemblée où il pourroit être question de rétablir, en tout ou partie, les actes, pièces ou procédures supprimés, etc... A l'égard de vos représentations, Sa Majesté a vu avec étonnement que vous tentiez d'établir des rapports entre les événemens de son règne et les événemens malheureux qui devroient être chassés du souvenir de tout bon Français, et auquel son Parlement ne prit alors que trop de part; elle veut croire qu'il n'y a que de l'imprudence dans vos expressions, etc. »

Puis, rappelant les faits qui s'étaient passés en Bretagne, le chancelier ajouta : « Sa Majesté vous défend, sous peine de désobéissance, toutes délibérations sur ces objets. Elle vous défend pareillement de vous occuper de tout ce qui n'intéressera pas votre ressort, etc.

Enfin le chancelier, après être de nouveau remonté vers le roi, s'être agenouillé à ses pieds pour recevoir ses ordres, être redescendu, s'être remis à sa place, assis et couvert, termina la séance en ordonnant au nom du roi, aux présidents et conseillers des enquêtes et requêtes de se retirer dans leurs chambres pour vaquer à l'expédition des affaires des particuliers.

Présidents et conseillers obéirent, mais comme bien on le pense, ils étaient loin d'être satisfaits; ils le furent bien moins encore lorsqu'à un second lit de justice tenu le 7 décembre, ils virent le duc d'Aiguillon siéger en qualité de pair : c'était montrer publiquement le mépris qu'il faisait de la magistrature. Les membres du Parlement protestèrent, dans cette séance, de leur respect, de leur soumission et de leur fidélité au roi,

mais ils laissèrent voir qu'ils étaient bien résolus à opposer les lois de la monarchie à la volonté du monarque, toutefois ils durent enregistrer par ordre un édit qui, entre autres dispositions blessantes pour les cours suprêmes de l'État, leur défendait d'envoyer d'autres mémoires que ceux spécifiés par les ordonnances, de donner leur démission en corps, de rendre jamais aucun arrêt qui retardât les enregistrements. C'était mettre toute la puissance parlementaire à néant et la réduire, en tout ce qui touchait les affaires politiques, au bon plaisir du souverain.

Dans la soirée les chambres s'assemblèrent, mais ne prirent aucun parti; le lendemain étant jour férié, elles s'ajournèrent au lundi 10. Ce jour-là, toutes les chambres assemblées, le Parlement rendit un arrêt qui suppliait le roi de lui rendre l'autorité qui lui appartenait ou de recevoir sa démission; un billet du roi écrit au crayon et adressé au premier président le convoqua pour le mercredi, 7 heures du soir à Versailles. A partir du lundi, les cabinets des avocats furent fermés, et le service cessa au Châtelet et dans tous les autres tribunaux, ce qui provoqua un sentiment d'inquiétude dans tout Paris.

La réponse du roi fut courte; il avait dit au premier président :

« — Rien ne prouve mieux la nécessité de la loi que j'ai fait enregistrer que la conduite de mon parlement; qu'il reprenne ses fonctions, je vous l'ordonne. »

Sur ce, il fut arrêté que le premier président se retirerait de nouveau par devers le roi pour lui présenter de nouvelles et itératives représentations qui ne furent pas plus écoutées, et le Parlement de Paris ayant « déclaré que la douleur profonde ne laisse pas aux membres de ce corps l'esprit assez libre pour décider des biens, de l'honneur et de la vie des sujets du roi. »

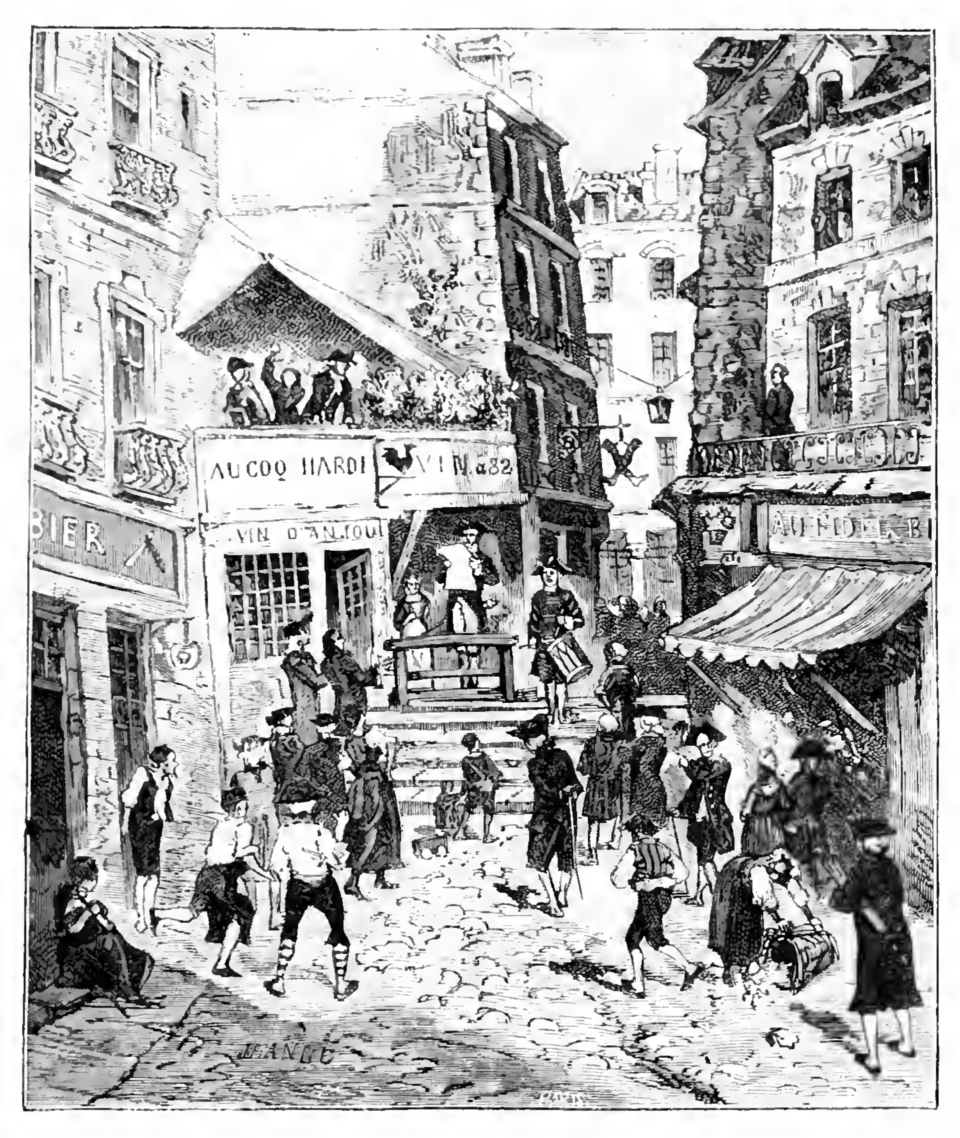
Cette situation créa un conflit étrange d'obstination réciproque; le roi refusa d'écouter son Parlement jusqu'à ce qu'il ait repris ses fontions; le Parlement refusa de remonter sur ses bancs jusqu'à ce que le roi l'ait entendu.

Cela pouvait durer longtemps de la sorte, et en effet cela dura pendant le reste de l'année courante et amena les mesures de rigueur qui furent prises contre le Parlement l'année suivante, et dont nous parlerons bientôt; mais terminons d'abord l'historique de 1770 qui vit s'accomplir plusieurs travaux importants, entre autres ceux de la transformation d'un grand terrain occupé par des maraîchers, en champ de Mars, c'est-à-dire champ de manœuvres, destiné aux élèves de l'École militaire. On traça sur cet immense terrain un parallélogramme de 1,000 mètres de longueur sur 500 mètres de largeur, qui fut le théâtre de bien des événements importants. On l'entoura de fossés, on l'orna intérieurement et extérieurement de quatre rangées d'arbres de chaque côté, et l'on posa cinq grilles de fer aux cinq portes qui en ouvraient les entrées; après un accident survenu en 1837, on se décida à combler les fossés, et le Champ de Mars ne fut plus entouré que d'un mur à hauteur d'appui qui à son tour disparut, et toute la superficie du Champ de Mars fut nivelée principalement du côté du quai, où elle formait des ondulations et où l'on a vu longtemps les tombeaux de quelques victimes des journées de 1830.

Ce fut aussi en 1770 que fut tracée la place de Fontenoy, avenue Lowendal, derrière l'École militaire; sa forme est demi-circulaire, et le nom qu'elle porte lui fut donné en mémoire de la bataille de Fontenoy gagnée par les Français; cette place fut cédée à la ville de Paris, en vertu d'une loi du 19 mars 1838, qui ordonna la même cession de l'avenue Lowendal formée également en 1770, comme celle de Suffren.

Le passage de la forge royale, dans la rue du Faubourg Saint-Antoine date aussi de 1770; à cette époque c'était une impasse qui tirait son nom d'une enseigne.

Le 15 décembre 1770, le roi signa des lettres patentes portant : Louis, etc., Notre amé, et féal secrétaire, Jean-Joseph de Laborde, propriétaire de son chef de terrains situés en notre bonne ville de Paris, entre la rue Neuve-Grange-Batelière et la chaussée d'Antin et d'un bout sur l'égout d'entre le faubourg Montmartre et ladite chaussée d'Antin et comme subrogé aux droits du sieur Bouret de Vézelay, auquel la ville a concédé la propriété de la superficie du grand égout en toute sa largeur entre le ponceau de la chaussée d'Antin et la partie déjà voûtée du faubourg Montmartre, nous auroit fait exposer que les terrains dont il est propriétaire sont devenus, par l'extension successive de la ville, propres à former dix habitations aussi commodes qu'agréables et utiles, la proximité du quartier, la pureté de l'air et la promenade des remparts y faisant désirer à nombre de citoyens d'y établir leur demeure, mais que ces terrains n'étant traversés d'aucune rue et n'y ayant aucun débouché commode entre le faubourg Montmartre et la chaussée d'Antin, ils ne pourroient être divisés en portions de grandeur convenable à ceux qui voudroient en acquérir et y bâtir d'une manière proportionnée à leurs facultés et à leurs besoins, et qu'en concourant par ledit exposant à la décoration de la ville et à la commodité du public, il retireroit un plus grand avantage de ses terrains, s'il nous plaisoit lui permettre d'ouvrir deux rues nouvelles, etc., à ces causes, etc. Il sera ouvert aux frais du sieur de Laborde deux rues de 30 pieds de large chacune, conformément à notre déclaration du 16 mai 1765, l'une qui sera nommée rue d'Artois, à travers ses terrains à prendre du rempart de ladite ville en face de la nouvelle rue de Grammont et qui ira aboutir sur l'égout,



Une ordonnance des prévôt et échevins de Paris fut lue et publiée au son du tambour. (Page 341, col. 2.)

et l'autre qui sera nommée rue de Provence sur le terrain dudit égout, à prendre de la chaussée d'Antin au faubourg Montmartre. »

Ces lettres patentes furent enregistrées au Parlement le 6 septembre 1771, et les deux rues commencèrent à être bâties au mois de décembre suivant. En 1792, la rue d'Artois s'appela rue Cérutti en mémoire du jésuite Cérutti, membre de la commune de Paris et député à l'assemblée législative, qui avait son hôtel dans cette rue, au coin du boulevard, hôtel qui fut démoli en 1839, et remplacé par la Maison dorée. De 1771 à 1823, la rue d'Artois allait donc du boulevard à la rue de Provence; une ordonnance royale du 30 juillet 1823 autorisa le sieur Berchut à ouvrir sur des terrains qui lui appartenaient le prolongement de cette rue jusqu'à la rue de la Victoire; sur cet emplacement s'élevait alors l'hôtel Thélusson, dont nous parlerons plus loin.

Enfin une autre ordonnance royale du 21 juillet 1824 ordonna le prolongement de la rue d'Artois jusqu'aux abords de l'église Notre-Dame de Lorette, c'est-à-dire jusqu'à la rue Ollivier. En 1830 la rue prit dans tout son parcours le nom de Laffitte qui avait puissamment contribué au succès de la révolution de juillet.

Quant à la rue de Provence, elle dut son nom au comte de Provence (Louis XVIII). Cette rue s'arrêtait à la rue de la Chaussée d'Antin et la rue Saint-Nicolas (formée en 1784) lui faisait suite ; depuis quelques années, la rue de Provence et celle de Saint-Nicolas ne forment qu'une seule et

même rue sous le nom de Provence jusqu'au boulevard Hausmann.

On ouvrit aussi en 1770 la petite rue Saint-Martin qui conduisait à la petite église Saint-Martin située dans le cloître Saint-Marcel; en 1806, on lui donna le nom de rue de Pierre Lombard en mémoire de l'évêque de Paris Pierre Lombard, qui fut inhumé dans le chœur de l'église Saint-Marcel. Cette rue a disparu lors du percement de l'avenue des Gobelins.

Puis ce fut la place du Panthéon, commencée en même temps que la construction des Écoles de droit.

La rue Saint-Pierre-Popincourt, qui était un chemin qu'on appelait le chemin de la Contrescarpe, et qui régnait tout le long du fossé. Le nom de Saint-Pierre lui fut donné en raison d'une statue de ce saint, placée à l'une de ses extrémités; elle allait de la rue Saint-Sébastien à la rue de Ménilmontant. C'est aujourd'hui la continuation de la rue Amelot.

On planta l'allée des veuves en 1770; c'était une promenade isolée et solitaire : c'est pour cela, dit-on, qu'elle était recherchée par les veuves des environs; on prétend aussi que nombre d'assassinats s'y commettaient le soir venu, et que c'est en raison des gens qui y furent tués qu'on l'appela allée des veuves. La vérité est qu'on n'est pas du tout fixé sur ce nom funèbre que l'avenue quitta d'ailleurs en 1852, pour celui de Montaigne, parce qu'elle fait suite à la rue Montaigne.

Enfin c'est de 1770-1771 que date la formation de l'impasse Conti, qui fut nommée aussi impasse de la Monnaie, parce qu'elle longe l'hôtel des monnaies.

Nous avons déjà parlé du Wauxhall; il en fut ouvert un qu'on appela Wauxhall d'hiver, le 3 avril 1770; il était situé dans la partie ouest de l'enclos de la foire Saint-Germain, et avait été construit dans le cours de l'année précédente par l'architecte Lenoir. « Le plan de la principale salle, dit Dulaure, avait la forme vicieuse d'une ellipse. Cette salle était ornée d'un péristyle de vingt-quatre colonnes ioniques en treillage, entourées de guirlandes de fleurs. C'est en ce lieu que de jeunes danseuses à gages exécutaient des danses et des ballets.

Autour de cette salle régnaient deux rangs de galeries ou de loges. Là circulaient et se reposaient les spectateurs. L'objet apparent de cet établissement était, comme beaucoup d'autres de ce genre, d'amuser les Parisiens; mais l'objet secret consistait à les corrompre, les étourdir et attirer leur argent. Les danses et les filles publiques, dont ce lieu était le rendez-vous et le marché, n'offraient cependant pas des attraits assez puissants pour y amener l'affluence. Les administrateurs stimulaient de temps en temps la curiosité des habitants de Paris par d'autres moyens. En 1770, ils y établirent une loterie dont le plus fort lot était de 1,200 livres. Pour y prétendre, il suffisait de donner un écu à la porte. En 1772 on y donna un concert au profit des écoles gratuites de dessin. En 1774, un célèbre escamoteur juif, appelé Jonas, y faisait des tours étonnants et donnait des leçons d'escamotage. Toutes ces ressources furent vaines; l'entreprise échoua, et le Wauxhall fut démoli en 1785. »

L'année 1770 donna un chiffre de baptêmes de 19,549; 10,000 garçons et 9,549 filles, 18,719 décès, dont 9,922 hommes et 8,797 femmes ou filles; les mariages s'élevèrent à 4,775, le nombre des enfants trouvés s'éleva à 6,918 dont 3,531 garçons et 3,387 filles.

Ibrahim Effendi premier codja du divan du bey de Tunis et envoyé de ce prince auprès du roi, arriva à Paris le 1er janvier 1771; il y fut reçu par M. le Laboureur, chevalier du guet et commandant de la garde de Paris. Sa présence laissa les Parisiens assez indifférents; il alla se loger avec sa suite à l'hôtel de Bretagne : et ses frais de séjour furent supportés par le roi.

Le 3 janvier 1771, des lettres de jussion du roi mandèrent et ordonnèrent « à tous ceux et chacun des officiers qui composent notre cour de Parlement, de se rendre aussitôt après la lecture et enregistrement de nos présentes lettres dans les différentes chambres où ils sont de service pour y vacquer aux fonctions et au devoir de leurs charges, etc. » La cour s'assembla le lendemain et arrêta que la délibération serait continuée au lundi 7; ce jour, la cour, toutes chambres assemblées, rendit un arrêt avec de nombreux considérants, aux termes desquels elle résolut de reprendre ses fonctions, mais en protestant contre tout abus du pouvoir absolu. Le dimanche 13, le roi répondit que cet arrêt contenait des maximes contraires aux principes établis par son précédent édit, dont il maintenait l'exécution.

En même temps il envoya au Parlement un règlement concernant le commerce des grains pour en empêcher le monopole. Le Parlement par son arrêt du 15, déclara qu'il ne s'occuperait exclusivement que de l'affaire des blés; c'était en effet celle qui intéressait réellement le public, très mal disposé contre les accapareurs de blé qui étaient arrivés, par leurs manœuvres, à faire payer le pain un prix exorbitant.

Dans l'espoir d'arriver à un accommodement avec le roi, le Parlement avait député son premier président auprès de lui, mais le monarque refusa de le recevoir; il en fut de même de l'ancien secrétaire du Parlement, Timoléon Ysabeau, qui, chargé d'une lettre pour le roi, se la vit refuser.

Dans la nuit du 19 au 20 janvier 1771, deux mousquetaires portèrent à chacun des présidents et conseillers une lettre de cachet contenant injonction d'avoir à déclarer, par *oui* ou par *non*, s'ils

entendaient se soumettre aux ordres du roi, et la lettre se terminait par ces mots : « vous declarant que je prendrai le refus de vous expliquer et de signer, comme une désobéissance à mes ordres. »

Quelques-uns n'hésitèrent pas à se prononcer aussi nettement que le roi les invitait à le faire, mais le plus grand nombre s'abstint et bientôt, tous réunis, ils redigèrent une adresse collective au souverain ; le duc de la Vrillière, qui fut chargé de la lui remettre, leur ecrivit : « J'ai, messieurs, mis sous les yeux du roi votre lettre ; Sa Majesté m'a ordonné de ne vous faire aucune réponse. »

Évidemment, le roi se réservait de répondre lui-même. Dans la nuit du 20 au 21, un huissier apporta au domicile de chacun de messieurs de la cour un arrêt du conseil ainsi conçu :

« Le roi, étant en son conseil, a ordonné et ordonne que les offices desdits sieurs..... et autres présidents et conseillers qui se sont constamment refusés à remplir les fonctions de leurs offices dont ils sont tenus par leur serment, et ont interrompu tout service ordinaire et qui, sur les ordres de Sa Majesté, qui leur ont été notifiés, ont encore expressément persévéré dans leur refus, seront et demeureront acquis et confisqués et comme tels les déclarant vacans et impétrables en ses parties casuelles, en exécution de son édit du mois de décembre dernier. En conséquence, déclare, Sa Majesté, qu'il sera par elle incessamment pourvu à donner des officiers à la dite cour au lieu et place des sieurs... et autres. Ordonne que le present arrêt sera signifié à chacun d'eux de l'ordre exprès de Sa Majesté ; leur fait défenses de s'immiscer dans les fonctions desdits offices sous peine de faux ; leur défend pareillement de prendre dans aucuns actes la qualité de présidens ou conseillers de Sa Majesté en la cour du parlement de Paris. »

Dans la même nuit et après l'huissier, se présentèrent deux mousquetaires porteurs de lettres de cachet ainsi conçues : « M... je vous fais cette lettre pour vous ordonner de sortir, dans le jour de ma bonne ville de Paris, sans recevoir ni aller chez personne et de vous rendre sans délai à ... pour y demeurer jusqu'à nouvel ordre de ma part, sans en pouvoir sortir à peine de désobéissance. » Cette lettre ne fut pas adressée à trente-huit des membres du Parlement que sans doute le roi croyait prêts à se soumettre, mais ceux-ci se réunirent le lendemain à midi au palais et déclarèrent unanimement qu'ils persistaient « dans les arrêtés faits par le suffrage de la compagnie entière ». La nuit suivante, ces trente-huit magistrats reçurent un ordre d'exil semblable à celui qui frappait leurs collègues.

Le Parlement exilé, il fallut le remplacer ; le roi transforma son conseil en Parlement et indiqua séance pour le jeudi 24 janvier. La population parisienne était indignée.

« M. le duc de Biron ayant refusé les gardes françaises, comme ne marchant que pour le roi, le guet fut commandé pour garder les avenues du palais.

« Les gardes de la ville et les archers de robe courte étaient dans l'intérieur. Les gardes de la ville sont au nombre de 300, mais on n'en put avoir qu'environ la moitié. Toutes les boutiques de la grande salle étoient fermées, et l'on avoit donné ordre d'écarter la foule ; il se glissa cependant un grand nombre de personnes jusque dans la grande chambre ; il y avoit même beaucoup de personnes de marque, mais *incognito*, elles n'etoient pas venu pour faire leur cour au chancelier.

« Sur les dix heures et demie, M. le chancelier arriva en grande cérémonie, entouré de la prévôté de l'hôtel, tenant à la main leur épée nue. Tout le conseil étoit à la suite, ce qui formoit une longue suite de carrosses... En montant l'escalier de la sainte chapelle, M. le chancelier dit à ses gens qui l'entouraient : Serrez-moi ! Tout le cortège étant arrivé au parquet des huissiers, et M. le chancelier ayant appris que la grande chambre étoit pleine, il ne voulut point entrer que tout le monde ne fût sorti ; on eut beaucoup de peine à exécuter cet ordre qui fut réitéré à trois reprises. Les personnes de marque refusant d'obéir aux archers et aux hoquetons du chancelier, un de ces derniers ayant voulu agir par force, il y eut une épée tirée et quelque tumulte, ce qui causa beaucoup de peur; mais le tumulte fut apaisé à l'instant, et, enfin quand il n'y eut plus personne, M. le chancelier entra suivi de tout le conseil et prit séance.

« Avant tout, il falloit un greffier, et il ne se trouvoit dans la séance que celui des présentations, qui ne doit tenir la plume qu'en son greffe. M. le chancelier exigea qu'il la tînt en cette séance. M. Dupré résista longtemps et fortement ; mais les menaces et les injonctions faites au nom du roi furent si impérieuses que M. Dupré céda. »

Le chancelier fit un discours installant les conseillers d'État au Parlement, et M. Séguier en qualité d'avocat général se leva et dit :

« — C'est avec douleur que nous sommes obligé de reprendre les fonctions de notre ministère, la tristesse peinte sur notre visage vous en dit assez, et les larmes qui coulent de nos yeux ne nous permettent pas d'en dire davantage. »

Puis on ouvrit la séance, mais les procureurs et les avocats manquaient ; trois causes furent appelées et remises, et la séance fut levée. « Tous messieurs du conseil, excepté quelques jeunes maitres des requêtes et M. le chancelier auquel quelques personnes, ajoutait M. l'abbé Terrai, avoient l'air consterné : on auroit dit qu'ils assistoient à un enterrement ».

A l'audience du lendemain, il s'éleva des huées

si violentes, lors de l'entrée des membres du conseil, « que M. Daguessau en a pleuré. » Le samedi la garde fut doublée, il y avait environ 400 hommes armés dans le palais, les huées recommencèrent et quelques arrestations eurent lieu, dans l'après-midi ; les inspecteurs de police se transportèrent chez tous les procureurs pour prendre le nom de leurs clercs et enjoindre, aux procureurs, de la part du lieutenant de police, de ne pas les laisser aller au palais jusqu'à nouvel ordre; puis, le lundi, signification fut faite aux secrétaires et aux greffiers de se rendre au palais dans les trois jours pour y exercer les fonctions de leurs charges, sous peine d'emprisonnement; le mardi 29 janvier, les audiences furent tenues, mais on ne plaida aucune cause. « Le palais étoit aussi rempli de gardes que samedi, un sergent et deux gardes prenoient chacun de messieurs du conseil à la descente de son carrosse et le conduisoient à la Chambre; le sergent marchoit devant, les gardes à ses deux côtés, et le laquais qui portoit la queue formoit le quadrille. »

Les cabinets des avocats continuaient à être strictement fermés.

Paris commençait à s'inquiéter de cette guerre déclarée entre le pouvoir royal et la magistrature qui ne promettait rien de bon, on vantait hautement la conduite des magistrats exilés qui montrèrent un courage calme et intrépide; la voix de la nation se déclara tout entière en leur faveur; les princes du sang, plusieurs pairs et tous les parlements du royaume protestaient contre la suppression de celui de Paris, on murmurait partout. En vain, le chancelier promit-il que l'administration de la justice serait gratuite, en vain déclama-t-il contre l'esprit de corps qui animait tous les parlements, le peuple s'obstinait à voir en eux ses défenseurs et les gardiens fidèles de ses lois. La persécution qu'ils subissaient ne faisait qu'inspirer un intérêt général.

Le 10 avril, le bruit se répandit que M. Lamoignon de Malesherbes, premier président de la cour des aides, qui se trouvait à sa campagne et était sur le point de rentrer à Paris, avait reçu l'ordre de rester dans sa terre et dans la nuit du 8 au 9, des mousquetaires avaient porté à chacun des membres de la cour des aides l'ordre de se rendre au palais à huit heures du matin.

Dès sept heures, un fort détachement du guet à pied s'était répandu dans les cours du palais, dans la grande salle et jusque sur les escaliers de la cour des aides, et à huit heures le maréchal de Richelieu, envoyé par le roi, vint faire un discours qui n'était que le préambule d'un édit de suppression de la cour des aides dont il fut donné lecture ensuite. Le maréchal ajouta qu'il était chargé de s'opposer à toute délibération des membres de cette cour, il les fit placer entre deux haies de soldats de la pousse (c'est ainsi qu'on appelait vulgairement les soldats du guet) et les fit défiler devant lui, puis il fit mettre les scellés sur les greffes dont il se fit donner les clefs et les emporta.

La nouvelle de cette dissolution brutale causa une impression pénible dans Paris, les membres de la cour des aides chassés de leurs siéges se rendirent le lendemain matin chez leur président, M. Charpentier de Boisgibaut, mais à onze heures, il reçut une lettre de cachet qui l'exilait à sa terre dans les vingt-quatre heures, et les autres présidents et conseillers recevaient l'ordre de se retirer à dix lieues de Paris.

A quatre heures, le président Boisgibaut était sommé de partir sur-le-champ.

Dans la nuit du 12 ou 13, tous les présidents et conseillers du grand conseil reçurent des lettres de cachet les convoquant à Versailles pour un lit de justice qui se tint dans cette ville le 13.

On y lut trois édits, l'un de cassation de l'ancien parlement, le second de cassation de la cour des aides et le troisième de transformation du grand conseil en parlement.

Il fut aussi donné lecture du nouveau règlement qui contenait la nouvelle forme d'administrer la justice : la suppression de la vénalité des charges, et le remboursement des charges des membres du grand conseil.

Cette séance dura près de deux heures, et le roi la termina par cette phrase :

— Vous venez d'entendre mes intentions, je veux qu'on s'y conforme; je vous ordonne de commencer vos fonctions lundi', mon chancelier ira vous installer. Je défends toute délibération contraire à mes volontés et toutes représentations en faveur de mon ancien parlement, car je ne changerai jamais.

Le roi prononça ces dernières paroles et surtout le mot jamais avec une énergie « qui imprima la terreur dans toute l'assemblée ».

M. de Sauvigny, intendant de Paris, prêta serment en qualité de premier président du nouveau parlement qui se rendit au palais, chancelier en tête, à cinq heures de l'après-midi, escorté par la maréchaussée l'épée nue, le guet à pied, le guet à cheval, la robe courte. Des détachements de sergents aux gardes françaises formaient la haie sur les avenues du palais, et ce spectacle militaire avait attiré une foule prodigieuse de gens, qui se demandaient ce que signifiait ce déploiement de forces.

Le nouveau parlement se composait de 5 présidents à mortier et de 70 autres membres.

Le 16 avril, sept membres du grand conseil envoyèrent leur démission.

Dans la nuit du 19 au 20, ils reçurent la visite des mousquetaires (ils n'étaient plus occupés qu'à cette besogne), qui leur apportaient des lettres de cachet les exilant.

« Depuis que les sergents aux gardes se sont



Un sergent et deux gardes prenaient chacun de messieurs du conseil à la descente de son carrosse et le conduisaient à la Chambre. (Page 352, col. 1.)

retirés du palais, le tumulte y est revenu, et le soi-disant parlement y est sifflé et hué ; l'autre jour quelques membres furent obligés de s'échapper par la buvette. Paris est aujourd'hui (23 avril) comme la Bretagne ou comme Rennes. C'est une espèce de guerre civile, toutes les familles sont divisées. Non seulement on fait fermer sa porte aux membres du nouveau tribunal, mais les femmes méprisent leurs maris, les fils fuient leurs pères, les pères maudissent leurs fils, les frères se détestent; en un mot c'est un spectacle continuel de haines et de divisions qui se perpétueront peut-être pendant plusieurs générations. Le sieur Sauvigny, le premier président, est surtout l'objet de la risée publique, il est d'une ignorance si crasse, qu'il faut le souffler sur le tribunal... Ce qu'il y a de remarquable dans tout ceci, c'est le zèle et la fermeté que les femmes y mettent, ce sont elles qui ont échauffé beaucoup de magistrats tremblants, indécis, et qui peut-être auroient molli ; le propos de madame Nègre à son fils, conseiller au grand conseil, est surtout mémorable, M. Nègre partoit pour aller à Versailles en vertu de la lettre de cachet dont il a été parlé. — Mon fils, lui dit cette mère courageuse, laissez à la cour, s'il le faut, votre robe et votre charge, et rapportez votre honneur. »

Malgré tout, les rapports du roi avec les magistrats étaient ceux de maître à valets, et lors-

que Louis XV avait besoin d'un enregistrement d'edit, il commandait qu'on le fît, c'est ainsi que lorsqu'il voulut faire enregistrer, le 4 mai, l'édit qui portait suppresssion et création d'offices dans le parlement de Paris, dans la nuit du 3 au 4, les officiers de service au parc civil du Châtelet de Paris reçurent chacun une lettre de cachet conçue en ces termes :

« M... Je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous vous rendiez demain, 4 du présent mois, au parc civil du Châtelet, où vous êtes actuellement de service, pour y assister à la lecture, publication et enregistrement de mon édit du mois d'avril dernier, vous faisant défense de prendre à ce sujet aucune délibération ni rien proposer de contraire à l'exécution dudit édit, même au sujet du présent ordre, à peine de désobéissance. »

Les autres officiers et conseillers du Châtelet qui étaient de service au présidial, au criminel et à la chambre du conseil, reçurent chacun une autre lettre de cachet portant défense de s'assembler et délibérer à l'occasion de l'édit en question. Le greffier fut convoqué au parc civil aussi « sous peine de désobéissance » et ce fut encore des mousquetaires qui distribuèrent de nuit ces missives.

Un ancien commissaire du Parlement, puis huissier révoqué, nommé Letinois, demanda au chancelier une place dans les nouveaux tribunaux, et le chef de la magistrature lui ayant fait répondre qu'il n'avait d'autre place à lui donner que celle de Bicêtre, Letinois dit au porteur de cette réponse qu'elle le surprenait d'autant plus que le chancelier devait savoir que s'il eût été honnête homme et bien famé, il ne fût pas venu solliciter une place dans ces tribunaux.

Le mot était vif; il fut rapporté au chancelier, qui envoya son auteur à Bicêtre, et l'on n'en entendit plus parler.

Mais il serait trop long d'énumérer ici tous les incidents, les protestations, les démissions, les exils et même les emprisonnements qui se produisirent pendant le cours de l'année à propos des cours de justice qui se trouvaient dans le plus profond désarroi; contentons-nous de citer les principaux édits, déclarations et arrêts concernant les tribunaux et officiers de justice du parlement de Paris.

En février 1771, un édit du roi établit pour le Parlement les mêmes formes de procédure que celles établies au grand conseil. Cet édit fut enregistré au Parlement le 17 mai 1771.

Le 26 du même mois, une déclaration du roi régla le droit de *Committimus* dont il fut fait une revision complète.

Le 4 mai, lettres patentes évoquant au roi et à son conseil la connaissance de toutes les causes qui étaient pendantes aux deux chambres des requêtes, du palais et du parquet.

Mai, édit du roi portant création d'offices de présidents aux requêtes de l'hôtel, enregistré le 31 mai.

4 mai, lettres patentes fixant à six le nombre des conseillers d'honneur au Parlement, enregistrées le 7 mai.

Mai, édit du roi portant suppression des procureurs au Parlement et création de 100 avocats, enregistré le 10 juin.

Mai, édit du roi portant suppression des siège et juridiction des eaux et forêts à la table de marbre de Paris. 5 juin, arrêt de la cour du Parlement condamnant un écrit intitulé : *Extrait des registres du parlement de Toulouse*, à être brûlé par l'exécuteur de la haute justice.

Juin, édit du roi portant suppression du siège général de l'amirauté de Paris.

23 juin, déclaration du roi portant que les sommes qui ont été consignées entre les mains des buvetiers pour servir au payement des épices seraient remises aux parties qui les avaient consignées; le 30 août un arrêt du Parlement fut rendu dans le même sens, à l'égard des sommes déposées à la cour des aides, pour les épices des procès.

Juin, édit du roi portant suppression, remboursement et création d'offices aux bureaux des finances et à la chambre du domaine de Paris. Par cet édit, la juridiction de la chambre du domaine de Paris fut réunie au bureau des finances pour ne former dorénavant qu'un seul siège et corps de juridiction.

D'autres édits ultérieurs confirmèrent les attributions des 100 avocats nommés, des huissiers audienciers du Châtelet, des huissiers de la cour, etc. C'était un remaniment complet. Tout ce qui de près ou de loin touchait à l'administration de la justice était changé.

La cour des monnaies le fut aussi; des lettres patentes de mai 1771, en forme d'édit, créèrent en titre d'offices un conseiller lieutenant guidon de la prévôté générale des monnaies et maréchaussées de France, et deux cents archers de ladite prévôté. « Sa Majesté autorise le prévôt général pour le service des cours et hôtel des monnoies, à commettre dans Paris soixante-dix archers, lesquels n'auront aucun gage ni ne jouiront d'aucune sorte de privilège, mais seront seulement réputés main forte pour arrêter les délinquants en flagrant délit et en assurer le dépôt à la justice. Sa Majesté, désirant donner au sieur Bazard des marques de sa bienveillance et de sa pleine satisfaction de ses services, lui a permis de se qualifier en justice et hors d'icelle, ainsi que dans tous les actes qu'il passera, conseiller aux conseils de Sa Majesté, prévôt général des monnoies, gendarmerie et maréchaussée de France, lui accorde le droit de noblesse au premier degré, ainsi qu'à ses successeurs audit office ; veut que, comme gradué, il ait voix délibé-

rative en la cour des monnoies de la ville de Paris, etc. »

Le 10 juillet, un arrêt de la cour des monnaies « fit défense à toutes personnes quelconques de donner ni recevoir pour aucune valeur les pièces dites de quatre sous décriées par l'edit du mois de janvier 1726, ni aucunes autres pièces de monnoie dont l'empreinte seroit totalement effacée, à peine d'être poursuivies extraordinairement et punies comme billonneurs. »

Le 27 du même mois, un arrêt de la même cour ordonna qu'il serait informé contre les auteurs du bruit d'une prétendue diminution sur les pièces de deux sous; un autre arrêt du 30 fit « defense à toutes personnes, marchands en gros ou en détail, manouvriers et à tous autres de quelque état et condition qu'elles soient, de refuser dans les payements aucune des pièces d'or, d'argent et de billon dont l'empreinte sera visible, ou sur lesquelles de l'un ou de l'autre côté d'icelles, il paroîtra quelques marques de l'empreinte qu'elles ont reçue, à peine contre les contrevenans d'emprisonnement et d'être punis comme billonneurs. »

Enfin un édit du roi du mois de septembre porta desemestrement de la cour des monnaies de Paris, c'est-à-dire que le roi reunit les deux semestres de la cour des monnaies et ordonna la réduction du nombre des membres de ladite cour, qui devait se composer à l'avenir d'un premier président, de quatre présidents, de deux conseillers d'honneur créés en titre d'office, de vingt conseillers, de deux avocats généraux, d'un procureur général, de deux substituts, d'un greffier en chef secrétaire du roi et d'un premier huissier. Chaque année il devait être établi une chambre des vacations qui commençait à siéger le 9 septembre et finissait à la fête de saint Simon et saint Jude. « Ladite chambre ne connoitra que des affaires sommaires ou provisoires et des affaires criminelles. Sa Majesté supprime le surplus des offices de présidens, ceux de chevaliers d'honneur et ceux de conseillers et commissaires. »

Plusieurs autres édits réglèrent la comptabilité du trésorier général des monnaies et fixèrent le tarif du change, etc.

La cour des monnaies avait été unique dans le royaume jusqu'en 1704, époque à laquelle Louis XIV en créa une seconde à Lyon. On gardait dans cette cour tous les poids originaux de France sur lesquels ceux de toutes les villes du royaume devaient être étalonnés. Elle nommait tous les ans un conseiller pour faire marquer en sa présence du poinçon du roi tous les poids publics.

Dans les cérémonies, la cour des monnaies prenait rang après la cour des aides. Les présidents portaient une robe de velours noir, les conseillers, gens du roi, et le greffier en chef une robe de taffetas noir.

La cour des monnaies fut supprimée en 1791.

La prévôté generale des monnaies était une juridiction particulière et différente de celle de la cour des monnaies. Elle avait un prevôt general, cinq lieutenants, un assesseur, un procureur du roi, qui était substitut du procureur general de la cour des monnaies, un greffier, un huissier audiencier, douze exempts, un guidon et 130 archers cavaliers, et un commissaire des guerres.

Les archers avaient le droit de veiller sur la fabrication et l'émission de la fausse monnaie et sur les abus et malversations dans le commerce des matières d'or et d'argent, dont le prévôt général et ses lieutenants connaissaient jusqu'à sentence définitive inclusivement; de tous les cas prevôtaux, même des duels, comme les autres prévôts des marechaux et les exempts pouvaient informer, decréter et constituer prisonnier en cas de flagrant délit. Le siège de la prevôté était dans l'enclos du palais, c'était les procureurs au Parlement qui y occupaient. Cette compagnie faisait corps avec la gendarmerie et maréchaussee de France et jouissait des mêmes privilèges.

A propos de gendarmes, disons qu'en raison du mauvais état des finances qui existait alors et qui influait sur tout, la plupart des corps à la solde du roi étaient fort mal payés, et que les compagnies d'ordonnance de la garde de Paris l'étaient si peu que ces gardes étaient obligés de vivre à crédit et de contracter des dettes qui occasionnaient des oppositions entre les mains des commandants, majors, etc., et, par suite, de gros frais. Comme après tout, on ne pouvait rendre ces soldats responsables de l'indigence dans laquelle ils se trouvaient par la faute de ceux qui ne les payaient pas, une déclaration du roi, en date du 30 juin 1771, défendit de saisir la solde et les pensions de retraite des officiers, cavaliers, soldats et pensionnaires des compagnies d'ordonnance de la ville de Paris et des postes et remparts de ladite ville.

Cette déclaration eut pour résultat de couper le crédit aux malheureux gardes qui furent plus affamés que jamais.

Nous trouvons dans le recueil les arrêts du conseil d'État, de 1771, cet arrêt, en date du 24 mars qui défendit l'entrée du poiré à Paris : « sur ce qui a été représenté à Sa Majesté qu'il se consommoit autrefois très peu de poire à Paris; qu'il n'en est entré, année commune, depuis le 1er octobre 1761 jusqu'au dernier septembre 1768, qu'environ cent cinquante muids, mais qu'en 1769, la consommation a eté portée à 1,362 muids, en 1770 à 4,234; et qu'à compter du 1er octobre 1770 jusqu'au 1er mars 1771, il en est entré plus de 4,000 muids, que la plus grande partie de ce poiré ayant été employée par les marchands de vins à des mixtions contraires à la santé des citoyens, Sa Majesté, pour réprimer ces abus,

ordonne qu'à compter du jour de la publication du présent, l'entrée du poiré dans la ville et fauxbourgs de Paris sera et demeurera prohibée, fait défenses à tous marchands de vin, bière et cidre et à tous autres, d'en introduire dans ladite ville et fauxbourgs, à peine de 1,000 livres d'amende. »

Le Parlement enregistra le 21 juin 1771 cet édit : « Les prévôt, syndics et maîtres de la communauté des barbiers-perruquiers-baigneurs de la ville de Paris, ayant représenté qu'il seroit nécessaire de créer par augmentation cent dix nouvelles charges ou places héréditaires, le nombre de celles ci-devant créées se trouvant insuffisant pour procurer à quantité d'aspirans à ladite profession un titre en vertu duquel ils puissent l'exercer, conformément aux règles prescrites par leurs statuts, Sa Majesté a jugé convenable d'y pourvoir; en conséquence, elle a rendu cet édit qui porte création de cent dix charges de perruquiers, sur la finance desquels il sera délivré au caissier de l'école gratuite de dessin une somme de 24,000 livres, dont il ne pourra disposer que par ordre du lieutenant général de police. »

Ce n'est pas tout : le 22 juillet, des lettres patentes du roi furent données, elles portaient que « Sa Majesté, interprétant l'article 58 des statuts de la communauté des maîtres perruquiers de Paris, ordonne que par les mots *toutes sortes d'ouvrages de cheveux*, *tant pour hommes que pour femmes* énoncés audit article, la frisure et l'accommodage et la frisure des cheveux naturels et artificiels des hommes et des femmes y soient compris, et que lesdits maîtres perruquiers, en ayent à l'avenir, à compter du jour de l'enregistrement des présentes lettres, le droit exclusif, privativement à tous autres, à la réserve toutefois des coëffeurs de femmes, au nombre de 106 qui se sont fait inscrire en ladite qualité, au greffe ou bureau de la communauté des maîtres perruquiers. Et cependant Sa Majesté, pour procurer aux femmes et aux filles qui s'occupent actuellement ou qui s'occuperont par la suite de la frisure et de la coëffure des femmes les moyens de subsister, veut qu'elles puissent continuer à entreprendre cette profession, nonobstant le droit exclusif attribué aux maîtres perruquiers, à la charge par elles de ne pouvoir faire ni composer des boucles, tours de cheveux ou chignons artificiels, tenir école de coëffure, ni de faire des apprentisses et en outre de faire inscrire dans le mois leur noms, surnoms et demeures sur le registre du bureau de la communauté des maîtres perruquiers, en payant par chacune d'elles la somme de vingt livres, et le greffier de ladite communauté sera tenu de leur remettre un extrait dudit enregistrement, pour qu'elles puissent le représenter auxdits prévôt, syndics, lors des visites qu'ils seront autorisés à faire chez elles, sans que, pour raison desdites visites, elles soient tenues de payer aucuns droits. Sa Majesté expliquant ainsi son édit de février dernier, portant création de cent dix charges de perruquiers, veut que le greffier de la communauté soit rétabli dans les droits ordinaires de réception des cent dix particuliers qui lèveront lesdites charges : comme aussi, que chacun de ces cent dix particuliers soient tenus de payer à chacun des prévôt, syndics en exercice, la somme de six livres lors desdites réceptions. »

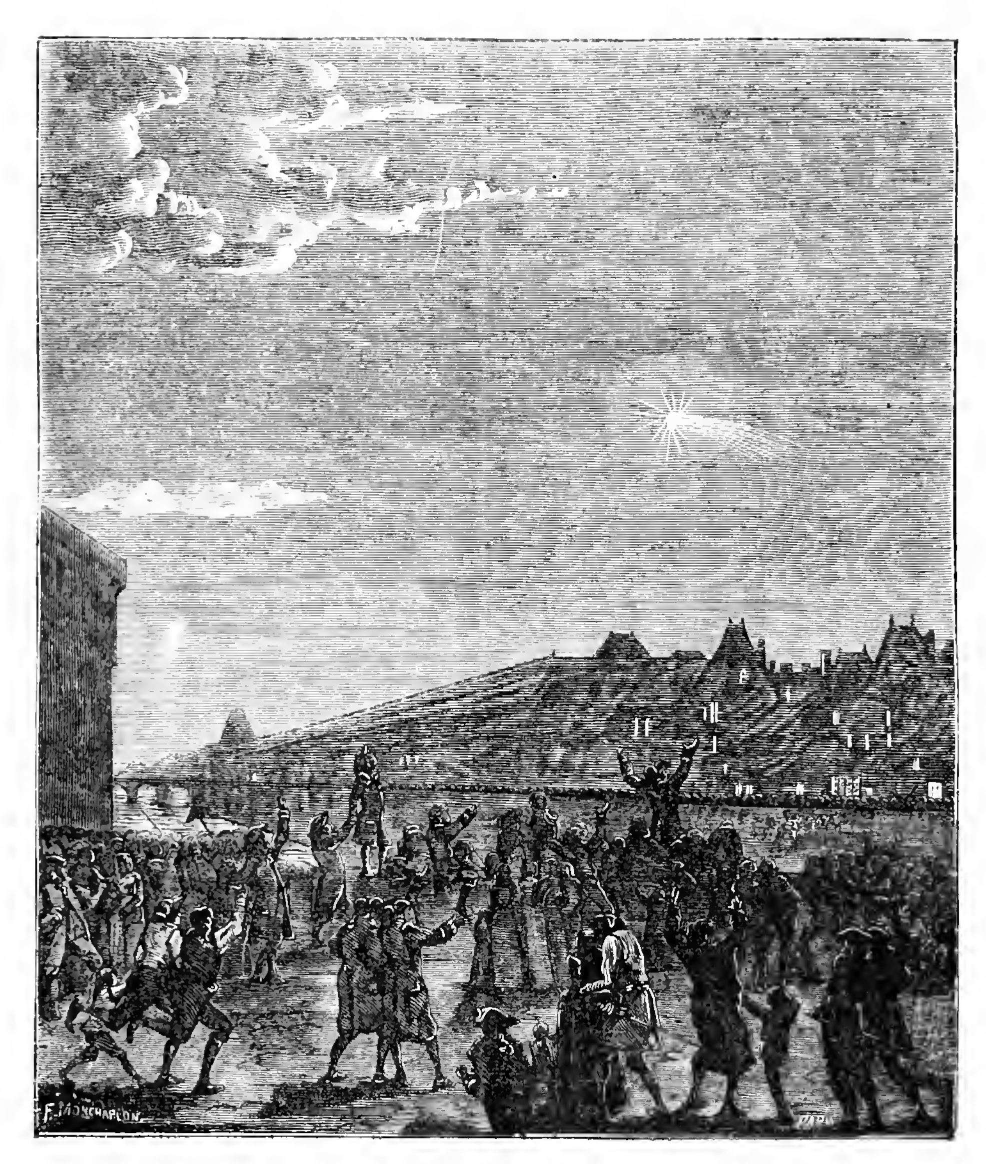
Ces lettres patentes furent enregistrées au Parlement le 14 août 1771.

Par sa déclaration du 19 juin 1770, le roi avait ordonné qu'aucuns chirurgiens ne seraient reçus pour servir près de sa personne et celles de la famille royale et premiers princes du sang, sans qu'ils eussent été admis à la maîtrise en chirurgie, mais il reconnut « que dans le nombre des concurrents qui pourroient aspirer à ces places, il pourroit s'en rencontrer plusieurs qui, sans avoir rempli les formalités ordinaires d'une réception, auroient cependant acquis toute la capacité et l'expérience nécessaires pour en continuer les fonctions avec applaudissement. Sa Majesté en conséquence déroge, pour ce regard seulement, à la déclaration de juin 1770 » et il ordonna que ces places pourraient être données à ceux qui, avec un certificat attestant leur capacité, produiraient un procès-verbal de deux actes subis en deux jours différents au collège de chirurgie de Paris « à la satisfaction du premier chirurgien de Sa Majesté, de son lieutenant, des quatre prévôts du collège et de quatre autres maîtres choisis à cet effet par ledit premier chirurgien. »

Ces deux examens exigeaient le versement de 380 livres. Cette déclaration fut enregistrée à la cour des comptes le 19 août 1771.

Sur ces entrefaites, le comte de Provence (Louis XVIII) avait épousé, le 13 mai 1771, Marie-Joséphine-Louise de Savoie, et le 14, les façades de toutes les maisons de Paris avaient été brillamment illuminées en signe de réjouissance publique, et pour obéir à une ordonnance de police rendue le 10, qui enjoignait à tous les habitants de la ville et faubourgs de Paris de fermer leurs boutiques et d'illuminer le soir les fenêtres de leurs maisons, le 14, jour du mariage et le jour auquel la ville ferait tirer un feu d'artifice à cette occasion, ce qui eut lieu; le 16, le corps de ville en costume de cérémonie ayant à sa tête le duc de Chevreuse, était allé à Versailles complimenter les nouveaux époux et leur porter les présents de la ville de Paris, ce fut le prévôt des marchands, Bignon, qui porta la parole au nom du corps de ville.

Quelque temps auparavant, un Parisien complimenta le roi à sa façon; il répandit dans la ville de nombreuses copies de ce *Pater* de sa composition : « Notre père qui êtes à Versailles, votre nom soit glorifié, votre règne est ébranlé, votre volonté n'est pas plus exécutée sur la terre que dans le ciel; rendez-nous notre pain quotidien,



La vue de ce globe météorologique fut l'objet de nombreux commentaires. (Page 358, col. 1.)

que vous nous avez ôté; pardonnez à vos parlemens, qui ont soutenu vos intérêts comme vous pardonnez à vos ministres qui les ont vendus ; ne succombez plus aux tentations de la du Barry, mais délivrez-nous du diable de chancelier.»

L'abbé Terray, contrôleur général, se faisait construire à Paris dans la rue Notre-Dame des Champs un hôtel qu'on allait voir par curiosité; c'était l'architecte Carpentier qui en avait fait le plan et conduisait les travaux; cet hôtel n'avait toutefois rien de bien extraordinaire, mais c'était surtout par le bon agencement des pièces qu'il était remarquable; il fut plus tard occupé par la pension Liautard, puis il devint le collège Stanislas et fut démoli en 1849 pour le percement de la rue Stanislas.

Un charmant petit hôtel où l'on aimait à être invité, c'était celui que M. le Camus de Mézières, architecte du roi, possédait à Charonne; il y avait fait construire un théâtre où l'on jouait souvent: on y représenta, notamment en 1770 et 1771, *les Plaisirs innocents*, *les Suisses reconnaissants*, et *les Laitières de Bagnolet*. Ces pièces étaient écrites par M. le Camus de Mézières, mais ses frères, le médecin Antoine le Camus et Florent de Camus, marchand de fer, en composaient aussi, et la meilleure société de Paris se réunissait dans cet hôtel entouré d'un magnifique jardin. Plus d'un bel esprit briguait l'honneur d'y être invité.

Une autre faveur que les gens de la meilleure noblesse ambitionnaient, c'était d'être reçu dans l'ordre de la *Persévérance*, qui fut fondé à Paris

en 1771. Il réunissait les grandes dames et les gentilshommes de haute volée, s'attachait à faire de belles actions et à rendre des services à l'humanité souffrante. Il avait pour dignitaires la duchesse de Chartres, Mme de Bourbon, le comte d'Artois, le duc de Chartres, les frères de Seignelay et de Rosambo; mais ce furent le duc de Lauzun et la princesse Potocka qui contribuèrent plus que personne à son établissement.

« Une immense tente de bois, qui était au milieu de mon jardin, dit Lauzun dans ses *Mémoires*, en devint le temple » et « quand nous fûmes une quinzaine, dit à son tour Mme de Genlis dans ses *Mémoires*, M. de Lauzun nous donna, dans une maison qu'il avoit hors des barrières au milieu d'un jardin, une tente qu'il avoit faire exprès pour nous, qui nous servoit à nos assemblées qui se tenoient tous les quinze jours; cette tente étoit vaste, superbe, richement décorée en dedans. »

On était reçu membre de l'ordre au scrutin; il fallait deviner une énigme de Mme de Genlis et répondre à une question morale posée par le président; le candidat faisait l'éloge d'une vertu à son choix, recevait l'exhortation du président et prêtait un serment religieux, patriotique et chevaleresque. On s'engageait à défendre les opprimés et à révéler les belles actions pour lesquelles un prix de 120 livres était destiné. On faisait des quêtes, un chevalier et une dame étaient chargés de s'informer des pauvres et de les visiter pour qu'ils fussent secourus.

L'uniforme des membres était blanc ou gris de lin, hommes et femmes portaient une écharpe violette brodée d'argent, et chaque chevalier recevait un anneau d'or portant les initiales de la devise de l'ordre: C. E. L. C. E. B. V. B. P: candeur et loyauté, courage et bienfaisance, vertu, bonté, persévérance.

Quatre-vingt-dix personnes furent affiliées à cet ordre qui disparut avant la Révolution.

Le mercredi 17 juillet 1771, vers les dix heures et demie du soir, on vit tout à coup au nord-ouest de Paris dans la moyenne région de l'air une lumière qui croissait au fur et à mesure qu'elle augmentait; elle parut d'abord sous la forme d'un globe, ensuite avec une queue semblable à celle d'une comète. « Ce globe ayant traversé avec assez de rapidité une partie du ciel, du nord-ouest au sud-est, en s'approchant de l'horizon répandit, comme en s'ouvrant, une lumière si vive et si brillante que la plupart de ceux qui la virent ne purent en soutenir l'éclat. » La vue de ce globe météorologique fut l'objet de nombreux commentaires.

Ce fut aussi au mois de juillet que la foire Saint-Ovide, qui se tenait, on le sait, sur la place Vendôme, fut transférée sur celle Louis XV. Les marchands se plaignirent vainement de cette translation qui les exposait à la poussière dans les temps secs et à la boue dans les temps pluvieux, mais l'autorité tenait à ne pas laisser la place sous le coup du terrible souvenir de la fête du mariage royal, et de fait, rien n'était plus propre à chasser l'idée d'un désastre que le joyeux mouvement de la foire Saint-Ovide. Monstres, géants, avaleurs de sabres, chanteurs de ponts-neufs, danseurs de corde, marionnettes installées dans des baraques en charpente, le coup d'œil était des plus gais et des plus animés.

« Cependant, dit M. V. Fournel, il ne faudrait pas croire que là se bornât le cercle de ces exhibitions; la foire Saint-Ovide avait aussi son public aristocratique, qui y venait, ne fût-ce que par curiosité. Les fournisseurs en vogue, les modistes, et particulièrement les coiffeurs en profitaient pour y exposer le fruit de leurs doctes méditations, et, en 1772, on y vit, figurées sur de grands mannequins, dans un des nombreux cafés qui la remplissaient, les gigantesques coiffures à la monte-au-ciel, que le peuple s'attroupait pour saluer de ses applaudissements ironiques. »

Dans la nuit du 22 au 23 septembre 1777, le feu se mit aux baraques et dévora tout.

Le chanteur Trial, l'un des directeurs de l'Opéra, mourut subitement à Paris dans la nuit du 22 au 23 juin, et le 31 juillet l'Académie royale de musique, profitant de la faveur spéciale qu'elle possédait de ne pas être placée sous les censures ecclésiastiques, fit célébrer un service funèbre pour le repos de l'âme de son directeur défunt, bien que celui-ci fût mort sans avoir reçu les secours de la religion. Cette cérémonie se fit avec une grande pompe à l'église Saint-Germain l'Auxerrois. On y chanta la messe de Gilles qui fut suivie du *de profundis* de d'Auvergne, et tout l'Opéra coopéra à l'exécution de ce morceau. « Les demoiselles de l'Opéra, disent les *Mémoires secrets*, n'ont pas manqué de s'y rendre ainsi que les filles les plus galantes de Paris. Il y avoit aussi beaucoup de femmes comme il faut et une multitude prodigieuse d'hommes. Cette fête lugubre a été égayée par une quantité de jolis minois et aussi édifiante que le pouvoit permettre la sorte de spectateurs dont elle étoit composée. On n'entroit que par billets. »

La première maison de santé qui fut établie à Paris date de 1771. Déjà depuis plusieurs années un sieur Chamousset avait eu la pensée de fonder « une maison d'association où les malades pourroient se rendre et être traités à beaucoup moins de frais que chez eux, et il en avoit répandu le prospectus » ; mais les fonds avaient manqué pour tenter l'entreprise : un chirurgien, appelé Silvie, la mit en petit à exécution ; il loua une maison, avec jardin, dans le faubourg Saint-Germain, et il reçut des malades au prix de 6 livres par jour pour les maîtres, et 4 pour les domestiques. Le lieutenant de police

se montra très favorable à cette fondation et en encouragea très vivement le développement.

Ce ne fut pas un établissement utile, mais un lieu de plaisir que fonda, à la même époque, le receveur général des finances Boutin. « C'est un virtuose renommé par son goût pour les arts. Il a entrepris de créer dans un faubourg de Paris un jardin singulier où il rassemblera tout ce que la nature agreste et cultivée peut fournir de productions et de spectacles en quelque genre que ce soit. Il a nommé le lieu *Tivoli* et quoique l'entreprise de ce chef-d'œuvre ne soit pas à son point de perfection, on en parle avec emphase ; la curiosité l'exalte ; on se presse de l'aller voir, mais on n'y peut entrer que par billet. On veut que M. Boutin ait déjà répandu un million dans l'établissement. »

Ce jardin dessiné à l'anglaise et qu'on appelait aussi la Folie Boutin, eut un grand retentissement sous le nom de Tivoli. Son créateur avait tiré très habilement parti de la forme irrégulière du terrain existant sur le commencement des hauteurs qui dominaient la chaussée d'Antin.

L'entrée de Tivoli était située rue Saint-Lazare, mais il en existait une seconde rue de Clichy. « Tous les boudoirs de Flore y étaient ouverts, et le vaste et beau Tivoli appelait la foule empressée des couples amoureux de la capitale. Longtemps, ce lieu de délices fut le séjour favorisé et le rendez-vous des sociétés les plus aimables. Au déclin d'un beau jour, le bruit des boites et le son des trompettes annonçaient le prélude de la fête champêtre. On y jouait déjà sous l'ombrage, sur le pré verdoyant, au bord du ruisseau, dans les allées du vaste parterre ; on se reposait sous l'ombrage des tilleuls pour applaudir à Olivier et à ses tours nombreux, au magicien et à ses oracles, à l'énorme éléphant et à son cornac, à la petite perruche et à son vieux maître. La jeunesse volage et toujours active, lançait le volant, et sur la bascule ou sur le cheval de bois du jeu de bagues elle oubliait tous les autres plaisirs placés dans ce lieu de délices. Mais le signal est donné. L'orchestre se prépare, et bientôt l'air de la danse, cher aux belles, se fait entendre, on délaisse le site, le bocage et l'arbuste, on accourt, on arrive, les mains se joignent, le cœur bat, les couples fortunés se balancent… et lorsque la danse est terminée, de nouveaux choix amènent de nouvelles jouissances… C'est la jeune Saqui s'élançant dans les airs sur la corde roide, les merveilles de la pyrotechnie offertes par Ruggieri l'habile artificier, etc. »

C'est un admirateur passionné de Tivoli qui écrivait cela, mais en termes moins pompeux, disons simplement que Tivoli n'avait pas moins de 40 arpents d'étendue et qu'il ne devint jardin public qu'après la Révolution, lorsque Boutin eut été guillotiné.

« Qui pourrait peindre, disent à leur tour MM. de Goncourt, tous les amusements de ce délicieux séjour? S'enfonçait-on dans les bosquets c'étaient de nouveaux jeux et de nouvelles scènes. Ici un coin de Trianon, les Champs-Élysées et la laiterie où l'on boit du lait ; puis, tandis que les deux orchestres luttent d'harmonie, l'un menant les contredanses, l'autre guidant les valses, les furies s'élancent ; c'est le feu d'artifice : les cascades de Tivoli surmontées du temple d'Hercule dont les gerbes de flamme retombent sur le temple magnifique, la rotonde, le salon de verdure. » Pendant trente ans, des entrepreneurs de fêtes publiques louèrent ce jardin qui ne cessa d'être un lieu de danses et de plaisirs variés ; les dimanches et les jeudis étaient spécialement affectés à des fêtes champêtres, où l'on montrait toutes sortes de curiosités, ou on exécutait des tours d'adresse et de physique, des ascensions aérostatiques terminées par un bal et un feu d'artifice.

Mais vers 1826, des rues furent tracées sur l'emplacement de Tivoli, des maisons s'élevèrent et en 1827, un nouveau Tivoli s'ouvrit au haut de la rue de Clichy et de la rue Blanche.

Nous avons vu le garde-meuble de la couronne transporté à l'hôtel Conti ; en 1770, il fut transféré provisoirement à l'hôtel d'Évreux (Élysée), et en 1771 il fut définitivement installé dans le bâtiment que l'architecte Gabriel avait construit sur la place Louis XV, à l'angle de la rue Royale, et qui est maintenant occupé par le ministère de la marine. « On y entrait par l'arcade du milieu de la façade, un escalier orné de bustes, de termes et de statues antiques conduisait dans plusieurs salles; trois de ces salles étaient surtout curieuses, une d'elles était consacrée aux armures. On y remarquait l'armure que François 1er portait à Pavie et celles de Henri II, Henri III, Henri IV, Louis XIII, et Louis XIV; puis deux canons montés sur leur affût et damasquinés en argent qui furent volés le 14 juillet 1789, deux épées de Henri IV, une du roi Casimir et celle dont le pape Paul V se servit dans la guerre contre les Vénitiens. La plupart des curiosités historiques qui étaient réunies là furent plus tard transportées au musée des Souverains, mais beaucoup furent volées pendant la Révolution. Dans la deuxième salle se trouvaient les belles tapisseries de Flandre et des Gobelins qui avaient été exécutées d'après les œuvres de Jules Romain, de Lebrun, de Raphaël, de Jouvenet, etc. »

Enfin, dans la troisième, étaient conservés les objets les plus précieux, tels que les diamants de la couronne, les ornements du sacre, quantité de vases, hanaps, coupes d'agate, ustensiles du culte, parmi lesquels deux chandeliers en or massif, la coupe en agate-onyx dite calice de l'abbé Suger et une croix avec un Christ égale-

ment en or massif dont la couronne et la draperie étaient littéralement tissées de diamants. Là se trouvaient encore la chapelle d'or que le cardinal de Richelieu légua en mourant à Louis XIII, et enfin différents présents reçus par les rois de souverains étrangers, y compris ceux apportés en 1742, au nom du grand seigneur, par Saïd Mehemet, ambassadeur extraordinaire de la Porte, et qui consistaient en deux caparaçons de cheval, l'un en drap écarlate avec dessin arabesque brodé en or et en argent, l'autre, aussi de drap écarlate brodé et enrichi de pierres et de perles fines, le pommeau et l'arçon garnis de vermeil, enrichis d'opales, d'émeraudes, de diamants ; un poitrail enrichi d'or émaillé de diverses couleurs et orné de diamants roses ; deux étriers, deux pistolets, deux fontes, une têtière, une cartouchière et une boîte à poudre, le tout en or et vermeil émaillé et garni de pierreries, plusieurs carquois, fusils et pistolets garnis d'or etc.. On pouvait considérer le garde-meuble qui contenait aussi les lits de François 1er et de Henri II, le lit du sacre et plusieurs autres pièces d'ameublement comme le plus riche dépôt qu'il y eût à Paris de hautes curiosités qui étaient conservées avec le plus grand soin par M. de Fontanieu, intendant et contrôleur général de la couronne, qui y admettait le public une fois par mois. Nous le répétons, la révolution de 1789 dispersa une partie de ces richesses; néanmoins l'Assemblée législative, par un décret du 26 mai 1791, ordonna qu'un inventaire fût fait des diamants et pierres fines qui s'y trouvaient, et le député Delattre, membre de la commission nommée à cet effet, présenta son rapport le 28 septembre de la même année. Il avait constaté la présence de 7,482 diamants, de 230 rubis, 71 topazes, 150 émeraudes, 134 saphirs, 3 améthystes et autres pierres de grande valeur. Toutes ces pierreries étaient enfermées dans onze armoires sur lesquelles les scellés furent apposés.

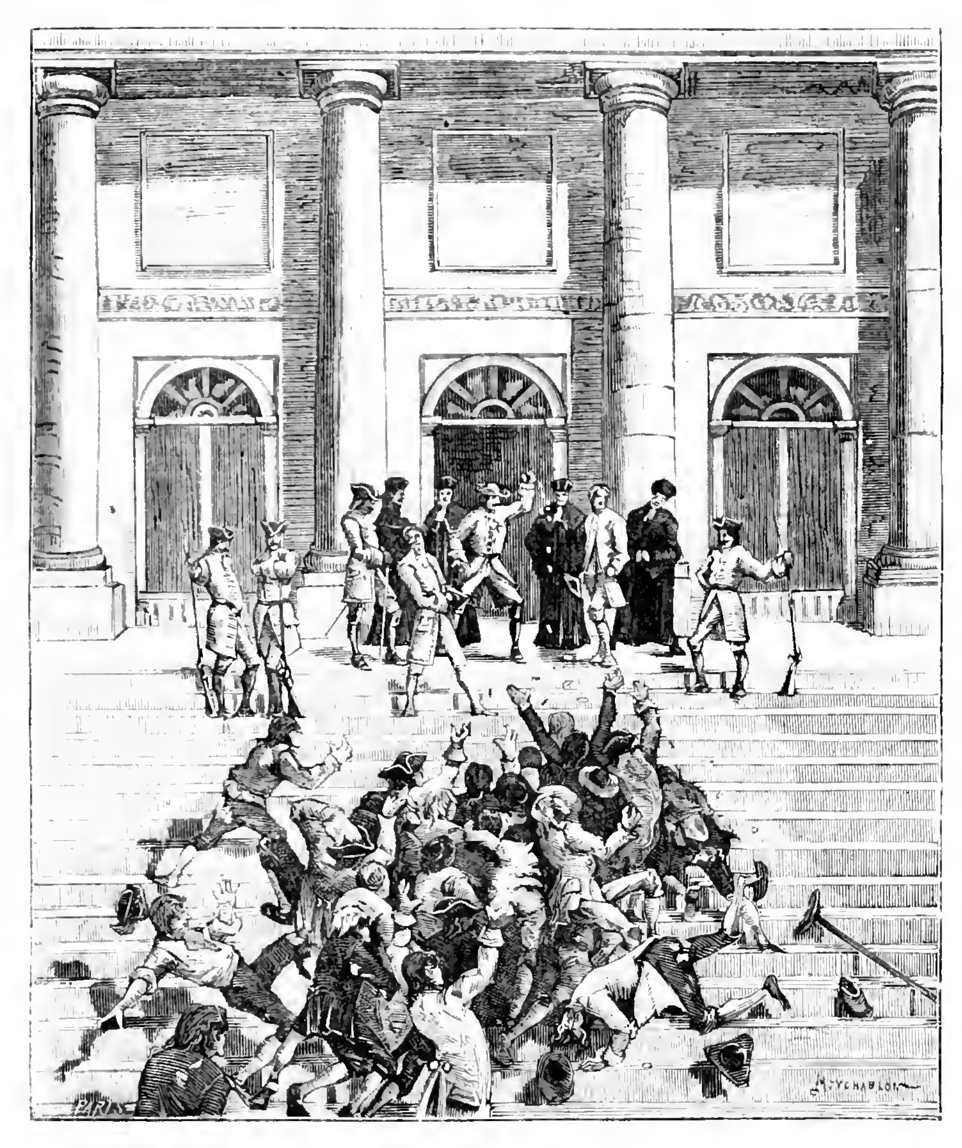
En 1806, le garde-meuble fut transféré dans l'ancien hôtel du général Junot rue des Champs-Élysées, puis, sous la Restauration, il fut établi rue du Faubourg-Poissonnière dans l'hôtel des Menus-Plaisirs; aujourd'hui, il occupe un grand bâtiment construit sous le second Empire rue de l'Université et quai d'Orsay. Cet édifice renferme une immense collection de meubles, tentures, tapisseries destinés à l'ameublement et à la décoration des palais nationaux. La collection des diamants, perles et pierreries est évaluée à 21 millions de francs; les plus gros diamants sont le Sancy et le Régent (ce dernier vaut près de 12 millions), une parure en perles d'Orient est estimée un million. Deux salles ouvertes récemment au Garde-Meuble viennent de subir quelques changements assez importants; l'exposition permanente du mobilier national ayant pour but de faire passer successivement sous les yeux du public les séries de tapisseries et de meubles en dépôt au quai d'Orsay, un certain nombre d'objets ont déjà été renouvelés.

Nous citerons entre autres, et bien que ces curiosités ne présentent qu'un très médiocre intérêt artistique, plusieurs meubles de la Malmaison, parmi lesquels le lit de l'impératrice Joséphine, le bureau et l'échiquier de Napoléon Ier, qu'on a pu voir autrefois au musée des Souverains; une chaise à porteurs Louis XVI, le berceau du duc de Bordeaux et un grand coffret ayant appartenu à Louis-Philippe, provenant de la manufacture de Sèvres, d'un très mauvais style, mais encadrant de très fines peintures ; un grand nombre de tapisseries, parmi lesquelles celles qui ornaient la grande galerie du château de Saint-Cloud et qui ont pu être enlevées avant l'investissement de Paris.

Les salles contiennent encore un certain nombre de vases, statuettes, meubles, consoles, etc. ; mais ce sont surtout les tapisseries qui attirent l'attention des amateurs. Il en est d'anciennes du plus grand mérite et d'un prix inestimable. Peu de nos musées en possèdent d'aussi belles que les fragments rapportés qui encadrent la grande cheminée de la première salle ; on remarque encore des tapis et des armes. Ce musée est installé dans le bâtiment contigu à la caserne des chasseurs; il comprend deux salles d'exposition, une d'étude et une bibliothèque; il est ouvert au public, de dix heures à quatre heures, les dimanches et jeudis.

Une déclaration du roi du 26 juillet 1771, enregistrée au Parlement le 3 août, ordonna qu'il serait perçu pendant trois années consécutives au profit de l'hôpital général et de celui des Enfants trouvés, le double de l'impôt du vingtième accordé à l'hôpital général en 1711. « Veut Sa Majesté, qu'il soit de même levé à commencer du jour de la publication des présentes, pendant trois ans consécutifs, 20 sols par muid de vin entrant, tant par terre que par eau, en sus de ce qui a été ci-devant accordé aux hôpitaux dans les 45 sols levés au profit des pauvres, qu'il soit aussi perçu au profit des dits deux hôpitaux six sols par voie de bois marchand et du cru, en sus des droits précédemment établis au profit de l'hôpital général sur lesdits bois. »

L'autorité voyait avec déplaisir nombre de livres circuler à Paris, venant des imprimeries étrangères; un arrêt du conseil d'État, du 11 septembre, fut rendu pour arrêter cet abus : « Sur les représentations des libraires et imprimeurs tant de Paris que des autres villes du royaume, qu'il s'imprime à l'étranger, où le papier et la main-d'œuvre sont plus à bas prix, quantité de livres qui s'introduisent et se débitent dans le royaume au préjudice de l'imprimerie françoise et au mépris de leurs privilèges, ordonne qu'à l'avenir et à compter du jour de la publication du présent



M. le gouverneur jetait de l'argent au public. (Page 363, col. 1.)

arrêt, tous livres imprimés ou gravés, soit en françois, soit en latin, reliés ou non reliés, vieux ou neufs qui seront apportés de l'étranger, payeront à l'entrée du royaume 60 livres par quintal etc. » Les manuscrits et les livres imprimés en langue étrangère étaient exempts du payement de cette taxe.

Cet arrêt n'empêcha en aucune façon les livres imprimés à l'étranger, ou soi-disant tels, car plusieurs étaient fabriqués dans des imprimeries clandestines, de circuler à Paris, et il s'en distribua un au mois d'août qui se distinguait par sa liberté d'allures; il avait pour titre : *le Gazetier cuirassé*.

On craignait qu'en raison du trouble apporté dans la magistrature par la volonté royale, la procession du vœu de la Vierge, qui s'effectuait le 15 août, n'amenât quelque conflit, la chambre des comptes contestant d'ordinaire la préséance et la droite au Parlement qui les conservait chaque année par une décision expresse du roi et « sans tirer à conséquence ». On lit dans les *Mémoires secrets* du 16 août 1771 : « La procession a eu lieu hier en la manière ordinaire, mais jamais tant de curieux ne s'y étoient trouvés, beaucoup de gens étoient revenus de la campagne pour la voir. Le gouvernement, pour prévenir tout désordre, avoit fait mettre sur pied une nombreuse garde. Messieurs de la chambre des comptes s'y sont trouvés au nombre ordinaire, les gens du roy y étoient aussi suivant l'usage, et ceux-ci n'ont point reçu les huées auxquelles ils s'attendoient et la

populace a été fort sage; ils avoient l'air très humble. La députation du nouveau tribunal avoit au contraire l'air superbe qu'ont ordinairement les vainqueurs. »

Le 19, un ex-jésuite rédacteur à la *Gazette de France*, appelé Roger, ayant blâmé avec un peu trop de vivacité les opérations du chancelier, il fut arrêté et mis à la Bastille.

Au reste, à cette époque où la presse était loin d'être libre, on ne se gênait guère pour exprimer son opinion sur les magistrats, car en parlant des conseillers au Châtelet un écrivain du temps les passe en revue en ces termes : « M. Pillet : il fut de tout temps un homme très médiocre, très grand bavard et radoteur complet et du reste sans âme comme sans pudeur, après avoir présidé à la séance du 7 mai et signé le procès-verbal, il a eu la lâcheté de revenir contre un pareil acte, il est digne beau-père de Nau de Saint-Marc, son très digne gendre. — Benoit père, vieux et franc épicurien, gourmand, ivrogne, paresseux. — Fosseyeux, juge éclairé, intègre et scrupuleux, mais disposé dans tous les temps à recevoir le fouet aux quatre coins de Paris plutôt que de risquer la perte d'un écu ; en un mot ce qu'on appelle un vrai fesse-mathieu. — Gâteau de la Chatière, fils unique des plus honnêtes gens du monde, mais mauvais fils, mauvais juge, hypocrite, espionneur, rapporteur, donc menteur aussi libertin que lui permet la petitesse de ses moyens, en tout très mince et très mauvais sujet. — Puissant-Desplacelles, fils d'un fermier général, reçu conseiller depuis huit ans et enfermé depuis sept pour inconduite et libertinage, sur la demande de son père et sorti tout fraichement de prison pour venir jouer un rôle dans sa nouvelle troupe. — Benoit de Maisoncelles, très digne fils de son père, paresseux et sans aucune énergie. — Boucher le jeune, petit polisson sans esprit, sans jugement, sans talent, fat, joueur, menteur et libertin, fils d'un avocat au conseil, dont le père étoit brocanteur, fripier, usurier, etc. — Magnier, aussi plat notaire que mauvais citoyen, etc. »

De nos jours un journaliste oserait-il s'exprimer de la sorte!

Une charade sur le nom du chancelier Maupeou, faisait aussi la joie des Parisiens frondeurs, la voici : « Ma tête annonce tous les *maux* imaginables et tous les malheurs les plus cruels ; il n'est point de fléau destructeur que je ne renferme en moi-même, point de crime dont je ne sois coupable, point de scélératesse et de trahison que je ne puisse exécuter. Mes pieds et mes jambes désignent un animal odieux, un insecte vermineux et rongeur (pou) qui ne se trouve que dans les cachots et les prisons dont je suis digne et où ma patrie, pour son bonheur et le mien, auroit dû me me faire renfermer dès ma jeunesse. Tout mon corps n'est bon qu'à brûler. »

Chaque jour produisait de nouveaux pamphlets et de violentes satires, et la police était inhabile à pouvoir en empêcher la circulation qui était plus active que jamais.

Le 19 août, François Alain, âgé de vingt-huit ans, et convaincu de meurtre sur la personne d'un sieur Charpentier, qu'il avait assassiné à coups de pied sur le ventre, fut roué vif en place de Grève.

Par arrêt du conseil d'État, en date du 30 septembre 1771, le lieutenant général de police fut commis pour connaître par voie de police et d'administration, instruire et juger en dernier ressort de toutes les introductions, ventes et distributions qui pouvaient être faites dans la ville de Paris et ses faubourgs, de faux tabacs en poudre ou en bouts, ou de telle autre poudre factice ou mélangée avec du tabac, distribuée sous la dénomination de tabac, ensemble contre les débitants qui pourraient être convaincus d'opérer lesdits mélanges.

Au mois d'octobre 1771, le gouverneur de la ville, prévôté et vicomté de Paris changea ; au duc de Chevreuse qui était pourvu de ce gouvernement, le roi fit succéder le maréchal duc de Brissac.

Le 12 novembre fut célébrée à la Sainte-Chapelle avec la plus grande pompe la messe du Saint-Esprit vulgairement appelée la messe rouge. Le premier président, les présidents, les conseillers d'honneur, les maîtres des requêtes et les conseillers de la cour, tous revêtus de leurs robes rouges, s'assemblèrent dans la grand' chambre où l'huissier de la Sainte-Chapelle vint les avertir que l'archevêque de Paris, pair de France, était arrivé et habillé. Chacun alors alla prendre la place qui lui était destinée, et la messe commença avec l'observation de toutes les cérémonies en usage, y compris celle des révérences. Après la messe la cour attendit que l'archevêque eût quitté ses ornements pontificaux et se rendit ensuite avec lui dans la grand' chambre où le prélat siégea sur un banc, à la droite du premier président qui lui adressa un discours pour le remercier au nom de la compagnie. L'archevêque y répondit. Le premier président reçut ensuite le serment des avocats généraux et de 319 avocats. Tout ceci terminé, la cour passa à la buvette où elle quitta la robe rouge et l'épitoge et se rendit chez le premier président pour y dîner en corps et en robes noires. « Quoiqu'il y eût une foule prodigieuse de monde au palais, tout s'y est passé avec le plus grand ordre, la plus grande décence et la plus grande tranquillité. »

Il est bon d'ajouter que la garde avait été triplée et que nombre de « suppôts de la police » étaient répandus dans la foule.

Le 30 décembre, le maréchal de Brissac, nouveau gouverneur de Paris, se rendit au palais avec un cortège de cinq carrosses, afin d'y prêter le serment obligatoire entre les mains du premier

président. Le cérémonial exigeait que, pour la circonstance, il quittât son épée et ses gants. Il eut quelque peine à se dessaisir de son épée, mais enfin il s'y décida toutefois; en redescendant les marches du grand escalier, il fut entouré et félicité par les dames de la halle qui l'embrassèrent. Il se rendit ensuite à l'Hôtel de ville, où après les discours et enregistrements ordinaires, on se mit à table, où l'on resta quatre heures. Après quoi, on reconduisit M. le gouverneur aux flambeaux, ce qui attira une prodigieuse affluence de monde sur son parcours. « M. le gouverneur n'a pas voulu perdre le beau droit qu'il a, seul après le roi, de jeter de l'argent au public, il en a répandu à plusieurs reprises et l'avidité du peuple à le ramasser a eu les suites ordinaires en ces jours de cérémonie, c'est-à-dire qu'il a été étouffé quelques personnes, que plusieurs ont été estropiées et que ceux qui ont recueilli l'argent ont été obligés, pour la plupart, de le porter chez un chirurgien pour se faire panser. Il seroit bien à désirer que l'humanité fit abolir ce beau droit très précieux pour la vanité, mais si cruel et si atroce. M. le maréchal avoit à sa suite 80 prisonniers délivrés de ses deniers, et c'est à un usage aussi salutaire qu'il faudroit employer les profusions funestes dont on vient de parler. »

Il n'est pas surprenant qu'il y eût eu empressement de la part du peuple à se ruer sur l'argent qu'on lui jetait, car la misère était si grande à Paris en 1771 qu'on y compta 2,350 banqueroutes s'élevant à la somme de 50 millions, et 200 suicides. La rareté du numéraire avait doublé le prix de toutes les denrées et rendait la vie à charge à tout le monde.

Mais la Bastille voyait chaque jour ses pensionnaires augmenter. Voici la liste de ceux qui, pendant les deux années 1770 et 1771, y furent incarcérés : 1770, 10 janvier, Foucaut, sorti le 23 juin 1771; — 21 janvier le frère Nicolas, bénédictin, sorti le 23 février; — 17 février, Jacques Guirot, exilé hors du royaume le 19 janvier 1772; — 24 février, Bouclard du Guay, transféré à Bicêtre le 30 juin; — 9 mars, l'abbé Grizelle, sorti le 7 septembre 1771; — 10 mars Marceau, transféré au For-l'Évêque le 1er avril; — 24 mars, Maucarré transféré à Bicêtre le 29 août 1771; — 12 mai, Durosoyx, sorti le 21 juillet; — 18 juillet, la veuve Anelon, transférée à l'hôpital le 18 octobre; — 23 août, Benin du Rosail, frère Jacobin, sorti le 1er novembre; — 19 septembre, Lefebvre, sorti le 28 décembre; — 20 octobre, Lamy de Joursan, id. 23 novembre, Kauffamm id. — 1er décembre, Grimaud, avocat, sorti le 29 novembre 1771; — 1771 16 janvier, la veuve Lespine, transférée à l'hôpital le 23 février; — 18 janvier, M. Pelletier, sorti le 1er février; — 1er février, Huguet sorti le 17 mars; — 5 février, Dubois de la Rouance, sorti le 7 mai 1772; — 7 février, Verrier sorti, le 29 novembre; — 2 mars, Pepin de Gronette, sorti le 3 décembre; — 27 mars, Heyn, Tonus, Hennequin, Veugny, sortis le 4 avril; — 28 mars, le chevalier de Montfort sorti le 3 décembre; — 2 avril, le chevalier du Reyne, sorti le 15 mai; Roger, sorti le 29 novembre; — 7 avril, Boullemeix, sorti le 18 mai; — 17 avril, l'abbé Dibarcé sorti le 12 mai; Dutilloi, envoyé à Rouen le 26 décembre; — 28 avril, de la Rivoire, transféré à Charenton le 17 septembre 1772; Tort, sorti le 26 janvier 1772; — 18 mai, Gillet, sorti le 31 mai; Defranck, sorti le 3 juin, exilés à Béziers, Jean Colignon, son domestique qui, le 3 juin, suivit son maître de bonne volonté; — 19 mai, Manoury, Honnius, sortis le 1er octobre; — 21 mai, Malassis, sorti le 17 juillet; — 5 juillet, la veuve Padeloup et sa fille, sorties le 12 décembre; — 7 juillet, le marquis de Taillefer, sorti le 12 septembre, avec injonction de retourner dans sa province; — 27 juillet, Merot des Glacis, sorti le 3 décembre 1771; la fille Fleury, la Brande, sortis le 28 novembre — 5 juillet; l'abbé Brussy Duclos, sorti le 20 janvier 1772; — 5 août, Louise Mercier, sorti le 16 septembre; Michel Saurin, sorti le 20 janvier 1772; — 6 août, Mlle Amaury, sorti le 28 novembre; — 14 août, Maugras, transféré à Bicêtre le 3 octobre; — 21 août, Joubert, sorti le 29 novembre; — 5 septembre, Mlle Dangean, Mlle Morin, sorties le 20 janvier 1772; — 16 septembre, Convers Desormeaux, sorti le 27 novembre; — 19 septembre, Dumont, sorti le 28 novembre; — 20 septembre, Dechoulant dit de Saint-Cyr, transféré à Bicêtre le 27 janvier 1772; — 28 septembre, Mme Dusiquet et la fille Lebas, sa sœur, sorties le 28 novembre; — 28 octobre, Jacquottot, sorti le 4 janvier 1772; — 7 novembre, Jean Peeryra Malabar, sorti le 12 avril 1772; — 20 novembre, la femme Stochdorph, libraire de Strasbourg, sortie le 24 décembre; — 21 novembre, Amet, courrier de Strasbourg, sorti le 6 décembre; — 30 novembre, M. Delafond, sorti le 1er décembre; Trouet, cocher de Strasbourg, sorti le 6 décembre.

A propos de la Bastille, nous devons noter aussi des lettres patentes de mai 1771 qui prescrivirent de combler les fossés de la porte Saint-Antoine. « Les motifs de cette entreprise, lisons nous dans un almanach parisien de l'époque, ont été l'inutilité de ces fossés et des murs de fortifications qui les bordent, l'incommodité de l'egout découvert qui passe au fond et l'irrégularité du rempart occasionné par les bastions. Six années s'écoulèrent avant qu'on songeât à faire ce qui était ordonné par les lettres patentes de 1771, et ce fut seulement en 1777 qu'on combla les fossés jusqu'à la hauteur du chemin de la Contrescarpe et à six pieds environ plus bas que le sol du rempart ou boulevard, ce qui s'est fait par le moyen d'un nouveau mur de terrasse. On a pratiqué une rue nouvelle de six toises de largeur, sous laquelle on a construit un égout voûté. Cette rue

commence au centre de la place, à l'entrée du fauxbourg Saint-Antoine et est continuée en ligne droite de 600 toises de long jusqu'à l'entrée de la rue Basse-du-Temple, formée derrière les cafés.

« Les fossés sont remplis de gravois et produisent une nouvelle superficie sur laquelle on a élevé des bâtiments sans que le boulevard perde rien de son étendue, parce qu'en élargissant les parties étroites au-devant de la courtine des bastions et en supprimant la place au charbon avec le chantier de bois qui est à côté, le rempart se termine sur le passage du fauxbourg par un fond de 40 toises d'étendue, l'exécution de ce projet a été suivie de la démolition de la porte Saint-Antoine. Une partie du produit de la vente des pierres des fossés fut employée à former sur le rempart une chaussée de pavés. »

La rue dont il est question dans les lignes ci-dessus est la rue Amelot, et le percement de cette rue ne se fit qu'en 1781, son nom lui vient de M. Amelot qui était ministre en 1777. Elle avait son ouverture dans la demi-lune qui se trouvait à l'entrée du faubourg Saint-Antoine et aboutissait à la rue Saint-Sébastien, mais lorsqu'on établit le canal Saint-Martin, la partie de la rue Amelot débouchant sur la place de la Bastille, fut supprimée.

Pendant le cours de l'année 1771, il était né à Paris 9,604 garçons et 9,337 filles, ce qui donnait un total de naissances de 18,941 ; il s'était fait 4,452 mariages et le nombre des décès avait été de 20,685, dont 10,947 hommes ou garçons et 9,738 femmes ou filles. Il était entré à l'hopital des enfants trouvés, 3,581 garçons et 3,575 filles.

A cette époque, on évaluait l'état de la population existant en multipliant le chiffre des morts par celui des vivants; c'est-à-dire à raison d'un mort par 32 vivants; cette façon un peu fantaisiste donnait au 31 décembre 1771, le chiffre de 661,920 pour la population parisienne.

Le 16 janvier 1772, un assassin, Louis-François Daux, fut rompu vif en place de Grève, et, le 29, François Abraham Lecerf fut pendu pour vol.

Un artiste en serrurerie nommé Gerard avait imaginé de construire un dais en fer ayant 7 pieds en carré et 16 pieds de hauteur. Il s'élevait des piédestaux qui étaient aux quatre angles, quatre palmes avec des guirlandes de fleurs, d'épis, de pampres et de raisins. Ces palmes soutenaient le dais et formaient une partie de son couronnement terminé par une gloire, chacun des montants portait un ange adorateur,et des angles de la partie supérieure sortaient des armatures en fer revêtues d'ornements. Au milieu de leur réunion se trouvait l'agneau pascal ; au-dessus était un soleil rayonnant suspendu au dais. Ce chef-d'œuvre, qui brillait comme de l'argent, était le fruit de dix années de travail ; il était si remarquable qu'on en parla et que le bruit en vint aux oreilles du roi, qui manifesta l'intention de l'acheter, ce qu'il fit, mais il oublia de le payer, et le malheureux serrurier réclamait depuis bien longtemps le prix de 50,000 livres auquel le dais avait été estimé ; voyant que jamais il ne serait payé,il redemanda le dais,qu'on lui rendit, et il l'exposa publiquement dans les premiers jours de janvier 1772, et moyennant 24 sous, les curieux — et ils étaient nombreux — purent admirer ce chef-d'œuvre trop cher pour le roi.

Cependant beaucoup préféraient aller voir à la foire Saint-Germain, qui ouvrit le 3 février, un singe qui jouait de la vielle, tandis que son maître l'accompagnait de la mandoline : « Tout Paris court à cette nouveauté,et ce singe-là ne fera pas moins fortune que le singe de Nicolet, si célèbre il y a quelques années. »

Le 24 janvier s'ouvrit sur le boulevard une manufacture de poulets. Une compagnie d'étrangers avait formé cet établissement dans lequel, au moyen de fours chauffés à 32 degrés Réaumur, elle se proposait de faire éclore environ 50,000 poulets par mois. Les résultats ne répondirent pas aux espérances conçues.

Le 9 février, une réunion d'artistes, de gens de lettres et d'amateurs des deux sexes se forma en société, sous la présidence de M. et Mme Daversy, qui demeuraient rue d'Anjou Saint-Honoré, et elle prit le nom de Société littéramique, annonçant ainsi par un barbarisme qu'elle était amie de la littérature : ses principaux membres étaient Liénard, Baignières, les frères Agasse, Thion de la Chaume, Rohault de Fleury, etc. Chaque sociétaire portait une médaille avec son nom gravé ; la révolution fit fermer les portes de cette société académique; cependant elle les rouvrit en 1796, mais elle disparut au commencement de l'Empire.

Nous venons de parler de la foire Saint-Germain, jamais elle n'avait été plus fréquentée que cette année, particulièrement le Vauxhall qui y avait été élevé et qui fit fureur. « Par un accord assez singulier, quoique non préparé, il se trouve que les femmes de qualité et les filles se sont partagé les jours de ce spectacle ; les premières y dansent exclusivement aux autres les mardi et samedi, et le reste de la semaine est rempli par les courtisanes ».

« Malgré les calamités dont est affligé Paris, le carnaval s'y est passé dans la plus grande folie. De longtems on n'avoit vu tant de masques à la porte Saint-Antoine, rendez-vous autrefois de tout ce qu'il y avoit de plus brillant en ce genre ; ce genre de plaisir s'étoit aboli insensiblement, mais il a repris avec plus de fureur cette année. La police, qui entretient ordinairement dans les jours gras une certaine quantité de masques qu'on appelle chie-en-lit, a fait une dépense prodigieuse en ce genre. Il y avoit des files de carrosses depuis

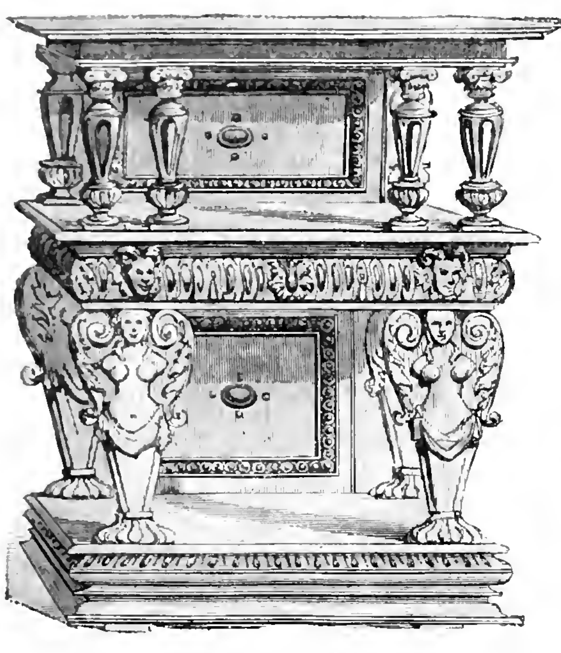
le Trône jusqu'à la porte Saint-Antoine, ce qui fait plus d'un quart de lieue d'espace. Le superbe tems qui a régné pendant ces jours d'extravagance y avoit attiré un concours de monde immense. »

Le 12 mars, on alla voir à la Grève la pendaison de Jacques Harivel, voleur.

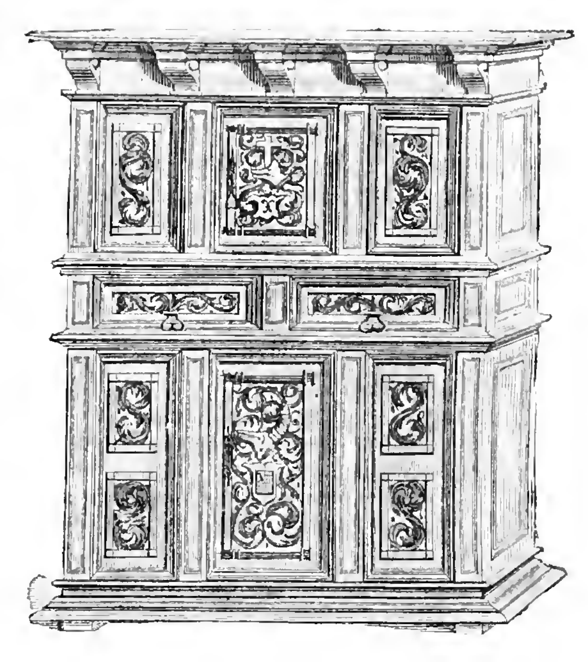
Le 2 mars, le chapitre de Notre-Dame s'était assemblé pour statuer sur la demande des chanoines conseillers au Parlement qui voulaient jouir de leurs droits de présence, aux heures où leurs fonctions les appelaient au palais. Cette assemblée fut remise au samedi 7, les chanoines y furent déboutés de leur prétention comme inusitée et trop contraire aux principes et maximes du chapitre.

Le 21 mars, on traîna sur la claie le cadavre d'un pauvre diable qui s'était suicidé ; cet homme était un domestique qui se proposait de retourner dans son pays avec une cinquantaine de louis qu'il avait amassés ; un voleur le débarrassa de ses économies. Désolé de cette perte, le malheureux entra à l'église Saint-Eustache, où il pria jusqu'à l'heure de la fermeture des portes ; on le fit sortir, mais à peine fut-il sous le portique qu'il se brûla la cervelle.

Ce fut alors que le parlement fit le procès à ce cadavre qui fut condamné à être traîné sur la



Bureau Louis XV.



Commode Louis XV.

claie par la ville. « Le peuple a été intrigué de voir le nouveau tribunal sévir contre le cadavre de ce malheureux, tandis que d'autres vraiment infâmes par leurs déprédations et leurs escroqueries, ont joui des honneurs de la sépulture. »

Le bureau des finances et chambre du domaine de la généralité de Paris publia en mars une ordonnance datée du 27 janvier 1772, qui ordonnait que « les maîtres entrepreneurs et fermiers des coches, carrosses et voitures publiques, tant par terre que par eau et rouliers, seront tenus de donner avis au procureur du roi de ladite chambre des effets qui se trouveront dans leurs magasins, non réclamés après deux ans de garde ». Cette ordonnance fut très bien accueillie par la population parisienne.

Une assemblée extraordinaire du clergé ayant été indiquée pour le 2 juin, ses membres se remuaient beaucoup pour obtenir le rappel des jésuites, et le bruit courait qu'en échange du don gratuit ils insisteraient sur ce rappel se fondant sur la situation précaire dans laquelle se trouvaient les collèges depuis leur expulsion et les progrès sensibles que faisait l'ignorance.

On pourrait croire que, grâce au mouvement philosophique qui se produisait, les persécutions contre les protestants avaient cessé, et que tout le monde était d'accord pour blâmer les rigueurs qui avaient suivi la révocation de l'édit de Nantes ; il n'en était rien, ainsi que le prouve le curieux document qui suit.

Le 15 mars 1772 fut rendue une déclaration du roi par laquelle «Sa Majesté fait très expresses défenses à ceux de ses sujets qui ont ci-devant fait profession de la religion prétendue réformée de vendre durant le tems de trois ans les biens immeubles qui leur appartiennent et l'universalité de leurs meubles et effets mobiliers sans en avoir

obtenu la permission de Sa Majesté par un brevet qui sera expédié par l'un des secrétaires d'État et des commandemens, pour la somme de 3,000 livres et au-dessus. Sa Majesté fait pareillement défenses à ses dits sujets de disposer de leurs biens, immeubles et de l'universalité de leurs meubles et effets mobiliers par donations entre vifs durant lesdites trois années, si ce n'est en faveur et par les contrats de mariage de leurs enfans et petits enfans, et de leurs héritiers présomptifs, demeurans dans le royaume, au défaut des descendans en ligne directe, Sa Majeste déclare nulles toutes les dispositions que ses dits sujets pourroient faire entre vifs.... déclare aussi Sa Majesté nuls les contrats d'échange que ses dits sujets pourroient faire pendant ce tems en cas qu'ils sortissent du Royaume et qu'il se trouvât que les choses qu'ils auroient reçues valussent un tiers moins que celles qu'ils auroient données, etc. » Ces lettres, contenant en outre d'autres dispositions d'exception, furent enregistrées par le Parlement le 8 avril 1772, sans que personne songeât à présenter la moindre observation à ce sujet.

Le même jour furent lacérées et brûlées en la cour du Palais « au pied du grand escalier d'icelui, par l'exécuteur de la haute justice comme impies, blasphématoires et séditieuses, attentatoires à l'autorité du roi, injurieuses à la famille royale et aux princes du sang, tendantes à soulever les peuples contre le gouvernement et détourner les sujets de l'obéissance qu'ils doivent au souverain et du respect dû aux ministres et aux magistrats, » deux brochures ayant pour titres l'une : *Suite de la correspondance*, l'autre, *Supplément de la Gazette de France*. L'arrêt du Parlement qui condamnait ces brochures au feu avait été rendu la veille et portait en outre « défenses à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, de colporter, vendre ou débiter lesdites brochures, à peine d'être poursuivies extraordinairement et punies selon la rigueur des ordonnances : ordonne qu'à la requête du procureur général il sera informé tant contre les auteurs, fauteurs, adhérens et complices comme coupables du crime de lèse majesté divine et humaine au second chef, que contre les imprimeurs, colporteurs et distributeurs desdites brochures. Enjoint la cour à tous ceux qui en ont des exemplaires, de les apporter et déposer incessamment au greffe de la cour pour y être supprimées. »

Le 17, il se tint à l'Hôtel de ville une assemblée générale du corps de ville, dans laquelle M. Delamichodière, conseiller d'État, fut élu prévôt des marchands en remplacement de M. Bignon, décédé, et le 23, le corps de ville, ayant à sa tête le gouverneur de Paris, se rendit à Versailles à l'effet de présenter au roi le nouveau prévôt, qui, selon l'usage, prêta serment de fidélité.

Le 28 avril, une déclaration du roi prorogea pour six années, à partir du 1er janvier 1773, la perception au profit de l'hôpital général, « de deux sous six deniers par chacun jour, sur chaque carrosse de remise de la ville et fauxbourgs de Paris qui se louent dans les maisons par journées, demi-journées, et au mois, et qu'à cet effet, ledit droit soit perçu par les propriétaires des carrosses de place, leurs commis et préposés, à la charge par eux de payer l'hôpital général la somme de dix mille livres par chacun an desdites six années, de quartier en quartier, franches et quittes à leurs risques, périls et fortunes.... fait Sa Majesté très expresses défenses à toutes personnes qui louent des carrosses de remise, d'en louer aucun dans la ville et fauxbourgs de Paris, sans avoir fait auparavant leur déclaration aux propriétaires des carrosses de place et leur soumission de payer les deux sous six deniers qu'ils doivent par jour par chacun des carrosses.... leur fait défense de faire rouler à l'avenir aucun carrosse qu'ils n'ait été marqué desdits propriétaires... le tout à peine de 500 livres d'amende, de saisie et confiscation des carrosses et chevaux, etc. »

L'assemblée générale du clergé, indiquée d'abord pour le 2 juin, puis remise au 9, se passa très pacifiquement; dans la séance du 16 juin, un don gratuit de dix millions fut fait au roi qui ne manqua pas de l'accepter et un arrêt du conseil d'État du roi, ordonna l'exécution des délibérations prises et autorisa un emprunt de même somme à cinq pour cent au nom du clergé.

Le 24 juillet, une déclaration du roi touchant la communauté des vinaigriers fut rendue en ces termes : « Sa Majesté ayant été informée des abus, fraudes, contraventions et malversations pratiqués depuis nombre d'années et surtout dans les dernières entre un grand nombre de maîtres vinaigriers de Paris et quelques marchands de vin qui, indépendamment des droits du roi, intéressent plus particulièrement la santé et la conservation de ses sujets en ce que, année commune, 2,000 muids de vins gâtés des provinces vignobles sont plus que suffisans, convertis en vinaigres, pour la consommation de la capitale... que pendant le cours de l'année 1768-1869, la communauté des vinaigriers en fit entrer 7,520 muids en fraude, des droits du roi, contre la bonne foi du commerce et destructibles de la santé des sujets de Sa Majesté par les absorbans dont ils se servent pour raccommoder et rendre potables ces mêmes vins, vinaigres qu'ils vendent à des marchands de vin, leurs complices qui les détaillent ainsi au peuple au hasard de l'empoisonnement, et Sa Majesté voulant y pourvoir et à tout ce qui peut intéresser la sûreté et la santé des habitans... En conséquence, Sa Majesté fait défenses à tous vinaigriers de faire aucun commerce de vins potables, mais seulement des vins aigris, gâtés, piqués, amers ou autrement défectueux, etc. » Par

cette déclaration, la communauté des vinaigriers fut mise en demeure d'avoir à observer les statuts qui lui avaient été donnés en 1661, et il fût absolument interdit aux vinaigriers d'avoir des magasins autres que ceux attenant à leur domicile et d'avoir chez eux aucun cidre ou poiré, etc.

Le 4 août eut lieu le supplice de Edme Savel, rompu vif pour vol et assassinat.

Nous avons dit précédemment que le marché aux veaux avait été transféré du quai des Ormes au clos des Bernardins. Les lettres patentes autorisant ce transfert furent signées en août 1778; après un long préambule destiné à démontrer que le clos des Bernardins était un emplacement excellent pour l'établissement de ce marché, le roi dit : « Nous avons agréé, approuvé et autorisé la vente qui a été faite de l'enclos des Bernardins aux sieurs Regnaud et de Ronzières, Damien, Lenoir et Benoît de Sainte-Paule par acte passé devant Paulmier et son confrère notaires à Paris le 30 mai dernier. Ordonnons qu'à l'avenir le marché aux veaux sera tenu dans ledit enclos des Bernardins sur lequel il sera percé des issues et disposé des rues suivant l'alignement qui sera donné à cet effet, etc. Ordonnons en outre qu'il sera construit sur ledit terrain une halle couverte et des étables dans le lieu jugé suffisamment grand et convenable à cet effet par ledit lieutenant de police; que le service qui a rapport à ce marché sera fait par lesdits sieurs de Ronzières, Damien, Lenoir et de Sainte-Paule, ou gens par eux préposés exclusivement à tous autres, etc. » Le parlement enregistra ces lettres le 30 juin 1773 et autorisa les impétrants à percevoir un droit de douze sols pour chaque veau qui serait amené au marché et cinq sols pour le logement et la nourriture de chacun des veaux qui resteraient d'un jour de marché à l'autre.

Le 18 juillet 1773, les sieurs Lenoir et autres cédèrent leur privilège au sieur de Cintry; les travaux de construction de la halle furent aussi entrepris sous la direction de l'architecte Lenoir, dit le Romain; ils furent terminés de façon que la halle put ouvrir le 28 mars 1774. Ses bâtiments occupèrent 2,300 mètres de superficie.

En 1784, le roi Louis XVI ordonna, par lettres patentes du 17 décembre, que le privilège de la halle aux veaux serait réuni à son domaine et exploité à son profit.

Un décret du 26 mars 1806, autorisa la ville de Paris à percevoir des droits de place dans la halle aux veaux qui servit aussi à la vente des vieilles ferrailles.

Le 20 janvier 1865, une compagnie obtenait la concession d'un marché unique pour la vente des bestiaux, et la halle aux veaux se trouva supprimée et réunie au marché de la Villette.

En vertu des lettres patentes d'août 1772, on ouvrit une rue faisant face à l'emplacement de la halle aux veaux, c'est-à-dire commençant au quai de la Tournelle pour finir au jardin des bernardins; le collège des bernardins étant devenu propriété nationale en 1790, une décision ministérielle du 29 thermidor an XI prescrivit le prolongement de la rue jusqu'à celle Saint-Victor; cependant les choses demeurèrent en l'état : on se contenta de donner le nom de rue de Poissy à cette voie de communication parce que les veaux les plus estimés viennent de Poissy, et ce ne fut qu'après un nouveau décret impérial rendu en 1810, que le préfet de la Seine fit acquisition de propriétés particulières dont la démolition permit de prolonger enfin la rue de Poissy jusqu'à la rue Saint-Victor.

Ce fut aussi pour obéir aux mêmes prescriptions, que fut ouverte la rue de Pontoise commençant aussi au quai de la Tournelle et continuée, d'après la décision ministérielle de l'an XI jusqu'à la rue Saint-Victor sur les terrains dépendant du ci-devant collège des bernardins. En 1806, cette rue fut appelée rue de Pontoise, Pontoise comme Poissy fournissant à Paris les meilleurs veaux.

Deux autres rues furent encore octroyées à Paris en 1772; les rues Amélie et Thiroux. Les sieurs Wauthy et Fabus de Maisoncelle étaient propriétaires des terrains au Gros-Caillou; ils obtinrent le 6 septembre l'autorisation de percer une rue de 24 pieds de largeur, entre la rue Saint-Dominique et la rue de Grenelle. Ces deux propriétaires devaient abandonner gratuitement le terrain nécessaire, mais l'un d'eux seulement donna sa part de terrain, de sorte que la rue ne fut ouverte que dans la moitié de sa largeur, ce qui la métamorphosait en une ruelle étroite. « Cet état de choses, disent MM. Lazare, durait encore en 1823; à cette époque, M. Pihan de Laforest, propriétaire riverain, et un grand nombre d'habitants s'adressèrent à l'autorité supérieure et demandèrent l'exécution complète des lettres patentes de 1772. Cette demande fut accueillie favorablement, et le ministre de l'intérieur décida le 12 juin 1824 que la rue qui jusqu'alors n'était connue sur les plans que sous le nom de rue projetée s'appellerait désormais rue Amélie; c'était le nom de baptême de la fille de M. Pihan de Laforest. » Mais, malgré la décision du ministre, le propriétaire récalcitrant ne s'exécuta pas, il fallut plaider, et un jugement du tribunal civil débouta en 1826 la ville de Paris de ses prétentions; mais, en 1832, un arrêté du préfet de la Seine prescrivit la clôture à ses deux extrémités de la rue Amélie. Les choses ont fini par s'arranger. Car vers 1848, la rue fut élargie et livrée à la circulation.

Un arrêt du conseil d'État du roi du 12 septembre autorisa le percement de la rue Thiroux, et des lettres patentes du 14 octobre de la même année portèrent : « Il sera ouvert aux frais du sieur Sandrier des Fossés, entrepreneur de nos bâtiments, une rue de 30 pieds de large, dans le

terrain de 90 toises de face qu'il a acquis des Mathurins sur la rue neuve de ce nom, laquelle, nouvelle rue portera le nom qui lui sera donné par les prevôt des marchands et échevins de notre bonne ville de Paris que nous commettons à cet effet. » Ces lettres furent enregistrée le 23 août 1773 et reçurent peu de temps après leur exécution.

Le nom de Thiroux lui fut donné en l'honneur de Louis Lazare Thiroux d'Arconville, président de la première chambre des enquêtes. Elle est aujourd'hui reunie à la rue Caumartin dont elle a pris le nom.

Depuis déjà longtemps, les femmes galantes avaient choisi le jardin du Palais-Royal pour se livrer à leur promenade intéressée, et nombre d'honnêtes bourgeois se plaignaient vivement de cet état de choses qui ne leur permettait pas, surtout le soir venu, d'entrer dans le Palais-Royal sans y être coudoyés par des filles dont le costume et les allures dénotaient suffisamment le honteux métier. Les femmes mariées avaient fini par déserter complètement cette promenade. Sur les plaintes réitérées des habitants du quartier on avait fini par expulser, vers la fin de 1771, toutes les femmes de mauvaise vie qui fréquentaient le Palais-Royal; mais dans l'été de 1772, elles y étaient toutes revenues, et le jardin était devenu leur lieu de rendez-vous habituel.

Or un jour que le duc de Chartres se promenait dans son jardin, en passant auprès d'une de ces filles, il s'écria en se retournant vers les personnes qui l'accompagnaient : « Ah! que celle-ci est laide! »

L'amour-propre de l'offensée ne lui permit pas d'entendre ce propos sans répondre.

— Ah! répliqua-t-elle, vous en avez de plus laides dans votre sérail.

Le prince ne jugea pas à propos d'engager une discussion sur ce point, mais il raconta le fait au lieutenant de police, et dès le lendemain des ordres sévères chassaient du Palais-Royal toutes les filles publiques. « Aujourd'hui, fait remarquer un chroniqueur du temps, le Palais-Royal, excepté les jours d'opéra, n'est plus qu'une vaste solitude. »

A propos de courtisanes, nous devons parler de Mlle Guimard, la célèbre danseuse de l'Opéra, qui mêlait fort agréablement la chorégraphie à la galanterie et avait une réputation justement méritée, aussi bien par son talent de danseuse que par sa vie licencieuse. Elle possédait un hôtel dans la rue de la Chaussée d'Antin qui fut après elle habité par le banquier Perregaux, puis par la comtesse Dulau, MM. Dittmer et Laffitte, banquiers, le magasin de la Chaussée d'Antin, et qui fut détruit, lors du percement de la rue Meyerber; or, au mois d'août 1772, elle conçut le projet de faire construire dans cet hôtel un théâtre semblable à celui qu'elle avait fait bâtir dans sa maison de campagne de Pantin, et elle s'adressa à l'architecte Ledoux, qui lui éleva une ravissante salle de spectacle que Fragonard décora. C'était un des monuments artistiques de Paris. Ce théâtre avait des loges grillées au rez-de-chaussée dans lesquelles les prudes de la cour faisaient incognito des visites et se sauvaient ensuite par une porte dérobée.

L'ouverture de ce théâtre fut tout un événement; on en parla longtemps à l'avance, et ce fut à qui serait assez heureux pour assister à l'inauguration « du temple de Terpsichore. C'est une fureur pour avoir des billets. On doit jouer *la Partie de chasse de Henri IV* et *la Vérité dans le vin*. Ce sont les acteurs de la Comédie françoise qui doivent exécuter la première pièce. En vain M. le maréchal duc de Richelieu s'étoit opposé à cet abus et avoit arrêté avec les autres gentilshommes de la Chambre, qu'il n'auroit pas lieu. M. le maréchal prince de Soubise et le sieur de la Porte, qui ont l'oreille du roi et qui sont les principaux tenants de cette danseuse, ont fait donner aux comédiens un ordre de Sa Majesté qui annule celui des gentilshommes de la Chambre. » Le spectacle s'ouvrit le 8 décembre, « malgré les nouveaux efforts de M. l'archevêque de Paris. Pour contenter en partie ce prélat, on a supprimé la pièce *la Vérité dans le vin*. » On y substitua une pantomime appelée *Pygmalion*. La salle etait d'une grande élégance et rappelait en plus petit (elle contenait 500 personnes) celle de Versailles.

« L'assemblée etoit charmante par la quantité de filles du plus joli minois et radieuses de diamants; en hommes, la compagnie étoit très bien composée : deux princes du sang s'y sont trouvés M. le duc de Chartres et M. le comte de la Marche. » Cette salle était le rendez-vous ordinaire des courtisanes les plus recherchées et des hommes frivoles et aimables. C'était de Laborde, premier valet de chambre du roi, qui se chargeait de diriger les spectacles qu'y donnait Mlle Guimard, C'est pour eux que Collé composa les pièces contenues dans son *Théâtre de société*.

En 1786, Mlle Guimard, qui se trouvait dans la gêne, mit son hôtel en loterie pour 300,000 livres, le quart environ de ce qu'il lui avait coûté, et ce fut au banquier Perregaux qu'il échut.

Un début qui fit grand bruit, parmi les habitués de l'Opéra, fut celui de Marie-Auguste Vestris, fils de Vestris 1er, qui dansait depuis 1748. On sait que ce fameux danseur disait modestement : « On ne compte aujourd'hui que trois grands hommes vivants : moi, Voltaire et le roi de Prusse! »

Donc Gaëtan Vestris 1er avait eu un fils qui débuta le 18 septembre 1772 dans *la Cinquantaine;* il possédait tous les avantages physiques de son père; aussi, profitant de l'expérience de celui-ci, il parvint, comme danseur, à une perfection jusqu'alors inconnue et fut appelé dieu de la danse.

Mais, tout dieu de la danse qu'il fût, cela ne l'empêcha pas d'aller au For-l'Évêque.



Le duc de Chartres, se promenant dans son jardin, se mit à dire : « Ah! que cette fille est laide! »
(Page 368, col. 1.)

Un jour qu'il était mal disposé, car le dieu était parfois d'humeur difficile, il refusa de danser devant le roi de Suède, de passage à Paris, et qui avait témoigné un vif désir de le voir.

Il resta enfermé pendant un mois.

Lorsqu'il reparut à l'Opéra, le public, mécontent à son tour d'avoir été privé de le voir danser, l'accueillit par des huées.

« A genoux, et des excuses ! » lui cria le parterre en courroux.

Vestris eut un moment d'hésitation.

Les cris redoublèrent.

Soudain, on vit apparaître sur la scène Vestris père qui, le visage enflammé, l'œil ardent, s'approcha de son fils.

« — A genoux, et des excuses! répéta-t-il avec un geste stupéfiant. Auguste, dansez! »

A ce son de voix impératif, Auguste n'hésita plus.

Il dansa, et le public fut désarmé.

Gaëtan Vestris avait dansé pendant cinquante-deux ans, Auguste Vestris dansa pendant quarante-huit.

Mais quittons l'Opéra, et reprenons le récit de l'historique de l'année 1772. Un arrêt du conseil d'État du roi daté du 15 août autorisa les prieure et religieuses du prieuré royal des filles-Dieu et Claude-Martin Goupy, « entrepreneur des bâtiments de Sa Majesté », à ouvrir sur leurs terrains deux rues de 30 pieds de largeur au moins. L'une devait former le prolongement de la rue Bergère, traverser la maison de l'Échiquier et aboutir à la rue du Faubourg Saint-Denis. L'aut .., commençant à la rue Basse Saint-Denis, devait se terminer à la rue de Paradis; mais ce projet ne fut pas mis à exécution, et ce fut seulement en 1783 que de nouvelles lettres patentes furent signées à ce propos.

Jusqu'en 1772, le vin qui entrait dans Paris était soumis à un droit qui variait selon que le vin était destiné au commerce, ou qu'il devait être consommé par des bourgeois; de là sa qualification de vin marchand et de vin bourgeois, mais les marchands, habiles à trouver le moyen de se soustraire au payement du droit qui frappait le

vin bourgeois et qui était plus élevé que l'autre, avaient imaginé de déclarer dans leurs lettres d'expédition que le vin qu'ils envoyaient était vin marchand.

C'était un abus qui succédait à un autre, car avant 1759 ils adressaient tout leur vin à l'adresse de certains bourgeois (il n'y avait pas alors de taxe sur le vin bourgeois) et pour y remédier on avait dû, comme nous l'avons dit, taxer aussi le vin bourgeois. Cette fois il s'agissait d'empêcher toute fraude, et un arrêt du conseil d'État en date du 10 septembre 1772 porta : « Art. 1er. — Toute distinction entre le vin marchand et le vin bourgeois entrant dans Paris demeurera abolie, à compter du 1er octobre 1772 En conséquence, les différens droits montant ensemble à six livres un sou de principal qui se perçoivent actuellement sur le vin marchand au profit de l'hotel de ville et des communautés d'officiers, en vertu des anciens tarifs, et sur le vin bourgeois au profit de Sa Majesté, seront, à compter dudit jour 1er octobre, levés et perçus uniformément sur tous les vins ordinaires entrant dans Paris, sans distinction de destination... Art. 2. — Le droit appelé petit octroi de deux sous 9 deniers en principal par pièce de vin sera de même, à compter dudit jour 1er octobre, levé et perçu indistinctement sur tous les vins, savoir deux sous au profit de l'hôtel de ville et neuf deniers au profit de Sa Majesté. »

Le 14 septembre, une déclaration du roi fut rendue concernant les vendanges dans l'intérieur des barrières de la ville de Paris : Après avoir constaté qu'il était defendu de faire du vin dans Paris à toutes personnes qui n'avaient pas de vignes dans l'intérieur des barrières, l'ordonnance ajoute : « Sa Majesté avoit cru pouvoir sans inconvénient y permettre l'entrée des raisins de quelque qualité et en quelque quantité que ce soit en exemption de droits, et Sa Majesté avoit espéré qu'une liberté aussi indéfinie, en procurant l'abondance d'un aliment salubre, en diminueroit nécessairement le prix, mais les habitans des fauxbourgs qui y font quelques récoltes de vendanges ou qui sont à portée de s'en ménager l'apparence, ont rendu la prévoyance de Sa Majesté inutile. Les uns ont affecté d'étendre leurs plantations, les autres ont cherché dans la possession des moindres ceilles un prétexte pour s'arroger la faculté du pressurage... En conséquence, Sa Majesté ordonne qu'il n'y ait que les particuliers qui dans l'intérieur des barrières de Paris auront exploité pendant l'année au moins un arpent de vigne plante en plein, qui puissent convertir leurs vendanges en vin, etc. »

Un arrêt du Parlement rendu en matière criminelle le 27 octobre 1772, mérité d'être rapporté : « La cour faisant droit sur l'appel interjeté par Marie-Elisabeth Bigot, femme Petit-Pas et Jeanne, Marguerite Durendart, femme Paulard, d'une sentence du Châtelet, met l'appellation et sentence de laquelle a été appelé au néant ; émendant, pour les cas résultans au procès, condamne ladite Marie-Élisabeth Bigot, femme Petit-Pas, à faire amende honorable au parc civil du Châtelet de Paris, l'audience tenante, ayant écriteau devant et derrière portant ces mots : *Femme qui a ravi un enfant pour s'en supposer mère ;* et là, étant à genoux, nuds pieds, nue tête, en chemise, ayant la corde au col et tenant entre ses mains une torche ardente de cire jaune, du poids de deux livres, dire et déclarer à haute et intelligible voix que méchamment, témérairement et comme mal avisée, elle a, de dessein prémédité et réfléchi, supposé et fait accroire à son mari pendant neuf mois qu'elle étoit grosse, au bout duquel temps elle a feint d'être accouchée d'une fille chez la femme Paulard, où elle s'étoit transportée sous prétexte d'y faire ses couches ; après quoi, elle a annoncé à son mari, à ses parens et connoissances, même fait présenter au baptême et baptiser sous le nom de son mari et le sien, une fille déjà baptisée à Belesme, lieu de sa naissance, et qu'elle avoit enlevée sur les marches de Saint-Germain le Vieux à Paris, des mains d'un homme chargé de porter cette petite fille à la crèche des enfans trouvés, sous prétexte de l'y porter elle-même ; ce fait, la bannit pour le tems et espace de cinq ans de cette ville, prévôté et vicomté de Paris ; lui enjoint de garder son ban, sous les peines portées par lesdites déclarations du roi ; la condamne en outre en trois livres d'amende envers le roi à prendre sur ses biens ; lui fait défenses de se retirer en aucun cas, même après le tems de son bannissement expiré, dans ladite ville de Paris, fauxbourgs et banlieue d'icelle, ni à la suite de la cour, sous les peines portées par lesdites declarations du roi ; condamne aussi Jeanne-Marguerite Durendart, femme de Pierre-Joseph Paulard, sage-femme, à estre admonestée et en trois livres d'aumône envers les prisonniers de la Conciergerie pour avoir conseillé et favorisé une supposition de maternité. »

Le 25 novembre, la faculté de droit prit possession des nouvelles écoles que le roi avait fait construire sur la place de Sainte - Geneviève. MM. Moreau de Beaumont, intendant des finances, conseiller d'Etat et doyen d'honneur de cette faculté, Joly de Fleury, conseiller d'État ordinaire, de l'Averdy, ministre d'État, et de Sartine, conseiller et lieutenant général de police, docteurs honoraires, se rendirent avec tous les membres de la faculté à l'église Sainte-Geneviève, où l'on chanta une messe solennelle, après laquelle M. Martin, professeur, prononça un discours.

Ce fut aussi au mois de novembre qu'un édit du roi porta création de dix gardes du commerce et règlement pour les contraintes par corps pour dettes civiles dans la ville, faubourgs et banlieue de Paris. « Art. 1er.— Nous avons créé et établi dix places d'officiers-gardes du commerce, auxquels

nous avons attribué et attribuons le pouvoir exclusif de mettre à exécution dans notre bonne ville, fauxbourgs et banlieue de Paris, les contraintes par corps pour dettes civiles prononcées par les arrêts, jugemens et sentences émanés de de nos cours, juges et toutes juridictions quelconques... etc., avons attribué et attribuons auxdits officiers-gardes du commerce, par chaque capture, la somme de soixante livres, etc. »

Les maitrises avaient été déclarées héréditaires par un édit du roi de février 1771 ; aux termes de cet édit les artisans des corps et communautés, leurs veuves, enfants, héritiers ou ayants cause jouissaient héréditairement de leurs brevets et pouvaient disposer par testament, vente, donation et transport de leurs maitrises à charge de payer, dans les six mois qui suivaient le jour de la publication de l'édit, le cinquième du prix desdites maitrises et les deux sols pour livre en plus.

« Il sera remis par les gardes et syndics des communautés, au sieur lieutenant général de police des états du prix qu'il en coûte dans chaque corps pour la maitrise, pour sur ce arrêter au conseil un rôle de fixation desdites maitrises. Nul ne pourra à l'avenir être reçu dans aucun corps maître, qu'il ne soit d'une maitrise héréditaire. Dans les lieux où il n'y a pas de maitrise on en établira. Ceux qui auront joui, pendant vingt années et passé, des charges de leur communauté, pourront continuer de vendre et disposer de leurs maitrises, ainsi que les veuves et les enfants. Les veuves actuellement exerçant continueront de jouir de leurs maitrises et pourront même acquérir l'hérédité. Les acquéreurs payeront aux parties casuelles un cinquième du prix et les apprentis et fils de maître seulement le dixième, et les deux sols pour livre appartiendront aux gardes. »

Le 22 novembre 1772, un second édit parut pour réglementer les arts et communautés de la ville de Paris.

« Dans une longue loquelle, en forme de préambule, lisons-nous dans le *Journal historique*, il est toujours fait mention de l'amour paternel du roi pour ses peuples, du désir de leur félicité et, surtout, de l'augmentation des finances, terme substitué aux besoins de l'État. On supprime les chefs-d'œuvre comme inutiles et les lieux privilégiés comme abusifs. Les trois quarts du produit des droits de réception seront perçus au profit du roi et le dernier quart pour les communautés, pour leurs dépenses et payement de leurs rentes. Les communautés ne pourront s'assembler que sous le bon plaisir du lieutenant général de police qui y enverra un de ses commis pour assister aux délibérations. Viennent ensuite beaucoup d'articles aussi bizarres les uns que les autres et toujours dans le même esprit de despotisme, le tout pour la félicité des peuples. »

Suit le nouveau tarif des sommes fixées pour le droit de réception et qui varient considérablement selon la profession ; ainsi, tandis que les drapiers, apothicaires, batteurs d'or et tireurs d'or payent 3,000 livres, les selliers, charpentiers, maçons et orfèvres n'en payent que 1,500 ; les bouchers, bonnetiers, libraires et limonadiers sont taxés à 1,200 ; les couvreurs, les maréchaux, serruriers, charrons, plombiers, charcutiers, pâtissiers, à 1000 ; les pelletiers, fourreurs, chapeliers, horlogers, cartiers et merciers, marchands de vin, brasseurs, épiciers, teinturiers grand teint, tapissiers, paulmiers, à 900 ; les rôtisseurs, boulangers, teinturiers en soie, menuisiers, chandeliers, paveurs et tanneurs, à 800 ; les vitriers, faïenciers, bourreliers, fourbisseurs, potiers d'étain, fruitiers-orangers, vinaigriers, corroyeurs, gantiers-parfumeurs, à 700 ; les tissutiers-rubaniers, couteliers, mégissiers, miroitiers, coffretiers, fripiers, relieurs, taillandiers, ferblantiers, éperonniers, peaussiers, luthiers, lingères, graveurs, cuisiniers-traiteurs, tailleurs d'habits, à 600 ; les brodeurs, tabletiers, doreurs, gainiers, parcheminiers, arquebusiers, tonneliers, fondeurs, eventaillistes, chaudronniers, fabricants d'étoffes, grainiers, peintres, sculpteurs, lapidaires, à 500 ; imprimeurs en taille douce, layetiers, épingliers, ferrailleurs, boursiers, plumassiers, balanciers, boisseliers, amidonniers, tourneurs, ceinturiers, papetiers-colleurs, potiers de terre, carreleurs, cardeurs, teinturiers du petit teint, pain-épiciers, écrivains, tondeurs de draps, vanniers, passementiers-boutonniers, cordiers, 300 livres. Patenôtriers, bouchonniers cloutiers, brossiers, boyaudiers 250 ; savetiers, couturières, bouquetières, découpeurs, oiseleurs, maitres d'armes, foulons de drap, 150 ; filassiers, maitres de danse, nattiers et tisserands, 75 ; jardiniers, 50 livres.

Il serait difficile de se rendre compte de cette classification qui assimile les maitres de danse aux tisserands et les peintres aux tonneliers, mais c'était ainsi, et ces choses-là ne se discutaient pas.

Le même journal annonce à la date du 24 novembre qu'on « étoit fort alarmé il y a quelques jours dans le quartier Saint-Croix de la Bretonnerie, où l'on remarquoit un espionnage continuel. Dans ce tems de désolation, chacun étoit effrayé pour son compte. La chose s'est enfin éclaircie par la détention d'un jeune bénédictin, qui, réclamant contre ses vœux, s'étoit logé aux carmes des Billettes pendant le cours de son procès. Il a été arrêté par le commissaire de la Bastille, où il a été conduit ; on a fouillé dans ses papiers ; on ne lui a rien trouvé qu'un seul exemplaire du n° 9 du supplément à la *Gazette de France* qu'il avoit dans sa poche. Il a cependant été conduit à ce château. »

Beaucoup d'arrestations eurent lieu vers la

même époque, les colporteurs de brochures et d'écrits anonymes étaient vigoureusement poursuivis et traqués. Il y eut vers la fin du novembre un commencement d'émeute à la Conciergerie; elle avait été occasionnée par les mauvais traitements des concierges et des geôliers qui rançonnaient les prisonniers de la façon la plus dure et la plus exorbitante.

Le soulèvement fut apaisé, mais il donna lieu à un arrêt du Parlement qui rappela et remit en vigueur les règlements antérieurs et fit « défenses à tous greffiers, concierges, geôliers et guichetiers de toutes les prisons de Paris et à tous huissiers ou autres officiers, à tous records, archers ou autres assistans..... d'exiger, recevoir, ni faire recevoir directement ou indirectement aucune somme d'argent, présens, ou autres gratifications, de quelque manière et sous quelque prétexte que ce puisse être, quand même ils leur seroient volontairement offerts, à peine d'être tous poursuivis extraordinairement comme concussionnaires. »

Le 30 novembre, il se passa à la Comédie française un fait assez curieux. Pendant l'entr'acte qui précédait la grande pièce, un spectateur assis à l'orchestre se leva, monta sur la banquette et se tournant vers le parterre, il demanda à haute voix un moment d'audience. Ce spectacle attira l'attention générale, et le silence se fit. Notre homme alors apprit à ceux qui l'entouraient qu'il se nommait Billard, qu'il était fils d'un bourgeois secrétaire du roi, receveur des tailles, et qu'entraîné par l'amour des lettres, il était venu à Paris pour y présenter aux comédiens du roi une pièce de sa façon intitulée *le Suborneur*, pièce approuvée, ajouta-t-il, par une quantité de connaisseurs, mais cependant refusée par « les histrions »; que depuis sa pièce refusée, il avait inutilement tenté auprès des comédiens tous les moyens pour les faire revenir sur leur décision; que finalement, il en appelait au parterre assemblé; qu'il allait lire sa comédie, et que s'il la jugeait digne de ses suffrages il attendait de sa bonté qu'il forçât par ses acclamations messieurs les comédiens à la jouer.

Et il se mettait en devoir de lire *le Suborneur* lorsqu'un sergent vint lui mettre la main au collet; il tira alors son épée pour se défendre; on la lui arracha, et on le conduisit au corps de garde le plus proche. Pour éviter le tumulte on avait commencé immédiatement la représentation du *Comte d'Essex*, mais aussitôt le rideau baissé, un tapage infernal s'éleva dans la salle; tout le monde redemanda l'auteur du *Suborneur*, en protestant contre son arrestation.

Bientôt le vacarme devint si grand qu'il fallut faire entrer dans le parterre trente hommes de garde qui se chargèrent d'arrêter les plus bruyants, mais tout cela produisit un trouble inexprimable; quant à celui qui l'avait provoqué, une fois au poste, il avait entrepris de lire sa pièce aux soldats, de façon à les faire juges du procès.

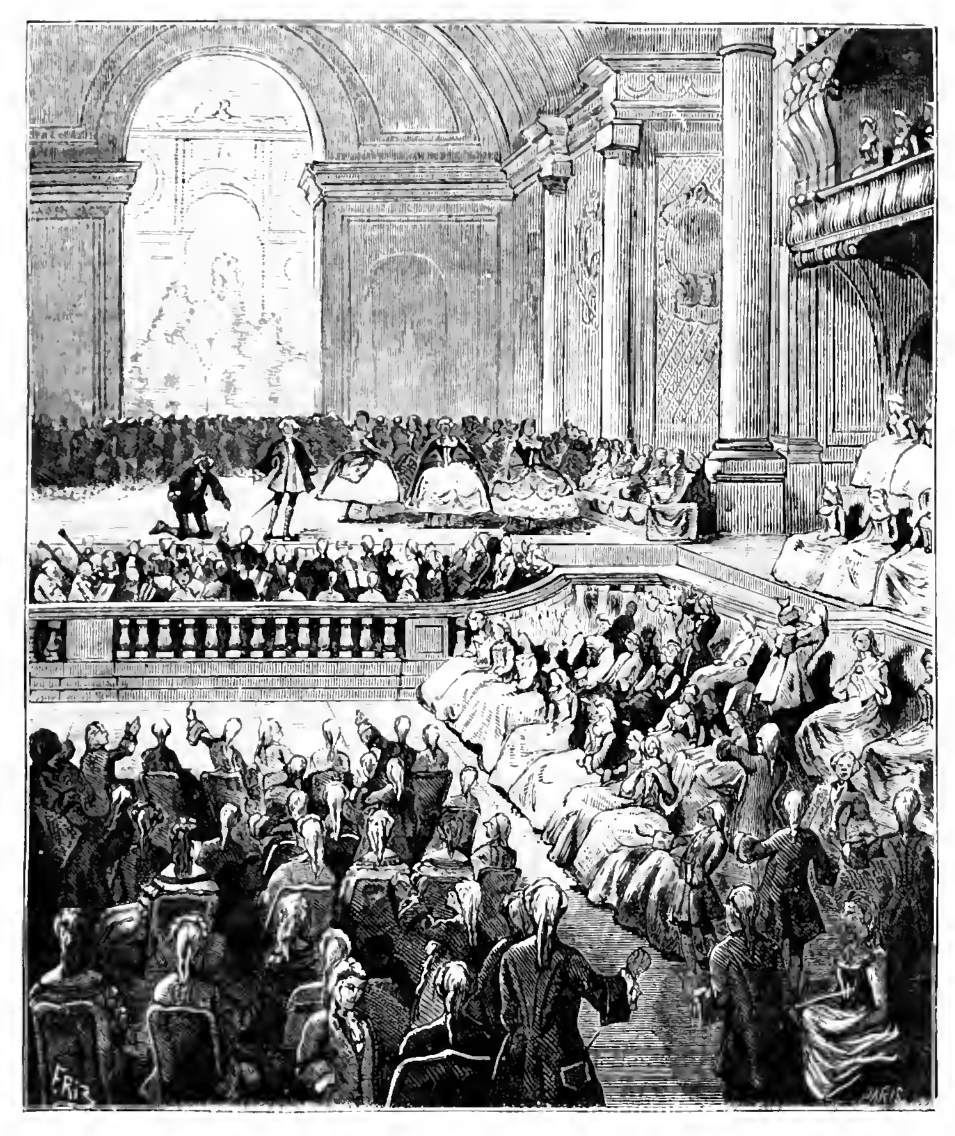
Le commissaire mit fin à tout ceci, en envoyant Billard à Charenton.

Le 9 décembre, il y eut encore un fort boucan à la Comédie française, à cette occasion : l'acteur Pontheuil qu'on savait avoir été un des plus empressés à refuser la pièce de Billard, jouant Achille dans l'*Iphigénie* de Racine, fut hué par le parterre, à chaque vers, nouveaux sifflets et nouvelles clameurs, ce que voyant il perdit la tête et apostropha le public en le suppliant de l'écouter avant de le juger; on commença d'abord par avoir égard à cette supplique, mais au bout d'un moment les huées recommencèrent, et l'on obligea l'acteur à revenir faire des excuses au public.

Billard sortit de Charenton le 16 décembre et fut exilé à Nancy, où habitait sa famille.

Un incendie terrible consterna Paris au mois de décembre, ce fut celui de l'Hôtel-Dieu. Ce fut un véritable désastre qui vint prouver une fois de plus que le défaut d'espace et l'accumulation des bâtiments sur un terrain resserré, expose les malades à des dangers épouvantables.

Cet incendie dura onze jours et détruisit toute la partie de l'Hôtel-Dieu comprise entre la rue du Petit-Pont et le carré Saint-Denis. Voici du reste la copie du procès-verbal qui fut dressé à à cette occasion : « L'an 1772, le mercredi 30 décembre à deux heures du matin, nous Jean-Baptiste Dorival, conseiller du roi, commissaire au Châtelet de Paris, sur l'avis à nous donné par un cavalier de la garde de Paris que le feu étoit à l'Hôtel-Dieu, nous y sommes à l'instant transporté: le feu embrassoit en même tems la fabrique à la chandelle, les boucheries, les escuries, un grenier à foin et à paille, le bâtiment appelé la communauté des religieuses, les salles dites de l'infirmerie, salle jaune et du légat. Ayant trouvé des malades qui se sauvoient nuds en partie et cherchoient un azile, le sieur Boullanger, commissaire au Châtelet, a averti le suisse de l'église de Paris de faire faire l'ouverture de ladite église pour y recevoir lesdits malades; ayant eu avis qu'à la porte de la chapelle de la Vierge ayant sa sortie rue du marché Palu, proche le pont du Petit-Châtelet, il y avoit une quantité de malades et gens dudit hôtel qui crioient à leur secours et demandoient qu'on fît ouvrir ladite porte dont ils n'avoient point la clef, nous nous sommes transportés à ladite porte qui a été enfoncée avec des haches et par l'ouverture de ladite porte sont sortis une grande quantité de malades et de domestiques... Il étoit important d'empêcher que le feu ne pût pénétrer aux réservoirs d'huile, magasins de pharmacie et caves contenant des vins, eaux-de-vie, etc., qui s'ils avoient pris feu, auroient pu occasionner non seulement l'embrasement des maisons de la rue Neuve Notre-Dame,



Vestris père s'approcha de son fils, le visage enflammé, en lui disant : « A genoux, des excuses! Auguste, dansez ! »
(Page 369, col. 1.)

mais même celui du carré de Saint-Denis, de l'église dudit hôtel, de la communauté des prêtres et enfants de chœur, de l'office des chiffons, de l'apothicairerie, de la boulangerie, des cuisines, des deux salles dites Saint-Cosme et Saint-Denis et généralement de toute la partie dudit hôtel qui se trouve au nord, en deçà de la rivière. A l'extrémité dudit incendie, proche le marché Palu, étoit un portique de pierres de taille de plus de cent vingt pieds de hauteur paraissant déversé sur ladite rue et ayant un surplomb effrayant. On posa des étais et contre-fiches pour assurer la cime dudit portique et en faciliter la démolition sur l'intérieur de la salle du Légat.

« Il a été dès ce moment (vendredi 1er janvier) travaillé au décombrement des matériaux tombés dans les salles jaune et du Légat. Le samedi, 2 janvier et le dimanche 3 janvier, ledit décombrement avoit été suivi avec célérité tant pour la salle de l'infirmerie que pour la salle du Légat. On a trouvé dans les décombres des corps de logis de la communauté un cadavre revêtu de l'uniforme de pompier. Dans cette même après-midi, il a été trouvé parmi les décombres de la salle du Légat huit cadavres incendiés et presque consumés. Le 4 janvier, il a été trouvé parmi les décombres auxquelles on travaillait dans la salle du Légat, un cadavre incendié et presque consumé et dans l'endroit où le plancher de la salle de l'infirmerie s'est enfoncé sur les boucheries, un

autre cadavre aussi incendié. Le 6 janvier, il a été trouvé dans les décombres de la salle du Légat un cadavre incendié et presque consumé, plus une mâchoire de corps humain et plusieurs os calcinés et en partie brisés. Le 7 janvier, vers dix heures du soir, trois foyers se sont découverts avec aussi grande vivacité que lorsque les pompiers les ont voulu éteindre par le jet de leurs pompes, il s'est fait un grand bruit avec fusée et effusion de matière comme d'un volcan. Le samedi 9 dudit mois de janvier, nous avons remarqué qu'il ne subsistait plus qu'un foyer; à onze heures du soir, les pompiers, à l'aide des travailleurs, l'ont éteint, et dès ce moment il n'a plus subsisté de feu dans aucun endroit dudit incendie. »

Ainsi pendant onze longs jours le feu fit ses ravages; on parvint après deux jours et deux nuits d'un travail acharné à concentrer le feu dans la partie nord où il s'était déclaré et à préserver le carré Saint-Denis en abattant des bâtiments, mais le 31 janvier le bâtiment de la communauté s'écroula au milieu de la nuit. L'archevêque et le procureur général, ayant visité les malades qui s'étaient réfugiés dans l'église Paris, trouvèrent qu'ils étaient au nombre de de 450.

Deux pompiers et un garde-française avaient été tués; nombre de travailleurs furent blessés.

« Il n'est pas possible, ajoute M. Armand Husson, à qui nous empruntons ces détails, de préciser le nombre des malades qui furent victimes de l'incendie, car des débris humains calcinés furent retrouvés en même temps que les onze cadavres restés presque entiers.

« Les ruines de l'hôpital étaient encore fumantes que le bureau mit en délibération l'opportunité de son déplacement et sa reconstruction sur un point plus salubre de la capitale; une assemblée générale fut tenue extraordinairement à l'archevêché, et dans la séance du 11 janvier le bureau arrêta que « messieurs les chefs de l'administration et deux députés du bureau se retireraient près le ministre du département de Paris, à l'effet de supplier Sa Majesté de vouloir bien leur accorder une audience et leur permettre de lui représenter humblement les pertes que l'Hôtel-Dieu a éprouvées par l'accident du 30 décembre dernier » et la nécessité de le rétablir.

« Ces pertes s'élevèrent à la somme de 1 million 10,202 livres.

« Quelques jours après le sinistre, l'archevêque invita les fidèles à venir en aide à l'Hôtel-Dieu; le produit des quêtes faites dans les paroisses et des aumônes particulières monta à 158,462 livres 13 sous 3 deniers. « Lorsque la construction des quatre hôpitaux destinés à suppléer à l'insuffisance de l'Hôtel-Dieu fut décidée, une souscription nationale fut ouverte, en peu de temps le total des souscriptions s'éleva à 2,226,807 livres, mais jamais cette somme considérable n'entra dans les caisses de l'administration. »

Nous trouvons dans Saint-Foix des détails assez curieux sur un certain théâtre du Mont-Parnasse destiné à la population habitant le quartier des boulevards du Midi :

« En 1772, un maître menuisier de Paris, nommé Coffinon, établit une petite troupe de comédiens et comédiennes qui jouaient farces et parades avec diverses anciennes pièces du théâtre italien ancien (on ne représente que fêtes et dimanches). Il fit plusieurs fois afficher et distribuer des annonces par permission de police pour achalander son spectacle qui alloit cahin-caha; plusieurs sociétés bourgeoises y venoient représenter des comédies et tragédies. Une fois, le sieur Coffinon fut réprimandé pour être contrevenu aux règlemens de police qui ne tolèrent que six cens spectateurs aux comédies bourgeoises : on les lui défendit pendant quelque tems, ce qui fit grand tort à cet entrepreneur. Il quitta donc, poursuivi par ses créanciers et céda son spectacle établi avec permission sous le nom de nouvelle troupe comique du Mont-Parnasse, au sieur Fournier, marchand de vins, qui le céda au sieur Galva, arquebusier de la ville, qui eut une nouvelle permission du magistrat (M. le Noir). En 1774, il s'associa avec le nommé Aubert, marchand limonadier à Paris; ces deux entrepreneurs firent jouer par leur troupe quelques farces, parades et parodies nouvelles, et les anciennes pièces à l'ordinaire; on cessa les représentations l'hiver à cause du peu de spectateurs, car ces boulevards sont déserts dans cette saison. »

En effet, le soir venu, nombre de quartiers de Paris étaient encore fort dangereux à fréquenter.

Au printemps de 1775, tous les théâtres ayant cessé leurs représentations les jours de fête et les dimanches en raison du jubilé, cela ne faisait pas les affaires du théâtre Mont-Parnasse qui justement ne jouait que le dimanche. « Cette interruption causa un grand dommage aux entrepreneurs qui avoient renouvelé leur permission au magistrat de police (M. Albert) de jouer farces, parades, parodies et pantomimes, à l'instar de celles des sieurs Nicolet et Audinot, mais les directeurs du théâtre Mont-Parnasse ont eu le bonheur de trouver cette année 1778, des personnes qui leur fournissent des fonds et des gens de lettres qui veulent bien leur confier la représentation de leurs ouvrages. La devise qui est sur la toile est ingénieuse et parlante : *Le tout pour rire;* elle convient d'autant plus à ce spectacle qu'on n'y représente jamais que du comique. »

En février 1779, le sieur Darny, directeur de troupes de province, et la veuve d'Auvillier, directrice des petits comédiens du bois de Boulogne, achetèrent de MM. Grandjean frères, le théâtre Mont-Parnasse avec la propriété du terrain, par acte passé devant Me Donne, notaire à Paris,

moyennant 20.000 livres, et ils obtinrent au mois de mars suivant une permission de M. le Noir, lieutenant de police, pour donner des représentations « à l'instar de leurs prédécesseurs » ; mais ils voulaient bien faire les choses, et il fallut réparer et presque rebâtir la salle qui était peu solide. Tout était en mauvais état : on orna les plafonds, on distribua des loges, le théâtre se trouva agrandi, il fallait refaire les décors, les acquéreurs manquèrent d'argent, mais le hasard leur fit rencontrer un homme de lettres « un citoyen zélé pour le bien public et pour l'art dramatique, qui voulut bien leur prêter 25.000 livres », et cela d'après une permission signée du magistrat de la police dans la forme ordinaire et relatée à la tête de l'acte. Aussitôt les deniers déposés, entrepreneurs, peintres, machinistes, décorateurs, s'empressèrent à travailler à qui mieux mieux dans leur partie. On fixa un temps pour la finition des ouvrages, les réparations furent grandes pour la sûreté publique et l'embellissement de la salle. »

Les entrepreneurs demandèrent un mois de délai ; il leur fut accordé et le théâtre du Mont-Parnasse devait ouvrir le dimanche 13 juin « Tous les jours on faisoit des répétitions ; les jeunes personnes de l'un et de l'autre sexe étoient exercées dans la danse et dans les pièces et toutes disposées à bien faire. Par un malheur inouï l'entreprise échoua ; le public en fut fâché ; il s'attendoit à voir un petit spectacle honnête et décent, ainsi qu'on l'avoit annoncé dans les papiers publics et par des lettres imprimées. »

On retrouve dans l'annonce de ce théâtre l'idée première du distique dont se servit plus tard M. Comte lorsqu'il ouvrit son spectacle du passage Choiseul. Voici les vers du théâtre du Mont-Parnasse :

Mère, vous y pourrez amener votre fille,
Sur ce théâtre en tout, modeste, simple, uni,
L'oreille ne sera d'aucun mot offensée,
Le vice jamais impuni,
Et la vertu toujours récompensée.

Les petites affiches de Paris annoncèrent l'ouverture en ces termes : « Troupe du Mont-Parnasse, boulevard du Luxembourg. Dimanche 13 juin, pour l'ouverture de son nouveau théâtre des pièces de différents genres ; entre autres des proverbes. » Le numéro suivant le journal se rétracta en disant : « C'est sans permission que l'on a annoncé l'ouverture du nouveau théâtre du Mont-Parnasse. »

En somme, il n'ouvrit pas : « Les uns prétendirent que c'étoit la faute des directeurs qui ne s'étoient point conformés au règlement de police sur cet objet ; les autres avancèrent que ce furent les comédiens françois qui prirent ombrage de ce nouveau spectacle annoncé avec trop d'éclat, vanté, prôné par tous les gens de lettres, et qui sembloit empiéter sur leur droit, surtout ce mot drame, avoit effarouché ces messieurs et ces dames. Ce qui est certain, c'est que le spectacle du Mont-Parnasse sur les boulevards neufs, quartier du Luxembourg, n'eut pas lieu cette année 1779. »

Un arrêt du conseil d'État du 27 septembre 1772, ordonna que les ingénieurs pour les ponts et chaussées porteraient à l'avenir un habit uniforme : « Cet habit sera de drap ou de bouracan gris de fer ; les parements, la veste, la culotte de même étoffe et couleur ; la doublure de l'habit couleur cramoisie et celle de la veste en blanc ; le collet rabattu d'un pouce et demi de large de couleur pareille à celle de la doublure, les manches en botte et les poches à l'ordinaire ; le bouton sera couvert d'une feuille d'argent avec bord doré et fleur de lys semblable au milieu. Cet habit sera de plus garni d'une broderie sur un fond d'argent avec bordure de fil d'or, les inspecteurs porteront un galon d'or et argent au lieu de broderie. Les sous-ingénieurs auront le même habit que les inspecteurs, à l'exception du galon qui sera simple sur les poches. Les élèves auront le même habit que les sous-ingénieurs, mais sans galon ; il ne sera point mis de bouton sur la manche. Les élèves appointés annuellement et les trois premiers de chacune des trois classes de l'École des ponts et chaussées sont les seuls auxquels Sa Majesté permet de porter ledit habit. Cette école avait été fondée en 1747-1757 sur l'initiative de l'ingénieur Perronnet ; elle fut plusieurs fois réorganisée et instituée définitivement en 1804 ; nous en parlerons en détail à cette date.

En 1772, la Bastille reçut : 31 janvier Poitier, soi-disant chevalier d'Autherive, transféré à Bicêtre le 2 mars ; — 14 mars ; Lombard, sorti le 14 septembre ; — 1er juin, la Guérys, sortie le 7 septembre 1773, décret subsistant. — 8 juin, Droneau, sorti le 12 novembre ; — 10 juin, Mequignon, sorti le 7 septembre 1773 ; — 11 juin, Simoneau, sorti le 7 septembre ; — Laroche, sorti le 7 septembre ; de Quincy, François, sorti le 27 mars 1773 ; — Prestelle, sa femme et sa fille, sortis le 7 septembre 1773 ; — 13 juin, Mlle Nanette, Morel, sortie le 7 novembre ; — 20 juin, la veuve Mequignon, sorti le 7 septembre 1773 ; — 21 juin, Lefebvre, sorti le 5 septembre, Arnoux exilé à Argentan le 8 septembre ; — 22 juillet, Prudhomme, avocat, et sa femme, sortis le 26 novembre ; — 26 août ; le P. Mirassin, barnabite, sorti le 11 mars 1773, exilé au bourg Saint-Yol ; — 7 octobre, Levasseur, sorti le 11 septembre 1773 ; — 27 octobre, Bourbel de Monpinson, le 18 mars 1773, exilé à Mantes ; — 28 octobre Lemaitre, le 18 janvier 1774 exilé à Soissons ; — 12 novembre, Becu, Polonais, sorti le 28 novembre 1772 avec injonction de sortir du royaume ; — 17 novembre, le P. Imbert, bénédictin, sorti le 11 février 1774 ; — 19 novembre, de Manneville et son domestique

Lamarre, sortis le 10 mai 1773; Manneville, exilé à sa terre; — 24 novembre, Jourdant, capitaine de navire marchand, transféré à Marseille le 11 février 1773 à une heure du matin par le sieur Saraire; — 29 novembre, Mlle Dufossés, sortie le 15 février 1773; — 29 novembre, la femme Bruce et sa femme de chambre, sorties le 15 février 1773; deux domestiques de Mlle Dufossés, sortis le 2 décembre; — 2 décembre, Alexandre Gaillon exilé à Gisors le 16 avril 1773; — 3 décembre, Brunnières, prieur de Saint-Lô, exilé en Touraine le 22 décembre 1773; — 31 décembre, Mlle Suart, femme de chambre de Mlle Dufossés, sortie le 15 février 1773.

Pendant le cours de l'année 1772 il y eut à Paris 18,713 baptêmes, dont 9,557 garçons et 9,156 filles, 4,611 mariages, 7,676 enfants trouvés parmi lesquels 3,899 garçons et 3,777 filles. Il mourut 11,126 hommes ou garçons et 9,248 femmes ou filles, ce qui fait un total de 20,374 personnes.

L'année 1773 commença, dit-on, « par un nouveau genre d'espionnage qui, établi depuis quelque temps, alarme les citoyens. Des filoux gagés de la police et endoctrinés par elle, se répandent dans toutes les foules, y fouillent dans les poches des gens peu précautionnés, non pour enlever les bourses, mais les papiers qu'ils trouvent sous leurs mains. Ils les portent à un bureau d'adresse où on les épluche. On commence par chercher ce qui pourroit s'y trouver de répréhensible imprimé ou manuscrit; après quoi on voit si l'on peut découvrir des renseignemens sur le porteur. Il est rare qu'on n'ait pas quelque lettre, quelque adresse dans sa poche: on en profite pour vous faire venir, vous interroger, ou l'on vous renvoie vos papiers par la petite poste, s'ils ne sont pas de nature à vous faire suspecter. »

La reine mère de Louis XIV avait légué aux pauvres de la ville de Paris 84,000 livres de rentes à distribuer aux curés pour ce charitable emploi. Depuis, les pauvres de la banlieue y furent compris, et les contrats furent augmentés de 20,000 livres, en sorte que le total de cette donation était de 104,000 livres; elle était hypothéquée sur les diamants de cette princesse.

M. de Silhouette fut le premier, pendant le cours de son ministère, qui suspendit le payement de cette rente, sous prétexte qu'il fallait payer ses dettes avant de faire l'aumône. M. de l'Averdy donna une seconde atteinte à cette dette si sacrée en convertissant en nouveaux contrats six années de cette rente qu'il avait d'abord payée en bons royaux qui perdaient 36 p. %. Enfin, sous l'abbé Terray, cette rente ne fut pas mieux payée, et au 1er janvier 1773, il était dû quatre ans et demi d'arrérages, ce qui formait un chiffre de 500,000 livres. Sur les réclamations des curés des diverses paroisses de Paris, le contrôleur général se laissa attendrir et ordonna le payement d'un acompte de 7,000 livres! « On laisse à réfléchir sur une pareille vilenie qui ne peut se qualifier. »

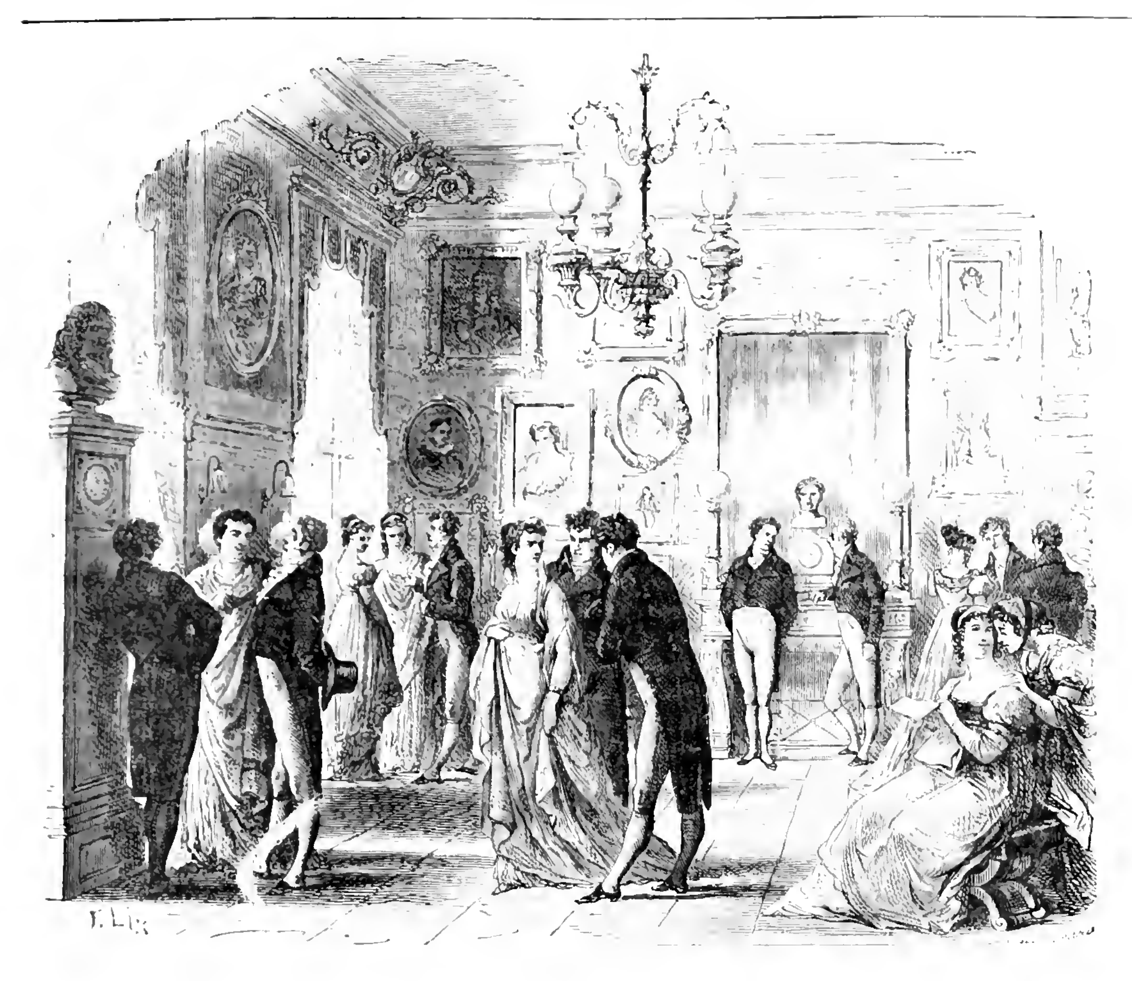
Le chancelier tint le sceau à Paris le 13 janvier et reçut les compliments au sujet de la nouvelle année.

Nous avons publié le procès-verbal relatif à l'incendie de l'Hôtel-Dieu, mais cette pièce officielle fut l'objet d'une vive opposition « On est révolté de l'impudence du sieur Marin qui ose assurer dans sa gazette du lundi 25 janvier qu'il n'a péri que 14 personnes dans l'embrasement de l'Hôtel-Dieu; assertion d'autant plus absurde qu'elle est démentie par une multitude de témoins oculaires qui ont vu les trois salles en feu, qui ont distingué les lits et auroient presque pu compter le nombre des malades à la clarté des flammes jetant des hurlemens horribles. Ils ont été présents à l'instant fatal où tout s'est écroulé, et où un silence terrible a succédé aux cris aigus des mourans. Ceux qui sont à même de confronter les divers témoignages rendus à ce sujet déclarent que l'on varie depuis le nombre de 600 jusques à 1,000 victimes. »

Cette déclaration produisit une certaine sensation dans Paris, bien qu'elle fût officiellement démentie.

Le mardi 8 juin, le dauphin et la dauphine firent leur entrée à Paris: ils furent salués à leur arrivée et à leur départ par le canon de la Bastille, par celui de l'Hôtel de ville et par celui de l'hôtel royal des Invalides. Le corps de ville conduit par M. de Nantouillet, maître des cérémonies, les reçut à l'endroit où se trouvait auparavant la porte de la conférence, le maréchal de Brissac gouverneur de Paris, et M. de Sartine s'y trouvaient également. La portière de leur carrosse fut ouverte par M. Delamichodière, prévôt des marchands, qui les complimenta et les fit monter dans une des six voitures de gala qui les attendaient et qui furent aussitôt remplies par les seigneurs et les dames de leur suite. Arrivés à Notre-Dame, ils furent reçus et complimentés à la porte de l'église par l'archevêque de Paris, revêtu de ses habits pontificaux et à la tête des chanoines. Après avoir fait leur prière dans le chœur et entendu la messe à la chapelle de la Vierge, ils visitèrent le trésor et se rendirent ensuite à l'église Sainte-Geneviève, où ils firent leur prière; de là ils allèrent descendre au palais des Tuileries, où ils dînèrent à une table de vingt-sept, couverts avec les dames de la dauphine et les dames de la cour invitées.

A une seconde table, tenue par le maréchal duc de Richelieu, étaient les premiers officiers de la dauphine, les menins du dauphin et les seigneurs nommés pour l'accompagner. Il y eut ensuite jeu. On avait pratiqué dans la salle une galerie pour le passage du public qui voulait voir le prince et la princesse royale. Ils se promenèrent



Le foyer des artistes sous le graud Talma.

ensuite dans le jardin, et à huit heures du soir ils retournèrent à Versailles.

« Le peuple accouru en foule sur leur passage faisoit retentir les airs de ses acclamations... Lorsque monseigneur le dauphin et madame la dauphine se montrèrent sur la galerie qui domine la terrasse des Tuileries, ce fut un spectacle bien intéressant de voir le peuple innombrable, répandu dans le jardin, faire éclater sa joie par des battemens de mains et par les cris mille fois répétés de : Vive le roi, monseigneur le dauphin et madame la dauphine. »

Ceux-ci désirant que leur voyage à Paris fût marqué par quelque bienfait appliqué particulièrement au soulagement du peuple, approuvèrent la proposition qui leur fut faite par le duc de la Vrillière, ministre d'État, de délivrer tous les prisonniers détenus faute de payement des mois de nourrice de leurs enfants. Le roi ayant donné son consentement à cet acte de bienfaisance, fit donner l'ordre au lieutenant général de police de se conformer au désir exprimé par le dauphin et sa femme, et l'elargissement des prisonniers eut lieu.

Ce voyage fut bientôt suivi de plusieurs autres, et il est curieux de noter l'accueil empressé que le futur roi de France et Marie-Antoinette recevaient des Parisiens. On citait surtout le compliment que le duc de Brissac avait adressé à celle-ci :

« — Madame, lui avait-il dit, vous avez là, sous les yeux, cent mille amoureux de vous ! »

Le 16 juin, le dauphin et la dauphine vinrent à l'Opéra. Aussi une affluence inusitée de spectateurs se porta-t-elle au théâtre ; la duchesse de Chartres avait eu le soin de se rendre à l'avance dans la loge réservée au jeune couple qui fit son entrée au milieu de la curiosité générale. La dauphine occupait tout le devant de la loge, et les dames de sa suite garnissaient les loges de son côté. Le maréchal duc de Biron avait, du reste, composé la salle, en retenant les balcons qu'il avait fait occuper par des personnes de la cour.

Il était d'usage lorsque les princes ou princesses de la famille royale venaient au théâtre, de former une enceinte réservée au-dessous de leur loge qui était surmontée d'un dais. Cette enceinte était garnie de cent-suisses de leur garde ; la loge des

secondes, qui se trouvait au-dessus de celles qu'ils occupaient demeurait vide, avec un garde du corps en sentinelle. Deux autres gardes du corps étaient aussi placés en faction sur le théâtre; ils étaient relevés après chaque acte.

Il était d'étiquette de ne pas applaudir; les gens placés au parterre, qui, probablement ignoraient cette prescription du cérémonial, voulurent se livrer à leurs transports ordinaires en battant des mains, mais aussitôt ils furent interrompus par les murmures des gardes, et dans la crainte d'être mis à la porte ils continrent leur admiration; cependant Mlle Heynel ayant paru, et la dauphine ayant invité une de ses dames à applaudir, le public se crut autorisé à l'imiter, et des bravos unanimes saluèrent la danseuse.

Le 23, le couple princier se rendit à la Comédie française, et dès midi les bureaux de location étaient assiégés. Le cérémonial fut le même qu'à l'Opéra. La dauphin avait demandé qu'on jouât le *Siège de Calais* et *le Legs*. « Pour éviter le tumulte indécent qu'on trouve ordinairement à ce spectacle aux jours des premières représentations, on avoit affiché dès la veille qu'on ne pourroit point faire retenir de places par des laquais ou valets de chambre. Un peu avant madame la dauphine, madame la duchesse de Bourbon est arrivée et a été applaudie, quoique légèrement, M. le Dauphin et madame la Dauphine sont venus à cinq heures et demie et ont été accueillis avec des transports indicibles. Dès le commencement de la pièce, le duc de Duras, ayant pris l'ordre de madame la dauphine a applaudi, par un battement de mains: ce qui a été un signal au public que la princesse lui donnoit la liberté de le faire, en sorte que le parterre s'est livré à l'enthousiasme qu'il a voulu.

« Au troisième acte, dans une scène où Aliénor disserte sur la loi salique qui exclut les étrangers du trône et n'y admet que les héritiers de la famille régnante, suivant l'ordre de la succession et le droit d'aînesse, Mlle Vestris qui faisoit ce rôle, aux derniers vers :

Le François dans son prince aime à trouver un frère,
Qui, né fils de l'État, en devienne le père.

a regardé M. le Dauphin en les prononçant, ce qui a été suivi de longs et unanimes applaudissements.

« Dans un autre endroit, il se trouve ces mauvais vers, mais vrais et sententieux :

Quelle leçon pour vous, superbes potentats,
Veillez sur vos sujets dans le rang le plus bas.
Tel, loin de vos regards, dans la misère expire,
Qui, quelque jour peut-être, eût sauvé votre empire.

« M. le dauphin et madame la dauphine ont pris leur revanche en cette occasion et ont applaudi les premiers à la tirade, et cette marque de sensibilité de leur part a été reçue avec des transports nouveaux de tendresse et de reconnoissance du public.

« Le reste du spectacle s'est passé dans le cérémonial d'usage, et les comédiens n'ont fait aucuns frais, aucun divertissement, rien qui caractérisât ce jour mémorable pour eux et pût servir d'époque. L'entracte même entre la grande et la petite pièce a été fort long. »

Le 29, quoique ce fût jour de fête, le dauphin et sa femme vinrent aux Italiens.

« La circulation a été un peu gênante pour le public et pour les voisins du spectacle qui ont eu peine à rentrer chez eux comme ils vouloient: au demeurant, il n'est arrivé aucun accident, les comédiens se sont distingués d'abord par une décoration dans le pourtour de la salle qui donnoit un air de fête à la représentation. Au moyen de girandoles en lustres qu'ils avoient appliquées contre les loges, il en a résulté un ton plus brillant dans l'enceinte du public. »

La dauphine avait demandé pour pièce italienne *Arlequin et Scapin rivaux* et pour grande pièce *le Déserteur*. Cette dernière donna lieu à des applications de circonstance que le public saisit facilement. C'était l'acteur Clairval qui jouait le rôle de Montauciel et lorsqu'il prononça le cri de : Vive le roi! qui se trouve dans la pièce, il ajouta : et vivent ses chers enfants! Et le public d'applaudir à tout rompre. La Dauphine y revint seule le 26 septembre et se plaça dans la loge des gentilshommes de la chambre; le maréchal de Richelieu lui présenta le poète Dorat, auteur des pièces qu'on jouait ce soir-là.

Le 14 juillet, ce fut *Madame* qui vint à Paris, accompagnée de la comtesse de Marsan, gouvernante des enfants de France et de ses dames; le canon la salua aussi à son arrivée et à son départ, et le même cérémonial que celui observé pour la dauphine fut pratiqué. En arrivant à Notre-Dame, elle trouva un détachement de gardes françaises et suisses sous les armes. L'archevêque la complimenta; après la messe, elle se rendit à Sainte-Geneviève, dîna au palais des Tuileries avec Madame Élisabeth, qui était venue de Versailles avec la princesse de Rohan-Guéméné, et après la promenade au jardin toutes ces dames retournèrent à Versailles. — Les gazettes du temps font un pompeux récit des acclamations populaires qui les accueillirent pendant le séjour de quelques heures qu'elles firent à Paris.

Des lettres patentes du 30 juillet 1773, contiennent ceci : Louis etc... L'hôtel dans lequel nos comédiens françois donnoient leurs représentations étoit devenu dans un tel état de caducité, qu'il n'étoit plus possible de les y continuer. Pour ne point laisser interrompre un spectacle devenu célèbre par les acteurs, encore plus par les drames qu'ils représentent et dont le but est de contribuer autant à la correction des mœurs et à la conser-

vation des lettres qu'à l'amusement de nos sujets, nous avons bien voulu permettre aux comédiens françois l'usage de notre théâtre du palais des Tuileries, mais nous reconnûmes dès lors l'impossibilité d'y laisser subsister un spectacle public, s'il nous plaisoit de séjourner dans la capitale de notre royaume; d'ailleurs l'étendue et la disposition primitive de ce théâtre, pour un autre genre de spectacle, ont fait connoître qu'il étoit incommode aux acteurs de la comédie, par la nécessité de forcer continuellement leur voix pour se faire entendre, inconvénient qui, en rendant la déclamation pénible et désavantageuse, préjudicie également à la santé des acteurs et à la satisfaction des spectateurs, etc. »

Les considérations exprimées dans ces lettres étaient celles qui déjà avaient, bien avant qu'elles fussent signées, déterminé le roi à faire construire une nouvelle salle, et un jeune architecte nommé Liégeon avait proposé de l'élever au carrefour Buci. Le plan fut soumis aux comédiens le 29 novembre 1769, et il fut immédiatement adopté, sauf à en référer à messieurs les gentilshommes de la chambre; mais le 4 mars 1770 il parut un *Mémoire sur la construction d'un théâtre pour la Comédie françoise* accompagné d'un plan : ce mémoire proposait la transformation de l'hôtel de Condé, que le prince allait quitter, en salle de spectacle. Ce projet fut repoussé tout d'abord. Il est curieux de faire connaître les motifs allégués par ceux qui le repoussaient : « Ce projet jetteroit dans une dépense très considérable pour édifier un magnifique monument où il seroit difficile d'aborder pendant les grandes chaleurs comme dans les grandes gelées et ne feroit que gêner la circulation des voitures publiques qu'il veut éviter. On sait que c'est par là que doivent déboucher les rouliers venant d'Orléans, et autres voitures de charge dont cette grande route abonde et nécessités à ne passer alors que dans les rues adjacentes, les issues en seroient beaucoup plus resserrées et sujettes à des engorgements dangereux. »

Ce fut cependant ce projet qui fut adopté par le conseil et signé au mois de mai. « mais on croit, ajoute l'auteur des *Mémoires secrets*, que le défaut d'argent pourroit bien obligé d'en revenir à celui du carrefour de Bussi. »

En février 1772, le devis de la nouvelle salle et celui de la formation d'une place au milieu de laquelle devait s'élever l'édifice, furent soumis au roi : ils se montaient à 6 millions de livres, dont 1,500,000 livres pour l'acquisition du terrain.

Malgré tout, l'architecte Liégeon n'avait pas abandonné son idée, et il présenta de nouveau son plan qu'il se proposait de mettre à exécution moyennant une dépense de 1,400,000 livres par an pendant trois ans. Le roi était partisan de ce projet, et dans une séance du conseil il s'exprima nettement sur ce point.

« Voilà, dit-il, pour la troisième fois qu'on me propose ce projet, j'ai déjà dit que je voulois qu'il eût lieu, et que le sieur Liégeon en suivît l'entreprise; qu'on ne m'en parle plus. »

Le contrôleur général des bâtiments dut alors se mettre en communication avec l'architecte, et il travailla plusieurs fois avec lui.

Mais le conseil avait traité avec le prince de Condé pour l'achat de son hôtel, et le prince, au mois de juin 1773, demanda l'exécution des clauses du traité; on résolut de lui donner satisfaction, de sorte que, malgré la volonté du roi, l'architecte Liégeon dut renoncer à l'espoir de construire la nouvelle salle. Le 19 août, le nouveau tribunal remplaçant le Parlement enregistra les lettres patentes du 30 juillet pour la construction des bâtiments sur les terrains de l'hôtel de Condé que le roi achetait, ainsi que ses dépendances, moyennant 3 millions, et il donnait à la ville l'emplacement nécessaire pour y construire le théâtre. La ville en faisait les frais, et pour s'en couvrir, elle était autorisée à emprunter la somme de quinze cent mille livres. Ce fut l'architecte Moreau, maître général des bâtiments de la ville qui fut chargé du plan et de la construction de la salle qui devait être édifiée à l'endroit où viennent aboutir aujourd'hui dans le carrefour de l'Odéon, les rues de Condé et Monsieur le Prince.

La vente de l'hôtel fut signée le 1er novembre, et les travaux commencèrent peu de temps après.

Ils étaient encore peu avancés en 1779 lorsque le roi Louis XVI, par lettres patentes du 10 août, crut devoir les arrêter « parce qu'en même tems qu'il nous auroit paru plus convenable qu'un monument de ce genre et dont la propriété devoit nous demeurer, fût exécuté sous les ordres du directeur général de nos bâtimens, arts et manufactures, nous aurions jugé devoir adopter différens changemens, tant relatifs à la construction, décoration et embellissement de cette salle qu'à sa situation. Nous aurions pensé aussi qu'au lieu de faire construire cette salle dans le bas de l'hôtel de Condé, il étoit plus convenable de la placer dans la partie la plus voisine du Luxembourg, afin que, plus rapprochée du palais que nous avons donné à notre très cher et amé frère Monsieur, pour son habitation et celle de notre très chère et amée sœur Madame, elle soit un nouvel agrément pour leur habitation, en même tems que pour nos sujets qui, avant d'entrer, ou en sortant du spectacle de la Comédie françoise, auront à proximité une promenade dans le jardin du Luxembourg; mais, pour que cet établissement ne soit pas, dans les circonstances actuelles, à charge à nos finances, nous avons cru devoir écouter les propositions qui nous ont été faites de la part du sieur Pierre-Charles Machet de Vélye, de faire faire à ses frais la construction de ladite salle et hôtel de la Comédie françoise, sous les ordres du

sieur comte d'Angeviller, directeur et ordonnateur de nos bâtimens, et sous la conduite et d'après les plans et devis des sieurs de Wailly et Peyre (Marie-Joseph) et par nous approuvés, et de faire tous les frais nécessaires à ce sujet, etc. » Ces lettres patentes furent enregistrées au Parlement le 7 septembre suivant.

Les devis des travaux à exécuter fixèrent le prix de la dépense à 1,600,000 livres.

La salle fut terminée en 1782 au mois de mars et le 9 avril, les comédiens français l'inaugurèrent par une pièce de circonstance du poëte Barthélemy Imbert, *l'Inauguration du Théâtre-François*. Ce fut là que Caron de Beaumarchais fit jouer *le Mariage de Figaro*, ainsi qu'on le verra plus loin.

En 1789, ce théâtre s'appela le théâtre de la Nation.

En 1791, une scission s'étant faite au sein de la Comédie française, une partie des comédiens, Talma en tête, émigra dans la salle Louvois, et les autres demeurèrent dans la salle qu'ils occupaient.

En 1793, ils furent arrêtés, et le théâtre fermé et livré aux usages les plus divers.

Le 16 août 1794, M[lle] Montansier y installa une troupe nouvelle; il devint alors le théâtre de l'Égalité; mais l'entreprise ne fut pas heureuse, la salle ne servit bientôt plus qu'à des bals, des banquets et des réunions politiques. C'était là que se passaient les thiases, fètes renouvelées des Grecs, à la mode alors, ce qui fit donner au théâtre le nom d'Odéon. Le conseil des cinq-cents y siégea.

Diverses troupes s'installèrent ensuite à l'Odéon, mais sans succès. En janvier 1798, les comédiens de la place Louvois rouvrirent l'Odéon qui était fermé, mais ce ne fut encore que pour en clore les portes quelque temps après. Une nouvelle troupe prit possession de la salle le 10 brumaire an VII, mais le 18 mars 1799, un incendie dévora le théâtre qui resta à l'état de ruines jusqu'en 1807. A cette époque il fut reconstruit, reçut le nom de théâtre de l'Impératrice et rouvrit ses portes, sous la direction d'Alexandre Duval, le 15 juin 1808. La troupe qui comptait parmi ses meilleurs acteurs Armand, Grandville, Firmin, Mmes Molé-Léger, Pélissier, Molière, Delille, donna des représentations quatre fois la semaine; les artistes italiens y jouèrent les trois autres jours. Grâce à Picard, Duval, Dumersan, Rougemont, le théâtre obtint d'assez nombreux succès. Le 2 décembre 1815, le théâtre de l'Impératrice fut placé sous l'autorité du ministre de la maison du roi et ses acteurs, assimilés à ceux de la Comédie française, reçurent le nom de comédiens ordinaires du roi.

Picard, qui en prit la direction le 1[er] janvier 1816, s'attacha à y attirer le public par des comédies et des ballets, et il obtint une subvention de 27,000 francs.

Un nouvel incendie consuma la salle le 20 mars 1818. Mais sa reconstruction ne se fit pas attendre sous la direction des architectes Chalgrin et Baraguei qui en conduisirent les travaux et livrèrent la salle telle qu'elle existe aujourd'hui. C'est un parallélogramme de cinquante-six mètres de longueur sur trente-sept mètres de largeur et vingt-et-un mètres environ de hauteur. La façade principale est précédée d'un perron et d'un portique d'ordre dorique. De larges galeries percées d'arcades cintrées et occupées en partie par des libraires et des marchands de journaux font le tour de l'édifice. Le vestibule, qui sert en même temps de foyer, est décoré avec goût ainsi que la salle, et le lustre passe pour être le plus beau des théâtres de Paris.

Cette salle contient 1650 places.

Le 30 septembre 1819, l'Odéon était rebâti et renaissait encore une fois de ses cendres; son directeur Picard y réinstallait sa troupe à laquelle se joignirent Joanny, Samson, Provost, David, Mmes Brocard, Fleury, Delia, Astruc. Casimir Delavigne y fit représenter plusieurs pièces avec un grand succès, et par suite des passions politiques, ce théâtre vit fréquemment ses représentations troublées par de violentes altercations entre spectateurs d'opinions opposées. Picard, ayant abandonné la direction, fut successivement remplacé par Spontini, Montau, Berton, Grimet, Gentil-Bernard. La subvention était alors de 80,000 francs, et la comédie et la tragédie comptaient parmi leurs interprètes Beauvallet, Frédérick-Lemaitre, Ligier, Bocage, Mlles Georges, Brohan, etc. Malgré ces éléments de succès, le directeur Bernard fit de l'Odéon un théâtre lyrique. On y représenta *le Barbier de Séville*, *la Pie voleuse*, *Marguerite d'Anjou*, *Tancrède*, *Robin des bois*, qui fit des recettes énormes. Puis l'opéra disparut et fut de nouveau remplacé par la tragédie et la comédie. La vogue abandonna alors l'Odéon qui fut dirigé sans succès par Dupetit-Méré et Sauvage. Il était fermé depuis un an lorsque Harel en obtint la direction avec une subvention de 180,000 francs, le 21 septembre 1829. « Cette subvention, le concours d'acteurs éminents, dit le *Grand Dictionnaire universel*, parmi lesquels se trouvaient Bocage, Beauvallet, David, Lockroy, Mlles Georges et Noblet, Mmes Dorval et Albert, des pièces remarquables de Soumet, Dumas, Soulié, etc., *Christine à Fontainebleau*, *la Maréchale d'Ancre*, *l'Homme au masque de fer*, *la Belle-mère et le Gendre*, etc., n'empêchèrent point le théâtre de tomber en déconfiture, et à la fin de 1830, Harel prit la direction de la salle de la Porte-Saint-Martin.

L'Odéon devint alors une salle de passage où tous les genres purent défiler successivement : opéra comique, opéra italien, comédie, jusqu'au théâtre Castelli. Toutefois, comme la nécessité d'une succursale du Théâtre-Français dans le quartier des Écoles se faisait sentir, M. d'Epagny demanda et obtint le privilège de l'Odéon qui



Le grand Talma.

ressuscita le 28 octobre 1841. Peu de temps après, il en abandonna la direction à M. Auguste Lireux, qui déploya la plus grande activité pour rappeler le succès à son théâtre. Parmi les artistes qu'il enrôla dans sa troupe se trouvaient Bocage, Monrose, Maubant, Baron, Rouvière, Ballande, Gil Perès, Pierron, Barré, Mmes Georges, Araldi, Dorval, Naptal. Parmi les pièces qu'il fit représenter, nous citerons *la Ciguë*, d'Émile Augier, la *Lucrèce* de Ponsard, *le Voyage à Pontoise* d'Al. Royer, *la Main droite et la Main gauche* de Léon Gozlan. Malgré toute son activité et tous ses efforts, Lireux ne put faire prospérer l'Odéon qu'il abandonna au bout de quatre ans, en mai 1845. Le célèbre acteur Bocage lui succéda, il obtint que la subvention fût portée de 60,000 à 100,000 francs et rouvrit l'Odéon le 20 novembre 1845. Pendant sa direction, qui dura jusqu'au commencement de 1847, il compta au nombre de ses succès le *Diogène* de Félix Pyat, et *l'Univers et la Maison* de Méry. M. Vizentini, qui le remplaça en 1847, abandonna la direction après la révolution de 1848.

Une partie des acteurs de l'Odéon se formèrent alors en société et exploitèrent le théâtre, à la tête duquel fut ensuite replacé Bocage. C'est alors que fut représenté *François le Champi* de George Sand, dont le succès fut éclatant. De 1849 à 1853, l'Odéon resta sous l'habile direction de M. Altaroche qui réussit enfin à le faire prospérer. Il possédait d'excellents acteurs, entre autres Tisserand, Boudeville, Clarence, Deshayet, Delaunay, Henri Monnier, Kime, Talbos, Mmes Naptal Arnauld, Roger-Solié, Sarah Félix, Marie Laurent, Jonassin, Valérie, Emilie Dubois, etc. Outre une pièce dont le succès fut énorme, *l'Honneur et l'Argent* de Ponsard, il fit représenter *les Ennemis de la maison* de Doucet; *Une tempête dans un verre d'eau*, de Gozlan; *Grandeur et Décadence de Joseph Prud'homme*, de Henri Monnier, etc. A M. Altaroche, succéda en 1853 M. Alphonse Royer, qui dirigea le théâtre pendant trois ans et engagea Laferrière, Ligier, Brésil, Randoux, Mmes Araldi, Grassau, Pauline Grangé, Berengère et fit représenter, entre autres pièces, *Guzman le Brave* de Méry,

Mauprat de George Sand, *la Conscience* de Dumas, *Que dira le monde?* de Seret. Après lui se fut M. de la Rounat, qui dirigea l'Odéon de 1856 à 1867 Administrateur habile, il rendit ce théâtre prospère et fit une grande place aux jeunes auteurs. Parmi les pièces à succès qu'il fit représenter, nous citerons *Mme de Montarcy Hélène Peyron*, *la Conjuration d'Amboise*, de Bouillet ; *le Marchand malgré lui*, d'Amédée Rolland et Du Bois ; *la Contagion*, d'Émile Augier et surtout, *le Testament de César Girodot*, de Belot et Villetard ; *le Marquis de Villemer*, de George Sand. Au nombre des acteurs qui se produisirent à cette époque, nous citerons Thiron, Febvre, Laray, Guichard, Grenier, Mmes Jane Essler, Agar, Rousseil, Ramelli, Devoyod, Dinah Félix, Dica-Petit, etc. De Chilly administra l'Odéon de 1867 jusqu'à sa mort, arrivée en 1872. Il y fit représenter quelques drames nouveaux, entre autres l'*Aïssé*, de Bouilhet; *la Baronne*, de Foussier; reprit *Ruy Blas*, d'Hugo ; *la Vie de Bohème*, de Murger et donna quelques petites pièces, dont l'une, *le Passant*, de Coppé, parfaitement jouée par Mmes Agar et Sarah Bernhardt, eut un très vif succès.

Depuis 1872, le théâtre de l'Odéon fut dirigé par M. Duquesnel qui y fit représenter *Cendrillon*, de Barrière; *la Jeunesse de Louis XIV*, d'Alexandre Dumas père ; *Attila*, par M. de Bornier, etc.

En 1880, M. de la Rounat reprit la direction de ce théâtre qui n'est habituellement ouvert que neuf mois de l'année et ferme ses portes en juin, juillet et août.

Pendant le siège de Paris en 1870-1871, l'Odéon fut transformé en ambulance. Lors de la compression du mouvement de la commune en mai 1871, la façade reçut des obus et fut endommagée, mais elle fut promptement réparée.

Ajoutons que l'Odéon est souvent désigné sous le nom de second Théâtre-Français.

Revenons à l'année où furent signées les lettres patentes autorisant l'édification de cette salle, en 1773, et achevons de signaler les divers travaux d'édilité qui furent accomplis à cette époque. C'est d'abord la rue de Chabanais : « Louis, etc., ordonnons, voulons et nous plaît ce qui suit : art. 1er Il sera ouvert aux frais du sieur Claude-Théophile-Gilbert Colbert, marquis de Chabanois sur le terrain de l'hôtel de Saint-Pouanges à lui appartenant, sis rue Neuve-des-Petit-Champs (cet hôtel avait été bâti pour Bechamel de Nointel, il passa ensuite à Bollioud de Saint-Jullien et disparut en 1776), une nouvelle rue formant équerre, donnant d'un bout, dans la rue Saint-Anne et ayant dans toute son étendue vingt-quatre pieds de largeur, laquelle portera le nom de Chabanois. »

Ces lettres sont datées du 10 avril, cependant le marquis de Chabanais n'en profita pas et en sollicita de nouvelles qui lui furent accordées le 4 juin 1775. Enregistrées au Parlement, le 13 juillet suivant, elles furent mises à exécution en 1776. Une ordonnance royale du 26 mai 1838 prescrivit le prolongement en ligne droite de cette rue jusqu'à la rue Rameau, et en 1844 le retour d'équerre par lequel la rue de Chabanais allait à la rue Sainte-Anne fut dénommé rue Cherubini en souvenir du compositeur florentin de ce nom, mort en 1842.

Par lettre d'octobre 1773, le sieur Roussel, curé de Vaugirard, fut autorisé à faire avec l'Hôtel-Dieu un échange de 300 toises de terrain faisant partie du marais de la cure, situé au Montparnasse et à la condition qu'il serait ouvert aux frais du sieur Morel, propriétaire d'un terrain contigu, une rue de trente pieds de largeur sous la dénomination de rue du Montparnasse pour communiquer de la rue Notre-Dame-des-Champs aux nouveaux boulevards. Ces lettres furent enregistrées au Parlement le 5 septembre 1775, mais la rue ne fut ouverte que sur une largeur de 9 mètres 58 centimètres. En 1786, la seconde partie de cette rue, comprise entre le boulevard du Montparnasse et l'ancien chemin de ronde fut formée. Toutefois on ne commença à y bâtir des maisons qu'en 1822. Elle va aujourd'hui jusqu'au boulevard de Montrouge.

Enfin des lettres patentes du 13 août portent : « Il sera ouvert aux frais du sieur Bouret de Vezelay une rue de 30 pieds de largeur dans le terrain par lui acquis à titre d'emphytéos des religieux mathurins au quartier du Faubourg-Montmartre, laquelle aboutira d'un bout sur le rempart de la ville en face de la rue de Grammont, à travers un terrain dont ledit sieur Bouret de Vezelay est propriétaire, et par l'autre bout dans la rue de Provence, formant un coude dans le milieu, ou environ de sa longueur et au surplus alignée droite, et les deux côtés parallèles. Voulons que ladite rue soit nommée Taitbout. »

« L'exécution de ces lettres patentes, disent MM. Lazare, rencontra une assez vive résistance de la part des trésoriers de France, en ce qui concernait le coude à former au milieu de la nouvelle rue. Ces lettres furent néanmoins enregistrées au Parlement le 25 février 1775, et la rue Taitbout fut tracée et ouverte le 4 octobre de la même année, conformément aux dispositions arrêtées par le roi. Mais les trésoriers de France obligèrent M. Bouret de Vezelay à former une autre branche de rue qui, partant du coude de la rue Taitbout, devait aboutir au rempart. M. Bouret de Vezelay se soumit à cette condition, mais, n'étant point propriétaire de tous les terrains que devait traverser le percement, il ne put établir qu'une impasse qui prit le nom d'impasse Taitbout et qui, plus tard, au moyen de son prolongement jusqu'au boulevard des Italiens, est devenue la rue du Helder. » En 1854, on ré-

unit à cette rue celles du Houssay et des Trois-Frères, et en 1856, elle fut prolongée jusqu'à la rue d'Aumale.

On lit dans *les Mémoires secrets*, du 28 juin 1773 : « On a parlé du jardin de M. Boutin appelé Tivoli qui depuis qu'on l'a annoncé, est devenu encore plus varié et plus magnifique. On a inspiré au duc de Chartres, le goût d'en créer un semblable, c'est-à-dire un plus magnifique et plus digne de Son Altesse. C'est un séjour enchanté qui continue à rendre plus délicieuses les orgies du prince. C'est le sieur Carmontel, amateur éclairé des arts et qui les cultive lui-même, qui dirige les travaux de cette petite maison, où, entre autres curiosités, on a fait usage de la pompe à feu pour produire une rivière avec un puits. »

Il s'agit de la folie de Chartres, ou plutôt du parc Monceaux, dont beaucoup d'historiens reculent la fondation en 1778, tandis qu'on le voit, on y travaillait déjà en 1773. Voici la description de ce qu'il était, lorsqu'il fut terminé.

« Le jardin de Monceaux, dit Thirey, renferme quantité de choses curieuses, et n'est fermé du côté des champs que par un fossé, moyen peu dispendieux d'agrandir ses possessions.

« En face de l'entrée principale est une espèce de portique chinois qui sert d'entrée au jardin. Sous ce portique, on communique à gauche du pavillon, d'où l'on passe à une autre galerie qui mène à un pavillon bleu, d'où l'on passe à une autre galerie qui mène à un pavillon dont tous les objets sont transparents, puis à un pavillon jaune, de là aux serres chaudes, que l'on traverse et au bout desquelles on trouve un petit pavillon chinois orné de glaces peintes en arabesques, etc.. Une de ces galeries s'ouvrant par le moyen d'un bouton, vous entrez dans le jardin d'hiver, fabriqué dans une vaste et immense galerie. La porte cintrée est décorée de deux cariatides qui soutiennent un entablement dorique. Derrière les arbres placés près de cette porte, une statue de Faune, tenant deux torches, éclaire l'entrée d'une grotte formant cabinet à l'anglaise. L'eau tombe en cascade sur les rochers qui sont auprès. Parmi les arbustes groupés sur ces rochers sont des raquettes et des coraux factices dont les tubes creusés servent à placer des bougies le soir.

« Toute cette galerie, garnie d'un sable fin et rouge, est remplie d'arbres et d'arbustes en fleurs tout l'hiver, comme lilas, vigne de Judée, aburnum, noyers des Indes, bananiers, palmiers, cerisiers, cafeiers, thés, cannes à sucre etc. chargés de fleurs ; de l'autre côté sont de pareils arbres ; leurs troncs sculptés et coloriés servent de supports aux vitraux, et leurs branchages s'étendent pareillement sur la voûte peinte en ciel. De distance en distance sont des lanternes de cristal censées suspendues à leurs rameaux.

« Vers les deux tiers de cette galerie, on voit à gauche une grotte extrêmement profonde ; une espèce d'antre, formé par des rochers placés dans le fond de cette grotte, s'ouvre ; vous passez sous une petite voûte au bout de laquelle, en montant trois marches, une porte vous introduit dans une petite pièce appelée le pavillon blanc. Cette pièce ressemble à l'intérieur d'une tente et est tendue de même en toile de coton blanche bordée de perse ; l'on y jouit d'une vue fort agréable. Rentrant dans la grotte, vous trouvez dans une de ses cavités, à gauche, un tour par où se fait le service des cuisines, lorsque le prince donne à souper dans cette grotte. Par le moyen d'un cordon, les musiciens qui sont dans la pièce qui est au-dessous de cette grotte, sont prévenus d'exécuter les symphonies dont les sons mélodieux, pénétrant dans cet endroit par les lézardes de la roche qui en forme la voûte, viennent surprendre agréablement les convives, et semblent être produits par les prestiges de la féerie. Une fontaine coulant sur des rochers fixe encore vos regards avant de quitter ces lieux enchanteurs.

« Sur la droite de la cour où vous vous trouvez en sortant est un jardin fleuriste. Dans le fond, la pompe à feu. Les bâtiments de la gauche contiennent des serres chaudes servant à la culture des plantes exotiques et des arbustes et fleurs pour renouveler le jardin d'hiver. Tout près est la cour et la maison du jardinier, à droite de laquelle est un cabaret. Le chemin qui se présente en face conduit aux ruines du Temple de Mars. Après ce temple vous trouvez une prairie où serpente une rivière; vous traversez une petite île formée par des rochers pour passer dans la prairie opposée, où un sentier sur la droite vous conduit au moulin à vent hollandais qui fait mouvoir une pompe dont le produit fournit une partie de la cascade du rocher placé dans la pièce d'eau qui est au bas du moulin ; près de là, est un réservoir entouré de rochers servant à recevoir les eaux de Chaillot... Derrière le moulin est la maison rustique du meunier, son intérieur revêtu de marbre blanc forme une charmante laiterie dont tous les vases sont de porcelaine. Après est un jardin fleuriste bordé sur la droite par un petit ruisseau provenant d'une fontaine située à gauche du bassin du rocher. En suivant ses bords, on arrive à la montagne sur le sommet de laquelle on a élevé un petit pavillon rond dans le genre gothique... En descendant, vous trouvez à droite, un autre formé par des rochers et qui sert d'entrée à la glacière pratiquée sous cette montagne. En face est la melonnière, derrière laquelle est la ferme.

« Traversant le ruisseau sur la gauche, et côtoyant le jardin fleuriste, vous arrivez au bois des tombeaux, composé de peupliers d'Italie, de sycomores, de platanes, de cyprès et de thuyas de Chine. »

L'écrivain décrit minutieusement les tombeaux et la pyramide qui décorent d'une façon si funèbre cette partie du parc.

Après s'être reposé un instant sous un berceau joignant deux pavillons recouverts en treillage et qui avoisinent un des tombeaux, il continue : « Vous apercevrez bientôt la vigne italienne empressée de gravir le coteau sur lequel elle est située ; une statue antique de Bacchus placée au milieu, réveillera votre âme encore attristée de la scène précédente... Après avoir traversé cette vigne et le ruisseau qui est derrière, vous entrez dans le bois qui est sur la rive opposée. »

Dans ce bois se trouvaient une belle statue antique de Mercure en marbre blanc, « un autel antique, deux monuments en ruine, dont l'un contient une chambre chinoise, puis c'est un groupe de Houdon représentant une femme au bain, sculptée en marbre blanc, tandis qu'à côté d'elle, une autre femme en plomb peint en noir (pour figurer une négresse) tient une aiguière d'or dont elle répand l'eau sur le corps de sa maîtresse » ; plus loin, c'était la colonnade entourant une partie de la naumachie, formée par un vaste bassin ovale. Sur les rochers, un obelisque de granit, puis un pont.

« En tournant à gauche, au sortir de ce pont, vous entrerez dans le jardin botanique... regagnant ensuite le pont, un chemin élevé sur le bord de la rivière vous conduira à la fontaine de la nymphe qui lui sert de source, puis à la tente tartare, où le chemin faisant la fourche, mène à droite au jeu de bague et à gauche à la statue antique du berger Pâris, devant lequel le chemin, se bifurquant encore, conduit à droite au temple de marbre, et à gauche au château ruiné. Des fragments d'un escalier vous permettent de monter dans les ruines de cet ancien fort et d'arriver sur la plate-forme d'un bâtiment carré et à créneaux... au bas de cet endroit, les eaux qui viennent de plus loin forment une cascade sur des rochers près de l'arche principale d'un pont construit en pierres meulières et briques, rompu en partie et tenant à ce château antique. Un autre pont rempart vous conduira dans un bois agreste sur la droite duquel vous irez gagner le temple de marbre blanc : c'est une rotonde sans calotte, composée de douze colonnes corinthiennes entre lesquelles sont des bancs de marbre. Un autel placé au milieu sert de piédestal à une statue antique en marbre, représentant un des compagnons d'Ulysse, lorsqu'il était chez Lycomède. Du temple on arrive à travers un bois agreste à la partie du pavillon du prince exposée au levant; une bascule placée entre les deux croisées du milieu sert à monter extérieurement au premier étage; sur la gauche est une fontaine, au bas d'un bassin pratiqué sur une terrasse contiguë à la salle de bains, placée de côté. Traversant le bosquet de la balançoire qui est à droite, vous arriverez à la façade principale du pavillon...

« En avant de ce pavillon est un bassin qui s'étend circulairement autour du jeu de bagues chinois et le renferme dans une île. Trois pagodes chinoises portent un grand parasol qui couvre ce jeu. Ces pagodes appuyées sur une base horizontale se meuvent avec le plancher qui est sous leurs pieds. La mécanique qui les fait tourner est mise en mouvement par des hommes dans un souterrain pratiqué au-dessous. Des bords du plancher partent quatre branches de fer, dont deux soutiennent des dragons sur lesquels les messieurs montent à cheval. Sur les deux autres branches sont couchés des Chinois qui soutiennent d'un bras un coussin sur lequel s'assoient les dames. Ils tiennent d'une main un parasol garni de grelots, et de l'autre un second coussin servant à poser les pieds. Aux bords du grand parasol sont suspendus des œufs d'autruche et des sonnettes. A droite et à gauche de ce jeu de bagues, du côté du pavillon, sont des bancs ottomans placés dans des enfoncements de verdure. Ces bancs sont en pierre et imitent des carreaux de Perse; au-dessus sont des draperies rayées de violet, d'aurore et de blanc, soutenues par des bâtons. C'est où se tient la compagnie pour voir courir la bague. A droite et à gauche de ces ottomanes sont des roses ou cassolettes imitant le bronze rouge ; leurs guirlandes et ornements sont dorés.

« Sur la gauche du jeu de bagues, vous apercevrez une niche entre deux colonnes de proportions doriques ornées de bossages et soutenant un entablement. Cette niche est occupée par une superbe statue de marbre blanc, copiée par le célèbre Bouchardon, d'après le faune antique et dormant qui est à Rome dans la villa Borghèse.

« Un sentier qui se présente sur la droite de cet intéressant morceau vous conduira sur le bord d'un fossé qui servait autrefois de clôture au jardin de ce côté ; vous pénétrerez dans l'agrandissement que le prince s'est procuré au-delà par un petit pont ployant qui se baisse et se relève contre le mur de clôture. L'abreuvoir que vous trouverez dans ce nouveau terrain est destiné aux bestiaux de la ferme; de l'autre côté est un petit tertre nommé tertre de Diane. »

Monceaux, malgré ses défauts de goût, était un parc alors unique dans son genre, une *folie*, suivant l'expression de l'époque, et l'abbé Delille le célébra dans son poème des jardins.

J'en atteste, ô Monceaux ! tes jardins toujours verts :
Là, des arbres absents les tiges imitées,
Les magiques berceaux, les grottes enchantées,
Tout vous charme à la fois. Là, bravant les saisons,
La rose apprend à naître au milieu des glaçons,
Et les temps, les climats, vaincus par des prodiges
Semblent de la féerie épuiser les prestiges.



La naumachie du parc Monceaux.

Ce jardin d'Armide devait devenir le rendez-vous des bals galants, des spectacles, des soupers et des fêtes decolletées. Le luxe qu'on y déploya était inouï.

La Convention nationale décréta en 1794 que le parc Monceaux serait entretenu pour être affecté à des établissements divers. On en fit peu de temps une promenade publique. L'empereur en fit cadeau à l'archichancelier Cambacérès, mais celui-ci, après l'avoir gardé cinq ans, fut effrayé des frais considérables que lui occasionnait cette propriété et la rendit au donataire.

En 1804 un décret du roi Louis XVIII rendit à la famille d'Orléans le bien de leur ancêtre. Monceaux fut habité pendant quelque temps par Louis-Philippe et sa sœur Adélaïde.

En 1148, il servit d'hôtel d'état-major aux ateliers nationaux. Le décret de janvier 1852 l'enleva à la famille d'Orléans; toutefois il resta fermé au public. Il était en effet la propriete indivise de l'État et des héritiers de la princesse d'Orléans. Une partie (11,000 mètres) appartenait à l'Etat seul; enfin le sol du large fossé qui séparait au nord le parc de l'ancien boulevard extérieur était à la ville. Cependant des permissions particulières signées par le général Fleury, premier écuyer de l'empereur, étaient facilement accordées aux personnes qui sollicitaient leur entrée permanente dans le parc. En 1859 c'etait le directeur des domaines, M. d'Origny, qui délivrait ces permissions valables pour une année.

La creation du boulevard Malesherbes fit céder à la ville de Paris la propriété entière du parc, destiné désormais à servir de promenade publique. Mais en même temps, elle necessita de nombreuses modifications. Des 190,749 mètres carrés

qui formaient la superficie totale du parc, 87,923 mètres seulement ont été conservés en jardin. Le reste a été affecté à l'établissement d'un riche quartier et de nouvelles voies de communication. Une servitude fut imposée aux acquéreurs de lots en bordures sur le parc et sur les voies publiques qui y ont été ouvertes, de conserver en jardins une zone de 15 mètres de largeur close de grilles d'un modèle uniforme.

Le parc Monceaux occupe aujourd'hui le vaste espace entouré par les rues de Valois, de Courcelles, et les boulevards extérieurs et de Malesherbes. Quatre entrées donnent accès dans le jardin public.

Celle du boulevard Monceaux est fermée par une grille d'apparat percée de cinq portes et passe pour un des plus beaux spécimens de la serrurerie de ce temps. Quant aux details du jardin, l'ingénieur M. Alphand a sauvé le plus qu'il a pu de ce que l'expropriation des trois quarts du domaine primitif lui permettait de conserver : la rivière, le bois de haute futaie et un des tombeaux qui s'y cache, la naumachie, qu'on s'est borné à consolider sans toucher à son caractère curieux de ruine. (On prétend que cette colonnade fut commencée au nord de la basilique de Saint-Denis, par ordre de Catherine de Médicis, pour recevoir le mausolée de Henri II et le sien, et resta inachevée.) La rotonde de Monceaux, complètement transformée, sert d'habitation aux gardiens chefs du parc. Un massif pittoresque de rochers abritant une grotte formée de stalactites et un pont ont été ajoutés aux quelques curiosités conservées de l'ancien parc. Les rochers et la grotte où fut essayé l'emploi des stalactites artificielles ont été construits par M. Combaz; le pont rappelle par sa forme le Rialto de Venise. Enfin terminons en disant que les entrées sur le boulevard Monceaux et sur l'avenue de Messine sont reliées entre elles par une voie carrossable de 15 mètres de largeur, garnie d'élégants candelabres. Indépendamment de ces deux grandes artères et d'une allée de ceinture destinée à donner accès aux hôtels qui entourent le parc, toutes les autres allees sont conservées ainsi que les massifs dont une profusion de fleurs forme la bordure. Pour assurer l'écoulement des eaux, deux égouts ont eté établis dans chacune des grandes allées du jardin. Une conduite principale, embranchée sur celles qui entourent le parc alimente les bouches d'eau réparties de côté et d'autre, pour l'arrosage des pelouses et l'approvisionnement de la naumachie et de la cascade.

La duchesse de Chartres était accouchée le 6 octobre 1773 d'un fils (Louis-Philippe) qu'on appelait le jeune duc de Valois, et sa nourrice le promenait dans son jardin du Palais-Royal : nombre de gens s'approchaient du petit jardin réservé, séparé de l'autre par une grille, pour le voir; le duc et la duchesse de Chartres désignèrent alors des heures pendant lesquelles le futur roi des Français était exposé dans son appartement. On demandait au valet de chambre « la grâce » d'être introduit; on donnait son nom, et on l'était.

Le bruit de cette liberté accordée aux Parisiens d'entrer au Palais-Royal attira beaucoup de monde.

Le 16 novembre, les façades de toutes les maisons de Paris furent illuminées à l'occasion du mariage du comte d'Artois avec la princesse Marie-Thérèse de Savoie. Il y eut ordre de fermer les boutiques après-midi. Les officiers municipaux de la ville consacrèrent à l'occasion de ce mariage une somme nécessaire pour doter vingt jeunes filles parisiennes, orphelines de père et de mère ; elles devaient être d'une conduite irréprochable et n'avoir pas plus de vingt-cinq ans.

Leur mariage se fit le 25 à Saint-Jean-en-Grève, et en présence du corps de ville. Les nouvelles mariées furent reconduites ensuite à l'Hôtel de ville où on leur servit « un dîner splendide ».

« Tout s'est passé avec l'ordre et la décence qu'exigeoit une pareille cérémonie. La fête avoit été annoncée le matin par une décharge des boëtes et des canons de la ville. Cette décharge fut répétée à midi et le soir. Dans l'après-midi il y eut des distributions de pain, de viande et de vin dans les principales places de la ville avec des orchestres de symphonie. »

« Le 13 décembre, lisons-nous dans les *Souvenirs d'un cheveau-léger*, le vicomte de Gamaches et M. le Prestre, chevalier de Saint-Louis, ayant renouvelé au foyer de la Comédie italienne une ancienne querelle qu'ils avoient ensemble sur le peu de discrétion avec laquelle M. de Gamaches fréquentoit la femme de ce M. le Prestre, se rendirent sur-le-champ, à huit heures du soir, rue du Jour, quartier Saint-Eustache, chacun dans son carrosse, et s'y battirent à l'épée. M. le Prestre a été légèrement blessé à la main, mais M. de Gamaches a reçu dans la poitrine un coup d'épée dont il est mort dans la nuit. On l'avoit transporté d'abord chez un chirurgien de la rue Montmartre, qui, le voyant en grand danger, le fit porter chez une garde-malade à l'hôtel de Laval, au coin de la rue Coquillière, car on ne pouvoit le mener à son hôtel, attendu l'état de Mme la vicomtesse de Gamaches, sa femme, qui étoit alors en couche, et que ce terrible événement auroit pu gravement indisposer. C'est là que M. de Gamaches est mort, après avoir refusé de déclarer le nom de son adversaire, mais avoir dit seulement que c'étoit un brave et galant homme, auquel il n'avoit point de reproches à faire. »

Nous avons cru le trait curieux à raconter, car il peint bien les mœurs de l'époque.

Entrèrent à la Bastille en 1773 : 28 janvier, le sieur Koade, transféré à Bicêtre le 1er mai ; — 4 février, l'abbé de Poily, sorti le 3 juillet; — 6 février, Louis Laporte, transféré à Bicêtre le 3 juil-

let; — 16 février, le sieur Pagès, mouton du sieur Laporte, sorti en mars: — 17 mars, la femme Stroehdorph, libraire à Strasbourg, transférée le 8 juillet au Châtelet pour son jugement, et rentrée le même jour à la Bastille, mise en liberté le 3 août; le sieur Ricks, son commis, transféré de même et sorti ledit jour; — 22 mars, le baron de Linsenguen, transféré à Pierre Encise le 7 avril et s'est sauvé en route; — 16 juin, Courtois sorti le 8 juillet; — 23 juin, Pallebot de Saint-Lubin et son esclave Narcisse; Malabar, sortis le 3 juillet, — 3 juillet, Dieudé de Saint-Lazare rentré, sorti le 10 juillet pour partir le surlendemain par le carrosse de Rennes; — 6 août, Troussey inspecteur de police, le 5 novembre parti pour la Lorraine; — 17 août, Ribert de Grimelin, soldat il s'est detruit la nuit du 26 au 27 janvier 1774; — 7 septembre, le comte de Ségur, le 25 avril 1774, exilé dans son pays; Favier sorti le 1er avril 1774 et transféré à la citadelle de Dourlan; — 8 septembre, Balouvier domestique de Favier: il a suivi son maître; — 13 septembre, Dumourier, colonel d'infanterie, exilé à Caen le 7 mars 1774; Pierre Maurice Turgis, son domestique, Claude Antoine Lamy, son second domestique: ils ont suivi leur maître; — 18 septembre, Joseph Jacob, sorti le 20 septembre, méprise; — Joseph Marie Golvan, domestique de Mme de Bernevalle, sorti le 8 mars 1774; Mme de Bernevalle et un garde, sortis le 20 octobre; — 30 septembre, de Quatreville, avocat de Rennes, sorti le 23 octobre 1774, avec injonction de retourner à Nantes; — 27 octobre, le sieur Aubry de Julie, sorti le 5 novembre.

L'année 1774 commença par la banqueroute d'un notaire, le sieur Prignot de Beauregard, qui disparut de Paris laissant un deficit de plus d'un million.

Le 20 janvier, six commissaires de l'Académie des sciences se transportèrent auprès du pont Royal, vis-à-vis la rue de Beaune, pour assister à l'expérience d'une machine a l'aide de laquelle son inventeur affirmait pouvoir rester sous l'eau pendant une heure; malheureusement il cassa le ressort destiné à lui procurer de l'air, et au bout de dix minutes on se hâta de le retirer de l'eau.

Le dauphin, la dauphine, le comte de Provence et sa femme, le comte et la comtesse d'Artois vinrent pendant la nuit du 30 au 31, au bal de l'Opéra et ne retournèrent à Versailles qu'à six heures du matin;

La nuit du 4 au 5 février les glaces s'étant accumulées, s'élevèrent si haut à Charenton que, se renversant par-dessus les estacades, elles se précipitèrent à travers les gares et entraînèrent par leur impétuosité quarante-deux bateaux de différentes grandeurs, tous chargés de charbon. Cette masse énorme détacha et entraîna par son choc plusieurs autres bateaux vides, le bac de Charenton et l'une des pataches de la ferme générale dans laquelle cinq personnes étaient de garde. Ces bateaux heurtèrent en différents endroits et laissèrent partout des traces funestes de leur passage. L'alarme se répandit à Paris.

La nécessité de pourvoir à la sûreté des ponts, de la pompe Notre-Dame et d'un grand nombre de gens logés sur les ponts, excita la vigilance des officiers municipaux, qui prescrivirent des mesures de précaution pour empêcher le désastre qu'on redoutait. Trente de ces bateaux s'étaient arrêtés au pont de la Tournelle, la plus grande partie fut brisée et submergée; plusieurs furent trouvés au-dessus le long de la berge, ainsi que la patache d'où les commis purent se sauver. Le bac resta au pont Marie, les autres bateaux allèrent se perdre plus bas et quelques-uns furent poussés par les eaux jusqu'au pont de Sèvres. Ils entraînèrent avec eux un moulin et plusieurs embarcations qui étaient amarrées le long de la rive. Dans toute cette étendue, la Seine fut couverte pendant tout le jour de glaçons et de morceaux de charbon. Le corps municipal assembla un grand nombre de travailleurs pour opérer le sauvetage de ce qu'il était possible de sauver et pour prévenir les malheurs que l'embarras des ponts et la surcharge des glaces pouvaient occasionner. On n'eut à déplorer que la mort d'une seule personne, mais la perte des bateaux et des marchandises fut évaluée à plus de 300,000 livres.

Depuis quelque temps, Caron de Beaumarchais soutenait un procès contre le comte de la Blache, et, suivant la coutume consacrée alors, il avait précédemment visité les juges et fait un présent a la femme du rapporteur de son affaire, le conseiller Goëzman. Ce qui n'empêcha pas celui-ci de conclure contre Beaumarchais. Mme Goëzman restitua alors le présent qu'elle avait reçu, moins toutefois quinze louis que Beaumarchais redemanda avec insistance. Celle-ci refusa de les rendre, et Goëzman assigna Beaumarchais en calomnie; le 26 février 1774, le Parlement rendit l'arrêt suivant:

« La cour, toutes les chambres assemblées, faisant droit sur le tout, pour les cas résultans du procès, condamne Gabrielle-Julie Jamart, femme de Louis-Valentin Goëzman, à être mandée à la Chambre pour, étant à genoux, y être blâmée, la condamne en outre à trois livres d'amende envers le roi, à prendre sur ses biens; sans s'arrêter ni avoir égard à la requête de Pierre Augustin Caron de Beaumarchais, et faisant droit sur les conclusions du procureur général du roi, ordonne que ladite Gabrielle-Julie Jamart sera tenue, même par corps, de rendre et restituer la somme de 360 livres par elle reçue de Edme Jean le Jay, pour être ladite somme appliquée au pain des pauvres prisonniers de la Conciergerie du palais, condamne pareillement Pierre Augustin Caron de Beaumarchais à être mandé à la Chambre pour, étant à genoux, y être blâmé, le con-

damne en outre en trois livres d'amende envers le roi, à prendre sur ses biens; faisant droit sur la plainte du procureur général du roi reçue et jointe au procès, par arrêt de la cour du 18 février 1774, ensemble sur ses conclusions, ordonne que les quatre mémoires imprimés en 1773 et 1774, etc. (suivent les titres des mémoires rédigés par Beaumarchais et leur détail) seront lacérés et brûlés au pied du grand escalier du palais par l'exécuteur de la haute justice, comme contenant des expressions et imputations téméraires, scandaleuses et injurieuses à la magistrature en général, à aucuns de ses membres, et diffamatoires envers différents particuliers; fait défenses audit Caron de Beaumarchais de faire à l'avenir de pareils mémoires sous peine de punition corporelle, et pour les avoir faits le condamne à aumôner au pain des prisonniers de la Conciergerie du palais la somme de douze livres à prendre sur ses biens. Comme aussi, fait défenses à Bidault, Adet et Malbeste, avocats, de plus à l'avenir autoriser de pareils mémoires par leurs consultations et signatures, sous telles peines qu'il appartiendra; fait pareillement défenses à tous imprimeurs, libraires et colporteurs de les imprimer, débiter ou colporter; enjoint à tous ceux qui ont des exemplaires, de les apporter au greffe criminel de la cour pour y être supprimés, condamne Edme Jean le Jay et Antoine Bertrand Dairolles à être mandés à la chambre pour, étant debout, derrière le barreau, y être admonestés; les condamne en outre à aumôner chacun la somme de trois livres au pain des pauvres prisonniers de la Conciergerie du palais, ladite somme à prendre sur leurs biens; sur l'accusation intentée contre Louis Valentin Goëzman, à la requête du procureur du roi, met les parties hors de cour et de procès. Sur les différentes plaintes, requêtes et demandes de Louis François Claude Marin, Louis Valentin Goëzman, Gabrielle Julie Jamart, sa femme, Pierre Augustin Caron de Beaumarchais, Edme Jean le Jay, Antoine Bertrand Dairolles et Joseph Jacques Gardanne, met pareillement les parties hors de cours. Faisant pareillement droit sur les conclusions du procureur général du roi, ordonne que les mémoires, ensemble les notes imprimées d'Antoine Bertrand Dairolles, Louis Valentin Goëzman, Gabrielle Julie Jamart, sa femme, Louis François Claude Marin et François Thomas d'Arnaud, seront et demeureront supprimés. Ordonne qu'à la requête du procureur général du roi, le présent arrêt sera imprimé et affiché dans cette ville de Paris et partout où besoin sera. »

Cette affaire avait fait grand bruit dans Paris, les *Mémoires* de Beaumarchais étaient des chefs-d'œuvre de verve, de bon sens et d'esprit où la satire la plus acérée s'unissait à l'éloquence la plus originale et à la dialectique la plus pénétrante, et pendant les sept mois que dura l'affaire, on peut dire que toute la France eut les yeux fixés sur lui.

Le lendemain du procès qui se terminait comme on le voit par un blâme pour toutes les parties, tout Paris alla s'inscrire chez Beaumarchais et le prince de Conti et le duc de Chartres lui offrirent une fête brillante.

De leur côté les comédiens français, habiles à profiter de la popularité qui s'attachait à toutes les œuvres de la plume de Beaumarchais, sollicitèrent la permission de jouer *le Barbier de Séville*, comédie dont il était l'auteur. Ils l'obtinrent et la représentation fut fixée au 12 février; toutes les loges étaient louées jusqu'à la cinquième représentation, lorsque le jeudi 10, arriva un ordre supérieur qui défendait de jouer la pièce; déjà elle avait été arrêtée à la police, et Beaumarchais s'était rendu chez M. de Sartine pour se plaindre de l'embargo qu'il avait fini par faire lever; d'un autre côté, on disait que la Dauphine avait formellement promis non seulement de lever tous les obstacles, mais encore d'assister à la première représentation. On avait compté sans Mme du Barry et le duc d'Aiguillon, qui ordonnèrent au duc de la Vrillière d'interposer son autorité pour empêcher la publicité de cette comédie dont on redoutait la portée. Or ce jour là même Beaumarchais publiait le dernier et le plus brillant de ses factums judiciaires, et comme on avait répandu le bruit que sa pièce était pleine d'allusions à son procès, il ajouta à la suite de son mémoire une note où, après avoir annoncé au public la prohibition du *Barbier*, il démentait toutes les allusions qu'on lui prêtait, mais il en fut pour ses frais d'éloquence et il dut se résigner à abandonner la partie; il partit pour l'Angleterre.

On s'amusa beaucoup à Paris d'un fait assez bizarre: deux personnes avaient parié que si l'une d'elles faisait vendre des écus de six francs sur le Pont-Neuf pour vingt-quatre sols, elle n'en trouverait pas le débit pendant la première heure. Le pari fut accepté et un des parieurs fut établi, en effet, sur le Pont-Neuf de dix à onze heures du matin, devant une petite table couverte d'écus de six francs, et à côté de laquelle un homme criait aux passants: Des écus de six francs pour vingt-quatre sols! sans que personne parût tenté de faire un si bon marché. Une femme qui en avait acheté un le rapporta un moment après, craignant d'avoir été trompée et exigea qu'on lui rendît ses vingt-quatre sols. Enfin il ne s'en vendit qu'un, et celui qui l'avait acheté le porta chez un orfèvre qui après l'avoir examiné et après l'avoir assuré que c'était réellement un écu, lui donna de la monnaie en échange; l'acheteur courut aussitôt au Pont-Neuf pour avoir le reste, mais le temps fixé par les conditions du pari était expiré, et la boutique avait disparu.

Il y eut grande affluence à la promenade de



Le pont du parc Monceaux.

Longchamps en 1774. On y avait vu précédemment Mlle Duthé briller dans un pompeux équipage à six chevaux : Mlle Cléophile se piqua d'émulation et s'y rendit le vendredi saint de la même manière pour faire assaut de magnificence avec sa rivale. Mlle Cléophile était protégée par le comte d'Aranda qui lui donnait 300 louis par mois, ce qui lui permettait de se montrer élégante. Quoi qu'il en soit « ce spectacle curieux a réjoui les amateurs et indigné les gens austères qui ne comprenaient pas que cette danseuse de l'Opéra, qui avoit appartenu au préalable à la troupe d'Audinot, affichât un tel luxe. »

Au reste, c'était à qui parmi ces demoiselles de l'Opéra se distinguerait par ses toilettes et ses prodigalités ; le 14 avril, on afficha sur toutes les portes de l'Opéra et dans l'intérieur de la salle une ordonnance du roi datée du 5 de ce mois, qui affligea profondément tous ceux qui aimaient à voir de près les chanteuses et les danseuses de l'Académie royale de musique. Jusqu'alors on entrait librement au foyer des artistes avant et pendant les représentations ; on voyait ces demoiselles ajuster leurs toilettes et les amateurs ne manquaient pas. A partir de ce jour toute communication entre le public et les artistes fut interdite et défense fut faite aux directeurs « de laisser subsister un usage aussi contraire au bon ordre du service qu'à la décence et aux mœurs. »

Nous avons dit qu'on poursuivait avec acharnement tous ceux qui colportaient ou vendaient des écrits prohibés ; au mois de mars on publia un arrêt du Parlement, daté du 29 janvier, qui statuait sur le sort de cinquante personnes accusées d'avoir colporté et vendu différents libelles contre l'honneur des magistrats : les condamnés furent l'abbé du Clos, contumax, banni pour neuf ans — la veuve Mequignon, marchande libraire ; Archier, ci-devant exempt de robe courte, condamnés à cinq ans de bannissement et trois livres d'amende chacun. Paul le Sage, marchand de livres et la fille Babet, sa demoiselle de boutique, blâmés et trois livres d'amende envers le roi ; Henri de la Roche, employé aux fermes; François employé aux fermes; François de Quincy, bourgeois de Paris ; la Guerye, receveur à la ville ; Pestrel, tailleur et sa femme ; Sorin, commis du sieur Boudet, libraire-imprimeur ; admonestés et aumônés, chacun de trois livres ; l'arrêt enjoignit ensuite à dom Imbert, bénédictin ; Simonet, ancien clerc de procureur au Parlement ; Thevenet et Duvivier, employés au bureau de l'extraordinaire des guerres d'être plus circonspects; la femme Archier ; la Marre, gazetier ; François le Sage, colporteur ; Prot, imprimeur en lettres ;

Valeyre et Vielle, colporteurs furent mis hors de cour; enfin le surplus fut déchargé de l'accusation, sauf l'abbé Jubineau, les filles Danjan l'aîné et Janneton ; les nommés Perrot, Daigue et Laurent absents, qui restèrent sous le coup d'un plus ample informé.

Le Conseil d'État, dans sa séance du 4 mars 1774, ordonna la formation de plusieurs voies publiques ainsi que le constatent les diverses lettres patentes qui suivent : « Louis, etc... sur la requête de nos chers et bien aimés Louis d'Astorg d'Aubarède, marquis de Roquepine, lieutenant général de nos armées, comme ayant des droits considérables de propriété sur un grand terrain contigu aux rues Verte et à la Ville-l'Évêque, appartenant pour la majeure partie aux héritiers Belloy et se portant fort pour eux, Louis-Charles Froment et Marie-Anne-Élisabeth Louvet, sa femme, Charles Lemaître, Jean Toray, François Drouet et Marie-Marthe Louvet, sa femme, et autres copropriétaires de différents terrains contigus auxdites rues et ayant consenti d'abandonner gratuitement les portions nécessaires à la formation d'icelles, etc., ordonnons que la rue Verte (en 1690, c'était le chemin des Marais, en 1734, on n'y voyait pas encore de constructions ; en 1750 on la nommait rue du Chemin vert. En 1775 c'était la rue Verte) sera prolongée; comme aussi, ordonnons qu'il sera ouvert sur le terrain de la succession de Belloy, une nouvelle rue sous le nom d'Astorg qui commencera par embranchement à la rue de la Ville-l'Évêque et qui finira à la continuation de la rue Verte. « Ces lettres furent enregistrées au Parlement le 6 septembre 1775, et la rue fut ouverte en mai 1776. Le 24 juillet 1778, le roi s'étant fait représenter les plans du faubourg Saint-Honoré et des rues Verte et d'Astorg reconnut que « pour rendre ce quartier plus commode, donner les accès et débouchés qui y sont nécessaires, faciliter à nos gardes françoises qui sont casernés rue Neuve Saint-Charles (c'était la rue comprise entre la rue du Faubourg du Roule et celle de Courcelles, et qui prit le nom de rue Pépinière lorsqu'elle fut prolongée) et rue Verte, les moyens de se rendre aux exercices qui se font dans les Champs-Élysées et aux lieux où leur service peut les appeler, en évitant aux soldats l'occasion de passer et traverser les marais où, malgré toutes leurs précautions, ils ne peuvent s'empêcher d'occasionner beaucoup de dégâts. Il serait également utile et dans l'intention desdites patentes que ces deux rues fussent prolongées, la première pour avoir son ouverture dans la rue Neuve Saint-Charles près de ladite caserne et la deuxième jusqu'à la rue d'Anjou, etc. Ordonnons que la rue d'Artorg sera prolongée » (de la rue Roquepine à la rue Pépinière).

Ces lettres patentes furent soumises aux trésoriers de France qui présentèrent plusieurs observations; néanmoins, on passa outre et la rue fut prolongee ; enfin un troisième prolongement eut lieu quelques années plus tard par le percement de la partie située entre la rue Pépinière et la rue Delaborde, et qu'on nomma d'abord rue Maison-Neuve; ce ne fut qu'en 1840 que cette rue devint la rue d'Astorg. Elle ne va de nos jours que de la rue de la Ville-l'Évêque au boulevard Hausmann.

La rue de Roquépine fut créée par les mêmes lettres patentes pour mettre la rue d'Astorg en communication avec la rue de la Ville-l'Évêque.

Ce fut à la même date que furent formées les deux communications qui longeaient les grands côtés de la Halle aux veaux dont nous avons parlé et dont la première pierre fut posée le 6 août, par M. de Sartine, qui fut complimenté à cette occassion par l'ancien avocat Boysson, procureur du roi de la chambre des bâtiments.

Puis ce fut de l'établissement d'un quai dont le conseil s'occupa dans cette séance du 4 mars ; disons d'abord que dans son testament du 22 avril 1763, le président Turgot avait écrit : « Je donne et lègue la somme de cent mille livres une fois payée à l'hôtel de ville de Paris et je prie MM. les prévôt des marchands et échevins de l'employer à la construction du quai projeté par mon père, qui doit prendre au bout du quai de l'horloge et aboutir au pont Notre-Dame, vis-à-vis Saint-Denis de la Chartre. » Or le 4 mars 1774 le bureau de la ville, délibérant sur le legs, fut d'avis de le refuser « attendu qu'il paraissait peu convenable à la dignité du corps de ville de la capitale du royaume d'accepter ledit legs sans l'employer sur-le-champ à l'objet désigné ; que le bureau ne pouvait se dissimuler qu'il lui serait impossible, d'ici à un très grand nombre d'années, de s'occuper du quai projeté par M. Turgot, lorsqu'il était prévôt des marchands, attendu que cette construction exigeait une dépense très considérable, non seulement pour les ouvrages de construction, mais encore pour les acquisitions de terrains et de maisons, etc. »

Cependant en septembre 1786, le conseil étudia de nouveau la question, et cette fois elle fut résolue dans le sens indiqué par le testateur. « Il sera procédé à la démolition des maisons de la rue de la Pelleterie, sur le bord de la rivière, à la place desquelles maisons il sera édifié un nouveau quai avec un parapet d'alignement à celui du quai d'horloge. » Enfin le 18 avril 1788, une nouvelle délibération porta : «La rue de la Pelleterie sera supprimée jusque près de l'angle de l'église Saint-Barthélemy, la partie réservée de la rue sera nommée cul-de-sac Saint-Barthélemy. Pour remplacer ladite rue de la Pelleterie, il sera établi un passage de la rue Saint-Barthélemy à ladite rue de la Lanterne... Il sera établi un nouveau quai avec un parapet d'alignement à celui du quai de l'Horloge. Il aura 44 pieds de lon-

gueur et sera nommé quai de Breteuil. » Cet arrêt ne fut pas exécuté, et le quai depuis vingt ans était toujours à l'état de projet, mais le 24 messidor an VIII, il sortait enfin de ses limbes et la première pierre du quai de la Pelleterie était posée par le ministre de l'intérieur qui décida qu'à partir de ce moment le quai futur s'appellerait quai Desaix, en l'honneur du général Desaix de Voycoux tué à Marengo.

Depuis la troisième république, le nom de Desaix a disparu, et le quai se nomma quai de la Cité.

Dans les derniers jours d'avril, le bruit se répandit à Paris que le roi était malade et bientôt on sut qu'il s'agissait de la petite verole ; ce qui occasionna de grandes craintes ; toutes les transactions s'arrêterent, les affaires cessèrent; il y avait une inquietude générale dans toute la population et cette inquietude augmenta sensiblement lorsqu'on sut que des prières de quarante heures avaient été ordonnées, que la châsse de sainte Geneviève avait été découverte et qu'enfin les théâtres avaient reçu l'ordre de fermer leurs portes.

Pour satisfaire la curiosité et l'impatience du public qui se portait en foule à l'Hôtel de ville pour avoir des nouvelles de la maladie du roi, outre les bulletins qui étaient affichés aux portes on en mit en plusieurs endroits de la ville, et aux portes de quelques particuliers.

On remarqua cependant avec surprise que les eglises demeuraient désertes; cependant les six corps marchands témoignèrent le désir de faire dire une messe solennelle pour demander à Dieu la conservation des jours du roi et ils s'adressèrent à l'archevèque pour en obtenir la permission. Pendant le temps qu'exigeait cette formalité, le lieutenant général de police fut instruit de leur désir et il les manda auprès de lui pour les prier de s'abstenir de faire dire une messe, ce qui aurait pour résultat d'accroitre les alarmes de la population, le roi n'etant pas d'ailleurs dans un etat de danger qui nésessitât cette cérémonie. Les six corps promirent de s'abstenir mais les nouvelles étant devenues plus mauvaises ils n'hésiterent pas à suivre leur première inspiration et la messe fut célébrée le 6 mai.

A partir du 7 mai les bulletins signés par les médecins qui soignaient le roi furent imprimés.

Le 6, le Parlement avait rendu un arrêt pour ordonner que la châsse de sainte Geneviève, déjà découverte, fût descendue, et cet arrêt fut immédiatement notifié à l'abbé de Sainte-Geneviève, mais celui-ci refusa de s'y conformer, objectant qu'il n'avait pas été motivé par une lettre de cachet. Au reste les moines avaient fait tout ce qu'ils avaient pu pour exciter la curiosité publique, en formant une sorte de chambre noire dans laquelle la châsse était exposée, afin de faire mieux ressortir l'éclat des pierreries qui enrichissaient la précieuse relique.

Enfin l'archevêque de Paris donna un mandement portant la date du 9 mai et dans lequel il était dit que le roi rempli d'une confiance particulière envers sainte Geneviève, avait désiré que sa châsse fut descendue pour être exposée à la vénération des fidèles. En conséquence, le prélat ordonna que tout le clergé séculier et régulier de la ville et des faubourgs de Paris irait processionnellement en l'église Sainte Geneviève et que lui, le doyen et le chapitre de l'église métropolitaine commenceraient le lendemain. A l'égard des autres processions, pour éviter la confusion que leur concours eût pu occasionner, il prescrivit l'ordre, le jour et l'heure de leur marche, ce qui devait durer jusqu'au 12 après midi.

Le même jour parut un mandement de l'abbé de Sainte-Geneviève faisant mention du désir du roi et ordonnant que pour se conformer à ses ordres et à l'arrêt du Parlement, la châsse de sainte Geneviève, patronne de Paris, serait descendue avec les prières et cérémonies accoutumées et exposée à la vénération des fidèles sur l'autel dit de sainte Clotilde, et que quatre chanoines de ladite église feraient successivement jour et nuit des prières devant la châsse, etc.

En conséquence de tout ceci, la châsse fut enfin descendue et suivant l'usage, les lieutenants civil et criminel et les procureur et avocat du roi au Châtelet revêtus de robes rouges, se rendirent à 10 heures du soir à l'église Sainte-Geneviève avec les commissaires et autres officiers pour prendre la châsse en leur protection au nom de toute la ville, s'obligeant par serment et par écrit d'en répondre et à partir de ce moment ils restèrent au couvent et se relevèrent successiment à l'église auprès de la châsse.

Lé 10 mai, les Cours souveraines commencèrent leurs prières ; le Parlement vint en robe rouge et fut reçu par deux religieux et ensuite par le bailli et les autres officiers de l'abbaye dans la nef de l'église ; d'où passant par le milieu du chœur, les magistrats s'avancèrent jusqu'à l'endroit où reposait la châsse ; ils lui rendirent leurs devoirs et furent conduits ensuite dans la salle qui était preparée pour les recevoir.

Le dauphin avait écrit une lettre à M. le contrôleur général par laquelle il le priait de faire tenir sur-le-champ aux curés de la ville de Paris une somme de 200,000 livres à répartir entre eux pour être distribuée aux pauvres, en ajoutant que si le roi ne ratifiait pas ce don, il consentait à ce que cet argent fût pris sur les mois de sa pension et sur ceux de la dauphine.

Dès qu'on sut dans Paris que la châsse etait descendue, on vint de tous les quartiers à Sainte-Geneviève et il fallut poser des gardes à pied et à cheval aux portes et dresser de doubles barrières pour contenir la multitude qui grossissait sans cesse.

Malheureusement, toutes ces démonstrations furent inutiles, et vers la fin de la journée on apprit que le roi Louis XV avait cessé de vivre ce 10 mai 1774, à trois heures 20 minutes de l'après-midi.

Bien qu'on s'y attendît, l'événement causa une émotion profonde chez tous.

Avant de raconter les événements qui suivirent et d'entrer dans le récit du nouveau règne, continuons comme nous l'avons fait jusqu'ici, à jeter un coup d'œil sur les coutumes, les mœurs, les usages et les costumes des Parisiens, pendant le règne de Louis XV.

Disons d'abord que jamais époque ne fit plus « gémir les presses » que celle-ci, les gazetiers, les libellistes et les pamphlétaires s'en donnèrent à cœur joie; il ne se passait aucun événement à la cour ou à la ville qu'il ne donnât naissance aussitôt à quelque écrit en vers ou en prose : c'était une rage, la moitié de Paris chansonnait l'autre; mais qui ne se sentait pas le goût d'écrire en ce XVIIIe siècle où, sans compter Voltaire et Diderot, et ne nous occupant que des Parisiens, nous trouvons parmi les écrivains qui s'illustrèrent, les philosophes d'Holbach, d'Alembert Helvétius, les historiens Anquetil et Hénault, les poètes dramatiques ou lyriques J. B. Rousseau, Lemierre, Monterif, Carmontel, Sedaine, Favart, Collé, Marivaux, Dorat, de La Harpe, Caron de Beaumarchais, les romanciers Crébillon fils, de Caylus, etc. etc.

« L'histoire pardonne au XVIIIe siècle, ont dit MM. de Goncourt, parce que le XVIIIe siècle a aimé les lettres. Cela est la grandeur de ce temps, cela sera son excuse, d'avoir adoré l'intelligence, couronné la pensée, donné le triomphe et l'apothéose au génie vivant; d'avoir libéré l'homme de lettres de la sportule des grands pour l'élever à leurs poignées de main, d'avoir montré les couronnes courtisant les plumes; d'avoir jeté les plumes au gouvernement de l'opinion publique, à l'avant-garde de l'humanité, glorieuse excuse de ce siècle qui, de Choiseul à Turgot, a fêté les muses riantes ou armées, la parole, le livre, l'idée ! »

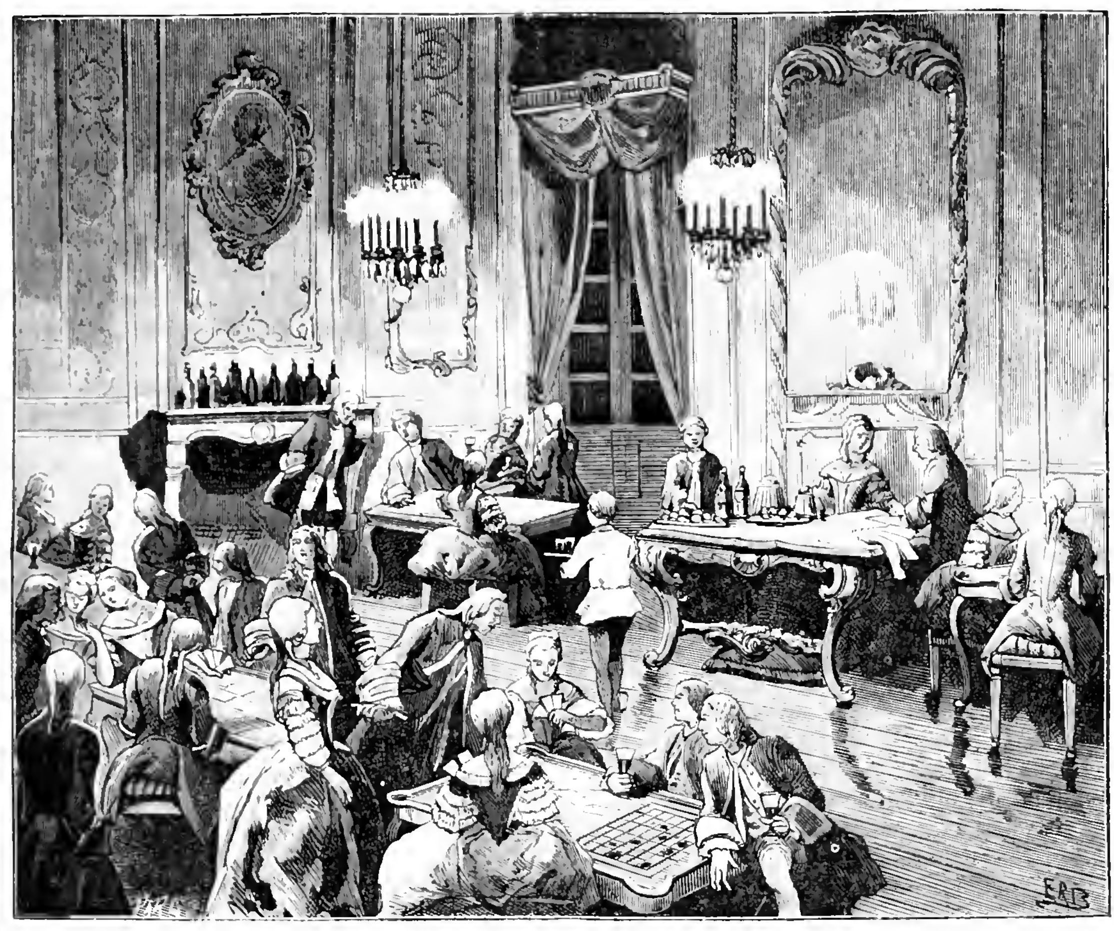
Mais ce ne sont pas seulement des écrivains célèbres que Paris a l'honneur de revendiquer comme ses enfants, il faut aussi compter le voyageur Bougainville, les astromones la Condamine, Lemonnier, Cassini, Pingri, Dionis du Séjour, le géomètre Alexis Clairault, les géographes Danville et de Vaugondy, les chirurgiens Bordenave et Morand, les artistes peintres Lemoine, Boucher, Charles Antoine et Noël Nicolas Coypel, Nicolas Bertin; les architectes Jean-Baptiste Chalgrin, Jacques et Jacques-Ange Gabriel; les sculpteurs Jean-Baptiste Lemoyne, Pierre Lepautre, Jean-Baptiste Pigalle, Etienne Maurice Falconet etc., etc.

Savants et lettrés jetaient l'éclat de leur talent sur ce siècle adonné à la débauche, au luxe, aux extravagances de toute espèce et pendant lequel Paris rivalisait avec Versailles de folies et d'excès : c'était le temps de ces fameuses petites maisons où les plus grands personnages allaient cacher leur parties libertines avec des filles qui, après tout, valaient bien les maîtresses du roi; c'était ainsi « qu'après avoir eu son domicile d'amour rue Basse-Saint-Pierre, à Chaillot, Lauzun déjà fané, soupait dans sa petite maison de la barrière du Maine avec des danseuses de l'Opéra entre-caressées par MM. de Noailles, de Dillon, de Choiseul, de Narbonne, de Talleyrand. » Le comte de Charolais s'enfermait dans sa petite maison du faubourg avec Mme de Courchamp; M. de Richelieu avait pour maîtresse Mme de la Popelinière, la femme du fermier général « qui aurait dû payer aux barrières comme bête à cornes »; le prince de Soubise fit un arrangement avec Mlle Audinot, « au lieu de 3,000 livres qu'il lui donnait, il lui donne 1,200 livres pour ses menus plaisirs, et 1,200 à sa mère pour la dépense de sa maison et toutes ses provisions. Il a fait le même marché avec la petite Dervieu. Il n'y a que les demoiselles Coste et Guimard à qui il donne les 3,000 livres. » Au reste tout cela se passait au grand jour et Mlle de Romans promenant aux Tuileries un fils qu'elle avait eu de Louis XV, et se trouvant dans la foule s'écriait :

— Eh! Mesdames et Messieurs, n'écrasez pas et laissez respirer l'enfant du roi !

Certains prélats ne craignaient pas de mener semblable vie, et les moines les imitaient. Ce fut ainsi qu'à l'occasion d'un père capucin qui s'étant rendu chez une fille mal famée y avait laissé sa béquille, une chanson parut en 1737, qu'on appela *la Béquille du père Barnaba :* en un instant elle devint populaire et se chanta partout: bien plus, l'air resta et toutes les chansons satiriques de l'époque furent faites sur l'air de *la Béquille du père Barnaba.* « Les étrennes de 1737, dit M. A. Challamel, furent toutes chargées de béquilles; les couvertures d'almanach, les tabatières, les frisures, les desserts artificiels et mêmes les morceaux de pain d'épices portaient un capucin tenant une béquille. La fameuse chanson fut écrite sur les assiettes; on la chantait à la fin des repas et les musiciens qui couraient les rues mettaient leurs airs en béquilles. »

Au reste, jamais on ne pratiqua tant l'allusion. Nous avons parlé des silhouettes, dessins tirés de profil par allusion au contrôleur général des finances Silhouette, et des tabatières qui aussi portèrent ce nom; plus tard on inventa les écrans à la Monteynard; ils étaient établis sur un pied en forme de boule, base mobile qui servait à les faire rouler aisément partout et comme on voulait, mais comme elle était en même temps plombée de telle façon qu'on renversât les écrans, ils se relevaient toujours d'eux-mêmes, allusion à la situation du ministre qui, très balloté par la poli-



Les cabarets sous Louis XV.

tique, n'en continuait pas moins à rester toujours debout au ministère.

Naturellement le luxe des habitations parisiennes fut en rapport avec les habitudes de confort et d'élégance qui se glissaient partout. Bachaumont cite « une chambre à coucher meublée de moire bleue fort claire, une jolie table de nuit d'un bois violet sur laquelle plusieurs flacons de cristal garnis d'or et un flambeau d'argent; salon fond cramoisi à trois couleurs, » mais nous avons donné le détail d'un appartement d'une belle impure; au reste on pouvait consulter Bachaumont pour meubler sa maison à la mode du jour ainsi que le fit le maréchal d'Isenghein qui s'adressa à lui pour cela. « Prendre MM. Constant et Cartaut pour les grands parcs et les grands jardins, M. de la Chapelle, le meilleur élève de Lenôtre pour bosquets, parterres et autres gentillesses, MM. Slodz sculpteurs du roi, excellents pour les ornements extérieurs, cheminées, buffets, coquilles, cuvettes de marbre de salle à manger, vases, brasiers de feu, bras de cheminée, girandoles, chandeliers de bronze doré, vases pour les jardins en pierre, en bronze, en plomb, en terre cuite, en potin, gens d'honneur et de probité, point durs, point intéressés et ennemis des colifichets, prendre pour les statues de marbre, Bouchardon, Lemoyne fils, les frères Adam, la Datte, prendre le sieur Pingat, Collins est trop cher, pour nettoyer les tableaux Pingat est sur le pont Notre-Dame, *aux Armes d'Espagne;* les sieurs Morizeau et Lesueur pour les sculptures des bordures, puis Charny et Cayeux; et pour les bordures ordinaires de *composition* le sieur de Launay, quai de Gesvres *à l'étoile.* »

Tous ces gens-là étaient des fournisseurs en vogue, de même que chez le brocanteur Dufresne on trouvait une foule de jolis objets de haute curiosité, chez Habermann les meubles, les sièges chez Radel, les glaces chez Pineau, c'était là que s'approvisionnaient les riches et les grands.

« Au milieu de leurs appartements, lisons nous dans les *Mémoires du peuple français*, plusieurs dames tenaient café. Des tables de deux, trois ou quatre places etaient dressées, les unes garnies de

cartes, jetons, échecs, damiers, tric-tracs, les autres de bière, de vin, d'orgeat et de limonade. La maîtresse de la maison, vêtue à l'anglaise, était assise à une grande table en forme de comptoir sur laquelle on trouvait des oranges, des biscuits, des brochures et tous les journaux. Les liqueurs étaient rangées sur la tablette de la cheminée. Les valets de la maison portaient la veste blanche et le bonnet blanc, on les appelait garçons comme dans les cafés publics. La dame de comptoir ne se levait pour personne. Chacun se plaçait à la table qui lui convenait.

« A l'époque des cafés en salons, la soirée se terminait par un souper pris dans la salle à manger, où se trouvaient de petites tables de cinq places au plus, places numérotées, livrées au sort pour prévenir toute discussion entre les dames. Les invités y trouvaient la poule au riz, de fortes pièces de rôti, une entrée et un entremets. Les pièces principales étaient sur le buffet, les deux autres mets sur chaque table.

« Des amateurs jouaient ensuite des pantomimes ou des proverbes, d'autres dansaient et chantaient. »

Ces tables servies dans des « cafés en appartements, » nous amènent tout naturellement à parler de la nourriture.

« Dans le dernier siècle, on servait, dit Mercier, des masses considérables de viande et on les servait en pyramides. Les petits plats qui coûtent dix fois plus qu'un gros n'étaient pas encore connus. On ne sait manger délicatement que depuis un demi-siècle. La délicieuse cuisine du règne de Louis XV fut inconnue même à Louis XIV : il n'a jamais tâté de la garbure. On ne mange pas le quart de ce qui est servi, et ce n'est pas sans raison que les domestiques sont gros et gras; ils font bien meilleure chère que l'ordre de la bourgeoisie, ils le savent, ils en sont fiers : qui pourrait nombrer tous les mets de la nouvelle cuisine? c'est un idiome absolument neuf. J'ai goûté des mets accommodés de tant de manières et préparés avec tant d'art que je ne pouvais plus imaginer ce que ce pouvait être. »

Voltaire n'était pas favorable à cette nouvelle cuisine, car il écrivait en 1765, au comte d'Autrey :

« Si j'avois pu vous posséder, j'aurois tâché de vous faire une bonne chère plus simple que délicate. J'avoue que mon estomac ne s'accommode pas de la nouvelle cuisine. Je ne puis souffrir un riz de veau qui nage dans une sauce salée, laquelle s'élève quinze lignes au dessus de ce petit riz de veau. Je ne puis manger d'un hachis composé de dinde, de lièvre et de lapin qu'on veut me faire prendre pour une seule viande. Je n'aime ni le pigeon à la crapaudine ni le pain qui n'a pas de croûte. Je bois du vin modérément, et je trouve fort étranges les gens qui mangent sans boire et qui ne savent même pas ce qu'ils mangent. Je ne désapprouve point qu'on dise le *Benedicite*, mais je souhaite qu'on s'en tienne là. Quant aux cuisiniers, je ne saurois supporter l'essence du jambon, ni l'excès des morilles, des champignons, et de poivre, et de muscade avec lesquels ils déguisent des mets très sains en eux-mêmes et que je ne voudrois pas seulement qu'on lardât. Il y a des gens qui vous mettent sur la table un grand surtout où il est défendu de toucher; cela m'a paru très incivil; je veux que le pain soit cuit au four et jamais dans un privé. Un souper sans apprêts, tel que je le propose, fait espérer un sommeil fort doux et fort plein et qui ne sera troublé par aucun songe désagréable. »

Il ne faudrait pas cependant induire de là qu'on avait abandonné les pièces de résistance : point, Mercier nous apprend qu'on recherchait alors les tortues de la Jamaïque et qu'on en faisait un plat qui coûtait un millier d'écus; il parle aussi du sanglier à la crapaudine qu'on arrosait de soixante bouteilles de vin de champagne. « Oui je l'ai vu de mes yeux sur le gril, on l'environne d'un brasier ardent, on le larde de foie gras, on le flambe avec des graisses fines, on l'inonde avec des vins les plus savoureux ; il est servi tout entier avec sa hure. »

Mais ces grosses pièces répugnaient aux grandes dames qui prétendaient qu'il était ignoble de mâcher comme le fait le vulgaire, et à l'instigation de quelques-unes d'elles, on imagina de tout mettre en bouillies et en consommés. « Une duchesse vous avale un aloyau réduit en gelée et ne veut point travailler comme une harengère après un morceau de viande. Il ne lui faut que des jus qui descendent promptement dans son estomac sans l'effort ni la gêne de la mastication. » La viande de boucherie n'était déja bonne que pour le peuple, la volaille commence à devenir roturière ; il faut des plats qui n'aient ni le nom ni l'apparence de ce qu'on mange.

Cependant vers la fin du règne de Louis XV, la satiété est au comble : « les laquais ne s'en vont plus au dessert et restent jusqu'à la fin du repas. On ne l'allonge plus, il est plus court. Nos repas sont un peu tristes, on ne boit plus, on change d'assiettes sans les salir; une certaine dignite froide a remplacé la gaieté que le vin inspirait jadis; les riches ne font plus bonne chère, parce qu'ils ont commencé de trop bonne heure et qu'ils ont le goût émoussé. Souvent le maître de la maison au milieu d'une table délicieusement servie, boit tristement du lait, des jus et des coulis : voilà la cuisine nouvelle, aux banquets fastueux des grands et des riches il n'est pas rare de voir des femmes ne boire que de l'eau, ne pas toucher à vingt mets délicats, bailler, se plaindre de leur estomac et les hommes les imiter en dédaignant le vin par air et pour afficher le bon ton ».

On faisait trois repas; on déjeunait le ma-

tin, on dînait à 2 ou 3 heures et on soupait le soir.

Déjà « l'usage du café au lait, dit Mercier, a prévalu et est si répandu parmi le peuple qu'il est devenu l'éternel déjeuner de tous les ouvriers en chambre. Ils en boivent une prodigieuse quantité et disent que cela les soutient le plus souvent jusqu'au soir. Ainsi ils ne font plus que deux repas, le grand déjeuner et la persillade du soir. »

C'était plus par raison d'économie que par goût que les travailleurs qui, plus que tous autres, eussent eu besoin d'aliments solides, ne faisaient plus que deux repas.

Le déjeuner est le repas des amis, a dit Rousseau, les valets en sont exclus, les importuns ne s'y montrent point. Le bel air était de dîner à deux heures; cependant il y avait des exceptions pour une heure et surtout pour trois heures : « A trois heures, lit-on dans le *Tableau de Paris*, on voit peu de monde dans les rues parce que chacun dîne : c'est un temps de calme, mais qui ne doit pas durer longtemps. Les seigneurs ne dînent qu'à trois heures et demie, à cinq heures et un quart, c'est un tapage affreux, infernal. Toutes les rues sont embarrassées; toutes les voitures roulent en tous sens, volent aux différents spectacles. Les cafés se remplissent. A neuf heures du soir, le mouvement recommence, c'est le défilé des spectacles. »

Entre le dîner et le souper venait la collation, de gâteaux, de liqueurs, de fruits etc.

Enfin venait le souper vers neuf heures, à la sortie du théâtre; il se prolongeait jusqu'à onze heures généralement et souvent beaucoup plus loin. On réservait tout son appétit et tout son esprit pour le souper; mais comme le disait Mercier : « point de maisons assez riches à Paris pour donner à dîner et à souper, la robe dîne et la finance soupe. »

La vaisselle plate était fort commune au XVIIIe siècle : depuis que le régent s'était fait faire une batterie de cuisine en argent et que Louis XV l'eût imité, tout le monde voulut avoir de la vaisselle plate et dans les premières années du règne on servait dans les cafés de Paris le café dans des soucoupes d'argent; c'était surtout les gens de finance, les fermiers généraux et même bon nombre de magistrats qui se signalaient par le luxe de leur argenterie de table.

Et, bien qu'en 1759, on en eût envoyé à la monnaie pour 20 millions, une douzaine d'années plus tard il y en avait sur les tables des riches particuliers tout autant qu'auparavant.

Venons au costume : « Plus on avance, dit M. Quicherat, dans le règne de Louis XV, moins le bon goût préside à la façon des habits; la mode s'épuise en variations sur un thème ingrat, sans revenir au naturel qu'elle a perdu de vue. Cela est surtout sensible dans l'ajustement des femmes : il devient de plus en plus chiffonné et confus. La forme du corps humain est pour lui comme si elle n'existait pas. Il semble n'avoir pas d'autre objet que de montrer combien de pièces et de morceaux peuvent être réunis ensemble pour former des poupées habillées. »

En 1774 les femmes portaient encore la robe à dos flottant; elle était ouverte au corsage et à la jupe; le corsage était ajusté sous la pièce volante, et fortement échancré sur les hanches, lacé dans le dos et muni de baleines de tous côtés de façon que le corps était très serré, très gêné, mais formait le pain de sucre, ce qui était le véritable bon goût du jour.

En 1770 un livre dirigé contre l'usage meurtrier des corsets avait tenté de réagir contre cette mode barbare qui a survécu à toutes nos révolutions. Voici son titre : *Dégradation de l'espèce humaine par l'usage des corps à baleines, ouvrage dans lequel on démontre que c'est aller contre les lois de la nature, augmenter la dépopulation et abâtardir pour ainsi dire l'homme, que de le mettre à la torture dès les premiers instants de son existence, sous prétexte de le former*. Ce livre ne décida pas une seule femme à retirer une baleine de son corset.

Depuis 1760, les pans des robes s'ouvraient en rond et se prolongeaient par derrière en une queue qui était relevée sur le panier dont nous avons parlé, et qui faillit disparaître lorsqu'au milieu du siècle les acteurs de la Comédie-Française eurent enfin le bon esprit de ne plus jouer les rôles tragiques, en paniers et de joindre à l'illusion de la parole et du geste celle du costume.

« Les robes des jeunes personnes, disent les *Mémoires du peuple français*, appelées fausses robes, n'ont pas de pièces volantes et sont lacées dans le dos; elles sont cousues sur un corps en bougran et barde de baleines, appareil en forme de gaine qui doit, assure-t-on, empêcher la taille de se gâter. Le nom de fourreau se donne à la fausse robe dont la jupe n'a pas de queue. Dans la moyenne tenue, les jeunes personnes portent un tablier. Avant 1760, pour couvrir la poitrine au défaut de la robe, on fit des devants de gorge tout unis sur lesquels on établit plus tard des échelles de rubans. Les dames se servaient à la même époque de « compères » ou de deux petits devants attachés sous les échancrures de la robe et s'assemblant au moyen de boutons. »

On posait des bouquets de fleurs artificielles sur le corsage, et de petites montres appendaient à des chaînes de col. En 1770, les couturières adoptèrent au fichu un coqueluchon se tenant tout droit sur les épaules, au moyen d'une garniture d'apprêt en forme de cerceau, le coqueluchon s'appela d'abord un monte au ciel, puis ensuite un parlement.

Mais ce fut surtout par les coiffures excentriques que les femmes se distinguèrent : la mode consista à relever les cheveux sur le sommet de

la tête ; ceux de derrière étant lissés, ceux de devant crêpés très menu et tirés sur le crâne de manière à former une sorte de diadème autour du front et des tempes. C'est ce qu'on appelait le Tapé ; des boucles étaient disposées autour du tapé ou au bas vers les oreilles, avec le bout des cheveux relevés de la nuque ; on inventait des combinaisons de cimier ; les boucles se disposaient en marrons, en brisures, en béquilles. On appelait des barrières, les mèches lisses conduites entre les boucles et le tapé ; les tire-bouchons qui pendaient de derrière les oreilles sur les épaules, se nommaient des dragonnes, les favoris étaient deux boucles de cheveux formant un croissant renversé sur le front.

Une huppe fut bientôt le complément indispensable de la coiffure. *Le Mercure* de 1763 nous en donne la description : « Figure-toi deux grands ailerons de chaque côté du visage, qui excèdent de sept à huit pouces la physionomie et de deux ou trois les plus grands nez de France. Ces ailerons ne paraissent rien par le haut, car il faut que la huppe ait sa saillie franche ; mais ils sont attachés par derrière à une ample bourse de linge qui enveloppe le volumineux amas de cheveux dont les Françoises font à présent leur plus chère parure. On met par là dessus une espèce de carcasse en rubans bouillonnés, qui paraît nouée avec une rosette des mêmes rubans vers l'extrémité postérieure du crâne. Je suis bien trompé si cela n'est pas appelé ingénieusement un *cabriolet*. Je n'ose cependant t'en assurer, car leurs ouvrières et marchandes de brillants chiffons, la plupart du temps sans goût comme sans raisonnement, ont la suprême législation sur cette partie, et chaque semaine changent les noms de ces bagatelles, pour obliger celles qui les portent à en faire faire de nouvelles ».

« Il y eut après cela, ajouta l'auteur de l'*Histoire du costume en France*, l'édifice de la chevelure montant toujours, des cornettes qui ne consistèrent plus qu'en un fond entouré d'une garniture. Le tout n'était guère plus large que la main et semblait une cocarde plutôt qu'une coiffure. Puis un nouveau caprice fit restaurer la forme du bonnet, en dépit du sens commun, car la cornette avec passe et rayons perchés sur le sommet du tapé produisit tout juste l'effet du linge qu'on met sécher sur un buisson. »

Nous n'en finirions pas s'il nous fallait consigner ici toutes les modes de coiffure successivement adoptées par les femmes : tantôt c'est le bonnet de dentelle à tous vents, accompagné de deux barbes descendant jusqu'au chignon ; plus le chignon était volumineux, plus il était beau et admiré ; on en voyait dont la largeur couvrait entièrement et débordait le cou. Un ruban très large s'enroulait autour du toupet et se terminait par un nœud superbe ; le bonnet était devenu de grande mode et le génie des modistes s'exerçait chaque jour à lui trouver de nouvelles formes et de nouveaux noms. On vit alors paraître les bonnets en *rave*, en *navet*, en *choux*, en *laitue*, en *asperge*. Bonnets à la *grenade*, à la *cerise*, à la *fanfan*, en *gondole*, à la *Thisbé*, au *parc Anglais*, au *vol d'amour*, aux *sentiments repliés*.

Il est vrai que pour ne pas rester en arrière, les couturières inventaient de leur côté les jupes *émues*, *ébaubies*, *soufflées*, *décidées*, *galantes*, *craintives*, *arrogantes*, *fugitives* etc..

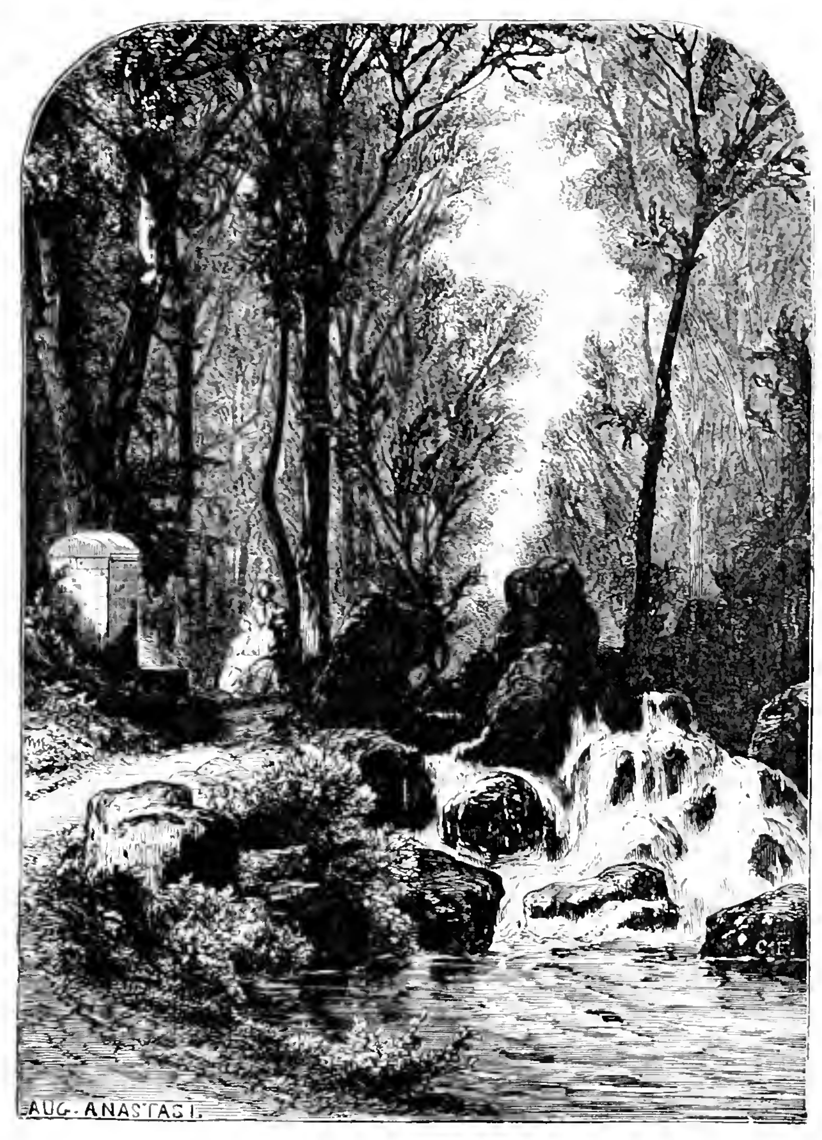
Les femmes se coiffèrent au quesaco, mais elles abandonnèrent cette coiffure pour le pouff au sentiment qui lui était infiniment supérieur par la multitude de choses qui entraient dans sa composition, et par le génie qu'il exigeait pour le varier avec art. On l'appelait *pouff*, à raison de la confusion d'objets qu'il pouvait contenir et *au sentiment* parce qu'il devait être relatif à ce qu'on aimait. *Les Mémoires secrets* du 26 avril 1774 nous donnent la description du pouff au sentiment de la duchesse de Chartres. « Dans celui de son S. A. S. au fond est une femme assise sur un fauteuil et tenant un nourrisson ; ce qui désigne M. le duc de Valois et sa nourrice. A la droite est un perroquet becquetant une cerise, oiseau précieux à la princesse. A gauche est un petit nègre, image de celui qu'elle aime beaucoup. Le surplus est garni de touffes de cheveux de M. le duc de Chartres, son mari, de M. le duc de Penthièvre, son père, de M. le duc d'Orléans, son beau-père, etc... Toutes les femmes veulent avoir un pouffe et en raffolent. »

En avoir un, soit, mais le porter sur sa tête sans y être obligée, c'était roide !

Enfin ! la mode ! Il y avait à Paris à cette époque, un homme qui était l'arbitre de la coiffure des dames ; c'était un sieur Legros qui tenait académie de coiffures dont les élèves étaient récompensés des progrès qu'ils faisaient dans ce bel art, par des diplômes et des médailles qu'il leur décernait. Il y avait là des prêteuses de têtes ; c'étaient des jeunes filles pourvues de beaux cheveux qui servaient aux démonstrations du maître et aux travaux des élèves, et les jours de fêtes, Legros promenait triomphalement ses prêteuses sur les boulevards pour faire admirer aux connaisseurs le résultat des nouvelles combinaisons de coiffures produites par son imagination féconde.

Les chapeaux de paille, dits à la Bastienne, commencèrent à être en vogue en 1765.

La poudre, le fard et les mouches étaient toujours les accessoires indispensables de la toilette féminine ; un moment on put espérer que la poudre allait disparaître après 1765, le peuple souffrait cruellement de la disette, et Rousseau avait dit : « il faut de la poudre pour nos perruques, voilà pourquoi les pauvres n'ont pas de pain ; » mais c'eût été un trop dur sacrifice que celui de



La cascade du parc Monceau

renoncer à s'enfariner la tête; malgré les paroles du philosophe, la poudre tint bon.

Quant au fard, le bon ton voulait qu'il fût très épais et qu'il touchât les paupières inférieures de l'œil; cela, disait-on, donnait du feu aux yeux; on tenait tant à ce rouge que toutes les femmes avaient dans leur poche une boite, plus ou moins riche, dans laquelle étaient les mouches, le pinceau et surtout le miroir. Plusieurs dames renouvelaient sans façon, à leur aise, leurs belles joues rouges, partout où elles se trouvaient.

« Avec tout cet attirail venait la chaussure. Le soulier, bien pointu, avait un talon épais d'un pouce et demi de haut. On a déjà dit que les femmes, ainsi chaussées, ressemblaient en marchant à des pigeons pattus. Toute la partie depuis le coup-de-pied jusqu'à la pointe était nécessairement ployée, c'était sur elle seulement que les femmes marchaient. Cette chaussure les forçait à jeter le corps en arrière, afin de le tenir en équilibre en luttant contre la pente naturelle qui le porte en avant ; je puis vous assurer que tout cela, avec de grands ou de petits paniers sur les côtés, formait un personnage bien ridicule. »

Tout en se montrant aussi sévère, l'écrivain avoue cependant que « tout cela n'empêchait pas que les femmes ne fussent alors très aimables; elles ne l'étaient point par leur ajustement et leur coiffure, mais par une politesse délicate ».

M. de Vaublanc est aussi surpris de la singularité de la toilette des hommes. « Ils avaient

dit-il, des coiffures à l'oiseau, en cabriolet, à la grecque; en marrons, la grecque était surtout remarquable : les cheveux poudrés, frisés et surtout crêpés s'élevaient sur la tête. Les procureurs et les avocats aimaient cette coiffure. Il résultait de la quantité de poudre que recevait la tête, que les chambres, les cabinets en étaient salis. Lorsque la coiffure était finie, on la poudrait à grande houppe et de loin. Il fallait se mettre alors sur le palier de l'appartement, et c'était l'escalier qui recevait tous ces nuages de poudre, ainsi que les personnes qui y montaient.

« D'autres élégants, et c'étaient les plus merveilleux, avaient un cabinet particulier, destiné à cet usage. Quand l'échafaudage de la coiffure était achevé, le coiffeur armé de sa longue et grosse houppe de soie, rempli d'un noble enthousiasme, lançait de toute sa force la poudre la plus fine en l'air, contre le plafond, l'élégant se plaçait de manière à recevoir sur la tête cette poudre fine lorsqu'elle retombait du plafond. L'artiste animé par le succès, recommençait avec vigueur le jet de la poudre jusqu'à ce qu'il fût content de l'effet de cette neige blanche ou demi blonde. Le poudré sortait triomphant de son cabinet, sûr du succès que lui préparait dans les salons et dans les coulisses une tête si bien poudrée. Cela s'appelait poudré en frimas. D'autres disaient poudré aux œufs et je ne sais pourquoi. On ne manquait pas de mettre une grande quantité de poudre dans les cheveux de derrière quoiqu'on les enfermât dans une bourse de taffetas noir, qui d'abord fut très grande, diminua ensuite peu à peu et devint très petite. Elle prit alors le nom élégant de crapaud. »

Avec le toupet grec, les hommes se servirent moins de chapeau que jamais, et les chapeliers les firent aussi plats qu'ils purent afin qu'ils fussent commodément portés sous le bras; cependant, après 1760, on put voir ce qu'on ne voyait plus depuis longtemps, le chapeau placé sur la tête, grâce à l'adoption de la perruque de chasse ou de campagne, de petit format, et sur laquelle un chapeau de feutre gris, vert ou brun, tout bas, avec un petit rebord pouvait se poser d'une façon assez galante.

Ce fut en 1768, que parurent les premiers gilets : c'étaient des vestes sans manches à l'imitation de celles des Anglais, et qui étaient croisées à double rang de boutons et de boutonnières.

L'ensemble de l'habillement des hommes devenait chaque jour plus simple; les habits furent beaucoup moins amples, ils étaient échancrés sur le devant et ne fermaient pas, les boutons étaient de simples ornements. Les habits de cour étaient pailletés, et les pierres de Strass avaient peu à peu remplacé la dorure. Le frac était l'habit généralement adopté par les jeunes gens qui se trouvaient à l'aise dans ce petit vêtement sans boutons ni poches, et l'hiver, l'usage de la redingote commençait à devenir général ; elle remplaçait le manteau qui fut relégué pour les besoins du voyage; au reste depuis que le parapluie était devenu à la mode on n'avait plus besoin de manteau, et les bourgeois prirent si bien ce meuble sous leur protection qu'on n'en voyait pas un marchant à pied, sans avoir son parapluie sous le bras; qu'il plût ou qu'il fît beau, il ne s'en séparait jamais; il l'abritait contre l'eau du ciel, et pouvait lui servir au besoin d'arme défensive.

C'était donc orné de ce fameux parapluie qu'on le voyait le dimanche se promener au Palais-Royal ou aux Champs-Élysées et s'arrêter devant les opérateurs, les arracheurs de dents, les charlatans qui trônaient sur la place publique, car ils étaient toujours nombreux : on se pâmait d'aise à la foire Saint-Germain où, nous apprend Mercier, on créait des géants à l'aide d'un ingénieux système de coiffures et de brodequins au talon élevé, des animaux extraordinaires et uniques, avec des ourses rasées, épilées, auxquelles on avait passé des chemises, vestes et culottes; des colosses de bois qui parlaient, grâce à un petit garçon placé dans leur ventre, etc.

Que de célébrités de tous genres débutèrent aux foires Saint-Germain ou Saint-Ovide et s'y firent une réputation justement méritée. M. Victor Fournel, dans ses *Spectacles populaires*, a esquissé quelques-uns de ces types, chers aux bourgeois du XVIIIe siècle. C'est d'abord Gertrude Boon, plus connue sous le nom de la Belle Tourneuse, qui attirait tous les ans une foule immense dans la baraque de la dame Baron. Elle se piquait trois épées au coin de chaque œil et pendant un quart d'heure tournait ainsi sur elle-même, au son des violons, avec une éblouissante rapidité, sans perdre un moment l'équilibre et sans qu'une des épées quittât son poste. Gertrude Boon était aussi sage que belle, elle épousa un homme puissamment riche.

Puis ce fut Grimaldi, surnommé la Jambe de Fer, l'un des plus intrépides cabrioleurs que l'on ait vus. « Il avait parié, dit M. Fournel, que dans le divertissement du *prix de Cythère* il bondirait jusqu'à la hauteur des lustres, et il tint si bien parole, que du coup qu'il donna dans celui du milieu, il en fit sauter une pierre dans la figure de Méhémet Effendi, ambassadeur de la Porte, qui se trouvait dans la loge du roi. A l'issue du spectacle, Grimaldi se présenta devant lui espérant une récompense, mais il fut rossé haut et ferme par les esclaves de l'ambassadeur, qui prétendirent qu'il avait manqué de respect à leur maître. Ces Turcs n'ont jamais rien compris aux arts. Quelques jours après, il annonça qu'il danserait une entrée de nain surprenante. Pour cela, il se fit fabriquer un énorme turban qui englobait

sa tête et sa poitrine; à ses hanches étaient attachés deux petits bras postiches et sur son ventre nu, il avait fait peindre un visage de nain qui changeait de physionomie à chaque mouvement de sa peau, mais la police intervint, et comme il insistait, en homme qui se voit enlever sa gloire, l'exempt de la foire l'envoya coucher en prison.

« Jambe de Fer avait pour danseuse, disent les anecdotes dramatiques, sa femme, sa fille ou sa sœur, tout ce que l'on voudra, car on n'a jamais pu débrouiller leur degré de parenté. C'était une nymphe trapue qui lui disputait en vigueur et en agilité le prix de la gargouillade; mais malgré tout son mérite, elle ne fut point goûtée à Paris, qui déjà comme aujourd'hui, consacrait ou cassait les réputations venues de province. »

En janvier 1774, « le phénomène curieux d'une fille âgée de vingt ans, n'ayant que deux pieds quatre pouces, fut annoncé partout, et les bons bourgeois s'empressèrent d'aller voir une naine si extraordinaire, pour la modique somme de deux sous; mais ils étaient reçus dans la baraque par une fort jolie personne, qui leur montrait en riant qu'en effet, bien qu'âgée de vingt ans, elle n'avait que deux *pieds* et quatre *pouces*, tout comme les aimables personnes qui voulaient bien l'honorer de leur visite. » Quelques spectateurs prirent gaîment la chose et se retirèrent en riant, mais d'autres, furieux d'avoir été pris pour dupes, faillirent faire un mauvais parti au maître de la baraque qui se vit bientôt contraint de cesser cette plaisanterie.

Ce fut peut-être cette tromperie qui rendit les Parisiens défiants, lorsque l'anglais Wildman fit afficher dans Paris que le 26 février, il ferait à la foire Saint Germain quatre experiences, qu'il engageait fort les amateurs à venir voir; il prétendait avoir trouvé le moyen d'apprivoiser les abeilles et s'engageait :

1° A faire sortir à son appel les abeilles d'une ruche et à leur commander d'aller se placer sur tel chapeau des spectateurs qu'on voudrait bien lui indiquer, ce que les dites abeilles s'empresseraient d'exécuter;

2° A les faire venir s'entortiller autour de son bras en forme de manchon, sans lui faire aucun mal;

3° A se les appliquer sur le visage, en forme de masque, de façon à ce qu'elles le couvrissent entièrement;

4° Enfin à les faire rentrer dans leur ruche à son commandement.

Un pareil spectacle était certainement curieux, mais on craignait qu'il en fût comme de la naine à deux pieds; cependant quelques amateurs se risquèrent et ils furent si satisfaits de ce qu'ils avaient vu, qu'ils engagèrent tous leur amis à aller admirer Wildman qui, non seulement fit les expériences qu'il avait annoncées, mais de plus annonça qu'il pourrait faire prendre à ses abeilles cinquante positions différentes à deux minutes d'intervalle entre chaque. Et il n'avait pas besoin d'abeilles particulières pour cela, il se faisait fort d'opérer « avec tel essaim qu'on lui présentera, même avec des guêpes ou des mouches les plus méchantes, qu'il apprivoisera en cinq minutes ».

Le boniment parlé ou écrit fut en faveur sous Louis XV et les habiles qui savaient en jouer y trouvaient parfois des éléments de fortune, tels que le fameux Lyonnois, médecin consultant des chiens de Sa Majesté, et ses nièces mesdemoiselles Demoncy et Varichon qui faisaient répandre, en 1774, un prospectus dans lequel elles annonçaient leurs talents et donnaient leurs tarifs pour couper, saigner, tondre les chiens et les chats, rogner les oreilles, nettoyer les yeux, raffermir la poitrine, remettre les cuisses, enlever la gale, la morve, la toux, les ulcères, cancers, fractures, blessures et maladies quelconques des susdits.

Lyonnois avait été mis en vogue par la guérison de la chienne de Mme de Pompadour, et son titre de médecin consultant des chiens de Sa Majesté Louis XV lui valait douze cents livres de pension. « Il savait, dit M. Fournel, apprecier à sa valeur et traitait de collègue à collègue avec les membres de la Faculté. C'est de lui cette réponse magnifique à un docteur celèbre dont il venait de guérir le toutou malade, et qui insistait pour lui payer ses soins. « Allons donc, monsieur le docteur, voulez-vous m'humilier? Entre confrères, vous savez bien que ce n'est rien. » Mais quand il n'avait pas affaire à un collègue, il en était tout autrement. On a de lui un billet à la Gourdan qui s'exprime en ces termes : « Votre petite chienne, madame, est en bonne santé; je vous prie qu'on la vienne chercher demain et de m'envoyer par le porteur *soixante et quinze louis* à quoi se montent sa pension et mes honoraires. »

On ne sera pas surpris d'apprendre que Lyonnois put, sur ses économies, s'acheter un château et la terre de Vernon en Bourgogne

Mais c'était surtout devant les farceurs faisant la parade que les bourgeois et le populaire s'arrêtaient et formaient foule; nous avons déjà parlé de celle qui se faisait au théâtre de Nicolet, mais tous les théâtres forains qui s'étaient établis sur les nouveaux boulevards, usaient et abusaient de la parade pour appeler les spectateurs. C'était à qui, parmi les paradistes, lancerait aux auditeurs qui écoutaient bouche béante, le mot le plus grivois et l'expression la plus salée. Rousseau (de Toulouse) dans sa *Lettre sur les spectacles des boulevards*, en fit une violente satire; les établissements ouverts là, étaient selon lui le rendez-vous des filles de mauvaise vie, des escrocs et des valets ; « des criminels ont avoué qu'ils avaient été perdus par eux et on se plaignait généralement de la licence effrénée qui y régnait, mais cette licence était tellement entrée dans les mœurs de

l'époque, qu'il eut été bien difficile de la combattre utilement ».

D'ailleurs, il faut bien le reconnaitre, quoiqu'on ait dit de la courtoisie, des belles manières de la société du XVIIIe siècle, il est bien certain que les mœurs bourgeoises et populaires n'étaient nullement raffinées. Écoutons Saint Foix : « Le peuple de Paris est une portion d'hommes qu'une égalité de bassesse dans la condition réunit : Ils se querellent, ils se battent, se tendent la main, se rendent service et se desservent tout à la fois ; un moment voit renôitre et mourir leur amitié. Ils se raccommodent et se brouillent sans s'entendre. Les gens mariés d'entre le peuple se parlent toujours comme s'ils alloient se battre. Cela les accoutume à une rudesse de manières qui ne fait pas grand effet, même quand elle est sérieuse et qu'il y entre de la colère. Une femme ne s'alarme pas de s'entendre dire des gros mots; elle y est faite en tems de paix comme en tems de guerre. Le mari de son côté, n'est point surpris d'une réplique brutale, ses oreilles n'y trouvent rien d'étrange. Le coup de poing avertit seulement que la querelle est sérieuse et leur façon de parler est toujours si voisine que ce coup de poing ne fait pas un grand dérangement ».

XXXV

Louis XVI. — Rentrée du Parlement. — *Le Barbier de Séville*. — Mlle Laguerre. — Les maisons de jeu. — Suppression des jurandes. — Les coiffures. — Le Mont-de-Piété. — Mort de Voltaire. — La pompe à feu. — Les sourds-muets. — La duchesse d'Angoulême. — Le bois de Boulogne. — *La Muette; Madrid; Bagatelle; le Ranelagh*. — Saint-Louis-d'Autin. — Hôpital Necker.



AUSSITOT que le roi Louis XV eut rendu le dernier soupir, les feuillants du monastère royal de Saint-Bernard furent mandés par le grand aumônier pour qu'ils eussent à prier Dieu auprès du corps.

Le 10 mai 1774, dans la soirée, le premier soin du nouveau roi Louis XVI avait été de faire expédier par le duc de la Vrillière trois lettres de cachet, l'une au premier président du Parlement, la seconde au procureur général, et la troisième au greffier en chef, afin de leur notifier la mort de Louis XV et l'avènement de Louis XVI au trône. Ces lettres arrivèrent à destination à onze heures et demie du soir et en conséquence, le lendemain 11, les chambres s'assemblèrent et désignèrent une députation de quarante-deux personnes chargées d'aller présenter leurs hommages au roi.

Le 12, le feu roi fut conduit à Saint-Denis.

Le défunt était peu regretté ; on sait qu'en raison de la maladie pestilentielle qui l'avait emporté, on dut supprimer toutes cérémonies pour son enterrement ; sur le chemin de Saint-Denis les cabarets étaient remplis d'ivrognes qui chantaient, et Paris avait aussi une physionomie qui inspirait peu la douleur ; le premier moment d'émotion passé, on ne songeait plus qu'à la nouvelle qui circulait du renvoi de Mme du Barry, et on faisait des vœux bien sincères pour que le règne qui commençait n'offrit pas les tristes excès du précédent.

Louis XVI fut tout d'abord appelé par les parisiens Louis le Désiré : c'était la meilleure satire qu'ils pussent faire du règne de Louis XV.

Les ordres royaux du Mont-Carmel et de Saint-Lazare firent célébrer un service funèbre dans la chapelle du vieux Louvre ,pour le repos de l'âme du feu roi, et bientôt, l'abbesse de Pentemont, la paroisse de Saint-Hilaire, les religieux de l'ordre royal et militaire de Notre-Dame de la Merci du Marais, l'abbé et les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, les général, ministre et chanoines de la Trinité, les chanoines de la Culture, l'école royale militaire, les curés et marguilliers de Saint-Séverin et Saint-Landry, firent célébrer des services solennels.

Le 17 ce fut le tour de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés : ce fut le cardinal de la Roche-Aymon qui y officia pontificalement devant les principaux personnages de Paris.

Le premier acte du nouveau roi fut un édit daté de mai, dans lequel il déclara renoncer au droit qui lui était dû à cause de son avènement à la couronne : « faisons remise à nos sujets du produit du droit qui nous appartient ». Cet abandon fit un excellent effet sur le peuple de Paris (en 1723, ce droit avait été affermé 23 millions).



Ils pendirent deux mannequins habillés, le visage fait avec un masque en cire. (Page 402, col 2.)

Le 5 juin, le Parlement, composé d'une députation de treize de ses membres seulement et non de quarante-deux, comme cette cour le désirait, la chambre des comptes et la cour des monnaies furent admises à présenter leurs compliments de condoléance au roi et à la reine, qui, le 9, accompagnèrent le saint-sacrement à la procession de l'église paroissiale de Passy, puis assistèrent aux vêpres dans celle de Chaillot. Le 10, le corps de ville de Paris, ayant à sa tête le duc de Brissac, gouverneur de Paris, et de la Michodière, prévôt des marchands, les juges consuls, les six corps des marchands et Gondouin, grand garde du corps de la draperie, allèrent aussi complimenter le nouveau roi, et toute la première quinzaine du mois, les différents corps constitués firent la même démarche; trois services solennels furent, selon la coutume, célébrés à Notre-Dame par le chapitre pour le repos de l'âme du roi Louis XV, et les six corps marchands, après en avoir fait célébrer un dans l'église de l'Oratoire, délivrèrent soixante-seize prisonniers détenus pour n'avoir pas payé les mois de nourrice de leurs enfants.

Les spectacles qui étaient fermés depuis le commencement de la maladie du feu roi, furent rouverts le 15 juin, et les comédiens italiens pour faire leur cour au roi, jouèrent le *Déserteur*, pièce dans laquelle on criait: Vive le roi! Les spectateurs ne se contentèrent pas de répéter ce cri, ils y ajoutèrent celui de : Vive la reine ! La Comédie française chercha aussi une pièce à allusions et donna

Héraclius ; au reste, il faut le dire une fois pour toutes, au moment où Louis XVI devint roi, Paris, comme la France, saluait son avènement avec une joie pleine d'espérance. Michelet l'a dit : « Quelle joie de voir enfin s'asseoir, sur le trône purifié de Louis XV, l'honnête, l'excellent jeune roi et cette reine charmante. Qui n'eût tout espéré ? un grand mouvement d'art décorait ce couronnement, illuminait la scène. Et la reine en était le centre. Une seule femme semblait exister. »

Comment, quinze ans plus tard, des sentiments si opposés avaient-ils remplacé ceux-ci, c'est ce que nous pourrions examiner si nous écrivions une *Histoire de France ;* mais nous ne saurions trop nous rappeler que nous écrivons l'*Histoire de Paris* et nous nous hâtons d'y rentrer, pour nous y confiner absolument.

Le 4 juillet, les bouchers de Paris remirent au roi un mémoire pour demander la suppression de la caisse de Poissy, qui, sous prétexte de leur venir en aide, obligeait ceux qui n'avaient pas besoin de son secours à se servir de son intermédiaire, et était la cause que la viande qui eût pu se vendre dans la capitale six ou sept sous la livre se vendait huit et neuf. Et après que les syndics de la boucherie eurent remis leur pétition, ils allèrent chez M. de Sartine pour lui faire part de leur démarche, en priant ce magistrat de vouloir bien appuyer leur demande.

Quelques jours après la mort du roi, on avait trouvé inscrit au pied de la statue de Henri IV, sur le Pont-Neuf, le mot *resurrexit* (il est ressuscité), allusion qui annonçait les espérances qu'on fondait sur le nouveau monarque, mais un certain Dumersans crut devoir y joindre ce distique qu'il attacha au-dessus du mot *resurrexit :*

D'Henri ressuscité j'approuve le bon mot,
Mais pour m'en assurer, j'attends la poule au pot.

Il courait aussi dans la société parisienne, des tabatières qu'on appelait une consolation dans le chagrin ; c'était des tabatières de deuil, recouvertes en chagrin noir, et sur le couvercle desquelles on voyait les portraits de Louis XVI et de Marie-Antoinette.

On construisit le 10 juillet dans le jardin de l'infante, au bas de la galerie du Louvre, un petit bâtiment pour y faire des expériences sur la fusion et l'évaporation du diamant : c'étaient MM. Cadet et Lavoisier de l'Academie des sciences qui présidaient à ces expériences dont on s'occupait beaucoup ; c'était la manie du moment.

Le 25 du même mois, le roi, la reine, *Monsieur*, *Madame* et la comtesse d'Artois, vinrent se promener en carrosse sur les boulevards, ce qui attira en quelques instants une foule considérable, néanmoins, on remarqua que les cris de « Vive le roi » qui étaient nombreux, n'étaient poussés « que par une multitude de polissons qui couroient constamment en avant du carrosse de leurs Majestés, gagés par la police pour cet office et que les gardes encourageoient à soutenir sur le même ton ».

C'était la première fois que le roi et la reine se montraient à Paris, et la population était un peu froissée qu'ils eussent tant tardé à se faire voir.

Le 27, on célébra à Saint-Denis le grand service que le cérémonial exigeait pour la mémoire du feu roi ; naturellement les chambres souveraines y assistèrent, mais au retour, les membres du Parlement furent hués et sifflés. « Il y avoit même des gens très comme il faut parmi les siffleurs, en sorte que le garde de la prévôté de l'hôtel, qui les escortoit, n'a osé sévir, mais les espions ont distingué quelques-uns de ces plaisans. » Notons en passant que trois d'entre eux étaient officiers chez le roi.

Le 2 août, nouveau service funèbre en mémoire de Louis XV, à Saint-Jean-en-Grève, avec convocation de tous les corps constitués

Le 24, Paris était dans la joie en apprenant que le duc de la Vrillière était allé de la part du roi redemander les sceaux au chancelier de Maupeou, qui était remplacé par Hue de Miromesnil, et que le sieur Turgot était nommé contrôleur général des finances à la place de l'abbé Terray.

Depuis déjà longtemps, les deux personnages révoqués étaient fort mal vus des Parisiens ; aussi témoignèrent-ils leur allégresse par des feux de joie, des illuminations et des fusées ; le surlendemain, nombre de gens se rendirent au palais pour voir l'impression que produisaient ces changements sur les membres du Parlement ; mais il en vint tant que ceux-ci prirent peur et que malgré la garde renforcée extraordinairement, qui occupait les postes du palais, ils n'osaient sortir ; cependant, le président de Nicolaï, en sa qualité d'ancien militaire, se risqua ; il fut hué, et comme il se retournait en menaçant ceux qui semblaient se moquer de sa personne, il fut grossièrement invectivé, et quelques individus lui montrèrent le poing : l'un deux lui effleura les cheveux ; il se hâta de monter en carrosse et de se retirer au plus vite.

On se contenta de saluer les autres par des révérences grotesques et de leur souhaiter bon voyage ; le soir, pour empêcher les attroupements, on fit faire une patrouille par les sergents de robe courte.

Les clercs et « autres gens du palais » témoignèrent leur satisfaction d'une autre façon :

Dans la nuit du dimanche au lundi 29 août, ils pendirent au carreau de la justice de Sainte-Geneviève, deux mannequins habillés avec des masques de cire ; l'un de ces mannequins avait un masque couleur de bigarrade, une grande perruque, une simarre, un cordon bleu et, sur le dos et sur la poitrine, un écriteau avec ces mots

Maupeou chancelier; l'autre dont le masque était haut en couleur et couperosé « était coiffé d'une perruque d'abbé, culotte et manteau, cordon bleu aussi, plus grand que l'autre, avait un écriteau sur lequel on lisait : *L'abbé Terrai, contrôleur des finances;* leurs membres étaient disloqués comme s'ils venaient d'être roués ».

Le lendemain matin les gens du quartier se réjouissaient fort à la vue de cette pendaison pour rire.

Les chansons et les quolibets pleuvaient dru, et dans la nuit du 30, de nouveaux rassemblements eurent lieu au Palais et sur la place Vendome; il en résulta un certain tumulte dans lequel un garde de la prévôté et plusieurs personnes furent blessés.

On fit dans la soirée et pendant une partie de la nuit, une consommation effroyable de fusées et d'autres pièces d'artifice, au risque de mettre le feu; le lieutenant de police interdit la vente aux artificiers et en même temps « fit dire aux marchands, artistes et artisans du palais, qu'ils eussent à contenir leurs ouvriers ». Le 1[er] septembre, les sergents de robe courte s'emparèrent de très bonne heure de l'intérieur du Palais, les portes en furent fermées avant la nuit dans les endroits où le passage n'était pas nécessaire, et des escouades du guet à pied et à cheval furent posées en d'autres. On ne pouvait passer qu'escorté d'un garde; enfin des détachements de gardes françaises étaient postés de côtés et d'autres, afin de porter secours là où il serait nécessaire.

Toutefois ces précautions, loin de diminuer les attroupements, les augmentèrent, mais le « tout s'est passé avec gaieté et tranquillité. Vers les onze heures, par une tactique ingénieuse et savante, les détachemens se sont avancés insensiblement et ont nettoyé les parapets du Pont-Neuf et le Pont-Neuf absolument. La canaille se retiroit comme des moutons devant les gardes, mais ce refoulement, bien loin de dissiper la multitude, ne faisoit que l'augmenter. Cette journée a rappelé celle des *barricades*, mais sans aucune effusion de sang, sans coup férir, sans brûler une amorce. Les alguazils et la population rioient et buvoient ensemble. C'étoit pour les honnêtes gens un coup d'œil unique. »

Il est vrai qu'il était assez singulier de voir l'autorité obligée de prendre des mesures de précaution contre des gens qui ne faisaient tapage que pour montrer combien ils approuvaient les actes du gouvernement.

Le 4 septembre, le corps de ville, ayant à sa tête le gouverneur de Paris, se rendit à Versailles avec de la Michodière, prévôt des marchands, pour présenter au roi les nouveaux échevins, et pour offrir ses hommages au roi et à la famille royale, et le 7 on célébra à Notre-Dame un service solennel pour le repos de l'âme du feu roi; le clergé, le Parlement, la chambre des comptes, l'Université et le corps de ville y assistèrent; une foule énorme encombrait le parvis pour admirer la magnificence des tentures qui couvraient l'extérieur de la métropole. « Le deuil étoit traversé par trois litres de velours sur lesquelles étoient distribués, à distances égales, des écussons chargés des armes de France et de Navarre, des sceptres mis en sautoirs et des chiffres du roi Louis le bien aimé. Un vaste portique hexastyle, dont le solide étoit de marbre gris veiné de noir, présentoit, sous une grande voussure, l'entrée d'un temple antique; cette voussure étoit ornée, dans ses compartimens, de roses antiques, et étoit encadrée dans une archivolte. » Elle formait le milieu d'un péristyle soutenu par des colonnes de granit rose, avec chapiteaux en marbre blanc, portant entablement de gris veiné couronné d'un fronton, dans le fond duquel étaient les armes de France, en marbre de Paros, sur des boucliers soutenus par des anges.

Sur un socle isolé était la statue de la Religion, en marbre blanc, et sur un acrotaire, des urnes de bleu turquin.

Sous le portique, un grand bas-relief de marbre de Paros, représentant le roi dans un quadrige couronné par la Victoire, et nombre de figures symboliques. Au-dessus couraient des festons de laurier en marbre blanc.

Plusieurs lampes de bronze étaient suspendues à des chaînes d'or, sous les plafonds des architraves.

En face de la porte d'entrée s'élevait une grande pyramide de porphyre rouge, posée sur un soubassement au milieu duquel se trouvait une porte, etc., etc.

Au milieu du chœur, en face de l'entrée et vis-à-vis l'autel, s'élevait un monument consacré à la mémoire du roi, et élevé sur six degrés de granit rouge. Le cénotaphe était représenté par une urne d'or, sur laquelle les Vertus cardinales, en argent, étaient appuyées. L'urne était couverte du poêle et du manteau royal; le poêle était en drap d'or bordé d'hermine, et traversé par une croix de moire d'argent; il portait, sur ses angles, les armes royales. Le manteau était de velours violet, doublé et bordé d'hermine, et semé de fleurs de lis sans nombre, brodées en or. Il portait, sur son extrémité supérieure, un carreau de velours noir, orné de glands et de galons d'argent, sur lequel étaient posés la couronne royale, voilée de deuil, le sceptre, la main de justice et les cordons des ordres.

Ce cénotaphe était placé au milieu d'un temple isolé, soutenu par un solide et des pilastres de porphyre vert, où étaient suspendus des trophées et des couronnes militaires; la description de ce temple, magnifiquement orné, nous entraînerait trop loin; jamais on n'avait vu pareille ornementation: des flambeaux, des pyramides de lumières,

des torches, des trépieds en or, d'où s'élançaient des tourbillons de flamme, des statues, des bas-reliefs, des tables de marbre, des pavillons, des plumes, des rideaux, des écussons, des arcades, des cartouches, des cercles de lumière, des lances, des lampes, des vases, des girandoles, des tables de lapislazuli, des candélabres, des aigrettes, des tapis, des reverbères; — c'était un entassement inexprimable de richesses ornementales de tous genres. Tout cela brillait, miroitait, resplendissait aux regards éblouis des assistants. Ce fut naturellement l'archevêque de Paris qui officia.

On craignait beaucoup que les membres du Parlement ne fussent hués, pendant le trajet du palais à l'archevêché, où ils se rendirent à pied; mais une garde nombreuse les escorta, et quelques rumeurs sourdes se firent seulement entendre; seul, le gouverneur de Paris fut hué à sa sortie de Notre-Dame.

Les mauvaises dispositions de la population envers les gens du Parlement montraient que le peuple désirait fort le retour des magistrats exilés, dont ceux-ci avaient pris la place; enfin il fut satisfait : le 9 novembre, les membres de l'ancien Parlement étaient tous rentrés à Paris, et le 10 ils reçurent une lettre de cachet du roi, qui les convoquait pour le mardi 12, à sept heures du matin, au Palais, dans la chambre de saint Louis, en habits de cérémonie, « pour y attendre les ordres du roi, en silence ». Quant aux membres du nouveau, ils reçurent l'ordre de se rendre, le même jour 12, à dix heures du matin, en robes noires, « au château du Louvre, en la chambre où se tenoit ci-devant le grand conseil ».

Le 12, le roi, parti du château de la Muette, arriva à Paris dans un carrosse, avec les princes ses frères. Il entra accompagné de toute sa garde, composée de détachements des gardes du corps, des mousquetaires, gendarmes, chevau-légers, etc. Les gardes françaises et suisses formaient la haie. Il fut harangué, à la porte de la Conférence, par le gouverneur de Paris, et il arriva au Palais, salué par les acclamations du peuple. Les ducs et pairs avaient déjà pris place au lit de justice; les princes vinrent le recevoir au bas de l'escalier de la sainte chapelle; il y entendit la messe et se rendit un peu avant neuf heures au lit de justice, où il fit connaître sa volonté de rétablir son Parlement. Un moment après, le premier président et neuf présidents à mortier, qui attendaient les ordres du roi dans une pièce voisine, traversèrent le parquet et s'inclinèrent devant le roi. Puis messieurs de la grand'chambre, des enquêtes et des requêtes défilèrent successivement devant Louis XVI, qui, après avoir rappelé les raisons qui avaient engagé son aïeul à supprimer son Parlement, fit connaître celles qui le déterminaient à le rappeler et à nommer M. de Miromesnil chancelier, M. Séguier, premier avocat général, M. Joly de Fleury, procureur général, M. Barantin, second avocat général, et M. d'Aligre, premier président.

La lecture de huit édits suivit ce discours; le premier remettait aux officiers composant le parlement de Paris les offices qu'ils occupaient précédemment, et les autres portaient abolition des conseils supérieurs provinciaux, suppression des cent avocats, des quatre cents offices de procureurs, création de deux cents autres, établissement d'une nouvelle discipline, rétablissement du grand conseil, aux offices duquel le roi nommait ceux qui avaient composé le dernier Parlement, et rétablissement de la cour des aides.

Le roi sortit à deux heures du Palais, qui fut illuminé dans la soirée, et les poissardes allèrent chez chacun des membres du Parlement rétabli, pour lui adresser leurs compliments et chanter, en dansant, une chanson qu'elles avaient composée pour la circonstance.

Quant aux membres qui reprenaient leurs offices au grand conseil, ils furent hués par la foule qui les escortait, et particulièrement le président de Nicolaï. Ce fut *Monsieur* qui se transporta au Louvre, à deux heures un quart, après la séance du Parlement, pour rétablir le grand conseil, tandis que, de son côté, le comte d'Artois se transportait à la cour des aides pour y rétablir cette compagnie.

Le 22, le Parlement reprit ses travaux; il entendit la messe rouge, et les poissardes vinrent placer une couronne de fleurs sur la tête du premier président et crièrent : Vive le roi, vive la reine, vive la famille royale, vive le Parlement, vive d'Aligre, vive Séguier, etc. Cette journée de fête pour la magistrature fut terminée par un grand dîner offert par le premier président.

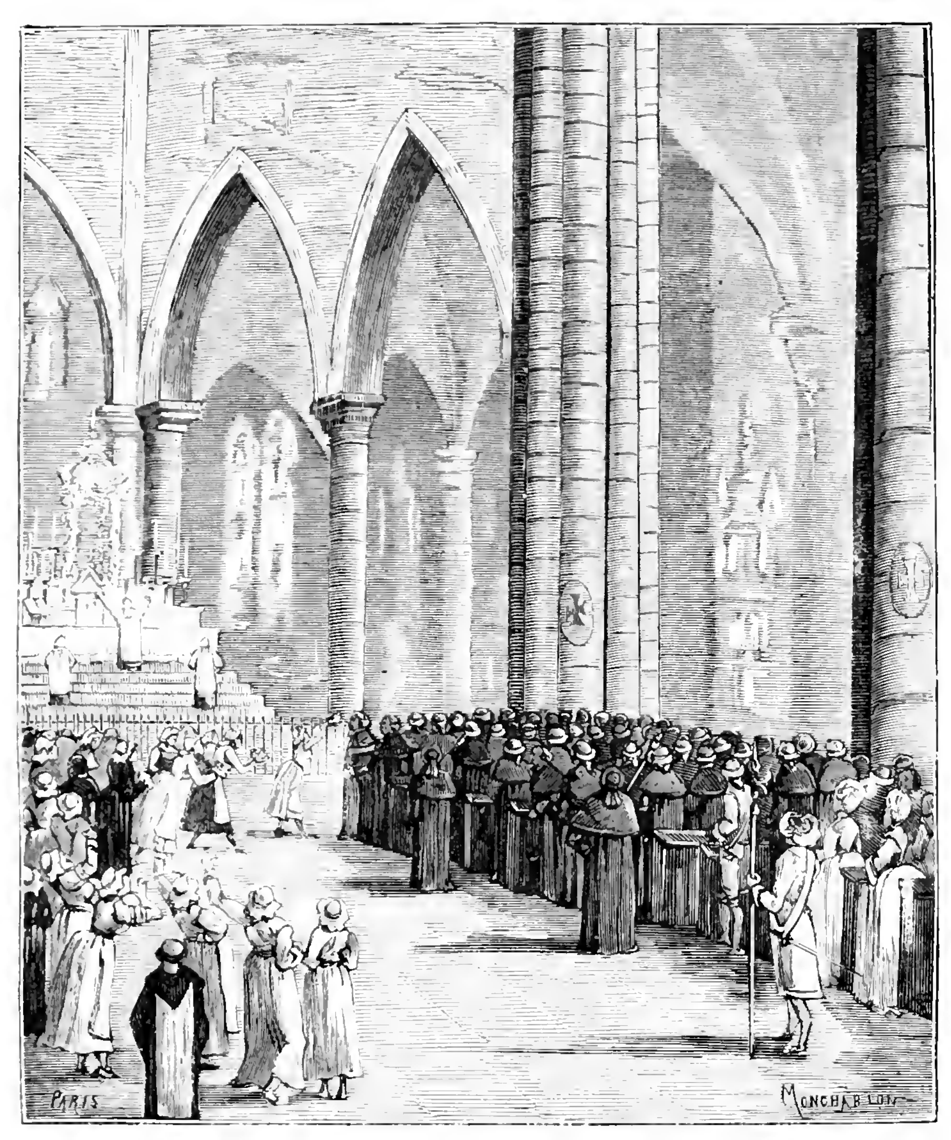
Des illuminations et des feux d'artifice, tirés malgré les défenses, témoignèrent de la joie publique.

Messieurs du Châtelet obtinrent à leur tour des lettres de rappel et purent rentrer à Paris.

Bien que les jésuites n'eussent pas été compris dans ce rappel général, 1,500 d'entre eux profitèrent de la circonstance pour rentrer dans Paris à la suite de plusieurs de leurs puissants protecteurs.

Pendant ce temps, le prix du pain haussait toujours, et vers le 10 décembre on put craindre un moment que Paris allait en manquer; les fermiers étant libres d'y apporter du blé ou de s'en abstenir, le prévôt des marchands expédia en toute hâte des voitures à Corbeil pour en aller chercher, et le 16, le Parlement dut s'assembler pour discuter la question de la liberté du commerce des blés, et tâcher de prendre des mesures pour arriver à faire baisser le prix de cette denrée de première nécessité.

Un assassinat, commis dans des circonstances singulières, occupa Paris pendant quelques



Les poissardes vinrent placer une couronne sur la tête du premier président. (Page 404, col. 2.)

jours : un marchand de chevaux, demeurant dans l'enceinte du Palais, fut assassiné à sa porte, au milieu de la nuit, par un jeune homme qui lui donna un coup de couteau. La femme de ce marchand, ayant entendu les cris de son mari, descendit avec son fils; mais celui-ci, au lieu de se porter au secours de son père, éteignit la chandelle dont sa mère était munie, débarrassa l'assassin des mains du mourant et lui facilita les moyens de se sauver. La femme fit porter son mari sur un lit, où il mourut quelques heures plus tard, et, persuadée que son fils était complice de cet assassinat, elle lui donna dix louis avec un cheval, pour l'aider à se soustraire aux recherches de la justice. L'assassin passa la Seine à la nage, vis-à-vis l'échelle de la Présidence, et fut arrêté le lendemain. La police fit poursuivre le fils, qui fut arrêté à Blois. Dans l'instruction, on découvrit que ces deux hommes étaient amis, qu'ils avaient commis ensemble plusieurs vols et que l'assassin avait été sollicité et encouragé à tuer le marchand de chevaux par ce fils dénaturé, qui lui avait fourni le couteau. Tous deux furent condamnés à être rompus vifs; l'arrêt fut exécuté le 13 décembre; le parricide fit amende honorable avant son supplice, eut le poing coupé, et son corps, après être resté douze heures sur la roue, fut jeté au feu ensuite.

Ce fut le 14 décembre que le roi posa la première pierre de l'amphithéâtre de l'école de chirurgie, dont nous avons parlé précédemment. Cette cérémonie, à laquelle assistèrent le gouver-

neur de la ville, le prévôt des marchands, M. le Noir, le colonel des gardes françaises et plusieurs autres personnages marquants, avait attiré une grande affluence de curieux. Ce fut le comte d'Angivillers, directeur général des bâtiments, qui présenta au roi la truelle et l'auge de vermeil.

Ce fut aussi en 1774 qu'on commença à construire, à Paris, des fontaines marchandes, dont l'objet était de procurer aux Parisiens une eau salubre et limpide, et de préserver les porteurs d'eau des dangers qu'ils couraient en allant puiser l'eau dans la Seine. « Les premiers établissements de ce genre, dit Dulaure, eurent lieu sur la rive droite de cette rivière, et notamment sur le quai de l'École. Les entrepreneurs percevaient une légère contribution sur les porteurs d'eau. Là, des tonneaux portés sur des charrettes étaient facilement remplis. Le fisc vint, en 1775, comme à l'ordinaire, porter sa main avide sur cet établissement qui prosperait. Il accrut considérablement le prix de cette contribution, ce qui fit naître des clameurs. Enfin les prix furent réglés d'une manière plus convenable, et les fontaines se multiplièrent dans la suite, surtout depuis l'existence des pompes à feu. »

Une ordonnance du bureau des finances, du 21 juin 1774, fit fermer, à ses deux extrémités, la rue du Petit Banquier, qui n'était, quinze années auparavant, qu'une ruelle; rouverte en 1788, elle tirait son nom de la rue du Banquier, où elle prenait naissance, pour finir au boulevard de l'Hôpital; depuis, elle a changé de nom et se nomme aujourd'hui la rue Watteau.

En 1774, le sieur Jacques Millet, maître menuisier, fit tracer, sur des terrains qui lui appartenaient, une rue; trois ordonnances du bureau des finances, datées des 14 mai 1774, 27 avril 1779 et 5 septembre 1780, essayèrent vainement de s'opposer à ce percement de rue, Millet construisait toujours; enfin le bureau de la ville, consulté, fut d'avis, dans sa séance du 30 mars 1781, de ne pas comprendre cette rue au nombre des voies publiques. Millet persévéra dans son entreprise, et il eut raison; car une ordonnance du roi, rendue le 8 septembre 1787, autorisa la nouvelle rue faite sur le terrain du sieur Millet, donnant d'un côté sur la rue du Faubourg Saint-Honoré, et de l'autre sur les Champs-Elysées, et voulut que la rue fût appelée rue de Matignon, en l'honneur du maréchal de ce nom.

Parmi les édits et ordonnances rendus dans l'année, nous trouvons à la date du 2 août : « ordonnance du bureau des finances de la généralité de Paris, concernant la police des ateliers de pavage « et nous y lisons » qu'il est fait défense à tous ouvriers ou compagnons paveurs qui seront employés à la réparation du pavé de Paris, de passer au service soit des particuliers soit de quelque autre entrepreneur, sans un congé par écrit de l'entrepreneur qui les emploie. Défense est faite aux ouvriers, manœuvres et compagnons paveurs, d'abandonner leurs ateliers et de quitter hors du temps de repos, à peine de 15 livres d'amende, ni d'exciter aucuns troubles dans les ateliers, d'ameuter les ouvriers pour abandonner les ouvrages, d'injurier, de paroles, menaces, voies de fait ou autrement, les entrepreneurs ou leurs commis, à peine de 50 livres d'amende. Défenses sont faites à toutes personnes de troubler les paveurs dans leurs ateliers, à peine de 300 livres d'amendes etc ».

Nous trouvons aussi un arrêt ordonnant la translation à l'hôtel de Breton-Villiers du bureau unique pour l'enregistrement des titres de propriété des bourgeois de Paris « et autres privilégiés, qui veulent jouir de l'exemption des droits sur les denrées provenant de leurs terres, et destinées à la consommation de leur maison ».

Un arrêt du conseil d'État fut aussi rendu à propos de la communauté des perruquiers de Paris, gens remuants et qui étaient souvent en discussion avec d'autres; par cet arrêt, (du 30 juillet), « Sa Majesté ordonne que les édits, arrêts, statuts et règlements donnés pour la communauté des perruquiers, les droits, privilèges et prérogatives attribués sur icelle à son premier chirurgien, ses lieutenans, greffiers et commis, en sa qualité d'inspecteur général de la barberie et de la profession de perruquier, seront gardés, maintenus et observés. »

En conséquence, les assemblées de la communauté ne pouvaient être convoquées que sur les mandements des lieutenants du premier chirurgien du roi, et défense était faite aux prévôts-syndics d'en provoquer aucune, ni de procéder à la réception d'aucun maître ou de recevoir leur serment.

Nous continuons le relevé des emprisonnements faits à la Bastille, et nous trouvons pour l'année 1774 : « 27 février, le D... X... le 5 mars le S... X... est entré avec lui, sortis le 3 avril entre 8 heures et 9 heures du soir, — 19 mars, le sieur du Génety ancien officier, de Royal-Comtois, sorti le 2 juillet; Lambert, anglais, (pas de sortie indiquée); — 1er juillet, Pereira Malabar, (rentré), sorti le 26 septembre; — 25 juillet, Mme de Saint-Vincent et Marion sa domestique. Rentrées à leur couvent avec un garde, le 30 juillet. Le sieur de Bennavent, transféré au grand Châtelet le 20 août. — 26 juillet, Jacques Surgeon, gazetier, sorti le 10 août. — 27 juillet, Jacques Brasseur, sorti le 10 août. Pignatel, sorti le 10 août. — 28 juillet, Mercier, sorti le 13 septembre; Bella, le Gras, Wetzel Bruer, sortis le 10 août; Arnoux, sorti le 30 juillet. — 29 juillet, Raphaël Dubecq, sorti le 19 août. — 4 octobre, le chevalier de Sainte-Ilpisse, sorti le 5 octobre. — 3 novembre, le sieur Royer, sorti le 23 novembre.

Deux déclarations enregistrées le 10 janvier 1775, à la grand'chambre et à la Tournelle, fu-

rent reçues à Paris avec un grand contentement; la première datée du 25 décembre 1774, rendit le commerce de la viande libre pendant le carême, ainsi que dans tout autre temps de l'année, et 50,000 livres furent affectées à l'Hôtel-Dieu comme dédommagement pour le monopole de cette vente que l'hôpital avait affermé moyennant cette somme.

L'autre déclaration, datée du 8 janvier, ordonna la suppression des droits d'entrée dans la ville de Paris sur le poisson salé pendant le carême, et réduction de moitié des droits perçus pendant la même époque sur le poisson de mer frais. « Sa Majesté se réserve en outre d'étendre cette diminution et cette suppression à la totalité de l'année, si l'état de ses finances et les circonstances peuvent le lui permettre. »

Le 13 janvier, la reine vint à l'Opéra et se plaça dans la loge des bâtiments en face de la scène, aux secondes; elle était accompagnée de Madame, de Monsieur, et du comte d'Artois. Elle fut reçue par des acclamations auxquelles elle répondit par trois révérences, ce qui fut imité par les trois personnes qui l'accompagnaient; une allusion lui fut faite dans le cours de la représentation, et les bravos la saluèrent ainsi qu'à la sortie, où la foule l'accueillit par les cris de : Vive la reine!

Beaumarchais qui n'avait pas renoncé à faire jouer *le Barbier de Séville*, de retour à Paris, fit tous ses efforts pour obtenir l'autorisation, qui lui fut enfin donnée, de le faire représenter, et le 22 février eut lieu la première représentation.

A un siècle de distance, il est curieux de lire le jugement que porte sur la pièce celui qui avait succédé à Bachaumont dans la rédaction des *Mémoires secrets*, *le Figaro* du XVIIIe siècle : « *Le Barbier de Séville* tant annoncé, n'a pas répondu à l'attente du public, dont la foule a pensé produire des événements sinistres par le peu d'ordre qui règne aujourd'hui, soit pour la distribution des billets, soit pour l'entrée du spectacle. Cette pièce que l'auteur prolixe a allongée en cinq actes, au lieu de la réduire à trois, n'est quant à l'intrigue, qu'un tissu mal ourdi de tours usés, au théâtre, pour attraper les maris ou les tuteurs jaloux. Les caractères sans aucune énergie, point assez prononcés, sont quelquefois contradictoires. Les actes extrêmement longs sont chargés de scènes oisives, que l'auteur a imaginées pour produire de la gaieté et qui n'y jettent que de l'ennui. Le comique de situation est ainsi totalement manqué et celui du dialogue n'est qu'un remplissage de trivialités, de turlupinades, de calembourgs, de jeux de mots bas et même obscènes; en un mot, c'est une parade fatigante, une farce insipide, indigne du théâtre français. Le premier acte seul, assez bien disposé, a reçu de vrais applaudissemens et les méritoit. Dans tous les autres, le dégoût n'a fait que croître et parvenir à son comble. L'auteur a soutenu cette chute avec son impudence ordinaire. Il espère bien se relever et monter aux nues dimanche, où elle sera jouée pour la seconde fois. »

En effet, elle fut jouée de nouveau, le 26 février, et réduite en quatre actes. « *Le Barbier de Séville* au moyen de la ressource usitée des auteurs a été aux nues les dimanche et mardi gras. Les battoirs, comme les appelle le sieur Caron lui même dans sa pièce, l'ont parfaitement bien servi. Il y désigne sous cette qualification burlesque cette valetaille des spectacles, qui gagne ainsi ses billets de parterre par des applaudissemens mendiés et des battemens de mains perpétuels. Il a réduit sa pièce en quatre actes, ce qui la rend moins longue, moins ennuyeuse, et ce qui fait dire qu'il se mettoit en quatre pour plaire au public. On a dit encore mieux qu'il auroit plutôt dû mettre ses quatre actes en pièces, jeu de mots qui, en indiquant le respect qu'il auroit dû avoir pour la décison du public, désigne le principal défaut de son ouvrage où il n'y a ni suite ni cohérence, entre les différents actes. »

On sait de quelle façon ce jugement du critique, qui était bien un peu l'expression de l'opinion des lettrés à cette époque, fut cassé par un succès persistant.

La cérémonie de la réception du duc de Cossé au Parlement, en qualité de gouverneur de Paris, et celle de son installation à l'Hôtel de ville se firent le 4 mars. Le duc sortit de son hôtel à dix heures du matin pour se rendre au Palais suivi de douze hallebardiers ayant un officier à leur tête, deux trompettes, les cent-gardes du gouverneur et leurs officiers, et quarante valets de pied richement vêtus, avec six beaux carrosses de gala et plusieurs autres de suite. Les hallebardiers et les gardes marchaient en haie jusqu'au carrosse du gouverneur, sur le siège duquel il y avait deux pages; quatre étaient derrière. Le capitaine, le lieutenant, le major et le premier exempt des gardes étaient à cheval aux quatre roues. Les autres carrosses étaient occupés par des seigneurs et des gentilshommes. Tout ce cortège était précédé de cavaliers de la garde de Paris, et il y avait sur tout son passage des escouades pour faire ranger le peuple. Après sa réception au Parlement, le duc remonta en voiture et commença à jeter de l'argent au peuple du haut de l'escalier de la cour du Mai, et il continua d'en répandre dans la cour du Palais et sur tout son parcours jusqu'à l'Hôtel de ville, aux acclamations de la population.

En passant devant les prisons, il délivra le plus grand nombre de gens détenus pour dettes de mois de nourrice.

A son arrivée à l'Hôtel de ville, il fut reçu au bas de l'escalier par le corps de ville, complimenté par le prevôt des marchands et conduit dans la grande salle préparée pour la cérémonie de l'installation qui eut lieu de la manière suivante :

Le duc s'assit dans un fauteuil, ayant à sa gauche le prevôt des marchands et les échevins assis sur des sièges, les conseillers, les quarteniers et leurs mandés, le procureur du roi et le greffier occupaient tous des places spéciales. Le duc présenta ses lettres à l'assemblée, le procureur du roi en requit l'enregistrement et lit un discours, le prévôt des marchands parla ensuite et finit en disant que le corps de ville ordonnait que les lettres fussent enregistrées; cette formalité accomplie, le duc fut conduit dans un appartement spécialement disposé pour le recevoir, et il jeta par la fenêtre de l'argent au peuple à plusieurs reprises. Quatre fontaines élevées sur la place de Grève laissaient pendant ce temps couler du vin, et des distributions de pain étaient faites au peuple; en se retirant, le nouveau gouverneur jeta de rechef de l'argent au peuple, et, à la porte de son hôtel, deux fontaines laissaient également couler du vin et des valets distribuaient du pain.

Naturellement un grand repas termina la journée, une table de quatre-vingts couverts réunit les principaux personnages de la ville, et des fanfares, en charmant les oreilles des invités, envoyaient des échos de leur mélodie aux pauvres diables qui se pressaient aux portes de l'hôtel pour tâcher de participer à la joie commune, en trempant dans le jet du vin qui coulait pour tout le monde, les croutes du pain qu'ils devaient à la libéralité municipale.

Le 7 mars, le comte d'Artois vint à Paris accompagné des principaux officiers de sa maison, et fut salué à son arrivée et à son départ par les canons des Invalides, de l'Hôtel de ville et de la Bastille; le corps de ville lui fut présenté par le duc de Cossé gouverneur de Paris, qui le reçut à l'endroit ou était précédemment la porte de la Conférence, avec M. de la Michodière, prévôt des marchands, et le liéntenant général de police Lenoir : le prince monta dans undes carrosses de parade qui l'attendaient, et qui furent aussitôt remplis par les personnes de sa suite.

Ce cortège, précédé et suivi des gardes du corps se dirigea vers Notre-Dame où le comte d'Artois, fut reçu et complimenté à la porte de l'église par l'archevêque de Paris, à la tête de ses chanoines; le prince entendit la messe, puis alla à Sainte-Geneviève où on le complimenta, et revint dîner aux Tuileries, où une table de 40 couverts était préparée; après le dîner, il alla à l'Opéra et retourna à Versailles.

« Le peuple accouru sur son passage malgré le mauvais temps, lui a donné partout des témoignages éclatants de la joie que sa présence lui inspirait. »

C'était alors tout un événement que la présence d'un membre de la famille royale dans la capitale.

Le 9 mars, des courses de chevaux eurent lieu, et c'était un spectacle tout nouveau qui excita fort la curiosité publique; elles se firent à la plaine des Sablons « la course consistoit en un certain espace de terrein à parcourir plus ou moins promptement. Plusieurs seigneurs de la cour avaiont fourni des coursiers sur lesquels ils avoient assis des paris considérables. Ils étoient montés par des palfreniers accoutumés à ces sortes d'exercices. Outre la famille royale, on comptoit au nombre des princes du sang, monsieur le duc de Chartres et monsieur le duc de Bourbon. Il y avoit une estrade élevée pour placer Sa Majesté et sa cour. Le cheval de M. le duc de Lauzun a eu l'avantage ».

Ce cheval vainqueur mourut des suites de sa victoire.

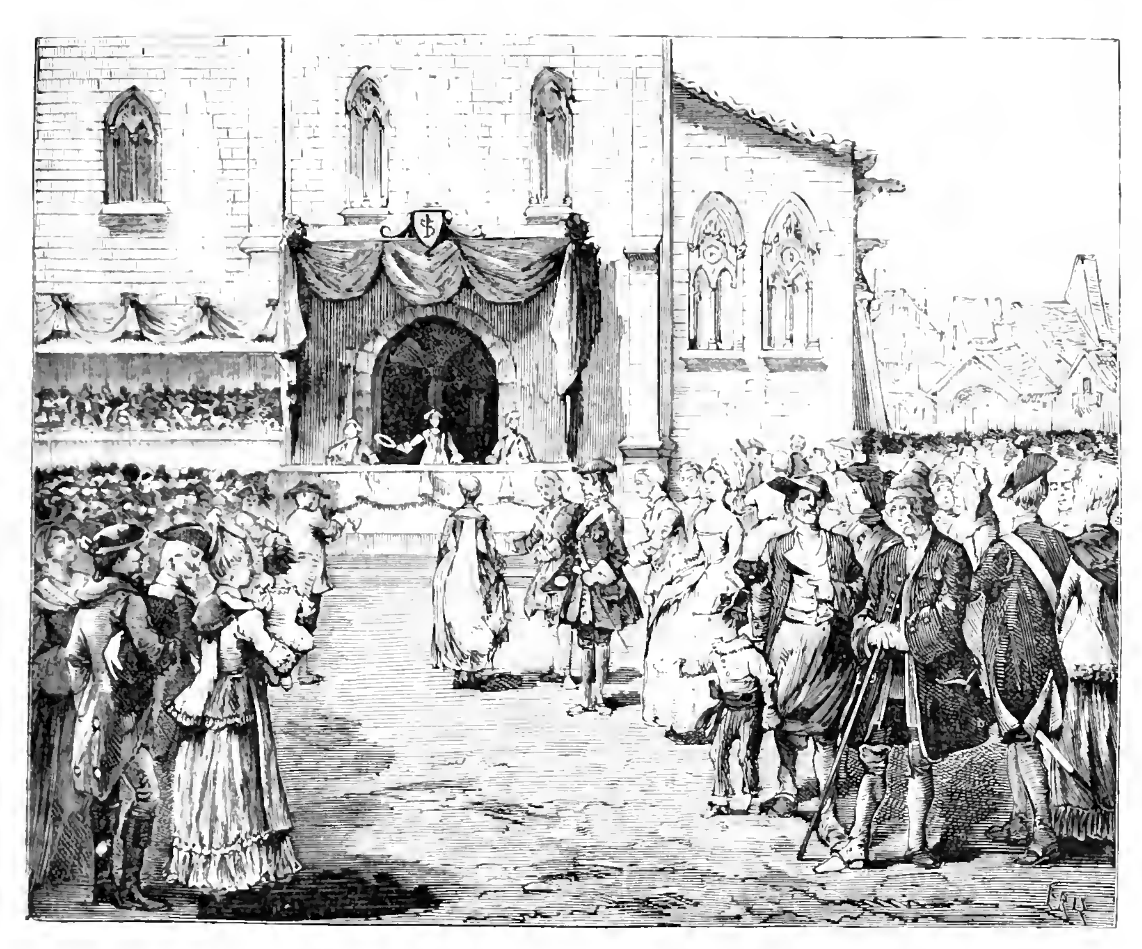
Il parut le 16 mars 1775, une ordonnance du roi concernant la levée du régiment provincial de la ville de Paris : cette ordonnance dispensait jusqu'à nouvel ordre la ville de Paris de tirer au sort pour la fourniture des hommes nécessaires à ce régiment « qui sera désormais composé de deux bataillons et permet qu'il soit formé et recruté par la voie des engagements volontaires par les soins et sous l'autorité du lieutenant général de police. »

Le refus que quelques personnes faisaient de laisser visiter leurs voitures à l'entrée de Paris, donna lieu à une ordonnance du roi qui soumit à cette visite toutes les voitures sans exception, pas même pour les siennes et pour aucune de celles de la famille royale. Les cochers étaient tenus d'arrêter à la première réquisition des commis, et des rapports devaient être dressés contre les seigneurs de la cour ou autres personnes qui refuseraient de souffrir ces visites.

Le 1er dimanche de mai on tira, selon la coutume, un patigot dans la cour de l'abbaye de Montmartre. Jadis ce tir avait lieu sur la butte près des moulins. Il consistait à abattre un oiseau fixé au bout de plusieurs perches jointes ensemble, à l'aide d'une flèche ferrée. Celui qui avait l'adresse d'enlever cet oiseau recevait pour prix une écuelle d'argent qui lui était donnée par l'abbesse de Montmartre en sa qualité de dame du lieu; un second prix consistant en un gobelet d'argent, était donné à celui qui, sans enlever l'oiseau, parvenait à le toucher et à lui enlever quelques plumes.

Il y eut en mai des troubles occasionnés par la cherté du pain, et cependant le pain avait été beaucoup plus cher sous le règne précédent, puisque le jour où des bandes partirent de Paris pour aller piller les fermes des environs, le pain se vendait 13 sous les quatre livres, et que du temps de l'abbé Terray il s'était vendu 16 sous.

Aussi nombre de gens pensaient-ils que cette émeute avait été montée uniquement pour perdre le contrôleur général Turgot, dont les idées sur la liberté des grains étaient vivement combattues; quoi qu'il en soit, on arrêta dans le fau-



En 1775, une rosière fut couronnée, dotée et mariée. (Page 409, col. 1.)

bourg Saint-Antoine des gens bien vêtus, dans les poches desquels on trouva jusqu'à cinq cents louis en or, et des femmes vêtues en amazones, à cheval, et ayant aussi sur elles beaucoup de louis et de demi-louis en or.

Ce qui est certain, c'est que le 3 mai, des pillards réunis à Paris, y renouvelèrent les scènes de désordre qui s'étaient produites sur les marchés de Pontoise, de Saint-Germain, de Versailles, etc; quelques gens du peuple, en petit nombre toutefois, se joignirent à eux et pillèrent les marchés parisiens, puis fermèrent les boutiques des boulangers. Des bandes parcoururent les rues en excitant au pillage.

Le gouvernement avait pris des mesures pour réprimer ces excès, et les troupes avaient été autorisées à repousser la violence par la force. Il avait été défendu sous peine de mort de s'attrouper, des soldats avaient été placés chez des boulangers et des corps de garde disposés dans les différents quartiers; voyant alors qu'ils se trouvaient réduits à l'impuissance dans Paris, les agitateurs se répandirent de nouveau dans les environs. Le 11 mai, deux des séditieux furent pendus à la place de Grève.

Le 18 mai l'archevêque de Paris bénit à Notre-Dame les étendarts des gendarmes de la garde et donna à dîner dans son palais aux principaux officiers; le dimanche suivant il fit de même à l'égard des chevau-légers.

Nous avons précédemment parlé de la fête de la rose nommée, qui se célébrait à Belleville, et qui avait fini par tomber en désuétude. En 1775, il se forma à Belleville avec l'agrément du marquis de Ségur, une association dont le but était de ressusciter cette fête du vieux temps; seulement on en modifia les rites et les cérémonies : et la rose nommée fit place à une rosière qui fut élue et couronnée en mai, puis dotée et mariée le premier lundi du mois de septembre suivant. Cette fête se célébra jusqu'à la Révolution.

Une association en partie maçonnique, qui prit le nom de loge d'adoption de Saint-Jean de la Candeur, fut fondée en 1775 et tint sa première assemblée le 21 mars; les principaux membres étaient: le marquis de Saisseval, vénérable ; le

comte de Belbe, premier surveillant; le comte de Strogonoff, deuxième surveillant; le frère baron de la Chevalerie, grand orateur terrible; le frère Bouvard, secrétaire. La comtesse de Choiseul-Gouffier et la princesse de Polignac furent reçues dans cette assemblée. Le premier procès-verbal fut signé par la comtesse d'Oza, inspectrice, L. Turpin de Crissé fils, prince de Nassau, frère Simon, etc. Un banquet maçonnique eut lieu, et les assemblées ultérieures se tinrent au nombre de 65 jusqu'en 1785; la dernière eut lieu le 10 février, et l'on ne voit plus de trace de la loge après cette date. Le comte de Boufflers, F. d'Havrincourt, les comtes de Ségur, de Gouy et de Sesmaisons en firent partie.

A cette époque, on le voit, les femmes n'étaient pas exclues des loges maçonniques, et elles pouvaient obtenir des grades d'apprenties, de compagnonnes et de maîtresses. En 1775, il parut un règlement de la maçonnerie des femmes en trois grades. L'admission des femmes les soumettait à des épreuves qui ne les effrayaient que médiocrement; on exigeait d'elles qu'elles fussent saines de corps et d'esprit, sans grossesse; la récipiendaire prêtait serment d'observer les conditions imposées à toute bonne maçonne et ajoutait: «Je promets de plus et m'engage de coucher cette nuit avec la jarretière de l'ordre. Sur cette jarretière, qu'on plaçait séance tenante, et qui consistait en une banderole de peau blanche, on lisait les mots: Vertu et Silence. Après cette cérémonie, le vénérable embrassait la récipiendaire, qui recevait le baiser d'association de tous les frères et amis présents à la séance.

Le 25 mars 1777, la loge de la Candeur fut visitée par les duchesses de Chartres et de Bourbon et la princesse de Lamballe. Une gravure de Voysard a consacré le souvenir de cette visite.

Nous venons d'écrire le nom de Turpin de Crissé; sa femme, fille du maréchal de Lowendahl, fonda aussi en 1775 une société destinée à célébrer la beauté et à rétablir le culte de l'amour, et qui avait pour titre: Société de la Table ronde. Elle disparut aux approches de la Révolution.

Au mois de juillet il y eut plusieurs pendaisons à la Grève, entre autres celle d'un sieur Pierre-Joseph Lavallée, pour avoir violé à Montmartre deux petites filles de sept ans. Le jugement rendu par le Parlement porta en outre que le fils du criminel, César-Jean-Claude Lavallée, serait condamné à assister à l'exécution de son père et à être fouetté ensuite sous la custode par le questionnaire, dans la chambre de la question, puis enfermé à Bicêtre pendant six mois.

On s'entretenait beaucoup des folies que le duc de Bouillon faisait pour une chanteuse de l'Opéra, mademoiselle Laguerre, pour laquelle il avait dépensé 800,000 livres en quelques mois. Le roi instruit de ses prodigalités, tança vertement le duc et lui enjoignit de se tenir à sa terre de Navarre. Cette jeune artiste « d'une jolie physionomie, d'un organe sonore, et dont les talents savoient amorcer les amateurs », n'était pas seulement sensible à l'amour, elle ne détestait pas les plaisirs de la table, et elle avait coutume, lorsqu'elle devait chanter, de se préparer aux émotions de la scène en ingurgitant pas mal de verres de vin de Champagne.

Un soir qu'elle avait eu quelques démêlés avec un de ses amants, elle s'oublia jusqu'à vider un si grand nombre de verres de son vin favori que lorsque sa soubrette vint l'avertir qu'il était temps de partir pour le théâtre, elle se leva en titubant légèrement.

« — Madame paraît être mal à son aise, dit la caméristе en réprimant un léger sourire.

— Ce n'est rien, répondit la cantatrice, la tête un peu lourde, voilà tout, mais, baste, j'en ai vu bien d'autres! »

Et en pirouettant sur elle-même, Mlle Laguerre descendit l'escalier tant bien que mal et arriva au théâtre.

Elle chantait le rôle d'Iphigénie dans l'opéra de ce nom, de Danchet. A son entrée en scène le feu de la rampe lui fit monter au visage une chaleur nouvelle; cependant elle parvint avec un violent effort à maitriser les effets de l'ivresse, et elle attaqua son air qu'elle chanta avec assez de justesse toutefois.

Mais le public avait cependant remarqué quelque chose de singulier dans ses allures, sans pouvoir se rendre compte de ce qu'elles avaient d'extraordinaire.

Tant qu'elle chanta, on ne s'aperçut trop de rien, mais au bout d'un moment elle voulut remonter la scène et trébucha.

Tous les yeux se fixèrent sur elle avec obstination.

Une seconde fois, elle faillit tomber.

Il n'y avait pas à en douter, Laguerre était grise.

En un instant ce bruit se répéta dans la salle, et quelques huées timides se firent entendre, entremêlées de rires et de quolibets.

L'actrice s'aperçut que c'était à elle qu'on en avait, et elle s'avança de nouveau pour chanter, en affectant de pouvoir se tenir droite; mais plus elle faisait d'efforts pour dissimuler son état d'ivresse, plus il paraissait évident; elle finit par pousser une fausse note qui ne laissait aucun doute sur sa situation; alors un charivari épouvantable eut lieu. Laguerre faisait bravement face à l'orage, en essayant de parler pour se justifier.

On voulut l'obliger à se retirer au fond de la scène, mais elle ne le voulut point; surexcitée par les rires inextinguibles du parterre, elle finit par perdre complètement le peu de raison qui lui restait, et serait tombée sur le théâtre si l'on ne s'était hâté de faire baisser le rideau.

Directeur et musiciens étaient furieux; mais qu'y faire? le plus sage était d'attendre que les fumées du vin fussent dissipées.

M[lle] Laguerre fut donc reconduite chez elle, mais le lendemain elle dormait encore, quand un exempt porteur d'un ordre d'arrestation fut annoncé chez elle.

C'était un vilain réveil, mais en même temps que la raison la mémoire lui revint, et elle n'essaya même pas de demander grâce.

« Ah! madame! s'écria la soubrette, on va vous mettre au For-l'Evêque.

— Eh bien, mon enfant, qu'y faire?

— N'est-ce pas de la barbarie, parce que madame avait peut-être bu un verre de champagne de trop.

— Dis un flacon, mon enfant. Oui, je me le rappelle à présent, c'est ce monstre de marquis qui me versait.

— Ah! n'importe, madame, c'est de la cruauté et je vais...

— Tu vas te dépêcher de m'habiller afin de ne pas faire attendre l'exempt du roi. »

Une demi-heure plus tard la jolie chanteuse était au For-l'Evêque, où des ordres avaient été donnés pour qu'elle pût y recevoir tous les visiteurs qui lui plairaient et les lettres qui lui seraient adressées; tout pouvait arriver jusqu'à la prisonnière, tout, hormis une seule chose, le vin de Champagne, qui était absolument et impitoyablement consigné à la porte.

Elle resta pendant treize jours en prison, d'où on la faisait sortir les soirs d'Opéra, afin qu'elle pût faire son service au théâtre; la représentation finie, l'exempt qui l'avait accompagnée s'en retournait avec elle pour la réintégrer sous les verrous; cependant, le soir du treizième jour, on la laissa partir seule pour l'Opéra et aller coucher chez elle. Quelques jours plus tard, afin de fêter son retour à la liberté, elle donna à ses amis un magnifique souper dont elle fit les honneurs avec une grâce infinie, et au dessert elle prit solennellement l'engagement de ne jamais boire à l'avenir plus de treize coupes de vin de champagne dans le même repas, en mémoire de ses treize jours de captivité.

Le contrôleur général Turgot, dans le but de perfectionner la navigation, la construction des machines hydrauliques et l'architecture navale, créa à Paris une chaire d'hydrodynamique, qui fut ouverte le 25 octobre 1775, dans une salle des pères de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré.

Ce fut aussi en 1775 qu'on vit les maisons de jeu fonctionner régulièrement, en vertu d'une autorisation que leur donna le lieutenant de police; on lit dans les *Mémoires secrets* à la date du 6 novembre : « Depuis l'institution d'un nouveau jeu de hasard, intitulé *la Belle*, on compte dans Paris douze maisons de femmes qui ont permission de recevoir le public à certains jours de la semaine. On est surpris que M. de Malesherbes n'ait point réformé ces coupe-gorge, le ministre a voulu du moins tourner cet abus inévitable à quelque utilité publique. Ces maisons ont deux jours par semaine auxquels les banquiers président, donnent six louis à la maîtresse et se chargent de tous les frais. On leur en a accordé un troisième, mais auquel les six louis doivent appartenir en entier à la police. Ce qui forme un impôt annuel de plus de 80,000 livres, applicable à des objets de charité, ou de nécessité, ou d'embellissement, etc. »

On vit alors des femmes titrées, solliciter l'avantage de posséder un de ces tripots, qu'elles faisaient exploiter par des gens qui en partageaient les bénéfices avec elles. C'étaient généralement des valets de grands seigneurs qui prenaient en leur nom la direction de ces maisons de jeu, et ils avaient pour caissier général un sieur Gombaud. « Ces jeux furent des sources de malheurs et de crimes, lisons-nous dans Dulaure; prohibés en 1778, ils trouvèrent un refuge à la cour où il s'établit des banquiers et des filous, dans les hôtels privilégiés des ambassadeurs, où la police ne pouvait exercer son ministère. Bientôt les jeux de hasard furent de nouveau rétablis, et celui qu'on nomme le *Biribi* devint en grande faveur. En 1781, ces jeux, qui avaient ruiné plusieurs familles, causé des suicides et des banqueroutes, et ébranlé le commerce, furent en février dénoncés au Parlement qui manda à sa barre le lieutenant de police. De beaux discours furent prononcés; et comme plusieurs personnes du plus haut rang tenaient elles-mêmes des jeux, le Parlement décida qu'il convoquerait les pairs. Il en résulta, le 20 février de cette année, un arrêt réglementaire sur lequel le roi, se réservant de statuer, rendit le 1[er] mars une déclaration. Cet arrêt, sévère contre les banquiers des jeux, les menaçait du carcan et du fouet. »

La déclaration du roi prohiba tous les jeux dont les chances sont inégales, et chargea les commissaires au Châtelet de veiller exactement sur les maisons où l'on jouait à des jeux prohibés. Cette déclaration prononça en outre la nullité de tous contrats, obligations, promesses, billets, ventes, cessions, transports, et tous autres actes ayant pour objet une dette de jeu contractée, non seulement par les mineurs, mais même par les majeurs.

Les maisons autorisées continuèrent avec sécurité; quant à celles qui ne l'étaient pas, elles continuèrent aussi, mais éprouvèrent quelques ennuis. Plusieurs lettres de cachet furent le châtiment des infractions aux règlements. On vit des personnes très éminentes convaincues de tenir ces tripots. Parmi leurs noms figure celui de Genlis. « La contagion gagna jusque dans les sociétés établies au Palais-Royal, sous les titres de club et de salon ; ce qui fit naître une ordon-

nance de police de mars 1785, qui interdit les jeux dans ces sociétés. »

En 1786, de nouveaux désordres dans les maisons de jeu qui n'étaient que tolérées nécessitèrent de nouvelles mesures prohibitives.

Sous la Révolution, la passion du jeu ne connut plus de frein, sur les quais, sur les places, sur les boulevards, des hommes tirant de petits tabourets pliants de dessous leur habit, déployaient un jeu qui se refermait comme une carte de géographie, tandis que ses compères agitaient un sac d'argent. Les badauds s'amassaient, pontaient et se faisaient rafler.

La loi du 22 juillet 1791 modifia sensiblement la législation antérieure, tout en prononçant des peines sévères contre les personnes qui jouaient à des jeux prohibés. Suivant cette loi, les commissaires de police pouvaient en tout temps entrer dans les maisons où l'on donnait habituellement à jouer à des jeux de hasard, mais seulement sur la désignation qui leur en avait été donnée par deux citoyens domiciliés.

Le Directoire réduisit à neuf le nombre des maisons de jeu et obligea les directeurs à payer une redevance à l'État.

Sous le Consulat, Fouché accorda à un sieur Perrin l'autorisation de donner à jouer et lui prescrivit surtout la création d'un cercle d'étrangers. A Perrin succéda, comme fermier des jeux, un sieur Bernard, puis un sieur Boursault qui soumissionna la ferme des jeux, les vidanges et les boues de Paris, ce qui lui fit donner le surnom de Merdiflore. Enfin à Boursault succéda M. Benazet, sous la direction duquel eut lieu la clôture des maisons de jeu en 1837.

La ferme des jeux se composait de l'exploitation du cercle des étrangers, 6, rue Grange-Batelière, de Frascati, rue Richelieu 108, de la maison Dunan, rue du Montblanc, 40, de la maison Marivaux, rue de Marivaux 13, de la maison Paphos, rue du Temple 110, de la maison Dauphine, rue Dauphine, 36, et enfin du Palais-Royal, où se trouvaient des maisons de jeu aux n°s 154, 129, 113 et 9.

Le fermier général des jeux versait au trésor, par douzièmes, une somme annuelle de 5,550,000 francs; cette somme était allouée à la ville, sauf un prélèvement de 1,660,000 francs attribué par parts égales aux subventions théâtrales, au Conservatoire et aux Quinze-Vingts. Une somme de 500,000 francs de cautionnement était en outre exigée du fermier. Enfin un article du cahier des charges attribuait encore à la ville, sur le montant des bénéfices, une part de moitié, lorsque les produits bruts ne s'élevaient pas au-dessus de neuf millions, et les trois quarts sur la somme qui excédait 9 millions.

Les bénéfices annuels des 19 dernières années, (de 1819 à 1837) donnèrent une moyenne de sept millions 227,021 francs 39 cent.

L'administration des jeux se composait de vingt-huit tailleurs de trente et un, de vingt-huit croupiers, de quatre-vingts tailleurs de biribi et de creps, de douze inspecteurs, de dix suppléants, de six chefs de parties dans les grandes maisons, de trois chefs de parties pour les roulettes, de vingt inspecteurs secrets, d'un inspecteur général, et de cent trente garçons de salle.

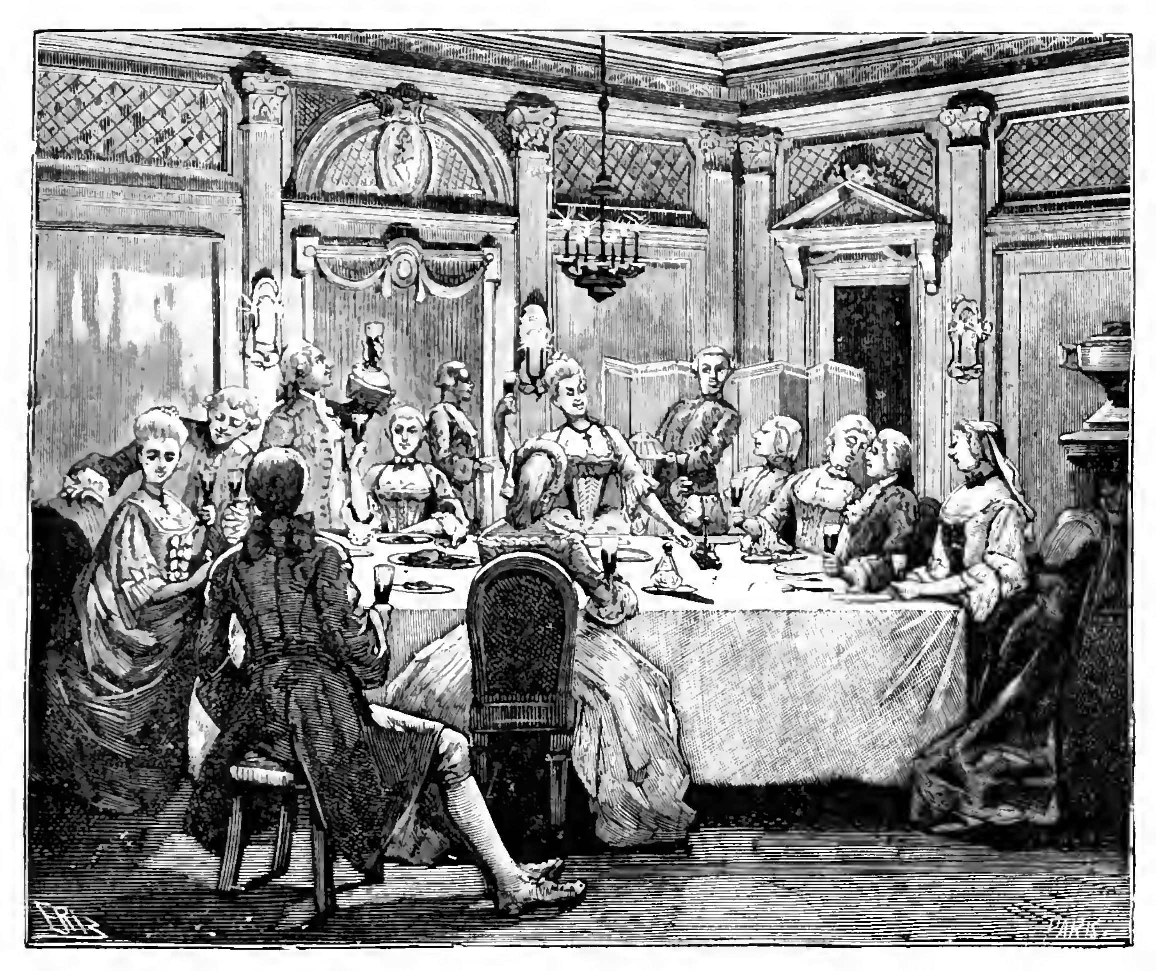
On pouvait se faire servir des rafraîchissements dans chaque maison de jeu, et, dans quelques-unes, ils se donnait deux dîners par semaine.

Le Parlement, rappelé par Louis XVI, fit sa rentrée ordinaire après la Saint-Martin et assista à la messe rouge de la Sainte-Chapelle. Les magistrats se réunirent ensuite dans la grand'-chambre où le président fit un superbe discours à l'adresse du roi et de ses ministres, qu'il couvrit d'éloges. La paix et la concorde étaient donc absolument rétablies entre les deux pouvoirs, royal et judiciaire.

Le 26 novembre, Marie-Antoinette et Monsieur assistèrent au bal de l'Opéra, on ne les attendait pas et « comme en général les bals de la Saint-Martin ne sont pas brillants, il y avoit peu de monde et mal choisi. »

« En vertu des ordonnances données par le roi à Versailles, le 5 décembre 1775, fixant le nouveau sort de sa maison, lisons-nous dans les *Souvenirs d'un chevau-léger* (de Belleval), on a fait assembler (le 23 décembre) dans la cour de leurs hôtels situés à Paris rue de Charenton, faubourg Saint-Antoine, rue du Bac et faubourg Saint-Germain, les deux compagnies des mousquetaires gris et noirs, tenant chacun leur cheval par la bride et ayant à leurs pieds tout leur bagage militaire, et on leur a lu l'ordonnance du roi qui les supprimoit en entier à compter du 1er janvier suivant. Aussitôt après avoir entendu cette lecture, ils se dépouillèrent tous de la soubreveste bleue garnie de galons d'argent, avec une croix brodée devant et derrière qu'ils avoient coutume de porter par-dessus leur habit, la posèrent à leurs pieds sur leurs bagages, abandonnant en même temps leurs chevaux et renonçant à leur état, quoiqu'ils dussent demeurer encore quelque temps dans leurs hôtels où l'on apposa les scellés sur les papiers et les effets appartenant à ces deux compagnies. Cette cérémonie a fait répandre des larmes à quelques mousquetaires qui disoient avec raison qu'on n'auroit point dû choisir, pour leur faire perdre leur état, l'année où l'on avoit demandé d'eux le service le plus dur, relativement aux troubles causés dans Paris par la cherté du pain. »

Par lettres patentes de novembre 1775, le prince de Condé fut autorisé à changer la direction d'une partie de la rue de Bourgogne et à former une place demi-circulaire au-devant de l'entrée de son palais; en 1778, on commença les travaux de la place, mais on substitua à la forme indiquée,



Au dessert, Mlle Laguerre prit solennellement l'engagement, à l'avenir, de ne boire que treize coupes de champagne (Page 411, col. 1.)

une place rectiligne, formant évasement du côté du palais, qui fut appelée place du palais de Bourbon; par arrêté du 18 janvier 1798, le conseil des Cinq-Cents décida qu'elle prendrait le nom de place du conseil des Cinq-Cents Sous l'Empire, on la nomma place du Palais du Corps législatif; un arrêté préfectoral du 27 avril 1814 lui rendit sa dénomination de place du Palais Bourbon, qu'elle a conservée depuis.

Une partie de la rue du Helder fut aussi ouverte la même année sur des terrains appartenant à M. Bouret de Vezelais. En 1792 c'était encore une impasse qu'on appelait l'impasse Taitbout; le 17 mai 1792 un arrêté en prescrivit la conversion en rue, et le 12 brumaire an VIII on lui donna le nom de la rue du Helder en mémoire de l'expulsion des Anglais du territoire batave.

La partie de la rue de la Ferme des Mathurins, comprise entre la rue Neuve des Mathurins et la rue de Provence fut ouverte aussi en 1775 sur un terrain dépendant d'une ferme appartenant aux religieux; en 1823, une ordonnance royale autorisa les sieurs Lafaulotte frères et Godot de Mauroy frères à ouvrir sur leur terrain une rue qui prolongeait la rue de la Ferme et qui porta d'abord le nom de rue Neuve de la Ferme des Mathurins, c'est la partie de la rue de la Ferme qui arrive au boulevard de la Madeleine. Enfin le passage Sandrié fut aussi ouvert à la même époque; il allait de la rue Basse du Rempart à la rue Neuve des Mathurins : il a été supprimé pour faire place à la rue Scribe.

Les emprisonnements à la Bastille furent nombreux en 1775.

Voici ce que mentionne le registre d'écrou : 24 janvier, la fille Lamarche, libraire, sortie le 30 mars; — 29 janvier, Laurent Bare, libraire, sorti le 7 février; — 30 janvier, Desauges père, libraire, et son fils, le premier sorti le 6 avril, le second le 3 mars; — 13 février, Michel Collet, cavalier du guet, transféré à l'Abbaye, le 21 février; — 22 février, Lucas, libraire de Rouen, sorti le 28 mars; — 1er mars, Desruelles, bénédictin, exilé le 24 mai, à Beurrières en Artois; —

2 mars, l'abbé Dubignon, exilé le 24 mai, à Vitré; — 3 mars, Pinlian, libraire, sorti le 28 mars; — 6 mars, de Caussanel, gendarme, transféré à Charenton, le 28 mars; — 7 mars, Valle, libraire, sorti le 28 mars; — 1er mai, Clof, garçon libraire, sorti le 24 juin; — 3 mai, Saffray de Boilabbé, sorti le 26 juin, avec injonction de suivre la cour; — 5 mai, Doumerc, sorti le 21 juin; — 6 mai, Sorin de Bonne, sorti le 20 juin; — la femme Bourrettes, sortie le 21 juin; — Dubois, maire, sorti le 19 juin; — 9 mai, Thomas Blaison, procureur fiscal, Jacques de Lépine, sorti le 20 juin; — Pasquier et Jouffroy, curés, sortis le 23 mai; — Jolivet, marchand, sorti le 15 mai; — Hattot, sorti le 27 juin; — l'abbé Regiret, exilé à Chartres le 29 juin; — 24 mai, Chastellain, meunier, sorti le 26 mai; — Texier de Lancey, sorti le 27 mai; — 29 mai, l'abbé Sauri, sorti le 26 juin; — 30 mai, E.-S. Hurelle, sorti le 2 septembre; — 3 juin, l'abbé Delarue, sorti le 20 juillet; — 7 juin, Cantel, sorti le 19 juillet; — Tirel de la Martinière, curé, sorti le 17 juillet; — 17 juin, Cavelier, curé, sorti le 26 juillet; — 18 juin Ph. Dubois, Madeleine Porcher sa femme, Etienne Lemoine, la femme Françoise Martin, transférés à Melun, le 30 juillet; — 20 juin, P.-Cl. Dourdan, curé, sorti le 28 août; — 28 juin, Bailly, notaire et procureur, sorti le 24 juillet; — 2 juillet, Langlois, président du conseil supérieur de Rouen, sorti le 10 juillet; — Queudray, maître de poste, sorti le 17 juillet; — Thorel, domestique de Langlois, sorti le 17 juillet; — Jean Renault, transféré à Chartres, le 20 août; — 3 juillet, Jean de Bon, curé de la Queue, sorti le 17 août; — 5 juillet, Pierre Dutertre, dit Potrus, transféré à Bicêtre le 1er juin, 1776; — 8 juillet, de Ligny, Laurent, sortis le 2 septembre; — 17 juillet, Clément Croville, transféré à Bicêtre, le 1er juin 1776; — 13 août, le chevalier Peyrau, sorti le 4 septembre; — 22 août, Meslin, sorti le 1er juin 1776; — 20 novembre, Bourgeois, sorti le 20 janvier 1776; — 25 novembre, Jean le Clerc, dit Saint-Jean, exilé en Savoie, son pays, le 21 septembre 1776; — 28 décembre, François Favre, frotteur, sorti le 18 janvier 1776; — Arnoux, sorti le 2 janvier 1776.

On voit figurer dans cette liste nombre de libraires; or, comme les motifs de ces arrestations sont consignés à partir de cette année, il est facile de constater qu'ils ont trait généralement aux libelles dirigés contre les ministres déchus ou les nouveaux et aux troubles occasionnés par la cherté des grains.

On s'égaya fort à Paris au commencement de 1776, d'un mémoire publié, par M. Chol de Clercy, dans lequel il accusait l'abbé Terray d'avoir abusé de sa femme pour la dominer ensuite, et en faire l'esclave de ses moindres volontés; et de la disparition du premier commis de la caisse de la Comédie française, qui partit avec 50,000 francs emmenant avec lui la femme de Thomassin, l'acteur de la Comédie italienne, qui de son côté avait volé son mari et lui avait vendu tout son mobilier. Quelques jours plus tard, c'était Audinot, le directeur du théâtre des comédiens de bois, qui fut condamné par le Châtelet, pour avoir séduit une femme qui, comme lui, se vit obligée de subir quelques mois de prison.

La chronique scandaleuse était loin de chômer; les grands seigneurs continuaient à donner l'exemple des folies ruineuses, et les bourgeois les imitaient. Depuis quelque temps, le comte d'Artois s'était épris de Mlle Contat, une des étoiles de la Comédie française; ce fut pour elle qu'il fit construire, au commencement de l'année 1776 aux Champs-Elysées, qu'on appelait alors le Grand Cours, et à l'angle d'un projet de rue qui devait devenir la rue d'Angoulême, le bel hôtel qui existe encore, et qui fut appelé hôtel Contat et hôtel d'Angoulême. Ce fut Chalgrin, architecte du roi, qui dirigea la construction, les plafonds furent ornés par Barthélemy; le jardin, qui était bien plus spacieux que celui qui existe, fut dessiné et ordonnancé par un jardinier du Petit-Trianon.

Les salons de l'hôtel Contat furent ouverts aux réunions les plus recherchées.

Mlle Contat mourut en 1810. Son hôtel avait été acquis quelques années auparavant par l'ambassadeur italien Manescalchi, puis il devint la propriété du baron Roger, du comte de Flahaut, et le séjour du duc de Morny; il fut vendu en 1879.

En même temps, qu'il faisait bâtir un hôtel à sa maîtresse, le comte d'Artois, jaloux de voir *Monsieur*, grand maître de l'ordre de Saint-Lazare, voulut aussi devenir le restaurateur de quelque ordre religieux, et il se mit à la tête de la confrérie du Saint-Sépulcre, qu'il essaya de convertir en ordre; les membres de cette confrerie étaient des bourgeois, des commerçants et des artisans, qui faisaient des quêtes pour le rachat des gens emprisonnés pour dettes ou pour non payement des mois de nourrice. Le comte d'Artois voulut en faire des chevaliers et créa des commanderies, des croix furent données, mais jamais le comte ne parvint à rattacher l'ordre à celui du Saint-Sépulcre de Jérusalem, ce qui était son intention. Le public couvrit l'institution de ridicule, on la désigna sous le nom de confrérie de l'Aloyau; quelques membres de l'ordre ayant été salués des titres de chevaliers de l'Aloyau, ils retirèrent leur croix de leur poitrine, et il n'en fut plus question.

Le mois de février 1776 fut excessivement froid, le thermomètre baissa plus qu'en 1709; aussi la misère était-elle grande à Paris: les libellistes en profitèrent pour publier chaque jour des écrits satiriques et des chansons, dans lesquels la reine et les ministres n'étaient pas épargnés.

La suppression des jurandes vint bientôt fournir un élément nouveau aux pamphlétaires.

Le bruit s'était répandu que le roi, au lieu de faire disparaître les abus dont souffraient les corporations d'arts et métiers, s'était résolu à les supprimer. Aussitôt des plumes se taillèrent et des mémoires parurent pour défendre les jurandes menacées. Ces écrits furent supprimés, par arrêt du conseil royal du 22 février, et un long édit portant abrogation des communautés parut. Ce fut au ministre Turgot qu'on le dut, et il fut considéré comme un des plus beaux titres de gloire de cet homme d'État, qui s'était donné la mission de rendre le commerce et l'industrie libres.

Il est regrettable que la dimension de cet important document historique ne nous permette pas de le donner *in extenso;* mais nous allons en extraire les principales dispositions.

« Nous devons à tous nos sujets de leur assurer la jouissance pleine et entière de leurs droits; nous devons surtout cette protection à cette classe d'hommes qui, n'ayant de propriété que leur travail et leur industrie, ont d'autant plus le besoin et le droit d'employer dans toute leur étendue les seules ressources qu'ils aient pour subsister.

« Nous avons vu avec peine les atteintes multipliées qu'ont données à ce droit naturel et commun des institutions anciennes à la vérité, mais que ni le temps, ni l'opinion, ni les actes mêmes, émanés de l'autorité qui semble les avoir consacrées, n'ont pu légitimer...

« L'exercice des différents arts et métiers est consacré dans les mains d'un petit nombre de maîtres réunis en communauté qui peuvent seuls, à l'exclusion de tous les autres citoyens, fabriquer ou vendre les objets de commerce particulier dont ils ont le privilège exclusif, en sorte que ceux de nos sujets qui, par goût ou par nécessité, se destinent à l'exercice des arts et métiers, ne peuvent y parvenir qu'en acquérant la maîtrise à laquelle ils ne seront reçus qu'après des épreuves aussi nuisibles que superflues, et après avoir satisfait à des droits ou à des exactions multipliées par lesquelles une partie des fonds dont ils auraient eu besoin pour monter leur commerce ou leur atelier, ou même pour subsister, se trouve consommée en pure perte.

« Ceux dont la fortune ne peut suffire à ces pertes sont réduits à n'avoir qu'une subsistance précaire sous l'empire des maîtres, à languir dans l'indigence ou à porter hors de leur patrie une industrie qu'ils auraient pu rendre utile à l'Etat.

« Toutes les classes de citoyens sont privées du droit de choisir les ouvriers qu'ils voudraient employer et des avantages que leur donnerait la concurrence pour le bas prix et la perfection du travail. On ne peut plus souvent exécuter l'ouvrage le plus simple sans recourir à plusieurs ouvriers de communautés différentes, sans essuyer les lenteurs, les infidélités, les exactions que nécessitent ou favorisent les prétentions de ces différentes communautés et les caprices de leur régime arbitraire et interessé.

« Ainsi les effets de ces établissements sont à l'égard de l'État une diminution inappréciable de commerce et de travaux industrieux, à l'égard d'une nombreuse partie de nos sujets une perte de salaires et de moyens de subsistance.....

« Ces abus se sont introduits par degrés; ils sont originairement l'ouvrage de l'intérêt des particuliers qui les ont établis contre le public; c'est après un long intervalle de temps que l'autorité, tantôt surprise, tantôt séduite par une apparence d'utilité, leur a donné une sorte de sanction.

« La source du mal est dans la faculté même accordée aux artisans d'un même métier de s'assembler et de se réunir en un corps.

« Parmi les dispositions déraisonnables et diversifiées à l'infini de ces statuts, mais toujours dictées par le plus grand intérêt des maîtres de chaque communauté, il en est qui excluent entièrement tous autres que les fils des maîtres ou ceux qui épousent des veuves de maîtres; d'autres rejettent tous ceux qu'ils appellent étrangers, c'est-à-dire ceux qui sont nés dans une autre ville.

« Dans un grand nombre de communautés, il suffit d'être marié pour être exclu de l'apprentissage et par conséquent de la maîtrise. L'esprit du monopole, qui a présidé à la confection de ces statuts, a été poussé jusqu'à exclure les femmes des métiers les plus convenables à leur sexe, tels que la broderie, qu'elles ne peuvent exercer pour leur propre compte.

« Nous ne poursuivrons pas plus loin l'énumération des dispositions bizarres, tyranniques, contraires à l'humanité et aux bonnes mœurs dont sont remplies ces espèces de codes obscurs, rédigés par l'avidité, adoptés sans examen dans des temps d'ignorance, et auxquels il n'a manqué, pour être l'objet de l'indignation publique, que d'être connus... A ces causes :

« 1. Il sera libre à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, même à tous étrangers, encore qu'ils n'eussent point obtenu de nous lettres de nationalité, d'embrasser et d'exercer dans tout notre royaume, et notamment dans notre bonne ville de Paris, telle espèce de commerce ou telle profession d'arts et métiers que bon lui semblera, même d'en réunir plusieurs; à l'effet de quoi nous avons éteint et supprimé, éteignons et supprimons tous les corps et communautés de marchands et artisans, ainsi que les maîtrises et jurandes; abrogeons tous privilèges, statuts et règlements donnés auxdits corps et communautés, pour raison desquels nul de nos sujets ne pourra être troublé dans l'exer-

cice de son commerce et de sa profession, pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce puisse être.

« 2. Et néanmoins seront tenus ceux qui voudront exercer lesdites professions ou commerce, d'en faire préalablement leur déclaration devant le lieutenant général de police, laquelle sera inscrite sur un registre à ce destiné, et contiendra leurs noms, surnoms et demeures, le genre de commerce ou de métier qu'ils se proposent d'entreprendre; et en cas de changement de demeure ou de profession, ou de cessation de commerce ou de travail, lesdits marchands et artisans seront également tenus d'en faire leur déclaration sur ledit registre, le tout sans frais, à peine, contre ceux qui exerceraient sans avoir fait la déclaration, de saisie et confiscation des ouvrages et marchandises et de cinquante livres d'amende.

« Exceptons néanmoins les maîtres actuels des corps et communautés, lesquels ne seront tenus de faire lesdites déclarations que dans le cas de changement de domicile, de profession, réunion de profession nouvelle ou cessation de commerce et de travail. Exceptons encore les personnes qui font actuellement ou qui voudront faire par la suite le commerce en gros, notre intention n'étant point de les assujettir à aucunes règles ni formalités auxquelles les commerçants en gros n'ont point été sujets jusqu'à présent.

« 3. La déclaration et l'inscription sur le livre de la police, ordonnées par l'article ci-dessus, ne concernent que les marchands et artisans qui travaillent pour leur propre compte et vendent au public; à l'égard des simples ouvriers qui ne répondent point directement au public, mais aux entrepreneurs d'ouvrages ou maîtres pour le compte desquels ils travaillent, lesdits entrepreneurs ou maîtres seront tenus, à toute réquisition, d'en représenter au lieutenant général de police un état contenant le nom, le domicile et le genre d'industrie de chacun deux.

« 4. N'entendons comprendre dans les dispositions portées par les articles 1er et 2 les professions de la pharmacie, de l'orfèvrerie, de l'imprimerie et librairie, à l'égard desquelles il ne sera rien innové, jusqu'à ce que nous ayons statué sur leur régime, ainsi qu'il appartiendra.

« 5. Exceptons pareillement des dispositions desdits articles 1er et 2 du présent édit les communautés des maîtres barbiers, perruquiers, étuvistes, dans les lieux où leurs professions sont en charge, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

« 6. Voulons que les maîtres actuels des communautés des bouchers, boulangers, et autres dont le commerce a pour objet la subsistance journalière de nos sujets, ne puissent quitter leurs professions qu'un an après la déclaration qu'ils seront tenus de faire devant le lieutenant général de police, qu'ils entendent abandonner leurs professions et commerce, à peine de cinq cents livres d'amende, et de plus forte peine s'il y echoit.

« 7. Les marchands et artisans qui sont assujettis à porter sur un registre le nom des personnes de qui ils achètent certaines marchandises, tels que les orfèvres, les merciers, les tripiers et autres, seront obligés d'avoir et de tenir fidèlement lesdits registres, et de les représenter aux officiers de la police à la première réquisition.

« 9. Ceux des arts et métiers dont les travaux peuvent occasionner des dangers ou des incommodités notables, soit au public, soit aux particuliers continueront d'être assujettis aux règlements de police faits ou à faire, pour prévenir ces dangers et ces incommodités.

« 10. Il sera formé dans les différents quartiers des villes de notre royaume, et notamment dans ceux de notre bonne ville de Paris, des arrondissements dans chacun desquels seront nommés, pour la première année seulement, et dès l'enregistrement ou lors de l'exécution de notre présent édit, un syndic et deux adjoints, par le lieutenant général de police; et ensuite lesdits syndics et adjoints seront annuellement élus par les marchands et artisans dudit arrondissement, et par la voie du scrutin, dans une assemblée tenue à cet effet en la maison et en présence d'un commissaire nommé par ledit lieutenant général de police, lequel commissaire en dressera procès-verbal, le tout sans frais, pour, après néanmoins que lesdits syndics et adjoints auront prêté serment devant ledit lieutenant général de police, veiller sur les commerçants et artisans de leur arrondissement, sans distinction d'état ou de profession, en rendre compte audit lieutenant général de police, recevoir et transmettre ses ordres, sans que ceux qui seront nommés pour syndic et adjoints puissent refuser d'en exercer les fonctions, ni que pour raison d'icelles ils puissent exiger ou recevoir desdits marchands ou artisans aucune somme ni présent, à titre d'honoraires et de rétribution, ce que nous leur défendons, à peine de concussion.

« 11. Les contestations qui naîtront à l'occasion des malfaçons et défectuosités des ouvrages seront portées devant le sieur lieutenant général de police, à qui nous en attribuons la connaissance exclusivement, pour être, sur le rapport d'experts par lui commis à cet effet, statué sommairement, sans frais et en dernier ressort, si ce n'est que la demande en indemnité excédât la valeur de cent livres, auquel cas lesdites contestations seront jugées en la forme ordinaire.

« 19. Voulons que, dans le délai de trois mois, tous gardes, syndics et jurés, tant ceux qui se trouvent actuellement en charge que ceux qui sont sortis d'exercice, et qui n'ont pas encore



Pignolet avait pour logement un tonneau, qu'il ne quittait ni jour ni nuit. (Page 420, col. 1.)

rendu les comptes de leur administration, soient tenus de les présenter, savoir : dans notre ville de Paris, au sieur lieutenant général de police, et dans les provinces, aux commissaires qui seront par nous députés à cet effet, pour être arrêtés et revisés dans la forme ordinaire et d'en payer le reliquat à qui sera par nous ordonné, pour les deniers qui en proviendront être employés à l'acquittement des dettes desdites communautés.

« 22. Il sera procédé, par-devant le lieutenant général de police, dans la forme ordinaire, à la vente des immeubles réels ou fictifs, ainsi que meubles appartenant auxdits corps et communautés, pour en être le prix employé à l'acquittement de leurs dettes, ainsi qu'il a été ordonné par l'article 20 ci-dessus; et dans le cas où le produit de ladite vente excéderait, pour quelques corps ou communautés, le produit de ses dettes, tant envers nous qu'envers des particuliers, ledit excédant sera partagé par portions égales entre les maîtres actuels dudit corps ou communauté. »

On juge de l'effet que produisit la publication d'un pareil édit qui renversait de fond en comble tout l'échafaudage de lois et règlements construit en faveur du privilège.

Le Parlement refusa net de l'enregistrer, et il fallut que Louis XVI eût recours à un lit de justice qui se tint à Versailles le 12 mars, et ce fut là, avec toute la solennité que comportaient ces assises souveraines, que se plaida la grande cause. En vain l'avocat du roi, Antoine-Louis Séguier, combattit le projet du roi et proposa de donner la liberté à quelques professions seulement, telle que celle de bouquetière et reconnut volontiers qu'il n'était pas besoin de statuts pour former un bouquet et vendre des fleurs; et fut d'avis qu'il y avait lieu à réunir certaines autres communautés telles que celles des tailleurs et des fripiers, des menuisiers et des ébénistes, etc., en procédant par assimilation.

Le roi répondit en ordonnant que l'édit qui avait été lu serait enregistré au greffe du Parlement.

Mais Turgot, qui maintenait Louis XVI dans les idées favorables à la décision qu'il lui avait fait prendre, se retira du ministère le 12 mai

1776, c'est-à-dire deux mois après l'enregistrement de l'édit, et de nouvelles influences s'exercèrent sur l'esprit incertain du roi qui, au mois d'août, modifia ainsi l'édit de février :

« Louis, etc., notre amour pour nos sujets nous avait engagé à supprimer, par notre édit du mois de février dernier, les jurandes et communautés de commerce, arts et métiers. Toujours animé du même sentiment et du désir de procurer le bien de nos peuples, nous avons donné une attention particulière aux différents mémoires qui nous ont été représentés à ce sujet, et notamment aux représentations de notre cour de Parlement; et ayant reconnu que l'exécution de quelques-unes des dispositions que cette loi contient pouvaient entraîner des inconvénients, nous avons cru devoir nous occuper du soin d'y remédier, ainsi que nous l'avions annoncé. Mais, persévérant dans la résolution où nous avons toujours été de détruire les abus qui existaient avant notre édit dans les corps et communautés d'arts et métiers, et qui pouvaient nuire au progrès des arts, nous avons jugé nécessaire, en créant de nouveau six corps de marchands et quelques communautés d'arts et métiers, de conserver libres certains genres de métiers ou de commerces qui ne doivent pas être assujettis à aucuns règlements particuliers; de réunir les professions qui ont de l'analogie entre elles et d'établir à l'avenir des règles dans le régime desdits corps et communautés, à la faveur desquelles la discipline intérieure et l'autorité domestique des maîtres sur les ouvriers seront maintenues sans que le commerce, les talents et l'industrie soient privés des avantages attachés à cette liberté, qui doit exciter l'émulation sans introduire la fraude et la licence. La concurrence établie pour des objets de commerce, fabrication et façon d'ouvrages, produira une partie de ces heureux effets, et le rétablissement des corps et communautés fera cesser les inconvénients résultant de la confusion des états.

. . . .

A ces causes :

« 1. Les marchands et artisans de notre bonne ville de Paris seront classés et réunis, suivant le genre de leur commerce, profession ou métier; à l'effet de quoi nous avons rétabli et rétablissons, et, en tant que de besoin est, créons et redigeons de nouveau six corps de marchands, y compris celui des orfèvres, et quarante-quatre communautés d'arts et métiers. Voulons que lesdits corps et communautés jouissent, exclusivement à tous autres, du droit et faculté d'exercer les commerces, métiers et professions qui leur sont attribués et dénommés en l'état arrêté en notre conseil, lequel demeurera annexé à notre édit.

« 2. En ce qui concerne les autres commerces, métiers et professions, dont la liste sera pareillement annexée à notre présent édit, il sera permis à toutes personnes de les exercer, à la charge seulement d'en faire préalablement leur déclaration devant le sieur lieutenant général de police; ladite déclaration sera inscrite sur un registre à ce destiné; elle contiendra les nom, surnoms, âge et demeure de celui qui se présentera et le genre de commerce ou de travail qu'il se proposera d'exercer. »

Cinquante articles réglementèrent la nouvelle situation faite à l'industrie au commerce et au travail. Il est impossible de reproduire toute cette législation, disons seulement que les corps et communautés d'arts et métiers furent divisés en six corps, 44 communautés, et qu'il fut créé une classe de professions libres. En voici la liste :

Six corps : 1. Drapiers-merciers.— 2. Épiciers. — 3. Bonnetiers pelletiers, chapeliers.— 4. Orfèvres, batteurs, d'or, tireurs d'or.— 5. Fabricants d'étoffes et gazes, tissutiers, rubaniers.— 6. Marchands de vin.

Communautés. 1. Amidonniers.— 2. Arquebusiers, fourbisseurs, couteliers. — 3. Bouchers. — 4. Boulangers. — 5. Brasseurs. — 6. Brodeurs, passementiers, boutonniers. — 7. Cartiers. — 8. Chareutiers.— 9. Chandeliers. — 10. Charpentiers. — 11. Charrons. — 12. Chaudronniers, balanciers, potiers d'étain.— 13. Coffretiers, gaîniers. — 14. Cordonniers. — 15. Couturières, découpeuses.— 16. Couvreurs, plombiers, carreleurs, paveurs.—17. Écrivains.—18. Faiseuses et marchandes de modes, plumassières.—19. Faïenciers, vitriers, potiers de terre. — 20. Ferrailleurs, cloutiers, épingliers. — 21. Fondeurs, doreurs, graveurs sur métaux. — 22. Fruitiers, orangers, graissiers, — 23. Gantiers, boursiers, teinturiers. — 24. Horlogers. — 25. Imprimeurs en taille douce.— 26 Lapidaires. — 27. Limonadiers, vinaigriers. — 28. Lingères. — 29. Maçons. — 30. Maîtres en fait d'armes.— 31. Maréchaux ferrants, éperonniers. — 32. Menuisiers, ébénistes, tourneurs, layetiers. — 33. Paumiers. — 34. Peintres sculpteurs.—35. Relieurs, papetiers, colleurs et en meubles. — 36 Selliers, bourreliers. — 37. Serruriers, taillandiers, ferblantiers, maréchaux grossiers. — 38. Tabletiers, luthiers éventaillistes. — 39. Tanneurs, hongroyeurs, corroyeurs, peaussiers, mégissiers, parcheminiers.— 40. Tailleurs, fripiers d'habits et de vêtements en boutique ou échoppe. — 41. Tapissiers, fripiers en meubles et ustensiles, miroitiers. — 42. Teinturerie en soie etc., du grand teint du petit teint: tondeurs, foulons. — 43. Tonneliers, boisseliers. — 44. Traiteurs, rôtisseurs, patissiers.

Professions rendues libres.— Bouquetières.— Brossiers. — Boyaudiers. — Cardeurs de laine et coton. — Coiffeuses de femmes. — Cordiers. — Fripiers-brocanteurs, achetant et vendant dans les rues, halles et marchés, et non en place fixe.

— Faiseurs de fouets. — Jardiniers. — Linières-filassières. — Maîtres de danse. — Nattiers. — Oiseleurs. — Pain-d'epiciers. — Patenôtriers-bouchonniers. — Pêcheurs à verge. — Pêcheurs à engin. — Savetiers. — Tisserands. — Vanniers. — Vidangeurs. — Sans préjudice aux professions qui ont été jusqu'à présent libres, et qui continueront à être exercées librement.

En somme par ces nouvelles dispositions, les rapports du patron et de l'ouvrier se trouvaient à peu près les mêmes qu'aujourd'hui : le premier était tenu de donner un certificat à l'ouvrier qu'il congédiait, les droits de réception à la maîtrise étaient considérablement diminués, les filles et les femmes pouvaient exercer les professions convenant à leur sexe.

Mais il y avait encore bien des choses à mettre d'accord entre elles; un règlement provisoire à observer par les communautés rétablies, s'occupa des brevets d'apprentissage qui devaient être enregistrés par les syndics et adjoints des communautes, des modes de réception à la maîtrise et des droits à payer, de l'établissement des tableaux de maîtres et agrégés qui devaient être formés tous les ans dans chaque communauté, l'élection des syndics et des adjoints, les assemblées, les visites, etc. Le nouveau règlement défendait expressément à tous les membres des communautés à leurs syndics et adjoints, ainsi qu'aux aspirants d'exiger, de recevoir ou de donner aucuns presents, ni de faire aucuns repas à l'occasion des assemblees, réceptions, visites, ou sous prétexte de confrerie, ni pour quelque cause que ce soit, sous peine de concussion.

« Jamais depuis Louis IX, dit M. Mazaroz, dans son *Histoire des corporations françaises*, on ne s'était tant occupé des communautes d'arts et métiers que dans les quinze années qui s'écoulèrent de 1776 à 1791. Non seulement on les voit durant cette période, abolies, puis aussitôt rétablies sur des bases plus libérales, mais encore elles reparaissent à chaque instant sur la scène dans des circonstances et avec des actes fort honorables pour elles. C'est ainsi qu'en 1776 même, elles se plaisent à prêter un concours efficace aux améliorations apportées dans l'organisation de l'école gratuite de dessin, créée quelques années auparavant sous le règne de Louis XV. « Le 19 décembre 1776, le roi rendit cet édit : « Nous voulons et nous plait qu'à compter du 1er janvier prochain, il sera reçu annuellement dans chacun des corps et communautés d'arts et métiers de notre bonne ville de Paris : savoir dans chacun des six corps de marchands et dans chaque communauté, un maître ou une maîtresse au profit de l'école royale gratuite de dessin; le prix desquelles réceptions... sera versé dans la caisse de ladite école. »

Mais la question si importante des corporations et des jurandes nous a entraîné un peu loin, revenons aux événements de l'année; nous avons dit que les satires et les pamphlets se succédaient sans interruption, il est bon d'ajouter que les plus hauts personnages de l'État ne se gênaient pas pour faire leur partie dans ce concert de critiques. Dans les premiers jours de mai 1776, la duchesse de Bourbon alla faire des acquisitions à l'hôtel Jaback, et le marchand lui ayant demandé ce qu'elle desirait, elle repondit : « Des turgotines; » et comme le marchand ne comprenait pas, elle lui montra des tabatières en carton de forme plate, et qui étaient la dernière nouveauté à la mode.

— Madame, lui répliqua le vendeur, ces nouvelles tabatières se nomment des platitudes.

— Platitudes ou turgotines, c'est la même chose, fit la duchesse.

Le mot courut partout, et, dès le lendemain, tous les Parisiens demandèrent des turgotines.

La reine était allée à l'Opera, et le roi lui avait demandé comment elle avait trouvé le public.

— Froid! répondit-elle.

— Apparemment, madame, reprit le roi, vous n'aviez pas assez de plumes.

— Je voudrais vous y voir, Sire, vous, avec votre Saint-Germain et votre Turgot, je crois que vous y seriez rudement hué!

Attaqué de toutes parts, le ministre devait tomber, il tomba quelques jours plus tard.

La Société libre d'émulation pour l'encouragement des métiers et inventions utiles fut établie en 1776, et tint ses premières séances rue Hautefeuille, dans la maison des Prémontrés, puis dans celle des Grands-Augustins, ensuite à l'hôtel Soubise. Cette société distribuait des prix et soutenait les principes des économistes; elle fut dissoute en 1780.

Le 4 avril, vers sept heures du soir, on crut à un commencement d'émeute sur les boulevards, et l'on parlait de gens tués et blessés; voici ce qui était arrivé. Un certain chevalier de Saint-Sauveur, sortant du café Caussin, boulevard du Temple, rencontra deux particuliers avec lesquels il eut une dispute; la querelle s'échauffa, la garde fut appelée, mais le chevalier n'était pas d'humeur à se laisser arrêter, il voulut résister; de leur côté les soldats, insultés et même maltraités, usèrent de violence; alors le chevalier se mit résolument à crier.

— A moi, la noblesse et les officiers!

Il n'en fallut pas plus pour que quelques gens d'épée qui flânaient par là ne répondissent à l'appel de Saint-Sauveur, et bientôt une véritable rixe s'engagea; des soldats furent désarmés, mais il en vint d'autres qui mirent assez promptement fin à cette escarmouche, dont on parla le soir dans les divers cafés et cabarets de Paris. Le chevalier fut arrêté, mais bien qu'il eût eu, trois années auparavant, une affaire à peu près sem-

blable avec des soldats de garde à la foire Saint-Ovide, et qu'il eût été emprisonné pour cela à l'Abbaye, comme, après tout, il était bon gentilhomme et avait de puissantes recommandations, il fut relâché, et les soldats qu'il avait maltraités en furent pour leurs fusils tordus ou leurs baïonnettes cassées.

L'hôtel de la Guimard était en fête le jour du mardi gras 1776; dans le jardin d'hiver, fastueuse dépendance du sanctuaire de la rue de la Chaussée d'Antin, on préparait les tables pour un souper de soixante couverts, organisé par souscription, à raison de cinq louis par tête, ce qui fit donner aux invités le nom de chevaliers de cinq louis; on devait jouer, avant souper, l'opéra de la *Colonie*, avec Mlles Dervieux et Duthé, mais une défense de l'archevêque, appuyée d'un ordre du roi, vint soudain faire contremander la fête. Mlle Guimard envoya le souper, qui était tout prêt, aux pauvres de Saint-Roch, avec une lettre très respectueuse adressée au curé.

Parmi ces pauvres devait probablement figurer un aveugle mendiant qui, depuis trente années, était installé dans une encoignure de la porte des Feuillants (porte qui conduisait à la terrasse des Feuillants, aux Tuileries). Pignolet avait pour logement un petit tonneau garni de paille, qu'il ne quittait ni jour ni nuit.

Ce mendiant, qui ne demandait jamais rien à personne, passait ses journées à faire des colifichets et à causer avec les passants, qui ne manquaient pas de lui faire l'aumône; il était très au courant de toutes les chroniques scandaleuses, et pour bon nombre de nouvellistes il était une ressource. Beaucoup d'artistes et d'hommes de lettres aimaient à converser avec lui pour en avoir quelques renseignements.

Piron, qui allait le voir fort souvent, lui composa les vers suivants, qu'il cloua sur son tonneau :

Chrétiens, au nom du Tout-Puissant,
Faites-moi l'aumône en passant.
L'aveugle qui vous la demande
Ne verra pas qui la fera,
Mais Dieu, qui voit tout, le verra
Je te prierai qu'il vous la rende

On ne dit pas si cet appel à la charité fit augmenter les recettes de l'aveugle-mendiant. Ce qui est certain, c'est qu'il devint une des célébrités du Paris d'alors; il mourut à la fin de 1776.

A propos d'hôtel, ce fut aussi en 1776 que fut construit le magnifique hôtel de Lariboisière, que l'on vient de démolir pour faire passer une rue à la place qu'il occupait.

L'hôtel de Lariboisière était un splendide bâtiment, construit entre cour et jardin. L'entrée était au 62 de la rue de Bondy; une longue avenue conduisait à une cour formant le rond-point, où se trouvaient les communs. Les bâtiments seuls occupaient une superficie de 800 mètres. L'hôtel, qui avait sa principale façade en regard de la rue du Château-d'Eau, donnait sur un jardin, ou plutôt sur un parc de 3,000 mètres, où il y avait des charmilles, des massifs, des accidents de terrains et des grandes pelouses gazonnées, entourées d'arbres séculaires dont la hauteur dépassait les maisons voisines. De tout cela, il n'existe plus rien. En 1880, l'hôtel fut démoli, tous les arbres furent abattus.

Toutes les pièces de l'hôtel étaient couvertes de boiseries sculptées et dorées; les moulures des plafonds, les corniches, les cadres des panneaux, tout était en bois sculpté.

Les dessus de portes ainsi que les plafonds étaient ornés de peintures sur toiles du plus grand prix, qui ont pu être enlevées facilement, ainsi que les cadres.

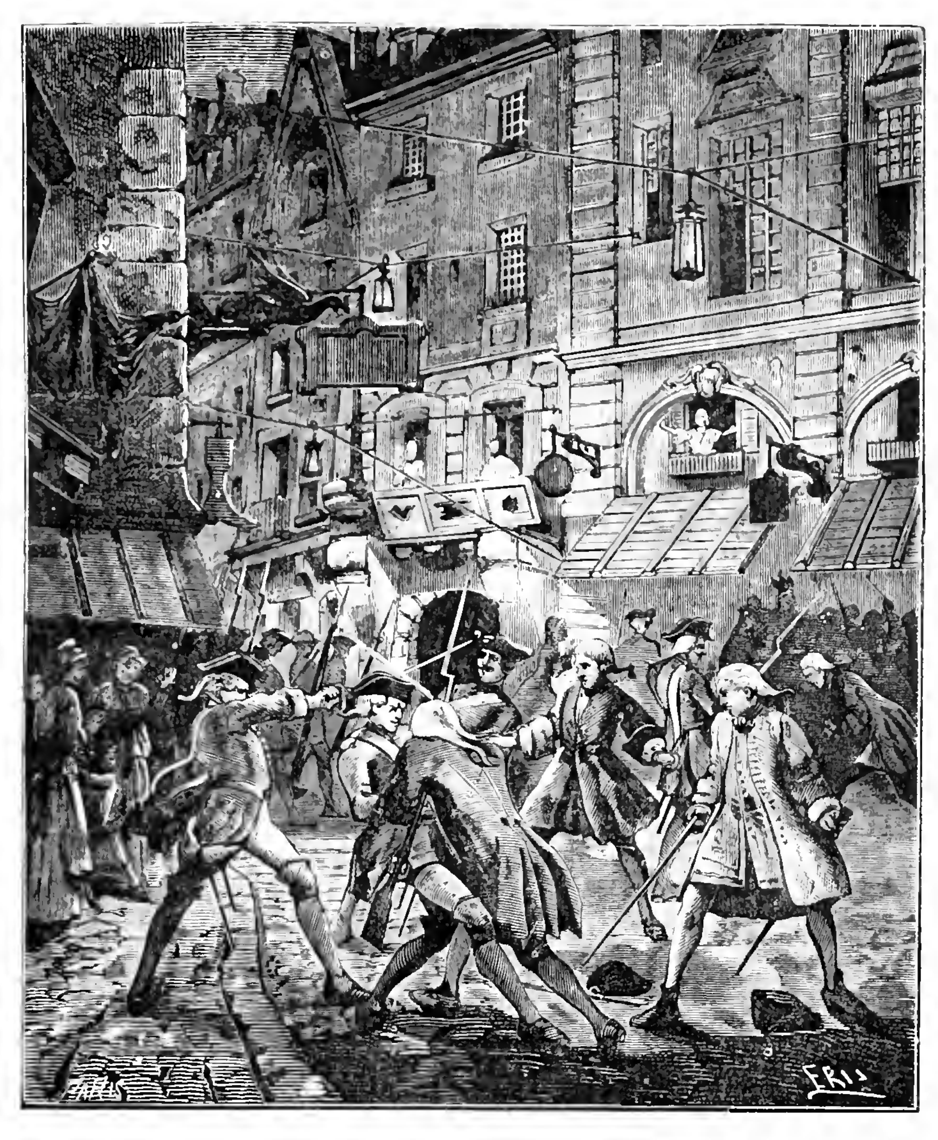
Rien que l'espace occupé par cet hôtel et ses dépendances suffit pour faire place à une rue de 130 mètres de longueur sur 19 de largeur, avec une bordure de maisons modernes de chaque côté

La nouvelle voie part de la rue du Château-d'Eau, en face de la rue Albouy, et va déboucher rue de Bondy, à la hauteur du numéro 62, devant le théâtre de l'Ambigu-Comique.

L'hôtel Thélusson datait aussi de 1776. Thélusson était un riche banquier genevois qui était venu s'établir à Paris vers 1750, son hôtel était alors situé rue Michel-le-Comte, il y mourut, et ce fut alors que sa veuve se fit construire un superbe hôtel rue de Provence, en face la rue d'Artois (Laffitte); il s'étendait en profondeur jusqu'à la rue Chantereine (de la Victoire). Des jardins entouraient les bâtiments dont l'architecte Ledoux avait été le constructeur. Tout était décoré dans le goût du temps, mais avec magnificence, le peintre Callet avait décoré les plafonds des salons de compagnie et de musique, et celui de la salle à manger; la porte d'entrée avait cinq toises de hauteur et cinq toises d'ouverture, ce qui lui donnait plutôt l'air d'un arc de triomphe que d'une entrée d'hôtel. « C'est une grande bouche qui s'ouvre pour ne rien dire », avait malignement dit d'elle Sophie Arnould.

L'hôtel Thélusson coûta deux millions à celle qui l'avait fait bâtir et mourut peu d'années après; en 1788 l'hôtel passa au lieutenant général, comte Pons de Saint-Maurice; sous la Révolution il devint un lycée, puis, Murat devenu gouverneur de Paris, en fit son palais. Napoléon l'affecta ensuite à l'ambassade de Russie. Le tailleur Berchut l'acheta pour le démolir et par ordonnance royale du 30 juillet 1823, la rue d'Artois se prolongea sur son emplacement jusqu'à la rue de la Victoire.

On construisit beaucoup en 1776 : dans la rue Saint-André des Arts, on ouvrit un passage qu'on appela Cour du commerce et qui donnait de l'autre bout, rue de la Comédie française, cul-de-sac de Rouen (rue de l'Ancienne-Comédie).



Une rixe s'engagea et les soldats furent désarmés. (Page 419, col. 2.

Il fut ouvert sur l'emplacement de deux jeux de paume; les maisons qui formèrent le côté oriental se trouvaient adossées à la muraille de Philippe-Auguste. Le passage lui-même, d'ailleurs, est assis en quelque sorte sur le dos d'âne du second fossé qui longeait les anciennes fortifications. Ses deux extrémités marquaient, à quelques mètres près, l'emplacement des portes Saint-Germain et des Cordeliers, démolies au XVIIe siècle. Naguère encore, on retrouvait sur son parcours les debris de deux tours ayant fait partie de l'enceinte fortifiée.

Le passage du Commerce a été raccourci de près d'un quart par le tracé du boulevard Saint-Germain. Le bout du passage débouchant sur cette dernière voie fut refait à neuf en 1880 et se termine par une grille en fer. Le passage du Commerce ne va donc maintenant que de la rue Saint-André des Arts au boulevard Saint Germain.

Un arrêt du conseil du 26 avril 1776 autorisa la comtesse de Choiseul, douairière, et son fils, propriétaires d'un hôtel dont le jardin s'étendait jusqu'au rempart, à ouvrir une impasse, et bientôt cette impasse fut convertie en rue, selon les lettres patentes du 19 juin 1779 portant : « Il sera ouvert et formé en continuité du renfoncement, une nouvelle rue sur le terrain des jardins et bâtiments de leur hôtel et à leurs dépens dont l'une des issues sera sur le rempart, et l'autre rue Neuve Saint-Augustin; ladite rue sera renommée rue de Choiseul. »

Des lettres patentes d'août 1776 ordonnèrent

aussi l'ouverture d'une rue sur l'emplacement de l'ancien hôtel des monnaies (rue Boucher) et elle fut nommée rue Estienne, du nom d'Isaac Estienne, échevin de 1773 à 1775. Elle a été supprimée pour donner passage à la rue du Pont neuf.

Puis, ce fut la rue de Valois du Roule, qui fut aussi ouverte à la meme époque, entre la rue de Courcelles et la rue du Rocher; son nom lui fut donné en l'honneur du duc de Valois, fils du duc d'Orléans, né en 1773. Le 12 thermidor an VI, un arrête porta: «La rue de Valois, sise à Monceaux, prendra le nom de rue Cisalpine. » C'est aujourd'hui la continuation de la rue de Monceaux.

La rue de Miromesnil fut aussi percée en vertu de lettres patentes du 18 juillet 1776, pour la partie comprise entre la rue du Faubourg-Saint-Honoré et l'ancienne grande rue Verte, sur des terrains appartenant à M. Camus, avocat au Parlement; MM. de Senneville, fermier général, Aubert, garde des diamants de la couronne, et de Lethe, entrepreneur de bâtiments, étaient à cette époque propriétaires de vastes terrains situés entre la rue Verte et le chemin de Monceaux; ils exposèrent au roi que leurs terrains étaient devenus, par suite de l'extension de la ville, propres à former des habitations, que la pureté de l'air, la promenade des Champs-Elysées et le nouveau percement de la rue Miromesnil faisaient désirer à nombre de citoyens, l'ouverture d'une nouvelle rue, en continuité de l'autre; bref, de nouvelles lettres du 7 novembre 1778, autorisèrent les susnommés à ouvrir à leurs frais une rue qui serait appelée rue Guyot, ceux-ci s'entendirent avec le propriétaire de la rue Miromesnil, et, en modifiant son alignement primitif, la rue se confondit avec l'autre et se continua jusqu'à la rue Delaborde (qui ne fut ouverte qu'en 1788). Lors de la construction de l'abattoir du Roule (1810), la rue Miromesnil fut continuée jusqu'à la rue de la Bienfaisance, et enfin, par une ordonnance royale de 1826, MM. Hagerman et Mignon furent autorisés à prolonger cette rue jusqu'à la rue de Valois (de Monceaux). Le nom de Miromesnil lui avait été donné en l'honneur de Hue de Miromesnil, garde des sceaux de France.

Enfin, le 22 novembre, des lettres patentes du roi ordonnèrent qu'il serait ouvert une rue dans la masse de terrain appartenant aux sieurs Lancry et Lollot, enfermée par la rue de Bondy et la ruelle Saint-Nicolas. Ce fut la rue Lancry.

Mais revenons aux autres faits de l'année Sur les fonds provenant des contributions mises sur les maisons de jeu autorisées par la police, il fut prélevé la somme nécessaire pour l'établissement de quatre maisons de santé destinées au traitement de maladies provenant du libertinage. Ce fut un médecin de la police, nommé Gardane, qui présidait à ces sortes de lazarets.

Le 22 mars, les badauds, assemblés à l'endroit où était précédemment la porte de la Conférence, assistaient à la réalisation d'un défi accepté. MM. de Fénelon et de Fontenilles luttaient à qui irait le plus vite à Versailles en cabriolet et en reviendrait; tous deux partirent au galop; le cheval de M. de Fénelon mourut en arrivant à Sèvres et celui de M. de Fontenilles en rentrant à Paris. Au reste, les courses de chevaux commençaient à être très à la mode, et le 27 du même mois il y en eut une seconde du même genre; mais cette fois ce furent les jockeys qui coururent, et M. de Nassau et le duc de Chartres furent vainqueurs. Le surlendemain, ce fut sur le cours la Reine, non pas une course proprement dite, mais une partie de barres qui fut organisée entre des officiers des gardes françaises, suisses et autres, et ce spectacle attira une affluence considérable de curieux. Les deux partis étaient distingués par des écharpes rouges et par des jaunes. Ils coururent depuis neuf heures du matin jusqu'à deux heures.

Ce fut là qu'on commença à voir des « petits maîtres » coiffés de chapeaux à quatre cornes, bien que cette coiffure fut apparue pour la première fois à la promenade de Longchamps, promenade que l'archevêque de Paris s'était bien promis d'interdire cette année-là en raison du Jubilé; mais il ne put y parvenir et se contenta de fulminer contre le Wauxhall de Toré, qui fit sa réouverture le 11 avril, alors que tous les autres théâtres étaient fermés; pour apaiser le prélat, le gouvernement dut lui promettre qu'il ne permettrait aucun théâtre profane les dimanches et fêtes pendant les deux mois du Jubilé.

Dans la nuit du 10 au 11 mai 1776, le feu prit au Palais de justice, dans la salle appelée la galerie des prisonniers, et la *Gazette de France* raconte ainsi les détails de cet événement: « Comme ce lieu est entouré de bâtimens, dans la plus grande partie desquels il ne se trouve personne pendant la nuit, tout porte à croire que le feu y est demeuré longtemps caché, puisqu'au moment où l'on s'en est aperçu du dehors, les flammes occupoient déjà cette galerie en entier: la première antichambre de la chancellerie, la chapelle et le greffe des bureaux, le grand escalier des requêtes, le cabinet, l'antichambre, jusqu'à la salle d'audience, le logement du buvetier, les galeries qui communiquent au dépôt et ce dépôt, donnant sur les cours des cuisines du premier président, les cuisines, offices et autres bâtimens attenans à l'hôtel de la première présidence, la seconde et la troisième chambre et le greffe des dépôts de la cour des aydes, l'escalier donnant dans la grande salle du palais, où étoit la bibliothèque du grand conseil, toutes les parties avoisinant la tour de Montgommery, dans la Conciergerie, plusieurs petits bâtimens du maître de musique de la Sainte-Chapelle, partie du logement de la Conciergerie et le greffe des eaux et forêts.

« Ce fut environ à une heure du matin qu'on donna l'alarme ; le sieur Morat, directeur des pompes, et le sieur Dubois, commandant la garde de Paris, avertis promptement, se trouvèrent au palais à une heure un quart...» Les secours s'organisèrent ; le foyer de l'incendie fut concentré dans la partie qu'il dévorait, et l'on réussit à garantir une partie des bâtiments; le service des pompes fut très intelligemment fait par des artisans et des moines des divers ordres, qu'on appelait toujours en ces sortes de circonstances. « L'écroulement de la galerie des prisonniers dans le préau de la Conciergerie ayant formé un monceau de ruines, plus vivement embrasé par le mouvement de la chute, on vit la galerie des greffes une seconde fois menacée et sauvée une seconde fois... A neuf heures du matin, le directeur des pompes calma les vives alarmes des magistrats en les assurant que le feu ne s'étendrait pas plus loin. »

Le local incendié contenait 320 toises de superficie; et un moment on avait craint que le palais tout entier devînt la proie des flammes; le duc de Cossé, gouverneur de Paris, le premier président, le procureur général, le premier président de la cour des aides, le lieutenant de police, le prévôt des marchands et plusieurs magistrats s'occupèrent dès le lendemain de remettre de l'ordre parmi le monceau de paperasses que le feu avait atteint, et le roi et la reine envoyèrent des secours en argent pour être distribués aux plus nécessiteux parmi les gens victimes de l'événement.

Ce fut à partir de cet incendie que les titres de la couronne, diplômes des rois, traités de paix, et ce qu'on appelait enfin le trésor des chartes, cessa d'être confiné dans les deux salles voûtées qui faisaient partie du bâtiment de la Sainte-Chapelle.

Jusqu'en 1776, on n'avait connu que la voie des affiches et des cris publics pour retrouver les objets perdus, mais dans le cours de cette année il fut établi un « dépôt public des choses perdues et recouvrées », dont voici l'organisation. Le préposé au dépôt tenait un registre contenant l'apport de l'effet trouvé, sa description, le lieu où il avait été trouvé et le nom de la personne qui l'avait apporté. — Toutes personnes, « de quelque état, qualité et conditions qu'elles soient, qui auront trouvé des effets quelconques, sont priées de les envoyer au dépôt ». — On accordait une récompense à celui qui apportait au dépôt la chose par lui recouvrée. (Cette récompense était de 6 deniers pour livre pour les objets d'une valeur de 200 livres et au-dessous ; 3 deniers pour ceux de 200 à 1,000 livres; 6 deniers pour ceux de 1,000 à 3,000; 4 deniers pour ceux de 3,000 à 5,000; 3 deniers pour ceux de 5,000 à 8,000; 2 deniers et demi pour ceux de 8,000 à 12,000. Passé cette somme, la récompense était de 3 deniers pour livre. S'il s'agissait d'argent monnayé trouvé, on touchait un sou pour livre pour toute somme au-dessous de 1,200 livres, et 9 deniers pour livre pour toute somme au-dessus de 1,200 livres.)

On recevait à ce dépôt toute espèce de choses ; chaque mois le préposé présentait au public un état à trois colonnes : énumération des effets apportés, réclamés et remis, — effets apportés non réclamés, — effets réclamés non rapportés ; il publiait en outre dans les papiers publics les effets existant au dépôt non réclamés depuis un an, afin qu'on pût les réclamer dans les six mois.

Des frais de garde étaient perçus dans l'ordre établi pour les récompenses et dans les mêmes proportions.

Le roi ayant reçu des lettres de confirmation du mariage de la princesse Clotilde de France avec le prince de Piémont, le 24 août, le sieur de Sequeville, secrétaire à la conduite des ambassadeurs, se rendit chez le comte de Viri pour la réception du corps de ville de Paris; à une heure, les gardes de la ville, le colonel et les autres officiers à leur tête, entrèrent tambour battant, au bruit des timbales et trompettes, dans l'hôtel de la cour de l'ambassadeur, suivis du corps de ville; les pages de celui-ci, suivis des officiers de l'ambassade, descendirent dans la cour et reçurent le prévôt des marchands à la descente de son carrosse ; les huissiers de la ville, revêtus de leur robe, étant suivis du premier huissier et du colonel de la ville, portaient les présents. Le prévôt, précédé du greffier en chef et les échevins en robes de velours cramoisi, furent reçus et conduits vers l'ambassadeur, par le seigneur de Sequeville. Le comte de Viri, ayant satisfait au cérémonial, on passa dans la pièce du dais, où le prévôt complimenta l'ambassadeur et lui remit quatre douzaines de bougies de cire blanche musquée, et quatre douzaines de boîtes de confitures, le tout noué de rubans de différentes couleurs, et dans des corbeilles. L'ambassadeur, enchanté du cadeau, reconduisit le prévôt des marchands jusqu'à son perron et rentra dans son appartement.

Le 24 novembre, il arriva à Jean-Jacques Rousseau une aventure qui fit beaucoup parler de lui. Laissons à Bernardin de Saint-Pierre le soin de la raconter. « Tous mes lecteurs ont entendu parler de l'abominable aventure dont il a été si cruellement victime à la butte de Ménilmontant. Il fut rencontré par le chien danois de M. de Saint-Fargeau, qui, voulant rejoindre le carrosse de son maître, avait dans sa course la vitesse d'une balle de fusil. Il passa entre les jambes du malheureux Rousseau, qui tomba le visage sur le pavé, sans avoir eu le temps de se garantir avec les mains. La chute fut d'autant plus malheureuse qu'il descendait la butte et conséquemment qu'il tomba de plus que sa hau-

teur. Je cours chez lui le lendemain matin. En entrant, je fus saisi d'une odeur de fièvre véritablement effrayante. Il était dans son lit, je l'aborde : jamais sa figure ne sortira de ma mémoire. Outre l'enflure de toutes les parties de son visage, qui, comme on le sait, en change si fort le caractère, il avait fait coller de petites bandes de papier sur les blessures de ses lèvres; ces blessures étaient en long, de façon que ces bandes allaient du nez au menton...»

Une autre personne fut aussi fort dangereusement malade vers cette époque, et revint à la santé au mois de novembre. C'était le duc d'Uzès : or les porteurs et porteuses d'eau de Paris eurent l'idée de faire célébrer dans l'église des Petits-Pères une messe d'actions de grâces pour sa convalescence; ils en demandèrent la permission au duc, qui ordonna à tous les gens de sa maison d'y assister et au comte de Crussol, son fils, de le représenter. Il fit en même temps déclarer aux porteurs d'eau qu'il serait enchanté de les voir dans l'après-midi et de les remercier; car il ignorait absolument, comme tout le monde, la cause de cette affection que lui portaient ces dignes enfants de l'Auvergne. La communauté ne put se transporter tout entière à l'hôtel du duc, d'ailleurs le service public des eaux en eût été interrompu, mais elle députa deux hommmes et vingt-deux femmes pour la représenter, et celles-ci voulurent absolument embrasser le duc, puis son fils, puis la duchesse sa femme. Tant d'embrassades devaient être récompensées, le duc d'Uzès leur fit donner vingt louis, et la duchesse reconduisit la députation jusqu'à la porte de son hôtel, et dans la rue. « Cet événement fait l'entretien du jour ». (L'hôtel d'Uzès était situé rue Montmartre, 172 ; il fut occupé sous l'Empire et la Restauration, par l'administration des domaines, puis par celle de la douane; il devint ensuite la demeure de M. Delessert et fut détruit pour le percement de la rue d'Uzès; à côté était une fontaine, ce qui explique peut-être les bonnes dispositions, que les porteurs d'eau avaient pour le propriétaire de l'hôtel.)

Aux courses de chevaux vinrent se joindre les courses d'hommes. En novembre, le duc de Chartres, le duc de Lauzun et le marquis de Fitz James parièrent 200 louis à qui ferait plutôt à pied le chemin de Paris à Versailles, ; le duc de Lauzun renonça à moitié chemin, le duc de Chartres aux deux tiers, seul le marquis de Fitz James alla jusqu'au bout et gagna ; en arrivant, le comte d'Artois, l'avait fait saigner et coucher.

Les registres de la Bastille sont moins chargés pour l'année 1776 que pour la précédente ; voici la liste des écrous : 1er janvier, Boutigny et Mérie, valets de M. Journel, sortis le 7 mars ; — 20 janvier, Blonde, avocat, sorti le 29 janvier ; — 27 janvier, Lesclabert, écrivain, sorti le 23 mars ; — 31 janvier, l'abbé de Gages, transféré au mont Saint-Michel le 9 juin ; — 12 avril, le chevalier de Saint-Sauveur, sorti le 11 mai, exilé à 15 lieues; Jacques Surgeon, sorti le 7 Août ; — 19 avril, Pigasse, sorti le 7 août ; — 27 juillet, Prot colporteur, sorti le 12 août ; de la Corbière, transféré à l'Abbaye le 1er août ; — 6 août, J.-Bte Prot, sorti en octobre ; — 2 septembre, Bourdon des Planches, sorti le 19 septembre; — 10 octobre, le sieur Cazin, libraire de Reims, sorti le 16 decembre ; — 24 décembre, le seigneur de Chavaigne, sorti le 17 janvier 1787.

Cette même année nous donne un chiffre de naissances, pour Paris, de 18,919 : 9,716 garçons, 9,203 filles, 5,432 mariages : enfants trouvés : garçons 3,226, filles 3,193, total 6,419. Décès : hommes et garçons 11,000 ; femmes et filles 9,016 ; total 20,016. Il fut fait 79 professions religieuses.

Veut-on savoir quelle était à cette époque le prix des denrées? Un chapon moyen valait 4 livres, un poulet gras 2 livres, un poulet commun ou une poule 1 livre (on en trouvait de 2e qualité à 10 sols) un pigeon 1 livre, 1 pigeonneau 10 sols. Les dindons variaient depuis 8 livres, jusqu'à 42 sols, une perdrix moyenne 2 livres, une vieille perdrix 10 sols, un faisan depuis 8 livres les plus beaux, jusqu'à 4 livres, un lapin 2 livres, 30 sols, et 15 sols selon la grosseur, un canard de Rouen, beau, 4 livres 10 sols, moyen, 2 livres 10 sols, on trouvait des canards barboteux à 45 sols, 22 et 20 sols. Un agneau coûtait 15, 12 et 7 livres, le porc frais de 7 à 9 sols la livre, les œufs de 23 à 28 sous le quarteron, le beurre de Chartres de 15 à 18 sols la livre, le Gournay de 20 à 26 sols, le beurre en livres de 12 sols 6 deniers à 15 sols.

Le Ier janvier 1777 parut le premier numéro du *Journal de Paris*. Ce fut la curiosité du jour que ce journal du soir dont le format, petit in-4, était celui de la moitié du *Petit Journal* d'aujourd'hui. Sa publication quotidienne fut un événement, c'était un sieur de la Place qui en était le directeur et qui s'était promis de doter la capitale d'un journal spécial contenant toutes les indications utiles, telles que les observations météorologiques, la hauteur de la rivière, les heures de lever et de coucher du soleil et de la lune, des articles sur les nouveautés littéraires et musicales, (il est bon de dire en passant, qu'à cette époque, ces sortes d'articles étaient en première page et passaient avant tous les autres), des anecdotes, des nouvelles, l'indication des appositions de scellés, des spectacles du jour, etc.

On croyait peu au succès de cette tentative. « M. de La Place, pour l'exécution de son projet de la *Poste du soir* (c'était le nom sous lequel le journal avait été annoncé primitivement), a pris deux acolytes, les sieurs d'Ussieux et de Senneville, personnages peu connus... ils ont loué un hôtel dans un quartier de Paris fort cher (rue du Four-Saint-Honoré), et vont monter des bureaux ; malgré cet appareil, on doute que la chose réus-



Les officiers d'ambassade reçurent le prévôt des marchands à la descende de son carrosse.

sise. » Il réussit bien cependant, le journal parisien : les gazettes rivales, lourdes et indigestes, sentirent le tort qu'allait leur créer cette concurrence, et à force de se plaindre, elles réussirent à faire suspendre le *Journal de Paris* en 1785. Il reparut cependant et traversa la période révolutionnaire, en voyant ses bureaux saccagés au 10 août 1792 ; toutefois il reparut au mois d'octobre suivant, dirigé par Condorcet, Sieyès, Garat et Cabanis. En 1827, le *Journal de Paris* se fondit avec l'*Étoile* et la *Gazette de France*.

Le roi, par un arrêt du conseil d'État du 2 février, permit au sieur Joseph Villemin et à ses ayants cause d'entretenir à leurs frais dans la ville et les faubourgs de Paris le nombre de ramoneurs qu'ils jugeraient à propos pour le service des habitants, en ayant soin de les répartir dans les divers quartiers pour être préposés au ramonage des cheminées. Les ramoneurs étaient en outre tenus de se rendre sans rétribution aucune aux incendies. Les premiers succès de cet établissement ayant entièrement répondu à l'attente générale, le nombre de dépôts de ramoneurs fut fixé à vingt. Ces ouvriers étaient tous vêtus uniformément et portaient un numéro placé en évidence ; généralement, ils le mettaient au bonnet. Le prix du ramonage était fixé à six sols pour les cheminées du rez-de-chaussée et du premier, cinq sols pour celle du second et du troisième étage, quatre sols pour celles du quatrième et au-dessus, et quinze sols pour les cheminées des fours, forges et des grandes cuisines.

Les abbesse, prieure et religieuses de l'abbaye de Saint-Antoine des Champs ayant représenté au roi que le marché public pour la vente des denrées dans le faubourg Saint-Antoine, établi dans la grande rue du faubourg en 1643, étant absolument abandonné, et que les marchands embarrassant la voie publique, elles étaient disposées à établir un nouveau marché et à céder pour cet objet une portion de leur enclos et un marais de dix arpents, dans lequel elles se proposaient de faire l'ouverture de cinq rues qui communiqueraient au marché ; en même temps, elles supplièrent le roi de ratifier la vente du terrain nécessaire pour faciliter la construction dudit marché, ce qui leur fut accordé. En conséquence, le roi, par lettres patentes du 17 février, autorisa le contrat de vente

fait par les religieuses au sieur Chomel de Cerville, le 27 avril 1776, la construction du marché et le percement des cinq rues.

L'architecte Lenoir fit le plan, et bientôt le marché et les rues furent commencés. Le marché et la place qui l'entoure devaient être appelés marché et place du marché de l'abbaye Saint-Antoine, mais on leur donna le nom de Beauvau, en l'honneur de Mme de Beauvau-Craon, abbesse de Saint-Antoine en 1778 : le marché Beauveau fut concédé à la ville de Paris par décret impérial du 30 janvier 1811. La ville le fit reconstruire de fond en comble en 1843. On l'appelle aujourd'hui le marché d'Aligre.

Les rues furent percées en décembre 1778 ; ce furent la rue Beauvau qui a changé de nom depuis quelques années et se nomme aujourd'hui rue Beccaria, la rue d'Aligre qui prit son nom d'Étienne-François d'Aligre, premier président au Parlement, la rue de Cotte ainsi nommée de Jean-François de Cotte, président au grand conseil, la rue Lenoir, qui prit son nom de l'architecte Lenoir qui bâtit le marché ; depuis quelques années on l'a réunie à la rue d'Aligre. Et enfin la rue Trouvée, qui prit son nom du voisinage de l'hospice des Enfants-Trouvés ; elle a été réunie à la rue de Cotte qu'elle continue.

Puisque nous en sommes aux rues, citons celles qui furent encore créées en 1777.

Ce fut : la rue d'Angoulême Saint-Honoré ; le comte d'Artois était devenu propriétaire du terrain situé dans le faubourg Saint-Honoré et appelé la Grande-Pépinière ; il demanda et obtint l'autorisation par lettres patentes du 29 novembre, de percer et ouvrir une rue au lieu connu sous le nom d'ancien Chemin du Roule, et qui fut appelée rue d'Angoulême ; sous la République et l'Empire, elle fut nommée rue de l'Union ; en 1815, elle reprit son nom primitif ; après 1830, on l'appela rue de la Charte, mais elle redevint rue d'Angoulême, elle est aujourd'hui la continuation de la rue de la Pépinière.

La rue des Trois-Frères dont le percement fut autorisé le 25 octobre, elle continue aujourd'hui la rue Taitbout.

La rue Laval, ouverte sous le nom de rue Ferrand ; on lui a donné le nom de Laval, nous l'avons dit en parlant de Montmartre, du nom de la dernière abbesse, Marie-Louise de Laval-Montmorency.

Le passage des Petits-Pères, percé suivant lettres patentes du mois de décembre sur l'emplacement de l'hôtel de la Ferrière ; il doit son nom à sa proximité du couvent des augustins réformés dits petits-pères.

La rue Buffault (lettres patentes du 4 juillet), en l'honneur de J.-B. Buffault, trésorier honoraire de la ville et qui fut échevin en 1787.

La rue du Chemin-Vert ; c'était un chemin traversant un marais, et qu'on appelait rue Verte ; en mai 1777, des lettres patentes ordonnèrent que cette rue serait prolongée jusqu'au boulevard vis-à-vis de la rue du Pas-de-la-Mule, et s'appellerait rue Leve, mais ce nom ne fut jamais officiel ; on la désigna sous le nom de rue du Chemin-Vert, et ce nom lui resta.

La rue Martel, ouverte aux frais des sieurs Lefaivre, Louis et Gandelet sur des terrains à eux appartenant et qui doit son nom à Michel Martel, échevin en 1764.

La rue du Val-Sainte-Catherine ; ce fut plutôt un élargissement de voie publique qu'une nouvelle rue, car elle existait déjà sous le nom de rue de l'Égoût. C'est aujourd'hui une fraction de la rue Turenne.

Le promenoir de Chaillot, formé en vertu d'un arrêt du conseil du 21 août. C'était des terrains longés par la ruelle ou chemin des vignes qu'on appelait aussi ruelle aux fouetteurs et qui, à partir de cette époque, fut nommée rue des Vignes à Chaillot. Depuis quelques années, on lui a donné le nom de rue Vernet.

La rue Courty dont le percement fut autorisé en 1777, mais qui ne fut réellement ouverte qu'en 1780, sur un terrain acquis par le sieur Courty de Romange, dans la rue de Lille sur l'emplacement occupé précédemment par le petit hôtel du Maine.

Marie-Antoinette était une habituée des bals de l'Opéra ; le 30 janvier 1777, elle assista de minuit à quatre heures du matin à la fête donnée au Palais-Royal par le duc de Chartres, et à quatre heures du matin par le couloir qui communiquait du palais au théâtre, elle se rendait dans la loge du duc d'Orléans, où elle assistait au bal de l'Opéra ; le 6 février, nouveau bal donné par le duc de Chartres et coïncidant avec celui de l'Opéra. La reine se montrait aux deux fêtes et ne retournait à Versailles qu'à six heures du matin. Le mardi gras 11 février, elle y assistait encore, et cette trop grande fréquentation d'un lieu de plaisir public, donna lieu à des remarques désobligeantes ; la reine y parlait à tout le monde, s'y promenait suivie de jeunes gens, « et tout cela s'est passé avec une tournure de familiarité à laquelle le public ne s'accoutumera jamais » ; mais aussi jamais les bals n'avaient été plus suivis et le carnaval de 1777 fut des plus brillants.

Les courses de chevaux devinrent aussi le plaisir à la mode, déjà l'année précédente elles avaient fait fureur, grâce à l'encouragement que leur donna la reine, qui s'était passionnée pour les courses, comme elle avait pris goût aux promenades en traineau. « Les courses, dit M. Imbert de Saint-Amand, étaient pour les femmes à la mode un prétexte à des exhibitions de toilettes nouvelles ; pour les joueurs et les dissipateurs, une occasion de jouer et de dépenser. » Ces courses avaient lieu dans la plaine des Sablons : on avait élevé dans le milieu un belvédère pour la reine, et les Parisiens

s'enthousiasmèrent pour ce nouveau divertissement.

En 1777, les courses devinrent une véritable institution nationale, un acte passé entre divers seigneurs, avait stipulé que chacun d'eux donnerait pendant dix ans une somme de 600 livres pour avoir le droit de faire courir un cheval à deux époques différentes, au 15 avril et au 6 octobre, aucun cheval ne pouvait être admis à courir s'il n'était français.

La premiere course eut lieu le 15 avril.

Le 18, Paris recevait la visite d'un souverain; l'empereur Joseph II, frère de Marie-Antoinette, et qui voyageait sous le nom du comte de Falkenstein; il arriva à Paris à sept heures et demie du soir et descendit au petit Luxembourg, où logeait le comte de Mercy-Argenteau, ambassadeur d'Autriche. Il obtint un grand succès parmi les Parisiens par ses façons toutes simples et sa manière de penser, empreinte d'un libéralisme tout à fait dans le goût du jour. Mme du Deffand en parlant de lui disait : « On ne parle ici que de l'empereur. Il est surpris qu'on s'en étonne ; il dit que l'etat naturel n'est pas d'être roi, mais d'être homme. » Il voulut tout voir. « Il y a dans une guinguette de Paris un cabaret immense qu'on appelle le Grand-Salon. C'est là que se rendent, les fêtes et dimanches, tous les ouvriers et en général tout le peuple. M. le comte de Falkenstein n'a pas jugé ce lieu indigne de son coup d'œil. Il y est allé dans son incognito... un tel emplacement contient environ deux mille personnes buvant, mangeant et dansant. Le seul spectacle des viandes et du vin qui s'y débitent est effrayant. »

Quand il eut tout vu, l'Opéra et le Grand-Salon, la Comédie française et Notre-Dame, il partit le 30 mai, entre onze heures et minuit, et le 9 juin il écrivait : « J'ai quitté Paris sans regrets, quoique l'on m'y ait traité à merveille. »

Le 15 mars s'était fait le baptême d'une cloche à Saint-Jacques la Boucherie ; le duc et la duchesse de Charost en étaient les parrains ; voici les principales cérémonies de cette bénédiction qui se fit en présence du parrain et de la marraine : le curé aspergea d'abord la cloche avec de l'eau bénite, et ses vicaires la lavèrent entièrement avec la même eau extérieurement et interieurement, puis ils l'essuyèrent avec un linge blanc, après quoi le curé forma sept croix sur la cloche avec les saintes huiles et quatre à l'intérieur avec le saint-chrême, enfin un thuriféraire mit sous la cloche un encensoir rempli d'encens.

Une affaire criminelle occupa tout Paris en 1777, celle de Desrues, nous allons la résumer aussi brièvement que possible, mais le bruit qu'elle fit dans les diverses classes de la société ne nous permet pas de la passer sous silence. Antoine-François Desrues était d'abord un garçon épicier qui, affectant de grands dehors religieux, parvint à devenir propriétaire du fonds de sa maîtresse ; il se maria en 1773, vendit son fonds, et, bien que ses affaires fussent en très mauvais état, il acheta moyennant 130,000 livres, d'un sieur Saint-Faust de la Motte, une terre appelée le Buisson-Souef, et Mme de la Motte vint à Paris en décembre 1776 pour le règlement du prix. Desrues alla le 16 décembre l'attendre à la descente du coche de Montereau et l'engagea à venir loger chez lui ; bientôt la dame se plaignit de nausées et de douleurs de tête, et le 1er février, les voisins virent Desrues faire enlever par un commissionnaire une lourde malle qu'il fit déposer au Louvre chez un sculpteur de ses amis, puis quatre jours plus tard, il fit transporter cette malle dans une cave qu'il avait louée rue de la Mortellerie, au nom d'un sieur du Coudray.

Or les époux de la Motte avaient un fils qui était au collège à Paris; et Desrues, sous le nom de Bury, avait trouvé moyen de devenir le correspondant de ce jeune homme; le 10 février, Desrues fit savoir au collégien que sa mère était partie précipitamment, mais qu'elle s'arrêterait à Versailles, et qu'il était chargé de le mener vers elle. Avant de monter en voiture, le collégien prit du chocolat préparé par Desrues et se plaignit aussitôt après de nausées et de crampes d'estomac. Le 15 il mourait.

Desrues revint à Paris et produisit alors un acte sous-seing privé, en date du 12 février, par lequel Mme de la Motte lui donnait quittance du montant de l'acquisition du Buisson-Souef. Mais il fallait, pour que cet acte fût valable, qu'on produisit à l'appui la procuration de M. de la Motte, qui était déposée depuis 1774 chez le procureur Jolly. Desrues mit tout en œuvre pour l'obtenir, mais ne put y parvenir, et son insistance fut telle que Jolly exprima ses soupçons dans une lettre qu'il écrivit à M. de la Motte. Celui-ci ne cessait de demander à M. de Bury des nouvelles de sa femme et de son fils, et n'en recevant pas, il déposa une plainte contre Desrues en supposition d'acte de vente et en suppression de personnes.

Desrues s'habilla alors en femme, partit pour Lyon et là, sous le nom de Mme de la Motte, il eut l'adresse de faire rediger par un notaire un acte par lequel celle-ci reconnaissait avoir reçu de M. Desrues de Bury la plus grande partie du prix d'une terre à elle appartenant et autorisait son mari, en son absence, à poursuivre le recouvrement du reste. Tout cela n'empêcha pas qu'à son retour Desrues fut arrêté, et qu'une instruction eut lieu à la fois à Paris, à Versailles et à Lyon.

Le 18 avril 1777, la police découvrit le cadavre de Mme de la Motte dans la cave où il l'avait enfoui, et le 22 on exhuma à Versailles celui de son fils. Les chirurgiens declarèrent que tous deux avaient été empoisonnés, ce que l'accusé ne cessa de nier ; le 28, sur le rapport du conseiller d'Outremont, le procurer général de la Chaise

lança son réquisitoire, et le 30 la sentence fut prononcée. Elle portait que Desrues, convaincu d'empoisonnement sur la personne de Mme de la Motte et de son fils, ferait amende honorable devant la principale porte de l'église Notre-Dame de Paris; qu'il y serait mené dans une charrette portant devant et derrière cette inscription : « Empoisonneur de dessein prémédité »; qu'il serait revêtu d'une chemise, aurait la corde au col, dans la main droite, une torche du poids de deux livres; qu'après avoir reconnu son crime, il devrait demander pardon à Dieu et à la justice, puis qu'il serait conduit à l'échafaud dressé en Grève, et là aurait les bras, les jambes, les cuisses et les reins rompus vifs et à l'instant serait jeté dans un bûcher ardent au pied de l'échafaud et ses cendres jetées au vent; que ses biens seraient confisqués et au préalable une somme de 200 livres prélevée pour amende au roi et une somme de 500 livres pour faire prier pour le repos de l'âme de ses victimes.

Desrues interjeta appel au Parlement qui, le 5 mai, mit l'appel à néant.

Le 6, il fut mis en la chambre de la question. Tandis qu'on le conduisait, il ne manifesta ni terreur ni inquiétude; on lui lut son arrêt, on l'assit sur la sellette et on lui mit les brodequins; au premier coin, il s'écria : « Ah! mon Dieu, ayez pitié de moi, faut-il que je sois accusé comme cela! mais j'ai dit la vérité, mon Dieu! donnez-moi la force de la soutenir »; au second, au troisième, au quatrième coin, il continua à protester de son innocence, et sa fermeté ne se démentit pas pendant la question extraordinaire, dont il subit également les quatre coins, ne cessant de prendre Dieu à témoin de son innocence.

A une heure de l'après-midi, l'exécuteur se présenta.

« Depuis deux mois, dit Charles-Henri Sanson, dans ses notes, il n'était question que de Desrues dans Paris. Lorsqu'on l'avait conduit rue de la Mortellerie, pour le mettre en présence de la dame qu'il avait fait mourir par le poison, l'affluence du peuple était si grande, l'indignation de tout le monde si violente qu'il fallut appeler deux compagnies des gardes-françaises pour tenir cette foule en respect... je m'approchai de lui, et je lui dis en le saluant qu'il était l'heure. Il me demanda où je prétendais le conduire, et comme je ne répondais pas, il dit à plusieurs reprises et très vite : « A la maison de ville! je veux dire par écrit, comme j'ai dit par ma bouche, qu'il n'y a pas de poison. »

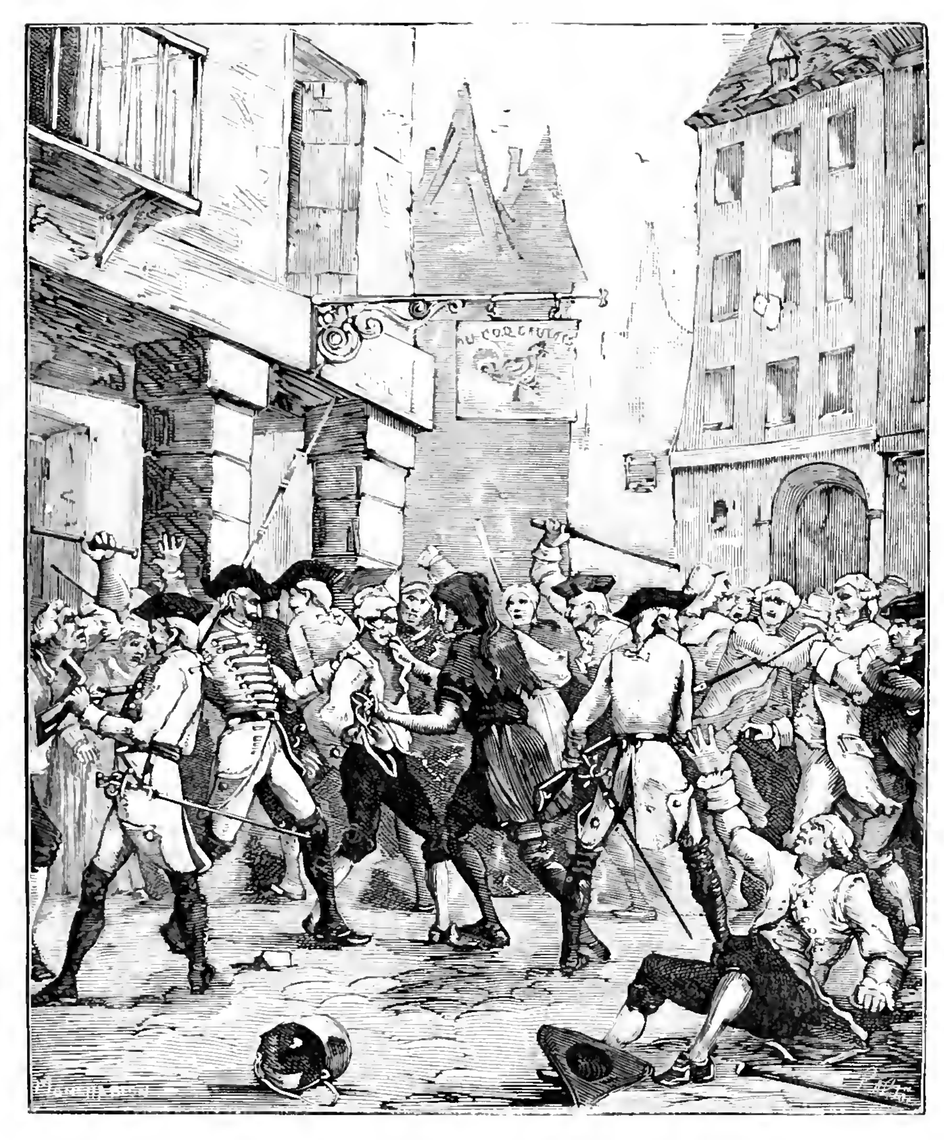
La station à la maison de ville ne fut pas longue; il y renouvela ses protestations d'innocence et le bourreau Sanson le ramena au lieu du supplice où l'attendait une foule énorme. « Partout où le cortège funèbre devait passer, se pressaient des milliers d'hommes et de femmes, un océan de têtes ondulait comme les épis d'un champ de blé. Les vieilles maisons louées à prix d'or tremblaient sous le poids des spectateurs avides et tous les châssis des fenêtres avaient été enlevés afin de ne pas gêner les regards.

« Comme trois heures sonnaient, on le descendit, et on le porta sur l'échafaud. Sa figure était devenue aussi jaune que la peau d'une orange, comme l'est celle d'un homme qui a la jaunisse, mais il était calme et ne tremblait pas. Pendant qu'on lui déliait les bras pour pouvoir l'attacher sur la croix de saint André, il regarda dans la foule et salua plusieurs personnes de la main; puis il aida mes aides à le déshabiller, ce qui donna quelque peine, car, malgré le parapluie, il avait été fort mouillé. On l'attacha en croix : alors il demanda à M. Bender de lui faire baiser le crucifix; ensuite il regarda fixement un de mes valets nommé Bastien, qui, devant tenir la barre, l'avait prise dans la main, et lui dit : « Faites vite. » Bastien le frappa d'abord aux bras, puis aux jambes et aux cuisses; à chaque coup, il poussa de grands cris, mais au coup de la poitrine, ses yeux demeurèrent ouverts, il ne bougea plus, et l'on brûla son corps, comme l'ordonnait le jugement.

« Malgré la revue qui avait lieu ce jour-là, un concours de spectateurs distingués a désiré jouir de ce spectacle affreux, et les chambres à la Grève se louaient fort cher. On n'a pas manqué de le graver, et l'on vend son portrait. La police a fait faire aussi des chansons où est relatée cette monstrueuse histoire. »

Nous avons parlé plus haut de la confrérie de l'Aloyau qu'on pouvait croire disparue; il n'en était rien, des chevaliers et des commandeurs reparurent, et le 2 juin 1777, un ordre du roi défendit aux membres de la confrérie de porter la croix, mais ils rédigèrent un mémoire qui fut signé par plus de 300 personnes et présentèrent requête au Parlement; l'affaire arriva pour être plaidée, et ce fut Me Vermeil qui défendit neuf d'entre les membres de l'ordre qui avaient été décrétés d'ajournement. Ces chevaliers prétendaient n'avoir rien à démêler avec la confrérie de l'Aloyau et appartenir à l'ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem, bien que formant l'archiconfrérie royale du même nom établie en l'église des cordeliers de Paris; l'affaire prenait des proportions considérables, et les bourgeois de Paris qui s'y trouvaient mêlés jetaient feu et flammes; enfin ils obtinrent gain de cause, et l'archiconfrérie fut conservée et définitivement séparée de celle de l'Aloyau.

Le Colisée, qui cherchait tous les moyens d'attirer le public, avait imaginé l'année précédente d'organiser une exposition de tableaux concurremment à celle du Louvre, et en 1777, il recommença. Mais le 10 juin, le comte d'Angiviller mit opposition à la formation de ce salon, et par un arrêt du conseil du 30 août, il fut for-



L'indignation de tout le monde était si violente qu'il fallut appeler la garde pour tenir la foule en respect. (Page 428, col. 1.)

mellement interdit au directeur du Colisée d'ouvrir aucun salon de peinture, sculpture ou architecture; et, de plus, il lui fut défendu d'ouvrir son établissement et d'y donner aucune fête, représentation ou spectacle sans l'autorisation du lieutenant de police.

Bien que la Basoche eût depuis longtemps cessé de faire parler d'elle, il ne faut pas croire qu'elle eût cessé d'exister; loin de là, nous trouvons des lettres patentes du 19 juillet ordonnant que les arbres nécessaires pour la plantation du mai dans la cour du palais soient officiellement délivrés aux officiers de la Basoche.

D'autres lettres, ou plutôt une ordonnance du 26 juillet, rassembla toutes les dispositions des anciens règlements de police relatifs aux contraventions « dans lesquelles les habitans de Paris tombent le plus souvent. »

Ce long document prescrivait aux bourgeois et habitants de la ville et des faubourgs de se soumettre aux diverses obligations qui leur étaient imposées ; notamment celles du balayage, de l'arrosage, faisait défense de rien jeter sur la voie publique ni de l'encombrer, de jouer dans les rues et places publiques au volant, aux quilles, au bâtonnet, au cerf-volant, de tirer des pétards ou fusées, boîtes, pommeaux d'épée ou saucissons, pistolets, fusils, mousquetons, etc. ; aux aubergistes et débitants de donner à boire passé dix heures en hiver et onze heures en été ;

de laisser jouer chez eux, d'y recevoir des femmes de débauche, vagabonds, mendiants et filous, d'avoir des violons et de tenir des assemblées de danse les jours ouvriers, si ce n'est en cas de noce et à la charge d'obtenir la permission et de faire retirer les violons avant minuit, de donner à boire pendant les heures du service divin; à toutes personnes qui allaient dans les jeux de billard, de faire aucuns paris, même de donner des avis et conseils aux joueurs; aux propriétaires, de louer aucunes chambres ni donner retraite à des femmes de débauche et gens supects.

En cette année 1777, alors que le boulevard du Temple était devenu plus que jamais le lieu de promenade à la mode, un sieur Tessier fit construire en face de la rue Charlot, tout près du fameux café Goddet, un théâtre d'essai pour les élèves chantants et dansants de l'Opéra. Six colonnes cannelées, « d'une grande proportion » formaient le péristyle que couronnait un bas relief représentant l'amour dans son char. L'intérieur, divisé en trois rangs de loges, était tout parsemé d'arabesques d'or sur un fond gris perle; au plafond s'étalait le groupe mythologique d'Hercule filant aux pieds d'Omphale, enfin de chaque côté de la scène, s'élevaient deux statues de plâtre, la danse et la musique.

Quatre-vingts élèves des deux sexes formèrent tout d'abord le personnel actif du théâtre de Tessier qui prit le titre de théâtre des élèves de l'Opéra; ces jeunes gens s'exerçaient sur cette scène en miniature pour figurer plus tard dans les ballets de l'académie royale de musique.

Il ne fut ouvert au public que le 7 janvier 1779, par une une tragédie-pantomime en quatre actes de Lebœuf : *la Jérusalem délivrée* ou *Renaud et Armide;* puis se succédèrent *l'Amour enchaîné par Diane*, et plusieurs autres pantomines; mais tout cela ne fit pas beaucoup les affaires du théâtre; son directeur passa la main au sieur Parisot, avocat-auteur-acteur et directeur, qui offrit, le 18 mai 1780, une représentation au fameux américain Paul Jones, mais négligea de payer tous ceux qui y avaient coopéré, ce qui lui attira un ordre du roi de fermer son théâtre.

Après Parisot, un industriel loua la salle pour y installer des jeux pyriques, mais, en 1790, les Beaujolais, chassés de leur salle du Palais-Royal (celle qui est aujourd'hui le théâtre du Palais Royal), vinrent s'établir pour un an au boulevard du Temple et succédèrent aux jeux pyriques; Le théâtre s'appela alors *Lycée dramatique*, « mais cette salle est maudite; elle est trop isolée et devancée par trop de spectacles, pour en avoir autre chose que les éclaboussures une fois par hasard. Il faut deviner qu'il y a là un spectacle. M. Briois, malheureux directeur ambulant, y avoit pourtant rassemblé une troupe passable, et il commençoit à y faire quelque chose, quand une espèce de garçon menuisier vint l'en chasser en accaparant l'entreprise. Ce menuisier (Cauvin), qui est directeur du Lycée depuis ce temps-là, donnoit spectacle une ou deux fois la semaine; on ne joue plus chez lui que tous les dimanches, encore n'y voit-on que des billets gratis. Un musicien de son orchestre, engagé à tant par semaine, ne pouvant parvenir à se faire payer, fit saisir tous les rabots du directeur et les garda chez lui jusqu'à parfait payement. Il avoit dans sa chambre dix-huit rabots et treize varlopes, mêlés avec des cors, des violons et des clarinettes. Le *Lycée dramatique* est un théâtre perdu. »

En 1792, le menuisier directeur Cauvin déguerpit, et un mime plein de d'adresse et de légèreté, qu'on nommait Lazzari, prit le théâtre qu'il appela *les Variétés amusantes de Lazzari*. Il fit jouer avec succès *Ariston*, *l'Esprit follet*, *la Tartane de Venise*, *le Diable à quatre*, *la Cinquantaine infernale* ou *la Baleine avalée par Arlequin*. Bientôt, flattant le goût du jour, le nouveau directeur monta des pièces terroristes et des sans-culottides telles que *A bas la Calotte*, *les Vrais Sans-culottes*, etc.

La réaction qui s'opéra dans les esprits fut fatale aux *Variétés amusantes*, les recettes baissèrent, et un dernier coup l'acheva : le 31 mai 1798, une pluie de feu qui faisait le dénouement du *Festin de pierre* consuma le théâtre, et le directeur se brûla la cervelle.

Un café chantant succéda aux Variétés amusantes et en conserva le nom; en 1838, l'immeuble fut démoli.

Le 25 septembre 1777, le feu prit à la foire Saint-Ovide, et vingt-sept boutiques furent brûlées. Audinot et Nicolet organisèrent chacun à leur théâtre une représentation au bénéfice des incendiés, et outre le zèle des directeurs forains à concourir à leur secours, le corps de la draperie et de la mercerie, la communauté des marchandes de modes, et divers particuliers s'empressèrent de venir à leur aide, et la police exigea que les dix maisons de jeu, autorisées à faire jouer à *la belle* chez elles, consacreraient le profit d'une journée de jeu à cette bonne œuvre, « de sorte que les brûlés se trouveront vraisemblablement mieux qu'auparavant. »

On publia en septembre de nouveaux arrêts du conseil concernant la librairie ; ils étaient au nombre de six et peuvent être considérés comme la base de la législation en cette matière, ils portent la date du 30 août. Le premier ordonne la suppression de diverses chambres syndicales et les remplace par d'autres; le second règle les formalités relatives aux réceptions des libraires et imprimeurs, le troisième porte règlement de discipline pour les compagnons imprimeurs, le quatrième fixe la durée des privilèges, le cinquième s'occupe de la contrefaçon, et enfin la sixième porte établissement de deux ventes publiques de librairie.

Le Parlement enregistra aussi au mois de septembre une déclaration du roi datée du 18 août précédent, agrégeant six cents coiffeurs de dames à la communauté des maîtres barbiers, perruquiers, à la condition qu'ils ne s'immisceraient en aucune façon dans la coiffure des hommes.

Ils payèrent 600 livres chacun pour être autorisés à promener leurs peignes sur les têtes illustres qui se confiaient à leurs soins; quant à la petite bourgeoisie, elle se faisait coiffer par les coiffeuses.

Au reste la coiffure des dames était devenue un art et en même temps une science, et elle occupait une place si importante dans le goût du jour qu'il fallait bien multiplier les artistes chargés de bâtir ces élégants et bizarres édifices que les femmes faisaient alors construire sur leur tête.

On en était arrivé au point culminant de la folie, et l'on peut s'en rendre compte en lisant le *Recueil général des coiffures de différents goûts*. On y voit qu'on portait des chapeaux à l'anglaise, des chapeaux en cheveux, à la Henri IV, inventés par Monbaillard, le coiffeur de la rue Montorgueil, et des coiffures en plumes à la Daphné, à la baigneuse, à la frivolité, au chien couchant, et des bonnets au Colisée, à l'hérisson, à la Gabrielle de Vergy, à la Minerve, au croissant de Diane, à la corne d'abondance, au chignon frisé, avec bandeau d'amour, à la candeur, au mystère, au parterre galant, au levant, la coiffure en échelle de cinq boucles, etc.

Mais tous ces noms ne donnent pas une idée de la chose; prenons le détail d'une de ces coiffures dans les *Mémoires* de M. de Vaublanc, homme important, ancien ministre, et exempt de toute exagération :

« Au-dessus du front s'élevaient des cheveux bien crêpés, bien raides, bien graissés, et bien poudrés. Cette coiffure était à angles droits, saillants et rentrants, et avait un air menaçant comme une fortification; pour accompagner ces bastions, on mettait, des deux côtés et sur le cou, de grosses boucles bien raides, bien graissées et poudrées, bien tenues par des broches de fer et qui avaient le charme de salir sans cesse le cou. Au-dessus des fortifications dont j'ai parlé, on plaçait un coussin de taffetas noir rempli de crins. Ce coussin, qui perdait promptement sa propriété primitive, était attaché à la fortification par de longues épingles de fer. Il était destiné à recevoir toutes les broches de fer qui devaient attacher le nombre immense des ornements qui relevaient toute cette coiffure, des rubans des fleurs, des nattes en cheveux, des boudins en cheveux et un attirail difficile à décrire, composé de faux cheveux. Les cheveux de derrière, bien graissés et encore plus poudrés que le reste, étaient relevés, tantôt en plusieurs nattes ou tresses, tantôt en chignon volumineux qui faisait peur à tous les meubles et à tous les habits qui en approchaient. Comme tous les cheveux du derrière de la tête avaient une irrégularité choquante dans la partie d'en haut, on fourrait, dans l'espace qui se trouvait entre le coussin et les cheveux, de grandes cocardes de crêpe ou de taffetas, pour cacher ce vilain commencement de nattes, de tresses et de chignon volumineux. J'oubliais de dire qu'une mode impérieuse força bientôt toutes les femmes à substituer une poudre rousse à une poudre blanche. Elle produisait une saleté abominable sur le front, le cou et les épaules. Tout cet échafaudage était surmonté d'une touffe de plumes blanches plus ou moins élevées. La mode vint alors d'avoir des voitures à l'anglaise; l'impériale intérieur était très bas, en sorte que les dames d'une taille élevée, étaient forcées de se mettre à genoux dans la voiture, mais encore passaient la tête par la portière ».

L'auteur de l'*Histoire du costume en France*, nous apprend que le bonnet des femmes comptait à lui seul deux cents espèces différentes!

Le goût pour les plumes était devenu une frénésie.

Après le *qu'es a co*, qui se composait de trois plumes seulement plantées derrière le chignon, on inventa la coiffure à la Minerve, cimier de dix plumes d'autruche, mouchetées d'yeux de paon qui s'ajustait sur une coiffe de velours noir toute brodée de paillettes.

Les coiffures à la Belle-Poule et à la Junon, représentaient une mâture avec ses voiles et ses agrès.

Mais nous reviendrons sur ces excentricités, et si nous les relatons au milieu du récit, c'est afin de faire remarquer combien le goût public était alors porté vers la légèreté et la frivolité. Aussi commençait-on à saisir toutes les occasions qui s'offraient pour dévoiler les ridicules des personnages de la cour, et les fustiger d'importance; et ces occasions ne manquaient pas. Un jour (1775), la reine ayant choisi une robe de taffetas de couleur rembrunie, le roi dit en riant : « C'est couleur de puce »; à l'instant, toutes les femmes de la cour voulurent avoir des taffetas puces; la manie passa aux hommes; les teinturiers furent occupés à travailler les nuances nouvelles, car on distingua entre la vieille puce et la jeune puce, et l'on sous-divisa les nuances même du corps de cet insecte : le ventre, le dos, la cuisse, la tête se différencièrent. Cette couleur dominante semblait être celle de tout l'hiver; les marchands intéressés à multiplier les modes, ayant au mois de novembre présenté des satins à la reine, celle-ci en choisit de préférence un gris cendré. *Monsieur* s'écria qu'il était couleur des cheveux de la reine; aussitôt la couleur puce fut abandonnée, et l'on dépêcha des courriers pour obte-

nir du velours, des ratines, des draps, couleur cheveux de la reine, ce fut une rage.

Ce fut à la fin de décembre 1777 que l'on vit fonctionner le premier bureau de bienfaisance, il fut établi sur la paroisse Saint-Sulpice ; on divisa pour la distribution des œuvres de charité la paroisse en quatre cantons dans chacun desquels on forma une administration particulière, « composée de quatre prêtres de la communauté et de quatre dames bourgeoises ayant à leur tête deux hommes de qualité. »

Avant de terminer cette revue de l'année, mentionnons quelques édits, déclarations, etc. Un arrêt du 20 juillet supprima les fonctions d'intendant de la loterie royale ainsi que les croupes, et réduisit le nombre des inspecteurs à six, sous l'inspection de M. de la Michodière. — Une déclaration du roi, du 9 mai, réunit à Paris en un seul et même corps les orfèvres tireurs d'or et les batteurs d'or et d'argent.

Le 4 juillet, un arrêt du conseil d'État porta règlement sur l'exploitation, visite et reconnaissance des carrières existant sous la ville de Paris. — Ordonnance du roi du 27 juillet prescrivant « à tous mendians de l'un et de l'autre sexe de se retirer dans le délai de quinze jours, dans le lieu de leur naissance ou de prendre un état, emploi, métier ou profession, passé ce délai, ceux qui seront trouvés dans les rues de Paris, de quelque âge qu'ils soient, seront arrêtés et conduits dans les maisons de force, etc. » — Lettres patentes du 19 juillet, qui ordonnent que les arbres nécessaires pour le mai et la plantation d'icelui dans la cour du palais à Paris, seront annuellement délivrés dans le bois de Vincennes aux officiers de la Basoche dudit palais, par les officiers de la maîtrise de ladite ville. — Arrêt du conseil d'État du 17 août, portant établissement d'une commission « pour rechercher et proposer à Sa Majesté tous les moyens d'améliorer les divers hôpitaux de la ville de Paris. » — En octobre, établissement, rue des Fossés-Saint Germain l'Auxerrois, d'un bureau d'abonnement pour le service du balayage. — Jugement rendu le 4 septembre qui déclare bonne et valable la saisie de quarante-huit pieds en plants de tabac, faite sur le sieur Meteyer, marchand tabletier à Paris, en prononce la confiscation et condamne ledit Meteyer à 3,000 francs d'amende et aux dépens. Ce jugement nous a paru intéressant à noter, parce qu'il est le premier rendu sur cette matière. — Sentence du Châtelet du 20 octobre « défendant aux clercs de procureurs de porter épées et cannes dans l'intérieur du Châtelet et partout ailleurs, et enjoint aux procureurs, lorsqu'ils sont au Châtelet les jours plaidoyables, de n'y paraître qu'en robes et de se conformer aux usages pour la remise des avenirs aux avocats, sans troubler les audiences par leurs domestiques et gagne-deniers. »

Lettres patentes du roi portant établissement d'un mont-de-piété données le 9 décembre. « Il est ordonné qu'il sera établi incessamment dans la ville de Paris un bureau général de caisse d'emprunt sur nantissement, sous le nom de mont-de-piété et sous l'inspection de M. le lieutenant général de police qui en sera le chef et de quatre administrateurs de l'hôpital général dont les fonctions seront gratuites. »

Suivent les dispositions relatives à l'administration intérieure, à la quotité des sommes prêtées sur gages, qui furent fixées aux quatre cinquièmes de la valeur des objets d'or et d'argent et aux deux tiers pour les autres; aux droits à percevoir aux frais de vente, etc.

« Il sera permis aux administrateurs d'établir dans Paris différents bureaux particuliers sous la dénomination de bureaux auxiliaires, où l'on pourra emprunter depuis trois livres jusqu'à cinquante. »

Le bureau central du mont-de-piété de Paris fut établi dans une maison sise rue des Blancs-Manteaux le 9 février 1778, et fut ouvert tous les jours ; des acquisitions faites en 1779 et 1783 par les directeurs de l'hôpital général de plusieurs maisons situées rue des Blancs-Manteaux et rue de Paradis, complétèrent l'ensemble des bâtiments dans lesquels siège encore aujourd'hui l'administration du mont-de-piété.

Cet établissement, qui rendait de grands services au peuple, eut une courte durée; il fut supprimé par la Révolution comme une institution de monopole, et le prêt sur gage devint; libre mais il en résulta des abus nombreux, et un arrêté du Directoire, du 22 mai 1797, rétablit le mont-de-piété de Paris, et par une loi du 4 février 1799 nulle maison de prêt sur gages ne put s'ouvrir sans une autorisation préalable du gouvernement.

En vertu de la loi du 24 juin 1856, le mont-de-piété est institué comme établissement d'utilité publique.

Dès son installation à Paris, le mont-de-piété eut une vogue considérable, et Mercier parle de 40 tonnes remplies de montres d'or qu'on y a apportées. Ceci a tout l'air d'une exagération; cependant il est bon de dire que de nos jours on y engage 1,000 à 2,000 montres par jour.

L'exercice de la première année se solda par l'engagement de 128,508 objets représentant 8,509,384 livres; en 1869, on comptait 1,772,596 engagements sur lesquels on avait prêté 34,453,860 francs.

Pendant le siège de 1870, le mont-de-piété eut à traverser de mauvais jours ; à la fin de juillet, la réserve s'élevait à 8 millions, il ne restait disponible, le 6 février 1871, qu'une somme de 62,000 francs. On sauva l'institution en lui prêtant 3 millions sur les fonds des caisses d'épargne.

Cet établissement a prêté en un siècle, c'est-à-dire de 1777 au 31 décembre 1877 :

2 *milliards* 308 *millions* 655,696 *francs.*



M Brizard apparut dans la loge tenant une couronne, qu'il mit sur la tête de Voltaire. (Page 431, col. 1.)

Pendant ce même laps de temps, les remboursements effectués et les ventes de gages non retirés, — intérêts et droits divers non compris, — ont fait entrer dans les caisses une somme de 2 milliards 269 millions 104,266 francs.

Si nous ajoutons la somme prêtée sur les objets en gage au 1er janvier 1878, nous arrivons à un total de dégagements possible de 2 milliards 307 millions 245,648 francs, ce qui donne une perte de 1 million 410, 048 francs pendant le siècle écoulé.

Cette perte a d'ailleurs été comblée par les bénéfices considérables qu'ont produits les opérations de prêts. Ces bénéfices, qui sont absorbés par l'Assistance publique, en dehors des frais d'agrandissements souvent nécessaires, s'étaient élevés en 1872 à 23 millions 955,897 francs.

Le nombre des objets déposés en garantie des sommes prêtées a été de : 112 millions 537,676.

Sur ce nombre il a été retiré ou vendu, par suite de non-retrait au renouvellement, 110 millions 790,003 articles.

Au 1er janvier 1878, il en restait en magasin 1 million 758,572.

Il y a eu, par suite, un déficit de 1 million 99,101 nantissements, chiffre qui représente probablement les divers engagements qui ont été opérés gratuitement à diverses époques, notamment sous la Commune, en 1871.

Le mont-de-piété n'a pas d'argent à lui : celui qu'il prête, il l'emprunte, et il l'emprunte presque au jour le jour à des particuliers. Il subit par suite les oscillations du cours de l'argent, empruntant tantôt à 3, tantôt à 4 1/2.

Il avait été fondé pour remédier à l'usure qui rongeait le peuple. Le taux de l'intérêt, quoique relativement fort élevé alors comme aujourd'hui, était, pour les pauvres emprunteurs, un véritable bienfait.

En outre, comme on ne voulait pas fonder une entreprise de spéculation, l'ordonnance royale de fondation décida que les sommes dont l'institution n'aurait pas besoin pour son fonctionnement, seraient versées à la caisse de l'Hôpital général, auquel a succédé aujourd'hui l'Assistance publique.

Depuis de longues années il est question de la séparation des deux institutions, non qu'on veuille que le mont-de-piété ne verse plus ses bénéfices nets au profit des pauvres, mais parce qu'on veut éviter qu'il soit exploité en vue du produit qu'il peut donner.

Les renseignements qui précèdent sont puisés dans la brochure de M. Amédée Cochut, directeur du mont-de-piété intitulée : *Notes et Renseignements concernant les rapports et la situation réciproque du mont-de-piété de Paris et de l'Assistance publique.*

Elle nous apprend que, lors de sa reconstitution, sous le Directoire, le mont-de-piété prêtait à 30 p. 100. On descendit successivement jusqu'à 12, et ce ne fut qu'après la révolution de 1830 que le taux fut réduit à 9 p. 100.

Dans le premier règlement qui fut publié, on remarque que les diamants et les pierreries ne pouvaient être présentés aux bureaux du mont-de-piété « qu'au jour. »

Ce fut Framboisier de Baunay, conseiller procureur du roi honoraire au bailliage de Lions, ancien subdélégué de l'intendance de Rouen, qui fut le premier directeur du mont-de-piété ; il demeurait dans la maison de la rue des Blancs-Manteaux.

Mouvement de la population parisienne pour 1777 : naissances, garçons 11,445, filles 10,821, total 22,266 ; mariages 6,705. Décès : hommes 9,191, femmes 8,100, total 17,291. Enfants trouvés : garçons 3,411, filles 3,294, total 6,705. — Professions religieuses prononcées 92.

Le 20 février 1778, le feu prit à la foire Saint-Germain dans la loge du *Lapin escamoteur*, vis-à-vis la salle de Nicolet ; le feu s'était déclaré au premier étage, et les flammes sortaient par trois croisées, ce qui jeta une panique terrible dans la foire : tout le monde s'empressa d'apporter des secours, et l'on en fut quitte à peu près pour la peur.

Le 25 février, le bruit se répandit tout à coup dans Paris que Voltaire était au plus mal ; à midi un quart, il avait été attaqué subitement d'une violente hémorragie et rendait le sang à flots. Le marquis de Villette, qui se trouvait auprès de lui, courut en robe de chambre chercher le chirurgien Tronchin, et il le tira de ce mauvais pas.

Ce fut pendant cette maladie, c'est-à-dire le 2 mars, qu'il aurait signé la fameuse déclaration dont il a été tant parlé et que nous reproduisons :

« Je soussigné déclare qu'étant attaqué depuis quatre jours d'un vomissement de sang, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans et n'ayant pu me traîner à l'église, M. le curé de Saint-Sulpice ayant bien voulu ajouter à ses bonnes œuvres celle de m'envoyer M. l'abbé Gaultier, prêtre, je me suis confessé à lui, et que si Dieu dispose de moi, je meurs dans sa sainte religion catholique où je suis né, espérant de la miséricorde divine qu'elle daignera pardonner toutes mes fautes, et que si j'avais jamais scandalisé l'Église, j'en demande pardon à Dieu et à elle, en présence de M. l'abbé Mignot, mon neveu, et de M. le marquis de Villevielle, mon ami. Signé : Voltaire, Mignot, Villevielle. Le 2 mars 1778, dans la maison de M. le marquis de Villette.

« M. l'abbé Gaultier, mon confesseur, m'ayant averti qu'on disait, dans un certain monde, que j'ai protesté contre tout ce que je ferais à la mort, je déclare que je n'ai jamais tenu ce propos, et que c'est une ancienne plaisanterie attribuée, dès longtemps, très faussement, à plusieurs savants plus éclairés que moi. Signé : Voltaire.

« Cette déclaration, lit-on dans les *Souvenirs* du marquis de Valfons, qui a été écrite en entier de la main de Voltaire, est, en original, dans les mains de M. l'abbé Gaultier. M. le curé de Saint-Sulpice m'a assuré qu'il avait légalisé lui-même cette pièce sur l'original de la main de Voltaire.

« Le 27 mai, l'abbé Gaultier et le curé de Saint-Sulpice vinrent chez lui ; il commençait à avoir moins sa tête. Le curé, de qui je tiens ces détails, lui dit son état et lui demanda encore une abjuration plus précise, en réparation du scandale ; Voltaire tergiversa :

« — Prenez votre parti, dit le prêtre : finissez avec fermeté dans l'incrédulité où vous avez vécu ; sinon, résignez-vous à fixer aux yeux du public votre croyance chrétienne.

« Voltaire ne répondit et ne fit rien. Le curé dit aux parents qu'il ne porterait point le viatique et qu'il ne l'enterrerait pas, mais il conseilla qu'on s'abstînt de le présenter à la paroisse et que, mort, on le transportât incognito à Ferney, renonçant pour sa part à tous les honoraires curiaux. »

Le cadre de cet ouvrage ne nous permet pas de rapporter ici toute la polémique qui s'éleva à propos de la déclaration de Voltaire, niée par les uns, affirmée par les autres. Ce qui est certain, c'est que Voltaire mourut le samedi 30 mai à neuf heures du soir, chez le marquis de Villette, quai des Théatins, et le lendemain dimanche on mit son corps tout habillé dans sa voiture avec son valet de chambre, pour le transporter à Scellières, abbaye du diocèse de Troyes, dont l'abbé Mignot, son neveu, était abbé.

Revenons, pour ce qui le concerne, au mois de mars.

Le 16 mars, sa santé n'était pas encore assez rétablie pour lui permettre d'assister à la première représentation qui eut lieu ce soir-là à la Comédie française; mais le 30 mars, se sentant mieux, il y vint. « A peine le public eut-il aperçu son carrosse, lit-on dans le *Journal de Paris*, qu'il s'est transporté en foule au-devant de lui, et l'intérêt qu'il inspire a pu seul modérer une curiosité qui lui seroit peut-être devenue funeste. Les spectateurs l'attendoient dans la salle avec impatience et ont marqué, par des cris de joie et des applaudissemens reitérés la satisfaction de le voir. Un instant après qu'il a été placé dans sa loge, le sieur Brizard a paru tenant une couronne et l'a mise sur sa tête. M. de Voltaire y a porté la main et s'apercevant des honneurs qu'on lui rendoit, l'a ôtée en disant d'un ton pénétré :

« Ah! Dieu, vous voulez donc me faire « mourir! »

« La nouvelle tragédie a été jouée avec plus de chaleur et de vérité qu'à toutes les représentations précédentes. A peine a-t-elle été finie qu'un spectacle imprévu a succédé à celui dont les spectateurs avoient encore l'âme toute remplie. La toile s'est relevée, on a vu tous les acteurs et actrices entourant le buste de M. de Voltaire et venant y placer tour à tour des couronnes de lauriers. Cet hommage fut accompagné d'applaudissemens incroyables, et au bout d'un quart d'heure Mme Vestris s'avançant un papier à la main, eut bien de la peine à obtenir un moment de silence; elle lut enfin ces vers que venait de composer M. le marquis de Saint-Marc :

> Aux yeux de Paris enchanté
> Reçois en ce jour un hommage
> Que confirmera d'âge en âge
> La sévère Postérité.
> Non! tu n'as pas besoin d'atteindre au noir rivage
> Pour jouir de l'honneur de l'Immortalité.
> Voltaire, reçois la couronne
> Que l'on vient de te présenter
> Il est beau de la mériter
> Quand c'est la France qui la donne.

« Le public confirma par de nouveaux applaudissemens des honneurs aussi extraordinaires et fit répéter, une seconde fois, les vers qu'il venoit d'entendre. »

Ce jour fut un des plus beaux de sa vie; mais il devait être un des derniers, il mourait le 30 mai suivant.

Une ordonnance de police du 14 avril fut rendue « concernant la conduite par eau des bourgeois et habitans de la ville de Paris » elle contient la défense à toutes personnes autres que les bachoteurs reçus à l'Hôtel de ville et pourvus d'une commission, de s'immiscer au fait du bachotage. Il ne pouvait être chargé plus de seize personnes dans chaque bateau; il était payé, par chaque personne, pour se faire conduire de Paris à Sèvres ou à Saint-Cloud, cinq sols, pour Chaillot et Passy, deux sols six deniers, et trois sols pour Auteuil et dans tous les autres lieux environnant Paris, à raison de deux sols six deniers (12 centimes et demi) par lieue.

Un arrêt du conseil d'État du roi du 10 avril fixa le chiffre des « honoraires » des auteurs travaillant pour l'académie royale de musique. Ces droits étaient « que chacun des auteurs, soit du poëme, soit de la musique, d'un ouvrage qui remplit la durée du spectacle, recevra, pour chacune des vingt premières représentations, 200 livres, pour chacune des 10 suivantes 150 et 100 pour les autres. »

Au-dessus de 40 représentations il était payé à l'auteur une gratification de 500 livres.

Les ouvrages en un acte donnaient droit à 100 livres pour chacune des 20 premières, 60 pour les 10 autres et 50 pour celles au-dessus. L'édition du poëme appartenait à l'auteur, à la condition qu'il en remettait 500 exemplaires à l'entrepreneur du privilège de l'Opéra.

Une ordonnance de police du 30 avril réglementa l'observation des dimanches et jours fériés; elle mérite d'être rapportée.

« Il est fait défense à tous maçons, charpentiers et autres ouvriers et artisans de la ville, faubourgs, banlieue, prévôté et vicomté de Paris, de travailler à aucun ouvrage de leur profession et à tous marchands et négociants de faire aucun commerce et débit de marchandises, les dimanches et les jours de fête; il leur est enjoint de tenir leurs boutiques et magasins exactement fermés, à peine de deux cents livres d'amende pour chaque contravention, dont les maitres seront responsables pour leurs garçons, ouvriers et domestiques; il est également défendu à tous portefaits et gens de journée de travailler de leurs vacations et à tous charretiers et voituriers de faire aucune voiture et charrois les dimanches et fêtes à peine de cent livres d'amende, de confiscation tant de marchandises qui seroient portées ou voiturées, que des chevaux, charrettes, harnois et traîneaux qui serviroient à transporter lesdites marchandises; il est défendu à tous marchands merciers, quincailliers, revendeurs et revendeuses, à tous marchands de livres et d'images, aux colporteurs, d'étaler et exposer en vente aucuns livres, images et estampes ni aucune sorte de marchandises, de mercerie et quincaillerie au coin des rues, dans les places publiques et sur les quais, à peine de saisie, confiscation des marchandises exposées en vente un dimanche ou un jour de fête, et de cent livres d'amende; pourront même les contrevenans être arrêtés et emprisonnés en cas de récidive. Les marchands de vins, limonadiers, vendeurs de bière et d'eau-de-vie ouvrir leurs cabarets et boutiques les jours de dimanches et fêtes pendant les heures du ser-

vice divin, il est enjoint à tous maîtres de paume et de billard, de refuser l'entrée chez eux à ceux qui se présenteroient pour y boire ou pour y jouer, à peine de 300 livres d'amende pour la première contravention et de fermeture des boutiques jeux de paume et billards en cas de récidive. Il est aussi defendu à tous maitres à danser, cabaretiers, traiteurs et autres, de tenir chez eux des assemblées et salles de danse les jours de dimanches et fêtes et à tous joueurs de violon et d'instrumens de s'y trouver, à peine de 500 livres d'amende contre chacun des contrevenans et en outre de confiscation des instrumens de musique.»

On voit qu'à cette époque Paris n'était pas gai le dimanche.

Un arrêt du conseil d'État du roi du 30 avril réglementa le service des voitures desservant les environs de Paris; le prix des places fut fixé à 10 sols par lieue pour celles partant à jours et heures fixes et 12 sols par lieue et par place pour les carrosses et cabriolets partant au gré des voyageurs. Des voitures à six ou huit places appelées guinguettes étaient moins chères, elles ne coûtaient que six sols par lieue et 8 sols pour celles à volonté. — On ne pouvait payer moins de deux lieues.

Le 15 mai, M. Framboisier de Bannay, directeur du bureau des nourrices, se rendit par ordre de la reine à la prison où se trouvaient enfermés les pères de famille n'ayant pu payer les mois de nourrice qu'ils devaient, et cinquante trois furent mis en liberté; les prisonniers célébrèrent leur libération par des acclamations, et l'on célébra pour la circonstance une messe du Saint-Esprit.

Quarante-sept autres pères de famille qui se trouvaient pour le même motif sous le coup de contraintes par corps virent aussi leurs dettes payées.

Nous avons dit que six cents coiffeurs avaient été agrégés à la communauté des barbiers, perruquiers-baigneurs-étuvistes de Paris, mais ils réclamèrent contre la grosse somme qu'on exigeait d'eux, et un arrêt du conseil du 9 avril réduisit la finance à 300 livres, mais ceux qui consentirent à en payer 600 furent propriétaires de deux places et eurent la faculté d'avoir un garçon pour les aider.

Le 15 juin eut lieu la montre des huissiers du Châtelet; cette montre avait lieu jadis le jour du mardi gras, mais depuis 1558 elle se faisait le lendemain de la fête de la Trinité. C'était une cavalcade composée du lieutenant civil, d'un des avocats du roi, de douze commissaires, d'un greffier, d'un premier huissier, de quelques audienciers, de plusieurs huissiers-priseurs et des huissiers à verge et à cheval. Ceux-ci ouvraient et fermaient la marche ayant à leur tête des attributs militaires et de justice. Les lieutenants de police, criminel et particulier pouvaient y assister. Les magistrats étaient en robes rouges, les commissaires en robes de soie noires, les huissiers à cheval en rouge, les autres en bleu, tous étaient montés et les chevaux du greffier, du premier huissier, des audienciers et des huissiers priseurs étaient couverts de housses noires presque traînantes.

Les huissiers à cheval et à verge allaient prendre en son hôtel le lieutenant civil et l'amenaient au Châtelet, d'où la cavalcade partait pour se rendre chez le chancelier, le premier président, les présidents à mortier, les avocats et procureurs généraux du Parlement, le gouverneur de Paris, le prévôt de Paris, le lieutenant civil, les principaux magistrats du Châtelet et à Sainte-Geneviève. Une collation était servie chez quelques-uns de ces personnages. La marche terminée, le cortège reconduisait au Châtelet le lieutenant civil et les huissiers à cheval et à verge l'escortaient jusqu'à son hôtel.

« Le peuple affecte de conserver des préjugés contre cette marche, probablement faute d'en bien connoître la dignité et sa première institution. » Il est vrai qu'avant le XVIe siècle le prévôt de Paris se promenait avec ses officiers le jour du mardi gras dans Paris pour recevoir les plaintes que les particuliers pouvaient avoir à adresser contre eux, mais il convient d'ajouter que la justice donnait plus souvent tort à celui qui se plaignait qu'à celui qu'on accusait et puis enfin le peuple de Paris n'aima jamais les huissiers; il se dérangeait volontiers pour aller en voir pendre un, mais non pour aller l'admirer faisant le beau sur un cheval au milieu de tous les gens de justice.

Le 18, eut lieu aussi la procession du recteur mais nous en avons déjà parlé, et le 25 celle des Invalides.

Disons quelques mots de celle-ci : elle sortait à huit heures du matin par la porte royale du Dôme et se rendait dans l'avenue de Breteuil au milieu de laquelle était dressé un reposoir sous la tente qui servait de chapelle pour la messe du roi lorsqu'il était à l'armée.

Cette procession avait lieu à l'occasion de la Fête-Dieu. « La richesse des ornemens, la piété vraie et édifiante de tous ces vieux militaires, leur nombreux cortège, la présence de M. le gouverneur, suivi de l'administration et de l'état-major, le bruit de plusieurs décharges d'artillerie, les tambours, la musique, enfin, tout ce que la pompe militaire à laquelle on n'est point accoutumé dans cette ville peut donner, ajoutoit son éclat à la majesté de l'acte religieux ».

Ce fut en 1778 que fut établie la pompe à feu de Chaillot; le 16 juillet 1778, le Parlement enregistra des lettres patentes du roi du 7 février 1777, portant privilège en faveur des sieurs Périer d'établir dans Paris des pompes à feu, et ainsi conçues : « Louis, etc. Il est permis aux sieurs Périer frères, sans s'arrêter aux demandes des sieurs



Les huissiers, à cheval et à verge, allaient prendre en son hôtel le lieutenant civil et l'amenaient au Châtelet.
(Page 436, col. 2.)

Dauxiron, officier réformé du régiment d'Austrasie, et Capron, architecte, premièrement, d'établir et de faire construire à leurs frais dans la ville de Paris et lieux qui seront jugés convenables par les sieurs prévôt des marchands et échevins de la ville, des pompes ou machines propres à élever l'eau de la Seine et à la conduire dans les différents quartiers de ladite ville et de ses fauxbourgs pour être distribuée aux porteurs d'eau dans les rues et dans les maisons, aux particuliers, corps et communautés qui en désireront au prix qui sera convenu de gré à gré entre eux et lesdits sieurs Périer; secondement, de faire construire aussi à leurs frais et aux endroits qui leur seront indiqués par lesdits sieurs prévôt des marchands et échevins, des fontaines de distribution pour faciliter à un prix modique l'approvisionnement des petits ménages et des particuliers qui ne jugeront pas à propros d'avoir chez eux des réservoirs; troisièmement, de placer sous le pavé tous les tuyaux de conduite, trappes, regards, puisards, robinets et de faire en toutes contre les constructions nécessaires à la perfection de l'établissement desdites pompes à feu, pour lequel établissement il leur est accordé un privilège exclusif pendant quinze années, à compter du jour que leurs machines commenceront à servir, sous la condition, toutefois, qu'ils seront obligés de les mettre dans leur perfection, et en état de distribuer au moins 150 pouces d'eau dans trois ans à compter de ce jour, passé lequel tems et à faute de ce faire, que ledit privilège sera regardé comme nul et de nul effet; sans cependant qu'il puisse nuire ni préjudicier à l'exécution, s'il y a lieu, du projet donné par le feu sieur de Parcieux, de l'Académie des sciences, pour amener à Paris l'eau de la rivière d'Yvette, ni à celle de tous projets, machines, ou établissemens autres que lesdites pompes et machines à feu pourroient être propres à fournir de l'eau à la ville de Paris »

La proposition des frères Périer ne pouvait arriver en temps plus opportun, les machines hydrauliques en usage tombaient en vétusté et la pénurie d'eau avait depuis longtemps éveillé l'attention des magistrats chargés de l'entretien de la cité. En 1762, de Parcieux avait proposé

de conduire à Paris l'eau de la petite rivière l'Yvette, mais on n'en fit rien, en 1769, le chevalier d'Auxiron avait offert d'installer des pompes à feu à l'instar de celles d'Angleterre. En 1771, les sieurs Vachette et Langlois proposèrent des pompes à manège; en 1776, un sieur Capron demanda à construire une nouvelle machine hydraulique.

Le bureau de la ville hésitait entre ces divers systèmes, surtout en raison de ses maigres ressources pécuniaires; les frères Périer sollicitèrent et obtinrent l'autorisation de publier un prospectus offrant aux Parisiens de leur fournir de l'eau moyennant un abonnement qu'ils payeraient contre livraison. Cela fut accepté, ils fondèrent alors une compagnie financière et commencèrent les travaux d'installation de leur pompe au bas de ce qu'on appelait alors le village de Chaillot, c'est-à-dire quai de Billy.

« Un bâtiment solide, dit Dulaure, fut construit sur ce quai ; un canal d'un mètre de largeur pratiqué sous le chemin de Versailles reçoit l'eau au milieu du cours de la Seine et conduit sous cette maison, dans un puisard, une quantité suffisante d'eau de cette rivière ; cette eau s'élève du puisard par deux pompes aspirantes et refoulantes destinées à se suppléer au besoin. Ces pompes sont mises en mouvement par la vapeur qui s'écnappe des chaudières construites sur des fourneaux de grande dimension.

« Une de ces pompes élève l'eau au-dessus du niveau moyen de la Seine à la hauteur de 110 pieds, et la verse dans quatre réservoirs placés sur la partie éminente du coteau de Chaillot, réservoirs où l'eau se clarifie, et dont chacun contient 9.000 muids. Un tuyau de fonte de fer d'un pied de diamètre part de ces réservoirs, passe sous la rue du faubourg Saint-Honoré, se prolonge le long du boulevard, jusqu'à la porte Saint-Antoine, se divise en plusieurs branches qui suivent la direction des rues principales, puis se subdivisent en moindres branches qui aboutissent aux maisons qui sont abonnées. Ces canaux s'étendent jusqu'aux extrémités du faubourg Saint-Antoine. Une des deux pompes élève dans l'espace de 24 heures, 219 pouces d'eau, équivalant à 15.768 muids d'eau (4.342 hectolitres).

« Le 8 août 1781, on fit, en présence du lieutenant de police, le premier essai de la pompe à feu ; le succès fut complet et, au mois de juillet 1782, les eaux de cette pompe furent, pour la première fois, conduites à la fontaine publique située à la porte Saint-Honoré, puis de semblables fontaines s'établirent à la Chaussée d'Antin, à la porte Saint-Denis, jusqu'à l'entrée de la rue du Temple.

« Cette machine, la première qui ait paru en France a depuis son établissement, et notamment en 1805, été considérablement perfectionnée. »

La création de la compagnie Périer fut considérée comme un bienfait : les abonnés étaient servis tous les deux jours à des heures fixes et payaient 50 livres par an pour un muid d'eau par jour.

Mais en 1843 et 1854, il fallut remplacer ces machines, qui n'étaient pas en rapport avec l'état actuel de la science, et qui ne pouvaient pas d'ailleurs, élever un volume d'eau suffisant, et en 1857 elles furent remplacées par des machines à vapeur qui n'élèvent pas moins de 1,200 litres d'eau à chaque coup de piston. Ce volume d'eau fut réparti entre cinq bassins dont la hauteur, au-dessus de l'étiage de la Seine varie de 30 à 36 mètres; un de ces bassins fut construit en 1858 sur le point culminant de Chaillot et la distribution de ses eaux se fit par quatre conduites, les trois premières destinées à l'approvisionnement de la rive droite et la quatrième à celui de la rive gauche. Aujourd'hui, l'usine à vapeur de Chaillot élève 9,495 mètres cubes d'eau par jour.

Une ordonance de police du 1er août 1778 fixa au 17 du même mois, la réouverture de la foire Saint-Laurent. « On vit avec plaisir ses rues larges, alignées, plantées d'arbres, on y trouva des boutiques garnies de toute espèce de marchandises, des cafés, des salles de billards, des salles de spectacle, des traiteurs. Sous le rapport des amusemens, des plaisirs, cette foire ne le cédoit en rien à celle Saint-Germain ; elle lui était de beaucoup supérieure par la beauté et l'étendue du local et par sa situation riante et champêtre. Comme les religieux de Saint-Germain, les prêtres de la Mission voulurent avoir leur Waux-hall. Ils firent construire dans l'enclos de leur foire, sur les dessins de M. Mœnch, une redoute chinoise où se trouvoient des escarpolettes, une roue de fortune, des balançoires, un jeu de bagues et autres petits jeux connus; de plus un jardin, un salon chinois pour la danse, une grotte pour un café, un bâtiment chinois pour un restaurateur, des décorations charmantes ou bizarres; c'étoit un Waux-hall d'été.

« Dès son ouverture, il y fut établi la salle de spectacle du sieur Lécluse où se jouoient des pièces dans le genre poissard. »

La nouveauté de cet établissement, tout différent de l'ancienne foire Saint-Laurent, attira tout d'abord la foule, qui sembla l'adopter. Au reste, cette foire jouissait des mêmes franchises que celle Saint-Germain; cependant cette vogue ne se soutint pas, soit qu'elle fût trop éloignée du centre de la ville, soit pour d'autres causes ignorées, elle fut peu à peu abandonnée, et elle n'existait plus lors de la Révolution.

Il parait qu'en 1778 il y avait encore des moulins sur la Seine, car nous lisons dans le *Journal de Paris* à la date du 18 août : « Hier, à sept heures moins un quart du matin, le feu a pris à un moulin à farine placé sous la quatrième arche du Pont-Neuf du côté du Louvre. On prétend que

le feu a été mis par un garde-moulin qui cherchoit, une chandelle à la main, un écu de trois livres qui avoit roulé sous son lit. Le feu s'est communiqué par la paillasse et a duré environ un quart d'heure sous l'arche qui n'en paroit point endommagée. Il est tombé seulement quelques portions écailleuses de la superficie des pierres. La plupart des câbles qui retenoient le bateau etant brûlés, on a coupé les autres, et les gens de rivière ont suivi le moulin qu'ils ont coulé à fond vis-à-vis le collège des Quatre-Nations, par le moyen de la pompe que l'on conserve d'ordinaire sous une des arches du Pont-Neuf. »

Dans ce même mois d'août, le lieutenant général de police forma de concert avec le bureau de la ville « un établissement peu dispendieux et qui manquoit dans une ville aussi immense que Paris : ce sont des civières ou brancards disposés dans tous les corps-de-garde et pied-à-terre de la garde de Paris, ainsi que dans ceux des ports pour faciliter les moyens d'enlever et de porter dans les hôpitaux les personnes blessées ou à leurs demeures celles que quelque accident imprévu auroit mis hors d'état de marcher. »

Une société contre l'épizootie fut instituée à Paris en vertu d'un arrêt du conseil de 1776, mais les lettres patentes la confirmant ne furent signées que le 1er septembre 1778. Sa première séance se tint le 1er février suivant dans la grande salle du Collège royal, et son secrétaire perpétuel fut Vicq d'Azyr. Elle eut pour objet « d'entretenir sur tous les objets de médecine pratique, une correspondance suivie avec les médecins les plus habiles du royaume, et même des pays étrangers et à porter dans les cas d'épidémies et d'épizooties des services dans les différens endroits où elles règnent. Ces assemblées se tiennent les mardis et les vendredis de chaque semaine. Tous les ans elle distribue un prix. Les médecins qui composent cette société sont divisés en neuf classes, sous les noms de médecins consultans, de médecins ordinaires et correspondans, d'associés régnicoles, d'associés étrangers, d'adjoints à Paris, d'adjoints régnicoles, d'adjoints étrangers, de correspondans régnicoles et de correspondans étrangers. »

La faculté de médecine vit avec déplaisir cette nouvelle institution et surtout la protection que lui accordait le gouvernement. Elle se trouva blessée, humiliée, et menaça d'exclure de son sein tous les médecins qui en faisaient partie ; mais on ne le lui permit pas. La Société contre l'épizootie, qui s'appela plus tard Société royale de médecine, se maintint jusqu'à la Revolution et fut ensuite réorganisée sur des bases nouvelles.

En 1760, l'abbé de l'Épée, qui s'était voué à l'éducation des sourds-muets, avait établi une école dans son domicile, rue des Moulins, nº 14, et il y avait réuni soixante-douze élèves. Marie-Antoinette s'était montrée très enthousiaste de cette œuvre utile, et l'empereur Joseph II, son frère, lors de la visite qu'il fit à Paris, exprima toute l'admiration qu'il ressentait devant des efforts si habilement dirigés. Bientôt Louis XVI se déclara protecteur de l'institution, et un arrêt du conseil du 21 novembre 1778 fut rendu en ces termes :

« Sa Majesté, instruite du zèle et du désintéressement avec lequel le sieur abbé de l'Épée s'est devoué depuis plusieurs années à l'instruction des sourds-muets de naissance, et du succès presque incroyable de sa méthode, croit devoir prendre sous sa protection un établissement aussi utile et en assurer la perpétuité. En conséquence, ordonne Sa Majesté, qu'il sera incessamment procédé par les sieurs commissaires établis pour l'exécution de l'arrêt du 23 mai 1766, concernant les ordres réguliers, à l'examen des moyens les plus propres, pour former dans Paris un établissement d'éducation et d'enseignement pour les sourds-muets des deux sexes et proposé à Sa Majesté tels statuts et règlemens qu'il appartiendra, tant pour la fondation que pour le gouvernement et la direction de cet établissement et en attendant qu'il y soit pourvu définitivement, ordonne Sa Majesté que sur la portion libre des biens que les célestins du diocèse de Paris tenoient de la libéralité des rois, ses prédécesseurs, il sera sur les ordres du sieur Tabourcau, conseiller d'État, et du sieur évêque de Rodez, que Sa Majesté commet particulièrement pour veiller à ce qui peut accélérer et préparer cet établissement, payé et délivré par le sieur de Saint-Julien les sommes qui seront jugées nécessaires, soit pour la subsistance et l'entretien des sourds-muets qui seroient sans fortune, soit en général, pour toutes les dépenses préparatoires de cet établissement. »

En 1785, l'ancien couvent des célestins fut, par suite de cet arrêt, affecté à la destination indiquée, en même temps que la maison était dotée d'une rente de 3,400 livres.

Trente enfants étaient entretenus là, et le revenu de l'abbé ne dépassait pas 12,000 livres ; mais à force de privations il suffisait à tout. Après sa mort, survenue en 1789, ce fut l'abbé Sicard, l'un de ses principaux disciples, qui fut appelé à lui succéder et continua sa tradition.

L'institution fut momentanément réunie au couvent des célestins, mais en 1794 elle fut installée dans l'ancien séminaire de Saint-Magloire, où elle est encore. Un décret de la Convention rendu le 5 janvier 1795, lui confirma le titre d'établissement national et créa soixante places gratuites pour les indigents. Les bourses étaient de 500 francs pendant les trois premières années ; les études duraient cinq ans ; les élèves devaient apprendre un métier. Après la mort de l'abbé Sicard en 1822, la durée du cours d'études fut portée à six ans.

En 1859, l'institution des sourds-muets de Paris fut affectée exclusivement aux garçons et celle de Bordeaux aux filles, ce qui occasionna un échange d'élèves à peu près égal, et une réorganisation complète de l'enseignement eut lieu à l'instigation du directeur, M. de Col; la subvention annuelle fut portée à 16,000 francs. La durée du cours fut prolongée à sept ans pendant lesquels les élèves reçoivent une instruction religieuse et apprennent tout ce qui est porté au programme des écoles primaires élémentaires, l'articulation de la parole et la lecture des mots sur les lèvres, le dessin linéaire, artistique, mécanique, le lavis; puis l'instruction professionnelle, et quelques-uns voient leurs études poussées jusqu'au baccalauréat.

L'institution des sourds-muets est située rue Saint-Jacques. La maison présente, du côté de l'entrée principale, une haute et large façade appuyée à deux ailes en retour; du côté opposé, l'édifice offre la même disposition. En avant de la maison est une vaste cour entourée d'un portique, et vers le milieu de laquelle s'élève à cinquante mètres de hauteur, un orme magnifique que l'on appelle l'arbre de l'abbé Sicard et qui, suivant la tradition, a été planté par Sully. En arrière, se trouvent une large terrasse donnant sur un vaste jardin, où l'on enseigne la culture, et un gymnase.

« On remarque surtout la salle des exercices publics, qui est décorée avec un goût original et élégant, et la chapelle qui, ornée de bonnes peintures, contient entre autres un excellent tableau peint par un ancien élève de l'institution: *la Mort de l'abbé de l'Epée.* »

Les bâtiments ont été reconstruits en 1823, sur les plans de M. Peyre, architecte.

Le 14 mai 1879 a eu lieu à l'institution l'inauguration de la statue de l'abbé de l'Épée, placée au milieu de la grande cour de l'établissement; elle est l'œuvre de M. Félix Martin, sourd-muet, élève de l'école, et fait le plus grand honneur à l'institution des sourds-muets qui a formé un tel élève. Le socle mesure 1^{m},20 de hauteur. Le buste, qui est au milieu d'un tapis de verdure, produit le plus grand effet.

Le socle de la statue porte l'inscription suivante :

A L'ABBÉ DE L'ÉPÉE
NÉ A VERSAILLES LE 24 NOVEMBRE 1712,
MORT A PARIS LE 23 DÉCEMBRE 1789.

Il y a trois bas-reliefs, dont voici les sujets :

1° L'abbé de l'Épée offre à une mère éplorée de faire l'éducation de ses enfants sourds-muets;

2° L'abbé de l'Épée refuse à Joseph II de quitter la France pour aller s'établir à Vienne;

3° L'abbé de l'Épée demeure, pendant l'hiver rigoureux de 1788, sans feu, pour pouvoir donner de l'instruction aux malheureux sourds-muets.

Un cours a été créé en 1864, à l'usage des personnes qui désirent se livrer à l'enseignement des enfants sourds-muets.

Une société générale de patronage, la société centrale d'éducation et d'assistance pour les sourds-muets en France, prête son appui aux élèves, à la sortie de l'institution.

Mme Molé de la Comédie française fut une des dernières comédiennes enfermées au For-l'Évêque; cette artiste avait eu maille à partir avec le duc de Villequier, gentilhomme de la chambre, à propos d'un passe-droit dont elle se plaignit en termes un peu trop vifs.

M. de Villequier, furieux, l'envoya au For-l'Évêque après l'avoir dépeinte à M. Amelot, secrétaire de la maison du roi, comme une personne animée des plus mauvais sentiments.

M. Amelot crut devoir en donner avis au lieutenant de police, M. Lenoir, dans ces termes :

« J'ai présumé, monsieur, que, suivant l'usage, vous chargeriez un officier d'aller chercher la dame Molé au For-l'Évêque pour la conduire à la Comédie toutes les fois qu'elle jouera et pour la reconduire après le spectacle. Mais l'ordre du roi que je vous ai adressé ce matin contre cette actrice étant plus rigoureux que ceux qui s'expédient ordinairement contre les acteurs que l'on veut punir, vous pourriez penser qu'il lui est défendu d'aller jouer; c'est pour cette raison que j'ai l'honneur de vous prévenir qu'elle peut sortir pour aller remplir ses rôles, en la faisant accompagner comme à l'ordinaire. »

Cette lettre était datée du 22 octobre 1778.

Le lendemain, M. Lenoir reçut une nouvelle missive :

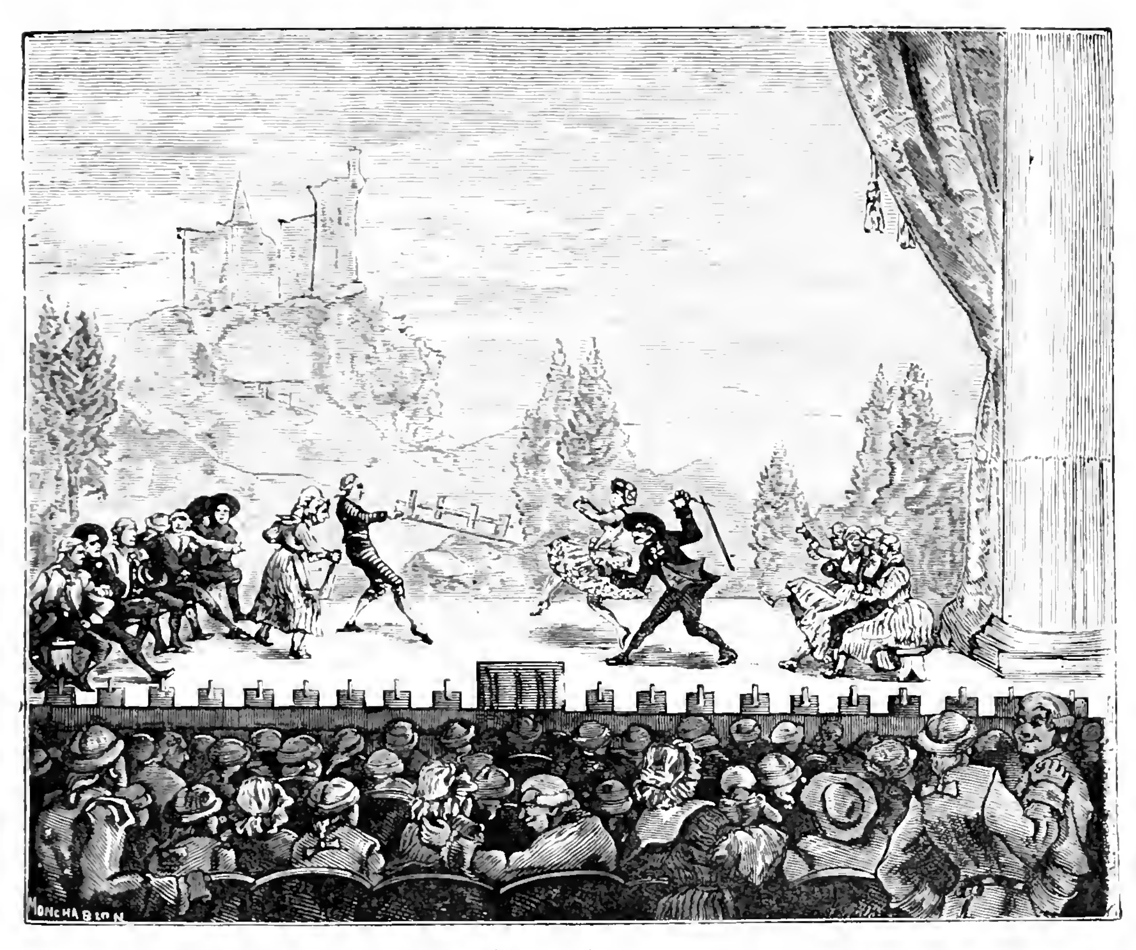
« M. le duc de Villequier vient de prendre de nouveau les ordres du roi, au sujet de la dame Molé; Sa Majesté a demandé qu'elle fût mise ce soir, après avoir joué, au For-l'Évêque.

« Il parait qu'elle y restera jusqu'à demain soir, Molé devant jouer demain *le Joueur*, et le roi ayant dit que s'il jouait bien et qu'il demandât la grâce, on pourrait la lui accorder. C'est M. le duc de Villequier qui me charge d'avoir l'honneur de vous écrire, ne le pouvant, étant au lever du roi. »

Le duc de Villequier était tout-puissant, on sentait qu'il avait voulu faire comprendre à Mme Molé jusqu'où allait son pouvoir, et son amour-propre satisfait, il se montrait prêt à s'humaniser; que Molé fasse preuve de soumission en demandant la grâce de sa femme, il n'exigeait pas davantage. Le lieutenant de police commit spécialement un de ses inspecteurs, le sieur Marais, pour veiller à ce que tous les ordres du duc fussent exécutés dans leurs moindres détails.

L'inspecteur s'acquitta de la commission avec tout le zèle possible, et il se hâta d'envoyer ce rapport à son chef.

« Après avoir reçu vos instructions au sujet



Les poissardes, acteurs, actrices et charbonniers formèrent un véritable bal. (Page 442, col. 2.)

des ordres décernés contre la dame Molé, j'ai été au For-l'Évêque prévenir le concierge de permettre au sieur Molé d'y passer la nuit avec elle; qu'elle se rendrait dans ladite prison sur les neuf heures du soir, à la suite de la comédie ; et, de fait, elle s'y est rendue hier à ladite heure; le greffier desdites prisons m'en a donné son reçu au bas desdits ordres du roi. »

M. le duc de Villequier avait décidément été bon prince ; en permettant à Molé de passer la nuit avec sa femme, il avait mis celui-ci dans l'obligation de reconnaitre cette complaisance en jouant mieux encore que de coutume.

C'est ce que fit Molé ; la représentation de la pièce de Regnard marcha à merveille, l'acteur fut couvert d'applaudissements, et lorsque, son service fini, il se dirigea vers le For-l'Évêque, ce fut non pour y passer la nuit, mais pour y reprendre sa femme.

Le concierge avait reçu l'ordre de la mettre en liberté.

L'ordre était signé de M. Lenoir, qui avait reçu quelques instants auparavant cette seconde lettre :

« M le duc de Villequier me charge d'avoir l'honneur de vous prier de vouloir bien faire sortir tout de suite madame Molé du For-l'Evêque. »

Et, en fonctionnaire scrupuleux, il s'était hâté d'obéir.

Cette affaire, racontée partout, défraya les conversations parisiennes. On voit comment la liberté d'une artiste se trouvait à la merci du caprice d'un grand seigneur.

« Samedi 19 décembre 1778, à une heure un quart de relevée, les Parisiens entendirent le bruit d'une décharge d'artillerie : c'était le canon de la ville qui annonçait l'heureuse délivrance de la reine accouchée d'une princesse (la duchesse d'Angoulème), à onze heures et demie du matin.

« Aussitôt que le bureau de la ville avoit été informé que la reine étoit sur le point d'accoucher, il avoit fait prévenir dans les prisons où plusieurs pères et mères étoient détenus pour mois de nourriture de leurs enfans, que aussitôt l'accouchement de Sa Majesté, deux de MM. les échevins se transporteroient à la prison pour leur procurer leur liberté en acquittant leurs dettes, et que les pères

et mères eussent à adresser leurs prières pour la prompte délivrance de Sa Majesté: en conséquence, dès l'instant de la nouvelle de l'heureux accouchement de la reine, MM. Duval et Guyot, échevins, se sont rendus à la prison et ont procuré la liberté à tous les pères et mères. Dans le nombre desquels il s'en est trouvé un nommé Lafosse, compagnon doreur, demeurant rue des Lombards, chargé de dix-neuf enfans vivans, restant de vingt-quatre, et prisonnier pour la première fois. La ville, en le délivrant, s'est chargée de nourrir à ses frais l'enfant pour la nourriture duquel il étoit détenu ainsi que ceux qui pourroient naître de ce père de famille.

« Il y a eu l'après-midi distribution de pain et de vin; à quatre heures et demie, procession du corps de ville autour d'un feu de bois et illumination. »

Le lendemain, dimanche, il y eut trois salves d'artillerie; à sept heures du matin, à midi et le soir, puis il y eut feu d'artifice à la place de Grève et distribution de pain, vin et cervelas.

Un père de famille riche, ayant lu dans le journal la libération du compagnon Lafosse, bon compagnon s'il en fut, fut si ravi de sa fécondité, qu'il lui envoya vingt-cinq louis, et fit en outre annoncer que lorsqu'il marierait sa première fille, il enverrait au journal vingt-cinq autres louis pour sa dot: « que Lafosse compte sur l'engagement que j'en contracte; ayant moi-même des enfans de vingt ans, je ne puis marier qu'une petite Lafosse; il lui en restera dix-huit. Je ne doute nullement que par succession de tems, il ne se trouve encore des bienfaiteurs pour consommer la bonne œuvre que j'aurai ébauchée. »

C'était de la bonne confraternité!

Mais ce n'est pas tout, et bientôt on ne parla que du fameux Lafosse; aussitôt en liberté, il alla remercier le prévôt des marchands qui lui donna de nouveaux secours, et plusieurs personnes voulurent s'associer à ce bienfait. Il ne comptait probablement pas sur un tel succès, soit qu'il en eût honte, soit qu'il conçût des craintes pour l'avenir. il alla spontanément à la direction des nourrices et là il avoua que s'il avait bien eu vingt-quatre enfants, il ne lui en restait en réalité que dix au lieu de dix-neuf, offrant d'ailleurs de restituer les charités dont il avait été l'objet; mais on ne les voulut point reprendre, et *le père de famille* qui avait promis de lui donner vingt-cinq louis pour marier sa fille envoya dès le lendemain ses 600 francs (les louis valaient alors 24 fr.) au directeur du *Journal de Paris* pour les lui remettre en temps et lieu, et ce dernier se chargea de son côté de doter de même somme la seconde fille de Lafosse. — On le voit tout finit bien.

Au reste, on était tout à la joie, on avait désespéré de voir naître des héritiers au roi, la naissance de la princesse avait été fêtée par tous avec la plus grande expansion.

Il y avait spectacle gratuit à cette occasion à la Comédie française: on donnait *Zaïre* et *le Florentin*. Les portes furent ouvertes à midi, et bientôt la salle fut pleine; or, en pareille circonstance, il était d'usage que les charbonniers fussent placés dans la loge du roi et les poissardes dans celle de la reine: quelques précautions qu'on eût observées pour conserver ces places, celles des charbonniers se trouvèrent prises par les premiers arrivés; lorsque ceux-ci entrèrent, on s'excusa et on les plaça sur le théâtre; mais alors les poissardes « qui ne vouloient pas perdre de vue les charbonniers », demandèrent à quitter la loge de la reine, et elles passèrent sur la scène où elles furent installées sur des banquettes, vis-à-vis les charbonniers.

A une heure un quart le rideau se leva.

Alors le sieur Deshayes, maître de ballets, invita à danser la doyenne des poissardes, et Mlle Constance Cholt, première danseuse, dansa avec un charbonnier.

Ce prologue chorégraphique fut fort applaudi, il dura jusqu'à deux heures, on joua ensuite les deux pièces, puis on reprit la danse; alors tous les acteurs, actrices, danseurs, danseuses, charbonniers et poissardes formèrent un véritable bal.

On apporta du vin qu'on but abondamment, et cette petite fête de famille dura jusqu'à huit heures du soir.

Le lendemain 25, un sieur Noverre écrivit « aux auteurs du *Journal de Paris*, » pour les prier de demander aux magistrats de la ville qu'ils voulussent bien lui indiquer une jeune fille pauvre à marier afin de la doter de 30 louis, et de faire les frais de la noce et du banquet au Wauxhall de la foire Saint-Germain; en outre il les informait que cette dot était déposée chez Mlle Guimard, et invitait les « personnes honnêtes » à déposer un louis chez le notaire Rouen, à l'effet de former une somme destinée « à l'entretien et à la première nourriture de l'enfant qui naitra d'une union formée sous le règne le plus heureux et sous les auspices des jeux et des ris. » Cet enfant futur devait être appelé Louis si c'était un garçon et Antoinette si c'était une fille. « C'est le patron et la patronne de la France. »

Enfin, des réjouissances publiques furent ordonnées pour le samedi 26 décembre. Elles consistaient en quatre décharges d'artillerie sur la place de Grève; à une heure, *Te Deum* à Notre-Dame auquel les cours souveraines, le gouverneur de la ville et le corps de ville assistèrent; à quatre heures, le gouverneur et le bureau de la ville, accompagnés de leurs troupes et précédés des tambours et instruments, marchèrent processionnellement autour d'un feu de bois élevé sur la place de Grève, en jetant de l'argent au peuple, et l'allumèrent au troisième tour.

Vingt-quatre buffets de distribution de pain, de vin et de cervelas furent placés dans les divers quartiers, ainsi que vingt-quatre orchestres de

musiciens. Illuminations dans toute la ville, et enfin couronnement de la fête par un feu d'artifice.

Or les illuminations qui séduisirent le plus les Parisiens furent celles de l'hôtel des Invalides; le péristyle était en feux coloriés et représentait les chiffres du roi et de la reine, accompagnés de fleurs de lis et surmontés d'une couronne. « Cette espèce de spectacle a attiré la curiosité d'une foule immense de citoyens de tous les états. »

Plusieurs rues furent ouvertes en 1778 : c'est d'abord la rue Neuve de Berry, c'était anciennement une ruelle, appelée ruelle de l'Oratoire, parce qu'elle longeait des terrains appartenant aux pères de l'Oratoire. Le roi, par lettres patentes du 4 avril, autorisa son frère le comte d'Artois à percer et ouvrir deux nouvelles rues transversales sur le terrain de l'ancienne pépinière qu'il avait acheté; l'une fut la rue Neuve de Poitiers, et l'autre, la rue de Ponthieu; et ordonna que la ruelle de l'Oratoire ou de Chaillot formerait, après alignement, une rue qui serait appelée rue Neuve de Berry.

Ces lettres patentes furent enregistrées au Parlement le 26 mai suivant et reçurent immédiatement leur exécution; la rue Neuve de Poitiers devint la rue des Écuries-d'Artois, et la rue Neuve de Berry est appelée aujourd'hui rue de Berry.

Le 8 avril, des lettres patentes du roi ordonnèrent qu'il serait ouvert et formé une nouvelle rue sous le nom de rue Delamichodière, sur l'emplacement des bâtiments, cours et jardins de l'hôtel des Deux-Ponts, dont un côté aboutirait rue Neuve Saint-Augustin et l'autre sur le rempart de la ville, près de la Chaussée d'Antin. Son nom lui fut donné en l'honneur de Jean-Baptiste Delamichodière, comte d'Hauteville, prévôt des marchands, de 1772 à 1778.

Le 7 novembre, des lettres patentes portent : « Notre très cher et très amé frère Louis-Stanislas-Xavier, comte de Provence, *Monsieur*, nous a fait exposer qu'ayant acquis un terrain considérable faubourg Saint-Germain, entre les rues Plumet et Babylone, etc... Il sera formé et ouvert une nouvelle rue sur ce terrain, ci-devant en marais; » en 1779 la rue fut faite; en 1799, on l'appela rue Fréjus; elle reprit son nom de Monsieur le 27 avril 1814 et l'a conservé depuis.

Les emprisonnements à la Bastille pour les années 1777 et 1778 n'avaient pas été très nombreux, cependant une vingtaine de personnes y furent écrouées. Nous trouvons, sur le registre de 1777 : Un sieur Michel-Jacques Paulmier-Duverger et un garde nommé Lapierre, entré avec lui, le 6 janvier; Duverger fut transféré à Charenton, le 28 septembre; le garde sortit le même jour; — 6 janvier, Jean-François Aubé, compromis dans l'affaire de Duverger, sorti le 15 juillet; — 16 février, Marie Piery, femme Rogé, soupçonnée d'avoir des relations d'affaires avec les jésuites, sortie le 21; François Girard, même accusation, sorti le 24; — 13 mars, Victoire Wallard, femme Cahouet de Villers, pour avoir acheté des chapeaux chez la modiste en vogue, Mme Bertin, en contrefaisant la signature de la reine. Son mari fut arrêté en même temps qu'elle. Elle fut transférée au couvent de la Croix, sous le nom de Mme des Noyan, le 21 août; son mari avait été mis en liberté le 24 mars; — 3 juin, Roch-Antoine Pellissery, brochure contre l'État, transféré à Charenton, le 24 juillet 1788; — 6 août, François Godefroy dit Lavallée, vente du livre, *les Mémoires secrets*, condamné aux galères, le 17 avril, peine commuée en neuf ans de bannissement; — 11 août, Guillaume Hodge, Américain, soupçonné d'intelligence avec l'Angleterre, sorti le 24 septembre; — 19 septembre, Jean-Baptiste Lefebvre, libraire, accusé d'avoir vendu un pamphlet contre la reine, le 14 avril 1778, exilé à trente lieues de la cour; — 6 octobre, Dessau de Montazau, pour mauvais propos, sorti le 20 avril 1778; — 17 octobre, Legaud, colporteur des *Mémoires secrets*, sorti le 4 novembre; — 19 novembre, Edme-Marie-Pierre Desauges fils, libraire, pour avoir colporté les *Arrêtés et très humbles Remontrances du grand conseil*, sorti le 14 décembre; — 13 décembre, Rubigny de Berteval, tanneur, pour avoir présenté au roi un mémoire sur le commerce des cuirs, sorti le 24; — 23 janvier 1778, Guillaume Debure l'aîné, libraire, contravention; — 9 mars, N. Payen, femme Goupil; son mari était agent de police; on ne sait de quoi elle était accusée. Le 16 octobre 1778, elle fut transférée au couvent de la Madeleine, à la Flèche; — 9 mars, Poultier dit Delmotte, commis du sieur Goupil, sorti le 17 avril; — 26 avril, Jacques Quinard, architecte, accusé de malversation, le 6 novembre, exilé en Bourgogne; — 3 mai, Ruthio et Duport, son domestique; on ignore la cause de leur détention, sortis : Ruthio, le 11 juin, et Duport, le 12 mai; — 13 juillet, de la Tour, transféré de Saint-Lazare à la Bastille (il passa, pendant son séjour à la Bastille, pour avoir tenté de séduire la femme du gouverneur), transféré à Charenton, le 5 septembre; — 14 juillet, Jean Simon, Irlandais, accusé d'espionnage pour le compte de l'Angleterre, sorti le 12 août, avec injonction de quitter le royaume; — 29 septembre, l'abbé Henri Jabineau, colportage de brochures, sorti le 8 octobre; — 22 novembre, Claude-Eugène Preaudeau de Chemilly, trésorier général des maréchaussées, accusé de malversation; sa probité fut reconnue, et il sortit le 15 mai 1779; — 16 décembre, le Bel, premier commis de M. Radix de Sainte-Foy, accusé de malversation, transféré à la Conciergerie, le 30 avril 1779; — 19 décembre, Marie Piery, femme Roger; pour la seconde fois, cette femme, mise à la Bastille, en sortit le 24 juin 1779, sans qu'on ait pu rien invoquer pour justifier son incarcération, si ce

n'est sa grande fortune; — Melchior-François Parent, directeur de la manufacture de Sèvres, pour le mauvais état de ses affaires; transféré à Charenton, le 24 juin 1779; — Brochier, commis de M. Bertin, sorti le 13 février 1779.

Nous avons déjà parlé des recruteurs ou racoleurs; il faut croire que des plaintes s'étaient élevées au sujet de leur façon de procurer des soldats au roi, car celui-ci, par une ordonnance du 15 novembre 1778, défendit à tous recruteurs « de faire le racolage ni aucun engagement forcé par surprise, menace, ou autrement que de bonne volonté, à peine de nullité des engagemens, du carcan, des galères contre ceux qui en seroient convaincus ou qui les auroient favorisés. »

En même temps, défenses furent faites aux marchands de vins, cabaretiers, traiteurs, limonadiers et autres « de recevoir chez eux aucun racoleur, de se prêter ni souffrir qu'il y soit fait aucun engagement par ruse ou par violence. Injonction d'avertir le commissaire même et de requérir le guet pour s'assurer des coupables, à peine de 300 livres d'amende et d'être poursuivis extraordinairement. »

Toute à la joie que lui inspirait la naissance d'une fille, Marie-Antoinette refusa des fêtes que Paris désirait lui offrir et demanda que l'argent qu'on voulait y consacrer fût employé à doter « cent mariages de filles pauvres et vertueuses et d'honnêtes artisans qui, ayant par leur travail des ressources contre l'extrême misère, ne pouvoient cependant, sans contracter des dettes, faire les premiers frais nécessaires à un établissement. » Les curés des diverses paroisses furent chargés de choisir les candidats et la reine fit déposer 500 livres entre leurs mains, pour la dot de chacune des filles.

Les époux étaient habillés de neuf aux frais de la reine qui s'engagea en outre à payer les mois de nourrice du premier enfant qui naîtrait de ces mariages, en accordant à la mère qui nourrirait elle-même une layette et le tiers de la rétribution attribuée aux nourrices.

La reine fit ajouter à ces cent mariages celui d'une cinquantaine à laquelle devaient assister les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants : les deux époux célébrant leurs noces d'or recevaient les mêmes avantages que les jeunes mariés.

Le 8 février 1779, la reine devait venir faire ses relevailles à Paris et le 1er février une ordonnance du maître en la maîtrise particulière des eaux et forêts de Paris, prescrivit à chaque maître de la communauté des maîtres oiseleurs de la ville de Paris de fournir, par égale portion et jusqu'à concurrence de 400 oiseaux, aux syndics et adjoints pour être par eux lâchés en signe de joie et d'allégresse, le 8 dans l'Eglise Notre-Dame, lors de l'entrée du roi et de la reine pour le *Te Deum* qui y serait chanté.

Voici le détail de ce qui se passa dans cette journée du 8, selon le récit qui fut publié par *le Journal de Paris*. « Leurs Majestés étoient accompagnées de Monsieur et Madame, Monseigneur le comte et madame la comtesse d'Artois, madame Élisabeth, madame Adélaïde, madame Victoire et madame Sophie. Elles furent reçues à leur entrée par le gouverneur, le corps de ville et tous les officiers qui sont dans l'usage d'assister à ces sortes de cérémonies. Le cortège étoit composé de vingt-huit carrosses, de détachemens des gardes du corps, gendarmes et chevau-légers et des officiers de la fauconnerie. Elles se rendirent à l'église de Notre-Dame, où les avoient précédés tous les princes et toutes les princesses du sang. Les cent mariages que nous avons annoncés avoient été célébrés le matin, et les époux, rangés dans la nef, eurent le précieux avantage de pouvoir faire lire dans leurs regards à leurs Majestés les témoignages de leur reconnoissance. La messe fut entendue par toute la cour à la chapelle de la Vierge et sous les yeux d'un grand nombre de personnes qui avoient été, dès le matin, se placer dans les galeries hautes. En sortant de Notre-Dame, leurs majestés, avec le même cortège, se rendirent à Sainte-Geneviève, où elles furent reçues dans la forme ordinaire; elles furent haranguées en route par M. Duval, recteur de l'Université, qui se rendit, assisté des membres de son tribunal et de leurs adjoints, tous en habits de céremonie, à la porte du collège Louis-le-Grand, chef-lieu de l'Université. Après la harangue, tout le collège retentit des cris redoublés de : Vive le roi! vive la reine! La vue de ces vieillards vénérables qui présentoient leurs respectueux hommages à leurs souverains, et cette foule innombrable d'enfans qui crioient : Vive le roi! formèrent un spectacle touchant, dont Leurs Majestés se montrèrent satisfaites. Elles quittèrent Sainte-Geneviève à deux heures, et toujours dans le premier ordre et avec le même cortège, jusqu'à la place Louis XV, où elles montèrent dans leurs voitures ordinaires pour aller dîner au château de la Muette.

« Les marchandes d'oranges dont les boutiques sont placées sur le Pont-Neuf ont eu l'honneur de présenter à Leurs Majestés une corbeille d'oranges et une de fleurs » qu'elles accompagnèrent d'un compliment, et les cent mariés avec leurs parents déjeunèrent à l'archevêché.

Ce fut le 18 février 1779 que le buste de Voltaire d'Houdon fut placé au foyer de la Comédie française, en remplacement de celui de Caffieri qui avait été couronné à la représentation triomphale d'*Irène* du 30 mars 1778. Dès le 19 avril, le public avait été convié à admirer ce nouveau buste dans l'atelier d'Houdon. L'artiste l'avait achevé depuis quelques jours; avant d'être placé à la Comédie française, il avait été exposé à l'Académie le 25 août précédent.



Les marchandes d'oranges eurent l'honneur d'offrir à Leurs Majestés une corbeille d'oranges et une de fleurs.
(Page 444, col. 2.)

Le buste d'Houdon figura au Salon de 1779, avec une statuette en bronze doré et un autre buste d'une expression différente. Ce ne fut qu'après ces trois essais, qu'Houdon crut assez bien posséder son modèle pour entreprendre la grande statue qui fut exposée au Salon de 1781.

Le 26 février, le Parlement enregistra des lettres patentes du 17 portant vente, cession et transport à Pierre Perreau, pour trente années, à compter du 1er avril 1779, du privilège exclusif des carrosses de place de la ville et des faubourgs de Paris, et celui des voitures établies pour en desservir les environs. Il était fait défenses en même temps de créer aucun autre établissement de voitures publiques sans la permission du concessionnaire, à peine de 3,000 livres d'amende. Le tarif des voitures de place fut fixé à partir de cette époque, savoir : 30 sols par course et 40 sols par heure, de onze heures du soir à six heures du matin pour toutes les saisons de l'année et pour le jour, c'est-à-dire de six heures du matin à onze heures du soir, 24 sols la course, 30 sols la première heure et 25 sols les autres.

Nous avons précédemment parlé de l'affaire Desrues ; la femme (Marie-Louise Nicolais) de ce criminel avait été laissée de côté, mais un arrêt de la cour du Parlement du 9 mars 1779 la condamna « à être, ayant la corde au col, battue et fustigée nue de verges et flétrie d'un fer chaud, en forme de la lettre V sur les deux épaules par l'exécuteur de la haute justice au-devant de la porte des prisons de la Conciergerie du palais ; ce fait, menée et conduite en la maison de force de l'hôpital général de la Salpêtrière, pour y être détenue et renfermée à perpétuité, pour avoir méchamment et sciemment pratiqué diverses manœuvres et faussetés à l'effet de s'emparer, de concert avec Antoine-François Desrues, son mari, de la terre de Buisson-Souef sans bourse délier ; et en outre, véhémentement suspecte d'avoir participé aux autres crimes commis par ledit Desrues. »

Le 12 mars, le Parlement enregistra des lettres patentes du 23 janvier, portant confirmation de statuts pour la communauté des maîtres écrivains qui remplaçait l'académie d'écriture dont nous avons parlé. Elles établirent un bureau particulier,

composé de vingt-quatre maîtres de la communauté, chargés de la perfection des arts et sciences dépendant de leur profession et notamment de la vérification des écritures et signatures; ce bureau, dont le lieutenant général de police et le procureur du roi au Châtelet étaient présidents nés, était en outre composé d'un directeur, d'un secrétaire et de quatre professeurs. Les vingt-quatre membres nommés furent : Ion, d'Autrepe, Liverloz, Roland, Hénard, Vallain, Guillaume, Pollard, Charme, J.-N. Blin, Pourchasse, Harger, Paillasson, Delile, Collier, Bedigis, Roberge, Lemaire, Chanvel, Gomet, Dinant, Valder de Manneville, Buret et de Courcelle.

Ces maîtres étaient les seuls experts en justice.

Vingt-quatre agrégés furent choisis pour les remplacer en cas de vacances.

Ce bureau fut à son tour remplacé par la société académique d'écriture qui eut son siège rue Quincampoix.

Le 11 avril, il y eut grande procession de l'archiconfrérie royale du Saint-Sépulcre, qui avait fini par conquérir une pleine et entière reconnaissance. Cette procession se fit de l'église des Cordeliers à celle du Saint-Sépulcre, rue Saint-Denis, et elle délivra, en passant au Grand-Châtelet, quatre-vingt-quatorze prisonniers détenus pour dettes qui s'empressèrent de se joindre à elle.

Au XVIIIe siècle, comme de nos jours, les cochers de voitures publiques n'étaient pas toujours disposés à marcher au gré des voyageurs, et ils ne se gênaient pas pour afficher des prétentions nullement justifiées. Après que le sieur Perreau eut obtenu son privilège, et qu'il eut mis des cochers en route, ceux-ci avaient constamment des querelles avec ceux qui les employaient, et une ordonnance de police du 12 avril dut minutieusement préciser tous les points sur lesquels les cochers étaient obligés de se rendre sur la réquisition des voyageurs, et de fixer le prix qui était dû pour certaines courses, à des points qui se trouvaient hors Paris, comme le Gros-Caillou, l'École militaire, Picpus, Chaillot, la montagne des Bons-Hommes, les Invalides, courses pour lesquelles on dut payer 40 sols et 48 sols. Le tarif réglementa le prix dû pour tous les endroits dont la distance n'excédait pas deux lieues, à partir de la pierre milliaire placée sur le parvis Notre-Dame. Les différends entre cochers et voyageurs ne cessèrent pas pour cela, mais cependant ils furent moins nombreux.

Le 1er mai eut lieu au Ranelagh du bois de Boulogne la réouverture d'un théâtre d'enfants, qui s'appela *théâtre des Petits Comédiens* du bois de-Boulogne; on y donna *le Puits d'Amour ou les Amours de Pierre Lelong et de Blanche Bazu*, drame nouveau « en longue romance », imité du roman de M. de Savigny, mêlé d'ariettes mises en musique par M. Philidor, suivi d'un divertissement, précédé de *Zénaïde*, comédie de M. Cahusac « avec ses agrémens ». Ce petit théâtre avait commencé à donner des représentations en 1776.

Jusqu'à présent nous n'avons pas parlé du bois de Boulogne, cette promenade parisienne se trouvant placée en dehors des limites de la ville de Paris; mais nous ne pouvons plus longtemps la laisser à l'écart. Au reste, la concession qui en fut faite plus tard à la ville nous oblige à lui consacrer une place dans l'histoire de Paris, auquel elle va se trouver d'ailleurs indissolublement liée.

Le bois de Boulogne fut longtemps désigné sous le nom de forêt de Rouvray, à cause des chênes rouvres qui y poussaient en toute liberté, abritant quelques huttes de bûcherons et de charbonniers.

En 1320, la forêt s'appela le bois de Notre-Dame de Boulogne, par suite de la construction de l'église du village de Boulogne.

A l'époque où nous sommes arrivés, c'est-à-dire sous Louis XVI, les débris de la forêt de Rouvray parsemaient encore de leurs bosquets touffus les grandes plaines qui entourent le bois actuel au nord et au sud. C'étaient de vastes enclos, appelés remises du roi, et dans lesquels des gardes nourrissaient et propageaient le gibier. Plusieurs de ces remises couvraient le versant septentrional de la colline de Montmartre et s'étendaient même jusqu'aux portes de la ville de Saint-Denis. Les parcs de Monceaux et de Saint-Ouen ont été tracés sur les anciennes dépendances de la vaste forêt de Rouvray.

Au XIVe siècle, le bois était infesté de voleurs et d'aventuriers, et longtemps sa réputation ne valut guère mieux que celle de la forêt de Bondy, de sinistre mémoire.

Louis XI donna cette forêt, érigée en seigneurie, à son médecin, Jacques Coictier, et avait nommé son barbier, Olivier le Daim, grand gruyer (dignitaire chargé de juger les délits forestiers ou fluviaux) de la garenne de Rouvray.

François Ier y fit bâtir le château de Madrid, en souvenir et sur les dessins, dit-on, de celui où Charles-Quint le tint captif. C'est une erreur profonde, car il ne ressemblait nullement au bâtiment qui servait de prison au roi chevalier; il était émaillé extérieurement de faïence, ce qui le faisait appeler vulgairement le château de faïence. A la mort de François Ier, la façade nord n'était pas encore achevée. Philibert Delorme fut chargé par Henri III de le finir; il en exclut les figures émaillées, et la dépense totale s'éleva à une somme pouvant représenter aujourd'hui sept millions.

En 1724, Louis XV y fonda une chapelle royale sous l'invocation de saint Louis. Le domaine de Madrid fut vendu comme bien national le 27 mars 1793, pour 648,205 livres en assignats. La revente du plomb seul rapporta 150,000 livres. Plus tard, par suite d'une folle enchère, l'Etat procéda

à une nouvelle vente; la propriété fut divisée en cinq lots; deux restèrent au domaine; on établit dans les écuries un haras, supprimé en 1825; sur les communs on bâtit le petit château de Madrid-Maurepas (du nom de Mme de Maurepas); il fut demoli en 1847; une jolie maison fut bâtie sur les caves de l'ancien château et fut habitée par M. de Lamartine.

Le château de la Muette, dont la porte d'entrée actuelle fait face à la station de Passy, était dans l'origine un rendez-vous de chasse, où Charles IX venait tuer le cerf et le sanglier. Son nom lui vient de ce qu'on y conservait les mues des cerfs. Marguerite de Valois, première femme de Henri IV, l'offrit au jeune roi Louis XIII en 1610.

La Muette devint ensuite la propriété du sieur Fleurian d'Armenonville; la duchesse de Berry la lui acheta, en échange du château de Madrid, et, en 1719, la Muette revint au domaine royal, et Louis XV le fit rebâtir; à cette epoque, le château se composait d'un corps de bâtiment flanqué de deux pavillons.

« Il y a dans le vestibule, lit-on dans Hurtaut, des tableaux de Vander Meulen qui représentent des sièges, et dans la salle à manger ceux de Oudry; les jardins sont très étendus; le parterre, les deux allées qui, par opposition, se confondent avec le bois de Boulogne, font une agréable illusion. La faisanderie et le parterre de l'escarpolette, où l'on voit différents jeux, le tout ensemble forme un séjour agréable et amusant. »

En 1787, la Muette fut classée parmi les châteaux royaux destinés à être vendus. Elle cessa alors d'être une résidence royale; cependant elle ne fut vendue qu'en 1791.

En 1791, une partie de la Muette fut vendue comme bien national, l'autre demeura la propriété de l'État jusqu'en 1803, époque à laquelle elle fut aliénée.

Il ne reste aujourd'hui de ce château qu'un pavillon appartenant à Madame veuve Érard.

Entre le mur de la Muette, le chemin de fer d'Auteuil et l'extrêmité supérieure de la Grande-rue de Passy, s'étend la pelouse où se trouvait le Ranelagh, fondé en 1774 par Morisan, garde de l'une des portes du bois de Boulogne. C'était un établissement dans le genre du Wauxhall; on s'y promenait dans des bosquets, on y entendait des concerts, on y dansait, on y voyait des feux d'artifice, etc. Morisan avait appelé ce lieu de plaisir le Ranelagh, du nom d'un établissement analogue, très fréquenté de Londres, créé sur la propriété de lord Ranelagh.

Morisan était protégé par le prince de Soubise, gourverneur de la Muette et dernier gruyer du bois de Boulogne. Mais un arrêt du 3 juillet 1779 faillit tout bouleverser. « Nous permettons, dit cet arrêt, rendu par le grand maitre des eaux et forêts, siégeant à la table de marbre du Palais de justice, de faire assigner aux délais de l'ordonnance en la cour, Morisan et Renard, et cependant, par provision, ordonnons que dans le jour de la signification du présent arrêt, lesdits Morisan et Renard seront tenus, chacun en droit soi, de faire abattre et démolir les cheminées, fours et fourneaux par eux construits dans le bois de Boulogne; faisons aussi défense par provision, auxdits Morisan et Renard, de récidiver, d'allumer dans leurs loges, enceintes, Ranelagh et baraques, aucuns feux, sous peine de galères. Au surplus, faisons défense de continuer aucuns ouvrages à peine d'être, les contrevenans, ouvriers et voituriers, emprisonnés sur le champ. »

Malgré cet arrêt fulminant, le Ranelagh continua à exister, grâce à la protection dont le couvrirent Soubise et, plus tard, Marie-Antoinette.

La Révolution amena la ruine du Ranelagh; cependant il rouvrit en 1796, mais, en 1797, il devint le théâtre d'une lutte sanglante et dut fermer de nouveau.

L'Empire lui permit de rouvrir une seconde fois, mais l'invasion lui fit un tort considérable. Cependant il traversa encore ces temps troublés et redevint très fréquenté sous la Restauration. Sous le règne de Louis-Philippe, les concerts y alternèrent avec les bals, mais les bals l'emportèrent, et il devint un bal public jusqu'à ce que, en 1854, le bois de Boulogne fut complètement métamorphosé. A cette époque, le Ranelagh fut exproprié.

Au delà de la station de Passy, à l'extrêmité de l'avenue Ingres, ombragée d'une quadruple rangée de sycomores, on aperçoit la charmante villa Rossini; le célèbre maestro l'avait fait construire pour son usage particulier, et il y mourut le 13 novembre 1868.

Ce fut la ville de Paris qui, sur son refus d'accepter à viager de magnifiques terrains boisés, dont la jouissance lui était offerte, céda pour une modique somme, à l'auteur du *Barbier*, tout ce qui était à sa convenance, larges pelouses et vieux chênes.

La villa Rossini se compose d'un bâtiment carré, d'élégant aspect; le rez-de-chaussee est élevé de 2 mètres au-dessous d'un perron qu'abrite une marquise.

Une belle grille, tapissée de lierre, entoure cette vaste demeure d'une ceinture de verdure perpétuelle.

On sait que ce fut aussi la ville de Paris qui offrit à M. de Lamartine l'usufruit du ravissant chalet, situé sur la lisière du Bois-de-Boulogne, auprès de la Muette, et qu'il occupa jusqu'à sa mort (28 février 1869). Sa veuve l'habita après lui.

Ce fut aussi au bois de Boulogne qu'en 1777 le comte d'Artois fit rebâtir Bagatelle en soixante-quatre jours; c'était dans l'origine un simple pavillon de chasse, appartenant à Mlle de Charolais, et qui était situé entre le champ d'entrai-

nement actuel et la grande allée de la reine Marguerite, près de Longchamps. Ce pavillon étant devenu la propriété du comte d'Artois, celui-ci voulut en faire un petit Trianon, et dépensa 600,000 livres pour l'édifier. Il avait parié avec Marie-Antoinette de le faire construire dans un délai déterminé, et il tenait à gagner son pari. Aussi lit-on dans les *Mémoires secrets* du 18 novembre 1777 : « On presse les travaux du nouveau château que M. le comte d'Artois fait construire dans le bois de Boulogne, et l'on y met tant de zèle qu'on arrête au besoin les voitures de pierres, de plâtre et autres destinées aux bâtimens des particuliers : on s'en empare et on les détourne pour les y mener. Cet abus, qu'il ne faut sans doute attribuer qu'à l'empressement des chefs, fait beaucoup crier et avec raison. »

Il est vrai que c'était dépasser un peu les bornes du sans-gêne.

Le château de Bagatelle s'appela d'abord la Folie d'Artois, et reprit plus tard le nom de Bagatelle.

Vendu pendant la Révolution, il devint un jardin-restaurant à l'instar de Tivoli; en 1815, il revint à son propriétaire, le comte d'Artois, qui le donna au duc de Berry. C'est aujourd'hui la propriété du marquis d'Hertford. Le parc, qui est superbe, a une contenance de 21 hectares 75 ares.

En 1783, le comte d'Artois y avait fait construire une machine pour l'élévation des eaux, dans le genre de la grande pompe à feu des frères Périer. Elle fonctionna jusqu'en 1860, époque à laquelle M. le marquis d'Herford fit un construire un pavillon d'une élégance originale, qui rappelle, par sa situation et sa construction, les charmants édifices que l'on plaçait autrefois dans les bois pour servir de rendez-vous de chasse.

Situé au bord de la Seine, au milieu d'un site charmant, ce pavillon est entouré d'un jardin disposé en terrasse, et ombragé d'arbres magnifiques.

Son architecture est de pur style Louis XIII, et les détails du Louis XIV. Un grand escalier de pierre à balustres et rampants conduit de chaque côté à la plate-forme, où se poursuit la balustrade. Sur cet étage repose le pavillon proprement dit.

Il a été construit sur les dessins de M. Léon de Sanges, architecte.

Lors de la Révolution, le bois de Boulogne ne présentait guère à la vue des promeneurs que des arbres décrépits, craquant sous le poids des ans. Napoléon I[er] le dota de plantations nouvelles et d'avenues, et en fit une des promenades les plus agréables. En 1840, la construction de l'enceinte fortifiée en diminua l'étendue, il ne compta plus que 765 hectares de superficie et 13,760 mètres de tour. Enfin, en 1852, il a été distrait du régime forestier et concédé à la ville de Paris, qui l'a fait disposer en superbe parc à l'anglaise. Resserré du côté d'Auteuil, agrandi du côté de Longchamps, le bois de Boulogne embrasse maintenant plus de 900 hectares. Il est enclos de murs et fermé par onze grilles, savoir : deux au nord, la porte Maillot et la porte de Neuilly; quatre à l'ouest, les portes de Saint-James, de Madrid, de Bagatelle et de Longchamps; deux à l'extrémité méridionale, celle de Boulogne et celle des Princes; les trois dernières sont celles d'Auteuil, de Passy et de la Muette.

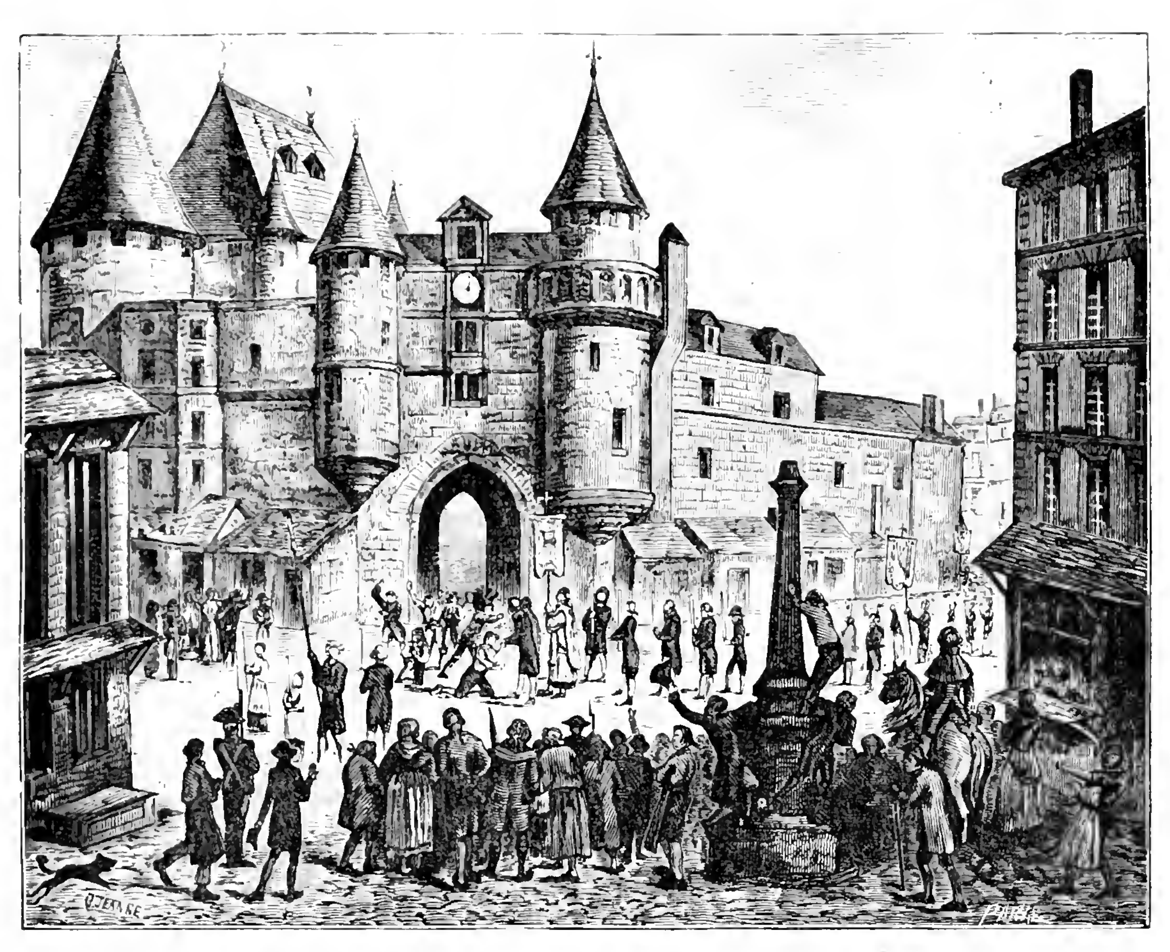
Le bois a été considérablement embelli depuis que la ville de Paris en a pris possession; une rivière, dont les eaux entourent des îles verdoyantes, a été creusée. Les chaussées principales ont été macadamisées et bordées de gazon. Des routes spacieuses, de larges avenues, dont plusieurs sont éclairées au gaz sur une longueur de plus de 1,000 mètres, aboutissent maintenant à des sites ravissants, à des lacs, à des chalets, à des cascades artificielles, à des restaurants, à des cafés, à des jeux et à des divertissements de toute sorte. Une enceinte nouvelle a été tracée. Par suite, le bois se trouve limité à l'est par les fortifications, à l'ouest par la rive droite de la Seine, depuis la ville de Boulogne jusqu'à Neuilly, enfin au nord et au sud par deux vastes boulevards, défendus au moyen d'un saut de loup, et qui s'étendent des fortifications à la Seine, sur une longueur de plus de 8 kilomètres. Nous aurons d'ailleurs à revenir en temps et lieu sur ces grandes transformations, en décrivant les divers établissements créés dans le bois de Boulogne.

Notons seulement que l'entretien du bois de Boulogne est confié à 151 conducteurs ou cantonniers et 21 jardiniers. Le nombre des gardes est de 39 commandés par 5 brigadiers ou sous-brigadiers.

Revenons à l'année 1779. Une ordonnance de police du 31 juillet défendit à tous marchands et artisans, sous peine de 100 livres d'amende, d'étaler ou vendre aucune marchandise sur le rempart et dans les rues et places publiques de Paris. Cette ordonnance rendait les propriétaires responsables des étalages que leurs locataires auraient indûment faits et qui les exposaient à 200 livres d'amende.

Elle fut homologuée par un arrêt du Parlement du 16 décembre.

Des lettres patentes de septembre 1779 ordonnèrent que, pour répondre aux vœux des habitants du quartier de la Chaussée d'Antin, qui se plaignaient de ne pas avoir d'église proche chez eux, il serait construit une chapelle succursale de Saint-Eustache, dans la rue Sainte-Croix d'Antin (aujourd'hui rue de Caumartin). Une délibération du chapitre des capucins du faubourg Saint-Jacques en date du 7 juillet de la



La procession, en passant devant le Châtelet, délivra quatre-vingt-quatorze prisonniers, qui s'empressèrent de se joindre à elle.

même année, portait consentement « à ce que leur couvent fût transféré dans le nouveau quartier de la Chaussée d'Antin, où il n'y avait point d'église, et à ce que l'emplacement et bâtiments de la rue du Faubourg Saint-Jacques fussent vendus pour le prix qui en proviendrait être employé à leur translation aux conditions que le roi agréerait. Ce fut en conséquence que, par arrêts du conseil du 6 août 1779 et 18 février 1780, des commissaires furent nommés pour acquérir au nom du roi « dans ledit quartier de la Chaussée d'Antin des terrains suffisants à l'effet d'y faire construire une église et des bâtiments pour y loger commodément le même nombre de religieux qui se trouvaient dans le couvent du faubourg Saint-Jacques, et procurer aux habitants de ce nouveau quartier, qui se peuple de plus en plus, les secours spirituels qu'ils ne peuvent avoir que dans des églises éloignées ; qu'en exécution desdits arrêts, les sieurs commissaires ont, par contrat passé le 8 juin 1780, acquis du sieur de Sainte-Croix 2,050 toises de superficie de terrain pour y placer ladite église, bâtiments et dépendances, etc. »

Les travaux se firent immédiatement, et le cloître, commencé en 1780 sur les dessins de l'architecte Brongniard, fut entièrement achevé en 1782.

« Cet édifice, dit Dulaure, atteste les progrès de l'architecture et son affranchissement des règles routinières du passé. La façade simple, convenable à l'humilité séraphique et dépourvue d'ornements superflus, tire toute sa beauté de l'harmonie des proportions. A ses extrémités figurent deux pavillons, chacun couronné d'un fronton surmonté d'un attique et percé par une porte ornée de deux colonnes sans bases. Une troisième porte est au centre de cette façade, où l'on remarque huit niches destinées à recevoir les figures des illustres de l'ordre de Saint-François, mais qui sont toujours restées vides. On y voit aussi deux tables renforcées chargées de bas-reliefs dont les sujets étaient relatifs à la première destination de cet édifice, et qui ont

disparu dès qu'il en a reçu une autre. Ces bas-reliefs étaient sculptés par Clodion.

« Le cloître de ce couvent est décoré de colonnes dépourvues de bases à l'exemple de quelques monuments antiques. La façade mesure 54 mètres de longueur sur 42 de hauteur. La chapelle occupe le pavillon en avant-corps de gauche; elle est aujourd'hui ce qu'elle était à cette époque. »

Suivant la coutume de l'ordre séraphique, cette chapelle n'a qu'un bas côté, et seulement une corniche d'ordre dorique, avec des traits d'appareil sur les arcades. Sur les piliers de la nef, M. S. Cornu, d'un côté, et M. Bezard, de l'autre, ont peint les figures des douze apôtres. Les peintures du chœur sont de M. Signol; on y remarque un tableau de Gassier représentant saint Louis visitant des soldats malades de la peste. A côté de la chapelle du Christ, la première à gauche, en entrant se trouve une urne de marbre gris, sur une colonne de marbre noir, avec une inscription indiquant qu'à cette place repose le cœur du comte de Choiseul Goulfier, ministre d'État, décédé le 20 juin 1817.

L'unique bas côté se prolonge au delà du chœur pour former une chapelle des catéchismes.

L'église Saint-Louis-d'Antin est aujourd'hui première succursale de la Madeleine.

Cloître et église avaient été bénis solennellement, le 21 novembre 1782, par l'archevêque de Paris, et le 15 septembre 1783, les capucins du faubourg Saint-Jacques, sortis processionnellement de leur ancien couvent, vinrent occuper le nouveau, qui fut supprimé en 1790 et devint propriété nationale. Pendant quelques années, les bâtiments furent affectés à un hospice où l'on soigna les maladies vénériennes. En vertu de la loi du 1er mai 1802, on y établit un des quatre lycées de Paris, après qu'on eut fait exécuter de grandes réparations à l'ancien cloître; on l'appela lycée Bonaparte, dans les premiers jours d'avril 1814, il devint le collège royal de Bourbon, puis reprit son nom de lycée Bonaparte sous le second empire; c'est aujourd'hui le lycée Fontanes. Il y a une entrée rue du Havre.

De collège à savants la transition est facile. Or en cette annnée de grâce 1779, si nous en croyons les successeurs de Bachaumont, les savants de Paris furent très intrigués par une découverte, qui mit les membres de l'Académie des inscriptions et belles lettres sur les dents. Voici le fait : au mois d'octobre, au pied du versant oriental de Montmartre, on trouva une pierre sur laquelle était gravée une inscription en caractères presque indéchiffrables.

C'était une bonne aubaine pour les doctes de l'Académie, on la leur envoya. Grâce aux moyens que la science possède pour faire apparaître les caractères quelque peu effacés et en s'aidant de beaucoup de patience, les académiciens arrivèrent enfin à rétablir l'inscription dans son entier telle que la voici :

I C
I
L
E
C H
E M
I N
D E
SAN ES

« Quand il a fallu rechercher, disent les *Mémoires secrets*, dans quelle langue étaient écrits ces caractères et ce qu'ils signifiaient, les académiciens se sont inutilement cassé la tête. Ils ont consulté M. Court de Gébelin, ce savant auteur du *Monde primitif* et l'homme le plus versé dans la connaissance des hiéroglyphes; il s'est avoué incapable d'y rien comprendre. Le bedeau de Montmartre, entendant parler du fait et de l'embarras des académiciens, a prié qu'on lui fit voir la pierre, et, sans doute instruit de son existence antérieure, il en a donné sans difficulté la solution, en assemblant simplement les lettres qui forment ces mots français : *Ici le chemin des ânes.* Il y avait dans ces cantons des carrières à plâtre, et c'était une indication aux plâtriers qui venaient en charger des sacs sur leurs ânes, dont ils se servent pour cette expédition. »

L'histoire est drôle, mais n'oublions pas que les *Mémoires secrets* ne se piquaient pas toujours d'une véracité absolue, bien que cette fois ils affirment la véracité de l'anecdote.

Nous avons dit précédemment que le couvent des religieuses bénédictines de Notre-Dame de Liesse avait été supprimé en 1778; à cette époque, Mme Necker, née Cuchaud, femme du contrôleur général des finances, conçut et exécuta le projet de fonder sur l'emplacement qu'occupait ce couvent, dans la rue de Sèvres, un hôpital qui fut d'abord appelé hospice de Saint-Sulpice et du Gros-Caillou. Louis XVI ayant accordé une somme annuelle de 42,000 francs, pour fonder 120 lits de malades, Mme Necker prit la direction de cette œuvre de bienfaisance, et ce fut à l'aide de cette première ressource qu'elle put louer le couvent qui avait été supprimé et y installer son hôpital. Tous les ans on publiait un compte de dépenses, de recettes, d'améliorations et de mortalité de cet hospice. Pendant la Révolution, l'établissement reçut le nom d'hospice de l'Ouest. A son origine, il contenait 120 lits, en 1792; ce nombre fut porté à 128, dont 68 furent destinés pour les hommes et 60 pour les femmes. Ces lits étaient distribués en huit salles, quatre au rez-de-chaussée et quatre au premier étage, deux salles furents réservées aux convalescents.

« Les bâtiments primitifs, dit Dulaure, n'étant pas construits pour un hôpital, il en est résulté plusieurs inconvénients contraires à la salubrité, inconvénients qu'on a fait en partie disparaître dans les années 1802 et 1803, et dont quelques-uns subsistent encore malgré les améliorations nombreuses qu'on y a exécutées. Aujourd'hui, le nombre des lits est de 136, 14 pour les blessés et 12 pour les blessées, 12 pour les convalescents et 15 pour les convalescentes, 36 pour les malades ordinaires, hommes et 44 pour les femmes.

Depuis que Dulaure écrivait cela, le nombre des lits s'accrut considérablement. Car, dans son *Etude sur les hôpitaux*, M. Husson, directeur de l'administration générale de l'assistance publique, indiquait en 1862, que le nombre des lits était de 386, dont 234 de médecine, 89 de chirurgie, 28 de nourrices et au besoin d'accouchement, 30 berceaux et 5 lits de reposantes. Le nombre des malades avait été en 1861, de 7,256, ayant donné 129,975 journées, et les dépenses de l'établissement pour cette même année, s'étaient élevées à 309,636 francs 75.

Ce fut à peu près à cette époque, que les bâtiments de l'hôpital Necker furent reconstruits, sa configuration rappelle en plusieurs points celle de l'hôpital militaire de Vincennes et reproduit presque identiquement celle de *London hôpital*, mais il a de plus que ces deux établissements une galerie couverte qui réunit les deux extrémités des pavillons latéraux, et permet d'accéder à la chapelle et à quelques services généraux établis au rez-de-chaussée, à la suite de cette galerie. Il offre dans son ensemble un quadrilatère complètement ouvert au sud, et ne laisse rien à désirer sous le rapport de l'installation et de l'hygiène. Le service de la chirurgie (femmes) offre une longueur de bâtiments de 21^{m},40 sur 8 mètres de largeur et une hauteur de 5^{m} 20. le cube d'air par lit, est de 44^{m},512. Le service des femmes en couche offre des proportions identiques.

Cet hôpital, qui porte aujourd'hui le nom de sa première directrice, a conservé, dans le parloir particulier des religieuses, les portraits de Mme Necker et de sa fille. Ces deux toiles, bien que médiocrement peintes, paraissent ressemblantes. La chapelle renferme deux belles statues en marbre d'Aaron et de Melchisédech.

Un second hôpital est à peu près de même date : l'hôpital Cochin, rue du Faubourg Saint-Jacques. Ce quartier était alors habité, en grande partie, par des ouvriers qui travaillaient aux carrières voisines. Il ne possédait pas d'infirmerie, et l'on était obligé de transporter les pauvres blessés à l'Hôtel-Dieu. Souvent les secours arrivaient trop tard. Ce fut en considération de tout ceci que l'abbé Cochin, curé de la paroisse de Saint-Jacques du Haut-Pas, conçut la pensée d'élever un hôpital spécial aux gens de sa paroisse. Malheureusement il n'était pas riche : il n'avait guère que quinze cents livres de revenu, il les sacrifia bravement à l'achat (en 1779) d'un terrain sur lequel il fit bâtir un modeste bâtiment, dont il fit poser la première pierre par deux pauvres de la paroisse, élus en assemblée de charité, comme étant les plus dignes d'être distingués par leurs vertus.

M. Viel, architecte, ami du curé, fut par lui chargé de faire les plans, de surveiller les travaux, et il s'associa à l'œuvre en refusant tout honoraire.

Commencé en 1780, l'hospice fut construit en 1782, et bientôt, grâce à de pieuses générosités, il se trouva doté de quinze mille livres de rentes.

Le curé nomma tout simplement son hôpital hospice de la paroisse Saint-Jacques du Haut-Pas ; mais après sa mort, survenue en 1783, on désigna l'établissement sous le nom de son fondateur.

Pendant la Révolution on l'appela hospice Jacques et hospice du Sud ; enfin, en 1801, le conseil général des hospices lui donna officiellement le nom d'hôpital Cochin. Grâce à des aménagements bien entendus, cet hôpital, où l'on ne comptait à l'origine que 38 lits, en contient aujourd'hui 119, savoir : 50 lits de médecine, 51 de chirurgie, 8 d'accouchement et 10 berceaux.

Construit dans de bonnes conditions de salubrité, il renferme quatre salles principales de malades, deux au premier étage, deux au second, formant la croix avec la chapelle qui occupe le centre des constructions (longueur de chaque salle 22^{m},75 ; largeur 6^{m},82 ; hauteur 5^{m},50 ; cube d'air afférent à chaque lit 42^{m},666). Il est regrettable que les salles n'aient des fenêtres que d'un seul côté : cette disposition est peu favorable à l'aération naturelle et au renouvellement rapide de l'air vicié. Une partie des magnifiques jardins de l'hôpital sert de promenoir aux malades. Au fronton du péristyle d'ordre dorique qui forme l'entrée principale de l'hôpital sur le faubourg Saint-Jacques, on lit l'inscription suivante : *Pauper clamavit et Dominus exaudit eum.* On reçoit à cet hôpital les malades atteints d'affections aiguës ou chirurgicales. Le personnel administratif comprend un directeur comptable, un expéditionnaire, un aumônier, 17 sœurs de l'ordre de Sainte-Marthe, 3 sous-employés et 19 serviteurs. Le personnel médical compte un médecin, un chirurgien, 2 internes en médecine ou en chirurgie, 9 élèves externes.

Le 18 décembre, le prince de Condé, mécontent des propos tenus par le marquis d'Agout, capitaine de ses gardes, le fit appeler pour exiger sa démission ; dans les termes les plus mesurés, M. d'Agout répondit qu'il la donnait malgré lui et par force, et qu'étant né gentilhomme, il lui demandait raison de cette insulte. Le prince de

Condé consentit, et le samedi 19, à 8 heures du matin, il se trouva avec un seul valet de chambre dans une allée du Champ de Mars, où était M. d'Agout, suivi de son frère le chevalier d'Agout, aide major des gardes du corps. Ils mirent l'épée à la main. Le prince de Condé fut blessé légèrement au poignet et le long du bras. On les sépara, et sur-le-champ, le prince de Condé partit pour Versailles, rendit compte au roi de ce qui s'était passé et revint à Paris. M. d'Agout dont il sollicita la grâce, partit pour Bruxelles.

« Des lettres patentes du 16 décembre 1779, lisons-nous dans le *Dictionnaire des rues de Paris*, ayant ordonné la translation de l'hôpital royal des Quinze-vingts, situé dans la rue Saint-Honoré, dans l'hôtel des Mousquetaires, de la rue de Charenton, ces mêmes lettres autorisèrent le cardinal de Rohan, supérieur dudit hôpital, à vendre tous les terrains et bâtiments formant l'enclos de cet établissement. Les acquéreurs de ces terrains étaient tenus d'ouvrir les rues et passage désignés au plan adopté par le roi; ce plan, tracé par M. Lenoir, architecte, indiquait cinq rues sous la dénomination de Beaujolais, de Chartres, Montpensier, Rohan et Valois, ainsi qu'un passage entre les rues Rohan et Saint-Nicaise. Lors de l'exécution, quelques changements furent apportés à ce plan; le passage dut être supprimé, et l'on forma la rue des Quinze-Vingts. »

La rue de Beaujolais Saint-Honoré fut tracée le 3 juillet 1781; son nom lui fut donné en l'honneur du comte de Beaujolais fils du duc d'Orléans; le 12 thermidor an VI; on l'appela rue Hoche, le 27 avril 1814, elle reprit son nom primitif. Supprimée pour l'achèvement du Louvre.

La rue de Chartres-Saint-Honoré reçut son nom en l'honneur du duc de Chartres, fils aîné du duc d'Orléans; le 2 thermidor an VI, on l'appela rue de Malte; elle reprit son nom primitif le 27 avril 1814. Cette rue fut supprimée lors de l'achèvement du Louvre.

La rue de Montpensier-Saint-Honoré reçut son nom en l'honneur du duc de Montpensier, fils aîné du duc d'Orléans. Elle disparut à la même époque que la précédente.

La rue de Rohan dut son nom à Louis-René Édouard de Rohan Guéménée; le 12 thermidor an VI, on l'appela rue Marceau; le 27 avril 1814, elle reprit son nom primitif. Aussi supprimée pour l'achèvement du Louvre.

La rue de Valois-Saint-Honoré reçut son nom en l'honneur du duc de Valois, fils du duc d'Orléans; le 2 thermidor an VI, on l'appela rue Batave; le 27 avril 1814, elle reprit son nom primitif. Supprimée lors de l'achèvement du Louvre.

Plusieurs autres voies publiques datent de 1779: la rue Boudreau, ouverte aux frais des sieurs Delahaye et Aubert, suivant les dispositions des lettres patentes du 3 juillet, autorisant l'ouverture de cette rue et celle des rues de Caumartin et Trudon. La rue Boudreau, dut son nom à M. Boudreau, alors greffier de la ville de Paris.

La rue de Caumartin fut ouverte en avril 1780; son nom lui fut donné en l'honneur de M. Lefebvre de Caumartin, prévôt des marchands. Elle commençait à la rue Basse du Rempart et finissait à la rue Neuve des Mathurins; sous le second Empire, elle a été prolongée jusqu'à la rue Saint-Lazare, en supprimant les rues Thiroux et Sainte-Croix d'Antin; ces trois rues n'en formèrent plus qu'une : la rue de Caumartin.

La rue Trudon fut ouverte en avril 1780, son nom lui fut donné en l'honneur de Jacques-François Trudon, écuyer, échevin de la ville de Paris, de 1774 à 1776. Supprimée par le percement de la rue Auber.

Le passage des Chartreux fut ouvert rue Traînée, vis-à-vis la porte latérale de l'église Saint-Eustache. « Les chartreux pourront faire reconstruire, aux deux côtés du passage, un puits et une pompe en remplacement du puits de la pointe Saint-Eustache. » (Lettres patentes de juillet 1780.)

Il a été supprimé depuis l'établissement des Halles centrales.

La rue Chauchat fut percée en octobre 1779; elle communiquait de la rue Chantereine (de la Victoire) à celle de Provence; le 29 juillet 1793, le corps municipal accorda à la veuve Pinon et au sieur Thévenin l'autorisation d'ouvrir une nouvelle communication en prolongement de la rue Chauchat jusqu'à la rue Pinon. Ce projet n'eut point de suite; il fut repris en 1821. Depuis l'incendie de l'Opéra, cette rue se continue jusqu'au passage de l'Opéra. Son nom lui fut donné en l'honneur de Jacques Chauchat, échevin en 1778.

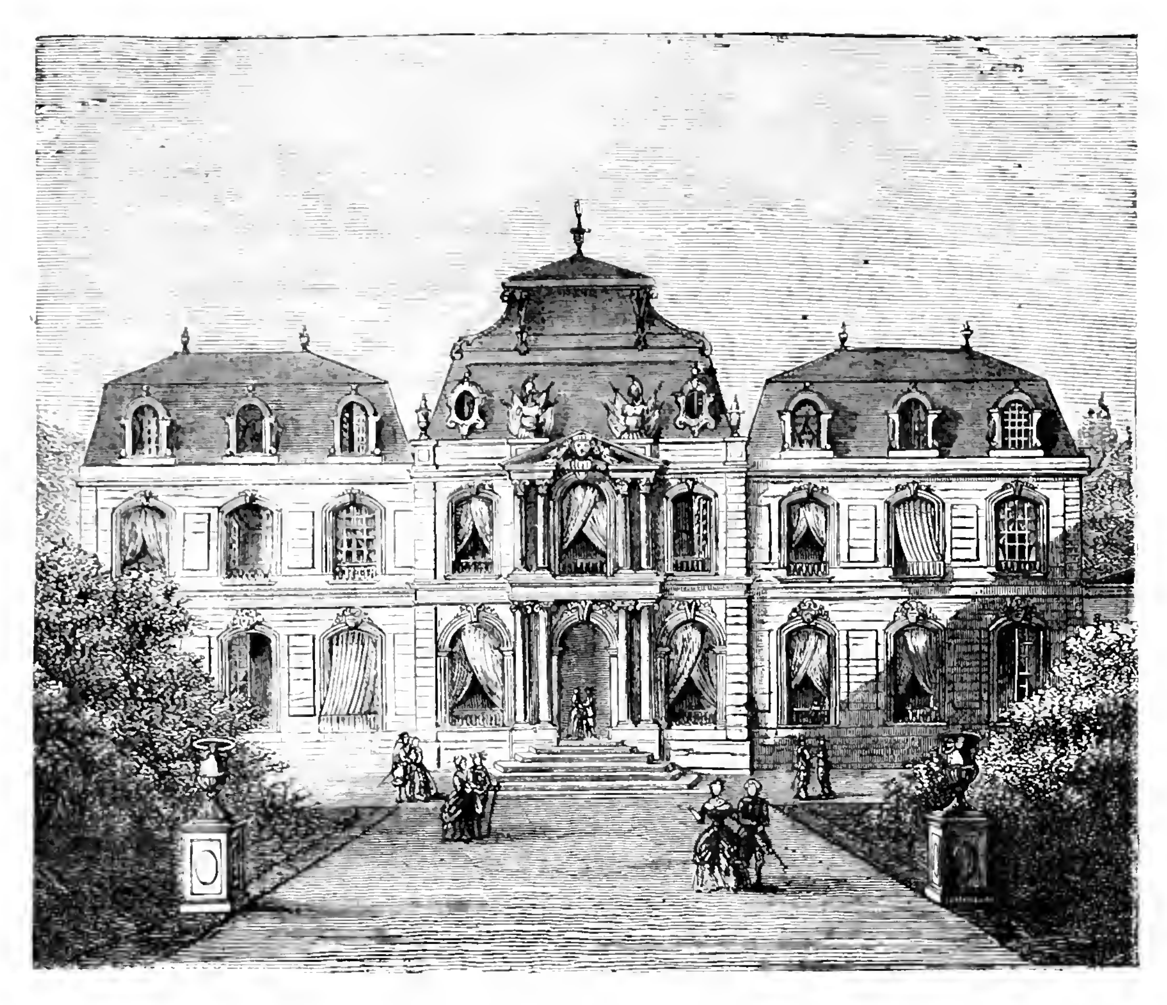
La rue Corneille, autorisée par lettres patentes du 10 août 1779; ce nom lui fut donné en l'honneur du grand Corneille.

La rue de Crébillon, ouverte sur l'emplacement de l'hôtel de Condé, suivant les lettres patentes du 10 août; son nom lui fut donné en l'honneur de l'auteur Jolyot de Crébillon.

La rue Molière, ouverte sur le même emplacement à la même époque. C'est aujourd'hui la rue Rotrou.

La rue Racine, la première partie de cette rue, comprise entre la place de l'Odéon et la rue Monsieur-le-Prince, fut ouverte en même temps que les précédentes; la partie comprise entre les rues Monsieur-le-Prince et de la Harpe (c'est-à-dire jusqu'au boulevard Sébastopol aujourd'hui), ne fut percée qu'en vertu d'une ordonnance royale du 3 janvier 1822 et d'une loi du 26 avril 1832. Ce percement fut exécuté en 1835 seulement sur des terrains provenant du couvent des Cordeliers et de l'église Saint-Côme.

La rue Regnard, aussi ouverte sur l'emplacement de l'hôtel de Condé.



Le château de la Muette au bois de Boulogne.

La rue Voltaire, toujours sur le même emplacement; elle a changé de nom : c'est aujourd'hui la rue de Delavigne.

La rue Saint-Georges, la partie de cette rue, comprise entre les rues de la Victoire et Saint-Lazare, existait en 1734, et s'appelait ruelle Saint-Georges; elle fut élargie en 1778; des lettres patentes du 7 mai 1779 autorisèrent Jean-Joseph de la Borde, conseiller, secrétaire des finances, à ouvrir, sur ses terrains, une nouvelle rue en prolongement de la ruelle Saint-Georges; ces deux parties reçurent alors la seule et même dénomination de rue Saint-Georges. En 1851, la même rue fut prolongée jusqu'à la place Saint-Georges.

Enfin l'impasse Saint-Sébastien : « Sur la demande à nous faite par les différents propriétaires des maisons formant un cul-de-sac nouvellement construit dans la rue Neuve-Saint-Sébastien, qu'il nous plut de nommer ledit cul-de-sac : cul-de-sac Saint-Sébastien; en conséquence, permettons, etc. » (Ordonnance du bureau de la ville du 18 juin 1779.)

En 1779, Paris comptait vingt abreuvoirs publics où il était permis de mener les chevaux, bœufs et autres animaux boire et se baigner dans la rivière; c'étaient ceux de l'île Notre-Dame, Saint-Louis, de la pointe de l'île du Palais, de la porte de la Conférence, de la porte Saint-Bernard, du port au Blé, de la Grenouillère, de l'Hôpital général, des Invalides, du port au plâtre, du port Saint-Nicolas, du port Saint-Paul, du quai de Conti, du quai de l'École, du quai des Miramiones, du quai des Orfèvres, du quai d'Orsay, du quai des Théatins, de la rue des Grands-Degrés, de la rue des Gobelins, et enfin de la rue de l'Arche-Pépin ou Saint-Germain l'Auxerrois.

On se plaignait depuis plusieurs années de la malpropreté des rues qui semblait augmenter; le lieutenant de police, touché de ces reproches, fit publier, dans le *Journal de Paris*, du 25 décembre 1779, un avis invitant toutes les personnes

qui voudraient s'occuper de projets relatifs au nettoyage des rues à les lui communiquer, informant le public qu'un prix de 600 livres était destiné à l'auteur du meilleur mémoire sur ce sujet.

« Les causes qui nuisent à la propreté sont très multipliées, lit-on dans cet avis. La capitale a pris, depuis huit ou dix ans, un accroissement étonnant; les fauxbourgs Saint-Germain, Saint-Honoré, Montmartre, la Chaussée d'Antin, les boulevards ont doublé l'étendue de cette ville, sans compter un grand nombre de rues percées dans les quartiers déjà subsistant; on bâtit de tous côtés, et rien ne contribue tant à la malpropreté des rues que la multiplicité des bâtimens, la fouille et le transport des terres qui se tamisent à travers les tombereaux, l'apport du plâtre, celui des moëlons, les recoupes des pierres, le séjour des boues sur les ateliers où il est impossible de balayer; le nombre des voitures et des chevaux est prodigieusement augmenté; le pavé, dont la solidité contribue si essentiellement à la propreté, est bien plus fatigué qu'autrefois par le nombre prodigieux des charrois et par l'excès des fardeaux qu'on transporte d'un bout de la ville à l'autre. Une des causes qui nuit le plus au service, c'est l'éloignement actuel des voiries, etc. »

Les registres d'écrou de la Bastille nous donnent, pour 1779 : 11 janvier, Chrétien-François Legendre, agent de change; Fournay, agent de change, sortis le 3 mai; Cleymann, chargé des affaires de l'évêque prince de Furnes, transféré à la Conciergerie le 5 janvier 1782, et J.-F. Caron, trésorier du marc d'or, transféré à Charenton le 28 mai. Ces quatre personnes étaient accusées de banqueroute; — 7 février, Brun de la Condamine, écrivain de la marine, capitaine dans les milices de Saint-Domingue, sorti le 25 avril 1783; — 7 mars, de la Bastide, gentilhomme ordinaire du roi, sorti le 10 mars et exilé en Auvergne, dispute avec un officier; — 23 mars, Joseph-Nicolas de Saint-Pierre-Dutailly, capitaine-ingénieur des États-Unis, transféré au château de Ham, 2 janvier 1782, affaire de politique extérieure; — 12 avril, Étienne Jumelle, soixante-dix-huit ans, menuisier, Geneviève Catolle, sa femme, même âge, sortis le 21 avril; Catherine Théo, soixante-trois ans; Marie-Catherine Lallier, transférées à l'Hôpital général, le 29 mai; Michel Hostein, ancien substitut, convulsionnaire, sorti le 7 juillet; — 17 août, Marie-Marguerite du Paquier dite de Longueville, femme du sieur Claude Chauvel, intendant de l'ambassadeur de Naples, et Hyacinthe Legros, domestique, sortis : la première, le 6 septembre; Legros, le 18; espionnage; — 27 septembre, Jean Asseline, sorti le 18 mars 1780; — 15 octobre, Charles-Nicolas Roland, receveur des tailles, affaire des grains, sorti le 18 mars 1780, et conduit au petit Châtelet.

Nous voici arrivé à 1780.

Un siècle nous sépare de l'année pendant laquelle ce volume a été écrit.

Et ce siècle qui marque la fin d'un monde et qui sert d'ère à la chronologie de l'avenir, embrasse l'histoire des événements les plus mémorables des temps modernes.

Quelle période plus fertile, plus féconde que celle de la Révolution ! et quel rôle plus important que celui joué par Paris dans le grand drame social qui commence au milieu du règne de Louis XVI pour se dérouler jusqu'à nos jours avec ses péripéties émouvantes, ses alternatives de gloire, de désastre, d'affaissement et de réveil !

Mais il faut savoir se borner, et nous ferons en sorte, tout en ne négligeant aucun détail de l'époque révolutionnaire à laquelle nous sommes parvenu, de ne pas excéder les limites que nous nous sommes imposées.

Au reste, laissons à d'autres le soin de développer les conséquences phylosophiques et politiques de la Révolution et des différents gouvernements qui lui succédèrent, nous nous sommes contenté de relater avec l'impartialité qui doit être la première qualité de l'historien, les faits qui se sont passés à Paris, de façon que le lecteur puisse s'en faire une idée exacte et précise.

Nous nous sommes surtout attaché à éclaircir tous les points obscurs, à rectifier des erreurs accréditées; en un mot à ne pas nous écarter du plan qui a été suivi jusqu'ici.

Nous allons montrer Paris en travail de transformation complète.

Et ce ne seront pas seulement ses mouvements nouveaux qui changeront d'aspect et de physionomie, ses institutions qui se modifieront; mais par suite de l'éclosion des idées nouvelles, un changement radical va s'opérer dans les mœurs et dans les usages des Parisiens; on les a vus dans leur état d'asservissement et de soumission absolue — nous allons les voir en pleine possession d'eux-mêmes, devenir enfin des citoyens dignes de conquérir la liberté, qu'il leur faudra acheter au prix de luttes terribles, de combats incessants qui seront pour l'Europe attentive le plus furieux spectacle qu'il lui soit donné de contempler.

TABLE DES CHAPITRES DU TROISIÈME VOLUME

TROISIÈME PARTIE

CHAPITRE XXX

CHAPITRE XXXI

CHAPITRE XXXII

CHAPITRE XXXIII

CHAPITRE XXXIV

CHAPITRE XXXV

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES

PARIS

SCEAUX. — IMPRIMERIE CHARAIRE ET Cie.

PARIS

HISTOIRE NATIONALE

DE

DEPUIS LA FONDATION DE LUTECE JUSQU'À NOS JOURS

PAR

OUVRAGE RÉDIGÉ SUR UN PLAN NOUVEAU

AVEC UNE LETTRE DE

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Contenant 60 gravures hors texte et 16 belles gravures coloriees



PARIS

M DCCC XCIII

PARIS

A TRAVERS LES SIÈCLES

QUATRIÈME PARTIE

XXXVI

L'Opéra-Comique. — La prison de la Force. — Mesmer et ses adeptes. — Le combat des animaux. — Le feu de l'Opéra. — La redoute chinoise. — La naissance d'un dauphin. — Le théâtre de la Porte Saint-Martin. — La salle des Menus-Plaisirs. — Maison de retraite de la Rochefoucauld. — Le salon Curtius. — Réjouissances publiques. — Don des communautés d'arts et métiers. — Le café Turc. — L'Ecole des mines. — Les premiers ballons. — Le Conservatoire de musique.



TOUT Paris eut la grippe pendant les premiers jours de 1780, et, le jour des Rois, on se trouva dans la nécessité de psalmodier à Notre-Dame les louanges du Seigneur, tous les chantres gagés pour chanter se trouvant grippés; l'Opera fut obligé de faire relâche; bref, ce fut une épidémie générale, bénigne d'ailleurs, qu'on nomma « la coquette » ; aussi les confiseurs firent-ils de belles recettes : l'un d'eux, demeurant rue des Lombards, *Au Grand-Monarque*, « imagina de faire exécuter en sucrerie la con-

quête et le combat naval de la Grenade. Cette machine immense, où tout est représenté, en impose à ceux qui n'ont jamais vu la mer, ni des vaisseaux, ni des combats, ni des ports, ni des sièges. Le concours est si grand qu'il a fallu mettre des gardes pour faire circuler la foule. »

Une variété de voleurs effraya aussi pendant l'hiver les bons bourgeois; ils avaient imaginé d'endormir les gens à l'aide d'une plante appelée *Stramonium*, en la mélangeant avec du tabac ou des liquides qu'ils offraient à ceux qu'ils voulaient dévaliser; plusieurs arrestations furent opérées, et des condamnations sévères achevèrent de les dissiper.

Un magistrat, Me Duvaudier, seigneur de la terre de Grosley, dont le fermier général Dangé lui avait laissé l'usufruit, mourut dans les derniers jours de janvier; il avait le cordon rouge et en était si fier qu'il le portait au lit : il mourut avec; « il le portait à la chasse et même dans le bain, et il s'était fait faire un ruban en fer-blanc peint pour cet usage. » Au reste, le goût des décorations était fort développé à cette époque, car le chevalier d'Elbée projeta de fonder un nouvel ordre pour les femmes, et, afin d'assurer des revenus à l'ordre, il proposa d'imposer le rouge et le blanc dont les femmes se servaient pour se maquiller « Cette idée, dont on s'occupe à la cour, disent les *Mémoires secrets*, cause une grande fermentation dans la capitale où d'autres femmes seraient très fâchées que le projet eût lieu. » Le roi refusa de se prêter à cette fantaisie, et l'ordre ne fut pas créé.

Les coiffeurs firent encore parler d'eux : « La coëffure des dames est devenue un objet si important que l'ordre des coëffeurs s'est multiplié excessivement, qu'il a pris une grande consistance et, s'enorgueillissant de son art, méprisoit les perruquiers ou faiseurs de perruques et vouloit s'assimiler aux corps scientifiques. Il est intervenu un arrêt du 24 janvier qui fixe le nombre des coëffeurs à six cents, leur fait défenses de faire plus d'un apprentif tous les trois ans, de tenir classes et écoles de coëffures et surtout de mettre dans leurs enseignes : « Académie de coëffure. »

La promenade de Longchamps fut très fréquentée en 1780; le 24 mars, la file des voitures commençait, sans interruption, depuis la place Louis XV jusqu'à la porte Maillot; c'était le guet qui formait la haie et mettait l'ordre dans la marche; la maréchaussée remplissait cette fonction dans l'intérieur du bois. Ce fut la fille de la duchesse de Mazarin, Mme de Valentinois, qui avait le plus bel équipage : c'était un carrosse de porcelaine, traîné par quatre chevaux gris pommelés, avec des harnais en soie cramoisie brodés en argent.

« Quoique les filles fussent en plus grande abondance que de coutume à cette promenade, elles n'ont pas brillé comme à l'ordinaire. On n'en a remarqué qu'une dont la voiture, en porcelaine aussi, luttoit contre la première; tous les amateurs, ne connaissant pas cette courtisane, ont été à la découverte. Quelques-uns vouloient que ce fût Mlle Renard, la maitresse du prince de Montbarrey; enfin on a constaté que c'étoit une débutante dans la carrière, appelée Beaupré. »

On y vit aussi les voitures à la mode anglaise que le carrossier J. Hirth venait d'inventer : elles se distinguaient par leur légèreté et leur élégance. Ce Hirth, qui avait épousé en 1774 Mlle Montigand, une belle personne qu'on appelait la perle de la rue la Perle, était établi rue de Bourbon, à la Villeneuve (rue Bourbon-Villeneuve). Vers la fin de 1779, il avait acheté au duc de Richelieu un vaste terrain dans la nouvelle rue de la Michodière et y avait fait bâtir une maison, au n° 20. Cette maison, adossée aux bains chinois, avait un salon circulaire au premier étage dans lequel on introduisait les visiteurs; le plancher s'abaissait et remontait bientôt après, orné d'une voiture qui, au moyen d'un ressort, tournait devant les spectateurs. Il n'en fallut pas plus pour faire accourir tout Paris rue de la Michodière, et le roi Louis XVI, ayant entendu parler du plancher et des voitures, s'y rendit aussi et complimenta Mme Hirth : le mari devint carrossier du roi et fit une grande fortune dont il se servit pour faire le bien.

Enfin on vit encore ce jour-là à Longchamps le duc de Chartres conduisant avec beaucoup de dextérité un cabriolet sans roues, « c'est-à-dire n'en ayant que par-dessous, en sorte que pour peu que l'automédon perde l'équilibre, il court risque d'être renversé. Il est vrai qu'une barre de fer, de droite et de gauche, empêche une chute totale ou du moins trop brusque. »

Ce n'était pas dans un cabriolet, mais bien dans un carrosse à six chevaux, que le 2 avril le prince de Lambesc, grand écuyer de France, son frère et la princesse de Vaudémont revenaient de la campagne; l'équipage galopait dans la rue Saint-Antoine, au moment où un prêtre, suivi d'un porte-sonnette, portait le saint viatique chez un malade; le porte-sonnette atteint par les chevaux, fut renversé, ce qui fit rire les jeunes seigneurs qui étaient dans le carrosse, mais les passants indignés coururent après la voiture et lancèrent des injures à ceux qui l'occupaient et qui n'échappèrent à la vindicte populaire que grâce à l'extrême vitesse des chevaux.

Le prêtre fut relevé blessé et porté dans son lit; le clergé de Saint-Paul s'assembla et voulut contraindre le curé à dénoncer le fait à l'archevêque et au procureur général; mais le curé n'osa pas et se contenta d'écrire à la duchesse de Brionne, mère du prince de Lambesc, qui se hâta de congédier son cocher, d'en prévenir la police et le ministère public et d'accourir chez le curé avec un contrat de 200 livres de rente pour le prêtre blessé.

Cette démarche apaisa un peu l'indignation qui s'était élevée dans la rue Saint-Antoine, et le bruit qui s'était fait autour de cette affaire finit par s'assoupir.

Le 5 du même mois, ce fut le comte de Brancas, qui, se promenant dans son carrosse, accrocha le cabriolet d'un sieur le Tourneur et son cocher, sans s'inquiéter de rien, fouetta ses chevaux de telle sorte que le malheureux le Tourneur se trouva traîné pendant plusieurs toises, la tête entre la roue et le pavé. Enfin il parvint à se dégager et demanda satisfaction à M. de Brancas, qui dut sur l'heure renvoyer son cocher et lui retirer sa livrée.

Ces façons trop libres de traiter les gens, indisposaient fort le peuple, et malheureusement elles se produisaient trop souvent; ce fut ainsi que le comte d'Artois, grand amateur de paume, et qui venait y jouer dans les jeux renommés, se trouvant un jour de mauvaise humeur, ne craignit pas de donner l'ordre de faire sortir le public, qui formait galerie, en se servant d'expressions qui lui étaient malheureusement trop familières.

— Faites sortir dit-il, tous ces b...... et ces j... f. .... là.

Les spectateurs sortirent, tout en maugréant; cependant un officier demeura.

— Est-ce que vous n'avez pas entendu ce que j'ai dit? lui cria l'altesse royale.

— Si, monseigneur, mais comme je ne suis ni un b...... ni un j... f......, je suis resté.

Le prince comprit alors la sottise qu'il venait de faire, et pour ne pas en commettre de nouvelles semblables, il fit construire au mois de juin, rue de Vendôme, un jeu de paume à son usage particulier, et à la portée de son palais du Temple.

Ce fut non loin de là, dans la rue du Faubourg du Temple, qu'aussi vers le même temps, un Anglais nommé Astley, fit bâtir un manège provisoire. Astley avait deux fils : l'un d'eux possédait une grande habileté dans l'art de dompter les chevaux; il acquit en peu de temps une vogue extraordinaire. Entre les exercices équestres, une troupe de sauteurs variait le spectacle et exécutait des tours de force, égayés par les bouffonneries d'un paillasse. Encouragé par le succès, Astley acheta le terrain qu'il occupait et fit construire un cirque, dont l'ouverture eut lieu le 16 octobre 1783. L'année suivante, l'établissement ferma et ne rouvrit qu'en 1785, pour se fermer encore et rouvrir le 29 septembre 1788 avec Astley fils pour directeur. Le 30 novembre suivant il s'adjoignit Franconi père et sa troupe, et ils donnèrent des représentations jusqu'au 3 février 1789. Franconi ouvrit pour son compte, le même cirque le 14 avril 1791 jusqu'au 5 juin, puis il reparut le 1er novembre et donna pour la première fois une pantomime. En 1801, Franconi transféra ce spectacle dans un manège construit sur un terrain du jardin des Capucines.

Mais un autre théâtre beaucoup plus important, appelle notre attention : le 31 mars 1780, le roi signa les lettres patentes suivantes : « Louis, etc. La nécessité des spectacles dans les grandes villes de notre royaume, et principalement dans notre bonne ville de Paris, est un objet qui a de tout tems attiré l'attention des rois, nos prédécesseurs, parce qu'ils ont regardé le théâtre comme l'occupation la plus tranquille pour les gens oisifs, et le délassement le plus honnête pour les personnes occupées; c'est dans cette vue qu'indépendamment de ses comédiens ordinaires, le feu roi, notre très honoré seigneur et ayeul, avait permis en 1716, l'établissement d'une troupe de comédiens italiens; mais, malgré le talent et le zèle des acteurs qui la composoient, ils n'eurent qu'une faible reussite, et ce spectacle ne s'est jamais soutenu que par des moyens étrangers et toujours insuffisans, jusqu'au moment où, en 1762, on y a réuni l'Opéra-Comique, si depuis cette époque ce théâtre a été fréquenté toutes les fois qu'on y donnait des opéras bouffons et autres pièces de chant, d'un autre côté, le public montroit si peu d'empressement pour voir les comédies en langue italienne, que, quand on les représentoit, le produit de la recette ne suffisoit pas même pour payer les frais journaliers; d'ailleurs, comme les tentatives reiterées qu'on a faites pour faire venir à grands frais des acteurs d'Italie n'ont produit aucun effet, et qu'il ne reste plus aucun espoir de remplacer les bons acteurs morts, et ceux que leurs longs services mettent dans le cas de se retirer, nous nous sommes vu forcé de supprimer entièrement le genre italien, et nous avons pourvu au traitement des acteurs et actrices qui le représentoient en leur accordant des pensions de retraite et des gratifications convenables; mais, désirant conserver dans notre bonne ville de Paris, un spectacle qui puisse contribuer à l'amusement du public, nous avons établi une nouvelle troupe qui, sous le titre ancien de comédiens italiens, représentera des comédies françoises, des opéras bouffons, pièces de chant, soit à vaudevilles, soit à ariettes et parodies; et en conséquence, nous avons permis aux administrateurs de notre académie de musique de faire à ladite nouvelle troupe un bail pour trente années de privilège de l'Opéra-Comique, nous nous sommes déterminé à cet arrangement d'autant plus volontiers que, par le compte que nous nous sommes fait rendre de l'état de ce spectacle depuis 1762, nous avons remarqué que le genre des pièces de chant y avoit fait des progrès aussi rapides qu'étonnants. La musique françoise, qui jadis étoit l'objet du mépris ou de l'indifférence des étrangers, est répandue aujourd'hui dans toute l'Europe, puisqu'on exécute les opéras bouffons et françois dans toutes les cours du Nord et même en Italie où les plus grands musiciens de Rome

et de Naples applaudissent au talent de nos compositeurs françois. Ce sont les ouvrages de ce genre qui ont formé le goût en France, qui ont accoutumé les oreilles à une musique plus savante et plus expressive, et qui ont enfin préparé la révolution arrivée sur le théâtre même de notre Académie de musique où l'on voit applaudir aujourd'hui des chefs-d'œuvres dont on n'auroit ni connu ni goûté le mérite si on les avoit joués vingt ans plus tôt; on ne peut donc pas douter que cette révolution ne soit le fruit des opéras bouffons composés pour la comédie italienne et des efforts continuels des acteurs qui les ont exécutés; parce que, consultant sans cesse le goût du public et cherchant à le perfectionner comme à le satisfaire, ils sont parvenus à rendre leur spectacle infiniment agréable à la nation et même aux étrangers dans ce genre, on doit les attendre des mêmes compositeurs et des mêmes acteurs qui, encouragés par de premiers succès, mettront leur gloire et leur intérêt à porter cet art aussi loin qu'il peut aller; d'après cela, nous avons pensé que nous ne pouvions mieux témoigner à ces mêmes acteurs, la satisfaction que nous avons de leur service, qu'en leur donnant une consistance solide et légale à l'instar de celle de nos comédiens françois ordinaires; par là nous contribuons à augmenter le goût et les progrès de la musique, à entretenir l'émulation parmi les auteurs et les gens de lettres, et à assurer, par la même voie, non seulement l'état et les fonds des acteurs et des actrices, mais aussi les pensions de retraite, mais en accordant ces faveurs à nos comédiens italiens, nous sommes bien éloigné de vouloir donner la moindre atteinte aux privilèges que nos augustes prédécesseurs ont daigné accorder à nos comédiens ordinaires, et singulièrement aux droits de pouvoir seuls représenter des tragédies; nous espérons même que ces deux théâtres, loin de se nuire, pourront se prêter un mutuel secours et qu'ils ne disputeront enfin que d'efforts et de zèle pour mériter de plus en plus nos bontés et contribuer à l'amusement du public. A ces causes, etc.

« Art. 1er. Nous avons créé et établi, créons et établissons une troupe de comédiens qui demeureront attachés à notre service, sous le titre de nos comédiens italiens ordinaires, avec faculté de se qualifier nos pensionnaires.

« Art. 2. Permettons à nos dits comédiens italiens, à compter du 3 avril de la présente année de représenter à Paris, sur le théâtre de l'hôtel de Bourgogne, sis rue Françoise, ou sur tel autre théâtre qui sera par nous construit par la suite, toutes les comédies françoises, pièces de chant, soit à ariettes, soit à vaudevilles, composant le fonds de la Comédie italienne et de l'Opéra-Comique, ainsi que toutes les pièces du même genre qui pourroient leur être présentées par la suite.

« Art. 3. Et désirant maintenir et augmenter la gloire du Théâtre-François, que nous regardons comme le premier spectacle de la capitale et le théâtre de la Nation proprement dit, nous avons interdit et interdisons expressément à nos dits comédiens italiens la faculté de jouer aucunes tragédies, maintenons et gardons nos dits comédiens françois, dans le droit et privilège de jouer seuls ces pièces de théâtre, etc.

« Art. 11. Voulons et entendons que les dits comédiens italiens soient tenus de représenter chaque jour sans que, sous aucun prétexte, ils puissent s'en dispenser.

« Art. 12. Et renouvelant en tant que de besoin les dispositions de la déclaration donnée par Louis XIII, notre honoré seigneur et trisaïeul, en faveur des comédiens, le 16 avril 1641, nous enjoignons très expressément à nos dits comédiens italiens de régler tellement les représentations théâtrales, que la religion, les bonnes mœurs et l'honnêteté publique n'en puissent souffrir la moindre atteinte, et, en ce faisant, nous voulons et entendons que l'exercice de leur profession ne puisse leur être imputé à blâme ni préjudicier à leur réputation dans le commerce public, etc. »

D'autres lettres signées le 14 octobre de la même année autorisèrent la construction d'une salle dont le plan avait été fourni par l'architecte Heurtier, et en conséquence permirent de commencer les travaux, sur un emplacement dépendant de l'hôtel de Choiseul; cette salle devait être achevée dans le délai de deux ans, à compter du 1er avril 1781.

Le premier projet de Heurtier fut de bâtir en reculé sur les terrains, de ménager un vaste dégagement entre le théâtre et le boulevard, et d'avoir ainsi, avec plus de facilité pour son entrée, une belle perspective pour son péristyle ionique. Le monument aurait occupé le terrain de la place actuelle de l'Opéra-Comique, et la place, celui du monument; le théâtre eût eu ainsi une entrée majestueuse, et le boulevard, une place commode, mais les comédiens chanteurs, élevèrent une prétention qui fit sensiblement modifier ce projet; ils craignirent qu'avec un théâtre ainsi disposé, on les confondit avec « les histrions du boulevard », et ils réclamèrent avec tant de persistance, que l'architecte, désespérant de leur faire entendre raison, se résigna à changer son plan, de façon que le théâtre tourna le dos au boulevard. Les épigrammes tombèrent dru comme grêle sur les vaniteux comédiens, mais ils les laissèrent pleuvoir, et le théâtre s'éleva. M. de Choiseul était le principal intéressé dans la construction, il était propriétaire du terrain qui ne fut vendu qu'après sa mort, pour le prix de 300,000 fr. Alors les comédiens devenus propriétaires, consentirent à laisser à perpétuité aux héritiers du duc la jouissance d'une loge à l'avant-scène de droite; cette loge passa plus tard par droit d'hérédité, au duc de Marmier.



Un violent orage, accompagné d'éclairs et de tonnerre, dispersa la procession. (Page 7, col. 2.)

Au mois d'avril 1783, la Comédie italienne quitta son ancien local de la rue Mauconseil et vint s'installer dans la nouvelle salle, dont l'ouverture eut lieu le 28.

« Cette salle présente un bâtiment isolé sur trois faces, la principale donne au midi sur une place et les deux autres sur les nouvelles rues Favart et de Marivaux. Depuis l'ordonnance du bureau des finances, on a provisoirement posé des barrières en attendant un trottoir lequel doit être établi pour les gens de pied, aux deux côtés latéraux du bâtiment.

« L'intérieur en paroit assez bien pour le coup d'œil, à ceux qui l'ont vu. La salle est extrêmement dorée et peut être trop. Les clabauderies élevées contre le parterre assis des François ont fait qu'on sera debout à celui des Italiens. Par un nouveau règlement, on ne laissera placer à l'orchestre personne dont la coiffure ou le vêtement pourroit gêner les spectateurs. Il y a trois rangs de loges seulement, les premières et les secondes, consacrées au public, les autres à l'année, on comptoit former un quatrième rang de loges; mais une corniche énorme, qui termine le pourtour de la salle dans son cintre, les eût tellement masquées qu'on a pris le parti d'en faire une simple galerie tournante à très bas prix; il y en a cependant quelques-unes encore près le théâtre pour ceux qui ne veulent point être vus. Le total des spectateurs peut monter à 1930, savoir : 200 places d'orchestre, 36 balcons, 80 amphithéâtres et 168 premières loges, toutes ces places à 6 fr.,

120 secondes loges à 3 fr., 136 galeries tournantes à 36 sols et 650 parterres à 24 sols et environ 550 à 600 places de petites loges.

« La face méridionale du théâtre, est ornée d'un avant-corps, de six colonnes ioniques formant porche, par-dessous on lit en lettres d'or : Théâtre-Italien. Dans les trois entre-colonnemens du milieu, sont les trois principales entrées d'un vestibule très vaste. Il y a sur les rues latérales deux autres vestibules secondaires. Dans le grand de droite et de gauche sont placés les escaliers, l'intérieur de la salle rentre dans la forme de nos anciennes salles ; il offre une forme ovoïde ayant l'ouverture de l'avant-scène sur le petit côté de l'œuf. L'entablement corinthien couronne toute la salle majestueusement ; il est lui-même surmonté d'une voussure ornée de caissons, dans lesquels on a ménagé des coulisses qu'on ouvre à volonté pour lui donner de l'air.

« L'espace que laisse l'ouverture de la voussure est occupé par un plafond représentant Apollon au milieu des muses, peint par M. Renou. L'avant-scène, dont la largeur est de 36 pieds, est décorée par une partie de rideau qu'une figure de renommée est supposée retrousser ; il a semblé lourd.

« On critique aussi la toile, de la même étoffe que le retroussé du rideau, d'une couleur qui contraste mal avec le reste de la salle ; on la croirait de papier, et de vilain papier, etc. »

Quoi qu'il en soit, l'ouverture eut lieu sous les auspices de Favart, dont cette salle ne tarda pas à prendre le nom ; les acteurs de l'Opéra-Comique en jouirent jusqu'en 1797, époque où des réparations urgentes les contraignirent à émigrer au théâtre Feydeau.

Sous l'Empire, une troupe permanente de chanteurs italiens, que Napoléon avait fait venir à Paris, se fit entendre sur le théâtre Favart. Le 19 avril 1820, l'Opéra s'établit dans cette salle, il y resta jusqu'au 11 mai 1821 ; pendant les années de la Restauration, qui suivirent et sous le règne de Louis-Philippe, cette salle fut alternativement occupée par des troupes nomades. En 1827, M. Laurent, qui avait obtenu du gouvernement le privilège du Théâtre-Italien, avec une subvention de 80,000 francs, le transporta de la place Louvois à la place Favart. La direction fut assez heureuse et se signala par diverses innovations ; c'est à lui, par exemple, qu'est due l'idée de faire jouer à Paris des chefs-d'œuvre étrangers dans leur langue naturelle, et ce fut sous son administration que l'on vit, sur la scène italienne, des troupes anglaises et allemandes.

Robert et Séverini lui succédèrent et obtinrent du gouvernement de ne jouer que pendant l'hiver, du mois d'octobre au mois d'avril. Cet usage s'est perpétué.

Un effroyable incendie dévora presque entièrement la salle Favart, dans la nuit du 13 au 14 janvier 1838. La façade seule était demeurée à peu près intacte.

Une loi du 7 août 1839, en autorisa la restauration : « Le ministre de l'intérieur est autorisé à mettre en adjudication avec publicité et concurrence la reconstruction de la salle Favart *pour y établir l'Opéra-Comique*, sous les conditions et clauses du cahier des charges, etc. »

Ce cahier des charges portait que l'adjudicataire s'engageait à rebâtir le théâtre à ses frais et à le faire garnir et équiper du matériel et décorations, accessoires et meubles nécessaires à l'exploitation de l'Opéra-Comique ; les travaux devaient être exécutés sous la surveillance d'un architecte délégué, et être terminés le 1er avril 1840. Le prix de location était fixé à 70,000 fr., y compris le magasin établi rue de Louvois. MM. Crosnier et Ber, se rendirent adjudicataires de l'entreprise, moyennant une concession de trente années, et la salle, rebâtie par Charpentier, s'ouvrit le 16 mai 1840.

A M. Crosnier succédèrent MM. Basset, Perrin, Beaumont, Perrin, de Leuven et du Locle et Carvalho, et le public a pu applaudir successivement *les Diamants de la Couronne*, *la Part du Diable*, *la Sirène*, *Haydée*, *le Val d'Andorre*, *le Caïd*, *les Porcherons*, *Galatée*, *les Noces de Jeannette*, *l'Étoile du Nord*, *le Pardon de Ploërmel*, *Lalla Rouch*, *Mignon*, *le Premier Jour de bonheur*, *Vert-vert*, *Roméo et Juliette*, *Jean de Nivelle*, etc. Quant aux principaux chanteurs et chanteuses qui ont illustré ce théâtre, il suffira de citer Ponchard, Chollet, Mocker, Bataille, Roger, Boulo, Meillet, Montaubry, Achard, Capoul, Talazac, et Mmes Darcier, Anna Thillon, Louise Lavoye, Ugalde, Decroix, Cabel, Lefèvre, Miolhan-Carvalho, Caroline Duprez, Boulart, Cico, Bilbaut-Vauchelet, etc.

Il ne suffisait pas de créer des théâtres, il fallait encore en réglementer la fréquentation, car il paraît que les habitudes du public n'étaient pas toujours convenables, si l'on en juge par l'ordonnance du roi, qui fut rendue le 2 avril 1780 : « Sa Majesté voulant que les défenses qui ont été faites, et qu'elle a renouvelées à l'exemple du feu roi, d'entrer à l'Opéra, aux Comédies françoise et italienne sans payer et d'interrompre le spectacle sous aucun prétexte, soient régulièrement observées, de même que les dispositions de l'ordonnance de Sa Majesté, du 18 janvier 1745, pour l'arrangement des carrosses aux entrées et sorties des spectacles ; et étant informée que quelques personnes ne s'y conforment pas aussi exactement qu'elle le désire, Sa Majesté a fait très expresses inhibitions et défenses à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, même aux officiers de sa maison, gardes, gendarmes, chevau-légers, aux pages de Sa Majesté, ceux de la reine, des princes et princesses de son sang, des ambassadeurs et à tous autres, d'entrer

à l'Opéra et aux Comédies françoise et italienne et à tous autres spectacles sans payer; veut même que les pages, en payant, ne puissent se placer ailleurs qu'au parterre et aux troisièmes loges; défend Sa Majesté à tous ceux qui assistent à ces spectacles et particulièrement à ceux qui se placent au parterre, d'y commettre aucun désordre en entrant et en sortant, de crier et de faire du bruit avant que le spectacle commence, et dans les entr'actes de siffler, faire des huées, avoir le chapeau sur la tête et d'interrompre les acteurs pendant les représentations, de quelque manière et sous quelque prétexte que ce soit, à peine de desobéissance, fait pareillement defenses et sous les mêmes peines, à toutes personnes de s'arrêter dans les coulisses qui servent d'entrée aux théâtres des deux Comédies et autres spectacles, et hors l'enceinte des balustrades qui y sont posées. Défend Sa Majeste à tous domestiques portant livrées, sans aucune exception ni distinction, d'entrer à l'Opéra ou aux deux Comédies et autres spectacles, même en payant; de commettre aucune violence ou indécence et autres désordres, aux entrées ni aux environs des salles où se font les représentations, sous telles peines qu'elle jugera convenables.

« Veut et entend Sa Majesté qu'il n'y ait aucune préséance ni place marquée pour les carrosses et qu'ils aient tous, sans aucune exception ni distinction, à se placer à la file les uns des autres, au fur et à mesure qu'ils arriveront, sans pouvoir même doubler ni embarrasser le devant desdits spectacles, que les cochers soient tenus de prendre la file sans en former plusieurs, ni se couper les uns les autres pour quelque cause que ce soit.

« Ordonne Sa Majesté d'emprisonner les contrevenans, défendant très expressément à toutes personnes, telles qu'elles puissent être, officiers de Sa Majesté et autres de s'opposer en manière quelconque à ce qui est ci-dessus ordonné et d'empêcher par la force, ou autrement, que ceux qui y contreviendront ne soient arrêtés sur-le-champ et conduits directement en prison. Enjoint Sa Majesté au sieur Lenoir, lieutenant général de police de tenir la main à l'exécution de la présente ordonnance qui sera lue, publiée et affichée partout où besoin sera. »

Il se faisait tous les ans dans le faubourg Saint-Laurent, au mois de juin une grande procession en commémoration de la dédicace de la paroisse, L'affluence y était toujours considérable. En 1780, le sculpteur Largillière représenta au reposoir construit en fleurs *Moïse et Aaron frappant le rocher*. Une grande quantité d'eau était disposée de manière qu'elle coulât à l'instant où Aaron frappait. Ce miracle factice dura plusieurs heures et émerveilla la foule.

« On ne peut peindre la multitude de curieux dont étoit rempli le faubourg Saint-Laurent, dimanche, à l'heure de la fameuse procession, une épingle n'auroit pu tomber à terre, les fenêtres et les toits etoient surchargés de monde. Malheureusement, au moment où elle touchoit à son terme au reposoir dont on a parlé, il est survenu un orage si violent qu'il en a résulté un autre genre de spectacle plus rare et plus intéressant par l'effroi repandu dans cette foule empressée à se soustraire aux eclairs, au tonnerre, au déluge nouveau. Il étoit plaisant surtout, de voir l'embarras des prêtres et du cortège religieux; les thuriferaires jetoient le feu des encensoirs et les mettoient dans leur poche, les lévites jetoient les fleurs, et des corbeilles se formoient des parapluies, tous retournoient leurs chapes et les mettoient à l'envers. Le pauvre curé s'est trouvé abandonné... mais le prodige n'a pas moins eu lieu, Moïse, à couvert sous une toile épaisse, a frappé le rocher qui a rendu l'eau en abondance et a grossi les flots tombés du ciel; les tonneaux rouloient à la nage sur cette mer et à neuf heures du soir, tout n'étoit pas débâclé. »

Les curieux, qui de tout temps ont été nombreux à Paris, purent encore satisfaire leur goût pour les fêtes, en assistant à celle que le prince de Soubise donna le 12 juillet dans son hôtel à l'occasion du mariage de M[lle] de Guéménée. Elle etait publique, « suivant l'usage fastueux de sa maison qui veut s'assimiler aux princes du sang. » Elle consistait dans un feu d'artifice, dans une pantomime et dans une illumination de l'hôtel, cette illumination en feux de couleurs « qui ornoit galamment la cour, très propre à ce genre de décoration, l'hôtel et le jardin, a terminé le coup d'œil qui a attiré tout Paris. »

Une déclaration du roi, du 30 août 1780, ordonna l'établissement d'une nouvelle prison, spécialement affectée aux gens détenus pour dettes ou pour délits de police.

« Elle est située à l'ancien hôtel de la Force, rue des Ballets, quartier Saint-Antoine. La commodité de l'emplacement qui est très vaste, la salubrité de l'air, l'intelligence des distributions, tout promet à ces sortes de prisonniers un sort bien moins rigoureux.

« C'est ainsi que cette nouvelle prison, qu'on doit appeler civile, a été séparée de la prison criminelle; un lieu de sûreté ne sera plus un séjour d'horreur, et le commerce des scélerats ne flétrira plus l'âme des citoyens détenus pour les engagemens que des circonstances impérieuses leur font souvent contracter, ou pour des égaremens passagers.

« L'exécution de cet acte d'humanité mérite d'être mis parmi les événemens mémorables du règne de Louis XVI.

« En conséquence, on travaille actuellement à la démolition de la prison du Petit-Châtelet, ce qui rendra plus faciles les abords d'un quartier extrêmement fréquenté, et où de fâcheux accidents risquent d'arriver.

« Celle dite du For-l'Évêque sera vendue, et le Grand-Châtelet et la Conciergerie ne seront plus destinés qu'aux prisonniers poursuivis en matière criminelle.

« En outre, l'intention du roi est de faire détruire tous les cachots pratiqués sous terre ; ne voulant plus que des hommes accusés ou soupçonnés injustement, aillent essuyer d'avance une punition rigoureuse par la détention dans des lieux ténébreux et malsains. »

La Force, cette nouvelle prison dont le nom répondait si bien à la chose, dut son appellation à son établissement dans les bâtiments de l'hôtel de la Force, rue Pavée au Marais et rue du Roi de Sicile, les premières constructions de cet hôtel, qu'on appelait primitivement hôtel du Roi de Sicile, remontaient à 1265 ; elles avaient été élevées par Charles, roi de Naples et de Sicile ; en 1292, l'hôtel était passé aux mains du duc d'Alençon et en 1389 à celles de Charles VI. Il fut ensuite successivement habité par le roi de Navarre, le comte de Tancarville et les cardinaux de Meudon et de Birague. Ces deux derniers le firent reconstruire au XVIe siècle et c'était alors un des plus charmants hôtels de la Renaissance, en même temps qu'un des plus somptueux et des plus vastes. En 1583, cet hôtel devint la propriété du duc de Roquelaure, qui le revendit au comte de Saint-Paul. A celui-ci succéda le comte de Bouthilier, à ce dernier M. de Chavigny et enfin à Mr de Chavigny, Jacques Caumont, duc de la Force, qui lui donna définitivement son nom. Sous ce dernier possesseur, la riche demeure aux nombreuses cours, aux bâtiments vastes et infinis, vit des fêtes brillantes, dont les contemporains nous ont laissé le souvenir. Sous Louis XV, l'habitation princière fut partagée en deux parties, l'une forma l'hôtel de Brienne, dont l'entrée se trouvait rue Pavée, l'autre, située rue du Roi de Sicile, fut acquise en 1715, par les frères Pâris qui y firent de grands embellissements et la revendirent à Mlle Toupel, M. d'Argenson en fit l'acquisition en 1754, pour le compte du gouvernement qui voulait y établir l'École militaire, mais ce projet n'eut pas de suite, et l'on y installa le bureau des saisies réelles du vingtième et la ferme des cartes.

Bien que l'ordre de conduire les prisonniers à l'hôtel de la Force eût été signé en 1780, ce ne fut cependant que deux ans plus tard qu'ils y furent transférés, c'est-à-dire au mois de juin 1782.

En 1785, des lettres patentes supprimèrent la prison de Saint-Martin, et ordonnèrent qu'il serait incessamment formé un établissement pour la même destination « lequel sera et demeurera réuni à l'hôtel de la Force. » En exécution de cette ordonnance, la partie de la Force appelé hôtel de Brienne fut affectée à la détention des filles de mauvaise vie qui étaient enfermées à la prison de Saint-Martin, et on l'appela la petite Force.

La petite Force qui, d'abord, ne communiquait pas avec la Force proprement dite, garda sa destination jusqu'à la fin du règne de Charles X, époque à laquelle elle fut remplacée par Saint-Lazare.

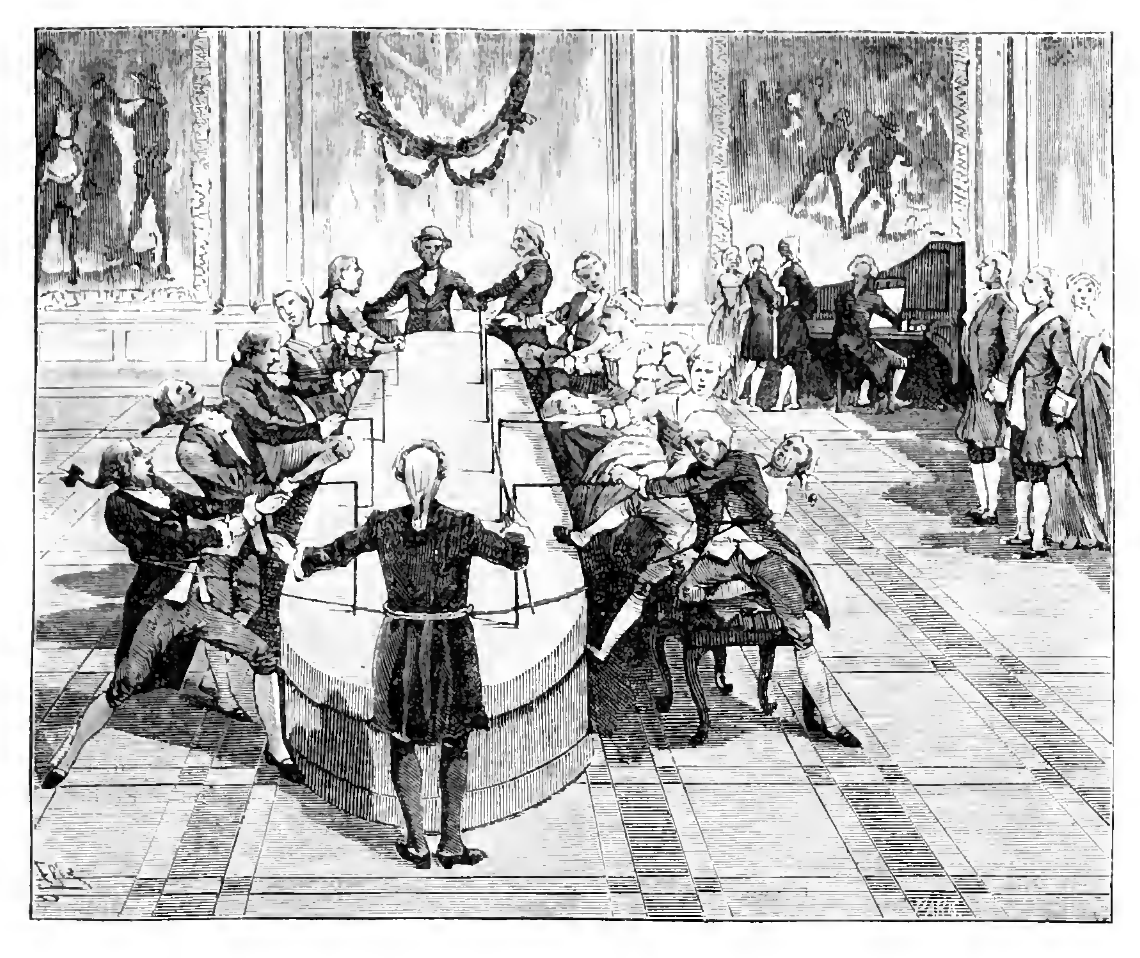
La Force fut dès 1782, aménagée en six départements dont voici les divisions : 1° logis du concierge et des employés ; 2° prisonniers pour dettes de mois de nourrice ; 3° débiteurs civils ; 4° prisonniers de police ; 5° femmes ; 6° mendiants.

Mais dès 1791, ces divisions cessèrent d'être observées, et la Terreur en remplissant les prisons pêle-mêle, en rendit l'observation impossible.

Après la révolution, la Force continua à servir de prison, mais sous Louis-Philippe, d'importants changements furent apportés dans la division des six départements. La Force fut alors partagée en huit cours ou préaux ayant chacun leur destination : 1° la cour de Vit-au-lait, ainsi nommée en souvenir du promenoir consacré aux débiteurs qui sous l'ancienne monarchie ne payaient pas les mois de nourrice de leurs enfants. Cette cour, plantée d'arbres et même ornée de parterres de fleurs, était la plus agréable de la Force, elle servait de promenoir aux détenus ordinaires non récidivistes ; 2° la cour de la dette. Cette cour se trouvait au centre de la prison ; elle conduisait à deux chauffoirs ; le premier dit chauffoir des pistoliers, le second chauffoir des pailleux ; 3° la cour du bâtiment neuf, dite vulgairement la fosse aux lions : « c'était ainsi que ce dernier nom l'indique, la véritable caverne de la Force, le promenoir des repris de justice, des sujets les plus dangereux. Les dortoirs qui y avaient issue étaient voûtés et les parois de la cour munies de revêtements droits et lisses en pierres de taille qui en eussent rendu l'escalade impossible » ; 4° la cour Sainte-Madeleine, étroite et sombre ; 5° la cour des Mômes, promenoir des hommes au secret et des enfants mis en correction ; 6° la cour des Poules ainsi appelée parce qu'elle était interdite aux détenus qui l'appelaient la basse-cour de la Force ; 7° la cour Sainte-Marie, sorte de long boyau, étroit et humide ; 8° enfin la cour Sainte-Anne, réservée aux vieillards et aux malheureux arrêtés pour vagabondage.

Le 17 décembre 1840, une ordonnance royale remplaça la prison de la Force par celle de Mazas, et vers 1845, l'ancien hôtel du roi de Sicile et des ducs de la Force fut démoli.

Ce fut au vertueux Malesherbes qu'on dût la suppression du régime barbare, en usage dans les prisons : ce fut sur les représentations qu'il fit au roi que Louis XVI voulut que les asiles de douleurs fussent visités, que les cachots fussent fermés. Et enfin une déclaration royale, du 24 août 1780 abolit la question préparatoire, mais maintint la question préalable, qui fut conservée jusqu'au 9 octobre 1789.



Le docteur Mesmer réunissait ses malades autour d'un baquet magnétique. (Page 14, col. 1.)

« Sire, avait dit Malesherbes au roi, aucun citoyen dans votre royaume n'est assuré de ne pas voir sa liberté sacrifiée à une vengeance, car personne n'est assez grand pour être à l'abri de la haine d'un ministre, ni assez petit pour n'être pas digne de celle d'un commis des fermes ».

Malheureusement, le gouvernement ne se trouva pas assez riche pour nourrir et entretenir convenablement les prisonniers, et il laissa aux concierges adjudicataires le soin de leur donner du pain, de l'eau, de la paille et quelques lambeaux de couvertures; il permit qu'il y eut des quêtes faites et des associations de charité pour les secourir. On créa un service de chirurgiens pour inspecter les prisons « l'usage étoit que cinq fois par an, aux veilles et surveilles des grandes êtes, les membres du Parlement et des cours des aides visitassent les prisons et tinssent une audience de grâce dans les préaux.

A propos de prisons, ce fût le 26 septembre 1780 que le fameux avocat Linguet fut mis à la Bastille, à la suite de ses nombreux démêlés avec ses confrères; il était parti à Bruxelles, il revint à Paris, avec le sieur Noverre, maître des ballets de l'Opéra, et fut appréhendé au corps, dans une voiture, au moment où il allait dîner à Fontenay-sous-Bois, accompagné du sieur Lequesne et d'un autre convive. « Un exempt a monté à la botte du carrosse, a demandé à lui parler, l'a fait descendre, et comme le journaliste se disposait à s'enfuir, un autre exempt lui a serré les côtes, vingt mouches l'ont entouré, et il a été conduit à la Bastille, à la porte de laquelle il se trouvoit. »

Cette arrestation fit sensation à Paris, où Linguet avait fait grandement parler de lui. Le bruit se répandit qu'on l'avait transféré à Pierre-encise, mais il n'en était rien, et il passa son temps à la Bastille à écrire ses impressions sur la forteresse qu'il habitait malgré lui; et il en composa des *Mémoires sur la Bastille*, qu'il fit imprimer à Londres en 1783, et qui, introduits à Paris, y furent lus avec une extrême avidité; ils agirent puissamment sur l'imagination populaire, Linguet y dévoilant avec minutie toutes les ruses qu'il inventa pour se soustraire aux tentatives imagi-

naires d'empoisonnement dirigées, prétendait-il, contre lui.

On connaît cette anecdote : le second jour de sa détention, Linguet voit entrer dans sa chambre un homme pâle, grand et fluet, qui s'incline devant lui.

— Pourquoi me dérangez-vous? dit Linguet qui écrivait.

— Monsieur je suis le barbier de la Bastille, répondit l'homme.

— Ah! c'est différent! puisque vous êtes le barbier de la Bastille *rasez-la* et laissez-moi tranquille.

Et il se remit à écrire.

Ce ne fut pas le barbier qui fit cette opération, mais le peuple de Paris qui s'en chargea quelques années plus tard.

Linguet sortit de la Bastille, après un séjour de trois ans.

En juillet 1780, un cordonnier de la rue de la Lingerie, dont la maison était contiguë au cimetière des Innocents, étant descendu dans sa cave pour y chercher du cuir, fut frappé d'une odeur si insupportable qu'il ne put y pénétrer. Des personnes plus courageuses, après avoir pris diverses précautions, y rentrèrent et reconnurent que le mur ayant cédé à l'effort des terres, des cadavres corrompus s'étaient éboulés dans cette cave. La police, pour empêcher que le bruit de cet événement se répandît dans le public et alarmât les gens du quartier, envoya une interdiction sévère aux gazettes et aux journaux d'en parler. Cependant la Faculté de médecine fut invitée à envoyer des inspecteurs chargés de faire un rapport. Il en résulta que l'accident qui s'était produit dans la cave du cordonnier provenait du voisinage d'une fosse commune ouverte vers la fin de 1779 et destinée à contenir plus de 2,000 corps; le rapport démontra les dangers dont la salubrité publique était menacée par ce foyer de corruption, dans lequel le nombre de corps déposés excédant toute mesure et ne pouvant se calculer, avait exhaussé le sol de plus de huit pieds au-dessus des rues et habitations voisines. Le cimetière des Innocents avait, dans l'espace de sept siècles, dévoré 1,200,000 cadavres; M. de Crosne, successeur de M. Lenoir, fit nommer par la Société royale de médecine, une commission chargée de déterminer les moyens de parvenir à supprimer le cimetière des Innocents.

Et le cimetière fut fermé le 1er décembre 1780.

« M. le lieutenant de police, désirant signaler sa magistrature par la suppression des cimetières et surtout de celui-ci, a fait faire de nouvelles expériences pour constater l'insalubrité de l'air de ce quartier que M. Cadet de Vaux et M. l'abbé Fontane, célèbre physicien du grand-duc de Toscane, ont reconnu être le plus méphitique de Paris. »

On désigna pour recevoir les ossements du charnier des Innocents, les anciennes carrières de la plaine de Montsouris au lieu dit la Tombe Isoire, et on les y transporta en 1786.

En 1780 fut bâtie dans le faubourg du Roule (à l'angle du Faubourg Saint-Honoré et de la rue de Balzac), par l'architecte Girardin, une fort jolie chapelle, aux frais de Nicolas Beaujon, receveur général des finances de la généralité de Rouen. Ce petit monument est, au dire de MM. Lazare frères, un chef-d'œuvre de goût. Son portail est remarquable par sa simplicité et l'heureuse harmonie de ses parties. La nef est ornée de deux rangs de colonnes doriques isolées, formant galeries élevées sur le sol; sur le mur du fond de ces galeries règne un stylobate au-dessus duquel sont diverses statues de saints, dans des niches. La voûte est ornée de caissons; la lumière descend dans la nef par une lanterne carrée; à l'extrémité de cette nef est une rotonde entourée de colonnes corinthiennes isolées, et qui reçoit le jour d'en haut; cette manière d'éclairer les monuments est très favorable aux effets de l'architecture. Cette chapelle, dédiée par son fondateur à Saint-Nicolas, son patron, fut cédée en 1785, par M. Beaujon aux administrateurs de l'hospice qu'il faisait construire dans le faubourg du Roule, et dont nous parlons plus loin. On voit encore dans cette chapelle le tombeau de Beaujon. En 1793, des terroristes employèrent le marbre tumulaire à construire des fosses d'aisances, le jour même où ils brûlèrent le portrait de ce financier; le buste de Beaujon, sculpté, dit-on, par Pigalle, a été reconnu chez un brocanteur qui l'a cédé moyennant 500 francs à l'administration des hospices.

Ce fut aussi en 1780 que fut créée la Société philanthropique, par sept hommes de bien qui entreprirent de soulager les malheureux discrètement et sans ostentation. Bientôt à ces sept personnes s'en adjoignirent d'autres, dont le duc de Charost; la Société tenait ses séances dans une des salles du couvent des grands-augustins. Les secours qu'elle répandait furent à l'origine assez bornés, mais bientôt, grâce à des libéralités nombreuses, elle put rendre de véritables et multiples services. En 1783, elle venait en aide à douze octogénaires, en 1787, elle secourait plus de mille nécessiteux, particulièrement les pères et mères de famille chargés d'enfants et les enfants aveugles.

« Cette utile société, dit Dulaure, n'a point souffert de la Révolution; son administration est toujours en activité, et ses séances se tiennent à l'Hôtel de ville. Tous les deux ou trois ans, la Société philanthropique adresse à la Faculté de médecine les demandes des jeunes médecins ou chirurgiens qui désirent s'instruire en s'associant à ses bienfaits. D'après les notes de la Faculté, ces jeunes gens sont admis et attachés aux dispensaires de la Société philanthropique qui leur confie le soin des malades à domicile. »

La Société philanthropique existe encore et emploie le produit des souscriptions de ses membres : 1° à l'entretien de fourneaux économiques, où des aliments sont distribués gratuitement aux indigents; 2° à donner des consultations gratuites et des médicaments aux malades, par le moyen des dispensaires que la Société entretient dans divers quartiers de Paris; 3° à aider certains établissements particuliers de charité, de travail et d'éducation élémentaire et quelques sociétés de prévoyance et de secours mutuels. Les souscriptions des membres de la Société philanthropique, s'élèvent annuellement à 60,000 francs; 3 à 4,000 malades se présentent chaque année dans ses dispensaires, et 200,000 portions sont distribuées aux fourneaux économiques.

Le 17 novembre de la même année fut fondée une autre société de littérateurs et de savants, sous le nom de Société apollonienne; elle tint sa première séance le jeudi 23 novembre, dans une maison de la rue Saint-André des Arts; l'assistance était nombreuse. M. de Gébelin l'ouvrit par un discours sur la nécessité où est l'homme de vivre en société; MM. Lefèvre de Villebrune, Fontanes de la Dixmerie et l'abbé Rosier lurent différents morceaux de prose et de vers; en somme, c'était une réunion fort ordinaire de gens de lettres; peu de temps après sa fondation, elle changea son titre et se nomma le Musée; elle alla s'installer dans un hôtel de la rue Dauphine, on y donna des fêtes et une grande séance publique le 21 novembre 1782; un sieur Colenot mit le trouble dans la société : les chefs se divisèrent, et une partie de ses membres alla se réunir en société particulière dans une maison de la rue Sainte-Avoie.

Le Musée s'établit en 1786 dans le couvent des cordeliers, puis dans la salle dite de Saint-Thomas, sous la direction de l'abbé Cordier de Saint-Firmin, mais elle finit par disparaitre lors de la Révolution.

Il faut aussi citer la Société des mercredis, qui date de la même année 1780; c'était une société culinaire dont les convives, au nombre de dix-sept, dinaient ensemble tous les mercredis à quatre heures sonnant à l'horloge des Tuileries, dans l'établissement de Legacque, qui en était voisin; cependant les premières réunions s'étaient tenues chez Villain, le restaurateur de la rue Croix des Petits-Champs.

A la fin de 1810, la Société des mercredis fut dissoute; cependant quelques-uns des membres continuèrent à s'assembler tous les quinze jours, rue de Rivoli chez Legacque.

Les membres de cette société avaient des sobriquets analogues à leur goût : le président, qui était M. d'Aigrefeuille, s'appelait Maître Dindon, le secrétaire perpétuel, René Alissan de Chazet, s'appelait Maître Turbot; le fameux gastronome Grimod de la Reynière, qui en était questeur, était Maître Écrevisse, et le médecin Gastaldy était président à mortier du jury degustateur. Un des derniers reçus fut le marquis de Cussy, qui avait inventé l'art d'accommoder les poulets de 366 manières!

Mais la réunion la plus fréquentée par la haute société parisienne était la Société dramatique de Mme de Montesson « de 1770 à 1780, rien ne pouvait être comparé à ce théâtre qui primait tous ceux de la société française; l'hiver de 1780-1781 attira tout Paris à ce théâtre. » Mme de Montesson, qui était la maitresse du duc d'Orléans, qui avait fini par l'épouser de la main gauche, avait son théâtre dans son hôtel de la rue Chaussée d'Antin, où elle jouait avec le prince, qui même s'amusait à choisir des sujets de pièces et à les faire faire par des auteurs exercés.

Voltaire avait assisté à une de ces représentations, et quoique les auteurs et les pièces fussent des plus médiocres, il avait donné tous les signes d'un vif enthousiasme.

Le théâtre Montesson disparut lors de la Révolution.

L'hôtel Montesson, situé entre les rues de la Chaussée d'Antin et Taitbout, s'appela d'abord pavillon d'Orléans, puis hôtel Montesson; il passa ensuite au financier Ouvrard, au prince de Schwartzemberg, ambassadeur d'Autriche, et devint la cité d'Antin.

Les grands seigneurs étaient très amateurs de théâtre et d'assemblées de tout genre; quant aux bons bourgeois, ils s'égayaient aux comédies du boulevard, et en 1780 ils s'amusaient surtout à écouter les chansons d'un farceur qui se tenait dans le jardin du Palais-Royal, et qui se faisait appeler l'abbé Lapin; il jouissait d'une vogue universelle : ses couplets grivois, qu'il chantait en les accompagnant de grimaces et de gestes burlesques, faisaient pâmer d'aise ceux qui l'écoutaient; il fallait l'entendre chanter *Robin*

Robin a une vache
Qui danse sur la glace
Au son du tambourin,
Maman, j'aime Robin.

Nos peres trouvaient cela plein d'esprit — ils n'étaient pas difficiles.

La réputation de l'abbé Lapin vint aux oreilles de Marie-Antoinette, qui voulut l'entendre et le fit venir à Versailles.

Mais occupons-nous de choses sérieuses : en vertu de lettres patentes de novembre 1780, fut établi, à la demande du sieur de Boulainvilliers, un marché sur l'emplacement de l'hôtel qui servait de logement à la première compagnie des mousquetaires de la garde du roi, rue de Beaune. Ce marché fut ouvert l'année suivante.

Un grand nombre de rues nouvelles furent aussi ouvertes :

La rue d'Amboise, percée suivant lettres patentes

du 14 octobre 1780, sur les terrains appartenant au duc de Choiseul-Amboise qui donna son nom à la nouvelle voie.

La rue d'Angiviller, ouverte aux frais des sieurs Naveau et Cie, le nom d'Angiviller lui fut donné en l'honneur du comte de la Billardrie d'Angiviller, directeur et ordonnateur général des bâtiments du roi; cette rue fut supprimée lors des travaux pour l'achèvement du Louvre.

La rue Saint-Benoît-Saint-Martin, construite sur une partie de l'enclos du prieuré Saint-Martin des-Champs; elle a disparu sous le second Empire ainsi que les suivantes :

La rue Hugues, percée sur les mêmes terrains, et qui devait son nom à Hugues de Cluny.

La rue Saint-Marceul, sur le même emplacement.

La rue Bailly de même.

La rue Henri Ier, qui tirait son nom du roi de France Henri Ier.

L'Impasse Saint-Nicolas des Champs, qui, dès 1829, fut réunie à la rue Henri Ier.

L'Impasse Saint-Martin des Champs réunie le 14 janvier 1829 à la rue de Breteuil.

La rue Saint-Maur-Saint-Martin des Champs, qui devait son nom à saint Maur, disciple de saint Benoît et abbé de Glanfeuil.

La rue Saint-Philippe-Saint-Martin qui fut ainsi nommée en l'honneur de saint Philippe.

La rue Saint-Paxent; le prieuré de Saint-Martin des Champs avait dans son église la châsse de ce saint ce qui motiva le nom donné à la rue.

La rue de Breteuil, qui doit son nom à Théodore le Tonnelier de Breteuil, prieur commandataire du prieuré de Saint-Martin des Champs. Cette rue existe encore.

La rne de la Croix Boissière; elle devait son nom à une croix boissière plantée sur le terrain sur lequel elle fut ouverte; cette croix (à laquelle on allait attacher du buis le jour des Rameaux) figure sur les plans de Paris du XVIIIe siècle. Elle a disparu pour faire place aux avenues du Trocadéro et d'Iéna.

La rue Daval « Louis, etc... Il sera ouvert une nouvelle rue de trente pieds de largeur sur l'emplacement des fossés de la ville porte Saint-Antoine, dont le comblement a été ordonné par nos lettres patentes du mois de mai 1777, laquelle rue sera nommée rue Daval » (2 septembre 1780). Son nom lui fut donné en l'honneur de François Daval, avocat conseiller du roi, échevin de 1777 à 1779.

La rue des Petites-Écuries, ainsi nommée parce qu'elle longeait les bâtiments des petites écuries du roi

La rue Favart, ouverte sur lettres patentes du 14 octobre sur des terrains appartenant au duc de Choiseul-Amboise. Son nom lui fut donné en l'honneur du poète dramatique Favart.

La rue de Fleurus, qui fut le prolongement de l'impasse Notre-Dame des Champs, dont elle porta d'abord le nom. En 1797, l'administration municipale proposa de l'appeler rue Loustalot, « nom harmonieux et sonore. » Cette appellation ne fut pas adoptée, ce ne fut que le 12 floréal an VI, qu'elle fut dénommée rue de Fleurus, en souvenir de la bataille de Fleurus gagnée le 26 juin 1794.

Le passage Saint-Guillaume, construit par M. Bellanger; il fut supprimé pour le percement de la place du Théâtre-Français et de l'avenue de l'Opéra.

La rue Neuve Saint-Jean, percée sur une partie du grand égout; elle dut sa dénomination à une enseigne. Elle allait du faubourg Saint-Martin au faubourg Saint-Denis, et elle est devenue en 1851 avec la rue Neuve Saint-Nicolas, la rue du Château-d'Eau.

La rue Joubert; des lettres patentes du 9 juin portaient que par de précédents arrêts du conseil, en date des 6 août 1779 et 18 février 1780, MM. Joly de Fleury, Taboureau et Lenoir, lieutenant général de police, avaient été commis pour y acquérir les terrains sur lesquels devait être élevé le nouveau couvent des capucins dont nous avons parlé, et qu'en outre sur ces terrains il serait ouvert la rue Sainte-Croix et une autre qui serait nommée rue Neuve des Capucins, débouchant en face le couvent. La rue Sainte-Croix est devenue la prolongation de la rue de Caumartin et la rue Neuve des Capucins s'appela rue Joubert, par décision du 26 brumaire an VIII, parce que dans cette rue demeuraient la veuve et la famille du général Joubert, blessé mortellement à la bataille de Novi.

La rue Neuve Saint-Marc ouverte aux frais du duc de Choiseul-Amboise « et de son épouse » suivant autorisation donnée par lettres patentes du 18 février; c'est aujourd'hui la continuation de la rue Saint-Marc.

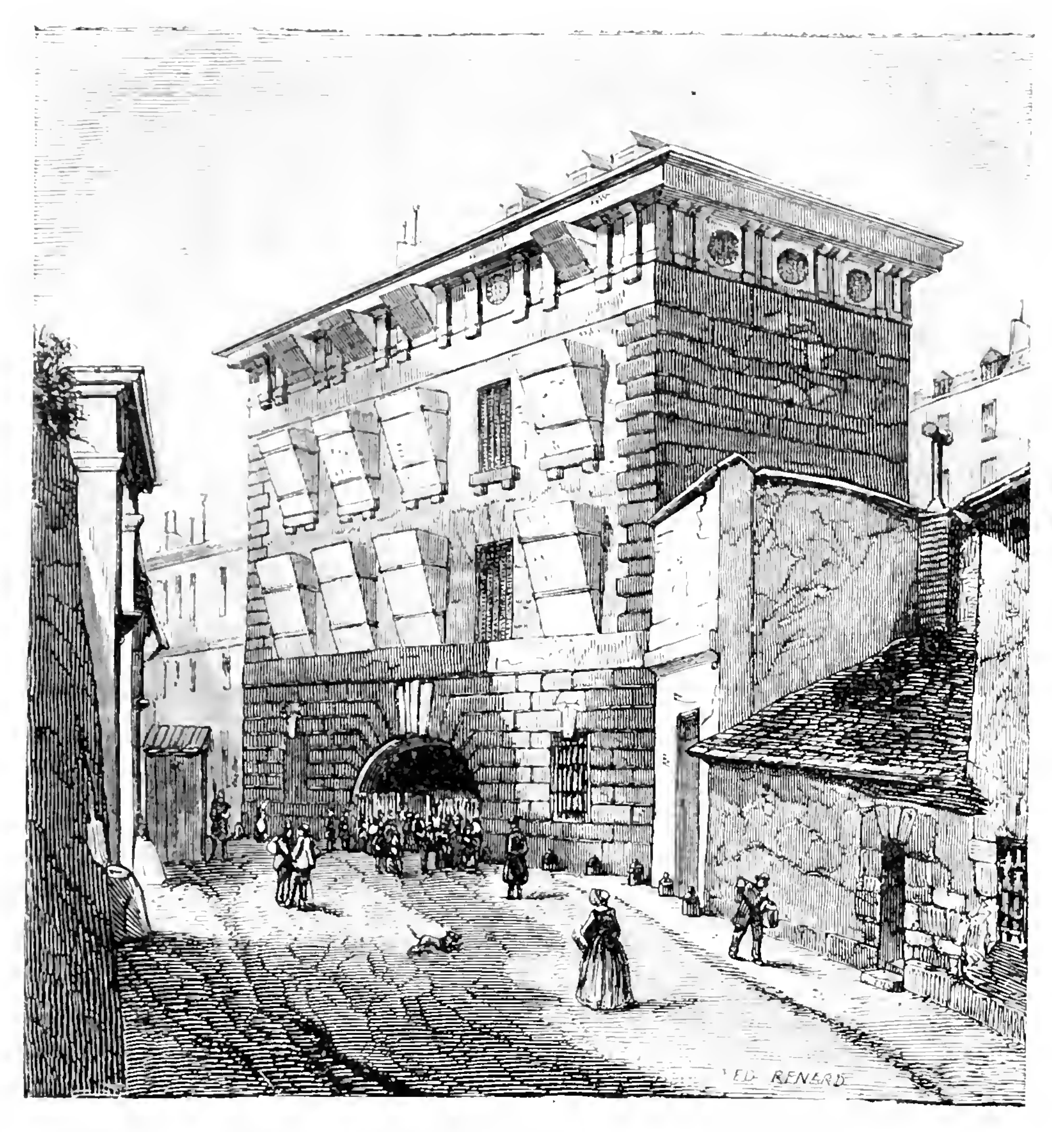
L'avenue de Ségur, ainsi nommée en l'honneur du marquis de Ségur, maréchal de France et ministre de la guerre.

L'avenue de Saxe, cédée à la ville de Paris par une loi du 19 mars 1838; elle doit son nom au maréchal de Saxe.

L'avenue de Villars, qui doit son nom au maréchal de Villars.

La place de Vauban, sa forme est demi-circulaire. Cette place (qui fut ainsi nommée en l'honneur de Sébastien le Prestre, seigneur de Vauban, maréchal de France), dans la partie traversée par l'avenue de Tourville et dans la largeur de cette avenue seulement, fut cédée à la ville de Paris, par la loi du 19 mars 1838.

Des lettres patentes du 2 septembre 1780, portent : « Il sera ouvert aux frais des sieurs Lenoir et Cie trois nouvelles rues sur le terrain qui leur appartient entre les rues Rochechouart,



Ancienne prison de la Force, rue du Roi de Sicile.

d'Enfer, la barrière Sainte-Anne et la rue Bellefond, la principale traversera ledit terrain dans toute sa longueur et s'appellera rue de Montholon (M. de Montholon était conseiller d'État alors; son hôtel était situé sur le boulevard Poissonnière); au milieu de ladite rue Montholon, sera formé un carrefour par la réunion de deux autres rues, l'une nommée rue Papillon (M. Papillon de la Ferté était commissaire des menus plaisirs du roi) qui débouchera au carrefour de ladite rue Sainte-Anne et de ladite rue d'Enfer, et l'autre nommée rue Riboutté (M. Riboutté était un des intéressés de la Compagnie Lenoir).

L'avenue des Ormeaux (20e arrondissement) fut aussi formée en 1780; c'est aujourd'hui l'avenue de Bouvines.

Des lettres patentes données à Marly le 14 octobre 1780, autorisèrent la compagnie Rebout de Villeneuve à faire construire sur l'emplacement de l'hôtel de Choiseul la salle de spectacle dont nous avons parlé, pour la comédie italienne et à former au devant une place de 400 toises de superficie. Ces lettres patentes reçurent immédiatement leur exécution, et cette place fut nommée place des Italiens. En 1852, le nom changea, et la place s'appela place Boïeldieu, en mémoire du compositeur de ce nom.

Les emprisonnements à la Bastille ne furent pas très nombreux en 1780. Les personnes incarcérées furent: le 21 janvier, un officier du roi de Sardaigne, le sieur Caffe, arrêté sur l'ordre de l'ambassadeur de ce pays; il fut reconduit à Turin le 28 février 1781. — 5 février, Frédéric Charles Place, Allemand, soupçonné d'espion-

nage, renvoyé à Francfort le 14 mars. — 15 février, Pierre Allaire, Américain, soupçonné d'espionnage, expulsé du royaume le 24 mai. — 5 avril, Victor-Claude-Antoine Robert, comte de Paradis, aventurier; Bernard Richard son secrétaire, et Madeleine Renaud, gouvernante de sa petite-fille. Paradis sortit le 15 mai 1781, avec injonction de quitter son nom, de rester en France et de ne pas approcher des ports de mer de quarante lieues. Richard sortit le 13 juillet 1780, et Madeleine Renaud le 17 avril. — 24 mai, Mme de Golleville, courtisane mêlée à des intrigues de cour, le 29 mai 1781, transférée au couvent de la Madeleine de la Flèche. — 25 mai, Jean Herbaumont, libraire aux Tuileries, vente de pamphlets; sorti le 30 juin. — 27 mai, Champson, colporteur, impression clandestine; sorti le 13 juillet — 27 septembre, Simon-Nicolas-Henri Linguet, avocat; écrits contre le gouvernement: sorti le 19 mai 1782, avec injonction de se rendre à Rethel-Mazarin. — 18 décembre, Antoine François le Tellier, écrits séditieux; le 20 avril 1781, exilé à Caen.

Il arriva le 4 février 1781, un triste événement; la fille du prévôt de Paris, Marie-Louise de Boulainvilliers, femme du vicomte de Clermont-Tonnerre, voulant se couper un morceau de pain, son couteau glissa et lui emporta le pouce de la main gauche; une hémorragie s'ensuivit, qui l'enleva en quelques heures, à l'âge de dix-neuf ans. Un magnifique service eut lieu à l'église Saint-Nicolas du Chardonnet, et un nombre considérable de personnes y assistèrent.

Nous n'avons pas encore parlé du fameux docteur allemand Mesmer, qui était arrivé à Paris au commencement de l'année 1778 et qui se présenta comme possédant un pouvoir magique lui donnant la possibilité d'opérer des guérisons miraculeuses.

Il s'était logé à l'hôtel Bouret, dans le quartier de la place Vendôme, et là, procédant avec une habileté extrême, il se posa en bienfaiteur de l'humanité et ne voulut soigner qu'un petit nombre de malades, moyennant dix louis par mois.

La doctrine du magnétisme animal, dont il était l'inventeur, fit bientôt parler de lui, et, attirés par le merveilleux, les malades affluèrent à son hôtel, et quelques cures, dues à des moyens tout naturels, produisirent une vive sensation; le nombre de ses partisans s'accrut considérablement, et ce fut alors qu'il imagina le fameux baquet magnétique qui fit courir tout Paris.

Ne pouvant plus magnétiser ses malades individuellement, en raison de leur nombre toujours croissant, il eut l'idée de les distribuer en groupes de dix à quinze personnes, auxquelles il administrait collectivement des passes; au milieu d'une salle éclairée par un demi-jour, se trouvait une cuve en bois de chêne haute d'environ 50 centimètres et ayant un diamètre de près de deux mètres. Cette cuve était fermée par un couvercle, de sorte que, vue extérieurement, elle avait l'apparence d'une table ronde. Elle était remplie d'eau jusqu'à une certaine hauteur, et contenait au fond un mélange de limaille de fer et de verre pilé. Sur ces substances étaient couchées des bouteilles pleines d'eau qui, rangées symétriquement autour de la cuve, avaient leurs goulots tournés vers le centre de celle-ci; d'autres bouteilles également pleines d'eau, mais disposées en sens inverse, partaient du centre et rayonnaient vers la circonférence. Quelquefois, pour modifier les effets attendus, on supprimait l'eau, ou bien on superposait plusieurs rangs de bouteilles. Enfin le couvercle était percé de trous par lesquels sortaient un nombre égal de tiges de fer dont une des extrémités plongeait dans l'eau, tandis que l'autre, terminée en pointe, se recourbait et était destinée à être saisie par les malades.

Ceux-ci, assis autour du baquet et tenant chacun une tige, s'en appliquait la pointe sur la partie malade et attendaient patiemment l'agent mystérieux qui devait les guérir; ils étaient reliés entre eux par une longue corde qui, partant du baquet, soi-disant réceptacle du fluide magnétique, entourait leur corps sans le serrer. Quelquefois aussi, ils formaient une seconde chaîne conductrice en se tenant par le pouce. De plus, pour qu'ils pussent entièrement participer à la communion magnétique, Mesmer les soumettait à des passes et à des attouchements. Il appuyait aussi, sur la partie de leur corps qui était le siège du mal, une baguette de fer qu'il tenait à la main et qui, entre autres propriétés, avait celle de concentrer le fluide dans sa pointe et d'en rendre ainsi les émanations plus puissantes. Enfin un harmonica placé dans un coin de la salle se faisait entendre pendant tout le temps que durait la séance.

« Les effets produits sur les malades rangés autour du baquet étaient des plus variables; les uns, et c'était ordinairement le cas de ceux qu'on magnétisait pour la première fois, n'éprouvaient rien; chez les autres, l'action magnétique se manifestait par des éclats de rire, des bâillements, des frissons ou des sueurs. Enfin ceux qui avaient déjà plus ou moins ressenti les influences du baquet étaient agités par des convulsions qui duraient quelquefois jusqu'à trois heures et qui toujours étaient d'une violence extrême. Ces convulsions, que Mesmer appelait des crises, étaient un peu longues à s'établir, mais dès qu'un patient en avait une, les autres l'imitaient successivement. Les femmes y étaient beaucoup plus sujettes que les hommes. Elles commençaient par des gémissements douloureux, accompagnés de pleurs et entrecoupés de hoquets effrayants.

Bientôt la respiration participait du râle, la face prenait un aspect cadavérique, la mort par suffocation paraissait prochaine. Tout à coup,

par une sorte de réaction suprême, les malades se ranimaient, et alors, au milieu d'éclats de rire immodérés, on les voyait se jeter à terre, se relever comme poussés par un ressort, se poursuivre, se repousser, enfin se livrer, ainsi que des énergumènes, aux mouvements les plus singuliers et les plus divers. A ce moment, Mesmer saisissait les plus furieux à bras le corps et les emportait dans une pièce voisine dite la salle des crises ou l'enfer des convulsions, dont les murs et le parquet, soigneusement matelassés et capitonnés leur permettaient de se livrer à leurs ébats sans pouvoir se blesser. Les crises étaient suivies d'un état de langueur et de rêverie qui ne disparaissait qu'au bout de plusieurs heures. Quant aux effets curatifs résultant du traitement, les uns déclaraient n'avoir éprouvé aucun soulagement, tandis que les autres, et c'était toujours les sujets les plus nerveux, ceux qui avaient passé par la salle des crises, affirmaient que, grâce au bienfaisant baquet, leurs maladies avaient disparu comme par enchantement. »

Le baquet de Mesmer eut une vogue énorme, bientôt il devint insuffisant, et Mesmer dut installer quatre appareils dans son hôtel; trois étaient destinés aux gens riches; pour ceux-là, il opérait lui-même, le quatrième était à l'usage des pauvres, et c'était le valet de Mesmer qui le suppléait.

Malgré cette pluralité d'appareils, l'hôtel devint trop exigu pour contenir la quantité de malades qui affluaient, et Mesmer transporta alors ses baquets à l'hôtel de Bullion, rue Plâtrière, dont il fit une clinique des plus somptueuses. Enfin, voulant mettre son remède à la portée des indigents qui ne pouvaient pas trouver place autour du baquet des pauvres, il disposa de ses propres mains sur le boulevard, à l'extrémité de la rue de Bondy, un arbre qui put en tenir lieu, et l'on vit des milliers de malades venir s'attacher à cet arbre et en attendre, avec une foi aussi robuste que stupide, la guérison de leurs maux.

Ce fut alors que Mesmer pensa qu'il était temps de faire servir sa renommée à sa fortune, il s'adressa au gouvernement et demanda au ministre Maurepas une terre et un château, en déclarant que s'il ne voulait pas les lui donner, il quitterait la France et ses malades. Le ministre lui offrit 30,000 livres de rente viagère. Mesmer refusa et partit; ce fut une désolation; mais un de ses disciples, le docteur Deslon, ouvrit un établissement magnétique et continua l'œuvre, ce que voyant, Mesmer se hâta de revenir et fonda le 1er octobre 1783 une société dite de l'Harmonie, sur le plan de l'institution franc-maçonnique et lui vendit son secret en exigeant de chacun des membres 100 louis, ce qui lui valut 340,000 livres (environ un million aujourd'hui). Pour être admis dans cette société, il fallait avoir vingt-cinq ans, « être d'état honnête » et de mœurs irréprochables, ne point fumer, et payer une cotisation annuelle de 60 francs. Mais une fois que Mesmer eut palpé les fonds, il garda son prétendu secret et partit de France, et Deslon put tout à son aise devenir le chef de la doctrine mesmérienne.

Retournons à l'année 1781 :

Un suicide fit scandale, celui du notaire du clergé, M. Bronod, qui se coupa le cou le 1er février. On parla aussi, quelques jours plus tard, d'une perte au jeu de 800,000 livres faite par un jeune homme nommé de la Haye, dans la maison de M. de Genlis, et ce fut M. de Fénelon qui lui gagna une bonne partie de cette somme; ces faits et quelques autres appelèrent l'attention du Parlement, qui manda les gens du roi du Châtelet et leur ordonna de faire des enquêtes à ce propos et aussi sur les différentes banqueroutes qu'il y avait eu à Paris depuis cinq ou six mois, et dont les conséquences avaient été déplorables.

A l'occasion des suicides qui se multipliaient, il était question, pour en arrêter l'essor, de remettre en vigueur les anciennes lois qui suppliciaient les cadavres des suicidés, cependant cette motion ne fut pas adoptée et, l'on se contenta de sévir contre ceux qui donnaient à jouer; les pertes de jeu étant les principales causes des sinistres financiers qui se produisaient, et le 13 février il y eut à l'assemblée des chambres une dénonciation des maisons de jeu publiques, et le lieutenant de police y lut un mémoire par lequel il n'hésitait pas à déclarer que, malgré les bénéfices considérables que l'administration tirait de ces maisons, elles faisaient infiniment plus de mal que de bien.

La question était importante; les princes et les pairs furent invités à venir prendre leur place au Parlement à huitaine, c'est-à-dire le 20, de façon qu'on pût prendre une décision sérieuse; on disait même que le comte d'Artois avait l'intention d'établir une maison de jeu dans le jeu de paume qu'il venait de faire bâtir sur le boulevard du Temple; bref, on sentait le besoin de réglementer la matière. Une brochure fut publiée, et enfin l'assemblée du Parlement eut lieu le 20, avec les princes du sang et un certain nombre de pairs. La discussion fut vive, et il fut rendu un arrêt des plus rigoureux, non seulement contre les banquiers, mais encore contre les propriétaires des maisons où se tenaient les tripots, et les ministres étrangers s'y trouvaient invités à s'engager d'honneur à ne plus jouer.

Mais il fallait l'agrément du roi pour que cet arrêt pût être exécuté; en attendant, les banquiers de la reine furent réformés.

Le premier président alla porter le texte de l'arrêt au roi, mais Louis XVI se réserva de statuer et de faire connaître ses volontés.

Enfin, le 1er mars, une déclaration du roi renouvela les édits, ordonnances, arrêts et règlements rendus contre les jeux et réputa jeux prohibés tous ceux à chances inégales. Défenses

furent faites « à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient de s'assembler en aucuns lieux privilégiés ou non privilégiés pour jouer auxdits jeux prohibés. Les commissaires au Châtelet et les officiers de police sont tenus de veiller à ce qu'on ne contrevienne point à ces défenses dans la capitale. La première fois, les banquiers contrevenans seront condamnés à 3,000 livres d'amende et les joueurs en 1,000 livres payables par corps. En cas de récidive, amende du double et ensuite les convaincus punis suivant la rigueur des ordonnances et de peines afflictives ou infamantes. Ceux qui auront prêté ou loué sciemment leur maison aux joueurs, condamnés en 10,000 livres d'amende. »

Dans la nuit du 27 au 28 février 1781, il y eut une tempête si forte à Paris et dans les environs que les rues furent jonchées de cheminées et de toits enlevés par le vent; dans les jardins des Tuileries et du Luxembourg, plusieurs arbres de première grosseur furent déracinés ou coupés par le milieu, et pour donner une idée de l'intensité de cette tempête, il suffira d'ajouter que le vent jeta bas la grande grille du château de Versailles.

Une aventure assez plaisante réjouit les Parisiens : le 1er mars, un monsieur de la Frenaye, ancien notaire, rencontra dans la rue un gamin faisant d'inutiles efforts pour charger sur son dos une énorme sacoche qui était à terre ; M. de la Frenaye posa sur une borne sa canne et son chapeau et se mit en devoir d'aider le gamin, mais alors la sacoche s'ouvrit et une grêle de cailloux tomba sur les jambes de l'ex-tabellion, tandis que des rires et des huées l'assaillaient. On était en temps de carnaval, le plus sage était d'accepter la plaisanterie, mais notre homme ne fut pas de cet avis; il se fâcha et, reprenant sa canne et son chapeau, il courut après le gamin qui se réfugia chez un parfumeur.

La Frenaye furieux l'y poursuivit et voulut l'y frapper, mais un garçon parfumeur, Suisse d'origine, et qui pilait, s'y opposa et flanqua à l'irascible ancien notaire une magnifique paire de soufflets.

Bientôt la foule s'amassa, le parfumeur arriva, les passants firent irruption dans la boutique, et des cris : A la garde retentirent; on crut à un commencement d'émeute, la garde arriva, elle ne réussit pas à calmer les esprits, et il fallut qu'un officier de police vînt mettre le holà.

Enfin, après de longs débats, M. de la Frenaye se vit contraint à payer 15 livres au commissaire pour sa vacation et rentra chez lui poursuivi par la foule qui l'accabla d'injures.

Les princes du sang avaient souvent besoin d'argent; le duc de Chartres imagina, malgré la réclamation des propriétaires réunis des maisons donnant sur le Palais-Royal, de convertir son jardin en une sorte de foire permanente ou d'enclos privilégié, et le 6 avril, il y eut une séance au Palais-Royal à ce sujet, le comte de Vaudreuil, conseiller d'État, le comte de Talaru et le marquis de Voyer s'y étant rendus à l'heure indiquée, sur la convocation du duc qui voulait bien entendre les représentations qu'ils avaient à lui adresser au nom des propriétaires. Le prince, après s'être fait longtemps attendre, arriva en robe de chambre, sans bas et sans culotte; la discussion fut vive, le duc se retranchant toujours sur son besoin d'argent. M. de Voyer, outré, finit par lui répondre :

— Monseigneur, nous en avons, non pas pour vous le donner, mais pour nous défendre.

La conversation en resta là, et les mandataires des propriétaires résolurent d'en référer au roi.

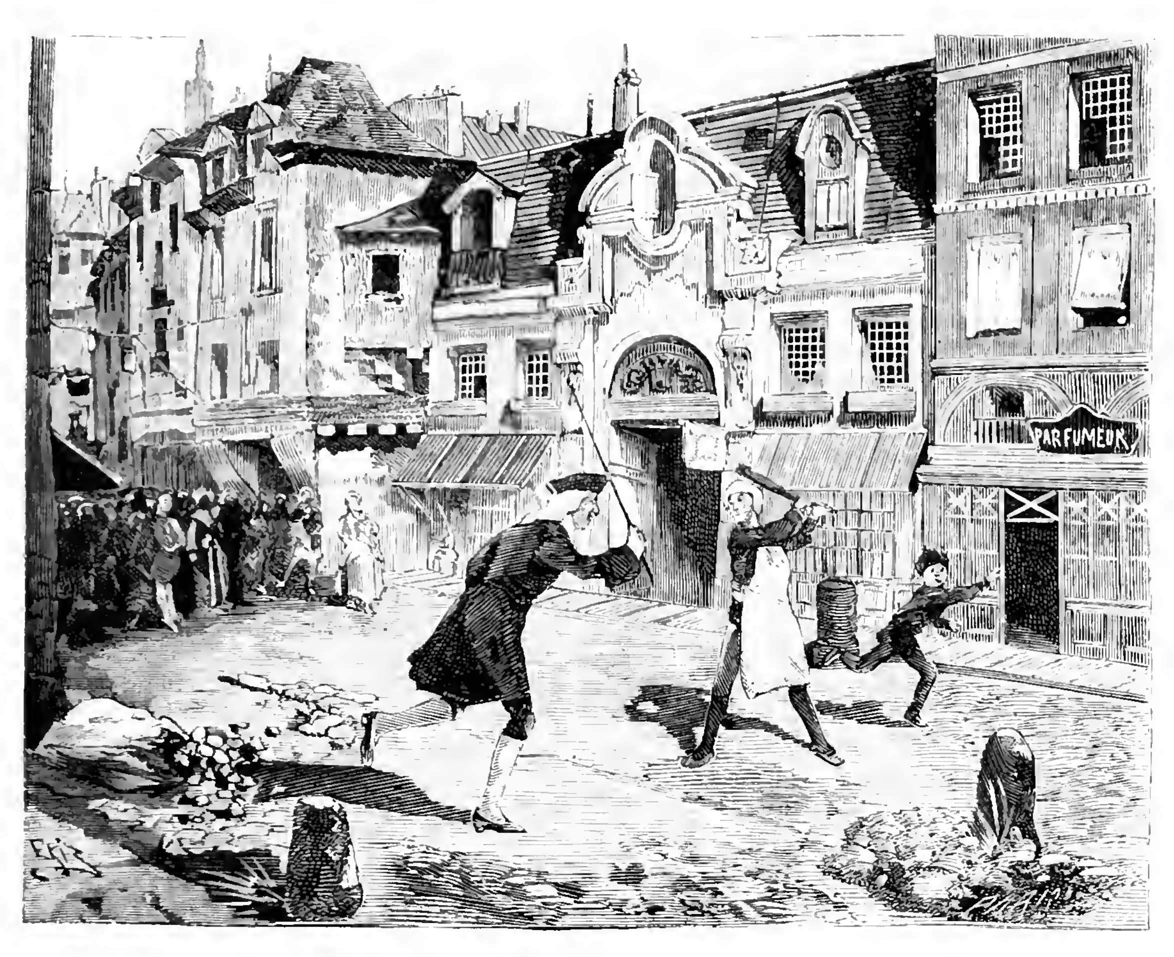
On sait que le roi accorda au duc des lettres patentes, l'autorisant à faire de son palais ce que bon lui semblait, mais les propriétaires plaidèrent contre lui. C'était le fameux avocat Gerbier qui portait la parole pour eux, et le public prenait grand intérêt à cette affaire; en attendant sa solution, chaque nuit des placards injurieux étaient affichés clandestinement dans le Palais-Royal, et le lendemain on se donnait rendez-vous pour les lire à haute voix.

Cependant l'affaire ne fut pas plaidée, le Parlement enregistra les lettres patentes, et le duc de Chartres put faire disposer le Palais-Royal tel qu'il est aujourd'hui, ainsi que nous l'avons dit, et ce ne fut ni une foire ni un enclos privilégié qui y fut établi, mais de magnifiques galeries occupées par de brillants magasins qui n'ont cessé d'être fréquentés, surtout par les provinciaux qui continuent de préférence à s'y approvisionner de bijouterie. Nous aurons d'ailleurs de nombreuses occasions d'y revenir, le Palais-Royal étant appelé à devenir le véritable centre du Paris de la Révolution, de l'Empire et de la Restauration.

Le 17 avril, « suivant une cérémonie ridicule et même indécente, mais qu'on conservoit à cause de son ancienneté, la nuit du jeudi au vendredi Saint, on exorcisoit à la sainte chapelle de prétendus possédés. Ce spectacle dégoûtant et horrible par l'espèce d'individus qui s'y présentoient, attiroit beaucoup de curieux ; enfin, cette année, on a supprimé la cérémonie ; le peuple, qui n'étoit pas instruit des nouveaux ordres, s'est présenté en foule, à l'ordinaire ; il a vu des gardes qui l'ont repoussé ; dans le nombre il y a eu des mutins qui n'ont pas trouvé cela bon ; il y a eu des épées tirées, et un soldat a été blessé, ce qui a donné lieu d'arrêter deux quidams qu'on a conduits au corps de garde. »

Il se trouva que ces deux « quidams » étaient un comte et un duc, tous deux frères, et les fils d'un maréchal de France « déjà très tarés et regardés comme de fort mauvais sujets. »

On dut les relâcher « mais cela ne contribua pas à rétablir leur réputation ».



M. de la Frenaye courut après le gamin, qui se réfugia chez le parfumeur. (Page 16, col. 1.)

Quoi qu'il en soit, l'exorcisation des possédés n'eut plus lieu, et cette singulière cérémonie dont « la philosophie et l'honnêteté publique gémissoient depuis si longtems, des indécences qui se commettoient dans l'église à cette occasion », fut supprimée définitivement.

Les *Souvenirs du marquis de Valfons* donnent les détails du duel qui eut lieu au mois de juin entre le comte d'Artois et le duc de Bourbon, duel qui fit grand scandale à Paris :

Le jour du bal de l'Opéra, M. le comte d'Artois, démasqué et suivi du chevalier de Crussol, son capitaine des gardes, eut une discussion fort vive avec une femme masquée, au point que M. le comte d'Artois porta la main sur le masque de la femme, le pressa vivement sur son nez et, en l'arrachant, reconnut madame la duchesse de Bourbon, fille du duc d'Orléans, sœur du duc de Chartres.

Cette aventure fit le plus grand bruit ; le lendemain le chevalier de Crussol demanda une audience au roi ; il resta en tête à tête avec lui trois quarts d'heure, qui furent employés à rendre un compte très circonstancié de tout et à chercher à parer aux suites inévitables de l'événement ; le roi s'était contenté de dire : nous verrons demain, mais c'était le sujet de conversation de tout Paris, et le duc de Bourbon disait hautement en public qu'il vengerait l'honneur de sa femme.

Quatorze jours se passèrent ; enfin le chevalier de Crussol ayant su que le duc de Bourbon devait se trouver le lendemain au bois de Boulogne, espérant y trouver le comte d'Artois, proposa à ce prince d'aller en voiture au même lieu où il pourrait aller chasser le daim.

Le lendemain, ils prirent chacun un couteau de chasse et se mirent tête à tête dans la voiture du chevalier de Crussol. Au tournant de la grande avenue de Versailles, le comte d'Artois aperçut une épée sur le devant du carrosse à sa gauche ; il demanda ce que c'était :

— C'est mon épée, dit le chevalier.

— Et pourquoi en avez-vous une ici ?

— C'est qu'il y a huit jours, j'ai eu une discussion très vive avec quelqu'un qui peut vouloir

m'en demander raison, et je ne veux pas être sans armes.

Le comte d'Artois, regardant à sa droite, y aperçut une autre épée.

— Et celle là à qui est-elle?

— A vous, monseigneur.

— Et pourquoi?

— C'est que vous avez aussi une affaire avec M. le duc de Bourbon, qui vous cherche, et s'il vous trouve, il faut avoir de quoi lui répondre.

Et il lui raconta les propos qui se tenaient publiquement et lui fit comprendre combien il était nécessaire qu'il se prêtât à une réparation que le duc de Bourbon voulait et était en droit d'exiger.

Le comte d'Artois répondit alors gaiement:

— Sûrement je ne m'y refuserai pas.

A peine entré au bois de Boulogne, ils rencontrèrent du monde à cheval, et le chevalier de Crussol dit :

— C'est la livrée de Condé, peut-être M. le duc de Bourbon y est il.

— Oui, répondit le comte d'Artois, je l'aperçois.

Et, sautant à bas de la voiture, il alla au-devant de lui ; ils s'écartèrent aussitôt tous deux. M. de Vibraye était derrière le duc de Bourbon à dix pas ; le chevalier de Crussol tout à côté du comte d'Artois, à qui il avait donné son épée, que le prince mit à la main, vis-à-vis du duc de Bourbon, poussant très vigoureusement, mais le duc parait avec adresse. Au bout de deux minutes, le chevalier de Crussol se mit entre eux, leur disant que c'était assez, et que la satisfaction était complète. Le comte d'Artois monta à cheval et vint au galop au Palais-Bourbon voir la duchesse, il lui fit une sorte d'excuse et retourna dîner chez M. de Besenval, à Paris.

Ce singulier duel ne ressemblait guère à ceux que les gentilshommes se livraient sous Louis XIII ; mais autres temps autres mœurs, et Paris, en apprenant la façon dont les deux princes avaient « croisé le fer », en plaisanta volontiers : l'honneur était sauf!

Ce n'étaient pas des coups d'épée, mais bien des coups de bâton que recevait parfois un vieux chevalier de Saint-Louis, bien connu des femmes de Paris, qui se hâtaient de fuir dès qu'elles l'apercevaient soit dans les rues, soit dans les promenades publiques, et particulièrement au Palais-Royal.

Ce vieux maniaque, qu'il était facile de reconnaître à sa rouge trogne, à ses cheveux blancs et à sa croix de Saint-Louis, attachée à un habit blanc couvert de taches, était désigné sous le nom du chevalier Tape-c... ; son occupation journalière était de se promener par la ville et de frapper furtivement le derrière de chaque femme qu'il rencontrait ; une de ses mains était toujours armée d'une canne qu'il agitait, et l'autre, placée derrière son dos, était destinée à l'exécution de ses coups inattendus.

Les femmes tapées ne manquaient point de se plaindre ou de lui adresser des injures, et lorsqu'il s'adressait à une femme accompagnée d'un cavalier, ce n'était pas seulement des reproches ou des injures qu'il recevait, mais des coups de canne sur les épaules qui eussent dû le guérir de l'inconvenante manie qu'il avait ; il acceptait les épithètes, les coups de poing et la bastonnade avec la même résignation et sans se plaindre, sans souffler mot ; il se contentait de s'éloigner paisiblement sans tourner la tête et comme, après tout, c'était un vieillard, il eût été bien difficile d'avoir une affaire avec lui, et l'homme qui lui avait caressé les épaules à coups de canne le laissait volontiers partir en se flattant que ce traitement un peu rude le corrigerait. Mais il n'en était rien, il recommençait le lendemain.

On imagina d'établir à Paris en 1781 des combats de taureaux calqués sur ceux en vogue en Espagne, et bien que la police, instruite du projet, eût fait défense aux entrepreneurs de ce spectacle d'y donner suite, le 16 avril, un combat de taureaux eut lieu ; mais pour éviter tout accident, on avait pris la précaution de saigner à blanc le taureau, de sorte que, lorsqu'il entra dans l'arène, c'était à peine s'il avait la force de se soutenir; les toréadors en eurent facilement raison, mais ce spectacle, qui offrait d'ailleurs très peu d'intérêt, ne passionna pas le public, et il ne se renouvela pas.

Cependant, comme on avait fait la dépense d'un cirque (il se trouvait situé sur la route de Pantin, hors la barrière Saint-Martin), il fallut bien l'utiliser, et si l'autorité n'avait pas voulu consentir à l'établissement d'un combat de taureaux, elle toléra les combats de chiens et d'autres animaux, et bientôt ce spectacle dégoûtant fit les délices d'une certaine partie du peuple parisien, qui accourait dans « cette enceinte pauvre et délabrée avec de grosses portes grossières et une vaste cour garnie de molosses jeunes et vieux, les yeux rouges, la bouche écumante, de cette écume blanchâtre qui descend lentement à travers les lèvres livides. » — C'est J. Janin qui s'exprime ainsi, en parlant du lieu où se passait le combat, qui a donné son nom à tout un quartier de Paris, peu de temps après son installation. On l'avait transporté un peu plus près, à l'angle de la rue de Meaux actuelle et en face de la rue Grange-aux-Belles, c'était une laide et puante barraque avec une rangée de premières loges à 3 francs, toujours vides, des secondes places à 1 franc et des troisièmes à 15 sous. — Celles-ci étaient toujours occupées. « Les luttes à mort, dit l'auteur de *Paris nouveau*, n'avaient lieu que les jours de grandes fêtes ; ces solennités se terminaient ordinairement par un feu d'artifice ; plus tard, après l'invention des aérostats, on

faisait partir un ballon avec un chien dans une nacelle. On faisait battre aussi dans l'arène des chiens contre des sangliers, contre des loups, etc.; d'autres fois c'était une bataille entre des chiens et un âne, auquel on avait attaché un singe sur le dos, lutte désespérée où le pauvre baudet, avant de mourir sous les morsures de ses adversaires, avait à endurer les blessures faites par le quadrumane aux abois pour se cramponner après lui. Souvent encore, c'était une lutte entre chiens, avec des paris engagés pour l'un ou pour l'autre des combattants, mais presque toujours, quand ceux-ci avaient fini, les parieurs se prenaient de mots et s'empoignaient à leur tour. »

Les gens qui achetaient des chiens de défense et de garde les accoutumaient au danger, en les faisant combattre contre les animaux du cirque du combat.

Une des étoiles de cette arène fétide était un vieil ours appelé Carpolin; il avait résisté à bien des assauts, et, malgré sa muselière, il se débarrassait encore assez facilement des groupes de mâtins pendus à son cuir couvert de cicatrices. On le mordait à pleins crocs le vaillant Carpolin, mais il décousait à pleines griffes les panses des molosses assez audacieux pour s'attaquer à lui, et chaque fois que le sang coulait de part ou d'autre, chaque fois que le vieil athlète grognait de douleur, ou que ses adversaires hurlaient de désespoir en perdant leurs entrailles sur le sable, la foule charmée applaudissait.

En 1833, ce spectacle hideux fut supprimé, et plus tard, sur l'emplacement du cirque, s'élevèrent les remises, les écuries et les magasin de l'entreprise générale des voitures de place.

M. Necker, directeur général des finances, depuis le 29 juin 1777, avait été disgracié dans les premiers jours de mai, et les Parisiens, qui avaient apprécié l'honnêteté de sa conduite pendant tout le temps qu'il avait été au pouvoir, manifestaient hautement les regrets qu'ils éprouvaient de sa retraite forcée, et le dimanche où la nouvelle s'en répandit, on jouait à la Comédie française *la Partie de chasse de Henri IV* : quand l'acteur chargé du rôle du roi, s'écria : « Les malheureux, ils m'ont trompé »! une voix du parterre répondit : « Oui ! oui ! » et à l'instant toute la salle répéta : « Oui ! » et ce tumulte se reproduisit plusieurs fois pendant la représentation.

Le lieutenant de police s'émut du fait et manda une députation des comédiens pour se renseigner. Ceux-ci lui assurèrent qu'ils n'étaient pour rien dans la manifestation, et que la pièce était depuis huit jours indiquée pour être jouée ce jour-là.

A l'Opéra il y eut aussi quelques protestations contre le renvoi de M. Necker.

C'était M. Joly de Fleury qui le remplaçait au ministère, ou plutôt au contrôle général des finances.

On manifesta encore à la Comédie le 25 mai, alors qu'on jouait *le Misanthrope;* au reste, les Parisiens affectionnaient ce genre de protestation; il y en eut une au Luxembourg à propos d'une mode nouvelle : la vicomtesse de Jancours avait imaginé de se vêtir d'une robe dite *lévite à queue de singe*, c'est-à-dire pourvue d'une queue très longue et toute tortillée; tous les promeneurs se mirent à la suivre, quelques-uns la huèrent et il fallut que les Suisses de Monsieur s'en mêlassent et vinssent disperser la foule.

Marie-Thérèse, impératrice d'Autriche, mère de Marie-Antoinette, étant morte, un service funèbre fut célébré à Notre-Dame le 29 mai, et on lui éleva un catafalque qui était un véritable monument; il était élevé sur une base composée de six degrés, nombre prescrit pour les têtes couronnées et orné de huit bas-reliefs rappelant les principaux faits de la vie de cette princesse; ce fut Mgr. de Thémines, évêque de Blois, qui prononça l'oraison funèbre; nous ne rapporterons pas les détails de cette cérémonie que nos lecteurs connaissent, nous dirons seulement que toute cette pompe fut exécutée sous les ordres du maréchal duc de Richelieu, gentilhomme de la chambre, et conduit par M. de la Ferté, commissaire général de la maison du roi.

Une foule énorme emplit l'église et stationna tout le jour dans les environs.

Le 8 juin, un incendie terrible consuma entièrement la salle de l'Opéra.

Le spectacle se terminait, on représentait le dernier ballet d'*Orphée*, lorsque le maître de ballet Dauberval s'aperçut que le feu était dans les frises; il se hâta, sans rien dire, de faire aussitôt cesser le ballet, et baisser le rideau, de façon que le public put sortir sans s'apercevoir que le feu était au théâtre.

On trouva bien que le ballet, ordinairement fort long, se terminait ce jour-là bien brusquement, mais enfin on sortit, et à peine les derniers spectateurs quittèrent-ils l'Opéra, que les flammes s'élevèrent de tous côtés; on courut aux réservoirs, mais il parait que c'est de tradition à l'Opéra, les réservoirs étaient aussi vides qu'ils le furent lors de l'incendie de 1873.

Tout secours devint alors inutile, et ceux qui étaient encore dans les couloirs de sortie, apercevant une épaisse fumée, s'empressèrent de s'enfuir en criant : « Au feu. »

L'incendie gagna toute la salle, à une vapeur noire et épaisse succéda une colonne de feu « à plus de trois cents pieds. » La charpente de l'édifice s'écroula vers neuf heures et demie. Par bonheur il pleuvait; le vent était faible, en sorte que, quoique le feu eût pris à plusieurs reprises aux combles des bâtiments de la cour des fontaines et à ceux du grand escalier, les pompiers parvinrent à empêcher que ces bâtiments brûlassent.

Quant à l'Opéra, il ne resta que les gros murs. Le feu durait encore le lendemain.

On trouva onze cadavres dans les décombres, et ils étaient tellement carbonisés qu'il fut impossible de les reconnaître.

Le lieutenant de police les fit tous transporter à la morgue et dans l'église Saint-Honoré.

Bien que l'intérieur de la salle fût entièrement brûlé, à peine s'apercevait-on de l'événement du côté de la rue Saint-Honoré : la façade était restée debout ; « ce feu formoit un spectacle horrible, et dans les rues adjacentes et même un peu éloignées, c'étoit une pluie d'étincelles pendant plusieurs heures. Dans les premiers moments où le peuple n'étoit pas instruit de la cause, il croyoit que c'étoit les étoiles qui se détachoient du firmament.

« Le plus extraordinaire, c'est qu'il passe pour constant qu'il n'y avoit pas une goutte d'eau dans le réservoir de l'Opéra, et que si l'on avoit pu jeter sur-le-champ quelques seaux d'eau, on auroit pu prévenir cette catastrophe, et l'incendie n'auroit été rien. »

Et les *Mémoires secrets* ajoutent à la date du 13 juin : « On confirme que l'incendie de l'Opéra n'a fait autant de progrès que parce qu'il n'y avoit point d'eau, et que les secours ont été trop lents. Le roi lui-même, lorsque M. Amelot vint lui annoncer le vendredi soir cette fâcheuse catastrophe, fit cette judicieuse observation, et le ministre rendit à Sa Majesté les excuses qu'on lui avoit données. Quoi qu'il en soit, comme c'est toujours après le mal qu'on songe au remède, on doit demain exécuter à la Comédie italienne la manœuvre d'une pompe qu'on regarde comme infaillible en pareil cas. »

En effet, le 14, eut lieu en présence du prévôt des marchands, du lieutenant de police et du comte d'Angivilliers, l'exercice de cette pompe qui tirait de l'eau d'un vaste réservoir pratiqué sous le corps de garde de la rue Mauconseil, et qui agissait intérieurement et extérieurement au premier coup de sonnette.

L'expérience réussit pleinement, il n'y eut que 22 secondes d'intervalle entre le moment du signal et celui de l'effet. Tous les spectateurs furent enchantés de la précision de la machine.

Il est vrai qu'il y avait de l'eau dans le réservoir; sans cela, malgré la précision de la machine, elle eût été absolument inutile.

Le même jour, deux enterrements des victimes eurent lieu : l'un comportait les douze cadavres découverts dans les décombres, et l'autre neuf que l'on avait trouvés dans différents endroits.

Comme, parmi ces cadavres, il en était plusieurs de danseurs morts pour ainsi dire *in flagrante delicto*, ainsi que le prétendit l'archevêque, ce prélat avait exprimé le vœu qu'on les privât de la sépulture chrétienne; mais le curé de Saint-Eustache, qui se doutait de la chose, se hâta de procéder à l'inhumation, de façon que lorsque l'archevêque se fut décidé à envoyer la défense d'inhumer, elle arriva trop tard.

Au mois de juin un auteur de pièces jouées sur les théâtres du boulevard, M. de Pleinchesne imagina, pour la foire Saint-Laurent, une sorte de Wauxhall d'une espèce particulière, qu'il nomma une redoute chinoise ; cet établissement s'ouvrit le 28 juin. « On y trouve un jeu de bague inscrit, et tournant dans une pagode ou temple chinois; une escarpolette orientale ; un restaurateur placé dans un camp asiatique, un café d'un genre absolument neuf ; c'est une véritable caverne, très vaste, et où la plus grande fraîcheur n'est due qu'à l'imitation exacte des formes et des effets de la nature.

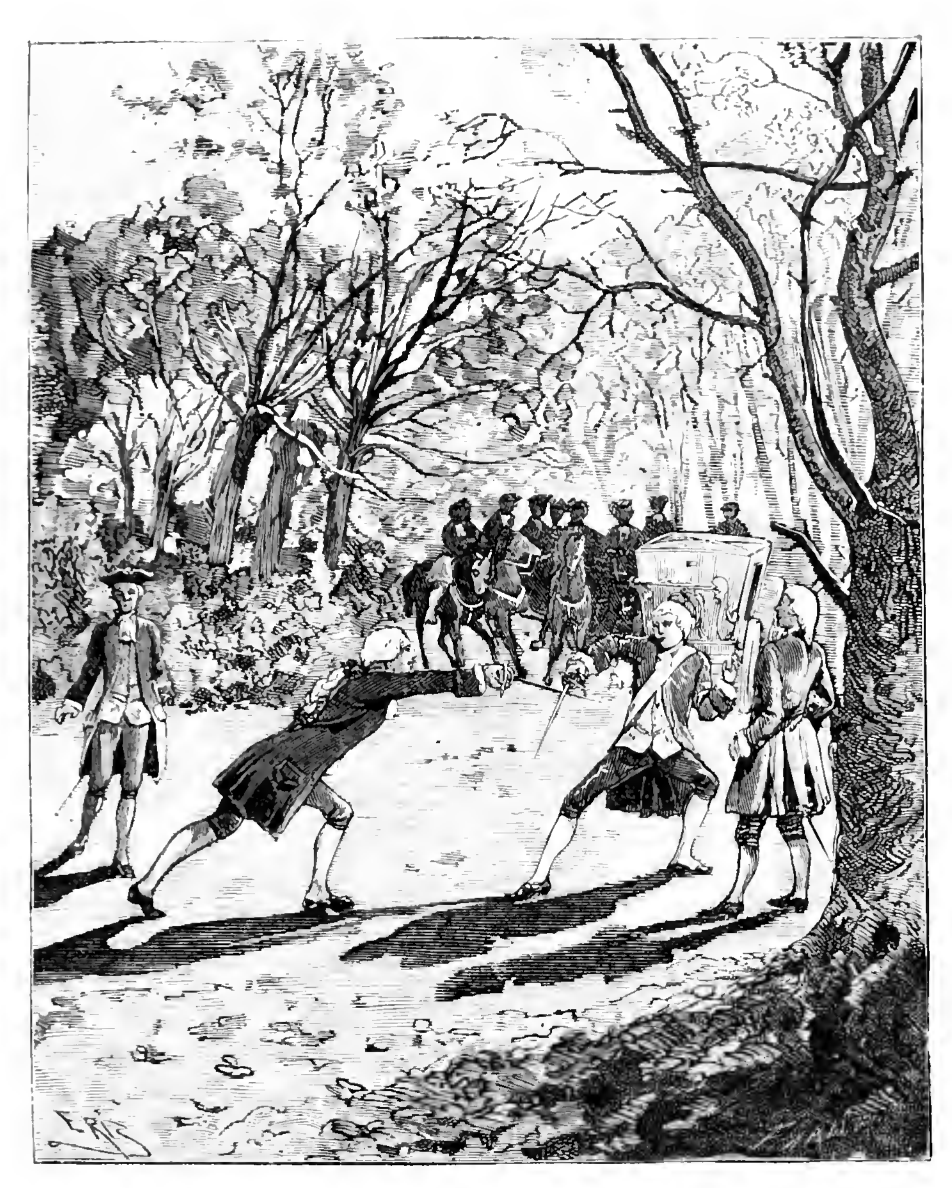
« Le sallon de danse offre le plus grand morceau d'architecture chinoise qui ait été encore exécuté en France. Le plafond surtout s'est fait remarquer tant par la richesse de ses couleurs que par une collection de vingt-quatre tableaux exécutés sur les dessins de Boucher. C'est dans la cour, ou jardin, que l'on trouve les jeux annoncés, tous variés et dans le costume chinois. Cet ouvrage est exécuté sur les dessins de M. Munich, peintre, et la construction a été dirigée par M. Melan, architecte. La seule chose qu'on ait critiquée, c'est l'illumination qui ne produisoit pas assez d'effet, à cause des lanternes chinoises fermées par des verres mats, très favorables à la peinture, mais peu propres au jet des lumières.»

Le lieutenant de police, qui avait fait rouvrir la foire Saint-Laurent, et qui tenait à lui rendre la vogue qu'elle avait eue précédemment, s'était déclaré le protecteur de la redoute chinoise. La foule y accourut, particulièrement les femmes légères — et les autres, même les femmes de qualité, les imitèrent.

A propos de femmes de qualité, une d'elles, la comtesse de Coustans, eut un procès qui amusa Paris; cette dame logeait chez un magistrat et, ne le payant pas, avait été poursuivie en justice; elle cassa tous les meubles et les détériora de façon qu'ils ne pussent plus servir, et quelques personnages de la cour l'aidèrent dans cette besogne malhonnête. Le 18 juillet intervint un arrêt qui « enjoint au chevalier de la Grange et à Bonnier de Saint-Côme d'être plus circonspects à l'avenir. Fait défense à la comtesse de Coustans, au nommé Corbin, ci-devant son cocher, et au comte de Lowendal de récidiver, condamne toutes les parties adverses solidairement et par corps à payer au président de Chavaudon tout ce qui lui est dû, et chacun en 50 livres de dommages-intérêts applicables, du consentement du président, au pain des prisonniers, etc. »

Cinquante livres chacun pour remplacer le mobilier brisé! il faut croire que ce mobilier était d'une grande simplicité.

Dès que le duc de Chartres eut mis les ouvriers



Le prince poussait vigoureusement, mais le duc parait avec adresse. (Page 18, col. 1.)

au Palais-Royal pour le transformer, les promeneurs habituels de ce jardin émigrèrent à celui des Tuileries qui prit une animation singulière; le 8 août, un jeune homme y parut en habit veste et culotte couleur merde d'oie; il avait la bourse de cheveux et les souliers de la même couleur et était poudré de même; la présence de cet original occasionna un tel tumulte que les Suisses durent l'expulser du jardin royal, ainsi qu'une femme en lévite qui tenait son chapeau à la main et s'en servait à la manière des hommes pour saluer les gens de sa connaissance.

En attendant qu'on pût reconstruire une autre salle pour l'Opéra, il fut question d'en établir une dans le genre des salles foraines, et jusque là il fut décidé qu'on exécuterait des concerts français dans la salle du concert spirituel; ce fut aux dépens du roi que durent s'élever les deux salles, et ce fut lui qui indemnisa les propriétaires de loges à l'année, qui ne pouvaient plus jouir de leur abonnement.

On dut d'abord construire la salle provisoire auprès de la porte Saint-Martin, où se trouvait autrefois le magasin de la ville, mais bientôt ce projet changea, et l'on donna l'ordre aux comédiens de la Comédie française de se préparer à occuper pour Pâques leur nouvelle salle et à vider celle des Tuileries, de façon à pouvoir y transporter l'Opéra; en attendant, il fut décidé que les artistes de l'Opéra donneraient des frag-

ments d'opéra sur le théâtre des Menus-Plaisirs, situé faubourg Poissonnière. Tous ces artistes avaient reçu la défense de sortir de Paris sans congé, le gouvernement ayant déclaré que leurs appointements continueraient à être payés. A la fin de juillet, on revint au projet de bâtir une salle sur le boulevard, près la porte Saint-Martin, et l'architecte le Noir s'engagea, moyennant la somme de 200,000 livres, à construire une salle complète à quatre rangs de loges, et de la livrer le 5 octobre suivant, et il stipula un dédit de 24,000 livres pour le cas où la salle ne serait pas prête à cette date.

L'architecte fit travailler la nuit à la construction de la salle qu'il s'était engagé à bâtir, et il obtint, sous forme de supplément de prix, le privilège de la direction de ce théâtre pendant dix années, à partir du jour où l'Opéra serait transporté à sa destination; mais ce privilège ne comportait que le droit de donner des fêtes publiques.

Les travaux furent poussés avec une si grande activité qu'on y travaillait « même les fêtes de vierge, au grand scandale des fidèles», mais le bruit se répandit dans le public que la nouvelle salle ne serait pas solide, et l'architecte dut publier une lettre pour rassurer les gens; il y déclarait que le théâtre, qui avait moins de longueur que l'Opéra brûlé, serait de 20 pieds plus large, qu'un vaste réservoir serait placé sous l'orchestre, que les deux corridors de droite et de gauche assureraient la sortie du parterre par six issues. Que toutes les portes s'ouvraient en dehors; celles des loges à chaque étage par deux cordons placés au centre, et d'un seul coup par le moyen d'un ressort, qu'il y aurait sept escaliers et un ventilateur pour renouveler l'air.

Tout cela était bien de nature à exciter la curiosité publique, mais les critiques et les dénigrements allaient leur train, et nous lisons dans les *Mémoires secrets*, à la date du 28 septembre : « Indépendamment de la première mise dehors qu'exige la construction de la salle provisoire de l'Opéra, elle entraîne, dans l'emplacement où elle est, des dépenses accessoires qui ne sont pas petites : comme d'acheter les maisons circonvoisines pour les foyers, magasins et autres logemens des acteurs et actrices, comme de prolonger la rue de Bondy et de l'ouvrir à la barrière du Temple, comme de réparer une portion des boulevards, et de paver à neuf tout le terre-plein aux environs de ce spectacle, d'y établir des bornes; comme d'illuminer tous les boulevards par des réverbères... »

Quoi qu'il en soit, l'architecte qui avait bâti la salle en soixante-quinze jours, était prêt au jour dit, mais l'ouverture dut en être retardée. Messieurs de la chambre de la maçonnerie vinrent faire la visite du bâtiment et furent d'avis qu'il y avait un défaut de solidité du côté de la rue de Bondy, dont un vieux mur conservé fut jugé insuffisant pour supporter la surcharge de l'édifice. En conséquence, il fallut construire dans cette partie une galerie avancée pour donner plus de soutien au mur; cependant le 22 octobre, bien que les travaux intérieurs ne fussent pas complètement achevés, on répéta sur le nouveau théâtre un acte d'*Adèle de Ponthieu*, opéra de Piccini.

Mais les craintes subsistaient toujours, et le lieutenant général de police provoqua, le jeudi 25 octobre, une visite générale de la salle par cinq architectes; lui-même fut présent à l'inspection et en surveilla les détails. Il n'y avait aucun danger à craindre.

L'ouverture eut lieu enfin le 27 octobre, nous allons y revenir, mais il nous faut expliquer comment cette salle, qui fut plus tard le théâtre de la Porte-Saint-Martin, fut inaugurée par une représentation gratuite.

Le 22 octobre, le bureau de la ville reçut un premier courrier à une heure trois quarts de relevée, annonçant que la reine venait de ressentir les douleurs de l'enfantement; à deux heures un quart, un second apportait la nouvelle de la naissance d'un dauphin.

Il serait difficile de se rendre compte du sentiment de joie universel que fit éprouver cette nouvelle qu'on croyait assurer l'avenir de la France.

Immédiatement le canon fut tiré, le tocsin du palais et celui de la ville sonnèrent; à six heures du soir, le prévôt des marchands, à la tête des officiers municipaux, fit une procession autour d'un feu de joie élevé sur la place de Grève, tandis qu'une nouvelle salve d'artillerie tonnait.

Une ordonnance fut rendue prescrivant une illumination pendant trois jours; elle fut générale, et pendant ces trois jours il y eut des distributions de pain, de vin et de cervelas et des orchestres en permanence à la grève.

Et les *Te Deum* se succédèrent sans interruptions; dès le 23, la chambre des comptes en fit chanter un à la Sainte-Chapelle, et toutes les autres cours l'imitèrent; les spectacles se signalèrent par des représentations gratuites, et il fut convenu que, pour fêter l'événement du jour, l'inauguration de l'Opéra se ferait le samedi 27, par une représentation offerte au peuple, laquelle représentation servirait de répétition générale du nouvel opéra *Adèle de Ponthieu*.

Le 26, le roi vint à Notre-Dame assister au *Te Deum* solennel qui fut chanté; il prit à la porte de la conférence, les carrosses de gala. Il y avait dans celui qu'il occupait : à sa gauche, Monsieur sur le devant, le comte d'Artois et le duc d'Orléans, et aux portières le duc de Chartres et le prince de Condé.

La distribution d'argent commença depuis ce moment jusqu'à la cathédrale; le cortège eut

lieu par le quai des Théatins (Voltaire), ce qui allongea le chemin à dessein. Louis XVI fit son entrée à cinq heures à la cathédrale ; il était placé dans le chœur, sous un dais, à la hauteur de celui de l'archevêque, et entouré de tous les princes de sa maison. Aux pieds de l'archevêque était le garde des sceaux à la tête du conseil, à côté, le Parlement, la cour des aides et les chanoines; du côté opposé, la chambre des comptes et la ville. « Depuis environ quatre-vingts ans, la cour des monnoies, n'assiste point à pareille cérémonie à l'occasion d'une dispute qu'elle eut avec un grand maître des cérémonies dont elle n'eut pas la satisfaction qu'elle désiroit. »

Elle gardait longtemps le souvenir des injures, la cour des monnoies!

Dans un chapitre dont la tenue avait précédé la venue du roi à Notre-Dame, les chanoines avaient délibéré sur la meilleure manière de témoigner leur allégresse et avaient manifesté leur intention de se signaler par quelque chose d'extraordinaire; ce fut alors que l'abbé de Montjoye, grand-maître des cérémonies, « qui aime l'appareil et le spectacle », proposa d'illuminer la façade de l'église et les tours, ce qui était une innovation, car de mémoire d'homme on n'avait jamais vu cela. Quelques membres, effrayés de la hardiesse de la conception, s'y opposèrent, en faisant observer timidement que le feu pouvait en résulter, et que, d'un autre côté, on ne manquerait pas de prendre acte contre le chapitre de ce fait pour l'obliger à l'avenir de le renouveler, ce qui allait constituer une charge de ville dont jusqu'alors il était exempt.

Cette considération ébranla un peu la majorité, et lorsqu'un chanoine eut ajouté que le jour où le roi venait rendre hommage au Roi des Rois, il était puéril de mêler à la grandeur de ce spectacle la vue de feux follets propres à amuser les femmes et les enfants, la motion fut bien près d'être repoussée ; mais l'abbé de Champigny, qui avait été à Rome, et qui avait vu la basilique de Saint-Pierre illuminée les jours de fête, enleva les suffrages ; l'illumination eut lieu, et ce fut afin que le roi pût jouir du coup d'œil qu'elle offrait, que le *Te Deum* fut chanté à une heure si avancée.

Donc ce fut en l'honneur de la naissance du dauphin, que la salle de l'Opéra fit son ouverture le 27 octobre. Laissons la parole au continuateur de Bachaumont, pour rendre compte de cette inauguration :

« La salle de l'Opéra s'est ouverte dès neuf heures du matin, ce qui a donné la facilité de la faire remplir avec le plus grand ordre. Le spectacle a commencé avant deux heures. (Cinq heures d'attente, c'était long!) Il a régné un profond silence pendant l'ouverture, mais au moment où la toile s'est levée, toute la salle a retenti d'un cri universel : « Vive le Roi ! vive la Reine ! vive monseigneur le Dauphin ! » A cette violente explosion de la joie générale, a succédé l'attention la plus soutenue et telle que les auteurs désireraient qu'elle fût pour tous leurs ouvrages dans la nouveauté... Le premier acte a été le plus applaudi ; la richesse des habits, la pompe du spectacle, l'appareil du combat, tout cela étoit bien propre à frapper la multitude et à produire un grand effet. Quant à la musique, il est impossible de rien conclure de cette représentation ; cependant, en général, elle a semblé très foible. »

Le critique parle ensuite de la salle. « La solidité, dit-il, en a été éprouvée hier de façon à rassurer les plus timides ; il y est entré plus de six mille personnes, et l'on en a compté jusqu'à vingt dans une loge.

« Après le spectacle il s'est fait sur le théâtre même une distribution de pain et de vin, et les poissardes avec les charbonniers ont formé des danses et ont chanté des chansons qu'on n'est pas accoutumé d'entendre en pareil lieu, mais qu'autorise la licence du jour.

« Ces deux corporations sont censées les premières de la populace. En vertu de cette prérogative, aux trois spectacles, les charbonniers ont constamment occupé le balcon du roi et les poissardes celui de la reine. On leur garde ces places. En conséquence, ils ne se pressent pas et n'arrivent qu'au moment où le spectacle doit commencer. Le jour de l'Opéra, les charbonniers, parodiant les grands seigneurs, les gens constitués en dignité, sont venus en charrette et en descendant, ont dit au charretier : « Ce soir ! à cinq heures ! »

Au reste, les poissardes furent admises à complimenter le roi sur la naissance du dauphin, et ce fut le duc de Cossé, gouverneur de Paris, qui les introduisit chez le roi; celle qui portait la parole avait son compliment écrit sur son éventail et le lut. Elle et ses compagnes étaient toutes vêtues de noir; elles furent, selon l'étiquette, invitées à dîner par le roi, qui les fit servir, et elles allèrent voir la reine et lui faire aussi leur compliment. Ces femmes étaient au nombre de cent vingt ; elles avaient d'abord fait quelque difficulté pour se rendre à Versailles ; la dernière fois qu'elles étaient allées y remplir la même mission, elles y avaient dîné comme de coutume, et de mauvais plaisants avaient glissé dans les tourtes et les pâtés des choses peu comestibles « et des choses malhonnêtes. » Le lieutenant de police les rassura à cet égard, et cette fois, en effet, elles furent traitées magnifiquement.

La nouvelle salle plut généralement à tout le monde, par ses bonnes dispositions intérieures, qui donnaient une entière satisfaction aux désirs de confortable que pouvait manifester le public. Aussi l'architecte reçut-il la croix de l'ordre de Saint-Michel, que lui avait promise la reine, et un brevet de pension de 6,000 livres.

Cependant, le 8 avril 1790, la ville de Paris

reprit une quatrième fois la direction de l'Opéra, qu'elle fit gérer par plusieurs commissaires, lesquels administrèrent pour son compte pendant deux années et firent représenter dix ouvrages nouveaux ; mais le déficit entre les recettes et les dépenses allant toujours croissant (déficit qui, pour ces deux années, fut de 627,590 francs), la ville renonça encore à sa direction ruineuse et, le 8 mars 1792, elle céda l'entreprise pour trente années, à partir du 1er avril suivant, à l'ancien directeur Francœur et à son associé, l'architecte Cellérier, mais sous la surveillance d'un membre de la Commune, le citoyen J.-J. le Roux; en 1793, la Commune, jugeant que les directeurs n'étaient pas suffisamment dans le mouvement des idées actuelles, décida, par arrêt du conseil du 17 septembre, que Francœur et Cellérier seraient arrêtés (Francœur seul le fut, son associé put s'enfuir), et qu'elle dirigerait l'Opéra pour son propre compte avec un comité d'administration choisi parmi les artistes du théâtre, et qui fut composé de Lays, Rey, Rochefort et la Suze.

Le 14 avril 1794, le comité de salut public décida que l'Opéra national serait transféré sans délai au théâtre National, rue de la Loi (rue de Richelieu, salle Louvois) et, le 7 août suivant, ce transfert s'effectua.

La salle du boulevard Saint-Martin, devenue alors sans emploi, fut vendue par le domaine public le 14 germinal an VII, moyennant 227,200 francs. Un nouveau spectacle y fit son ouverture le 30 septembre 1802, sous le nom de théâtre des Jeux gymniques. On y jouait des ballets, des pantomimes et des scènes acrobatiques. Le peuple lui donna un instant le nom d'Opéra du peuple. Il fut supprimé par le décret du 8 août 1807, sous prétexte qu'au mépris des termes de son privilège, il avait donné des drames. En 1810, il rouvrit ses portes, à la condition que deux acteurs seulement auraient droit de parler en scène, tandis que les autres se borneraient à mimer; cette restriction ne fit pas la fortune du théâtre, tant s'en faut, et il dut fermer ses portes.

En 1814, il rouvrit de nouveau sous le titre de théâtre de la Porte-Saint-Martin, et des mélodrames, des féeries et des pièces comiques lui attirèrent de nombreux spectateurs; un descendant de la famille Potier de Gèvres, Charles Potier, comédien consommé, fit courir tout Paris à ce théâtre, en jouant dans *les Petites Danaïdes*, *le Bourgmestre de Saardam*, *le Conscrit*, *le Ci-devant Jeune homme*.

Un autre acteur, nommé Emmanuel Philippe, eut aussi de grands succès dans les mélodrames, tels que *le Solitaire*, *le Vampire*, *les Deux Forçats*, etc. Les ballets de la Porte-Saint-Martin eurent une vogue qui balança celle des ballets de l'Opéra, et un mime très adroit, appelé Mazurier, acheva la célébrité du théâtre, ce qui n'empêcha pas qu'on compta six directions en dix-sept ans.

Frédérick Lemaître fut aussi une étoile de la Porte-Saint-Martin, ainsi que Bocage et Mme Dorval.

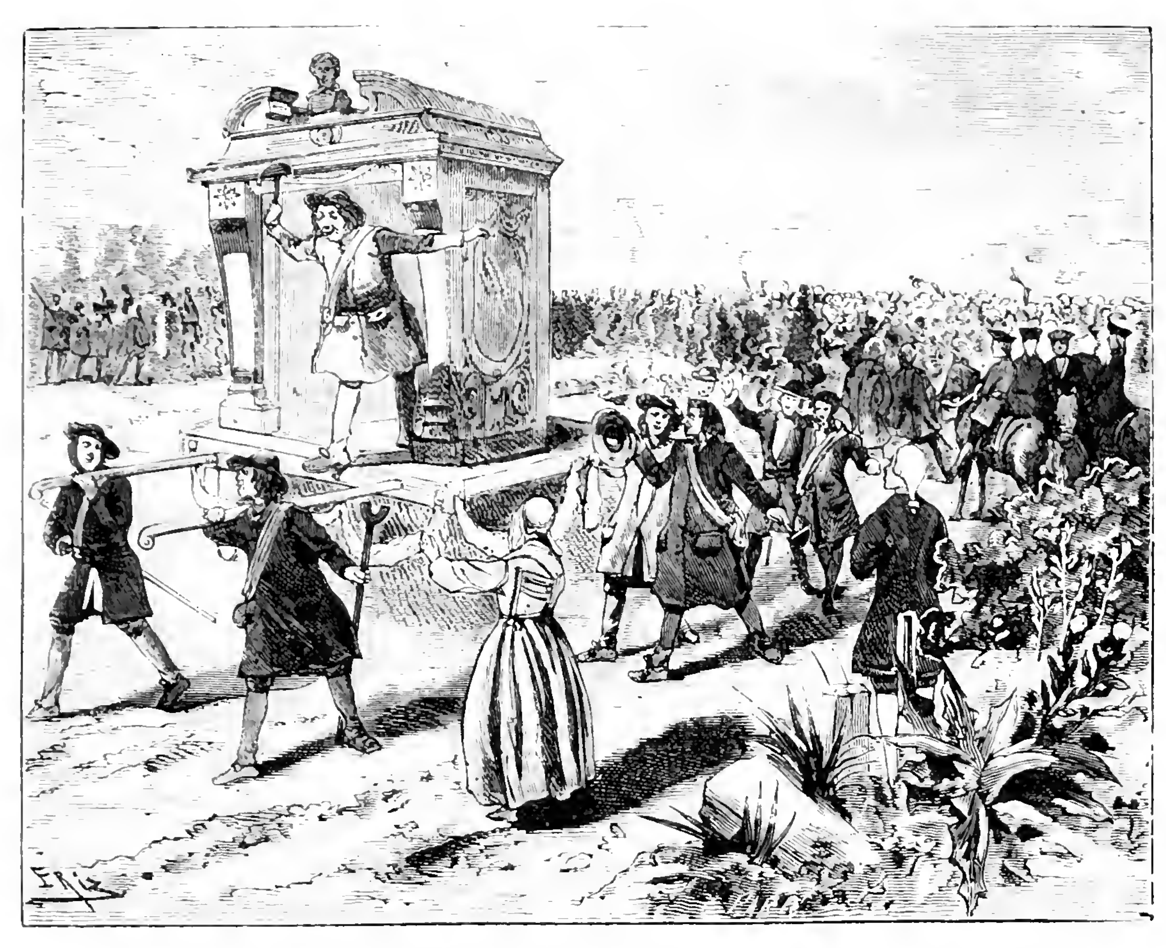
En 1829 s'ouvrit à ce théâtre une ère littéraire : le *Marino Faliero* de Casimir Delavigne, reçu primitivement à la Comédie française, fut joué à la Porte-Saint-Martin. Commencé sous la direction de François Crosnier, le mouvement dramatique fut loin de se ralentir sous la direction d'Harel, qui lui succéda en 1832 et monta *la Tour de Nesle*, de Gaillardet et A. Dumas, *Angelo*, *Catherine Howard*, *don Juan de Marana*, *Richard d'Arlington*, *Marion Delorme*, *Lucrèce Borgia*, *Marie Tudor*, *Napoléon, ou Schœnbrunn et Sainte-Hélène*, *Vautrin*, etc.

Harel fit faillite, malgré ce brillant répertoire, et MM. Coignard prirent la direction; en administrateurs habiles, ils firent succéder aux œuvres purement littéraires des féeries à grand spectacle, qui amusèrent grandement le public, qui reprit en foule le chemin du théâtre pour voir *la Biche au bois*, *les Mille et une Nuits*, etc.

En 1851, M. Marc Fournier prit la direction des mains de MM. Tilly, Crosnier et Ber, qui avaient succédé à MM. Coignard en 1848 et n'avaient pas su continuer au théâtre sa splendeur. M. Fournier débuta par de grands succès : *les Nuits de la Seine*, *la Poissarde*, *les Chevaliers du Brouillard*, *le Fils de la Nuit*, *Richard III*, *la Tireuse de cartes*, *Benvenuto Cellini*, *le Bossu*, *Patrie*, sans compter de nombreuses féeries.

Le théâtre de la Porte-Saint-Martin fut brûlé en mai 1871, pendant les luttes de la Commune. « Entièrement reconstruit sur les dessins de M. de la Chardonnière, lisons-nous dans le *Grand Dictionnaire universel*, il fut terminé au mois de septembre 1873. La façade du nouveau théâtre présente à son milieu un grande ouverture de 9 mètres de largeur, avec un avant-corps de chaque côté; le tout est surmonté par un vaste entablement. Le soubassement est percé de cinq grandes portes; les piliers du milieu sont garnis de quatre puissantes cariatides d'aspect peu gracieux et qui soutiennent le grand balcon du foyer. Une large marquise couvre ce soubassement. La scène est maintenant perpendiculaire au boulevard, au lieu d'y faire face; la décoration générale est blanc et or; les sièges sont en velours ou en moleskine rouge, suivant les places. Il y a quarante loges d'artistes. Le plafond, dû à MM. Lavastre et Despléchin, est divisé en compartiments représentant diverses scènes des principaux drames joués sur ce théâtre. La salle, qui a 18 mètres de profondeur, 23 de largeur, 20 de hauteur, contient environ 1,800 places. Elle est assez commode et gaie à l'œil, mais moins imposante que l'ancienne.

« L'entrée des grandes places a lieu par le



Les ramoneurs portèrent avec eux une cheminée assez vaste pour que l'un d'eux y soit entré pour chanter une chanson.. (Page 28, col. 2.)

boulevard et celle des petites par la rue de Bondy. Quatre escaliers desservent la salle à tous les étages; l'éclairage est fait au moyen d'un lustre de plus de cinq mètres de diamètre ; sur le balcon de la deuxième galerie, il est complété par des girandoles. Quant à la scène, elle est suffisamment large et profonde. Elle a 27 mètres de longueur sur 17 mètres de largeur. Elle comprend, paraît-il, trois dessous mesurant ensemble 9 mètres de profondeur. »

M. Larochelle prit la direction du nouveau théâtre, dont l'inauguration eut lieu le 27 septembre 1873 par une reprise de *Marie Tudor*, qui laissa le public très froid, mais deux grands succès, *les Deux Orphelines* et *le Tour du monde*, firent vite oublier cette reprise.

A M. Larochelle succéda M. Paul Clèves, qui continue à tenir le théâtre dans la bonne voie que lui a imprimée M. Larochelle.

Ce fut le 14 août 1781 qu'on commença à jouer des petits actes à la salle des Menus; on habitua le public à une augmentation de prix des places, et celles du parterre, qui étaient à l'Opéra de 2 livres 8 sous, furent portées à 3 livres, sous prétexte que c'était un parquet assis. « Au reste c'est surtout pour exercer les sujets de la danse, pour les empêcher de se rouiller et les tenir en haleine, qu'on s'est habitué à substituer ce spectacle aux concerts. Quoique cette salle soit fort agréable, elle ne supplée qu'imparfaitement au vide que laisse l'incendie de l'Opéra : il a fallu diminuer le nombre des instrumens de l'orchestre, celui des acteurs et des actrices des chœurs et enfin celui des figurants et figurantes dans les ballets. »

Ce fut là que, pour la première fois, un morceau (l'hymne à l'amour d'*Écho et Narcisse*) fut redemandé et bissé, « ce qui jusque-là étoit sans exemple à l'Opéra. Il est des gens sévères qui regardent cette complaisance comme funeste et comme dégradant la majesté de ce théâtre, comme assimilant les acteurs aux histrions des théâtres forains. »

L'Opéra représenta à la salle des Menus Plaisirs deux ouvrages seulement : *la Fête de la*

Pair, le 20 août, et *l'Inconnue persécutée*, le 21 septembre.

Cette salle située faubourg Poissonnière dans les dépendances de l'hôtel des Menus-Paisirs du roi, fut brûlée le 18 avril 1788.

Le Parlement enregistra, le 31 juillet 1781, des lettres patentes du mois de mars, par lesquelles le roi approuva l'établissement d'une maison de santé en faveur des militaires et des ecclésiastiques et autorisa les religieux de la Charité à acquérir une maison et un jardin situés au Petit-Montrouge avec des terrains avoisinant, à l'effet d'y former cet établissement. « Sa Majesté ordonne qu'il sera incessamment fourni auxdits religieux la somme de 250,000 livres de capitaux en contrats de constitution produisant à 4 pour cent 10,000 livres de rentes sans retenue, lesquelles commenceront à courir du 1er juillet 1780. Ces revenus doivent être appliqués tant à l'entretien et subsistance des religieux qui desserviront ladite maison, que pour la fondation et entretien de douze lits dont six demeureront affectés aux traitemens des personnes ecclésiastiques malades et six autres à des militaires, excepté dans le cas où ils seroient attaqués de maladies incurables ou contagieuses. »

Ce fut l'architecte Antoine qui fut chargé de faire le plan et de diriger les travaux de construction de la Maison royale de santé.

Les députés du clergé, frappés des avantages de cet établissement, lui votèrent une somme de 100,000 livres en deniers comptants pour subvenir aux premières dépenses. En conséquence, tous les ecclésiastiques malades présentés par les agents généraux du clergé devaient y être admis par préférence. Les militaires étaient présentés alternativement par le premier président et par le procureur général du Parlement. A vrai dire, c'était madame la vicomtesse de La Rochefoucauld qui avait été l'instigatrice de cette fondation : après avoir donné pour l'établissement de la Maison royale de santé une somme de 56,352 livres, elle avait obtenu de Louis XVI la dotation de 10,000 livres de rentes sur les aides et gabelles de la ville de Paris 1,800 livres de rentes à perpétuité et du clergé 10,0000 livres.

Cette maison de retraite fut ouverte au mois de juillet 1793, et comptait seulement 16 lits. D'après la description qu'en donne M. de la Rochefoucauld-Liancourt, dans son rapport, c'était au commencement de la Révolution plutôt un hôpital qu'une maison de retraite — utile surtout à ceux qui l'administraient.

« On y trouve au rez-de-chaussée, dit-il, une salle assez élevée, contenant 16 lits pour les malades. Ce bâtiment a aussi plusieurs appartements commodes, destinés à loger des pensionnaires qui désirent se retirer du monde et les religieux auxquels est confié le service de l'établissement.

« Ceux qui gouvernent cet établissement y sont très bien logés; et la Maison royale de santé nous a paru employée à l'agrément de ceux qui la desservent, plutôt qu'au véritable soulagement des ecclésiastiques et des militaires pour qui elle a été construite à grands frais.

« Les malades y sont rarement visités par un médecin, un frère de la Charité fait les fonctions de chirurgien, et soigne en cette qualité ceux qui sont confiés à son zèle. Le médecin y paraît tout au plus une fois chaque semaine.

« En combinant ces défauts avec la cherté des journées, nous avons conclu que cet établissement est abusif et demande une grande réforme.

« La position de cet hôpital est saine; les dimensions de la salle des malades assez bonnes. On s'y sert d'eau d'Arcueil pour les usages ordinaires, il est difficile d'en avoir de la rivière à cause de son éloignement. »

En 1792, avant même que la maison fût ouverte, elle changea de nom, et la Maison royale de santé s'appela Hospice national et devint un hôpital pour les malades du district de Bourg-la Reine. Au 28 thermidor an IV, il fut transformé en succursale de l'hospice des incurables, hommes et femmes; le nombre des lits était alors de 100. Les religieux de la Charité, qui avaient présidé à la construction de la maison, et qui, depuis sa fondation, en avaient eu l'administration exclusive, conservèrent sa direction jusqu'au 22 prairial an III.

En 1801, nous apprend l'étude sur les hôpitaux de M. A. Husson qui nous fournit ces détails, un arrêté du conseil général des hospices convertit l'hospice en maison de retraite consacrée aux personnes des deux sexes qui, sans être dans un état d'indigence absolu, n'ont cependant pas des moyens d'existence suffisants et aux anciens employés de l'administration; cet arrêté exclut les fous, les imbéciles et les épileptiques. Il exige l'âge de soixante ans pour l'admission, à moins qu'une infirmité incurable ne mette le postulant dans l'impossibilité de travailler, et dans ce cas il doit avoir au moins vingt ans.

Depuis lors les conditions d'admission n'ont pas changé; le prix seul de la pension a été un peu élevé, en raison de l'accroissement successif du prix des denrées. En 1821, le conseil général, voulant rappeler le nom de la fondatrice de l'établissement décida, par son arrêté du 5 décembre, qu'à l'avenir la maison de retraite de Montrouge porterait le nom de maison de la Rochefoucauld.

Le plan primitif de la Maison royale de santé, dû à l'architecte Antoine, n'a été exécuté que successivement; quelques-unes même de ses parties, le chauffoir et le promenoir d'hiver, sont restées à l'état de projet. Ce plan, à peu près carré, mesurait 23 mètres de longueur sur 20 de

largeur; on construisit d'abord la façade et l'aile droite du bâtiment: la façade, terminée par deux pavillons en saillie, se développe sur des jardins, parallèlement à la route d'Orléans à laquelle elle est reliée par une belle avenue d'arbres; c'est l'entrée principale de l'établissement.

On a élevé en 1819, du côté du nord, derrière l'emplacement que devait occuper l'aile gauche du plan d'Antoine, un bâtiment où ont été établies les infirmeries, la salle des grands infirmes (hommes) et la lingerie.

En 1825, la construction de l'aile gauche a permis d'augmenter le nombre des lits fixé depuis 1801 à 130 et de le porter à 210.

Le service des bains, placé en 1829 dans un pavillon adossé aux infirmeries, répond parfaitement aux besoins de la maison. Les hommes valides occupent le bâtiment du centre; l'aile gauche est habitée par les femmes. L'aile droite contient au rez-de-chaussée les réfectoires et aux étages supérieurs la communauté et la salle des grandes infirmes.

Les dortoirs du rez-de-chaussée sont convenablement disposés; les lits placés dans l'étendue des trumeaux sont largement espacés, quelques salles du premier étage et surtout les dortoirs établis dans les combles laissent à désirer sous plusieurs rapports.

La chapelle occupe le pavillon de gauche de la façade; les cuisines sont à proximité des réfectoires, à droite de l'avenue, et contre la grille qui donne sur la route d'Orléans s'élève un pavillon occupé par les bureaux d'administration. Un corps de bâtiment très ancien, placé de l'autre côté de l'avenue, a reçu le logement du portier et divers services secondaires.

Le nombre des lits est aujourd'hui de 247; 108 sont affectés aux hommes et 119 aux femmes; l'infirmerie compte en outre 20 lits.

La maison de la Rochefoucauld, par sa situation au milieu de vastes jardins et l'ordonnancement bien conçu de ses bâtiments, présente un ensemble agréable et offre plutôt l'aspect d'une maison de plaisance que celui d'un hospice.

En 1845, une portion peu considérable des jardins a été expropriée du côté de l'est pour la construction du chemin de fer de Sceaux.

M. de Caumartin, le prévôt des marchands, « voulant illustrer sa prevoté par quelque établissement utile et mémorable », eut l'idée de former une école de natation qui fut ouverte sur la Seine, le 25 août 1781.

Un certain de la Blancherie, homme sans éducation et sans fortune, mais doué d'une grande persévérance, avait eu l'idée de fonder à Paris une correspondance générale et gratuite pour les sciences et les arts; mais cet établissement éveilla l'attention du ministère, qui le fit suspendre en 1780. Cependant la Blancherie le rouvrit l'année suivante dans l'hôtel de la Villayer (cet hôtel situé rue Saint André des Arts, près la rue de l'Éperon, en face la rue des Grands-Augustins, fut appelé originairement le séjour d'Orléans, puis il passa à J. de la Guesle, puis au comte de Châteauvieux, qui lui donna son nom, car l'hôtel s'appela bien longtemps hôtel de Châteauvieux et même après que M. de la Villayer l'eut acquis, mais avant celui-ci, il passa des mains de Châteauvieux à la famille du Tillet, puis à celle de la Vieuville, au comte de Villayer et d'Auteuil, et après être devenu le salon de correspondance pour les arts et les lettres, il fut occupé par la librairie Furne qui y est encore.) Il réunit là des gens de lettres qui, sous sa direction, composèrent un journal hebdomadaire intitulé *Nouvelles de la République des lettres.* Les arlistes y exposaient leurs productions, on y faisait des lectures, etc.

En 1786, le salon de la correspondance générale fut fermé, et M. de la Blancherie, criblé de dettes, dut s'enfuir pour échapper aux réclamations de ses nombreux créanciers.

Un établissement qui tenait à la fois du théâtre et de la curiosité fut celui que fonda au Palais-Royal un Allemand appelé Curtz, mais qui se faisait appeler Curtius, ce qui était moins teuton. C'était un cabinet de figures de cire, c'est-à-dire une collection de figures en cire coloriées, reproduisant, sous leur costume habituel et dans une attitude ordinairement légendaire, les personnages fameux, morts ou vivants. C'était un spectacle tout nouveau à Paris, et il eut immédiatement une grande vogue.

Curtius commença par exposer, dans son cabinet ou salon, les figures des grands hommes de la politique et de la science; il avait perfectionné la sculpture en cire et reproduisait les gens dans leur grandeur naturelle, avec leurs costumes et leurs habitudes, en attrapant plus ou moins la ressemblance.

Bientôt Curtius, qui était fort intelligent, voyant le succès récompenser ses efforts, imagina d'ouvrir au boulevard du Temple — cette foire permanente — un second cabinet de figures de cire, mais celui-ci exclusivement consacré à l'exposition des grands scélérats; ce spectacle fit révolution sur le boulevard. « L'aboyeur sur le seuil, dit l'auteur de *l'Ancien Boulevard du Temple* criait : « Entrez, messieurs et dames, venez voir « Desrues, la Lescombat! »

« Deux sous pour entrer, avec douze on approchait, on circulait près des figures.

« L'aboyeur criait encore : « Entrez, entrez, « messieurs, venez voir le grand couvert, c'est tout « comme à Versailles! »

« On voyait, assise autour d'une grande table, toute la famille royale escortée des ducs et des pairs; à côté, dans une pièce assez vaste, les plus jolies femmes de Paris, les écrivains en renom, les voleurs hors ligne, plus, des curiosités, des

momies ; et enfin la chemise de Henri IV quand Ravaillac l'assassina.

« La plupart des bustes étaient parfaits ; les costumes riches, presque exacts. Le mannequin, dénué de mouvement et de forme, n'indiquait que la place du corps, des membres et de la figure ; avec la montre de ces mannequins enluminés, Curtius gagnait plus de cent écus par jour. »

C'est qu'en effet la vogue du cabinet ne tarda pas à balancer celle des théâtres d'Audinot, de Nicolet, des parades de l'Écluse, de Taconnet, du Café Yon et des Cabrioles de Placide.

Après la Révolution, « Curtius débaptisa ses bustes tous les huit jours, il fit de la Lescombat une Marie-Antoinette et mit les aristocrates sous le boisseau. Les visiteurs admiraient les yeux fermés, pour ainsi dire. A la porte, un factionnaire en cire revêtit tous les costumes militaires, depuis le garde-française jusqu'au municipal, dont il nous a été permis de contempler les traits majestueux.»

Dulaure n'a pas manqué de citer, dans les *Curiosités de Paris*, le cabinet de Curtius : on y voit, dit-il à la date de 1791, des figures de cire coloriées qui sont des imitations frappantes de la nature.

La vogue du cabinet tomba avec le premier Empire ; déjà Curtius avait fait fortune, et les salons de figures de cire restèrent ouverts au boulevard du Temple presque jusqu'aux dernières années du règne de Louis-Philippe ; mais les personnages qu'on y voyait n'étaient plus que de grossiers bonshommes tout au plus propres à attirer la curiosité des paysans et des enfants.

Les fêtes de la naissance du dauphin continuèrent pendant le mois de novembre ; toutes les sociétés, les corporations, les corps constitués firent chanter des *Te Deum ;* les serruriers voulurent se distinguer par un chef-d'œuvre d'industrie que le roi exerçait volontiers dans ses heures de loisir, et connaissant son goût pour la mécanique, ils fabriquèrent une serrure à secret qui, lorsqu'on l'ouvrait, faisait sortir un petit dauphin. Le roi charmé leur donna 30 louis. Un inconnu envoya 15,000 livres à MM. de Boissy, trésoriers de l'œuvre de la délivrance des prisonniers pour dettes de mois de nourrice. On put rendre la liberté à 194 personnes, par l'emploi de cette somme.

Toutes les paroisses se rendirent à Notre-Dame en procession ; on remarqua surtout la procession des Invalides ; sortis dès l'aube de leur hôtel, ils avaient à leur tête leur état-major et le baron d'Espagnac, leur gouverneur. Le curé de Saint-Nicolas se signala par un cortège de 500 pauvres des deux sexes, et la cérémonie terminée, il donna à chacun d'eux un petit écu et un pain de 4 livres.

L'un des plus remarquables de ces *Te Deum* fut celui que fit chanter Mme Médard, bouquetière de la reine et de la famille royale, à l'église Saint-Germain l'Auxerrois, et qui fut précédé d'une messe solennelle en musique. Le 4 novembre toutes les communautés d'arts et métiers, et les six corps marchands se rendirent à Versailles pour présenter leurs hommages au roi et à la reine, et les poissardes ainsi que les autres personnes qui avaient la permission de porter la parole au nom des diverses corporations firent la veille une répétition générale chez le lieutenant de police et chez le ministre de Paris.

Les femmes manifestèrent leur allégresse en portant au cou un dauphin d'or suspendu à une chaîne ou à un ruban de velours et placèrent sur leurs souliers un nœud à quatre rosettes surmonté d'une couronne dont le centre était occupé par un dauphin. Au-dessus était écrit en lettres d'or : « Vive le roi, » au milieu : « Vive la reine » et au-dessous : « Vive Monseigneur le Dauphin. »

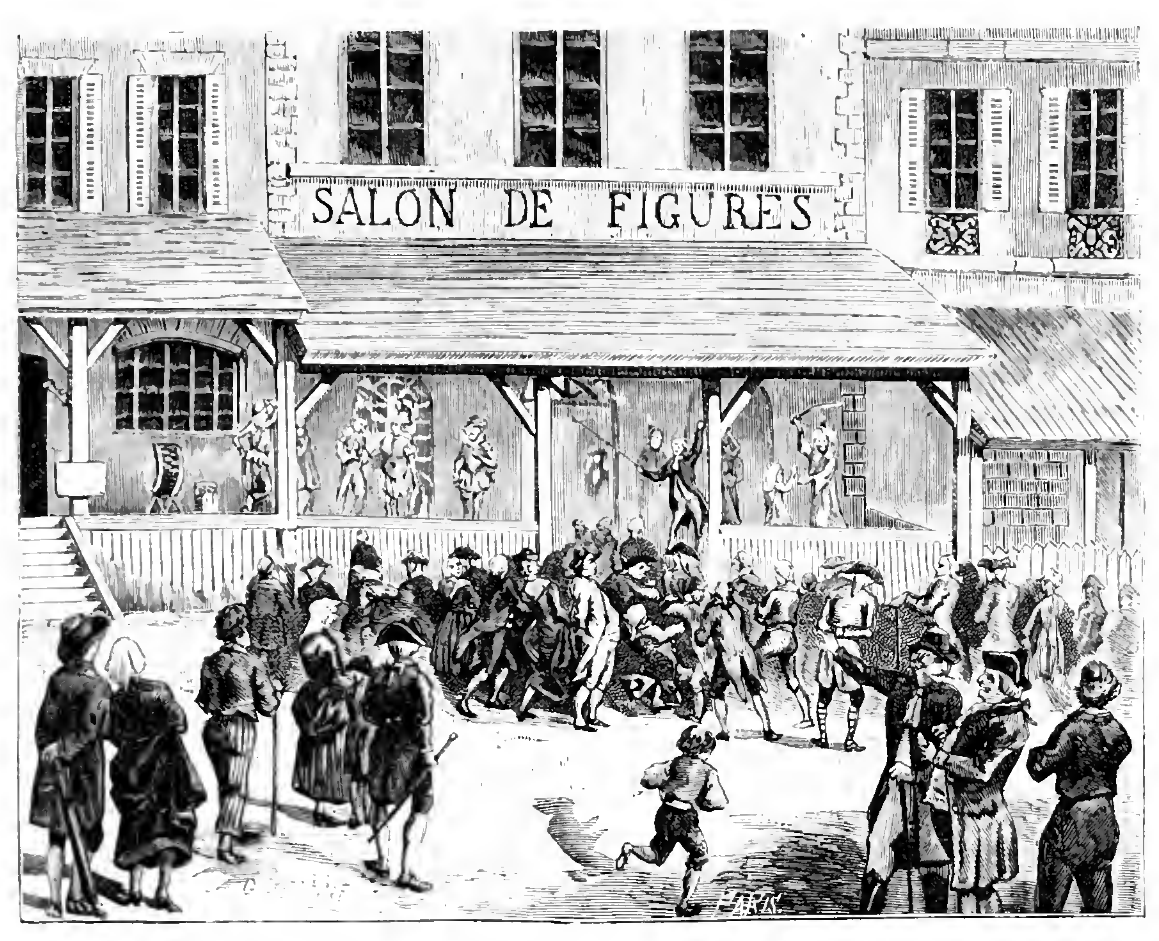
Puis ce furent « messieurs de l'Église de Paris qui envoyèrent une députation à Versailles ; elle était composée de douze chanoines et du doyen, l'usage voulait que l'archevêque en fît partie, mais il s'en abstint, pour raison de santé ; la Faculté de médecine, les ramoneurs, qui portèrent avec eux une cheminée « fort jolie et assez vaste pour que l'un d'eux y soit entré et ait chanté une chanson analogue aux circonstances et très gaie, etc .»

Ce fut la princesse de Guéménée qui, en sa qualité de gouvernante des enfants de France, fut chargée de distribuer de l'argent à toutes les corporations.

Le ministre de Maurepas mourut le 21 novembre, et, comme nombre de gens ne le regrettaient pas, il courut le lendemain à Paris un distique ainsi conçu :

O France ! applaudis-toi, triomphe de ton sort
Un dauphin vient de naître, et Maurepas est mort.

Un professeur de chimie, Pilâtre de Rozier, attaché au service de Madame, obtint du gouvernement l'autorisation de fonder un musée particulièrement consacré à favoriser le progrès des sciences relatives aux arts et au commerce, il offrait aux savants et aux amateurs des laboratoires pour leurs expériences, des instruments de précision, et enseignait l'usage des machines ; des cours de physique, de chimie, d'anatomie, de langues étrangères y étaient faits par des professeurs spéciaux. A la mort de Pilâtre de Rozier, survenue en 1785, les membres de ce musée, endettés et sans direction, se réunirent et réorganisèrent la société sous le titre de lycée, qu'elle conserva jusqu'en 1803, époque à laquelle elle prit celui d'Athénée (rue de Valois-Palais-Royal n° 2). Cette société savante jouit d'une grande réputation ; les savants les plus distingués de la France y professèrent tour à tour, et les femmes purent y être admises.



Le salon des figures de cire sur l'ancien boulevard du Temple. (Page 27, col. 2.)

A côté de l'hôtel Thelusson, dont nous avons parlé, et faisant face à la rue Lepelletier, s'élevait l'hôtel de Treneuc qui fut habité sous la Révolution par Barras, puis par le comte de Tamney, lord Bainting, Mlles Fanny Essler et Duverger, puis devint en 1860 le cercle des arts unis et, quelque temps après, fut transformé en théâtre des Délassements-Comiques; le prolongement de la rue Lepelletier supprima cet hôtel.

On bâtit beaucoup en cette année 1781, et un certain nombre de nouvelles rues furent ouvertes.

Le chevalier de Crussol, administrateur général du grand prieuré de France de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, avait exposé au roi, au nom du duc d'Angoulême, grand prieur de l'ordre, qu'en s'occupant des moyens à employer pour améliorer les revenus de l'ordre, il avait particulièrement jeté ses vues sur les marais du Temple qui contenaient une superficie de plus de 24,000 toises et se trouvaient dans la situation la plus avantageuse pour être bâtis; en conséquence, il lui demandait l'autorisation de faire ouvrir sur ces terrains: 1° une place qui serait appelée place d'Angoulême et trois rues qui traverseraient les marais dans toute leur longueur, la rue de Latour, la rue d'Angoulême et la rue de Crussol; deux autres transversales, la rue de Malte et la rue du Grand-Prieuré. Des lettres patentes du 13 octobre 1781 autorisèrent ces percements de rues; toutefois la rue d'Angoulême du Temple ne fut percée dans la partie comprise entre le boulevard et la rue des Fossés du Temple qu'en 1790, et celle continuant jusqu'à la rue Folie-Méricourt en 1825.

Quant à la place, elle fut tracée en 1782, mais non construite; on vendit le terrain sur lequel on devait la former; néanmoins la rencontre des rues d'Angoulême, de Malte et du Grand-Prieuré s'appela place d'Angoulême; la rue de Crussol fut ouverte en 1783: elle allait de la rue des Fossés du Temple à la rue Folie-Méricourt, mais plus tard elle fut prolongée et s'étendit du boulevard du Temple au quai Valmy la rue de Malte fut ouverte en 1783, ainsi que celle du Grand-Prieuré et Delatour (qui est devenue la rue Rampon) elle avait été ainsi nommée en l'honneur de

l'échevin Delatour. Le 8 mai 1781, le prévôt des marchands écrivit au ministre de la guerre, pour lui demander l'approbation du roi au dessein que le bureau de la ville avait de prolonger jusqu'à la Chaussée de Bercy la nouvelle rue du Faubourg Saint-Antoine, en rétrécissant le fossé de la Bastille. Le ministre lui répondit le 4 juin suivant « que Sa Majesté veut bien permettre au bureau de la ville de prolonger l'alignement de la rue Amelot jusqu'à la chaussée de Bercy, en reculant dans le fossé la contrescarpe du bastion détaché de la demi-lune de la Bastille autant qu'il sera nécessaire pour que les échoppes à construire sur le bord de ce fossé et qui auront douze pieds de profondeur prise sur la largeur du fossé, etc. » Vers 1790, cette partie prit le nom de rue Contrescarpe Saint-Antoine. Au commencement de ce siècle on la planta d'arbres et c'est aujourd'hui le boulevard de la Contrescarpe.

La rue du Houssay fut aussi formée suivant lettres patentes du 17 février 1781, sur un terrain appartenant à Isaac Duée de la Boulaye, et situé entre la rue de Provence et la rue de la Victoire ; elle prit son nom d'un des membres de la famille Lepeletier du Houssay ; en 1854 elle fut reunie à la rue Taitbout.

La rue de Marivaux fut ouverte en 1781 sur les dépendances de l'hôtel Choiseul Amboise, et fut nommée de Marivaux, en l'honneur de Pierre Carlot de Chamblain de Marivaux, poète dramatique.

Enfin c'est aussi de cette année-là que date la construction de la rotonde du Temple, sur les dessins de Pérard de Montreuil ; devenue propriété nationale, elle fut vendue par le domaine de l'Etat le 21 frimaire an VI, sa superficie est de 1,070 mètres ; elle était destinée à augmenter le nombre des logements qu'on louait fort cher aux débiteurs insolvables qui venaient se réfugier au Temple, dernier lieu d'asile. Après qu'elle eut été vendue, ses nouveaux propriétaires la firent exhausser d'un étage et distribuer en boutiques et en petits logements.

Elle faisait partie de ce qu'on nomme habituellement le Temple, mais avec cette différence que, comme propriété particulière, elle n'était pas soumise aux réglements administratifs qui régissaient le carreau du Temple et les pavillons à titre de marché public. Nous en parlerons en faisant l'historique du marché du Temple dit Halle au vieux linge, construit en 1809.

Terminons l'année par la liste des Parisiens qui furent envoyés à la Bastille : 8 janvier 1781, Louis Barth, entrepreneur des eaux du roi, prévenu de distribution de nouvelles à la main. — 10 janvier, Charles Hallot, docteur en médecine, écrits séditieux. — 13 janvier, Pascal Boyer, redacteur du *Mercure*, écrits séditieux. — Pierre du Rosay, écrivain, même délit. Toutes ces personnes furent mises en liberté le 23 janvier. — 17 janvier, Alexis Pallebot de Saint-Lubin, aventurier, et son nègre Narcisse, transférés chez les religieux de Charenton, le 15 avril 1782 — 20 janvier, Guillaume Imbert de Boudeaux, ex-bénédictin, colportage d'écrits, sorti le 2 mars. — 26 janvier, Buckingham négociant, sorti le 5 mars. — 6 février, Capin dit Bellot, porte-clefs de la Bastille, corruption ; sorti le 28 mars, avec injonction de ne pas approcher de Paris de 20 lieues. — 7 février, Marguerite le Robert de Villars, femme Joseph de Caze, intrigues ; sortie le 5 mars. — 10 février, Dargent, vice-consul d'Espagne, pour faux billets de loterie ; transféré à Saint-Yon, à Rouen le 6 mai. — Desaint imprimeur, pour avoir imprimé ces billets ; sorti le 5 mars. — 11 février, Mathieu Dumez de Saint-Hellier, lieutenant général de la grande louveterie de France, pots de vin, sorti le 5 mars. — 22 février, Mouffle d'Angerville, avocat, pour rédaction des *Mémoires secrets*, et son domestique. J.-B. Marie Rendu ; sortis, le domestique le 25 mars, et Mouffle le 3 avril. — 8 avril, P. Lavenant, agent de change, infidélité dans ses fonctions, sorti le 1er juin 1782. — 19 juin, l'abbé de Cardone, propos tenus contre des personnages ; transféré au Châtelet le 15 juillet, pour 15 jours, et ensuite banni du royaume. — 20 juin, Guignard du Temple, commis des finances, écrit séditieux, sorti le 11 août, exilé en Bretagne. — 24 août, Edme Ruffey, avocat, Alexis Juvet, avocat, friponnerie. Ruffey, transféré à Saint-Lazare le 22 septembre ; Juvet sorti 21 septembre ; — 15 septembre, Costard, libraire, copie d'écrits séditieux, sorti le 19 juillet 1782. — 17 octobre, Joseph Walwasovie, se disant comte de Garathy, et sa femme Madelaine Meyerin, aventuriers, le soi-disant comte transféré à Bicêtre le 25 novembre, et sa femme à l'hôpital général. — 30 octobre, l'abbé Imarigeon Duvernet, écrits séditieux, sorti le 6 décembre ; Jaquet de le Douay, transféré à Charenton le 19 novembre, 1782 ; Louis de Marcenay, le 2 juin 1783, exilé à Blaise ; — 11 décembre, d'Eu de Mondenoix, commissaire ordonnateur de la marine, sorti le 22 décembre, avec ordre de partir pour Brest sous 8 jours et de s'embarquer pour la Guadeloupe. — 28 décembre, Antoine la Coste de Mézières, sorti le 28 juin 1782.

Pendant les premiers jours de janvier 1782, on s'occupa beaucoup à Paris des fêtes que la ville devait donner en réjouissance de la naissance du dauphin ; c'était une grosse affaire, on ne parlait que de cela partout. Enfin, après de longues conférences entre messieurs de la ville, ces fêtes furent fixées aux lundi 21 et mercredi 23 janvier, et à partir du 15 on fit de grands préparatifs. « Depuis ce temps, M. le prévôt des marchands et les échevins ne dorment plus, tant leur inquiétude est grande qu'il n'arrive quelque catastrophe semblable à celle de 1770, tant

leur activité est infatigable à prendre toutes les précautions nécessaires pour la prévenir. »

Il fut convenu qu'on construirait un bâtiment en bois, attenant à l'Hôtel de ville et faisant face à la rivière, afin que le roi, la reine et toute la cour pussent voir commodément le feu d'artifice; mais de cette façon le peuple ne pouvait plus pénétrer sur la place de Grève, et, pour lui offrir une compensation, on songea à établir plusieurs salles de bal dans les différents quartiers, et des spectacles gratis; mais les craintes de malheurs publics étaient tellement exagérées que chaque jour des projets nouveaux étaient soumis aux édiles pour écarter les dangers les plus imaginaires.

Enfin il fut décidé qu'on ne laisserait stationner personne sur le pont Rouge, dans la crainte qu'il s'écroulât, qu'on élèverait de fortes barrières le long de la Seine pour empêcher qu'on tombât dedans.

Qu'on élèverait le long du parapet du quai de Gèvres des traverses en bois, garnies de planches, « de façon à soutenir les indiscrets du peuple qui oseroient monter sur le mur d'appui. »

Une salle en bois devait être construite pour le bal, dans la cour de l'Hôtel de ville; mais comme elle ne devait être couverte que par un plafond de toile, il était à craindre que les pompiers ne se laissassent tomber sur ce plafond qui se déchirerait et qu'ils écrasassent les danseurs, on y ajouta alors un filet, et les pompiers reçurent l'ordre absolu de ne rien dire s'ils apercevaient le feu quelque part, et de se contenter de s'y porter, chacun de son côté, sans éveiller l'attention.

« On ne sauroit exprimer les terreurs qui se répandent dans les sociétés à l'occasion des fêtes, et que ne font qu'augmenter les précautions, même excessives, quoique très sages, prises par l'administration ; une ordonnance de police a ordonné de ramoner dans le courant de cette semaine toutes les cheminées dans l'entour de la Grève à une certaine distance. Tous les bateliers, nageurs, plongeurs de la rivière doivent être distribués le long de l'eau avec leurs bateaux, une salle étoit disposée pour recevoir les blessés ;» enfin, les prêtres de la paroisse Saint-Jean en Grève avaient reçu ordre de ne pas s'absenter, de façon à être prêts à porter les secours spirituels à ceux qui en auraient besoin.

On se fût cru à la veille d'une bataille.

Les hôpitaux reçurent l'ordre de tenir des lits prêts.

Enfin les craintes étaient telles que le sieur Moreau, contrôleur inspecteur des bâtiments de la ville, dut publier un travail dans lequel il établit que le feu pouvait être vu à des croisées de maisons particulières par 17,220 personnes ; que sur les quais, ports, ponts, rues et places adjacentes ou éloignées, 241,360 personnes pouvaient se caser ; que la place de l'Hôtel de ville pouvait encore en tenir 16,000, et que dans l'Hôtel de ville même 6,000 pourraient le voir ; donc 280,580 Parisiens étant assurés de trouver de la place, il n'y avait pas lieu de s'en inquiéter, ce chiffre excédant le tiers de la population de la capitale.

Enfin la fête eut lieu le 21 ; la reine se rendit à Notre-Dame et à Sainte-Geneviève dans la matinée avec les dames de la cour, puis revint à l'Hôtel de ville pour y attendre l'arrivée du roi. Une table de 78 couverts leur fut servie ainsi que nombre d'autres pour les personnages de marque, mais le service se fit si mal que « les ducs et pairs, entre autres, ont dîné avec du beurre et des raves, parce que Sa Majesté ayant sorti de table promptement, il a fallu lever toutes les tables », ce qui n'empêcha pas que ce jour-là il fut consommé 102,000 livres de viande de boucherie.

Quant au feu d'artifice « dont la décoration étoit superbe et analogue à la fête, il a été mal exécuté, et d'ailleurs maigre ; on en a été très indigné contre le maître artificier le sieur de la Varinière. »

Le lendemain, un arrêt du conseil daté de la ville parut pour informer les habitants de Paris que, ne pouvant les faire participer tous à ses bienfaits, il avait cru devoir s'occuper de ceux moins en état de supporter les charges publiques, et ajouter aux différents secours qui avaient déjà été distribués par ses ordres, la remise de toute capitation pour l'année 1782, en faveur des bourgeois, marchands et artisans qui n'avaient été imposés en 1781, qu'à 9 livres de capitation et au-dessous.

Les officiers municipaux furent aussi gratifiés de quatre cordons de Saint-Michel, qui furent répartis aux deux premiers échevins, Richer et Bordenave, à l'architecte Moreau et au receveur de la ville, Buffant.

A l'égard du bal qui fut donné le 23. « Il étoit détestable par la difficulté d'y aborder en voiture, malgré toutes les précautions prises à cet effet pour la cohue immense qui s'y est trouvée en plus grand nombre que n'en pouvoit contenir la superficie de l'hôtel, enfin, pour l'espèce de monde, dont la plus vile canaille de Paris faisoit une très grande partie. Le roi et la reine ont d'abord soupé au Temple très gaiement, et se sont ensuite rendus à la fête. La reine s'est habillée chez le sieur Buffant, trésorier de la ville, et est de là entrée au bal au milieu d'une quarantaine de femmes de la cour. Leurs Majestés se sont trouvées elles-mêmes si pressées que la reine a crié un moment : « J'étouffe », et que le roi a été obligé de se faire place à coups de coude. Malgré cela, ils ont paru s'amuser. »

Le peuple aussi s'amusa fort cette année-là pendant le carnaval. « Assemblage de masques

qui remplissent, soit à pied, soit en carrosse, toute la rue Saint-Antoine, tout le faubourg, et prennent leurs ébats jusqu'au trône ; il y a quarante ans et peut-être un demi-siècle que cette cohue très brillante, formée des plus grands seigneurs de la cour, des princes et même des princesses du sang, accompagnée d'équipages et de voitures magnifiques, de chars nouveaux et bizarres, à l'image d'un vaste bal public, joignoit celle des promenades de l'été. La tristesse des dernières années du règne de Louis XV avoit absolument fait tomber ce genre de divertissement, qui n'étoit plus soutenu que par la police, soudoyant quelques gens de la canaille pour amuser le reste. Il paroît reprendre sous le règne de Louis XVI, et le concours nombreux d'acteurs, de spectateurs et de carrosses, favorisé par la beauté du ciel, a ramene ce spectacle des anciennes orgies qu'on regrettoit. La foule des masques a été telle qu'ils se sont répartis en une autre promenade et ont occupé aussi la rue Saint-Honoré, moins propre par sa largeur à cette procession, mais plus riche et plus décorée. »

Le commencement de l'hiver, qui avait été assez doux, commença à devenir très rigoureux à partir de la mi-février et dans la nuit du 16 au 17, la Seine se trouva complètement prise ; le 19, le dégel étant survenu subitement, la débâcle des glaçons occasionna de grands dégâts, elle renversa l'estacade construite entre l'île Louviers et la pointe de l'île Saint-Louis, et entraîna pêle-mêle tous les bateaux chargés de grains, bois, charbons, etc., qui s'y trouvaient amarrés ; les marchandises furent submergées ou avariées. La grande patache démarra aussi, ce qui causa un grand désordre. Deux moulins et la pompe des puisoirs furent brisés ; le bureau de la ville s'assembla extraordinairement et prit une délibération ordonnant à tous les gens demeurant sur les ponts de déménager sur le champ, ce qui fut exécuté.

Le 20 mars eut lieu la cérémonie d'installation de M. de Juigné, le nouvel archevêque, successeur de M. de Beaumont, et dès la veille, les deux bourdons Emmanuel et Marie sonnèrent à toute volée pour l'annoncer au peuple de Paris ; après la messe canoniale, les chanoines, vêtus de robes rouges et violettes, se rendirent au chapitre, où les bulles du prélat furent lues, et quatre de ces chanoines furent députés vers lui pour lui annoncer que le chapitre était prêt à le recevoir, à le diriger dans sa marche et à l'accompagner depuis l'archevêché jusqu'au chapitre ; le nouvel archevêque arriva en rochet et mozette violette, le doyen lui adressa son compliment, puis il prêta sur l'Évangile le serment accoutumé, et se rendit à Notre-Dame, en passant par la porte septentrionale ; à l'entrée du chœur, il se sépara des chanoines, alla faire sa prière à la chapelle Saint-Denis et fit une seconde toilette.

Il prit l'habit canonial d'hiver et se présenta à la porte du chœur, où le doyen vint de nouveau le chercher pour le conduire à l'autel, et le *Te Deum* commença au son de toutes les cloches ; alors le théologal, qui était au jubé de l'Évangile avec le secrétaire du chapitre, annonça au peuple qui emplissait l'église que le prélat était en possession et lui montrait les bulles.

Celui-ci entrait en exercice par la bénédiction pontificale ; il descendit de son trône, passa à la sacristie et fit une troisième toilette, puis il se rendit à l'officialité avec le chapitre, et, conduit par le doyen qui l'installa aussi dans sa juridiction ; car à cette époque l'archevêque était encore en possession du droit de justice.

Aussi il s'assit sur son siège de président, le doyen à sa droite et les chanoines à ses côtés, le secrétaire du chapitre faisant les fonctions de greffier.

On plaida une cause, et l'archevêque, après avoir pris l'avis du doyen et celui des chanoines, prononça le jugement.

Cela fait, il fut reconduit au palais de l'archevêché, avec le même cérémonial.

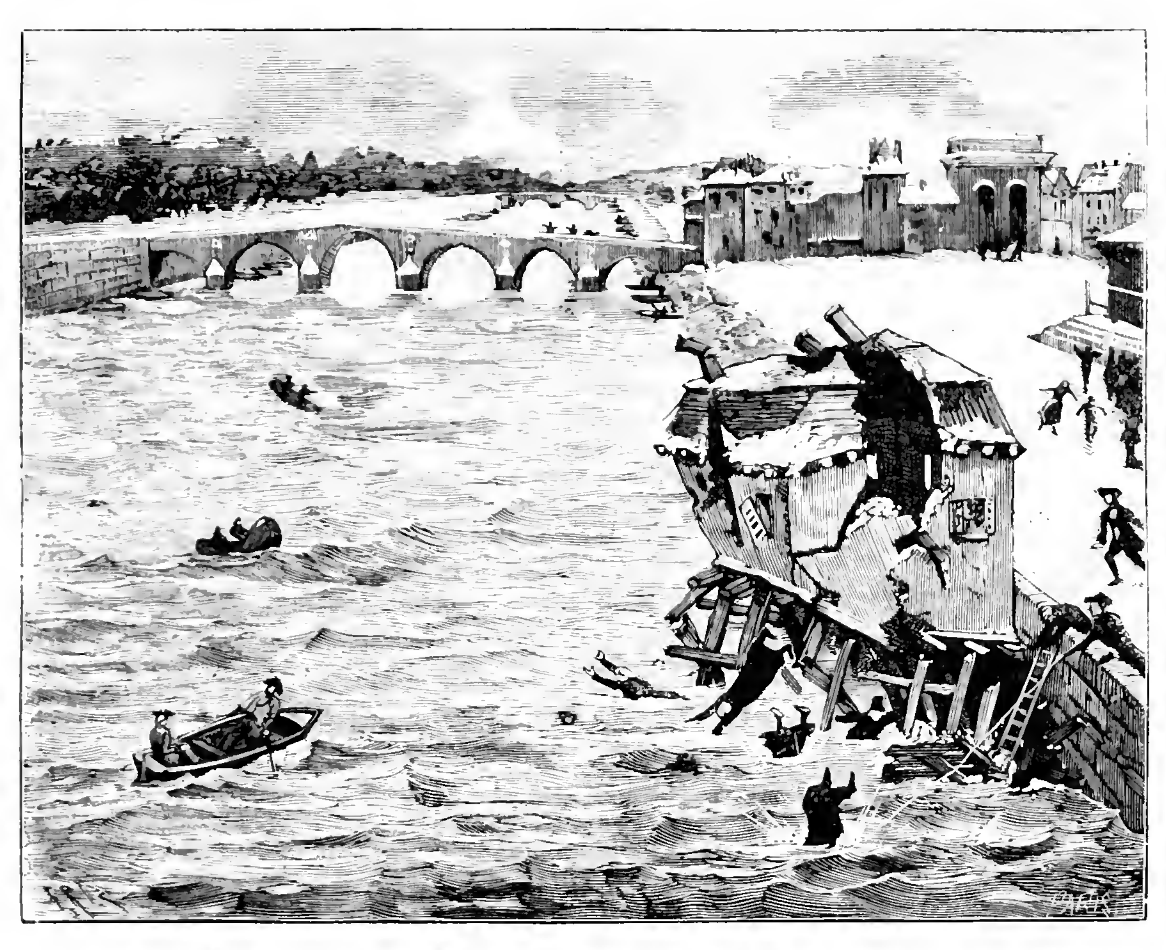
En entrant dans son appartement, il était suivi par tous ceux qui l'avaient accompagné ; le doyen lui adressa un compliment auquel il répondit, puis il lui fallut, toujours pour se conformer aux règles absolues du cérémonial, reconduire le chapitre jusqu'au bas du grand escalier où, il embrassa tous les chanoines sur la joue.

« A ce cérémonial long et ennuyeux succéda un grand dîner qui termina la fête. »

Ce fut le 9 avril, nous l'avons dit, que les comédiens français quittèrent la salle qu'ils occupaient aux Tuileries pour s'installer dans la nouvelle salle qu'on venait de leur construire (Odéon) : c'était à peine si cette salle était terminée, mais les inspecteurs des bâtiments du roi s'étaient transportés en compagnie de M. Morat, commandant des gardes-pompes, aux Tuileries, et ils avaient fait un rapport des plus inquiétants : « ils se sont accordés à déclarer qu'il n'y avoit point de palais plus combustible, surtout dans la partie où est la salle de la Comédie françoise. »

L'annonce de cette soirée d'inauguration défraya les conversations ; tout le monde fut d'accord pour critiquer l'aspect extérieur de la nouvelle salle ; mais une innovation qui plut beaucoup au public fut celle d'un parterre assis ; ce parterre ou parquet coûtait 48 sols la place, et la salle en contenait 500, plus 1,413 autres places diverses.

Le jour de la représentation, un tumulte abominable se produisit ; les comédiens avaient distribué à leurs amis et connaissances environ 400 places de parquet, ce qui n'en laissait plus que 100 à la disposition du public, qui, furieux, força les portes et envahit la salle. On laissa aussi entrer sans difficulté « tous ceux qui ont



Le bâtiment s'effondra, et les cinq hommes de loi tombèrent à l'eau. (Page 37, col. 2.)

voulu donner leur écu de 6 livres, sauf à rester dans les corridors qui regorgeoient de monde comme à l'Opéra. Il n'a pu qu'en résulter plusieurs querelles; l'événement le plus fâcheux c'est une insulte faite à un procureur, de la part de M. le comte Moreton de Chabrillant, fils du capitaine des gardes du corps de Monsieur et en survivance. Ce seigneur peu estimé a eu l'audace de faire en outre arrêter ce procureur et conduire de son autorité au corps de garde (un procès s'ensuivit, et M. de Chabrillant fut condamné à 6,000 livres de dommages-intérêts). La pièce nouvelle s'est ressentie du mécontentement général (c'était une pièce de B. Imbert, intitulée *l'Inauguration du Théâtre Français*). Elle a reçu un si mauvais accueil que, malgré la présence de la reine, venue avec Madame Élisabeth, le tumulte croissant considérablement, il a fallu l'abréger, de crainte qu'il ne devînt plus fatigant et plus insupportable. On est si mécontent de la nouvelle salle, quant à la distribution des loges, qu'il faut absolument changer, qu'il a été question de renvoyer les comédiens aux Tuileries, vu la longueur du tems qui doit s'écouler encore jusqu'à la vacance. Il paroît que les architectes, trop dociles à écouter les conseils des comédiens dont la cupidité sordide voudroit multiplier les loges à l'infini, les ont raccourcies de la façon la plus gênante pour le public. Les femmes se plaignent aussi que l'éclat du blanc qui règne généralement dans la salle affadit leurs traits et les éclipse tout à fait, et comme ce sont elles qui attirent les hommes partout, il est essentiel d'empêcher qu'elles ne désertent, ce qui rendroit bientôt le spectacle vuide. »

N'oublions pas de mentionner un fait tout à l'honneur des communautés d'arts et métiers, qui se passa en 1782; le 12 avril, l'amiral de Grasse perdait la bataille navale de la Dominique : c'était le premier revers qu'on essuyait dans cette guerre où la France aidait les États-Unis à se constituer dans leur féconde indépendance; aussitôt qu'il fut connu à Paris, les corps de métiers de la ville offrirent à Louis XVI une somme de 1,500,000 livres pour la construction d'un vaisseau de guerre. Le roi accepta et donna à cette

patriotique occasion les lettres patentes qui suivent :

« LOUIS, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre : A nos amés et féaux conseillers les gens tenans notre cour de Parlement à Paris, Salut. Nos chers et bien amés les gardes des six corps de marchands et les syndics et adjoints de plusieurs communautés de Paris nous ont représenté que, conformément aux délibérations prises par lesdits corps et communautés et soumissions par eux faites, ils auroient offert, pour contribuer à la construction d'un vaisseau du premier rang, différentes sommes montantes ensemble à celle de quinze cent mille livres, et demandé, chacun en droit soi, la permission de les emprunter à constitution de rente au denier vingt, et en exemption des vingtièmes, deux sous pour livre du dixième et autres impositions ; voulant donner auxdits corps et communautés des marques de satisfaction de leurs offres : *A ces causes* et autres à ce nous mouvant, de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, nous avons agréé et agréons les offres faites par lesdits corps et communautés des sommes portées en leur délibération et soumissions, et comprises en l'état attaché sous le contre-scel des présentes ; et pour les mettre en état de réaliser lesdites sommes, avons permis aux gardes, syndics et adjoints desdits corps et communautés dénommés audit état, d'emprunter, chacun en droit soi, à constitution de rente au denier vingt et sans aucune retenue de vingtième, deux sous pour livre du dixième et autres impositions, jusqu'à concurrence des sommes par lesquelles ils sont compris audit état, montantes ensemble à celle de quinze cent mille livres et celles nécessaires aux frais et dépenses dudit emprunt etc. »

Ces lettres patentes furent signées le 29 août et enregistrées le 3 septembre suivant.

Voici l'état des sommes offertes par chacune des communautés :

ÉTAT *des sommes offertes au roi par les six corps des marchands, le collège de pharmacie et les communautés d'arts et métiers de la ville de Paris, pour la construction d'un vaisseau, et qu'ils sont autorisés d'emprunter.*

SIX CORPS

Drapiers-merciers	150,000
Epiciers	100,000
Pelletiers-bonnetiers-chapeliers	50,000
Orfèvres	250,000
Fabricants d'étoffes, tissutiers-rubaniers	30,000
Marchands de vin	100,000
Le collège de pharmacie	34,000
A reporter. . . liv.	714,000
Report. . . liv.	714,000

COMMUNAUTÉS

Bouchers	80,000
Boulangers	40,000
Brodeurs-passementiers-boutonniers	10,000
Chaircutiers	16,000
Chandeliers	12,000
Charpentiers	10,000
Charrons	6,000
Chaudronniers-balanciers-potiers d'étain	12,000
Cordonniers	30,000
Couvreurs-plombiers-carreleurs-paveurs	6,000
Faiseuses et marchandes de modes-plumassières	20,000
Fayenciers-vitriers-potiers de terre	10,000
Ferrailleurs-cloutiers-épingliers	6,000
Fondeurs-doreurs-graveurs	15,000
Fruitiers-orangers-grainiers	40,000
Gantiers-boursiers-ceinturiers	24,000
Horlogers	10,000
Limonadiers-vinaigriers	80,000
Lingères	8,000
Maçons	30,000
Menuisiers-tourneurs-layetiers	50,000
Paulmiers	6,000
Peintres-sculpteurs	24,000
Papetiers-cartiers-relieurs	8,000
Perruquiers	25,000
Selliers-bourreliers	8,000
Serruriers-taillandiers-maréchaux-grossiers	50,000
Tabletiers-luthiers-éventaillistes	20,000
Tailleurs-fripiers d'habits	70,000
Tapissiers-fripiers en meubles	30,000
Traiteurs-rôtisseurs-patissiers	30,000
TOTAL	1,500,000

Fait et arrêté au conseil d'État du roi, tenu à Versailles le vingt-neuf août mil sept cent quatre-vingt-deux.

Signé : AMELOT.

Du reste, les six corps de marchands et les communautés d'arts et métiers de Paris ne furent pas les seuls qui se conduisirent de cette généreuse et patriotique façon et plusieurs états de province les imitèrent.

Le grand-duc et la grande-duchesse de Russie, sous le nom de comte et comtesse du Nord, vinrent visiter Paris et y arrivèrent le 18 mai ; on les logea à l'hôtel de l'ambassadeur de la czarine, rue de Grammont, au coin du boulevard, et les Parisiens s'y portèrent en foule pour les voir. Le grand-duc pouvait se vanter d'être l'homme le

plus laid du vaste empire de sa mère; quant à sa femme, c'était un colosse « de cinq pieds quatre pouces, une gorge à servir de place d'armes pour une parade, des bras aux proportions de certaines cuisses et de la graisse par quintaux; voilà cette princesse. »

Le bruit se répandit qu'ils avaient trois millions à dépenser à Paris; aussi ce fut à qui parmi les marchands, les négociants, les directeurs d'établissements quelconques, s'ingénierait à avoir leur quote-part de ces trois millions.

« Le jour de leur arrivée, le peuple, instruit de leur venue, s'étoit rassemblé en foule sur les boulevards aux environs de leur hôtel, en sorte qu'ils n'ont pu échapper à la curiosité générale. Dès qu'on les a aperçus, on a crié : Vive monsieur le comte et madame la comtesse du Nord! Le prince a baissé sur-le-champ les glaces de son carrosse, a ralenti sa course, la tête à la portière et, avec les marques de la reconnaissance la plus affectueuse, a répondu :

« — Braves Français, je suis pénétré de l'accueil obligeant que vous me faites, et je n'en perdrai jamais la mémoire. »

Et les cris de redoubler.

On les promena partout, et dès qu'ils eurent fait leur visite oficielle à Versailles, ils allèrent dans les quartiers de Paris admirer tout ce qui méritait de l'être; ils assistèrent trois fois aux représentations de la Comédie française et laissèrent de nombreuses marques de munificence. Ce fut ainsi que l'auteur Sedaine reçut une somme de 20,000 livres. Un bal public masqué fut donné en leur honneur à l'Opéra, et la reine y assista donnant le bras à Monsieur; le ministre Amelot donnait le bras à la grande-duchesse. Ils allèrent aussi chez Mme de Montesson pour y voir son spectacle, et le duc d'Orléans, qui faisait les honneurs de cette maison où il régnait en maître, y avait fait préparer un souper dans lequel se trouvait pour 850 livres de fraises; mais le couple princier refusa d'y prendre part. L'Académie, la Sorbonne, les Invalides furent tour à tour visités par les illustres étrangers, qui firent en outre de nombreux achats, entre autres 400,000 francs de porcelaines de Sèvres et partirent comblés de cadeaux du roi, et charmés de la population parisienne qui leur avait fait l'accueil le plus sympathique.

Vers la fin de 1780, il s'était ouvert sur le boulevard du Temple un café appelé le café Turc; la création de la redoute chinoise donna au propriétaire de ce café l'idée de lui imprimer une couleur toute spéciale et de le décorer entièrement à la turque; il dépensa environ 80,000 livres et parvint à en faire un établissement qui devint une des curiosités du Paris d'alors « superbe café, dit l'auteur de l'*Ancien Boulevard du Temple*, décoré à la turque ou à la chinoise, comme on voudra, petit jardin anglais, français et turc tout à la fois; kiosques, cabinets de verdure, berceaux, tonnelles, caisses d'orangers et rotonde pour orchestre, où plus tard s'escrimeront Tolbecque et Jullien. Illuminations. Les bonnes n'entrent pas, les laquais non plus, à moins qu'ils ne suivent leurs maîtres. Un invalide — grande tenue — immobile à la porte, que surmonte un croissant, fait respecter la consigne. »

Le café Turc fut longtemps l'orgueil des habitants du Marais qui s'extasiaient devant le luxe asiatique qu'il leur était permis d'admirer en savourant leur demi-tasse.

La Révolution l'avait respecté : « le Turc de l'enseigne du jardin Turc, fume toujours indolemment sa pipe, les ballons de verres surmontés d'un croissant s'allument comme ci-devant, sur la terrasse remplie de monde, mais ce sont des pauvres diables et pratiques peu payantes que les pratiques actuelles du jardin Turc! rentiers à sec et la poche plate». (De Goncourt.)

Il eut encore de la vogue sous la Restauration et les premières années du règne de Louis-Philippe; mais depuis longtemps il n'est plus qu'un café vulgaire, fréquenté spécialement par les marchands de diamants du voisinage.

La faillite du prince de Guéménée, grand chambellan de France, qui fut déclarée au mois de septembre, causa une désolation générale dans tout Paris; elle se montait à un chiffre considérable (33 millions), et nombre de commerçants s'y trouvaient compris pour des sommes importantes; on expédia au prince des lettres de surséance pour trois mois, dans l'espoir que, pendant ce temps, on arrangerait ses affaires en évitant les frais qui absorbent habituellement l'actif. Le bruit se répandit qu'il y avait 3,000 créanciers : «beaucoup de gens de lettres sont du nombre. Messieurs Rousseau, Thomas, des Essarts, Roger, l'abbé Delille : il y a quantité de domestiques qui avoient placé là leur petit pécule. »

Depuis quelques années déjà on savait que le grand chambellan était cousu de dettes, mais comme il faisait toujours de nouveaux emprunts pour les couvrir, il arrivait à payer les arrérages, et cela masquait la situation, mais il ne trouva plus personne qui voulût lui prêter, et le public, qui avait eu confiance en lui, passa d'un jour à l'autre de cet excès de confiance au plus violent désespoir. Il est plus que probable que, s'il se fût trouvé à Paris, le prince eût passé un moment désagréable; mais on disait qu'il avait pris soin de partir pour l'Italie, se réservant de revenir quand le premier moment d'effervescence serait passé. Ce n'était pas exact, mais il s'était réfugié en Navarre où il fut retenu par ordre du roi.

Toute la famille de Rohan était consternée de ce désastre d'un des siens, surtout le maréchal prince de Soubise « qui ne dort ni ne mange depuis cette fatale annonce. » On arrêta le sieur Marchand, intendant du prince, et le sieur Denuel,

courtier de change qui négociait d'ordinaire les emprunts du prince, les scellés furent apposés chez son notaire, et un second notaire, le sieur Pinon, impliqué dans des négociations louches et convaincu d'avoir réalisé d'énormes bénéfices, grâces à elles, fut obligé de se défaire de sa charge et de la vendre au plus vite.

On évaluait le total des rentes viagères que devait le failli, à 2 millions 78,000 livres Dans cette somme se trouvaient comprises nombre de pensions qu'il faisait à des musiciens, des chanteurs, des comédiens, « car ce magnifique seigneur avoit un concert, une comédie et tout ce qui peut contribuer à ruiner promptement; on ne croit pas que Mme la princesse de Guéménée puisse rester gouvernante des enfants de France, entachée d'un pareil déshonneur. »

Au mois d'octobre, le bruit courut à Paris que le duc de Fitz-James allait se trouver aussi dans l'obligation de se mettre en faillite, par suite de pertes énormes qu'il avait faites au jeu, et des escrocs qui l'avaient habilement volé en jouant contre lui, furent poursuivis sur la plainte portée par la duchesse sa femme; un sieur Houzon fut banni de Paris, ainsi que le baron de Vigé et un sieur Vamballe.

Le duc de Fitz-James se tira d'affaire; mais le prince de Guéménée était toujours gardé à vue, son frère le grand aumônier était le seul de la famille qui prît philosophiquement son parti.

— Il n'y a qu'un roi ou qu'un Rohan, dit-il, qui puisse faire une pareille banqueroute.

La noblesse en général n'était pas fâchée de l'événement qui humiliait les Rohan, dont les prétentions et la hauteur étaient excessives.

La douairière de Fourcy, les sieurs Gilbert, de Caumartin, de la Porte, de Gaucourt, Sanson et autres particuliers habitants ou propriétaires de terrains en marais situés au faubourg du Temple, ayant fait exposer au roi, qu'il serait utile d'établir de nouvelles communications du rempart à l'hôpital Saint-Louis et hauteur du faubourg du Temple, le roi signa des lettres patentes, le 25 octobre 1782, qui ordonnaient l'établissement d'une nouvelle rue, « à prendre du débouché de la rue Saint-Nicolas sur la rue de Bondy et se dirigeant parallèlement à celle du Faubourg du Temple, et qui sera dénommée rue Sanson »; environnée de marais, elle présentait des dangers sous le rapport de la circulation. L'administration, dans l'intérêt de la sûreté publique, la fit barrer à ses deux extrémités, en 1841; lorsque la ville voulut reprendre possession de cette rue, cela donna lieu à des difficultés qui furent tranchées par une ordonnance de Louis-Philippe; cette rue, qui devait son nom à Philippe Robert Sanson, maitre de la chambre aux deniers, forme aujourd'hui le commencement de la rue de la Douane.

Le 8 novembre, le roi signa des lettres patentes ordonnant l'ouverture d'une nouvelle rue à travers l'hôtel de Saint-Chaumont et d'une maison étant au fond du jardin dudit hôtel, sur la rue du Ponceau; elle fut nommée rue de Tracy, en l'honneur de Antoine-Louis-Claude-Destut, comte de Tracy.

La rue Grange-aux-Belles, dans la partie comprise entre la rue des Marais et les rues des Récollets et Bichat date aussi de 1782; des lettres patentes du 21 juin en ordonnèrent la formation, au lieu du chemin dit de la Grange-aux-Belles, dont elle prit le nom; le 14 mars 1836, l'ancienne rue de l'Hôpital Saint-Louis fut réunie à celle de la Grange-aux-Belles et n'en forma plus qu'une sous ce dernier nom.

« Louis, etc; voulons et nous plaît : Il sera ouvert aux frais du sieur duc de Montmorency et sur le terrein à lui appartenant, une rue de 24 pieds de large au moins, laquelle sera nommée rue Neuve de Montmorency et communiquera de la rue Saint-Marc en face de l'hôtel dudit sieur duc de Montmorency à la rue Feydeau. » Ces lettres portent la date du 13 septembre 1782. C'est aujourd'hui la rue des Panoramas.

Le passage Noir, propriété particulière, fut également ouvert en 1782, ainsi que :

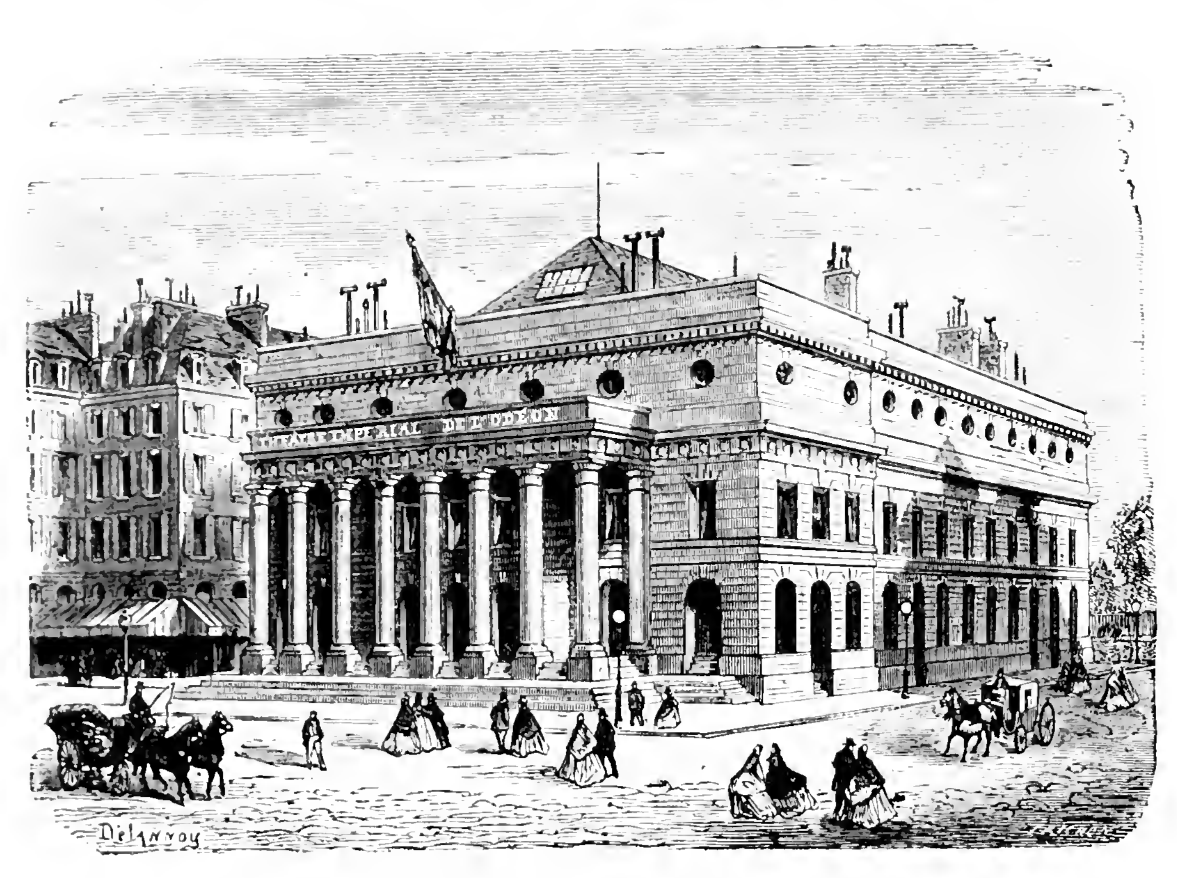
La rue de la Pépinière, qui fut percée sur les terrains faisant partie de la pépinière du roi.

La rue Pierre-Levée, qui doit son nom à une grosse pierre qu'on mit à jour, en creusant le sol de cette voie. Plusieurs savants prétendent que cette pierre avait du faire partie d'un autel druidique. La nouvelle rue, dans laquelle on ne voyait que de rares et chétives constructions, devint bientôt un réceptacle d'ordures et servit de refuge aux malfaiteurs du quartier du faubourg du Temple.

Une ordonnance de police en prescrivit la fermeture en 1810; au mois d'août 1825 huit propriétaires riverains demandèrent qu'elle fût rouverte, en s'engageant à fournir le terrain nécessaire pour son élargissement et à pourvoir aux frais de pavage et d'éclairage; le 7 juillet 1827, le conseil municipal fut d'avis d'autoriser cette réouverture, et une ordonnance royale du 26 décembre 1830 l'approuva.

La rue Richer, qu'on appelait autrefois la ruelle de l'Égout, et qui n'avait que 8 pieds de largeur; les lettres du 9 mars 1782, qui ordonnèrent son élargissement, lui donnèrent en même temps le nom de rue Richer, en l'honneur de Jean-Charles Richer, échevin de 1780 à 1782.

Nous ne trouvons sur les registres de la Bastille de 1782 que cinq mentions d'écrou; elles concernent : le 2 janvier, le sieur Charles Gattey, libraire, vente de livres séditieux; il fut incarcéré sous le nom de Holey et fut mis en liberté le 1er février. — 7 janvier Jean-Baptiste Imbert de Villebonne et son frère Guillaume Imbert de Bordeaux, tous deux accusés de composer des



Le théâtre de l'Odéon.

livres séditieux imprimés en Hollande, ils sortirent de la Bastille le 3 mars. — 22 février, Marie Joseph-Françoise Waldburg-Frohberg, femme de Stanislas-Honoré-Pierre Dupont de la Motte, ex-inspecteur général du collège royal de la Flèche; « soi-disant comtesse ou marquise », incarcérée pour la seconde fois, après s'être évadée de la maison de force du faubourg Saint-Martin, elle sortit de la Bastille le 29 juin 1782 et fut conduite à la Vilette chez le sieur Macé. — 17 avril, le sieur de Palun, sans motif connu; mis en liberté le 22.

Malgré les poursuites qu'on exerçait contre les pamphlétaires et les colporteurs de libelles, il en paraissait chaque jour de nouveaux et sous le manteau de la philosophie; non seulement les bases de l'autorité royale étaient sapées avec audace, mais la personne des souverains était aussi l'objet d'attaques violentes, et l'*Espion dévalisé*, écrit méchant, mais spirituel, fut envoyé comme étrennes à nombre de gens en place au 1[er] janvier 1783; il critiquait avec une ironie mordante, et ses numéros qui s'introduisaient à Paris, malgré les efforts que faisait la police pour en empêcher l'entrée, s'enlevaient à tout prix, et on le prêtait à ses amis pour rire des coups de griffes acérées qu'il décochait.

On riait aussi d'apprendre que 65 jésuites étaient parmi les créanciers du prince de Guéméné; mais ceux-ci, pas plus que tous ceux qui se trouvaient ruinés par cette catastrophe financière, ne riaient guère.

L'artificier qui avait fourni le feu d'artifice tiré pour la naissance du dauphin, M. de la Varinière, était, lui aussi, un créancier mécontent, créancier de la ville qui refusait de lui payer la modique somme de 17,113 livres qu'il réclamait, alors que le feu tiré à l'occasion du mariage du roi avait coûté 80,000 livres.

La ville prétendait que le feu n'avait pas produit l'effet attendu, et il y eut procès; la ville fut condamnée à payer, comme elle le fut aussi à payer à l'horloger Lepaute 24,000 livres pour la réparation de l'horloge de l'Hôtel de ville.

Le 14 janvier, un notaire, un commissaire et autres gens de justice étant entrés pour exercer leur ministère dans une maison de l'aile du pont Marie, sur la place aux Veaux, petit bâtiment qui se trouvait en saillie sur la rivière: il s'effondra, et les cinq hommes de loi tombèrent à l'eau. Personne ne fut noyé, mais plusieurs furent blessés grièvement, et cet accident donna lieu à une ordonnance du bureau de la ville, portant dé-

fense de bâtir à l'avenir aucun bâtiment en saillie de quelque espèce qu'il soit, à peine de démolition et 300 livres d'amende et ordonnant en outre qu'à partir du jour de l'ordonnance, toutes semblables saillies seraient démolies et supprimées, ce qui ne fut exécuté que très imparfaitement.

On s'entretint beaucoup à Paris, au mois de février, d'une excentricité de M. Grimod de la Reynière, fils de l'administrateur général des postes; « ce jeune homme disgracié de la nature et ayant des mains en pattes d'oie — ce qui l'obligeait à être toujours ganté — » était avocat et aimait beaucoup les gens de lettres; dans les derniers jours de janvier, il invita plusieurs d'entre eux, des magistrats et des avocats, à une fête qu'il donnait chez lui le 1er février. Or, toutes les gazettes du temps s'entretinrent de cette fête, — prenons-en le récit dans le *Journal d'un Observateur*.

« Les billets d'invitation étoient dans la forme des billets d'enterrement de la plus chère espèce. Au lieu de têtes de mort, c'étoient des gueules béantes, et la teneur du billet, que plusieurs curieux ont conservé, étoit ainsi conçue :

« Vous êtes prié d'assister au convoi et enterrement d'un gueuleton qui sera donné le samedi 1er février, par messire Balthazar Grimod de la Reynière, écuyer, avocat au Parlement, correspondant, pour la partie dramatique, du journal de Neufchâtel, en sa maison des Champs-Elysées. On se rassemblera à neuf heures du soir, et le souper aura lieu à dix. Vous êtes prié de ne point amener de laquais, parce qu'il y aura des servantes en nombre suffisant. Le cochon et l'huile ne manqueront point à souper. Vous êtes prié de rapporter le présent billet, sans lequel on ne pourra entrer.

« Lorsqu'on est venu au rendez-vous, on a d'abord trouvé un premier suisse placé *ad hoc* qui demandoit au convive s'il alloit chez M. de la Reynière, l'oppresseur du peuple, ou chez M. de la Reynière, le défenseur du peuple. Après avoir répondu qu'on alloit chez le défenseur du peuple, il faisoit une première corne au billet, et vous passiez dans un lieu en forme de corps de garde, où étoient des hommes armés et vêtus à l'antique comme des héraults d'armes; ceux-ci vous introduisoient dans une première pièce où étoit une espèce de frère terrible, un inconnu, le casque en tête, la visière baissée, la cotte d'armes endossée, la dague au côté; il faisoit une seconde corne au billet et vous introduisoit dans une seconde salle. Là, se présentoit un homme en robe, en bonnet quarré qui vous questionnoit sur ce que vous vouliez, sur votre demeure, vos qualités, dressoit du tout procès verbal et après avoir pris votre billet, vous annonçoit dans la salle d'assemblée, où deux gagistes vêtus en enfants de chœur, commençoient par vous encenser.

« Les convives réunis au nombre de vingt-deux, dont deux femmes habillées en hommes, on a traversé une pièce noire et ensuite, s'est levée rapidement une toile de théâtre qui a laissé voir la salle du festin. Au milieu de la table, pour surtout, étoit un catafalque; du reste, des lampes à l'antique, des devises et une illumination de trois cens bougies environ.

« On s'est mis à table. Le souper a été magnifique, au nombre de neuf services dont un tout en cochon. A la fin de celui-ci, M. de la Reynière a demandé aux convives s'ils le trouvoient bon. Tout le monde ayant répondu en *chorus* : « Excellent, il a dit : « Messieurs » cette cochonaille est « de la façon du chaircuitier un tel, demeurant « à tel endroit et le cousin de mon père.

« A un autre service, où tout étoit commandé à l'huile, l'amphitryon ayant également demandé si l'on étoit content de cette huile, il a dit : « Elle « m'a été fournie par l'épicier un tel, demeurant « à tel endroit et le cousin de mon père ; je « vous le recommande, ainsi que le chaircuitier. »

« Autour de la table du festin étoit une galerie destinée aux spectateurs qui voudroient jouir du coup d'œil de la fête. M. de la Reynière avoit distribué environ 300 billets de cette autre espèce, et à l'heure indiquée, il a dit qu'on pouvoit laisser entrer; mais il n'étoit pas permis de rester; on ne pouvoit que traverser pour faire place à d'autres.

« M. l'abbé de Jarente, coadjuteur d'Orléans et oncle de l'amphitryon ayant eu la curiosité de juger par lui-même de cette folie, il ne lui a pas été libre de rester plus longtemps que les autres, et son neveu a ordonné qu'on le fit sortir aussi.

« Me de Bonnières, jeune avocat qui commence à acquérir de la réputation, qui étoit à table à côté de M. de la Reynière, en voyant le public assister au souper, ne put s'empêcher de lui dire : « En vérité, mon cher ami, cela devient trop farce, on va nous mettre aux petites maisons en sortant d'ici. » Quoi, lui a répondu l'ampihtryon avec inquiétude, cette plaisanterie m'empêcheroit elle d'être mis sur le tableau, j'en serois au désespoir.

« La fin de cette fête, qui tenoit beaucoup d'une fête maçonnique, n'a pas répondu au commencement et n'a rien eu de singulier : chacun s'en est allé après une séance de plusieurs heures à table, trop longue et ennuyeuse conséquemment .»

Ce Grimod de la Reynière, personnage original et qui a laissé une réputation de gourmand célèbre, avait non pas des pattes d'oie, comme le dit l'auteur de l'article ci-dessus, mais des móignons auxquels un ouvrier suisse intelligent avait adapté des mains artificielles dont il se servait avec dextérité pour écrire et pour peindre. On lui trouvait beaucoup de ressemblance avec le marquis de Brunoy, autre original, « dont il n'avoit cependant ni la crapule ni les vices. »

Son repas funèbre fit grand bruit, et interrogé sur les cérémonies funéraires qu'il avait introduites dans sa fête, il répondit que c'était en l'honneur de Mlle Quinault qui venait de mourir, « et a dit qu'il avoit été honteux qu'on n'eût rien fait pour célébrer la mémoire de cette actrice célèbre. » Sa fête lui coûta 10,000 livres.

En même temps que Mlle Quinault, mourut aussi Mlle la Guerre, qui appela à ses derniers moments le curé de Saint-Nicolas des Champs, qui se transporta chez elle et la trouva dans un malpropreté dégoûtante. Sa fin chrétienne fit beaucoup parler d'elle. « C'étoit au moral un fort mauvais sujet, ayant outre les défauts, les vices, et surtout celui de voler .»

On parla beaucoup aussi d'un événement qui montrait combien certains gentilshommes abusaient de leurs privilèges de naissance pour maltraiter les pauvres gens : Un jour de février, un M. de Choiseul-Meuze étant en cabriolet qu'il conduisait lui-même, s'embarrassa par une fausse manœuvre au milieu d'un fiacre, il se leva et, le corps hors du cabriolet, administra vingt à vingt-cinq coups de canne au malheureux cocher. Celui-ci essaya de se défendre et à son tour cingla le visage de M. de Choiseul de quelques coups de fouet ; mais alors le gentilhomme furieux tira de sa canne une épée et en larda le cocher de fiacre de coups répétés jusqu'à ce que le malheureux, épuisé, tombât au bas de son siège.

Le peuple s'attroupa et ne permit pas au meurtrier de s'enfuir comme il se préparait à le faire, on l'entoura et on le mena chez le commissaire, qui par une condescendance coupable, au lieu de l'envoyer en prison, se contenta de prendre son nom et de lui faire verser une somme d'argent, pour venir au secours de l'homme, le prévenant d'ailleurs que si sa victime mourait, l'affaire deviendrait grave.

Elle le devint, l'homme mourut le 22 février, et une grande fermentation se produisit à cette occasion dans Paris et au Parlement; la seconde chambre des enquêtes avait pris l'affaire au sérieux et chargea son président de s'informer auprès du procureur du Châtelet si la plainte avait été régulièrement portée, et les membres de cette chambre se proposèrent, dans le cas où des lettres de grâce interviendraient, de former des représentations au roi sur la nécessité de faire un exemple « au moins en commuant la peine en une prison très longue .»

Toute la maison de Choiseul se remua pour empêcher les suites de cette fâcheuse affaire; on commença par démentir la mort du cocher, et le bruit se répandit que, moyennant une grosse somme, il avait consenti à donner son désistement ; les choses en restèrent là.

Mais les commentaires allèrent leur train, les écrits contre les privilèges de la noblesse se multiplierent, les couplets contre la cour et surtout contre la reine, se chantaient partout, et l'on répétait un mot de Vestris qui courait la ville : son fils ayant fait quelques dépenses excessives, le père solda les mémoires, mais il lui fit une verte réprimande et lui déclara qu'il eût à mieux se conduire, sinon qu'il le ferait enfermer :

— Sachez, monsieur, ajouta-t-il, que je ne veux point de Guemenée dans ma famille.

Le mot fit fortune, du foyer de l'Opéra il se répéta dans le monde et bientôt courut les rues.

Ce qui les courut aussi, ce fut la chanson de *Malborough ;* cette chanson datait de 1722, Beaumarchais s'était servi de l'air pour intercaler la romance du page dans le *Mariage de Figaro* et bien que la pièce ne fut pas encore représentée, tout le monde connaissait la romance. Or, comme un jour, Mme Poitrine, la nourrice du dauphin, fredonnait *Malborough* qu'elle avait appris dans son village, le roi et la reine l'entendirent et la lui firent répéter, ils voulurent l'apprendre, les courtisans firent de même, et bientôt tout Paris chanta *Malborough.* Audinot fit faire une pantomime grivoise *Malborough s'en va-t-en guerre,* qui fut jouée sur son théâtre ; Nicolet l'imita, en en faisant composer une plus burlesque encore, enfin « les masques de ce carnaval l'ont exécutée : de toutes parts l'on ne voyoit que des chars funéraires de Marlborough avec cent farces de différentes espèces analogues qui ont donné lieu de remonter à leur origine et d'en suivre la filiation. »

Les femmes, pour abréger la durée du deuil, imaginèrent de mêler du bleu et du rose au noir. Les robes ainsi agrémentées, s'appelèrent robes à la *Marlborough.*

L'hiver de 1782-1783 ne fut pas rigoureux, et cependant on se plaignait vivement du peu de soin des aménagements des forêts destinées à approvisionner Paris, qui était menacé de manquer de bois; le 11 mars, le bureau de la ville rendit une ordonnance qui défendait aux marchands de bois de vendre plus d'une demi-voie de bois à la fois et prescrivit qu'il y eût toujours une réserve de 6,300 voies, à l'usage des boulangers. De son côté, le roi ordonna une coupe extraordinaire dans les bois de Vincennes et de Boulogne, et « la ville envoya des échevins à la découverte pour en faire arriver par terre, la rivière n'étant pas navigable, le bois qui se rencontrera suivant le droit qu'elle prétend avoir de s'emparer de tout ce qui se présente pour l'approvisionnement de la capitale. Les chantiers ne sont autorisés qu'à fournir l'intérieur de Paris, et les habitans de la banlieue ne peuvent s'y pourvoir. »

Tout cela ne fit que produire de vives expressions de mécontentement contre le prévôt des marchands et contre le bureau de la ville qu'on accusa d'incurie. Le roi fit des reproches à M. de Caumartin et lui dit qu'il entendait que le règle-

ment fût suivi et que Paris devait toujours être approvisionné de bois pour deux ans,

Le gouvernement commençait d'ailleurs à s'occuper du projet de favoriser l'usage du charbon de terre à Paris, et un arrêt du conseil du 16 mars réduisit des deux tiers les droits à percevoir sur l'entrée du charbon et, de plus encore, les droits de celui qui entrait dans la banlieue. Comme cette diminution était au préjudice, tant de la ville que de l'hôpital général et des fermes, le roi se réserva de leur accorder une indemnité.

On calculait que l'emploi du charbon de terre dans les manufactures et par certaines industries économiserait cent mille voies de bois par an. Enfin il fut question de mettre en coupe les réserves des communautés religieuses, ce qui pouvait fournir un approvisionnement de douze années.

Le 29 mars, M. d'Ormesson, conseiller d'État, remplaça au ministère des finances M. Joly de Fleury, et comme toujours les bons bourgeois et le peuple crurent que le changement de ministre allait ramener l'abondance, les Parisiens reprochaient surtout à M. de Fleury de s'être enrichis, lui et sa maîtresse, Mme de Font-Perthuis, par les pots-de-vin qu'ils s'étaient fait donner. M. d'Ormesson passait pour un homme honnête et de bonnes mœurs.

Les membres de la chambre des comptes avaient la coutume d'aller en corps, la veille du dimanche des rameaux, à la sainte Chapelle; on y chantait une grand messe en musique et à la fin « messieurs de la chambre » allaient, après trois génuflexions, baiser la vraie croix.

Cette cérémonie eut lieu le 12 avril, et ce fut, cette fois, le nouveau trésorier qui leur présenta la croix.

« On a remarqué avec douleur que les membres de la chambre, qui assistoient autrefois à cette adoration périodique, s'en exemptent assez légèrement depuis quelques années, et surtout qu'à celle-ci, il y avoit très peu d'adorateurs. »

L'exploitation des mines avait été très négligée en France; cependant en 1778, Sage avait fait décider la fondation d'une école publique et gratuite de minéralogie; le 21 mars 1781, furent nommés quatre inspecteurs des mines, et enfin le 19 mars 1783 fut arrêté par le conseil d'État l'établissement à Paris d'une école des mines, avec deux chaires: l'une de chimie, minéralogie et docimasie; l'autre de physique, géométrie souterraine, hydraulique, percement des galeries et aérage des mines, machines nécessaires à l'exploitation et construction des fourneaux. Le premier cours fut confié à Sage, le second à Duhamel, et les langues étrangères furent professées par l'abbé Clouet. La durée des études était de trois ans.

Cette école fut, par arrêté du 24 messidor an II, installée rue de l'Université, 293, à l'endroit où se trouve aujourd'hui le dépôt général de la guerre. Ses collections s'accrurent peu à peu de divers cabinets importants, par la collection minéralogique recueillie par Guettard, les livres de minéralogie, métallurgie et chimie, les modèles et manuscrits relatifs aux mines, provenant de la bibliothèque de Dietrich, le cabinet de minéralogie de Joubert, etc.

Un arrêté du 27 septembre 1794, fixa les conditions du concours pour les élèves des mines de la République. Le 22 octobre 1795, la Convention nationale organisa l'Ecole des mines, en réduisant le nombre des élèves à vingt, sortant de l'École polytechnique et en admettant en outre dix externes.

Un arrêté des consuls du 12 février 1802 supprima l'École des mines de Paris; et, à la fin de l'année 1816, la Restauration reconstitua définitivement cette école.

Un bureau d'essais gratuits pour les subtances minérales y fut créé le 16 novembre 1845.

Un arrêté ministériel du 17 avril 1849, créa les cours de paléontologie, de constructions industrielles et chemins de fer et de législation des mines.

Le 15 septembre 1856, un décret impérial réorganisa l'École des mines et réglementa son régime intérieur.

L'École des mines, qui dépend du ministère des travaux publics, a pour but de former des ingénieurs pour le corps des mines et des praticiens propres à diriger des entreprises privées d'exploitation de mines et d'usines métallurgiques. Elle réunit et classe les matériaux nécessaires pour compléter la statistique minéralogique de la France et des colonies. Elle tient ses collections au niveau du progrès de l'industrie des mines et des usines. Enfin elle exécute gratuitement, sur la demande de l'État ou des particuliers, les essais et analyses des échantillons qui lui sont soumis·

Les élèves sont divisés en deux catégories: les élèves ingénieurs internes, sortis de l'École polytechnique, et les élèves externes, admis au concours et âgés de dix-sept à vingt-trois ans. L'enseignement comprend l'exploitation des mines, la métallurgie, la docimasie, l'exploitation et la construction des chemins de fer, le drainage et les irrigations, la législation minière, l'allemand et l'anglais, la minéralogie, la paléontologie et la géologie. Ces trois derniers cours sont publics. Des cours préparatoires d'analyse et de mécanique, de géologie descriptive et de chimie générale, ont été institués postérieurement au règlement de 1856 en faveur des élèves externes.

Par décision ministérielle du 19 octobre 1865, tout élève externe exclu de l'École des mines par une mesure quelconque n'est plus admis à se présenter de nouveau à cette école.

La durée des études est de trois ans pour les



Promenade sur les boulevards de Paris au XVIIIe siècle (d'après une gravure du temps).

élèves ingénieurs, qui reçoivent lors de leur examen de sortie un diplôme d'ingénieur des mines; les élèves externes peuvent faire quatre années, d'études et reçoivent s'ils en sont jugés dignes, le titre d'élèves brevetés et peuvent diriger des exploitations et des usines particulières.

L'École est dirigée par un inspecteur général de première classe; un ingénieur en chef de première classe surveille les études.

Cette école possède des laboratoires modèles et les collections les plus magnifiques du monde entier.

Les programmes des conditions et des connaissances exigées pour l'admission aux cours préparatoires et aux places d'élèves externes, ont reçu quelques modifications en 1873.

L'École des mines fut installée en 1816, dans l'ancien hôtel Vendôme (rue d'Enfer près le couvent des Chartreux. Cet hôtel fut bâti par les chartreux en 1706; il passa ensuite à la duchesse de Vendôme, qui lui donna son nom, au duc de Chaulnes, à la princesse d'Alhnalt et enfin à l'École des mines). Le prolongement du boulevard Saint-Michel nécessita la reconstruction presque complète de cet hôtel, elle fut achevée en 1865. Les musées minéralogique et géologique que les bâtiments renferment sont ouverts au public les mardis, jeudis et samedis. « On y remarque surtout, lisons-nous dans *Paris illustré*, la collection statistique des minéraux utiles de la France, la collection géologique du bassin de Paris, formée par Cuvier et Brongniart; le modèle en relief du mont Etna, par M. Elie de Beaumont, et du mont Vésuve, par M. Dufresnoy, un plan en relief de la vallée de Chamonix, une collection paléontologique, la collection du marquis de Drée, achetée plus de 100,000 francs, etc., la bibliothèque, riche de 6,000 volumes, est ouverte tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, de onze à trois heures à toutes les personnes qui y désirent étudier.

Une commission nommée en 1879 pour étudier les aménagements de l'École des mines et pour rechercher les moyens d'assurer, dans les conditions les moins onéreuses, la bonne installation des services de cette école, a conclu à l'affectation du corps entier du bâtiment central aux riches collections qui constituent un de nos plus précieux musées scientifiques, et à l'extention des locaux disponibles par la couverture de deux cours donnant sur le boulevard Saint-Michel. Elle a en même temps conclu au groupement des services des élèves dans le bâtiment qui fait saillie sur le jardin du Luxembourg et à l'installation du personnel des services de la direction et de l'administration dans un bâtiment en façade sur les boulevards. Ces travaux nécessitent une dépense d'environ 350,000 fr.

Depuis que le duc de Chartres avait mis à exécution la transformation du Palais-Royal, il n'e-

tait pas de jour qu'on n'imprimât contre lui quelque pamphlet ou qu'on colportât quelque chanson injurieuse; il y eut un libelle qui obtint beaucoup de succès : c'était une prétendue lettre d'un danseur pris dans les flammes qui dévorèrent l'Opéra et expliquant l'incendie par le crime de deux machinistes qui mirent le feu au théâtre dans l'espoir qu'il se communiquerait au Palais-Royal et y ferait mourir le duc. Cet écrit parut avec cette épigraphe à son adresse : « Poltron sur mer, escroc sur terre, prince nulle part, polisson partout. »

Les *Mémoires secrets*, en parlant de cette brochure, disent que ces machinistes « peignent dans toute son horreur le monstre dont ils voulaient délivrer la France »; ils conviennent que l'écrit ne vaut pas grand'chose, « mais n'importe, ce sont des injures contre le duc de Chartres si détesté, qu'à quelque prix que ce soit, on veut les acheter ou les lire. »

Au reste, nous le répétons, les pamphlets injurieux étaient l'arme dont on se servait volontiers contre tous les gens connus, et l'on ne peut s'imaginer la quantité effroyable de brochures de ce genre qui parurent pendant les cinq ou six années qui précédèrent la Révolution. Il en est dont le titre seul est une obscénité ou une infamie, et malgré les plus vigilantes recherches ordonnées par le lieutenant de police, on ne pouvait découvrir la source de toutes ces productions ignobles, dont une grande partie était dirigée contre la reine.

« Depuis la vogue de la chanson, Marlborough est devenu le héros de toutes les modes; tout se fait aujourd'hui à la Marlborough. Il y a des rubans, des coiffures, des gilets, mais surtout des chapeaux à la Marlborough, et l'on voit toutes les femmes aller dans les rues, aux promenades, aux spectacles, affublées de ce grotesque couvre-chef, sous lequel elles se plaisent à enterrer même leurs charmes, tant la nouveauté a d'empire sur elles. Mais un autre refrain à la mode détrôna celui de Marlborough. C'était : *Changez-moi cette tête*. On s'en servit pour dauber sur les ministres, sur les gens en place, sur les prélats, et on ne pouvait plus faire quatre pas dans Paris sans entendre chanter quelque satire, dont le refrain était : « Changez-moi cette tête. »

Depuis quelques années, le jour de la Fête-Dieu, une exposition de tableaux était organisée sur la place Dauphine, ils décoraient les environs d'un magnifique reposoir qui y était construit. « C'est là que les jeunes gens qui ne sont encore attachés à aucune académie viennent s'essayer et pressentir le goût du public. » Celle de 1783 fut plus nombreuse que de coutume, et l'on y remarqua neuf tableaux de femmes ou de jeunes personnes, ce qui était alors beaucoup plus rare que de nos jours, aussi en parla-t-on comme d'un événement.

Depuis longtemps on se plaignait que Paris, malgré la construction de tant de nouveaux bâtiments propres à l'embellir, ne fût pas ce qu'il eût pu être, faute d'un plan fixe et régulier; en effet, la plupart des rues étaient tantôt larges, tantôt étroites, les maisons hautes et basses s'élevaient tantôt en retrait, tantôt en saillie sur la voie publique; une déclaration du roi, en date du 10 avril 1783, enregistrée au Parlement le 8 juillet, vint remédier à ces inconvénients; elle mérite d'être rapportée.

Article premier. — Il ne pourra plus être ouvert, sous quelque prétexte que ce soit, aucune rue nouvelle, qu'en vertu de lettres patentes.

Art. 2. — Ces rues nouvelles ne pourront avoir moins de trente pieds de largeur.

Art. 3. — A l'égard de celles qui existent et qui ont moins de trente pieds, elles seront élargies successivement et à mesure des reconstructions.

Art. 4. — Il sera déposé au greffe tant du Parlement que du bureau des finances, les plans généraux de toutes les rues de Paris et ceux particuliers des reconstructions projetées.

Art. 5. — Les propriétaires des maisons ou murs de clôture situés sur les rues, contribueront aux frais desdits plans, au prorata de la quantité de toises dont ils sont propriétaires, savoir de cinq sols par toise pour les maisons, trois sols, pour les murs de clôture et la moitié seulement pour ceux des plans déjà formés et déposés et qui seront seulement recollés. Les établissements publics et les propriétés des hôpitaux sont exceptés de cette taxe.

Art. 6. — La hauteur des maisons fixée par la même déclaration est pour les rues de trente pieds de largeur et au-dessus de soixante pieds, lorsque les constructions seront faites en pierres et moellons, et de quarante-huit pieds, lors qu'elles seront faites en bois. Dans les rues depuis vingt-quatre jusque et y compris vingt-neuf pieds de largeur, la hauteur des maisons sera de quarante-huit pieds et dans toutes les autres rues de trente-six pieds seulement, y compris les mansardes, attiques et autres constructions au-dessus de l'entablement, toutes saillies, soit en maçonnerie, soit en charpente sont également supprimées, le tout à peine d'une amende désignée. »

Pendant l'été, tous les Parisiens de qualité allèrent visiter l'ermitage de M. Beaujon. Ce millionnaire avait acheté, quelques années auparavant, un vaste terrain à la grille de Chaillot, de la contenance d'environ 100 arpents, et il l'avait fait clore pour y former des jardins à l'anglaise, et il y avait fait aussi construire un petit bâtiment dans le genre de celui que le comte d'Artois avait fait élever au bois de Boulogne, et il l'appelait son petit ermitage. Son projet était, assurait-on alors, de le laisser après sa mort à Monsieur, frère du roi, et on regarda comme une sorte de

prise de possession anticipée, la visite que ce prince y fit vers la fin de juillet, avec Madame et une suite de quatorze ou quinze personnes qui furent traitées magnifiquement par les ordres de Beaujon, alors au lit ; cette visite devint le signal d'une promenade de tout le monde à l'ermitage, où l'on n'était admis que sur la présentation d'un billet signé du propriétaire; cette habitation n'offrait cependant rien de bien curieux, et l'on citait un lit en forme de corbeille, une table en bois d'acajou de vingt-cinq couverts et un escalier du même bois; ce qu'il y avait de plus remarquable, c'était la chapelle et la galerie de tableaux. Une bibliothèque bien choisie garnissait aussi ce lieu, orné des portraits du roi et de plusieurs membres de la famille royale, donnés à M. Beaujon.

« Ses jardins placés dans l'endroit le plus délicieux des Champs-Élysées augmentent l'agrément de l'habitation de ce Plutus. »

M. Beaujon avait une fort mauvaise santé et, pour mieux intéresser le docteur Bouvard à sa conservation, il lui avait donné le revenu d'une rente viagère de 12,000 livres, placés sur sa tête à lui Beaujon, de façon que le jour où son malade mourait, le médecin perdait sa rente.

Le 12 août, il y avait une foule énorme sur les quais pour voir l'essai d'un bâteau appelé la poste nautique ; ce bateau avait dix-huit pieds de longueur sur six de largeur et était mis en mouvement par une grande roue qu'un homme tournait et qui, au moyen d'un engrenage, supprimait les rames. C'était M. de la Rue d'Elbeuf qui en était l'inventeur.

Une autre invention dont on s'occupait avec bien plus d'intérêt, c'était celle de M. Montgolfier, auteur d'une machine aérostatique, qu'il avait enlevée dans les airs à Annonay ; on se figurerait difficilement, de nos jours, la révolution que produisit alors dans tous les esprits cette chose extraordinaire, une machine s'élevant en l'air sans aucune mécanique ; mais « comme tout est de mode ici, un sieur Charles, faiseur d'expériences, a cherché à profiter de la curiosité du public, en montrant une machine beaucoup plus petite que celle de M. de Montgolfier. Il doit incessamment procurer le spectacle de son ascension ; d'autres particuliers s'occupent du même projet, et c'est de toute part une noble émulation. » Tout Paris parla de cette machine et se porta dans la maison du sieur Charles, place des Victoires, où l'on pouvait la voir suspendue.

Un M. Faujas de Saint-Fond ouvrit une souscription pour fabriquer l'aréostat, il émit 800 billets à un écu, ce qui formait une somme de 100 louis, qui fut déposée chez le sieur Dubuisson, propriétaire du café du Caveau, et deux jeunes mécaniciens, MM. Robert, élèves de Charles, s'en occupèrent, Charles contestant à Montgolfier le mérite de l'invention qu'il s'attribuait.

Enfin, le 27 août, la machine aérostatique de Robert et Charles dut s'enlever; les souscripteurs avaient d'abord arrêté que l'ascension aurait lieu dans le terrain où MM. Périer avaient fait construire leur pompe à feu. « L'emplacement suffisoit pour ces messieurs qui, au nombre de 800, pouvoient mener chacun deux amis et former une assemblée de 2,400 personnes seulement; mais jugeant de l'empressement de tout le public pour le jour de la grande représentation, par son affluence à la place des Victoires (un essai avait été tenté avec succès le 23), il fut convenu que ce seroit au Champ de Mars qu'on exécuteroit l'expérience.

« La machine aérostatique y a été transférée ; elle est au milieu, dans une enceinte fermée où entreront seulement les ouvriers, artistes et ingénieurs nécessaires à l'opération. Les souscripteurs et leurs amis pénétreront dans la vaste circonvallation du Champ de Mars, et les profanes, soit à pied, soit en voiture, pourront se placer dans mille endroits ; le lieu est si bien situé, si découvert, qu'on peut voir le prodige de partout. Des observateurs stationnés en différents endroits et principalement sur des hauteurs avec des pendules ou des montres à secondes, doivent faire leurs remarques et en dresser procès-verbal. Deux coups de canon les avertiront du moment où la machine sera laissée à elle-même, et deux autres du moment où on l'aura perdue de vue au Champ de Mars. Comme on ignore le gaz, c'est-à-dire la sorte d'air et l'enveloppe dont s'est servi M. de Montgolfier, qui s'est réservé son secret, on a employé à la construction de la nouvelle machine du taffetas enduit de gomme élastique, et on l'a remplie d'air inflammable ».

Tout se passa comme on l'avait prévu.

« L'expérience de la machine aérostatique a eu lieu hier avec tout le succès possible, malgré le mauvais tems. L'affluence a été immense, de tous les ordres de citoyens. Non seulement le peuple, les sçavans, les artistes, mais les grands seigneurs, les ministres, les princes ont voulu assister à ce spectacle.

« Le gouverneur de l'École militaire y a fait conduire les élèves dans tout l'appareil d'une grande cérémonie.

« A cinq heures précises, le signal donné, on a coupé les amures de la machine qui, s'est élevée à l'instant et a paru augmenter de vitesse à mesure de son ascension. Comme un grain violent a en même tems obscurci l'air, elle a disparu au bout de quatre minutes, elle a reparu peu après pendant quelques secondes, et l'on ne l'a plus revue.

« Malgré la pluie épouvantable qu'il faisoit, les amateurs n'ont cessé de la suivre des yeux et les femmes les plus élégantes, sans égard pour leurs plumes, pour leurs chapeaux, pour leurs ajustemens, pour leurs robes, n'ont point cédé à la curiosité des hommes. »

Comme on ignorait où tomberait le ballon, on y avait joint un papier contenant invitation à tous ceux chez qui il atterrirait, de vouloir bien constater l'état dans lequel il serait lors de sa chute et le faire savoir. Semblable invitation fut adressée par le ministre à toutes les cours d'Europe pour le cas où il franchirait de grandes distances.

Il tomba à Gonesse.

Cette première ascension aérostatique ne fit qu'augmenter l'intérêt qui s'attachait à la nouveauté d'un pareil spectacle, et l'on attendait avec impatience l'apparition de la machine à laquelle travaillait un des frères Montgolfier, et qui devait avoir 35 pieds de diamètre; l'expérience eut lieu à Versailles le 19 septembre, et réussit assez bien ; néanmoins il se forma à Paris deux camps bien tranchés, celui des Montgolfier et celui des Charles et Robert, et le ballon de ces derniers qui s'était élevé à une plus grande hauteur, fut appelé le *Globe céleste*, tandis que la montgolfière fut désignée sous le nom de *Globe terrestre*; le célèbre Franklin, interrogé sur l'usage qu'on pourrait faire de la découverte des ballons, répondit ingénieusement :

« — C'est l'enfant qui vient de naître.

M. Montgolfier avait dessein de continuer ses expériences, et M. Pilâtre de Rozier s'était joint à lui, mais comme il y avait alors une assez grande agitation dans Paris, à propos de la déconfiture apparente de la Caisse d'escompte dont nous parlerons tout à l'heure, la police craignait les agglomérations de gens qui eussent pu profiter de leur rassemblement pour faire du tapage, et les aéronautes furent avisés qu'ils pouvaient faire des expériences si bon leur semblait, mais qu'il leur était interdit de les afficher, et surtout d'indiquer le jour où elles auraient lieu.

Le 1er octobre, le duc de Crillon et de Mahon ayant donné une fête dans le bois de Boulogne pour célébrer la naissance des deux infants d'Espagne, on y enleva un aérostat de 6 pieds 4 pouces de diamètre, « qui s'éleva majestueusement dans les airs, au son d'une superbe musique, et le 17 eut lieu une nouvelle expérience de celui de Montgolfier. »

Bien que, pour se conformer aux prescriptions de la police, on eût évité d'en donner avis au public, il se trouva aux alentours de la « machine » deux ou trois cents carrosses et une foule immense. M. Lenoir, lieutenant de police, et l'archevêque de Paris figuraient au nombre des spectateurs ; « l'ascension ne fut que de quelques toises, sa durée fut courte, sa marche peu ferme et toujours sous l'impulsion du vent » ; en somme le public ne manifesta pas un grand enthousiasme, il s'attendait à autre chose, mais ce n'était qu'un essai, ou plutôt une répétition générale, et la véritable ascension publique eut lieu le dimanche 19 octobre. Chacun des membres du musée scientifique avait reçu une lettre d'invitation par la poste : « Vous êtes averti que M. de Montgolfier m'enlèvera pour la dernière fois dimanche à quatre heures du soir, dans la maison de M. Réveillon. Signé : Pilâtre de Rozier.

Le public n'avait pas été prévenu, mais tout le monde sut bientôt le lieu et l'heure de l'expérience, et l'on se rendit en foule au vaste jardin de Réveillon ; de son côté, la police, qui se doutait de ce concours énorme, n'était pas restée inactive, et une garde nombreuse empêchait les fiacres d'aborder pour ne pas gêner les piétons. « La machine étoit élevée sur une estrade de cinq pieds de haut environ, sur 150 de circonférence. Ce vaste théâtre, creux entièrement, est fermé dans son pourtour, au centre est un foyer dans lequel on allume un brasier, et l'on jette les matières propres à former la fumée nécessaire. Cette matière, dimanche, n'a été que force paille humide.

« Ce globe étoit comme monté sur un pied circulaire ouvert, au milieu duquel s'adapte un réchaud de feu. De droite et de gauche est un balcon propre à recevoir les voyageurs, et du poids d'environ 500 livres les deux. M. Pilâtre de Rozier s'est embarqué dans un avec force paille, avec de l'eau, des éponges et autres ustensiles nécessaires, soit pour alimenter le feu, soit pour l'éteindre. La machine s'est élevée à plusieurs reprises et, dans la plus grande élévation, a monté jusqu'à trois cent vingt pieds. Une fois, elle est restée plus d'un demi-quart d'heure dans le plus parfait équilibre; une autre fois la machine, en redescendant, a été portée entre des arbres et y est restée pendant un quart d'heure dans cet état d'anxiété. On a jeté force paille pour entretenir le gaz et, désespérant de la voir repartir, on a déterminé M. Pilâtre de Rozier à descendre avec le secours d'échelles; à peine a-t-il été à terre que la machine s'est dégagée par son propre effort et a tourné cet obstacle à sa gloire. »

Bornons là le récit de ces diverses tentatives qui eurent un retentissement considérable. L'Académie des sciences jugea que la découverte était complète; quant à ses effets en général elle plaça les deux frères Montgolfier sur la liste de ses correspondants, et leur accorda « comme à des savants auquel on doit un art nouveau qui fera époque dans l'histoire des sciences humaines, le prix de 600 livres fondé pour l'encouragement des sciences et des arts. Louis XVI donna à Etienne Montgolfier des lettres de noblesse et le cordon de Saint-Michel, Joseph son frère, également anobli, eut une pension.

L'enthousiasme était général, universel, bientôt les ascensions se multiplièrent, on se disputa l'honneur d'être enlevé dans des ballons, mais tout fut dit, et depuis on chercha vainement et l'on cherche encore le moyen de diriger les ballons.



M. de Choiseul tira de sa canne une épée et larda le malheureux cocher. (Page 39, col. 1.)

Le mardi 7 octobre, le vicomte d'Harambures venait d'être condamné par le tribunal des maréchaux de France à passer quelques jours de prison à l'Abbaye; la séance s'était tenue chez le maréchal de Richelieu; en s'entendant condamner, le vicomte déclara qu'il n'obéirait pas au jugement, et montant à cheval il s'éloignait. Mais le garde dont il était toujours escorté, suivant l'usage, depuis le commencement de son affaire, chercha à le contenir et à lui faire comprendre combien cette incartade, très criminelle chez une personne justiciable de la juridiction des maréchaux, le devenait encore plus chez un officier général (le vicomte était maréchal de camp depuis 1780), qui devait donner l'exemple de la discipline.

Cette exhortation ne produisit aucun effet sur Harambures, qui continua à refuser d'aller à l'Abbaye, et le garde dût appeler le guet pour l'y contraindre; mais d'Harambures, son épée à la main, menaçait d'en percer quiconque s'approcherait de lui, et déjà ce spectacle singulier avait fait rassembler bon nombre de curieux et de badauds; bientôt un cavalier du guet parvint à lui faire tomber l'épée de la main.

Les autres voulurent profiter de cet instant pour se jeter sur lui, mais le vicomte avait saisi son pistolet et déclara qu'il allait faire feu sur quiconque ferait mine d'avancer.

On fut intimidé d'abord, cependant on parvint à profiter d'un moment de distraction pour l'enlacer, lui arracher son pistolet, le tirer de sur son cheval, aux cris de la populace qui battait des mains, et l'on put le fourrer dans un fiacre, dans lequel plusieurs gardes montèrent avec lui, et qui traversa Paris escorté par une troupe énorme de gens qui faisaient retentir l'air de leurs clameurs.

Tout Paris s'entretint de cette singulière affaire, qui se dénoua par une condamnation du vicomte à vingt ans de prison pour la rébellion.

Le 11 octobre, on brûlait sur la place de Grève un homme accusé d'un crime hors nature. Jamais, depuis l'exécution de Damiens, on n'avait vu une pareille affluence de spectateurs; ce misérable fut d'abord rompu vif; il s'était, dans la

journée du 1er octobre, adressé à un petit savoyard qui l'avait fort mal reçu ; furieux, il l'avait lardé de dix-sept coups de couteau. Arrêté immédiatement, son procès n'avait pas été long, une sentence l'avait condamné à être rompu, puis brûlé.

Au reste, nombre de gens eussent dû être poursuivis en raison de faits se rattachant à la même dissolution de mœurs, mais la justice n'osait sévir dans la crainte de trop attirer l'attention sur des personnages considérables qu'il eût fallu montrer sous un jour peu favorable; certaines promenades publiques, telles que les Tuileries, étaient devenues impossibles à fréquenter, et le commissaire de police Foucault, chargé de faire une enquête à ce sujet, prétendait que Paris renfermait environ 40,000 hommes qui eussent pu être l'objet de poursuites.

Vers la fin de septembre, la confiance aux billets de la Caisse d'escompte s'étant ébranlée, beaucoup de monde s'y présenta pour retirer ses fonds; d'abord les remboursements se firent à bureau ouvert, puis on sembla vouloir gagner du temps, et il en résulta une telle panique, qu'il fallut, pour éviter les désordres, placer des gardes dans l'établissement. Les administrateurs s'adressèrent au conseil du roi pour être autorisés à suspendre les payements en argent et à transformer les bons de la caisse en lettres de change; un arrêt du conseil du 27 septembre accorda cette autorisation, mais les porteurs de bons ne le ratifièrent pas, car non seulement la Banque d'escompte ne paya pas en numéraire, mais elle ne se libéra pas davantage en valeurs, et l'on se contenta de remettre aux créanciers un exemplaire de l'arrêt du conseil, en les ajournant au 6 octobre.

Alors ce fut une explosion de colère générale; on commença par briser les vitres de l'hôtel de la Caisse à coups de pierres, ce que voyant, les commissaires s'introduisirent dans les bureaux pour contenir par leur présence les demandeurs d'argent; ensuite la cour fut remplie d'exempts et d'agents de police, le commandant Dubois s'y rendit aussi, prêt à faire marcher sa troupe en cas de besoin; plusieurs exempts gardèrent la porte de l'hôtel, seulement entr'ouverte, et ne laissèrent entrer que ceux qui montraient des billets noirs ou rouges; enfin d'autres agents gardaient les abords et, répandus dans la rue, écoutaient les plaintes, renseignaient le public, empêchaient les mécontents de s'attrouper et dispersaient les groupes, tandis que des escouades du guet, postées dans les environs, étaient toutes prêtes à marcher sur l'hôtel au premier signal, « le jardin du Palais Royal, dans le voisinage de la Caisse d'escompte, était également infesté d'espions, de mouchards et d'exempts de police. »

Le 3 octobre, le lieutenant de police se transporta à la Caisse d'escompte pour faire la vérification de son état de situation, et il reconnut que, déduction faite des billets au porteur qui étaient dans la circulation, il y avait en caisse 12 millions d'effets de commerce, et en conséquence il fut permis aux administrateurs de continuer leurs opérations; mais cela ne fit que redoubler la défiance du public, qui voyait dans ce fait une preuve de la liaison de cette caisse avec le trésor royal. Le 20, les administrateurs firent savoir par les journaux qu'ils avaient déjà beaucoup remboursé de billets rouges, et que le restant, se montant à 5 millions, serait bientôt acquitté, que le peuple s'était alarmé à tort, etc.

Tout cela ne servit à rien; le crédit de cette institution se trouvait fortement ébranlé, et bientôt les femmes se coiffèrent d'un nouveau chapeau qui fit fureur et qu'on appelait chapeau à la Caisse d'escompte; on le nommait ainsi parce qu'il n'avait pas de fond. Toutes les élégantes l'adoptèrent, et ce fut une vogue toute parisienne. Ce calembour pouvait être plaisant, mais il était loin de faire reprendre confiance à la Caisse d'escompte.

Lorsque la charge de lieutenant criminel de robe courte fut créée, et que des archers furent placés sous ses ordres, ce fut afin « que chaque jour des visites furent faites dans les rues, carrefours, tavernes, cabarets et maisons dissolues de Paris, de prendre au corps les vagabonds oisifs, mal vivants, gens sans aveu, joueurs de cartes et de dés et autres coupables de même faits, surpris en flagrant délit, et de les mener dans les prisons du Châtelet pour être jugés par le prévôt de Paris et son lieutenant criminel; depuis il fut attribué au lieutenant criminel de robe courte un exercice de juridiction dans le siège du Châtelet », puis enfin il fut créé une compagnie d'inspecteurs de police; par un édit du mois de juillet 1783, la suppression des fonctions de lieutenant criminel de robe courte fut ordonnée, afin d'éviter tous conflits entre les différents juges.

Le logement des gens de guerre à Paris était une charge imposée aux habitants dont ils furent exemptés au moyen d'une taxe dont l'importance augmentait sans cesse, un M. Pupile de Myons, ancien président de la cour des monnaies de Lyon, se fit construire une maison à Paris dans la rue de Bondy; elle fut taxée pour le logement des gens de guerre à 75 livres ; il refusa d'acquitter la taxe, et le maréchal de Biron lui envoya une garnison tirée de son régiment ; un procès s'ensuivit et fit grand bruit, le prévôt des marchands craignant que cette affaire n'amenât des complications sérieuses, envoya à M. de Myons une quittance en blanc, avec prière de la remplir de telle petite somme qu'il voudrait, mais celui-ci répondit qu'il ne voulait rien payer du tout et porta plainte au Parlement, et le Parlement, fort

embarrassé, en référa au roi; son premier président fut chargé de « supplier Sa Majesté que ses sujets ne fussent point vexés aussi cruellement pour une taxe de pure tolerance. Le roi trouva une solution inattendue, il exila M. de Myons.

Le 25 novembre 1783 eut lieu la publication de la paix, le chevalier de la Haye, roi d'armes de France, accompagné d'un détachement de six héraults d'armes, précédés de la musique de la chambre et des écuries du roi, du maître des cérémonies, alla prendre, de la part du roi, le prévôt des marchands, le corps de ville et le Châtelet; ces différentes compagnies et députations se rendirent sur les places publiques où le roi d'armes, après avoir commandé trois chamades des cloches d'armes du roi, par trois fois prononça cette formule : « De par le roi, premier héraut d'armes de France au titre de Bourgogne, faites les fonctions de votre charge. »

Et il lui remit en même temps l'ordonnance de la paix que le premier héraut publia.

Après quoi, le roi d'armes fit sonner trois fanfares et cria trois fois : « Vive le roi. »

Cette même cérémonie fut répétée sur treize autres points de Paris, après quoi on se rendit à l'Hôtel de ville, où le roi d'armes et les hérauts soupèrent avec le prévôt des marchands.

Par un ancien et singulier usage, le jour de la publication de la paix, il était préparé dans l'après midi, aux Feuillants, une collation destinée seulement au roi d'armes et aux hérauts, et comme les magistrats qui les accompagnaient n'y étaient pas invites, ils attendaient à la porte que le repas fût terminé; or le 25 novembre, en arrivant aux Feuillants, le roi d'armes fut fort surpris de ne trouver aucune collation servie, il s'en plaignit amèrement et dut s'en passer, mais non sans protester.

De son côté, le supérieur feuilleta ses registres et ne trouva d'autre trace du droit invoqué par le roi d'armes, qu'une collation servie en juin 1739, lors de la publication de la paix, mais uniquement volontaire, et que le roi d'armes avait lui-même sollicité, lui et les siens ayant besoin de se réconforter.

Il y avait dans cette affaire matière à discussion et le supérieur des feuillants dut écrire au *Journal de Paris* pour expliquer pourquoi on n'avait pas collationné dans son couvent.

Les vingt dernières années du XVIIIe siècle furent favorables à l'éclosion de toutes les idées nouvelles; les inventeurs avaient beau jeu, et c'était à qui présenterait quelque nouveauté à l'admiration facile des Parisiens qui s'en engouaient volontiers.

Vaucanson avait mis les automates à la mode, au mois de juin tout Paris parlait d'un automate joueur d'échecs qui faisait la partie avec quiconque voulait bien se mesurer avec lui. — A propos d'échecs, disons que ce fut en 1783 qu'un club d'échecs fut établi à Paris près le Palais-Royal sous la protection du comte de Provence.

Puis, ce fut une tête d'airain qui sollicita la curiosité publique. Elle était exécutée par l'abbé Mical et articulait quelques sons. D'autres inventeurs se hâtèrent d'en fabriquer de semblables en les perfectionnant.

Ce fut aussi un sieur Pinetti qui attira chez lui « un monde prodigieux et de la plus haute volée » en montrant une petite tête d'or, grosse comme une noix, qui, mise dans un verre fermé par un couvercle d'argent, devinait tout ce qu'on lui demandait et l'indiquait par signes; il montrait aussi un arbre composé de petites branches d'oranger; il les plaçait sous une bouteille de cristal, en les arrosant de quelques gouttes d'une eau de sa composition. Les feuilles de ces branches se transformaient et donnaient des fleurs et des fruits.

Enfin ce fut un sieur Dun, horloger à Lyon, qui se fit fort de traverser la Seine entre le Pont-Neuf et le Pont-Royal, à fleur d'eau et avec assez de vitesse pour qu'un cheval qui partirait en même temps que lui, au grand trot, d'une extrémité du Pont-Neuf n'arrivât pas avant lui à la rive opposée.

Pour faire cette expérience, il demandait à trouver 200 louis de l'autre côté de l'eau, s'engageant à ne pas les prendre s'il ne remplissait pas toutes les conditions du programme. Une souscription s'ouvrit et fut couverte, une gravure parut qui représenta la mise à exécution du projet annoncé, tout Paris fut dans une incroyable impatience. Dès la veille du jour marqué pour l'expérience, le Pont-Neuf et le Pont-Royal étaient encombrés de curieux, mais le lendemain matin, lorsque la foule augmenta de plus en plus, sur les ponts, sur les quais, sur les berges, on apprit que tout cela était une mystification, l'horloger Dun était un M. de Combles, qui faillit aller à la Bastille expier sa mauvaise plaisanterie.

Nous le répétons, les mémoires de l'époque sont remplis du récit de prétendues découvertes scientifiques ou merveilleuses qui annonçaient un grand travail dans les esprits.

Les fêtes pour la paix conclue entre l'Angleterre, d'une part, la France et les États-Unis, remises plusieurs fois, eurent enfin lieu le 14 décembre; elles n'offrirent rien de remarquable que le *Te Deum* et la halle au blé convertie en salle de bal populaire. Pour rendre le premier plus imposant, les chanoines avaient imaginé de joindre à leur musique ordinaire la musique militaire des gardes-françaises. Il en résulta un charivari abominable de nature à faire fuir les oreilles les moins musicales; cette discordance fut encore augmentée par les voix du public, qui d'ordinaire était exclu de la cérémonie, et qu'on laissa entrer cette fois en foule, afin de rendre les chœurs plus bruyants.

Le but fut dépassé, et le bruit fut tel qu'il assourdissait.

« Quant au spectacle de la halle, il étoit superbe et vraiment neuf », les constructeurs de la coupole l'avaient décorée et illuminée, et un lustre suspendu à la lanterne produisit un grand effet « Il est de neuf pieds de diamètre sur quinze pieds de haut et de forme conique. Il est surmonté d'une couronne royale de cinq pieds de diamètre et pèse un millier, il porte 144 réverbères, en tout 500 lumières. Partie de ces lumières, réfléchie par des miroirs horizontaux et argentés; procuroit une clarté douce et brillante sans fatiguer la vue; le surplus étoit divisé en verres de couleurs différentes servant d'ornement à la couronne. Ce lustre est de l'invention de M. Tourtelle Saugrin, entrepreneur de l'illumination de Paris.

« Comme l'enceinte d'en bas étoit uniquement destinée au peuple, on avait ménagé en haut des galeries pour en procurer le spectacle aux gens de la cour et de la ville; on n'y entroit que par billets, et il falloit circuler sans rester. 1,500 personnes ont pu jouir à la fois du coup d'œil de l'illumination; on a critiqué une seule chose, c'est d'avoir laissé les sacs de farine dans une partie de la double galerie circulaire. »

Le 15 décembre eut lieu l'ouverture de l'hospice de Saint-Merri, situé dans le cloître de ce nom. Il n'y eut d'abord que 4 lits; puis il y en eu 12, 6 pour les hommes et 6 pour les femmes. Les malades y étaient soignés par les sœurs de charité. Il a cessé d'exister depuis cinquante ans.

En 1772, la prieure et les religieuses du prieuré royal des Filles-Dieu avaient obtenu l'autorisation d'ouvrir deux rues sur leurs terrains : l'une qui formerait le prolongement de la rue Bergère, traverserait la maison de l'Échiquier et aboutirait à la rue du Faubourg Saint-Denis sous le nom de rue d'Enghien; l'autre, qui commencerait à la rue Basse-Saint-Denis et se terminerait à la rue de Paradis, qui s'appellerait rue de la Michodière. Mais bien qu'enregistrées le 23 juillet 1773, ces lettres ne reçurent pas d'exécution; au mois d'août 1779, les religieuses furent autorisées à vendre tous leurs terrains. Enfin en 1783, elles demandèrent à ouvrir une troisième rue allant du faubourg Poisonnière au faubourg Saint-Denis, et que ce serait celle-ci qui s'appellerait rue d'Enghien, tandis que l'autre se nommerait rue de l'Echiquier, afin de conserver le souvenir de la maison de l'Echiquier, chef-lieu du fief de leur communauté. D'un autre côté, le prévôt des marchands fit observer qu'il y avait déjà une rue de la Michodière; bref de nouvelles lettres patentes en date du 8 août 1783, approuvèrent l'ouverture de ces rues, qui furent nommées rue d'Enghien, rue de l'Echiquier, et rue d'Hauteville; toutefois la rue d'Enghien ne fut ouverte qu'en 1792, et à cette époque on lui donna le nom de rue de Mably, en mémoire de Gabriel Bonnot de Mably, ancien chanoine de l'église abbatiale de l'île Barbe; le 27 avril 1814, un arrêt préfectoral lui rendit le nom de rue d'Enghien, en souvenir du duc d'Enghien, fusillé en 1804 dans les fossés de Vincennes.

En 1791, la rue d'Hauteville, disent MM. Lazare frères, ne débouchait pas encore dans la rue Basse-Porte-Saint-Denis, elle fut exécutée en 1792 (une ordonnance du 15 mai 1832 supprima la rue Basse-porte-Saint-Denis). Avant 1792 il existait un passage formant retour d'équerre et connu sous le nom de passage des Messageries. Il prenait naissance à la rue de Paradis en face celle d'Hauteville et se terminait au faubourg Poissonnière. Il était fermé à ses deux bouts par des grilles en fer. Le 18 juin 1792, les grilles furent supprimées. Ce passage fut élargi et converti en rue, devint la continuation de la rue d'Hauteville, la partie comprise entre la rue des Messageries et la place la Fayette fut percée suivant ordonnance du 27 septembre 1826; enfin, le 31 janvier 1827, une ordonnance royale porta : « Il sera ouvert une rue de douze mètres de large dans l'axe de l'église (Saint-Vincent de Paul) et qui continuera le prolongement de la rue d'Hauteville. » La rue la Fayette a supprimé ce dernier prolongement. Le nom d'Hauteville fut donné à cette rue, en mémoire de Jean-Baptiste de la Michodière, comte d'Hauteville, prévôt des marchands de 1772 à 1778.

La rue Saint-Ambroise fut aussi percée en 1783, sur l'emplacement du couvent des religieuses Annonciades du Saint-Esprit; en 1802, elle fut appelée rue Saint-Ambroise, en raison de sa proximité de l'église des Annonciades, dédiée à Saint-Ambroise.

Au XIIe siècle, il existait au bourg Saint-Marcel une rue qu'on appelait rue du Comte de Boulogne en raison des seigneurs de Boulogne qui y possédaient un hôtel; elle s'appela aussi rue Richebourg; en 1713, elle formait deux rues, la rue des Morts, qui longeait le cimetière de Clamart, la seconde rue Permoulin; en 1780, la partie désignée sous le nom de rue des Morts fut appelée rue de la Muette, l'autre vit son nom modifié en celui de rue du Fer-à-moulin; c'était une véritable ruelle qui ne pouvait servir qu'aux piétons; des lettres patentes du 14 mars 1783 approuvèrent un échange de terrain proposé par les administrateurs de l'hôpital général à ceux de l'Hôtel-Dieu à l'effet de prendre sur le cimetière de Clamart le terrain nécessaire pour l'élargissement de la rue et, dit l'art. 2. de ces lettres, « il sera formé une nouvelle rue de même nom, pour l'établissement de laquelle il sera ajouté à l'emplacement et largeur actuelle de ladite ruelle une lisière à prendre sur le terrain du cimetière de Clamart. »

En 1806, les deux rues furent réunies sous la même dénomination de rue du Fer-à-moulin.

L'année 1784 commença, par de fortes gelées qui duraient depuis le 7 décembre précédent,



D'Harambures, son épée à la main, menaçait d'en percer quiconque s'approcherait de lui.

27 et le 28 il avait tombé beaucoup de neige, puis les premiers jours de janvier avaient été très rigoureux, puis un faux dégel arriva, et « Paris est devenu un cloaque, la communication a été absolument interrompue entre les habitans, et pendant quelques jours il n'y a eu sur pied que les gens qui étoient forcés par le besoin, par leur métier, ou par leur devoir. Des bras, des jambes cassés, d'autres accidents ont été la suite de cette intempérie de la saison. Au milieu de cette espèce de calamité publique, il est des gens qui ont trouvé encore à en tirer parti, à rire et à s'amuser. D'abord les courses en traineaux ont eu lieu tant qu'on a voulu, ensuite, il s'est offert un spectacle plus nouveau et plus piquant pour les amateurs. On alloit voir à la halle les poissardes en bottes, en culottes, leurs cotillons retroussés jusqu'au nombril, exerçant leur métier dans cette espèce de mascarade et redoublant de quolibets et de propos grivois. »

Le dimanche 18 janvier, M. de Calonne entra au conseil et devint de la sorte ministre.

Le peuple de Paris s'inquiéta peu de cette nomination, depuis longtemps on n'avait eu une saison aussi dure aux pauvres gens. La gelée était revenue plus forte que jamais, le thermomètre descendait à 11 et 12 degrés (Réaumur), une neige épaisse couvrait les toits et les rues, et les malheureux souffraient cruellement, malgré toutes les mesures qu'on prenait pour soulager la misère publique. Il était d'usage que les princes devant leurs palais et les grands seigneurs devant leurs hôtels fissent allumer des feux pour chauffer les portefaix, les savoyards, les cochers et tous ceux que leur profession obligeaient de rester par les rues. Cela ne suffisait pas; sur l'initiative du lieutenant de police, on avertit tous les manœuvres et journaliers qui se trouvaient sans ouvrage de se présenter à l'hôtel de la police et qu'on leur donnerait du travail.

On établit dans les vastes salles des couvents des célestins, des capucins du faubourg Saint-Jacques et des grands-augustins, des poêles toujours allumés, et l'on y employa à des ouvrages

moins pénibles les femmes, les vieillards, les enfants et les infirmes.

Enfin on distribua aux curés et aux commissaires de police des sommes d'argent destinées à fournir du bois, du charbon et du pain aux pauvres honteux.

La misère était grande, et le roi écrivit au contrôleur général des finances qu'il autorisait tous les secours nécessaires. « Il n'y a aucune dépense, dit-il dans sa lettre, qui ne dût être retranchée s'il le fallait pour celle-là. » Bientôt le bois commença à se raréfier, et le 7 février une ordonnance fut rendue afin que chaque particulier ne pût emporter à la fois qu'une demi-voie de bois.

Un arrêt du conseil du 3 janvier porta règlement pour l'Opéra : le nombre des premiers sujets fut fixé à sept « savoir : deux premières basses-tailles, deux premières hautes-contre et trois premières actrices; les places dites de remplacement seront du même nombre et dans les mêmes genres; les places des doubles seront à trois, savoir une hautes-contre et deux actrices. En tout dix-sept sujets. Le corps des premiers sujets de la danse sera composé : d'un maître des ballets, d'un aide, de trois premiers danseurs, de trois premières danseuses, de trois remplacemens en danseurs et danseuses et de six doubles dont trois hommes et trois femmes. En tout dix-sept sujets. Les appointemens des premiers acteurs et actrices seront fixés pour toujours à 9,000 livres, ceux des remplacemens à 7,000 livres et ceux des doubles à 3,000 livres, sur les appointemens des premiers et des doubles du chant et de la danse, il sera fait annuellement une retenue proportionnelle pour fournir à chacun au bout d'un certain tems un fonds qui lui sera rendu. »

Le 1er avril, s'ouvrit rue Bergère une école de chant, de déclamation et de danse dont l'établissement avait été ordonné par lettres patentes du 3 janvier, à l'instigation du baron de Breteuil; elle était dirigée par le sieur Gossec; cette école avait pour objet de perfectionner les dispositions qu'annonçaient de jeunes personnes pour l'opéra; on leur enseignait le chant, la musique instrumentale, la danse, et en 1786 une école de déclamation dramatique y fut annexée. Le directeur Bernard Sarette, qui avait succédé à Gossec, y avait réuni 70 exécutants; en août 1789 la municipalité de Paris prit à sa charge ces 70 exécutants pour en former la musique de la garde nationale. En 1793, Sarrette obtint un décret de la Convention nationale pour la formation d'un institut national de musique, destiné à l'enseignement de cet art. Il devait être donné par 115 professeurs; 600 élèves devaient y être admis gratuitement. Enfin, en 1795, on supprima la musique de la garde nationale et l'école de chant et de déclamation, et l'institut national prit le nom de Conservatoire de musique. Le corps enseignant comprenait 14 professeurs de solfège, 19 de clarinette, 6 de flûte, 4 de hautbois, 12 de basson, 6 de premier cor, 6 de second cor, 2 de trompette, 1 de trombone, 4 de serpent, 1 de buccin et de tuba corva, 1 de timbales, 8 de violon, 4 de basse, 1 de contrebasse, 6 de clavecin, 1 d'orgue, 3 de vocalisation, 4 de chant simple, 2 de chant déclamé, 13 d'accompagnement et enfin 7 de composition, ce qui formait un personnel de 125 professeurs.

L'administration se composait d'un directeur et d'un secrétaire d'administration.

Il y avait 600 élèves des deux sexes.

En 1800, un arrêté du ministre de l'intérieur modifia cette organisation; le nombre des élèves fut réduit à 400, et le personnel général se composa d'un directeur, de 5 inspecteurs de l'enseignement, 1 secrétaire, 1 bibliothécaire, 30 professeurs de première classe et 40 de seconde classe.

En 1802, le nombre des élèves fut réduit à 300, celui des inspecteurs à 2 et celui des professeurs à 25. En 1806, eut lieu la création d'un pensionnat où devaient être admis 12 élèves pour chacun desquels était alloué une somme de 1,100 fr. et 6 élèves femmes, coûtant 600 fr. En 1808, on modifia de nouveau le personnel qui se trouva composé, outre le directeur et le secrétaire, de 30 professeurs de musique et 5 professeurs honoraires, 4 correspondants étrangers, 1 bibliothécaire, 4 professeurs de déclamation et 1 professeur honoraire, 4 professeurs de danse, 1 professeur de français, italien, littérature, histoire et géographie. En 1812, on y annexa une classe de grammaire. En 1815, Bernard Sarrette fut révoqué de ses fonctions, et le Conservatoire fut fermé.

En 1816, il rouvrit le 1er avril, sous le nom d'École royale de musique avec réduction du budget. M. Perne en était le directeur; il y resta jusqu'en 1822.

En 1817 on y créa une école primaire de chant dirigée par M. Choron.

En 1822, Chérubini fut nommé directeur du Conservatoire.

En 1824, M. Habeneck fut nommé directeur honoraire du Conservatoire (il fonda les concerts du Conservatoire en 1828) un arrêté ministériel établit une classe spéciale de déclamation.

En 1840, M. Édouard Monnais fut nommé commissaire près le Conservatoire.

En 1842, M. Chérubini donna sa démission et fut remplacé le 8 août par M. Auber, qui demeura directeur jusqu'à sa mort, survenue en 1871.

En 1854, M. Lassabathie fut nommé administrateur du Conservatoire.

M. Ambroise Thomas a été nommé directeur du Conservatoire le 9 juillet 1871.

Aujourd'hui, le Conservatoire admet 600 élèves; son personnel se compose d'un directeur, d'un secrétaire, d'un agent comptable, d'un surveillant des classes, d'un commis surveillant, d'un biblio-

théeaire, d'un sous-bibliotécaire et d'un chef du pensionnat. Les professeurs sont au nombre de 69. Le gymnase musical ayant été supprimé en 1858, par décision ministérielle, 50 élèves militaires suivent aujourd'hui des cours spéciaux.

L'enseignement se divise en huit sections : 1 solfège, harmonie orale, étude du clavier, étude des rôles ; 2° chant ; 3° déclamation lyrique ; 4° piano et harpe ; 5° instruments à archet ; 6° instruments à vent ; 7° harmonie, orgue et composition ; 8° déclamation française.

En 1878, une classe d'histoire dramatique fut fondée pour M. de la Pommeraye.

L'enseignement est absolument gratuit.

Le Conservatoire est sans contredit la meilleure école du monde entier ; tous les ans ceux des élèves de composition que l'on juge les plus avancés sont admis, après certaines épreuves préparatoires, à concourir pour un grand prix fondé par le gouvernement et décerné par l'Institut.

Des prix partiels sont aussi chaque année l'objet de concours publics suivis d'une distribution solennelle pendant laquelle les lauréats se font entendre successivement comme en un concert ; ces concours ont lieu annuellement du 20 au 31 juillet.

Les bâtiments du Conservatoire qui occupent une partie de l'emplacement de l'ancien hôtel des Menus Plaisirs sont assez mal disposés ; l'entrée principale, rue du Faubourg Poissonnière, 15, est décorée d'un ordre ionique que surmontent les statues de la Tragédie de la Comédie, de l'Opéra et de l'Opéra-Comique. L'espace étant très resserré, on est contraint de le ménager de telle façon que les classes de trompette, de trombone se font à côté des classes d'harmonie ; mais la grande salle du théâtre, dans laquelle ont lieu les concours publics et les concerts de la société est excellente au point de vue de l'acoustique : elle est disposée et décorée avec goût, mais elle a un défaut capital, celui d'être trop exiguë.

Aujourd'hui, l'agrandissement et la reconstruction totale du Conservatoire de musique est chose résolue. Les maisons portant les numéros 19, 21 et 23 de la rue du Faubourg Poissonnière seront expropriées, et les travaux seront conduits de telle sorte que l'on démolira les bâtiments existant seulement au fur et à mesure que les constructions seront élevées.

Le service des cours n'aura donc point à souffrir.

La superficie actuelle, de 3483^{m},74, sera portée à 6791^{m},69.

La bibliothèque, dont le ministre Chaptal posa la première pierre le 14 août 1801, n'est pas très riche en œuvres musicales : ses premières collections proviennent du séquestre révolutionnaire ; cependant depuis quelques années elles se sont sensiblement accrues ; elle renferme actuellement environ 25,000 ouvrages, 7 à 8,000 pièces de théâtre, et une centaine de volumes de plain-chant.

Au-dessous de la bibliothèque, se trouve un intéressante collection d'instruments de musique, dit le musée instrumental ; cette collection formée par les soins de M. Clapisson, lui appartenait ; le gouvernement impérial la lui acheta en 1861. On y remarque une harpe datée de 1612 et enrichie de peintures par Teniers et Paul Baille, des clavecins ancien, dont l'un a été orné de guirlandes de fleurs et d'amour par Poussin, une harpe ayant appartenu à la princesse de Lamballe, une lyre peinte par Prud'hon et une foule d'autres instruments de toute espèce et de diverses époques.

Par suite de la reconstruction, la bibliothèque sera considérablement agrandie ; le musée des instruments sera amélioré comme il convient, et les bureaux seront aménagés confortablement.

Enfin il sera créé un théâtre d'application.

Huit millions seront nécessaires pour mener à bonne fin ces travaux ; mais comme leur durée sera de quinze ans, il ne sera alloué chaque année qu'une somme relativement peu importante.



XXXVII

La *Folle Journée*. — Les barrières. — Théâtre du Palais-Royal. — Les Jeunes Aveugles. — Cagliostro. — L'hôpital du Midi. — Beaumarchais à Saint-Lazare. — Le second dauphin. — Hôpital Beaujon. — L'affaire du collier. — Les transports parisiens. — Les grèves. — Le palais de la Légion d'honneur. — Le pont de la Concorde. — Les catacombes. — Les marrons glacés du Palais-Royal. — Modes et coutumes.



On se rappelle combien la représentation du *Barbier de Séville* avait eu de difficulté à surmonter pour arriver jusqu'au public, il en fut de même de celle du second ouvrage dramatique de Beaumarchais, *la Folle journée ou le mariage de Figaro*, comédie en cinq actes et en prose qui est la suite du *Barbier*.

Ce fut un événement important que cette représentation qu'on a considérée avec raison comme le premier acte de la révolution française. « Une comédie telle que *le Mariage de Figaro*

ne pouvait qu'être grosse d'orage, on y entend derrière la scène, comme le grondement lointain de la Révolution qui se prépare. Une société qui méritait d'être ainsi bafouée, et qui riait la première des coups de fouet qu'on lui cinglait si vertement, était bien près de périr. »

La pièce devait être jouée le 13 juin 1783, mais « dans la matinée, le duc de Villequier avait fait signifier à tous les acteurs qui devaient y remplir un rôle qu'ils eussent à s'abstenir d'y jouer, conformément à un ordre du roi qui défendait à tous ses comédiens, soit français, soit italiens, d'exécuter cette pièce en aucun lieu, et pour qui que ce soit, à peine d'encourir l'indignation de Sa Majesté. Le sieur de Beaumarchais est d'autant plus sot de se voir frustré des applaudissemens qu'il attendoit, que le roi paroît s'être fait un plaisir de ne faire connoître ses intentions qu'au moment même où la pièce alloit se jouer. Sa Majesté s'en étoit réservé le secret au point que M. le comte d'Artois s'étoit mis en route pour voir *le Mariage de Figaro* dans la plus parfaite confiance et n'a appris la défense qu'à son arrivée à Paris. »

C'est le continuateur de Bachaumont qui s'exprime de la sorte, et il ajoute :

« Ceux qui ont vu des répétitions assurent qu'il y a non seulement beaucoup d'ordures, mais encore des tirades indécentes contre différents corps, contre la magistrature, contre les ambassadeurs. Ils ajoutent que cette pièce, encore plus farce que *le Barbier de Séville*, auroit fait rire dans quelques endroits, mais le plus souvent auroit ennuyé ; qu'elle est pleine de choses de mauvais goût, d'expressions forgées, de propos burlesques, de proverbes retournés ; en un mot, que c'est un amphigouri si jamais il en fut. »

Mais Marie-Antoinette, mais le comte de Vaudreuil, mais les Polignac s'étaient constitués les ardents défenseurs de la pièce, et ils plaidèrent si chaleureusement en sa faveur qu'ils finirent par obtenir gain de cause ; mais laissons la parole à l'auteur des *Mémoires secrets*, il va nous donner la physionomie exacte de cette victoire gagnée contre le ministre et contre le roi.

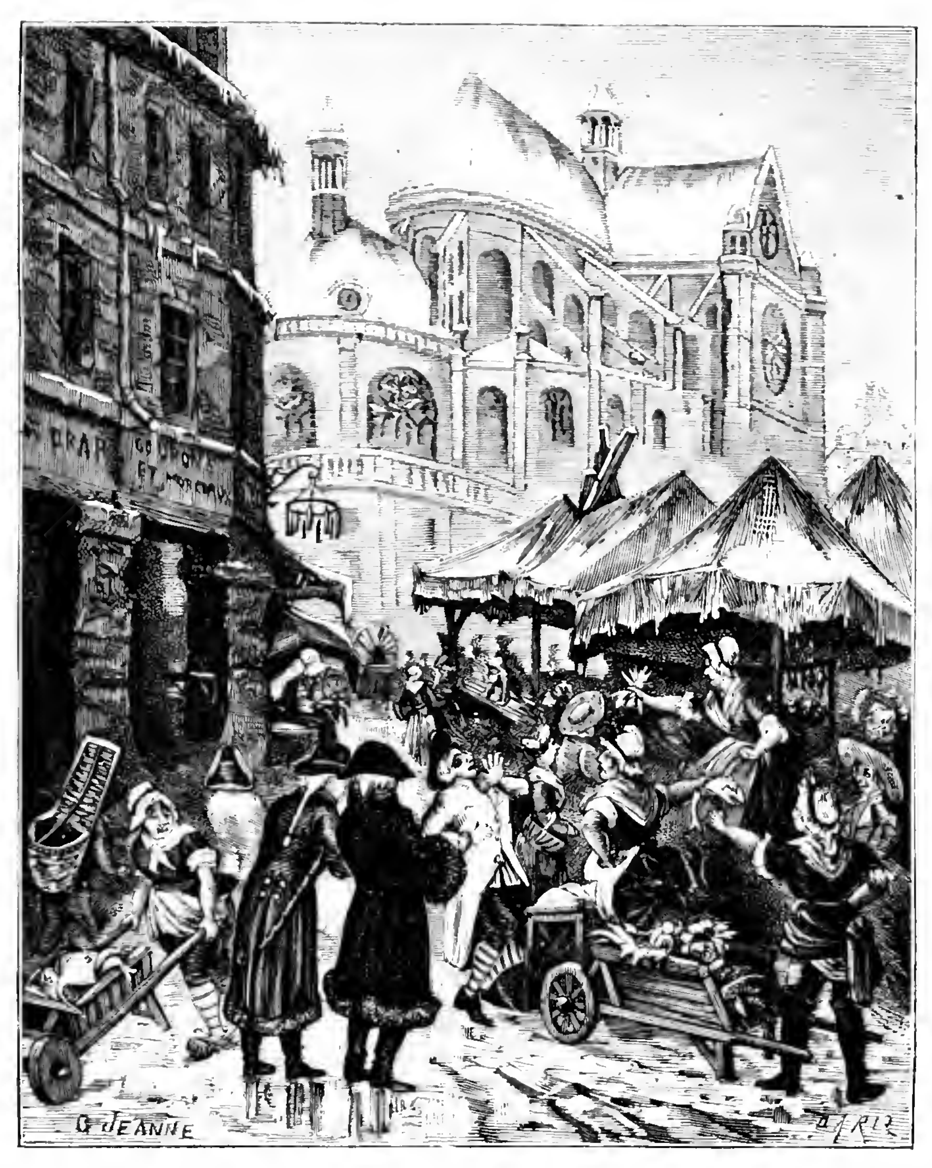
« 27 avril 1784. Ç'a sans doute été aujourd'hui pour le sieur de Beaumarchais, qui aime si fort le bruit et le scandale, une grande satisfaction de traîner à sa suite non seulement les amateurs et curieux ordinaires, mais toute la cour, mais les princes du sang, mais les princes de la famille royale ; de recevoir quarante lettres en une heure de gens de toute espèce qui le sollicitoient pour avoir des billets d'auteur et lui servir de *battoirs*, de voir Mme la duchesse de Bourbon envoyer dès onze heures des valets de pied au guichet, attendre la distribution des billets indiquée pour quatre heures seulement ; de voir des cordons bleus confondus dans la foule, se coudoyant, se pressant avec les savoyards, afin d'en avoir ; de voir des femmes de qualité, oubliant toute décence et toute pudeur, s'enfermer dans les loges des actrices dès le matin ; y dîner et se mettre sous leur protection, dans l'espoir d'y entrer les premières ; de voir enfin la garde dispersée, des portes enfoncées, des grilles de fer même n'y pouvant résister et brisées sous les efforts des assaillans. Mais le triomphe véritable pour lui, ç'a été de faire lever une défense du roi de jouer sa pièce, donnée par écrit il n'y a pas un an et signifiée avec une solennité qui sembloit en faire et caractériser une affaire d'État. Et dans quelle circonstance ? lorsque l'auteur le plus honnête n'auroit osé proposer une pareille pièce par la crainte d'allusion à des bruits qui ont affligé cet hiver la famille royale et qui pouvoient rappeler le souvenir d'une calomnie atroce ; lorsque du moins aucun censeur n'auroit pris sur lui de laisser subsister un incident prêtant si fort à la malignité du spectateur.

« Quoi qu'il en soit, on juge bien qu'avec cet empressement général, la salle a été remplie de bonne heure. A ces séances tumultueuses, il arrive toujours quelque distraction qui occupe le public. C'est ainsi que M. le bailly de Suffren ayant paru, il a été applaudi avec le même transport qu'hier à l'Opéra, mais ce qui a beaucoup diminué le mérite de cet enthousiasme, et indigné les vrais patriotes, ç'a été de voir la dame Dugazon qui, rétablie de sa honteuse maladie, ne s'étoit pas encore montrée au spectacle, occasionner les mêmes transports que le héros.

« Quant à la comédie, le plus grand nombre des spectateurs s'attendoit bien qu'elle seroit mauvaise, mais non aussi longue. On croyoit qu'elle occuperoit la durée ordinaire du spectacle, puisque les comédiens n'avoient point annoncé de petite pièce. On ne s'imaginoit pas qu'elle seroit prolongée depuis cinq heures et demie jusqu'à dix heures. Et pourquoi faire ? pour nous peindre un grand seigneur au milieu de sa valetaille qui le dupe, le joue et le baffoue durant tout ce tems. La seule présomption d'occuper le public françois pendant plus de quatre heures avec une farce aussi dégoûtante, méritoit d'être sifflée. Il y a bien eu des huées, des sifflets même, mais très modérés, quoique fréquens, et l'on ne sait ce qu'admirer de plus, ou de l'impudence du sieur de Beaumarchais ou de la patience des spectateurs.

« Monsieur a paru s'ennuyer beaucoup de cette folle journée. Quant au comte d'Artois, on sait qu'il s'étoit déjà en quelque sorte opposé à la représentation, en disant au roi que c'étoit une vilenie, une infâmie.

« Malgré cela, comme la pièce, bien inférieure encore au *Barbier de Séville*, n'a pas éprouvé à beaucoup près les mêmes contrariétés, on ne seroit pas surpris qu'à la faveur surtout des acces-



On allait voir à la halle les poissardes en bottes, en culottes, exerçant leur métier dans cette mascarade.
(Page 49, col. 1.)

soires, du chant, de la danse, des décorations, de la satire vive, des obscénités, des flagorneries pour le parterre, dont cette nouvelle facétie comique est mêlée, elle allàt loin et eût beaucoup de représentations. »

N'est-il pas curieux de lire ce jugement porté sur la conception la plus forte de Beaumarchais?

Au reste, on voit que malgré tout, ce sévère appréciateur prédit que la pièce pourrait bien avoir beaucoup de représentations, on sait s'il prédit juste : Le 1er mai il revient à la charge. « Les comediens, dit-il, pour satisfaire l'avidité du public, ont joué jeudi et vendredi *le Mariage de Figaro*; tout le monde veut voir cette pièce, et il n'est personne qui n'en dise du mal en sortant. Les plus modérés s'en tiennent à la trouver excessivement longue... elle se passe, comme on l'a observé, entre des personnages si bas et si méprisables qu'elle ne peut exciter aucun intérêt, même de curiosité... Tout ce fond est couvert d'une infinité de details où certaines gens trouvent beaucoup d'esprit, mais où les connoisseurs plus exercés et plus difficiles ne remarquent qu'un abus continuel de l'esprit. Quant au style, il est tout à fait vicieux et detestable. L'auteur, selon qu'il lui convient, rajeunit de vieux mots, ou en forge de nouveaux, mêle des

expressions d'un persiflage fin et délicat avec les propos grossiers et triviaux des halles; d'où il résulte une bigarrure vraiment originale et qui n'appartient qu'à lui. En un mot, dans cette pièce, tenant beaucoup de la vieille comédie, bouffonne et non gaie, satirique et non critique, où l'on prêche le vice, loin de chercher à en corriger, le poète paroit avoir eu pour but véritable d'insulter à la fois au goût, à la raison et à l'honnêteté publique, et en cela il a parfaitement réussi. »

On ne saurait croire combien la représentation de cette pièce déchaina de colères et de haines contre son auteur; ajoutons qu'obsédé de toutes parts le roi avait accordé en septembre 1783 la permission de jouer la pièce à Genevilliers, à la maison de campagne du comte de Vaudreuil, et que toute la cour avait assisté à la représentation.

En somme, le succès du *Mariage de Figaro* fut immense, inouï, et cent représentations ne purent l'épuiser. Napoléon Ier a dit que c'était la Révolution en action, et tous les contemporains y voyaient clairement une sorte de fronde philosophique dirigeant contre les institutions anciennes toute une artillerie de saillies mordantes, d'attaques audacieuses, d'allusions fines et meurtrières.

On peut imaginer l'effet produit à cette époque quand on se souvient que sous le second empire on supprimait encore à la représentation de cette pièce divers passages et notamment la phrase du monologue relative à la liberté de la presse.

Nous ne jurerions pas qu'ils eussent été rétablis.

Ajoutons que ce fut à l'occasion de la première représentation du *Mariage de Figaro* que les chandelles, qui jusqu'alors avaient servi à l'éclairage de la Comédie française, furent remplacées par des quinquets, nouvelle lampe inventée par MM. Lange et Quinquet. « Cette lumière, d'un genre plus parfait, quoiqu'elle laisse encore bien des choses à désirer, a été jugée ce qu'on avoit tenté de mieux. Elle est vive, douce, nette, sans la moindre fumée, et peu dispendieuse. »

Nous sommes forcé de revenir aux ballons, l'abus qu'on en faisait obligea le gouvernement à s'opposer « à ces jeux » ou du moins à les modifier; une ordonnance de police du 23 avril 1784 défendit de fabriquer et faire enlever des ballons et autres machines aérostatiques auxquels seraient adaptés des réchauds à esprit de vin, de l'artifice et autres matières inflammables. Il fut ordonné en outre « que tous autres ballons ne pourroient être enlevés sans en avoir obtenu la permission. Elle ne doit être accordée qu'à des personnes d'une expérience et d'une capacité reconnues, et contiendra le lieu, le jour et l'heure auxquels pourront se faire lesdites expériences, à peine contre les contrevenans de 500 livres d'amende. »

Le baron de Breteuil s'occupait sans relâche d'étudier les meilleurs moyens à employer pour améliorer le sort des prisonniers, et le 24 mai il visita attentivement, en présence des administrateurs, l'hôpital général de la Salpêtrière, et ces visites faites dans les diverses prisons de la ville amenèrent la disparition de nombreux abus qui étaient commis par le personnel des établissements de répression et de force, au préjudice des prisonniers.

Depuis longtemps, on se plaignait de la multiplicité des échoppes qui gênaient la circulation dans les rues et sur les ponts, « elles gâtent dans les places leur symétrie et, sur les quais, ôtent le coup d'œil de la rivière. » Des lettres patentes du 27 mai vinrent enfin défendre ces envahissements de la voie publique, en ordonnant qu'il ne serait conservé que les échoppes aliénées au profit du domaine du roi, que les autres devraient disparaître, et qu'il ne pourrait à l'avenir, sous quelque prétexte que ce fût, être établi que des échoppes mobiles, placées le matin et enlevées le soir.

Ces lettres patentes jetèrent une grande perturbation parmi tous les pauvres diables qui occupaient les échoppes; il faut dire qu'à cette époque toute une population de travailleurs vivait, souffrait et mourait dans ces taudis de planches qui depuis des siècles se collaient aux murs de la ville, grimpaient après ses palais et poussaient comme des champignons dans tous les coins de Paris. Le Louvre, le Palais-Royal, les quais, étaient obstrués par ces niches de bois mal joint, dans lesquelles grouillait parfois toute une famille; au Carrousel s'étaient installés les petits libraires, sur le Pont-Neuf les marchands d'habits, aux flancs des églises, des marchands de médailles et de chapelets, et partout, des savetiers, battant la semelle en chantant, tandis qu'une pie se pavanait dans sa cage au seuil de la baraque, des horlogers qui raccommodaient des oignons derrière leurs vitres, des rempailleurs, des bouquetières, des écrivains publics, etc.

Mais il fut de cette ordonnance comme de beaucoup d'autres, quelques échoppes furent peut-être démolies, mais on se garda bien de toucher à celles dont les habitants étaient protégés par quelque puissant personnage, et l'on put, tout comme par le passé en élever de nouvelles; cependant leur nombre diminua sensiblement, et si de nos jours on voit encore çà et là une échoppe, c'est pour ainsi dire à titre de spécimen, mais avant la Révolution de 1848 la place du Carrousel en était encore couverte.

Une aventure assez singulière qui se passa le 6 juin 1784 mérite d'être rapportée comme trait de mœurs de l'époque. « Un sieur Tricot, sergent du régiment du roi, recruteur, spadassin renommé, grand souteneur de mauvais lieux, héros

des filles, d'escrocs et de tous les tapageurs de Paris est mort, et il a fallu l'enterrer. Tous les recruteurs, ses camarades, se sont fait un honneur d'escorter son convoi, auquel ils donnoient un air de pompe militaire ; quand le corps est parti, ils ont vu avec peine qu'on ne prenoit point le chemin de Saint-Nicolas des Champs, paroisse du défunt, mais celui du cimetière où on le portoit en droiture : ils s'en sont plaints, et malgré la déclaration des prêtres, qu'on n'avoit payé que pour cette marche, ils ont forcé, le sabre à la main, les porteurs du corps de le conduire à l'église ; mais quand le convoi y est arrivé, le suisse, prévenu, a fait fermer les portes. Grand effroi dedans, grand tumulte au dehors, les recruteurs menaçoient d'enfoncer les portes. On a recours au curé, qui, intimidé par toute cette cohorte, ordonne que le cadavre entrera par une porte, mais sans reposer, sortira par l'autre ; tout le cortège applaudit à la décision du sage pasteur : on crie bravo, on entre en triomphe, on bat des mains, on répète *bis ;* en un mot, on tourne en parade cette fête funéraire. »

Mais ce n'est pas tout : une fois dans l'église, les recruteurs exigèrent que le corps de leur camarade y demeurât un moment, ils prirent des chaises, en formèrent une sorte de piédestal et voulurent poser le cercueil dessus. La loueuse de chaises s'y opposa et flanqua un vigoureux soufflet à l'un des hommes, mais elle fut renversée et foulée aux pieds, et les soldats sortirent de l'église en emportant leur mort et en chantant la chanson des funérailles de Marlborough.

Le curé se plaignit à la police, et les auteurs de ce scandale furent envoyés en prison, mais sans bruit ni jugement, de façon à ne pas ébruiter l'affaire.

Le 7 juin, Paris reçut la visite du roi de Suède qui, voyageant sous le nom de comte de Haga, alla loger chez son ambassadeur; le surlendemain, il alla à la Comédie française, on y jouait pour la 18e fois *le Mariage de Figaro* ; la pièce était à la moitié du premier acte lors de son arrivée, le public lui fit l'honneur de demander à grands cris qu'on recommençât, et exigea même que le rideau fût baissé et que l'orchestre jouât une seconde fois l'ouverture, ce qui fut exécuté.

On promena, selon la coutume, le souverain partout, son incognito lui permettant d'aller là où la majesté royale n'eût pu dignement entrer. On le régala du spectacle de l'ascension d'un ballon, et on lui donna un bal. Malheureusement, à ce bal, qui eut lieu à l'Opéra, son chambellan ayant échangé quelques propos un peu vifs avec le comte de la Mark, un duel s'ensuivit, et le chambellan du Perron, qui était d'origine française, fut tué. Le comte-roi mena, du reste à Paris, une conduite exemplaire, et il ne fréquentait qu'une dame suédoise qui fut chargée par lui de faire de nombreuses emplètes de robes, de modes, etc., pour la reine sa femme : aussi toutes les femmes de mœurs équivoques parlaient-elles de ce monarque avec le plus profond mépris, « en répandant sur son compte toutes sortes de mauvais propos plus indécens et plus odieux. »

Ce qui fit un peu perdre de vue les faits et gestes du roi de Suède, ce fut l'exhibition du corps de sainte Victoire, que le pape envoya aux Filles-Dieu de la rue Saint-Denis, dans la première quinzaine de juillet, et que tout le monde voulut aller voir.

Le bruit avait couru tout d'abord que c'était un cadeau que le saint-père faisait à Mme Louise ; mais c'était un faux bruit : le cadeau était pour le couvent.

Il fallut bientôt prendre des mesures pour éviter l'encombrement ; des gardes furent envoyés pour maintenir l'ordre, et l'on obligea le public à entrer par une porte et à sortir par une autre, car la foule augmentait considérablement de jour en jour.

Le corps richement paré était couché sur un lit de repos, « et sous une espèce de bocal : tout cela est en dedans du chœur des religieuses. La grille est entre deux. En outre, on a formé une enceinte d'une balustrade de fer qui retient la multitude ; il n'y a que les gens distingués qui puissent approcher de plus près et jusqu'à la grille du chœur ; on avoit d'abord exposé le visage dans tout son dessèchement, on a trouvé que c'étoit trop hideux et l'on a fait à sainte Victoire un visage de cire. »

Un incident ramena bientôt l'attention sur le roi suédois ; le 16 juillet il était à l'Opéra pour la dernière fois (il quitta Paris le 19), et la reine « voulut régaler cet illustre étranger du spectacle des talents du jeune Vestris, qui arrivoit d'Angleterre ; la reine lui dit de danser, il répondit qu'il ne le pouvoit, attendu qu'il avoit mal au pied. Marie-Antoinette, sachant que c'était un prétexte qu'il invoquoit pour se dispenser d'obéir, l'en fit prier : la prière n'eut pas plus d'effet que l'ordre ; indignée. Elle raconta le fait au roi, qui vouloit faire mettre l'impudent à Bicêtre. On se contenta de l'envoyer à la Force ; il en résulta une grande agitation, et comme le danseur devoit reprendre son service le 23 juillet, le public se proposoit de ne pas le laisser paroître sur la scène avant qu'il eût demandé pardon à genoux devant la loge de la reine. »

Mais Vestris « ayant commis de nouvelles insolences » , c'est-à-dire ayant gambadé afin de bien faire voir qu'il était libre des jambes, au lieu de sortir de la Force il y fut mis au secret, et l'on décida qu'il y resterait pendant six mois ; un de ses oncles, qu'on appelait le cuisinier, demanda et obtint la permission d'être enfermé avec lui. Il avait deux mille écus de pension sur le trésor. On fut d'abord d'avis de les lui retirer, mais on se contenta de suspendre le payement

des arrérages. « Tout cela est trop doux », disent les *Mémoires secrets*. Le plus joli, c'est que Vestris père, apprenant ce qui s'était passé, alla trouver son fils et lui adressa ces paroles sublimes :

— Comment! Auguste, la reine de France fait son devoir, elle te prie de danser, et tu ne fais pas le tien! je t'ôterai mon nom!

On avait besoin de lui à l'Opéra, on abrégea le temps de sa prison, et le 17 août il dansa au milieu d'un vacarme assourdissant qui dura tant qu'il demeura en scène.

Depuis que le Palais-Royal avait changé d'aspect, on regrettait beaucoup l'amoindrissement du jardin « qui n'offroit plus guère que l'image d'un parterre de moines entouré d'un cloître; les corridors ne répondent point à la beauté du plan : ils sont étranglés, et les réverbères mesquins n'éclairent que foiblement; les boutiques qui en forment le pourtour donnent à tout l'ensemble un air de foire peu digne du palais d'un grand prince.

« Les rues de derrière sont de véritables cloaques, parce que les maisons nouvelles n'ayant ni cour ni dégagement ni réceptacle pour leurs immondices, y envoient tout leur déblayement, que d'ailleurs elles sont habitées en grande partie par des filles, par des jeunes gens, par des libertins peu propres, peu soigneux de leur naturel, et dont les valets le sont encore moins. »

Le tableau n'est pas flatté.

« Les nouveaux caffés qui s'établissent au Palais-Royal cherchent à se surpasser l'un l'autre par quelque invention singulière. C'est aujourd'hui le caffé méchanique qu'on va visiter. A chaque table est un tuyau cylindrique par lequel on demande ce qu'on désire. A l'instant il s'élève par le même canal, sans le ministère d'aucun agent visible... au fond le service n'en est ni meilleur ni plus prompt. »

Un fait bien étrange se passa au mois d'août : le chevalier de Seine et de Forges, tous deux gendarmes, avaient été condamnés à vingt ans de prison pour faits graves commis au corps ; à la veille d'être transférés de la prison de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, au lieu de leur destination, ils résolurent de se soustraire au sort qui les attendait, et ils se procurèrent, on ne sut comment, des sabres, des pistolets, des balles et de la poudre.

Dans la soirée, c'était le dimanche 1er août, la garde retirée, nos deux hommes descendirent et voulurent contraindre le geôlier à les laisser partir ; celui-ci s'y étant refusé et ayant appelé du secours, ils lui lâchèrent un coup de pistolet dont il évita le coup. Forcés de remonter dans leur chambre, ils s'y barricadèrent et menacèrent de tuer le premier qui se présenterait. Leur commandant, le commissaire des prisons, et d'autres personnes essayèrent en vain de leur faire entendre raison, ils répondirent qu'ils allaient faire sauter l'Abbaye.

Comme on ignorait la quantité qu'ils pouvaient avoir de poudre, on prit toutes les précautions pour atténuer l'effet de la réalisation de cette menace ; on fit déloger les prisonniers qui occupaient les étages au-dessus et au-dessous de ces deux mauvaises têtes, et les pompiers reçurent l'ordre de se tenir toujours prêts.

Mais au fond personne n'était rassuré.

Enfin le dixième jour de leur résistance, ils mirent bas les armes ; on dressa procès-verbal de l'événement, et l'on se contenta de les transférer à la prison de la Conciergerie, où ils furent traités avec tous les égards dus à des prisonniers difficiles à vivre ; on leur permit de recevoir des dames, de donner des repas, mais tout cela n'était pas la liberté. Ils résolurent à nouveau de la conquérir, et le 28 septembre, après avoir bien festoyé avec leurs amis et même leurs guichetiers, ils se présentèrent armés de nouveaux pistolets d'arçon pour se faire ouvrir les portes de la prison, tuèrent le premier guichetier, en blessèrent grièvement un second, et ils allaient par le même moyen franchir le troisième guichet, lorsqu'on appela au secours, et ils se trouvaient enfermés entre les deux guichets, mais on craignait qu'ils ne fissent encore usage de leurs armes, et l'on imagina de faire établir une pompe par le haut du plafond qui joua si fortement qu'en peu de temps ils furent submergés.

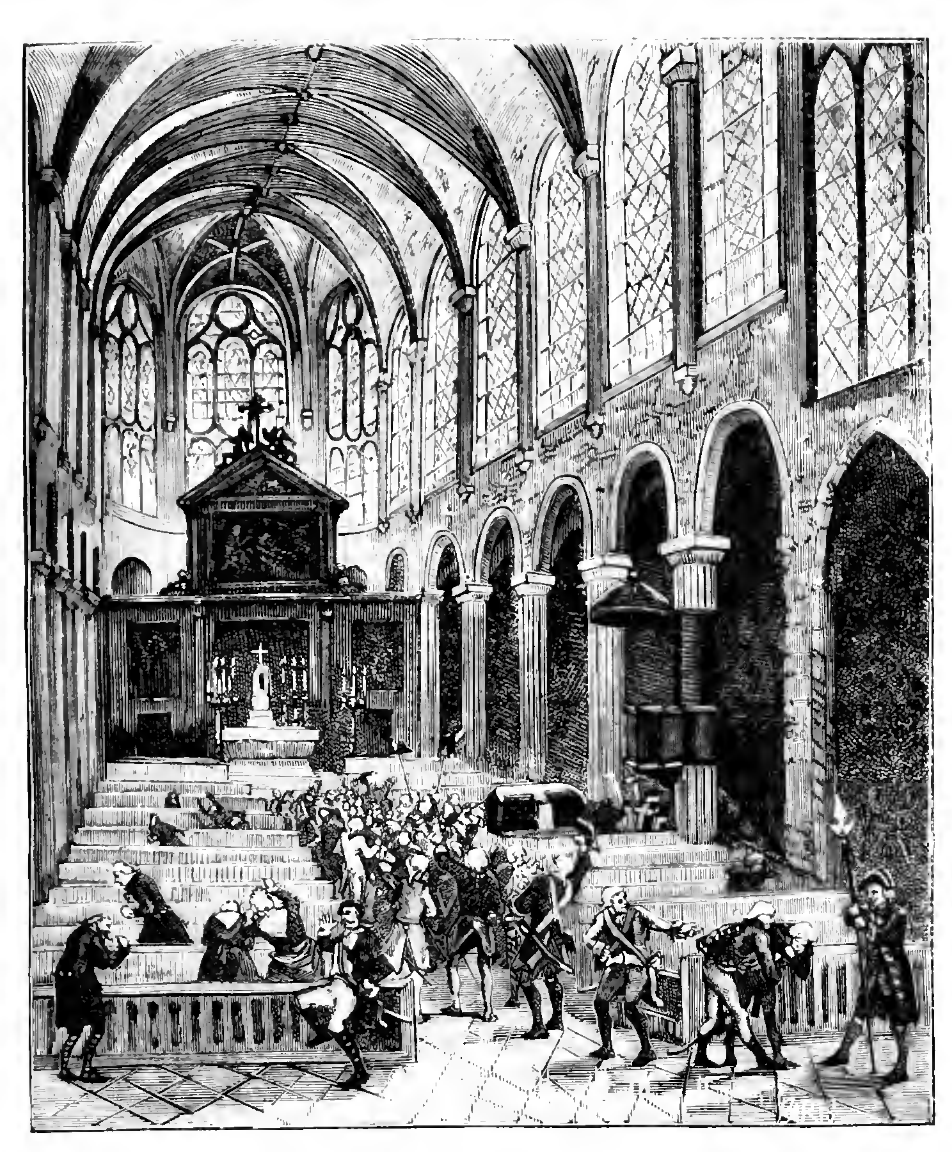
On leur mit alors les fers aux pieds et aux mains, et leur procès s'instruisit au bailliage du palais.

Les circonstances singulières de cette affaire en firent l'objet de toutes les conversations, et si la plupart des bourgeois tremblaient au récit des meurtres accomplis froidement par ces deux gendarmes, il se trouvait des gens qui s'enthousiasmaient pour la crânerie avec laquelle ils avaient résisté à tous.

Une troisième personne fut impliquée dans le procès, c'était un sieur Jaquin, une sorte d'homme de peine au service des guichetiers, qui avait eu connaissance du complot formé par les accusés et les avait aidés à l'exécuter.

Le 1er octobre le jugement fut rendu, tous trois furent condamnés à être rompus vifs, et l'arrêt portait que de Seine, considéré comme le chef et l'instigateur du complot, serait préalablement appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, pour avoir, par sa bouche, la révélation de ses complices et la vérité sur certains faits de détail.

Effrayé par le seul appareil de la question, de Seine déclara le 5 octobre que c'était la maîtresse de lord Massaréenne, l'un des prisonniers de la Conciergerie qui lui avait fourni les armes et les munitions, que les pistolets lui étaient parvenus enfermés dans de grands pains, etc. Cette femme



Le curé, intimidé, ordonna que le cadavre entrera par une porte, mais sans reposer, et sortira par l'autre.
(Page 55, col. 1.)

fut immédiatement décrétée de prise de corps et arrêtée.

Les trois hommes subirent leur supplice devant une affluence de spectateurs telle qu'on n'en avait pas vu depuis bien des années, et ce fut à qui plaindrait de Forges, dont la jeunesse excitait généralement la sympathie et qui avait été dominé par son compagnon.

Des lettres patentes du 21 août, enregistrées au Parlement le 3 septembre 1784, avaient ordonné le transfert de la halle à la marée établie aux halles, sur l'emplacement de l'ancienne cour des Miracles, près les Petits-Carreaux, et en conséquence, cette halle fut construite sur les dessins du sieur Dumas, mais lorsqu'elle fut terminée les marchands de marée refusèrent de l'occuper, et lors de la Révolution, on y aménagea des forges qui disparurent depuis ; quant à la halle ancienne, elle fut affectée à la vente en gros des denrées et comestibles « qui se vendoient rue de la Ferronnerie et aux environs, et gênoient et infectoient tout ce canton, et la halle au bled ancienne servira à la vente en détail. »

Ce fut aussi en 1784 que la halle aux cuirs, qui était autrefois établie dans la rue de la Lingerie, fut transférée sur l'emplacement de l'ancien hôtel de Bourgogne et du théâtre des Italiens. Cet établissement entraina le commerce des cuirs dans ce quartier, et il y est demeuré ; quant à la halle, elle fut construite sous le

second Empire sur la Bièvre, entre les rues Censier et du Fer-à-moulin ; au reste, cette halle ne tient comme marché qu'une place secondaire dans le commerce des cuirs, c'est plutôt une sorte de bourse pour les spéculateurs en cuirs, qu'un entrepôt de marchandises.

Ce fut en 1784 que Paris commença à être enserré dans un mur d'enceinte.

Cependant, avant cette époque, on entrait dans la capitale par soixante barrières qui étaient construites à la tête et aux issues des faubourgs. M. Alfred Delvau en a donné la nomenclature dans son *Histoire anecdotique des barrières de Paris*, sauf trois qu'il a omises et que nous rétablissons à leur ordre :

Barrière des Anglaises ; elle était située derrière le couvent de ce nom, au faubourg Saint-Marceau.

Barrière Sainte-Anne, à l'extrémité de la rue Poissonnière.

Barrière d'Antin, à l'extrémité de la Chaussée d'Antin.

Barrière Saint-Antoine, à l'entrée du faubourg de ce nom.

Barrière Saint-Bernard, à l'extrémité du quai du même nom.

Barrière Blanche, près la rue Saint-Lazare.

Barrière des Carmes, à l'extrémité de la rue de Vaugirard (qui finissait alors au boulevard).

Barrière de Chaillot, près le Roule.

Barrière des Champs-Elysées, à la grille des Champs-Élysées.

Barrière de Charonne, à l'extrémité de la rue du même nom.

Barrière des Chartreux, à la hauteur de la rue de la Bourbe.

Barrière de Clamart, à la croix de Clamart, près le marché aux chevaux.

Barrière de Clichy, à l'extrémité de la rue de Courcelles.

Barrière de la Conférence, à l'extrémité du Cours-la-Reine.

Barrière de Courcelles (omise par M. Delvau), auprès du pavillon du duc de Chartres

Barrière de la Courtille, à l'extrémité de la rue du Faubourg du Temple, qui s'arrêtait alors à la hauteur du canal.

Barrière de la Croix-Faubin, dans le faubourg Saint-Antoine.

Barrière de Saint-Denis, à l'extrémité de la rue du Faubourg Saint-Denis.

Barrière Saint-Dominique, à l'extrémité de la rue du même nom.

Barrière de la Folie-Regnault, dans le faubourg Saint-Antoine.

Barrière Saint-Germain, derrière le palais Bourbon, près l'esplanade des Invalides.

Barrière des Gobelins, devant l'établissement de ce nom.

Barrière de Grenelle, à l'extrémité de la rue de ce nom.

Barrière Saint-Honoré, à l'extrémité de la rue du faubourg de ce nom.

Barrière de l'Hôpital, à la hauteur de la Salpêtrière.

Barrière Saint-Jacques, à l'extrémité du faubourg Saint-Jacques.

Barrière du Jardin-du-Roi, à l'extrémité de la rue du Jardin-du-Roi, à peu près à la hauteur de la rue Fer-à-moulin.

Barrière Saint-Laurent, à l'extrémité de la rue du faubourg de ce nom.

Barrière Saint-Lazare, à l'extrémité du faubourg de ce nom.

Barrière de Loureine, vers le milieu de la rue de ce nom.

Barrière Saint-Marcel, à l'extrémité de la rue des Fossés Saint-Marcel.

Barrière Saint-Martin, à l'extrémité de la rue du faubourg du même nom.

Barrière du Marché-aux-chevaux, vers le milieu de la rue de Poliveau.

Barrière de Ménilmontant, à l'extrémité de la rue du chemin de ce nom.

Barrière Saint-Michel, à l'extrémité du faubourg de ce nom.

Barrière de Montmartre, à l'extrémité du faubourg Montmartre.

Barrière de Montreuil, à l'extrémité de la rue de Montreuil.

Barrière de Monceaux, à l'extrémité de la rue de ce nom.

Barrière de Notre-Dame des Champs, à l'extrémité de la rue de ce nom.

Barrière de Picpus, à l'extrémité du faubourg Saint-Antoine.

Barrière Plumet, à l'extrémité de la rue de Babylone.

Barrière de la Pologne, à l'extrémité de la Chaussée d'Antin et de la rue Saint-Lazare.

Barrière des Porcherons, à l'extrémité de la rue du même nom, près la rue des Martyrs.

Barrière des Poules ; à l'extrémité de la rue de Charenton.

Barrière de Rambouillet (omise par M. Delvau), à l'extrémité de la rue de ce nom.

Barrière de la Rapée ; au bout des fossés de la Bastille.

Barrière de Reuilly, à l'extrémité de la rue de ce nom.

Barrière de la Rochefoucault, à la nouvelle France.

Barrière de la Roulette, à l'extrémité de la rue des Brodeurs.

Barrière du Roule, à l'extrémité du faubourg de ce nom.

Barrière de Sève ; à l'extrémité de la rue du même nom (rue de Sèvres).

Barrière du Temple, à l'entrée de la rue du Faubourg du Temple.

Barrière de Varenne; à l'extrémité de la rue du même nom.

Barrière de Vaugirard, à l'extrémité de la rue des Vieilles-Thuileries, près du boulevard.

Barrière Saint-Victor (omise par M. Delvau), au haut de la rue Saint-Victor.

Barrière de la Ville-l'Evêque, à l'extrémité de la rue de l'Arcade.

Barrières par Eau, barrière du Port de la Conférence, vis-à-vis les Invalides.

Barrière de la Rapée, à la Rapée.

Barrière du port Saint-Paul, devant le port du même nom.

Barrière du port Saint-Nicolas, en face dudit port.

Hurtaut, dans son *Dictionnaire historique de la ville de Paris* publié en 1779, dit en parlant des barrières des entrées de Paris : « On entre dans cette vaste ville par soixante barrières (celles ci-dessus) qui sont construites à la tête et aux issues des fauxbourgs. Il n'y en a cependant que vingt-quatre principales qui conduisent aux différentes grandes routes par terre et où se payent et s'acquittent les droits de toutes les denrées qui entrent dans cette ville pour l'usage et la consommation de ses habitans. »

Et il n'en cite que 19 : « Ces barrières sont celles de Saint-Victor, Saint-Marcel, de l'Oursine (Lourcine) Saint-Jacques, Saint-Michel, des Carmes, de Saint-Germain, de la Conférence, de Chaillot, du Roule, de la Ville l'Évêque, de Saint-Martin, de Montmartre, de Saint-Anne, du Temple, de la Croix-Faubin, de Picpus et de Rambouillet, les sont autres sont de traverses et de communications, comme celle de Courcelles, auprès du pavillon de monseigneur le duc de Chartres, etc. Il y a aussi deux entrées par eau dans cette ville, l'une est par la Rapée où est une patache, en descendant la rivière, et l'autre est en montant par le Pont-Royal, vis-à-vis les Invalides. Les denrées qui arrivent par la première de ces entrées sont conduites par des commis, soit au bureau du port Saint-Paul ou à celui de la Tournelle; celles qui entrent par la seconde sont pareillement conduites par des commis au bureau du port Saint-Nicolas. »

De nombreux commis veillaient à ces barrières sous la direction d'inspecteurs à pied et à cheval, de contrôleurs et de brigadiers; néanmoins, la fraude était grande, et les fermiers généraux se trouvaient lésés.

Ce fut pour arrêter les progrès de la contrebande et assujettir aux droits d'entrée un plus grand nombre de consommateurs, que les fermiers généraux obtinrent du ministre de Calonne l'autorisation d'enfermer Paris dans une vaste enceinte « où il n'y auroit d'entrée que par des grilles sur les grands chemins. On en plaisantoit, on en rioit comme d'une absurdité, comme d'une folie... En conséquence, dès le mois de mai on a vu décharger sur les boulevards neufs, du côte de l'hôpital, vingt mille voitures de pierres et de moellons, et l'on a su que le projet était passé au conseil et alloit s'exécuter pour essai, depuis la rivière jusques aux Invalides. Il s'est alors élevé des murmures considérables; de grands seigneurs ayant des hôtels et des maisons de plaisance en cette partie ont formé des oppositions à l'exécution. Depuis ce tems elle étoit restée en suspens, et l'on se flattoit qu'elle n'auroit peut-être pas lieu. Mais il y a environ trois semaines qu'on y a mis des ouvriers et les travaux sont commencés. C'est un sieur Pecoul, architecte, maître maçon entrepreneur, qui est à la tête. »

« Lorsqu'en 1786, lisons-nous dans Dulaure, l'enceinte du midi de Paris fut terminée, que l'on eut entrepris celle du côté du nord, et qu'on eut englobé les villages de Chaillot, du Roule, de Mousseau (Monceaux), de Clichy, on attaqua le territoire de Montmartre; les habitants et l'abbesse de ce village firent de vives réclamations qui obligèrent les entrepreneurs à faire subir à la ligne de circonvallation une inflexion, un angle rentrant qui se remarque entre les barrières de Clichy et de Rochechouart.

« Lorsqu'à la fin de cette année, on s'occupa de jalonner du côté du village de Picpus, un propriétaire, fils du peintre Restout, s'opposa tant qu'il put à cette usurpation, et quand il demanda de quel droit on lui enlevait sa propriété, un maître des requêtes nommé de Colonia lui répondit sottement: Le droit canon. La muraille fut continuée.»

Cependant au nord de Paris on se plaignait fort, surtout les propriétaires, maraîchers, cabaretiers, qui se trouvaient grevés d'impôts directs ou indirects auxquels ils n'étaient point sujets, soit par la diminution des loyers de leurs maisons, soit par l'augmentation des denrées, impôts dont ils se regardaient comme affranchis par les limites de la capitale, fixées depuis longtemps; plusieurs particuliers ne se contentèrent pas de se plaindre, ils intentèrent des procès à la ferme qui les laissa faire, s'arrangea de façon à les gagner et poursuivit son œuvre, en ayant toujours grand soin de présenter l'exécution du projet comme le seul remède à apporter contre l'exercice de la contrebande qui, disait-elle, se faisait ouvertement et la ruinait.

Ce fut alors que les Parisiens, pour se venger, répétèrent partout ce vers :

Le mur murant Paris rend Paris murmurant.

Et ils s'amusèrent encore à colporter cette spirituelle épigramme :

Pour augmenter son numéraire
Et raccourcir notre horizon,
La Ferme a jugé nécessaire
De mettre Paris en prison.

Les Parisiens purent répéter cette jolie chose à satiété; ils l'eussent même chantée, que le ministre ne s'y fût nullement opposé, l'important était que le mur se fit. Il fut fait.

Nous donnerons tout à l'heure quelques lignes d'appréciation sur chacune des barrières, mais auparavant continuons l'historique général.

Lorsqu'en 1787, M. de Calonne quitta le ministère, les protestations contre la construction des barrières furent si vives et si nombreuses que le 7 septembre, le conseil rendit un arrêt qui ordonnait la suppression du travaux, et le ministre, M. de Brienne, faisant du zèle, alla lui-même les visiter en criant bien haut qu'il fallait faire jeter bas la muraille impopulaire et en vendre les matériaux, mais quand il vit le nombre des pavillons élevés aux barrières, le mur presque terminé, il se contenta de faire exécuter l'arrêt, en ce sens que les travaux s'arrêtèrent, mais ce fut tout; — ou plutôt non, car le ministre nomma de nouveaux architectes et de nouveaux inspecteurs.

Lorsque la Révolution éclata, le peuple mit alors le feu à quelques barrières, mais il ne toucha qu'aux anciennes, il respecta les nouveaux monuments, et quant au mur d'enceinte, sans le démolir, il se contenta de lui faire quelques brèches isolées; la Convention, par décret du 13 messidor an II, ordonna: « Les bâtiments nationaux désignés sous le nom de barrières de Paris sont érigés en monuments publics. Les diverses époques de la Révolution et les victoires remportées par les armées de la République sur les tyrans y seront gravées incessamment en caractères de bronze. Le comité de salut public est autorisé à prendre toutes les mesures pour la prompte exécution du présent décret, en invitant les gens de lettres et les artistes à concourir et à composer des inscriptions. »

En l'an V, le Directoire ayant établi un octroi municipal de bienfaisance, dont le produit devait être destiné aux hôpitaux, on logea les commis dans les bâtiments qui subsistèrent jusqu'à ce que la loi de 1859 décidât la suppression des barrières de Paris, ou plutôt les reportât aux fortifications.

Ce fut l'architecte Ledoux qui fut chargé d'élever les massifs édifices qui devaient, comme deux châtelets, flanquer chaque barrière, et l'architecte, qui avait probablement reçu des instructions particulières lui enjoignant de s'arranger de façon que ces constructions primitivement et exclusivement destinées au logement des commis de barrière pussent au besoin servir pour les défendre, éleva de véritables forteresses d'un aspect lourd et disgracieux.

« L'architecte Ledoux, dit Dulaure, en voulant donner des preuves de la fécondité de son imagination, n'en a souvent prouvé que les écarts. Le luxe qu'il a prodigué dans ses productions architecturales blesse toutes les convenances. On voyait avec mécontentement et murmures de fastueux édifices consacrés à une perception oppressive pour toutes les classes de la société et très gênante pour le commerce. C'était blanchir les sépulcres, faire admirer les instruments de l'oppression. »

Dulaure se laissa évidemment emporter par un lyrisme à faux, car jamais les bâtiments auxquels il fait allusion ne furent admirés par personne: en général ils étaient affreux.

Voici la liste des 60 barrières qui furent construites de 1784 à la fin de l'Empire.

La barrière des Amandiers, qui devait son nom à la rue qui y aboutit, était située en face de la terrasse du cimetière du Père-Lachaise; ses deux petits pavillons furent reconstruits en 1837 par l'architecte Jay; elle avait un bâtiment principal rectangulaire, surmonté d'un couronnement. Elle était à 320 mètres de celle de Ménilmontant

La barrière d'Aunay, qu'on nomma en 1790 barrière Folie-Regnault, puis barrière Saint-André, tirait son nom d'Aunay, d'une ferme de ce nom situé à un kilomètre de Paris. Elle était à 320 mètres de celle des Amandiers et se composait d'un bâtiment avec deux péristyles; elle fut fermée vers 1840.

La barrière de Belleville, tirant son nom de la commune de Belleville; elle était composée de deux bâtiments avec colonnes et arcades. A 290 mètres de la Chopinette.

La barrière de Bercy, qui dût son nom au village, était ornée de deux bâtiments ayant chacun deux péristyles et douze colonnes. A 800 mètres de celle de Charenton.

La barrière Blanche, qui se composait d'un seul bâtiment avec trois arcades au rez-de-chaussée; elle se nommait originairement barrière de la Croix-Blanche (du nom d'une enseigne voisine), dénomination primitive affectée à la rue Blanche. A 480 mètres de la barrière Clichy.

La barrière de la Boyauderie, qui devait son nom « à la rue qui venait aboutir devant son dôme, sa grille et sa guérite. » A 500 mètres de celle de Pantin.

La barrière de la Chapelle, appelée aussi barrière Saint-Denis; son bâtiment était à quatre façades avec attique et couronnement. A 900 mètres de la barrière Poissonnière.

La barrière de Charenton, qui dut son nom au village où elle conduit; le 3 juillet 1800, on l'appela barrière de Marengo; elle reprit son nom en 1815. Elle se composait de deux bâtiments ayant chacun deux péristyles de six colonnes. A 500 mètres de celle de Reuilly.

La barrière de la Chopinette située à l'extrémité de la rue du Buisson-Saint-Louis tirait son nom des guinguettes qui l'avoisinaient et où l'on allait boire chopine ou chopinette; elle était décorée d'un bâtiment avec deux arcades entou-



Nos deux hommes voulurent contraindre le geôlier à les laisser sortir; celui-ci s'y étant refusé, ils lui lâchèrent un coup de pistolet. (Page 56, col. 2.)

rées chacune de six colonnes. A 600 mètres de celle du Combat.

La barrière de Clichy, située à l'extrémité de la rue du même nom, se composait d'un seul bâtiment avec deux péristyles de six colonnes chaque. A 800 mètres de celle Monceaux.

La barrière du Combat, à l'extrémité de la rue Grange-aux-Belles, s'appelait aussi barrière de Pantin et tira son nom du combat d'animaux établi aux environs; elle consistait en un bâtiment surmonté d'un dôme. A 10 mètres de celle de la Boyauderie.

La barrière de Courcelles, à l'extrémité de la rue de Chartres-du-Roule, dut son nom au village de Courcelles où elle mène; elle était décorée d'un bâtiment dont le pourtour était orné de 24 colonnes. A 580 mètres de la barrière du Roule.

La barrière Croulebarbe, qui se trouvait sur le boulevard des Gobelins, dut son nom à un moulin voisin; cette petite barrière n'avait pas de bâtiment; elle se trouvait à 680 mètres de celle d'Italie

La barrière de la Cunette, à l'extrémité du quai de la Grenouillère (d'Orsay); une cunette ou fossé de fortification, établie jadis en cet endroit, lui donna son nom. Elle se composait d'un seul bâtiment à deux arcades avec colonnes et frontons. A 500 mètres de celle de Grenelle.

La barrière des Deux-Moulins, boulevard de l'Hôpital, en face la rue du Marché-aux-chevaux, dut son nom aux moulins de la Salpêtrière. En 1818, le mur d'enceinte qui était sur le boulevard ayant été reculé jusqu'au-delà des rues Bruant et Bellièvre, la barrière dut être reportée là. Quoiqu'en dise M. Delvau, qui prétend que cette barrière et celle d'Ivry n'en formaient qu'une, 300 mètres les séparaient l'une de l'autre.

La barrière de l'École militaire, située à l'extrémité de l'avenue de Lowendal; elle consistait en deux bâtiments ayant chacun deux pavillons. A 300 mètres de la barrière des Paillassons.

La barrière d'Enfer, qui dut son nom à sa situation, à l'extrémité de la rue d'Enfer. Elle se

composait de deux beaux pavillons à arcades. A 500 mètres de la barrière Saint-Jacques.

La barrière de l'Étoile fut construite en 1787, elle était décorée de deux bâtiments ornés chacun dans leur pourtour de vingt colonnes. Un couronnement circulaire terminait ces édifices qui étaient d'un grand aspect; cette barrière devait son nom à la place de l'Étoile, où elle était située. On l'appelait aussi barrière de Neuilly : A 500 mètres de celle des Réservoirs.

La barrière d'Italie, de Fontainebleau, Mouffetard ou des Gobelins. Son premier nom fut celui de barrière Mouffetard ; mais en 1806, son nom officiel fut barrière d'Italie. Ce nom lui vint de la route qu'elle désigne pour se rendre en Italie. A 500 mètres de la barrière d'Ivry.

La barrière de Fontarabie, qui dut son nom à un petit village voisin, était aussi appelée barrière de Charonne, parce qu'elle conduisait au village de Charonne. Elle se composait d'un bâtiment à trois arcades et se trouvait distante de 520 mètres de la barrière des Rats.

La barrière des Fourneaux au bout de la rue de ce nom; on la nomma aussi barrière de la Voirie, en raison d'une voirie qui se trouvait dans son voisinage. Elle consistait en deux bâtiments avec colonnes surmontées d'un tambour; à 650 mètres de la barrière du Maine.

La barrière Franklin, à Passy, ne consistait qu'en un petit bâtiment fort simple ; elle se trouvait à 360 mètres de celle de Passy.

La barrière de la Gare était située originairement à l'extrémité du quai d'Austerlitz. Elle fut reculée en 1818. Deux petits pavillons construits en 1832 décoraient cette barrière qui dut son nom à la gare projetée qui ne fut jamais exécutée, ainsi que nous l'avons dit.

La barrière de la Glacière, entre les boulevards des Gobelins et Saint-Jacques, dut son nom au village de la Glacière, mais on l'a appelée aussi barrière de Lourcine à cause de sa proximité avec la rue de ce nom; elle se composait d'un seul bâtiment à deux péristyles, chacun de trois colonnes à 220 mètres de la barrière Croulebarbe.

La barrière de Grenelle, à l'extrémité de la rue Dupleix ; on l'appela en 1792 barrière des ministres, elle était décorée de deux bâtiments avec péristyles à pilastres carrés, à 750 mètres de celle de l'École militaire. (Une autre barrière appelée barrière d'Iéna fut ouverte seulement en 1845, en face le pont de ce nom; ses deux petits pavillons étaient de M. Jay.)

La barrière de Longchamps, qui dut son nom à l'abbaye de Longchamps; elle se composait d'un bâtiment à quatre frontons et quatre arcades. Elle était distante de 500 mètres de celle de Sainte-Marie.

La barrière du Maine, située à l'extrémité de l'avenue du même nom, se composait de deux bâtiments décorés de colonnes et de sculptures, à 460 mètres de la barrière Montparnasse.

La barrière des Martyrs, ainsi appelée en mémoire des martyrs saint Denis et ses compagnons qu'on prétendait avoir été décapités à Montmartre; on l'appela aussi barrière Montmartre. Elle se composait d'un bâtiment présentant un grand cintre avec pilastre, à 200 mètres de la barrière Pigalle.

La barrière Ménilmontant, qui tirait son nom du village de Ménilmontant. Elle était ornée de deux bâtiments ayant chacun trente-deux colonnes avec arcades. Elle était à 600 mètres de la barrière des Trois-Couronnes.

La barrière de Monceaux, à l'extrémité de la rue du Rocher, tirait son nom du village de Monceaux ; elle était ornée d'un bâtiment à deux péristyles avec colonnes à bossages; à 780 mètres de celle de la Rotonde de Chartres.

La barrière Montparnasse, à l'extrémité de la rue de ce nom, et ornée de deux bâtiments ayant chacun deux péristyles avec colonnes, à 1,000 mètres de la barrière d'Enfer.

La barrière de Montreuil à l'extrémité de la rue de ce nom, ornée d'un bâtiment à deux façades de six colonnes à bossages, à 680 mètres de la barrière de Fontarabie.

(Une barrière dite de Montrouge fut ouverte en 1854, à la hauteur de la rue Campagne-Première, sur le boulevard d'Enfer, presque en face le cimetière du sud ; on la nomma barrière de Montrouge.)

(Autre barrière, dite la Motte-Picquet, ouverte en 1840, à l'extrémité de l'avenue du même nom, au point de jonction des boulevards de Meudon et de Grenelle ; elle se composait de deux pavillons construit sur le dessin de M. Jay, architecte).

La barrière des Paillassons, située à l'extrémité de la rue de Ségur; elle tirait son nom d'une fabrique de paillassons du voisinage, et se composait d'un bâtiment à deux façades, à deux arcades et colonnes; cette barrière fut fermée vers 1840; à 450 mètres de la barrière de Sèvres.

La barrière de Pantin, à l'extrémité de la rue du chemin de Pantin consistait en un pavillon triangulaire avec trois péristyles et un dôme ; à 100 mètres de celle de la rotonde Saint-Martin.

La barrière de Passy, à l'extrémité du quai de Billy, tirait son nom du village de Passy et se composait d'un bâtiment orné de douze colonnes, de deux arcs et de quatre frontons. Deux statues colossales, à l'entrée de la barrière, représentaient la Bretagne et la Normandie. Originairement, on l'appela barrière des Bonshommes par suite de son voisinage de l'ancien couvent des minimes, puis on la nomma aussi barrière de la Conférence en souvenir de l'ancienne barrière de ce nom.

La barrière de Picpus, à l'extrémité de la rue de Picpus ; elle était décorée d'un bâtiment avec quatre péristyles et attique ; à 650 mètres de celle de Saint-Mandé.

La barrière Pigalle, à l'extrémité de la rue du même nom ; on la nomma d'abord barrière Royale, puis barrière Montmartre, et enfin Pigalle ; elle était décorée d'un bâtiment à quatre façades avec colonnes et massifs vermiculés; à 450 mètres de la barrière Blanche.

La barrière Poissonnière, à l'extrémité du faubourg ; aucun monument ne la décorait ; ce ne fut que vers 1838 qu'on y construisit un bâtiment assez lourd et sans caractère, à 200 mètres de la barrière Rochechouart.

La barrière de la Rapée, située à l'extrémité du quai du même nom et décorée d'un petit bâtiment ; sous le préfectorat de M. de Rambuteau, on ajouta à ce bâtiment deux petits pavillons; à 200 mètres de la barrière de Bercy.

La barrière des Rats, ainsi appelée parce qu'elle était située à l'extrémité de la rue des Rats, était ornée d'un bâtiment à deux péristyles, de quatre colonnes chacun ; elle fut fermée vers 1840, et se trouvait à 180 mètres de celle d'Aunay.

(Une barrière fut ouverte en 1848 sous le nom de barrière de la Réforme sur le chemin de ronde de Clichy, à l'endroit traversé aujourd'hui par la rue de Rome; elle n'avait aucun bâtiment et fut fermée un peu avant 1859.)

La barrière des Réservoirs, à l'extrémité de la rue du chemin de Versailles, elle devait son nom aux réservoirs ou bassins de la pompe à feu de Chaillot, aussi l'appelait-on encore Barrière des bassins ; elle fut fermée vers 1840; elle se composait d'un petit bâtiment avec quatre frontons surmontés d'un tambour. A 700 mètres de la barrière de Longchamps.

La barrière de Reuilly, à l'extrémité de la rue de ce nom, était formée d'une assez jolie rotonde; son nom lui venait de l'ancien château de Reuilly. Elle était distante de 350 mètres de celle de Picpus.

La barrière de Riom, à l'extrémité de la rue de l'Orillon, s'appelait aussi la barrière de Ramponneau, en souvenir du cabaret fameux qui se trouvait dans les environs. Elle est parfois aussi désignée sous le nom de l'Orillon et était distante de 200 mètres de celle de Belleville.

La barrière Rochechouart, à l'extrémité de la rue du même nom ; ce ne fut qu'en 1826 que les bâtiments furent élevés ; on la nommait aussi barrière du Télégraphe, en raison du voisinage du télégraphe aérien établi sur la butte Montmartre. A 500 mètres de celle des Martyrs.

La barrière de la Roquette, à l'extrémité de la rue de ce nom. Elle fut ouverte seulement en 1820.

La barrière de la Rotonde de Chartres sur le boulevard Monceau ; elle est composée d'une jolie rotonde qui subsiste encore et forme de nos jours une des entrées du parc Monceaux.

La barrière de la Rotonde Saint-Martin, à 106 mètres de celle de la Villette.

La barrière du Roule, située à l'extrémité du faubourg se composait d'un bâtiment décoré de quatre avant-corps avec couronnement et dôme. A 120 mètres de celle de Neuilly.

La barrière Saint-Jacques s'appelait autrefois la barrière d'Arcueil, elle était située sur le boulevard Saint-Jacques, et tirait son nom du village d'Arcueil ; elle consistait en un bâtiment à huit arcades, et à deux frontons. A 480 mètres de la barrière de la Santé.

La barrière de Saint-Mandé, située à l'extrémité de l'avenue du Bel-Air, elle était décorée d'un bâtiment avec deux façades et distante de celle du Trône de 400 mètres.

La barrière de Sainte-Marie, à l'extrémité de la rue Lubeck ; elle devait son nom au couvent de la Visitation de Sainte-Marie, et se composait de deux bâtiments avec façade et cintre ; elle fut fermée sous le règne de Louis-Philippe. A 550 mètres de la barrière Franklin.

La barrière de la Santé, située boulevard Saint-Jacques ; elle devait son nom à la rue de la Santé; aucun bâtiment ne la décorait. A 220 mètres de celle de la Glacière.

La barrière de Sèvres, à l'extrémité de la rue de ce nom, elle se composait d'un bâtiment orné sur ses quatre faces de porches formés chacun de trois arcades sur colonnes accouplées. Ce bâtiment était terminé par un petit étage en attique éclairé par trois mezzanines, originairement il y avait deux bâtiments; mais un seul subsista et fut affecté à un poste de police. A 300 mètres de celle de Vaugirard.

La barrière des Trois-Couronnes, située à l'extrémité de la rue du même nom; elle consistait en un bâtiment avec arcades et colonnes. Elle devait son nom à l'enseigne d'un cabaret voisin. A 300 mètres de celle de Riom.

La barrière du Trône, tirant son nom de la place du Trône où elle était située ; on l'appela en 1793 barrière du Trône renversé, puis barrière de Vincennes, mais le peuple l'a toujours désignée par son nom de barrière du Trône ; deux bâtiments carrés dans lesquels on entrait par un porche dont l'arc était soutenu par des pilastres; les façades terminées par une corniche avec consoles, quatre frontons et un couronnement circulaire. Deux superbes colonnes de 75 pieds de hauteur, avec piédestaux formant corps de logis furent élevées auprès. Par suite d'une délibération du conseil municipal du 3 décembre 1841, les statues de saint Louis et de Philippe-Auguste furent placées au sommet de ces colonnes, qui existent toujours. — Cette barrière était à 400 mètres de celle de Montreuil.

La barrière de Vaugirard à l'extrémité de la rue de ce nom ; elle consistait en deux bâtiments carrés; à 300 mètres de celle des Fourneaux.

La barrière des Vertus, à l'extrémité de la rue de Château-Landon, tirait son nom du village d'Aubervilliers ou Notre-Dame des Vertus. Elle était

formée d'un bâtiment avec deux péristyles et un fronton et se trouvait distante de celle de la Chapelle de 360 mètres.

La barrière de la Villette, située à l'extrémité du faubourg Saint-Martin, s'appelait primitivement barrière de Senlis, mais, sous le Directoire, un arrêté du 24 thermidor an VI lui donna le nom de la Villette. « Cette barrière, disent MM. Lazare frères, est remarquable par la richesse de sa construction qui conviendrait mieux à un temple qu'à un bureau de perception des droits d'entrée. Elle se trouve sur la ligne d'axe du bassin de la Villette », distante de 300 mètres de celle des Vertus.

Et maintenant que nous avons terminé cette longue nomenclature, il nous faut encore, si nous voulons que le lecteur se rende bien compte de l'enceinte de Paris ordonnée sous Louis XVI, le prier d'en faire le tour avec nous, en commençant par la barrière de la Rapée après laquelle il trouvera celle de Bercy, puis de Charenton et en continuant, successivement celles de Reuilly, de Picpus, de Saint-Mandé, du Trône, de Montreuil, de Fontarabie, des Rats, d'Aunay, des Amandiers, de Ménilmontant, des Trois-Couronnes, de Riom, de Belleville, de la Chopinette, du Combat, de la Boyauderie, de Pantin, de la rotonde Saint-Martin, de la Villette, des Vertus, de la Chapelle, Poissonnière, Rochechouart, des Martyrs, Pigalle, Blanche, de Clichy, Monceaux, de la rotonde de Chartres, Courcelles, du Roule, de Neuilly, des Réservoirs, de Longchamps, de Sainte-Marie, Franklin, et de Passy.

Là, il traversera la Seine et abordera à la barrière de la Cunette pour voir ensuite les barrières de Grenelle, de l'École militaire, des Paillassons, de Sèvres, de Vaugirard, des Fourneaux, du Maine, Montparnasse, d'Enfer, Saint-Jacques, de la Santé, de Lourcine, Croulebarbe, d'Italie, d'Ivry, des Deux-Moulins et de la Gare où, arrivé là, il se trouvera de nouveau en face de la Seine, c'est-à-dire à 300 mètres de la barrière de la Rapée, notre point de départ.

Nous avons mentionné l'ovation qu'on avait faite au théâtre au bailli de Suffren pour les succès qu'il avait obtenus dans la guerre de l'Inde. Les états généraux avaient décidé de lui faire présent d'une épée « pour le remercier des bons et importants services qu'il a rendus dans l'Inde, à la République, et servir de monument à sa gloire. » Cette épée, finie avec le plus grand soin, enrichie de diamants et qu'on évaluait à 150,000 livres, fut apportée à Paris par les députés de la République indienne qui se rendirent en grande cérémonie, le 13 août 1784, à l'hôtel du bailli de Suffren, rue de Tournon, pour l'offrir au général français.

Quatre carrosses formaient le cortège.

Dans l'un était l'épée, dans l'autre les députés des états généraux, dans le troisième l'ambassadeur, et dans le quatrième les gens de sa suite. Une foule nombreuse stationnait dans la rue de Tournon, et tout le long du jour des fanfares de trompette s'y firent entendre; ce fut une fête complète dans le quartier, où personne n'ignorait les hauts faits du vaillant général.

En 1753, Louis, architecte du duc d'Orléans, construisit une salle de spectacle au Palais-Royal, à l'extrémité septentrionale de la galerie de Beaujolais. Ce fut un sieur Delorme qui l'inaugura, le 23 octobre 1784, avec des comédiens de bois; la troupe était intitulée : « Petits comédiens de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le comte de Beaujolais ». On jouait trois pièces : *Momus, directeur de spectacle*, — *Il y a commencement à tout* — et *la Fable de Prométhée*, mise en action, ornée de chant et de danse; « les deux premières ont paru détestables, la dernière a eu le plus grand succès. »

« L'ouverture de la salle se fit avec autant d'affluence que celle des Comédies italienne et françoise; cette salle est charmante, mais petite. Il y a vingt-deux banquettes dans le parquet, deux rangs de onze loges chacun, quelques loges grillées, et des intervalles pour des spectateurs debout, en sorte qu'elle peut contenir environ 800 personnes. L'orchestre des musiciens est spacieux, et le théâtre d'une étendue convenable, même pour le jeu des machines d'opéra.

« De plain pied, au parquet, sont deux chauffoirs dont l'un en galerie et l'autre en sallon quarré; ils sont décorés avec autant de goût que de noblesse et meublés très élégamment. L'orchestre est excellent; les marionnettes sont bien faites et ont assez de vérité, sauf ces vilains fils d'archal qui les font mouvoir par en haut, dont le spectateur voit chaque différent mouvement et qui ôtent toute illusion.... Quant aux ballets, ils sont dessinés par de petits enfants des deux sexes qui ont besoin d'étude et de pratique. Les deux premières pièces avoient été si mal reçues, tellement sifflées et huées que les directeurs et les acteurs (en bois!) étoient déconcertés. »

On permit sans difficulté ce spectacle, mais les directeurs dépassèrent bientôt les limites qui leur étaient imposées, en introduisant des acteurs enfants, de la hauteur des marionnettes, ils dialoguaient avec elles; ensuite, ce ne fut plus exclusivement que des enfants qui jouèrent; aux enfants s'en joignirent de plus grands qui représentèrent des petites comédies et des opéras-comiques, mais ils se bornaient à mimer, tandis que de la coulisse d'autres acteurs parlaient et chantaient pour eux. Par la simultanéité des gestes de l'un et de la voix de l'autre l'illusion était complète; mais les comédiens privilégiés réclamèrent contre cet abus, et il fut prescrit aux directeurs de n'employer qu'un seul acteur pour le même rôle.



Les députés se rendirent à l'hôtel Tournon pour offrir l'épée au général.

Mais alors ce que ce spectacle avait de piquant n'existant plus, le public le délaissa.

Lorsque Louis XVI vint, en octobre 1789, habiter les Tuileries, Mlle Montansier, qui dirigeait le théâtre de Versailles, ayant déclaré qu'elle était inséparable du roi, le suivit à Paris et acheta le théâtre Beaujolais, où elle s'installa. L'ouverture eut lieu le lundi 12 avril 1790. En 1791, elle le fit réparer et agrandir par l'architecte Louis. On y jouait alors un peu tous les genres : tragédie, comédie, opera-comique, et les comédiens privilégiés n'osaient pas réclamer, les privilèges n'étaient plus de saison. Mlle Montansier conserva son théâtre jusqu'à ce qu'elle dut, en exécution d'un décret impérial, l'abandonner (1807) pour aller prendre possession de la salle des Variétés du boulevard Montmartre.

Le théâtre Montansier fut aussi désigné sous le nom de théâtre des Variétés. Le 22 novembre 1793, il s'appela le théâtre de la Montagne, nom qu'il quitta pour reprendre en 1765 celui de théâtre des Variétés. Lorsque Mlle Montansier s'en alla au boulevard, la salle du Palais-Royal demeura vacante.

Ce fut alors un danseur de corde nommé Forioso qui l'occupa. C'était un artiste consommé dans son genre, et il était si beau, en maillot, que Mlle Montansier, âgée de soixante-dix-huit ans, en devint amoureuse et l'épousa. Il abandonna à son tour le Palais-Royal. Un directeur de marionnettes tenta de nouveau de rappeler la vogue de Delorme, mais il n'y parvint pas, et ce fut une troupe de chiens savants qui succéda aux marionnettes. « Ces animaux jouaient leurs rôles avec une intelligence encore assez rare chez les bipèdes. La troupe était complète : jeune premier, comique, tyran, père noble, frontin, soubrette, amoureuse, corps de ballet, etc. ; on arrangea pour ces artistes à quatre pattes une espèce de mélodrame, qui n'était guère plus mauvais que beaucoup d'autres que j'ai vus depuis. Beaucoup de particuliers conduisaient leurs chiens à ce théâtre comme maintenant à la barrirée du Combat, pour servir de comparses et de figurants. On ne saurait imaginer combien ce spectacle était drôle. »

Cependant, de 1814 a 1818, la salle fut trans-

formee en café-chantant, on l'appela le café de la Paix et, pendant les Cent-jours, il s'y passa tant de scènes tapageuses entre les royalistes et les bonapartistes qui s'y donnaient rendez-vous, qu'on dut le fermer. Un sieur Valin le rouvrit.

Après la Révolution de 1830, la salle Montansier fut rendue à sa destination première, et un privilège fut à cet effet accordé à MM. Dormeuil et Charles Poirson; le théâtre fut reconstruit presque entièrement sur les plans de l'architecte Guerchy et rouvrit ses portes le 6 juin 1831, sous le titre de théâtre du Palais-Royal, mais ça n'avait pas été sans peine : le roi Louis-Philippe ne voulait pas de théâtre dans son palais, le ministre n'osait avoir une opinion différente de celle du roi; enfin il signa le privilège. Il avait fallu faire des prodiges d'habileté pour consolider en cachette le gros mur qui soutenait le théâtre; bref des difficultés sans nombre durent être vaincues : tous les directeurs de Paris s'étaient entendus pour demander la révocation du privilège accordé. MM. Dormeuil et Poirson durent lutter jusqu'à la dernière heure; enfin ils triomphèrent et, bien que le spectacle d'ouverture eût été sifflé par suite d'une cabale savamment organisée, les directeurs associés virent bientôt le succès et la fortune couronner leurs efforts.

La troupe se composait de Lepeintre aîné, Philippe, Paul, Derval; de Mmes Dormeuil, Zélie Paul, Toby Éléonore; elle fut bientôt renforcée de Alcide Tousez, Achard, Levassor, Sainville, Boutin, Germain, Grassot, Ravel, Mmes Lemenil, Pernon, Dupuis, Dejazet, etc., et des pièces telles que *le Philtre champenois*, *Indiana et Charlemagne*, *Frétillon*, *la Comtesse du Tonneau* et tant d'autres signées par des auteurs en renom, eurent bientôt assuré au théâtre du Palais-Royal une vogue qui dure encore. Le 1er janvier 1846, M. Poirson se retira, et ce fut M. Benou qui devint et resta l'associé de M. Dormeuil jusqu'en 1860; à cette époque, la direction passa aux mains de M. Léon Dormeuil, fils de l'ancien directeur; de M. Plunkett, frère de Mme Doche, et de M. Adolphe Choler. En 1880 cette association, prit fin, le théâtre du Palais Royal est aujourd'hui dirigé par MM. Briet et Delcroix.

Ce théâtre, qui a deux entrées, l'une dans la rue Montpensier, l'autre dans la galerie du palais du même nom ne contient guère que 980 places. On admire surtout le magnifique escalier du public construit tout en fer par M. Albouy.

La salle a été complètement restaurée en 1880.

L'architecte, M. Sedille, a décoré cette salle dans le style de la Régence.

Le plafond, peint par M. Lavastre jeune, s'arrondit au-dessus de la salle en forme de coupole d'architecture ajourée.

Sous les retombées de ses arceaux en treillis d'or se groupent des femmes, des amours, des satyres, qui ont pour signification : *le Rire*, — *la Fantaisie*, — *la Chanson*, — *la Volupté*. Au travers des berceaux, des vases chargés de fleurs alternent avec les groupes de femmes et d'enfants.

L'ensemble du plafond est enveloppé par une forte corniche festonnée de guirlandes suspendues, et repose sur une ordonnance de consoles en en bronze couronnées de masques rieurs.

Au-dessous du cadre de scène se drape un opulent rideau de pourpre. Relevé à large plis, il découvre un second rideau clair et soyeux frangé de dentelles, brodé d'arabesques à la manière de Claude Gillot, au centre duquel se détache un sujet principal : *Une nymphe enlevée par un satyre*.

Ce rideau, le manteau d'Arlequin et les draperies mobiles qui leur servent de soutien ont été peints par M. Lavastre jeune.

Les parties ornementales sculptées de la salle ont été exécutées par M. Cruchet.

Dans le foyer, l'architecte a rétabli la décoration d'origine, celle du temps de Louis XVI. Il s'est trouvé en cela d'accord avec les gravures du temps. La décoration sculptée est de M. Cruchet; l'ornementation peinte, de M. Ouri.

Profitant d'un large espace libre sur la face opposée à la petite galerie à mi-étage qui donne sur la salle, l'architecte a voulu retracer toute l'histoire du Palais-Royal en une longue frise peinte, représentant tous les artistes qui ont illustré le théâtre, depuis Mlle Mars jusqu'aux principaux acteurs de la troupe actuelle.

M. Emile Bayard a été chargé de ce travail important, comme aussi de rappeler au public dans une série de médaillons, complétant la décoration du foyer, les profils des principaux auteurs dramatique dont s'honore le théâtre.

M. E. Bayard a été chargé également de peindre dans le foyer le portrait de Mlle Montansier et celui de M. Dormeuil père.

Un autre théâtre — mais celui-ci purement privé — se fonda aussi en 1784, ce fut celui que le marquis de Montalembert établit dans le bel hôtel qu'il possédait rue de la Roquette (entre la rue de Basfroy et la prison de la Roquette) hôtel qui avait été bâti pour le financier Desnoyers, qui était passé ensuite à la famille de Biron, au comte de Clermont et enfin au marquis de Montalembert. Il fut détruit lors du percement du boulevard Voltaire et la formation de la place du même nom.

Sur ce théâtre on représentait les œuvres dramatiques du marquis, et les acteurs étaient tous de grands seigneurs; aussi la faveur d'assister aux représentations était-elle fort enviée. On vit jouer là le fameux marquis de Bièvre, le chevalier d'Assas, le vicomte de Sainte-Hermine, le comte de Nugent, les dames de Montalembert, de Podenas, etc. Ces représentations ne se prolongèrent pas au delà de 1786 Les pièces qu'on y

joua furent imprimées (catalogue de la bibliothèque Soleinne).

En 1719, avait été établie l'administration des postes et messageries royales dont le 28e du bail général qui se montait à 120,000 livres, avait été accordé à l'Université comme indemnité (on sait que c'était elle qui jadis exploitait cette entreprise). Le 27 octobre 1804 le conseil d'État rendit cet arrêt : « Sa Majesté étant informée que le sieur Ducessois, fermier général des messageries, en se conformant au plan adopté en 1775, a réuni à l'hôtel de Boulainvilliers rue Notre-Dame des Victoires, la totalité des bureaux de messageries situés précédemment dans différents quartiers de Paris; qu'il résulte de cette réunion un avantage considérable pour cette exploitation, plus de commodité pour le public et beaucoup plus d'exactitude dans le service, Sa Majesté désirant consolider cet établissement, et pour éviter à l'avenir des déplacements des bureaux des messageries, toujours gênants pour le public, a jugé convenable d'accepter l'offre que lui a faite le sieur de Boulainvilliers, de vendre ledit hôtel avec les terrains et bâtiments en dépendant pour rester affectés au service des messageries; à quoi Sa Majesté voulant pourvoir, etc., le roi a donné pouvoir d'acquérir en son nom du sieur Bernard de Boulainvilliers, prévôt de Paris, les grand et petit hôtels de Boulainvilliers à lui appartenant, sis rue Notre-Dame des Victoires et rue Saint-Pierre avec les circonstances et dépendances.... moyennant la somme de 600,000 livres. »

A la Révolution, cet état de choses fut modifié et des compagnies particulières, autorisées par le gouvernement, exploitèrent concurremment le service des messageries.

Parmi les travaux d'édilité entrepris dans l'année 1784, nous remarquons la construction de deux nouveaux corps de bâtiments, ordonnée par le roi dans la rue de la Barillerie, afin de former une rue de la largeur de 36 pieds « et que 16 maisons qui faisaient face aux murs du palais fussent démolies, » les architectes Desmaisons et Antoine exécutèrent ce plan qui redressa et changea complètement la physionomie de cette antique voie publique, aujourd'hui disparue.

C'était le prévôt des marchands, M. de Caumartin, qui avait pris l'initiative de cette mesure qui avait pour but de faire pénétrer un peu d'air et de soleil dans la cité qui était encore à l'état de cloaque, et le plan de Desmaisons comprenait encore la formation d'une place en face la cour de la grille du Mai servant d'entrée principale au Palais de justice, et de plus une rue qui partirait de cette place remplacerait la rue de la Vieille Draperie et irait jusqu'à la rue de la Juiverie. Le roi ordonna que toutes les maisons qu'il serait nécessaire de jeter bas pour le percement de cette rue seraient achetées et abattues.

Ce percement, ou plutôt cet élargissement se fit en 1787, mais seulement jusqu'à la rue Saint-Éloi, et la rue conserva le nom de rue de la Vieille-Draperie. L'ouverture de la rue de Constantine ne fut donc que la réalisation du projet de Desmaisons. Elle fut résolue par ordonnance royale du 15 juin 1838.

Quant à la place, elle fut formée et devint la place du Palais de justice. Elle se trouve aujourd'hui convertie en un boulevard qu'on appelle le boulevard du Palais.

On ouvrit aussi la rue de Beaujolais Palais-Royal sur une partie de l'emplacement du jardin du Palais-Royal remanié par le duc de Chartres; elle reçut d'abord la dénomination de passage Beaujolais, en l'honneur du comte de Beaujolais, fils du duc d'Orléans. Le 2 thermidor an VI ce fut la rue d'Arcole, puis enfin le 27 avril 1814, elle redevint la rue de Beaujolais.

La rue de Montpensier Palais-Royal est de la même époque; on la nomma d'abord passage Montpensier en l'honneur du second fils du duc d'Orléans; le 2 thermidor an VI elle reçut le nom de rue Quiberon en souvenir du combat de ce nom et reprit son nom de rue Montpensier par arrêt préfectoral du 27 avril 1814.

La rue de Valois Palais-Royal, autre rue prise sur le jardin, a la même histoire — passage de Valois, en l'honneur du duc de Valois, fils du duc d'Orléans — rue du Lycée en l'an VI et rue de Valois Palais-Royal par le même arrêté préfectoral du 27 avril 1814.

On nomma rue du Perron l'espace compris entre la rue de Beaujolais Palais Royal et la rue Neuve des Petits-Champs; son nom lui vint parce qu'elle communiquait au Palais-Royal par un perron de plusieurs marches.

La rue de Louvois date aussi de 1784; lettres patentes du 30 avril : « Art 1er. Il sera ouvert aux frais du sieur marquis de Louvois sur le terrain de l'hôtel à lui appartenant, rue de Richelieu, une nouvelle rue de 30 pieds de largeur qui traversera ledit hôtel et conduira de ladite rue de Richelieu à la rue Sainte-Anne. » Ces lettres reçurent leur exécution au mois de novembre suivant.

Une rue commençant rue de la Chaussée d'Antin et finissant rue de l'Arcade fut ouverte en 1784 sur une partie du grand égout; aussi la nomma-t-on rue de l'Égout, puis rue de l'Égout-Saint-Nicolas, puis rue Saint-Nicolas. C'est aujourd'hui la continuation de la rue de Provence.

La rue Pinon remplaça en cette année le cul-de-sac de la Grange-Batelière qui était ouvert seulement du côté de la rue de ce nom; les lettres patentes sont du 2 janvier; son nom lui fut donné en l'honneur du président au Parlement, M. Pinon; c'est depuis 1851 la rue Rossini, hommage rendu au grand compositeur.

La petite rue Verte, qui allait du Faubourg Saint-Honoré à la grande rue Verte fut encore

ouverte en 1784. C'est aujourd'hui la continuation de la rue Matignon.

La place Saint-Germain l'Auxerrois, située en face du grand portail de l'église, faisait anciennement partie du cloître Saint-Germain l'Auxerrois « et en portait la dénomination » lisons-nous dans le *Dictionnaire des rues de Paris*. Un arrêt du conseil du 13 novembre 1784 porta : « Le roi étant en son conseil a ordonné et ordonne qu'à compter du 1er juillet 1783 et jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné, le chapitre de Notre-Dame de Paris sera employé dans l'état du domaine de la généralité de Paris qui sera arrêté pour la présente année 1784 et dans les suivantes pour une rente de 815 septiers de bled-froment mesure de Paris, payable neanmoins en argent d'après les apprecis du marché de ladite ville, pour lui tenir lieu des loyers des onze maisons, ainsi que des places et échoppes dont est question et qui doivent entrer dans la formation d'une place ordonnee être construite devant la colonnade du Louvre. Ordonne Sa Majesté qu'au moyen de l'emploi ci-dessus, le chapitre de Paris sera tenu d'abandonner la libre possession et jouissance desdites maisons, places et échoppes, sauf et sans prejudice à arrangement définitif, à prendre avec lui pour l'acquisition desdites maisons, etc. »

Les maisons dont il est parlé dans cet arrêt furent bientôt démolies; elles occupaient l'emplacement d'un vaste hôtel connu sous le nom de « maison du doyenné » et qui faisait le coin d'un passage conduisant du cloître Saint-Germain l'Auxerrois à la place du Louvre.

Le 1er janvier 1785 fut inaugurée au Palais-Royal une nouvelle salle de spectacle bâtie sur les plans de l'architecte Louis pour le théâtre des Variétés. Dulaure en prétendant qu'on commença à construire cette salle seulement en 1786 a commis une erreur, elle était prête à la fin de 1784, et les *Mémoires secrets* donnent ce compte rendu de l'ouverture à la date du 2 janvier 1785 :

« Le sieur Francastel et consorts qui ont entrepris la construction du théâtre des Variétés au Palais-Royal ont tenu leur engagement, et il s'est ouvert hier avec une affluence de monde composée non seulement des amateurs ordinaires, mais des curieux de toute espèce courant après la nouveauté.

« Le premier changement qui a frappé et qui a beaucoup deplu, c'est l'augmentation des places dont la première espèce est à 3 livres, la seconde à 1 livre 10 sols et la troisième à 1 livre. La salle, non encore finie dans ses accessoires, a paru fort bien quoiqu'un peu longue; elle est terminée en verdure: ce sont les jardins de Semiramis; elle est éclairée par un lustre modelé sur celui de la Comédie françoise. Il y a orchestre, parquet assis, parterre debout, loges à l'année, premières loges, galerie au lieu d'amphithéâtre; secondes loges, paradis. On y remarque déjà une prétention à singer les premiers spectacles et à gagner beaucoup d'argent. »

C'était la direction des Variétés amusantes, dont le théâtre était sur le boulevard du Temple au coin de la rue de Bondy, qui était venue s'établir là, en plein centre parisien.

La nouvelle salle (qu'il ne faut pas confondre avec celle qu'on appela aussi les Variétés, et qui est le théâtre du Palais-Royal) est devenue la Comédie française; en 1787, cette salle avait été remaniee et transformee; or une scission eut lieu en 1789 entre les acteurs du Théâtre-Français, établi à l'Odéon, et ce fut alors que Talma, Grandmesnil, Dugazon, Mme Vestris, Desgarcins et Lange se séparèrent de leur camarades et vinrent grossir la troupe du théâtre des Variétés qui prit alors le nom de théâtre du Palais-Royal (ne pas confondre avec celui de la Montansier).

A la suite du 10 août 1792, le théâtre ci-devant des Variétes, ci-devant du Palais-Royal prit le titre de théâtre de la Liberté et de l'Égalité, puis, un peu plus tard, celui de théâtre de la République. En 1798, cette troupe quitta le théâtre de la Republique pour retourner à l'Odéon, qui fut incendié le 18 mars 1799, et elle se réinstalla dans la salle de la rue Richelieu, au Palais-Royal.

En 1802, un arrêté des consuls accorda au théâtre de la République une allocation annuelle de 100,000 francs; en 1803, un nouvel arrêté consulaire ordonna la réorganisation de la société du Théâtre-Français, appellation nouvelle qui succéda à celle de théâtre de la République.

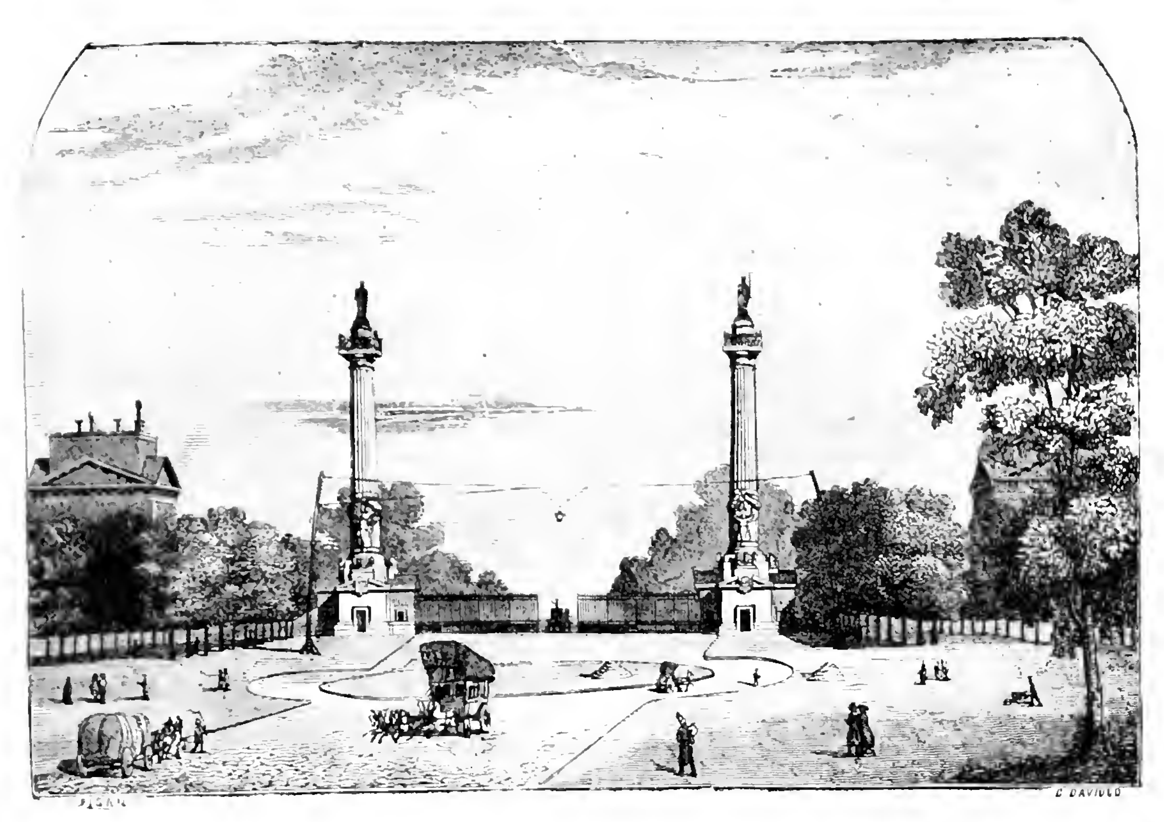
En 1812 (15 octobre), le décret de Moscou, ainsi appelé parce qu'il fut signé à Moscou, presque aux lueurs sinistres de l'incendie, vint organiser le Théâtre-Français et le décret qui ne contenait pas moins de 101 articles le régit encore par ses principales dispositions.

Voici quel etait sous l'Empire le prix des places : 1res loges, 6 fr. 60; galeries et 2mes loges, 4 fr. 40; 3mes loges, 3 fr. 30; 2mes galeries, 1 fr. 80. Parterre assis 2 fr. 20.

La Restauration abolit le décret de Moscou et lui substitua les ordonnances royales de 1816 et 1822 qui reproduisent cependant l'esprit des principaux articles.

Ces ordonnances placèrent les « comédiens ordinaires du roi » sous la direction de l'intendance de menus plaisirs, puis sous celle des intendants royaux; cette situation dura sans modifications importantes, jusqu'à la révolution de 1830.

Avant d'aller plus loin, voyons ce qu'était la salle à cette époque : *le Nouveau Conducteur de l'étranger à Paris* pour 1818 va nous le faire savoir : « M. Louis en fut l'architecte; gêné par l'exiguïté d'un parallélogramme de 350 toises de surface, cet habile constructeur ne put donner nulle beauté à la décoration extérieure d'un



L'ancienne barrière du Trône.

édifice élevé de près de cent pieds. Tous ses soins se dirigèrent vers la commodité de sa distribution intérieure, la sûreté et la solidité d'un bâtiment exposé par sa destination au danger des incendies, et il y a parfaitement réussi. Son péristyle sur la rue de Richelieu est d'ordre dorique; il est formé de onze entre-colonnements, au-dessus est un ordre de pilastres corinthiens, son vestibule intérieur est de forme elliptique et entouré de trois rangs de colonnes doriques; elles sont accouplées au premier rang, isolées aux deux derniers. Le plafond est orné de sculptures et d'arabesques. La salle est agréable et bien disposée et manque cependant d'élégance. M. Moreau a changé, il y a environ douze ans, son ancienne décoration, en plaçant deux rangs de colonnes l'un sur l'autre en avant des loges dont elles forment la séparation. Du côté de la salle leur effet est agréable à l'œil; mais par l'épaisseur de leur diamètre, elles sont fort incommodes pour les spectateurs placés dans les loges; l'avant-scène a 38 pieds d'ouverture et le théâtre 69 pieds de largeur sur une égale profondeur. »

En attendant que la Comédie française devînt le théâtre où la nouvelle école romantique produisit ses chefs-d'œuvre, voyons son actif : pendant les dix années que dura l'Empire, elle représenta 61 pièces nouvelles et pendant les seize années de la Restauration, elle en donna 146. Citons parmi les plus importantes : *Pierre le Grand* de Carion de Nisas, *la Jeune Femme colère* d'Etienne, *les Templiers* de Raynouard, *les Deux Gendres* d'Etienne, *la Fille d'honneur* d'Alexandre Duval, *Marie Stuart* de Lebrun *Valérie* de Scribe, l'*École des Vieillards* de Casimir Delavigne, *Henri III* d'Alexandre Dumas; *Hernani* de Victor Hugo.

Les artistes s'appelaient Talma, Baptiste, Michelot, Monrose, Firmin, Mmes Mars, Georges, Mante, Desmousseaux, Duchesnois, etc.

La révolution de juillet 1830 plaça la Comédie française dans les attributions du ministère de l'intérieur et rétablit les effets du décret de Moscou, mais « les recettes étaient descendues à un chiffre inavouable, dit M. Georges d'Heylli; la subvention n'était alors que de 200,000 francs, et elle était tout à fait insuffisante pour combler le déficit. En 1833, la Comédie avait près de 600,000 francs de dettes. Les comédiens renoncèrent alors à s'administrer eux-mêmes et sollicitèrent un directeur. M. Jouslin de la Salle, régisseur du théâtre, en fut nommé le premier directeur (juin 1833) ».

Les recettes remontèrent. En 1837, M. Vedel succéda à M. Jouslin de la Salle.

En 1840, les comédiens en revinrent au décret de Moscou, et ce fut M. Buloz qui fut nommé

administrateur. Le roi obtint des chambres que la subvention serait augmentée de 40,000 francs, et qu'il serait prêté à la société de la Comédie 300,000 francs, remboursables en cinq ans.

En 1848, la Comédie française redevint le théâtre de la République; M. Lockroy fut nommé directeur; la subvention fut portée à 300,000 fr. A M. Lockroy succéda M. Edmond Seveste; puis en 1849 M. Arsène Houssaye fut nommé directeur provisoire, il devint définitif en mai 1850.

La période de 1830 à 1850 fut la plus belle de la Comédie française; on y joua : *Louis XI* de Casimir Delavigne, *Clotilde*, de Frédéric Soulié, *Le roi s'amuse* de V. Hugo, *les Enfants d'Édouard* de Casimir Delavigne, *Chatterton* d'A. de Vigny, *Angelo* d'Hugo, *la Camaraderie* de Scribe, *Mlle de Belle-Isle* d'Alexandre Dumas, *le Verre d'eau* de Scribe, *le Mari à la campagne* de Bayard et de Vailly, *l'Aventurière* d'Émile Augier, *Adrienne Lecouvreur* de Scribe et Legouvé, *Gabrielle* d'Émile Augier etc.

Les artistes furent Beauvallet, Régnier, Monrose, Provost, Maillart, Maubant, Brindeau, Got, Ballande, Delaunay, Mmes Noblet, Arnould Plessy Rachel, Brohan, Guyon, Mélingue, Favart, etc.

Le second empire conserva M. Arsène Houssaye comme administrateur.

En 1856, la subvention fut définitivement fixée au chiffre de 240,000 francs, et le 1er février M. Empis remplaçait M. Houssaye. Le 22 octobre 1859, M. Edouard Thierry fut nommé administrateur.

Le 19 juillet 1871, M. Emile Perrin le remplaçait.

Pendant la durée du second Empire, le répertoire de la Comédie française s'accrut d'œuvres remarquables, au nombre desquelles il faut citer : *Péril en la demeure* d'Octave Feuillet, *Par droit de conquête* de Legouvé, *la Fiammina* de Mario Uchard, *Philiberte* d'Émile Augier, *le Fruit défendu* de Camille Doucet, *le Duc Job* de Léon Laya, *l'Honneur et l'Argent* de Ponsard, *le Fils de Giboyer* d'Emile Augier, *le Lion amoureux* de Ponsard, *les Faux Ménages* de Pailleron; et de nouveaux artistes vinrent apporter le concours de leur talent à celui des grands comédiens que nous avons déja nommé; ce furent MM. Bressant, Talbot, Coquelin aîné, Febvre, Thiron, Mmes Riquer, Provots, Ponsin, Reichemberg; Croizette, Sarah Bernardt, etc.

La Comédie française a continué sous la République à demeurer le premier théâtre du monde, et ses derniers succès sont là pour l'attester : *Jean de Thommeray* d'Émile Augier et J. Sandeau, *le Sphinx* de M. Octave Feuillet, *la Fille de Roland* du vicomte de Bornier, *l'Étrangère* d'Alexandre Dumas fils, *Rome vaincue* de Parodi, *Daniel Rochat* de V. Sardou, etc.

En 1864, la Comédie française devint le plus beau théâtre de Paris; nous allons puiser les détails nécessaires à sa description dans *Foyers et Coulisses (la Comédie française* par M. Georges d'Heylli) :

« Elle a maintenant deux façades monumentales, l'une qui donne sur la nouvelle place de la rue Saint-Honoré, l'autre qui a vue sur la rue de Richelieu et sur l'ouverture de la grande avenue Napoléon (de l'Opéra). Le théâtre a gagné au remaniement qu'il a subi alors, à l'extérieur, la prolongation de sa colonade et de sa façade, à l'intérieur un escalier monumental, un foyer public qui fait suite à sa belle galerie de statues et beaucoup d'autres aménagements particuliers...

« L'escalier qui conduit au premier étage ouvre en quelque sorte, le riche et artistique musée du théâtre. Ce musée est célèbre entre tous... C'est dans l'escalier de l'administration (sur la rue Saint-Honoré), sur le premier palier, que se trouve le grand portrait de Rachel par Gérome »; et ceux de Talma, Poisson, Lekain, Mmes Thenard, Dangeville, Desmures, de Seyne, Favart, Bourgoin, Lange, etc.

Le foyer des artistes n'est pas très grand; c'est une salle carrée, qui reçoit le jour par deux fenêtres donnant sur la rue Saint-Honoré. Elle est ornée avec beaucoup de simplicité et de goût d'un fort beau meuble Louis XIV. Cet ameublement vert a été remis à neuf en 1879, et les nombreux tableaux qui le décorent représentent les portraits de nombre d'illustres sociétaires, peints par Geffroy, l'un d'eux.

Ce foyer donne sur une galerie par laquelle on va directement à la scène; on l'appelle la galerie des bustes, en raison des marbres qui représentent les traits des plus émérites artistes de la Comédie.

A gauche est la pièce des travestissements, où les artistes peuvent faire quelques legers changements à leurs costumes; à droite se trouve la salle du comité, très ornée d'excellents portraits. A ce premier étage se trouvent aussi les cabinets de la direction et du secrétariat, aux étages supérieurs sont les bureaux, les archives et la bibliothèque.

Le grand foyer du public est au premier étage; ce salon date de 1864, il est formé d'un immense medaillon entourant un ciel bleu légèrement nuagé, douze médaillons peints en grisailles l'environnent. On remarque dans ce salon une belle cheminée monumentale et des bustes qui, en nombre considérable, décorent cette pièce. D'autres bustes ornent également la galerie qui y fait suite, la petite galerie du parterre, le grand escalier, les deux vestibules et la grande entrée par la rue Saint-Honoré.

Quant à la salle, qui depuis bien des années n'avait subi que des restaurations partielles, une réfection complète était devenue indispensable; les escaliers, les planchers, les portes des loges, les cloisons, la tapisserie même étaient en grande partie de l'époque où le théâtre fut bâti

En 1879, on profita de deux mois de clôture pour tout remettre à neuf, et le 2 août, des lettres d'invitation adressées à la presse la conviaient à venir visiter les travaux de restauration accomplis.

Le grand escalier qui mène au foyer a été blanchi, gratté, nettoyé, et paraît éclatant, d'une blancheur que fait ressortir mieux encore le brillant des tapisseries et des portières renouvelées.

Au foyer, sur leurs supports repeints, les bustes ont été blanchis et réparés; dans les couloirs mis à neuf, des tapis sont renouvelés, les boiseries redorées, la salle apparaît en tout son éclat blanche et or, avec ses draperies rouges : les balcons montrent leur ornementation riche et sobre dans le pur style Louis XIV qui convient à la maison de Molière.

L'ameublement des loges est restauré ; les clous dorés des fauteuils resplendissent.

Enfin un rang de baignoires de face, dont l'emplacement existait, a pu être obtenu en substituant des fermes de fer à une massive et encombrante charpente.

Il n'y avait que dix baignoires; il y en a maintenant dix-neuf. Derrière les grillages dorés des neuf nouvelles baignoires, on aperçoit des salons spacieux et confortables.

Mais le principal, c'est le plafond peint par M. Mazerolles, assisté de M. Perrin fils. Ce plafond se partage en quatre divisions principales, très heureusement reliées entre elles. Du côté de la scène, s'appuyant sur la ligne droite de l'archivolte, le groupe qui forme le centre de la composition représente une figure allégorique de la France ayant à sa gauche Molière, à sa droite Corneille et Racine, leur remettant des couronnes de laurier d'or, symboles de l'immortalité. A l'entour, sur des degrés de marbre, s'échelonnent les types variés et nombreux des comédies de Molière : Alceste et Célimène, Trissotin et Philaminte, Bélise, Mascarille, Scapin et Géronte, Sganarelle, Marinette et Gros-René, don Juan, Tartuffe, Elmire, M. Jourdain, Dorimène, Dorante, Agnès, Arnolphe, Argan, Sosie, etc. Aux angles, Jupiter et Mercure, chacun sur son nuage, forment une transition entre la terre et le ciel.

C'est dans les nuages, en effet, qu'apparaissent les deux groupes latéraux dans lesquels sont personnifiées les œuvres des deux grands tragiques. A droite du spectateur, Corneille : « Polyeucte, Cinna, le Cid, l'Amour et Psyché, Attila, Horace. » A gauche, l'œuvre de Racine : « Iphigénie, Néron, Junie, Athalie, Phèdre, Esther. » Au sommet, dans l'éther bleu, Apollon et les Muses. L'ensemble de cette composition ne comprend pas moins de 110 figures, dont le plus grand nombre mesurent deux mètres de haut. Le peintre a eu à couvrir une surface de plus de 300 mètres carrés.

Les frais de restauration s'élevèrent environ à 300,000 francs.

Terminons par la nomenclature des bustes qui décorent le théâtre et sont l'objet de la curiosité de tous les spectateurs qui le fréquentent. *Salon carré :* Rotrou, P. Corneille, Molière, Regnard, Destouches, Piron, Dufresny, Voltaire (buste et une statue assise), Racine, la Chaussée, Crébillon, T. Corneille. *Galerie du foyer :* Dancourt, Lesage, J.-J. Rousseau, Diderot, Sedaine, de Belloy, Marivaux, Beaumarchais, Colin d'Harleville, Scribe, A. de Musset, Ponsard, statue de la Tragédie. *Petite galerie du parterre :* Casimir Bonjour, Beaumarchais, Marivaux, A. Chénier. *Grand escalier :* A. Duval, Ducis, Andrieux, Picard. *Vestibule de la rue Richelieu :* la Tragédie, la Comédie, Talma. *Deuxième vestibule :* Étienne, Mme Émile de Girardin, Baron, C. Delavigne, M.-J. Chénier. *Entrée par la rue Saint-Honoré :* la Comédie, la Tragédie.

En 1783, dans un café placé à l'entrée d'une promenade publique, huit ou dix pauvres aveugles postés le long d'un pupitre exécutaient une symphonie discordante au milieu d'une foule de badauds qui écoutaient bouche béante; un sieur Valentin Haüy qui passait là fut touché de compassion et songea à instruire les aveugles; rentré chez lui, il travailla à un plan général d'institution pour les jeunes aveugles.

Peu de temps après, une pianiste, de Vienne, Mlle Paradis, aveugle, vint donner des concerts à Paris. Valentin Haüy y assista, et ayant remarqué que cette demoiselle se servait de longues épingles placées sur de grandes pelotes pour lire, ce fut un trait de lumière pour lui, et il se mit plus que jamais à creuser son idée; il rencontra un enfant aveugle-né, François Lesueur, très intelligent, il en fit son premier élève et le présenta peu de temps après aux ministres de Vergennes, de Calonne, de Breteuil et de Miromesnil; ceux-ci appelèrent sur l'inventeur de cet enseignement nouveau l'attention du roi, et il fut autorisé à fonder un cours pour douze aveugles à la Société philanthropique; le succès qu'obtint Haüy lui donna le moyen de se passer de cette société et de fonder un établissement uniquement consacré à l'enseignement des aveugles. Le 19 février 1785, l'Académie royale de musique donna un concert au bénéfice de ces jeunes aveugles pour l'inauguration de l'école: « Ce concert fut donné dans la nouvelle salle de concert spirituel; Mesdames de l'Académie, les premières pour la déclamation, le chant et la danse, formoient un ceintre sur l'avant-scène du théâtre et présidoient comme de raison à la fête; au bas on avoit formé une enceinte où l'on avoit placé les enfans aveugles des deux sexes au nombre d'une quinzaine; pour ne point effrayer les dames, ils avoient tous sur les yeux des bandeaux noirs, verts, etc. »

Des expériences de lecture, de déchiffrement musical, de composition typographique furent faites par le jeune Lesueur à la satisfaction générale, et, dès ce jour, on put dire que l'institution des jeunes aveugles était fondée.

Lors de la Révolution, l'établissement créé par Haüy fut soutenu par l'Assemblée constituante, qui au mois de juillet 1791 le réunit à celui des Sourds-Muets et affecta d'une manière absolue les batiments du ci-devant couvent des célestins aux deux écoles.

Un décret du 28 septembre de la même année donna à celle d'Haüy le titre d'Institution des aveugles-nés, et elle fut transférée à l'hôpital Sainte-Catherine, située au coin des rues Saint-Denis et des Lombards.

Les événements de 1792 firent oublier l'institution, et l'énorme dépréciation que subirent les assignats la plongea presque dans le dénuement; au reste il faut dire que le cadre du personnel avait été ainsi établi : Haüy premier instituteur, un second instituteur, un adjoint, deux inspecteurs chefs d'ateliers, deux gouvernantes, des maîtresses de travaux, quatre maîtres de musique, enfin huit répétiteurs aveugles.

Un budget de 13,000 francs devait suffire, et à l'exception de Haüy et de son second, tout le monde était logé et nourri! — Ils ne devaient pas faire grande chère!

Haüy eut l'idée de se servir des ressources d'une imprimerie qu'il avait fondée dans la maison pour conjurer la misère.

Enfin, après plusieurs années d'épreuves, un arrêté des consuls, du 26 pluviôse an XI, réunit l'institution des aveugles à l'hospice des Quinze-Vingts.

En 1814, le docteur Guillei, qui était directeur de ce dernier établissement, provoqua, le 8 février 1815, une ordonnance qui prononçait la séparation des deux maisons.

Le 20 février 1816, les jeunes aveugles se transportèrent dans les bâtiments de l'ancien collège des Bons-Enfants, rue Saint-Victor, et une ordonnance royale du 24 décembre 1817, autorisa l'administration de l'Institut royal des jeunes aveugles à aliéner, aux enchères publiques, sur la mise à prix de 220,000 francs, l'ancien hôpital Sainte-Catherine et d'en affecter le produit à l'acquisition des bâtiments du collège des Bons-Enfants. Une seconde ordonnance du 20 mai 1818 modifia celle qui précède, seulement en ce qui concernait l'obligation de vendre aux enchères publiques l'ancienne maison Sainte-Catherine.

Le local affecté à l'institution rue Saint-Victor avait été jugé insuffisant et peu salubre; en vertu d'une ordonnance royale en date du 11 août 1838, l'État se rendit acquéreur, le 25 septembre suivant, d'un terrain situé rue Masseran et qui contenait en superficie 11,805 mètres. Des constructions furent élevées sur les dessins de M. Philippon, qui fut chargé de diriger les travaux. L'édifice était terminé en 1843, et les jeunes aveugles y furent transférés au mois de novembre. C'est une habitation spacieuse, dont la façade principale est sur le boulevard des Invalides, on entre par une grande grille élevée entre deux pavillons et précédant une cour dont les deux côtés sont occupés par de petits jardins. Le fronton qui décore cette façade a été sculpté par M. Jouffroy et représente Valentin Haüy entouré d'un groupe de jeunes gens et de jeunes filles aveugles, tandis que la Religion le protège.

La partie opposée donne sur la rue Masseran, et les deux côtés sont sur la rue de Sèvres et la petite rue des Acacias; les bâtiments se développent sur 460 mètres.

Au milieu de la cour se trouve la statue du bienfaiteur des aveugles.

Le plan général de la maison répond bien à sa destination; on signale surtout la salle d'exercices, aussi sonore qu'élégante, présentant deux rangées de colonnes en stuc, et pouvant contenir 1,000 personnes, et la chapelle ornée de peintures remarquables, par M. Lehmann. L'orgue est de M. Cavailhé-Coll.

Aussitôt après la nouvelle installation, l'institution reçut un nouveau règlement qui est encore, sauf quelques légères modifications, en vigueur aujourd'hui et dont voici la base : le personnel est composé d'un directeur, assisté d'une commission consultative, un instituteur ayant titre de chef de l'enseignement, une institutrice des filles, un aumônier chargé du service et de l'enseignement religieux, et enfin des professeurs aveugles, dont un chef d'orchestre, des professeurs titulaires et aspirants, des maîtresses titulaires et des aspirantes, une maîtresse de piano et des contre-maîtres voyants ou aveugles pour l'enseignement professionnel.

« Le nombre total des élèves est en moyenne de 180 garçons et 60 filles. L'État entretient 120 bourses : 80 pour les garçons et 40 pour les filles. Elles sont divisées en bourses entières, trois quarts de bourse, demi-bourse et quarts de bourse. Le surplus est fourni par les départements, les communes, les institutions hospitalières et par les familles. L'enseignement supérieur comprend des études grammaticales et scientifiques : la littérature, l'histoire, la géographie, la géométrie, la cosmographie et des notions générales de droit et de physique. L'enseignement musical tient une grande place dans l'établissement ainsi que l'enseignement industriel qui s'applique aux travaux manuels qui sont subordonnés aux succès des élèves en musique ou à leur position sociale. »

Le 30 janvier 1785, s'installa, rue Saint-Claude au Marais, un homme dont le nom, ou plutôt l'un des noms, allait bientôt être dans toutes les bouches, c'était le fameux Cagliostro. Cet aven-



Cagliostro faisait sensation dès qu'il entrait dans un salon. (Page 73, col. 2.)

turier célèbre, qui s'appelait véritablement Joseph Balsamo, s'était fait appeler successivement Tischio, Melina, Belmonte, Pellegrini, Fenix, Anna, Harat, et enfin Alexandre comte de Cagliostro.

Né de parents pauvres, il avait été frère de la Miséricorde, infirmier, puis médecin, et enfin magicien, alchimiste, se disant possesseur de la pierre philosophale et, conséquemment, fabricant d'or.

Il avait eu occasion de voir le cardinal de Rohan à Saverne, il avait immédiatement conquis son admiration en lui donnant une bague de 20,000 livres qu'il prétendait avoir fabriquée devant lui et en lui promettant de lui fournir autant d'or qu'il désirerait en posséder.

Or, comme les Rohan avaient toujours besoin d'or, on devine si cette offre fut bien accueillie.

Ce fut donc sous son patronage que Cagliostro vint à Paris. Jamais le moment n'avait été plus propice, le temps était au fanatisme, au mysticisme, à l'illuminisme. Cagliostro entra immédiatement dans le domaine du merveilleux et n'eut pas de peine à mettre toutes les têtes des Parisiens à l'envers.

Il commença par se dire, avec le plus grand sérieux du monde, contemporain de Jésus-Christ, et on le crut. « Avec son jargon philosophique, moitié mystique, ses connaissances en physique, en chimie, en alchimie et en médecine, sa prétention de faire de l'or, d'avoir vécu dans les siècles passés, de prédire l'avenir et d'avoir deviné les grands secrets de la création, Cagliostro bouleversait et passionnait les esprits faibles. Son regard, tantôt de flamme, tantôt de glace, les fascinait. Aux malades il disait : « Je vous donnerai la santé ; » aux pauvres : « Je vous donnerai des richesses ; » aux gens épuisés : « Je vous donnerai l'amour. »

Il était d'une taille médiocre, assez gros, avait le teint olive, le cou fort court, le visage rond orné de deux gros yeux à fleur de tête et d'un nez ouvert et retroussé. Il avait tout l'extérieur et l'attirail d'un charlatan et faisait sensation, surtout sur les dames, dès qu'il entrait dans un salon. Sa coiffure était nouvelle en France ; il avait les cheveux partagés en plusieurs petites cadenettes qui venaient se réunir derrière la tête

et se retroussaient dans la forme de ce qu'on appelait un catogan. Il portait parfois un habit à la française, gris de fer, galonné en or, une veste (gilet) écarlate brodée en large point d'Espagne, une culotte rouge, l'épée engagée dans les basques de l'habit et un chapeau bordé avec une plume blanche, des manchettes de dentelle, des bagues de prix aux doigts, et à ses souliers des boucles qu'on disait de diamants fins.

Non seulement il soignait et prétendait guérir les pauvres gratuitement, mais encore il leur donnait de l'argent : aussi sa clientèle était-elle nombreuse; ses trois grands remèdes étaient des bains dans lesquels dominait l'extrait de Saturne, une tisane dont la recette n'était confiée qu'à un apothicaire de son choix, et des gouttes de sa composition dont les effets étaient, disait-on, miraculeux.

« Mais son principal prestige, dit le comte Beugnot dans ses Mémoires, c'était de faire connaître à Paris un événement qui venait de se passer à l'instant même à Vienne, à Londres ou à Pékin, ou bien celui qui se passerait dans six jours, dans six mois, dans six, dans vingt ans. Mais il avait besoin pour cela d'un appareil. Cet appareil consistait en un globe de verre rempli d'eau clarifiée et posé sur une table. Cette table était couverte d'un tapis fond noir où étaient brodés en couleur rouge les signes cabalistiques des roses-croix du degré supérieur. Sur cette table et autour du globe, se plaçaient à des distances religieusement gardées différents emblèmes entre lesquels des petites figures égyptiennes, des fioles antiques pleines d'eau lustrale, et même un crucifix, mais différent de celui qu'adorent les chrétiens. Cet appareil préparé, il faisait placer à genoux, devant le globe de verre, une voyante, c'est-à-dire une jeune personne pour apercevoir les scènes dont le globe allait offrir le tableau et en faire le récit. Mais une voyante était difficile à trouver, parce qu'il fallait pour cela réunir plusieurs conditions. La jeune personne devait être d'une pureté qui n'eût d'égale que celle des anges, être née sous une constellation donnée, avoir les nerfs délicats, un grand fond de sensibilité et les yeux bleus. La voyante agenouillée et les yeux fixés sur le globe rempli d'eau, les évocations commençaient. »

Cagliostro appelait alors des génies invisibles qui entraient dans le globe, l'eau qui était contenue s'agitait et se troublait, la voyante éprouvait des convulsions, elle s'écriait qu'elle voyait, qu'elle allait voir, et demandait à grands cris qu'on la secourût; elle tombait, se roulait à terre, on la relevait, on la soutenait en face du globe, tremblante et échevelée; elle accusait l'apparition à ses yeux, mais encore incertaine et confuse, des choses et des personnes qui devaient composer la scène qu'on voulait connaître, il fallait qu'elle reconnût les personnages, qu'elle détaillât leurs costumes, leurs gestes, et répétât enfin les paroles qu'elles prononçaient. On obtenait tout cela avec beaucoup de patience, à travers des contorsions, des grincements de dents, des convulsions si fortes qu'à la fin de la séance on portait la voyante à demi morte sur son lit.

Ces pratiques achevèrent de faire de Cagliostro un personnage surnaturel, il fut bientôt recherché par tout ce qu'il y avait de plus haut placé dans le monde de la finance, de l'épée, de la robe; on le rencontrait chez MM. de Vergennes, de Miromesnil, de Ségur, de Polignac, et surtout chez le cardinal de Rohan.

Nous verrons bientôt le rôle qu'il jouera avec ce dernier dans la fameuse affaire du collier de la reine, concurremment avec Jeanne de Saint-Rémy de Valois, femme du comte de la Motte. Ces deux époux étaient venus aussi habiter Paris en 1782, en s'installant dans un hôtel garni de la rue de la Verrerie; en 1783, ils étaient obligés de mettre le peu qu'ils possédaient en dépôt chez un perruquier de peur d'une saisie, et en 1784, Mme de la Motte engageait ses robes et ses effets au mont-de-piété.

Les commencements de l'année 1785 furent favorables à l'éclosion des clubs. C'était un mot nouveau qui, naturellement, résonnait bien à l'oreille des Parisiens, déjà il existait le club politique, dont le gouvernement n'avait toléré l'existence qu'à la condition expresse que ses membres ne s'occuperaient ni de politique ni de religion, — et cependant son titre lui fut conservé. Le duc d'Orléans, qui était tout fier de faire partie du club anglais, des « Je ne sais quoi », fonda à Paris le club de Boston ou des Américains, puis ce fut le club des Arcades, le club des Étrangers, le club de la Société olympique, le club des Artistes, etc. Ce fut une rage.

Le club politique de la rue Saint-Nicaise, fondé en avril 1782, par le sieur Boyer, ne se conforma guère aux défenses qui lui avaient été imposées, car on n'agita nulle part avec plus de vivacité les questions sociales, philosophiques et politiques de l'époque. Le club des étrangers siégeait dans les salles d'une sorte de Wauxhall qui venait d'ouvrir rue de Chartres; il était destiné à servir de succursale à l'Opéra et de salle pour ses bals; il se composait d'un salon de danse, d'un parterre et de deux rangs de loges. Ce Wauxhall était aussi désigné sous le nom de Panthéon, il fit un four complet, et le club des Étrangers qui s'y installa, y resta jusqu'au 20 mars 1791, époque à laquelle il fut transféré rue du Mail; on y enseignait la géographie politique, les langues modernes, etc.

Il faut croire que ces divers clubs étaient surtout ce qu'on appellerait aujourd'hui des cercles et que, sous prétexte de s'y instruire en commun, on y taquinait fréquemment la dame de pique, car nous lisons dans les *Mémoires secrets* du

10 mars 1785 : « C'est par une ordonnance de police affichée en gros caractères, sur les murs de chaque appartement du salon des Arcades, de la Société olympique et des autres clubs du Palais-Royal que tous les jeux y sont interdits. Il y a eu des assemblées et une députation à M. le Noir, pour l'engager à représenter au ministre l'irrégularité d'un ordre qui n'est ni général, puisqu'il y a des exceptions, et que le club de la Comédie italienne appelé éminemment le Salon, renommé par les pertes énormes qui s'y font au jeu, pour les acteurs presque tous joueurs effrénés, continue d'offrir ce spectacle scandaleux; ni légal, puisqu'il interdit même les jeux honnêtes qui se jouent dans la société et jusque dans les maisons religieuses.

« M. le lieutenant de police leur a communiqué la lettre du roi dont il étoit autorisé qui ne souffroit ni commentaires ni répliques. Il leur a cependant fait entendre que peut-être Sa Majesté se radouciroit-elle. On croit que le retour du duc de Chartres pourra faire retirer cette ordonnance. On semble avoir attendu le moment de son départ pour Londres, afin de lui donner cette mortification. »

Le club de la Société olympique était une sorte de loge maçonnique. Aussi, tandis qu'au mois d'août 1787, le lieutenant de police prononça la fermeture des clubs, au mois d'octobre suivant celui-ci fut-il autorisé à rouvrir.

Nous avons dit précédemment que les religieux capucins du faubourg Saint-Jacques s'étaient transportés dans le quartier de la Chaussée d'Antin : or un édit daté de Versailles du mois de janvier 1785, arrêta cette disposition : « Voulons qu'il soit incessamment formé dans un des faubourgs de notre bonne ville de Paris un établissement gratuit et public dans lequel seront traités gratuitement les pauvres de tout âge de l'un et de l'autre sexe, attaqués du mal vénérien, et qui sont présentement admis et traités, tant en la maison de Bicêtre qu'en l'hospice de Vaugirard, et que ledit hospice soit réuni audit établissement, nous réservant de donner tels règlements que nous estimerons convenables pour le régime et l'administration intérieure dudit hospice, lesquels règlements nous adresserons à notre Parlement, etc... »

On jeta alors les yeux sur le couvent que les capucins venaient de quitter, et comme sa situation, l'importance des bâtiments, paraissaient convenir parfaitement à l'établissement projeté, on s'occupa immédiatement d'y faire les changements nécessaires pour l'approprier à sa nouvelle destination.

Une subvention dut être fournie par l'hôpital général, et le roi déclara qu'il se réservait de fournir le supplément des fonds nécessaires pour que le nouvel établissement pût offrir, en tout temps et sans aucun retard, les secours nécessaires aux pauvres de tout âge et des deux sexes qui seraient jugés devoir être admis au traitement.

Cependant diverses circonstances ne permirent pas de donner suite aux travaux, qui furent délaissés.

Au mois d'octobre, le projet parut même complètement abandonné, car il fut question de percer quatre rues sur l'emplacement de l'ancien monastère, puis on y mit les malades de Bicêtre, les nourrices et les enfants de l'hospice de Vaugirard ; mais pendant la Révolution il fut repris par l'Assemblée nationale, qui ordonna la mise en état immédiate des bâtiments, et les vénériens y furent transférés le 12 mars 1792.

On l'appela alors l'hôpital des Vénériens. En 1836, un hôpital destiné aux femmes syphilitiques, ayant été fondé rue de Lourcine, on cessa de les recevoir à l'hôpital des Vénériens, qui fut exclusivement réservé aux hommes et prit le nom d'hôpital du Midi.

Il renferme 336 lits, savoir : 96 lits de médecine, 218 lits de chirurgie, et 22 lits dans des chambres destinées aux gens qui sont en état de payer pension et se font soigner à l'hôpital.

Le personnel administratif comprend un directeur comptable, 2 employés, un aumônier, 41 sous-employés et serviteurs. Le service médical comporte 1 médecin, 2 chirurgiens, 1 pharmacien, 6 élèves internes, 9 élèves externes.

Un service public de traitement externe est adjoint à l'hôpital.

Tout malade est admis aux consultations gratuites qui ont lieu chaque jour de 9 heures à dix heures du matin.

Cet établissement dépend de l'administration générale de l'Assistance publique.

Beaumarchais était une personnalité quelque peu tapageuse bien connue des Parisiens, aussi lorsqu'ils apprirent, dans la matinée du 8 mars 1785, qu'il venait d'être arrêté, on ne parla que de cet événement. C'était la veille au soir, alors que Beaumarchais était chez lui à souper avec le prince de Nassau, l'abbé de Calonne, et quelques autres amis, qu'un commissaire de police s'était présenté porteur d'un ordre d'arrestation. L'auteur du *Mariage de Figaro* ne voulut pas ébruiter le fait, il prétexta d'une lettre qu'il venait de recevoir et qui l'appelait sur-le-champ à Versailles, pour congédier ses invités, et monta en carrosse avec le commissaire, s'imaginant qu'on le conduisait à la Bastille, « et il en tiroit même une sorte de gloire ; mais quand il a su et vu qu'on le menoit à Saint-Lazare il a été fort sot. On veut même qu'il ait pleuré, ce qui ne lui étoit pas arrivé depuis longtems... Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est qu'il parut pour constant que le roi l'a en exécration comme un homme infâme et, dans son premier mouvement, vouloit qu'il allât à Bicêtre. On dit que c'est sur

les observations du baron de Breteuil, que Sa Majesté s'est relâchée et a décidé qu'il n'iroit qu'à Saint-Lazare ». (Saint-Lazare était une maison de correction, et parfois la captivité qu'on y subissait était accompagnée de la flagellation).

Or la cause de l'arrestation de l'écrivain était peu grave : il avait paru dans le *Journal de Paris* du 23 février, une lettre anonyme dirigée contre lui ; il y avait répondu, mais d'une façon si vive que le censeur royal n'avait pas voulu la laisser paraître ; il y fut contraint par ordre supérieur. « Il s'enferra lui-même, il faut le laisser aller », avait-on dit ; en effet, aussitôt la lettre parue, on en prit texte, pour le décréter immédiatement de prise de corps.

Cette arrestation fit un bruit considérable, les chansons et les caricatures sur Beaumarchais recevant le fouet inondèrent Paris. Dans la nuit du dimanche au lundi suivant, il était mis en liberté et rentrait chez lui : le lendemain une file de plus de cent carrosses était à sa porte : c'était à qui viendrait le féliciter et apprendre de sa bouche les détails de sa captivité.

« On convient généralement que le sieur de Beaumarchais étoit resté dans un état fort inculte et fort malpropre : qu'il s'étoit laissé croître la barbe et ne vouloit pas sortir au moment où le commissaire vint lui annoncer sa liberté : qu'il exigeoit qu'on lui rendît raison de sa captivité ; que ce commissaire, son ami, avoit été obligé de lui remettre la tête et de lui conseiller de jouir de la grâce qu'on lui accordoit, sans en demander davantage : qu'alors il s'enveloppa dans son videchoura et se remit entre les mains de l'officier de police qui le ramena chez lui. Le sieur Gudin de la Brenellerie, son paillasse dans toutes les circonstances, est le premier qui ait vu le sieur de Beaumarchais : il accompagnoit le commissaire.

« Le sieur de Beaumarchais rentre chez lui trouve sa fille, sa chère Eugénie, fondant en larmes. Mme de Villers, sa maîtresse, se jetant avec elle à ses genoux, tous ses domestiques dans le même attendrissement, enchantés du retour d'un si bon maître. »

Le jour de Pâques, c'est-à-dire le 27 mars 1785, on reçut à l'Hôtel de ville avis que la reine Marie-Antoinette était en mal d'enfant, et un second courrier vint presque aussitôt annoncer la naissance de Louis-Charles, duc de Normandie.

Le surlendemain le trésorier de la Sainte-Chapelle, M. de Moy, devançant l'archevêque, fit afficher un mandement qui ordonnait deux *Te Deum* pour célébrer cette naissance, l'un pour le mercredi 30 mars dans la chapelle haute, l'autre le lundi 4 avril, dans la chapelle basse.

Toutefois ce ne fut que le 24 mai suivant que Marie-Antoinette vint en grande pompe à Paris pour célébrer ses relevailles. Cinquante gardes du corps et un brillant cortège accompagnèrent sa voiture de gala attelée de huit chevaux.

Le canon des Invalides tonna, et une foule immense acclama la reine pendant le trajet qu'elle eut à faire pour se rendre à Notre-Dame, puis à Sainte-Geneviève et revenir au château des Tuileries, où elle dîna ; le soir elle alla souper au Temple, et la soirée se termina par un brillant feu d'artifice que le comte d'Aranda fit tirer en présence de la reine sur les combles de son hôtel.

Au mois de mai, le roi signa ces lettres patentes : « Louis, etc. Le sieur Nicolas Beaujon, notre conseiller d'État, trésorier, commandeur de notre ordre militaire de Saint-Louis, notre conseiller, secrétaire, maison, couronne de France et de nos finances, receveur général de nos finances de la généralité de Rouen, nous a très humblement fait représenter qu'ayant formé depuis longtemps le projet d'établir et fonder dans la paroisse de Saint-Philippe du Roule, dont les besoins lui sont connus, un hospice pour y faire nourrir et instruire vingt-quatre pauvres enfants orphelins ou autres natifs de ladite paroisse, moitié garçons et moitié filles, dans lequel hospice les habitants de cette même paroisse pourront envoyer leurs enfans pour y être instruits gratuitement et trouveront dans la chapelle d'icelui en cas de nécessité le secours de messes et offices lorsqu'ils ne pourront se rendre à l'église paroissiale déjà trop peu spacieuse ; et désirant former cet utile établissement d'une manière solide et durable dont les moyens nous ont été présentés dans un projet d'acte de fondation attaché sous le contre-scel des présentes, il nous a fait supplier de l'autoriser à effectuer ladite fondation et à donner audit projet la forme authentique et stable qu'il ne peut avoir sans nos lettres patentes sur ce nécessaire...

« Article premier. Avons permis et permettons par ces présentes au dit sieur Beaujon, d'établir et fonder à perpétuité dans la paroisse de Saint-Philippe-du-Roule, de notre bonne ville de Paris, sur le terrain où sont établis actuellement les bâtimens et jardins clos de murs, situés dans la grande rue du Faubourg du Roule, un hôpital ou hospice pour entretenir et faire instruire vingt-quatre pauvres enfants de ladite paroisse, dont douze garçons et douze filles choisis par préférence parmi ceux orphelins...

Art. 3. Autorisons le sieur Beaujon à faire devant notaire et tous notaires passer acte, sous l'acceptation des administrateurs, contenant donation entre-vifs, audit hospice pour l'établissement et dotation d'icelui, tant de la chapelle Saint-Nicolas que le sieur Beaujon a fait construire au Faubourg du Roule, vis-à-vis les bâtimens dudit hospice, vases et ornemens d'icelle que des bâtimens, jardin et terrain clos de murs, le tout établi sur les terrains acquis par ledit sieur Beaujon, du sieur baron d'Arcy, par deux con-



L'Institut des jeunes aveugles, boulevard des Invalides.

trats des 23 juillet 1783 et 1er août 1784, ensemble 25,000 livres de rente au principal de 625,000 livres à prendre dans celle créée à 4 pour cent sur nos aides et gabelles et nos autres revenus, au profit du sieur Beaujon, etc. »

Cet hospice fut construit en peu de temps par l'architecte Girardin ; il mesure 32 mètres de façade sur la rue. Un décret de la Convention du 17 janvier 1795 le transforma en hôpital pour les malades en lui donnant le nom d'hôpital du Roule, il dut remplacer les maisons hospitalières de la rue Mouffetard, de la place Royale, de la rue de la Roquette et de Saint-Mandé.

Ce nom d'hôpital du Roule fut laissé de côté sous l'administration du conseil général et l'établissement reprit le primitif qu'il a conservé : hôpital Beaujon.

Bien qu'il ait reçu dès l'origine une affectation hospitalière et un matériel approprié à sa destination, il manquait essentiellement, avant la construction des quatre pavillons qui y ont été édifiés de 1837 à 1844, des avantages dont il est doté aujourd'hui ; sous le rapport de la distribution et de la capacité, ses salles neuves ne contenant que seize lits peuvent être présentées comme le type de tous les perfectionnements préconisés depuis cette époque. Il n'est pas jusqu'aux anciennes salles du vieux Beaujon qui ne soient, malgré le mur qui les divise dans leur longueur, préférables de beaucoup aux salles de la plupart des hôpitaux anglais. (Husson.)

Ce fut à l'hôpital Beaujon qu'eurent lieu les premières expériences de ventilation par insufflation et de chauffage par calorifère à air chaud résultant du système inventé par le docteur Van Hecke.

L'aération des cabinets et des fosses a été aussi établie à l'hôpital Beaujon, au pavillon n° 4, par un système de ventilation par injection.

Dans les dernières années du second Empire, de grands travaux ont été d'ailleurs exécutés pour l'agrandissement de l'hôpital, des pavillons reliés entre eux par des galeries et des terrasses facilitent les communications intérieures ; aux extrémités de plusieurs salles sont de petites chambres à deux lits, fort recherchées.

On y compte 238 lits de médecine, dont 18 d'accouchement, 178 lits de chirurgie, la moyenne des entrées est de 6,400 ; la moyenne des décès de 680. Le personnel médical se compose de cinq médecins et de deux chirurgiens. Cet hôpital est desservi depuis 1813 par les sœurs de Sainte-Marthe.

En même temps qu'on commençait les constructions de cet hôpital, on élevait un nouveau Wauxhall sur le boulevard du Temple sur les

dessins de l'architecte Mellan ; il fut ouvert au public le 7 juillet. Il se composait d'une salle de danse, d'un café, d'un jardin, et les feux d'artifice étaient son plus grand attrait.

On le nommait le Wauxhall d'été ; il remplaçait le Wauxhall de Torré, le Colisée détruits et le Wauxhall d'hiver de la foire Saint-Germain qui était abandonné. Ce lieu de plaisirs fut assez fréquenté jusque sous la Restauration, puis il fut démoli et remplacé par la cité du Wauxhall construite en 1841.

Ce fut en juin 1785, que M. Turquin, un spéculateur heureux qui avait déjà fondé l'établissement des Bains chinois dont la vogue fut grande, établit une école de natation à la pointe de l'île Saint-Louis; l'année suivante, le prévôt des marchands et les échevins prirent cette école sous leur protection. Cependant une seconde fut plus tard établie au quai d'Orsay, et celle-ci éclipsa un peu la célébrité de celle-là. Car nous lisons dans les guides de Paris sous la Restauration : « Durant la belle saison, des maîtres habiles y apprennent promptement aux jeunes gens l'art de nager, si utile dans les dangers auxquels on peut être exposé sur les eaux, mais la plus belle (école) et celle où l'on apprend avec plus de méthode est placée au bas du quai d'Orsay, proche du Pont-Royal. Le prix de ses leçons est de 3 francs; l'autre, située à la pointe de l'île Saint-Louis, est surtout fréquentée par les nombreux élèves des collèges et des pensions. »

L'école de natation de la pointe de l'île est connue sous le nom de bains Petit, et il paraît que sa clientèle n'a pas beaucoup changé, car Elie Frebault écrivait en 1878, dans son livre *la Vie de Paris*: « Les fameux bains Petit de temps immémorial ont toujours eu la clientèle de l'Université. C'est le rendez-vous général des lycées et des institutions de jeunes gens, de l'École normale, de l'École centrale, etc. Jadis l'École polytechnique s'y rendait tambour en tête. A cette pointe de l'île Saint-Louis, l'eau de la Seine qui n'a pas encore reçu le tribut nauséabond des égouts de la grande ville, coule limpide et pure sans rouler dans ses ondes hospitalières les chiens noyés, les cataplasmes de l'Hôtel-Dieu et les détritus de toute nature qu'elle ne commence à charrier qu'un peu plus loin.

« De l'autre côté de la pointe de l'île était installé le petit bain dit Grenouillère, à l'usage des élèves inexperimentés dans l'art du nageur. Aujourd'hui le petit bain est contigu au grand et tous les deux communiquent ensemble. »

Nous avons déjà parlé des bureaux de nourrices; il s'en établit un nouveau en 1785 dans la rue Sainte-Apolline, nº 18 ; et à ce propos nous avons omis de dire que le 26 janvier le lieutenant de police s'était rendu au bureau général pour décerner un prix à la meilleure nourrice ; ce prix consistait en une médaille d'or portant d'un côté le portrait de la reine, et de l'autre ces mots : « A la bonne nourrice », et un gobelet d'argent sur lequel l'historique du prix était tracé. Ce fut la nommée Anne Bouvet, femme d'Hildevert Diet, de la paroisse de Trilbardon, près Meaux, terre dont M. le Noir avait fait depuis peu l'acquisition, qui obtint le prix.

« M. le Noir, en couronnant cette femme comme bonne nourrice, lui a dit :

« Il reste à vous récompenser comme bonne citoyenne et mère de famille; vous avez donné sept enfants à l'État, ce prix me regarde et je m'en charge.

« Cette cérémonie a fait spectacle, et il a été récité des pièces de vers y relatives. »

Au fur et à mesure que le goût de l'aérostation se propageait, les accidents se multipliaient ; déjà Pilâtre de Rozier était mort en essayant de traverser la mer en ballon.

Le dimanche, 12 juillet 1785, une foule immense s'était portée au Luxembourg pour assister au spectacle d'une ascension de deux fanatiques de l'invention nouvelle, l'abbé Miollan et un sieur Janinet.

Les dévots avaient été fort scandalisés que l'abbé Miollan eût choisi pour le jour de son expérience de direction des ballons un dimanche, et surtout l'heure de la messe, ce qui priva la reine du plaisir d'y assister ; mais ce jour avait été fixé, à la sollicitation du lieutenant de police, qui n'avait pas voulu que les ouvriers fussent détournés de leur travail, ce qui leur eût occasionné une perte de plus de cent mille écus.

On voit, par ce trait des mœurs de l'époque, combien la curiosité publique était excitée par les expériences des aéronautes ; petits et grands montraient un égal enthousiasme pour chaque nouvelle tentative de navigation aérienne.

Cette fois, il s'agissait d'une immense montgolfière, haute de 100 pieds et large de 84. et les inventeurs y avaient adapté deux autres petits ballons dont l'un, rempli d'air inflammable, devait s'élever à 150 pieds au-dessus de la montgolfière, l'autre, plein d'air atmosphérique, était suspendu à la même distance au-dessous.

Quatre voyageurs, l'abbé, Janinet, le marquis d'Arlandes et le mécanicien Bredin, devaient s'élever par cet aérostat.

« Il partira à midi précis de l'enclos séparé du jardin du Luxembourg. On tirera quatre boîtes ; la première une demi-heure avant de commencer, pour avertir les personnes rassemblées dans le jardin de passer dans l'enclos, la deuxième pour annoncer qu'on allume le feu, la troisième pour annoncer que le ballon est parfaitement plein, et la quatrième pour marquer le moment du départ. »

Des milliers de personnes se pressaient donc dans le jardin du Luxembourg.

« Le gonflement du ballon, lisons-nous dans

l'*Histoire des ballons*, apporté le matin de l'Observatoire où il avait été construit, commença à midi.

« Il durait encore à cinq heures.

« Malgré tous les efforts et toutes les tentatives, la lourde machine avait refusé obstinément de s'enlever.

« Le public, exposé depuis dix heures du matin aux rayons d'un soleil de plomb (28°), s'était vite impatienté, puis de l'impatience il avait passé à l'irritation, de l'irritation à la colère; il n'était pas loin de passer à la violence.

« Déjà les quolibets, les calembours, les railleries, les chansons avaient fait place aux gros mots, aux injures, aux menaces; aux murmures, isolés et encore voilés succédèrent les imprécations, les vociférations, et enfin une immense rumeur, pleine de mille bruits divers, un inexprimable brouhaha remplit le Luxembourg.

« Les économes voulaient venger leurs trois livres perdues, les grands mangeurs leur appétit méconnu, les délicats leur visage brûlé, beaucoup tous ces mécomptes réunis; et la fureur de la foule s'excitant elle-même, se grisant de ses cris, montait, montait toujours.

« Elle éclata enfin, et la lourde masse des spectateurs, se ruant soudain, tomba, plutôt qu'elle ne se précipita, sur l'enceinte qu'elle brisa, sur la galerie, les appareils, les instruments, que mit en pièces son effroyable choc.

« Au milieu du désordre qu'avait produit cette formidable invasion, le feu prit à l'aérostat.

« L'incendie, qui toujours d'ordinaire épouvante les foules et les fait reculer, fit avancer celle-là; elle se rua sur le foyer, disputant à la flamme les lambeaux du globe incandescent, et chacun s'en retourna chez lui en emportant un minuscule fragment de la gigantesque machine.

« Recherchés par le public, qui n'eût pas été éloigné de leur infliger le même châtiment qu'à leurs innocents appareils, Miollan et Janinet purent, à la faveur du tumulte, se dérober aux manifestations peu sympathiques de la foule et lui échapper. »

Satires, épigrammes, chansons, pièces de théâtre, frappèrent sur les malheureux aéronautes. « On ne cesse de parler de l'abbé Miollan, et la police semble l'avoir abandonné à la dérision publique, en permettant qu'on le chansonnât dans les rues pour le punir de son espèce d'escroquerie, parce qu'il savait très bien que son aérostat était de nature à ne pouvoir s'enlever... »

Pendant plus d'une semaine on ne parla que du fameux abbé Miollan, dont on fit l'anagramme du nom, dans lequel on trouva : *ballon abîmé*.

Il faut sans cesse revenir au Palais-Royal : nous avons dit que le duc de Chartres avait ordonné la disposition des galeries et des boutiques en bordure du jardin; la plupart de ces boutiques étaient louées et beaucoup occupées par des marchands qui tenaient des marchandises anglaises, ainsi que le constatait leur enseigne portant ces mots : *Magasins de marchandises d'Angleterre;* plusieurs mêmes avaient ajouté sur les vitres des inscriptions en langue anglaise.

« Les bons François voyoient avec douleur cette manie : enfin grâce à l'arrêt du conseil qui, sur les plaintes des marchands et fabricants du royaume, prohibe ces marchandises étrangères et defend jusques à ce ridicule intitulé, leurs yeux ne seront plus affligés d'un tel spectacle. Au bout de huit jours toutes ces inscriptions ont dû disparaître sous des peines très fortes portées à l'article 7 de l'arrêt. Il en pourra résulter quelque banqueroute pour l'auguste propriétaire, mais qu'on plaint peu, à raison de la prédilection trop forte pour tout ce qui est anglois et pour le mauvais exemple qu'il donnoit à cet égard. »

Le 8 août, un ingénieur mécanicien du roi, M. Arnoux, fit dans l'ancien enclos des capucins du Temple, rue du Faubourg Saint-Jacques, l'expérience d'un cabestan qui, servi par deux hommes et appliqué à toute espèce de charrue, procurait les moyens de labourer sans chevaux. Nombre de gens curieux de voir l'invention coururent au faubourg Saint-Jacques et payèrent trois livres pour jouir du spectacle annoncé, mais ils furent loin d'être satisfaits. Cette invention alla rejoindre toutes celles qui se succédaient si rapidement à Paris.

Un spectacle bien autrement curieux fut celui que les Parisiens purent voir gratuitement le lundi 15 août 1785 : le cardinal de Rohan amené prisonnier à Paris dans une voiture escortée par deux gardes du corps. « Dès que cette nouvelle que le cardinal venait d'être arrêté en plein palais de Versailles, ç'a été une émotion générale à Paris ». M. d'Agoult, chef de brigade, avait reçu de M. de Villeroy l'ordre de ne pas quitter le prisonnier et même de coucher dans sa chambre, M. de Crosne était venu mettre sur l'heure les scellés sur les papiers du cardinal.

Que s'était-il donc passé? voilà ce que chacun se demandait.

Une affaire bien embrouillée, bien criminelle et surtout bien fâcheuse pour tous ceux qui s'y trouvaient mêlés, aussi haut qu'ils fussent placés : l'affaire du collier.

Tous nos lecteurs la connaissent certainement, cependant nous ne pouvons nous dispenser, en raison du bruit considérable qu'elle fit à Paris, de la résumer en quelques mots; terminons d'abord les détails de l'arrestation. Le cardinal coucha chez lui dans la nuit du lundi au mardi et dans l'après-dîner, il affecta de se montrer aux fenêtres de son hôtel donnant sur le jardin de Soubise, (l'hôtel, situé rue Vieille-du-Temple, au coin de la rue des Quatre-Fils, s'appelait l'hôtel de Strasbourg, parce qu'il avait été bâti en 1712 pour le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg;

il faisait en quelque sorte partie de l'hôtel Soubise, et il devint l'Imprimerie royale) et de jouer avec son singe. Dans la soirée, le marquis de Launey, capitaine et gouverneur de la Bastille, était venu le prendre et l'avait emmené à pied (suivant le désir exprimé par le cardinal) jusqu'à la prison d'État, où il avait été écroué.

Arrivons maintenant aux faits :

Jeanne de Saint-Remy de Valois, comtesse de la Motte, dont nous avons déjà parlé, s'était trouvée en relation avec le cardinal de Rohan, grand aumônier, à l'occasion d'un placet qu'elle l'avait prié de remettre au roi, et elle avait produit une profonde impression sur lui; bientôt, elle était devenue sa confidente, et le cardinal lui avait appris qu'il était en disgrâce auprès de la reine et qu'il souhaitait fort se réconcilier avec elle; Mme de la Motte prétendit en avoir le moyen.

Or celle-ci eut connaissance d'un fait qui s'était passé à la cour : les sieurs Bœhmer et Bassenge, joailliers de la couronne, avaient fabriqué un magnifique collier de diamants dont la beauté et l'éclat ne laissaient rien à désirer, et l'avaient présenté au roi afin qu'il en fît l'acquisition pour Marie-Antoinette; le roi l'avait en effet offert à sa femme, mais celle-ci l'avait refusé, en assurant le roi que le prix qu'on en demandait, 1,600,000 livres, serait beaucoup mieux appliqué à la construction d'un vaisseau... Le roi n'insista pas, et il ne fut plus question du collier.

Dans l'été de 1785, on se préparait à célébrer a Versailles les fêtes du baptême du duc d'Angoulême, et le roi et la reine firent, à cette occasion, présent au jeune prince d'un nœud d'épaule, de boucles et d'une épée, le tout garni de diamants. Ce fut le joaillier Bœhmer qui en fit la fourniture et, en les remettant à Marie-Antoinette, il y joignit une lettre ainsi conçue :

« Madame, nous sommes au comble du bonheur d'oser penser que les derniers arrangements qui nous ont été proposés, et auxquels nous nous sommes soumis avec zèle et respect, sont une nouvelle preuve de notre soumission et dévouement aux ordres de Votre Majesté, et nous avons une vraie satisfaction de penser que la plus belle parure de diamants qui existe servira à la plus belle et à la meilleure des reines. »

Marie-Antoinette, ne comprenant pas ce que tout cela voulait dire, brûla le billet en présence de Mme Campan, et chargea celle-ci, lorsqu'elle aurait occasion de voir Bœhmer, de bien lui rappeler qu'elle ne voulait plus entendre parler de ce fameux collier.

Mme Campan s'acquitta de la commission, mais alors ce fut au tour du joaillier de ne plus rien comprendre à ce qu'il entendait.

— Il y a là, dit-il, un mystère. Je vous demande un entretien pour avoir le mot de cette l'énigme.

L'entretien eut lieu et révéla ce qui suit :

Le 21 janvier 1785, Mme de la Motte avait dit à l'associé de Bœhmer que la reine désirait faire emplette du collier dont elle avait une très grande envie; mais que, ne voulant pas traiter directement avec les joailliers, elle chargerait un grand seigneur de la négociation, et, pour mieux lui donner le change, elle lui conseilla de prendre toutes les sûretés nécessaires à l'égard de ce grand personnage.

Tout ceci avait été imaginé par elle dans le but de s'approprier le collier.

Il faut dire que la rusée comtesse, qui, depuis son intimité avec le cardinal de Rohan, avait pris toutes les allures d'une personne de haut rang, s'était attaché comme secrétaire un sieur Rétaux de Villette qui lui fabriquait de prétendues lettres de la reine, dans lesquelles celle-ci lui témoignait la plus grande bienveillance; d'un autre côté, elle persuadait au cardinal qu'elle plaidait sans cesse sa cause auprès d'elle, et elle alla même jusqu'à lui recommander de bien regarder la reine, à un jour et à une heure déterminés, alors qu'elle entrerait dans la salle de l'Œil-de-bœuf, et que Marie-Antoinette lui ferait un signe de tête.

Le cardinal se trouva à l'heure dite à l'endroit indiqué, et le premier mouvement de tête que fit la reine, il ne manqua pas de le croire à son adresse.

Cette première preuve de composition de la part de la reine ne suffit pas au cardinal, qui espérait davantage; Mme de la Motte le comprit et imagina alors de faire fabriquer de fausses lettres par son secrétaire et de les remettre au cardinal qui les croyait de la reine; il y répondait et, naturellement, c'était Mme de Valois qui se chargeait de les remettre secrètement à Marie-Antoinette.

Cette correspondance apocryphe ne faisait qu'enflammer le prélat qui sollicita ardemment un rendez-vous; c'était plus difficile à simuler qu'une lettre, cependant Mme de la Motte était habile, elle résolut de contenter Rohan.

Elle avait un jour rencontré dans le jardin du Palais-Royal une personne dont la taille et la physionomie rappelaient un peu celles de la reine; c'était une femme galante ou, selon l'expression d'alors, « une fille du monde », qui demeurait rue du Jour, et qu'on appelait la d'Oliva. Elle alla la trouver, lui montra de soi-disant lettres de la reine, et finit par lui offrir 15,000 livres si elle voulait jouer le rôle qu'elle lui destinait dans la comédie qu'elle avait préparée; elle y consentit.

Le 15 juillet 1784, M. de la Motte conduisit la d'Oliva à Versailles, à l'hôtel de *la Belle-Image*, place Dauphine, et le lendemain Mme de la Motte l'habilla d'une robe blanche, qu'on appelait alors une chemise et qui était bordée de rouge, et lui mit sur la tête une thérèse, sorte de coiffure que portait d'ordinaire la reine; — bref, on répéta la scène qui devait se produire plus tard



Le commissaire présenta à Beaumarchais l'ordre de son arrestation.

Enfin le 28, le cardinal fut prévenu que la reine l'attendrait à dix heures du soir dans le parc; il remercia la comtesse du fond du cœur et se rendit au rendez-vous. Au bout de quelques minutes, la d'Oliva apparut, et, lui offrant une rose, lui dit à voix basse :

— Vous savez ce que cela veut dire!

Le cardinal, ne doutant pas qu'il eût devant lui la reine, était dans le ravissement; mais Mme de la Motte apparut subitement.

— Venez vite, venez vite, s'écria-t-elle.

Retaux de Villette, qui la suivait, dit à son tour du ton d'un homme effrayé :

— Voici Mlle la comtesse d'Artois.

Et chacun de s'éclipser, mais l'amoureux cardinal n'était pas moins enchanté, et quelques jours plus tard il remettait à Mme de la Motte 150,000 livres sur une prétendue lettre dans laquelle elle demandait cette somme, pour des gens auxquels elle s'intéressait.

Plusieurs mois se passèrent. Mme de la Motte avait persuadé au cardinal, qui commençait à trouver le temps long, qu'il se présentait un moyen infaillible de conquérir définitivement les bonnes grâces de la reine qui avait jeté les yeux sur lui pour le charger d'une mission de la plus grande délicatesse : celle d'acheter pour elle, à l'insu du roi, le fameux collier de diamants de Boehmer et Bassenge, et de prendre des arrangements avec ces derniers pour le payement qui devait être effectué en plusieurs termes.

S'il y consentait, la reine lui ferait remettre l'autorisation écrite et signée de sa main.

Rohan, un peu troublé par cette ouverture, alla

consulter Cagliostro ou plutôt il le pria de se rendre chez lui pour lui demander son avis, touchant la négociation qui lui était proposée. Les invocations égyptiennes eurent lieu à la clarté d'innombrables bougies. Le prophète monta sur son trépied et n'hésita pas, non seulement à approuver le choix du négociateur, mais encore à prédire le succès de la négociation qui, dit-il, était digne du prince et ne manquerait pas de mettre en relief les rares talents diplomatiques du grand aumônier.

Celui-ci se montra alors tout disposé à accepter le mandat.

Le 29 janvier, Boehmer et Bassenge se rendirent au palais Cardinal, rue Vieille-du-Temple, et signèrent un papier indiquant les conditions de la vente. Le prix du collier était de 1,600,000 livres, payables par termes de 400,000 livres, dont le premier devait échoir au 1er août suivant.

Le 31, les joailliers revinrent, et le cardinal leur remit un engagement aux conditions susdites, écrit et signé de sa main et portant en marge le mot *approuvé* et la signature Marie-Antoinette DE FRANCE, bien que la reine, pas plus qu'aucune autre reine de France, n'eût jamais signé autrement que ses prénoms. De leur côté les joailliers livrèrent le collier

L'affaire était conclue.

Le lendemain, 1er février, le cardinal se rendit à Versailles, dans le logement que Mme de la Motte occupait, de temps à autre, comme une personne suivant la cour. Il apportait le fameux collier dans un coffret, pour qu'il fût livré en sa présence à un homme envoyé par Marie-Antoinette. Ce messager, qui n'était autre que Retaux de Villette, affublé d'une livree royale, se présenta en effet, porteur d'une lettre de la reine. Mme de la Motte lui remit la cassette.

Le cardinal, caché dans une alcôve dont la porte était entr'ouverte, crut reconnaître l'envoyé pour un valet de chambre de la reine, nommé Desclaux. Il se retira, persuadé que cette princesse avait reçu le collier le soir même.

Cependant, depuis cette époque, personne ne vit le collier porté par la reine; il y avait une raison majeure pour cela; il avait été dépecé, Mme de la Motte avait gardé pour elle les petites pierres et fait vendre les grosses en Angleterre, ainsi qu'on en eut la preuve ultérieurement.

Ce fut sur ces entrefaites que Mme Campan fut instruite par le joaillier Boehmer de ce que nous avons raconté, et que, par suite, le cardinal de Rohan fut arrêté le 15 août et mis à la Bastille.

Il fut logé dans l'appartement du lieutenant de roi. Il avait la liberté d'y recevoir ses parents et la faculté de se promener dans le jardin du gouverneur; deux valets de chambre étaient à ses ordres ainsi qu'un secrétaire. « Du reste, lit-on dans les *Mémoires secrets*, le cardinal fait bonne contenance; loin de s'affliger, il console ses gens : personne de sa maison ne semble impliqué dans cette aventure.

« On parle seulement d'une Mme de la Motte, une des maîtresses de cette éminence, qui est absente. »

Pendant ce temps, Mme de la Motte était avec son mari, festinant à l'abbaye de Clairvaux : le 18 août, elle était arrêtée à la maison qu'elle avait récemment achetée à Bar-sur-Aube, et conduite immédiatement à Paris, où elle était enfermée à la Bastille.

Son mari n'était pas décrété d'accusation, mais il eut soin de ne pas attendre la suite des événements et partit pour l'Angleterre.

Retaux de Villette aussi se sauva en Suisse; mais il commit l'imprudence de faire des promenades sur le territoire français, et il fut à son tour arrêté et envoyé à la Bastille ainsi que la d'Oliva.

A partir de ce moment, l'affaire du collier passionna Paris, et l'on ne s'occupa plus que d'elle.

C'était un scandale immense qui allait envelopper aussi bien les innocents que les coupables.

Le 5 septembre 1785, des lettres patentes du roi déférèrent le procès au Parlement; en voici le libellé :

« Louis, etc., ayant été informé que les nommés Boehmer et Bassenge auroient vendu au cardinal de Rohan un collier en brillans; que ledit cardinal, à l'insçu de la reine, notre très chère épouse et compagne, leur ayant dit être autorisé par elle à en faire l'acquisition, moyennant le prix de un million six cens mille livres, payable en différens tems, il leur auroit fait valoir, à cet effet, de prétendues propositions qu'il leur auroit exhibées comme approuvées et signées de la reine; que ledit collier ayant été livré par lesdits Boehmer et Bassenge audit cardinal et le premier payement convenu entre eux n'ayant pas été effectué, ils auroient eu recours à la reine. Nous n'avons pu voir sans une juste indignation que l'on ait osé emprunter un nom auguste qui nous est cher à tant de titres et violer, avec une témérité aussi inouïe, le respect dû à la majesté royale.

« Nous avons pensé qu'il étoit de notre justice de mander devant nous ledit cardinal et, sur la déclaration qu'il nous a faite, qu'il avoit été trompé par une femme nommée la Motte de Valois, nous avons jugé qu'il étoit indispensable de nous assurer de sa personne et de ladite la Motte de Valois, et de prendre les mesures que notre sagesse nous a suggérées pour découvrir tous ceux qui auroient pu être auteurs ou complices d'un attentat de cette nature, et nous avons jugé à propos de vous en attribuer la connoissance, pour être, par vous, le procès instruit et jugé, la grand'chambre assemblée.

« A ces causes... attendu que la matière requiert célérité, pour ne pas laisser perdre les preuves qui pourroient dépérir par le retardement, Nous

vous mandons et ordonnons d'informer lesdits faits ci-dessus, circonstances et dépendances, à la requête de notre procureur général, et, à cet effet, de commettre tels d'entre vous que vous aviserez pour procéder à l'audition des témoins qui seroient nommés par notre procureur général, etc. »

On comprend le bruit que devait faire un semblable procès. Toute la noblesse s'y regardait comme intéressée dans la personne d'un de ses membres les plus éminents, et le clergé réclamant son droit de juger le cardinal, adressa des remontrances à la cour.

Ce fut l'archevêque de Narbonne, en sa qualité de président de l'assemblée du clergé, qui se tenait alors, qui prit l'initiative de cette protestation, à laquelle se joignit l'archevêque de Paris.

Tout le clergé était indigné de voir un cardinal jugé par le Parlement.

La cour de Rome enjoignit à l'accusé de comparaître au tribunal des cardinaux pour y rendre compte de sa conduite, lui déclarant que, s'il n'obéissait pas, il serait suspendu de son titre et de sa dignité. — Ce qui eut lieu, mais le prélat avait eu soin de formuler une protestation contre la juridiction laïque qu'il subissait malgré lui, et le prince de Rohan fut réintégré dans ses droits et honneurs de cardinal.

Au reste, l'instruction fut longue, les avocats composèrent des mémoires qui n'étaient que des tissus de folies et de divagations; celui de l'avocat de Mme de la Motte, Me Dortot, était, au dire du comte Beugnot, le plus extravagant qui soit sorti de la plume d'un avocat; il n'en eut pas moins un succès fou, ainsi que celui rédigé par Me Thilorier pour Cagliostro.

Il y avait une queue si formidable d'acheteurs à l'hôtel du célèbre thaumaturge, qu'il fallut mettre des gardes à la porte; enfin le mémoire pour la d'Oliva « intéressoit toutes les âmes sensibles en racontant que la demoiselle, enceinte au moment de son arrestation, était accouchée à la Bastille et nourrissoit elle-même son enfant. »

Au reste, un volume ne suffirait pas, s'il nous fallait citer tout ce qui s'imprima à propos de ce procès; mémoires, épigrammes, chansons, ce fut un déluge de papier noirci.

Enfin, le lundi 22 mai 1876, on commença la lecture de toutes les pièces du procès, et cette lecture employa toute la semaine; le 29, il ne restait plus que la lecture du procès-verbal des experts, qui fut terminée dans la matinée; dans la nuit du 29 au 30, le sieur Sergent, huissier au Parlement, transféra tous les prisonniers de la Bastille à la Conciergerie : « Mme de la Motte, Mlle d'Oliva, son poupon qu'elle nourrit et sa remueuse, à la cour des femmes, dans deux chambres séparées, les sieurs Villette et Cagliostro à la cour des hommes, le cardinal dans le cabinet du greffier en chef, sous la garde du lieutenant de roi de la Bastille. »

Le 30 mai, dès le matin, l'audience s'ouvrit. Mme de la Motte, parée avec une grande coquetterie, avait une contenance si assurée « qu'elle sembloit être dans son appartement et couchée sur la meilleure bergère » ; elle nia tout.

Lorsque le cardinal parut, vêtu de violet avec bas et calotte rouge et portant ses ordres au cou, le président fit ôter la sellette et l'invita de la façon la plus polie à prendre un siège. Rohan se renferma dans ce système : il avait été aveuglé par le désir immense qu'il avait de regagner les bonnes grâces de la reine.

Quand il eut cessé de parler, il se leva et salua. La cour tout entière se leva aussi et lui rendit son salut.

L'interrogatoire dura depuis six heures du matin jusqu'à quatre heures et demie du soir.

Les conclusions du procureur général étaient très sévères pour le cardinal.

La séance fut renvoyée au lendemain.

« Le soir on a vu repartir le cardinal avec le gouverneur de la Bastille et un autre officier; c'est M. de Launay qui a donné l'ordre du départ et qui a dit « A l'hôtel » au lieu du mot Bastille; ce qui a fait croire au peuple que le cardinal alloit chez lui; on a beaucoup applaudi. »

Le mercredi 31 « messieurs étoient en place à cinq heures trois quarts du matin.

« M. le premier président s'étant plaint que la famille de Rohan ne se soit pas présentée, suivant l'usage, pour saluer les juges à leur passage, elle s'est rendue au palais ce même matin à cinq heures et a satisfait au cérémonial. Elle étoit au nombre de dix-neuf personnes parmi lesquelles plusieurs dames ; le prince de Soubise, étant incommodé, à cause de l'heure, n'a pu s'y rendre.

« La grande salle a été inondée de curieux de bonne heure ; le bruit des conclusions s'est répandu, ce qui a alarmé les partisans du cardinal ; mais on a dit que M. Séguier en avoit fait de vifs reproches au procureur général et lui avoit ajouté qu'il se déshonoroit sur le bord de sa tombe, sur quoi des malins ont observé que M. Séguier n'avoit pas attendu si tard.

« Le sieur de Cagliostro ayant été interrogé, on a recueilli les opinions sur les différents objets, et à dix heures et demie du matin, tous les abbés ont quitté, attendu qu'il a été ouvert une opinion à peine afflictive.

« *Nota.* — Soixante-deux juges, sur quoi treize abbés retirés, restoient quarante-neuf votans.

« A deux heures, messieurs ont interrompu le travail pour dîner à une table de quarante couverts, que M. le premier président avoit fait mettre dans la salle Saint-Louis; plusieurs des convives ont mangé debout, et l'on étoit remis en place et la besogne reprise à trois heures et demie.

« Enfin à neuf heures et demie du soir l'arrêt fut rendu; en voici le dispositif :

1° La pièce, base du procès, les *approuvé* et

signature en marge de l'écrit en question, déclarés frauduleusement apposés sur icelui et faussement attribués à la reine.

2° La Motte contumace, condamné aux galères à perpétuité.

3° Mme de la Motte fouettée, marquée sur les deux épaules de la lettre V, la corde au col et enfermée à l'hôpital à perpétuité.

4° Retaux de Villette banni à perpétuité sans fouet ni marque.

5° La demoiselle d'Oliva hors de cour.

6° Le sieur de Cagliostro déchargé de l'accusation.

7° Le cardinal déchargé de toute espèce d'accusation.

« Les termes injurieux contre lui répandus dans les mémoires de la dame de la Motte supprimés. Permis au cardinal de faire imprimer l'arrêt.

« A six heures du soir, le sieur de Cagliostro a été reconduit à la Bastille et le cardinal le fut à dix heures. »

Au moment où l'arrêt avait été rendu, une foule immense encombrait les abords du palais de justice. Dès que la nouvelle de l'acquittement du cardinal fut connue, d'immenses acclamations retentirent. Quand les juges sortirent du palais, on leur baisa les mains, on se précipita à leurs genoux. Plusieurs salves d'applaudissements enthousiastes éclatèrent.

« 2 juin 1786 (*Mémoires secrets*). M. le cardinal de Rohan n'est sorti de la Bastille qu'hier entre neuf et dix heures du soir, pour rentrer dans son hôtel. Beaucoup de peuple l'attendoit, et il a été obligé de se montrer sur son balcon, afin de remercier le public de l'intérêt qu'il a pris à lui. Les voisins vouloient illuminer; mais la police vraisemblablement l'a empêché.

« Le comte de Cagliostro n'est rentré qu'entre onze heures du soir et minuit : il y avoit aussi une grande foule sur son passage, et sa reconnoissance envers le public l'a également forcé de paroître sur la terrasse et de saluer tout le monde.

« Ce matin, un nombre infini de gens s'étoient rendus au jardin de Soubise, parce que l'hôtel de M. le cardinal étoit fermé de son côté : les poissardes entre autres étoient venues le complimenter; ce prélat avoit dû de nouveau se montrer, quoique en bonnet blanc et en veste blanche. C'étoit une allégresse générale, on crioit : Vive monsieur le cardinal ! quand est arrivé M. de Breteuil.

« On a bientôt su par la consternation générale, répandue dans le palais du cardinal, que ce ministre étoit venu notifier à Son Éminence une lettre de cachet qui l'exile à son abbaye de la Chaise-Dieu en Auvergne. »

Non seulement, le cardinal avait reçu de Louis XVI un ordre d'exil, mais encore celui de donner sa démission de grand aumônier de France et de renvoyer son cordon du Saint-Esprit.

Le peuple approuvait sans réserve le jugement rendu par le Parlement; mais la cour et les courtisans étaient indignés de l'arrêt innocentant le cardinal.

Le jour de son départ, le prélat vit une foule énorme se ruer dans les cours de son hôtel et l'appeler au balcon. Il y parut et donna au peuple sa bénédiction épiscopale.

Tout dans ce singulier procès est inexplicable, bizarre et tourmenté, et il semble que l'innocence de la reine lui fût reprochée; évidemment il y avait nombre de gens qui eussent voulu la trouver coupable. Ce procès fut un coup terrible porté au respect de la royauté et le plus imprudent de tous les intéressés fut assurément le roi qui, plutôt que d'appeler devant lui le cardinal et de traiter l'affaire dans l'intimité, le traîna devant un parlement chargé de montrer publiquement à tous comment un cardinal grand aumônier avait pu confondre une courtisane avec la reine de France !

Marie-Antoinette ne se trompa pas sur la portée de sentence rendue et s'en montra fort affligée.

Quant à Mme de la Motte, ce ne fut que le 21 juin que M. de Fleury manda l'exécuteur des hautes-œuvres au palais pour lui recommander d'éviter le scandale en la marquant. Un magistrat proposa de bâillonner la condamnée pour l'empêcher de laisser échapper des propos malsonnants; mais on craignit que le peuple s'élevât contre cette violence, et il fut arrêté qu'on se bornerait à exécuter les prescriptions de l'arrêt dans la cour de la Conciergerie.

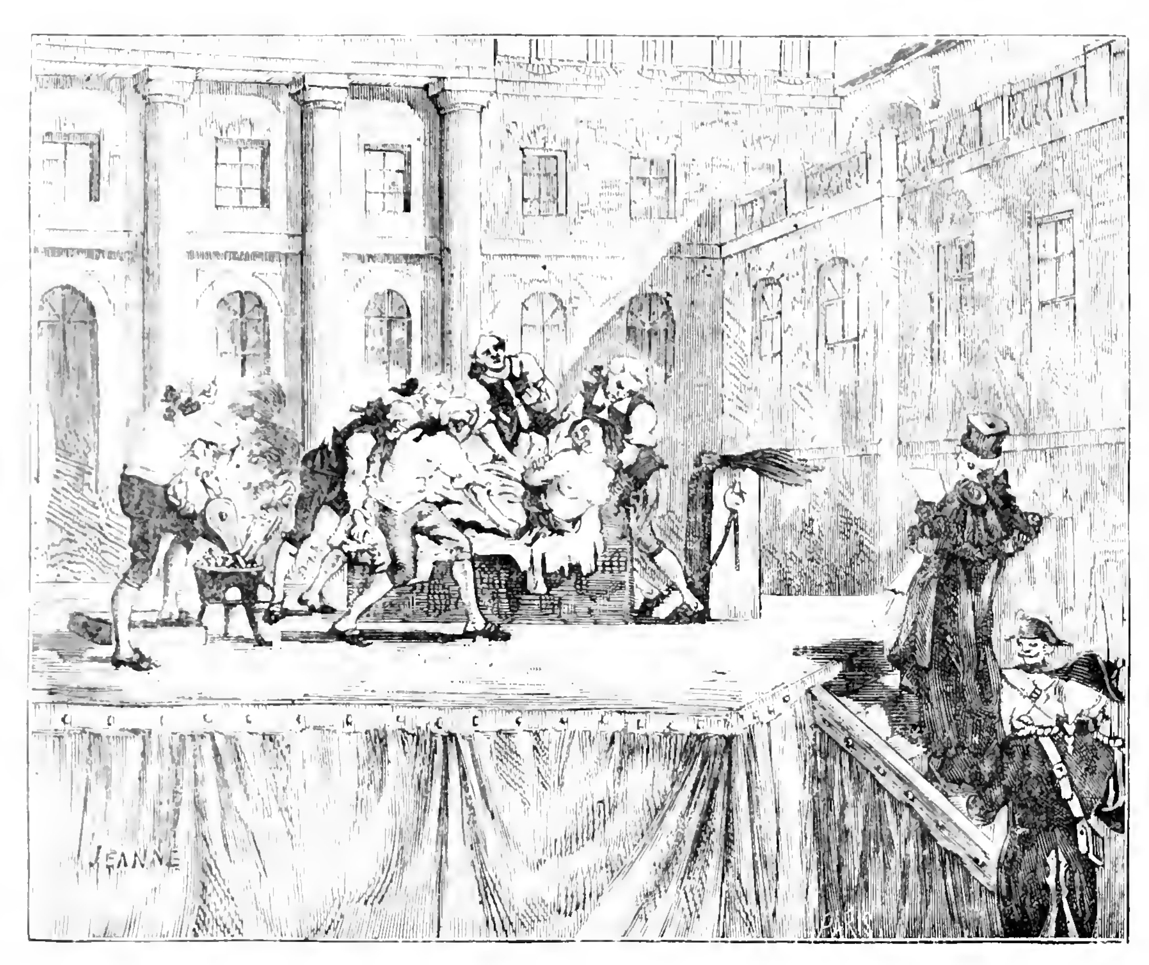
Mais d'abord, il fallut lui donner lecture de son jugement, et ce ne fut pas chose facile; l'aide de quatre hommes fut nécessaire pour la conduire dans la chambre où la commission parlementaire se trouvait réunie.

Par un mouvement brusque, lorsqu'elle entendit la lecture des dispositions qui la condamnaient à être marquée, elle échappa des mains de ceux qui la tenaient et se roula sur le carreau, en proie à des convulsions affreuses et poussant des hurlements de bête fauve.

On dut renoncer à achever la lecture.

Cinq hommes se jetèrent sur elle, la ficelèrent et l'emportèrent dans la grande cour du palais. L'échafaud était dressé dans cette cour et précisément sous la grille qui était grande ouverte. Mais il était six heures du matin, et les curieux n'étaient pas nombreux.

« Lorsqu'elle eut été étendue sur la plate-forme, nous disent les *Mémoires des Sanson*, la fustigation commença et tant qu'elle dura ses cris ne cessèrent pas de retentir plus furieux. Ses imprécations s'adressaient surtout au cardinal de Rohan... elle reçut douze coups de verges... elle resta pendant quelques instants muette, immobile et comme anéantie. Charles-Henry Sanson crut de-



Samson s'approcha de Mme de la Motte et lui imprima un fer rouge sur la peau. (Page 85, col. 1.)

voir en profiter pour exécuter les dernières prescriptions de l'arrêt. Sa robe avait été déchirée dans les assauts qu'elle avait livrés et son épaule était découverte. Il prit un fer dans le réchaud et s'approchant d'elle, il le lui imprima sur la peau.

« Mme de la Motte poussa un cri de hyène blessée et, se renversant sur un des aides qui la tenaient, elle le mordit à la main avec tant de fureur qu'elle détacha le morceau de chair. Alors, et bien qu'étroitement garrottée, elle recommença à se défendre. Profitant des ménagements que les aides apportaient dans cette lutte contre une femme, elle paralysa longtemps toutes leurs tentatives, et ce ne fut que très imparfaitement que le fer put être une seconde fois apposé sur la seconde épaule. »

Le fer rouge glissa et s'imprima presque entièrement sur son sein.

Cette fois elle poussa un rugissement plus déchirant et plus terrible que tous les autres, et s'évanouit.

On en profita pour la mettre dans un fiacre et la conduire à la Salpêtrière.

Au moment où on la descendait de voiture, elle essaya de se précipiter sous les roues et quelques instants après, elle tenta encore de s'étouffer en s'enfonçant la couverture de son lit dans la gorge.

Sa détention dura dix mois ; au mois d'avril suivant elle parvint à s'échapper, à l'aide d'un déguisement masculin qu'on lui avait fait passer, et elle alla retrouver son mari à Londres.

La question de l'approvisionnement de Paris préoccupait beaucoup le roi, qui tenait essentiellement à ce que la ville ne manquât pas de bois, et il avait rendu un édit spécial qui était demeuré à l'état de lettre morte. Il chargea le premier président du Parlement de l'exécution de ses ordres et de veiller à ce que les chantiers fussent garnis ; « mais le Parlement n'a plus aucune vigueur, et l'avis n'a pas été suivi. » Au reste la mesure prise avait eu pour effet de faire augmenter le prix du bois dans des proportions notables, et le Parlement s'en tira en faisant des représentations, et les choses en restèrent là ; peu à peu l'approvisionnement se fit, mais il ne fut

délivré de bois de chauffage aux acheteurs que par numéro d'ordre et voie à voie seulement.

On s'occupa aussi, au mois d'août 1785, de la réglementation de l'abatage des bestiaux. Plusieurs fois des accidents graves avaient été signalés et, tout récemment, un bœuf s'échappant de la tuerie, avait parcouru les rues en furieux et était entré dans une église où il avait blessé plusieurs personnes.

Ce fut la dernière ordonnance rendue par le lieutenant de police Lenoir, qui fut remplacé dans ses importantes fonctions par M. de Crosne; le 11 août, après s'être fait recevoir au Parlement, le doyen de la grand'chambre était allé, selon l'usage, l'installer au Châtelet.

Une procession religieuse, qui n'avait pas eu lieu depuis plus de vingt ans, se fit dans Paris et attira un grand nombre de curieux. Elle était composée de 300 esclaves français rachetés par les deux ordres de la Rédemption des captifs, celui des chanoines réguliers de la Sainte-Trinité, dits mathurins, et celui de la Merci. Cette procession, qui promena les esclaves dans les rues de Paris, afin d'exciter la charité en leur faveur, eut lieu le 17 octobre en l'église de l'abbaye royale Saint-Antoine ; le lendemain elle partit du siège de l'ordre de Notre-Dame de la Merci et le 19 de l'église de la Sainte-Trinité.

« La procession se fit en grande pompe, et l'on y avoit joint tout l'appareil qui peut en imposer ; du guet, des gardes de la ville, des instrumens militaires et religieux, des croix, des bannières, des chérubins soutenant avec des cordons les étendards de la Rédemption des deux ordres, un grand cortège d'ecclésiastiques, de musiciens, de Suisses : en outre, chaque captif portoit l'écusson de celui des deux ordres auquel il appartenoit et étoit sous la garde de deux anges l'enlaçant avec des rubans rouges et bleus ; ces anges tenoient des banderoles aux armes respectives desdits ordres; enfin les commissaires députés pour la Rédemption fermoient la marche avec des palmes à la main.

« Une promenade aussi longue exigeoit nécessairement des pauses, conséquemment des rafraîchissemens où le vin couloit en abondance, tellement qu'on a vu nombre de captifs et quelques religieux dans un état peu décent et faisant dégénérer en farce cette cérémonie pieuse et charitable, qui se terminoit chaque après-dînée par des antiennes et des bénédictions. »

Pendant la soirée du 31 octobre 1785, les galeries du Palais-Royal étaient pleines de promeneurs parmi lesquels figuraient un grand nombre de filles qui avaient définitivement fait élection de domicile dans le jardin. A un moment de presse passa un dragon ayant au bras une de ces filles; poussé par la foule, le dragon marcha sur le pied de l'abbé de Lubersac qui se trouvait auprès de lui ; celui-ci laissa échapper une expression impolie ; le dragon riposta, et une querelle survint.

— Après tout, dit alors la courtisane, ce n'est qu'un abbé qui ne vaut pas la peine qu'on s'arrête.

L'homme d'église, blessé par ce mot, se retourna et donna un coup de pied au derrière de la fille ; naturellement le dragon prit fait et cause pour celle-ci et saisit l'abbé au collet; mais aussitôt des promeneurs se mêlèrent à la lutte, qui devint une bagarre telle que tous les Suisses du palais accoururent pour mettre le holà, mais leur nombre était insuffisant.

Le duc de Chartres, voyant ce tumulte et n'osant se montrer à cause de l'impopularité dont il jouissait, donna l'ordre d'aller chercher main-forte, et bientôt cinq escouades du guet firent irruption dans le jardin, devenu un véritable champ de bataille.

Nombre de gens furent blessés, on ramassa un chevalier de Saint-Louis « éventré », et ce ne fut pas sans peine que le guet parvint à emmener les plus mutins, parmi lesquels l'abbé de Lubersac.

A partir de ce jour, les Suisses reçurent l'ordre d'empêcher les filles d'entrer seules dans le jardin où tout le monde se portait pour admirer les « bodruches » qui étaient alors la nouveauté à la mode. La vogue des ballons avait suggéré l'idée, à un marchand appelé Eslen, de confectionner de gros bonshommes ou des animaux en baudruche, et l'on venait les voir de partout, se balançant mollement à la porte du magasin.

Quelques jours avant l'incident que nous venons de rapporter, Eslen avait lancé deux de ses baudruches dans le jardin de Ruggieri : l'une représentait une « nymphe de huit pieds de proportion et ne pesant que dix onces ; elle étoit coëffée d'un ballon et portoit une robe transparente couleur de feu; la seconde, le cheval ailé et transparent monté par un guerrier richement armé qu'on voit depuis longtemps au Palais-Royal. »

Cette ascension devint un événement; on rédigea des procès-verbaux la concernant; on sut que après « s'être élevées avec beaucoup de grâce et de célérité, ces deux machines étaient tombées une heure plus tard l'une à Genevilliers, l'autre à Montmorency. »

Elles furent religieusement rendues à leur propriétaire Eslen, qui les exposa aussitôt à l'admiration naïve des Parisiens qui s'écrasaient dans la galerie pour les mieux voir de près.

Ce fut le nouveau lieutenant de police, M. de Crosne, qui, pour donner au public le moyen de trouver plus facilement dans la nuit les maisons des commissaires de police, astreignit ceux-ci à l'obligation de suspendre à leur demeure « une lanterne saillante de trois pieds sur la rue, de forme carrée et marquée de trois fleurs de lys en rouge sur le panneau de face. Ces lanternes

devoient être éclairées pendant toute l'année et les nuits entières, du jour au jour, sans aucune cessation. »

Ajoutons toutefois que déjà les commissaires se servaient d'une lanterne pour indiquer leurs demeures.

Le 18 novembre, on apprit à Paris la nouvelle de la mort du duc d'Orléans qui était tombé malade à Sainte-Assise. Cette nouvelle affligea les Parisiens qui aimaient autant ce prince qu'ils détestaient le duc de Chartres. Les théâtres placés dans l'intérieur du Palais Royal firent relâche à cette occasion. On se demandait dans le public si Mme de Montesson draperait pour cette mort : le roi, consulté, répondit qu'elle avait le droit de porter le deuil dans son intérieur comme elle l'entendrait, mais qu'elle ne pouvait le porter publiquement. Il en fut ainsi.

A partir du jour de la mort de ce prince, son fils le duc de Chartres prit le nom de duc d'Orléans, et le duc de Valois devint duc de Chartres.

Le bruit qui se répandit au mois de décembre, que le contrôleur général des finances avait besoin de contracter un emprunt de 80 millions, causa une fâcheuse impression dans Paris ; et le grand nombre de billets de la caisse d'escompte qu'on portait à la monnaie pour des louis ne fit qu'augmenter les inquiétudes du public, et le 13 décembre les chambres assemblées pour entendre la lecture de l'edit de l'emprunt supplièrent le roi de le retirer, et des commissaires furent nommés à l'effet d'etudier la question.

D'un autre côté, les négociants de Paris se montraient forts mécontents de la création de la nouvelle Compagnie des Indes. De toutes parts s'elevaient des plaintes contre l'état des affaire, en général, M. de Calonne, arrivé au ministère en 1783, avait usé et abusé des emprunts : à la fin de cette année, le déficit était de 80 millions, les dettes s'élevaient à 600 millions à la fin de 1784, elle étaient de 684 millions ; il n'avait trouvé pour faire face à cette situation, que le secours d'un nouvel emprunt.

Le peuple voulait et attendait autre chose.

Le Parlement enregistra l'édit, mais avec des modifications. Cet édit portait création de rentes héréditaires remboursables en dix ans, et l'enregistrement portait : du très exprès commandant du seigneur roi. Les traits acérés commencèrent à être lancés contre Calonne ; or, le 25 decembre, tandis que le ministre dormait profondément, le ciel de son lit se détacha et lui tomba sur le corps. Réveillé en sursaut, il crut qu'on voulait l'assassiner ; il en fut quitte pour la peur, et deux saignees qu'on lui fit coup sur coup le sauvèrent.

Mais dès le lendemain, des calembours et des bons mots coururent tout Paris ; on disait que le *ciel* était juste, que c'etait un coup du *ciel*, un *ciel* vengeur, un *lit de justice*, etc.

La verve des Parisiens s'exerça pendant quelques jours à ses dépens.

Le Parlement avait été mandé à Versailles, à l'occasion des représentations qu'il était disposé à présenter au roi sur l'edit en souffrance ; mais on sut bientôt à Paris que le roi avait biffé de l'arrêt du Parlement ce qu'il ne voulait pas qui y figurât, et s'était contenté de dire aux magistrats convoqués :

— C'est ainsi que l'arrêt doit subsister, et voilà comme je veux qu'il soit affiché et imprimé.

On trouvait cette façon d'imposer sa volonté un peu trop conforme à celle de Louis XIV.

Neanmoins il fallut bien en passer par là — en attendant les événements.

Ils allaient bientôt se produire avec une rapidite vertigineuse.

Les travaux de viabilité furent à peu près nuls en 1785 ; nous ne trouvons trace que de l'ouverture de la rue Monceau, commençant à la rue du Faubourg du Roule pour finir aux rues de Chartres et de Courcelles. Elle se continue aujourd'hui jusqu'à la rue Malesherbes.

La création du passage du Bois de Boulogne, boulevard Saint-Denis, qui tirait son nom d'un bal public dit du Bois de Boulogne qui y était établi et la formation de la cour du Grand-Chantier, rue Guérin Boisseau ; ce nom lui fut donné parce qu'elle occupait l'emplacement d'un ancien chantier. — Cette cour a disparu depuis longtemps.

Le 15 décembre, fut distribué un avis au public, annonçant la formation d'une compagnie pour le transport, d'un quartier à l'autre, des ballots, paquets, meubles, effets et marchandises, — transport effectué moyennant des prix proportionnés au poids des objets. Cette compagnie, présidée par M. J.-B. Caillard, le père du propriétaire des fameuses messageries qui portèrent son nom, opérait aussi des déménagements à forfait, sans égard au poids et au nombre des objets. Les bureaux principaux étaient situés rue du Mail, à l'hôtel des Chiens, ou plutôt de la Cour des Chiens, du nom du célèbre financier qui l'habitait. Cet hôtel devint une maison meublée dite *Hôtel de Mars ;* elle était tenue par la veuve du colonel Labédoyère.

En 1786, l'hôtel eût été mieux appelé Hôtel des Chevaux que des Chiens, car dans les écuries de l'etablissement une cavalerie imposante se tenait à la disposition des clients. La Compagnie avait, en outre, de nombreuses succursales de par la ville et comptait un nombre considérable de dépôts. Elle annonçait à cor et à cri qu'elle se tenait pour responsable envers le public de tous les accidents possibles, « de tous les événemens qui pourroient se produire par la faute de ses agents ou préposés. »

Toutefois le nouvel établissement eut des commencements difficiles ; les forts de la halle, les sa-

voyards et tous les commissionnaires en général, se croyant lésés par lui dans leurs intérêts, cherchaient à empêcher par la violence les distributeurs de la Compagnie de faire leur métier; il en résulta de nombreuses querelles et batteries et bientôt, on fut obligé de faire escorter les voitures et chariots par le guet pour empêcher qu'ils ne fussent renversés et brisés.

Mais cette précaution n'avait pas été prise le 2 janvier 1786, et un combat s'éleva entre les portefaix et savoyards « contre les suppôts de la nouvelle entreprise. C'est la rue des Noyers, voisine de la place Maubert, qui a servi de champ de bataille. Quelques-uns des mutins ont cherché querelle à ceux qui conduisoient la collecte ; on nomme collecte la voiture qui, chargée de différents paquets, les dépose successivement aux lieux de destination. Les camarades des bureaux voisins sont venus au secours; les premiers ont aussi reçu des renforts des carrefours les plus proches. Ayant trouvé une voiture de bois qu'on dechargeoit, ils se sont armés des bûches qu'elle contenoit. Il a fallu appeler la garde, bientôt le guet à pied et le guet à cheval sont arrivés, et pour empêcher que le tumulte ne devint plus grand par la foule des combattans, qui grossissoit de part et d'autre, ils se sont emparés de toutes les avenues des environs et faisoient rétrograder les passans; ils ont mis ainsi fin au bout de quelque tems à cette bagarre, mais non sans plusieurs blessés et même sans un ou deux morts. On s'est emparé de quelques-uns des mutins, et ils sont en prison. »

Ce n'était que la première phase de l'affaire ; le 11 janvier, les savoyards, portefaix et commissionnaires au nombre de 1,500 à 2,000, s'assemblèrent sur la place Louis XV, et aussitôt l'alarme se répandit dans Paris ; plusieurs escouades du guet s'y transportèrent immédiatement, sous la conduite du chevalier Dubois, qui demanda à ces gens ce qu'ils voulaient. Ils répondirent qu'ils voulaient aller à Versailles porter un placet au roi ; qu'ils étaient sans armes et sans bâtons, qu'on pouvait les fouiller, les fusiller même qu'ils ne se défendraient pas, mais qu'ils poursuivraient leur marche. Dubois les laissa partir en se contentant de depêcher des cavaliers à toutes les maréchaussées voisines. On voulut encore les arrêter au pont de Sèvres, mais devant leur ferme attitude on les laissa encore passer, et ils arrivèrent à Versailles où ils remirent leur placet au prince de Poix qui se chargea de le présenter au roi ; alors ils se débandèrent et revinrent à Paris.

Le roi fut très mécontent de cette démarche, et le procès intenté à ceux qu'on tenait en prison marcha vite; le Châtelet conclut aux galères, mais le Parlement se montra moins sévère et ne condamna les accusés qu'à la peine du carcan.

Le privilège accordé à la Compagnie du transport intérieur — c'était son nom — fut conservé à ceux qui l'avaient obtenu, mais à partir de ce jour, le gouvernement eut pour ennemis jurés tous les savoyards, portefaix et commissionnaires de Paris.

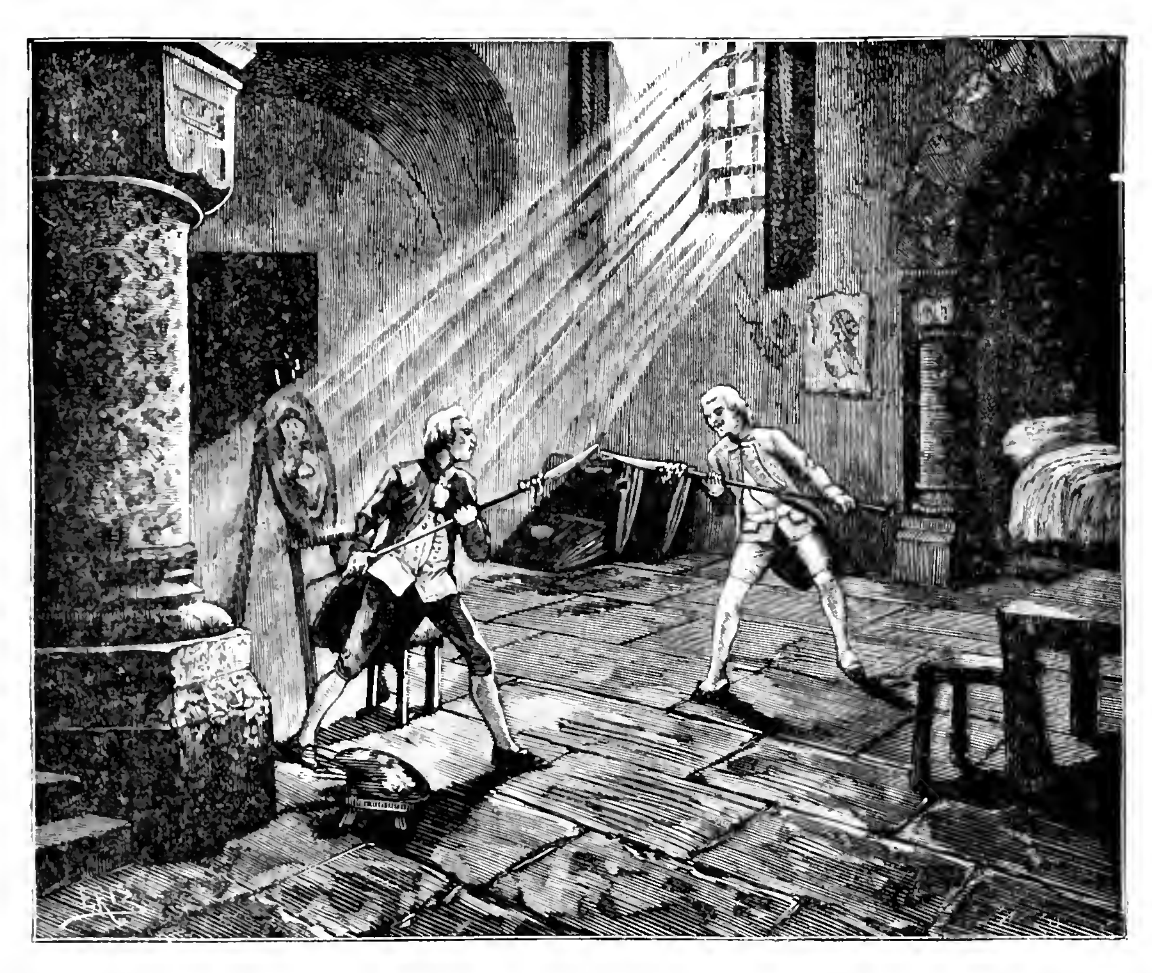
La Compagnie de transport traversa la Révolution et brilla sous l'empire d'un certain éclat, mais peu à peu elle s'amoindrit et finit par disparaître. Elle fut remplacée en 1827 par la société des Petites-Messageries parisiennes.

Le 12 janvier 1786 fut ouverte dans le grand salon du doyenné de l'ancien chapitre de Saint-Germain l'Auxerrois, l'Académie des enfants et des jeunes demoiselles. Elle disparut lors de la Révolution.

Les affaires de finance allaient de mal en pis. Le procès-verbal des opérations de la cour des monnaies, relativement à la violence qu'elle avait éprouvée pour l'enregistrement de la substitution du papier monnaie aux louis ou autre numéraire était très commenté; il relatait les diverses phases du conflit : 23 janvier, lettres patentes portées à la cour des monnaies et nomination de commissaires pour les examiner; — 25, les commissaires jugent qu'il y a lieu à remontrance ; — 27, ordre de les porter à Versailles, le roi ordonne d'enregistrer sur-le-champ ses lettres ; la cour revenue à Paris s'assemble à dix heures du soir et enregistre avec mention de représentations à faire au roi ; — le 30, le garde des sceaux écrit à la cour pour faire rayer la mention des représentations, la cour s'y refuse ; — le 31, elle est de nouveau mandée à Versailles ; le roi en sa présence fait biffer la mention des représentations et ordonne l'enregistrement pur et simple. Le 1er février les lettres enregistrées étaient affichées à l'hôtel des monnaies et criées par les rues, et la cour protestait.

Le duc d'Orléans ayant reçu du roi l'autorisation de faire construire dans Notre-Dame un catafalque pour son père, la cérémonie eut lieu le 14 février 1786; les ducs d'Orléans, de Bourbon et d'Enghien furent les seuls personnages de la famille qui y assistèrent. Ce fut l'abbé Maury qui prononça l'oraison funèbre ; elle déplut tellement au duc d'Orléans qu'en sortant il déclara qu'il allait s'opposer à l'impression.

Le 26 février, Mme de Vergennes, femme de l'intendant des impositions, donna un bal à l'hôtel de Mesmes, rue Sainte-Avoie, qu'elle habitait ; « faute de précautions suffisantes, il a dégénéré en une cohue affreuse et très mélangée. La danse ne devoit durer que jusques à dix heures où il devoit être servi un souper de cinquante couverts. On prétend qu'il s'est trouvé jusqu'à 1,200 personnes à ce bal : tout le monde, ou le plus grand nombre du moins, se retirant à la même heure, le guet n'étant point suffisant pour établir l'ordre dans la circulation des voitures, l'embarras s'y est mis, au point qu'à deux heures du matin, la debâcle n'étoit pas achevée.



Les deux prisonniers attachèrent leurs couteaux au bout de leurs cannes pour se battre en duel. (Page 92, col. 2)

« M. le Calonne étoit prié de souper; il s'y rendoit sur les dix heures, précisément comme tout le monde s'en alloit; il s'est vu arrêté si longtemps que, dans la crainte de se faire attendre, il a dépêché un laquais chargé de ses excuses envers Mme de Vergennes. Cependant plusieurs hommes et jeunes gens qui, surtout impatiens, allant chercher eux-mêmes leurs voitures, ont reconnu le carrosse de M. de Calonne, sa livrée et sa personne et s'imaginèrent que c'étoit lui qui causoit tout ce désordre. Ils l'ont apostrophé durement et lui ont crié qu'il feroit bien mieux de rester dans son cabinet à s'occuper des affaires de l'État que de venir au bal. »

Des huées accompagnèrent ces paroles. Bientôt le ministre, environné d'une foule hostile, prit le parti de s'en retourner au plus vite chez lui; malheureusement il était aussi difficile de reculer que d'avancer, le nombre des mécontents augmentait toujours; enfin, profitant d'une éclaircie, le cocher fouetta ses chevaux, et M. de Calonne put s'échapper et rentrer à son hôtel.

On voit en 1786 commencer les grèves. Déjà, dans l'été de l'année précédente, les maçons avaient déclaré qu'ils cesseraient de travailler s'ils n'étaient point augmentés; en février, les garçons maréchaux firent de même; ils exigeaient 40 sols par jour au lieu de 30 et comme les maîtres ne voulurent pas les leur donner, ils les quittèrent et s'attroupèrent dans les environs de Paris; le Parlement, craignant les suites de cette coalition, rendit un arrêt le 23 février, défendant les attroupements, et le 19 mars une ordonnance du roi, notifiée par le lieutenant général de police, le 22, défendit à tous garçons maréchaux et autres de quitter leurs maîtres de concert, de s'assembler et refuser de travailler, à peine d'être mis en prison sur-le-champ, d'être poursuivis extraordinairement et punis corporellement suivant l'exigence des cas.

Depuis l'arrêt de 1781, défendant les jeux de hasard, la police s'était peu à peu relâchée de la surveillance qu'elle observait et des tripots renaissaient de toute part; on avait même imaginé un jeu de dé à pair ou non, qui se tenait chez le président de Champeron. Des pertes considérables ayant

été signalées et des catastrophes les ayant suivies, de nouvelles défenses furent édictées et nombre de maisons de jeu furent fermées.

Nous avons mentionné à la date du 1er mars 1761, la création de la Société d'agriculture ; en 1786, l'intendant de Paris obtint du gouvernement la permission pour cette société d'avoir des assemblées publiques et de décerner des prix et le 30 mars, ces prix furent décernés en séance publique.

A partir de cette époque, la Société royale d'agriculture prit une extension considérable ; et tantôt royale, tantôt impériale, tantôt nationale, selon la forme du gouvernement en exercice, elle a continué jusqu'à nos jours à donner d'excellents résultats, au point de vue du développement de l'agriculture.

En 1879, la Société d'agriculture prit le titre officiel de Société nationale d'agriculture de France. Sa constitution nouvelle fut l'objet d'un long decret publié au *Journal officiel.*

Aux termes d'un des premiers articles, le président de la République est protecteur né de la Société.

Le ministre chargé du département de l'agriculture est président d'honneur de cette compagnie, et, en cette qualité, préside les séances auxquelles il assiste.

La société est composée :

Du ministre, président d'honneur ;

De cinquante-deux membres titulaires ;

De quinze membres étrangers ;

De quarante associés nationaux ;

De cent cinquante correspondants pour la France, l'Algérie et les colonies françaises,

Et de cinquante correspondants étrangers.

Les nominations des membres titulaires étrangers, ainsi que celles des associés nationaux, ne sont valables et définitives qu'après l'approbation de chacune de ces élections par le président de la République, sur la présentation et la proposition qui lui en sont faites par le ministre président d'honneur.

Les travaux de la Société nationale d'agriculture de France sont dirigés par un bureau composé de :

Un président annuel ;

Un vice-président ;

Un secrétaire perpétuel ;

Un trésorier perpétuel ;

Un vice-secrétaire.

Ces cinq membres portent le titre d'officiers de la société. Ils sont élus par les membres titulaires seuls et choisis exclusivement parmi ces derniers.

Si les commerçants et les industriels se plaignaient de l'état précaire des affaires, les femmes galantes se faisaient plus que jamais remarquer par un luxe qu'allait toujours croissant, et au Longchamps de 1786, elles exhibèrent des toilettes d'une richesse extrême ; on cita entre autres étoiles de ce genre, Mlle Adeline, de la Comédie italienne, dont le brillant équipage fit sensation, M. de Weimeranges, intendant des postes, lui avait fait cadeau de 1,000 louis pour « son Longchamps », où les hommes arborèrent des gilets à sensation. « On en a par douzaines, par centaines, comme des chemises, et plus, on en varie le dessin à l'infini, on l'étend, on l'enrichit ; on y voit de haut en bas de petits personnages fort jolis ; des scènes galantes ou comiques, des vendangeurs, des chasses, etc., ornent le ventre de nos élégants ; sur le ventre de quelques autres, on voit passer un régiment de cavalerie. On assure qu'un homme passionné pour les belles choses a fait commander une douzaine de gilets qui doivent offrir les scènes de *Richard Cœur de Lion*, de *la Folle par amour*, de *la Folle Journée...* »

Cette mode singulière fut chansonnée, on la critiqua fortement, mais cela ne l'empêcha pas de durer jusqu'à ce qu'une autre la remplaçât par une excentricité nouvelle.

Le 18 juin, un sieur Testu Brissy, physicien et mécanicien, fit une nouvelle ascension aérostatique au jardin du Luxembourg. Dès midi, la foule affluait de toutes parts ; à deux heures, le gonflement commença, à quatre heures un petit ballon montra la direction du vent et cinquante minutes plus tard, Testu Brissy s'enlevait aux applaudissements des spectateurs et allait descendre une demi-heure plus tard à Montmorency.

Le 24 juillet, sur l'invitation qui leur fut adressée par les administrateurs de la Compagnie des eaux, le prévôt des marchands, les échevins et les officiers du bureau de la ville ont posé la première pierre du second établissement des machines à feu destinées à fournir d'eau la ville de Paris, situé au Gros-Caillou, à l'entrée de l'île des Cygnes.

La pierre posée contenait deux grandes médailles d'argent à l'effigie du roi ; sur le revers de l'une furent gravés les noms de tous les membres du corps municipal, et sur le revers de l'autre ceux des administrateurs actuels de la Compagnie des eaux ; un grand médaillon de cuivre doré et gravé expliquait les motifs et donnait l'époque de la fondation de cet établissement.

Des dames en grand nombre assistèrent à ce spectacle sous des tentes dressées à cet effet. « Des buffets garnis de fruits et de rafraîchissemens de toute espèce, le bruit des boîtes de la ville et des cris répétés de : Vive le roi ! ont donné à cette cérémonie un air de fête et ont frappé la multitude.

« Le corps de ville s'est ensuite transporté à Chaillot, pour y visiter le grand établissement des premières machines à feu, ainsi que les vastes ateliers de fonderie et de forges. Ce

spectacle et le détail des machines et de leur application ont excité la curiosité générale, et l'on ne s'est retiré qu'à la nuit; alors on a vu partir du milieu de la rivière un bouquet d'artifice qui a couronné la fête. »

Dulaure nous fournit quelques renseignements sur cette pompe à feu. « Comme le sol, du côté du Gros-Caillou, ne présentait point d'éminence pour placer les réservoirs, on fut obligé, dans la construction du bâtiment destiné à cette machine hydraulique, d'ajouter une tour carrée, haute de soixante-dix pieds, pour y placer le réservoir des eaux élevées par cette machine.

« Cette pompe, qui alimente plusieurs fontaines publiques et particulières de la partie sud de Paris, produit en vingt-quatre heures soixante-dix pouces d'eau, équivalant à 5,040 muids ou 1,500 kilolitres.

« Un troisième bâtiment, destiné à une pompe à feu, fut construit sur la même rive de la Seine, près de la barrière de la Gare. Il présente une tour carrée qui, comme celle du Gros-Caillou, est fort élevée. Ce bâtiment, d'un beau caractère, n'a jamais eu de pompe en activité.

« La Compagnie des eaux fournissait gratuitement toutes les eaux nécessaires contre les incendies: à cet effet, elle avait établi, dans les rues où passent ses principales conduites, des robinets multipliés. »

Les actions émises par cette compagnie devinrent un objet de spéculation pour les agioteurs, et le sujet de discussions très vives dans lesquelles se signalèrent Beaumarchais et Mirabeau. Les actionnaires ayant pu verser en payement au trésor les actions dont ils étaient porteurs, vers la fin de 1788, le gouvernement se trouva seul propriétaire des pompes à feu et de tous les établissements qui en dépendaient.

En août 1786, Frédéric III, rhingrave de Salm-Kyrbourg, était à Paris, « cherchant à tout vendre et à piaffer », selon l'expression de la marquise de Créquy, et, bien qu'il fût sans le son, il voulut se passer la fantaisie de se faire construire un bel hôtel sur le quai d'Orsay et en chargea l'architecte Rousseau, dit Legrand, qui dirigea les travaux. « Le dernier louis de Frédéric de Salm servit pour la dorure de quelque feston de cette vaniteuse bonbonnière. Il n'eut guère le temps d'y pendre la crémaillère dans une fête qui fut une cohue. La moitié de Paris accourut y étouffer l'autre. Il y avait tant de gens que le prince lui-même ne connaissait pas, qu'il disait plaisamment :

— Beaucoup de personnes qui sont ici peuvent aussi me croire invité au bal.

« C'était à la fin de 1786; l'année d'après, l'architecte, pour se payer de ses travaux, avait acheté l'hôtel, et le prince n'y était plus que locataire. »

Pendant la Révolution, un club, qu'on appela par dérision le club du Salmigondis, parce qu'on y parlait de tout sans rime ni raison, fut installé dans l'hôtel de Salm.

Sous le Directoire, un garçon perruquier qui s'était fait valet, et que la chronique accusait d'avoir volé son maître, avait, en devenant riche, ajouté à son nom de Lieuthraud le titre de marquis de Beauregard; il acheta l'hôtel de Salm et y donna des fêtes éblouissantes, ce qui ne l'empêcha pas d'être condamné comme faussaire et de se sauver.

Mme de Staël occupa après ce perruquier, marquis pour rire, l'hôtel de Salm et y tint, avec Benjamin Constant, les séances du cercle constitutionnel.

Napoléon ayant fondé, le 19 mai 1802, l'ordre de la Légion d'honneur, la grande chancellerie et les bureaux de l'ordre y furent installés.

« Le palais de la Légion d'honneur, dit M. Adolphe Joanne, est une des plus charmantes résidences de Paris. On y retrouve, avec une imitation de l'antique, le maniéré élégant de l'architecture du siècle de Louis XV. La porte d'entrée, établie sur la rue de Lille, offre la forme d'un arc de triomphe d'ordre ionique, flanqué de chaque côté par une colonnade du même ordre, servant de vestibule à deux pavillons d'angle qui forment saillie, et dont l'attique a été décoré de bas-reliefs par Roland.

La colonnade se réunit, dans l'intérieur de la cour, à celle des ailes ou parties latérales, pour former tout autour un promenoir couvert et aboutir à un portique d'ordre corinthien, précédé d'un perron et donnant entrée dans le vestibule du corps de logis principal.

« La frise du portique corinthien est ornée d'arabesques surmontant la devise : *Honneur et Patrie*, deux aigles s'élèvent aux angles.

« La façade du côté de la rivière présente, au milieu d'un rez-de-chaussée élevé sur une terrasse et percé d'un rang de fenêtres à frontons triangulaires, une rotonde décorée de colonnes corinthiennes et de bustes allégoriques. Au-dessus de cette rotonde, qui forme saillie sur l'alignement, règne une galerie supportant six statues d'un bon effet décoratif : La terrasse qui précède le palais de ce côté est plantée en jardin. On a remplacé dernièrement la grille qui la bordait par une belle balustrade en pierre.

« L'intérieur du palais rappelle par son élégante simplicité l'aspect extérieur de l'édifice. Le grand salon, de forme circulaire, situé dans la rotonde, a été décoré par Bocquet, peintre des menus-plaisirs de Louis XVI. On a exécuté en 1859 dans les principaux appartements d'importantes restaurations. »

Les bureaux de la grande chancellerie de la Légion d'honneur étaient installés dans les bâtiments attenant au palais et formant deux pavillons à gauche et à droite de la grande grille d'entrée, au n° 64 de la rue de Lille.

« L'insuffisance de cet emplacement, dit M. Georges d'Heylli, et l'importance toujours croissante de l'administration, avaient nécessité la construction en 1869 d'un bâtiment nouveau ayant façade sur la rue de Solférino qui venait d'être ouverte dans l'axe de la porte des Tuileries, et les bureaux avaient pris possession de ce nouveau local au mois de mai 1870; à cette occasion, tout le matériel avait été renouvelé. »

Le palais de la Légion d'honneur et les bâtiments nouveaux furent envahis pendant la Commune par des gardes nationaux fédérés qui, après avoir enlevé l'argenterie, d'une valeur d'environ 50,000 francs, mirent le feu partout à l'aide du pétrole, et le 7 juin 1871 le *Journal officiel* contenait cette note :

« Le palais du prince de Salm, acheté le 1er floréal an XII, par la Légion d'honneur, représentée par M. le comte de Lacépède, son premier chancelier, a été incendié ainsi que ses dépendances, le 23 mai 1871, par les mains criminelles qui ont détruit plusieurs de nos monuments publics.

« Une somme qui ne doit pas dépasser un million a été reconnue nécessaire pour reconstruire sur les mêmes plans ce gracieux palais, admiré des artistes, seul spécimen du genre à Paris, et dans lequel, depuis bientôt un siècle, toutes nos gloires nationales étaient représentées.

« En présence des désastres qui affligent notre malheureux pays, il n'est pas possible de demander un crédit de pareille somme au budget; mais les 65,000 membres de cette grande famille qui s'appelle la Légion d'honneur ne voudront pas laisser périr le berceau de leur institution. Au moyen d'une souscription volontaire, dont le grand chancelier n'hésite pas à prendre l'initiative, ils arriveront facilement, sans imposer aucune charge à l'État, à relever cette maison qui est la leur, qui est celle de leurs enfants...

« Les noms des souscripteurs, publiés dans le *Journal officiel*, seront inscrits en outre sur un livre d'or qui formera le premier et le plus précieux élément des nouvelles matricules de la Légion d'honneur, et bientôt, sur le fronton de ce palais, rendu aux légionnaires et aux arts grâce au concours de tous, nous verrons renaître notre immortelle devise qui garantit le succès de la souscription : *Honneur et Patrie.* »

Grâce à cette souscription qui produisit à peu près la somme nécessaire, la reconstruction du palais put commencer et presque s'achever dans l'année.

Une aventure assez singulière justifia les mesures de rigueur qu'on prenait contre les maisons de jeu. Un certain vicomte d'Yzer se trouvait, en 1784, emprisonné à l'Abbaye en même temps qu'un jeune homme qui occupait ses loisirs forcés à dessiner et à peindre; un jour que celui-ci achevait un portrait de femme qu'Yzer reconnut pour être celui d'une fille appelée la d'Argens, célèbre pour avoir été la cause de la mort d'un homme, le vicomte critiqua la gorge qu'il trouva placée trop bas. Le peintre soutint qu'elle était telle que le modèle l'avait; d'Yzer prétendit que non : bref une querelle s'ensuivit, et le vicomte s'oublia jusqu'à cracher au visage du peintre qui demanda raison de cette insulte grossière.

N'ayant point d'armes à leur disposition, ils convinrent de se battre au couteau; chacun attacha le sien à une canne, et ils étaient en train de s'escrimer, lorsqu'on les sépara. On rendit compte du fait au tribunal des maréchaux de France qui, mandant à sa barre les deux adversaires, les obligea de s'embrasser et de promettre et de signer que, rendus à la liberté, ils ne chercheraient pas à donner suite à cette rixe.

Tous deux sortirent bientôt de l'Abbaye; celui qui avait été insulté ne se trouvait nullement satisfait et tenait essentiellement à recommencer le combat; mais le vicomte, ayant appris que son adversaire n'était que le fils d'un horloger de Reims, ne croyait pas devoir se mesurer avec un si petit personnage et prétendait que sa naissance le dispensait de rendre raison au vilain. Les choses en étaient là, lorsqu'ils se rencontrèrent dans une maison de jeu qu'on appelait l'hôtel d'Angleterre.

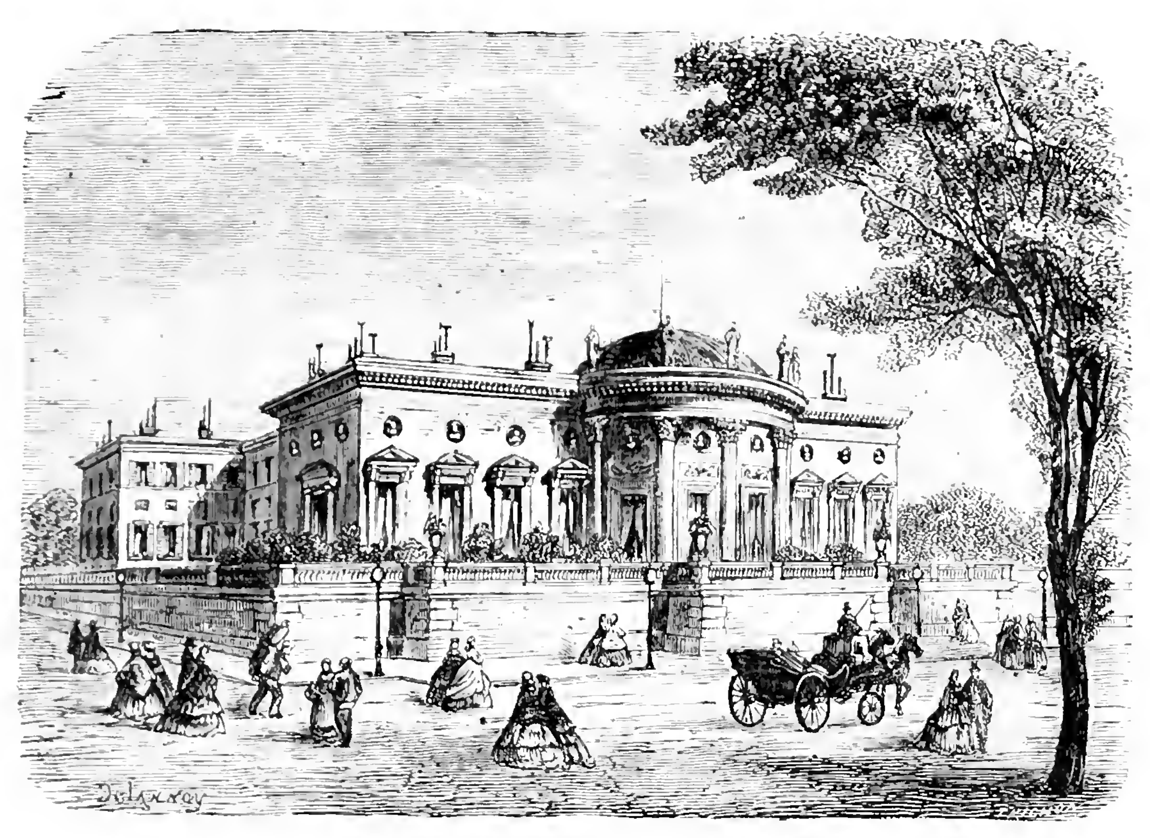
L'offensé insista alors d'une telle façon pour se battre que le vicomte ne put refuser davantage. Le combat eut lieu dans l'intérieur de l'hôtel; le vicomte avait un sabre, son adversaire une canne à épée : au bout de quelques minutes le vicomte était tué et l'autre blessé grièvement; l'hôtel fut fermé.

En 1722, la ville de Paris avait été autorisée, par lettres patentes, à contracter un emprunt pour l'établissement d'un pont au quai d'Orsay, mais il ne fut pas donné suite à ce projet.

Un édit du roi, du 6 septembre 1786, qui ordonna la démolition des maisons situées sur tous les ponts de Paris, prescrivit en même temps la construction d'un nouveau pont en face de la place Louis XV. Une ordonnance du prévôt des marchands, du 23 septembre de la même année, chargea M. Perronet, architecte du roi et premier ingénieur des ponts et chaussées, de dresser le projet.

Les travaux furent adjugés, le 27 février 1787, au sieur François Prévost pour la somme de 2,993,000 livres, mais ils ne purent être achevés pour ce prix, et l'on dût accroître les dépenses.

L'année 1787 fut employée à fonder la culée de la première pile du côté de la place Louis XV (de la Concorde); l'autre culée et les autres piles furent fondées en 1788 et 1789. En 1788 eut lieu la cérémonie de la pose de la première pierre. Une boite fut, selon l'usage, enfermée dans le



Palais de la Légion d'honneur, vu du quai d'Orsay.

corps de la pile la plus rapprochée de la place. Elle contenait six médailles, une en or, deux en argent et trois en bronze. Sur la première, se trouvent d'un côté la figure de Louis XVI avec cette légende : *Louis XVI, roi de France et de Navarre* et à l'exergue : *Ville de Paris*. De l'autre côté, il y a une perspective du pont et de la ville avec cette inscription : *Pont de Louis XVI*, 1788. L'inscription suivante a été gravée sur une planche faisant partie du couvercle de la boite :

« 1788. Le lundi 11 août du règne de Louis XVI.

« Le roi ayant chargé la ville de Paris de faire en son nom la cérémonie de la pose de la première pierre du pont de Louis XVI, cette première pierre de fondation a été posée par messire Louis Le Peletier, chevalier, marquis de Montmélian, seigneur de Mortefontaine, Plailly, Beaupré, Othis et autres lieux, grand tresorier, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, conseiller d'État, prévôt des marchands; MM. J.-B. Guyot, écuyer, doyen des quarteniers et ancien juge-consul; J. B. Dorival, écuyer, avocat au Parlement, commissaire au Châtelet; J.-B. Buffault, chevalier de l'ordre du roi, son conseiller en l'Hôtel de Ville; Charles Barnabé Sageret, écuyer, ancien consul, tous quatre échevins; messire Dominique L. Éthis de Corny, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de l'ordre de Cincinnatus, avocat et procureur du roi. M. Fr. Joseph Veytard, écuyer, trésorier général de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, greffier en chef et P. Armand Vallet de Villeneuve, écuyer, trésorier général de la ville.

« Ce pont, exécuté sur les dessins et sous la conduite de M. J. Rodolphe Perronet, premier ingénieur des ponts et chaussées de France, de l'Académie royale des sciences de Paris, de la Société royale de Londres et autres. »

Les voûtes furent achevées en 1790 et les travaux complètement terminés en 1793.

En 1790, on lui donna le nom de pont Louis XVI; en 1792, il prit la dénomination de pont de la Révolution ; une loi du 26 octobre 1795 ayant arrêté que la place Louis XV s'appellerait place de la Concorde, le pont reçut le même nom ; en avril 1814 il reprit le nom de pont Louis XVI, qu'il conserva jusqu'en 1830; il fut alors dénommé à nouveau pont de la Concorde.

Ce pont est composé de cinq arches en arc de cercle reposant sur quatre piles et deux culées en maçonnerie, fondées sur des plates-formes en charpente arasées à $1^{m}95$ au-dessous de l'étiage, et reposant elles-mêmes sur pilotis. Les

piles sont terminées par des avant et arrière-becs affectant la forme de colonnes engagées d'un quart de leur diamètre dans le corps des piles et élevées jusqu'au niveau de la corniche qui règne sur les deux têtes du pont.

La largeur entre les têtes est de 15m60 dont 9m75 pour la chaussée, 4m85 pour les trottoirs, et 1 mètre pour les parapets à balustres qui couronnent la corniche. Dans ces derniers sont encloués à l'aplomb de chaque pile des dés en pierre destinés à servir de piédestaux à des statues monumentales.

Un jour, Napoléon, allant visiter l'hôtel des Invalides et traversant le pont de la Concorde, fut frappé de la nudité de ce pont, de l'absence de toute œuvre décorative. Il donna l'ordre au ministre de l'intérieur de lui soumettre un projet de décoration, et, le 1er janvier 1810, le *Moniteur* promulguait le décret suivant :

« Napoléon, etc., les statues des généraux Saint-Hilaire, Espagne, Lasalle, Lapisse, Cervoni, Colbert, Lacour et Hervo, morts au champ d'honneur, seront placées sur le pont de la Concorde, conformément au projet qui nous a été présenté par notre ministre de l'intérieur. »

Ce projet n'eut pas de suite.

Six ans après, Louis XVIII, portant ses pas vers la place de la Concorde, ne put s'empêcher de remarquer le triste état de la place et de ses abords, et du pont par conséquent.

Comme l'empereur, il manifesta le désir de voir s'embellir cette partie de Paris, et, les 10 janvier et 14 février 1816, le journal officiel publiait deux ordonnances portant qu'on élèverait douze statues sur le pont de la Concorde, en l'honneur des hommes illustres de la France.

Ce fut seulement en 1828, c'est-à-dire douze ans après, qu'on éleva sur les piédestaux du pont les statues colossales en marbre blanc, de Sully, l'abbé Suger, Duguesclin, Colbert, Turenne, Duguay-Trouin, Suffren, Bayard, Condé, Duquesne, Tourville et Richelieu.

Ce pont fut alors nommé pont des Grands Hommes.

En 1837, ces statues, que l'on accusait d'écraser le pont, furent transportées à la cour d'honneur du palais de Versailles. Une treizième statue avait été ajoutée : celle du maréchal Mortier, duc de Trévise, tué à Paris, en 1835, par la machine infernale de Fieschi.

Lorsque, en 1837, malgré l'opinion contraire du roi, il prit fantaisie aux architectes de la ville de Paris de descendre de leur piédestaux et de transporter à Versailles les treize statues colossales qui décoraient le pont de la Concorde, chacun se demanda ce que l'administration substituerait à ces statues.

Les piédestaux demeurèrent vides. Peu de temps avant l'exposition de 1878, on songea cependant à embellir ce pont pour le mettre en harmonie avec les monuments qui l'avoisinent et que l'on avait restaurés.

Sur les larges massifs espacés de distance en distance le long des parapets, on éleva des espèces de pyramides naines et difformes, portant chacune deux becs de gaz sortant de la carène d'un navire. C'était lourd et passablement disgracieux.

L'opinion publique fut si généralement hostile à cette décoration qu'elle ne tarda pas à disparaître.

Au commencement de 1880, le pont de la Concorde fut l'objet de quelques réparations.

On perça une tranchée sur un des côtés de la chaussée du pont pour y établir, dans toute sa longueur, une conduite d'eau de 0m60 de diamètre, correspondant par l'une des extrémités à l'égout collecteur du quai d'Orsay, en face le palais du Corps législatif.

Quant à sa décoration — elle est toujours à l'étude depuis 1837.

Le 3 août 1786, on lança à l'eau, à peu près à la hauteur des Invalides, un petit bâtiment de carton appartenant au duc d'Orléans; mais n'étant pas lesté suffisamment, on ne put le faire manœuvrer, et la grande quantité de gens qui assistaient à l'expérience se retirèrent passablement désappointés. Le vaisseau coula bas, et il fallut le repêcher par morceaux.

L'assemblée du clergé qui se tint en 1786 montre qu'elle aussi avait suivi le mouvement des idées. Elle s'occupa de quatre importantes questions : 1° du procès qu'elle avait avec le gouvernement pour « la foi et hommage » ; 2° de l'éducation publique ; 3° de l'augmentation des portions congrues ; et enfin 4° des pensions et gratifications à donner aux écrivains travaillant dans les vues du clergé ; et il fut convenu, dans l'une des seances, que, pour ces pensions et gratifications, on écarterait « tous les pédans ecclésiastiques, tous les cagots, fanatiques ou autres auteurs de cette espèce, traitant du dogme, de la liturgie, de la controverse et de toutes ces matières trop rebattues, et qu'on n'aurait égard qu'aux écrivains qui s'occuperont de la morale, de la philosophie, de l'éducation et des points vraiment utiles, choisis toutefois entre ceux de la compétence ecclésiastique. »

On sait que les commissaires nommés pour faire un rapport sur l'état du cimetière des Innocents avaient conclu à sa suppression ; par arrêt du 9 novembre 1785, le conseil avait prononcé cette suppression, et M. de Crosne ordonna à M. Guillaumot, inspecteur général des carrières, de chercher et de préparer un local convenable pour y déposer les ossements du charnier des Innocents. Les anciennes carrières situées sous la plaine de Montsouris, au lieu dit la Lombe-Isoire (ainsi appelé, suivant la tradition, du nom d'un fameux brigand qui, du temps de Louis VII, exerçait ses rapines dans ses environs) parurent, par

leur proximité de la capitale et par leur étendue, les plus favorables pour l'établissement du grand cimetière souterrain. L'emplacement proposé ayant été adopté par le lieutenant général de police, M. Guillaumot fut chargé de toutes les dispositions que pouvaient exiger l'état et l'emploi du local.

L'archevêque de Paris, Leclerc de Juigné, après avoir fait toutes les informations nécessaires, donna, le 16 novembre 1786, un décret conforme à l'arrêt du conseil du 9 novembre précédent, portant « la suppression du cimetière des Innocens, sa démolition et son évacuation ; ordonnant que le terrain en sera défoncé à la profondeur de cinq pieds, les terres passées à la claie ; que les corps ou ossemens qui s'y trouveront exhumés seront transportés et inhumés dans le nouveau cimetière souterrain de la plaine de Montrouge; enfin que le sieur Jean-René Asseline, prêtre, docteur en théologie de la maison et société de Sorbonne, l'un des vicaires généraux et commissaire exprès à l'exécution dudit décret, dresserait le procès-verbal desdites exhumations, transports et inhumations. »

Nous avons parlé (1er vol. p. 182) du marché des Innocents qu'on construisit sur l'emplacement de l'ancien cimetière ; il nous reste à nous occuper des catacombes dans lesquelles furent transportés les restes humains qu'on exhuma des Innocents.

Dès le mois d'avril 1786, M. Guillaumot fit exécuter les travaux d'aménagement indispensables pour disposer d'une manière convenable le lieu destiné à recueillir non seulement les ossements provenant du cimetière des Innocents, mais encore ceux qui seraient retirés successivement de tous les autres cimetières, charniers et chapelles sépulcrales de la ville de Paris.

« L'état de ces carrières, lisons-nous dans la *Description des catacombes*, par M. Héricart de Thury, abandonnées depuis plusieurs siècles, la faiblesse des piliers, leur écrasement, l'affaissement du ciel dans un grand nombre d'endroits, les excavations jusqu'alors inconnues des carrières inférieures, les dangers qu'elles présentaient, les piliers des ateliers supérieurs portant à faux, le plus souvent, sur les vides des ateliers du dessous, les infiltrations et les pertes du grand aqueduc d'Arcueil, qui, construit sous Marie de Médicis sans qu'on se fût préalablement assuré de la solidité du terrain, avait déjà éprouvé plusieurs éboulements dont les suites infaillibles avaient été, d'une part, l'interruption du service des fontaines de Paris, et d'autre part l'inondation de toutes les carrières, furent autant de motifs qui déterminèrent l'inspection générale à apporter la plus grande activité dans ses travaux.

Après avoir fait l'acquisition d'une maison connue sous le nom de Tombe-Issoire, sur l'ancienne route d'Orléans, on fit un escalier de soixante-dix-sept marches pour descendre dans les excavations, à 17 mètres environ de profondeur et un puits muraillé pour la jetée des ossements. Pendant ce temps, des ouvriers, répartis dans l'étendue des vides, étaient occupés, les uns à faire des piliers de maçonnerie pour assurer la conservation du ciel des carrières et de toutes les parties dont on redoutait l'affaissement, d'autres à faire communiquer ensemble les excavations supérieures et inférieures pour en former deux étages de catacombes, et d'autres enfin à construire les murs d'enceinte destinés à cerner toute l'étendue que devait comprendre le nouvel ossuaire.

Tout était prêt le 1er avril 1786 ; le 7, l'abbé Motret, promoteur; l'abbé Mayet, vice-promoteur, et l'abbé Asseline, grand vicaire, assistés de plusieurs ecclésiastiques, prêtres et desservants des différentes paroisses de Paris, par suite des ordres de l'archevêque et du lieutenant de police, vinrent en présence de M. Guillaumot et de tous les membres et préposés de son inspection ainsi que des architectes de la ville, Legrand et Molinos et d'un très grand nombre d'habitants des environs, procéder à la bénédiction et à la consécration de l'enceinte des nouvelles catacombes.

Le jour même de cette cérémonie et aussitôt après la consécration, on commença le transport des ossements du cimetière des Innocents, et il se fit constamment, au déclin du jour, dans des chars funéraires recouverts d'un drap mortuaire et suivis de prêtres en surplis qui chantaient les offices des morts.

Ce fut ainsi qu'en moins de quinze mois de service, interrompu seulement pendant les grandes chaleurs, les restes de ces générations multipliées et innombrables, qui s'étaient succédé pendant plus de huit siècles consécutifs, furent renfermés et déposés dans les catacombes.

Des catégories de ces divers dépôts successifs furent établies ; on mit à part les ossements du cimetière des Innocents déposés de décembre 1785 à avril 1786 ; ceux déposés de décembre 1786 à mars 1787 et ceux amenés d'août 1787 à janvier 1788.

En mai 1787, on apporta et l'on classa séparément les ossements provenant de l'ancien cimetière de Saint-Eustache et ceux du cimetière de l'église de Saint-Étienne des Grès.

En 1788, on classa à part les corps des gens tués les 28 et 29 août de cette année, qui furent inhumés directement aux catacombes, puis, en 1789, ceux des combattants du 28 avril, en 1792, ceux provenant des journées des 10 août, 2 et 3 septembre et les ossements exhumés le 18 juin, du cimetière Saint-Landry et de l'église Saint-Julien des Ménétriers.

Le 20 octobre 1793, on y apporta cent soixante-treize cercueils de plomb recueillis dans les ca-

veaux de l'église Sainte-Croix de la Bretonnerie; le 12 décembre, les ossements trouvés dans le cloître des Bernardins, le 24 janvier 1794, ceux provenant de l'église Saint-André des Arts.

Le 4 janvier 1804, ceux de l'église de Saint-Jean en Grève, le 29 mars ceux du couvent des Capucins, le 22 juin, ceux du couvent des Blancs-Manteaux, le 17 juillet, ceux du cloître des hospitaliers du petit Saint-Antoine; le 21 août, ceux du cimetière Saint-Nicolas des Champs; le 7 novembre, ceux de l'église du Saint-Esprit, le 7 novembre, ceux du cimetière Saint-Laurent.

Le 4 octobre 1808, de nouvelles exhumations eurent lieu rue Saint-Denis, à l'est de l'emplacement de l'ancien cimetière des Innocents, et les ossements furent portés aux catacombes.

Le 2 juillet 1809, on en transporta encore venant des environs de la fontaine des Innocents.

En 1811, quand on fit les halles couvertes, on fit de nouveaux transports d'ossements; le 26 septembre, ce furent ceux du cimetière de l'île Saint-Louis.

En janvier 1813, ce furent ceux de l'église Saint-Benoit, le 27 août, ceux de l'hôpital de la Trinité.

« Les nombreux transports d'ossemens qui eurent lieu depuis la suppression du cimetière des Innocens, dit M. Héricart de Thury, le désordre et la confusion ou l'état d'abandon dans lequel les catacombes restèrent pendant la Révolution, les éboulemens qui eurent lieu à différentes époques dans leur intérieur; les nombreuses infiltrations des eaux de la surface, la stagnation de l'air épais, humide et malsain, les coulées de terre qui avaient obstrué les galeries; l'état de péril imminent que présentait en beaucoup d'endroits le ciel de la carrière, fendu, lézardé et prêt à s'abîmer, la nécessité de préparer de nouveaux espaces pour les transports qui pourraient encore avoir lieu, sans encombrer les galeries, enfin l'impossibilité de se porter partout où le service pouvait l'exiger, les terres éboulées confondues avec les ossemens, fermant les issues et ne permettant aucune espèce de travail, furent autant de causes » qui déterminèrent M. de Thury à faire consolider les catacombes en 1810, et il fit placer à leur entrée occidentale cette inscription :

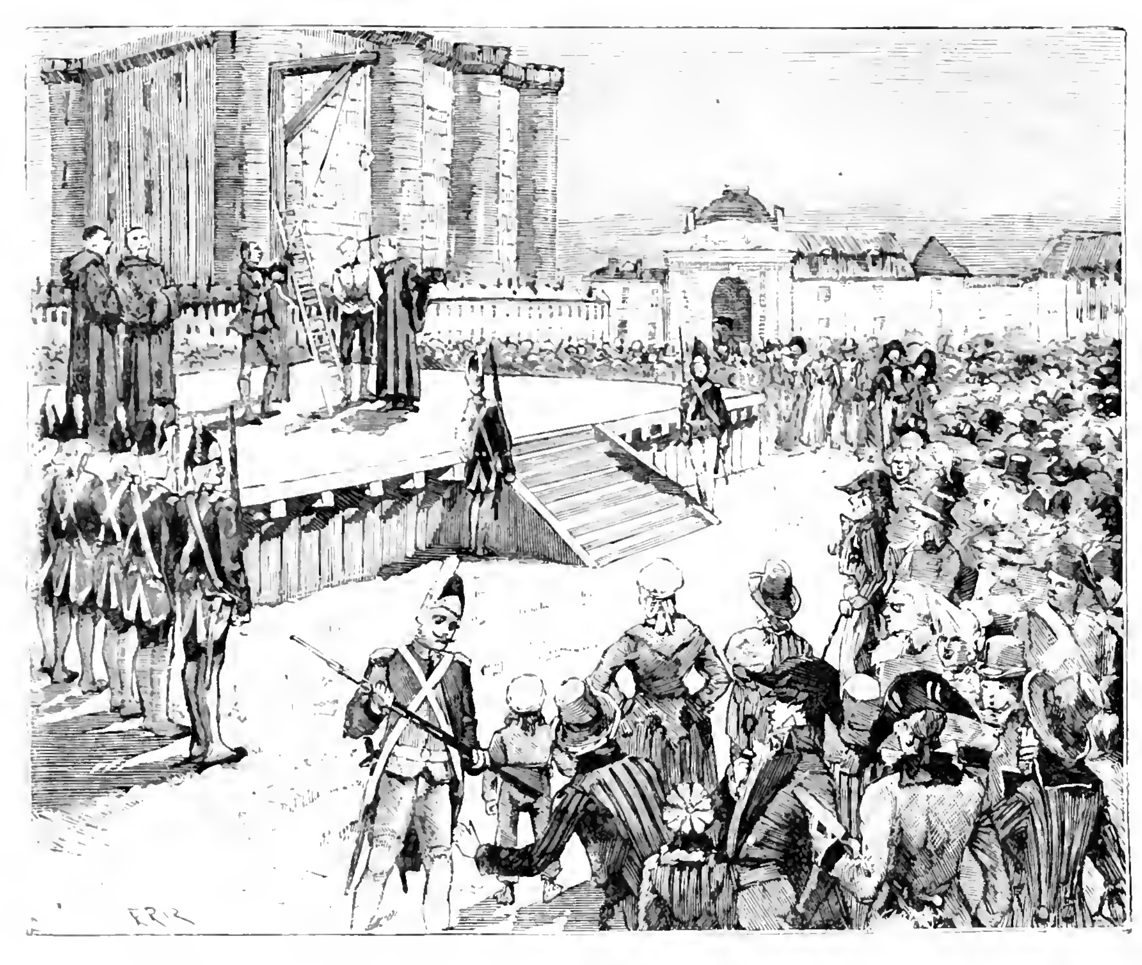
CATACOMBES
établies par ordre de M. Thiroux de Crosne,
lieutenant général de police;
par les soins de M. Charles Axel Guillaumot,
Inspecteur général des carrières.
M DCC LXXXVI.
Restaurées et augmentées par ordre
de M. le comte Frochot, conseiller d'État,
préfet du département de la Seine;
par L. Héricart de Thury, ingénieur en chef des mines,
inspecteur général des carrières.
M DCCC X.

On n'évalue pas à moins de six millions le nombre de cadavres dont les ossements se trouvent entassés dans cette nécropole.

Un rangement symétrique les fit servir à une sorte de décoration qui répond bien à la destination du lieu, ils constituent ou semblent constituer les murailles des galeries dans lesquelles ils sont rangés. Les gros os des bras et des jambes sont disposés sur le devant, de façon que leurs apophyses forment une surface à peu près unie et prennent l'apparence d'une funèbre mosaïque, d'intervalle en intervalle, une rangée de crânes coupe cette surface ; parfois, deux tibias disposés en croix au-dessous d'un crâne interrompent la sévère monotonie de ces lugubres parois. Derrière l'espèce de rempart formé par les gros os symétriquement et soigneusement disposés, on a jeté pêle-mêle tous les autres ossements ou débris d'ossements. Il y a, de distance en distance, des sortes de chambres sépulcrales affectées aux ossements d'un cimetière particulier et décorées avec un goût bizarre, avec une coquetterie au moins étrange; les crânes s'y dessinent en guirlandes; les tibias, les os des bras s'y enlacent, en formant des encadrements d'un goût plus ou moins heureux, à des pyramides de crânes ; tout cela n'ajoute guère aux réflexions d'un ordre sévère que doit faire naître l'aspect de ce lieu sur l'âme des visiteurs.

« On montre ordinairement aux curieux, lisons-nous dans le *Grand Dictionnaire universel*, qui descendent dans les catacombes, une petite source qui fut jadis découverte dans les travaux d'appropriation des galeries, et autour de laquelle on a construit un petit bassin. On lui a donné le nom de fontaine de la Samaritaine, à cause d'une inscription qui y avait été gravée et qui rappelait les paroles de Jésus-Christ à la femme de Samarie. On montrait aussi autrefois dans ce même bassin des poissons rouges, cyprins dorés ou dorades chinoises qu'on y avait jetés au mois de novembre 1813 et qui s'y étaient parfaitement acclimatés; ils ont disparu depuis longtemps et n'ont pas été remplacés. Une autre curiosité des catacombes, le tombeau de Gilbert, n'est autre chose qu'un pilier de consolidation qu'on a construit dans un endroit qui menaçait ruine, et auquel on a donné la forme d'un monument sépulcral. En différents autres endroits on s'est attaché à donner une forme décorative aux piliers de consolidation dont la construction était nécessitée par l'affaissement des terres. C'est ainsi qu'ont été élevés vers divers point de l'ossuaire, le pilier du *Memento* qui est triangulaire; le grand sacellum des obélisques, le pilier de l'Imitation, à quatre faces ; l'obélisque triangulaire, la lampe sépulcrale, le piédestal de Saint-Laurent, le grand pilier des nuits clémentines, etc.

« L'aération se fait dans les catacombes au



Le 3 juillet 1786, Poulailler fut pendu aux environs de la porte Saint-Antoine. (Page 99, col. 1.)

moyen de communications ménagées dans les puits des maisons qui se trouvent situées au-dessus ; les communications ne sont pas constamment ouvertes, mais elles peuvent s'ouvrir aussi souvent et aussi longtemps qu'on en a besoin. Quant aux puits ou escaliers de service par lesquels on peut descendre dans les catacombes, ils sont au nombre de soixante-trois, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de Paris ; les plus nombreux se trouvent dans les faubourgs Saint-Marcel, Saint-Jacques et Saint-Germain, ainsi qu'à Chaillot ; il y en a aussi un certain nombre hors Paris, du sud à l'ouest et de l'ouest au sud ; mais ces puits ou ces escaliers de service ne servent qu'aux agents et aux ouvriers chargés de l'entretien des travaux.

Autrefois, on visitait journellement les catacombes, mais de nombreux accidents déterminèrent l'administration à en interdire l'accès, et elles ne peuvent plus être visitées qu'à certaines époques de l'année lors des tournées que font les ingénieurs, et c'est en obtenant l'autorisation d'accompagner ces agents spécialement préposés à l'entretien des ouvrages qui soutiennent les voûtes qu'on peut visiter ces cryptes funèbres.

L'escalier par lequel on y descend est situé dans la cour de l'ancienne barrière d'Enfer.

« Avant de franchir, dit M. E. de la Bédollière, le seuil d'une lourde porte qui laisse voir, en s'ouvrant, les premières marches d'un escalier étroit et glissant, on distribue à chaque visiteur une bougie qu'il devra tenir à la main pendant toute l'exploration. Un gardien compte ceux qui entrent. Après être descendu à vingt mètres à peu près sous le sol, on s'engage dans une galerie dont les parois et la voûte sont revêtues d'une maçonnerie garnie. Çà et là des plaques de zinc pour empêcher l'infiltration des eaux. Cette galerie est fort longue et fort étroite, on ne peut pas y marcher deux de front ; elle se dirige vers la plaine de Montsouris, en faisant plusieurs détours, dans lesquels on est guidé par une large bande noire tracée sur la voûte. Cette ligne, partant de l'escalier, aboutit au caveau dans lequel

on a entassé les ossements qui ont été retirés à diverses époques des cimetières que renfermait autrefois l'enceinte de Paris. »

Après avoir marché longtemps entre les deux murailles d'ossements dont nous avons parlé, « on passe dans un cabinet géologique formé par M. Héricart de Thury, et dans lequel on a réuni des échantillons de toutes les terres et des substances minérales que renferme le sol dans lequel on a creusé les carrières, on entre ensuite dans une autre salle, dans laquelle, à la lueur des flambeaux, on examine une collection composée de monstruosités ostéologiques classées méthodiquement, c'est-à-dire d'ossements déformés par les maladies ou naturellement hors des proportions ordinaires et enfin dans un coin, se trouve un amas d'ossements attendant leur emploi.

Une des galeries a 7 kilomètres de longueur.

M. Élie Berthet a publié une notice, à la suite de son roman *les Catacombes de Paris*, qui donne la topographie exacte des carrières qui se trouvent sous la capitale.

« La Seine et la Bièvre, y est-il dit, divisent les carrières de Paris en trois groupes distincts, et toute communication est interceptée entre les groupes par ces cours d'eau : ainsi donc il n'est pas vrai, comme on le croit vulgairement, que certaines ramifications des carrières passent sous la Seine ; sur la rive droite de la Seine, les carrières de Chaillot occupent une étendue de 422,000 mètres carrés ; sur la rive gauche, entre la Seine et la rive droite de la Bièvre, les vides des faubourgs Saint-Jacques et Saint-Germain forment un polygone très irrégulier de 2,395,000 mètres carrés. Le total de la superficie de ces carrières, dans l'intérieur de la ville seulement, est donc de 3,407,000 mètres carrés ou un peu plus de 340 hectares. »

En somme, les catacombes occupent l'espace limité par la rue de Vaugirard, le boulevard du Montparnasse, le collège Stanislas, la rue Notre-Dame des Champs, la rue du Cherche-Midi, la rue Cassette, le séminaire de Saint-Sulpice, le carrefour de l'Odéon, la rue Voltaire, la rue Corneille, la rue Royer-Collard, la place de l'Estrapade, la rue des Postes, la rue Mouffetard, la rue de l'Arbalète, le Champ des Capucins, la rue de la Santé, le boulevard extérieur, depuis l'emplacement coupé autrefois par la barrière la Santé, jusqu'à celui où se trouvait la barrière de Vaugirard, point de départ.

Quant au Panthéon, il ne repose pas sur les catacombes.

Nous avons dit que des éboulements s'étaient parfois produits ; ils sont encore assez fréquents.

En 1879, le 10 mai, une maison située passage Gourdon, boulevard Saint-Jacques, derrière la gare de Sceaux, s'écroula et disparut dans un trou, au grand effroi des locataires, et trois autres étaient menacées du même sort ; le quartier était tout en émoi, et le lendemain on lisait dans les journaux :

« Les trois maisons qui menaçaient à chaque instant de s'effondrer dans les catacombes sont toujours en place.

« Ce matin, cependant, la maison du n° 10 du passage Gourdon s'était enfoncée à peu près de 10 centimètres dans le sol. La maison du n° 8 s'appuie de plus en plus sur celle du 10.

« On croit que dans la journée il y aura un écroulement général des trois maisons.

« Les ouvriers sont parvenus hier soir à pénétrer, dans les catacombes, à l'endroit où l'éboulement s'est produit.

« On a commencé ce matin à étayer les voûtes avec des charpentes.

« Quoiqu'on ait constaté des lézardes dans le passage du chemin de fer de Sceaux, il n'y a aucune crainte pour la voie, qui ne se trouve pas au-dessus des voûtes des catacombes.

« Au moment où nous quittons le passage Gourdon, un énorme plâtras vient de se détacher de la maison du n° 10.

« De crainte d'effrondement, on fait évacuer le passage.

Cependant les craintes qu'on avait pu concevoir ne se justifièrent pas, et les maisons consolidés sont encore debout, mais une année plus tard, un arbre s'était enfoncé sous le sol dans le jardin du Luxembourg, près de la fontaine de Médicis. La circulation dans l'allée où il était planté avait été interrompue assez longtemps pour permettre de faire les réparations nécessaires, et enfin, le 30 juillet 1880, à la suite d'un orage épouvantable qui s'était abattu sur Paris, un effondrement assez considérable se produisait sur le côté gauche du boulevard Saint-Michel, à la hauteur de l'École des mines.

Vers six heures un quart, la foudre tombait dans le jardin du Luxembourg ; presque au même instant, les locataires des maisons portant les numéros 79 et 81 du boulevard Saint-Michel ressentaient une violente secousse, en même temps que, de tous côtés, des craquements se faisaient entendre.

Une dépression du sol était en ce moment remarquée sur le côté gauche du boulevard Saint-Michel, et presque aussitôt une immense excavation, mesurant douze mètres environ de largeur, se produisait devant les maisons 79, 81 et 83.

Le sol venait de disparaître, s'engloutissant dans les catacombes, et laissant dans le vide la façade des maisons qui n'étaient retenues au-dessus du gouffre que par la cohésion du mortier reliant la pierre.

Le trottoir disparut dans les catacombes. La longueur de l'excavation était de 20 mètres sur 5 mètres de largeur. La profondeur de 6 mètres. Le sous-sol du n° 81 n'existait plus.

Les caves du n° 81 furent aussitôt inondées, ainsi qu'une partie de celles du n° 79.

Au n° 81, un marchand fruitier eut la plus grande partie de ses marchandises entraînée dans le gouffre.

Les fondations des maisons écroulées étaient supportées par des colonnes en béton de un mètre de diamètre, assises sur le sol des catacombes, dont le niveau se trouve à 25 mètres au-dessous de celui de la chaussée.

On jeta dans l'excavation qui s'était produite, près de 400 mètres cubes de sable et de déblais; mais dans la journée du 5 août, un léger mouvement de terre se fit sentir de nouveau, en même temps que retentissait un sinistre craquement. Ce fut un effroi général, mais on en fut quitte pour une fausse alerte, et les travaux de consolidation purent continuer.

Cet événement causa une grande sensation dans le quartier, et des mesures générales ont dû être prises pour empêcher le retour de pareils faits; il ne faut pas que tout un quartier de Paris soit exposé à disparaître un jour dans les catacombes.

Le 3 juillet 1786, les environs de la porte Saint-Antoine étaient envahis par une foule énorme, désireuse d'assister au supplice d'un malfaiteur fameux, connu sous le nom de Poulailler; ce bandit avait un secrétaire et un valet de chambre qui ne furent pas inquiétés; du reste, il paraît qu'ils se tenaient tout à fait en dehors de ses opérations.

Poulailler fut pendu, on s'attendait à le voir bien mourir, l'attente fut trompée. « Il n'a point témoigné à la potence cette fermeté qu'on s'attendoit à lui trouver, et il est mort comme le vulgaire; ce qui a beaucoup diminué de la haute opinion qu'on en avoit conçue. Enfin il n'a point répondu à sa renommée. Cependant on a gravé son portrait; on a fait des complaintes sur son compte, et il occupera quelques jours encore le souvenir des Parisiens. »

Le jour de la petite Fête-Dieu eut lieu cette année 1786, comme les années précédentes, l'exposition de tableaux à la place Dauphine, mais ce qu'elle eut de particulier, c'est qu'une demi-douzaine de balcons étaient occupés non seulement par les artistes féminins qui avaient exposé, mais encore par de jeunes personnes « parées, les unes de leurs charmes naturels, les autres de tous les embellissemens de la toilette » dont les portraits étaient exposés de façon que le public pouvait juger de la vérité de la ressemblance, en comparant le modèle avec le tableau, « Ce nouveau genre de coquetterie a attiré beaucoup d'amateurs, plus empressés de regarder les originaux que les copies. Mlles Verrier, Alexandre, Rosemond, Lemard, Duvivier, le Roulx de la Ville et les deux demoiselles Guéret étoient les principales coryphées, et la petite guerre excitée en bas entre leurs sectateurs, où la jalousie et l'envie, jouaient déjà leurs rôles, pouvoient servir d'amusement d'un autre genre, aux philosophes qui rôdoient aux environs. »

Le Palais-Royal était devenu le lieu de rendez-vous des spéculateurs sur les valeurs publiques; ils se réunissaient au Camp des Tartares (on appeloit ainsi l'emplacement sur lequel étoient construites des barraques de bois à cause que c'étoit cet hiver le rendez-vous de tous les crocs, escrocs, filoux, mauvais sujets, dont abonde cette capitale), dans les cafés, les clubs, « on ne rencontre que des pelotons de banquiers, négocians, courtiers, agioteurs de toutes professions qui font des marchés, des spéculations, des paris de cette espèce; cette frénésie agite les gens les moins faits par leur état pour s'en mêler. On cite, entre autres, l'abbé d'Espagnac prêtre, chanoine de l'église de Paris, prédicateur, homme de lettres qui, en peu de tems a gagné 1,500,000 livres, M. le contrôleur général ferme les yeux sur cette infraction à la loi, parce qu'on lui a fait entendre que cette fureur influeroit nécessairement sur les effets royaux et les empêcheroit du moins de tomber. »

On le voit, l'agiotage était déjà la maladie du jour, on agiotait sur les actions de la nouvelle compagnie des Indes, sur celles de la caisse d'escompte, celles des eaux de la pompe à feu, celles de la banque de Charles nouvellement instituée, etc.

Et les joueurs malheureux se ruinaient tout comme aujourd'hui, tandis que d'autres, comme l'abbé d'Espagnac, faisaient fortune.

En 1786 fut construite sur les dessins de MM. Legrand et Molinos, une halle aux draps et aux toiles, sur l'emplacement de l'ancienne, c'est-à-dire rue de la Poterie. Elle formait deux bâtiments spéciaux, l'un consacré au commerce des draps, l'autre à celui des toiles; elles avaient ensemble 400 pieds de longueur et étaient éclairées par cinquante croisées. Un escalier à double rampe se présentait à la principale entrée de l'édifice. Cette halle n'existe plus aujourd'hui; un incendie la dévora sous le second Empire, et le rez-de-chaussée fut approprié pour servir de magasins et de bureaux provisoires pour les travaux des nouveaux pavillons des halles, il fut démoli ensuite.

En cette année fut aussi percée la rue du Contrat social, ou plutôt, la rue de Calonne, car ce fut le premier nom qu'on donna à cette voie publique qui allait de la rue de la Tonnellerie à la rue des Prouvaires; en 1790, on lui substitua le nom de rue la Fayette, enfin, en 1792, elle prit celui de rue du Contrat social, en l'honneur du livre de J.-J. Rousseau. Cette rue est devenue une partie de la rue Berger.

La rue de la Pelleterie bordait jadis la rivière; elle était encore habitée par les juifs au XIIe siècle; depuis 1183, les pelletiers vinrent s'y établir et

lui donnèrent leur nom; un édit du roi daté de septembre 1786, ordonna qu'il serait procédé à la démolition des maisons de la rue de la Pelleterie, sur le bord de la rivière, à la place desquelles maisons, il serait édifié un nouveau quai avec un parapet d'alignement à celui du quai de l'Horloge, et qui porterait le nom de quai de Breteuil. Les maisons furent démolies, mais la première pierre du quai ne fut posée que le 24 messidor an VIII et un décret du même jour ordonna que le quai serait appelé quai Desaix, en mémoire du général Desaix de Voyeoux, tué en 1800; néanmoins, la rue de la Pelleterie subsista d'un côté seulement, et le marché aux fleurs fut établi en 1808, entre ce côté de la rue et le quai.

Le 18 avril 1811, l'empereur décréta ce qui suit : « Art. 1er, Notre décret de 1808, qui prescrit aux propriétaires de terrains et bâtiments bordant le marché aux fleurs de notre bonne ville de Paris de construire leurs façades sur des formes régulières, et dont les plans auront été approuvés par notre ministre de l'intérieur, est rapporté. »

Les propriétaires furent donc libres de bâtir à leur guise; quai et rue sont confondus depuis la construction du tribunal de commerce, à l'angle du boulevard du Palais et du quai Desaix.

La rue Le Peletier date aussi de 1786 : Joseph de la Borde, Vidame de Chartres, marquis de la Borde, baron, vicomte et haut châtelain de Mereville, etc., et avait fait l'acquisition d'une portion de terrain au fond du jardin de l'hôtel de Choiseul, rue Grange-Batelière, et un autre terrain entre cette rue et la rue d'Artois (Laffitte), et leur profondeur réunie était si considérable qu'il ne pouvait en tirer aucun parti; il s'adressa au roi, en cette occurrence, et celui-ci, pour donner de l'importance aux terrains, autorisa le percement d'une rue à travers les terrains du marquis de la Borde; cette rue, appelée Le Peletier, allait alors du boulevard à la rue Pinon; le prolongement en fut ordonné sous le Directoire, jusqu'à la rue de Provence, et sous le second Empire, elle fut encore prolongée jusqu'à la rue du cardinal Fesch (depuis rue de Châteaudun).

L'année 1787 commença à Paris, par l'agitation que produisit la nouvelle de la convocation des notables que le roi avait signée le 29 décembre précédent, et qui était commentée très diversement.

La majorité des Parisiens disaient que Calonne, après avoir emprunté 800 millions en quatre ans, était à bout de ressources; qu'il avait préparé un travail sur l'impôt, sur la taille, sur la corvée, sur la suppression des douanes intérieures et qu'il avait fait convoquer les notables afin de faire sanctionner les mesures qu'il se proposait d'appliquer.

Dès le 2 janvier, on distribuait la liste des membres convoqués pour l'assemblée; à la Bourse, on ne s'entretenait que de cela, et l'on disait que cette assemblée se tiendrait dans la salle des Menus à Versailles, le 29 janvier; en effet, il en avait été décidé de la sorte, mais elle fut ajournée au 22 février.

Et c'était surtout au Palais-Royal, en mangeant des marrons grillés, qu'on causait de tout ceci, car les marrons étaient la nouveauté à la mode, un sieur Benoit y avait installé une poêle, et nombre de gens stationnaient à l'entour, attendant le moment où la cuisson des savoureux fruits serait à point.

Benoit attira bientôt une si grosse foule « qu'il a été obligé de se donner des suppôts qu'il a revêtus d'un uniforme pareil au sien, qui est une robe noirâtre dans le costume de celle des franciscains; dans cet accoutrement, ils sont occupés, sans relâche, à entretenir trois brasiers ardens pour la manipulation de leur denrée ».

C'était un personnage typique que ce Benoît, qu'on appelait le supérieur des marronnistes; il était lettré et adressait au public qui l'entourait des harangues qu'il entremêlait de latin.

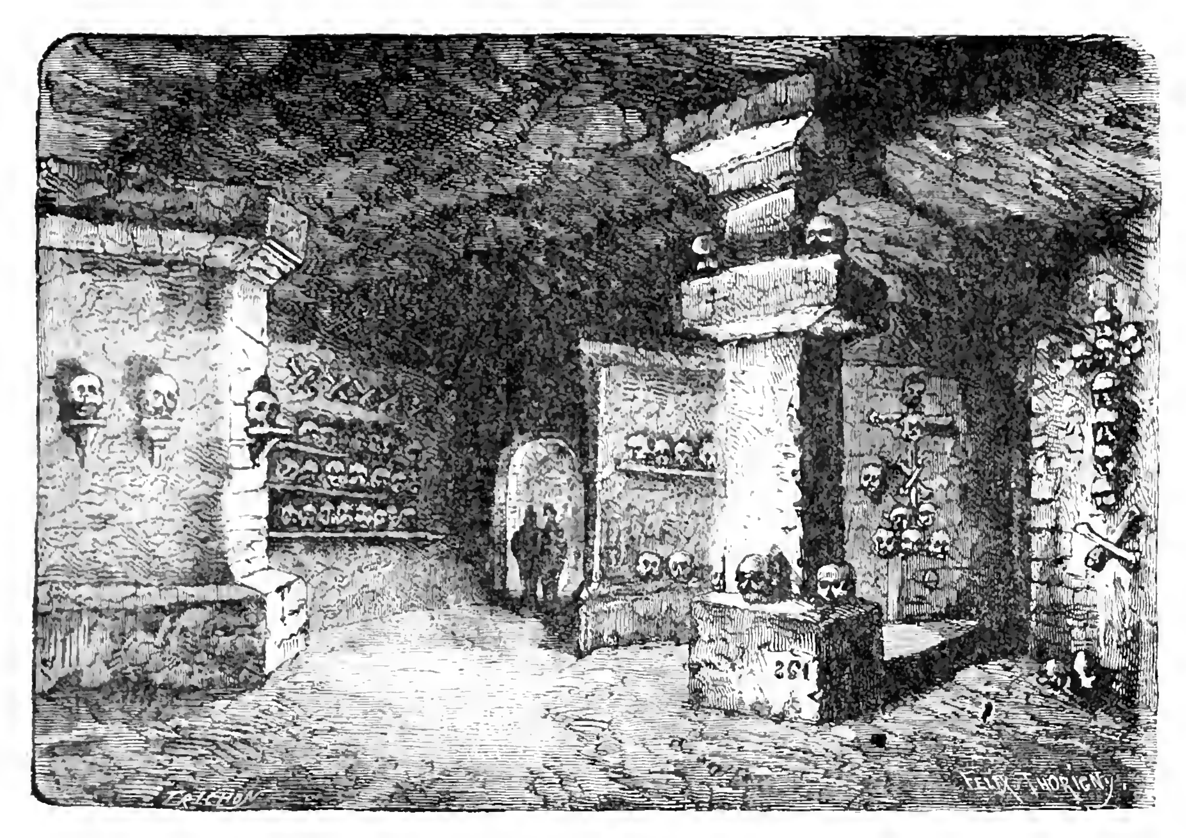
Au mois de janvier, une ordonnance royale, en date du 24 novembre précédent, réglementant l'Opéra fut affichée; elle contenait, entre autres dispositions, celle qui admettait gratuitement aux répétitions les rédacteurs des *Petites Affiches*, du *Journal de Paris* et du *Mercure*, avec défense de parler dans ces feuilles des ouvrages nouveaux « et autres » avant la première représentation.

Le 12 janvier 1787, une ordonnance royale, contresignée du baron de Breteuil, fit inhibitions et défenses à tous féaux et sujets de donner à Monsieur de Paris aucun autre titre que celui d'exécuteur des arrêts criminels.

A la même époque, Jean-Joseph Sue, médecin (père du romancier), qui écrivit plusieurs mémoires sur la guillotine, ouvrit rue des Fossés-Saint-Germain l'Auxerrois, au coin de celle de l'Arbre-Sec, une collection précieuse d'anatomie qui était mise à la disposition des connaisseurs, et il prévenait les amateurs « qu'il faisoit des cours publics sur son art en son amphithéâtre, cul-de-sac de la Petite-Bastille, qui est près de son logis. »

(Ce cul-de-sac situé rue de l'Arbre-Sec, s'appelait, en 1499, la ruelle Sans-Bout. En 1540, on l'appelait la ruelle Jean de Charonne. Sa dénomination de petite Bastille lui vint de l'enseigne d'un cabaret qui existait encore en 1788, l'impasse disparut un peu avant 1848.)

Plus on approchait de l'époque désignée pour l'assemblée des notables, plus on la tournait en dérision; le prévôt des marchands et le premier échevin de la ville, qui se nommait Gobelet, avaient reçu leur lettre de convocation : aussitôt on répéta dans Paris que c'était bien peu d'un *gobelet* pour tant de cruches. Tous les maires des villes étaient convoqués, ainsi que six ducs et pairs : on dit que c'était bien peu de *mères* pour tant de *pères*,



Une galerie des catacombes.

et qu'on ferait une friture des maires qui seraient en retard et ne seraient bon qu'à cela, puisque ce serait des *maires lents*, que gobelet, qui était bonnetier, opinerait du *bonnet*, parlerait *bas* et s'en tiendrait à la *forme* que le maire d'Orléans; appelé Bonvalet, serait là en famille, etc. On ne tarissait pas en jeux de mots et en calembours du même calibre.

Si nombre de gens s'égayaient fort de ces plaisanteries, il en est beaucoup qui n'eurent pas envie de rire lorsqu'ils apprirent la faillite de M. de Saint-James, le trésorier général de la marine, dont le luxe insolent éblouissait tant les Parisiens; et celle de Mlle Bertin, la fameuse marchande de modes, qui déposa son bilan avec un passif de vingt millions! celui de M. de Saint-James était de deux millions; mais il prétendait avoir un actif de 25, ce qui fut loin d'être exact.

A peine l'assemblée des notables, eut-elle eu lieu, que des chansons, des satires et des pamphlets en consacrèrent le souvenir; et les hommes portèrent des gilets aux notables sur lesquels était brodée l'assemblée, le roi au milieu, sur son trône; de la main gauche, il tenait une légende sur laquelle on lisait l'âge d'or, mais de sa main droite, de la façon dont il était placé, il semblait fouiller dans la poche du gilet.

Ces gilets eurent un grand succès au Longchamps du mois d'avril, qui fut très brillant, et mit à la mode de nouvelles voitures appelées des wiskys. « Beaucoup de petits-maîtres, beaucoup de filles avoient fait faire une voiture différente pour chaque jour. »

Au reste, la mode en général avait subi de grandes transformations depuis quelques années.

Marie-Antoinette exerçait un empire absolu sur la mode, et, de 1774 à 1789, la frivolité et l'extravagance furent poussées à leurs dernières limites.

Ce fut en 1779, qu'on vit pour la première fois à Paris le tulle, inventé par un ouvrier nommé Caillon, employé dans la toilette des femmes et remplacer le réseau; et selon Mercier, le tulle se fabriquait dans toutes les casernes, et c'était les soldats qui allaient l'offrir en vente sur la voie publique.

Les femmes s'habillaient d'une polonaise, d'un caraco ou d'une lévite. « La polonaise, dit l'auteur de l'*Histoire du costume en France*, avait beaucoup d'ouverture au corsage et une jupe courte coupée et relevée de manière à former trois pans, deux sur les côtés qui étaient des ailes, et la queue par derrière. Les manches s'arrêtaient au haut du bras, l'encolure se perdait sous le *contentement*,

garniture fraisée qui décorait le haut d'une petite veste portée sous la polonaise. A celle d'hiver on avait ajouté un coqueluchon. En 1778, on eut la malencontreuse idée de donner le nom de Jeanne d'Arc à une polonaise de forme inconvenante, qui laissait toute la poitrine à découvert. La même année vit paraître les polonaises à la Jean-Jacques, ou fracs de femme qui n'étaient qu'un petit corsage à queue de morue. »

La lévite qui, sous Louis XV, tombait comme un peignoir depuis le cou jusqu'à mi-jambe, fut allongée et assujettie à la taille par une écharpe posée en ceinture; puis on échancra le tour de gorge, on descendit le collet, on pratiqua des plis sur la taille, et la jupe devint traînante.

Les couleurs des robes eurent aussi leur histoire.

« En 1775, dit M. Quicherat, un jour d'été, Marie-Antoinette parut devant Louis XVI avec une robe de taffetas de couleur rembrunie. « C'est la couleur des puces », dit le roi. Le mot fait fortune; toute la cour se met couleur de puce. Paris et la province imitent la cour. Les teinturiers varient les nuances : on a la vieille et la jeune puce, le ventre de puce, le dos de puce, la cuisse de puce. Après vint le chamois, couleur de la livrée de Condé. Puis Monsieur (Louis XVIII) ayant trouvé qu'une certaine étoffe de couleur gris cendré ressemblait aux cheveux de le reine, des cheveux de Marie-Antoinette furent envoyés en diligence aux Gobelins et à Lyon pour qu'on imitât la nuance exacte Soieries et velours, même les ratinés et les draps, n'eurent de prix qu'autant qu'ils étaient teints de cette couleur.

En 1782, ce fut la couleur blanche qui régna en souveraine à Paris; Oberkampf fabriqua des indiennes à fond blanc couvert de bouquets et de rayures qui firent fureur; les boulevards de Paris furent bientôt sillonnés de robes blanches, et les femmes de toute condition en portèrent.

Les Souvenirs du marquis de Valfons contiennent ceci, à la date de 1786 : « Les dames se coiffent très haut, les toupets en avant et les cheveux coupés en vergette. Le point que le toupet fait sur le front s'appelle physionomie; les boucles qui accompagnent le toupet sont très grosses et séparées de celles du bas, qui doivent être pendantes; on les appelle attentions marquées. Elles mettent des bonnets fort grands, garnis de fleurs et de rubans anglais; derrière le bonnet est un assemblage de panaches de différentes couleurs, soutenues par un anneau de diamants et c'est le seul endroit de tête où l'on en mette. Le nombre des bonnets est très considérable; on en compte deux cents de différentes espèces, coûtant depuis dix francs jusqu'à cent francs. Les panaches sont d'une grandeur prodigieuse, et, lorsqu'ils sont blancs, on y ajoute une plume de la couleur de la robe ou bien noire.

« On compte deux cent cinquante façons de garnir les robes; les satins paille garnis à boyaux sont fort en vogue; après cela les satins brochés et peints qui ont chacun leur nom. Les plus élégants sont ceux qu'on appelle couleur de soupirs étouffés. Les verts de pomme rayés blanc ont aussi un grand succès; on les nomme vive bergère. Voici le nom de quelques garnitures : *plaintes indiscrètes*, *grande réputation*, *insensibilité*, *désir marqué*, *préférence*, *vapeurs*, *doux sourires*, *agitation*, *regrets*, *composition honnête*, etc. Les paniers sont petits, mais épais et larges d'en haut.

« Les souliers sont constamment puce ou cheveux de la reine. C'est surtout sur ce point que les femmes concentrent leur magnificence; ils sont brodés en diamants, et elles n'en portent guère que là; aussi rien n'est si beau que le pied d'une femme, quand même elle ne serait point jolie. Les dames d'aujourd'hui n'osent se montrer que lorsqu'elles ont le pied comme un écrin. Les souliers sont étroits et longs; la raie de derrière est garnie d'émeraudes, on l'appelle la *venez-y-voir*.

« Les manteaux sont bannis; on porte pour fichu une palatine de duvet de cygne qu'on appelle un *chat*; sur les épaules, on met une machine de dentelle de gaze ou de blonde fort plissée qu'on appelle *archiduchesse*, *Médicis*, *Henri IV*, ou *collet monté*.

« Les rubans les plus à la mode s'intitulent *attention marquée*, *désespoir*, *œil abattu*, *un instant*, *une conviction*. Mlle Duthé était dernièrement à l'Opéra avec une robe *soupirs étouffés* ornée de *regrets superflus*, un point au milieu de *candeur parfaite* garnie en *plaintes indiscrètes*, des rubans en *attention marquées*, des souliers *cheveux de la reine*, brodés en diamants en *coups perfides* et les *venez-y-voir* en émeraudes; frisée en *sentiments soutenus* avec un bonnet de *conquête assurée*, garnie de plumes *volages* et de rubans d'*œil abattu*, un *chat* sur le col, couleur de *gueux nouvellement arrivé*, et sur les épaules une *médicis* montés en *bienséance*, et son manchon d'*agitation momentanée*. »

Ce jargon burlesque ne peint-il pas bien l'époque de décadence où il se produisit? Au commencement de 1787, les dames commencèrent à porter des robes en redingote qui avaient des revers, des parements, un double collet et des boutons de métal. Bientôt, à ce costume d'importation anglaise, elles joignirent la cravate, le jabot, le gilet et les deux montres avec leurs breloques pendantes sous les deux poches du gilet. «Comme elles avaient aussi le chapeau de castor sur la tête et la canne à la main, on eût dit des hommes en jupon. »

Bientôt les Parisiennes portèrent des vestes à la marinière et aux pierrots: c'étaient de petits justaucorps décolletés dans le genre du caraco; un vaste fichu de linon se projetant beaucoup en avant, ce qui lui fit donner le nom de fichu menteur.

Enfin, vers 1788 et 1789, après qu'on eut mis un rang de volants au jupon, on commença à voir des châles, c'est-à-dire de longues écharpes de cachemire ou de taffetas que l'on portait les bouts croisés derrière le dos et se nouant sur le devant du corps. A partir de cette époque, les bonnets furent la coiffure en usage et détrônèrent les chapeaux.

Il est vrai que le ministre de la mode, c'est-à-dire Mlle Bertin, avait fait faillite! Cette marchande de modes avec laquelle la reine s'enfermait des heures entières pour « travailler » ensemble à l'éclosion de nouvelles parures, demeurait rue Saint-Honoré; un jour, Marie-Antoinette, passant en grand cortège devant ses fenêtres, salua de la main sa marchande de modes, qui s'était mise à son balcon avec trente ouvrières qu'elle occupait, et ce qu'il y eût de plus inattendu, c'est que le geste de la reine fit partir le roi, qui se leva tout debout dans sa calèche, et s'inclina.

Une heure plus tard, on ne parlait que de cet impair dans Paris.

Un mot maintenant sur les modes d'homme; l'habit à la française et le frac avec collet retroussé, qui fut conservé depuis, furent les deux pièces principales du vêtement, ainsi que la redingote d'hiver appelée lévite. Ornée de plusieurs collets en pèlerine, elle devint le carrick, tel que le portent encore certains cochers. Voyons un peu les étoffes et les couleurs des habits :

« Des soieries cannelées et mouchetées, dit M. Quicherat, commencèrent à avoir faveur en 1778, pour la tenue d'été. Dans le même temps, les vestes furent garnies de bordures d'étoffe différente qui tranchaient sur le fond. Par exemple, aux vestes de toile blanche qui se portaient dans la belle saison, on ajouta des bandes d'indienne; et celles d'hiver furent chamarrées de même, au moyen de broderies en soie ou de passements mêlés avec du paillon.

Les couleurs préférées furent les nuances douteuses du brun, du jaune, du vert. On leur donna des noms peu relevés, tels que moutarde, boue de Paris, caca dauphin, et celui de merde d'oie fut retrouvé. La résurrection de cette dernière couleur occasionna, en 1781, le scandale dont nous avons parlé.

Il n'en fallut pas plus pour que la merde d'oie devînt la couleur à la mode.

Sur les fracs s'étalaient des boutons de haute fantaisie, tantôt c'était des boutons peints en miniature, et larges comme un petit écu; tantôt des boutons émaillés, sculptés, etc. Nous possédons une garniture de ces boutons, dont chacun contient sous verre un scarabée ou un insecte savamment choisi parmi ceux dont les couleurs sont les plus brillantes.

Le comte d'Artois se fit faire une garniture de petites montres arrangées en boutons.

A propos de montres, à partir de 1780, les hommes commencèrent à en porter deux. Leurs cordons servaient à cacher les fentes du pont à la bavaroise dont la culotte était pourvue, ces cordons suspendaient des breloques s'entre-choquant.

« Voyez entrer un élégant, dit Mercier, il faut que ses breloques, par un joli frémissement, annonçent son arrivée. »

Les souliers étaient toujours à boucles, longs et pointus du bout; les premières bottes parurent en 1779, mais sans grand succès.

Depuis 1776, on porta le chapeau à la suisse dont la pointe antérieure était à peine sensible et celles de côté, larges et très en saillie; le tricorne était la coiffure de cérémonie, on portait aussi des petits chapeaux ronds appelés jockeys ou jacquets.

Le manchon faisait toujours partie de la tenue d'hiver.

Au fur et à mesure que les idées philosophiques se développaient, les modes d'homme devenaient plus ridicules. Ce fut ainsi que vers 1786-1787, on vit les élégants s'affubler de fracs vert-pomme et jaune clair. Une teinte jaune, appelée queue de serin, se maintint jusqu'à la Révolution. Les rayures par larges bandes tranchant sur un fond clair eurent aussi un grand succès.

Nous avons parlé de la mode des gilets historiés et des gilets aux notables.

Ces gilets étaient originairement fabriqués à Lyon, mais des entrepreneurs de Paris trouvèrent une grande économie dans le prix de revient, en les faisant broder dans les casernes.

Il y eut aussi une autre mode, ce fut celle de se vêtir en habit de cheval, alors même qu'on n'était aucunement écuyer; ce costume se composait d'un chapeau rond, d'une veste, d'un habit long appelé lévite, à l'anglaise, et de fines bottes surmontées d'un revers fauve qui couvrait la jambe depuis le genou jusqu'au mollet.

Telles étaient les modes vers la fin de l'ancien régime; mais déjà, aux approches de 1789, un grand nombre de gens appartenant à la petite bourgeoisie avaient renoncé aux habits de couleur claire et s'étaient voués au noir.

L'un des avantages que Mercier trouvait dans le port du vêtement noir était qu'il dispensait de se mettre en frais à la mort des souverains, car, ainsi que nous avons eu l'occasion de le faire remarquer, l'usage voulait que tout le monde portât le deuil des têtes couronnées.

Empruntons encore à l'*Histoire du costume* ce passage :

« Les perruques du jour étaient à oreilles et à toupet renversé, frisées à la grecque, nattées par derrière, à la Panurge, ou bouclées. On les crêpa ensuite, au lieu de les boucler, pour leur donner plus de fourniture et leur faire mieux garder la poudre. La plus grande nouveauté fut que l'on

commença à se passer de perruque lorsqu'on possédait une chevelure suffisante. Les cheveux étaient tirés derrière la tête pour y être bouclés ou crêpés, les autres liés en queue. On dit que de jeunes avocats furent les premiers auteurs de cette mode. Elle passa du barreau dans les rangs de la magistrature, et de là dans le monde.»

Cette digression sur les modes antérieures à la Révolution nous a un peu éloigné de notre récit chronologique ; reprenons-le à la date de 1787.

XXXVIII

La grande chaumière. — Commencement des troubles. — Le canal Saint-Martin. — Les États généraux. — La prise de la Bastille.



L'assemblée des notables ne fut pas favorable à M. de Calonne qui dut se retirer du ministère, où il fut remplacé par Bouvard de Fourqueux; le renvoi du ministre fut salué par un pot-pourri qui se chanta dans tout Paris, et le 3 mai Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, était nommé chef du conseil royal des finances.

Trois ordonnances royales furent bien accueillies, une établissait la liberté du commerce des grains, une autre la création d'assemblées provinciales, et enfin la troisième convertissait la corvée par une prestation en argent. Ces édits furent enregistrés.

Au mois d'avril commença à se bâtir au Palais-Royal le Cirque. Cet édifice, qui fut terminé à la fin de 1788, offrait dans son plan un parallélogramme très allongé. « Une partie de sa construction était souterraine et avait treize pieds trois pouces de profondeur; l'autre partie s'élevait au-dessus du sol du jardin, à la hauteur de neuf pieds huit pouces.

» La partie souterraine, dit Dulaure, présentait une arène éclairée par en haut, séparée d'une galerie par soixante-douze colonnes doriques cannelées. Cette galerie communiquait à une seconde par des portiques. A l'arène venait aboutir une route en pente douce et tournante qui partait des bâtiments du palais. Il s'y est tenu des séances de diverses sociétés; on y a joué la comédie. La partie supérieure, qui s'élevait au-dessus du sol du jardin, était décorée de soixante-douze colonnes ioniques entièrement revêtues de treillages. On avait projeté de placer le long des faces latérales des bassins avec des jets d'eau. Cette décoration extérieure devait être ennoblie par les bustes des grands hommes de France. Jamais les eaux n'y jouèrent, jamais les bustes n'y furent placés.

« Cet édifice fut, le 25 frimaire an VII, entièrement ruiné par un incendie. »

De la même époque date la création du célèbre bal-jardin de la Grande-Chaumière. Un Anglais nommé Tinkson avait établi sur le boulevard Montparnasse jusqu'à l'angle du boulevard d'Enfer, plusieurs petites cabanes couvertes en chaume, où l'on servait à boire, et autour desquelles il faisait danser au son de deux violons, d'une basse et d'un flageolet : ce fut le bal des chaumières. M. Fillard, restaurateur, son voisin, lui proposa une association, qui fut acceptée, et en vertu de laquelle on démolit les cabanes, qui furent remplacées par une vaste salle, et les deux établissements réunis prirent le nom de la Grande-Chaumière. Tinkson quitta la France sous la Révolution, et Fillard resta seul à la tête de la Grande-Chaumière, qui devint ensuite la propriété de son gendre, M. Benoist. Décrivons-la en quelques mots. C'était un vaste jardin planté de grands arbres. A peu près au centre du jardin se trouvait un espace sablé consacré à l'orchestre et aux danseurs. «L'entrée de ce lieu fameux offre à la chute du jour un des aspects les plus agréables qui se puissent voir. On passe sous une espèce de grotte en pierres meulières, tapissée de verdure, longue seulement de quelques pas et au débouché de laquelle, à droite et à gauche, s'élèvent des talus de médiocre hauteur, tout garnis du gazon le plus frais, entremêlé de fleurs de toute nature. En suivant une allée légèrement sinueuse et sablée, le tout éclairé par la lumière d'un grand nombre de quinquets adroitement placés et déguisés sous le feuillage des arbres, on arrive à l'emplacement réservé à la danse.»

Car la danse était furieusement cultivée à la Chaumière; après M. Benoist elle passa aux mains de son gendre, M. Lahire, ou plutôt le père Lahire, comme l'appelaient familièrement les habitués,



Quand la flambée fut haute, on y jeta le mannequin du ministre, au dos duquel était écrit son nom. (Page 108, col. 2.)

des étudiants pour la plupart et, naturellement, des étudiantes.

Ce bal fut un des plus célèbres de Paris, il traversa la Révolution et l'Empire, et jouissait d'une vogue extraordinaire sous Louis-Philippe; les bousingots qui, à cette époque, fréquentaient le bal n'admettaient pas la présence des sergents de ville, et souvent les danses dégénéraient en rixes. Le père Lahire, fier de son influence sur le public qui fréquentait son établissement, et comptant surtout sur sa force musculaire, obtint de l'autorité de veiller seul au maintien de l'ordre public dans son bal, et il tint parole. «Il cueillait lui-même, au milieu des groupes, les danseurs trop oublieux des bornes qui séparaient un aimable cancan d'un chahut échevelé. Sa surveillance n'était jamais en défaut. Les mains derrière le dos, dans une attitude napoléonienne, l'air pensif, le ventre proéminent, il avait l'aspect imposant et paterne d'un monarque de féerie. Le billard chinois, le tir au pistolet et autres jeux n'étaient pas inconnus à la Chaumière; mais le divertissement par excellence était la montagne russe. »

La montagne russe s'élevait au fond du jardin, parallèlement au boulevard d'Enfer, on montait par un escalier en bois, on s'installait dans des traîneaux qui glissaient sur une pente rapide se terminant par un amas de sable destiné à amortir les chutes et les secousses; ce jeu obtint un succès

-ou. Si ce fut à la Chaumière que prit naissance le cancan, en 1845 s'y montra pour la première fois la polka, inaugurée par Mme Louvinier-Grétry, maîtresse de danse, et bientôt les célèbres, Céleste Mogador (devenue madame de Chabrillan), Maria, Clara Fontaine, devinrent les étoiles de la Grande-Chaumière; mais tout passe : après avoir eu une vogue inouïe, la Chaumière fut délaissée; les étudiants, qui pendant des années chantaient :

Messieurs les étudiants
S'en vont à la Chaumière,
Pour danser le cancan
Et la Robert-Macaire.
Toujours, toujours, toujours, } (*bis*).
Le nuit comme le jour, }
Eh! ioup! eh! ioup! tra la la la la (*bis*).

cessèrent de fréquenter l'établissement, qui ferma en 1853 et devint une fabrique de boutons.

Le 6 juin, dans la matinée, le feu se déclara tout à coup, sans qu'on sût comment il avait pris, au palais des Tuileries, dans la partie appelée le pavillon de Flore. L'éveil fut aussitôt donné, et les pompes placées dans des bateaux sur la Seine se rendirent maîtresses de l'incendie. Cependant la toiture et le faîte de l'édifice furent consumés, et plusieurs personnes furent tuées et blessées soit par l'incendie, soit en cherchant à l'éteindre.

La publication d'un écrit intitulé *Progression des revenus du roi* qui montrait que M. de Calonne en trois ans et quatre mois, « outre 16 millions d'excédent et 3 millions de charges éteintes, avoit consommé encore 147 millions de rentes », avait considérablement monté l'esprit public contre l'ex-ministre qui était exilé, et l'on se demandait pourquoi on ne l'envoyait pas à Montfaucon « figurer avec Enguerrand de Marigny. » Au reste, les mémoires et les pamphlets pullulaient, et la composition d'un conseil des finances, demandé, critiqué et enfin accordé, fut le prétexte d'une masse d'écrits qu'il serait superflu d'énumérer ici.

L'impôt du timbre souleva aussi d'ardentes discussions, le Parlement refusa d'enregistrer l'édit qui le créait, et des représentations furent adressées au roi qui y répondit le 8 juillet, que son intention était qu'il fût procédé sans délai à l'enregistrement.

Le 9 juillet, le Parlement arrêta qu'il serait fait de très respectueuses et itératives remontrances au roi; le 16, le roi fit connaître qu'il voulait bien prendre en bonne part les nouvelles instances de son Parlement, mais qu'elles devaient être les dernières, sa volonté étant qu'il fût procédé sans délai à l'enregistrement de l'édit. Sur ce, longs débats au Parlement qui, dans la même journée, arrêta qu'il ferait au roi de très humbles et très respectueuses remontrances, afin de le supplier de retirer sa déclaration sur le timbre.

Le 24 juillet, ces remontrances devaient être lues au Parlement, et dès le matin une foule de curieux se portèrent au palais; on voulait voir surtout l'attitude que prendraient les frères du roi. Ceux-ci y arrivèrent avec une garde plus nombreuse que de coutume et un cortège considérable de gentilshommes, ils avaient en outre obtenu du roi que les gard-esfrançaises et suisses fussent sur pied, « en sorte qu'à leur arrivée, l'on eût dit qu'il était question d'assiéger le temple de la Justice. La robe courte a été repoussée de tous les postes, et les archers ont été contraints de se pelotonner dans les détours et loin des regards de la garde militaire des princes. Leurs officiers humiliés avoient repris l'habit bourgeois, et le seul M. Brice, lieutenant criminel de robe courte, chef de la compagnie, quoique se promenant tristement aussi, cherchoit à faire bonne contenance.

« Bien des gens pensoient que le Parlement auroit dû lever la séance sur-le-champ et déclarer qu'il ne pouvoit siéger et opiner, tant que le palais serait investi de gardes étrangers et sous l'empire de la force. »

Quoi qu'il en soit, les remontrances furent lues, et les gens du roi furent chargés d'aller s'informer du jour, du lieu et de l'heure où il plairait au monarque de les recevoir.

Elles n'eurent pas plus de succès que les précédentes. Le 29 juillet, le roi répondit qu'il attendait du zèle et de la fidélité de son Parlement qu'il procédât sans délai à l'enregistrement de son édit.

Tout cela finit par la convocation d'un lit de justice qui fut tenu à Versailles le 6 août, et l'enregistrement y fut résolu; mais le lendemain le Parlement assemblé arrêta provisoirement que tout ce qui s'était fait à Versailles devait être considéré comme nul. Cette déclaration fut confirmée dans une seconde séance qui se tint le 13 août; « le Palais était inondé de monde, les escaliers, les cours mêmes en regorgeoient, en sorte que messieurs ont eu beaucoup de peine à passer et ont essuyé trois ou quatre bordées d'applaudissemens, avant d'arriver à leurs carrosses. »

Dans la nuit du 14 au 15, tous les membres du Parlement reçurent une lettre de cachet ainsi conçue : M..., je vous fais cette lettre pour vous ordonner de sortir dans le jour de ma bonne ville de Paris et de vous rendre en celle de Troyes, dans le délai de quatre jours, pour y attendre mes ordres, vous défendant de sortir de votre maison avant votre départ, à peine de desobéissance. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. A Versailles, ce 15 août 1787, signé Louis, et plus bas, le baron de Breteuil.

Ce fut un officier aux gardes qui fut chargé de porter ces lettres, il était accompagné par un sergent qui restait à la porte de la chambre du membre du Parlement.

Le lendemain, des placards spécialement dirigés contre la reine, qu'on appelait madame Dé-

ficit, étaient affichés partout sans qu'on sût d'où ils venaient, ainsi que de nombreux exemplaires de l'impôt territorial de 80 millions, que le roi entendait substituer à l'impôt des deux vingtièmes et des quatre sols pour livre, que le Parlement avait refusé d'enregistrer, concurremment avec l'impôt du timbre, ou plutôt qu'il avait enregistré par ordre, enregistrement contre lequel il avait protesté.

Le 15 août devait avoir lieu la procession du vœu de Louis XIII, à laquelle les cours étaient invitées; les poissardes avaient préparé des bouquets et les clercs des couronnes de laurier; outre la garde doublée depuis quelques jours, le détachement de la maison du roi était sur pied et s'empara dès le matin des portes de l'église; le soir, à l'heure ordinaire, un aide des cérémonies vint prendre la Chambre des comptes pour la conduire à Notre-Dame. Cette chambre, paraissant ignorer l'exil du Parlement, lui demanda selon l'étiquette :

— Le Parlement est-il parti pour l'église?

Il lui fut répondu que le Parlement n'était plus à Paris. Sur ce, la chambre délibéra et se mit en route; arrivée à la porte de Notre-Dame, elle y fut reçue par le grand maître des cérémonies.

Pendant la marche, les poissardes jonchèrent de fleurs « la ligne par où auroit dû passer le Parlement. »

Le bruit se répandit que le comte d'Artois, en parlant de l'embarras où la résistance du Parlement mettait le roi, avait dit :

— Je m'en tirerais bientôt à sa place, avec six francs de corde.

Les clercs, outrés de ce propos, « et toute la canaille du palais » formèrent en conséquence le projet de siffler et de huer ce prince lorsqu'il irait à la cour des aides, ce qu'ils firent avec tant d'ensemble qu'un officier de la garde du prince cria : Aux armes! et à l'instant toute la populace se précipita au pas de course vers le grand escalier, et les clercs ayant empoigné un espion, le forcèrent, sous peine de mort, à indiquer ceux de ses camarades qui pouvaient se trouver dans la foule, et au fur et à mesure que l'espion, par peur, en désignait un, on tombait dessus et on l'assommait.

Le 18 août, il y eut de nouveaux tumultes; dès que les portes de la cour des aides s'ouvrirent, une horde de clercs, de curieux « et de toute cette valetaille du palais qui n'aime que le désordre, la confusion et le bruit, assaillit le premier magistrat sorti, l'interrogea sur ce qui s'était passé à la séance, et comme il se contentait de répondre qu'on serait satisfait de l'arrêté pris, ils demandèrent à le voir et forcèrent le magistrat à remonter pour le leur communiquer. Le buvetier, croyant celui-ci en péril, se précipita sur un procureur qui se trouvait dans la foule et le tua sur place; mais alors les clercs s'élancèrent sur le buvetier, qui s'échappa et rentra dans sa maison sans qu'on pût parvenir à l'atteindre. Le 20, les clercs, les praticiens, les écrivains « et toute la sequelle » fouettèrent deux femmes et brûlèrent dans la cour du Mai, au pied du grand escalier, un mémoire en faveur du gouvernement, attribué à l'avocat Blondel, l'édit du timbre et celui de la cour du Mai; puis, soupçonnant un marchand de vin appelé Vinot d'être un espion, ils se rendirent chez lui, brisèrent tout et voulurent le tuer; plusieurs escouades du guet vinrent rétablir l'ordre et arrêtèrent deux des plus mutins qu'ils menèrent chez le commissaire Chesnon, rue Saint-Honoré; mais aussitôt leurs camarades accoururent, et menacèrent de mettre le feu au commissariat si l'on ne leur rendait pas les prisonniers; le commissaire, tremblant, envoya un exprès chez le lieutenant de police qui l'autorisa à rendre la liberté aux deux « quidams. » Cette faiblesse enhardit la populace, qui demanda alors qu'on lui livrât Vinot, que le commissaire avait fait venir pour être présent à l'interrogatoire des hommes arrêtés; il le fit évader ensuite; ce que voyant, les agitateurs cassèrent tout chez la femme du commissaire.

Le lendemain, Paris était sillonné par des patrouilles chargées de veiller au bon ordre.

Ces scènes fâcheuses inspirèrent des craintes pour la fête du roi. On se demandait s'il y aurait concert aux Tuileries à cette occasion; le supprimer eût été montrer qu'on redoutait du bruit. Il eut lieu; on eut soin de garnir de troupes le jardin; mais les gens du Parlement, toute la basoche et ses amis s'emparèrent de la place Dauphine et des abords de la statue de Henri IV et forcèrent tous ceux qui passaient de saluer Henri IV. Les gens en voiture durent mettre pied à terre et saluer comme les autres; le duc d'Orléans vint par là tâter un peu sa popularité. On poussa quelques cris de : Vive le duc d'Orléans! mais il ne put échapper à l'obligation du salut. Lui aussi dut descendre de carrosse et rendre hommage à son ancêtre, tandis que des souhaits ironiques lui étaient adressés.

Pour que la journée finît bien, la foule se jeta sur le corps de garde établi sur le terre plein, s'en empara et le fit flamber.

Pendant ce temps, les bourgeois assiégeaient la caisse d'escompte pour se faire rembourser de ses billets; il fallut la faire protéger par des gardes. Elle avait 44 millions en espèces, elle paya jusqu'à 6 millions par jour

Le 27, les procureurs reçurent l'ordre de ne pas laisser sortir les clercs de leurs études, et une ordonnance de police faisait fermer les clubs, à l'exception du Lycée.

Lors de la discussion de l'impôt sur le timbre, le Parlement avait demandé communication des états de finances, et l'abbé Sabatier, conseiller clerc, s'était écrié : « On réclame des états, ce sont des états généraux qu'il nous faut. »

Ce jeu de mots fit fureur. Le Parlement avait exprimé le vœu de voir la nation assemblée, et tous les libellistes demandaient impérieusement cette réunion des états généraux; le peuple avait vite adopté l'idée, et c'était le mot d'ordre des Parisiens.

« Le roi permit, avec un inconcevable aveuglement, la publication d'une foule de pamphlets et de libelles anarchiques. On ne lisait plus que cela. Les libraires étalaient aux regards du public ces écrits incendiaires. Des colporteurs les distribuaient gratuitement. On en faisait la lecture à haute voix dans les lieux publics, sous les yeux mêmes de la police. »

Le 4 septembre, un arrêt du conseil « suspend les palais appartenans à Monsieur, au comte d'Artois, au duc d'Orléans, de leur privilège quant à la librairie. Il est motivé sur ce que ces lieux privilégiés deviennent l'entrepôt de tous les pamphlets, libelles, livres prohibés, dont nous sommes inondés, contraires aux lois, aux mœurs, à la religion. Les syndics de la librairie sont autorisés à y faire leurs visites et saisies comme en tous autres lieux. »

Cet arrêt fut enregistré le 13 à la chambre syndicale.

Cependant messieurs du Parlement s'ennuyaient à Troyes; dans le commencement de septembre, ils parurent disposés à composer avec la cour; le garde des sceaux se chargea de la négociation, en imaginant de substituer une prorogation du second vingtième au timbre et à la subvention territoriale.

Le Parlement, qui ne demandait qu'à rentrer à Paris, s'empressa d'enregistrer cet édit, le 21 septembre, et la paix fut faite.

Le 25, les huissiers au Parlement arrivèrent de Troyes par les voitures publiques; ils portaient des branches de laurier à la main, et ils étaient couronnés de fleurs.

Le retour du Parlement fut marqué par des démonstrations de joie bruyantes; le 26 au soir, la place Dauphine se trouva remplie d'une foule aussi inquiétante dans sa satisfaction qu'elle l'avait été dans son mécontentement; les clercs avaient fait illuminer les alentours du Palais de justice et avaient cassé les carreaux de ceux qui refusaient de manifester une joie qu'ils ne partageaient peut-être pas.

Wille, témoin oculaire des faits, va les raconter; il revenait du Palais-Royal et s'en retournait chez lui, quai des Augustins :

« Arrivant sur le Pont-Neuf, dit-il, je vis un peuple immense et un tumulte affreux entremêlé de soldats, donnant à droite et à gauche des coups de baïonnette, et dont je fus aussi enveloppé, mais m'étant garanti heureusement, je m'avançai jusque vis-à-vis la statue de Henri IV, où, de nouveau, le danger devint encore plus grand pour moi. Je m'esquivai cependant avec une peine incroyable, en m'élançant dans l'intervalle de deux baraques d'orangères qui, bien que bouchées par d'autres personnes en aussi grand danger que moi, furent en ce moment critique mon salut. »

Le lendemain, c'était pis encore.

« Le peuple prit, dit-il, d'assaut plusieurs corps de garde en désarmant ceux qui y étoient. Il mit le feu, que nous vîmes de nos fenêtres, au corps de garde situé sur le Pont-Neuf à côté de la statue de Henri IV (il venait d'être réparé), lequel fut entièrement réduit en cendres vers une heure du matin; mais lorsque je me levai, les restes en fumoient encore, et il n'existoit que la place de ce petit bâtiment.

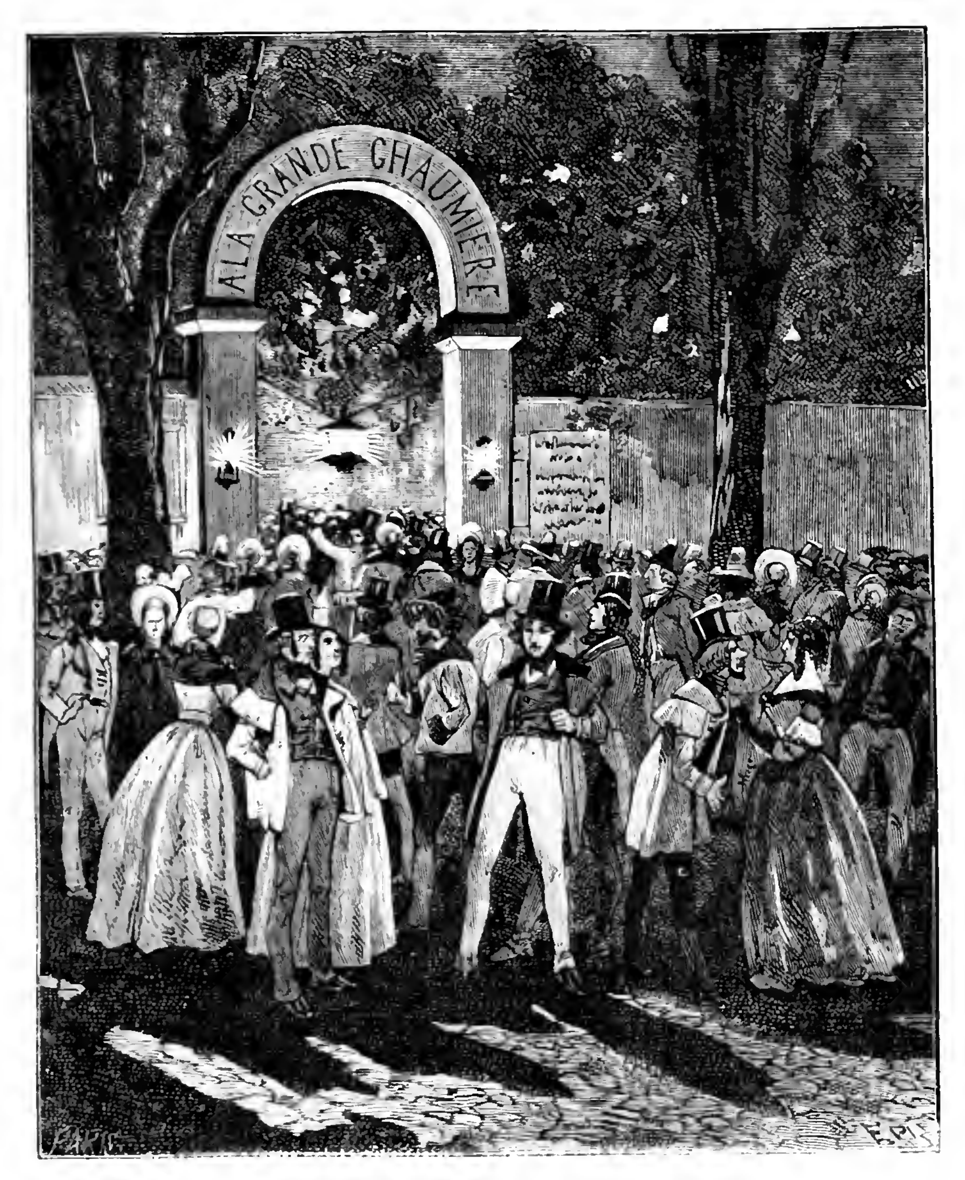
Le surlendemain, enhardis par l'impunité, les clercs recommencèrent à réclamer l'illumination des maisons et à casser les vitres des récalcitrants; les gardes-françaises et suisses étaient devenues de simples spectateurs. On ne les laissait même pas entrer dans la place Dauphine : le chevalier du guet Dubois, à la tête de ses hommes, surveillait cependant, mais tout paternellement, et ne cessait de crier aux tapageurs :

— Mes enfants, amusez-vous, mais ne faites de mal à personne.

Enfin le 1er octobre, tous ceux qui pendant trois jours « avoient fait les cent coups décidèrent l'exécution en effigie du ministre Calonne ». Ils exigèrent d'abord une illumination générale, et excitèrent à suivre le règlement à coups de pierres. Ensuite, tout ce qu'il y avait sur le Pont-Neuf et sur les quais voisins, de petites baraques et d'éventaires fut pris en un tour de main et mis en pièces. Avec les débris posés en tas au milieu de la place Dauphine, on fit un énorme bûcher. Le feu y fut mis, et quand la flambée fut haute, on y jeta le mannequin du ministre, au devant et au dos duquel était écrit son nom.

Tout se fit selon les formes judiciaires: les basochiens lurent la sentence, puis on jeta le mannequin au feu, au milieu des applaudissements de la foule, et pour conserver la mémoire de l'événement, on dressa un procès-verbal dans lequel tous les griefs qu'on lui reprochait étaient énumérés, et qui se terminait ainsi : « Ledit sieur de Calonne a été convaincu de tous ces crimes et les a avoués par sa fuite. Il a été dénoncé au Parlement et jugé par la nation; laquelle condamnation a été exécutée dans la place Dauphine le 1er octobre 1787, à dix heures du soir, en présence de 4,000 citoyens, des régimens des gardes-françaises et suisses et de la garde de Paris. »

Après avoir brûlé de Calonne, ils brûlèrent un second mannequin représentant le baron de Breteuil, puis ils jetèrent par une fenêtre ceux de M. de Polignac et de Mme Lebrun, et ils avaient comploté de brûler la reine en effigie; mais le lieutenant de police, instruit à temps, prit les mesures nécessaires pour s'y opposer.



Bal de Grande-Chaumière sur le boulevard du Montparnasse.

Au mois de novembre les « suppôts du Palais » se disposaient à faire de nouvelles réjouissances pour le 12, jour de la rentrée du Parlement; mais la chambre des vacations rendit un arrêt qui empêchait toute manifestation et la messe rouge fut célébrée par l'évêque de Nevers.

Dans la nuit du 18 au 19 novembre, il fut envoyé des courriers à tous les officiers aux gardes aux environs de Paris, avec ordre d'y revenir sur-le-champ. « Il étoit question d'un coup fourré. »

Le roi vint au palais avec ses frères à neuf heures du matin; les princes et pairs avaient été invités à s'y rendre; le garde des sceaux fit un discours sur deux édits, l'un portant création d'emprunt de 400 millions, l'autre pour accorder l'état civil aux protestants.

On discuta longuement à ce propos.

Le discours du roi et celui du garde des sceaux annonçaient la volonté de triompher de toutes les résistances.

Lamoignon de Malesherbes dit qu'au roi seul appartenait le droit de convoquer les états généraux et repoussa énergiquement les remontrances parlementaires.

Vers cinq heures le garde des sceaux se pencha à l'oreille du roi, qui ordonna l'enregistrement de l'édit. Alors le duc d'Orléans se leva et dit :

— Si le roi tient séance au Parlement, les voix

doivent être recueillies et comptées ; si c'est un lit de justice, il nous impose silence.

La séance fut en effet transformée en lit de justice, et l'enregistrement prononcé sans vote.

Le duc d'Orléans protesta contre cette illégalité; mais le roi répondit que l'enregistrement était légal puisqu'il avait entendu les avis de tous. Ensuite, il fit lire l'édit concernant les protestants. « Ensuite il s'est levé et s'est en allé après huit heures et demie de séance sans s'être déplacé et même sans s'être mouché. »

Après avoir reconduit le roi, les princes et pairs rentrèrent en séance et délibérèrent sur ce qui venait de se passer, et dans la soirée, le Parlement arrêta qu'il n'entendait prendre aucune part à la transcription ordonnée sur ses registres, attendu l illégalité de la séance.

Au sortir du Palais, le duc d'Orléans fut acclamé et conduit en triomphe jusqu'à son carrosse, mais le lendemain il fut exilé à Villers-Cotterets. L'abbé Sabattier, qui avait combattu très vivement les édits, fut arrêté et envoyé au Mont Saint-Michel, et Fretteau de Saint-Just, autre magistrat, qui avait exprimé les mêmes idées, fut envoyé à Ham.

Le roi, instruit de ce qui s'était fait au Parlement après son départ, se fit apporter la minute de l'arrêté, la déchira et défendit de la remplacer.

La députation du Parlement supplia très humblement le monarque de rappeler le duc d'Orléans et de rendre la liberté aux deux magistrats mis en état d'arrestation ; mais le roi s'y refusa absolument. Les pairs reçurent le 22, à sept heures du matin, défense de se rendre au Parlement où des supplications furent rédigées pour être présentées au roi, ce qui eut lieu le 26, mais sans grand succès ; aussi le 27, le Parlement s'assembla de nouveau et rédigea d'itératives supplications. — L'année se passa en allées et venues parlementaires ; des deux côtés on s'observait en attendant le moment de la lutte qui ne pouvait tarder.

Un seul objectif occupait les esprits, la convocation des états généraux.

Avant d'aborder le récits des faits qui précédèrent et suivirent ce grand acte dont les conséquences furent si importantes, notons les quelques voies nouvelles qui furent ouvertes à Paris pendant l'année 1787, elles furent peu nombreuses : nous trouvons la rue Lenoir-Saint-Honoré, commençant à la rue Saint-Honoré pour aboutir à la rue de la Poterie ; c'était anciennement un petit passage appelé passage de l'Échaudé. Cette rue, qui prit le nom du lieutenant général de police Lenoir, a été supprimée vers 1855.

Le passage Hulot communiquant de la rue Montpensier-Palais-Royal à la rue de Richelieu ; il dut sa dénomination au propriétaire de l'immeuble qu'il traverse. En 1843, l'inscription suivante fut placée sur la façade de cette propriété :

« Molière est mort dans cette maison le 17 février 1673, à l'âge de cinquante et un ans. »

La rue de l'Oratoire (des Champs-Élysées) fut aussi tracée en 1787, mais on ne commença à la bâtir qu'en 1812 ; elle bordait un terrain appartenant aux oratoriens, ce qui lui fit donner le nom de rue Neuve de l'Oratoire ; depuis 1806 on l'appela seulement rue de l'Oratoire, sous le second Empire on la nomma rue Billault, en souvenir du ministre de ce nom. Par arrêté du 16 août 1879, elle prit celui de rue Washington.

Le passage Saulnier ouvert par Rigoulot-Saulnier.

L'année 1788 marque le commencement de la période révolutionnaire ; jusqu'alors les querelles de la cour et du Parlement n'intéressaient guère que la noblesse et la bourgeoisie ; à partir de 1788, le peuple y fut mêlé, et comme, après tout, c'était par son intervention dans la lutte, qu'elle devait se terminer au profit du tiers état, il était tout naturel que celui-ci en fit le principal moteur de la Révolution.

D'ailleurs les circonstances favorisaient singulièrement l'arrivée de cette révolution qui s'avançait à pas de géant.

Paris avait l'oreille constamment tendue du côté de Versailles, siège du pouvoir et de l'autorité, et la moindre nouvelle qui en arrivait était aussi colportée, commentée et exploitée par ceux qui avaient intérêt à la répandre.

Les révélations du *compte rendu* de Necker, en dévoilant le mystère des finances, en évoquant aux yeux de tous le spectre du déficit, avait propagé la terreur d'une banqueroute publique.

Or, parmi les mesures que le Parlement prit, il en est une qui fut accueillie avec une vive satisfaction et qui inaugura bien le commencement de l'année, ce fut l'arrêt du 4 janvier 1788 contre l'émission des lettres de cachet et pour le rappel des magistrats exilés ; parce qu'il était suivi de déclarations énergiques contre tous les actes arbitraires du gouvernement ; mais cet arrêt fut cassé le 17 par le roi. Le lendemain, le Parlement, en confirmant les conclusions de son arrêt du 4, engagea de nouveau la lutte et fut soutenu dans sa résistance par toutes les sympathies populaires.

Mais le 29 janvier, ce fut une déclaration royale qui fut applaudie sans réserves, celle qui rendait aux protestants les droits civils dont ils étaient privés depuis la révocation de l'édit de Nantes, et la même faveur accueillit une seconde déclaration roi en date du 15 février, qui abolissait la torture. Le roi, reconnaissant que « cette épreuve, presque toujours équivoque par des aveux absurdes, les contradictions et les retractations des criminels, étant embarrassante pour les juges qui ne peuvent plus démêler la vérité au milieu des cris de la douleur, et dangereuse pour l'innocence, en ce que la torture pousse les patients à des

déclarations fausses qu'ils n'osent plus rétracter, crainte de voir renouveler leurs tourments. »

L'abolition définitive de la question est une conquête de la civilisation sur la barbarie qui est, à juste titre, considérée comme l'acte le plus méritoire du roi pendant son règne.

A côté de ces arrêtés importants, cueillons en passant une sentence de police du 18 janvier 1788 qui condamna un boucher à 50 livres d'amende pour avoir vendu de la viande au-dessus du prix fixe et à faux poids; cette même sentence enjoignit à tous les bouchers et à leurs étaliers « d'être fidèles dans les pesées de la viande, d'avoir des balances dans leurs étaux pour peser la viande ou à la romaine, au choix des acheteurs, et leur fit défense de vendre la viande plus de dix sols six deniers la livre sans basse viande vulgairement appelée réjouissance, ou neuf sols six deniers avec un système de basse viande, etc., » le tout à peine de 200 livres d'amende, même de prison contre les étaliers et autres garçons bouchers.

Les almanachs du temps qui mentionnent les différents spectacles de Paris gardent le silence sur une troupe de comédiens de bois installée au Palais-Royal, et c'est pourquoi on ne les voit figurer dans aucun guide ou tableau de Paris; piqué de cet ostracisme, le directeur écrivit au nom de ses *fantoccini harmoniques* au *Journal de Paris* pour réclamer, s'appuyant sur sa qualité d'Italien; la lettre est spirituellement tournée et nous apprend que ces *fantoccini* « interprêtoient seuls à Paris les charmans opéras d'Anfossi, de Paësiello, de Cimarosa ». Cependant nous ne pensons pas qu'ils soient demeurés longtemps au Palais-Royal.

Un arrêt du Parlement, rendu sur le réquisitoire de l'avocat général Séguier, condamna au feu, en février 1788, un imprimé ayant pour titre *Almanach des Honnêtes gens*. L'auteur de ce livre, Sylvain Maréchal, avait remplacé les noms des saints par ceux des philosophes, des grands hommes, des écrivains célèbres et de quelques hétaïres fameuses. Sylvain Maréchal fut en outre envoyé à Saint-Lazare.

Le 18 avril, le feu prit au magasin des menus plaisirs et une partie des magasins donnant sur les rues Poissonnière et Richer furent brûlés, ainsi que la plus grande partie des décors de l'Opéra qui y avaient déposés depuis l'incendie de ce théâtre.

Le 29 avril, le roi, dans « le désir de procurer du soulagement à nos peuples, en appliquant aux dépenses de l'État des revenus où le produit d'anciens établissements devenus inutiles, nous a déterminé à supprimer l'arsenal de Paris, établi près de notre château de la Bastille, ainsi que les offices militaires et de justice qui y sont attachés. Cet établissement, essentiel dans son origine, a cessé d'être nécessaire, au moyen des fonderies, des forges et des manufactures d'armes et de poudre établies dans différentes provinces de notre royaume et, par la réunion à notre personne de la charge de grand maître et capitaine général de l'artillerie, les fonctions des officiers militaires et de justice sont restées sans objet ou ne sont plus relatives à l'institution des offices. En faisant rentrer aujourd'hui dans le commerce l'objet considérable des terrains et des bâtimens de l'Arsenal, nous nous affranchissons de frais d'entretien et de plusieurs dépenses annuelles, nous mettons en valeur des propriétés sans produit et nous rendons, aux habitants que leur intérêt et leurs affaires porteront à occuper cette partie de la ville, une surface capable par son étendue de procurer tous les établissemens utiles qu'ils voudront y former. Le gouvernement particulier qui y a été établi cessera de droit, et le ressort des tribunaux ordinaires de notre bonne ville de Paris s'étendant sur cet emplacement, il ne restera plus de motifs pour la conservation du bailliage qui, même dans l'état actuel, donne souvent lieu à des conflits de juridiction. Nos états de dépense se trouveront, par une suite nécessaire, déchargés non seulement de l'entretien des bâtimens immenses renfermés dans l'enclos de l'Arsenal, mais encore des traitemens accordés aux officiers attachés au gouvernement, à la grande maîtrise de l'Arsenal et à l'entretien d'une compagnie d'invalides détachés, ainsi que des gages des officiers du bailliage et de ceux des domestiques, et les marchands, artisans et ouvriers qui, n'ayant aucune relation à l'artillerie, se sont établis et introduits dans les logemens qui ne devroient être habités que par des personnes dont l'état et les fonctions y nécessitent la résidence, n'usurperont plus des exemptions préjudiciables à nos droits et à ceux des communautés d'arts et métiers par nous créées et à ces causes... etc., suit l'édit de suppression composé de 14 articles.

Cependant le Parlement avait refusé d'enregistrer l'édit sur les protestants jusqu'à ce qu'on eût mis en liberté Fretteau et Sabattier, il avait envoyé à Versailles solliciter le rappel du duc d'Orléans et la mise en liberté des deux prisonniers, il n'avait rien pu obtenir.

Or, à Paris, le bruit se répandit que, gardés à vue, les ouvriers de l'Imprimerie royale travaillaient à imprimer des édits redoutables, et le conseiller d'Esprémenil, ayant gagné la femme d'un des ouvriers, put se procurer une épreuve de ces édits dirigés contre le Parlement que le roi avait dessein de supprimer et de remplacer par une autre compagnie plus docile.

Il fit part de ce qu'il avait appris à ses collègues, et dans une séance à laquelle assistèrent plusieurs pairs de France, on proclama solennellement l'inviolabilité du Parlement.

Le roi, informé de ce qui se passait, n'attendit pas le résultat de cette séance. Dans la nuit du

4 au 5 mai, les gardes de la prévôté forcèrent la porte de MM. d'Espreménil et Goislard de Montsabert et voulurent les arrêter; mais ceux-ci purent se réfugier au Palais, où ils furent appréhendés au corps le lendemain en pleine séance: le premier fut envoyé aux îles Sainte-Marguerite, et le second à Pierre-Encise. Toutes les avenues du Palais étaient occupées par des gardes-françaises et suisses.

En outre, MM. de Gesvres et Praslin furent exilés.

Le 8, se tint à Versailles un lit de justice qui prononça la dissolution des parlements.

Dans la soirée, les magistrats ne pouvant plus se réunir au Palais, dont les issues étaient toujours gardées, s'assemblèrent chez quelques-uns d'entre eux et protestèrent contre leur suppression en leur qualité d'inamovibles; le 9 au matin, chaque juge de la grand'chambre reçut l'ordre, par une lettre de cachet, de se rendre à midi en robe rouge à la salle du lit de justice.

Ils furent exacts, et là le roi leur fit connaître qu'il persistait dans un plan de réforme général, et que, lorsqu'il aurait désigné les personnes qui devaient composer la cour plénière qu'il avait dessein de convoquer, il les assemblerait peut-être même au préalable, si le bien de son service l'exigeait.

Il était d'usage jadis, lorsque les enfants du ministre du département de Paris se mariaient, que la municipalité leur fit un cadeau, et lorsque mademoiselle de Matignon, petite-fille du baron de Breteuil, se maria au mois de juin, on agita la question du cadeau; mais l'administration, « convaincue que le seul moyen de se rendre agréable au ministre est de ne pas s'écarter des vues d'économie qui la dévouent exclusivement sous ses auspices aux choses d'utilité publique », se borna à offrir à mademoiselle de Matignon une corbeille en forme de vaisseau, représentant les armes de la ville, remplie de rubans, de gaze et de fleurs artificielles.

Dans le même mois, il y eut grand remue-ménage à l'hôtel des Invalides pour y recevoir le roi qui vint le visiter accompagné de Monsieur, du comte d'Artois, du prince de Condé, de MM. de Broglie et de Stainville, de plusieurs ministres et grands officiers.

On avait fait jeter un pont sur le fossé; le roi entra dans le dôme par la porte royale, le curé l'y attendait et prononça un discours de réception; dans l'intérieur se trouvaient rangés les invalides mutilés. « On avoit placé à droite ceux qui ont perdu les jambes, à gauche les manchots. »

Le roi visita l'hôtel en détail, goûta la soupe, distribua quatre croix de Saint-Louis, 2,000 écus aux soldats, des gratifications et 30,000 livres destinées à former un fond pour les veuves. Et le 23, la reine, accompagnée de Madame et de Mme Élisabeth et de plusieurs autres dames de la cour, s'y rendit à son tour et fit la même visite, aux acclamations des vieux soldats.

Le mois de juillet 1788 fut terrible aux gens des campagnes, la grêle ravagea tout, détruisit les moissons, les vignes, ruina les villages, tua nombre de gens, et ce fut pour venir en aide aux victimes de ce fléau, que, le 26 juillet, un arrêt du conseil d'État porta création d'une loterie de 12 millions; mais à cette époque, le système des loteries était fort compliqué, on peut en juger par les termes mêmes de l'édit: « Cette loterie sera composée de 40,000 billets de 300 livres chacun; sur la valeur du billet, il ne sera payé que 100 livres à la loterie qui fera crédit de 200 livres: tous les billets produisant un lot, dont la moindre sera de 200 livres, la loterie reprendra sur tous les lots les 200 livres dont elle aura fait crédit; en sorte que, dans aucun cas, il n'aura été déboursé sur chaque billet que 100 livres. Sur les 40,000 billets, 10,000 produiront un bénéfice réel; il y aura donc un billet gagnant sur quatre. Il sera prélevé dans une égale proportion sur les billets gagnant la somme de 1,2000,000 livres au profit des provinces ravagées. La loterie sera tirée dans le mois de septembre prochain. » Cette loterie fut tirée en décembre.

Un fait, heureusement assez rare, se produisit au mois de juillet à la Comédie française, où les traditions de bonnes façons et de courtoisie se conservaient et se conservent encore; le bruit s'étant répandu que le tragédien Larive était hostile à une jeune débutante, Mlle des Garcins, lorsqu'il entra en scène avec elle, il fut hué par les spectateurs; il perdit la tête et déclama le rôle d'Orosmane, dans *Zaïre;* tout à rebours, naturellement les huées et les sifflets redoublèrent; par contre, comme Mlle des Garcins était une charmante Zaïre, on l'applaudissait à tout rompre, ce qui augmenta encore le trouble de son esprit et de sa mémoire; dans les entr'actes il s'emporta contre la débutante et, lorsque vint le moment de poignarder Zaïre, n'étant plus maître de son indignation, il frappa la jeune artiste d'un coup si rude, qu'elle alla tomber évanouie dans la coulisse.

Un tumulte inexprimable s'éleva dans la salle, le malheureux Larive n'eut que le temps de se dérober à la colère du public, et le lendemain il dut donner sa démission, qui fut acceptée à l'unanimité; mais peu de temps après, sur un ordre ministériel, il rentrait à la Comédie française.

Le roi avait eu l'intention de rétablir la cour plénière qui devait remplacer le Parlement, mais cette institution surannée fut assez mal accueillie par les Parisiens, qui s'en moquèrent ouvertement. Tous ces tiraillements n'étaient pas faits pour donner de l'impulsion aux affaires et les capitaux timides ne circulaient guère; enfin le ministre Brienne, à bout d'expédients, promit la



Les soldats du guet durent se mettre à genoux devant la statue de Henri IV. (Page 114, col. 1.)

réunion des états généraux pour le 1er mai de l'année suivante.

On était alors au 8 août 1788.

Dix-sept jours plus tard, Brienne, succombant sous le poids de l'impopularité, quittait le ministère, et Louis XVI, vaincu par les idées nouvelles, rappelait au pouvoir le célèbre Necker.

Dans la journée du 26 août, le bruit se répandit à Paris que l'archevêque ministre avait donné sa démission, et, dans la soirée du lendemain, les Parisiens tirèrent un feu d'artifice au Palais-Royal en signe de rejouissance. Il y eut de nombreuses illuminations, notamment aux maisons de banque et aux hôtels des magistrats. La place Dauphine était resplendissante, on y brûlait des feux de Bengale. On sait qu'elle était habitée en majeure partie par des conseillers et des procureurs, et Brienne n'était pas aimé au Palais.

Sur la place du Palais de justice, les basochiens brûlèrent l'effigie du cardinal, au milieu de fusées et de pétards qui étaient tirés sans interruption.

Le lendemain, on voulut recommencer cette petite fête, mais des soldats du guet à pied et à cheval intervinrent et dispersèrent la foule non sans peine, car il y eut un commencement de collision, et plusieurs personnes furent blessées, d'autres tuées.

« Le 29 la fermentation publique, excitée par les événements de la veille, n'a plus eu de bornes ; on voyait dans les rues des visages sinistres

qui sortaient on ne sait d'où. » Du matin au soir, le peuple ameuté brûla ou démantela les corps de garde du Pont-Neuf, de la barrière des Sergents, de la nouvelle halle, de la Grève, du quai du Louvre, des places Maubert et Saint-Michel et du marché Saint-Germain.

On enleva dans les autres corps de gardes tous les effets qu'on put y trouver pour venir les jeter dans un grand feu allumé sur la place Dauphine.

Là, devant une foule compacte et qui faisait retentir l'air de ses cris de joie, les soldats du guet durent se mettre à genoux devant la statue de Henri IV, demander pardon au peuple et crier : — Vive le roi, vive M. Necker !

Car c'était la nouvelle du jour ; le Genévois Necker rentrait au pouvoir, et ceux qui s'étaient publiquement réjouis de le voir quitter le ministère faisaient un feu de joie en apprenant qu'il y rentrait.

Il y eut encore ce jour-là quelques victimes de ces troubles.

Le 6 septembre, le premier président, revenu de Versailles, fit distribuer aux magistrats des missives royales pour qu'ils eussent à s'assembler à l'hôtel de la présidence ; le jour même, de quatre heures à cinq heures de relevée, il leur apprit que le roi avait décidé au conseil de réintégrer le Parlement, et que le garde des sceaux publierait une déclaration qui autoriserait le rappel des autres cours souveraines.

Le lieutenant de police fit propager la même nouvelle dans tous les cafés de Paris, et elle reçut un accueil enthousiaste partout.

Dans la matinée du 15 septembre, le roi avait redemandé les sceaux à M. de Lamoignon.

Et lorsqu'on l'apprit à Paris, ce fut encore une occasion de manifester son allégresse ; le 16, dès quatre heures de l'après-midi, un rassemblement considérable interceptait le milieu du Pont-Neuf ; on forçait les passants à se découvrir et à crier :

— Vive Henri IV, le roi et M. Necker, et Lamoignon à tous les diables !

Au milieu de la bagarre survinrent les soldats de la maréchaussée conduisant un déserteur.

Le peuple le fit mettre en liberté.

Comme les soldats se plaignaient, arguant de leur consigne et des ordres qu'ils avaient reçus, la populace rossa les soldats ; puis les têtes s'échauffant par ces excès mêmes, on jugea convenable de brûler sur la place Dauphine l'effigie du commandant de la garde de Paris.

A la chute du jour, une foule de jeunes gens armés de torches, parcoururent le quartier en portant au bout d'une perche un mannequin étant censé représenter le garde des sceaux.

Ils allèrent le promener sous les fenêtres de l'hôtel de Lamoignon, et l'un d'eux prononça une sorte d'amende honorable, comme si c'était le mannequin qui parlait ; dès qu'il eut terminé, d'autres crièrent un arrêt du conseil d'État du peuple jugeant en dernier ressort, qui condamnait le garde des sceaux à être pendu, écartelé et brûlé pour ses crimes.

Le maréchal de Biron lança les gardes-françaises sur le groupe ; il y eut résistance, plusieurs hommes furent tués et un grand nombre blessés.

Le lendemain on fit venir à Paris toute la maréchaussée de l'Ile-de-France, et l'ordre fut rétabli.

En octobre 1788, s'ouvrit au Palais-Royal un nouveau club qu'on appela le club des enragés. « C'est le rendez-vous des mécontens de tout genre, des ennemis de la cour, des démagogues fougueux et des révolutionnaires de sac et de corde, pour lesquels Monseigneur le duc d'Orléans a une prédilection spéciale. »

La cherté du pain commençait à amener une véritable désolation dans Paris.

Le 29 novembre, une scène déchirante se passa sur le quai de la Grève. « Déjà les premiers froids se faisoient sentir, et deux pauvres ouvriers, le mari et la femme, n'avoient plus à donner à leurs enfans ni nourriture ni abri. Cédant au désespoir, ils conduisirent au bord de la rivière leur famille déguenillée et grelottante. L'un et l'autre, après avoir serré convulsivement dans leurs bras ces malheureuses créatures qui leur demandoient du pain, se précipitèrent dans les flots avant qu'on eût pu mettre obstacle à leur projet ni même le prévoir. On les vit reparoître se tenant embrassés, puis le courant du fleuve, rapide en cet endroit, les entraîna sous les arches du pont au Change, où le tourbillon les engloutit.

« Des bateliers se mirent au plus vite à leur recherche ; mais ils furent environ trente minutes sans les trouver. Ils ne ramenèrent que deux cadavres. »

M. Dubois de Rochefort, curé de Saint-André des Arts, invita par les journaux toutes les personnes de sa paroisse, qui connaissaient de pauvres familles honteuses à lui en donner avis ; de plus, il s'entendit avec les boulangers et les autorisa à fournir gratis du pain à ceux qui seraient dans l'impossibilité de le payer. Depuis huit jours la rivière était prise, et le pain valait 13 sous et demi les 4 livres, ce qui, pour l'époque, était un prix excessif.

Le 10 décembre, une ordonnance du bureau de la ville régla les dispositions préliminaires, relatives à l'établissement des ateliers de charité accordés par le roi pour procurer du travail et des secours aux indigents pendant l'hiver de 1788-1789.

Sur le réquisitoire du procureur du roi, le bureau ordonna que les travaux seraient de la nature de ceux qui exigent le moins d'expérience et

d'adresse, tels que ceux de terrasse, de déblai et de remblai « le salaire de la journée étant destiné aux premiers besoins de la vie, le prix le plus fort est réglé à 18 sols et ceux inférieurs à 15, 12 et 10, tant pour les ouvriers que pour les veuves et les enfans. Les ouvriers se fourniront de pelles et de pioches seulement. Ces ateliers seront successivement portés dans différens quartiers de Paris et incessamment dans les îles de Charenton pour y commencer les travaux provisoires relatifs à la formation d'une gare ordonnée par l'arrêt du conseil du 6 janvier 1787. »

Nous trouvons en 1788 l'établissement de la société de Charité maternelle ; cette société avait pour objet d'empêcher les enfants légitimes d'être exposés aux enfants trouvés. « L'enfant légitime qui naît dans le sein de l'indigence ne peut réclamer en France ni hospice élevé pour lui ni secours fondé pour assurer sa vie et son état ; de tous les êtres impuissants, il est le seul que la charité ait jusqu'à ce jour délaissé. Fonder un établissement pour lui, telle est la tâche de la charité maternelle. »

Cette société rendit d'utiles services; les plus grands personnages de l'époque tinrent à honneur de s'en déclarer les bienfaiteurs.

Sous le second Empire, l'impératrice en était la présidente.

Ce fut aussi en 1788 que fut fondée la société philomathique, qui, après la suppression de l'ancienne Académie des sciences, tint lieu de cette compagnie savante.

Elle fut divisée en trois sections composées chacune de vingt membres titulaires, d'un nombre indéterminé de membres honoraires et d'un nombre illimité de membres correspondants. La première section s'occupa des sciences mathématiques et géognostiques, la deuxième comprit les diverses branches des sciences physiques et chimiques, et la troisième s'occupa des sciences organiques.

Son siège fut fixé rue d'Anjou-Dauphine, où les membres s'assemblèrent chaque semaine.

Cette société publia pendant plusieurs années un bulletin qui fut remplacé par des comptes rendus de ses travaux, insérés dans le journal *l'Institut*.

Paris souffrait; l'espoir d'un avenir meilleur lui apparut. Un arrêt du conseil du roi, du 27 décembre, convoquant les états généraux accordait au tiers état la double représentation à ces états, c'est-à-dire autant de députés pour lui seul que la noblesse et le clergé réunis. — C'était l'avènement de la Révolution.

Finissons l'année en mentionnant les divers travaux publics qui furent entrepris.

En 1788, fut ouverte la rue des Grésillons, allant de la rue du Rocher à la rue Miroménil; elle fut ainsi appelée parce qu'elle longeait la voirie des Grésillons. En 1837, on l'appela rue Delaborde, en l'honneur d'Alexandre Delaborde, préfet de la Seine en 1830. La voirie occupait l'emplacement qui, en 1816, est devenu une place, appelée aussi en 1837 place Delaborde et sur laquelle fut plus tard formé le square du même nom. Une impasse appelée impasse de la Voirie fut aussi formée en 1788, elle était située entre la place et la petite rue de la Voirie, ouverte aussi la même année, commençant à la place Delaborde, finissant à la rue de la Bienfaisance, et qui devint la rue Maison-Neuve.

La petite rue Saint-Jean-Baptiste fut aussi ouverte en 1788 ; elle devait son nom à une enseigne et allait de la rue de la Pépinière à la rue Saint-Michel. Cette dernière rue date de la même année et allait de la rue d'Astorg à la rue Saint-Jean-Baptiste.

Ces diverses rues formaient une partie de ce que l'on appelait alors la petite Pologne. Ce quartier confinait d'un côté à la rue de la Pépinière, de l'autre aux terrains vagues que traversait la rue de Malesherbes; la rue Delaborde était sa principale artère, il avait un aspect misérable et était presque exclusivement habité par des chiffonniers. Il fut complètement changé dans les commencements du règne de Napoléon III.

Nous avons noté l'édit du mois d'avril, qui supprimait l'Arsenal; les lettres patentes contenaient un article ainsi conçu : « Il sera incessamment et sans délai, à la diligence du procureur du roi et de la ville de Paris, fait un état des terrains, bâtimens et logemens qui sont renfermés dans l'enclos de l'Arsenal, et de tous les terrains et bâtimens, et celui des fossés qui le bordent seront divisés par plusieurs rues de largeur suffisante, formées dans la direction la plus utile et la plus convenable, conformément aux plans qui nous seront présentés et qui seront par nous agréés, etc. »

Ce projet ne fut pas suivi d'exécution, car le 20 juin 1807, le ministre de l'intérieur approuva celui de la création d'une place à l'extrémité des quais Morland et des Célestins, et du percement d'une rue de 12 mètres de largeur qui, partant de cette place, devait aboutir au boulevard Bourdon. Un décret impérial du 16 juin 1808 autorisa le préfet de la Seine à traiter avec un sieur Carpentier, propriétaire d'une maison qui devait être démolie pour la formation de la rue de Sully, qui fut alors percée. Son nom lui fut donné en l'honneur de Maximilien de Béthune, duc de Sully, ministre sous Henri IV.

Un arrêt du 13 septembre autorisa l'ouverture d'un canal royal, à Paris, « à l'effet de joindre les rivières d'Ourcq et de Marne, prises à Lizi, qui viendra se partager proche Paris entre la Chapelle et la Villette, pour d'un côté, se jeter dans la Seine, au bastion de l'Arsenal, et de l'autre regagner cette rivière à son point de jonction avec

celle d'Oise, à Conflans-Sainte-Honorine; ordonne que préalablement il sera procédé à la confection des plans, profils, devis et détails estimatifs de la dite entreprise, planté des piquets et jalons, fait des nivellements, fouilles et autres opérations, etc. »

On commença en effet les travaux préparatoires, mais la Révolution les arrêta, et il n'en fut plus question qu'en 1802; une loi du 29 floréal an X porta : « Il sera ouvert un canal de dérivation de la rivière d'Ourcq; elle sera amenée à Paris dans un bassin près de la Villette. Art. 2. Il sera ouvert un canal de navigation qui partira de la Seine, au-dessous du bastion de l'Arsenal, se rendra dans les bassins de partage de la Villette et continuera, par Saint-Denis, la vallée de Montmorency et aboutira à la rivière d'Oise près Pontoise.

Un arrêté des consuls du 25 thermidor même année ordonna que les travaux seraient commencés le 1er vendémiaire an XI, et dirigés de manière que les eaux arrivassent à la Villette à la fin de l'an XIII.

Le plan général fut approuvé par l'empereur le 27 juillet 1808.

Le 20 février 1810, un décret impérial ordonna que les travaux seraient terminés en 1817.

Le 5 août 1821, il n'y avait encore rien de fait, et la ville de Paris fut autorisée à créer quatre cent mille francs de rentes et à les négocier pour acquérir les propriétés nécessaires sur la ligne du futur canal et pour les dépenses que nécessiterait la construction.

Le 1er mars 1822, un traité fut passé entre le préfet de la Seine et la compagnie des canaux, il fixa la durée de la concession à quatre-vingt-dix-neuf ans, à partir du 1er janvier 1822.

Enfin la première pierre du canal Saint-Martin fut posée le 3 mai 1822. « Les travaux, dit le *Dictionnaire administratif et historique*, ont été exécutés sous la direction de M. Devilliers, ingénieur en chef, et sous la surveillance de MM. Tarbé et Brémontier. Cent soixante-huit propriétés ont été acquises pour la formation de ce canal dont l'inauguration a eu lieu le 4 novembre 1825. Il a été livré au commerce le 15 novembre 1826. La longueur du canal Saint-Martin est de 3,200 mètres environ ; il est bordé d'un côté par le quai de Valmy, de l'autre, par le quai de Jemmapes. Sa largeur, entre les murs de ces quais est de 27 mètres, la largeur depuis ces murs jusqu'aux maisons est de 16 mètres 50 centimètres de chaque côté. »

Le canal Saint-Martin met le bassin de la Villette en communication avec la haute Seine et rend d'utiles services, mais on avait depuis longtemps constaté les obstacles qu'il apportait à la circulation, au milieu du quartier populeux dans lequel il est établi; c'était en cas de mouvement populaire une ligne de défense formidable.

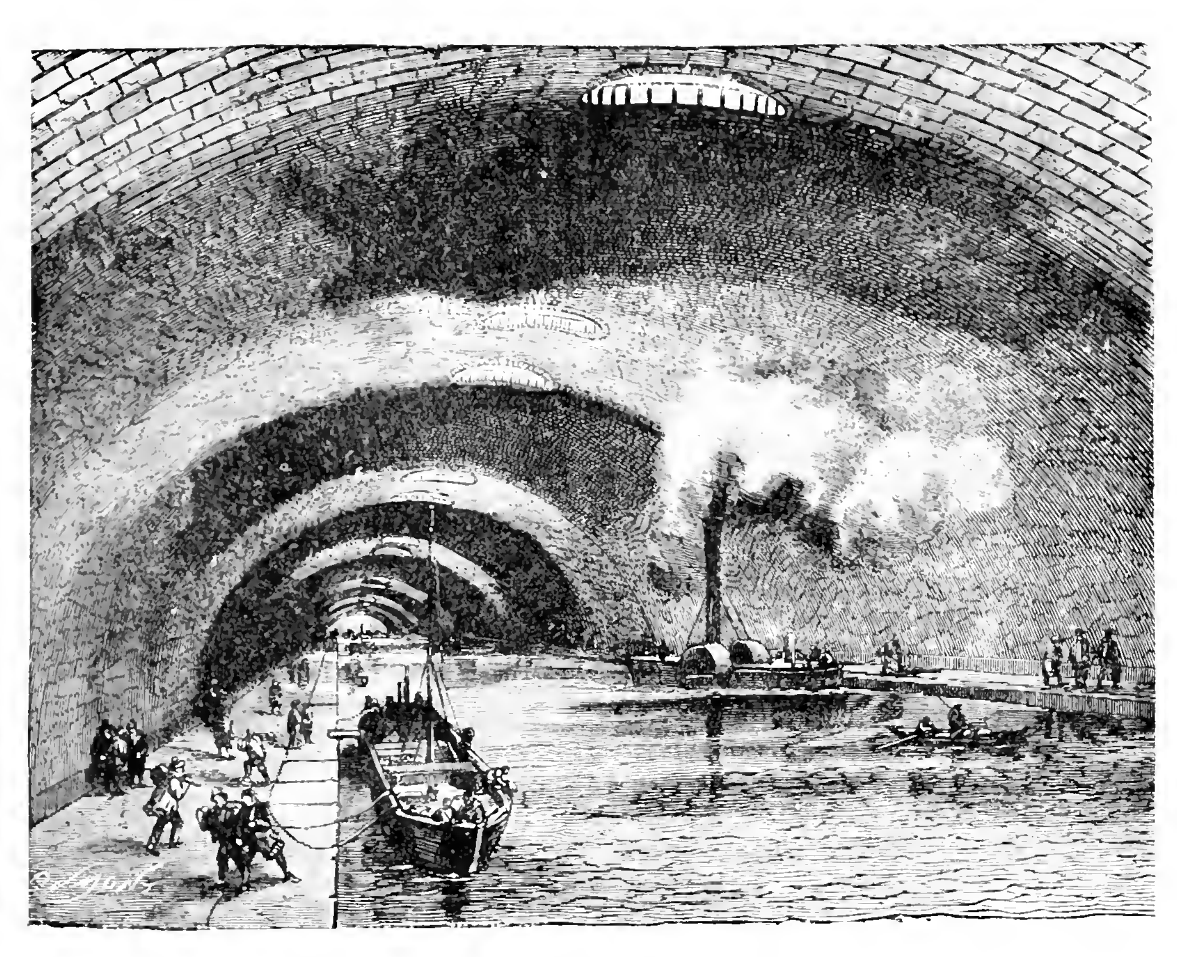
En 1858, l'administration résolut d'augmenter la profondeur du canal Saint-Martin et de le voûter sur une longueur de 1,800 mètres. Le lit du canal fut d'abord desséché et un énorme bâtardeau, établi au point où devait commencer la voûte, contint les eaux du bassin supérieur; un chemin de fer fut installé, sur le fond même du canal, depuis le bâtardeau jusqu'à l'écluse située à quelques mètres en avant de la place de la Bastille. « On commença ensuite, ajoute l'auteur du *Nouveau Paris*, à déblayer le sol, composé de plusieurs couches épaisses de chaux hydraulique, au moyen d'une énorme tige triangulaire et d'un mécanisme assez semblable à celui dont on se sert pour forer les puits artésiens; des wagons recevaient les déblais à mesure que l'on défonçait l'ancien radier et les déversaient dans des bateaux qui stationnaient au pied de la dernière écluse. Les entrepreneurs ne négligèrent pas de recueillir comme un engrais précieux un limon noir dont l'épaisseur variait de 40 à 50 centimètres.

« Le 27 février 1860, l'empereur visita ces travaux qui avançaient avec une prodigieuse rapidité ; aussitôt que le plan d'eau fut abaissé, des bateaux apportèrent la pierre, le sable et la chaux nécessaires à la construction du tunnel » qui va du faubourg du Temple à la place de la Bastille.

Dix-huit parterres entourés de grilles avec fontaine jaillissante au centre, masquent les prises d'air et de jour nécessaires à la navigation du canal. Cette navigation se fait au moyen d'un petit toueur dont rien ne trahit la présence, à part quelques bouffées de vapeur qui s'échappent, à son passage, de l'orifice des prises d'air. Trois cents candélabres à gaz, bronzés par les procédés de galvanisation en usage, éclairent le dessus du canal qui, d'abord nommé avenue de la reine Hortense, s'appela depuis le boulevard Richard-Lenoir et n'a pas moins, nous l'avons dit, de 1,800 mètres de longueur.

Après avoir traversé l'avenue des Amandiers, le canal Saint-Martin monte donc, en faisant un coude sur la droite, à la rue des Récollets, jusqu'au bassin de la Villette qui fut terminé vers 1815; et à partir de la rue de Crimée jusqu'au bout du quai de la Gironde, il se nomme le canal de l'Ourcq. Là se trouve un autre bassin, et le canal se divise en deux branches, dont l'une s'appelle le canal de Saint-Denis et traverse les fortifications pour aller gagner Saint-Denis, tandis que l'autre suit le quai de la Sambre et sort de Paris, au lieu dit passage du canal de l'Ourcq.

« Les travaux d'établissement des trois canaux, lisons-nous dans *Paris illustré*, et de dérivation des eaux ont coûté à la ville de Paris plus de 50 millions; ils n'ont été complètement terminés qu'en 1847.



Dessous du canal Saint-Martin.

« De la gare demi-circulaire placée à la tête du canal Saint-Denis et en avant du bassin de la Villette, part un aqueduc de ceinture, long de 4 kilomètres, qui, suivant le sommet des collines du nord de Paris, va remplir un bassin de 10,000 mètres cubes, etabli à l'angle du boulevard des Batignolles et de la rue de Constantinople. A l'arrivée de l'aqueduc près du boulevard de la Villette, se trouve un compteur mesurant le volume d'eau qui passe dans son coursier.

Nous avons vu le canal remonter jusqu'à la Villette ; du côté opposé, après avoir passé sous la place de la Bastille, il forme ce qu'on appelle la gare de l'Arsenal et va se jeter dans la Seine entre le quai Henri IV et la place Mazas. Cette gare fut etablie en vertu d'un décret impérial du 14 février 1806 : « Il sera formé une gare de sûreté dans les fossés de l'Arsenal ; elle sera alimentée par une dérivation des eaux de l'Ourcq et communiquera à la rivière par des écluses. Cette gare a 586 mètres de longueur. »

Un vaste système de conduits souterrains fut organisé pour la distribution dans Paris de l'eau du canal. « Sur divers points de l'aqueduc, de distance en distance, lit-on dans un mémoire présenté par le préfet de la Seine au conseil municipal le 4 août 1854, s'ouvrent de grosses conduites de 25 centimètres à un mètre de diamètre, qui descendent perpendiculairement vers la Seine, franchissent les ponts, se relèvent vers le versant meridional de la vallée parisienne, jusqu'à une hauteur un peu inférieure au point de départ, et aboutissent à trois réservoirs (rue Linnée, rue Racine et rue de Vaugirard) où elles épanchent le trop plein de leurs eaux, entrainées d'abord suivant la pente et remontant ensuite dans l'autre bras du siphon par leur propre poids.

« Tout le long du parcours de ces conduites principales s'embranchent de nombreuses conduites secondaires, de plus faible diamètre, qui puisent dans les gros vaisseaux, comme les petites artères du corps humain, le liquide salutaire qu'elles font circuler et que, chemin faisant, elles deversent par des milliers d'orifices sur les places publiques, dans les rues, dans les maisons. »

« L'eau d'Ourcq, dit à son tour M. A. Joanne, est distribuée dans les quartiers les plus bas de la ville, sur la rive droite, entre la Seine et une ligne passant par les rues de Chaillot, de Monceaux, Chabrol, Saint-Maur et de Bercy; sur la rive gauche, entre la Seine et une ligne contournant à mi-côte la montagne Sainte-Geneviève, et suivant la rue de Vaugirard pour redescendre vers le fleuve par Grenelle. Malheureusement l'eau de l'Ourcq, dans la distribution privée, ne s'élève nulle part au-dessus du premier ou du deuxième étage. »

Ce fut cette impossibilité d'amener les eaux de l'Ourcq dans les hauts quartiers du Paris nouveau et de les élever aux étages supérieurs des maisons particulières, et aussi la médiocre qualité des eaux du canal, qui déterminèrent l'administration municipale à faire amener à Paris les eaux de la Dhuys.

Le 1er janvier 1789, parut l'arrêté royal qui ordonnait que le nombre des députés serait de mille au moins, et que le nombre des députés du tiers état serait égal à celui des deux premiers ordres.

Cet arrêté fut accueilli avec un véritable enthousiasme par la population parisienne qui illumina.

Les six corps marchands de la ville adressèrent le 2 janvier au roi une adresse de remerciements à l'occasion de la décision du conseil d'État du 27 décembre 1788, qui admettait la représentation du tiers état aux états généraux; elle exprimait en excellents termes les vœux de la bourgeoisie : « Nous connaissons, disait-elle, les besoins de l'État dans sa détresse, nous ne demandons pas à payer moins d'impôts; mais, pour mieux payer, pour pouvoir payer plus longtemps, pour parvenir enfin à l'équilibre des finances, à la libération de la dette publique, et rendre à notre patrie et sa gloire et sa prospérité, nous demandons à n'avoir plus à gémir sur l'inégalité des répartitions. »

Le 6 janvier, des lettres patentes du roi nommèrent différents magistrats chargés de réformer la procédure civile et criminelle et « de réunir dans un même code et le genre de peine à infliger à chaque délit et le genre d'instruction à prescrire pour inspirer autant de sécurité à l'innocence que de terreur au crime. » En conséquence, le premier président du parlement de Paris, le premier président de la chambre de la Tournelle, deux conseillers de grand'chambre, le premier avocat du roi et le procureur général, conjointement avec quatre conseillers d'État et deux maîtres des requêtes, furent choisis pour s'assembler chez le garde des sceaux et s'occuper, un jour par semaine, des projets tendant à abréger les longueurs et les frais des procédures et réunir en un seul code les différentes lois pénales.

Mais d'autres soins allaient bientôt occuper l'esprit de tous.

Le 24 janvier 1789, le roi convoqua les états généraux pour le lundi 27 avril à Versailles.

Le 7 février, un arrêt du Parlement, toutes chambres assemblées, les pairs y séant, fit défense aux boulangers de Paris et à tous autres de vendre le pain au-dessus de la taxe qui en avait été faite par le lieutenant de police.

Il paraît que, malgré cet arrêt, les boulangers continuèrent à spéculer sur la misère du peuple, car le 10 il fallut renouveler cette défense; 27 boulangers avaient été condamnés à 50 livres d'amende chacun, pour avoir vendu le pain de 4 livres 15 sols, et un autre à 100 livres d'amende pour pareille contravention, compliquée de vente à faux poids.

Il était d'usage que le jour de la procession pour la réduction de Paris, les chartreux donnassent à dîner au corps de ville; le prévôt des marchands et les échevins proposèrent à ces religieux « d'après les calamités actuelles, de convertir ce dîner en une aumône applicable à la délivrance des prisonniers pour mois de nourrice, et cette proposition fut adoptée par les pères, qui versèrent 1,000 livres au bureau de la ville; la procession eut lieu le 23 mars.

Le 28 mars, le roi, « voulant conserver aux citoyens de sa bonne ville de Paris le droit dont ils ont toujours joui de députer directement aux états généraux, et ayant été informé que des contestations s'étaient élevées entre le prévôt de Paris et les prévôt des marchands et échevins, relativement au droit de réunir les bourgeois et autres habitants, ordonna qu'il serait envoyé au gouverneur de Paris des lettres de convocation particulières, pour les faire parvenir aux prévôts de Paris et des marchands, au lieutenant civil et aux échevins. Le prévôt de Paris ou le lieutenant civil fut chargé de la convocation des électeurs habitant hors des murs de la ville; le prévôt des marchands et les échevins furent tenus de convoquer le tiers état de l'intérieur de la ville et des faubourgs, et de faire procéder au choix des 300 députés qui se rendraient à l'assemblée générale des habitants de la ville de Paris.

« Dans l'assemblée de la prévôté et vicomté hors des murs, il sera procédé à l'élection de douze députés, 3 de l'ordre du clergé 3 de l'ordre de la noblesse et 6 du tiers état.

« Attendu l'impossibilité de réunir dans une seule assemblée chacun des ordres qui habitent la ville et les faubourgs de Paris, le prévôt de Paris ou le lieutenant civil et les prévôt des marchands et échevins remettront incessamment à Sa Majesté pour être approuvé par elle, un projet de distribution de différentes assemblées préliminaires dans lesquelles il sera choisi 600 représentants des trois ordres; savoir, sous l'autorité du prévôt de Paris ou du lieutenant civil 150 de

l'ordre du clergé et 150 de l'ordre de la noblesse, et sous l'autorité des prévôt des marchands et échevins 300 du tiers état.

L'élection des députés devait avoir lieu le 24 avril.

Aussitôt après l'élection, le prévôt des marchands et les échevins devaient convoquer l'assemblée du corps municipal et y inviter les 40 députés de la ville de Paris, et, dans cette assemblée, il devait être procédé à la rédaction du cahier particulier de l'Hôtel de ville.

Une ordonnance fut rendue le 15 avril pour la convocation des trois états de la ville et faubourgs de Paris. L'assemblée de la noblesse fut indiquée pour se tenir le 20; Paris fut divisé en 20 départements pour les assemblées de la noblesse; le 1er, comprenant la Cité, s'assemblait au Grand-Châtelet; le 2e, le Louvre et les Tuileries, aux Jacobins; le 3e, le Palais-Royal, à l'Oratoire; le 4e, faubourg Saint-Honoré, le Roule et Chaillot, aux Capucins de la Chaussée d'Antin; le 5e, la Ville Lévêque, à la Bibliothèque du roi; le 6e, la Chaussée d'Antin, aux Récollets; le 7e, place des Victoires, aux Petits-Pères; le 8e, le quartier Saint-Martin, au prieuré Saint-Martin; le 9e, la Grève, à Saint-Louis; le 10e, le Marais, aux Minimes; le 11e, le Marais (2e partie), aux Blancs-Manteaux; le 12e, les faubourgs du Temple et Saint-Antoine, aux Célestins; le 13e, la place Maubert et le faubourg Saint-Marcel, aux Bernardins; le 14e, Saint-André des Arts, à la Sorbonne; le 15e, le Luxembourg, aux Grands-Augustins; le 16e, la Croix-Rouge, aux Prémontrés; le 17e, Saint-Germain des Prés, à Saint-Germain des Prés; le 18e, Saint-Germain des Prés (2e partie) aux Théatins; le 19e, Saint-Germain des Prés (3e partie), aux Petits-Augustins; le 20e, les Invalides et le Gros-Caillou, aux Invalides.

L'assemblée du clergé fut indiquée pour le mardi 21 avril, ainsi que celle du tiers état.

Tous les représentants du tiers état durent se rendre à l'assemblée du corps municipal qui fut convoquée pour le mercredi 22 avril.

Nous avons vu que Paris avait été divisé en vingt départements pour l'élection de l'ordre de la noblesse, il fut partagé en soixante arrondissements ou quartiers pour celle de l'ordre du tiers état, ou, ce qui est plus exact, les 16 quartiers de Paris furent divisés en 60 districts dont il est utile, pour les faits qui vont suivre, de connaître les noms :

Quartier Saint-Martin, 4 districts: Saint-Martin des Champs, les Récollets, le Sépulcre, Saint-Merri.

Quartier du Marais, 4 districts : les Capucins, les Enfants-Rouges, les Blancs-Manteaux, les pères de Nazareth.

Quartier des Halles; 4 districts : Saint-Jacques-la-Boucherie, Saint-Joseph, Saint-Leu, Saint-Magloire.

Quartier du Luxembourg, 4 districts : les Carmes déchaussés, Prémontrés, Saint-André des Arts, Cordeliers.

Quartier de l'Hôtel de ville, 4 districts : Enfants-Trouvés du faubourg Saint-Antoine, Saint-Gervais, Saint-Louis de la Culture, Saint-Jean en Grève.

Quartier de Saint-Germain, 4 districts : Abbaye, Théatins, Augustins, Jacobins.

Quartier de la Place-Royale, 4 districts : Tresnel, Petit-Saint-Antoine, Minimes, Sainte-Marguerite.

Quartier de la Sorbonne, 3 districts : Saint-Jacques du Haut-Pas, Mathurins, Sorbonne.

Quartier de Sainte-Geneviève, 3 districts : Saint-Étienne du Mont, Val-de-Grâce, Saint-Marcel.

Quartier de l'Ile Notre-Dame, 3 districts : Saint-Nicolas du Chardonnet, Saint-Victor, Saint-Louis.

Quartier de Saint-Eustache, 4 districts : Saint-Eustache, Filles-Saint-Thomas, Petits-Pères, Capucins de la Chaussée d'Antin.

Quartier du Palais-Royal, 4 districts : Saint-Roch, Saint Honoré, Jacobins, Saint-Philippe du Roule.

Quartier du Louvre, 4 districts : l'Oratoire, les Feuillantines, Saint-Germain l'Auxerrois, Capucins de la rue Saint-Honoré.

Quartier Saint-Denis, 4 districts : Sainte-Élisabeth, Saint-Laurent, les Filles-Dieu, Saint-Nicolas des Champs.

Quartier des Innocents, 4 districts : Saint-Lazare, les Grands-Augustins, Bonne-Nouvelle, et Saint-Jacques-l'Hôpital.

Quartier de la Cité, 3 districts : les Barnabites, Saint-Séverin, Notre-Dame.

L'assemblée générale des trois états de la prévôté et vicomté hors des murs de Paris fut indiquée pour le vendredi 24 avril, à l'archevêché.

Une ordonnance du bureau de la ville, en date du 15 avril, avertit les habitants de Paris et des faubourgs qu'il serait placé dans la grande salle de l'Hôtel de ville « à côté de la cheminée à gauche, en entrant, » une boite fermée à clef, dans laquelle ils étaient invités à apporter et déposer journellement les mémoires, projets, observations qu'ils auraient à proposer pour être employés à la formation du cahier concernant les objets relatifs à l'intérêt général de la nation.

Les élections de Paris n'étant pas terminées à la date indiquée, le roi fit connaître que l'ouverture des états généraux était différée jusqu'au lundi 4 mai.

Le samedi 25 avril, l'ordre du clergé de l'assemblée de Paris *extra muros* et le lundi 27 le même ordre de l'assemblée *intra muros* délibérèrent unanimement de consentir à ce que désormais toutes les impositions fussent également

supportées par tous les citoyens des trois ordres. La chambre du clergé fit part de cette délibération aux deux autres ordres « qui lui en ont témoigné toute leur satisfaction. »

Le 27 avril, fut reglé le costume de cérémonie des députés des trois ordres.

CLERGÉ : Cardinaux en chape rouge, — archevêques et évêques : rochet, camail, soutane violette et bonnet carré ; abbés, curés, etc., soutane, manteau long, bonnet carré ; si quelque archevêque ou évêque se trouvait en deuil, il devait porter soutane et camail noir, les abbés, curés, etc., le rabat blanc et la ceinture de crêpe.

NOBLESSE : Habit à manteau noir, parement d'étoffe d'or sur le manteau, veste analogue au parement du manteau, culotte noire, bas blancs, cravate de dentelle, chapeau à plumes blanches retroussé à la Henri IV. En deuil : habit de drap noir avec manteau à revers de drap, bas noirs, cravate de mousseline, boucles et épée d'argent, même chapeau (sans plumes s'ils sont en deuil de laine, boucles et épée noires, cravate de batiste).

TIERS ÉTAT. Habit, veste et culotte de drap noir, manteau court de soie ou de voile, cravate de mousseline, chapeau retroussé de trois côtés, sans ganses ni boutons. — En deuil : même habit, manteau de voile, manchettes effilées, boucles blanches (boucles noires, manchettes et cravate de batiste s'ils sont en deuil de laine).

Versailles fut choisi pour théâtre de l'assemblée. Paris, la ville redoutée, était livrée, en ce moment, aux inquiétudes de la liberté et à celle de la disette. L'année, si bonne pour les bourgeois, avait été rude au peuple. A la fin de décembre, le thermomètre Réaumur marquait à Paris 18° 3/4 au-dessous de glace. Rien que dans le faubourg Saint-Antoine, on comptait 30,000 indigents, nombre triple du chiffre accoutumé.

« Heureusement, dit M. Louis Blanc, l'esprit de l'Évangile s'était réveillé autour des églises... des vivres et des vêtements furent distribués, des sociétés de bienfaisance s'organisèrent. L'archevêque de Paris, M. de Juigné, s'endetta de 400,000 livres d'aumônes. Le duc d'Orléans fit largesses de roi, et sa sollicitude pour la classe infortunée se manifestait jusque dans ses plaisirs. Il avait contracté en Angleterre le goût des paris : il paria des sommes considérables au profit des pauvres. Devant les hôtels on allumait de grands feux.

« La mortalité fut effrayante néanmoins. Pendant que l'Hôtel de ville, la prévôté et la vicomté de Paris nommaient leurs députés, la faim marquait ses victimes. Sur le chemin du cimetière, à travers la foule de ceux qui couraient aux urnes, on rencontrait ceux qui n'avaient pu résister à la disette et à l'hiver. »

Les sociétés philanthropiques étaient insuffisantes pour venir au secours des pauvres, et la municipalité de Paris avait fait publier cet avis dans le *Journal de Paris* :

« Chaque jour laisse le regret de n'avoir pu atteindre à la proportion des besoins et montre la difficulté d'étendre les secours à l'universalité de la classe indigente. Ce qu'il y a de mieux à faire est d'adopter les moyens plus sûrs qu'offrent messieurs les curés de Paris dans leur vigilante et industrieuse charité. Ce sont eux qui secondent le plus efficacement les vues du bureau. Indépendamment du prix que les bonnes œuvres acquièrent en passant par leurs mains, ils concilient ce triple et inappréciable avantage de savoir diriger les secours, de les appliquer convenablement et de les distribuer avec ordre. »

Parmi les noms qui circulaient sur les listes de candidats à la députation, proposés par certains groupes d'électeurs, se trouvait celui de Réveillon, fabricant de papiers, faubourg Saint-Antoine, (c'était dans son jardin que s'était élevé en 1783 le ballon de Pilâtre de Rozier). C'était un homme bien connu, jouissant d'une bonne considération ; tout à coup le bruit se répandit qu'il avait manifesté l'intention de réduire le salaire de ses ouvriers, prétendant qu'un homme pouvait vivre avec quinze sous par jour.

On juge, dans l'état d'exaltation où se trouvaient les esprits, comment un tel propos pouvait être accueilli. On ne prit même pas la peine d'en vérifier l'exactitude, et, dans la soirée du 27 avril, des bandes irritées, provenant des différents quartiers, notamment du quartier Saint-Marceau, imaginèrent de fabriquer un mannequin sur lequel fut inscrit le nom de Réveillon ; on lui mit au cou le cordon de Saint-Michel et, après l'avoir promené au milieu des huées devant la maison du manufacturier, on décida qu'on irait le brûler en place de Grève.

Réveillon, craignant les suites de cette manifestation hostile, demanda du secours. On lui donna trente hommes pour le protéger contre un soulèvement.

Le lendemain, la scène se renouvela, mais avec beaucoup plus de violence. Ce n'était plus un mannequin qu'on voulait pendre ou brûler, c'était le fabricant en personne, aussi n'eut-il que le temps de se réfugier à la Bastille.

Les trente soldats tentèrent vainement de s'opposer à l'envahissement de la fabrique ; un flot s'y précipita en poussant des cris de fureur et brisa tout ; en un clin d'œil, des pillards parcoururent les ateliers, puis les appartements de Réveillon, s'emparèrent de tout ce qu'ils trouvèrent et le portèrent sur la chaussée du faubourg où trois feux furent allumés. On y jeta pêle-mêle les meubles brisés, les marchandises, les papiers, les bijoux, l'or, tout fut incendié ; y compris l'hôtel et la fabrique qui ne furent bientôt qu'un amas de décombres.

Enfin un galop de cheval se fit entendre, c'é-



Attaque de la maison Réveillon, faubourg Saint-Antoine. (Page 120, col. 2.)

tait le régiment de royal-cravate qui arrivait. Après les sommations d'usage, le commandement : Feu ! se fit entendre.

Mais la résistance s'accrut avec le péril, les plus hardis des émeutiers se glissèrent entre les rangs des soldats et, blessant les chevaux, désarmèrent les cavaliers qu'ils essayaient de tuer ensuite ; la foule éperdue, enflammée de rage et de colère, se jetait sur les soldats qui ne cessaient de tirer et de sabrer : ce fut une mêlée épouvantable : force demeura cependant à la troupe.

Le lieutenant de police fit relever 130 morts et 350 blessés sur le lieu du combat.

Le long du faubourg, des ouvriers promenaient des cadavres sur des brancards en disant :

— Voilà des défenseurs de la patrie ; citoyens, donnez de quoi les enterrer !

Le 28 avril, fut rendu un arrêt du Parlement qui fit défense à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles pussent être, de faire aucun attroupement dans la ville, faubourgs et banlieue de Paris, d'exciter ni favoriser les attroupements, d'entrer de force dans les maisons, d'y commettre aucun excès, d'insulter ni maltraiter aucun citoyen, ni de rien faire qui pût troubler la tranquillité publique, sous peine d'être poursuivies extraordinairement comme perturbateurs du repos public et punies suivant la rigueur des ordonnances.

Le 3 mai, le *Journal de Paris* publia cette note :

« L'assemblée générale des électeurs représentant tous les citoyens nobles de la ville de Paris, voulant donner à ses concitoyens des deux autres ordres une preuve de son affection et des prin-

cipes de justice et d'union dont elle est animée, se fait un devoir de leur déclarer qu'elle a arrêté de protester en corps contre la dispersion de la commune... qu'elle a arrêté de faire porter aux états généraux, par ses députés, son vœu unanime pour la suppression des impôts distinctifs et leur conversion en subsides communs répartis également, proportionnellement et dans la même forme entre les citoyens de tous les ordres et de toutes les classes. Fait dans l'assemblée des citoyens nobles de la ville de Paris, tenue à l'archevêché, ce 1er mai 1789. Signé : Stanislas, comte de Clermont-Tonnerre, président ; le comte de Lally-Tollendal, secrétaire.

On sait que l'ouverture des états généraux eut lieu à Versailles le 4 mai 1789.

Le 6 parut un arrêt du conseil d'État du roi, portant la date de ce jour, ordonnant l'exécution des règlements de la librairie et faisant défenses à tous imprimeurs, libraires ou autres, d'imprimer, publier, distribuer aucun prospectus, journal ou autre feuille périodique « sans la permission de Sa Majesté » ; et le lendemain un second arrêt supprima le premier numéro d'une feuille périodique ayant pour titre : *les Etats généraux*, et fit défense au sieur le Jay fils, libraire à Paris, d'en publier la suite. Ce journal était supprimé « comme injurieux et portant avec lui, sous l'apparence de la liberté, tous les caractères de la licence. »

Voici la liste des députés de la ville de Paris aux états généraux :

Clergé. — L'archevêque de Paris Mgr. de Juigné ; l'abbé de Montesquiou, agent général du clergé ; l'abbé Chevreuil, chancelier de l'Église de Paris ; Gros, curé de Saint-Nicolas du Chardonnet ; dom Chevreuse, général de la congrégation de Saint-Maur ; Dumouchel, recteur de l'Université ; le Gros, prévôt de Saint-Louis du Louvre ; l'abbé de Bonneval, chanoine de l'Église de Paris ; Veytard, curé de Saint-Gervais ; l'abbé de Barmond, conseiller au parlement de Paris.

Noblesse. — Le comte Stanislas de Clermont-Tonnerre, le duc de la Rochefoucauld, le comte de Lally-Tollendal, le marquis de Lusignan, le comte de Rochechouart, Dionis du Séjour, le comte de Mirepoix, Duport, le président de Saint-Fargeau, le marquis de Montesquiou Fézensac.

Tiers état. — Bailly, des Académies française, des inscriptions et des sciences ; Camus, avocat ; Vignon, ancien consul ; Bevière, notaire ; Poignot, négociant ; Tronchet, avocat de Bourges, grand-garde du corps de l'épicerie ; Martinot, avocat ; Germain, marchand de soie ; Guillotin, médecin ; Treilhard, avocat ; Berthereau, procureur au Châtelet ; Desmeuniers, censeur royal ; Garnier, conseiller au Châtelet ; le Clerc, libraire ; Huteau, avocat ; Dosfant, notaire ; Anson, receveur général des finances ; le Moyne, orfèvre ; l'abbé Sieyès, grand vicaire et chanoine de Chartres.

Le 19, les fruitières, orangères et les autres poissardes allèrent à l'Hôtel de ville complimenter les électeurs parisiens, et elles leur dirent : Pensez au peuple, messieurs ! et les électeurs avaient répondu que c'était précisément des intérêts populaires qu'on s'occuperait à Versailles.

Pendant ce temps, des poursuites avaient été exercées contre quelques-uns des gens arrêtés à la suite de l'affaire du faubourg Saint-Antoine : Jean Thomas le Blanc, garçon bourrelier, Nicolas Mary, écrivain, J. B. Lamarche, peintre en bâtiments, Joseph Taupin, imprimeur ; Étienne Farcel, gazier, Pierre Quentin, seulpteur, furent condamnés à faire amende honorable devant l'église Notre-Dame, et, quand ils parurent devant la foule qui s'était portée sur leur passage, peu s'en fallut qu'un mouvement se produisît pour les arracher au bourreau.

Paris fermentait ; une députation partit de l'Hôtel de ville pour aller porter à l'Assemblée nationale à Versailles les encouragements de la population.

Quatre compagnies de gardes-françaises avaient reçu l'ordre de charger leurs fusils à cartouche ; elles refusèrent de se conformer à cet ordre et, forçant les portes de leur caserne (rue de la Pépinière), elles parcoururent Paris en criant : Vive le tiers état ! nous sommes les soldats de la nation ; et, suivis d'une multitude immense, plus de cent gardes arrivèrent au Palais-Royal demandant à y fraterniser avec le peuple, et portant des grandes coupes remplies de vin, ils les vidèrent à la santé réciproque des travailleurs et des soldats.

Le 20 mai, le clergé, la noblesse et le tiers état s'assemblèrent dans la grande salle de l'archevêché pour la prestation du serment des 40 députés des trois ordres.

M. Gourbillon Dieneourt, administrateur de la loterie royale de France, dont l'hôtel était originairement placé à côté de la Bourse, avait été chargé de suivre les travaux d'embellissement de l'hôtel de la loterie et ceux des galeries de la Bourse ; les agents de change demandèrent alors que le buste du roi fût placé à la Bourse ; le roi le permit, et ce buste fut commandé à Houdon ; il fut érigé le samedi 23 mai dans la principale galerie de la Bourse en présence du ministre d'État, de M. de Crosne, conseiller d'Etat, de M. Dufresne, intendant général du trésor public, du sculpteur Houdon, des agents de change, banque, et finance de Paris, et cette cérémonie donna lieu à des discours, tous à la louange du gouvernement.

Louis-Joseph-François-Xavier, dauphin de France, mourut à Meudon dans la nuit du 3 au 4 juin (il était né en 1781). Cette mort fit suspendre les représentations dans les onze théâtres parisiens. Dans la soirée du 12, le cœur du jeune dauphin fut porté au Val-de-Grâce et le 13, son corps fut déposé dans les caveaux de Saint-Denis.

Dans la première quinzaine de juin, M. de Gribeauval, directeur de l'artillerie de France, étant mort sans avoir reçu les sacrements, lorsqu'on présenta son cercueil à l'église Saint-Roch, le curé refusa de l'y recevoir, et il s'ensuivit du tapage. Les portes de l'église se fermèrent; après qu'on y eut frappé inutilement pour les faire rouvrir, il fut un moment question de les enfoncer, mais les choses n'allèrent pas jusque-là et après des cris et des menaces proférées contre le curé, le convoi finit par se mettre en marche pour le cimetière.

Paris suivait avec une grande attention les débats de l'Assemblée de Versailles, et chaque soir la capitale reflétait les agitations de la journée.

Et l'on sait si les séances des états généraux étaient orageuses; tantôt c'étaient des questions de préséance, des humiliations qu'on avait fait subir au tiers, les luttes sur la vérification en commun des pouvoirs, la séance du Jeu de paume et le fameux serment lu par Bailly de se réunir partout où les circonstances l'exigeraient jusqu'à ce que la constitution du royaume fût établie et affermie, et ces jours-là Paris fiévreux était en ébullition, de sombres regards s'échangeaient; mais d'autres fois on s'embrassait dans les rues, les trois ordres étaient confondus, annonçait-on, dans une même pensée d'union, de fraternité, et le bruit des acclamations retentissait, tandis que les feux de joie illuminaient les rues.

Quant au peuple proprement dit, il souffrait de la faim.

« Le corps couvert de vêtements en lambeaux, des milliers de malheureux, au visage amaigri par le jeûne et au teint livide, se pressaient à Paris, devant la porte des boulangers, et y passaient la moitié des jours dans une impatience terrible. On était en pleine disette, le prix du pain variant entre quatre sous et quatre sous et demi la livre, chiffres homicides à cette époque. Plus de travail d'ailleurs; plus de salaires, et parmi tant de pâles journaliers, bien peu qui n'eussent laissé au logis des enfants criant la faim. Mais ce pain dont on avait tant de peine à obtenir un morceau, il était terreux, amer, il causait des inflammations de gorge et des ardeurs d'estomac. Les moulins à bras établis à l'École militaire ne fournissaient que des farines aigries, d'une couleur jaune, d'une odeur infecte, et formant des masses tellement dures, que pour en détacher des portions, il les fallait frapper à coups de hache. Voilà quel était l'aliment du peuple et comment la France entière souffrait. La capitale voyait à toute heure entrer dans ses murs des bandes d'inconnus en guenilles, tenant à la main de longs bâtons et se traînant courbés sous leurs besaces vides, foule sans gîte et sans lendemain, que la province en détresse rejetait sur Paris affamé. »

Ils n'entendaient pas grand'chose aux importantes questions soulevées par les orateurs de Versailles, mais ils prenaient un vif intérêt aux discussions relatives aux subsistances, et les accaparements de grain excitaient au plus haut point leur juste colère et leur indignation.

Le 30 juin, vers sept heures du soir, alors que le jardin du Palais-Royal était comme de coutume plein de promeneurs et de nouvellistes, un inconnu jeta une lettre au milieu d'un groupe de jeunes gens qui s'entretenaient de politique au café de Foy; on l'ouvrit et on y lut que onze soldats qui avaient refusé de charger leurs armes avaient été emprisonnés à l'Abbaye avant d'être transférés à Bicêtre. Soudain un des assistants, Loustalot, un journaliste, s'élança dans le jardin, fit part à la foule de la nouvelle et cria :

— A l'Abbaye! allons délivrer ceux qui n'ont pas voulu tirer sur le peuple!

En un clin d'œil, il eut soulevé tous ceux qui l'écoutaient, et un cortège qui se grossit tout le long du parcours, se dirigea vers l'Abbaye dont on exigea l'ouverture des portes, afin de délivrer les prisonniers; mais au même instant des dragons parurent : Loustalot et ses amis se précipitèrent aux rênes de leurs chevaux et leur crièrent qu'ils étaient là pour sauver des soldats comme eux; les dragons remirent leurs sabres au fourreau, et les onze soldats furent délivrés et conduits triomphalement au Palais-Royal, où ils couchèrent dans la salle de spectacles des Variétés, gardés par le peuple qui faisait sentinelle; le lendemain on les logea à l'hôtel de Genève, tandis qu'une députations de patriotes allait solliciter en leur faveur l'intercession de l'Assemblée nationale. Louis XVI accorda la grâce demandée.

C'était au Palais-Royal qu'arrivaient de Versailles toutes les nouvelles vraies ou fausses.

Chaque jour on y annonçait que la cour se disposait à dissoudre les états généraux, que des troupes étrangères arrivaient de partout pour réduire Paris à l'obéissance, que la province allait donner le signal de la guerre civile, que le roi allait s'établir dans la plaine des Sablons, au milieu d'un camp formé de régiments étrangers qui devaient mitrailler Paris.

Bref, c'était à qui inventerait les nouvelles les plus propres à soulever la colère populaire, et le club de Montrouge, de fondation récente, où se réunissaient les amis du duc d'Orléans, fournissait le texte de ces récits à sensation, enjolivés par l'esprit de parti des conteurs.

« La fermentation, dit l'auteur de *l'Histoire de la Révolution française*, était si grande, les passions étaient si vivement excitées que d'épuisement un orateur populaire tomba mort. Un espion ayant été découvert au Palais-Royal, on lui coupe les cheveux, on le plonge à diverses reprises dans le bassin, on le traîne sanglant par les rues, tandis que, dans d'autres quartiers, le peuple criait : « Trois hommes pendus parce qu'ils ont tué un garde des plaisirs du roi. » Partout des clameurs et la voix perçante des harangueurs de hasard,

partout des mouvements de la foule. Aux Tuileries on arrêtait deux officiers de Berchiny, et, le poignard levé, on les forçait de crier : Vive le tiers. Au Palais-Royal, MM. de Polignac et de Sombreuil avaient été réduits à s'ouvrir un passage l'épée à la main. Puis, à côté de ces scènes de violence, c'étaient des scènes de joie tumultueuse et d'enthousiasme. En pleine rue, aux applaudissements d'une multitude affamée, on faisait des quêtes pour fêter l'insurrection, pour lui préparer des banquets. Dans le jardin du duc d'Orléans, on offrit un dîner somptueux à des canonniers qui avaient violé ouvertement leur consigne, et quatre-vingts soldats des régiments de Provence et de Vintimille, s'étant mis en révolte, un bal patriotique leur fut donné aux Champs-Élysées par les dames de la halle. »

« Du 23 juin au 12 juillet, dit à son tour Michelet, de la menace du roi à l'explosion du peuple, il y eut une halte étrange, c'était un temps orageux, lourd, sombre, comme un songe agité et pénible, plein d'illusions, de trouble. »

Ce qui inquiétait le plus la population parisienne, c'était la présence des troupes étrangères massées autour de la capitale.

Abandonné d'une partie de sa garde, le roi avait fait rassembler autour de lui une foule de régiments dont la fidélité n'était guère moins suspecte ; ces troupes eurent bientôt tout l'appareil d'une armée. On leur donna un général, c'était le vieux maréchal de Broglie.

Necker avait condamné ce mouvement militaire ; quoi qu'il en fût, les cavaliers du maréchal de Broglie couvraient la plaine de Grenelle, tandis que sa grosse cavalerie occupait Saint-Denis, et les troupes allemandes étaient commandées par le baron de Bezenval.

Sur la motion de Mirabeau, l'Assemblée nationale avait, le 8 juillet, demandé le renvoi de ces troupes, ce à quoi le roi n'avait pas consenti.

L'opinion générale était que Paris allait être attaqué, l'Assemblée dissoute et les patriotes proscrits. On arriva ainsi à la journée du 12.

Ce jour-là, le baron de Bezenval, craignant que quelques postes de cavalerie, disséminés dans Paris, ne fussent insuffisants pour le maintien de l'ordre, ou bien qu'attaqués sur divers points, ils n'oubliassent la consigne qu'ils avaient reçue de subir toutes les provocations sans y riposter par les armes, leur donna l'ordre de se rallier à un détachement de gardes-suisses qui se trouvait sur la place de la *Concorde*. Les hussards de Berchiny, les dragons de Choiseul et les régiments de Salis Samade durent se rendre également au même endroit.

Mais, tandis que ces troupes s'acheminaient vers la place Louis XV, elles furent assaillies d'injures, qu'accompagnaient des volées de pierres et des coups de pistolet.

« Plusieurs hommes furent ainsi grièvement blessés, sans qu'il échappât même un geste menaçant aux soldats, tant était respecté l'ordre de ne pas verser une seule goutte du sang des citoyens. » Cet ordre ne fut pas toujours respecté.

Vers le milieu de la journée du 12, on apprit le renvoi de Necker du ministère et la démission des autres ministres. L'agitation prit alors des proportions inquiétantes, qui furent augmentées par quelques scènes qui eurent lieu à la place Louis XV.

Le prince de Lambese, gravement insulté tandis qu'il était à la tête de la cavalerie qu'il commandait, n'y tenant plus, se mit à charger la foule, qu'il poursuivit ainsi jusque dans le jardin des Tuileries. Il y eut des individus bousculés ou blessés, et dans le nombre des curieux inoffensifs, comme il s'en trouve toujours en ces sortes d'affaires. Et pendant que cela se passait et que la foule criait : *On assassine nos frères !* au jardin du Palais-Royal, un jeune homme, Camille Desmoulins, monté sur l'un des bancs qui bordaient les galeries, se mit à haranguer le public.

— Citoyens, s'écria-t-il, il n'y a pas un moment à perdre ; j'arrive de Versailles ; M. Necker est renvoyé. C'est le tocsin d'une Sainte-Barthélemy de patriotes ; tous les bataillons suisses et allemands vont sortir de leurs camps pour nous égorger. Il ne nous reste qu'une ressource, c'est de courir aux armes et de prendre des cocardes pour nous reconnaître. Quelle couleur voulez-vous ? Est-ce le vert, couleur de l'espérance, ou le bleu, couleur de la démocratie en Amérique ?

— Le vert.

— Amis, le signal est donné, voici les espions de la police qui me regardent et me menacent, je ne tomberai pas du moins vivant entre leurs mains.

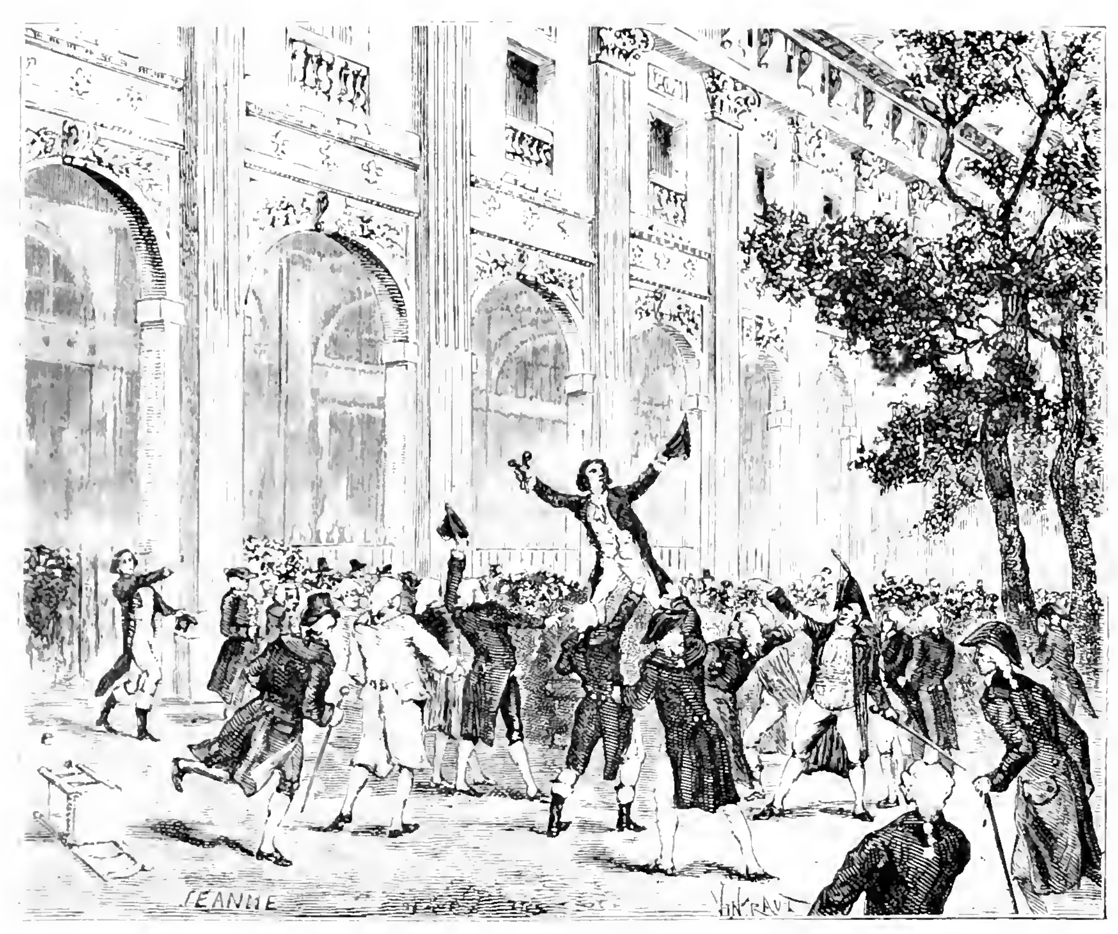
Et tirant deux pistolets de sa poche, il les éleva en l'air, en ajoutant :

— Que tous les bons citoyens m'imitent. Il descendit alors et plaça à son chapeau un ruban vert qu'on venait de lui apporter, tandis qu'à ses côtés une femme en distribuait. Quand il n'y en eut plus, on prit les feuilles des arbres, et on les mit, qui à son chapeau, qui à son bonnet.

La foule ensuite partit électrisée et s'en fut de divers côtés ; les uns allaient faire fermer les théâtres ; le plus grand nombre courut au pillage des boutiques d'armuriers. Toutes les armes que l'on y trouva, laides ou belles, de prix ou sans valeur, récentes ou anciennes, tout fut de bonne prise ; et cela n'assouvit point les forcenés. Ils s'en furent à l'Hôtel de ville pour y réclamer d'autres armes et faire sonner le tocsin.

Les électeurs réunis à l'Hôtel de ville eurent beau donner l'ordre de livrer toutes les armes que l'on trouverait, cet ordre n'étant pas exécuté assez vite au gré des furieux, un dépôt d'armes qu'ils avaient découvert fut envahi, et ils pillèrent là-dedans absolument tout ce qu'ils purent.

Ils allèrent prendre au cabinet de Curtius les



Camille Desmoulins, monté sur un banc, se mit à haranguer le public. (Page 124, col. 2.)

bustes du duc d'Orléans et de Necker. Ils les couvrirent de crêpes, puis ils s'en furent les promener dans les rues de Paris en criant : *Chapeau bas !* aux passants. Malheur à qui n'obéissait pas ! Ils étaient, selon Dulaure, au nombre de quatre cents. Vers neuf heures du soir, le prince de Lambesc ramenait ses soldats à leur caserne. Et tandis que ces troupes passaient du côté de la Chaussée d'Antin, quelques gardes-françaises, sortant de leur dépôt ou caserne, qui se trouvait par là, tirent feu sur les hommes du prince de Lambesc, en tuèrent trois et en blessèrent plusieurs autres. Le prince fit faire alors volte-face aux siens, sonner la retraite, et ses soldats se replièrent sur Saint-Cloud. D'après la *Gazette nationale*, ou *Moniteur*, du 17 juillet 1789, sur les onze heures du soir, les gardes-françaises se rendirent au Palais-Royal ; ils étaient douze cents. Douze cents révoltés en armes, qu'aucun officier ne commandait, se dirigèrent vers la place Louis XV, où les soldats du prince de Lambesc se trouvaient encore ; il s'agissait de les en faire partir.

Ces soldats-là, qui possédaient leurs officiers avec eux, n'opposèrent pas plus de résistance qu'ils n'avaient fait aux boulevards, ils se retirèrent à Versailles, et alors, tout ce qu'il y avait encore de troupes réglées dans Paris partit en même temps.

Cependant des bandes, « profitant des ténèbres de la nuit, dit Dulaure, et s'étant répandues dans la ville et les faubourgs, mirent le feu à la barrière Blanche ; ils la brûlèrent, ainsi que plusieurs autres. » Des proclamations furent alors lancées ou affichées pour recommander d'éviter les attroupements, les voies de faits, etc.

On eut des craintes durant toute la nuit, mais on en fut quitte pour les barrières brûlées et pour quelques coups de fusil tirés en l'air, de temps en temps.

Le lendemain 13 juillet, dès l'aube, le tocsin se mit à sonner dans tous les clochers de Paris ; dans les rues, les tambours battaient la générale, et lorsque le soleil monta sur l'horizon, la panique existait déjà ; si bien que toutes les boutiques restèrent fermées. Amassée par les cloches et par les tambours, la foule se dirigea tumultueusement

vers l'Hôtel de ville. Il n'y avait plus d'autorité municipale ni de tribunaux qui pussent imposer un frein à l'insurrection populaire; la confiance se dirigea vers les électeurs qui avaient nommé les députés du tiers état; un grand nombre d'entre eux (trois cents), s'étaient rendus à l'Hôtel de ville pour parer aux événements. Ils créèrent un comité permanent.

De cette réunion d'électeurs, date l'origine de la commune de Paris, qui exerça tant d'influence sur la Révolution.

Le premier soin du comité, qui avait nommé le prévôt des marchands Flesselles, son président, fut d'organiser une garde bourgeoise.

Voici le procès-verbal de la formation de la milice parisienne, du lundi 13 juillet, après midi :

1° Le fonds de la milice parisienne sera de 48,000 citoyens jusqu'à nouvel ordre.

2° Le premier enregistrement fait dans chacun des 60 districts sera de 200 hommes, pour le premier jour, et ainsi successivement pendant les trois jours suivant.

3° Ces 60 districts, réduits en 16 quartiers, formeront 16 légions qui porteront le nom de chaque quartier, dont 12 seront composées de 4 bataillons également désignés par le nom des districts et 4 de 3 bataillons seulement, aussi désignés de la même manière.

4° Le fonds de chaque bataillon sera de 4 compagnies.

5° Chaque compagnie sera de 200 hommes, dont la composition sera portée dès le premier jour à 50 hommes pour compléter successivement les 200 hommes demandés à chaque district, à l'effet de commencer le service.

6° L'état-major général sera composé d'un commandant général des 16 légions, d'un commandant général en second, d'un major général et d'un aide-major général.

7° L'état-major particulier de chacune des 16 légions sera composé d'un commandant en chef, d'un commandant en second, d'un major, de quatre aides-majors, et d'un adjudant.

8° Chaque compagnie sera commandée par : un capitaine en premier, un capitaine en second, 2 lieutenants et 2 sous-lieutenants; les compagnies seront composées de 8 sergents, dont le premier sera sergent-major, de 32 caporaux, de 158 factionnaires et de 2 tambours.

9° Le comité permanent nommera le commandant général, le commandant général en second, le major général, l'aide-major général et les états-majors de chacune des 16 légions, sur les désignations et renseignements qui seront adressés par les chefs de districts. Quant aux officiers des bataillons qui composent lesdites légions, ils seront nommés par chaque district ou par des commissaires, députés à cet effet dans chacun des districts et quartiers.

10° *Marques distinctives.* — Comme il est nécessaire que chaque membre qui compose cette milice parisienne porte une marque distinctive, les couleurs de la ville ont été adoptées par l'assemblée générale; en conséquence, chacun portera la cocarde bleue et rouge.

Tout homme qui sera trouvé avec cette cocarde, sans avoir été enregistré dans l'un des districts, sera remis à la justice du comité permanent. Le grand état-major règlera les distinctions ultérieuses de tout genre.

11° Le quartier général de la milice parisienne sera constamment à l'Hôtel de ville.

12° Les officiers composant le grand état-major auront séance au comité permanent.

13° Il y aura 16 corps de garde principaux pour chaque légion et 60 corps de garde particuliers, correspondant à chaque district.

14° Les patrouilles seront postées partout où il sera nécessaire, et la force de leur composition sera réglée par les chefs.

15° Les armes prises dans le corps de garde y seront laissées par chaque membre de la milice parisienne, à la fin de leur service, et MM. les officiers en seront responsables.

16° D'après la composition arrêtée par le corps de la milice parisienne, chaque citoyen admis à défendre ses foyers voudra bien, tant que les circonstances l'exigeront, s'astreindre à faire son service tous les quatre jours.

Fait à l'Hôtel de ville de Paris, le 13 juillet 1789. Signé de Flesselles, Éthis de Corny, et plus bas, signé Veytard, greffier en chef, le marquis de la Salle, l'abbé Fauchet, Tassin, de Leutre; Quatremère, Dumangin, Giroust, Duclos Dufresnoy, Moreau de Saint-Méry, Desissarts, Hyon, le Grand de Saint-René, Jeannin, Grelé.

Telle fut l'origine de la garde nationale, dont l'organisation definitive subit quelques légères modifications. Tout d'abord, sur la proposition de la Fayette, son commandant, la couleur blanche fut ajoutée aux deux autres qui formaient la cocarde, et ce fut ainsi qu'elle devint tricolore.

La milice décrétée, il lui fallut des armes, et malheureusement on n'en avait pas à lui donner. Le désordre et le tumulte rendaient toute délibération impossible. Le tocsin sonnait toujours, on résolut d'en prendre où l'on pourrait, à commencer par des piques qu'on trouva à l'Hôtel de ville même, puis on alla chez les armuriers, au garde-meuble, où l'on s'empara de deux magnifiques canons. Bref, chacun s'arma comme il put, celui-ci d'une arquebuse du temps jadis, celui-là d'une épée; puis on se demanda où on trouverait des munitions; justement des caisses chargées de poudre descendaient la Seine, on s'en empara et on les transporta à l'Hôtel de ville.

Pendant ce temps, d'autres bandes populaires se disposaient à fouiller les couvents qui, disait-on, étaient pleins de farine et de pain.

On commença par le monastère des chartreux,

on n'y trouva presque rien comme réserve alimentaire et point d'armes; on se contenta d'emmener les moines, que quelques fanatiques voulaient assommer sur place, mais que les moins exaltés purent sauver de la mort, en les traînant à l'Hôtel de ville, où, au milieu de la confusion qui régnait, ils purent se dissimuler dans la foule et s'échapper.

Ensuite ce fut le couvent des lazaristes qu'on visita.

« Les districts de Saint-Lazare, de Saint-Laurent et des Récollets, réunis alors dans l'église des Récollets, m'ayant nommé commandant de la milice bourgeoise, je me suis transporté à ladite maison de Saint-Lazare, à la tête de la nouvelle légion, où après être parvenu à faire chasser un nombre considérable et à établir un peu d'ordre, j'ai fait emporter une multitude effrayante de cadavres, même des femmes enceintes, noyés dans le vin et empoisonnés par les liqueurs de l'apothicairerie; et ensuite, sur le bruit public, j'ai visité généralement toute la maison, et c'est pour satisfaire aux principes de la plus rigoureuse justice, que j'atteste : 1° qu'il ne s'est trouvé aucune arme à feu chez MM. de Saint-Lazare, excepté un fusil rouillé et le fusil à vent de leur cabinet de physique; 2° qu'il n'y a chez eux aucun souterrain où ils puissent cacher du blé ou autres choses; 3° que la quantité de blé et farine trouvée à Saint-Lazare suffisoit au plus pour leurs besoins personnels pendant trois mois... etc. »

On se contenta de piller et de détruire les provisions, de briser les meubles, de saccager la bibliothèque, et, après avoir mis le feu à la grange, les patriotes se retirèrent, en emportant environ 200 setiers de blé, orge, seigle, etc. Quant aux religieux, ils ne furent pas inquiétés.

Les bourgeois de la milice durent attendre au lendemain pour se procurer des armes.

La nuit qui suivit fut assez calme.

Mais dès le matin, le bruit se répandit qu'un convoi de poudre et de plomb venait d'être enlevé par les soldats campés aux environs de Paris, que le prévôt des marchands continuait à tromper le peuple, que la veille encore, il avait annoncé l'arrivée d'un envoi d'armes de la manufacture de Charleville, et que les caissons qui avaient traversé Paris n'étaient remplis que de chiffons.

Un vent d'émeute et de colère soufflait par la ville.

Cent mille hommes étaient tout prêts à se soulever, mais ils manquaient d'armes; malgré le camp établi au Champ de Mars, on se précipita à l'hôtel des Invalides, défendu par M. de Sombreuil, et avant neuf heures du matin trente mille hommes étaient sur l'Esplanade. En tête était le procureur de la ville Éthis de Corny, que le comité des électeurs n'avait pas osé refuser.

Cette foule parlementa un moment avec le gouverneur des Invalides, mais sans résultat; les choses menaçaient de traîner en longueur; les plus impatients sautèrent dans le fossé, désarmèrent les sentinelles et envahirent l'hôtel.

On y trouva 28,000 fusils et 20 pièces de canon.

Quand le peuple eut ces armes, il ne fut pas long à vouloir s'en servir; une voix cria : A la Bastille! et toutes répétèrent ce cri.

Prison, forteresse, tombeau, la Bastille avait son histoire mystérieuse et lugubre, que tous connaissaient, et c'était assez pour qu'on eût l'ardent désir de la jeter à bas; mais un autre sentiment poussait ceux qui avaient pris la direction du mouvement révolutionnaire à s'en emparer: la vieille forteresse écrasait la rue Saint-Antoine et le faubourg, et elle dominait si bien Paris, qu'elle était pour ainsi dire la clef de la capitale, il était donc de toute nécessité qu'on commençât par s'en rendre maître.

Mais avant d'aller plus loin, voyons un peu ce qu'était devenue la Bastille, depuis que Charles V l'avait fait construire en 1370. Au bout de la rue Saint-Antoine, à droite, en venant des Tuileries, après avoir dépassé le couvent de la Visitation, on voyait une sorte de passage (où se trouve aujourd'hui la rue Jacques Cœur), pénétrer dans la cour de l'Orme. L'entrée en était libre, mais une sentinelle défendait de s'y arrêter.

« Une fois dans ce passage, on avait à gauche cinq ou six boutiques louées à divers artisans, et dont le loyer assez élevé était pour le gouverneur un surcroît de revenu. On y jouissait sans doute des mêmes privilèges que les marchands logés dans les maisons royales. A côté, les casernes, puis les écuries et les remises du gouverneur. On trouvait ensuite un pont levis qu'on appelait *l'Avancé*, baissé pendant le jour, mais relevé à l'entrée de la nuit; et enfin un corps de garde devant lequel était un factionnaire. Il avait l'ordre d'empêcher les attroupements qui se formaient ordinairement à l'arrivée des prisonniers. On traversait le pont levis qui conduisait à la grande porte et au portillon du château. La porte était ouverte tout le jour, mais à la nuit on ne pénétrait plus que par le petit portillon. On trouvait d'abord la cour du gouvernement, et tout près de la porte un autre corps de garde. Un peu à droite et en face de l'entrée du château était l'hôtel du gouverneur, avec un fossé devant. Cet hôtel fut refait plusieurs fois, et, au temps de la prise de la Bastille, c'était une construction toute moderne et d'assez belle apparence. »

Au-dessus de la première porte qui s'ouvrait en face de la rue des Tournelles était un magasin considérable d'armes de différentes espèces et d'armures anciennes. Ce magasin avait contenu jusqu'à 40,000 fusils; lors de la guerre d'Amérique, on en enleva environ 20,000 pour les besoins de cette guerre, et le reste fut transporté, peu de

temps avant la Révolution, à l'hôtel des Invalides. Les armures anciennes, aussi précieuses par leur forme que par les matières dont elles étaient enrichies, furent enlevées le jour même de la prise de la Bastille.

Vis-à-vis de l'hôtel du gouverneur était une avenue longue de 15 toises, dont le côté droit était bordé par un bâtiment servant de cuisine. Dans le même corps de logis se trouvait aussi une chambre de bain, faite sous Louis XVI, pour l'usage de la femme du gouverneur.

Tout cela était construit sur un pont dormant à deux arches, qui traversait le grand fossé et qui aboutissait à un pont levis protégé par une barrière de poutres revêtues de fer, formant une sorte de cage dans laquelle se tenaient les sentinelles. Cette barrière et le second pont levis franchis, on entrait dans le fort par une lourde porte en chêne, et l'on se trouvait dans une cour de 120 pieds de long sur 72 de large, qu'on appelait la cour des prisons et qu'on désignait aussi sous le nom de cour d'honneur.

Six des tours dont nous avons parlé avaient leur entrée sur cette cour, c'étaient les tours de la Liberté, de la Bertaudière (ainsi nommée probablement du nom d'un prisonnier qui l'habita), de la Bazinière (qui reçut ce nom en souvenir de M. de la Bazinière qui y fut incarcéré en 1663), de la Comté, du Trésor (c'était dans cette tour que Henri IV déposait l'argent de son épargne, et ce fut ce qui lui donna son nom) et de la Chapelle (c'était auprès de cette tour qu'était autrefois, en effet, la chapelle, sous la voûte de l'ancienne porte de la ville). Lors de la démolition de la Bastille on y trouva les débris d'un autel. L'auteur de la *Bastille dévoilée* prétend qu'on avait fait construire une nouvelle chapelle à la place de l'ancienne, auprès de la tour de la Liberté. Elle a été, selon lui, pendant longtemps bâtie en bois, et ce ne serait que quelques années avant la Révolution que M. de Launay, dernier gouverneur, l'aurait fait construire en pierre.

« Dans le mur d'un de ses côtés, étoient pratiquées six petites niches, dont chacune ne pouvoit contenir qu'un prisonnier, et ceux auxquels on permettoit d'y aller entendre la messe n'y avoient ni air ni jour. Du commencement du canon à la communion du prêtre, on ouvroit un rideau qui couvroit une étroite lucarne vitrée et grillée, à travers laquelle, comme dans un tuyau de lunette, dit M. Linguet, on entrevoyoit le célebrant. Au-dessus de cette chapelle, au mépris de la décence, étoit le colombier du gouverneur. »

Entre la tour du Trésor et celle de la Chapelle, on apercevait encore en 1789 une arcade qui était l'ancienne porte de Paris à cette époque, mais on avait comblé en maçonnerie le vide de cette arcade en y réservant des appartements.

Cette cour était terminée au fond par un bâtiment moderne, qu'une inscription en lettres d'or sur un marbre noir, placé au-dessus de la porte, annonçait avoir été construit en 1761, sous le règne de Louis XV, nous l'avons dit, pour le logement des officiers de l'état-major.

Ce bâtiment avait l'apparence d'une bonne maison bourgeoise et différait complètement de ceux des prisons dont il était le complément. Le rez-de-chaussée était occupé par la salle du Conseil, par des offices, une buanderie et des cuisines qui furent supprimées vers 1782, et le local qui leur était affecté fut transformé en bibliothèque. Là aussi, logeaient des officiers subalternes, des porte-clefs et des domestiques. A droite au premier, au-dessus de la chambre du conseil, était l'appartement du lieutenant de roi; au second, celui du major; au troisième, celui du chirurgien. Le reste de ces trois étages était occupé par un certain nombre de chambres destinées à des prisonniers de distinction et à des malades.

« Dans des temps de presse », c'est-à-dire quand certains événements politiques ou religieux poussaient à l'emprisonnement, toutes les pièces de ce corps de logis, les antichambres, les chambres, les cabinets même des officiers de l'état-major, étaient remplis de prisonniers.

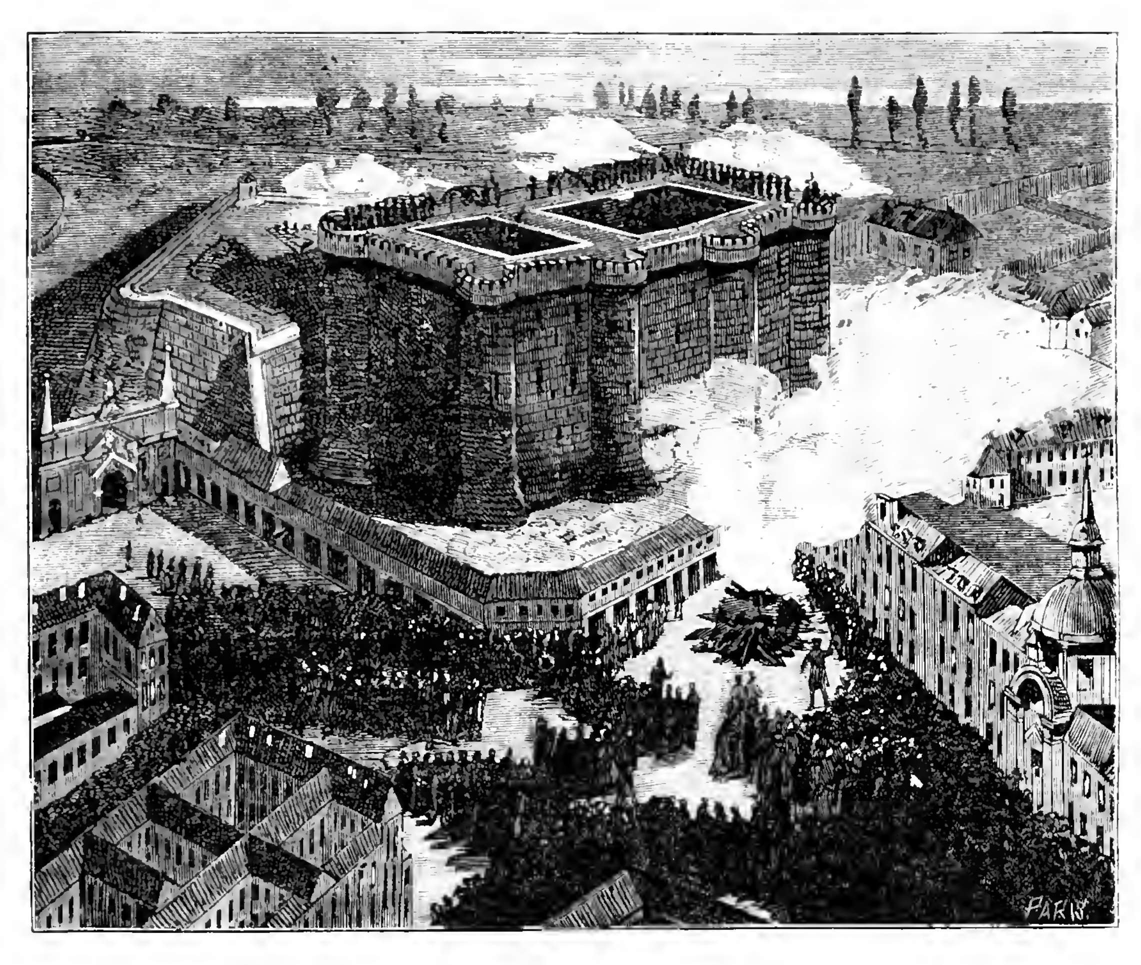
La maison se trouvait coupée en deux par une large allée qui servait de passage.

C'était dans la salle dite du conseil, que le lieutenant général de police interrogeait les prisonniers.

La seconde cour, à laquelle on arrivait par le passage que nous venons de mentionner, était entourée par le bâtiment moderne, par la tour du Puits (ainsi nommée à cause d'un grand puits qui se trouvait à côté), et par la tour du Coin (qui tirait son nom de sa situation) : elle avait 72 pieds de large et 42 de long; dans le massif qui les réunissait étaient des chambres occupées par des gens de cuisine, des domestiques appartenant à certains prisonniers, et des détenus vulgaires, qu'on laissait volontiers aller et venir dans la cour, ne sachant trop pourquoi ils se trouvaient là.

C'était dans la plus grande de ces deux cours que des prisonniers obtenaient la faveur recherchée de passer une heure, jamais plus, et souvent moins, quand cette permission était donnée à un certain nombre de prisonniers, parce qu'il était de règle absolue qu'ils ne se rencontrassent jamais, de façon à les empêcher de communiquer ensemble. Quand l'un rentrait dans sa chambre, un autre lui succédait à la promenade. Précédemment, les prisonniers avaient la faculté de se promener sur le bastion, mais cette tolérance leur avait été retirée.

De cette cour, les prisonniers pouvaient apercevoir l'horloge du château que, par un ingénieux mais cruel rapprochement, on avait décoré d'emblèmes rappelant l'incarcération. C'étaient des figures enchaînées par le cou, par le milieu du corps, par les mains et par les pieds



On fêtait aussi la Saint-Jean sur la place de la Bastille. (Page 133, col. 2.)

qui servaient d'ornements, et leurs fers, après avoir couru tout autour du cartel, en manière de guirlandes, revenaient vers le bas former un nœud énorme, et, pour prouver que ces fers menaçaient également les deux âges, l'artiste avait eu soin de modeler un homme dans la force de l'âge, un autre accablé sous le poids des années.

Lorsque l'avocat Linguet fut incarcéré à la Bastille, il fulmina contre cette odieuse ornementation, et le mémoire qu'il publia après sa mise en liberté ayant été lu par le ministre de Breteuil, celui-ci demanda à voir ces fameuses chaînes s'enlaçant si coquettement, comme eussent pu le faire des chaînes de fleurs; on les lui montra.

— Dans deux heures, dit-il, je veux qu'elles soient retirées.

Et, en effet, deux heures plus tard, elles avaient disparu, et les statuettes qu'elles entouraient en furent délivrées.

Le fossé qui entourait la Bastille était ordinairement à sec, si ce n'est quand les eaux de la rivière étaient hautes; il était entouré extérieurement d'un mur haut de 36 pieds contre lequel était plaquée une galerie soutenue par des potences de bois qui régnaient dans tout le contour de cette espèce de contrescarpe. On y arrivait par des escaliers placés à droite et à gauche du pont; cette galerie était appelée le chemin des rondes, parce que des officiers et des sergents y faisaient de fréquentes rondes, surtout la nuit, pour s'assurer de la vigilance des quatre sentinelles qui y étaient placées et qu'on relevait toutes les deux heures.

Ces sentinelles sonnaient les quarts, les demies et les heures de la nuit, en frappant sur une cloche destinée à cet usage; dans le jour, ils se contentaient de frapper trois coups à chaque heure.

Pendant le séjour que fit M. de Rohan à la Bastille, il s'était plaint de ne pouvoir prendre aucun repos à cause de cette cloche qui faisait un bruit infernal, et l'on eut la déférence de cesser de la sonner pendant le temps qu'il y demeura.

Mais la sonnerie reprit plus tard.

L'officier qui faisait les rondes de nuit dans la galerie déposait un jeton dans une boîte à ce destinée, chaque fois qu'il venait d'en terminer une,

et cette boîte était portée chaque matin chez le lieutenant de roi qui comptait les jetons et apprenait de cette façon combien de rondes avaient été faites.

Au sommet des tours était une plate-forme entourée d'une terrasse qui continuait le long des massifs reliant les tours.

Treize pièces de canon reposaient sur cette terrasse entourée d'un parapet, cette artillerie était surtout destinée à annoncer les réjouissances publiques.

Ajoutons qu'outre les sentinelles dont nous venons de parler, il y en avait d'autres placées hors de l'enceinte, qui faisaient prendre le large aux passants et avertissaient la garde de ce qui arrivait dans la rue.

Nous avons indiqué ce qu'étaient les cachots, nous n'y reviendrons pas, mais parlons un peu des chambres habitées ordinairement par les prisonniers, car c'était par exception qu'on les reléguait dans les cachots. Ces chambres étaient octogones à l'intérieur et voûtées en dôme, avec une grande cheminée. « Une fenêtre, lisons-nous dans l'important ouvrage de M. Ravaisson, à laquelle on arrivait par trois marches d'un pied chacune, y laissait pénétrer de la lumière. Ces fenêtres, percées dans un mur de dix pieds d'épaisseur, étaient garnies de plusieurs grilles et quelquefois cachées au dehors par un soufflet en bois; un châssis vitré les fermait à l'intérieur. En face était une petite pièce ménagée dans l'épaisseur du mur; c'étaient les lieux d'aisances ; toutes les chambres n'en avaient pas : on fournissait alors aux prisonniers des garde-robes que les porte-clefs vidaient tous les matins. Sur le mur on voyait les traces de plusieurs ouvertures qui avaient dû servir de créneaux ou de fenêtres, et qui avaient été bouchées depuis longtemps. La chambre avait 10 ou 13 pieds de largeur et autant de hauteur. »

Il est vrai qu'originairement, toutes ces chambres avaient deux ou trois fenêtres, de façon à laisser pénétrer l'air, mais un gouverneur zélé les avait fait boucher et avait fait adapter à la plupart de celles qui avaient été conservées, une hotte qui interceptait une partie du jour.

Toutes les chambres avaient des poêles ou des cheminées; celles-ci étaient très étroites, fermées dans le bas, au haut, et quelquefois de distance en distance, dans le corps, par des barres de fer.

Le mobilier se composait d'un lit avec paillasse et matelas, un couvre-pied de serge verte et des rideaux de même étoffe, une ou deux tables, deux ou trois chaises, deux cruches, un chandelier, un couvert et un gobelet d'étain, un briquet, rarement, et par faveur, de petites pincettes et une pelle à feu, deux très grosses pierres au lieu de chenets. Sur les murs nus, les prisonniers traçaient des dessins au charbon, des sentences, des vers, et suppléaient ainsi, selon leur inspiration, au défaut d'ornementation de leur demeure forcée.

Presque toutes les chambres des étages supérieurs avaient un double plancher, l'un en chêne, l'autre en sapin.

Pélissery, qui fut enfermé à la Bastille pendant sept ans, a écrit ceci : « Pendant les sept années que j'ai passées à la Bastille, je n'y avais point d'air durant la belle saison; en hiver, on ne me donnait pour réchauffer ma chambre glaciale que du bois sortant de l'eau. Mon grabat était insupportable, et les couvertures en étaient sales, percées de vers. Je buvais ou plutôt je m'empoisonnais d'une eau puante et corrompue. Quel pain et quels aliments on m'apportait! des chiens affamés n'en auraient pas voulu. Aussi mon corps fut-il bientôt couvert de pustules, mes jambes s'ouvrirent, je crachai le sang, et j'eus le scorbut. Les cachots ne recevaient l'air et le jour que par un soupirail. En hiver, ces caves funestes sont des glacières, parce qu'elles sont assez élevées pour que le froid y pénètre ; en été ce sont des poêles humides où l'on étouffe parce que les murs sont trop épais pour que la chaleur puisse les sécher. Il y en a une partie, et la mienne était de ce nombre, qui donnent directement sur le fossé où se dégage le grand égout de la rue Saint-Antoine. Il s'en exhale une infection pestilentielle qui, engouffrée dans ces boulins qu'on appelle chambres, ne se dissipe que très lentement. C'est dans cette atmosphère qu'un prisonnier respire. C'est là que, pour ne pas étouffer entièrement, il est obligé de passer les nuits et les jours, collé contre la grille intérieure du soupirail par lequel coule jusqu'à lui une ombre de jour et d'air; mais il ne réussit bien souvent qu'à augmenter autour de lui la fétidité qui le suffoque. »

A côté de cette relation d'un prisonnier traité si inhumainement, on peut opposer celle que nous a laissée Marmontel, qui fut aussi envoyé à la Bastille sous Louis XV et qui assure y avoir vécu en prince. Morelle et quelques autres écrivains ont prétendu qu'ils y avaient été fort bien traités.

Or ceci prouve tout simplement que, à la Bastille comme ailleurs, tout dépendait du bon plaisir de ceux qui disposaient à leur gré de la liberté des gens. Au reste, les gens de lettres en général y étaient convenablement traités ; à toutes les époques, les pourvoyeurs et gouverneurs de la Bastille redoutaient beaucoup les indiscrétions, et comme il est reconnu que les écrivains sont d'incorrigibles indiscrets, on s'arrangeait de façon qu'à leur sortie ils n'emportassent pas un souvenir trop pénible de l'existence qu'on leur avait imposée pendant un temps plus ou moins prolongé.

Ce fut ainsi qu'on accorda à Fréron, hôte de la Bastille, la permission d'y continuer la publication de son journal *l'Année littéraire*, et que Voltaire y subit une détention très douce ; mais

encore une fois, il faut se garder d'établir un jugement sur des faits isolés, et la vérité vraie est qu'on était traité à la Bastille selon les ordres du ministre qui vous y envoyait et qui, n'ayant à rendre de comptes à personne, pouvait, s'il était haineux et vindicatif, y faire souffrir au prisonnier toutes les tortures imaginables; tout comme il lui était loisible, s'il voulait seulement infliger une légère punition à quelqu'un, de l'envoyer à la Bastille, comme il eût pu le mettre aux arrêts simples, et de le laisser s'y entourer de toutes les jouissances du confortable et de la bonne chère.

Mais si les gens en vue étaient, dans certaines circonstances, traités avec tous les égards qu'on était habitué alors à rendre aux personnes haut placées, combien de pauvres diables, de prisonniers vulgaires, et même de simples gentilshommes expièrent-ils à la Bastille une faute légère parfois ou le malheur d'avoir déplu à un puissant personnage, et y subirent-ils toutes les rigueurs d'un régime dont la sévérité pouvait être excessive!

Arrivons aux détails intéressant la vie d'un prisonnier, et d'abord commençons par l'arrestation.

Un agent quelconque, le plus souvent un archer, touchait d'une baguette blanche la personne qui lui était désignée, et, pour éviter tout bruit ou scandale, la faisait monter dans une voiture, soit celle qu'il avait eu soin de se procurer, soit celle qu'il rencontrait, l'agent étant autorisé à se saisir du premier véhicule venu — au nom du roi — pour effectuer le transport de son prisonnier; il montait avec lui, et la voiture se mettait en marche, accompagnée de hoquetons ou d'archers.

On arrêtait de préférence la nuit, ou tout au moins à la brune.

Lorsque la voiture arrivait devant la Bastille, la première sentinelle criait :

— Qui vive!

— Ordre du roi! répondait le chef de l'escorte.

Un sous-officier de garde venait reconnaître, jetait les yeux sur la lettre de cachet et laissait entrer, après avoir frappé sur une cloche, pour avertir les officiers qu'un nouvel hôte arrivait à la Bastille.

Le lieutenant de roi, et le capitaine des portes assistaient à la descente du prisonnier, quant aux soldats qui les entouraient sous les armes, ils devaient rabattre leur chapeau sur leurs yeux, et de même toute personne, employé, militaire, domestique, qui se trouvait présente, devait immédiatement, se retourner de façon à ne pas apercevoir les traits du prisonnier, ou s'enfuir au plus vite.

Cette règle était absolue.

Le prisonnier était alors conduit au gouverneur ou au lieutenant de roi, qui l'interrogeait sommairement, afin de savoir à qui il avait affaire, car le gouverneur recevait des ordres des quatre secrétaires d'État qui pouvaient lui envoyer des prisonniers; mais la forteresse était placée sous la surveillance du ministre chargé du département de Paris, et c'était à celui-ci que le gouverneur était tenu d'adresser chaque jour l'état du mouvement des entrées et des sorties.

Lorsque le gouverneur recevait une lettre du lieutenant général de police, commissaire du roi à la Bastille, l'informant de l'envoi d'un prisonnier ou lui ordonnant de le mettre en liberté, cette lettre s'appelait lettre d'anticipation, et il n'y avait égard autrement que pour informer le ministre qu'il avait reçu telle personne sur une lettre du lieutenant de police, et qu'il attendait ses ordres pour l'écrouer régulièrement et définitivement.

Il en était de même pour l'ordre de sortie.

Chaque lettre de cachet était signée par le roi et contresignée par un ministre; au bas de cet ordre le gouverneur signait un reçu. Il arrivait parfois que des gentilshommes se rendaient eux-mêmes à la Bastille, porteurs de l'ordre qui devait les y faire recevoir. Dans ce cas, le gouverneur en donnait avis au secrétaire d'État qui avait contresigné la lettre de cachet, et lui demandait des instructions touchant la façon dont il devait se conduire envers le personnage qui s'était rendu de lui-même à la forteresse et lui avait remis son épée. Selon la réponse qu'il recevait, il traitait le prisonnier soit sévèrement, soit au contraire avec les plus grands égards, car il y avait inégalité complète dans la façon dont les prisonniers étaient traités, et c'est là ce qui a fait naître une si grande divergence d'opinion dans l'esprit des écrivains qui ont écrit sur la Bastille, et chacun d'eux a pu citer avec la plus entière bonne foi, selon qu'il était plus ou moins disposé à défendre ou à accuser le régime monarchique, des prisonniers qui trouvaient à Bastille tout le confortable et même le superflu de la vie luxueuse et d'autres qui y souffraient toutes les privations imaginables.

Mais reprenons la suite des formalités relatives à l'entrée.

Tandis qu'on indiquait au porte-clefs, la chambre qu'allait habiter le nouveau venu, celui-ci était mené dans une pièce voisine, où on le débarrassait de tout ce qu'il avait sur lui, épée, argent, bijoux, papiers, et, après l'avoir fouillé, on lui faisait signer une sorte d'inventaire dont la *Bastille dévoilée* nous donne cette copie assez informe sous le titre :

MODÈLE D'ENTRÉE

« L'ordre contresigné de X... en date de.....

« Cejourd'hui (jour, mois, année, heure) le sieur N... est entré à la Bastille par ordre du roi, conduit par le sieur N... Le sieur N... avoit sur lui, tant en or qu'en argent, bijoux, etc... à l'égard

des papiers, les avons mis sous enveloppe, scellés du cachet du château (ou sous le sien ; s'il en a un, on lui laisse son cachet) ; lequel paquet il a étiqueté autour de son cachet et signé de sa main. A l'égard de son épée, il est désigné de quelle manière elle est. Le sieur N... n'ayant d'autres effets sur lui, et signé sa dite entrée jour, mois et an que dessus. — Si l'officier a mis un scellé ou plusieurs, on en fait mention au bas de ladite entrée. »

Reproduisons tout de suite la déclaration que signait le prisonnier à sa sortie et que le même ouvrage nous fournit :

MODÈLE DE SORTIE

« L'ordre contresigné de X... en date de.....

« Le... étant en liberté, je promets, conformément aux ordres du roi, de ne parler à qui que ce soit, d'aucune manière que ce puisse être, des prisonniers ni autre chose concernant le château de la Bastille, qui auroient pu parvenir à ma connoissance. Je reconnois, de plus, que l'on m'a rendu l'or, l'argent, papiers, effets et bijoux que j'ai apportés ou fait apporter audit château pendant le tems de ma détention ; en foi de quoi j'ai signé le présent pour servir et valoir ce que de raison.

Fait au château de la Bastille, le jour, le mois, l'année, à... heures. »

Le gouverneur remettait alors le prisonnier aux mains des officiers de service, le dernier pont-levis s'abaissait, et l'homme était conduit, soit dans une des grandes chambres du château, soit dans une calotte.

Le roi devait à ses prisonniers le vivre et le couvert, et jusqu'au XVIIIe siècle il en fut ainsi ; c'était au prisonnier de se faire apporter des meubles en les payant — à la condition toutefois qu'il se fournirait chez le tapissier de la Bastille, ou que ses parents ou amis lui en enverraient. A partir de 1709, cinq ou six chambres furent meublées; en 1783, il y en avait vingt-cinq, pourvues des choses à peu près indispensables. Ainsi qu'on l'a vu plus haut, quelques prisonniers étaient dotés d'un ou plusieurs gardes chargés de les surveiller. On en accordait à d'autres pour les servir et coucher près d'eux.

Dans l'un et l'autre cas, c'étaient des soldats invalides qui étaient portés sur les états de payement pour 30 sols par jour, bien qu'il n'en touchassent que 25, le gouverneur en gardant 5 pour lui — comme du reste il gardait une partie de tout ce qu'il touchait. C'était un moyen tout simple d'augmenter sa solde, moyen qui était très employé autrefois.

Un tarif réglait la dépense des prisonniers pour la table, le blanchissage et la lumière, selon leur position sociale. « Pour un prince du sang il étoit alloué 50 livres par jour, un maréchal de France 36 livres, un lieutenant général 24 livres, un conseiller au Parlement 15, un juge, un prêtre, un financier 10, un bon bourgeois, un avocat 5, un petit bourgeois 3 et les moindres des gens étoient à 2 livres 10 sols; c'étoit le taux des gardes et des domestiques. »

La *Bastille dévoilée*, qui nous fournit ce renseignement, ajoute : « Nous n'entrerons dans aucun détail sur le service de chaque repas de ces diverses classes. En général, presque tous ceux qui ont été à la Bastille se sont plaints de la nourriture et ont prétendu que cet article devoit être une mine d'or pour le gouverneur, qui, seul, en avoit l'inspection comme il en avoit l'entreprise. Chaque prisonnier avoit par jour une livre de pain, une bouteille de mauvais vin, une soupe sans goût, des viandes de la moindre qualité et mal apprêtées ; en maigre, des mets au beurre fort ou à l'huile de réverbère : le tout servi sur une vaisselle d'étain dont la saleté soulevoit le cœur. Cependant quelques prisonniers avoient le crédit de se faire donner de la faïence et des couverts d'argent; on a permis à quelques autres de faire venir leur repas de chez un traiteur, ce qui leur coûtoit le double de ce qu'il leur en eût coûté en ville ; mais du moins évitoient-ils par là le dégoût qu'inspiroit la royale gargote du château. »

Les heures de repas étaient sept heures pour le déjeuner, onze heures pour le dîner et six heures pour le souper. Les porte-clefs portaient ces repas dans les chambres des prisonniers, ils coupaient les morceaux de viande avec un couteau à lame arrondie qu'ils remportaient.

M. Ravaisson, en parlant de la nourriture donnée aux prisonniers, n'est pas de l'avis de l'auteur de la *Bastille dévoilée* : « A la Bastille, la nourriture était saine et abondante, les repas que le gouverneur faisait servir auraient fait envie à plus d'un bourgeois aisé, et si la cuisine excitait les plaintes des prisonniers, c'est que le gouverneur en était chargé et que se plaindre d'un geôlier, c'est toujours un soulagement pour ceux qu'il tient sous sa garde. »

Et il cite René-Auguste-Constantin de Renneville qui a écrit sur la Bastille, où il passa onze ans, de 1702 à 1713, un ouvrage intitulé : *l'Inquisition française*, et dont au reste il dit : « Il faut songer que c'étoit un espion. » La déclaration d'un pareil personnage mérite peu qu'on s'y arrête.

Les *Archives de la Bastille* nous apprennent encore que « les prisonniers pouvaient aussi acheter des livres autorisés. Mais on les examinait avec soin ; chaque volume était décousu, les feuillets de garde décollés et la reliure défaite pour surprendre les billets cachés dans l'intérieur. »

Nous avons dit qu'une bibliothèque avait été installée à la Bastille ; elle datait de 1783, et elle

était assez considérable pour mériter qu'un prisonnier en fît le catalogue.

« A ceux qui n'aimaient pas la lecture on permettait les jeux de dames et d'échecs, et les cartes étaient tolérées. Avec une autorisation ministérielle on pouvait avoir du papier, de l'encre et des plumes. On ne recevait le papier que feuille à feuille, et elles étaient soigneusement comptées; il fallait ensuite remettre aux officiers le même nombre de feuilles et la plume même qu'on avait reçue. On conçoit ces précautions dans un temps où le secret était l'habitude du gouvernement, surtout avec des gens arrêtés comme espions. Quelquefois on laissait aux auteurs leurs œuvres, plus souvent on les gardait pour les leur remettre à leur sortie...

« Ces distractions n'étaient pas les seules. Tous les prisonniers n'étaient pas soumis à un régime sévère, les ministres accordaient des adoucissements. Il y avait ce qu'on appelait *les libertés de la Bastille*. On les avait graduées, de manière à faire valoir les plus petites faveurs. »

C'était d'abord la promenade dans la cour. Les jeunes gens de famille, détenus sur la demande de leurs parents qui voulaient leur infliger quelques jours de pénitence, pouvaient aussi jouer aux quilles, au tonneau et au billard et causer entre eux ; mais qu'on le sache bien, il y avait deux catégories de prisonniers bien distinctes à la Bastille, et les malheureux qu'on emprisonnait pour raison d'État n'avaient droit à aucune de ces faveurs réservées aux prisonniers de passage, leur seule distraction consistait à tâcher, malgré la surveillance des officiers et les peines les plus sévères, à inventer les moyens de correspondre avec le dehors ; c'était en écrivant quelques mots sur un lambeau de chemise avec un os taillé en pointe et que le prisonnier trempait dans son sang en guise d'encre, et en essayant après s'être procuré un caillou ou tout autre objet d'une certaine pesanteur, de l'envelopper de ce billet et de le jeter par la fenêtre dans l'espoir qu'il tombe sous les yeux d'un passant; mais que de fois c'était peine perdue !

En cas de maladie des prisonniers, le gouverneur averti devait faire prévenir le médecin qui donnait aux malades les soins nécessaires. S'il y avait danger de mort, il en était donné avis au ministre ainsi qu'au lieutenant général de police, et l'on s'informait auprès d'eux s'il était à propos de les faire administrer; cette cérémonie devait se faire de préférence la nuit; le saint viatique venait de l'église Saint-Paul ; on l'avait envoyé chercher par un porte-clefs qui conduisait le cortège jusqu'à la porte de la forteresse ; arrivé là on cessait de sonner; le grand pont-levis du gouverneur était baissé, la garde se rangeait à l'intérieur, des deux côtés du pont et se mettait en état de défense; en pareille occasion le tambour ne battait pas ; les deux flambeaux qui accompagnaient le cortège restaient au corps de garde du château, et le dais était laissé au bas de l'escalier de la tour dans laquelle se trouvait le malade, ainsi que les deux porteurs ; il ne montait dans la chambre du prisonnier que le porte-Dieu et son répondant. On leur donnait six livres pour leur dérangement.

La cérémonie terminée, le cortège s'en retournait comme il était venu, et le porte-clefs le reconduisait à l'église.

Si le malade mourait, le gouverneur en instruisait le ministre et le lieutenant de police.

L'enterrement se faisait la nuit à la paroisse Saint-Paul ; deux porte-clefs y assistaient et servaient de témoins ; en cette qualité, ils signaient les registres de décès.

A moins d'ordre contraire émanant du ministre, le nom de famille ne figurait pas sur l'acte de décès. C'était d'ordinaire un commissaire spécial qui était chargé du détail de la sépulture et qui disait sous quel nom le prisonnier devait être inhumé.

Le jeudi de l'octave de la Fête-Dieu, la procession passait sur la place de la Bastille, et la garnison allait ce jour-là, à dix heures du matin, se mettre en haie le long de la chaussée joignant le couvent des dames Sainte-Marie.

La procession débouchait par la rue des Tournelles; aussitôt que le clergé était en vue du fort, il était salué par une salve d'artillerie et à l'approche du dais la troupe mettait un genou en terre; le saint sacrement entrait dans le couvent des dames Sainte-Marie et, pendant ce temps, l'officier commandait trois décharges de mousqueterie à sa troupe ; à la sortie du saint sacrement du couvent, les soldats mettaient de nouveau un genou en terre et une seconde salve d'artillerie se faisait entendre.

Enfin, lorsque la procession se mettait en marche pour rentrer à Saint-Paul, l'officier faisait défiler et rentrer la garde au château, et une troisième fois le canon tonnait lorsqu'on supposait que la procession arrivait à l'église.

On fêtait aussi la Saint-Jean à la Bastille ; la veille, trois salves d'artillerie étaient tirées à quatre heures du matin; le soir, on faisait un feu de fagots sur la place; la garnison sortait à neuf heures du soir pour assister au feu et se rangeait en haie autour du bûcher ; c'était alors que l'officier qui la commandait prenait un flambeau des mains d'un homme qui le suivait, et mettait le feu au bois ; au même instant le canon se faisait entendre, puis une seconde décharge d'artillerie et une troisième d'artillerie et mousqueterie, après lesquelles l'officier rentrait à la Bastille avec sa troupe.

Les princes et princesses du sang n'entraient jamais dans l'intérieur de la Bastille, et les étrangers ne pouvaient y pénétrer qu'avec une autorisation spéciale du gouverneur.

Lorsque le czar Pierre le Grand vint à Paris, sous la régence, il demanda à voir le magasin d'armes de la Bastille et à la visiter; mais on lui fit comprendre qu'à l'exception du magasin d'armes, il ne pouvait en voir davantage, et le temps qu'il passa à examiner les armes, la compagnie de gardes de la Bastille fit la haie sur le chemin qu'il devait prendre pour ressortir.

Lorsqu'on accordait aux parents ou aux amis des gentilshommes détenus « par correction » l'autorisation d'entrer à la Bastille, ils étaient tenus de déposer leurs épées au corps de garde; seuls les maréchaux de France avaient le droit d'entrer l'épée au côté. Cependant, d'après une décision rendue par le duc d'Orléans, régent du royaume, il fut permis aux capitaines des gardes du corps et aux ducs et pairs de garder leur épée.

Il n'était pas d'usage, jadis, de faire dire des messes à la Bastille, soit pour les morts, soit pour tout autre motif; lorsque les prisonniers demandaient à en faire dire et qu'ils en avaient obtenu la permission, elles se disaient au dehors.

On ne priait, dans l'intérieur de la Bastille que pour le roi et la famille royale.

Cependant, sous Louis XV, cette coutume se modifia, et six prisonniers purent, les dimanches et fêtes, assister à des messes qui étaient dites trois fois dans la matinée; ce nombre de six était absolu, en raison du chiffre correspondant des tribunes étroites dans lesquelles chaque prisonnier se tenait pour assister à la première ou à la seconde messe seulement, la troisième étant dite pour le gouverneur et les personnes de sa maison; cependant, par faveur spéciale, le gouverneur autorisait parfois quelques prisonniers privilégiés à prier en sa compagnie.

Nous avons jusqu'alors montré en quoi consistait le régime ordinaire des prisonniers sans importance, que nous avons même appelés souvent des détenus; mais venons à ceux qui étaient considérés comme des criminels; pour ceux-ci, il y avait toutes les horreurs du cachot et la chambre de la question dont nous n'avons pas encore parlé, et qui était située au bas de la tour du Trésor; c'était là, qu'avant que Louis XVI eût aboli cette atroce coutume de torturer les accusés pour obtenir d'eux, par la douleur, l'aveu de leurs crimes, on faisait subir aux malheureux envoyés à la Bastille pour y attendre leur jugement, des supplices aussi barbares qu'inhumains.

Cependant, malgré que les hommes civilisés aient inventé des raffinements de cruautés que réprouveraient des tribus sauvages, on n'employait à la Bastille que deux modes de tortures: celle de l'eau et celle des brodequins que nos lecteurs connaissent.

Bien qu'au XVIIIe siecle on ne se servît plus que de ces deux moyens de torture, il faut croire que, précédemment, on employait tous ceux en usage, car, lorsque la Porte fut, par ordre de Richelieu, emprisonné à la Bastille, on le fit descendre à la chambre de la question, et là, pour l'intimider, on lui fit voir en détail tous les instruments de torture et on lui expliqua tout au long comment on se servait des ais, des coins, des cordages, des tenailles, et comment on arrivait à tenailler les chairs, à faire craquer les os, à aplatir les genoux.

Mais laissons de côté ces tristes souvenirs de pratiques odieuses, heureusement disparues.

Voici qu'elle était la consigne observée dans le corps de garde de la Bastille; elle est datée de 1761 et était encore en usage en juillet 1789.

« I. — Le commandant du poste ne laissera entrer l'épée au côté que le roi, Monseigneur le Dauphin, les princes du sang et légitimés, les ministres de Sa Majesté qui sont secrétaires d'État, MM. les maréchaux de France, les capitaines des gardes du corps, les ducs, l'état-major, le directeur du génie ou ingénieur, l'officier d'artillerie et les gardes des archives.

II. — On aura soin de faire entrer sans retard M. le commissaire de Rochebrune chaque fois qu'il se presentera.

III. — Les bas officiers doivent s'appliquer à connoître la figure et le nom de tous les domestiques et autres personnes qui entrent et sortent journellement dans le château.

IV. — Ils doivent aussi savoir le nom des tours, pour pouvoir, quand ils sont en faction dans la nuit, dire positivement dans laquelle ils auront remarqué quelque chose de nouveau.

V. — La sentinelle de la porte de la cage, du côté du corps de garde, ouvre et ferme la porte: elle ne doit laisser entrer ni sortir personne qu'elle ne connoisse parfaitement; elle arrêtera tous ceux et celles qu'elle ne connoîtra pas.

VI. — La sentinelle de dedans la cage qui est dedans la cour intérieure, doit en user de même et surtout bien s'assurer des personnes qui sortent de l'intérieur, et au moindre doute, arrêter ceux qui se présenteront et faire venir un officier de l'état-major pour lever la difficulté; de plus, elle sonnera l'heure à tous les quarts pendant la nuit, depuis dix heures du soir jusqu'à six heures du matin et trois coups de cloche seulement à chaque heure du jour, depuis sept heures du matin jusqu'à neuf heures du soir; de plus, la sentinelle sonnera pour la messe, et après avoir sonné la messe elle se retirera au corps de garde, en fermera la fenêtre et attendra qu'on l'avertisse pour aller en faction à la porte des cabinets de la chapelle, où elle demeurera jusqu'à ce que la messe soit finie.

VII. — Après la messe elle entrera dans le corps de garde, jusqu'à ce qu'on l'avertisse pour retourner en faction à la porte du dedans de ladite cage.

VIII. — Elle ne doit point perdre de vue les prisonniers qui se promèneront dans la cour; il faut qu'elle ait une attention continuelle à remarquer s'ils jettent ou laissent tomber papier, billet, paquet ou autres choses quelconques; elle empêchera qu'ils n'écrivent sur les murailles et rendra compte de tout ce qu'elle aura remarqué pendant le temps de sa faction.

IX. — Il est très expressément défendu aux sentinelles et à tous autres, quels qu'ils puissent être, excepté les officiers de l'état-major et les porte-clefs, d'adresser la parole, ni même de répondre aux prisonniers sous quelques pretextes que ce soit.

X. — Les corps de garde fourniront quatre fusiliers pour poser au bas des escaliers, lorsqu'on servira les prisonniers à dîner à onze heures du matin et à souper à six heures du soir, de même que dans d'autres cas si l'on en a besoin.

XI. — Les sentinelles lorsque la nuit sera venue crieront : Qui va là? à tous ceux qui se présenteront et ne laisseront passer personne sans l'avoir bien reconnu.

XII. — Avant de faire lever les ponts pour la fermeture du poste, le commandant du poste fera avertir dans le gouvernement tous ceux qui doivent coucher dans l'intérieur; les ponts levés, il remettra les clefs à M. le lieutenant de roi et reviendra les chercher à l'arrivée des ordres du roi et à l'ouverture des portes.

XIII. — A l'arrivee d'un prisonnier, soit de jour ou de nuit, le commandant du poste fera entrer toute sa troupe dans le corps de garde et aura attention qu'il ne soit vu ni parlé à personne.

XIV. — L'ouverture des portes se fera le matin à cinq heures en été et à six heures en hiver, à moins qu'il ne soit ordonné autrement.

XV. — Lorsqu'il y aura des ouvriers qui travailleront dans l'intérieur, il faut toujours une sentinelle à demeure auprès desdits ouvriers, et quelquefois plusieurs, quand le cas l'exigera, pour veiller sur ces mêmes personnes avec la même attention et vigilance que si on leur avoit confié un prisonnier, pour qu'il ne se commette aucunes choses contre le bien du service du roi ni qui puisse tendre à corruption ni approcher d'intelligence avec aucun prisonnier.

XVI. — Lorsque le caporal de garde ou autres bas officiers seront commandés pour aller au jardin ou sur des tours, pour y accompagner un prisonnier, il leur est défendu très expressément d'avoir aucun entretien avec lui; ils sont seulement pour prendre garde à ses actions et qu'il ne fasse aucun signal au dehors, et faire rentrer les prisonniers à l'heure qui leur sera ordonnée et les remettre à un officier de l'état-major et à son défaut entre les mains d'un porte-clefs.

XVII. — Lorsqu'il arrive des ordres du roi pour mettre un ou plusieurs prisonniers en liberté, la sentinelle de la cage ne les laissera point sortir absolument, sous quelque prétexte que ce puisse être, que ce ne soit un officier de l'état-major qui les fasse passer; il en sera usé de même pour les prisonniers, quels qu'ils soient, qui auront la promenade au jardin, et s'il ne se trouve pas d'officiers de l'etat-major au château, les prisonniers ne se promèneront pas. »

Le 20 septembre 1764, l'ordre suivant fut adressé au gouverneur de la Bastille par le ministre : « De par le roi Sa Majesté voulant, pour le bien du service, établir une règle concernant différens usages et voulant remédier aux inconvéniens qui en résultent par toutes les variétés arbitraires, elle a ordonné et ordonne ce qui suit :

« Art. 1er. Le gouverneur qui commandera ou tout autre officier ne reconnoitra que les ordres de Sa Majesté et ceux qui lui seront donnés par le secrétaire d'État.

« Art. 2. L'ordre établi pour le service intérieur et extérieur de la place ne pourra être changé que par ordre du gouverneur; et en son absence ou par congé ou autrement, rien ne pourra être augmenté ou diminué que par le secrétaire d'État ayant le département de Paris.

« Art. 3. Le gouverneur ne pourra découcher sans la permission du secrétaire d'État du département de Paris, de même que les officiers du dit état-major; en cas de maladie du lieutenant de roi et du major, qui seront obligés de coucher dans l'intérieur, le gouverneur instruira le ministre si l'on croit être obligé de les transporter hors de l'intérieur.

« Art. 4. Aucun officier de l'état-major ne pourra sortir hors de la ville pour aller à la campagne ou ailleurs, sans en prévenir le gouverneur.

« Art. 5. Veut Sa Majesté que tous les officiers de l'état-major du dit château fassent tous les jours, au moins une ronde et que pendant le jour il reste toujours au dit château deux des officiers, et dans le cas où il y auroit quelqu'un de malade, il en restera au moins un.

« Art. 6. Le roi ayant reçu le serment de fidélité du gouverneur, l'intention de Sa Majesté est qu'il reçoive à l'avenir ceux du lieutenant de roi, major et autres officiers du dit château, duquel serment sera fait mention sur les provisions, brevets et commissions qui leur seront expédiés.

« Art. 7. Sa Majesté veut, entend, qu'en l'absence du gouverneur, soit par congé ou autrement, l'officier qui se trouvera commander au dit château ne laisse voir ni parler à aucun prisonnier par qui que ce soit du dehors, sans être porteur des ordres de Sa Majesté, et que les visites se fassent dans la salle du conseil du dit château, et non dans les chambres de l'état-major, à moins que la salle du conseil ne soit occupée pour quelque travail et que les visites se fassent en présence de deux officiers.

« Art. 8. Tous les officiers de l'état major iront plusieurs fois par semaine voir les prisonniers dans leurs chambres et en rendront compte tous les jours à M. le gouverneur, excepté aux prisonniers qu'il défendra de voir ; ce qui s'observera en son absence comme présent au dit château. Mande et ordonne Sa Majesté au gouverneur du dit château de tenir la main à la présente ordonnance et à tous les officiers de s'y conformer sans pouvoir y contrevenir chacun à son égard en quelque manière que ce soit, dérogeant Sa Majesté, pour le château de la Bastille seulement, à toutes ordonnances contraires, etc. Signé Louis et plus bas Phelypeaux.

La Bastille dévoilée donne la liste suivante des gouverneurs de la Bastille :

Le sire de Saint-Georges fut mis dans la Bastille pour y commander sous Charles VI en 1404.

Le prince Louis de Bavière, oncle du dauphin, y fut mis en 1413 pour commander pour le dauphin, le roi étant malade.

Thomas de Beaumont en 1437 sous Charles VII.

Philippe l'Huillier, sous Louis XI, en 1475. Pendant le procès du connétable de Saint-Paul, il eut ordre d'être présent et d'assister à tous les interrogatoires qu'on fit subir à ce seigneur.

Le duc de Guise sous Henri III. Bussy Leclerc y gouverna sous lui comme capitaine en 1588.

Du Bourg sous Henri III et Henri IV ; il était gouverneur lors de la réduction de Paris le 22 mars 1594. Il avait d'abord fait mine de vouloir défendre la forteresse, mais il se rendit trois jours après la réduction de la ville et en sortit « bagne et vie sauve. »

Maximilien de Béthune duc de Sully, sous Henri IV, en 1601 et en 1611. Il remit le gouvernement à Louis XIII qui lui fit donner 60,000 livres de récompense.

Marie de Médicis, étant régente sous Louis XIII, s'en fit gouvernante en 1611 et en donna la garde à M. de Châteauvieux, son chevalier d'honneur. Il y était en qualité de lieutenant de roi.

Le maréchal de Bassompierre sous Louis XIII en 1617. Le roi nomma M. de Bassompierre pour commander à la Bastille avec 60 Suisses qui se relevaient à tour de rôle pour le service. Il n'y resta que 8 ou 10 jours au bout desquels le roi lui donna l'ordre de remettre la place aux mains de M. de Luynes, qui ne resta pas non plus longtemps en possession de son gouvernement, car :

Le maréchal de Vitry fut aussi gouverneur dans le courant de la même année 1617.

Le duc de Luxembourg, frère du connétable de Luynes, gouverneur en 1626.

Le maréchal de l'Hospital aussi en 1626. — Le 7 mai, il vint à la Bastille y amener les sieurs Modène et Daugent et en chassa la compagnie que le duc de Luxembourg y avait mise et la remplaça par 30 soldats du régiment des gardes qui se relevaient aux ordres du sieur de la Coste, enseigne des gardes du corps. Cet officier commanda à la Bastille jusqu'au moment de la Fronde, où il fut remplacé par :

Le Clerc du Tremblay ; après que la Bastille se fut rendue et que le Parlement eut fait sa paix avec le roi, il fut stipulé dans le onzième article du traité que la Bastille serait remise entre les mains du roi. Ce traité fut signé à la date du 11 mars 1649. Le 1er avril, la paix fut confirmée, et ce jour-là, la cour promit de ne point presser la restitution de la Bastille, et elle s'engagea même sur parole de la laisser aux mains de Louvières, fils du président Broussel ; il fut en effet établi gouverneur par le Parlement, lorsque la Bastille fut prise par le duc d'Elbeuf.

Le 21 octobre 1652, le roi étant rentré à Paris, Louvières remit le gouvernement de la Bastille à M. de la Bachelerie qui y avait été envoyé par le roi, afin de recevoir sa démission.

Baisemaux de Montlezun fut nommé gouverneur le 10 avril 1658, et Louvières reçut une gratification de 90,000 livres.

Benigne d'Auvergne de Saint-Marc seigneur de Dimon et Balleteau, bailli et gouverneur de Sens, fut fait gouverneur de la Bastille le 19 décembre 1697 ; il y mourut le 26 septembre 1708.

Charles le Fournier de Bernaville, ancien lieutenant de roi du château de Vincennes, lui succéda le 12 novembre 1708 ; il mourut le 8 décembre 1718.

Jourdan de Launey, lieutenant de roi de la Bastille depuis le 10 août 1710, en fut fait gouverneur le 9 décembre 1718 ; il mourut le 6 août 1749 ; il fut remplacé dès le même jour par :

Pierre Baisle, ancien lieutenant de roi au château de Vincennes, exempt des gardes du corps et capitaine au régiment de Champagne. Il mourut le 5 décembre 1758.

François Jérôme Dabadie, lieutenant de roi de la Bastille, ancien capitaine au régiment de Piémont, fut nommé à sa place le 8 décembre 1758 ; il mourut le 18 mai 1761.

Messire Antoine-Joseph-Marie Mâcon Chapelles, comte de Jumilhac de Cubjac, premier gentilhomme de la chambre du roi de Pologne, gouverneur le 29 mai 1761.

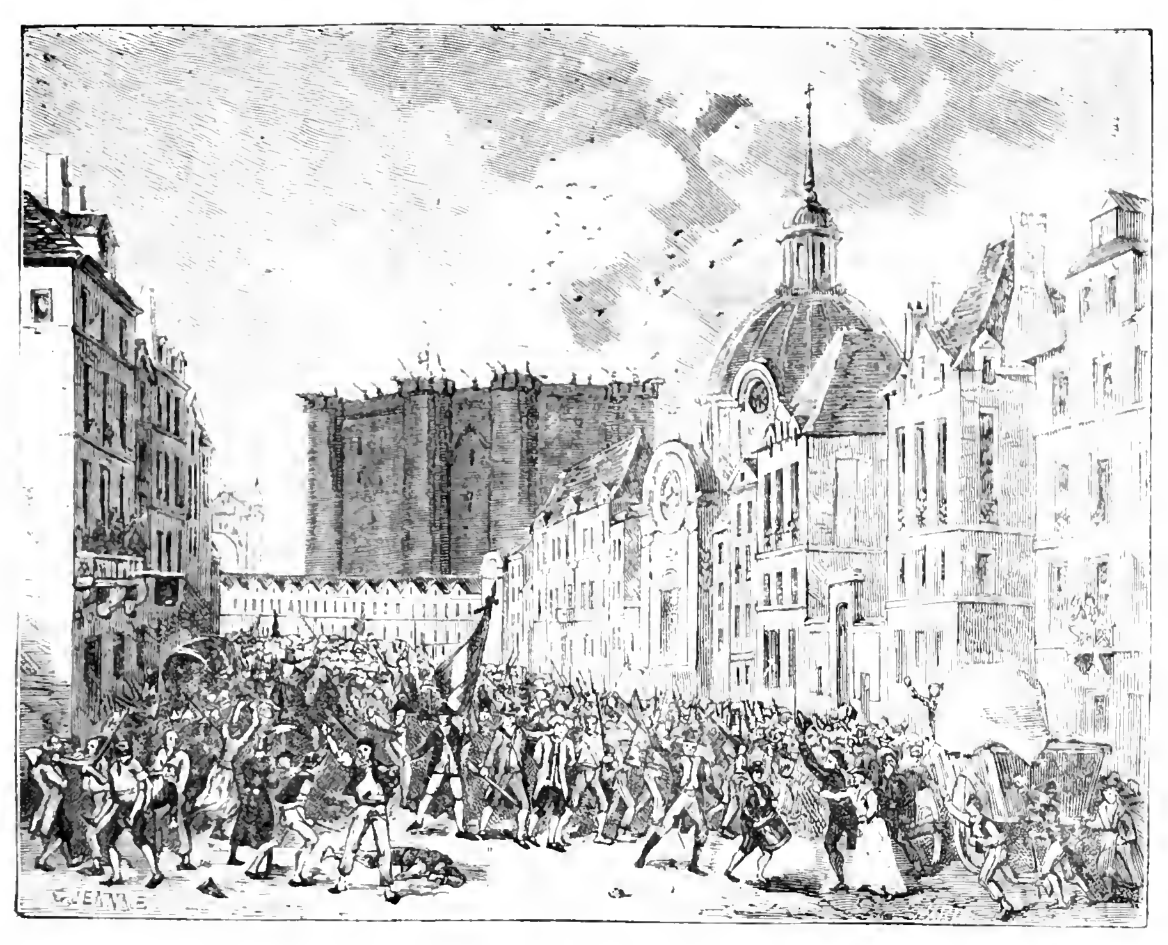
Jourdan marquis de Launey, né à la Bastille en 1740, mousquetaire noir, puis officier au régiment des gardes jusqu'à 1763 ou 1764, gouverneur au mois d'octobre 1776, mort le 14 juillet 1789.

A cette liste que nous avons voulu donner telle qu'elle fut publiée, il convient d'ajouter :

1° Le premier gouverneur omis, Jean de la Personne, vicomte d'Assy, qui fut investi du commandement en 1385 ;

2° De Vic, que Henri IV, lorsqu'il entra à Paris, donna pour successeur immédiat à du Bourg avant que Sully fût nommé gouverneur.

Voici comment se composait en 1789 le gouvernement du château royal de la Bastille :



M. de Launey, gouverneur de la Bastille, fut entraîné à l'Hôtel de ville, escorté d'une troupe nombreuse.
(Page 142, col. 2.)

Le marquis de Launey (et non Launay, comme on l'a écrit souvent à tort), capitaine et gouverneur;

Le chevalier de Saint-Sauveur (1768), lieutenant pour le roi;

Chevalier (1749), major;

Bailli de Gallardon (1775), adjoint en survivance;

Delorme (1782), officier adjoint à l'état-major;

L'Archer Daubancourt (1765), ingénieur en chef et directeur des fortifications;

Delon de Lassaigne (1768), médecin du roi;

Le Coq (1750), chirurgien et apothicaire-major;

Bottin des Essards (1779), chapelain du château; — Mac-Mahon, honoraire; — l'abbé Faverty, honoraire; — l'abbé Tauf, confesseur; — l'abbé Duquesne, en survivance; — Martin, commis aux archives; — Duval, garde des archives;

Chenon père (1774), commissaire;

Le Febvre (1775), entrepreneur des bâtiments du roi et de la Bastille.

Ajoutons qu'il y avait aussi à la Bastille une sage-femme en titre, et que son office ne fut pas toujours une sinécure.

Mais arrivons au récit du combat qui devait faire tomber la Bastille aux mains des Parisiens.

On sait que les gardes-françaises avaient déposé les armes, déclarant « qu'ils les avaient prises pour défendre la patrie et non pour l'opprimer. »

En conséquence, c'etait eux qui enseignaient à la nouvelle milice bourgeoise à se servir des fusils et des autres armes dont elle ignorait le maniement.

De Saint-Denis s'étaient aussi échappés une foule de soldats qui, se mêlant aux groupes, distribuaient des cartouches et faisaient faire l'exercice, concurremment avec les gardes-françaises.

Mais si le peuple se disposait à la lutte, de son côté, le gouverneur de la Bastille n'était pas resté inactif; il avait reçu l'ordre de se défendre et de surveiller les rassemblements qui auraient l'air de menacer le château.

Il avait en conséquence, mis la forteresse en état de défense. »

Les tours étaient garnies de 15 pièces de canon dont 11 de 8 livres et 4 de 4 livres de balles; ces pièces étaient montées sur des affûts et châssis marins et ne pouvaient avoir d'autre destination que celle de servir aux réjouissances publiques. Après une première décharge, les artilleurs ne pouvaient en faire une seconde sans être exposés au feu de la mousqueterie ennemie. Pour l'éviter, il aurait fallu recourir au moyen long et pénible des leviers pour reculer la pièce.

Aussi, l'on avait placé dans la grande cour, en face de la porte d'entrée, trois autres pièces d'artillerie de campagne de 4 livres; ces pièces avaient été amenées de l'Arsenal quelque temps auparavant, elles étaient chargées à mitraille.

M. de Launey avait de plus fait tirer du magasin d'armes et entrer dans le château douze fusils de rempart, qu'on appelait alors les amusettes du comte de Saxe; ils portaient chacun une livre et demie de balles.

Il les avait fait préparer tous, mais il n'y en eut qu'un dont on put se servir, celui que les Suisses placèrent à un trou qu'ils pratiquèrent exprès, par ordre de l'officier qui les commandait, à la porte du grand pont du château.

La Bastille avait encore pour sa défense 400 biscaïens, 14 coffres de boulets sabotés (c'est-à-dire portant avec eux leur cartouche), 15,000 cartouches, un certain nombre de boulets de calibre, 250 barils de poudre du poids de 125 livres chacun. Cette poudre avait été transportée, dans la nuit du 12 au 13, de l'Arsenal à la Bastille par les Suisses de Salis-Samade. Elle fut d'abord déposée dans la cour, et le lendemain on la mit en grande partie dans le cachot de la tour de la Liberté; le reste fut porté dans la Sainte-Barbe située sur la plate-forme.

Indépendamment de tous ces canons et de ces munitions de guerre, le gouverneur avait encore, le 10, fait porter sur les tours six voitures de pavés, de vieux fers, tuyaux de poêles, chenets, boulets qui n'étaient pas de calibre, etc., trouvés dans les fossés, et qu'il destina à défendre les approches du vieux pont, dans le cas où les munitions viendraient à manquer et où les assiégeants s'avanceraient de façon que le canon ne pût plus les atteindre, ce qui devait arriver, puisque, malgré la précaution que M. de Launey avait prise de faire tailler pendant la nuit les embrasures de canon d'environ un pied et demi, les deux pièces placées à ces embrasures ne pouvaient être braquées plus près que sur le pont de l'avancé (une seule de ces pièces qu'on nommait les *suédoises* fut tirée).

Quelques jours auparavant, on avait mis en état les ponts-levis, enlevé les garde-fous, afin qu'ils ne pussent servir à franchir le fossé lorsque les ponts seraient levés. Ils avaient été transportés dans la cour du puits.)

On avait aussi transféré dans la troisième tour (celle de la Comté) le sieur Tavernier, qui était dans la première (celle de la Bazinière), pour pratiquer des meurtrières dans la chambre qu'il occupait, et à l'aide desquelles on pût tirer sur le pont; cette espèce de barbacane était pratiquée dans l'une des anciennes fenêtres qui avaient été murées. On essaya d'y adapter un fusil de rempart, mais on ne put y parvenir, les ouvertures ne se trouvant pas assez larges pour son calibre.

Les provisions de bouche consistaient en deux sacs de farine et un peu de riz. Il y avait du bois, mais pas d'autre four qu'un four à pâtisserie, et d'autre eau que celle fournie par des conduits qui la prenaient dans un bassin extérieur, et qu'on pouvait facilement intercepter.

Dès le matin du 14, après de vives sollicitations, quelques soldats, qui manquaient de tout dans l'intérieur du château, obtinrent la permission de sortir pour aller chercher des provisions de bouche.

Deux d'entre eux, dont un tambour, furent arrêtés par le peuple et conduits à l'Hôtel de ville, où on les interrogea, puis on les rendit à la liberté.

A propos de ces soldats, il faut reconnaître que, si le gouverneur avait pris certaines précautions de défense et réuni des armes et des munitions, il ne s'était guère inquiété de la garnison qui devait défendre le fort, car cette garnison se composait de 32 soldats du régiment de Salis-Samade, commandés par le lieutenant Louis de Flue, et de 82 soldats invalides, dont deux canonniers de la compagnie de Monsigny.

Le tout formait donc environ 115 hommes, et l'on craignait une attaque!

M. de Lamartine a, dans *les Girondins*, a signalé cette incurie :

« Le marquis de Launey, dit-il, avait comme un pressentiment de l'attaque qu'il devait subir; témoin de la prise et de l'incendie de la manufacture Réveillon, il avait compris la force et la puissance des émotions populaires, et avait en même temps deviné que, tôt ou tard, la Bastille devait fatalement subir le choc d'un de ces terribles mouvements. Aussi, plusieurs fois, avait-il adressé à M. le maréchal de Broglie et à ses lieutenants des demandes réitérées de renfort, auxquelles on ne fit droit qu'en envoyant un faible détachement de vingt-cinq soldats d'un régiment suisse, sous le commandement d'un officier nommé de Flue. On ne peut s'expliquer cette incurie du maréchal et de ses lieutenants; ils auraient dû savoir que, quand on a la Bastille, il faut, en temps de révolution, une armée pour la garder. »

Malgré qu'on connût ces détails, ce mot de Bastille avait tellement le privilège d'épouvanter,

que le comité siégeant à l'Hôtel de ville n'était pas rassuré sur l'issue de la journée.

Il se disait que la forteresse était si colossale qu'une centaine d'hommes, abrités derrière les meurtrières et les doubles et triples grilles qui l'entouraient, pouvaient en toute sûreté faire un affreux carnage des assiégeants; que la Bastille serait en réalité imprenable par le peuple qui n'avait ni le temps ni les moyens de faire un siège en règle, et que ses batteries pourraient aisément démolir le Marais, le quartier et le faubourg Saint-Antoine. En conséquence, désireux d'empêcher que le sang coulât, il envoya une députation au gouverneur pour lui promettre qu'on ne l'attaquerait pas, s'il retirait ses canons et ne commençait pas les hostilités.

Cependant la colonne armée, qui s'était détachée d'elle-même des masses compactes de l'Hôtel de ville, grossie en route, dans la large rue Saint-Antoine, par tous les affluents des rues populeuses de ce quartier, arrivait lentement sous le canon de la forteresse, et bientôt deux cent mille hommes se trouvèrent aux environs de la Bastille.

A leur tête marchait une députation de la ville.

La députation se composait de trois personnes. C'étaient un officier de police nommé Bellon, un sergent des gardes-françaises nommé Chaton, et un sous-officier d'artillerie nommé Bellefond. Fiers de leur titre de parlementaires, ils traversèrent la foule, l'entraînèrent sur leurs pas et demandèrent, au nom de la ville, à conférer avec le gouverneur. La première grille s'ouvrit à leur voix, et ils purent pénétrer jusqu'au bord du fossé, suivis d'une foule immense et tumultueuse qui s'était introduite par la grille ouverte. Le gouverneur, accompagné de ses officiers, parut sur l'autre bord du fossé; il déclara qu'il n'accorderait l'entrée dans la place qu'aux délégués, et consentit à livrer trois sous-officiers de la garnison en otage au peuple, qui craignait un piège pour les siens.

Les délégués furent reçus à merveille par le marquis de Launey, qui les rassura sur ses intentions et les renvoya satisfaits de sa condescendance et de ses assurances. Le peuple, à leur sortie, rendit au gouverneur ses trois otages, après les avoir enivrés de ses caresses et disposés à la désobéissance si on leur commandait le feu.

Tout présageait une trêve ou une pacification entre les groupes rapprochés et témoins de cette entrevue, quand un nouveau parlementaire, animé d'une audace plus impérieuse, l'avocat au Parlement Thuriot de la Rozière, se présenta devant le pont-levis, et obtint du marquis de Launey l'entrée de la place. Là, il somma le gouverneur de retirer les canons, de désarmer la forteresse et de remettre la place à la garde civique.

— Je viens au nom de la nation et de la patrie, dit-il, vous représenter, monsieur le gouverneur, que les canons braqués sur les tours causent beaucoup d'inquiétude dans Paris; je suis chargé de vous prier de les faire descendre et de rassurer ainsi la population.

— Ce que vous me demandez n'est pas en mon pouvoir, répondit M. de Launey; ces pièces d'artillerie ont été de tout temps sur les tours, je ne pourrais les faire descendre qu'en vertu d'un ordre du roi.

Néanmoins, le gouverneur, sur la demande de M. de Rozière, consentit à le laisser pénétrer dans l'intérieur de la forteresse où se trouvaient les soldats; l'envoyé de la ville les somma, toujours au nom de la nation et de la patrie, de changer la direction des canons braqués sur les tours et de se rendre.

Il fut interrompu par le bruit des tambours qui battaient aux champs sur un signe de M. de Launey, afin de couvrir la voix de l'avocat, qui demanda alors à monter sur les tours; le gouverneur l'accompagna pour lui prouver qu'il n'avait aucun mauvais dessein contre la ville; en redescendant, Thuriot voulut de nouveau parler aux troupes, mais M. de Launey ne le lui permit pas :

— Votre mission est terminée, monsieur, lui dit-il, allez donc faire savoir au comité des électeurs de Paris que les soldats du roi sont les amis du peuple et les défenseurs de la patrie; je vous jure qu'ils ne feront point usage de leurs armes, si l'on ne nous attaque pas. N'est-ce pas, messieurs? ajouta-t-il, en se tournant vers les officiers.

— Oui, nous le jurons, répondirent ceux-ci.

— Nous le jurons, répétèrent quelques soldats.

Alors Thuriot se retira en répétant qu'il rendait le gouverneur et les soldats responsables du sang versé.

Il était temps qu'il reparût, le peuple s'inquiétait de ne pas le voir revenir.

Soudain une nouvelle bande armée déboucha du faubourg Saint-Antoine en s'écriant :

— Nous voulons la Bastille, en bas la troupe!

Quelques-uns, s'introduisant par le petit toit d'un corps de garde, parvinrent à sauter dans la première cour et brisèrent à coups de hache les chaînes du pont-levis.

A partir de ce moment la lutte s'engageait.

Tout à coup un coup de canon retentit : c'était alors que la foule traversait le pont-levis qui venait d'être abaissé et pénétrait dans la seconde cour.

La fusillade commença, les invalides tirèrent sur la foule qui se dispersa en criant :

— Trahison! Trahison!

Un groupe d'hommes s'efforçait de se faire jour à travers la place, portant sur un brancard le corps d'un soldat des gardes-françaises, atteint par un boulet, et dont le sang rougissait le pavé sous leurs pas. Lentement, ils traversèrent le

faubourg, demandant vengeance pour cette victime, et allèrent déposer le brancard sur le perron de l'Hôtel de ville.

A la vue de ce cadavre, la foule furieuse se précipita contre les murs de la forteresse.

« L'attaque, ainsi commencée, continue furieuse et acharnée. Des soldats aux gardes-françaises, des déserteurs des régiments de l'armée de Paris, des vétérans, des invalides accourent, revêtent des lambeaux d'uniformes et dirigent la foule, du droit de leur expérience. Un officier du régiment de la reine, Élie, est reconnu pour chef à ses insignes militaires, et chacun obéit à sa voix. Malgré tout, les projectiles n'atteignaient que les murs, puisque le combat terminé, on reconnut que la garnison n'avait perdu qu'un seul homme nommé Fortuné, tué roide sur les tours, et que trois ou quatre soldats invalides avaient été blessés légèrement.

« Une deuxième députation des électeurs qui vient sommer de Launey de recevoir un détachement de la milice pour garder la place, de concert avec la garnison, ne peut pénétrer jusqu'à lui. En ce moment, le peuple met le feu à plusieurs voitures de fumier pour incendier les bâtiments qui masquent la forteresse et pour asphyxier les assiégés. »

Cette députation était composée de MM. de la Vigne, l'abbé Faucher, Chignard, électeur, et Bottidout, député suppléant de Bretagne ; ces quatre commissaires se présentèrent trois fois et pénétrèrent jusque sous la voûte d'entrée du côté de la rue Saint-Antoine et furent témoins du carnage qui se faisait autour d'eux, tandis qu'ils donnaient lecture aux gens armés de l'arrêté suivant qui venait d'être pris à l'Hôtel de ville et qu'ils étaient chargés de transmettre au gouverneur de la Bastille.

« Le comité permanent de la milice parisienne, considérant qu'il ne doit y avoir à Paris aucune force militaire qui ne soit sous la main de la ville, charge les députés qu'il adresse à M. le marquis de Launey, commandant de la Bastille, de lui demander s'il est disposé à recevoir dans cette place les troupes de la milice parisienne qui la garderont de concert avec les troupes qui s'y trouvent actuellement et qui seront aux ordres de la ville. Fait à l'Hôtel de ville le 14 juillet 1789, signé de Flesselles, prévôt des marchands et président du comité ; de la Vigne, président des électeurs. »

Enfin, une heure plus tard, on entendit du côté de l'Arsenal le bruit d'un tambour, accompagné de cris et d'acclamations, et l'on aperçut un drapeau escorté par une foule immense de gens armés ; c'étaient des députés de la ville qui voulaient voir le gouverneur.

Celui-ci et les bas officiers qui étaient alors sur les tuors crièrent defaire avancer le drapeau et les députés et d'engager le peuple à se retirer dans la cour du passage. Au même instant, un bas officier nommé Guyot de Fleville, pour prouver que l'intention de la garnison n'était pas de tirer, mit la crosse en l'air et engagea ses camarades à l'imiter, ce qui fut fait.

Le peuple cessa son feu, et les députés entrèrent par la porte de bois, dans la cour du passage, et purent voir sur la plate-forme un pavillon blanc en signe de paix.

Les députés restèrent dans la cour pendant environ dix minutes sans avancer davantage, puis se retirèrent dans la cour de l'Orme où ils se consultèrent, et finalement s'en retournèrent. C'étaient M. de Corny, assisté de M. de la Fleurie, du district des Filles Saint-Thomas, de M. de Milly, du même district, de M. de Beaubourg, de M. le comte de Piquot de Sainte-Honorine, de M. Boucheron, du district de Saint-Louis, de M. Coutans, commissaire de police de la ville, de M. Joannon qui portait le drapeau, de M. Six, architecte, et d'un tambour du regiment des gardes-françaises. M. de Corny, dans le rapport qu'il dressa à son retour, fit connaître que lui et ses collègues avaient dû se retirer, parce qu'au mépris des signaux de paix, ils avaient vu pointer une pièce de canon sur la cour de l'Orme — canon qui ne fut pas tiré, il est vrai, — et qu'ils avaient reçu en même temps une décharge de mousqueterie qui avait tué trois personnes à leurs pieds.

Le départ de la députation fut le signal de la reprise des hostilités.

La foule continua à tirer sans résultat sur les bas officiers postes sur les tours, et commença à briser à coups de hache les portes du quartier.

Bientôt les gardes-françaises apparurent et placèrent dans la cour de l'Orme deux pièces de 4 et un canon plaqué en argent qu'on avait pris au garde-meuble et un mortier ; on plaça encore deux pièces à la porte qui communiquait au jardin de l'Arsenal.

Un coup de canon à mitraille fut alors tiré de la Bastille.

Mais le nombre des assiégeants augmentait toujours, et leurs canons tonnaient.

Par contre, le feu de la Bastille baissait sensiblement.

Vers quatre heures de l'après-midi, le gouverneur, vivement sollicité par ses soldats de rendre la Bastille, et commençant à comprendre qu'il ne pouvait plus longtemps soutenir le siège, prit la mèche d'un canon de la cour intérieure pour mettre le feu aux poudres qui se trouvaient dans la tour de la Liberté et voulut faire sauter la Bastille, ce qui eût eu pour resultat de détruire une partie du faubourg Saint-Antoine et toutes les maisons qui avoisinaient la forteresse.

Mais deux bas officiers, Fevrand et Béquard, instruits de ce dessein, s'y opposèrent et, la baïonnette à la main, ils repoussèrent le marquis de Launey de l'entrée de la tour et de celle de la sainte-barbe.



On découvrit des malheureux prisonniers oubliés dans leur cachot. (Page 143, col. 2.)

Au reste, il eût été difficile au gouverneur de mettre son projet à exécution, car affolé par ce qui se passait, il avait oublié de demander la clef des poudres qui se trouvait aux mains d'un porte-clefs qui n'était nullement disposé à la lui livrer.

Tout le monde commençait à perdre la tête dans l'intérieur du château ; M. de Launey demandait conseil aux uns et aux autres et ne voyait toujours d'autre parti à prendre que celui de se faire sauter, plutôt que de s'exposer à être égorgé par le peuple à la fureur duquel on ne pouvait échapper.

Et ce qui, en effet, était bien de nature à donner à refléchir au gouverneur, c'est que les assiegeants semblaient vouloir briser les murailles de la Bastille en se précipitant dessus avec rage ; ils se jetaient à travers la fusillade, et leur nombre était si grand, qu'ils devaient infailliblement arriver au but de leurs efforts.

— Nos corps combleront les fossés, avaient dit quelques-uns.

Et le gouverneur, en voyant cette myriade d'hommes acharnés à l'action, sentait bien que la partie était perdue ; ses soldats lui déclarèrent qu'il était impossible de résister plus longtemps, et qu'il fallait absolument faire monter le tambour sur les tours, pour rappeler et arborer le drapeau blanc, signe de capitulation.

Mais on n'avait pas de drapeau blanc. On était si loin de penser qu'il faudrait capituler! De Launey arbora un mouchoir pour en tenir lieu.

Les sieurs Rouf et Roulard montèrent sur les tours, hissèrent le mouchoir et firent trois fois le tour de la plate-forme en battant le rappel; cela dura environ un quart d'heure.

Le peuple tirait toujours, sans se soucier ni du drapeau ni du rappel.

Enfin, après que les deux invalides et le tambour furent redescendus, les assiégeants, voyant que la Bastille ne faisait plus feu d'aucun côté, s'avancèrent en faisant toujours des décharges jusqu'au pont de l'intérieur en criant :

— Abaissez le pont!

Un officier suisse adressa la parole aux plus rapprochés de lui pour demander si l'on voulait accorder à la garnison de sortir avec les honneurs de la guerre.

On lui répondit que non, mais que d'ailleurs il fallait faire cette demande par écrit.

Il montra alors un papier, en le passant par une sorte de créneau qui se trouvait auprès du pont-levis.

On posa une grande planche sur le fossé et un sieur Réole s'avança vers la muraille, prit le papier et le remit à l'officier Élie qui le lut à haute voix.

Il contenait l'offre de se rendre et de déposer les armes contre la simple promesse de ne pas massacrer la troupe, et l'on terminait ainsi : «Nous avons vingt milliers de poudre, nous ferons sauter la garnison et tout le quartier si vous n'acceptez pas.

Élie n'hésita pas.

— Foi d'officier, nous l'acceptons, dit-il, baissez vos ponts.

Au même instant un homme voulut également passer sur la planche, et avec un bâton armé, il tenta d'agrandir le trou par lequel on avait passé le papier, ou s'assurer de l'épaisseur du mur, mais il fit un faux mouvement et tomba dans le fossé.

— Abaissez le pont, crièrent plusieurs voix, il ne vous sera fait aucun mal.

Évidemment ceux qui parlaient de la sorte étaient de bonne foi.

Le pont-levis fut abaissé; le gouverneur en avait donné la clef au caporal Gaïard.

Élie Maillard, fils d'un huissier à cheval, qu'on devait retrouver plus tard à l'Abbaye, Hullin, le futur général comte de l'Empire, et qui était alors attaché à la buanderie de la reine, Tournay, Réole, Louis Morin, garçon boulanger, Imbert, horloger, passèrent.

Mais bientôt un torrent humain se précipita sur leurs pas et se jeta sur les soldats invalides qui avaient déposé leurs armes le long du mur, à droite en entrant.

Les Suisses, qui étaient du côté opposé, échappèrent à cette brusque agression; ils étaient revêtus de sarraux de toile et on les prit pour des prisonniers. D'ailleurs, on ne les avait pas vus pendant l'action, ils étaient dans la cour, d'où ils faisaient un feu continuel, tant par les créneaux que par les meurtrières qu'ils avaient pratiquées.

L'ivresse du combat était dans toutes les têtes; aussitôt dans l'intérieur du château, ce fut à qui se donnerait la joie de casser tout, de briser les portes du logement des officiers, de détruire les meubles, de tout saccager; mais, pendant ce temps, nombre de gens qui étaient restés dans la cour extérieure tiraient sur ceux qui avaient pénétré dans l'intérieur, croyant qu'ils faisaient partie de la maison.

« Monté au milieu des tours, rapporte le nommé Réole, dans son mémoire, pour faire voir à mes concitoyens que nous étions victorieux, un de mes amis que je tenais dans mes bras pour lui témoigner ma joie reçut une balle dans la bouche et tomba mort à mes pieds. C'est alors qu'on fit monter un garde-française sur un canon pour nous faire reconnaître et pour qu'on cessât le feu. »

De tous côtés, on demandait le gouverneur en proférant contre lui des menaces de mort, et le *Moniteur universel* raconte ainsi qu'il suit comment il fut pris et mis à mort.

« MM. Maillard, Cholat, le grenadier Arné et plusieurs des assaillants se disputent l'honneur d'avoir arrêté M. de Launey. Il n'était pas vêtu de son uniforme, il portait un frac gris avec un ruban ponceau; lorsqu'on se précipita sur lui à la Bastille, sa main tenait une canne à épée qu'il dirigeait contre sa poitrine.

« L'intrépide Arné la lui arracha. MM. Hullin, Élie et quelques autres se chargèrent de sa garde et parvinrent à le faire sortir de la Bastille, non sans éprouver les mauvais traitements du peuple dont le cri général le condamnait à mort. Ils prirent le chemin de l'Hôtel de ville escortés d'une troupe nombreuse. M. Élie, en uniforme, ouvrait la marche, portant la capitulation à la pointe de son épée.

« Après lui venait M. Legris, garde des impositions royales, qui ce jour-là et les suivants se signala par des actions de valeur; ensuite M. Maillard portant le drapeau; puis le gouverneur, tenu par MM. Hullin et Arné. Immédiatement après, marchait M. de Lépine, clerc de M. Morin, procureur au Parlement.

« Telle était l'escorte de M. de Launey.

« Presque tous ceux qui la composaient pensèrent être victimes de l'acharnement de la multitude contre le prisonnier et de leur zèle à le défendre de la colère générale. Les uns lui arrachaient les cheveux, d'autres lui présentaient leur épée et voulaient le percer. Le malheureux saisi des angoisses de la mort, disait à Hullin :

« — Ah! monsieur, vous m'avez promis de ne pas m'abandonner; restez avec moi jusqu'à l'Hôtel de ville.

« Mais la fureur de la foule allait croissant, son aveugle irritation n'épargnait pas ceux qui escortaient le gouverneur. M. de Lépine reçut sur la tête un coup de crosse de fusil et fut contraint d'abandonner l'escorte à l'Orme Saint-Gervais, Hullin, lui-même, malgré sa vigueur et sa grande taille, ne put résister à la violence de la multitude. Épuisé par les efforts qu'il avait faits pour défendre M. de Launey, accablé de mauvais traitements, il fut obligé de quitter son prisonnier à la Grève pour prendre un peu de repos. A peine était il assis que, tournant les yeux, il aperçut la tête de M. de Launey au bout d'une pique.

« Les dernières paroles que le gouverneur prononça furent :

« — Ah! mes amis, tuez-moi! tuez-moi sur-le-champ, ne me faites pas languir!

« Craignant qu'on ne lui enlevât sa victime, le peuple venait de l'égorger sur les marches de l'Hôtel de ville. »

Lamartine juge ainsi cette fin cruelle :

« Telle fut la mort de M. de Launey. Victime de l'honneur, il ne rendit qu'avec le dernier soupir l'épée qui lui avait été confiée par son maître. La cour, l'armée, les royalistes, le peuple ont rejeté odieusement sur lui leur imprévoyance, leur lâcheté, leur sang. L'histoire n'écarte pas ainsi la responsabilité de la tête du vrai coupable pour inculper le seul innocent : il fit son devoir sans hésitation, il combattit sans espérance, il mourut sans faiblesse. Sa faute fut celle de la cour, du maréchal de Broglie et de M. de Bezenval qui n'avaient su ni le secourir ni le relever de son poste. »

Pendant que cette scène tragique se passe sur la place de Grève, la foule cherche à s'emparer des autres officiers de la Bastille : l'aide-major M. de Meray; le lieutenant de compagnie des invalides M. Person; un officier de même grade nommé Caron, et enfin, le major de Losmes.

Mais une voix s'élève pour les sauver.

— Eh quoi! s'écrie-t-elle, votre première pensée est à la vengeance, quand elle devrait être à l'humanité? Vous songez à faire de ces instruments passifs du despotisme de nouvelles victimes au lieu de penser à délivrer celles de la tyrannie.

La foule s'arrête devant ce cri humain, et quelques honnêtes gens en profitent pour se constituer les gardiens de ces hommes et les faire sortir de la Bastille pour les mener à l'Hôtel de ville; déjà ils approchaient de la place de Grève lorsqu'une bande armée les assaillit : le lieutenant Caron tombe percé de quatre coups de pique à travers les bras de ses défenseurs; M. de Meray est renversé et immolé à l'angle de la rue des Tournelles; à son tour le lieutenant Person est arraché à son escorte et tué sur le port au blé; le major de Losmes, arrivé devant le passage voûté qui traversait alors l'Hôtel de ville, est assailli, pris, repris, disputé, déchiré entre ses défenseurs et ses assassins.

Revenons à la Bastille où, au milieu du tumulte, le sous-officier Bequard, qui avait empêché le gouverneur de faire sauter la Bastille, reçut deux coups d'épée et eut le poignet abattu d'un coup de sabre. Sa main fut portée en triomphe dans toutes les rues de Paris; son cadavre fut enlevé de la Bastille et conduit à la Grève, où on le pendit.

Quant aux soldats suisses et aux soldats invalides, ils furent sauvés; 22 de ces derniers avaient été menés à l'Hôtel de ville et un officier leur dit :

— Vous avez fait feu sur vos concitoyens, vous méritez d'être pendus, et vous le serez sur-le-champ.

— Oui! oui! clamèrent les assistants, livrez-nous-les, que nous les pendions.

Mais les gardes-françaises qui avaient conquis la faveur populaire pendant cette journée, implorèrent leur grâce et purent l'obtenir. Le sergent Marqué fit placer les invalides et les Suisses au milieu du détachement de gardes-françaises qu'il commandait et les conduisit, par la place des Victoires, jusqu'à la caserne de la Nouvelle-France.

Les autres se dispersèrent dans les différents districts.

En somme, la prise de la Bastille coûta aux assiégeants 80 morts et 88 blessés; du côté des assiégés il n'y eut qu'un homme tué pendant le combat et six ou sept massacrés après la reddition de la forteresse.

Dans l'ivresse de la victoire, on avait oublié les captifs enfermés dans la forteresse, et quand on y songea il fallut enfoncer les portes des chambres et des cachots; les geôliers n'avaient plus leurs clefs, les vainqueurs les leur avaient prises pour les promener en triomphe dans les rues.

Ces portes enfoncées, on trouva, dans la tour de la Comté : un fou appelé Tavernier, dans celle de la Bertaudière, un autre fou appelé de Whyte et le comte de Solage, qui depuis trente-deux ans était en captivité sur l'ordre de son père; dans la tour de la Bazinière, deux faussaires, Pujade et Laroche; dans la tour du Puits, un troisième faussaire, appelé la Caurège, et enfin, dans la tour du Coin, un quatrième faussaire du nom de Béchade.

En tout sept prisonniers.

« Tout est mis en combustion, lisons-nous dans le *Moniteur universel*, depuis le comble des tours jusqu'au fond des souterrains, l'or, l'argent sont au pillage. On dévaste les archives, une foule de documents, de manuscrits, de registres, sont jetés dans les fossés, dispersés, foulés, égarés et tombent dans les premières mains qui veulent les prendre. On enlève d'anciennes armes, effrayantes par leur forme aussi bizarre que

meurtrière, et jusqu'à des chaînes. On emporte aussi de funestes entraves, dont quelques-unes usées par le frottement journalier, excitent le frémissement et l'indignation, en rappelant la multitude des infortunés dont elles ont fait le tourment habituel. »

Vers six heures du soir, le cortège des vainqueurs se mit en marche pour l'Hôtel de ville avec les trophées, les canons, les prisonniers et le règlement de la Bastille porté au bout de la baïonnette du tailleur Quigon; enfin les clefs de la forteresse que l'Assemblée nationale plaça dans ses archives, et qui sont aujourd'hui déposées aux Archives nationales.

« Cette grande journée, dit le duc Pasquier dans ses mémoires, n'a rien eu de particulier pour les contemporains; elle a ressemblé à toutes les autres. Il faisait très beau, et nous étions au café dans le jardin, prenant des liqueurs et causant, comme à notre habitude. On vint nous dire qu'une centaine d'hommes du peuple étaient entrés dans la Bastille. Nous ne fîmes nullement attention à ce propos sur le moment; on se contenta de plaisanter et de rire d'un événement qui nous semblait fort mince. »

Si « mince » qu'il fût, cet événement méritait bien d'attirer l'attention, d'autant plus qu'il n'était pas isolé; car nous lisons dans les *Origines de la France* de Taine :

« Cependant, au Palais-Royal, d'autres gamins, qui, avec une légèreté de bavards, manient les vies aussi librement que les paroles, ont dressé, dans la nuit du 13 au 14, une liste de proscription dont ils colportent les exemplaires; ils prennent soin d'en adresser un à chacune des personnes désignées : le comte d'Artois, le maréchal de Broglie, le prince de Lambesc, le baron de Bezenval, MM. de Breteuil, Foulon, Berthier, Maury, d'Espréménil, Lefèvre, d'Amécourt, d'autres encore; une récompense est promise à qui apportera leurs têtes au café du Caveau. Voilà des noms pour la foule lâchée; il suffira maintenant qu'une bande rencontre l'homme dénoncé; il ira jusqu'à la lanterne du coin, mais non au delà. Toute la journée du 14 le tribunal improvisé siège en permanence et achève ses arrêtés par ses actes. M. de Flesselles, prévôt des marchands et président des électeurs à l'Hôtel de ville, s'étant montré tiède, le Palais-Royal le déclare traître et l'envoie prendre; dans le trajet, un jeune homme l'abat d'un coup de pistolet; les autres s'acharnent sur son corps, et sa tête, portée sur une pique, va rejoindre celle de M. de Launey. Des accusations aussi meurtrières et aussi proches de l'exécution flottent dans l'air et de toutes parts. « Sous le moindre prétexte, dit un électeur, on nous dénonçait ceux que l'on croyait contraires à la Révolution, ce qui signifiait déjà ennemis de l'État. Sans autre examen, on ne parlait de rien moins que de saisir leurs personnes, d'abîmer leurs maisons, de raser leurs hôtels. Un jeune homme s'écria : « Qu'à l'instant on me suive et marchons chez Bezenval! » Les cerveaux sont si effarouchés et les esprits si défiants, qu'à chaque pas dans la rue « il faut décliner son nom, déclarer sa profession, sa demeure et son vœu. On ne peut plus entrer dans Paris ou en sortir sans être suspect de trahison. » Le prince de Montbarrey, partisan des nouvelles idées, et sa femme, arrêtés dans leur voiture à la barrière, sont sur le point d'être mis en pièces. Un député de la noblesse, allant à l'Assemblée nationale, est saisi dans son fiacre, conduit à la Grève. On lui montre le cadavre de M. de Launey en lui annonçant qu'on va le traiter de même. Toute vie est suspendue à un fil et, les jours suivants, quand le roi a éloigné ses troupes, renvoyé ses ministres, rappelé Necker, tout accordé, le danger reste aussi grand. »

Aussi a-t-on lieu d'être surpris, quand M. le duc Pasquier ajoute à ce que nous venons de citer :

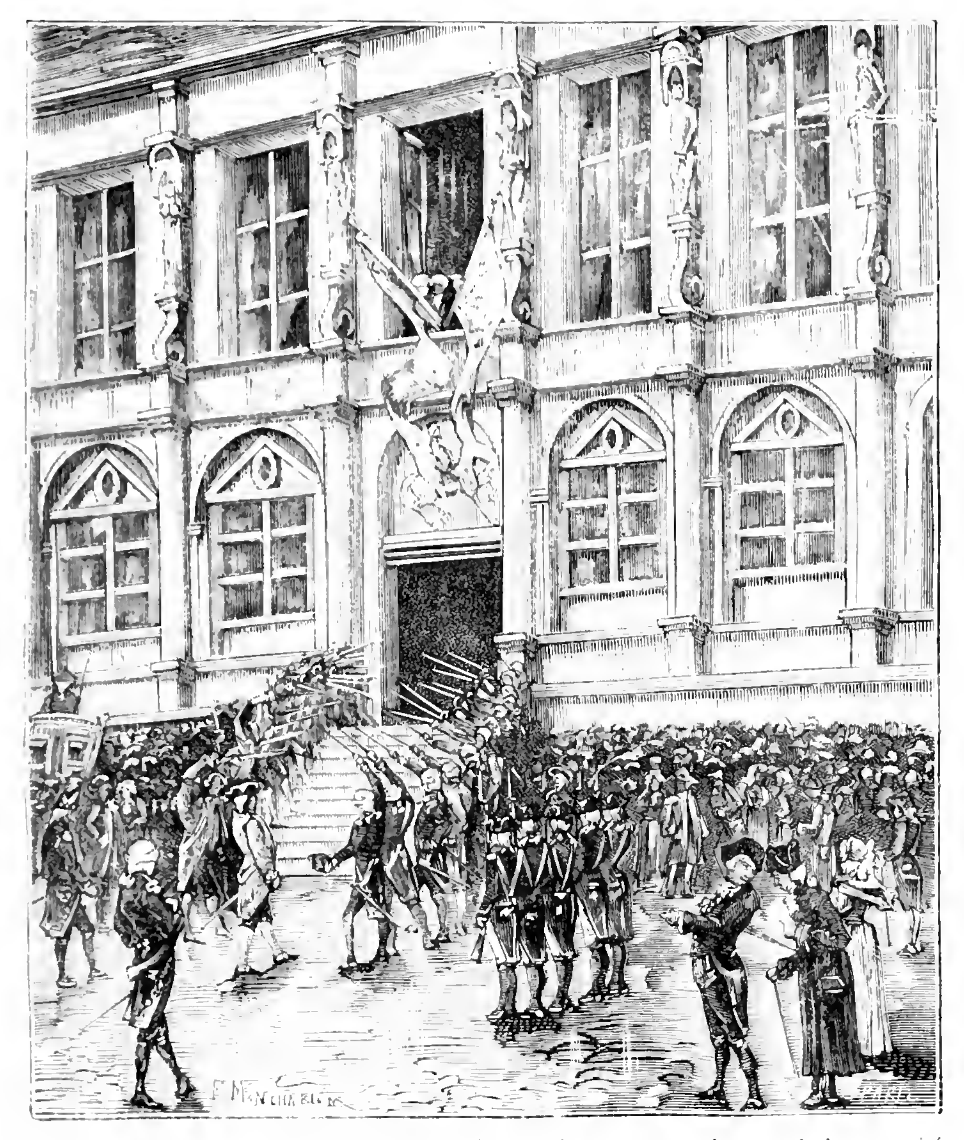
« Je rentrais chez moi par les boulevards; l'aspect de la ville n'était point changé; chacun allait à ses affaires ou à ses plaisirs, sans se douter que la Bastille fût tombée et qu'une ère nouvelle venait de se lever sur le monde. »

Comme bien on le pense, la nouvelle de la reddition de la Bastille avait produit une grande émotion à Versailles, et le lendemain un courrier vint faire connaître à Paris que le roi « comptant sur l'amour et la fidélité de ses sujets », avait donné l'ordre aux troupes de s'éloigner de Paris et de Versailles.

Cette bonne nouvelle, accueillie avec enthousiasme, fut bientôt confirmée par la bouche des députés envoyés tout exprès à Paris par l'Assemblée nationale, pour la répandre.

« MM. les députés nommés pour cette députation, au nombre de plus de 80 membres, lisons-nous dans le *Journal de Paris*, sont arrivés aux Tuileries à quatre heures et quart ; de là, ils ont traversé la ville à pied, entre deux haies de soldats et gardes bourgeoises, aux acclamations continues d'un peuple immense criant *Vive la nation! vive le roi!* Ils sont entrés dans la grande salle de l'Hôtel de ville. Lorsqu'ils ont été placés, M. le marquis de la Fayette, présidant la députation, a pris la parole et prononcé un discours pour annoncer celui du roi à l'Assemblé nationale, dont il a fait la lecture... M. l'archevêque de Paris a fait ensuite un discours succinct, qu'il a terminé en invitant l'Assemblée à un *Te Deum* qui alloit être chanté en actions de grâces. »

Plusieurs autres membres de la députation parlèrent aussi; quelques soldats du régiment des gardes s'avancèrent avec leurs drapeaux en saluant le président, puis l'Assemblée acclama la Fayette, en qualité de commandant général de la milice parisienne; Bailly fut proclamé maire de Paris.



Louis XVI monta les degrés de l'Hôtel de ville d'un pas ferme, sous un berceau de lames croisées.
(Page 147, col. 2.)

Ensuite on se dirigea vers l'église Notre-Dame où le *Te Deum* fut chanté.

En outre, le comité permanent « voulant pourvoir efficacement à la subsistance des malheureux habitans de la capitale, et à la paye des citoyens employés au service de la patrie qui sont hors d'état d'y employer leur tems gratuitement » invita les présidents des assemblées d'ouvrir des souscriptions dans chacun de leurs districts, qui furent fixées à la moitié d'une année de capitation.

La soirée se termina par une illumination générale.

Nous venons de citer le *Journal de Paris* ; il est bon que le lecteur connaisse quels étaient les journaux qui existaient alors ; voici la liste de tous les journaux parisiens, sauf quelques-uns sans importance.

Bulletin des États généraux, fondé en mai 1789 ; — il était dit, dans le deuxième numéro : « Ce bulletin se donnera, se vendra même si on le trouve bon, mais sans bénéfice pour l'auteur.»

Bulletin de l'Assemblée nationale ; premier numéro le 6 juillet 1789 ; avait pour rédacteur Maret, depuis duc de Bassano.

Bulletin sur les affaires du temps ; premier numéro le 17 avril.

Le Courrier de Versailles à Paris et de Paris à Versailles, par Gorsas. Premier numéro, 5 juillet 1789.

Courrier françois, par Poncelin de la Roche-Tillac, conseiller à la table de marbre.

Le Déclin du jour, ou résolutions de l'Assemblée nationale. (N'a eu que 9 numéros).

La Feuille politique, par Jules la Scène, avait paru en juin 1789. (Eut 22 numéros.)

Gazette nationale, ou le *Moniteur universel*. (Premier numéro, le 5 mai 1789). Prit le 1er janvier 1811 le titre de *Moniteur universel*.

Journal des États généraux. Une des feuilles les plus importantes pour le commencement de la Révolution ; commença le 27 mai 1789.

Journal des États généraux convoqués par Louis XVI, rédigé par M. le Hodey de Saultchevreuil. (Premier numéro, le 27 avril 1789).

Le Moniteur patriote, faussement attribué à Marat par Deschiens. Était rédigé par un certain *Marin*. (Premier numéro, le 10 février 1789.)

Le Patriote français, journal libre, impartial et national, par une société de citoyens, et rédigé par J.- P. Brissot de Warville. (Premier numéro, 10 avril 1789.)

Le Point du Jour, ou résultat de ce qui s'est passé la veille à l'Assemblée nationale, par Barrère. (Premier numéro, 19 juin 1789.)

Le Journal de Paris, fondé avant la convocation des états généraux ; était rédigé par M. Garat.

Le Mercure était alors un des plus anciens journaux. Ne s'occupa, même en juillet 1789, que de poésie et de belles lettres.

Gazette de France, dont nous avons déjà parlé. — Entièrement consacrée, en 1789, à la reproduction des débats des états généraux ; peu ou point d'articles de discussions politiques.

On vit paraître ensuite successivement et à quelques jours d'intervalle les publications suivantes :

Les Évangélistes du jour, journal satirique, par Dulaure.

Les Actes des Apôtres, par Pelletier, Rivarol, Régnier, d'Aubonne, Béville et Langlois.

L'Observateur, par Feydel, journal qui eut une très courte existence.

Les Révolutions de Paris, par Loustalot, Fournaux et Prudhomme ; un des plus connus de cette époque.

La Chronique de Paris , par Rabaut-Saint-Étienne. Condorcet et Ducos.

Les Annales de la Révolution, par Bayard.

Le Publiciste parisien, par Marat , qui au sixième numéro prit le titre d'*Ami du peuple*, sous lequel il est connu.

Le Journal général de la cour et de la ville, feuille consacrée à la reproduction des débats de l'Assemblée et aux nouvelles de l'étranger.

Le Journal universel, même genre à peu près.

Le Journal de la ville et des provinces, calqué sur *le Journal général de la cour*.

Les Annales patriotiques, par Larrie et Mercier.

L'Orateur du peuple, par Fréron.

Le Mercure national, par Kerolio.

La Chronique du Manège, par Marchand.

L'Assemblée nationale, par Dupuis et Vadié.

La Révolution de France et de Brabant, par Camille Desmoulins.

Et enfin *le Père Duchêne*, de Jacques-René Hébert, qui a eu de si nombreux imitateurs.

Le 16, l'assemblée des électeurs ordonna l'évacuation complète de la Bastille, ce qui n'était pas chose facile à obtenir ; le peuple, maître de la forteresse, ne semblait nullement disposé à l'abandonner ; il est probable que ceux qui se trouvaient à la tête du mouvement révolutionnaire voulaient la conserver et la remettre en état de défense pour en faire une place d'armes ; mais la population parisienne tenait à la démolir et nombre de gens s'étaient déjà mis à la besogne : les uns faisaient tous leurs efforts pour jeter les canons de la plate-forme dans les fossés, d'autres avec des pics et des marteaux tâchaient de démolir les murs, et parmi tout ce monde empressé à détruire se trouvaient, comme toujours, de soi-disant patriotes qui faisaient main basse sur tout ce qui était à leur convenance.

L'assemblée avait nommé un commandant provisoire, le sieur Soulès, chargé de garder la Bastille, avec l'aide d'une quarantaine d'habitants du quartier.

Mais pendant la nuit, une patrouille, commandée par un jeune avocat nommé Danton, s'y présenta et entra malgré les sentinelles qui avaient reçu l'ordre de ne laisser pénétrer personne.

Danton, de son autorité privée, fit arrêter par ses hommes le commandant Soulès, et le fit conduire au bureau du district, à la grande satisfaction de tous ceux qu'il avait chassés de la forteresse et qui étaient enchantés de l'envoir expulser à son tour. Et comme Danton l'accusait d'être un agent de la cour, peu s'en fallut qu'il fût massacré pendant la route.

Le marquis de la Fayette, qui avait été investi du commandement en chef de la garde nationale, confia alors la Bastille à une patrouille appartenant au district de l'Observatoire ; mais , dans la nuit qui suivit , une autre patrouille du district des Cordeliers, commandée par un acteur de la Comédie française , voulut à son tour s'y introduire de vive force et n'en fut expulsée que le lendemain.

Il était désormais impossible de se flatter de l'espoir de conserver la Bastille : sa démolition fut ordonnée ; mais au préalable, Dussaux et trois commissaires furent chargés de faire transporter tous les papiers qui se trouvaient encore répandus partout, de la Bastille à Saint-Germain des Prés, où était déjà établi un dépôt d'archives et de documents publics.

Le 19, M. Hubert Pascal Armilhon, bibliothé-

caire de la ville, réclama l'envoi de ces papiers à la bibliothèque municipale, ce qui fut fait, et l'Assemblée nationale décréta la création d'une commission chargée d'examiner ces documents et de les publier.

Quant à la démolition, ce fut le sieur Palloy qui reçut la mission de renverser cet amas de pierres qui se dressait là depuis quatre siècles, sous la direction d'un comité d'architectes nommé par l'Hôtel de ville et composé de Jaillier de Savault, Poyet et la Poize de Montizon, et les pierres provenant de la démolition de la vieille forteresse furent employées à la construction du pont de la Révolution (pont de la Concorde) afin qu'elles fussent foulées aux pieds.

Palloy fit en outre exécuter avec les pierres de la forteresse quatre-vingt-trois modèles en petit de la Bastille dont il fit hommage à chacun des départements, afin de perpétuer « l'horreur du despotisme. »

Ces curieuses miniatures du monument étaient portées par des envoyés que Palloy avait organisés en société et à qui il avait donné le nom d'apôtres de la liberté.

Les pierres de la Bastille devinrent à la mode ; elles figurèrent dans les fêtes publiques, couvertes d'inscriptions, et les femmes en portèrent de petits fragments sertis en bijoux dans leurs parures.

Le bois, le fer, le plomb provenant des démolitions furent également employés par Palloy à la fabrication d'une multitude d'objets : médailles pour les députés, épées, jouets d'enfants, outils et emblèmes de toute nature.

Dans leur cahiers, les électeurs du tiers état de Paris avaient, le 10 mai précédent, émis le vœu que la Bastille fût rasée et qu'on élevât sur son emplacement une colonne avec cette inscription : *A Louis XVI, restaurateur de la liberté publique*. Cette proposition fut reprise et votée d'acclamation par les électeurs, le 17 juillet, lors de la visite de Louis XVI à l'Hôtel de ville.

Mais parlons d'abord de cette visite qui eut une importance capitale.

Prévenu dans la nuit que le roi devait venir à l'Hôtel de ville, le comité permanent avait pris ses mesures pour le recevoir, et, dès huit heures du matin, 150,000 hommes armés tant bien que mal, cocarde tricolore au chapeau ou au bonnet, formaient une double haie sur tout le parcours compris entre la place de Grève et la barrière de Passy.

Mais ils eurent le temps de causer tout à l'aise en attendant le roi, car il n'arriva à la porte de Paris qu'à trois heures de l'après-midi, accompagné de MM. de Villeroy de Villequier, de Beauvau et d'Estaing.

Le nouveau maire de Paris lui présenta selon l'usage les clefs de la ville sur un bassin de vermeil.

— Sire, lui dit-il, j'apporte à Votre Majesté les clefs de sa bonne ville de Paris ; ce sont les mêmes qui ont été présentées à Henri IV : il avait reconquis son peuple ; ici c'est le peuple qui a reconquis son roi.

La voiture royale était très simple et les glaces baissées permettaient au roi de tout voir ; il contemplait avec étonnement ce spectacle tout nouveau pour lui du déploiement d'une force composée de soldats citoyens, et son oreille habituée au cri de Vive le roi, était frappée du cri de Vive la Nation, substitué à l'autre.

« En passant devant le Pont-Neuf, dit l'historien Louis Blanc, le roi dut être doucement rassuré par la vue des bouquets de fleurs que les femmes du peuple avaient placés à l'embouchure et à la lumière de chaque canon, idée charmante qui d'une menace de guerre faisait un symbole d'amour. »

Disons en passant que les canons dont parle Louis Blanc avaient été installés, le soir même de la reddition de la Bastille, dans le petit bâtiment qui servait de corps de garde et qui, depuis trois ans, était sans cesse démoli puis reconstruit ; ces canons furent remplacés, quelques jours plus tard, par quatre canons posés sur le terre-plein, toujours chargés à poudre et prêts à partir pour faire connaître au peuple quelque nouvelle ou lui jeter un cri d'alarme.

C'est d'ailleurs le nom qu'on leur donna, puisqu'ils furent appelés les canons d'alarme. Ceci dit, poursuivons le récit de Louis Blanc.

« Mais à la place de Grève, il eut à contempler une cérémonie étrange; la plupart des révolutionnaires, nous l'avons dit, étaient affiliés aux sociétés secrètes de la franc-maçonnerie ; or, quand un frère étranger se présente en visiteur dans une loge, s'il est revêtu de hauts grades, les membres de la loge se rangent sur son passage et, joignant leurs épées au-dessus de sa tête, ils forment ce qu'on appelle *la voûte d'acier*. Cet honneur singulier fut rendu à Louis XVI, au moment où il mit pied à terre pour monter le degrés de l'Hôtel de ville. D'un pas ferme il s'avança sous ce berceau de lames croisées, et, au bruit des applaudissements, il entra dans la grande salle. Là, il dut écouter, assis sur un trône, les procès-verbaux des travaux de la Commune; là, il dut donner l'approbation du silence à la formation de la milice bourgeoise, à l'ordre de démolir la Bastille, à la nomination de la Fayette, à celle de Bailly; là, enfin, Moreau de Saint-Méry lui adressa, dans un discours flatteur, ces paroles d'un homme libre :

« — Vous deviez votre couronne à la naissance, vous ne la devez maintenant qu'à vos vertus. »

Puis, Bailly vint lui présenter la cocarde tricolore, et Louis XVI, sans la refuser ni l'accepter, demeurait assez embarrassé de ce cadeau auquel il ne s'attendait pas.

— Prenez-la, Sire, lui dit vivement le maire de Paris.

Le roi finit par comprendre, et il attacha la cocarde à son chapeau, puis s'avança vers l'une des fenêtres de l'Hôtel de ville.

Alors le peuple éclata en bruyantes manifestations de joie; Lally Tollendal parla pour venir un peu en aide au roi, tout ému de ce qu'il voyait et entendait.

— Demeurons, s'écria-t-il, les défenseurs fidèles de son autorité légitime, conjurons-le de la garder dans toute sa force tutélaire et jurons de la défendre.

— Nous le jurons tous, cria-t-on de tous les points de la salle.

Ces serments, aussi sincères qu'ils pussent être, parurent peu persuader Louis XVI; il voulut dire aussi quelques mots, mais son émotion indiquait qu'il était partagé par des sentiments divers.

— Mon peuple peut toujours compter sur mon amour, dit-il enfin.

Ce fut alors qu'Ethis de Corny proposa d'élever, sur la place de la Bastille détruite, un monument à Louis XVI « régénérateur de la liberté publique, restaurateur de la prospérité nationale, le père du peuple français. » Des clameurs, qu'on pouvait considérer comme un vote unanime, parurent sanctionner ces paroles, mais déjà Louis XVI sortait de l'Hôtel de ville.

« Son entrée à Paris, raconte M. Ch. Lacretelle, n'avait été qu'un long supplice; son retour fut une fête. Les citoyens devant lui renversaient leurs armes; la cocarde tricolore qu'il avait reçue du maire et qu'il portait à son chapeau excitait des transports de joie. On montait sur le derrière de sa voiture pour lui faire entendre de plus près le cri de vive le roi! mais ces transports familiers avaient succédé de trop près à une scène d'épouvante pour ne pas jeter de nouvelles alarmes dans le cœur des fidèles serviteurs du roi. »

Un arrêté du comité permanent, daté de la veille, annonçait « que les spectacles seraient ouverts et les promenades publiques fréquentées, comme à l'ordinaire, les boutiques, les ateliers, les manufactures seront rendus à leur activité ordinaire et tous les citoyens sont invités avec instance, de répandre partout l'ordre et le calme et de poursuivre avec vigueur les perturbateurs du repos public. »

Le 18 juillet, M. Bessin, commandant de la garde bourgeoise du district de Saint-Merri, se présenta à l'Assemblée nationale et exposa les besoins des habitants du faubourg Saint-Antoine qui s'étaient signalés lors de l'attaque de la Bastille, et il obtint 45,000 livres dont 20 étaient fournies par l'archevêque de Paris.

Le même jour, une messe d'actions de grâces fut chantée à Sainte-Geneviève et les dames de la place Maubert apportèrent un bouquet qui fut placé devant la châsse de sainte Geneviève.

Ce jour là aussi, le marquis de la Fayette adressa aux 60 districts de Paris une lettre circulaire pour les remercier de sa nomination au poste de général des milices parisiennes, en les prévenant en même temps que sa nomination ayant été faite par acclamation, il désirait qu'elle fût régularisée par un vote, ce qui eut lieu.

Le 19, un *Te Deum* fut chanté à Saint-Étienne du Mont, en l'honneur de la prise de la forteresse, et le 20, un service solennel fut célébré dans la même église pour le repos de l'âme de ceux qui avaient été tués dans cette affaire. Dans la même journée, les dames de la Halle et six poissardes députées par le marché Saint-Paul allèrent porter des bouquets et un compliment à l'assemblée générale des électeurs.

Mais tous ces témoignages de réconciliation, de sympathie, n'empêchaient pas la misère d'étreindre le peuple; dans le faubourg Saint-Antoine, où les travaux étaient arrêtés, des milliers d'hommes se promenaient, la mine hâve, en cherchant l'occasion d'une lutte qui fît cesser leurs maux: « Mourir pour mourir, disaient-ils, nous aimons mieux le canon que la misère! »

Et naturellement les nouvelles inquiétantes allaient leur train; on disait que l'abbesse de Montmartre amassait des armes dans son abbaye pour favoriser un complot contre le peuple de Paris, qu'on avait résolu d'empoisonner les gardes-françaises de la caserne de la rue de l'Ourcine, etc., etc., et l'on colportait un mot attribué à Foulon, l'un des derniers ministres: Il faut faire manger du foin aux Français, s'ils manquent de pain, aurait-il dit. Ce propos le fit exécrer de la population, ainsi que son gendre Berthier, intendant de la généralité de Paris, qui, par une administration dure, avait soulevé contre lui la masse générale de l'opinion publique.

Foulon, qui prévoyait le sort qui lui était réservé, s'était hâté de quitter Paris, et averti que son nom était placé en tête d'une liste de proscription affichée au Palais Royal, il imagina, un de ses domestiques étant mort, de faire répandre le bruit que c'était lui-même qui venait de mourir; et il s'était sauvé dans un château appartenant à M. de Sartine, mais il y fut découvert, arrêté et on l'amena à Paris les mains liées, avec une couronne d'orties sur la tête et la bouche pleine de foin; il arriva le 22 juillet à l'Hôtel de ville, conduit par un grand nombre d'habitants de Viry, village dans lequel se trouvait le château où il avait été arrêté. Le peuple instruit de cette nouvelle se porta en masse vers la Grève et dès onze heures « des mouvemens tumultueux se communiquoient dans une foule immense qui remplissoit la place. » M. le maire, accompagné de beaucoup d'électeurs, descendit vers la multitude et essaya de la calmer. Le calme dura peu; de nouveaux cris de mort se firent entendre; plusieurs députations de l'assemblée de l'Hôtel



On eut la barbarie, à la fontaine Maubuée, de lui montrer la tête de Foulon. (Page 150, col. 2.)

de ville se répandirent sur la place et haranguèrent les groupes particuliers où les voix pouvaient parvenir.

Aussitôt que les députés étoient remontés, les clameurs redoubloient. Il fallut montrer à une des fenêtres le prisonnier pour détromper le peuple sur l'évasion qu'il craignoit. Rassurée sur ce point, la multitude n'en demanda que plus obstinément sa victime et força bientôt les barrières de l'Hôtel de ville pour l'en faire arracher. Soudain, la salle se trouva remplie. Il étoit difficile de se faire entendre. Cependant M. Osselin, avocat, l'un des électeurs, réussit à obtenir qu'on procéderoit par une sorte de jugement populaire. Il fit nommer sept juges les uns après les autres, un greffier (ministère pour lequel le peuple le choisit lui-même), un procureur du roi. Dans le recensement des juges, il se trouva deux curés qu'il fallut changer, puisqu'on accusoit le prisonnier de crimes capitaux. »

Cette parodie de la justice avait été imaginée par M. Osselin dans le but de gagner du temps ; il parvint même à faire substituer Bailly et la Fayette qui étaient absents aux deux curés, mais le populaire frémissait d'impatience ; il craignait que toutes ces lenteurs ne servissent qu'à sauver le prisonnier.

Il avait hâte d'arriver au dénouement.

Enfin la Fayette arriva et, grâce à l'influence qu'il exerçait sur les masses, il obtint, non sans peine, que Foulon serait conduit sous bonne escorte à la prison de l'Abbaye, qu'un député de

chaque district serait nommé pour entendre ses dépositions et qu'on enverrait sur-le-champ un messager à l'Assemblée nationale, afin qu'elle nommât tout de suite des juges à l'effet de prononcer sur le sort de l'accusé.

Mais toutes ces façons de procéder ne plaisaient guère à la multitude; si les gens qui entouraient la Fayette avaient pu apprécier les raisons qu'il leur donnait, il n'en était pas de même de ceux qui le voyaient sans l'entendre et qui, fatigués d'atermoiement, voulaient en finir.

— Qu'est-il besoin de juger un homme déjà jugé depuis trente ans, cria une voix ?

— Oui ! oui ! qu'on nous le livre, nous en ferons justice, répondirent mille autres.

Et le malheureux vieillard — Foulon avait soixante-quatorze ans, — fut traîné sur la place de Grève et accroché à un réverbère qui se trouvait attaché à la maison du sieur de la Noue épicier, qui avait pour enseigne une tête de Louis XIV avec ces mots : Au coin du Roi ; mais la corde n'était pas assez solide pour supporter le poids de son corps : elle cassa, on la raccommoda et on la lui passa de nouveau au cou ; elle cassa encore.

Le vieillard tomba sur ses genoux et demanda grâce; quelques-uns des spectateurs, émus de compassion, offrirent leur sabre pour en finir, mais les exécuteurs s'y refusèrent et se mirent en quête d'une corde neuve « tandis que succombant à la terreur, le regard plein d'angoisse, les mains jointes, Foulon demande la vie et ne peut même obtenir la mort. Après un quart d'heure d'attente, il est pendu une troisième fois; il expire enfin. On trouva sur lui une boucle d'argent, deux montres d'or, deux bourses contenant douze louis; on porta tout cela au comité des électeurs qui en donna reçu. Puis un forcené coupa la tête, traversa la bouche d'un bâillon formé avec une poignée de foin et courut promener à travers Paris cet horrible trophée. »

Berthier de Sauvigny avait été arrêté le même jour à Compiègne.

Empruntons à Michelet sa plume étincelante pour raconter ce triste épisode.

« Berthier arriva par la porte Saint-Martin, à travers le plus épouvantable rassemblement qu'on ait vu jamais; on le suivait depuis vingt lieues. Il était dans un cabriolet, dont on avait brisé l'impériale afin de le voir. Près de lui, un électeur, Étienne de la Rivière, qui vingt fois faillit périr en le défendant et le couvrit de son corps. Des enragés dansaient devant, d'autres lui jetaient du pain noir dans la voiture : « Tiens, brigand, voilà le pain que tu nous faisais manger ! » Ce qui exaspérait aussi toute la population des environs de Paris, c'est qu'au milieu de la disette, la nombreuse cavalerie rassemblée par Berthier et Foulon avait détruit, mangé en vert une grande quantité de jeune bie. On attribuait ces dégâts aux ordres de l'intendant, à une ferme résolution d'empêcher toute récolte et de faire mourir le peuple.

« Pour orner cet horrible triomphe de la mort, on portait devant Berthier, comme aux triomphes romains, des inscriptions à sa gloire : « Il a volé le roi et la France. — Il a dévoré la substance du peuple. — Il a été l'esclave des riches et le tyran des pauvres. — Il a bu le sang de la veuve et de l'orphelin. — Il a trompé le roi. — Il a trahi sa patrie.

« On eut la barbarie, à la fontaine Maubuée, de lui montrer la tête de Foulon, livide et du foin dans la bouche. A cette vue, ses yeux devinrent ternes et il sourit.

« On força Bailly, à l'Hôtel de ville, de l'interroger. Berthier allégua des ordres supérieurs, ceux du ministre. Le ministre était son beau-père, c'était la même personne... Au reste, si la salle Saint-Jean écoutait un peu, la Grève n'écoutait pas, n'entendait pas; les cris étaient si affreux, que le maire et les électeurs se troublaient de plus en plus. Un flot tout nouveau de foule ayant percé la foule même, il n'y eut plus moyen de tenir. Le maire sur l'avis du bureau dit : « A l'Abbaye ! » ajoutant que la garde répondait du prisonnier. Elle ne put le défendre, mais lui, il se défendit, il empoigna un fusil... Cent baïonnettes le percèrent; un dragon, qui lui imputait la mort de son père, lui arracha le cœur, et l'alla montrer à l'Hôtel de ville. »

Les *Révolutions de Paris*, n° 11, page 62, vont plus loin : « Voulez-vous savoir, vous qui vouliez nous accabler des horreurs de la guerre; voulez-vous savoir jusqu'où la fureur a pu entraîner des François! sachez quelles étoient les bornes de leur rage! Le cœur du traître proscrit étoit porté dans les rues au bout d'un coutelas; eh bien, dans un lieu public (un café rue Saint-Honoré près celle de Richelieu) qui le croiroit! des François, des êtres sensibles... Dieux!... ils ont osé tremper des lambeaux de chair et de sang dans leur breuvage! et leur haine s'en est repue avec acharnement. »

Quoi qu'il en soit, les camarades du dragon lui déclarèrent qu'ayant déshonoré le corps il devait mourir, et que tous, ils se battraient avec lui jusqu'à ce qu'il fût tué.

Il le fut dès le soir même.

Sur la représentation faite au comité de l'Hôtel de ville qu'il se vendait publiquement par des colporteurs et autres des imprimés calomnieux, « propres à produire une fermentation dangereuse », il fut arrêté que tous colporteurs ou distributeurs de pareils imprimés seraient conduits en prison par les patrouilles et que « les imprimeurs qui donneront cours à de pareils écrits sans pouvoirs d'auteurs ayant une existence connue, en seront rendus garants et responsables. » Cet arrêté fut pris en comité le 24 juillet.

Le lendemain, les 120 députés nommés par les communes des 60 districts de la ville de Paris s'assemblèrent à l'Hôtel de ville dans la salle des gouverneurs et proclamèrent de nouveau Bailly maire de Paris et la Fayette général de la milice nationale; tous deux prêtèrent serment et, de leur côté, les députés jurèrent, au nom des districts, de leur obeir dans tout ce qu'ils leur commanderaient pour le service public.

Le 26, le comité arrêta que toutes les permissions qu'on exigeait au bas de tous imprimés seraient supprimées et que les imprimeurs seraient seulement tenus d'y mettre leurs noms. Cet arrêté, ainsi que celui du 24, fut envoyé à la chambre syndicale des imprimeurs.

Le même jour, le comité arrêta aussi que le service de la garde nationale était obligatoire à Paris pour tout bourgeois qui y était domicilié, et que les districts étaient autorisés à faire faire le service aux frais des citoyens absents.

Les dames de la Halle acceptèrent de s'occuper, concurremment avec le commandant de la milice du district de Saint-Joseph, à rétablir le bon ordre et la tranquillité publique de Paris, et le district vota une somme de 300 livres à la reine d'Hongrie, première dame des Halles, pour être distribuées « aux infortunés du district qui pourroient avoir besoin d'un secours pressant. »

A la suite de sa visite à l'Hôtel de ville, le roi avait consenti au renvoi du cabinet et au rappel de Necker.

Lorsque le ministre y vint à son tour, le 30 juillet, ce fut un triomphe pour lui.

Une garde bourgeoise très nombreuse, à pied et à cheval, alla au-devant de lui jusqu'au dehors de la ville; Necker avait dans son carrosse le ministre au département de Paris, M. de Saint-Priest; « il arriva au milieu des acclamations continues de la multitude qui remplissoit les rues. Il étoit une heure lorsqu'il a paru dans la place de l'Hôtel de ville. Il se rendit d'abord à la salle des représentants de la commune de Paris. »

Puis à 2 heures, il fit son entrée dans la salle des électeurs, suivi d'une véritable cour; douze électeurs vinrent le recevoir et le conduisirent jusqu'à son fauteuil placé sur une estrade; alors M. Moreau de Saint-Mery lui présenta une cocarde en lui disant :

— Monsieur, voici des couleurs que vous chérirez sans doute, elles sont celles de la liberté.

Necker prit la cocarde et l'attacha à son chapeau.

Puis, ce fut de longs discours, fort intéressants sans doute, pour ceux qui les entendaient et surtout pour ceux qui les prononçaient ; mais le peuple s'impatientait pendant ce temps sur la place de Grève, il s'était amassé là pour voir M. Necker, et il le demandait à grands cris.

On détermina le ministre à passer dans une pièce voisine et à se mettre à la fenêtre où tout le monde put l'admirer aux cris de : vive M. Necker!

Mais ce triomphe ne fut pas de longue durée.

Le baron de Bezenval, proscrit par l'Assemblée nationale, fut arrêté, et « le Sully moderne » demanda aux électeurs de l'Hôtel de ville, la grâce du baron qui lui fut généreusement accordée; mais on avait compté sans l'Assemblée nationale, qui n'entendait pas qu'on se permit d'annuler ses décrets; elle cassa l'arrêté de la municipalité de Paris. M. Necker put se convaincre du peu de solidité de sa popularité. Bezenval resta emprisonné.

On sait que, dans la nuit du 4 août, les deux ordres de la noblesse et du clergé avaient volontairement consenti l'abolition du servage, le rachat des droits féodaux et celui de la dîme, la réformation des jurandes, l'abolition des justices seigneuriales et des privilèges en un mot; lorsqu'on connut cette résolution à Paris le lendemain, ce fut une immense acclamation de joie.

L'Assemblée nationale avait conquis, dans cette séance mémorable, les droits imprescriptibles à la reconnaissance populaire, et on ne désignait déjà plus ses membres que sous le nom de pères de la patrie.

Ces résolutions libérales provoquèrent la joie, nous venons de le dire, mais elles ne parvinrent pas à dissiper les inquiétudes, et la faim est toujours mauvaise conseillère; depuis les premières heures du jour, les portes des boulangers étaient assiégées par des hommes, des femmes, des enfants qui, formés à une discipline enseignée par la misère, se rangeaient en ordre et formaient une queue démesurément longue.

Et les représentants de la commune de Paris avaient dû organiser un comité provisoire de police de sûreté et de tranquillité; il était composé de MM. Bailly, maire, Pitra, président, Gravier de Vergenne vice-président, Hoettiers de Montaleau, secrétaire, Lefévre de Corbinière vice-secrétaire, Bourrée de Corberon, Dumangin, Dufour, Dumouchet du Bac, l'abbé Fauchet, Hue de Miroménil, Hochereau, Isnard de Bonneuil, Lagrénée, le Vacher de la Terrinière, le Roux, Perignon, Pourcin de Grand-Champ, Quinquet, Rouen, Samson, membres.

Les femmes montaient la garde comme les hommes; voici un billet de garde émanant du district de l'abbaye de Saint-Germain des Prés :

« Mademoiselle Drebief, marchande lingère rue Dauphine no..., montera la garde au corps de garde, rue Dauphine au Musée, où elle montera la garde à dix heures précises du matin. Le 3 août 1789. Vu bon et monté par le sieur Fontenoy ; signé Ondet, capitaine.»

Chaque jour on colportait la nouvelle de quelque complot; dans la nuit du 7 au 8 août, différents rapports de patrouilles apprirent qu'on avait trouvé dans les rues des mèches soufrées

allumées, et qu'on en avait saisi deux corbeilles sur un individu qui s'était enfui.

L'assemblée des représentants de la commune de Paris arrêta que le commandant général de la garde nationale prendrait, avec les commandants de tous les districts, les mesures les plus promptes et les plus sûres, pour faire cesser les attroupement séditieux « qu'il ne faut pas confondre avec les assemblées de citoyens paisibles. »

Le 9 août, plusieurs districts firent bénir leurs drapeaux, et célébrer des messes solennelles avec le concours des musiciens de l'Opéra et ceux de tous les corps; des discours patriotiques et religieux furent prononcés — chaque district avait sa cérémonie et sa pompe particulière; M. de la Fayette assista à la messe de Saint-Nicolas des Champs, en uniforme et accompagné de nombreux gardes nationaux, aussi vêtus de l'habit bleu de roi, doublé de blanc, parements et revers blancs, collet rouge, boutons jaunes aux armes de la ville, veste et culotte blanches.

Le grand nombre d'officiers et les uniformes rallumèrent la fureur des distinctions, et il s'en suivit de fréquentes altercations. « Hors des districts, disait Camille Desmoulins, on se tue pour des épaulettes; on ne rencontre dans les rues que dragonnes, graines d'épinards. Il n'est pas jusqu'au fusilier qui ne soit bien aise de faire sentir qu'il a du pouvoir. Quand je rentre à onze heures du soir, on me crie: Qui vive? — Monsieur, dis-je à la sentinelle, laissez passer un patriote picard. Mais il me demande si je suis Français, m'appuyant la pointe de sa baïonnette. Malheur aux muets! Prenez le pavé à gauche! me crie une sentinelle; plus loin, une autre crie : Prenez le pavé à droite! et dans la rue Sainte-Marguerite, deux sentinelles criant : Le pavé à droite le pavé à gauche! j'ai été obligé, de par le district, de prendre le ruisseau. »

Paris était transformé en un vaste camp hérissé de canons pompeusement distribués aux divers bataillons, et lors de la bénédiction des drapeaux d'un district à Notre-Dame, tous les soldats citoyens qui remplissaient la cathédrale firent retentir les voûtes d'une décharge de leurs fusils; l'artillerie y répondit au dehors avec un fracas effroyable.

Pendant un mois, on ne s'occupa que de ces promenades militaires; malgré tout, le 9 août, le comité décida que l'on doublerait le nombre des citoyens de garde pendant la nuit, et qu'on aurait soin de faire fermer ou clore les soupiraux des caves, de manière qu'il n'y fût rien jeté d'incendiaire ou de nuisible.

Les carriers se plaignaient qu'on leur refusait la quantité de poudre dont ils avaient besoin pour leurs travaux, les représentants de la commune arrêtèrent, le 9 août, que cette poudre leur serait fournie, à la condition qu'ils justifieraient de son emploi.

Un décret de l'Assemblée nationale du 10 août, autorisa un emprunt de 30 millions. Le 28, cet emprunt fut porté à 80 millions mais il eut un complet insuccès.

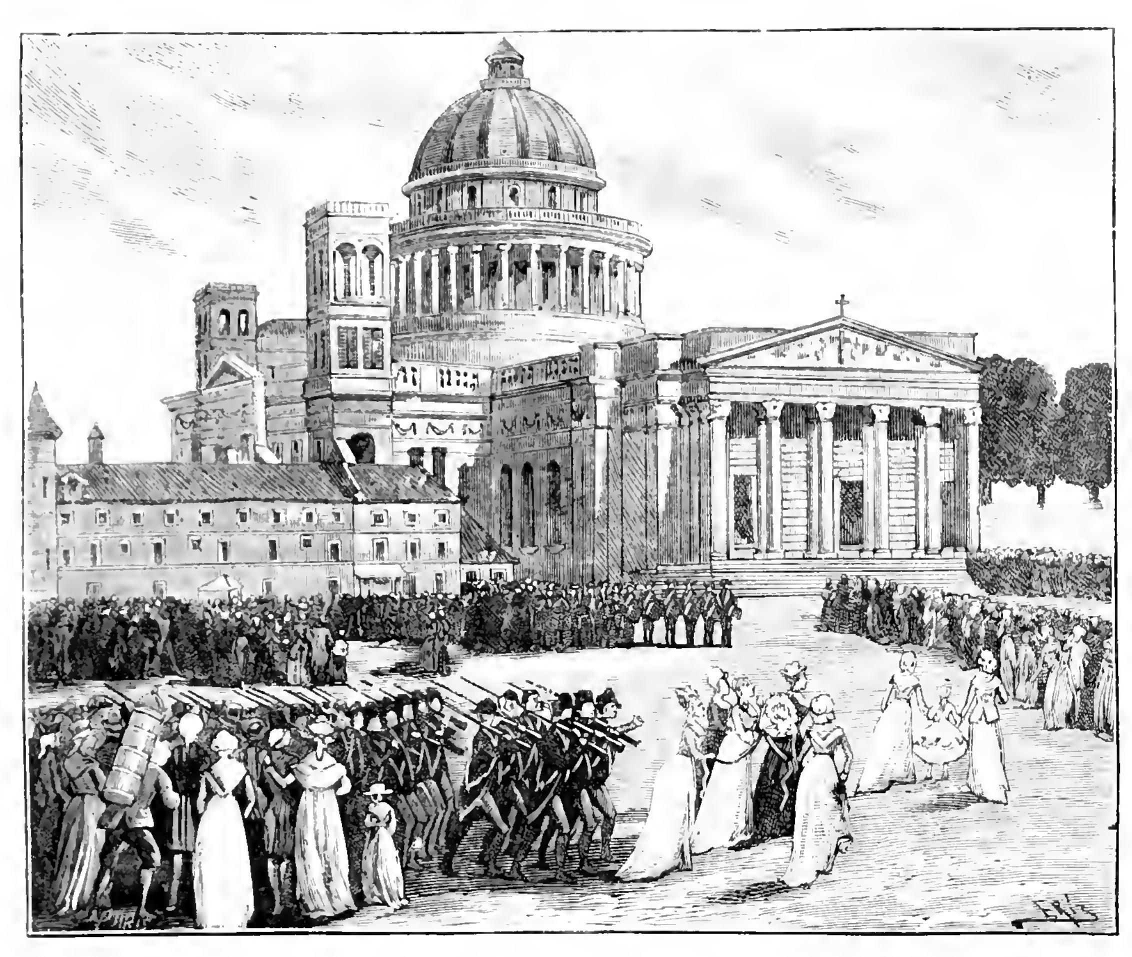
Malgré tous les efforts faits par l'autorité civile et militaire pour rétablir l'ordre, il devenait de plus en plus difficile de le maintenir; le 10, les Suisses de la caserne de Chaillot, eurent une vive altercation avec ceux de la caserne de Courbevoie, et le commandant de la garde de Passy dut requérir l'intervention du commandant de la maréchaussée, du Rocher, qui vint avec ses hommes pour mettre le holà, mais une mêlée s'en suivit, et du Rocher fut tué. Nombre de soldats d'infanterie et de cavalerie quittaient leur corps et venaient s'offrir pour entrer dans les rangs de la garde nationale, il en vint tellement qu'il fut nécessaire de réprimer cet abus, et un arrêté de l'assemblée des représentants de la commune défendit, à partir du 17 août, de recevoir dans la milice parisienne aucun soldat de l'armée régulière.

Tout était trouble et confusion à Paris. Les basochiens faillirent en venir aux mains avec les bourgeois du district des Barnabites, parce qu'une patrouille de ce district voulait passer par les cours du palais, ce à quoi les basochiens se refusèrent. — Un autre jour un convoi de farine arriva, escorté de gardes-françaises, par la barrière de Charenton, un autre venait du moulin de la Charité; on prit son conducteur pour un faux garde-française, et une lutte fut sur le point de s'engager. Puis, c'étaient les patrouilles qui arrêtaient les gens sur le moindre prétexte; les boulangers qu'on voulait pendre, parce qu'on leur reprochait de ne pas fournir de pain assez blanc. Les spectacles continuaient à être déserts. Un jour un bateau descendait la Seine, en transportant de la poudre sur l'ordre du marquis de la Salle, commandant de la garde nationale; on cria à la trahison, on chercha le marquis pour le pendre à la lanterne de la Grève, il fallut que les gardes françaiees arrivassent avec quatre pièces de canon, pour dissiper l'attroupement qui s'était formé. La poudre se trouvait gâtée, et on l'envoyait au directeur des poudres pour l'échanger.

Comme la chasse avait été rendue accessible à tous, le 10 août, le comité de la police dut faire placer des détachements de la garde citoyenne, à plusieurs portes de la ville, et notamment près de celles de Saint-Denis, Saint-Martin, Vincennes, pour contenir l'énorme affluence de chasseurs, qui se répandaient dans les plaines des environs de Paris.

Ce fut un carnage de lapins, de lièvres et de perdreaux, comme de mémoire d'homme on n'en avait vu.

Tandis que les chasseurs se dirigeaient vers la plaine, les dames du marché Saint-Martin s'assemblaient au prieuré, pour se rendre à l'église



Après les musiciens marchaient deux jeunes personnes et une petite fille couronnée de fleurs. (Page 153, col. 1.)

Sainte-Geneviève, ayant à leur tête des tambours, de la musique, et accompagnées d'un détachement de la garde citoyenne, dont les armes étaient ornées de fleurs. Après les musiciens, marchaient deux jeunes personnes portant une petite fille de huit ans, couronnée de fleurs ; ensuite venaient cinq dames, dont l'une portait le bouquet destiné à sainte Geneviève, et les quatre tenant des rubans attachés au bouquet. Elles assistèrent au *Te Deum*, qui fut chanté en actions de grâces de la Révolution, et en sortant de l'église, elles rencontrèrent les dames de la Halle, qui allaient les imiter, puis se dirigeant vers l'Hôtel de ville, elles allèrent offrir un bouquet à la Fayette, se rendirent ensuite au Palais-Royal, et retournèrent au prieuré, après quoi, un repas patriotique termina la journée. Malheureusement le lendemain, les fruitières, orangères se disputèrent avec les regrattières ; une rixe suivit la querelle, et le comité de police ordonna que les anciens règlements concernant les corporations seraient exécutés jusqu'à ce que l'Assemblée nationale eût statué définitivement sur les jurandes et les maîtrises.

Le 11, il s'éleva une querelle entre des bourgeois et des soldats qui sortaient d'un cabaret de la rue de la Parcheminerie ; il y eut encore lutte et un ouvrier imprimeur y fut tué.

« La mésintelligence qui règne dans les districts, lisons-nous dans les *Révolutions de Paris*, la contradiction de leurs principes, de leurs arrêtés et de leur police, leur désunion de sentiments avec le corps municipal, offrent, depuis que le premier danger est passé, le spectacle d'une épouvantable anarchie. »

Mais c'était toujours le Palais-Royal qui était devenu le centre de toutes les réclamations, les revendications, les oppositions et de toutes les motions révolutionnaires, et la commune de Paris avait dû à plusieurs reprises blâmer les injonctions et les motions de ceux qui se prétendaient députés des habitués du Palais-Royal, et défendre les attroupements qui s'y faisaient.

Il est vrai que blâmes et défenses ne servaient

à rien, et le peuple continuait à affluer en toute occasion au Palais-Royal où se trouvaient incessamment des orateurs et des nouvellistes. Dans la journée du 14 août, cinq cents ouvriers précédés d'un tambour, rangés sur deux lignes et portant de longues branches d'arbres, traversèrent la ville et arrivèrent au Palais-Royal, où ils apportaient 37 boulets qu'ils avaient trouvés dans les murs de la Bastille.

En un clin d'œil, le Palais-Royal fut envahi par la foule attirée par ce spectacle; les ouvriers en profitèrent pour faire une quête qui fut abondante.

Le même jour, des soldats du régiment de Provence dégainèrent dans la rue Saint-Honoré contre une patrouille; un garde national fut grièvement blessé, et des arrestations furent opérées.

« Des cérémonies funèbres, des émeutes, des malheurs, des alarmes forment l'histoire du 18 août. »

Des cartels avaient été échangés entre les soldats des diverses armes, et les Champs-Élysées devinrent le théâtre des rencontres malgré le doublement des gardes bourgeoises dans les districts des environs. Dans la matinée on avait trouvé le corps d'un garde-française assassiné.

Dans le quartier Saint-Germain l'Auxerrois, 3,000 garçons tailleurs étaient assis sur le gazon en face du Louvre et choisissaient 20 députés parmi eux pour revendiquer la taxation du salaire quotidien à 40 sous en toute saison et la défense aux fripiers de faire des habits neufs.

Dans une partie des Champs-Élysées, 400 garçons perruquiers délibéraient aussi sur des questions de salaire, lorsqu'un officier de la garde nationale, suivi de gardes, s'approcha d'eux, les traita de séditieux et frappa l'un d'eux d'un coup de sabre qui lui fit une large blessure.

L'officier fut désarmé et traîné à l'Hôtel de ville par les perruquiers.

Mais le grand souci des membres des divers comités, c'était toujours la question des subsistances; au lendemain de la prise de la Bastille, Paris n'avait pas pour plus de trois jours de vivres; grâce à des mesures intelligentes, on put suppléer tant bien que mal à cette disette, mais on craignait fort de la voir se prolonger indéfiniment et surtout s'aggraver; le 20 août, il arriva du Havre 3,000 setiers de blé; mais on manquait totalement de farine; le lendemain cependant, une distribution de pain se fit et un ou deux factionnaires placés dans la boutique de chaque boulanger, suffirent pour empêcher le désordre; toutefois ceux qui négligèrent de se lever de bonne heure n'eurent pas de pain et durent se contenter de recevoir du riz cru, ce qui fit beaucoup de mécontents; il n'en manquait pas, ainsi que des mendiants et des vagabonds dont on ne savait comment se débarrasser: « on a cherché à leur ôter tout désir de se soulever et toute espérance de pillage en conduisant du canon aux barrières les plus proches de Montmartre (où se trouvait un atelier de charité); nous apprenons que plusieurs ont accepté les secours que la ville leur a offerts pour retourner dans leurs provinces, et qu'il en est parti ce soir 1,800 par divers chemins. »

On construisit des corps de garde dans tous les districts et on établit une caserne pour les grenadiers du 1er bataillon de troupe soldée dans l'hôtel d'Angivilliers, rue des Poulies (cet hôtel bâti pour M. d'Alluye en 1580, passa aux mains de M. de Cipières en 1596, puis successivement à celles de MM. d'Argenson, de Conti, de Tremes, et d'Angivilliers; entamé en 1780 pour la formation de la rue d'Angivilliers, ce qu'il en restait fut démoli en 1854, pour l'achèvement du Louvre.)

Le 24, il y eut foule à la porte des boulangers, très peu fournis de pain, et, pour suppléer à son absence, on imagina de faire des visites chez les particuliers et de s'emparer de celui que les gens prévoyants avaient pu se procurer et tenir en réserve. Vers cinq heures de l'après-midi, une foule de boulangers se présentèrent à l'Hôtel de ville et dans les districts, afin de prévenir qu'ils n'auraient pas de pain le lendemain, ce qui arriva; aussi des rixes violentes eurent lieu dans la plupart des quartiers, et le maire de Paris rendit une ordonnance qui défendait de piller les farines et convois destinés à la ville, sous peine de 500 livres d'amende.

3,000 discours en l'honneur des gardes-françaises avaient été prononcés pendant le mois d'août! Le 29, on renvoya de Paris 4,000 ouvriers de l'atelier de Montmartre en leur donnant 24 sols et un passeport.

Le 30, Paris était en pleine fermentation; des bruits alarmants circulaient plus que jamais; on disait que tous les grands seigneurs s'éloignaient de la capitale, on savait que la séance de l'Assemblée nationale de la veille avait été tumultueuse; le jardin du Palais-Royal était plein; le soir, au café de Foy, où se réunissaient les chefs de groupes, on délibérait bruyamment à propos du droit de *veto* qu'une partie de l'Assemblée nationale, devenue Assemblée constituante, voulait attribuer au roi et que l'autre lui déniait absolument; au plus fort de la discussion, quelqu'un proposa de rédiger, séance tenante, une adresse ou plutôt une « motion » destinée à être portée à Versailles, pour faire savoir aux députés que le peuple connaissait leurs complots et pour supplier le roi et le dauphin de venir au Louvre.

Aussitôt signée, elle fut remise à un certain marquis de Saint-Huruge et à quelques autres, qui se chargèrent de la présenter à l'Assemblée, et à dix heures du soir, ils se mirent en route, accompagnés par 1,500 personnes qui voulurent protéger leur marche.

Le marquis était un type, une tête énorme, un corps trapu, le geste brutal; il ne quittait pas Loustalot, Camille Desmoulins et le baron de Tintot.

Prévenu de ce départ intempestif, la Fayette donna immédiatement des ordres pour l'empêcher; les grenadiers barrèrent le chemin aux individus; on courut aux armes, on amena du canon, et Saint-Hurunge et ses amis s'en revinrent au café de Foy. — Une seconde députation fut envoyée au maire de Paris d'abord, puis aussi à Versailles, où deux personnes seulement purent être reçues. Mais le lendemain ce fut bien pis. Les plus violents avaient proposé de marcher sur Versailles; toutefois un avis plus sage prévalut, celui de se rendre à l'Hôtel de ville pour demander une convocation générale des districts et aussitôt des cris : à l'Hôtel de ville! furent répétés de tous côtés.

Mais l'Hôtel de ville voyait d'un mauvais œil les réunions du Palais-Royal, et la commune fit publier un extrait du procès-verbal de sa délibération, défendant expressément tout attroupement et chargeant le commandant général « de déployer toutes les forces de la commune contre les perturbateurs du repos public. » Cet arrêté fut envoyé dans tous les districts.

Le soir, ce fut un tapage épouvantable au Palais-Royal, la patrouille entra dans le café; ceux qui s'y trouvaient cassèrent les carreaux pour sortir par les fenêtres, le café fut fermé, la fermentation était à son comble dans le jardin.

Nous trouvons à la date du 1er septembre, un arrêté de la commune qui, considérant que la liberté de la presse ne doit pas être confondue avec la liberté de la proclamation, ordonne qu'on ne pourra crier par les rues que les arrêts, jugements, dont les tribunaux ou les assemblées légales auront permis la proclamation.

Toute la semaine se passa en alertes, en proclamations, en défenses, en arrêtés commentés, violemment disputés, en arrestations particulièrement celle du marquis de Saint-Hurunge qui fut écroué au Châtelet et, le 7 septembre, une députation de Parisiennes, composée de Mmes Vien, Moitte, de Lagrénée jeune, Suvée, Berruer, Duvivier, Belle, Fragonard, Vestier, Peron, David, Vernet jeune, Desmarteaux, Beauvallet, Cornede-Cerf et de Mlles Vassé de Bourecueil, Vestier, Gerard, Pithoud de Viefville et Hautemps allèrent à Versailles faire don à l'Assemblée de leurs bijoux pour être employés à l'acquittement de la dette publique.

Plusieurs dames des autres districts firent la même offrande.

Le 14 septembre, eut lieu une cérémonie assez singulière ; les gardes nationaux des districts du faubourg Saint-Antoine se réunirent « ayant à leur tête les jeunes vierges de ces cantons », et s'en allèrent en procession, faire bénir à Sainte-Geneviève et mettre sous la protection de la patronne de Paris « un modèle de la Bastille »; c'était une imitation en relief de la forteresse, haute de quatre pieds et figurée au moment où elle était assiégée par le peuple : les hommes, les armes, les canons, tout était représenté avec une parfaite fidélité.

Le lendemain, la difficulté de se procurer du pain fut des plus grandes : les portes des boulangers furent assiégées de grand matin, mais peu de gens parvinrent à en obtenir à prix d'argent, et le 16, ce fut pis encore; les femmes du peuple ayant perdu inutilement plusieurs heures à la porte des boulangers, se portèrent sur l'Hôtel de ville pour se plaindre au maire.

Le 20, un arrêt du conseil d'État du roi fut rendu en ces termes : « Le roi est informé que les effets de la rareté excessive du numéraire se font sentir chaque jour davantage etc. Sa Majesté, journellement instruite de ces difficultés, a fait remettre à la monnoie toute la partie de sa vaisselle dont la fonte, en raison du haut prix de la main d'œuvre, n'occasionneroit pas une trop grande perte, la reine a pris la même détermination; les ministres ont suivi ces exemples, et le roi est instruit que diverses personnes sont disposées à donner, dans cette circonstance, des marques de leur intérêt au soulagement des finances. En conséquence, ouï le rapport, le roi étant en son conseil, a autorisé les directeurs des monnoies à recevoir la vaisselle et les bijoux d'or et d'argent qui leur seront présentés, dont ils donneront des récépissés contenant la nature et le poids de ces objets; ils seront remboursables au prix et de la manière qui seront incessamment fixés ». Ces vaisselles et bijoux devaient être et furent sur-le-champ convertis en espèces versées dans le trésor royal. Nombre de personnes s'empressèrent de faire acte de patriotisme en apportant pour les convertir tous les objets précieux qu'ils possédaient.

Le lendemain, 21, parut un autre arrêt du conseil d'État, portant sanction des décrets de l'Assemblée nationale, pour ordonner la libre circulation des grains dans l'intérieur, et en défendre provisoirement l'exportation hors du royaume.

Mais tout cela n'empêchait pas la misère publique de s'accroître chaque jour; le Palais-Royal était plus agité que jamais; Versailles était devenu le point de mire de tous ceux qui manquaient de pain, et l'on commençait à demander hautement que les troupes s'éloignassent de Paris, si on ne voulait voir la population parisienne se transporter à Versailles pour l'exiger.

« Le peuple était à bout de souffrances; il mourait littéralement de faim. Chaque jour, du fond de ces noirs quartiers que l'inquiétude assiège et qu'habite la pâleur, on voyait sortir par groupes, dès quatre heures du matin, hommes, femmes, enfants, vieillards, qui tous, à grands

cris, imploraient le pouvoir de vivre. Un pain acheté, conquis, c'était une victoire; et quel pain! Une masse dont la couleur noirâtre, la saveur terreuse, la fétide odeur, annonçaient des farines viciées par d'homicides mélanges. »

— Ah! si le roi le savait! disait-on parmi la foule. Il est bon, lui! mais ceux de la cour lui cachent la vérité; ils le trompent. Ah! s'il pouvait voir de près nos misères! s'il n'était pas à Versailles! s'il était ici!

Le roi à Paris était devenu le vœu général de la population, le mot d'ordre de tous ceux qui voulaient que Paris devînt le siège et le centre du gouvernement.

Un moment même, les gardes-françaises avaient eu le dessein de marcher sur Versailles; les grenadiers s'étaient donné rendez-vous pour le 18 septembre, à trois heures, sur la place Louis XV, et la Fayette était parvenu à leur faire abandonner ce projet.

Ce dernier s'occupait activement de la garde, dont il avait le commandement général, et passait des revues, aux Champs-Élysées, de plusieurs bataillons des districts.

Toute la milice parisienne était maintenant revêtue de l'uniforme, dont elle était très fière; mais des orateurs publics ne cessaient de la mettre en garde contre la tendance qu'elle manifestait de se croire une troupe militaire. « L'esprit militaire est un esprit d'oppression, lui disaient-ils, l'uniforme est un moyen sûr de faire naître l'esprit militaire. Corrigez donc l'influence de l'uniforme par une étude sérieuse de vos devoirs de citoyens. »

Bien que les drapeaux des divers corps militaires qui composaient la milice citoyenne eussent été bénis dans les églises principales de chaque district, il fut décidé qu'une bénédiction générale leur serait donnée solennellement dans la cathédrale de Notre-Dame, le 27 septembre; une lettre de M. de Saint-Priest, adressée à la Fayette, annonça le fait aux Parisiens. « Le roi m'a prescrit, monsieur le marquis, d'ordonner qu'on tirât du magasin des menus tout ce qui s'y trouve pouvant servir à l'ornement de l'église Notre-Dame, le jour de la bénédiction des drapeaux. »

Dès le matin du 27, les tambours appelaient, dans tous les quartiers, les soldats citoyens autour de leurs étendards pour se rendre devant l'Hôtel de ville. « La municipalité, M. le maire à sa tête, et tout l'état-major, se rendent de l'hôtel de la Commune à la cathédrale, escortés d'une troupe d'élite et à travers deux haies de soldats. Le bruit des instruments militaires, l'influence de la religion, le silence des cérémonies, la nouveauté du spectacle émeuvent, fortement le peuple. »

L'abbé Fauchet fit un discours qui impressionna vivement l'assistance, et la cérémonie se termina à la satisfaction générale.

Mais la soirée fut loin d'être calme; entre cinq et six heures, des détachements armés entrèrent de tous côtés au Palais-Royal et se jetèrent avec violence à travers les groupes d'orateurs qu'ils dispersèrent; mais le public qui se trouvait dans le jardin murmura, et des murmures passa aux huées et aux sifflets. Une patrouille arrêta l'abbé Robin, un abbé patriote; à son tour le peuple se jeta sur la patrouille et délivra le prisonnier, et peu s'en fallut que la mêlée devînt générale.

L'agitation provenait de la nouvelle qui s'était répandue de la nomination de M. Mounier à la présidence de l'Assemblée constituante; il était considéré comme vendu à la cour, et les habitués du Palais-Royal ne se gênaient pas pour déplorer ce choix malencontreux.

Le 30, le pain fut encore plus que rare, et on murmura grandement, en faisant la queue à la porte des boulangers.

Le régiment de Flandre avait été appelé à Versailles; son arrivée causa de vives alarmes à Paris, et plusieurs districts avaient envoyé des députés à l'Hôtel de ville, afin que la commune s'enquît auprès des ministres des motifs de la présence de ces troupes.

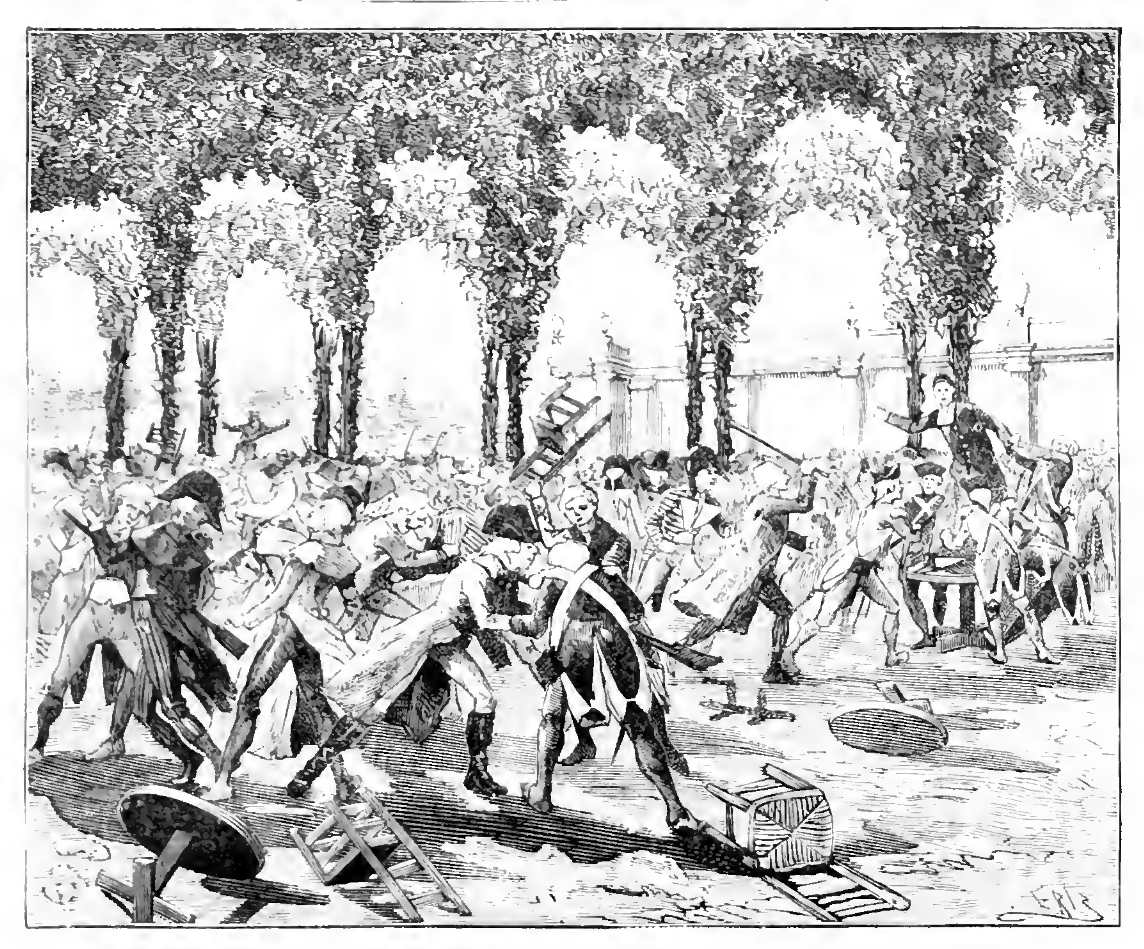
Or, le 1er octobre, un banquet fut donné à Versailles pour réunir les gardes du corps, les officiers du régiment de Flandre et ceux de quelques autres corps, les Suisses, etc. Deux cent dix convives y furent traités avec magnificence, car le repas ne coûta pas moins de 26 livres par tête, sans compter le vin, les liqueurs, les glaces et les bougies.

Dès que la nouvelle de ce repas, qui eut lieu dans la salle de spectacle du château, fut connue à Paris, ce fut par une explosion de colère et d'indignation qu'elle fut accueillie. On raconta que les convives chancelants avaient foulé aux pieds la cocarde tricolore, et que, par contre, la cocarde blanche avait été acclamée, qu'on avait refusé d'y porter un toast à la nation; bref, que ça avait été une véritable manifestation contre la Révolution; et le lendemain, un autre repas donné dans la salle du manège, quoique moins bruyant et moins provocateur, avait été considéré comme la continuation du scandale offert par le premier.

On juge de l'effet qui fut produit à Paris par ces nouvelles.

« Les faubourgs s'ébranlèrent, les halles assoupies s'éveillèrent; un bruit mêlé d'imprécations et de menaces monta de tous les quais, de tous les ponts, de toutes les places publiques, de tous les lieux où les grandes foules émues apportent d'ordinaire l'écume de leurs flots. »

Certes, l'agitation causée par les scènes de Versailles était grande, mais elle n'eût pas suffi pour produire une *journée*, si elle n'avait été compliquée par l'irritation provenant du manque de pain qui se faisait de plus en plus sentir;



Des détachements armés entrèrent au Palais-Royal et se jetèrent avec violence à travers les orateurs.
(Page 156, col. 2.)

comme il arrive toujours en pareille occurrence, chacun attribuait la disette au parti politique ennemi du sien; les uns prétendaient que c'était la cour qui affamait le peuple pour en avoir plus facilement raison, les autres rendaient le duc d'Orléans responsable du complot; enfin, pour beaucoup, l'incurie des gens qui se trouvaient à la tête de la municipalité de Paris, causait seule la rareté du pain.

Quoi qu'il en soit, l'armée de la misère grossissait chaque jour, et ses bandes hâves se montraient partout, pour gémir et se plaindre d'un état de choses devenu intolérable.

Et pendant ce temps, les gardes nationaux se promenaient, le fusil d'une main et un pain de quatre livres sous le bras, ce qui exaspérait surtout les femmes, qui passaient de longues heures de vaine attente à la porte des boulangers.

Et les épithètes malsonnantes grondaient sur les lèvres bleuies de ces femmes qui criaient la faim, à l'adresse des hommes qui ne se sentaient pas assez de cœur au ventre pour agir contre tous ces traîneurs de fusils en uniforme, contre ces bavards orateurs de carrefour qui parlaient pour ne rien dire, et discutaient au coin des rues sur les systèmes de gouvernement, plutôt que de songer à procurer du pain à ceux qui en manquaient, et surtout contre tous ces magistrats qui avaient pris en main la direction des affaires de la ville, et qui étaient impuissants à l'approvisionner.

Les femmes sont hardies quand elles entendent leurs enfants clamer la faim.

Sans s'être concertées à l'avance, elles se trouvèrent toutes du même avis.

Dans la soirée du 4 octobre, elles résolurent d'aller le lendemain à Versailles chercher le roi, qui trouverait bien, lui, le moyen de leur donner du pain.

— Allons chercher le boulanger, s'écrièrent-elles.

Et le lendemain lundi 5 octobre, dès neuf heures du matin, un grand nombre de femmes se portèrent à l'Hôtel de ville en criant : *du pain*,

du pain! et demandant à parler aux représentants de la commune.

Il n'y avait à l'Hôtel de ville que les commissaires de service qui avaient passé la nuit, et un détachement peu nombreux de la garde nationale. Bientôt la place de Grève fut remplie par une populace immense et furieuse demandant à grands cris qu'on lui livrât un boulanger qu'on avait arrêté et conduit au comité de police, comme suspect de vendre du pain au-dessous du poids. Le fatal réverbère était déjà descendu et le boulanger y aurait été attaché si le major-général de la garde nationale n'avait pas profité aussi adroitement qu'il le fit d'un moment de confusion et de tumulte, pour soustraire ce malheureux au supplice. Il envoya en même temps l'ordre à tous les districts de faire avancer sur-le-champ vers la Grève les détachements les plus nombreux qu'ils pourraient rassembler.

Avant l'arrivée de ce secours, les attroupements de femmes attaquèrent la garde à cheval qui était aux barrières de l'Hôtel de ville, et la mirent en fuite. La garde à pied, se formant en bataillon carré, les tint un moment en respect en leur présentant la baïonnette; mais une grêle de pierres dispersa bientôt ce bataillon. Elles pénétrèrent ensuite dans l'Hôtel de ville, se portèrent au magasin d'armes, enlevèrent tous les fusils et deux pièces de canon; elles choisirent les Champs-Élysées pour leur quartier général, et le gros de l'armée s'y rendit, pendant que plusieurs détachements parcouraient les différents quartiers de la ville pour faire de nouvelles recrues. Elles étaient réunies au nombre d'environ six mille, armées de bâtons, de fourches, de piques, de fusils, de pistolets, et presque toutes couvertes de haillons, ornés de rubans de différentes couleurs.

Elles voulaient d'abord se porter à l'Arsenal pour y prendre des armes et des munitions qui leur manquaient; mais un chef qu'elles s'étaient donné, Maillard, un de ceux qui s'était particulièrement distingué à l'attaque de la Bastille, vint à bout de les en détourner, en leur représentant que leur projet étant d'aller à l'Assemblée, pour lui demander justice et du pain, elles seraient bien plus assurées d'obtenir l'un et l'autre, en prenant l'attitude de suppliantes, qu'en se présentant les armes à la main. Frappées de la force de ce raisonnement, elles renoncèrent à aller chercher de nouvelles armes, et consentirent même à laisser à Paris celles qu'elles avaient déjà. Elles partirent enfin, précédées de Maillard, qui les guida en battant le tambour, arrêtant et entraînant avec elles toutes les personnes qu'elles rencontrèrent sur la route; elles forcèrent même plusieurs femmes, éperdues de frayeur, à descendre de leur voiture, à se mêler avec elles et à les suivre à pied jusqu'à Versailles.

Les femmes voulurent à toute force passer par le jardin des Tuileries, malgré Maillard qui s'y opposa tant qu'il put; mais, voyant que toute résistance était inutile, il désarma le Suisse de faction, et la troupe féminine put traverser le jardin, gagner la place Louis XV, puis les Champs-Élysées.

Ce fut de là qu'on se mit en route pour Versailles.

A la tête du cortège, chevauchait la fameuse Théroigne de Méricourt, vêtue d'une amazone écarlate, les cheveux flottants, la tête couverte d'un chapeau rond orné d'un panache noir et une lance à la main, la reine des Halles, Reine Audu, l'actrice Rose Lacombe, Pierrette Chabry, et quelques autres jeunes femmes connues diversement, l'entouraient.

Puis marchaient, sous les ordres de Hullin, les combattants de la Bastille et les hommes des faubourgs, conduits par deux des plus énergiques appelés, l'un, le général la Pique, et l'autre le capitaine des bâtons ferrés.

Cependant le tocsin sonnait à Paris depuis plusieurs heures, et les tambours, battant la générale, mettaient toute la ville en mouvement. Les citoyens se rendaient en foule à l'Assemblée de leur district, les gardes nationales à leur bataillon, et les compagnies de la garde soldée, appelées aussi compagnies du centre (les ci-devant gardes-françaises), marchaient en bataille à la place de Grève. Des détachements de tous les districts ne tardèrent pas à les suivre; une populace s'empressa autour d'eux et les poursuivit de clameurs. *Du pain! Versailles! des ordres! des chefs!* étaient les seuls mots qu'on pouvait distinguer au milieu de ces cris.

Les représentants de la Commune assemblés ne savaient à quel parti s'arrêter, et chaque minute augmentait l'embarras de leur position. M. de la Fayette était alors dans la salle de l'Hôtel de ville, où se tenait le comité de police, et dictait des lettres pour l'Assemblée et pour les ministres, relativement à l'état actuel de la capitale.

Une députation de six compagnies de grenadiers se présenta à lui et lui tint un discours séditieux que le général essaya d'interrompre; il les harangua, les exhorta, les conjura mais en vain. Ils lui répondirent que la source du mal était à Versailles; que c'était là qu'il fallait aller; que tout le peuple le voulait.

Il descendit alors dans la place et essaya, avec aussi peu de succès, de faire entendre raison aux grenadiers. Il leur rappela leur serment à la nation, à la loi, au Roi; mais sa voix se perdait au milieu de cris sans cesse renouvelés : *à Versailles; à Versailles!* M. Bailly, à qui les représentants de la Commune avaient envoyé une députation, pour l'inviter à venir les aider de ses lumières, arriva dans ce moment à l'Hôtel de ville, et fut assailli des mêmes cris, répétés à la fois par la garde nationale et par le peuple.

L'Assemblée voyant qu'une plus longue résistance serait aussi dangereuse qu'inutile, se détermina enfin à envoyer à M. de la Fayette l'ordre formel de partir pour Versailles.

Elle nomma en même temps quatre commissaires de la Commune, pour accompagner l'armée. Le général donna en conséquence l'ordre du départ; l'armée et le peuple lui répondirent par les plus vives acclamations de joie.

Trois compagnies de grenadiers et une de fusiliers composaient l'avant-garde; elles étaient accompagnées de trois pièces de campagne et précédées de sept ou huit cents hommes armés de piques et de fusils. Le corps de bataille marchait sur trois colonnes avec l'artillerie et des chariots de guerre.

La rue fut inquiète pendant toute cette soirée; la ville était sillonnée par le pas lent et cadencé des patrouilles; la place de Grève s'emplissait de gens désireux de savoir des nouvelles de Versailles.

A trois heures du matin, Pierrette Chabry arriva, annonçant l'arrivée de Maillard et de plusieurs femmes; à quatre heures ceux-ci vinrent apprendre à l'Hôtel de ville que le lendemain on aurait du pain et que des décrets avaient été signés dans ce but; à six heures une lettre de la Fayette vint rassurer les 300, en leur faisant savoir que tout allait bien.

Mais à midi, un homme et un enfant promenaient à Paris au bout d'une pique les têtes de deux gardes du corps, et on se demandait avec terreur, ce que signifiaient ces sanglants trophées, lorsqu'en même temps le bruit se répandit, comme une traînée de poudre, que la famille royale arrivait.

C'était la vérité.

La municipalité s'empressa de faire les préparatifs nécessaires pour la recevoir, et vers neuf heures du soir, apparut sur la place de Grève le carrosse royal coupant une foule immense qui stationnait là depuis plusieurs heures.

Un trône avait été disposé dans l'une des salles de l'Hôtel de ville; le roi et la reine y prirent place et Moreau de Saint-Méry dit quelques mots de bienvenue au roi; puis le maire Bailly prit la parole et fit connaître que le roi, en entrant à Paris, avait dit que c'était toujours avec plaisir et confiance qu'il se voyait au milieu de ses habitants.

Puis on ouvrit les fenêtres, qu'on éclaira de façon que chacun pût voir la famille royale; des acclamations unanimes retentirent et le roi et les siens remontèrent en voiture pour se rendre aux Tuileries, où ils arrivèrent à dix heures et demie.

— Tout est bien laid ici, maman, dit le dauphin à la reine.

— Mon fils, lui répondit-elle, Louis XIV y logeait et s'y trouvait bien, nous ne devons pas être plus difficiles que lui.

Il est vrai que ce palais inhabité depuis longtemps, avait un aspect assez triste; les meubles les plus nécessaires manquaient, ceux qui existaient étaient en mauvais état.

— Que chacun se loge comme il pourra, dit le roi; pour moi, je suis bien.

Louis XVI prit pour lui une partie du premier étage et trois pièces au rez-de-chaussée.

Auprès de son appartement et dans celui occupé autrefois par la reine Marie-Thérèse, logèrent le dauphin et sa sœur. Au rez-de-chaussée, du côté du jardin, Marie-Antoinette eut sa chambre à coucher, son cabinet de toilette et son salon. Mesdames, tantes du roi logèrent au pavillon de Marsan, la princesse de Lamballe au rez-de-chaussée du pavillon de Flore et Mme Elisabeth au premier étage de ce même pavillon.

Pendant plusieurs jours, on transporta des meubles de Versailles aux Tuileries qui, pendant la première semaine, reçurent la visite de tous les Parisiens. Il semblait que tout fût terminé; la foule se pressait à toute heure sous les fenêtres du château et faisait retentir l'air de ses vivats; c'était une joie universelle... le pain reparaissait chez tous les boulangers. Il n'y avait plus qu'à s'embrasser, au milieu de l'élan d'une réconciliation unanime.

Le roi donna au commandant de la garde nationale parisienne le commandement de toutes les troupes qui se trouvaient aux environs de Paris « dans la circonférence de 15 lieues » et, le 9 octobre, il signa une proclamation expliquant son désir et son intention de vivre désormais à Paris et de visiter de temps à autre les provinces de son royaume.

Le 19 octobre, l'Assemblée nationale, qui, jusqu'alors, avait siégé à Versailles, se transporta à Paris dans la salle de l'archevêché, et ce fut une nouvelle occasion offerte au peuple de se répandre par les rues pour voir arriver les représentants; une haie était formée autour du palais archiépiscopal et un nombre considérable de gens acclamaient au passage ceux qui leur paraissaient les plus dignes du mandat qui leur avait été confié. Quant aux députés, ils se trouvaient entassés dans un local beaucoup trop exigu; la plupart était sans sièges, et c'était à peine si on pouvait parler et respirer dans cette salle étroite, privée d'air, et dans laquelle on étouffait. « On a cru entendre aussi quelques craquemens dans les appuis de la galerie qui règne tout autour de la salle, et cette inquiétude n'a mis personne plus à son aise; plusieurs fois pendant la séance, il s'est élevé les côtés de la salle des voix qui demandaient un autre local provisoire; il a été décidé que les mêmes commissaires en chercheraient un autre. »

Ce fut le 21 octobre, que la commune de Paris prit l'arrêté suivant, qui accordait une prime pour la dénonciation des personnes : « L'Assemblée, convaincue qu'il existe des trames et des

complots contre le bien public, et qu'un des obstacles au rétablissement du bon ordre et de la tranquillité est le mystère dont s'enveloppent les coupables auteurs de ces trames et de ces complots; considérant que le salut de l'État dépend de leur découverte, invite tous les bons citoyens à donner au comité de recherches établi à l'Hôtel de ville, toutes les connoissances et tels renseignemens qui peuvent lui être parvenus; l'Assemblée promet en outre une récompense depuis cent écus jusqu'à mille louis, selon la nature et l'importance des faits dénoncés etc. » Cette mesure fut approuvée par le roi, ainsi que par l'archevêque de Bordeaux garde des sceaux qui en informa le maire de Paris.

Il fut en outre ordonné à tous les habitants de Paris, « d'éclairer jusqu'à nouvel ordre » les portes et les premiers étages de leurs maisons.

Le même jour, l'Assemblée nationale proclama la loi martiale aux termes de laquelle, dans le cas où la tranquillité publique était en péril, la force militaire devait être employée pour rétablir l'ordre.

Il suffisait pour la requérir d'agir, de déployer un drapeau rouge à la principale fenêtre de l'Hôtel de ville, et de porter le même drapeau dans les rues et carrefours. A ce signal, tous attroupements avec ou sans armes, devenaient criminels, et devaient être dissipés par la force, après trois sommations restées sans résultat, l'officier devait commander : feu !

Et en attendant qu'un tribunal fut établi pour juger les crimes de lèse-nation, le Châtelet fut autorisé à juger en dernier ressort les prévenus et accusés, — or, tous les crimes de lèse-nation étaient punis de mort.

Tandis que l'Assemblée nationale prenait ces arrêtés, un boulanger de la rue du marché Palu, était pendu sur la place de Grève par un fort de la halle, qui était allé le prendre dans sa maison, l'avait amené sur la place, et s'étant mis à califourchon sur la potence du réverbère attachée à la maison de l'épicier, qui faisait le coin de la rue de la Vannerie, il y avait passé une corde au bout de laquelle se balançait dans le vide le malheureux boulanger; un autre individu appelé Advenel, lui coupa ensuite la tète et la promena dans les rues.

En même temps, un certain Adrien engageait les habitants du faubourg Saint-Antoine à se rassembler et à se réunir à ceux du faubourg Saint-Marcel pour avoir du pain à huit sous les quatre livres, et à s'introduire dans les couvents pour y prendre des fusils; il distribuait des cartes contenant cet appel à la révolte.

Le Chatelet, en vertu des pouvoirs qui lui avaient été conférés la veille, condamna à mort le fort de la halle nommé Blin et Adrien, et aussitôt le jugement rendu ils furent pendus; quant à Advenel, il fut banni pour neuf ans.

Le roi envoya 60,000 livres à la femme du boulanger, afin qu'elle pût continuer son commerce, et on fit à la victime des funérailles magnifiques.

De son côté, l'Assemblée générale des représentants de la commune, siégeant à l'Hôtel de ville, institua aussi, le 21, un comité de recherches, composé de membres pris dans son sein, « qui se borneroient à recevoir les dénonciations et dépositions sur les trames, complots et conspirations qui pourroient être découvertes, s'assureroient en cas de besoin des personnes dénoncées, les interrogeroient, et rassembleroient les pièces et preuves qu'ils pourroient acquérir pour former un corps d'instruction. » Ce comité fut composé de MM. Agier, Lacretelle, Perron, Oudart, Garran de Coulon et Brissot de Warville.

Le 26 octobre, l'Assemblée nationale siégeait comme à l'ordinaire, lorsque tout à coup deux des appuis de la galerie manquèrent, et toute la partie des tribunes qu'ils soutenaient tomba sur les députés, une dizaine furent plus ou moins dangereusement blessés; ces tribunes qui avaient précédemment servi pour l'assemblée tenue à l'archevêché à l'occasion de l'élection des députés aux états généraux, n'étaient pas assez solides pour contenir la foule qui s'y entassait pour suivre les séances de la constituante; des travaux furent immédiatement entrepris pour les consolider.

Le 26, le comité de police, « attendu les désordes qu'occasionnent les jeux ou petits spectacles qui s'établissent le long des quais et ports, a arrêté que lesdits jeux seroient prohibés dans ces emplacemens. »

Le 27, la commune selon les dispositions de la loi relative aux dénonciations, dénonça le prince de Lambese, accusé du crime de lèse-nation, pour être entré violemment à la tête d'une troupe armée dans le jardin des Tuileries le 12 juillet, et d'y avoir poursuivi des bourgeois désarmés; l'instruction du procès fut faite par le comité des recherches, et elle conclut à « livrer à la vengeance des lois, le sieur Barentin ci-devant garde des sceaux, le comte de Puységur, ci-devant ministre de la guerre, le maréchal de Broglie, le baron de Bezenval et le comte d'Autichamp. » Ils furent tous acquittés le 1er mars 1790.

Le 2 novembre, l'Assemblée nationale, sur la proposition primitive de l'évêque d'Autun, de Talleyrand-Périgord, rendit à la majorité de 568 voix contre 346, un décret qui mettait à la disposition de la nation, les biens du clergé; l'Assemblée avait consacré six semaines aux débats nécessités par cette grosse question des biens ecclésiastiques.

Dulaure nous donne l'état des revenus dont jouissait alors le clergé de Paris, qui comptait à cette époque cinquante paroisses, dix églises ayant le même droit, vingt chapitres ou églises collégiales, quatre-vingts églises ou chapelles



Musée Dupuytren (ancien club des Cordeliers).

non paroisses, trois abbayes d'hommes, huit de filles, cinquante-trois couvents ou communautés d'hommes et cent quarante-six couvents ou communautés de filles.

« D'après les tableaux qui furent dressés sur les biens des maisons religieuses, et seulement d'après les déclarations des intéressés, les revenus annuels, sans y comprendre les menses abbatiales et prieurales, ni les biens claustraux, ni les revenus éventuels, étaient pour les communautés hommes de . . . . . . 2,762.176 l. 17 s. 7 d.
les charges s'élevaient
à . . . . 1,763,357 10 »
Reste. . . 998,819 l. 7 s. 7 d.

Pour les communautés de filles avec les mêmes réserves, les revenus annuels s'élevaient a. . . . . . . 2,028,859 l. 7 s. 11 d.
les charges montaient
à 1,001,100 10 5
Reste. . . 1,027,758 l. 17 s. 6 d.

Les revenus de l'archevêque sans y comprendre ceux des biens situés hors de l'enceinte de Pa-

ris, s'élevaient, d'après les déclarations du clergé à	366,772 l.	7 s.	1 d.
Les charges se montaient à.	118,315	8	»
Les revenus de quinze chapitres de Paris se montaient à.	1,238,427	12	11
Et leurs charges à. . .	854,978	19	3
Les revenus des cinq abbayes et prieurés commanditaires se montaient à. . .	612,269	2	5
Leurs charges s'élevaient à.	56,913	5	10
Total des revenus.	2,217,469 l.	2 s.	5 d.
Total des charges.	1,029,307	13	1
Reste. . .	1,188,161 l.	9 s.	4 d.

(Dulaure a dû se tromper dans l'addition des charges, qui réunies, donnent le chiffre de 1,030,207 l. 13 s. 1 d.)

« Si l'on joint à cette somme le revenu net des maisons religieuses des deux sexes, celui de l'archevêché, des abbayes et prieurés, on aura un total de 3,214,739 l. 14 s. 5 d.

« On n'a point le tableau de tous les chapitres et églises collégiales, ni celui des quatre-vingts autres églises ou chapelles, dont l'ensemble des revenus doit être considérable. »

« Ce soir, disent les *Révolutions de Paris*, la joie qu'inspire aux vrais citoyens, le décret sur les biens du clergé, en fait un moment d'allégresse publique: dans les cafés du Palais-Royal, on fait de ce décret des lectures publiques; chacun applaudit avec transport. Dans les maisons particulières on se demande si on le connoit? Des gens le copient; il circule, et plusieurs sociétés d'amis célèbrent cette soirée comme celle d'une fête nationale. »

Mais quelque plaisir qu'on trouvât à célébrer ce décret, cela ne donnait pas de pain à ceux qui en manquaient, et ils étaient nombreux, aussi s'en prenait-on à tout le monde à ce propos; dans la nuit on arrêta un sieur de Ruthlege, que la clameur publique accusait de payer les boulangers pour ne pas cuire, et dans la nuit du mercredi 4, plusieurs districts firent battre la caisse entre trois et quatre heures pour faire ouvrir les boutiques des boulangers, il s'ensuivit une bousculade dans laquelle plusieurs personnes furent blessées. Le 5, vers midi, une députation composée de huit dames boulangères présenta un mémoire au comité des recherches de l'Assemblée nationale, par lequel les représentants de la nation étaient suppliés de s'occuper instamment de l'approvisionnement de Paris.

Le même jour parut un décret de l'Assemblée rétablissant l'action de la police, qui était considérablement relâchée, et créant un tribunal de police composé de huit notables adjoints, présidé par le maire de Paris ou son lieutenant au département de la police, les fonctions du ministère public y étaient remplies par l'un des adjoints du procureur syndic de la commune. Ce tribunal jugeait en dernier ressort, jusqu'à concurrence de cent livres d'amende ou d'un mois de prison.

Dans le cours de la séance où les biens du clergé furent confisqués, l'Assemblée rendit un décret, sur la proposition d'Alexandre de Lameth, qui ordonna que les parlements resteraient en vacances jusqu'à nouvel ordre, et que leurs fonctions continueraient d'être exercées par les chambres des vacations.

Le décret rendu, il fallait obtenir la sanction du roi; ce n'était pas le plus difficile, depuis longtemps les parlements n'étaient pas en bons termes avec la royauté; d'un autre côté, Louis XVI ayant déjà le souci de vivre en bonne intelligence avec l'Assemblée nationale, ne tenait que très modérément à rappeler la tutelle des parlements, toujours disposé à lui adresser de sempiternelles remontrances.

Il donna bien vite la sanction qu'on lui demandait.

Messieurs du Parlement purent se promener, chasser tout à leur aise, sans avoir cure du reste.

Ils ne s'attendaient pas à ce coup de vacances forcées qui leur était porté, et l'on se demanda non sans quelque appréhension, comment ils prendraient la chose.

Un moment, le bruit courut que le Parlement était disposé à faire valoir ses droits, et à tenir sa séance de rentrée; c'eût été un conflit dont les suites pouvaient être graves, le garde des sceaux s'empressa d'appeler le président Rosambo, de causer avec lui, de lui signaler les périls de la situation, du danger qu'il y aurait pour tous, si le Parlement donnait l'exemple de la désobéissance aux ordres du roi; bref, il sut si bien l'adjurer de ne pas mettre encore une fois le trône au hasard d'un soulèvement populaire, que le magistrat, bien qu'ayant fait observer au garde des sceaux qu'il appartenait à un corps sur lequel l'émeute n'avait jamais eu d'effet, finit par consentir à accepter les vacances indéfinies. Le Parlement, sans plus de conteste, enregistra le décret.

Ainsi finit de fait ce grand corps judiciaire, qui administrait la justice souveraine et joignait à cette haute attribution des pouvoirs politiques et de police qui lui donnaient une importance considérable, immense.

Un décret du 24 mars 1790 abolit définitivement le Parlement, sur cette observation de l'un des députés que la nation n'avait pas concouru à l'élection de ses membres.

Chaque jour, la municipalité de Paris semblait prendre le caractère d'un pouvoir dans l'État :

Elle commençait à être plus tranquille en ce qui touchait la grosse question des subsistances. L'approvisionnement de la ville était assuré pour quelque temps, par l'arrivée de 40,000 sacs de farine, qui devait être suivie de plusieurs autres, et une sage mesure de police était venue mettre dans la distribution du pain un ordre inconnu jusqu'alors, et qui permettait à l'avenir de tenir l'approvisionnement en rapport certain avec la consommation. « On avait soumis les opérations de boulangerie à un règlement tel que l'heure des cuissons, celle des distributions, et leur somme étaient connues. En outre, afin d'accroître même surabondamment les approvisionnements, on avait accordé aux boulangers une prime de 8 livres par sac de farine blanche qu'ils achetaient eux-mêmes. »

Mais la municipalité recevait quotidiennement des lettres la suppliant d'achever sa tâche, en organisant promptement toutes les autres municipalités et en formant entre elles un lien fédéral.

Jusqu'alors les séances de la commune avaient eu lieu à huis clos; on annonça que bientôt elles seraient publiques; elles le furent en effet, à partir du 30 novembre.

« Cependant, disent MM. Buchez et Roux, cette omnipotence de la municipalité éprouvait quelqu'opposition de la part des districts qui lui élevaient de nombreuses chicanes, mais elles étaient facilement écartées, soit quelquefois, parce qu'elles étaient déplacées, soit à cause du défaut d'unanimité. »

Les journaux *les Révolutions de Paris* et *l'Ami du Peuple*, de Marat, faisaient une guerre acharnée à ce nouveau pouvoir, et Marat le dénonçait dans chaque numéro.

« J'ai dénoncé, écrivait-il, le chef de la municipalité comme indigne de la confiance publique, pour avoir travaillé sourdement à attirer à lui toute l'autorité municipale.

« J'ai dénoncé le bureau de l'assemblée des représentants, comme indigne de la confiance publique pour avoir mis en œuvre d'odieuses supercheries afin d'empêcher le vœu des districts d'être connu sur le choix des administrateurs.

« J'ai dénoncé l'assemblée des représentans comme indigne de la confiance publique, pour s'être érigée en cour de justice contre tout droit. »

On sait que Marat ne cessa de dénoncer tout le monde jusqu'à sa mort.

Le 4 novembre, le district de Saint-Germain des Prés invita les cinquante-neuf autres à faire, le même jour et à la même heure, perquisition d'armes et de farines dans toutes les maisons.

Le 9, l'Assemblée nationale quitta la salle de l'archevêché pour venir s'installer dans la salle du manège des Tuileries, situé sur l'emplacement des maisons qui portèrent plus tard les numéros 36 et 38, rue de Rivoli, c'est-à-dire à l'endroit où se croisent aujourd'hui les rues de Rivoli et de Castiglione; cette salle était occupée par un manège qu'y avait établi un sieur Villemot, moyennant la dépense de 90,000 livres, et celui-ci demanda, en conséquence, un dédommagement, et il eut grand'peine à obtenir 6,000 livres. « Cette salle, plus vaste et plus convenable à l'assemblée que celle de l'archevêché, est cependant peu favorable à la voix; elle offre des tribunes, pour le public, beaucoup plus spacieuses que celles de la précédente. »

Le 15, on jouait au théâtre de Monsieur *le Souper de Henri IV*; les dames de la Halle résolurent d'assister à cette représentation, et se rendirent au théâtre; mais, avant le lever du rideau, elles songèrent à inviter Louis XVI à venir au spectacle; elles sortirent en foule pour se rendre aux appartements du roi; malheureusement celui-ci était au conseil, et il fit répondre aux poissardes qu'il les remerciait de leur politesse, mais qu'il s'occupait des affaires du peuple et ne pouvait se déranger.

Ces dames n'insistèrent pas et revinrent reprendre leurs places au théâtre.

Un arrêté du département de la police de décembre réglementa l'affichage et le colportage dans Paris.

Aux termes de cet arrêté, nul ne pouvait être colporteur ou afficheur s'il ne savait lire et écrire; le nombre des colporteurs fut fixé à 300, celui des afficheurs à 60 : ils devaient, les uns et les autres, porter ostensiblement sur leur habit une plaque portant d'un côté ces mots : « La loi et le roi, » et sur l'autre : « La publicité est la sauvegarde du peuple. Bailly. » Les colporteurs pouvaient crier, de jour seulement, les décrets, édits, ordonnances, etc., émanant de l'autorité; « quant aux journaux, ceux même qui portent le titre d'*Assemblée nationale*, les colporteurs ne pourront les proclamer », sous peine d'arrestation et de 25 livres d'amende.

Cet arrêté n'empêcha pas qu'il fût distribué à profusion, dans la journée du 27 décembre, un imprimé contenant ceci : « Le marquis de Favras, place Royale, a été arrêté avec madame son épouse, la nuit du 24 au 25, pour un plan qu'il avoit fait de faire soulever trente mille hommes pour faire assassiner M. de la Fayette et le maire de la ville, et ensuite de nous couper les vivres. Monsieur, frère du roi, étoit à la tête. »

Monsieur, frère du roi, gravement accusé par cet imprimé, écrivit immédiatement au président de l'Assemblée nationale, pour repousser toute participation aux faits reprochés à M. de Favras, et l'Assemblée décida que la lettre du prince serait imprimée et insérée dans son procès-verbal.

Le 26 au soir, Monsieur se rendit à l'Hôtel de ville et ne dédaigna pas de se justifier devant les membres de la commune :

— Messieurs, dit-il, le désir de repousser une calomnie atroce m'amène au milieu de vous. M. de Favras a été arrêté avant-hier par ordre de votre comité des recherches, et l'on répand aujourd'hui avec affectation le bruit que j'ai de grandes liaisons avec lui. En ma qualité de citoyen de la ville de Paris, j'ai cru devoir vous instruire moi-même des seuls rapports sous lesquels je connais M. de Favras. »

Et le prince fit connaître qu'il n'avait jamais vu M. de Favras; cette déclaration, qu'il appuya de chaleureuses protestations de patriotisme, fut accueillie avec enthousiasme, non seulement par la commune, mais encore par la foule qui stationnait devant l'Hôtel de ville, et le comte de Provence regagna le Luxembourg au milieu de cris qui l'amnistiaient de tout soupçon; mais ces cris préludaient à ceux qui allaient exiger la mort de M. de Favras.

Une vive agitation régna dans Paris à cette occasion ; les gardes nationaux veillaient avec un soin jaloux sur la vie de leur chef et disaient tout haut que si quelque tentative était dirigée contre lui, ils feraient un massacre général des nobles et des prêtres.

Quoi qu'il en soit, l'instruction du procès de Favras marchait avec la rapidité particulière à la justice du moment; le marquis était accusé d'avoir formé un plan de contre-révolution et, pour y parvenir, il devait introduire pendant la nuit, dans la capitale, des gens armés qui auraient égorgé les trois principaux chefs de l'administration, attaqué la garde du roi, enlevé le sceau de l'État et entraîné le roi et sa famille vers Péronne.

Soudain le bruit se répandit que l'accusé allait être relâché ; on était alors au 8 janvier 1790.

Il n'en fallut pas davantage pour faire éclater la colère populaire. La foule se porta en toute hâte au Châtelet, tandis que 300 soldats de la garde nationale soldée s'assemblaient tumultueusement aux Champs-Élysées. La Fayette envoya immédiatement quelques bataillons au Châtelet, pour le défendre en cas d'attaque, et marcha sur les Champs-Élysées; il fit arracher leur cocarde à ceux qui s'étaient réunis là, les fit dépouiller de leur uniforme et ordonna qu'on les conduisît liés deux à deux, au dépôt de Saint-Denis.

Cet acte d'énergie fit immédiatement rentrer tout dans l'ordre, et du reste les impatients n'eurent pas longtemps à attendre pour voir la fin du procès : le 13 janvier, Favras parut devant ses juges pour répondre aux accusations dirigées contre lui; c'était M. Quatremère, conseiller au Châtelet, qui avait été nommé commissaire de l'instruction.

Le 30, le procureur du roi Deflandre de Brunville fut appelé à prononcer son réquisitoire ; il conclut à la peine de mort. Deux témoins à charge avaient déposé contre l'accusé, les sieurs Morel et Toureaty; quant aux témoins à décharge il ne lui fut pas permis de les faire entendre.

— Je croyais être jugé, dit alors Favras, par le Châtelet de Paris, je me suis trompé; j'aurai été jugé par l'Inquisition.

Il fut condamné le 19 février à être pendu, après avoir fait amende honorable devant l'église Notre-Dame.

Or, tandis qu'il était devant ses juges, la foule amassée aux portes du Châtelet ne cessait de prononcer des cris de mort contre lui ; il sortit du tribunal pour aller à l'échafaud, et, dans l'intérieur même de la salle d'audience, on cria : Favras à la lanterne !

« Dans la salle de la question, dit M. Louis Blanc, il demeura impassible pendant qu'on se jetait sur lui pour le garrotter, et quand on lui demanda sa croix (il était chevalier de Saint-Louis), il ne la voulut remettre, soldat, qu'à un soldat. Après la lecture du jugement, il dit : « Citoyens, vous êtes bien à plaindre, puisqu'il vous suffit, pour condamner, du témoignage de deux pervers. »

A trois heures, il sortait du Châtelet une corde au cou et lié sur une charrette, en cheveux longs, vêtu d'une chemise blanche par-dessus ses habits et portant sur la poitrine un écriteau sur lequel on lisait : *Conspirateur contre l'État;* une torche ardente était à côté de lui, le curé de Saint-Paul l'accompagnait, et le bourreau marchait derrière.

Le cortège se mit en route.

L'affluence était si considérable que, sur le pont Notre-Dame, la force armée qui précédait la charrette fut quelque temps avant de pouvoir s'ouvrir un passage. Pendant cette halte, les clameurs redoublèrent d'intensité ; le condamné les écoutait avec une indifférence qui n'était point jouée, et sans témoigner ni mépris ni colère.

« Devant le parvis de l'église, lisons-nous dans les *Mémoires de Sanson*, le patient devait descendre de la charrette, s'agenouiller et prononcer la formule de l'amende honorable, après avoir entendu une nouvelle lecture du jugement, M. de Favras prit le papier des mains du greffier et, après l'avoir lu d'une voix haute et distincte, il ajouta :

« — Prêt à paraître devant Dieu, je pardonne à ceux qui m'ont accusé. Je meurs innocent. Le peuple demande ma mort à grands cris : s'il lui fallait une victime, je préfère que son choix tombe sur moi, plutôt que sur quelque innocent faible peut-être, que l'approche d'un supplice non mérité jetterait dans le désespoir. Je vais expier des crimes que je ne n'ai point commis. »

Il pria ensuite à voix basse pendant quelques instants, demanda à boire, puis à être conduit à l'Hôtel de ville, ce qu'on lui accorda, et où il dicta son testament de mort, pièce fort longue, qui fut imprimée quelques jours plus tard, et



Bientôt la rue de l'Ancienne-Comédie, où se trouvaient les presses du journaliste, s'emplit de troupes.
(Page 168, col. 2.)

dans laquelle on remarquait ce passage... « Je le supplie de représenter à la cour qui m'a jugé qu'une de ses victimes souhaite devenir pour elle un sujet de circonspection qui la fasse balancer à prononcer des arrêts de mort, s'il se présente à ses yeux quelque autre accusé, aussi extraordinairement impliqué que je l'ai été. »

Cependant, la nuit était venue, la foule répandue sur la place de Grève s'y agitait impatiente à la lueur des flambeaux ; il avait fallu suppléer à la pauvreté du luminaire que distribuaient les reverbères de la place, on illumina l'Hôtel de ville avec des lampions ; et en raison des nécessités de l'exécution, on en plaça sur le gibet qui se dessina dans la nuit en silhouette de feu.

Sorti de l'Hôtel de ville, M. de Favras s'avança d'un pas ferme vers la potence, soutenant dans ses bras le curé de Saint-Paul à demi évanoui.

Ce fut alors que quelques cris « Grâce ! » se firent entendre au milieu de ceux qui réclamaient la mort.

Il monta à l'échelle, et arrivé à peu près à la moitié des échelons, il affirma de nouveau son innocence, mais le bruit dominait sa voix.

— Criez plus haut, qu'ils vous entendent, dit le bourreau attendri.

Favras alors s'écria : Je suis innocent.

Puis s'adressant à l'aide exécuteur :

— Et toi, fais ton devoir ajouta-t-il.

Et au moment où, sous la vigoureuse impulsion

qui lui était donnée, son corps se lançait dans le vide, un gamin de Paris s'écria joyeusement :

— Allons, saute, marquis !

Et une troupe de gens s'élancèrent pour s'emparer du cadavre, et probablement le promener par la ville, mais la garde nationale s'y opposa fermement, et l'on prit des mesures pour l'inhumer au plus vite dans l'église de Saint-Jean en Grève.

La pendaison du marquis de Favras fut le premier exemple de l'égalité de peine ; jusque-là, les roturiers seuls étaient pendus ; les nobles possédaient le privilège de la décapitation.

Le lendemain de l'exécution, Mme de Favras fut rendue à la liberté, et une main inconnue lui remit un paquet cacheté, et contenant 400,000 livres en billets de caisse, qu'elle dut repousser avec horreur.



XXXIX

Le théâtre Feydeau. — Les frères Agasse. — Les assignats. — La fête de la Fédération. — Les clubs. — Le théâtre Molière. — L'ancien Vaudeville. — Le théâtre Louvois. — Mort de Mirabeau. — La fuite du roi. — L'affaire du Champ de Mars. — L'Assemblée législative. — Les modes de la Révolution. — Les piques, les bonnets rouges, la fête de la Liberté. — La guillotine. — Programme d'une fête publique. — Le 20 juin. — Les enrôlements volontaires. — *La Marseillaise*.



Nous avons dû, pour ne par interrompre le récit du procès Favras, faire une incursion dans l'année 1790, mais nous n'y sommes pas encore arrivé ; il nous faut d'abord terminer le récit des faits particuliers à la précédente.

On a vu que les fermiers généraux avaient commencé en 1784 la formation de la nouvelle enceinte de Paris : en 1789, le bureau des finances de la ville rendit une ordonnance relative aux chemins de ronde « de 36 pieds de largeur au long et au dedans de la nouvelle enceinte pour former un chemin d'isolement qui pût se convertir par la suite en une rue. » Cette ordonnance porte la date du 16 janvier ; elle fut confirmée par décision ministérielle du 18 messidor an IX.

« Les fermiers généraux, nous apprennent MM. Lazare, n'achetèrent que la moitié des terrains nécessaires à la formation des chemins de ronde, c'est-à-dire une zone de 5m.84 à partir du mur d'enceinte. Il en résulte que la ville a payé et paye les terrains qui sont livrés par les propriétaires pour l'exécution complète de l'alignement. »

On comptait 46 chemins de ronde dont la longueur totale était de 19,908 mètres.

Ils prenaient leur dénomination de la barrière la plus rapprochée de l'amont de la Seine, et pour la plupart ils n'étaient pas pavés.

La suppression des murs d'enceinte, qui eut lieu le 1er janvier 1860, amena naturellement celle des chemins de ronde, dont la plupart sont devenus des boulevards bordés de riches constructions.

Au mois de janvier 1789, une troupe de chanteurs italiens était arrivée à Paris sous les auspices de Monsieur, frère du roi, et ces artistes avaient débuté dans la salle de spectacle du château des Tuileries par un opéra-bouffon intitulé *le Vicente Amoroso;* mais lorsque Louis XVI, à la suite de la journée du 6 octobre, vint occuper le palais des Tuileries, les chanteurs italiens, qui comptaient jouir pendant trente années du privilège qui leur avait été accordé, durent déménager au plus vite, bien qu'ils eussent fait 250,000 livres de dépenses dans la salle qu'ils occupaient, et ils allèrent s'établir à la foire Saint-Germain, dans l'ancienne salle de Nicolet, en attendant la construction d'un théâtre qu'ils s'étaient hâtés de se faire bâtir dans la rue Feydeau et qui fut terminé l'année suivante. Toutefois, les Italiens ne l'inaugurèrent, sous la direction du célèbre violoniste Viotti, que le 6 janvier 1791, par l'opéra *le Nozze di Dorina*. Cette salle fut édifiée dans un emplacement incommode ; cependant les architectes Legrand et Molinos en tirèrent tout le parti possible ; la salle, dont l'acoustique était excellente, pouvait contenir 2,200 spectateurs ; son diamètre était d'environ 60 pieds, le théâtre mesurait 70 pieds de largeur sur 48 de profondeur. La décoration intérieure consistait en deux rangs de colonnes en avant des loges disposées en amphithéâtre. Six cariatides formaient la décoration extérieure du premier etage de son vestibule. L'entrée spéciale des voitures se trou-

vait sous des portiques spacieux qu'une rangée de colonnes séparait des vestibules où étaient les bureaux et les escaliers.

Les piétons entraient du côté de la rue des Filles-Saint-Thomas, par un passage couvert bordé de boutiques.

Ce fut là, nous l'avons dit, que vint s'établir l'Opéra-Comique en 1797.

Le théâtre Feydeau fit sa clôture en 1801, en même temps que le théâtre Favart; mais le 16 septembre de la même année, les deux troupes fusionnèrent sous la raison sociale de théâtre de l'Opéra-Comique, nom auquel le gouvernement impérial les autorisa à ajouter le sous-titre de comédiens ordinaires de l'empereur. Le théâtre Feydeau, en dépit de cette nouvelle appellation, garda son ancien nom pour les vieux amateurs d'opéras-comiques.

Nous lisons dans le *Nouveau Conducteur de l'étranger à Paris* de 1818 : « On ne trouve pas dans ce temple des muses légères la pompe du grand Opéra, mais des tableaux plus vrais de la nature et de la société. Tantôt on s'y trouve dans les cercles bourgeois, tantôt on y voit des scènes villageoises, des danses champêtres, des chœurs; on s'y amuse et l'on y rit, moyens sûrs de plaire à la gaieté française. »

Le théâtre de Monsieur, après s'être appelé théâtre Feydeau, s'appela l'Opéra-Comique, et c'était là qu'on allait entendre Martin, Elleviou, Chenard, Gavaudan, Dozainville, Mmes Dugazon, Gavaudan et Saint-Aubin, et que le public écoutait avec un vif plaisir cette musique éminemment française, vive, légère, sans prétention, due à Dalayrac, à Berton, à Boïeldieu, à Auber, etc.

Ce théâtre fut fermé définitivement le 16 avril 1829. Cette mesure avait été nécessitée par le mauvais état de la salle qui menaçait ruine et qui fut démolie l'année suivante, ainsi que le passage Feydeau, un des plus animés de Paris, et sur l'emplacement duquel nous verrons bientôt s'élever le théâtre des Nouveautés.

En novembre 1789, une société établie à Londres, sous le nom de club de la Révolution de France, ayant adressé à l'Assemblée nationale une lettre pour la féliciter de ses travaux, les membres du comité breton conçurent le projet de fonder une société semblable; ils choisirent et louèrent en conséquence la salle de la bibliothèque du couvent des Jacobins, situé, on le sait, rue Saint-Honoré, à la hauteur du marché, ce qui fit donner à la société, appelée originairement société des amis de la Constitution, le nom de club des Jacobins, qui lui resta jusqu'à ce que la suppression des ordres monastiques eût été votée par l'Assemblée; les moines jacobins assistèrent aux séances du club.

Voici quelle était l'organisation intérieure de ce club, qui fut appelé à jouer un rôle très important dans la Révolution : un président, un vice-président, quatre secrétaires, douze inspecteurs, quatre censeurs, huit commissaires introducteurs, un trésorier, un archiviste, tous nommés par une élection trimestrielle. Il y avait aussi cinq comités : de présentation, de correspondance, d'administration, de rapports, de surveillance. Les sociétaires prêtaient ce serment :

« Je jure de vivre libre ou de mourir, de rester fidèle aux principes de la Constitution, d'obéir aux lois de les faire respecter, de concourir de tout mon pouvoir, à leur perfection, de me conformer aux usages et règlements de la société. »

Ils payaient 12 livres pour frais de réception, plus une cotisation annuelle de 24 livres.

Le 12 novembre 1794, un décret de la Convention suspendit les séances de cette société qui fut définitivement supprimée peu de temps après.

Le 1er janvier 1790 commença par une fermentation assez considérable qui se forma à Chaillot; elle fut occasionnée par un sermon qui, par certains passages, blessait complètement les idées nouvelles. Choqués, les auditeurs interrompirent le prédicateur qui courut risque d'être assommé sur place. Cependant quelques gardes nationaux parvinrent, non sans peine, à le sauver; mais le sermon fut porté à la mairie. Là, on reconnut que c'était un vieux sermon que le prédicateur avait débité sans mauvaise intention, et celui-ci, après avoir été emprisonné, fut relâché.

Le même jour, 1er janvier, le président de l'Assemblée nationale se rendit aux Tuileries avec une députation de 60 membres. Il fut introduit auprès du roi, selon le cérémonial établi par l'étiquette.

— Sire, dit-il, l'Assemblée nationale vient offrir à Votre Majesté le tribut d'amour et de respect qu'elle lui offrira dans tous les temps. Le restaurateur de la liberté publique, le roi qui, dans les circonstances difficiles, n'a écouté que son amour pour la fidèle nation dont il est le chef mérite tous nos hommages, et nous les lui présentons avec un dévouement parfait.

Le roi, qui ne s'attendait peut-être pas à un compliment si flatteur, ne voulut pas se montrer moins courtois, et répondit :

— Je suis fort sensible aux nouveaux témoignages d'affection que vous me présentez au nom de l'Assemblée nationale. Je ne veux que le bonheur de mes sujets, et j'espère, comme vous, que l'année que nous allons commencer sera pour toute la France une époque de bonheur et de prospérité.

La députation se rendit ensuite auprès de la reine, qu'elle complimenta aussi.

Après la députation de l'Assemblée nationale vint le maire de Paris, suivi des 300 représentants. M. Bailly prononça son discours à genoux.

Mais l'Assemblée nationale reçut aussi le tribut du 1er de l'an.

La veille, les maîtres d'armes de Paris et les

dames de la Halle s'étaient rendus à l'Assemblée pour présenter leurs souhaits de nouvelle année aux représentants de la nation.

Le 2, ce furent les députés de la commune et la garde nationale qui allèrent leur offrir leurs hommages. Le discours fut prononcé par Bailly.

Le 5, le président de l'Assemblée retourna auprès du roi pour le prier de fixer lui-même la portion des revenus publics qu'il désirait que la nation consacrât à l'entretien de sa maison. Le roi répondit qu'il fallait d'abord assurer le payement des intérêts dus aux créanciers de l'État, et qu'on verrait ensuite à traiter la question de sa maison.

Les divers pouvoirs paraissaient donc inaugurer la nouvelle année par un parfait accord : restait l'imprévu.

Le 15, le conseiller Boucher d'Argis courut à l'Hôtel de ville se plaindre d'avoir été calomnié par Marat et demanda justice; et bientôt un arrêté de la commune ordonna au procureur syndic de traduire à la barre du tribunal le journal de Marat, *l'Ami du Peuple*.

Le 21 janvier, les frères Agasse, prévenus d'avoir fabriqué des fausses actions de la caisse d'escompte et des effets royaux, furent condamnés, par sentence de la chambre criminelle, à faire amende honorable et à être pendus.

Leur oncle était président du district Saint-Honoré; sur la proposition de M. baron de Giron, une députation fut envoyée à ce vieillard âgé de quatre-vingts ans, pour l'assurer que la honte de ses neveux ne pouvait en aucune façon rejaillir sur lui, et, de plus, son fils fut nommé lieutenant.

Quant à l'exécution des condamnés, voici comment Prudhomme la raconte :

« Le supplice des deux frères Agasse, dont la condamnation a donné lieu à la conduite sublime et magnanime du district Saint-Honoré, étoit annoncé pour le lundi 8, par des ordres donnés à tous les districts d'envoyer un fort détachement de la garde nationale sur la place de Grève.

« Ces jeunes gens, atteints et convaincus d'avoir fabriqué des effets royaux et publics, avoient été condamnés à l'amende honorable devant la Bourse et à la potence. Sur l'appel à *minima*, le Parlement les a déchargés de l'amende honorable à la porte de la Bourse, peine qui étoit relative à leur délit, pour confirmer la sentence de mort... Entre neuf et dix heures du matin, l'arrêt leur a été lu : l'aîné s'est trouvé mal; le cadet a conservé toutes ses forces... depuis le Châtelet jusqu'à la Grève, ces jeunes gens n'ont cessé d'élever leurs bras vers le peuple et de dire :

« — Messieurs, demandez notre grâce, nous sommes repentants.

« Le peuple a crié grâce ! mais c'étoit le cri de la pitié et de la raison... les frères Agasse ont été conduits à l'Hôtel de ville et bientôt le bourreau est descendu conduisant le plus jeune ; après de longs préparatifs, il a fait son office, la cocarde nationale au chapeau.

« Aussitôt il est remonté à l'Hôtel de ville pour chercher Agasse l'aîné ; à peine le malheureux est-il au bas du perron qu'il aperçoit le corps de son frère suspendu à une potence près de celle qui l'attend ; il détourne la tête, ses forces l'abandonnent, on lui couvre le visage d'un mouchoir, et on le porte au pied du gibet sur lequel il expire au bout de quelques minutes. »

Leurs corps furent rendus à leurs parents qui firent célébrer un service dans l'église Saint-André des Arts.

Le 22 janvier, la Fayette, d'après l'ordre qu'il avait reçu de Bailly, fit envahir et investir le district des Cordeliers qui avait pris Marat sous sa sauvegarde et placer deux sentinelles à sa porte. Bientôt la rue de l'Ancienne-Comédie où se trouvaient les presses du fameux journaliste, s'emplit de troupes; cependant, deux huissiers se présentèrent porteur d'un mandat d'arrêt et accompagnés par un détachement d'infanterie.

Cet appareil militaire ne fit qu'exciter la colère du peuple qui arriva de toutes parts.

« Une femme du peuple, dit Louis Blanc, élève en l'air un pistolet qu'elle avait caché sous son jupon et d'une voix dont la vibration répondait à la violence du geste :

— Mon mari est grenadier : s'il arrête Marat, je lui fais sauter la cervelle.

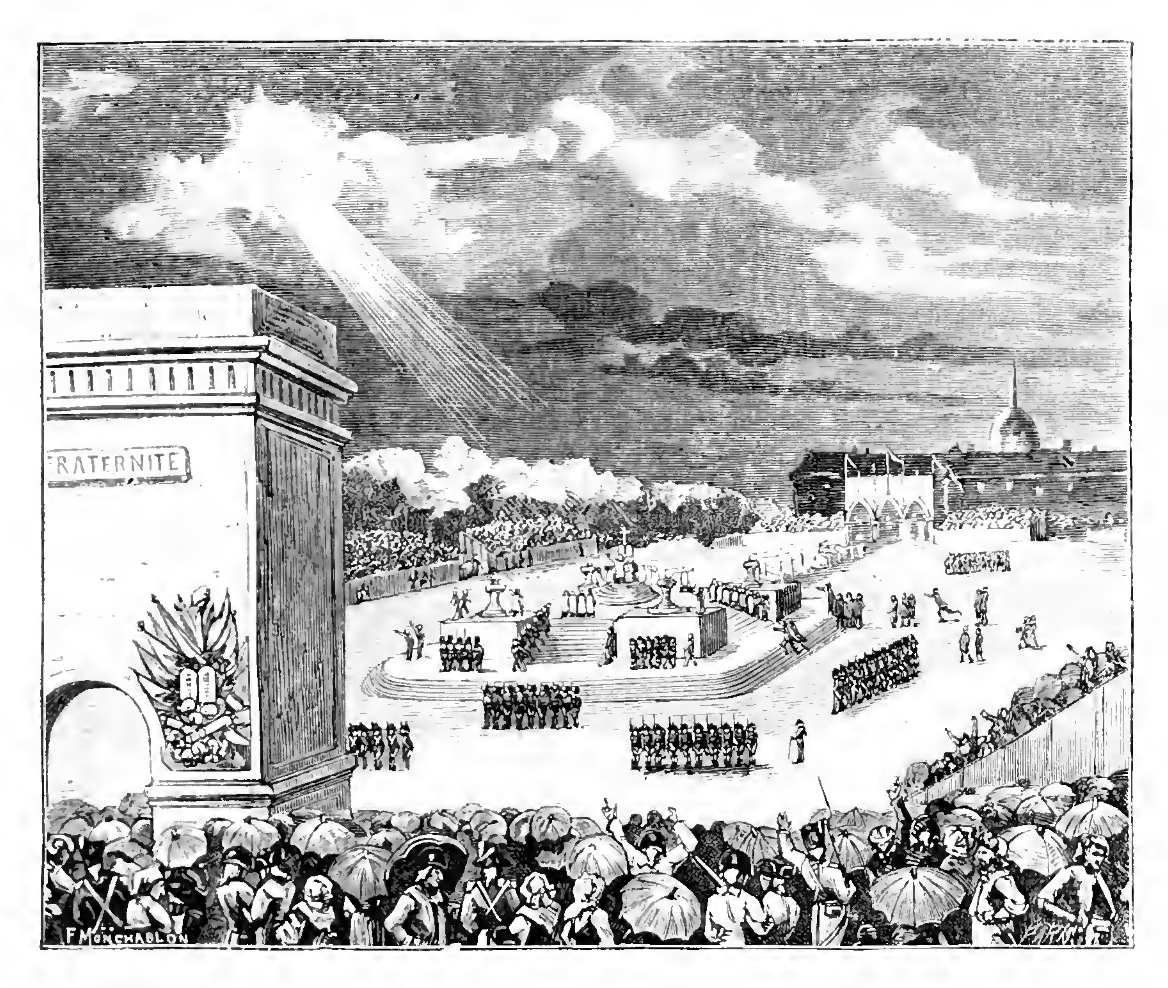
« Les huissiers se consultaient, interdits, épouvantés, la multitude autour des soldats immobiles, s'agitait et mugissait. Danton accourt, il s'écrie :

— Si tout le monde pensait comme moi, on sonnerait le tocsin, et à l'instant nous aurions vingt mille hommes qui les feraient blanchir.

« N'osant passer outre, les huissiers en référèrent au Châtelet. Ordre formel de mettre le décret à exécution. Mais pendant ce temps, le district avait député à l'Assemblée nationale son président Paré, accompagné de Testulat et de Danton. L'Assemblée ayant déclaré que le zèle du district, dont elle louait d'ailleurs le patriotisme, avait été trop loin, et lui ayant enjoint de laisser arrêter Marat, ou même de le livrer à l'action de la justice, la résistance s'évanouit, mais c'était une défaite dans une victoire ; la maison, ouverte enfin, fut trouvée vide : Marat était en sûreté. »

Mais laissons parler Marat lui-même.

« En montant l'escalier jusqu'au grenier, ils arrivèrent à la porte de ma retraite (il était réfugié chez un voisin et voyait ce qui se passait par une croisée), et je les aperçus par le trou de la serrure. Ensuite, ils entrèrent dans plusieurs pièces, firent d'exactes, mais d'inutiles recherches et redescendirent dans la cour. Une demoiselle qui se trouvait chez le portier leur dit que j'étais



Au milieu de l'immense enceinte du Champ de Mars était l'autel de la Patrie. (Page 176, col. 2.)

sans doute dans mon ancien appartement de la rue du Vieux Colombier. Ils s'y rendirent tous à fois, sans laisser un seul homme en arrière. Dès qu'ils furent éloignés, je descendis dans la cour, et j'appris qu'ils avaient présenté au corps de garde un décret du Châtelet portant l'ordre de m'enlever partout où je serais. Cet ordre était écrit sur un chiffon de papier non timbré. Je quittai la maison, et j'allai chercher un asile chez un ami de cœur. Le lendemain matin, plusieurs témoins dignes de foi vinrent m'avertir de ce qui s'était passé rue du Vieux Colombier. Ils avaient forcé la portière de leur ouvrir mon appartement, etc. »

Ce fut à partir du 23 janvier que le journal *l'Ami du Peuple* cessa de paraître pendant quatre mois; les presses avaient été mises sous le scellé; ce fut tout ce qu'on put faire.

Mais l'affaire fit grand bruit dans Paris et excita l'indignation populaire.

Camille Desmoulins, dans son journal, avait de son côté parlé des petits soupers que les aristocrates de Paris avaient fait jadis chez le bourreau de Paris, M. Sanson.

Celui-ci se montra blessé du reproche qu'on lui adressait et fit assigner Camille Desmoulins, « auteur d'un libelle intitulé *Révolutions de Brabant* », à comparaître devant le tribunal de police pour s'entendre condamner à des dommages-intérêts à titre « de réparation d'honneur! »

Le 24 janvier, les plumets porteurs de charbon, « au nombre de 812, pour faire cesser les soupçons injurieux que la calomnie cherchoit à répandre depuis quelques jours sur leur patriotisme » prêterent solennellement, par-devant les représentants de la commune, serment de fidélité à la nation, à la loi, au roi et à la commune de Paris.

Le 30, parut au *Journal de Paris*, le texte d'une ordonnance du roi du 14 janvier, concernant la déclaration que chacun devait faire pour la contribution patriotique, fixée au quart du revenu qu'on possedait, soit par rente, place, emploi, profits de commerce ou d'industrie, etc., et en

plus à deux et demi pour cent des bijoux qu'on avait, ainsi que sur l'or et l'argent qu'on pouvait avoir en réserve.

Le 31, une ordonnance de police porta défense à toutes personnes de se déguiser ou de donner aucun bal masqué, soit public soit privé, et à tous marchands d'étaler, louer ou vendre aucun masque, ou habit de déguisement, à peine de saisie et de prison.

Le 4 février, un fait des plus importants se passa; le matin, à l'ouverture de la séance de l'Assemblée nationale, le président reçut un billet de la part du roi contenant ceci : « Je préviens M. le président de l'Assemblée nationale que je compte m'y rendre vers midi : je désire être reçu sans cérémonie. »

Des applaudissements accueillirent la lecture de ce billet, et sur-le-champ une députation fut choisie pour se rendre au-devant du monarque.

On avait transformé le fauteuil du président en une espèce de trône, au moyen d'une housse de velours violet semée de fleurs de lis d'or, mais lorsque Louis XVI arriva en simple habit noir, il ne s'y assit pas, debout, son chapeau à la main, il prononça un discours dans la première partie duquel il envisageait les grands événements survenus et parlait des changements qu'il voulait opérer par degrés, et auxquels l'Assemblée était si rapidement arrivée, puis il ajouta que les intérêts particuliers des trois ordres étaient désormais confondus dans le seul intérêt de la Nation et approuva la permanence de l'Assemblée qui assurait la perpétuité des nouveaux principes.

« Je défendrai donc, dit le roi en terminant, je maintiendrai la liberté constitutionnelle dont le vœu général, d'accord avec le mien, a consacré les principes. Je ferai davantage et d'accord avec la reine, qui partage tous mes sentiments, je préparerai de bonne heure l'esprit et le cœur de mon fils au nouvel ordre de choses que les circonstances ont amené. Je l'habituerai dès ses premiers ans à être heureux du bonheur des Français... Ne professons tous, je vous en donne l'exemple, qu'une seule opinion, qu'un seul intérêt, qu'une seule volonté, l'attachement à la constitution nouvelle et le désir ardent de la paix, du bonheur et de la prospérité de la France. »

On juge de l'effet que produisit une pareille déclaration!

Le député Barère fondait en larmes.

— Ah ! quel bon roi, s'écria-t-il, il faut lui élever un trône d'or et de diamants!

Des applaudissements unanimes et redoublés se firent entendre, et Bureau de Puzy, qui présidait, répondit :

— « L'Assemblée nationale voit avec la plus vive reconnaissance, mais sans étonnement, la conduite confiante et paternelle de Votre Majesté. Dédaignant l'appareil et le faste du trône, vous avez senti, Sire, que pour convaincre tous les esprits, pour entraîner tous les cœurs, il suffisait de vous montrer dans la simplicité de vos vertus, et lorsque Votre Majesté vient, au milieu des représentants de la Nation, contracter avec eux l'engagement d'aimer, de maintenir et de défendre la Constitution, je ne risquerai pas, Sire, d'affaiblir, en voulant les peindre, les témoignages de gratitude, de respect et d'amour que la France doit au patriotisme de son roi, mais j'en abandonne l'expression au sentiment pur qui, dans cette circonstance, saura bien lui seul inspirer les Français. »

Le roi sortit de l'Assemblée au bruit des applaudissements qui l'accompagnèrent jusque dans le jardin, et « toutes les âmes dans l'Assemblée étaient tellement remplies des impressions qui venaient de les agiter qu'on crut un moment qu'il serait impossible de continuer la séance. » Cependant, après que cette première impression fut un peu calmée, un député, Goupil de Préfeln, fit la motion de prononcer un serment civique en faveur de la Constitution. Elle fut immédiatement adoptée, et le président, montant le premier à tribune, en prononça la formule :

— Je jure d'être fidèle à la Nation, à la loi, au roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi.

L'appel nominal fut fait sur la proposition du vicomte de Noailles, et bientôt tous les députés, montant à la suite les uns des autres à la tribune et levant la main, prononcèrent ces seuls mots :

— Je le jure!

Non seulement les députés, mais tous les spectateurs qui se trouvaient dans les tribunes, d'un commun élan se levèrent tous et s'écrièrent : Je le jure!

Cependant il faut noter les députés de Belbœuf, Bergasse, Boinville, Challonié et le vicomte de Mirabeau qui refusèrent de prêter serment, et même ce dernier, sortant de la salle, tira son épée, la brisa sur son genou et dit :

— Lorsque le roi brise son sceptre, ses serviteurs doivent briser leur épée.

Une députation avait été nommée pour aller porter au roi et à la reine l'expression de la joie et de la reconnaissance de l'Assemblée.

— Nous avons rencontré, dit Target en rentrant dans l'Assemblée, la famille royale qui venait au-devant de Sa Majesté, et la reine nous a adressé ces paroles précieuses :

— « Je partage tous les sentiments du roi, et je m'unis de cœur et d'esprit à la démarche que son amour pour son peuple vient de lui dicter. Voici mon fils; je l'entretiendrai sans cesse des vertus du meilleur des pères, et je lui apprendrai

de bonne heure à respecter la liberté publique, et à maintenir les lois, dont j'espère qu'il sera le plus ferme soutien. »

« Le soir même, la commune suivit l'exemple de l'Assemblée. Sur la demande de Danton, Bailly parut au haut du grand escalier de l'Hôtel de ville pour y lire, à la foule qui couvrait la Grève, la formule du serment. Alors, au bruit des tambours, à la lueur des flambeaux qui, tout à coup, inondèrent la place de lumière, des milliers de mains se levèrent et le cri : Je le jure! retentit si énergique, si puissant qu'il arriva d'échos en échos jusqu'aux extrémités de Paris. »

La prestation de ce serment eut lieu dans tous les districts, où tous les citoyens se rendirent en foule. Elle fut solennellement réitérée par tous les bataillons de la garde nationale sous les armes entre les mains de la municipalité. On chanta en réjouissance de cet événement un *Te Deum* à Notre-Dame, l'Assemblée nationale y assista tout entière, et le serment y fut encore répété par la garde nationale. On ajouta à cette cérémonie des illuminations et des réjouissances publiques.

Le surlendemain, samedi, 6, une députation des étudiants des collèges de Louis-le-Grand, d'Harcourt et du Plessis se rendit à l'Assemblée nationale pour prêter le serment civique, puis ce furent les volontaires de la Bastille, les magistrats du Châtelet, etc.

Le 10, le roi, réalisant l'espérance qu'il avait donnée à la députation de la commune chargée de le complimenter, commença la visite des principaux établissements de Paris, accompagné de la reine et du dauphin; il entendit la messe à Notre-Dame et se rendit à l'hôpital des Enfants trouvés où l'on venait d'apporter un enfant recueilli sur les marches du portail de Saint-Germain l'Auxerrois.

Ce fut le 13 février que fut rendu par l'Assemblée nationale, suivant la rédaction de l'abbé de Montesquiou, le décret abolissant les vœux et les ordres monastiques et déclarant en conséquence « que les ordres et congrégations religieuses dans lesquels on fait de pareils vœux sont et demeureront supprimés en France, sans qu'il puisse en être établi de semblables à l'avenir. »

Le 14 mars, le Châtelet condamna un sieur Pierre Curé, garçon papetier, pour avoir proféré des propos criminels contre la reine, à faire amende honorable la corde au col, devant l'église de Notre-Dame, à être attaché au carcan pendant trois jours, le premier au parvis, le second place du Palais-Royal et le troisième place de Grève, à être fouetté et marqué des lettres G.A.L. sur les deux épaules, et aux galères à perpétuité.

Le 27, le roi, la reine, Mme Élisabeth et la Fayette allèrent visiter la manufacture de glaces du faubourg Saint-Antoine; le maire de Paris les y attendait avec les trois présidents des faubourgs. Ils passèrent par les boulevards et sur l'emplacement où se trouvait précédemment la Bastille, et une foule immense se répandit dans le quartier, en acclamant les visiteurs.

Depuis que le roi avait juré de maintenir la Constitution, il avait conquis une popularité extrême, et chaque fois qu'il paraissait en public, il était accueilli par d'unanimes vivats.

Les choses n'en allaient pas mieux pour cela; dans la séance du 9 à l'Hôtel de ville, le député du district des Blancs-Manteaux représenta l'état d'anarchie dans lequel se trouvait Paris par suite de la quantité d'autorités rivales qui se disputaient le pouvoir, et il proposa le renouvellement des représentants de la commune.

L'Assemblée arrêta à l'unanimité que les 240 représentants donneraient leurs démissions et seraient remplacés par d'autres.

Le 12 avril, il y eut à l'Assemblée nationale une séance orageuse; il s'agissait de voter sur la question de savoir si la religion catholique serait la seule autorisée en France, et les débats furent tumultueux. Ils devaient se continuer le lendemain; toute la soirée, Paris fut fiévreux, agité, tous les postes furent doublés.

Un conciliabule avait été tenu aux Capucins par les députés de la droite et avait jeté l'alarme dans la ville, et déjà le district des Cordeliers avait délibéré que les citoyens non enrôlés reprendraient les armes et se tiendraient prêts à seconder la garde nationale. Le lendemain, au sortir de la séance, Cazalès et le vicomte de Mirabeau furent insultés (ce dernier dut mettre l'épée à la main), et l'abbé Maury poursuivi par le cri : A la lanterne! jusqu'à la rue Sainte-Anne, où il se réfugia au n° 21, tandis que la foule menaçante voulait le mettre à mort; on parvint à le faire échapper à l'aide d'un déguisement.

Au reste, les Parisiens suivaient avec une attention soutenue les débats de l'Assemblée et se passionnaient pour les grandes questions sociales que la Révolution était appelée à traiter. On avait ménagé dans la nouvelle salle de l'Assemblée des tribunes assez spacieuses pour des spectateurs. « Bien avant l'aube du jour, ces spectateurs venaient prendre ou réserver leurs places. Des jeunes gens se dévouaient à ces fatigues pour assister aux orages souvent majestueux de cette assemblée, mais la plupart des places étaient envahies par une foule salariée, à laquelle on distribuait sans aucune ombre de mystère les mets, les vins, les liqueurs et les pièces d'argent. » Le fauteuil du président et le bureau du secrétaires séparaient les députés populaires de ceux que l'on nommait aristocrates. Les premiers occupaient le côté gauche et les autres le côté droit et, comme les gradins s'élevaient en amphithéâtre aux extrémités, nombre de députés du côté gauche remplissaient en foule cette sorte d'émi-

nence qu'on désigna plus tard sous le nom de Montagne et qui joua un si grand rôle dans la période révolutionnaire.

On appela aussi les députés du côté droit les noirs, ceux de gauche les enragés et ceux du centre les impartiaux.

Cependant, si la politique occupait beaucoup les esprits, ce n'était pas d'une façon tout à fait exclusive, car le théâtre était aussi très suivi, et nous voyons dans la seconde quinzaine d'avril s'ouvrir, rue de Bondi, un nouveau théâtre qui remplaça celui des Variétés amusantes; il venait d'être bâti par l'architecte Sobre, et se nomma Théâtre français comique et lyrique; on y jouait des comédies et des petits opéras-comiques. Il fut aussi désigné sous le nom de théâtre des Jeunes Artistes et fut supprimé par le décret de 1807.

Nombre de théâtres s'ouvraient et se fermaient alors sans laisser de traces, et quelques-uns de ces établissements éphémères ne méritent pas même d'être nommés. C'est le théâtre de la rue de Provence, le théâtre des boulevards neufs, le théâtre de l'orme Saint-Germain, le théâtre de la rue de l'Échiquier et plusieurs autres sans aucune importance.

La première quinzaine d'avril fut en partie occupée à l'Assemblée nationale par une longue discussion sur la réorganisation judiciaire et sur l'établissement du jury, qui finit par être adoptée en matière criminelle; cependant elle ne commença à fonctionner qu'en 1792.

Nous avons vu plus haut que les biens ecclésiastiques avaient été mis à la disposition de l'État. Il fut décrété qu'ils seraient vendus et, le 22 avril, le roi sanctionna la loi ordonnant cette vente et considérant les dettes du clergé comme dettes nationales. En même temps, la même loi portait : « Les assignats créés par décrets du 19 et 21 décembre 1789, par nous sanctionnés, auront cours de monnoie entre toutes personnes dans toute l'étendue du royaume et seront reçus comme espèces sonnantes dans toutes les caisses publiques et particulières. »

Ainsi fut créé le papier monnaie pour une somme de 400 millions.

C'était le seul moyen pratique qu'on avait trouvé pour éviter la banqueroute : il n'y avait pas dans tout le pays plus de 12 ou 13 cent millions en numéraire; néanmoins le ministre Necker s'opposa de tout son pouvoir à la création de ces assignats dont il prévoyait l'abus.

Mais une loi qui intéressa vivement la ville de Paris fut celle qui organisa la municipalité de la ville; en voici les principales dispositions qui furent votées dans la séance du 7 mai et les suivantes : La commune ou municipalité de Paris sera renfermée dans l'enceinte des nouveaux murs, mais les boulevards que l'on construit au dehors de ces murs seront soumis à l'administration municipale... elle sera composée d'un maire, de seize administrateurs, de 32 membres du conseil, de 96 notables, d'un procureur de la commune et de deux substituts... La ville de Paris sera divisée en quarante-huit parties, sous le nom de sections qu'on tâchera d'égaliser autant qu'il sera possible, relativement au nombre de citoyens actifs. Ces quarante-huit sections ne pourront être regardées que comme les sections de la commune...

Les 96 notables formeront, avec le maire et les 48 membres du corps municipal, le conseil général de la commune... La municipalité de Paris aura un trésorier, un secrétaire greffier et deux secrétaires greffiers adjoints, un garde des archives, un bibliothécaire... Le corps municipal sera divisé en conseil et en bureau; le maire et les seize administrateurs composeront le bureau, les trente-deux autres membres composeront le conseil municipal.

Ce fut le 12 mai que fut créé à Paris le club de 1789 qui fut établi primitivement au Palais-Royal, et qui fut installé ensuite dans les anciens bâtiments du couvent des Feuillants, dont il prit le nom. Ce furent des députés qui le formèrent en se séparant de ceux qui faisaient partie du club des Jacobins; en 1791, le 28 mars, le peuple assiégea le club et en chassa les membres à coups de pierres. Après la journée du 10 août ce club cessa d'exister; le percement de la rue de Rivoli fit disparaître son emplacement, et la terrasse du jardin des Tuileries dite terrasse des Feuillants en conserve seule aujourd'hui le souvenir.

La discussion du droit de faire la guerre ou la paix, qui occupa plusieurs séances de l'Assemblée nationale pendant le mois de mai, souleva une certaine agitation dans le public; le 22 mai, des bandes se portèrent dans les bureaux des journaux *les Actes des Apôtres* et *la Gazette de Paris*, emportèrent tout ce qu'elles y trouvèrent et en firent un feu de joie au Palais-Royal. Le lendemain, un homme voulut entrer dans le jardin des Tuileries sans avoir de cocarde, la sentinelle lui refusa l'entrée du jardin; il alla en chercher une, entra dans le jardin et la foula ensuite à ses pieds; la foule se rua sur lui pour le jeter dans le bassin. Le 24 et le 25, il y eut encore des incidents tumultueux; un homme fut accroché à un réverbère du quai de la Mégisserie, sous l'accusation d'avoir volé un sac de grain. Le 26, il fallut doubler les patrouilles; on craignait une sédition.

On sait qu'avant 1789, le roi avait coutume de passer en revue, dans la plaine des Sablons, le régiment des gardes-françaises et des gardes suisses. En 1790, cette revue eut lieu en mai au Champ-de-Mars, et la troupe se composait d'environ 7,000 hommes.

Le 23 mai, jour de la fête-Dieu, le roi assista à la procession de Saint-Germain l'Auxerrois, et une foule nombreuse se porta sur son passage; l'Assemblée nationale assista aussi à cette proces



Maison de Marat, 18, rue de l'École-de-Médecine.

sion. Mais le bruit se répandit que la famille royale devait partir le lendemain pour Saint-Cloud, et cette nouvelle causa une fâcheuse impression, on craignait que la roi tentât de s'éloigner de Paris; néanmoins ce voyage s'effectua, et Paris demeura calme ; cependant la municipalité lança une proclamation pour flétrir les actes de violence qui s'étaient produits quelques jours auparavant, et pour annoncer que des mesures allaient être prises pour protéger efficacement les citoyens et éloigner de la capitale « les brigands qui la menacent sans cesse. »

Le surlendemain, 17 prisonniers s'échappèrent du Châtelet, et parmi eux, les sieurs de Champelos et de Grandmaison, accusés de fabrication de faux billets de la caisse d'escompte; le 30, un décret de l'Assemblée institua, indépendamment des ateliers déjà établis dans la ville de Paris, des ateliers qui seraient ouverts dans les environs, de façon à détruire la mendicité; mais cette création nouvelle ne diminua nullement le nombre de gens sans aveu qui pullulaient dans la ville.

Un autre décret du 6 juin porta qu'à compter

du jour de sa publication, tout le territoire renfermé par la ligne de l'enceinte des murs de Paris serait soumis aux droits d'entrée et réciproquement « le territoire qui etoit antérieurement sujet à ces droits et qui se trouve placé hors de l'enceinte sera soumis au régime des impositions ou perceptions etablies dans la banlieue dont il fera désormais partie. »

Voici quelle etait la banlieue de Paris : Vaugirard, Issy, le moulin des Chartreux et la première maison de Clamart, Vanves, Montrouge, Châtillon, Bagneux jusqu'au ruisseau du Bourg-la-Reine, Gentilly, Charonne, Bagnolet, Romainville jusqu'au grand chemin de Noisy-le-Sec, Pantin et les Prés Saint-Gervais, Belleville, les Ostes Saint-Merri, l'hôtel de Savi, dit l'hôtel Saint-Martin, le pont de Neuilly, le Roule, la Villette, la chapelle Saint-Denis, Aubervilliers jusqu'au ruisseau de la Cour Neuve, Saint-Ouen, Saint-Denis jusqu'au Gris ; la maison de Seine, Montmartre, Clichy-la-Garenne, Villiers-la-Garenne, Arcueil et Cachan, jusqu'à la rue de Lay « dont il y a quatre ou cinq maisons au dit village de Lay qui en sont », Villejuive (Villejuif) jusqu'au chemin du moulin à vent, Ivry, le pont de Charenton, Saint-Mandé, Conflans, Auteuil, Passy, Menus-les-Saint-Cloud, Boulogne jusqu'a ı pont de Saint-Cloud et jusqu'à la croix du dit pont, Chailleau (Chaillot), la Ville-l'Évêque, Vitry, jusqu'à la fontaine ; la Pissote jusqu'à la planche du ruisseau, Montreuil jusqu'à la première rue venant à Paris, du côté du bois de Vincennes.

Aujourd'hui, un grand nombre de ces localites ont été par suite de l'annexion de 1860, incorporées dans Paris.

Le 5 juin, une députation de la municipalité de Paris vint soumettre à l'Assemblée nationale le projet de former une fédération générale, en rassemblant dans la capitale, sous les yeux du roi et des representants de la nation, des deputes de toutes les gardes nationales, de toutes les milices du royaume et de toutes les troupes de ligne « pour confondre leurs serments civiques dans un seul serment. »

Cette motion fut accueillie avec enthousiasme, et le jour de la solennité proposée fut fixée au 14 juillet, jour anniversaire de la prise de la Bastille.

On s'occupa très activement des préparatifs de cette fête pour laquelle on dut faire des élections dans chaque municipalité pour choisir les délégues chargés de les représenter, six hommes sur 100 devaient être nommés pour désigner un homme par 200 qui se rendrait à Paris.

Un décret du 22 juin porta que les opérations prealables aux élections seraient terminées au plus tard le 4 juillet, et que les élections commenceraient le lendemain ; ce décret contenait en outre la nouvelle division de Paris en 48 sections, dont voici la denomination :

Sections des Tuileries, des Champs-Élysées, du Roule, du Palais-Royal, de la place Vendôme, de la Bibliothèque, de la Grange-Batelière, du Louvre, de l'Oratoire, de la halle au ble, des Postes, de la place Louis XIV, de la fontaine Montmorency, de Bonne Nouvelle, du Ponceau, de Mauconseil, du marché des Innocents, des Lombards, des Arcis, du faubourg Montmartre, de la rue Poissonnière, de Rondy, du Temple, de Popincourt, de la rue de Montreuil, des Quinze-Vingts, des Gravilliers, du faubourg Saint-Denis, de la rue Beaubourg, des Enfants-Rouges, du Roi-de-Sicile, de l'Hôtel de ville, de la place Royale, de l'Arsenal, de l'Ile, de Notre-Dame, de Henri IV, des Invalides, de la fontaine Grenelle, des Quatre-Nations, du Théâtre Français, de la Croix Rouge, du Luxembourg, des Thermes de Julien, de Sainte-Geneviève, de l'Observatoire, du Jardin des plantes et des Gobelins.

Ce décret ne fut reçu que le 27 juin à 7 heures du soir à l'Hôtel de ville ; les 240 en ordonnèrent la transcription sur les registres. Le 29, une proclamation publiée à son de trompe convoqua les citoyens dans leurs nouvelles sections pour commencer le 1er juillet les opérations préliminaires.

Les sections qui portaient des dénominations monarchiques en changèrent pendant la République et en reçurent de nouvelles plus en harmonie avec les circonstances. Elles se maintinrent jusqu'en 1795, époque à laquelle Paris fut divisé en douze municipalités, division qui demeura en vigueur jusqu'au 1er janvier 1860.

Un décret du 16 juin régla la nouvelle situation des membres du clergé ; aux termes de ce décret, chaque évêque, curé ou desservant de Paris dut recevoir un logement convenable, et il leur fut assigné un traitement annuel fixé savoir : celui de l'archevêque 50,000 livres, celui du premier vicaire de la cathédrale 6,000 livres, le second 4,000 et celui de tous les autres 3,000 ; le traitement des curés fut de 6,000 livres, celui des premiers vicaires 2,400, des seconds 1,500, des autres 1,000.

En attendant la fête de la fédération, l'anniversaire du 17 juin 1789, jour où l'Assemblée nationale, formée de la réunion des trois ordres, devait être célébrée ; il le fut par les membres du club de 1789, et un banquet de 200 couverts les réunit ; au dessert, les dames de la Halle entrèrent tenant à la main des bouquets qu'elles distribuèrent à la Fayette, à Sieyes, à Mirabeau, quant à Bailly, il reçut une couronne de fleurs sur la tête, et tandis que ces dames prodiguaient ainsi des fleurs aux dîneurs, le peuple massé dans le jardin du Palais-Poyal chantait des refrains patriotiques.

L'*Ami du Peuple* avait reparu, et Marat signala sa rentrée par de nouvelles dénonciations. Cette fois elles étaient dirigées contre des confrères ; « A

mon retour de Londres, dit-il, où j'ai séjourné quelques mois, je trouve mon journal envahi par quatre folliculaires qui se disputent à l'envi mon titre, mon épigraphe, mon nom, mes qualités, en s'accablant d'injures dégoûtantes chaque matin. »

Cependant, la séance du 19 juin rendit le calme au fougueux Marat; pour la première fois, il se montra pleinement satisfait et qualifia cette séance de glorieuse; ce fut celle où l'Assemblée nationale « décrète que la noblesse héréditaire est pour toujours abolie en France; qu'en conséquence, les titres de marquis, chevalier, écuyer, comte, vicomte, messire, prince, baron, vidame, noble, duc, et tous autres titres semblables ne pourront être pris par qui que ce soit ni donnés à personne; qu'aucun citoyen ne pourra porter que le vrai nom de sa famille; que personne ne pourra faire porter une livrée à ses domestiques ni avoir des armoiries, et que l'encens ne sera brûlé dans les temples que pour honorer la divinité. »

Ce décret inattendu produisit une vive surprise, le maire de Paris, Bailly, donna l'exemple de la soumission, en déshabillant sa livrée et faisant effacer les armoiries qu'il s'était choisies, et jour au lendemain Mirabeau s'appela Riquetti, Montmorency Bouchard et la Fayette Motier, et les bourgeois eux-mêmes durent abandonner les noms de terre qu'ils portaient; mais cela ne dura pas, on ne s'y reconnaissait plus.

Aussitôt après que la fête de la fédération avait été décrétée, la commune avait nommé des commissaires pour prendre toutes les dispositions nécessaires, et ils demeurèrent d'accord pour choisir le Champ de Mars comme emplacement, et ce fut à cette occasion qu'on forma autour du champ un glacis en terre qui, graduellement élevé, fut disposé pour porter trente rangs de gradins dans les pourtours et fournir 160,000 places assises; le reste du gradin donnait encore 100,000 places debout. « Il sera fait au Champ de Mars une salle immense qui, indépendamment de l'Assemblée nationale, du Roi, de toute la cour, des députés des différentes communes et de tous ceux qui seront nécessaires à la fête, rassemblera environ 300,000 spectateurs. »

Un autel simple posé sur un stylobate carré élevé de 25 pieds et posé sur de larges gradins formait la seule décoration avec un arc de triomphe.

« Le Champ de Mars, lisons-nous dans la *Gazette universelle* du 7, offre depuis quelques jours le spectacle le plus intéressant; le cirque formé dans son pourtour n'avançoit guère, malgré les travaux non interrompus de 12,000 à 15,000 ouvriers. Des citoyens, craignant que ce grand ouvrage ne pût être terminé à l'époque fixée, prirent un soir la bêche, la pelle et secondèrent les ouvriers.

« Ce dévouement électrisa tout Paris; le lendemain, le concours fut plus nombreux, on vit des gens de tout état, de tout âge, s'empresser de prendre part à ces travaux; des femmes en chapeau avec des plumes et du rouge, ne craignirent pas de manier la bêche de leurs mains délicates et des enlever les hottes remplies de terre. On vit des chevaliers de Saint-Louis, des abbés, même des moines, pousser les brouettes, traîner les haquets avec une vélocité étonnante au haut des collines factices qu'on élève. Ce même jour, il vint plus de cent invalides qui, accoutumés aux durs travaux, firent en deux heures plus d'ouvrage à eux seuls que n'en auroient fait deux mille des ouvriers employés.

« Le lendemain nouveaux renforts; les sections de Paris, les bataillons des gardes nationales envoyèrent des détachements nombreux qui tous travaillèrent à l'envi; en sorte que plus de 40,000 personnes sont depuis ce moment occupées à terminer ce vaste amphithéâtre. Le nombre des curieux est encore plus considérable c'est-à-dire que tous les soirs, le Champ de Mars est couvert par plus de 100,000 personnes, et ce beau spectacle donne déjà une idée du spectacle le plus ravissant encore que doit présenter le jour de la grande fédération. »

Le 7 juillet, le maire de Paris adressa aux 48 sections une longue lettre relative à la prohibition des jeux, en leur demandant l'exécution rigoureuse des déclarations du roi, arrêts et jugements précédents, en les prévenant que ces dispositions n'avoient rien de comminatoire et qu'elles étoient tout entières de rigueur. Inutile d'ajouter que l'on joua à Paris avant comme après la lettre.

Bien qu'on fût sous un régime égalitaire, il paraît que le curé de Saint-Sulpice continuait à considérer les comédiens comme des mécréants, car il refusa à Talma la bénédiction nuptiale qu'il lui avait demandée; Talma se plaignit à l'Assemblée nationale, qui renvoya sa lettre aux comités des rapports et de constitution.

Tous les historiens ont rendu compte de la fête de la Fédération, et il nous serait facile d'emprunter le récit de cette grande journée à l'un d'eux, mais nous préférons transcrire ici la lettre qu'un député de province, membre de l'Assemblée nationale, écrivit à un de ses amis le soir même de la fête :

« L'Assemblée nationale étoit le lieu de rassemblement de ses membres, et ils s'y sont rendus à neuf heures et y ont attendu une heure et demie à peu près, que le commandant général de la garde parisienne, que M. de la Fayette leur indiquât le moment du départ. Ce devoit être celui où les troupes qui alloient se fédérer, parties de l'Hôtel de ville, seroient arrivées en partie à la place de Louis XV, où elles devoient prendre l'Assemblée nationale au milieu d'elles. M. de

Bormai, qui par ses rares talens pour la présidence étoit si digne d'être à la tête de l'Assemblée nationale dans un tel jour, nous a donné en attendant, l'ordre et la marche.

« Nous nous sommes rendus de la salle de nos séances dans la grande allée des Tuileries. Nous devions nous mettre sur deux lignes, deux sur chacune, et par conséquent quatre de front ; un accident a rendu l'exécution de cet arrangement un peu difficile ; il pleuvoit depuis quelques jours, aujourd'hui, jour qui eût été si digne d'un beau soleil, il est tombé des torrents d'eau.

« Avant de s'être ordonnés pour leur marche, avant d'avoir fait un pas, les représentans de la nation étoient inondés. Un parapluie servoit quelquefois à trois ou quatre, c'est-à-dire qu'il n'en couvroit aucun. Nous étions entre deux eaux, il y avoit de quoi se désoler ; nous avons pris un meilleur parti ; tout se tourne facilement en joie, lorsque la joie est au fond des âmes ; nous avons pris le parti de rire de notre desastre, le long de notre route nous avons trouvé partout les mêmes dispositions dans les doubles et triples rangs de spectateurs qui s'étoient placés sur le passage ; ils etoient trempés, et ils chantoient. Dans le cours la Reine, il n'eût pas été aisé de dire si c'étoit sous les arbres ou sur les arbres qu'il y en avoit davantage.

« Près du pont tournant, nous avons eté salués par M. de la Fayette ; à côté de ce général, qui réalise si bien les espérances qu'il avoit données dans sa plus grande jeunesse, nous avons vu un bataillon de héros qui n'étoient guère plus grands que leurs sabres et leurs bonnets de grenadiers. Ce sont des soldats de douze ou treize ans ; leur bataillon se nomme l'espérance de la patrie.

« Depuis l'extrémité du cours la Reine jusqu'à la barrière de la Conférence, il y a, comme tu le sais, partout des maisons d'un côté ; nous n'en avons presque pas vu une seule ; elles étoient cachées presque entièrement par les spectateurs, qui sortoient en quelque sorte des fenêtres pour y trouver plus de place. Dans plusieurs endroits, on avoit découvert les toits, mais ils étoient couverts de monde.

« Un pont très sûr et très large avoit été jeté dans quelques jours, vis-à-vis le Champ de Mars, sur des bateaux, pour le passage des fédérés et des représentans de la nation. En marchant sur ce pont, dont la construction rapide nous paroissoit une espèce de prodige, nous avions devant les yeux un arc de triomphe qui ouvroit à la marche trois grandes portes, et dessiné à peu près sur le modèle de celui de la porte Saint-Denis. Les bas-reliefs, les inscriptions de cet arc de triomphe parloient, non de guerre et de victoire sanglante, mais de liberté, de constitution, des droits de l'homme.

« Lorsque nous avons eu passé ces portes triomphales, ce n'est pas dans un champ que nous avons cru entrer, mais dans un autre monde. Imagine-toi un espace immense, terminé des deux côtés par un pourtour de terres transportées, sur lesquelles on avoit placé douze ou quatorze rangs de banquettes, et séparés par carrés pour laisser des intervalles libres aux sorties, aux entrées et à tous les mouvemens.

« Vis-à-vis l'arc de triomphe, et à l'extrémité opposée de ce vaste Champ de Mars, s'élevoit une galerie couverte d'un dessin élégant ; au milieu, et à peu près à la moitié de la hauteur, paroissoit le trône du roi des François, de Louis XVI. A la droite et à la gauche du trône, depuis le niveau du sol jusqu'à toute la hauteur à peu près du pavillon, s'élevoient successivement des gradins destinés à servir de sièges ; ceux de la partie supérieure aux représentans de la nation, et tous les autres aux membres de la municipalité, aux électeurs de Paris, aux députés extraordinaires de tout le royaume.

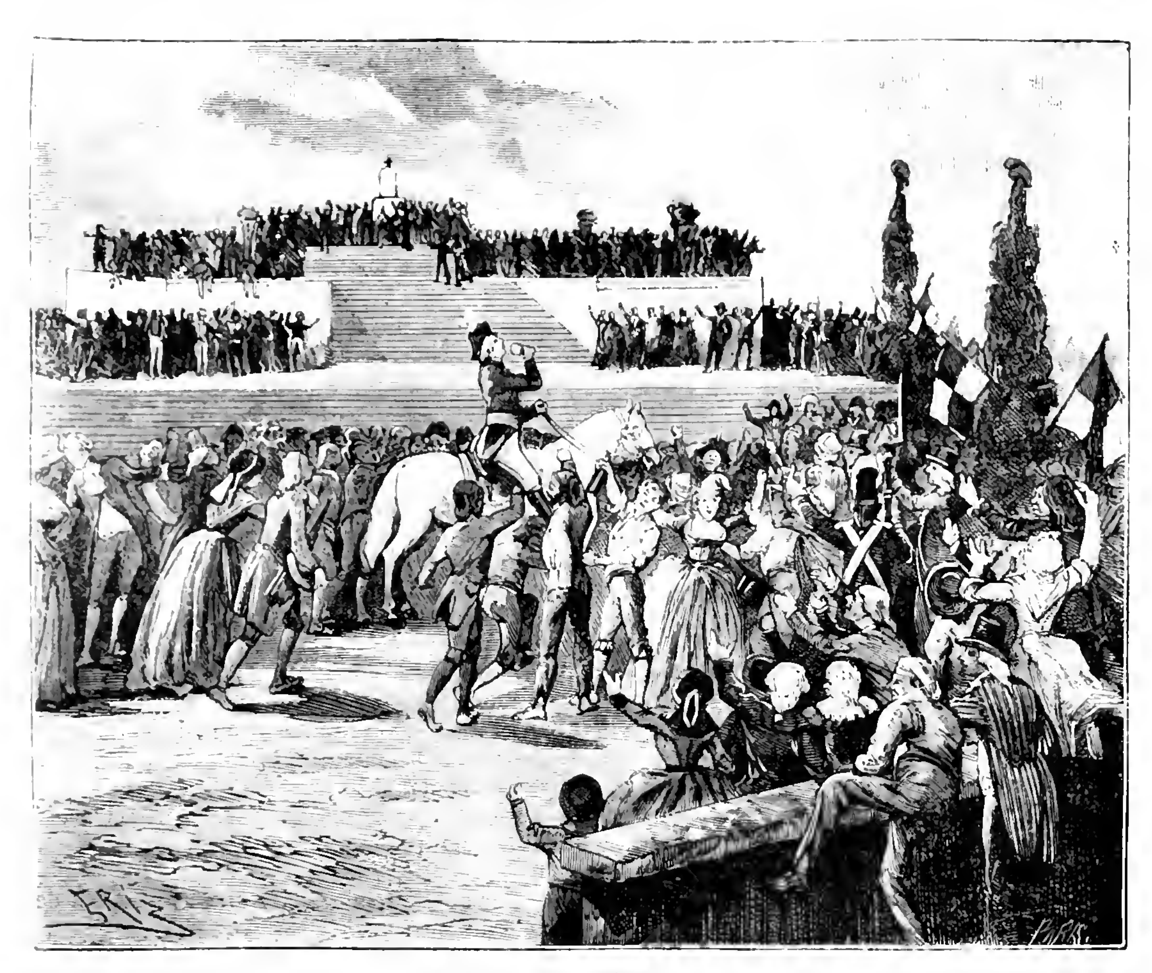
« Au-dessus du trône, et dans la partie la plus élevée de la galerie, étoit un cabinet destiné à recevoir la reine, M. le dauphin, la famille royale et leur suite. Au milieu de l'immense enceinte du Champ de Mars, qui paroissoit plus immense encore depuis que tant d'objets en marquoient l'espace, étoit l'autel de la patrie. Des quatre côtés, deux degrés, faits par leur étendue pour servir de marches à tout un peuple, conduisoient à sa hauteur par des pentes douces sur lesquelles étoient répandus des ministres de la religion vêtus en blanc, et dans ce costume qui rappelle à l'imagination les lévites et les hiérophantes.

« A l'instant où l'Assemblée nationale a été frappée de ce superbe tableau qui se dessinoit devant elle, les marches de l'autel étoient couvertes de gardes nationales sous les armes, et les ministres pacifiques de la religion, debout sur l'autel, le plus élevé peut-être de tous ceux qui ont été érigés, sembloient être, à cette élévation, non plus pour dominer les hommes, mais pour s'approcher plus près du ciel.

« A ce même moment, la pluie recommençoit avec plus de fureur, et, dans toute l'étendue des terrasses latérales, les spectateurs se couvrant de leurs parapluies, serrés les uns contre les autres, formoient au-dessus de leurs têtes comme une espèce de toit de taffetas de couleurs variées : bientôt après la pluie a cessé, et les parapluies repliés ont laissé paroître plus de cent mille spectateurs.

« Dans l'enceinte même étoient déjà rangés en ligne, des deux côtés, ceux des gardes nationaux qui étoient arrivés.

« Les gradins de la partie inférieure de la galerie étoient occupés par ceux à qui ils étoient destinés ; dans le cabinet où devoit se rendre la famille royale, on ne voyoit encore que quelques ministres de Sa Majesté et d'autres per-



La Fayette, sur son cheval blanc, but sans hésiter le verre de vin qu'un inconnu lui présenta. (Page 178, col. 2.)

sonnes de sa suite. Le trône attendoit le roi des François.

« Lorsque nous sommes montés à nos places, il a fallu attendre près de trois heures avant que tous les fédérés soient arrivés, avant que le rassemblement des bannières de tous les départements ait pu être complet dans le Champ de Mars.

« Les ondées revenoient toujours et sembloient avoir conjuré d'attrister cette fête, mais elles ont bien mal réussi; au milieu d'une averse, quelques-uns des fédérés se sont mis à danser en rond, ils ont trouvé bientôt des imitateurs, les danses se sont singulièrement multipliées; quelquefois les cercles se resserroient, et il y en avoit en plus grand nombre; quelquefois ils s'élargissoient, et un très petit nombre couvroit tout l'espace du Champ de Mars. L'air retentissoit de chants et de cris de joie; on ne voyoit que soldats et grenadiers courant et sautant, en se tenant par la main; jamais il n'y eut de spectacle plus agréable à la fois et plus imposant que celui d'une armée qui, au moment de jurer de verser jusqu'à la dernière goutte de son sang pour la liberté, danse autour de l'autel de la patrie, sous les regards de ses législateurs.

« Un autre sentiment que le cœur des soldats de la nation laissoit échapper à chaque instant : c'étoit l'impatience de voir leur roi ; il y a eu un moment où l'on a couvert le trône pour le garantir de la pluie. A ce mouvement, dont on ne pouvoit pas bien juger à de si grandes distances, des milliers de voix ont frappé les airs du cri de : Vive le roi; des milliers de bras et de sabres ont été levés en l'air, comme agités par la joie de cette proclamation.

« La présence de la reine a excité les mêmes acclamations; elles ont redoublé lorsque, prenant plusieurs fois le jeune héritier du trône dans ses bras, elle l'a élevé pour le montrer au peuple comme pour le présenter à l'amour et au sacre de la nation.

« Lorsque le monarque a paru et qu'il est allé s'asseoir sur ce trône qui ne se cachoit plus dans le fond d'un palais, tu aurois vu de toutes les parties du Champ de Mars accourir les gardes

nationales et les soldats; tu les aurois vus s'amoncelant et se pressant autour des gradins de la galerie, se cacher presque les uns les autres et ne montrer de leurs corps que leurs visages où se peignoient tout les mouvemens de leurs âmes!

« Lorsque toutes les bannières ont été rassemblées, toutes ont été portées autour de l'autel pour y être bénies au nom de l'Être suprême, et sans doute, la bénédiction du ciel doit descendre sur les drapeaux d'un peuple éminemment valeureux et qui a promis dans ses lois de ne jamais se souiller par la gloire des conquêtes. Au sortir de l'autel, les départemens ont fait passer successivement devant Sa Majesté leurs bannières; et alors on a vu se former une grande partie de ces soldats citoyens en deux files dont une d'un bout, touchoit aux marches du trône et l'autre aux marches de l'autel.

« M. de la Fayette, à qui la sûreté de cette grande journée avoit été confiée et par les décrets de l'Assemblée nationale et par le roi, a paru au milieu de ces deux rangs et, descendant de son cheval à une certaine distance de la galerie, on l'a vu s'approcher du trône de Sa Majesté pour en recevoir l'ordre. »

Nous avons voulu conserver à cette lettre son caractère de simplicité et de naïveté; complétons les renseignements qu'elle contient, en disant qu'à trois heures et demie la cérémonie commença, que le Champs de Mars environné d'arbres et d'arbustes apparaissait comme au milieu d'un océan de verdure, que 400,000 spectateurs couvraient les gradins, et que des salves d'artillerie annoncèrent l'arrivée du roi qui était en habit à la française et celle de la reine qui portait des plumes tricolores. Ils allèrent se placer sur une estrade élevée en face de l'Ecole militaire et déjà occupée par les membres de l'Assemblée, et des acclamations nombreuses les saluèrent.

Une messe solennelle fut célébrée à l'autel de la patrie par l'évêque d'Autun. Deux cents prêtres avec ceintures tricolores entouraient l'autel. Le prélat bénit ensuite l'oriflamme, dont nous parlerons tout à l'heure, et les bannières départementales. Enfin la Fayette, radieux, monta les degrés et, appuyant la pointe de son épée sur l'autel de la patrie, il prononça ce serment : — Nous jurons d'être à jamais fidèles à la nation, à la loi et au roi, de maintenir de tout notre pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi, de protéger les personnes et les propriétés, et de demeurer unis à tous les Français par les liens indissolubles de la fraternité.

Tous les assistants électrisés par ce spectacle tendirent la main vers l'autel pour jurer, et le roi jura aussi, mais de sa place, et non à l'autel, comme on avait supposé qu'il le ferait; voici la formule du serment qu'il prononça à haute voix et très clairement :

— Moi, roi des Français, je jure d'employer le pouvoir que m'a délégué l'acte constitutionnel de l'Etat, à maintenir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par moi.

Mais le héros de la fête fut sans contredit la Fayette; on vit des fédérés, ivres d'enthousiasme, se jeter à ses genoux, embrasser ses mains, son habit, ses bottes, et jusqu'à la selle de son cheval blanc légendaire; c'était de l'idolâtrie, et lorsqu'on le vit boire d'un trait un verre de vin qu'un inconnu lui présenta, sans s'inquiéter de savoir si ce vin ne contenait pas quelque substance nuisible, ce fut du délire.

Marat seul était furieux, comme à l'ordinaire :

— Pourquoi cette joie effrénée, s'écriait-il, pourquoi ces témoignages stupides d'allégresse? La Révolution n'a été encore qu'un songe douloureux pour le peuple.

Quoi qu'il en soit, ce jour-là, Paris était dans un état de complète jubilation. Le soir, 22,000 couverts attendaient les fédérés dans les jardins de la Muette, et les tables, au dire de Camille Desmoulins « furent servies avec une magnificence digne d'Antoine. »

Nous avons vu que le roi était parti de Paris pour Saint-Cloud au mois de mai; il était revenu à Paris, le 6 juillet, et, le soir de la fête, lui, la reine, le dauphin, Madame Royale et Madame Elisabeth, parurent en calèche découverte au milieu des Champs-Élysées, brillamment illuminés.

Car naturellement, la soirée se ressentit de la fête du jour.

Le terrain de la Bastille offrait une fête d'un autre genre; on avait planté sur ce terrain un bosquet artificiel formé de grands arbres très bien illuminés; à côté on avait disposé des ruines de la vieille forteresse, parmi lesquelles on voyait, avec des fers et des grilles, les fameux esclaves enchainés qui décoraient jadis l'horloge.

Ces décombres formaient un contraste frappant avec cette inscription qu'on lisait à l'entrée du bosquet :

ICI L'ON DANSE

Pendant trois jours consécutifs on dansa sur cet emplacement, et le dimanche 18, on y dansa encore à l'occasion d'une autre fête. — Mais d'abord, revenons au drapeau bénit avec les autres et auquel la municipalité donna le nom d'oriflamme; c'était le drapeau de la ville de Paris, sur un côté on lisait : Constitution, sur l'autre : Fédération.

Ce drapeau fut porté le 15 à l'Assemblée nationale, mais la séance était terminée; le lendemain l'assemblée délibéra longuement pour savoir qui devait avoir la garde de l'oriflamme, et enfin elle se résolut a la garder elle-même, et il fut décrété

que le drapeau serait suspendu aux voûtes de l'Assemblée nationale.

Toute la semaine qui suivit le 14 fut entièrement consacrée aux plaisirs et aux divertissements. Paris faisait les honneurs de chez lui aux visiteurs de la province et s'ingéniait à lui procurer tous les agréments possibles. Dans la matinée du dimanche 18, une foule énorme se porta de nouveau au Champ de Mars pour assister à la revue de la garde nationale que la Fayette y passait. Elle devait être terminée par l'enlèvement d'un aérostat qui devait planer sur le Champ de Mars et venir ensuite se poser sur l'autel de la patrie; malheureusement, les dispositions furent mal prises, le ballon fit explosion, blessa une douzaine de personnes et en tua quelques autres.

L'après-midi, il y eut joûte sur la rivière et le soir bal populaire à la nouvelle halle.

Il y eut aussi, nous l'avons dit, bal à la Bastille.

Les théâtres jouèrent des pièces de circonstance, ainsi le *Dîner des patriotes* par Ronsin fut représenté au théâtre du Palais-Royal, *la Famille patriote* ou la *Fédération* de Collot d'Herbois au théâtre de Monsieur, *le Chêne patriotique* par MM. Monvel et Dalayrac au Théâtre Italien, *la Confédération au Parnasse*, jouée au boulevard par les comédiens Beaujolais, le *Souper du Champ de Mars*, comédie mêlée de vaudevilles au Théâtre-Français, comique et lyrique, etc.

« Mais le plus charmant spectacle de cette journée (du 18) étoit celui des Champs-Elysées illuminés dans toute leur étendue; une vaste enceinte terminée par un cordon de lampions formant un dessin élégant, renfermoit un peuple immense, chantant, dansant, mangeant, se promenant ou assis sur l'herbe. Un obélisque très élevé et illuminé dans toute sa hauteur, deux grands mâts plantés au milieu de l'enceinte et où des jeunes gens s'efforçoient à l'envi de grimper offroient une variété à l'amusement du public. C'étoit une fête vraiment digne d'un grand peuple et d'un peuple libre. »

Ce beau jour fut cependant troublé par un second accident qui coûta la vie à plusieurs citoyens : un batelet qui traversait la Seine, chargé d'une vingtaine de personnes, chavira et la plupart de ceux qui se trouvaient dedans périrent.

Le 26 juillet, les Parisiens purent croire encore que la fête continuait; plusieurs fontaines des quartiers Saint-Denis et Saint Martin laissaient couler de l'eau qui avait l'odeur et la saveur du vin blanc; tout le monde allait s'y désaltérer, et plus d'un buveur revint de la fontaine en titubant.

D'où provenait ce prodige?

L'autorité s'émut, on nomma des commissaires qui dégustèrent l'eau de la fontaine Saint-Martin au coin de la rue du Vert-Bois, et ils firent un rapport constatant que ce n'était pas du vin pur, cependant ils conclurent que des contrebandiers avaient probablement fait couler du vin à plein canal ou que des tuyaux destinés à le conduire avaient crevé non loin des fontaines vineuses.

Le Châtelet avait été chargé d'informer contre certains meneurs des journées des 5 et 6 octobre 1789; par jugement des 5 et 6 août, il fut ordonné que les informations seraient continuées et que plusieurs personnes, au nombre desquelles était Mlle Théroigne de Méricourt, seraient mises en état d'arrestation, et que Louis-Philippe-Joseph d'Orléans et Mirabeau aîné, tous deux députés, paraissant être dans le cas d'être décrétés d'arrestation, l'affaire serait soumise à l'Assemblée nationale.

La procédure suivie à cette occasion par le Châtelet causait beaucoup d'agitation dans les esprits, les journaux prétendirent que le Châtelet, informant sans base ni mesure, faisait le procès à la Révolution et au peuple de Paris : bref c'était un concert de récriminations qui allait toujours en augmentant, et il s'en suivi des séances excessivement orageuses à l'Assemblée; l'abbé de Barmond se rendant à la Chambre, faillit être enlevé par le peuple qui craignait de le voir s'évader; il avait été mis en état d'arrestation pour avoir donné asile à un homme qui s'était sauvé de prison, quelques jours plus tard : c'était un autre représentant de la nation, M. de Fondreville, qui était mis aux arrêts pour huit jours par l'Assemblée. Au fur et à mesure qu'on avançait, les séances devenaient plus tumultueuses.

Le vent était à l'anarchie, « les royalistes la fomentaient, Dupont de Nemours l'invitait, Mirabeau la conseillait et Marat... Marat ne pouvait manquer d'y pousser. »

La Fayette perdit patience, une nouvelle expédition nocturne fut commandée contre le rédacteur de *l'Ami du peuple*, mais Marat était insaisissable : il échappa encore à ceux qui le poursuivaient.

Pendant ce temps, la discorde était à la Comédie française, et Talma, dans *Charles IX*; excitait si vivement les spectateurs contre le clergé que ses camarades ne voulurent plus jouer avec lui, et l'autorité du maire de Paris comme celle du conseil municipal furent méconnues par les comédiens en révolte.

Quelques jours plus tard, M. de Castries se battit avec Charles de Lameth, et celui-ci reçut un coup d'épée qui mit la populace en fureur; la foule courut à l'hôtel du vainqueur pour le démolir de fond en comble, mais quelqu'un ayant fait remarquer que l'immeuble n'était pas à lui, on se contenta de briser tout ce qu'il contenait. Le soir un promeneur qui se déclarait pour Castries courut grand risque d'être jeté à l'eau.

Avant 1789, tous les titres et documents qui constituent les archives nationales étaient disséminés dans un grand nombre d'édifices publics et d'établissements religieux. Ce fut Camus membre,

de l'Assemblée constituante qui, le premier, parla d'en former un dépôt unique.

Par un article de son règlement du 29 juillet 1790, cette Assemblée, en créant l'établissement, ordonna qu'on y conserverait les pièces originales qui lui seraient adressées, et l'une des deux minutes du procès-verbal de ses séances. Ce dépôt fut définitivement constitué, sous le nom d'Archives nationales, par décret du 4 septembre 1790.

Ce ne fut qu'à partir de l'année 1793, qu'on songea à faire des Archives le centre de tous les dépôts appartenant à l'État.

Et en 1794 fut créée une commission à cet effet. Les pièces qu'on réunit alors furent placées au siège de la Convention, partie au Louvre ou au Palais de justice.

Le 28 mai 1800, un arrêté des consuls affecta aux archives le palais du Corps législatif, et en 1808 on les transféra à l'ancien hôtel de Soubise, où elles sont encore.

Napoléon Ier avait résolu de les transférer dans un immense édifice qu'on aurait construit au nord-est du Champ de Mars, et dont la première pierre fut posée le 15 août 1812; mais les événements politiques firent bientôt oublier ce projet, ainsi que tant d'autres.

On transporta à l'hôtel de Soubise des richesses en telle quantité, qu'il fallut songer à son agrandissement.

L'organisation de ce dépôt gigantesque a été remaniée par les décrets des 22 décembre 1855, 22 mars et 1er août 1856, et par règlement du ministre d'État en date du 12 novembre 1856.

C'est là qu'on dépose tous les documents d'intérêt public dont la conservation est jugée utile, et qui ne sont plus nécessaires au service des départements ministériels ou administrations qui en dépendent.

C'est là que se font les cours de l'Ecole des chartes, depuis que cette école qui, on le sait, se trouvait à la Bibliothèque nationale, fut transférée à l'hôtel Soubise en 1846.

Nous aurons à donner plus loin l'état actuel de ce magnifique établissement dont les richesses s'accroissent chaque jour.

On sait que les biens du clergé avaient été mis à la disposition de la nation, l'Assemblée nationale vendit à la commune de Paris pour le prix de 1,849,303 livres 17 sous, une partie des bâtiments affectés à divers couvents situés à Paris et décréta en juillet que la municipalité serait chargée des ventes et reventes des domaines nationaux situés dans la ville et le département de Paris.

Un décret du 29 septembre créa de nouveaux assignats pour la somme de huit cents millions.

Nous avons eu souvent à rapporter des édits rendus contre les duels. Celui de Castries et de Lameth fit un tel bruit que le 13 novembre, une députation du bataillon de Bonne-Nouvelle se rendit à l'Assemblée nationale à l'effet de demander un décret contre les duels, et cette démarche occasionna un tapage infernal à l'Assemblée, par suite de la malencontreuse sortie du député Roye, qui s'écria qu'il n'y avait que des scélérats qui pussent applaudir aux paroles de l'orateur de la députation.

Les clubs commençaient à prendre une importance dont l'Assemblée semblait ne pas se rendre suffisamment compte le 10 novembre après deux refus, Bailly se vit obligé de conduire à la barre de l'assemblée une députation chargée de présenter au nom des quarante-huit sections une adresse qui demandait impérieusement l'expulsion des ministres et l'organisation d'une haute cour nationale pour les juger.

Le ministère ne put résister devant l'expression du vœu populaire; il tomba.

Nous avons déjà parlé des clubs des Jacobins et des Feuillants; nous avons aussi à mentionner le club des Cordeliers, qui joua un rôle important pendant la Révolution et qui était établi dans la chapelle se trouvant à peu près vis-à-vis l'Ecole de médecine, rue de l'Ecole de médecine en face la rue Hautefeuille : c'était l'ancien réfectoire et l'école de l'ex-couvent des Cordeliers.

De là, le nom donné au club.

Ce club abritait tous les révolutionnaires, tous les anarchistes, les irréguliers et les intransigeants de l'époque.

Les cordeliers n'avaient ni frein ni discipline et n'obéissaient qu'à leur propre inspiration; parmi eux on peut compter Marat, Danton, Camille Desmoulins, Hébert, le fameux père Duchêne, Legendre, Chaumette, Fréron, Robert, etc.

A la suite des événements du 17 juillet 1791, le club émigra dans la salle du musée de la rue Thionville (rue Dauphine), il ne retourna au local des Cordeliers qu'en septembre 1793. Il disparut avec la Convention.

Paris possédait aussi en 1790 le club français. C'était un club royaliste qui se tenait à la butte Saint-Roch : « C'est un rendez-vous de financiers, de robins et de prêtres qu'assemble l'espoir d'une contre-révolution. » C'était une dame Level qui était propriétaire de la maison et louait au club le premier et le second étage. La police le fit fermer au mois de mai après que l'abbé Maury, qui en faisait partie, eut craché de la croisée sur les gens qui passaient.

Il y avait aussi le club des Dames, où se publiait le journal *les Événements du jour*, le club des Indigents, fondé par Prud'homme et qu'on appelait par dérision le club des Bonnets de laine, par allusion à la coiffure de ceux qui le fréquentaient, le club des Fédérés, le club des Noirs, le Club des Domestiques, etc.

Mais un club qui se créa bruyamment fut le club social ou assemblée fédérative des Amis de



Sur l'emplacement des ruines de la Bastille on lisait à l'entrée du bosquet : « Ici l'on danse ». (Page 178, col 2.)

la vérité; il fut inauguré au cirque du Palais-Royal le 1er octobre 1790, devant une assistance d'environ 5,000 spectateurs « sans compter une foule de dames qui remplissaient les galeries. »

Un discours de Claude Fauchet célébrant la confédération des hommes y fut très goûté ; les femmes étaient admises à faire partie du cercle et à y poursuivre la revendication des droits de leur sexe.

Aussi, au mois d'octobre, s'ouvrit le club monarchique, qui avait déjà eu une existence éphémère sous le nom de club des Impartiaux, cette fois il croyait pouvoir s'appuyer sur le droit de réunion accordé à tous, se maintenir malgré la couleur de sa cocarde ; mais peu de temps après, le 25 janvier 1791, il fut obligé de disparaître ; un arrêté de la municipalité défendit aux membres qui le composaient de se réunir à l'avenir.

Par le décret voté le 12 juillet, sous le titre de constitution civile du clergé, la majeure partie des anciennes institutions ecclésiastiques avaient été détruites ; le 27 novembre, il fut décrété que les évêques, curés, vicaires, seraient tenus de jurer fidélité à la nation, à la loi et au roi, qu'ils s'engageraient à maintenir la constitution de tout leur pouvoir, et que les réfractaires seraient remplacés. Quant aux prêtres faisant partie de l'Assemblée, ils avaient huit jours pour se conformer à cette prescription.

Dans sa séance du 12 octobre, l'Assemblée nationale décréta que des tribunaux de districts seraient établis, et les juges installés sans délai ; ces tribunaux devaient, en attendant l'établissement du jury, procéder à l'instruction des procès criminels, nonobstant toutes les coutumes contraires des lieux. En conséquence, un tribunal provisoire criminel fut établi par la municipalité parisienne et formé de dix juges nommés par les électeurs ; ces juges vinrent en décembre prêter serment à la municipalité, et le maire de Paris leur adressa un discours, puis les conduisit au Palais : ce fut dans la salle de Saint-Louis que fut installé ce nouveau tribunal.

Aussitôt après l'installation, le maire de Paris reprit la parole, et, s'adressant aux spectateurs qui assistaient à cette cérémonie, il leur déclara

que la nation avait choisi ces juges en les chargeant de distribuer la justice au nom du roi, ministre des lois qu'il a lui-même ou acceptées ou sanctionnées.

« Magistrats nouveaux sur ces sièges antiques, s'écria-t-il, dans ce sanctuaire où la justice a été rendue pendant tant de siècles, aujourd'hui, pour la première fois, c'est la loi constitutionnelle, c'est votre choix qui les y place. Ici, tout est votre ouvrage, la loi, les magistrats, et la soumission la plus entière est un devoir sacré. Tous les citoyens leur doivent assistance; la force publique doit s'armer pour faire exécuter leurs décrets. C'est la constitution, c'est la nation et le roi, c'est nous-mêmes, que nous devons vénérer et chérir dans ces hommes librement élus. Baissons donc un front respectueux devant les ministres de la justice, et bénissons les premiers juges de la nation. »

On voit que Bailly ne manquait pas de lyrisme à l'occasion.

Le lendemain, ce tribunal commençait l'exercice de ses fonctions.

Le dimanche 26 décemdre, ce furent les juges de paix des 48 sections et leurs prud hommes, qui prêtèrent serment sur la place de l'Hôtel-de-ville, par-devant le conseil général, et en présence du peuple.

Les vainqueurs de la Bastille se figuraient volontiers que le fait d'avoir assisté à l'affaire du 14 juillet leur créait une sorte de privilège que tous devaient reconnaître, et il faut croire qu'ils en abusaient quelque peu, car la municipalité finit par se lasser de leurs prétentions, et le corps municipal rendit, à la fin de décembre, une proclamation qui leur défendait de s'assembler et de prendre aucune délibération, et chargea le procureur de la commune de poursuivre devant les tribunaux les auteurs, imprimeurs et distributeurs d'arrêtés que lesdits vainqueurs prenaient sans droit.

Bien que les événements politiques occupassent presque exclusivement les esprits, l'année vit Paris doté de plusieurs nouvelles rues.

En 1782, les administrateurs de l'hôtel des Invalides furent autorisés à aliéner des terrains situés entre l'hôtel, l'École militaire et le Gros-Caillou, mais les choses traînèrent en longueur, et l'architecte Brongniart, qui était propriétaire des terrains limitrophes, obtint le 30 juin 1790 l'autorisation d'ouvrir quatre voies de communication : l'une fut appelée rue des Acacias, en raison de la nature des arbres qui la bordaient de chaque côté; elle commençait à la rue Neuve-Plumet (rue nouvelle aussi) et finissait rue de Sèvres. En 1851, on la nomma rue Bertrand, en mémoire du général Bertrand qui accompagna Napoléon en exil. Puis la petite rue des Acacias, qui commençait au boulevard des Invalides pour finir à la place de Breteuil : on la nomma d'abord avenue Montmorin, parce que le comte de Montmorin de Saint-Hérem, ministre des affaires étrangères, était propriétaire de terrains situés le long de cette rue. Elle prit ensuite le nom de petite rue des Acacias, et enfin en 1851 on la nomma rue Duroc, en l'honneur du maréchal Duroc.

La rue Masseran, commençant à la rue Neuve-Plumet (Eblé) et finissant à la rue de Sèvres, elle dut son nom au prince Masseran, qui y possédait une propriété à l'angle de la rue des Acacias.

Enfin la rue Neuve-Plumet (du boulevard des Invalides à l'avenue de Breteuil) elle prolongeait la rue Plumet. En 1851, on la nomma rue Éblé en l'honneur du général d'artillerie de ce nom.

Une partie du jardin du Luxembourg avait été aliénée par Monsieur, frère du roi, à divers particuliers, plusieurs rues furent percées sur cet emplacement : la rue Jean-Bart, qui tira son nom du fameux chef d'escadre, la rue Duguay-Trouin, ainsi nommé en l'honneur du lieutenant général de ce nom, la rue Madame dénommée ainsi en l'honneur de Louise de Savoie, Madame femme de Monsieur; mais en 1790, la rue ne fut tracée qu'entre la rue de Vaugirard et la rue de l'Ouest, en 1793 on l'appella rue des Citoyennes; en 1806, on la nomma de nouveau rue Madame.

En 1824, elle fut prolongée jusqu'à la rue Mézières.

La rue Buffon fut aussi percée en 1790, en l'honneur du grand naturaliste comte de Buffon, ainsi que la rue Mandar sur des terrains appartenant à un sieur Lecouteux; on la nommait alors la cour Mandar : c'était une propriété particulière fermée à ses extrémités par une grille; en l'an IX un arrêté ministériel fit enlever les grilles, et la cour devint la rue Mandar; son nom était celui de l'architecte qui construisit les maisons de cette voie de communication et qui demeurait dans l'une d'elles.

La rue Montesquieu : ce fut le 27 octobre 1790, que la section de la Halle au blé sollicita l'ouverture d'une voie publique partant de la rue Croix des Petits-Champs, pour aboutir vis-à-vis de l'entrée de la cour des Fontaines. Cependant la rue ne se fit pas vite, car le corps municipal en approuva le plan en 1793, et les maisons et terrains qui dépendaient du cloître Saint-Honoré furent vendus le 25 messidor an IV et ce fut le 7 prairial an X que le ministre décida qu'elle se nommerait rue de Montesquieu, en l'honneur de Charles de Secondat, baron de la Brède et de Montesquieu, président au parlement de Bordeaux.

Enfin le passage de la Réunion, qui fut ouvert en 1790 entre la rue du Maure et la rue Saint-Martin.

L'année 1790 avait été une halte sur la route révolutionnaire; l'année 1791 fut beaucoup plus troublée. Elle commença par le refus de serment de la plupart des ecclésiastiques, ce qui eut pour

résultat prévu d'indisposer fortement la population parisienne contre eux.

Les curés de Saint-Séverin, de Saint-Roch, de Saint-Benoît, de Saint-Germain l'Auxerrois, de Saint-Sulpice, des Invalides le refusèrent péremptoirement, et à la paroisse de Saint-Jean en Grève il ne se trouva pas un seul prêtre pour commencer les vêpres; on fit venir un religieux pour officier, et les gardes nationales de service à la maison commune accoururent en grand nombre pour chanter les psaumes.

C'était le 4 janvier que les ecclésiastiques de l'Assemblée nationale devaient prêter serment : leur nombre était de 300; sauf 35 qui appartenaient à la gauche, tous les autres refusèrent de se soumettre à cette prestation; et plusieurs expliquèrent en termes très vifs les motifs de leur refus. Mais ces explications soulevaient des tempêtes, et elles étaient généralement accompagnées de vociférations qu'on entendait du dehors, et surtout des cris réitérés : A la lanterne! ceux qui refusent le serment, à la lanterne!

Pour abréger cette longue audition d'évêques, de prêtres déclarant qu'ils préféraient donner leur démission que prêter le serment qu'on exigeait d'eux, le président prit le parti de les appeler en masse.

— Que ceux-là s'avancent qui voudront prêter serment, dit-il.

Personne ne bougea.

C'était une nouvelle cause de discorde civile.

« Citoyens, s'écriait Loustalot dans ses *Révolutions de Paris*, jamais la convocation de la prochaine législature ne fut plus urgente : la majorité de vos représentants est vendue au pouvoir exécutif, et ceux que la corruption de l'or a épargnés, lassés peut-être par l'immensité de leurs travaux, n'ont plus le courage de faire le bien. »

Dans la séance du 13 janvier, l'Assemblée, sur la proposition du comité ecclésiastique, confirma un arrêté pris par la municipalité de Paris, sur la circonscription topographique de la paroisse cathédrale de Notre-Dame, et la réunion de plusieurs paroisses, notamment celle de l'île Saint-Louis, et rendit le décret suivant :

« Les paroisses de la Madeleine, Saint-Germain le Vieux, Saint-Pierre-aux-Bœufs, Saint-Landry, Sainte-Croix, Saint-Pierre des Arcis, Saint-Barthélemi, Sainte-Marine, Saint-Jean-Baptiste, et Saint-Denis, la basse Sainte-Chapelle et Saint-Louis en l'île, toutes renfermées dans les deux isles, appelées isle du Palais et isle Saint-Louis, sont et demeurent supprimées, et que le territoire de toutes ces paroisses forme l'arrondissement de la paroisse cathédrale de Paris, établie dans l'église Notre-Dame. »

Le corps municipal fixa à 33 le nombre des paroisses de Paris.

La liberté des théâtres fut proclamée par une loi du 13 janvier, aux termes de laquelle tout citoyen put élever un théâtre public et y faire représenter des pièces de tous les genres, en faisant préalablement à l'établissement de son théâtre sa déclaration à la municipalité.

Non seulement cette loi donnait à chacun le droit de se mettre à la tête d'une entreprise théâtrale, mais elle disposait aussi que les ouvrages des auteurs morts depuis cinq ans et plus devenaient une propriété publique et pouvaient, nonobstant tous anciens privilèges qui se trouvaient abolis, être représentés sur tous les théâtres indistinctement.

Et en même temps la loi protégeait les auteurs vivants dont les ouvrages ne purent plus être représentés sur aucun théâtre public, sans le consentement formel et par écrit des auteurs.

Enfin, par cette loi protectrice de l'écrivain, les héritiers ou les cessionnaires des auteurs demeurèrent propriétaires de leurs ouvrages, durant l'espace de cinq années après la mort de l'auteur.

On sait que cette loi abolie, puis reparue, régit encore la matière, sauf que le délai de cinq ans s'est considérablement allongé; il est aujourd'hui de cinquante années.

Or, si l'on veut savoir quelle était en 1791 la façon de traiter entre auteurs et directeurs pour la représentation des pièces, voici la copie d'un acte passé :

« Entre MM. les administrateurs du théâtre de Monsieur, actuellement établi à Paris, rue Feydeau, d'une part,

« Et M. Jean-Marie Collot d'Herbois, auteur dramatique, d'autre part.

« Il a été convenu ce qui suit pour régler définitivement la part d'auteur à laquelle ledit sieur aura droit pour chaque représentation de ses ouvrages :

« 1° Il sera payé à M. Collot d'Herbois, à chacune des dix premières représentations des pièces qu'il fera jouer audit théâtre de Monsieur, trente livres pour chacun des actes dont ces pièces seront composées; lesquelles dix représentations devront être données dans l'espace de deux mois à dater de la première.

« 2° Il sera payé ensuite vingt-quatre livres pour chaque acte des mêmes pièces à chacune des dix représentations suivantes, c'est-à-dire depuis la dixième jusqu'à la vingtième, ces dix dernières devant être données dans l'espace de quatre mois à dater de la dixième.

« 3° Il sera payé dix-huit livres par acte, pour chaque représentation, depuis la vingtième jusqu'à la trentième, ces dix dernières devant être données dans l'espace de huit mois à dater de la vingtième.

« 4° MM. les administrateurs seront ensuite les maîtres de conserver les pièces à leur répertoire, en continuant la rétribution de dix-huit livres par

acte pour chaque représentation après la trentième, observant qu'ils seront tenus de faire jouer les pièces conservées au moins dix fois dans le cours de chaque année; et dans ce dernier cas, l'auteur n'aura pas le droit de retirer ses pièces.

« MM. les administrateurs auront encore la faculté de renoncer, s'ils veulent, à la seconde catégorie de représentations, c'est-à-dire depuis la dixième jusqu'à la vingtième, en prévenant l'auteur de leurs intentions avant la sixième. Dans ce cas, la première catégorie sera prolongée avec la même rétribution pour quinze représentations en six mois, et la pièce restera ensuite à l'auteur.

« MM. les administrateurs pourront renoncer à la troisième catégorie, depuis la vingtième jusqu'à la trentième, en prévenant l'auteur avant la sixième représentation; et ne seront pas tenus de prolonger la seconde catégorie.

« Mais, s'ils ne donnent pas connaissance au temps dit de leur renonciation, ils seront réputés avoir agréé toutes les conditions premières et devront tenir compte des représentations comprises dans les différentes catégories, quand bien même elles n'auraient pas été données.

« D'après la renonciation de MM. les administrateurs de continuer une ou plusieurs des quatre catégories ci-dessus, l'auteur rentrera dans ses droits de propriété : il pourra disposer de son ouvrage.

« Les conventions ci-dessus seront applicables à toutes les pièces en un, deux ou trois actes. L'auteur sera payé moitié de moins pour chaque acte d'opéra, les autres clauses devant rester les mêmes pour tous les genres.

« Madame Collot d'Herbois jouira des grandes entrées d'auteur ainsi que M. Collot d'Herbois, à dater de la pièce intitulée *les Portefeuilles*, pour quatre ans, qui commenceront le vingt-trois janvier présente année mil sept cent quatre-vingt-onze. Ces entrées seront continuées à perpétuité lorsque M. Collot d'Herbois aura joint une pièce en trois actes, ou deux en un ou deux actes, à celles qu'il a déjà au répertoire.

« M. Collot d'Herbois pourra donner douze billets de parquet pour une personne chaque, deux de première galerie, six de seconde galerie et quatre de paradis à chacune des trois premières représentations de ses ouvrages. Aux représentations suivantes, il pourra donner deux billets de seconde galerie et deux de paradis pour deux personnes chaque.

« Le présent traité aura un effet rétroactif pour la pièce intitulée *les Portefeuilles* seulement.

« Ainsi fait et convenu de bonne foi entre nous pour être exécuté selon sa forme et teneur et avoir toute la valeur attachée aux actes qui garantissent les propriétés des citoyens.

« Paris, le dix-sept mars mil sept cent quatre-vingt-onze. »

Nous avons reproduit ce traité *in extenso* par ce qu'il est un document curieux pour l'histoire du théâtre parisien.

Naturellement, la nouvelle loi amena l'ouverture de quelques petits théâtres, mais l'époque n'était guère favorable aux jeux de la scène, et on ne peut guère citer que le théâtre Molière comme une véritable salle de spectacle.

Ce théâtre était situé rue Saint-Martin; ce fut Boursault-Malherbe, petit-fils du poète Boursault, qui le fit construire avec un luxe inconnu jusqu'alors; il était composé de trois rangs de loges, d'un parterre et d'un pourtour et orné de glaces qui placées à chaque première loge, réfléchissaient les spectateurs et semblaient en doubler le nombre. Il fut inauguré le 4 juin par la représentation du *Misanthrope*. la salle avait été construite en moins de deux mois.

« Plein de capacités administratives, dit M. A. Pougin, Boursault-Malherbe avait des boutades singulières, ses opinions effarouchaient un certain nombre de journalistes qui se refusaient absolument à parler du théâtre Molière et de son directeur, lequel faisait représenter une foule de pièces patriotiques : *la Ligue des fanatiques et des tyrans*, *la France régénérée*, *la Revue des armées noires et blanches*, etc. » Aussi l'entreprise marchait mal.

Le 2 septembre 1792, Boursault résigna ses fonctions de directeur entre les mains de ses pensionnaires. L'un de ceux-ci, nommé Villeneuve, prit la gérance de la société formée par ses camarades, et le théâtre rouvrit ses portes le 29 du même mois sous le titre de *Théâtre national de Molière*. Une pièce à grand spectacle, *le Château du diable*, y attira la foule pendant plusieurs mois. En 1793, Villeneuve céda la gérance à Lachapelle et, vu les événements, le théâtre prit le nom de *Théâtre des Sans-culottes*. Il ferma dans le courant de l'année, malgré ce titre pompeux, et ne rouvrit que quatre ans plus tard; pendant ce temps la salle servit à des sociétés d'amateurs qui y donnèrent des représentations de bienfaisance.

Le 27 floréal an VI (17 mai 1798) eut lieu la réouverture régulière sous le titre de *théâtre des Amis des arts et des Élèves de l'Opéra-Comique*. C'était long! Le directeur était un sieur Joigny, auteur dramatique qui y fit jouer des opéras-comiques. Dans le courant de l'an VII, la discorde se glissa parmi les artistes, qui se séparèrent; quelques-uns allèrent ressusciter le théâtre du Marais, tandis que ceux qui étaient demeurés à la salle Molière furent obligés d'en fermer les portes après quelques mois d'exploitation en commun.

Le 29 fructidor an IX (27 août 1801), un comédien nommé Richard Martelly rouvrit ce théâtre avec le projet d'y jouer exclusivement le grand répertoire classique. Il ne réussit pas et fut obligé d'abandonner l'entreprise dans le courant de l'an X. Bientôt les artistes du théâtre du Marais revinrent et rouvrirent la salle Molière sous le



Fuite nocturne de la famille royale. (Page 192, col. 1.)

titre des *Variétés nationales et étrangères*, mais ce ne fut que pour la refermer peu de temps après. Le théâtre servit alors de refuge aux artistes de la Porte-Saint-Martin dont le directeur venait de faire faillite.

Ceux-ci cédèrent à leur tour et assez rapidement le théâtre à deux directeurs associés, Gouraincourt et Bruno, qui ne réussirent pas davantage, et enfin le fondateur de la salle, Boursault-Malherbe, rouvrit le 29 novembre 1806, sous le nouveau titre des *Variétés étrangères*.

Il joua des pièces anglaises, allemandes, espagnoles.

Mais, comme on se trouvait en guerre avec la plupart de ces nations, un décret impérial du 13 août 1807 fit fermer le théâtre.

De 1807 à 1808, la salle Molière, car ce fut toujours sous ce nom que les Parisiens la désignèrent, servit à donner des séances de physique, des assauts d'armes, des concerts, des bals, etc.

En 1831, elle rouvrit comme théâtre, sous la direction de MM. Alboize, Rousseau et Desnoyers, qui y firent jouer la *Rue Quincampoix*. Fermé le 31 octobre 1831, le théâtre rouvrit le 16 mars 1832 pour refermer encore le 5 novembre.

Mais nous n'en finirions pas s'il nous fallait consigner ici toutes les transformations subies par cet établissement tour à tour salle de spectacle ou salle de bal. Depuis longtemps la salle est définitivement close.

Le passage Molière, qui prit son nom du théâtre, fut aussi construit en 1791. En 1793, on l'appela passage des Sans-culottes; après la Révolution, il reprit son nom primitif.

Un autre théâtre de genre put aussi naître à la faveur de la nouvelle loi; deux auteurs dramatiques estimés, MM. Piis et Barré s'associèrent, l'acteur Rozières pour la fondation d'un théâtre qu'ils nommèrent le *Vaudeville*. Ils obtinrent de la municipalité l'autorisation de transformer le Wauxhall d'hiver de la rue de Chartres-Saint-Honoré en spectacle, ils y mirent les ouvriers sous la direction de l'architecte Lenoir, et le théâtre put ouvrir ses portes le 12 janvier 1792, par la représentation des *Deux Panthéons* de Piis.

Une autre pièce, la *Chaste Suzanne*, excita des

orages par les allusions royalistes qu'on voulut y voir en faveur de Marie-Antoinette. Il y eut des rixes, des arrestations, et finalement les auteurs Barre, Radet et Desfontaines furent envoyés en prison.

« L'empire interdit la politique au Vaudeville, lisons-nous dans *Foyers et Coulisses*, le théâtre dut se contenter de ce qu'on appelait alors les pièces de galeries. Tous les personnages célèbres à divers titres y passèrent. Le Vaudeville mit en chansons Duguesclin, Condé, Turenne, Corneille, Racine, Molière, puis Jeanne d'Arc, puis Piron, puis Fanchon la vieilleuse; tout cela réussissait à ravir, il est vrai que la troupe était excellente, surtout en femmes. On y remarquait Mlle Belmont dont le triomphe fut Fanchon, Mlle Rivière Minette, qui fut depuis engagée au gymnase, plus tard Virginie Dejazet (bien jeune alors), Jenny Vertpré, etc. »

En décembre 1815, Desaugiers devint directeur du Vaudeville, à la place de Barré et s'entoura des meilleurs auteurs, entre autres de Scribe, qu'on peut considérer comme le réformateur de l'ancien vaudeville.

En 1822, Désaugiers quitta la direction et fut remplacé par M. Berard, qui au bout de trois ans s'en alla fonder le théâtre des Nouveautés, place de la Bourse.

En 1825, Désaugiers reprit la direction du Vaudeville et demanda des pièces à Théaulon, Bayard, X. Saintine, Dupin, Dupeuty, Duvert et Lauzanne.

A la mort de Désaugiers, survenue en 1827, le Vaudeville passa dans les mains de MM. de Guerchy et Bernard Léon, et la troupe fut formée d'Arnal, Lafont, les deux Lepeintre, Fontenay, Volnys, Mmes Suzanne Brohan, Louise Mayer, Fargueil, Doche, Thénard, Guillemin, Atala Beauchêne, etc.

En 1829, ce furent MM. Etienne Arago et Bouffé qui devinrent directeurs du Vaudeville.

En 1830, ce théâtre modifia son titre et s'appela *Théâtre-National*.

Mais en 1838, un incendie éclata dans la nuit du 16 au 17 juillet et réduisit en cendres la salle noire, enfumée, où l'on avait ri de si bon cœur depuis quarante ans.

L'autorité n'ayant pas permis que le théâtre fût reconstruit sur l'emplacement qu'il occupait, on enleva les décombres, on fit place nette, et la troupe alla s'installer provisoirement dans la salle du Gymnase musical, boulevard Bonne-Nouvelle, en attendant que le théâtre du Vaudeville allât remplacer le théâtre des Nouveautés, place de la Bourse.

Enfin, au no 8 de la rue de Louvois, à laquelle il emprunta son nom, un théâtre fut aussi construit en 1791, sur le plan de l'architecte Brongniart, sur l'emplacement de l'ancien hôtel Louvois, qui avait été bâti pour le ministre de Louis XIV par Chamois. Les travaux furent exécutés par Francastel.

La salle de ce spectacle était très habilement coupée, commode, simple dans sa forme et dans ses ornements, assez vaste et très favorable au chant en raison de l'acoustique. Ce fut un sieur de Lomel qui en fut le premier directeur; il y fit jouer tour à tour la comédie, la tragédie et l'opera.

L'inauguration eut lieu le 16 août par *le Mari soupçonneux*.

En 1793, ce théâtre prit le nom de *Théâtre des amis de la Patrie*. Trois ans plus tard, Mlle Raucourt en prit la direction et y fit entrer une partie de la troupe de la Comédie française. Après la journée du 18 fructidor il fut fermé.

En 1798, Ribié, directeur du théâtre de l'Emulation, le rouvrit sous le nom de théâtre Louvois, et y fit représenter avec peu de succès de petits opéras, des vaudevilles, des pantomimes, etc.; peu après les artistes de l'Odéon chassés de chez eux par l'incendie, vinrent l'occuper, mais ce fut pour peu de temps et ils furent remplacés par la troupe du théâtre des Troubadours.

L'an IX, les acteurs de l'Odéon y revinrent sous la direction de Picard, et leur succès fut si grand qu'en 1805, Picard obtint le patronage du gouvernement et l'autorisation d'appeler la salle *Théâtre de l'Impératrice*.

En 1808, Picard transporta sa troupe dans la nouvelle salle de l'Odéon; le théâtre Louvois servit alors à des troupes nomades; après l'assassinat du duc de Berry, en 1820, l'Opéra, démoli rue Richelieu, donna ses représentations dans l'ancienne salle Louvois, et lorsque l'Opéra alla s'installer rue Lepeletier, la salle Louvois devint et demeura le magasin de décors du théâtre de l'Opéra-Comique.

Paris était singulièrement agité pendant le mois de janvier 1791, le 21, entre six et sept heures du soir, un bijoutier s'arrêta au perron du Palais-Royal, pour y acheter des oranges et s'informer en même temps du prix de l'argent.

— Six et demi et sept, lui répondit-on.

— Ah! reprit le bijoutier, jusqu'à ce qu'on ait pendu un marchand d'argent il haussera toujours.

A peine ce propos eut-il été tenu que plusieurs des agioteurs qui rôdaient autour de la boutique de l'orangère se réunirent, soufflèrent les chandelles, et bientôt le malheureux bijoutier, entouré par un groupe de quarante à cinquante personnes, fut frappé mortellement d'un coup de poignard.

« Nous croyons, disent à ce propos *les Révolutions de Paris*, que le meilleur moyen de faire cesser les brigandages qui se commettent à la rue Vivienne, est de rendre libre le commerce de l'argent. »

Cette année encore parut le 16 janvier une proclamation émanant de la municipalité de Paris et défendant expressément à tous particuliers de se masquer, travestir ou déguiser de

quelque manière que ce soit, à peine, contre ceux qui seraient rencontrés dans les lieux publics, d'être arrêtés et conduits devant le commissaire de police de la section.

Le bruit d'émigration du roi s'était répandu, et l'on disait qu'un vaste complot royaliste était sur le point d'éclater; il n'en fallait pas plus pour semer l'inquiétude.

Un fait regrettable vint achever d'aigrir les esprits. Le 24 janvier, vers six heures du matin, un sieur Acrain, sous-brigadier de la barrière des Vertus, alla requérir les postes des Vertus, Pantin, Saint-Louis et de la Chopinette pour qu'ils prêtassent main-forte aux commis des fermes, chargés d'opérer une saisie de marchandises de contrebande chez un cabaretier de la Chapelle Saint Denis, appelé Vinelair, à l'enseigne de *Sainte-Geneviève*.

Capture faite des marchandises saisies, les chasseurs venus des différents postes se mirent en devoir de les escorter; mais alors la générale se fit entendre, le tocsin sonna, et les gens de la Chapelle, accourant en armes, firent feu sur la troupe et tuèrent le chasseur Morin, de la compagnie de Queyssat, et le maire de la commune se retira en toute hâte à la mairie, d'où il donna l'ordre de faire arrêter un des employés de la ferme et deux chasseurs, ce qui fut fait; mais, en même temps, il avait fait demander des secours à Paris, et bientôt le bataillon de Saint-Lazare apparut.

Le maire, accompagné du commandant de la garde nationale de la Chapelle, s'avança pour reconnaître ce bataillon, suivi des bataillons des Filles-Dieu, de Saint-Laurent, des Récollets, qui arrivaient en toute hâte avec des canons.

Mais, pendant ce temps, les chasseurs avaient de leur coté couru chercher du renfort, et tous les chasseurs des deux compagnies se réunirent aux compagnies des grenadiers du centre et à la cavalerie qui commençait déjà à rétablir l'ordre, lorsque le peuple, s'attroupant de nouveau, la maréchaussée reçut l'ordre de le disperser par la force.

Le maire voulut parlementer, mais une décharge générale l'en empêcha; le sergent-major de la garde nationale de la Chapelle et un sieur Ouvry, volontaire, tombèrent morts, ainsi qu'un jeune homme qui passait en voiture, et cinq personnes furent grièvement blessées.

Le maire s'enfuit au plus vite, mais on le poursuivit, sans l'atteindre toutefois, et quelques autres personnes furent encore tuées ou blessées.

Le bruit de cette affaire se répandit aussitôt, et le maire de Paris, Bailly, accompagné du général la Fayette, finirent par rétablir le calme.

Mais cette lutte, dont le récit, amplifié comme toujours, courut partout, fit un bruit d'enfer, et le surlendemain, dans le faubourg Saint-Antoine, il y eut encore un commencement de rixe; un des vainqueurs de la Bastille, Pierre Louvain, fut à demi assommé par le peuple, qui le considérait comme un mouchard. Le détachement en réserve à l'Hôtel de ville s'y porta aussitôt, suivi par trois officiers municipaux; mais déjà une forte barricade, formée de charrettes renversées, avait été dressée; les troupes parvinrent, sans faire usage de leurs armes, à s'en rendre maîtresses, mais lorsqu'elles se furent emparées du malheureux qui agonisait et qu'elles arrivèrent au bout de la rue Saint-Antoine, elles se trouvèrent arrêtées par une nouvelle barricade de charrettes et de voitures. Il fallut requérir la garde descendante et des canons, demandés en toute hâte par la Fayette, pour en avoir raison.

Bref, c'était chaque jour quelque nouveau sujet de troubles, et l'antagonisme entre les troupes soldées et la garde nationale s'accentuait de plus en plus.

Les six tribunaux du département de Paris, dont les arrondissements avaient été déterminés par une loi rendue le 21 septembre précédent, furent installés le mardi 25 janvier, à dix heures du matin, par ordre de la municipalité de Paris; le tribunal du 1[er] arrondissement dans les bâtiments des Petits-Pères de la place Louis XIV; celui du 2[e] dans le lieu où se tenaient les audiences des requêtes du palais; celui du 3[e] au Châtelet; celui du 4[e] aux Minimes; celui du 5[e] dans les bâtiments de Sainte-Geneviève, et celui du 6[e] dans les bâtiments de la ci-devant abbaye de Saint-Germain des Prés.

Ce fut le conseil général qui fut chargé de procéder à cette installation; le maire reçut le serment des juges, et lui-même prêta devant eux, au nom de la commune de Paris, le serment « d'obéir et de faire exécuter les jugements qu'ils rendroient. » De nombreux détachements de gardes nationales et un grand concours de peuple « ajoutèrent à la pompe de cette auguste cérémonie. »

Le 4 février, les représentants de la commune firent chanter un *Te Deum* à Notre-Dame, en célébration de l'anniversaire du jour où le roi était venu à l'Assemblée nationale déclarer qu'il adhérait à la constitution et promettait de la maintenir et de la défendre. Une députation de l'Assemblée y assista, ainsi que le conseil général de la commune, au milieu d'une foule énorme. La messe fut célébrée par M. Mulot, vice-président du conseil général.

Les bruits d'émigration de la famille royale persistant, la municipalité ne crut pas devoir accorder à Mesdames, tantes du roi, un passeport pour faire un voyage hors de France (elles avaient l'intention d'aller à Rome); on craignait les conséquences des inquiétudes que ce voyage pourrait faire naître dans la population. Une seconde fois ce passeport fut demandé, et une seconde fois il fut refusé.

Mesdames résolurent de s'en passer, ou plutôt de le remplacer par un passeport du ministre des affaires étrangères, et elles partirent secrètement de Paris le 19 février, et prirent la route de Lyon.

Le lendemain, le roi écrivit à l'Assemblée pour lui expliquer qu'il n'avait pas cru devoir empêcher ses tantes de voyager, ce droit appartenant à tout le monde.

Mais dès qu'on apprit ce départ dans Paris, ce fut une émotion considérable. « Hier, 22, une multitude assez nombreuse, à qui l'on avoit persuadé que Monsieur se disposoit à partir, s'est portée au palais du Luxembourg, vers les six heures du soir. Monsieur a parlé au peuple. Il lui a dit que, non seulement il ne pensoit pas à s'éloigner de Paris, mais qu'il ne quitteroit jamais ses concitoyens... Cette assurance a paru calmer le peuple, mais lorsque Monsieur est sorti ensuite pour se rendre avec Madame aux Tuileries, ce même peuple l'a accompagné chez le roi.

« Le conseil général de la commune qui étoit assemblé, instruit de ce mouvement, a député à l'instant le maire et les officiers municipaux. L'affluence s'étoit portée dans le jardin des Tuileries. Les officiers municipaux s'y sont rendus. Ils n'ont eu qu'à représenter la sorte d'inquiétude qu'un si grand attroupement pouvoit donner au roi, à l'insu de son peuple, et ces mots ont fait retirer tout le monde. »

Mais bientôt on apprit que les tantes du roi avaient été arrêtées à Arnay-le-Duc, et le 23 un attroupement considérable se forma aux Tuileries; le peuple voulait que le roi donnât des ordres immédiats pour faire revenir ses tantes à Paris; le maire Bailly s'y rendit avec plusieurs officiers municipaux et exhorta en vain la multitude à se dissiper; l'attroupement ne faisait qu'augmenter, et il fallut ordonner l'évacuation du jardin: mais le peuple ne paraissait nullement disposé à obéir. Deux détachements de la garde nationale entrèrent alors par les portes du Manège et du Pont-Royal, tandis qu'un troisième se faisait ouvrir la grille du jardin, et que d'autres gardes entouraient le château; grâce à ces mesures, le jardin fut évacué, et l'on put apercevoir la Fayette faisant ranger la garde en bataille, tandis que six canons, mèches allumées, étaient braqués sur la foule qui se retira, bien disposée à demander une loi contre l'émigration.

Cette loi fut indiquée pour être discutée le 28 février.

Dans la matinée, la nouvelle s'était répandue qu'on avait transporté à Vincennes un amas d'armes et de munitions considérable, et qu'il existait du château des Tuileries au donjon de Vincennes un conduit souterrain par lequel le roi et sa famille devaient s'évader.

Les gens des faubourgs se portèrent aussitôt à Vincennes pour renverser la forteresse comme ils avaient renversé la Bastille, et il fallut encore que la Fayette accourut au bruit de la générale pour s'opposer au projet des 3,000 à 4,000 Parisiens qui emplissaient les cours de Vincennes.

Le général ordonna à la cavalerie d'entrer le sabre en main dans ces cours et dispersa ceux qui s'y trouvaient, mais les cris à bas la Fayette se firent entendre.

Néanmoins, soixante-quatre des plus mutins furent faits prisonniers, et l'on revint à Paris; mais la barrière du Trône était fermée et gardée par une multitude de gens du faubourg; la troupe cependant la fit ouvrir et entra dans Paris avec ses prisonniers; de leur côté, les assaillants, conduits par le brasseur Santerre, rentrèrent tumultueusement dans la capitale.

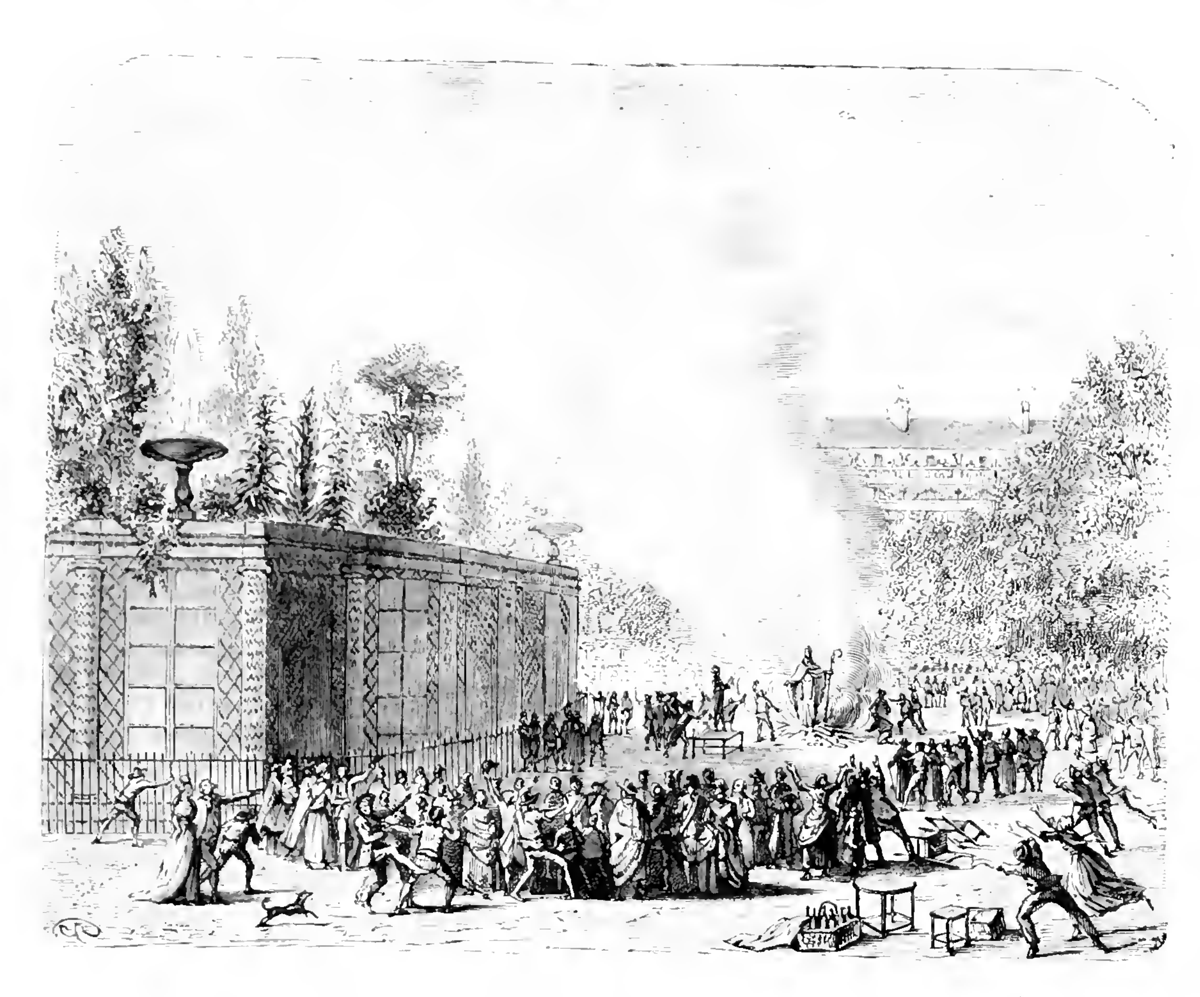
Pendant ce temps, on arrêtait dans le château des Tuileries un chevalier de Saint-Louis nommé Court de Tonnelles, porteur d'un poignard d'une forme particulière; aussitôt le bruit se répandit qu'il voulait assassiner le roi.

Immédiatement tous les commensaux des Tuileries s'armèrent aussi de poignards et jurèrent de défendre les jours du roi.

La garde nationale revenait justement de Vincennes; elle courut aux Tuileries; le roi donna l'ordre à tous les gens qui s'étaient armés pour le défendre de se retirer, et la garde nationale le fit exécuter, non sans avoir fouillé tous ceux qui furent désarmés et chassés; quelques-uns d'entre eux ayant fait résistance, on se saisit de leurs personnes et on les envoya à l'Abbaye. Parmi eux se trouvaient MM. de la Bourdonnaye, Fauget, de Champine, Godard de Douville, Berthier de Sauvigny, de Fonbelle, Dubois de la Motte, Lillers, d'Épremesnil, d'Agoult, etc.

Quant aux soixante-quatre prisonniers faits à Vincennes, ils furent écroués à la Conciergerie.

Le 4 mars, le roi tomba malade, et de vives inquiétudes furent conçues sur les suites de sa maladie; mais vers le 11 les craintes avaient cessé, et le 20 la municipalité de Paris, accompagnée de l'état-major de la garde nationale, se rendit à Notre-Dame où un *Te Deum* fut chanté en actions de grâces du rétablissement du roi; les gardes nationaux, la baïonnette au bout du fusil, occupaient le sanctuaire. « Le *Te Deum* fut exécuté au bruit d'une nombreuse artillerie. A l'église Saint-Germain l'Auxerrois, il y eut aussi messe d'actions grâces. Les *Te Deum* pleuvaient de toutes parts, disent *les Révolutions de Paris*, dimanche dernier la municipalité commença le branle, le club des Jacobins lui-même veut se signaler à ce sujet. Sommes-nous donc tous des comédiens... le moyen que 1,200 hommes qui ont passé trois ou quatre heures dans une église, debout, et sous les armes, aillent le soir assister aux délibérations de la section! D'ailleurs il n'y a rien à gagner pour la vanité; on n'est point vu des femmes. »



Le mannequin du pape brûlé en effigie au Palais-Royal, 16 avril 1790. (Page 191, col. 1.)

Le 27 mars, il y eut encore grande affluence à Notre-Dame, le corps municipal installait le nouvel évêque de Paris, la municipalité avait invité à cette cérémonie une députation de l'Assemblée nationale, le directoire du département, les notables et le corps électoral. « L'évêque a prononcé son serment devant le corps municipal et l'a répété sur une estrade devant le peuple qui remplissoit l'église. Il a consacré neuf évêques pendant la messe, à la suite de laquelle on a chanté le *Te Deum*. Le corps municipal précédé de détachemens de la garde nationale a conduit ensuite l'évêque de Paris dans les principales rues de la cité et les applaudissemens qu'il a reçus ont été les témoignages non équivoques de la satisfaction que le peuple éprouvoit en voyant un évêque qu'il avoit élu et qui ne devoit son élection qu'à ses vertus. »

Mirabeau, le fougueux orateur dont chaque discours était un événement parlementaire, était allé passer sa soirée au théâtre le 28 mars; il s'y sentit incommodé et eut beaucoup de peine à descendre de sa loge, sa voiture ne se trouvant pas à la porte du théâtre, il dut, appuyé sur le bras de son ami Lachèze, se trainer chez lui (rue de la Chaussée d'Antin) et Lachèze fit immédiatement appeler le docteur Cabanis qui trouva le malade dans un état déplorable.

— Mon ami, lui dit Mirabeau, il m'est impossible de vivre plusieurs heures dans des anxiétés si douloureuses. Hâtez-vous, cela ne peut durer.

Cependant, dans la nuit, il se trouva mieux et se crut hors de danger.

Le lendemain, le bruit de sa maladie se répandit dans Paris et y causa une grande sensation.

Aussitôt ce fut à qui viendrait prendre de ses nouvelles, le roi, la reine, le comte de Provence y envoyèrent leurs pages, la société des Jacobins députa quelques-uns des siens, les gens de tout état et de toute opinion se firent un devoir d'y aller.

Sa porte était assiégée, et l'on attendait impatiemment la parole d'un nouvelliste qui venait d'heure en heure lire à haute voix les bulletins de la maladie.

Le bulletin du 30 mars, six heures du matin,

n'était pas rassurant; le diaphragme était affecté la fièvre se déclarait, la langue se chargeait, le mal de tête devenait plus fort; en un mot, il se présentait un véritable état fébrile qui alla toujours empirant.

Le 2 avril, il était mort.

C'est à Camille Desmoulins que nous allons emprunter le récit de l'impression qu'elle causa :

« Le jour de sa mort, à la séance du soir, une députation de quarante-huit sections, vint *demander un deuil public pour ce citoyen éloquent et* VERTUEUX.

« On ne parla pendant trois jours que de Mirabeau. Le peuple effaça le nom de la rue de la Chaussée d'Antin qu'il habitait, et écrivit à la place : *rue Mirabeau.* Le doyen des gens de lettres, M. de la Place, entrant chez un restaurateur au Palais-Royal, un garçon lui dit :

« — Monsieur de la Place, il fait bien beau aujourd'hui.

« — *Oui, mon ami, il fait bien beau, mais Mirabeau est mort.*

« Cent mille personnes suivaient le convoi. Des élégantes se plaignant de l'excessive poussière, et disant que la municipalité aurait bien dû faire arroser le boulevard, une poissarde répondit :

« — *Elle a compté sur nos pleurs.*

« Les funérailles de Mirabeau se sont faites avec une pompe et une solennité dont il n'y eut jamais d'exemple dans la nation. Le cortège était précédé d'un nombreux piquet de cavalerie et de détachements de la garde nationale. Venaient ensuite les invalides, les cent-Suisses tenant les grenadiers par-dessous le bras, le bataillon du district dont Mirabeau était commandant, le juge le paix, le comité de la section, le clergé, le cercueil, porté par douze garde nationaux qui se relevaient et dont le poêle était tenu par quatre membres de l'Assemblée nationale. Le vase où était le cœur, était orné de la couronne civique, comme tous les drapeaux. Suivaient les parents; l'Assemblée nationale très nombreuse et sans distinction de parti. On remarqua ensemble Sieyes et Ch. Lameth, qui ne s'étaient point parlé depuis dix-huit mois. Suivaient le département, la municipalité, les tribunaux, la société des amis de la Constitution, tous en deuil. Avant le départ du convoi, j'entendis de loin des applaudissements fort vifs. Je crus que c'était la Fayette qui arrivait. Non, disaient les autres, c'est l'évêque de Paris; la Fayette est arrivé et l'on n'a point applaudi. Je fus grandement surpris de voir que c'était M. d'Orléans que le peuple saluait de cette salve. Est-ce que les libelles ne prennent plus? Dans la rue Louis-le-Grand, quelqu'un s'écria d'une croisée à notre passage : *Voilà les trente-trois;* nous pouvions répondre : Dites les trente-trois mille. En effet, la procession des Jacobins n'était guère moindre. C'était à qui obtiendrait une place dans le bataillon sacré. Il n'y a pas jusqu'à Baptiste Montmorin qui vint, comme tous les ministres, se ranger parmi les *Clémentins*, les *Regicides*. L'affluence était immense. Les croisées des boulevards, les arbres, les toits des maisons étaient surchargés de spectateurs. Toute la garde nationale y était, hors les fonctionnaires. On a compté qu'il y avait bien quatre cent mille personnes dont la présence honorait le convoi; et les nombreuses décharges qui se firent dans l'église Saint-Eustache en son honneur ont bien cassé deux mille carreaux. »

Le 4 avril, l'Assemblée nationale, en décrétant que le nouvel édifice de Sainte-Geneviève serait destiné à recevoir les cendres des grands hommes, décida qu'Honoré Riquetti-Mirabeau était jugé digne de recevoir cet honneur et qu'en attendant que la nouvelle église fût achevée, son corps serait déposé à côté des cendres de Descartes, dans le caveau de l'ancienne église de Sainte-Geneviève.

Lorsque Marat apprit cette décision, il écuma de rage et répandit des torrents d'injures contre celui que tout le monde regrettait; et prévoyant le cas où lui aussi serait jugé digne du Panthéon, il s'écria : « Je proteste ici hautement contre ce sanglant affront. Oui j'aimerais mieux cent fois ne jamais mourir que d'avoir à redouter un aussi cruel outrage. »

On sait que deux ans plus tard, la Convention décrétait que le corps de Mirabeau serait retiré du Panthéon français et que celui de Marat y serait transféré.

Le 6 avril, le conseil général ordonna que le buste de Mirabeau serait placé à l'Hôtel de ville et sanctionna le changement de nom de la rue de la Chaussée d'Antin en celui de rue Mirabeau.

Le 9, l'Assemblée nationale décréta que la portion du Palais de justice connue sous la dénomination de bailliage du palais et ses dépendances, seraient occupées par le directeur du département de Paris.

Après son indisposition, le roi avait manifesté le désir de passer une quinzaine à Saint-Cloud, alléguant le besoin de respirer l'air de la campagne, mais on craignait tellement qu'il en profitât pour abandonner Paris et partir à l'étranger, qu'il ne pouvait mettre ce projet à exécution. Cependant, le 18 avril, à onze heures du matin, à l'issue de la messe, il monta en voiture dans la cour des Tuileries pour se rendre à Saint-Cloud avec sa femme et ses enfants.

Mais à peine le vit-on dans la voiture qu'une masse de gens qui surveillaient constamment les abords du palais, se jeta devant les chevaux pour les empêcher de marcher, jusqu'aux grenadiers de la garde nationale qui crièrent, menacèrent et présentèrent la baïonnette au poitrail des chevaux.

— Il serait étonnant, dit Louis XVI, en mettant la tête à la portière, qu'après avoir donné la li-

berté à la nation, je ne fusse pas libre moi-même!

Pendant que ceci se passait, la Fayette prévenu se hâtait d'arriver avec des détachements de gardes nationales, et il voulut que ces gardes contînssent la multitude, mais pour la première fois ses ordres ne furent point écoutés, le peuple ferma les portes du palais, tandis qu'au dehors des gens du peuple couraient faire sonner le tocsin à Saint-Roch.

La Fayette et Bailly coururent alors à l'Assemblée pour l'informer de ce qui se passait, mais on refusa de les écouter, et la Fayette dut revenir aux Tuileries et commanda à la cavalerie de pousser ses chevaux sabre à la main; la cavalerie voulut bien marcher, mais sabre au fourreau, les gardes nationaux les attendaient la baïonnette en avant.

Enfin un officier municipal vint prier le roi de rentrer au palais, ce qu'il fit.

La Fayette courut aussitôt offrir sa démission à l'Hôtel de ville, et on le vit en effet, coiffé d'un bonnet de simple grenadier, parcourir les cafés du Palais-Royal, et bientôt le corps municipal se rendit chez lui pour le supplier de reprendre sa démission, ce qu'il se hâta de faire; mais c'en était fait de sa popularité, et plusieurs bataillons lui firent défection.

Ce fut à la suite de cette manifestation qu'un mannequin du pape fut brûlé au Palais-Royal.

Le corps municipal avait ordonné qu'à partir du 1er mai cessât la perception des entrées de Paris, et que ce jour-là, les barrières fussent enlevées au son de la musique, tandis que des détachements de la garde nationale feraient le tour des murs de la ville pour annoncer la suppression de ces droits. Ce qui eut lieu au jour indiqué.

Le même jour, 1er mai, ouvrit aux Ternes le Séjour d'Hygie; c'était un établissement fondé « en faveur des voyageurs françois et étrangers, malades à Paris, et des dames grosses et en couche, agréé par l'Assemblée nationale ». C'était une maison qui offrait la réunion des secours nécessaires aux voyageurs des deux sexes tombant malades à Paris, à ceux qui, attirés par la célébrité des chirurgiens français, venaient y chercher la guérison de leurs maux, et aux dames qui, pour des raisons quelconques, désiraient passer le temps de leur grossesse ou de leurs couches « dans un lieu sûr, agréable ou secret. » On y trouvait de superbes jardins, une salle de billard, des salons de compagnie, une bibliothèque choisie et tous les journaux.

Le 30 du même mois, l'Assemblée nationale décréta que Marie-François Arouët de Voltaire était digne de recevoir les honneurs décernés aux grands hommes, et qu'en conséquence ses cendres seraient transférées de l'église de Romilly dans celle de Sainte-Geneviève, à Paris, et chargea le département de Paris de l'exécution de ce décret.

La translation fut fixée au lundi 4 juillet; quelques zélés admirateurs de Voltaire voulaient porter le cercueil à bras; on pensa qu'un char de forme antique conviendrait davantage à la cérémonie; ce char ne devait servir que de la porte de Paris (barrière du Trône) à la place du Panthéon; de Romilly à Paris le cercueil devait être transporté par un chariot entièrement recouvert d'un voile bleu semé d'étoiles d'or.

Toutefois, cette cérémonie dut être ajournée au 11 juillet, en raison d'un événement considérable qui se produisit au mois de juin : la fuite du roi.

« Six cents sectionnaires, dit M. Louis Blanc, enveloppaient le château d'une surveillance armée. Devant la porte extérieure, deux cavaliers vigilants; à toutes les portes du dehors, la garde nationale attentive et inquiète; des sentinelles à chaque porte du jardin, le long de la terrasse, sur la rivière, de cent en cent pas des sentinelles. Les baïonnettes se hérissaient partout, dans l'intérieur même du palais; oui partout, et dans les issues qui conduisaient au cabinet du roi, et sur le chemin des appartements de la reine, et jusqu'au fond d'un petit corridor noir où se trouvaient des escaliers dérobés pour le service des deux grands captifs. Ils étaient épiés, d'ailleurs, par quiconque les approchait, depuis les premières femmes de chambre jusqu'aux derniers valets de pied. Malheur à eux s'ils ignoraient l'art de se comprendre par certains signes, s'ils n'avaient pas su créer pour leur usage quelque langage inconnu, car les murailles regardaient et écoutaient. »

Cependant, et peut-être plutôt à cause de tout cela, la famille royale n'avait qu'un désir, celui de s'échapper de Paris.

Le 20 juin 1791, le roi et la reine, après avoir soupé à l'heure ordinaire et admis à leur coucher, selon l'habitude d'alors, les personnes qui avaient coutume de faire leur cour à ce moment, s'étaient retirés dans leurs appartements après dix heures.

« Tous les ordres étaient donnés aux gens de service, lisons-nous dans *les Femmes des Tuileries*, pour le lendemain on ferma les portes à clef. Tout rentra dans le silence.

« Pendant qu'on croyait que la famille royale se livrait au sommeil, elle faisait ses derniers préparatifs d'évasion. Les trois gardes du corps désignés pour la suivre, MM. de Moustier, de Maleden et de Valory, étaient arrivés au château. Louis XVI qui, avant de rentrer dans sa chambre à coucher, avait pris congé de Bailly et de la Fayette, s'était affublé d'une perruque et de vêtements qui le rendaient méconnaissable. La reine avait passé une robe très simple et s'était mis sur la tête un chapeau à larges bords avec un voile épais et long. Puis elle s'était rendue dans l'appartement de son fils qu'elle avait déguisé en petite fille. Dès le mois de janvier précédent, on

avait fait pratiquer dans les appartements de la famille royale des portes secrètes, ajustées aux panneaux de la boiserie, fermées hermetiquement et cachées sous de grandes tapisseries. Le dauphin, sa sœur et leur gouvernante partirent d'abord. Ils quittèrent le château par une porte de l'appartement de M. de Villequier, où il n'y avait pas de sentinelle et qui donnait sur la cour des princes. Ils trouvèrent dans cette cour un carrosse qui ressemblait à un vieux fiacre, sur le siège était le comte de Fersen déguisé en cocher. Les deux enfants et leur gouvernante montèrent dans la voiture, qui, suivant le programme convenu, devait quitter la cour des princes pour gagner le petit Carrousel, où le roi et la reine viendraient à pied rejoindre leurs enfants.

« Quelque temps après, Louis XVI sortait seul par la grande porte du château sans causer le moindre éveil. Il avait eu depuis quinze jours la précaution de faire sortir, tous les soirs, par la même porte, le chevalier de Coigny, dont la tournure était semblable à la sienne. Cette précaution fit prendre le change aux factionnaires, et le roi était si tranquille que son soulier s'étant défait au moment où il passait la porte, il le remit tout à son aise, sans que personne y fit attention. »

Peu de temps après, sortait par la porte de la cour royale, Marie-Antoinette (donnant le bras à un garde du corps; elle se croisa avec la voiture de la Fayette qui rentrait chez lui aux flambeaux, et traversait le Carrousel pour gagner le pont royal. La reine, protégée par le chapeau de paille qui etait rabattu sur son visage, ne fut reconnue ni du général ni de sa suite. Encore sous l'émotion causée par cet incident, Marie-Antoinette donna l'ordre à son guide de la conduire au petit Carrousel, c'est-à-dire au coin de la rue de l'Échelle, mais le garde du corps, qui connaissait peu Paris, se trompa de route, et au lieu de prendre à gauche, il tourna à droite, passa les guichets du Louvre, erra sur les quais et finalement, demanda son chemin à la sentinelle du pont qui le lui indiqua.

Enfin, après une demi-heure d'angoisse, la reine arrivait en vue de la voiture qui stationnait vis-à-vis de l'hôtel du Gaillar-dBois.

Louis XVI, ses enfants et sa sœur, madame Élisabeth, l'attendaient avec une inquiétude mortelle et ne savaient que penser de ce retard.

Enfin une fois tous réunis, le comte de Fersen fouetta ses chevaux et gagna la barrière Clichy, puis, tournant à droite, il suivit les boulevards extérieurs et atteignit la barrière Saint-Martin, où attendait la grande berline de voyage dans laquelle se placèrent les fugitifs. Le comte monta sur le siège et son cocher conduisit en postillon.

— Allons hardi ! menez vite, cria le comte.

Il était environ deux heures du matin; vers deux heures et demie on atteignit Bondy.

Là, le comte de Fersen prit congé des voyageurs et rentra tranquillement à Paris, où nul ne paraissait se douter que la famille royale était sur la grande route.

Mais le matin venu, quand Paris stupéfait, apprit la fuite du monarque, on n'y voulait pas croire : « De bouche en bouche la nouvelle fatale était parvenue jusqu'aux quartiers les plus éloignés. Dans les rues inondées de peuple, sur les places publiques, le long des faubourgs mugissants, au seuil de chaque boutique, à la porte de chaque maison, les citoyens s'abordaient avec ces mots :

— Eh bien, il est parti. »

Ce fut dans le peuple un mélange de frayeur, de colère et de surprise : les clubs se déclarèrent en permanence.

Trois coups des plus gros canons placés sur le Pont-Neuf, derrière la statue équestre de Henri IV annoncèrent à toute la ville l'événement et le tocsin se fit entendre dans les églises.

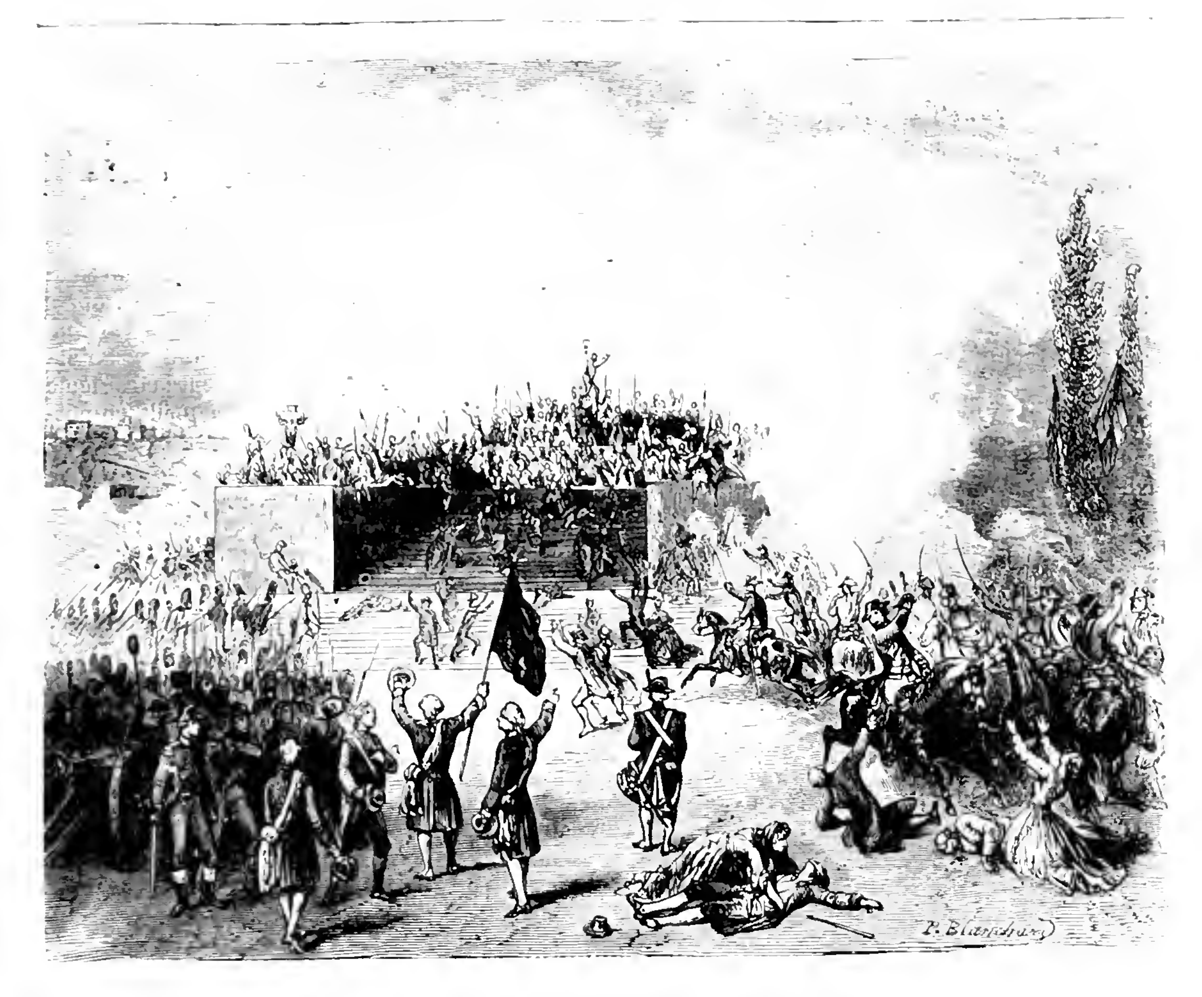
« De cruels lazzis, des plaisanteries ignobles accueillaient la nouvelle. On écrivit sur les murs des Tuileries : Maison à louer. La foule fit irruption dans le château. On fouilla les meubles de la reine, on s'empara de ses robes; une marchande s'installa sur le lit de sa chambre à coucher et y vendit des cerises. On promettait dix francs de récompense à quiconque ramènerait, disait-on, des animaux immondes échappés de leur écurie. »

L'Assemblée nationale se réunit à la hâte, et son président, Alexandre de Beauharnais, annonça que le maire de Paris venait de l'avertir que pendant la nuit le roi et la famille royale avaient été enlevés par les ennemis de la chose publique. Il régna d'abord un long silence, puis, ce premier moment de stupéfaction passé, on songea à prendre toutes les mesures qui pouvaient, en pareille occurrence, incomber au pouvoir législatif; les différents ministres vinrent se mettre à sa disposition ainsi que les principaux chefs militaires.

Le lendemain soir, un courrier de la municipalité de Varennes apportait la nouvelle que la famille royale avait été arrêtée dans sa tentative de fuite.

L'Assemblée décida qu'aussitôt que le roi serait arrivé aux Tuileries il lui serait donné une garde pour veiller à sa sûreté et répondre de sa personne, que le dauphin en aurait une particulière, et qu'il lui serait nommé un gouverneur; que la reine aurait aussi sa garde, et que tous ceux qui avaient accompagné la famille royale seraient mis en état d'arrestation.

Le samedi 25, dans l'attente de l'arrivée du roi et de sa famille, la police ne laissait guère dans toute l'étendue du jardin que quelques députés et les gardes nationales entre lesquelles devaient passer les voitures. Une foule immense couvrait



Publication de la loi martiale au Champ de Mars (17 juillet 1791). (Page 196, col. 1.)

la place Louis XV et les Champs-Élysées, « la terre les toits, les arbres », mais cette multitude presque toujours était immobile et silencieuse.

Laissons la parole au *Journal de Paris*, numéro du dimanche 26 juin.

« L'escorte du roi et de la famille royale, qui s'étoit toujours grossie dans la route, avoit fini par être une armée considérable divisée en détachemens de cavalerie et d'infanterie. L'armée a été très longtems à défiler et à se placer dans l'ordre convenable et convenu. Quand la voiture où étoit la famille royale s'est avancée dans le jardin des Tuileries, nul cri, nul mouvement tumultueux n'a troublé cette entrée, un seul bruit se faisoit entendre celui qui étoit occasionné par l'empressement des gardes à qui la voiture était confiée, à l'environner et à la préserver de plus près de tout ce qui pouvoit exposer la sûreté des personnes qu'elle contenoit; ces personnes étoient le roi, la reine, M. le dauphin, madame Royale, madame Élisabeth, deux des quatre commissaires de l'Assemblée nationale, MM. Pétion et Barnave et Mme de Tourzel.

« Sur le siège de la voiture, avec un ou deux gardes, étoient trois particuliers liés ou enchaînés, vêtus en courriers et qui avoient été arrêtés servant de courriers au roi et à la reine dans leur évasion ; à quelque distance venoit un cabriolet où étoient deux femmes. C'étoient les femmes de chambre de madame Royale et de madame Élisabeth. Marchoit ensuite un chariot ouvert de tous les côtés, et de tous les côtés couvert de branches de laurier; tout le monde vouloit voir et après l'avoir vu, tout le monde montroit un garde national qui étoit sur le devant de ce chariot devenu un char de triomphe. Ce garde national étoit celui qui, avec tant de courage et d'habileté, a arrêté à Varennes le voyage de la famille royale. »

Mais encore une fois, pas de cris, un silence profond, plus effrayant encore que le bruit.

Au reste c'était la consigne; la veille on avait affiché des placards portant cet avis : « Celui qui applaudira le roi sera bâtonné, celui qui l'insultera sera pendu. »

Lorsque les voitures, qui avançaient très lentement, furent arrivées devant le bassin situé en

face du château, des cris de colère et de fureur éclatèrent contre les trois gardes du corps qui avaient accompagné les fugitifs; il s'ensuivit une mêlée, au milieu de laquelle ils furent meurtris.

Enfin, la voiture s'arrêta devant le pavillon de l'Horloge, le roi descendit le premier, puis les différentes personnes qui étaient dans la voiture; la reine ne voulut la quitter que la dernière.

Toute la famille monta au premier étage par le grand escalier.

Ceux qui la composaient étaient devenus des otages.

Une garde nombreuse fut installée dans les cours du château; des sentinelles furent placées jusque sur les toits et dans les premiers jours qui suivirent le retour, deux gardes passaient la nuit dans la chambre à coucher de la reine; elle se levait, se couchait, s'habillait et se déshabillait devant eux!

Le 26 juin, l'Assemblée décida que le roi et la reine seraient entendus par trois de ses commissaires; le soir même, on reçut la déclaration du roi et le lendemain, celle de la reine. Le 15 juillet, des dispositions pénales furent prises contre tous ceux qui avaient accompagné ou aidé la famille royale dans sa fuite, ils furent renvoyés devant les hautes cours martiales. Quant au roi et à la reine, il n'en fut pas question.

Ce résultat ne satisfit nullement le peuple, qui protesta; mais avant de dire comment, revenons à la cérémonie du 11 juillet, celle de la translation des cendres de Voltaire.

Une députation du corps municipal alla les recevoir à la barrière de Charenton, la veille a sept heures du soir et les accompagna jusqu'à la Bastille, sur les débris de laquelle elles furent déposées pour y passer la nuit.

Des détachements de gardes nationales se joignirent à cette députation, et le cortège arriva sur la place de la Bastille couverte de bosquets d'arbres verts disposés avec symétrie; au milieu se trouvait une sorte de piédestal formé de pierres provenant de la Bastille, et sur lequel on lisait : « Reçois dans ce lieu où t'enchaîna le despotisme, Voltaire, les honneurs que te rend la patrie. »

Le lendemain, dès six heures du matin, un peuple immense composé en grande partie d'ouvriers et de petits bourgeois, couvrait les deux côtés du boulevard.

Le départ avait été indiqué pour huit heures, mais comme la pluie ne cessait de tomber, la municipalité avait pris le parti de remettre la fête au lendemain; cependant, de nombreuses récriminations s'élevèrent, les gens qui s'étaient dérangés tout exprès pour assister à cette cérémonie n'étaient nullement disposés à la voir remettre.

La municipalité décida alors qu'elle aurait lieu quand même, et à deux heures et demie le cortège partit de la Bastille.

Il se composait d'un détachement de cavalerie avec ses trompettes, d'un corps de sapeurs, du bataillon des élèves militaires, de la députation des collèges, du corps de musique, des clubs et sociétés patriotiques, des tambours, de la députation de la garde nationale, des vainqueurs de la Bastille ayant à leur tête l'industriel Palloy, qui fabriquait et exportait partout des petits modèles de la Bastille; des forts de la halle qui avaient ajouté à leur costume ordinaire des sabres énormes qui surmontaient leurs immenses chapeaux blancs, des citoyens du faubourg Saint-Antoine avec leurs piques, formaient la troisième section du cortège, au milieu de laquelle on portait sur des brancards le procès verbal de l'assemblée des électeurs de 1789, la prise de la Bastille, des boulets, des pierres de la forteresse, un drapeau sur lequel était peint la Bastille, puis venaient des médaillons représentant les portraits de Franklin, de Mirabeau, de J. J. Rousseau, des députations des électeurs de 1789 et 1790, des Suisses, cent Suisses et gendarmes nationaux, un corps de musique, la députation des artistes et des théâtres précédant la statue de Voltaire, de grandeur naturelle, assis dans son fauteuil: (copie de celle de Houdon) elle était portée par des hommes vêtus à l'antique et entourés des élèves des académies de peinture et d'architecture costumés en Romains et tenant élevés des médaillons, où se lisaient les noms de tous les genres de poésie, de littérature et de philosophie, une édition des œuvres de Voltaire suivait la statue; puis venait : sa famille, l'Académie, les gens de lettres, un grand corps de musique instrumentale et vocale exécutant des marches et des chœurs. Douze chevaux blancs, attelés quatre de front, conduits par des guides vêtus à l'antique traînaient le char à quatre roues de bronze à l'antique, portant un sarcophage de porphyre élevé sur trois marches et contenant le cercueil. Sur ce sarcophage était placé un lit antique sur lequel Voltaire était étendu dans l'attitude du sommeil. A ses côtés était une lyre brisée et derrière le chevet se trouvait placée une figure symbolique de l'Immortalité, posant sa couronne d'étoiles sur la tête de Voltaire.

Quatre génies tenant des flambeaux renversés et dans l'attitude de la douleur, ornaient les faces latérales, et quatre masques scéniques décoraient les quatre angles du couvercle du sarcophage; tous ces ornements étaient de bronze et liés par des guirlandes de laurier.

Sur la face de devant on lisait ces mots :

AUX MANES DE VOLTAIRE

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A DÉCRÉTÉ, LE 30 MAI 1791, QU'IL AVOIT MÉRITÉ LES HONNEURS DUS AUX GRANDS HOMMES

Sur la face opposée et sur les faces latérales se trouvaient reproduits des vers de Voltaire.

Enfin une large draperie de velours bleu parsemée d'étoiles d'or, avec des franges et des crépines aux couleurs nationales, ornait les deux côtés du char.

Ce char de triomphe s'élevait presque à la hauteur du second étage des maisons.

A sa suite était un cortège aussi considérable que celui qui le précédait; venaient : le procureur général syndic, une députation du Corps législatif, les ministres, le département de Paris, le maire et les officiers municipaux, les tribunaux du district et les juges de paix. Un bataillon de vétérans le terminait.

Il suivit les boulevards jusqu'à la place Louis XV, le quai des Tuileries, le Pont-Royal, le quai Voltaire et s'arrêta devant la maison du marquis de Villette, où Voltaire était mort. Sur la façade de cette maison on lisait ce vers :

Son esprit est partout et son cœur est ici.

Au devant s'élevait un amphithéâtre dont tous les gradins étaient couverts de femmes et de jeunes personnes vêtues de blanc, tenant des couronnes à la main et au milieu de toutes Mme de Villette, à ses côtés étaient les deux filles de Calas. L'un des hommes qui portaient la statue, après lui avoir posé une couronne sur la tête, l'embrassa sur les deux joues « Mme de Villette s'est avancée en tremblant, est restée un instant, la tête penchée sur le sein de Voltaire, lui a baisé respectueusement les mains et lui a présenté sa fille, enfant de cinq à six ans et d'une figure charmante. Des larmes étoient dans tous les yeux. Mme de Villette, M. de la Harpe qui est aussi un fils adoptif de Voltaire et qui en a toujours si bien défendu la gloire, les filles de Calas, plusieurs jeunes personnes se sont mises à la tête du cortège, et bientôt, sous la pluie qui commençoit à tomber par torrens, la marche devenue plus rapide, est entrée dans le Panthéon, l'un des plus beaux ouvrages de l'architecture moderne. »

Le procureur général syndic du département et le commissaire à la translation firent alors placer en leur présence le cercueil sous la coupole du Panthéon. Il fut ensuite transporté à bras par l'une des petites portes dans l'ancienne eglise.

Trois jours après la fête consacrée à Voltaire vint celle de la commémoration de la fédération du 14 juillet; elle fut célébrée au Champ de Mars.

« Ce jour est la fête des uniformes, lit-on dans les *Révolutions de Paris*. C'est là qu'on s'en pavane aux yeux du peuple sans habits; plusieurs particuliers qu'une rage aristocratique mettoit hors d'eux-mêmes, insultèrent la garde nationale, lui lancèrent des cailloux et joignirent aux gestes les menaces les plus indécentes. Ils furent appréhendés au corps, et l'on eut beaucoup de peine à les conduire en lieu sûr. Le peuple indigné vouloit les pendre aux arbres environnant. Le service divin n'en fut point interrompu. L'évêque de Paris lui même etoit l'officiant. Les différentes corporations civiles et militaires y assistèrent, mais on n'y lisoit pas sur les visages l'expression de l'ame penetree de son independance. Il faut, dit-on, des spectacles au peuple, mais il s'en lasse comme d'autre chose. »

De tout ceci il resulte que la fete fut beaucoup moins brillante que celle de l'année précédente : la Fayette n'y vint pas avec le cortège general, il entra dans le Champ de Mars par l'un des bas côtés; le peuple, au moment du serment, se porta en foule autour de l'autel et le prononça de nouveau, en ajoutant qu'il jurait de vivre et mourir libre, et des cris de : Vive la liberté! resonnèrent.

Un *Te Deum* de Gossec fut chanté le même jour a Notre-Dame.

Le lendemain 15, environ 12,000 personnes s'assemblerent de nouveau au Champ de Mars et signèrent sur l'autel de la Patrie une petition à l'Assemblée nationale, lui demandant de ne rien préjuger sur le sort de Louis XVI sans avoir consulté la nation; toute la soiree les rues et les places publiques furent remplies de groupes, et ce fut là qu'on prit la résolution d'abattre toutes les statues des rois existant à Paris, le décret rendu ce jour à l'Assemblée souleva l'indignation populaire, et le soir aux Jacobins Pouape s'écria : « Un deuil universel couvre aujourd'hui la capitale. Il va se répandre dans les 83 départements. Je vous apprends avec plaisir que le peuple vient de faire fermer les spectacles. »

Toute la journée du 16, Paris fiévreux, agité, semblait se préparer à une lutte; des groupes se formaient partout, les forts de la halle s'étaient armés, le Champ de Mars s'emplissait de monde, et Marat rugissait : « Coupez les pouces à tous les valets-nés de la cour et aux representants de la ci-devant noblesse et du haut clergé, s'écriait-il, quant aux députés du peuple qui ont vendu aux despotes les droits de la nation, aux Sieyes, aux le Chapelier, aux Duport, aux Target, aux Thouret, aux Voidel, aux Barnave, aux Emmery, aux Bureaux de Pusy, aux Prugnon; empalez-les tout vivants et qu'ils soient exposes sur les créneaux du Sénat, pendant trois jours aux regards du peuple. »

Le 17, on s'était donné rendez-vous pour signer une seconde pétition rédigée par Brissot, mais qui avait été retirée; or, dès le matin, un jeune homme découvrit deux hommes, dont un invalide à jambe de bois, blottis sous l'autel de la Patrie, ayant à leurs côtés des vivres pour vingt-quatre heures et un petit baril de vin. On les arrêta et on les conduisit chez le commissaire qui les relâcha, mais le bruit se répandit que le baril de vin était un baril de poudre; qu'ils avaient eu l'intention de faire sauter l'autel de la Patrie, et en sortant de chez le commissaire, ils furent égorgés par la populace, et leurs têtes plantées

au bout de deux piques, furent promenées dans Paris.

En même temps que ceci se passait, la municipalité prenait et faisait publier un arrêté contre les attroupements; lorsqu'elle eut connaissance de l'assassinat commis au Champ de Mars, elle y envoya immédiatement trois commissaires de l'Hôtel de ville.

Vers midi, des gens y arrivaient de tous côtés pour signer la fameuse pétition qu'ils ignoraient avoir été retirée et en même temps des troupes y entraient, conduites par un aide de camp de la Fayette qui fut reçu par un coup de pistolet. Ce fut alors que se présenta un envoyé du club des Jacobins qui venait annoncer que la pétition lue la veille ne pouvait plus servir, l'Assemblée ayant implicitement décrété l'innocence du roi, et un particulier proposa de rédiger séance tenante une nouvelle pétition à l'Assemblée nationale, la suppliant de revenir sur son décret, et de procéder au jugement du roi après avoir reçu son abdication.

A deux heures, on apprit qu'un garde national avait tiré sur la Fayette : celui-ci non atteint, avait exigé que l'homme fût laissé en liberté, et l'on prétendit que le général avait usé de ce moyen d'un danger simulé pour ranimer le zèle de la garde nationale.

Toujours est-il que la pétition se couvrit de signatures, hommes, femmes, filles, garçons, tout le monde signait lorsque les trois conseillers municipaux arrivèrent à leur tour au Champ de Mars, et demeurèrent tout surpris de ce qui s'y passait.

Après avoir pris connaissance de la pétition qu'on signait et en avoir démontré l'illégalité, ils s'en retournèrent à l'Hôtel de ville rendre compte de ce qu'ils avaient vu et escortés par douze citoyens qui se députèrent pour demander la mise en liberté de deux personnes qui venaient d'être arrêtées.

La signature de la pétition continuait toujours ; l'Assemblée nationale inquiète et sollicitée de faire cesser ce pétitionnement illégal, envoya l'ordre à Bailly d'agir; celui-ci fit proclamer la loi martiale et arborer le drapeau rouge sur l'Hôtel de ville, et au son de la générale la troupe s'élança dans la direction du Champ de Mars, où elle arriva drapeau rouge déployé.

L'infanterie se forma aussitôt en ligne de bataille devant l'Ecole militaire, et la cavalerie occupa les angles du champ.

Il était environ sept heures du soir, quand le maire de Paris, à la tête de toute cette force armée, se présenta pour faire respecter la loi, mais il fut accueilli par les cris : A bas le drapeau rouge! à bas les baïonnettes !... et une grêle de pierres fut lancée; un coup de pistolet blessa un dragon à la cuisse.

La Fayette ordonna une décharge en l'air, puis Bailly commanda de faire les trois sommations voulues par la loi, tandis que le drapeau rouge était agité.

Les sommations demeurèrent sans résultat ; la foule resta immobile, ne comprenant pas ce qu'on exigeait d'elle.

— Feu ! commanda alors la Fayette.

Et quelques secondes plus tard, les marches de l'autel de la Patrie étaient jonchées de cadavres.

En même temps, les corps s'ébranlèrent, la cavalerie chargea, les canonniers saisirent leurs mèches ; l'un deux allait tirer, lorsque la Fayette, voulant à tout prix empêcher ce malheur, précipita avec intrépidité son cheval devant la gueule du canon et... le coup ne partit pas.

Le Champ de Mars fut vite évacué. C'était à qui s'enfuirait en se culbutant.

« Ralliée par M. de la Fayette, dit M. de Lamartine la garde nationale rentra victorieuse, mais triste, dans l'enceinte de Paris. On voyait à son attitude qu'elle marchait entre la gloire et la honte, peu sûre elle-même de ce qu'elle avait fait. Au milieu de quelques acclamations qui l'accueillaient sur son passage, elle entendait des imprécations à demi-voix ; les mots d'assassinats et de vengeance répondaient aux mots de civisme et de dévouement à la loi ; elle passa morne sous les murs de cette Assemblée nationale qu'elle venait de défendre, plus morne et plus silencieuse encore sous les fenêtres de ce palais de la monarchie dont elle venait de soutenir la cause plutôt que le roi. »

Le lendemain de ce jour néfaste, Bailly alla rendre compte à l'Assemblée de ce qu'il avait fait pour le triomphe de la loi. On l'approuva; le soir on rouvrit les clubs, et, on put se convaincre que l'affaire du Champ de Mars avait jeté dans l'âme du peuple un impérissable levain de haine et de vengeance, dont on ne devait pas tarder à recueillir les fruits.

En attendant, disons que, par un arrêté du 16 juillet, la municipalité avait ordonné un recensement général de la population de Paris et que le secrétaire greffier fut invité à faire disposer le plus promptement possible 96 gros registres destinés à être envoyés en double à chaque comité de section, pour y inscrire les noms et les adresses de tous les habitants.

Elle fit publier aussi un extrait de son arrêté sur les attroupements avec ou sans armes, et rappela que ceux qui voudraient former des sociétés ou des clubs seraient tenus, à peine de 200 livres d'amende, de faire préalablement au greffe de la municipalité la déclaration des lieux et jours de leur réunion et qu'en cas de récidive, ils seraient condamnés à 500 livres d'amende.

Le 22, la municipalité arrêta que tous les citoyens seraient tenus de déclarer au comité de leur section les noms et qualités des personnes

non domiciliées à Paris qui habitaient ou qui viendraient habiter dans leurs maisons, et que ces déclarations seraient faites au plus tard dans les vingt-quatre heures, à dater du jour de l'arrêté ou de celui de l'arrivée des personnes.

Le même jour, il fut encore arrêté que le commandant général de la garde nationale demanderait incessamment par la voie de l'ordre et se ferait fournir par chaque commandant de bataillon, dans les trois jours, un état nominatif de tous les citoyens qui s'étaient fait inscrire sur les contrôles de la garde nationale depuis le 1er juin précédent.

Le 29 juillet, on afficha dans Paris un arrêté qui défendait de distribuer et de crier « des feuilles incendiaires, nommément *l'Ami du peuple* (de Marat) et *l'Orateur du peuple*, qui prêchent le meurtre et le renversement de la constitution, en affectant un patriotisme exalté. »

Le drapeau rouge était resté suspendu à l'une des fenêtres de l'Hôtel de ville depuis le 17 juillet, et pendant ce temps la loi martiale avait été en vigueur, mais une tranquillité relative s'étant établie, le 7 août, la municipalité prit un arrêté qui ordonnait que le drapeau rouge serait retiré et qu'il lui serait substitué un drapeau blanc, et une proclamation fut affichée ; elle débutait ainsi : « Citoyens, la municipalité retire l'enseigne d'une loi terrible qu'elle avait publiée avec douleur. Elle arbore avec joie le drapeau blanc et le signe de la paix, ce n'est pas que la tranquillité soit pleinement assurée, les ennemis du bien public existent encore autour de nous, ils travaillent sourdement, et nous éclairons sans cesse leurs manœuvres, mais une loi sévère leur a imprimé la terreur; il n'y a plus de sédition parce qu'il n'y a plus d'attroupements... »

Et elle terminait par ces mots : « Soyez donc tranquilles, ne craignez pas que des brigands prévalent contre la constitution et contre vous. La loi de la guerre est toujours vivante pour eux, elle reparaîtra si votre sûreté l'exige, et vos magistrats sauront mourir pour elle. »

Le mercredi 10 août, les 48 comités des sections commencèrent à recevoir des sous de cuivre pour les échanger contre des assignats de cent sols et l'on prévint le public que l'on s'occupait des mesures à prendre pour établir l'échange des assignats de cinq livres contre ceux de plus forte somme.

Le commerce et l'industrie réclamaient impérieusement cette faculté d'échange. — Mais ce qu'ils réclamaient encore davantage, c'était le rétablissement du calme dont ils avaient grand besoin et la reprise des affaires qui étaient des plus mauvaises.

Le prix du pain qui, en novembre précédent, était descendu à dix sols les quatre livres, puis à huit sols, était remonté à onze, et des particuliers étaient entrés chez divers boulangers du faubourg Saint-Antoine et avaient voulu les obliger à leur donner les pains de 4 livres à 8 sols ; il en était survenu des rixes qui éveillèrent l'attention de la municipalité qui, tout en s'occupant de l'utile, ne négligeait pas l'agréable, car nous voyons pour la première fois la promenade publique des Champs-Élysées arrosee par son ordre les dimanches et fêtes, depuis la place Louis XV jusqu'à l'ancienne grille de Chaillot. Cet arrosement commença le 7 août 1791.

Depuis longtemps, les artistes peintres et sculpteurs demandaient l'autorisation de pouvoir exposer leurs ouvrages au Louvre, privilège qui était alors réservé aux seuls membres des académies, et que M. Renou, secrétaire de l'Académie de peinture, faisait de vifs efforts pour conserver intact; mais une loi du 21 août donna gain de cause aux artistes. En voici les dispositions :

« Article 1er. Tous les artistes françois ou étrangers, membres ou non de l'Académie de peinture et sculpture, seront également admis à exposer leurs ouvrages dans la partie du Louvre destinée à cet effet.

« Art. 2. L'exposition ne commencera cette année que le 8 septembre.

« Art. 3. Le directoire du département de Paris fera diriger et surveiller, sous les ordres du ministre de l'intérieur, ladite exposition, quant à l'ordre, au respect dû aux mœurs, et quant à l'emplacement qui pourra être nécessaire. »

M. Talleyrand Périgord, membre du directoire, fut chargé de la direction et de la surveillance de l'exposition, six commissaires lui furent adjoints : MM. Pajou, le Grand, Bervik, David, Vincent et Quatremère de Quincy.

Au milieu des brûlantes questions politiques qui s'agitaient, les arts n'étaient pas oubliés, car, un mois après la concession faite aux artistes d'exposer au Louvre, l'Assemblée nationale, dans sa séance du 17 septembre, décida qu'il serait accordé annuellement pour « le soutien des arts de peinture, sculpture et gravure, une somme pour des travaux d'encouragements » ; elle fut fixée pour l'année 1791 à 100,000 livres dont 70,000 pour les peintres d'histoire et les statuaires, et 30,000 pour les peintres de genre et les graveurs; sur cette dernière somme, 10,000 étaient affectées à la continuation de la collection des ports de France de Joseph Vernet. Les travaux devaient être distribués par les soins des membres des Académies de peinture et de sculpture, deux membres de l'Académie des sciences, deux de l'Académie des belles-lettres et vingt artistes ayant exposé au Louvre.

La constitution fut entièrement votée dans la séance du 3 septembre, et sur la motion de M. d'André, une députation de soixante membres fut nommée pour aller dans la soirée présenter l'acte constitutionnel au roi : les membres qui compo-

saient cette députation s'assemblèrent dans la salle des séances, à six heures du soir ; mais la copie n'étant pas achevée, on dut l'attendre jusqu'à huit heures et demie : à cette heure, le président Vernier, monta à la tribune et apprit à ses collègues qu'il venait d'annoncer au roi la députation, et que le roi était prêt à la recevoir.

La députation se mit donc en marche, éclairée par des flambeaux, et se rendit au Château entre deux files de gardes nationaux et une multitude immense qui se pressait de chaque côté. Elle entra dans la cour des Tuileries par les portes du Carrousel et fut reçue dans la chambre du conseil.

Le roi était entouré de tous ses ministres et d'un grand nombre d'autres personnes. Le rapporteur du comité de la constitution, Thouret, s'avança et lui présenta le cahier de papier en lui disant :

— Les représentants de la nation viennent présenter à Votre Majesté l'acte constitutionnel qui consacre les droits imprescriptibles du peuple français, qui rend au trône sa vraie dignité et qui organise le gouvernement de l'empire.

Le roi prit le cahier et répondit :

— Je reçois la constitution que me présente l'Assemblée nationale, je lui ferai part de ma résolution dans le plus court délai qu'exige l'examen d'un objet si important. Je me suis décidé à rester à Paris. Je donnerai mes ordres au commandant général de la garde nationale parisienne, pour le service de ma garde.

La députation salua et s'en retourna par le même chemin et dans le même ordre à l'Assemblée.

Dans la séance du 13 septembre, le ministre de la justice, revêtu de la simarre de garde des sceaux, remit au président de l'Assemblée une lettre du roi, dont il fut immédiatement donné lecture ; Louis XVI y faisait connaître qu'il avait examiné attentivement l'acte constitutionnel, et déclarait l'accepter et vouloir le faire exécuter ; par *post-scriptum*, il ajoutait qu'il se rendrait le lendemain à midi à l'Assemblée pour en prononcer l'acceptation solennelle.

Après cette lecture, la Fayette proposa de cesser toutes poursuites contre les personnes compromises dans la fuite du roi à Varennes et toute procédure relative aux événements de la Révolution.

Ce décret fut adopté, et une députation de soixante membres fut chargée de porter au roi les remerciements de l'Assemblée et de lui faire part du décret qui venait d'être voté.

Le lendemain, à l'heure indiquée, le roi se rendit à l'Assemblée ; il fut annoncé par le bruit du canon et par les acclamations du peuple qui retentissaient sur son passage.

Le roi parla debout, mais le président s'étant assis et les membres de l'Assemblée ayant fait de même, le roi s'assit à son tour et continua son discours, dans lequel il déclara consacrer solennellement l'acceptation qu'il avait donnée de l'acte constitutionnel et jura de le maintenir.

Des applaudissements universels et le cri : Vive le roi ! retentirent de toutes parts.

Le ministre présenta alors l'acte au roi qui le signa et fit un discours de circonstance.

« Durant ces discours, les rideaux fermés sur la loge du logographe s'étoient ouverts, et l'on y avoit aperçu la reine tenant à la main le prince royal. Les applaudissemens qu'on prodiguoit au roi se sont plusieurs fois détournés vers la reine et vers l'héritier de la couronne...

« L'Assemblée nationale tout entière, son président à sa tête et à côté du roi, a accompagné Sa Majesté jusque dans les appartemens de son palais. Les sons d'une musique guerrière, les retentissemens prolongés et redoublés des canons, tout faisoit de cette marche la plus belle des marches triomphales, c'étoit le triomphe de la raison, des lumières et de la liberté d'un grand peuple sur vingt siècles d'ignorance, de préjugés et d'oppression. » (*Journal de Paris.*)

Le décret abolissant toutes procédures sur les faits relatifs à la Révolution fut immédiatement publié ; il contenait en outre amnistie générale en faveur de tout homme de guerre accusé de délit militaire depuis le 1er juin 1789, révoquait un décret rendu contre les émigrants et abolissait l'usage des passeports.

Le 15 septembre, la municipalité ayant été introduite dans le cabinet du roi, le maire Bailly dit au souverain :

— Sire, la commune vient offrir à Votre Majesté les hommages et les respects de la ville de Paris. Elle vous apporte la joie et les bénédictions du peuple. Deux années de travaux, de maux et d'orages sont heureusement terminées par l'achèvement de la constitution et par l'acceptation de Votre Majesté.

Le roi répondit que le bonheur de la nation serait toujours le vœu le plus cher de son cœur.

Puis ce fut ensuite à la reine que le maire et les membres de la municipalité se présentèrent pour lui offrir les respects de la ville ; la reine répondit qu'elle partageait en tout les sentiments du roi et qu'elle priait la municipalité d'assurer aux citoyens de la capitale que chaque jour elle les inspirerait à son fils et qu'elle contribuerait de tout son pouvoir au bonheur de la nation.

Le dimanche suivant se fit la proclamation de la constitution si péniblement élaborée par l'Assemblée nationale, et ce fut l'occasion d'une cérémonie publique. Dès le matin, la fête fut annoncée par des décharges successives d'artillerie. Vers dix heures, la municipalité, accompagnée de détachements nombreux d'infanterie et de cavalerie de la garde nationale, se mit en marche après avoir fait sa

première proclamation sur la place de l'Hotel de ville : la seconde se fit au Carrousel, et la troisième place Vendôme.

En voici la teneur :

« Citoyens, l'Assemblée nationale constituante, aux années 1789, 1790 et 1791, ayant commencé le 17 juin 1789 l'ouvrage de la constitution, l'a heureusement terminé le 3 septembre 1791.

« L'acte constitutionnel a été solennellement accepté et signé par le roi le 14 du même mois.

« L'Assemblée nationale constituante en remet le dépôt à la fidélité du Corps législatif, du roi et des juges, à la vigilance des pères de famille, aux épouses et aux mères, à l'affection des jeunes citoyens et au courage de tous les Français. »

Après chaque proclamation, la musique militaire se faisait entendre.

De la place Vendôme, le cortège se rendit à midi et demi au Champ de Mars où les différents corps s'étaient déjà rendus, et qui était littéralement couvert de monde.

Le maire, environné d'un corps nombreux de grenadiers nationaux, est monté à l'autel de la Patrie, où se trouvait un livre ouvert. Sur la page de gauche on lisait : Dieu, la Nation, la Loi, le Roi; sur l'autre : Droits de l'homme, Constitution.

La musique se fit entendre.

Alors, le maire éleva l'acte constitutionnel de façon que tout le monde pût le voir.

Des acclamations unanimes retentirent.

Une nouvelle lecture fut faite et le bruit de 130 pièces de canon placées sur le bord de la rivière y répondit.

La cérémonie se termina par l'exécution d'un chant spécial « dont la musique était de M. Gossec et qui fut interprété par les musiciens de la chapelle du roi et de l'Opéra ; l'orchestre était composé de 78 musiciens de la musique de la garde nationale.

« Vers cinq heures et demie, on a fait partir des Champs-Élysées, un ballon d'une grandeur extraordinaire et d'une très belle forme. Un aéronaute étoit dans la nacelle qui représentoit un aigle. Le ballon élevé d'abord avec une lenteur majestueuse, s'est élancé à une certaine hauteur.

« A la nuit, les Champs-Élysées, éclairés dans toute leur étendue, offroient la plus vaste illumination qu'on ait encore vue. Dans les allées du milieu, l'intervalle d'un arbre à l'autre jusqu'à Chaillot, étoit rempli par des bandes de lampions en forme de festons. De ce côté, on apercevoit les deux corps de bâtiments destinés à former les nouvelles barrières, qui étoient illuminés aussi par un grand nombre de lampions... Le jardin des Tuileries était également illuminé et rempli d'une foule innombrable. Des orchestres, de petits théâtres, des mâts élevés dans la partie gauche des Champs-Élysées et couverts de lampions, concouroient à augmenter l'éclat et la gaieté de cette fête.

« Vers les dix heures, le roi et la reine, accompagnés du prince royal et de Madame sont arrivés dans un carrosse très brillant, escortés par quelques écuyers et un détachement peu nombreux de gardes nationales. Ils ont traversé la grande allée jusqu'à Chaillot, et dans leur passage, ainsi qu'à leur retour, ils ont été accompagnés de cris répétés de : Vive le roi! vive la reine, que sembloit rendre encore plus touchans et plus animés, la satisfaction qu'on remarquoit sur le visage de LL. MM. M. de la Fayette, qui avoit traversé à cheval les Champs-Élysées quelques momens auparavant, a recueilli aussi les témoignagnes de l'affection et de la reconnoissance publique. Ce qui ajoutoit infiniment à la beauté de cette fête, c'est l'ordre, la décence et la tranquillité qui régnoient dans un si grand concours de peuple. »

Un *Te Deum* fut chanté à l'occasion de l'achèvement de la constitution, le dimanche 25 septembre, à Notre-Dame, et l'Assemblée nationale y envoya une députation de vingt-quatre membres. Le corps municipal s'y fit représenter par douze de ses membres. De son côté, le roi avait fait écrire par le ministre de l'intérieur au maire de Paris, que, touché des témoignages d'amour que lui donnaient les habitants de Paris, il ferait illuminer dans la soirée du dimanche les Tuileries et les Champs-Élysées, ce qui eut lieu à la satisfaction des Parisiens.

Trois cents jeunes gens de la ville de Paris, tous ayant servi dans la garde nationale depuis le commencement de la Révolution, se réunirent pour former une troupe à cheval et demandèrent à être employés à la défense des frontières.

L'Assemblée nationale accueillit favorablement cette demande et, le 12 septembre, rendit ce décret : « Article 1er. Il sera formé un corps de troupe à cheval, sous la dénomination de gardes nationales volontaires parisiennes à cheval, qui servira, conformément aux ordonnances militaires concernant les troupes à cheval, et sera composé de jeunes citoyens ayant servi dans la garde nationale depuis le commencement de la Révolution.

Art. 2. Ce corps sera composé de quatre escadrons, dont un auxiliaire destiné à recevoir et à former les hommes et les chevaux de recrue, etc. »

Enfin le 19 septembre, l'Assemblée décida qu'elle se séparerait le 30 de ce mois, ses travaux étant définitivement terminés.

Le même jour, le maire Bailly adressa sa démission aux officiers municipaux, prétextant qu'il regardait « sa carrière » finie, la constitution ayant été votée et acceptée par le roi. Mais la municipalité ne l'accepta pas, et il la reprit, se réservant de la donner définitivement au moment

des élections qui devaient avoir lieu à la Saint-Martin.

Le 29, l'Assemblée nationale, considérant que nulle société, club, association de citoyens ne peuvent avoir sous aucune forme, une existence politique ni exercer aucune action ou inspection sur les actes du pouvoir constitué, arrêta : « S'il arrivait qu'une société, club ou association, se permît de mander quelques fonctionnaires publics, ou de simples citoyens, ou d'apporter obstacle à l'exécution d'un acte de l'autorité légale », ceux qui se seraient rendus coupables de ces excès de pouvoir seraient rayés pendant deux ans du tableau civique et déclarés inhabiles à exercer pendant ce temps aucune fonction publique.

C'était une peine qui ne frappait les gens que dans leur vie publique, mais il eût été difficile de se montrer plus sévère envers les membres des clubs dont l'autorité occulte semblait vouloir se substituer à celle des pouvoirs légaux, mais dont on n'osait guère combattre ouvertement la puissance.

Le 30 septembre, un vendredi, eut lieu la dernière séance de la première Assemblée nationale.

Le maire de Paris vint, au nom de la municipalité, offrir ses hommages aux représentants de la nation ; puis ce fut le département de Paris, qui fit de même par l'organe de Pastoret, son procureur général syndic; ensuite M. de Montesquiou rendit compte, au nom du comité des finances, de la situation dans laquelle l'Assemblée laissait le trésor national à la seconde législature.

Il y avait en caisse, papiers et espèces, 100 millions.

M. Camus fit à son tour connaître que sur 600 millions d'assignats décrétés, 253 millions avaient été émis et dépensés et qu'il en restait 347 millions à émettre :

Enfin, à quatre heures, le roi parut, il monta à la place qui lui était destinée et après que des applaudissements unanimes l'eurent salué, il fit un discours dans lequel il rendit hommage au zèle des députés de la nation et les exhorta lorsqu'ils seraient rentrés dans leurs provinces, de faire connaître à leurs électeurs que le roi serait toujours leur premier et leur plus fidèle ami.

Le président de l'Assemblée, Thouret, lui répondit que si la Révolution était terminée, c'était grâce à l'acceptation loyale et franche qu'il avait faite de la constitution.

Le roi se retira, on lut le procès-verbal de la séance et le président annonça que c'était la dernière de l'Assemblée.

Ainsi finit la Constituante qui, au lieu de se séparer aussitôt après avoir construit le monument constitutionnel et de laisser à d'autres le soin d'appliquer le mécanisme du pacte gouvernemental qu'elle avait si péniblement élaboré, eût été peut-être beaucoup mieux inspirée en restant à son poste pour continuer l'œuvre réformatrice qu'elle avait commencée; qui sait si, dans ce cas, elle n'eût pas épargné à la France les calamités qui fondirent sur elle et qui transformèrent d'équitables revendications en excès stupides.

Les élections pour la nouvelle législature se firent avec beaucoup de calme.

Au reste, depuis le 14 septembre, on était dans une période d'apaisement; la surveillance dont la famille royale avait été jusque-là l'objet cessa ; les portes des Tuileries furent rouvertes et l'on rendit le jardin à la libre circulation des Parisiens.

On était tout à la conciliation.

Le 1er octobre, la municipalité rendit cet arrêté : « Le conseil général de la commune délibérant sur la déclaration faite par le comité des recherches :

« Considérant que la Révolution est terminée, que le règne de la loi est établi et que la surveillance et l'action ne doivent plus résider que là où la Constitution les a placées... à compter de ce jour, le comité des recherches cessera toute fonction, etc.

Cette phrase « la Révolution est terminée » ne semblait elle pas une ironie naïve? Ils étaient de bonne foi ceux qui écrivaient cela alors qu'on n'en était encore qu'au prélude des temps révolutionnaires.

La Fayette aussi pensait que tout était fini, car le 8 octobre, il adressait ses adieux en ces termes à la garde nationale parisienne dont il avait été le chef révéré :

« Au moment où l'Assemblée nationale constituante vient de déposer ses pouvoirs, où les fonctions de ses membres ont cessé, j'atteins également le terme des engagements que je contractai, lorsque placé par le vœu du peuple à la tête des citoyens qui, les premiers, se dévouèrent à la conquête et au maintien de la liberté, je promis à la capitale qui, en donnait l'heureux signal, d'y tenir élevé l'étendard sacré de la Révolution que la confiance publique m'avoit remis... En cessant de vous commander, à cet instant pénible de notre séparation, mon cœur pénétré de la plus profonde sensibilité, reconnoît plus que jamais les immenses obligations qui l'attachent à vous. »

Le 1er octobre eut lieu la première séance de l'Assemblée législative.

Le nombre des députés présents était de 443 sur 730.

Les députés de Paris étaient MM. Garran de Coulon, de Lacépède, Pastoret, procureur général syndic du département, Cérutti, administrateur du département, Beauvais, juge de paix, Bigot de Préameneu, juge du 4e tribunal, Gouvion, major général de la garde nationale, Broussonnet, de l'Académie des sciences, Cretté de Palluel administrateur du département, Gorguereau, Filassier, procureur syndic du district de Bourg-la-Reine, Hérault de Séchelles, l'abbé Mulot, Godard,



La députation anglaise fut reçue dans la salle du club des Jacobins. (Page 203, col. 2.)

homme de loi, Thorillon, juge de paix, Brissot de Warville, Boscary, le jeune négociant, Quatremère de Quincy, Ramond, Léonard Robin, homme de loi, de Brye, administrateur du département, Condorcet, de l'Académie française, Treilh de Pardaillan, administrateur du département, Auguste Monneron, de la Cretelle, 1er suppléant, Alleaume, notaire, 2e suppléant, de Clavière, 3e suppléant, de Kersaint, 4e suppléant; du Saulx, 6e suppléant; Billecoq, 7e suppléant, Collard, curé de Conflans, 8e suppléant.

Le 4 octobre, une députation de soixante députés fut nommée pour aller annoncer au roi que l'Assemblée nationale législative était constituée, et elle fut admise aux Tuileries le même jour, dans la soirée à neuf heures.

La visite au roi fut l'occasion d'un premier dissentiment entre l'Assemblée et le pouvoir monarchique; la députation avait hésité sur les formes du langage à adopter en parlant au monarque, et elle s'était décidée à lui dire :

— Sire, l'Assemblée est constituée, elle nous a députés pour en informer Votre Majesté.

Lorsque la députation vint rendre compte de sa mission à l'Assemblée, elle souleva des rumeurs.

— Qu'on ne se serve plus de ce titre de Majesté, dit un député.

— Qu'on répudie le titre de Sire, dit un autre.

— Il n'y a plus d'autre majesté ici que celle de la loi et du peuple, s'écria Couthon.

Aussitôt, on décréta que les députés pourraient s'asseoir et se couvrir devant le roi, qu'il n'y aurait au bureau que deux fauteuils pareils, un pour le président, un pour le roi; enfin que le roi ne recevrait pas d'autre titre que celui de roi des Français.

Cette décision humilia fort Louis XVI, qui s'en plaignit avec amertume.

Le décret fut rapporté.

Mais alors les clubs jetèrent feu et flamme, et les révolutionnaires, réunis le soir aux Jacobins, déplorèrent en termes véhéments la tiédeur des nouveaux législateurs.

Cependant le peuple manquait de tout, et l'hiver approchait; on craignait de nouvelles complications dans la politique intérieure; à l'ouver-

ture de la séance du 7 octobre, avant que les députés eussent pris leurs places et le président son fauteuil et sa sonnette, une foule de citoyens armés et non armés firent irruption dans la salle, et l'un d'eux, prenant la parole, « a exprimé son zèle pour la défense de la Constitution, d'une manière très énergique, en soldat qui montre son sabre et sa bayonnette. L'un des législateurs a été étonné d'entendre ce langage dans le sanctuaire des lois; il ne l'a pas jugé convenable; il a fait la motion que l'asile de la liberté ne fût plus ouvert à des satellites. »

Ce mot de satellites fut vivement relevé par un député de la gauche, et l'Assemblée passa à l'ordre du jour, sur la motion d'empêcher le peuple d'entrer.

Aussitôt après, une députation du bataillon de Sainte-Opportune vint présenter à l'Assemblée l'expression de son sentiment patriotique, en rappelant que la devise des hommes composant ce bataillon était de marcher toujours à la suite de la loi, « dussent-ils marcher sur des charbons ardents. »

Puis ce fut la municipalité et les corps administratifs qui vinrent présenter leurs hommages à la nouvelle assemblée.

Enfin le roi y parut et y fit un discours auquel répondit celui du président.

Des acclamations accueillirent les paroles royales.

Mais le lendemain, le bruit recommença à la séance; des députés, Goupilleau, Couthon, Bazire, Chabot, se plaignirent d'avoir été menacés, insultés la veille dans l'assemblée par des officiers de la garde nationale, et ces députés allèrent dans la soirée dénoncer ces insultes au club des Jacobins. Les clubistes s'en indignèrent, mais l'indignation n'alla pas au delà de l'enceinte. La foule demeura impassible.

Cependant la réception faite au roi à l'Assemblée avait été cordiale; le soir, le roi était allé au Théâtre-Italien avec la reine, madame Elisabeth et les enfants royaux et ils avaient été accueillis par des applaudissements, « et des larmes d'attendrissement. »

Bien que ceux qui avaient fait la Révolution crussent leur œuvre achevée, nombre de gens ne se montraient nullement rassurés de ses suites, et l'émigration faisait chaque jour des progrès nouveaux. Tous ceux qui craignaient pour leur liberté ou pour leur fortune s'empressaient de partir à l'étranger et bien qu'au nom même de la liberté on ne put véritablement s'opposer à ce que les gens allassent où bon leur semblait, le gouvernement s'émut de ces départs multiples, et le 14 octobre 1791 une proclamation du roi concernant les émigrations fut publiée; après avoir regretté l'émigration, le roi dit : « S'il en étoit parmi eux (les émigrants) qui fussent séduits par l'idée qu'ils donnent peut-être au roi une preuve de leur attachement, qu'ils soient détrompés et qu'ils sachent que le roi regardera comme ses vrais, ses seuls amis, ceux qui se réunissent à lui pour maintenir et faire respecter les lois, pour rétablir l'ordre et la paix dans le royaume et pour y fixer tous les genres de prospérité auxquels la nature semble l'avoir destiné... Tous doivent le seconder lorsqu'il travaille pour le bonheur du peuple... pensez aux chagrins qu'une conduite opposée prépareroit à votre roi, mettez quelque prix à les lui épargner; ils seroient pour lui les plus pénibles de tous. »

Cette proclamation n'eut pas le succès qu'on pouvait en espérer, nul ne pensa qu'elle fût la sincère expression du sentiment du roi et les émigrations continuèrent; cependant la proclamation fut adressée à toutes les municipalités, lue aux prônes des paroisses, etc.

Des désordres assez graves s'étaient produits le 25 septembre au séminaire des prêtres irlandais établi rue des Carmes dans les bâtiments du collège des Lombards; les prêtres avaient été insultés, les assistants à la célébration de l'office dispersés; le directoire du département de Paris arrêta le 19 octobre que « tous citoyens, toutes sociétés, agrégations et communautés religieuses ou séculières pourront ouvrir leurs églises, chapelles, temples et autres lieux qu'ils entendent destiner à l'exercice d'un culte religieux quelconque, sans être soumis à autre surveillance qu'à celle des officiers de police », c'était blâmer les excès commis au séminaire et établir la liberté des cultes.

Le 30 octobre, l'Assemblée nationale décréta que la proclamation suivante serait affichée et publiée dans les trois jours dans la ville de Paris : « Proclamation : Louis-Joseph-Stanislas-Xavier prince français, l'Assemblée nationale vous requiert en vertu de la constitution françoise, titre III, ch. II, section III, art. 2, de rentrer dans le royaume dans le délai de deux mois à compter de ce jour, faute de quoi, et après l'expiration dudit délai, vous serez censé avoir abdiqué votre droit éventuel à la régence. »

Le 4 novembre, le corps municipal convoqua les quarante-huit sections de la commune de Paris pour le dimanche 13, à l'effet de procéder à l'élection d'un maire, d'un procureur de la commune et aux élections des membres du corps municipal que chacune des sections pourrait avoir à faire.

Les 8 et 9, l'Assemblée nationale rendit un décret contre les émigrants; les deux premiers articles étaient nets et précis : « Article 1er. Les François rassemblés au delà des frontières du royaume sont, dès ce moment, déclarés suspects de conjuration contre la patrie. Art. 2. Si au 1er janvier prochain, ils sont encore en état de rassemblement, ils seront déclarés coupables de conjuration et seront poursuivis comme tels et punis de mort. »

D'autres articles complétaient ces dispositions, entre autres un, l'art. 6, qui déclarait que « dès à présent, tous les revenus des princes françois absens du royaume seront séquestrés. »

Le 16, les commissaires des sections se réunirent dans la salle du corps municipal à l'Hôtel de ville pour le dépouillement des procès-verbaux d'élection du nouveau maire devant remplacer Bailly, sur 10,632 votants, Pétion, ex-député à l'Assemblée constituante et président du tribunal criminel du département de Paris, réunit 6,708 suffrages et la Fayette 3,126: en conséquence, Pétion fut nommé et installé par son prédécesseur au conseil général de la commune, le 18.

Il y eut naturellement discours du maire sortant, faisant l'éloge de son successeur, et discours du nouveau, célébrant les vertus du précédent.

Voici quels furent les nouveaux membres du département de Paris (on appelait ainsi le département de la Seine dont l'administration était confiée à une assemblée élue par tous les citoyens âgés de vingt-cinq ans, domiciliés dans le département depuis au moins un an et payant une contribution égale à quatre journées de travail. Cette assemblée choisissait dans son sein quatre citoyens, chargés de former le directoire du département, un agent, appelé procureur général syndic, était chargé de veiller à l'exécution des délibérations prises par l'administration du département) : Glot, Anson, Gravier de Vergennes, Brière de Surgy, la Rochefoucauld, le Vieillard, Dailly, Thion de la Chaume, Montesquiou, Gouvion, Bailly, de Mautort, Dubois de Crancé, Andelle, Beaumetz, Desmeuniers, Gobet, Gerdret.

Le 10 novembre, l'assemblée électorale nomma Rœderer, procureur général syndic du département de Paris.

Le 11, M. Prieur fut élu vice-président du tribunal criminel.

Le 29 novembre, l'Assemblée législative rendit sur le rapport de François (de Neufchâteau) un décret portant, entre autres dispositions, que tous les ecclésiastiques seraient tenus de prêter sous huitaine le serment civique; que, passé ce délai, les réfractaires seraient privés de tous traitements et pensions, soumis à la surveillance des autorités comme suspects de révolte contre la loi et de mauvaises intentions contre la patrie, éloignés au besoin de leur domicile, par arrêté du directoire et punis de deux années de détention, dans le cas où ils provoqueraient à la désobéissance aux lois ou aux autorités constituées. Pour assurer les décrets rendus contre les émigrants et les ecclésiastiques, l'Assemblée nomma un comité de surveillance, composé de douze membres, parmi lesquels se trouvaient des gens énergiques, comme Isnard, Lecointre, Merlin de Thionville, Chabot, Jagot, etc.

Le 19 décembre, le roi, qui avait été sollicité de sanctionner les décrets rendus le 29 novembre, fit connaître qu'il aviserait : c'était un refus déguisé.

La presse révolutionnaire tonna, mais d'autres soins allaient bientôt absorber toute son attention, ceux de la guerre, qu'on voyait poindre à l'horizon.

Le 18 décembre, une scène à laquelle on donna un caractère théâtral, selon le goût du jour, se passa à Paris. Une députation était venue d'Angleterre, envoyée par les patriotes de ce pays, et c'était au club des Jacobins qu'elle s'était rendue pour offrir à ses membres l'expression de sa sympathie. Pour lui rendre hommage, les Jacobins réunirent en faisceau les drapeaux de France, d'Angleterre et d'Amérique.

Une nombreuse assistance répéta plusieurs fois le cri : Vivent les trois peuples libres de l'univers ! puis le président de la Souze donna l'ordre d'introduire une députation. C'étaient des femmes; l'une d'elles s'avança et déposa sur le bureau le présent qu'offraient aux patriotes venus d'Angleterre les femmes de France.

— Nous ne sommes point, dit-elle, des dames romaines; nous n'apportons pas de bijoux, mais nous offrons à nos frères les whigs constitutionnels une arche d'alliance contenant : la carte de France, le bonnet de la liberté, l'acte constitutionnel des Français, des épis de blé et trois étendards avec ces mots dans les deux langues : Vivre libre ou mourir !

Toute l'assistance répéta ce cri, puis on apporta une épée de damas destinée à être offerte au premier général français qui terrasserait un ennemi de la Révolution, et Isnard la brandit :

— La voilà, la voilà! s'écria-t-il, le peuple français poussera un grand cri et tous les autres peuples répondront, la terre se couvrira de combattants et tous les ennemis de la liberté seront effacés de la liste des hommes!

On a vu que l'entrée de l'Assemblée nationale était publique et que les assistants ne se gênaient pas pour exprimer tout haut leur avis et blâmer ou applaudir les orateurs, mais de plus il était d'usage que l'Assemblée admît à sa barre tous ceux qui avaient quelque réclamation à faire, non seulement dans l'intérêt général public, mais aussi pour leurs petites affaires particulières; l'Assemblée se constituait ainsi en tribunal, sans autre forme de procès.

Ainsi, dans la séance du 12 novembre, le député Bazire communiqua à ses collègues une lettre écrite par un sieur Varnier à un particulier, et dans laquelle il annonçait le triomphe de la prochaine contre-révolution : « L'Assemblée nationale est dans le plus grand discrédit, y était-il dit, et n'attendra pas pour se séparer qu'elle soit chassée. »

La lettre fut remise sur le bureau du président, par Bazire, qui demanda à ne pas faire connaître

comment il s'était procuré cette lettre adressée à un tiers.

Couthon et de la Croix demandèrent et obtinrent que Varnier fût immédiatement arrêté et amené à la barre de l'Assemblée.

Le décret d'arrestation fut remis aux officiers de la gendarmerie et de la garde nationale, qui sortirent pour l'exécuter.

On se mit alors à délibérer sur d'autres sujets. Au bout d'une demi-heure, les officiers revinrent apprendre à l'Assemblée que Varnier était sorti de l'hôtel où il logeait et qu'on ne l'avait pas trouvé.

Le décret d'arrestation fut alors transformé en décret de mise en accusation.

Quelques instants plus tard, on interrompait de nouveau les travaux de l'Assemblée pour l'avertir que Varnier était arrêté.

Alors on le fit entrer, et le président, dépositaire de la confiance de l'Assemblée par un décret spécial, se mit en devoir de l'interroger.

« Après quoi, le président lui fit écrire deux lignes et signer son nom, écrire ensuite sous sa dictée le commencement de la lettre déposée, la date, les chiffres, puis il ordonna aux huissiers de le remettre à la garde. »

Le décret d'accusation fut rendu commun au destinataire de la lettre, à un sieur Noirot, de Pontarlier, et à un sieur Tardy, dont le nom se trouvait mentionné dans la lettre ; l'Assemblée ordonna en outre que le juge de paix de l'arrondissement poserait les scellés sur les papiers du prévenu, qui serait détenu, que la lettre serait déposée aux archives pour être remise à la haute cour, etc., puis elle manda le maire de Paris pour lui enjoindre de veiller sur la personne de l'accusé que menaçaient des attroupements qui s'étaient formés aux portes de l'Assemblée en attendant sa sortie.

On le voit, tout cela se passait en famille, et l'Assemblée faisait l'office de commissaire et de juge d'instruction et disposait de la liberté des gens, sans obéir à d'autre loi que celle de sa volonté.

En 1791, une compagnie de Hollandais ou Bataves acheta le terrain et les bâtiments de l'ancienne église du Saint-Sépulcre, devenue propriété nationale, et y fit élever une double cour assez vaste, dont l'entrée se trouvait dans la rue Saint-Denis au n° 124.

On l'appela la Cour batave.

La façade des bâtiments sur la rue Saint-Denis mesurait 28 toises de longueur et la profondeur de l'édifice était de 68 toises. Cette construction, due aux architectes Sobre et la Happe, était faite avec goût et même un certain luxe. « Sur le sommet d'un petit campanile élevé sur le corps d'un bâtiment du fond, dit M. Larousse, on voyait une petite statue de Mercure, emblème du commerce. La principale cour, dont le plan était un parallélogramme, était entourée de portiques et d'une galerie couverte bordée de boutiques. De cette cour et sur la même ligne, à travers un espace ménagé entre deux corps de bâtiment et au fond d'une seconde cour, on apercevait dans une vaste niche un bassin d'où s'élevait sur un piédestal une figure de bronze dans le goût égyptien, tenant de chaque main une corne d'abondance. Cette décoration contribuait à donner à l'édifice un caractère monumental. Ce bassin fut cependant supprimé dans la suite, et une boutique vint en occuper l'emplacement. L'édifice n'était pas d'ailleurs entièrement terminé, surtout dans sa partie décorative, quand la compagnie hollandaise fut forcée de liquider et dut mettre en vente à son tour son acquisition.

« La propriété fut vendue à une banque territoriale.

« Outre les deux cours dont nous venons de parler, il en existait une troisième, à la droite de la niche mentionnée plus haut; cette cour, comme les deux autres, était entourée de bâtiments réguliers construits avec goût. »

La Cour batave a disparu sous le marteau des démolisseurs lors de l'expropriation nécessitée pour le percement du boulevard Sébastopol et le dégagement des abords des halles.

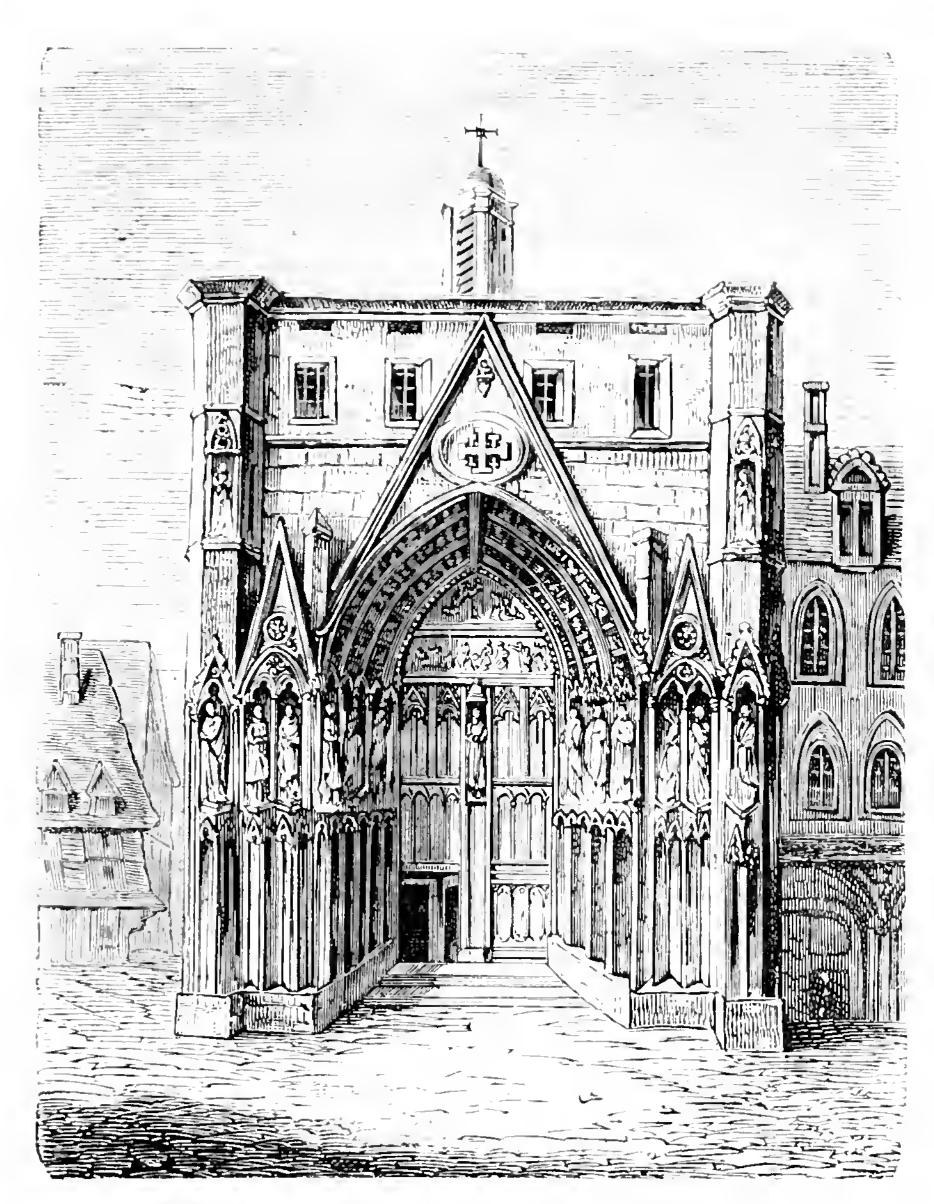
L'enseigne d'une boutique située à l'angle de la nouvelle rue Aubry-le-Boucher et du boulevard Sébastopol rappelle seule au passant l'emplacement de la Cour batave.

Ce fut en 1791 que fut construit le théâtre Louvois, sur l'emplacement de l'ancien hôtel du ministre Louvois. Brongniart en fut l'architecte. C'est aujourd'hui le magasin de décors de l'Opéra-Comique.

Le théâtre de la Concorde, fermé l'année suivante, date aussi de 1791, ainsi que la fondation de la Société des amis des Arts, formée dans le but d'aider les artistes, en leur achetant quelques-unes de leurs œuvres. Cette société a prospéré et établi une exposition annuelle dans les salons du Louvre.

La révolution de 1789 se fit sentir dans les modes comme dans les questions sociales, et ses conséquences furent un renversement général des idées reçues sur la toilette; dès 1790, nous voyons une transformation complète s'opérer ; la coupe des robes accuse la recherche de la simplicité ; la robe dite à la sibylle prend depuis le col jusqu'aux pieds, elle dessine la taille, mais couvre entièrement la poitrine, elle a des revers et un collet à la hongroise ; puis vient le fourreau à la madame Royale, les robes en lévites, les robes à la jardinière dérivant du fourreau à la sabine et formant caraco à l'espagnole, et les capotes à la carmelite ouatées.

Mlle Teillard, la grande couturière du Palais-Royal, faisait des robes économiques qui composaient à volonté trois sortes de vêtements, parure, demi-parure et négligé ajusté, et la grande



Ancienne église du Saint-Sépulcre, rue Saint-Denis, 124.

toilette était la robe à l'infante à revers drapés « la manière dont les plis sont formés en bas de la taille, bouffe beaucoup, donne du cambre et de l'élégance. » Les postiches et les coussins de hanches avaient disparu, les jupes tombèrent tout droit, et l'étoffe en usage fut la toile de Jouy.

Les caracos étaient en vogue ; il y avait les caracos a l'officière et ceux à la Junon ; les chemises à la sultane, c'était le caraco d'appartement ; les élégantes portaient aussi des pelisses de satin, « de belles chasles anglaises en satin brodé, de beaux mantelets noirs en taffetas garnis de dentelles » dont le prix variait depuis 24 livres jusqu'à 120. Les basques des caracos étaient réduites à un embryon de la grandeur de la main

Enfin les femmes se coiffèrent de chapeaux casques, de forme ronde.

Depuis qu'il n'y avait plus de lois somptuaires, les poissardes s'habillaient comme des dames ; au reste elles s'appelèrent les dames de la halle, et elles avaient des ajustements de soie avec des dentelles et des diamants.

Quant aux hommes, petits et grands ne connaissaient plus d'autre costume que l'uniforme de la garde nationale ; c'était une rage. « Tous les valets du roi de la dernière classe, dit Mme de Campan, furent transformés en lieutenants et en capitaines. Presque tous les musiciens de la Chapelle osèrent paraitre un jour à la messe du roi en costume militaire, et un soprano d'Italie y

chanta un motet en uniforme de capitaine de grenadiers. Le roi en fut très offensé et défendit à ses serviteurs de se montrer en sa présence avec un costume aussi déplacé. »

Ceci se passait en 1789, mais Louis XVI dut s'habituer vite à voir autour de lui des gens vêtus de cet uniforme, et, encore une fois, il devint celui de tous les Parisiens. « Le marchand dans son comptoir, l'homme de loi se rendant au palais, le bourgeois en promenade, ont sur le dos l'habit bleu à revers blancs et sont chaussés de guêtres longues.

« Il n'y eut, dit l'historien du *Costume en France*, de changements appréciables dans la toilette qu'à la fin de 1790. L'élégant de 1790 différait d'une manière notable de celui des années précédentes. Il avait abandonné le chapeau à cornes, laissant cette laide coiffure aux vieillards et aux soldats; sa tête, poudrée ou non, ne s'accommodait plus que du chapeau rond à forme élevée, entouré d'un cordon de soie dit bourdalouε, décoré de la cocarde nationale. Il portait un frac de drap effilé en queue de morue, garni sur le devant de deux courts revers qui faisaient l'effet d'une veste, à cause du dégagement excessif des basques, et qui laissaient à découvert la plus grande partie du gilet. Une cravate de couleur, garnie de dentelle à ses deux bouts, formait un gros nœud sur la gorge. La culotte de casimir ou de daim, serrée à l'écuyère, descendait jusqu'aux mollets et s'attachait par des rosettes sur des bas rayés en long. Avec cela de fines bottes à revers ou des souliers sans talons, des gants en étoffe rayée de deux ou trois couleurs, à la main une grosse canne ficelée d'une corde à boyau, dans l'intérieur de laquelle était enfermé un sabre droit. »

Par sa façon de s'habiller, le Parisien dénotait son opinion politique; le ci-devant enclin aux réformes, mais qui n'acceptait la Révolution que sous bénéfice d'inventaire, se vêtissait de noir avec un habit de couleur claire; le contre-révolutionnaire était d'abord en noir des pieds à la tête, mais en 1791, il prit la cravate blanche, la cocarde en ruban blanc rayé, le gilet de basin semé de petits écussons fleurdelisés et l'habit vert à collet rose.

Il avait ainsi modifié sa tenue, fatigué de s'entendre dire qu'il portait le deuil du despotisme.

Quant aux boucles de souliers, elles avaient complètement disparu à la ville; on avait mis à la place des rosettes et des cordons. Seuls, les courtisans en portaient encore à la cour, mais ils étaient en si petit nombre! La noblesse était partie pour l'émigration et, l'on se moqua ouvertement de ces nobles qui, par crainte, fuyaient à l'étranger; on inventa contre eux un jouet qu'on appelait une émigrette : il se composait d'un disque de bois ou d'ivoire dont le bord offrait une rainure autour de laquelle s'enroulait un cordon qui, au moyen d'une secousse, faisait alternativement monter et descendre le disque.

En 1791, ce fut une fureur que le jeu de l'émigrette ou de Coblentz; une seule maison de Paris, le *Singe Vert*, rue des Arcis, en fabriqua en quelques jours 25,000, et tous les Parisiens, leur émigrette à la main, la faisaient mouvoir avec dextérité en chantant :

> Quelqu'un qui dit s'y bien connoître
> L'appelle jeu des émigrants;
> Et sur ce nom chacun s'accorde,
> L'on y trouve à la fois et la roue et la corde.

Dans l'une des dernières séances de 1791, Louvet (l'auteur de *Faublas*) s'était présenté à l'Assemblée, à la tête d'une députation de la section des Lombards, pour lui demander un décret d'accusation contre le prince de Condé; Isnard appuya la pétition et Guadet fit renvoyer la délibération au 1er janvier 1792, « afin, dit-il, que cette accusation fût une étrenne au peuple. »

En effet, le 1er janvier, la question fut discutée, et l'Assemblée décréta qu'il y avait lieu à accusation contre : Louis-Stanislas-Xavier, Charles-Philippe et Louis-Joseph, ci-devant Condé, prince français, les sieurs Calonne, ci-devant contrôleur général, Laqueuille l'aîné, ci-devant député à l'Assemblée constituante, et Riquetti cadet (frère de Mirabeau) comme prévenus d'attentat et de conjuration contre la sûreté générale de l'État et de la constitution.

Ces décrets furent rendus à l'unanimité absolue.

Et toute la séance du 3 janvier fut employée à discuter sur l'organisation d'une haute cour martiale dont la formation fut décrétée d'urgence pour les juger.

Cependant l'anarchie était affreuse dans Paris, la cherté des subsistances en était une des causes; le sucre surtout était au plus haut prix (42 sols la livre), tant à cause de la dévastation de la colonie de Saint-Domingue que de la valeur décroissante des assignats, seule monnaie qui fût en circulation. Les Parisiens, à qui l'on avait fait croire que les assignats valaient des écus et que l'émancipation des nègres devait, au contraire, amener une baisse immédiate du sucre, pillèrent les épiciers; des femmes, des enfants, appuyés par des attroupements armés, pénétraient de vive force dans les boutiques et forçaient les marchands à leur livrer les marchandises aux prix qu'ils fixaient eux-mêmes.

Les bruits de guerre ne faisaient qu'augmenter le malaise général. Le 14 janvier 1791, l'Assemblée avait invité le roi à demander à l'empereur d'Autriche des explications sur ses desseins envers la France, et le 10 février avait été fixé pour le terme de la réponse. Son silence passé ce délai, qui fut prolongé ensuite jusqu'au 1er mars, devait être considéré par la nation comme la

rupture du traité de paix de 1756 et comme une hostilité.

Le roi répondit qu'il avait prévenu les résolutions de l'Assemblée en signifiant aux princes de l'Empire que, si les rassemblements qui se formaient sur la frontière n'étaient pas dispersés avant le 15 janvier, ils seraient considérés comme ennemis de la France.

Le ministre de la guerre fit connaître que 150,000 hommes allaient être réunis sur le Rhin et que trois généraux, Luckner, Rochambeau et la Fayette, étaient désignés pour les commander. Les deux premiers furent nommés maréchaux de France, et l'Assemblée vota 20 millions pour les premiers préparatifs.

Le 16, une adresse fut présentée à l'Assemblée « par les citoyens composant la Société des amis de la constitution, ci-devant réunis aux Feuillans. »

Voici ce qu'elle contenait.

« Des citoyens qui braveront la mort plutôt que de laisser porter atteinte aux bases sacrées de la constitution, l'égalité des droits naturels, civils et politiques et l'unité indivisible du Corps législatif, entraînés par ce sentiment que vient de signaler un de vos plus beaux jours, heureux de déclarer avec vous à toute l'Europe que la souveraineté de la nation française n'admet aucune influence étrangère, vous offrent l'hommage de leur reconnaissance.

« Ils jurent de périr tous plutôt que de se laisser réduire par aucune combinaison des forces du dehors et des trahisons du dedans à la honteuse nécessité d'accepter quelque modification que ce soit aux principes et à la lettre de la constitution.

« Tels sont les sentiments de citoyens dont la devise est : la constitution, toute la constitution, rien que la constitution. »

Le 21, le comité de surveillance rendit compte des troubles qui agitaient la capitale : « Cette nuit un magasin attenant à l'hôtel de la Force a été incendié, une boutique d'épicier du faubourg Saint-Marceau a été forcée, et l'on a obligé le marchand à donner le sucre et le café à 25 sols; d'autres lieux servant de magasins à ces denrées sont menacés par des attroupements, et il est urgent de remédier au mal. Le rapporteur demande que le comité de commerce s'occupe d'un projet qui concilie la liberté des commerçants avec la diminution du prix du sucre et du café dont le *petit peuple* a tellement l'habitude qu'il ne peut s'en passer. »

Ces mots *petit peuple* furent très mal pris des assistants, qui y répondirent par des murmures significatifs, et le soir dans les clubs ils donnèrent lieu à de violentes récriminations.

(Puisque nous parlons du prix du sucre, donnons à titre de simple curiosité le prix du tabac à Paris en 1792 : Tabac en carottes à huit longueurs 20 sols la livre — tabac râpé (à priser) supérieur 24 sols, *idem* dit d'Espagne et de Portugal 24 sols — Tabac à fumer filé gros, rouge, supérieur 25 sols, — *idem* ordinaire (caporal) 20 sols — Tabac de Saint-Vincent pur en carottes ou en poudre 40 sols — Macouback vrai, la livre 24 livres.

Le feu se communiqua des magasins à l'hôtel de la Force qui était, on le sait, affecté au logement des prisonniers; ils tentèrent de s'évader, mais ne purent y parvenir, et le feu se trouva éteint le lendemain vers midi.

Le 23 janvier, le peuple, toujours conseillé par la misère, se porta de nouveau dans divers magasins qu'il soupçonnait renfermer du sucre, et notamment dans les rues du Cimetière-Saint-Nicolas des Champs, Chapon et des Gravilliers, et il se commit des dégâts; mais bientôt, à la question des sucres et du café, se joignit celle du pain, et des bandes d'affamés épouvantèrent les paisibles bourgeois de certains quartiers de Paris, par des cris de : Mort aux boulangers!

Il faut ajouter que la cherté de certaines subsistances de première nécessité était encore accrue par un nombre considérable de faux assignats qui circulaient par la ville, et qui occasionnaient un profond trouble dans les opérations d'achat et de vente des marchandises.

Comme les années précédentes, il fut expressément défendu, à partir du 20 janvier, à tous particuliers de paraître déguisés, masqués ou travestis de quelque manière que ce soit, dans les rues, places et jardins publics, sous peine d'être arrêtés, comme aussi de donner des bals masqués sans la permission expresse de l'autorité.

Le 29 la foule, amassée sur la place de Grève accueillait par des démonstrations bruyantes, témoignant sa satisfaction, une proclamation faite par le secrétaire greffier de la municipalité, qui déclarait Louis-Stanislas-Xavier (comte de Provence), prince français, déchu de ses droits à la régence, et se répandit ensuite dans les rues avoisinantes en s'entretenant d'un complot soi-disant formé pour assassiner les députés patriotes de l'Assemblée.

Et chacun de brandir sa pique avec colère, car depuis que Robespierre avait dit, dans son discours du 18 décembre, qu'il était indispensable que le peuple fût armé, ne fût-ce que de piques, la fabrication de cette arme ne s'était pas arrêtée.

« Que chacun de vous, citoyens, possède au moins deux piques! écrivaient les rédacteurs des *Révolutions de Paris*, l'une pour le repos de ses foyers, l'autre pour la sûreté de la République. »

Et ce ne fut pas seulement les hommes qui, pour obéir à cette invitation, s'armèrent de la pique, les femmes les imitèrent, et bientôt la pique remplaça dans leur main l'ombrelle ou l'éventail, tout comme elle se substitua au parapluie dans celle du timide bourgeois.

L'épidémie de la pique fit de tels progrès, que

le samedi, 11 février 1792 « an IV de la liberté », la municipalité se vit dans l'obligation de rendre cet arrêt :

« Le corps municipal, informé qu'il se fabrique, se vend et se distribue dans Paris une nombreuse quantité de piques ;

« Considérant que ces armes, utiles entre les mains des bons citoyens, pourroient devenir des instruments du désordre et du crime dans celles de ces hommes suspects qui affluent de toutes parts dans la capitale, et qui ne peuvent y être attirés que par l'espoir du pillage, ou à l'instigation de ceux qui ne respirent que le renversement de la constitution, le trouble et l'anarchie ;

« Considérant que dans de semblables circonstances où l'inquiétude publique se manifeste sous toutes les formes, ce seroit de la part des magistrats du peuple une insouciance coupable que de négliger les précautions qui peuvent faire découvrir ces hommes dangereux, et préserver les bons citoyens de leurs suggestions perfides, etc.

« Arrête ce qui suit :

« 1° Les citoyens non inscrits sur les rôles des gardes nationales et qui se sont pourvus de piques, fusils ou autres armes ostensibles pour défendre la patrie dans les jours de danger, seront tenus d'en faire leur déclaration au comité de leur section, sous huitaine pour tout délai, à compter de ce jour ;

« 2° Il sera à cet effet ouvert, dans chaque comité, un registre sur lequel seront inscrites lesdites déclarations, qui porteront en même tems le nom, la demeure et la profession des déclarans, il en sera délivré un extrait à chacun d'eux ;

« 3° Seront également tenus de faire leur déclaration ceux qui auroient dans leurs maisons un nombre de fusils ou piques qui surpasseroit celui des individus en état de porter les armes ;

« 4° Tous ceux qui seront trouvés vaguans, soit de jour, soit de nuit, dans les rues, places ou lieux publics, armés de piques ou fusils, seront à l'instant désarmés et conduits, comme gens suspects, devant les officiers de la police correctionnelle ;

« 5° Toutes personnes inscrites ou non inscrites ne pourront se former en patrouilles ou compagnies particulières, marcher sous d'autres drapeaux, obéir à d'autres officiers que ceux de la garde nationale ou des troupes en activité, et même se réunir sous le commandement des dits officiers, sans leur consentement exprès ;

« 6° Nul ne pourra porter aucuns signes de ralliement, autres que la cocarde et les couleurs nationales ;

« 7° Ceux qui négligeroient ou refuseroient de se conformer aux défenses portées aux deux articles précédens seront réputés former attroupement séditieux et seront, au nom de la loi et conformément à sa teneur, dissipés par les agents de la force publique, etc. »

Cet arrêté, signé Pétion, maire de Paris, fut affiché dans les 48 sections.

Il fut assez mal reçu ; néanmoins les piquiers allèrent volontiers déclarer leur pique et tout fut dit ; il eût été difficile de désarmer la population au milieu des bruits qui circulaient touchant le départ du roi ; on disait partout qu'il n'attendait qu'une occasion favorable pour s'enfuir de nouveau, et Louis XVI fut obligé, le 13 février, d'écrire une lettre de sa main au corps municipal pour démentir cette imputation et protester une fois de plus de son « inviolable dévouement au bonheur de la nation » et de son attachement aux habitants de Paris.

Cette lettre fut aussitôt imprimée et affichée dans toutes les sections et, de plus, envoyée aux 60 bataillons de la garde nationale.

Les désordres se multipliaient dans Paris, et dans cette journée du 13, plusieurs arrestations furent faites de gens porteurs de piques dans les rues, une femme entre autres, et l'on découvrit que des prisonniers de la Conciergerie se livraient à la fabrication des faux assignats, ce qui eut pour résultat de faire resserrer plus étroitement les détenus.

Le mardi 14, une voiture chargée de sucre fut arrêtée dans le faubourg Saint-Marceau par des attroupements, qui firent vendre tout le chargement à raison de 20 sols la livre ; les épiciers furent menacés et plusieurs magasins pillés ; les émeutiers empêchèrent dans la section les chefs de la garde nationale de sortir de chez eux.

Le tocsin sonna ; la municipalité se mit à la tête d'un fort détachement de gardes nationales, de volontaires et de pièces de canon, et se rendit dans la soirée au faubourg.

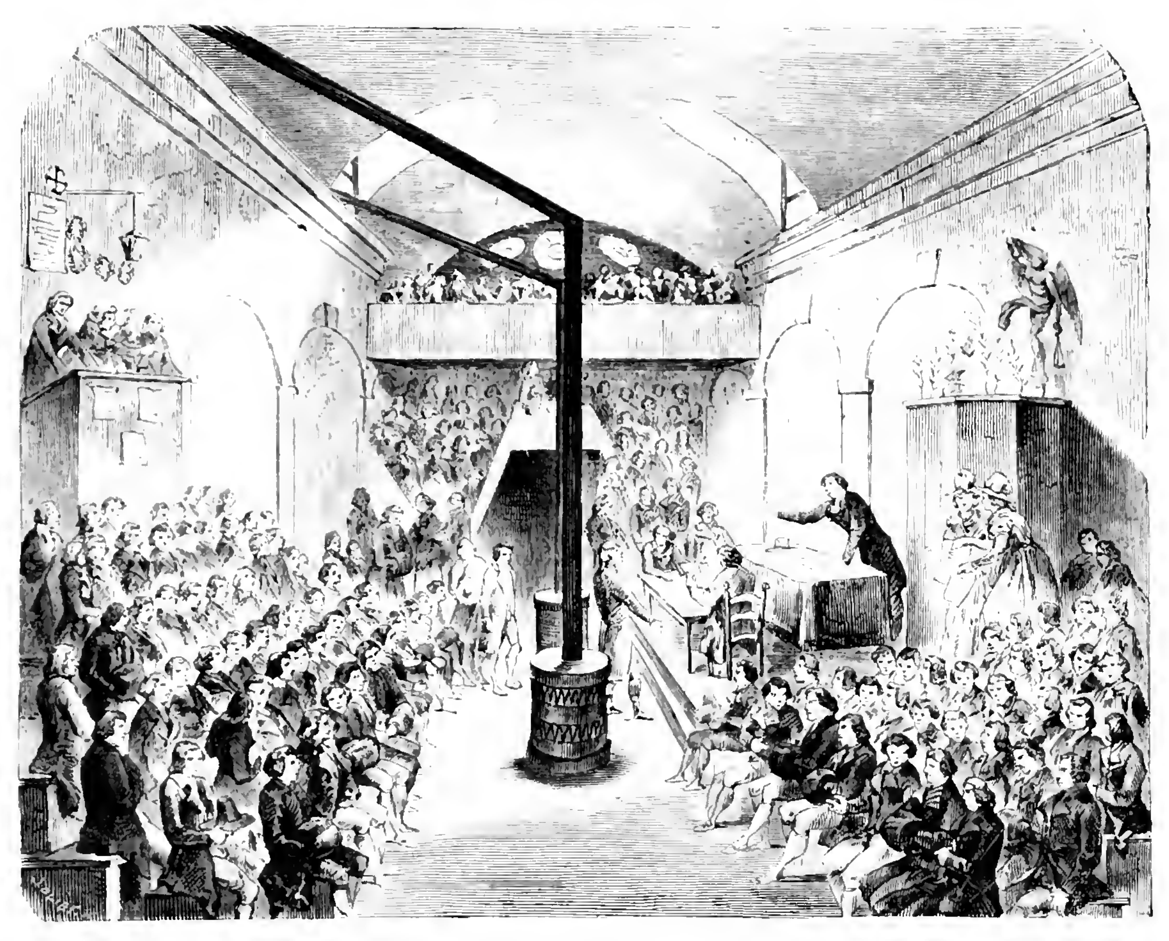
Des piquets de cavalerie qui avaient été envoyés en éclaireurs furent arrêtés dans leur marche par des barricades formées avec des charrettes renversées.

Un adjudant général fut dépouillé de ses vêtements et fustigé, le commissaire de police de la section des Gobelins fut blessé d'un coup de pierre ; mais bientôt le rappel battit dans toutes les sections afin de réunir 50 hommes par bataillon, et un grand déploiement de force armée finit par rétablir l'ordre.

Si les sans-culottes éprouvèrent des difficultés pour pouvoir se montrer partout la pique à la main, il leur fut loisible de se distinguer du commun des mortels par le bonnet rouge.

Mais d'abord disons d'où venait ce nom de sans-culottes.

Deux dames, appartenant à la noblesse, mais très favorables aux idées nouvelles, Mme de Coigny et une de ses amies, assistant un jour à une séance de l'Assemblée, firent à haute voix des réflexions désobligeantes sur un discours que prononçait alors l'abbé Maury.



Robespierre au club des Jacobins. (Page 212, col. 2.)

Celui-ci impatienté, les montrant du doigt, dit au président :

— Monsieur le président, faites donc taire ces deux sans-culottes.

On rit en entendant cette façon de désigner deux dames, et le mot répété fut bientôt appliqué aux révolutionnaires exaltés, et le peuple des faubourgs adopta franchement ce mot de sans-culotte qui, témoignant bien de son état misérable, fut pris par lui comme un titre glorifiant sa misère.

Quant au bonnet rouge, dit bonnet de la Liberté, mis à la mode par les Girondins, il fit fureur. « On ne vit plus, dit Louis Blanc, que bonnets rouges partout ; dans Paris on se promenait en bonnet rouge, on allait au café en bonnet rouge, on assistait en bonnet rouge aux séances des clubs et aux représentations théâtrales. »

Des citoyens visitaient un jour les appartements des Tuileries, ils jetèrent leurs bonnets rouges sur le lit du roi, en formèrent une pile et dirent :

— Puisse-t-il se coiffer une bonne fois de la liberté, il n'en dormira que mieux.

Le 19 février, les dames de la halle vinrent demander à l'Assemblée sa protection pour une caisse nouvelle d'échange d'assignats, mais l'Assemblée ne se prononça pas : on craignait que les dames de la halle eussent été incitées à faire cette démarche par des financiers intéressés à l'entreprise.

Au reste, la plus grande célérité était apportée dans la fabrication de la monnaie provenant de la fonte des cloches, et dans celle des pièces de 15 et de 30 sols, le besoin de petite monnaie se faisant terriblement sentir pour les relations commerciales.

Ce fut au mois de février que furent formés pour la première fois les tableaux des jurés d'accusation auprès des tribunaux criminels.

Le 20, il y eut des troubles au Théâtre-Italien, on y jouait *les Événements imprévus*, comédie en 3 actes d'Hèle, musique de Grétry, et le titre de la pièce fut malheureusement justifié par les événements imprévus qui se passèrent dans la salle. La reine assistait à la représentation, et au moment où l'actrice Dugazon chantait ces paroles :

Ah! que j'aime ma maîtresse », elle crut devoir se tourner vers la reine.

Ce mouvement souleva une violente protestation de la part d'un certain nombre de spectateurs qui crièrent : « Non! pas de maîtresse, pas de maître, vive la liberté! »

— Vive la reine! ripostèrent d'autres.

Un tumulte effroyable suivit ces expressions de sentiments opposés; le parterre montra le poing aux loges et au balcon, des injures s'échangèrent; ce que voyant, la reine, cause de tout ce scandale, se hâta de se retirer.

Le 24, même scène se renouvela au Vaudeville; cette fois les gens du dehors s'en mêlèrent, et deux pages du roi qui sortaient du théâtre furent insultés, battus et traînés dans le ruisseau.

Le 25, le ministre de l'intérieur adressa une lettre au directeur pour le mettre en demeure d'avoir à prendre les mesures nécessaires pour que pareils faits ne se renouvelassent pas.

Mais le lendemain, un sieur Mutelé, garde national du bataillon des Petits-Augustins, qui avait hautement exprimé au Vaudeville son aversion pour les fauteurs du désordre qui s'était produit, fut assassiné à huit heures du soir, sous l'un des guichets du Louvre.

Au reste, à cette époque les attentats contre les personnes étaient fréquents. Le 3 mars, trois autres gardes nationaux, les sieurs Cochard, Devitre et Desportes se trouvant pris de vin dans le café de la Taverne au Palais-Royal, eurent une discussion avec le maître de l'établissement, M. Boscal, et l'assaillirent à coups de sabre, lui, sa femme et son garçon; le lendemain un attroupement se forma devant la porte du café et un garçon pâtissier, appelé Boucher, blessa d'un coup de couteau le sieur Labouret, garçon de bureau.

Chaque jour, c'étaient de nouveaux méfaits; le club des Jacobins était vivement attaqué par André Chénier et défendu par son frère Joseph-Marie Chénier, les disputes étaient fréquentes, la politique avait envahi tous les esprits et occasionnait des luttes continuelles et des rixes fréquentes.

La chute du ministre Narbonne, qui eut lieu le 10 mars, ne ramena pas le calme; son collègue de Lessart fut décrété d'accusation en pleine séance de l'Assemblée, et ce jour-là, les groupes de politiqueurs de la rue furent encore nombreux et agités.

Dumouriez succéda à Narbonne, et, le 19, il se rendit au club des Jacobins, bonnet rouge sur la tête, et promit de prendre l'épée si la guerre éclatait.

Le régiment de Château-Vieux était au Champ de Mars lors de la prise de la Bastille, et le bruit se répandit alors que les soldats suisses qui le composaient avaient refusé de marcher contre les Parisiens : en effet, non pas tous les soldats, mais une quarantaine, avaient abandonné le régiment et s'étaient joints au peuple; ces mêmes hommes qui avaient pris une part active à la sédition militaire de Nancy, avaient été condamnés à trente ans de galères et n'avaient pas été compris dans l'amnistie générale.

En février 1792, l'Assemblée décréta leur mise en liberté, et Paris leur offrit une fête dite de la Liberté, et sur une pétition présentée au conseil général de la Commune le 24 mars, par Marie-Joseph Chénier, le peintre David, Hion, ancien aide de cuisine de Mme du Barry, et Mlle Théroigne de Méricourt, qui la signèrent, le conseil général arrêta qu'il se rendrait à l'invitation qui lui était faite d'assister à la fête qu'on préparait aux soldats de Château-Vieux.

André Chénier s'opposa fortement à cette rentrée triomphale.

« J'imagine, écrivit-il, que ceux qui seront témoins de cette superbe entrée liront sur le char de victoire :

« Pour s'être révoltés à main armée et avoir répondu à la lecture des décrets de l'Assemblée nationale qui les rappelloient à leur devoir, qu'ils persistoient dans leur révolte.

« Pour avoir été déclarés criminels de lèse-nation au premier chef par un décret de l'Assemblée nationale du lundi 16 août 1790.

« Pour avoir pillé la caisse de leur régiment.

« Pour avoir dit ces mémorables paroles : Nous ne sommes pas François; nous sommes Suisses, il nous faut de l'argent.

« Pour avoir fait feu sur les gardes nationales de Metz et autres lieux, qui marchoient sur Nancy d'après les decrets de l'Assemblée nationale. »

Au reste, la manifestation projetée en faveur de ces soldats souleva de vives récriminations; néanmoins elle eut lieu, et tout d'abord en arrivant à Paris, le lundi 9 avril, ils y furent l'objet d'une bruyante ovation populaire.

Pendant ce temps, on discutait à l'Assemblée la question de savoir s'ils seraient admis à l'honneur de la séance, et l'affirmative fut résolue et, les quarante soldats parurent costumés en gardes nationaux, aux acclamations des tribunes.

« Ensuite, environ cent gardes nationaux ont défilé, suivis de citoyens, de femmes, d'enfans portant des piques surmontées de bonnets de la Liberté et ornées de rubans. Le nombre de ces derniers étoit considérable, et parmi eux étoient plusieurs soldats de ligne et des Suisses en habit rouge.

« Plusieurs drapeaux flottoient au milieu d'un cortège, plus nombreux que le premier, qui a défilé ensuite, tambour battant, au milieu des applaudissemens répétés des tribunes et des cris de : Vive la nation.

« La séance s'est terminée par l'admission à la barre du nommé Vauchon, armé d'une pique, qui a demandé pour le faubourg Saint-Antoine d'être admis dimanche à la barre parce qu'il

avoit tant crié: Vive la nation, vive la constitution, vive l'Assemblée nationale, qu'il en étoit enroué. Il s'est borné à raconter, qu'on avoit fait fabriquer 10.000 piques de plus que le nombre projeté dont il avoit en main le modèle. L'admission a été accordée. »

Le soir, tout le faubourg Saint-Antoine fut illuminé.

La fête fut fixée au 15, et l'on travailla aux préparatifs, des affiches furent posées et déchirées, ce qui occasionna une bagarre dans le Palais-Royal, et un arrêté du maire Pétion fut rendu pour défendre au peuple de paraître en armes ce jour-là par les rues; on craignait les suites de l'indignation de tous ceux qui considéraient cette fête comme un outrage à la loi.

Ce fut Tallien qui rédigea le programme de la cérémonie qui se passa avec le plus grand calme.

« Depuis la Bastille jusqu'au Champ de Mars, trois cent mille hommes se rangèrent devant un épi de blé qu'on leur présentait en guise de baïonnette. »

Mais le compte rendu de cette fête est tout au long rapporté par Beaulieu :

« Les soldats suisses, ayant à leur tête Collot-d'Herbois, furent conduits par la Société des jacobins à la porte Saint-Antoine, sur les ruines de la Bastille, où ils trouvèrent un char de triomphe d'une grandeur colossale, attelé de superbes chevaux. Collot-d'Herbois s'y plaça au milieu d'eux, dans un amas de couronnes civiques, de bonnets rouges, de piques et de petits drapeaux tricolores donnés aux Suisses par diverses sociétés populaires. Ainsi décoré, le char triomphal s'avança lentement le long du boulevard, précédé, escorté, suivi d'une multitude désarmée, qui n'observait aucune régularité dans sa marche...

« Le maire Pétion suivit le cortège et empêcha que la tranquillité publique fût troublée. Le char de triomphe arriva paisiblement au Champ-de-Mars où les triomphateurs trouvèrent un autel appelé de la Patrie ; là, de l'encens et des parfums brûloient en leur honneur ; après s'être rassasiés de cette fumée, les Suisses furent faire d'autres libations plus conformes à leurs goûts et plus essentielles à leurs besoins, etc. »

Les drapeaux français, anglais et américain, réunis par des rubans tricolores, défilèrent dans le cortège, puis ce furent les bustes de Voltaire, de Rousseau, de Franklin, la statue de la Liberté sur un char.

Cette statue fut, à l'arrivée au Champ de Mars, placée sur l'autel de la Patrie par les Suisses de Chateau-Vieux, et des chants, enfin des danses et des rondes populaires terminèrent la journée.

Ce fut pour la première fois le 20 avril qu'on vit fonctionner le jury ou plutôt, comme on disait alors, « le juré de jugement », et ce fut pour juger les trois hommes qui avaient tenté d'assassiner le cafetier Boscal et qui furent condamnés à mort.

Le même jour l'Assemblée nationale déclara solennellement la guerre à l'Autriche au milieu des acclamations des assistants.

Le 25 avril, on inaugura l'usage de la guillotine pour les condamnés à mort : le patient était un bandit de grand chemin nommé Jacques Pelletier. « La nouveauté du supplice avait considérablement grossi la foule de ceux qu'une pitié barbare conduit à ces tristes spectacles. Cette machine a été préférée avec raison aux autres genres de supplice : elle ne souille point la main d'un homme du meurtre de son semblable. »

La nouvelle machine remplaça le gibet permanent et la lanterne ; « la guillotine, dit Victor Hugo, furtive, inquiète, honteuse, qui semble toujours craindre d'être prise en flagrant délit, tant elle disparait vite après avoir fait son coup » ; la guillotine, invention qui, selon une chanson contemporaine, « supprimait l'office du bourreau. »

On craignait un peu l'attitude du peuple à l'aspect de ce nouvel instrument de mort.

Rœderer, procureur général syndic, écrivit à la Fayette, commandant général de la garde nationale, pour le prier de prendre des mesures afin « qu'il ne se commit aucune dégradation à la machine. »

Pendant la Révolution, était installé, à deux pas de la guillotine, un fameux débitant de tisane. « Sa fontaine, placée à poste fixe, était inépuisable, écrit Mercier dans son *Nouveau Paris :* Un porteur d'eau, d'heure en heure, la remplissait. Le majestueux fontainier attirait tous les regards par son brillant costume. De larges galons d'or sur toutes les coutures de sa veste écarlate en augmentaient l'éclat ; et quand, d'un agile poignet, il tournait d'un même coup trois robinets pour servir à sept ou huit buveurs à la fois, le bruissement des grelots qui pendaient à ses manches et qu'il secouait glorieusement en essuyant ses gobelets, s'entendait jusqu'au pont au Change. Enfin, les jeunes filles qui venaient se désaltérer à sa fontaine se miraient en souriant dans la glace de son casque, dont les diamants multipliaient le soleil. »

Les nombreuses exécutions politiques qui furent faites à l'aide de la guillotine donnèrent à l'horrible machine une telle place dans l'événement du jour que le jeu de la guillotine devint l'amusement des détenus ; on l'appela le rasoir national, le moulin à silence, et quelques fanatiques se firent fabriquer des boucles d'oreilles représentant de petites guillotines.

« Dans plusieurs hôtels de Paris, les aristocrates qui n'ont pas pu parvenir à émigrer tuent leur temps auprès d'une petite guillotine en acajou qu'on apporte sur la table au dessert ; on y fait passer successivement plusieurs poupées

dont la tête, faite à la ressemblance de nos meilleurs magistrats, en tombant, laisse sortir du corps qui est un flacon, une liqueur rouge comme du sang. Tous les assistants, les femmes surtout, se hâtent de tremper leurs mouchoirs dans ce sang qui se trouve une eau ambrée très agréable. »

On prétendit aussi que le conventionnel Legendre portait sur lui une petite guillotine en cristal et qu'il s'en servait pour couper la tête des volailles qu'il mangeait.

Nous donnons ces historiettes pour ce qu'elles valent et sans en garantir l'authenticité.

On sait que ce fut le docteur Louis qui fut l'inventeur de la guillotine. Le 21 septembre 1791, l'Assemblée avait décrété que toute personne condamnée aurait la tête tranchée, et ce fut pour faciliter l'exécution de ce décret que le docteur Louis rédigea un mémoire qu'il présenta à l'Assemblée le 20 mars 1792 et fit construire une machine qui, après divers perfectionnements, fut définitivement adoptée, après avoir été essayée sur des animaux et des cadavres.

Quant au nom de Guillotine, donné à la nouvelle machine, il vient de ce qu'à la séance du 1er décembre 1789, le docteur Guillotin avait demandé, pour abréger les souffrances des condamnés à mort, qu'on fit usage d'une machine telle qu'il en avait existé jadis.

— Avec ma machine, avait-il dit, je vous fais sauter la tête en un clin d'œil et sans que vous éprouviez la moindre douleur.

Cette phrase, qui avait excité un fou rire à l'Assemblée fut répétée dans tout Paris, et dès que le mécanicien allemand Schmidt eut construit, sur les indications du docteur Louis, la machine à couper les têtes, immédiatement on l'appela la machine à Guillotin et bientôt la guillotine.

Sous la commune de Paris de 1871, le peuple se saisit de la guillotine et la brûla sur la voie publique.

Elle fut rétablie depuis, avec cette différence qu'elle est dressée aujourd'hui de plain-pied tandis que, depuis l'époque où elle commença à fonctionner, elle avait toujours été élevée sur une estrade, à 2 mètres du sol, à laquelle le condamné montait par un escalier à dix marches.

C'est dans la rue Folie-Régnault, près de la Roquette, entre les maisons portant les nos 40 et 44, que se trouve le bâtiment dans lequel on remise la guillotine, après qu'elle a accompli sa sanglante besogne. C'est une sorte de grange isolée, sans numéro, n'ayant qu'une porte donnant sur une petite cour; sous l'auvent de la toiture, une ouverture ovale était pour les habitants du quartier une indication des jours où l'instrument de mort devait servir. Quand, vers minuit, on y voyait briller une pâle lumière, c'est que les aides de l'exécuteur préparaient les *bois de justice* (style officiel), et qu'une tête allait tomber dans quelques heures sur la place de la Roquette.

Mais, lors de l'affaire Troppmann, il y eut dans cette rue, pendant plusieurs nuits consécutives, une telle affluence de monde, et le scandale occasionné par cette curiosité malsaine fut si grand que l'administration, voulant éviter le retour de pareils faits, fit mûrer cette ouverture.

La guerre déclarée, ce fut naturellement la grande question du jour. Le 23 avril, Robespierre réclama énergiquement au club des Jacobins la destitution de la Fayette; les députés de la Gironde, autour desquels s'étaient groupés d'autres députés qu'on désignait sous le nom de Girondins luttèrent contre Robespierre et ses amis. Or, le 30 avril, il se répandit dans Paris la teneur d'une lettre qui annonçait un échec subi par les troupes françaises.

Ce fut le signal d'une lutte opiniâtre entre les différents partis politiques qui agitaient Paris: ils s'accusèrent mutuellement, et la rue prit fait et cause pour et contre les divers membres de l'Assemblée, et les accusations de trahison, d'incapacité s'échangèrent et s'adressèrent aux uns et aux autres.

La sensation produite par cet échec au début de la campagne fut très vive, et une députation du club des Cordeliers vint parler de trahison en termes si violents à l'Assemblée qu'il fallut la chasser, et le lendemain un décret d'accusation fut lancé contre Marat qui, selon sa coutume, frappait à tour de bras sur tout le monde.

Dans sa séance du 29 avril, le conseil général de la commune avait arrêté qu'il serait décerné des honneurs publics au maire d'Étampes Simoneau, qui avait été tué au milieu d'un mouvement séditieux; un décret autorisa à ce propos une fête funéraire, qui fut célébrée le dimanche 3 juin et dont les dépenses, mises à la charge du trésor public, ne devaient pas dépasser 6,000 livres. Nous allons en donner le programme *in extenso*, afin que nos lecteurs puissent se rendre un compte exact de ce qu'était une fête de ce genre à cette époque.

ORDRE, MARCHE ET DÉTAIL

De la cérémonie décrétée par l'Assemblée nationale, consacrée au respect de la Loi, et dans laquelle on honorera la mémoire de Jacques-Guillaume **SIMONEAU**, *mort à son poste pour la défense de la Loi, laquelle aura lieu aujourd'hui dimanche*, 3.

Le cortège s'assemblera à huit heures précises sur le boulevard Saint-Antoine et les boulevards suivans.

La tête sera sur le boulevard du Temple, passé la rue des Filles du Calvaire.

Le centre à la hauteur de la rue Saint-Claude.

La fin à l'extrémité du boulevard, du côté de la rue Saint-Antoine.

La place des différens groupes et détachemens de troupes sera indiquée sur chacun de ces boulevards, par un jalon qui portera le nom et



Mirabeau.

le numéro du groupe ou du détachement qui doit y être.

Le cortège sera disposé ainsi qu'il suit :

1. Avant-garde de gendarmerie à cheval.
2. Trompettes de la gendarmerie.
3. Détachement de la gendarmerie à cheval.
4. Détachement de la gendarmerie à pied.
5. Bannière à l'antique, aux couleurs nationales, portant pour inscription : *La Loi*.
6. Détachement des grenadiers de la gendarmerie nationale.
7. Corps de musique.
8. Détachement des gardes nationales de districts.
9. Modèle de la Bastille et son cortège.
10. Enseignes portant les noms des 48 sections de la capitale, et leurs députations rangées sur deux lignes. Elles auront au milieu d'elles, pour point de réunion, un drapeau portant pour inscription : *Indivisibles*.
11. Détachement de troupes de ligne.
12. Enseignes portant les noms des 83 départemens, rangées sur quatre lignes.

Au milieu d'elles un immense faisceau, surmonté du bonnet de la Liberté, avec cette devise : *Soyons unis, nous serons libres*.

13. Détachement des troupes de ligne légères.
14. Drapeau de la Loi, ayant pour inscription : *Respect à la Loi*.
15. Détachement des canonniers de la garde nationale.
16. Groupe de tambours de la garde nationale.
17. Détachement de la garde nationale de Paris. Au milieu d'elle, une bannière avec cette inscription : *Mourir pour la défendre*.
18. Détachement du corps des vétérans.
19. Le glaive de la Loi, porté sur un *lectisternium*, ou table sacrée; sur le socle, une inscription portant ces mots: *Elle frappe pour défendre*.

20. Commissaires de police des 48 sections.
21. Bureaux de conciliation.
22. Juges de paix.
23. Tribunal de commerce.
24. Tribunaux criminels provisoires.
25. Tribunaux des six districts.
26. Tribunal criminel.
27. Autre détachement de vétérans.
28. Le bas-relief, représentant le trait historique du maire d'Étampes, surmonté d'une couronne civique et guirlande de chêne, accompagné des membres de la municipalité d'Étampes.
29. L'écharpe de SIMONEAU, couverte d'un long crêpe, et surmontée d'une grande palme verte.
30. Enseigne sur laquelle sera écrit le décret qui ordonne que *l'écharpe sera suspendue aux voûtes du Panthéon françois.*
31. Groupes des maires et officiers municipaux des municipalités du département.
32. Le maire, les officiers municipaux, et le conseil général de la commune de Paris.
33. Sur un cippe, le buste de J. G. SIMONEAU, ayant une cicatrice au front et une autre sur la poitrine.
34. La famille de SIMONEAU, suivie des citoyens qui l'ont défendu.
35. Une enseigne sur laquelle est écrit le décret qui ordonne qu'il sera élevé un monument à la mémoire de J. G. SIMONEAU.
36. Lettre du président de l'Assemblée nationale à la veuve SIMONEAU, gravée sur une pierre de la Bastille.
37. Le modèle de la pyramide décrétée; sur les quatre faces, l'écharpe en bas-relief; au milieu, le nom de SIMONEAU: au-dessus les inscriptions ordonnées par le décret et la lettre de Mme Simoneau, dont un décret a ordonné la transcription sur la pyramide.
38. Le district de la ville d'Étampes.
Le département de Seine-et-Oise.
39. Le livre de la Loi ouvert, sur un trône d'or, soutenu sur plusieurs gradins, enrichi d'un magnifique tapis, accompagné de plusieurs trophées, et surmonté d'une petite figure de Minerve. Sur une des marches du trône on lira ces mots : *La Loi seule commande à tous.*
L'enceinte sera formée par un détachement de Sapeurs.
40. Les administrateurs des districts du département de Paris.
41. Le département de Paris.
42. Le tribunal de cassation.
43. Deux candélabres à l'antique.
44. Groupe de vétérans portant une enseigne en forme des Tables de la Loi, avec cette inscription : *Triomphe de la Loi.*
45. Autel antique, sur lequel des enfans jetteront des parfums.
46. Groupe de femmes en blanc, avec des ceintures nationales, une couronne civique, et tenant à la main des rameaux verts. Elles seront précédées d'une bannière portant cette inscription : *A la mémoire de J.-G. Simoneau.*
47. Deux autres candélabres.
48. Groupe d'enfans, vêtus en tunique avec la couronne civique, une palme à la main, plusieurs d'entre eux portant des corbeilles remplies de feuillages qu'ils jetteront sur leur passage.
49. La figure de la Loi assise, appuyée sur ses Tables, et tenant un sceptre d'or qu'elle étend. Le socle et ses gradins seront supportés par seize faisceaux que tiendront des hommes drapés à l'antique.
Sur les gradins seront écrits ces mots : *Les hommes libres sont esclaves de la Loi.*
Sur les quatre côtés du socle seront ces devises :
Sur le devant : *La Loi.*
Sur un des côtés : *Liberté.*
Sur l'autre : *Égalité.*
Sur le derrière : *Propriété.*
L'enceinte sera formée par un détachement des élèves de la Patrie.
50. Les ministres.
51. La couronne civique destinée au buste de Simoneau, et portée sur un coussin.
52. La députation de l'Assemblée nationale, entourée de sa garde d'honneur.
53. Un groupe considérable d'enfans des deux sexes.
Un groupe de jeunes filles.
Les mères rangées sur deux lignes, enfermant ce groupe et lui servant d'escorte.
Un groupe d'hommes.
Un autre de vieillards.
Chacun de ces groupes portera une bannière avec une inscription.
Celle des enfans sera : *Nous chérirons nos parens et la Loi.*
Celle des jeunes filles : *La préférence aux soutiens de la Loi.*
Celle des femmes : *Nous instruirons nos enfans dans la Loi.*
Celle des hommes : *Notre force est dans la Loi.*
Celle des vieillards : *Vous nous devrez et nos fils et la Loi.*
54. Détachement de gendarmerie à cheval qui fermera le cortège.
Le cortège partira, à huit heures très précises du matin, du boulevard où il sera rassemblé, suivra tous les boulevards, traversera la place Louis XV, prendra le nouveau Pont, les rues de Bourgogne, Saint-Dominique, le quinconce des Invalides par l'allée en face de l'hôtel des Invalides, suivra celle à droite dudit hôtel, le boulevard qui mène au Champ de la Fédération, et y entrera par le côté en face de la rivière.
Quand la tête du cortège sera arrivée à la rue de Richelieu, tout restera en station pour donner

le tems aux porteurs de se relayer. Pareilles stations auront lieu lorsque la tête du cortege sera à l'entrée du pont Louis XVI, et à l'entrée du Champ de la Fédération.

CÉRÉMONIE DU CHAMP DE LA FÉDÉRATION

Un grand palmier d'environ vingt-cinq pieds de hauteur sera placé immédiatement derrière l'autel de la Patrie, et le couronnera de son large feuillage.

Les quatre grands socles qui accottent l'autel de la Patrie, et où l'on avoit placé des trépieds dans les dernières cérémonies, seront couronnés de trois gradins circulaires et en retraite, dont le dernier sera préparé pour recevoir les quinze drapeaux formant le quart des soixante drapeaux des bataillons de la garde nationale.

Les six légions entreront dans le même ordre qui a été observé à la cérémonie de Désilles.

Trois coups de canon avertiront les Légions pour le moment de leur entrée.

Les soixante drapeaux se porteront en avant et se réuniront en quatre groupes de quinze chacun, ils iront se placer sur les gradins disposés à cet effet sur les quatre grands socles qui accottent l'autel de la Patrie.

Les bataillons se rangeront sur deux lignes de chaque côté de l'autel dans le Champ de la Fédération, et à une distance assez grande, pour que le cortège, en arrivant, puisse passer entre l'autel et les bataillons.

Le cortège, arrivé dans le Champ de la Fédération, défilera devant les légions, en faisant le tour de l'autel de la Patrie.

On exécutera l'*Hymne funèbre* insérée dans la feuille de ce jour.

Les corps et les différens attributs portés dans le cortège, seront placés dans l'ordre suivant :

La figure de la Loi, sur le palier, au-dessous des marches de l'autel de la Patrie; à la droite, le trône de la Loi; à la gauche, le glaive.

L'autel de la Loi, sur le palier; au-dessous, avec ses candelabres aux quatre angles, le modèle de la pyramide au bas des marches, devant l'autel de la Loi.

Le bas-relief représentant le trait historique, derrière l'autel de la Patrie, adossé au palmier.

Le buste du maire sur l'autel de la Patrie, et l'écharpe suspendue à une des branches du palmier.

L'Assemblée nationale sur les marches, au bas de l'autel.

Le département, plus bas.

La municipalité, ensuite

Les tribunaux.

Les 83 départemens avec leurs enseignes, rangés autour du pallier, au-dessus des socles.

Les sections, et ainsi de suite.

Cet ordre étant observé, et tous les attributs placés aux endroits désignés et qui seront indiqués sur le lieu même, ainsi que les différens groupes qui les accompagnent.

Le président de la députation de l'Assemblée nationale prendra la couronne civique et la placera sur le buste.

Des héraults proclameront les décrets de l'Assemblée nationale qui ont rapport au maire d'Etampes.

On exécutera le *Chant de triomphe* dont les paroles sont insérées dans la feuille de ce jour.

Ensuite il sera brûlé sur l'autel de la Loi une grande quantité d'encens. Le livre de la Loi sera élevé et montré au peuple; il sera fait trois décharges de toute l'artillerie, disposée à cet effet près de la rivière; toute la garde présentera les armes.

Après cette cérémonie, les maire et officiers municipaux et le département de Paris, avec les administrateurs du district d'Etampes et ceux du département de Seine-et-Oise, précédés de l'écharpe, du buste du maire d'Etampes et du bas-relief représentant le trait historique, iront au Panthéon françois.

Un détachement de la garde nationale et des détachemens de la gendarmerie à pied et à cheval, et des troupes de ligne les accompagneront.

Ce cortège suivra l'avenue qui du Champ de la Fédération conduit à la principale entrée des Invalides, les rues de Grenelle, de la Chaise, de Sèvres, du Vieux-Colombier, des Aveugles, du Petit-Bourbon, de Tournon, de Vaugirard, la place Saint-Michel, les rues Hyacinthe et Saint-Jacques.

L'écharpe et le bas-relief seront suspendus aux voûtes du Panthéon françois.

Une double face de ce bas-relief ainsi que le buste de J.-G. SIMONEAU seront remis à la députation de la ville d'Etampes, pour être placés dans la maison commune de cette ville. »

Tout se passa comme le programme l'indiquait; cependant le département ne se rendit pas au Panthéon pour y déposer l'écharpe de Simoneau qui était restée au greffe du tribunal criminel du département de Seine-et-Oise chargé de l'instruction du procès.

Les rues de Paris devenaient le soir absolument dangereuses à fréquenter; des rassemblements tumultueux s'y faisaient, des violences y étaient exercées et des assassinats commis. Le député Guadet monta à la tribune pour demander un dénombrement de tous les habitants de Paris, et que tous les individus qui y étaient venus depuis qu'on avait rétabli les passeports fussent tenus de présenter le leur. Le 18 mai, l'Assemblée vota un décret ainsi conçu :

ARTICLE 1er. Toute personne arrivée à Paris depuis le 1er janvier dernier, sera tenue de déclarer au comité de la section qu'elle habite son nom, son état et d'exhiber un passeport s'il en a un.

ART. 2. Cette déclaration se fera dans les trois jours, excepté pour ceux qui apportent des subsistances ou approvisionnements à Paris, qui auront un délai de huit jours.

ART. 3. En conséquence de cette déclaration, tout concierge ou portier sera tenu de déclarer toute personne demeurant dans la maison qu'il garde.

ART. 4. Toute personne, excepté celles exceptées par l'art. 2, qui devra rester plus de trois jours à Paris et qui ne fera pas sa déclaration, sera condamnée à une amende qui ne pourra pas passer 300 livres et à une détention de trois mois.

ART. 5. Les personnes qui feront des déclarations fausses seront condamnées à 1,000 livres d'amende et à six mois de prison.

Ces mesures de précaution n'empêchèrent pas que les crimes se commissent, car, dans la nuit qui suivit, on assassina un homme dans la rue des Bons-Enfants.

La guerre contre le clergé devenait plus vive que jamais.

Déjà, le 5 avril, l'Assemblée avait décrété l'abolition de « toutes les congrégations séculières d'hommes et de femmes, ecclésiastiques ou laïques, même celles uniquement vouées au service des hôpitaux et au soulagement des malades, sous quelque dénomination qu'elles existent, soit qu'elles ne comprennent qu'une seule maison, soit qu'elles en comprennent plusieurs. »

De plus, le même décret prohibait le port « des costumes ecclésiastiques des religieux, des religieuses et de toutes les congrégations et corporations quelconques. »

Le 24 mai, la discussion s'ouvrit sur les peines à prononcer contre les prêtres non assermentés, et, après d'assez longs débats, l'Assemblée décréta « que comme mesure de sûreté publique et de police générale, la déportation auroit lieu contre tout ecclésiastique non assermenté. »

Il fut donné lecture le même jour d'une lettre écrite la veille par le roi à la municipalité, dans laquelle il se plaignait que le maire eût prévenu le commandant général de la garde nationale de nouveaux bruits qui couraient sur son départ de Paris, bruits contre lesquels il protestait vivement en témoignant de son intention absolue de rester dans la capitale: « Lorsque la France a des ennemis à combattre au dedans et au dehors, disait-il, c'est dans la capitale que ma place est marquée, c'est là que j'espère parvenir à tromper l'espérance coupable des factieux... et quelque chose que l'on fasse, rien n'altérera ma sollicitude et mes soins pour le bien du royaume. »

Le 26 mai, les habitants du quartier des Halles furent épouvantés par un bruit terrible qui se fit entendre vers huit heures et demie du matin: un sieur Beudon, capitaine des canonniers du bataillon de Saint-Jacques la Boucherie, déposait 27 kilog. de poudre dans le corps de garde adossé à la halle aux draps et vaquait à cette occupation sa pipe à la bouche; une étincelle tomba sur la poudre, qui fit sauter le corps de garde et une partie de la voûte de la halle aux draps; non seulement il fut la victime de son imprudence, mais le sieur Piquet, fort de la halle, fut tué; Batellier, commissionnaire, et trois femmes furent grièvement blessés.

Le roi envoya immédiatement 2,000 livres à la section pour venir en aide aux veuves et blessés.

A propos de dons, disons que chaque jour des dons volontaires affluaient dans les sections pour les besoins de la guerre; riches ou pauvres donnaient et, pour parvenir à vaincre l'étranger, c'était à qui, dans tous les partis, ferait un sacrifice au profit de la nation.

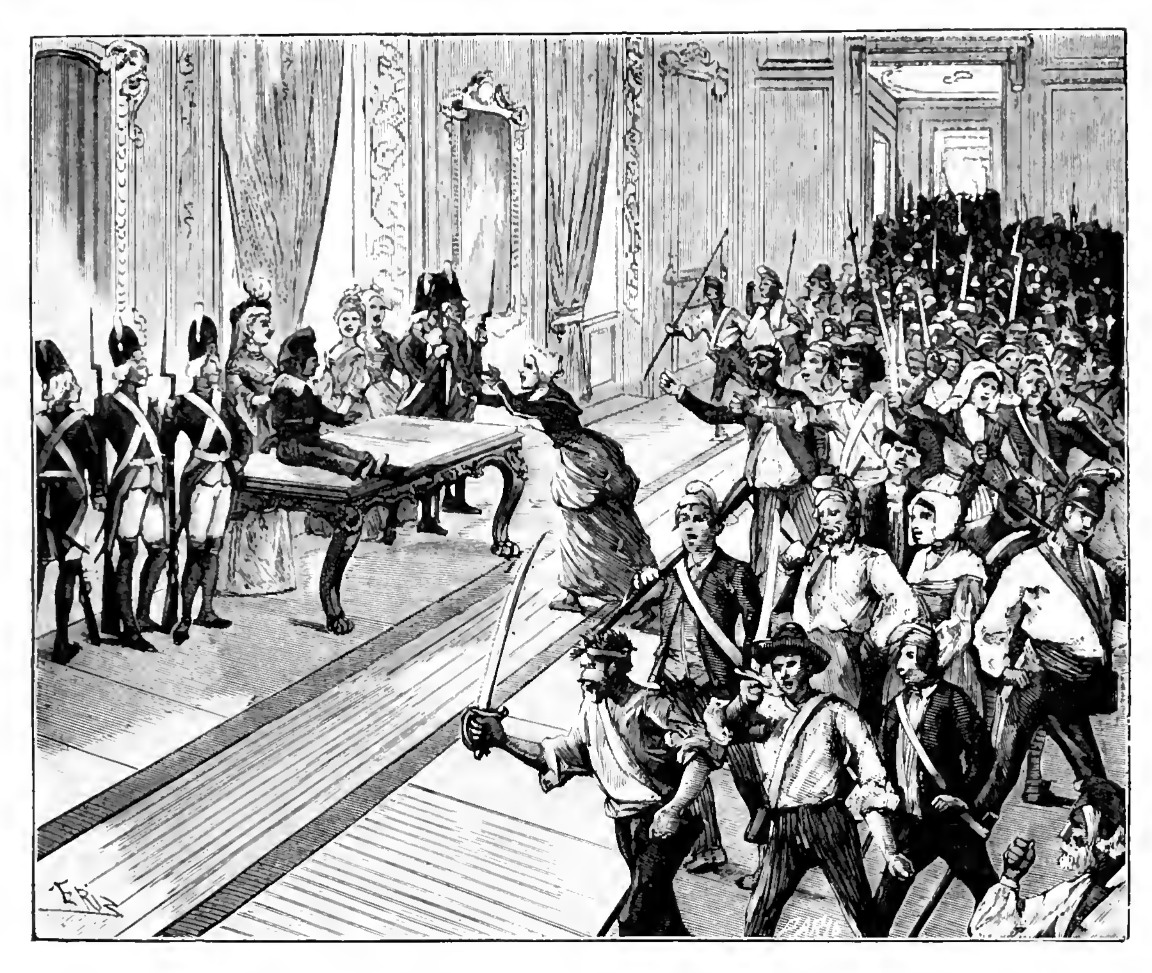
Au fur et à mesure que le temps s'écoulait, les séances de l'Assemblée législative devenaient plus tumultueuses et plus fertiles en incidents, les députés se livraient à des luttes oratoires qui se terminaient souvent par des décrets d'accusation et des applications de peines. Ce fut ainsi que dans la séance du 29 mai, un député, de Frondières, ayant invité son collègue Guadet à parler en logicien et non en déclamateur, fut envoyé, séance tenante, à la prison de l'Abbaye pour trois jours; un autre, M. Calvet, ayant traité de gredins les dénonciateurs anonymes, fut frappé de la même pénalité.

Ce jour-là, on discutait à propos de la garde soldée du roi à laquelle on reprochait son incivisme, un decret la licencia; et pendant tout le temps que dura cette séance permanente de jour et de nuit, des groupes n'avaient cessé depuis la veille de stationner aux abords de l'Assemblée. Le 29 au matin, une foule considérable, accourue de la section des Gobelins, demanda à être admise; « armée, dit M. Louis Blanc, de fusils, de fourches, de piques, de bâtons, que surmonte le bonnet rouge et composée en partie d'*habits bleus*, en partie de *sans-culottes*, elle traverse la salle tambour battant, et se range autour de l'Assemblée, jurant de se sacrifier pour la défendre. »

Elle applaudit frénétiquement lorsque l'Assemblée prononça le licenciement de la garde du roi et l'arrestation de son commandant, de Brissac, qui fut écroué dans la prison d'Orléans.

Le lendemain, Louvet vint, au nom de la section des Lombards, demander que toutes les sections de Paris furent déclarées en permanence.

— Il importe, dit-il, d'empêcher par de sages précautions, qu'il n'arrive enfin un jour où nous soyons réduits à l'affreuse nécessité de faire ruisseler dans les rues le sang des rebelles.



Une poissarde s'arrêta devant la reine et l'injuria. (Page 219, col. 2.)

On sentait que ce jour ne devait pas être loin.

Les jacobins et les lafayettistes se disputaient sans cesse, et le jardin du Palais-Royal était devenu le théâtre de scènes de désordres incessantes; « on se lançait à la tête les chaises destinées au repos des promeneurs, on se frappait de coups de canne, les corps de garde étaient encombrés d'hommes furieux, battants et battus; c'était à qui y traînerait son voisin. Ce funeste jardin avait plutôt l'air d'une tuerie que d'un lieu de délassement : on y attaquait, on y conspuait en même temps tous les principes de la sociabilité. »

Le 4 juin, le ministre de la guerre vint, de son chef, proposer à l'Assemblée d'appeler de chaque canton de France cinq fédérés vêtus et équipés qui se réuniraient le 14 juillet à Paris pour former ensuite un camp de 20,000 hommes au nord de la capitale.

Huit mille signatures furent déposées au bas d'une pétition contraire à l'établissement de ce camp qui allait mettre sous les murs de Paris 20,000 révolutionnaires exaltés; mais les jacobins, qui avaient d'abord combattu le projet, comprenant bien que c'était du renfort qui allait leur arriver, s'en firent les plus ardents défenseurs, et le roi promit de sanctionner tous les décrets, à la seule condition que les trois ministres girondins, Servan, Roland et Clavières seraient renvoyés.

Ils furent en effet remplacés, et Dumouriez fut ministre de la guerre, mais le roi avait réfléchi; il refusa la sanction des décrets, et Dumouriez donna à son tour une démission qui fut acceptée.

Depuis que la section des Gobelins était venue en armes à l'Assemblée nationale, les autres l'imitaient; le 4 juin ce furent les sections du marché des Innocents et de l'Observatoire qui défilèrent en armes dans la salle des séances, avec piques, fusils, etc., et accompagnées d'une multitude de gardes nationaux, de soldats, d'officiers du 103e régiment, tous confondus, venant demander la réintégration des gardes françaises dans les bataillons de Paris.

Et tout ce monde criait : Vive la Nation! vive la liberté! » pendant qu'un patriotisme enthousiasme applaudissoit, le civisme de la raison réfléchissoit que le tems de ces braves citoyens et celui de l'Assemblée pouvoient être employés plus utilement pour leurs familles et pour l'utilité publique. »

Le 9 juin, ce fut une députation des citoyens soldats du bataillon des Petits-Augustins qui vinrent dénoncer une pétition qui devait être présentée le lendemain, au nom de la garde nationale parisienne, et dont l'objet était de demander le rapport du décret pour le rassemblement des 20,000 volontaires aux environs de Paris.

Cette députation occasionna de très vifs débats, dont le résultat fut un décret qui mandait à la barre, séance tenante, le commandant de la garde nationale. Il fut d'abord question de l'envoyer à l'Abbaye, mais on se ravisa, et l'Assemblée renvoya la pétition à son comité de législation.

Le 12, les sections du Palais-Royal et de la fontaine de Grenelle vinrent dénoncer l'état-major de la garde nationale.

Nous n'en finirions pas s'il nous fallait rapporter ici les mille dénonciations, accusations, soupçons, récriminations qui, chaque jour, se produisaient, se colportaient, et se traduisaient souvent par des scènes de violence et d'arbitraire; nous avons hâte d'arriver à la fameuse journée du 20 juin, qui fut pour ainsi dire le prélude de celle du 10 août.

Des conciliabules avaient lieu dans différentes maisons, particulièrement chez Mme Roland, femme de l'ex-ministre, dans le but d'amener une manifestation populaire pour obtenir le rappel des *bons ministres*, c'est ainsi qu'on désignait les ministres girondins; d'un autre côté, les citoyens des faubourgs étaient travaillés par le brasseur Santerre, commandant du bataillon des Enfants trouvés, qui réunissait chez lui l'Américain Fournier, l'Italien Rotondo, le boucher Legendre, le sieur Guirette Verrières et quelques autres, et l'on y présentait des motions révolutionnaires qui devaient être agitées dans les groupes des Tuileries, du Palais-Royal, de la Grève et surtout de la porte Saint-Antoine et de la place de la Bastille; on y rédigeait des placards incendiaires.

Un certain nombre de ces citoyens furent délégués à l'Hôtel de ville le 16 juin pour faire connaître l'intention du peuple de se lever en armes le 20, anniversaire du serment du jeu de paume, pour aller planter un arbre de liberté dans le jardin des Tuileries et présenter une pétition à l'Assemblée nationale.

La commune s'opposa à cette réunion d'hommes armés, se fondant sur la proscription par la loi de tout rassemblement, mais les têtes étaient montées, il fut décidé qu'on passerait outre.

Donc, le 20, dès cinq heures du matin, la population des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marcel était debout, et les bataillons civiques se massaient sur les différentes places. Sur les ruines de la Bastille, Santerre à cheval, entouré d'un état-major populaire, donnait des ordres non seulement à son bataillon, mais encore à nombre d'individus en haillons, à un détachement d'invalides, à des gendarmes et à des gens de toutes sortes qui venaient se grouper autour de lui.

« Vers onze heures, 20,000 hommes environ partirent de la Bastille pour se rendre aux Tuileries. Ils formaient trois corps : le premier, qui se composait des bataillons du faubourg, avait pour chef Santerre; le deuxième, cohorte d'hommes du peuple sans armes ou pourvus de piques seulement, obéissait à Saint-Hurugue, cet ex-marquis que nous avons eu occasion de nommer déjà et qui était, avec Camille Desmoulins, l'agitateur par excellence au Palais-Royal; le troisième corps, pêle-mêle confus d'individus en guenilles, de femmes en délire et d'enfants braillards, suivait tumultueusement une femme jeune et belle, vêtue en homme, ayant à la main un sabre, sur l'épaule un fusil. Cette femme, qui était assise sur un canon traîné par des ouvriers aux bras nus, était connue sous le nom de Théroigne de Méricourt. »

Derrière venait le char qui traînait le peuplier qu'on devait planter.

Des bannières flottaient au vent et portaient des inscriptions en rapport avec les circonstances.

Toute cette multitude se dirigea par la rue Saint-Honoré vers l'Assemblée législative et se présenta à la porte qui faisait face à la place Vendôme.

Les députés délibéraient alors sur une proposition de M. Dumolard, tendant à adopter des mesures de rigueur contre le rassemblement qui se formait.

Soudain, une lettre fut apportée au président; elle était de Santerre et annonçait que des citoyens réunis pour célébrer l'anniversaire du serment du jeu de paume demandaient à défiler devant l'Assemblée, en assurant qu'ils prouveraient par leur conduite qu'on les calomniait en leur attribuant des pensées de désordre.

Ils furent admis : l'un d'eux, Huguenin, se plaignit hautement des lenteurs de la cour martiale, de l'inaction des armées et demanda le droit pour tous de porter des armes jusqu'à ce que la constitution fût exécutée.

Après une courte réponse du président, commença le défilé qui dura deux heures et demie.

On remarqua un homme qui portait au bout d'une perche un cœur de veau avec cette inscription : « Cœur d'aristocrate. » Citoyens, femmes, enfants en passant devant les députés criaient : Vivent les patriotes! A bas le *veto!* tandis que la musique jouait le *Ça ira*.

L'écoulement de cette masse d'individus s'opérait difficilement, et l'engorgement la fit refluer

de tous côtés. Les Tuileries étaient entourées par des gardes nationaux; deux municipaux, Hue et Patris, ordonnérent aux grenadiers postés aux guichets du Carrousel pour empêcher l'arrivée de l'attroupement, d'ouvrir la barrière et de laisser le passage libre aux bandes revolutionnaires, mais à peine la grille fut-elle ouverte que le peuple se répandit comme un torrent dans la cour royale, envahit l'escalier du pavillon de l'Horloge et brisa à coups de hache les portes qu'il trouva fermées.

L'irruption fut si violente qu'un des canons du bataillon du Val de Grâce fut transporté à bras jusque dans la salle des Suisses.

La foule pénétra partout; effrayé du danger que courait le roi, le chef de légion de garde nationale Acloque se hâta d'aller le prevenir, et Louis XVI se porta immédiatement au-devant des envahisseurs.

— A moi quatre grenadiers, s'écria-t-il.

— N'ayez pas peur, dit l'un d'eux, en répondant à son appel.

— Je n'ai pas peur, répondit le roi.

Et prenant la main du grenadier Jean Lalanne, tailleur de son état, il la posa sur son cœur en disant : Sentez, mon ami, s'il palpite!

— A bas le *veto*. La sanction des décrets, le rappel des ministres patriotes.

Tels étaient les cris qu'on poussait dans toutes les pièces.

Enfin le boucher Legendre s'avança et dit à Louis XVI :

— Monsieur, vous êtes un perfide, vous nous avez toujours trompés, mais prenez garde, le peuple est las d'être votre jouet.

Et il lut une pétition conçue en termes menaçants.

Louis XVI répondit avec calme qu'il agirait selon les exigences de la constitution.

A ces mots le cri : Vive la nation! retentit.

— Oui, reprit le roi, vive la nation : je suis son meilleur ami.

— Eh bien, faites-le voir, dit un jeune homme appelé Clement, en lui présentant un bonnet rouge.

Le roi le prit et s'en coiffa, aux applaudissements des assistants.

Cependant il étouffait par le double effet de la chaleur et de la foule: un homme s'approcha de lui avec une bouteille et un verre :

— Puisque vous aimez le peuple, dit-il au roi, il faut boire à sa santé.

Le roi but, et de nouveaux vivats le remerciérent de cet acte de condescendance.

Quant à la reine, tant que dura cette longue scene, elle était demeurée dans la salle du conseil avec ses enfants et M[mes] de Lamballe, de Tourzel, de Mau et de Soucy: elle se tenait réfugiée derrière la grande table qu'on avait roulée devant elle pour la defendre, et le lieutenant général de Wittengoff lui donna à la hâte un bonnet rouge qu'elle s'empressa de mettre sur la tête du dauphin comme une sauvegarde.

Après avoir defilé devant le roi, la foule passa devant elle, et si quelques personnes lui adressèrent des injures, d'autres se sentirent émues de compassion; une poissarde s'arrêta tout à coup devant elle et l'accabla de mots grossiers :

— Que vous ai-je fait? demanda la reine.

— Rien à moi, répondit la poissarde, mais vous faites du mal à la nation.

— On vous trompe, reprit Marie-Antoinette, je suis Française et n'ai point d'autre patrie; je veux vivre et mourir en France. J'étais heureuse quand le peuple m'aimait.

Ces paroles bouleversèrent la poissarde qui se mit à pleurer à chaudes larmes.

— Qu'a donc cette femme? s'écria Santerre, elle est ivre, faites-la passer.

Et, en même temps, il ordonnait l'évacuation du château, qui ne fut débarrassé de ses visiteurs qu'à huit heures et demie du soir.

Or, tandis que tout ceci se passait et que ceux qui n'avaient pu pénétrer dans le palais s'étaient répandus dans le jardin, un jeune officier, au visage maigre et pâle, debout sur la terrasse du bord de l'eau, regardait cette scène avec stupeur; ses yeux se portèrent sur une des fenêtres du palais à laquelle venait de se montrer le roi coiffé du bonnet rouge, et il ne put retenir un mouvement d'indignation.

— Les misérables! s'écria-t-il, on devrait mitrailler les premiers cinq cents; le reste prendrait bien vite la fuite!

Cet officier s'appelait Napoléon Bonaparte.

Le lendemain de tout ceci, l'Assemblée décréta qu'elle ne recevrait plus de citoyens armés.

Le 21 juin était l'anniversaire de la fuite de Varennes, les faubourgs s'en souvinrent, et le rappel battit encore dans différents quartiers, des attroupements se formèrent dans les cours des Tuileries, mais ce fut tout; le 22 on publia à son de trompe dans tous les carrefours et en présence d'un officier municipal, un décret rendu la veille contre les attroupements.

Le 24, c'était un dimanche, le roi passa en revue aux Champs-Elysées la sixième légion de la garde nationale; il portait sur son chapeau un panache aux trois couleurs; la reine assista à la cérémonie dans sa voiture, avec toute sa famille; le dauphin portait l'uniforme de la garde nationale.

Une proclamation dans laquelle le roi protestait très hautement contre les faits du 20 juin fut publiée et fournit à l'avocat Guillaume l'idée de publier dans le *Journal de Paris* et de déposer chez tous les notaires de Paris un projet de pétition contre le maire, le commandant de la garde nationale et les auteurs de la journée du 20 juin, et invitant les citoyens à la signer.

Vingt mille signatures la couvrirent, mais elle fut assez mal reçue par l'Assemblée nationale qui, sans statuer, la renvoya à une commission.

Le maire de Paris, Petion, fut suspendu de ses fonctions le 6 juillet et remplacé, par interim, par Borie, suivant arrêté du conseil du département; sa conduite au 20 juin avait motivé cette mesure.

La Fayette était revenu à Paris et faillit être décrete d'accusation pour avoir quitté son armée ; il se hâta d'y retourner, mais le jour où il quitta Paris, il fut brûlé en effigie dans le Palais-Royal.

L'horizon politique de la France s'obscurcissait de plus en plus, et Paris était dans un état fiévreux d'agitation permanente, qui ne présageait rien de bon ; les nouvelles de la guerre étaient mauvaises, ce qui ne contribuait pas peu à augmenter l'inquiétude générale; de toutes parts des fédérés accouraient. Le 7, le député Lamourette, évêque de Lyon, parvint à amener une sorte de réconciliation générale entre tous les membres de l'Assemblée ; mais le peuple qui accourut aux abords du lieu des séances fit retentir l'air des cris : A bas le Directoire! Vive Pétion! Toutes les sections se présentèrent à la barre et finirent par obtenir, le 13 juillet, que le maire fût rétabli dans ses fonctions.

Le 11 juillet l'Assemblée décréta cette phrase solennelle : Citoyens! la patrie est en danger! Désormais il n'y avait plus d'autre règle que celle-ci : « Le salut public est la loi suprême », et une agitation extrême suivit cette déclaration qui allait improviser des milliers de défenseurs de cette patrie en danger.

Le 14, la fête de la Fédération se fit avec plus de calme qu'on pouvait s'y attendre; à cinq heures et demie du matin le rappel général battit, et les gardes nationales se rendirent à leurs 60 quartiers où les fédérés devaient se réunir avec elles. L'Assemblée envoya 60 de ses membres pour poser la première pierre de la colonne de la Liberté qui devait s'élever sur la place de la Bastille. C'était Palloy qui avait proposé d'ériger cette colonne avec les matériaux qui restaient encore de la forteresse.

La pose de la première pierre se fit en présence des autorités. On avait placé dans une boîte de cèdre la déclaration des droits de l'homme gravée sur des tablettes d'airain, une copie de la constitution, des médailles frappées avec du fer provenant de la Bastille, des monnaies, des assignats, la liste des gens tués pendant le combat qui avait précédé la reddition de la forteresse, des outils, du bois, du fer, etc., des cendres des anciens titres de noblesse qui avaient été solennellement brûlés sur la place Louis XV et sur la pierre qui était préparée on avait gravé l'inscription : *En présence de Louis XVI;* mais le roi s'étant dispensé de se rendre à la cérémonie, « bien qu'invité », le président de la députation de l'Assemblée fit gratter l'inscription.

Si Louis XVI n'était pas sur la place de la Bastille, il était au Champ de Mars où l'autel de la Patrie était ombragé par un palmier, tandis que quatre cassolettes brûlaient sur les angles des parfums; de demi-heure en demi-heure, des salves de 60 pièces d'artillerie se faisaient entendre, 83 peupliers portant de larges banderoles indiquaient la place des fédérés des départements.

Un monument pyramidal était élevé aux pieds de l'autel de la Patrie : « A nos frères d'armes morts sur les frontières pour la défense de la liberté. »

Le roi prêta là, sur les marches de l'autel (la foule était si compacte qu'il ne put monter jusqu'au haut), le serment constitutionnel aux acclamations de tout le peuple.

Mais lorsqu'il revint vers l'École militaire, escorté par les membres de l'Assemblée, les cris de: Vive Pétion! résonnèrent à ses oreilles, et « quelques clameurs factieuses et inconstitutionnelles se sont jointes de tems en tems à ce cri de parti. »

Au retour du roi aux Tuileries, la foule ne cessa de crier sur son passage : Vive la nation! et ce cri dominait sensiblement celui de : Vive le roi.

Le 17, il y eut encore un violent tumulte dans le sein de l'Assemblée ; les fédérés y pénétrèrent et demandèrent en termes énergiques la mise en accusation de la Fayette et la destitution des états-majors de l'armée nommés par le roi. Les tribunes firent chorus, et un vacarme épouvantable s'ensuivit. Tous les jours, cette demande de mise en accusation était renouvelée.

Mais les nouvelles les plus alarmantes arrivaient coup sur coup de la frontière. Ce fut alors que Paris offrit le plus beau spectacle qu'eût jamais inspiré le patriotisme.

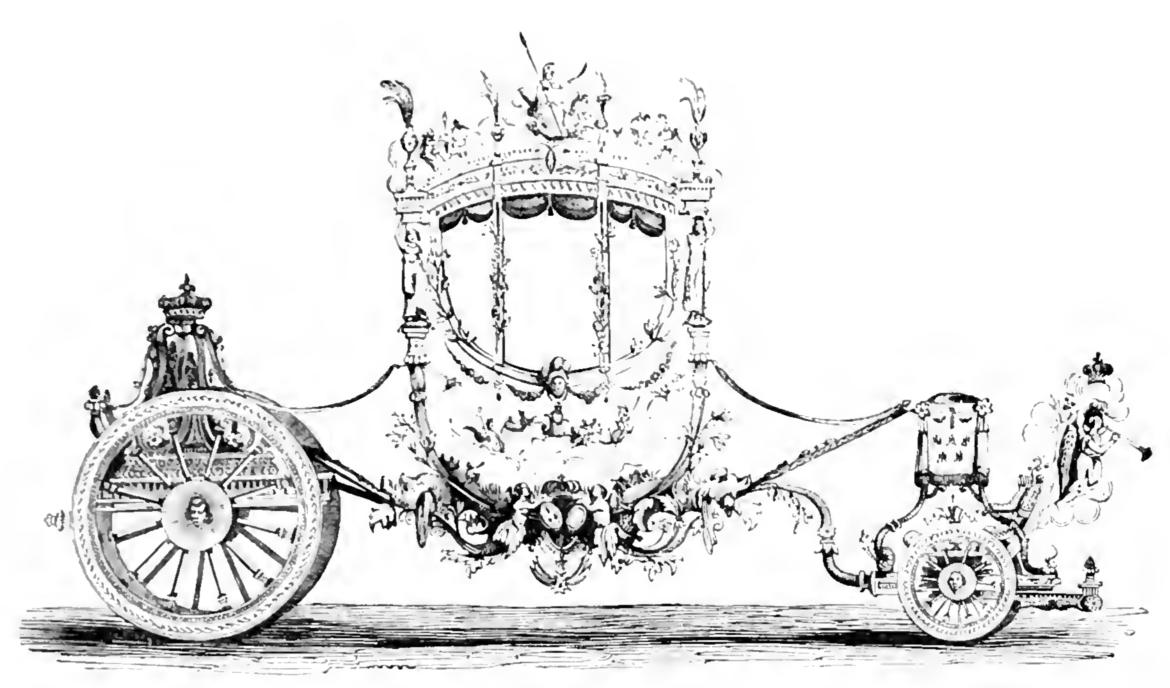
Une proclamation du roi, datée du 20 juillet, avait invité tous les citoyens en état de porter les armes à se faire inscrire sur-le-champ pour compléter l'armée de ligne et tous ceux qui ne s'étaient pas encore fait enregistrer sur les contrôles de la garde nationale, à le faire sans délai, l'Assemblée nationale ayant déclaré que la patrie était en danger.

Le 22, le décret de l'Assemblée du 11 était promulgué au bruit du canon d'alarme, et au roulement du tambour, par la municipalité.

Dès le matin, des gardes à cheval parcouraient les rues de la ville en agitant des bannières sur lesquelles on lisait : Citoyens! la patrie est en danger!

Et sur toutes les places on dressa des amphithéâtres avec de larges tentes ornées de banderoles tricolores et de couronnes de chêne entrelacées, où vinrent se faire les enrôlements volontaires.

A la place Dauphine, un de ces théâtres belliqueux était dressé, et tout en face sur le terre-plein du Pont-Neuf s'en trouvait un autre où la foule des volontaires accourait.



Char du sacre de Louis XVI.

« Le magistrat du peuple, avec son écharpe, pouvoit à peine suffire à l'enregistrement des noms qui se pressoient sous sa plume. »

De chaque côté de la tente dressée devant la statue de Henri IV, les deux canons d'alarme mêlaient leurs détonations au bruit du tambour, dont l'éclatant appel à travers les rues amenait de minute en minute de nouvelles recrues.

« Les vieux racoleurs, dit Prudhomme, dans ses *Révolutions de Paris*, ne savoient que penser à la vue d'un spectacle aussi nouveau, aussi étrange pour eux. Les enrôlemens du quai de la Ferraille n'y ressembloient guère. »

L'agitation était extrême. Dans la séance de l'Assemblée du 24, un député, Duhem, était venu proposer la déchéance du roi ; bientôt ce mot de déchéance devint le mot d'ordre du comité central des fédérés et passa des clubs dans la rue.

Les 48 sections s'étaient déclarées en permanence et les motions les plus extravagantes trouvaient toujours des orateurs pour les développer et des exaltés pour les applaudir.

Le 26, il y eut un banquet civique sur la place de la Bastille : il était offert aux fédérés des départements ; chaque citoyen avait apporté son dîner pour cette fraternelle agape qui se termina par des chants, des danses, des illuminations.

Nombre de gens trouvaient sans cesse des occasions nouvelles de se divertir.

D'autres songeaient au sérieux, c'est-à-dire à en finir une bonne fois avec la royauté et à la remplacer par la république, et pour cela ils faisaient tous leurs efforts pour soulever le peuple.

C'était surtout le faubourg Saint-Antoine qu'on s'efforçait d'émouvoir et d'irriter ; dans la soirée du 26, il s'y forma des attroupements qui donnèrent de l'inquiétude aux gens paisibles ; le ministre de l'intérieur, Champion, s'y transporta pour y rétablir le calme, mais il fut bientôt entouré et menacé par une multitude égarée, et un jacobin lui déchargea un terrible coup de sabre sur la tête.

Toute la nuit, le tocsin sonna pour appeler les citoyens et la garde nationale aux armes, afin de se porter aux Tuileries pour y chercher des armes qu'on disait y être cachées.

Cependant la nuit se passa sans agression.

Le lendemain, M. d'Éprémesnil étant allé se promener sur la terrasse des Feuillants, fut reconnu, hué, invectivé, battu, après avoir été dénoncé aux groupes comme aristocrate. On lui déchira ses habits, et on le frappa à coups de sabre jusqu'à ce qu'on le crût mort. Ce fut la garde nationale qui l'enleva sanglant et le sauva d'une mort certaine, en le transportant à l'hôtel de la Trésorerie nationale.

Le 30 fut signalé par l'arrivée des fédérés marseillais, au nombre de 500, amenant avec eux deux pièces de canon, et portant un drapeau flottant sur lequel on lisait au milieu des emblèmes de la Révolution et de la Guerre : « Marseille, la liberté ou la mort. »

Quand ils parurent sur le Pont-Neuf, des accla-

mations les accueillirent, mais ce fut bien pis quand ils entonnèrent l'hymne des Marseillais, qui devait bientôt devenir, sous le nom de *la Marseillaise*, le chant national.

C'était la première fois que les Parisiens entendaient cet ardent appel aux armes ; ils furent électrisés, et la foule suivit les fédérés en leur emboitant le pas au son du chant patriotique.

Mais la soirée fut fort troublée ; de paisibles bourgeois furent maltraités parce que leurs cocardes étaient en ruban, alors qu'elles devaient être en simple laine ; des gardes nationaux se battirent avec des fédérés ; l'agent de change Duhamel, lieutenant de grenadiers, fut assassiné dans la rue Saint-Florentin ; les boutiques se fermèrent dans les quartiers avoisinant les Tuileries, et la générale fut battue ; la consternation se répandit partout et l'inquiétude était dans tous les esprits.

Dans la soirée du 3 août, un orage terrible éclata sur Paris. M. Louis Blanc en rapporte le détail avec une grande précision : « La soirée, dit-il, avait été d'une chaleur étouffante ; vers dix heures, des nuages d'un rouge cuivré s'amoncelèrent vers le couchant, et le roulement lointain du tonnerre se fit entendre. L'aspect du ciel était si effrayant que partout les portes, les fenêtres, les boutiques se fermaient avec précipitation. Vers minuit, la tempête éclata si violente, si terrible que de mémoire d'homme cela n'a pas été vu. » Je ne crois pas, écrit un témoin oculaire, qu'au dernier jour de l'univers, les trompettes qui viendront réveiller les morts au fond de leurs tombeaux fassent un fracas plus affreux et plus continu. A Paris, la foudre tomba en plus de cinquante endroits ; quinze ou vingt personnes furent tuées. Une grille de fer qui séparait l'hôtel Beaufort, rue Quincampoix, de la maison voisine, fut renversée avec tant de force, qu'elle entraîna une partie de cette maison. Des laitières, des maraîchers qui apportaient leurs provisions à Paris furent foudroyés sur la route; la nuit eut un caractère particulièrement sinistre. Une bande de Marseillais, comme si elle eût voulu braver les éléments, traversa les quartiers voisins du Palais-Royal et des Tuileries en chantant la *Marseillaise*, dont on entendit les notes sublimes se mêler aux coups répétés du tonnerre et au sifflement de l'orage. »

Cet orage n'était que le précurseur d'un autre, d'ordre différent, qui allait s'abattre sur la monarchie et la mettre en pièces.

XL

La journée du 10 août. — Le massacre des prisons. — L'exécution de Louis XVI. — Le tribunal révolutionnaire. — Marie-Antoinette à l'échafaud. — Les Girondins. — Modes et costumes.



NE révolution devenait chaque jour plus imminente. La création aux jacobins du comité insurrectionnel montre l'intention bien arrêtée, de la part de ce fameux club qui gouvernait tout, d'en appeler aux armes pour avoir raison des dernières entraves qui gênaient la Révolution.

« L'événement du 10 août, dit Pétion, est dû aux braves fédérés et à leur directoire secret qui concertait depuis longtemps le plan de l'insurrection.

« Ce directoire secret, ajoute Garat, fut formé par le comité central des fédérés, établi dans la salle de correspondance aux jacobins Saint-Honoré. Ce fut parmi les quarante-trois membres qui s'assemblaient journellement depuis le commencement de juillet, qu'on en tira cinq pour le directoire d'insurrection. Ces cinq membres étaient Vaugeois, grand vicaire de l'évêque de Blois, Dubessé, du département de la Drôme, Guillaume, professeur à Caen, Simon, journaliste de Strasbourg, et quelques jours après on y invita Fournier l'Américain, Westermann, Kienlin de Strasbourg, Santerre et Alexandre, commandant du faubourg Saint-Marceau, Lazouski, capitaine des canonniers du faubourg Saint-Marceau, Antoine de Metz, l'ex-constituant, Sagré et Garin, électeur de 1789. »

La première séance de ce directoire se tint dans un petit cabaret au *Soleil d'or*, rue Saint-Antoine près de la Bastille, dans la nuit du jeudi au vendredi 26 juillet, après la fête civique donnée aux fédérés ; ce fut là que Fournier l'Américain apporta le drapeau rouge sur lequel était écrit : « Loi martiale du peuple souverain contre la rébellion du pouvoir exécutif », et que Garat apporta 500 affiches portant ces mots « : Ceux qui

tireront sur les colonnes du peuple seront mis à mort sur-le-champ. »

Cependant, bien que tout parût prêt à ce moment, le projet d'action fut renvoyé à quelques jours de là.

La seconde séance eut lieu le 4 août, les mêmes personnes, à peu près, se trouvèrent réunies et, en outre, Camille Desmoulins ; elle se tint au *Cadran Bleu*, un restaurant du boulevard, et vers huit heures du soir, elle se transporta dans la chambre d'Antoine, l'ex-constituant rue Saint-Honoré, vis-à-vis l'Assomption, dans la maison où demeurait Robespierre. L'hôtesse de celui-ci fut tellement effrayée de ce conciliabule qu'elle vint vers onze heures demander à Antoine s'il voulait faire égorger Robespierre.

— Si quelqu'un doit être égorgé, dit Antoine, ce sera nous sans doute ; il ne s'agit pas de Robespierre, il n'a qu'à se cacher.

Ce fut dans cette séance que fut indiqué et adopté le plan de l'insurrection, la marche des colonnes et l'attaque des Tuileries.

Ce plan, fourni par Garat, fut copié par Simon, et envoyé à minuit à Santerre et à Alexandre ; mais une seconde fois l'exécution du projet fut remis à quelques jours plus tard.

La journée du 7 fut relativement calme, on se contenta de faire des démonstrations de joie, et des rondes à danser sur la place Vendôme, où l'on brûla, en exécution de la loi du 16 mai, 600 cartons de généalogies, titres et preuves de noblesse, et environ 200 cartons contenant des pièces relatives à l'ordre du Saint-Esprit. Déjà semblable autodafé avait eu lieu.

Le 8, un événement que les révolutionnaires étaient loin de prévoir arriva : un décret d'accusation demandé contre la Fayette par Brissot fut rejeté par l'Assemblée, par 406 voix contre 224. — Ils s'empressèrent de tirer parti de la colère que ce rejet souleva dans le peuple.

Dans la journée du 9, la section des quinze-vingts prit un arrêté portant que si l'Assemblée ne prononçait pas immédiatement la déchéance du roi, on attaquerait le château des Tuileries.

Cet arrêté fut envoyé aux 47 autres sections et aux fédérés, avec invitation d'y adhérer ; toutes, à l'exception de celle du roi de Sicile l'approuvèrent et, de plus, chacune d'elles nomma trois commissaires pour remplacer la municipalité en exercice. Parmi eux, citons Huguenin, Rossignol, Billaud-Varenne, Fabre d'Églantine, Hebert, Bourdon, Coulombeau, Michonis, Réal, Lubin, Mouchet, Boucher René, Marie-Joseph Chénier, Laignelot et Robespierre.

Cette réunion d'hommes forma ce qu'on appela depuis la « Commune du 10 août. »

Enfin la troisième séance active du directoire occulte se tint dans la nuit du 9 au 10 août, au moment où le tocsin sonna et dans trois endroits différents, Fournier l'Américain et son groupe au faubourg Saint-Marceau, Santerre et le sien au faubourg Saint-Antoine, et Garat et ses amis dans la caserne des Marseillais.

Mais déjà la lutte était commencée, car dès le 8, au sortir de la séance, plusieurs députés de la droite avaient été assaillis par la populace furieuse ; l'un d'eux, Mathieu Dumas, fut attaqué par les femmes de la halle qui le foulèrent aux pieds.

Le plus embarrassé au milieu de cette crise, était le maire de Paris ; partisan de la déchéance, il craignait les suites du mouvement populaire qui allait se produire pour l'obtenir, et chaque jour il se rendait aux Tuileries ; on ne sut jamais si ce fut pour en assurer l'attaque ou pour en préparer la défense. Mais d'abord, avant d'aller plus loin, empruntons à M. Louis Blanc la description très exacte de ce qu'étaient les abords des Tuileries :

« La place du Carrousel ne comprenait pas dans ce temps-là, la huitième partie du terrain qu'elle occupe de nos jours. Le Carrousel se trouvait obstrué d'une multitude de maisons plus ou moins élevées, formant des rues avec divers détours, lesquelles pouvaient être considérées comme autant de chemins couverts, par où il était facile d'arriver sans péril jusqu'à la portée de pistolet de l'enceinte des bâtiments et des cours. Mais là, en cas d'attaque, le danger commençait. Car, avant d'atteindre le palais, les assaillants avaient à s'engouffrer dans d'étroits espaces, où il suffisait de quelques canons tirés à mitraille sur une masse serrée, pour joncher le pavé de cadavres. Au lieu d'une seule cour divisée par des bornes et des chaînes de fer, il y en avait trois de dimension à peu près égale. La plus grande, celle du milieu, s'appelait la cour Royale ; on y entrait du côté du Carrousel par une porte cochère confiée à un Suisse nommé Brown qui tenait un restaurant. A gauche, en face du pavillon de Flore, était la cour des Princes, et en face du pavillon de Marsan, à droite, la cour des Suisses. Or ce qui était de nature à rendre l'accès des Tuileries, dans un jour de combat, extrêmement meurtrier, c'était la triple ligne des bâtiments à un étage, qui divisaient les trois cours, bâtiments où logeaient les personnes attachées au château, mais qui pouvaient aisément se transformer en redoutes. Du côté du jardin, les arcades des galeries inférieures qui longent la terrasse à droite et à gauche de l'entrée du vestibule, étaient fermées dans presque toute leur hauteur par des barreaux de fer, supprimés depuis pour faire place à des statues. A la place des grilles qui bordent la terrasse des Feuillants, il y avait d'un bout à l'autre un mur peu élevé servant de séparation entre cette terrasse et la cour du Manège, aujourd'hui la rue de Rivoli. La salle où s'assemblaient les députés occupait le fond de cette cour à une portée de

fusil de la rue du Dauphin. Pour aller du pavillon Marsan à la salle de l'Assemblée nationale, on trouvait la *cour des Écuries*, puis la *cour du Manège*, d'où l'on pénétrait sur la terrasse des Feuillants par une porte latérale qui touchait au café Hollot, rendez-vous habituel des agitateurs. Du côté des Champs-Élysées, le jardin des Tuileries était défendu par un pont qui tournait sur un fossé profond, le *pont tournant*. De sorte que le château des Tuileries se hérissait au centre de la capitale comme une forteresse. »

La cour, instruite de ce qui se passait au dehors, avait naturellement songé à défendre les Tuileries; le jeudi 9, le constitutionnel Mandat, qui était à la tête de la garde nationale, avait ordonné à 16 bataillons choisis de se tenir prêts à marcher, et dès six heures du soir tous les postes du palais étaient triplés. Le régiment des gardes suisses en entier, au nombre de 950 hommes, était arrivé aux Tuileries depuis deux jours. Il était sous les ordres du lieutenant-colonel Maillardor et des majors Bachmann et Zimmermann. On lui avait préparé des logements au palais, à l'hôtel de Brionne et dans les écuries neuves que l'on avait bâties cour de Marsan pour la garde à cheval.

A onze heures le régiment en entier était sous les armes. A onze heures et demie, les hommes allèrent prendre leurs postes respectifs; on les avait placés surtout aux pieds des escaliers.

Un détachement de trente gardes nationaux était avec les Suisses dans leur cour.

Ce même soir, Mandat fit passer au capitaine baron d'Erlach l'ordre par écrit de renforcer les postes et de repousser la force par la force.

Le commandement de la division de Paris était confié à M. de Boissieu; il avait sous ses ordres le maréchal de camp Jacques Menou, député constituant, et l'adjudant général de Laleu; ces officiers avaient sous leurs ordres directs et immédiats la gendarmerie à pied et à cheval seulement.

La gendarmerie à pied de Paris *intra muros* était consignée dans ses quartiers. On avait placé à l'hôtel de Toulouse une réserve de 150 hommes, à l'effet de protéger au besoin la caisse de l'extraordinaire, la trésorerie et la caisse d'escompte.

Trente hommes de la gendarmerie à pied de Paris *extra muros* étaient postés au petit escalier du roi, cour des Princes.

La gendarmerie à cheval, commandée par de Rulhières et de Verdière, était composée de 600 hommes rangés en bataille dès onze heures du soir sur la grande place du Louvre.

Enfin un grand nombre de gentilshommes et de volontaires royalistes avaient résolu de défendre la famille royale; les uns avaient projeté de la défendre dans l'intérieur même du palais, d'autres devaient faire des patrouilles extérieures. Le Pont-Royal et les Champs-Élysées étaient le rendez-vous de cette réunion « loyale mais mal combinée », au dire de Peltier, à qui nous empruntons ces détails.

Le bataillon de Saint-Roch, qui était dans les cours du Palais-Royal avait reçu l'ordre de se porter au premier signal sur les Tuileries par la rue de Rohan en battant la charge pour engager le peuple à fuir par les guichets. Les bataillons de la place Vendôme devaient également venir par la rue Saint-Honoré et le petit Carrousel pour chasser la colonne des factieux du côté des mêmes guichets. Une portion de cavalerie et deux pièces de canon fermaient le quai des Tuileries.

Après le souper, la famille royale resta dans la pièce appelée le cabinet du conseil. Il n'y eut pas de coucher du roi. Louis XVI, Marie-Antoinette et Mme Élisabeth, entourés de quelques serviteurs fidèles, étaient assis sur des tabourets. Il faisait très chaud; les fenêtres du palais étaient ouvertes, et la radieuse sérénité de la nuit contrastait fort avec les vives inquiétudes de la famille royale.

A minuit trois quarts on entendit les premiers tintements du tocsin, les Suisses se placèrent sur les marches du grand escalier de la cour des Princes, d'autres s'assirent sur des bancs et tous passèrent la nuit dans le plus grand silence.

Cependant vers deux heures et demie, les rapports devinrent moins alarmants; les rassemblements n'étaient pas encore nombreux, les faubourgs ne s'étaient pas mis en marche, l'attaque des Tuileries, qui devait avoir lieu vers minuit, paraissait être retardée.

Louis XVI, un peu rassuré, alla se coucher.

Mais vers quatre heures il rentra dans le grand cabinet tout dépoudré et défrisé d'un côté; la reine était demeurée assise, pleurant avec Mme Élisabeth.

Pétion était depuis onze heures aux Tuileries, entouré par un groupe de 20 grenadiers nationaux, qui ne le quittaient pas du regard et se demandaient pourquoi il était là. Heureusement pour lui qu'il fut mandé à la barre de l'Assemblée et put s'échapper du jardin pour s'y rendre.

Vers six heures du matin (10 août) les troupes marseillaises commencèrent à s'ébranler avec des canons à leur tête, et les faubourgs se disposèrent à se joindre à elles.

Le commandant général Mandat, qui avait reçu de Pétion l'ordre d'agir, fut mandé par la commune afin d'avoir à expliquer ce qu'il comptait faire. Il refusa de s'y rendre, mais une seconde fois il fut appelé ou plutôt requis sur l'heure de venir à sa barre : il obéit et partit pour l'Hôtel de ville; mais à peine eût-il dit qu'il avait suivi les instructions de Pétion que le président donna l'ordre de l'entraîner à la prison de l'Abbaye; on se saisit de sa personne, mais arrivé



Le sapeur menaça le roi de son poignard. (Page 226, col. 1.)

sur les marches de l'Hôtel de ville, il fut massacré : son corps fut jeté à la Seine.

De minuit à six heures du matin, les révolutionnaires s'étaient rassemblés aux différents lieux de rendez-vous qui avaient été indiqués ; le faubourg Saint-Antoine avait fourni environ 15,000 hommes, et le faubourg Saint-Marceau 5,000, mais ces 20,000 hommes furent bientôt rejoints par une masse de gens armés à la diable et débouchant de partout.

Les quais et les rues depuis l'Hôtel de ville, jusqu'aux Champs-Élysées étaient couverts d'un flot humain qui grossissait sans cesse.

A six heures tous les gens venant des faubourgs se trouvèrent réunis à la hauteur du Pont-Neuf d'où l'on partit sur deux colonnes pour se porter sur les Tuileries.

A cinq heures et demie, le roi avait été prié de visiter tous les postes et d'encourager par sa présence les gens chargés de le défendre; à six heures il descendit dans les cours, accompagné de MM. de Boissieu, de Menou, des officiers suisses, du prince de Poix, etc.

On battit aux champs, les cris de : Vive le roi! se firent entendre, la garde nationale les répéta.

Le roi n'avait guère la tenue d'un souverain passant ses troupes en revue; il était à pied, en habit de soie violet, sa chevelure était en désordre, il portait son chapeau sous le bras et son épée au côté ; les bataillons des filles Saint-Thomas et des Petits-Pères l'accueillirent respectueusement et l'engagèrent à visiter aussi le poste de la grille de la place Louis XV, mais là le bataillon

de la Croix Rouge ne cessa de crier en l'apercevant : A bas le veto! à bas le traître!

Louis XVI n'eut que le temps de revenir sur ses pas, les hommes de ce bataillon le poursuivirent en le huant.

Et les bandes populaires arrivaient toujours.

Bientôt M. Rœderer entra, le corps ceint de l'écharpe municipale, et dit au roi « que le danger était à son comble; qu'il était au-dessus de toute expression, que la garde nationale fidèle était en petit nombre; que les autres étaient corrompus et tireraient les premiers sur le château, que le roi, la reine et leurs enfants et tous ceux qui étaient auprès d'eux seraient infailliblement égorgés, si le roi ne prenait sur-le-champ le parti de se rendre à l'Assemblée nationale. »

La reine refusait absolument de le laisser partir, mais Rœderer lui fit comprendre que si la famille royale ne se réfugiait pas à l'Assemblée, c'en était fait d'elle et de tous ceux qui l'entouraient. La reine alors n'insista plus, et toute la famille traversa les Tuileries jusqu'à l'escalier de la terrasse des Feuillants, au milieu de deux colonnes armées, composées des grenadiers suisses, des grenadiers nationaux des Petits-Pères, des Filles Saint-Thomas, etc.

Arrivé à l'escalier de la terrasse qui était inondée de peuple, on refusa le passage à ce triste cortège et, pendant plus d'un quart d'heure, le roi put entendre crier à ses oreilles :

— Nous ne voulons plus de tyrans; la mort! la mort!

Un sapeur appelé Rocher se distinguait particulièrement par les injures qu'il adressait au roi; il le menaça de son poignard et, finalement, il enleva le dauphin des mains de la reine et le porta à l'Assemblée où enfin on arriva.

— Je suis venu ici, dit le roi, pour éviter un grand crime qui allait se commettre, et je pense que je ne saurais être plus en sûreté qu'au milieu de vous, messieurs.

Le président Vergniaud lui répondit :

— Sire, vous pouvez compter sur la fermeté de l'Assemblée nationale; ses membres ont juré de mourir en soutenant les droits du peuple et les autorités constituées.

Le roi s'assit alors à côté du président, mais comme la constitution ne permettait pas qu'on délibérât en présence du roi, l'Assemblée décida que la famille royale se placerait dans une loge destinée aux journalistes et qu'on appelait loge du logographe (par corruption de son véritable nom : loge du logotachygraphe).

Ce fut là, dans ce réduit de trois mètres carrés, que le roi et sa famille passèrent quatorze heures consécutives pendant lesquelles Louis XVI ne prit qu'une pêche et un verre d'eau.

Or, pendant ce temps, le sang coulait à Paris.

Dès l'aube, le bruit s'était répandu qu'une fausse patrouille avait été arrêtée aux Champs-Elysées; en effet des patrouilles trop zélées avaient arrêté dans la nuit 22 personnes que la peur, la curiosité, le mouvement avaient conduites aux environs des Tuileries.

Sur ces 22 personnes qui ne composaient nullement un groupe, 11 avaient été placées dans une salle de la section des Feuillants; elles parvinrent à s'évader; quant aux 11 autres, elles furent conduites devant le président de la section Bonjour.

A huit heures et demie commença l'interrogatoire; le premier prisonnier amené était un sieur Suleau : il était porteur d'un ordre signé Borie et Leroux, officiers municipaux, et il allait être relaché; mais la foule, qui s'était massée dans la cour des Feuillants, excitée par Théroigne de Méricourt, le massacra à coups de sabre; l'abbé Bougon, auteur dramatique, Solminiac, ex-garde du roi, du Vigier, ancien garde du corps, et cinq autres subirent le même sort; les têtes de ces neuf victimes furent promenées dans les rues au bout de neuf piques.

Le départ du roi pour l'Assemblée avait produit un très mauvais effet sur la garde nationale, et chacun se demandait comment les choses allaient se passer.

— Nous sommes trahis, disait-on; d'un côté les aristocrates, de l'autre les Suisses! nous sommes entre deux feux!

Aussitôt que des bataillons armés de piques eurent fait irruption dans les cours et dans le jardin, la défense du château était devenue illusoire, les artilleurs avaient retourné contre lui les canons qu'ils avaient amenés pour le défendre.

A huit heures, la gendarmerie du Carrousel sortit des écuries sans être en ordre; on lui fit crier : Vive la nation! Elle alla se mettre en bataille sur le petit Carrousel faisant face à la rue de l'Échelle, mais bientôt après elle se retira sur la place du Palais-Royal.

Quand la gendarmerie fut retirée, on plaça des canons à toutes les issues qui aboutissaient aux Tuileries. Une voiture de poudre et une voiture de boulets arrivèrent au milieu du Carrousel. Alors le commandant des bataillons alla frapper à la porte royale et en demanda l'ouverture, qui lui fut refusée.

Il était neuf heures.

On venait d'annoncer au château que l'attaque allait commencer; 209 gentilshommes, commandés par le vieux maréchal de Mailly, et presque tous les commensaux du château, se rangèrent en ligne en face des grenadiers nationaux. Dans le passage qui se trouvait au milieu des deux lignes circulaient les officiers généraux et les aides de camp.

A neuf heures dix minutes les portes de la cour royale furent enfoncées. Quelques personnes pénétrèrent par les fenêtres et par la loge du

portier. Le peuple entra en foule dans la cour royale. Quand les gardes nationaux virent cette irruption dans l'intérieur, ils se sentirent perdus. Leurs officiers avaient à peu près perdu la tête.

En somme, les défenseurs du palais des Tuileries se trouvaient réduits à mille hommes, sans chefs, sans ordres, sans munitions.

Et ils allaient se trouver en face de 100,000 assaillants avec 30 canons.

Cependant l'intervalle qui s'écoula entre l'irruption du peuple et le premier feu fut d'un quart d'heure. Le chef des fédérés marseillais entra le premier, le pistolet en main, criant à sa troupe de le suivre. Il la forma tout autour de la cour en deux équerres, vis-à-vis le château. Alors les artilleurs retirèrent les 6 canons qui étaient sur les côtés de la cour et les placèrent en face du château; le peuple, enhardi par cette démarche, criait : A bas les Suisses! Rendez les armes!

Ceux-ci répondaient des fenêtres par des signes difficiles à interpréter. Cependant leur contenance n'encourageait pas beaucoup les assaillants à attaquer; mais une douzaine de sans-culottes, avec un officier à leur tête, s'avancèrent enfin jusqu'au pied de l'escalier, et là, une sorte de lutte corps à corps s'engagea sans tirer : les sans-culottes s'emparaient des Suisses au moyen de piques à crochets, les attiraient à eux sans les blesser et les désarmaient aussitôt de leurs sabre, fusil et giberne, en poussant de grands éclats de rire.

Mais ce jeu dangereux excita la colère des Suisses, lorsqu'ils virent qu'à sa faveur, ces groupes s'avançaient toujours et que leurs camarades désarmés, une fois arrivés au pied de l'escalier, étaient massacrés.

Soudain, sous les ordres du capitaine Turler, tous les Suisses se massèrent, et, au commandement : Feu! une décharge générale éclata.

Au même instant, un coup de pistolet retentit dans la cour, et l'on y répondit de l'intérieur du palais par d'autres; mais aussitôt trois coups de canon envoyèrent des boulets sur les toits.

Il est impossible de rendre l'effet que produisirent ces détonations ; nombre de gens qui s'étaient joints aux assiégeants, croyant qu'il ne s'agissait que d'une manifestation pacifique, fuirent dans toutes les directions ; il y eut une bousculade épouvantable : en quelques instants, la cour fut jonchée de fusils, de piques, de bonnets de grenadiers; quelques-uns, pour éviter de nouveaux coups de fusil qu'on tirait par les fenêtres, se jetaient ventre à terre, puis se relevaient à demi et, se glissant le long des murailles de côté, gagnaient comme ils pouvaient les guérites des sentinelles à cheval.

Des artilleurs, abandonnant leurs canons, s'enfuyaient comme les autres.

C'était une panique générale.

Aussitôt que les Suisses virent la cour déblayée, ils descendirent au nombre d'environ 120, commandés par le capitaine Turler; leur premier soin fut de s'emparer de deux canons abandonnés et de les ramener dans l'intérieur du château. — Seulement il leur manquait des munitions pour pouvoir s'en servir.

Un détachement de 60 Suisses se forma en bataillon carré à la porte de la cour royale et fit un feu roulant sur le peuple qui se trouvait encore sur la place du Carrousel. Le nombre des tués fut d'autant plus considérable que les gens du château, les gardes nationaux et les Suisses qui étaient demeurés dans la galerie achevèrent de disperser les assaillants à coups de fusil.

Des mares de sang se voyaient çà et là, et des cadavres jonchaient le sol.

La colonne n'existait plus, les fuyards avaient abandonné 4 pièces de canon au Carrousel vis-à-vis l'hôtel de Longueville et s'étaient jetés à corps perdu dans les rues avoisinantes, en poussant des cris de détresse.

Deux fédérés de Brest, en uniforme rouge, fuyaient à cheval dans la rue Saint-Honoré; trompé par la couleur de leur uniforme, le peuple les prit pour des Suisses et les massacra.

Pendant que les Suisses de Turler déblayaient ainsi le Carrousel, un autre détachement aux ordres de M. de Salis s'emparait de trois canons qui étaient à la porte du Manège et les amenait jusqu'à la grille du château, le long de la terrasse du jardin.

Cette affaire fut meurtrière.

Les Suisses, criblés de coups de fusil partant de la terrasse des Feuillants, y perdirent 30 hommes et en tuèrent un nombre de beaucoup supérieur.

Cependant le bruit se répandit que, dans les autres cours, les Suisses étaient maîtres d'une partie des canons des assiégeants.

La gendarmerie à cheval ne brilla pas par son intrépidité ; lorsque les gendarmes entendirent le canon, ils partirent en désordre, les uns au trot, les autres au galop, et gagnèrent la rue du Coq, encombrée de fuyards ; des coups de feu partaient çà et là ; des hommes étaient renversés par leurs chevaux qui les foulaient aux pieds; un gendarme fut tué près du Palais-Royal ; la confusion fut portée à son comble, on n'entendait que des cris, des menaces, des imprécations; ceux des gendarmes qui s'étaient ralliés se portaient vers les Champs-Élysées, mais le peuple les arrêta à la place Vendôme pour se réunir à lui et forcer le bataillon des Capucines à sortir.

Bientôt gendarmes et gens du peuple marchèrent ensemble au cri de : Vive la nation!

Le poste de gendarmerie qui se tenait aux voitures de la cour ne recevant point d'ordres, son commandant voulut aller rejoindre le gros de la troupe. En passant sur le Pont-Royal, les

400 hommes qui formaient le détachement furent criblés de coups de fusil partant soit de l'intérieur du château, soit du peuple, et 25 furent tués.

Ils se réunirent alors aux fédérés et tirèrent sur les Suisses.

Ces coups de feu, ces détonations s'entendaient à l'Assemblée nationale et y jetèrent la consternation et l'épouvante; le président se couvrit, et le roi envoya M. d'Hervilly au château avec l'ordre de faire retirer les Suisses et de les rappeler auprès de sa personne. Il y arriva au moment où les Suisses, maîtres du Carrousel, ramenaient le canon dont ils s'étaient emparés.

Il leur cria de la terrasse du jardin :

— Messieurs, de la part du roi, j'en ai l'ordre, à l'Assemblée !

Et, probablement troublé par la gravité de la mission qu'il remplissait, il ajouta :

— Avec vos canons !

Les Suisses laissèrent là les canons et se mirent en marche avec leur capitaine et quelques gardes nationaux pour se rendre à l'Assemblée ; mais, dans le trajet, ils furent canardés de tous les points du jardin et perdirent 30 hommes ; ils ne purent guère riposter, leurs munitions étant sensiblement diminuées.

Enfin ceux qui arrivèrent à l'Assemblée furent désarmés, déshabillés et enfermés au corps de garde des Feuillants.

Leurs armes et leurs uniformes furent promenés triomphalement par la ville.

Cependant les fuyards, revenus du premier mouvement de frayeur, avaient repris le chemin du Carrousel avec de nouvelles troupes et de nouveaux canons.

C'était seulement l'avant-garde de l'insurrection qui avait donné ; le gros des forces populaires arrivait.

La scène allait changer.

La foule rentra dans le jardin par les portes du Manège et du Pont-Royal.

Quand les Suisses qui étaient restés dans le château se virent attaqués par le jardin, le tumulte et la confusion se mirent parmi eux ; la plupart des postes se replièrent sur le grand escalier.

Ils s'y groupèrent au nombre d'environ 80.

On tira dessus.

Le feu dura environ vingt minutes : ils furent tous tués.

Le peuple, de son côté perdit environ 400 hommes ; il monta alors enflammé de colère dans les appartements et massacra tous ceux qu'il rencontra.

Une centaine de ces malheureux se sauvèrent par la cour de Marsan ; il y en eut 80 tués dans la rue de l'Échelle ; leurs cadavres y restèrent entassés pendant quarante-huit heures.

Quant aux 200 gentilshommes qui devaient défendre le roi, mal armés, sans ordres, ne sachant que faire, ils délibérèrent longtemps dans la salle des gardes de la Reine, et résolurent d'aller retrouver le roi à l'Assemblée nationale. Ils rallièrent les Suisses qui se trouvaient dans cette partie du palais, quelques gardes nationaux, et l'on descendit dans le jardin au nombre d'environ 500 personnes.

Mais il n'était pas facile de sortir sain et sauf.

Il fallait passer un à un par la grille de la Reine, que l'on brisa, et les deux premiers Suisses qui franchirent le passage furent tués.

MM. de Castéja et de Clermont le furent aussi, le baron de Viomesnil, lieutenant général, fut blessé à la cuisse.

On passa ensuite devant un corps de garde national placé vers le milieu de la terrasse du bord de l'eau, la garde tira, et dix Suisses tombèrent encore.

On était parti pour se rendre auprès du roi, mais M. de Choiseul arriva seul à l'Assemblée l'épée à la main ; il se retourna ; il n'y avait plus personne.

Les Suisses et les gentilshommes continuaient à se glisser le long des arbres, dans l'espoir de gagner les Champs-Élysées, et d'y rallier quelques autres troupes fidèles au roi qu'ils croyaient y trouver ; mais des coups de feu ne le leur permirent pas, ils se réfugièrent sur la terrasse de l'Orangerie, là, les uns essayèrent de gagner la place Louis XV, les autres tentèrent de se rapprocher de l'Assemblée, mais plusieurs furent tués. Cependant une colonne se forma et se renforça des Suisses et des gardes nationaux qui avaient accompagné le roi. Cette colonne entra dans la salle des séances, ce qui causa une certaine panique, mais bientôt ils furent désarmés et emprisonnés.

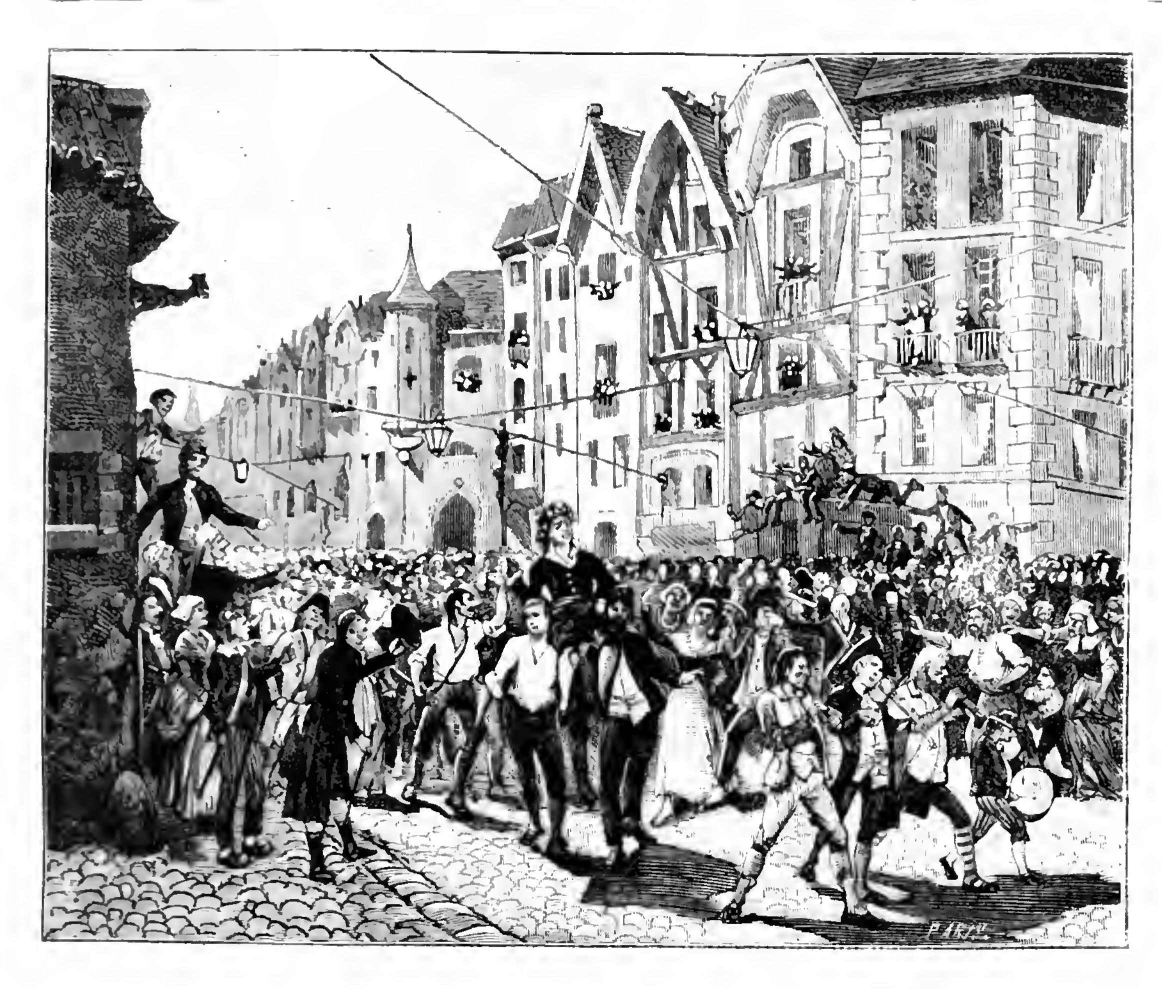
Ils étaient 31 ceux qui gagnèrent la place Louis XV et entrèrent à l'hôtel de la Marine, 30 Suisses et un page du roi ; au moment où ils allaient en franchir le seuil, ils jetèrent leurs fusils et crièrent : Vive la nation ! Un groupe de sans-culottes les injuria et leur fit pousser une seconde fois le même cri, ce qui n'empêcha pas l'un d'eux de recevoir un coup de pique qui lui traversa la poitrine.

Un autre fut abattu d'un coup de fusil.

On coupa leurs têtes pour les promener.

La colère exalta les 28 Suisses qui restaient ; ils sautèrent sur leurs armes, les reprirent pour se défendre, et à leur tour tuèrent 7 sans-culottes ; mais d'autres fédérés étant allés s'emparer d'une pièce de canon qui était sur la place, ils la dirigèrent vers le groupe des Suisses, et d'un seul coup à mitraille ils en tuèrent 23 ; les cinq derniers et le page purent alors entrer dans l'hôtel, où ils furent sauvés.

Quant aux 60 qui furent conduits à l'Hôtel de ville pour y être en sûreté avec promesse d'avoir la vie sauve, ils furent déchirés sur la place de



Marat, couronné de lauriers, fut promené triomphalement dans Paris. (Page 231, col. 2.)

Grève, par la populace qui leur fit souffrir mille morts.

Dès que les bandes populaires avaient été maîtresses du château, elles le remplirent de leur colère, qui s'exerça sur tous les individus qu'il renfermait. Les huissiers de la chambre, les garçons, les Suisses des portes, jusqu'aux hommes de peine, tout fut massacré, le sang ruisselait partout.

Mais c'est la plume brillante de Louis Blanc qui va clore le récit de cette journée terrible.

« Les derniers serviteurs du roi poursuivis de chambre en chambre, tombant à genoux, priant, mourant, les cadavres des Suisses dépouillés, mutilés par des mains obscènes, des mains de mégères, les chants de triomphe, le râle des agonisants, les anathèmes, le bruit des meubles et des glaces mis en pièces ou jetés du haut des fenêtres pêle-mêle avec des corps nus; ici des femmes se parant, en signe de dérision, des robes de la reine qui traînèrent dans le sang de ses défenseurs; là, un homme emportant comme acheté chez un fripier, l'habit de noces de Louis XVI; d'autres au fond des caves couchés devant des tonneaux vides et à demi noyés dans le sang et le vin mêlés; enfin le long des cours, les baraques en feu, l'explosion des gargousses lancées par les Marseillais, puis, courant ainsi que des spectres à travers des tourbillons de flamme et de fumée, des pompiers qu'une bande de forcenés vint coucher en joue pour protéger contre eux l'incendie : telle fut dans cette journée fameuse la part faite à la fureur. »

Cependant quelques traits d'humanité furent à noter, et M[me] Campan a raconté dans ses Mémoires comment elle fut sauvée à la voix d'un homme à longue barbe qui criait de la part de Pétion : « Grâce aux femmes, ne déshonorez pas la nation. »

Le feu qui avait commencé à neuf heures et demie du matin cessa tout à fait à midi.

Le nombre des Suisses sauvés tant au corps de garde des Feuillants que chez les particuliers est d'environ 180; le nombre des morts fut donc de 750.

Quant au chiffre de tous les gens qui perdirent

la vie dans cette journée, Prud'homme le fixe à 5,435.

Le sac des Tuileries fut suivi de celui de l'hôtel de Brionne, dont on pilla les meubles et brisa les glaces ; tous les lits qu'on y avait préparés pour les Suisses furent brûlés sur place du Carrousel, les deux écuries bâties pour le service de la garde à cheval furent également réduites en cendre. Il en fut de même des bâtiments des cours.

Naturellement, la soirée se ressentit fort des excès de la journée ; après avoir tué à l'ombre d'un drapeau, on tua pour s'amuser, et surtout pour voler : « Dans toute la soirée on ne cessa encore de pendre et de massacrer, mais alors ce n'était plus des aristocrates, c'étaient des voleurs, que d'autres voleurs moins adroits et plus cruels dépouillaient et tuaient à l'instant. Le brigandage, l'ivresse, l'impunité avaient doublé la multitude. Cette soirée semblait une orgie de carnaval ; on tuait par partie de plaisir, les cadavres du peuple couvraient les cadavres des Suisses. »

Revenons à l'Assemblée, qui s'était déclarée en permanence dans la nuit du 9 au 10 août à deux heures du matin, et qui y resta jusqu'au 20 septembre.

Nous y avons laissé le roi installé dans la loge du logographe avec sa famille, lorsque les canons commencèrent à tonner, un membre de l'Assemblée proposa de nommer douze commissaires pour aller haranguer le peuple et empêcher, s'il était possible, un combat.

Ces commissaires furent nommés, mais ils revinrent bientôt en annonçant qu'il ne leur avait pas éte possible de sortir, on se battait partout.

Après que les Suisses parurent dans la salle des séances, ce fut, nous l'avons dit, une confusion indicible : les tribunes et les galeries furent forcées ; on y entra par les fenêtres, par les corridors des comités, le peuple couvrait les bancs des députés, les curieux, les peureux y affluaient, tout le monde criait, parlait, vociférait.

Une députation de la section des Thermes fut introduite, elle venait adhérer au vœu manifesté par la commune sur la déchéance du roi et mettre l'Assemblée en demeure de jurer qu'elle était prête à sauver la patrie.

— Nous le jurons ! s'écrièrent tous les députés.

De nombreuses députations succédèrent à celle-ci, et pendant plus de trois heures défilèrent devant les membres de l'Assemblée qui prêtèrent un nouveau serment, celui de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir à leur poste.

Enfin, sur la motion de Vergniaud, l'Assemblée :

« Considérant que les dangers de la patrie sont parvenus à leur comble ;

« Que c'est, pour le corps législatif, le plus saint des devoirs d'employer tous les moyens de la sauver, etc., décrète :

ARTICLE 1er. — Le peuple français est invité à nommer une convention nationale...

ART. 2. — Le chef du pouvoir exécutif est momentanément suspendu de ses fonctions.

ART. 3. — La commission extraordinaire présentera dans le jour un mode d'organiser un nouveau ministère...

ART. 7. — Le roi et sa famille demeureront dans l'enceinte du corps législatif jusqu'à ce que le calme soit rétabli dans Paris.

ART. 8. — Le département donnera des ordres pour leur faire préparer dans le jour un logement au Luxembourg, où ils seront mis sous la garde des citoyens et de la loi.

ART. 9. — Tout fonctionnaire public, tout soldat, tout officier de tel grade qu'il soit et général d'armée qui, dans ces jours d'alarmes, abandonnera son poste, est déclaré infâme et traître à la patrie.

Puis vint un second décret qui déclarait que le le ministère n'avait pas la confiance de la nation et ordonnait que les ministres seraient nommés par l'Assemblée nationale, mais ne pourraient être pris dans son sein.

Tout cela ne ramenait pas le calme dans la rue : un messager vint avertir le président que le vacarme augmentait sans cesse ; l'Assemblée fit aussitôt publier et afficher dans tous les carrefours ce court extrait de ses délibérations :

« Le roi est suspendu : sa famille et lui restent en otage.

« Le ministère actuel n'a pas la confiance de la nation, et l'Assemblée va procéder à le remplacer.

« La liste civile cesse d'avoir lieu. »

Pendant que tout ceci se décrétait, le roi et sa famille étaient toujours dans la fameuse loge du logographe où ils étouffaient de chaleur ; on avait arraché une grille qui séparait cette loge de l'Assemblée, de manière qu'au cas où elle eût été envahie, la famille royale pût pénétrer dans la salle des séances ; une garde de 50 hommes, choisis parmi ceux de l'escorte des Tuileries, fut de service à la porte de cette loge, et personne n'y pénétra de force.

Le roi, appuyé sur le bord, regardait tout avec ce calme dont il ne se départissait jamais.

La reine, anxieuse, s'informait sans cesse des dames de son entourage qu'elle avait laissées aux Tuileries.

Quant au dauphin, il avait fini par s'assoupir dans les bras de sa mère.

Enfin, à une heure du matin, la famille royale quitta sa retraite, elle fut conduite dans quatre petites chambres qui formaient le logement de l'architecte des Feuillants.

Cinq gentilshommes, MM. de Briges, le prince de Poix, le duc de Choiseul, de Goguelat et Aubier s'établirent dans la première qui servait d'antichambre et déclarèrent vouloir ne pas abandonner le roi, qui coucha dans la seconde chambre, à demi habillé, avec une serviette rou-

lée autour de sa tête en guise de bonnet de nuit; la reine prit la troisième avec ses enfants, Mme Élisabeth, Mme de Lamballe et Mme de Tourzel occupèrent la dernière chambre et reposèrent comme elles purent sur des matelas étendus par terre.

Le matin à dix heures, il fallut retourner dans la loge du logographe, et la journée fut rude; mais le roi, impassible, semblait étranger à tout ce qui se passait devant lui, cependant il fut décrété que sa garde serait changée.

Il passa encore avec sa famille la journée du dimanche 12, et la matinée du lundi dans la loge, mais le lundi à trois heures, sur la proposition de Manuel, procureur de la commune, proposition convertie en décret, la famille royale partit en deux voitures pour se rendre au Temple.

Pétion et Manuel montèrent dans la voiture du roi.

La route fut longue, on passa par la place Vendôme, où Louis XVI put voir les débris de la statue de Louis XIV que le peuple avait brisée la veille et qui, en tombant, avait écrasé une femme, Reine Violet, qui tirait la corde attachée à la statue pour l'abattre.

Enfin, au bout de deux heures, la grande porte du Temple s'ouvrit et se referma sur le roi de France et sa famille.

A la suite des décrets de l'Assemblée, Danton avait été nommé ministre, et des visites domiciliaires avaient été ordonnées chez les gens suspects. Beaumarchais fut le premier qui les subit; il en a raconté lui-même les épisodes, ainsi qu'il suit :

« Samedi 11 août 1792, vers huit heures du matin, un homme est venu m'avertir que les femmes du port Saint-Paul allaient ameuter tout le peuple animé par un faux avis qu'il y avait des armes chez moi, dans de prétendus souterrains. Sur cet avis, j'ai tout ouvert : secrétaires, armoires, chambres et cabinets, enfin tout, résolu de livrer et ma personne et ma maison à l'inquisition sévère de tous les gens qu'on m'annonçait. Mais quand la foule est arrivée, le bruit, les cris étaient si forts que mes amis, troublés, ne m'ont pas permis de descendre et m'ont conseillé tous de sauver au moins ma personne.

« Pendant qu'on bataillait pour l'ouverture de mes grilles, ils m'ont forcé de m'éloigner par le haut bout de mon jardin; mais on y avait mis un homme en sentinelle qui a crié : « Le voilà qui se sauve! » et cependant je marchais lentement. Il a couru par le boulevard avertir le peuple assemblé à ma grille d'entrée. J'ai seulement doublé le pas; mais les femmes, cent fois plus cruelles que les hommes dans leurs horribles abandons, se sont toutes mises à ma poursuite.

« J'étais entré chez un ami dont la porte s'était refermée, dans une rue qui, faisant angle avec celle où les cruelles femmes couraient, leur a fait perdre enfin ma trace, et d'où j'ai entendu leurs cris.

« Pendant que j'étais enfermé dans un asile impénétrable, trois mille âmes au moins étaient dans ma maison, où, des greniers aux caves, des serruriers ouvraient toutes les armoires; où des maçons fouillaient les souterrains, sondaient partout, levaient les pierres jusque sur les fosses d'aisances, et faisaient des trous dans les murs, pendant que d'autres piochaient le jardin jusqu'à trouver la terre vierge, repassant trois cents fois dans les appartements, mais quelques-uns disant, au grand regret des brigands qui se trouvaient là par centaines : « Si l'on ne trouve rien ici qui se rapporte à nos recherches, le premier qui détournera le moindre des meubles, une paille, sera pendu sans rémission, puis haché en morceaux par nous.

« Enfin, après sept heures de la plus sévère recherche, la foule s'est écoulée aux ordres de je ne sais quel chef. Nos gens ont balayé près d'un pouce et demi de poussière, mais pas un binet de perdu; une femme a cueilli une giroflée, elle l'a payée de vingt soufflets; on voulait la baigner dans le bassin des Peupliers.

« Je suis rentré chez moi. Ils avaient porté l'attention jusqu'à dresser un procès-verbal guirlandé de cent signatures qui attestaient qu'ils n'avaient rien trouvé de suspect dans ma possession. »

Les vainqueurs du 10 août firent surtout une guerre acharnée aux statues et aux monuments sur lesquels se trouvaient des emblèmes factieux, c'est-à-dire monarchiques.

« Rien n'étonne de la commune, dit Michelet, quand on sait l'étrange oracle qu'elle commençait à consulter. Le 10 au soir, une troupe effroyable de gens ivres et de polissons avaient à grand bruit apporté à l'Hôtel de ville l'homme des ténèbres, l'exhumé, le ressuscité, le martyr et le prophète, le *divin* Marat, c'était le vainqueur du 10 août, disaient-ils. Ils l'avaient promené triomphalement dans Paris sans que sa modestie fit résistance. Ils l'apportèrent sur les bras, couronné de lauriers et le jetèrent là au milieu du grand conseil de la commune. Plusieurs rirent, beaucoup frémirent, tous furent entraînés. »

Et à partir de ce moment Marat fut l'oracle de la commune dont l'autorité allait désormais être la seule effective.

Le soir du 10 on jeta en hâte au cimetière de la Madeleine les cadavres des 750 Suisses qui avaient été tués et des tombereaux venaient enlever sur la voie publique ceux des gens du peuple qui avaient assiégé les Tuileries; « mais chaque fois qu'une de ces lugubres voitures, couverte mais reconnaissable à la longue traînée de sang qu'elle laissait derrière elle, chaque fois qu'elle entrait au faubourg, la foule l'entourait, muette, haletante, la foule des femmes qui atten-

daient dans une horrible anxiété. Et puis, à mesure, éclataient avec une étrange variété d'incidents les plus pathétiques, les sanglots du désespoir. »

Et pleins de colère, les faubouriens reprenaient leurs piques et revenaient dans l'intérieur, « ils venaient aveugles et sourds, l'oreille pleine de sanglots des veuves, les yeux pleins de la rouge vision des tombereaux combles de sang. Ils ne voulaient que du sang et heurtaient leurs têtes aux portes. La commune, ajoute Michelet, prit le matin du 11 une mesure vraiment sinistre. La prison de l'Abbaye, qui renfermait les officiers suisses, était fortement menacée, entourée de rassemblements; malgré l'Assemblée nationale, qui, pour sauver les soldats, les envoyait au palais Bourbon, la commune décida qu'ils iraient à l'Abbaye. Et cela fut fait. »

Le 11 aussi, l'Assemblée vota la nouvelle loi électorale : tout Français non domestique était électeur à vingt et un ans et éligible à vingt-cinq.

Quant à la commune, elle fit fermer les barrières de Paris pour empêcher les désertions, et suspendit les passeports; elle ordonna que tous les gens présumés conspirateurs de la cour fussent interrogés sur l'heure.

Elle décréta l'arrestation d'une foule de gens et ordonna la mise en liberté de tous ceux qui étaient détenus pour avoir tenu des propos calomnieux contre le roi, la reine ou la Fayette.

Elle remplaça la qualification de monsieur par celle de citoyen et fit ajouter sur les actes publics après ces mots : l'an IV de la liberté, ceux-ci : l'an I de l'égalité.

Comme Marat était toujours un homme pratique, après avoir fait décréter par la commune que « les empoisonneurs publics, tels que les auteurs des divers journaux royalistes, seraient arrêtes et leurs presses, caractères, instruments distribués entre les imprimeurs patriotes », il courut à l'Imprimerie royale, et là, après avoir fait son choix, il fit transporter chez lui tout un matériel neuf pour son *Ami du peuple*.

Mais le grand point, c'était de constituer un tribunal chargé de rendre la justice nationale : il y avait des Suisses qui attendaient à l'Abbaye, il fallait s'occuper d'eux.

L'Assemblée décida qu'un nouveau tribunal criminel serait nommé par les sections; il était composé de huit juges qui furent : Osselin, Mathieu, Pepin, Lavaux, Dubail, Daubigny, et Coffinhal. Les jurés étaient Blandin, Leroi, Boileau, Lohier, Loiseau, Perdrix et Caillères de Létang.

Il y eut deux accusateurs publics, Lullier et Réal.

L'installation de ce tribunal eut un caractère tout particulier. Les membres durent se présenter chacun à son tour sur une estrade élevée et dire :

— Peuple, je suis un tel, de telle section, demeurant à tel endroit; exerçant telle profession. Avez-vous quelque reproche à me faire? Jugez-moi avant que j'aie le droit de juger les autres.

La première séance du tribunal criminel fut consacrée le 19 à juger un sieur Collot, faussaire, qui fut condamné à mort. La guillotine avait été dressée au lieu ordinaire des exécutions, et comme toujours une affluence considérable se pressait autour de l'instrument de mort, mais au moment où la charrette débouchait sur la place de Grève, elle fut accueillie par les cris : Au Carrousel !

Le cheval avançait toujours, mais un homme du peuple l'arrêta violemment par la bride.

La volonté populaire exigeait que désormais les exécutions se fissent en face du palais du dernier roi; le bourreau interdit ne savait trop à quoi se résoudre; à grand'peine il obtint de faire avancer la charrette jusqu'à l'échafaud et de monter à l'Hôtel de ville afin de demander de nouvelles instructions; le procureur de la commune répondit que le peuple était souverain et que, s'il voulait qu'on exécutât au Carrousel, il fallait lui obéir.

Alors les aides se mirent en devoir de démonter la guillotine, mais ils n'allaient pas assez vite au gré du peuple, qui se mit bravement à l'œuvre, et en un moment cent bras eurent terminé la besogne; les bois de justice furent chargés dans des charrettes, et l'on partit pour le Carrousel au bruit des acclamations de la foule.

Quant au condamné, il regardait tout cela avec anxiété; un moment il avait espéré échapper à la mort, mais bientôt il comprit que ce n'était qu'une prolongation du supplice qu'il était appelé à subir.

Arrivé au Carrousel, la machine fut remontée aussi vivement, et l'homme eut le cou coupé mais alors le peuple demanda à grands cris à voir la tête.

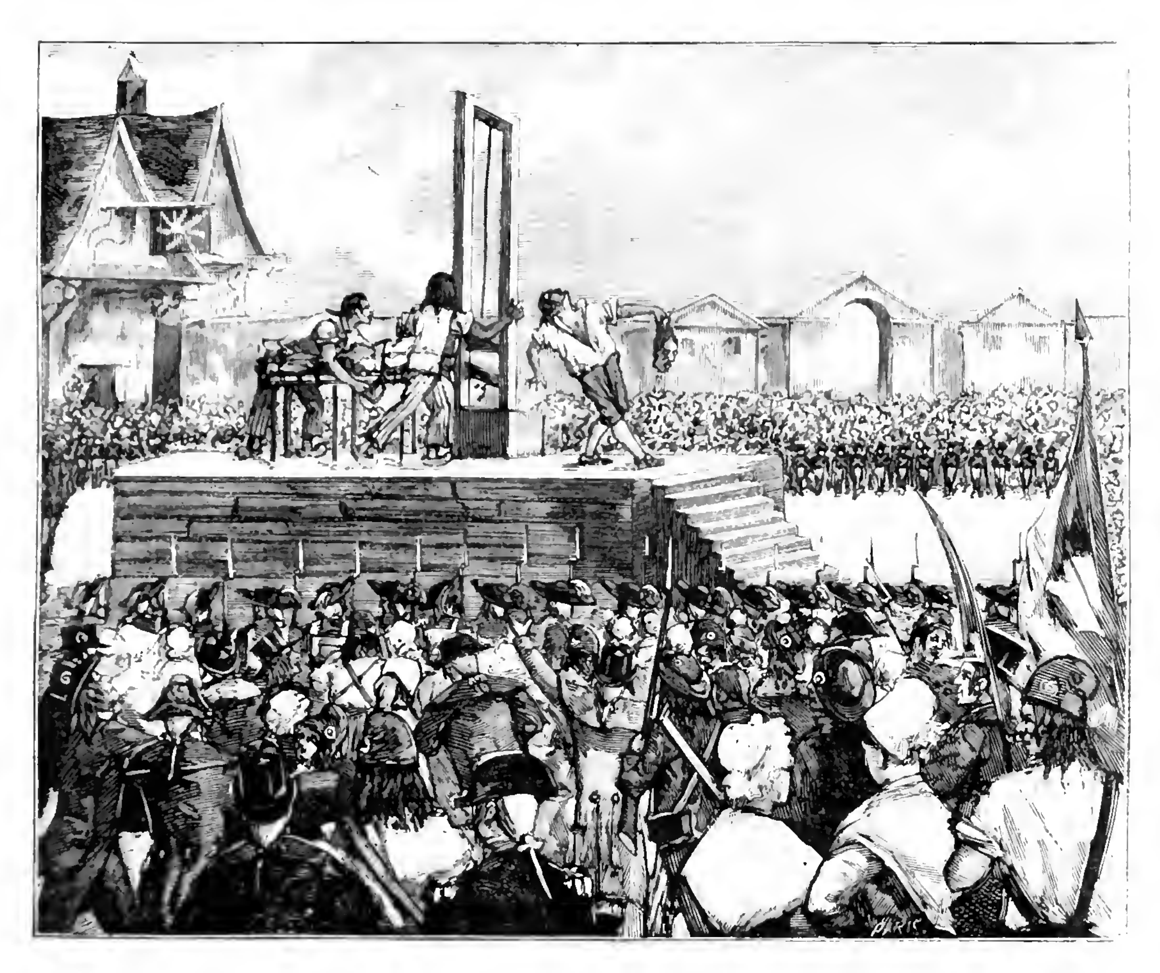
Le bourreau la prit par les cheveux et l'éleva, mais il éprouva un tel saisissement qu'il tomba à la renverse.

Ses aides s'empressèrent autour de lui, il était mort.

Le 23, le colonel des Suisses d'Affry fut traduit devant le tribunal criminel, et absous; le peuple applaudit à ce jugement.

Le 26, le journaliste Durosoy, rédacteur de la *Gazette de Paris* et du *Royaliste*, fut aussi condamné à mort et exécuté, avec un ancien officier nommé Collinot d'Angremont, accusé d'embauchage et de participation à la conjuration du 10 août.

Le 29, ce fut l'intendant de la liste civile, de la Porte, puis le 31, Sellier et Desperriers, condamnés pour émission de faux assignats. A partir de ce jour les exécutions s'arrêtèrent pendant quelques jours, et la guillotine ne fonctionna d'une façon incessante que sous la terreur, dont elle fut l'agent le plus actif. Au reste elle n'allait pas tarder à naître.


Le bourreau prit la tête par les cheveux, mais il eut un tel saisissement qu'il tomba mort. (Page 232, col. 2.)

Le 15 août, l'Assemblée avait décrété que le roi et sa famille, les femmes des émigrés et leurs enfants serviraient d'otages à la nation, et avait mis en accusation Barnave, Lameth, Tarbé, de Moleville, etc.

Elle rendit un décret aux termes duquel tous les ecclésiastiques qui n'avaient pas prêté serment furent tenus de quitter Paris dans les huit jours et dans quinze le royaume; passé ce délai, ils devaient être déportés à la Guyane.

Un autre ordonna de convertir en canons tous les monuments de bronze et les décorations des églises, telles que grilles, statues, candélabres, etc.

Puis ce fut la séquestration des biens des émigrés, l'organisation nouvelle de la garde nationale, qui dut être composée de l'universalité des citoyens.

Ces divers décrets avaient pour inspirateur principal Robespierre.

Le 27 août, Paris célébra une fête publique en l'honneur de ceux qui étaient morts en combattant contre la royauté : « On ne vit jamais rien de plus effrayant et de plus sombre, dit Louis Blanc. Le sarcophage des victimes du 10 août, traîné lentement à travers la ville par des bœufs à la manière antique, la longue procession des orphelines et des veuves en robe blanche avec ceinture noire; le cavalier qui agitait dans les airs, écrite sur un drapeau, la liste des massacrés; les mânes des citoyens immolés à Nancy, à Montauban, à Avignon, à la Chapelle, à Carpentras, au Champ de Mars, évoqués tous à la fois et comme invités aux funérailles des martyrs de la veille; le glaive porté par la statue de la Loi, les nuages de parfums autour des cercueils, les cris rauques des hommes à piques, les lamentations des femmes, tout cela n'était que trop de nature à précipiter le peuple dans les voies de la fureur. Le choix même de l'emplacement y contribuait, car cet emplacement, c'était le jardin des Tuileries avec ses arbres déchirés par les balles, ses parterres flétris, ses fleurs brisées sur leurs tiges, ses statues de marbre coiffées du bonnet rouge. Et le colossal obélisque sur lequel on lisait cette inscription si frappante par son laconisme : *Silence! ils reposent!* où s'élevait-il? sur le grand bassin,

c'est-à-dire entre ce palais dont les dalles portaient encore la trace du sang, et cette place du Carrousel où, quelques jours auparavant, la peine de mort avait tué le bourreau! »

Le 28, Danton demanda à l'Assemblée l'autorisation de faire des visites domiciliaires dans le but « de se saisir des traitres qui pouvaient exister à Paris. »

L'Assemblée la vota sans coup férir et, le 29 dans la soirée, Paris se hérissa d'hommes armés ayant mission d'assurer l'exécution de ces visites et de procéder aux arrestations.

Des patrouilles de gens porteurs de piques sillonnaient les rues; aux angles des carrefours se tenaient des groupes de sentinelles qui empêchaient qu'on pût sortir de chez soi.

Les barrières étaient gardées par des Marseillais.

Sur la Seine se promenaient des bateaux pleins de gardes nationaux, et les bateaux de blanchisseuses avaient été transformés en corps de garde.

La ville était si bien gardée à vue jusque dans ses moindres recoins qu'il eût été impossible à qui que ce soit de se réfugier ailleurs que chez lui.

On saisit à peu près 2,000 fusils qu'on transporta à l'Hôtel de ville, et l'on arrêta à peu près 3,000 personnes, dont la plupart furent relâchées.

Si la guillotine avait été transférée au Carrousel, il n'en avait pas été de même du carcan, qui demeura à la Grève.

Or, le 1er septembre, un charretier, appelé Jean-Julien, fut conduit à la Grève pour y subir l'exposition à laquelle il avait été condamné pour vol, en outre de douze années de fer.

Tandis qu'on clouait l'écriteau au-dessus du poteau auquel il était attaché, il se répandit en imprécations contre les juges et contre le gouvernement; le bourreau l'engagea à se montrer plus calme, le menaçant de le bâillonner s'il ne se taisait pas.

Mais, loin de se calmer, Jean Julien cria de toute la force de ses poumons :

— Vive le roi, vive la reine, vive monseigneur la Fayette! au diable la nation!

On juge si de pareils cris produisirent un effet inattendu sur le public qui encombrait la place comme d'ordinaire.

Il n'avait pas achevé de les proférer qu'une grêle de projectiles de toute espèce tombait sur le plancher supportant le poteau.

On se jeta sur lui, on l'arracha du carcan, et il allait être mis en pièces, lorsque le procureur de la commune Manuel, informé de ce qui se passait, se précipita bravement au plus épais de la foule, luttant corps à corps avec les plus furieux, et il parvint à entraîner le condamné dans l'Hôtel de ville.

Mais le populaire, se voyant arracher sa proie, tourna sa fureur contre ceux qui siégeaient à l'Hôtel de ville, une émeute était sur le point d'éclater, on finit par calmer les spectateurs en leur annonçant que si Jean Julien avait été mené à l'Hôtel de ville, c'était pour le juger.

En effet, il fut, séance tenante, condamné à la peine de mort et exécuté.

Mais, du haut de l'échafaud, Jean Julien continua à faire montre des sentiments qu'il avait déjà exprimés en ajoutant qu'il serait bientôt vengé et que les royalistes qui étaient en prison sauraient bien en sortir pour mettre le feu à Paris.

Ces propos tenus par un malheureux qui allait mourir et se vengeait comme il pouvait de ceux qui l'avaient condamné à mort, furent colportés dans le peuple, et les bruits de conspiration, se mêlant à ceux qui venaient du théâtre de la guerre et qui étaient loin d'être favorables, excitèrent fortement la colère des masses.

On sentait qu'il y avait encore dans l'air de terribles inquiétudes, dans le courant de la journée de ce jour samedi 1er septembre, on apprit que l'armée ennemie assiégeait Verdun. Paris frémit.

Dans la matinée du 2 septembre, cette proclamation fut affichée à Paris :

« Citoyens, l'ennemi est aux portes de Paris, Verdun qui l'arrête ne peut tenir que huit jours. Les citoyens qui défendent le château ont juré de mourir plutôt que de se rendre. Quand ils vous font un rempart de leurs corps, il est de votre devoir de les défendre. Citoyens, aujourd'hui même, à l'instant, que tous les amis de la liberté se rangent sous les drapeaux; allons nous réunir au Champ de Mars; qu'une armée de 60,000 hommes se forme sans retard et marche à l'ennemi, ou pour succomber sous ses coups, ou pour l'exterminer sous les nôtres.

Il fut ensuite décidé par la commune que, pour faire comprendre au peuple toute l'étendue du péril, le canon d'alarme serait tiré, le tocsin sonné et la générale battue.

De plus, sur la proposition de Danton, qui demandait à charger les ennemis de la patrie en s'écriant : Pour les vaincre, messieurs, il nous faut de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace, et la France est sauvée », l'Assemblée décréta la peine de mort contre ceux qui refuseraient ou de servir personnellement ou de livrer leurs armes, et contre ceux qui, soit directement ou indirectement, entraveraient les mesures de salut ordonnées.

Mais cette éloquence patriotique qui enflammait les courages, n'avait pas seulement pour but d'armer chaque Parisien contre l'ennemi extérieur; pour beaucoup, l'ennemi c'étaient tous les gens suspects d'être partisans de la royauté et particulièrement tous ceux qui, pour cette raison, se trouvaient dans les prisons de Paris: les sections étaient en permanence, plusieurs délibérèrent et votèrent publiquement la mort des aristocrates et des prêtres détenus; les registres des séances de

ces différentes sections contiennent cette résolution; entre autres, sur le registre de la section du Luxembourg, on lit : « Sur la motion d'un membre de purger les prisons, en faisant couler le sang de tous les détenus avant de partir de Paris, les voix prises, elle a été adoptée; trois commissaires ont été nommés : MM. Lohier, Lemoine, Richard, pour aller à la ville communiquer ce vœu, afin de pouvoir agir d'une manière uniforme. »

A la section Molière et la Fontaine, une députation de la section Poissonnière lut l'arrêté suivant qu'avait pris cette dernière section, et qui fut communiqué à plusieurs autres :

« Tous les conspirateurs de l'État actuellement renfermés dans les prisons d'Orléans et de Paris seront mis à mort avant le départ des citoyens qui volent à la frontière.

Les prêtres réfractaires, les femmes et les enfants des émigrés seront placés sans armes, aux premiers rangs de l'armée qui se rend sur la frontière pour que leurs corps servent de rempart aux bons citoyens qui vont exterminer les tyrans et leurs esclaves. »

La section de Montreuil demanda la formation d'une compagnie de tyrannicides.

Donc l'exécution des prisonniers fut considérée comme une mesure de salut public.

Et, dans aucune section, il ne vint à personne la pensée d'élever la voix contre elle.

La suite de pareilles décisions était facile à prévoir.

— Courons aux prisons ! fut un cri qui retentit bientôt dans tout Paris et une multitude de gens de bonne volonté se hâtèrent de le mettre en pratique.

Ils étaient certains de trouver de nombreuses victimes à abattre, les perquisitions domiciliaires faites quelques jours auparavant ayant abondamment pourvu les prisons de prisonniers.

Michelet regrette que les citoyens enrôlés qui campaient au Champ de Mars ne fussent pas, selon la proposition du procureur Manuel, partis immédiatement : « Paris, dit-il, eût été délivré d'une masse dangereuse qui, en attendant le départ, errait, s'enivrait et pouvait d'un moment à l'autre, au lieu d'une guerre lointaine, commencer ici de préférence une guerre lucrative à des ennemis riches et désarmés. »

Au reste, nous allons emprunter à l'éminent écrivain une partie de sa relation des massacres.

« Le conseil général de la commune ayant, comme on a vu, de bonne heure voté la proclamation, le canon et le tocsin, qui se firent entendre à deux heures, suspendirent sa séance jusqu'à quatre, et il se dispersa. Il ne resta que le comité de surveillance, c'est-à-dire Paris, Marat et quelques amis de ce dernier.

« Le comité, de bonne heure, put avoir connaissance des propositions de massacre faites dans plusieurs sections et de la résolution que deux sections venaient de prendre. Il agit en conséquence ; il ordonna ou permit la translation de vingt-quatre prisonniers de la mairie où il siégeait (c'est aujourd'hui la préfecture de police) à la prison de l'Abbaye. De ces prisonniers, plusieurs portaient l'habit qui excitait le plus violemment la haine du peuple, l'habit de ceux qui organisaient la guerre civile du Midi et de la Vendée, l'habit ecclésiastique. Au moment où le canon se fit entendre, des hommes armés pénétrèrent dans la prison de la mairie ; ils dirent aux prisonniers qu'il fallait aller à l'Abbaye. Cette invasion se fit, non par une masse de peuple, mais par des soldats, des fédérés de Marseille ou d'Avignon, ce qui semble indiquer que la chose ne fut pas fortuite, mais autorisée, que le comité, par une autorisation au moins verbale, livra ces prisonniers à la mort.

« On eût pu fort aisément les massacrer dans la prison, mais la chose n'eût pu être présentée comme un acte spontané du peuple. Il fallait qu'il y eût une apparence de hasard ; s'ils avaient fait la route à pied, le hasard eût servi plus vite l'intention des massacreurs ; mais ils demandèrent des fiacres. Les vingt-quatre prisonniers se placèrent dans six voitures ; cela les protégeait un peu. Il fallait que les massacreurs trouvassent moyen ou d'arrêter les prisonniers à force d'outrages, au point qu'ils perdissent patience, s'emportassent, oubliassent le soin de leur vie, parussent avoir provoqué, mérité leur malheur ; ou bien encore, il fallait irriter le peuple, soulever sa fureur contre les prisonniers; c'est ce qu'on essaya de faire d'abord. La procession lente de six fiacres eut tout le caractère d'une horrible exhibition : « Les voilà ! criaient les mas-« sacreurs, les voilà les traîtres, ceux qui ont livré « Verdun ; ceux qui allaient égorger vos femmes « et vos enfants... allons ! aidez-nous, tuez-les ! »

« Cela ne réussissait point. La foule s'irritait, il est vrai, aboyait autour, mais n'agissait pas. On n'obtint aucun résultat le long du quai, ni dans la traverse du Pont-Neuf, ni dans toute la rue Dauphine. On arrivait au carrefour Buci, près de l'Abbaye, sans avoir pu lasser la patience des prisonniers ni décider le peuple à mettre la main sur eux. On allait entrer à la prison, il n'y avait pas de temps à perdre; si on les tuait, arrivés, sans que la chose fût préparée par quelque démonstration quasi populaire, il allait devenir visible qu'ils périssaient par ordre et du fait de l'autorité. Au carrefour, où se trouvait dressé le théâtre des enrôlements, il y avait beaucoup d'encombrement, une grande foule. Là, les massacreurs, profitant de la confusion, prirent leur parti et commencèrent à lancer des coups de sabre et des coups de pique tout au travers des voitures. Un prisonnier qui avait une canne, soit instinct de la défense, soit mépris pour ces

misérables qui frappaient des gens désarmés, lança à l'un deux un coup de canne au visage. Il fournit ainsi le prétexte qu'on attendait. Plusieurs furent tués dans les voitures mêmes ; les autres, comme on va le voir, en descendant à la cour de l'Abbaye. Ce premier massacre eut lieu, non dans la cour de la prison, mais dans celle de l'église (aujourd'hui boulevard Saint-Germain) où l'on fit entrer les voitures. »

Mais ceci n'est que le commencement, poursuivons le récit de la tuerie :

« Les vingt-quatre prisonniers ne furent pas longs à tuer, continue Michelet, ils ne firent que mettre en goût. Il y avait parmi eux des prêtres. Le massacre commença sur les autres prêtres qui se trouvaient à l'Abbaye, dont ils occupaient le cloître. Mais on se souvint que le plus grand nombre était aux Carmes, rue de Vaugirard ; plusieurs y coururent et laissèrent l'Abbaye.

« Il y avait aux Carmes un poste de seize gardes nationaux ; huit étaient absents, le sergent était un homme d'une résolution peu commune, petit, carré de taille, roux, extrêmement fort et sanguin. La grande porte était fermee, il se mit sur la petite, la remplit pour ainsi dire de ses larges épaules, et les arrêta tout court.

« Cette foule n'était pas imposante ; il y avait beaucoup d'aboyeurs, de gamins et de femmes, mais seulement vingt hommes armés, et encore leur chef, un savetier borgne et boiteux, portant son tablier de cuir sur un méchant pantalon de siamoise, n'avait pour arme qu'une lame liée au bout d'un bâton. Les autres, au premier coup d'œil, semblaient être des porteurs d'eau ivres. Derrière venaient les curieux qui se succédèrent tout le jour à ce beau spectacle. »

La prison des Carmes renfermait 186 ecclésiastiques et trois laïques : Régis de Valfons, officier du régiment de Champagne (et non Valfonse, comme l'indique à tort Louis Blanc) de la Vieuville, officier de marine, et le libraire Joseph Duplain.

Dispersés dans le jardin, la plupart des prisonniers furent tués à coups de fusil. d'autres dans l'église même. Quelques-uns s'évadèrent en escaladant les murs du jardin.

Le massacre des Carmes eut lieu de quatre heures à six heures ; il y eut environ 115 à 120 victimes, et pendant que cette tuerie avait lieu, des gardes nationaux faisaient paisiblement l'exercice à deux pas de là, dans le jardin du Luxembourg, et ils ne firent rien pour empêcher ces meurtres.

Quant aux religieux carmes qui se trouvaient dans le couvent, ils ne furent l'objet d'aucun mauvais traitement.

Après le massacre des Carmes, les assassins retournèrent à l'Abbaye où se trouvait une petite prison, dite de supplément, qui donnait dans le cloître même ; ils y égorgèrent encore une trentaine de prêtres, puis ils se présentèrent devant la grande prison de l'Abbaye, encombrée de détenus.

Beaucoup d'écrivains qui ont relaté ces massacres n'ont pas établi une distinction suffisante entre les deux emplacements où ils s'accomplirent. Les 24 prêtres venant de la mairie et ceux qui étaient détenus dans la prison de supplément furent tués dans la cour du cloître, dont l'entrée se trouvait dans la petite rue Sainte-Marguerite ; quant aux prisonniers écroués, officiers, Suisses, gardes du roi et autres, ils furent massacrés devant la prison même de l'Abbaye.

Un espace d'environ deux cents pas séparait les deux emplacements.

Cette prison, aujourd'hui démolie, avait son entrée dans la rue Sainte-Marguerite (rue Gozlin) ; ce fut devant cette porte que se passèrent les scènes que nous allons raconter.

La foule s'était portée au guichet, elle arracha de la prison les Suisses prisonniers depuis le 10 août, ainsi que 25 gardes du roi et les tua au cri de : Vive la nation !

Mais une cinquantaine de cadavres, c'était peu pour satisfaire tous ceux qui, en voyant tuer, éprouvaient le vif désir de tuer aussi, et plusieurs eurent l'idée de courir au Châtelet où se trouvaient environ 290 prisonniers pour crimes ou simples délits.

« Une trombe effroyable, dit Michelet, arrive à sept heures du soir de l'Abbaye au Châtelet ; un massacre indistinct commence à coups de sabre, à coups de fusil. Nulle part ils ne furent plus impitoyables : sur près de deux cents prisonniers, il n'y en eut guère plus de quarante épargnés. Ceux-ci obtinrent, dit-on, la vie en jurant qu'à la vérité ils avaient volé, mais qu'ils avaient eu la délicatesse de ne voler que les voleurs, les riches et les aristocrates. »

Mais c'était toujours les mêmes qui tuaient, et il y en avait qui se dépitaient de voir que c'était à peine s'ils parvenaient à abattre un membre d'un coup de sabre ou à faire tomber une tête ; un peu plus ils auraient crié contre le monopole ; mais ils eurent une inspiration.

Du Châtelet à la Conciergerie la distance n'est pas longue.

Ils se dirigèrent en toute hâte vers cette dernière prison, et là ils purent massacrer à leur tour un certain nombre de détenus, au nombre desquels se trouvaient huit officiers suisses.

A l'Abbaye on tuait toujours.

Cependant plusieurs prêtres ayant témoigné le désir de se confesser avant de mourir, leur demande parut juste, et on leur accorda quelques heures.

Mais ce temps de répit sembla long, et maintenant que le gros de la besogne était fait, on imagina d'organiser un tribunal chargé de statuer sur le sort du reste des prisonniers, et ce fut le fameux Maillard qui le présida.



La tête de la princesse de Lamballe fut portée dans les rues au bout d'une pique. (Page 239, col. 1.)

Il procéda avec ordre et se fit apporter le registre d'écrou de la maison, qui fut depuis déposé aux Archives.

C'est un registre de quarante centimètres de longueur environ, sur vingt-cinq de largeur; il est recouvert d'un parchemin à teinte jaunâtre et se compose de 187 feuillets, dont vingt-huit seulement ont servi, le tout coté et parafé par Henri-François de Paul Lefèvre d'Ormesson, juge présidant le tribunal du sixième arrondissement de Paris, le 2 août 1792, l'an IV de la liberté.

Plusieurs des feuillets sont maculés de vin, de sang et de taches de diverses natures; les unes ont une surface sphérique légèrement dentelée. C'est la goutte de liquide qui tombe et qui rayonne; les autres, au contraire, plus régulièrement circonscrites, offrent quelque chose d'épais et de pâteux : c'est l'empreinte que laisse un corps humide en contact avec le papier. Presque toutes ces taches servent de point de départ à des traînées transparentes produites par l'action de mains qui ont cherché à faire disparaître ces souillures et qui n'ont réussi qu'à les étendre davantage.

Voici d'où proviennent ces taches.

« Pendant que Maillard interrogeait les prisonniers, le registre d'écrou restait ouvert devant lui, sur la table. Or il arrivait à tout moment qu'un massacreur forçait la consigne qui défendait d'entrer dans la salle des juges, y pénétrait et, passant derrière Maillard, se penchait sur le registre pour voir les noms des prisonniers qui allaient succéder à celui qu'on était en train d'interroger; et comme ces individus avaient les mains ruisselantes de sang, quelques gouttes tombaient sur le registre où ils posaient leurs doigts, dont ils se faisaient un point d'appui et

laissaient sur le papier les sinistres empreintes qu'on y remarque aujourd'hui.

L'établissement de ce tribunal improvisé eut pour résultat de sauver quelques malheureux qui paraissaient voués à une mort certaine. Maillard consultait la foule, mais le plus souvent il prenait sur lui de déclarer tel prisonnier innocent ou coupable, et il est à remarquer que tous ceux qui furent absous par sa toute puissante volonté virent cette absolution ratifiée par les meurtriers avec des clameurs de joie.

L'homme sauvé de la mort n'était plus un ennemi, c'était un ami, un frère que chacun voulait embrasser, presser dans ses bras et c'était à qui lui offrirait un verre de vin pour fêter l'heureuse issue de son procès du moment.

Mme de Staël fut arrêtée pendant cette journée terrible du 2 septembre, mais le procureur de la commune Manuel parvint à la sauver.

Cazotte qui, lui aussi, s'attendait à mourir, fut sauvé par le dévouement de sa fille, qui se jeta au devant de lui et le couvrit de son corps; quand on voulut l'immoler, les assassins se laissèrent toucher et accordèrent la grâce du père et de la fille.

Il en fut de même de M. de Sombreuil, gouverneur des Invalides, qui dut la vie à la courageuse conduite de sa fille, qui, à quatre reprises différentes, parvint à faire surseoir l'arrêt suspendu sur la tête de son père et obtint son acquittement. Le civisme, l'humanité et la bienfaisance du vieillard ayant été attestés, elle put le sauver et le ramener chez lui aux applaudissements de ceux qui voulaient l'égorger. On sait que M. de Villelume-Sombreuil, fils de Mlle de Sombreuil, dit tenir de sa mère que celle-ci fut mise dans l'obligation de boire un verre de sang. La plupart des historiens sont aujourd'hui d'accord pour reconnaître que ce verre de sang fut un verre d'eau qu'elle sollicita de ceux qu'elle implorait, au moment où elle craignait de s'évanouir, et dans lequel celui qui le lui présenta laissa tomber quelques gouttes de sang.

Au reste, cette tradition a été l'objet de nombreuses polémiques. Ce qui est certain, c'est que les historiens de l'époque n'en parlent pas; quant à Mlle de Sombreuil, son témoignage seul devrait suffire, si l'on ne pensait qu'elle a très bien pu, en buvant l'eau sanguinolente qu'on lui donna dans un verre rouge de sang, éprouver un dégoût tel qu'elle supposa boire du sang. Mais encore une fois, c'est Mlle de Sombreuil elle-même qui a déclaré qu'on lui avait accordé la vie de son père à la condition qu'elle boirait du sang d'aristocrate ! !

En somme, Maillard, dont la mémoire est vouée à l'exécration publique, a arraché à la mort une quarantaine de personnes, il faut le reconnaître

« Il était à peine neuf heures du soir, dit Louis Blanc, que déjà dans la grande rue du jardin de l'Abbaye, toute resplendissante de la lueur des flambeaux, on comptait une centaine de cadavres, et ce qu'il y avait de plus horrible, c'est qu'ils gisaient autour des tables que couvraient des bouteilles de vin et des verres teints de sang. Là étaient deux Anglais qui, la lèvre entr'ouverte par un sourire de l'enfer, jouissaient avec délices de ce spectacle et poussaient au massacre par des libations abominables.

« Tenant à la main des bouteilles et des verres, on les vit, à la clarté des torches, offrir à boire aux massacreurs, les presser même, en leur portant le verre à la bouche. »

Vers dix heures les ministres sortaient du conseil, et « Grandpré, qui par sa place avait à rendre compte de l'état des prisons dans la capitale, aborde Danton et veut lui parler de ce qui se passe; mais celui-ci, d'un ton d'impatience qu'accompagnait un geste violent : «Je me f... bien des « prisonniers! qu'ils deviennent ce qu'ils pour« ront. » (L. Blanc.)

A la prison de la Force, où un tribunal calqué sur le modèle de celui de l'Abbaye fonctionna toute la nuit, furent aussi massacrés des prisonniers; la princesse de Lamballe s'y trouvait enfermée, elle fut oubliée pendant cette nuit-là, mais le lendemain matin elle reçut la visite de deux gardes nationaux qui l'avertirent qu'on allait la transférer à l'Abbaye.

— Prison pour prison, j'aime autant celle-ci, répondit-elle.

Avant de statuer à son égard, on la fit comparaître devant le tribunal dont nous venons de parler : là, on lui ordonna de jurer la liberté, l'égalité, la haine du roi, de la reine et de la royauté.

— Je prêterai facilement les deux premiers serments, dit-elle, je ne puis prêter le dernier, il n'est pas dans mon cœur.

— Jurez donc, lui cria une voix; si vous ne jurez pas, vous êtes morte.

— Crie : Vive la nation! dirent quelques autres, et il ne te sera pas fait de mal.

« A ce moment, dit Michelet, elle aperçut au coin de la petite rue Saint-Antoine quelque chose d'effroyable, une masse molle et sanglante sur laquelle un des massacreurs marchait des deux pieds avec ses souliers ferrés. C'était un tas de corps tout nus, tout blancs, dépouillés, qu'on avait amoncelés. C'est là-dessus qu'il fallait mettre la main et prêter serment : cette épreuve fut trop forte. Elle se détourna et poussa ce cri : « Fi! l'horreur ! »

— Élargissez madame, dit alors le président du tribunal improvisé.

Ce fut le signal du supplice.

Un petit perruquier, Charlat, tambour des volontaires, d'un coup de sa pique lui fit sauter son bonnet, mais en même temps effleura son front;

le sang coula : la vue de ce sang fit son effet habituel, tout le monde se rua sur elle, on lui enleva les seins avec un couteau, alors qu'on l'eut déshabillée toute nue, et Charlat lui ouvrit la poitrine et prit le cœur, puis il la mutila à l'endroit le plus secret de son corps.

« Le 15 floréal an VI, lisons-nous dans Louis Blanc, le fils d'un marchand papetier nommé Petit Manin comparut devant le tribunal criminel sous la prévention d'avoir assassiné Mme de Lamballe et de lui avoir arraché le cœur. Il fut acquitté, mais il resta prouvé que le crime avait été commis par un tambour nommé Charlat. »

Un sieur Grison coupa la tête de la princesse; alors ces deux misérables piquèrent chacun au bout de la pique, l'un la tête de la princesse, l'autre le cœur et un autre morceau de chair pantelante, et tous deux s'en allèrent dans la direction du Temple.

« Ce fut une scène effroyable de les voir partir de la Force, emportant au bout des piques, dans cette large et triomphale rue Saint-Antoine, leurs hideux trophées. Une foule immense les suivait muette d'étonnement...

Grison et Charlat entrèrent chez un coiffeur qui lava, tressa et poudra les blonds cheveux de la tête coupée, souillés de sang.

— Maintenant, s'écrièrent-ils, Antoinette pourra la reconnaître.

Et ils reprirent le chemin du Temple, mais on craignait que, mis en goût par cette exécution et les accessoires qui l'avaient suivie, les égorgeurs voulussent faire subir le même sort aux membres de la famille royale, et la commune envoya bien vite des commissaires au Temple; ceux-ci le firent entourer d'un large ruban tricolore.

Lorsque Grison et Charlat arrivèrent, ils demandèrent à être autorisés à circuler sous les fenêtres des chambres occupées par le roi et la reine, ce à quoi non seulement on consentit, mais le roi fut même invité à se mettre à la fenêtre au moment où la tête livide, avec tous ses longs cheveux, venait branlante sur la pique et s'exhaussait à la hauteur des croisées. » (Michelet.)

« La promenade continua par tout Paris sans que nul y mit obstacle. On porta la tête au Palais-Royal, et le duc d'Orléans, qui était à table, fut obligé de se lever, de venir au balcon, de saluer les assassins. »

A la prison des Bernardins on ne tua que soixante-douze détenus; c'était le chiffre de ceux qui s'y trouvaient.

Cependant tous ces cadavres entassés dans les diverses prisons de la capitale pouvaient devenir dangereux au point de vue de la salubrité publique; ceux qui étaient chargés d'y veiller écrivirent dans la nuit du 2 au 3 cette missive au directeur de chacune d'elles :

« Monsieur, vous ferez sur-le-champ enlever les corps des personnes de votre prison qui n'existent plus. Que dès la pointe du jour tout soit enlevé et emporté hors de Paris, dans des fosses profondes bien recouvertes de terre; faites avec de l'eau et du vinaigre laver les endroits de votre prison qui peuvent être ensanglantés, et sablez par-dessus. Vous serez remboursé de vos frais sur vos états. A la mairie ce 3 septembre, une heure du matin.

« *P.-S.*— Employez des hommes au fait, tels que les fossoyeurs de l'Hôtel-Dieu, afin de prévenir l'infection. — Signé Panis, Sergent. »

L'ordre fut exécuté; les morts furent chargés sur des voitures et enterrés dans la campagne, hors la porte Saint-Jacques.

Le 3, les massacres continuèrent, mais ils prirent un caractère plus avilissant; le premier jour on avait tué ceux qu'on considérait comme des ennemis, c'est-à-dire des prêtres et des royalistes, le 3 et le 4, on tua pour le plaisir de tuer; « le massacre qui, le 2, dit Michelet, fut pour beaucoup un effort, devint le 4 une jouissance. Peu à peu le vol s'y mêla. On commença de tuer des femmes. Le 4 il y eut des viols, on tua même des enfants. »

Cette journée du 4 fut en effet celle dont les excès purent être le moins expliqués; les bandes de tueurs s'en prirent aux malheureux parqués à Bicêtre, aux jeunes enfants enfermés dans la maison de correction, et aux femmes de la Salpêtrière.

Des mendiants, des garçons de dix à quinze ans, (33 enfants furent tués) et des filles publiques! (37 femmes furent égorgées à la Salpêtrière.)

Il est bien certain que « les massacreurs étaient parvenus à un état de vertige, d'horrible éblouissement, et comme de fureur hydrophobique, qui leur laissait à peine distinguer ce qu'ils frappaient! »

« Le torrent descendit sa pente, dit Louis Blanc, les exécutions durèrent encore deux jours, et elles produisirent des monstres tels que Charlat, le garçon-boucher Allaigre et le nègre Delorme, lesquels tuèrent pour le seul plaisir de tuer et sans relâche, abritant dans le délire public, les misérables, leur lâche férocité. »

Mais finissons-en avec toutes ces turpitudes et parlons plutôt des volontaires parisiens qui, au lieu de tuer des prisonniers, des femmes et des enfants, allaient bravement offrir leur poitrine aux balles ennemies.

Ceux-là étaient-ils partisans de la royauté ou révolutionnaires? peu importe, ils étaient bons Français et bons patriotes, puisqu'ils allaient vaillamment affronter la mort pour la défense de la patrie, et ils avaient compris que le drapeau de la France est assez large pour abriter toutes les opinions, quand il se déploie pour appeler tous les hommes en état de porter les armes à la rencontre des envahisseurs.

Donc ils étaient nombreux, si nombreux même qu'il fallut modérer leur ardeur et conjurer certains artisans dont la ville ne pouvait se passer, de rester à Paris.

Car, d'un côté, la guerre, et, de l'autre, les fureurs de la discorde politique plongeaient la population parisienne dans un état d'anarchie et de prostration des plus périlleux.

Tout travail était suspendu, et naturellement la misère, avec son hideux cortège de privations et de souffrances, guettait dans l'ombre.

Si le drapeau noir flottait à l'Hôtel de ville, dans chaque maison d'artisan la table était en deuil.

Et tandis que l'homme, ne sachant à quoi employer son temps, se promenait par les rues en devisant avec des compagnons sur l'événement du jour, la femme et les enfants, sans pain au logis, se demandaient avec inquiétude qui viendrait à leur secours.

Ce millier de gens qu'avait assassinés une horde de quatre ou cinq cents massacreurs avaient éveillé les appétits sanguinaires d'une foule de malfaiteurs qui n'eussent pas demandé mieux que de continuer la besogne sanglante, mais la masse de la population ne tarda pas à comprendre ce qu'il y avait de honteux dans ces saturnales de meurtres, et une sorte de réaction se déclara tout à coup, surtout lorsqu'on vit nombre de voleurs profiter des terribles événements que nous venons de raconter pour rançonner les honnêtes gens.

De faux officiers municipaux voulaient contraindre les citoyens à leur remettre les bijoux qu'ils possédaient, sous prétexte d'en faire offrande à la patrie

Trois d'entre eux eurent la tête coupée, un quatrième fut tué par une femme.

La nuit du 16 au 17, un vol considérable s'effectua; dans le garde-meuble pénétrèrent des voleurs protégés par des complices qui avaient formé de fausses patrouilles; ils le dévalisèrent des diamants, pierres fines et bijoux de tous genres qu'il contenait.

Ce vol fit un bruit énorme.

« La nuit, lisons-nous dans *le Moniteur*, a favorisé un grand attentat à la propriété nationale. Des brigands armés, au nombre de quarante, ont volé le garde-meuble de la couronne. Ils sont montés au moyen de cordes par les potences des réverbères qui donnent sur la place de la Révolution et sont entrés par les fenêtres de la colonnade qu'ils ont brisées.

« Deux de ces voleurs ont été pris et subissent un interrogatoire depuis ce matin. Ils se précipitaient de la galerie sur la place lorsqu'on les a arrêtes. On a trouvé beaucoup de diamants dans leurs poches, entre autres le riche hochet du dauphin. Presque tous les diamants et bijoux ont été emportés par ceux qui se sont sauvés. Ils en avaient semé sur leur route, car un domestique a ramassé à huit heures du matin une superbe émeraude au milieu de la rue Saint-Florentin. Il l'a rapportée au garde-meuble.

Le ministre de l'intérieur, le maire et le commandant général ont pris, dès deux heures du matin, des mesures pour garder les issues de Paris. »

Dire la surexcitation du peuple lorsque la nouvelle du vol fut confirmée serait impossible. Il se porta en foule à la Conciergerie, où l'on avait écroué les deux voleurs arrêtés et demanda leur tête.

Chaque fois que, sur des révélations de ceux-ci, les commissaires et la force armée se rendaient au domicile des personnes dénoncées, la foule suivait en vociférant et brandissant les piques dont elle était armée et la force publique avait toutes les peines du monde à protéger les individus qu'on arrêtait.

Ce fut surtout lorsque Chambon et Douligny (les deux voleurs arrêtés dans la nuit du crime) comparurent devant le tribunal criminel dit du 17 août, que le peuple prit une attitude inquiétante. Pendant les quarante-huit heures que durèrent les debats, il ne cessa d'encombrer les abords du Palais et la salle d'audience, mais lorsque la peine de mort eut été prononcée contre les coupables et qu'il fut question de surseoir à leur exécution sur leur promesse formelle de faire des révélations, il fallut un décret de la Convention pour maintenir la foule.

Le public exaspéré voulait absolument voir dans les voleurs des émissaires des émigres et de la cour, et cette croyance fut habilement exploitée par l'accusateur public, lorsque les complices de Chambon et Douligny comparurent à la barre du tribunal.

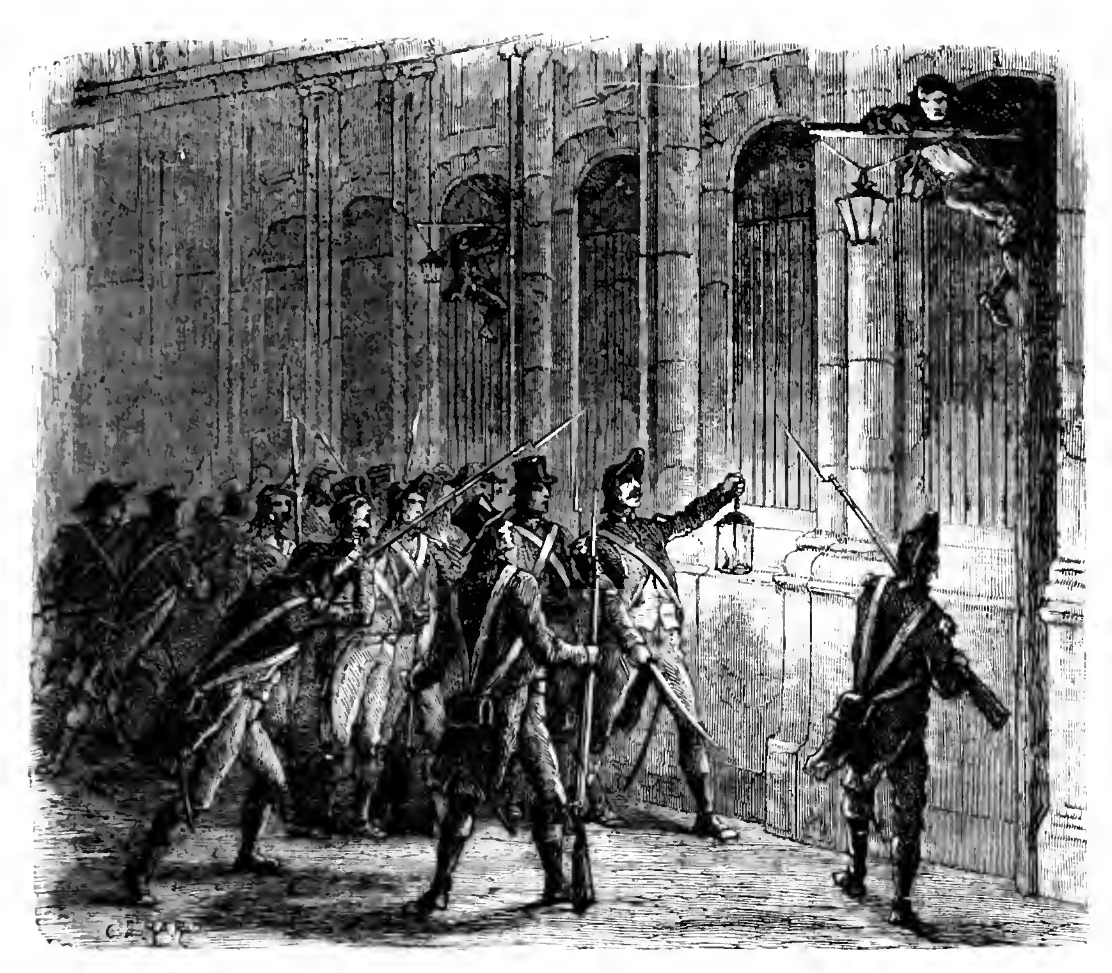
— Vous verrez, dit-il, en rapprochant les faits, que l'affaire a été dirigée par la même main, partout, vous verrez une femme orgueilleuse, lascive et cruelle secouant à la fois le flambeau du fanatisme et de la discorde appeler des bords étrangers les hommes les plus atroces pour consommer tant de forfaits.

Dans le langage du temps, cela voulait dire que la reine Marie-Antoinette avait commandé le vol.

Mais à son tour, l'émigration accusa Danton, Sergent et le ministre Roland d'avoir fait faire le coup. Enfin le 16 octobre, les complices arrêtés passèrent de nouveau en jugement, et les débats firent tomber toutes ces sottes accusations; il en résulta clairement que les voleurs étaient de hardis coquins qui avaient tenté de devenir archimillionnaires par un coup de maître

Ils furent tous exécutés.

Sur le rapport de Thuriot, l'Assemblée décréta que « quiconque prendrait indûment l'écharpe municipale, serait puni de mort », et quelques jours plus tard elle prit une série de mesures



Un des voleurs fut surpris par une patrouille; il était blotti sur la poterne d'un réverbère des Tuileries.

pour le rétablissement de l'ordre et la sûreté individuelle des citoyens de Paris.

Le 19 septembre, le député Lasource, au nom de la commission extraordinaire, fit rendre un décret qui ordonnait à l'archiviste de convoquer les députés à la Convention nationale pour le lendemain 20 septembre, à quatre heures de l'après-midi, dans la salle de l'édifice national des Tuileries qui leur était destiné et au maire de Paris de fournir une garde aux députés.

Le vendredi 21 septembre, eut lieu la dernière séance de l'Assemblée législative; dès l'ouverture, François de Neufchâteau remettant les pouvoirs de cette assemblée aux membres réunis de la Convention nationale, leur dit :

— Le but de vos efforts sera de donner aux Français la liberté, les lois et la paix : la liberté sans laquelle les Français ne peuvent plus vivre, les lois, le plus ferme fondement de la liberté, la paix, seule et unique but de la guerre. La liberté, les lois, la paix : ces trois mots furent imprimés par les Grecs sur la porte du temple de Delphes, vous les imprimerez sur le sol entier de la France. »

A la fin de ce discours, des commissaires de la Convention nationale entrèrent, M. Grégoire à leur tête. Il s'exprima ainsi :

— Citoyens, la Convention nationale est constituée. Nous venons, de sa part, vous annoncer qu'elle va se rendre en ces lieux pour y commencer ses séances.

M. François répondit :

— Je dois vous annoncer au nom de l'Assemblée qu'elle a arrêté d'aller elle-même chercher la Convention nationale, de la conduire dans le lieu de ses séances et de lui témoigner les sentiments que lui inspirent les représentants du souverain.

Et les commissaires sortirent, aux acclamations de tous les spectateurs.

Cambon, qui présidait, dit alors que le procès-verbal était clos et la session terminée.

Au même instant, tous les députés se levèrent, quittèrent leur siège, se rendirent aux Tuileries et revinrent peu d'instants après (il était midi) installer dans le lieu de leurs séances les députés à la Convention nationale.

Ainsi finit l'Assemblée législative dont la session dura une année et qui, pendant ce laps de temps, rendit douze cents lois.

Le nombre des députés à la Convention avait été fixé à 749, les élections furent anti-monarchiques; à Paris la députation se composait de 24 membres, parmi lesquels on comptait : Robespierre aîné et Robespierre jeune, Danton, Collot-d'Herbois, Manuel, Billaud-Varennes, Camille Desmoulins, Marat, Lavicomterie, Legendre, Panis, Sergent, Fréron, Fabre d'Églantine, David, Philippe-Égalité, etc.

Ce dernier nom était celui qu'avait adopté l'ex-duc d'Orléans et qui lui avait été proposé par Manuel; le conseil général régularisa le changement de nom par cette délibération en date du 15 septembre : « Sur la demande de Louis-Philippe-Joseph, prince français, le conseil général arrête : 1° Louis-Philippe-Joseph et sa postérité porteront désormais pour nom de famille : Égalité ; 2° le jardin connu jusqu'à présent sous le nom de Palais-Royal s'appellera désormais jardin de la Révolution; 3° Louis-Philippe-Joseph Égalité est autorisé à faire, soit sur les registres publics, soit sur les actes notariés, mention du présent arrêté. »

Ce mélange de prince et de jardin tous deux changeant de dénomination est assez réjouissant.

Le jardin demeura silencieux, mais le prince crut devoir répondre à la gracieuseté du conseil général par cette lettre :

« Citoyens, j'accepte avec une reconnaissance extrême le nom que la commune de Paris vient de me donner ; elle ne pouvait en choisir un plus conforme à mes sentiments et à mes opinions. Je vous jure, citoyens, que je me rappellerai sans cesse les devoirs que ce nom m'impose, et que je ne m'en écarterai jamais. Je suis votre concitoyen, signé L.-P.-Joseph Égalité. »

Marat avait soutenu la candidature de l'ex-duc, il lui demanda 15,000 livres pour les bons offices qu'il lui avait rendus et un placard en ce sens, portant la signature de Marat, fut affiché dans les rues de Paris.

Nous avons vu que les nouveaux députés avaient été convoqués pour le 20 aux Tuileries.

Ils tinrent ce jour-là une séance préparatoire dans la salle des Cent-Suisses sous la présidence de Faure, doyen d'âge, et constituèrent leur bureau avec Pétion pour président, Brissot, Camus, Rabaut Saint-Étienne, Lasource, Vergniaud et Condorcet comme secrétaires.

C'était le triomphe des girondins.

Le 21, il y eut nouvelle séance aux Tuileries, d'où ils passèrent, comme on l'a vu, à la salle du Manège, car, par suite de travaux d'appropriation, la Convention ne put s'installer aux Tuileries que le 10 mai 1793.

Le moment où la formidable assemblée prit séance fut la véritable ouverture de l'ère révolutionnaire; nous allons en retracer les principales phases.

Disons tout d'abord que sous la présidence de Pétion, Collot-d'Herbois proposa au début de la séance l'abolition de la royauté.

A ces mots, la salle entière retentit d'applaudissements.

Cependant quelques députés demandaient une délibération calme.

« Eh ! qu'est-il besoin de discuter, s'écria l'évêque constitutionnel Grégoire, les rois sont dans l'ordre moral ce que les monstres sont dans l'ordre physique. Les cours sont l'atelier des crimes et la tanière des tyrans. L'histoire des rois est le martyrologe des nations. »

Sur ce, la proposition de l'abbé Grégoire fut mise aux voix et adoptée en ces termes : « La Convention nationale décrète que la royauté est abolie en France. »

En conséquence, la République fut proclamée au milieu de nouveaux et longs applaudissements.

A quatre heures, un municipal, entouré de gendarmes à cheval et suivi d'une foule nombreuse, se rendit devant la tour du Temple et proclama la République sous les fenêtres de la famille royale.

Les bourgeois de Paris illuminèrent.

Le lendemain, la Convention vota le renouvellement de tous les corps administratifs, municipaux et judiciaires et, sur les instances de Danton, elle décida que dorénavant le peuple pourrait choisir ses juges parmi tous les citoyens indistinctement.

Mais à peine la Convention avait-elle commencé ses travaux qu'une lutte formidable éclata entre les girondins et les montagnards. Le 13 septembre, un député girondin s'écria à la tribune qu'il était temps d'élever des échafauds pour les assassins et pour ceux qui provoquaient à l'assassinat, et il ajouta : « Il y a peut-être quelque courage à s'élever ici contre les assassins. »

C'était désormais une guerre à mort entre les deux partis.

Le 25, Marat parut aussi à la tribune et, après avoir rappelé tous ses ennemis à la pudeur, déclara qu'il était partisan d'une dictature triumvirale, et ajouta que Robespierre et Danton étaient partisans de cette dictature.

Une tempête suivit ces paroles, les modérés montrèrent le poing à Marat et les cris : « A l'Abbaye ! » se firent entendre.

Marat, très calme, se contenta de lire un article de son journal et, tirant un pistolet de sa

poche, déclara qu'il se serait brûlé la cervelle si un décret d'accusation avait été rendu contre lui.

La Convention coupa court au scandale en passant à l'ordre du jour et en proclamant l'unité et l'indivisibilité de la République.

Le 1er octobre, tous les membres de la Convention se rendirent en corps à quatre heures et demie sur la terrasse des Feuillants pour voir défiler 3,000 gendarmes qui partaient le lendemain pour l'armée du Nord, sous les ordres du colonel Verrières.

En vertu d'une décision du corps municipal, le 2 octobre, il fut envoyé dans chacune des quarante-huit sections un registre par ordre alphabétique, sur lequel durent être inscrits les noms, âges et qualités des citoyens de Paris, et des cartes uniformes devant être distribuées à chaque citoyen; ces cartes devaient être présentées à l'ouverture des assemblées communales pour l'élection du maire, du procureur de la commune, des deux substituts et de tous les membres tant du corps municipal que du conseil général.

Le 3 octobre, la Convention procéda à l'élection du ministre de la guerre; le citoyen Pache fut élu par 434 voix.

Le même jour, le conseil général de la commune fit connaître les termes d'un arrêté qu'il avait pris le 29 septembre, ordonnant que « Louis le dernier » serait transféré dans la grosse tour du Temple et que les officiers municipaux auraient seuls la clef de son appartement, que les gardes nationaux n'y pourraient entrer sans leur réquisition expresse, et nomma six commissaires pour exécuter ledit arrêté et pour ôter au ci-devant roi plumes, encre, papier, crayons et armes.

Le 9, le conseil général de la commune arrêta qu'il serait envoyé à chacune des 48 sections un registre à l'effet d'y inscrire les procès-verbaux des différentes arrestations qui y seraient faites.

Une fête civique pour célébrer les succès des armes de la République en Savoie fut donnée le 14 octobre.

Dès huit heures du matin « les 60 drapeaux et flammes de la garde nationale se rendirent sur la place de la maison commune ; les 12 excédant le nombre des sections et les flammes furent reçus par la commune. Chaque section armée fournit 100 hommes, non compris les sergens et canonniers. »

Un cortège militaire, composé d'un peloton de cavalerie, de 25 gendarmes, d'un trompette, un timbalier, un officier, un peloton de musique, 32 tambours, un peloton de sapeurs et canonniers de 24 hommes de la 1re légion, de 12 cavaliers, d'un peloton de musique, 16 tambours, un peloton de sapeurs et canonniers et la 2me légion avec ses drapeaux, « ainsi de suite de légion en légion » ; puis des différents corps de gendarmerie à pied, des ex-gardes françaises, des vainqueurs de la Bastille, des gardes des ports, des membres des tribunaux, de 24 membres de la Convention et des corps constitués, des commissaires de chaque section, se rendit sur la place de la Révolution et fit le tour de la statue de la Liberté, tandis que des salves d'artillerie tonnaient et que la musique jouait la *Marseillaise*. Le retour se fit par les boulevards.

Le scrutin du 15 octobre pour l'élection du maire de Paris donna 13,899 voix à Pétion sur 15,474 votants ; le reste des voix s'éparpilla sur plusieurs candidats : Bailly l'ancien maire n'eut que 2 voix ; Danton en obtint 11 et Robespierre 23. Pétion fut élu, mais il refusa d'accepter, se fondant sur l'incompatibilité des fonctions de maire avec celles de député.

Une seconde élection fut donc indiquée pour le 22, le scrutin dépouillé le lendemain ne donna pas de majorité ; il y eut ballottage, et l'élection fut renvoyée au 29, mais ce jour-là il fut annulé par le corps municipal, attendu que les sections n'y avaient pas procédé le même jour, et il fut encore renvoyé au 11 novembre ; cette fois les électeurs donnèrent la pluralité de leurs suffrages (4,910) au citoyen d'Ormesson qui s'empressa d'écrire à la municipalité pour lui faire connaître qu'il lui était impossible de se rendre au vœu de ses concitoyens, et un nouveau scrutin fut encore indiqué pour le 24 novembre.

Décidément, il y avait du tirage pour cette élection et les électeurs se fatiguaient, car le scrutin du 24 novembre ne donna au médecin Chambon que 3,632 voix et à l'accusateur public Luillier 2,491. Il y eut donc un nouveau ballottage, et le scrutin fut renvoyé au 30.

Enfin, ce jour-là, Chambon réunit 7,358 voix et fut proclamé maire de Paris.

Ça n'avait pas été sans peine.

Dans sa séance du 23 octobre, la Convention décréta que les émigrés étaient bannis à perpétuité du territoire de la République et que ceux qui y rentreraient seraient punis de mort, sans déroger à la loi qui condamnait à mort les émigrés pris les armes à la main.

Le même jour, Jean Bion, étudiant, Gautier de Latouche, conseiller au parlement de Paris, de Bernage, ex-garde du corps, Santon, officier d'artillerie, et de Mirambel, ex-garde du corps, furent guillotinés comme émigrés, en même temps que Picard dit le Lorrain, voleur du garde-meuble.

Le 29, deux frères, Godefroy de Lessart et Godefroy de Mingré, autres émigrés rentrés, furent aussi exécutés ; Mingré cria : Vive le roi ! au moment où la tête de son frère tombait sous le couteau de la guillotine.

On lit dans le *Journal de Paris* du 27 octobre : « Temple 26 octobre : Mme Élisabeth, Mme Antoinette et sa fille ont pris possession hier soir de leur nouvel appartement au troisième étage de la grande tour au-dessus de Louis XVI. Cet appartement est composé de quatre pièces très

bien ornées, dont deux à cheminée, des poêles dans les deux autres. Le fils de Capet couche dans la chambre de son père. On lisoit sur une pendule de la chambre de Louis : Le Pautre, horloger du roi. On a effacé le nom de roi et l'on y a substitué celui de République. La ci-devant famille royale descend de la tour à la garde montante et se promène dans le jardin.

Pendant ce temps, les membres de la Convention se querellaient en termes très vifs. Les citoyens députés n'y allaient pas de main morte ; sur la proposition de Buzot, il avait été projeté de donner à la Convention une garde de 4,470 hommes ; la montagne tonna contre cette prétention, qui produisit un tel scandale que les sections envoyèrent à la Convention une députation dont le langage énergique fut le signal d'un vacarme épouvantable, et le conventionnel Guadet lui répondit que la Convention n'avait d'ordre à recevoir que du peuple français.

Le fossé se creusait de plus en plus entre la montagne, soutenue par la commune de Paris, et la gironde.

Et, naturellement, les luttes de la Convention avaient un écho dans la rue.

Le 27 octobre, on dénonça à la commune une affiche placardée au café de Chartres (Palais-Royal) portant ces mots : « Il faut pendre Marat ! » et plus bas : « Quiconque enlèvera cette affiche sera pendu sur-le-champ. »

Au café de Foy on se battait journellement à coups de canne et de bâton.

Le 5 novembre, l'arrestation de trois voitures d'armes dans la rue de Charenton jeta une vive inquiétude ; le bruit se répandit que 40,000 hommes menaçaient les habitants des faubourgs, et déjà on parlait de se mettre en défense, mais l'ordre se rétablit lorsqu'on apprit que ces armes étaient destinées aux bataillons de volontaires qui partaient pour la frontière.

On vivait à cette époque dans un état de soupçon et de défiance perpétuel, et les accusations réciproques dont les girondins et les montagnards abusaient à la tribune entretenaient cet état chez tous les particuliers, qui se demandaient chaque jour en qui ils pouvaient placer leur confiance.

On ne voyait partout que des conspirateurs et des traîtres.

L'exemple était donné par les membres de la Convention, qui s'accusaient mutuellement et se menaçaient sans cesse ; mais aux querelles de Robespierre, de Louvet, de Barbaroux, allait succéder un fait de nature à surexciter bien plus encore l'opinion publique : la mise en accusation du roi.

Ce fut dans la séance de la Convention du 7 novembre, que fut agitée cette grande question, sur le rapport de Mailhe, rapporteur du comité de législation, mais déjà elle était à l'ordre du jour par la ville, et dans les rues, les promenades publiques, on demandait tout haut quand enfin on se déciderait à juger Capet — car c'était ainsi qu'on désignait alors l'ex-roi de France. « Au Palais-Royal, on vit des bandes d'hommes en délire traverser le jardin et se répandre dans les rues circonvoisines en agitant des sabres et en criant : A la guillotine, Capet ! Les sections députaient à la commune pour lui exprimer d'homicides vœux. Les harangueurs de carrefour choisissaient pour texte le jugement du prisonnier du Temple. Son sort final entrait dans la composition des scènes dramatiques que les baladins jouaient sur les places publiques. »

La discussion sur le rapport qui concluait à la mise en jugement du roi par la Convention commença le 13 novembre, mais elle fut ajournée.

Le 15, un commissaire vint à la commune annoncer que Louis XVI était indisposé et que Marie-Antoinette l'était aussi : « Que ces deux prisonniers prennent de la tisane aux quatre fleurs. » Le 16, un nouveau bulletin annonça du mieux dans leur état, un second dans la soirée confirma l'amélioration. Cependant le 19, le bruit de la mort du roi se répandit dans Paris et un rassemblement se forma à la porte du Temple : le citoyen Truchon, commissaire, fut invité à prendre des renseignements exacts sur la santé du prisonnier et à en donner connaissance au peuple, ce qui fut fait ; le rassemblement se dissipa, on ne craignit plus que la mort naturelle frustrât l'échafaud de la proie qui lui était promise.

Le 20, le serrurier Gamain fit connaître au ministre Roland que Louis XVI avait fait construire une armoire de fer dans laquelle se trouvaient des papiers compromettants. Roland se hâta de s'en emparer et de les emporter.

Cette armoire de fer trotta bientôt dans l'imagination populaire et devint la base de nouveaux bruits de complots éventés. Au reste, la rue devenait de plus en plus fiévreuse et irascible, et le brasseur Santerre, devenu général, informé qu'il existait une fermentation sourde dans le faubourg sous le prétexte que le prix de la chandelle était trop élevé, engagea très vivement la municipalité à faire mettre le prix de la chandelle en harmonie avec celui du suif qui était de 11 sols la livre.

Quant aux scènes de désordre qui avaient lieu dans le Palais-Royal, le corps municipal, ayant égard à une petition des marchands et locataires des maisons qui en dépendaient, arrêta que tout colporteur et marchand ambulant, non permissionné ou patenté, ne pourrait y vendre ni exposer et distribuer aucun imprimé ni aucune gravure contraire à la décence et aux bonnes mœurs.

« Qui que ce soit ne pourra tenir maison de jeu ; tous les mendians seront arrêtés ainsi que ceux et celles qui commettroient des indécences dans toute l'étendue du jardin, des galeries ou



La famille royale installée au Temple. (Page 244, col. 1.)

du pourtour. Les patrouilles sont autorisées à prévenir autant qu'elles le pourront toutes rixes qui tendroient à troubler l'ordre public. Le comité de la section de la butte des Moulins, le commissaire de police de ladite section le commandant general, et singulièrement le commandant de ladite section armée, sont charges de l'exécution du dit arrêté »

Le 25 novembre, le conseil général arrêta que des commissaires rédigeraient dans le plus court délai l'histoire de la révolution du 10 août, laquelle serait imprimee et envoyée aux 48 sections, et qu'il en serait déposé un exemplaire au secretariat de la maison commune ; de plus , le citoyen Duvivier fut chargé de faire frapper une médaille en cuivre, pour constater « la Révolution mémorable du 10 août. »

Dans la journée du 2 décembre, on cria dans les rues, et particulièrement dans les avenues et jusqu'à la porte de la salle de la Convention, une brochure intitulée : *Donnez-nous du pain ou egorgez-nous.*

Le même jour, le conseil général de la commune de Paris envoya une pétition à la Convention, l'invitant à accélérer le procès de Louis XVI et demandant que la question fût ainsi posée : 1° Louis est-il digne de mort? 2° est-il avantageux pour la République qu'il périsse sur l'échafaud?

Cette pétition fut prise en considération le lendemain et, sur la motion de Pétion, la Convention déclara, à la presque unanimité, que Louis serait jugé par elle.

Le 4, la discusssion s'ouvrit et, sur la proposition du même, elle décida que pour le procès, les séances dureraient depuis onze heures du matin jusqu'à six heures du soir.

Le 6, la Convention decréta que les commissions des vingt-quatre de législation et de sûreté générale, nommeraient, chacune dans son sein, trois

membres qui se réuniraient à la commission des douze; que cette commission présenterait le 10 l'acte énonciatif des délits dont Louis XVI était accusé et les pièces à l'appui; que le 11, la Convention discuterait cet acte; que le 12, le roi serait traduit à sa barre et qu'enfin le 13, on statuerait sur son sort.

Ce même jour 6, le conseil général de la commune arrêta que toute espèce d'instruments tranchants et autres armes offensives et défensives seraient enlevés aux prisonniers du Temple, ainsi qu'aux personnes qui les servaient ou les approchaient de près; que tous les comestibles qu'on leur servait seraient dégustés par les préposés à leur service, et que tout ce qui entrerait dans la tour du Temple serait examiné.

En exécution de cet arrêté, on leur enleva les rasoirs, ciseaux, couteaux, lancettes, compas, « instrumens pour les pieds, compas pour rouler les cheveux », canifs, nécessaires de chasse, etc.

La translation du roi à la Convention s'effectua en effet le 11.

Le même jour, « en vertu de la lettre du procureur syndic du département, les citoyens sont invités à illuminer pendant tout le tems que durera le procès de Louis Capet et de sa famille. »

Après l'interrogatoire qu'il subit à la barre de la Convention, Louis XVI rentra au Temple. « Il a diné et soupé en même tems. Il a mangé six petites côtelettes et un morceau de volaille, il a bu deux verres de vin blanc et un petit verre d'alicante et s'est couché. »

Ce jour-là, Chaumette fut proclamé procureur de la commune.

Le procès de Louis XVI dura, on le sait, jusqu'au 16 janvier.

Pendant ce temps, la commune prenait les mesures les plus minutieuses pour empêcher l'arrivée à Paris des émigrés, dont on craignait la rentrée, et il fut question d'ordonner des visites domiciliaires chez les particuliers, afin de s'assurer que des émigrés ne s'y tenaient pas cachés.

Un arrêté du conseil général de la commune ordonna que les portes des églises seraient fermées depuis le 24 décembre, neuf heures du soir, jusqu'au lendemain, 25, six heures du matin; cet arrêté produisit beaucoup d'agitation dans un grand nombre de paroisses, et des députations de plusieurs membres du conseil furent envoyées dans quelques-unes où, malgré la défense, la messe de minuit avait été célébrée; cependant cette agitation fut locale, et l'ordre général ne fut point troublé.

Le 26, le roi comparut pour la seconde fois à la barre de l'Assemblée, il y eut peu de monde sur son passage; au reste, par mesure de précaution, la commune avait ordonné que toutes les fenêtres fussent fermées; quelques cris : « A la guillotine ! » se firent entendre, mais ils demeurèrent isolés.

Le procès du roi était la question qui préoccupait tout le monde, et les orages qu'il suscitait à la Convention avaient leur contre-coup dans la ville, car, pendant ce temps, la crise du travail se développait; l'agitation avait fait fuir « et les arts nourriciers du pauvre et la douce fraternité sans laquelle on ne peut jouir ni de la liberté, ni de l'égalité », ainsi que ledit le conventionnel Jean Debry à la tribune.

La misère était grande et la passion politique surexcitait les plus mauvais instincts; aussi l'année finit-elle par un meurtre : un nommé Louvain, accusé d'être un espion de la Fayette, fut massacré, « et telle était la fureur des meurtriers que, ne voulant pas d'un brancard pour le transport de leur victime, ils trainèrent le cadavre depuis le faubourg jusqu'à la morgue. »

Comme bien on le pense, les travaux d'édilité furent peu nombreux en 1792; cependant il s'en exécuta quelques-uns.

La ruelle d'Hébert, commençant à la rue de Chaillot et finissant à la rue du chemin de Versailles, fut percée en 1792; on l'appela peu de temps après ruelle Sainte-Périne, en raison de son voisinage avec l'hospice de ce nom; puis en 1806, elle prit le nom de ruelle Sainte-Geneviève, parce que les bâtiments de Sainte-Périne avaient été occupés par des chanoinesses de Sainte-Geneviève. Cette ruelle est devenue la rue Kepler.

Ce fut aussi en 1792 que la rue de la Madeleine fut ouverte, sur les terrains appartenant à M. de Montessuy, et fut réunie à l'ancienne rue L'Évêque qu'elle continua (la rue L'Evêque s'appela aussi rue de l'Abreuvoir l'Evêque).

« Tout le vaste terrain, lisons-nous dans le *Dictionnaire* des frères Lazare, circonscrit au midi par le quai Billy, au nord par le rond-point des Champs-Élysées, à l'est par l'allée des Veuves, et à l'ouest par la rue Marbeuf, était connu avant la Révolution sous le nom de Marais des Gourdes. Il appartenait encore en 1789 aux dames de la Visitation Sainte-Marie de Chaillot; leur communauté ayant été supprimée en 1790, tous leurs biens devinrent propriétés nationales. Une partie de ce terrain fut vendue le 17 juillet 1792, à Jean-Étienne Lesecq, banquier à Paris. Ce financier traça d'abord un chemin sur lequel il construisit douze bâtiments qui firent donner à cette localité le nom de passage des Douze maisons », nom qu'il porte encore aujourd'hui.

Le 16 février 1792, le corps municipal autorisa le percement de la rue Neuve des Mathurins pour la partie comprise entre les rues de l'Arcade et de la Madeleine, c'est-à-dire sur les dépendances du couvent des bénédictines de la Ville l'Évêque et qui appartenaient à M. de Montessuy; quant à la partie aboutissant à la rue de la Chaussée d'Antin et qui longeait les terrains qui avaient appartenu aux religieux Mathurins, elle existait déjà sous le nom de ruelle des Mathurins; au-

jourd'hui le boulevard Haussmann a supprimé tout ce bout de rue.

Une autre rue fut encore ouverte sur les terrains de M. de Montessuy par l'arrêté du 16 février, ce fut la rue Notre-Dame de Grâce qui allait de la rue de la Madeleine à celle d'Anjou. Toutefois ce nom ne lui fut donné que le 9 mai 1820; jusque-là elle était restée sans dénomination. C'est aujourd'hui la rue Tronçon du Coudray.

Enfin, en vertu d'un arrêté du corps municipal en date du 19 avril 1792, le sieur Cottin fut autorisé à ouvrir sur des terrains qui lui appartenaient deux rues; l'une parallèle à la rue Louvois et l'autre en prolongement de la rue Chabanais. Ces deux rues furent percées, la première prit le nom de rue Rameau, en l'honneur du compositeur J.-P. Rameau, l'autre fut la rue Lulli, ainsi nommée en mémoire du compositeur Lulli. Seulement, l'entrepreneur commit une erreur dans le percement, et la rue ne se trouva pas en face la rue Chabanais; le 29 nivôse an V, un arrêté de l'administration centrale voulut faire redresser la rue au moyen d'un nouveau percement, mais il n'y fut pas donné suite, et la rue demeura ce qu'elle est.

Le 1er janvier 1793, la commune délibéra sur le nom définitif à donner à la fête des Rois; l'avant-veille, le conseil général avait décidé que cette fête serait appelée fête des sans-culottes, mais ce nom fut contesté : on proposa successivement les noms de fête des Philosophes, du Peuple, de la République, mais celui de fête des Sans-culottes fut définitivement adopté.

Depuis qu'on avait massacré les prisonniers de l'Abbaye, on les avait remplacés par d'autres, et au 1er janvier on en comptait trente, y compris quatre arrêtés la veille : Gauthier, rédacteur de *la Feuille du matin*, la Pie de la Fage, rédacteur de *l'Avertisseur* et deux officiers.

La situation de Paris n'était pas brillante, car dans la séance du 5, le maire de Paris vint en rendre compte à la Convention, et voici la substance de son rapport :

« Le procès de Capet, les billets de la maison de secours (que les boulangers refusaient) la cherté des subsistances, le défaut d'ouvrage, l'infidélité des agents de la poste, le manque d'armes, l'impunité des crimes et l'administration de Roland sont autant de causes de fermentation.

« Les maisons de jeu et de débauche sont des repaires ou s'assemblent les ennemis de la chose publique.

« Les prêtres travaillent sourdement contre la tranquillité. Les prêtres assermentés sont plus suspects que les prêtres réfractaires.

« Les émigrés se travestissent sous toutes les formes; ils vont dans les assemblées de sections; ce sont eux qui font toutes les propositions sanguinaires qu'on y entend, etc.

Et le maire finit par demander des lois répressives, la Convention ordonna l'impression du rapport.

Le 2, avait été présenté au bureau de la commune un carton appartenant à la Fayette et qui contenait des titres et un drapeau blanc. Il avait été trouvé chez un particulier, le 4, le citoyen Durfort représenta ce carton, et le procureur général Chaumette demanda que le drapeau fût foulé aux pieds par le président du conseil général et qu'il fût brûlé ensuite.

Le président descendit alors de son estrade et marcha sur le drapeau, tous ses collègues l'imitèrent; le conseil arrêta ensuite que le drapeau serait remis à l'accusateur public, avec invitation à le faire brûler en place de Grève le jour de la fête des Sans-culottes.

Le 10, l'assemblée générale de la section de la cité « considérant la licence effrénée que se permettent les directeurs de divers spectacles en donnant des pièces dont l'incivisme ne peut que corrompre l'esprit public, arrête que le corps municipal sera invité à veiller à ce qu'il ne se passe rien de contraire aux principes du vrai patriotisme et des bonnes mœurs. »

Cet arrêté visait *l'Ami des lois*, que le citoyen Laya faisait représenter sur le théâtre de la Nation, et dont il avait offert un exemplaire à la Convention qui l'avait accepté.

Cette pièce, au dire des membres de la section, excitait « une commotion dangereuse. »

Mais la Convention ne ratifia pas la conduite du conseil général qui était allé jusqu'à défendre la représentation de *l'Ami des lois* le peuple s'était porté au théâtre et avait demandé la pièce avec une telle insistance que le maire de Paris s'y rendit pour mettre le holà, mais il fut retenu par le peuple qui voulut être fixé sur l'heure relativement à la permission de jouer la pièce. Le maire en référa à la Convention, qui cassa l'arrêté du conseil et ordonna la représentation.

Le décret fut lu au public, qui trépigna d'aise, et la pièce jouée sans donner lieu à aucun incident.

Mais qui ne fut pas content, ce fut le conseil général; le maire, qui était demeuré par force au théâtre, reçut un message de la commune, lui demandant compte sur-le-champ de sa conduite.

Il s'empressa de quitter la salle et d'aller se justifier, mais il reçut un blâme sévère.

Le 12 au soir, la nouvelle se répandit que, dans la séance de ce jour, la commission des douze avait fait mettre en arrestation dans leur maison « onze deputés à l'Assemblée législative, suspectés de connivence avec la cour pour surprendre un décret à cette assemblée. »

Le 13, un décret porta que les fédérés feraient, concurremment avec les Parisiens, le service de garde près la Convention et qu'ils seraient incessamment organisés.

Le 16 était le jour fixé pour le prononcé du jugement du roi; l'avant-veille la municipalité craignant du trouble dans la ville, prit un arrêté qui défendait d'ouvrir les spectacles les 14 et 15.

Il est vrai que Paris était dans un singulier état d'effervescence; à la section des Gravilliers, on avait proposé d'instituer un jury pour juger ceux des membres de la Convention qui ne voteraient pas pour la mort du roi; dans d'autres, on proposa de fermer les barrières; aux Jacobins, le président s'était écrié : « Je suis en insurrection moi! j'assassine le premier rolandiste, brissotin, feuillant et girondin que je rencontre. »

Au reste tous les clubs étaient en ébullition.

Il était temps que le jugement fût rendu; tout nouveau délai eût amené des troubles sanglants.

Dans cette journée du 16, le feu prit à la cheminée d'une chambre où logeait le porteur de bois au palais du Temple, il se forma aussitôt un rassemblement assez considérable et un certain nombre de gens entra dans la cour.

Aussitôt le bruit se répandit qu'on avait mis le feu au Temple pour sauver le roi pendant le tumulte qui résulterait de l'événement et les bâtiments furent immédiatement entourés par une forte garde. Bientôt, on apprit que le feu était éteint, et que c'était un simple accident.

Pendant ce temps, on procédait à la Convention à l'appel nominal des députés afin qu'ils eussent à se prononcer sur ces trois questions qui leur étaient posées :

Louis est-il coupable?

La décision quelle qu'elle soit sera-t-elle soumise à la ratification du peuple?

Quelle peine Louis a-t-il encourue?

Sept cent vingt et un membres votèrent : 683 répondirent oui sur la première question, 423 rejetèrent la seconde, et 387 se prononcèrent pour la peine de mort.

Le même jour, on lut à la commune un arrêté de la société fraternelle et républicaine des fédérés des divers départements et d'une députation des 48 sections portant que le lendemain les 48 sections, les fédérés et les jacobins se rendraient à la place du Carrousel pour y prêter le serment d'exterminer tous les tyrans, la municipalité était invitée à y assister.

Sur les conclusions de Chaumette, le conseil arrêta qu'il se rendrait le lendemain à midi, en corps au Carrousel pour cette fédération et que le serment prêté à la commune par les Marseillais serait lu à la cérémonie qui eut lieu en effet, devant un grand nombre de spectateurs qui applaudirent vivement à cette prestation de serment.

La commune prit aussi, le 18, un arrêté aux termes duquel un jeune chêne devait être planté sur la place du Carrousel, ce qui engagea le le club des Jacobins à lui envoyer le 19 une adresse pour la féliciter de cette grande pensée et l'inviter à entourer « l'arbre de la fraternité de 84 piques formant faisceaux et portant le nom de chaque département et à désigner désormais la place du Carrousel sous le nom de place de la fraternité. »

Le citoyen Rabit, commissaire à la section du Louvre, offrit à la commune les 84 piques, et le conseil adopta avec enthousiasme l'offre et les invitations des jacobins.

Le 20, le Pelletier de Saint-Fargeau, député de l'Yonne, dînait au Palais-Royal chez le restaurateur Février, et y fut assassiné. Voici comment son collègue Maure raconta le fait le lendemain à la Convention :

« Il fut accosté, dit-il, par six particuliers sortis d'un cabinet voisin. L'un d'eux en s'approchant dit : « Le voilà ce scélérat, ce coquin de « Saint-Fargeau. — Il est vrai, leur répondit-il, je « suis Saint-Fargeau, mais je ne suis point un scé- « lérat. — Cependant tu as voté pour la mort du « roi. — Oui, répondit Saint-Fargeau, parce que « ma conscience m'ordonnait de voter ainsi. » A ces mots Pâris tira de dessous son habit un sabre nu appelé briquet et l'enfonça dans la partie gauche du bas ventre de notre collègue, lui fit une blessure profonde de quatre pouces et eut le temps de s'évader à l'aide de ses complices. Saint-Fargeau fut emporté dans sa maison. Il était mon ami, je me suis rendu auprès de lui, je l'ai trouvé étendu sur le lit de mort. Il n'a proféré qu'une seule parole : « J'ai froid. » Citoyens, notre collègue est mort de sa blessure aujourd'hui à une heure du matin. »

Pâris était un ancien garde du corps du roi; son signalement fut envoyé dans tous les départements. Il était ainsi désigné : taille de 5 pieds 5 pouces, barbe bleue, cheveux noirs, teint basané, belles dents, vêtu d'une houppelande grise, revers vert, collet blanc, chapeau rond. Mille écus de récompense furent promis à qui le livrerait. Personne ne les gagna, Pâris se suicida à Forges-les-Eaux au moment où l'on venait pour l'arrêter.

Le conseil exécutif fit publier le 20 janvier cette proclamation :

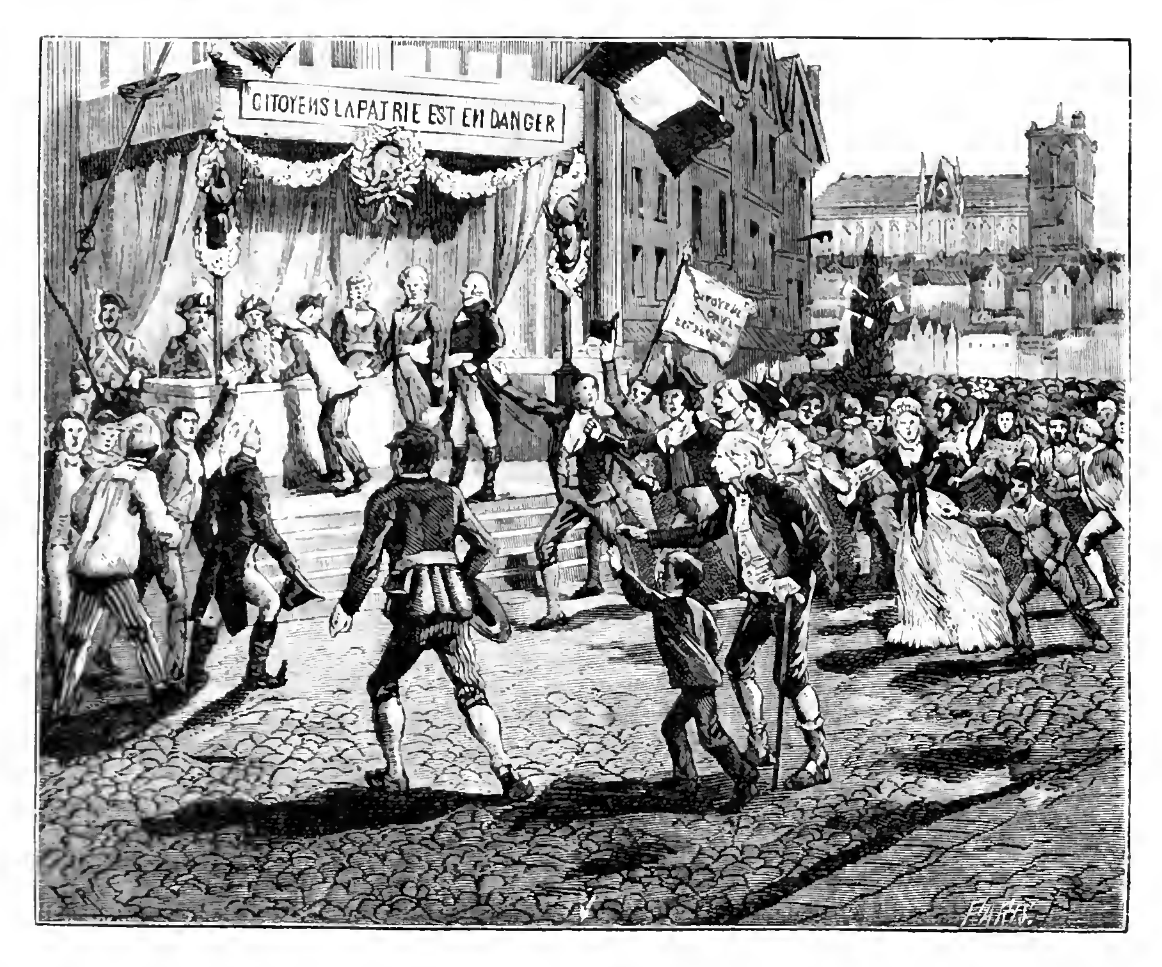
« Le conseil exécutif provisoire, délibérant sur les mesures à prendre pour l'exécution du décret de la Convention nationale des 15, 17, 19 et 20 janvier 1793, arrête les dispositions suivantes :

1° L'exécution du jugement de Louis Capet se fera demain lundi 21 ;

2° Le lieu de l'exécution sera la place de la Révolution, ci-devant Louis XV, entre le piédestal et les Champs-Élysées ;

3° Louis Capet partira du Temple à huit heures du matin, de manière que l'exécution puisse être faite à midi ;

4° Des commissaires du département de Paris, des commissaires de la municipalité, deux membres du tribunal criminel assisteront à l'exécution ; le secrétaire greffier de ce tribunal en dressera le procès-verbal et lesdits commissaires et



De tous les quartiers de la ville les volontaires de tout âge allaient s'enrôler sous la bannière de la Patrie.
(Page 253, col. 1.)

membres du tribunal, aussitôt après l'exécution consommée, viendront en rendre compte au conseil, lequel restera en séance permanente pendant toute cette journée. Le conseil exécutif provisoire. Signé Roland, Clavière, Monge, Lebrun Garat, Pache. »

La nuit qui précéda la journée du 21 fut pluvieuse et sombre; le bruit des tambours qui, pendant cette nuit, n'avaient cessé de battre la générale, avait fait sortir de chez eux un grand nombre de Parisiens et la terreur en avait fait cacher plus encore.

Le matin, la pluie continua; toutes les boutiques demeurèrent fermées, des patrouilles de sans-culottes circulaient lentement dans les rues, où l'on ne rencontrait que des visages pâles, tristes et des regards défiants ; la stupeur paraissait envelopper la ville.

Dès l'aube on disposait les apprêts du supplice ; on pouvait entendre le retentissement de l'artillerie roulant sur le pavé ; il y en avait à l'entrée des ponts, aux barrières, sur les diverses routes à une distance de plusieurs lieues. D'autres batteries dominaient le lieu de l'exécution, des canonniers choisis étaient prêts à faire pleuvoir la mitraille sur ceux qui par le cri : Grâce ! auraient porté atteinte à l'arrêt de la Convention. Indépendamment de la force armée, sur laquelle Santerre pouvait compter, le club des Jacobins, sur la motion de Robespierre, se préparait à envoyer sur la place de la Révolution une foule de sans-culottes éprouvés qui devaient se presser autour de l'échafaud.

A sept heures, des détachements de cavalerie entrèrent dans la cour du Temple.

Un peu avant neuf heures on frappa à la porte du roi, qui était enfermé avec l'abbé Edgeworth de Firmont, que le ministre de la justice avait autorisé à assister Louis XVI pendant ses derniers moments.

C'était Santerre et sa troupe qui le venaient chercher pour le conduire à l'échafaud.

Le roi ouvrit sa porte à l'ordinaire, et on lui annonça qu'il fallait aller à la mort.

— Je suis en affaire, dit-il avec autorité; attendez-moi là, je serai à vous.

En disant ces paroles, il ferma la porte, et vint se jeter aux genoux de l'abbé Edgeworth.

— Tout est consommé, lui dit-il, monsieur, donnez-moi votre bénédiction, et priez Dieu qu'il me soutienne jusqu'à la fin.

Il se releva bientôt, et, sortant de son cabinet, il s'avança vers les gens qui était au milieu de la chambre à coucher. Leurs visages n'annonçaient rien moins que l'assurance; ils avaient cependant tous leurs chapeaux sur la tête. Le roi s'en aperçut et demanda aussitôt le sien. Tandis que Cléry, baigné de larmes, court le chercher :

— Y a-t-il parmi vous quelque membre de la commune? dit le roi. Je le charge de déposer cet écrit.

C'était son testament, qu'un des assistants prit de la main du roi.

— Je recommande aussi à la commune Cléry, mon valet de chambre, des services duquel je n'ai qu'à me louer. On aura soin de lui donner ma montre et tous mes effets, tant ceux qui sont ici que ceux qui ont été déposés à la commune; je désire également, qu'en récompense de l'attachement qu'il m'a témoigné, on le fasse passer au service de la reine, ma femme (car le roi dit tous les deux).

Personne ne répondant :

— Marchons, leur dit le roi d'un ton ferme.

A ces mots, toute la troupe défila. Le roi traversa la première cour (autrefois le jardin) à pied; il se retourna une ou deux fois vers la tour, comme pour dire adieu à tout ce qu'il avait de plus cher en ce bas monde; et, au mouvement qu'il fit, on voyait qu'il rappelait sa force et son courage.

A l'entrée de la seconde cour se trouvait une voiture de place; deux gendarmes tenaient la portière.

A l'approche du roi, l'un d'eux y entra le premier, et se plaça sur le devant, le roi monta ensuite et fit asseoir l'abbé Edgeworth à côté de lui dans le fond; l'autre gendarme y sauta le dernier et ferma la portière.

La marche dura près de deux heures. Toutes les rues étaient bordées de plusieurs rangs de citoyens armés tantôt de piques et tantôt de fusils. En outre, la voiture elle-même était entourée d'un corps de troupes important, et formé sans doute de tout ce qu'il y avait de plus corrompu dans Paris. Pour comble de précaution, on avait placé en avant des chevaux une multitude de tambours, afin d'étouffer par ce bruit les cris qui auraient pu se faire entendre en faveur du roi. Mais, comment aurait-on entendu? Personne ne paraissait ni aux portes ni aux fenêtres, et l'on ne voyait dans les rues que des citoyens armés.

C'est l'abbé d'Edgeworth qui va lui-même raconter la fin du drame; plus que personne il fut à même de donner des renseignements d'une rigoureuse exactitude.

La voiture parvint ainsi, dans le plus grand silence, à la place Louis XV, et s'arrêta au milieu d'un grand espace vide qu'on avait laissé autour de l'échafaud : cet espace était bordé de canons; et, au delà, tant que la vue pouvait s'étendre, on voyait une multitude en armes.

« Dès que le roi sentit que la voiture n'allait plus, il se retourna et me dit à l'oreille :

« — Nous voilà arrivés, si je ne me trompe. »

« Mon silence lui répondit que oui. Un des bourreaux vint aussitôt lui ouvrir la portière; mais le roi les arrêta, et appuyant sa main sur mon genou :

« — Messieurs, leur dit-il d'un ton de maître, je « vous recommande monsieur que voilà; ayez soin « qu'après ma mort, il ne lui soit fait aucune in- « sulte; je vous charge d'y veiller. »

« Ces deux hommes ne répondant rien, le roi voulut reprendre d'un ton plus haut, mais l'un d'eux lui coupa la parole.

« — Oui, oui, lui dit-il, nous en aurons soin; « laissez-nous faire. »

« Et je dois ajouter que ces mots furent dits d'un ton qui aurait dû me glacer, si dans un moment tel que celui-là, il m'eût été possible de me reployer sur moi-même.

« Dès que le roi fut descendu de la voiture, trois bourreaux l'entourèrent et voulurent lui ôter ses habits; mais il les repoussa avec fierté, et se déshabilla lui-même. Il défit également son col, sa chemise et s'arrangea de ses propres mains.

« Les bourreaux, que la contenance fière du roi avait déconcertés un moment, semblèrent alors reprendre de l'audace, ils l'entourèrent de nouveau, et voulurent lui lier les mains.

« — Que prétendez-vous? leur dit le roi en retirant ses mains avec vivacité.

« — Vous lier, répondit un des bourreaux.

« — Me lier, repartit le roi d'un ton d'indigna- « tion : non, je n'y consentirai jamais! Faites ce « qui vous est commandé, mais vous ne me lierez « pas; renoncez à ce projet. »

« Les bourreaux insistèrent; ils élevèrent la voix et semblaient vouloir appeler du secours pour le faire de vive force. »

L'abbé constate que ce moment fut le plus affreux et le plus terrible à passer, le roi tourna vers lui un regard qui sembla lui demander conseil :

« Hélas! il m'était impossible de lui en donner un; je ne lui répondis d'abord que par mon silence; mais comme il continuait à me regarder :

« — Sire, lui dis-je, avec larmes, dans ce der-

nier outrage je ne vois qu'un trait de ressemblance entre Votre Majesté et le Dieu qui va être sa récompense.

« A ces mots il leva les yeux au ciel avec une expression de douleur que je ne saurais rendre.

« — Assurément, me dit-il, il ne faut rien moins « que son exemple pour que je me soumette à un « pareil affront. »

« Et se retournant aussitôt vers les bourreaux :

« — Faites ce que vous voudrez, leur dit-il, je « boirai le calice jusqu'à la lie. »

« Les marches qui conduisaient à l'échafaud étaient extrêmement raides à monter. Le roi fut obligé de s'appuyer sur mon bras, et à la peine qu'il semblait prendre, je craignis un instant que son courage ne commençât à mollir. Mais quel fut mon étonnement lorsque, parvenu à la dernière marche, je le vis s'échapper pour ainsi dire de mes mains, traverser d'un pas ferme toute la largeur de l'échafaud, imposer silence, par un seul regard, à quinze ou vingt tambours qui étaient placés vis-à-vis de lui, et d'une voix si forte qu'elle dut être entendue au pont tournant, il prononça distinctement ces paroles à jamais mémorables :

« — Je meurs innocent de tous les crimes qu'on « m'impute. Je pardonne aux auteurs de ma mort, « et je prie Dieu que le sang que vous allez ré- « pandre ne retombe jamais sur la France. »

Il allait continuer, mais un roulement de tambour commandé par le comédien Dugazon, qui prévint l'ordre de Santerre (quelques auteurs prétendent que ce fut le comte d'Aya qui fit exécuter le roulement) ne le lui permit pas.

— Silence, faites silence, s'écria le roi en frappant du pied.

Les exécuteurs se saisirent de lui et à dix heures vingt minutes, le sang de Louis XVI scellait entre la royauté et la république une haine éternelle.

A peine la tête fut-elle séparée du corps que l'aide bourreau Gros la saisit par les cheveux et la montra au peuple.

« Beaucoup de fédérés, dit Louis Blanc, se plurent à tremper dans le sang qui venait d'être répandu la pointe de leurs sabres ou le fer de leurs piques. Un homme monta sur la guillotine et, plongeant son bras jusqu'au coude dans le sang, en ramassa des caillots plein la main, puis, par trois fois, en aspergea les assistants qui, pris d'un sauvage délire, se pressaient pour en recevoir chacun une goutte sur le front. L'inconnu criait pendant qu'il administrait à la foule ce baptême sinistre : « On nous a prévenus que le sang de « Louis Capet retomberait sur nos têtes : eh bien « qu'il y retombe! »

Après l'exécution, le corps fut mis dans un panier d'osier et conduit au cimetière de la Madeleine, on fit une fosse de huit pieds de profondeur dans laquelle on mit une grande quantité de chaux « le corps du monarque a été mis dans une bière de bois avec de la chaux pardessus. »

Dans sa séance du 22, la Convention décréta que, le lendemain, les funérailles de le Pelletier de Saint-Fargeau seraient célébrées aux frais de la nation, et que la Convention y assisterait tout entière. Le 23, en effet, « le corps exposé nud sur le lit où le citoyen a rendu les derniers soupirs, avec les draps ensanglantés et le sabre dont il a été frappé, placé à côté, étoit présenté à la vue du peuple, sur le piédestal de la place des Piques, orné de draperies blanches, de festons de chêne et de cyprès. On montoit à ce piédestal par deux escaliers sur les rampes desquels étoient des torchères ou candélabres. La musique a exécuté des airs funèbres dès que la marche a été rassemblée sur la place. »

Cette marche, c'est-à-dire le cortège, comprenait de la troupe, les sections, les membres des tribunaux, les députés, un groupe de mères conduisant des enfants, des bannières, les vêtements ensanglantés de le Pelletier portés au bout d'une pique, la statue de la liberté, les faisceaux des quatre-vingt-quatre départements.

De chaque côté, des citoyens armés de piques qu'ils tenaient horizontalement à la hauteur des hanches, de main en main, formaient la haie.

La Convention, arrivée sur la place, se rangea autour du piédestal, et le citoyen chargé des cérémonies remit au président de la Convention une couronne de chêne et de fleurs que celui-ci déposa sur la tête de le Pelletier, un fédéré prononça un discours, puis, le président descendu, le cortège se mit en marche en faisant des stations devant les principaux clubs et enfin arriva au Panthéon, où se fit l'inhumation.

Le samedi 26, les fédérés et les cavaliers de la République allèrent au bois de Vincennes chercher le chêne de la fraternité qui fut placé le lendemain sur la place « le buste de Plutus y étoit porté. Le faisceau représentant les quatre-vingt-quatre départemens précédoit le jeune chêne. Aussitôt qu'il a été planté la musique a joué d'abord *la Carmagnole* ensuite l'air *Ça ira*, qui a tellement électrisé toutes les âmes que la municipalité, ayant le maire à sa tête, a dansé des rondes. Le hasard ou la curiosité ayant fait approcher un petit savoyard portant sa sellette, les officiers municipaux l'ont pris par la main et l'ont fait danser avec eux. A huit heures du soir, on y dansoit encore. »

Le 27, en vertu d'un ordre du comité de sûreté générale de la Convention, les juges de paix, les commissaires de police et officiers de paix reçurent l'ordre de se transporter au Palais-Égalité (Royal) pour y arrêter les citoyens sans carte et sans « asile et les factieux qui menaçaient ouvertement les membres de la Convention et la liberté. »

Vingt-cinq hommes de chaque section furent commandés pour cette besogne; à huit heures le

Palais-Royal fut investi et six mille personnes trouvées sans carte de civisme furent conduites dans leurs sections respectives pour y être interrogées.

Le 28, plusieurs coups de fusil partirent de l'île Louviers, dirigés contre la sentinelle du jardin de l'Arsenal, et l'un deux atteignit une vache à la tête ; un arrêté fut aussitôt pris par la commune pour faire arrêter tous ceux qui tireraient des coups de fusil dans les rues, ainsi que ceux qui se promèneraient à cheval dans les contre-allées des boulevards.

Le 2 février, il y eut encore des rixes au Palais-Royal ; un commissionnaire y fut blessé d'un coup de sabre, et le sieur Saint-Suffren reçut deux coups de demi-espadon du chevalier de la Brosse.

Le 4, il fut donné avis qu'on procéderait le 11 à la nomination du maire de Paris, en remplacement de Chambon démissionnaire ; l'ex-ministre Pache fut élu en cette qualité.

Le 22, il fut brûlé sur la place des Piques 347 volumes et 35 boîtes formant le reste des titres et pièces généalogiques qui composaient le cabinet des ci-devants ordres.

Tout cela, exécutions, fêtes, cérémonies, occupait volontiers le populaire, mais ne le nourrissait pas. Le pain et les denrées alimentaires augmentaient chaque jour, ainsi que les objets de première nécessité, tels que la chandelle, le savon, et les femmes se plaignaient en termes très vifs de cet état de choses.

Le 24, il y eut un commencement de troubles à cette occasion, des rassemblements se formèrent aux portes des boulangers et des épiciers et des bateaux chargés de savon arrivant par la Seine, les blanchisseuses y coururent et exigèrent qu'on leur livrât le savon au prix qu'elles fixèrent elles-mêmes, puis elles se rendirent à la Convention en criant : « Du savon et du pain ! »

La Convention leur promit d'examiner leurs raisons et les ajourna au mardi.

— Et nous nous ajournons à lundi, répondirent-elles, quand nos enfants nous demandent du lait, nous ne les ajournons pas au surlendemain.

A trois heures et demie, le commandant de la force armée se rendit à la maison commune pour annoncer que les attroupements se multipliaient et invita le conseil à prendre des mesures.

A trois heures, des officiers de paix arrivèrent à leur tour pour faire connaître que dans les rues, de la Vieille-Monnaie, des Cinq Diamants, des Lombards, des femmes étaient entrées chez des épiciers et avaient exigé une diminution sur le prix des principales denrées et que nombre de gens profitaient du trouble pour prendre les marchandises sans les payer. Au moment où les rapports arrivaient à la commune, on pillait un épicier sur la place de Grève.

Les nouvelles qui se succédaient devenaient de plus en plus alarmantes, la force armée avait été repoussée au bas du pont Saint-Michel, on pillait chez les chandeliers.

De fortes patrouilles furent envoyées dans les rues signalées, le rappel fut battu, mais le pillage se généralisa : à minuit on pillait encore, enfin les troupes parvinrent à ramener l'ordre après qu'on eût arrêté une quarantaine de personnes ; mais le lendemain, le trouble augmenta et dégénéra en émeute ; les tribunes de la salle des séances de la commune étaient pleines de gens qui criaient et vociféraient, dans les clubs on faisait un tapage épouvantable et à la section de la Butte des moulins, une assemblée générale déclara que le corps municipal avait perdu sa confiance et invita les 47 autres sections à demander son renouvellement dans le plus bref délai.

De son côté, Chaumette se plaignit aussi vivement au corps municipal d'avoir laissé commettre des dégâts considérables dans le Jardin des plantes, et que des assassinats se commettaient journellement dans les rues de Paris.

Cependant on se rapprocha et pour sceller la réconciliation, il fut convenu que l'on planterait ensemble l'arbre de l'égalité sur la place du Parvis Notre-Dame dans la journée du 10 mars. Mais cette plantation fut ajournée en raison des opérations du recrutement ; le 8 un décret de la Convention appelait aux armes tous les citoyens en état de les porter, afin de voler au secours de leurs frères qui se trouvaient en Belgique, et qui étaient terriblement menacés par les armées étrangères.

On fit fermer les spectacles, battre le rappel et le drapeau noir fut déployé sur l'Hôtel de ville en signe de deuil.

Un commissaire fut envoyé dans chaque section pour y faire lecture d'une proclamation du maire de Paris qui débutait ainsi :

« Aux armes, citoyens ! aux armes ! Si vous tardez, tout est perdu !

« Une grande partie de la République est envahie ; Aix-la-Chapelle, Liège, Bruxelles doivent être maintenant au pouvoir de l'ennemi, la grosse artillerie, les bagages, le trésor de l'armée se replient sur Valenciennes...

« Parisiens ! envisagez la grandeur du danger. Voulez-vous permettre que l'ennemi vienne encore désoler la terre de la liberté, brûler vos villes, vos campagnes ?

« Parisiens ! C'est contre vous surtout que cette guerre abominable est dirigée ; ce sont vos femmes, vos enfants qu'on veut massacrer. C'est Paris qu'on veut réduire en cendre ; rappelez-vous que cet insolent Brunswick a juré de n'y point laisser pierre sur pierre.

« Parisiens, sauvez encore une fois la chose publique ; encore une fois donnez l'exemple ; levez-vous, armez-vous, marchez et ces bandes



Portrait de Cléry, le fidèle serviteur Louis XVI.

d'esclaves reculeront encore devant vous, etc. »

Une pareille proclamation était bien faite pour enflammer le courage des Parisiens.

Ils répondirent en foule à l'appel qui leur était adressé, et de tous les quartiers de la ville des hommes de cœur, des volontaires de tout âge allèrent s'enrôler sous la bannière de la Patrie, et l'enthousiasme fut si grand qu'il fallut qu'un décret obligeât les boulangers à demeurer à Paris pour y exercer le plus utile des métiers, et les employés des postes, dont le service était indispensable, à ne pas voler à la frontière.

Mais les hommes soi-disant politiques étaient restés chez eux.

Et tandis que les bourgeois, les commerçants, les artisans couraient se faire tuer à l'ennemi, les autres se disputaient le pouvoir, la popularité, et tramaient des complots de partis.

Le trouble était dans tous les esprits, les uns voulaient qu'on fermât les barrières et qu'on sonnât le tocsin, des hommes en uniforme, le sabre nu, le pistolet en main, parcouraient les rues, brisaient l'imprimerie de la rue Serpente, on parlait d'une insurrection terrible qui allait éclater, chacun regardait son voisin avec défiance, les mots trahison, complots, étaient sur toutes les lèvres.

Personne ne doutait qu'une crise révolutionnaire ne fût imminente ; les hommes du 10 août, du 2 septembre reprenaient le haut du pavé. On proposa dans les clubs de se défaire d'une partie des députés, tels que Lanjuinais, Boissy d'Anglas, Porcher, etc. On y insistait sur la nécessité d'un grand mouvement.

Le 10, Cambacérès proposa à la Convention la création d'un tribunal révolutionnaire, et le lendemain 11, ce décret fut rendu : « Il sera établi à Paris un tribunal extraordinaire révolutionnaire pour juger les conspirateurs et les contre-révolutionnaires. Les membres du jury sont choisis par la Convention ; les juges, l'accusateur public et ses deux substituts sont aussi nommés par elle, à la pluralité relative des suffrages. Une commission de six membres de la Convention est chargée de l'examen préparatoire des pièces et de la haute surveillance sur les procédures ; le

tribunal prononcera sur la validité de la récusation des jurés qui pourrait être faite par les accusés. La déclaration des jurés sera rendue à la pluralité absolue des suffrages. Les juges ne peuvent rendre de jugements s'ils ne sont au nombre de trois. Les jugements seront exécutés sans recours au tribunal de cassation. Les biens des condamnés seront acquis au profit de la République.

Le 12, il fut en outre établi des comités de surveillance dans toutes les sections.

Le 13, la section du Panthéon fit le serment de poignarder « tout dictateur, protecteur, tribun, triumvir, régulateur, ou tout autre individu qui, sous quelque dénomination que ce soit, voudroit s'élever au-dessus du peuple et attenterait à sa souveraineté. »

Ce serment fut renouvelé pendant huit jours par tous les citoyens de la section, et le 14, une députation de cette section se rendit à la Convention pour lui en faire part : « Les législateurs y ont adhéré par des battemens de mains unanimes. »

Les juges du tribunal révolutionnaire nommés furent : Lieubotte, Pesson, Montalais, Desfougères, Remy Foucauld, Delmas Deligne. L'accusateur public : Faure.

Le 18, la Convention, sur la proposition de Duhem, décréta que les émigrés et les prêtres déportés qui, dans la huitaine, seraient rencontrés à Paris, seraient à l'instant arrêtés et emprisonnés. Ceux convaincus d'émigration ou se trouvant sous le coup de la déportation, devaient être exécutés dans les vingt-quatre heures.

Cette loi paraissait avoir le mérite d'abréger les lenteurs de la procédure.

Cependant elle parut encore trop compliquée.

L'envoi en prison de ceux qu'on suspectait fut considéré comme inutile. — C'était faire perdre leur temps aux gens ; sur la motion de Cambacérès, qui s'excusa, en la proposant, de la dureté de ses dispositions, une loi fut votée qui condamnait à mort sans jugement « tous ceux qui sont ou qui seront prévenus d'avoir pris part aux révoltes ou émeutes populaires, qui auront éclaté à l'époque du dernier recrutement, tous ceux qui seront pris les armes à la main, ou qui auront arboré la cocarde blanche ou tout autre signe de rébellion. » — Ils étaient guillotinés sur l'heure.

C'était le comble de la simplicité dans les formes judiciaires.

Malgré l'adoption de toutes ces mesures, ou peut-être à cause d'elles, les affaires publiques marchaient assez mal, et les Parisiens n'étaient pas satisfaits.

Le 25 mars, il fut créé par les soins de la Convention, un comité de défense ou de sûreté générale qui prit le nom de comité de salut public.

Il fut composé de vingt-cinq membres : Robespierre, Danton, Petion, Cambacérès, Barrère, Sieyes, Quinette, Guyton, Morveau, Condorcet, Barbaroux, Vergniaud, Fabre d'Églantine, etc.

Le même jour, la section de la réunion se présenta à la barre de la Convention pour l'informer qu'elle avait pris un arrêté portant que tout noble, prêtre, valet de noble ou de prêtre, ou homme sans aveu, serait désarmé sur la réquisition de six citoyens.

Non seulement la Convention approuva cet arrêté qui avait été pris spécialement pour Paris, mais elle le trouva si excellent qu'elle en étendit la disposition à toute la République et ordonna que des courriers extraordinaires partiraient immédiatement de Paris pour aller porter ce précieux décret dans tous les départements.

Le 27, la Convention décréta que chaque citoyen serait armé aux frais de la République, que les aristocrates et les ennemis de la Révolution seraient mis hors la loi. Une proposition de Robespierre porte « que tous les parents de la famille Capet seront tenus dans la huitaine de sortir du territoire de la République, que Marie-Antoinette d'Autriche sera traduite incessamment devant le tribunal révolutionnaire comme prévenue d'avoir trempé dans les complots de nos ennemis, que le fils de Louis Capet restera au Temple. »

Mais la Convention passa à l'ordre du jour sur cette proposition.

La section des Tuileries envoya, le 27, une adresse à la Convention ainsi conçue : « Citoyens législateurs, de grands maux affligent la République, les intrigans de l'intérieur et les ennemis de l'extérieur veulent l'anéantir ; de grandes mesures peuvent seules la sauver ; déjà vous avez pris quelques-unes de ces mesures, mais leur tardive exécution les rend illusoires, un tribunal révolutionnaire est créé depuis plus plus de vingt jours, et la tête d'aucun coupable n'est encore tombée sous le glaive de la loi, et ce tribunal n'est pas même encore installé.

Le 28, il fut décrété que le tribunal révolutionnaire entrerait en fonctions dans la journée, et le comité de salut public décréta que la municipalité de Paris suspendrait la délivrance des passeports, que la garde des barrières serait renforcée.

Le 29, la commune de Paris proposa à la Convention une mesure de sûreté générale pour Paris, celle d'obliger les propriétaires des maisons, les locataires, les hôteliers, les portiers, d'afficher en dehors des maisons les noms, qualités et professions des citoyens qui les habitaient. La Convention approuva ces dispositions.

Le même jour fut voté un décret punissant de mort tout auteur d'écrit ayant pour but le rétablissement de la royauté et la dissolution de la

représentation nationale et à deux années de fers tous vendeurs, distributeurs et colporteurs de ces écrits.

Le 31, le procureur de la commune sollicita de la Convention un décret lui soumettant le répertoire des théâtres de Paris à l'effet « de les purger de toutes les pièces propres à corrompre l'esprit républicain » ; de plus, la Convention fut invitée à établir un spectacle national pour l'instruction du peuple et demanda qu'il y fût réservé des places gratuites pour les citoyens peu fortunés.

La représentation de *Mérope* et celle de l'*Ami des lois* furent interdites.

Le 6 avril, une loi porta établissement au sein de la Convention d'un nouveau comité de salut public composé de neuf membres. Il fut chargé de surveiller et de diriger l'action du pouvoir exécutif, ses délibérations devaient être secrètes. Les patriotes jugés dignes d'en faire partie furent : Jean de Bry, Danton, Guyton, Morveau, Treilhard, Barras, Delmas, Bréard, Cambon et Lacroix.

Ce comité ne fut institué que pour un mois.

Le même jour, la commune arrêta qu'il n'y aurait qu'une seule forme de cocarde que tous les citoyens devraient porter ; c'était la cocarde militaire teinte des deux côtés, fabriquée soit en basin, soit en laine, et les cocardes de rubans plus ou moins bouffantes, ainsi que celles aux couleurs de la nation, d'un côté seulement et blanche de l'autre, furent proscrites.

Le 8, la section de Bonne-Nouvelle envoya déclarer à la Convention que la voix publique dénonçait Brissot, Gensonné, Vergniaud, Guadet, Barbaroux, Buzot, membres de la Convention comme traîtres à la patrie et demandait que ces députés fussent « livrés au glaive des lois. »

Enfin, le 10, Pétion lisait à ses collègues une adresse que la section des Halles faisait circuler dans Paris, et dans laquelle on prétendait que Roland méritait l'échafaud, que la majorité de la Convention était corrompue, et qu'il était temps de dissoudre cette assemblée.

Les conventionnels trouvèrent que la section dépassait les bornes des convenances, et il en résulta une séance des plus orageuses. Danton mit le feu aux poudres, en demandant une mention honorable pour cette adresse, et bientôt girondins et montagnards se dénoncèrent mutuellement : Guadet compara l'opinion publique au « croassement de quelques crapauds », Marat lui cria de sa place : « Tais-toi, vil oiseau ! » Vergniaud reprocha à Robespierre de s'être caché dans sa cave au 10 août.

Le lendemain Marat demanda que la tête de Philippe-Égalité fût mise à prix comme celle de Dumouriez, qui avait été déclaré traître à la patrie.

L'orage recommença, les membres de la droite s'avancèrent contre les montagnards, le député girondin Duperrés tira son épée, prétendant qu'il avait vu un de ses collègues de la montagne tenant un pistolet à la main.

Et pendant toute cette scène, les tribunes retentissaient du cri :

— A l'Abbaye, l'assassin !

Le 12, Pétion écumant de colère, appelait Marat vil scélérat, puis Guadet attaqua Fabre d'Églantine, Santerre et, arrivant à Marat, lut un de ses articles dans lequel il appelait les jacobins aux armes contre la Convention, asile de la contre-révolution.

— C'est vrai, s'écria Marat.

A ce mot, tumulte épouvantable dans l'assemblée ; il fut décrété que Marat serait envoyé à l'Abbaye, et que le lendemain on statuerait sur sa mise en accusation.

Mais on avait compté sans le populaire qui entourait l'assemblée et qui n'entendait pas que l'Ami du peuple fût mis en prison. Au sortir de la séance, il fut tellement entouré et protégé par la foule qu'il n'eut pas de peine à éviter l'arrestation et à se mettre en lieu sûr.

Toucher à Marat, il n'y fallait pas songer ! lorsque la commune apprit le danger qu'il courait, elle fulmina ; toutes les sections firent entendre l'expression de la plus vive indignation, et les faubourgs se disposèrent à marcher contre les imprudents qui avaient osé demander de voter l'arrestation de celui qu'ils idolâtraient.

Cependant Robespierre parvint à calmer la fureur populaire.

Mais le lendemain la lutte continua à la Convention et dans cette séance, qui dura vingt et une heures, Marat fut décrété d'accusation.

Le 14 eut lieu à Paris la fête de l'hospitalité ; elle était donnée aux Français habitant Liège qui avaient été obligés de quitter cette ville lorsque les Autrichiens y entrèrent : on leur offrit l'Hôtel de ville pour s'y rassembler chaque fois qu'ils auraient besoin de le faire, et, en attendant, il fut convenu qu'ils se réuniraient à la porte Saint-Martin, où tous les corps constitués viendraient les chercher pour les conduire à la municipalité. Un nombre considérable de gens formaient cortège aux Liégeois dont les archives étaient placées sur un chariot aux couleurs nationales.

Ce fut le 24 avril que Marat comparut devant le tribunal révolutionnaire qui le reçut plutôt comme un triomphateur que comme un homme prévenu d'un grand crime.

L'accusateur public, Fouquier-Tinville, dans l'interrogatoire insignifiant qu'il lui fit subir, sembla avoir pour objet de faire croire à la nombreuse multitude qui encombrait la salle d'audience et ses alentours que ceux qui avaient accusé Marat étaient les conspirateurs, et celui-ci le patriote par excellence.

Au reste, Marat se préoccupa beaucoup plus

du soin de dénoncer ses accusateurs que de celui de se défendre. Le juré Dumont fit son éloge et le représenta comme le véritable ami du peuple.

Il fut acquitté à l'unanimité, et ce fut avec des cris de joie que les sans-culottes accueillirent cette décision; si conforme à leurs sentiments. Aussitôt on se précipita sur Marat pour le couvrir de fleurs, on chargea sa tête de couronnes civiques, et ce fut ainsi affublé qu'on le reconduisit du palais à la Convention nationale, en passant par les rues les plus fréquentées.

Mais laissons la parole au héros de la fête.

« Ils firent halte au haut du grand escalier pour que les citoyens pussent mieux me voir. Depuis le palais jusqu'à la Convention, les rues et les ponts étaient couverts d'une foule innombrable qui crioit : « Vive la République, la liberté et Marat ! » Des spectateurs sans nombre aux croisées répétoient ces applaudissemens... plus de 200,000 hommes bordoient les rues... sur les marches des églises, ils formoient des amphithéâtres où ils étoient entassés. »

A l'approche de Marat, plusieurs députés effrayés voulaient qu'on levât la séance ; n'ayant pu l'obtenir, ils sortirent de la salle, qui fut bientôt envahie par la multitude.

Le guichetier du roi, Rocher, qui était à la tête de la bande, demanda la permission de défiler devant l'assemblée, ce qui lui fut bien vite accordé, et tous les collègues de Marat qui l'avaient envoyé au tribunal révolutionnaire purent le voir, entouré de ses nombreux amis, les sans-culottes, passer triomphalement devant eux, la couronne de laurier au front !

Les girondins étaient furieux, mais il fallut bien qu'ils se résignassent à subir cette humiliation. Au reste, chaque jour leur impopularité augmentait, trente-cinq sections avaient adopté une pétition qui concluait à l'expulsion de la Convention des principaux députés de ce parti, et cette pétition fut portée à l'assemblée ; le maire de Paris, Pache, fut chargé de l'accompagner; sommé de faire connaître s'il entendait la signer, il balbutia d'abord, comme un homme qui ne s'attendait pas à une telle mise en demeure, et comme les tribunes avaient les yeux sur lui — il signa.

Pendant que tout ceci se passait, Paris était tous les jours sur le point de manquer de subsistances, on s'arrachait le pain à la porte des boulangers; « fatigués, dit Beaulieu, de s'estropier pour arriver les premiers, les Parisiens s'avisèrent enfin de mettre quelque ordre pour recevoir la légère distribution qui leur était faite; ils formèrent de longues files dans la rue, à la suite les uns des autres, de manière que ceux qui étaient arrivés les premiers à la porte du boulanger, qui avait toujours soin de la tenir close, recevaient les premiers leur petite portion de pain. J'ai vu des femmes passer la nuit entière à ces malheureuses portes, pour avoir une once ou deux de mauvais pain dont les chiens ne voulaient pas. Eh bien, les Parisiens riaient de ces tristes rassemblements ; ils appelaient cela des queues. Comme on manquait de tout, on allait à la queue de tout, à la queue du pain, à la queue de la viande, à la queue du savon, à la queue de la chandelle. Il n'y avait rien qui ne fût à la queue. »

Le commencement du mois de mai fut assez troublé : tous les jours, la Convention était assiégée de pétitionnaires dont elle était obligée d'écouter les outrageuses accusations contre une partie de ses membres; de nouveaux enrôlements étaient ordonnés, et la façon dont ils s'opéraient mécontentait certaines sections ; il y eut de nombreux rassemblements au Luxembourg, aux Champs-Élysées; le 5, des bandes parcoururent les rues Saint-Honoré, des Lombards, de la Verrerie, la Grève, en criant, des arrestations furent faites, et le tribunal révolutionnaire, qui fonctionnait avec activité, eut de la besogne assurée.

Dans la journée du 6 mai, quatre cents arrestations furent faites « un grand nombre ont été relâchés, ceux qui n'avoient pas de cartes ou qui avoient des culottes étroites ont été envoyés au garde-meuble, à la mairie, aux Madelonnettes. »

Le 10, la Convention tint pour la première fois sa séance dans la nouvelle salle qui lui avait été préparée dans le palais des Tuileries; le pavillon de Marsan contenait les bureaux et les dépendances de la Convention, nous l'avons dit, ainsi que les services de la poste, les salles des comités, des rédacteurs, etc. La salle des séances venait à la suite et se trouvait éclairée par sept fenêtres. Le pavillon Philibert Delorme servait de salle d'attente. Le mur qui séparait le pavillon de Marsan de la salle des séances était percé d'une énorme ouverture cintrée allant du rez-de-chaussée aux combles. C'était là qu'existait une des deux tribunes de la Convention. A chaque extrémité de cette salle des séances, qui avait la forme rectangulaire, se trouvait une tribune basse, et au-dessus une tribune haute dont la baie se terminait en cintre. L'amphithéâtre, rappelant assez bien le paradis de nos salles de spectacle, allait se prolonger hors de la salle, aux dépens des bâtiments voisins, le bureau était adossé à la muraille formant le côté est le long de la cour du Carrousel; l'amphithéâtre des députés était en face, adossé à la muraille du côté du jardin. Il avait la forme d'une corbeille isolée derrière laquelle on circulait par un couloir menant à la barre ; en face du président, des bancs étaient ménagés en bas des gradins, en demi-cercle pour ceux qui étaient admis à la séance. Auprès du pavillon de Philibert Delorme qui contenait au rez-de-chaussée une salle d'attente ou vestibule, dite salle de la Liberté, la der-



La proclamation de la Constitution fut acclamée aux cris de : « Vive la République ! vive la nation ! (Page 260, col. 1.)

nière fenêtre en plein cintre ouverte dans la muraille du jardin, éclairait une salle étroite appelée l'intersalle, dans laquelle une porte menait à la Convention, une autre s'ouvrait sur le carrousel.

Cette vieille salle de la Convention, démeublée sous le Consulat, ne fut jamais restaurée sous les divers gouvernements qui se succédèrent aux Tuileries. On put en voir les pans de murs délabrés rester debout après l'incendie du 24 mai 1871.

En inaugurant la nouvelle salle de ses séances, la Convention n'inaugura pas une ère de concorde. Au contraire, la lutte devint plus vive que jamais, et il fut facile de prévoir que l'un des deux partis devait forcément vaincre l'autre ; la Montagne soutenue par les sections, faisait une guerre acharnée à la Gironde et la Commune se livrait à de tels excès de pouvoir qu'il fut nécessaire de former une commission de douze députés, chargés d'examiner tous les arrêtés pris par le conseil de la Commune depuis un mois et d'en rendre compte à l'assemblée.

Cette commission commença par faire arrêter le substitut du procureur de la Commune, Hébert, rédacteur du *père Duchêne*, qui avait écrit un article déchaînant les patriotes contre les Girondins.

Il fut conduit à l'Abbaye, en même temps que la commission des Douze faisait opérer deux autres arrestations, celle de Varlet, qu'on appelait l'agitateur des boues de Paris (il était accusé d'avoir poussé le club des Cordeliers à l'insurrection) et celle d'Opsen, président de l'assemblée sectionnaire de la Cité.

L'arrestation de ces trois personnages fit un bruit épouvantable dans les sections, aux Jacobins, au Conseil de la Commune et à la Convention. Là, le président Isnard, répondant à une adresse du conseil qui venait demander vengeance des députés qu'on voulait proscrire, déclara que si les habitants de Paris se portaient à des violences contre la représentation nationale, Paris serait détruit par le peuple des départements et que « bientôt on chercherait, sur les rives de la Seine, si Paris a existé. »

Cette menace précipita les événements.

Le lendemain, une députation de seize sections vint redemander Hébert, puis d'autres se succédèrent dans le même but : c'était du matin au soir, et nous pouvons presqu'ajouter du soir au matin, car les séances se prolongeaient souvent fort avant dans la nuit, des scènes indescriptibles, des provocations sans nombre, des accusations terribles, des menaces de mort.

Enfin, n'osant résister davantage à la pression populaire, la Convention ordonna la mise en liberté des prisonniers et cassa la commission des Douze.

Quand la nouvelle s'en répandit dans Paris, elle y causa une joie profonde parmi tous les amis de la Commune. Hébert parut à la maison commune, on le coiffa du bonnet rouge, on lui apporta des couronnes qu'il déposa modestement sur les têtes de Rousseau et de Brutus et la section des Arcis demanda que l'on traduisît la commission des Douze au tribunal révolutionnaire. Mais le lendemain, les Girondins prenaient leur revanche à la Convention, en rétablissant la commission des Douze, brisée la veille : naturellement les clubs et les faubourgs indignés, se préparèrent à seconder les chefs jacobins.

« Il fallait périr ou exterminer la Commission et ceux qui la protégeaient; et en conséquence ils organisent sur-le-champ leur insurrection; celle du 10 août leur sert de cadre. Les séances des sections ne devaient pas se prolonger au delà de dix heures du soir. Les Jacobins s'y rendent tous en grand nombre, attendent que les habitants paisibles soient retournés chez eux et s'emparent des délibérations, déclarent que le peuple est en insurrection pour sauver la patrie et que, ressaisi de l'exercice de la souveraineté, il somme les pouvoirs constitués de cesser leurs fonctions. Pour donner à ces mesures une exécution générale, ils envoient des commissaires à l'hôtel de l'archevêché, qui s'y forment en assemblée souveraine. Le maire va pactiser avec eux, on ordonne de sonner le tocsin; à six heures, les commissaires, se disant envoyés par trente-trois sections et présidés par ce d'Opsen que la commission des Douze avait fait arrêter, annoncent que le peuple, blessé dans ses droits, vient de prendre les mesures nécessaires pour sauver la liberté et que tous les pouvoirs de toutes les autorités constituées sont annulés. Le président du conseil répond pour son assemblée, qu'elle croit avoir rempli ses devoirs à la satisfaction du peuple ; que, si la majorité des sections retire les pouvoirs des magistrats du peuple, ils sont prêts à se confondre avec les autres citoyens ; mais que, si le peuple le laisse dans ses fonctions, la force seule pourra l'en arracher. Le procureur de la Commune, Chaumette, requiert la vérification des pouvoirs qui, comme de raison, se trouvent en bonne forme, ceux de l'ancien conseil n'existant plus ».

Alors tous se levèrent, se confondirent, jurèrent de mourir pour la liberté, puis le conseil se retira, mais, un instant après, il fut réintégré dans ses fonctions par l'assemblée, et, en rentrant, chacun des membres prêta le serment d'être fidèle à la République et de la défendre.

Ensuite, le conseil de la Commune nomma Henriot commandant général provisoire de la force armée de Paris.

Dès que celui-ci fut nommé, il alla droit au Pont-Neuf pour faire tirer le canon d'alarme; mais le commandant de la section du Pont-Neuf exigea un ordre de la Convention. Henriot n'en avait pas, mais il tira lui-même le canon.

Alors, ce fut, dans la ville, un tumulte inexprimable; « les uns, ignorant les décisions de la nuit, envoyaient demander à la Commune pourquoi le tocsin sonnait et ce qu'il y avait à faire, les autres saisissaient leurs fusils et couraient se ranger autour des drapeaux de section flottant à la porte des capitaines, d'autres, par un mouvement de curiosité machinale, se dirigeaient vers les Tuileries. »

Toute cette journée du 31 mai fut signalée par une anarchie complète.

Dans le jardin des Tuileries pérorait la belle Théroigne de Méricourt, qu'on appelait aussi la belle Liégeoise et la première amazone de la Liberté; du jardin, elle monta sur la terrasse des Feuillants, lorsque des femmes du peuple attachées au parti de la Montagne, l'entourèrent, lui levèrent les jupes et la fouettèrent publiquement.

Théroigne poussa des cris, des hurlements de rage, mais rien n'y fit : lorsque ses persécutrices la lâchèrent, elle avait perdu la raison et il fallut la conduire dans une maison de santé du faubourg Saint-Marceau.

Le bruit de ses cris eût dû se faire entendre à la Convention, mais là aussi on criait et on s'invectivait, le ministre de l'intérieur y avait fait un tableau peu rassurant de la physionomie de la ville : On sonne le tocsin, on se porte aux barrières, dit-il, on tire le canon d'alarme; Vergniaud propose de traduire à la barre ceux qui s'étaient permis de prendre ces mesures, mais déjà les commissaires du conseil général révolutionnaire entraient dans la salle des séances et un arrangement se fit. La Convention décréta qu'on informerait contre les conspirateurs, que la commission des Douze serait définitivement supprimée et qu'il y aurait une fédération républicaine à Paris le 10 août 1793, et qu'enfin, les sections avaient bien mérité de la Patrie.

Sur ce, on se quitta avec des dispositions qui n'offraient rien d'inquiétant.

Le 1er juin, le tocsin sonna encore dans quel-

ques quartiers, la générale fut battue, mais on n'y prit pas garde, la plupart des ateliers étaient en activité, et nombre de marchands à leur comptoir : les sections s'assemblaient en armes, mais uniquement pour se tenir sur la défensive.

La Convention ouvrit sa séance et s'occupa de ses travaux jusqu'à cinq heures; puis on se sépara, pour revenir le soir à neuf heures.

On remarqua que la séance de jour finissait de bien bonne heure, et cela donna lieu à des soupçons; de nouveau on battit la générale et on courut aux armes.

On a souvent parlé, et avec raison, de l'énergie des hommes de la Révolution, mais on peut dire que cette énergie était entretenue par l'état fiévreux, surexcité, auquel chacun était en proie. A cette époque, il n'y avait de repos ni jour ni nuit; les députés ne dormaient pas et les citoyens, au lieu de se coucher, passaient la nuit à patrouiller.

Et quand il s'écoulait quelques heures sans qu'on entendît le tambour, il semblait que la vie publique s'était arrêtée : on courait bien vite chez le voisin, pour s'informer du motif étrange qui procurait cette tranquillité de la rue, à laquelle depuis si longtemps on n'était plus habitué.

A cinq heures du soir, Marat qui avait espéré une journée et qui voyait les heures se succéder sans amener de tapage à la Convention, résolut de mettre un terme à cet état de choses. Il alla trouver le maire de Paris et l'engagea fortement à se présenter à la Convention, pour y lire une adresse demandant la mise en accusation de 22 députés désignés par la Commune; puis, pour donner un peu d'animation à la ville, il monta à l'horloge de l'Hôtel de ville et se mit à sonner lui-même le tocsin à toute volée.

Puis, satisfait, il rentra à la Convention pour la séance de nuit.

C'était l'ex-président Grégoire qui occupait le fauteuil; on annonça la députation du département de Paris qui venait présenter sa pétition sur laquelle, au lieu de 22, on fixait à 27 le nombre des députés à mettre en accusation. Tandis qu'on y était, quelques noms de plus pouvaient bien passer avec les autres.

L'Assemblée décréta que le comité de salut public lui présenterait un rapport et leva la séance. Vingt-mille hommes en armes étaient restés campés autour de la Convention — et, toute la nuit, le tocsin continua à sonner.

Le 2 juin, toute la ville était sous les armes; la générale se battait comme de coutume.

La séance de la Convention s'ouvrit par une lettre du ministre Clavière qui faisait connaître que, pour échapper au poignard des assassins, il avait dû s'enfuir. Le député Lanjuinais monta à la tribune et il parla contre la pétition de la Commune.

— Descends, cria le boucher Legendre à l'orateur, ou je vais t'assommer.

— Fais d'abord décréter que je suis bœuf, répondit l'autre.

Bientôt, informés que la Convention était entourée de gens armés qui en gardaient les issues, les députés sortirent en masse pour en appeler au peuple.

Il nous faut encore citer l'historien Louis Blanc pour peindre cette scène comme elle mérite de l'être :

« La vue des députés marchant tête nue derrière le président, qui s'était couvert en signe de deuil, l'imprévu de la démarche, l'incertitude du dénouement, le palais de la Loi transformé en une forteresse qu'on assiège et les législateurs de la France s'avançant comme une garnison qui capitule; la cour du Château remplie d'armes, de chevaux, de canons; aussi loin que la vue pouvait s'étendre, une immense forêt flottante de bayonnettes, et, planant sur toute cette scène, un grand souvenir funèbre, celui d'une promenade semblable de Louis XVI dans la matinée du 10 août, quel sujet de méditations et quel spectacle! »

En vain, Hérault de Séchelles proclame un décret enjoignant à la force armée de se retirer. Henriot répond que le peuple ne s'est pas levé pour écouter des phrases mais pour donner des ordres. Il veut qu'on lui livre 34 coupables!

C'était d'abord 22, puis, 27, maintenant c'est 34.

Les membres de la Convention rentrent au lieu de leurs séances et Couthon demande que les membres dénoncés soient mis en état d'arrestation.

— Donnez un verre de sang à Couthon, il a soif, dit ironiquement Vergniaud.

Le décret suivant fut rendu :

« La Convention nationale décrète que les députés ci-après nommés seront mis en état d'arrestation chez eux, où ils resteront sous la sauvegarde du peuple français, de la Convention nationale et de la loyauté des citoyens de Paris.

« Ces députés sont : Gensonné, Guadet, Brissot, Gorsas, Petion, Vergniaud, Salles, Barbaroux, Chambon, Buzeau, Biroteau, Lidon, Rabaud Saint-Étienne, Lasource, Lanjuinais, Grangeneuve, Lehardy, Lesage, Louvet, Valazé, Kervelegan, Gardien, Boileau, Bertrand, Vigiée, Mollevaut, Henri Larivière, Gomaire, Bergoeing, Clavière, ministre des contributions publiques et Lebrun ministre des affaires étrangères.

« Quelle journée dans le cours de la Révolution, dit Prudhomme, fit plus d'honneur à la ville de Paris? »

Aussitôt après le coup d'État qui abattait la gironde, la montagne fit renouveler tous les comités, à l'exception de celui de salut public; elle destitua les ministres suspects d'attachement aux vaincus et chargea le comité de salut public de préparer un nouveau projet de Constitution.

A partir de ce moment, la Convention se fit gouvernement absolu et omnipotent.

Ajoutons que du mois d'avril au mois de juin, le tribunal révolutionnaire avait condamné à mort 91 personnes..

Le 17 juin, la commune prit un arrêté portant que les enfants aveugles assisteraient aux fêtes publiques pour y chanter des hymnes.

Le 20, le conseil général après avoir entendu une députation du club des Cordeliers, arrêta que le département serait invité à engager les communes environnantes et les corps constitués à se réunir le dimanche 23, à l'effet de se transporter à la Convention conjointement avec les 48 sections et les sociétés populaires, pour la féliciter d'avoir achevé la Constitution, et ensuite se rendre au champ de la Fédération, pour jurer de maintenir l'égalité, la liberté, la sûreté des personnes et des propriétés, l'unité de la République et le maintien des droits de l'homme.

A la Convention, un emprunt forcé d'un milliard fut décrété.

Le 23, eut lieu à la Convention la proclamation de la nouvelle Constitution qui fut acclamée aux cris de : « Vive la République, vive la Nation, vivent les Sans-Culottes, vive la Convention, vive la Montagne, vive la Constitution. » Les canonniers de service ayant demandé à être autorisés à tirer une salve d'artillerie, pour « marquer l'instant de l'achèvement de la Constitution », cette autorisation leur fut donnée.

Et bientôt, le bruit du canon apprit aux Parisiens qu'ils étaient en possession d'une nouvelle Constitution.

« Le soir, Paris prit ses habits de fête. Les canonniers se réunirent aux Champs-Élysées, le peuple couvrit le Champ de Mars et le lendemain, David rendit compte à la Convention des scènes émouvantes dont il avait été témoin.

Le 26, il y eut sur les ports des tentatives de pillage qui menacèrent l'approvisionnement de Paris : « A la Grenouillère et au port Saint-Nicolas, des hommes s'ameutèrent dans le but de forcer la distribution d'un bateau de savon à un prix au-dessous du cours. Une voiture de 22 caisses de savon pesant ensemble 4,200 livres, fut arrêtée par un attroupement à la barrière Saint-Lazare. »

Ces scènes de désordre se produisirent pendant trois jours.

Le 3 juillet, les commissaires de service entrèrent dans l'appartement de « la veuve Capet » et lui notifièrent un arrêté du comité de salut public ordonnant qu'elle serait à l'avenir séparée de son fils. « Après différentes instances, la veuve Capet s'est enfin déterminée à nous remettre son fils, qui a été conduit dans l'appartement qu'occupait son père et remis dans les mains du citoyen Simon, lequel s'en est chargé. »

Le 6, Saint-Just au nom du comité de salut public, fit à ses collègues son rapport sur les 32 députés détenus et proposa le décret suivant dont l'adoption fut ajournée :

Art. I. « Les députés fugitifs sont déclarés traîtres à la Patrie.

Art. II. Il y a lieu à accusation contre Gensonné, Vergniaud, Guadet, Mollevaut et Biroteau, comme prévenus de complicité avec les députés fugitifs.

Art. III. La Convention nationale rappelle dans son sein, Bertrand membre de la Commission des Douze qui n'a pas signé les arrêtés de ses collègues et les autres députés détenus, comme plutôt trompés que coupables.

Et, sur le rapport du comité de sûreté générale, fait par Chabot, la Convention mit en état d'arrestation le député Condorcet, prévenu d'avoir fait un écrit contre la Constitution et d'en avoir proposé une autre, et le député de Vérité, prévenu d'avoir répandu, dans la République, l'ouvrage de Condorcet.

Le 11 juillet, à midi, arriva à Paris Mlle Marie-Anne Charlotte de Corday d'Armont, (née de Jacques-François Corday, écuyer, sieur d'Armont, et de Charlotte-Marie-Jacqueline de Gautier, sa femme, le 28 juillet 1768), elle alla se loger rue des Vieux-Augustins, 19, à l'hôtel de la Providence tenu par Mme Grollier, et s'informa auprès du garçon d'hôtel Feuillard, de ce qu'on disait du « petit Marat. »

— Il est malade depuis quelques jours, répondit Feuillard et n'assiste plus aux séances de la Convention.

Dans la matinée du 13, Charlotte écrivit cette lettre au député.

« Au citoyen Marat, faubourg Saint-Germain, rue des Cordeliers à Paris.

« Citoyen, j'arrive de Caen. Votre amour pour la Patrie me fait présumer que vous connaitrés avec plaisir les malheureux événemens de cette partie de la République. Je me présenterai chez vous vers une heure. Ayés la bonté de me recevoir et de m'accorder un moment d'entretien. Je vous mettrai à même de rendre un grand service à la France. — Je suis, etc. Signé Charlotte Corday.

Puis, quittant l'hôtel vers six heures, elle prit le chemin du Palais-Royal. Ne trouvant aucune boutique ouverte, elle se promena dans le jardin ; vers sept heures et demie, elle entra chez un quincaillier des galeries et y acheta, moyennant deux francs, un fort couteau de cuisine à manche d'ébène, très affilé et ayant une gaîne en carton recouvert de parchemin ; puis elle rentra chez elle.

Après avoir déjeûné, elle quitta de nouveau l'hôtel à onze heures et demie, prit un fiacre et se fit conduire chez Marat ; mais elle ne pût être reçue, et Marie-Simonne Evrard, la maîtresse de Marat, ne le lui permit pas, malgré les instances qu'elle fit ; elle revint alors chez elle et écrivit au député cette seconde lettre.

« Je vous ait écrit ce matin, Marat, avés-vous reçu ma lettre ? Puis-je espérer un moment d'au-



Assassinat de Marat par Charlotte Corday. (Page 262, col. 1.)

dience ? Si vous l'avés reçue, j'espère que vous ne me refuserés pas, voyant combien la chose est intéressante. Suffit que je sois bien malheureuse pour avoir droit à votre protection. »

Cette lettre ne portait pas de signature ; elle fut mise à la poste, mais elle ne parvint pas au destinataire, qui mourut avant de la recevoir.

Charlotte se rendit malgré cela chez Marat peu de temps après lui avoir écrit, mais, parvenue à la porte de l'appartement, elle redescendit l'escalier et revint une troisième fois à sept heures et demie du soir ; elle était vêtue d'un déshabillé de bazin gris rayé, et coiffée d'un chapeau à haute forme, surmonté d'une cocarde noire avec des rubans verts.

Elle demanda encore à Marie-Simonne Evrard et à Jeannette Maréchal, bonne de Marat, de vouloir bien l'annoncer, mais elles s'y refusèrent.

— Tout ceci est fort désagréable, reprit Charlotte Corday, je viens de Caen exprès pour voir le citoyen Marat, et il est fâcheux d'avoir fait un voyage aussi pénible pour aboutir à une réception dans l'antichambre. J'ai à communiquer des choses de la plus haute importance au rédacteur de l'*Ami du peuple* ; donc je veux le voir et je le verrai.

Le bruit de ces paroles parvint jusqu'à Marat qui donna l'ordre de faire entrer la visiteuse.

Charlotte était alors en proie à un tremblement

nerveux qu'elle avait grand peine à dissimuler; elle aperçut Marat dans sa baignoire, en travers de laquelle était posée une planchette lui servant de bureau; un billot informe supportait l'écritoire, sur le parquet traînaient épars des numéros de l'*Ami du peuple*.

Elle s'assit sur une chaise et commença à causer avec Marat des dix-sept députés girondins qui s'étaient refugiés à Caen.

Celui-ci prenait des notes.

Soudain, Charlotte qui tenait son couteau de la main droite, le leva promptement et, d'un coup rapide, mais sûr, l'enfonça dans la poitrine du député qui fit un mouvement convulsif et cria d'une voix presqu'éteinte :

— A moi, ma chère amie, à moi!

Le couteau en pénétrant sous la clavicule, avait atteint le poumon et perforé les carotides. Charlotte en le retirant de la plaie, le posa sur la tablette.

Au cri poussé par le moribond, la portière (la femme Pain) qui pliait des journaux dans l'antichambre, entra dans la pièce et vit Charlotte Corday comme en extase auprès de la fenêtre.

Au même instant Simonne Evrard entra et voyant la lividité de Marat s'écria :

— Ah! mon Dieu! ils l'ont assassiné!

Et elle porta la main sur la blessure béante.

Mais elle ne put que constater que Marat était bien mort.

Pendant ce temps, la femme Pain se précipitait sur Charlotte et la frappait à coups de chaise, et un employé du journal, Laurent Bas, accouru à son aide, saisit Charlotte aux seins et les lui tordit, bientôt à son tour, Marie Simonne Evrard se jetait sur elle et la renversait pour la fouler aux pieds.

Bientôt, les cris : Au secours! à la garde! à l'assassin! retentirent, les voisins accoururent, et le chirurgien-dentiste, Michon de la Fondée, essaya de rendre la vie à Marat. Peine inutile.

Le docteur Pelletan, le commissaire de police Guellard-Dumesnil arrivèrent quelques moments plus tard et voici le procès-verbal que dressa ce dernier :

« L'an deuxième de la République françoise, le samedi 13 juillet, sept heures trois quarts de relevée, Nous, Jacques Philibert-Guellard, commissaire de police de la section du Théâtre François, instruit par la clameur publique qu'il y avoit un grand rassemblement dans la rue des Cordeliers et que ce qui donnait lieu à ce rassemblement étoit le bruit de l'assassinat commis en la personne du citoyen Marat, député à la Convention nationale, nous sommes sur le champ porté à la maison du citoyen Marat, demeurant rue des Cordeliers n° 30, où étant monté au premier étage et entré dans une pièce servant d'antichambre, éclairée d'une croisée ayant vue sur la cour, nous y avons trouvé différens citoyens armés et une citoyenne dont on tenoit les deux mains et qui avouoit d'avoir porté un coup de couteau au citoyen Marat dans l'instant qu'il étoit au bain, dont on nous a dit que le citoyen Marat étoit expiré.

« Et à l'instant, nous étant transporté dans une petite pièce à gauche, ayant vue aussi sur la cour, nous avons aperçu dans une petite pièce adjacente, et où étoit une baignoire, une grande quantité de sang sur le carreau et que l'eau de la baignoire étoit toute teinte du sang qu'avoit perdu le citoyen Marat.

« Étant de suite entré dans une autre pièce servant de chambre à coucher, et ayant vue sur la rue, par deux croisées à grands verres de Bohême, à gauche de la porte où est un lit, nous y avons trouvé étendu le cadavre dudit Marat, assassiné par un coup de couteau et, auprès dudit cadavre, nous avons aussi trouvé du sang.

« Et par devant nous, est comparu le citoyen Philippe-Jean Pelletan, chirurgien consultant des armées de la République....

(Suit la déclaration du docteur.)

« Et de suite, nous, commissaire susdit... nous avons trouvé un couteau à manche en bois d'ébène, dont la lame toute fraîche remoulue nous a paru être teinte de sang, et avoir été l'instrument avec lequel ledit Marat avoit été assassiné dans son bain.... etc.

L'interrogatoire suivit de près la constatation du meurtre.

Charlotte Corday avoua tout et déclara qu'ayant vu la guerre civile sur le point de s'allumer dans toute la France, elle avait résolu de sacrifier sa vie au salut de son pays.

Après les formalités judiciaires remplies, il fut décidé qu'elle serait écrouée à l'Abbaye.

Mais il était difficile de la soustraire aux effets de la colère populaire, et lorsqu'on la fit monter en voiture pour la conduire en prison, il s'éleva du milieu du peuple un mugissement si formidable qu'elle se sentit défaillir.

Le bruit de la mort de Marat se répandit vite et frappa de stupeur ses amis de la Commune.

L'un des premiers qui la répandit, un corroyeur appelé Collet, fût arrêté comme factieux.

La rue des Cordeliers fut bientôt envahie par nombre d'hommes en carmagnole qui venaient chercher des nouvelles et s'en retournaient en criant :

— Vengeance! vengeance! Marat est mort assassiné!

Le lendemain on lisait dans le *Père Duchesne* :

« La grande douleur du Père Duchesne au sujet de la mort de Marat, assassiné à coups de couteau par une g... du Calvados dont l'évêque Fauchet étoit le directeur. Les bons avis aux

braves sans-culottes, pour qu'ils se tiennent sans cesse sur leurs gardes, attendu qu'il y a dans Paris plusieurs milliers de tondus de la Vendée qui ont la patte graissée pour égorger tous les bons citoyens. »

Le 14, dès le matin, la Convention s'était réunie extraordinairement et son président Jean-Bon-Saint-André ouvrait la séance par ces paroles :

— Citoyens, un grand crime a été commis hier sur la personne d'un représentant du peuple. « Marat n'est plus! il a été assassiné chez lui.

Une section vint réclamer pour Marat les honneurs du Panthéon et Guirauld président d'une autre section, s'écria :

— Peuple tu as perdu ton ami! Marat n'est plus! O spectacle affreux! Il est sur un lit de mort! Où es-tu, David? Il te reste encore un tableau à faire.

— Aussi le ferai-je, répondit David.

Et, après un discours de Chabot touchant l'événement, le député de Perret, qui avait été dénoncé par ce discours, fut décrété d'accusation séance tenante.

Il fut décrété que la Convention instruirait contre l'assassin de Marat et ses complices et qu'elle assisterait en corps aux funérailles de Marat dont le cadavre serait embaumé et exposé sur une estrade dans l'ancienne église des Cordeliers.

En effet, dans la nuit du 15 au 16, la Convention se rendit, suivie des sections en armes, à l'endroit où était exposé le corps de Marat et chacun de ses membres jeta des fleurs sur le cadavre; l'un d'eux prit la parole, au milieu des cris de vengeance et de mort que poussaient les assistants, et s'écria :

« Hommes faibles et égarés, vous qui osiez élever vos regards jusqu'à lui, approchez et contemplez les restes sanglants d'un citoyen que vous n'avez cessé d'outrager pendant sa vie. »

Voici la courte relation de cette cérémonie que donne un journal du temps :

« Le corps de Marat qui avoit été déposé et exposé à la vue dans l'église des Cordeliers, a été enterré hier entre minuit et une heure. Le cortège nombreux, au milieu duquel étoient le corps, la baignoire et le billot, a passé par la rue des Cordeliers, la rue de Thionville, le Pont-Neuf, la place St-Michel, et celle du Théâtre-François. On a tiré à cette occasion plusieurs coups de canon à différentes époques et de différents endroits. »

C'est-à-dire qu'on promena le corps par les rues avant de l'enterrer dans l'enclos des Cordeliers.

Quant à Charlotte de Corday, son procès ne traîna pas en longueur.

Le geôlier de la prison de l'Abbaye la fit placer « dans un petit cabinet fort maussade par la saleté des murs, l'épaisseur des grilles et le voisinage d'un bûcher, que tous les animaux du logis prennent pour leurs lieux d'aisances; mais comme il ne peut tenir qu'un lit, on a l'avantage d'y être seul. » Elle fut gardée à vue par deux gendarmes; elle écrivit aussitôt une longue lettre à Barbaroux, dans laquelle elle expliqua les motifs de sa conduite, dictés par son ardent désir de voir la paix rétablie, paix, selon elle, impossible, tant que Marat existerait. Mais à peine avait-elle terminé cette lettre que, par ordre de l'accusateur public, elle fut transférée de l'Abbaye à la Conciergerie.

Le 16, au matin, elle comparut devant le tribunal criminel révolutionnaire, présidé par Montané, fut interrogée et répondit, lorsqu'on lui fit « observer qu'une action aussi atroce n'a pu être commise par une femme de son âge sans y avoir été excitée par quelqu'un », qu'elle n'avait dit ses projets à personne, qu'elle n'avait pas cru tuer un homme, mais une bête féroce.

L'interrogatoire terminé, on demanda à l'accusée si elle voulait faire choix d'un avocat; elle répondit qu'elle désirait être défendue par le citoyen Doulcet, député de Caen à la Convention.

Charlotte fut alors reconduite à l'Abbaye, puis, quelques heures plus tard, on l'en fit de nouveau sortir pour l'écrouer à la Conciergerie. Ce fut de cette prison qu'elle écrivit à son père qui habitait rue du Belge, à Argentan, pour lui demander son pardon.

« Pardonnez-moi, mon cher papa, écrit-elle, d'avoir disposé de ma vie sans votre consentement. J'ai vengé bien d'innocentes victimes; j'ai prévenu bien des désastres; le peuple, un jour désabusé, se réjouira d'être délivré de son tyran. »

Dans la matinée du 16, Fouquier-Tinville, l'accusateur public, écrivit à Doulcet de Pontécoulant, pour l'informer que Charlotte l'avait choisi pour défenseur, mais que, prévoyant que ses occupations ne lui permettraient pas d'accepter ce mandat, il lui avait nommé un adjoint.

Les jurés furent convoqués pour le lendemain 17 juillet, à huit heures du matin.

Les débats ne furent pas longs. Chauveau Lagarde accepta de défendre l'accusée et la défendit.

A l'unanimité, elle fut condamnée à mort.

« Ordonne que ladite Marie Anne Charlotte Corday sera conduite au lieu de l'exécution, revêtue d'une chemise rouge. »

Charlotte Corday écouta avec un grand sang-froid la lecture du jugement qui l'envoyait à l'échafaud et remercia son défenseur en le priant de vouloir bien payer pour elle ce qu'elle devait à la prison (le lendemain, 36 livres en assignats furent payés par Chauveau Lagarde).

Au moment où elle fut réintégrée dans sa prison, après le prononcé du jugement, un prêtre assermenté, l'abbé Lothringer, préposé pour l'as-

sistance des condamnés à mort, vint lui offrir son ministère; mais Charlotte Corday était catholique et elle dut le refuser.

Puis elle reçut la visite du peintre Jacques Hauer qui fit son portrait.

Il avait à peine terminé d'esquisser ses traits, que le bourreau et deux huissiers du tribunal entrèrent; l'un tenait à la main une liasse de papiers, l'autre portait des ciseaux et la chemise rouge des parricides.

« Elle me fit signe d'attendre, dit Sanson, dans ses mémoires; lorsqu'elle eut fini, les citoyens Tirrase et Monet (les huissiers) commencèrent la lecture du jugement; puis elle amena sa chaise au milieu de la chambre; s'étant assise, elle enleva son bonnet, dénoua ses cheveux couleur châtain clair, qui étaient fort longs et fort beaux, et elle me fit signe de les couper... elle en donna une partie au citoyen peintre qui l'avait dessinée et remit le reste au citoyen Richard, pour son épouse (Richard était le concierge de la prison); je lui donnai la chemise rouge qu'elle passa et arrangea elle-même. Elle me demanda, alors que je me préparais à la lier, si elle devait garder ses gants, parce que ceux qui l'avaient liée, lors de son arrestation, l'avaient si fort serrée qu'il lui en restait des cicatrices au poignet. Je lui dis qu'elle pouvait faire ce qu'elle désirait, mais que cette précaution était inutile parce que je saurais la lier sans lui faire aucun mal. Elle dit en souriant: « Au fait, ils n'en ont pas votre habitude, » et elle me tendit ses mains nues.

« Nous montâmes dans la charrette. Il y avait deux chaises, je l'engageai à s'asseoir, elle refusa; je lui dis qu'elle avait raison et que, de la sorte, les cahots la fatigueraient moins; elle sourit encore mais sans me répondre. Elle resta debout, appuyée sur les ridelles. Fermin qui était assis derrière la voiture voulut prendre le tabouret, mais je l'en empêchai et je le mis devant la citoyenne, afin qu'elle pût y accoter un de ses genoux; il plut et il tonna au moment où nous arrivions sur le quai; mais le peuple, qui était en grand nombre sur notre passage, ne se dispersa pas comme d'habitude. On avait beaucoup crié au moment où nous étions sortis de l'arcade; mais plus nous avancions, moins ces cris étaient nombreux. Il n'y avait guère que ceux qui marchaient autour de nous qui injuriaient la condamnée et lui reprochaient la mort de Marat.

« A une fenêtre de la rue Saint-Honoré, je reconnus les citoyens Robespierre, Camille Desmoulins et Danton députés à la Convention. Le citoyen Robespierre paraissait très animé et parlait beaucoup à ses collègues; mais ceux-ci, et particulièrement le citoyen Danton, avaient l'air de pas l'écouter, tant ils regardaient fixement la condamnée...

« Au moment où nous débouchâmes sur la place de la Révolution, je me levai et me plaçai devant elle pour l'empêcher de voir la guillotine Mais elle se pencha en avant pour regarder et elle me dit: « J'ai bien le droit d'être curieuse, je n'en avais jamais vue! »

« Je crois néanmoins que sa curiosité la fit pâlir; mais cela ne dura qu'un instant et, presque aussitôt, son teint reprit ses couleurs qui étaient fort vives.

« Au moment où nous descendions de la charrette, je m'aperçus que des inconnus s'étaient mêlés à mes hommes. Pendant que je m'adressais aux gendarmes pour qu'ils m'aidassent à dégager la place, la condamnée avait rapidement monté l'escalier. Comme elle arrivait sur la plate-forme, Fermin lui ayant enlevé brusquement son fichu, elle se précipita d'elle-même sur la plate-forme où elle fut bouclée.

« Bien que je ne fusse pas à mon poste, je pensai qu'il serait barbare de prolonger pendant une seconde de plus l'agonie de cette femme courageuse et je fis signe à Fermin qui se trouvait auprès du poteau de droite de lâcher le déclic. J'étais encore au pied de l'échafaud, lorsqu'un de ceux qui avaient voulu se mêler de ce qui ne les regardait pas, un charpentier nommé Legros, qui, pendant la journée, avait travaillé à des réparations à la guillotine, ayant ramassé la tête de la citoyenne Corday, la montra au peuple. »

La dépouille mortelle de Charlotte Corday ne fut pas tout d'abord, selon l'habitude, inhumée dans le cimetière des suppliciés; elle dut, avant de retourner en terre, subir un cruel outrage. Les maratistes ayant fait courir des bruits obscènes, l'ordre fut donné de soumettre son cadavre à une visite médicale. Son corps fut donc transporté à l'hospice de la Charité et examiné par deux médecins commis à cet effet.

Son état de chasteté ayant été reconnu, on procéda à son inhumation dans le cimetière de la Madeleine; en 1804, M. Descloseaux, propriétaire du terrain où était jadis ce cimetière, fit placer une croix sur la tombe de Mlle de Corday. En 1815, ses restes furent exhumés et transportés au cimetière de Montparnasse.

Si nous avons donné quelques détails sur l'exécution de Mlle de Corday, c'est qu'il s'agissait d'un personnage historique dont le nom est connu de tous; mais nous ne parlerons qu'incidemment des nombreuses autres exécutions capitales qui se firent sur la place de la Révolution, et qui avaient toujours le privilège d'attirer bon nombre de spectateurs, parmi lesquels il faut citer quelques femmes placées au premier rang et qui injuraient les patients, ce qui leur fit donner le nom de « Furies de la guillotine ». Elles affectaient une grande exaltation révolutionnaire; elles se coiffaient du bonnet rouge et elles présentèrent un jour à la Convention une adresse pour offrir de monter la garde pendant que les hommes se battaient à la frontière.



Au milieu du peuple était un char supportant un vieillard et sa femme; ce char était traîné par les enfants du vieux couple. (Page 267, col. 1.)

On les désigna aussi sous le nom de Tricoteuses, ou du moins, c'étaient les plus frénétiques des Tricoteuses qui portaient le nom de Furies.

Le spectacle de la guillotine intéressait beaucoup les masses ; cependant un journal de 1793 contient ces réflexions en parlant de l'instrument de supplice : « On ne saurait imaginer un instrument de mort qui concilie mieux ce qu'on doit à l'humanité et ce qu'exige la loi. On devrait bien aussi perfectionner le cérémonial de l'exécution et en faire disparaître tout ce qui vient de l'ancien régime. Cette charrette dans laquelle on mène le condamné et dont on lit grâce à Capet ; ces mains liées derrière le dos, ce qui oblige le condamné à prendre une posture contrainte et servile, cette robe noire dont on permet encore au confesseur de s'affubler, malgré le décret qui défend le costume ecclésiastique, tout cet appareil n'annonce pas les mœurs d'une nation éclairée, humaine et libre. »

Les gens qui allaient voir guillotiner se rendaient souvent ensuite au restaurant qui était établi sur la terrasse des Feuillants et dont parle Courtois, le fils du conventionnel :

« Dans le restaurant voisin de l'échafaud, venaient dîner les nombreux amateurs des guillotinades. Dans la belle saison, les exécutions se faisaient de quatre à six heures. On se disputait les places, toujours retenues d'avance et chèrement payées.

« A la carte était attachée la liste des condamnés avec les motifs de la condamnation. On s'arrachait ce menu,

« L'arrivée des charrettes était toujours impatiemment attendue. Le moment venu, on passait sur la terrasse, où les loueurs de lorgnettes faisaient de bonnes affaires? Les gens comme il faut étaient, comme on dit, aux premières loges. Quant à la canaille, elle entourait l'échafaud, au pied duquel les plus diligents vendaient leurs

places aux retardataires pour quelques sous. »

Marat mort devint un martyr de la liberté ; on lui éleva des temples, des arcs de triomphe, son buste fut placé partout et Brochet, qui était de la même section que lui, avait composé une prière où Jésus se confondait avec Marat ; on y lisait ces mots : cœur de Jésus, cœur de Marat ! ô sacré cœur de Jésus, ô sacré cœur de Marat !

« A Paris, les uns regardèrent la mort du tribun populaire comme la délivrance d'un fléau, les autres s'effrayèrent des nouveaux malheurs qu'elle allait occasionner. »

« Marat mort, dit à son tour Louis Blanc, il n'y eut plus de sauvegarde contre les popularités intéressées et hypocrites, contre les faux tribuns aux gages de l'étranger. Marat fut remplacé par une tourbe de vils plagiaires qui, sans avoir ni sa droiture ni sa vigilance patriotique, reprirent son apostolat sanguinaire et exagérèrent ses exagérations. »

Le 19 juillet, le club des cordeliers invita le conseil général de la Commune à arrêter que désormais les officiers municipaux rempliraient leurs fonctions près la famille Capet détenue au Temple, leurs chapeaux ou leurs bonnets sur la tête « attendu qu'il est scandaleux de voir des magistrats d'un peuple républicain qui ont encore pour des individus odieux les déférences qui caractérisent l'esclavage. »

Le tribunal révolutionnaire entra dans la voie des condamnations incessantes.

On sait que ce tribunal avait été institué pour juger ceux qu'on appelait les ennemis de la République ; sa première victime fut un émigré appelé du Molans, puis un grenadier nommé Luthier qui, étant ivre, avait dit que son âme était au roi, puis M. de Blanchelande, ex-commandant militaire à Saint-Domingue, Catherine Clere, cuisinière accusée de royalisme, Vaujour, colonel de dragons ; Mingeot, cocher de fiacre ; Jusseau, émigré ; de Beauvoir ; Kolli ; Bréard de Mauny, capitaine de dragons ; de Beaulieu, le général Miaczenski, l'adjudant général de Veaux, le major général Leseuyer, la Guyomerais et sa famille, etc., etc.

Mais après Charlotte Corday, on ne s'arrêta plus, le 18 juillet, ce fut Mazellier, ex-officier émigré, qui fut exécuté ; le 19, Pelletier ; le 20, de Malherbe, ancien officier ; le 24, Coquart, ex-officier ; le 25, Coquereau, ex-officier ; le 27, Thomas Saint-Martin ; et dans les premiers jours d'août, on vit tomber les têtes de Collinet de la Salle, ex-lieutenant général, de Leseuyer, maréchal de camp, de Tourtier, noble, d'André Jonas, gendarme, de Saunier, émigré, etc.

Mais tous ces noms étaient plus ou moins obscurs. Le 1[er] août la Convention décréta que la reine Marie-Antoinette serait à son tour traduite devant le tribunal révolutionnaire et conduite sur le-champ à la Conciergerie ; quant à Madame Élisabeth, il fut décrété qu'elle demeurerait au Temple ainsi que « les deux rejetons de Louis Capet. »

En vertu de ce décret, Marie-Antoinette fut transférée le lendemain à la Conciergerie. En attendant qu'elle fût jugée, on s'occupa de la fête qui devait être donnée le 10 août en l'honneur de la Constitution.

Cette fête devait faire diversion à la misère populaire et, dans la séance du 7 août, un député fit connaître à la Convention, que les boulangers de Paris étaient assiégés chaque matin par le peuple et qu'il existait dans la ville une grande pénurie de denrées.

Le maire fut mandé et sommé, séance tenante, de rendre compte de l'état des subsistances de la capitale ; il répondit que la pénurie en question était l'effet de la malveillance, que Paris était grandement approvisionné, et que les blés affluaient sur le marché.

Quant à ceux qui s'étaient passés de déjeuner et de dîner faute de pain, ce ne pouvait être que des factieux qui mouraient de faim, dans l'unique but de faire pièce à la République.

Que de fois ceux qui eurent pour mission d'assurer le nécessaire aux Parisiens répondirent de la même façon !

Sous tous les régimes, les gens qui ne manquent de rien sont toujours prêts à nier qu'il soit possible de manquer de pain.

On se plaignit aussi à la Commune que des commissaires des assemblées primaires, en arrivant à Paris, avaient été accueillis par des filles de mauvaise vie et par des voleurs qui avaient volé leurs assignats et les avaient remplacés par des chiffons dans leurs portefeuilles.

Le conseil général plaignit les commissaires et arrêta que désormais la police exercerait la plus sévère surveillance sur tous les lieux publics ; que les commissaires de police, comités civils feraient fermer irrévocablement, sous leur responsabilité, toutes les maisons de jeux, lieux de débauche ; que la force armée entrerait dans les maisons désignées publiques par la loi, afin d'y examiner si les teneurs des tripots et des maisons de débauche ne s'y retranchaient pas dans des lieux quelconques, « ainsi que de forcer les filles de mauvaise vie à rentrer dans leur repaire et à ne pas afficher le vice avec effronterie ; qu'il y aura des inspecteurs aux entrées de Paris, à l'effet d'y examiner si des hommes pervers ne s'emparent pas de la confiance des députés du peuple pour les voler ; qu'il y aura à la mairie un détachement de gendarmerie et des commissaires des sections pour conduire nos frères des assemblées primaires au numéro de leur logement. »

Les frères des assemblées primaires eussent sans doute préféré que la commune les indemnisât du vol des assignats dont ils avaient été victimes.

Mais ils se gardèrent bien de le dire, et se pro-

mirent le jour de la fête, de veiller sur leurs portefeuilles.

Le conseil général transmit aussi à tous les comités de section, l'ordre d'envoyer, chez chaque boulanger, des commissaires « pour veiller à ce qu'on cuise du pain », et ordonna que chaque commissaire nommé envoyât à la halle tout boulanger qui n'aurait pas de farine, avec une carte timbrée et signée, et que les commissaires veillassent à ce que le pain fût fait et distribué avec ordre le lendemain matin, et pour éviter les émeutes, ils se fissent accompagner de la force armée.

Grâce à toutes ces précautions, on put arriver sans encombre au jour de la fête de l'unité et de l'indivisibilité de la République dont le programme fut composé par le peintre David.

Le cortège fut formé de quatre groupes : le premier était composé des sociétés populaires, c'est-à-dire des clubs réunis en masse, et portant une bannière sur laquelle était peint « l'œil de la surveillance pénétrant un épais nuage. »

Le second comprenait la Convention marchant en corps; chaque membre tenait un bouquet d'épis de blé; huit d'entre eux portaient sur un brancard une arche ouverte, contenant la déclaration des droits de l'homme et la Constitution; des commissaires des assemblées primaires de tous les départements formaient une chaîne autour de la Convention; ils étaient unis les uns aux autres par un cordon tricolore et portaient d'une main une pique et de l'autre une branche d'olivier.

Le troisième était composé de la masse entière du peuple. Chaque individu « élevé en dignité » portait le signe de cette dignité, mais n'avait pas de rang et ne pouvait pas faire corporation : au milieu était un char supportant un vieillard et sa femme; ce char était traîné par les enfants du vieux couple.

Le quatrième groupe était militaire; au milieu était un char traîné par huit chevaux blancs et portant une urne, en mémoire des héros morts pour la Patrie.

La marche était fermée par un détachement d'infanterie et de cavalerie « dans le centre duquel étaient traînés des tombereaux chargés des viles dépouilles de la royauté et des distinctions de la noblesse. Ils étaient revêtus de tapis semés de fleurs de lys. »

Tout ce monde se rassembla sur la place de la Bastille : où on avait élevé une fontaine dite de la Régénération. Elle était surmontée d'une statue colossale en plâtre, représentant la Nature pressant ses mamelles et en faisant sortir deux jets d'eau qui tombaient dans un bassin.

Les membres de la Convention burent dans la même coupe à cette fontaine l'eau régénératrice, et tous les assistants les imitèrent; puis on chanta des strophes sur l'air de la *Marseillaise* et le cortège se mit en marche par le boulevard.

La seconde station se fit au boulevard Poissonnière où l'on avait dressé un arc de triomphe et où se trouvaient des héroïnes des 5 et 6 octobre, assises sur leurs canons.

La troisième eut lieu à la place de la Révolution; on déposa au pied de la statue de la Liberté les attributs de la royauté et de la noblesse tirés des tombereaux, et les 86 commissaires des départements, armés d'une torche, y mirent le feu.

La quatrième s'effectua sur la place des Invalides où le peuple français, représenté par une figure colossale et sous l'emblème d'Hercule, était vu sur la cime d'une montagne, rassemblant le faisceau départemental. Une autre figure, représentant le fédéralisme au bas de la montagne, sortait d'un marais fangeux et tentait d'en détacher une portion, mais le peuple français le frappait de sa massue.

Enfin la cinquième et dernière station se fit au Champ de Mars; pour y arriver il fallait passer sous un niveau, emblème de l'égalité républicaine. Le président de la Convention déposa sur l'autel les actes de recensement des votes des assemblées primaires. Le vœu du peuple français sur la Constitution fut prononcé, et un salve d'artillerie fut tirée.

Hérault de Séchelles, monté sur l'autel de la Patrie, prononça un discours se terminant par ces mots: La République est éternelle!

Un cri formidable répondit à cette déclaration, le canon tonna; en signe de l'indivisibilité de la République, un ruban aux couleurs de la nation réunit en un seul faisceau les piques que les 86 commissaires départementaux avaient portées pendant la marche et la Constitution fut proclamée, aux applaudissements unanimes de tous les spectateurs.

Ensuite, le faisceau de piques fut remis par le président au peuple, ainsi que l'arche qui renfermait la Constitution, et il prononça ces paroles : — Peuple, je remets le dépôt de la Constitution sous la sauvegarde de toutes les vertus.

Le peuple les garda toute la nuit.

Tout se passa sans désordre; la municipalité avait pris le soin du reste de publier cet avis : « Tous les citoyens, de service le jour de la fête, seront tenus d'avoir à leur chapeau une carte sur laquelle le timbre de la section sera imprimé très visiblement. Au-dessus du timbre sera écrit le nom du capitaine et de la compagnie. Les citoyens de service ce jour-là seront seuls armés; les bâtons, les badines, canne à sabre, baguettes et cannes ordinaires sont proscrites. Aucun citoyen n'aura le droit d'en porter le jour de la fête. Les commandants des postes et patrouilles arrêteront tous citoyens qui en porteront d'une espèce quelconque, cachée ou visible. »

Le lendemain de la fête, des envoyés des assemblées apportèrent à la Convention le faisceau et l'arche qui étaient demeurés au Champ de Mars

sous la garde du peuple, et l'un d'eux en fit la remise en prononçant un discours auquel répondit Hérault de Sechelles.

Un décret du 28 juillet avait ordonné à tous ceux qui possedaient des croix de Saint-Louis ou de tout autre ordre, de les déposer à la municipalité avec leurs brevets; un nouvel ordre émanant de la Commune prescrivit aux gens d'avoir à s'y conformer sur-le-champ.

Le 12 août, le commandant général fut invité par la Commune à faire exercer les Parisiens au maniement des armes tous les dimanches, et à en faire la revue dans les sections.

Le 13, le corps municipal arrêta que, vu le grand nombre de voitures qui circulaient dans Paris et occasionnaient des accidents, il ne serait percé aucune rue à l'avenir sans qu'elle fût bordée de trottoirs; défense fut faite à tous charretiers et conducteurs de voitures de traverser Paris montés dans leurs voitures ou sur leurs chevaux. Il leur fut ordonné de marcher à côté d'eux.

Le 14, il fut élevé un bûcher sur la place de Grève, et on y brûla les drapeaux des cent-suisses et ceux remis par quelques sections, ainsi que les titres des cens, rentes et redevances de l'ordre de Malte, du chapitre de Saint-Merri, et les lettres et brevets donnés aux ci-devant chevaliers de Saint-Louis. Trois membres du conseil de la Commune allumèrent le bûcher aux cris : de Vive la République une et indivisible!

Ordre avait été donné de ne laisser sortir aucun pain de Paris : on y joignit un arrêté empêchant les charbonniers de s'opposer à ce que les citoyens pussent emporter eux-mêmes leur charbon; et en conséquence, tous les porteurs de charbon furent tenus de déposer à la maison commune les médailles qui leur avaient été distribuées.

Dans sa séance du 17, le corps municipal arrêta que depuis huit heures du soir jusqu'à cinq heures du matin, il ne pourrait être fait aucun versement, dans Paris, de marchandises de première nécessité d'un magasin dans un autre.

Parmi toutes les personnes que le tribunal révolutionnaire envoyait à la guillotine, il en fut une dont la condamnation produisit une grande sensation à Paris : le général Custine.

Il comparut le 15 devant le tribunal, sous l'accusation de ne pas avoir secouru Valenciennes assiégé, alors que c'était son devoir. Robespierre prit la parole pour fulminer contre lui. Le 27, il fut condamné à mort, bien qu'il eût expliqué sa conduite avec une grande présence d'esprit.

Jamais un procès de ce genre n'avait duré aussi longtemps.

L'exécution fut fixée au lendemain 28 août à midi.

Lorsque le convoi sortit de la voûte de la Conciergerie et parut dans la rue, il s'éleva une grande clameur : « Sont-ce donc là ceux qui applaudissaient à mes victoires? » s'écria le condamné.

Et comme les cris redoublaient.

« — Voilà le prix de mes services! » ajouta-t-il.

Et il monta d'un pas assuré les degrés de l'échafaud.

Ce fut le 22 août que Robespierre fut nommé président de la Convention nationale, en remplacement de Hérault de Séchelles.

Les nouvelles de la guerre étaient loin d'être favorables aux armes françaises; dans la séance du 23 août, une levée générale des hommes fut decrétée; les jeunes gens de dix-huit à vingt-six ans durent prendre les armes et les hommes mariés les forger, il fut décidé qu'il y aurait dans les jardins de Paris 250 forges pour cette fabrication d'armes.

On pillait de temps à autre les voitures de farine qui arrivaient à Paris; la misère était fort grande, la question de l'approvisionnement de Paris était toujours la grosse affaire de la municipalité dans les marchés : il y avait des rixes perpétuelles, et des femmes arrachaient la cocarde aux patriotes. « Ces harpies ne rougissent pas de dire que, si vous payez les denrées de première nécessité si cher, c'est au nom de votre République que vous devez cette calamité; quand il y avoit un Roi, ajoutent-elles, tout étoit à meilleur marché. »

Dans la séance du 28 août, fut voté l'emprunt forcé d'un milliard.

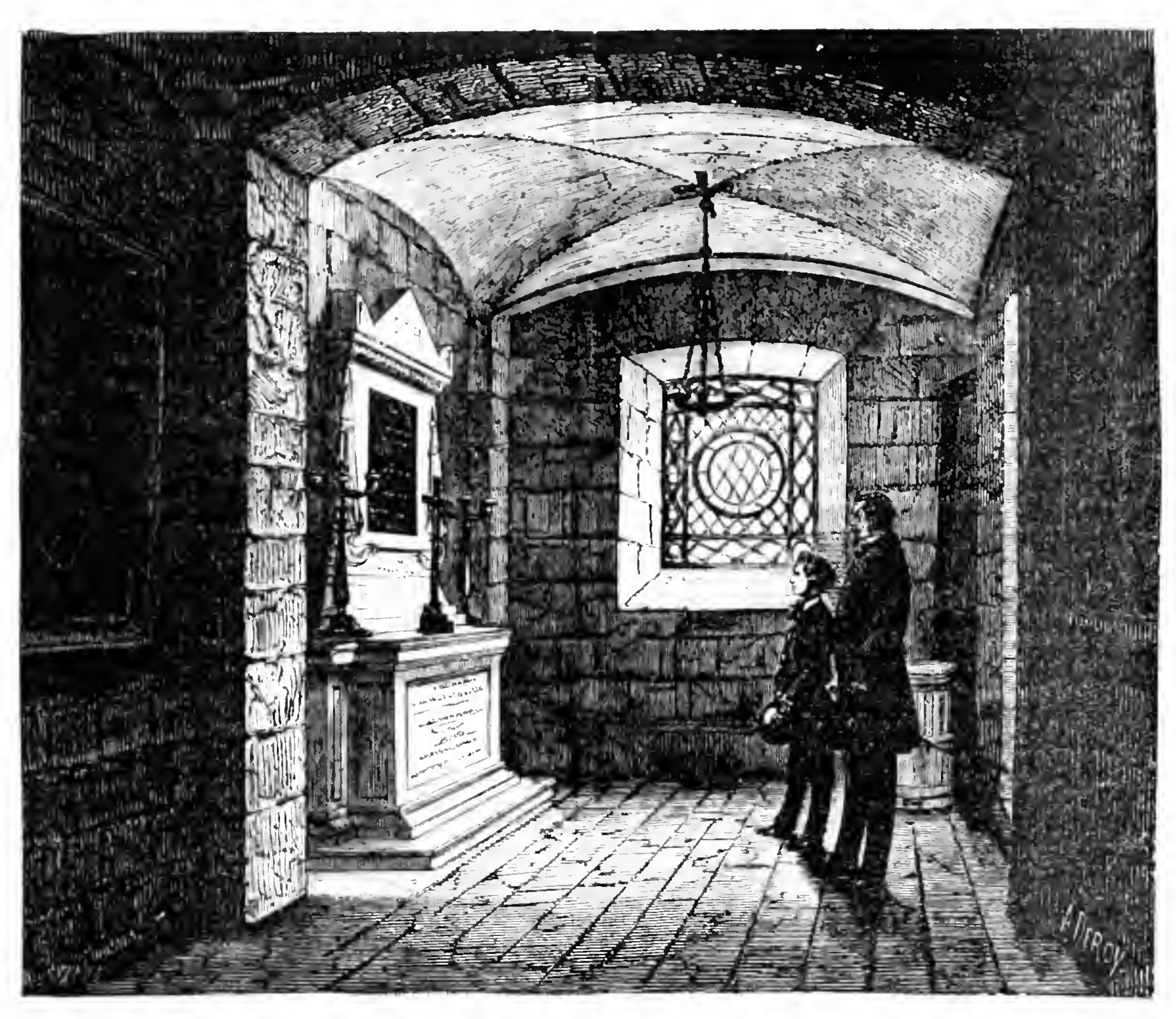
Le 4 septembre, à l'ouverture de sa séance, le corps municipal « instruit qu'il existe sur les boulevards, dans les rues du Temple, Sainte-Avoie et autres adjacentes, des rassemblements d'ouvriers et surtout de maçons, qui prennent pour prétexte la difficulté de se procurer du pain, ordonna à l'administration de la police et au commandant général de prendre des mesures de sûreté. »

Une dizaine de gens furent envoyés ce jour-là à la guillotine.

« La situation, dit Louis Blanc, allait s'assombrissant de jour en jour; les faubourgs aux abois réclamaient du pain. Les jacobins demandaient une armée révolutionnaire et le *maximum*; les royalistes, par machiavélisme, poussaient à une émeute populaire. Tous les cris de douleurs, d'indignation ou d'effroi qui s'élevaient de chaque point de nos frontières ravagées et de nos provinces en révolte, venaient retentir dans le cœur de Paris qu'ils remplissaient de rage. »

Le 5 septembre, il y eut une séance importante à la Convention. Le député Merlin se plaignit que le tribunal révolutionnaire n'allait pas assez vite en besogne; on le divisa en quatre sections, ce qui établissait une sorte de permanence : «Il faut, dit Danton, que, chaque jour, un aristocrate, un scélérat, paye de sa tête ses forfaits. »

Cette célérité imprimée au tribunal chargé de



Cachot de Marie-Antoinette à la Conciergerie.

pourvoir la guillotine, avait été acceptée avec d'autant plus d'enthousiasme, qu'elle avait pour résultat, au moment où le pain était si rare, de supprimer nombre de bouches inutiles.

La peine de mort fut non seulement appliquée à tous ceux qu'on suspectait de conspiration, et Dieu sait si dans les temps troublés, l'accusation de conspiration ou de trahison est facile à mériter; une réflexion intempestive, un mot de critique ou de désapprobation, en voilà assez pour transformer le meilleur citoyen en un ennemi de la chose publique; mais encore on envoya aussi à l'échafaud toute personne qui achetait ou vendait des assignats; de plus, un décret ordonna que les députés Brissot, Gensonné, Clavière et Lebrun seraient traduits devant le tribunal révolutionnaire.

Et afin que les comités révolutionnaires ne cessassent pas de propager les principes représentés par la montagne, il fut décidé que les membres de ces comités recevraient une paye de trois livres par jour.

Mais, naturellement, il fallait aussi faire quelque chose pour les sectionnaires; tous les membres des sections appartenant à la classe des travailleurs furent aussi payés à raison de quarante sols par jour.

Le 10 septembre, les administrateurs de la police se transportèrent à la Conciergerie et enlevèrent à Marie-Antoinette, ses bagues et autres bijoux; le procès-verbal de cette confiscation fut publié « afin de tranquilliser tous les citoyens. »

Le 14, le comité de sûreté générale fut réorganisé et le 17, encore sur le rapport de Merlin, la Convention vota la loi des suspects. Cette loi était une trouvaille, il n'y avait personne qui ne pût être considéré comme suspect.... de tiédeur, de royalisme, de manquer d'enthousiasme, d'avoir des relations compromettantes; bref, c'était l'arme la plus élastique et la plus commode; lorsqu'on voulait se débarrasser d'un ennemi, on le dénonçait comme suspect et il n'était pas même nécessaire de désigner de quel crime on

était suspect... Suspect était passé dans le langage comme substantif. On était un suspect, comme on était un muscadin ou un sans-culotte.

Le 20 septembre, la Convention décréta que toutes les femmes porteraient comme les hommes la cocarde nationale et que les galériens ne porteraient plus le bonnet rouge.

Il paraît que cet arrêté mit le trouble parmi les citoyennes et que des chignons furent arrachés au milieu de rixes féminines, car la Commune décida que, pour faire respecter le signe de la liberté, les sections feraient exécuter avec toute la rigueur voulue les arrêtés sur les cocardes et qu'il en serait fourni gratuitement aux citoyennes qui n'avaient pas le moyen d'en acheter.

De plus, la Commune décida que les patrouilles seraient tenues de faire exhiber leurs cartes à tous les gens qui se trouveraient dans les rues après onze heures du soir; que, les prisons regorgeant de suspects, il serait demandé des maisons pour les convertir en prison; qu'enfin, les membres encore existant de la famille royale, detenus au Temple, n'auraient plus de cuisine spéciale, qu'ils n'auraient ni valets, ni femme de chambre et qu'ils seraient nourris de potage et de bouilli.

Le 24, l'ancienne maîtresse de Louis XV, Mme Dubarry fut arrêtée à Louveciennes et écrouée à la prison de Sainte-Pélagie.

Le 28, la Convention décréta le maximum du prix des denrées de première nécessité : le tabac fut fixé à 20 sols la livre en carotte et 10 sols, la livre à fumer ; le prix de la livre de sel fut taxé à 2 sols, le bois à brûler de 15 à 22 livres, selon la qualite, etc.

Le 4 octobre, la Convention, après avoir entendu le rapport de son comité de sûreté générale, décréta d'accusation les députés girondins : Brissot, Gensonné, Vergniaud, Guadet, Grangeneuve, Pétion, Gorsas, Barbaroux, Louvet, Valazé, Valadi, Fauchet, Isnard, Ducoz, Fonfrède, Kersaint, Lasource, Vigee, Manuel, du Chastel, Sillery, Royez, Condorcet, Carra, Lehardy, Hardy, Salles, Rebecqui, Buzot, Rabaut-Saint-Etienne, Chambon, Birotteau, Lanjuinais, Châtelain, Doulcet de Pontécoulant, Gardien, Mallevaux, Minvielle, Delahaye, Duperret, J. Duprat, Antiboul, Beauvais, Bonnet, Lacaze, Mazuyer, Savary, Boileau, Dulaure, Bresson, Noël, Coutard, Andreys, « et tous ceux qui seront connus dans la suite de l'instruction » furent traduits devant le tribunal révolutionnaire pour y être jugés.

Sur la motion de Billaut-Varennes, le duc d'Orléans, Philippe-Egalité, y fut également envoyé.

Le même jour, un décret ordonna à ce tribunal de s'occuper sans delai du procès de Marie-Antoinette.

Le lendemain, d'autres députés furent mis en état d'arrestation, mais à partir de ce moment, arrestations et condamnations à mort devinrent si nombreuses que nous ne saurions même les noter; nous indiquerons seulement les faits principaux de la condamnation et de l'exécution de Marie-Antoinette et de celle des girondins.

Ce fut aussi dans la seance du 5 octobre, que l'ère vulgaire fut abolie et remplacée par l'ère de la fondation de la République.

La première annee commença donc à minuit le 22 septembre 1792, et finit à minuit le 21 septembre 1793; un décret antérieur qui avait fixe le commencement de la seconde année au 1er janvier 1793, fut rapporté et tous les actes dates de l'an II de la République, depuis janvier jusqu'à septembre, durent être considérés comme appartenant à la première année.

Un arrêté de la Commune, du 7, defendit toute espèce de mascarades, et les patrouilles furent autorisées a arrêter tout individu qui porterait un costume bizarre.

Chaumette s'etant plaint que les contre-révolutionnaires condamnés à mort « se gorgeaient de vins et de liqueurs avant de marcher au supplice, et dans cet état d'ivresse criaient : Vive le Roi! » il fut arrêté que des mesures seraient prises pour éviter un tel scandale.

Un autre fut encore signalé : les juges au tribunal de commerce avaient l'habitude de dîner ensemble tous les mercredis : or, comme on supposait que ces juges ne devaient pas être sans-culottes, le conseil de la commune prohiba le dîner.

Un décret du 13 octobre ordonna à tous les propriétaires de maison et à leurs locataires de faire retourner dans le délai d'un mois toutes les plaques de cheminee « et contre-feux qui porteraient des signes de féodalité ou l'ancien écu de France. »

Toute ces graves mesures n'empêchaient pas que des rassemblements se formassent dans les rues : ils étaient composés de gens qui, malgré les rigueurs de la loi des suspects, se plaignaient du prix des denrées.

Jamais les travailleurs n'avaient été plus malheureux. Les femmes assiégeaient toujours les boutiques des épiciers ; le conseil de la Commune déclara que tous les gens qui se plaignaient étaient soudoyés par les malveillants et ordonna que la taxe des denrées fût immédiatement promulguée et affichée partout. Cette mesure calma un peu l'irritation générale.

Ce fut le 23e jour du 1er mois de l'an II de la République une et indivisible, c'est-à-dire le 14 octobre 1793, que la reine de France Marie-Antoinette parut devant le tribunal révolutionnaire.

Ce procès agitait Paris d'une fièvre sourde; il s'était repandu dans les divers quartiers de la

ville le bruit qu'un envoyé de l'empereur d'Autriche avait offert à la République, en échange de l'ex-reine, 20,000 prisonniers français et les représentants livrés par Dumouriez.

Aussi, dès le matin, « l'enceinte du tribunal révolutionnaire regorgeait de spectateurs et ceux qui n'avaient pu trouver place dans cette foule, curieuse du jugement d'une reine comme de la représentation d'un drame, stationnaient devant la porte du sanglant tribunal, prêtant l'oreille aux rumeurs qui passaient par les portes entr'ouvertes, aux récits de quelques femmes qui venaient un moment respirer un air plus frais sur le parvis de la salle d'audience. »

Quelques royalistes cachés sous des vêtements d'ouvriers s'étaient mêlés au peuple.

L'accusateur Antoine Quentin Fouquier, donna lecture de l'acte d'accusation qui accusait Marie Antoinette d'avoir dilapidé les finances de la France, d'avoir fait passer des sommes incalculables à l'empereur d'Autriche, d'avoir entretenu des intelligences avec les ennemis de la République, d'avoir tramé des complots et des conspirations contre la sureté intérieure et extérieure de la France.

Marie Antoinette ne répondit que par le silence à ces divers griefs, ou se contenta de répondre que ces imputations étaient fausses.

« Il était réservé à Hebert, dit M. Louis Blanc, de grandir Marie Antoinette en essayant de l'avilir. Il eut l'infamie d'accuser une mère d'avoir dépravé son fils pour énerver son corps, éteindre son intelligence, et se ménager de la sorte le moyen de regner plus tard à sa place. Marie Antoinette gardait le silence du mépris et de l'horreur. Un juré insistant : « Si je n'ai pas répondu dit-elle, avec une émotion profonde, c'est que la nature se refuse à répondre à une pareille inculpation faite à une mère. J'en appelle à toutes celles qui peuvent se trouver ici. » Il y eut un frémissement d'approbation dans l'auditoire, Hebert demeura muet, atterré. Robespierre, apprenant ce détail du procès, éclata en ces termes : « Ce n'était donc pas assez pour ce scélérat d'en avoir fait une Messaline, il fallait qu'il en fit encore une Agrippine ! »

Fouquier-Tinville aussi dans son requisitoire, l'avait comparée « à Messaline, à Brunehaut, à Frédégonde. « Là, dit M. Louis Blanc, revivaient sous une forme solennelle, toutes les rumeurs impudiques que la méchanceté de la cour avait fait passer du fond des boudoirs dans les carrefours et dans les tavernes. »

La séance dura une grande partie de la journée, à quatre heures elle fut suspendue ; les groupes devinrent moins nombreux ; une marchande de la halle qui était sortie vers trois heures et demie du tribunal, avait dit : « Marie Antoinette s'en tirera ; elle a répondu comme un ange ; on ne fera que la déporter. »

Quelques uns des royalistes présents allèrent bien vite porter cette nouvelle à leurs amis, mais il était facile de voir à la physionomie de la masse du public, que la condamnation à mort ne faisait doute pour personne.

La séance fut reprise après une courte interruption ; les groupes moins nombreux devinrent plus compacts ; on causait moins haut ; un inspecteur des prisons, Ducatel suivi de quatre ou cinq agents, regardait les visages des spectateurs en y cherchant quelques indices suspects.

« La nuit s'écoulait, le froid devenait plus piquant, lorsqu'une voix retentit qui annonçait la fin des plaidoiries, puis bientôt après, une autre voix qui semblait partir d'une fenêtre entre bâillée un moment jeta dans l'espace : « Les jurés délibèrent. »

Le peuple se rapprocha des portes, un sourd frémissement et un piétinement des groupes épars venaient se fondre en un seul ; le moment suprême approchait.

A quatre heures du matin, au moment où les flambeaux achevaient de se consumer, le président fit la lecture du verdict du jury qui déclarait l'accusée coupable sur toutes les questions, et en conséquence, prononça le jugement qui la condamnait à mort, jugement qui devait être exécuté dans les vingt-quatre heures, sur la place de la Révolution.

La nouvelle se répandit vite que l'exécution aurait lieu dans la journée ; quelques-uns attristés, impressionnés, se retirèrent chez eux et fermèrent aux bruits qui allaient s'éveiller dans la ville les volets de leurs fenêtres. « Mais les plus curieux se rendirent sur la place où l'exécution devait avoir lieu et s'y établirent à poste fixe pour prendre les meilleures places, les plus rapprochées de l'échafaud que les menuisiers du bourreau dressaient déjà. »

Les jurés se rendirent à la buvette et y attendirent le jour, autour d'un souper commandé d'avance.

Quant à la reine, elle était reconduite pour quelques heures, non à son cachot, mais au cabinet des condamnés à mort, pratiqué à l'un des angles de l'avant-greffe.

Deux ou trois gendarmes veillaient à la porte, mais enfin elle était seule et on voulut bien pour la première fois depuis 76 jours, lui donner un flambeau.

Alors, la tête appuyée sur ses mains, elle pleura en songeant à ses enfants, à l'orphelin à qui elle croyait donner une couronne et qui avait sa jeune tête coiffée du bonnet rouge.

Un peu avant quatre heures et demie, le concierge lui apporta de l'encre et du papier et elle écrivit à sa sœur une lettre « aussi noble que touchante » selon l'expression de Louis Blanc.

La lettre écrite, elle la donna au concierge Bault, mais celui-ci dit à sa femme : « Ta pauvre

reine m'a écrit, elle m'a donné sa lettre ; mais je n'ai pu la remettre à son adresse, il a fallu la porter à Fouquier. »

Marie-Antoinette avait faim, on lui apporta un poulet dont elle mangea une aile, puis elle demanda aussi une chemise que la concierge, Mme Bault lui donna ; elle la mit sur elle, s'habilla et se coucha.

Vers six heures, on lui annonça la visite d'un prêtre assermenté, elle le reçut, mais elle refusa de se confesser à lui, préférant le faire à Dieu.

Depuis une quinzaine, elle avait une perte de sang qui l'affaiblissait beaucoup : la veille pendant la longue séance du tribunal et dans l'attente de sa condamnation, elle avait souffert de la soif, maintenant elle souffrait du froid et ne parvenait pas à réchauffer ses pieds glacés.

Vers sept heures et demie, Rosalie Delamorlière, la fille qui la servait, lui proposa de prendre un peu de nourriture : « — Madame, lui dit-elle en pleurant, j'ai conservé sur mes fourneaux un bouillon et un vermicelle, vous avez besoin de vous soutenir... »

La reine consentit à prendre le bouillon.

Mais, par ordre de la Commune, il fut interdit de rien lui donner.

A dix heures, le porte-clefs Larivière vint enlever la vaisselle qui servait habituellement à la prisonnière, puis ce furent les juges et le greffier qui venaient lui lire sa sentence.

Et enfin le bourreau qui voulut lui prendre les mains pour les lier.

Marie-Antoinette pâlit et murmura d'une voix éteinte : O mon Dieu !

Laissons maintenant la parole à MM. de Goncourt qui ont si bien retracé la physionomie de cette terrible journée du 16 octobre :

« Dans Paris, à cinq heures du matin, le tambour bat ; le rappel roule dans toutes les sections. A sept heures, trente mille hommes sont sur pied ; des canons aux extrémités des ponts, des places et des carrefours. A dix heures, la circulation des voitures est interdite dans toutes les rues, du Palais jusqu'à la place de la Révolution, et des patrouilles sillonnent Paris.

« Trois cent mille hommes ne se sont pas couchés ; le reste s'est éveillé avant le tambour. La cour de la Conciergerie, les abords de la Conciergerie, le grand perron du Parlement, le pavé, la fenêtre, le parapet, la grille, la balustrade, le toit : le peuple a tout envahi ; il emplit tout et il attend.

« Onze heures sonnent dans le murmure de cette foule silencieuse. Toutes les têtes, tous les regards, tous les yeux sont en arrêt et dévorent la charrette acculée à quelques pieds des portes, ses roues crottées, sa banquette faite d'une planche, son plancher sans paille ni foin, son fort cheval blanc, et l'homme à la tête du cheval. Les minutes semblent longues. Un bruit sourd court parmi la foule, un officier fait un commandement, la grille s'ouvre : c'est la reine, en blanc.

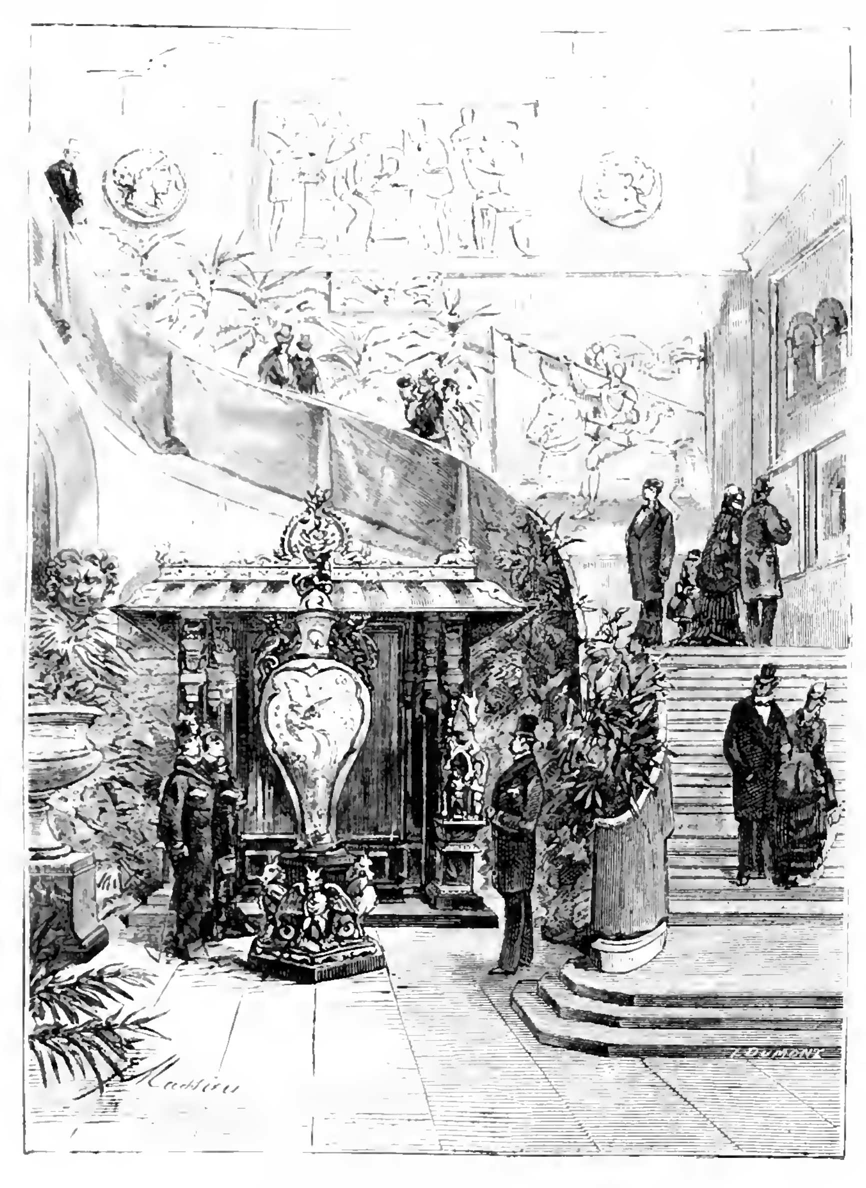
« Derrière la reine, tenant les bouts d'une grosse ficelle qui lui retire les coudes en arrière, marche Sanson. La reine fait quelques pas. Elle est à la petite échelle qui monte au marchepied trop court. Sanson s'avance pour la soutenir de la main. La reine le remercie d'un signe, monte seule et veut enjamber la banquette pour se placer en face du cheval, lorsque Sanson et son aide lui disent de se retourner. Le prêtre Girard, en habit bourgeois, monte dans la charrette, et s'assied aux côtés de la reine. Sanson se place derrière, le tricorne à la main, debout, appuyé contre les écalages de la charrette, laissant, avec un soin visible, flotter les cordes qui tiennent les bras de la reine. L'aide de Sanson est au fond, debout comme lui et le tricorne à la main. Il ne devait y avoir, en ce jour, de decent que les bourreaux.

« La charrette sort de la cour, et débouche dans la multitude. Le peuple se rue, et se tait d'abord. La charrette avance, au milieu des gendarmes à pied et à cheval, dans la double haie des gardes nationaux.

« La reine est vêtue d'un méchant manteau de lit en piqué blanc, par-dessus un jupon noir. Elle porte un ruban de faveur noire aux poignets, au cou un fichu blanc de mousseline unie ; elle a des bas noirs et des souliers de prunelle noire, le talon haut de deux pouces, *à la Saint-Huberty*. La reine n'a pu obtenir d'aller à l'échafaud tête nue : un bonnet de linon sans barbes, cache au peuple les cheveux que la Révolution lui a faits, des cheveux tout blancs. La reine est pâle, le sang tache ses pommettes et injecte ses yeux, ses cils sont roides et immobiles ; sa tête est droite et son regard se promène, indifférent, sur les gardes nationaux en haie, sur les visages aux fenêtres, sur les flammes tricolores, sur les inscriptions des maisons.

« Devant Saint-Roch, la charrette fait une station, au milieu des huées et des hurlements. Mille injures s'élèvent des degrés de l'eglise comme une seule injure, saluant d'ordures cette reine qui va mourir. Elle pourtant, sereine et majestueuse, pardonnait aux injures en ne les entendant pas.

« La charrette enfin repart, accompagnée de clameurs qui courent devant elle. La reine n'a pas encore parlé au curé Girard ; de temps à autre seulement elle lui indique, d'un mouvement, qu'elle souffre des nœuds de corde qui la serrent, et Girard, pour la soulager, appuie la main sur son bras gauche. Au passage des Jacobins, la reine se penche vers lui et semble l'interroger sur l'écriteau de la porte, qu'elle a mal lu : *Atelier d'armes républicaines pour foudroyer les tyrans.* Pour réponse, Girard élève un petit Christ



Pavillon de Flore : vestibule du rez-de-chaussée.

d'ivoire. Au même instant, le comédien Grammont, qui caracole autour de la charrette, se dressant sur ses étriers, lève son épée, la brandit, et se retournant vers la Reine, crie au peuple : *La voilà, l'infâme Antoinette!... Elle est f..., mes amis....!* »

« Il était midi. La guillotine et le peuple s'impatientaient d'attendre, quand la charrette arriva sur la place de la Révolution ; la veuve de Louis XVI descendit pour mourir où était mort son mari. La mère de Louis XVII tourna un moment les yeux du côté des Tuileries, et devint plus pâle qu'elle n'avait été jusqu'alors. Puis la reine de France monta sur l'échafaud et se précipita à la mort. »

Des cris de : Vive la République! répondirent au bruit du couperet, mais ces cris étaient généralement circonscrits aux alentours de l'échafaud.

Alors Grammont en agitant son sabre, ordonna à plusieurs reprises au bourreau de montrer la tête au peuple ; un des aides fit le tour de l'échafaud avec ce hideux trophée dont les paupières étaient encore agitées par un frisson convulsif.

— Vive la République! cria-t-on alors avec force.

Au-dessous de la guillotine le gendarme Mingault trempait son mouchoir dans le sang de la reine.

Le corps de Marie-Antoinette fut enfermé dans un mauvais cercueil de bois blanc et conservé dans la chaux du cimetière de la Madeleine. — Voici le compte du fossoyeur :

« *Mémoire des frais et inhumations fais par Joly, fossoyeur de la Madeleine de la Ville-l'Evêque, pour les personnes mis à mort par jugement dudit tribunal* :

Sçavoir :

Du 1er mois . . . .

. . . .

Le 25, *idem*.
La Ve Capet pour la bierre. . . 6 livres
Pour la fosse et les fossoyeurs. . 25 —

Les vêtements de la reine furent distribués aux pauvres des hospices.

Dans la séance du 5 septembre, l'orateur des Jacobins avait dit : Il est temps que l'égalité promène les faux sur toutes les têtes, il est temps d'épouvanter les conspirateurs.

Or, le moyen le plus simple pour cela c'était de les envoyer à l'échafaud.

En attendant qu'il fût statué à cet égard, la Commune de Paris continuait à prendre des arrêtés qui avaient pour but de modifier et changer complètement les usages et les coutumes en vigueur; ainsi, sur une dénonciation faite contre plusieurs marchands qui refusaient de tenir leurs boutiques ouvertes le dimanche et préféraient aller se promener que vendre, il leur fut enjoint, par arrêt du 20 octobre, de commercer le dimanche, sous peine d'être regardés comme suspects et poursuivis comme tels.

Les noms des rues furent changés. — Ce ne fut pas seulement sous la terreur que les édiles se livrèrent avec passion à ce jeu favori, qui tient encore la première place dans les occupations des conseillers municipaux; la commission des monnaies invita tous les bons citoyens, ouvriers, savants et chimistes, à indiquer le meilleur moyen à employer pour faire disparaître les armoiries qui ornaient les superbes reliures des riches volumes composant les bibliothèques publiques. La Commune defendit de vendre dans les rues aucun objet de sainteté, croix, chapelets, etc., mais en même temps, elle créa des écoles élémentaires et ordonna pour faire cesser les attroupements à la porte des boulangers, que le pain serait distribué aux derniers arrivés, c'est-à-dire en commençant par la queue et non par la tête des files de gens qui étaient obligés de perdre des heures pour obtenir le pain de la journée.

Il fut défendu d'exhiber des lions, panthères ou autres animaux féroces sur les places publiques.

Il fut ordonné un autodafé sur la place de Grève des tableaux des rois et autres provenant du dépôt des Petits-Augustins; dans la huitaine les statues des rois de France qui décoraient le portail de Notre-Dame devaient être renversées et détruites; enfin un arrêté prescrivit que la statue de la Vierge qui se trouvait dans la rue aux Ours serait remplacée par le buste de Marat.

Ce fut seulement dans la séance du 24 octobre, que les nouvelles appellations des mois de l'année devinrent obligatoires; on sait que ces mois étaient : vendémiaire, brumaire, frimaire, nivôse, ventôse, pluviôse, germinal, floréal, prairial, messidor, thermidor, et fructidor.

Les semaines furent remplacées par des décades dont chaque jour s'appela : primidi, duodi, tridi, quartidi, quintidi, sextidi, septidi, octidi, nonodi, décadi.

Et enfin, l'année n'ayant que 360 jours, il en restait cinq qu'on appelait les sans-culottides et qui étaient destinés à la célébration de cinq fêtes; fête des vertus, du génie, du travail, de l'opinion et des récompenses. Tous les quatre ans le jour bissextile s'appelait la sans-culottide.

Les Parisiens se firent assez facilement aux nouveaux noms des mois, mais il n'en fut pas de même de ceux des jours; ils s'embrouillaient tellement au milieu des tridi et des nonodi qu'il en résultait perpétuellement des erreurs et des altercations.

Ce fut Fabre d'Églantine qui eut l'idée de ce changement de calendrier et qui substitua au nom des saints de chaque jour, ceux empruntés au règne animal et végétal.

Mais revenons aux faits importants.

Ce fut le 24 octobre, que les 21 députés girondins : Brissot, Vergniaud, Gensonné, Loze, Duperret, Carra, Gardien, Dufriche, Valazé, Jean Duprat, Brulard Marquis de Sillery, Fauchet, Ducos, Fonfrède, Lasource, Beauvais, Du Chastel, Mainvielle, Lacaze, Lehardy, Boileau, Antiboul et Vigée comparurent devant le tribunal révolutionnaire.

Les débats duraient depuis quatre jours, c'était long, les Jacobins accusèrent le tribunal de lenteur et décidèrent qu'une députation serait envoyée à la Convention pour lui demander la punition des traîtres.

On exposa au tribunal que des témoins et des formes étaient inutiles pour juger des hommes qu'on devait condamner sur l'heure

Il fut fait ainsi.

Tous les accusés furent, le 30 octobre, condamnés à mort.

L'un deux, Dufriche Valazé, ne voulant pas monter sur l'échafaud, tira de sa poche un stylet et se l'enfonça dans le cœur.

Le tribunal décida que la charrette qui conduirait les condamnés à la guillotine y conduirait aussi le cadavre de Valazé.

En rentrant à la Conciergerie, ils chantèrent la *Marseillaise*.

Le lendemain, ils étaient conduits au supplice dans cinq charrettes.

Dès la veille, Fouquier avait officieusement prévenu le bourreau qu'il eût à se procurer des aides en nombre suffisant et Hébert lui en recommanda un, Jacot, le paradiste du boulevard du Temple.

Le 31 octobre, le ciel était sombre et pluvieux, une atmosphère brumeuse couvrait la ville et cependant une foule immense encombrait les rues; « on restait silencieux, dit l'exécuteur Sanson dans ses *Mémoires*, sur le passage des charrettes, mais comme toujours lorsqu'il s'agissait de personnages illustres, une troupe d'hommes et de femmes s'était mêlée au cortège et leur fanatisme sincère ou stipendié prenait à tâche de réchauffer, par ses imprécations furieuses, l'indignation un peu froide des spectateurs. On n'avait pas fait vingt pas sur le quai, que mon grand-père vit sa nouvelle recrue André Dutruy, ou plutôt Jacot, se débarrasser de sa carmagnole, sous laquelle il avait un costume de saltimbanque, enfourcher le cheval et faire des tours d'équilibre, qu'il n'interrompait que pour adresser à la foule de misérables lazzis sur les condamnés. Indigné, Charles Henri (l'exécuteur) descendit de la voiture et voulut chasser Dutruy, mais celui-ci refusa de lui obéir; les forcenés qui couraient autour des voitures et les gendarmes eux-mêmes prirent le parti du saltimbanque et mon grand-père dut regagner son poste au milieu des huées. »

Au moment où le couteau tomba, après le supplice des premiers, les condamnés entonnèrent la *Marseillaise*; on jetait les cadavres deux par deux derrière la guillotine. Mais lorsque six têtes furent tombées, les paniers et la bascule elle-même se trouvaient tellement inondés de sang, que l'exécuteur ordonna à deux aides de jeter des seaux d'eau et d'éponger les pièces après chaque supplice.

Après les Girondins, ce fut Olympe de Gouges qui monta les degrés de l'échafaud le 2 novembre.

Après Olympe de Gouges, le duc d'Orléans — sans parler des guillotinés obscurs, bien entendu.

Le duc d'Orléans et son camarade d'échafaud le général Courtard, condamnés l'un et l'autre à mort, furent placés sur la même charrette, avec trois individus sans noms connus; l'un d'eux, royaliste convaincu, ne se plaignait que d'une chose, d'être obligé de faire le voyage de la Conciergerie à la guillotine en aussi mauvaise compagnie. Cette fournée fut expédiée le 7 novembre.

Il mourut crânement le duc d'Orléans, seulement lorsque les valets du bourreau voulurent lui ôter ses bottes, il les rabroua en leur disant : C'est du temps perdu, laissez-moi donc tranquille! vous me débotterez bien plus aisément lorsque je serai mort; dépêchons-nous!

Puis ce fut le tour de Mme Rolland, la femme de l'ex-ministre de l'intérieur de la République qui, elle aussi, mit sa tête sous le couteau, en compagnie de La Marche, ex-directeur général de la fabrication des assignats.

Puis encore Bailly, l'ancien maire de Paris

— O liberté! que de crimes on commet en ton nom! s'écria Mme Rolland avant de mourir.

Bailly, lui, devait être exécuté sur l'esplanade entre le Champ de Mars et la Seine, mais les assistants ne voulurent pas que la terre du champ de la fédération fût souillée du sang d'un si grand criminel, et ils exigèrent qu'on démontât la guillotine et qu'on la remontât dans un des fossés; pendant ce temps il pleuvait à verse et le vieillard, à demi vêtu, la tête nue, recevait cette pluie qui le glaçait, et comme il frissonnait, un des curieux qui venait se repaître de la vue d'un homme qu'on guillotine lui cria :

— Tu trembles, Bailly!

— Mon ami, c'est que j'ai froid, répondit l'ancien maire.

« Il n'y eut autour de l'échafaud de Bailly que des misérables, rebut de la population » dit François Arago.

Parbleu! qui donc pouvait courir de gaieté de cœur à ces spectacles ignobles si ce n'étaient des misérables sortis de la fange, qui se vautraient dans le sang comme des porcs dans l'ordure.

Les honnêtes gens restaient chez eux; seule, la canaille insultait à ceux que leur condamnation eut dû rendre sacrés pour tous.

Au reste, ces exécutions journalières avaient fini par oblitérer le sens moral d'une tourbe immonde qui passait son temps autour de l'échafaud, heureuse de voir tuer, et ceux-là même qui se montraient les plus empressés à fournir des victimes à la guillotine, avaient parfois des haut-le-cœur; c'est ainsi que Chaumette écrivit un jour au président du Directoire de Paris pour se plaindre qu'après les exécutions publiques, le sang des suppliciés demeurait sur la place où il avait coulé et que les chiens venaient s'en abreuver, et il demandait la suppression de cet abus.

Ce fut ce même Chaumette qui fit décréter par la commune que le 10 novembre aurait lieu, dans l'église métropolitaine, l'inauguration du culte de la Raison.

« On construisit dans la nef un petit temple d'une architecture « simple et majestueuse, » disent les ordonnateurs de la cérémonie. Sur la façade on écrivit : *A la philosophie*. A l'entrée, pour remplacer les saints, « ces anciennes idoles » l'on plaça les bustes des philosophes, idoles nouvelles. Le temple était élevé sur une montagne, comme celui de Jérusalem. Au-dessus d'un rocher brillait le « flambeau de la vérité. »

« Le cortège, précédé de la municipalité de Paris, se montra vers dix heures. Entre deux rangs

de jeunes filles en blanc, avec des couronnes de chêne, la déesse de la Raison apparaissait. C'était une fille de l'Opéra, Mlle Maillard. Gravement assise sur un siège antique porté par quatre sectaires ornés de guirlandes de chênes en souvenir des druides, elle était vêtue, comme une Vestale, d'une draperie blanche ; sur ses épaules flottait un manteau d'azur. Le bonnet phrygien, ancien bonnet d'esclave, à cette époque comme aujourd'hui, emblème de la liberté, pressait ses cheveux épars. Dans la main elle tenait une pique à jet d'ébène.

« Des musiciens et des sections en armes suivaient.

« Tous s'arrêtèrent au pied de la montagne. Alors retentit l'*Hymne à la Raison*. Les paroles étaient de Marie-Joseph Chénier, la musique de Gossec. Le tout très beau, très inspiré, d'un effet très puissant, disent les chroniqueurs d'alors. Il régna une grande allégresse, l'enthousiasme fut à son comble, surtout lorsqu'on eut vu la Liberté autre déesse, promenée sur un siège de verdure.

« Puis le cortège se rendit à la Convention. Il entra tambours battants et musiques sonnantes, aux cris de : Vive la République, vive la Raison, à bas le fanatisme. Ensuite Chaumette s'avança à la barre et il fit une harangue qu'il termina en affirmant que le vœu du peuple était que l'on consacrât la ci-devant métropole à la Raison et à la Liberté. Le président répondit que la Convention voyait avec plaisir le culte institué en l'honneur de ces *déesses* et qu'il était à désirer que des temples leur fussent consacrés. »

L'actrice descendit alors de son trône et alla prendre place auprès du président qui l'embrassa.

Chaumette proposa que l'église Notre-Dame fût érigée en temple de la Raison.

Un décret de la Convention fut rendu dans ce sens.

Le cortège retourna alors à la Cathédrale escorté par tous les membres de l'Assemblée.

« Le mouvement, dit Louis Blanc, dégénéra en une véritable orgie : la Raison, représentée d'abord par une artiste aimée du public, chercha bientôt ses personnifications dans d'impures courtisanes. Elle trôna sur les tabernacles entourée de canonniers qui, la pipe à la bouche, lui servaient de grands prêtres. Elle eut des cortèges de Bacchantes qui suivaient d'un pas aviné à travers les rues son char, rempli de musiciens aveugles, et, roulant à côté, un autre char où figurait, au sommet d'un rocher tremblant, un Hercule d'Opéra armé d'une massue de carton. Il y eut un moment où Paris devint la ville aux mascarades et cela tout en criant : A bas les momeries ! Des représentants du peuple ne rougirent pas de quitter leurs chaises curules pour danser la carmagnole avec des filles revêtues d'habits sacerdotaux. Les reliques de sainte Geneviève furent brûlées en place de Grève parce qu'elles avaient contribué « à faire bouillir la marmite des rois fainéants » et l'on dressa au milieu des éclats de rire un procès-verbal que le député Fayau fit envoyer au pape. On jetait saints, débris, missels, bréviaires, heures de sainte Brigitte, ancien et nouveau testament dans les bûchers, dont la flamme montait jusqu'au deuxième étage des maisons. La proscription du catholicisme s'étendait à l'art catholique ; un arrêté ordonna la démolition des sculptures de Notre-Dame. Mercier assure que le tableau de la Cène forma longtemps l'auvent de la boutique d'un savetier. « On doute presque, ajoute-t-il, de ce qu'on a vu et entendu.

« Ici, des mulets chargés de croix, de chandeliers, de bénitiers, d'encensoirs, de goupillons et rappelant les montures des prêtres de Cybèle ; là, les sectateurs du nouveau culte assis à califourchon sur des ânes en chasubles, les guidant avec des étoles et s'arrêtant à la porte des cabaretiers qui leur versaient à boire dans les vases enlevés aux autels. Les églises fournirent un théâtre à des spectacles dont le scandale ne fut pas même épargné à la pudeur de l'enfance. On s'y enivra, on y fit l'amour, les harengères y vinrent vendre leur poisson, les marchands de tisane y apportèrent le tintement de leurs gobelets ; souvent, des hommes à la poitrine nue et aux manches retroussées, coururent s'y livrer à des danses tourbillonnantes qu'animaient jusqu'à la fureur une tempête de clameurs confuses, le son des trompettes, le bruit du tambour et le tonnerre de l'orgue.

« L'église Saint-Eustache fut transformée en un grand cabaret. L'intérieur du chœur représentait un paysage décoré de chaumières et de bouquets d'arbres. Le long de petits sentiers pratiqués à travers des escarpements de sapin et des masses de rochers fictifs, des bandes de jeunes filles couraient effrontément après les hommes, faisant craquer les planches sous leurs pas précipités. Autour du chœur, des tables chargées de bouteilles, de saucissons, de pâtés. Les convives affluaient par toutes les portes et l'on vit des enfants de sept à huit ans mettre la main au plat en signe d'égalité, saisir les bouteilles, boire à même, et aller tomber ivres sur les marches des chapelles latérales. »

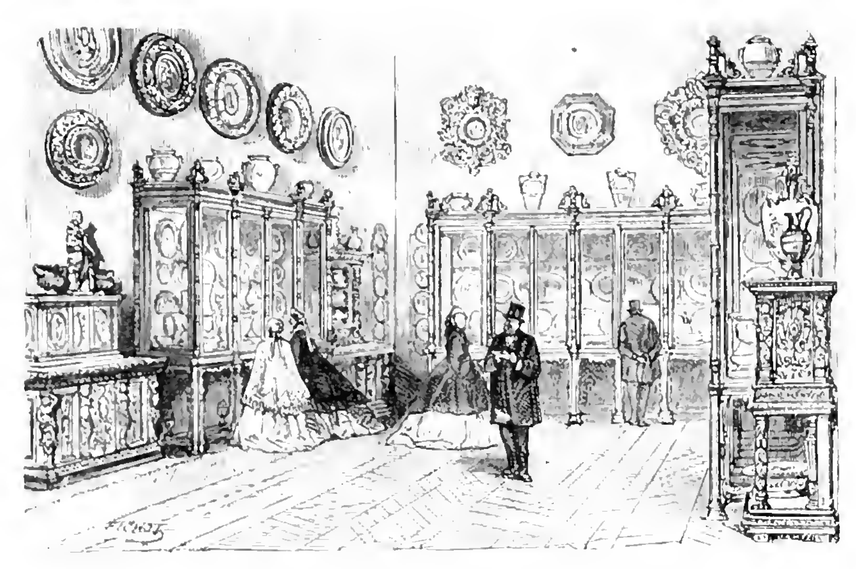
Voilà où on en était dans la bonne ville de Paris en l'an II de la République une et indivisible

Cependant il ne faut pas croire que les Parisiens passaient tout leur temps dans ces saturnales : non, ils avaient tous une occupation qui les absorbait, ils étaient dénonciateurs.

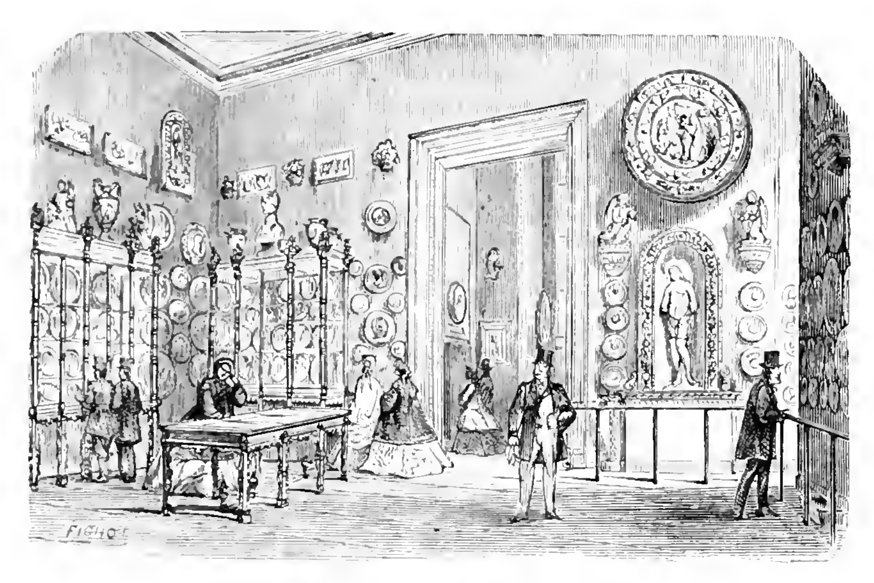
La dénonciation était arrivée à la hauteur d'une institution.

C'était une rage, une manie, une fureur, une épidémie.

Les députés se dénonçaient, le locataire dénonçait son propriétaire, le commis dénonçait son patron, l'acheteur dénonçait le vendeur.



Nouvelles galeries du Louvre : musée de la Renaissance.



Nouvelles galeries du Louvre : salle des faïences italiennes.

Et la guillotine bénéficiait de ces dénonciations successives.

Le 26 novembre, un décret de la Convention ordonna que le corps de Mirabeau serait retiré du Panthéon et qu'il y serait remplacé par celui de Marat : La translation des restes de l'Ami du peuple n'eut lieu qu'au mois de septembre suivant ainsi qu'on le verra plus loin.

Au milieu des exécutions de personnages tels que les généraux Brunet, Houchard, Lamarlière, les députés Manuel, Rabaud Saint-Étienne, qui ressortent parmi toutes celles qu'on offrait chaque jour aux Parisiens, il faut en noter une qui attira un grand nombre de spectateurs, celle de Mme Dubarry.

A force de voir tomber des têtes illustres ou obscures, on avait fini par se blaser sur un spectacle qui commençait à devenir un peu uniforme ; mais le nom de Mme Dubarry avait tenu tant de place pendant le règne précédent, que la curiosité fut vivement excitée par la nouvelle de son supplice — « Il y avait sur le quai autant de monde que pour la sortie de la reine et des députés girondins. On criait ferme, mais les cris de la victime s'élevaient toujours au-dessus de ceux du peuple : « elle s'écriait : Bons citoyens, délivrez moi, je suis innocente ! je suis du peuple comme vous, bons citoyens, ne me laissez pas mourir ! »

Ses dents claquaient et la voix venait de sa gorge, rauque et saccadée.

Les aides du bourreau la montèrent sur la plate-forme, mais elle se débattit et essaya de les mordre; « là-haut cela a recommencé, elle hurlait, on devait l'entendre par de là de la rivière; elle était bien effrayante à regarder, enfin, ils sont parvenus à la boucler, et ce fut fait. »

Le 11 décembre, la Convention décida que les cordonniers ne pourraient travailler que pour les défenseurs de la patrie, à peine de confiscation des souliers qu'ils auraient destinés à toute autre personne et d'une amende de dix livres au profit du dénonciateur; « là-dessus toutes sortes de calembredaines sur les va-nu-pieds, mais on ne raille plus qu'à voix basse, car le cœur boude aux plus effrontés. »

Le 20, les sections se réunirent sur la place de la Bastille, afin de porter à la Convention les cendres et le buste de Chalier, maire de Lyon « martyr de la liberté » en l'honneur duquel une fête civique fut donnée et un cortège avec char de triomphe, délégations etc., se promena dans Paris au milieu d'une foule considérable, et les cendres furent portées au Panthéon.

Une autre fête fut donnée à la fin de décembre pour célébrer la prise de Toulon; quatorze chars y figurèrent, ils portaient le nom des différentes armées de la République : Char de l'armée du Haut-Rhin, char de l'armée de la Moselle, etc. Le cortège composé de la Convention, de toutes les corps constitués des sections etc., se rendit au Champ de Mars; là, tout le monde se rangea autour du temple de l'Immortalité et les jeunes filles déposèrent des branches de laurier entre les mains des défenseurs de la Patrie.

Ainsi qu'on l'a vu par ce rapide aperçu, l'année 1793 fut très mouvementée.

La terreur régnait à Paris.

Et tandis que les iconoclastes brisaient les statues et les œuvres d'art qui, par leur forme, rappelaient des souvenirs monarchiques ou religieux, peu de travaux d'édilité s'effectuaient. Nous trouvons cependant trace de la construction du passage d'Athènes en 1793, puis un arrêté du bureau municipal en date du 9 février, qui autorisait les administrateurs des travaux publics à faire le nécessaire pour rendre la rue de l'Observance praticable. Cette voie publique prit le nom de rue de la Bienfaisance sous l'empire, en l'honneur du médecin Goetz connu par sa bienfaisance; elle fut prolongée lors de la construction de l'abattoir du Roule, puis, lorsque le quartier de l'Europe fut remanié après 1860, la rue de la Bienfaisance fut limitée de la rue du Rocher au boulevard Malesherbes.

La rue Montesquieu fut aussi percée suivant délibération du 13 août 1793; son nom lui fut donné en l'honneur de Charles de Secondat, baron de Montesquieu.

La cour des deux Sœurs, faubourg Saint-Antoine, fut bâtie en 1793 et ce fut en 1800 que les sœurs Lapille en firent l'acquisition et lui donnèrent le nom de cour des deux Sœurs.

Enfin citons le marché Saint-Joseph ouvert rue Montmartre sur l'emplacement de l'ancienne chapelle Saint-Joseph.

Par décret du 28 juillet 1793, la Convention décréta la formation d'un musée national sous le nom de Muséum qui serait ouvert dans les galeries du Louvre et en fixa l'ouverture au 10 août suivant, en prescrivant que les marbres, statues, vases, meubles précieux déposés dans les maisons ci-devant royales « seraient transportés au Louvre; qu'il serait mis à la disposition du ministre de l'intérieur provisoirement une somme de 100,000 livres par an, pour acheter, dans les ventes particulières, les tableaux ou statues qu'il importait à la république de ne pas laisser passer dans les pays étrangers et qui seraient reçus au musée. »

Le Muséum français, appelé quelque temps après le musée central des arts, fut ouvert au public le 8 novembre. Tout d'abord, on y entassa confusément les richesses de toute nature provenant des anciens palais : des meubles, des vases, des porcelaines, des pendules ôtaient à la galerie des tableaux sa sévérité, sa noblesse. On comprit bientôt la nécessité de créer des salles distinctes pour les diverses œuvres d'art. Un nouveau décret de la Convention réunit au musée du Louvre un grand nombre de tableaux de premier ordre et de statues célèbres de l'ancien cabinet du roi.

Les victoires de nos armées fournirent au Louvre des trésors d'art innombrables et en firen un musée véritablement universel. Napoléon l'enrichit au delà de toute expression. Le public fut admis à contempler les merveilles venues d'Italie le 6 février 1798; l'année suivante le nombre des chefs-d'œuvre était encore considérablement augmenté. Jusqu'en 1807, ce fut là que vinrent de tous les points de l'Europe s'entasser les plus beaux spécimens de l'art. Faut-il citer l'*Apollon du Belvédère*, le *Laocoon*, *la Vénus de Médicis*, les *Lutteurs*, *la Transfiguration*, *le Spasimo*, *la Communion de saint Jérome* du Dominiquin, *le Miracle de saint Marc* du Tintoret, les *Quatre Cènes* de Véronèse, l'*Assomption* du Titien, le *Saint Jérome* du Corrège, la *Sainte Pétronille* du Guerchin, les *Lances* de Vélasquez, la *Sainte Élisabeth* de Murillot, la *Descente de croix* de Rubens, la *Ronde de Nuit* de Rembrandt, etc., etc.

En 1815 plusieurs chefs-d'œuvre, cédés par suite des armistices, durent retourner là d'où ils venaient; mais d'autres tableaux de maîtres prirent place dans les galeries du Louvre; Gericault, Gerard, David, Girodet, Granet, Léopold Robert y furent dignement représentés.

Ce fut aussi sous la Restauration que le musée du Louvre s'enrichit de cette incomparable statue connue sous le nom de *Vénus de Milo*.

En 1848, le musée du Louvre ayant cessé de

se trouver placé sous la direction des intendants et des conservateurs de la liste civile, de grands travaux s'y exécutèrent, les salles furent restaurées, embellies et mieux appropriées à leur destination; les collections y furent reparties et classées d'une façon méthodique.

« Le second empire, lisons-nous dans Larousse, continua ces utiles réformes et fit des acquisitions importantes en tableaux, statues et objets d'antiquité. La seule acquisition du musée Campana dota le Louvre d'une intéressante série de peintures de la primitive école italienne et d'une collection bien plus précieuse encore de majoliques, de bijoux, de terres cuites et de vases antiques. D'un autre côté, un collectionneur généreux, M. Charles Sauvageot, fit don à notre musée de 1,500 objets, des mieux choisis, appartenant au moyen âge et à la Renaissance, et un autre amateur, M. Lacaze, légua sa collection de peintures particulièrement riche en œuvres du XVIIIe siècle. »

Enfin, malgré les désastres de 1870-1871, la troisième république a pu faire quelques acquisitions.

Les nombreuses collections du Louvre se divisaient ainsi sous l'empire : 1° musée de peinture; 2° musée des dessins; 3° musée chalcographique; 4° musée de sculpture antique; 5° musée de sculpture du moyen âge et de la Renaissance ; 6° musée de sculpture moderne française; 7° musée des antiquités assyriennes ; 8° musée égyptien ; 9° musée des antiquités égyptiennes ; 10° musée des antiquités grecques et étrusques ; 11° musée algérien ; 12° musée de la marine; 13° musée etnographique ; 14° musée des souverains, 15° musée des émaux et des bijoux ; 16° musée Sauvageot ; 17° musée Campana ; 18° musée La Caze.

Depuis le rétablissement de la République, le musée Campana ou Napoléon III a été supprimé; les peintures provenant de cette collection, exposées naguère dans les salles du premier étage, du côté de la colonnade, ont été réparties, dans leur ordre chronologique, au milieu des anciens tableaux du Louvre.

Pendant la commune de 1871 quelques statues du musée de sculpture antique ont reçu des égratignures de balles; depuis 1872, les salles consacrées au musée de sculpture du moyen âge et de la Renaissance ont été remaniées. La disposition des monuments a été modifiée et améliorée ; une des pièces les plus curieuses est une tombe en cuivre estampé de Limoges, acquise en 1872. Une nouvelle salle a été ouverte, celle de la cheminée de Bruges.

Le musée des sculptures modernes fut aussi remanié entièrement et la salle de Rude, ouverte en 1878, compte parmi les œuvres nouvellement installées de nombreuses et importantes sculptures.

La collection des dessins s'est enrichie d'un important versement fait en 1874 par le musée du Luxembourg.

Un musée chrétien fut installé dans une salle à la suite du musée de sculpture du moyen âge et de la Renaissance.

Le musée judaïque, exposé précédemment dans une pièce obscure, a été agrandi et organisé définitivement à la fin de 1870 dans une salle située près du musée Chrétien ; tous les monuments qui le composent sont dus à M. de Saulcy.

Dans le musée de la marine le plan en relief du canal de Suez a été placé dans ces dernières années, ainsi qu'un certain nombre de monuments intéressant l'épigraphie romaine et qui furent donnés en 1874 par M. Héron de Villefosse.

Le musée des souverains a été supprimé et les objets qui le composaient ont été restitués aux divers dépôts publics d'où ils avaient été tirés ; cette salle est aujourd'hui consacrée à l'exposition de 3,811 objets mobiliers du XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, légués au musée du Louvre en 1874 par M. et Mme Philippe Lenoir.

Ce fut aussi en 1793, que fut fondée la bibliothèque du corps législatif; elle fut décorée sous le règne de Louis-Philippe, de peintures de Delacroix. Elle est exclusivement à l'usage des membres du corps législatif et se compose d'environ 50,000 volumes de sciences morales et politiques, de droit, de jurisprudence et de législation.

Il est naturel de penser que l'exaltation qui se produisit dans les idées en 1792 amena une transformation complète dans les modes des Parisiens ; en effet, les révolutionnaires adoptèrent un uniforme des plus simples : un bonnet rouge, un pantalon de bure, une carmagnole, sorte de veste courte, ou une houppelande en drap gris ou brun, avec des revers et un collet rabattu de peluche rouge, voilà en quoi il consistait.

Les bourgeois portèrent des pantalons rayés aux trois couleurs et l'on vit apparaître, dans le commerce parisien, des bretelles; ce fut tout d'abord un objet de haute curiosité.

Après le 10 août, les sabots remplacèrent les souliers chez beaucoup de patriotes et Chaumette, qui en portait, en imposa la mode à tous les membres du conseil général de la Commune.

En 1793, le député Sergent exposa au salon de peinture l'habit démocratique de Paris et le présenta comme une sorte de robe virile que revêtiraient tous les citoyens parvenus à l'âge de leur majorité.

Il fut un instant question de s'habiller à la romaine et une commission fut nommée pour s'occuper de choisir un costume national. David fournit le dessin d'un costume qui se composait d'une tunique, d'un manteau court et d'un pantalon collant, il était complété par des bottines et un bonnet hongrois orné de plumes.

« Ce serait se faire une bien fausse idée de l'attitude de la population en 93, dit M. Quicherat, que de croire que le deuil et l'angoisse régnaient partout. A Paris, où les scènes lugubres se renouvelaient si souvent, vingt-trois théâtres

faisaient leurs affaires. Les restaurants et les cafés étaient pleins, les promenades fréquentées comme à l'ordinaire et l'on se divertissait fort les jours de repos, dans les guinguettes des faubourgs. Les occasions de faire toilette ne manquaient donc pas, et il n'y avait pas de danger à bien se mettre, pourvu que ce fût sans faste.

« A cette époque appartiennent les muscadins, classe d'oisifs au beau linge, au frac élégant, à la coiffure en oreilles de chien, dont la mise soignée passait pour une protestation contre le sans-culottisme.

« ... L'accoutrement à la Chaumette soulevait des répugnances, même dans la classe populaire. Les jeunes gens qui allaient danser aux barrières adoptaient un déshabillé galant et patriotique à la fois : carmagnole bleue, gilet blanc, pantalon à raies roses avec un bonnet ou plutôt un képi de drap bleu, bordé de rouge qui remplaçait sur leur tête le bonnet dit de la Liberté.

« Les robes de leurs danseuses étaient aussi à raies roses ou bleues ou toutes blanches, les façons de plus en plus simples : les tailles furent raccourcies, sans cependant affecter encore l'imitation de l'antique. »

Les femmes s'habillaient encore avec de la soie, mais ne mettaient plus de rouge sur leur visage ni de poudre sur leurs cheveux ; toutefois elles portaient toujours des perruques, et la mode était aux perruques blondes.

Voici les robes qui avaient la vogue en 1792 : Robe d'appel parée, c'était une robe ronde faisant queue, ornée par le bas de sujets peints par des artistes; — robe à la reine ; — à la Cléopâtre; — à la Psyché; — au lever de Junon ; — caracos à la Royale, à la Sapho.

En 1793 on voit apparaître la redingote et jupe à la musulmane. Ce vêtement fait queue et a un collet à la grecque qui fait le tour de la poitrine et vient se réunir à une sorte de gilet à la Mirza ; la robe ronde à la Galathée, à la Danaïde, à l'Antigone, le caraco à la Palmyre, à la sauvage.

Puis vers la fin de l'année, c'est la douillette à la laponne et l'habillement à la républicaine : ce vêtement enveloppait complètement, fermait sur le devant avec des boutons et l'on adaptait par-dessus une ceinture à la romaine, nouée sur le côté.

Avant 1789, les carrosses de remise ou fiacres coûtaient 15 livres par jour de location, plus 24 sols pour le cocher ; les chaises à porteurs, 30 sols la course ou la première heure, et 24 les autres, mais pour le même voyageur ; les brouettes ou chaises roulantes n'en coûtaient que 16, la course ou l'heure. Ces tarifs étaient augmentés d'un quart au trajet de nuit.

En 1792, la commune de Paris trouva les sieurs Perreau frères en possession du monopole de l'exploitation des voitures publiques, les expropria moyennant une indemnité de 420,000 livres, et cette industrie redevint libre comme toutes les autres.

Le 22 mars 1793, le conseil général de la commune adopta un nouveau tarif pour les voitures de place ; la course fut fixée à 30 sols, l'heure 35 sols les premières, 30 sols les autres ; depuis 11 heures du soir jusqu'à 6 heures du matin la 1re heure était 40 sols, les autres 35. La course jusqu'aux nouvelles barrières était de 40 sols.

Le supplément du *Journal de Paris* du 23 mars 1793 contenait cette annonce mirifique :

Par brevet d'invention

NOUVELLES CARTES A JOUER DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇOISE

« Il n'est pas de républicain qui ne puisse faire usage (même en jouant) d'expressions qui rappellent sans cesse le despotisme et l'inégalité ; il n'est pas d'homme de goût qui ne soit choqué de la maussaderie des figures de cartes à jouer et de l'insignifiance de leurs noms.

« Ces observations ont fait naître aux citoyens Jaume et Dugourc l'idée de nouvelles cartes propres à la République françoise par leur but moral qui doit les faire regarder comme le *Manuel de la Révolution*, puisqu'il n'est aucun des attributs qui les composent qui n'offre aux yeux ou à l'esprit tous les caractères de la liberté et de l'égalité. C'est à la morale de ce but que lesdits citoyens doivent le brevet d'invention qu'ils ont obtenu et dont ils sont d'autant plus flattés qu'il assure, pour l'universalité de la République, la perfection de l'exécution des types de ses bases inébranlables. — Ainsi plus de rois, de dames de valets; le *Génie*, la *Liberté*, l'*Egalité*, les remplacent ; la *Loi* seule est au-dessus d'eux.

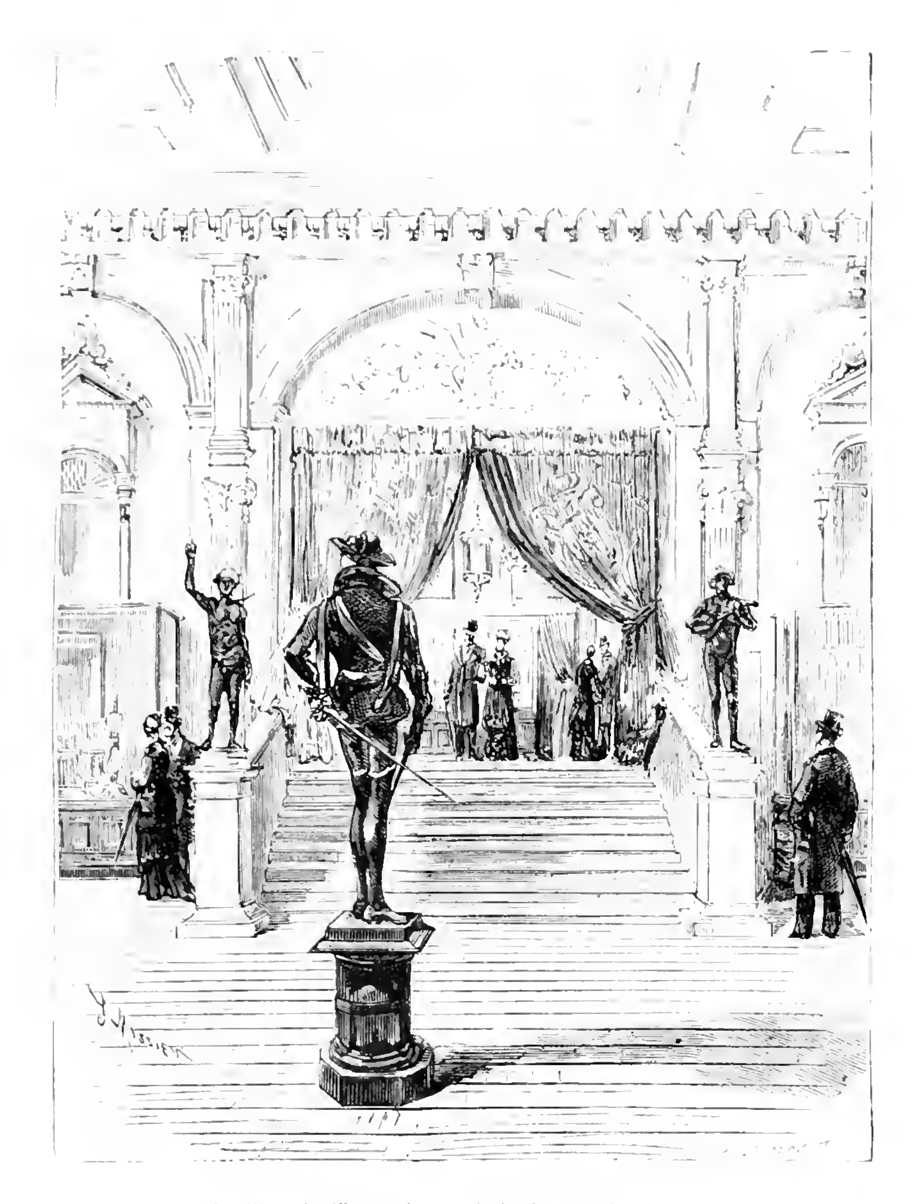
DESCRIPTION RAISONNÉE DES NOUVELLES CARTES DE LA RÉPUBLIQUE FRANCOISE

« Le GÉNIE remplace les rois.

« *Génie de cœur ou de la guerre* (roi de cœur). Tenant d'une main un glaive passé dans une couronne civique ; de l'autre, un bouclier, orné d'un foudre ou d'une couronne de lauriers, et sur lequel on lit *pour la République francoise ;* il il est assis sur un affût de mortier, symbole de la constance militaire, sur le côté est écrit : *force*, que représente la peau de lion qui lui sert de coiffure.

« *Génie de trèfle ou de la paix* (roi de trèfle). Assis sur un siège antique, il tient d'une main le rouleau des lois et de l'autre un faisceau de baguettes liées, signe de la concorde, et sur lequel on lit : *Union*. La corne d'abondance placée pres de lui, le soc de la charrue, et l'olivier qu'il porte à sa main droite, montrent son influence et justifient le mot *prospérité* placé à côté de lui.

« Et toutes les cartes sont ainsi transformées,



Pavillon de Flore : le vestibule du premier étage.

nous ne reproduirons pas le détail de chacune d'elles, nous nous bornerons à les désigner :

« *Génie de pique ou des arts* (roi de pique).

« *Génie de carreau ou du commerce* (roi de carreau).

« La LIBERTÉ remplace les dames.

« *Liberté de cœur ou des cultes* (dame de cœur).

« *Liberté de trèfle ou du mariage* (dame de trefle.

« *Liberté de pique ou de la presse* (dame de pique).

« *Liberté de carreau ou des professions* (dame de carreau).

« L'ÉGALITÉ remplace les valets.

« *Egalité de cœur ou de devoirs* (valet de cœur).

« *Egalité de trèfle ou de droits* (valet de trèfle).

« *Egalité de pique ou de rangs* (valet de pique).

« *Egalité de carreau ou de couleurs* (valet de carreau).

« La LOI remplace les as.

« *Loi de cœur, pique, trèfle et carreau* (as de cœur, pique et carreau).

« Si les vrais amis de la philosophie et de l'humanité ont remarqué avec plaisir, parmi les types de l'Egalité le *sans-culotte* et le *nègre*, ils aimeront surtout à voir la *Loi*, seule souveraine d'un peuple libre, environner l'*as* de la toute-puissance dont les faisceaux sont l'image, et lui donner son nom.

« Aux termes du nouveau jeu, on doit donc dire : quatorze de *Loi*, de *Génie*, de *Liberté*, d'*Egalité*, au lieu de quatorze d'as, de rois, de dames, de valets.

« Et dix-septième, seizième, quinte, quatrième ou tierce au *Génie*, à la *Liberte*, ou a l'*Egalité*

au lieu de les nommer au Roi, à la dame, au valet.

« La *Loi* donne seule la dénomination de majeure.

« *Observations*. — Après avoir rendu compte des changements qu'imposoit l'amour de la Liberté, il faut peut-être dire un mot des soins qu'on a pris pour appliquer ces idées vraies et pures au besoin qu'ont les joueurs de retrouver des signes correspondans à ceux qu'une longue habitude leur a rendus familiers.

« On a donc rempli la carte d'attributs dont l'usage indique la figure sans avoir besoin de la découvrir.

« La figure est assise, afin de présenter une masse égale à celle des magots du siècle de Charles VI, et l'on a porté le soin jusqu'à conserver les mêmes couleurs, afin d'offrir les mêmes effets; enfin, les noms de David, Pallas, etc., etc., sont remplacés par des dénominations morales des différents effets de la Revolution, dont les types des *nouvelles cartes de la République françoise* offrent les emblèmes. »

Le 1er avril 1793, le sieur Chappe, neveu du savant abbé Chappe d'Auteroche, proposa à la Convention nationale l'emploi d'une découverte dont il était l'auteur; c'était un système de télégraphie aérienne.

La Convention fit examiner l'invention et un rapport favorable fut le résultat de cet examen. Disons en passant que le système télégraphique de Chappe se trouve tout au long décrit dans le livre de Porta, publié en 1563 : *la Magie nouvelle*, et qu'Amontons avait imaginé en 1695 un télégraphe adapté à une aile de moulin : mais qu'y a-t-il de nouveau sous le soleil!

Donc, la Convention, à la suite du rapport déposé, admit, dans sa séance du 24 juillet, l'emploi du télégraphe et récompensa l'inventeur en lui accordant le titre d'ingenieur télégraphe et les appointements de lieutenant du génie.

Chappe associa son frère à ses travaux et tous deux devinrent les administrateurs de l'établissement télégraphique.

La première ligne télégraphique fut créée de Paris à Lille.

Un rapport de Barrère, du 15 août 1794, confirma tous les avantages qu'on attendait de la nouvelle invention. « Les communications se font, dit-il, avec la rapidité de l'éclair et les ordres du comité de salut public arrivent, même à travers une armée assiegeante. »

Les télégraphes aériens construits dans Paris furent bientôt au nombre de cinq :

1° Le télégraphe central, établi sur les bâtiments de l'hôtel de l'administration, qui était installée rue de l'Université, 9. (C'était l'hôtel de Villeroi, bâti par Gondouet pour M. Tombonneau en 1652, puis passé aux mains de la famille de Villeroi. Il fut abattu pour le percement de la rue Neuve-de-l'Université ou du Pré-aux-Clercs en 1843).

2° Le télégraphe placé sur le comble de l'édifice du ministère de la Marine. Il servait à la ligne télégraphique de Brest. (Il avait d'abord été établi au-dessus du dôme quadrangulaire du vieux Louvre ; on le déplaça lorsqu'on entreprit la restauration du palais.)

3° Le télégraphe de l'église des Petits-Pères, qui servait à la ligne de Lille.

4° et 5° Les télégraphes placés sur les deux tours de l'église Saint-Sulpice; l'un (celui de la tour du Nord) communiquant à Strasbourg, l'autre à Lyon et en Italie.

De Paris à Brest, il y avait 80 télégraphes et les dépêches arrivaient en huit minutes.

Le télégraphe correspondant le plus proche de Paris était celui qui était élevé sur la butte Montmartre.

Certes, c'était une belle invention ; malheureusement la nuit et les jours de brouillard le télégraphe se reposait. Tous les télégraphes furent abattus lorsque la télégraphie électrique remplaça le télégraphe aérien.

XLI

La fête de l'Être suprême. — Le 9 thermidor. — Mort de Louis XVII. — Le cimetière de Picpus. — Le Directoire. — Les arrondissements de Paris. — L'Institut. — L'affaire Lesurques. — Les théophilanthropes. — Les fêtes de la République. — L'exposition de l'industrie. — Le Consulat. — La conspiration Aréna. — L'affaire de la rue Saint-Nicaise. — Les préfets. — Nouveaux ponts. — Hôpital des Enfants-Malades. — La Légion d'honneur. — Le curé de Saint-Roch. — Cadoudal. — Modes et costumes.



LES Parisiens commencèrent l'année en grattant les murs de leurs caves pour y récolter du salpêtre, à l'effet de concourir à la fabrication de la poudre dont la guerre occasionnait une grande consommation.

Quelques pâtissiers de Paris avaient cru pouvoir, en raison de la fête de l'Épiphanie, fabriquer et mettre en vente des gâteaux des Rois ; les dénonciations plurent ; les sections s'émurent et bien vite des commissaires furent envoyés dans tous les quartiers pour saisir les gâteaux et appréhen-

der au corps les malheureux pâtissiers; ceux qui étaient déjà mal notés allèrent faire connaissance avec la guillotine.

Le 21 janvier, le club des Jacobins, précédé de cent tambours et de nombreux musiciens, se rendit à la Convention afin de célébrer l'anniversaire de l'exécution du roi, et un décret institua une fête civique annuelle à l'occasion de cet anniversaire.

Le 27, l'exécuteur des hautes œuvres, Sanson, demanda et obtint un certificat de civisme; il l'avait bien mérité par la besogne considérable qu'il avait journellement à accomplir; au fur et à mesure que les patriotes affermissaient leur puissance, leur sévérité redoublait contre quiconque était « suspect d'être suspect » et la guillotine n'arrêtait plus.

Mais, chose étrange et bien digne de remarque, à côté des folies sanglantes et des excès ridicules de ces allures de nivellement quand même, il se fonde des institutions utiles; les lettres, les arts et les sciences occupent la pensée de ceux-là même qui se livrent à toutes les excentricités sociales, et c'est ainsi que nous voyons l'école républicaine, établie au mois de mai 1792 dans les bâtiments du prieuré de Saint-Martin des Champs, devenir la Société des jeunes Français, qui changea bientôt de nom pour devenir le Conservatoire des arts et métiers.

Cet établissement fut d'abord ouvert aux orphelins des défenseurs de la Patrie. On y enseignait les lois, les mathématiques, l'écriture, les armes, la danse, la fortification, les langues étrangères, la cordonnerie, la boulangerie, etc.

On voit que le programme était varié.

Un arrêté du 20 janvier 1794, autorisa six élèves de cette école à se rendre dans les ateliers de fabrication d'armes, pour y dessiner les instruments et les machines qui y étaient employés.

Le 10 février, la Convention créa une commission temporaire des arts, qui fut chargée d'inventorier et de réunir dans des dépôts convenables les livres, instruments et autres objets de sciences et arts propres à l'instruction publique.

Ces divers objets furent déposés à l'hôtel de Mortagne, (rue de Charonne, en face de la rue Sainte-Marguerite; c'avait été d'abord la Folie-Nouery). Vaucanson avait formé là une collection de machines qu'il avait, en mourant, léguée au gouvernement de Louis XVI, qui en forma un musée dont l'administration fut confiée à M. de Vandermonde.

Le 13 octobre 1794, sur la proposition de l'abbé Grégoire, un décret établit un Conservatoire des arts et métiers et, sous l'inspection de la commission existante, un dépôt de machines, modèles, outils, dessins etc.

Le local choisi fut d'abord le garde-meuble, mais on s'aperçut qu'il était mal disposé pour cette appropriation, et l'on attendit deux années avant de faire un choix définitif; enfin on songea au prieuré de Saint-Martin des Champs, et le conseil des Cinq-Cents s'en occupa dans sa séance du 5 octobre 1796. Cependant, la proposition fut ajournée sous prétexte d'économie; mais le conseil des anciens rejeta cette résolution et mit à la disposition du Directoire les bâtiments du prieuré qui avaient servi à l'École des jeunes Français et contenaient en outre une manufacture d'armes. Toutefois, ce ne fut que le 12 germinal an VII, que les membres du Conservatoire purent définitivement en prendre possession.

C'est là qu'il est encore aujourd'hui.

Bientôt les modèles arrivèrent de toutes parts, provenant, soit de dons particuliers, soit d'achats faits par le gouvernement. Les galeries du Conservatoire devinrent ainsi l'un des plus précieux musées industriels du monde; des savants consacrèrent leur existence au développement et à la classification de ses richesses.

En 1806, M. de Champagny, ministre de l'Intérieur, y créa une école gratuite; en 1810, Chaptal y ajouta une école de filature. Une ordonnance du 26 novembre 1819 y institua une haute école d'application des connaissances scientifiques au commerce et à l'industrie, au moyen d'un enseignement public et gratuit.

Les chaires d'enseignement du Conservatoire furent fixées sous le second empire au nombre de 14 : géométrie appliquée aux arts; — chimie appliquée aux arts; — physique appliquée aux arts; — mécanique; — chimie industrielle; — géométrie descriptive; — travaux agricoles et génie rural; — agriculture; — chimie agricole; — art céramique, verrerie, teinture; — filature et tissage; — constructions civiles; — économie politique et législation industrielle; — économie et statistique industrielles.

« Le Conservatoire des arts et métiers occupe, dit l'auteur de *Paris illustré*, tout ce qui reste de l'ancien prieuré, c'est-à-dire les bâtiments qui servaient d'habitation aux moines et qui contenaient les grandes salles de réunion, l'église, le cloître et le réfectoire. Toutes les constructions ont été dégagées et restaurées avec soin par M. Vaudoyer (1862-1869).

« Le public entre maintenant au Conservatoire, pour en visiter les galeries ou se rendre aux amphithéâtres, par la cour du milieu sur la rue Saint-Martin. Le portail d'architecture moderne (1848-1850) est surmonté d'un fronton décoré sur la rue, ainsi que sur la cour, d'une tête emblématique sculptée; à droite et à gauche de la porte à l'extérieur, se trouvent les statues de la Science et de l'Art.

« Au-dessous du fronton, à l'intérieur, ont été placées quatre inscriptions commémoratives : 1° de la fondation de l'abbaye de Saint-Martin des Champs; 2° de l'institution du Conservatoire, 3° de son installation dans les bâtiments du

prieuré ; 4° de l'agrandissement et de la restauration de ces bâtiments, etc. »

Ce qu'on admire surtout, c'est la belle grille d'entrée qui conduit au premier portail : car il en est un second, au fond de la cour où s'élève le vestibule et le grand escalier qui conduisent aux galeries du rez-de-chaussée et du premier étage.

« L'escalier double, en pierre, est remarquable par l'ampleur de ses dimensions. Il est magnifiquement éclairé. La voûte très élevée et de forme parabolique, est d'une grande hardiesse et d'une élégance sévère.

L'ancienne église du prieuré fut destinée à servir de galerie d'essai pour les machines.

Le réfectoire devint la bibliothèque ; elle contient près de 20,000 volumes relatifs aux sciences, aux arts et à leurs applications industrielles.

Le vestibule, ou salle de l'écho, contient une fort belle statue de Palissy ; le corps central de gauche est occupé par des salles d'astronomie, celui de droite par des salles de produits minéraux et de machines les exploitant ; aux machines des arts textiles, c'est là que se trouve le métier de Vaucanson. L'aile du sud contient une superbe collection de machines et d'instruments d'agriculture.

Au premier étage, sont les modèles des machines motrices, à vapeur, hydrauliques, des wagons, des bateaux, fours à briques, produits chimiques, porcelaines et terres cuites, lampes et tous appareils de chauffage et d'éclairage, salle des verres, du découpage, de la gravure, de la photographie, des arts typographiques, instruments de physique, galerie du portefeuille et des brevets. Toutes les galeries sont ouvertes gratuitement les dimanches et les jeudis.

Des mesures ont été récemment prises pour agrandir et pour isoler le Conservatoire ; c'était indispensable pour préserver des dangers d'un incendie les richesses qu'il contient. On va de plus augmenter le nombre des gardiens, afin de pouvoir exposer aux yeux du public les collections de toute sorte dont le développement va toujours croissant.

Les démolitions entraînées par ces travaux vont modifier complètement la partie de la rue du Vertbois donnant sur la rue Saint-Martin.

A l'endroit même où doit être construite l'aile complémentaire du bâtiment du Portefeuille, il y avait autrefois une lugubre tour, dite la *tour du Vertbois*. C'était là que la juridiction de l'abbaye de Saint-Martin des Champs renfermait ses prisonniers, où ils étaient traités avec la rigueur et l'inhumanité de l'époque.

La rue fut appelée du *Vertbois* parce qu'on la traça sur un terrain planté d'arbres touffus qui encadrait le monastère de Saint-Martin. Jusqu'au milieu du XVIe siècle, elle fit partie de la rue Neuve-Saint-Laurent, dont elle n'était que le prolongement et à laquelle on la réunit en 1851.

Le premier jury des Beaux-Arts date aussi de 1794 ; la Convention avait décrété que les projets de monuments des Beaux-Arts mis au concours et qui devaient mériter des récompenses nationales, seraient choisis par un jury nommé par les représentants du peuple.

David, naturellement, fut chargé, au nom du comité d'instruction publique, d'établir une liste de cinquante candidats qui fut approuvée.

Cette liste est curieuse à consulter ; la voici complète :

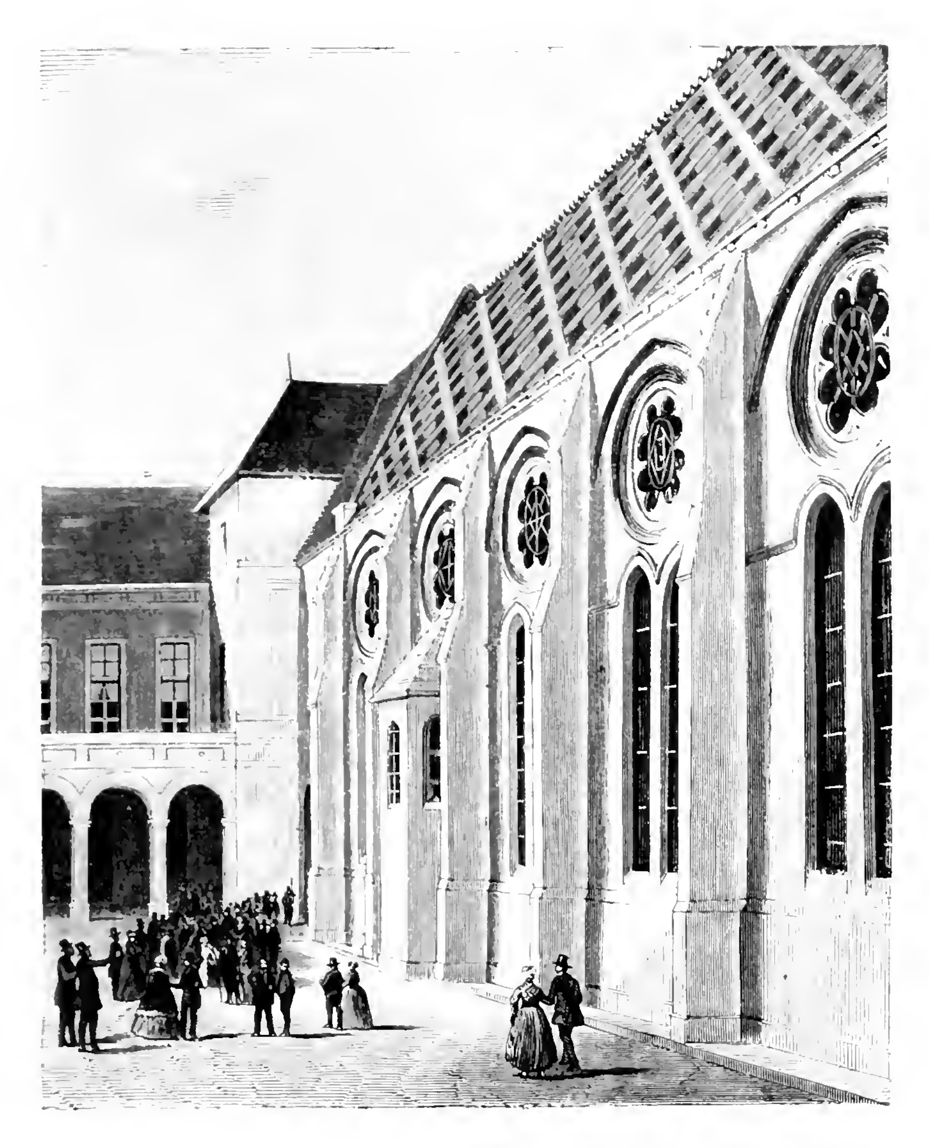
Dufourey, membre de département ; Monvel, acteur ; Fragonard, peintre ; Fragonard, anatomiste ; Julien, sculpteur ; Pache-Varon, homme de lettres ; David Leroy, architecte ; Fleuriot, substitut de l'accusateur public ; Pasquier, sculpteur ; Rondelet, constructeur ; Topino Le Brun, peintre ; Cretté, artiste ; Monge, Nergion, peintre ; Balzac, architecte ; Gérard ; peintre ; Dussault, architecte ; Le Brun, homme de lettres ; Hazard, cordonnier ; Hubert, architecte ; Bonvoisin, peintre ; Dardel, sculpteur ; Taillasson, peintre ; Boichot, sculpteur ; Lesueur, peintre ; Dupré, graveur ; Ronsin, commandant général de l'armée révolutionnaire ; Caraffa, peintre ; Laharpe, homme de lettres ; Hébert, substitut du procureur général de la Commune ; Delannoy, architecte ; Hassenfratz, Chaudet, sculpteur ; Lebrun, marchand de tableaux ; Cels, cultivateur ; Poidevin, architecte ; Micheller, sculpteur ; Dorat Cabières, homme de lettres ; Ramey, sculpteur, Belle fils, peintre ; Prudhon, peintre ; Haroux Romain, architecte ; Neveu, peintre ; Thouin, jardinier ; Lugi, acteur ; Goust, architecte ; Signi, médecin ; Lesueur, sculpteur, Allai, architecte.

Jurés suppléants : Talma, acteur, Desroches, peintre ; Vicq-d'Azir, anatomiste ; Merceray, graveur ; Michaud, acteur ; Ariez homme de lettres ; Dejour, sculpteur ; Boulle, architecte ; Villemain, peintre ; Turcadi, graveur.

Chaque membre du jury était obligé d'écrire et de signer de son nom son avis motivé. A la première séance, un juré eut une attaque de nerfs. On s'informa, on s'inquiéta, on interrogea. Le juré déclara, « au nom de la liberté, que les séances libres du jury des Beaux-Arts ne doivent pas être souillées des marques de la servitude et flétries par les chaînes de l'ancien régime ; il demande en conséquence que le citoyen placé à l'entrée de la salle et dont l'épée nue contrarie les principes de tout bon républicain, soit invité à la remettre dans le fourreau.

« Le citoyen n'attend pas que le juré ait achevé, et l'épée qu'invoquaient jadis nos tyrans et leurs esclaves ne blesse plus les yeux des hommes libres. »

Ce fut Fulcran-Jean Harriet, de la section Bonne-Nouvelle, âgé de dix-sept ans et élève de David, qui obtint le prix de peinture à l'una-



Vue extérieure de l'ancien réfectoire restauré (Arts et métiers).

nimité des voix moins une : il ne fut pas décerné de prix pour le concours de sculpture.

Nous avons vu plus haut les pâtissiers encourir les foudres de la commune pour avoir vendu des gâteaux des rois ; les bouchers furent à leur tour, l'objet d'une vive répression de la part du comité de surveillance du département : « Hommes insensibles qu'on appelle bouchers, vous violez les lois avec une audace que rien n'intimide. Le pauvre qui se présente chez vous, rejeté, humilié, n'emporte que des os et des rebuts, tandis que le riche qui se rit des souffrances d'autrui, est accueilli avec une politesse recherchée, trouve la plus belle tranche, les morceaux les plus délicats, parce qu'il paye, parce qu'il satisfait votre sordide avarice. C'en est trop, le cri public éveille notre surveillance, nous allons nous attacher à vos pas, nos yeux seront ouverts sur vous etc. »

Voit-on les membres de ce comité faire un crime à un marchand de préférer vendre sa marchandise à qui la lui paye que la donner gratis !

On ne les aimait pas les bouchers ; une députation de la section des Quinze-Vingts les dénonça le 14 février pour avoir tué des brebis pleines : « Les scélérats, dit l'orateur, qui ont assassiné Lepelletier et Marat sont peut-être moins coupables que les monstres qui veulent affamer le peuple. »

Bien que cette heureuse comparaison établie entre Marat et une brebis eût causé une impression excellente parmi les membres du conseil général de la commune, on se borna à tancer de nouveau les bouchers.

Dans sa séance du 18, le corps municipal, instruit que chez les traiteurs et les restaurateurs, certaines personnes ne mangeaient que la croûte du pain et laissaient la mie, publia un arrêté portant que tous ceux qui abandonneraient la mie de leur pain seraient considérés comme suspects et traités comme tels par les soins des comités révolutionnaires.

De plus, il fut ordonné que les patrouilles auraient soin d'examiner et arrêter tous ceux ou celles qui vendraient des œufs, du beurre et de la viande au-dessus du maximum.

Le 11 mars 1794, la Convention nomma une commission de travaux publics, chargée entre autres missions, de celle de former une école centrale des travaux publics.

Sur le rapport de Fourcroy, la fondation de cette école fut approuvée par une loi du 28 septembre suivant; on sait que cette institution avait pour but de verser des sujets instruits dans de nombreuses branches des services publics, telles que les mines, les constructions maritimes, les ponts et chaussées, la marine, l'artillerie etc.

Le gouvernement confia à Lamblardie le soin de la diriger; elle fut établie dans le Palais-Bourbon; dès l'origine, les élèves durent être âgés de seize ans au moins, de vingt ans au plus; depuis, on étendit le maximum de l'âge jusqu'à vingt-cinq ans pour les militaires de tout grade. Le nombre des élèves fut de 400; ils touchaient une indemnité annuelle et étaient, séparément ou par petites escouades, mis en pension chez des citoyens.

Le nombre des élèves admis à la suite du premier examen fut de 349 : l'instruction comprenait une période de trois années.

Un décret du 1er septembre 1795 changea le nom d'Ecole des travaux publics en celui d'École polytechnique ; un autre du 22 octobre même année régla les rapports qui devaient exister entre les écoles spéciales et celle-ci. De 1795 à 1797, la dotation annuelle de l'École fut fixée à 300,000 francs, et le nombre des élèves à 300. Le 6 octobre 1798, les élèves reçurent le titre de sergent d'artillerie, puis ils furent autorisés à porter un uniforme.

Par un décret du 16 juillet 1804, l'empereur changea radicalement l'organisation de l'École et les cours furent transférés du Palais-Bourbon dans les bâtiments de l'ancien collège de Navarre.

Reprenons la suite des événements politiques qui tournaient de plus en plus au tragique. Le 31 mars, la Convention décréta d'accusation Danton, Lacroix, Hérault de Séchelles, Phelipeaux et Camille Desmoulins, prévenus de complicité avec d'Orléans et Fabre d'Eglantine.

Hébert et ses amis avaient été guillotinés le 24 mars.

Danton et les siens le furent le 5 avril.

Condorcet s'empoisonna le 9 pour échapper à la guillotine.

Puis ce furent Chaumette, Gobel, Dillon, d'Éprémenil, Lechapelier, Malesherbes, Lavoisier : tous courbèrent la tête sous le fatal couteau.

Ce fut alors que, sur la proposition de Robespierre, la Convention rendit le 8 mai, le fameux décret qui reconnaissait l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme, et ordonnait qu'il serait célébré, le 2 prairial suivant, une fête en son honneur.

Ce décret fut acclamé par tous ceux qui avaient, quelques mois auparavant, célébré le culte de la Raison.

« Donc le mercredi 21 mai, dès six heures du matin, une foule immense envahit le jardin des Tuileries, interdit depuis quelques jours à cause des préparatifs que David faisait faire pour cette fête. Une immense estrade en gradins est adossée au pavillon principal du Château, où se tiennent les séances de la Convention. Tous les membres doivent occuper les gradins. En avant, est une espèce d'autel ou de trépied antique, comme ceux qus l'on voyait alors à l'Opéra. Deux mannequins drapés à l'antique, et représentant l'un l'Athéisme et l'autre le Fanatisme, sont disposés au pied de l'autel. Derrière s'élève un fauteuil qui affecte assez la forme d'un trône, et qui est destiné au grand-prêtre de la Raison. Ce grand-prêtre n'est autre que Robespierre ; mais son ami David ne put jamais lui faire adopter un costume en harmonie avec la couleur grecque qu'il voulait donner à la fête.

« Robespierre est poudré à blanc, sa cravate de mousseline est artistement nouée, son linge et son gilet de piqué sont d'une blancheur irréprochable ; un habit bleu barbeau, une culotte courte, des bas de soie blancs et des souliers à boucles d'or complètent ce costume peu mythologique. Il s'avance au bord de l'estrade, et après quelques symphonies exécutées par l'orchestre de la République placé derrière les membres de la Convention, il prononce un long et métaphysique discours que personne n'entend et que tout le monde applaudit ; puis tandis que cent mille voix entonnent l'hymne à l'Être suprême, il donne un signal avec un gros bouquet qu'il tient à la main. On met le feu aux deux mannequins ; leurs cendres sont jetées aux vents, dès qu'ils sont consumés, et un char immense à l'antique, chargé de personnages allégoriques et costumés à la grecque, ouvre le cortège et se dirige vers le Champ de Mars où doit se renouveler la même cérémonie. L'autel est porté à bras par des figurants de l'Opéra, vêtus de tuniques blanches pareilles à celles des prêtres de Jupiter. On porte en avant des faisceaux et des insignes auxquels il ne manque que les initiales S. P. Q. R. pour être une complète imitation des enseignes romaines ; puis le grand pontife et toute la Convention défilent, suivis par l'orchestre et tout le peuple. La même cérémonie se renouvelle au Champ

de Mars, où la fête se termine par des chants et danses de carmagnole autour de l'autel de la Raison. »

Dans sa séance du 10 mai, le conseil de la commune fit connaître un arrêté du comité de salut public du même jour, qui appelait le citoyen Fleuriot aux fonctions de maire de la commune de Paris, devenues vacantes par suite de l'arrestation du maire Pache.

Le corps municipal se plaignait que des animaux féroces fussent exposés sur la place de la Révolution et sur les boulevards et que les places publiques fussent infestées de baladins et de charlatans « hommes nuisibles aux mœurs et à la société et dont les scènes dégoûtantes ne tendent qu'à corrompre l'esprit public ; il fut arrêté que dans les vingt-quatre heures, tous les baladins et charlatans seraient chassés. »

Le 9 mai, à huit heures et demie du soir, l'huissier du tribunal révolutionnaire, accompagné d'un adjudant général d'artillerie de l'armée parisienne et d'un aide de camp, se présenta au Conseil du temple et lui remit une lettre de l'accusateur public Fouquier-Tinville, portant invitation « de remettre la sœur du dernier tyran aux citoyens susnommés. »

Mme Élisabeth sortit donc du Temple pour se rendre au tribunal révolutionnaire où elle fut condamnée à mort.

Elle fut guillotinée le lendemain, en compagnie de vingt-quatre autres personnes suspectes.

Le lendemain, un décret ordonnait le transfert au Panthéon des restes de Jean-Jacques Rousseau.

Le 14, un décret ordonna de rassembler les armes rares et curieuses qui avaient été recueillies dans les maisons des émigrés et dans quelques dépôts isolés; ce fut le commencement du musée d'artillerie, qui fut d'abord établi dans le couvent des religieux feuillants et que nous verrons, en 1796, occuper les bâtiments du couvent des Jacobins (place Saint-Thomas d'Aquin).

Sous tous les règnes on a vu des mesures prises contre les mendiants dont la grande quantité fut toujours considérée comme un fléau pour la ville de Paris. La République dut aussi s'occuper de la multitude de gens qui, sans ouvrage et sans asile, se répandaient dans les rues et formaient toujours l'appoint des rassemblements qui avaient lieu sous le plus léger prétexte. Le 28 mai, le comité de salut public ordonna que les mendiants infirmes qui se feraient inscrire dans leurs sections recevraient 15 sols par jour, 25 sols lorsqu'ils seraient mariés, et 5 sols par enfant ayant moins de 12 ans.

Quant aux mendiants valides, ils devaient être arrêtés.

Le 1er juin, fut fondée par décret de la Convention, l'École de Mars dans la plaine des Sablons : c'était une école militaire dont l'idée appartenait à Carnot. Elle était destinée à fournir des soldats aux corps de l'artillerie, de la cavalerie et de l'infanterie. Les élèves, âgés de seize à dix-sept ans et demi, y recevaient par une éducation révolutionnaire « toutes les connaissances et les mœurs d'un soldat républicain. » Ils étaient habillés d'une blouse de coutil blanc et d'un bonnet de police. Mais ce costume ayant paru peu militaire, le peintre David fut chargé de dessiner le modèle d'un autre et bientôt voici quel fut leur uniforme : tunique à la polonaise, ornée de nids d'hirondelle, en guise d'épaulettes, et de brandebourg; gilet à châle, fichu à la Colin, comme cravate; pantalon collant rentrant dans les demi-guêtres de toile noire. Ce qu'il y avait de plus bizarre dans ces costumes, c'est que tous n'étaient pas de la même couleur, les étoffes provenant de réquisitions faites chez les drapiers des Halles. L'homme à pied avait un sabre à la romaine à fourreau rouge et soutenu par un baudrier noir, sur lequel on lisait : liberté, égalité, au-dessus d'une épée dominant une rangée d'épées. Les cavaliers portaient le sabre des chasseurs à cheval. La giberne était à la Corse.

Au point du jour les élèves étaient éveillés par une pièce de 36 leur indiquant l'heure de la prière; cette prière était l'hymne connu que Méhul a mis en musique et qui commence par ce vers :

Père de l'univers, suprême intelligence.

Un décret du 23 octobre 1794, prononça la dissolution de l'école de Mars.

Le tribunal révolutionnaire fut réorganisé le 10 juin par un décret de la Convention rendu sous la présidence de Robespierre; il fut ordonné que ce tribunal aurait un président, trois vice-présidents, un accusateur public, quatre substituts de l'accusateur et douze juges; le nombre des jurés fut porté à 50.

« Le tribunal révolutionnaire est institué pour punir les ennemis du peuple; les ennemis du peuple sont ceux qui cherchent à anéantir la liberté publique, soit par la force, soit par la ruse. »

A partir de ce moment une nouvelle impulsion fut donnée aux poursuites à exercer contre les suspects et chaque jour des charretées de condamnés furent envoyés à la guillotine.

Rien que dans la journée du 18 juin on en exécuta soixante, tous revêtus d'une chemise rouge.

Le dimanche 29 juin, Paris fut en fête : on célébrait la victoire de Fleurus; plusieurs cordons de lampions illuminaient l'Hôtel de ville, des musiciens de l'institut national exécutaient des airs patriotiques et les promeneurs se répandaient partout.

Dans les premiers jours de juillet, on organisa des banquets civiques; chaque section fit son

repas fraternel au moyen de tables dressées en pleine rue, et au devant de maisons ornées de fleurs et d'emblèmes symboliques.

Le 14 juillet, c'était encore fête, pour l'anniversaire de la prise de la Bastille : « vers la nuit tombante, une multitude immense de citoyens de tout âge et de tout sexe remplissoient les quais et les avenues qui aboutissent au jardin national et se divisoient dans les diverses allées du parterre : l'illumination d'un effet plus brillant qu'aux fêtes précédentes, avoit métamorphosé la façade du palais en un vrai palais enchanté depuis le sommet jusqu'à sa base. »

Des danses et des rondes furent exécutées dans le jardin du Palais-Royal pendant une partie de la nuit.

On s'occupait aussi d'une fête en l'honneur de Bara et Viala, morts pour la République, fête qui devait être célébrée le 10 thermidor (28 juillet), mais de grands événements se préparaient qui allaient la faire ajourner.

Disons d'abord qu'à cette époque, les forces actives de la Convention étaient partagées entre cinq groupes : Robespierre, Couthon et Saint-Just en formaient un, puis Tallien, Barras et Fréron en faisaient un autre ; le troisième se composait de Barère, Billaud-Varennes et Collot d'Herbois. Carnot, Chénier et Thuriot formaient le quatrième, et le dernier c'était : Sieyes, Boissy d'Anglas, Cambacérès.

Or ces cinq groupes ne cherchaient qu'à se détruire mutuellement.

Maintenant si l'on veut savoir quelle était alors la situation de Paris, nous n'avons qu'à ouvrir le *Moniteur :*

« Les sciences et les arts avaient fui la patrie des Corneille et des Racine, nos théâtres ne présentoient plus que de misérables rapsodies payées par l'ambition et applaudies par l'ambition ou la sottise. Sur les sièges qu'avoient illustrés les Daguesseau et les Molé, on ne voyoit plus que d'ignares bourreaux déguisés sous le nom de juges. Les riantes promenades où les citoyens alloient autrefois se délasser étoient remplies d'hommes à carmagnole, coiffés du bonnet des forçats ; leurs yeux portoient la terreur dans l'âme de tous les citoyens et leurs jurements effroyables les faisaient fuir. Les rues étaient obstruées par les charretées de victimes qu'on menoit à la mort. La Convention, veuve de ses principaux orateurs, gémissoit dans l'oppression, étoit muette sous le couteau qui l'égorgeoit. »

« Sous les arbres des Champs-Elysées, dit à son tour Ch. Nodier, les oreilles étaient poursuivis par des chants, des chansons atroces et des propos sanglants. Le gouvernement entretenait des chanteurs, débitant ou des hymnes en l'honneur des héros de la République, ou des épigrammes sur les malheureux qui avaient été mis à mort quelques jours auparavant. Çà et là, étaient exposées en vente de petites guillotines et, comme si on eût voulu que les enfants s'accoutumassent à jouer à ce jeu, on avait substitué dans la parade de Polichinelle, à la scène de la potence celle de la guillotine. »

Dans la séance du 6 thermidor, aux Jacobins, Couthon avait dénoncé les manœuvres employées pour jeter la division dans la Convention ; la vérité était que les Parisiens commençaient à être écœurés par ces exécutions incessantes que Robespierre autorisait. Le 8 thermidor, il monta à la tribune pour se plaindre des calomnies répandues contre lui. L'impression de son discours fut demandée et refusée ; humilié, Robespierre courut aux Jacobins et exhorta ses amis à « délivrer la Convention des scélérats qui l'opprimaient. »

Le lendemain il retourna à la Convention e comme on savait qu'il devait parler, il y eut une affluence énorme. Saint-Just monta d'abord à la tribune, mais il fut dès le début interrompu par Tallien. Billaud-Varennes lui coupa à son tour la parole et fit une véhémente sortie contre Robespierre. Celui-ci voulut répondre, mais les cris : A bas le tyran, ne le lui permirent pas.

— Président d'assassins, veux-tu m'accorder la parole? cria Robespierre.

On lui répondit par un décret d'arrestation, commun à son frère, à Lebas, à Couthon et à Saint-Just.

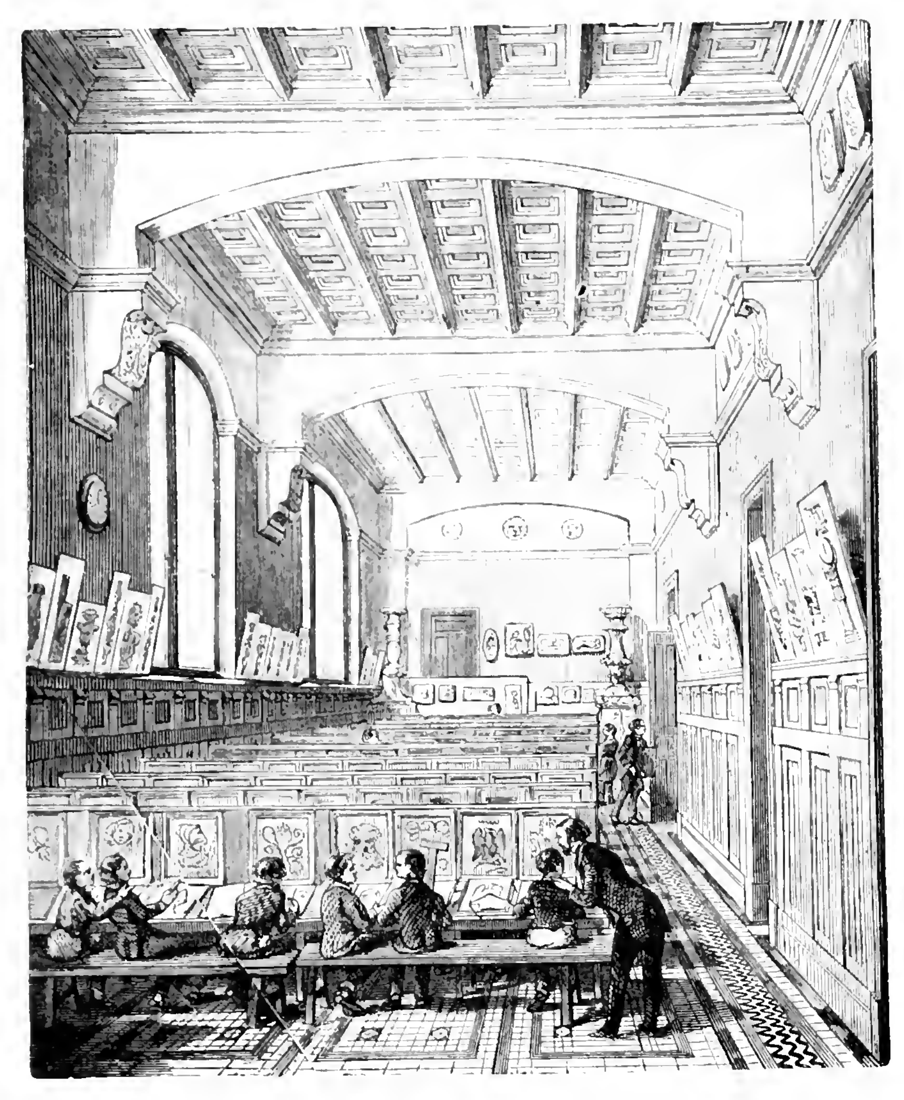
Dès que la commune apprit le décret rendu contre Robespierre et ses amis, elle rédigea une adresse au peuple, convoqua extraordinairement les sections, mit en réquisition toute l'artillerie et la gendarmerie, puis quand elle sut que l'arrestation des cinq conventionnels était un fait accompli, elle décida une insurrection pareille à celle du 31 mai ; elle prit des mesures en conséquence, ordonna la fermeture des barrières, fit sonner le tocsin.

Bientôt, des officiers municipaux coururent aux prisons délivrer les cinq prisonniers qui furent ramenés en triomphe à l'Hôtel de ville.

La Convention les déclara hors la loi et bientôt tous ceux qui avaient juré de les défendre se hâtèrent de se disperser ; personne n'osa s'opposer à un décret de la Convention.

On pénétra dans l'Hôtel de ville. Lebas se tira un coup de pistolet et tomba mort dans les bras de Robespierre jeune, qui se jeta par une fenêtre et se cassa une jambe : un gendarme blessa d'un coup de feu Robespierre à la tête. Il fut emmené avec 80 membres de la commune aux Tuileries ; le lendemain Robespierre et ses amis furent conduits au tribunal révolutionnaire et de là à l'échafaud.

Le 11 thermidor, les sections de Paris venaient « déposer au sein de la Convention nationale leur profession de foi et apporter leurs félicitations ; » la section Bon Conseil réclamait l'honneur d'avoir arrêté « ce scélérat d'Henriot satellite forcené de Catilina-Robespierre. »



Nouvelle salle de l'école gratuite de dessin industriel au conservatoire des Arts et métiers.

« Barras, commandant provisoire de la force armée de Paris rendit le compte le plus satisfaisant de la situation de cette ville. « La joie se peint sur tous les visages, les conspirateurs sont maudits et voués à l'exécration publique. »

Le premier soin de la Convention fut de réorganiser à nouveau le tribunal révolutionnaire, en entourant ceux qui seraient traduits devant lui de certaines garanties qui leur permettaient de se disculper et de se défendre.

A partir de la chute de Robespierre, la guillotine qu'il avait fait transporter d'abord sur la place de la Bastille, et qu'il avait fait reculer jusqu'à la place du trône, cessa de fonctionner avec sa regularité sinistre et journalière.

L'anniversaire du 10 août 1792 fut célébré dans le jardin du Palais-Royal et la joie publique parut universelle. »

Dans la nuit du 18 au 19 août, un incendie terrible éclata dans un atelier de salpêtrerie établi dans l'abbaye Saint-Germain des Près et toute la riche bibliothèque du couvent fut consumée; le 31 août, ce fut la poudrière de Grenelle qui sauta.

Après 1792, on avait établi cette poudrière dans la plaine de Grenelle alors déserte, et le chimiste Chaptal, qui avait été placé à sa tête pour la diriger, était parvenu, par une nouvelle application de son art, à fabriquer dans cette manufacture des quantités de poudre incroyables. Il en sortait chaque jour des chariots chargés.

Or le 30 août, plus de 150 milliers de poudre avaient été dirigés vers la frontière et ce fut bien heureux, car le lendemain la poudrière sauta à sept heures et demie du matin; l'explosion brisa

les vitres, renversa les cheminées, et tua environ 100 personnes.

M. de Labedollière a consacré dans son *Nouveau Paris* un long article à cette catastrophe; nous en extrayons les principaux passages :

« Un nuage épais de fumée s'éleva du lieu du sinistre et guida les Parisiens qui se précipitaient en foule pour porter des secours. La Convention se réunit à huit heures et demie du matin sous la présidence de Vouland. Elle chargea le Comité de salut public de rédiger sur-le-champ une proclamation au peuple de Paris pour le rassurer et l'inviter au maintien de l'ordre. Elle décréta que toutes les pertes seraient supportées par la République, que les parents de ceux qui auraient péri par l'effet de l'explosion, ainsi que ceux qui auraient été blessés, seraient traités comme les défenseurs de la patrie et comme les parents de ces défenseurs. La Convention nomma une commission chargée d'entretenir entre elle et le Comité de salut public une correspondance de tous les instants.

« L'activité la plus grande fut déployée par les représentants; sur la motion de Billaud-Varennes vingt-quatre commissaires se transportèrent dans les 48 sections de Paris pour y rassurer la population.

« On n'a jamais su d'une manière certaine comment la poudrière de Grenelle avait pris feu. Il y eut à peine à cet égard un commencement d'enquête et l'on ne songea ni à faire un rapport ni à instruire un procès. Quoi qu'il en soit, les Jacobins furent d'abord accusés. »

En 1795, un camp fut créé dans la plaine de Grenelle.

Le 12 septembre, la Convention décida que le corps de Marat serait porté au Panthéon le dernier jour des sans-culottides (21 septembre). Cette apothéose de « l'ami du peuple » eut lieu au milieu d'une prodigieuse affluence, et fut saluée des cris mille fois répétés de Vive la République!

Quelques mois plus tard on jetait son buste aux égouts.

Le 16 octobre, les clubs, foyers des forces vives de la Révolution, étaient soumis aux prescriptions d'un décret qui défendait toutes affiliations, agrégations, fédérations entre eux, et, le 11 novembre, la Convention suspendait les séances du club des Jacobins.

Le 20 septembre, un décret de la Convention établit à Paris une École normale où devaient être appelés de toutes les parties de la République, des citoyens déjà instruits dans les sciences utiles, pour apprendre, sous les professeurs les plus habiles dans tous les genres, l'art d'enseigner.

Les cours s'ouvrirent, le 10 janvier 1795, dans l'amphithéâtre du muséum d'histoire naturelle.

Les premiers professeurs furent Lagrange, Laplace, Monge, Haüy, Daubenton, Berthollet, Thouin, Buache, Volney, Bernardin de Saint-Pierre, Sicard, la Harpe, Vandermonde.

Il ne fut pas fait de discours d'apparat; pour toute cérémonie, Lakanal annonça qu'il allait lire le décret fondateur : aussitôt maîtres et élèves se découvrirent et, tous debout, écoutèrent avec une respectueuse émotion cette lecture que suivit une acclamation unanime et enthousiaste.

Cette école fut licenciée et réorganisée par l'empereur, par décret du 17 mars 1808, sous le titre de pensionnat normal « destiné à recevoir jusqu'à 300 jeunes gens qui y seront formés à l'art d'enseigner les lettres et les sciences. »

En novembre 1810, l'établissement, qu'on désignait toujours sous le nom d'École normale, fut installé dans les anciens bâtiments du collège du Plessis qui formaient une dépendance du lycée Louis le Grand, alors lycée impérial; cette installation n'était que provisoire; en 1813, l'École quitta son premier asile et vint s'établir dans la rue des Postes, dans les spacieuses constructions du séminaire du Saint-Esprit.

On commença l'année 1795 en chantant le *Réveil du peuple;* c'était la chanson à la mode, qui remplaçait le fameux *Ça ira :* « On la chante aujourd'hui à tous les spectacles, dans les promenades publiques et même dans les tribunes de la Convention, avant l'ouverture de la séance. »

Un jour de janvier on avait chanté à plusieurs reprises cette chanson dans la salle des Variétés amusantes; dans un entr'acte, on obligea l'acteur Fusil à la chanter, puis Dugazon et successivement tous les autres acteurs; or il est bon de dire que cette chanson était ultra-réactionnaire, et que ceux qu'on forçait de la chanter s'étaient signalés comme partisans des jacobins; aussi le public prit un tel plaisir à leur infliger cette punition, qu'il leur fit grâce de la pièce qu'ils devaient jouer.

Bientôt, il en fut de même dans la plupart des théâtres, et l'on prétendit que le chanteur Trial en mourut de déplaisir.

L'hiver de 1794-95 fut très rigoureux; les Parisiens manquaient de bois et il fallut couper les arbres des bois de Boulogne et de Vincennes : « on brûla les chaises, les bois de lits, et jusqu'aux charpentes des maisons, rapporte Beaulieu, encore mourait-on de froid; mais le manque de bois n'était pas encore la privation la plus cruelle : on n'avait pas de pain. » On ne pouvait en obtenir qu'avec un certificat attestant le nombre des personnes composant chaque famille, et qu'on appelait la carte du pain, et on n'en délivrait souvent qu'une once (31 grammes environ) par tête; encore se battait-on à la porte des boulangers pour se la procurer. Il y avait aussi des cartes pour la viande et dans chaque section, chez tous les boulangers et les bouchers, il y avait des commissaires aux vivres, et leurs fonc-

tions étaient très recherchées. — Elles assuraient meilleure portion à ceux qui les exerçaient.

Aux sans-culottes et aux jacobins, avait succédé dans les rues et les promenades de Paris la jeunesse dorée, c'est-à-dire des jeunes gens qu'on appelait aussi la jeunesse brillante de Freron ; c'étaient de ci-devant muscadins; ils se rassemblaient dans les cafés du Palais-Royal et partaient de là pour aller faire ce qu'ils appelaient des battues de jacobins. Ils se répandaient dans les lieux publics et attaquaient tous ceux qu'ils reconnaissaient pour appartenir au parti jacobin.

Le 17 mars il y eut un grand rassemblement occasionné par la disette. Une foule énorme vint assiéger les portes de la Convention. Des députations entrèrent dans la salle des séances en criant : « du pain ! » Au faubourg Saint-Marceau, l'agitation était très vive ; dans les faubourgs, des groupes d'affamés se formaient au bruit d'une sonnette. La nouvelle d'une arrivée de grains calma un peu l'émotion populaire ; mais le 22, il y eut encore de grandes craintes. Tout le mois se passa en alertes, et le cri réitéré : « du pain ! » retentissait dans tout Paris.

Le 2 avril, il y eut des rixes nombreuses ; tandis que les conventionnels se menaçaient, se dénonçaient et se proscrivaient à la Chambre, les jeunes gens appartenant à la jeunesse dorée se colletaient avec les jacobins, et quelques-uns d'entre eux se faisaient tremper dans les bassins des Tuileries.

Un décret du 10 avril chargea le comité de sûreté générale « de faire désarmer sans délai les hommes connus dans leurs sections comme ayant participé aux horreurs commises sous la tyrannie qui avait précédé le 8 thermidor. »

A la même époque, on s'occupa aussi de juger l'ex-accusateur public Fouquier-Tinville, l'ancien administrateur de police Hermann, son adjoint Lanne et les juges de l'ancien tribunal révolutionnaire. Ce procès dura 41 jours pendant lesquels on entendit 419 témoins.

Condamné à mort le 7 mai, Fouquier fut exécuté le lendemain avec douze de ses complices. « Le jugement, dit Peltier, devait être exécuté le 7 au soir, suivant le désir des condamnés, mais on ne trouva pas l'exécuteur, et on fut obligé de surseoir au supplice jusqu'au lendemain ; enfin, le 8 mai, à 11 heures, ils perdirent la vie en place de Grève où ils furent conduits, sur trois charrettes, au milieu d'une foule immense qui les couvrait de huées et de malédictions. »

— Tu n'as pas la parole, criait-on à Fouquier, en faisant allusion à la phrase dont il s'était si souvent servi pour empêcher les accusés de se défendre.

— Et toi, canaille imbécile, tu n'as pas de pain, répliqua-t-il.

Et il avait raison, car la disette était effroyable et tournait à la famine, et, le 15 mars, un décret avait fixé la ration journalière de chaque habitant de Paris à une livre de pain ; mais on ne put même pas le mettre à exécution.

Le 18 mai, la distribution n'avait pu être que de deux onces par personne. Le charbon était aussi plus que rare, et l'on conçut des craintes très vives sur le maintien de la tranquillité relative dont on jouissait.

Le 20 mai, l'insurrection éclata ; une grande agitation s'était manifestée dès le matin dans les faubourgs, le tocsin sonnait, et, au cri : « du pain ! » des bandes d'hommes armés, de femmes en guenilles, se portèrent sur la Convention et en brisèrent les portes. Les factieux couchèrent en joue le président Boissy d'Anglas qui demeura immobile et montra la plus imperturbable fermeté. Le conventionnel Féraud voulut escalader la tribune et le couvrir de son corps ; un officier l'aida à monter ; mais un des envahisseurs le retint par son habit, et d'un coup de pistolet, il étendit mort le malheureux Féraud ; un moment les jacobins et les montagnards purent se croire maîtres de la situation et déjà des décrets révolutionnaires étaient mis aux voix, lorsque les bataillons de sections amies de l'ordre vinrent occuper le Carrousel et les avenues de la Convention, et bientôt les principaux chefs du mouvement furent arrêtés et le calme rétabli. Mais ce n'était qu'un calme apparent : le lendemain Paris s'éveillait de nouveau au bruit du tocsin et un certain nombre de factieux essayaient d'établir une municipalité jacobine à l'Hôtel de ville ; les faubourgs avaient mis sous les armes une force imposante qui marchait résolument sur la Convention, précédée d'une artillerie très sérieuse; à cinq heures l'insurrection était parvenue à repousser les troupes de la Convention, et les rues offraient le pittoresque spectacle d'une foule émue, passionnée ; nombre d'hommes portaient écrits sur leurs chapeaux ces mots : Du pain et la Constitution de 1793 !

On craignait que des flots de sang fussent répandus.

Il n'en fut rien ; la Convention préféra négocier, elle prit l'engagement de s'occuper immédiatement de la grosse question des subsistances et les insurgés s'en retournèrent paisiblement.

Quelques jours plus tard, les sections étaient désarmées et, le 25 mai, une affiche placardée sur les murs de Paris portait : « Les citoyens munis de piques ou d'autres armes, non militaires, les apporteront, dans l'espace de vingt-quatre heures, au comité civil de leur section, sous peine d'une année de détention. »

Ce désarmement s'opéra sans la moindre difficulté; les Parisiens qui avaient réclamé leur pique à cor et à cri, la rapportaient avec un sentiment de satisfaction aussi vif qu'avait été le plaisir qu'ils avaient eu de s'en armer.

Quant à la Convention, elle continuait à offrir le spectacle de la division, et les députés occupaient leur temps à proscrire leurs collègues et à les envoyer aux commissions militaires chargées de les juger.

Dans la journée du 20 prairial (8 juin), le bruit se répandit dans Paris que le fils de Louis XVI, celui que les royalistes saluaient du titre de Louis XVII et que les républicains appelaient Capet, venait de mourir par suite des mauvais traitements dont le savetier Simon, son geôlier, n'avait cessé de l'accabler ; cependant Simon avait quitté le Temple vers le milieu de janvier 1794, mais les gardiens qui lui succédèrent croyaient faire acte de patriotisme en maltraitant l'enfant royal, et dans les dépositions qui furent faites plus tard devant les tribunaux, on voit que Laurent et Lasne, successeurs de Simon, furent aussi mal intentionnés que lui à l'égard du malheureux enfant dont rien ne justifiait la captivité.

Quoi qu'il en soit, la nouvelle était bien vraie et voici l'acte de décès qui fut dressé :

« Du vingt-quatre prairial de l'an III de la République, acte de décès de Louis-Charles Capet, du vingt de ce mois, trois heures après midi, âgé de dix ans deux mois, natif à Versailles, département de Seine-et-Oise, domicilié à Paris, aux tours du Temple, section du Temple, fils de Louis Capet, dernier roi des Français, et de Marie-Antoinette-Josèphe-Jeanne d'Autriche ; sur la déclaration faite à la maison commune par Étienne Lasne, âgé de trente-neuf ans, gardien du Temple, domicilié rue et section des Droits de l'Homme ; le déclarant a dit être voisin ; et par Remi Bigot, âgé de cinquante-sept ans, domicilié à Paris, Vieille-Rue-du-Temple, n° 61 ; le déclarant a dit être ami. Vu le certificat de Dusser, commissaire de police de ladite section, du 22 de ce mois.

« LASNE ; BIGOT ; ROBIN, officier public. »

Le commissaire de police, Dusser, qui fut chargé des obsèques du jeune dauphin, en dressa le procès-verbal qui suit :

« Le 24 prairial an III, je fus requis par le comité de sûreté générale de me transporter à la tour du Temple, pour constater le décès de *la jeune et innocente victime* qui venait d'y expirer. Je fus également requis de surveiller son inhumation au cimetière de Sainte-Marguerite, faubourg Saint-Antoine.

« Cette cérémonie funèbre avait attiré un grand concours de monde devant la porte du palais du Temple, et l'on voulait faire sortir secrètement et sans cérémonie le corps de ce malheureux enfant, par une petite porte qui donnait dans l'enclos du Temple.

« Moi seul me rendis opposant à cette mesure peu décente ; le cortège sortit donc par la grande porte. La commisération et la tristesse du public qu'on avait voulu éviter, étaient peintes sur toutes les figures ; mais l'ordre, ainsi que je l'avais prévu, ne fut point troublé.

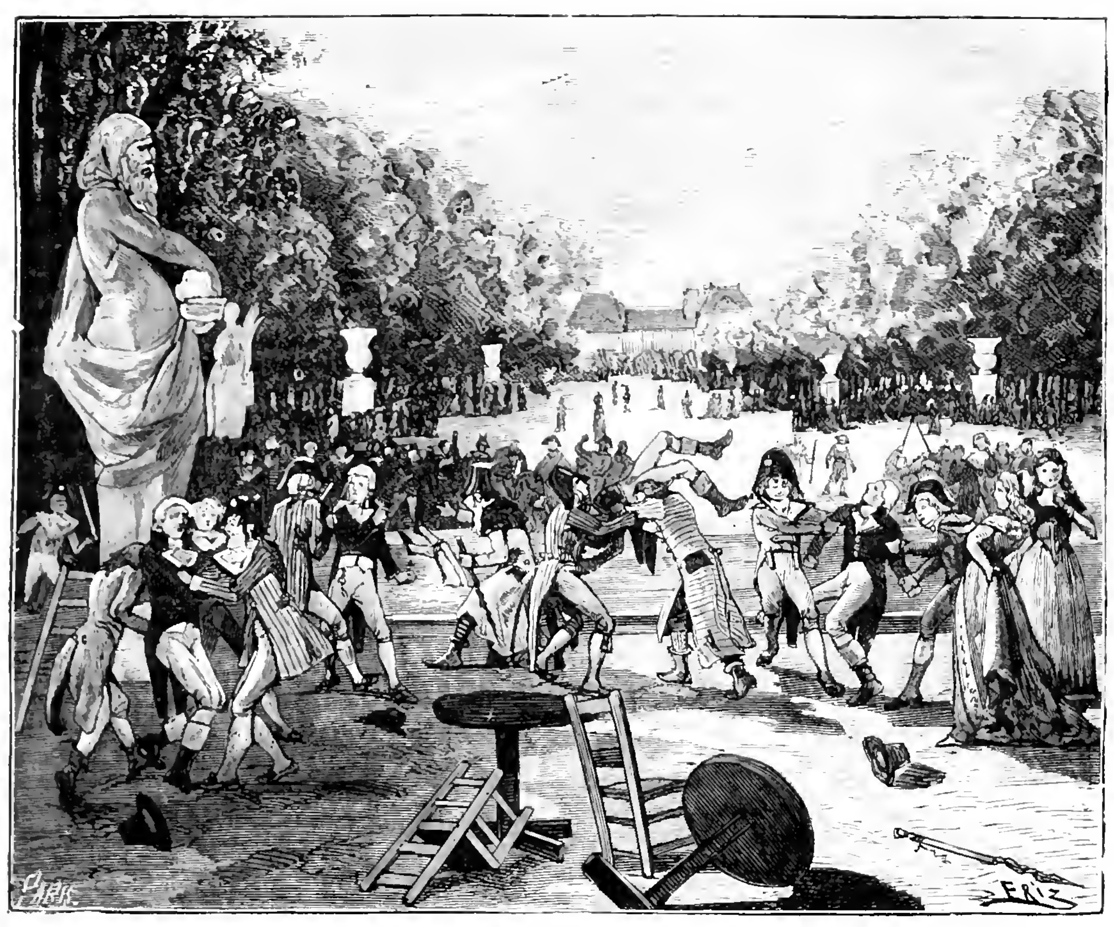
« Arrivé au lieu de la sépulture, je pris sur moi d'ordonner que le corps de cet enfant serait inhumé *dans une fosse séparée* et non dans la fosse commune ; et cet ordre fut exécuté en présence des sieurs Biart et Godes, membres du comité civil de la section du Temple, qui étaient animés des mêmes sentiments que moi.

« Dès le soir, je fus mandé au comité de sûreté générale pour rendre compte de ma conduite. La plupart des membres de ce comité étaient furieux contre moi. Il fut proposé les mesures les plus sévères, c'est-à-dire mon arrestation comme royaliste, et ma traduction devant le tribunal révolutionnaire ; mais heureusement Louis, du Bas-Rhin, que je connaissais, ayant pris ma défense et calmé ses collègues, je fus renvoyé à mon poste, avec injonction de me conduire tout autrement à l'avenir, sous peine d'être rigoureusement puni. »

A propos de sépulture, c'est le moment de parler d'un cimetière dont la Révolution nécessita la création : Pendant près de deux ans, l'échafaud avait été en permanence sur la place de la Révolution (une guinguette s'était dressée à la grande grille du jardin des Tuileries, entre les deux chevaux de Coustou — guinguette peinte en rouge vif et portant comme enseigne : *A la Guillotine*, café-restaurant. Inutile de dire que l'établissement était toujours rempli de consommateurs.)

Or, tant de sang fut versé à la place où s'élève aujourd'hui l'obélisque, qu'un troupeau de bœufs refusa de traverser la Seine au pont de la Concorde, effrayés de l'odeur fade de sang corrompu qui régnait autour de l'échafaud. Un tel foyer d'infection, au centre de Paris, fit réfléchir l'autorité qui, nous l'avons dit, fit transporter les bois de justice à la place du Trône ; l'architecte de la commune Poyet, raconte qu'à côté de l'échafaud « il a été pratiqué un trou destiné à recevoir le sang des suppliciés. Quand l'exécution est terminée, on se borne à couvrir le trou avec des planches, ce qui est insuffisant pour renfermer l'odeur résultant du sang corrompu, et qui s'y trouve en assez grande quantité pour faire naître une odeur méphitique. Le citoyen Coffinet pense qu'il serait convenable d'établir sur une petite brouette à deux roues un coffre doublé d'une feuille de plomb, dans lequel tomberait le sang qui serait ensuite versé dans la fosse commune. »

Personne ne savait où se trouvait cette fosse commune ; les tombereaux où l'on avait mis les corps prenaient le chemin de la campagne, entourés de quelques gendarmes, mais nul n'osait



La jeunesse dorée se culbutait avec les jacobins. (Page 291, col. 1.)

les suivre ; or, ils s'arrêtaient à Picpus, dans l'ancienne propriété des Augustins.

Une ancienne carrière de sable, abandonnée depuis longtemps, s'ouvrait en effet à l'extrémité du jardin des religieux de Picpus. Son orifice présentait une ouverture d'environ quinze mètres sur douze. Ce fut le lieu choisi pour recevoir les restes des suppliciés. Chaque jour, on les y entassait pêle-mêle. On avait établi au-dessus de la fosse un plancher en charpente, dans lequel, dit un rapport officiel, on avait pratiqué des trappes « pour la facilité du service. »

Un an après l'installation du Directoire, ce champ de mort, découvert par Mme de Montagut, fut acheté et clos de murs par la princesse de Hohenzollern. Le prince de Salm-Kirburg, son frère, avait été enterré là le même jour que le général de Beauharnais, le perruquier Moreau et les autres victimes du 22 juillet, au nombre de cinquante-trois.

Pendant la Restauration, Mme de Montagut ouvrit une liste de souscription, dont Lally-Tollendal, l'ancien orateur de la Constituante, rédigea le prospectus ; et l'autorité municipale autorisa les parents des victimes enfouies à Picpus, à s'y faire enterrer jusqu'à la cinquième génération. L'œuvre prospéra. L'ancien monastère s'est relevé de ses ruines, il est actuellement habité par des religieuses de l'Adoration perpétuelle.

M. G. Le Nôtre à qui nous empruntons ces détails, termine ainsi la description de ce cimetière peu connu des Parisiens :

« Les nouveaux bâtiments s'élèvent au n° 37 de la rue de Picpus, au milieu d'un quartier tranquille, qui met comme un coin de province dans ce grand Paris toujours en mouvement. Une haute porte percée d'un guichet grillé. Dépassant les murs, des branches d'arbres, pleines de nids et de bruits d'ailes. De temps en temps, mais c'est rare, le roulement d'une voiture dans une rue voisine. On entre. Au fond de la cour, l'église, d'un style insignifiant, se dresse, toute blanche, à l'extrémité d'un long bâtiment qu'habitent les religieuses. Les murs de cette église, assez vastes, sont tapissés de tables de marbre noir, portant, par ordre de dates, *douze cent quatre-vingt-dix-*

huit noms. Ce sont ceux des victimes mortes à la place du Trône. Elles étaient au nombre de treize cent six, mais huit noms sont restés inconnus. *Treize cent six en quarante-trois jours !*

« Le jardin s'étend derrière la chapelle, jardin fruitier, bordé d'avenues de charmille, taillées avec soin. Une de ces avenues conduit au cimetière. C'est un carré long entouré de murs. Pas un arbre, pas une plante. Sur quatre rangées, s'alignent les monuments, massifs et sans grand caractère pour la plupart, surchargés d'écussons et de devises. C'est là que reposent les familles des suppliciés.

« On lit sur ces blocs de pierre les plus grands noms de l'ancienne monarchie : d'Ayen, de Noailles, Gamache, Sombreuil, Rohan-Rochefort, Polastron, Roquelaure, Rohan-Chabot, Hénin, Maulevrier, Coigny, Grammont. Une des tombes les plus récentes est celle de M. de Montalembert, mort en 1870. Plus loin, repose Lafayette, et tant d'autres dont les noms ont rempli de gloire les pages de l'histoire de France, et qui sont à ce point illustres, qu'en parcourant les noms inscrits sur leurs tombes, on croirait feuilleter un armorial gigantesque.

« A l'extrémité de ce premier enclos, se trouve une grille, presque toujours fermée. Elle donne accès à une sorte de jardin abandonné. C'est la fosse. Au milieu, sous l'ombre noire des arbres, un petit monument de marbre blanc, élevé à la mémoire du prince de Salm ; et c'est tout. Le terrain est déprimé par endroits. Quelques sapins étendent au-dessus de ce coin de terre leurs grandes branches d'un vert sombre. Un mur de pierres moisies entoure ce lugubre enclos. »

Le 10 août fut célébré par décret de la Convention, en 1795 ; ce décret avait ordonné : « une salve d'artillerie annoncera la victoire du peuple sur la tyrannie ; la Convention siégera en costume ; l'Institut national exécutera des hymnes en l'honneur de la liberté. »

Le 22 août, la Convention vota la Constitution dite de l'an III ; cette constitution déléguait le pouvoir exécutif à un directoire de cinq membres âgés de quarante ans au moins, et décrétait que la législation serait confiée à deux conseils : le conseil des Cinq-Cents et le conseil des Anciens.

« Jamais Paris, dit Louis Blanc, n'avait vu autant d'étrangers. Les hôtels du faubourg Saint-Germain, qui, six mois auparavant, étaient déserts, avaient peine maintenant à contenir la foule des chouans, des émigrés, des prêtres réfractaires, des femmes divorcées et des jeunes gens riches. »

Il y avait à l'angle de la rue Richelieu et du boulevard un hôtel appartenant à un riche personnage, Lecoulteux, et qui avait été construit sous l'ancienne monarchie par l'architecte Brongniard, le même qui, cinquante ans plus tard, éleva le palais de la Bourse (1825.)

Cet hôtel devint morne, silencieux, désert avec la Révolution. Il fut vendu sous le Directoire et transformé en une maison de jeu et de plaisirs connue sous le nom de Frascati. C'était la mode alors de décorer les lieux de divertissements publics des noms que portent les sites enchanteurs de l'Italie : Frascati ! Tivoli !

Le pavillon Frascati, ses jardins, ses bosquets devinrent, de l'an III au 18 brumaire, le rendez-vous du monde des viveurs brillants et ruinés.

Les hommes politiques les plus renommés ne dédaignaient pas de se montrer dans des centres où tout était plaisir. Parmi ces centres, le pavillon Frascati, le plus aristocratique et le plus mal famé, avait été envahi par les incroyables les plus lancés.

Un glacier italien du nom de Garchi avait l'entreprise des plaisirs. Le jeu y fut introduit par un fermier nommé Perrin, et l'illustration de Frascati devint universelle.

Les salons, pompeusement décorés et magnifiquement éclairés, étaient fréquentés le soir par des femmes d'un certain monde, des actrices et de prétendues veuves d'officiers, inconsolables.

Des corps de musique se faisaient entendre pendant la soirée pour les dîneurs sous les bosquets et les soupeurs de nuit sous les tonnelles couvertes de glycines et de vignes vierges. Les bals s'y succédaient, et l'orgie nocturne se terminait autour du tapis vert.

On jouait la roulette et le trente et quarante. Il y avait sur le tapis des monceaux d'assignats. On les comptait par milliers ; en revanche, l'or et l'argent y étaient rares.

Frascati se maintint comme maison de jeu, réglementée toutefois et surveillée, jusqu'en 1837. Le 31 décembre, à minuit, le croupier de chaque table cria : « Rien ne va plus ! » Frascati avait vécu !

Les jardins et le pavillon furent démolis peu de temps après et remplacés par une rangée de belles maisons qui conservèrent la dénomination commune de Frascati.

Le 1[er] vendémaire an IV (23 septembre 1795) fut proclamé dans l'Assemblée le résultat du scrutin populaire sur la constitution et sur les décrets concernant la nomination du Corps législatif. « Cette proclamation, dit M. Er. Hamel, amena le lendemain des troubles graves au Palais-Royal, devenu le repaire de toutes les intrigues royalistes, après avoir été le foyer ardent de la Révolution. »

Les royalistes « considérant qu'il était temps que le peuple trompé, trahi, égorgé par ses mandataires, songeât lui-même à son salut », invitèrent les électeurs à se réunir pour aviser aux moyens de mettre promptement en activité la constitution républicaine.

Les sections se réunirent donc et Paris prit sa physionomie des mauvais jours ; de nombreuses

patrouilles sillonnaient la ville, le tambour battait, des sections délibéraient en armes. Bientôt la section Lepelletier fut cernée par les troupes; mais les sectionnaires refusèrent d'abord de se séparer, puis ils y consentirent, à la condition que les troupes conventionnelles se retireraient de leur côté, ce à quoi consentit le général, de l'intérieur, Menou; mais la Convention le destitua et le remplaça par Barras qui prit pour second Bonaparte : celui-ci réunit toutes les pièces d'artillerie du camp des Sablons et disposa les huit mille hommes dont il avait le commandement sur tous les points menacés.

Dans la matinée du 13 vendémiaire la fusillade commença et plusieurs bataillons de sectionnaires encombraient la rue Saint-Honoré; ils furent mis en déroute par les soldats de Bonaparte qui furent victorieux sur tous les points. Ce fut surtout aux alentours de Saint-Roch que la lutte prit un caractère meurtrier, le canon de Bonaparte foudroyait la multitude sur les degrés de l'église.

Le lendemain, les sections Lepelletier et du Théâtre-Français étaient désarmées.

La Convention destitua l'état-major de la garde nationale, créa des commissions militaires et se constitua en Assemblée électorale nationale pour compléter les deux tiers des membres à renouveler.

Les directeurs choisis furent Réveillère-Lépeaux, Sieyès, Rewbell, Letourneur et Barras, mais Sieyès n'ayant pas accepté les fonctions qu'on lui confiait, fut remplacé par Carnot.

Le 4 brumaire, la Convention déclara sa session terminée.

Des républicains modérés l'avaient ouverte, des républicains modérés la fermèrent.

Le Directoire entra en fonctions le 3 novembre et s'installa au palais du Luxembourg.

Le conseil des Cinq-Cents siégea dans la salle du manège, (ancienne salle de l'assemblée constituante), et le conseil des Anciens resta dans la salle des Tuileries.

A la chute de Robespierre les assignats en circulation s'élevaient à neuf milliards.

Lors de l'avènement du Directoire on en comptait pour vingt-neuf milliards!

Ce chiffre effrayant devait naturellement amener une dépréciation considérable dans leur valeur, ce fut ce qui arriva : « On se fera une idée du sort de l'ouvrier, en 1795, rapporte M. Louis Blanc, si l'on songe que son salaire était de quarante francs; un plat de haricots, en octobre, ne coûtait pas moins de trente-huit francs et une paire de souliers pas moins de deux cents livres. Le café valait dix francs la tasse, et ce qu'il y a de plus curieux, c'est que jamais les spectacles ne furent plus suivis qu'en ces temps de disette. On y mangeait des noix ou des noisettes et l'on disait en sortant : « J'ai épargné le bois et la chandelle. »

Mais les agioteurs faisaient merveille au Palais-Royal. « Là les marchands d'argent eurent leur domicile, leur laboratoire, leur table, leur promenade : là on avait rapproché pour leur usage boutiques de bijoutiers aussi resplendissantes que s'il n'y eût pas eu de misère; tripots de jeu soutenant des repaires de prostituées; étalages de livres lubriques et de gravures obscènes; magasins où s'entassaient les pâtés de perdrix, les cerises au petit panier, les pois dans leur primeur et les hures de sanglier. Là vint se presser une immonde cohue de joueurs de bas étage, d'entrepreneurs d'affaires louches, de filles de mauvaise vie et d'élégants escrocs. »

Toute l'année 1795 se passa en agitations. Le 24 décembre la fille de Louis XVI, Marie-Thérèse-Charlotte, sortit enfin du Temple et fut échangée avec des représentants généraux, qui avaient été faits prisonniers par l'Autriche.

Cette année marqua cependant dans l'histoire de Paris par plusieurs faits importants; d'abord ce fut le 21 février que parut un décret qui divisait la commune de Paris en douze arrondissements ou municipalités; la ville livrée aux mains d'un seul maire, avait déployé une force irrésistible de sédition. Sa division en quarante-huit sections avait manifesté les dangers d'un grand nombre de foyers d'insurrection, qui, s'entretenant eux-mêmes, mettaient en défaut la vigilance des autorités supérieures.

Ce fut pour remédier à cette situation, que le classement en douze municipalités fut ordonné; voici quelles furent ces divisions :

Le 1[er] arrondissement, comprenait les quartiers des Tuileries, des Champs-Élysées, de la place Vendôme et du Roule.

Le second, comprenait les quartiers Feydeau, de la Chaussée d'Antin, du Palais-Royal et du faubourg Montmartre.

Le troisième, les quartiers du faubourg Poissonnière, de Montmartre, de Saint-Eustache et du Mail.

Le quatrième, les quartiers Saint-Honoré, du Louvre, des Halles et de la Banque.

Le cinquième, les quartiers du faubourg Saint Denis, Bonne-Nouvelle, Montorgueil, et de la porte Saint-Martin.

Le sixième, les quartiers des Lombards, de Saint-Martin des Champs, du Temple et de la porte Saint-Denis.

Le septième, les quartiers des Arcis, Sainte-Avoie, du Mont-de-piété et du marché Saint-Jean.

Le huitième, les quartiers du Marais, du faubourg Saint-Antoine, de Popincourt et des Quinze-Vingts.

Le neuvième, les quartiers de l'Hôtel de ville, de la Cité, de l'Ile Saint-Louis et de l'Arsenal.

Le dixième, les quartiers du faubourg Saint-Germain, de la Monnaie, de Saint-Thomas-d'Aquin et des Invalides.

Le onzième, les quartiers du Luxembourg, de

la Sorbonne, de l'École de Médecine et du Palais de Justice.

Le douzième, les quartiers Saint-Jacques, de l'Observatoire, du Jardin des plantes et Saint-Marcel.

Cette délimitation fut conservée jusqu'au 1er janvier 1860.

Dans la constitution de l'an III, promulguée le 23 septembre, on lisait au titre X : Il y aura pour toute la République un Institut national chargé de recueillir les découvertes, de perfectionner les arts et les sciences.

Le 25 octobre, une loi fondait cet Institut qui fut divisé en trois classes : la première, celle des sciences physiques et mathématiques ; la seconde, celle des sciences morales et politiques ; enfin la troisième, comprenant la littérature et les beaux arts.

Mais il fallait encore organiser cet important établissement ; la Convention avant de se séparer, dans sa séance du 23 vendémiaire, exposa tout ce que la patrie pouvait attendre de cette belle création, et douze articles de la loi sur l'instruction publique furent consacrés à l'organisation de l'Institut.

Cette loi décida que l'Institut serait composé de 144 membres résidant à Paris ; le Directoire nomma aussitôt 48 membres qui élurent les 96 autres.

L'Institut fut installé au Louvre et un projet de règlement fut présenté par Lacépède au Corps législatif ; une loi du 4 avril 1796 modifia le mode de recrutement et régla les élections.

Le 23 janvier 1803, le nombre des classes fut porté à quatre : Académie des sciences, Académie française, Académie des inscriptions, Académie des beaux-arts..

L'Institut qui, dès sa création, avait porté le titre d'Institut national, conserva ce titre jusqu'en 1806, où il devint Institut de France. En 1807 l'annuaire le désigna sous le titre d'Institut des sciences et des arts. En 1811, ce fut l'Institut impérial, en 1814 l'Institut royal.

Le 26 octobre 1832, une cinquième classe fut ajoutée sous le nom d'Académie des sciences morales et politiques.

Un décret impérial du 14 avril 1855 augmenta de dix membres cette Académie.

L'Institut est la plus grande conception scientifique que jamais gouvernement ait créée et la réputation de ce corps savant est européenne.

Ce fut un décret impérial du 1er mai 1806 qui transféra l'Institut au collège Mazarin.

Un décret du 25 juin 1795 créa aussi à l'Observatoire le bureau des longitudes ; son objet fut de rédiger la connaissance des temps ; de faire chaque année un cours d'astronomie, de perfectionner les tables de cette science, les méthodes des longitudes, et de publier les observations astronomiques et météorologiques.

Aujourd'hui, le bureau des longitudes a dans sa dépendance, outre l'Observatoire de Paris, celui de Marseille et correspond avec les Observatoires de France et de l'Étranger. Il publie chaque année un annuaire.

La bibliothèque du bureau des longitudes contient environ quatre mille volumes d'ouvrages scientifiques, elle est spécialement à l'usage des membres du bureau.

Si de grands établissements scientifiques furent fondés cette année-là, il se fit peu de travaux d'édilité, car nous ne voyons qu'une seule rue ouverte en 1795, la rue de Port-Mahon percée sur l'emplacement de l'hôtel de Richelieu appartenant alors à M. Chéradame.

On sait qu'en 1787, on avait proposé de remplacer l'Hôtel-Dieu par quatre hopitaux qui seraient établis hors Paris, mais la Révolution ne permit pas de donner suite à ce projet, néanmoins, il ne fut pas oublié et la Convention par un décret du 16 juillet 1793, avait ordonné à l'administration du département de Paris de faire transférer sans délai dans les maisons nationales qu'elle jugerait les plus convenables une partie des malades placés dans les hospices de Paris.

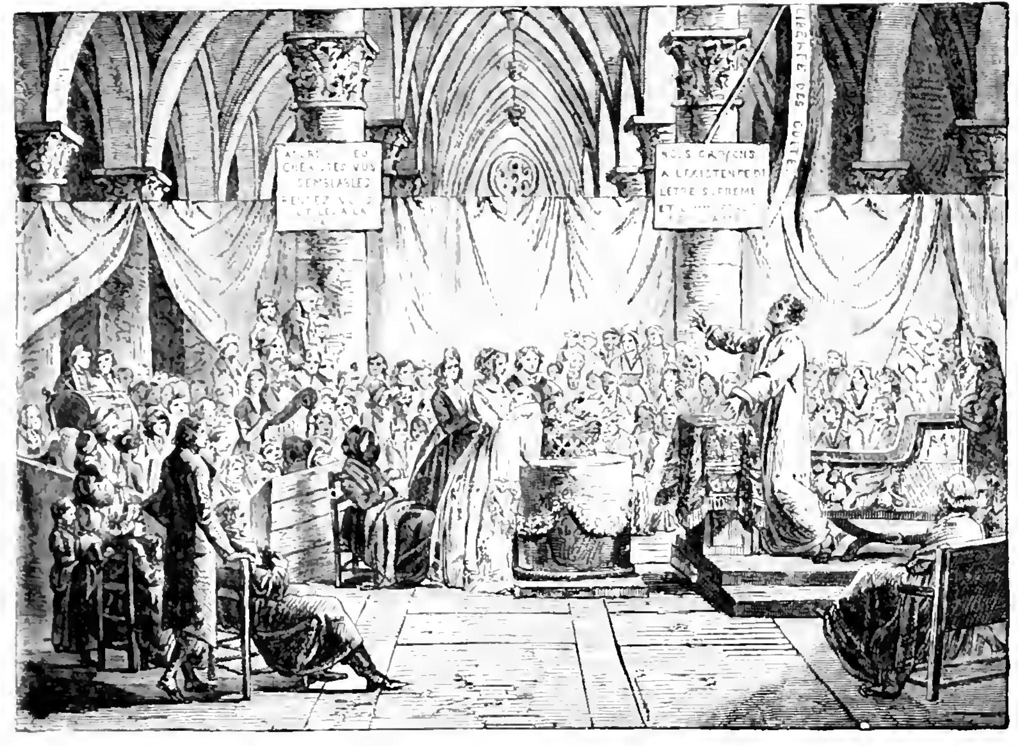
Par un second décret du 17 janvier 1795, la Convention établit deux nouveaux hôpitaux, l'un dans la maison de Beaujon, nous en avons parlé ; l'autre dans les bâtiments neufs de l'ancienne abbaye de Saint-Antoine qui avaient été rebâtis en 1770 sur les dessins de l'architecte Lenoir dit le Romain.

Cet hôpital contint d'abord 160 lits ; sous le gouvernement de Louis Philippe on en comptait 262, on en compte aujourd'hui 480.

Nous empruntons à M. O. Gourgues les renseignements qui suivent :

« L'entrée se trouve sur la petite place Saint-Antoine, qui est dans le haut du faubourg à droite en allant à la place du Trône. L'entrée comprend une grille et une petite porte pour les médecins et les gens de service, une porte pour les malades. Le seuil franchi, on se trouve sur une immense cour, la plus grande de celles de tous les établissements de ce genre dans la capitale ; cette cour renferme une avenue centrale et deux latérales, toutes les trois pavées, qui circonscrivent deux grands carrés de terre, où l'on voit du gazon et des massifs de fleurs. A droite, en entrant, sont les bureaux de l'administration, le cabinet du directeur, la salle de réunion des médecins, et les salle de consultation. Au fond, à droite, des hangars servent de remise aux voitures.

« Les salles de consultation se divisent en trois : une salle d'attente, petite, malsaine et mal éclairée et deux cabinets, l'un pour la chirurgie, l'autre pour la médecine. Ces cabinets de consultation sont les plus mal compris du genre ; ils n'interceptent qu'un espace très restreint, facilement



Les théophilanthropes se réunissaient pour faire entendre des exhortations morales et célébrer la divinité.
(Page 303, col. 1.)

encombré par la présence de six à huit personnes et sont fort obscurs et malsains...

« Dans la grande cour on remarque, en outre à droite, une aile de bâtiment qui renferme, au rez-de-chaussée, les salles de pharmacie et la lingerie, à l'étage supérieur, les logements de la communauté et du directeur de l'hôpital ; à gauche, un grand baraquement pour les débarras ; plus loin, les cuisines forment la seconde aile. Le corps de bâtiment destiné aux malades forme la limite de la grande cour, au fond. Il est transversal et réunit les deux ailes. A son centre, sur la cour, est une construction assez spacieuse, en bois. Cette construction est bien éclairée au moyen de vitrages, et renferme des gradins à l'intérieur : c'est l'amphithéâtre des cliniques de l'hôpital; c'est là qu'après la visite, les médecins font des cours ou des conférences à leurs élèves, sur les cas, ordinaires ou extraordinaires, constatés dans les salles.

Le corps de bâtiment central comporte un rez-de-chaussée et deux étages; en tout six salles. A Saint-Antoine, ces salles sont disposées d'une façon assez singulière : elles sont prises sur la longueur du logement et sont au nombre de deux par étage. Un mur longitudinal les sépare l'une de l'autre, en sorte que chacune ne comporte que peu de largeur sur une vaste longueur et ne peut recevoir qu'une seule rangée de lits. Chaque salle contient trente-six lits.

« A chaque étage la disposition est la même.

« A droite et à gauche de ce corps de logis central est un couloir aboutissant à un carré à un escalier, et à une porte donnant sur la deuxième cour.

« La seconde cour de l'hôpital de dimensions moindres que la première, est plantée d'arbres et sert de promenade aux malades qui peuvent prendre l'air et marcher.

« Situés dans un quartier populeux et ouvrier, dit M. Gourgues, les services de chirurgie que l'hôpital comporte ont pris une grande extension en raison de la fréquence des accidents et des blessures qui en résultent ; au point de vue médical, cependant les services ont une importance assez connue et reçoivent une grande quantité de malades atteints d'affections mentales. »

Dulaure remarque que :

« Le terme moyen de la mortalité, calculé sur dix années depuis le 1er janvier 1804 jusqu'au 31 décembre 1814 est d'un sur cinq et demi.

« Depuis 1811 le service est confié aux estimables sœurs hospitalières de l'ordre de sainte Marthe. »

De son côté M. A. Husson donne dans son *Étude sur les hôpitaux* (1862) des détails desquels

il ressort que l'hôpital Saint-Antoine, grâce aux augmentations en partie réalisées et à la reconstruction de ses bâtiments latéraux, doit être rangé dans la catégorie des hôpitaux dont l'installation peut servir de modèle aux établissements du même genre, et il cite le pavillon neuf et la salle Sainte-Cécile dont le cube d'air par lit est de 32m 790.

Un homme de bien, M. Moïana mourut dans ces derniers temps laissant par testament une somme d'un million à l'assistance publique pour construire un hôpital; or, le directeur de l'assistance publique d'accord avec les membres du conseil de surveillance des hôpitaux, a décidé en 1879 que ce million serait employé à créer à l'hôpital Saint-Antoine un annexe de cinq cents lits... Rien ne sera plus facile, cet hôpital possédant de vastes terrains qui permettent de l'agrandir considérablement.

Un décret du 3 brumaire fixa le costume des membres du Corps législatif « Art. 1er Toutes les matières ou étoffes employées aux costumes des fonctionnaires publics seront du cru du territoire de la République ou de fabrique nationale.

Art. 2. Le costume des fonctionnaires publics est réglé ainsi qu'il suit :

« *Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents.* La robe longue et blanche, la ceinture bleue, le manteau écarlate (le tout en laine) la toque de velours bleu.

« *Conseil des Anciens.* Même forme de vêtement, la robe en bleu violet, la ceinture écarlate, le manteau blanc (le tout en laine), la toque de velours même couleur que la robe. Ces deux vêtements ornés de broderies de couleurs.

« *Directoire exécutif.* Le Directoire exécutif aura deux costumes, l'un pour ses fonctions ordinaires, l'autre pour les représentations dans les fêtes nationales etc., Costume ordinaire : habit manteau à revers et à manches, couleur nacarat doublé de blanc, richement brodé en or sur l'extérieur et le revers. Veste longue et croisée blanche et brodée d'or. L'écharpe de ceinture bleue à franges d'or, le pantalon blanc (le tout en soie). Le chapeau noir, rond, retroussé d'un côté, et orné d'un panache tricolore. L'épée portée en baudrier sur la veste, la couleur du baudrier nacarat. Grand costume : l'habit manteau bleu et par-dessus un manteau nacarat.

« *Secrétaire du Directoire.* Même forme de vêtement que celui des membres du Directoire dans son costume ordinaire tout en noir, le panache noir avec une seule plume rouge. Un cachet suspendu en sautoir sur la poitrine.

« *Ministres.* — Même forme de vêtement que celui des membres du Directoire, le dessus noir, doublure, revers, veste et pantalon ponceau, l'écharpe en ceinture blanche (le tout de soie et orné de broderies en couleur), le chapeau noir, surmonté d'un panache ponceau, le baudrier noir.

« *Messager d'État.* Veste longue et blanche, ceinture bleue, pantalon bleu, manteau court bleu, à revers rouges, chapeau noir, rond, orné d'une plume blanche, panaché de bleu et de rouge, bottines.

« *Huissiers.* Veste longue, noire, culottes et bas ou pantalons noirs; écharpe en ceinture rouge, toque rouge, ornée d'une plume rouge, un bâton noir avec une pomme d'ivoire et de la hauteur de l'homme, un petit manteau noir.

« *Haute cour de justice.* Même forme de vêtement que celui du Corps législatif, ce vêtement entièrement blanc ainsi que la toque, il sera orné d'une bande tricolore.

« La robe et la toque des accusateurs publics près cette cour seront en bleu clair, la ceinture rouge, le manteau blanc.

« *Tribunal de cassation.* Même forme de vêtement que celui du Corps législatif, la robe et la toque en bleu clair, le manteau blanc et la ceinture rouge. Le commissaire du Directoire exécutif près le tribunal, aura le vêtement de même forme que le Directoire exécutif. Ce vêtement sera entièrement noir.

« *Tribunaux de justice correctionnelle criminelle et civile* : Les membres de ces tribunaux resteront vêtus ainsi qu'ils le sont maintenant; des marques distinctives leur seront données relativement à leurs fonctions respectives, savoir : Pour le *Tribunal de justice correctionnelle*, un petit faisceau sans hache en argent, suspendu sur la poitrine par un ruban bleu liseré de rouge et de blanc. Pour le *tribunal criminel*, un faisceau avec hache, suspendu en sautoir par un ruban liseré de bleu et de blanc. Pour le *tribunal civil*, un œil en argent, également suspendu par un ruban blanc liseré de rouge et de bleu.

« *Juges de paix.* Point de vêtement particulier, mais pour marque distinctive ils porteront une branche d'olivier en métal, suspendue sur la poitrine par un ruban blanc, avec un très petit liséré bleu et rouge. Ils auront à la main un bâton de la hauteur de l'homme et surmonté d'une pomme d'ivoire sur laquelle sera gravé un œil en ivoire. »

Nous trouvons aussi en 1795, la fondation de la société philotechnique établie rue de Valois Palais-Royal 21, elle fut divisée en trois classes : littérature, sciences physiques et morales, beaux arts. Cette société publiant un annuaire et des comptes rendus de ses travaux, s'est conservée jusqu'à nos jours.

A propos de société il s'en forma une à la fin de cette année qui causa beaucoup de soucis au Directoire, ce fut celle du Panthéon, c'était une société de patriotes qui avaient choisi pour lieu de réunion l'ancien couvent des Génovéfains et tenaient nuitamment leurs séances dans un vaste souterrain qui existait sous les bâtiments.

Babeuf était le chef de l'association; dans son

journal *le Tribun du Peuple*, il attaquait le Directoire avec une grande violence, et au milieu des panthéonistes, il prêchait l'abolition de la propriété et la communauté des biens et cette doctrine nouvelle trouvait bon nombre d'adhérents mais en revanche elle était particulièrement désagréable aux membres du Directoire qui s'en inquiétaient volontiers, surtout lorsque la société eut réuni à peu près 4,000 affiliés qui assistaient en armes aux séances.

Aussi, le 27 février 1796, le Directoire prit ses mesures pour faire fermer la société du Panthéon.

Mais alors, les babouvistes comme on appelait les partisans du système de Babeuf, établirent un directoire secret de salut public dans les premiers jours d'avril, dont le premier soin fut de nommer douze agents révolutionnaires qui eurent pour tâche de préparer et d'organiser une insurrection dans les douze arrondissements de Paris.

Les chefs se réunissaient dans un lieu qu'ils appelaient le temple de la Raison; on y chantait des hymnes à Robespierre.

Tout le plan était combiné et arrêté lorsque Grisel, l'un des conjurés, chargé de gagner à la cause populaire la garnison du camp de Grenelle, dénonça la conspiration.

Les chefs furent arrêtés et traduits devant la haute cour de Vendôme.

Cela n'empêcha pas les babouvistes demeurés libres de tenter un mouvement à Paris, mais il échoua encore par la trahison de quelques-uns et ils furent sabrés. Trente et un furent condamnés à mort par des commissions militaires et 25 furent condamnés à la détention.

Au reste, tant que dura le Directoire, les complots furent à l'ordre du jour. Un club royaliste appelé le club de Clichy faisait particulièrement remarquer ses membres par leur propagande active.

L'anniversaire de la mort de Louis XVI fut fêté le 21 janvier; il y eut spectacle et danses dans le jardin des Tuileries, mais le froid extrême qu'il faisait empêcha la foule de s'y trouver.

Il fut aussi élevé à cette occasion au Champ de Mars une estrade sur laquelle était placée la statue de la Liberté assise sur un cube « emblème de la nature et foulant aux pieds les signes de la servitude et de la royauté » 14 écussons portant les noms des 14 armées de la République l'entouraient.

Le Directoire et toutes les autorités se rendirent au Champ de Mars où le Conservatoire national de musique exécuta des chants et des airs patriotiques.

L'armée défila devant le Directoire et une salve d'artillerie termina la cérémonie.

En 1796, le Directoire sentit la nécessité de fortifier l'action de la police du département de la Seine, et dans un message adressé au conseil des Cinq-Cents, il proposa de distraire des attributions du ministère de l'intérieur pour en former un ministère spécial, certains services de police désignés et de limiter au seul département de la Seine l'action de ce nouveau ministère.

Une loi du 12 nivôse an X (2 janvier 1796) créa un ministère de la police générale.

Voici la liste des ministres de la police qui se succédèrent de 1796 à 1815 :

2	janvier	1796	Camus.
4	janvier	—	Merlin de Douai.
3	avril	—	Cochon.
6	juillet	1797	Lenoir-Laroche.
26	—	—	Sotin de la Coindière.
12	février	1798	Dondeau.
16	mai	—	Lecarlier.
29	octobre	—	Duval.
22	juin	1799	Bourguignon-Dumolard.
20	juillet	—	Fouché (depuis duc d'Otrante).
10	—	1804	— (rétablisssement).
3	juin	1810	Savary, duc de Rovigo.
3	avril	1814	Comte Anglès.
21	mars	1815	Fouché (pour la troisième fois).
23	juin	—	Pelet de la Lozère.
25	sept.	—	duc Decazes, jusqu'au 29 décembre 1818, époque de la suppression du ministère de la police générale.

Ajoutons à cette liste les noms des administrateurs chargés des plus hautes fonctions municipales de la ville de Paris pendant la révolution.

MAIRES DE PARIS.

Jean Sylvain Bailly 1789.
Jérome Petion de Villeneuve, 17 novembre 1791.
Nicolas Chambon 1792.
J. N. Pache 1793.
Jean Baptiste Edmond Fleuriot-Lescot 1794.

ADMINISTRATEURS DU DÉPARTEMENT.

Nicoleau, élu en 1795.
Demeniée, élu en 1797.
Joubert, en l'an VII.
Lecoulteux, an VIII.

Nous avons dit qu'en 1796, le musée d'artillerie avait été transféré dans les bâtiments des jacobins réformés, appartenant au domaine national.

Les diverses collections dont se composa le musée, furent distribuées dans cinq grandes galeries. Les anciennes armes défensives telles que cottes de mailles, armures de pied en cap, cuirasses, casques, boucliers et autres, furent placées

dans la plus vaste de ces pièces qui prit le nom de galerie des armures. Les collections d'armes offensives, les modèles de tous les systèmes d'artillerie, une grande quantité d'autres modèles d'armes de toute espèce, de machines et d'instruments servant à l'artillerie, occupèrent les quatre autres galeries. Quelques trophées furent composés à la fois d'armes offensives et d'armes défensives.

La galerie des armures se trouvait partagée en trois parties séparées l'une de l'autre par des colonnes accolées, surmontées d'arcades. Les armures étaient rangées sur les côtés par ordre chronologique. Dans chacune des quatre autres galeries était établi en face des croisées un râtelier garni d'armes portatives anciennes et modernes, depuis l'arquebuse à mèche jusqu'au dernier modèle de fusil moderne.

Ce qu'il y avait de plus précieux en armes par la beauté du travail, la richesse des ornements, la singularité des formes ou l'importance historique, était conservé dans quatre armoires vitrées, placées au milieu de chacune des quatre galeries.

Enfin, de larges tables supportaient les modèles des machines, des instruments et des outils employés dans le service de l'artillerie, des bouches à feu, des affûts, des voitures, etc.

Cette curieuse collection, considérablement augmentée par les conquêtes de nos armées en Italie, en Espagne et en Allemagne, éprouva de grandes pertes à l'époque de l'invasion de 1814-1815; des caisses énormes d'armes précieuses en furent enlevées.

Le 28 juillet 1830, le peuple envahit et pilla le musée. Cependant quelques jours plus tard la plupart des objets enlevés furent rapportés, sauf quelques armes malheureusement très regrettables. Le musée, dorénavant mieux protégé, fut soustrait aux visites des combattants de 1848.

En 1871, les collections du musée d'artillerie furent installées dans l'hôtel des Invalides où elles sont demeurées.

Le 1er septembre 1795, le public fut admis à visiter pour la première fois le musée des monuments français qui était établi dans les bâtiments du couvent des Petits Augustins, situé dans la rue de ce nom (rue Bonaparte). Lorsqu'en 1790 l'Assemblée constituante eut déclaré les biens du clergé propriétés nationales, on s'occupa de la conservation des monuments de tous genres qui existaient dans les édifices religieux, et la commission chargée de ce soin avait choisi le couvent des Petits Augustins pour y recevoir les monuments artistiques qui furent classés par M. Alexandre Lenoir, nommé conservateur.

Plus de 1,200 objets, chapelles sépulcrales, colonnes, fontaines, sarcophages, statues, bas-reliefs, mosaïques, boiseries, avaient été réunis là et disposés dans l'église, le chœur, le cloître, la cour et le jardin.

La salle d'introduction contenait les plus remarquables monuments sépulcraux de l'église des Célestins, les trois Grâces de Germain Pilon, les tombeaux de François 1er, de Diane de Poitiers, de Richelieu, de Montmorency, etc.

Cinq autres salles contenaient les productions des arts des cinq derniers siècles.

Le chœur de l'église avait été réservé aux monuments du XIIIe.

La cour contenait une portion considérable du château de Gaillon et la façade du château d'Anet. Ces deux magnifiques spécimens d'architecture existent encore dans la cour de ce qui est aujourd'hui le palais des Beaux-Arts.

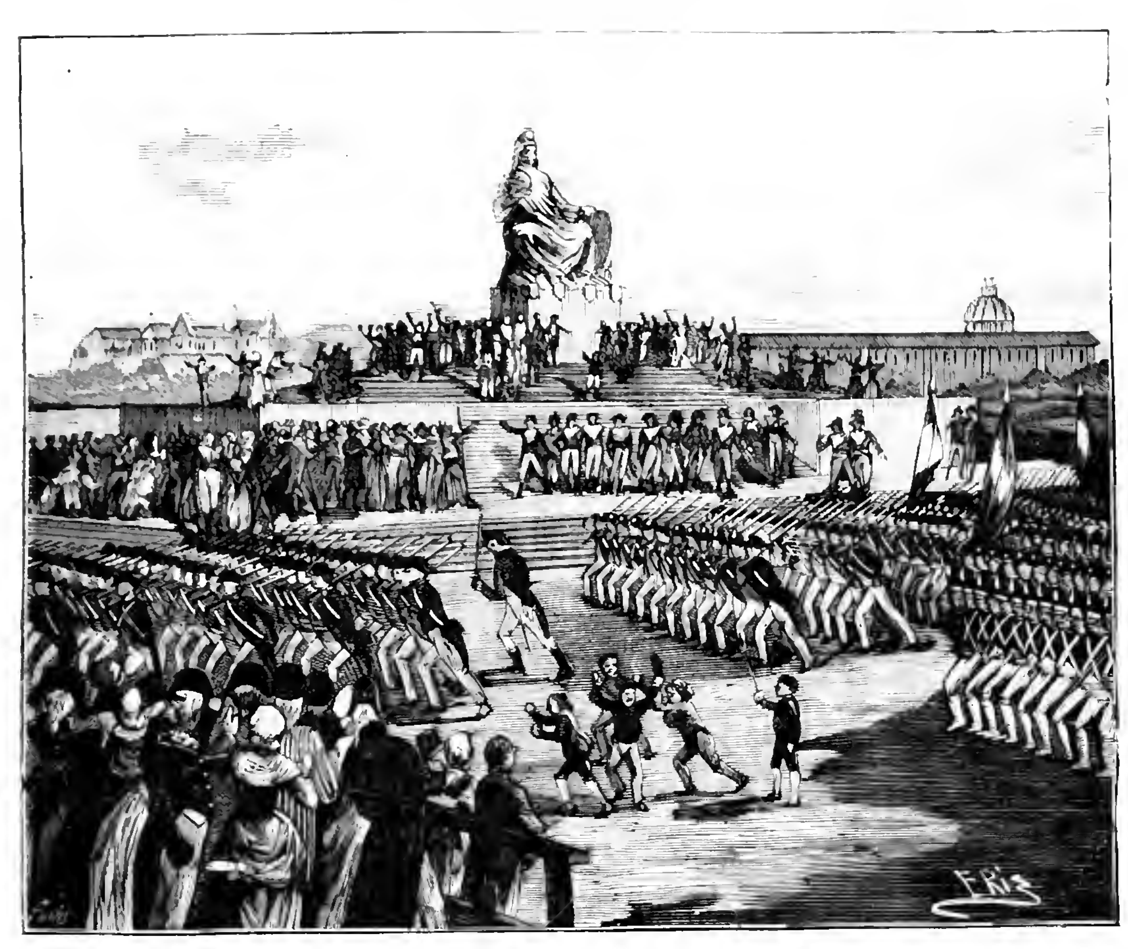
Le jardin qu'on appelait l'Elysée, contenait un grand nombre de monuments précieux.

« Ce musée très intéressant, dit Dulaure, qui s'accroissait toujours par de nouvelles acquisitions, perdit quelques monuments de peinture et de sculpture, lorsque, par suite du concordat du 9 avril 1802, on donna une organisation nouvelle au culte catholique. Plusieurs églises réclamèrent des objets qu'elles avaient possédés ou qui ne leur avaient jamais appartenu. Il y eut même quelques pièces qui en furent tirées pour orner certains jardins particuliers. Ces pertes étaient peu sensibles et le musée des antiquités nationales offrait encore une des plus nombreuses et des plus intéressantes collections de la capitale, mais en 1815, la suppression de ce musée fut décidée. »

On transféra les tombeaux des rois, des princes etc., à Saint-Denis, diverses églises reçurent une bonne partie des objets précieux et dès lors le musée s'appela le dépôt des monuments français; une ordonnance du 24 avril 1816, porta qu'il serait établi sur son emplacement une école royale des Beaux-Arts, que le 15 avril 1819 cette école occuperait la totalité des bâtiments et qu'il serait construit à la place du jardin un édifice destiné à cette école. Le 3 mai 1820, la première pierre en fut posée, ainsi qu'on le verra à cette date.

Le bruit des victoires que nos armées remportaient au dehors avait un vif écho à Paris, plusieurs fois déjà, le Corps législatif avait décrété que l'armée d'Italie avait bien mérité de la patrie ; le Directoire voulut faire plus : il fit célébrer au Champ de Mars une fête solennelle de la Reconnaissance et des Victoires, fête dans laquelle Carnot prononça un discours patriotique et que termina un banquet où l'on chanta des vers de Lebrun, en l'honneur de Bacchus et de la Victoire.

Quelques jours plus tard, le Champ de Mars fut de nouveau en fête pour l'anniversaire du 9 thermidor et ce jour-là, tous ceux qui se souvenaient des excès de la terreur, manifestaient bruyamment leur satisfaction ; aussi d'un commun accord on avait banni du langage l'appellation de



L'armée défila devant le Directoire et une salve d'artillerie termina la cérémonie.. (Page 299, col. 1.)

citoyen et citoyenne pour s'en tenir à celle de monsieur et de madame, malgré l'ordre qui avait été donné par le Directoire au ministre de l'Intérieur, de recommander strictement à tous les employés de la République d'user exclusivement de l'expression de citoyen, dans l'exercice de leurs fonctions.

Mais si la fête du 9 thermidor fut célébrée surtout par les républicains modérés, et même par ceux qui n'étaient pas républicains du tout, les démocrates eurent leur revanche le 10 août et la solennité commémorative de la chute du trône fut fêtée par de nombreux amis de la Révolution.

Les montagnards ne pouvaient se consoler du succès de la réaction thermidorienne et dans les premiers jours de septembre, ils conçurent le projet de soulever les troupes campées dans la plaine de Grenelle, de renverser le Directoire et de substituer la constitution de 1793 à celle de l'an III. mais afin de dépister le gouvernement, les conjurés, la plupart anciens représentants, simulèrent une tentative royaliste. Dans la nuit du 29 au 30 août, des coups de feu et les explosions de quelques boîtes d'artifices furent entendus dans plusieurs quartiers de Paris. Au point du jour, on trouva suspendu au-dessus de la porte de l'hôtel Beauvau un drapeau blanc avec l'inscription : Vive le roi! mort aux républicains! Un placard manuscrit appelait aux armes la jeunesse royaliste. La police ne s'y trompa point ; elle savait d'où venaient ces démonstrations.

Dans la soirée du 18 septembre, le ministre de la police annonça au général en chef de l'armée de l'intérieur, qu'une soixantaine d'hommes étaient en ce moment réunis dans un cabaret de Vaugirard, que dans d'autres auberges, dans les jardins et sur la route de Vaugirard à Paris, une grande quantité de gens étaient disposés par groupes et se tenaient prêts à se porter au signal donné, sur l'état-major du camp de Grenelle, tandis que d'autres conjurés s'assureraient des membres du gouvernement.

Le général Chanet partit immédiatement pour le camp de Grenelle, afin de faire prendre les armes à la troupe.

Cependant, les conspirateurs commencèrent le mouvement en entrant dans le camp aux cris de Vive la République ! Vive la Constitution de 1793 ; mais au lieu de la sympathie qu'ils croyaient rencontrer chez les soldats, ils ne trouvèrent que le respect du devoir : la générale fut battue, les troupes tombèrent sur les assaillants, les dispersèrent et 132 conjures furent arrêtés et enfermés à l'École militaire.

Le 13 septembre, leur jugement commença, au fur et à mesure qu'un certain groupe était condamné il était conduit au camp de Grenelle et fusillé.

Le 27 octobre, tout était terminé.

Or tandis que ces exécutions avaient lieu, le 22 septembre, les membres du Directoire, en grand costume, accompagnés de tous les ministres et du corps diplomatique, se transportaient au Champ de Mars pour y célébrer la fête de la fondation de la République.

Un procès criminel intéressa grandement Paris en 1796 et on peut dire qu'il l'intéresse encore : nous voulons parler de l'affaire Lesurques. La malle-poste qui faisait le service des dépêches entre Paris et Lyon avait été l'objet d'une attaque à main armée. Le courrier et le postillon avaient été trouvés sanglants et inanimés, une instruction fut ordonnée, on arrêta un sieur Courriol. Un sieur Guesno qui avait été suspecté fut relâché, il venait au bureau central rechercher ses papiers lorsqu'il rencontra un de ses amis, Lesurques, qu'il pria de l'accompagner. Deux femmes qui se trouvaient là crurent reconnaître Lesurques pour un des assassins et l'affirmèrent devant la justice. Malgre la production d'un alibi des mieux constatés le malheureux Lesurques fut condamné à mort en compagnie de Courriol qui, s'avouant coupable, n'avait cessé de protester de l'innocence de son co-accusé. Un troisième accusé David Bernard fut aussi condamné à la même peine.

L'exécution eut lieu le 30 octobre.

Lesurques voulut aller à la mort en vêtements blancs, symbole de son innocence : il monta le premier dans la charrette où Courriol le suivit, on hissa derrière eux Bernard qui ne pouvait plus se soutenir.

« Alors commença, dit Sanson, le plus lugubre et le plus étonnant trajet qui ait certainement jamais eu lieu, de la Conciergerie à la place de Grève. Lesurques et Courriol etaient debout sur le devant de la charrette qui avançait difficilement à cause de la foule. A chaque mouvement des chevaux, Courriol s'écriait d'une voix stridente :

— Je suis coupable, Lesurques est innocent.

Au pied de l'échafaud, sur la planche fatale, Courriol renouvela ses protestations, et le bruit du couperet, glissant dans la rainure, se mêla à sa voix qui proférait encore avec une énergie indicible ces mots que l'avenir ratifia : Lesurques est innocent.

Plus tard, de nouveaux inculpés dans l'assassinat du courrier de Lyon tombèrent sous la main de la justice, des preuves de l'innocence du malheureux Lesurques furent produites, ses biens avaient été confisqués le 31 décembre 1823, ils furent rendus à sa famille, mais la rehabilitation du condamné, quoique poursuivie par ses enfants avec une persévérance rare, n'a pu encore être prononcée. Le théâtre a mis à la scène cette touchante histoire, des voix autorisées se sont élevées de toutes parts pour demander cette réhabilitation, l'heure n'est pas encore venue.

Il s'ouvrit en 1796, dans la rue Chantereine (rue de la Victoire), une jolie salle spectacle bâtie sur les dessins de Damème et qui prit le nom de théâtre Olympique ; l'opéra-buffa s'y installa, puis y fut remplacé par diverses troupes de comédiens. Ce théâtre fut frappé d'interdiction par le décret du 8 août 1807. Depuis il servit de salle de concerts et enfin il fut démoli et sur son emplacement s'éleva un établissement de bains, qui a son entrée par la rue de la Victoire n° 42 ; et une maison particulière dans laquelle on entre maintenant par la rue de Chateaudun n° 39. On voit encore çà et là dans la cour qui sépare les deux corps de bâtiments la trace des colonnes qui marquaient la séparation de la scène et la salle.

Ce fut là que furent établis jusqu'en 1875, les bureaux du journal *le Monde artiste* fondé par M. Gourdon de Genouillac en 1862.

Le service pharmaceutique des hôpitaux et des hospices, des bureaux de bienfaisance et des prisons du département de la Seine fut institué en 1796, et le siège se trouve à la pharmacie centrale qui occupe sur le quai de la Tournelle l'ancien couvent des Miramiones ; elle était primitivement installée dans l'ancien bâtiment des Enfants trouvés ; ce fut en 1812, le 4 août, qu'elle fut transférée quai de la Tournelle.

Les dépenses annuelles de la pharmacie centrale s'élèvent à plus de 800,000 francs. On y prépare pour toute la France les boîtes de médicaments nécessaires au service des épidémies et les boîtes chirurgico-pharmaceutiques pour les noyés et les asphyxiés, mais les établissements qui sont placés sous la dépendance de l'administration de l'assistance publique ont seuls le droit de s'approvisionner gratuitement à la pharmacie centrale. Tous les autres établissements payent les objets qu'ils achètent. La pharmacie centrale sert aussi d'entrepôt pour le sel, le sucre, la cire, etc.

Elle a remplacé l'ancienne apothicairerie de l'Hôtel-Dieu.

Ce fut vers la fin de 1796 qu'on vit éclore à Paris une secte nouvelle, morale et religieuse, de gens qui s'intitulaient théophilanthropes, c'est-

à-dire amis de Dieu et des hommes. Elle prêchait les devoirs des hommes envers leurs semblables, ceux des enfants envers leurs parents et ceux des parents envers leurs enfants, les devoirs réciproques des époux.

Leur première séance se tint le 26 nivôse an V (15 janvier 1797) dans une maison de la rue Saint-Denis au coin de celle des Lombards, maison qui était alors occupée par l'institution des Aveugles. Le fondateur de la secte n'était autre que Haüy l'instructeur des aveugles, qui, dès 1795, avait appelé à lui plusieurs personnages de l'époque, Chemin, Moreau, Mandar pour dresser les bases de l'association.

Les théophilanthropes se réunissaient une fois par semaine pour faire entendre des exhortations morales, des lectures philosophiques et célébrer la divinité par des chants religieux.

Les murs de la salle consacrée aux séances étaient ornés d'inscriptions et de maximes relatives aux vertus sociales.

Ils adoraient un Dieu, mais en lui donnant d'autres attributs que la puissance et la bonté; ils excluaient du temple toute image, toute représentation, tout objet symbolique.

Un autel sur lequel était une corbeille de fleurs ou de fruits étaient les uniques objets offerts à la contemplation des assistants. Un orateur dans un costume particulier célébrait la vertu et après le discours venaient les hymnes.

Cette religion, d'une pratique facile, fit de nombreux prosélytes et bientôt le local primitif devint insuffisant pour contenir ses disciples; le Directoire, à la sollicitation d'un de ses membres, Reveillière-Lépeaux, accorda aux théophilanthropes la jouissance de la plupart des églises de Paris.

Ce fut l'apogée de la religion nouvelle. Notre-Dame devint ou plutôt resta le temple de la Raison, Saint-Étienne-du-Mont le temple de la piété filiale; Saint-Eustache, le temple de l'Agriculture; Saint-Gervais, le temple de la Jeunesse; Saint-Jacques-du-Haut-Pas, le temple de la Bienfaisance; Saint-Laurent, le temple de la Vieillesse; Saint-Merri, le temple du Commerce; Saint-Nicolas-des-Champs, le temple de l'Hymen; Saint-Roch, le temple du Génie, Saint-Sulpice, le temple de la Victoire; Saint-Thomas d'Aquin, le temple de la Paix, etc.

Le peuple qui avait de la peine à retenir le nom de théophilanthropes, appelait plus volontiers ces sectaires des *filous en troupe*. Le gouvernement consulaire, par son arrêté du 4 octobre 1801, mit fin à toutes ces pasquinades, en défendant aux théophilanthropes de se réunir dans les édifices nationaux et en refusant de leur donner acte de leur déclaration, lorsqu'ils louèrent un local particulier pour y tenir leur assemblée. Ils finirent par disparaître sans bruit.

Dans sa séance du 2 novembre 1796, le conseil des Anciens adopta les conclusions d'un message du Directoire qui avait demandé que pour subvenir au soulagement des indigents pendant l'hiver, il fût établi une taxe sur les billets des spectacles de Paris. En conséquence il fut voté : 1° qu'il serait prélevé pendant six mois dans tous les spectacles et bals publics et autres lieux d'amusements où l'on payait, un décime ou 2 sous par franc sur tous les billets d'entrée et les abonnements; 2° que le produit de cette taxe serait remis à la disposition des bureaux de bienfaisance, qui en feraient la distribution aux indigents valides.

On guillotinait encore de temps à autre sous le Directoire. On lit dans le *Journal de Paris* du 27 novembre 1796 « On a guillotiné le 4 frimaire sur la place de Grève un assassin et un émigré.

« L'émigré nommé de Cussy, ci-devant envoyé de France en Bavière, fut extrait de la Force à sept heures, conduit au Palais de justice, jugé, condamné, exécuté dans la même matinée. Il a obtenu de ne point aller à l'échafaud avec l'assassin. »

Quelques jours plus tard, le tribunal criminel condamnait dix-neuf voleurs, à 14 et à 16 années de fers.

Depuis que l'année républicaine commençait au 22 septembre, le jour de l'an et ses souhaits accompagnés de cadeaux et de bonbons avaient disparu.

1797 restaura la fête nationale des petits, des petites et des femmes. « Aussi comme à cette reprise des anciens us, on se visite, on se complimente, on se fête, on se chante, on se baise toute la journée, que d'épithalames, de madrigaux, de couplets prenant essor ! »

Le hasard lui-même se mêla de ce premier jour de l'an en le faisant tomber un dimanche, c'est-à-dire un jour de fête de l'ancien almanach; ce fut la déchéance du calendrier républicain et la rentrée en grâce du jour dominical dans les mœurs nationales.

« Cet an V, ou plutôt cette année 1797 est une audacieuse et une persévérante royaliste. »

Le 21 janvier fut célébré à sa date, mais sans grand enthousiasme; la cérémonie se borna à la réunion à Notre-Dame, des membres du gouvernement qui prêtèrent le serment de haine à la royauté et à l'anarchie, et à des symphonies et des chants patriotiques qui furent exécutés par le Conservatoire.

Le 19 février (et non août comme l'avance par erreur M. G. Brunet) furent fondés les dîners du Vaudeville; ce fut chez le restaurateur-acteur à l'Opéra-Comique Juliet, rue Vivienne, que dix-sept chansonniers et vaudevillistes : Barré, Piis, Deschamps, Desfontaines, Radet, les deux frères Ségur, Léger, Monnier, Rozière, De Mautort, Despréaux, Bourgueil, Prévost d'Yray, Desprez,

Chéron et Cambon résolurent de ressusciter les diners du Caveau. A ces premiers fondateurs se réunirent bientôt quelques nouveaux élus : Laujon, Armand Gouffé, Chazet, Emmanuel Dupaty, Dieulafoy, Philippon de la Madeleine etc., et ces joyeux amis se réunirent tous les mois jusqu'en 1802 dans un diner à l'issue duquel chaque convive chantait une chanson de sa composition.

Le recueil de ces chants forma 9 volumes in-18 qui furent publiés sous le titre *Diners du Vaudeville*.

La cession des diners du Vaudeville eut lieu en l'an x, mais la société fut remplacée par la société Epicurienne dite des Gourmands.

L'époque du Directoire fut féconde en réunions dinatoires, en fêtes, en plaisirs, en bals, on se rattrapait des inquiétudes et des soucis de la terreur en se divertissant de son mieux. Des industriels imaginèrent d'exploiter la pitié publique en ouvrant des bals de victimes où l'on n'était admis qu'autant qu'on avait eu un parent mort sur l'échafaud, où l'on ne pouvait danser que si on avait les cheveux à la victime, c'est-à-dire coupés à fleur du cou, comme les condamnés préparés pour l'échafaud. Les femmes se drapaient d'un châle rouge pour rappeler la chemise rouge de Charlotte Corday.

Les bals publics suivirent l'essor et partout il s'en ouvrit de nouveaux ; tandis que Tivoli et les Folies de Chartres ouvertes en 1797 sur l'emplacement d'une partie du parc Monceau attiraient la jeunesse par des fêtes brillantes, le jardin Biron, rue de Varennes, d'abord simple lieu de promenade devint bal public en 1797, Paphos ouvrit la même année au coin de la rue du Temple, ainsi que le pavillon de Hanovre et Idalie, bal établi dans le jardin de l'hôtel Marbeuf, au haut des Champs-Elysées, près l'ancienne grille de Chaillot. C'était là qu'on mangeait des glaces du fameux glacier Travers.

« On danse en fins souliers, disent les auteurs de l'*Histoire de la société française pendant le Directoire*, on danse en gros sabots, on danse aux nasillements de la musette, on danse aux suaves accents des flûtes, on danse en scandant la bourrée, on danse en sautant l'anglaise. Et le riche et le pauvre, et l'artisan et le patron, et la bonne compagnie et la mauvaise, tous se démènent du meilleur de leurs jambes dans cette bacchanale épidémique qui court six cent quarante-quatre bals.

« On danse à vingt-quatre sous par cavalier, à douze sous par citoyenne rue des Filles Saint-Thomas, entre le passage Feydeau et la rue Notre-Dame des Victoires, à la maison de la *Modestie*.

« On danse tous les quintidis et les décadis chez le citoyen Failly au musée, rue de Thionville ci-devant Dauphine.

« On danse rue de la Loi n° 1238, chez le citoyen Travers moyennant cinq livres par cavalier.

« On danse au bal de Calypso, chez Maloisel, faubourg Montmartre 109 et 110, moyennant une mise décente.

« On danse rue Neuve des Capucines, près celle des Piques, chez le citoyen Blondel.

« On danse rue du Mont-Blanc, au coin du boulevard chez le citoyen Justin.

« On danse rue de la Loi, vis-à-vis l'arcade Colbert chez le citoyen Dolat, professeur de danse.

« On danse hôtel de la Chine, rue Neuve-des-Petits-Champs, vis-à-vis la trésorerie.

..... « On danse dans l'ancien cimetière de Saint-Sulpice ! on danse et sur la porte sculptée un joli transparent rose annonce : Bal des Zéphyrs.

Et les cafés ! Il y en avait partout : le café du *Berceau lyrique*, le café de la *Liberté conquise* le café des *Aveugles*, le café d'*Herculanum*, tous et bien d'autres au Palais-Royal, le café *du Rach*, où le citoyen Lasablonnière tenait chaude depuis six heures du matin jusqu'au soir une soupe à la tortue, dont il faisait payer la jatte quinze sous.

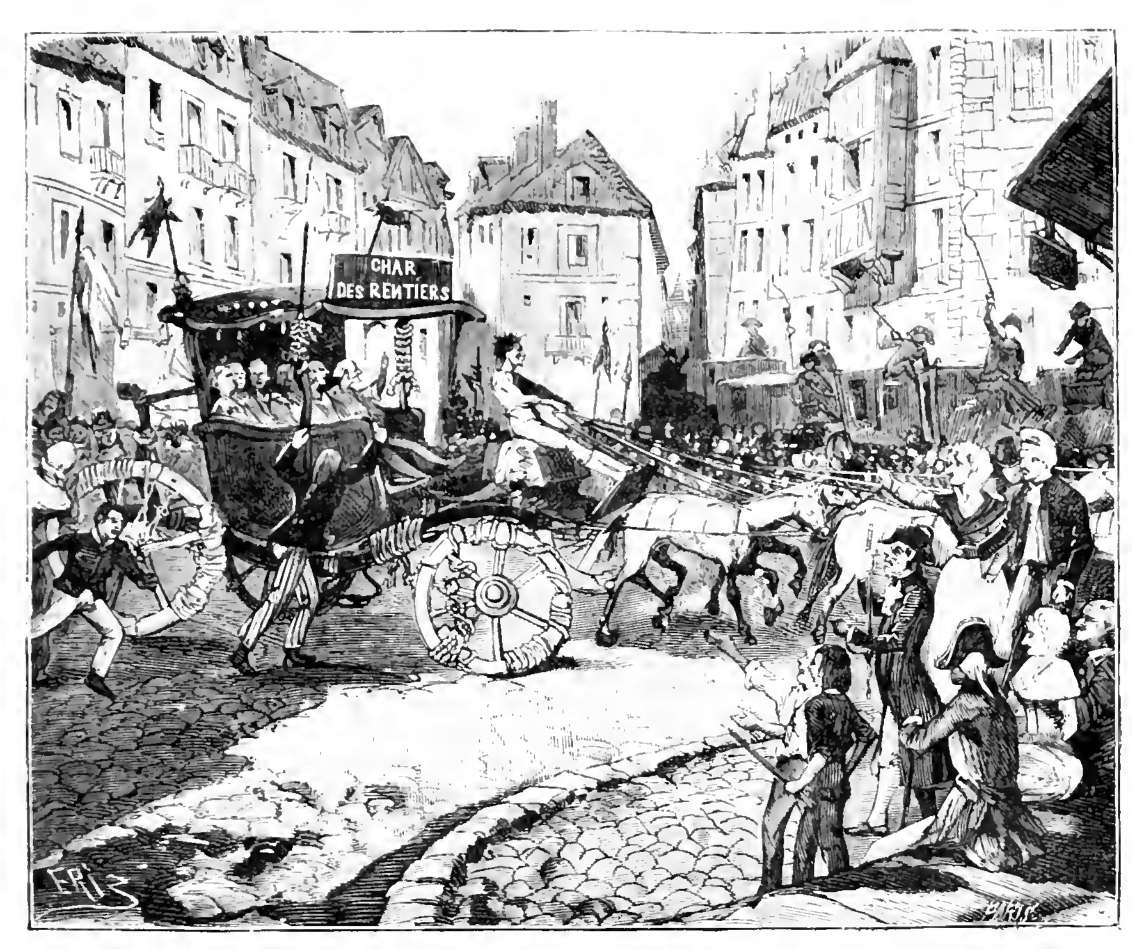
En mars 1797, Paris s'occupa d'un duel qui fit du bruit.

Marie-Joseph Chénier était au théâtre de la République, en compagnie de sa maîtresse Mme La Boucharderie, une femme à la mode, citée pour sa perruque blonde et son énorme chignon ; il quitta un moment sa loge et un jeune homme Amédée de Kerboux, y entra et causait avec Mme La Boucharderie lorsque Chénier rentrant, fut choqué de la liberté prise par le jeune homme ; on descendit pour s'expliquer, mais tout d'abord Chénier voulut ôter de vive force le chapeau de Kerboux qui était resté coiffé, il le lui arracha brutalement, mais celui-ci appliqua sur la figure de Chénier deux vigoureux coups de poing.

Naturellement, cette violence fut suivie d'une rencontre et le 15 ventôse, les deux hommes se battirent au pistolet ; quatre balles furent échangées, et Kerboux en reçut une au-dessous des côtes.

Nous avons déjà parlé d'une ordonnance qui, sous Louis XVI, avait été rendue à l'effet de supprimer toutes les échoppes ; pendant la Révolution il s'en était construit de nouvelles un peu partout et, au mois de mars, des citoyens occupant des échoppes adossées au Louvre, pétitionnèrent pour être exceptés des dispositions d'un arrêté du bureau central qui avait ordonné la destruction de toutes les échoppes pour le 1er floréal. Ils furent autorisés à les rebâtir ailleurs.

Le 24 mars, un arrêté du conseil des Cinq-Cents établit une loterie nationale combinée de manière à produire une somme de 12 millions qui devait être répartie aux hôpitaux.



Le char excita la gaieté des Parisiens par son air de gueuserie répandu sur le tout. (Page 305, col. 2.)

En construisant sur une partie de l'ancien bâtiment de la Douane, rue du Bouloi, les ouvriers mirent à découvert, au mois de mars, un souterrain qui était une portion des bains que la reine Catherine de Médicis avait fait construire dans une dépendance de l'hôtel de Soissons; on y voyait encore les niches des baignoires, sculptées par Jean Goujon.

Dans sa séance du 19 mars, le bureau central prit un arrêté qui portait l'établissement provisoire dans la rue de Sèvres, le long du mur de l'hospice des Incurables, d'un marché affecté à la vente des comestibles. Ce marché fut établi et, bien que provisoire, il dura jusqu'en 1870.

Un certain nombre de royalistes militants esquissèrent une conspiration pour tenter de rétablir la royauté, mais elle échoua et les conjurés furent traduits devant un conseil de guerre. Le 8 avril, le jugement fut rendu; quinze des accusés furent acquittés, trois furent renvoyés devant le jury de Versailles et quatre furent condamnés à mort, mais le conseil commua cette peine en celle de la réclusion à temps.

Le 11 avril, un membre du conseil des Cinq-Cents monta à la tribune pour annoncer à ses collègues qu'une tentative d'assassinat venait d'être commise sur la personne de Sieyès : trois coups de pistolet avaient été tirés sur lui, sans cependant le blesser grièvement; l'assassin fut arrêté : c'était un sieur Poule; il fut traduit devant le tribunal criminel de la Seine et condamné le 3 juin à 20 ans de fers.

Depuis le 9 thermidor, les voitures avaient reparu dans Paris et à l'occasion de Longchamps rétabli, on vit une foule de véhicules nouveaux sillonner la grande avenue des Champs-Élysées : cabriolets, phaétons, vis-à-vis, demi-fortunes, soufflets, bockeis, carricks, c'était à qui passerait l'autre; les voitures sur deux files allaient, venaient, se heurtaient, se croisaient; mais ce qui excita la gaieté des Parisiens, ce fut une espèce de grand fiacre disloqué, en lambeaux, suspendu sur des cordes nouées et renouées en vingt endroits, les roues faites de pièces et de morceaux, véritable ombre de carrosse, traîné par six ombres de rossinantes et dans lequel se tenaient tristes,

immobiles, serres, fripés, six hommes maigres dont la mine s'accordait admirablement avec l'air de gueuserie répandu sur le tout.

Sur ce carrosse, s'étalaient en grosses lettres ces mots : Char des rentiers.

Et les promeneurs de rire et de gausser!

Cependant, comme on n'était plus habitué à ce brouhaha des voitures, et que les élégants couraient Paris en cabriolets qui filaient rapidement par les rues, le bureau central s'opposa à ce dévergondage de locomotion rapide et un arrêté inséré dans le *Journal de Paris* du 17 avril porte : « Le bureau central, considérant que les cabriolets de place sont reconnus infiniment plus nuisibles qu'utiles dans Paris, a fait défense par son arrêté du 22 germinal, aux loueurs de cabriolets et à tous autres, d'en exposer ou faire stationner aucun après le 10 floréal prochain pour être loué, dans aucune rue, ni sur aucune place de cette commune. »

Mais le public réclama, il tenait à ces voitures légères, et bientôt le bureau central fut obligé de revenir sur sa première décision : « Considérant que le stationnement des cabriolets destinés seulement pour la circulation à l'extérieur de Paris peut être permis sans inconvénient sur quelques places de cette commune, a pris (le Conseil) un arrêté le 22 prairial, approuvé par le département de la Seine le 12 messidor, portant en substance ce qui suit : Les loueurs qui voudront exposer un ou plusieurs cabriolets seront tenus d'en faire la déclaration au bureau central qui leur délivrera des permissions et des numéros. Le mot Paris et le numéro seront peints en noir à l'huile sur un fond blanc. »

En même temps, l'administration désigna comme places de voitures publiques le quai des Tuileries, le long des murs du jardin, la rue des Petites-Écuries, la place Saint-Michel, et la rue Amelot, le long de la maison du citoyen Beaumarchais.

La fête du 14 juillet fut célébrée « non avec toute la pompe et la publicité qui conviennent à ce grand jour, mais avec l'ordre et l'économie que les circonstances prescrivent en ce moment. » La fête fut divisée en trois endroits ; au Champ de Mars où furent exécutées des évolutions militaires, aux Champs-Élysées où on organisa des fêtes publiques et au palais du Directoire où une estrade avait été élevée dans le fond de la petite cour pour recevoir les autorités constituées. A midi, une salve d'artillerie annonça l'arrivée du Directoire ; il y eut des discours, des symphonies et le chant de la *Marseillaise*, mais toute cette partie de la fête se passa pour ainsi dire en famille et sans que le peuple y eût grande part.

Le 21 juillet, le bureau central fut informé que des ouvriers formaient un gros rassemblement en exigeant une élévation de salaire ; il craignit que ce rassemblement fût un prétexte d'émeute, et de la force armée partit de la caserne du quai d'Orsay pour se rendre au Palais-Royal qui était toujours le foyer de toute agitation.

Puis les soldats se dirigèrent vers la rue des Martyrs où se trouvaient alors nombre de fabricants de voitures, et c'était là que des ouvriers carrossiers s'étaient réunis ; l'officier commanda à ses hommes de charger : aussitôt le rassemblement se dissipa et ceux qui le formaient se dissimulèrent dans les maisons de la rue, mais l'officier les fit fouiller et captura de la sorte environ 150 ouvriers qui furent emmenés en lieu sûr.

Cette façon de procéder quelques années après avoir conquis le droit de réunion, sembla passablement autoritaire.

Nous avons plusieurs fois noté dans le cours de cet ouvrage l'empressement du peuple à se porter sur le passage des ambassadeurs étrangers.

Il était réservé au Directoire de faire revivre cette tradition.

Les journaux annoncèrent le 25 juillet, que le 10 thermidor, c'est-à-dire trois jours plus tard, un ambassadeur ottoman serait reçu par les directeurs, que le ministre des affaires étrangères, ou plutôt des relations extérieures, inviterait le corps diplomatique à assister à la cérémonie de l'audience ainsi que les ministres ses collègues qui seraient en grand costume, et enfin, que le ministre donnerait à l'ambassadeur, le jour de l'audience, un dîner de cérémonie.

Le 27, nouvel article dans les journaux pour annoncer que l'arrivée de l'ambassadeur ottoman aurait lieu le lendemain décadi, et que le cortège passerait par le pont de la Révolution et suivrait les quais jusqu'au Pont-Neuf, puis prendrait ensuite la rue de Thionville et celle de Tournon.

Le cortège du ministre des relations extérieures devait se réunir à celui de l'ambassade, au débouché du pont National.

Le 28, troisième avis, annonçant que l'audience serait pour cinq heures de l'après-midi au lieu d'une heure.

Un grand nombre de personnes se placèrent sur le passage du cortège.

Le soir, après avoir obtenu son audience, « l'ambassadeur est venu jouir à l'Odéon d'une salle de bal illuminée et décorée avec goût et magnificence ; il y a été reçu du public par de grands applaudissemens ; l'extrême chaleur l'a contraint de se servir d'un grand éventail ; cette action si simple en elle-même, mais inusitée en France, a excité le rire d'une foible partie des spectateurs. L'ambassadeur, loin de se choquer, a ri lui-même, en continuant de se donner un soulagement si nécessaire et si naturel. »

Le lendemain une fête fut donnée, à l'Élysée, à l'occasion de la présence de cet ambassadeur à Paris.

Pendant ce temps, au conseil des Cinq-Cents, on adoptait un projet de loi réorganisant complètement la garde nationale parisienne.

Le 10 août, il y eut aussi fête commémorative; elle fut annoncée dès le matin par une salve d'artillerie; à cinq heures les autorités se réunirent au palais du Directoire. A six heures il y eut au Champ de Mars des courses à pied et à cheval, et les vainqueurs de ces courses furent conduits « avec pompe » et au « bruit » d'une musique militaire dans les Champs-Élysées où des danses terminèrent la fête. Ajoutons que l'ambassadeur de la Porte ottomane était, au Champ de Mars, sur l'estrade, à la droite des juges des courses.

Le 15 août, un concile national de l'église gallicane fit son ouverture solennelle dans la cathédrale. « Une foule immense remplissait le bas et les tribunes de cet édifice religieux. Tout s'y est passé avec la plus grande décence de la part du peuple et avec la plus grande gravité de la part des pères. Ils y étoient réunis au nombre d'environ 70, tant évêques que députés du second ordre. » Le discours d'ouverture fut prononcé par le métropolitain de Rennes qui exhorta les évêques à envoyer des députés à cette assemblée afin d'éteindre l'esprit de division qui régnait.

Les grandes questions sociales soulevées au commencement de la Révolution, avaient nécessairement fait délaisser celle des ballons.

Elle reparut sous le Directoire.

Le 22 août, une expérience aérostatique fut annoncée au jardin Biron, mais elle ne fut pas heureuse si on en juge par le rapport de l'adjudant général Quatremère-Disjonval. « Citoyens, dit-il, le peuple a été trompé hier au jardin ci-devant Biron, mais il ne sera pas joué. »

La vérité était que le malheureux aéronaute Garnerin, bien que muni d'un parachute, n'avait pas même eu les honneurs d'une chute, attendu qu'il n'avait jamais pu parvenir à s'enlever; mais le fougueux adjudant, qui voulait qu'on respectât quand même les droits du peuple, se saisit de l'entrepreneur du spectacle annoncé et le traîna chez le ministre de la police; de là une escouade de volontaires de la garde nationale le mena au bureau central, tandis qu'on saisissait la recette, et le malheureux fut conduit ensuite en prison. Garnerin prit sa revanche, le 8 octobre, dans le jardin de Monceaux, et cette fois il eut un succès complet.

Nous avons à plusieurs reprises parlé des boulevards et esquissé leur physionomie à diverses époques; nous trouvons dans l'*Histoire de la République* de M. E. Hamel, une peinture assez curieuse de cette partie du boulevard qu'on nomme aujourd'hui le boulevard des Italiens. « Il y avait, dit-il, au coin du boulevard, entre la rue du Montblanc et celle de la Grange-Batelière un lieu qu'on appelait le *Petit Coblentz*. Là se réunissaient les élégants et les mondains du jour, les émigrés rentrés, tous ces pauvres royalistes qu'avait ruinés la Révolution, et qui, cependant, sans travail, trouvaient moyen de déployer un luxe inouï et de semer l'or à pleines mains. Là paradait la légion sautillante de ces crétins enfantés par la réaction et qu'on appelait les incroyables, êtres aussi grotesques par leur accoutrement et leur langage, que méprisables par leur absence de cœur. Tout au plus possédaient-ils un mauvais esprit de pacotille qu'ils empruntaient aux petits journaux du jour : aussi que d'épigrammes, que de lazzis à l'adresse des jacobins! »

Depuis quelque temps, tous les soirs, plusieurs quartiers de Paris voyaient se former des rassemblements où des menaces circulaient contre la représentation nationale. On y chantait la *Marseillaise*. Et ces attroupements ne paraissaient nullement attirer l'attention des patrouilles qui se multipliaient. Mais, d'autre part, ces patrouilles qui fouillaient toutes les rues de Paris, arrêtaient consciencieusement, impitoyablement, tous les individus porteurs de *collets noirs*. Perruque blonde et collets noirs étaient alors considérés comme des insignes factieux. Et c'était bien, en effet, des signes de ralliement pour des conspirateurs, pour la plupart de très jeunes gens, des muscadins, des incroyables, et il arrivait même souvent que l'on voyait de ces jeunes collets noirs aux prises avec des militaires.

Or, le 18 fructidor (4 septembre) dès l'aube, à quatre heures du matin, deux coups de canon tonnèrent formidablement. Cette double décharge, insolite, inattendue, produisit un effet prodigieux. Les deux pièces se trouvaient sur le Pont-Neuf, près le quai des Orfèvres; toutes les vitres du voisinage furent brisées, et de même les porcelaines renfermées dans un magasin situé à l'entrée du quai de l'Horloge. Chacun, s'éveillant en sursaut, se demandait avec inquiétude si ce qu'il avait entendu n'était pas le signal d'un nouvel égorgement, ou même d'un pillage. Cependant les Parisiens s'enhardirent et regardèrent avec curiosité ce qui se passait : « Les ponts et leurs abords étaient hérissés de canons; partout des baïonnettes. Toutes les gueules de l'artillerie s'ouvraient du côté du nord de Paris, et c'était de ce côté-là qu'étaient dirigées leurs menaces. Au Luxembourg, le Directoire, réduit à trois membres, s'était entouré d'une force armée si considérable, qu'on ne pouvait songer à parvenir jusque-là. Sur la place Dauphine, tout un parc d'artillerie était campé avec des munitions prêtes à être utilisées. Incessamment, à travers les ponts et les rues, le long des boulevards, de fortes patrouilles de cavalerie, sabre ou mousquet en mains, passaient au grand trot ou au galop. De toutes parts, des factionnaires avaient été postés de distance en distance, assez rapprochés les uns des autres pour pouvoir se rallier

se prêter main-forte réciproquement. Les précautions étaient bien prises. Paris devait être dompté par la peur; on avait réussi et Paris avait peur. »

Partout où on avait pu on avait posé des affiches qui annonçaient qu'une conspiration tramée par les royalistes venait d'être découverte et qu'elle nécessitait les mesures prises. A côté de cet *avis*, une proclamation prévenait le public que quiconque ferait acte de *royalisme* serait immédiatement fusillé, *selon la loi*. Dans le courant de la journée, de nouveaux placards firent leur apparition sur les murs, mais ils étaient d'un autre genre. Le conseil du département et les douze municipalités de Paris étaient cassés ou suspendus.

Dans la matinée, on avait arrêté : Ramel et son frère, Delarue, Rovère, Villot, Bourdon de l'Oise, Pichegru, Maillard, Lafont-Ladébat, Barbé-Marbois, Tronçon-Ducoudray, Murinais, Descoutis, La Méthérie, Jarry, Perret, Fayolle, Tupigny, Derumare, Goupil de Préfeln, Piédeu d'Héditot, Launois, Dauchy et l'abbé Dubois. Tous ces personnages avaient été dirigés vers la prison du Temple, en voitures fermées, escortées par des gendarmes, sabre nu.

Plusieurs décrets votés par le conseil des Cinq-Cents portaient :

« Toute personne *ayant figuré sur une liste d'émigrés*, sera tenue de quitter le territoire de la République française.

« Pour avoir à sortir de Paris, il n'était accordé que vingt-quatre heures de répit.

« Aucun *parent d'émigré* ne pourrait à l'avenir être électeur, ni éligible, ni émettre un vote à propos de n'importe quoi.

« Tout Bourbon trouvé sur le territoire français devrait être déporté.

« Cette peine de la déportation était nominalement infligée à soixante-six personnes, à peu près tous des représentants du peuple.

« Le lieu de la déportation était laissé au choix du Directoire.

« De plus, il fut décrété que les journaux, les feuilles périodiques et les presses qui les imprimaient seraient soumis pendant un an à l'*inspection de la police;* puis, comme à ce moment-là, la garde nationale, quoique fille de la Révolution, était tenue en défiance depuis l'affaire de Vendémiaire et des escaliers de Saint-Roch, il fut décidé que les lois relatives à sa réorganisation, qui étaient toutes prêtes, seraient rapportées. »

Quant à la presse, voici le décret la concernant qui fut affiché sur les murs de Paris : « Directoire exécutif. Paris, 18 fructidor an V de la République française une et indivisible : Le Directoire exécutif arrête, en vertu de l'article 145 de l'acte constitutionnel, qu'il est ordonné à tous exécuteurs des mandements de justice, de conduire dans la maison d'arrêt de la Force les individus ci-après nommés :

« L'auteur et l'imprimeur du journal intitulé : *Courrier des Départements*, rue du Cimetière-Saint-André des Arts, n° 6.

« L'auteur et l'imprimeur du *Courrier républicain*, rue Poupée, n° 6. »

Étaient en outre désignés les auteurs et les imprimeurs des journaux suivants : *le Mercure français*, *le Journal de Perlet*, *l'Éclair*, *le Messager du soir*, *la Quotidienne*, *le Censeur des Journaux*, *l'Auditeur national*, *la Gazette française*, *la Gazette universelle*, *le Véridique*, *le Postillon des Armées*, *le Précurseur*, *le Journal général de France*, *l'Accusateur public*, *les Rapsodies*, *la Tribune* ou *Journal des Élections*, *le Grondeur*, *le Journal des Colonies*, *le Journal des Spectacles*, *le Déjeuner*, *l'Europe littéraire*, *la Correspondance*, *le Thé*, *le Mémorial*, *les Annales universelles*, *le Miroir*, *les Nouvelles politiques*, *les Actes des Apôtres*, *l'Aurore*, *l'Étoile*, tous prévenus de conspiration contre la sûreté intérieure et extérieure de la République, spécialement de provocation au rétablissement de la royauté et à la dissolution du gouvernement républicain.

Tous les auteurs et imprimeurs furent condamnés à la transportation.

Le lendemain, 5 septembre ou 19 fructidor, Paris offrit encore le même coup d'œil que la veille, celui d'une ville tombée au pouvoir d'un ennemi. Toujours des patrouilles, ce qui ne gêna nullement les chenapans, qui se remirent à saccager les imprimeries de plusieurs journaux.

Enfin, dans la nuit du 22 au 23 fructidor, à quatre heures et demie du matin, le général Dutertre, entouré d'une force armée considérable, se présenta au Temple pour emmener les proscrits.

« A quatre heures du matin, le samedi 9 septembre, conduits par une infanterie insolente et, au milieu de ses mauvais propos, nous fûmes menés dans la première cour et emballés dans trois des horribles cages construites pour conduire à Vendôme les accusés de Grenelle. Elles sont en bois des deux côtés, avec une seule porte à droite, laquelle ferme au milieu par une serrure, en haut par un verrou et par un autre en bas. Le devant et le derrière ont quelques barreaux de fer pour laisser entrer et sortir l'air. Une mauvaise toile peinte en rouge, comme le corps de la voiture, les couvre, mais ne les préserve pas de la pluie. Nous l'avons éprouvé quatre ou cinq fois pendant notre route, y ayant été mouillés presque autant que nous l'eussions été à pied... »

Le 16 septembre, le bureau central « justement indigné de l'immoralité et des atteintes continuelles portées aux mœurs, soit par l'impudente exposition des livres et des images les plus obscènes, soit par la multiplicité prodigieuse des femmes et des filles prostituées, soit enfin par l'indécent travestissement de beaucoup de femmes en hommes », prit un arrêté très rigoureux contre

toutes les femmes qui seraient rencontrées dans les lieux publics sous les habits d'homme, et de nombreuses arrestations en furent la conséquence.

Le 1er octobre, une cérémonie funèbre fut célébrée en mémoire du général Hoche, mort quelques jours auparavant. Une pyramide fut élevée au Champ de Mars; autour furent plantés des groupes de peupliers, entre lesquels des candélabres soutenaient des cassolettes pleines de parfums.

L'École militaire était tendue de noir et de drapeaux tricolores; le canon tonna toutes les heures; toute la garnison prit les armes et se rendit au Champ de Mars ainsi que les autorités; des chœurs furent chantés; un membre de l'Institut prononça l'éloge du défunt, une branche de laurier à la main.

Le 10, le bureau central invita les habitants de Paris à illuminer en l'honneur du traité de paix qui venait d'être conclu entre la France et l'Autriche et les troupes défilèrent ensuite devant la pyramide.

Le 31 octobre 1797, le fameux chanteur public Pitou, qui avait été arrêté seize fois et avait été toujours relâché, finit par être condamné à la déportation comme ayant provoqué l'avilissement du gouvernement républicain, « par des gestes, discours et chansons » ; parmi les gestes incriminés, on remarque dans l'acte d'accusation celui « de porter la main à son derrière, toutes les fois qu'il parlait de la République et des républicains. »

Par un arrêt du 17 décembre, le Directoire supprima dix-sept journaux : *le Narrateur universel, l'Écho de l'Europe, le Courrier de l'Europe, la Petite Poste du soir, l'Indiscret, la Gazette nationale de France, le Diurnal, le Correspondant français, la Gazette européenne, le Correspondant politique, les Annales politiques, le Courrier du jour, le Babillard, le Frondeur, le Bulletin de la République, l'Aviso, les Tablettes républicaines*, leurs rédacteurs étant considérés comme complices d'une conspiration royaliste.

Le 20 décembre, une fête en l'honneur de la paix fut donnée par le Corps législatif à Bonaparte, dans la galerie du Muséum des arts, décorées des drapeaux pris à l'ennemi; un banquet de 600 couverts y fut servi et des tostes patriotiques y furent portés.

Il paraît que le commencement de l'année 1798 fut fertile en attentats contre les personnes, car les journaux adjuraient les citoyens d'aider par leur zèle la police dans ses opérations pour réprimer les crimes qui se commettaient journellement. Dans la nuit du 8 au 9 janvier, une fausse patrouille de garde nationale envahit la demeure d'un citoyen de la rue de la Loi (rue de Richelieu) pour le voler; la nuit du 12 au 13, une marchande du Palais de justice fut assassinée dans sa boutique; plusieurs autres faits semblables éveillèrent l'attention des gazetiers; puis c'étaient des rixes entre les militaires et des gens à collets noirs; chez Garchy il y avait eu bataille et la garde avait été obligée de venir mettre le holà.

Le dimanche 21 janvier, le conseil des Cinq-Cents quitta le local provisoire qu'il occupait pour aller s'installer au Palais Bourbon, qui prit à cette occasion le nom de palais national des Cinq-Cents; le nouveau local fut illuminé, enguirlandé, et deux chênes, emblèmes de la liberté, furent plantés dans les deux cours d'entrée. Le président prononça un discours d'inauguration;



Prêtre théophilantrope.

tous les députés prêtèrent ensuite le serment de haine à la royauté, et comme ce jour était celui de l'anniversaire de l'exécution de Louis XVI, le même serment fut aussi prêté en séance solennelle par les membres du conseil des Anciens.

Le même jour, le Directoire exécutif et toutes les autorités se réunirent à onze heures du matin dans l'église Saint-Sulpice; l'acte constitutionnel fut posé sur l'autel de la Patrie, et le serment fut prononcé par tous les assistants; après quoi le conservatoire de musique exécuta un chant d'imprécations contre les parjures et des airs patriotiques.

Bien que les bals fussent alors, ainsi qu'on l'a vu, en grande faveur, le bureau central prit, le 2 pluviôse, un arrêté portant que les bals ne se pourraient tenir que jusqu'à onze heures du soir

au plus tard et que nul ne pourrait s'y rendre, travesti, déguisé et masqué.

Tout déguisement ou travestissement était absolument défendu.

Le 30 ventôse (20 mars) fut célébrée la fête de la souveraineté du peuple, mais ce fut plutôt une cérémonie administrative qu'une réjouissance publique.

Un procès assez singulier amusa Paris, bien qu'il se terminât par une condamnation à la peine capitale. Nous citons le fait tel qu'il fut publié par les journaux du 9 avril. « Le tribunal criminel du département de la Seine vient de condamner une femme à mort pour s'être défaite de son mari d'une manière assez singulière. Tout Paris a vu un impotent, porté sur le dos de sa femme, solliciter la pitié des passans. Cet homme étoit méchant et ne reconnoissoit les soins de sa malheureuse épouse que par de mauvais traitemens. Ne pouvant la battre, il la mordoit. Enfin les caractères les plus patiens se lassent : un jour elle traversoit le pont de la Révolution avec cet incommode fardeau sur les épaules; le petit monstre l'accabloit d'injures; la rivière étoit proche; la femme poussée à bout cède à la tentation d'imposer pour toujours silence à ce fâcheux malade. Elle le fait sauter dans la Seine avec une étonnante rapidité. »

Les juges furent sévères en condamnant la malheureuse à mort.

En vertu d'une déclaration du 4 floréal, le bureau central fit fermer les oratoires de Paris, où l'exercice du culte avait été abusivement établi. Et il fut ordonné qu'il ne pourrait être célébré que dans les édifices nominativement désignés par la loi du 30 prairial, an III, savoir : églises « Thomas d'Aquin, Sulpice, Jacques du Haut-Pas, Étienne du Mont, Notre-Dame, Médard, Roch, Eustache, Germain l'Auxerrois, Merri, Nicolas des Champs, Gervais, Philippe du Roule, Laurent et Marguerite. Les maisons particulières pourront, conformément à la loi du 7 vendémiaire an IV, servir à l'exercice des cultes, pourvu qu'outre les individus qui ont le même domicile, il n'y ait pas, à l'occasion de ces mêmes cérémonies, un rassemblement excédant dix personnes. »

Le 13 juillet un nouveau théâtre, appelé théâtre des Victoires nationales, ouvrit dans la rue du Bac, sur l'emplacement de l'église des Récollets; on y jouait la tragédie, la comédie, le vaudeville et la pantomime. Il fut supprimé en 1807.

« Depuis la fête de 1790, dit le *Journal de Paris* du 16 juillet, jamais le Champ de Mars n'avoit rassemblé plus de monde qu'avant-hier; les amphithéâtres n'ont pas suffi pour contenir les curieux. Un grand nombre se sont consolés en formant des danses dans les allées adjacentes, et les spectateurs se sont trouvés pour ainsi dire entre deux fêtes dont l'une pompeuse et solennelle, l'autre gaie, naïve et champêtre, qui s'embellissoient par leur contraste. »

L'attraction de cette fête, c'était une ascension aérostatique, dont les Parisiens étaient toujours friands; cette fois à peine le ballon venait-il de s'enlever qu'il prit feu, et fut entièrement consumé.

Une seconde fête fut bientôt offerte aux habitants de Paris : Bonaparte envoyait d'Italie une quantité d'œuvres d'art; il fut décidé que l'entrée triomphale de ces objets aurait lieu pendant les fêtes de la Liberté, auxquelles deux jours seraient consacrés.

Le 9 thermidor, première journée, tous les citoyens invités à composer le cortège se réunirent près le Muséum d'histoire naturelle, tandis que des chars ornés de trophées, de guirlandes et d'inscriptions, étaient rangés sur le boulevard du Sud, en attendant qu'ils allassent au-devant des monuments et œuvres diverses attendus.

Ces chars étaient au nombre de cinquante.

La marche du cortège fut ouverte par un détachement de cavalerie et par un corps de musique militaire : le cortège et les chars formaient trois grandes divisions; en avant de la première on voyait une bannière avec ces mots : « Histoire naturelle. » Elle était entourée des professeurs du Muséum, et dix chars suivaient portant des minéraux, des pétrifications, un lion d'Afrique, un ours de Berne, etc.

La 2ᵉ division s'annonçait par une bannière portant l'inscription : « Livres, manuscrits, médailles, musique, caractères d'imprimerie des langues orientales. »

Venaient ensuite des chœurs de musiciens, des députations d'artistes dramatiques, des typographes, du personnel des bibliothèques, etc. Six chars contenaient ce qui était indiqué sur la bannière.

La 3ᵉ division avait pour bannière : « Beaux arts.

Des artistes peintres, sculpteurs, architectes, les professeurs des écoles, les élèves, etc. Une seconde bannière précédant les chars portait : « Monuments de la sculpture antique; » alors venaient une huitaine de chars supportant d'abord les quatre chevaux antiques de bronze doré qui décoraient la place Saint-Marc à Venise, puis Apollon et Clio, Melpomène et Thalie, la Vénus du Capitole, le Laocoon, l'Antinoüs égyptien, l'Apollon du Belvédère et tant d'autres chefs-d'œuvre qui garnissent aujourd'hui nos musées.

Plusieurs chars étaient réservés aux tableaux de Raphaël, du Titien, de Paul Véronèse, du Dominiquin, de Jules Romain, etc.

Après les chars, venait le buste de Brutus porté par les défenseurs de la République, puis les commissaires qui avaient été chargés d'aller chercher toutes ces merveilles en Italie. Un nombreux détachement de troupe fermait la marche.

Tout le cortège se rendit au Champ de Mars et forma le cercle autour de l'autel de la Patrie, des discours furent prononcés, des odes chantées, et le soir, le Champ de Mars fut illuminé, tandis que des orchestres faisaient exécuter des danses publiques.

Le lendemain, second jour de la fête, le Directoire se rendit au Champ de Mars pour prendre possession des monuments, ce qui eut lieu avec toute la pompe voulue; des symphonies et des chants furent de nouveau exécutés, et la soirée se passa comme celle de la veille en danses et en réjouissances.

Le 10 août, nouvelle fête au Champ de Mars avec discours, chants civiques, courses et illuminations.

Enfin une autre solennité qui attira beaucoup de monde au Champ de Mars, fut la première exposition de l'Industrie, qui s'ouvrit le 22 septembre.

Avant de parler de cette exposition, rappelons que déjà, au commencement de cette même année 1798, le marquis d'Avèze, après avoir organisé une exposition de ce genre à Saint-Cloud, l'avait transportée à Paris, à l'hôtel d'Orsay, rue de Varenne, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par la rue Barbet de Jouy et ses hôtels. Lui-même en a donné le compte rendu :

« Les Jeux gymniques furent établis avec pompe et majesté dans la magnifique maison d'Orsay. Ces jeux se composaient de la musique, la danse, les armes, la lutte, l'équitation, la paume, l'arc, la lance, le disque, les courses à cheval, les courses à pied, les courses de chars.

« Le local que j'avais choisi prêtait à tous ces exercices et jeux par l'étendue de ses jardins et de ses appartements.

« Je voulus encore généraliser dans cet établissement toutes les idées grandes et utiles dont mon esprit était rempli. Je proposai donc aux collaborateurs que j'avais pris d'ajouter aux jeux ci-dessus des réunions littéraires, une exposition des objets les plus précieux des arts, et enfin celle des produits de l'industrie nationale. Je n'eus pas de peine à faire admettre mes idées, et l'exposition des objets ci-après fut arrêtée et exécutée dans l'ordre suivant : etc. »

Ce fut donc à la suite de cette exposition que celle du Champ de Mars fut ouverte par le gouvernement le 22 septembre.

Ce jour-là, le vaste espace réservé aux fêtes présentait l'aspect le plus animé.

Cette exposition avait lieu à l'occasion de l'anniversaire de la fondation de la République. Des récompenses étaient décernées, des encouragements étaient adressés aux manufacturiers et aux industriels.

Entre l'arène et l'amphithéâtre avaient été construits, autour d'une enceinte carrée, des portiques d'une architecture élégante, distribuée en soixante-huit arcades. Au centre de l'enceinte, un temple élevé à l'Industrie, invitait « à rendre hommage à cette divinité tutélaire dont la statue occupait le milieu du temple. » Dans les portiques étaient étalés les produits les plus précieux des fabriques et des manufactures françaises qui étaient ainsi soumis au jugement du public.

Le jury avait déjà visité les objets exposés et désigné ceux qui lui paraissaient le plus dignes du prix. Ces objets avaient été séparés des autres et installés dans l'intérieur même du temple de l'Industrie.

On le voit, ce qui s'affirmait ainsi au milieu d'une fête, c'était le principe même de nos expositions. Pour la première fois, on associait l'industrie aux récompenses décernées publiquement, aux actes de dévouement, aux chefs-d'œuvre de la littérature, aux ouvrages les plus remarquables, soit en peinture, soit en sculpture.

Après la distribution des récompenses, on proclama le nom des citoyens auxquels avaient été expédiés, en l'an VI, des brevets d'invention qui, sans impliquer tout à fait la garantie de l'État, avaient alors plus de signification qu'aujourd'hui.

Les principaux titulaires furent, pour Paris : Bardel, pour les étoffes de crins; Argand et Montgolfier, pour une machine nommé bélier hydraulique; Herhan, pour de nouveaux moyens d'imprimer avec des formes solides; Firmin-Didot, pour d'autres procédés tendant au même but; Gatteaux, pour d'autres procédés du même genre; Fulton, pour un nouveau système de canaux navigables; Berguet, pour un nouvel échappement libre et à force constante dans l'horlogerie; William Robinson, pour l'exportation d'une machine à filer le chanvre; Érard frères, pour de nouveaux perfectionnements ajoutés à la harpe; Commard, pour de nouveaux réverbères.

Une joute sur la Seine et une lutte à main plate firent partie du programme de la fête; les vainqueurs furent conviés à un banquet servi sous une tente. D'autres tables et des tentes avaient été préparées pour le public dans les allées latérales et les restaurateurs ne pouvaient y vendre à des prix autres que ceux fixés par l'autorité.

Après les jeux on vit des chars ornés de lauriers et d'emblèmes de la souveraineté du peuple; l'un de ces chars avait pour inscription : le peuple français, vainqueur au 14 juillet; l'autre : le peuple français vainqueur au 10 août. Les citoyens qui occupaient les chars descendirent pour mettre le feu à un bûcher supportant les figures du despotisme et du fanatisme. Des danses furent ensuite formées autour de ce bûcher.

Puis ce furent encore des courses à pied, des courses à cheval, des courses de chars, des expériences aérostatiques; enfin toute la soirée, des orchestres, en plein vent, installés dans les Champs-Élysées, faisaient danser les citoyens et

les citoyennes, pendant que le Directoire, les ministres et le corps diplomatique soupaient au Luxembourg.

L'année 1798 vit s'ouvrir plusieurs nouvelles rues : le domaine national avait aliéné trois propriétés provenant de la fabrique Saint-Laurent, et les bâtiments et la filature que possédaient les filles de la Charité ; les acquéreurs furent tenus de supporter le percement d'une rue, commençant à la place de la Fidélité et finissant rue Saint-Laurent, qui fut appelée rue de la Charité. Elle fut supprimée pour l'établissement du boulevard de Strasbourg.

Ce fut en même temps qu'on perçait cette rue, qu'on formait celle de la Fidélité pour la partie comprise entre la rue du faubourg Saint-Martin et la place. Cette rue fut aussi modifiée dans son parcours par le percement du même boulevard.

Une loi du 27 germinal porta : « Conformément au plan annexé à la présente, il sera formé une place circulaire autour de l'Observatoire de Paris ; l'avenue du palais directorial, du côté du Jardin, sera prolongée jusquà la place de l'Observatoire et passera à travers les boulevards dits du Montparnasse.

En deça des boulevards, il sera établi une place triangulaire au point marqué sur le même plan. Une rue parrallèle à celle dite d'Enfer sera ouverte dans la même direction et communiquera de la place triangulaire à celle dite Saint-Michel. Une autre rue partant de la même place et dans la direction de celle Notre-Dame-des-Champs communiquera à la rue de Vaugirard ; le terrain qui se trouve entre les deux rues neuves et le Jardin ne sera point vendu, il sera conservé pour être employé à des pépinières ou autres établissements pour l'instruction des citoyens, l'amélioration ou l'encouragement de l'agriculture.

Ce fut en vertu de cette loi qu'on perça les rues de l'Est et de l'Ouest qui durent leur nom à leur situation par rapport au jardin du Luxembourg. L'Avenue de l'Observatoire fut également formée, la place triangulaire demeura à l'état de projet. Quant à la place quadrangulaire, c'est le carrefour de l'Observatoire.

Ce ne fut qu'après 1803, que la rue de l'Ouest, qui, à cette époque s'arrêtait à la rue de Madame alla jusqu'à la rue de Vaugirard ; c'est aujourd'hui la rue d'Assas.

La rue de l'Est se trouve confondue avec le boulevard de Sébastopol.

Une rue fut aussi percée sur l'emplacement d'une partie du couvent des Grands Augustins, de façon à faire communiquer la rue des Grands-Augustins à celle de Thionville (Dauphine). Elle prit le nom de rue du pont de Lodi en mémoire de la bataille de ce nom.

Le passage Saint-Chaumont date de la même époque ; il fut ouvert sur une partie de l'emplacement du couvent des filles de Saint-Chaumont ou de l'Union Chrétienne. Il a disparu pour faire place au boulevard Sébastopol.

La rue Marbeuf, formée aussi en 1798, sur l'emplacement d'un chemin bordant le grand égout, s'appela d'abord rue des Gourdes, en raison des gourdes que l'on cultivait dans ces parages. Le 19 octobre 1829, elle reçut le nom de Marbeuf, en raison de sa proximité du jardin Marbeuf.

Il avait été formé un passage près le théâtre Feydeau, dit le passage des Colonnes ; il était garni de grilles à chaque extrémité et était grandement utile pour le débouché du théâtre. Son propriétaire, le citoyen Beaudecourt, demande en octobre 1797, que ce passage fût compris au nombre des rues de Paris, ce qui lui fut accordé à la condition que les galeries qui la bordaient et qui faisaient partie de l'ancien passage, seraient pourvues de réverbères aux frais des propriétaires des maisons.

Cette rue devint la rue des Colonnes.

La rue des Grès fut d'abord un passage ouvert sur l'emplacement d'une partie du couvent des Jacobins de la rue Saint-Jacques. Le 8 frimaire an VIII, le passage devint la rue des Grès. C'est aujourd'hui la rue Cujas.

Un décret de mars 1791, avait supprimé toutes les taxes indirectes, mais une loi du 27 vendémiaire an VII rétablit l'octroi, sous le nom d'octroi de bienfaisance. Les barrières furent réparées et le 1er brumaire suivant (22 octobre 1798), la perception commença.

Faible et peu onéreuse d'abord, elle ne cessa pas de croître et elle a atteint, particulièrement en ce qui touche le vin, un taux si élevé, que parfois la somme qu'il faut payer pour l'entrée d'une pièce de vin dépasse le prix d'achat !

L'anniversaire du 21 janvier fut encore fêté en 1799, cependant avec moins d'enthousiasme que les années précédentes.

Ce qui d'ailleurs était bien capable de modérer toute espèce d'enthousiasme, c'était le temps affreux qu'il fit pendant les premiers mois de l'année ; à la fin de janvier une inondation terrible causa des ravages considérables, l'eau entrait par les fenêtres des maisons et ce fut à ce propos que M. de Mautort fit cette complainte qui eut grand succès :

Tourmenté, poursuivi par l'eau,
De ce logis pour disparaître
Je me sauvai dans un bateau
Qu'on fit entrer par la fenêtre :
« Ah ! ce n'était pas, ai-je dit,
« La peine que mon hôtelière
« Eût si bien bassiné mon lit
« Pour me coucher dans la rivière. »

Ce fut dans le commencement de 1799, qu'on vit pour la première fois à Paris des panoramas ; l'ingénieur américain Robert Fulton obtint en



Un grand repas de sept cents couverts avait été dressé dans l'église Saint-Sulpice. (Page 318, col. 2.)

France au mois de janvier un brevet d'importation du panorama qu'il céda immédiatement à son compatriote James. Celui-ci s'associa à un sieur Pierre Prévost qui s'était fait un certain nom comme peintre de paysage et qui se voua entièrement aux panoramas; il en peignit dix-huit.

Ceux de Paris occupaient deux tours massives, deux énormes rotondes qui se trouvaient placées sur le boulevard Montmartre, l'une sur l'emplacement du café des Variétés, l'autre à peu près au coin de la rue Vivienne.

Dans la première, qui avait 14 mètres de diamètre, on exposa d'abord une vue de Paris. Le public accourut en foule à ce spectacle nouveau, et en 1810, Napoléon étant allé voir le panorama de Tilsitt qu'on avait peint dans la seconde rotonde, voulut encourager l'exhibition de tableaux de ce genre et il fit dresser les plans de sept panoramas qui devaient être construits dans les Champs-Élysées; mais les événements de 1812 firent avorter ce projet.

Ce ne fut qu'en 1831 qu'on démolit les rotondes du boulevard Montmartre.

L'emplacement des panoramas formait les anciennes limites du jardin de l'hôtel Montmorency bâti rue Saint-Marc en 1704 par Lassurance pour Thomas de Rivié, secrétaire du roi, et qui passa ensuite au contrôleur des finances Desmarets et au duc de Montmorency-Luxembourg.

Ce fut au travers le terrain de cet hôtel que

fut construit l'année suivante (1800) le passage des Panoramas dont l'entrée sur le boulevard semblait être défendue par les deux tours des panoramas placées de chaque côté.

Ce fut aussi en 1799 que fut établi, rue de Thionville, le théâtre des Jeunes Elèves; il se trouvait en face de la rue du pont de Lodi. Ce fut le théâtre Comte de ce temps-là, avec cette différence que les petits acteurs, ou, comme on disait alors, les Jeunes Elèves, au lieu de jouer un répertoire spécial, jouaient tous les répertoires, même l'ancien. Beaucoup de ces artistes en miniature n'eurent qu'à grandir pour être des artistes célèbres : Firmin, Lepeintre jeune, Rose Dupuis, sortaient des Jeunes Élèves; Déjazet y joua aussi en 1807, venant du théâtre des Jeunes Artistes de la rue de Bondy ; mais au mois de juin de cette dernière année, un décret impérial supprima nombre de petits théâtres et celui des Jeunes Elèves fut du nombre.

Il fallut se rabattre, — nous parlons pour ceux qui n'avaient pas le moyen de fréquenter les grands théâtres, — sur les spectacles en plein vent du Pont-Neuf : escamoteurs, empiriques, chanteurs et marionnettes. Car, malgré la Révolution et les changements de gouvernement, le Pont-Neuf avait toujours conservé sa physionomie foraine et de plus, depuis 1796, il s'était enrichi de nombreux décrotteurs, savoyards d'origine, et de tondeurs de chiens, dont le plus célèbre a été immortalisé par Gouriet, lui, sa femme, son enseigne et son orthographe, dans ses *Personnages célèbres dans les rues de Paris.*

Voici l'enseigne dont tant d'autres sur le même pont et pour la même industrie, n'ont été que des plagiats :

JOSEPH LORIN
TONS LÉ CHIENS
VAT EN VILE, COUPE
LÉ CHA ET SA FAME
Lessez
votre adrece.

Les chanteurs des rues pullulaient alors et, sur le Pont-Neuf, l'un deux, l'aveugle Duverny, était très en vogue ; on faisait cercle autour de lui pour l'entendre ; au talent qu'il possédait de tourner galamment une chanson, il joignait malgré sa cécité, l'art de faire en public des tours de cartes, « si subtilement exécutés que souvent ce sont les spectateurs qui n'y voient goutte. »

Dans les premiers jours de mai, la nouvelle se répandit que les ministres plénipotentiaires français, envoyés au congrès de Rastadt, avaient été assassinés aux portes de cette ville, et ce ne fut à Paris qu'un cri de colère et de vengeance contre les auteurs de cet attentat; le 8 juin une fête funèbre fut célébrée au Champ de Mars. Ce jour-là, les spectacles, les boutiques, les ateliers furent fermés, toute vente de marchandises autres que des comestibles, tout travail dans les ports furent défendus

La cérémonie, qui eut lieu au conseil des Anciens, eut un caractère particulièrement lugubre. La salle, toute tapissée de draperies de deuil, n'était éclairée que par des torches résineuses et par des cierges allumés autour du sarcophage. « Cette clarté sépulcrale, dit M. E. Hamel, contribuait à porter dans l'âme des assistants les regrets, la douleur et la colère. Quelques jours après, le Corps législatif, dont Bornier et Roberjot (deux des plénipotentiaires), étaient membres, décida que leurs places, couvertes d'un crêpe noir resteraient vacantes pendant deux ans et que, dans les appels nominaux, le président répondrait à leurs noms : « que leur sang retombe sur la maison d'Autriche. »

La politique, en ce moment, était loin d'être au calme, les élections de l'an VII furent le signal d'une campagne contre les dilapidateurs des deniers publics qui étaient nombreux : fournisseurs des armées, commissaires, comptables, tous volaient à qui mieux mieux.

Disons en passant que la République avait alors pour commissaires aux armées trois personnes dont les noms semblaient prédestinés : Forfait, Grugeon, Rapinat, et, à ce propos, ce quatrain courut à Paris :

La pauvre Suisse qu'on ruine
Voudrait pourtant qu'on décidât
Si Rapinat vient de rapine
Ou rapine de Rapinat.

Cependant le conseil des Cinq-Cents, inquiet de la situation politique, adressa au gouvernement un message péremptoire, afin d'avoir de lui des éclaircissements précis sur l'état intérieur et extérieur de la République. Mais le Directoire tardant à lui donner satisfaction, il se déclara en permanence.

Le Directoire fit de même, et tout cela finit par la destitution du directeur Treilhard et la démission de Merlin et de Reveillère-Lepeaux; Gohier, Moulins et Roger-Ducos prirent la place des sortants; mais les choses n'en allèrent pas beaucoup mieux.

Des symptômes révolutionnaires apparaissaient; le club des Jacobins, qu'on avait dissout, se reconstituait sous le nom de société du Manège; il avait pris ce nom parce que ses membres siégeaient dans l'ancienne salle où la Convention avait tenu ses séances.

Or, la société du Manège était composée de ce qu'on pourrait appeler aujourd'hui des ultra-radicaux; c'était la fine fleur du jacobinisme et, naturellement, le gouvernement n'était pas rassuré sur les agissements de ces personnages.

Dans la journée du 12 juillet, des attroupements bruyants se formèrent aux abords de la salle du Manège, dans le jardin des Tuileries; des cris : A bas les Jacobins! se firent entendre, des pierres furent lancées contre les vitres.

Les Jacobins, de leur côté, se voyant assaillis, ripostèrent par les cris : A bas les Chouans! et il y eut une mêlée dans laquelle plusieurs personnes furent grièvement blessées.

Le 14, c'était l'anniversaire de la prise de la Bastille; il fut fêté au Champ de Mars, sous la présidence de Sieyès, et le 8 thermidor, une autre fête poussait les Parisiens dans les promenades publiques; ce jour-là, il fut décidé qu'aucune société s'occupant de politique ne pourrait se réunir dans l'enceinte sur laquelle le conseil des Anciens exerçait sa police, et la société du Manège dut déménager et transporter ses pénates au temple de la Paix, rue du Bac.

Nous avons parlé précédemment de la franc-maçonnerie et des dissentiments qui s'étaient élevés entre les loges établies à Paris; ce fut, nous l'avons dit, le 22 juin 1799 que la Grande Loge et le Grand Orient signèrent un traité de paix qui donnait au Grand Orient la puissance suprême.

Mais les débris des anciennes puissances écossaises étaient parvenus à s'entendre sur l'adoption d'un rite uniforme, qu'elles appelaient rite écossais, et elles avaient constitué une grande loge écossaise, sous l'autorité de Roëttiers de Montaleau. Celui-ci fit aussi une fusion de sa grande loge avec le Grand Orient, le 5 décembre 1804.

Le Grand Orient était donc seul administrateur de toutes loges; cependant quelques maçons lui reprochaient d'avoir admis un rite composé de trente-trois degrés et gémissaient de ce que l'institution ne servait qu'à célébrer les louanges de l'empereur et à multiplier les festins et les banquets, dans lesquels les cantates en faveur de l'ère impériale et les couplets à boire étaient prodigues.

Les officiers, les magistrats, les fonctionnaires de toutes les administrations envahirent les loges qui n'avaient jamais été si nombreuses, « on a soif d'aristocratie dans les loges, et le rite écossais ancien et accepté est accueilli avec faveur, parce qu'il prodigue les titres pompeux, les cordons de toutes les couleurs, les bijoux qui ressemblent à des décorations. »

En 1805, le rite écossais ancien et accepté rompit le concordat qu'il avait fait avec le Grand Orient et un nouveau compromis fut signé, touchant la collation des grades; un décret du 27 novembre 1806, rendu par le suprême conseil, sous la présidence de Cambacérès, disposa que l'organisation des ateliers supérieurs au dix-huitième degré était suspendue et que le suprême conseil, n'ayant que la puissance dogmatique du dix-neuvième au trente-troisième degré, ne pourrait conférer ces degrés, qu'autant que celui qui en serait pourvu prêtera serment d'obéissance au Grand Orient.

En 1806, le Grand Orient comptait cinquante-sept loges à Paris; en 1810, Paris avait quatre-vingt-six loges; en 1814, quatre-vingt-quatorze.

Le 1er juillet 1814, le Grand Orient déclara déchu de la grande maîtrise le prince Joseph Napoléon.

Louis XVIII et Charles X étaient maçons, comme Louis XVI l'avait été, et le 25 septembre 1814, une loge était créée, du consentement du roi, dans la 10e compagnie des gardes du corps. Le Grand Orient fut administré par Beurnonville, Macdonald et le général Timbrune, comte de Valence, sous le nom de Grands Conservateurs.

En 1821, l'ancien suprême conseil tenta de disputer au Grand Orient l'administration du rite écossais ancien et accepté, mais cette lutte n'offrit aucun intérêt.

La partie la plus jeune et la plus active des loges prit part aux journées de juillet 1830; cependant, à partir de ce moment, la franc-maçonnerie déchut et le nombre des loges diminua.

En 1834, lorsque fut promulguée la loi sur les sociétés secrètes, le Grand Orient trembla de voir cesser la tolérance précaire qui était la seule garantie de l'existence de ses loges, et il voulut demander au gouvernement la reconnaissance de l'association maçonnique; mais le grand orateur Bouilly fit repousser cette motion. En 1837, le Grand Orient dut suspendre des loges de Paris qui avaient donné l'exemple de l'opposition au gouvernement central.

Une amnistie fut proclamée le 1er janvier 1839 et le 4 on publia de nouveaux statuts maçonniques, comme gage d'union, de concorde et de prospérité future.

En 1840, la querelle périodiquement renouvelée entre le Grand Orient et le suprême conseil éclata de nouveau, par suite d'actes d'intolérance reprochés au Grand Orient.

Enfin des pourparlers ramenèrent la paix, qui fut conclue entre les deux obédiences, le 6 novembre 1841.

L'avènement de la République de 1848 fut salué par tous les maçons, qui y voyaient le triomphe de leurs idées; mais, après l'élection présidentielle, la position de la franc-maçonnerie devant le gouvernement devint assez difficile; le 30 octobre 1850, une lettre du ministre de l'Intérieur, Baroche, signala les francs-maçons au préfet de police et déclara qu'il fallait assimiler aux sociétés secrètes toutes celles qui ne se rattachaient pas au Grand Orient ou au suprême conseil. Le 10 décembre 1851, le préfet de police enjoignit au Grand Orient de suspendre les travaux de tous ses ateliers jusqu'au 1er janvier 1852, et après le coup d'État, il fut fortement question de supprimer la franc-maçonnerie.

La nomination du prince Murat comme grand-maître, détourna le coup.

Ce fut alors que les francs-maçons, qui jusqu'alors tenaient leurs réunions dans une salle enfumée de la rue de Grenelle-Saint-Honoré, purent avoir un hôtel rue Cadet.

Cet hôtel, que le Grand Orient occupe encore, avait été primitivement habité par André Cottier père, négociant, puis par le maréchal Clausel; il figure sur l'ancien plan de Turgot, et les arbres du jardin avaient été plantés par les ordres de M. de Savary, grand maître des eaux et forêts de Normandie, qui avait reçu l'hôtel en don en 1773, de Le Cordier de Bégars, marquis de la Londe, président au parlement de Rouen; enfin il arriva aux mains de la famille Murat, et le prince Joachim en disposa en faveur du Grand Orient.

La constitution maçonnique de 1849 fut révisée en 1854, et tous les pouvoirs furent concentrés dans les mains du grand maître.

En 1860, on procéda à la réélection du grand maître et on opposa à la candidature du prince Murat, sortant, celle du prince Jérôme Napoléon, qui fut nommé à une grande majorité; mais l'empereur empêcha le nouvel élu d'accepter le titre et les fonctions qui lui étaient confiées, et un décret impérial nomma, le 11 janvier 1862, le maréchal Magnan grand maître de l'ordre maçonnique pour trois ans.

Le maréchal voulait faire reconnaître la franc-maçonnerie par l'État, comme établissement d'utilité publique, mais les maçons s'y refusèrent.

En 1866, ce furent les francs-maçons qui, d'eux-mêmes, réélirent le maréchal grand maître pour trois ans, mais il mourut l'année suivante.

Il fut remplacé par le prince Lucien Murat.

La révolution du 4 septembre 1870 amena naturellement le remplacement du grand maître Murat par M. Crémieux.

Le père Montfaucon et dom Bouillard avaient, dans leurs écrits, indiqué que le tombeau de Charibert ou Caribert, roi de Paris, devait se trouver intact dans l'église de Saint-Germain des Prés, et, dans les journées du 25 et 26 mai 1799, des fouilles furent opérées dans le dessein de retrouver ce tombeau.

« Après avoir creusé, dit Dulaure, à sept pieds au-dessous du sol de l'église, on découvrit un tombeau de six pieds de long dont le couvercle en marbre en forme de dos d'âne,était orné de formes d'écailles de poissons, de palmettes et d'une branche de vigne. Ce couvercle levé, on vit un squelette vêtu, à côté duquel était une longue canne, sceptre ou crosse en bois, terminée à sa partie supérieure par une pomme en ivoire, en forme de béquille. On jugea que ce tombeau était celui de l'abbé Morard qui fit reconstruire le monastère et l'église. »

Suit la description du vêtement de cet abbé : « Il était double. Le premier présentait un manteau ample, dont les extrémités descendaient jusqu'aux pieds. Ce manteau était de satin, d'un tissu très fort à grands dessins et d'une couleur rouge foncée. Le second vêtement consistait en une tunique de laine couleur pourpre brun, ornée d'une broderie aussi de laine, sur laquelle on avait gaufré des ornements. Des espèces de pantoufles d'un cuir noir et bien tanné lui servaient de chaussures, elles n'avaient ni oreilles ni boucles.

« On découvrit un second tombeau et on conjectura qu'il était celui d'un abbé Ingon, mort en 1025. Son squelette était couvert d'un vêtement de taffetas violet, ressemblant assez à l'habit des bénédictins. Les coutures de chaque pièce de cet ample vêtement étaient couvertes d'un galon de soie verte avec étoiles en broderie d'or. Cette espèce de tunique avait pour bordure une bande d'étoffe à grands dessins relevés en dorures sur le fond. Sa coiffure consistait en une mitre de soie blanche moirée. Ses mains étaient couvertes de gants d'un tissu de soie à jour fait à l'aiguille. Il avait au doigt une bague d'un métal mélangé cuivre et argent, dont le chaton, en forme de croissant, renfermait une turquoise décolorée. Sa chaussure consistait en une espèce de guêtres d'une étoffe de soie couleur violet foncé, ornées de dessins très variés et du meilleur goût; on y voyait des cartels de forme polygone, où se trouvaient tracés en or des lévriers et des oiseaux. Ces riches étoffes se fabriquaient en Orient. »

Cette découverte fit grand bruit dans le monde des savants et des curieux, et *le Moniteur* l'enregistra tout au long.

A l'occasion de l'anniversaire du 23 thermidor, le 10 août 1799, le directeur Sieyès dans le discours qu'il prononça au Champ de Mars, signala les tendances révolutionnaires des jacobins de la rue du Bac, en les tançant vertement, et la salle fut fermée par ordre de l'autorité. Les membres de la société prirent rendez-vous à l'hôtel de Salm, où avait siégé le cercle du Salmigondis, mais on ne leur permit pas de s'y réunir et ils durent se disperser.

Par un arrêté du 29 août, le Directoire déporta les propriétaires, directeurs et rédacteurs d'une quarantaine de journaux parmi lesquels Fontanes, Laharpe, Fiévée, Beaulieu, Perlet, etc. Cette grave mesure produisit une certaine sensation dans Paris; aussi, l'anniversaire du 18 fructidor passa à peu près inaperçu quelques jours plus tard.

Mais comme, à cette époque, les anniversaires se succédaient rapidement, on put se rattraper, en fêtant celui de la fondation de l'ère républicaine, le 23 septembre.

« Au milieu du Champ de Mars, à deux pas de l'autel de la Patrie, on avait élevé un autel à la Concorde, sur la base duquel se lisaient ces mots : « Paix à l'homme juste, à l'observateur fidèle des lois. »



Les tondeurs de chiens étaient déjà nombreux sur le Pont-Neuf en 1796. (Page 314, col. 1.)

Cette belle phrase fut fort admirée par les patriotes qui se portèrent au Champ de Mars, et elle était d'autant plus admirable, que chacun avait le droit de se l'appliquer.

Mais ce qui occupa beaucoup plus l'attention des Parisiens que toutes ces fêtes commémoratives, sur lesquelles ils commençaient à être blasés, ce fut le retour de Bonaparte qui, laissant le commandement de l'armée d'Égypte à Kléber, s'était embarqué à Damiette le 22 juillet, et était arrivé à Paris le 16 octobre, jour où on y célébrait la victoire éclatante que Masséna venait de remporter à Zurich contre les Russes.

Il alla immédiatement habiter son petit hôtel de la rue de la Victoire; c'était l'hôtel Condorcet, qui, après avoir appartenu au marquis de Condorcet, était passé aux mains de Talma, puis à celles de Joséphine de Beauharnais qui le donna plus tard à Mme Lefèvre Desnouettes. En 1855, cette demeure historique fut achetée par M. Gontier qui la fit démolir, après avoir enlevé avec soin les peintures remarquables qui la décoraient. En voici la description succincte :

L'hôtel Bonaparte se composait primitivement, d'un perron de quelques marches conduisant à un vestibule ou salle à manger; mais Mme de Beauharnais fit placer devant ce vestibule une rotonde en charpente et en maçonnerie, à laquelle on donna la forme, la couleur et les décorations d'une tente...

De la salle à manger, on entrait dans un salon fort modeste. La cheminée était des plus simples : elle était formée d'une tablette posée sur deux colonnes de marbre. La serrurerie était celle du temps, les espagnolettes avec accessoires de cuivre doré... Venait ensuite un salon vert ou salle du conseil : c'était le cabinet de cérémonie du général Bonaparte. Dans cette pièce étaient trois frises peintes à l'huile par un élève de David ou peut-être bien par lui-même. Celle du fond, en face de la cheminée, se composait de femmes vêtues d'étoffes légères, vaporeuses et de couleurs variées. Toutes ces figures, qui avaient des ailes, représentaient le royaume de l'imagination, les génies de la rêverie et des songes; à gauche étaient des divinités mythologiques : Bacchus sur son char

de triomphe, Apollon, la Musique, la Poésie épique. A droite se trouvaient des sujets allégoriques tirés de l'histoire des Grecs.

Au premier étage, les plafonds avaient tout au plus deux mètres de hauteur. La chambre de Joséphine, que l'on rencontrait d'abord, se faisait remarquer par une décoration fort coquette et presque voluptueuse. Cette pièce, éclairée d'une seule fenêtre, se terminait en cintre, et ce cintre était garni de neuf glaces, en y comprenant celle qui, le soir, servait de volet à la fenêtre; une grande glace occupait tout le fond de l'alcôve, de sorte que, lorsque la lumière des bougies faisait répercuter ces glaces les unes dans les autres, on devait se croire dans une grande bonbonnière de cristal.

« On entrait après dans un petit salon qui séparait les chambres des deux époux; celle du général était remarquable par une extrême simplicité, décorée dans le style étrusque, elle avait une alcôve sans profondeur pouvant recevoir un lit de camp. Cette pièce se terminait aussi du côté opposé à l'alcôve en hémicycle; ici les glaces étaient remplacées par des armoires prises dans la boiserie; sur les panneaux, on avait peint des vases, des lyres, des médaillons, et un aigle armé de la foudre.

Au second étage étaient des pièces mansardées; la porte de l'une d'elles, qui servait de cabinet de travail au général, était décorée d'un obus aux quatre coins et d'une bombe en feu.

Malgré l'exiguïté des pièces, tout était fort bien distribué dans cet hôtel. Des couloirs, des portes de dégagement, permettaient d'y circuler partout et rendaient les pièces indépendantes les unes des autres.

Il y avait un escalier dérobé, allant du rez-de-chaussée aux étages supérieurs, en passant par un cabinet de bain qui était si étroit et si bas, qu'il fallait être un homme de petite taille pour s'y aventurer, même en se baissant.

A peine Bonaparte eût-il mis le pied dans cet hôtel, que ce fut parmi les puissants du jour à qui viendrait le saluer; lui, sans rien faire connaître à personne de ses desseins, recevait, avec une apparente modestie, ces adulateurs de la première heure.

Sieyès était seul dans la confidence intime de l'acte qu'avait résolu Bonaparte de substituer son autorité à celle des directeurs, et tout fut habilement préparé pour le mener à bonne fin; le premier point était de se procurer de l'argent, nerf indispensable de tout coup de main, et les financiers, les gros fournisseurs de l'époque furent convoqués pour en fournir. C'étaient Ouvrard, Récamier, Vanlerberghe, Collot, Launoy qui firent l'avance de 2 millions au futur empereur.

Bonaparte convoqua les chefs militaires présents à Paris, afin de savoir s'il pouvait compter sur leur concours, et tous accédèrent au projet du réformateur.

Il n'y avait plus qu'à l'exécuter.

Le 16 brumaire (7 novembre 1799), avait lieu, dans l'intérieur de l'église Saint-Sulpice, un grand repas offert par les conseils aux généraux Bonaparte et Moreau. Une immense table de 700 couverts avait été dressée, et on y porta des tostes à la paix, à l'union de tous les Français; cette fête de famille fut des plus fraternelles.

Le lendemain, il y eut chez Talleyrand réunion des principaux conjurés, on rédigea les proclamations destinées à être affichées dans Paris, et la plupart des députés du Corps législatif furent convoqués pour le 18.

Ce jour-là, la séance s'ouvrit à huit heures du matin, et un décret fut rendu qui transférait le siège des séances du Corps législatif à Saint-Cloud; le général Bonaparte fut chargé de l'exécution de ce décret, qui lui confiait le commandement de toutes les troupes réunies à Paris, et qui fut aussitôt apporté rue de la Victoire.

Bonaparte, après avoir harangué ses troupes, courut aux Tuileries, au milieu d'un formidable état-major que suivaient trois régiments de cavalerie. Introduit au conseil des Anciens, il fit un discours dans lequel il félicita le conseil du décret qu'il avait rendu, qui devait sauver la République et qu'il promit de faire respecter.

Un tonnerre d'applaudissements accueillit ce discours. Bonaparte sortit de l'assemblée, sauta en selle et passa la revue d'environ 3,000 hommes rassemblés dans le Carrousel. En ce moment arriva un envoyé du Directoire qui proposa une transaction au nouveau dictateur; il la repoussa avec fracas.

« Un fort détachement est laissé aux Tuileries sous les ordres du général Lannes, un autre se rend au Luxembourg : Moreau le commande; Murat, Marmont et Berruyer stationnent avec d'autres troupes, au palais des Cinq-Cents, aux Invalides, à l'École militaire. Le général Morand commande la place, Lefebvre, la dix-septième division militaire. Ces postes sont occupés sans mouvement, sans rumeur, sans une ombre de résistance : on n'entend dans les rues que le pas cadencé des soldats, se rendant à leur destination respective. »

Le commissaire du Directoire, était pendant ce temps, rentré au Luxembourg et avait rapporté aux directeurs la façon plus que dédaigneuse dont Bonaparte avait reçu leur message.

Ils n'essayèrent pas de s'opposer davantage aux desseins de l'audacieux général; ils avaient compris que c'eût été peine perdue, et ils quittèrent le Luxembourg à petit bruit.

On sait que le lendemain Bonaparte se rendit à Saint-Cloud, et que Murat fit évacuer la salle du conseil des Anciens par ses grenadiers.

Dans la nuit qui suivit, un gouvernement provisoire composé de trois consuls fut établi. Ces trois consuls étaient Sieyès, Roger-Ducos et Bonaparte.

Le Directoire avait duré quatre ans.

Aussitôt la loi qui instituait le consulat provisoire rendue, les nouveaux consuls avaient quitté Saint-Cloud pour se transporter à Paris ; Sieyès et Roger-Ducos étaient déjà établis au Luxembourg. Bonaparte abandonna son petit hôtel de la rue de la Victoire pour aller lui aussi, avec sa femme et ses enfants adoptifs, fixer sa demeure dans les appartements du Luxembourg.

Le premier soin du nouveau gouvernement fut de se procurer de l'argent, car la caisse du trésor était vide ; les principaux banquiers de Paris n'hésitèrent pas, confiants dans l'avenir du consulat, à mettre 12 millions en numéraire à sa disposition, en attendant que des mesures financières fussent prises ; cette somme permettait aux consuls de subvenir aux besoins les plus pressants.

Le Consulat s'empressa aussi de rapporter la loi des otages, et de rendre la liberté aux prêtres qui se trouvaient encore détenus ; mais en même temps, il ordonna la déportation de trente-six jacobins, et en envoya vingt-six autres en surveillance à la Rochelle ; la plupart de ces proscrits appartenaient à la fraction républicaine du conseil des Cinq-Cents.

Cet acte de rigueur fut assez mal accueilli par le peuple ; l'arrestation de Santerre et de plusieurs révolutionnaires qui s'étaient signalés par des actes de cruauté fut, en revanche, considérée comme une mesure salutaire ; on avait encore présents à la mémoire les excès des terroristes, et le nouveau gouvernement pouvait sans danger sévir contre eux, pourvu qu'il ne les confondît pas avec les républicains.

Le grand souci des nouveaux consuls fut d'élaborer une constitution en harmonie avec les idées du moment ; ce fut Sieyès qui fut chargé de ce soin, et cette constitution, dite de l'an VIII, établissait un premier consul et deux consuls, nommés pour dix ans, un sénat conservateur, un tribunat, un Corps législatif.

La constitution fut promulguée le 15 décembre et mise en vigueur sur-le-champ ; Bonaparte devint premier consul, et Cambacérès et Lebrun furent les deux autres.

Lorsque le gouvernement fut complètement organisé, on soumit l'acte constitutionnel au vœu national, au moyen de registres ouverts dans les mairies, les justices de paix, les notariats, les greffes des tribunaux, etc. Trois millions de voix l'acceptèrent ; 1,500 seulement le repoussèrent.

Le 25 décembre fut le jour fixé pour l'entrée en fonction des consuls et pour la première réunion du sénat, dont Sieyès devint le président ; la veille, les nouveaux consuls se réunirent pour procéder à la nomination du conseil d'État, et, les jours suivants, on s'occupa de la composition du tribunat et du Corps législatif.

Il s'agit ensuite de préparer le local qui était destiné à chacun de ces grands corps de l'État, et les Tuileries furent réservées aux trois consuls, le Luxembourg au Sénat, le Palais-Royal au tribunat et le Palais-Bourbon au Corps législatif.

Mais les Tuileries, très dévastées par la Révolution, avaient besoin d'être réparées : quelques centaines de mille francs furent consacrées aux travaux d'appropriation et, en attendant qu'ils fussent achevés, les consuls demeurèrent au petit Luxembourg.

« Le 28 décembre, dit M. Thiers, il fut arrêté que les édifices destinés aux cérémonies religieuses continueraient à recevoir cette destination, ou la recevraient de nouveau, s'ils n'avaient pas été rendus aux ministres des différents cultes. »

La fête instituée en l'honneur de l'exécution de Louis XVI fut abolie, et il fut décidé qu'il n'y aurait plus que deux fêtes nationales, celle du 14 juillet, anniversaire du premier jour de la Révolution, et celle du 1er vendémiaire, anniversaire du premier jour de la République.

Tous ces actes s'accomplissaient sans exciter de murmures, bien qu'ils eussent un caractère assez accusé de contre-révolution. Les Parisiens, fatigués de toutes les mesures ridicules ou sanguinaires qui avaient si malheureusement succédé au grand mouvement réformateur de 1789, aspiraient après un gouvernement, quel qu'il fût, qui leur donnât la sécurité de l'avenir, et un grand nombre, séduits, fascinés par les qualités énergiques de Bonaparte, étaient satisfaits d'avoir trouvé une main ferme pour les défendre, et ils ne songeaient pas que cette main était assez puissante pour les diriger au gré d'un ambitieux et les tenir asservis sous sa volonté de fer.

Quoi qu'il en soit, la fin de l'année fut entièrement remplie par la réorganisation complète des différents pouvoirs et des autorités administratives, et il ne nous reste qu'à signaler les divers travaux d'édilité accomplis pendant cette année 1799.

Nous trouvons d'abord une rue ouverte sur une partie des bâtiments et jardins du couvent des Filles-Dieu, et à laquelle on donna le nom de rue du Caire, en mémoire de l'entrée victorieuse des troupes françaises au Caire, le 23 juillet 1798.

Une place, dite place du Caire, fut ménagée à l'extrémité de la rue de ce nom, et enfin un passage, dont la première ligne commence à la rue Saint-Denis et la seconde à la rue des Filles-Dieu, pour aboutir toutes deux place du Caire, tandis qu'une troisième communique à la rue, fut construit.

C'était tout un quartier qu'on établissait, une compagnie de spéculateurs s'était formée pour le construire, et elle comptait beaucoup sur la vogue que ne pouvait manquer d'obtenir la création d'un passage vitré dont la mode commençait alors à se répandre dans Paris.

Malheureusement, on chercha à donner au

quartier nouveau une sorte de couleur locale, un caractère oriental, égyptien et glorieux tout à la fois, et on se décida à décorer l'entrée du passage donnant sur la place du Caire de mascarons de pierre offrant leur face grotesque aux yeux ébahis des passants; ces masques, scellés dans la muraille, furent censés représenter des sphinx, et, sur une frise pompeusement appelée bas-relief, coururent de petits bonshommes égyptiens, à l'instar des personnages hiéroglyphiques de l'Orient.

Le, ou plutôt les passages du Caire, sont tristes et sombres, et semblent affectés spécialement aux ateliers de lithographie et aux magasins de cartonnages.

La rue des Forges et la rue de Damiette, bien qu'ouvertes seulement l'année suivante, complétant le réseau de voies publiques formant le quartier du Caire, nous allons tout de suite en dire quelques mots. Le 28 mai 1800, le Conseil des bâtiments civils, consulté sur les alignements à suivre pour former le dégagement de l'emplacement sur lequel avait été établi en 1784 le marché du petit Carreau, pensa qu'au moyen de la suppression d'un corps de garde qui existait là, toute la partie du terrain qu'il occupait devait rester libre pour la circulation publique, et qu'une rue pouvait être tracée au pourtour du reste de l'emplacement du marché. En 1808, cette rue prit le nom de rue de Damiette ; bientôt une partie de cette rue fit retour d'équerre pour finir place du Caire et on l'appela rue des Forges.

Le 1er janvier 1800, s'ouvrit la session législative et celles du sénat et du tribunat ; « il régnait, dit l'historien du *Consulat et de l'Empire*, une sorte d'anxiété à la vue de ces assemblées délibérantes de nouveau réunies. On était fatigué d'agitations, on avait soif de repos... Cependant on n'avait pas encore pris son parti de l'établissement du pouvoir absolu ; on ne souhaitait pas l'étouffement de toute liberté, de toute discussion sage. » Les doctrines monarchiques et religieuses qui revenaient à vue d'œil, froissaient les républicains convaincus, par la précipitation immodérée avec laquelle elles se produisaient.

Si le gouvernement avait cru devoir supprimer la fête commémorative du 21 janvier, il n'entrait nullement dans ses intentions que les royalistes célébrassent à leur façon la mort du roi ; aussi, ce jour-là, les agents de police sévirent contre des individus qui avaient placé un drap mortuaire flottant de velours noir croisé de satin blanc, sur le portail de l'église de la Madeleine, et affiché le testament de Louis XVI à la porte de l'église Saint-Jacques-la-Boucherie.

Dans le même temps, s'effectua la restauration du mot de « madame » à la place de l'appellation « citoyenne ; » la politesse consulaire s'accommodait mal du terme révolutionnaire ; naturellement celui de « Citoyen » disparut aussi officiellement ; quant au tutoiement, mis en usage par les sans-culottes, il était déjà depuis longtemps banni chez la classe bourgeoise qui n'avait jamais pu s'y accoutumer.

En février, Bonaparte ordonna un deuil public de dix jours en l'honneur de Washington, qui venait de mourir ; ce deuil consistait en un crêpe noir suspendu à tous les drapeaux de la République ; de plus, il commanda qu'une fête fut célébrée dans l'église des Invalides, fête dans laquelle seraient réunis les drapeaux conquis en Égypte.

Le 9 février, toutes les autorités y étaient assemblées, le général Lannes présenta au ministre de la guerre 96 drapeaux pris sur l'ennemi, et prononça une courte harangue ; le ministre Berthier, lui répondit. Celui-ci était assis entre deux invalides centenaires ; dans une tribune, se trouvait un ancien proscrit, M. de Fontanes, qui fit l'éloge funèbre de Walsington. Puis des crêpes furent attachés à tous les drapeaux.

On sait que les premiers législateurs révolutionnaires avaient supprimé le parlement : une nouvelle organisation judiciaire fut établie. On créa le tribunal de première instance et la cour d'appel ; la cour de cassation et la cour d'assises, les justices de paix, tout fut remanié et réorganisé ; il en fut de même pour l'administration. La liste des émigrés avait été déclarée close ; c'est-à-dire qu'on put aller de Paris à l'étranger et de l'étranger à Paris, sans être considéré comme émigré et, comme tel, privé de ses biens.

Avec ses idées autoritaires, Bonaparte n'aimait pas la presse, cela se conçoit ; aussi, craignant les criailleries, il réduisit le 27 nivôse le nombre des journaux, et furent seulement autorisés à continuer leur publication : *le Moniteur universel, le Journal des Débats et des décrets, le Journal de Paris, le Bien informé, la Clef des cabinets, le Citoyen français, la Gazette de France, le Journal des hommes libres, le Journal du soir, le Journal des Défenseurs de la Patrie, la Décade philosophique, le Publiciste, l'Ami des lois.*

Quant aux journaux exclusivement réservés aux sciences, aux arts, à la littérature et au commerce, ils purent s'accroître en toute liberté, ainsi que ceux d'annonces et d'avis divers.

En somme, sur 200 journaux qui s'imprimaient alors à Paris, treize seulement furent conservés.

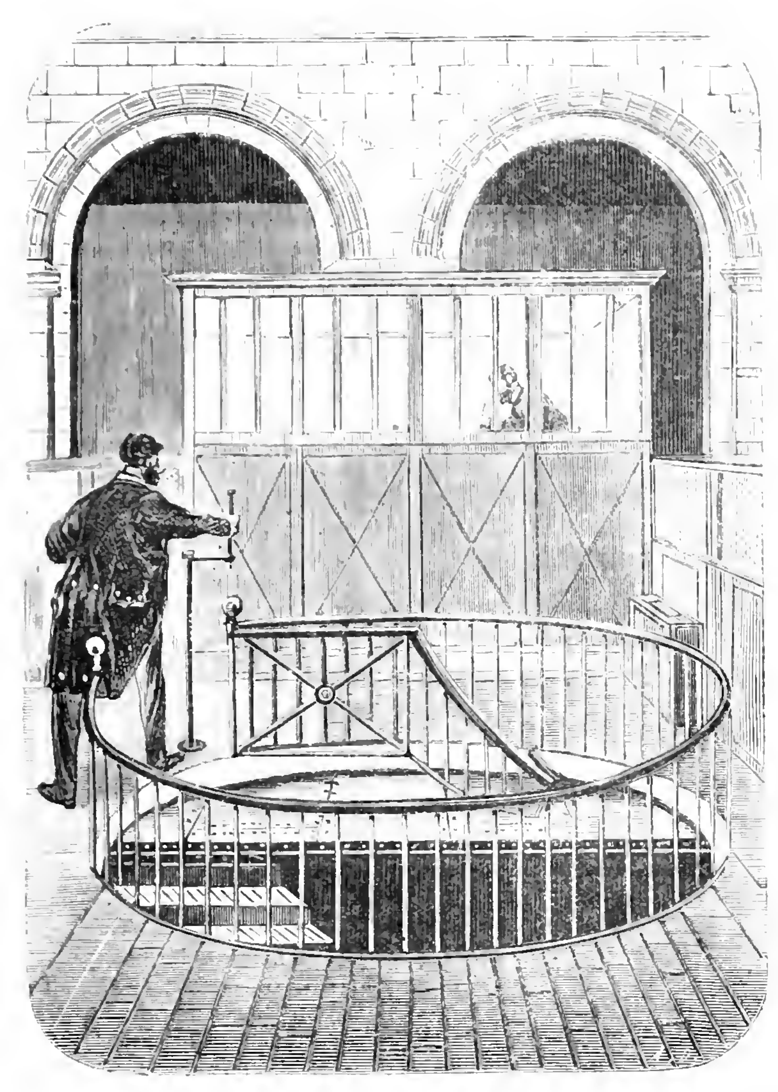
Toutefois, cette réduction ne devait durer que pendant la guerre.

Car on était encore en guerre avec l'Angleterre.

« Alors, dit A. Challamel, Bonaparte commença une chaîne non interrompue de grandes actions et de magnifiques victoires. »

Mais, avant de quitter Paris pour aller se mettre à la tête de son armée, le premier consul s'installa aux Tuileries.

Le 19 février, il quitta le Luxembourg pour se



Entrée des caves du trésor à la Banque de France : système de fermeture. (Page 323, col. 2.)

rendre à son nouveau palais, précédé et suivi d'un cortège imposant. Des régiments, commandés par Lannes, Murat et Bessières, ouvraient la marche. Puis venaient, dans des voitures « presque toutes d'emprunt », les ministres, le conseil d'État, les autorités publiques; enfin dans un beau carrosse, attelé de six chevaux blancs, cadeau de l'empereur d'Allemagne à Bonaparte, les trois Consuls.

« La foule, répandue dans les rues et sur les quais qui aboutissent aux Tuileries, accueillit la présence de Bonaparte avec de vives acclamations. Ces acclamations étaient sincères, car on saluait en lui la gloire de la France et le commencement de sa prospérité. Arrivée au Carrousel, la voiture des Consuls fut reçue par la garde consulaire et passa devant deux corps de garde construits, l'un à droite, l'autre à gauche de la cour du palais. Sur l'un des deux était restée cette inscription : *La royauté en France est abolie et ne se relèvera jamais.*

« A peine entré dans la cour, le premier consul monta à cheval et passa en revue les troupes qui étaient rangées devant le palais. Arrivé en présence des drapeaux de la 96e, de la 43e, et de la 30e demi-brigades, drapeaux noircis, déchirés par les balles, il les salua et fut salué à son tour par les cris des soldats. Après avoir parcouru leurs rangs, il se plaça devant le pavillon de Flore et les vit défiler devant lui. Au-dessus de sa tête, sur le balcon du palais, se trouvaient les consuls, les principales autorités, sa famille enfin, qui commençait à avoir rang dans l'État.

« La revue terminée, il monta dans ses appartements. » (Thiers.)

On avait loué très cher des fenêtres sur la place

du Carrousel pour voir cette entrée du premier consul et de son gouvernement aux Tuileries, et, bien qu'on eût été obligé, vu le petit nombre de voitures particulières qui existaient dans le moment à Paris, de prendre pour les conseillers d'État et les sénateurs, des fiacres dont on avait caché les numéros avec du papier blanc, le spectacle n'en paraissait pas moins grandiose à cette foule massée là, et qui, à défaut de la vue du luxe, s'enivrait de celle de la gloire.

Bonaparte prit aux Tuileries pour son logement le premier étage, ce qu'on appelait jadis l'appartement d'hiver du roi; le second consul Cambacérès, peu soucieux de se loger aux Tuileries, — il avait l'intuition qu'on en sort mal, — préféra habiter l'hôtel d'Elbeuf, place du Carrousel; mais le troisième, Lebrun, s'accommoda très bien du pavillon de Flore.

A partir du jour de son installation aux Tuileries, Bonaparte passa tous les cinq jours, la revue des régiments qui traversaient Paris pour se rendre aux frontières.

Il avait demandé 100,000 conscrits et le pays les lui avait donnés.

Il fit en même temps appel aux volontaires, et un grand nombre y répondirent.

On connaît les détails de cette glorieuse campagne.

Bonaparte quitta Paris le 6 mai :

Quand il y revint en vainqueur, le 2 juillet, il y fut reçu avec un enthousiasme indicible; la veille et le jour de son arrivée, la population se porta en foule au faubourg Saint-Antoine ; mais il entra dans la capitale pendant la nuit. Donc, pour fêter son retour, il y eut une illumination spontanée et générale. Le jardin des Tuileries fut plein de monde toute la journée ; c'était à qui verrait le plus tôt l'incomparable héros.

« La fête du 14 juillet, lisons-nous dans *l'Histoire-Musée de la République française*, se ressentit de cet heureux événement et prit le nom de fête de la Concorde. Elle fut célébrée en l'honneur des soldats de la République. On y porta en triomphe, sur la place Vendôme, les drapeaux des armées. Le ministre de l'Intérieur posa la première pierre d'une colonne nationale sur la place de la Révolution, (colonne qui ne fut jamais élevée qu'en charpente et recouverte de toile peinte.)

« Presque toute la cérémonie eut lieu dans le temple de Mars (hôtel des Invalides) où les trois invalides les plus âgés eurent des places d'honneur. Le premier consul décora de médailles cinq d'entre ceux qui s'étaient le plus distingués dans leur jeunesse, puis il passa une revue générale des troupes de la garnison et d'une partie de la garde nationale, auxquelles furent présentés les drapeaux pris par les armées de réserve du Rhin et d'Italie. Ces drapeaux furent déposés peu de temps après dans le temple de Mars.

« Le tout terminé par des jeux, — une course à pied, une course à cheval, une course de chars, une ascension d'aérostat; — par des illuminations; par des orchestres de danses dans les Champs-Élysées; par un feu d'artifice et un concert.

« On disait que c'était les jeux olympiques. »

Bonaparte rentra aux Tuileries entouré de la multitude attachée à ses pas.

Les Parisiens étaient dans l'enthousiasme.

Le premier consul allait bientôt tirer parti de cette bonne disposition à son égard.

Le 2 août, un sénatus-consulte porte

Art. 1er. Le peuple français nomme et le sénat proclame Napoléon Bonaparte premier Consul à vie.

Art. 2. La statue de la Paix, tenant d'une main les lauriers de la Victoire, et de l'autre, le décret du sénat, attestera à la postérité la reconnaissance de la nation.

Bonaparte n'avait plus qu'un échelon à monter pour arriver au rang suprême.

La remise à l'armée française des trois places d'Ulm, Ingolstadt et Philipsbourg vint aider à la célébration de la fête du 22 septembre; le premier Consul voulait que cet anniversaire de la fondation de la République fût brillant, et il fallait trouver quelque chose qui en rehaussât l'éclat.

Il le trouva.

Lorsque les révolutionnaires avaient violé les tombeaux de l'abbaye de Saint-Denis, le corps du grand Turenne avait, on ne sait comment, échappé à l'odieuse profanation, et, déposé provisoirement au Jardin des plantes, il avait été, par les soins de M. Alexandre Lenoir, mis dans son musée des monuments français.

Le premier Consul eut l'idée de placer sous le dôme des Invalides les restes de ce vaillant homme de guerre; la translation fut fixée au dernier jour complémentaire de l'an VIII, et, le lendemain, 1er vendémiaire an IX, dut être posée la première pierre d'un monument consacré à Kléber et à Desaix.

Pour ajouter à l'importance de ces deux cérémonies, il fit demander à tous les départements d'envoyer à Paris des représentants qui par leur présence, donneraient à la fête un caractère national.

Les départements répondirent avec empressement à cet appel.

Donc, le 22 septembre, les autorités se rendirent au musée des Petits Augustins, pour aller chercher le char sur lequel était posé le corps de Turenne. Sur ce char, attelé de quatre chevaux blancs, était placée l'épée de Turenne ; un cheval pie, semblable à celui que montait ordinairement le grand capitaine, marchait devant le char, dont les cordons étaient tenus par quatre vieux généraux de la République. Autour marchaient

des invalides, escortés par des soldats revenus d'Italie et d'Autriche.

Ce curieux cortège traversa Paris au milieu d'une foule immense et se rendit aux Invalides où l'attendait Bonaparte, entouré des envoyés des départements.

Le corps du héros fut placé sous le dôme, le ministre Carnot prononça un discours de circonstance, et, tandis qu'une musique grave remplissait les voûtes de l'edifice, les restes de Turenne etaient déposés dans le monument qui existe encore.

Le soir, il y eut représentation gratuite à la Comédie-Française, et le premier consul y assista.

Le lendemain, Bonaparte, accompagné comme la veille, se rendit à la place des Victoires, où devait être elevé le monument consacré aux deux généraux républicains que la France venait de perdre.

Il posa la première pierre, et alla ensuite aux Invalides; et là, le ministre prononça un discours; mais à peine l'avait-il achevé, qu'il reprit la parole pour annoncer la reddition des trois places fortes, événement heureux dont le premier consul venait de recevoir la nouvelle par dépèche.

Des cris de : Vive la République, vive le général Bonaparte! se firent entendre et se répercutèrent sous les voûtes de l'église, et la nouvelle, affichee aussitôt dans Paris, y causa une joie toute patriotique.

Ce fut pendant le cours de 1800 que fut fondée la Banque de France; toutefois ce grand etablissement financier ne s'établit à l'hôtel de Toulouse, qu'il occupe encore aujourd'hui, qu'en 1811, alors qu'il l'eût acheté 2 millions du gouvernement. Nous avons parlé de cet hôtel (t. 2, p. 239); il nous reste à dire quelques mots de l'institution de crédit; la Banque de France se forma par la fusion, ordonnée par le gouvernement, de plusieurs établissements de crédit appropriés aux besoins divers du commerce. Elle fut constituée au capital de 30 millions, divisé en 30,000 actions de 1,000 francs. Le gouvernement lui confia son compte courant et acheta 5,000 de ces actions, avec le cautionnement des receveurs généraux.

Cependant des établissements libres avaient pu fonctionner à côte de la banque nouvelle et lui faire concurrence; une loi promulguée le 14 avril 1803, confisqua leurs droits au profit de la Banque de France, à laquelle fut conféré pour quinze ans le privilège exclusif d'émettre des billets à vue et au porteur. Le capital de la Banque fut alors élevé à 45 millions; il fut doublé en 1806.

En 1814, lors de l'entrée des alliés à Paris, la Banque suspendit momentanément ses opérations. Par ordre de son gouverneur provisoire, M. Laffite, les portes des caves contenant la réserve métallique furent murées, l'emission brûlée et annulée, les planches, presses et clichés brisés afin que l'ennemi ne pût fabriquer de la monnaie sous le couvert de la Banque.

A ses primitives opérations statutaires, escompte d'effets de commerce et d'effets publics à échéance déterminée et indéterminée, avances sur lingots, avances sur rentes, comptes courants et recouvrements gratuits, la Banque a ajouté depuis 1852, les avances sur actions et obligations de chemins de fer et sur les obligations du Crédit foncier.

En 1857, après un renouvellement de son privilège, son capital fut porté à 182 millions. Depuis, cet établissement, d'une importance extrême n'a fait que croître et élargir le cercle de ses opérations.

La Banque est gérée par un gouverneur et deux sous-gouverneurs, quinze régents, trois censeurs et douze conseillers.

Les fonds de réserve et les dépôts d'espèces ou de métaux y entretiennent une accumulation énorme de valeurs. Les caves recèlent un immense amas d'or et d'argent et naturellement de grandes précautions ont été prises pour mettre à l'abri d'un coup de main le numéraire et les titres. La construction des caves est d'une puissance et d'une solidité qui défient même la mine; le granit, le ciment et le fer rendent la place inattaquable.

Quant à la disposition intérieure, voici en quoi elle consite :

Dès qu'on a descendu les premières marches qui conduisent à l'entrée des caves, on se trouve devant une porte qui ne s'ouvre jamais sans la présence d'un censeur, du caissier principal et du gouverneur.

Cette porte une fois ouverte, on aperçoit la caisse du service ordinaire qui suffit pour les opérations courantes de chaque jour.

Après ce premier compartiment, une autre porte, qui ne s'ouvre, bien entendu, qu'en présence des trois personnes déjà désignées, donne entrée dans la serre.

On appelle ainsi un emplacement circulaire où l'on enferme dans des compartiments séparés, les titres, les actions, les obligations, les traites importantes par leur chiffre, les dépôts et les pierres précieuses; car la banque, indépendamment de ses avances sur dépôts de titres, reçoit encore à titre de dépôts volontaires des titres, des effets publics nationaux ou étrangers, actions, contrats et obligations de toute espèce, lingots, monnaies d'or et d'argent, diamants et autres valeurs, moyennant un droit de 1/8 0/0 pour chaque période de six mois.

Après la serre, viennent les caves proprement dites. Leur entrée est cachée par une porte toute bardée de fer et dissimulée dans un mur. Cette porte, comme toutes les autres, est à secret et à combinaison, et tourne sur elle-même, à la façon des portes italiennes.

Cette porte ouverte, on se trouve devant une sorte de puits garni d'un escalier en spirale, très étroit et praticable seulement pour un homme d'un embonpoint modéré. Cet escalier est encore fermé par trois portes de fer fermées chacune par trois clefs et ne s'ouvrant par conséquent que pour et par les trois gardiens du trésor.

Ces dispositions compliquées, ces portes de fer, cet escalier étroit permettent en cas d'alarme, de combler l'escalier de service avec de l'argile ou de la terre battue, opération qui mettrait certainement les caves à l'abri de toute attaque pendant 24 heures au moins.

A ces précautions, il faut encore en joindre une dernière. Les caves sont construites de telle façon qu'en cas d'incendie, d'attaque, de guerre civile, elles peuvent être inondées en un instant.

Mais pénétrons dans l'intérieur des caves, après avoir descendu les quarante-trois marches de l'escalier. Au bout de cette descente, on arrive devant une dernière porte massive, à trois clefs, comme les précédentes, et enfin, quand on l'a ouverte, on est dans les caves.

De chaque côté, s'élèvent de hautes boites en fer dont le couvercle a des anses et se trouve doublé de plomb. Cette doublure de plomb est encore un surcroit ou plutôt un raffinement de précaution : au besoin ce plomb peut sceller les boites rapidement.

Les caisses portent des inscriptions.

Sur une on lit : « lingots d'Amérique », sur une autre : « pièces de vingt francs », sur une autre : « écus de cinq francs, » ainsi de suite, et de tous les côtés jusqu'au bout.

L'employé chargé de déposer et de retirer les rouleaux monte à l'aide d'une échelle à la surface de ces boites.

Au retour les mêmes précautions minutieuses sont prises chaque fois pour la fermeture des portes.

On voit qu'il serait difficile au voleur le plus habile de s'introduire dans ce palais de l'or et de l'argent pour s'y approvisionner.

D'autant plus qu'il existe encore un système d'avertissement ou d'alarme qu'il n'est pas permis de divulguer.

Depuis l'adoption du calendrier républicain, on fêtait le décadi et, à partir de 1795, nombre de gens avaient repris l'habitude de célébrer le dimanche ce qui faisait que nombre de magasins se fermaient le jour où on les croyait ouverts et que des remarques désobligeantes étaient faites à ce propos contre certains commerçants qu'on accusait d'être royalistes ou jacobins.

Un arrêté du 26 juillet 1800 déclara que chacun était libre de chômer quand bon lui semblait et que les administrations publiques seraient seules astreintes à suspendre leurs travaux le décadi.

C'était un sûr moyen d'assurer le triomphe du dimanche.

Paris reprenait une physionomie toute différente de celle qu'il avait eue pendant la Terreur ; les prêtres et les emigrés rentraient de tous côtés, ceux de ces derniers dont les biens n'étaient pas vendus les recouvrèrent en partie et la plupart espéraient que le premier consul n'avait d'autre dessein que celui de rendre à un moment donné le trône au comte de Provence, Louis XVIII, en se contentant d'obtenir de lui la place de grand connétable ou quelque chose d'équivalent.

Il y avait aussi nombre de gens qui, croyant fermer à jamais l'ère des révolutions, ne voyaient de salut possible que dans le relèvement du trône, fût-ce même au profit de Bonaparte, et qui appelaient de tous leurs vœux le moment où le premier consul échangerait son titre contre celui de roi ou d'empereur.

Enfin, d'un autre côté, les républicains sincères et convaincus, qui ne croyaient pas qu'il y eut d'autre gouvernement possible pour la France que celui de la République, s'inquiétaient fort des tendances générales que Paris semblait avoir à en revenir peu à peu aux idées monarchiques.

Or ceux-ci étaient les plus courroucés de l'état de choses actuel et en voyant chaque jour s'effacer quelque trace du mouvement révolutionnaire qu'ils avaient contribué à provoquer et à affermir, ils en éprouvaient une vive indignation.

Quelques-uns, parmi les plus exaltés, eurent l'idée de supprimer celui qui, selon eux, était l'unique obstacle qui s'opposât à la durée de la république, mais la police les surveillait de très près. Or, en septembre, un capitaine à la suite de la 45me demi-brigade, nommé Harel, était venu avertir le ministre de la police Fouché qu'un de ses amis, Demerville, ancien employé des comités, lui avait proposé de poignarder le premier consul au théâtre, en l'assurant que le nombre de ceux qui étaient dans le secret du complot et l'approuvaient était si considérable, qu'il était impossible de douter du succès de l'entreprise. Harel avait eu horreur de l'assassinat projeté et avait cru devoir instruire le ministre en le priant de donner les ordres nécessaires pour procéder à l'arrestation des conjurés.

Le ministre ne fut pas de cet avis ; il félicita Harel de ses bons sentiments et lui ordonna de faire semblant d'accéder aux propositions de son ami, afin de pénétrer toutes les ramifications de la conspiration et celui-ci promit d'obéir.

En effet, il joua son rôle avec tant de naturel, que Demerville lui livra tous ses secrets et le présenta à ceux qui dirigeaient le complot : c'étaient Cerrachi, un sculpteur, révolutionnaire exalté, Topino-Lebrun, artiste peintre, élève de David, l'ex-député Joseph Aréna, frère du membre du conseil des Cinq-Cents qui avait frappé



Vue intérieure du coffre-fort à la Banque de France. (Page 324, col. 1.)

le grenadier Thomé d'un coup de poignard destiné à Bonaparte.

Le jour de l'exécution de cet assassinat fut fixé au 10 octobre, jour de la première représentation de l'opéra des *Horace* à laquelle le premier consul devait assister.

Harel reçut de l'argent pour gagner quatre hommes déterminés qui devaient porter les premiers coups et pour acheter des armes.

Or les quatre hommes qu'il s'était engagé à gagner à prix d'argent, étaient tout simplement quatre agents de police.

Au jour dit, Harel arrivait rue des Moulins, chez Demerville, portant sous sa longue redingote plusieurs pistolets; et y rencontra Cerrachi. Il distribua ses armes et annonça que ses quatre hommes les attendraient à deux heures de l'après-midi dans le jardin des Tuileries.

On s'y rendit ; Harel distribua encore des armes à ses soi-disant complices et on procéda aux dernières dispositions. Demerville se rendit dans le jardin du Palais-Royal où se trouvaient un grand nombre de jeunes gens qui devaient, au moment voulu, favoriser la fuite des assassins.

Quant à Cerrachi, il donna rendez-vous à Harel au café de l'Opéra, où il devait amener un homme qui devait frapper le premier consul; c'était un ancien notaire nommé Diana.

L'homme arriva, tous entrèrent à l'Opéra.

L'ordre avait été donné d'éloigner tout le monde de la loge du premier consul, afin d'enhardir les conjurés et, au moment où Cerrachi s'en approchait, il était arrêté par l'adjudant général de Laborde, et Diana, qui s'était placé dans le couloir des premières, était saisi par des agents qui ne le quittaient pas de l'œil.

Puis la police se transporta chez Demerville, il n'y était pas, mais, comme on trouva chez lui sa maîtresse Madeleine Fumey, institutrice, et deux individus, Delavigne négociant et Daitey sculpteur, tous trois furent incarcérés. Aréna et Topino Lebrun furent aussi arrêtés.

Le procès commença le 7 janvier 1801, et le 9 le tribunal rendit son arrêt : Diana, Daitey, Lavigne et Madeleine Fumey furent acquittés; et Aréna, Demerville, Topino-Lebrun et Cerrachi furent condamnés à la peine de mort.

Ils se pourvurent en cassation, mais la Cour rejeta le pourvoi.

Le 29 janvier, l'échafaud fut dressé, « mais, dit Sanson dans ses *Mémoires*, où nous puisons ces détails, au moment où l'exécuteur entrait dans le cachot où était Demerville et où le greffier allait lire la sentence, le condamné déclara qu'il était prêt à faire des révélations et demanda que l'on prévint le préfet de police. »

Celui-ci se hâta d'accourir, croyant obtenir des renseignements sur une affaire dont nous allons parler tout à l'heure, celle de la machine infernale ; mais Demerville exigea qu'avant de rien révéler, le premier consul s'engageât à commuer sa peine et celle de ses complices en celle de la déportation.

Le préfet de police refusa ce marché et l'ordre fut donné d'exécuter immédiatement la sentence. « Ils marchèrent à la mort avec beaucoup de courage et de sang-froid. » Ce sang froid ne se démentit pas devant l'échafaud ; au moment d'y monter à son tour, Aréna dit d'une voix haute : — Si c'est comme républicain, si c'est comme ennemi du premier consul que l'on m'envoie à la mort, j'ai mérité mon sort : si c'est comme complice d'un assassinat, je persiste à jurer que je suis innocent.

Le complot Demerville, qui avait produit un grand éclat et qui ne le méritait pas, vu la part énorme que la police y avait prise, n'en causa pas moins un sentiment d'épouvante générale. La foule accourut aux Tuileries ; toutes les autorités s'y rendirent aussi, et ce fut à qui exprimerait au premier consul la joie qu'il éprouvait de voir que la Providence avait sauvé ses jours.

Cette joie fut cependant vite altérée.

Le 24 décembre 1800, à huit heures du soir, le premier consul sortait des Tuileries pour se rendre à l'Opéra où l'on donnait la première audition de l'*Oratorio de la Création du monde*, d'Haydn. Les généraux Lannes et Bessières et le second consul Lebrun étaient dans sa voiture, précédée et escortée d'un escadron de grenadiers de la garde consulaire ; elle s'engagea dans la rue Saint-Nicaise : les grenadiers à cheval qui précédaient la voiture, trouvèrent la rue obstruée d'un côté par une charrette et de l'autre par une voiture de place, qu'un des grenadiers fit aussitôt avancer. Alors le cocher de Bonaparte, qui était fort adroit et qui avait l'habitude de conduire avec une extrême rapidité, avait eu le temps de franchir l'un des tournants de la rue, lorsqu'une effroyable détonation se fit entendre : on eût dit l'explosion d'une mine ; la rue était jonchée de morts et de blessés.

La secousse fut terrible, la voiture faillit être renversée, toutes les glaces furent brisées, une grêle de balles vint frapper la façade des maisons voisines.

Chacun se demandait avec effroi quelle était cette épouvantable catastrophe.

C'était une machine infernale qui avait été placée dans la rue Saint-Nicaise, dans l'intention de faire sauter le premier consul.

Il avait échappé, ainsi que ceux qui l'accompagnaient, à cette tentative criminelle, et il voulut quand même se rendre à l'Opéra où il montra un visage calme et impassible, au milieu de l'émotion extraordinaire qui, de toutes parts, éclatait dans la salle.

Lorsque, quelques instants plus tard, il retourna aux Tuileries, il trouva une foule immense accourue sur son passage, pour lui témoigner de l'indignation générale qu'avait soulevé l'odieux attentat.

Le lendemain, tous les corps constitués vinrent le féliciter d'avoir échappé aux coups des assassins.

Bientôt, les investigations de la police firent connaître que, si on devait attribuer aux Jacobins, soupçonnés tout d'abord, l'idée première du crime, ce n'était pas eux qui l'avaient exécuté.

On était en présence d'un complot royaliste; un ancien chouan, Carbon, fut arrêté ainsi que sa sœur et les deux filles de celle-ci, puis trois femmes chez lesquelles Carbon avait trouvé un asile, Mmes Duquesne, Goyon de Beaufort et Champion de Circé.

Plus tard, un sieur Saint-Réjant fut aussi incarcéré avec un chirurgien qui lui avait donné des soins, et les nommés Leguilloux, courrier de la malle, Thérèse Minguet, sa femme, Micault de Lavieuville, ci-devant porte-manteau de *Madame*, et sa femme Eude Villeneuve, et Baudet, culottier dans les galeries de bois du Palais-Royal.

Le 1er avril 1801, tous ces individus parurent devant le tribunal criminel et encore six étaient contumax : Limoëlan de Beaumont, Édouard la Haye de Saint-Hilaire, Coster de Saint-Victor, Sangé, Bourgeois et Soyau dit d'Assas.

Le 6, l'arrêt fut rendu : Limoëlan de Beaumont, la Haye de Saint-Hilaire, Coster de Saint-Victor, Sangé, Bourgeois et Soyau, étaient condamnés par défaut la peine de mort.

Pierre Robinault dit Saint-Réjant, dit Pierre Martin, dit Soyer ou Sollier, ancien officier de marine et chef de division dans l'armée de Georges, Carbon dit le petit François, dit Constant, accusés présents, furent également condamnés à mort.

Leguilloux et sa femme, la veuve Vallon, sœur de Carbon, la veuve Goyon de Beaufort et la demoiselle Duquesne eurent trois mois d'emprisonnement. Collin fut aussi condamné à trois mois de prison et à 500 francs d'amende; les autres furent acquittés.

Carbon et Saint-Rejant se pourvurent en cassation; leur pourvoi fut rejeté et le 20 avril ils furent conduits à l'échafaud. Ils avaient demandé un confesseur ce qui leur fut accordé.

« Le caractère odieux du crime des deux condamnés, dit Sanson, avait attiré une foule immense à leur exécution et, tant que dura le trajet, cette foule les poursuivit de ses malédictions. Saint-Régent (*sic*) chercha d'abord à tenir tête à l'exaspération populaire; mais peu à peu, sa conscience s'unissant aux voix qui le poursuivaient, son front s'inclina et il ne répondit plus qu'en balbutiant aux invectives. La vue de l'échafaud l'acheva, ses jambes avaient peine à le soutenir, sa respiration était devenue haletante, son œil égaré; il fallut le soutenir pour l'aider à gravir les marches de l'échafaud où Carbon l'avait précédé. Sur la plate-forme, il essaya de jeter un cri au peuple, mais la voix lui manqua; il ne fit entendre qu'un son rauque et étouffé, qui expira sur ses lèvres. »

Revenons à l'année 1800 et aux travaux qu'elle vit s'accomplir :

Un passage, commençant à la rue de la Planche-Mibray et finissant à la rue Saint-Jacques-la-Boucherie, fut ouvert sous le nom de passage de la Petite-Chaise; il a disparu en 1854.

Un autre, appelé passage du Cheval-Rouge, et qui, comme le précédent, tirait son nom d'une enseigne, fut aussi ouvert entre la rue Saint-Martin et celle du Ponceau; il a aussi disparu.

Un troisième passage fut ouvert de la rue de l'Ouest à la rue Notre-Dame-des-Champs, par un sieur Guérinet, notaire, sur des terrains qu'il avait achetés à l'apothicaire de Louis XVI, Hus-Lelièvre; il lui donna le nom de passage Laurette, en l'honneur de sa femme, née Laurette Delatte. Disparu également vers 1860.

Ce fut en 1800 que l'administration de la ville de Paris fut confiée à un préfet, qui prit le titre de préfet de la Seine, et qui joignit aux attributions des préfets de départements celles des maires. Toutefois, ce préfet n'est pas officier de l'état-civil et ne fait pas de police, un préfet spécial étant chargé de cette branche de l'administration.

Voici la liste de ces fonctionnaires :

1800-1812, N.-B. Frochot;
1812-1830, Chabrol de Volvic;
28 juillet-23 août 1830, Al. de Laborde;
24 août 1830-22 février 1831, Odilon Barrot;
23 février 1831-24 juin 1833, comte de Bondy;
25 juin 1833-24 février 1848, comte de Rambuteau.

La république de 1848 remplaça les préfets par des maires de Paris :

Garnier-Pagès, Armand Marrast.

Au mois de juillet 1848, on rétablit les préfets de la Seine qui furent :

10 juillet, Trouve-Chauvel;
Octobre, Recurt;
20 décembre 1848-22 juin 1853, J. Berger;
22 juin 1853-5 janvier 1870, baron Haussmann;
5 janvier 1870-4 septembre 1870, H. Chevreau.

La troisième république rétablit les maires de Paris :

Étienne Arago, Jules Ferry.

En 1871, on rétablit les préfets de la Seine :

6 juin 1871-7 décembre 1872, Léon Say;
7 décembre 1872-28 mai 1873, Calmon;
28 mai 1873, Ferdinand Duval
1878, Herold.

D'autre part, voici la liste des préfets de police qui se succédèrent, à Paris, depuis le 8 mars 1800, époque à laquelle M. Dubois fut le premier investi de ces fonctions, qui furent déterminées par les arrêtés du 1er juillet et du 25 novembre 1800 :

8	mars	1800,	Dubois.
14	octobre	1811,	baron Pasquier.
12	mars	1815,	de Bourienne.
21	mars	— ,	Réal.
2	juillet	— ,	Courtin.
10	juillet	— ,	Decazes.
25	septembre	— ,	Anglès.
20	décembre	1821,	Delavau.
6	janvier	1828,	Debelleyme.
13	août	1829,	Mangin.
30	juillet	1830,	Bavoux.
1er	août	1830,	Girod de l'Ain.
7	novembre	1830,	Treilhard.
26	décembre	— ,	Baude.
21	février	1831,	Vivien.
17	décembre	— ,	Saulnier.
15	octobre	— ,	Gisquet.
10	septembre	1836,	G. Delessert.
26	février	1848,	Caussidière.
		— ,	Trouve-Chauvel.
		— ,	Ducoux.
		— ,	Gervais (de Caen).
20	décembre	— ,	le colonel Rebillot.
10	novembre	1849,	Carlier.
	—	1851,	de Maupas.
27	janvier	1852,	Piétri (Pierre-Marie.)
16	mars	1858,	Boittelle.
21	février	1866,	Piétri (Joachim-Marie.)
4	septembre	1870,	de Kératry.
10	octobre	— ,	Edmond Adam.
2	novembre	— ,	Cresson.
	mars	1871,	général Valentin.
21	novembre	— ,	Léon Regnault.
		1876,	A. Gigot.
		1879,	Andrieux.

Le 1er janvier 1801, le ministre de la police présenta au conseil d'État un rapport qui dénonçait « une classe d'hommes qui, depuis dix ans, s'étaient couverts de tous les crimes, qui avaient versé le sang des prisonniers de l'Abbaye, envahi et violenté la Convention, menacé le Directoire et qui, réduits aujourd'hui au désespoir, s'armaient du poignard pour frapper la République dans la personne du premier consul. »

Selon les conclusions de ce rapport, 130 individus furent condamnés à la transportation, comme septembriseurs ; le 4 janvier, le premier consul prit un arrêté par lequel il déportait hors du territoire de la République les individus qui étaient portés sur cette liste, et le lendemain, le Sénat déclara que la résolution du premier consul était une mesure conservatrice ; le 6, les déportés furent réunis et expédiés à Nantes, pour être embarqués et envoyés aux colonies.

M. Frochot, préfet de la Seine, voulant réorganiser l'administration hospitalière de Paris, qui était tombée dans un profond désarroi, présenta à cet effet au gouvernement un projet de règlement, dont l'économie reposait sur la reconstitution du grand bureau des pauvres, assisté d'une commission exécutive de trois membres, chargée de la direction du mouvement journalier et de l'exécution de toutes les mesures préparées par le conseil et ordonnées par l'autorité.

Un arrêté des consuls du 27 nivôse, an IX (17 janvier 1801), porta réorganisation de l'administration des hôpitaux et hospices civils de Paris, et cette administration s'installa le 24 février dans la maison du parvis Notre-Dame. Elle était donc confiée à un conseil général des hospices et à une commission. Le même acte régla d'une manière générale les attributions de la nouvelle administration. Un autre arrêté, du 19 avril suivant, réunit l'administration des secours à domicile de la ville de Paris aux attributions du conseil général des hôpitaux.

Deux règlements, du 28 avril et du 28 mai de la même année, complétèrent l'organisation administrative des hôpitaux, hospices et secours à domicile.

Lors de la cérémonie de l'installation du conseil général au parvis, le comte Frochot fit un discours dans lequel il explique en ces termes l'état des services qui lui étaient confiés :

« Les hospices civils de la commune de Paris sont au nombre de dix-neuf. Neuf sont consacrés au soulagement des malades de tout âge et de tout sexe. Six sont consacrés à soulager les indigents valides de tout sexe. Indépendamment de ces dix-neuf maisons, dont la nomenclature vous sera donnée, un établissement connu sous le nom de Filles Saint-Paul a été provisoirement autorisé, l'année dernière, ainsi que, la maison du Saint-Esprit, place de Grève, récemment consacrée à l'inoculation gratuite de la vaccine. La population moyenne de ces hospices est de 16,000 individus. La somme de leurs dépenses, de toute espèce, s'élève annuellement à plus de 7 millions, d'où l'on peut conclure que chaque individu reçu dans les divers hospices coûte à la commune 437 fr. 50 c. par an, 1 fr. 20 par jour. »

Ajoutons que les revenus patrimoniaux de l'administration s'élevaient alors à 1,700,000 fr. Ceux provenant de l'octroi étaient de 9 millions.

Nous verrons, en 1849, l'administration de l'Assistance publique succéder au conseil général des hospices.

Une école clinique interne fut établie, dans le même temps, à l'hôpital de la Charité par le docteur Corvisard, dans l'ancienne chapelle du couvent, qui a une façade monumentale sur la rue des Saints-Pères (occupée aujourd'hui par l'Académie de médecine).

La boulangerie générale des hôpitaux date de la même époque ; nous avons dit précédemment qu'elle avait été installée dans la maison de Scipion.

Le 12 février, on reçut, à Paris, la nouvelle d'une prochaine paix, la paix de Lunéville ; c'était le moment où les Parisiens se livraient frénétiquement aux divertissements du carnaval reparu, et les esprits ne se sentirent pas de joie. Aux mascarades succédèrent des groupes de citoyens qui coururent au jardin des Tuileries pour crier : Vive Bonaparte, sous les fenêtres du premier consul. On improvisa des danses populaires au son de la musique de la garde consulaire. Le canon tonna, les théâtres entonnèrent, dans la soirée, des chants de victoire.

« L'ivresse était universelle ; on illumina soudainement et des fêtes particulières vinrent s'adjoindre à la fête générale. Celle de M. de Talleyrand procura à Bonaparte les jouissances d'un triomphe sans pareil. »

Une loi du 15 mars 1801 ordonna la construction de trois ponts à Paris ; l'un en face du jardin des Plantes, l'autre pour servir de communication de l'Ile Saint-Louis à celle de la Cité, et le troisième en face du Louvre et du collège des Quatre-Nations.

Le premier de ces trois ponts qui fut édifié fut le pont de la Cité, sur le bras de la Seine qui sépare l'île Saint-Louis de la Cité, à vingt-cinq toises environ de l'ancien Pont-Rouge emporté par un débordement, dans les premières années de la Révolution.

Il fut entrepris par une compagnie financière anonyme qu'on appela la compagnie des Trois-Ponts, sous la direction de l'ingénieur Demoutier qui le termina en trois années. Ses deux culées et son unique pile étaient en maçonnerie et fondées sur pilotis ; ses deux arches, en charpente de chêne doublées en cuivre et goudronnées, portaient un plancher destiné aux cabriolets et aux gens de pied. Le diamètre des arches



Explosion de la machine infernale de la rue Saint-Nicaise. (Page 326, col. 2.)

était de 31m03; sa largeur, entre les têtes, de 10m,27; la longueur, entre les culées, de 64m56. Ces deux arches se trouvaient entièrement surbaissées et cette forme vicieuse présageait leur ruine prochaine. Bientôt, ces arches surbaissées éprouvèrent un affaissement très sensible, la chaussée du pont fut interdite aux chevaux et aux voitures et on ne permit qu'aux piétons de passer sur les trottoirs. Les arches furent reconstruites en 1819. Elles furent moins surbaissées et reçurent des soutiens qui parurent garantir leur solidité, mais ces travaux rétrécirent considérablement la largeur de la chaussée qui fut définitivement interdite au passage des voitures.

Dans de telles conditions, ce pont rendait peu de services :

En 1842, il tombait en ruines; les concessionnaires qui avaient obtenu pour se couvrir de leurs dépenses le privilège de percevoir un droit de péage, furent autorisés à convertir le pont en une passerelle suspendue en fil de fer et n'ayant qu'une travée.

Les travaux furent achevés au mois de décembre 1842.

Cette passerelle n'était encore accessible qu'aux piétons et elle fut appelée passerelle Saint-Louis.

Nous la verrons disparaître à son tour en 1861 pour faire place au pont Saint-Louis.

Le second pont, construit entre les quais du Louvre et de Conti, fut le pont des Arts; il fut aussi exécuté sous la direction de l'ingénieur Demoutier; ce pont, réservé aux piétons, a huit arches de fer fondu de 16m80 d'ouverture. (Il en avait originairement neuf, mais en 1852, par suite de l'élargissement du quai de Conti, on en supprima une.) Sa longueur est de 136 mètres sur 10 mètres de largeur.

Son nom lui vint du Louvre, qui fut pendant quelque temps appelé palais des Arts. L'inspecteur général des ponts Cessar et l'ingénieur Dillon en fournirent le dessin; il coûta 1.300,000 fr.

La compagnie qui le fit construire était également autorisée à prélever un droit de péage fixé à un sou par personne passant sur le pont, et cette concession ne devait expirer qu'en 1897; mais, aussitôt après la révolution de 1848, la ville fit le nécessaire pour que ce peage, qui rapportait 250,000 francs par an, fût aboli, et, depuis, la circulation sur le pont demeura gratuite.

Ce pont est le premier à Paris dont les arches furent construites en fer.

Enfin le troisième pont fut celui d'Austerlitz qui a 130 mètres de longueur.

Il ne fut commencé qu'en 1802, sur les dessins de Becquey-Beaupré et sous la direction de Lamandé, ingénieur en chef des ponts et chaussées, aux frais de la compagnie qui dut, pendant soixante-dix ans, l'entretenir et percevoir un péage. En 1848, la ville racheta ce droit moyennant 400,000 francs ; le pont avait coûté 3 millions à construire.

« Les culées et les piles de ce pont, dit Dulaure, sont construites en pierres de taille et fondées sur pilotis ; cinq arches en fer fondu présentent chacune une portion de cercle ; leur dimension moyenne est de 25 mètres ; la largeur entre les têtes est de 12 mètres...

« Ce pont est le second à Paris dont les arches aient été construites en fer. Sa construction est curieuse et sa solidité à toute épreuve. Il est destiné à supporter les plus lourdes voitures. Si l'on excepte les masques en métal qui ornent les extrémités des solives de sa route, il ne présente d'autre ornement que la beauté de ses proportions. »

Malgré la solidité « à toute épreuve » citée par l'historien, on crut devoir en 1854-1855 remplacer les arceaux de fer par des arches en pierres. Les anciennes piles furent conservées, mais élargies, afin de permettre de donner au tablier une largeur de 18 mètres. Les trottoirs, de trois mètres 50 de largeur, sont garnis de parapets en fonte très élégants.

Son nom lui avait été donné en mémoire de la bataille d'Austerlitz, gagnée le 2 décembre 1805. Les noms des principaux officiers morts dans cette bataille sont inscrits au milieu des ornements qui forment la décoration du pont dont la reconstruction a coûté (en 1854-1855) 1,135,000 francs.

On étudie en ce moment (31 décembre 1880), à la préfecture de la Seine, un projet qui a pour but l'élargissement du pont d'Austerlitz. Cette mesure est rendue nécessaire, paraît-il, par le mouvement toujours croissant de la circulation sur ce point et par les embarras qui en résultent.

Deux projets sont en présence. Le premier consiste à porter la largeur de ce pont à 30 mètres, ce qui amènera le remaniement des fondations en amont et en aval, fondations qui n'avaient été établies primitivement que pour supporter un pont de 13 mètres. Les dépenses sont évaluées à 1,100,000 francs.

Le second projet ne donnerait au pont qu'une largeur de 23 mètres, mais le travail d'élargissement pourrait s'effectuer d'un seul côté, de telle sorte que les travaux n'arrêteraient pas la circulation. En outre, la dépense n'excèderait pas 600,000 francs.

Tandis que nous en sommes aux ponts, disons de suite que le quai des Invalides fut construit à la même époque, puisque la première pierre fut posée le 2 juillet 1802 ; il bordait dans toute sa longueur le quartier du Gros Caillou jusqu'au pont d'Iéna.

Il n'alla d'abord que jusqu'à la hauteur de la pompe à feu de Chaillot ; en 1814 les travaux furent suspendus, ils furent repris depuis, et ce quai fut achevé jusqu'au pont d'Iéna. C'est aujourd'hui la prolongation du quai d'Orsay.

Mais retournons à l'année 1801.

Depuis quelque temps, le premier consul songeait à un projet dont la réussite devait puissamment aider à asseoir sa grandeur future, celui du rétablissement légal de la religion en France.

Le 10 messidor (28 juin) un concile national, composé de quarante-cinq évêques et d'environ quatre-vingts députés du second ordre, s'ouvrit dans la cathédrale de Paris. Joseph Bonaparte, Crétet conseiller d'État, et Bernier, docteur en théologie, curé de Saint-Lô d'Angers, représentaient le premier consul. Hercule Gonsalvi cardinal de la sainte Église romaine, et Joseph Spina, archevêque de Corinthe, représentèrent le pape. Une convention en dix-sept articles eut lieu, relativement à l'organisation du culte catholique, et l'on y reconnut que la religion catholique, apostolique et romaine était celle de la grande majorité des Français et notamment celle des trois consuls. On déclara que le culte de la religion catholique serait public ; que les évêques seraient à l'avenir nommés par le premier consul et confirmés par le pape, et que le gouvernement ferait une nouvelle circonscription des diocèses. C'est cette convention qui a pris le nom de Concordat.

Une loi organique fixa en même temps les droits et les devoirs des protestants envers l'Etat.

La fête du 14 juillet devait naturellement se ressentir de ces dispositions ; le concile national, « considérant que ce jour a été désigné par le gouvernement pour célébrer la paix continentale, présage d'une paix générale et prochaine, et que, sous ces rapports, il est l'objet d'une allégresse pure à laquelle les ministres d'une religion de charité peuvent et doivent prendre part.

« Considérant que sous le nouveau comme sous l'ancien testament, la religion a toujours été dans l'usage de consacrer par des cérémonies saintes les grands événements qui influent sur le sort des peuples.

« Arrête que le mardi 14 juillet 1801, 25 messidor an IX, il sera chanté une messe solennelle dans l'eglise métropolitaine de Paris ; qu'il sera prononcé un discours relatif à la fête de ce jour, et qu'après ce discours, il sera chanté un *Te Deum* en actions de grâces de tous les bienfaits que le Seigneur a répandus sur le peuple français. »

Ce fut ainsi qu'à Paris, le clergé reprit le rôle qui lui avait été brusquement retiré par la Révolution.

La journée du 14 juillet donna donc lieu à une fête religieuse et à une fête civile.

Voici le détail que le *Moniteur* donne de la seconde :

« Le 24 messidor, veille de la fête, salve d'artillerie à neuf heures du soir. Spectacles gratis donnés sur les principaux théâtres de Paris.

« Le 25, salve répétée à six heures du matin.

« A l'Étoile (aujourd'hui Arc de triomphe), un arc triomphal s'élève formé par un grand rocher ouvert. Au-dessus du rocher, la Renommée, haute de trente pieds, célèbre les victoires des armées républicaines. Sur les deux pavillons, en avant de la barrière, préparatifs pour le feu d'artifice. Dans la petite place de l'Étoile, aux Champs-Élysées, préparatifs pour l'ascension des aérostats. Au milieu du grand carré, temple formé par une colonnade et décoré de guirlandes. Autour du grand carré, des trophées à la gloire des armées. Plus loin près des arbres, un grand nombre de boutiques alignées. Dans l'ancien Cours-la-Reine, des mâts de cocagne et des jeux de bagues, etc. Au carré Marigny, trois grands théâtres pour les spectacles forains et de plus des tréteaux pour des escamoteurs, danseurs de corde, voltigeurs etc. Au bout du même carré, salle de valse allemande de cent pieds de diamètre, cirque pour les chevaux des élèves Franconi. Dans le carré de la laiterie, salle ronde de valse, couverte et décorée avec élégance, de soixante pieds de diamètre. Dans l'espace en avant des murs de l'Élysée, théâtre en plein air, grandes guinguettes. Dans l'étendue des Champs-Élysées, vingt-deux orchestres pour les danses. »

Le journal officiel va nous donner son appréciation sur cette journée de réjouissances publiques « Un parallèle entre cette fête et celles qui ont eu lieu précédemment serait assurément ici très déplacé ; on ne peut cependant s'empêcher de faire remarquer que celle-ci avait un caractère particulier, qu'elle était vraiment nationale, vraiment populaire, et que chacune de ses parties avait pour objet d'offrir un amusement. Le plaisir y naissait de la variété ; elle n'avait pas un plan suivi ; l'espèce de désordre qui y régnait en faisait le charme ; son irrégularité la rendait piquante, et cette irrégularité même, occupant à la fois le spectateur sur un grand nombre de points, avait cet avantage que les dangers ou du moins les inconvénients de la foule n'existaient nulle part. Cette fête n'était point consacrée à la fraternité, nul emblème ne la rappelait comme un devoir, et ce sentiment qui ne veut pas être commandé, mais dont la communication est si rapide lorsqu'il naît sans contrainte, paraissait animer tous les cœurs. L'égalité s'était établie sans qu'on eût reçu l'ordre de l'admettre. Une liberté riante et douce régnait partout. L'air du bonheur et de la satisfaction animait toutes les physionomies. »

On voit que le journal du gouvernement faisait en conscience l'éloge commandé par le maître ; il est douteux que les républicains se fussent exprimés de la sorte si on les eût interrogés.

Mais à cette époque, les républicains n'étaient plus guère en faveur.

La vérité est que ce qui excita le plus l'admiration des Parisiens fut un temple à la Victoire, élevé devant le palais du Corps législatif. Il avait un porche de six colonnes, un fronton à deux grandes parties latérales avec quatre monuments dédiés aux mânes de Desaix, de Joubert, de Hoche et de Kléber et sur lesquels la désignation des quatorze armées de la République était indiquée.

Au milieu de ce temple, était un groupe sculpté représentant la Victoire offrant la paix à la France ; la France se reposait sur le dieu Mars.

Quelques jours plus tard, un arrêté supprimait le journal *l'Antidote* « comme dangereux pour l'ordre social. »

Le 1er vendémiaire fut célébrée la seconde fête nationale, celle de la fondation de la République, mais celle-ci, aussi composée d'amusements publics, n'offrit rien de particulier.

Le 11 octobre, la paix avait été signée avec l'Angleterre, cela donna lieu à la célébration d'une troisième fête qui se fit à Paris le 9 novembre et qu'on appela fête de la paix générale.

Les autorités allèrent complimenter le premier consul et cette fête mérite qu'on en rapporte les détails parce qu'ils sont curieux.

« Dès 7 heures du matin, dit M. A. Challamel, une salve d'artillerie mit sur pied les Parisiens. A dix heures, des groupes de musiciens, précédés de tambours et de trompettes, parcoururent la ville en exécutant des chants et des symphonies. La place de la Concorde était décorée de portiques et couverte de salles de danse. De nombreux orchestres avaient été élevés sur toutes les places publiques. Les ponts, les quais et le jardin des Tuileries étaient ornés de trophées. Sur la rive gauche de la Seine, entre le Pont-Neuf et le Pont-Royal, une décoration représentait le temple du Commerce. Le commerce en effet triomphait dans cette cérémonie ; une flottille de chaloupes et de barques, montées *d'habitants des divers empires de l'Europe*, et très bien ornées et pavoisées, remonta la rivière depuis Chaillot jusqu'au temple du Commerce. A peine y fut-elle arrivée, qu'une frégate en miniature lâcha sa bordée de huit petits canons. Les *peuples* s'y rassemblèrent et offrirent à la Paix l'hommage de leurs chants et de leurs danses.

« Il y eut une ascension d'un ballon, sur lequel flottaient les pavillons de toutes les puissances rendues amies par la paix, et qui lança un parachute soutenant Mercure.

« Une représentation des malheurs de la guerre eut lieu sur un immense théâtre dressé sur la place de la Concorde : ce théâtre avait au nombre de ses accessoires les superbes chevaux de Marly. On y bombardait deux villes ; suivaient des cris

et des chants de victoires; puis, des temples dédiés à la Paix, aux Arts et à l'Industrie s'ouvraient et laissaient voir dans leur enceinte les hommes que la guerre avait épargnés. A l'extrémité du terre plein du Pont-Neuf, on avait construit un arc de triomphe sur lequel on lisait le nom de Bonaparte. A l'hôtel de Salm, une statue colossale représentait un héros pacificateur remettant son épée au fourreau. La fête se prolongea bien avant dans la nuit. »

En parlant des enterrements des grands personnages, nous avons dit précédemment que les crieurs de corps et de vin étaient chargés à Paris du soin de régler les funérailles.

Ils avaient d'abord été 24, puis 30, et un édit de janvier 1690 avait fixé leur nombre à 50.

Avant la Révolution, les corps pris à domicile étaient transportés dans des voitures communes disposées pour recevoir cinq ou six bières. Les indigents décédés étaient placés dans des cercueils servant plusieurs fois, car les corps étaient jetés nus dans la fosse commune.

Après 1789, la corporation des crieurs existait encore, mais les hopitaux et les hospices avaient obtenu le droit de mettre des tentures aux funérailles.

Ce droit fut conservé par arrêt préfectoral du 21 nivôse an IX et par decret du 23 prairial an XII qui substituèrent aux hopitaux et hospices, les fabriques des églises et des consistoires.

A partir de ce moment, les transports de cercueils à dos d'homme furent interdits, excepté pour les corps d'enfants; enfin des chars attelés de deux chevaux marchant au pas, accompagnés d'un ordonnateur et de trois porteurs en costume, remplacèrent le cercueil banal et les bras des mercenaires.

Un sieur Bobée, premier entrepreneur des pompes funèbres de Paris, fut autorisé par le préfet de la Seine, Frochot, en 1801, à traiter de gré à gré avec les familles aisées, pour la fourniture d'accessoires à employer dans le but d'augmenter la pompe et l'éclat des funérailles de leurs membres décédés.

Bobée fit donc l'acquisition à ses risques et périls, d'un matériel considérable et trouva dans les bénéfices que lui rapportait son service facultatif, le moyen de compenser les sacrifices que lui imposait l'obligation à lui faite d'enterrer gratuitement les pauvres, attendu qu'il touchait comme compensation, le produit de la taxe d'inhumation payée par le riche.

Un arrêté du 11 vendémiaire an XIII assura à l'entrepreneur le droit exclusif de faire tous les transports et toutes les fournitures du service extraordinaires, à la charge par lui de faire aux fabriques une remise qui serait réglée amiablement. Un arrêté du 25 pluviôse de la même année fixa un tarif général des frais et droits à percevoir pour les transports et les fournitures.

Le décret du 18 mai 1806 gradua ces tarifs par classes; un décret des 18 août 1811 homologua ces tarifs et créa le fonds commun des fabriques.

En 1812, une seconde adjudication fut faite le 10 janvier au profit de M. Labatte, successeur de Bobée, et la remise aux fabriques fut fixée à 50 p. 0/0.

Le 22 mars 1821, M. Terson Saint-Hilaire, nouvel adjudicataire, devint alors fermier de la ville de Paris, moyennant une remise de 72, 50 p. 0/0. Après M. Terson, furent successivement adjudicataires MM. Hérail et Stricker (1822) Fabas (1832) Pector (1842) Wallard (1852).

L'entreprise des pompes funèbres de Paris fut rétablie primitivement dans des conditions qui imposaient à l'entrepreneur le soin de se procurer le local nécessaire à l'installation du service, au remisage des voitures, des chevaux et du matériel.

L'administration des pompes funèbres fut obligée de changer de local plusieurs fois.

Elle fut d'abord établie dans la rue Culture-Sainte-Catherine, où elle occupait l'immeuble qui est devenu la caserne des pompiers. C'est ce qu'on appelait jadis l'hôtel d'Avor.

En 1852, elle alla s'installer rue de Miromesnil, dans un local qui dépendait de l'hôtel de Roquefenil, et qui avait été occupé, depuis 1824, par une entreprise de diligences pour Versailles et Saint-Germain, qu'on appelait les Gondoles. •

L'augmentation du matériel créait des nécessités d'emplacement difficiles à se procurer; en 1869, l'administration municipale proposa de faire acquérir par les fabriques un terrain suffisant pour y élever les constructions nécessaires à toutes les éventualités de l'avenir, de façon à assurer aux pompes funèbres un établissement définitif.

Le terrain dont il s'agissait était situé rue Curial et rue d'Aubervilliers. Le conseil municipal fut saisi de la question et émit, dans sa séance du 27 mai 1870, un vœu favorable et on commença immédiatement les travaux préliminaires.

Les événements de1870-71 interrompirent ces travaux ; ils furent repris vers la fin de l'année. Seulement, au lieu d'être propriétaires, les fabriques ne furent plus que locataires, et ce fut au nom même et pour le compte de la ville de Paris que les bâtiments durent être construits. Les travaux furent poussés, depuis, avec une grande activité, sous la direction de M. Delebarre, architecte, et il fut procédé, le 15 septembre 1873, à leur réception.

Le nouvel établissement des pompes funèbres est situé dans le grand espace de terrain, occupé autrefois par les abattoirs de la Villette, bordé d'un côté par la rue Curial, et de l'autre par la rue d'Aubervilliers, et à proximité des chemins de fer du Nord et de l'Est. « La superficie totale, dit M. Larousse, est d'environ 16,000 mètres. L'é-



Une marchande de journaux en 1791 (d'après Debucourt).

tablissement se compose de deux corps de bâtiment, construits en façade sur chacune des rues qui le bordent, réunis par d'immenses galeries latérales, à plusieurs étages, reliées elles-mêmes par une grande nef vitrée, permettant de circuler à couvert dans toutes les parties de l'établissement.

« Les bureaux d'administration, le logement du directeur et du sous-directeur, se trouvent situés rue d'Aubervilliers, où est l'entrée destinée au public. Le nouvel établissement, d'un style sévère et élégant tout à la fois, est entièrement construit en fer et en pierre, et semble aménagé de la manière la plus conforme aux services qu'il est appelé à rendre. En entrant par la rue d'Aubervilliers, on trouve une cour immense, recouverte d'une galerie vitrée, d'une forme légère et gracieuse; une grande rampe en pierre conduit aux sous-sols, dans lesquels sont installées de vastes écuries, pouvant contenir environ 250 chevaux. A côté des écuries, sont établis des magasins de réserve pour les cercueils; de larges dégagements, des abreuvoirs spacieux, permettent de donner aux chevaux les soins qui leur sont nécessaires. Tout semble avoir été prévu; l'infirmerie, la maréchalerie, la sellerie, sont très bien disposées. Des conduits distribuent l'eau partout où il est besoin et l'aération est parfaite. Au rez-de-chaussée, à droite et à gauche, sont situés les remises des voitures, les ateliers de charronnage. Au-dessus, au premier étage, de vastes locaux sont réservés aux tentures et draperies d'ornement, à l'usage des cérémonies funèbres : les ornements d'église, catafalques, etc. Chaque nature d'objets a sa place marquée; deux petits pavillons, de chaque côté de la cour, sont destinés au séchage des ornements qui auraient été exposés à la pluie; de vastes magasins à fourrage ont été disposés dans les combles des deux galeries latérales.

« Le service intérieur se fait par l'entrée située rue Curial où se trouvent installés, dans un pavillon semblable à celui de la rue d'Aubervilliers, les bureaux du matériel et l'intendance administrative de l'établissement.

« La dépense de construction s'est élevée à 2,835,000 francs; la valeur du terrain, qui appartient à la ville, est estimée 630,400 francs.

« Le matériel des pompes funèbres, dont M. Vafflard est, depuis 1870, le régisseur provisoire pour le compte de la ville de Paris s'élevait, en 1872, à 3,249,090 fr. 75 c. En 1859, il était de 1,717,169 fr. 33 c. L'énorme augmentation qu'a subie le matériel est due à l'annexion des huit nouveaux arrondissements ajoutés à la capitale en 1860.

« Le nombre des ordonnateurs des convois est fixé à 52, dont 20 ont le titre d'ordonnateurs particuliers et 32 celui d'ordonnateurs suppléants. 4 porteurs sont attachés à chacune des mairies des vingt arrondissements et 100 porteurs supplémentaires au bureau de l'entreprise.

« L'administration possède 250 chevaux, 120 chars, 95 corbillards, 100 berlines et 30 chariots. »

Le Consulat envoya un assez grand nombre de personnes habiter les tours du Temple, où l'on emprisonna, sur les ordres des uns et des autres, et les motifs d'arrestation furent trop rarement exprimés sur le registre d'écrou. Presque tous les mandats étaient conçues en ces termes laconiques et signés du préfet de police : « Le préfet de police mande et ordonne au concierge de la maison du Temple de recevoir et de garder jusqu'à nouvel ordre le nommé X...

« Le préfet de police, signé : Dubois. »

La prison d'Etat recommençait à exister d'une manière déguisée.

Plus tard, en 1803, ce fut Réal, conseiller d'État, spécialement chargé de l'instruction et de la suite de toutes les affaires relatives à la sûreté de l'intérieur, qui signa les mandats d'arrêt. Quelques ordres d'extradition le furent par le général Moncey, inspecteur général de la gendarmerie nationale. Plus tard encore, ils furent délivrés par le grand juge Régnier. Enfin, ce fut Fouché, ministre de la police générale, qui adressait au Temple les gens réputés dangereux et ils étaient incarcérés avec cette formule d'écrou : « Detenu par mesure de sûreté générale. »

Le Temple renferma, depuis le 10 novembre 1799 jusqu'au 3 juin 1808, 829 prisonniers.

On usait d'abord du secret dès leur entrée et, quelquefois, on le prolongeait assez longtemps; cependant, en général, la captivité était supportablé et humaine pour les soins matériels.

Le 13 janvier 1801, Bonaparte prescrivit, par un arrêté, qu'il ne serait fourni, par jour, aux détenus, dans les maisons d'arrêt, de justice et prisons, d'autres comestibles qu'une ration de pain et de soupe. Toutefois, cet arrêté ajoutait que les détenus pourraient ameliorer leur sort par le travail.

Nous avons vu qu'une première exposition de l'industrie avait eu lieu en 1798, et avait duré trois jours; 110 exposants avaient répondu à l'appel qui leur avait été fait. Une seconde exposition du même genre se fit en 1801, elle dura six jours, et 220 exposants y figurèrent; ils appartenaient à trent-huit départements différents, et cinq de ces départements étaient bien éloignés du centre, car après 1815, ils se trouvaient détachés du territoire français.

Le jury décerna des médailles d'or, des médailles d'argent et des médailles de bronze.

Cette fois encore, c'etait au moment où elle allait entreprendre une lutte formidable, que la France avait fait appel à ses ouvriers, à ses commerçants, à ses artistes, et par une etrange coincidence, au moment où l'exposition s'ouvrait, la paix était signée entre la France et l'Angleterre.

Dans l'esprit du premier consul, les expositions devaient être annuelles, et, dans le but d'entretenir l'émulation parmi nos fabricants, le chef de l'État fonda la fameuse Société d'encouragement pour l'industrie nationale.

Sa mission était de préparer les expositions, de suivre les perfectionnements qui se pourraient produire dans l'industrie, etc.

La troisième exposition fut son œuvre. Elle eut lieu en 1802, sur l'esplanade des Invalides. 540 exposants s'y présentèrent, envoyés par soixante-treize départements.

Les résultats furent fort beaux. Le jury décerna vingt médailles d'or, trente et une d'argent et quarante-deux de bronze.

Cette troisième exposition fit réellement sensation.

Ce fut aussi en 1801 que l'Américain Fulton fit l'essai, sur la Seine, en face le pont des Invalides, d'un bateau à vapeur, construit par MM. Perrier frères.

L'expérience réussit complètement.

En 1801, sur la demande des préteurs du Sénat, Chaptal, ministre de l'Intérieur, décida la création du musée du Luxembourg, et le 18 janvier 1802, J. Naigeon en fut nommé conservateur, avec mission de l'organiser et de faire restaurer les peintures en mauvais état. Naigeon avait rendu de grands services comme membre de la commission des arts, en 1793, et comme conservateur du dépôt de l'hôtel de Nesle, où il rassembla tout ce qu'il put sauver des collections formées par les plus celèbres amateurs de l'époque.

Nous empruntons à l'introduction, signée Étienne Arago, qui précède la *Notice oficielle sur le musée national, du Luxembourg* les renseignements relatifs à la formation de ce musée :

« L'année 1802 n'était pas finie que Naigeon avait réuni les éléments de son musée, et avec beaucoup de discernement. Les Rubens en formaient naturellement la tête; puis il avait choisi cinq tableaux divers de ce Ph. de Champaigne qui avait tant travaillé jadis à la décoration du palais, et qui l'avait même habité longtemps; puis il était allé chercher à Versailles, dans le musée de l'école française, les tableaux de la vie de saint Bruno, peints par Le Sueur pour le cloître des Chartreux, les plus proches voisins du Luxembourg; puis, dans ce cloître des Chartreux, Naigeon avait encore trouvé les deux autres Le Sueur, représentant le *Plan de la Chartreuse* et la *Dédicace de l'église*, et, en outre, les vingt paysages peints sur les volets destinés à couvrir les tableaux de Le Sueur; enfin, il s'était fait livrer, au ministère de la marine, la suite des ports de

France, par Jos. Vernet et Hue, et le nom de *salles des Vernet* en est resté à cette enfilade de salles dont l'espace faisait primitivement partie de la galerie de Médicis. En formant de ces diverses collections capitales le musée du Sénat conservateur, Naigeon assurait au Luxembourg une incontestable importance et l'empressement des curieux, et du même coup soulageait la grande galerie du Louvre, qui s'accommode peu de telles séries et qui en noie l'intérêt.

« Naigeon, pour compléter son musée, recueillit à droite et à gauche un Raphaël, un Poussin, un Rembrandt, un Titien, un Ruysdael, un Terburg, un Van Velde, et la collection dura ainsi de 1803 à 1815. En 1815, les alliés, en se retirant, ont remporté le butin de nos conquêtes; il faut combler les lacunes du Louvre, et les Rubens et les Le Sueur y sont rappelés. Il ne reste plus au Luxembourg que 17 tableaux anciens, et les 17 eux-mêmes retourneront au musée royal en 1821.

« Mais la galerie de la Chambre des Pairs ne pouvait rester sans tableaux, et de ce moment date la vraie création de notre musée actuel. Louis XVIII ordonna que cette galerie fût consacrée aux ouvrages des artistes nationaux vivants, et le 24 avril 1818, elle se rouvrait avec 74 tableaux de l'école française contemporaine. »

Que d'œuvres remarquables sont entrées, depuis 1818, dans ce musée! Nous ne pouvons en donner ici la liste, qui serait beaucoup trop longue; tous nos meilleurs artistes y sont représentés par quelques-uns de leurs tableaux, et chaque année vient accroître les richesses artistiques du musée du Luxembourg, et pour ne parler que du dernier salon de 1880, voici les noms des peintres dont les toiles furent acquises pour le Luxembourg :

P.-E. Damoye, A.-L. Demont, E.-A. Duez, A. Faure, A. Hagborg, J.-L. Hamon, N. Jacquemard, G. Jeannin, P. La Boulaye (de), V. Leclair, L. Mélingue, H. Mosler, A. Perret, J.-A. Pils, H. Salmson, J.-G. Vibert, F.-X. Winterhalter.

Les sculpteurs reçoivent aussi une large hospitalité à ce musée, où l'on peut admirer des œuvres de MM. :

Chaudet, Moitte, F.-N. Delaistre, Aug. Pajou, Ch. Dupaty, Houdon, Julien, Bosio, Allegrain, Cartelier, Pradier, Cortot, Giraud, Lemoine, Petitot, Roman, Aug. Dumont, Rude, Jaley, Dantan aîné, Jacquot, Lemaire, Seurre aîné, Jouffroy, Bonassieux, Desbœufs, Desprez, Duret, Fremiet, Gatteaux, Gruyère, Husson, Barye, Cavelier, Guillaume, Iselin, Maillet, Oliva, Michel Pascal, Schroder, G. Guitton, P. Hébert, Aimé Millet, Aizelin, Math. Moreau, Nanteuil, Perraud, Salmson, P. Dubois, Falguière, Leharivel-Durocher, Montagny, Moulin, Chapu, Gust. Crauk, Delorme, Farochon, Simart, B. Barthelemy, J. Becquet, Bourgeois, Cabet, Cain, Carrier-Belleuse, Cordier, Ad. David, Degeorge, Delaplanche, Etex, Geoffroy de Chaume, Hiolle, Et. Leroux, Loison, Maindron, Maniglier, Marcellin, Marcello, Mêne, Mercié, Moreau-Vauthier, R. de Saint-Marceaux, Schœnewerk, Soldi, Thomas, Tournois, Truphème et Vechte, J.-A.-M. Ydrac.

« De 1852 à 1857, une salle du musée fut consacrée à l'exposition des plus remarquables estampes gravées par MM. J. Bein, Aug. Blanchard, Blery, Bridoux, Butavand, Caron, Chenay, Boucher-Desnoyers, Dien, Forster, Alph. François, J. François, Gelée, Girard, Henriquel-Dupont, P. Huet, Laugier, Marc. Lecomte, Ach. Lefèvre, Leroux, Alph. Leroy, L. Leroy, Lorichon, Ar. Louis, Ach. Martinet, Masquelier, Pollet, Potrelle, Z. Prévost, Ransonette, Rosotte, Saint-Ève, Burdet, Damour, Danguin, Daubigny, Decamps, Desperet, P. Girardet, Ch. Jacque, Leisnier, Alph. Masson, Meissonier, Ramus, Salmon, Vallot;

« Ou lithographiées par MM. Aubry-Lecomte, Em. Lassalle, Eug. Leroux, Mouilleron, L. Noël, Raffet, Soulange-Teissier, Sudre, H. Baron, Hip. Bellangé, Champin, Dauzats, Eug. Delacroix, Desmaisons, Ach. Deveria, Hip. Flandrin, Français, Gavarni, J. Laurens, Cél. Nanteuil, de Rudder.

« Le Luxembourg a toujours été, depuis sa destination nouvelle, un musée de passage : dans les vingt dernières années, il a même pris le caractère d'un dépôt des meilleurs ouvrages acquis par la direction des Beaux-Arts. Les œuvres des artistes que je viens de nommer l'ont traversé, les unes entrant après la mort de leurs auteurs dans le musée du Louvre; les autres, par le renouvellement incessant de la collection, allant décorer les grandes résidences de l'État, ou retournant à la direction des Beaux-Arts, qui les avaient prêtées temporairement. C'est à un titre semblable de dépôt, qu'y ont paru, de 1871 à 1873, certains ouvrages acquis par le dernier domaine privé et qui avaient été retirés des Tuileries et du palais de l'Élysée en septembre 1870, pour être mis à l'abri du bombardement, dans les mêmes salles blindées que les tableaux et sculptures du Luxembourg. Ils méritaient par leur valeur que notre musée gardât le souvenir de leur passage »

En 1863, deux propositions furent soumises au surintendant des Beaux-Arts : l'une était relative à une salle à consacrer aux artistes étrangers, l'autre à la durée du séjour au Luxembourg des ouvrages des artistes après leur mort.

Malheureusement, les ressources des musées nationaux n'ont pas permis de consacrer, au Luxembourg, une salle à des œuvres d'artistes étrangers.

Quant à la limite posée aux œuvres que conserve le musée après la mort de leurs auteurs, elle fut fixée à dix années, mais elle n'a pas toujours été scrupuleusement observée

« Enfin, dit en terminant M. Etienne Arago, pour augmenter les richesses et les sujets d'attraction du musée du Luxembourg, nous ne nous sommes pas contenté de faire un choix considérable parmi les tableaux et les statues acquis au salon de 1879, par le ministère des Beaux-Arts, qui nous a attribué aussi *La fée aux perles*, de Diaz; nous avons demandé à d'autres ministères, où l'on a fait le meilleur accueil à nos désirs, plusieurs tableaux qui ornaient leurs appartements, tableaux signés par des peintres morts depuis moins de dix ans ou vivant encore. Ainsi se trouve augmenté le groupe qui, au musée du Luxembourg, doit représenter l'art contemporain dans ses meilleures manifestations. »

Nombre de voies nouvelles furent ouvertes en 1801 :

Commençons par la rue Castiglione; un décret du 17 vendémiaire an X porte : Il sera percé une rue dans l'alignement de celle de la place Vendôme, sur les terrains des Feuillants et ceux du Manège, jusqu'à la terrasse des Tuileries. Les maisons et terrains environnants, mis à la disposition du gouvernement par la loi du 3 nivôse an VIII, seront vendus sur adjudication par la régie du domaine, avec charge aux acquéreurs de bâtir sur les plans et façades donnés par l'architecte du gouvernement.

On donna à cette rue le nom de Castiglione, pour perpétuer le souvenir de la bataille gagnée le 5 août 1796.

Le même jour fut arrêté le percement d'une autre rue : « dans toute la longueur du passage du Manège, jusqu'à celle Saint-Florentin. » Ce fut la rue de Rivoli, ainsi nommée en souvenir de la bataille gagnée en 1797.

En vertu d'un arrêté du 1er floréal, un plan fut dressé, et, d'après une condition insérée dans chaque contrat d'aliénation des terrains, les maisons ou boutiques à construire ne pouvaient être occupées par des artisans et ouvriers travaillant du marteau, ni par des bouchers, charcutiers, pâtissiers, boulangers, ni autres artisans dont l'état nécessiterait l'usage d'un four. « Il ne sera mis aucune peinture, écriteau ou enseigne indicative de la profession de celui qui occupera sur les façades ou portiques des arcades qui décoreront le devant des maisons sur la dite rue projetée.

Aux termes d'un décret du 30 pluviôse an VII, il fut ordonné que les acquéreurs des terrains seraient tenus d'élever à leurs frais, dans le délai de deux années, les constructions désignées au plan.

Enfin, un autre décret du 11 janvier 1811, porta que tous les propriétaires de terrains, rue et place de Rivoli, et rue Castiglione, qui y construiraient des maisons seraient exempts, pendant trente ans, de la contribution foncière et de celle des portes et fenêtres.

Primitivement, la rue de Rivoli allait donc seulement de la rue de l'Échelle à la rue Saint-Florentin. Elle fut, depuis, prolongée successivement, en remontant, jusqu'à la rue de Rohan, jusqu'à l'Hôtel de Ville; enfin, en 1855, jusqu'à la rue Culture-Sainte-Catherine (Sévigné), où elle se fond dans la rue Saint-Antoine. Sa longeur actuelle a plus de 3 kilomètres. Les façades qui la bordent jusqu'à la rue du Louvre, furent construites, aux termes des décrets précités, sur un plan uniforme. Le rez-de-chaussée de chaque maison est précédé d'arcades cintrées, formant une galerie couverte, où les passants se promènent à l'abri des intempéries de la saison.

Toujours le 17 vendémiaire, les consuls arrêtèrent que les bâtiments du pavillon de Médicis, les écuries dites de Monseigneur et les maisons des pages seraient vendus pour être détruits. « Il sera formé une place en face l'entrée du jardin et une rue qui aboutira rue Saint-Honoré. Les terrains environnant cette place et bordant la rue seront vendus avec charge de bâtir sur les plans et façades donnés. »

« La voie qui devait aboutir à la rue Saint-Honoré, disent MM. Lazare, fut tracée presque immédiatement et reçut le nom des Pyramides, en mémoire de la célèbre bataille gagnée en Egypte, le 21 juillet 1798, par les Français. Dans les premières années de la Restauration, on y construisit des bâtiments qu'on affecta au service de la garde royale. Les maisons de la rue des Pyramides ont été achevées à la fin de l'année 1830. »

La rue des Pyramides a été récemment prolongée jusqu'à l'avenue de l'Opéra.

L'ouverture de la rue de Mondovi se fit en vertu d'un arrêté des consuls du 1er floréal an X ; elle devait aller de la rue de Rivoli à la rue Saint-Honoré, mais elle ne fut exécutée que jusqu'à la rue du Mont-Thabor avec laquelle elle forma équerre.

Son nom lui fut donné en mémoire de la bataille de Mondovi, gagnée le 22 avril 1796.

La rue des Guillemites fut percée en vertu d'une décision ministérielle du 28 pluviose an X, sur l'emplacement de l'ancien couvent des Guillemites ou Blancs-Manteaux, supprimé en 1790, et prit le nom de ces religieux.

Un arrêté du 6 janvier 1802, émanant du conseil général des hospices, créa une maison municipale de santé. Placée originairement dans la maison dite du nom de Jésus, au faubourg Saint-Martin, elle y fut inaugurée moins de quatre mois après, dans le courant de floréal (mai). L'article 5 de cet arrêté portait : « Le petit hospice du nom de Jésus, rue du faubourg saint Martin, sera consacré à la réception des malades en état de payer une somme déterminée, laquelle est fixée à 30 sols par journée de malade. »

Comme au début, MM. Dubois, chirurgien, et de la Roche, médecin, étaient seuls chargés du



Eglise Saint-Vincent-de-Paul.

service de santé de la maison, le public la désigna sous le nom de Maison Dubois : c'était un hommage rendu à la réputation de l'habile praticien qui y opérait.

Le 1er février 1816, cette maison de santé fut transférée dans l'ancienne communauté des sœurs grises de la rue du faubourg Saint-Denis.

Ce fut aussi dans le commencement de l'année 1802 qu'on bâtit, dans la rue Montholon, une petite église, succursale de Saint-Laurent, et qu'on nomma Saint-Vincent de Paul ; elle n'avait rien qui la signalât à l'attention ; elle fut remplacée en 1827 par une église du même nom, située place Lafayette.

Le 18 avril, le concordat fut proclamé, c'était un dimanche. Il fut lu par les autorités municipales au son du tambour et au bruit du canon, dans les principales rues et places de Paris, en même temps qu'une proclamation expliquant les hautes raisons qui avaient engagé le gouvernement à rasseoir la religion sur ses bases.

Le même jour, il y eut une cérémonie religieuse à Notre-Dame ; les trois consuls se rendirent à la cathédrale et y furent reçus par les archevêques de Paris, de Malines, de Tours, de Besançon, de Toulouse, de Rouen et par dix-neuf évêques. Les membres du sénat, du tribunat, du corps législatif, les ministres, en un mot toutes les autorités civiles, militaires et judiciaires assistèrent à cette messe qui fut dite par le légat du Pape. Après l'évangile, les princes de l'Église prêtèrent entre les mains du premier consul le serment civil exigé par le Concordat. Voici la teneur de ce serment : « Je jure et promets à Dieu sur les saints Évangiles de garder obéissance et fidélité au gouvernement établi par la constitution de la République française. Je promets aussi de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à

aucun conseil, de n'entretenir aucune ligue, soit au dedans, soit au dehors, qui soit contraire à la tranquillité publique et si, dans mon diocèse ou ailleurs, j'apprends qu'il se trame quelque chose au préjudice de l'État, je le ferai savoir au gouvernement. » Puis le cardinal Caprara, légat *a latere* entonna le *Te Deum* qui fut exécuté à grand orchestre.

« Cette solennité, dit l'archevêque de Tours, consommait la réconciliation de la France avec l'Europe et de la France avec elle-même. »

Rien n'avait manqué à son éclat.

La journée avait été annoncée au peuple par des salves d'artillerie.

Le premier consul s'était rendu à l'église métropolitaine, suivi d'un cortége imposant où figuraient non seulement tous les fonctionnaires, nous l'avons dit, mais encore les femmes du plus haut rang. Il avait pris place sous un dais, ayant à ses côtés les membres du sénat, et ceux des autres grands corps de l'État.

Enfin on avait chanté : *Domine salvam fac rempublicam, salvos fac consules.*

La fête du Concordat avait été également consacrée à la célébration de la paix générale. La paix au dehors impliquait nécessairement la conciliation au dedans ; les émigrés en masse purent rentrer en France, à la condition d'y revenir avant le 1er vendémiaire an XI (23 septembre 1802.)

Une loi du 1er mai 1802 ordonna la création de quatre lycées à Paris : le lycée Charlemagne fut le premier ouvert dans les bâtiments de l'ancienne maison professe de la rue Saint-Antoine ; le nom de Charlemagne lui fut donné, pour honorer la mémoire de ce souverain qu'on considère comme le fondateur de l'Université de Paris. Ce lycée n'a point d'internat.

Il fut d'abord destiné à recevoir un petit nombre d'élèves. Le 21 mars 1812, un décret l'agrandit : « Art. 12 : Le lycée Charlemagne sera agrandi de manière à recevoir 409 élèves pensionnaires. Art. 13 : Les trois propriétés appartenant aux sieurs Leclerc, Debret et héritiers Legros, et terminées par les rues des Prêtres-Saint-Paul et Percée, seront réunies à ce lycée et acquises pour cause d'utilité publique, etc. »

Ce décret fut modifié en ce qui concernait les pensionnaires seulement. Il n'en fut pas admis.

Le lycée prit le titre de collège, sous la Restauration, et redevint lycée après 1848.

Les autres lycées furent le lycée Bonaparte, le lycée Napoléon (Henri IV) et Saint-Louis (d'Harcourt), dont il a déjà été parlé.

Le 8 mai, un arrêté du conseil général des hospices établit un hôpital destiné aux enfants malades des deux sexes de 2 à 15 ans, dans l'ancien hôtel de l'Enfant Jésus (rue de Sèvres) qui avait été, nous l'avons dit, attribué après la Révolution à l'administration générale des hospices.

Les bâtiments qui donnent sur la rue de Sèvres sont d'apparence récente (leur date de construction se rattache au second empire). Les immeubles qui composent la majeure partie de l'hôpital et qui sont situés, en arrière, sur la rue du Vaugirard, appartenaient à la communauté de Saint-Thomas-de-Villeneuve, dont la maison-mère existe encore à Paris, au n° 27 de la rue de Sèvres.

Le service des salles fut placé sous la surveillance et la direction des sœurs de cette communauté.

Empruntons à M. O. Gourgues la description qu'il a publiée de cet établissement qui comporte 698 lits.

« Le corps de logis dont la façade occupe un long espace sur la rue de Sèvres, est réservé à l'administration et à la consultation. Il y a trois salles de consultation : une pour les affections chirurgicales, une pour les affections médicales aiguës, la troisième pour les chroniques.

« La salle d'attente est la plus vaste de toutes celles des hôpitaux de Paris ; elle peut contenir près de trois cents personnes.

« Une magnifique allée plantée d'arbres s'étend de la grille d'entrée aux anciens bâtiments qui forment, comme il a été dit, la majeure partie des constructions de l'hôpital. Dans la belle saison, les fleurs sont l'objet d'un entretien méticuleux et concourent à donner un aspect assez gai à cette maison de misères et de souffrances. Elles sont disposées en carrés sur les côtés de l'allée.

« A gauche, s'élèvent deux constructions légères, reliées entre elles par la salle d'école. Bâties sur le même modèle, elles doivent leur origine à une fondation faite par M. Bilgrain.

« Le rez-de-chaussée est affecté aux maladies chroniques (teignes, mal de Pott, coxalgie), qui sont très communes, si communes qu'on ne peut s'expliquer la raison qui a fait aliéner du service médical les salles du premier étage, quand le nombre des enfants sollicitant une admission à l'hôpital est si considérable.

« Le service des maladies chroniques est installé d'une façon particulière : quand un enfant se présente à la consultation pour être admis, soit pour une variété de teigne, soit pour une affection scrofuleuse, il lui faut attendre son tour. L'administration prend son nom et lui donne un numéro d'ordre. Comme ces maladies sont fort longues à traiter et qu'il ne peut être fait d'admissions que par suite de vacances, le petit malade attend en général un mois ou deux qu'un départ ou un décès lui fasse une place.

« Avec les deux salles du premier de chaque pavillon Bilgrain, qui sont livrées à la domesticité de l'établissement, on pourrait admettre quatre-vingts malades de plus. Ce serait là un véritable soulagement apporté à la misère de ces

petits malheureux, condamnés dès leur jeune âge à une vie d'infirmités et d'infériorité physique.

« A l'extrémité de la grande allée de l'hôpital se trouvent les grands bâtiments qui sont répartis en deux grandes cours. Dans la première, qui est sur le prolongement de l'allée, on voit des massifs d'arbres, des pelouses bordées de fleurs. On remarque à droite le logement de la communauté et la chapelle avec ce frontispice : « *Deus charitas est.* » Plus à droite, la salle d'autopsie, bien éloignée des salles de malades. Au fond, la pharmacie et les cuisines.

« La seconde cour est de forme irrégulière et renferme les communs de l'hôpital. C'est le lieu de récréation des enfants valides ; on y voit des bancs proportionnés à la hauteur de leur taille.

« L'amphithéâtre des cours pratiques ou « cliniques » est situé sur la gauche. C'est une médiocre construction où, chaque jour de la semaine, un des médecins de l'hôpital fait une leçon à ses élèves et aux étudiants qui veulent bien y assister.

« Ces cliniques sont fort courues, car, dans nos facultés, l'étude et l'enseignement des affections du jeune âge sont un peu négligés, et les jeunes docteurs qui n'ont pas fait de stage à l'hôpital des Enfants ou à Sainte-Eugénie, sont souvent fort embarrassés devant la souffrance de ces petits êtres qui ne savent pas s'exprimer.

« Dans la clientèle, il se présente de très nombreux cas d'affections de l'enfance, et il est bon d'avoir puisé aux meilleures sources les principales notions pratiques, consacrées par l'expérience et le savoir des spécialistes.

« Les salles de l'Hôpital des Enfants sont vastes, bien aérées. Le chauffage n'y laisse rien à désirer. Elles contiennent en moyenne de trente à trente-cinq lits. »

Le 11 mai 1802, le *Moniteur Officiel* publia un arrêté des consuls appelant le peuple français à se prononcer sur cette question : « Napoléon Bonaparte sera-t-il consul à vie. »

On ouvrit immédiatement, comme on l'avait déjà fait pour le consulat décennal, des registres dans les mairies, chez les notaires et dans les greffes des tribunaux pour y inscrire les votes affirmatifs ou négatifs des citoyens, et, en vertu de ce scrutin, Bonaparte fut, le 2 août suivant, proclamé consul à vie.

Le 19 mai 1802 (29 floréal an X), à minuit, fut votée la loi portant création d'une Légion d'honneur, composée d'un grand conseil d'administration et de quinze cohortes, composées elles-mêmes de sept grands officiers, vingt commandants, trente officiers et trois cent cinquante légionnaires.

« Art. 8. Chaque individu admis dans la Légion jurera sur son honneur de se dévouer au service de la République, à la conservation de son territoire dans son intégrité, à la défense de son gouvernement, de ses lois et des propriétés qu'elles ont consacrées, de combattre par tous les moyens que la justice, la raison et les lois autorisent, toute entreprise tendant à rétablir le régime féodal, à reproduire les titres et qualités qui en étaient l'attribut, enfin, de concourir de tout son pouvoir au maintien de la liberté et de l'égalité. »

« L'empire succédant à la République, lisons nous dans l'*Histoire des ordres de chevalerie* par M. Steenackers, amena des changements dans la Légion d'honneur. D'abord, le serment dut être modifié et fut refusé par quelques hommes tels que l'amiral Truguet et le poète Lemercier. La première distribution faite par l'Empereur dans l'église des Invalides (14 juillet 1804)... fut encore une occasion d'opposition de la part d'Augereau, quoique grand officier de l'ordre, et d'environ soixante officiers militaires qui restèrent dans la cour, ne voulant pas entrer dans la chapelle. Dans cette distribution, on commença par les vieux soldats invalides, puis vinrent les membres de l'Institut et enfin les légionnaires militaires. La jeunesse de Paris fit aussi sa petite protestation quelques jours après cette distribution. C'était le moment des œillets rouges : des jeunes gens en mirent à leur boutonnière et reçurent ainsi, à distance, les honneurs militaires par des factionnaires un peu myopes. Napoléon, instruit des railleries qui en résultaient et du mécontentement des soldats, ordonna au ministre de la police de prendre, à l'égard de ces insolents, les mesures les plus sévères. Fouché répondit : « Certainement, ces jeunes gens méritent d'être châtiés, mais je les attends à l'automne qui va arriver. » Cette saillie spirituelle désarma le maître et bientôt il ne fut plus question des œillets protestants; mais on n'arrêta pas aussi facilement les sarcasmes et de prétendus bons mots. Ainsi, au printemps de 1803, le général Moreau, donnant un dîner, fit venir son cuisinier et lui dit en présence de ses convives : « Michel, je suis content de ton dîner; tu t'es vraiment distingué, je veux te donner une casserole d'honneur! » Mme de Staël n'épargna pas non plus les épigrammes : « Vous êtes *des honorés* », disait-elle, le lendemain d'une grande promotion, à un de ses amis qui y avait été compris. La Fayette refusa la décoration en la qualifiant de ridicule. Denis et Delille ne l'acceptèrent pas. »

Un décret du 30 janvier 1805 institua un cinquième degré dans l'ordre, supérieur à tous les autres, qui fut appelé la grande décoration ou le grand aigle; le nombre des aigles fut limité à 60. Enfin, la croix fut surmontée d'une couronne impériale.

La décoration de la Légion d'honneur, lors de sa fondation, consistait dans une étoile à cinq rayons doubles, attachée à une des boutonnières de l'habit par un ruban moiré rouge. Ce ruban

devait être d'abord liseré de blanc, mais le liseré fut presqu'aussitôt supprimé. Au centre de l'étoile était placée l'effigie de Bonaparte, entourée d'une couronne de chêne et de laurier.

Les divers gouvernements qui succédèrent au Consulat ont conservé l'ordre de la Légion d'honneur, destiné à récompenser les services civils et militaires.

On ne parla guère de l'anniversaire du 14 juillet cette année-là; il fut célébré très modestement.

Mais en revanche, on fêta brillamment le 15 août, anniversaire de la naissance de Bonaparte : à ce titre il devint la fête nationale de la France.

« Comme de raison, il y eut une fête superbe; les illuminations témoignèrent de l'allégresse publique, des feux d'artifice poétisèrent les réjouissances publiques; des danses et des jeux prouvèrent combien les Français, et les Parisiens en particulier, aimaient se livrer aux douceurs de la paix; des distributions de comestibles donnèrent une idée de la générosité et de la munificence consulaire. »

Nous avons parlé des illuminations; ceux qui les organisèrent dépassèrent les limites de la courtisanerie : à quarante pieds au-dessus de la plate-forme d'une des tours de Notre-Dame, s'éleva une étoile de trente pieds de diamètre. Au milieu de cette symbolique illumination, était figuré le signe du zodiaque sous lequel se trouvait le jour de la naissance de Bonaparte.

« Et l'étoile du premier Consul, éclatante par-dessus toutes choses, brilla toute la nuit ».

Le plaisir et la mode régnaient en maîtres à Paris; on comptait une foule de jardins publics de théâtres et de cafés; le chanteur Garat, qu'on appelait l'Orphée français, enchantait les habitués des concerts. Dans la rue de Cléry était un temple élevé à la musique; c'était là que le célèbre Haydn faisait entendre ses œuvres; les bosquets d'Idalie, de l'Elysée-Bourbon, du parc Monceaux, de Tivoli, de Frascati, le pavillon de Hanovre étaient les rendez-vous habituels de la société parisienne. Des exercices gymnastiques, des séances de physique amusante, des courses au manège récréaient la bourgeoisie avide de divertissements. A tout moment, des inventions nouvelles ou soi-disant telles piquaient la curiosité publique. S'amuser semblait être le grand souci de l'époque.

On avait hâte de jouir du moment présent et en somme on avait raison, car, un an plus tard, des préparatifs de guerre contre l'Angleterre allaient de nouveau remplacer les échos des bals et des concerts.

Un fait d'intolérance religieuse occupa Paris au mois d'octobre; le 15, une danseuse de l'Opéra, Mlle Adrienne Chameroy était morte; elle habitait sur la paroisse Saint-Roch; on la porta à l'église; le curé, M. Mardhuel, en fit fermer les portes, disant qu'une femme de théâtre ne pouvait, même morte, être admise dans la maison du Seigneur et avoir part aux bénédictions de l'Église. Grand scandale à ce propos et aussi grande rumeur, surtout dans cette partie de la population que le rétablissement du culte avait fait murmurer, et qui, avec raison, ne pouvait admettre que les églises n'eussent pas été rouvertes pour tout le monde.

« L'affaire, rapporte M. E. Fournier qui nous fournit ces détails, eût sans doute dégénéré en émeute, si le comédien Dazincourt n'eût calmé l'effervescence de ses camarades qui accompagnaient avec lui le convoi, et si un desservant voisin, celui des Filles Saint-Thomas, devenue succursale de Saint-Roch, n'eût montré plus de tolérance et d'hospitalité. Il ouvrit toutes grandes les portes à la pauvre pécheresse, fit dire l'office pour elle et l'accompagna jusqu'au cimetière Montmartre où son tombeau se vit longtemps. »

Le retentissement de cette affaire fut considérable, il arriva aux oreilles du premier consul, qui exigea de l'archevêque que le curé Mardhuel fût puni de trois mois de retraite, et le *Moniteur* du 21 novembre suivant, contenait ces lignes :

« Le curé de Saint-Roch, dans un moment de déraison, a refusé de prier pour Mlle Chameroy et de l'admettre dans son église. Un de ses collègues, homme raisonnable, instruit de la véritable morale de l'Évangile, a reçu le convoi dans l'église de Saint-Thomas, où le service s'est fait avec toutes les solennités ordinaires.

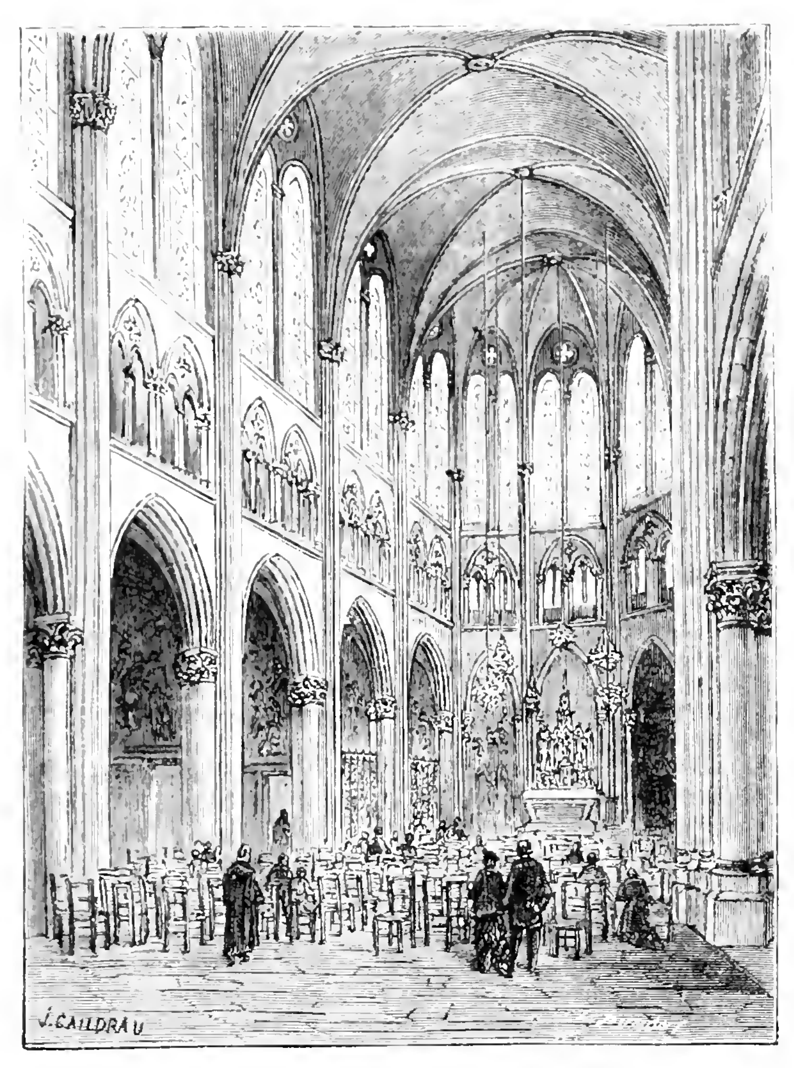
« L'archevêque de Paris a ordonné trois mois de retraite au curé de Saint-Roch, afin qu'il puisse se souvenir que Jésus-Christ commande de prier même pour ses ennemis, et que, rappelé à ses devoirs par la méditation, il apprenne que toutes ces pratiques superstitieuses conservées par quelques rituels et qui, nées dans des temps d'ignorance, ou créées par des cerveaux échauffés, dégradaient la religion par leurs niaiseries, ont été proscrites par le concordat et la loi du 18 germinal. »

L'article était raide, mais le curé ne l'avait pas volé.

Des brochures et des caricatures s'emparèrent de l'affaire ; et on s'égaya d'une pièce de vers, qui avait pour titre : « Saint-Roch et Saint-Thomas, à l'ouverture du céleste manoir pour Mlle Chameroy. »

Puis il y eut « la réponse de Saint-Roch et de Saint-Thomas ». Bref, cette fois encore, tout finit par des chansons.

Le 25 décembre 1802, fut ouverte, à l'hospice de la Maternité de la rue d'Enfer, une école d'accouchement. « Les préfets doivent chaque année y envoyer une ou plusieurs élèves, suivant les fonds dont ils peuvent disposer. Les élèves, pour être admises, doivent être agées de dix-huit ans au moins et de trente-cinq ans au plus. La pension



Intérieur de la chapelle de la maison mère des jésuites, rue de Sèvres.

est de 600 francs, payés par les préfets. Les élèves peuvent être reçues sans une nomination préalable et à leurs frais. Chaque élève reçoit en arrivant une somme suffisante pour acheter des livres indispensables, et de plus, trois francs par mois pour son blanchissage; elles sont logées, nourries, éclairées, chauffées, fournies de linge de lit et de table etc. A la fin de l'année, les élèves subissent un examen devant un jury de médecins et de chirurgiens. Ce jury décerne des prix; ce sont des médailles d'or, d'argent et des livres. »

Telle était l'organisation de l'école d'accouchement à son début; cette école, encore annexée au même hôpital (aujourd'hui boulevard du Port-Royal), est destinée à former des sages-femmes pour tous les départements. Les cours comprennent : 1° la théorie et la pratique des accouchements; 2° la vaccination; 3° la saignée; 4° la botanique des plantes usuelles dont l'usage convient aux femmes enceintes ou en couches. Les élèves sont au nombre de 80 environ. Les cours sont d'un an au moins, deux ans au plus. Le diplôme de sage-femme est conféré après examen.

Il existe une seconde école d'accouchement établie à l'hôpital de la Charité, les élèves y sont inscrites comme externes et sont admises à concourir, à la fin de l'année scolaire, pour un prix consistant en une médaille d'argent et des livres.

En 1802 (28 vendémiaire an XI), le ministre Chaptal, prescrivit la formation d'une place à l'extrémité de la rue Blanche; il ordonna qu'elle serait semi-circulaire et qu'elle aurait 30 mètres de rayon; elle fut exécutée d'après ces dispositions et prit le nom de Place-Blanche.

En 1801, l'institution des jeunes aveugles avait été réunie par raison d'économie à l'hospice des Quinze-Vingts. Cette translation s'opéra malgré l'opposition très accusée qu'y fit Valentin Haüy, le fondateur de la maison ; aussi, assailli de dégoûts, Haüy quitta l'institution en 1802 et essaya de créer rue Sainte-Avoie un établissement particulier sous le titre de Musée-des-Aveugles ; mais cette tentative ne fut pas couronnée de succès ; et en 1806, Haüy quitta Paris pour aller fonder un établissement du même genre à Saint-Pétersbourg.

Le Musée-des-Aveugles disparut.

Le 19 mars 1803, l'échafaud se dressa pour un malheureux épicier, appelé Trumeau, qui avait demeuré 54 place Saint-Michel, et qui fut condamné pour avoir empoisonné sa fille aînée, âgée de vingt-cinq ans, et sa nièce à l'aide de l'arsenic.

Nous ne mentionnerions pas cette exécution — pas plus que nous n'avons parlé de toutes celles qui eurent lieu pour la punition de criminels vulgaires, si les *Mémoires de Sanson* ne relataient à cette occasion un fait particulier ; voici ce que nous lisons à ce sujet :

« En marge de la mention, mon père a écrit, d'une main ferme et assurée, ces mots terribles : *Encore un Lesurques... Trumeau était innocent!* Il paraît en effet que, quelques années après le supplice de ce malheureux, dont l'accusation et l'opinion publique avaient voulu faire un second Desrues, on découvrit le véritable coupable du crime pour lequel il avait été condamné.

Il est bon de remarquer qu'à toutes les époques la Justice commit de ces erreurs.

Quand la victime, comme Trumeau, ne laissait personne derrière elle pour réclamer, il n'y avait rien à faire, — sinon à inscrire cette erreur sur la liste, à la suite des autres.

Ce qu'il y eut encore de particulier à cette exécution, c'est que l'échafaud ne fut point dressé à sa place habituelle. Jusqu'alors il avait toujours été au milieu de la place de Grève, en face de la porte principale de l'Hôtel de ville ; mais le comte Frochot, préfet de la Seine, se plaignit beaucoup de cette sinistre perspective et demanda avec instances que la guillotine fût reléguée sur la place Maubert.

« Ces doléances furent portées jusqu'à Napoléon, qui se borna à répondre :

« — Où exécutait-on du temps du prévôt des marchands ?

« — Sur la place de Grève, lui répliqua-t-on.

« — Eh bien ! Frochot se croit-il davantage ?

« Le préfet dut se soumettre, mais, par une espèce d'accommodement avec l'autorité judiciaire sans doute, il obtint que l'échafaud, au lieu d'être élevé au beau milieu de la place, fût reculé jusqu'au quai, à l'endroit où s'ouvre aujourd'hui le pont d'Arcole.

De cette manière on l'apercevait de plus loin. Mais M. le préfet ne le voyait pas.

Nous avons vu le corps des pompiers ou de gardes-pompes organisé sous Louis XV ; l'effectif de ce corps fut successivement augmenté ; on donna aux hommes un uniforme régulier, puis on les arma de sabres et par arrêté des Consuls du 17 messidor an IX, le corps qui se composait alors de 400 hommes passa sous la direction du Préfet de police et sous la surveillance administrative du Préfet de la Seine.

En 1803, l'état-major des pompiers fut placé dans un local qu'il occupa sur le quai des Orfèvres jusqu'en 1853, époque à laquelle il fut transféré rue Chanoinesse. Nous aurons bientôt à nous occuper de ces utiles soldats.

Le 25 prairial an XI (14 juin 1800), le premier Consul inaugura la fontaine triomphale et tumulaire décrétée depuis deux ans, à la gloire de Desaix, mort à Marengo ; cette fontaine construite au milieu de la place Dauphine, avait été élevée par souscriptions ; 27,000 francs avaient été versés par les souscripteurs et 19,000 furent donnés par l'armée d'Égypte ; un concours avait été ouvert en 1801 ; Percier avait été choisi pour en fournir le dessin et Fortin la sculpture.

« Ce monument est composé d'une cippe qui porte le buste du général couronné par la France militaire. Le Pô et le Nil, fleuves témoins de ses exploits, sont représentés avec leurs attributs sur le bas-relief circulaire. Deux Renommées gravent sur des Écussons, l'une Thèbes et les Pyramides, l'autre Kehl et Marengo.

« Là sont plusieurs inscriptions ; l'une contient les dernières paroles que le général prononça, dit-on, en expirant, et l'autre, le dénombrement des lieux où il signala son courage ; on y remarque ces mots : « les ennemis l'appelaient le Juste. »

« Une troisième inscription apprend qu'il naquit à Ayat, département du Puy-de-Dôme, le 17 août 1768, et que ce monument lui fut élevé en l'an X. Au-dessous, sur une plinthe de marbre, sont les noms de tous ceux qui ont contribué à l'exécution de ce monument.

« Quatre têtes de lions en bronze jettent dans un bassin circulaire, des eaux, d'abord parvenues de la pompe de la Samaritaine, et aujourd'hui de l'aqueduc d'Arcueil.

La fontaine de Desaix fut restaurée en 1830 et en 1869.

Le 13 mai, l'ambassadeur d'Angleterre avait quitté Paris et on disposa tout pour une guerre prochaine ; de toutes parts on ouvrit des souscriptions pour la construction de péniches, de canonnières et de bateaux de transport. Les agents de change de Paris offrirent deux frégates, et le commerce parisien donna un vaisseau de 120 canons.

Des prières publiques furent ordonnées pour le

succès de nos armes, et bientôt la guerre fut de nouveau la seule affaire dont on s'occupât.

Cependant on célébra dignement l'anniversaire du 14 juillet. — Ce fut la dernière fois; « cette célébration fut d'ailleurs toute matérielle. Des représentations gratuites, des illuminations dans les allées du jardin des Tuileries et à l'entrée des Champs-Élysées; mais dans les cœurs nul enthousiasme; le souvenir des grands jours semblait effacé. A partir de cette époque il n'y eut plus de fêtes nationales. »

Si, celle du futur empereur!

Toutefois, le 10 août, le président du tribunal d'appel, Séguier, alla complimenter le premier consul en ces termes: « Les magistrats, fiers d'apporter à vos pieds le tribut des cœurs, renouvellent, dans un jour consacré à de brillants souvenirs, leurs serments de respect et de dévouement pour celui qui gouverne la France par la faveur de Dieu, l'éclat des armes et la puissance des lois. »

Mais le 15, ce fut bien autre chose: Paris fêtait avec une magnificence toute royale le premier consul; tous les corps constitués s'empressèrent de venir s'incliner devant celui qu'on pouvait déjà considérer comme un souverain absolu.

Le musée du Louvre venait d'être réparé; on l'appela le musée Napoléon, et, le 16 août, dès six heures du matin, le premier consul alla en faire solennellement l'ouverture.

Mais les revues, les grandes manœuvres, les petites guerres — en attendant la grande — eurent lieu successivement. Partout on s'entretenait de cette guerre contre l'Anglais, qui passionnait les masses sans qu'elles sussent pourquoi. « Les cafés n'avaient d'échos que pour les mots: Anglais, Français, Pitt, Canonnière etc... J'entrai hier au café de Foy pour prendre une carafe de limonade, dit un promeneur du temps, à côté de moi trois jeunes gens buvaient du punch et causaient à la française, le Portugal fera la paix et paiera les frais de la guerre, le premier consul partira le mois prochain etc.? »

Le café de Foy n'était plus le seul où l'on causât avec animation des choses publiques; c'était surtout au pavillon de la Paix qu'on parlait de la guerre.

Il est vrai que le café qui était ainsi nommé ne fut jamais autrement désigné que sous le nom de café de la Rotonde. Ce café, qui est un des plus anciens de Paris, s'appela d'abord le café du caveau; « il était placé dans un petit souterrain arrangé avec goût dans le jardin du Palais-Royal et tenu par un nommé Dubuisson. »

Vers 1802, le café du Caveau était devenu le café du Perron — de la cave il était monté au rez-de-chaussée; cette transformation avait été la conséquence de celle du jardin du Palais-Royal rendu à sa destination première par l'incendie du Cirque, qui en occupait la meilleure place. Cuisinier, son propriétaire, voulant utiliser l'espace qui s'étendait devant son café, demanda l'autorisation d'y établir un pavillon semi-circulaire, devant aboutir aux quatre arcades qui formaient l'entrée de son établissement. — Ce qui lui fut accordé. Pour tout le monde, ce café fut le café de la Rotonde.

Le 25 mars 1802, jour de la signature du traité de paix d'Amiens, Cuisinier donna à son café le nom de *café de la Paix*, mais on n'y prit pas garde et le nom de Rotonde lui resta.

Il partageait avec le café de Foy la vogue du jour, ainsi que le café Tortoni, fondé en 1798 sur le boulevard des Italiens à l'angle de la rue Taitbout, par le Napolitain Velloni, le premier glacier qui vint à Paris pour y tenter fortune. Velloni, indépendamment de ce café, en fonda plusieurs autres, mais ses affaires ne prospérèrent pas tout d'abord, et, en 1803, il mit son premier établissement sous le nom de Tortoni, son premier garçon, qui en fit le rendez-vous et le salon de conversation des élégants et des célébrités du jour. Bien qu'il ait beaucoup perdu de la vogue immense dont il jouissait pendant les premières années de ce siècle, ce café est encore aujourd'hui fréquenté par une clientèle choisie; c'est le rendez-vous du turf et du sport.

En 1803, le 3 décembre, fut créée par le célèbre Dupuytren la société anatomique; elle fut reconstituée par M. Cruveilhier en 1826. Tous les deux ans, elle décerne, sous le nom de prix Godard, une médaille d'or de la valeur de 420 fr. à l'auteur des meilleurs mémoires soit sur l'anatomie normale, soit sur l'anatomie pathologique, soit sur la tératologie. Un comité veille à la rédaction et à l'impression du bulletin des travaux de la société. Toutes les pièces d'anatomie dont la société ordonne la conservation, sont déposées au musée Dupuytren.

Le 3 décembre 1803, le premier consul rendit un décret qui ordonna l'exécution du plan proposé par le ministre Chaptal pour la formation d'une grande place, ornée de fontaines et de plantations, réunissant le boulevard Saint-Antoine au boulevard Bourdon.

L'arc-de-triomphe de l'Étoile devait, dans l'origine, être construit, d'après les ordres de Napoléon, sur la place de la Bastille; mais sur les observations de l'Académie des beaux-arts, l'empereur reconnut le mauvais choix de l'emplacement et changea d'avis.

L'année 1804 fut grosse d'événements.

La session de l'an XII, ouverte le 6 janvier, devait être favorable aux desseins de Bonaparte qui rêvait le titre d'empereur; le 15, le code civil avait été adopté en entier, Murat avait été nommé gouverneur de Paris. Tout semblait donc sourire au premier consul; cependant, dans l'ombre, des gens conspiraient contre lui pour le renverser, comme il n'avait lui-même cessé de cons-

pirer contre la Révolution dont il était issu, afin de substituer son autorité absolue à celles qui s'étaient successivement emparé du pouvoir depuis 1789.

Or, le 18 ventôse, dans l'après-midi, quiconque eût passé dans la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, eût pu remarquer ceci; aussi bien dans le cabaret qui faisait le coin de la rue du Clos-Bruneau que dans celui qui existait à l'angle de la rue Traversine, les petits rideaux à carreaux rouges et blancs qui ornaient les fenêtres des devantures se trouvaient retroussés de chaque côté, et un ou deux hommes, assis devant une table, buvaient, ou plutôt avaient l'air de boire, tout en ne quittant pas du regard la rue.

Et chez tous les autres marchands de vin échelonnés, il y avait de ces consommateurs silencieux qu'un observateur eût bien vite reconnus, malgré la différence du costume de chacun, pour appartenir à cette institution dont Dubois était le chef, et qu'on nommait la préfecture de police.

Il est bon d'ajouter qu'afin de ne pas éveiller l'attention, ces personnages avaient le soin de se relayer de temps à autre : tel qui depuis une heure se trouvait au cabaret du *Bon coing* venait s'installer à celui des *Barreaux verts*, et son camarade allait prendre sa place.

Le jour commençait à baisser et, depuis sept heures du matin, tous ces gens faisaient le même manège.

Dans la rue, on voyait aussi, marchant lentement, tantôt un commissionnaire, une lettre à la main, faisant mine de chercher une adresse qu'il ne parvenait pas à trouver.

Puis c'était un rémouleur, qui, depuis deux heures de l'après-midi, repassait les mêmes couteaux.

Bref, promeneurs, marchands ambulants, faux buveurs, tout cela était à son poste, et obéissait à une consigne donnée.

Deux inspecteurs, qui répondaient aux noms de Buffet et de Caniolle, venaient de déboucher de la place Saint-Étienne-du-Mont, et descendirent la rue; l'un suivit les maisons de gauche, en tenant à la main son mouchoir, comme s'il voulait éternuer; l'autre prit sa droite, la canne levée et reposant comme un fusil sur son épaule.

Au même instant, un marchand d'habits qui se désaltérait depuis un moment au *Saint-Esprit* remonta vers l'église et fit le tour de la place en criant d'une certaine façon :

— Vieux habits, vieux galons, habits! habits!

Tout cela voulait dire qu'un cabriolet, guetté depuis longtemps, venait d'apparaître sur la place Saint-Étienne et se tenait rangé près de la rue des Sept-Voies.

C'était une de ces disgracieuses voitures à caisse jaune clair, et portant sur sa partie la plus apparente le numéro 53, en gros chiffres noirs sur un fond blanc.

Aussitôt tous les gens qui étaient dans l'intérieur des cabarets sortirent, ou tout au moins se mirent sur le seuil des portes, tout prêts à s'élancer au dehors au premier signal.

Or, tandis que ceci se passait, il y avait une certaine animation dans une maison dont le rez-de-chaussée était occupé par une boutique de fruitière. Plusieurs hommes, réunis dans l'arrière-boutique, causaient ensemble et se partageaient des armes qu'ils s'empressaient de dissimuler dans leurs vêtements, tandis qu'une jeune fille, qu'on appelait Denise, faisait un paquet de hardes, au milieu duquel elle avait enroulé dans un bas de laine une somme de 36,000 fr. en or étranger.

La fruitière, qu'on appelait Mme Lemoine, faisait le guet dans sa petite boutique, où entraient peu d'acheteurs.

Le plus âgé des trois hommes qui se trouvaient là pouvait avoir une trentaine d'années; il se nommait Georges Cadoudal. Les autres s'appelaient Joyaut, Raoul Gaillard et Burban.

Ils avaient formé le projet, avec quelques autres, projet plus audacieux que réfléchi, de rétablir Louis XVIII sur le trône de France, et, pour cela, de renverser le premier consul; et c'était afin d'arrêter le chef de cette entreprise qu'il y avait tant d'agents de police dans la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève.

Cadoudal était parvenu à s'entendre avec Pichegru et Moreau, émule et rival du premier consul, et il était en 1803 débarqué sur la côte normande avec sept de ses compagnons : Hermely, La Haye Saint-Hilaire, Brèche, Joyaut, Querelle, Troche fils et Louis Picot.

Ils étaient en France; bientôt ils furent à Paris.

Tous se logèrent dans des quartiers disséminés.

On s'occupa des moyens d'exécution du plan combiné.

On savait que le premier consul se rendait à Saint-Cloud en suivant les quais; il fut convenu que Cadoudal l'attendrait à la tête de soixante-dix Bretons et attaquerait la voiture sur le quai de Chaillot. On tuerait les chevaux, et la lutte s'engagerait entre les cavaliers formant l'escorte et les compagnons de Georges.

Lutte en plein jour, homme contre homme : duel étrange, sans autre alternative que la victoire ou la mort.

Car le chef du complot l'avait dit hautement : il lui plaisait de venir, champion de la cause royale, enlever en plein Paris Bonaparte « l'usurpateur du pouvoir; » mais pour rien au monde, il n'eût consenti à ce qu'un des siens s'embusquât dans l'ombre, arme en main, comme un bandit, pour guetter au passage l'homme qui, sans défiance, passe à la portée d'un pistolet ou d'un poignard.



Porte principale de l'École polytechnique.

D'ailleurs ce qu'on voulait, ce n'était pas frapper le premier consul : c'était s'emparer de sa personne et l'envoyer en Angleterre, et, par une bizarre singularité, c'était l'île Sainte-Hélène que le gouvernement britannique avait désignée pour lui servir de prison.

Pichegru et Moreau devaient appeler les troupes sous le drapeau royal, et le comte d'Artois, ainsi que le duc de Berry, qu'on attendait de Londres, paraissant à un moment donné, achevaient par leur présence d'entraîner le peuple à acclamer la restauration monarchique.

Au mois de décembre, Armand de Polignac, Coster Saint-Victor, Roger, Deville, Lemercier, Lelas et Pierre-Jean Cadoudal débarquèrent à leur tour.

Enfin, le 16 janvier 1804, un troisième débarquement amena Pichegru, Lajolais, Jules de Polignac, le marquis de Rivière, Armand Gaillard, Rochelle et Louis de Russillon.

Les arrestations commencèrent à se multiplier. Querelle fut condamné à mort. Il ne voulait point mourir. Il préféra parler.

Par les indications qu'il donna, il fut facile à Dubois et à Réal, conseiller préposé à la surveillance de la tranquillité publique, d'arrêter nombre de gens dénoncés.

Pendant tout le mois de février, de nouvelles arrestations furent opérées. Louis Picot, le domestique de Georges, tombait aux mains des agents ; Mérille, Coster Saint-Victor, Roger, Bonnet, Armand de Polignac étaient pris, et la chasse à l'homme n'en continuait que plus active.

Certes, les gens arrêtés étaient capture importante ; mais plus on arrêtait, plus on s'apercevait que la conspiration avait des rameaux multiples, et plus le premier consul comprenait la nécessité de s'emparer du chef, de l'organisateur du complot, de Georges Cadoudal.

Depuis cinq mois, il était à Paris, et jusqu'alors la police, si active et si ingénieuse, n'avait pu encore parvenir à découvrir sa retraite. Quel affront pour elle !

Aussi des mesures tout à fait inusitées furent-elles prises : on appela des troupes en toute hâte, comme s'il eût fallu des régiments entiers pour arrêter un homme ; les barrières furent fermées, le mur d'octroi environné de vedettes et de factionnaires qui, nuit et jour, faisaient retentir l'air du cri :

— Sentinelle ! prenez garde à vous !

Sur tous les murs on lisait le signalement détaillé de Georges Cadoudal, dit Larive, dit Masson.

Avec ce signalement, il était bien difficile

qu'un homme se promenât impunément dans Paris sans être reconnu.

Cependant cela était.

Évidemment, des royalistes dévoués donnaient asile à Georges et aux siens ; aussi, le 27 février, avait été rendue cette loi spéciale contre les recéleurs de conjurés :

« ARTICLE Ier. — Le recèlement de Georges et des soixante brigands actuellement cachés dans Paris ou dans les environs, soudoyés par l'Angleterre pour attenter à la vie du premier consul, sera jugé et puni comme le crime principal.

« ART. 2. — Sont recéleurs ceux qui, à la publication de la présente loi, auront sciemment reçu, retiré ou gardé l'un ou plusieurs des individus mentionnés dans l'article précédent, à moins qu'ils n'en fassent la declaration à la police, dans le délai de vingt-quatre heures, à compter du moment où il les auront reçus, soit que les individus logent encore chez eux, soit qu'ils ne s'y trouvent plus.

« ART. 3 — Ceux qui, avant la publication de la présente loi, auront reçu Pichegru ou les autres individus ci-dessus mentionnés, seront punis de six ans de fers.

« ART. 4. — Ceux qui feront la déclaration dans le susdit délai ne pourront être poursuivis, ni pour le fait de recèlement, ni même pour infraction aux lois de police. »

Mais, il est bon de le noter, en France, la délation est considérée par tous comme une vilaine action, et ceux-là même qui ne partageaient pas les idées des « brigands, » et qui eussent peut-être même applaudi à leur arrestation, auraient reculé devant l'idée d'aller dénoncer ceux qui les cachaient.

Donc, c'était aux agents, mis spécialement en campagne pour les découvrir, de lutter de ruse avec ceux qui se dérobaient à leurs recherches.

Au mois de fevrier, Georges était logé rue du Puits-de-l'Ermite, avec Pichegru, Raoul Gaillard, Joyaut, Russillon, Rochelle, Burban. Mais le gîte fut éventé, et Georges dut, après avoir passé vingt-quatre heures dans une maison de la rue Jean-Robert, aller se loger dans un petit réduit de la Montagne-Saint-Geneviève, que Charles d'Hozier avait fait préparer pour lui par Mlle Hizay.

Pendant ce temps, la chasse furieuse traquait les autres conjurés.

Danouville, enfermé au Temple, s'était pendu.

Bouvet de Lozier, arrêté le 10 février, avait, dans un interrogatoire au sujet de Georges, compromis celui-ci sans y prendre garde, en le désignant sous le nom de Larive. Il en fut tellement peiné qu'il se pendit aussi dans sa prison ; un porte-clefs entendit du bruit et vint à son secours.

Réal averti accourut au Temple, et profitant de ce que le malheureux, à demi-mort, fou de désespoir, parlait tout haut et s'accusait, il eut l'habileté de l'amener à une confession complète.

Il précisa les détails de la conjuration, expliqua le rôle de chacun, raconta comment Pichegru et Moreau se trouvaient dans l'affaire.

Pichegru et Moreau furent arrêtés.

Rolland et Lajolais l'avaient été la veille.

Nous avons laissé Georges Cadoudal et ses amis dans la boutique de la fruitière Lemoine, au moment où la jeune Denise terminait son paquet de hardes.

Ce fut alors que Mlle Hizay entra dans la boutique en disant :

— Le cabriolet est arrivé.

— Partons, commanda Georges.

Il embrassa cordialement les femmes qui étaient là et sortit par la porte qui communiquait dans l'allée commune de la maison.

Quelques secondes plus tard, Joyant, Burban et Raoul Gaillard le suivirent, et presque au même instant, la jeune Denise sortit à son tour, portant le paquet qu'elle avait confectionné.

La petite troupe disséminée remonta la rue.

Personne ne paraissait faire attention aux gens qui la composaient.

Le cabriolet, ses lanternes allumées, avait son tablier rabattu sur le devant ; le cocher, tranquillement assis à sa place, semblait sommeiller en attendant le retour d'un voyageur.

Georges, arrivé auprès, s'élança dans la voiture ; le cheval partit.

Mais au même instant un cri se fit entendre

L'intention de Georges Cadoudal, en quittant la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, était d'échapper aux recherches que, depuis deux jours, on faisait dans le quartier. Il avait été averti qu'on était sur sa trace ; des figures suspectes s'étaient montrées dans les environs : il n'avait que le temps de quitter au plus vite sa retraite, s'il ne voulait y être découvert.

Un refuge lui avait été ménagé chez un parfumeur de la rue du Four, et c'était pour s'y rendre qu'il avait chargé l'un des siens, Le Ridant, de lui procurer un cabriolet.

Le Ridant s'était adressé pour cela à son ami Goujon, qui demeurait avec lui impasse de la Corderie, et Goujon s'était d'autant plus empressé de satisfaire son camarade, qu'il était agent secret de la police, et que son premier soin, après avoir mis le cabriolet au service de Le Ridant, fut d'aller en instruire ses chefs, qui prirent toutes les mesures nécessaires pour que la rue de la Montagne-Sainte-Genevieve et les autres rues avoisinant Sainte-Etienne-du-Mont fussent sillonnées et occupées par une nuee d'agents blottis de tous côtés.

C'était l'un deux, l'inspecteur de police Caniolle, qui venait de crier.

Il avait reçu un coup de poignard dans l'épaule, en essayant, concurremment avec son

collègue Buffet, de se saisir de Georges, au moment où il sautait dans la voiture.

Celui-ci, par un mouvement rapide, avait pu se dégager de son étreinte, tandis que Joyaut et ses deux autres compagnons, se jetant vivement sur les deux agents, les mettaient dans l'impossibilité d'avancer. Caniolle avait eu plus de peur que de mal, le poignard ne lui ayant causé d'autre dommage que de déchirer la veste de commissionnaire dont il était affublé.

Le Ridant, qui conduisait le cabriolet, n'avait pas perdu de temps, et le cheval était si vivement parti à fond de train, que Denise qui devait jeter son paquet dans la voiture, n'avait pas eu le temps d'exécuter ce mouvement.

Effrayée à la vue des agents qui s'étaient précipités sur le cabriolet, et n'osant rentrer chez sa mère avec ce paquet, dans la crainte d'être suivie, elle jeta les yeux autour d'elle, et apercevant une boutique de boulanger, elle y entra et pria l'homme qui était assis au comptoir de vouloir bien le lui garder pendant quelques instants, puis elle ressortit et s'en alla.

Le cabriolet parti, les agents, contenus par les trois amis de Georges, ne s'amusèrent pas à lutter avec eux ; ils s'élancèrent à la poursuite du véhicule en criant de toute la force de leurs poumons : « Arrêtez-le ! arrêtez-le ! »

Et tous les agents répandus dans le voisinage de courir après.

Le cheval semblait avoir des ailes : il brûlait le pavé.

Le cabriolet avait enfilé la rue Saint-Jacques, et était arrivé à la place Saint-Michel.

Les agents essoufflés couraient toujours.

Par le petit vasistas placé à l'arrière, Georges regardait cette meute acharnée à sa poursuite, et, de la voix, excitait encore le cheval, que nul n'osait arrêter dans sa course furieuse.

On descendit ainsi la rue de la Liberté, ex-rue Monsieur-le-Prince, et on arriva au carrefour de l'Odéon.

Mais là, les deux inspecteurs Buffet et Caniolle parvinrent avec un troisième acolyte à devancer la voiture.

Buffet se jeta résolument à la tête du cheval pour l'arrêter.

Georges qui tenait à la main un pistolet, ajusta l'homme au front ; le coup partit.

L'agent tomba foudroyé.

Georges sauta alors à terre par la droite ; mais à son tour Caniolle, armé d'un gros bâton, s'élança pour le saisir.

Un second coup de pistolet le blessa au côté ; il tomba aussi.

Georges en profita pour s'élancer dans la rue de l'Observance ; mais l'agent, surmontant la douleur qu'il éprouvait, se releva et courut à sa poursuite le bâton levé. Il parvint à l'atteindre.

Le bâton retomba, et Georges le reçut en plein sur la tête.

Il chancelait et faisait des efforts surhumains pour rester debout.

Soudain, deux autres agents accoururent à la rescousse ; un chapelier qui regardait le combat s'élança pour porter aide aux hommes de police, ainsi que plusieurs autres citoyens qui passaient.

Bientôt vaincu par le nombre, terrassé, roué de coups, Georges fut lié avec une grosse corde que Caniolle avait sur lui, et on le porta à la préfecture de police.

Un quart d'heure plus tard, tout Paris apprenait la grande nouvelle : Georges Cadoudal était pris.

Son arrestation avait causé une joie bien naturelle aux Tuileries, et le nombreux personnel direct ou indirect de la préfecture était dans le ravissement.

C'était de l'argent et des faveurs pour tout le monde.

Le *Moniteur* publia tous les détails de l'arrestation et termina ainsi : « Le premier consul a ordonné que les enfants d'Étienne Buffet et de Jean-François Caniolle seraient élevés aux frais de l'État. Tout ce qui a été pris sur Georges, montant à une valeur de soixante à quatre vingt mille francs en lettres de change, a été abandonné à la veuve et aux enfants d'Étienne Buffet ; l'état de Caniolle donne de grandes espérances pour sa vie.

« Le premier consul a chargé le grand juge de faire une enquête authentique pour découvrir le nom des citoyens qui, dans cette circonstance, ont manifesté leur courage et leur dévoûment ; ils seront récompensés par des distinctions d'honneur. »

De son côté, le préfet de police atteignait au lyrisme :

« L'arrestation de Georges, disait-il dans le rapport qu'il envoyait au premier consul, a électrisé tous les cœurs ; il est impossible de rendre l'espèce d'enthousiasme qu'elle a produit : une demi-heure à peine après l'opération, tout Paris en était instruit, et l'on peut assurer que la joie est universelle. »

Tous les conjurés tombèrent sous la main de la justice.

Quatre-vingts prévenus étaient enfermés dans la prison du Temple. — L'instruction marcha vite. L'acte d'accusation fut signifié à chacun des accusés, mais il en manquait un à l'appel, Pichegru. Le 5 avril, lorsqu'on était venu le chercher dans sa chambre afin de le conduire au greffe, on n'avait plus trouvé qu'un corps inanimé.

Le procès-verbal de cet événement, dressé immédiatement par le commissaire de police, constata que sur le lit de Pichegru gisait son cadavre, « paraissant âgé de quarante à quarante-cinq ans, taille de 1m,78 cent., cheveux brun foncé,

sourcils de même couleur, arqués, front large et chauve, yeux gris bleu, nez long et gros, épaté du bout et gros à la racine, bouche moyenne, menton rond et gras à fossette, visage plein et brun, forte tête, poitrine large, cuisses et jambes grêles à proportion du buste...

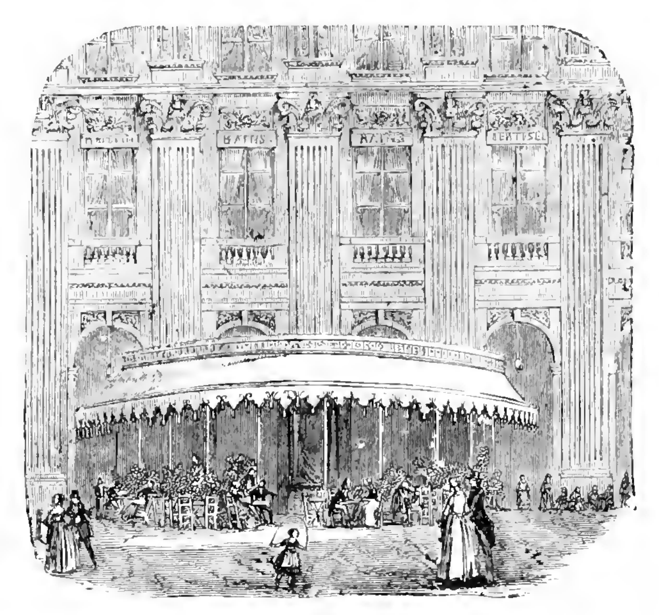
« Le cadavre avait autour du cou une cravate de soie noire, dans laquelle était passé un bâton de la longueur d'environ 40 cent. et de 45 millimèt. de circonférence, lequel bâton, faisant tourniquet autour de ladite cravate, était arrêté sur la joue gauche, sur laquelle il reposait par un de ses bouts, ce qui avait produit un étranglement suffisant pour donner la mort. »

Cette mort était-elle volontaire ou non ? Était-ce le résultat d'un suicide ou d'un crime ? Nul ne peut le dire, et la solution de ce lugubre problème demeura ensevelie sous les verrous de la prison et dans les ombres de la nuit pendant laquelle l'étranglement avait eu lieu.

Après que les accusés eurent reçu copie des actes de la procédure, il fut procédé à leur translation à la Conciergerie.

Georges, Moreau, Jules de Polignac, de Rivière et quelques autres furent logés dans les bâtiments de la Conciergerie des femmes, le reste à la grande Conciergerie.

Le lundi 27 mai, les débats s'ouvrirent.



Vue extérieure du café de la Rotonde, au Palais-Royal

La cour criminelle se composait de douze membres : Hémart, premier président ; Martineau, vice-président : Desmaisons, Rigault, Bourguignon, Lecourbe, Laguilomye, Selves, Thuriot, Granger, Clavier et Dameuve, juges.

Trois juges suppléants, deux substituts et le procureur Gérard, complétaient le tribunal, devant lequel prirent place quarante-sept accusés : Georges Cadoudal, Bouvet de Lozier, Russillon ; Rochelle, Armand de Polignac, Charles d'Hozier, de Rivière, Louis Ducorps, Le Ridant, Picot, Gouchery, Rolland, Lajolais, Moreau, l'abbé David, Roger dit Loiseau, Hervé, Le Noble, Coster Saint-Victor, Ruben de la Grimaudière, Deville dit Tamerlan, Datry, Burban, Lemercier, Pierre-Jean Cadoudal, Le Lan, Éven, Mérille, Troche père, Troche fils, Caron, Spin, Monier, Denand, Verdet, Dubuisson, Galais, les femmes de ces cinq derniers et la demoiselle Hizay.

Cent trente-neuf témoins à charge et seize à décharge avaient été cités à comparaître.

On lut l'acte d'accusation ; on interrogea les accusés : on donna la parole aux défenseurs, et, le dimanche 9 juin, après plusieurs audiences, la cour rendit cet arrêt :

« Attendu que, d'après les instructions et les débats, il est constant qu'il a existé une conspiration tendant à troubler la République par une guerre ci ile en armant les citoyens les uns contre les autres et contre l'exercice de l'autorité légitime :

« Georges Cadoudal, Bouvet de Lozier, Russillon, Rochelle, Armand de Polignac, Charles d'Hozier, de Rivière, Ducorps, Picot, Lajolais, Roger, Coster de Saint-Victor, Deville, Armand Gaillard, Alexis Joyaut, Burban, Lemercier, Pierre Cadoudal, Le Lan et Mérille, sont convaincus d'avoir pris part à cette conspiration ; qu'ils l'ont fait dans le dessein du crime.

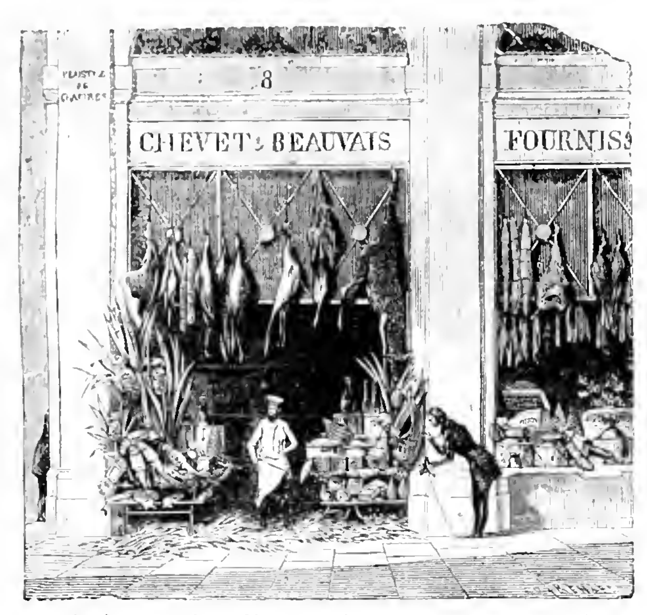
« Les condamne à la peine de mort et déclare leurs biens acquis à la République, conformément à la loi du 14 floréal an III.

« Attendu que Jules de Polignac, Louis Le Ridant, Jean-Victor Moreau, Henri Rolland et Marie-Micheline Hizay, ont pris part à ladite conspiration, mais qu'il résulte de l'instruction et des débats des circonstances qui les rendent excusables, la cour réduit la peine encourue par les sus-nommés en une punition correctionnelle et les condamne à deux années d'emprisonnement. »

Couchery, l'abbé David, Hervé, Le Noble, Ruben de La Grimaudière, Noel Ducorps, Datry, Even, Troche père et fils, Monnier, Verdet, Spin, Dubuisson, Gallais et Denand furent acquittés. Cependant, la cour renvoya devant la 5e section du tribunal de 1re instance, ceux d'entre eux qui avaient reçu ou logé des conspirateurs.

Charles d'Hozier, Russillon, Rochelle, Armand de Polignac, de Rivière, Lajolais et Armand Gaillard virent leur peine commuée en celle de quatre années de déportation, traduite par la détention dans une prison d'État.

Le 15 juin, l'huissier Masson se présenta à la Conciergerie et annonça aux condamnés dont la peine avait été commuée, qu'ils devaient quitter cette prison pour retourner au Temple.



Ancienne maison Chevet et Beauvais, au Palais-Royal.

Les autres comprirent qu'ils n'avaient rien à espérer.

On les transféra à Bicêtre.

Le dimanche 24 juin, on les ramena à la Conciergerie.

Le lundi 25, les douze condamnés, Georges en tête, montèrent sur trois charrettes qui les menèrent à l'échafaud dressé en place de Grève, qu'une foule énorme couvrait ; la force armée avait peine à contenir les masses vivantes qui se pressaient pour mieux voir le sanglant spectacle. Pas une fenêtre, pas une lucarne qui ne fût occupée sur le parcours du funèbre cortège.

Lorsqu'il déboucha sur la place, par le pont au Change, il se fit une rumeur considérable : c'était à qui se hausserait sur la pointe des pieds, pour contempler les traits de ceux qui allaient mourir.

Georges avait demandé la faveur d'être exécuté le premier.

Elle lui fut refusée.

Tous les condamnés montèrent les degrés avec résignation, sans forfanterie ni faiblesse.

Quand vint le tour de Cadoudal et qu'il fut arrivé sur la plate-forme, il s'écria d'une voix retentissante :

— Camarades ! je vous rejoins ! Vive le Roi !

Ce fut son dernier cri, celui qui résumait et expliquait toute sa vie.

Onze jours après l'arrestation de Georges Cadoudal, c'est à dire le 29 ventôse, une grande berline de voyage attelée de six chevaux de poste conduits par deux postillons, allait entrer dans Paris par la barrière de la Villette, lorsqu'un gendarme à cheval se présenta soudain et remit un pli à un maréchal des logis de gendarmerie qui était sur le siège.

Celui-ci le prit et aussitôt la berline tourna à gauche et suivit le boulevard extérieur, elle dépassa bientôt les diverses barrières et entra dans

la ville par la barrière de Sèvres; elle suivit la rue de ce nom jusqu'à la rue du Bac qu'elle enfila jusqu'au n° 84, et elle entra dans la cour de de l'hôtel de Gallifet où se trouvait établi alors le ministère des relations extérieures.

L'homme qui était dans cette berline se disposait à en descendre, mais le gendarme qui avait quitté son siège, s'y opposa et lui intima l'ordre d'attendre.

L'homme qui n'était autre que le duc d'Enghien, qu'on venait d'enlever sur le territoire étranger, resta donc dans la voiture qui, au bout d'un moment, repartit pour Vincennes, où il fut écroué au fort.

Le même jour, le général en chef gouverneur de Paris, J. Murat, en exécution d'un arrêté du gouvernement portant que le ci-devant duc d'Enghien serait traduit devant une commission militaire composée de sept membres, nommait pour en faire partie, le général Hullin, les colonels Guitton, Bazancourt, Barrois, Ravier, Rabbe et le major Dautancourt, et le ministre de la guerre intimait à chacun d'eux l'ordre de se rendre immédiatement à Vincennes pour tenir séance.

A minuit, on réveillait le prisonnier qui, fatigué du voyage, s'était endormi.

A deux heures du matin, il était condamné à mort.

A trois heures, il était fusillé dans un des fossés du fort.

Quelques heures plus tard, des crieurs publics médaillés, se répandaient dans les rues de Paris et, vendaient un placard qu'ils annonçaient ainsi à haute voix :

— Voilà ce qui vient de paraître; voyez le jugement de la commission militaire spéciale, convoquée à Vincennes, qui condamne à la peine de mort le nommé Louis-Antoine-Henri de Bourbon, né le 2 août 1772 à Chantilly; je ne le vends qu'un sou.

Et tout le monde achetait le papier officiel.

C'était surtout dans le palais Égalité qu'il s'enlevait.

Il y avait foule dans les galeries de bois et dans le jardin, et un groupe nombreux stationnait devant le café de la Paix, en commentant à haute voix les termes du soi-disant jugement.

La plupart de ceux qui avaient lu, ou qui avaient entendu lire, témoignaient leur surprise et leur indignation.

Quelques-uns cependant approuvaient.

Mais le plus grand nombre se contentait de garder un silence prudent.

Le forfait épouvantable accompli par le premier consul montrait combien les lois étaient impuissantes à protéger les citoyens, et chacun se demandait avec terreur si ce monstreux attentat ne serait pas le signal d'une persécution générale contre tout ce qui n'était pas partisan de l'état de choses établi, et surtout de celui qui allait s'établir bientôt.

Les royalistes étaient stupéfaits et inquiets, et aussitôt qu'un d'eux apprenait la fatale nouvelle il se hâtait de rentrer chez lui, de chercher dans ses papiers tous ceux qui ne lui étaient pas absolument nécessaires, et de jeter les autres au feu.

On brûlait jusqu'aux correspondances les plus insignifiantes.

On savait de quoi le premier consul était capable, quelle complaisance il était certain de trouver parmi les exécuteurs de ses moindres volontés, et on n'hésitait pas à prendre toutes les précautions imaginables.

« Les républicains sont contents et même joyeux » avait dit le préfet de police qui envoyait d'heure en heure à Bonaparte le résultat de l'enquête que ses agents faisaient touchant l'état des esprits.

Cela n'était pas vrai; ils blâmaient hautement cet abus de pouvoir, et jamais les citoyens en carrick et en redingote d'alpaga, qui se promenaient la canne à la main dans la grande allée des Tilleuls, n'avaient déclamé contre le gouvernement avec plus de violence.

Dans les galeries, c'était pis encore, et les friands qui regardaient curieusement les véritables tablettes de bouillon exposées derrière les carreaux de Bohême de Corcelet, se retournaient involontairement en entendant ces mots, qui couraient partout et que répétaient les uns et les autres :

— Le duc d'Enghien est condamné à mort!

— Dites donc fusillé! reprenaient les mieux informés.

Et on s'arrêtait pour écouter, et on faisait cercle pour entendre les détails que les beaux parleurs, ceux-là même qui, quelques années auparavant, paradaient un petit bonnet rouge à la boutonnière, donnaient à la foule qui, généralement, se refusait à croire qu'ils fussent véridiques.

En un mot, le meurtre du duc d'Enghien produisit dans le public la plus fâcheuse impression; mais Bonaparte s'en inquiéta peu.

— Je sais, dit-il; tous les bruits qu'on fait courir au sujet de la mort du duc d'Enghien; ce n'est pas la première fois que j'ai lieu de m'apercevoir que la population de Paris n'est qu'un ramas de badauds.

Cette appréciation n'était pas flatteuse pour ceux qui s'agenouillaient devant lui et qui allaient, deux mois plus tard, se prosterner devant un empereur.

Mais, selon que nous l'avons fait jusqu'ici, avant de raconter l'histoire de Paris sous l'empire, jetons un coup d'œil rapide sur les modes et les coutumes pendant les dix années écoulées.

Naturellement, le luxe reparut au fur et à me-

sure que les enrichis de la Révolution s'enhardirent à montrer leur or, et Mme Tallien, la première, osa arborer des diamants.

« Les muscadins, très aplatis au commencement de 1794, dit l'historien du costume en France, reprirent le haut du pavé. Ils adoptèrent le frac gris et la cravate verte, consentant volontiers à ce qu'on leur attribuât des velléités monarchiques. Ils échangèrent contre un gourdin leur *pouvoir exécutif*, disaient-ils, la badine à laquelle ils avaient emprunté auparavant leur maintien...

« Les muscadins ne furent jamais bien nombreux. On comptait alors les citoyens qui avaient le moyen de s'acheter des habits neufs. La dépréciation toujours croissante des assignats et le retrait des lois de *Maximum*, avaient fait donner aux choses des prix fabuleux lorsqu'on ne pouvait les payer qu'en papier. Un frac, une redingote, une culotte, coûtaient chacun plusieurs milliers de francs. La plupart des citoyens se privaient de l'assistance du tailleur, traînaient leur défroque de pendant ou même d'avant la tourmente révolutionnaire. »

Les muscadins couraient les concerts, les théâtres, les bals, montrant partout leurs oreilles de chien, c'est-à-dire deux larges tresses de cheveux poudrés à blanc qui tombaient de chaque côté de la figure, serrés dans un habit étriqué, plastronnés de gilets à dix-huit boutons de nacre, la jambe pavoisée de jarretières flottantes, le menton engouffré dans une cravate énorme qui masquait le nez, la main appuyée sur un gourdin non moins énorme à poignée plombée. Leur suprême bon ton était d'affecter un gosier si faible qu'une lettre sonore l'aurait déchiré. De leur bouche minaudière, on entendait sortir un petit zezayement mouillé, flûté, vagissant, d'où les *r* étaient bannis : *ma paole d'honneu, ma petite paole panachée*, disaient-ils sans cesse. Leur exclamation ordinaire était : *En véité, c'est incoyable.* De là le nom d'Incroyables qui leur fut donné, mais le peuple les appela encore longtemps de leur premier nom de muscadins.

Les muscadins bourdonnaient aux concerts de la rue Feydeau où ils avaient leur chanteur attitré en la personne de Garat, le modèle de l'Incroyable.

Le langage de Garat fit école, on parla le garatisme.

Le costume des Incroyables est encore plus ridicule que celui des muscadins : le dernier mot du genre est d'avoir l'air d'un buste revêtu d'un sac et monté sur des échasses. « Mon cher, vous êtes une mode ambulante, un miracle de goût. Votre habit est carré comme quatre planches. » C'est un pamphlet du temps qui s'exprime ainsi.

La culotte, pochée, plissée, donnant à la jambe la mieux faite un air cagneux, des bas blancs à larges raies bleues, les bottines pointues, auxquelles succédèrent plus tard les bottes à la Leuthraud, puis un chapeau à deux cornes. « Ainsi accoutrés, ils vont l'air abattu, mélancoliques et comme brisés. »

En 1795, le collet aristocrate, de vert qu'il était, devint noir, en signe de deuil. En plein Palais-Royal, un républicain reçut, à bout portant, une balle en échange d'un mot mal sonnant Un autre apercevant un collet noir s'écrie : « B.. de chouan, de qui portes-tu le deuil? — De toi, répondit l'incroyable. Et il lui brûla la cervelle. »

Tout l'été de 1797 fut troublé et même ensanglanté par les rixes des collets noirs et des collets rouges.

« L'homme élégant de 1799, dit M. Quicherat, avec des favoris et des cheveux coupés courts, en habit vert ou bleu, taillé pour son corps, en pantalon ou culotte longue, fut déjà un homme du XIXe siècle. Quant à l'ouvrier, les dénominations révolutionnaires et l'affectation de négligence mises de côté, il était en possession d'un costume qui n'a guère changé depuis, et qui, sans doute, durera longtemps encore, parce qu'il est difficile d'en imaginer un plus commode pour le travail. »

Le costume des femmes fut empreint d'anglomanie et d'engouement pour l'antique.

Les chapeaux étaient de haute forme, avançant prodigieusement sur le devant; les femmes aux modes extravagantes furent, en 1796, appelées des Merveilleuses; le spencer fut très à la mode à la fin du siècle. C'était une sorte de petite veste, ne descendant pas au-dessous de la taille. Ce mot de spencer a une étymologie : un Anglais, lord Spencer, ayant trop bu à son dîner, s'endormit un jour, le dos tourné à la cheminée; quand on le réveilla, les pans de la redingote qu'il portait par-dessus son habit étaient brûlés; au lieu de la retirer, il la fit rogner avec des ciseaux et sortit ainsi affublé; les badauds de Londres crurent que c'était une mode nouvelle et l'adoptèrent.

D'Angleterre, elle vint en France, et l'on vit des hommes en spencer; mais ce vêtement finit par échoir spécialement aux femmes.

Les belles du Directoire affectionnaient les robes à l'athénienne ou à la romaine, des sandales assujetties au pied par des rubans croisés et les plus élégantes portèrent des diamants aux doigts de pied.

On alla plus loin; on inventa le costume à la sauvage, c'est-à-dire un maillot couleur de chair, recouvert d'une simple tunique de linon.

Une merveilleuse, Mme Hamelin, fit plus encore : elle se montra aux Champs-Élysées en simple tunique de gaze, avec une amie vêtue de même façon; on les poursuivit de huées et elles furent obligées de s'enfuir au plus vite en voiture.

« Pas une petite maîtresse, pas une grisette, qui ne se décore le dimanche d'une robe athé-

nienne de linon et qui n'en ramène sur le bras droit les plis pendants, pour se dessiner à l'antique ou du moins égaler Vénus Callipyge. »

Comme ces frêles tissus ne pouvaient comporter de poches, les dames tenaient leur éventail et leur mouchoir à la main ; quant aux autres menus objets dont elles pouvaient avoir besoin, bourse, petit miroir, etc., elles fourraient le tout dans leur corsage.

Cependant on reconnut la nécessité d'avoir un sac quelconque et on inventa le réticule (c'était le nom de la gibecière romaine), mais on l'appela aussitôt un ridicule, et toutes les femmes, se hâtant de l'adopter, se promenèrent, tenant au bras un ridicule, suspendu par une chaîne d'acier. Quelquefois il était pendu à la ceinture comme une sabretache et il s'appelait alors une ballantine.

Après le 9 thermidor, toutes les femmes portèrent perruque, ou tout au moins des tours. C'était une pièce de cheveux qu'on posait sur le devant de la tête et qui, séparée en deux parties, ornait la figure de chaque côté.

La mode des tours dura bien longtemps et, chaque matin, la bourgeoise envoyait son tour à friser chez le perruquier, moyennant quatre ou cinq sous.

En 1799, les femmes se coiffèrent aussi à la Titus et à la Caracalla, sans chignon ni boucles; cette coiffure seyait bien aux jolies femmes, mais beaucoup n'osaient l'arborer, et préféraient disposer leurs cheveux, ou ceux qui les remplaçaient, selon l'air de leur figure, en bandeau antique et un chou de nattes.

En 1803, l'ancienne couleur cheveux de la reine était redevenue à la mode, sous le nom de couleur pêche; les nuances vives étaient en vogue; les bourgeoises, les femmes de commerce, les grisettes, se coiffèrent d'une cornette à deux pointes et adoptèrent une sorte de mise campagnarde.

Quant aux hommes, ils portaient l'habit à basques, des bottes à revers, et la culotte descendant trois doigts plus bas que le genou. Ils étaient uniformément coiffés à la Titus.

S'il est facile de constater un grand changement opéré dans l'habillement, ce changement n'est pas moins grand dans l'ameublement, et le commencement du siècle amena le triomphe de ce style sans grâce et laid qui ne fit que s'accuser davantage avec l'Empire.

« Qui croirait, disent les auteurs de l'*Histoire de la société française, pendant le Directoire*, qu'en l'an 1798, ce bel art d'enluminer les appartements et de les ornementer à la règle ait encore empiré et que les décorateurs aient trouvé moyen de compliquer et d'aggraver encore les ornements sur champ, les têtes en coloris sur fond, les filets, les rosaces, les attributs; cette discorde combinée de tons inharmoniques, ce pêle-mêle laborieux et abominablement prémédité au compas, de stucs, de marbres, de granit, d'acajou; ce honteux tapage de lignes droites et d'arabesques maigres et de camées de Durolin, toute cette tapisserie pédante ?

« Parcourez cette chaussée d'Antin, le pays du luxe, où tant de millionnaires viennent cuver leur or, où tant de coquettes reçoivent toute la ville; d'affreuses merveilles vous convaincront. Vous êtes au n° 7 de la rue du Mont-Blanc. L'acajou sévit dans cette chambre : pilastres en bois d'acajou, chambranles et portes en bois d'acajou, piédestaux en bois d'acajou, fenêtres en bois d'acajou. D'un filet aux mailles d'or frangé d'or et de perles, quatre rideaux — c'est une chambre de femme — descendent sur un lit d'acajou. Deux cygnes de bronze doré bordent le lit d'une guirlande de fleurs échappée de leurs becs; le lit se confesse à une glace de ruelle encadrée d'un acajou à filets d'or. Et qui demeure, s'il vous plaît, en ce gynécée d'acajou? qui vit dans la compagnie de ces draperies de soie chamois, ornementées d'or, relevées sur des rideaux de soie violette ornementés de noir? qui s'est résignée à dormir entre cette table de nuit en acajou surmontée d'une corbeille de fleurs en tôle et cette autre table de nuit en acajou où pose une lampe antique en or? quelle femme peut rêver dans ce Pompéi, borné à gauche par une statue de marbre, à droite par un candélabre de bronze? qui? Une femme qui fait de sa chambre le régal de ses yeux et des yeux de ses amis. Qui? la femme qui est la raison de la mode et la grâce du goût : Mme Récamier. »

Et Peltier dit à son tour dans son *Paris*, en décembre 1798. « Je ne vois dans les modernes salons de Paris que les tombeaux des anciens Romains ou les nouvelles boutiques des rues de Londres; bientôt l'architecture sera dirigée en France d'après le goût des limonadiers et des marchandes de modes. »

Les Grecs, les Romains et l'acajou orné de cuivres avaient pris possession de Paris et n'étaient pas prêts de s'en dessaisir!



Fontaine Saint-Germain-des-Prés, au coin de la rue d'Erfurth et Childebert, démolie en 1867.

XLII

L'empire. — Les cimetières. — Le Sacre. — L'aveugle du bonheur. — L'Arc de Triomphe. — Le théâtre des Variétés. — L'entrepôt. — La conspiration Demaillot. — La Bourse. — Les Archives. — Mariage de Napoléon et de Marie-Louise. — L'incendie. — Le palais d'Orsay. — Le palais du roi de Rome. — Les pompiers. — La conspiration Malet. — Le siège de Paris. — Modes et coutumes.



Ce fut le 18 mai 1804, que le Sénat décréta le sénatus-consulte organique, par lequel le titre d'empereur était déféré au premier consul.

Enfin Bonaparte avait obtenu le rang suprême qu'il convoitait.

Il était empereur, et les Parisiens — à l'exception des jacobins et des royalistes — se réjouirent de l'heureux événement qui remplaçait le trône de Louis XVI par celui de Napoléon.

Te Deum, fêtes, compliments, adresses, illuminations, rien ne manqua. Ce fut un enthousiasme universel : « les masses étaient attentives et saisies d'une surprise qui finissait par se changer en admiration. »

Reprenons la suite chronologique des faits concernant la ville de Paris.

En 1790, l'Assemblée constituante avait défendu de continuer à enterrer les morts dans les églises ; un arrêté de la préfecture de la Seine, du

12 mars 1801, ordonna que trois enclos de cimetière seraient établis hors de la ville de Paris ; un décret du 12 juin 1804 vint réglementer définitivement la matière : « aucune inhumation n'aura lieu dans les églises, temples, synagogues, hôpitaux, chapelles publiques, et généralement dans aucun des édifices clos et fermés où les citoyens se réunissent pour la célébration de leur culte, ni dans l'enceinte des villes et bourgs. Il y aura hors de chacune de ces villes ou bourgs, à la distance de 35 ou 40 mètres au moins de leur enceinte, des terrains spécialement consacrés à l'inhumation des morts. »

Le décret ordonna en outre que quatre cimetières seraient établis hors de l'enceinte de Paris ; ces cimetières furent, au nord du Paris d'alors, le cimetière du Nord ou de Montmartre, celui de l'Est ou du Père-Lachaise ; ceux du Sud ou de Vaugirard et de Sainte-Catherine.

Le cimetière de Montmartre existait déjà : en 1798, l'administration municipale, dans le but de remplacer le cimetière établi depuis peu dans la plaine de Clichy, et qui avait succédé à celui de Saint-Roch, fermé depuis quelque temps, avait fait ouvrir un nouveau cimetière sur l'emplacement d'une vaste et ancienne carrière à plâtre, ce qui lui fit donner le nom de cimetière des Grandes Carrières ; situé près les anciennes barrières Blanche et Clichy, au delà des boulevards extérieurs, il se trouvait remplir les prescriptions du décret et il fut immédiatement désigné sous le nom de champ de repos, pour servir aux inhumations des cinq premiers arrondissements de la capitale.

Mais le champ de repos était loin, lors de son inauguration, d'atteindre sa superficie actuelle qui s'élève à 10 hectares environ, grâce à des acquisitions successives des terrains voisins.

On commença les agrandissements en 1819.

Une avenue de 100 mètres précède l'entrée, flanquée à droite et à gauche de pavillons affectés aux bureaux et au concierge.

Le cimetière est divisé en deux grandes parties séparées par un mur. Dans l'une, dont le terrain accidenté présente de petites éminences, se trouvent les tombes dont les terrains sont concédés à perpétuité ; dans la seconde, moins ancienne, et dont le terrain est plat, on voit d'un côté le lieu de sépulture des Israélites, entouré d'une enceinte particulière, de l'autre, les concessions temporaires et les fosses communes. Dans l'une et l'autre des deux grandes parties du cimetière, existent dans le sens de la longueur, trois allées, et cinq dans celui de la largeur.

Les carrés ainsi formés s'appellent divisions. Il n'y a pas, dans le premier, d'allée secondaire bien indiquée, la forme et la grandeur des monuments s'opposant à l'établissement de ces sentiers réguliers. Dans le second, au contraire, chaque division est sillonnée de petits sentiers et comme les tombes sont généralement adossées les unes aux autres, les sentiers servent pour deux rangs de tombes. Ces rangs se nomment lignes et ces lignes sont numérotées, de sorte que, pour chercher une tombe, il faut connaître 1° le cimetière dans lequel elle se trouve ; 2° la division ; 3° la ligne ; 4° le numéro d'ordre.

Au milieu de l'allée, faisant face à la grande porte d'entrée, se trouve une haute croix de pierre, qu'on désigne sous le nom de Calvaire.

« Le cimetière du Nord, dit M. de Labédollière, est à la fois un jardin et un musée.

« Le jardin est charmant ; les arbres toujours verts répandent dans les allées une ombre et une fraîcheur continues ; les roses, les pervenches, les géraniums, les fuchsias poussent avec une luxuriance qu'on trouve rarement en dehors des lieux réservés aux inhumations. Les merles, les pinsons, les moineaux gazouillent à l'envi en sautillant de branches en branches et quelques rossignols font leurs nids dans les plus épais massifs.

« Le musée consiste en monuments assez généralement uniformes, mais dont quelques-uns toutefois se distinguent par leur excentricité. Tous ne sont pas d'un goût irréprochable ; la douleur la plus vraie et la plus sincère peut avoir ses égarements et se traduire par des exhibitions peu sensées d'objets en verre filé, de couronnes en fleurs artificielles, de reliques déposées sous des globes de pendules. »

Respectons la religion du souvenir jusque dans ses manifestations puériles mais touchantes, et n'examinons ni le choix des emblèmes ni le style des épitaphes.

Le décret de 1859, qui annexa Montmartre ainsi que les autres communes de la banlieue à Paris, exigeait comme corollaire un autre décret qui reléguât les cimetières à 35 mètres au moins non seulement des fortifications, mais encore de la zone militaire ; un arrêté du préfet de la Seine, du 20 décembre 1859, assigna le cimetière du Nord aux inhumations des Ier, IIe, VIIIe, IXe et Xe arrondissements de Paris.

Depuis la création d'un nouveau cimetière, dit de Saint-Ouen, et que le peuple, dans son langage imagé, ne désigne que sous le nom de Cayenne, on n'enterre plus dans le cimetière Montmartre que les morts dont les familles possèdent des caveaux mortuaires.

Il ne faut pas confondre le cimetière Montmartre avec l'ancien cimetière de la commune de Montmartre, situé au nord de la butte ; ce cimetière a été fermé quelques années avant l'annexion.

Enfin, il existait un troisième cimetière à Montmartre, il fut fermé en 1831 et attenait à l'église ; il renferme les sépultures d'un grand nombre de membres de familles nobles : celles de Montesquiou-Fézensac, de Flavigny, de Fitz-

James, de Caraman, de Houdetot, de Vaudreuil, de Champigny, etc.

Le cimetière de l'Est fut inauguré en 1804, dans un terrain qui porta originairement le nom de Champ-l'Évêque, parce qu'il appartenait à l'évêque de Paris. Les jésuites en firent l'acquisition en 1626, ils le firent enclore de murs et y construisirent, au milieu des massifs d'arbres, une maison dont l'emplacement est à peu près représenté aujourd'hui par le rond-point central du cimetière.

Louis XIV, enfant, vint visiter la propriété et de là lui vint le nom de Mont-Louis; en 1675, le père Lachaise, jésuite, fut nommé confesseur du roi, et pour le délasser de ses travaux, Louis XIV lui donna le Mont-Louis qu'il fit agrandir à ses frais et dont il fit rebâtir la maison en l'élevant de deux étages; sa façade, tournée vers Paris, fut établie sur une terrasse où l'on parvenait par un parterre rafraîchi par des bassins, bordé d'arbres de hautes tiges, orné d'arbrisseaux dont les fleurs embaumaient l'air en réjouissant la vue de Sa Révérence. Au bas se voyaient un jardin potager, une orangerie et tous les accessoires nécessaires au luxe.

Derrière la maison, au delà des fossés qui l'entouraient, se déployait encore un vaste parterre orné de pièces d'eau, terminé par un verger délicieux.

Bientôt, les plus éminents personnages de la cour et de la ville venaient au Mont-Louis rendre visite au jésuite dont ils sollicitaient les bonnes grâces.

A la mort du père Lachaise, Mont-Louis devint la maison de campagne des jésuites.

Après la destruction de leur ordre, c'est-à-dire le 31 août 1763, Mont-Louis fut vendu pour payer les créanciers des jésuites. Enfin, au commencement du siècle, le préfet de la Seine acheta cette vaste propriété pour la convertir en un cimetière, et son ouverture eut lieu le 21 mars 1804.

L'architecte Brongniart fut chargé d'approprier ce domaine à sa destination nouvelle. Forcé de détruire des cultures ne s'accordant plus désormais avec son emploi, il sut conserver ou créer tout ce qui pouvait contribuer à rendre plus magnifique cet asile funèbre. Pour rendre facile l'abord de tous ses points, il traça le long de son contour une route sinueuse et ferrée dans le creux du vallon, se prolongeant en ligne droite sur le sommet du coteau, parallèlement au mur supérieur. La double allée de tilleuls, montant du bas de la colline à la maison du père Lachaise fut conservée et prolongée jusqu'en bas du boulevard, sur lequel devait s'ouvrir une porte digne d'entrée à ce vaste dépôt de tant de cendres mortuaires. Au delà du château, deux allées s'avancèrent jusqu'à la route supérieure. Tous les bouquets d'arbres servant à rendre ce lieu plus pittoresque, furent conservés. Des chemins sinueux partagèrent le gazon en pièces irrégulières dont les formes variées préservèrent l'œil de l'ennui d'un symétrique et monotone alignement.

Une route pavée conduit à l'ancienne habitation du père Lachaise, abattue quelques années après l'ouverture du cimetière, dans lequel le premier corps enterré dans la fosse commune fut celui du porte-sonnette de l'un des commissaires de police du faubourg Saint-Antoine.

« En arrivant près de l'ancienne barrière, dit l'auteur du *Nouveau Paris*, le cimetière s'annonce d'une façon distincte; son parvis en hémicycle, sa porte décorée de torches renversées, ses pilastres surmontés de torchères en bronze, tout indique la destination du lieu; de chaque côté du portail sont gravés des versets du Psalmiste. De cette partie de l'entrée jusqu'à la rue des Amandiers, la funèbre enceinte est bordée d'une terrasse où s'alignent, comme des boutiques, une multitude de tombes qui ont vue sur le boulevard.

« En face de la porte d'entrée s'ouvre, à l'intérieur, une longue avenue en pente, plantée de cyprès droits et serrés et qui semblent faire la haie pour contenir les tombeaux pressés en foule par-derrière; le marbre et la pierre s'y trouvent en telle profusion, que ce lieu semblerait une carrière, si la nature n'avait pris soin de jeter par-dessus son vert manteau de lierre et de mousse, images de l'oubli.

« Au fond de cette avenue principale, tout en haut d'une abrupte falaise, se dresse la chapelle du cimetière, austère monument qui s'harmonise bien avec la destination du lieu.

« A droite de cette allée principale, se courbe une avenue qui monte, aboutissant à une terrasse, premier étage de la colline; c'est l'allée dite des Acacias et la terrasse du Dragon. De la plate-forme du Dragon, une allée de sycomores, droite et rapide, monte jusqu'au sommet de la montagne que couronne une double tige de vieux marronniers. De là, on voit s'étendre jusqu'en bas la foule des tombeaux.

« A droite, en descendant dans un endroit complètement dépourvu d'arbres, on aperçoit le cimetière des pauvres, où la croix de bois est le seul ornement funéraire.

« A gauche de l'avenue des Acacias, dans un angle plein d'ombre et de mystère, se cache un mausolée, sorte de chapelle gothique, avec toiture fouillée à jour, et supportée par quatre colonnettes. C'est le tombeau d'Héloïse et d'Abélard, que l'on voit couchés tous deux sur la pierre tumulaire. Ce tombeau, apporté là en 1804, lors de la dédicace du cimetière, a été érigé en 1779 par les soins de la dame Caroline de Roucy, alors abbesse du Paraclet, ainsi que l'indique une épitaphe qui fut composée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Le cimetière du Père-Lachaise est un cimetière

aristocratique. En dépit de quelques monuments d'une gravité en harmonie avec l'idée de l'éternité, le visiteur n'éprouve, en visitant le Père-Lachaise, aucun de ces sentiments profonds, aucune de ces impressions de mélancolie invincible que devrait faire naître cette nécropole immense.

Le Père-Lachaise a deux quartiers spéciaux, réservés l'un aux protestants, l'autre aux Israélites; ce dernier est placé derrière le monument d'Héloïse et Abélard.

Enfin, au sommet de la colline, dans des terrains nouvellement annexés, est le cimetière musulman avec une mosquée d'architecture mauresque.

Pendant la semaine sanglante de mai 1871, le cimetière du Père-Lachaise fut occupé par les troupes de la commune qui y cherchèrent un asile, et de là, retranchées, faisaient feu sur l'armée de Versailles.

Deux jours après la fin de cette lutte meurtrière, on voyait, sur les caveaux de pierre, des traces de mains noires de poudre essuyées là, et, parmi les fosses mortuaires des tas d'armes brisées et de bouteilles vides.

Par décret du 20 décembre 1859, le cimetière du Père-Lachaise fut attribué aux inhumations des IIIe, Xe, XIe, XIIe et XXe arrondissements de Paris.

Le cimetière de Vaugirard, situé près l'ancienne barrière et à l'entrée de ce qu'on appelait alors le village de Vaugirard, n'avait pas l'importance de ceux que nous venons de décrire, et naturellement, il n'était pas aussi riche en monuments fastueux; c'était plutôt le cimetière des pauvres que celui des riches, mais son emplacement était circonscrit dans des bornes trop étroites pour la population qui l'avoisinait; dès 1810, on sentit son insuffisance, et on s'occupa de le remplacer; néanmoins ce ne fut qu'en 1824 qu'on le supprima et qu'on le remplaça par le cimetière Montparnasse.

Le cimetière Sainte-Catherine, ouvert, comme celui de Vaugirard, en exécution du décret de 1804, était situé au quartier Saint-Marcel, à côté de l'ancien cimetière de Clamart, qui, encombré de cadavres, ne pouvait plus être en usage et fut fermé en 1793 (ce cimetière tirait son nom de l'hôtel voisin, de Clamart, qui existait encore en 1646.)

Dix ans plus tard, le cimetière de Sainte-Catherine était déjà plein; il fut, lui aussi, remplacé, en 1824, par le cimetière Montparnasse :

Le 14 juillet, fut inaugurée dans l'église des Invalides la distribution des décorations de la Légion d'honneur aux premiers personnages civils et militaires de l'empire.

L'empereur appela auprès de lui, au milieu même de la cérémonie, le cardinal Caprara et, détachant de son cou le cordon de la Légion d'honneur, il le donna au cardinal.

Ce fut dans cette cérémonie que Lacépède ne craignit pas de dire : Tout ce que le peuple a voulu le 14 juillet 1789, existe par sa volonté. Tout ce qu'a établi le 14 juillet est inébranlable, rien de ce qu'il a détruit ne peut reparaître.

Les dignitaires prêtèrent serment entre les mains de l'empereur.

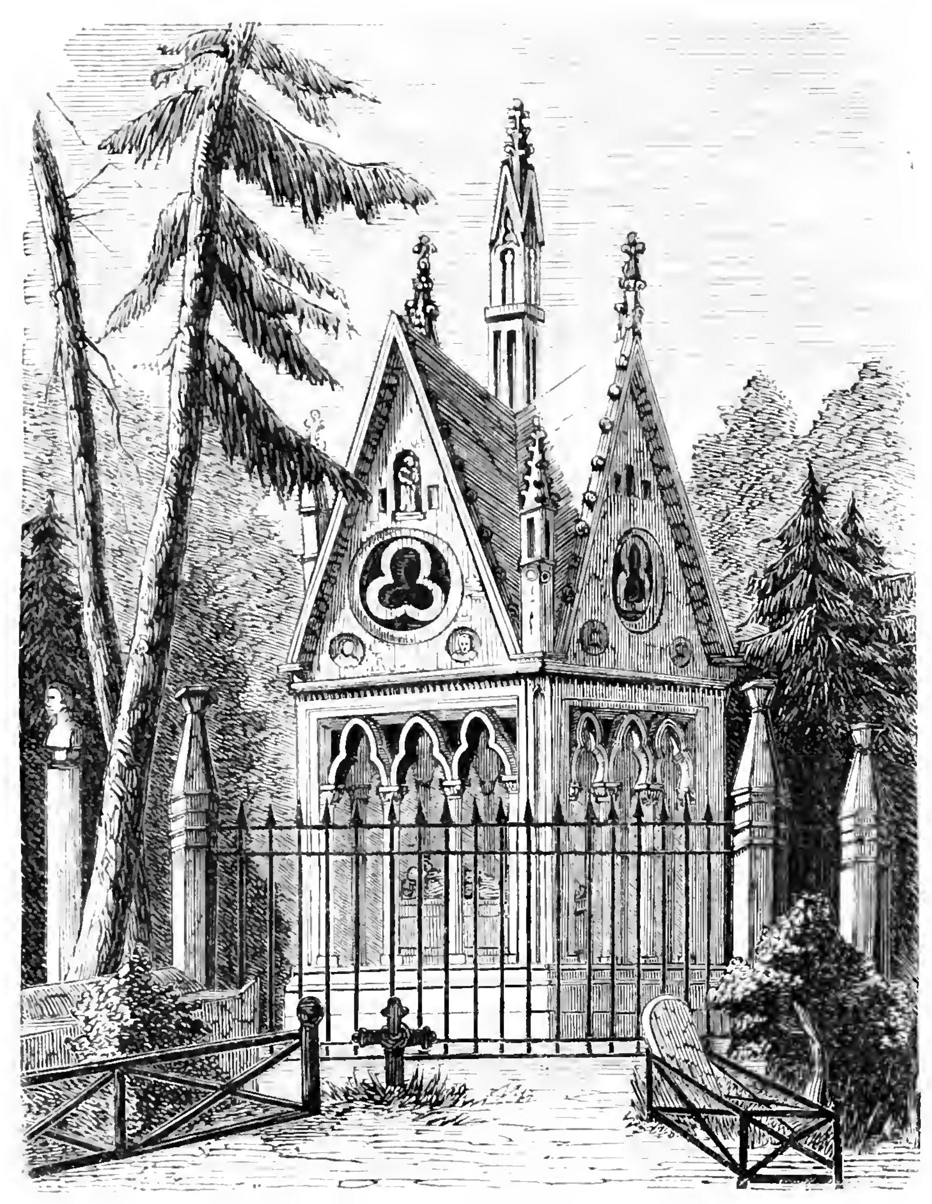
Naturellement, la fête eut un écho au dehors et la journée se passa en divertissements populaires.

Le 17 août 1804, une ordonnance de police fut rendue en ces termes :

« Article 1er. A compter du 1er fructidor prochain, la basse geôle du ci-devant Châtelet de Paris sera et demeurera supprimée.

« Art. 2. A compter du même jour, les cadavres retirés de la rivière ou trouvés ailleurs, dans le ressort de la préfecture de police, et qui n'auraient pas été réclamés, seront transportés et déposés dans la nouvelle morgue, établie sur la place du Marché neuf, quartier de la Cité. Ils y resteront exposés pendant trois jours à moins qu'ils n'aient été réclamés dans un moindre délai. Ils ne pourront être inhumés sans un ordre du préfet de police. »

Il était devenu, en effet, indispensable de remplacer cette basse geôle dont nous avons parlé et qui était si mal appropriée au service public; le but que l'administration se proposait d'atteindre par l'institution de la Morgue, était d'arriver à ce que le plus grand nombre de corps qu'on y transporterait fût reconnu; les travaux d'édification furent vite achevés; ce petit monument formait saillie de toute sa profondeur sur l'alignement du parapet bordant le petit bras de la Seine. Une grande porte cochère donnait accès à un immense vestibule; à gauche en entrant, se trouvait la salle d'exposition des cadavres; elle était séparée du vestibule dans toute la longueur, par un vitrage protégé par une barrière, et derrière s'étendaient deux rangées de tables de marbre noir, inclinées vers les pieds et garnies chacune, vers l'endroit le plus élevé, d'une espèce d'oreiller, ou pupitre recouvert d'une feuille de cuivre, qui maintenait la tête du cadavre exposé dans une position convenable pour être bien vue. A droite était le bureau du greffier-concierge; à côté du bureau se trouvait la salle d'autopsie, contenant deux tables de dissection, et une autre pièce servant au lavage des vêtements apportés avec les cadavres, enfin une salle spéciale pour les cadavres reconnus, et pour ceux dont l'état de décomposition ne permettait pas l'exposition publique. Dans une remise située un peu plus loin, se trouvait un caisson destiné à conduire au cimetière les corps non reconnus et qui étaient transportés, roulés dans une simple serpillière. Dans les combles de la Morgue, était ménagé un réduit dans lequel couchait celui des deux garçons de service qui passait la nuit dans l'établissement pour recevoir à toute heure les cadavres qui pouvaient y être apportés.



Tombeau d'Héloïse et d'Abélard, au Père-Lachaise.

En 1809, il avait déjà été question de transporter la Morgue entre le pont Saint-Michel et le Petit-Pont; en 1830, elle avait été reconstruite et agrandie.

En mars 1864, le bâtiment de la Morgue fut définitivement démoli, et elle fut transportée derrière Notre-Dame, entre le pont Saint-Louis et le pont de l'Archevêché.

Le 25 août 1804, Napoléon signa un décret qui donnait une nouvelle organisation au service des ponts et chaussées, et reinstitua l'École qui occupa l'ancien couvent des Annonciades célestes, situé dans la rue Culture-Sainte-Catherine. Cette école, placée sous l'autorité du ministre des travaux publics, ne recevait que des élèves sortis de l'École polytechnique. Ces élèves étaient admis dans le service des ponts et chaussées avec le titre d'élève ingénieur, et ils obtenaient le grade d'ingenieur de 3e classe après trois années d'études à l'école.

En 1845, l'École des ponts et chaussées fut transférée rue des Saints-Pères, dans un hôtel occupé précédemment par le ministère des affaires ecclésiastiques et par le ministère des travaux publics.

Il se forma en 1804 une société assez singulière qui s'appelait la société des amis du Réveil de la nature, dont le but était de célébrer le re-

nouveau en se réunissant tous les ans au mois de mai; elle avait emprunté quelques-unes des formes maçonniques; bien que ce fût une société de plaisir, nous croyons devoir mentionner son existence, en raison des nombreux ouvrages en vers et en prose qu'elle publia pendant les huit années qu'elle dura, et qui sont signalés dans le *Tableau historique et chronologique des fêtes célébrées par la société des amis du Réveil de la nature.*

Ce fut aussi en 1804, que s'établit sur le Pont-Neuf l'ingénieur Chevalier, dont le thermomètre exposé à la devanture de la boutique attirait chaque jour un groupe de badauds, surtout ceux du Palais, qui venaient savoir, en le consultant, s'ils devaient avoir froid ou chaud dans la journée.

Plusieurs autres opticiens, attirés par la vogue de Chevalier, vinrent s'installer dans les environs; le Pont-Neuf et les quais n'avaient rien perdu de leur fréquentation et, comme au siècle dernier, c'était toujours au *Petit Dunkerque* que les gens de la haute société venaient faire leurs acquisitions en tous genres, car le magasin du quai Conti tenait de tout, et à l'époque des étrennes, c'était aux environs une foule de gens et une file d'équipages, telles qu'on les voit de nos jours aux alentours des magasins du Louvre. « C'est là, dit un rédacteur du *Mercure*, que se trouvent rassemblées les productions industrielles de toute l'Europe... et que, dût-on mentir, on ne peut se dispenser en donnant pour étrennes la moindre bagatelle, d'assurer qu'elle soit des magasins du *Petit Dunkerque*. »

Les fêtes du sacre envoyèrent de nombreux acheteurs au *Petit Dunkerque*.

Ce fut un événement considérable pour les Parisiens que ce fameux sacre.

On s'en occupa longtemps à l'avance; d'abord ce fut l'arrivée du pape venant tout exprès à Paris pour la circonstance, et qui entra aux Tuileries le 28 novembre.

On juge si les curieux s'empressèrent sur son passage. Le pape à Paris! quel fait extraordinaire! Quand il sortait, il était environné des attributs de la suprême puissance et un piquet de cavalerie de la garde impériale escortait sa voiture.

Le 1er décembre, le sénat présenta à l'empereur le plébiscite qui approuvait l'hérédité dans sa famille et lui donnait 3,521,660 voix contre 2,579.

Ce jour-là, veille du couronnement, des salves d'artillerie, tirées d'heure en heure, annoncèrent la fête depuis six heures du soir jusqu'à minuit: à chaque salve, les tours, les clochers, les édifices publics étaient éclairés, pendant quelques minutes, par des flammes de bengale. Tous les théâtres jouèrent gratis et des corps de musique militaire parcoururent les rues et les places publiques, en exécutant des fanfares.

Le lendemain, les réjouissances publiques officielles s'étendirent jusque sur la place de la Concorde, sur les boulevards du nord, jusqu'à l'Arsenal. Une salve d'artillerie annonça à dix heures l'ouverture de la fête. Partout s'élevaient des trophées. Des hérauts d'armes à cheval parcoururent la place de la Concorde et les boulevards, en distribuant des médailles frappées à l'occasion du couronnement. Les boulevards étaient illuminés en guirlandes, colonnes et vases. Des chars remplis de musiciens en suivirent la file. Ce n'étaient que fanfares et chants d'allégresse.

« Il y avait eu des apprêts pour le sacre, lit-on dans l'*Histoire-Musée de la République*. On n'oublia pas non plus de tout disposer pour rendre la fête splendide, et pour que le peuple fût content. Les fossés des boulevards avaient été comblés; le premier décembre, de quatre à cinq heures du soir, il fut opéré dans tout Paris un balayage extraordinaire; on défendit aux habitants de traverser la rivière pour se rendre dans l'île de la Cité.

« Par une ordonnance de Dubois, suprême directeur de la police, les habitants de la ville de Paris avaient été invités à illuminer les façades de leurs maisons; soit par véritable contentement, soit par une sorte de courtisanerie, beaucoup dépensèrent pour cela des sommes considérables.

« Parmi les illuminations les plus extraordinaires faites par des particuliers, on remarqua celle de l'ingénieur Chevalier. Dans un cartouche transparent, entouré de rameaux entrelacés de lauriers, de myrtes, de chênes et d'oliviers, était représenté un opticien qui dirigeait sa lunette vers le ciel où luisait une étoile brillante, autour de laquelle on lisait ces mots: *in hoc signo salus* (dans ce signe est le salut.) »

Mais parlons un peu de la cérémonie; il faut dire d'abord que l'église Notre-Dame avait subi de grands préparatifs. On avait jeté bas la chapelle du Chapitre, on badigeonna, on couvrit les murs de peintures. Par contre, plusieurs maisons qui gênaient la façade septentrionale de l'édifice furent abattues, de façon à l'isoler. Pendant plusieurs mois, des centaines d'ouvriers travaillaient pour les apprêts du sacre, soit à la cathédrale, soit à la place de Grève, soit au Champ de Mars, ou enfin aux Champs-Élysées.

Le 2 décembre, les Tuileries présentaient un aspect solennel. Le cortège du pape partit du pavillon de Flore. Pie VII, vêtu de blanc, était dans une voiture attelée de huit chevaux gris pommelé. La tiare et les autres attributs de la papauté surmontaient ce carrosse de gala. L'un des camériers, monté sur une mule blanche, portait une grande croix de vermeil devant le souverain pontife, qui, en suivant les quais, arriva à l'archevêché au milieu des acclamations de la foule.

Napoléon partit quelque temps après le pape,

Son cortège sortit du palais par le pavillon de l'Horloge, se mit en marche à dix heures et demie, au bruit d'une salve d'artillerie partie dans le jardin même. Vingt escadrons de cavalerie, ayant à leur tête le maréchal Murat, précédaient le carrosse devenu depuis célèbre, sous le nom de « voiture du sacre. »

« Les quatre côtés, dit l'auteur des *Femmes des Tuileries*, en étaient formés par de grandes glaces sans tain, encadrées dans de minces montants ciselés et dorés, ce qui permettait de voir l'empereur, l'impératrice, les princes Joseph et Louis, aussi distinctement que si la voiture eût été découverte. Au-dessus, s'élevait une sorte de dôme en or, qui, soutenu par quatre aigles aux ailes déployées, était surmonté d'une énorme couronne. »

En descendant de voiture, Napoléon alla revêtir à l'archevêché ses ornements impériaux, puis il entra triomphalement dans la nef par le grand portail. Devant lui marchaient, en ménageant dix pas de distance entre chaque groupe, les huissiers, les hérauts d'armes, les pages, les aides des cérémonies, les maréchaux portant la couronne, le sceptre et l'épée de Charlemagne, le collier, l'anneau, le globe impérial etc.

La queue du manteau de l'empereur était soutenue par des princes. Il fut conduit, le sceptre en main, sur un trône élevé au fond du chœur; de là, le grand aumônier, un cardinal et un évêque l'emmenèrent au pied de l'autel, où le souverain pontife le sacra par trois onctions, l'une sur la tête, les deux autres aux deux mains.

De retour à son trône, Napoléon prêta le serment constitutionnel et jura d'employer son pouvoir pour la gloire et le bonheur de la nation. Il retourna ensuite à l'autel avec Joséphine pour y prendre les ornements impériaux, l'anneau, le collier etc.

Tous deux étaient escortés de l'archichancelier, de l'architrésorier, du grand chambellan, de dames d'honneur, de dames d'atours, du grand maréchal du palais, du grand écuyer et d'une multitude d'autres dignitaires de création nouvelle.

Dès que la cérémonie fut achevée, Pie VII reconduisit Napoléon jusqu'au trône, le baisa à la joue, et se tourna vers l'auditoire pour dire à haute voix : *Vivat imperator in æternum!*

Les assistants répondirent comme l'avait réglé le cérémonial : Vivent l'empereur et l'impératrice !

Un *Te Deum* termina le tout.

La cérémonie avait duré cinq heures. Quand le cortège quitta la métropole il commençait à faire nuit. Toutes les maisons s'étaient illuminées. Cinq cents torches précédaient et suivaient la voiture impériale; à leur lumière apparaissaient, comme dans une vision féerique, l'empereur avec son habit de velours blanc et rouge, l'impératrice avec son diadème de perles et de diamants :

Il était sept heures du soir, quand le cortège entra aux Tuileries par la grande allée.

A l'occasion des fêtes du couronnement on avait distribué au populaire 13.000 volailles, du pain, et des fontaines de vin avaient coulé dans les carrefours; de tous côtés on entendit chanter cette jolie poésie :

Vive, vive Napoléon,
Qui nous bâille
D' la volaille,
Du pain et du vin à foison.
Vive, vive Napoléon !

Cette chanson se chantait dans les rues et sur les places publiques, avec accompagnement de danses, tout comme en 93 on chantait le *Ça ira*.

« Jamais, dit un historien, aux jours de fougue et de délire révolutionnaire, l'enthousiasme ne s'était plus grandement manifesté; jamais la joie extérieure n'avait davantage illuminé les figures. »

Ajoutons que les dépenses du sacre s'élevèrent à 85 millions !

Le 4, l'empereur rassembla au Champ de Mars les députations des corps de l'armée et des gardes nationales de l'empire, pour leur distribuer des aigles associées désormais aux couleurs tricolores. Ce fut encore l'occasion de divertissements populaires.

Qui eût jamais pu supposer, onze années auparavant, qu'un aussi grand changement se serait opéré dans les idées.

Mais Paris et les Parisiens n'étaient pas à bout de transformations !

Terminons l'année en mentionnant l'ouverture de la rue Julienne, percée en vertu d'une décision ministérielle du 6 pluviôse an XIII. Elle doit son nom à M. de Julienne, l'artiste qui vivait sous Louis XV et possédait le secret de la teinture écarlate.

Celle de la rue Neuve de Bretagne, ouverte sans autorisation sur une partie de l'emplacement de la communauté religieuse des filles du Calvaire. C'est aujourd'hui, le prolongement de la rue de Bretagne.

Et enfin celle de la Cour des Religieux, sur l'emplacement du jardin de l'abbaye de Saint-Germain des-Prés. En 1180, on la nomma rue Bonaparte; en 1815, elle s'appela rue de la Poste aux Chevaux; en 1816, elle prit le nom de rue Saint-Germain des Prés. C'est aujourd'hui la fraction de la rue Bonaparte qui va de la rue Jacob à la place Saint-Germain-des-Prés.

L'année 1805 vit reparaître la promenade du bœuf gras; une ordonnance du 23 février en rétablit l'usage; on régla la marche pendant trois jours et ce fut le préfet qui fixa l'ordre du cortège et désigna le nombre des individus qui de-

vaient la composer; il détermina aussi leurs costumes.

Nous avons parlé déjà de cette coutume de promener un bœuf dans Paris; nous n'y reviendrons pas.

On remarqua aussi que, cette année-là, Longchamps fut extrêmement brillant; il y avait maintenant une cour qui ne le cédait en rien sous le rapport de la magnificence à celle du roi-soleil; il y avait des dames d'honneur, des pages; il était tout naturel que le goût des riches habillements et des parures se manifestât par l'exposition, à Longchamps, de toilettes dignes de la pompe impériale.

Mais revenons à l'époque du carnaval pendant laquelle il se passa une aventure qui fit grand bruit.

Disons d'abord qu'un bureau de loterie avait été installé dans l'un des pavillons du Pont-Neuf, et qu'un aveugle appelé Bérenger, mais qu'on désignait sous le nom de « l'aveugle du bonheur, » était réputé pour indiquer aux gens les numéros qu'ils devaient prendre à ce bureau de loterie pour gagner.

Il se tenait sur le pont ou sur le quai, en compagnie d'une jeune fille, qui traînait une petite voiture où se trouvaient la Destinée, le Hasard et leur bagage.

Lorsqu'on lui demandait un billet de loterie, il mettait en mouvement sur sa petite voiture la chaîne de la Destinée. « Cette chaîne magnifique, dit Kotzebue, composée de quatre-vingt dix espèces de cartouches en papier doré, est montée sur une roue... Vous choisissez une de ces cartouches ou tiges, l'aveugle l'ouvre et le numéro qu'elle renferme fait encore une fois votre bonheur. »

Bérenger disait aussi la bonne aventure et on prétend que Ney, Murat et beaucoup d'autres ne dédaignaient pas de l'interroger avant d'entrer en campagne.

Or, le mardi gras de 1805, Bérenger ne parut pas à sa place accoutumée.

Qu'était-il arrivé? Le voici: notre homme aimait Louise, la jeune fille qui le conduisait, mais Louise lui préférait un jeune homme appelé Pinson, dont la tante, aussi aveugle, avait comme lui sa chambre aux Quinze-Vingts.

Bérenger apprit qu'il avait un rival; il résolut de se venger; le lundi gras, à l'occasion du carnaval, la tante Pinson donna une petite soirée dans sa chambre à ses amis et y invita Louise; celle-ci, trouvant qu'il faisait froid, prit une bûche pour la mettre dans le poêle, mais la bûche était si lourde qu'elle tomba à terre, se cassa et joncha le carreau de poudre et de mitraille.

Grande rumeur aux Quinze-Vingts; on fit une enquête et on trouva, au milieu des projectiles, les écrous de la petite voiture à Bérenger, qu'il avait démontée trois jours auparavant. On prétendit que c'était lui qui avait fait creuser la bûche par un menuisier de la rue des Tournelles et qu'il l'avait bourrée de poudre et de fer, de façon qu'elle fit sauter, lorsqu'on la mettrait au feu, tous ceux qui se trouveraient dans la chambre de Mme Pinson.

L'aveugle fut arrêté, jugé et condamné à mort.

Personne ne croyait à sa culpabilité; sur les prières de l'aumônier des Quinze-Vingts, de grands personnages employèrent leur influence pour obtenir sa grâce; mais l'empereur était alors en Italie, des dépêches lui furent adressées, il n'y fut pas répondu.

Bérenger fut exécuté.

Six semaines plus tard, l'empereur était de retour, on lui raconta l'affaire, il déclara n'avoir reçu aucune dépêche; on rechercha et on les retrouva toutes cachetées à Paris.

Il y avait là-dessous un mystère dont on ne connut jamais le mot, mais cette affaire de machine infernale fit causer et on répéta partout que Bérenger, qui n'avait cessé de protester de son innocence, avait été la victime de quelque complot avorté.

Toutefois, on parlait de cela tout bas, en prenant avec un ami sa demi-tasse au brillant café Lemblin, qu'un garçon du café de la Rotonde, ainsi nommé, venait d'ouvrir au Palais-Royal, à la place du petit café tenu par Peron dans la galerie de Chartres (n°s 100 et 101.) Lemblin, aidé par l'architecte Alavoine, métamorphosa l'établissement qui devint le rendez-vous des élégants et fut, après 1814, célèbre par les duels qui y prenaient naissance entre les officiers royaux et ceux de l'Empire.

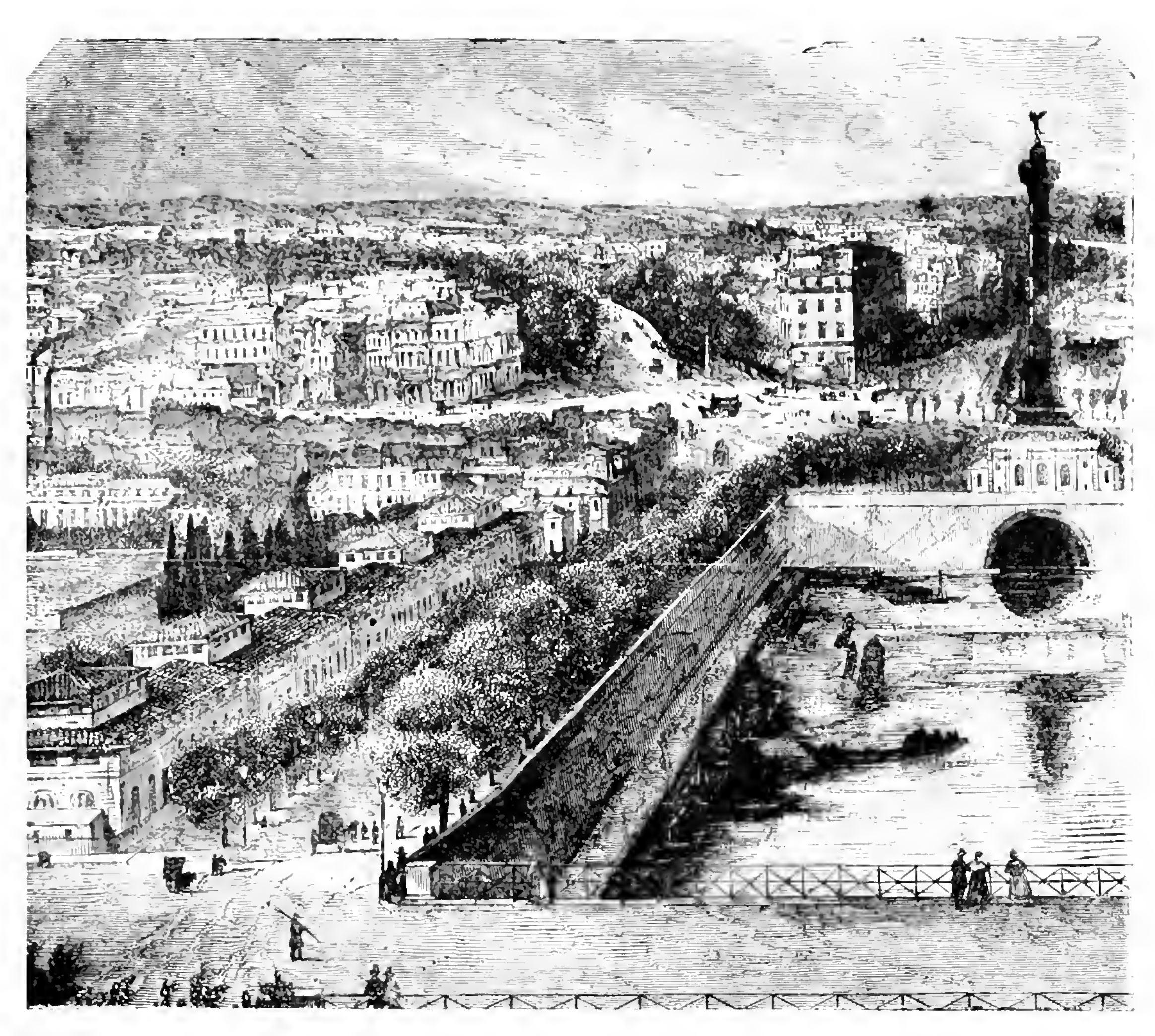
Ce fut aussi en 1805, le 2 septembre, que fut fondée, à la mairie de la place Saint-Jean, la Société médico-pratique. Cette société, qui s'est conservée jusqu'à nos jours, met, tous les deux ans, une question au concours et décerne un prix en séance publique. Les mémoires les plus intéressants présentés par les membres, sont publiés par un comité de rédaction dans le bulletin des travaux de la société.

La société de la Providence date de la même époque; elle fut fondée par M. Micault de la Vieuville, pour secourir l'enfance, la vieillesse et les familles malheureuses.

Le 23 du même mois, l'École polytechnique fut transférée dans les anciens bâtiments du collège de Navarre, suivant les prescriptions de ce décret en date du 9 germinal an XIII: « Napoléon etc.. ART. Ier L'École polytechnique sera transférée au collège de Navarre. — ART. 2. La calcographie des frères Pyranesi sera transférée à la Sorbonne. — ART. 3. Au plus tard au 1er vendémiaire an XIV, l'École polytechnique sera établie dans le dit local du collège de Navarre. »

Un décret du 16 août 1804, réorganisa l'École.

Vers 1840, l'établissement fut agrandi d'un nou-



Vue de l'ancien grenier d'abondance, boulevard Bourdon (Bastille), détruit en 1871.

veau bâtiment, se composant de deux pavillons avec une façade en arrière-corps, en 1843, on construisit encore, du côté de la rue Descartes, un autre pavillon orné de sculptures, destiné au logement des employés; une ordonnance royale du 12 janvier 1844 autorisa le ministre de la guerre à faire l'acquisition de trois maisons sises rue de la Montagne-Sainte-Geneviève nos 59, 61, et 63 pour établir la circonscription régulière de l'École polytechnique.

« L'entrée de l'École, lisons-nous dans le *Paris illustré* de 1870, est décorée de bas-reliefs allégoriques et de cinq médaillons représentant les bustes de Lagrange, de Laplace, de Monge, de Berthollet et de Fourcroy. Il est question depuis plusieurs années de reconstruire l'École polytechnique sur un nouvel emplacement. »

L'École n'a pas été transférée ailleurs, mais une restauration complète des bâtiments lui a donné une physionomie nouvelle. L'entrée est aujourd'hui sur la rue Descartes.

Réorganisée par un décret du 1er novembre 1852, l'École polytechnique dépendit du ministère de la guerre; son état-major fut composé d'un général de brigade, commandant supérieur, d'un colonel ou lieutenant-colonel commandant en second, de six capitaines et anciens élèves qui portent le titre d'inspecteurs des études, six adjudants sous-officiers; trente-neuf professeurs enseignèrent l'analyse, la mécanique, la géométrie descriptive, la physique, la chimie, la géodésie, l'architecture, l'art militaire, l'art des fortifications, l'art de lever des plans, la composition française, la langue allemande et le dessin.

Les élèves furent admis au concours; ils ne purent avoir moins de seize ans et plus de vingt, à moins qu'ils ne justifiassent de deux ans de service effectif sous les drapeaux; dans ce cas, la

limite d'âge fut fixée à vingt-cinq ans. Le prix de la pension fut porté à mille francs par an, plus le trousseau.

Depuis le rétablissement de la République, ce programme a été quelque peu modifié.

En 1805, fut ouvert, sur le boulevard des Capucines, le théâtre des Jeunes Comédiens. On y jouait principalement trois genres : la comédie, le vaudeville et l'opéra-comique. Ce petit théâtre, bien dirigé, faisait parfaitement ses affaires, lorsque le décret de 1807 vint subitement le supprimer.

En 1805, fut construite la fontaine de l'École de médecine, située sur la place de ce nom ; elle fut adossée à l'ancien bâtiment du couvent des Cordeliers, l'architecte fut M. Gondouin. « Elle présentait quatre colonnes doriques cannelées supportant un vaste entablement sur lequel était une inscription à la louange de Napoléon, qui fut effacée après 1814.

« A travers ces colonnes fut ménagé un enfoncement, dont le plan demi-circulaire offrait une forme de niche, au bas de laquelle se trouvait un vaste bassin; d'une ouverture placée à la partie supérieure sort, quelquefois assez abondamment, souvent avec parcimonie, de l'eau qui, comme une cascade, tombe dans le bassin. « Lorsque les eaux du canal de l'Ourcq auront atteint cette fontaine, dit Dulaure, une abondante nappe d'eau s'élancera continuellement de la voûte et produira un plus grand effet. Le bassin de cette fontaine n'est pas assez élevé au-dessus du pavé; les eaux, à défaut d'une pente suffisante, s'écoulent difficilement, et la place est toujours inondée. »

On achevait de construire cette fontaine, aujourd'hui disparue, lorsque parut un décret impérial, en date du 2 mai 1806, portant que 65 fontaines existant à Paris seraient mises en état de fournir de l'eau et qu'il en serait construit quinze nouvelles; le même décret ajoute que « la nouvelle pompe de Notre-Dame continuera d'alimenter vingt-neuf fontaines ainsi dénombrées : la fontaine Maubuée, au coin de la rue de ce nom et de celle Saint-Martin; la fontaine de Sainte-Avoie, rue de ce nom; la fontaine de Saint-Leu, rue Salle-au-Comte; la fontaine Grenétat au coin de la rue de ce nom et de celle Saint-Denis; la fontaine Saint-Denis, rue de ce nom, près celle Sainte-Foi ; la fontaine Saint-Martin, rue de ce nom, près l'ancienne abbaye; la fontaine Saint-Côme, au coin de la rue des Cordeliers et de la Harpe; la fontaine Saint-Séverin, au coin de la rue de ce nom et de celle Saint-Jacques; la fontaine Saint-Benoit, place Cambrai; la fontaine Sainte-Anne, cour de la Sainte-Chapelle; la fontaine de la place Maubert; la fontaine de la rue des Fossés-Saint-Bernard ; la fontaine Saint-Victor, au coin de la rue de Seine, rue Saint-Victor; la fontaine du marché Saint-Jean ; la fontaine des Blancs-Manteaux, rue de ce nom ; la fontaine des Haudriettes, au coin de la rue de ce nom et de celle du Chaume; la fontaine du marché Saint-Martin : la fontaine du Temple, près le palais de ce nom ; la fontaine de l'Échaudé, près la rue de ce nom; la fontaine des Enfants-Rouges; la fontaine Boucherat, au coin de la rue de ce nom et de la rue Charlot au Marais ; la fontaine Sainte-Catherine, rue Saint-Antoine; la fontaine Saint-Louis, rue de Turenne au Marais; la fontaine des Tournelles, au coin de la rue de ce nom et de la rue Saint-Antoine ; la fontaine Basfroid, au coin de la rue de ce nom et de celle de Charonne; la fontaine du marché Lenoir, faubourg Saint-Antoine; la fontaine de la Petite-Halle, rue du faubourg Saint-Antoine, à l'entrée de la rue de Montreuil; la fontaine du Ponceau, au coin de la rue de ce nom et de celle Saint-Denis.

« La pompe de la Samaritaine continuera d'alimenter : la fontaine de la Croix du Trahoir, au coin de la rue de l'Arbre sec et de celle Saint-Honoré; elle alimentera de plus la fontaine Desaix, place Dauphine, la fontaine du Diable, située à l'angle de la rue de l'Echelle et de celle Saint-Louis.

« Les pompes à vapeur de Chaillot fourniront de l'eau aux fontaines ci-après désignées :

« La fontaine des ci-devant capucins, rue Saint-Honoré ; la fontaine de la butte Saint-Roch, au coin de la rue des Moineaux et de celle des Moulins (dite fontaine d'amour); la fontaine de Richelieu, rue de ce nom, au coin de la rue Traversière; la fontaine Colbert, rue de ce nom; la fontaine d'Antin, à l'extrémité de la rue Neuve-Saint-Augustin, et au coin de celle de la Fontaine; la fontaine Montmartre, rue de ce nom, près le boulevard; la fontaine ci-devant des Petits-Pères, rue de ce nom; la fontaine des Innocents, au milieu du marché de ce nom; la fontaine du Pilori, dans la halle au beurre; la fontaine de Médicis, à la colonne attenante à la halle au blé.

« Les pompes à vapeur du Gros-Caillou fourniront journellement de l'eau, aux fontaines ci-après désignées : la fontaine de l'Esplanade des Invalides (ou du Lion Saint-Marc); la fontaine de Grenelle, rue de ce nom ; la fontaine de la Charité, rue Taranne ; la fontaine de la ci-devant abbaye de Saint-Germain-des-Prés ; la fontaine des Cordeliers, rue de ce nom. »

Après quelques dispositions relatives à l'entretien et à l'amélioration des pompes à vapeur, le décret porte que « les eaux de Belleville et du Pré-Saint-Gervais continueront d'alimenter les fontaines ci-après nommées : fontaine du Pré-Saint-Gervais, hors des barrières: fontaine de Sainte-Périne de Chaillot ; fontaine du Chaudron, à l'extrémité du faubourg Saint-Martin ; fontaine des Recollets, rue du faubourg Saint-Martin ; fontaine de Saint-Lazare, vis-à-vis la maison de détention ; fontaine de Saint-Maur, rue du chemin Saint-Denis, faubourg du Temple.

« Les eaux de l'aqueduc d'Arcueil continueront d'alimenter les quatre fontaines suivantes : la fontaine Saint-Michel, place de ce nom ; la fontaine de Sainte-Geneviève, vers la partie supérieure de la rue de la Montagne de ce nom ; la fontaine du Pot-de-Fer, au coin de la rue de ce nom et de celle de Mouffetard ; la fontaine des Carmélites, rue du faubourg Saint-Jacques.

Enfin le même décret ordonnait qu'il fût érigé quinze fontaines nouvelles établies dans les emplacements ci après désignés :

Fontaine du marché des Jacobins ou Saint-Honoré ; elle fut construite dans l'année et fut alimentée par les eaux de la pompe à feu de Chaillot.

Château d'eau, place du Palais-Royal (nous en avons déjà parlé ; il ne s'agissait que de quelques réparations et de sa mise en état, attendu qu'elle manquait absolument d'eau.)

Fontaine de l'École, sur la place de ce nom ; elle fut élevée au-dessus de l'égout et se composa d'un piédestal sur lequel on posa un vase « de forme simple et pure » ; l'eau reçue dans un bassin circulaire, dut être fournie par la pompe Notre-Dame.

Fontaine du Palmier. Elle ne fut construite qu'en 1807, sur les dessins de M. Bralle, et se trouvait alors au centre de la place du Châtelet. « Au milieu d'un bassin circulaire de 20 pieds de diamètre, est un piédestal qui porte une colonne de 52 pieds de hauteur ; son fût a la forme d'un palmier et son chapiteau en offre les rameaux. De là est provenue la dénomination de cette fontaine. Sur le piédestal sont quatre statues symboliques plus grandes que nature et sculptées par M. Boisot ; elles représentent *la Loi, la Force, la Prudence, la Vigilance*. Unies entre elles par la jonction de leurs mains, elles forment un cercle autour de la base de la colonne dont le fût est divisé par des anneaux de bronze doré, sur lesquels sont inscrits les noms des victoires remportées par les Français. Aux quatre angles du piédestal sont placées quatre cornes d'abondance dont les parties inférieures se terminent par des têtes de poissons marins qui doivent produire quatre jets ; mais deux seuls ont jusqu'à présent lancé de l'eau. La face du piédestal qui regarde le Pont-au-Change, et la face opposée, sont décorées d'une large couronne de lauriers en relief au centre de laquelle est un aigle éployé. Au dessus du chapiteau de la colonne, on voit une portion sphérique en bronze doré d'où s'élance une figure de même métal ; c'est celle de la Victoire aux ailes éployées élevant et tenant de chaque main une couronne. Cette fontaine est alimentée par les eaux de la pompe Notre-Dame. »

C'est en ces termes que Dulaure décrit la fontaine du Palmier, mais cette fontaine, dont toutes les sculptures ont été exécutées dans le style théâtral de l'époque, a subi quelques modifications dans sa partie inférieure lorsqu'elle fut transportée de la place qu'elle occupait primitivement, à 12 mètres 14 centimètres plus loin.

En effet, le 22 avril 1858, le monument entier, du poids de 24,000 kilos fut placé sur des rails et poussé horizontalement à la place qu'on lui avait assignée. Il a été placé, au moyen de puissantes machines, sur un piédestal en roche de Bagneux décoré de grands sphinx dont le corps est à demi engagé dans la pierre ; un bassin entoure ce piédestal.

Sa hauteur est maintenant, du sol à la tête de la Victoire, de 22 mètres. Cette translation intéressante, dirigée par M. Ballu et motivée par des exigences d'alignement, n'a demandé que 20 minutes. — Ajoutons que la fontaine est aussi désignée sous le nom de fontaine de la Victoire.

Les autres fontaines dont la construction fut décrétée furent :

Une fontaine au pied du regard de Saint-Jean-le-Rond, adossée à une des faces latérales de l'église de Notre-Dame et destinée à fournir les eaux de la pompe Notre-Dame.

Une autre fontaine au pied du regard des Lions-Saint-Paul.

La fontaine de Popincourt, située dans la rue de ce nom, vis-à-vis la caserne ; elle fut décorée d'un bas relief représentant la Charité assistant un enfant et donnant à boire à plusieurs autres.

La fontaine de l'hospice militaire du Gros-Caillou, située rue Saint-Dominique. C'est une construction carrée ornée de huit pilastres et d'un entablement dorique ; sur une de ses faces est un bas relief représentant Hygie donnant à boire à un soldat ; dans les entre-pilastres, des vases entourés par un serpent, symbole du dieu de la médecine.

Cette fontaine ne fut terminée qu'en 1809.

La fontaine du palais des Arts, quai Conti ; elle ne consiste pas en un monument isolé : aux côté du perron de la façade du palais Mazarin, on construisit deux bassins devant être remplis par quatre jets d'eau sortis des gueules de quatre lions en fer fondu provenant de la fonderie du Creuzot. Cette fontaine fut alimentée, aussitôt construite, par les eaux d'Arcueil.

La fontaine égyptienne, rue de Sèvres, près l'hospice des Incurables ; elle est adossée à la maison ; l'architecture et la statue placée dans une niche carrée portent le caractère égyptien ; les deux bras de cette statue sont collés le long de son corps et de ses mains ; elle tient deux cruches qui répandent de l'eau ; au-dessus en bas relief un aigle éployé. — Un ibis eût été plus en harmonie avec le style de la fontaine. — Elle fut alimentée par la pompe du Gros-Caillou ; en 1816 et 1817 des réparations à faire à cette fontaine suspendirent l'activité de ses eaux ; on y suppléa par une bouche d'eau placée dans le voisinage.

La fontaine de la rue de Vaugirard ou de Léda,

située à l'angle de la rue de ce nom et de celle du Regard. « Un bas relief en pierre représentant Leda caressant Jupiter caché sous la forme d'un cygne; à côté est une figure de l'Amour qui contemple le mystère. C'est du bec en métal de ce cygne que sort l'unique jet de cette fontaine que fournit l'eau d'Arcueil. »

Le percement de la rue de Rennes a fait disparaître cette fontaine.

La fontaine de la place Saint-Sulpice. Elle était située au centre de la place ; au-dessus de trois gradins était un bassin carré du milieu duquel s'élevait une construction quadrangulaire dont chaque face était couronnée par une frise et un fronton. Deux tuyaux, l'un sur la face orientale, l'autre sur la face opposée, versaient l'eau dans deux coquilles d'où elle se répandait par six filets dans deux bassins carrés placés au-dessous. Elle sortait ensuite par quatre tuyaux placés sur les faces latérales de ces deux bassins et retombait dans le grand bassin. Quatre bas-reliefs en marbre de d'Espercieux et des inscriptions indicatives de leur sujet décoraient les faces de cette fontaine. Celui de la face opposée à l'église de Saint-Sulpice était dédié à la Paix, les trois autres représentaient l'Agriculture, le Commerce, les Sciences et les Arts.

Les dimensions de cette fontaine n'étaient pas proportionnées à l'étendue de la place et à l'élévation du portail de Saint-Sulpice ; elle fut démolie en 1824 et rétablie l'année suivante au centre de la cour du marché Saint-Germain.

La fontaine du lycée Bonaparte, établie rue Sainte Croix-d'Antin (Caumartin) et attenant aux bâtiments du collège.

La fontaine de la rue Censier, située au coin de cette rue et de celle Mouffetard : « On y remarque la figure à mi-corps d'un satyre ou bacchant, qui tient sous son bras et presse une outre d'où, au lieu de vin, sort de l'eau qui provient de l'aqueduc d'Arcueil. »

La fontaine « au carrefour qui termine la rue du Jardin des plantes. » Cette fontaine isolée est d'un style pur, son élévation présente un massif de maçonnerie dont la partie supérieure est terminée en forme cintrée; une large couronne de lauriers, au centre de laquelle était un aigle éployé qu'on a fait disparaître et un masque en bronze d'après l'antique, de la bouche duquel sort un jet, sont les principaux ornements de cette fontaine qui se dessine avantageusement sur la verdure de quelques peupliers plantés derrière. Elle donne de l'eau d'Arcueil. »

Telles étaient les nouvelles fontaines dont la construction était ordonnée par le décret du 2 mai; leur nombre fut augmenté par quelques autres qui s'élevèrent presqu'en même temps que celles ci-dessus, telles que la fontaine de Tantale adossée aux maisons formant la pointe Saint-Eustache. « Dans une niche est un vase qui reçoit l'eau sortie d'une coquille au-dessus de laquelle est une tête couronnée de fruits, qui, la bouche ouverte, semble s'efforcer, mais vainement de se désaltérer de l'eau dont cette coquille est pleine; le vase présente un bas relief dont le sujet est une nymphe qui avec sa cruche donne à boire à un génie. Deux jets fournissent de l'eau provenant de la pompe Notre-Dame. »

La fontaine de la rue du Ponceau : un jet d'eau situé à l'angle rentrant que formait cette rue s'élevait à la hauteur de dix à douze pieds du milieu d'un bassin; ce jet était alimenté par les eaux du canal de l'Ourcq.

La fontaine du marché aux fleurs, sur le quai Desaix, consistant en deux bassins séparés ne se remplissant que pendant les jours de marché. Elle fut alimentée par la pompe Notre-Dame.

La fontaine du Château-d'Eau, qui ne fut terminée qu'en 1810 et qui s'alimentait des eaux du bassin de la Villette. La construction de ses trois bassins concentriques et superposés et le jeu de ses nappes d'eau, présentaient la forme pyramidale. La base avait 13 mètres de rayon et le sommet s'élevait au-dessus du sol à une hauteur de 5 mètres. De là jaillissait une gerbe volumineuse, retombant en trois cascades circulaires. Huit lions accroupis dans le bassin intérieur lançaient des jets d'eau par la gueule. L'ensemble de cette fontaine rappelait quelque peu la fameuse fontaine des lions dans l'Alhambra, qui doit avoir inspiré Girard l'architecte du Château-d'Eau. Cette construction monumentale devenue insuffisante pour la décoration de la nouvelle place du Château-d'Eau, fut transportée en 1867 au marché aux bestiaux de la Villette.

On voit que si Paris n'avait eu jusqu'alors qu'un nombre de fontaines insuffisant, à dater de 1806, il en fut amplement pourvu.

Le 15 août 1806, fut posée sans aucune cérémonie officielle, la première pierre de l'arc de triomphe de l'Étoile.

Un décret impérial du 18 février précédent avait ordonné la construction de cet édifice destiné à perpétuer le souvenir des victoires des armées françaises, et le ministre de l'Intérieur confia à MM. Raymond, et Chalgrin les travaux du monument; ces artistes présentèrent chacun un plan, ce qui fit naître de vives discussions entre les deux architectes, chacun s'efforçant de faire prévaloir ses idées. Chalgrin voulait que le monument fût orné de trophées, Raymond proposait une décoration de colonnes isolées, le ministre soumit alors la question pendante à plusieurs architectes ; ceux-ci se prononcèrent pour les colonnes isolées et pour une seule ouverture au lieu de trois. Raymond, malgré la préférence donnée à son projet, se retira et Chalgrin demeura seul architecte à partir du 31 octobre 1808, néanmoins, il n'eut pas la satisfaction d'achever son œuvre ; il mourut le 20 janvier 1811, alors

que le monument ne s'élevait encore qu'à 5 mètres 40 centimètres au-dessus du sol. On lui donna pour successeur Goust, son élève, qui se fit un devoir de suivre exactement ses dessins : il dirigea les travaux jusqu'en 1814, époque à laquelle les événements politiques les firent suspendre.

On prétendait que les Bourbons allaient faire raser tout ce qui était fait, mais il n'en fut rien et on se borna à détruire l'échafaudage.

Enfin le 9 octobre 1823, Louis XVIII déclara que l'arc de triomphe serait achevé et qu'il serait consacré aux souvenirs de la guerre d'Espagne.

Goust fut appelé à reprendre la direction des travaux, mais on lui adjoignit l'architecte Huyot pour la direction de la partie décorative, mais celui-ci reparla à son tour de colonnes et voulut modifier à sa façon le plan primitif ; alors le ministère le destitua et le remplaça par une commission, composée de MM. Fontaine, Percier, Debret, Labarre et Guy de Gisors. Cette commission approuva de nouveau le plan de Chalgrin et fit maintenir Goust à la tête des travaux.

Réintégré en 1828, Huyot s'engagea à respecter les constructions existantes, mais la retraite de Goust, survenue en 1830, le laissa libre de suivre ses inspirations.

Aussitôt après que Louis Philippe fut arrivé au trône, il décida que le monument serait rendu à sa destination première ; Huyot venait d'élever le socle de l'attique lorsqu'il fut encore destitué et remplacé, en 1833, par M. Blouet, qui eut l'honneur de terminer le colossal édifice qui fut inauguré le 29 juillet 1836. Il avait coûté 9.051,115 francs.

Il passe à juste titre pour le monument le plus considérable qu'on ait construit en ce genre.

« L'arc de triomphe de l'Étoile, lisons-nous dans le *Dictionnaire universel*, construit en pierres de Château-Landon et de Chéreneé, a 49 mètres 55 centimètres de hauteur, 44 mètres 82 centimètres de largeur, et 22 mètres 10 centimètres d'épaisseur. Il est établi sur des fondations en pierre de 18 mètres 50 centimètres de profondeur. Sa face principale est percée d'un grand arc en renfoncement, haut de 29 mètres 42 centimètres, et large de 14 mètres 62 centimètres. L'archivolte qui le décore porte console à sa clef, et repose sur une imposte qui pourtourne le monument. L'entablement, d'un grand style, est composé de modillons et enrichi d'ornements courants ; l'attique comprend douze pilastres ornés d'épées et de palmettes entremêlées de boucliers, sur lesquels sont gravés les noms des principales victoires de l'Empire. Cet attique surmonté d'une corniche à denticules, se termine par une galerie qui forme garde-corps, composée de têtes de Méduses reliées entre elles par un ornement courant. L'élévation latérale du monument est percée d'un arc qui a 18 mètres 75 centimètres de haut, sur 8 mètres 44 centimètres de large, et qui vient couper le grand arc en dessous de son imposte ; l'archivolte qui le décore repose sur une corniche qui parcourt les sinuosités des murs des petites voûtes ; l'entablement et l'attique offrent les mêmes dispositions et les mêmes ornements que ceux des grandes faces.

« Pradier a sculpté dans les quatre tympans du grand arc des figures de Renommée, (deux sonnant de la trompette et deux tenant des couronnes de laurier) auxquelles on a reproché de manquer de style et de tournure, mais où l'on retrouve la souplesse d'exécution de ce maître.

Au milieu de chaque pied-droit, s'élève un piédestal avec base, se prolongeant sur les faces latérales et sous le grand arc jusqu'au renfoncement des petits arcs. Les deux piédestaux qui sont du côté de Paris, sont surmontés de groupes allégoriques dont l'un (celui de droite) représente le *Départ* (1792) et l'autre le *Triomphe* (1810).

Le *Départ*, sculpté par Rude, est le morceau le plus admiré dans la décoration de l'arc.

Le *Triomphe*, par M. Cortot, est aussi très remarquable.

« Au-dessus de ces deux grandes compositions, entre l'imposte et l'entablement, sont deux bas-reliefs avec cadres ; celui de droite, sculpté par M. Lemaire, représente les *Funérailles de Marceau*, l'autre, par M. Seurre aîné, a pour sujet la *Bataille d'Aboukir*. »

La frise du grand entablement qui décore cette face et la moitié des deux faces latérales représente la *Distribution des travaux* et le *Départ des armées en* 1792 ; le milieu de ce bas-relief continu est de M. Brun, la droite de M. Laitié, la gauche de M. Jacquot.

« La décoration de la façade qui regarde Neuilly correspond exactement à celle de la façade que nous venons de décrire. Les groupes qui surmontent les deux piédestaux sont de M. Etex. » Celui de droite représente la *Résistance* (1814), celui de gauche la *Paix* (1815.)

« Les bas-reliefs qu'on voit au-dessus, entre l'imposte et l'entablement, représentent, celui de gauche la *Prise d'Alexandrie*, par M. Chaponnière, et celui de droite le *Passage du Pont d'Arcole*, par M. Feuchères ; ces deux ouvrages sont très remarquables l'un et l'autre et comptent, à juste titre, parmi les meilleures productions des artistes que nous venons de nommer. La frise du grand entablement qui se déroule sur cette face et sur les deux autres moitiés des faces latérales, a pour sujet le *Retour des armées* et la *Distribution des Couronnes* (1810) ; M. Caillouette a sculpté la partie du milieu de cette frise, M. Seurre aîné, la droite, et Rude, la gauche.

« Deux grands bas-reliefs, entourés d'un cadre et placés au-dessus de l'imposte, décorent les façades latérales ; celui de la façade qui regarde le Roule représente la *Bataille d'Austerlitz*, par

M. Getcher; celui de l'autre façade (côté de Passy) la *Bataille de Jemmapes* par M. Marochetti.

« Dans les tympans du petit arc sont figurés les quatre principaux corps de l'armée : l'*Infanterie* (un grenadier et un chasseur) par M. Bra; la *Cavalerie* (un carabinier et un lancier) par M. Valois; l'*Artillerie* par M. de Bay, la *Marine* par M. Émile Seurre.

« Les voûtes du grand arc et celles du petit arc sont décorées de caissons avec rosaces à feuilles d'acanthe. La grande voûte se termine par des arcs doubleaux composés d'entrelacs à triples rubans avec culots à feuilles d'acanthe. Sur les avant-corps de ces arcs sont gravés en creux les noms des batailles, des combats et des sièges les plus mémorables; ces noms sont entremêlés de coqs, d'aigles et de couronnes de laurier. Sur les murs des petites arcades, entre les avant-corps des arcs doubleaux, sont placés quatre bas-reliefs allégoriques qui représentent les victoires du Nord, de l'Est, du Sud et de l'Ouest et qui sont dus à MM. Bosio neveu, Valcher, Gérard et d'Espercieux. Au-dessous de ces bas-reliefs on a inscrit les noms de 386 généraux qui ont figuré dans les guerres de la République et de l'Empire.

« Des portes placées sous les petites voûtes servent d'entrée aux escaliers qui conduisent aux différentes salles dont se compose l'intérieur du monument et à la plate-forme.

« L'arc de triomphe de l'Étoile n'est pas un chef-d'œuvre d'architecture; mais malgré les imperfections qu'on peut y relever, lorsqu'on voit pour la première fois ce colossal monument, on éprouve un sentiment d'admiration qui laisse une impression ineffaçable. »

En 1806, se tint une quatrième exposition des produits de l'Industrie; elle se fit sur l'esplanade des Invalides et cette fois elle dura vingt-quatre jours; 1,422 exposants, représentant 104 départements la formèrent. On voit que l'idée féconde des expositions faisait des progrès.

Les récompenses furent divisées en cinq classes et furent décernées comme suit : médailles d'or, 17; médailles d'argent de 1re classe, 63; médailles d'argent de 2e classe, 53; mentions honorables, 326; citations, 44.

L'empereur décida qu'à l'avenir les expositions industrielles seraient triennales.

Ce fut aussi en 1806, qu'une loi du 26 mars ordonna la construction sur la Seine d'un pont vis-à-vis l'École militaire, avec concession de droit de péage.

Le 13 janvier 1807, un décret impérial, daté de Varsovie, arrêtait qu'il serait nommé pont d'Iéna, en souvenir de la fameuse bataille de ce nom gagnée le 14 octobre 1806.

Un autre décret du 27 juillet 1808 portait : Le pont d'Iéna, en cinq arches de pierre, avec piles et culées en maçonnerie, les ouvrages accessoires, quais, chemin de halage et rampes aux abords de ce pont, seront exécutés conformément aux projets rédigés le 18 mars dernier par le sieur Lamandé, ingénieur en chef des ponts et chaussées, etc.

Ce pont situé dans l'axe de l'École militaire, entre les quais de Billy et d'Orsay, ne fut terminé qu'en 1813; il est composé de cinq arches en arc de cercle, ayant chacune 28 mètres de corde sur 3m,30 de flèche. Ces arcs devaient être établis en fonte, comme ceux du Pont d'Austerlitz; mais, en exécution du décret de 1808 ils le furent en pierre. Leurs naissances sont à 6m,13 au-dessus de l'étiage et leur épaisseur à la clef est de 1m,44. Elles reposent sur quatre piles et deux culées. L'épaisseur des piles est de 3 mètres et celles des culées de 15 mètres. Les voûtes sont couronnées sur chaque tête par une corniche de 0m,90 de hauteur, composée d'une cimaise, d'un larmier et de modillons. Elles sont surmontées de parapets en pierre à balustres, entre lesquels une largeur de 13m,70 laisse 8m,70 pour la chaussée et 5 mètres pour les trottoirs. Ce pont, dont la longueur totale est de 158m,24, faillit être détruit en 1815 par le feld maréchal Blücher. Louis XVIII parvint à le sauver et lui donna le nom de pont des Invalides qu'il conserva jusqu'en 1830. Depuis lors, il a repris son nom primitif. En 1853, les piédestaux qui terminent les parapets ont été ornés de quatre groupes équestres représentant des guerriers de diverses nations. Les deux groupes de la rive droite sont de Devaux et Feuchères; ceux de la rive gauche, de Daumas et Préault.

Le pont d'Iéna était, avant l'agrandissement de Paris en 1860, le dernier pont qui se trouvât dans l'intérieur de la ville.

En 1802, la démolition du grand Châtelet de Paris avait été ordonnée et l'année suivante ses bâtiments furent vendus à la chambre des notaires.

Il fut alors ordonné qu'on formerait une place, là où s'élevait précédemment la vieille forteresse, mais pour cela, il fallait abattre en même temps un bloc de masures ignobles qui formaient des ruelles puantes, hideuses, où se réfugiait toute une population de misérables et de prostituées. La largeur de cette place fut fixée par le ministre de l'Intérieur, le 11 octobre 1806. Voici, d'après MM. Lazare, l'indication des rues qui entrèrent dans la circonscription de la place : 1° une partie de la rue de la Joaillerie, qui en 1,300 s'appelait rue du Chevet-Saint-Leufroy; plus tard on la nomma rue du Pont-au-Change et enfin rue de la Joaillerie, des joailliers qui vinrent s'y établir après l'incendie du pont de 1621; 2° la rue Saint-Leufroy; 3° la rue du Pied-de-bœuf datant de 1437 et tirant son nom d'une enseigne; 4° la rue de la Triperie qui s'appelait en 1210 la rue des Bouticles, en raison des petites boutiques de tripiers qui y existaient; au xve siècle, ce fut la rue de l'Araigne, du nom du croc dont se servaient les tripiers pour accrocher la viande; 5° la rue Trop-va-qui-dure, ancien chemin ou grand rue le long de la Seine. En 1636 elle fut désignée sous

le nom de rue de la Descente-de-la-vallée-de-Misère.

On éleva au centre de la place la fontaine dont nous avons parlé plus haut et la place du Châtelet demeura sans changement jusqu'en 1854 ; mais des décrets des 21 juin et 29 juillet de cette année portèrent la moindre largeur de la place du Châtelet à 75 mètres, et des démolitions furent immédiatement pratiquées pour l'élargissement de la place, l'ouverture du boulevard de Sébastopol à travers et la régularisation de l'alignement de la rue Saint-Denis; ce fut alors qu'on procéda à la translation de la fontaine et pour compléter ce bel ensemble de la place, on y introduisit des ombrages qui ont l'air tout étonnés de se trouver là.

La voie publique qui longeait le petit bras de Seine bordant l'île Louviers s'appelait le quai du Mail, en raison d'un mail dont la construction avait été ordonnée par Henri IV et qui avait été supprimé sous Louis XV. Un décret impérial du 14 février 1806 donna à ce quai le nom de quai Morland, en mémoire du colonel de ce nom tué à Austerlitz.

En 1843, le comblement d'un bras du mail fut opéré et le quai Morland fut transformé en un boulevard commençant au boulevard Bourdon pour finir à la rue de Sully et au quai des Célestins. Ce boulevard fut nivelé et planté en 1844, on l'appela boulevard Morland.

Le boulevard Bourdon qui commence à ce quai est de la même époque ; un décret du 14 février 1806 porte : Le boulevard de la porte Saint-Antoine sera prolongé jusqu'à la rivière, au travers de l'emplacement de la Bastille, dans l'alignement de la courtine des fossés sur 28 mètres de largeur et 670 mètres environ de longueur à partir de la façade extérieure de l'hôtel de Montbarey. Ce boulevard sera nommé boulevard Bourdon, en mémoire du colonel du 11e régiment de dragons, tué à la grande armée. Une grande allée et deux autres allées formeront ce boulevard ; les plantations en seront exécutées avant le printemps prochain. »

Le boulevard fut fait au temps voulu.

La place Mazas fit partie du plan général des travaux ordonnés par le décret du 14 février : « Il sera formé vis-à-vis le pont du Jardin des plantes sur la rive droite, une place terminée en arc de cercle, d'un rayon de 55 mètres, dont le centre est pris à 29 mètres du parement extérieur de la culée. » Cette place ne fut pas établie suivant ces prescriptions et ce ne fut que sous Louis Philippe qu'elle fut faite entre le quai de la Rapée et le pont d'Austerlitz et reçut le nom du colonel Mazas, tué à Austerlitz. Elle s'étend aujourd'hui jusqu'à l'entrée de la gare de l'Arsenal.

La place Valhubert, dont l'établissement fut décrété à la même date du 14 février, fut exécutée de suite; elle tire aussi son nom du général Valhubert tué à Austerlitz.

Plusieurs voies nouvelles fut ouvertes en cette année 1806.

Ce fut d'abord le passage Genty formé par M. Genty ; une raffinerie qui plus tard y fut installée, l'a fait parfois désigner sous le nom de passage de la Raffinerie.

Le passage du petit Saint-Antoine, sur l'emplacement du couvent de ce nom.

La rue d'Assas, sur une partie de l'emplacement des couvents des Carmes et du Cherche-midi; son nom lui fut donné en mémoire du chevalier d'Assas, tué à l'ennemi le 16 octobre 1760.

La rue Castex sur l'emplacement de l'ancien couvent de la Visitation des filles Sainte-Marie. Son nom lui fut donné par décret du 11 juin, en mémoire du colonel Castex tué à la bataille d'Austerlitz.

La rue d'Austerlitz qui longeait l'esplanade des Invalides ; c'est aujourd'hui la rue Fabert.

La rue Lacuée fut aussi prescrite pas le décret du 14 février ; son nom lui fut donné en mémoire du colonel Lacuée tué au combat de Guntzbourg.

Enfin nous trouvons une décision ministérielle du 19 juillet 1806, ordonnant la création de la rue de Lubeck sur les terrains provenant de la communauté des filles de la Visitation-Sainte-Marie ; son nom lui fut donné en souvenir du combat de Lubeck des 6 et 7 novembre 1806. La rue ne fut bâtie qu'en 1807.

Le 8 juin 1806, un décret impérial réglementa la question des théâtres de Paris ainsi qu'il suit : « Napoléon, etc. Art. 1er. Aucun théâtre ne pourra s'établir dans la capitale sans notre autorisation spéciale, sur le rapport qui nous en sera fait par notre ministre de l'Intérieur.

Art. 2. Tout entrepreneur qui voudra obtenir cette autorisation sera tenu de faire la déclaration prescrite par la loi.

Art. 3. Le théâtre de l'Impératrice sera placé à l'Odéon; les entrepreneurs du théâtre Montansier, d'ici au 1er janvier 1807, établiront leur théâtre dans un autre local.

Art. 4. Les répertoires de l'Opéra, de la Comédie française et de l'Opéra-Comique, seront arrêtés par le ministre de l'Intérieur et nul autre ne pourra représenter à Paris des pièces comprises dans les répertoires de ces trois grands théâtres, sans leur autorisation et sans leur payer une rétribution qui sera réglée de gré à gré, et avec l'autorisation du ministre.

Art. 5. Le ministre de l'Intérieur pourra assigner à chaque théâtre un genre de spectacle dans lequel il sera tenu de se renfermer.

Art. 6. L'Opéra pourra seul donner des ballets ayant les caractères qui sont propres à ce théâtre et qui seront déterminés par le ministre de l'Intérieur. Il sera le seul théâtre qui pourra donner des bals masqués.

Ce décret, passablement draconien, comme tout ce qui émanait de la plume impériale, fut suivi d'un arrêté du ministre de l'Intérieur, en

date du 25 avril 1807, portant règlement pour les théâtres de Paris; en voici le dispositif:

ART. 1er. Les théâtres dont les noms suivent sont considérés comme grands théâtres et jouiront des prérogatives attachées à ce titre par le décret du 8 juin 1806.

1° Le Théâtre-Français (théâtre de S. M. l'Empereur.) Ce théâtre est spécialement consacré à la tragédie et à la comédie. Son répertoire est composé de toutes les pièces jouées sur l'ancien théâtre de l'hôtel de Bourgogne, sur celui que dirigeait Molière et sur le théâtre qui s'est formé de la réunion de ces deux établissements et qui a existé sous diverses dénominations jusqu'à ce jour; 2° des comédies jouées sur les théâtres dits Italiens, jusqu'à l'établissement de l'Opéra-Comique.

Le théâtre de l'Impératrice sera considéré comme une annexe du Théâtre-Français pour la comédie seulement. Son répertoire contient : 1° les comédies et drames spécialement composés pour ce théâtre; 2° les comédies jouées sur les théâtres dits Italiens, jusqu'à l'établissement de l'Opéra-Comique; ces dernières pourront être représentées par le théâtre de l'Impératrice, concurremment avec le Théâtre-Français.

2° Le théâtre de l'Opéra (Académie impériale de musique.) Ce théâtre est spécialement consacré au chant et à la danse. Son répertoire est composé de tous les ouvrages, tant opéras que ballets, qui ont paru depuis son établissement en 1646.

3° Le théâtre de l'Opéra-comique (théâtre de S. M. l'Empereur). Ce théâtre est spécialement destiné à la représentation de toute espèce de comédies ou drames mêlés de couplets, d'ariettes et de morceaux d'ensemble. Son répertoire est composé de toutes les pièces jouées sur le théâtre de l'Opéra-Comique, avant et après sa réunion à la Comédie italienne, pourvu que le dialogue de ces pièces soit coupé par du chant.

L'Opéra buffa doit être considéré comme une annexe de l'Opéra-Comique. Il ne peut représenter que des pièces écrites en italien...

ART. 3. Seront considérés comme théâtres secondaires : 1° le théâtre du Vaudeville. Son répertoire ne doit contenir que des petites pièces mêlées de couplets sur des airs connus, et des parodies.

2° Le théâtre des Variétés, boulevard Montmartre. Son répertoire est composé de petites pièces dans le genre grivois, poissard, ou villageois, quelquefois mêlées de couplets également sur des airs connus.

3° Le théâtre de la porte Saint-Martin. Il est spécialement destiné au genre appelé mélodrame, aux pièces à grand spectacle.

4° Le théâtre de la Gaieté. Il est spécialement destiné aux pantomimes de tout genre, mais sans ballets, aux arlequinades et autres farces, dans le goût de celles données autrefois par Nicolet sur ce théâtre.

5° Le théâtre des Variétés étrangères. Le répertoire de ce théâtre ne pourra être composé que de pièces traduites des théâtres étrangers.

ART. 4. Les autres théâtres, actuellement existant à Paris et autorisés par la police, antérieurement au décret du 8 juin 1806, seront considérés comme annexes ou doubles des théâtres secondaires. Chacun des directeurs de ces établissements est tenu de choisir parmi les genres qui appartiennent aux théâtres secondaires le genre qui paraîtra convenir à son théâtre... etc.

Un troisième décret, en date du 29 juillet 1807, vint encore, sans égard pour les malheureux directeurs de spectacles qu'il ruinait, fixer arbitrairement le nombre des théâtres.

ART. 4. Le *maximum* du nombre des théâtres de notre bonne ville de Paris est fixé à huit; en conséquence, sont seuls autorisés à ouvrir, afficher et représenter, indépendamment des quatre grands théâtres mentionnés en l'article 1er du règlement du 25 avril, les entrepreneurs et administrateurs des quatre théâtres suivants :

1° Le théâtre de la Gaieté établi en 1760, celui de l'Ambigu comique établi en 1772, boulevard du Temple, lesquels joueront concurremment des pièces du même genre, désignées aux paragraphes 3 et 4 de l'art. 3 du règlement de notre ministre de l'Intérieur.

2° Le théâtre des Variétés, boulevard Montmartre, établi en 1777, et le théâtre de Vaudeville, établi en 1792, lesquels joueront concurremment des pièces du même genre, etc.

ART. 5. Tous les théâtres non autorisés par l'article précédent seront fermés avant le 15 août; en conséquence, on ne pourra représenter aucune pièce sur d'autres théâtres dans notre bonne ville de Paris que ceux ci-dessus désignés, sous aucun prétexte, ni y admettre le public même gratuitement, faire aucune affiche, distribuer aucun billet, imprimé ou à la main, sous les peines portées par les lois et les règlements de police, etc.

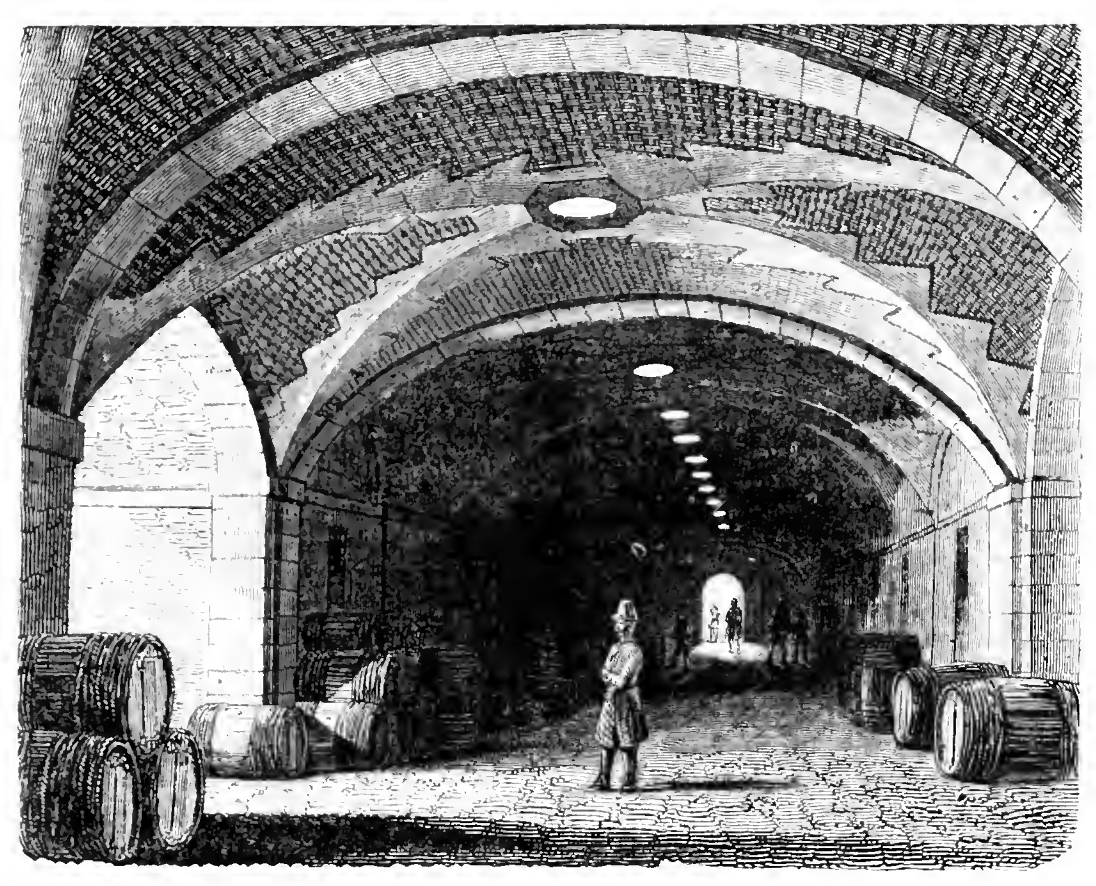
On voit que sous l'Empire, les libertés civiles n'étaient pas plus respectées que les libertés politiques. La fièvre de la règlementation s'attaquait à tout.

Et afin que si quelque difficulté vînt à naître à propos de l'interprétation du règlement, elle pût être à l'instant résolue et jugée, le 1er novembre suivant un nouveau décret porta création de la surintendance des grands théâtres. « Un officier de notre maison sera chargé de la surintendance des quatre grands théâtres de la capitale, sous le titre de surintendant des spectacles. »

On peut dire qu'à cette époque, les théâtres de Paris étaient menés militairement.

On a vu que le décret du 8 juin 1806 ordonnait que les entrepreneurs du théâtre Montansier établiraient leur théâtre ailleurs, avant le 1er janvier 1807.

Ce fut pour obéir à cette injonction que



Vue intérieure des caves des spiritueux à l'Entrepôt des vins.

Mlle Montansier transporta ce jour, 1er janvier, son exploitation théâtrale dans la belle salle de la Cité, que l'architecte Lenoir avait construite en 1791 ; mais le quartier de la Cité était bien moins favorable aux artistes que celui du Palais-Royal ; avant de quitter la salle, Mlle Montansier avait fait afficher sur la porte ceci :

PALAIS DU TRIBUNAT

« Un décret impérial du mois de juin dernier, ayant ordonné à l'administration du théâtre des Variétés Montansier de quitter ce local au 1er janvier 1807, la direction fait construire une salle dans le jardin des Panoramas, boulevard Montmartre. Cette salle ne sera achevée qu'à Pâques prochaines, et les acteurs, pendant cet intervalle, occupent la salle de la Cité. »

Ce n'était donc qu'à titre provisoire que la troupe était là ; mais son séjour y fut bien difficile, c'en était fait des belles représentations du Palais-Royal ; sauf quelques bourgeois du quartier, personne ne voulait se déranger pour aller au spectacle dans la Cité.

Le théâtre allait fermer, faute de spectateurs, lorsque la direction monta *la Famille des Innocents*, comme dernier appel à la curiosité publique. Il fut entendu, la pièce eut un succès prodigieux, grâce au talent de Brunet et de ses camarades, et on put attendre désormais l'achèvement des travaux de la salle des Panoramas, qui fut construite sur les dessins de Célerier, architecte.

La façade présente deux étages tétrastyles ; le vestibule est spacieux et commode ainsi que le foyer.

La nouvelle salle fut inaugurée, le 27 juin 1807, par le *Panorama de Momus*, vaudeville de Désaugiers, Francis et Moreau ; le succès de cette pièce, qui faisait défiler à la scène tous les acteurs du théâtre, fut immense ; bientôt Vernet et Odry vinrent renforcer le talent de Brunet, qui était alors directeur, administrateur et acteur. Puis ce fut Potier qui fut engagé et Lepeintre aîné.

Vers 1809, le théâtre eut des démêlés assez vifs avec le duc de Rovigo, alors ministre de la police, qui résolut de le faire fermer, à la suite de grivoiseries scéniques un peu trop accentuées. La protection de l'archi-chancelier Cambacérès et de Regnault de Saint-Jean-d'Angely, deux fidèles habitués du théâtre des Variétés, par-

vint à détourner l'arrêt de mort qui le menaçait.

Après la société Brunet, Crétu et Cie, la direction du théâtre passa aux mains de MM. Achille et Armand Dartois, lesquels eurent pour successeurs Dumanoir, puis Bayard.

En 1829, ce théâtre eut la velléité de jouer le drame; Frédérick Lemaître, Francisque aîné, Matis, Mlle Atala Beauchêne y furent engagés : on y joua *Kean*.

Mais les Variétés revinrent bientôt à leur ancien genre. A Bayard, succédèrent comme directeurs Jouslin de la Salle et Leroy, puis Nestor Roqueplan qui opéra toute une révolution dans le personnel, en prenant Lafont au Vaudeville, Déjazet au Palais-Royal, Bouffé au Gymnase; puis ce furent : Hoffmann, Ch. Perey, Neuville, les deux Lepeintre, Bressant, Michel, Cachardy, Kopp; Mmes Paul Ernest, Saint-Marc, Thuillier, Boisgontier, Ozy, Bressant, Thibaut, Valence, Maria Vollet, etc.

Le théâtre, à cette époque, appartenait comme propriété à M. Thayer, qui recommandait qu'on prononçât son nom « Ter. » Un riche Anglais, M. Bowes, l'acquit, et en 1846, M. Thibaudeau succéda à Roqueplan comme directeur; puis, vers la fin de 1847, ce fut M. Morin qui prit la direction; alors arrivèrent comme artistes Arnal, Leclère, Numa, Lassagne.

En 1850, le directeur fut M. Carpier, qui fut remplacé par MM. Laurencin et Zacheroni, agissant pour le compte de M. Bowes.

Le 7 juin 1855, M. Hippolyte Cogniard prit la direction et la conserva jusqu'au 1er juillet 1869, où il fut remplacé par M. Bertrand, directeur actuel.

Depuis 1856, la propriété de la salle est passée aux mains de M. Chabrier.

Après avoir longtemps tâtonné à la recherche d'un genre définitif, les Variétés le trouvèrent dans le théâtre bouffon d'Offenbach; le succès de *la Belle Hélène*, de *Barbe-Bleue*, de *la Grande Duchesse*, en assura la prospérité; Mmes Silly, Schneider, Chaumont, et les amusants Couder, Grenier, Dupuis, Léonce, Émile Thierry, Blondelet, en furent les interprètes; depuis quelques années, l'opérette a été remplacée par de grandes pièces très gaies, et Baron, D. Bac, Hamburger, Mme Judic, soutiennent vaillamment le renom de leurs ancêtres.

Un décret impérial du 12 août 1807, affecta une somme de 400,000 francs pour commencer les constructions des greniers de réserve dont le ministre de l'Intérieur, Cretel, posa la première pierre le 26 décembre de la même année, sur le boulevard Bourdon.

L'édifice se composa d'un bâtiment tout en pierres de taille, d'une architecture des plus simples, mesurant 350 mètres de longueur sur 25 de largeur et formant une espèce d'immense galerie, avec cinq pavillons carrés peu saillants. Chaque façade était percée de 67 fenêtres ou portes en arcades au rez-de-chaussée. D'après le projet primitif, ce magasin devait comprendre six étages, mais en 1816, il fut modifié; on se borna à un rez-de-chaussée, élevé sur caves, avec un petit étage sous les combles, couverts par un toit à l'italienne. La hauteur totale était de 23 mètres et la superficie de 8,030 mètres, construits aux frais de l'État par l'architecte Delannois; les greniers de réserve, qu'on appella vulgairement le grenier d'abondance, furent cédés à la ville de Paris en 1842. Ils formèrent un dépôt public où, pour prix de leur monopole, les boulangers de la capitale furent tenus d'avoir constamment une réserve en farine, suffisante pour alimenter leur clientèle pendant trois mois, soit 181,016 sacs de farine du poids de 159 kilos l'un. La loi sur la liberté du commerce de la boulangerie et l'agrandissement de Paris, modifièrent bien entendu, en l'augmentant, ce nombre déjà bien imposant pourtant de sacs de farine, mis en réserve pour les cas exprès.

Par suite du combat qui s'engagea, en mai 1871, entre les troupes de Versailles et celles de la Commune, ces dernieres incendièrent les greniers de réserve.

Par une loi du 28 floréal an III, la Convention nationale avait décrété qu'un marché public qui porterait le nom de Neuf-Thermidor serait établi sur l'emplacement du couvent des ci-devant Jacobins, rue Saint-Honoré. Il faut croire que les choses traînèrent en longueur, car cinq ans plus tard, une décision ministérielle du 18 prairial an VIII, porta : « *Article* 1er. Le marché public auquel l'emplacement des ci-devant Jacobins est consacré, sera construit sur les plans du citoyen Louis, architecte; *art.* 2. Les maisons ne pourront avoir plus de 15 mètres de hauteur, y compris le comble; *art.* 3. La salubrité exigeant qu'il soit pris des précautions, il sera établi une fontaine au milieu du marché. »

Les bâtiments existant et les terrains furent adjugés, le 29 messidor suivant, au citoyen Bodin pour 300,100 francs.

Enfin, un décret impérial du 31 janvier 1806 dit que les adjudicataires des terrains des Jacobins, ou leurs ayant-cause, seront déchus de l'adjudication à eux faite, et la commune de Paris subrogée aux lieu et place desdits adjudicataires.

Les terrains devaient être vendus par lots, mais, le cahier des charges imposant des conditions onéreuses, les ventes ne s'effectuèrent qu'avec lenteur.

Néanmoins, le marché se fit; il se composa de quatre halles très étendues pour servir d'abri aux marchands avec plusieurs étaux de boucherie; la fontaine dont nous avons parlé fournit les eaux nécessaires à son entretien, et il fut inauguré en

vertu d'une ordonnance de police du 11 novembre 1810.

Le 31 janvier 1807, une décision ministérielle fixa la dimension d'une place qui borda ce marché et qui fut formée dans le courant de l'année, et la largeur d'une voie publique qui s'appela rue du Marché-Saint-Honoré, et le traversa dans toute sa longueur, depuis la rue Saint-Honoré, jusqu'à la rue Neuve des Petits-Champs.

Le 27 avril 1809, le ministre avait décidé que les acquéreurs des terrains auraient la faculté de construire à leur gré et cette disposition favorisa les ventes; aussi, non seulement la place du marché et la rue furent-elles vite construites, mais dans la même année 1807, s'ouvrit encore la rue Sainte-Hyacinthe-Saint-Honoré, qui était anciennement une impasse, au fond de laquelle se trouvait une grille servant d'entrée au couvent des jacobins. Il n'y eut donc besoin que de prolonger cette impasse pour la convertir en rue.

Une décision du conseil des bâtiments civils du 4 juin 1807, approuvée le 13 par le ministre de l'Intérieur, ordonna qu'il serait ouvert « à travers le jardin de la ci-devant abbaye de Sainte-Geneviève, une nouvelle rue, appelée rue Clotilde, pour correspondre à celle du Cheval-Vert (depuis, rue des Irlandais.) Toutefois, le percement de cette rue ne fut opéré qu'en 1841.

A la même date, fut aussi ordonné le percement de la rue Clovis ; dès 1807, la partie de la rue comprise entre le carré Sainte-Geneviève et la rue Descartes fut ouverte sur l'emplacement de l'ancienne église de Sainte-Geneviève et les dépendances de l'abbaye; on la nomma rue Clovis en mémoire du roi fondateur de l'abbaye. La partie comprise entre la rue Descartes et la rue des Fossés-Saint-Victor (rue du Cardinal Lemoine) ne fut percée qu'en vertu d'un décret du 7 février 1809.

La création de la rue d'Ulm fut ordonnée par décret impérial du 6 janvier 1807. « La rue à ouvrir en prolongement du petit axe de la nouvelle église de Sainte-Geneviève jusqu'au Champ des capucins, sera établie conformément au plan annexé et portera le nom de rue d'Ulm », en souvenir de la capitulation d'Ulm.

La rue Richepance fut aussi percée en 1807, sur une partie de l'emplacement du couvent des religieuses de la Conception, ainsi que la rue Duphot. Cette dernière fut ainsi nommée en souvenir du général Duphot, assassiné à Rome en 1797; la première fut appelée Richepance en mémoire du général de ce nom.

Le 21 janvier 1808, un décret impérial céda à la ville de Paris le terrain vague bordant le quai Desaix pour y transférer le marché aux fleurs et arbustes qui se tenait alors sur le quai de la Mégisserie, à la charge par la ville d'indemniser les sieurs Phalary et Balzac des portions de ce terrain dont ils étaient propriétaires.

Ce marché fut inauguré le mercredi 16 août 1809; il se tenait les mercredi et samedi de chaque semaine; une délibération du Conseil municipal du 29 janvier 1836, autorisa le stationnement des pépiniéristes et maraîchers sur le quai Napoléon. Aujourd'hui ce marché s'étend, partie sur la rive droite, partie sur la rive gauche de la Seine, du pont au Change au pont Saint-Louis, et il a, sur ce parcours, 230 places. De plus, dans un large espace encadré par l'avenue de Constantine et les rues Aubé et de la Cité, il possède un couvert dont les petites tentes sont construites en fer ouvré, et où deux fontaines, placées au centre, donnent de l'eau à volonté. Il y a place là pour 167 vendeurs, ce qui donne pour l'ensemble un total de 397 places.

Bien qu'on y trouve naturellement des fleurs, la spécialité de ce marché consiste dans la vente des arbres fruitiers, des sauvageons et des arbustes.

Le 30 mars 1808, ce décret fut rendu : *Article* 1er. Il sera fondé à Paris un marché et un entrepôt franc pour les vins et les eaux-de-vie, dans les terrains situés sur le quai Saint-Bernard, entre les rues de Seine et des Fossés-Saint-Bernard. *Article* 5. Cet entrepôt sera disposé pour placer, tant à couvert qu'à découvert, jusqu'à 150,000 pièces de vin.

On commença les travaux sur les dessins et sous la direction de M. Gaucher, architecte, et le 15 août 1811, on posa la première pierre. Dans les cinq massifs de construction, deux bâtiments furent destinés à l'administration et de petits celliers furent établis dans la partie irrégulière de la rue de Seine, aujourd'hui rue Cuvier. Le 30 mai 1812, on avait posé la charpente d'un des marchés; le 27 décembre suivant, deux halles, dans l'un des marchés, furent livrées au commerce. Le 5 août 1813, quatre halles furent ouvertes dans l'autre marché. Dans la même année, on commença la construction des celliers situés du côté de la rue Cuvier. Le 6 novembre 1814, cinq celliers furent ouverts du côté du quai Saint-Bernard. Les travaux, d'abord poussés activement, se ralentirent pendant les années 1816 et 1817 ; on les termina en 1818.

Postérieurement à 1818, on construisit, du côté de la rue Linné, vingt-trois celliers avec magasins supérieurs et un magasin aux eaux-de-vie.

L'entrepôt, compris entre le quai Saint-Bernard, les rues Linné, Cuvier, des Fossés-Saint-Bernard, élevé sur l'emplacement de l'ancienne halle aux vins, de l'abbaye Saint-Victor, et d'un grand nombre de maisons particulières, peut contenir 175 à 200,000 hectolitres de vin. C'est un vaste enclos entouré de grilles encastrées dans des soutènements de pierre. La façade principale, donnant sur le quai Saint-Bernard, possède quatre portes ; une première à l'angle du quai et de la rue des Fossés-Saint-Bernard, une seconde portant cette inscription : Porte pour Paris; la gran-

de porte d'entrée auprès du bureau central; enfin la quatrième, pour l'extérieur et les entrepôts fictifs. Ces portes sont ouvertes le matin à six heures et ferment le soir à la même heure.

« Une grande allée plantée d'arbres, lit-on dans le *Dictionnaire Universel*, et bordée de trottoirs, va du côté du quai, de la rue des Fossés-Saint-Bernard à la rue Cuvier. Cette allée se continue sur les côtés par les rues de Bourgogne et de Touraine jusqu'à la rue de la Côte d'Or, parallèle à cette allée et qui longe la butte des eaux-de-vie. Sur les trottoirs, on aperçoit des fûts vides ou pleins, en une seule rangée ou gerbés, en second ou en troisième, des cabanes uniformément peintes en jaune, vitrées, garnies de rideaux verts, quelques-unes même embellies de jardinets avec grillages de bois verts. Toutes ces cabanes ont, au-dessus de leur porte, un numéro et le nom de leur propriétaire. Ce sont les bureaux des entrepositaires... Cinq rues partent de cette grande avenue du quai pour aboutir à la rue de la Côte d'Or, séparant les quatre corps de bâtiment dont nous allons parler ci-après; rue de Bourgogne, rue de Champagne, rue de Bordeaux, rue du Languedoc et rue de la Touraine.

« Les deux corps de bâtiments, entourés, l'un par la rue de Bourgogne et la rue de Champagne, l'autre par les rues du Languedoc et de la Touraine, sont munis d'un étage supérieur, auquel on arrive par une double rampe ascendante et descendante: ce sont les magasins de la Loire et les magasins de la Seine. Les magasins de l'Yonne et de la Marne composent les bâtiments du milieu qui ne sont formés que d'un simple rez-de-chaussée. Disons de suite que ces titres: magasins de l'Yonne, etc., sont fictifs et ne sont particuliers à aucun des départements dénommés; ce sont tout simplement des appellations données à tel ou tel bâtiment pour éviter la confusion. Les deux magasins latéraux Loire et Seine sont recouverts, rez-de-chaussée et premier étage en retrait, de tuiles bombées; le pavillon supérieur est garni de vitres tout autour, et des paratonnerres surmontent chacune des constructions, à droite et à gauche du pavillon supérieur un large quai sur lequel se dressent les fûts. Dans ce premier étage, de longues allées traversant le pavillon et coupées par des ruelles transversales, couloirs sombres établis entre deux pans de briques, sous une voûte de bois à une grande hauteur. Dans ces panneaux de briques, sont pratiquées des portes menant à des sortes de caves aériennes. Au rez-de chaussée de ces magasins à deux étages, comme à ceux des corps des magasins de l'Yonne et de la Marne, des celliers, avec leur porte cerclée d'un grand cintre de pierre blanche, portent en lettres noires le nom du propriétaire. Tous ces blocs sont noirs, sales, enfumés, on dirait qu'on a barbouillé la chaux et le mortier avec de la lie de vin. Des pavillons supérieurs, on descend dans les diverses rues par des escaliers de fer.

« Longeant la rue de la Côte-d'Or dans toute son étendue et occupant ainsi tout le fond de l'entrepôt, côté de la rue Linné, apparaît la butte des eaux de vie. Une double rampe mène de chaque côté, devant et derrière, aux quais latéraux et postérieurs. Il est défendu d'y fumer. Un escalier de fer à double rampe en losange, mène à la plate-forme supérieure; c'est là aussi que se trouve le dépotoir où s'opèrent la vérification et le mesurage des fûts à eau-de-vie.

« Au-dessous de la plate-forme des eaux-de-vie, sont les caves souterraines, longs boyaux sombres, humides, à peine éclairés par de maigres becs de gaz posés à inégales distances, étoiles fumeuses pendues dans cette caverne.

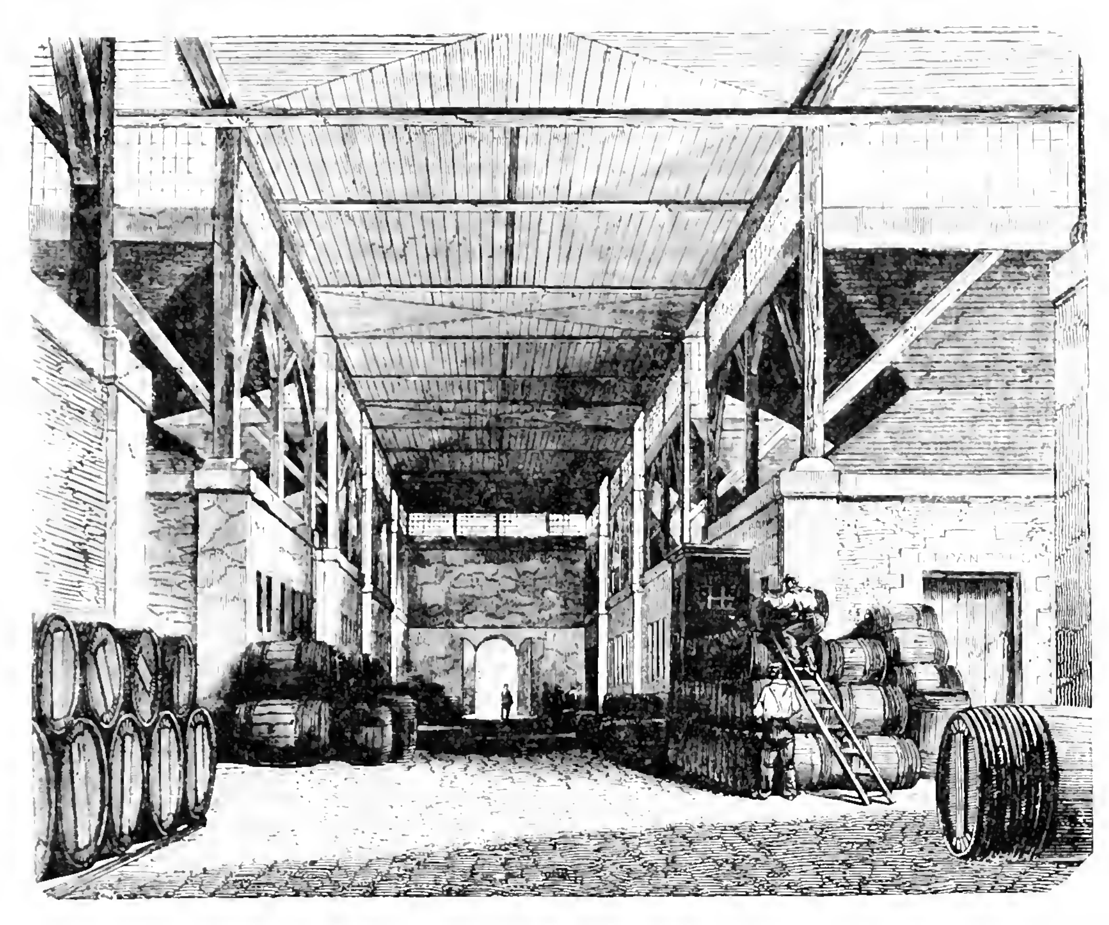
« L'entrepôt de Paris appartient à la ville qui loue le terrain et les caves aux propriétaires...

« Au milieu de la grille donnant sur le quai Saint-Bernard, s'élève le bureau général de la perception indépendant des pavillons qui flanquent de chaque côté les portes d'entrée et de sortie. Les employés au nombre de 40 environ, se composent du conservateur ou directeur de l'entrepôt, chef lui-même des gardiens surveillants; des préposés à la sortie, surveillants jaugeurs et contrôleurs. Une affiche appliquée à la porte du grand bureau, prévient MM. les entrepositaires qu'ils seront poursuivis trois jours après l'échéance du semestre de leur location. »

Tandis que se bâtissaient ainsi des édifices et des monuments publics, que l'empereur voyait chaque jour augmenter le nombre de ses courtisans, cherchant à se rapprocher du maître pour en obtenir quelques faveurs, et que les Parisiens faisaient éclater leur joie chaque fois que le *Moniteur* annonçait quelque nouvelle victoire remportée par la grande armée, les vieux républicains conservaient secrètement l'espoir de voir un jour l'empire crouler; mais comme les événements ne paraissaient pas justifier prochainement cette espérance, quelques-uns résolurent de le renverser.

Un comité qui s'était formé dans l'ombre se préparait depuis plusieurs mois à une formidable conjuration contre le gouvernement de Bonaparte; il siégeait dans une petite chambre haute de la rue Bourg-l'Abbé; l'âme de ce comité était un ancien jacobin nommé Ève Demaillot qui avait groupé autour de lui des révolutionnaires éprouvés: c'étaient Florent Guyot, Ricord père, Baude, Gariot, Blanchet, Delavigne, Baudement, Bournot, Jacquemont, Gindre, Liébaut, Ricard, Lemare, Poilpré et Bazin.

Demaillot crut pouvoir compter sur certains membres du sénat, puis il s'occupa d'avoir des intelligences dans l'armée; il y avait alors à Paris un général qui venait d'être mis en disponibilité, le général Malet, il faisait partie d'une



Vue intérieure d'un cellier à vins, à l'Entrepôt des vins.

société secrète, dite des Philadelphes ; Demaillot s'aboucha avec lui et bientôt ce général, ainsi que les généraux Guillet et Guillaume, entrèrent dans la conspiration.

Demaillot rédigea un sénatus-consulte qui abolissait les institutions impériales, supprimait la conscription et les droits réunis, proclamait la déchéance de l'empereur, rétablissait la République et convoquait à bref délai le peuple français dans ses comices pour nommer une Assemblée nationale. Un gouvernement provisoire était tout prêt à fonctionner.

A la fin de mai 1808, le comité estimait à 50,000 le nombre des gens qui étaient disposés à le soutenir dans sa tentative insurrectionnelle. Proclamations, circulaires, tout était prêt.

Mais déjà la police était instruite de tout ce qui se tramait et bientôt l'ex-général Guillaume et Demaillot furent arrêtés, puis on mit successivement la main sur le général Guillet, et les sieurs Corneille et Gariot ; quant à Malet il était hors de Paris, mais il fut arrêté le 9 juin.

Les deux généraux arrêtés firent des révélations complètes, et la plupart des autres membres du comité de la rue Bourg-l'Abbé furent pris et écroués à la Force, où ils demeurèrent sans autre forme de procès ; au bout d'un an environ ils furent exilés à une longue distance de Paris et on les plaça sous la surveillance de la haute police.

Après 18 mois de séjour à la Force et à Sainte-Pélagie, le général Malet fut transféré dans la maison de santé du docteur Dubuisson, faubourg Saint-Antoine, où il rencontra les frères Polignac, le marquis de Puyvert qui avaient été incriminés dans l'affaire de Cadoudal.

Ce fut là qu'il eut tout le loisir d'ébaucher et de mûrir le plan de la seconde conspiration qui porte son nom et dont on verra les étonnantes péripéties en 1812.

L'empereur, emporté par son humeur batailleuse, n'était pas souvent à Paris, et on peut dire dans le style du temps, qu'il était occupé à moissonner des lauriers sur les champs de bataille de l'Europe. Cependant après la paix de Tilsitt, signée le 8 juillet 1807, Napoléon revint à Paris et il y fut accueilli « par cet enthousiasme qui ne calcule presque jamais ni les moyens ni les suites des grands événements ; il est complimenté avec

une servilité plus réfléchie par les grands corps de l'État. Lacépède président du sénat et naturaliste distingué par son ouvrage sur les reptiles, dit le malin Montgaillard, Lacépède s'écrie :

— « On ne peut louer dignement Votre Majesté ; sa gloire est trop haute ; il faudrait être placé à la distance de la postérité pour découvrir son immense élévation. »

La harangue du Tribunat fut un discours d'adieu ; un sénatus-consulte, rendu le 19 août, brisa ce dernier débris de la puissance populaire opposée aux envahissements du maître.

Le premier président de la cour de cassation Muraire a complimenté l'empereur avec sagesse et dignité en lui disant :

— Le seul éloge digne de Votre Majesté, c'est l'histoire la plus simple de son règne.

Ce qui fut loin d'être à la louange de « Sa Majesté » ce fut le décret du 27 septembre de la même année établissant la censure. Déjà en 1797, une résolution du conseil des Cinq Cents portait : « Les journaux, les autres feuilles périodiques et les presses qui les impriment sont mis pendant un an sous l'inspection de la police qui pourra les prohiber. »

Le décret de 1807 fut un sceau de fer apposé sur la presse déjà garrottée. Nul libraire ne put vendre un ouvrage, quel qu'en fût le sujet, avant de l'avoir soumis à la censure d'une commission.

Ce régime fut encore plus rigoureux alors que, par un décret du 8 février 1810, il fut établi à Paris un directeur général de la librairie. Les ouvrages à imprimer devaient lui être soumis avant l'impression ; les censeurs pouvaient indiquer les changements et les suppressions et, en cas de refus de les opérer de la part des auteurs, l'impression et la vente étaient défendues. Ajoutons même qu'un ouvrage censuré et autorisé pouvait néanmoins être saisi et l'auteur envoyé devant les tribunaux.

Ce fut en 1807 qu'un calvaire fut établi dans le jardin existant au sud de la vieille église de Montmartre ; déjà en 1805, il en avait été formé un à l'intérieur de l'église, composé de tableaux médiocres ; l'abbé Ottin, curé de Montmartre, en fit faire un autre dans le jardin ; il fut composé de neuf stations formées par des bas-reliefs en pierre, sculptés par M. Courtin. Les trois croix se dressèrent sur un rocher factice sur lequel fut placée une grotte destinée à rappeler le saint sépulcre. Ces stations furent restaurées avec soin en 1859. Des indulgences spéciales furent attachées à la visite du calvaire extérieur de Montmartre, très fréquenté par les fidèles.

Les premières années de l'Empire furent, on le sait, pleines de gloire et de prestige ; aussi la fête du souverain était-elle célébrée à chaque 15 août, avec une magnificence sans égale.

Le 15 août 1807, les Tuileries ressemblaient à un palais féerique : « Toute la population de Paris est sous les fenêtres du château, demandant à voir Napoléon. Il paraît plusieurs fois avec l'impératrice au balcon du pavillon de l'horloge, et un tonnerre d'applaudissements retentit. A la clarté des illuminations, la nuit est plus éblouissante qu'un beau jour. L'empereur veut jouir de plus près de l'enthousiasme populaire. En compagnie de Duroc, il sort déguisé du palais, et, sans être reconnu, il se mêle à la foule dans le jardin. Son attention se porte sur un petit enfant qui crie de toutes ses forces : Vive l'empereur !

« — Pourquoi criez-vous ainsi ? lui dit Napoléon en le prenant dans ses bras.

« L'enfant répond que son père et sa mère lui enseignent à aimer et à bénir l'empereur. »

Naturellement le mot est répété partout, et les Parisiens s'attendrissent en remerciant le ciel de leur avoir donné un si bon maître.

Ils apprendront plus tard en envoyant leurs fils à la mort ce qu'il leur coûtera de larmes et de douleur !

Ce fut vers la même époque que le cardinal Fesch se fit construire un superbe hôtel au bout de la chaussée d'Antin sur l'emplacement de l'hôtel de Montfermeil qui avait appartenu jadis au président Hocquart. Le cardinal avait choisi un quartier bien galant pour s'y loger ; aussi craignit-il que l'empereur le blâmât et, le 14 août, il lui écrivit : « Votre Majesté doit savoir que si j'ai préféré la chaussée d'Antin à tout autre quartier, c'était pour y ranimer par de bons exemples le feu sacré de la religion. Il eût été avantageux de multiplier les secours spirituels en faveur d'un quartier qui en est presque totalement privé, et je me serais fait un plaisir de mettre à la disposition des habitants une chapelle, toute petite qu'elle eût été, en pratiquant une entrée séparée et extérieure par la rue Saint-Lazare. »

L'empereur lui répondit le jour même : « La chaussée d'Antin n'est pas un quartier convenable pour un cardinal. »

Cela n'empêcha pas l'hôtel de s'élever ni le cardinal de l'habiter.

Plus tard, un magasin de nouveautés s'y installa et en prit l'enseigne.

Cet hôtel fut démoli pour le percement de la rue du cardinal Fesch, devenue rue de Châteaudun.

Un décret impérial du 16 mars 1808 ordonna la construction, sur l'emplacement de l'ancien couvent des filles Saint-Thomas, d'un palais destiné à recevoir la Bourse et le tribunal de commerce. La première pierre en fut posée le 24 du même mois et les travaux commencèrent immédiatement sous la direction de l'architecte Brongniart, mais il mourut en 1813 et ce fut l'architecte Labarre qui lui succéda et acheva le monument sans rien changer au plan.

Les événements politiques amenèrent sinon la cessation, du moins le ralentissement de ces travaux qui furent repris avec une grande activité en 1821 : ils furent terminés en 1827.

Le plan est un parallélogramme dont la longueur est de 69 mètres, la largeur de 41 mètres et la superficie de 3,000 mètres environ. L'édifice s'élève sur un soubassement de 2 mètres 60 centimètres de hauteur coupé sur les deux façades antérieure et postérieure par un large perron de 16 degrés. Il est entouré d'une galerie couverte de 2 mètres 78 centimètres de largeur, formée par 64 colonnes corinthiennes (24 sur les faces et 40 sur les côtés) qui soutiennent un entablement et un attique. Derrière cette colonnade, le corps de l'édifice présente sur chaque façade latérale deux étages de fenêtres. Les deux autres façades où s'ouvrent les hautes portes qui donnent accès dans l'édifice sont décorées de frontons sculptés. Aux quatre angles du soubassement sont des statues colossales en pierre ; ce sont : du côté de la place, *la Justice consulaire* par M. Duret et *le Commerce* par M. Dumont ; sur la rue Notre-Dame-des-Victoires, *l'Agriculture* par M. Seurre, *l'Industrie* par Pradier.

L'intérieur de l'édifice qui fut inauguré le 4 novembre 1826, est d'une grande simplicité ; une salle immense, longue de 32 mètres et large de 18 occupe le milieu du palais. Elle peut contenir environ 2,000 personnes. Elle est éclairée par la voûte dont la voussure est décorée de belles grisailles imitant le relief, peintes par Abel de Pujol et Meynier, et représentant des allégories relatives au commerce et à l'industrie.

De chaque côté de cette salle, s'élèvent deux étages de galeries à arcades ; au fond une enceinte entourée d'une grille à hauteur d'appui est réservée aux agents de change. Au centre de ce parquet est une grille circulaire, appelée la corbeille, sur laquelle les agents de change s'appuient de manière à former un cercle en s'offrant les uns aux autres les valeurs qu'ils ont à vendre.

Un large escalier conduit au premier étage où se tenaient autrefois les salles du tribunal de commerce ; au second étage étaient le greffe, le bureau des huissiers audienciers, etc. Le tribunal de commerce a été transféré en 1864 au palais construit pour le recevoir ; après l'incendie du dépôt des actes de l'État civil en 1871, le bureau de la reconstitution de ces actes a été établi dans le palais de la Bourse.

On s'occupa au mois de mai d'une affaire criminelle qui fit sensation : une fille Bouhourt, dite Manette, dite Auguste ; avait pris l'habitude de se vêtir en homme et de fréquenter dans ce costume les lieux publics. Elle fut accusée et convaincue d'avoir, ainsi travestie, assassiné à coups de marteau une autre fille nommée Marge. Elle fut condamnée à la peine de mort et subit son supplice le 16 mai.

« Elle montra sur l'échafaud un courage et un sang-froid plus en harmonie avec ses vêtements habituels qu'avec son véritable sexe. »

Un décret impérial du 6 juin 1808 affecta aux Archives nationales l'hôtel Soubise que nos lecteurs connaissent, et ce fut là que fut classé et conservé cet immense amas de papiers de toutes les époques. On a calculé que seulement les cartons et portefeuilles qui les contiennent, rangés les uns à côte des autres, s'étendraient sur une longueur de 28 kilomètres.

« En 1847 l'extension des Archives, dit l'auteur du *Nouveau Paris*, nécessita l'acquisition de l'hôtel d'Arsy où demeure le directeur.

« De nouveaux corps de logis ont été construits le long de la rue des Quatre-Fils pour ce dépôt gigantesque dont l'organisation a été remaniée par les décrets des 22 décembre 1855 22 mars et 1er août 1856.

« La restauration de la façade des Archives impériales qui se profile sur la rue du Chaume est aujourd'hui terminée... on a restauré également la fontaine construite par le prince de Soubise à l'angle de l'hôtel. Elle se compose d'un avant-corps qui forme une partie de cercle en saillie. Toute sa décoration est formée par deux pilastres simples qui règnent dans la hauteur de l'étage et une niche où on a pratiqué une porte. »

Disons un mot des Archives. « On y dépose tous les documents d'intérêt public dont la conservation est jugée utile et qui ne sont plus nécessaires au service des départements ministériels ou administrations qui en dépendent. Le dépôt ne peut être fait qu'en vertu d'un décret rendu sur la proposition du ministre au département duquel les documents appartiennent ; et ce dépôt est toujours accompagné d'un inventaire.

« Les archives se divisent en quatre sections. Dans la première, celle du secrétariat, est comprise la conservation des documents provenant de l'ancienne secrétairerie d'Etat, du cabinet de Napoléon Ier et de l'ancienne armoire de fer. Cette armoire, qu'il ne faut pas confondre avec celle qu'avait fabriquée pour Louis XVI le serrurier Gamain, a été commandée par l'Assemblée constituante et recèle aujourd'hui environ 4,000 pièces d'un intérêt plus ou moins contestable. On y trouve des traités de paix, des bulles d'or, les clefs que les magistrats de la ville de Namur apportèrent à Louis XIV et les clefs de la Bastille ; les pièces du procès de Louis XVI, son testament et celui de Marie-Antoinette ; les étalons du mètre et du kilogramme ; la matrice de la médaille qui consacra le souvenir du serment du Jeu de Paume.

« La première section a dans ses attributions le classement et la conservation des documents concernant l'organisation et le service des archives...

« La section historique préside à la conservation du trésor des chartes installé dans la vaste salle des gardes du duc de Guise, longue de 24 mètres et large de 10. Les plus anciennes remontent aux rois mérovingiens... A cette section se rattache une collection de sceaux, originaux ou moulés, au nombre de 15.000. La section administrative comprend les ordonnances royales, les lettres patentes etc., les versements des ministères de l'intérieur, de la guerre, de l'instruction publique, du commerce, des travaux publics.

« Dans les attributsons de la section législative et judiciaire, sont les expéditions et copies authentiques des lois et décrets rendus depuis l'Assemblée constituante de 1789, jusqu'en l'an IX et les minutes des procès verbaux des assemblées nationales, grande chancellerie, secrétaires du roi, etc., et les versements du ministère de la justice. »

Le 17 octobre 1808, une bibliothèque fondée par Daunou fut annexée aux Archives, elle met à la disposition des employés seulement, 20,000 volumes de paléographie, de jurisprudence, et la collection Rondonneau apportée en 1848, du ministère de la justice, elle réunit une foule d'actes officiels et d'ouvrages sur la législation française.

Le 2 décembre 1808, quatrième anniversaire du couronnement de l'empereur Napoléon, le ministre de l'intérieur, posa la première pierre d'une fontaine triomphale sur l'emplacement de la Bastille, d'après les plans de M. Celerier, architecte de la Ville.

Un décret impérial du 9 février 1810, décida qu'on emploierait, pour l'exécution de ce monument, le bronze provenant des canons pris sur les Espagnols. Une grande partie des ornements devaient être dorés.

On sait que ce plan n'a jamais été exécuté. M. Celerier vint à mourir, et M. Alavoine, qui lui succéda dans la direction des travaux, eut la bizarre idée de donner à la fontaine projetée la forme d'un gigantesque éléphant. Le modèle, construit en charpente et recouvert de plâtre, fut aussitôt ébauché et on l'installa sur la place de la Bastille, où il était encore en 1832, après avoir fait pendant plusieurs années l'admiration des provinciaux.

Il avait 16 mètres de long sur quinze de hauteur, y compris la tour. C'est dans la tour de l'éléphant que devait être la machine hydraulique destinée à alimenter la fontaine.

Le même jour 2 décembre fut posée aussi la première pierre de l'abattoir Montmartre.

Cet abattoir, devant lequel passa plus tard l'avenue Trudaine, occupait un espace de 34.500 mètres superficiels ; sa construction fut d'abord confiée à M. Bellanger, puis à M. Poidevin comme architectes, et à MM. Clochard et Guenepin comme inspecteurs.

Avant la création des abattoirs, les bestiaux étaient tués dans l'intérieur de Paris, et Mercier dans son *Tableau de Paris*, signale les inconvénients de cette coutume. « Le sang ruisselle dans les rues dit-il, il se caille sous vos pieds, et vos souliers en sont rougis. En passant, vous êtes tout à coup frappé de mugissements plaintifs. Un jeune bœuf est terrassé et la tête armée est liée avec des cordes contre la terre ; une lourde massue lui brise le crâne, un large couteau lui fait au gosier, une plaie profonde, son sang qui fume coule à gros bouillons avec sa vie... mais quelquefois le bœuf étourdi du coup et non terrassé, brise ses liens et furieux, s'échappe... des femmes, des enfants qui se trouvent sur son passage, sont blessés. »

Depuis longtemps, le projet d'éloigner les tueries du centre de la ville était à l'étude.

La construction de l'abattoir Montmartre, près la barrière Rochechouart, précéda de peu l'apparition du décret qui devait, en 1810, rendre obligatoire la création de plusieurs de ces établissements.

L'abattoir de Montmartre fut supprimé en 1865 et remplacé par les abattoirs généraux de la Villette ; il fut démoli peu de temps après et des rues passent aujourd'hui sur son emplacement.

Ce fut aussi en 1808, que fut bâti le passage ou plutôt la galerie Delorme, son nom lui vint de celui de son propriétaire.

On voit que chaque jour la ville prenait une physionomie nouvelle en s'embellissant ; aussi, le corps municipal, charmé de la multiplicité de ces embellissements, crut-il devoir offrir, en octobre 1808, des couronnes d'or à Napoléon pour qu'elles fussent jointes aux aigles de l'armée.

Les Parisiens s'embellissaient eux-mêmes de titres sonores, un sénatus-consulte du 11 mai 1808, consacra l'institution des titres héréditaires en créant une noblesse nouvelle et l'on vit bon nombre de farouches républicains d'autrefois qui avaient tonné contre les distinctions nobiliaires, solliciter très humblement le titre de comte ou de baron.

Ce fut alors que fut réglé le cérémonial de la cour impériale, et qu'en conséquence, les jeudis et dimanches, après la messe, il y eut dans la salle du Trône un grand lever à la suite duquel, l'empereur admit les présentations qui furent de différentes espèces, les hauts fonctionnaires, les magistrats, les maires se firent présenter par un chambellan de service, et « les dames épouses » de ces fonctionnaires, eurent le droit d'être présentées.

Les présentations à l'impératrice avaient lieu à son lever, de la même manière que pour l'empereur.

Jadis le marché aux vieux linge, aux hardes et chiffons se faisait sur la place des Innocents et



Carré de la Forêt Noire, à l'ancien marché du Temple.

sur la place aux veaux. Le 29 vendémiaire an XI, les consuls de la République arrêtèrent que ce marché serait transféré dans l'enclos du Temple; le 16 mars 1807, un décret impérial ordonna que la portion de l'enclos destiné à recevoir ce marché aurait une étendue superficielle de 9036 mètres, au lieu de 440, qui avaient été primitivement concédés, et, en 1809, la Halle au vieux linge fut commencée sur les dessins de l'architecte Molinos. Elle fut terminée en 1811.

Déjà la rotonde existait; elle avait été bâtie en 1788 par Pérard de Montreuil pour le compte d'un spéculateur; on sait que le Temple était resté lieu d'asile pour les débiteurs insolvables; la rotonde fut destinée à augmenter le nombre des logements qu'on leur louait fort cher en raison du privilège de refuge qui y était attaché. Devenue propriété nationale après la Révolution, la rotonde fut vendue à des particuliers, qui la firent exhausser d'un étage et la distribuèrent en boutiques et en logements. Elle faisait partie du marché du Temple; cependant, comme propriété particulière, elle n'était pas soumise aux règlements administratifs qui régissaient le carreau, dont il va être question, et les pavillons à titre de marché public.

Le marché du Temple se divisait en quatre carrés; avec la rotonde, il offrait aux marchands 2,000 places louées à 2 fr. 35 par semaine, les carrés de droite formaient ce qu'on appelait la série rouge et ceux de gauche la série noire.

Quant à la place, ou carreau, qui se trouvait entre le Temple et la rotonde, c'était la Bourse du Temple, le lieu où se traitaient les affaires commerciales de l'endroit.

Revenons aux quatre carrés :

Le premier, qui était le plus riche et le plus élégant, devait à ces qualités son surnom de

Palais-Royal. On y vendait des chapeaux, des coiffures, des bonnets; les petites bourgeoises, les lorettes et les grisettes y venaient faire leurs achats.

Le second s'appelait le carré du drapeau ou Pavillon de Flore, il était spécialement affecté aux choses de ménage, les draps, les matelas, les rideaux, les layettes, les serviettes, etc.; l'ouvrier et l'ouvrière trouvaient là de quoi s'installer au plus juste prix dans leurs meubles.

Le troisième carré s'appelait *la Forêt noire*, et ce nom, qui donne une idée des transactions commerciales et des marchés qu'on y passait, était, comme le dit un auteur célèbre de ce temps, « la patrie des loques sublimes et des chapeaux fantômes ».

En dernier lieu, venait *le Pou volant*, quartier du cuir, des gniolles, du rebouisage, des ramassis de toutes sortes et de la vieille ferraille. Ses enseignes étaient remarquables, et elles avaient trait, pour la plupart, à la marchandise qu'on y débitait : *A la Botte d'asperges. Aux deux Sous liés. A la Gueule d'empeigne*... L'une de ces enseignes, devenue fameuse, représentait un lion furieux (sans doute à jeun depuis longtemps) tenant sous sa griffe puissante une botte dans laquelle il mordait à pleins crocs; au dessous, ces mots : *Tu la déchireras, mais la découdre, jamais!*

« Ce capharnaum du vieux, du neuf, de l'occasion, de ce qui a été, de ce qui est et de ce qui n'est plus, avait aussi ses légendes; une, entre autre, qui ne manquait pas d'une certaine originalité, etait celle de Mme Savate, qui avait sa boutique au coin du dernier carré, et donnant sur la rue Forest. Mme Savate vendait, le jour, des chaussures rebouisées (lisez : remises à neuf), variant de 8 à 25 sous. »

Le carreau, corbeille de cette bourse singulière, avait son jargon particulier. Les *beauces*, marchands, et les *beauceresses*, réunis au café de l'Eléphant, situé sur la place de la Rotonde, y faisaient leurs comptes, non en francs et centimes, mais par pistole (10 fr.) croix (6 fr.) demi-croix (3 fr.) point (1 fr.) demi-point (50 cent.) et rond (1 sou).

« Un chapeau de femme, nous apprend M. de Labédollière, était nommé pittoresquement : un décrochez-moi ça, un chapeau d'homme une niolle et le chapelier un nioleur. Venir vendre ses vêtements est appelé bibeloter ses frusques, s'habiller, se renfrusquiner; le pantalon est un montant, l'habit une pelure, la chemise une limace. N'avoir pas le sou s'articule, nib de braise, ou sa variante, nisco braisicoto; et tromper un client, monter un gandin. »

Originairement, le carreau n'était qu'un revidage (revente) entre les marchands du Temple et ceux de la rue.

Le marché ouvrait à six heures en été et à huit heures moins vingt minutes en hiver. Il fermait à 8 heures en été et à 5 heures en hiver.

La cloche qui annonçait l'ouverture du carreau sonnait à onze heures, la fermeture avait lieu à deux heures de l'après-midi.

Tel était le Temple, véritable administration, d'ailleurs centre d'un commerce réel et considérable.

C'était au Temple que l'ouvrier hostile aux ennuis du ménage pouvait, sans avoir à s'inquiéter du blanchisseur, venir échanger, en donnant 50 cent. de retour, sa chemise sale contre une propre.

C'était au Temple, que pour deux francs on trouvait une casquette, un veston, un pantalon des souliers et une chemise.

Mais c'est aussi au Temple que s'était prolongée la mauvaise habitude prise par les marchands d'épuiser toutes les ressources du catéchisme poissard contre les malheureux clients qui marchandaient trop où s'en allaient sans faire aucune acquisition.

Toutes les constructions du Temple étaient en bois, et leur agglomération donnait au fur et à mesure que le temps les minait, de perpétuelles appréhensions d'incendie.

Une place fut formée à l'entour, en 1853, pour les dégager, mais en 1863 on résolut d'abattre l'ancien marché et de le reconstruire sur les plans de M. E. Legrand, ce qui fut exécuté de 1863 à 1865. Aujourd'hui ce marché, dont la forme se rapproche quelque peu de celles des halles, est presqu'entièrement en fer. Les colonnes seules sont en fonte, de même que les bahuts et galeries à jour au-dessus des clôtures en briques et au-dessous des lanternes des combles. Quant aux boutiques, elles sont de fonte et de fer pour le marché proprement dit et de bois pour l'annexe, c'est à dire pour la partie comprise entre ce que l'on appelle la rue couverte et la place de l'ancienne Rotonde.

Enfin il se compose de six pavillons; la façade qui se présente sur l'un des petits côtés est formée par deux de ces pavillons réunis par une arcade entourée de deux tourelles carrées et surmontées de clochetons; cette arcade sert d'entrée au passage longitudinal qui coupe le marché en deux parties égales et croise deux passages transversaux dont le premier est surmonté d'un étage, contenant 350 places et d'une coupole ovoïde en fer. Les deux derniers pavillons sont destinés à remplacer le carreau.

Le nouveau Temple, construction carrée bien ordonné et bien proportionnée, contient 2,400 boutiques. Le bâtiment est couvert en verre ou zinc et dépasse 25,000 mètres carrés.

Il a été terminé en deux ans, sous la direction de M. de Mirandol, architecte et de Mme veuve et enfants Joly d'Argenteuil. L'immeuble, propriété de la société financière qui a fait les avances de fonds nécessaires à son édification, fera retour à la ville après cinquante annés, pendant lesquel-

les cette société verse à la caisse municipale une rente annuelle de 200,000 francs.

« Les légendes ont disparu, dit un écrivain humoristique, et avec elles ont aussi disparu les types de ces vieilles vendeuses, nageant dans leurs graisses jaunes, l'œil injecté de sang, le nez en pied de marmite, la lèvre supérieure garnie de moustaches et le menton orné d'un bouquet de poils à rendre jaloux un sapeur; sortes de mégères dont le vocabulaire grossier ne le cédait en rien à celui de mesdames de la Halle, et aurait fait rougir de pudeur le front du susdit porteur de hache.

« Le Temple est maintenant une pépinière de jeunes femmes, jolies, semillantes, accortes, polies et aimables, et il est devenu cet élégant bazar ou nul ne craint aujourd'hui de s'aventurer. Son chiffre d'affaires varie de 5 à 6 millions par an. »

Ce qui restait de l'ancien couvent des Bénédictines du Saint-Sacrement fut démoli en 1853, pour la formation de la place et aujourd'hui, à droite du Temple actuel, s'élève un square dont la superficie n'est pas moins de 7,221 mètres. Les pelouses en occupent 3,269, les allées 1,717, les massifs 2,035. Une grille de 370 mètres d'étendue l'entoure; il passe à juste titre pour un des plus beaux squares de Paris.

En 1809, plusieurs rues furent ouvertes sur une partie de l'ancien enclos du Temple. 1° une rue à laquelle on donna le nom de Cafarelli, en mémoire du général Cafarelli, mort en Egypte, en 1799; on l'appela aussi parfois rue de la Rotonde-du-Temple.

2° La rue de la Petite-Corderie, qui prit son nom du voisinage de la place de la Corderie.

3° La rue Dupetit-Thouars, qui longeait un des côtés de la halle au vieux linge, et fut ainsi nommée en mémoire du capitaine Dupetit-Thouars qui fut tué à Aboukir.

4° La rue Dupuis, ainsi nommée en mémoire de Dupuis, de l'Institut, mort en 1809.

5° La rue Perrée, qui dut son nom au vice-amiral Perrée, tué à bord du *Généreux* en 1800.

Par un décret du 7 février 1809, la petite rue Clopin, qui communiquait de la rue Bordet (rue Descartes), à celle des Fossés-Saint-Victor, fut supprimée dans toute la partie qui séparait l'ancien collège de Bocourt, du ci-devant collège de Navarre, et il ne reste de cette partie de la rue Clopin que deux portions formant impasses; celle donnant sur la rue Descartes fut appelée l'impasse Clopin, l'autre portion se confondit dans la rue Clopin.

Le cimetière de Belleville date aussi de 1809: il remplaça celui qui, suivant l'ancien usage, entourait la vieille église.

Ce nouveau cimetière, dont les murs furent démolis en 1814 par mesure stratégique, fut loin d'avoir l'étendue qu'il acquit depuis; mais il fut successivement agrandi en 1828, 1832, 1836, 1842, 1843 et 1849.

La bataille de Wagram venait d'être gagnée, et le 14 novembre 1809, le nouveau Charlemagne, ainsi que l'appelait volontiers son ancien collègue Cambacérès, fit son entrée à cheval à Paris où l'enthousiasme populaire était sans bornes.

Au reste, à ce moment, le roi et la reine de Bavière, les rois de Saxe et de Wurtemberg, les rois et les reines de Naples, de Westphalie et de Hollande, étaient les hôtes du glorieux empereur.

Paris était fier de lui.

Un événement considérable vint occuper l'attention générale.

Le divorce de l'empereur.

Et tous les rois avaient été convoqués pour ajouter par leur présence à l'éclat de son triomphe, et consacrer la dissolution de son mariage.

Le 30 novembre, l'empereur et l'impératrice, après avoir dîné, passèrent dans le grand salon, et ce fut là que Napoléon apprit à Joséphine, fondant en larmes, qu'il était décidé à divorcer avec elle.

Quinze jours plus tard, toute la famille impériale était réunie dans le cabinet de l'empereur, et celui-ci lisait le discours annonçant ce divorce.

Le 14 janvier 1810, le mariage de l'empereur avec Joséphine fut, sur la demande de Napoléon, déclaré nul, en vertu d'une disposition du concile de Trente, et Napoléon fut condamné par l'officialité de Paris, à une amende de 6 francs envers les pauvres.

Le 11 mars, le prince de Neufchatel épousait solennellement, au nom de l'empereur, Marie Louise, fille de l'empereur François d'Autriche. Le 30, le mariage civil fut célébré à Saint-Cloud, et, le 2 avril, les nouveaux époux firent leur entrée.

La veille, une tempête épouvantable s'était abattue sur Paris, et, dans la nuit, l'ouragan s'était tellement déchaîné, qu'on craignait que tous les préparatifs faits depuis un mois ne fussent emportés par le vent. Il n'en fut rien toutefois, et, au premier coup de canon qui annonça le départ de Saint-Cloud du couple impérial et de son cortège, le soleil dissipa les nuages et la journée fut superbe.

« A une heure de l'après-midi, dit l'auteur des *Femmes des Tuileries*, le soleil brille de l'éclat le plus vif. C'est le moment où le cortège impérial arrive à l'arc de Triomphe. Le monument n'est pas encore achevé. Mais une décoration le figure tel qu'il apparaîtra, quand il sera terminé. La cavalerie de la garde et les hérauts d'armes à cheval précèdent le carrosse de gala dans lequel l'empereur et l'impératrice sont assis. C'est la célèbre voiture du sacre, dont les grandes glaces permettent de distinguer les traits de Marie Louise, une jeune allemande de dix-huit ans

et demi, qui a une belle taille, beaucoup de fraîcheur et d'éclat, des cheveux blonds qui n'ont rien de fade, des yeux bleus et brillants.

La voiture impériale s'arrêta à l'arc de Triomphe.

— « Madame, dit le préfet de la Seine, la seule présence de Votre Majesté révèle à tous les regards les dons précieux du ciel qui vous appelaient à ce trône. Nous n'avons plus besoin pour vous admirer d'en croire la renommée, et déjà se sont accomplies ces paroles de votre immortel époux, qu'aimée d'abord pour lui, vous le seriez bientôt pour vous-même. »

Le cortège se remit en marche ; il descendit la grande avenue des Champs-Élysées, et arriva à la place de la Concorde, en passant entre une double rangée de décorations magnifiques, au milieu d'une population enthousiaste qui faisait retentir l'air de ses acclamations.

La foule n'avait pas assez de regards pour contempler ce grandiose cortège qui pénétra dans le jardin des Tuileries par le pont tournant. Les terrasses regorgeaient de spectateurs. « Les Renommées de pierre qui surmontent la grille semblent prêtes à s'élancer pour porter au loin les nouvelles de ce grand jour. » Cette phrase poétique est du *Moniteur* qui chante les louanges du maître.

Le cortège tourna autour des bassins, s'avança vers le palais et s'arrêta devant le pavillon de l'Horloge. Arrivée au château, l'Impératrice revêtit le manteau du sacre, et le cortège, qui était demeuré quelque temps dans la salle du Trône, se reforma dans la galerie de Diane. Il se dirigea par le pavillon de Flore vers la grande galerie du Musée du Louvre qui conduit au salon carré.

On avait transformé ce salon en chapelle avec des tribunes pour les rois, les autres souverains, et les ambassadeurs. Les rois, reines, princes et princesses de la famille impériale, assistèrent l'empereur et l'impératrice à cette brillante cérémonie qui eut aussi pour témoins les membres du sacré collège; quelques cardinaux seulement, voulant soutenir les droits du sacre pontifical, s'abstinrent de paraître et furent éloignés. Tous les corps de l'État, toutes les dignités civiles et militaires, enfin tous les personnages de la cour et des cours étrangères présents à Paris se trouvèrent réunis au nombre de huit mille dans la grande galerie et le salon carré.

Après la messe on chanta le *Te Deum*. Puis « Leurs Majestés » retournèrent aux Tuileries.

A sept heures, il y eut un grand banquet dans la salle de spectacle des Tuileries. Après le banquet, Napoléon et sa nouvelle femme parurent au balcon.

Naturellement ils furent acclamés.

Des musiciens entonnèrent le chœur d'*Iphigénie* de Gluck : « Que d'attraits, que de majesté ! » et des milliers de voix l'accompagnèrent.

Toute la journée, Paris avait été en fête; de divertissements populaires de toute espèce avaient été offerts au peuple, et, le soir, des illuminations et un feu d'artifice achevèrent de transporter de joie les Parisiens qui, ajouta le *Moniteur*, « ont eu le bonheur de contempler les traits de l'Empereur et de son auguste compagne ».

Des fêtes splendides furent données à l'Hôtel-de-ville; elles coûtèrent 2,670,932. fr.

Les gloires napoléoniennes fascinaient le peuple, il est vrai, mais cela ne l'empêchait pas de plaindre Joséphine, l'impératrice répudiée, et cela donna lieu à de superstitieuses prophéties qui se réalisèrent. Ce mariage-là ne lui portera pas bonheur, disait le peuple en parlant de Napoléon. Et il eut raison.

Nous avons parlé plus haut de l'abattoir Montmartre; le 9 février 1810, Napoléon décréta ce qui suit : ARTICLE 1er. Il sera fondé à Paris cinq tueries; trois sur la rive droite de la Seine, deux sur la rive gauche. — ART. 2. Les trois tueries sur la rive droite seront deux de vingt-quatre échaudoirs et une de douze. — ART. 3. La première pierre des quatre tueries qui sont à construire sera posée le 25 mars par notre ministre de l'Intérieur, qui ordonnera les dispositions nécessaires. — ART. 4. La corporation des bouchers de Paris sera maîtresse de faire construire les cinq tueries à ses frais et elle aura le privilège exclusif, sinon les travaux seront faits sur les fonds de notre domaine extraordinaire et à son profit.

Un second décret du 19 juillet approuva le plan de l'emplacement des quatre abattoirs, le cinquième, celui de Montmartre, étant déjà presque construit, et enfin un troisième décret du 24 février 1811, affecta les 1,500,000 fr. d'accroissement de revenus qui résultait du rétablissement de la caisse de Poissy à l'achèvement des abattoirs.

Cinq architectes furent chargés des travaux nécessaires et se formèrent en commission.

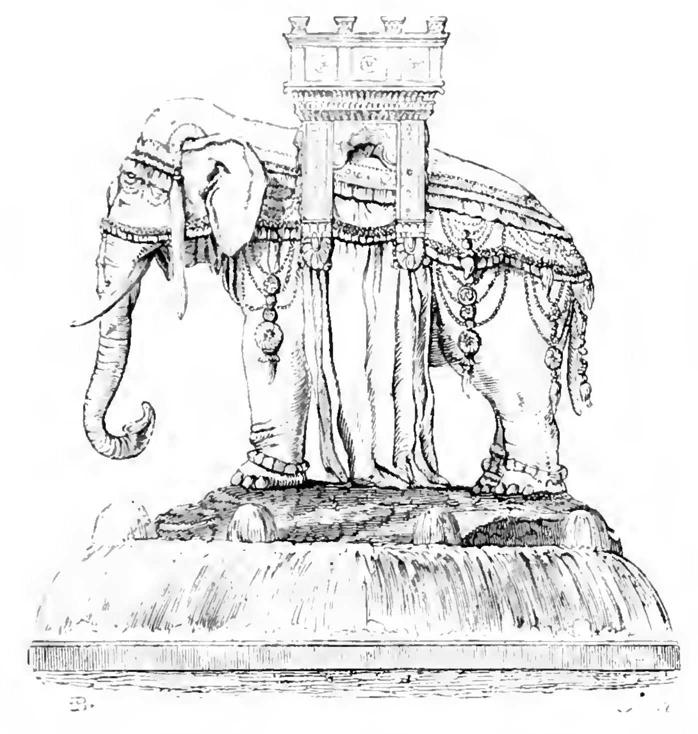
« L'étendue des abattoirs a été proportionnée aux quartiers qu'ils étaient destinés à desservir. Ceux du Roule et de Villejuif, qui sont à peu près semblables, contiennent chacun trente-deux échaudoirs, celui de Grenelle quarante-huit et ceux de Ménilmontant et de Montmartre, chacun soixante-quatre. Au total 240 échaudoirs. Ce nombre est encore inférieur à celui des bouchers; mais plusieurs font tuer par leurs confrères et il y a quelques échaudoirs communs à deux bouchers. Les bouveries et bergeries ont la même étendue que les corps d'échaudoirs. On trouve en outre, dans chacun des cinq abattoirs, des fondoirs pour le suif, des réservoirs et des conduits en plomb qui fournissent l'eau dans toutes les parties de l'édifice, des voiries ou cours de vidange, des écuries et remises pour le service particulier des bouchers, des lieux d'aisance public, des parcs aux bœufs, des logements pour les agents. Enfin un aqueduc voûté conduit

toutes les eaux de pluie et de lavage dans les égoûts de Paris. On y a ajouté des triperies qu'on avait cru dans l'origine devoir en exclure. »

Les abattoirs furent terminés en 1818; une ordonnance de police du 11 septembre de cette année fixa au 15 de ce mois l'époque où ils seraient livrés aux bouchers de Paris et ordonna qu'à partir de cette époque, les bestiaux ne pouvaient plus être conduits dans l'intérieur de la ville aux étables et abattoirs particuliers.

Jetons un rapide coup d'œil sur la physionomie de chacun d'eux. Nous avons dit ce qu'était celui de Montmartre : restent ceux du Roule, de Grenelle, de Villejuif et de Menilmontant.

L'abattoir du Roule fut construit sous la direction de M. Petit-Radel, architecte; la première pierre fut posée le 10 avril 1810; placé sur un terrain en pente, circonscrit par les rues de Munich, de Plaisance, de la Bienfaisance et de Miromesnil, il fut précédé d'une esplanade en avant de l'entrée; on y parvenait par une belle avenue, et des plantations faites au pourtour l'isolaient des habitations voisines; il avait fallu opérer une forte coupure dans le terrain, et des voûtes soutenant les terres servaient de remises et d'écuries et offraient, dans leurs parties supérieures, une terrasse spacieuse plantée d'arbres. Ces avantages particuliers lui donnaient un aspect plus agréable que celui qu'on pouvait attendre d'un édifice de ce genre.



Projet de fontaine éléphant sur la place de la Bastille, démolie en 1840.

L'abattoir occupait une superficie de 23,000 mèt.

Celui de Grenelle, qui occupait un espace irrégulier d'environ 30,000 mètres, fut construit par l'architecte Gisors; il était bâti place de Breteuil: c'était un des mieux situés et des mieux aménagés. Ce fut au milieu de cet abattoir que fut établi, en 1833, le puits artésien dont il sera parlé à cette date.

L'abattoir de Villejuif, situé sur le boulevard de l'Hôpital, occupait une superficie de 27,200 mètres; il fut construit sous la direction de M. Leloir, architecte; mais il n'offrait rien de particulier, pas plus que celui de Menilmontant, situé rue Saint-Maur.

Par une ordonnance du 15 avril 1838, les abattoirs furent rangés dans la première classe des établissements dangereux, insalubres, ou incommodes.

Par suite de l'extension de Paris, le nombre des abattoirs de la ville se trouva porté à huit, ceux de Batignolles, de la Villette et de Belleville s'y trouvèrent compris; une ordonnance du 31 janvier 1860, rendue par M. Boitelle, préfet de police, attendu que les entrées affectées au passage des bestiaux à destination de Paris, se trouvaient reportées aux murs d'enceinte fortifiés, et que le nombre des abattoirs généraux se trouvait augmenté, régla l'itinéraire que devaient suivre désormais les bestiaux achetés sur les différents marchés pour être conduits aux abattoirs.

Les tueries particulières établies dans la zone comprise entre l'ancien mur d'octroi et les fortifications avaient été supprimées par une ordonnance du 27 décembre 1859.

Le 20 janvier 1865, une compagnie obtenait la concession d'un marché aux bestiaux unique et de nouveaux abattoirs furent construits à la Villette pour remplacer tous les autres, qui furent démolis.

Il y avait jadis à Montmartre une fontaine qu'on appelait la fontaine Saint-Denis; c'était dans ses eaux que l'apôtre des Gaules avait, disait-on, lavé ses mains et sa tête, toutes sanglantes du martyre, aussi était-elle grandement vénérée par les fidèles; or, en 1810, des carriers bouleversèrent le terrain sur lequel elle se trouvait, puis changèrent la direction de ses eaux, puis, enfin, un des trous qu'ils creusaient l'engloutit jusqu'à la dernière goutte. « Aujourd'hui, dit l'auteur de *Montmartre et Clignancourt*, la fontaine Saint-Denis, autrefois si célèbre, n'est plus qu'un fait légendaire. »

En 1810, l'ambassadeur d'Autriche, le prince de Schwartzemberg, voulut offrir une fête à l'empereur à l'occasion de son mariage avec Marie-Louise; mais, comme l'hôtel qu'il occupait, 40 rue du Mont-Blanc (rue de la Chaussée-d'Antin), et qui était cependant l'immense hôtel de Montesson, ne lui parut pas assez vaste pour donner à danser à tout ce que Paris renfermait de hauts personnages, il loua l'hôtel voisin du sien, en pratiquant partout les communications nécessaires et donna sa fête.

Inutile d'ajouter que tout avait été décoré avec un luxe princier; notons cependant qu'un parterre de gazon avait été transformé en salle de bal, et que, selon l'usage d'alors, le plafond et les parois de cette salle avaient été recouverts au dehors de toile cirée, et qu'à l'intérieur on les avaient revêtues de tentures magnifiques et ornés de grandes glaces, de candélabres et de riches décors.

Il était près de minuit : la reine de Naples venait d'ouvrir le bal avec le prince Esterhazy; l'impératrice, après une rapide tournée dans les salons, était venue s'asseoir sur une sorte de trône qu'on lui avait préparé. L'empereur allait et venait, causant, souriant aux uns et aux autres, quand tout à coup, dans la grande galerie qui liait la salle à l'hôtel, la flamme d'une bougie, vivement agitée par un courant d'air, fut poussée vers une gaze légère qui prit feu et jeta une légère lueur. Ce ne fut rien d'abord. Le comte de Beinhem, jeta son chapeau contre le mur, pour éteindre une des flammèches qui s'étaient formées et le comte Dumanoir, chambellan de l'empereur, en grimpant sur le haut d'un pilier, arracha sans peine la légère trame qui pouvait propager l'incendie et l'éteignit complètement sous ses pieds.

On croyait tout danger conjuré, lorsqu'on s'aperçut avec terreur que des étincelles avaient communiqué le feu à des tentures placées trop haut pour les pouvoir atteindre; les flammes éclatèrent bientôt et, franchissant l'espace qui les séparait de la grande salle, elles se répandirent partout.

Soudain la musique cessa, les musiciens quittèrent leur estrade déjà menacée par le feu.

Une des portes extérieures s'ouvrit et donna passage au vent qui s'engouffra dans la pièce et activa l'incendie; alors ce fut une épouvante générale.

L'empereur, qui s'était rapproché de sa femme, resta calme et, malgré les pressantes invitations de l'ambassadeur, qui l'exhortait à partir au plus vite, il ne voulut quitter la salle que lorsqu'il eut vu que tout moyen de la sauver était impossible.

Alors, offrant le bras à Marie-Louise, et précédé de l'ambassadeur, il sortit lentement par la porte principale de l'hôtel, ouverte sur la rue du Mont-Blanc.

A peine le couple impérial fut-il parti, qu'une confusion effroyable éclata.

« L'eau qu'on versait dans la fournaise s'élevait et se dissipait instantanément en vapeur et l'incendie ne trouvait aucune résistance. On cherchait, on appelait les siens, on se précipitait avec fureur à travers les rangs; on rencontrait des blessés et des morts. Les degrés du portail s'étaient enfoncés sous le poids de la multitude qui cherchait à se sauver; beaucoup de personnes tombées furent écrasées par les suivantes, blessées par les tisons ardents, ou atteintes par les flammes. »

La reine de Naples était à terre, elle fut sauvée par le grand-duc de Wurtzbourg.

La reine de Westsphalie faillit être écrasée.

Le prince de Kourakin, ambassadeur de Russie, atteint par les flammes, s'était évanoui et fut heureusement tiré de la foule par le docteur Koreff, et tandis que des mains secourables l'aspergeaient d'eau, des mains charitables le débarrassaient, en les coupant, des boutons de diamants de son uniforme.

L'ambassadeur d'Autriche embrassait avec effusion sa fille sauvée, mais ne savait pas ce qu'était devenue sa femme, affolée par la chute d'une charpente en feu. Ce ne fut que le lendemain qu'on trouva son cadavre carbonisé, ainsi que celui de la princesse de Leyen qui fut brulée vive, le front cicatrisé par son diadème d'or rougi par le feu.

Ce fut un orage terrible, qui menaçait depuis longtemps et qui, en éclatant enfin, parvint à éteindre les derniers tisons de l'effroyable incendie qui avait tout détruit.

Pendant plusieurs jours, on ne parla à Paris que de ce triste événement.

Un palais qui devait aussi finir par le feu, le palais d'Orsay, fut commencé en 1810 et les tra-

vaux se continuèrent longtemps; jusqu'en 1820, ils furent payés par le crédit ouvert au département des affaires étrangères, car il avait été bâti pour y placer ce ministère, et, à cette époque, l'achat des terrains et la construction avait déjà coûté 5,354,101 francs. Une loi du 19 juillet 1820 transféra au ministère de l'intérieur l'administration des travaux de ce département. En 1821, le projet fut abandonné et jusqu'en 1833 on ne dépensa plus pour cette construction que 316,379 francs. Alors il fut question de terminer le palais et de l'affecter au ministère du commerce et des travaux publics, à l'école des mines, aux ponts et chaussées, etc.

Un crédit de 3,600,000 fr. fut voté à cet effet, mais il fallut encore ajouter à cette somme insuffisante 607,000 fr. votés en 1836, puis 1,570,000 fr. votés le 18 juillet de la même année et 241,000 fr. votés en 1841, ce qui porta le coût total du palais à 11,668,480 fr.

Une ordonnance royale du 5 mars 1842, l'affecta définitivement à la Cour des Comptes, concurremment avec le Conseil d'État qui y avait été établi en 1840.

La première pierre avait été posée le 10 avril 1810 et l'architecte Bonnard avait été chargé de la direction des travaux, mais, plus tard, ce fut l'architecte Lacornée qui les dirigea et les termina. Tous deux furent assez embarrassés pour donner au monument un caractère spécial, en raison des variations innombrables de sa destination.

Malgré tout, ce palais qu'on a toujours désigné, en raison de sa situation, sous le nom de palais du quai d'Orsay, est élégant d'aspect et au dedans, il était somptueux.

Il se compose, du côté du quai, d'un corps de bâtiment, double en profondeur, de 103 mètres de longueur, sur une largeur de 29 mètres; sur la rue de Lille, d'un autre corps de bâtiment orné d'un portique au rez-de-chaussée et d'une galerie au premier étage, portique et galeries à arcades ouvertes et formant l'entrée et la façade principale qui a 113 mètres de développement. A droite et à gauche, deux bâtiments en ailes faisant façade, l'un sur la rue de Poitiers, l'autre sur la rue Bellechasse; deux autres corps de bâtiments intermédiaires s'élevant à droite et à gauche d'une cour nue, entourée de portiques à arcades; deux autres cours secondaires séparant chacun des bâtiments intermédiaires.

La façade principale, seulement percée de fenêtres, est celle qui donne sur le quai. Elle est formée de deux ordres, toscan et ionique, superposés et surmontés d'un attique avec pilastres corinthiens. Les fenêtres en arcades sont au nombre de 19 par étage. Les angles rentrants de chaque côté présentent une ordonnance différente et sont percés de cinq rangées de fenêtres, sur une élévation qui n'excède pas celle de la façade.

Sous les arcades, près de la porte principale, on avait placé, sous le second Empire, une statue en plâtre de Tronchet, due à M. H. Ferrand.

Des sculptures décoraient les diverses façades, des colonnes soutiennent les galeries et les portiques; de larges escaliers conduisaient aux différentes parties de l'édifice, dont le style architectural ne manquait pas, dans l'ensemble, de goût et de noblesse.

Nous employons indistinctement le présent et le passé en décrivant ce monument : c'est que malheureusement, pendant les funestes journées de mai 1871, à la suite des combats livrés entre les troupes du gouvernement et celles de la Commune, le palais d'Orsay fut brûlé, le pétrole et la poudre ont détruit tout l'intérieur du monument qui se trouve à ciel ouvert, et il n'en reste plus que les quatre façades avec leurs baies béantes, ce qui produit une ruine qui ne manque pas de pittoresque, mais qu'il serait bon de voir disparaître au plus tôt, soit qu'on abatte ce qui reste du palais, s'il ne peut être réparé, soit qu'à l'aide d'une restauration complète on lui rende sa physionomie d'autrefois.

Le passage Montesquieu fut aussi construit en 1810, et livré au public l'année suivante.

Un autre passage, le passage Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie est de la même époque, et fut construit sur l'emplacement de l'ancien couvent des chanoines de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie.

Le 30 janvier 1811, un décret impérial ordonna qu'il serait établi un marché dans le jardin de l'ancienne abbaye Saint-Martin pour remplacer celui qui se tenait dans le voisinage et dont il a été parlé, et que ceux établis sans autorisation et par usage sur la voie publique dans les rues Saint-Martin et Saint-Denis, seraient entièrement supprimés aussitôt que serait bâti le nouveau; un second décret, du 24 février suivant, ordonna que la construction du marché serait terminée au 1er juin; malgré cela, la première pierre n'en fut posée que le 15 août. Le 21 mars 1813, Napoléon décréta qu'il serait ajouté au marché Saint-Martin un corps d'étaux de boucherie et qu'il serait percé trois nouvelles rues pour les débouchés de ce marché dont les travaux furent dirigés par l'architecte Peyre, qui les termina en 1816.

L'inauguration du marché eut lieu le 20 juillet 1816, et, à cette époque, on modifia le plan des percements qui devaient être faits pour en faciliter les abords, et un arrêté ministériel du 9 octobre 1816 ordonna que cinq rues au lieu de trois seraient ouvertes.

Mais, d'abord, occupons-nous du marché qui est composé de deux corps de bâtiments entièrement isolés, de chacun 22 mètres de largeur et de 62 mètres de longueur et séparés par une cour de 58 mètres de largeur. « Ils sont divisés, dit le *Dictionnaire administratif*, en trois nefs d'égale largeur et en neuf travées composant

27 espaces carrés formés par les murs de face percés dans leur pourtour de 60 arcades, les unes servant d'entrées, les autres fermées par des persiennes. Le tout est couvert d'un comble dont la partie, posant sur les murs de face, est en appentis, et dont la partie centrale, postée sur seize piliers, est à deux égouts. Cette dernière, plus élevée que la première, laisse un espace vide qui éclaire la partie supérieure du bâtiment. Une fontaine occupe le centre de la cour. La superficie du marché Saint Martin est de 6,324 mètres. »

Venons maintenant aux rues, bien qu'elles n'aient été ouvertes qu'en 1817; mais elles font partie du plan général de l'établissement du marché avec ses débouchés.

La rue Conté dut son nom au peintre chimiste et mécanicien Conté, mort en 1805.

La rue Borda dut le sien au mathématicien de ce nom, mort en 1799.

La rue Montgolfier prit son nom en mémoire du célèbre aéronaute, mort en 1810.

La rue Vaucanson dut son appellation à la mémoire du mécanicien Vaucanson.

Et enfin, la rue Ferdinand Berthoud fut ainsi appelée du nom du membre de l'Institut, mort en 1807.

En même temps qu'il ordonnait la création du marché Saint-Martin, l'empereur, par son décret du 30 janvier 1811, ordonnait encore que le marché de la place Maubert fût transféré sur l'emplacement de l'ancien couvent des Carmes : « Ce marché devait être bordé par les rues de la Montagne-Sainte-Geneviève, des Noyers, et par une rue à ouvrir entre l'ancien collège de Laon, pour communiquer la dite rue à celle de la Montagne-Sainte-Geneviève. »

Comme à l'égard du marché Saint-Martin, un décret du 24 février ordonna que le marché des Carmes serait terminé au 1er juin 1811, mais, ainsi que pour l'autre, la première pierre n'en fut posée que le 15 août 1813. M. Vaudoyer, architecte, fut chargé de la direction des travaux, dont l'achèvement eut lieu en 1818.

Ce marché fut construit sur le modèle du marché Saint-Germain (qui date aussi de 1811 et dont il a été parlé), et les frais de construction s'élevèrent à environ 728,000 francs. Il occupe une superficie de 2,842 mètres et fut inauguré le 15 février 1819. L'ouverture du boulevard Saint-Germain a modifié complètement les abords de ce marché.

Puisque nous en sommes aux marchés, ajoutons que le 19 mai 1811, Napoléon rendit un décret qui approuvait le projet de l'emplacement destiné à la grande halle de Paris et ordonnait que l'îlot de maisons situé entre la rue du Four-Saint-Honoré et la rue des Prouvaires serait acquis dans l'année par la Ville de Paris.

La grande halle resta à l'état de projet, mais à la place de l'îlot en question fut élevé le marché des Prouvaires, dit halle à la viande; son inauguration eut lieu en avril 1818. Son établissement primitif, se composait de simples hangards en bois, et il occupait une superficie de 5,616 mètres.

Ce marché disparut lors de la formation des halles centrales.

Enfin, et toujours aux termes du décret du 30 janvier 1811, un autre marché devait être construit sur la place Saint-Jean, mais ce projet fut abandonné.

Le 19 mars 1811, tout Paris était dans l'attente d'un gros événement. Dans la soirée, l'impératrice Marie-Louise avait ressenti les premières douleurs de l'enfantement et toute la nuit les églises de la capitale furent remplies d'une foule de fidèles qui priaient Dieu pour son heureuse délivrance.

Le lendemain, dès l'aube, une immense population pénétra dans le jardin des Tuileries et attendit impatiemment l'heureuse nouvelle.

Enfin, à neuf heures vingt minutes, le roi de Rome vint au monde.

« Tout les habitants de Paris, dit M. de Saint-Amand, savent que vingt et un coups de canon seulement annonceraient la naissance d'une fille, mais que si c'est un fils, il en serait tiré cent un. Voilà les salves d'artillerie qui commencent. Dès que le premier coup de canon se fait entendre, la multitude garde un profond silence. Ce silence n'est interrompu que par des voix qui comptent les coups de canon : un, deux, trois, quatre, et ainsi de suite.

« L'attente est solennelle. Quand arrive le vingtième coup, l'émotion est indescriptible ; au vingt et unième, toutes les poitrines sont haletantes, au vingt-deuxième, c'est une explosion de joie qui va jusqu'au délire. Cris d'allégresse, chapeaux en l'air, applaudissements ; c'est une ovation, une victoire sur la destinée qui semble désormais la servante de Napoléon. »

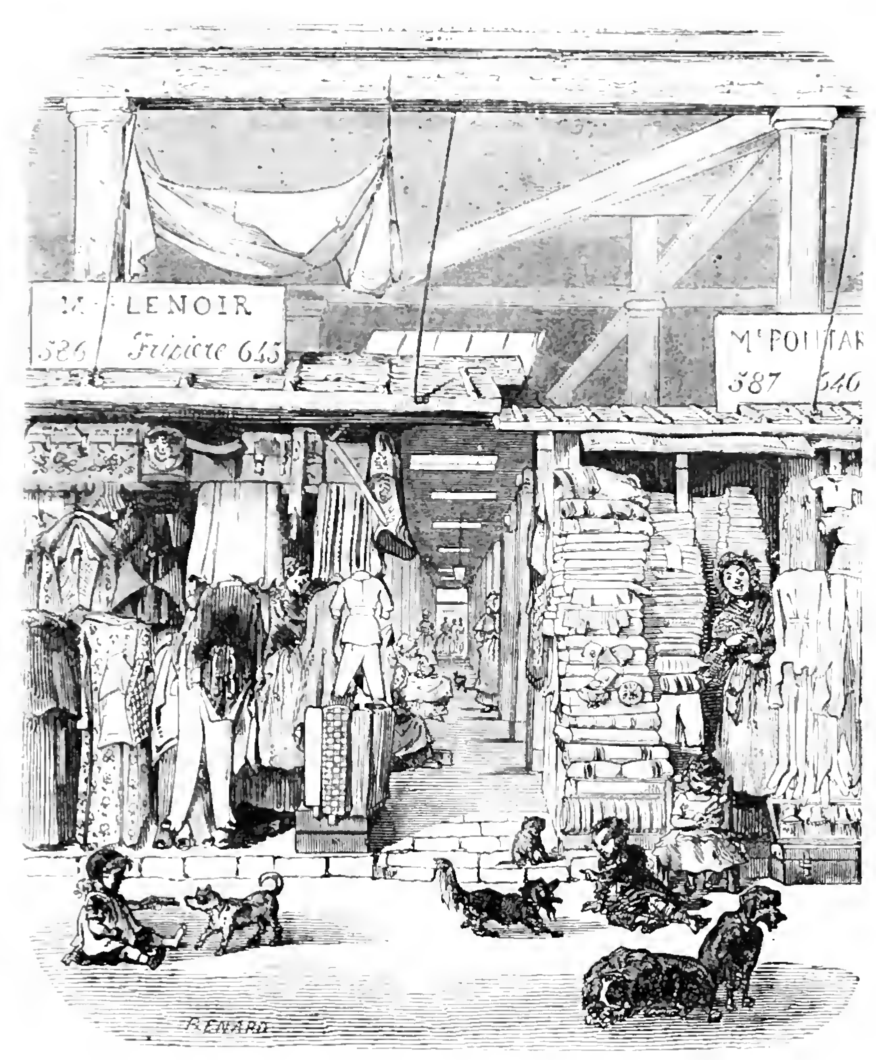
Le 22, tous les grands corps de l'État allèrent complimenter l'Empereur.

— Vos peuples, lui dit le président du Sénat, saluent par d'unanimes acclamations ce nouvel astre qui vient de se lever sur l'horizon de la France et dont le premier rayon dissipe jusqu'aux dernières ombres des ténèbres de l'avenir.

Personne ne pouvait apercevoir les nuages qui menaçaient cet horizon d'azur et qui devaient en si peu d'années amener la formidable tempête.

Les membres du Conseil municipal avaient voté 10,000 francs de rente au premier page qui vint à l'Hôtel-de-ville apporter la nouvelle de la naissance du prince!

A ce prince, dont la venue comblait de joie la cour et la ville, il fallait un palais comme il n'en existait nulle part. Ce fut l'empereur qui se fit



Ancien marché du Temple, pavillon de Flore.

lui-même l'architecte de celui qu'il rêvait, et ce fut sur les hauteurs du Trocadéro qu'il le plaça.

MM. Fontaine et Percier, qui en étaient les architectes désignés, ont dit à ce propos : « Ceux qui pourront se représenter un palais aussi étendu que celui de Versailles, occupant avec ses accessoires le rampant et le sommet de la montagne qui domine la plus belle partie de la capitale, avec les moyens d'accès les plus faciles, n'hésiteront point à penser que cet édifice aurait été l'ouvrage le plus vaste et le plus extraordinaire de notre siècle. »

Les désastres qui survinrent firent rentrer le projet de Palais du roi de Rome dans le néant.

Le 9 juin, celui qu'on pensait être le futur héritier de l'Empire, fut solennellement baptisé à Notre-Dame. Le cortège partit des Tuileries d'où les troupes formaient la haie jusqu'à la cathédrale, et, malgré la sainteté du lieu, une salve d'applaudissements fit retentir les échos de la vieille basique, lorsqu'après avoir reçu l'eau sainte du baptême, l'enfant impérial fut présenté au peuple et à l'armée par Napoleon.

A l'issue de la cérémonie, l'Empereur se rendit à l'Hôtel de ville, où il dina en public, la couronne sur la tête, entouré des rois de sa famille et d'une foule de princes étrangers.

Le soir, il retourna aux Tuileries et son cortège, précédé de torches et de fanfares, s'avança à la brillante clarté des illuminations disposées sur son passage.

Le 11 juin, eut lieu à Paris l'ouverture d'un concile composé de plus de cent évêques de France, d'Italie et d'Allemagne ; il était convoqué pour régulariser l'ordre de l'institution canonique, attendu que le pape la refusait aux évêques

nommés depuis que Napoléon montrait peu d'égards pour la souveraineté temporelle du Saint-Père. Et ce concile se déclara compétent pour statuer sur l'institution des évêques, en cas de nécessité.

Cette année 1811 fut pour Paris une année de prestige incomparable. Les fêtes se succédaient aux Tuileries avec une magnificence inouïe.

Et le goût des plaisirs, des réceptions, se généralisant, ce ne fut partout que bals et festins.

Les sociétés gastronomiques et bachiques se multiplièrent; la plus célèbre d'alors était la Société des Amis de la Goguette. La chanson gaillarde animait les dîners de cette société qui avaient lieu deux fois par mois; elle était exclusivement composée d'artistes; les places de la Goguette étaient très recherchées.

La Société dramatico-littéraire, fondée aussi en 1811, dans un but de joyeux divertissements, soutint longtemps une vogue justifiée par l'esprit de ses membres.

Enfin qui n'a entendu parler de la fameuse société du Rocher de Cancale, dont Laujon était président et Armand Gouffé vice-président, et qui tenait ses assises au celèbre restaurant de ce nom, situé rue Montorgueil.

Toutes ces sociétés furent les précurseurs des goguettes qui devaient tant se multiplier quelques années plus tard.

L'incendie qui avait si tristement terminé la fête donnée l'année précédente par l'ambassadeur d'Autriche, avait fait sentir l'insuffisance de l'organisation des secours à espérer en pareille occurrence. Ce désastre fit comprendre le besoin d'une autorité plus large, d'un commandement plus énergique : l'empereur décida que les gardes-pompes seraient mis sur un pied complètement militaire, ce qui fut régularisé par un décret du 18 septembre 1811, qui créa un bataillon de sapeurs-pompiers comprenant quatre compagnies avec 13 officiers et 563 hommes de troupe. Pour la première fois, les sapeurs furent armés de fusils. Soumis aux lois militaires, le bataillon eut, en outre, pour mission de concourir au service de police et de sûreté publique, sous les ordres du ministre de l'intérieur et du préfet de police.

Le remaniement considérable qui se fit dans le personnel ne laissa pas de contrarier certaines habitudes prises; le casernement était loin de convenir à ces artisans qui étaient presque tous mariés; quoi qu'il en soit, il se fit successivement, pour les différentes compagnies, dans l'ordre suivant :

En 1813, la 2e compagnie fut logée rue de la Paix, dans l'ancien bâtiment des Capucines.

La 3e compagnie s'installa en 1814 dans la caserne de la rue Culture-Sainte-Catherine, ancienne demeure de Gabrielle d'Estrées.

La 4e et la 1re furent casernées rue du Vieux-Colombier jusqu'en 1832, époque à laquelle la 1re fut transportée dans le faubourg Saint-Martin.

A la formation de la 5e compagnie, on effectua à son casernement l'ancien couvent des Bernardins, dans la rue de Poissy.

L'article 43 du décret de 1811, en mettant les dépenses du corps des sapeurs-pompiers à la charge de la ville de Paris, jusqu'à l'établissement d'une compagnie d'assurance contre les incendies, indiquait l'intention d'exonérer de cette subvention, dans un avenir plus ou moins rapproché, le budget de la ville, ou de faire supporter, au moins en partie, par les compagnies d'assurance, une dépense qui devait leur être plus particulièrement profitable.

Le 28 avril 1822, une ordonnance complémentaire arrêta l'effectif des sapeurs-pompiers à 14 officiers et 662 hommes; ce ne fut qu'en septembre 1824 que les médecins de ce corps furent admis à prendre rang parmi ceux de l'armée. Vers cette époque, le commandant des pompiers, M. de Plazanet, introduisit dans le service nombre d'améliorations utiles, l'usage des seaux en toile, etc.

Cependant, le service complexe des pompiers devenait de plus en plus pénible pour le petit nombre d'officiers, chargés d'administrer de nombreuses et fortes compagnies; un décret du 20 janvier 1832 nomma un sous-lieutenant dans chaque compagnie.

Le 11 mai 1833 fut créé l'emploi de sous-lieutenant, chargé du recrutement et de l'habillement; il y eut le sergent-major garde-magasin; une section hors rang, composée de 4 hommes et 64 nouveaux caporaux, en remplacement d'un nombre égal de sapeurs.

Un peu plus tard, pour assurer le service des palais royaux, le bataillon fut augmenté de 20 sapeurs payés par la liste civile; malgré ces remaniements successifs, le personnel n'était pas encore assez nombreux et le service laissait à désirer; ce fut alors qu'on forma une 5e compagnie; mais, faute de caserne spéciale, on la fractionna dans les autres compagnies jusqu'en 1845, où elle put s'installer au couvent des Bernardins; M. de la Condamine fut investi des fonctions de capitaine ingénieur dans le corps des pompiers.

La révolution de 1848, vint troubler le fonctionnement du service. Le gouvernement provisoire retira aux pompiers leurs fusils; enfin une réorganisation ayant été jugée nécessaire, deux décrets successifs du président de la République, en date du 27 avril 1850, licencièrent le bataillon et le reformèrent en utilisant quelque peu l'ancien personnel.

L'effectif du bataillon fut fixé à cinq compagnies avec 22 officiers et 797 hommes de troupe.

Par décret du 28 février 1851, M. de la Condamine fut nommé chef d'escadron, commandant le bataillon des sapeurs-pompiers de Paris.

Le 10 février 1855, une compagnie nouvelle fut décrétée pour le service de la ville. Le 17 du même mois, une seconde fut créée sous le titre de compagnie expéditionnaire, elle fut envoyée à Constantinople et fut, à son retour, incorporée définitivement au bataillon, par décret du 31 octobre 1856, ce qui porta l'effectif du corps à 28 officiers et 889 sous-officiers, caporaux-sapeurs et enfants de troupes. En même temps, une caserne nouvelle était affectée aux pompiers, dans la rue Blanche où l'on avait approprié, à cet usage l'ancien gymnase militaire musical.

En 1860, l'annexion de la banlieue à Paris nécessita une nouvelle réorganisation du corps des sapeur-pompiers. Le corps était alors de 1298 hommes, commandés par un colonel et un lieutenant-colonel; trois casernes établies à Grenelle, à la Villette et à la barrière de Charenton, reçurent la 8e la 9e et la 10 compagnie; la caserne de la rue de la Paix était abandonnée et la 1re compagnie, qui l'habitait, envoyée à Passy.

Le colonel de la Condamine prit sa retraite le 3 septembre 1861, et le major-ingénieur Willerme, fut nommé lieutenant-colonel par décret du 22 janvier 1862.

Un décret du 5 décembre 1866 augmenta le corps des pompiers de deux compagnies et, en même temps, les douze compagnies qui résultèrent de cette augmentation furent divisées en deux bataillons de six compagnies chacun, réunis sous la dénomination de régiment des sapeurs-pompiers de Paris.

Le service des incendies se trouve donc assuré aujourd'hui par un régiment qui comprend 50 officiers et 1,350 sous-officiers, caporaux, sapeurs et enfants de troupe.

Le matériel d'incendie consiste en 176 pompes, 35 tonneaux, 10,413 seaux, 102 postes sont répartis dans Paris, indépendamment des 11 casernes.

L'année 1874 a apporté une modification importante dans le service, celle de l'emploi des pompes à vapeur.

Terminons ce rapide aperçu en indiquant l'emplacement des onze casernes existantes : rue Blanche, Passy, rue du Vieux-Colombier, le Louvre, Grenelle, Ménilmontant, rue du Château-d'Eau, rue de Poissy, la Villette, rue Sévigné, ancienne barrière de Charenton.

Bien que le service des secours contre l'incendie ait été, comme on le voit, successivement perfectionné, il est encore loin d'être parfait et les journaux ne cessent de donner comme exemple d'une meilleure organisation la façon dont ce service est organisé en Angleterre et aux États-Unis.

Avant la Révolution, il existait (depuis 1750), 150 hommes de pied qui avaient la garde des quais, ports et remparts de la capitale; il en a été souvent parlé dans le cours de cette histoire sous le nom de gardes de Paris.

En 1771, cette garde se composait de 111 cavaliers et 852 fantassins. Lorsque la révolution de 1789 éclata, une loi ayant ordonné le licenciement de tous les corps préposés à la sûreté de Paris, la garde de Paris devint la gendarmerie parisienne.

Cette gendarmerie fut supprimée le 16 janvier 1795, époque à laquelle on créa un corps spécial destiné à la police, que l'on nomma légion de police générale; cette légion était composée de deux demi-brigades (régiments), à trois bataillons et d'une demi-brigade de cavalerie. Ce corps fut licencié l'année suivante, et la garde nationale demeura chargée de la police de Paris.

Le 4 octobre 1802, le gouvernement consulaire ressuscita la garde de Paris sous le nom de garde municipale, qui fut placée sous l'autorité du préfet de police. Elle se composait de 2,514 hommes d'infanterie, en deux régiments, le premier affecté à la garde des ports et des barrières, le deuxième au service de l'intérieur et de 180 cavaliers formant un escadron. L'un des régiments était habillé de vert, l'autre de rouge.

La garde municipale fut licenciée en 1812 et remplacée par la gendarmerie impériale, qui devint, sous la Restauration, la gendarmerie royale et resta chargée du service de la ville de Paris jusqu'à la révolution de 1380.

Le 16 août 1830, fut réinstituée la garde municipale de Paris.

Elle fut reconstituée par une ordonnance du 24 août 1838; elle se trouva alors commandée par un colonel, deux lieutenants-colonels, un major, quatre chefs de bataillon ou d'escadron. Les gardes municipaux portaient l'habit bleu à revers blancs, passe-poils et retroussis rouges, épaulettes de grenadier pour l'infanterie, contre-épaulettes et aiguillettes orange pour la cavalerie, shako pour l'infanterie et casque tigré pour la cavalerie. La garde municipale était sous les ordres du préfet de police et ressortissait directement du ministre de l'intérieur.

Elle fut licenciée le 25 février 1848, puis rétablie sous le nom de garde républicaine, le 16 mai 1848. Au 1er février 1849, elle fut réorganisée par le président de la République, qui fixa son effectif à 2100 hommes; le 11 décembre 1852, elle prit le titre de garde de Paris; il fut décidé qu'elle ferait partie intégrante de la gendarmerie.

Après 1871, la garde municipale changea encore de nom, et elle est devenu la garde républicaine.

En vertu d'un décret du 9 avril 1811, la prison de Saint-Lazare, installée, on le sait, dans la maison de Saint-Lazare du faubourg Saint-Denis, fut concédée au département de la Seine. Les bâtiments furent réparés, l'ancienne église (démolie en 1823), remplacée par une chapelle et tout l'édifice disposé de manière à recevoir en moyenne

1,200 personnes; il est affecté : 1° aux femmes prévenues de vols ou d'autres délits, 2° à celles condamnées à moins d'une année de prison; 3° à celles qui, devant subir une peine de plus longue durée, attendent l'époque où elles seront transférées dans les maisons départementales; 4° aux jeunes filles mineures, arrêtées pour vagabondage ou enfermées à la requête de leurs parents; 5° aux filles publiques, enfermées pour infractions aux règlements de la police; 6° les femmes mariées condamnées pour adultère, et enfin 7° à celles qui sont détenues pour dettes envers l'État.

Les femmes internées à Saint-Lazare sont divisées en trois catégories : Les criminelles, les détenues administrativement, et les détenues par correction paternelle.

Toutes travaillent silencieusement dans les ateliers, sous la direction des religieuses de l'ordre de Marie-Joseph. Le préfet G. Delessert avait institué des surveillantes laïques, pour remplacer les religieuses, mais cette innovation donna de si fâcheux résultats, qu'il fallut bientôt les supprimer et rappeler les sœurs.

On a annexé à la prison de Saint-Lazare, et logé dans ses vastes bâtiments, la boucherie, la boulangerie, et les magasins généraux de toutes les prisons du département de la Seine. Les fours cuisent journellement 32 fournées de chacune 230 pains. La lingerie, installée dans les vieux dortoirs du couvent, est admirablement tenue. Tout le linge porté dans les prisons de Paris sort de ce vestiaire et y rentre pour subir le lavage. On y envoie chercher non seulement les chemises, les pantalons de toile, les bonnets, mais jusqu'aux chemises de force bouclées de courroies, jusqu'aux suaires de grosse toile dans lesquelles les détenus seront ensevelis. Tout cela est rangé par sections et par casiers, avec beaucoup d'ordre et de soin.

En l'an VII, il avait été décidé qu'on établirait un nouveau quai « depuis l'extrémité de celui des Miramiones jusqu'au petit Pont, » et, conséquemment, l'hospice de l'Humanité (l'Hôtel-Dieu) devait être démoli pour lui faire place; ces dispositions ne furent pas exécutées, et, le 25 mars 1811, Napoléon décréta : « Il sera construit un quai en maçonnerie sur la rive gauche de la Seine entre le pont Saint-Michel et le pont de la Tournelle; ce quai portera le nom de Montebello. »

Ce décret ne reçut d'abord d'exécution que pour la partie comprise entre le Pont Saint-Michel et le Petit-Pont. Il fut nommé quai Saint-Michel. Un mur de parapet, fut construit en 1817 depuis la rue des Grands-Degrés jusqu'au pont au Double.

En 1818, le quai fut nommé quai de la Bûcherie.

Une ordonnance royale du 22 mai 1837 décida que le quai de la Bûcherie serait prolongé, et les travaux furent exécutés pendant l'année 1840. On évita de démolir l'Hôtel-Dieu en dédoublant le bâtiment Saint-Charles. Dans le courant de 1843, l'administration restitua au quai son nom primitif de quai de Montebello.

Le ministère des finances, détruit en 1871, datait aussi de 1811; le 26 août, l'empereur, par un décret, ordonna qu'il serait construit un nouvel hôtel des postes sur le terrain situé entre les rues de Rivoli, Neuve-du-Luxembourg, du Mont Thabor et de Castiglione. Cet hôtel devait être édifié dans le délai de trois années.

Les travaux commencèrent immédiatement, sous la direction de M. Bénard, architecte.

En 1822, le projet d'établir la poste en cet endroit, fut abandonné; on résolut alors d'y transférer le ministère des finances et le trésor royal qui occupaient deux vastes hôtels dans la rue Vivienne. Les constructions coûtèrent 10,400,000 fr.

L'aspect extérieur de cet hôtel, n'offrait rien de saillant.

Au mois de mai 1871, les bandes de la Commune mirent le feu au ministère qui fut entièrement brulé : « La façade du ministère, dit Théophile Gautier, en s'écrasant sur la rue de Rivoli, formait une tumultueuse carrière de blocs, comme on en voit dans le lit des torrents alpestres. La chute du mur démasquait l'intérieur du bâtiment, et, par cette brèche énorme, on voyait des perspectives, des enchevêtrements et des superpositions d'arcades qui rappelaient le Colisée de Rome. A travers les ouvertures, le ciel apparaissait par places et complétait la ressemblance. Les flammes, la fumée, la combustion des produits chimiques destinés à produire l'incendie, avaient imprimé à ces décombres des tons gris, fauves, roussâtres, mordorés, rembrunis, des colorations étranges qui les veillissaient, et leur donnaient l'air de ruines antiques. Plus loin, un mur escarpé, semblable à la paroi d'un précipice à demi comblé par une avalanche, restait debout, montrant les baies de ses fenêtres et les arrachements de ses planchers. »

Lorsqu'on eut déblayé ces tristes témoins de la guerre civile, les terrains furent mis en vente, et bientôt, sur la plus grande partie de ce magnifique emplacement, s'éleva un immense hôtel meublé qu'on désigne sous le nom d'hôtel Continental.

Le 12 mars 1812, les conseillers d'Etat Regnault et Dumas présentèrent un projet de sénatus-consulte, portant organisation de la garde nationale en trois bans.

Ce fut alors qu'un savant illustre, soutenant le projet s'écria : « Les jeunes français parvenus à l'âge où l'ardeur est réunie à la force, trouveront dans leurs exercices militaires des jeux salutaires et des delassements agréables, plutôt que des devoirs sévères et des occupations pénibles »

Le Sénat accueillit la formation d'un premier,



Aspect de la Bourse de 1830 à 1850.

d'un second et d'un troisième ban. Le premier se composa des hommes de vingt à vingt-six ans qui n'avaient pas été appelés pour les contingents de l'armée ; le second, ceux de vingt-six à quarante, et l'arrière ban, ceux de quarante à soixante.

Cent cohortes du premier ban furent mises à la disposition du gouvernement.

Les mères commençaient à trouver que Bonaparte usait bien des hommes, et Paris le vit partir le 9 mai, en souhaitant que la guerre dans laquelle il s'embarquait encore fût la dernière. Mais il ne l'espérait pas.

Jamais un départ pour l'armée n'avait été si magnifique.

Le 1er septembre, un sénatus-consulte, relatif au recrutement de l'armée, ordonnait une nouvelle levée d'hommes : 120,000 conscrits, nés du 1er janvier au 31 décembre 1793, étaient encore mis à la disposition du gouvernement, sans compter 17,000 conscrits de 1813 qui étaient levés pour remplacer les hommes qui manqueraient au complet des cohortes du premier ban de la garde nationale.

Mais comme, après tout, on ne doutait pas qu'une nouvelle victoire ne vint couvrir par des lauriers le sang répandu, on se contentait de souhaiter bonne chance à ceux qui prenaient le mousquet et on allait avec enthousiasme entendre chanter un refrain patriotique à la goguette. Laujon, Barré, Lambert, Clauzier se chargeaient de faire rimer gloire avec victoire et lauriers avec guerriers, et, le verre à la main, on attendait les bulletins de la guerre.

Cependant quelques hommes qui ne partageaient pas l'engouement général pour « le grand capitaine » s'agitaient dans l'ombre et allaient bientôt apprendre à ceux qui pensaient avoir fondé une dynastie nouvelle, que la révolution n'était pas morte et qu'on songeait encore dans un coin de Paris à la ressusciter.

Au mois d'octobre 1812, on était, depuis une quinzaine de jours, sans nouvelles de l'empereur et de la grande armée qui étaient à Moscou.

Ce fut alors que le général Malet qui, on se le rappelle, avait été compromis dans la conspiration Demaillot, se décida à reprendre cette conjuration pour son compte en faisant croire à la mort de Napoléon et en rétablissant la République.

Il commença par rédiger un prétendu procès-verbal du Sénat, en date du 22 octobre, portant que

le Sénat réuni extraordinairement, s'était fait donner lecture d'un message qui lui annonçait la mort de Napoléon qui avait eu lieu sous les murs de Moscou, le 7 octobre, et qu'il était établi un gouvernement provisoire composé de 15 membres; le général Moreau président; Carnot ex-ministre, vice-président; le général Augereau, Bigonnet, Destutt-Tracy, Florent Guyot, Frochot, Jacquemont, Lambrecht, Montmorency, général Malet, Al. Noailles, vice-amiral Truguet, Volney et Garat.

Ce soi-disant procès-verbal était certifié par Malet, qualifié général de division commandant en chef la force armée de Paris, et les troupes de la première division militaire.

Cette pièce portait un incontestable cachet de vraisemblance.

Malet rédigea aussi une proclamation dans laquelle il exhortait les citoyens à revenir à la République. Son plan était d'ailleurs parfaitement combiné; il avait assigné d'avance à chacun des officiers généraux dont il s'était proposé le concours, le rôle qu'il avait à jouer. Il fit connaître aux troupes, par un ordre du jour très habilement rédigé, les dispositions prises pour la journée, et il avait établi son quartier général à l'Hôtel de ville.

Le colonel Soulier, chef de la 1re cohorte, promu au grade de général de brigade, était appelé à commander toutes les troupes réunies pour la garde de l'Hôtel de ville, le général Guidal commandait celles du Luxembourg; il était enjoint au général de division Payle-Hardi, nommé commandant de l'artillerie, de se rendre au château de Vincennes et d'y établir son quartier général; enfin tous les autres postes importants étaient confiés à des hommes à la dévotion du général: le général Lecourbe était désigné par le fameux sénatus-consulte imaginé par Malet, pour commander en chef une armée de 50,000 hommes qui devait être concentrée autour de Paris.

Une fois toutes ses dispositions prises, Malet fixa définitivement la nuit du 22 au 23 octobre pour l'accomplissement de son projet.

Cette soirée venue, Malet joua selon sa coutume une partie de la soirée avec quelques-unes des personnes de la maison de santé Dubuisson qu'il habitait, et, vers dix heures, il se rendit en compagnie de son complice, l'abbé Lafon, chez un prêtre espagnol appelé Caamano, qui était aussi affilié au complot: ils furent rejoints là par le caporal Rateau que Malet habilla d'un uniforme d'état-major, après avoir lui-même endossé son costume de général.

Pendant ce temps, Lafon et un sieur Boutreux faisaient des paquets de proclamations.

Malet, Boutreux et Rateau se rendirent à la caserne Popincourt où se trouvait la 10e cohorte et réveillèrent le colonel Soulier qui la commandait; on lui donna connaissance d'un ordre du jour qui lui apprenait qu'il était promu au grade de général de brigade, et qui lui enjoignait de faire prendre les armes à ses hommes et d'aller défendre l'Hôtel de ville.

Il lui était en outre remis un bon de 100,000 francs pour lui payer sa haute solde et les appointements de ses hommes.

Soulier fut atterré par la nouvelle de la mort de l'empereur, mais ne douta pas qu'elle fût véridique.

Boutreux avait ceint l'écharpe tricolore du commissaire de police et appuya par sa présence les ordres donnés.

A la tête de la troupe de la caserne Popincourt, Malet se rendit à la prison de la Force, délivra les généraux Lahorie et Guibal qui y étaient détenus et leur fit part des événements qui se passaient; ils se joignirent à lui et se rendirent, à la tête d'une petite troupe, au ministère de la police pour s'en rendre maîtres, ce qui ne fut pas long; tandis qu'un adjudant apprenait aussi la mort de l'empereur au colonel de la garde municipale, qui se hâta d'envoyer ses hommes partout où le général Malet leur avait assigné des postes.

La préfecture de police fut aussi vite conquise par les hommes de Malet que l'avait été le ministère de la police; ministre et préfet furent conduits à la Force.

« Tout marchait à merveille dit l'historien des *Deux Conspirations du général Malet*. Le ministère de la police et la préfecture de police, ces deux grands arsenaux d'arbitraire de délations, de dénonciations, ce double boulevard de la tyrannie impériale étaient au pouvoir de la conjuration; les soldats eux-mêmes, les soldats de la garde de Paris, ceux dont on pouvait croire le dévouement acquis au despotisme césarien, paraissaient enchantés à la nouvelle de la mort de l'Empereur. »

La préfecture de la Seine était occupée par le colonel Soulier, qui envoya un exprès au préfet Frochot qui était à sa maison de campagne. Cet exprès le rencontra en route; il s'empressa d'arriver et de tout faire disposer à l'Hôtel de ville pour l'installation du gouvernement provisoire, dont on lui avait dit qu'il faisait partie.

De son côté, Malet à la tête de la 6e compagnie de la 10e cohorte, se rendait à l'état-major de la place Vendôme.

Avant de s'engager sur la place, il divisa sa troupe en deux pelotons. Il envoya le lieutenant Prevost, à la tête de l'un de ces pelotons, s'emparer de l'état-major; puis, à la tête de l'autre détachement, il se porta rapidement à l'hôtel du général Hullin, et annonça lui-même à celui-ci la nouvelle.

— Où sont vos ordres? demanda-t-il à Malet.

— Mes ordres, les voici, répondit celui-ci.

Et il tira à bout portant un coup de pistolet sur Hullin, qui tomba, la figure fracassée; il ne

mourut pas toutefois de sa blessure, et y gagna le surnom de Boufle-la-balle, que les Parisiens lui donnèrent.

« Le général Malet, dit M. E. Hamel, laissant le comte Hullin étendu par terre, dans son cabinet, redescendit tranquillement l'escalier et, toujours accompagné du capitaine Steenhower, il se dirigea avec son détachement vers la porte de l'hôtel de l'état-major. La place Vendôme présentait alors un aspect formidable. Le premier régiment de la garde de Paris était arrivé et les soldats fraternisaient avec les gardes nationaux de la 3e cohorte. »

Le général Malet commit alors l'imprudence de pénétrer seul dans l'hôtel de l'état-major; en montant l'escalier, il rencontra le commandant Laborde, dont il avait ordonné l'arrestation, et lui demanda pourquoi il n'était pas aux arrêts.

Laborde répondit au général qu'il ne le connaissait pas, sinon pour savoir qu'il était en état de surveillance.

— Eh bien! je vous arrête, dit le général, en tirant de nouveau son pistolet de sa poche.

Mais le colonel Doucet, qui se trouvait derrière lui, lui saisit les bras; il s'ensuivit une lutte dont le bruit s'entendit; quatre dragons de garde, requis par un inspecteur de police, accoururent, et bientôt Malet et son aide de camp Rateau furent garrottés et bâillonnés.

On les entraîna sur le balcon de l'hôtel qui donne sur la place Vendôme et on les montra aux soldats en criant :

— Mes amis, votre père vit toujours; l'empereur n'est pas mort; ces hommes sont des imposteurs!

Ces paroles produisirent un effet extraordinaire, et aussitôt une immense acclamation de Vive l'empereur! leur répondit.

Aussitôt, les soldats de la 10e cohorte qui occupaient la place Vendôme, s'en retournèrent à leur caserne; les préfets emprisonnés furent rendus à la liberté, les généraux sortis de la Force y reprirent leur place et, quelques heures plus tard, tout était rentré dans l'ordre.

Le 24 octobre, le *Moniteur* contenait cette note signée de Savary ou plutôt du duc de Roviga.

« Trois ex-généraux, Malet, Lahorie et Guidal ont trompé quelques gardes nationales et les ont dirigées contre le ministre de la police générale, le préfet de police et le commandant de la place de Paris. Ils ont exercé des violences contre eux. Ils répandaient le bruit de la mort de l'empereur.

« Ces ex-généraux sont arrêtés, ils sont convaincus d'imposture; il en va être fait justice.

« Le calme le plus absolu règne dans Paris; il n'a été troublé que dans les trois hôtels où ces brigands se sont portés. »

A la suite de cette conspiration avortée, vingt-quatre personnes arrêtées furent envoyées devant une commission militaire, et un certain nombre d'autres furent emprisonnées.

Le procès commença le 27 octobre, l'instruction ne fut pas longue!

A cinq heures du matin, le lendemain, le jugement fut rendu.

Furent condamnés à la peine de mort : les généraux Malet, Lahorie et Guidal, les colonels Soulier, Rabbe, le capitaine adjudant-major Antoine Piquerel, les capitaines Steenhower, Borderieux, Fessart, Reynier, Lefèvre, le caporal Rateau et un sieur Boccheiampe. Cependant Rabbe, qui avait été un des assassins du duc d'Enghien, ne fut pas exécuté, ni le caporal Rateau; leur peine fut commuée en celle de la prison perpétuelle, la Restauration les en tira.

« Le 29 octobre, un jeudi, à trois heures et demie de l'après-midi, par un temps sombre et pluvieux, six fiacres s'arrêtèrent à la porte de la prison de l'Abbaye. Dans chacun de ces fiacres montèrent deux condamnés avec deux gendarmes, puis le funèbre cortège s'achemina par les rues Sainte-Marguerite, Taranne, de Grenelle-Saint-Germain et l'avenue de Lamothe-Piquet, à la plaine de Grenelle, lieu ordinaire de l'exécution des malheureux envoyés à la mort par les commissions militaires. »

Une foule immense couvrait la plaine occupée par une force militaire imposante. Les troupes formaient un vaste carré dont un côté était resté libre. Au centre de ce carré se tenaient les pelotons chargés d'exécuter la sentence.

Les tambours battirent aux champs quand les condamnés descendirent de voiture.

On les adossa tous le long du mur d'enceinte du boulevard extérieur de l'École militaire.

Le général Malet commanda lui-même le feu : tous tombèrent comme foudroyés, excepté lui, il était resté debout tout sanglant. Il fallut une seconde décharge pour l'achever.

Les corps mutilés des douze suppliciés furent placés dans trois charrettes garnies de paille et menés au cimetière de Clamart, où ils furent jetés pêle-mêle dans la fosse commune, et recouverts d'une épaisse couche de chaux vive.

On sait les événements qui se passaient à l'extérieur pendant ce temps.

A la suite du désastre de Russie, Napoléon revint à Paris le 19 décembre, à onze heures et demie du soir, mais cette fois il y arrivait sans bruit. « Marie-Louise aux Tuileries vient de se mettre au lit triste et souffrante. La dame de service qui doit coucher dans une chambre voisine de celle de la souveraine, se dispose à fermer toutes les issues, quand elle entend tout à coup plusieurs voix dans le salon qui précède. Qui donc peut venir à cette heure?

« La porte s'ouvre. Deux hommes entrent couverts de grands manteaux fourrés. La dame de service pousse un cri. C'est l'Empereur! C'est lui

qui, accompagné de son grand écuyer Caulaincourt, est revenu en poste, incognito, de la Bérésina aux Tuileries, sans jeter sur la route un regard. C'est lui, qui, sans avoir prévenu personne, vient d'arriver dans une mauvaise calèche et qui a eu beaucoup de peine à se faire ouvrir les portes du château. Le voilà! il se précipite dans la chambre à coucher de l'Impératrice et l'embrasse avec effusion. »

Ce retour manquait totalement de prestige.

Après avoir consacré quelques heures aux affections de sa famille, Napoléon se montra à ses courtisans, à ses ministres et aux différents corps de l'État.

Ce fut alors qu'il apprit dans tous ses détails la conspiration de Malet. Il s'en montra stupéfait et fut indigné de la faiblesse qu'avait montrée le préfet de la Seine, Frochot. « Je ne puis concevoir, dit-il, que le premier magistrat civil de la capitale se soit fait subitement et sans opposition l'agent d'une révolution, plutôt que d'aller se ranger près du fils et de la femme de son souverain à qui il avait prêté serment. »

Et une enquête fut ordonnée sur la conduite du préfet, qui fut condamné par ses pairs, les membres du conseil, et destitué par un décret.

Une grande activité signala la présence de l'Empereur à Paris, les conseils se multipliaient chaque jour et ce n'étaient que décrets, sénatus-consultes, traités, etc.

Malgré tout, l'horizon politique s'obscurcissait chaque jour davantage, et l'année s'acheva dans de nouveaux préparatifs de guerre.

C'est en 1812 que fut créée la brigade de sûreté confiée à Vidocq, dont M. Henry fut le parrain à la police; les voleurs appelaient celui-ci l'ange malin; Vidocq devint bientôt pour eux l'ange exterminateur. Il eut d'abord quatre agents, puis six, puis dix, puis douze. Avec cette poignée d'hommes, du 1er au 31 décembre 1817, il n'effectua pas moins de soixante-douze arrestations et trente-neuf perquisitions ou saisies d'objet volés.

« Ce fut, dit-il lui-même dans ses Mémoires, dans le cours des années 1823 et 1824 que la brigade de sûreté prit son plus grand accroissement; le nombre des agents dont elle se composait fut alors, sur la proposition de M. Parisot, porté à vingt et même à vingt-huit, en y comprenant huit individus alimentés du produit des jeux que le préfet autorisait à tenir sur la voie publique.

» C'était avec ce personnel si mince qu'il fallait surveiller plus de douze cents libérés des fers, de la réclusion ou des prisons, exécuter annuellement de quatre à cinq cents mandats, tant du préfet que de l'autorité judiciaire, faire des rondes de nuit, si multipliées et si pénibles pendant l'hiver, assister les commissaires de police dans leurs perquisitions ou dans l'exécution des commissions rogatoires, etc. »

Jusqu'à l'heure de sa retraite, la police de sûreté, la seule nécessaire, celle qui devrait absorber la majeure partie des fonds alloués par le budget, parce que c'est à elle qu'ils sont principalement affectés, n'a jamais employé plus de trente hommes ni coûté plus de 50,000 francs par an, sur lesquels cinq étaient alloués à Vidocq.

Vidocq fut supplanté en 1828 par Coco-Latour, son secrétaire et son élève.

Ce fut M. Gisquet qui réforma le personnel de la brigade de sûreté. Vidocq, qui en avait été le créateur, ne s'entourait guère que d'hommes flétris par la justice.

M. Gisquet voulut essayer de la faire faire par des gens honnêtes, et les résultats ont prouvé qu'il avait raison.

Cette réforme était devenue nécessaire pour établir une moralité désirable dans toutes les branches de l'administration. La brigade de sûreté fut donc organisée sur des bases nouvelles. M. Gisquet ordonna le renvoi immédiat de tout employé déjà atteint par un jugement quelconque, et il décida qu'à l'avenir on n'admettrait au nombre des agents ostensibles que des hommes d'une excellente conduite.

« La police de sûreté fut confiée, sous la Restauration et sous Louis-Philippe, à des hommes dangereux et tarés, à des repris de justice sous le commandement d'un Vidocq ou d'un Coco-Latour, si bien qu'on ne savait pas si la tranquillité publique n'était pas plutôt compromise que garantie par de telles gens. »

Aujourd'hui, ce sont d'honnêtes agents qui sont chargés de la poursuite des voleurs et des criminels. La police est placée sous la surveillance immédiate du pouvoir judiciaire.

Peu de travaux publics pendant cette année 1812; nous ne citerons que :

L'ouverture du passage de Beaujolais; il prit son nom de la rue dans laquelle il débouche, ainsi que la construction de l'impasse Coquenard, due à MM. Dié et Saulnier.

En 1812, une compagnie avait acheté le jardin Marbeuf et « elle résolut d'exploiter la partie inférieure de cet immense terrain, disent MM. Lazare, en le divisant par lots et en ménageant un passage ou avenue pour créer des façades aux nouvelles constructions » ce fut le passage Marbeuf, aujourd'hui avenue Marbeuf.

On n'avait d'autres soucis que ceux de la guerre.

On croyait l'affaire Malet terminée; elle eut encore un appendice; le 9 janvier 1813, une décision de l'Empereur renvoya devant une commission militaire, pour y être jugés, Boutreux et le prêtre Caamano, chez lequel Malet était allé se vêtir en général de division.

Les débats s'ouvrirent, le 29; à l'unanimité Boutreux fut condamné à la peine de mort et Caamano fut acquitté : Donc, le 30 janvier, il y eut encore un certain nombre de curieux qui se



Groupe de tombeaux remarquables au Père-Lachaise.

rendirent à la plaine de Grenelle pour voir fusiller Boutreux.

Le dimanche, 14 février « l'Empereur et Roi » partit du palais des Tuileries en grand cortège à une heure pour aller au Corps législatif, les salves d'artillerie annoncèrent son départ et son arrivée. Il fit part aux députés de la prise de Moscou.

Le 30 mars 1813, l'Empereur signait des lettres patentes qui conféraient la régence à Marie-Louise, et il repartait le 15 avril pour l'armée.

Un sénatus-consulte du 11 janvier avait de nouveau mis 250,000 hommes à sa disposition, savoir 100,000 conscrits de 1809, 1810, 1811 et 1812, outre ceux qui feraient partie des cent cohortes du premier ban, appelés par le sénatus du 13 mars précédent et 150,000 conscrits nés du 1er janvier au 31 décembre 1794.

Nous avons dit plus haut que le projet de construire un marché sur la place Saint-Jean avait été abandonné; un décret du 21 mars 1813 ordonna que ce marché serait établi dans l'ancien hospice Saint-Gervais, situé rue Vieille du Temple, en face de celle des Blancs-Manteaux; cet emplacement qui appartenait aux hospices, fut acquis par la ville de Paris moyennant 120,000 francs; la première pierre en fut posée le 15 août 1813; l'architecte Labarre avait été d'abord chargé de la construction, mais il fut remplacé par M. Delespine qui termina le marché.

L'inauguration eut lieu le 24 août 1819; ce marché construit en pierres et entièrement couvert, fut composé de trois nefs, celle du milieu ayant une fois plus de largeur que les deux autres. Il dut contenir trois rangs de places d'environ 2 mètres en carré, desservis par quatre passages longitudinaux, et un transversal de 2 mètres de largeur; le tout formant 154 places.

En 1840, la toiture fut remplacée par une couverture en fer qui coûta 82,586 fr. 54 cent.

Une boucherie séparée par une rue compléta ce marché; elle fut construite en pierres de taille et contint quatorze boutiques; elle fut inaugurée le 5 juin 1823.

Ce bâtiment est aujourd'hui occupé par les écoles israélites de l'arrondissement.

Pour faciliter les abords du marché des Blancs-Manteaux, il avait été arrêté qu'on ouvrirait des rues y aboutissant, mais ce ne fut que le 23 juillet 1817, que le ministre de l'Intérieur décida la formation de la rue des Hospitalières-Saint-Gervais.

Un dépôt de laines avec lavoir, fut aussi créé en 1813, au port de l'Hôpital et placé sous la surveillance du Conseil général de l'agriculture. Il fut réorganisé en 1820, puis supprimé.

Le 3 avril, Paris fut de nouveau ému par la publication d'un sénatus-consulte mettant à la disposition du gouvernement 180,000 soldats; savoir 10,000 gardes d'honneur à cheval, s'équipant et se montant à leurs frais; 80,000 hommes devant être appelés sur le premier ban de la garde nationale des années 1807 à 1812 et destinés à renforcer les cent cohortes levées; 90,000 conscrits de 1814, c'est-à-dire nés du 1er janvier au 31 décembre 1794 et en dehors de ceux appelés par le sénatus du 11 janvier.

La guerre exigeait toujours de nouveaux sacrifices humains : le 9 octobre, un sénatus-consulte mit en activité de service 280,000 conscrits : 1° 120,000 sur les classes de 1814 pris dans les départements qui n'avaient pas concouru dans une précédente levée de 30,000 et 160,000 sur la conscription de 1815.

A la fin de la campagne, Napoléon rentra à Paris le 9 novembre, afin d'y organiser les extrêmes mesures à opposer aux extrêmes dangers que sa politique courait; d'abord, il fallut de l'argent et un décret impérial ordonna l'augmentation de 30 centimes aux contributions des portes et fenêtres, des patentes, et ajouta 20 centimes de droit par kilog. de sel.

Le sénateur Lacépède, n'en adressa pas moins à l'empereur un discours pompeux, lui exprimant que le Sénat avait frémi des dangers qu'il avait courus.

L'Empereur daigna répondre : « La postérité dira que, si de grandes et critiques circonstances se sont présentées, elles n'étaient pas au-dessus de la France et de moi. »

A la suite de cet échange de paroles aimables, un sénatus-consulte du 15 novembre mit de nouveau à la disposition de Napoléon 300,000 conscrits des années 1803 et suivantes jusques et y compris 1814. Un décret du 17 mobilisa 180,000 gardes nationaux pour renforcer les garnisons de l'intérieur, et un sénatus prorogea, pour la session du Corps législatif fixée au mois de décembre, les pouvoirs de la 4e série expirants le 1er janvier 1814, appela en corps le Sénat et le Conseil d'État aux séances d'ouverture du Corps législatif et supprima les listes des candidats à la présidence, en déférant à l'Empereur le choix du Président.

Au Corps législatif, convoqué pour le 19 décembre, l'Empereur déclara qu'un dernier effort était nécessaire pour conquérir la paix, mais les députés votèrent une adresse qui demandait à Napoléon des garanties; le 31, un décret prononçait l'ajournement du Corps législatif; les portes de la salle des séances avaient été fermées dès la veille.

En 1813, l'École normale quitta les anciens bâtiments du collège du Plessis, où elle était installée, et fut transférée rue des Postes dans les spacieuses constructions du séminaire du Saint-Esprit.

L'École pouvait prendre là un développement considérable; l'habitation était immense. La Restauration lui fut d'abord favorable; de nouveaux règlements lui furent donnés en 1815 et portèrent de deux à trois ans le cours normal et des maîtres de conférences furent introduits dans le personnel. Mais bientôt cette École fut considérée comme un foyer d'insubordination et d'idées subversives, irréligieuses, et, le 6 septembre 1822, les 58 élèves qui la composaient furent licenciés.

Toutefois, l'École fut rétablie le 9 mars 1826, sous le nom d'école préparatoire; après 1830, elle reprit son nom d'École normale; de grandes innovations furent apportées dans les règlements: les plus importantes furent l'établissement d'un concours annuel pour l'admission des élèves et le fractionnement des bourses. En 1842, des constructions vastes et appropriées aux besoins de l'école, furent entreprises rue d'Ulm, et, au mois d'octobre 1846, l'École normale y fut transférée.

En 1813, nous trouvons la construction du passage Aubert; c'était plutôt une reconstruction, car, ce passage, auquel le nouveau propriétaire donna son nom, existait depuis la fin du XVIIIe siècle, sous le nom de passage Sainte-Marguerite; il communiquait de la rue Sainte-Foy à la rue Saint-Denis. Il a disparu vers 1865.

La rue des Pèlerins-Saint-Jacques date aussi de cette année; le 9 décembre, le conseil des bâtiments civils proposa son ouverture sur les terrains provenant du cloître Saint-Jacques-l'Hôpital; elle allait de la rue Saint-Jacques-l'Hôpital à la rue Mondétour et fut supprimée par le percement de la rue de Turbigo.

Le 1er janvier 1814, la salle du Trône retentit des éclats de la colère du maître qui donnait aux députés leur audience de congé,

« — Vous avez voulu me couvrir de boue, leur dit-il : je suis un de ces hommes qu'on tue, mais qu'on ne déshonore pas... Qu'est-ce que le trône? quatre morceaux de bois revêtus d'un morceau de velours. Tout dépend de celui qui s'y assied... J'ai supprimé votre adresse, elle était incendiaire; les onze douzièmes du Corps législatif sont composés de bons citoyens, je les connais... un autre douzième renferme des factieux, des gens dévoués à l'Angleterre... Votre commission et son rapporteur, M. Lainé, sont de ce nombre.. Est-ce le moment de me faire des remontrances quand 200,000 Cosaques franchissent nos frontières? Vous aurez la paix dans trois mois ou je périrai... »

Le 8 janvier, un décret mit en activité les 30,000 hommes de la garde nationale de Paris. L'Empereur les commanda en chef et prit le général Moncey pour major-général.

C'était l'armée de la capitale menacée par les troupes de l'étranger.

Le 23 janvier, après avoir confié le roi de Rome et sa mère à la fidélité de la garde nationale, l'Empereur signa les lettres patentes qui conféraient la régence à l'Impératrice, il abandonna Paris à son frère Joseph, et partit le 25 au matin. On sait ce qui suivit.

Tandis que l'Empereur accomplissait des prodiges dans la campagne de France, l'impératrice recevait aux Tuileries, le 27 février, dix drapeaux russes, prussiens et autrichiens, pris à Montmirail, à Vauchamps et à Montereau. Les sabres des généraux ennemis prisonniers étaient exposés dans les salons, Marie-Louise et les dames de la cour faisaient de la charpie, tandis que dans les théâtres on chantait les couplets : « Il est parti, gardons-la bien. »

Napoléon avait ordonné que, quoi qu'il arrivât, on empêchât sa femme et son fils de tomber dans les mains des ennemis.

Le 28 mars, il fut décidé au Conseil que l'impératrice et le roi de Rome quitteraient Paris le lendemain.

« Le départ, dit l'auteur des *Femmes des Tuileries*, qui doit avoir lieu le lendemain 29 mars, a d'abord été fixé pour huit heures du matin. Dix lourdes berlines vertes, avec les armoiries impériales peintes sur les panneaux des portières et des fourgons contenant, outre les bagages, les papiers les plus précieux de Napoléon, les restes de son trésor particulier, et les diamants de la couronne, forment une ligne qui occupe toute la longueur de la cour. A sept heures du matin, l'impératrice est habillée, prête à partir. Dès le point du jour, les salons du château se sont remplis des personnes désignées pour la suivre...

« Huit heures sonnent, on ne part pas encore. Si l'on entend, dans la cour des Tuileries, le galop d'un cheval, on se dit que c'est peut être un courrier qui apporte au nom de l'Empereur l'ordre de différer le départ. On donne encore quelques instants à l'inconnu. On espère quelqu'événement fortuit... Marie-Louise hésite. Des officiers de la garde nationale, se présentent tout-à-coup devant elle et la conjurent de ne pas quitter la capitale, en lui promettant de la défendre, elle et son fils, jusqu'à la dernière goutte de leur sang. L'impératrice, en larmes, les remercie avec effusion. Les perplexités redoublent...

« Après bien des hésitations, des angoisses, elle se décide à partir. Il est près de midi...

« Enfin, on donne le signal du départ. Quelle différence entre le 29 mars 1814 et le 2 avril 1810!

« Aujourd'hui c'est un cortège funèbre, c'est la mort, c'est le deuil, c'est le convoi d'un Empire. Les voitures défilent avec lenteur comme si l'on espérait qu'un contre ordre peut arriver encore par le guichet du Pont-Royal... Marie-Louise a quitté les Tuileries. C'en est fait, elle n'y reviendra plus. C'est à peine si quelques rares curieux, environ soixante ou quatre-vingt personnes, assistent à ce départ qui est une abdication. Ces témoins, presque qu'indifférents, ne versent pas une larme, ne poussent pas un cri. Aucune acclamation ne s'élève pour saluer la femme et le fils du grand Empereur.

« Le triste cortège s'en va par les Champs Elysées qui, lors de l'entrée solennelle de la souveraine, il y a quatre ans étaient si magnifiques, si remplis d'une foule enthousiaste. »

Après le sanglant combat d'Arcis-sur-Aube, Paris eut à se défendre contre les deux armées des alliés.

Mais laissons la parole à l'historien des *Sièges de Paris*.

« Les divisions de Mortier, duc de Trévise, et de Marmont, duc de Raguse, refoulées, écrasées par des forces trop supérieures en nombre, se repliaient sous les murs de la capitale, ne ramenant que 7 à 8,000 hommes, débris d'armées décimées par les victoires. Elles arrivèrent le 29 mars au soir ; celle de Marmont vint par Charonne et Montreuil, s'établir sur le plateau de Romainville ; celle du duc de Trévise s'avança par Stains et Pierrefitte vers la plaine de Saint-Denis. La garnison de Paris, en dehors de ses renforts, ne se composait que de quelques milliers de recrues mal équipées et de 20 à 30,000 gardes nationaux-pères de famille, bourgeois établis, dont réelle, ment la moitié à peine étaient armés de fusils. Les autres n'avaient que des piques, cet instrument de guerre, supprimé dans nos armées en 1703, rétabli dans nos insurrections, en 1789, et devenu plus ridicule qu'utile.

« Cependant les divisions de Blücher et du prince de Schwartzenberg ayant opéré leur jonc-

tion, s'avançaient par Meaux, Claye et Ville-Parisis, dispersant à chaque étape les petits corps de troupes qui s'opposaient à leur passage Le prince royal de Wurtemberg marchait sur Vincennes pour débusquer les Français des bords de la Marne et de Charenton, et pour tourner les hauteurs de Charonne et de Belleville. Le général russe Rajoffski dirigeait trois fortes colonnes, avec leur artillerie et leurs réserves, à l'attaque de front des villages de Romainville et des Prés-Saint-Gervais. La garde impériale russe et la garde royale prussienne s'avançaient par la route de Bondy et de Pantin contre les buttes Montmartre, que l'armée de Silésie devait prendre à revers. C'était, en total, un effectif d'environ 200,000 hommes.

» Malgré ces formidables préparatifs, malgré le départ de l'impératrice et du conseil de régence pour Blois, le courage de la population parisienne n'avait pas été ébranlé. L'arrivée des habitants des campagnes chassant devant eux leurs troupeaux, celle de voitures sanglantes, chargées de blessés et de mourants, le bruit lointain du canon exaltaient tous les cœurs au lieu de les ébranler, et l'on attendait l'ennemi de pied ferme en répétant ce refrain :

Non, non, jamais de la ville immortelle
Ils n'oseront insulter les remparts.

» Le 29 mars, deux parlementaires furent envoyés pour sommer la ville de capituler. On refusa de les recevoir. Le lendemain, dès cinq heures du matin, un feu roulant d'artillerie et une vive fusillade se firent entendre du côté des buttes Chaumont. C'était le duc de Trévise qui soutenait avec avantage les premiers efforts de l'ennemi. A Romainville, le prince de Wurtemberg essayait de tourner les Français ; mais les batteries du duc de Raguse contraignirent les assaillants à reculer, et nos tirailleurs reprirent, après une lutte acharnée, le village de Pantin qu'on avait abandonné la veille et qu'on ne put conserver à l'arrivée des masses badoises et prussiennes soutenues par de fortes réserves. Un bataillon de la vieille garde défendait la position. Malgré d'incroyables prodiges de valeur, il fut obligé de battre en retraite. Ses rangs s'éclaircissaient sans pouvoir se recruter comme ceux de l'ennemi. Quelques-uns de ces braves, blessés, épuisés par la fatigue et par la perte de leur sang, tombaient sur la chaussée de Belleville. Un capitaine cherchait à ranimer leur courage. « Ah ! cette fois ils sont trop ! » répondirent ces malheureux vaincus, près de rendre le dernier soupir. Raguse accourt pour rétablir le combat ; il ne peut tenir contre les grenadiers russes. Dans sa retraite, il est serré de si près que des détachements ennemis entrent avec lui par la barrière du faubourg du Temple. Il reprend l'offensive, les rejette hors la ville et en fait un carnage.

« Blücher, après avoir investi Saint-Denis, envoyait ses colonnes contre Clichy, Monceaux et Montmartre ; mais elles rencontraient une résistance héroïque. Les volontaires, les élèves de l'École polytechnique, déployaient à la barrière de Clichy autant d'intrépidité que les troupes les plus aguerries : sous la conduite du maréchal Moncey, duc de Conegliano, commandant de la garde nationale, ils soutenaient avec succès tous les efforts de l'ennemi. Le sang coulait à flots ; mais celui des assiégés était d'autant plus précieux que leurs rangs étaient bien inférieurs en nombre à ceux des alliés, et qu'épuisés par la victoire elle-même, il était à craindre qu'ils fussent presque anéantis et réduits à ne plus défendre le terrain et l'entrée de Paris que par les monceaux de leurs cadavres.

« A la barrière du Trône, dont la défense était confiée à quelques bataillons de vétérans soutenus par un détachement de dragons et par une batterie de la garde nationale, le prince de Wurtemberg avait écrasé les assiégés, en lançant sur eux des masses innombrables. L'ennemi, poussant des hourrahs, franchissait l'enceinte des murs par les trois grandes rues du faubourg Saint-Antoine, d'où un parti de cosaques venait d'être refoulé par un effort sublime d'une poignée d'hommes mal armés et conduits par quelques jeunes gens de l'École polytechnique. »

Cependant les généraux qui étaient restés à la tête du commandement militaire de la défense de Paris étaient autorisés à capituler par une instruction que Joseph Bonaparte avait laissée avant de partir pour Blois et qui était ainsi conçue :

« Si M. le duc de Raguse et M. le maréchal duc de Trévise ne peuvent plus tenir, ils sont autorisés à entrer en pourparlers avec le prince de Schwartzenberg et l'empereur de Russie qui sont devant eux. Ils se retireront sur la Loire avec leurs troupes. Montmartre, le 30 mars 1814, à midi. »

Cette autorisation était parvenue aux deux maréchaux. M. de Quélen, aide de camp du général Compans, partit en parlementaire pour Bondy afin de tenter une négociation ; il fut favorablement accueilli par le czar et le roi de Prusse, qui lui déclarèrent que ce n'était pas à la nation française qu'ils faisaient la guerre, mais à Napoléon.

A la fin de l'entrevue qui fut très courte, M. de Quélen ramena à la Villette le comte de Nesselrode, ministre d'Alexandre Ier et le comte Orloff, aide de camp.

Ils se rendirent chez un marchand de vins, à l'enseigne du *Petit-Jardinet*, où les rejoignirent bientôt le comte de Parr, aide de camp de Schwartzenberg et le capitaine Peterson, délégué du commissaire anglais.

A quatre heures Marmont arriva et les bases de l'armistice furent conclues.



Défense de la barrière de Clichy par le maréchal Moncey. (Page 396, col. 2.)

La défense avait été aussi glorieuse que possible. Dans une ville ouverte, n'ayant d'autres forteresses, d'autres remparts, que ses murs d'octroi et quelques redoutes élevées à la hâte pour protéger les barrières, 30,000 hommes, composés presque exclusivement de recrues ou de gardes nationales, sans artillerie suffisante, avaient soutenu le choc de 80,000 Austro-Russes et de 100,000 Prussiens.

Les jeunes gens des écoles, les gardes nationaux et les hommes du peuple qui avaient pu s'armer, avaient combattu avec le même héroïsme que les troupes réglées. L'avenue de Vincennes, la barrière Clichy, les buttes Chaumont, le plateau de Belleville, les Prés-Saint-Gervais, Pantin, etc., furent le théâtre des actions les plus glorieuses.

Voici quel fut le texte de la capitulation qui donnait Paris aux alliés :

« L'armistice de quatre heures, dont on est convenu pour traiter des conditions de l'occupation de la ville de Paris et de la retraite des corps qui s'y trouvent, ayant conduit à un arrangement à cet égard, les soussignés, dûment autorisés par les commandants respectifs des forces opposées, ont arrêté et signé les articles suivants :

« *Article premier.* — Les corps des maréchaux ducs de Trévise et de Raguse évacueront la ville de Paris le 31 mars, à sept heures du matin ;

« *Art.* 2. — Ils emmèneront avec eux l'attirail de leurs corps d'armée ;

« *Art.* 3. — Les hostilités ne pourront recommencer que deux heures après l'évacuation de la ville, c'est-à-dire le 31 mars, à neuf heures du matin ;

« *Art.* 4. — Tous les arsenaux, ateliers, établissements et magasins militaires, seront laissés dans le même état où ils se trouvaient avant qu'il fût question de la présente capitulation ;

« *Art.* 5. — La garde nationale ou urbaine est totalement séparée des troupes de ligne ; elle sera conservée, désarmée ou licenciée, selon les dispositions des cours alliées ;

« *Art.* 6. — Le corps de la gendarmerie municipale partagera entièrement le sort de la garde nationale ;

« *Art.* 7. — Les blessés et les maraudeurs restés après sept heures à Paris seront prisonniers de guerre :

« *Art.* 8. — La ville de Paris est recommandée à la générosité des hautes puissances alliées. »

« Fait à Paris, le 31 mars 1814, à deux heures du matin. Signé : le colonel Orloff, aide de camp de S. M. l'empereur de toutes les Russies; le colonel comte Parr, aide de camp de S. A. le maréchal prince de Schwartzenberg; le colonel baron Fabvier, attaché à l'état-major de S. E. le maréchal duc de Raguse; le colonel Denys, premier aide de camp de S. E. le maréchal duc de Raguse.

En vertu de cette capitulation, des officiers précédés de trompettes, parcoururent toutes les lignes et firent cesser le feu de part et d'autre.

Dans la nuit, Alexandre Ier de Russie et Frédéric Guillaume III de Prusse quittèrent le château de Bondy qu'ils occupaient, gravirent la butte Chaumont, « et, comme étonnés de leur conquête, ils contemplèrent avec admiration la grande capitale que leur livraient la lassitude des uns, la défection des autres, et un de ces arrêts suprêmes qui, à un moment déterminé, semblent marquer la fin des empires. »

Ainsi, abandonnés à eux-mêmes, les généraux commandant sous Paris avaient partout engagé le combat et s'étaient vus dans l'obligation de capituler; les derniers défenseurs de la capitale faisaient leurs préparatifs de départ; le maréchal de Raguse, noirci par la poudre, ses habits déchirés par les balles, était entouré par ses amis dans sa maison de la rue Paradis-Poissonnière.

— Et Paris? s'écria-t-on, lorsqu'il eut annoncé les conditions de l'armistice.

— Paris ne me regarde pas : répondit-il, je ne suis qu'un chef de corps, mes troupes ont fait tout ce qu'il était humainement possible de faire; je me replie sur Fontainebleau; l'Empereur y est, on capitulera pour Paris.

Il fut enfin décidé que les deux préfets de la police et de la Seine se rendraient auprès des souverains coalisés, pour obtenir le traitement auquel Paris avait droit.

Le lendemain, 31 mars, les alliés entrèrent à Paris par la barrière de la Villette; l'infanterie sur huit hommes de front, la cavalerie sur quinze. En tête de la colonne marchaient l'empereur de Russie, le roi de Prusse, le grand duc Constantin et le prince de Schwartzenberg.

Voici ce qu'on lisait le 1er avril dans le *Journal de Paris*.

« Les acclamations du peuple se sont fait entendre de toutes parts; mais l'enthousiasme était porté à son comble aussitôt que les regards pouvaient se fixer sur LL. MM. l'empereur Alexandre et le roi de Prusse. Des cris d'allégresse s'élevaient dans les airs; on se précipitait aux pieds de la personne auguste de S. M. l'empereur de toutes les Russies; on pressait ses mains, ses habits, et la bonté toute particulière avec laquelle ce monarque accueillait ces témoignages de reconnaissance et de respect, a laissé dans tous les cœurs une impression que rien ne pourra effacer. On peut le dire, les fastes de l'histoire ne présentent pas d'exemple d'un enthousiasme aussi éclatant et aussi sincère. »

Ce lyrisme inopportun sonnait mal dans un pareil moment; la vérité est que la population, avec son insouciance ordinaire et son mépris du danger, s'était portée en foule pour assister à l'entrée des alliés, tout comme la veille, elle s'était portée par curiosité aux barrières, au moment du combat.

Tout est spectacle pour le Parisien, triste ou gai, peu lui importe : il veut voir de ses yeux ce qui se passe et pouvoir dire plus tard : j'y étais!

Un épisode assez curieux signala l'entrée des alliés : deux ultra-royalistes, Sosthène de la Rochefoucauld et le marquis de Maubreuil, avec l'aide de quelques-uns de leurs amis portant comme eux la cocarde blanche, tentèrent, attelés à des cordes, de renverser la statue de Napoléon, qui surmontait la colonne Vendôme; ne pouvant y parvenir, Maubreuil imagina alors de se porter au-devant des alliés, à cheval, et son cheval ayant la croix de la Légion d'honneur attachée à la queue.

La garde nationale de Paris, à laquelle on avait laissé ses armes, était chargée de l'ordre intérieur de la ville pendant l'évacuation de l'armée française et l'entrée des alliés.

Le lendemain, les membres du Sénat présents à Paris nommèrent un gouvernement provisoire composé de cinq membres, dont Talleyrand fut élu président et qui, deux jours plus tard, proclamait la déchéance de l'Empereur.

La route et la barrière de Clichy devinrent célèbres par suite du combat qui s'y était livré le 30 mars.

Dans l'avenue de Clichy, à gauche, existait déjà le restaurant du père Lathuille, qui n'avait pas encore la grande réputation dont il jouit aujourd'hui, en la possession de M. Gauthier-Lathuille, bien qu'il fut là depuis 1769, époque à laquelle un sieur Lathuille, nourrisseur à Clichy, était venu ouvrir sur l'avenue le premier restaurant extra-muros.

C'était là que se faisaient les repas de noces de tous les bourgeois et commerçants des environs.

Aujourd'hui, c'est le restaurant des gourmets de l'ancienne et bonne cuisine française.

Le maréchal Moncey avait établi son quartier général chez le père Lathuille, et celui-ci avait fait distribuer dans les rangs des soldats des vins et des comestibles, en disant aux gardes nationaux : Buvez et mangez; videz mes caves, il ne faut rien laisser à l'ennemi.

Aussi la maison du père Lathuille fut-elle le

point de mire de l'ennemi et une douzaine de boulets y vinrent briser la vaisselle.

On peut dire que ce fut à partir de ce moment que les Batignolles commencèrent à se former : « A cette époque, dit M. de Labedollière, les Batignolles ne se composaient que de quelques maisons éparses, de quelques fermes isolées qui ne comptaient guère que le nombre d'habitants nécessaires à leur exploitation. Quelques spéculateurs, alléchés par le bon marché du terrain, y construisirent des maisons de campagne qu'ils avaient l'intention de revendre avec bénéfice.

« Un peu plus tard, des maisons s'établirent à l'instar de celles de Paris dans la plaine des Batignolles; elles furent occupées par des employés subalternes visant à l'économie.

A la fin de 1829, les Batignolles comptaient 6,000 habitants; un décret du 10 février 1830 les érigea en commune, sous le nom de Batignolles-Monceaux.

En 1842, la population était de 14,073 habitants; en 1846, elle monta à 19,864, en 1851 à 28,230, en 1856 à 44,094; et enfin, lors de l'annexion, les Batignolles étaient habités par 65,000 personnes.

L'empire avait duré dix ans, et ces dix années avaient sensiblement changé la physionomie de Paris : 102 millions avaient été dépensés pour son embellissement. Nous avons montré les nombreux monuments qui s'élevèrent pendant cette période de temps; achevons d'esquisser quelques traits de ses mœurs et de ses modes.

En 1805, le numérotage des maisons qui laissait encore beaucoup à désirer, fut régularisé, et on commença, en 1808, à établir quelques trottoirs dans les rues. Mais l'opinion ne leur fut pas favorable, et un auteur d'alors écrivait : « Les rues de Paris ne sont point susceptibles d'être ornées de trottoirs, ainsi que plusieurs personnes se l'imaginent; la multiplicité des portes cochères y met un obstacle presque insurmontable. »

Cependant, l'obstacle fut surmonté; car, en 1825, on finit par en adopter l'emploi; les premiers trottoirs furent établis en lave de Volvic, à laquelle on substitua bientôt le granit.

Le recensement de la population, fait en 1807, donnait 580,609 habitants; et les registres de l'État civil de 1812 donnèrent : naissances masculines, 10,779; féminines, 10,356; total 21,135. Les mariages furent au nombre de 4,518 et les décès s'élevèrent à 16,801 : hommes 8,508, femmes 8,293.

Nous avons, à plusieurs reprises, parlé des sociétés mangeantes, buvantes et chantantes. Il s'en forma plusieurs importantes sous l'empire, entre autres la *société des soupers de Momus*, dont le premier banquet eut lieu le 6 mars 1813, chez Beauvillers; et le 5 juin de la même année, eut lieu un autre banquet où furent invités Désaugiers et Antignac, membres du *Caveau moderne*, car ce fut en 1806 que le caveau revint au *Rocher de Cancale*: Armand Gouffé et le libraire Cappelle en furent les fondateurs. Ils y appelèrent Désaugiers, Brazier, Antignac, Piis, Ségur aîné, E. Dupaty, Laujon, Philippon de la Madelaine, Ducray-Duminil, Cadet-Gassicourt, Grimod de la Reynière.

« En 1813, dit Béranger, existait, depuis plusieurs années, une réunion de chansonniers et de littérateurs qui avait pris le nom de *Caveau*, en mémoire du Caveau illustré par Piron, Panard, Collé, Gallet et Crébillon père et fils... Désaugiers eut occasion de voir mes couplets, chercha à me connaître et je ne pus résister aux instances qu'il me fit d'accepter de dîner au moins une fois au Caveau avec tous ses collègues que je ne connaissais que de nom. »

A ce dîner, il fut élu membre du Caveau à l'unanimité; c'est du Caveau, et au bruit de ses applaudissements, que bientôt se répandit, non seulement dans Paris, mais encore dans toute la France la renommée du grand chansonnier.

Les dissentiments politiques amenèrent la dissolution du Caveau en 1817. Nous le verrons renaître en 1834.

Les *Soupers de Momus* ne cessèrent qu'en 1828.

La *Société des amis de la goguette* (de 1811 à 1813 la *Société dramatico-littéraire* et quelques autres du même genre, eurent un certain retentissement.

La chanson était alors en grande vogue; il était d'usage de chanter à la fin des repas de corps, et les chansonniers étaient nombreux.

A propos de table, on sait que l'empereur déjeunait en douze minutes et dînait en une demi-heure; mais en revanche, son amour du grand donna l'élan à un faste de service auquel on n'était plus habitué. En 1806, il commanda 1,000 assiettes d'argent; son archi-chancelier Cambacérès, qui traitait le monde officiel, était surnommé le roi des gourmands, et il en remplissait les fonctions dans toute leur étendue et avec un zèle extraordinaire.

Ce roi là avait de nombreux sujets et les plaisirs de la table furent très en honneur sous l'Empire.

Quant aux modes, un écrivain spécialiste : les a très nettement jugées : « La mise des Parisiennes, dit-il, était arrivée à un degré de perfection où elle aurait dû se maintenir. L'habillement unissait la simplicité à l'élégance et, sans gêner les mouvements, dessinait parfaitement bien les formes du corps. Les Françaises offraient alors la séduisante image des grecques charmantes; mais cette mode n'eut qu'un temps, les Parisiennes se laissèrent prendre à la mode souverainement disgracieuse des tailles hautes, imposée par la femme contrefaite d'un grand dignitaire. Cette dame avait le dos gibbeux et le buste contourné. Tout le beau sexe, pour être à la mode, s'affubla sans réflexion, d'une robe sac, dont la ceinture se nouait à la hauteur des aisselles et refoulait la gorge jusque sous le menton. C'était laid, hideux

à voir; mais les femmes à dos tortus, à poitrines de travers y trouvaient leur profit; ce vêtement déguisait bien leurs infirmités. Les bijoux d'or les pierreries, les diamants étaient prodigués dans les toilettes; l'aristocratie de l'Empire français offrait une réminiscence des fastueuses patriciennes de Rome sous les Césars. Les toilettes se montraient riches, magnifiques, mais on doit dire qu'elles étaient de mauvais goût. »

Ajoutons qu'une déplorable réminiscence du corset baleiné se manifesta pendant l'hiver de 1809 à 1810, et cet engin disgracieux et meurtrier devint à la mode; en très peu de temps, son usage devint général, et les femmes ont continué depuis à lui servir volontairement de victimes.

Sous l'empire, le costume des hommes devint sévère. Napoléon, ayant fait tomber sous le ciseau la chevelure républicaine, tous les courtisans l'imitèrent; on se coiffa à la Titus, à la Caracalla. On singea surtout le costume militaire : « Le col raide remplaça la cravate moelleuse, le frac et l'habit se boutonnèrent jusqu'au menton par une longue file de boutons métalliques rapprochés les uns des autres; les basques étaient longues et étroites comme celles d'un habit d'uniforme. La redingote à collet droit, la polonaise chamarrée de tresses, de soutaches, de brandebourgs, à la façon des hussards, eurent vogue; on porta des pantalons blancs, rouges, amaranthes à bandes sur les côtés; la botte à gland se chaussa par dessus le pantalon et quelques élégants ajoutèrent l'éperon luisant. On se couvrit les épaules du large manteau de cavalerie; le paisible bourgeois et les hommes âgés adoptèrent le carrick à trois, à cinq et même à neuf collets. Les mirliflores auraient porté moustaches s'ils eussent osé, mais Napoléon avait le visage complètement rasé et c'était le soleil qui éclairait alors. Les fabricants de rasoirs firent fortune.

« Un autre genre d'élégants, à tournure des plus singulières, qui tenaient des petits maîtres surannés et des incroyables oubliés, fréquentaient le boulevard, dit de Coblentz, promenade à la mode; ils se faisaient remarquer par leur habit veste, leur culotte large et des bottes à grandes oreilles. Ils avaient une cravache tortillée à la main et un chapeau russe sous le bras. »

XLIII

Louis XVIII. — Les alliés à Paris. — Labédoyère. — Le maréchal Ney. — Bobino. — Les Funambules. — Théâtre Montparnasse. — Mme Blauchard. — Louvel. — L'Opéra, rue Lepelletier. — Le duc de Bordeaux. — Le Gymnase. — Notre-Dame-de-Lorette. — Les quatre sergents de la Rochelle. — Le député Manuel. — Castaing. — Maison de François Ier. — Saint-Pierre-du-Gros-Caillou. — Le boulevard Malesherbes. — Charles X. — Papavoine. — Théâtre Comte-Bouffes. — La prison de Clichy. — La bergère d'Ivry. — La révolution de 1830. — Modes et coutumes. — Statistique.



Le 12 avril 1814, par une magnifique journée de printemps, le frère de Louis XVI, le comte d'Artois, entrait à Notre-Dame pour y remercier Dieu; puis, sortant de la vieille cathédrale, il se dirigea vers les Tuileries, accompagné d'un brillant cortège dans lequel, à côté des Damas, des Luxembourg, des Crillon, des Rohan, des Mortemart et des Montmorency, on distinguait Marmont, Ney, Oudinot, Moncey, Kellermann.

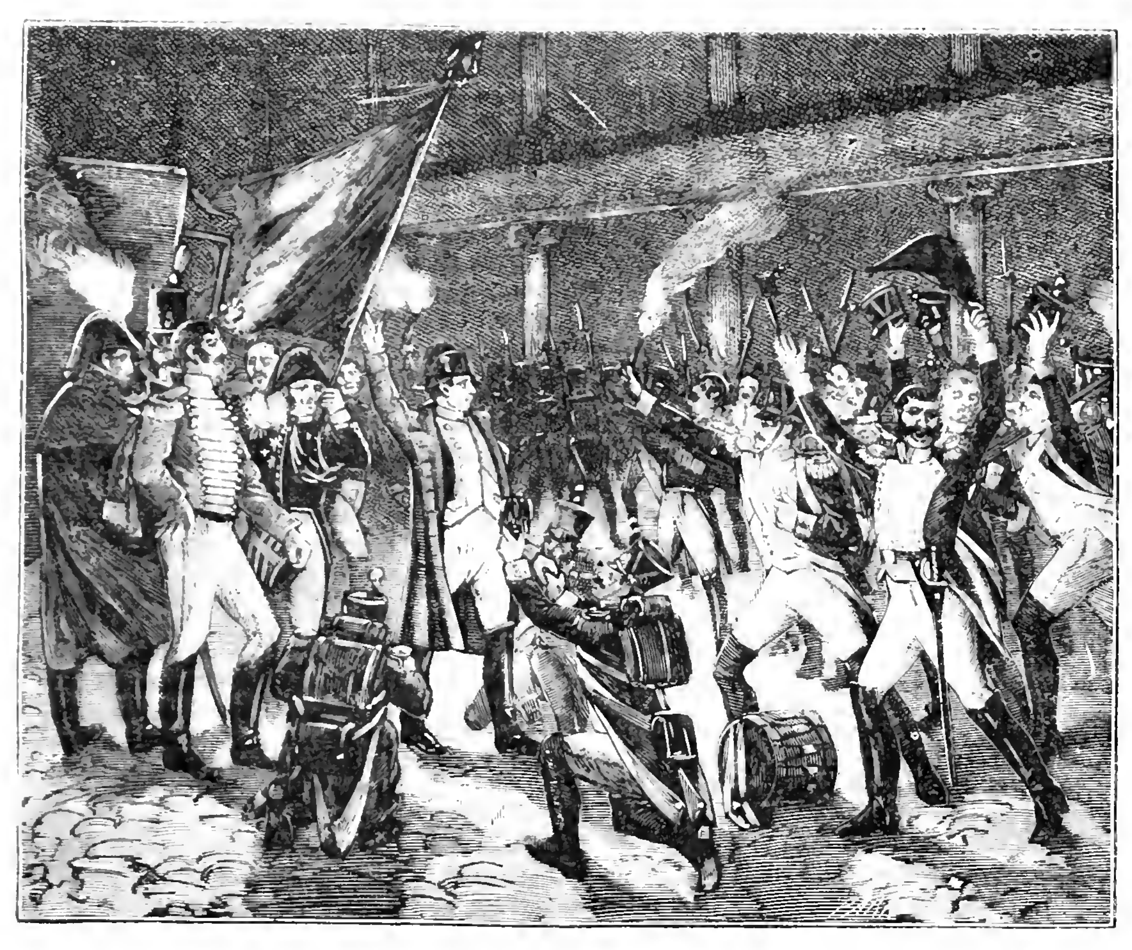
« Les uns portaient, comme le comte d'Artois, la cocarde blanche, les autres avaient encore la cocarde tricolore. Au moment où le prince descendit de cheval dans la cour des Tuileries, le drapeau blanc fut hissé au sommet du pavillon de l'Horloge.

L'entrée de Louis XVIII fut plus solennelle encore; elle eut lieu le 3 mai; la plaine de Saint-Ouen, les collines de Montmartre, les avenues de Paris, les rives de la Seine étaient couvertes d'une population immense.

Parti de Saint-Ouen à onze heures du matin, le roi n'arriva aux Tuileries qu'à six heures du soir; le cortège était magnifique : dans une voiture découverte attelée de huit chevaux blancs, tirés des écuries de l'empereur, était Louis XVIII, ayant à côté de lui la duchesse d'Angoulême et devant lui le vieux prince de Condé et son fils, le duc de Bourbon.

Le comte d'Artois et le duc de Berry étaient à cheval et se tenaient, l'un à la portière de droite, l'autre à celle de gauche.

Tandis que des salves d'artillerie retentissaient



Les officiers et soldats se jetaient au-devant de Napoléon, l'acclamant (Page 403, col 1.)

sur les buttes Montmartre et aux Invalides, le roi et sa suite arrivèrent à Notre-Dame où un *Te Deum* fut chanté, puis ils s'arrêtèrent sur le Pont-Neuf, où la statue d'Henri IV venait d'être relevée, ils la saluèrent et se dirigèrent vers les Tuileries, au milieu des acclamations populaires.

Une foule considérable, enthousiaste, remplissait le Carrousel, la cour du château, le jardin, les terrasses, cette même foule qui, le 10 août 1792, faisait retentir l'air de ses imprécations contre Capet, qui, le 2 décembre 1804, acclamait l'empereur et l'impératrice, et qui, cette fois, accueillait avec des cris de fête l'orpheline du Temple, après avoir applaudi à la décapitation de son père et de sa mère.

Deux cents femmes, vêtues de blanc, parées de lis, s'agenouillèrent devant la duchesse d'Angoulême en lui disant : « Fille de saint Louis, bénissez-nous. »

Elle s'évanouit.

« Jusqu'à une heure avancée de la soirée, la foule stationna dans le jardin, sous les fenêtres du Palais, en provoquant par ses acclamations, la présence du roi qui, ayant à ses côtés la duchesse d'Angoulême, parut à plusieurs reprises, sur le balcon du pavillon de l'Horloge. »

La ville entière s'était illuminée spontanément.

« La journée, dit le *Moniteur*, avait été d'une beauté parfaite, la nuit était calme, le temps pur et serein. Paris est demeuré longtemps comme une vaste promenade, livrée, sans le moindre désordre, à toutes les démonstrations de la satisfaction publique et de l'allégresse populaire. »

Au milieu de l'allégresse générale, il y avait cependant une protestation muette, celle des fantassins de la garde impériale qui défilaient selon l'ordre qu'ils avaient reçu et qu'on avait bien pu commander pour la cérémonie, mais auxquels on n'avait pas pu imposer la satisfaction et dont la mine sombre contrastait fort avec les visages épanouis des royalistes et la physionomie des jours de fête que les Parisiens prennent dans toutes les occasions de spectacles de la rue.

Le 13 mai, le comte d'Artois était nommé colonel-général de toutes les gardes nationales du royaume. L'ordonnance royale porta que cette

nomination était faite, le roi voulant donner un témoignage éclatant de sa satisfaction particulière aux gardes nationales du royaume « et notamment de la bonne ville de Paris, ayant une entière confiance dans leur zèle et leur fidélité. »

Le 30, le traité de paix, dit de Paris, était signé entre la France et les puissances alliées, et quelques jours plus tard, une charte était octroyée par Louis XVIII.

Une ordonnance royale du 18 août 1814, établit une prison d'essai : « Cent jeunes gens, condamnés criminellement ou correctionnellement par sentence des tribunaux, et n'ayant pas atteint leur vingt-cinquième année seront extraits des prisons de Paris et réunis dans un local particulier. On s'efforcera de changer leurs habitudes vicieuses et de les préparer, par le travail et des instructions suivies, à devenir des citoyens paisibles et utiles à la société, lorsqu'ils auront recouvré leur liberté. »

Cette prison était située sur le quai de l'Hôpital, au delà du jardin des Plantes.

Une décision ministérielle, du 15 octobre 1814, ordonna le percement de la rue Saint-Jacques-l'Hôpital qui fut ouverte peu de temps après, et une seconde de la même date, supprima la promenade dont la création avait été ordonnée en 1811, en face du pont du jardin du Roi et prescrivit l'établissement du boulevard Mazas.

Le 20 janvier 1815, des fouilles furent faites sur l'emplacement de l'ancien cimetière de la Madeleine, à l'effet de retrouver les ossements de la famille royale. Louis XVIII voulait les faire réunir dans un monument funèbre et c'était lui qui avait ordonné ces fouilles, sur les indications de M. Seveste père, artiste du théâtre du Vaudeville, qui savait l'endroit précis où ces ossements gisaient et qui, ayant appris que le roi n'avait que des données très vagues sur cet emplacement, s'était empressé d'aller lui donner les renseignements qu'il possédait.

En présence du grand chancelier de France et de plusieurs autres grands personnages de la cour, on trouva, au lieu indiqué par Seveste, des débris informes d'ossements rongés par la chaux et qui furent transportés le lendemain à Saint-Denis.

Pour récompenser Seveste de sa précieuse indication, Louis XVIII lui accorda, sur sa demande, pour lui et ses enfants, leur vie durant, l'exploitation dramatique de toute la banlieue; et non seulement la famille Seveste se trouva en possession du privilège d'y élever des théâtres, mais encore de percevoir une redevance sur tous les saltimbanques, faiseurs de tours, directeurs de jeux qui exerceraient dans le département de la Seine, au delà des murs d'octroi de Paris; ce privilège fut daté du 10 juin 1817.

Le 1er mars, Napoléon, sorti furtivement de l'île d'Elbe, débarquait près de Cannes; le 6, Louis XVIII convoquait immédiatement les chambres législatives.

Le 19, à neuf heures du matin, le roi faisait appeler le maréchal Marmont, qui commandait sa maison militaire et lui donnait ses instructions afin de protéger son départ pour minuit.

A midi, il se rendit au Champ de Mars et y passa en revue toute sa maison militaire.

A cinq heures de l'après-midi, les domestiques dressaient dans une salle du rez-de-chaussée des Tuileries un couvert de vingt-cinq personnes pour un repas qui était offert à l'ambassadeur d'Espagne.

A neuf heures, le capitaine des gardes prévenait le commandant de la garde nationale de service au château, que le roi partirait à minuit.

A l'heure convenue, les voitures de voyage étaient rangées dans la cour du Carrousel, au bas de l'escalier du pavillon de Flore, et Louis XVIII, s'appuyant sur le bras du duc de Duras, descendait l'escalier à la clarté des flambeaux qu'un huissier portait devant lui, et montait en voiture.

Le 20, dès le matin, le bruit de ce départ s'était déjà répandu dans Paris, mais il rencontrait beaucoup d'incrédules.

C'était un lundi; la foule se dirigea du côté des Tuileries pour savoir exactement à quoi s'en tenir; les grilles étaient fermées et, au silence qui régnait partout, on comprit vite que la famille royale n'était plus là.

« Des cris : vive l'Empereur! rapporte M. I. de Saint-Amand, se firent entendre, et la population s'agita en sens divers; quelques bonapartistes voulurent forcer les grilles. D'autres essayèrent de les escalader. Mais la garde nationale repoussa les assaillants. On commençait à échanger des injures, des menaces, lorsque, à deux heures de l'après-midi, l'on entendit un grand bruit dans le lointain. C'étaient les officiers à demi-solde qui, entraînant avec eux plusieurs détachements d'infanterie, une batterie d'artillerie et un escadron de cuirassiers, avaient quitté Saint-Denis à midi, sous le commandement du général Excelmans et paraissaient devant les Tuileries avec la cocarde tricolore. Un millier d'hommes du peuple les accompagnait en criant : « A bas les Bourbons! Vive l'Empereur! »

« Les gardes nationaux, après avoir parlementé, comprirent qu'une résistance serait impossible. Ils se décidèrent donc à ouvrir les grilles. Un instant après, le drapeau blanc du pavillon de l'Horloge s'abaissait et le drapeau tricolore annonçait que le château changeait de maître. Les groupes bonapartistes qui stationnaient depuis le matin dans la cour du Carrousel, applaudirent, et, au bout de quelques instants, le palais se trouva plein des anciens serviteurs de Napoléon. »

Entre huit et neuf heures du soir, celui-ci entra par la barrière d'Italie, dans une berline, dans laquelle il se trouvait avec Caulaincourt, Bertrand

et Drouot. La voiture suivit les boulevards neufs jusqu'aux Invalides, traversa le pont de la Concorde et arriva aux Tuileries en longeant les quais. Elle s'arrêta devant la première entrée voisine de la grille du quai du Louvre.

Son entrée au château fut un véritable coup de théâtre; les officiers et les soldats poussaient des cris d'enthousiasme et se jetaient au-devant de Napoléon en l'acclamant; ils baisaient les pans de sa redingote grise.

C'était du délire.

Il n'y avait plus de rang, de hiérarchie, d'étiquette; tout le monde allait, venait, montait, descendait dans les Tuileries, en poussant des cris de joie et des exclamations d'enthousiasme; toute la nuit se passa en commentaires de ce grand événement.

Le lendemain, on lisait dans le *Moniteur* .

« Le roi et les princes sont partis dans le nuit. S. M. l'empereur est arrivé ce soir à huit heures dans son palais des Tuileries. Il est entré à Paris à la tête des mêmes troupes qu'on avait fait sortir ce matin pour s'opposer à son passage. Le brave bataillon de la vieille garde qui a accompagné l'empereur dans l'île d'Elbe, arrivera ici demain et aura fait ainsi en 21 jours le trajet du golfe Juan à Paris. »

En effet, le 21, ce bataillon arriva et fut passé en revue dans le Carrousel.

Le 29 mars 1815, fut exécuté en place de Grève, un lieutenant d'infanterie, Charles Dautun, condamné à mort pour un double assassinat commis sur les personnes de son frère et de sa tante. Il devait être guillotiné le 20 mars, mais on ne voulut pas souiller de cette exécution le jour qui éclairait la rentrée de l'empereur à Paris et le supplice fut renvoyé au 29.

On exécuta aussi peu de temps après un sieur Warrin, condamné à mort pour avoir assassiné, dans le passage des Panoramas, un chapelier, son compatriote et ami, à la suite d'une affaire de jeu.

Le 17 avril, l'empereur alla s'installer à l'Élysée, mais il revenait aux Tuileries pour les grandes cérémonies et dans les occasions importantes. Ce fut ainsi qu'il en partit le 1er juin, en toque à plumes, en habit de soie, et en manteau impérial, traîné par la grande voiture du sacre attelée de huit chevaux blancs pour se rendre au Champ de Mars, où allait avoir lieu la fameuse cérémonie du Champ de Mai, froide et pâle réminiscence de la fête de la Fédération en 1790.

Ce jour-là, le Champ de Mars était occupé par les 25,000 hommes de la garde nationale de Paris et par 25,000 hommes de troupes. Le lieu destiné à la cérémonie était une vaste enceinte demi-circulaire, adossée à l'École militaire, avec un trône, un autel, des trophées, des draperies. Comme au jour déjà lointain de la distribution des aigles, le trône était adossé à l'École militaire. Devant le trône deux hémicycles ou amphithéâtres étaient remplis par les autorités civiles et militaires et les membres des collèges électoraux, en tout environ 9,000 personnes.

La messe fut dite à l'autel élevé au centre du Champ de Mars, par l'archevêque de Tours. Après la messe et le *Te Deum*, les députations d'électeurs vinrent prendre place au pied du trône et l'archi-chancelier annonça le résultat des votes de l'acte additionnel aux constitutions de l'empire; l'empereur le signa et jura sur les saints-évangiles de lui être fidèle.

La cérémonie du Champ de Mai se termina par la distribution des drapeaux aux troupes.

— Soldats, leur dit Napoléon, je vous rends ces aigles. Jurez-moi que vous les suivrez partout où l'intérêt de la patrie les appellera.

— Nous le jurons! répondirent les soldats.

Cette journée fut une journée de fête. L'empereur s'enivra de l'enthousiasme des soldats et des acclamations du peuple qui était massé au Champ de Mars et trouvait le spectacle magnifique.

Pendant ce temps, l'Europe coalisée s'apprêtait à écraser le héros de la fête.

En prévision des événements, le génie, sous la direction du général Haxo, fut chargé de fortifier Paris. Dans la zone septentrionale, on construisit une double ligne de retranchements, de telle sorte que, si la première tombait au pouvoir de l'ennemi, les assiégés pourraient se retirer derrière la seconde, au lieu d'être obligés, comme l'année précédente, d'abandonner les hauteurs et de se réfugier dans la ville. La partie méridionale, restée complètement ouverte en 1814, fut protégée par des ouvrages qui n'étaient pas terminés, il est vrai, à l'approche des alliés, après Waterloo.

Vaincu à Waterloo, Napoléon arriva à l'Élysée le 20 juin 1815, à onze heures du soir, et y fut reçu par Caulaincourt auquel il dit : « Je n'en puis plus; il me faut quelques heures de repos pour être à mes affaires... j'étouffe! »

Le lendemain, les ministres tinrent conseil sous sa présidence, mais rien ne fut décidé. Le soir il fit appeler un des représentant du parti libéral, Benjamin Constant, et eut un long entretien avec lui, à l'issue duquel il signa son abdication.

Le 25 juin, sur l'invitation de la commission du gouvernement, il quitta l'Élysée pour prendre la voiture qui l'emmenait à la Malmaison

Cependant, l'armée anglo-prussienne restée maîtresse du champ de bataille à Waterloo, marchait droit sur Paris sans rencontrer de résistance. Voulant attaquer la capitale du côté du sud et de la rive gauche de la Seine, elle s'avançait de Saint-Denis sur Saint-Germain et Versailles, laissant à découvert son flanc gauche.

Le maréchal Davoust, prince d'Eckmühl, ministre de la guerre, chargé de la défense de Paris, avait sous ses ordres plus de 100,000 hommes de

troupes régulières et aguerries qui brûlaient du désir de prendre une revanche et qui demandaient à grands cris le signal du combat. Sur l'avis du gouvernement provisoire, il sollicita un armistice; mais Blücher exigeait que l'armée française se constituât prisonnière et que Paris se rendît à discrétion. Ces conditions n'étaient pas acceptables.

Le général Excelmans fondit sur les Prussiens à Versailles, leur mit en déroute un corps de 12 à 15,000 hommes et revint triomphant à Paris avec 1,500 prisonniers et 1,000 chevaux, mais le maréchal envoya l'ordre de ne pas continuer ces engagements.

Il y eut de nouveaux pourparlers, et une capitulation fut signée le 3 juillet, aux termes de laquelle l'armée devait évacuer Paris et se retirer au delà de la Loire, et la capitale, être remise aux troupes alliées qui l'occuperaient.

Cette convention fut exécutée; les alliés prirent possession du Paris le 6 juillet.

Le 4, le *Moniteur* avait publié ces conditions, et la stupeur fut grande. Mais si la bourgeoisie et les hautes classes courbèrent la tête sous la nécessité, les hommes du peuple et les soldats protestèrent bruyamment. Il y eut quelques émeutes d'ouvriers, mais elles furent rapidement réprimées par la garde nationale.

Le 8 juillet, le *Moniteur* annonça pour le courant de la journée, la rentrée de Louis XVIII aux Tuileries. Vers trois heures de l'après-midi, on entendit le canon des Invalides.

C'était le roi qui arrivait par la barrière Saint-Denis et les boulevards.

Une foule immense l'attendait; la voiture allait au pas et traversa tranquillement les flots d'une multitude que personne ne cherchait à éloigner.

Le roi n'avait pas voulu qu'aucun cérémonial fut observé; il rentrait tout simplement chez lui, accompagné par le comte d'Artois, à cheval à la portière de droite, et le duc de Berry, à gauche; derrière, l'état-major avec les maréchaux de Tarente, de Raguse, de Feltre, de Reggio, de Bellune, et les gardes du corps, les mousquetaires rouges, les grenadiers de la Rochejaquelein, les volontaires royaux et la garde nationale.

Dans la soirée qui suivit la rentrée du roi, il y eut naturellement grande affluence dans le jardin des Tuileries pour le voir.

Louis XVIII parut, pour remercier la foule, au balcon du pavillon de l'Horloge.

Mais ce qui offrait un spectacle attristant, c'est que, pendant que de ce côté du palais, le roi et ses sujets se saluaient réciproquement, de l'autre, c'est-à-dire dans la cour du Carrousel, les Prussiens, campés en vainqueurs et sans paraître se soucier nullement de la dignité du lieu où ils se trouvaient, lavaient tranquillement leur linge et le faisaient sécher sur la grille du château, tandis que d'autres soldats des troupes alliées s'occupaient à tuer des bœufs et des moutons pour confectionner ensuite leur souper.

Et là aussi, nombre de gens attirés par la curiosité, formaient une haie autour des soldats étrangers et s'amusaient à les regarder vaquer à leurs petites affaires.

Le 12 juillet, les trois monarques alliés dînaient chez le roi et le séjour de ces potentats dans la capitale était tout un événement; ils étaient le point de mire de la curiosité publique et quand ils passaient sur les promenades, ils se virent plusieurs fois acclamés par une fraction de la population parisienne.

Cependant, le tudesque Blücher voulait absolument faire sauter le pont d'Iéna, dont le nom lui rappelait une honteuse défaite et, malgré l'opposition véhémente du roi de France, les mineurs prussiens avaient commencé leur œuvre de vandalisme. Ce fut l'empereur de Russie, Alexandre, qui interposant son autorité, empêcha la destruction du pont; il obtint qu'il fût conservé.

Le 19 août 1815, fut exécutée une sentence de mort rendue contre Huchet, comte de la Bédoyère, qui, au mois de mars précédent, étant colonel au 7e de ligne et ayant reçu l'ordre de se diriger sur Grenoble, pour barrer le passage à Napoléon, avait été se ranger sous son drapeau.

Proscrit par l'ordonnance du 24 juillet, il avait été arrêté le 2 août chez Mme Fontery rue du Faubourg-Poissonnière, 5, et renvoyé devant le conseil de guerre permanent de la 1re division militaire.

Les débats commencés le 12 août avaient été promptement terminés; condamné à mort, le général s'était pourvu devant le conseil de révision qui confirma la sentence.

Le 19, à dix heures du matin, il avait été mené à la plaine de Grenelle, sous l'escorte d'un détachement de gendarmes.

Douze soldats l'attendaient. Quand il eut mis pied à terre, il ôta son chapeau, repoussa de la main le bandeau qu'on voulait attacher sur ses yeux et s'avança au-devant du peloton, puis s'arrêtant à quelques pas, il écarta sa chemise et dit avec calme :

— Tirez, mes amis, surtout ne manquez pas.

Une seconde plus tard, il tombait foudroyé.

Le 10 novembre 1815, le maréchal Ney fut traduit devant un conseil de guerre comme coupable d'avoir entretenu des intelligences avec Bonaparte, de lui avoir fourni des secours en soldats, d'avoir excité les citoyens à s'armer les uns contre les autres, trahi le roi et l'État et pris part à un complot dont le but était de renverser le gouvernement.

Il fut renvoyé devant la chambre des Pairs qui, le 5 décembre, le condamna à la peine de mort.

Le 7, le maréchal, accompagné de l'abbé de Pierre, curé de Saint-Sulpice, sortit de la cham-

bre où il était enfermé au Luxembourg : on le fit monter dans un fiacre qui suivit la grande allée et s'arrêta dans l'avenue de l'Observatoire, où stationnaient quelques personnes.

Un officier de gendarmerie, ouvrant alors la portière annonça au maréchal qu'on était arrivé.

Celui-ci descendit ; il était vêtu d'une redingote de gros drap bleu, d'une culotte et bas de soie noirs, pour coiffure un chapeau rond.

Après avoir fait ses adieux au prêtre et lui avoir remis pour la maréchale la boite à tabac en or dont il faisait habituellement usage, et pour les pauvres de la paroisse quelques pièces d'or qu'il avait sur lui, le maréchal alla se placer lui-même devant le peloton d'exécution.

Ce peloton, composé de vétérans, offrit au condamné de lui bander les yeux.

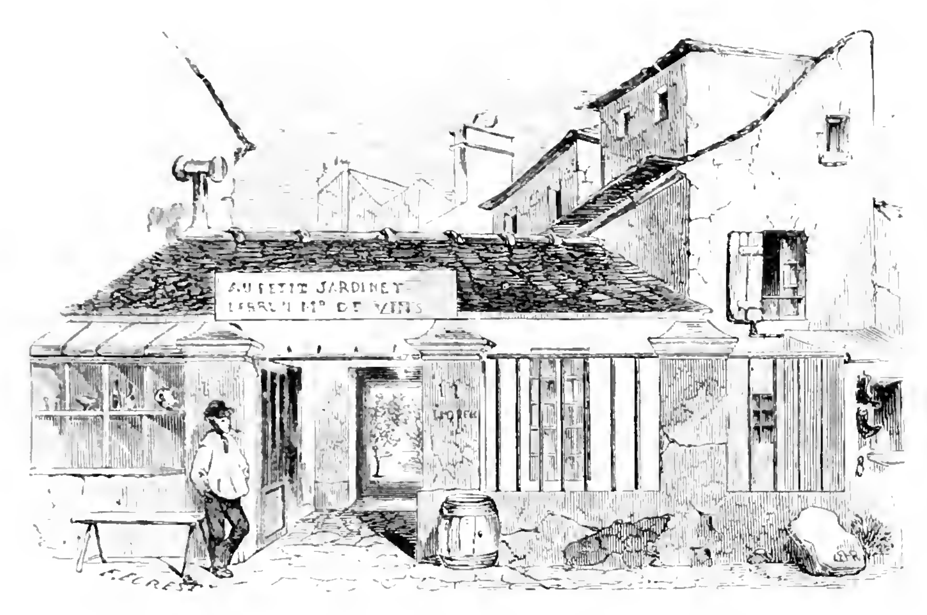
Il refusa.

— Ignorez-vous, dit-il, que, depuis vingt-cinq ans, j'ai l'habitude de regarder en face les boulets et les balles.

Puis il ajouta :

— Je proteste devant Dieu et la patrie contre le jugement qui me condamne ; j'en appelle à la postérité et à Dieu. Vive la France !

Soudain, la voix du général commandant la



Cabaret du *Petit Jardinet*, à la Villette, où fut signée la reddition de Paris.

place de Paris, le comte de Rochechouart, qui présidait à l'exécution, se fit entendre :

— Faites votre devoir, dit-il au chef de peloton !

Au commandement : « apprêtez armes ! » le maréchal ôta aussitôt son chapeau de la main gauche et posant la main droite sur sa poitrine, il s'écria d'une voix forte :

— Soldats ! droit au cœur !

Et il tomba immédiatement frappé de six balles à la poitrine, de trois à la tête et au cou et d'une balle dans le bras. Conformément aux règlements militaires, le corps demeura exposé durant un quart d'heure sur le lieu d'exécution. Il fut ensuite transporté à l'hospice de la Maternité où il demeura jusqu'au lendemain, gardé par les sœurs de la charité, qui, agenouillées auprès, récitaient les prières des morts.

Le 17 novembre 1815, le duc de Feltre présenta à la Chambre des députés un projet de loi pour le rétablissement des cours prévôtales qui seraient composées d'un prévôt, ayant rang de colonel au moins, puis d'un président et de quatre juges choisis parmi les membres du tribunal de première instance. Ces cours devaient procéder contre tout individu dénoncé comme rebelle ou séditieux, ou accusé d'avoir fait partie d'une bande armée, arboré un signe de ralliement autre que le drapeau français, etc. ; l'instruction des affaires était remise au prévôt, les sentences étaient rendues sans recours ni appel et exécutées dans les vingt-quatre heures. Cette loi fut votée le 4 décembre. La cour prévôtale fonctionna à Paris dès le mois de janvier suivant.

Le 31 décembre, une ordonnance royale fixa les attributions de la maison militaire du roi et de la garde royale en ces termes :

« La garde des théâtres royaux dans la capitale sera désormais confiée à notre garde royale à l'exclusion de toute autre troupe de ligne. Elle sera, pour la police, tant extérieure qu'intérieure, sous la direction de l'autorité civile.

« Pourront néanmoins les commissaires de police et officiers de paix, avoir à leur disposition un piquet de la gendarmerie royale de Paris qui sera établi sous le péristyle et à l'extérieur.

« Lorsque nous nous rendrons dans l'un de ces théâtres, notre service s'y fera comme par le passé, nos loges et les escaliers qui y conduisent étant considérés comme intérieur. »

Ce fut en 1815 que fut fondée la société pour l'instruction élémentaire du quai Malaquais; néanmoins elle ne fut reconnue d'utilité publique que le 27 avril 1831.

Peu de travaux d'édilité furent entrepris pendant l'année 1815; les événements politiques absorbaient tout; nous ne voyons à signaler que le passage de la Madeleine, qui fut formé cette année là. Au début, c'était un passage étroit et sombre; il fut élargi quelques années plus tard et dut son nom au voisinage de l'église de la Madeleine.

Un second passage fut aussi formé dans la même année, ce fut celui du Renard.

Les troupes alliées avaient quitté Paris en septembre et en octobre.

Le 19 janvier 1816, le roi voulut qu'une chapelle expiatoire fût élevée aux mânes des membres de sa famille mis à mort par la Révolution et signa une ordonnance prescrivant l'édification d'un monument « au nom et aux frais de la nation » à la mémoire de Louis XVI, de la reine Marie-Antoinette et de Madame Élisabeth.

La chapelle expiatoire fut construite sur l'emplacement de l'ancien cimetière de la Madeleine et coûta environ 2 millions; elle a par sa destination et par son architecture, un caractère tout particulier. Les architectes furent MM. Percier et Fontaine.

Le monument placé au milieu d'un square, a une entrée principale qui a l'aspect d'un tombeau antique. Des deux côtés règnent deux galeries représentant une série de tombeaux du même style.

Un escalier conduit à une plate-forme sur laquelle est placée la chapelle dont l'entrée est ornée d'un portique d'ordre dorique avec un fronton. L'édifice a la forme d'une croix dont les trois branches sont terminées en hémicycle. Au milieu de l'hémicycle de droite un groupe en marbre blanc, de Bosio, représente *Louis XVI soutenu par un ange et montant au ciel*. *Marie-Antoinette* par Cortot et *la Religion* forment un autre groupe placé dans l'hémicycle de gauche. Un autel de marbre blanc, décoré d'un Christ en bronze, occupe l'hémicycle central.

Deux escaliers conduisent aux caveaux où sont érigés des cénotaphes.

Le pourtour est rempli de cyprès et l'aspect général de ce lieu éveille un sentiment de respect et de vénération. Au-dessus de la porte d'entrée, on lit cette inscription dédicatoire :

« Le roi Louis XVIII a élevé ce monument pour consacrer le lieu où les dépouilles mortelles du roi Louis XVI et de la reine Marie-Antoinette, transférées, le 21 janvier 1815, dans la sépulture royale de Saint-Denis, ont reposé pendant 21 ans; il a été achevé la deuxième année du règne du roi Charles X, l'an de grâce 1826. »

Ce fut le 1er février que fut transportée au faubourg Saint-Denis la maison municipale de santé, dite Maison Dubois, dont nous avons déjà parlé. Cette maison appartient à l'Assistance publique. Elle est destinée aux personnes malades ou blessées qui ne peuvent se faire traiter chez elles; aux étrangers surpris par la maladie pendant leur séjour à Paris, ou à ceux qui veulent recourir à l'expérience et au talent des habiles médecins attachés à cet établissement, qui compte 80 lits de médecine et 160 de chirurgie. Des appartements composés de plusieurs pièces sont mis à la disposition des malades.

Le 2 février, eut lieu la première exécution d'un homme condamné à mort par la Cour prévôtale du département de la Seine; c'était un nommé Magloire, convaincu de tentative nocturne de vol à main armée sur la route de Paris à Saint-Denis.

Il avait été jugé et exécuté dans les vingt-quatre heures.

Le 16 février, fut signée une ordonnance du roi organisant la gendarmerie royale de Paris : « ... La gendarmerie royale de Paris sera spécialement chargée de faire le service aux hôtels de notre ministre de la police générale, à la préfecture de police, aux spectacles, bals publics, marchés, etc., les grands théâtres exceptés... Le préfet de police réglera la rétribution qui sera due pour le service des spectacles, bals, etc.

La garde nationale, « dont l'attitude avait conquis le respect de nos ennemis en 1814 et sauvé la capitale des plus grands périls, cette garde qui environna le char de Louis XVIII, demeura fidèle par ses vœux et sa conduite pendant les Cent jours à l'auteur de la Charte; elle ne se rendit pas moins utile dans le mois de juillet 1815, lors du second retour des Bourbons; elle écarta les malheurs qui menaçaient Paris à l'approche des Prussiens. Tant de bons et loyaux services ne furent pas méconnus par Louis XVIII. »

Cette appréciation du mérite de la garde nationale parisienne explique la décoration du lis qui fut créée à son intention.

Disons d'abord qu'en 1814, lorsque le comte d'Artois fut nommé colonel général de la garde nationale, il fit distribuer à tous les gardes un ruban blanc moiré et exprima le souhait que ce ruban fût porté « sur la poitrine, à gauche, en signe d'attachement. »

Le 2 avril, on attacha au ruban un lis d'argent avec une couronne. Une patente fut jointe à cette décoration, dont le port était autorisé et qui se répandit bientôt partout.

Par ordonnance royale du 5 août 1814, on ajouta au ruban de la garde nationale un liseré bleu de la largeur de 2 millimètres afin de distinguer la garde nationale de Paris ; chaque décoré pouvait porter les armes de la ville brodées ou brochées sur le ruban. La décoration pouvait être portée sur l'habit civil et hors du service.

Enfin, par ordonnance du 5 février 1816, le roi « touché des marques de fidélité et de dévouement qui lui ont été données par la garde nationale de sa bonne ville de Paris, veut, par un témoignage éclatant de satisfaction, en perpétuer le souvenir. »

En conséquence, le monarque, de l'avis de son frère, Monsieur, comte d'Artois, colonel général des gardes nationales du royaume, affecta à la garde nationale de Paris une décoration d'argent émaillée en blanc et bleu à cinq pointes, qui se portait de la même manière, sur la poitrine, mais attachée à un ruban divisé en trois bandes égales, une blanche au milieu et une bleu foncé sur chaque bord. Sur la croix étaient l'effigie de Louis XVIII et la légende *fidélité-dévouement;* sur le revers se trouvaient le lis et les dates des 3 mars et 12 avril 1814, 19 mars et 18 juillet 1815. « En recevant la patente, dit M. Steenackers dans sa remarquable *Histoire des ordres*, chaque garde national jurait devant Dieu, fidélité et dévouement au roi et à ses successeurs légitimes et faisait serment de découvrir sur-le-champ ce qui pouvait être dangereux à la famille royale ou à la tranquillité de l'Etat, si cela venait à sa connaissance.

La croix du lis fut d'abord portée par tous les gardes nationaux enchantés d'être décorés ; mais elle ne tarda pas à devenir le signe distinctif des royalistes ; après le licenciement de la garde nationale, en 1827, beaucoup d'ex-gardes nationaux cessèrent de la porter, et enfin la révolution de 1830 la supprima complètement.

Le 23 mars 1816, le duc de Richelieu était venu, au nom du roi, annoncer aux Chambres le mariage du duc de Berry avec la princesse Caroline des Deux-Siciles ; le mariage se fit à Naples, et, le 16 juin, la nouvelle duchesse de Berry fit son entrée à Paris.

Depuis la barrière du Trône jusqu'au palais des Tuileries les troupes et la garde nationale formaient une double haie, les maisons étaient ornées de festons, de verdure et de draperies. La route était semée de fleurs et une foule énorme stationnait sur le passage du cortège.

Le roi alla la chercher à la barrière du Trône ; le *Moniteur* s'exprime ainsi : « C'est sous une double voûte de drapeaux blancs, ornés de tous les emblèmes qui pouvaient caractériser les sentiments du peuple de Paris pour l'auguste famille qui lui est à jamais rendue, c'est au milieu des acclamations continuelles de trois cent mille Français que Sa Majesté a parcouru l'espace qui sépare l'extrémité du faubourg Saint-Antoine du château des Tuileries. Le roi et sa famille y sont descendus vers six heures du soir, toujours accompagnés de ce concert de vœux et de bénédictions qui n'avaient cessé de se faire entendre ; une foule immense s'est répandue dans la cour et le jardin. Des groupes nombreux d'habitants, de gardes nationaux, de militaires, parcouraient les environs du Château. Bientôt la ville entière s'est trouvée illuminée. L'allégresse publique se prolonge dans la nuit et peu d'heures sembleront séparer le beau jour qui vient de finir de celui qui se prépare. »

Le 17 eut lieu la célébration du mariage ; à cette occasion, douze prisonniers furent mis en liberté et douze filles indigentes furent mariées aux frais de la princesse.

Nous passerons sur les fêtes obligées en pareilles circonstances ; toutefois, nous mentionnerons le 19, la bénédiction des drapeaux de la garde royale qui se fit en grande cérémonie, et le 20, la visite du conseil municipal de la ville de Paris aux nouveaux mariés, visite conforme à l'ancien usage, qui consistait à faire aux mariés « du sang » des cadeaux de cire blanche parfumée et de riches confiseries.

Le conseil municipal, précédé de quatre huissiers et du maître d'hôtel de la ville et escorté par un détachement de la gendarmerie royale de Paris à cheval, quitta l'Hôtel de ville à neuf heures trois quarts. Arrivés à l'Élysée, ils furent reçus par le prince et la princesse, aux pieds desquels les huissiers déposèrent les quatre corbeilles contenant les présents.

Le comte de Chabrol, préfet de la Seine, fit un long discours auquel le duc répondit par quelques paroles bien senties, puis la princesse examina les présents dont voici les détails :

Les quatre corbeilles, doublées de taffetas bleu bouillonné, étaient garnies à l'extérieur de gros de Naples de soie blanche, semé de rubans bleu dentelés. Les armes de la France, brodées en or, faisaient pendant aux armes de la ville, brodées en argent. Le tout, surmonté de couvercles à jardinières, pleins de fleurs de lis.

Il y avait deux corbeilles pour les flambeaux de cire et deux pour les confitures sèches. Celles-ci étaient dans des boîtes (12 douzaines) garnies de gros de Naples à liseré d'argent, et portant sur leur couvercle le vaisseau de la ville.

Les flambeaux de cire blanche, du poids de deux livres chacun, étaient de forme conique. Ils mesuraient 28 pouces de longueur, sur deux de diamètre, et étaient parfumés à la bergamotte.

Tout cela valait environ dix mille francs.

Le 22 avril 1816, avaient été exécutés en place de Grève les sieurs Pichon et Goguet, deux assassins vulgaires, mais l'échafaud se releva le 27 juillet suivant, pour trois hommes accusés de

crime contre la sûreté de l'État; c'étaient Pleignier, Carbonneau et Tolleron, condamnés pour complot d'attentat à la vie du roi Louis XVIII, et ce crime étant considéré comme un parricide, on leur fit la première application du code pénal de 1811 qui le punissait de l'amputation du poing avant la décapitation. Ce qui causa une impression très vive sur les nombreux spectateurs de ce supplice.

Les processions étaient revenues en usage; le 1er août, quatre-vingt jeunes filles, appartenant à des familles de la paroisse Saint-Sulpice, se réunirent dans cette église et en sortirent processionnellement pour se rendre à l'église Sainte-Geneviève, afin de demander par leurs prières à la patronne de Paris la cessation des pluies qui ne cessaient de tomber depuis six mois. Ces jeunes filles étaient précédées d'une bannière blanche parsemée de fleurs de lis; quatre d'entre elles vêtues de blanc et portant des voiles de même couleur, tenaient les rubans de la bannière.

Un nombre considérable de gens suivaient cette procession.

Non seulement le mauvais temps marqua l'année 1816, mais ce fut aussi une année de disette; elle sévit cruellement à Paris, où l'on fut obligé de rationner la population.

Le 5 septembre, le roi, effrayé des symptômes de mécontentement que la politique de ses ministres faisait naître, s'efforça de conjurer le danger, en dissolvant la Chambre des députés; en même temps il retira le commandement général de la garde nationale au comte d'Artois.

Une ordonnance royale du 11 septembre 1816, autorisa la dame Tiby, veuve Malar, à ouvrir une rue entre les rues Saint-Dominique et de l'Université, qui fut nommée rue Malar; elle fut prolongée depuis la rue de l'Université jusqu'à la rue de la Triperie; en 1829, et en 1832, elle arriva au quai.

Le passage des Prouvaires fut aussi ouvert par suite d'une ordonnance royale du 27 novembre de la même année, il mettait en communication le carreau de la rue des Prouvaires et celui de la halle à la viande. Il a disparu depuis l'établissement des Halles.

Ce fut à la fin de 1816 que s'ouvrit, rue Madame, à deux pas du Luxembourg, une baraque devant laquelle un sieur Saix, dit Bobino, faisait la parade monté sur quatre planches; c'était un pitre de race, dont la renommée allait grandissant et de 1818 à 1820, non seulement les habitants du quartier mais d'illustres badauds vinrent se pâmer d'aise et s'épanouir la rate au feu roulant de ses saillies. Spectacle forain à son origine, le théâtre de Bobino ne s'éleva que plus tard et non sans grandes difficultés, jusqu'aux hauteurs littéraires du vaudeville.

La danse de corde, les combats au sabre, les pantomimes et quelques scènes dialoguées, saupoudrées de gros sel et débitées sur cette même corde, tel était à peu près le répertoire de Bobino.

En 1817, l'autorité ne permit plus que la danse de corde avec ou sans balancier.

En 1819, il put en revenir au premier genre, et en 1827, il lui fut de nouveau interdit de se servir de la parole; l'autorisation préfectorale porta que dans ses pantomimes figurerait toujours un arlequin.

En 1826, le principal artiste de Bobino, Blanchard, quitta la scène pour se faire lui-même directeur de théâtre, et, à partir de ce moment, la petite salle du Luxembourg dépérit, mais à la révolution de 1830 elle se releva, et, profitant de la liberté octroyée à tous les entrepreneurs de spectacles, Bobino joua le vaudeville et le drame.

De jeunes auteurs y apportèrent leurs premières pièces, entre autres Clairville.

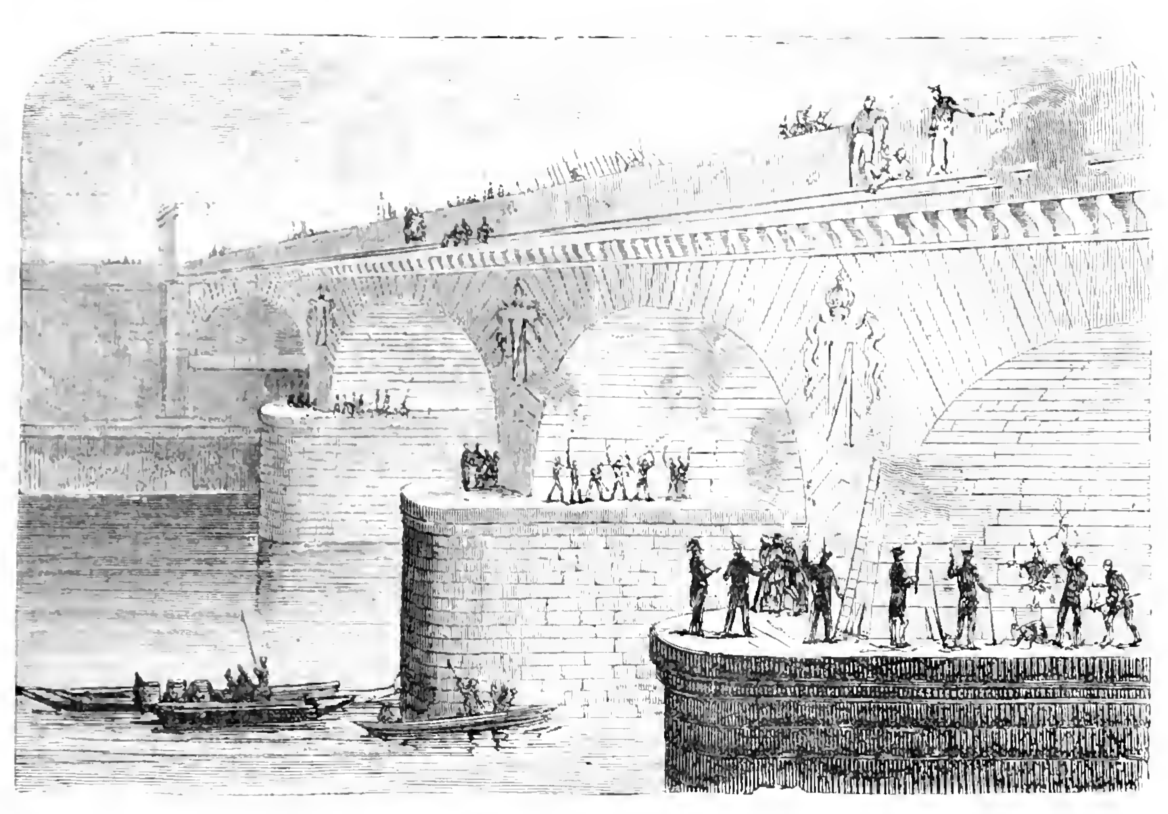
Naturellement, de notables changements avaient été apportés à la modeste baraque qui était devenue une véritable salle de spectacle et qui, à partir de 1830, passa rapidement en des mains diverses, MM. de Villeneuve, Anténor July, de Tully, Nestor Roqueplan la dirigèrent; puis ce fut M. Hostein, à qui succédèrent MM. Leroy et Tournemine; à la mort de ce dernier, en mai 1846, le ministre de l'intérieur, voulant créer une scène de genre dans le faubourg Saint-Germain, en accorda le privilège à M. Coleuille qui fit prospérer le théâtre, le décora coquettement et joua bientôt les meilleures pièces du répertoire du théâtre de la rive droite, concurremment avec des pièces nouvelles.

A M. Coleuille succéda M. Gaspari, qui monta des revues et sut en faire des succès populaires; Saint-Agnan, Choler, Dulauroy, qu'on appelait familièrement Mouron, Plouvier, P. de Lascaux, Watripon, furent les auteurs de quelques pièces dont on parla et qui furent jouées par Detroges, Leriche, Markais, Mmes Gaspari, Hortense Cavalier, etc.

M. Gaspari quitta le Luxembourg pour prendre la direction du théâtre des Menus-Plaisirs, et, peu de temps après, Bobino tomba sous la pioche des démolisseurs pour des nécessités de voirie.

Bobino était le théâtre des étudiants habitant le quartier latin, et les soirées de première représentation étaient souvent orageuses. Néanmoins, tous ceux qui l'ont fréquenté en ont conservé un bon souvenir, et plus d'un magistrat et plus d'un docteur aiment à se rappeler les soirées qu'ils ont passées là dans leur jeunesse.

En 1816 et 1817, florissait encore un pitre dont la réputation fut grande, nous voulons parler du fameux Bobèche, dont le vrai nom était Antoine Mandelard; fils d'un tapissier du faubourg Saint-Antoine, il s'était lié avec un jeune apprenti menuisier habitant le même quartier, nommé Guérin, et tous deux s'en allèrent jouer la co-



Les mineurs prussiens commencèrent les préparatifs pour faire sauter le pont d'Iéna. (Page 404, col. 2.)

médie en province, dans la troupe d'un sieur Dromale qui, vers 1811, vint diriger le théâtre des Pygmées sur le boulevard du Temple.

Là, Mandelard, sous le nom de Bobèche, et Guérin, sous celui de Galimafré, ne tardèrent pas à conquérir une véritable vogue, en debitant des parades devant la porte du théâtre.

Bobèche fut proclamé le roi de la parade.

Il fut engagé comme paradiste au théâtre des Délassements Comiques, et ce fut là qu'il faisait les délices de ceux qui l'écoutaient; il portait une culotte jaune, une veste rouge, un tricorne gris que surmontait un papillon soutenu par un fil d'archal. Sous la niaiserie obligée de son emploi, il cachait un esprit fin et mordant, grâce auquel il s'attirait parfois des désagréments avec la police. Ses lazzi étaient répétés partout. « On prétend que le commerce ne va pas, dit-il un jour dans ses parades. J'avais trois chemises : j'en ai déjà vendu deux ! »

Galimafré, avec sa figure longue et son rire bête, était bruyant, gros rieur et populacier : c'était un paillasse des plus réussis.

Bobèche finit, après avoir longtemps amusé les Parisiens, par se faire directeur de théâtre à Rouen, et Galimafré se fit machiniste à l'Opéra-Comique.

Pierrots et paillasses étaient alors fort à la mode, et aussi, en 1816, il s'ouvrit sur le théâtre du Temple un spectacle de curiosités où il était permis d'exhiber seulement des danseurs de corde et des équilibristes et de jouer des vaudevilles à l'aide de marionnettes.

Vers 1825, le directeur obtint l'autorisation d'y faire jouer des pantomimes, des arlequinades, mais avec cette clause aussi cocasse que singulière, que chacun des personnages (hommes) devaient entrer en scène en faisant la roue ou le saut périlleux.

En 1830, le théâtre des Funambules, c'était son nom, put jouer des vaudevilles, et ce fut alors que Deburau et Frédérick Lemaître y firent leurs premières armes.

« Le théâtre des Funambules était peut-être dans ses petites proportions le mieux machiné de tous ceux de Paris : on y voyait des effets de décors tout à fait surprenants. Ses pantomimes, ses petites féeries étaient montées avec un soin extrême et le directeur ne reculait devant aucun sacrifice pour en assurer le succès.

Tout Paris alla aux Funambules pour voir et applaudir Deburau dans ses rôles de Pierrot.

Lorsqu'il mourut, ce fut son fils qui le remplaça, mais il eut beaucoup moins de succès que son père.

Les premiers directeurs de ce petit théâtre

furent MM. Bertrand, père et fils, qui y devinrent millionnaires, ainsi que leur neveu, M. Billion, auquel ils cédèrent l'entreprise.

Ce théâtre contenait 780 places, dont les prix variaient entre 25 cent. et 1 fr. 50; le dimanche et les jours de fête, il donnait deux représentations par jour.

Il disparut lorsque le boulevard du Temple fut transformé.

Une affaire de conspiration occupa beaucoup Paris, en 1817, celle des chevaliers de l'épingle noire; on désignait ainsi les membres d'une société secrète, dont le but était le renversement du gouvernement, et qui se reconnaissaient entr'eux au moyen d'une épingle noire à tête ronde taillée à facettes, de la grosseur d'une mérise et qu'ils portaient sur la poitrine, au-dessous du nœud de la cravate.

La police connaissait l'existence de ces conspirateurs depuis 1815. Au mois de mai 1816, on arrêta un adjudant du génie, un sieur Charles Monnier, qui avait dressé les plans de Vincennes et devait les remettre à un général bonapartiste, on trouva chez lui des papiers compromettants.

Il comparut devant la cour d'assises, et le 20 septembre 1816 il fut condamné à mort.

Le 21 octobre, à quatre heures de relevée, l'échafaud était dressé et la foule, toujours avide de ce spectacle, se pressait aux abords de la place de Grève; le bourreau et ses aides allaient procéder à la toilette du condamné; cependant, son avocat ne désespérait pas encore. Dans l'espoir d'obtenir une commutation de peine de la clémence royale, il pressa Monnier de faire des aveux.

Celui-ci, qui n'avait pas d'autre moyen de salut, en fit, et dénonça le capitaine Contremoulin.

Aussitôt l'exécution fut suspendue, l'échafaud démonté et le patient ramené en hâte à Bicêtre, où il apprit, quelques jours plus tard, que le roi avait commué sa peine en celle des travaux forcés à perpétuité.

L'officier Contremoulin fut arrêté immédiatement ainsi que ses complices, qui étaient L. Fonteneau, Dufresne, ex-chef de bataillon, J. F. Moutard, ex-capitaine, L. A. G. Duclos aîné, ex-officier-payeur, Brice, ex-capitaine, (absent), J. A. Bonnet, ex-directeur d'hôpitaux militaires, Pascal Crouzet, propriétaire et avocat, P. L. Duclos jeune, rentier, Leclerc de Landremont, chef d'escadron honoraire, Jean Beaumier, fournisseur de l'habillement des armées.

L'affaire arriva devant la Cour, le 29 septembre 1817.

Monnier fut amené comme témoin. Suivant l'acte d'accusation, tous les accusés avaient formé le projet de délivrer la France et le roi du joug de l'étranger.

Il était difficile qu'un pareil projet fût considéré comme coupable par le jury.

Quant au port de l'épingle noire, la défense objecta simplement que c'était un objet de mode qu'on pouvait trouver chez le premier bijoutier venu.

Bref, tous les accusés furent acquittés par le jury, et cet acquittement, acclamé par l'opinion publique, fut le texte de toutes les conversations pendant quelques jours.

Les chevaliers de l'épingle noire devinrent légendaires et parurent sur la scène et dans le roman.

En 1804, deux personnes charitables, M. et Mme Micault de la Vieuville, avaient fondé un établissement de charité connu sous le nom d'asile de la Providence, et qui fut installé à Montmartre, chaussée des Martyrs. Toutefois cette maison ne reçut d'existence légale que par une ordonnance royale en date du 24 décembre 1817.

Elle sert de retraite à 60 vieillards des deux sexes, qui y sont logés, nourris, blanchis et soignés en cas de maladie. Il y a six places gratuites. Deux sont à la nomination des fondateurs et de leurs familles, deux sont à la nomination du ministre de l'intérieur et deux à la nomination du Conseil municipal de Paris. Les 54 autres places sont à la nomination du ministre de l'intérieur, de la Société de la Providence et du Conseil d'administration de l'établissement. Pour le prix de ces 54 places, il doit être payé une pension annuelle de 700 fr. Le ministre nomme aux places, dont il acquitte sur les fonds de son ministère, partie ou totalité de la pension de 700 fr. La Société de la Providence nomme aux places dont les pensions sont en partie acquittées sur les fonds dont elle peut disposer. Le Conseil d'administration nomme aux places dont les pensions sont acquittées par les pensionnaires eux-mêmes, leurs familles ou leurs protecteurs.

L'asile est administré gratuitement par un administrateur en chef, nommé par le ministre et sous la surveillance d'un conseil composé de cinq membres, dont l'administrateur en chef fait partie.

Les sœurs de la congrégation de la Charité du diocèse de Nevers, desservent l'asile de la Providence; une d'elles est supérieure et a le gouvernement intérieur de l'établissement, sous la direction de l'administrateur en chef.

Le 23 octobre 1817, une décision ministérielle adopta le projet d'ouvrir trois rues au pourtour de l'abattoir de Grenelle, pour faciliter la circulation à ses abords, et le 26 janvier suivant, il fut arrêté que ces rues prendraient les noms de rues Barthélemy, Bellart et Pérignon, qui étaient ceux de membres du Conseil général du département de la Seine. Ces percements ne furent complets qu'en 1820.

Ce fut aussi en 1817 que furent ouvertes sur l'emplacement de l'ancienne foire Saint-Germain, les rues Clément, Mabillon, Félibien, Lobineau, Montfaucon et Toustain.

Une ordonnance royale de cette même année avait décrété en principe, le transport de la grande voirie au centre de la forêt de Bondy, mais la purification du quartier Montfaucon ne s'effectua que de 1845 à 1846.

Le 7 janvier 1818, une ordonnance du préfet de police fut rendue sur le fait des théâtres :

Article 1. Nul théâtre ne peut être ouvert dans la ville de Paris sans que les entrepreneurs aient rempli préalablement les formalités et se soient munis des autorisations voulues par les lois et les décrets.

Art. 2. L'ouverture d'un théâtre ne peut avoir lieu qu'après qu'il a été constaté que la salle est solidement construite.

Art. 3. Tout spectacle actuellement ouvert ou qui pourrait l'être par la suite, sera fermé à l'instant si les entrepreneurs, au mépris de l'arrêté précité, négligent *un seul jour* d'entretenir les réservoirs pleins d'eau, etc.

Cette ordonnance qui ne contenait pas moins de vingt-huit articles, réglait minutieusement les droits et les devoirs des spectateurs et elle fut immédiatement mise à exécution.

Ce fut peu de temps après que les frères Seveste firent construire, dans la rue de la Gaîté, hors du mur d'octroi de la barrière du Montparnasse, une petite salle de spectacle bien exiguë, car elle ne contenait alors que 400 places et elles étaient loin d'être toujours occupées. On l'appela le théâtre Montparnasse.

Cependant, avec le temps, la salle finit par devenir insuffisante et M. Larochelle la fit rebâtir en 1856, en portant le nombre des places à 800.

Sur cette scène modeste, des acteurs de talent ont fait leurs premières armes ; il suffit de citer Lafontaine, Laurent, Beauvallet, Félix, Surville, A. Tousez, etc.

Le privilège de ce théâtre passa des mains des Seveste à plusieurs autres personnes et l'une de celles qui le conservèrent le plus longtemps fut M. Larochelle qui apprit là à diriger un théâtre, et qui se servit de l'expérience qu'il acquit dans cette modeste entreprise, lorsqu'il prit la direction, autrement sérieuse, du théâtre de la Porte-Saint-Martin.

M. Comte, « physicien du roi », était un habile prestidigitateur qui avait eu l'idée de donner des séances publiques dans une salle de la rue Dauphine en 1809.

En 1814, il conçut le projet de former une troupe de jeunes artistes et fit représenter quelques petites scènes dans l'hôtel des Fermes de la rue Saint-Honoré, puis dans la salle du Cirque de la rue du Mont-Thabor. Ce spectacle ayant obtenu la faveur du public, M. Comte se décida, en 1818, à faire construire une salle de spectacle dans le passage des Panoramas et y fit jouer de petites pièces, vaudevilles et féeries, qui obtinrent un certain succès.

En 1826, M. Comte transféra son théâtre au passage Choiseul.

Une ordonnance royale du 6 mai 1818, créa une école d'état-major qui fut établie dans l'ancien hôtel de Sens, rue de Grenelle-Saint-Germain, près de la place des Invalides. Cet hôtel avait appartenu au duc de la Trémouille, puis à la famille de Sens. Il servit ensuite de caserne aux gardes du corps du comte d'Artois et enfin à l'École d'état-major. Elle fut destinée à fournir des sujets à l'état-major général, l'organisation de cette école fut modifiée par l'ordonnance du 16 décembre 1826, et par le règlement du 16 février 1833, qui fixa la durée des études à deux ans. « L'école compte 50 élèves, 25 par promotion, chaque année. Les 25 élèves qui tous les ans sortent lieutenants d'état-major, après avoir satisfait aux examens de sortie, sont remplacés par 25 sous-lieutenants, dont 3, sortis de l'École polytechnique, sont admis sans examen, les 22 autres au concours ouvert entre 30 sous-lieutenants en activité ayant au moins une année de grade et au plus vingt-cinq ans d'âge, et les 30 premiers élèves de l'école de Saint-Cyr. »

Ce fut à l'École d'état-major, qu'on confia les travaux des ingénieurs géographes militaires, supprimés par ordonnance royale du 22 février 1831.

Les professeurs militaires de l'École enseignent : la topographie, la fortification, la géographie et la statistique, l'administration militaire, l'artillerie, l'art et l'histoire militaire, la géométrie appliquée. Deux officiers écuyers exercent les élèves à l'équitation ; enfin, des professeurs civils donnent des leçons de langues étrangères, de dessin et d'escrime.

Le commandement de l'école est confié à un général de brigade, ayant sous ses ordres un colonel d'état-major, directeur des études, un chef d'escadron d'état-major, un capitaine d'état-major de 1re classe, deux capitaines d'état-major de 2me classe et onze professeurs militaires.

Cette École fut appelée sous l'Empire : École d'application d'état-major.

C'est aujourd'hui l'École supérieure de guerre.

La fondation de la Caisse d'épargne date aussi de 1818 ; elle fut créée par ordonnance royale du 6 juillet. Cette institution, déclarée d'utilité publique, a pour objet de recevoir et faire fructifier les économies qui lui sont confiées par les ouvriers, les gens de service, les petits industriels et les petits commerçants, sans que la somme des versements qui y sont effectués puisse dépasser 1,000 francs pour le compte d'un particulier et 8,000 pour le compte d'une société de secours mutuels. Les intérêts réglés tous les ans, sont ajoutés au capital.

La Caisse d'épargne est établie dans la rue Coq Héron, mais elle a ouvert des succursales dans tous les arrondissements, au siège des mairies et des justices de paix. La Caisse d'épargne

est administrée par un conseil de directeurs et surveillée par trois censeurs, dont les fonctions sont entièrement gratuites. Les sommes qu'elle reçoit sont immédiatement versées en son nom à la caisse des dépôts et consignations.

Ce fut en 1818 que l'espace compris entre l'hôpital de la Salpêtrière, l'ancien mur d'octroi et le boulevard de l'hôpital et qu'on appelait alors le village d'Austerlitz, fut enfermé dans Paris dont le mur d'enceinte fut reporté plus loin; ce village ne comptait que trois rues : la grande rue d'Austerlitz, le chemin des Étroites-Ruelles et la rue des Deux-Moulins; deux autres chemins furent alors convertis en rues sous les noms de rues Bellièvre et Bruand. Sur l'emplacement du village d'Austerlitz, on forma les chemins de ronde des barrières de la Gare et d'Ivry, la place de la barrière d'Ivry, les rues de la barrière des Gobelins, de l'Hôpital général et de Villejuif; enfin on construisit la barrière d'Ivry et l'abattoir de Villejuif. C'est, depuis la suppression des barrières, le quartier de la Salpêtrière.

A cette époque, la partie de l'avenue comprise entre la rue des Champs-Elysées et l'avenue Marigny était confondue avec les Champs-Elysées. En 1818, elle en fut détachée et forma l'avenue Gabriel, du nom de l'architecte qui avait tracé la place Louis XV.

Une autre avenue, l'avenue Parmentier, fut aussi formée par suite d'une décision ministérielle du 21 août.

Le 18 novembre 1818, une ordonnance royale autorisa les sieurs Godot de Mauroy frères à ouvrir une rue sur le terrain dont ils étaient propriétaires rue Basse-du-Rempart et elle fut immédiatement percée.

Dans les premières années de la Révolution, on avait élargi la voie qui menait de la place de Bastille à la rue des murs de la Roquette; une décision ministérielle du 12 décembre 1818, prescrivit la formation de la rue de la Roquette, sur l'emplacement du couvent des religieuses hospitalières; elle alla alors jusqu'à la rue de la Folie-Regnault. Enfin, en 1827, on la continua jusqu'au chemin de ronde, aujourd'hui boulevard d'Aunay.

Le 16 novembre 1818, fut fondée la société des francs-penseurs; elle tint ses séances jusqu'au 17 février 1821. Ses membres tenaient un cours de maçonnerie littéraire.

Une autre société fut aussi fondée en 1818, ce fut la société des Priseurs, et on croit que, sous cette dénomination et sous l'apparence d'une association futile, elle cachait un but politique; quoi qu'il en soit, quand ses membres étaient réunis, ils tenaient une *manufacture* qui avait pour chef un directeur et un sous-directeur. On s'y livrait, soi-disant, à l'étude de la nature et des vertus. Dans la manufacture, il y avait plusieurs grades et dans les grades on comptait diverses classes. Le hangar, une des parties de la manufacture avait des *piocheurs*, des *semeurs* et des *récolteurs*, des trieurs qui venaient ensuite, ainsi que des *écoteurs*, des *torqueurs*. Le *garde-magasin*, le *maître des cérémonies*, le *chef des cultures* et le *surveillant* étaient des dignitaires de l'association qui disparut vers la fin de 1819.

Enfin, la même année, fut fondée la Société biblique protestante de Paris, qui fut présidée alors par M. de Jaucourt, et plus tard par M. Guizot. Cette association, fondée sur le modèle des fondations de propagande et de bienfaisance de l'Angleterre, devint le type d'un nombre considérable d'œuvres collectives : missions évangéliques, publications religieuses, œuvres de charité, etc.

Le 13 janvier 1819, la cour d'assises de la Seine condamna à la peine de mort un chasseur de la garde royale, nommé Pierre-Charles-Rodolphe Foulard, âgé de vingt ans, qui avait assassiné deux femmes pour leur voler une montre et des boucles d'oreilles.

Il en appela, mais la Cour rejeta son pourvoi le 12 février, et le 17, il fut exécuté devant une foule considérable qui couvrait la place; la jeunesse du condamné suscitait l'intérêt et de nombreux curieux attirés par le sanglant spectacle se montraient aux fenêtres des maisons. Parmi les assistants se trouvait un brigadier de la compagnie de Foulard, celui-ci l'interpella pour lui adresser ses adieux et le vieux soldat vint au pied de l'échafaud, donner l'accolade à celui qui allait mourir.

Cette scène inattendue produisit une grande impression sur le public.

Le 14 mars, il se passa un fait qui souleva l'indignation publique : un homme passait avec son jeune fils devant le théâtre de Franconi, lorsque deux soldats suisses qui venaient à l'encontre d'eux renversèrent l'enfant. Le père ayant adressé quelques mots de remontrance aux soldats, l'un d'eux tira son sabre et le tua.

La foule indignée se jeta sur les suisses et mit en lambeaux leur uniforme; les journaux s'emparèrent du fait pour demander à grands cris le renvoi « de ce corps de janissaires. »

Au reste, il y avait un véritable antagonisme entre les partisans de la royauté et ses détracteurs. « La situation de la place de Paris est très alarmante, dit un journal du temps; la faillite de la maison Boucherot y produit beaucoup d'embarras et le parti révolutionnaire et le parti royaliste sont évidemment à la veille d'en venir aux mains, et déjà ils préludent au combat par des démonstrations et des propos menaçants. » Des rixes avaient lieu assez souvent entre gens d'opinion différente et se terminaient par l'envoi en prison ou tout au moins au dépôt de la préfecture de l'un, et quelquefois, des deux adversaires; et on se plaignait beaucoup alors de la



Parade des célèbres Bobèche et Galimafré sur le boulevard du Temple. (Page 409, col. 1.)

façon inhumaine dont étaient traités les gens à ce fameux dépôt de la préfecture : voici ce qu'il était, en 1819, d'après l'enquête faite à cette époque par M. Delaborde :

« Un honnête homme qui serait accusé par la malveillance, ou suivi dans la rue au moment d'une émeute ou d'une voie de fait, ou saisi par mégarde, est amené au dépôt de la préfecture de police, et confondu avec ce que la crapule, la malpropreté, le vice ont de plus odieux, dans un local infect, qui n'est jamais blanchi ni purifié, à moins que l'extérieur de cet homme ne le fasse connaître pour quelqu'un au-dessus de la classe commune, et cela n'a guère lieu pendant la nuit ; il pourrait rester dans ce cloaque assez de temps pour y contracter toutes sortes de maladies contagieuses. Il en est de même pour les femmes, qui, dans les premiers moments, peuvent se trouver avec ce qu'il y a de plus abject... Si l'homme arrêté n'est pas connu, ou qu'on juge à son extérieur qu'il mérite moins d'égards, ou seulement si les salles Saint-Martin sont occupées, il est renfermé dans une salle commune d'une malpropreté révoltante ; il est confondu avec ce que Paris offre de plus honteux : les voleurs, les vagabonds, les mendiants, la plupart couverts de vermine et d'éruptions cutanées, et entassés l'un près de l'autre comme des bêtes ; et quelquefois on reste cinq à six jours sans être examiné. »

Ce fut à la suite du *Mémoire sur les prisons de Paris*, par M. Delaborde, qu'une ordonnance du roi du 9 avril 1819 établit la société royale pour l'amélioration des prisons et un conseil général des prisons, chargés spécialement de présenter des vues sur leur régime, leur salubrité et l'instruction des détenus ; elle confirma le préfet de police dans ses attributions sur les prisons de Paris. La société pour l'amélioration des prisons, créée au mois de mai suivant, fut installée le 14 juin et nomma un conseil spécial d'administration, dont chaque membre fut chargé de la surveillance d'une prison.

Ainsi, les prisons militaires de l'abbaye de Montaigu eurent pour surveillant le maréchal Suchet, duc d'Albuféra ; la prison de Saint-Lazare, le duc de Larochefoucault ; Sainte-Pélagie, le vicomte de Montmorency ; les Madelonnettes, le comte Chaptal ; la petite Force, le baron Delessert ; la préfecture, le comte Bigot de Préameneu ; la maison des Dames St-Michel, l'abbé Desjardins. Cette société disparut quelques années plus tard.

Pendant la révolution, une maison d'arrêt avait été instituée pour les gardes nationaux condamnés à la prison pour contravention à la discipline : c'était d'abord un bâtiment construit

sur les dépendances de l'hôtel de Montaigu et qu'on appela l'hôtel des Haricots, en souvenir de la nourriture presqu'exclusive des élèves de Montaigu par les farineux, mais peu de temps après la maison de détention fut transférée rue des Fossés-Saint-Bernard, à l'ancien hôtel de Bazancourt.

Par décision du ministère de l'intérieur du 9 mars 1819, cette prison dut avoir une autre destination et être disposée pour y recevoir les accusés des délits politiques; néanmoins, les gardes nationaux continuèrent à y être incarcérés jusqu'au mois d'octobre 1837, époque à laquelle l'hôtel fut démoli et le terrain qu'il occupait donné à l'entrepôt général des liquides. La prison fut alors transférée rue de la Gare; nous en reparlerons.

Le 6 juillet 1819, un accident regrettable affligea Paris. Il y avait ce soir-là une grande fête à Tivoli et une foule considérable se pressait dans le jardin pour assister à l'ascension en ballon que devait faire une aéronaute en vogue, Mme Blanchard. A huit heures trois quarts, Mme Blanchard monta dans sa nacelle, puis le ballon s'éleva majestueusement; au-dessous de la nacelle était disposé un appareil supportant des pièces d'artifice que l'aéronaute enflammait une fois en l'air.

Donc, quelques secondes après son départ, le feu d'artifice marqua d'un sillon lumineux la route suivie par l'aérostat: une pluie d'étincelles dorées et argentées, rouges, vertes, bleues descendit vers la terre. Ce spectacle dura cinq minutes, puis tout retomba dans l'ombre; la fête était finie, et suivant le programme, Mme Blanchard devait aller descendre à peu de distance de Paris. Les derniers bravos venaient de cesser, lorsque tout à coup une lueur inattendue vint surprendre les spectateurs. On crut à une surprise ménagée par l'aéronaute et des bravos frénétiques éclatèrent.

Mais bientôt la flamme se montra dans la nacelle où l'on aperçut Mme Blanchard s'efforçant de l'éteindre. Une immense gerbe de feu surmonta l'aérostat.

A la clarté de la flamme, on vit le ballon descendre lentement du côté de la rue de Provence puis, dégonflé, laisser traîner sa nacelle sur un toit; malheureusement, un crochet de fer l'arrêta brusquement, la secousse fut telle que Mme Blanchard fut lancée, la tête en avant, sur le pavé de la rue.

— A moi! s'écria-t-elle.

On se précipita à son secours, mais on ne releva qu'un cadavre affreusement mutilé.

Le gouvernement de Louis XVIII suivant l'impulsion donnée, organisa en 1819 une exposition des produits de l'industrie française, et il est facile de voir combien l'idée avait marché depuis l'exposition de 1798; en 1819, il y eut 1,662 exposants qui soumirent leurs produits à l'examen du public et cette exposition eut toute l'importance d'un événement; elle dura trente-cinq jours et ce fut sur les bases de son installation, que d'autres furent organisées postérieurement.

Les salles de l'exposition comprenaient toute la partie du Louvre, depuis l'extrémité nord de la colonnade jusqu'au pavillon de l'Horloge. On arrivait à l'exposition par les deux escaliers que Percier et Fontaine avaient ouverts à la place que Perrault leur avait ménagée.

« Le roi, dans sa visite de l'exposition des produits de l'industrie, a reçu de M. Ternaux tous les renseignements relatifs à ces diverses fabrications, et a témoigné toute sa satisfaction à ce manufacturier. S. M. a remarqué, dans la même salle, avec une attention particulière, les chefs-d'œuvre du célèbre Bréguet, un régulateur de la plus rare perfection, un nouveau compteur militaire, très ingénieux, avec lequel on peut régler le pas, depuis soixante jusqu'à cent vingt à la minute; un compteur astronomique ».

Dix salles étaient occupées par les produits des manufacturiers français, une entière avait été réservée aux produits de M. Ternaux dont les châles cachemires étaient très recherchés alors.

Au reste, jamais exposition n'avait encore réuni tant de produits divers; les tissus, la tapisserie, la draperie, les dentelles tenaient la place la plus importante, et tous les journaux d'alors firent de pompeuses descriptions des merveilles de l'industrie qui se trouvaient là.

« Le 25 août de cette année, dit l'un d'eux, sera une époque mémorable dans les annales des arts et de l'industrie. L'ouverture des vastes et magnifiques salons du Louvre a révélé à la France toute la richesse de son sol et de ses produits, et les étrangers eux-mêmes ont pu se convaincre par leurs propres yeux que, grâce au génie inventif de nos artistes, de nos manufacturiers, nous n'avons plus en Europe de concurrence à craindre ni de rivaux à redouter.

« A part l'ouverture des salons, qui est véritablement une fête nationale, la fête de Saint-Louis ressemblait à toutes les fêtes. Le peuple s'est porté en foule aux Champs-Élysées; on lui a donné des vivres, du vin : il a dansé, il s'est enivré, il s'est battu. On nous fait espérer que l'on cessera enfin d'amuser la multitude avec des gendarmes et des comestibles. Aujourd'hui à sa table, où se trouvaient beaucoup de convives, un fonctionnaire lui-même trouvait ignoble cette manière de fêter un jour solennel, et il a donné l'espérance qu'on ne renouvellerait plus ces bacchanales populaires, indignes d'une nation libre et d'un peuple civilisé.

« Le roi, Madame et les princes ont paru hier au soir, pendant le concert d'usage, au balcon du château. S. M. a été saluée par de nombreux applaudissements et de vives acclamations.

« Le roi a visité aujourd'hui les salons du Lou-

vre. Il a accordé la croix de la Légion d'honneur à plusieurs artistes et manufacturiers. Ces décorations-là sont bien placées. »

Une grande revue de la garde nationale devait avoir lieu le 29 août, mais la pluie l'empêcha : quelques journaux prétendirent que ce n'était pas le mauvais temps seul qui avait été l'obstacle :

« On dit qu'il y avait à peine dix mille gardes nationaux, qui eussent répondu à l'appel qu'ils avaient reçu. Tous se seraient empressés d'assister à une revue passée par le roi, mais beaucoup commencent à se lasser d'obéir à des officiers qui ne sont pas de leur choix. »

Ce fut en 1819, que Louis XVIII réorganisa l'école royale des Beaux-Arts, où l'enseignement fut divisé en deux sections, celle de peinture et de sculpture et celle d'architecture. Cette école fut dotée des plus larges prérogatives. Elle s'administrait elle-même, se recrutait par l'élection et dirigeait l'enseignement comme elle l'entendait, sauf à demander, pour la forme, l'approbation ministérielle.

De son côté, l'Académie exerçait une tutelle sans contrôle sur l'École française de Rome.

M. de Nieuwerkerke, surintendant des Beaux-Arts, proposa en 1863 au gouvernement de réformer cette organisation et, le 13 novembre 1863, l'empereur signa un décret de réorganisation.

Le 21 septembre 1819, le *Moniteur* parut avec cette note.

Elysée-Bourbon, Paris, 21 sept., 6 h. 35 m.

— « S. A. R. Madame la duchesse de Berry est accouchée d'une princesse bien constituée et bien portante.

« Portal, Alibert, Bougon,
Guérin, Desneux. »

C'était la princesse Louise de France (qui fut mariée en 1845 à Charles de Bourbon, prince de Lucques.)

La cérémonie du baptême eut lieu dans la chapelle des Tuileries, le 16 décembre. Le parrain était le roi Charles X, la marraine, la fille de Louis XVI. A onze heures et demie, le cortège arriva au Palais. Il était composé de six voitures à la grande livrée d'Artois. Dans la première se trouvaient le duc et la duchesse de Berry, Mademoiselle, la duchesse de Reggio, première dame d'honneur de la duchesse, et la vicomtesse de Gontaut, gouvernante de Mademoiselle. Le cardinal de Talleyrand-Périgord, grand aumônier de France, officiait, assisté de l'évêque d'Agen Usson de Bonneval, aumônier ordinaire du duc de Berry, de l'abbé de Lachâtre, aumônier par quartier, de l'abbé de Sambucy, maître des cérémonies. Les curés de la Madeleine, de Saint-Roch et de Saint-Germain-l'Auxerrois étaient présents. Les quatre premiers gentilshommes de la Chambre et les quatre capitaines des gardes du corps étaient à leur rang.

Les dames d'atours de la duchesse de Berry : Mmes de Bouille, d'Hautefort, de Béthisy, de Lauriston, de Gourgues et Meffray entouraient le berceau royal. Derrières elles : Clermont-Lodève, Rohan-Chabot et Brissac, gentilshommes du duc de Berry.

Le soir, il y eut dîner chez le roi et représentation de gala : on joua *Athalie* et les *Noces de Gamache*. Mais, le matin, les pauvres avaient reçu cinquante mille francs; des bourses, des lits d'hôpital avait été distribués, les prisons avaient été, en partie, ouvertes.

Aussi le 21 septembre, il y avait foule autour du carcan où se trouvait exposé Pierre Coignard se disant de Pontis comte de Sainte-Hélène, forçat évadé; il était parvenu, à l'aide de papiers dont il s'était emparé, à se substituer à un gentilhomme mort en Espagne, sans que le décès eût pu être constaté. Rentré en France sous ce faux nom, Coignard y mena une existence brillante, fut élevé à des dignités militaires jusqu'à ce que, reconnu par un ancien compagnon du bagne il fut précipité de ces grandeurs usurpées dans son abjection première. Condamné aux travaux forcés à perpétuité, il resta en outre une heure au carcan où il fut flétri des lettres T.F.P. imprimées sur l'épaule droite.

Tout Paris avait voulu voir ce faux gentilhomme qui avait été arrêté à l'issue d'une revue.

Ce fut en 1819 que fut fondée, par Mme la vicomtesse de Châteaubriand, l'infirmerie de Marie-Thérèse, rue d'Enfer, 116. Cette maison, appartenant depuis au diocèse de Paris, servit de maison de santé ou de retraite pour des ecclésiastiques malades ou infirmes.

Au mois de février suivant, il y avait nombreuse assistance autour de l'ignominieuse estrade, sur laquelle était exposé un ancien maréchal de camp, Jean Sarrasin, convaincu du crime de trigamie; il avait en effet épousé trois femmes, l'une en Italie, la seconde en Angleterre et la troisième en France. Cet époux cosmopolite faisait triste figure et baissait la tête en entendant les quolibets qu'on lui lançait.

Le 13 février 1820, le duc et la duchesse de Berry se rendirent le soir à l'Opéra; dans un entr'acte, ils allèrent visiter dans leur loge le duc et la duchesse d'Orléans qui s'y trouvaient avec leurs enfants; en traversant le corridor pour regagner sa loge, la duchesse de Berry fut renversée dans les bras de son mari par la porte d'une loge qui s'ouvrit avec violence au moment où elle passait.

La princesse, soit que cet incident l'eût troublée, soit qu'elle se sentit fatiguée des suites du bal où elle avait assisté la veille chez M. de Gréfulhe, manifesta le désir de se retirer avant la fin du spectacle. Elle partit à onze heures moins

quelques minutes et le duc de Berry voulut l'accompagner jusqu'à sa voiture.

On levait le marchepied pour fermer la portière, et le prince se retournait pour rentrer dans le couloir du théâtre, lorsqu'un homme s'élança sur lui, le saisit fortement par l'épaule gauche et élevant le bras au-dessus de l'épaule droite, il lui plongea un poignard au-dessus du sein droit.

Au même instant, les comtes de Clermont-Lodève et de Choiseul entourèrent le prince; l'assassin se glissa entr'eux et son action fut si prompte, qu'elle ne put être ni soupçonnée ni prévenue, le prince se trouvant placé entre son meurtrier et la sentinelle de service. Le coup fut porté avec tant de violence, que le fer pénétra dans toute sa longueur dans le corps du prince qui, portant la main sur sa blessure, s'écria :

— Je suis mort!

Il retira lui-même l'arme à lame plate, étroite, à deux tranchants acérés, de la longueur d'environ vingt-cinq centimètres, emmanchée d'un bois grossier.

Au cri aigu poussé par le duc de Berry, la duchesse s'était élancée de sa voiture et s'était précipitée vers lui: on le transporta dans un salon attenant à sa loge, où les docteurs Blancheton, Therin, Lacroix, Chasseneuve et Drogard, lui procurèrent les premiers secours.

En même temps, la sentinelle Desbies, chasseur au 4e de la garde royale, jetait son fusil et s'élançait sur les traces de l'assassin qui déjà avait atteint l'arcade Colbert, il l'arrêta avec l'aide d'un garçon du café Hardi, appelé Paulmier, et le conduisit au corps de garde placé sous le vestibule du théâtre.

Le duc de Berry fut bientôt porté du salon de sa loge dans la salle de l'administration où un lit de sangle avait été dressé. Le docteur Bougon qui avait été appelé suça la plaie, et le blessé, conservant son entière connaissance, reçut les sacrements, fit ses adieux au roi qui était accouru et à ceux qui l'entouraient et expira dans les bras de sa femme.

Le 14, à sept heures du matin, le duc de Berry fut transporté au Louvre; à midi, l'acte de décès fut dressé par le chancelier de France; à deux heures, l'assassin, Louvel, ouvrier sellier, fut amené au Louvre et conduit près du corps, exposé sur un lit de parade et ramené ensuite à la Conciergerie.

Du 14 au 21, tous les corps de l'État, les cours souveraines, les fonctionnaires, vinrent jeter l'eau bénite sur le corps et le 22, à huit heures du matin, le duc d'Orléans, désigné par le roi, se rendit au Louvre pour le conduire à Saint-Denis.

Une ordonnance du roi avait érigé la chambre des Pairs en cour de justice, pour procéder au jugement de Louvel; celui-ci, interrogé par les commissaires de la chambre, répondit qu'il n'avait jamais eu de grief personnel contre le duc de Berry, mais que, considérant tous les Bourbons comme les ennemis de la France, il avait conçu l'intention de les exterminer tous, et qu'en conséquence, il se proposait, après avoir tué le duc de Berry, d'assassiner le duc d'Angoulême, puis Monsieur, puis le roi.

L'instruction ne put rien faire découvrir de plus; tous les documents qui pouvaient mettre sur la voie de complices étrangers à sa famille avaient été inutilement fouillés. Trois mois furent employés à cette enquête, plus de 50 commissions furent délivrées, plus de 1,200 témoins furent entendus, on ne découvrit rien.

Les débats s'ouvrirent le 5 juin, devant la Cour des pairs présidée par le chancelier Dambray.

Ils durèrent deux jours : Louvel ne varia pas dans ses réponses qu'il répéta exactement.

Il fut condamné à la peine de mort à l'unanimité.

L'exécution devait avoir lieu le lendemain, 7 juin, à six heures du soir, au milieu d'un grand appareil militaire déployé pour la circonstance.

Louvel était un homme de trente-six ans, de taille moyenne, le front bombé, les yeux sombres et enfoncés dans l'orbite, le crâne presque dénudé, les traits raides et anguleux, les lèvres minces et serrées. Son aspect était sinistre et répulsif.

L'abbé Montès l'accompagnait dans la charrette; arrivé au bas de l'échafaud, le prêtre l'exhorta à s'agenouiller pour demander à Dieu pardon de son crime.

— Jamais, monsieur, répliqua-t-il avec hauteur. Je n'ai aucun regret de ce que j'ai fait et ce serait à refaire que je recommencerais.

En refusant d'approcher ses lèvres du crucifix qui lui était présenté, il s'élança sur l'échafaud et se plaça lui-même sur la bascule.

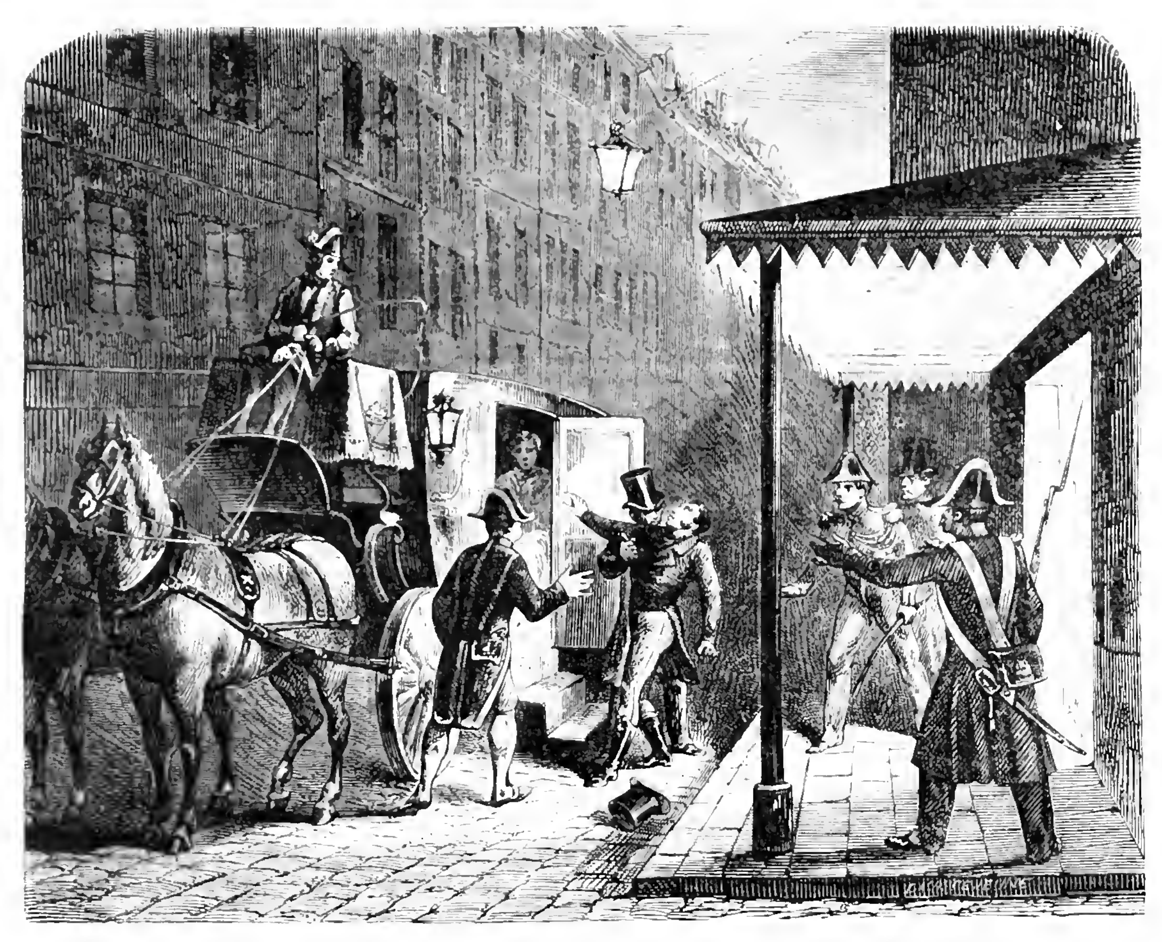
Le premier coup de six heures sonnait à l'horloge de l'Hôtel de ville, lorsque sa tête tomba sous le couteau de la guillotine.

Son corps fut enterré au cimetière de la barrière du Maine et déposé dans la fosse commune! mais après que la foule se fut dispersée, en vertu d'un ordre du préfet de police, le cadavre du supplicié fut exhumé et porté dans un endroit ignoré de tout le monde.

« Le secret de cette nouvelle sépulture ne fut connu que de l'exécuteur et de ses aides transformés cette fois en fossoyeurs. »

L'attentat de Louvel et surtout son procès causèrent une certaine agitation dans Paris et le jour de l'exécution, des rassemblements se formèrent sur plusieurs points de Paris et furent dissipés par la troupe; un jeune étudiant en droit, le sieur Lallemand, fut tué d'un coup de carabine par un soldat, et d'autres particuliers reçurent des coups de sabre.

Le corps de Lallemand avait été recueilli par ses camarades, qui firent célébrer ses obsèques



Le coup fut porté avec tant de violence, que le fer pénétra dans toute sa longueur dans le corps du prince.

le 7, à l'église de Bonne-Nouvelle, à neuf heures du matin et dès huit heures, toutes les rues adjacentes étaient remplies par la foule.

Le convoi se dirigea après le service funèbre au Père-Lachaise, et quatre à cinq mille étudiants le suivirent ; toutes les troupes étaient consignées.

Dans la même journée, un sieur Dubief, bijoutier, domicilié rue de Richelieu, passait avec un ami sur la place Louis XV ; un détachement de dragons l'occupait : le commandant se précipita sur le sieur Dubief et lui perça le bras d'un coup de sabre.

Les gendarmes firent irruption dans le passage Delorme, à la poursuite de plusieurs personnes qui s'enfuyaient. Ces divers faits furent signalés à la Chambre dans la séance du 8 juin, et une ordonnance fut affichée dans les rues pour renouveler les défenses faites précédemment, de former des attroupements, ou réunions sur la voie publique : « Ordonne que tout rassemblement de cette nature sera sommé de se séparer et contraint par la force de se dissoudre, si après la troisième sommation il ne s'est pas séparé volontairement. Les individus arrêtés dans le cas de désobéissance ou coupables de résistance, injures, voies de fait envers les officiers de police et la force armée, seront traduits devant les tribunaux pour être poursuivis comme coupables du crime de rébellion. »

Quelque temps avant l'exécution de Louvel, avait eu lieu celle de Charles Normand convaincu d'avoir assassiné son maître, le capitaine Sion ; certains détails particuliers relatifs à ce crime en avaient fait beaucoup parler dans Paris ; aussi le jour où Normand monta sur l'échafaud (le 13 mai) y eut-il grande affluence à la Grève.

Ce fut le 3 mai 1820, que la première pierre du palais de l'École royale des Beaux-Arts fut posée sur l'emplacement de l'ancien musée des monuments français, qui lui-même occupait la place où précédemment s'élevait le couvent des Petits-Augustins.

« Cette construction, dit Larousse, achevée sous la direction de M. Duban, occupe un plan vaste, mais fort irrégulier. Elle embrasse une série de cours et de corps de logis disposés sur un terrain

en pente et donne d'un côté sur la rue Bonaparte, et de l'autre sur le quai Malaquais. L'entrée principale sur la rue, est ornée d'une grille dont les pilastres portent les bustes du plus grand peintre et du plus grand sculpteur français, Poussin et Puget. La cour, dans laquelle on entre, après avoir franchi cette grille, est bordée à gauche par des maisons particulières, dont les murailles ont été revêtues d'arcades simulées, dans le vide desquelles on a placé de nombreux fragments d'architecture et de grandes peintures sur lave émaillée, exécutées d'après Raphaël par M. Paul Balze. A droite s'élève l'élégant portail du château d'Anet transporté là, depuis 1791, et qui sert de façade à l'ancienne chapelle du couvent. A la suite vient un bâtiment orné d'arcades avec colonnes ioniques à demi engagées et renfermant des salles d'études et deux amphithéâtres destinés aux cours de l'école. Au fond de la cour, se dresse l'arc de Gaillon provenant du château que le fameux cardinal d'Amboise fit commencer en 1500. Les ouvertures de cet arc servent comme de niches à jour où a l'on placé des statues et des vases de la Renaissance, et laissent apercevoir la façade principale du nouveau palais qui s'élève à l'extrémité d'une seconde cour séparée de la première par une balustrade. Cette façade, de 74 mètres de large, est construite dans le style élégant et correct des grands maîtres du XVIe siècle. Elle est élevée d'un premier étage avec attique, et percée de onze fenêtres en arcades. Le rez-de-chaussée, assis sur un stylobate que décorent plusieurs belles copies en marbre de statues antiques, exécutées par les élèves de Rome, est taillé en refend. Au premier étage, des colonnes corinthiennes cannelées à demi engagées dans les pieds-droits des arcades supportent un riche entablement à modillon. L'attique qui règne sur toute la longueur de la façade a ses trumeaux ornés de pilastres composites cannelés. La cour qui précède immédiatement le palais est bordée à droite et à gauche par un bâtiment en forme d'hémicycle, que décorent des fragments d'architecture de tous les âges.

« Au centre du palais est une troisième cour dallée en marbre de diverses couleurs; les quatre façades intérieures sont du même style que celui de la façade principale, et pourvues d'un stylobate continu, où sont des colonnes de marbre portant des bustes d'artistes célèbres. L'entrée de la façade à l'est est ornée de médaillons sur fond d'or de Michel-Ange, de Raphaël; elle conduit à une salle demi-circulaire, éclairée par en haut, où Paul Delaroche a peint à l'huile sur le vaste développement de l'hémicycle, une assemblée des principaux maîtres de toutes les écoles, depuis l'antiquité jusqu'au XVIIe siècle.

« Les salles du rez-de-chaussée du palais contiennent une importante collection de plâtres moulés sur l'antique. Au premier étage est une galerie, où l'on a placé la série très intéressante des tableaux qui ont remporté les grands prix de Rome depuis la fondation. Une autre salle qui sert aux assemblées des professeurs, renferme les portraits des artistes qui ont successivement enseigné dans l'École. L'ancienne chapelle du couvent est un véritable musée. C'est là que se trouve la belle copie à l'huile du *Jugement dernier* de Michel-Ange exécutée par Sigalon, presque dans les proportions de la fresque originale. On y voit aussi de nombreux moulages de statues et de bas-reliefs des maîtres italiens de la Renaissance, entre autres ceux des mausolées de Julien et de Laurent de Médicis, de la *Pieta* et du *Moïse*, chefs-d'œuvre de Michel-Ange, et ceux des admirables portes du baptistère de Florence, de Lorenzo Ghiberti.

« Des galeries spacieuses relient le corps principal du palais aux bâtiments qui s'élèvent sur le quai. De ce côté, la façade est percée, au premier étage, de sept larges fenêtres en portiques. Des statues exécutées par des pensionnaires de Rome, décorent le vestibule, au fond duquel est un bel escalier de pierre à deux branches, avec colonnes composites en marbre de Flandre.

« Cet escalier conduit à une galerie longue de 42m,80, large de 10 mètres et haute de 12m,50, qui occupe tout le premier étage. La voûte à plein cintre est pénétrée par trois grands œils-de-bœuf qui contribuent avec les fenêtres en portiques de la façade, à répandre une lumière égale dans toutes les parties de la galerie. C'est dans cette vaste salle qu'ont ordinairement lieu les expositions des ouvrages envoyés de Rome par les pensionnaires de l'Académie et de ceux des élèves qui concourent pour les grands prix. Des copies exécutées par des pensionnaires, d'après les plus célèbres peintures des maîtres italiens, décorent les parties hautes de la galerie. »

Le palais des Beaux-Arts, commencé en 1820, par Debret, a été continué en 1833, par M. Duban qui a fait subir d'heureuses modifications au projet primitif et qui a construit seul la partie sur le quai, commencée en 1858 et terminée en 1861.

En 1880, la commission supérieure des bâtiments civils et des palais nationaux, présidée par M. de Freycinet, s'occupa de l'amenagement des divers ministères et de l'agrandissement de l'École des beaux-arts. MM. les ministres des finances, des postes et du commerce y furent entendus.

La commission adopta les conclusions d'un rapport fort étudié de M. de Choiseul sur l'École des beaux-arts. Deux terrains seront achetés, l'un à droite, l'autre à gauche de l'entrée principale de la rue Bonaparte. Ces terrains occupent une superficie de 3,000 mètres. Les bâtiments édifiés comprendraient une grande salle, cent vingt-huit loges pour les concours, trois ateliers

d'architecture, un atelier de décoration, trois ateliers de sculpture, trois ateliers de peinture et une salle pour un cours de dessin d'ornement. La dépense fut évaluée à 7 millions.

En 1820, eut lieu la construction d'un nouveau séminaire destiné à remplacer le séminaire de Saint-Sulpice supprimé en 1792 et démoli en 1802.

Le 11 avril 1816, le roi avait ordonné qu'il serait fait abandon au séminaire diocésain de Paris pour l'agrandissement du séminaire de Saint-Sulpice, du terrain libre formant un triangle qui se prolongeait le long de la place Saint-Sulpice, de la rue Férou à celle du Pot-de-Fer. Toutefois, ce ne fut qu'en 1820 que la première pierre fut posée par le ministre de l'Intérieur qui, dans un discours prononcé à cette occasion, exprima le vœu que de ce séminaire sortissent des défenseurs de l'Église gallicane soumise au saint-siège, centre de l'unité catholique, mais attachés aux immunités de l'Église française et à l'indépendance de la couronne.

Le bâtiment est d'une construction simple ; sur chacune de ses quatre faces, il a trois rangs de dix-sept croisées en comptant celles des pavillons, qui forment aux quatre angles une légère saillie. Un porche, soutenu par trois arcades, recouvre l'entrée principale du côté de la place. Ce fut l'architecte Godde qui en fit le plan.

Celui de la place Saint-Sulpice qui porte le titre de séminaire diocésain de l'archevêché de Paris, bien que le plus grand nombre de ses élèves appartiennent à d'autres diocèses, est dirigé par les prêtres de la congrégation du même nom et sert de résidence à leur supérieur général. L'enseignement comprend : la théologie dogmatique (3 chaires), la théologie morale (3 chaires), l'Écriture sainte (2 chaires), l'hébreu (2 chaires), l'histoire ecclésiastique, le droit canonique, et la liturgie.

Le cours normal des études est de trois ans et trois mois, mais les élèves qui veulent les prolonger peuvent ensuite prendre part à des conférences qui, sous le nom de grand cours, ont une durée indéterminée.

Le séminaire de Saint-Sulpice a une importante succursale à Issy, près de Paris, pour l'enseignement de la philosophie, des sciences physiques, mathématiques et naturelles. De plus, un troisième petit séminaire a été ouvert en 1861 sous le nom de petite communauté de Saint-Sulpice, rue Molière, 1, à Auteuil, dans l'ancien local d'une institution particulière.

L'emplacement qu'occupe aujourd'hui le séminaire de Saint-Sulpice était jadis affecté au couvent des Filles de l'instruction chrétienne, supprimé en 1790.

Aussitôt après l'assassinat du duc de Berry, le gouvernement ordonna la démolition de la salle de spectacle de la rue de Richelieu et la construction du nouvel Opéra commença le 13 août 1820 sur l'emplacement de l'ancien hôtel de Choiseul rue Grange-Batelière : cet hôtel, qui avait été construit pour le financier Bouret, avait ensuite passé aux mains de M. de la Borde et enfin à celles du duc de Choiseul. Il avait ses jardins qui s'étendaient jusqu'à la rue Le Peletier.

On conserva la majeure partie de l'hôtel pour y installer l'administration de l'Opéra et la salle de spectacle fut élevée sur les jardins, la façade tournée sur la rue Le Peletier.

Ce fut l'architecte Debret, que plusieurs travaux importants avaient mis en vogue, qui fut chargé de la construction de l'Opéra dont la salle ne devait être que provisoire, l'État se réservant de faire prochainement édifier un théâtre d'opéra qui fût un véritable monument élevé aux arts de la danse et du chant.

Aussi l'architecte fut-il tenu de faire servir à la construction de la salle tout ce qu'il pourrait retirer de l'ancienne, tels que les devants de loges, les colonnes, la coupole, les corniches, etc. Ce qui n'empêcha pas que les travaux coûtèrent 2,300,000 francs.

Le bâtiment occupait une superficie de 1,900 mètres, celle des magasins et des dépendances était de 5,033 mètres. La salle, de forme circulaire, contenait 1,950 places. La décoration extérieure n'avait rien de monumental. La façade était surmontée de figures de Muses, au nombre de huit seulement.

« Pour les spectateurs assis au parterre, la salle Le Peletier est absolument la même que la salle Richelieu ; seulement on a donné six places de plus à l'ouverture de l'avant-scène. Le théâtre est beaucoup plus profond que l'ancien ; les corridors plus larges, une immense galerie servant de foyer au public, telles sont les améliorations que l'on remarque dans la nouvelle salle. »

La scène de l'Opéra était immense et les dessous qui se divisaient en trois étages avaient autant de profondeur que la scène avait de hauteur.

Le magasin des décorations qui longeait la rue Rossini avait 25 mètres de longueur. Le foyer de la danse qui se trouvait dépendre de l'ancien hôtel de Choiseul était un ancien salon, qui avait été décoré par Clériseau, peintre du roi, et qui avait été coupé en deux horizontalement. On y avait placé un magnifique buste de la danseuse Guimard par Coustou.

L'entrée particulière des artistes était du côté de la rue Grange-Batelière, dans un passage sombre, humide, assez semblable à une descente de cave ; ce passage qui formait équerre et communiquait aussi de la rue Le Peletier à la rue Pinon (Rossini) fut formé en même temps qu'on construisit le théâtre. Il a disparu lors de la reconstruction qui suivit l'incendie de 1873.

La salle de la rue Le Peletier fut inaugurée le 16 août 1821 par la première représentation de la

reprise des *Bayadères*, opéra en trois actes de MM. de Jouy et Catel.

La recette de la soirée se monta à 1,925 fr. 10 s., et le public exigea que l'orchestre commençât la représentation en exécutant l'air *vive Henri IV!* qu'il joua en effet avec des variations de Paër.

Ce fut à l'Opéra que le 6 février 1822, on se servit pour la première fois du gaz pour éclairer les effets de scène dans *Aladin ou la lampe merveilleuse*, opéra-féerie en 5 actes d'Etienne, dont la première représentation était donnée ce soir-là.

Mais avant d'aller plus loin revenons un peu en arrière et reprenons l'Opéra au moment où nous l'avons laissé, c'est-à-dire alors qu'il était dirigé, en 1794, par la commune de Paris. Le 1er juillet 1796 le directoire nomma pour remplacer le comité administratif, une commission d'administration, composée des citoyens La Chabeaussière, Mazade, Caillot et Parny.

A partir du 1er février 1797, l'Opéra prit par ordre du directoire exécutif, le titre de Théâtre de la République et des Arts.

Vers le milieu de la même année, trois administrateurs provisoires : l'ancien directeur Francœur, Denesle et Baco, furent chargés de tenir les rênes de la direction.

Le 12 septembre 1799, ces trois administrateurs provisoires furent remplacés par deux administrateurs définitifs : les sieurs Devismes et Bonnet de Treiches.

Pendant cette période, qui finit en 1807, l'Opéra représenta vingt-neuf ouvrages.

Le 1er novembre 1807, l'administration de l'Opéra fut remise entre les mains du premier chambellan de l'empereur et l'auteur Picard en fut nommé directeur.

A la chute de l'empire, l'académie royale de musique passa le 5 avril 1814 dans les attributions du ministre de la maison du roi, le comte de Pradel, qui eut le titre de surintendant.

Le 21 mars 1815, l'académie impériale de musique fut le titre officiel rendu à l'Opéra, mais le 9 juillet, il redevenait académie royale.

Picard avait conservé sa direction malgré tous ces changements; le 19 janvier 1816, il fut remplacé par M. Papillon de la Ferté.

En 1817, Persuis devint directeur.

Le 30 octobre 1819, il est remplacé par le violoniste Viotti.

Le 21 novembre 1821, c'est M. Habeneck qui fut appelé à prendre la direction.

Le 26 novembre 1824, le sieur Duplantys remplaça Habeneck.

Pendant ce temps, les derniers directeurs que nous venons de nommer avaient dirigé sous la haute main de plusieurs surintendants; au comte de Pradel avait succédé le comte de Blacas, puis à Blacas le marquis de Lauriston; à celui-ci le duc de Doudeauville, puis son fils le vicomte Sosthènes de La Rochefoucauld.

Timothée Lubbert devint directeur de l'Opéra, le 12 juillet 1827.

La Révolution de 1830 arrivant, l'Opéra passa dans les attributions du ministère de l'Intérieur; le 2 mars 1831, M. Lubbert se retira.

De 1807 à 1830, quatre-vingt dix ouvrages nouveaux avaient été représentés.

Le 2 mars 1831, le docteur Véron fut nommé directeur de l'Opéra pour cinq années et avec privilège de le diriger à ses risques et périls; on lui attribua pour la première année, une subvention de 810,000 fr., pour la seconde 760,000, et pour la troisième 710,000.

Le docteur monta seize ouvrages nouveaux, dont *Robert le diable*, la *Juive;* il se retira après avoir réalisé un bénéfice de 900,000 fr., le 15 août 1835, et fut remplacé par M. Duponchel, architecte; en 1839, il lui fut adjoint un co-directeur, M. Edouard Monnais. Le 1er juin 1841, celui-ci reçut le titre de commissaire royal et Duponchel redevint seul directeur; il s'associa alors à M. Léon Pillet, à qui il céda le titre de directeur, en se réservant celui beaucoup plus modeste d'administrateur du matériel.

Cette association eut pour résultat une perte de 400,000 fr.

Duponchel remplaça alors L. Pillet par Nestor Roqueplan et les choses durèrent ainsi jusqu'à 1849; pendant cette période, soixante ouvrages nouveaux furent représentés, dont les *Huguenots*, *Guido et Ginevra*, la *Favorite*, le *Freischütz*, la *Reine de Chypre*, *Charles VI*, *Lucie de Lamermoor*, le *Prophète*.

Le 21 novembre 1849, l'association des deux directeurs, Duponchel et Roqueplan, se rompit, et M. N. Roqueplan demeura seul directeur jusqu'au 30 juin 1854; il fit jouer pendant ce temps vingt et un ouvrages nouveaux, dont *Sapho*, *Vert-Vert*.

Après le rétablissement de l'Empire, l'Opéra, reprit le titre d'académie impériale de musique et le conserva jusqu'en 1871.

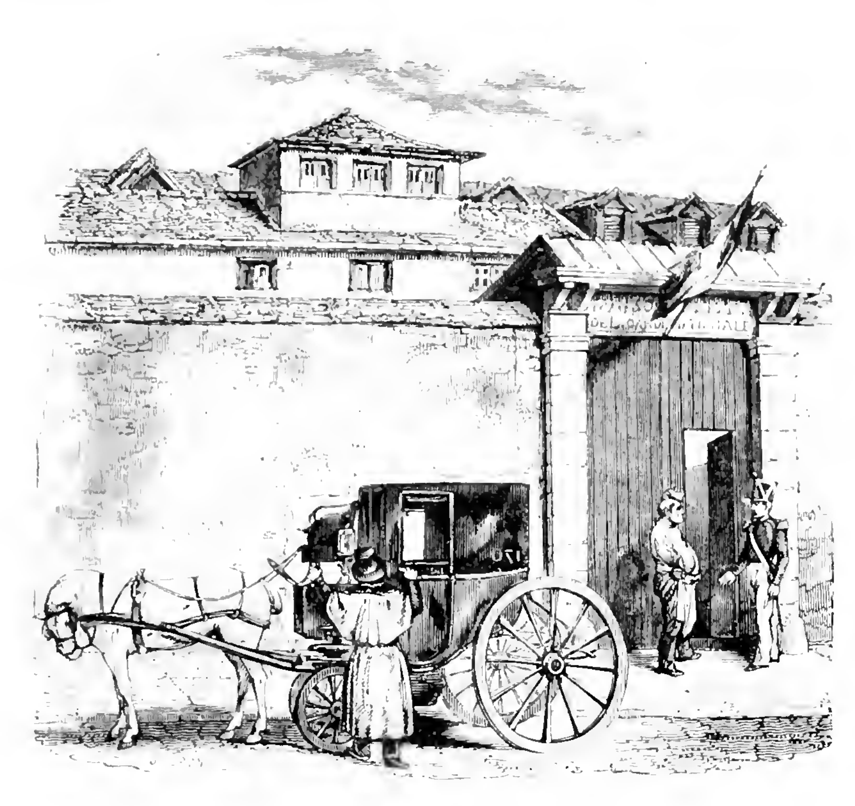
M. Roqueplan était placé à la tête d'une société anonyme pour la gestion de l'Opéra, et cette gestion ne fut pas heureuse, car elle se solda par un passif de près d'un million; un décret du 1er juillet 1854, donna au ministère de la maison de l'empereur, la régie de l'Opéra et décida qu'il serait administré aux frais, risques et périls de la liste civile impériale.

Toutefois M. Roqueplan fut conservé en qualité d'administrateur, avec des appointements fixes.

Le 11 novembre 1854, il eut pour successeur M. Crosnier, député, fils de l'ancienne concierge du théâtre.

Le 1er juillet 1856, M. Crosnier fut remplacé par M. Alphonse Royer.

Le 20 décembre 1862, M. Emile Perrin, directeur de l'Opéra-Comique, devint administrateur de l'Opéra jusqu'au 11 avril 1866; à cette époque, la liste civile abandonna la direction.



Ancienne maison d'arrêt de la garde nationale, dite Hôtel des Haricots.

Pendant ces douze années, il fut représenté quarante-neuf ouvrages nouveaux, dont Les *Vêpres siciliennes*, le *Trouvère*, la *Magicienne*, *Herculanum*, *Sémiramis*, *Tanhaüser*, *Roland à Roncevaux*, l'*Africaine*.

Le 22 mars 1866, la liberté des théâtres ayant été proclamée, M. Emile Perrin fut nommé directeur à ses risques et périls, et reçut une subvention de 800,000 fr., plus 100,000 fr. payés par l'Empereur pour la location de ses loges.

M. Perrin dirigea l'Opéra jusqu'en 1870 et représenta douze ouvrages nouveaux dont : la *Source*, *Hamlet*, et la reprise à ce théâtre de *Faust*.

M. Emile Perrin ayant donné sa démission le 6 septembre 1870, et l'Opéra étant devenu l'académie nationale de musique, les artistes furent autorisés à y jouer en société.

Le 9 mai 1871, les membres de la commune de Paris, nommèrent M. Eugène Garnier directeur du théâtre national de l'Opéra.

M. Eugène Garnier quitta l'Opéra, aussitôt Paris repris par les troupes régulières et le 8 juillet 1871, M. Halanzier acceptait à titre provisoire, la direction de l'académie de musique, et ce provisoire devenait définitif le 1er novembre 1871.

Il fit jouer quatre ouvrages nouveaux, dont *Erostrate*, et la *Coupe du roi de Thulé*.

Dans la nuit du 28 au 29 octobre 1873, un incendie terrible se manifesta au théâtre et le détruisit de fond en comble, en quelques heures, sans que les causes pussent en être exactement connues.

Les pertes matérielles furent considérables; on les évalua à 2,300,000 fr. Les décors de quinze ouvrages furent brûlés ainsi que 5,000 costumes (perdus, hors d'usage) 31 instruments de musique, les parties d'orchestre des 15 ouvrages dont les 74 décors étaient consumés, tous les services d'accessoires, de tapisserie, d'éclairage, les armures, etc., le mobilier, 18 bustes dont celui de Glück par Houdon et celui de Lully qui avaient échappé à l'incendie de 1781.

On put sauver les papiers de l'administration et les archives.

Quant au bâtiment, c'était une perte médiocre, il menaçait ruine et était une source d'inquiétudes pour l'architecte, qui, dès le début de l'année 1868, signalait un tassement général et le mauvais état des constructions.

Le vendredi 29 septembre 1820, à quatre heures du matin, 24 coups de canon annoncèrent aux Parisiens la naissance d'un prince, fils du défunt duc de Berry; le corps municipal, réuni à l'Hôtel de ville, en reçut deux fois la nouvelle; d'abord de la part de *Monsieur*, aïeul paternel, ensuite de celle du roi. Une boîte en or, aux armes de la ville,

ornée des médaillons du duc et de la duchesse de Berry, fut remise à chacun des deux envoyés.

Le soir, il y eut spectacle gratis; le 1er octobre, vers quatre heures de l'après-midi, le roi se montra à l'une des croisées des Tuileries, tenant le nouveau-né, Henri-Dieudonné, duc de Bordeaux, dans ses bras, et la foule qui emplissait le jardin fit retentir l'air de ses acclamations.

Le lendemain, sur la proposition du comte de Chabrol, préfet de la Seine, le conseil général du département délibéra en séance ce qui suit : « M. le Préfet est invité à réunir en un ou plusieurs banquets, au nom de la ville, les dames de la Halle, la corporation des forts de la Halle et des ports; celle des Charbonniers. »

En vertu de cet arrêté, trois fêtes populaires eurent lieu dans différents quartiers de Paris. La première fut donnée aux dames de la Halle, au marché des Blancs Manteaux, au milieu duquel avait été dressée une table de 190 couverts; et, comme on ne pouvait disposer d'un plus grand nombre de places, les dames de tous les marchés indistinctement, furent invitées à désigner parmi elles celles qui devaient être invitées.

Le repas se fit à trois heures et ce fut le Maire de l'arrondissement qui en fit les honneurs concurremment avec l'adjoint Tarbé et le commissaire de police Masson.

A l'ouverture du banquet, chaque convive avait trouvé sous sa serviette une boite de dragées et une médaille d'argent à l'effigie du duc de Bordeaux.

Après le diner, il y eut bal; 600 invitations avaient été lancées, le bal se prolongea jusqu'au lendemain.

Pendant que les dames de la Halle banquetaient aux Blancs-Manteaux, les forts de la Halle et des ports, pour lesquels des tables de 300 couverts avaient été disposées dans les greniers de réserve, y arrivaient tambour battant, et escortant le buste du roi porté par quatre d'entre eux. Le préfet de la Seine présida le banquet et chaque convive reçut aussi sa médaille; un bal suivit aussi le repas.

Enfin, les bâtiments du nouveau marché Saint-Martin, ayant été disposés pour un bal et un banquet, dix tables de cent couverts furent dressées autour d'une estrade sur laquelle étaient placés des musiciens; et à deux heures, les Charbonniers et les ouvriers des ports, réunis par les soins de M. Thomas, contrôleur général des bois et charbons, arrivèrent en cortège portant aussi le buste du roi et se mirent à table.

A quatre heures, le préfet vint faire sa visite aux dineurs et à six heures le bruit des boites d'artifice annonçait la fin du repas et l'ouverture du bal.

Le 1er mai, le prince fut baptisé à Notre-Dame, et le soir des illuminations générales et un feu d'artifice, tiré sur le pont de la Concorde, signalèrent la journée. Le lendemain, des réjouissances publiques eurent lieu aux Champs-Elysées : du vin, des comestibles et 10,000 paquets de dragées furent distribués au peuple, et il y eut encore feu d'artifice et grande fête à l'Hôtel de ville, offert par la ville à la famille royale; elle commença par un banquet dans lequel les officiers municipaux, faisant revivre les anciennes traditions, servirent les princes, et auquel assistèrent douze dames choisies par le roi dans les familles bourgeoises de Paris; il se termina par un bal où se pressèrent 8,000 invités.

Les réjouissances populaires continuèrent dans Paris, dans la journée du 3 mai et le 6, le conseil général de la Seine décida qu'une somme de 50,000 fr. serait distribuée aux ouvriers faisant partie des sociétés de secours mutuels, particulièrement aux membres des sociétés des Amis de l'humanité et de la Cordiale Amitié, composées de typographes.

Le soir, il y eut fête militaire, offerte aux princes par les officiers généraux de la maison militaire du roi; elle se donna au théâtre de l'Odéon, et le 9 mai, le corps municipal offrit un banquet aux députés des bonnes villes de France, pour clore cette série de réjouissances.

Le 13, les Parisiens avaient encore une occasion de divertissement : il s'agissait de l'inauguration du canal; dès le matin, une foule immense sortait des barrières et se dirigeait vers le bassin de la Villette sur lequel un nombre considérable de petites barques et de gondoles, richement pavoisées, formait une sorte d'escadre. Le long des deux avenues où la foule circulait, des orchestres de danse, des mats de cocagne et des jeux de toute espèce occupaient les spectateurs.

A deux heures, le canon annonça la présence des princes et princesses, et aussitôt après, des courses et des jeux nautiques eurent lieu; puis à trois heures, princes et princesses s'embarquèrent sur un petit navire portant le nom du duc de Bordeaux, toutes les autres embarcations l'accompagnèrent.

On mit pied à terre à la gare circulaire, où une cérémonie religieuse fut célébrée pour la bénédiction des écluses et aussitôt après, une salve d'artillerie donna le signal de l'ouverture des portes et deux grands bâteaux, pesamment chargés, naviguèrent sur le canal.

Les fêtes populaires furent nombreuses sous la Restauration.

Ce fut le 23 décembre 1820, que fut inauguré le théâtre du Gymnase dramatique, bâti sur l'emplacement de l'ancien cimetière de l'église de Bonne-Nouvelle, sur les dessins des architectes Rougevin et Guerchy. Le Gymnase, comme l'indique son titre, ne devait être dans le principe qu'une espèce de théâtre d'élèves, dont le privilège avait été concédé à M. de la Roserie, à la condition qu'il n'y ferait représenter que des

pièces en un acte, et celles des répertoires de la Comédie française et de l'Opéra-Comique, pourvu qu'elles fussent réduites en un acte.

Cependant, renonçant à l'honneur de jouer des pièces trop grandes pour lui et rognées à sa taille, le Gymnase se décida bientôt à ne jouer que le vaudeville et la comédie mêlée de couplets.

MM. Delestre-Poirson et Cerfbeer qui succédèrent à M. de la Roserie, furent autorisés à donner à leur théâtre le nom de théâtre de *Madame*, et à y jouer des pièces en deux et trois actes.

Cette petite scène inaugura alors le vaudeville de bon ton, et Scribe devint le principal auteur de ce théâtre; ce fut à cette époque qu'on y applaudit Léontine Fay, tout enfant, qui faisait les délices des Parisiens, avec M[lles] Jenny Vertpré, Déjazet et les acteurs Numa, Bernard Léon, etc.

L'affluence du public à ce théâtre était telle, que les recettes annuelles se montèrent jusqu'à 7 et 800,000 francs, chiffre considérable à l'époque.

Aussitôt après la Révolution de 1830, le théâtre reprit le nom de Gymnase dramatique, qu'il ne quitta plus, et Bouffé, Gontier, Klein obtinrent la faveur du public.

En 1844, M. Montigy succéda à M. Poirson et engagea Achard, Geoffroy, Delafosse, M[me] Doche, M[lles] Désirée, Anna et Rose Chéri. Le Gymnase, habilement dirigé, donnant de bonnes pièces écrites par des écrivains distingués et jouées par des artistes éminents, devint un des plus florissants théâtres de Paris.

La salle était des plus simples et, en 1850, elle était dans un état de délabrement tel qu'il fallut absolument songer à la réparer; le 16 décembre, le théâtre fut fermé pendant une douzaine de jours et cela suffit pour faire des restaurations importantes. L'administration avait sacrifié environ 150 places pour rendre les autres meilleures; la première galerie et le balcon contenaient trois rangées de stalles étroites; elles furent remplacées par deux rangs de bons fauteuils, les autres places reçurent des améliorations analogues et pendant trente années, bien que le Gymnase eût conservé l'aspect de simplicité des anciennes salles de spectacle, et que son foyer, orné de décorations en carton peint, fût celui d'un théâtre de province, de grands succès y furent obtenus; le répertoire avait complètement changé et aux petites comédies bourgeoises de Scribe succédèrent *Diane de Lys*, de Dumas fils, *le Gendre de M. Poirier*, d'Augier et J. Sandeau, le *Demi-Monde*, de Dumas, l'*Héritage de M. Plumet*, de Barrière et Capendu, le *Père prodigue*, de Dumas, les *Pattes de mouche*, les *Ganaches*, les *Vieux garçons*, nos *Bons Villageois*, *Séraphine*, *Fernande*, de Sardou, la *Comtesse Romani* la *Belle madame Donis*, *Bébé*, etc.

Cependant, naturel retour des choses d'ici bas, après les succès, vinrent pas mal de revers et le Gymnase était très déchu de sa splendeur passée, lorsque, le 1[er] juillet 1880, M. Koning en prit la direction et commença par métamorphoser complètement le théâtre qui fut recrépi, reblanchi, redoré sur toutes les coutures et rouvrit, dans les premiers jours d'octobre, par la reprise de la *Papillonne*, de Sardou.

Le 6 décembre 1820, l'échafaud se dressa sur la place de Grève pour la punition d'un parricide, Pierre-Louis-Martin; il avait été condamné par la Cour d'assises de Seine-et-Oise, et en avait appelé; l'arrêt avait été cassé et l'affaire revenue devant la cour de la Seine, s'était terminée par une nouvelle condamnation à mort; la sentence porta que Martin serait conduit au lieu du supplice en chemise, nu-pieds, la tête couverte d'un voile noir; qu'il serait exposé sur l'échafaud, pendant qu'un huissier ferait lecture au peuple de l'arrêt, qu'il aurait ensuite le poing coupé et serait immédiatement après, mis à mort.

Ce fut par ordonnance royale du 20 décembre, que fut fondée à Paris, l'Académie de médecine. « Cette académie est spécialement établie pour répondre aux demandes du gouvernement sur tout ce qui peut intéresser la santé publique et principalement sur les épidémies, les maladies particulières à certaines contrées, les épizooties, les différents cas de médecine légale, etc. »

Elle fut chargée aussi de continuer les travaux de la Société de médecine et de l'Académie de chirurgie, dissoutes en 1793, et, à cet effet, elle publie des mémoires.

Elle fut réorganisée plusieurs fois : en 1829, en 1835 et en 1856.

Elle est composée de 100 membres titulaires, et d'un nombre déterminé d'associés libres, français et étrangers. Elle se divise en onze sections : 1° Anatomie et physiologie; 2° pathologie médicale; 3° pathologie chirurgicale; 4° thérapeutique et histoire naturelle médicale; 5° médecine opératoire; 6° anatomie pathologique; 7° accouchements; 8° hygiène publique, médecine légale et police médicale; 9° médecine vétérinaire; 10° physique et chimie médicale; 11° pharmacie.

Le costume officiel des académiciens, prescrit sous le second empire, consista en un habit noir à la française, avec broderies violettes, un chapeau demi-claque et une épée.

L'Académie occupe, nous l'avons dit, la chapelle de l'ancien couvent des frères de la Charité, rue des Saints-Pères; au-dessus de la porte est placée une statue d'Esculape et dans l'intérieur de la chapelle, convertie en salle des séances, une statue du baron Larrey.

Le percement du boulevard Saint-Germain a mis à découvert le côté droit du bâtiment affecté à l'Académie, et qui se trouve aujourd'hui bordé par un jardinet.

Ce fut aussi en 1820, que fut créée la Société royale des Bonnes-Lettres, établie sur le plan de l'Athénée et qui présenta les mêmes moyens d'instruction. Son siège social était rue Neuve-Saint-Augustin.

La société Linnéenne, fondée en 1788, par Broussonnet, fut reconstituée, en 1820, par Thiébaut de Berneaud. Cette société se composa de savants distingués par leurs connaissances spéciales en botanique; elle publiait chaque année un volume de ses mémoires et faisait une distribution de prix; le 24 mai, jour anniversaire de la naissance de Linnée, il y avait séance et fête champêtre, à la campagne, et le 28 décembre, jour de la mort de Tournefort, fut choisi pour la distribution des prix en séance publique.

La rue de la Barrière des Gobelins fut percée en 1820, et longea un des côtés de l'abattoir de Villejuif ainsi que la rue de Villejuif et celle de l'Hôpital-général; seule la rue de Villejuif fut conservée.

La cour Saint-Guillaume, bâtie dans la rue Neuve-Coquenard, date aussi de 1820, ainsi que l'impasse Sainte-Opportune, située dans la rue Grange-aux-Belles, le passage Violet, et un autre passage que le comte Dervilliers fit bâtir dans la rue de Beaujolais-Palais-Royal et auquel il donna le nom de passage des Pavillons

L'année 1820 fut très tourmentée, des débats irritants à la Chambre, des duels politiques l'ordre public troublé, la polémique des journaux excessivement vive, des lois antilibérales, votées et suivies de la suppression des journaux les plus violents, tout cela ne présageait rien de bon et l'avenir prenait une teinte inquiétante.

1821 s'annonçait mal. « Ce n'était plus seulement des orages de Chambre, et des tumultes de rues; les sociétés secrètes, les complots, les insurrections, un effort passionné pour le renversement de l'ordre établi, fermentaient et éclataient partout, à Paris même, et sous les yeux des ministres, dans l'armée comme dans les professions civiles, dans la garde royale comme dans les régiments de ligne. En moins de trois années, huit conspirations sérieuses attaquèrent et mirent en question la Restauration. »

Une ordonnance royale du 22 février, établit à la bibliothèque royale, une école des Chartes qui eut pour objet l'enseignement des sources de l'histoire nationale et la mise en œuvre des matériaux de tout genre que nous ont laissés les siècles antérieurs. L'ordonnance portait : « la présente résolution est prise pour ranimer un genre d'études indispensables à la gloire de la France et pour fournir à l'Academie des inscriptions et belles-lettres, tous les moyens d'avancer dans les travaux confiés à ses soins. » Il fallait que les élèves fussent présentés par l'Académie des inscriptions, et on n'en nommait que douze, sous la direction de deux professeurs. L'un des cours se faisait aux Archives du royaume, l'autre à la Bibliothèque.

En 1824, M. de Corbières, alors ministre, voulut améliorer l'organisation de l'école, et permit d'admettre aux leçons des auditeurs bénévoles, mais l'institution ne tarda pas à péricliter et tomber presque.

Ce fut alors qu'en 1829, une nouvelle ordonnance changea les dispositions primitives. La durée des cours fut fixée à trois ans : une année d'études élémentaires, aux Archives, deux années consacrées à la diplomatie et à la paléographie, à la Bibliothèque royale. Il suffit dès lors pour être admis, d'avoir dix-huit ans révolus et le diplôme de bachelier ès lettres. Les élèves reçurent une pension de 800 francs; de plus, ils durent participer aux travaux de classification qu'on exécutait, et publier le résultat de leurs recherches dans deux recueils imprimés par l'imprimerie royale.

Enfin, une troisième réorganisation se fit encore en 1846, époque à laquelle M. de Salvandy fit signer une ordonnance nouvelle qui transféra l'école des Chartes au palais des Archives.

Au mois de mars 1821, deux complots contre la sûreté de l'Etat furent découverts; le premier, dans lequel il s'agissait purement et simplement de faire sauter le palais des Tuileries et ceux qui l'habitaient, avait échoué par suite du suicide d'un nommé Neveu qui, le 27 janvier, s'était coupé la gorge dans un couloir de la préfecture de police; le second fut impute aux journalistes Goyet et Sauquaire-Souligné. Toutefois, ils furent acquittés après une prison préventive de dix mois.

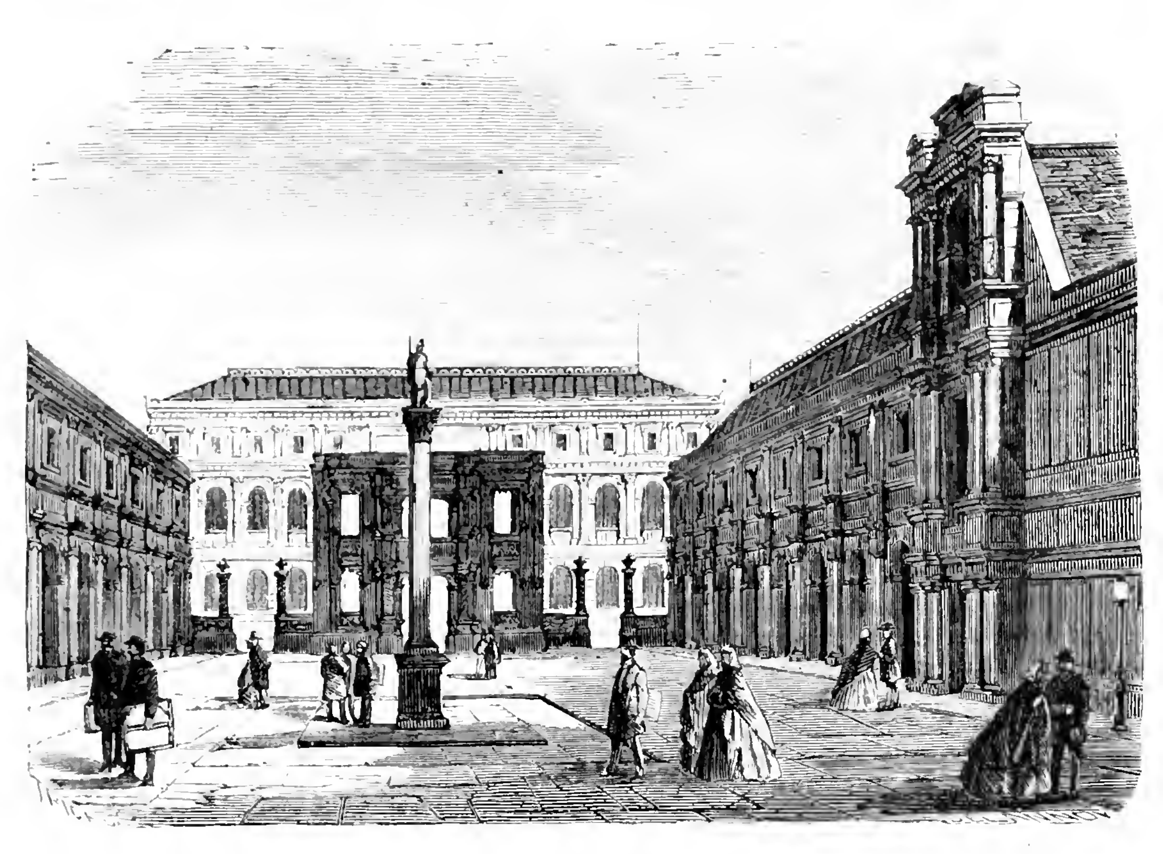
En 1821, M. Allaux obtint le privilège d'un nouveau théâtre qui devait s'appeler Panorama-dramatique, et dans lequel il pourrait donner des drames, des comédies et des vaudevilles, avec cette réserve, toutefois, qu'il ne devrait jamais y avoir en scène, que deux acteurs parlant.

M. Allaux fit construire une salle sur le boulevard du Temple, à côté de l'ancien théâtre Lazary et en face du jardin Turc.

Un comité de lecture fut formé; il se composait du baron Taylor, de Charles Nodier, Merville, de Cailleux, Gosse, Delatouche, Jal et Bert; une troupe fut réunie : Tautin, Bouffé, Bertin, Mme Gobert, Florville et autres en faisaient partie. L'ouverture du théâtre eut lieu le 14 avril 1821 *par Monsieur Boulevard*, prologue, et *Ismayl et Maryam*, mélodrame en 4 actes et 6 tableaux, par MM. Frédéric et Isidore Taylor.

Allaux vendit bientôt son privilège au chevalier Langlois, qui perdit 60,000 francs en huit mois, et passa la main à un sieur Chédel qui fit faillite; le théâtre fut fermé le 14 juillet 1823.

La salle, démolie presqu'immédiatement, fut remplacée aussitôt par une énorme maison à six étages et il ne resta de ce théâtre que le souvenir



L'Ecole des Beaux-Arts.

de la *Petite Lampe merveilleuse*, le *Savetier de la rue Charlot* et quelques autres pièces, signées A. de Comberousse, F. de Courcy, Carmouche, etc.

A propos de théâtre, disons que sous la Restauration, les spectacles étaient dans l'obligation de faire relâche le 21 janvier, anniversaire du meurtre de Louis XVI, le 13 février, anniversaire de l'assassinat du duc de Berry, toute la semaine sainte (pour les théâtres royaux); jeudi, vendredi, samedi saints, et dimanche de Pâques, dimanche de la Pentecôte, Toussaint, Noël, pour les théâtres secondaires.

En 1821, fut aussi autorisée et fondée par quelques amis de l'humanité, à la tête desquels se trouvait le duc de la Rochefoucaud-Liancourt, une société philanthropique, dite société de la morale chrétienne, dont le siège fut établi rue Saint-Guillaume. « Elle a pour but : 1° la défense gratuite des détenus et l'avenir des libérés ; 2° l'adoption, l'entretien, le patronage des enfants orphelins jusqu'à la fin de leur apprentissage ; 3° les secours aux ouvriers malades ou blessés pour les aider à continuer leurs travaux ou leur procurer un emploi, etc.

Le 21 juillet 1821, il y eut exécution à la Grève ; Antoine Nicolas Boutellier fut condamné à subir la peine des parricides pour avoir assassiné sa mère.

Le 24 octobre de la même année, ce fut un gentilhomme dont le sang rougit la place de Grève : Arthur-Henri-Ferdinand, vicomte de Ruault, né à Paris, âgé de 32 ans, officier en traitement de réforme, avait été condamné à la peine de mort pour crime de tentative d'homicide commise sur la personne du général baron Dujon. Il marcha à la mort avec courage.

Six jours plus tard, c'était un cocher J.-Louis Houster qui montait sur l'échafaud pour avoir assassiné le 5 octobre sa maîtresse, une écaillère avec laquelle il vivait depuis dix-sept ans, et avoir tenté d'occire deux autres personnes.

Ces divers crimes produisirent une sensation pénible à Paris.

On les oublia en allant à la goguette du Moulin-Vert, ou plutôt du Moulin-de-Beurre, qui se tenait barrière du Maine, dans le cabaret de la mère Saguet.

Un cabaret ! fi donc !

N'en dites pas de mal, lecteurs ; savez-vous bien quels étaient autrefois les habitués de ce modeste établissement ?

C'étaient MM. Thiers, Mignet, Armand Carrel, Charlet, Amédée de Bast, Chenavard, Béranger, Dumersan, Raffet, etc.

Oui vraiment, Béranger fut longtemps le pré-

sident de la société chantante qui avait établi là ses pénates et qui comptait plus d'un millier de membres qui se recrutaient parmi les travailleurs.

La veste et la blouse y étaient plus nombreuses que la redingote.

Sur la table du président, à portée de sa main, se trouvait un énorme cruchon de grès, au goulot duquel était adapté un manche en bois de chêne et c'était à l'aide de cet engin tout particulier que le père de la Chanson tapait sur la table pour réclamer le silence.

Ce n'était pas une sonnette, c'était un bourdon.

Mais procédons par ordre; avant de chanter, on mangeait pour « se refaire le torse ». Aussitôt le potage servi, le président frappait trois coups de son maillet-cruchon; tout le monde se levait et on criait : « chapeau bas ! » puis en chœur on entonnait ce quatrain :

> Accourez au Moulin vert,
> Gais enfants de la folie;
> Pour vous, pour femme jolie,
> On met toujours un couvert.

Trois nouveaux coups étaient frappés par le président.

Pendant une heure on ne s'occupait que de boire et de manger. — Au dessert, nouveaux coups de maillet.

C'était le moment où l'on s'inscrivait pour les tours de chanson.

Le couplet satirique, frondant, à mots couverts, e gouvernement — c'est dans le sang parisien, cela — la chanson à boire et la gaudriole y régnaient en maîtres.

Une gaieté de boute-en-train, de la verve, un brio communicatif, animaient les chanteurs et les spectateurs, ceux-ci applaudissant ceux-là de la voix et du geste, au nez des agents de police qui n'avaient d'autre mission que celle d'expulser les perturbateurs.

A ceux que les distractions de la goguette n'entraînaient pas, le carbonarisme offrait des émotions plus sérieuses. Ce fut un jeune homme nommé Bazard, qui l'organisa à Paris; on sait que le but des fondateurs du Carbonarisme ou de la Charbonnerie, était de renverser le gouvernement établi et de rendre à la nation la plénitude de sa souveraineté; la société se composait d'une haute vente, de ventes centrales et de ventes particulières. Chaque réunion de 20 carbonari formait une vente particulière qui élisait dans son sein un président, un censeur et un député. Vingt ventes formaient à leur tour une vente centrale ayant aussi son député, son censeur et son président; seuls, les députés des ventes centrales communiquaient avec la haute vente.

Nombre de jeunes Parisiens se firent carbonari; les admissions se faisaient avec la plus grande simplicité. Elles devaient avoir lieu dans chaque vente particulière, sur la présentation d'un ou plusieurs membres, sans solennité, dans le premier local venu, après engagement pris par le récipiendaire de garder le secret sur l'existence de la société et sur ses actes, et de n'en conserver aucune trace écrite, de ne tenir aucune note, aucune liste, de ne pas copier, même un seul article du règlement, de se pourvoir d'un fusil de munition et de vingt-cinq cartouches et de verser chaque mois une cotisation d'un franc.

Paris compta bientôt cinquante ventes particulières, dont les membres prirent part aux divers complots qui s'organisèrent et dont on verra plus loin les effets.

Plusieurs voies publiques furent ouvertes en 1821 : la rue Bochart de Saron, dont la formation fut prescrite par une décision ministérielle du 29 mai; elle doit son nom à J.-B. — Gaspard Bochart de Saron, premier président au parlement de Paris, guillotiné le 20 avril 1794.

La même décision ministérielle approuva la formation d'une avenue qui fut nommée avenue Trudaine, en l'honneur de Charles Trudaine qui fut prévot des marchands de 1716 à 1720.

L'impasse Dany, fut aussi formée dans la rue du Rocher, en 1821, sur des terrains appartenant à M. Dany.

De 1818 à 1821, plusieurs journaux parurent, *le Conservateur*, *la Minerve*, *le Globe*, *la Réforme*, mais celui qui fit le plus de bruit fut le *Drapeau blanc* fondé par l'éditeur Jean Gabriel Dentu, dont le magasin de librairie au Palais-Royal était le rendez-vous de tous les écrivains, particulièrement des écrivains royalistes dont les opinions étaient celles de Dentu qui pendant les Cent-jours avait été mis en prison pour les avoir exprimées trop hautement. Dentu s'associa Martainville et *le Drapeau blanc* parut le 20 janvier 1819, avec cette épigraphe : Vive le roi quand même!... Il avait le ton violent, sa polémique virulente le faisait très rechercher et des rédacteurs de talent se groupèrent autour de Martainville; ce furent : Achille de Jouffroy, Carmouche, Ch. Nodier, Pouqueville, Sevelinges, Lamennais.

Cependant au bout de quelques années il cessa de paraître, mais en 1829, Martainville le ressuscita avec l'aide du prince de Polignac, et il le continua jusqu'à la révolution de 1830.

A la demande de Mgr de Quélen archevêque de Paris, une ordonnance du 3 janvier 1822, décida qu'une nouvelle église serait élevée au carrefour des Martyrs nommé jadis la Croix des Porcherons. Un concours fut ouvert et M. Hippolyte Lebas obtint le prix; le 25 août 1823, le préfet de la Seine posa la première pierre du monument qui s'éleva sous la direction de M. Lebas, avec M. Dommey, comme inspecteur des travaux.

L'église, qui fut dédiée sous le vocable de Notre-Dame-de-Lorette, offre une disposition ana-

logue à celles des premières basiliques chrétiennes; elle est isolée de toute part et placée dans l'alignement de la rue Laffitte, de manière à être aperçue du boulevard. « Sa largeur dit M. Larousse, est de 32 mètres et sa longueur de 70. Sa façade principale présente au milieu d'un avant-corps de même largeur que la grande nef, un portique orné de quatre colonnes d'ordre corinthien, de 13 mètres de proportion, surmonté d'un riche entablement dans la frise duquel on lit l'inscription suivante :

Beatæ Mariæ Virgini Lauretanæ.

« Ce portique est terminé par un fronton decoré des statues de la *Foi* par Foyatier, de l'*Espérance* par Lemaire, de la *Charité* par Laitié. Le tympan du fronton est occupé par un bas-relief ouvrage de Nanteuil, représentant des anges en adoration devant la Vierge, qui porte l'enfant Jésus.

Sous le portique est la porte d'entrée principale et sur les arrière-corps, à droite et à gauche sont deux portes latérales. Au-dessus du porche d'entrée se trouve placé le buffet d'orgues. La grande nef est accompagnée de nefs latérales et de chapelles. Quatre rangées de colonnes d'ordre ionique forment les divisions intérieures du monument. La nef principale est terminée par le chœur et par un hémicycle où est placé le maître-autel, composé d'un baldaquin supporté par quatre colonnes corinthiennes de granit oriental. Deux sacristies éclairées chacune par une grande baie en arcades garnie de vitraux coloriés, sont à l'extrémité des bas-cotés. Quatre chapelles occupent les angles des bas-côtés; à commencer par celle de droite, en entrant, elles sont consacrées : la première au baptême, la seconde à la communion, la troisième au mariage et la quatrième à la mort.

« Les peintures de ces chapelles on été exécutées par MM. Roger, Perrin, Orsel et Blondel.

« L'église renferme encore six autres chapelles qui se présentent dans l'ordre suivant : La première à droite en entrant dédiée à saint Hippolyte, contient deux tableaux de M. Hesse *la Conversion et le martyre de saint Hippolyte* et un tableau de M. Coutan : *les Funérailles de saint Hippolyte.* La seconde chapelle est consacrée à saint Hyacinte; les deux tableaux qui la décorent sont d'Alfred Johannot.

« La troisième chapelle, placée sous l'invocation de sainte Thérèse est ornée de trois tableaux, *le Vœu de sainte Thérèse* et l'*Extase de sainte Thérèse* sont de Langlois. On doit à Caminade la toile qui représente la sainte recevant l'extrême-onction.

« La première chapelle à gauche en entrant, est consacrée à sainte Geneviève; on y voit *saint Germain-d'Auxerre prédisant la sainteté future de sainte Geneviève*, par Degnine, et deux toiles d'Eugène Deveria : *Sainte Geneviève guérissant sa mère aveugle* et l'*Apothéose de sainte Geneviève.*

« La seconde chapelle dédiée à saint Philibert, renferme deux tableaux de Schnetz relatifs à des épisodes de la vie du Saint. La dernière chapelle qui est consacrée à saint Étienne, contient trois tableaux : *Saint Étienne distribuant des aumônes, Saint-Étienne traîné au supplice*, tous deux de Champmartin et *le Martyre de saint Étienne* par M. Coudere. »

On a adopté pour la décoration generale de cette église le genre en usage pour les eglises italiennes aux XV et XVIe siècle. Deux rangées de colonnes qui forment la nef principale sont surmontées de murs dans lesquels sont pratiqués de grandes baies qui éclairent l'édifice.

Sur les huit trumeaux qui séparent les fenetres sont peints des sujets tirés de l'histoire de la Vierge.

M. Picot a peint sur fond d'or la composition qui occupe le fond de l'hémicycle : *le Couronnement de la Vierge.*

M. Perrin a consacré vingt ans de sa vie a la décoration de la chapelle du Saint-Sacrement. Au-dessus de la porte de la sacristie il a peint la Cène. Dans l'arc situé au-dessus de l'autel, le Christ sortant du tombeau et deux anges descendant du ciel présentant aux hommes l'Eucharistie sous les deux espèces. Vis-à-vis, le Chris, sur son trône, brise les sceaux du livre de la vie, Au-dessus de la Cène, saint Pierre est représente debout entre saint Mathieu et saint Jean. Bref! toute l'œuvre est considérable et les peintures des pendentifs offrent la même grandeur de conception, la même élévation de style.

On remarque encore dans cette église, qui n'a pas coûté moins de 2 millions 500 000 fr., les devantures des autels exécutées en lave émaillée de Volvic, les ornements d'architecture qui sont de la plus grande richesse,les pavés des chapelles et du chœur, les balustrades, les grilles etc.

Toutefois l'extérieur est triste et froid.

On a tout réservé pour l'ornementation intérieure, et encore cette décoration intérieure a-t-elle un caractère de coquetterie et de recherche qui convient peu à la destination religieuse de l'édifice qui ne fut consacré qu'en 1836.

Le 9 janvier 1822, il y eut exécution en place de Grève de J.-L. Théophile Guichet, condamné par arrêt de la cour du 4 décembre précédent, pour assassinat suivi de vol sur la personne de la fille Marie Anne Mezeray, connue sous le nom de la belle Normande.

Le commencement de cette année vit se développer la Congrégation, voici ce qu'on entendait par ce mot, selon M. Duvergier de Hauranne :

« Au milieu de l'année 1821, tandis qu'une partie de la jeunesse française s'engageait avec ardeur dans les voies du carbonarisme, une au-

tre partie de la même jeunesse s'enrôlait dans des associations fort louables en apparence, mais qui, entre les mains de quelques hommes étrangers aux vœux et aux besoins de la France nouvelle, pouvaient devenir un danger pour la société et même pour le gouvernement.

Dans le désir naturel de défendre la jeunesse contre l'invasion des doctrines immorales et irreligieuses, les chefs de la Congrégation avaient favorisé l'organisation de plusieurs sociétés : la société des bons livres, la société des bonnes études, la société des bonnes lettres, auxquelles les écrivains et les orateurs les plus éminents du parti royaliste voulaient bien prêter leur appui.

C'était donc avec le concours obligé des autorités civiles et militaires qu'avaient lieu désormais les processions, les plantations de croix, les communions collectives. Bientôt même, les missions purement civiles ne suffirent plus, et l'on organisa des missions militaires où l'on put voir des lieutenants-généraux et des maréchaux-de-camp conduire processionnellement à l'église, musique en tête, de nombreux détachements d'officiers, de sous-officiers et de soldats qui, sous la direction des missionnaires et sous l'œil de leurs chefs, chantaient des cantiques et s'agenouillaient à la sainte table. A ce spectacle étrange, beaucoup se demandaient si c'était par conviction, par ordre, ou par calcul que tant d'hommes, incrédules la veille, accomplissaient avec éclat le plus mystérieux des actes religieux, celui qui, plus que tout autre, demande une foi sincère et profonde.

A Paris, les congréganistes (c'est ainsi qu'on appelait les partisans des congrégations) étaient en guerre ouverte avec les libéraux, et les carbonari recrutaient tous ceux qui se déclaraient les ennemis de la congrégation.

Aussi de nombreuses arrestations s'opéraient, des lois répressives étaient votées, des procès étaient intentés à des légistes, des journalistes, des écrits étaient saisis.

On sentait que la royauté et la nation étaient de nouveau prêtes à en venir aux prises.

Il y avait dans l'air des germes de révolution.

Le 21 août 1822, s'ouvrirent devant la cour d'assises de la Seine les débats d'une affaire qui occupa grandement l'opinion publique, celle dite des Quatre sergents de la Rochelle. Vingt-cinq inculpés étaient assis sur les bancs : Massias, capitaine, Bories, sergent-major, Baradère, avocat stagiaire, Henon, ancien militaire, chef d'institution ; Gauran, chirurgien, Rosé, employé d'assurances, Pommier, sergent major, Goubin, Raoulx et Asnès, sergents, Goupillon et Bicheron, comme ayant pris part à un complot contre la sûreté de l'État.

Labouré, Cochet, Castille, Lutron, Hue, Barlet, Perreon, Lefebvre, Thomas, Gautier, Lecoq, Dariotseq et Demais, comme ayant eu connaissance de ce complot et ne l'ayant point révélé dans les vingt-quatre heures.

Les débats ne durèrent pas moins de quinze jours.

Après les interrogatoires et les dépositions des témoins, l'avocat général, M. de Marchangy, prononça un long réquisitoire, dans lequel il fit une peinture très vive de l'esprit revolutionnaire qui minait alors sourdement les divers États de l'Europe.

Malgré les efforts des avocats chargés de la défense, Bories, Pommier, Raoulx et Goubin furent déclarés coupables d'avoir, dans les derniers mois de 1821 ou les premiers mois de 1822, participé à un complot concerté, arrêté entre plusieurs individus et ayant pour but, soit de détruire ou changer le gouvernement, soit de changer l'ordre de successibilité au trône, soit d'exciter les citoyens ou habitants à s'armer contre l'autorité royale, soit d'exciter à la guerre civile en armant ou en portant les citoyens à s'armer les uns contre les autres.

Ils furent condamnés à mort.

Des autres accusés, les uns furent condamnés à des peines plus ou moins sévères, suivant le degré de criminalité des faits dont ils avaient été reconnus convaincus, les autres furent acquittés.

Bories, Goubin, Raoulx et Pommier entendirent avec beaucoup de calme prononcer leur sentence de mort et furent transférés à Bicêtre.

Le 21 septembre, ils furent tirés de Bicêtre et enfermés à la Conciergerie.

Tous refusèrent les secours religieux qui leur étaient offerts.

On procéda à la funèbre toilette, et pendant ce temps, un magistrat essayait de leur arracher des aveux, en leur assurant qu'il dépendait d'eux de se soustraire au supplice qui les attendait, en révélant les ramifications du complot dont ils étaient les principaux instigateurs, ils demeurèrent muets.

A cinq heures, on les conduisit à la place de Grève par le pont au Change.

« L'affluence était bien des plus considérables, dit Sanson dans ses *Mémoires*, mais on avait déployé un appareil militaire si imposant, que la liberté du passage put être facilement maintenue. On assure même que c'est par suite de ce luxe de précautions que les coreligionnaires politiques des malheureux sergents, durent renoncer à l'espoir de les délivrer pendant le trajet, comme ils en avaient conçu le dessein.

« Arrivés au pied de l'échafaud, ils persistèrent dans leur refus de prêter l'oreille aux exhortations de l'ecclésiastique qui les avait accompagnés : Bories appartenait du reste au culte protestant. Ils se réunirent encore tous les quatre dans un dernier et suprême embrassement ; puis Raoulx se détacha le premier de ce groupe qui allait être la proie de la mort en disant :



Cellule de l'Hôtel des Haricots

— Allons, pauvre Raoulx, c'est à toi, quoique tu sois le plus jeune, à donner l'exemple.

« Il monta d'un pas ferme l'escalier qui conduisait sur la plate-forme. Deux aides s'emparèrent de lui et comme on le liait sur la planche il jeta pour adieu à ses amis et à la foule les mots par lesquels Bories les avait accueillis lorsqu'ils s'étaient retrouvés à la Conciergerie :

« — Vive la liberté ! »

Après ce fut le tour de Goubin, puis celui de Pommier, enfin Bories fut exécuté le dernier; tous trois avaient, avant de mourir, poussé le même cri que Raoulx.

Ajoutons que cette quadruple exécution atteignit les membres de ce qu'on appelait alors une vente de carbonari. Bories avait été, le premier, initié à cette vente, ou société secrète, dont le but était le renversement du gouvernement et, à son tour, avait initié ses camarades, les trois autres, sergents de son régiment.

Bien qu'ils n'eussent fait aucun acte d'insubordination, ils avaient été dénoncés comme appartenant à la vente et cela avait suffi pour les faire condamner.

Le soir du jour où ils furent guillotinés, il y eut une grande fête au Palais des Tuileries, soit coïncidence due au hasard, soit défi jeté à l'opinion; on murmura hautement dans Paris.

Le 29 mai 1822, une ordonnance royale autorisa le comte Charpentier à ouvrir sur ses terrains une rue, qui fut immédiatement tracée et nommée rue de Chabrol. Peu de temps après la révolution de 1830, les habitants du quartier la dénommèrent rue Delaborde, mais le 12 août 1835, une décision ministérielle lui rendit son nom de Chabrol qui était celui de l'ex-préfet de la Seine.

La rue de La Fayette fut aussi ouverte suivant ordonnance royale du 27 novembre 1822, sur les terrains de MM. André et Cottier ; elle allait seulement de la rue du faubourg Poissonnière au faubourg Saint-Martin. Le 19 décembre 1824, le roi consentit à ce qu'elle fût appelée rue Charles X et ce fut peu de temps après la Révolution de 1830, que cette voie publique reçut le nom de La Fayette en l'honneur de Gilbert Motier, marquis de La Fayette.

« L'impasse Saint-Lazare, qui était située rue du faubourg Saint-Denis, n° 170, lisons-nous dans le *Dictionnaire historique des rues de Paris*, a été confondue dans la rue de La Fayette. Elle devait son nom à sa proximité de la maison Saint-Lazare. »

Sous le second empire, la rue de La Fayette a été prolongée, et commença à la rue de la Chaussée-d'Antin pour finir au boulevard de la Villette.

Le quai de Jemmapes fut formé en 1822 et le 31 décembre 1824, il fut nommé quai Charles X; ce ne fut qu'en 1830, qu'on l'appela quai de Jemmapes, en mémoire de la bataille de ce nom, gagnée le 6 novembre 1792, sur les Autrichiens.

Le quai de Valmy date de la même époque et fut d'abord nommé quai Louis XVIII, puis après 1830 on lui donna le nom de quai Valmy, en mémoire de la bataille de ce nom gagnée sur les Prussiens, le 20 septembre 1792.

Une décision ministérielle du 18 octobre 1822,

prescrivit la formation de la place de la barrière d'Ivry, elle fut aussi appelée place des Deux-Moulins ; depuis 1870, c'est la place Pinel.

L'avenue Sainte-Marie fut ouverte en 1822, par M. Estienne, de la rue du faubourg du Roule au Chemin de ronde ; il lui donna le nom de sa fille Marie ; à ses deux extrémités il fit placer des grilles que l'on fermait le soir. Le passage Henri IV fut aussi bâti en 1822, ainsi que les deux galeries du passage de l'Opéra appelées l'une, galerie de l'Horloge et l'autre, galerie du Baromètre. Les ordonnances royales sont des 31 juillet 1822 et 16 avril 1823.

En 1822, MM. Vero et Dodat, charcutiers, s'associèrent pour faire construire un passage en face de la rue Montesquieu, dans la rue du Bouloi, et débouchant rue de Grenelle-Saint-Honoré, en face les Messageries générales. Ce passage, qu'on appela Vero-Dodat, passa longtemps pour le plus beau de Paris, bien qu'il soit très sombre et n'ait rien de remarquable.

Il existait, plusieurs années auparavant, dans la rue Notre-Dame-des-Champs, une pension de jeunes gens dirigée par l'abbé Liautard ; en 1822, elle fut érigée en collège et le roi l'autorisa à porter un de ses noms, celui de Stanislas. Ce collège fut dirigé par des ecclésiastiques. La ville de Paris en fit l'acquisition, en vertu d'une ordonnance royale du 15 juin 1825. Le collège Stanislas a deux annexes, l'une rue de Rennes, l'autre rue de Monceaux.

M. Seveste fit bâtir une salle de spectacle à Montmartre, rue des Acacias, en 1822 et en exploita le privilège ; puis il le céda successivement à plusieurs entrepreneurs, MM. Daudé, Libert et Gaspari, qui, après s'être associés pour l'exploitation des deux théâtres Montmartre et Batignolles dont M. Sevestre avait en titre le privilège, se séparèrent pour prendre : Libert Montmartre et Gaspari Batignolles ; au mois d'avril 1850. Gaspari les reprit tous deux, puis les céda, en 1852, à M. Chotel après avoir, outre la représentation des principales pièces jouées sur les différents théâtres de Paris, donné plusieurs pièces nouvelles.

M. Chotel monta aussi des ouvrages importants inédits et donna au théâtre de Montmartre une impulsion nouvelle. Artiste de mérite, il sut grouper autour de lui des comédiens de talent dont il fit pour ainsi dire l'éducation dramatique et Lafontaine, Gibeau, Parade, Nortann, Désiré, Hodin, Mlle Ramelly, Mme Grivot etc., débutèrent sur le théâtre Montmartre.

Chotel mourut en 1874, et aujourd'hui ce thâtre est dirigé très intelligemment par sa veuve.

Un autre spectacle qui intéressa beaucoup le public par sa nouveauté, fut fondé en 1822 : ce fut le Diorama, qui fut établi rue Samson, derrière le Château-d'Eau.

Le Diorama se composait d'un ensemble de tableaux et de vues peintes qui atteignaient jusqu'à 22 mètres de longueur sur 14 de hauteur. Ces tableaux étaient placés dans une salle spéciale et qui simulait la scène d'un théâtre par rapport au parterre. Les bords de l'ouverture qui unissait les deux pièces, se prolongeaient jusqu'aux tableaux eux-mêmes disposés, pour l'effet, dans un enfoncement de 15 à 20 mètres. Les tableaux, peints sur une toile de coton, présentaient des dessins sur chacune de leurs faces. La pièce reservée aux amateurs était dégarnie de fenêtres et restait plongée dans une obscurité que dissipait seule la lumière du tableau. Celle-ci arrivait par une ouverture circulaire, placée à la voûte de la seconde chambre, et qui se dérobait adroitement aux regards des spectateurs.

La découverte du Diorama est dûe à MM. Daguerre et Bouton. Elle fut pour le premier, comme un acheminement à l'art merveilleux qui a illustré le nom de Daguerre.

L'une des applications les plus ingénieuses du Diorama, et qui a eu pendant longtemps le privilège de charmer la foule, fut celle de la *messe de minuit à l'église Saint-Etienne-du-Mont*, qui montrait l'église de jour, puis de nuit, et enfin brillamment illuminée et peuplée d'une foule compacte.

En 1839, le Diorama fondé par Daguerre fut consumé par un incendie et reconstruit quelque temps après dans une salle du boulevard Bonne-Nouvelle. Un nouveau sinistre, survenu en 1849, réduisit en cendres ce second Diorama.

C'est de 1822 que date l'ordonnance prescrivant que les rues de Paris seraient éclairées au gaz, au fur et à mesure que les anciens contrats seraient périmés.

Le 3 janvier 1823, l'archevêque de Paris, le duc et la duchesse d'Angoulême, le nonce apostolique, l'abbé de Rauzan, supérieur des missionnaires, chargés de desservir provisoirement la basilique Sainte-Geneviève, les archevèques d'Arles et de Besançon, les évêques de Meaux, de Mende, se rassemblèrent à l'École de droit avec le préfet de la Seine, le préfet de police, des pairs, des députés, des magistrats, des officiers supérieurs.

Le cortège traversa la place au milieu des flots d'une multitude immense et entra dans le Panthéon, tendu de tapisseries des gobelins et de draperies en velours cramoisi.

On célébra la cérémonie de la consécration de l'église. La messe fut dite par l'archevêque de Paris et le lendemain, le dôme fut illuminé.

Une neuvaine s'ouvrit en l'honneur de sainte Geneviève et les membres de la famille royale, les élèves des collèges, des citoyens de toutes les conditions se succédèrent devant le sanctuaire, où brillaient les chiffres de Marie et Geneviève.

Il se passa au mois de mars, à la Chambre des députés, une scène qui produisit une grande sen-

sation ; le député Manuel fut expulsé de la chambre. Voici les détails de cette affaire qui eut un immense retentissement en France.

Le 3 mars, Manuel, député de la Vendée, prononça un discours qui se terminait par cette déclaration : « Dès que la résistance est un droit, elle devient un devoir. Arrivé dans cette Chambre par la volonté de ceux qui avaient le droit de m'y envoyer, je ne dois en sortir que par la violence de ceux qui n'ont pas le droit de m'en exclure, et si cette résolution de ma part doit appeler sur ma tête de plus graves dangers, je me dis que le champ de la liberté a quelquefois été fécondé par un sang généreux. »

Après ces paroles l'exclusion fut prononcée.

Au dehors, l'agitation était extrême, la foule parcourait les rues en criant : vive la gauche ! vive Manuel ! Elle se porta rue Saint-Honoré où il demeurait ; de forts pelotons d'infanterie de la garde et de la ligne firent quelques arrestations : à minuit, tous les rassemblements étaient dissipés et le calme rétabli.

Le lendemain, les avenues du Palais-Bourbon étaient encombrées, cependant quelques soldats de la compagnie des vétérans, de service à la Chambre, suffisaient à la garde des portes.

Les tribunes des pairs, du corps diplomatique, ainsi que toutes les tribunes privilégiées étaient remplies à midi. Une curiosité inquiète paraissait occuper tous les spectateurs.

A 1 heure 20 minutes, le président se rendit au fauteuil : il n'y avait alors que peu de membres dans la salle ; un quart d'heure après, Manuel, suivi de 38 membres du côté gauche entra dans la Chambre par la porte de la salle des conférences. Il se manifesta sur tous les bancs une surprise qui fit bientôt place à un sentiment plus pénible. Il régnait une agitation sourde.

En un clin d'œil la salle fut remplie.

Le président ouvrit la séance et invita Manuel à se retirer.

— M. le Président, répondit Manuel, hier j'ai annoncé que je ne céderais qu'à la violence, aujourd'hui je tiendrai parole.

Le président proposa à la Chambre de suspendre la séance pendant une heure et de se retirer dans les bureaux ; il quitta le fauteuil et tous les membres de la droite et du centre sortirent de la salle.

Les spectateurs des tribunes attendaient avec une sorte d'anxiété le résultat de cette scène.

Enfin la porte du salon de la paix s'ouvrit, et le chef des huissiers, suivi de tous les huissiers de la Chambre, s'avança vers le banc de Manuel et lui donna communication de l'ordre qu'il venait de recevoir pour le faire sortir de l'enceinte.

— Faites venir la force armée, répondit Manuel, je n'obéirai qu'à la force.

Le chef des huissiers répéta son invitation une seconde et une troisième fois ; la même réponse lui fut faite.

Les huissiers sortirent ; un instant après, ils rentrèrent, suivis d'un officier de la garde nationale et de huit grenadiers ; d'un officier de vétérans et de vingt soldats.

— On veut souiller la garde nationale, s'écria le général Foy.

Des vociférations se firent entendre et un tumulte effroyable se produisit.

La Fayette se leva pour haranguer la garde nationale, ses voisins le tirèrent par son habit et le forcèrent à se rasseoir, il voulut parler néanmoins. Les trépignements, les vociférations couvrirent la voix de l'orateur.

MM. de Girardin, de Lameth, Casimir Périer, Gévaudan, demandèrent de faire retirer la garde nationale, afin de ne pas la déshonorer. Ils entourèrent Manuel et déclarèrent qu'on ne l'arracherait pas de la Chambre.

L'officier des vétérans donna l'ordre à l'officier de la garde nationale d'employer la force ; cet officier, qui appartenait à la 8e légion, refusa d'obéir, alors l'officier des vétérans commanda à ses hommes de faire sortir Manuel.

Ceux-ci refusèrent également.

Ces deux refus furent accueillis par de vifs applaudissements de la gauche et du public des tribunes.

L'officier des vétérans sortit et rentra une minute après, accompagné d'un colonel de gendarmerie à la tête de 20 gendarmes.

A cette vue, le plus violent orage éclata et le tumulte devint indescriptible.

Le colonel, M. de Foucault, fit les trois sommations auxquelles Manuel refusa d'obéir.

Ce fut alors que le colonel s'écria en s'adressant aux gendarmes :

— Empoignez M. Manuel, et faites le sortir.

Les gendarmes exécutèrent l'ordre ; aussitôt tous les membres de la gauche, se levèrent spontanément et crièrent :

— C'est horrible ! c'est une tyrannie !

Les gendarmes entraînèrent Manuel. Toute la gauche sortit avec les gendarmes et lutta en quelque sorte avec eux pour arracher le député exclu de leurs mains. Plusieurs gendarmes furent violemment heurtés dans le couloir qui était encombré par les vétérans, la garde nationale et les députés. Ils repoussèrent avec les plus grands ménagements les violences dont ils étaient l'objet. Manuel fut enfin entraîné hors de la salle et conduit dans la cour du palais où il fut rejoint par tous ses amis. Un quart d'heure après, il montait en voiture avec M. Gévaudan et se dirigeait vers la rue Saint-Honoré.

Plusieurs détachements d'infanterie et de gendarmerie étaient postés sur la place du palais et sur celle Louis XV. Il n'y avait aucun rassemble-

ment, seulement, une centaine de curieux circulaient autour du palais.

Un bataillon de la garde royale était stationné sur la place Vendôme, des piquets d'infanterie étaient placés rue Saint-Honoré, près la maison de Manuel.

La tranquillité publique ne fut point troublée, mais cet événement agita vivement l'opinion publique et laissa une trace profonde dans les esprits.

Soixante-deux députés signèrent le jour même une protestation et s'abstinrent de paraître aux séances jusqu'à la fin de la session.

Le 21 mai, les Parisiens se portèrent en foule à la Grève pour assister à l'exécution d'un tailleur nommé Henry Feldtmann, qui allait être guillotiné pour avoir assassiné sa propre fille parce qu'elle refusait de céder à sa passion incestueuse. Il avait voulu faire subir le même sort à sa seconde fille et à une autre personne, Marie-Madeleine Léger, dans la crainte qu'elles ne fissent connaître son crime. Le hasard seul empêcha le meurtre de ces deux femmes.

Les circonstances particulières de ce crime expliquèrent le nombre considérable de spectateurs venus pour assister au supplice.

Une ordonnance royale du 10 avril 1822, avait autorisé le préfet de la Seine à acquérir, au nom de la ville de Paris, l'emplacement occupé par l'ancienne église Saint-Pierre-du-Gros-Caillou, afin de faire construire sur ce terrain une nouvelle église, dont le plan avait été approuvé par le conseil des bâtiments civils; l'acquisition eut lieu le 15 mai suivant et les travaux furent faits en 1823, sur les dessins de l'architecte Godde. Il fit un monument sans caractère, dans lequel perce l'intention d'avoir voulu imiter un temple antique. Le portail est formé de quatre colonnes d'ordre toscan, supportant un fronton triangulaire. Cette église a été consacrée sous le vocable de Notre-Dame-de-Bonne-Délivrance, mais on la désigne toujours sous celui de Saint-Pierre.

La dépense fut fixée à 354, 541 fr. 90. Cette église fut une de celles qui ne subirent aucun dommage en 1871.

La société asiatique fut fondée à Paris en 1823, par MM. de Sacy, Rémusat, Saint-Martin etc. Elle s'occupe de l'histoire, de la philosophie et de la littérature des peuples orientaux, et publie le *Journal asiatique;* son siège était originairement quai Malaquais; en 1870, il fut transféré rue Vivienne.

Une exposition des produits de l'industrie fut aussi organisée cette année là; sa durée fut de 50 jours, mais elle réunit moins d'exposants que celle de 1819, car leur nombre ne s'éleva qu'à 1642. Cette exposition eut lieu au Louvre, comme la précédente.

Elle s'ouvrit le 25 août, et, le 24 octobre, le roi distribua les récompenses dans la salle du Trône. Il fut décerné 41 rappels de médailles d'or, 73 médailles d'or et 213 médailles d'argent. Nous négligeons les médailles de bronze, qui furent très nombreuses.

La France était en guerre avec l'Espagne : le 3 mars 1823, le duc d'Angoulême, généralissime de l'armée dite des Pyrénées, partit de Paris; il y revint victorieux, et fit une entrée triomphale le 2 décembre, en passant sous l'arc de triomphe de l'Étoile, figuré en toile peinte. La garde nationale, les troupes de la garnison et les diverses autorités se portèrent au-devant de lui, jusqu'à l'extrémité des Champs-Élysées.

Au milieu de ses préoccupations politiques, Paris se passionna pour une affaire criminelle, dont on parla partout, sous le nom du crime de la *Tête noire*, et dont voici le court résumé.

Un jeune médecin nommé Castaing, demeurant rue d'Enfer, 31, appelé à donner des soins à la veuve d'un ancien magistrat, s'éprit d'elle et en eut deux enfants. Il avait confié ces détails à ses deux amis, les frères Auguste et Hippolyte Ballet, tous deux fils de notaire, et possédant chacun 20,000 francs de rente.

Hippolyte mourut subitement, le 2 octobre 1822, soigné par Castaing. Celui-ci capta alors toute la confiance d'Auguste, et le 29 mai 1823, ils allèrent ensemble à Saint-Cloud et logèrent à la *Tête noire;* Auguste Ballet s'y trouva malade et expira le 1er juin.

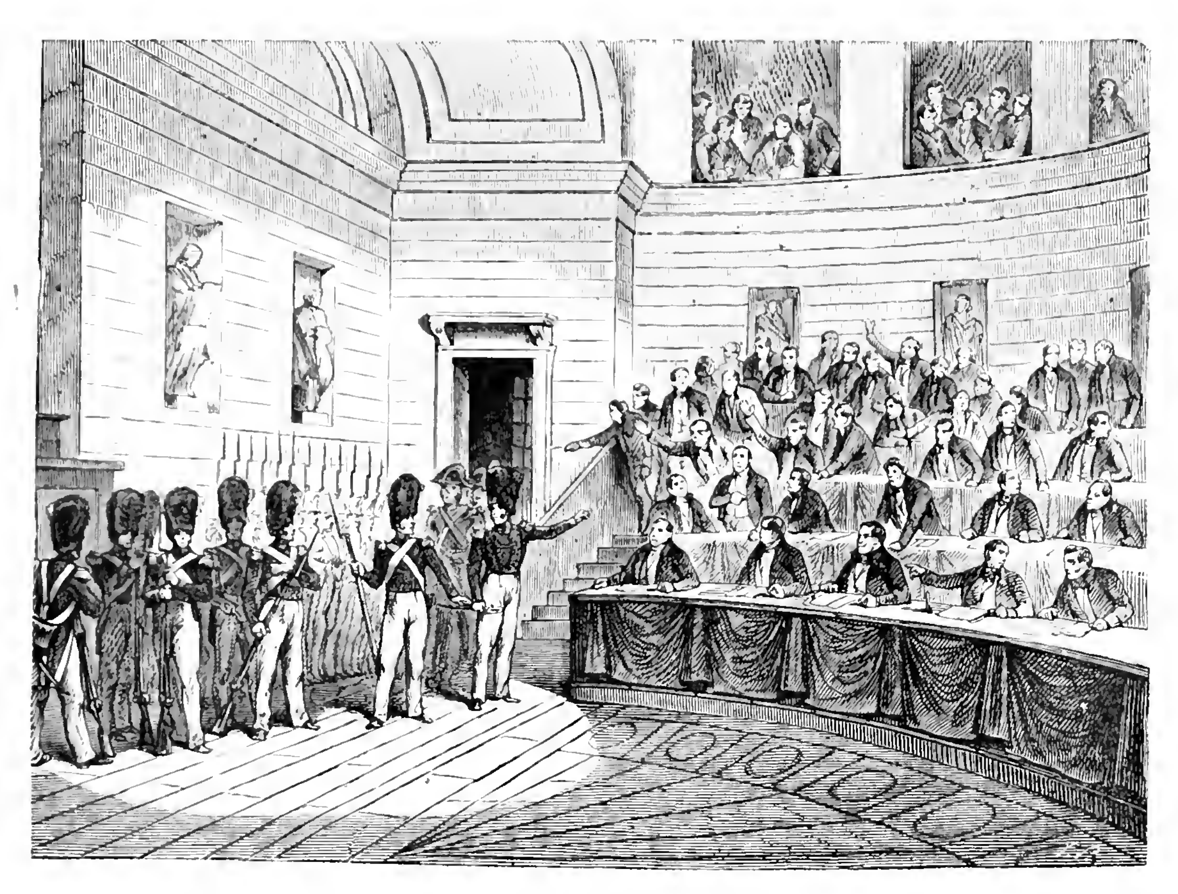
Des soupçons se portèrent sur Castaing, qui avait fait faire à A. Ballet un testament en sa faveur, et il fut arrêté. L'instruction dura cinq mois, et on peut dire que pendant ces cinq mois, tout Paris ne parlait que de Castaing et l'opinion était très partagée.

Enfin, il comparut devant le jury, le 10 novembre, accusé du crime d'empoisonnement et fut condamné à mort à la simple majorité des voix.

La cour de cassation rejeta son pourvoi le 4 décembre et l'exécution fut fixée au surlendemain 6, à deux heures de l'après-midi.

Une foule immense couvrait la place de Grève, lorsqu'il y parut; en face de l'échafaud, toute la sérénité factice dont le condamné s'était armé tomba; jusqu'alors, il avait nié énergiquement son crime, mais, en franchissant la première marche, il tomba à genoux, et, tendant ses mains suppliantes vers l'abbé Montès, il le supplia à haute voix d'implorer son pardon et s'avoua coupable.

En vertu d'une ordonnance royale du 23 juillet 1823, une compagnie financière, représentée par M. Constantin, fut autorisée à créer un nouveau quartier entre la grande avenue des Champs-Élysées, la Seine, l'allée des Veuves, et l'allée d'Antin; ce fut ce qu'on appela le quartier François Ier. Des rues et une place (la place François Ier) furent tracées : la rue de Bayard, qui tira



Expulsion de la Chambre du député Manuel.

son nom du grand capitaine Bayard, la rue Jean Goujon, ainsi nommée en l'honneur du célèbre sculpteur.

Tout le monde connait l'état déplorable dans lequel a été laissé le quartier Marbeuf, dont le vaste trapèze, placé en contre-bas, est entouré par des voies de premier ordre : la rue Pierre-Charron, l'avenue de l'Alma, l'avenue Montaigne, la rue François Ier, la rue de Marignan et les Champs-Élysées.

Il fallait, de toute nécessité, pour assainir cette partie importante de la ville de Paris et pour faire cesser les réclamations de ses habitants, relever le quartier Marbeuf et le couvrir de constructions en rapport avec sa situation topographique et avec son voisinage. Une soumission fut faite à ce sujet. La ville de Paris a mis en adjudication les travaux projetés, et, le 7 février 1881, ils furent adjugés à une compagnie financière créée au capital de 10 millions.

Ajoutons qu'en 1826, un particulier acheta du gouvernement, et amena de Moret une maison charmante qui avait appartenu à François Ier, ainsi que le témoigne l'inscription placée au-dessus d'une petite porte, et qu'on apporta pierre par pierre, pour la remonter exactement telle qu'elle était à Moret, près la forêt de Fontainebleau. Cette maison avait été bâtie par le roi pour sa sœur Marguerite. Elle se trouve sur le Cours-la-Reine, au coin de la rue de Bayard.

« Ce gracieux édifice, lisons-nous dans *Paris illustré*, semble dater d'hier, tant il est solidement bâti et soigneusement entretenu. L'architecture est simple et sobre d'ornements. Les frises représentent des scènes de vendanges ; la façade principale est décorée de quelques trophées et de sept médaillons représentant Louis XII, Anne de Bretagne, François II, Marguerite de Navarre, Henri II, Diane de Poitiers et François Ier. Toutes ces sculptures sont attribuées à Jean Goujon. Ce sont autant de chefs-d'œuvre. L'édifice entier, construit sur une terrasse, forme un carré parfait, élevé seulement de deux étages. »

Nous trouvons aussi, dans les autres quartiers de Paris, plusieurs voies de communication, ouvertes en 1823. C'est d'abord le passage Vivienne, construit par M. Marchoux ; il porta d'abord le nom de son propriétaire fondateur, puis en 1825, il fut appelé passage Vivienne, du nom de la famille Vivien.

Puis le passage du Pont-Neuf, la rue des Dames-de-la-Visitation-Sainte-Marie, tracée sur l'emplacement de la communauté des dames de la Visitation.

Il fut enfin bâti, en 1823, une chapelle, dans la rue du Temple, qu'on nommait chapelle du Temple, et qui servait d'oratoire aux religieuses bénédictines de l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement. Sa façade présentait un portique formé de deux colonnes d'ordre ionique qui supportaient un fronton triangulaire. L'ordre ionique régnait également dans l'intérieur de la chapelle. L'autel était décoré d'une Sainte Famille, d'un saint Louis et d'une sainte Clotilde par Lafond.

Cette chapelle fut démolie, lors de la transformation du marché du Temple.

Le 24 janvier 1824, un ouvrier tailleur Lecouffe, qui, de complicité avec sa mère, avait assassiné une vieille femme pour la voler, monta avec elle sur l'échafaud, et, pendant tout le parcours de la Conciergerie à la Grève, les deux misérables donnèrent à la foule le spectacle de leurs reproches mutuels, formulés dans des termes les plus injurieux et les plus grossiers. Ce fut un véritable scandale.

Au commencement de l'année, la duchesse d'Angoulême posa la première pierre de l'église Saint-Jean-Baptiste-de-Grenelle, et, à cette époque, Grenelle était encore si imparfaitement pavé et dans un état si malpropre, que, pour éviter à la duchesse la boue et les fondrières, les habitants du quartier jetèrent des planches sur les chemins à peine tracés qu'elle avait à parcourir.

L'église fut bâtie, sous la direction de l'architecte Léonard Violet et sa flèche élégante fut bientôt l'orgueil de Grenelle.

On a vu qu'en 1807, un décret avait fait défense de représenter aucune pièce sur d'autres théâtres que ceux autorisés et d'y admettre le public, même gratuitement. Malgré cette prohibition, il existait, à Paris, quelques petits théâtres, dits de société, où le public était admis avec des billets distribués à l'avance. L'autorité les avait tolérés, mais, le 2 avril 1824, un arrêté ministériel prescrivit la fermeture de tous ces théâtres.

Depuis quelques années, on se plaignait beaucoup du peu de sûreté qu'offraient les environs de Paris, où les vols à main armée se commettaient journellement; des mesures furent prises, et plusieurs bandits furent arrêtés et jugés; parmi eux, trois furent condamnés à mort : Martin Ochard, Gaspard Renaud et François Delaporte; tous trois furent exécutés le 20 avril 1824.

Le 22 mai, l'échafaud s'éleva encore sur la place de Grève, pour un sieur Antonio Brochetti, condamné pour crime d'assassinat.

Et enfin, le 1er juillet, l'exécuteur des hautes œuvres eut encore à exercer son terrible ministère contre un sieur Nicolas Robert Dagron, qui avait empoisonné sa femme et son fils.

« Dès le 19 pluviôse an VIII, lit-on dans le *Dictionnaire historique des rues de Paris*, Lucien Bonaparte, ministre de l'intérieur, approuva le projet de formation d'un boulevard, depuis la place de la Madeleine, jusqu'à la barrière de Monceaux. Un décret impérial rendu à Saint-Cloud le 10 septembre 1808, porte : « Article 4e. Il sera établi un boulevard se dirigeant vers Monceau, à angle correspondant au boulevard actuel, dit de la Madeleine, etc.

« En vertu d'une décision ministérielle de l'année 1809, ce nouveau boulevard, lors de son exécution, devait prendre le nom de boulevard Malesherbes. »

Le 22 juin 1824, une ordonnance royale approuva de nouveau ces dispositions.

Une autre ordonnance, du 2 février 1826, autorisa MM. Hagerman et Mignon à ouvrir plusieurs rues sur leurs terrains, à la condition de céder gratuitement ce qui serait nécessaire pour l'exécution du boulevard projeté.

Le 27 septembre 1826, nouvelle ordonnance royale qui déclara d'utilité publique l'exécution des dispositions précitées.

Ordonnance du 2 septembre 1829, modifiant le tracé du nouveau boulevard, qu'on commença, mais qui n'alla que de la place de la Madeleine aux rues de Suresnes et de la Madeleine.

Sous le second empire, la transformation des quartiers situés à l'ouest de Paris amena l'achèvement du boulevard Malesherbes qui fut inauguré le 13 août 1861. Cette magnifique voie publique, qui conduit de la Madeleine à la porte d'Asnières, a 2,700 mètres de longueur sur 34 mètres de largeur. Pour la former, il fallut enlever, sur son parcours, plus de 400,000 mètres cubes de déblais. A la hauteur de la place Laborde, en face de l'église Saint-Augustin, le boulevard Malesherbes croise le boulevard Haussmann et se bifurque; la partie droite, prend le nom d'avenue Portalis. Il passe ensuite près du parc Monceaux, à gauche, auquel conduit une avenue longue de 100 mètres, croise le boulevard de Courcelles, traverse la place Malesherbes, puis la place Wagram et aboutit enfin à la porte d'Asnières.

Le boulevard Malesherbes s'élève par une pente douce et uniforme de 17 millimètres par mètre.

Le 25 août 1824, jour de la Saint-Louis, qui était devenu jour de fête officielle à Paris, le roi reçut aux Tuileries, comme les années précédentes, les félicitations des corps constitués et répondit à la harangue du préfet; néanmoins sa santé était profondément altérée.

Le dimanche 12 septembre, il se coucha pour ne plus se relever; le lendemain, il reçut les sacrements de la main du grand aumônier, en présence des membres de sa famille et des principaux personnages de la cour, et, ce jour-là, la Bourse et les théâtres furent fermés.

La cour et le jardin des Tuileries se remplirent

d'une foule inquiète, qui venait s'enquérir des nouvelles: le jeudi 16, à quatre heures du matin, le duc Charles de Damas entra dans la galerie de Diane et dit : Messieurs, le roi est mort; un moment après, il entra dans la chambre mortuaire et en ressortit en disant :

— Messieurs, le roi!

Et on vit apparaître Charles X.

A dix heures du matin, le public fut admis à défiler dans les appartements des Tuileries et à contempler le roi défunt, placé sur une estrade; et, selon le *Moniteur*, « la situation de Paris présenta un spectacle aussi triste que solennel. »

Le 18, le cercueil royal fut placé dans la salle du trône, on avait posé dessus le sceptre, la couronne, la main de justice et les colliers des ordres du Saint-Esprit, de Saint-Louis, de la Légion d'Honneur et de la Toison d'Or. « Les grands officiers de la couronne, dit M. de Saint-Amand, les hérauts d'armes et le clergé entouraient le sarcophage. L'avant-corps du pavillon de l'Horloge, la façade de ce pavillon, du côté du jardin et du côté de la cour, le vestibule, l'escalier, la salle des maréchaux, la salle du trône, étaient tendus en noir; sur les tentures étaient des bandes de velours, chargées d'écussons aux armes de France et et de Navarre. Une foule énorme fut admise, depuis midi jusqu'à six heures du soir, pour jeter de l'eau bénite sur le corps du monarque. »

Sept jours après le décès, le 23, le cercueil royal fut transporté du château des Tuileries à la basilique de Saint-Denis; une salve de 101 coups de canon annonça le départ, qui s'effectua au milieu d'un pompeux cortège civil et militaire; quatorze voitures de deuil, à huit chevaux caparaçonnés, contenaient les princes du sang royal, les officiers et les fonctionnaires. Le carrosse des princes précédait le char funèbre où les insignes de la royauté paraient le cercueil; 400 pauvres, une torche à la main, figuraient dans le cortège, et le bourdon de Notre-Dame et la sonnerie de toutes les églises mêlaient leur bruit à celui du canon des Invalides.

On gagna le faubourg Saint- Denis par les boulevards, couverts d'une foule énorme, et, depuis la barrière jusqu'à Saint-Denis, un coup de canon fut tiré de cinq minutes en cinq minutes.

Pendant ce temps Victor Hugo prenait sa plume étincelante et écrivait :

Et taudis qu'il (Napoléon) n'a plus, de l'empire du monde,
Qu'un noir rocher battu de l'onde,
Qu'un vieux saule battu du vent,
Un roi, longtemps banni, qui fit nos jours prospères,
Descend au lit de mort où reposaient ses pères,
Sous la garde du Dieu vivant.

Le 27, le nouveau roi, Charles X, faisait son entrée à Paris, à cheval; il se rendit d'abord à Notre-Dame, puis au château des Tuileries, où il s'établit dans les appartements royaux.

Toutefois, ce fut à Saint-Cloud qu'il reçut les députations des grands Corps de l'État qui vinrent lui présenter leurs hommages.

Avant de dire ce que fut Paris sous Charles X, terminons le bilan de l'année 1824.

De nombreux travaux d'embellissement s'exécutèrent. Citons d'abord le percement de la rue Albouy autorisé par ordonnance royale du 31 mars, ceux de la rue Bourdaloue, en vertu de l'ordonnance du 21 juillet, de la rue de la Bourse (ordon. du 16 juin), de la rue Chauveau-Lagarde (ordon. du 2 juin), de la rue Desèze (ordon. du 2 juin), de la rue Fléchier (ordon. du 21 juillet), de la rue La Bruyère, pour la partie comprise entre les rues Notre-Dame-de-Lorette et La Rochefoucauld (ordon. du 21 avril); quant à la partie comprise entre les rues La Rochefoucauld et Pigalle, elle fut formée sur les terrains de M. Boursault en vertu d'une ordonnance royale du 25 février 1839 qui prescrivit que la hauteur des constructions riveraines ne devait pas excéder 16^{m},50.

La rue Ollivier fut ouverte en vertu de l'ordonnance du 21 juillet; elle allait du faubourg Montmartre à la rue Saint-Georges et fut ainsi appelée du nom de M. Ollivier, conseiller général du département de la Seine.

Cette rue disparut dans la rue du cardinal Fesch lorsque celle-ci fut ouverte.

La rue Tronchet date aussi de 1824; un décret impérial du 10 septembre 1808, avait ordonné qu'il serait ouvert une rue dans le prolongement de l'axe du temple de la Gloire, mais il ne fut pas donné suite à ce projet qui fut repris en 1824 et approuvé par une ordonnance royale du 2 juin. Le nom de Tronchet lui fut donné en souvenir de l'un des défenseurs de Louis XVI.

En vertu d'une ordonnance royale du 21 avril, la société financière Dosne, Loignon, Censier et Constantin fut autorisée à former sur des terrains à elle appartenant, la place Saint-Georges et la rue Neuve-Saint-Georges qui fit suite à la rue Saint-Georges (c'est aujourd'hui une seule et même rue); puis la rue Notre-Dame de Lorette, mais à cette époque elle ne débouchait pas dans la rue Saint-Lazare, attendu que les terrains n'appartenaient pas à cette société et elle commençait à la place Saint-Georges seulement, mais le 24 janvier 1834, l'exécution de ce débouché fut déclarée d'utilité publique et un traité fut passé pour l'achat du terrain entre la ville de Paris et le sieur Pène. Au commencement de 1835 la rue prenait naissance rue Saint-Lazare; elle s'appela d'abord rue du faubourg Montmartre prolongée, puis rue Vatry, du nom d'un propriétaire d'une maison située à l'angle de la place, et enfin par décision ministérielle du 10 avril 1835, rue Notre-Dame de Lorette.

Trois passages et une caserne furent aussi bâtis en 1824 : le passage de l'ancien Grand-Cerf,

construit sur l'emplacement d'un roulage ce nom; le passage du Cheval-Blanc qui dut son nom à un chantier du *Cheval-blanc* et le passage d'Artois dans la rue Laffite qui se nommait alors, on le sait, rue d'Artois; ce passage disparut vers 1854 et un grand restaurant dit *la Gastronomie* occupa son emplacement; en 1856 cet établissement fut transformé en hôtel meublé.

La caserne fut celle de la rue Mouffetard; elle occupa l'emplacement de l'ancienne communauté des religieuses hospitalières de la miséricorde de Jésus dont nous avons parlé, et fut destinée à la gendarmerie; cette caserne fut vendue le 26 mars 1840 par l'administration des hospices à la ville de Paris, moyennant 154,336 francs.

Plus tard, elle fut occupée par la garde municipale.

En 1823, il fut question de rebâtir l'église de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle qui avait été reconstruite vers 1624 et qui menaçait ruine. Ce fut l'architecte Godde qui en fit les dessins et les travaux commencèrent en 1824.

« Deux colonnes doriques et deux pilastres du même ordre supportent au portail, un fronton triangulaire; à droite, dans la rue Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, l'église est flanquée à son extrémité d'une tour quadrangulaire peu élevée.

« L'intérieur est partagé en trois nefs. Le bras gauche de la croix est formé par la chapelle de la Vierge. Cette chapelle est ornée de fresques, représentant, celles de l'entrée : l'*Annonciation* et la *Visitation;* les autres, des saints et des saintes dans des niches de style grec. Plusieurs de ces figures ont une expression remarquable (*Paris illustré*).

Paris s'occupa beaucoup en 1825 d'un crime qui fit sensation : le 26 février la Cour d'assises de la Seine condamna à mort un sieur Louis-Auguste Papavoine, fournisseur d'étoffes, pour avoir assassiné les deux enfants Gerbod dans le bois de Vincennes, sous les yeux de leur mère sans qu'il eût pu fournir aucune espèce de motif pour expliquer ce double meurtre qu'il commit sans savoir pourquoi.

L'assassin fut exécuté le 25 mars sur la place de Grève, et la foule indignée témoigna par son attitude hostile au condamné, l'horreur que lui inspirait ce crime odieux.

Les commencements du règne du roi Charles X furent assez agités : le 3 janvier 1825, la loi qui accordait une indemnité aux victimes des confiscations révolutionnaires souleva de violentes attaques et l'émission de rentes, au capital d'un milliard, votée par la Chambre le 15 mars, fut une mesure essentiellement impopulaire.

Un projet de loi sur le sacrilège contribua aussi puissamment à aigrir les esprits et une forte opposition s'organisa contre le gouvernement.

L'anniversaire de la mort de Louis XVI fut célébré cette année-là avec grande cérémonie, le 21 janvier, dans l'église métropolitaine : l'archevêque officia, l'abbé Lecoq chanoine lut le testament du roi, le préfet de police, les députations du corps municipal, de la Cour de cassation, de la Cour des comptes, de la Cour royale, des tribunaux, les commandants et officiers de la garnison y assistèrent.

Le même service eut lieu dans toutes les églises de Paris et dans les douze paroisses, la musique fut exécutée par les musiciens de la garde nationale.

La commémoration expiatoire du 21 janvier fut également célébrée dans les deux temples de l'église réformée.

Aux Tuileries il y eut messe de *Requiem* à la chapelle, à laquelle assistèrent tous les ministres.

A la chapelle expiatoire de la rue d'Anjou et à Saint-Denis, des services funèbres furent célébrés en présence de la cour.

Mais ce qui fut, ainsi qu'on le dirait de nos jours, le clou de l'année 1825, ce fut Jocko : Charles Pougens avait fait paraître en 1824 une nouvelle ayant pour titre *Jocko*, épisode détaché des *Lettres inédites sur l'instinct des animaux* qui obtint un vif succès et dont l'héroïne était une guenon Jocko. Deux auteurs dramatiques, Rochefort et Gabriel, en tirèrent un drame en deux actes : *Jocko ou le singe du Brésil* qui fut joué deux cents fois de suite à la porte Saint-Martin pendant 1825 et fit un million de recettes.

Ce ne fut pas tout, Jocko devint tellement à la mode que tout devint à la Jocko, à commencer par le pain long qui a conservé ce nom et qu'on désigne encore aujourd'hui à Paris sous le nom de pain Jocko.

Les tailleurs et les couturières inventèrent la couleur Jocko, on porta des robes et des manteaux à la Jocko, des éventails en laque et or, au milieu desquels un médaillon représentait Jocko essayant de jouer de la guitare.

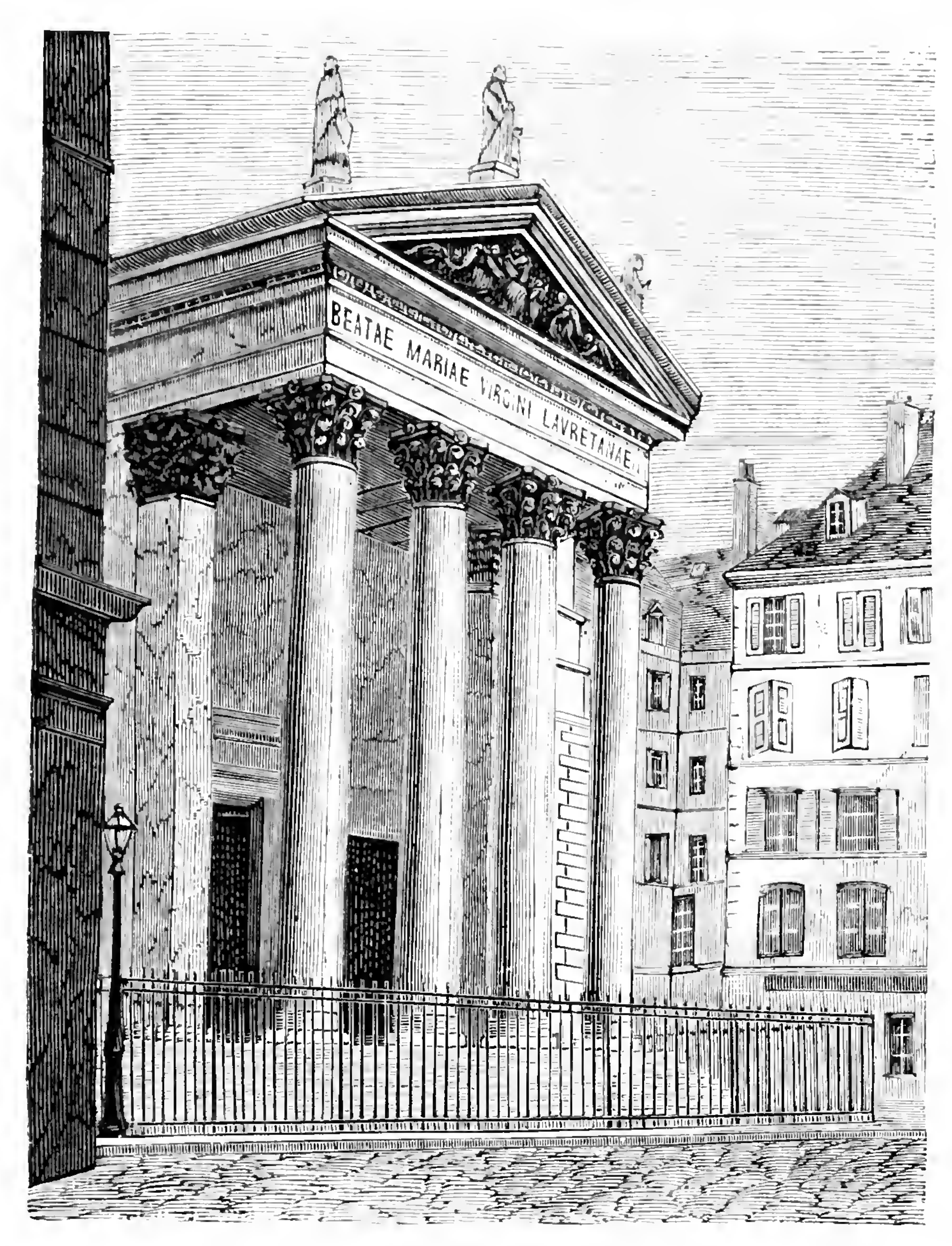
Une chanson chantée dans tous les carrefours avec accompagnement d'orgue de Barbarie disait :

On vient de quitter subito
Mod's françaises et mod's anglaises
Et jusqu'aux marchands de coco
Tout s'habille à la Jocko.

Mazurier, l'acteur qui jouait le rôle du singe était devenu un personnage et il fit un mariage superbe. Une Brésilienne le vit jouer dans sa peau de singe et il lui rappela si vivement le souvenir de son pays qu'elle s'éprit de lui et l'épousa.

Ce fut le curé de Saint-Merri qui bénit cette union; elle accrut encore la vogue de Jocko.

On parla partout des préparatifs du sacre du roi qui se fit au mois de mai à Reims et des fêtes populaires eurent lieu pendant trois jours à Paris; on but, on dansa, on cria! Vive le roi! mais



Portail de l'église Notre-Dame de Lorette.

cela n'empêchait pas qu'on ne plaisantât tout haut les cérémonies du sacre qu'on trouvait surannées et que des caricatures et des mots piquants, satiriques fussent dirigés contre la monarchie, battue en brèche par les Benjamin-Constant, les Guizot, les Thiers, les Royer-Collard, les Manuel, les Foy, etc., qui travaillaient de tout leur pouvoir au renversement des Bourbons.

Les pratiques religieuses, très soutenues par Charles X, étaient surtout impopulaires et lorsqu'au 25 août on reprit la tradition de la procession du vœu de Saint-Louis et qu'on vit le roi, le Dauphin, la dauphine et toute la cour suivre à pied cette procession, ce fut pour l'opposition le prétexte d'une série d'attaques violentes contre ce qu'on appelait « le retour aux vieilles idées » et à partir de ce moment, il fut facile de prévoir, au caractère d'irritation qui se révélait en toute circonstance, qu'on marchait à une catastrophe inévitable.

On ne laissait échapper aucune occasion de manifester des sentiments d'opposition qui allaient toujours croissant : ce fut ainsi que lorsque le général Foy mourut le 28 novembre 1825, tout

Paris voulut assister à ses obsèques en signe d'adhésion aux idées libérales qu'il n'avait cessé d'exprimer à la tribune. Mais laissons M. Armand Marrast faire le récit de ces funérailles :

« Nous étions en novembre. Le froid était vif, et une pluie abondante et glacée semblait vouloir s'opposer à tout concours populaire. Cependant les rues étaient pleines, dès le matin, d'une population attristée et recueillie; les boutiques des marchands étaient fermées; une stupeur morne était peinte sur tous les visages.

« La jeunesse qui était ausssi venue en foule à ce convoi, était cette fois consternée comme les vieillards. Les députés anciens et nouveaux accompagnèrent le char funèbre. Les jeunes gens portèrent le cercueil sur leurs épaules. On voyait marcher derrière, deux très jeunes enfants, dont l'aîné rappelait tous les traits de l'homme qu'on avait perdu.

« Puis les députés, les électeurs et des citoyens, appartenant toutefois en grande majorité à la bourgeoisie; et, au milieu d'eux, des soldats licenciés, des officiers qui, pour ce jour-là, avaient repris le vieil uniforme et l'épaulette noircie de poudre; tous marchant en ordre, en silence et chapeau bas, par cette température d'hiver et cette pluie continuelle.

« On était parti à dix heures du matin; la nuit commença avant quatre heures; et toute cette multitude n'était pas encore arrivée au cimetière.

« Là, ce fut encore un bien autre spectacle! Une immense quantité de peuple avait pris les devants, et était venue encombrer ces allées de la mort, d'ordinaire silencieuses et lugubres. Les uns étaient montés sur des arbres bien fragiles; les autres dominaient du haut des monuments destinés à d'autres hommes illustres, et de tous côtés on n'entendait que l'oraison funèbre du général Foy.

« Cependant le convoi avançait, et, pour tromper la nuit, de nombreuses torches avaient été allumées; bientôt elles se multiplièrent, pas assez cependant pour illuminer d'un vif éclat l'immense sépulture, mais de manière à porter un jour plus lugubre sur toute cette cérémonie.

« Toutes ces têtes humaines reflétées d'une lueur blafarde, tous ces corps marchant d'un pas lent et monotone au milieu de ce vaste champ semé d'ossements humains, ce bruit du vent qui venait éteindre là ses gémissements lointains, ce murmure confus de paroles mal articulées qui ressemblait au langage d'un monde inconnu, cette obscurité profonde coupée par des lumières vacillantes et qu'on eût prises pour des feux phosphoriques continus, au-dessus de tout cela un ciel noir comme le drap mortuaire, et dans l'air une odeur de soufre : tel était alors l'aspect fantastique que présentaient les funérailles du général Foy.

« On fit cercle autour de la tombe. Le général La Fayette, ce vétéran de la liberté, qui semblait, à toutes ces occasions, un de ces témoins qu'un autre âge s'était réservés pour encourager le siècle nouveau dans ses efforts, porta la parole et commença l'éloge du citoyen.

« Alors il se fit un silence solennel.

« Toute la majesté de la religion, qui couronne les derniers mérites, avait passé sur les lèvres des orateurs qui venaient jeter la dernière pelletée de terre sur un ami.

« Casimir Périer fit entendre d'autres accents, comme les anciens Grecs, qui rassemblaient autour du mausolée tous les dieux pénates, il appela l'intérêt et la reconnaissance de tous les admirateurs de Foy, sur sa veuve et sur ses enfants.

— *La France les dotera!* s'écria-t-il; et, de cette députation où toute la capitale représentait la France, des voix unanimes s'élevèrent pour répondre : *Oui!... Oui!...*

« Le pays tout entier sut prouver à Paris qu'il avait deviné ses vœux. — Une souscription de plus d'un million répara les torts de la fortune envers la famille de l'illustre général. »

En 1806, l'architecte Poyet avait présenté aux Chambres le plan du pont des Invalides, pour être construit en fer d'une seule arche de 450 pieds de long; ce plan resta dans les bureaux jusqu'à la mort de Poyet. En 1825, l'ingénieur Navier reprit l'idée, et une compagnie financière se forma pour fournir les fonds nécessaires à la construction du pont, moyennant un droit de péage.

C'était une innovation, ce pont de fer! Trois ingénieurs se réunirent pour l'exécuter : Navier, Eustache, Stober; la serrurerie fut confiée au sieur Albouy, la charpente à Gignoux, et les sieurs Croset, Desjardins et Salbert se chargèrent des frais.

Ce pont avait 460 pieds d'étendue sur 31 pieds de large, soit 150 mètres sur 10.

« Deux accidents graves, dit M. Leynadier, dus au manque d'expérience des ingénieurs, signalèrent sa construction. Le premier fut le tirage des chaînes destinées à supporter l'ensemble du plancher qui imprima un mouvement aux colonnes gigantesques établies pour supporter ces chaînes au lieu d'arcades.

« Le deuxième accident fut le tassement des terres. En septembre 1826, on s'aperçut que l'ensemble de la force des colonnes gigantesques et culées d'arrachement ne pouvait répondre à la charge et au tirage des chaînes. Au moment de terminer les travaux, lorsqu'on se disposait à démonter les échafaudages, on s'aperçut du manque de solidité et sa déconfection fut résolue. La dépense pour la confection s'était élevée à 120,000 francs, celle de sa déconfection s'éleva à 400,000 francs. Les débris et les matériaux ne purent, en grande partie, servir au nouveau pont dit d'Antin, qui le remplaça. »

En effet, l'année suivante, on refit le pont, qu'on appela pont d'Antin, mais qui ne tarda pas à reprendre le nom de Pont des Invalides. Cette fois le pont eut cinq arches : « Deux sont médiocrement bâties en moellons et pierres ordinaires, aux deux culées, qui ont environ quatre mètres d'ouverture et cinq d'élévation. Des trois autres arches l'une, celle du milieu, a 75 mètres d'ouverture, les deux autres 25 mètres chacune. Elles sont en planches et bois de charpente, suspendues avec des chaînes forgées. L'ensemble a 300 pieds d'étendue. Les chaînes sont supportées par deux arcades bâties sur pilotis en forme de portique, ayant chacune six mètres de face et vingt mètres d'élévation.

« Les travaux de ce pont ont été faits sous les ordres et sous la direction de l'ingénieur Vergel. »

Ajoutons qu'il fut livré au passage, moyennant un droit de péage de 5 centimes par personne, et de 10 centimes par cheval.

Ce pont, sur lequel une affluence considérable de personnes se portait, aux jours de fêtes nationales, faisait craindre depuis longtemps, quelque grave accident; en 1854, on se détermina à y substituer un pont en pierre.

Ce nouveau pont, long de 155^{m}50 et large de 16 mètres, fut exécuté par M. Gariel. Il se composait de quatre arches en arc de cercle; celles du milieu avaient 31^{m}60 de corde sur 4^{m}10 de flèche, et celles de la rive 31^{m}86 sur 3^{m}10. L'épaisseur à la clef était pour toutes les quatre de 1^{m}20, et de 1^{m}80 aux naissances. L'édifice était couronné par une balustrade en fonte, interrompue par des dés en pierre situés à l'aplomb des piles. Les douelles du pont étaient en meulière jointoyée au ciment de Vassy. L'intérieur des tympans avait été évidé par des voûtes de décharge, sur lesquelles reposaient la chaussée et les trottoirs. Les tympans avaient été décorés ainsi : au-dessus de la pile du milieu étaient deux statues : l'une représentant la Victoire terrestre, sculptée par M. Vilain et l'autre la Victoire maritime, par M. Diéboldt. Les piles du pont étaient, en outre, ornées de quatre trophées, dus au ciseau de M. Bosio et exécutés en 1862. Le total des dépenses, y compris les frais décoratifs, s'était monté à 1,087,039 francs.

Ce pont semblait devoir durer bien des années, cependant il ne tarda pas à menacer ruine et, en 1878, on procéda à sa restauration; on construisit une passerelle en amont du pont pour les piétons et une ordonnance de la Préfecture de police porta interdiction de la circulation sur le pont pendant la durée des travaux et réglementa le passage des bateaux dessous.

Les travaux commencèrent et étaient en bonne voie d'exécution, lorsque survint le grand froid de 1879; on sait que la Seine gela profondément et le 3 janvier, la débâcle arriva.

La passerelle des Invalides avait pu résister au commencement de la débâcle; mais toutes les glaces provenant de la partie du fleuve qui s'étend de ce point jusqu'au Pont-Neuf étant venues s'accumuler sur un énorme glaçon qui n'avait pu filer dans une des passes du milieu, il s'ensuivit un amoncellement d'une véritable montagne de glaçons. Le cours régulier se trouva un moment interrompu. Dans l'espace d'un quart d'heure la Seine monta, en amont de la passerelle, de plus de trois mètres.

Sous la pression énorme de cette immense quantité d'eau, la passerelle s'écroula sur une longueur d'environ 50 mètres, et le courant entraîna les matériaux contre les échafaudages du pont en cours de reconstruction, formant à cet endroit un nouveau barrage, les arches formées par les cintres s'étant trouvées entièrement bouchées.

A onze heures du matin, la passerelle entière s'écroulait, et toutes les poutres et poutrelles disparaissaient en un clin d'œil.

Restaient les arches en réparation. M. Alphand et plusieurs ingénieurs jugèrent, d'après la quantité et la force considérable des glaçons qui venaient battre ces arches, qu'elles ne pourraient résister au choc et qu'elles seraient infailliblement détruites.

Rien ne pouvait empêcher ce désastre. Quelles précautions prendre contre la violence des glaces, sinon les mesures nécessaires pour empêcher les accidents?

C'est ce qu'on fit.

A deux heures et demie, un fracas épouvantable se faisait entendre. L'arche située sur la rive droite venait de s'effondrer, en soulevant des nuages de poussière. Quelques instants après, la seconde arche du milieu du pont des Invalides était également emportée.

Il ne restait plus que l'arche de la rive gauche, qui touche à l'esplanade des Invalides.

Il fallut donc se remettre à reconstruire de nouveau cet infortuné pont; les travaux occupèrent toute l'année 1879 et l'année 1880, à la fin de laquelle le pont des Invalides était entièrement refait; il fut livré à la circulation le 20 décembre.

Ce fut en 1825 que M. Bérard obtint le privilège du Théâtre des Nouveautés et qu'en conséquence, associé à un riche capitaliste nommé Langlois, il fit bâtir sur la place de la Bourse une salle qui, avec ses dépendances, ne coûta pas moins de 3,467,000 francs.

Le théâtre des Nouveautés ouvrit le 1er mars 1827, par *Quinze et vingt ans* ou *les Femmes*, et *le Coureur de veuves*.

La troupe avait été formée d'éléments bien choisis: MM. Bouffé, Joly, Potier, Philippe, Thénard, Lafont, Mmes Albert et Déjazet, étaient des artistes connus et aimés du public et les pièces : *le Barbier châtelain*, *les Employés*, *Valentine*, *sir Jaok*, *Isaure*, *la Couturière*, *Jean le marchand de la rue Saint-Denis*, etc., étaient dans le goût du

jour; néanmoins, les recettes n'étaient pas bien fortes et au bout d'une année Bérard se retira, laissant Langlois seul; celui-ci s'adjoignit alors Crosnier. Le succès était toujours long à venir. En 1829, MM. Bossange et Bohain prirent la direction, et pour amener le public, ils essayèrent de faire jouer des opéras; Blangini y donna l'*Anneau de la fiancée*, Beaucourt y produisit *Faust*, mais alors l'Opéra et l'Opéra-Comique firent procès sur procès au théâtre, à l'effet de faire respecter leurs droits.

Bohain et Bossange durent se retirer, et, en février 1831, Langlois demeura seul directeur. Mais il eut l'idée de monter le *Procès d'un maréchal de France*, c'était l'affaire du maréchal Ney; le gouvernement s'y opposa.

En butte à toutes les tracasseries imaginables, la direction des Nouveautés ferma ses portes le 15 février 1832, après avoir coûté 1,100,000 fr. à son fondateur.

Au mois de septembre, les artistes de l'Opéra comique vinrent s'installer dans la salle de la place de la Bourse qu'ils occupèrent jusqu'en 1840; à cette époque, ils allèrent inaugurer la salle de la place Boïeldieu et à leur tour, ceux du Vaudeville quittèrent, le 16 mai 1840, la salle du boulevard Bonne-Nouvelle pour occuper celle de la place de la Bourse.

M. Etienne Arago était alors directeur; il céda son privilège à un marchand de rubans, nommé Trubert, qui représenta avec grand succès les *Mémoires du diable*, et fit faillite.

En 1842, M. Ancelot devint à son tour directeur et passa la main à M. Hippolyte Cogniard, en 1845; en 1846, il fut remplacé par un sieur Piltay, puis par M. Lockroy.

A partir de ce moment, les directeurs se succédèrent avec une telle rapidité, que c'est à peine si on peut les compter, c'est : Lefebvre, Delaunay et de Coisnon; Prat et Fleury, Bouffé, Paul-Ernest, Lecour, Cardaillac, André Hoffmann, Thibaudeau, Boyer, Lurine, Duponchel, de Beaufort, Harmant.

De 1840 à 1851, le Vaudeville ferma sept fois.

Quelques grands succès le relevèrent et des pièces de Sardou, de Barrière et de Feuillet le maintinrent en bonne situation jusqu'à ce qu'en 1868, le Vaudeville fût exproprié pour le percement de la rue du Quatre-Septembre.

Parmi les artistes de talent qui ont joué au Vaudeville de 1840 à 1868, il faut citer Félix, Fechter, Munié, Parade, Ravel, Emile Taigny, Lagrange, Lafont, Schey, Jullian, Berton père, Mmes Fargueil, Doche, Brassine, Cico, Octave, Cellier, etc.

La Dame aux Camélias, les Faux Bonhommes, les Filles de marbre, le Mariage d'Olympe, Dalila, le Roman d'un jeune homme pauvre, la Famille Benoiton, les Diables noirs, Nos Intimes, furent des pièces à grand succès, qui firent de ce théâtre une scène éminemment littéraire.

Sous la Restauration, nous l'avons dit, la mode était aux passages couverts; en 1825, on refit complètement le passage du Saumon, dont le nom fut emprunté à une enseigne. Ce fut l'architecte Rohault de Fleury, qui fut chargé des travaux. C'est un des beaux passages de Paris.

Dans la même année, fut aussi construit le passage de Choiseul, sur des terrains appartenant à MM. Mallet frères, et sous la direction de l'architecte Tavernier; il prit son nom de la rue de Choiseul dont il est le prolongement.

Ce passage couvert, un peu étroit, mais bien éclairé dans son parcours, est bordé, du côté droit, de plusieurs maisons ayant façade sur la rue Dalayrac. Deux issues latérales conduisent l'une à la rue Sainte-Anne, l'autre à la rue Dalayrac. Le passage Vendôme, le passage Dauphine, datent aussi de 1825.

Un autre passage, mais celui-ci non couvert, percé à la même époque, est le passage des Beaux-Arts; c'était une rue que M. Detroyes, propriétaire des terrains, avait entendu ouvrir, mais l'autorité ne voulut point l'y autoriser et comme, malgré tout, la rue était faite, on obligea M. Detroyes à la fermer par des grilles. Aujourd'hui elle est redevenue une rue.

Le passage Gaillard, le passage de la Bonne-Graine, ouvert par M. Josset, et le passage Saucède, aujourd'hui disparu, sont aussi de 1825.

La Cité Bergère date aussi de 1825.

Quant aux rues nouvelles, ce furent : la rue Castellane, sur les terrains appartenant au comte de Castellane et à M. Gouin; l'ordonnance royale est du 24 mars 1825, mais la rue ne fut bâtie qu'en 1834.

La rue Chaptal (ordonnance du 12 janvier), sur des terrains appartenant à MM. Chaptal, A. Delessert et Lavocat.

La rue Chastillon (ord. du 8 juin), sur des terrains appartenant à MM. Davaux, Bart, Callou et Loire. C'est aujourd'hui la rue Vicq-d'Azir; le nom de Chastillon lui avait été origninairement donné en souvenir de l'architecte qui avait fourni les dessins de l'hôpital Saint-Louis.

La rue des Cargaisons, qui commençait au quai du Marché-Neuf et finissait rue de la Calandre, est une ancienne rue qu'on désigna aussi sous le nom de rue de la Femme écartelée; du côté du quai, on chargeait les marchandises sur les bâteaux; en 1825, le préfet de police prit un arrêté (7 juin) qui autorisa les propriétaires de cette rue à la faire fermer, à ses deux extrémités, par des portes ou barrières de charpente à hauteur de clôture. En 1860, elle n'existait plus.

La rue des Cordelières, percée sur des terrains appartenant à MM. Marcellot et Salleron.

La rue du Delta, (ord. du 2 février), sur des terrains appartenant à MM. Lambin et Louis Guillaume.

La rue de l'Entrepôt (ord. du 20 février). On



Saint-Martin, à l'église Saint-Vincent-de-Paul (vitrail de M. Maréchal).



Saint-Denis, à l'église Saint-Vincent-de-Paul (vitrail de M. Maréchal).

ne commença à la bâtir qu'en 1828, et elle ne fut dénommée qu'en 1840.

La rue de la Douane (ord. du 20 février); elle a porté primitivement le nom de rue Neuve Samson.

La rue de Marseille (ord. du 20 février).

La rue Neuve de la Gare; une ordonnance royale du 27 avril, autorisa l'administration des hospices et les sieurs Bouhin, Godde, Magre et le baron Hély d'Oissel, à ouvrir sur les terrains de la gare plusieurs rues, dont la rue Neuve de la Gare, en raison de son voisinage de la gare.

La rue Lacasse (ord. du 22 février), qui allait de la rue de l'Entrepôt à la rue Granges-aux-Belles.

La rue Marqfoy (ord. du 22 mai), qui tire son nom de l'un des propriétaires des terrains sur lesquels elle fut ouverte, MM. Marqfoy et Bégé.

La rue Claude Vellefaux, dont le nom est celui de l'architecte qui construisit l'hôpital Saint-Louis, sur les plans de Chastillon.

La rue Pascal. Le Conseil municipal accepta l'ouverture de cette rue le 28 décembre 1825; toutefois ce ne fut qu'à la suite d'une ordonnance royale du 6 mai 1827, que la rue fut ouverte.

La cour de l'Horloge fut construite en 1825 dans la rue du Rocher et dut son nom à l'horloge qu'on y plaça.

L'impasse Beaucourt, les avenues Chateaubriand, Lord Byron, Fortunée, furent aussi formées dans la même année qui, on le voit, fut féconde en création de voies nouvelles.

L'avenue Fortunée devint la rue Fortunée, et depuis vingt ans elle a pris le nom de rue Balzac, en l'honneur du grand romancier.

L'année 1826, commença par des escarmouches politiques, mais qui en somme, restèrent dans le domaine du monde de la presse et des Chambres ; quant aux commerçants et aux travailleurs, ils se

tenaient volontiers à l'écart du mouvement politique et la généralité, tout en ne dédaignant pas l'occasion de crier vive la Charte, ou de se moquer des jésuites, laissait les journalistes faire la besogne d'une opposition active.

Le peuple, lui, cherchait le moyen de passer le temps le plus agréablement possible et, le dimanche, il s'en allait gaiement à la Barrière, se reposer des préoccupations de la semaine.

C'était surtout à la Courtille, par laquelle entre cent guinguettes, on arrivait sur les hauteurs de Belleville, que le flot populaire se portait. Dans cette large et longue rue, on distinguait la grande guinguette de Desnoyers et quelques autres dont les salles immenses se remplissaient l'hiver de milliers de familles.

On n'y songeait qu'à bien boire et manger et si parfois quelques dîneurs s'entretenaient de politique au dessert c'était sans esprit de parti, et avec un bon sens, et une bonhomie qui éloignaient toute dispute.

Ecoutons les auteurs de la *Vie publique et privée des Français*, ils vont nous dire ce qu'était la Courtille en 1826 : « C'est un spectacle vraiment curieux que celui de la Courtille dans la soirée d'un beau dimanche de printemps ou de l'été. Tout est confondu dans la rue, depuis la barrière jusqu'auprès de l'entrée du bourg. Ouvriers, bourgeois, militaires, hommes décorés, femmes en bonnet, femmes en chapeau, marchandes de fruits, de petits pains, tout circule, tout monte ou descend confusément, sans se presser, sans se heurter et chacun cherche, sans être troublé, l'enseigne de la guinguette où l'on vend du bon petit vin à dix ou douze sous le litre ou quinze sous la bouteille ; du bon veau, de l'excellente gibelotte de lapin, de l'oie, soit en daube soit rôtie, etc.

« En entrant dans les grandes guinguettes, on est d'abord frappé de la quantité de ragoûts et de rôtis qui garnissent un long et large comptoir et de l'activité prodigieuse de plusieurs femmes de service et de deux ou trois cuisiniers ; sous une vaste cheminée, trois ou quatre broches les unes sur les autres, chargées de dindons, de poulets, de longes de veau, de gigots de mouton, tournent incessamment devant un grand feu dont la chaleur se fait sentir au loin. A quelque distance de là, le vin coule à grands flots des brocs dans les bouteilles, dont une n'est pas plutôt remplie qu'elle est remplacée par une autre. Au milieu de cette affluence d'acheteurs, les personnes qui débitent les comestibles et le vin conservent un sérieux imperturbable, une présence d'esprit comparable à celui d'un bon général d'armée.

« C'est à la Courtille que se donnent presque tous les repas de noces de la petite bourgeoisie, des petits marchands et des ouvriers des quartiers de la capitale qui avoisinent cette barrière et même de ceux qui s'étendent jusqu'à la rive droite de la Seine. »

Mais ce fut surtout pendant le carnaval de 1826 que la Courtille fut animée et pendant les jours gras, le cabaret de Desnoyers et tous les autres ne désemplirent pas.

Guinguettes, bals, théâtres c'étaient les plaisirs par excellence des Parisiens. A propos de théâtre, en 1826, un sieur Blanchard qui jouait les Pierrots au théâtre Bobino, voulut se faire directeur de spectacle ; il loua un galetas dans l'impasse Coquenard et y installa un spectacle de marionnettes ; machines et décorations étaient fabriquées par lui ; la scène représentant une place publique, avait été barbouillée par l'impresario avec un luxe inusité, sur des feuilles de carton et quelques voliges.

Cinquante écus avaient été dépensés pour cette installation artistique. Les marionnettes qu'il avait confectionnées de ses mains n'attendaient plus que le public ; malheureusement il se montra rétif, et bientôt il ne vint au spectacle que des créanciers impatients. Blanchard disparut et fit répandre le bruit de sa mort.

En 1830, Blanchard reparut, il était devenu tambour de la garde nationale.

Nous avons dit plus haut qu'en 1826 M. Comte était venu s'établir au passage Choiseul ; en effet dès 1820, il avait obtenu le privilège d'appeler son théâtre « Théâtre des jeunes acteurs » et ce fut pour avoir une scène véritable qu'il fit bâtir dans le passage Choiseul, une salle de spectacle dont la façade donnait sur la rue Monsigny.

Ce théâtre fut élevé sur les plans de MM. Bruneton et Allard, architectes.

L'inauguration eut lieu le 23 décembre 1826. La vogue ne tarda pas à s'attacher à ce théâtre de jeunes élèves où se fit l'apprentissage artistique de Hyacinthe, Williams, Francisque jeune, Paulin Ménier, Ambroise, Mmes Aline Duval, Emile Taigny, Esther, Clarisse Miroy, Marie Dupuis, etc.

Chaque soir et pendant toute l'année, la direction mettait à la disposition de l'élève qui obtenait aux compositions, la première place de sa classe ou le premier prix lors des distributions annuelles dans les collèges et dans les pensions des deux sexes de Paris et de la banlieue, une loge entière.

Cette loge se délivrait sur un bulletin signé du professeur ou du maître de l'élève. De nombreuses familles y amenaient aux jours de fête leurs enfants et le jeudi, les instituteurs y conduisaient leurs élèves méritants.

Les affiches de ce théâtre portaient en tête ce distique :

> Par les mœurs, le bon goût, modestement il brille,
> Et sans danger, la mère y conduira sa fille.

En effet, nombre de pièces enfantines furent représentées là, mais peu à peu le répertoire s'aug-

menta de vaudevilles qui eussent pu être joués ailleurs ; les jeunes élèves en grandissant devinrent des jeunes filles et des jeunes gens et l'autorité intervint plusieurs fois, pour ramener le théâtre aux conditions étroites de son privilège.

En 1846, un décret ministériel défendit à tous les directeurs de théâtre d'engager sur leurs théâtres des enfants au-dessous de quinze ans. M. Comte fut très atteint par ce décret et il continua de faire jouer des pièces enfantines en les faisant interpréter par des artistes jeunes, mais qui avaient passé l'âge de l'adolescence ; la prospérité de son théâtre déclina visiblement ; il le céda à un sieur Lefebvre qui essaya vainement de lui rendre sa vogue passée.

En 1855, la petite salle du théâtre Comte, agrandie, dorée, superbement décorée, changea de titre et devint le théâtre des Bouffes parisiens (salle d'hiver); elle ouvrit ses portes le 29 décembre par un prologue de Méry *Après l'été* une opérette du même, musique de Lépine et la célèbre chinoiserie musicale *Ba-ta-clan* de Ludovic Halévy, musique d'Offenbach qui eut un succès formidable.

C'était M. Offenbach qui était le directeur de ce nouveau théâtre, établi l'été aux Champs Elysées. La troupe se composait spécialement de MM. Pradeau, Désiré, Berthelier, Mlles Schneider et Macé. Les sept années de la direction Offenbach furent sans contredit, les plus belles et les plus fructueuses du théâtre.

Nous citerons particulièrement parmi les pièces à succès : *le 66*, *les Deux vieilles gardes*, *M'sieu Landry*, *Croquefer*, *le Violoneux*, *les Dames de la Halle*, *Orphée aux Enfers*, *Monsieur Choufleury restera chez lui le...*

En 1862, Varney succéda comme directeur à Offenbach.

En 1863, la salle fut démolie et reconstruite sur place et bientôt *Listchen et Fritschen*, *les Géorgiennes*, furent représentées avec succès ; cependant en 1864, ce fut la Société financière Hanapier et Cie qui prit la direction avec M. Mestepès comme administrateur, auquel succéda M. A. Lapointe; en 1866, la Société Hanapier fit faillite; la salle resta à louer et le 28 septembre, M. Varcollier, mari de Mme Ugalde, prit la direction et rouvrit par *les Chevaliers de la table ronde.*

Le 1er août 1867, MM. Lefranc et Dupontavisse succédèrent à M. Varcollier et changèrent le genre du théâtre qui joua la comédie et le vaudeville sans grand succès.

Le 30 septembre 1869, M. Charles Comte et Jules Noriac, prirent la direction et aussitôt le théâtre retrouva sa vogue ; *l'Ile de Tulipatan*, *la Princesse de Trébizonde* firent accourir le public. Mais arriva 1870, et pendant une année, ce fut là comme partout, le vide ; enfin le 16 septembre 1871, les Bouffes rouvrirent leurs portes et l'année suivante le grand succès de *la Timbale* rappela celui d'*Orphée aux Enfers*. Mme Judic y fit merveille. *La petite Reine* et quelques autres pièces réussirent, mais M. J. Noriac se retira en 1873, et M. Charles Comte demeura seul et monta la *Boîte au lait*, l'*Étoile*, *Mme l'Archiduc*, etc.

Enfin, M. Cantin, prit la direction en 1879, et le théâtre restauré, rouvrit le 11 septembre.

Ce fut en 1826 que la Ville de Paris acquit du baron Saillard, moyennant 399,200 francs, deux hôtels, sur l'emplacement desquels fut établie la prison pour dettes qu'on nomma vulgairement Clichy, en raison de sa situation, rue de Clichy.

Voici la description qu'en donne le continuateur de Dulaure, M. Leynadier :

« L'entrée de cette prison nouvelle n'a rien de sombre ni d'accablant. D'abord une cour, des bâtiments qui ressemblent aux dépendances ordinaires d'un hôtel ; ensuite, au fond, un corps de logis qui, sans les barreaux qui garnissent les fenêtres, pourrait être pris pour une riche habitation.

« A gauche, un bâtiment porte cette inscription : section des femmes.

« Dans cette nouvelle prison, rien n'a été négligé pour le bien-être des détenus ; espace, air, salubrité, clarté, distribution d'eau et de chaleur, détails d'habitations, promenade d'hiver et d'été, facilité de réunion ou d'isolement, tout y a été prévu tout y a été obtenu. »

Cette entrée en matière devait donner envie au lecteur d'habiter cette prison modèle ! Mais poursuivons :

« Là, comme dans d'autres prisons, ce ne sont plus des guichets à porte basse, des geôles à poternes écrasées, les geôliers n'y répètent plus au débiteur cette humiliante formule : « Baissez la tête. » Des grilles vastes, élevées comme celles d'un parloir de couvent, donnent entrée dans la salle du greffe qui touche au cabinet du directeur et à un salon destiné aux confidences des détenus avec les personnes qui ne peuvent pas pénétrer dans l'intérieur de la maison. De cet endroit, le premier où l'on dépose le débiteur saisi, pendant l'accomplissement des formalités de transcription et d'écrou, on aperçoit une vaste cour bien sablée, avec quelques arbres hauts et verdoyants, des bancs de gazon et, au pied du mur d'enceinte opposé au bâtiment dans la longueur de cette cour, un beau parterre tout émaillé d'arbustes et de fleurs, avec deux pelouses fraîchement entretenues...

« Trois grilles ouvrant sur la cour et une file de hautes fenêtres éclairent cette galerie chauffée par un conduit de chaleur souterraine qui s'échappe par les ouvertures des planches percées à jour qui recouvrent ce conduit : cette même disposition se retrouve dans toute la maison. Un vaste caléfacteur, dont le tuyau s'élève dans l'a

hauteur de l'escalier, à peu près comme les poêles des salles de spectacle, fournit et distribue le calorique destiné à chauffer toutes les chambres.

« Cet endroit est le marché de la prison. Le long des cellules, de l'autre côté de la colonie sont disposés des bancs. Un petit café, quelques marchands de vins, un débit de tabac et d'épiceries, un petit buffet de patisseries occupent quelques chambres. A l'une des extrémités de la galerie est un grand café restaurant, rendez-vous de l'aristocratie de l'argent du lieu, tant l'égalité dans la vie est une chimère et ne se trouve pas même dans une prison. A côté du restaurant est la cantine, à l'autre extrémité de la galerie est un cabinet de lecture. On y reçoit les principaux journaux et les nouveautés. Quelques romans forment le fonds de la bibliothèque.

« Au premier, au second et au troisième étage de longs corridors aérés et éclairés par deux fenêtres sur la cour et deux larges ouvertures aux extrémités, forment le local de détention, cent trente cellules s'ouvrent sur les corridors.

« Chaque prisonnier est seul ; à un prix qui varie depuis cinq sous jusqu'à deux francs par jour, la maison lui fournit un mobilier convenable. Pour cinq sous par jour, il a une couchette en fer, une armoire, une table, deux chaises, un matelas, une paillasse une couverture et une paire de draps qu'on change tous les quinze jours. Moyennant un supplément de loyer, il peut se procurer des tables, des chaises, des couvertures un oreiller, des draps blancs plus fréquemment et des serviettes. Les autres menus ustensiles doivent être achetés par lui. »

Des postes de surveillants étaient établis pour chaque division des différents étages et des hommes de peine auxiliaires leur étaient adjoints pour l'entretien de la prison en état de propreté.

Il y avait des chambres fort élégamment meublées aux frais des prisonniers.

Autour de la prison des murailles élevées, un chemin de ronde, des sentinelles et des barreaux solides s'opposaient aux tentatives d'évasions, d'ailleurs peu fréquentes.

La prison de Clichy fut supprimée lors de l'abolition de la contrainte par corps, les bâtiments furent démolis et à leur place s'élèvent de belles constructions et une impasse se trouve ménagée entr'elles ce qui donne à ce groupe de maisons l'aspect d'une cité.

1826 vit aussi bâtir une église sous la direction de deux habiles architectes : Lepère et Hittorf ; ce fut l'église Saint-Vincent de Paul, dont le plan offre une réminiscence de la basilique des premiers âges du christianisme. On l'éleva sur un terrain qui dominait Saint-Lazare, jadis résidence habituelle de saint Vincent de Paul, à qui on la voulait dédier.

La façade, précédée d'un perron de soixante marches, de l'effet le plus grandiose, se compose d'un portique à trois rangs de colonnes d'ordre ionique, surmonté d'un fronton triangulaire et flanqué de deux tours carrées. Ces tours sont réunies par une galerie décorée de statues. Le fronton sculpté par Lemaire représente la glorification du patron de l'église. La porte principale est de bronze. On y voit Jésus-Christ, les apôtres et les vertus théologales. Les trois nefs de l'intérieur sont séparées par des colonnes revêtues de stuc, au-dessus desquelles s'élève une seconde rangée de colonnes d'ordre corinthien supportant la charpente. L'édifice n'a ni voûte ni plafond, la charpente est richement peinte.

Les huit chapelles latérales sont éclairées par des verrières très remarquables. On admire dans cette église une frise où Hippolyte Flandrin a déployé tout son talent. Cette œuvre magistrale se développe sur un stylobate de 3 mètres de hauteur qui règne à droite et à gauche de la nef principale, entre les deux rangs de colonnes.

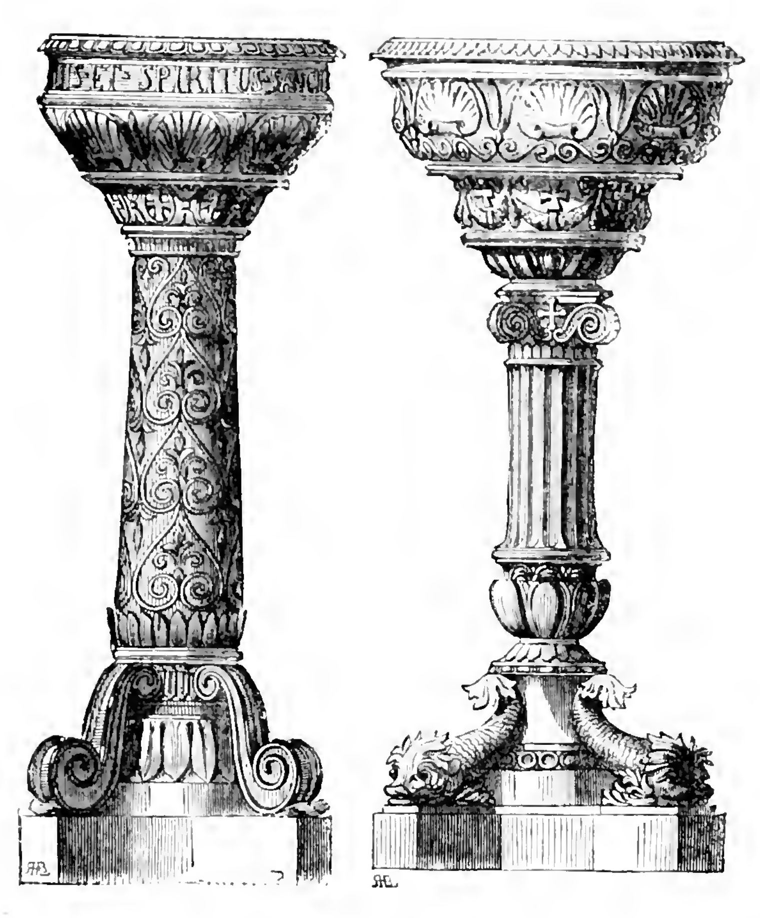
Un double rang de stalles sculptées par M. Millet entoure le chœur, celles du sanctuaire sont de M. Derre ; les sculptures de ces boiseries représentent la réunion des patrons de tous les princes de la famille d'Orléans. Mutilées en 1848, les statuettes ont été restaurées depuis. Un beau calvaire en bronze, par Rude, orne le maître-autel. La principale décoration de la chaire par M. Duseigneur se compose de deux anges debout et de cinq bas-reliefs.

Des grilles en fonte très ouvragées séparent les chapelles entr'elles. Une autre grille les isole du reste de l'édifice. Les fonts baptismaux, placés dans la première chapelle de droite, présentent la forme d'une riche coupe ornée de coquilles, de guirlandes et de festons. Deux cerfs sont couchés au pied. Une boule qui surmonte le couvercle, porte la statue de saint Jean-Baptiste.

L'église de Saint-Vincent de Paul, qui passe, à juste titre, pour une des belles églises de Paris, ne fut livrée au culte qu'en 1844. Elle a 80 mètres de longueur sur 37 de largeur ; elle a coûté 4,200,080 fr. Une chapelle, dite des Catéchismes, placée au-dessous de l'abside, y a été ajoutée en 1870. Terminons en disant que son aspect extérieur a une grande originalité. On arrive à son parvis par de fortes rampes étagées en amphithéâtre.

Pendant la semaine sanglante de mai 1871, le feu de l'artillerie lui fit éprouver de sérieux dommages : les clochetons reçurent sept obus ; des statuettes d'une grande valeur astistique furent brisées, et le perron monumental, atteint par plus de dix projectiles, venant du Père-Lachaise, fut ébréché en plusieurs endroits. Tous ces dégâts ont été réparés.

Le cimetière Montparnasse ou du Sud fut créé en 1826, pour remplacer les nécropoles supprimées de Clamart, de Vaugirard et de Sainte-Catherine. Sa configuration est celle d'un vaste pen-



Bénitiers de l'église Saint-Vincent-de-Paul

tagone borné par le boulevard d'Enfer, le boulevard de Montrouge, la rue du Champ-d'Asile et les immeubles qui bordent un côté de la rue de la Gaîté. Établi dans une plaine, il n'offre aucun relief et ne présente qu'une surface plane divisée en grands massifs; ses allées sont ombragées de beaux arbres plantés en ligne droite. Beaucoup moins vaste que le cimetière du Père-Lachaise, il a pourtant une contenance de 10 hectares environ. C'est la nécropole de la rive gauche de Paris.

Il renferme un grand nombre de monuments artistiques.

Il y fut réservé, lors de sa formation, un coin attribué aux condamnés à mort exécutés à la barrière Saint-Jacques ou à la Grève.

Depuis le 1er janvier 1874, il n'y fut plus reçu que les restes mortels de ceux dont la famille possédait une concession à perpétuité.

En 1880, eut lieu une cérémonie imposante, celle de l'inauguration d'un monument élevé à la gloire des soldats français morts pendant la guerre de 1870-71.

Le monument de Montparnasse se trouve dans la onzième division, au delà des sépultures Dornès et Moulin, consul de France, et au-dessous du nouveau cimetière israélite.

Ce monument consiste en un piédestal, surmonté d'un entablement en granit de Soignies et d'une pyramide de quatre mètres de hauteur. Il est entouré par une grille à fer de lance d'un mètre de hauteur.

Un monument semblable fut aussi placé dans le cimetière du Père-Lachaise.

On ne saurait méconnaître l'importance des travaux d'assainissement, d'embellissement de toute nature que le gouvernement mit à exécution dans Paris; en vertu d'une ordonnance royale du 2 février 1826, une compagnie, dont les principaux actionnaires furent MM. Jonas Hagermann, Sylvain Mignon et Riant, fut autorisée à former tout un nouveau quartier de Paris, qui prit la désignation de quartier de l'Europe.

La compagnie avait acheté une grande quantité de terrains vagues situés entre les rues Saint-Lazare, de Clichy, du Rocher et du mur d'octroi qui existait alors et ce fut au centre de cette vaste étendue de terrains, qu'ils placèrent un point unique appelé place de l'Europe d'où partaient huit rues formant étoile, et se reliant à d'autres rues.

Ainsi furent faites : la rue d'Amsterdam, qui à l'origine formait deux impasses; l'une, qui avait son entrée entre les rues de Londres et de Stockholm fut continuée jusqu'à la rue Saint-Lazare seulement en 1843, par ordonnance royale du 17 juillet; l'autre, qui commençait au même carrefour formé par la réunion des rues de Londres, Stockholm et Tivoli, fut prolongée jusqu'à la rue Neuve-Clichy (de Parme), à peu près vers la même époque; enfin, quelques années plus tard, la rue d'Amsterdam arriva au Chemin de ronde devenu le boulevard de Batignolles;

La rue de Tivoli et le passage du même nom; ce passage fut d'abord appelé passage Navarin; mais, les entrepreneurs ayant fait faillite, on l'appela passage Mandrin. En 1828, les nouveaux acquéreurs lui donnèrent le nom de Tivoli;

La rue de Berlin; à son origine, cette rue était une impasse débouchant sur la place de l'Europe; elle arriva, en 1830, jusqu'à la rue d'Amsterdam et en 1841 jusqu'à la rue de Clichy; cette seconde partie s'appelait primitivement le passage Grammont;

La rue de Vienne, la rue de Bruxelles, la rue de Constantinople, bâtie seulement en 1838, la rue de Florence, la rue Fontaine (son nom lui fut donné en souvenir de M. Fontaine, architecte du roi et nullement de la Fontaine Saint-Georges, comme on le croit communément,) la rue de Hambourg, la rue de Lisbonne, la rue de Londres, la rue de Madrid, la rue de Messine, la rue de Naples, la rue de Saint-Pétersbourg, la rue de Rome, la rue de Turin.

Ce quartier est devenu un des plus beaux de Paris. La place de l'Europe eut longtemps à son centre un jardin clos de grilles et interdit au public; il appartenait à une riche famille du voisinage et n'était pas fait pour faciliter la circulation; mais, tant que le mur d'octroi ne fut pas abattu, la circulation n'existait guère dans ce quartier.

Deux rues, dites de Gênes et de Plaisance devaient partir de la rue Saint-Lazare pour aller gagner la place de l'Europe; mais, lors de l'établissement du chemin de fer de Saint-Germain, qui devait bientôt devenir le chemin de fer de l'Ouest, la ligne prit la place des voies projetées et passa sous la place de l'Europe.

Sous le second empire, le nombre des trains se multipliant, il fallut exproprier le jardin de la place et le remplacer par une large tranchée que recouvre un vaste pont de fer.

« Ce pont, dit M. Vic. Lamare, dans *Le VIIIe arrondissement de Paris* offre une disposition tout à fait unique; sa partie centrale forme une place rectangulaire de 100 mètres sur 50 mètres, d'où s'éloignent, dans six directions différentes, les rues de Londres, de Berlin, et de Saint-Pétersbourg à l'est; de Constantinople, de Madrid et de Vienne à l'ouest.

« Des deux côtés de cette place, le pont s'évase considérablement, suivant la direction des quatre rues extrêmes qui viennent s'y réunir. Elle n'est bordée de maisons que de deux côtés, à l'ouest et à l'est; au nord et au sud, elle a pour bordures les balustrades en fer qui protègent la voie ferrée. Devant les maisons, quatre parterres s'étendent en triangle jusqu'au point de rencontre des rues convergentes.

« Il est entré 3,500 tonnes de fer dans la construction du pont qui supporte la place de l'Europe et qui est lui-même maintenu par de fortes culées en pierre. Ce remarquable travail est sorti des ateliers de la grande usine Gail et Cie de Grenelle, et il a été exécuté sur les dessins de M. Jullien, ingénieur de mérite qui dirigeait la Compagnie de l'Ouest. »

Outre celui de l'Europe, les autres quartiers de Paris furent aussi dotés de voies nouvelles.

Voici d'abord la rue Neuve-d'Angoulême qui fut ouverte sous le nom de passage du bon Charles X;

En 1830 on la nomma rue de La Fayette; puis celui de rue Neuve d'Angoulême : c'est aujourd'hui le passage d'Angoulême;

La rue Bizet : Ce n'était alors qu'une ruelle étroite qui avait d'abord porté le nom de ruelle du Tourniquet, en raison d'un tourniquet qui se trouvait à l'entrée de la rue de Chaillot, puis celui de ruelle des Blanchisseuses. Une autorisation du 9 août, donnée à M. Bizet, en fit une rue qui ne reprit toutefois le nom de rue Bizet que par décision ministérielle du 23 janvier 1832;

L'impasse Bony, qui doit son nom au propriétaire qui la fit construire;

Le passage du Jeu de Boules, qui dut son nom à un jeu de boules placé sur les terrains appartenant à MM. Barat et Mignon, qui firent construire ce passage;

Dans cette galerie, des colonnes en marbre supportent des arcs-boutants de distance en distance, et formant la carène d'un vaisseau renversé; à l'entrée, on remarque sur le fronton intérieur le portrait d'un grand ministre. Au bout de la galerie existe une vaste rotonde couverte par une lanterne; au centre s'élève une colonne en bronze, supportant une horloge. Cette rotonde a été construite sur l'emplacement même des communs de l'hôtel Colbert.

La rue Neuve de Chabrol qui s'appelle aujourd'hui la rue de Strasbourg;

La galerie Colbert, bâtie par MM. Adam et Cie, et ouverte au public en septembre 1827;

La rue Frochot, qui s'appela d'abord rue Brack, rue de la Nouvelle-Athènes, rue Bréda et enfin prit le nom de l'ancien préfet du département de la Seine;

La rue Godefroy, ainsi nommée du nom de l'un des propriétaires des terrains sur lesquels elle fut ouverte;

La rue Neuve-Popincourt. Elle fut fermée le 7 décembre 1840, puis rouverte;

La rue du Duc de Bordeaux, qui, en vertu d'une décision ministérielle du 19 août 1830, prit le nom de Rue du 29 juillet, en souvenir de l'une des journées de la Révolution de 1830;

La rue du Marché Saint-Laurent, ouverte sur les terrains de la baronne de Bellecôte; elle commençait à la rue Saint-Laurent et finissait à la rue Neuve-de-Chabrol (de Strasbourg. Elle fut englobée dans le tracé du boulevard de Strasbourg;

La rue Stanislas (ordonnance du 1er mars 182 dénommée seulement en 1834.

La rue Marsollier, ainsi dénommée en mémoire de Marsollier des Vivetières, auteur dramatique.

La rue Dalayrac, denommée en l'honneur du compositeur Dalayrac.

La rue Méhul et la rue Monsigny, toutes deux tirant leurs noms des compositeurs Méhul et Monsigny.

Ces quatre rues furent formées pour faciliter les abords du théâtre Ventadour (ordonnance du 8 octobre).

La rue du Canal-Saint-Martin, ouverte suivant ordonnance du 1er mars.

La rue Neuve-des-Poirées, qui allait de la rue des Cordiers à la rue des Poirees.

Le passage du Ponceau, qui tire son nom de la rue du Ponceau.

Au commencement de 1827, fut discutée à la chambre la loi sur la presse et de vifs débats s'élevèrent.

Le Constitutionnel du 11 mars en fit ressortir les tristes effets : « La loi de colère et de vengeance contre la presse, dit-il, porte déjà ses fruits. Les travaux sont arrêtés dans les papeteries, toute commande a cessé pour les fonderies de caractères et la librairie est aux abois, on sait que le nombre des imprimeries a été limité pour la capitale à 80, mais, outre celles qui manquent de labeurs continus, un de ces brevets a été retiré par le ministre. »

Au reste, c'était à qui attaquerait le ministère absolument impopulaire qui gouvernait le pays. « Quelle est la licence la plus alarmante dans un pays? s'écriait le même journal, c'est la violation des lois par ceux qui en sont les gardiens : le ministère français est donc dans un état flagrant de licence. »

Les ministres Villèle et Peyronnet étaient exécrés : « Le ministère déplorable de Charles X eut bientôt à combattre l'opposition de la légitimité, qu'il mettait en péril et celle de la Charte qu'il avait proscrit. »

Jusqu'alors, ce ministère, dans la crainte de provoquer, de la part des habitants de Paris, une résistance trop énergique, s'était abstenu de contrarier les démonstrations publiques qui s'étaient produites aux obsèques de Foy, de Boissy d'Anglas, de Camille Jordan, de Lanjuinais, de Girardin; mais il allait bientôt suivre une politique différente à cet égard.

La mort du duc de La Rochefoucauld-Liancourt, pair de France, allait lui en fournir l'occasion.

Ce vieillard ayant rendu le dernier soupir dans sa maison de la rue Royale, le 27 mars 1827, à l'âge de 81 ans, Paris jugea à propos de manifester la douleur que cette perte lui faisait éprouver.

Mais laissons parler son fils, Frédéric Gaëtan, qui va lui-même raconter ce qui se passa aux obsèques de son père :

« A peine les anciens élèves de l'École des arts et métiers de Châlons eurent appris, par les journaux, la mort de mon père, qu'ils vinrent à son hôtel demander la permission de lui rendre un dernier hommage, en jetant religieusement de l'eau bénite sur son corps.

« Cette demande n'ayant pas été prévue par la famille, ils ne purent lui donner cette marque de reconnaissance. Il était naturel qu'ils cherchassent une autre manière de la prouver. Le jour de la cérémonie funèbre, ils se réunirent autour du cercueil, et le portèrent sur leurs épaules depuis l'hôtel jusqu'à l'église. Cet hommage fut rendu dans un grand recueillement. Un silence religieux, une marche lente et triste, des sentiments profonds dans tous les cœurs, tout nous détachait en ce moment de toutes les pensées humaines, et rien ne pouvait assurément inspirer la crainte d'un mouvement dangereux pour l'état social. A l'église, les élèves de Châlons entourèrent le catafalque; ils prièrent; ils allèrent à l'offrande, et chacun d'eux y déposa un léger don en mémoire de son bienfaiteur. Lorsque les tristes prières furent achevées, les élèves de Châlons reprirent le cercueil. Ce fut alors qu'un inconnu, sans déclarer son titre, sans montrer aucun ordre, sans avoir aucun signe qui le caractérisât, fit avancer des porteurs. On cria que la famille ne permettrait pas que le corps fût porté à bras, et les élèves le remirent avec regret sur le char; mais lorsque la famille, justement indignée, s'écria qu'assurément elle y avait consenti et qu'elle y consentait encore, ils reprirent le cercueil aux mains des porteurs. Déjà ils avaient traversé la cour tranquillement et fait quelques pas dans la rue Saint-Honoré; tout se calmait, et aucun tumulte ne pouvait survenir à la suite de ce transport, lorsque, sur un ordre secret, remis par le même homme à l'officier commandant, celui-ci, ordonna à la troupe de tomber sur les huit jeunes gens portant religieusement sur leurs épaules le corps de leur bienfaiteur! On n'eut aucun respect ni pour les hommes ni pour la mort même. Le cercueil fut jeté dans la fange; il fut brisé.

« Le cercueil du duc de la Rochefoucauld, replacé sur le char funéraire, suivi par ses fils, a été conduit à sa terre de Liancourt. »

La mêlée avait été sanglante, les élèves, accablés par le nombre, blessés à coups de sabres et de baïonnettes, avaient rougi de leur sang la dépouille mutilée du duc.

La nouvelle de cette échauffourée se répandit vite dans Paris, et y causa une stupeur profonde, néanmoins, grâce aux mesures de précautions qui furent prises, aucun désordre ne se produisit.

Un autre fait allait encore surexciter les esprits.

Le 17 avril, un ordre du jour apprit à la garde nationale, que le roi, voulant lui prouver combien il appréciait son zèle et son dévouement, la passerait en revue le 29, et une ordonnance royale annonçait le retrait de la loi sur la police de la presse, contre laquelle la chambre des pairs s'était énergiquement prononcée. « A la publication de cette dernière ordonnance, les cris de: Vive le roi! Vive la chambre des pairs! Vive la liberté de la presse! Vive la Charte! retentirent dans tout Paris. Ce fut une fête improvisée par l'opinion, comme aux jours de gloire et de liberté. L'ivresse devint générale; les maisons furent subitement illuminées. Les hôtels des ministres et des jésuites, conservèrent seuls une obscurité, qui désignait leurs habitants à la haine publique. Tous les ouvriers de l'imprimerie et de la librairie, réunis en cortège à la suite d'un drapeau blanc, se promenèrent dans les rues et arrivés sur la place Vendôme, défilèrent sous les fenêtres du garde des sceaux Peyronnet ».

Mais cette joie de Paris ne fut pas sans mélange. Bien que paisible, elle parut séditieuse au ministère, et des charges de cavalerie furent opérées le soir.

Le 26, un nouvel ordre du jour rappela à la garde nationale la revue du 29.

La violence des passions publiques allait toujours croissant; elles se manifestèrent avec éclat, dans cette revue que le roi passa; des cris injurieux éclatèrent sur plusieurs points, dirigés non seulement contre les ministres, mais aussi contre les princesses.

Averti par ceux qui faisaient partie de son cortège, des incidents qu'il n'avait pas remarqués, le roi, sous l'inspiration du ministre Corbière, se décida le lendemain à licencier la garde nationale, et cette mesure fut très mal accueillie par les Parisiens, surtout lorsqu'ils apprirent avec indignation que, dans la crainte d'un soulèvement, toutes les troupes avaient été consignées dans les casernes, et qu'un parc d'artillerie, arrivé la nuit même de Vincennes, était placé devant l'hôtel des Invalides.

Le coup d'État contre la garde parisienne devint l'arme naturelle de l'opposition.

— Si j'étais député de Paris, s'écria M. Laffitte, je proposerais la mise en accusation des ministres. Que quatre députés se présentent, je signerai le premier.

On juge de l'effet que produisaient à Paris de semblables déclarations; les têtes s'exaltaient et, tandis que les révolutionnaires voyaient s'approcher rapidement l'espoir d'une guerre civile, les timides et les peureux se demandaient avec terreur où on les menait.

Une ordonnance royale, qui rétablit la censure, acheva de surexciter les esprits.

Les obsèques du député Manuel, (qui était mort au château de Maisons, chez M. Laffitte) donnèrent encore à l'opinion libérale et à la volonté ministérielle l'occasion de se manifester.

Le cortège était arrivé à la barrière Clichy; la police s'y trouva, pour lui interdire l'entrée de Paris, où les amis de Manuel voulaient le présenter à son domicile, mais tous ceux qui attendaient le tribun à sa maison, pour l'accompagner au cimetière du Père-Lahaise, se rendirent en foule sur le boulevard extérieur, et plus de cent mille individus, y grossirent la marche funéraire.

A la barrière des Martyrs, des jeunes gens voulurent lui rendre le même honneur qu'au duc de Liancourt, et porter eux-mêmes sa dépouille : la police défendit d'enlever le cercueil du char sur lequel il était placé. Mais les jeunes gens respectant cette défense, la tournèrent, en dételant les chevaux, et en traînant le corbillard.

Arrivé à la barrière de Ménilmontant, le convoi se vit tout à coup arrêté par une troupe armée considérable, qui lui ferma le passage, et l'ordre fut donné de placer le cercueil sur un char attelé de quatre chevaux, que la police venait de requérir.

Les assistants indignés voulaient ramener Manuel à Maisons, mais la retraite leur fut fermée, et, grâce à l'attitude ferme de M. Laffitte qui, du haut du corbillard, harangua la foule, on put éviter une collision; mais, chaque jour, le fossé se creusait entre la royauté et la population parisienne, qui avait oublié les plus mauvais jours de la Révolution et ne songeait qu'à la recommencer.

Dans l'été de 1827, la ménagerie du Jardin des plantes ayant reçu une girafe, hôtesse fort aimable et d'un genre tout nouveau, bête inconnue et merveilleuse, tout Paris courut au Jardin des plantes, pour la contempler et la girafe servit de marraine à toutes les modes du jour. Chansons, pièces de théâtre, tout parla de la girafe, ce fut la reine de la saison, pendant le cours de laquelle se monta une société de transports, qui, à l'exemple de sa devancière, entreprenait le factage des paquets en même temps que les déménagements de mobiliers. L'année suivante, elle s'agrandit et organisa un service de voitures de déménagements et de tapissières, service qui combinait le transport des meubles avec celui du pain d'une boulangerie mécanique qui fut un... four, et celui du linge nettoyé par la blanchisserie « la Sirène », établie sur la Seine.



Du haut du corbillard, M. Laffitte haraugua la foule; on put éviter une collision (Page 448, col. 2).

Les « petites messageries parisiennes » se vantaient avec raison du nombre et de la qualité de leurs clients, ce qui ne les empêcha pas de disparaître un beau jour, sans tambour ni trompette.

L'horizon politique s'obscurcissant de plus en plus, le ministère demanda au roi la dissolution de la chambre (5 novembre 1827), et les élections furent fixées aux 17 et 24 du même mois.

Bientôt, le ministère Villèle donnait sa démission, et un nouvel essai de gouvernement du centre commença : il ne devait pas donner de meilleur résultat que le précédent.

Une exposition de l'industrie, eut lieu en 1827; elle dura deux mois entiers, et réunit 1,795 exposants.

Ce fut encore au Louvre que se tint cette exposition, installée au rez-de-chaussée, dans les galeries du premier étage (est) dit la *Colonnade*. Charles X, le 1er août 1827, distribua les récompenses aux 1,795 exposants qui avaient pris part à la lutte. Pour la première fois, la croix de la Légion d'honneur figura parmi les récompenses : il en fut décerné douze, et parmi les nouveaux légionnaires, nous voyons figurer, pour Paris, M. Denière, fabricant de bronze.

Nous avons parlé précédemment du cirque Olympique des frères Franconi; en 1816, ils avaient fait l'acquisition du manège anglais et, l'ayant fait complètement restaurer, ils l'ouvrirent le 8 février 1817, avec la permission d'y jouer de petites pièces; leurs pantomimes dialoguées prirent le nom de mimo-drames, et cette entreprise eut un plein succès.

Le 15 mars 1826, un incendie terrible avait dévoré l'établissement.

Un nouveau privilège fut accordé aux frères Franconi, et le cirque Olympique ouvrit le 31 mars 1827, au boulevard du Temple.

« A partir de ce moment, dit Larousse, le spectacle prit une physionomie nouvelle. Les frères Franconi furent les premiers écuyers qui produisirent le travail équestre, sans selle, ainsi que les exercices extraordinaires nommés *la Poste, Fra Diavolo*, qui consistaient à conduire huit chevaux à la fois, en les faisant passer alternativement entre les jambes de l'écuyer. C'est encore à ces

intrépides écuyers qu'on doit le travail des chevaux en liberté, au milieu des coups de pistolet, à travers un cercle d'artifices. Bientôt ils joignirent les pièces militaires aux jeux équestres et les combats aux lazzis des clowns, en tête desquels il faut placer Auriol. Les grandes victoires de la République et de l'Empire formaient le thème habituel des pièces, où la fusillade jouait un rôle important; mais il fallait, pour ces représentations, déployer un immense luxe de mise en scène, et les frais à supporter étaient si écrasants, que trois directeurs se ruinèrent successivement. »

M. Adolphe Adam obtint l'autorisation de convertir le cirque en troisième théâtre Lyrique : il ne réussit pas mieux.

Les pièces militaires reparurent, vers la fin de la République de 1848, sur le théâtre, rouvert sous le nom de théâtre national, puis dès que l'Empire fut rétabli, sous celui de théâtre impérial du cirque. A partir de ce moment, il entra dans une voie de prospérité, qui alla toujours croissant. Aux pièces militaires, on avait joint des féeries. Depuis longtemps, les jeux hippiques et les exercices de force et d'adresse avaient été supprimés du programme. On jouait, au Cirque, tantôt un drame retraçant les principales phases de la vie de Napoléon ou de quelque maréchal de l'Empire, et se terminant par une apothéose, au milieu de laquelle flottait le drapeau tricolore entouré de lauriers, tantôt une féerie, dans laquelle une bonne et une mauvaise fée, luttaient en vingt tableaux pour faire triompher l'innocence ou la vertu. *Les pilules du diable*, furent le prototype du genre. M. Billion, dirigea longtemps ce théâtre et y fit fortune, Colbrun, Laferrière, Jenneval, Lebel, Williams, furent les principaux artistes du Cirque.

En 1862, le théâtre fut démoli pour faire place au boulevard du prince Eugène.

Plusieurs exécutions capitales eurent lieu en 1827; ce fut d'abord celle d'Asselineau qui fut guillotiné le 8 mai, à quatre heures et demie, sur la place de Grève, pour avoir assassiné un de ses amis, afin de s'emparer de l'argent, des bijoux et des valeurs qu'il possédait.

Celle de Buisson, condamné à la peine de mort pour assassinat suivi de vol, et exécuté le 18 mai.

Mais celle qui passionna Paris, dont tout le monde s'occupa, ce fut celle d'Ulbach. Cette cause célèbre est connue sous le nom de l'affaire de la bergère d'Ivry, elle fit sensation et, comme celle de Lesurques, fut transportée sur la scène; la voici en quelques lignes :

On remarquait en 1827, à la barrière Fontainebleau, une guinguette qui avait pour enseigne : *Aux nouveaux deux moulins*. Les habitués du lieu, ouvriers du quartier des Gobelins, pour la plupart, connaissaient fort bien un jeune garçon attaché depuis quinze mois à l'établissement et qu'on nommait Ulbach. Celui-ci devint amoureux d'une fillette au service de Mme Détrouville qui, pour grossir son revenu, élevait des poules et des chèvres; Aimée Millot, c'était son nom, était bien connue dans le quartier et comme on la voyait chaque jour, un grand chapeau de paille sur la tête et un livre à la main, promener les chèvres de sa maîtresse sous les ormes du boulevard, on l'avait surnommée la bergère d'Ivry.

Ulbach était jaloux, bien qu'Aimée ne lui eût donné aucun droit de l'être, la jeune fille ayant positivement refusé d'écouter ses propositions; Ulbach, fou d'amour, ne travaillait plus, son patron le mit à la porte; pendant deux ou trois jours, il fut occupé chez un fabricant de mottes à brûler, mais il ne pouvait se résoudre à ne plus revoir Aimée. Il alla flâner du côté de la rue Croulebarbe et la rencontra; c'était le 18 mai 1827.

— Voyons, Aimée, est-ce que c'est fini? lui dit-il en lui barrant le passage.

Elle ne répondit pas et essaya de le repousser pour passer.

— Eh bien! vous ne vous en irez pas, reprit Ulbach.

Et levant un couteau, il le plongea dans le sein de la malheureuse fille qui tomba inanimée.

Un blanchisseur avait vu le meurtre, il alla prévenir le commissaire de police après avoir vainement tenté de porter secours à la victime qui avait été frappée de cinq coups de couteau.

Tout Paris s'entretint dès le lendemain de l'assassinat de la bergère d'Ivry; il s'agissait d'amour, la victime avait dix-neuf ans, elle était bergère, et les médecins déclaraient, dans leur rapport, qu'elle était encore vierge. « Il n'en fallut pas tant, écrit M. Fouquier, pour composer un roman émouvant, qui devint pour la grande ville la passion du jour... les femmes surtout, maudissaient l'assassin, tout en le plaignant peut-être. Et ce qui ajoutait à l'intérêt du drame, c'est que l'assassin ne se retrouvait pas. » L'instruction sut bientôt à quoi s'en tenir, le 26, une lettre cachetée de noir arriva par la poste chez Mme Détrouville. Elle était adressée à Aimée Millot et contenait un anneau de fiançailles avec ces mots : « Adieu, perfide, l'échafaud m'attend, mais je meurs content de t'avoir punie de ton crime. »

Une autre lettre suivit celle-ci; elle renfermait la prière suivante adressée à Mme Détrouville : « Je vous envoie 5 francs, rendez vous de suite à l'église d'Ivry et faites dire une messe en l'honneur de ses malheurs et des miens. »

Pendant huit jours, les recherches les plus actives furent faites par la police; enfin, le 3 juin, Ulbach se présenta chez le commissaire de police du marché aux chevaux, et lui raconta tous les détails de son crime. Il parut regretter de n'avoir pas assouvi sa vengeance contre Mme Détrouville et ajouta qu'ayant lu dans un journal qu'un

jeune homme venait d'être arrêté, il se livrait pour ne pas avoir à se reprocher la mort d'un innocent.

L'instruction fut courte. Ulbach renouvela ses aveux. Les débats s'ouvrirent devant la cour d'assises de la Seine le 27 juillet. Le défenseur de l'accusé en appela à la fatalité et invoqua, comme circonstance atténuante, une passagère démence occasionnée par la jalousie.

Ulbach fut condamné à mort.

Après avoir déclaré qu'il ne voulait pas en appeler, il changea de résolution et se pourvut en cassation, mais le pourvoi fut rejeté le 24 août.

Ulbach fut transféré à Bicêtre, et à partir de ce moment, ce fut à qui s'occuperait de lui, apprendrait quelque particularité. Il était devenu le lion du jour.

« Après quelques jours de raideur et de mauvais orgueil, il s'était fait dans l'âme d'Ulbach une détente salutaire. Le digne aumônier de Bicêtre en avait profité pour amener à la religion cette pauvre âme ignorante, dans laquelle se mêlaient confusément les lueurs du bien et les ténèbres du mal.

« Le 10 septembre, dit Sanson, dans la matinée, Ulbach, qui avait été transféré à Bicêtre, fut ramené à Paris. Nous allâmes le prendre à la Conciergerie, où il subit avec une docilité pleine de résignation les apprêts de la fatale toilette.

Avant de monter à l'échafaud, il baisa le crucifix et récita une prière que M. l'abbé Montès lui fit répéter mot à mot: à quatre heures précises, le couteau s'abaissait sur cet assassin par amour.

Le drame de la malheureuse bergère d'Ivry, qui est resté une sorte de légende populaire, s'accomplit dans le Champ de l'Alouette, dans le voisinage de la petite rivière de Bièvre. Près de l'endroit où Aimée expira, on plaça sur un mur l'inscription suivante.

Innocente victime, au printemps de son âge,
Le fer que conduisait une perfide rage
A terminé ses jours.
Toi qui viens en ces lieux
Frémis sur ce crime odieux.

Le 11 juin 1827, fut fondée la société royale et centrale d'horticulture, elle fut instituée pour le perfectionnement de tout ce qui a rapport au progrès des diverses spécialités de l'horticulture. Pour y parvenir, elle fait chaque année une ou plusieurs expositions des produits de l'horticulture, pour lesquelles elle ouvre de nombreux concours et à la suite desquels elle décerne des médailles et des encouragements. La société fonda la caisse des retraites, des livrets, en faveur des agents horticoles, nécessiteux ou infirmes les plus méritants. Un décret du 30 novembre 1852 l'a déclarée établissement d'utilité publique. Elle publie un recueil mensuel de ses travaux, et elle se compose d'un nombre indéterminé de membres et correspondants nationaux et étrangers.

Une autre société savante, très importante, fut aussi autorisée par ordonnance royale du 14 décembre 1827; la société de géographie, instituée pour concourir aux progrès de la géographie. Elle fait entreprendre des voyages dans les contrées inconnues; elle propose et décerne des prix, publie un recueil de mémoires, des séries de questions, et fait graver des cartes. Les étrangers sont admis au même titre et avec les mêmes privilèges que les régnicoles. Le nombre des membres est illimité.

Tous les membres jouissent exclusivement de la bibliothèque et des collections de cartes réunies au local des séances; ils ont également la faculté d'exposer dans ce local, qui fut d'abord passage Dauphine, (et qui, depuis quelque temps, consiste en un fort bel hôtel situé sur le boulevard Saint-Germain), les objets curieux qu'ils auraient rapportés de leurs voyages.

Une ordonnance royale du 6 décembre autorisa la construction d'un nouveau pont sur la Seine; ce pont fut commencé dès les premiers jours du mois suivant; c'était plutôt une passerelle qu'un pont; elle se composait de deux travées de 40m 80 d'ouverture, séparées par une pile de 5m 30 d'épaisseur, servant de base à un portique sur lequel passaient les chaînes de suspension. Ces chaînes, ainsi que les tiges supportant le plancher, étaient en barres de fer. La largeur entre les gardes-corps était de 3m 50. Ce petit pont qui ne servait point aux voitures, fut livré à la circulation le 21 décembre 1828. On l'appela d'abord la passerelle de la Grève, mais le peuple la nommait le pont de la Balance : le balancement qui s'y manifestait, lorsqu'on y passait, lui valut cette dénomination.

Ce fut un sieur Desjardins qui avait obtenu la concession de ce pont pour 45 années, à partir du 1er janvier 1831 jusqu'au 1er janvier 1876, et il était autorisé à percevoir cinq centimes par chaque personne qui passait dessus.

Pendant la révolution de 1830, un jeune homme, nommé d'Arcole, s'élança sur ce pont, à la tête des combattants qui se dirigeaient vers l'Hôtel-de-Ville, et tomba mortellement frappé d'une balle. Ce fut pour perpétuer le souvenir de cet événement, que le pont fut alors appelé pont d'Arcole.

En 1854, l'administration décida de remplacer la passerelle par un pont fixe, en fer, du même nom, permettant le passage des voitures; il a été établi d'après un système inventé par M. Oudry. L'arche unique dont il se compose affecte la forme d'un arc de cercle surbaissé au treizième. La distance entre les culées est de 80 mètres. Les naissances sont élevées à 3m 13 au-dessus de l'étiage, de sorte que la hauteur d'intrados à la clef est de 9m 25. Cette arche est composée de douze arcs en fer ayant 1m 33 de hauteur à la clef. Chaque

arc est formé d'une tôle verticale, croissant en hauteur de la clef aux naissances, sur laquelle sont rivés haut et bas deux cours de cornières recouvertes d'autres tôles rivées, de manière à présenter une section en double T.

Le pont d'Arcole, qui fut livré à la circulation le 12 mai 1856, est d'une solidité parfaite (elle a résisté à une épreuve de 800,000 kilos) et d'une légèreté sans pareille. Il a 20 mètres de largeur entre les gardes-corps, dont 12 pour la chaussée et 8 pour les trottoirs; il se raccorde aux quais par deux pans coupés, qui en facilitent les abords. La dépense totale s'est élevée à la somme de 1,150,000 fr.

Un second pont date de la même époque : celui de l'Archevêché, ce pont fut construit en exécution de l'ordonnance du 6 décembre 1827, relative à la formation du pont dont nous venons de parler, et aux mêmes conditions, la concession ayant été donnée à la même personne.

Ce pont, situé entre les quais de l'archevêché et de Montebello, est en maçonnerie et se compose de deux culées, de deux piles et de trois arches en arc de cercle. Celle du milieu a 17^{m},40 d'ouverture sur 2^{m},40 de flèche. Les deux autres ont 15 mètres sur 2 mètres. L'intrados de l'arche centrale est à 7^{m},96 au-dessus de l'étiage. Cette hauteur est moindre que celle de toutes les autres arches des ponts situés sur le même bras de la Seine et elle cause une véritable gène à la navigation. L'épaisseur des piles est de 2^{m},30 et celle des culées de 9 mètres. La largeur entre les piles est de 11 mètres, et celle entre leurs garde-fous en fer de 10^{m},80, partagés en 7^{m},20 pour la chaussée et 1^{m},80 pour chaque trottoir. En construisant la culée de la rive droite, on a conservé l'ancien mur du quai, auquel on a seulement donné le surcroît d'épaisseur nécessaire en faisant reposer le nouveau massif sur un simple grillage; la culée de la rive gauche, au contraire, a été fondée entièrement sur pilotis ainsi que les deux piles. Les têtes sont couronnées par un simple bandeau au-dessus duquel s'élève un garde-fou en fer. Ce pont, commencé le 1er avril 1828, fut terminé le 4 novembre suivant. Le droit de péage qui y était attaché et qui était aussi de 5 centimes par piéton et 10 centimes par cheval, fut racheté par la ville de Paris en 1848.

Le plan du pont de l'archevêché avait été proposé à la ville en 1803 par l'entrepreneur Plouard.

On commença aussi en 1827, la construction du bazar de l'industrie française, situé sur le boulevard Poissonnière, mais il ne fut inauguré que le 15 avril 1829. Depuis son ouverture, il ne cessa d'être consacré à la vente de la quincaillerie, des ustensiles de ménage, etc.

Les bâtiments de la manufacture des tabacs, qui occupent l'ancienne île des Cygnes réunie à la terre ferme, furent construits en 1827. Ils sont situés entre le quai d'Orsay, les rues Surcouf, de l'Université et Nicot, et s'étendent très-irrégulièrement sur une surface de deux hectares et demi : c'est ce qu'on appelle la manufacture du Gros-Caillou. Elle occupe près de 2,000 ouvriers ou employés de toute nature. La salle des forces motrices est très curieuse à visiter. Une école d'application où l'on enseigne la chimie, la physique et la mécanique, dans leurs rapports avec la culture et la mise en œuvre des tabacs, est annexée à l'établissement.

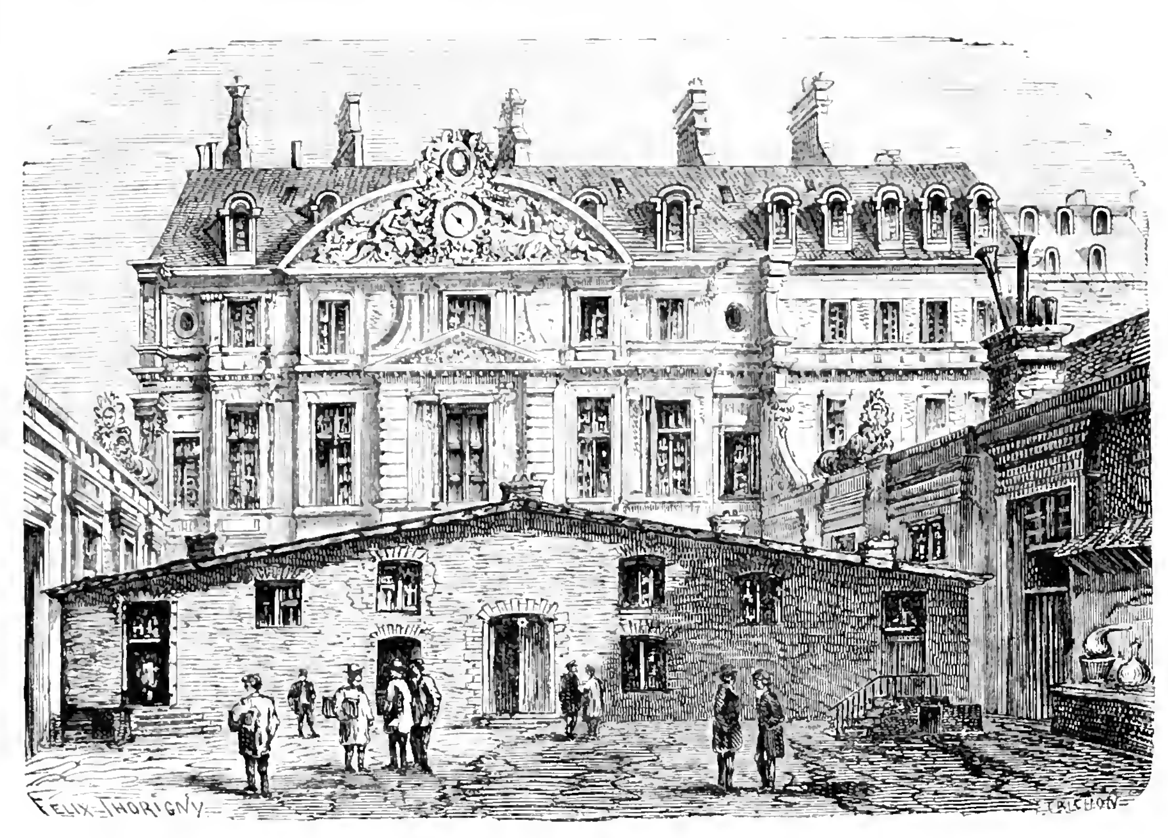
Ce fut en 1827, qu'une ordonnance royale fut rendue le 31 janvier, en faveur de MM. André et Cottier qui furent autorisés à ouvrir sur leurs terrains treize rues passant à travers l'emplacement de l'ancien clos Saint-Lazare à eux vendu par le domaine de l'État.

La plupart de ces rues furent formées, car nous voyons la rue d'Allemagne, la rue du Delta-La-Fayette, la rue de l'Abattoir, la rue des Magasins, la rue du Nord, la rue du Chevet de l'Eglise, la rue de la Barrière Saint-Denis, la rue du Gazomètre, la rue des Jardins, des Petits-Hôtels, seulement la plupart ont changé de noms, d'autres n'en reçurent que plusieurs années ensuite. Ainsi la rue du Chevet de l'église est devenue la rue de Belzunce en 1844, en l'honneur de l'illustre évêque; la rue du Gazomètre est devenue la rue d'Abbeville en 1851 à cause de la proximité du chemin de fer du Nord, la rue des Jardins est devenu la rue de Rocroy et a été prolongée jusqu'au boulevard de la Chapelle; la rue de la barrière Saint-Denis est devenue la rue de Denain en 1847.

La rue Fénélon, qui longe l'église Saint-Vincent de Paul ne reçut son nom que vers 1844. Quant à la rue des Petits-Hôtels il paraît qu'elle fut ainsi nommée en raison de ce que les maisons qui y furent construites formaient des petits hôtels séparés.

La place de la barrière Montmartre, qu'on appelle aujourd'hui la place Pigalle, date aussi de 1827, ainsi que le passage de l'Industrie et le passage Biette (du nom de son propriétaire), qui prit en 1829 le nom de passage Crussol.

Avant de commencer l'année 1828, il est nécessaire de raconter ce qui se passa à Paris à propos des élections, la session législative s'étant ouverte en février; or, ces élections s'étaient faites au mois de novembre 1827, le 17 avait commencé la lutte entre l'autorité et l'opposition, sur 8,000 votants 7,000 voix avaient été données aux royalistes de la Charte, Dupont de l'Eure, Laffite, Casimir Périer, Benjamin Constant, de Schonen, Ternaux, Royer-Collard, le baron Louis, étaient les candidats des arrondissements de la capitale. Ils furent nommés le 18 et le lendemain les Parisiens signalèrent le triomphe de l'opposition en illuminant leurs maisons. Mais les agents de police voulurent s'y opposer et bientôt des barricades s'élevèrent dans la rue Saint-Denis.



École centrale des Arts-et-Manufactures.

A 11 heures du soir, des charges de cavalerie et d'infanterie furent opérées.

Le lendemain, des bandes parcouraient les environs de la place Vendôme en réclamant des lampions aux fenêtres et en brisant les vitres de ceux qui n'obéissaient pas assez vite à leur injonction ; la place fut envahie par la foule et à un moment donné, les troupes débouchèrent par les rues de la Paix et de Castiglione et chargèrent la multitude, tandis que des agents s'emparaient d'une certaine quantité d'individus qu'ils firent entrer à l'état-major de la place, d'où, après avoir été signalés, ils furent conduits en prison.

Une vingtaine de personnes furent tuées dans la bagarre et quatre-vingts environ furent blessées.

La réunion des députés nommés donna bientôt au ministère l'avis de sa chute.

L'année 1828 commença par la nomination d'un nouveau ministère, à la tête duquel se trouvait M. de Martignac.

La session législative s'ouvrit le 5 février, et fut assez orageuse ; nous verrons ce qu'elle produisit.

Disons d'abord que Paris vit, le 30 janvier 1828, rouler dans ses rues les premiers omnibus, ou plutôt ceux qui n'étaient que les imitateurs des carrosses à cinq sous dont nous avons parlé.

Déjà, en 1819, un sieur Godot avait sollicité du préfet de police, sans pouvoir l'obtenir l'autorisation d'établir un service d'omnibus sur les boulevards et sur les quais. La proposition fut repoussée sous prétexte que ces voitures, en s'arrêtant constamment sur la voie publique y causeraient un trop grand embarras. Que dirait-il aujourd'hui, ce brave préfet de police, s'il voyait le carrefour des écrasés!

En 1827, un M. Baudry fut plus heureux ; il avait déjà établi ses omnibus à Nantes et à Bordeaux et comme ils n'y causaient aucun embarras, le préfet en exercice, M. de Belleyme, voulut bien passer avec lui un traité autorisant la circulation de cent voitures, dites omnibus : le prix du voyage fut fixé à cinq sous.

La première ligne crée fut celle des boulevards ; le bureau était au coin de la rue de Lancry ; de quart d'heure en quart d'heure, un omnibus partait pour la Madeleine et l'autre pour la Bastille.

Au moyen d'une pédale, le cocher mettait en jeu une espèce d'orgue qui se trouvait sous ses pieds et qui donnait, par une fanfare, le signal du départ.

Il n'y avait pas de conducteur. La voiture était fermée à l'arrière par une porte qui s'ouvrait au

moyen d'un ressort, mis en mouvement par le cocher.

A peine en possession de son privilège, M. Baudry fit valoir l'augmentation des fourrages et obtint l'élévation du prix des places qui fut porté à six sous après 1830 et n'a pas changé depuis.

Il faut dire que le public fut assez peu disposé à encourager l'entreprise et ce fut la duchesse de Berry qui empêcha peut-être qu'elle sombrât; elle avait parié de monter en omnibus, elle le fit et il n'en fallut pas davantage pour que ceux qui avaient hésité à se servir d'une voiture pour tous *omnibus* se décidassent à y monter à leur tour, puisqu'une princesse avait donné l'exemple.

En peu de temps, des industriels, toujours à la piste des idées des autres, sollicitèrent le privilège d'autres lignes d'omnibus et ce fut ainsi que peu à peu on vit circuler dans les rues de Paris, les Dames blanches, les Carolines, les Favorites, les Orléanaises, les Diligentes, les Béarnaises, les Citadines, les Ecossaises, les Batignollaises, les Hirondelles, les Gazelles, les Excellentes, les Parisiennes, et les Tricycles: ces dernières voitures étaient à trois roues, contenaient 20 places et étaient traînées par trois chevaux.

Le nécessaire du voyageur pour 1830 nous apprend qu'à cette époque « les correspondances sont établies de manière à pouvoir transporter du centre de Paris dans les directions les plus éloignées. »

Les Omnibus exploitaient alors quatre lignes, les Dames Blanches 4; les Tricycles 2; les Favorites 7; les Ecossaises 1; les Citadines 4; les Diligentes 2; les Bearnaises 1; les Carolines 9; et les Batignollaises 1. Sur cette dernière ligne, le prix était de six sous « à cause de la côte des Batignolles qui oblige pour cette montée à ajouter un cheval. »

En somme, ces diverses voitures réunies desservaient trente-cinq lignes, chaque compagnie avait ses voitures de couleur différente, les Dames-Blanches étaient blanches, les Parisiennes vertes etc., etc.

Une innovation doublement précieuse pour tout le monde, fut celle des places d'impériale à trois sous; elle ne date que de 1853; l'année suivante, l'administration municipale favorisa la fusion de différentes lignes et de là naquit, le 12 février 1855, la compagnie générale des omnibus qui s'engagea à payer à la ville une redevance annuelle de 640,000 fr. pour la circulation de 350 voitures.

En 1854, année qui précéda la fusion, les différentes compagnies avec 400 voitures et 3,728 chevaux, transportaient 34 millions de voyageurs.

Après 1860, date du recul des barrières de Paris, la compagnie faisait rouler 506 voitures par 6 716 chevaux et transportait plus de 76 millions de voyageurs.

En 1865, le nombre des voitures s'est élevé à 621, celui des chevaux à 7,376, et celui des voyageurs transportés dépassait 100,000,000.

Enfin, au 1er janvier 1879, la Cie générale des omnibus possédait 1,501 voitures de toute nature représentant une valeur de 5,551,875f,72, et 11,912 chevaux, représentant celle de 13,176,974f,75. (L'effectif, pendant la durée de l'exposition de 1878, s'est élevé jusqu'à 13,116 chevaux), et elle transporta 161 milions 935,030 voyageurs.

En 1878, la compagnie établit des lignes de tramways et l'année précédente elle avait signé un traité avec la société des transports parisiens; aux termes de ce traité, la compagnie était autorisée à placer sur chacune de ses voitures en service une boite destiné à recevoir des paquets qu'on déposait dans ses stations et que les voitures transportaient dans celles des différentes lignes d'où ils étaient distribués au domicile des destinataires. Ce service fut inauguré au mois de février 1878 mais le 29 mai suivant les préfets de la Seine et de police retirèrent les autorisations qu'ils avaient accordées à la date du 26 et 28 septembre 1876.

En 1880, des voitures omnibus d'un nouveau modèle et conformes au spécimen qui avait été admis à l'exposition de 1878, furent mises en circulation: ces voitures sont à 40 places et à 3 chevaux avec escalier pour monter à l'impériale et plate-forme couverte à l'arrière. Elles ont commencé par circuler sur la ligne de la Madeleine à la Bastille, puis successivement, elles ont été adoptées pour les lignes établies sur un parcours dont les rues sont assez larges pour leur permettre le passage.

Il est présumable que ces voitures, qui ont été accueillies avec enthousiasme par le public, deviendront sous peu les seules possibles et qu'il sera nécessaire de modifier les parcours de façon qu'elles puissent être partout employées pour le transport des voyageurs.

Le 9 mars 1828, fut fondée, dans le local du Conservatoire par M. Habeneck aîné, la société des concerts du Conservatoire qui exécute la musique des maîtres. Cette société passe à juste titre pour la première société musicale de Paris au point de vue de l'excellence de l'exécution instrumentale.

Ce fut aussi vers la même époque que fut fondée une société de protection bien importante et qui prit le titre de société des Amis de l'enfance; elle s'est formée pour venir au secours des jeunes garçons pauvres. Les enfants adoptés dès l'âge de huit ans sont placés dans des pensions où ils reçoivent l'instruction nécessaire à l'exercice d'une profession industrielle; à 13 ans ils entrent ensuite dans des ateliers d'apprentissage. Pendant tout le temps de leur éducation et de leur apprentissage, la société ne cesse de veiller sur eux.

Des subventions ministérielles n'ont cessé de

lui être accordées pour l'aider dans sa louable entreprise, et dans le but humanitaire qu'elle poursuit.

Nous avons dit que l'Ambigu-comique avait été brûlé en 1827 et qu'il fut à cette occasion rebâti sur le boulevard Saint-Martin sur un terrain occupé par l'hôtel Murinais. Les travaux furent dirigés par Hittorff et Lecointe et coûtèrent 1,347,944 fr ; le terrain avait été acheté en outre 385,515 fr. la salle pouvant contenir 2,000 personnes fut livrée au public le 8 juin 1828 ; le plafond était peint par Gosse et les autres ornements de la salle par Jouanis et Desfontaines. Les planchers furent construits en fer et maçonnés en briques, un rideau mobile en treillis de fer fut disposé de manière à séparer la scène de la salle en cas d'accident et depuis, ces sortes de rideaux furent en usage dans tous les théâtres.

Après 1830, ce fut M. Cès-Caupennes qui en prit la direction ; ce fut lui qui monta *Gaspardo le pêcheur*, un drame de Bouchardy qui eut un immense succès.

De 1838 à 1840, la direction passa aux mains de MM. Cormon et Crussols, à celles de Cormon et d'Ennery, puis à celles de Cormon, Dutertre et Chabot de Bouin. Deux pièces à succès signalèrent cette période, le *Naufrage de la Méduse* et *Lazare le Pâtre*.

M. Antony Béraud prit la direction en 1841 et monta *Paris la nuit*, *les Bohémiens de Paris*, *l'Abbaye de Castro* et la fameuse *Clôserie des Genets* de Frédéric Soulié, qui fut l'un des plus grands succès du boulevard. *Les Mousquetaires* de Dumas furent aussi joués à ce théâtre en 1845.

Après la révolution de 1848, A. Béraud se retira et une association d'artistes se forma pour exploiter l'Ambigu : elle était composée de Saint-Ernest, de Chilly, Verner, Arnault, Mmes Guyon et Naptal-Arnault. Elle monta entr'autres gros drames, *le Juif Errant* et *Notre-Dame de Paris*.

En 1852, M. Desnoyers devint directeur et monta *la Case de l'oncle Tom*, *la Prière des Naufragés* ; il mourut subitement et ce fut M. de Chilly, artiste du théâtre, qui en prit la direction, le 25 mai 1858. Son administration fut heureuse *les Fugitifs*, *le Vieux Caporal* signalèrent son administration. En 1866, il prit la direction de l'Odéon, et l'Ambigu passa aux mains de M. Faille qui le conserva jusqu'au 1er septembre 1869 ; le théâtre resta fermé jusqu'au 16 du même mois et MM. Billion et Dumaine s'associèrent pour le diriger, ils ouvrirent le 16 septembre et continuèrent l'œuvre de leur prédécesseur, c'est-à-dire donnèrent des pièces médiocres et des reprises, bientôt, Dumaine se retira et M. Billion demeura seul directeur. Cependant en 1871, *l'Article 47* de Belot eut un grand succès. Ce qui n'empêcha pas M. Billion d'être déclaré en faillite à la date du 12 juin 1874. M. Fischer prit la direction et rouvrit au mois de septembre suivant, par l'*Officier de Fortune*. La salle avait été complètement remise à neuf.

En 1878, M. Chabrillat devint directeur, et rouvrit les portes de l'Ambigu le 11 octobre, par la *Jeunesse de Louis XIV*, et cette fois encore, le théâtre fut complètement restauré.

Un petit théâtre, date aussi de 1828, c'est le théâtre de Belleville ; il fut ouvert le 25 octobre, sous la direction des frères Seveste, mais ils firent bientôt pour ce théâtre, ce qu'ils firent pour les autres scènes de la banlieue, dont ils avaient le le privilège, ils le sous-louèrent et plusieurs directeurs se succédèrent, et surent tirer bon profit de cette petite scène, sur laquelle on ne représente guère que des pièces empruntées, aux divers théâtres de Paris, mais qui, particulièrement sous la direction de M. Fresne, donna quelques pièces inédites, dûes à MM. Deltheil, Al. Flan, Henri Feugère, Paul Michel, Chol de Clercy, Al. Lafitte, Cretenier, Chretien, etc.

C'est du théâtre de Belleville que sortirent Boutin, Tetard, Melingue, Lacressonnière, Brasseur, Tisserand, Julien Deschamps et nombre d'autres artistes de talent.

Brulé dans la nuit du 10 au 11 décembre 1867, ce théâtre, fut reconstruit par MM. Fernoux et Lehmann architectes, et inauguré le 12 septembre 1868.

La salle fut décorée avec goût ; et parfaitement disposée et son directeur, M. Holacher, sut en faire une entreprise productive.

La lutte politique occupait toujours les esprits ; le 16 juin avaient paru deux ordonnances royales, dont l'une interdisait la direction des huit écoles secondaires ecclésiastiques, à toute personne appartenant à une congrégation religieuse non autorisée, et plaçait ces écoles sous le régime universitaire ; l'autre déterminait le nombre des élèves de ces mêmes écoles, dites petits séminaires, et plaçait sous l'autorité du ministre des affaires ecclésiastiques, les archevêques et les évêques, à qui précédemment, appartenait la discipline de ces établissements.

L'opposition poursuivait sans relâche, son œuvre de destruction de la royauté des Bourbons, mais les tribunaux sévirent avec vigueur contre elle ; un journaliste, M. Cauchois-Lemaire, fut condamné à quinze mois de prison et 2,000 francs d'amende, et la cour royale confirma ce jugement.

M. Fontan, fut condamné à cinq ans de prison, pour avoir comparé la royauté de Charles X, aux morsures d'un mouton enragé. Le poète Beranger, fut également poursuivi pour ses chansons.

Tout annonçait un orage prochain ; encore une année, et il allait éclater formidable.

Pendant ce temps, des crimes odieux, excitaient l'indignation des Parisiens.

Au commencement de l'année, avait eu lieu,

l'exposition d'un prêtre, l'abbé Joseph Contrafatto, condamné par la cour d'assises de la Seine, aux travaux forcés à perpétuité, à une heure de carcan, et à être marqué sur l'épaule droite, des lettres T.P, pour crime d'attentat à la pudeur, sur une petite fille de cinq ans, étant ministre du culte catholique.

Cette affaire, fit grand bruit, et la foule amassée autour du poteau d'exposition, accablait le condamné d'invectives et d'outrages.

A l'issue de l'exposition, Contrafatto fut envoyé au bagne de Brest, pour y subir sa peine, mais alors il se passa un fait assez singulier; pendant le procès, les intérêts de la partie plaignante, Mme Lebon, mère de l'enfant prétendue violée, avaient été défendus par un avocat du parti libéral, Me Charles Ledru; or, après la révolution de juillet, cet avocat eut des scrupules, et ne tarda pas à supposer que Contrafatto n'avait dû sa condamnation, qu'à l'entraînement des passions politiques. Bientôt, ses soupçons se changèrent en conviction profonde, et il finit par demeurer convaincu de l'innocence du prêtre, que sa parole avait envoyé au bagne, et à partir de ce moment, il ne cessa de faire des démarches en faveur de celui qu'il avait fait condamner. Des adoucissements successifs furent apportés au sort de Contrafatto, et enfin, après avoir passé 17 ans au bagne, il fut mis en liberté.

« Ledru commit alors l'imprudence, dit Larousse, de lui donner une déclaration écrite, dans laquelle il affirmait non seulement son innocence, mais encore avançait que plusieurs des principaux témoins, étaient venus lui confier, à lui, Ledru, qu'ils avaient altéré la vérité pour perdre l'accusé. »

Cette pièce, fut publiée; il en résulta que le conseil de l'ordre, suspendit l'avocat Charles Ledru, pour un an, et que sur l'appel du ministère public, un arrêt de la cour royale raya définitivement son nom du tableau des avocats.

Le 28 juin 1828, l'exécuteur des hautes œuvres, fit dresser l'échafaud en place de Grève, pour y supplicier un sieur Nicolas Roch, condamné à mort, par arrêt de la cour d'assises du 1er mai précédent, pour avoir assassiné à Clignancourt un nommé Raget, et lui avoir soustrait une somme d'argent, une dinde et un torchon.

Quelques jours plus tard, on exécutait encore sur la place de Grève, un assassin : François Debacker, condamné à mort pour avoir assassiné sa maîtresse et une autre femme, chez laquelle elle travaillait.

Le passage Sainte-Avoie fut formé en 1828, sur l'emplacement des hôtels de Mesmes, et Angran-Dalleray, vendus par le domaine de l'État, le 7 mars 1826.

Le passage du Bourg-l'abbé, et celui des Gravilliers furent aussi ouverts dans la même année.

Les rues de Lascazes, Casimir Perier, de Champagny et de Martignac sont de la même époque.

Au XVIIIe siècle, on avait établi un marché aux légumes dans l'ancienne propriété du Patriarche, qui avait servi de temple aux calvinistes; une ordonnance royale du 20 septembre 1828, autorisa le sieur Barvilhet à ouvrir sur son terrain deux rues, l'une communiquant de la rue de l'Épée de bois à celle d'Orléans Saint-Marcel, l'autre en retour d'équerre, sur la précédente : une seconde ordonnance du 2 juin 1830, porte : « Notre bonne ville de Paris, est autorisée à accepter les soumissions des 19 février et 9 avril 1830, par lesquelles une compagnie de capitalistes, a proposé de se charger de tous les frais d'agrandissement et de reconstruction, du marché dit des patriarches, situé dans le quartier Saint-Marcel, et d'abandonner immédiatement à la ville, la propriété des terrains et des constructions du dit marché, moyennant la concession à son profit, pendant quatre-vingts ans du produit de la location des places, à raison de trente centimes par place. Il sera passé en conséquence, un traité définitif, entre notre bonne ville de Paris et la dite compagnie, sur les bases ci-dessus mentionnées, et autres clauses et conditions exprimées, tant dans les soumissions ci-dessus indiquées, que dans les délibérations du conseil municipal du 22 mai 1829 et du 12 mars 1830. »

En vertu de cette autorisation, le marché fut immédiatement construit, sous la direction de l'architecte Chatillon, et il fut inauguré le 1er juin 1831.

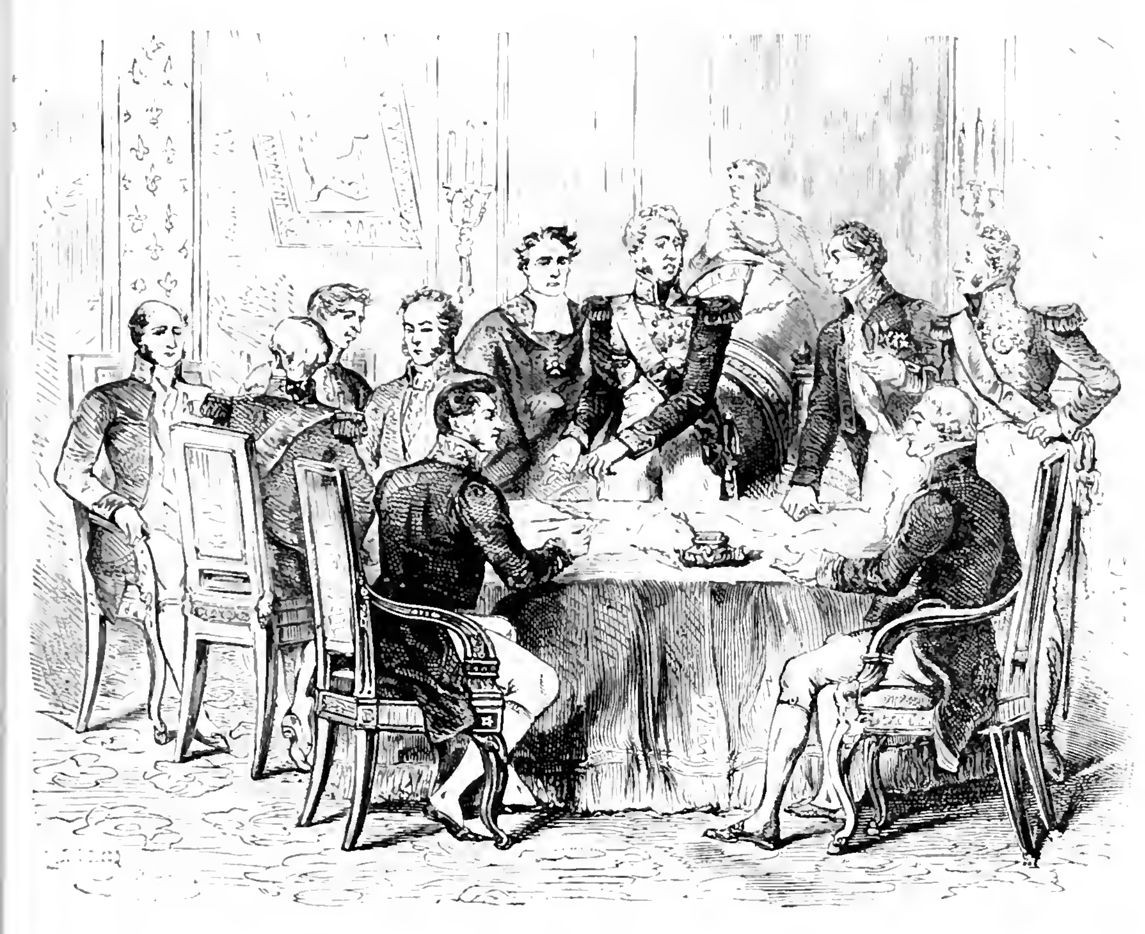
Il se compose d'un seul corps de bâtiments, formant un carré long, entièrement couvert et orné d'une fontaine, sa superficie est de 822 m.

A ce marché, qui est ouvert depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, on vend de tout, surtout de vieilles hardes et de vieilles ferrailles. Enclavé dans ce marché là, est un autre marché plus sérieux, où l'on vend toute espèce de denrées, et de comestibles.

Conformément aux dispositions ci-dessus, trois voies furent ouvertes, pour faciliter les abords de ce marché, ce fut : la rue des Patriarches, la rue du marché des Patriarches, et le prolongement de la rue de l'Arbalète.

En 1828, le roi et la duchesse d'Angoulême accordèrent des fonds pour élever une chapelle à Batignolles, et l'archevêque de Paris, Hycinthe de Quélen, et ses trois vicaires, donnèrent aussi 1,200 francs. Ce fut avec ces premières ressources que fut bâtie l'église par les soins de l'architecte Lequeux; agrandie plus tard, elle est devenue la paroisse Sainte-Marie. Son fronton triangulaire, soutenu par quatre colonnes d'ordre toscan, porte cette inscription : « *D. O. M. Sub invocatione B. V. Mariæ.* » Au-dessus est la cloche, suspendue dans un campanile pareil à celui des monastères italiens.

L'ouverture de la session législative, se fit le



Le 25 juillet, le roi signait les fameuses ordonnances. (Page 462, col. 1.)

27 janvier 1829. La Chambre était partagée en deux camps qui n'attendaient qu'un signal pour une bataille décisive, ce signal ne devait pas tarder à être donné.

Le temps des catastrophes approchait et toujours Charles X était plein de confiance.

L'hiver de 1828-1829, fut très animé aux Tuileries, la duchesse de Berry y donna de nombreuses et charmantes fêtes, où brillèrent les filles du duc d'Orléans. « La princesse Louise (qui devint reine des Belges), fut très remarquée et dans un bal d'enfants, la petite princesse Clémentine eut un grand succès, habillée en dame de la cour de Louis XVI. »

Mais une fête dont on parla beaucoup fut celle offerte à la duchesse de Berry et qui fut donnée, à Tivoli; elle fut favorisée par un temps magnifique, les allées de Tivoli étincelaient de verres de couleur, ce n'était partout que bouquets de feu et transparents, où resplendissait le nom de Caroline.

La duchesse, appuyée sur le bras de son féal écuyer, M. de Ménars, avait peine à traverser la foule aristocratique, qui se pressait sur ses pas. « Robertson, s'élança en ballon avec une Esmeralda : la maudite nacelle faillit, deux ou trois fois chavirer en s'accrochant aux branches, après quoi Robertson et sa compagne intrépide volèrent librement dans les plaines éthérées, pour aller débarquer je ne sais où. La duchesse de Berry, lasse à la fin de tant de tumulte et désireuse de retourner au pavillon de Flore, donna l'ordre de tirer le feu d'artifice, bien qu'il fût neuf heures à peine, et que le dénouement pyrotechnique ne fût promis que pour dix. »

Plus on allait, plus les affaires politiques devenaient mauvaises, le 6 août 1829, Charles X fit venir M. Portalis à Saint-Cloud pour lui signifier qu'il avait formé un nouveau ministère; en effet, le 9, le *Moniteur* annonçait la formation de ce nouveau ministère, à la tête duquel était placé le prince de Polignac.

Le choix des hommes qui le composaient, n'était pas heureux, ils étaient antipathiques à la majorité des Parisiens qui ne négligèrent aucune occasion de le leur faire comprendre; une ligue se forma sous le nom d'association parisienne, qui affecta une souscription individuelle de dix

francs; plus le dixième de la contribution des électeurs, à l'acquittement des frais encourus, pour le refus de l'impôt.

Le ministère déféra aux tribunaux les journalistes, pour avoir publié l'acte d'association.

Un mois de prison, leur fut généreusement accordé.

Il y avait divorce complet, entre le gouvernement et les Parisiens — 1830, allait le prononcer.

Mais d'abord terminons l'année 1829.

Le 5 août, le charcutier Bellau fut exécuté en place de Grève, pour tentative d'assassinat sur la personne de sa femme née Angélique Lepeintre. Le crime de cet homme avait produit une profonde sensation, et surtout excité l'indignation des femmes. Pendant le trajet de la Conciergerie au lieu du supplice, il fut poursuivi par les huées des femmes de la halle, qui étaient accourues en foule sur son passage.

Le 3 décembre suivant, ce fut le tour de monter à l'échafaud d'une sorte de gentleman, qui avait assassiné et volé, de concert avec un autre individu, les époux Prudhomme aubergistes. Daumas-Dupin, c'était son nom, mourut avec fermeté.

En 1829, MM. Lavallée, Dumas, Ollivier et Péclet, se réunirent pour créer à Paris une école libre, destinée à former des ingénieurs pour toutes les branches de l'industrie, et pour les travaux et les services publics, dont la direction n'appartient pas nécessairement aux ingénieurs de l'État, tels que directeurs d'usines et de manufactures, chefs de grandes entreprises de travaux publics, professeurs pour l'enseignement industriel, etc.

Les fondateurs de l'École centrale des arts et manufactures, tel est son titre, s'inspirèrent du programme primitif, des écoles centrales de l'an III, dont ils adoptèrent le plan, en ne laissant de côté, que ce qui était du ressort de l'enseignement universitaire.

Cette école fut établie dans l'ancien hôtel de Juigné, rue de Thorigny, et rue des Coutures Saint-Gervais; M. Lavallée en prit la direction, M. Ollivier, professa la géométrie descriptive, M. Dumas la chimie, M. Péclet la physique industrielle et les autres cours furent confiés à MM. Coriolis, Walter Saint-Ange, Payen, Fleury, Perdonnet.

L'Ecole centrale, est régie par deux administrations, celle de l'école et celle des études, qui, toutes deux, la gouvernent, sous la direction d'un conseil composé du directeur, et du sous-directeur de l'école, du directeur des études et d'un certain nombre des plus anciens professeurs.

L'ordre et la discipline sont maintenus par des officiers en retraite, qui remplissent les fonctions d'inspecteurs.

L'école ne reçoit que des élèves externes âgés de dix-huit ans au moins; l'ouverture des cours a lieu tous les jours, de huit heures à huit heures et demie, la sortie à quatre heures.

La durée des études est de trois ans; les élèves qui, à la fin de leur troisième année, ont satisfait à tous les examens, sont admis à concourir pour le diplôme, ceux qui subissent cette dernière épreuve avec succès reçoivent le diplôme d'ingénieur des arts et manufactures. Ceux qui ne l'obtiennent pas peuvent recevoir un simple certificat de capacité.

Le prix de l'enseignement, est de 800 francs par an. L'école prélève 32,000 francs sur ses bénéfices, pour constituer des encouragements aux élèves peu fortunés qui les méritent, et la ville de Paris, fournit la somme de 72,000 francs qui reçoit la même destination.

Les examens d'admission ont lieu à l'école, du mois d'août au mois d'octobre; pour les subir, il n'est pas besoin d'être Français, l'École admet les étrangers aux mêmes conditions que les nationaux; ces examens portent sur l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie analytique, la géométrie descriptive, la physique, la chimie, la physiologie, la langue française et le dessin.

Le 19 juin 1857, une loi a reconnu établissement de l'État, l'École centrale des arts et manufactures.

Notons de suite, puisqu'elles furent fondées à la même époque, la Société des auteurs et compositeurs dramatiques, qui fut fondée à Paris le 7 mars 1829, la Société des Antiquaires de France dont les statuts furent autorisés par ordonnance du 4 juillet 1829 et qui succèdaà l'ancienne académie celtique. Elle fut composée de 45 membres résidents, de 10 membres honoraires et d'un nombre illimité de correspondants nationaux et étrangers. Son but fut de s'occuper des recherches sur les langues, la géographie, la chronologie, l'histoire, la littérature, les arts et les antiquités celtiques, grecques, romaines et du moyen âge, mais principalement des gaules et de la nation française jusqu'au XVIe siècle inclusivement. Elle publie un *recueil de mémoires.*

La société française de statistique universelle fondée le 22 novembre 1829, fut instituée pour concourir aux progrès de la statistique générale. « Elle propose et décerne des prix, elle accorde des médailles d'honneur, elle publie depuis sa fondation le recueil mensuel de ses travaux qui sont divisés en trois parties distinctes : 1° La statistique physique et descriptive, comprenant la topographie, la météorologie, l'hydrographie, la géologie, la minéralogie, la population, l'homme physique, l'hygiéne et l'état sanitaire. 2° La statistique positive et appliquée, comprenant les productions végétales et animales, l'agriculture, l'industrie, le commerce, la navigation, l'état scientifique, l'instruction générale, la littérature, la langue et les beaux arts. 3° La statistique morale et philosophique comprenant les cultes, le

pouvoir législatif, l'administration publique, les pouvoirs judiciaires et les tribunaux, les finances, l'état militaire, la marine et la diplomatie.

« La société entretient une correspondance avec les corps savants de tous les pays et envoie ses publications à tous ses membres. »

M. de Belleyme fonda aussi en 1829 une maison de travail et de refuge pour l'extinction de la mendicité, près le boulevard des Gobelins, au moyen d'une souscription parisienne dont le produit s'éleva en très peu de temps à 700,000 fr; partie de cette somme fut employée à l'acquisition d'un terrain de 4,000 toises sur lequel furent élevées les constructions nécessaires à ce genre d'établissement.

On comptait alors dans Paris environ douze cents mendiants disséminés dans les diverses rues; on les obligea à passer à un bureau d'examen établi à cet effet et, après les avoir interrogés sur leurs ressources et leur moralité, on envoyait ceux qui ne demandaient pas mieux que de travailler à la maison de travail, les infirmes et les vieillards furent placés dans la maison de Villers-Cotterets, et ceux qui avaient déjà été condamnés pour cause de vagabondage ou qui furent jugés incapables de régénération, furent envoyés à la maison de répression de Saint-Denis.

En 1829, une salle de spectacle fut construite pour l'Opéra comique sous le nom de salle Ventadour, mais l'Opéra comique y resta peu de temps et quitta cette salle pour aller s'installer à la place de la Bourse. Saint-Esteben prit alors la salle Ventadour et en fit le théâtre nautique; on exécuta des travaux considérables pour l'approprier au genre choisi, on y établit un grand bassin pour les naumachies et l'ouverture se fit le 10 juin 1834. Une pièce à grand spectacle, *Guillaume Tell*, eut un certain succès, mais au bout de quelques mois Saint-Esteben dut renoncer à son privilège.

Un journaliste, M. Anténor Jolly, obtint de lui succéder et de la salle Ventadour il fit le théâtre de la Renaissance. Il réunit assez rapidement une excellente troupe dans laquelle on remarquait pour le chant : Mlle Anna Thillon, Ferréol et quelques autres; pour le drame et la comédie : Frédérick Lemaître, Bocage, Montdidier, Mmes Dorval, Albert, Atala Beauchêne, etc. Ce théâtre ouvrit ses portes le 8 novembre 1838 par la représentation du drame de Victor Hugo : *Ruy Blas*, et un prologue en vers de Méry. Pendant trois années des pièces importantes furent jouées à ce théâtre Ventadour : *le Fils de la folle*, *Clotilde*, *Paul Jones*, etc., et dans le genre lyrique, *l'Eau merveilleuse*, *Olivier Basselin*, etc.; malheureusement, les directeurs de l'Opéra et de l'Opéra-Comique, en vertu de leurs privilèges, s'opposèrent à ce que la Renaissance pût se faire théâtre lyrique; vaincu par les procès, le théâtre ferma le 23 mai 1841.

Dans la même année les Italiens s'installèrent à Ventadour qu'ils n'ont plus quitté tant que l'Opéra italien vécut.

Les directeurs se sont si fréquemment succédé à ce théâtre qu'il serait difficile de les nommer tous; c'était M. Dormoy qui l'était alors; en 1843 ce fut M. Vatel; en 1848, M. Ronconi, qui produisit l'Alboni et la Persiani, en 1850 M. Lumley, en 1852, M. Corti, puis M. Ragani, M. Calzado, M. Bagier, et pendant cette période on put entendre Mmes Penco, Grisi, Jenny Lind, Cruvelli, Cambardi, Patti, Grossi, Krauss, MM. Tamberlick, Delle Sedie, Calzolari, Arnaud, Montemerli, Mongini, Fraschini, Gardoni, Nicolini, etc.

Fermé pendant l'année 1870-1871, le théâtre Italien rouvrit en 1872 comme théâtre de drame. Au mois de mars, il redevint théâtre italien, et le gouvernement lui accorda 100,000 francs de subvention; il rouvrit le 1er octobre par *la Traviata*, avec Mmes Penco, Alboni, Krauss, MM. Mongini et Capoul; c'était alors M. Verger qui était directeur; en 1873 il fut remplacé par M. Strakosch qui ouvrit le 7 octobre, avec la Belocca, MM. Padilla, Zucchini, etc. Après l'incendie de l'Opéra, (28 octobre 1873,) M. Halanzier donna des représentations d'opéra dans la salle des Italiens; puis ce fut le tragédien Ernest Rossi qui vint y donner des représentations en novembre 1875, puis enfin le dernier directeur M. Escudier essaya vainement de le galvaniser; le théâtre Italien, dont les représentations étaient suivies jadis par toute l'aristocratie parisienne, était complètement délaissé, et à la fin de la saison 1878, M. Escudier ferma les portes de ce théâtre qui ne devait plus les rouvrir.

En 1880 une maison de banque installait ses bureaux dans la jolie salle où tant de fois nous avons entendu résonner les échos des virtuoses du chant.

Cette salle présentait sur sa façade une rangée de neuf arcades surmontées d'un attique; le péristyle donnait entrée dans un vestibule d'où l'on montait à la salle richement décorée et qui offrait aux spectateurs des places commodes, spacieuses, et tout le confort d'un théâtre réservé à la meilleure société parisienne.

Une ordonnance royale du 9 septembre 1829 porta ceci : Art. 1er Il sera établi un nouveau marché de comestibles dans notre bonne ville de Paris, sur l'emplacement de l'ancienne voirie de Ménilmontant et aux frais du Sr Testart soumissionnaire. Notre bonne ville de Paris est autorisée à accepter la soumission en date du 12 juillet 1829, par laquelle le dit Sr Testart s'oblige à construire à ses frais un marché sur ledit emplacement moyennant la concession à son profit, pendant soixante-dix ans, des droits de place et d'étalage dans ledit marché etc. »

Le Sr Testart s'était engagé aussi à céder à la ville de Paris le sol de trois rues à ouvrir pour faciliter l'accès du marché qui fut construit sous

la direction de M. Molinos architecte et fut nommé marché Popincourt.

Cet établissement a été inauguré le 31 mai 1831.

Les percements exécutés aux abords du marché furent : la rue du Marché Popincourt, cette rue reçut en 1844 (le 5 août) le nom de rue Ternaux en l'honneur du manufacturier qui introduisit et améliora en France la race des chèvres de Cachemire, une seconde rue, qui prit le nom de rue du Marché-Popincourt, lorsque la première fut appelée rue Ternaux, et la rue Jacquart qui dut son nom à l'inventeur du métier à tisser; elle fut ainsi dénommée en 1844.

Les autres rues ouvertes ou tracées dans l'année 1829 furent :

La rue Cavé.

La rue neuve Bourg-Labbé ouverte sur des terrains appartenant à M. le marquis de Vérac et au comte Dumanoir.

La rue neuve de la Fidélité qui était une impasse et fut convertie en rue par ordonnance du 2 décembre, elle fut supprimée lors du percement du boulevard de Strasbourg.

La rue Fortin, ainsi appelée, du nom du propriétaire des terrains sur lesquels elle fut ouverte. Ce ne fut qu'en 1837 qu'on commença à construire dans cette rue.

La rue neuve de Lappe, voisine de l'ancienne rue de Lappe. C'est aujourd'hui la rue des Taillandiers.

La rue de l'Orme, une ordonnance royale du 25 février porte : « Il sera ouvert sur le terrain appartenant à l'Etat, cour des Ormes, à l'arsenal, dans la ville de Paris, une nouvelle rue. » Cette rue allait de la cour du Salpètre à la rue Saint-Antoine ; en 1841, elle fut prolongée de la cour du Salpètre à la rue de Sully sur l'emplacement qu'on appelait autrefois la chaussée de l'arsenal et qui était dans le principe une avenue plantée d'ormes qui servait de communication au petit arsenal. C'est aujourd'hui la rue Jacques Cœur.

La rue Fulton, la rue Papin, qui furent ainsi appelées du nom des célèbres inventeurs.

La cour ou passage Philibert, aujourd'hui impasse de l'Orillon, la cité d'Antin, la cité Riverin et les galeries de fer datent aussi de 1829 ; ces galeries s'appelaient jadis le passage Boufflers. Incendié en 1828, il fut reconstruit en 1829 sous le nom de galeries de fer, elles sont aujourd'hui remplacées par l'hôtel du Crédit Lyonnais.

Le 6 janvier 1830, une ordonnance royale convoqua les chambres pour le 2 mars suivant.

Le surlendemain, le roi alla faire ses dévotions à Sainte Geneviève. « Le cortège se composait de quatre voitures, M. le Dauphin était dans celle du roi. En arrivant à l'église, le roi a été reçu par M. l'archevêque de Paris et s'étant placé sous un dais, il a été conduit processionnellement dans le chœur à la place qui lui avait été préparée. Après la messe, S. M. a été reconduite avec les mêmes cérémonies. Le roi est rentré aux Tuileries à midi trois quarts. »

Voici comment le *National* qui avait été fondé le 3 janvier, sous la direction de M. Thiers, appréciait la situation politique :

« L'emprunt de 80 millions qui sera adjugé mardi est un essai malheureux fait par des hommes incertains de leur position, très certains de leur impopularité et n'osant rien tenter d'une manière franche et décisive. Le ministère est à la fois timide et pressé d'agir; il est timide parce qu'il est impopulaire et il est pressé parce que cette impopularité lui a jusqu'ici interdit de toucher à quoi que ce soit. »

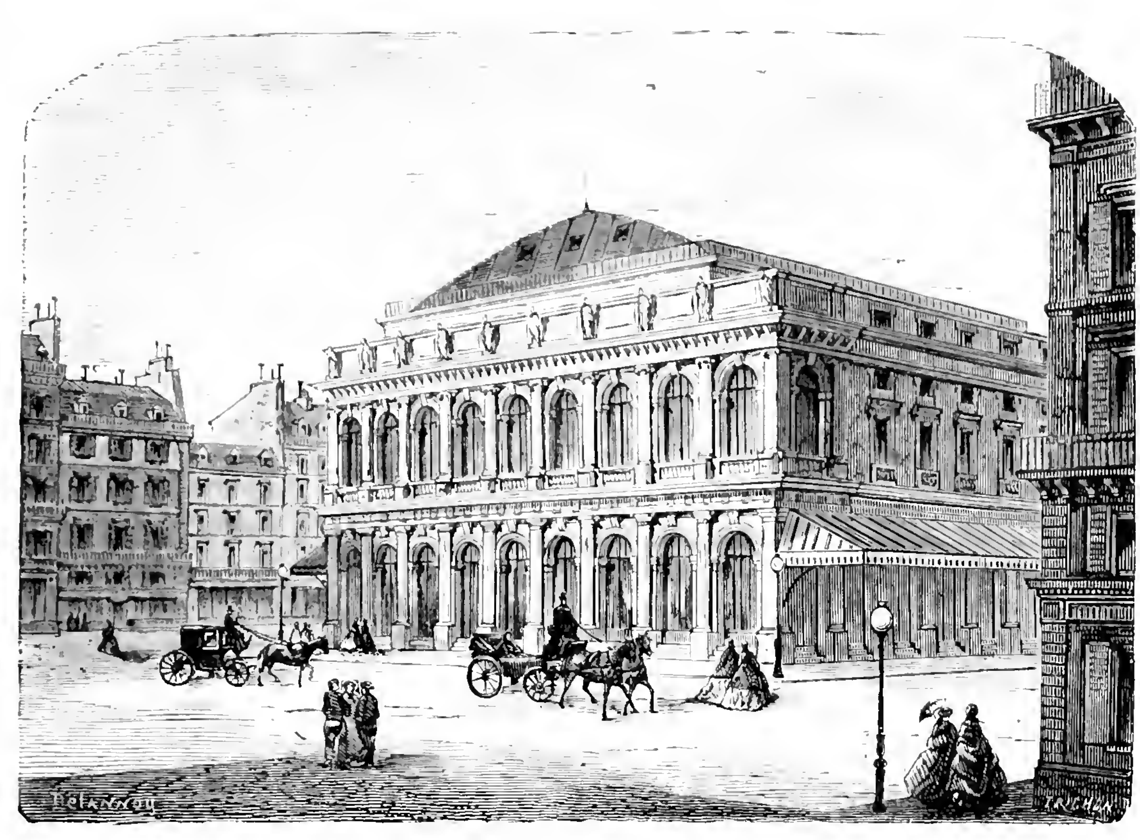
Impopulaire, tel était surtout le grand défaut du ministère Polignac destiné à devenir le bouc émissaire de la révolution qui se préparait et dont le duc d'Orléans devait bénéficier ; ce prince avait besoin de faire parler de lui ; le 31 mai il profita de l'arrivée du roi et de la reine de Naples à Paris pour donner une fête. Des milliers de spectateurs se pressaient dans son jardin illuminé, le duc avait invité la cour, la famille royale, l'élite de la bourgeoisie et les hommes rendus célèbres par leur opposition.

Il alla, accompagné de sa famille, recevoir son souverain au bas de l'escalier, « avec les marques les plus expressives de reconnaissance et d'amour. »

Cette fête d'une somptuosité royale fut tout à coup interrompue par des cris d'effroi. Des mains inconnues lançaient en l'air des lampions enflammés « On a dit que le duc d'Orléans avait payé cette émeute; nous ne savons. Toujours est-il que le matin, il avait refusé au préfet de police, prévoyant des désordres, de laisser placer des soldats dans le jardin. L'ordre, toutefois fut bientôt rétabli, mais le mal était fait : on avait en quel que sorte posé une candidature royale, on avait indiqué un but aux esprits incertains. »

Mais revenons au 2 mars, jour de l'ouverture des Chambres; le discours du roi contenait une phrase menaçante : « Pairs de France, députés, disait-il, Vous repousserez avec mépris les perfides insinuations que la malveillance cherche à propager; si de coupables manœuvres suscitaient à mon gouvernement des obstacles que je ne peux pas, que je ne veux pas prévoir, je trouverais la force de les surmonter, dans ma résolution de maintenir la paix publique, dans la juste confiance des Français et dans l'amour qu'ils ont toujours montré pour leur roi. »

Le 18 mars, l'adresse de la chambre fut portée aux Tuileries, les députés de l'opposition accompagnaient en grand nombre, leur président M. Royer Collard était ému, l'accent de sa voix s'en ressentait ; celle du roi était sèche et brève, son attitude digne. Il se plaignit de ne pas pouvoir compter sur le concours des députés des dé-



Théâtre des Italiens.

partements. « J'ai annoncé mes résolutions dans mon discours d'ouverture de la session, ces résolutions sont immuables. L'intérêt de mon peuple me défend de m'en écarter, mes ministres vous feront connaître mes intentions. »

Le lendemain 19 mars, la prorogation de la Chambre au 1er septembre était annoncée au *Moniteur.*

Cet acte de fermeté du roi fut vivement applaudi par les ultra-royalistes, les gens du parti opposé, le considérèrent comme le signal de la prochaine révolution.

Et de fait, elle data de ce jour-là.

Au banquet qui eut lieu le 1er avril en l'honneur des 221 députés de l'opposition, M. Godefroy Cavaignac refusa de boire à la santé du roi.

Le 16 mai, une ordonnance royale déclarait la Chambre dissoute; les collèges électoraux étaient convoqués pour la fin de juin et les premières semaines de juillet.

Deux jours plus tard, plusieurs ministres se retiraient et étaient remplacés par d'autres.

Les élections eurent lieu et, à très peu d'exception près, les 221 députés sortants furent réélus; l'opposition comptait plus de cent voix de majorité.

Dès le 10 juillet, le refus de l'impôt avait été décidé dans une réunion d'hommes considérables, dans l'hypothèse d'un coup d'État, on se demandait encore s'il aurait lieu.

Le 11, le roi était aux Tuileries et il y recevait le corps municipal qui venait le féliciter sur la prise d'Alger. Le même jour, il se rendait à Notre-Dame pour y entendre un *Te Deum*, à 3 heures et demie une salve d'artillerie annonçait son départ du château. Une autre salve fut tirée à son arrivée à l'église métropolitaine.

Le cortège royal se composait de douze carrosses attelés de huit chevaux. L'archevêque de Paris disait au roi : « Sire, que votre grande âme s'affermisse de plus en plus, votre confiance dans le divin secours, dans la protection de Marie mère de Dieu ne sera pas vaine. Puisse Votre Majesté en recevoir bientôt une nouvelle récompense! Puisse-t-elle bientôt venir encore remercier le seigneur d'autres merveilles non moins douces et non moins éclatantes. »

Et le roi répondit :

— Je viens me prosterner au pied du Très-Haut, lui offrir l'hommage de ma vive reconnaissance, je sollicite de lui la grâce de consacrer le reste de mes forces à rendre mes peuples heureux et je désire avec ardeur, que les Français se persuadent et sentent de toute leur âme, que je ne res-

pire que pour affermir et consolider leur bonheur.

Charles X revint de Notre Dame aux Tuileries comme un triomphateur, une foule immense le saluait de ses plus bruyantes acclamations.

Le soir, le château, les édifices publics et les maisons particulières étaient illuminés.

Le 25 juillet, le roi signait les fameuses ordonnances, l'une suspendant la liberté de la presse périodique, l'autre prononçant la dissolution de la Chambre, une troisième contenait les dispositions relatives à la formation d'une chambre de députés de départements, avec un règlement touchant le mode des élections, et enfin la quatrième convoquait les collèges électoraux pour les 6 et 18 septembre et les chambres pour le 28.

Le lendemain, la bourgeoisie parisienne était consternée, quelques jeunes gens lisaient dans les lieux publics le *Moniteur* à haute voix et en appelaient au peuple par leurs discours enflammés, mais le peuple faisait la sourde oreille, les ordonnances ne le frappaient directement ni dans ses plaisirs, ni dans ses travaux, il ne visait pas à la députation, ni ne faisait pas de journaux, tout cela était affaire entre la monarchie, la bourgeoisie et les journalistes.

Mais ces derniers, les plus atteints, allaient précipiter le mouvement, le jour même ils rédigèrent une protestation dans laquelle ils déclarèrent, en réponse à la violation de légalité commise par le gouvernement, qu'ils feraient paraitre quand même leurs journaux.

Cette protestation fut signée par les gérants et rédacteurs de journaux présents à Paris. MM. Thiers, Mignet, Carrel, Chambolle, Peisse, Stapfer, Dubochet et Holle signèrent comme rédacteurs du *National* et Gauja gérant — de Guizard, Déjean, Ch. de Rémusat, rédacteurs et Leroux gérant du *Globe*, Guyet, Moussette, rédacteurs du *Courrier* et Sarrans, gérant. — A. Fabre, Ader, rédacteurs de la *Tribune*, Cauchois-Lemaire, Année, Ev. Dumoulin, rédacteurs du *Constitutionnel*, Balaury, Haussmann, Dussard, A. Billiard, Baude rédacteurs du *Temps* et Coste gérant — Levasseur, Plagnole, Fazy rédacteurs de *La Révolution* — Avenel, de Jussieu, J. F Dupont rédacteurs du *Courrier français* et Châtelain, et de la Pelouze gérants — Larréguy rédacteur du Commerce, et Bert, gérant — Bohain et Roqueplan, rédacteurs du *Figaro* — Léon Pilet, gérant du *Journal de Paris* — Vaillant gérant du *Sylphe*.

Pendant ce temps, quelques électeurs se réunissaient dans les bureaux du *National* et on décida qu'avant tout il fallait appeler les ouvriers à prendre part au mouvement de résistance.

L'agitation ne tarda pas en effet à pénétrer dans les couches inférieures ; dans la soirée, des pierres furent lancées contre les voitures des ministres.

Cependant, la journée s'était passée relativement calme.

Le 27, trois journaux seulement : le *National*, le *Globe*, et le *Temps* parurent, les autres après avoir réfléchi, s'étaient prudemment soumis aux ordonnances.

Que faisait le roi pendant ce temps? Il était parti le 26 avec le dauphin pour chasser à courre dans la forêt de Rambouillet; les troupes n'avaient pas de cartouches et n'étaient pas consignées!

Ordre fut donné d'arrêter les journalistes signataires de la protestation et de saisir les presses des journaux révoltés; on commença par le *Temps*, mais le commissaire de police assisté des gendarmes, ne trouva pas un serrurier qui consentit à crocheter les portes.

Tous ceux qu'on appela refusèrent de faire cette vilaine besogne.

Si pourtant, on en trouva un, celui qui, d'ordinaire, rivait les fers des forçats, il se mit en devoir de crocheter, mais la foule lui vola ses outils.

Des assemblées tumultueuses se tinrent à divers endroits dans la journée; les élèves de l'École polytechnique vinrent se mettre à la disposition de MM Laffitte et La Fayette, qui étaient à la tête du mouvement.

Vers huit heures du soir, un individu déploya sur les quais le drapeau tricolore.

Bientôt la ville prit sa physionomie des jours de bataille; des barricades s'élevèrent dans les rues Saint-Honoré, de l'Echelle, de Richelieu, des Pyramides, aux abords du Palais-Royal, dans les faubourgs ; des gendarmes, des lanciers et des suisses se défendaient contre la foule regorgeant dans la ville devenue lugubre. Les réverbères tombaient. Le peuple n'avait pas d'armes, il en prit. Il pilla les boutiques des armuriers. De tous côtés couraient des hommes semant la révolte, criant vengeance pour les morts, menaçant les gendarmes, ne songeant qu'à combattre. Des corps de garde incendiés jetaient sur les cadavres et sur les maisons des clartés sinistres.

Le maréchal Marmont, duc de Raguse, chargé du commandement supérieur, s'était installé à une heure de l'après midi place du Carrousel à l'État major de la garde, mais les troupes n'étant toujours pas consignées, il avait fallu attendre la rentrée des soldats dans les casernes pour l'appel de quatre heures afin de pouvoir leur faire prendre les armes. Au reste, il n'y eut pas d'engagement sérieux dans la soirée, mais le lendemain dès l'aube, toute la population parisienne était debout, et le premier acte agressif fut la prise du poste de la mairie des Petits-Pères. Un homme du peuple s'empara du tambour qui s'y trouvait et battit le rappel,

Les gens s'armaient comme ils pouvaient, une foule d'anciens gardes nationaux se joignirent

aux combattants qui s'étaient levés aux cris de vive la Charte! et commencèrent la guerre des rues en brisant partout les insignes de la royauté et les armes des Bourbons. On faisait avec acharnement disparaître des boutiques, des monuments, des réverbères ou des enseignes, tout ce qui avait trait à la dynastie.

La nuit avait été employée à fondre en balles, les gouttières des maisons, à confectionner des cartouches, à fourbir les armes; femmes, enfants, vieillards, élevaient dans toutes les rues des barricades à l'aide de pavés, de tonneaux, de charrettes, et le surplus des pavés était transporté sur les toits et dans les étages des maisons avec tout ce qu'on pouvait trouver de plus meurtrier, afin de pouvoir le jeter sur la tête des soldats royaux.

Les portes Saint-Denis et Saint-Martin, converties en forteresses, étaient garnies d'assaillants qui avaient transporté dessus un amoncellement de projectiles de toute nature.

Le duc de Raguse, instruit de ce qui se passait, commença à pressentir le danger et dut regretter l'incroyable légèreté avec laquelle on avait, en haut lieu, considéré le commencement d'insurrection, mais que pouvaient faire ses 18,000 hommes bloqués, assaillis de tous côtés par la population! Réduit déjà par cela seul à la défensive, il fut obligé de renfermer ses troupes entre les boulevards intérieurs, la rue Saint Antoine, les quais de la rive droite et la place Louis XV.

« Une troupe d'ouvriers sans armes de guerre, débouche des Halles sur la place du Châtelet, s'empare du corps de garde des gendarmes, s'en partage les fusils, les sabres et poursuit sa course vers la place de Grève. La gendarmerie occupe l'Hôtel-de-Ville; placée sur ses degrés, elle en défend l'entrée avec avantage. Les patriotes ont bientôt épuisé leurs rares munitions, leurs poches sont vides, mais la baïonnette, le sabre, les piques leur sont restés. Ils s'élancent sous le feu des gendarmes, les renversent et les épargnent. L'Hôtel-de-Ville est la première conquête de la Révolution de Juillet. Mais un fort detachement de la garde parait tout à coup et attaque les vainqueurs; ceux-ci, grossis de citoyens accourus des rues voisines, soutenus aussi par la guerre des fenêtres et des toits, ont repoussé les troupes royales.

« Dans leur retraite, celles-ci sont encore attaquées par une colonne du faubourg Saint-Jacques, qui s'élance du pont de Notre Dame. Vainement elles cherchent à s'ouvrir un passage à la baïonnette, ce détachement disparait entre les deux chocs. Aussitôt que Marmont apprend cette victoire, il sent vivement toute l'influence qu'elle doit donner à la cause populaire et veut reprendre à tout prix l'Hôtel-de-Ville. Bientôt des troupes de toutes armes suisses, garde royale, gendarmerie, cuirassiers, lanciers, artillerie, engagent et reçoivent un terrible combat. Il dure deux heures. Les patriotes n'ayant plus de munitions, durent abandonner momentanément l'Hôtel-de-Ville mais la bataille ne faisait que changer de terrain et le drapeau tricolore, arboré sur les tours de Notre-Dame, apprit à l'ennemi que la rive gauche de la Seine avait aussi son trophée. Le bruit du tocsin fit taire un moment l'artillerie à la Grève. Cette place était restée couverte de tirailleurs intrépides et des vainqueurs de l'Hôtel-de-Ville à qui les munitions avaient été rapportées; de toutes les maisons, une fusillade nourrie moissonnait les soldats de Charles X. C'était surtout aux Suisses que la mort était envoyée.

« Aux vibrations du tocsin de Notre Dame, si fameux dans les guerres de Paris et dont l'ancien emploi est d'appeler les habitants de l'Hôtel-de-Ville, de nombreux renforts dociles à cet appel se précipitent le long des quais, se glissent par les petites rues et inondent le champ de bataille. A la même voix qui annonce au maréchal un nouveau péril, de fortes colonnes de troupes couvrent les deux rives de la Seine. La rivière partage deux batailles qu'unissent les ponts qui la divisent. Les ouvriers, les artisans, les citoyens de la rive gauche ont été réunis, armés, ralliés par les étudiants et par les élèves de l'École polytechnique. Ils étaient arrivés au secours de la rive droite, chargés des dépouilles de l'abbaye, de l'hôtel des gendarmes, de la poudrière d'Ivry et du musée d'artillerie, dont les vieilles arquebuses encore poudreuses des combats de la Ligue, reparurent aux mêmes lieux, mais pour une plus noble cause. La bataille s'engagea depuis le Pont-Neuf, jusqu'au pont suspendu de la Grève. La Seine, en reçut d'horribles débris. On se battait sur les quais, on se battait sur les ponts. Depuis la rue Saint Antoine jusqu'au Louvre, toutes les rues, tous les quais se hérissent de barricades, postes imprenables élevés par de faibles mains qui surent combattre de tous les étages des maisons pendant que les hommes croisaient la baïonnette avec les soldats.

« Dans l'intérieur de Paris, entre la bataille du boulevard et celle des quais, les gardes nationaux avaient reparu en uniforme et en armes, se ralliant à leurs drapeaux. »

Les prisonniers pour dettes, détenus à la maison de Clichy, avaient profité de la lutte pour prendre la clef des champs.

La poudrière d'Ivry, avait été enfoncée a coups de hache, le télégraphe de Montmartre abattu.

Pendant qu'on se battait dans la rue, les hommes politiques s'occupaient de conduire la révolution au but, mais ils étaient loin d'être d'accord sur ce but.

M. Andry de Puyraveau avait donné rendez-vous chez lui, dans cette journée du 28, à midi, à tous les députés, et voulut que la délibération

se fit, les fenêtres ouvertes, dans une salle de son hôtel, située au rez-de-chaussée, de façon qu'on put tout entendre.

Il y fut décidé, sur l'initiative de M. Casimir Périer, qu'une démarche serait faite auprès du duc de Raguse : Mais déjà cette démarche avait été faite par M. Arago, pour l'exhorter à cesser le combat. Marmont répondit que cela ne dépendait pas de lui et qu'en sa qualité de militaire, il devait obéir aux ordres qu'il avait reçus, n'ayant pas qualité pour juger de l'inconstitutionnalité des fameuses ordonnances.

On suivit le conseil qu'il donna de s'adresser à M. de Polignac, quant à Marmont, il promit d'écrire au roi pour le prier de retirer les ordonnances.

Marmont ne disait pas qu'il avait déjà écrit, à 9 heures du matin, à Charles X : « Sire, ce n'est plus une émeute, c'est une révolution. Il est urgent que Votre Majesté prenne des mesures de pacification. L'honneur de la couronne peut encore être sauvé, demain peut-être il ne serait plus temps. »

Malheureusement, la lettre du maréchal, remise au moment où le roi se rendait à la messe, resta déposée sur un tabouret de la galerie du Château de Saint-Cloud et ne fut ouverte par Charles X qu'au retour de la chapelle.

Dans la journée, la réponse arriva au maréchal, mais elle était loin d'être conciliante, elle contenait l'ordre formel de répression par les armes.

Paris fut mis en état de siège et les ministres s'établirent en permanence aux Tuileries, centre de la résistance du gouvernement.

Les troupes qui, depuis le matin, n'avaient pas mangé, manquaient de vivres et de munitions, elles étaient accablées par la chaleur ; à six heures du soir, les Tuileries étaient entourées par une ligne de feu de mousqueterie.

« Dans ma longue carrière militaire, a écrit le duc de Raguse, je n'ai rien éprouvé de comparable aux tourments et aux anxiétés de cette journée.

Le soir, les députés se rendirent de nouveau chez M. Andry de Puyraveau. MM. de la Fayette, de Laborde, Laffitte, Andry de Puyraveau, Bavoux, Mauguin et Chardel appuyèrent le parti de la résistance à outrance ; beaucoup d'autres députés craignaient les suites de l'affaire et ils n'auraient pas mieux demandé que de négocier, mais MM. de la Fayette et Laffite les en empêchèrent et on se sépara sans rien conclure.

En sortant, La Fayette fut accueilli par les acclamations populaires.

Il passa toute la nuit à se promener dans les rues de Paris pour se rendre un compte exact de ce qui se passait.

Un autre homme se promenait aussi, on l'appelait Dubourg, sur la place des Petits-Pères ; il rencontre deux députés.

— Messieurs, leur dit-il, le combat va recommencer, avez-vous besoin d'un général?

— Pour en faire un, répondirent-ils, il suffit d'un tailleur. Vous voulez être général ! eh bien prenez un uniforme et courez là où l'on se bat.

M. Dubourg se hâta de suivre ce conseil, il se rendit chez un fripier et acheta ce qu'il fallait pour s'habiller en général, puis il emprunta à l'acteur Perlet, une paire d'épaulettes, un sabre à son portier qui était un ancien gendarme et, à partir de ce moment, il se fit appeler le général Dubourg.

Cette nuit du 28 juillet fut affreusement lugubre. Les rues étaient désertes, mais dans les maisons, régnaient un bruit, une inquiétude et une douleur inaccoutumées. Quelques bourgeois dormaient paisiblement, mais la plupart veillaient les uns dans les angoisses de la terreur, les autres dans l'espérance du calme.

« Le matin du 29 juillet, dit un historien, le soleil éclaira à Paris le plus triste des spectacles. Sur les pavés silencieux, les combats de la veille avaient laissé des traces sanglantes. Ici, gisaient des cadavres, là-bas des barricades, des armes brisées, et quelques blessés implorant une tardive pitié ».

Le duc de Raguse avait fait convoquer les douze maires des divers arrondissements de Paris, puis fait imprimer une proclamation, dans laquelle il engageait les troupes à ne prendre dans dans le combat aucune initiative.

Ces troupes avaient d'ailleurs pris, dès la pointe du jour, une position entièrement défensive et concentrée qui présentait la forme d'un grand quadrilatère s'étendant depuis le Louvre jusqu'au bois de Boulogne. Le côté gauche était formé par la Seine, le côté droit par la rue et le faubourg Saint-Honoré, le centre par le Carrousel, la cour et le jardin des Tuileries, la place Louis XV et les Champs-Elysées.

Voici quelle était la distribution des différentes armes :

Au Louvre, deux bataillons suisses commandés par les colonels Salis et Maillardoz.

Place du Carrousel, un bataillon suisse et deux bataillons de la garde française, ayant des détachements dans le Palais-Royal et dans les maisons formant angle des rues qui, du Carrousel, débouchaient dans la rue Saint-Honoré.

Rue de Rohan, une batterie d'artillerie enfilant la rue de Richelieu.

A la grille des Tuileries, faisant face à la rue Castiglione, deux pièces de canon.

Dans le jardin, un bataillon suisse, trois bataillons de la garde, le 50ᵉ de ligne et le 15ᵉ léger.

Sur la place Vendôme, le 5ᵉ et le 53ᵉ de ligne, avec la gendarmerie à pied et à cheval.

Place Louis XV et boulevard de la Madeleine, les 1ᵉʳ et 2ᵐᵉ régiments d'infanterie de la garde.



Des milliers de spectateurs se pressaient dans le jardin du Palais-Royal pour voir la fête (31 mai 1830).
(Page 460, col. 2.)

Aux Champs-Élysées, deux bataillons de la garde et un régiment de chasseurs à cheval.

Les Tuileries, c'était, pour le peuple, le siège du gouvernement, il fallait à tout prix les conserver, Marmont le sentait bien.

« Il était de la plus grande importance, a-t-il dit, de traiter, quand on occupait Paris, quand le château des Tuileries, véritable chef-lieu de la capitale, était encore en notre pouvoir ; aussi étais-je décidé à tout risquer, plutôt que de me retirer volontairement. »

Tandis que le maréchal de Raguse se disposait à se défendre vigoureusement, le pseudo-général Dubourg s'était mis en tête de gagner une bataille, ce qui lui eût permis de se nommer maréchal, tout comme il s'était nommé général.

Quoi qu'il en soit, il fut bientôt suivi d'une troupe armée qui ne demandait, pour être commandée, qu'un général de bonne volonté, et il se rendit tout droit à l'Hôtel de ville que les troupes avaient abandonné ; il s'y installa en maître et commença par faire retirer le drapeau blanc qui flottait à sa façade.

— Général, lui demanda-t-on, par lequel faut-il le remplacer ?

— Par le drapeau noir, répondit-il, la France gardera cette couleur jusqu'à ce qu'elle ait reconquis ses libertés.

Dubourg ne pouvait veiller à tout et donner directement ses ordres ; il lui fallait un secrétaire général, il jeta les yeux sur M. Baude et lui offrit la place, que celui-ci se hâta d'accepter, et son premier soin fut d'inspecter la caisse de l'Hôtel de ville.

Elle contenait six millions.

Il y avait de quoi largement suffire aux besoins du moment.

Baude convoqua sur l'heure les syndics de la boulangerie et de la boucherie qui lui déclarèrent que Paris avait des vivres pour un bon mois.

C'était plus qu'il n'en fallait pour avoir le temps de bâcler un gouvernement quelconque.

Mais les choses n'étaient pas encore aussi avancées.

Le peuple avait commencé la lutte sur plusieurs points et elle promettait d'être aussi sanglante

que la veille. Plusieurs élèves de l'École polytechnique et un certain nombre d'étudiants descendirent des quartiers Mouffetard et Saint-Jacques et vinrent camper sur la place de l'Odéon, des ouvriers vinrent les rejoindre et, guidés par eux, envahirent la caserne de la rue de Tournon, les gendarmes qui l'occupaient furent mis en fuite, et les combattants se partagèrent leurs armes. Alors des élèves des écoles, à la tête de détachements d'une cinquantaine d'hommes chacun, se dirigèrent vers les différents postes qu'il s'agissait d'enlever.

L'un enleva aux Suisses le poste de Saint-Thomas d'Aquin, et ce ne fut pas le plus facile à prendre, les Suisses se battirent vaillamment; un autre se dirigea vers la place de l'Estrapade, sur un dépôt de la garde royale; un troisième se rendit à la prison Montaign, située, on le sait, sur la place du Panthéon; un quatrième s'empara de la poudrière du Jardin des plantes.

La place de l'Odéon se couvrait sans cesse de nouveaux combattants.

Dans les maisons des environs on fabriquait des cartouches, on fondait des balles.

Enfin, à un moment donné, le tambour battit, et une colonne formée de tous les volontaires de la rive gauche se porta sur la caserne de la rue de Babylone, occupée par les Suisses.

Barbier, professeur de mathématiques, et l'étudiant Alphonse Montz furent tués par la première décharge des Suisses, en même temps qu'un combattant qui s'était élancé en avant, le drapeau tricolore à la main.

La caserne, attaquée de toutes parts, résistait cependant avec vigueur. Le feu des Suisses, loin de se ralentir, semblait au contraire redoubler; les assaillants, pour en finir, allèrent chercher de la paille qu'ils amoncelèrent devant la porte et menacèrent d'y mettre le feu.

Une partie des Suisses prirent la fuite au milieu des balles, mais un grand nombre, ne voulant ni se rendre, ni fuir, se firent tuer héroïquement.

Une fois la caserne aux mains des volontaires, ceux-ci se dirigèrent vers les Tuileries.

Le Louvre et les Tuileries étaient le point de mire des combattants des divers quartiers, qui s'y rendaient par colonnes.

Là encore, les Suisses, postés dans le pavillon de Flore, défendaient avec énergie le palais, tandis que Marmont, sur la place du Carrousel, faisait de nouveaux efforts pour amener une suspension d'armes.

Quatre membres du Corps municipal, revêtus de leurs écharpes, parlementaient.

Le feu cessait, on allait peut-être s'entendre, lorsqu'on apprit soudain que deux régiments d'infanterie qui occupaient la place Vendôme, venaient de passer aux insurgés et défilaient sur les boulevards aux acclamations du peuple.

C'était un fait grave. Marmont craignit que cette défection ne trouvât des imitateurs et il donna l'ordre au 15e léger et au 50e de ligne qui occupaient le jardin des Tuileries, de se retirer aux Champs-Elysées.

Les Suisses seuls, devenaient chargés de défendre la demeure royale; les deux bataillons de Salis et de Maillardoz, étaient, on le sait, dans les cours du Louvre. Le premier reçut l'ordre de se porter rue de Rivoli et de barrer la rue Castiglione; le second, de se concentrer en ramenant dans la cour du Louvre, les détachements placés aux fenêtres des appartements et sous la colonnade.

Empruntons à M. de Saint-Amand le récit très exact de la fin de cette lutte :

« Ce bataillon devait, après sa concentration, occuper la place du Caroussel. Il était une heure après midi, le feu avait cessé. Malgré la défection de deux régiments, rien n'était encore perdu, et Marmont, qui surveillait en personne la batterie de la rue de Rohan, devant la rue de Richelieu, avait le ferme espoir de défendre avec succès le château des Tuileries. Mais la fatalité se prononçait contre lui. Le bataillon suisse auquel il venait de donner l'ordre d'abandonner la cour du Louvre pour occuper la place du Carroussel, avait laissé en arrière une compagnie placée à l'angle gauche du Louvre du côté de la rue du Coq, où se trouvaient des constructions et des échafaudages qui favorisaient les approches des insurgés. L'adjudant-major du bataillon étant allé chercher cette compagnie, la retira inconsidérément sans prévenir le colonel de Salis, qui l'eût fait remplacer. Les insurgés ayant vu le poste dégarni, pénétrèrent sous la colonnade et arrivèrent jusqu'à l'entrée des appartements. Alors une panique s'empara des troupes qui occupaient la place du Carrousel. Elles se dirigèrent pêle-mêle vers les Tuileries.

« Marmont, qui se tenait pied à terre près de la batterie de la rue de Rohan, remonta à cheval et entra dans la cour du château. Les Parisiens y étaient entrés en même temps, et l'un d'eux tomba percé d'une balle, au moment où, arrivé à dix pas, il venait de tirer sur le duc de Raguse.

« Le maréchal, avec une poignée de Suisses, chassa les insurgés de la Cour, et parvint à en faire fermer les grilles. Mais ce ne fut qu'une très courte halte dans la fuite. Les Parisiens venaient de forcer les portes des appartements du Louvre d'où ils tiraient du haut des fenêtres de la grande galerie. Marmont entra dans le jardin des Tuileries où il concentra ses troupes et donna le signal de la retraite qui s'opéra par le pont tournant, la place de la Concorde et les Champs-Elysées. »

A partir de ce moment la bataille était définitivement perdue pour la monarchie; les Tuileries, abandonnées, furent envahies par la populace, à la tête de laquelle était M. Joubert qui entra le

premier dans le château et fit arborer le drapeau tricolore au haut du pavillon de l'Horloge.

Les mains encore noires de poudre, les vainqueurs y pénétrèrent par le guichet placé près du pavillon de Flore. La cour se trouvait déserte, elle fut bientôt pleine de monde.

La foule, comme une marée montante, se répandait partout.

Il y eut alors un commencement de pillage; les détenus de la Conciergerie, qui étaient parvenus à forcer la porte de leur prison, s'étaient abattus sur la demeure royale qu'ils considéraient comme une proie, et ils se mirent à briser et à faire main basse sur tout ce qu'ils trouvaient à leur convenance.

Mais cela ne dura pas longtemps, la foule se montra indignée et immédiatement le cri : Mort aux voleurs! se fit entendre.

Des factionnaires furent placés aux portes des appartements et un voleur pris sur le fait fut conduit dans la cour des Tuileries et fusillé séance tenante.

La grande joie des Parisiens qui se trouvaient là fut de s'asseoir à tour de rôle sur le trône et plus de deux cents personnes se donnèrent cette facile satisfaction.

Puis on eut l'idée d'y placer le cadavre d'un élève de l'École polytechnique qui avait été tué en combattant.

Mais tandis que nombre de gens se ruaient sur les Tuileries, d'autres envahissaient l'archevêché et jetaient par les fenêtres des objets précieux, et tandis que les Suisses évacuaient la cour du Palais-Royal, la Seine charriait des richesses provenant de l'invasion du palais de l'archevêque.

La bataille était finie, le mugissement orageux de la capitale succédait aux détonations de la poudre, il s'agissait maintenant d'enterrer les morts.

2,400 hommes avaient été tués et 5,600 avaient été blessés.

On creusa devant le Louvre deux grandes fosses pour recevoir les morts et lorsqu'elles furent refermées, on y plaça une croix avec ces mots :

AUX FRANÇAIS MORTS POUR LA LIBERTÉ.

Ce cimetière improvisé garda ses victimes jusqu'à la translation de leurs cercueils sous la colonne funéraire de la Bastille.

Tandis que la fusillade s'éteignait dans Paris, on s'agitait beaucoup à l'hôtel Laffitte. Dans la soirée du 29, M. Laffitte envoya au duc d'Orléans M. Oudart pour l'avertir que le peuple était maître de Paris, que les troupes avaient fait défection et étaient entièrement gagnées à la révolution et qu'il allait essayer de le faire nommer roi de France. *

Un gouvernement provisoire était en voie de formation.

Bientôt, une députation arriva chez M. Laffitte pour proposer le général La Fayette comme chef du pouvoir; on discuta, et enfin on tomba d'accord sur ce point : le gouvernement provisoire serait représenté par une commission municipale qui fut composée de MM. de Schonen, Andry de Puyraveau, Casimir Perier, Mauguin et Lobau.

Cette Commission s'assembla à l'Hôtel de ville, et le général Gérard fut chargé de commander les troupes actives.

Le général La Fayette s'empressa de publier une proclamation à la garde nationale parisienne et le 30 juillet, les députés se rendirent au Palais-Bourbon dans la salle de leurs séances en invitant leurs collègues absents à venir se joindre à eux; les pairs présents à Paris se réunirent également au Luxembourg. Les députés se mirent aussitôt en communication avec eux et le même jour, informée que le duc d'Orléans se montrait disposé à venir à Paris, la réunion du Palais-Bourbon adopta la résolution suivante :

« La réunion des députés actuellement à Paris a pensé qu'il était urgent de prier S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans de se rendre dans la capitale, pour exercer les fonctions de lieutenant général du royaume, et lui exprimer le vœu de conserver les couleurs nationales. Elle a, de plus, senti la nécessité de s'occuper sans relâche d'assurer à la France, dans la prochaine session des chambres, toutes les garanties indispensables pour la pleine exécution de la Charte. »

Cependant, la Commission municipale ayant déclaré la déchéance du gouvernement de Charles X, M. Casimir Périer avait refusé de signer cette délibération.

Une délégation de douze membres de la Chambre des députés fut désignée pour aller offrir au duc d'Orléans la lieutenance générale; il venait d'arriver de Neuilly à Paris et était entré à pied au Palais-Royal.

Le prince demanda quelques heures pour réfléchir, on lui fit comprendre qu'une détermination prompte était urgente, il accepta.

Aussitôt une proclamation fut publiée, la voici :

« Habitants de Paris! les députés de la France en ce moment réunis à Paris, ont exprimé le désir que je me rendisse dans cette capitale pour y exercer les fonctions de lieutenant général du royaume. Je n'ai pas balancé à venir partager vos dangers, à me placer au milieu de votre héroïque population, et à faire tous mes efforts pour vous préserver de la guerre civile et de l'anarchie. En rentrant dans la ville de Paris, je portais avec orgueil ces couleurs glorieuses que vous avez reprises et que j'ai moi-même longtemps portées. Les Chambres vont se réunir, elles aviseront au moyen d'assurer le règne des lois et le maintien

des droits de la nation. La Charte sera désormais une vérité.

La Chambre se rendit au Palais-Royal. Le lieutenant général se préparait à partir pour l'Hôtel de ville, les députés l'y accompagnèrent; quelques cris malveillants retentissaient dans les rues et celui de : Vive la Charte! dominait.

— Messieurs, dit le duc d'Orléans en montant l'escalier, c'est un ancien garde national qui vient rendre visite à son ancien général.

Des conversations de M. de La Fayette avec le prince naquit l'engagement qu'on appela le programme de l'Hôtel de ville; il promettait la révision de la Charte.

Pendant que le duc d'Orléans acceptait des mains des députés la lieutenance générale du royaume, qui devait bientôt devenir la royauté constitutionnelle, Charles X rédigeait son acte d'abdication en faveur du duc de Bordeaux, le dauphin ayant renoncé à ses droits en faveur de son neveu; mais cet acte arriva trop tard.

Dès le 1er août, la Commission municipale remit ses pouvoirs entre les mains du lieutenant général; des commissaires provisoires avaient été chargés de diriger les ministres et un conseil privé dans lequel siégèrent MM. de Broglie, Laffitte, Casimir Périer, Dupin, Sebastiani secondaient le duc d'Orléans dans ses premiers efforts de gouvernement. Le 3 août, les chambres se réunirent pour discuter la révision de la Charte bruyamment réclamée par les esprits exaltés.

Le duc d'Orléans ouvrit la session des Chambres, au milieu des restes du cérémonial accoutumé.

— Attaché de cœur et de conviction aux principes d'un gouvernement libre, j'en accepte, dit-il, toutes les conséquences; le passé m'est douloureux, je déplore des infortunes que j'aurais voulu prévenir, mais au milieu de ce magnanime élan de la capitale et de toutes les cités françaises, un juste orgueil émeut mon cœur et j'entrevois avec confiance l'avenir de la patrie. Oui, Messieurs, elle sera heureuse et libre, cette France qui m'est si chère, elle montrera à l'Europe qu'uniquement occupée de sa prospérité intérieure, elle chérit la paix aussi bien que les libertés et ne veut que le bonheur et le repos de ses voisins.

Trois jours plus tard, le 7 août, le duc d'Orléans, le lieutenant général du royaume, qui avait reçu du roi en cette qualité le 2 août, la mission de faire proclamer l'avènement de Henri V à la couronne, préférait, en profitant de la situation qu'il occupait, se faire proclamer lui-même roi des Français, mais il avait eu soin de faire précéder son acceptation de ces paroles :

« — Rempli de souvenirs qui m'ont toujours fait désirer de n'être jamais appelé au trône, exempt d'ambition et habitué à la vie paisible que je menais dans ma famille, je ne puis vous cacher tous les sentiments qui agitent mon cœur dans cette grande conjecture, mais il en est un qui les domine tous, c'est l'amour de mon pays. Je sens ce qu'il prescrit et je le ferai. »

Après avoir parlé de la sorte, le roi s'était jeté dans les bras de MM. Laffitte et de La Fayette, puis ils parurent tous trois au balcon du Palais-Royal, quelques courtisans du soleil levant applaudirent, mais la foule resta muette.

Royalistes et républicains étaient joués.

Le 9 août, tout fut préparé au palais Bourbon pour une séance solennelle, le nouveau monarque lut son acceptation en ces termes :

— « Messieurs les pairs, messieurs les députés, j'ai lu, avec une grande attention la déclaration de la Chambre des députés et l'acte d'adhésion de la Chambre des pairs, j'en ai pesé et médité toutes les expressions. J'accepte sans restriction ni réserve les clauses et engagements que renferme cette déclaration et la tâche du roi des Français qu'elle me confère, et je suis prêt à en jurer l'observation. »

Le fils de Philippe-Égalité, se levant alors, ôta son gant et prononça à haute-voix ce serment :

« — En présence de Dieu, je jure d'observer fidèlement la Charte constitutionnelle, avec les modifications exprimées dans la déclaration; de ne gouverner que par les lois et selon les lois; de faire rendre bonne et exacte justice à chacun selon son droit; d'agir en toutes choses dans les seules vues de l'intérêt, du bonheur, et de la gloire du peuple français. »

Quand on eut déployé devant lui le sceptre, la couronne, l'épée et la main de justice, attributs de la royauté, le nouveau roi se couvrit, monta sur le trône et dit:

« — Je viens de consacrer un grand acte. Je sens profondément toute l'étendue des devoirs qu'il m'impose. J'ai la conscience que je les remplirai. C'est avec pleine conviction que j'ai accepté le pacte d'alliance qui m'était proposé. »

La maison d'Orléans était enfin parvenue à l'accomplissement du désir ardent qu'elle éprouvait depuis tant d'années.

Elle occupait le trône de France.

Le nouveau roi s'appelait Louis-Philippe 1er.

Avant de le voir à l'œuvre, terminons le bilan de Paris sous la Restauration, et d'abord signalons les quelques établissements qui marquèrent les sept premiers mois de 1830.

Nous trouvons à la date du 17 mars, la fondation de la société géologique de France : toutefois elle ne fut autorisée par le gouvernement, et reconnue comme établissement d'utilité publique, que par ordonnance du 3 avril 1832. Elle eut pour objet de concourir à l'avancement de la géologie en général, et particulièrement de faire connaître le sol de la France, tant en lui-même que dans ses rapports avec les arts industriels et l'agriculture.



La protestation fut signée par les rédacteurs de journaux présents à Paris (25 juillet 1830). (Page 462, col. 1.)

« Elle s'attache à recueillir de toutes parts les faits qui concernent l'histoire naturelle du globe terrestre, et à réunir les hommes qui cultivent cette science ou qui s'intéressent à ses progrès, afin de donner à leurs travaux une direction utile.

« Le nombre des membres de la société géologique de France est illimité.»

Le 27 janvier, les sieurs Jean-Baptiste Guérin, Jean-Louis Bardon et Louis Chandelet condamnés à la peine de mort, le 30 novembre 1829 pour assassinat suivi de vol, sur la personne du nommé Berger, portier de l'hôtel Vaucanson (rue du Chaume), avaient été exécutés sur la place de Grève, et le 22 juillet, un sieur Jean Pierre Martin fut aussi exécuté pour crime d'assassinat suivi de vol, mais ce fut la dernière tête qui roula sur la place de Grève. Depuis, les exécutions capitales se firent au rond point de la barrière Saint-Jacques.

En vertu d'une ordonnance royale du 21 avril 1830, M. Bréda fut autorisé à convertir un passage qui portait son nom, et qui avait été formé en 1822, en deux rues, à la condition de livrer gratuitement à la ville le sol des deux rues et de la place triangulaire à former à leur rencontre, et à ne pas élever au delà de 16 mètres de hauteur, les maisons à construire.

Ces deux rues furent immédiatement ouvertes; l'une fut la rue Bréda et l'autre la rue neuve Bréda qui est devenue depuis quelques années la rue Clausel.

On comptait à Paris avant que la Révolution de 1830 éclatât, environ 160 journaux ou recueils périodiques. Les journaux politiques quotidiens réunissaient 69,000 abonnés ainsi repartis :

Le *Moniteur* 5,000, — le *Constitutionnel* 18,000, — le *Journal des Débats* 14,000, — le *Courrier français* 8,000, — la *Quotidienne* 6,000, — la *Gazette de France* 5,000, — le *Journal du Commerce* 4,000, — le *Temps* 4,000, — le *Messager des Chambres* 3,000, — le *Nouveau Journal de Paris* 2,000. — *Total* 69,000.

Il y avait en outre trois journaux de théâtres quotidiens : le *Corsaire* et le *Figaro* qui réunissaient environ 4,000 abonnés, et *le Courrier des Théâtres* qui en comptait 300.

Les tribunaux avaient aussi deux journaux spéciaux, la *Gazette des Tribunaux* qui comptait 4,000 abonnés et le *Courrier des Tribunaux* qui en réunissait 2,000.

Les *Affiches parisiennes* et le *Journal général d'affiches* avaient ensemble 3,000 abonnés.

Parmi les journaux non quotidiens venait en première ligne, comme tirage, le *Journal des Modes* qui comptait plus de 2,500 abonnés.

« C'est maintenant un besoin pour tous que la lecture d'un journal, dit un annuaire parisien de 1830, et ce besoin se fait encore plus sentir dans les moments où le commerce se trouve en stagnation. »

69,000 exemplaires de journaux politiques suffisaient alors pour répondre à ce besoin, cinquante ans plus tard un journal populaire décuplait à lui seul ce tirage.

Cependant le mouvement littéraire s'imposait, et le romantisme et les romantiques révolutionnaient les lettres et les arts, en attendant la révolution de la rue.

« Le romantisme, disait alors M. Duvergier du Hauranne, n'est pas un ridicule, c'est une maladie comme le somnambulisme ou l'épilepsie. »

On sait combien cette fameuse querelle des classiques et des romantiques fit verser de flots d'encre.

Tandis que les lettrés échangeaient entre eux de gros mots, que Racine était traité de polisson, le peuple courait aux petits théâtres et aux divers spectacles de curiosités qui pullulaient dans Paris.

Parmi les plus courus, on distinguait le théâtre Jolly fondé par un ex-artiste du Vaudeville, qui avait imaginé de créer une troupe de marionnettes imitant les acteurs en vogue qu'elles rappelaient par les gestes, la voix, la tournure.

Il terminait ses spectacles par des vues de Paris.

Puis c'était le théâtre Séraphin, vulgairement appelé les Ombres chinoises; « un petit bonhomme rabougri annonçait le spectacle d'une voix chevrotante à la porte du théâtre de Séraphin ; nous avons vu en lui le dernier crieur ou aboyeur. Pleine licence était accordée à ce personnage, dont l'improvisation ne péchait point d'ordinaire par l'absence de fantaisie et d'originalité. »

Les ombres chinoises, marionnettes, voltigeurs et points de vue mécaniques établis dans la galerie de Valois depuis 1784, furent visités par tous les enfants de Paris, et Séraphin acquit une célébrité que des milliers de lèvres roses acclamaient en répétant :

> Les canards l'ont bien passé,
> Tire, lire, lire. . . .

En 1860, le théâtre Séraphin quitta le Palais-Royal pour aller s'installer au bazar européen, boulevard Montmartre.

Le Néorama, spectacle créé rue Saint-Fiacre par M. Provost et dans lequel étaient exposées des vues de monuments.

Le Cosmorama, situé rue et passage Vivienne; on y voyait des sites et monuments « des quatre parties du monde. »

L'Europorama, passage de l'Opéra, vues d'optique de toutes les contrées de l'Europe.

Le Géorama, boulevard des Capucines; on y voyait le globe terrestre dans une enceinte de 40 pieds de diamètre. On pouvait y suivre un cours de géographie et de sphère.

L'Uranorama, passage Vivienne, où on avait la vue des mouvements célestes.

Le cabinet d'anatomie de M. Dupont, rue Montesquieu; exposition de pièces modelées en cire, représentant l'anatomie humaine et comparée, la pathologie et l'histoire naturelle, ouvert de 9 heures du matin à 10 heures du soir. Prix d'entrée : 2 fr., les étudiants et les artistes avaient la faculté de s'abonner.

Le plan en relief de la ville de Saint-Pétersbourg, place de la Bourse.

La lithochromie, quai Malaquais ; c'était une exposition de tableaux peints sur toile et à l'huile et des copies des grands maîtres ; on les pouvait acheter.

Les bals publics étaient : le Tivoli, les Montagnes de Belleville, barrière des Trois-Couronnes, les montagnes suisses de la grande chaumière, le Wauxhall du boulevard Saint-Martin, le Tivoli d'hiver, dit salle de la redoute, rue de Grenelle Saint-Honoré (cette salle servit aussi aux réunions des francs-maçons), le Prado, place du Palais de justice, le Colysée d'hiver, passage Molière, Idalie, passage de l'Opéra, le bal des Victoires, dans l'ancienne salle du théâtre de ce nom, rue du Bac, et la Grande Chaumière d'hiver, passage du Saumon.

Ajoutons aux théâtres dont nous avons donné la description, celui du Ranelagh, dans l'ancienne salle de bal, et celui des Termes, barrière du Roule ; on n'y jouait que les dimanche, lundi et jeudi.

Un mot sur les modes :

A l'avènement de Louis XVIII, une multitude d'émigrés étaient rentrés en France, avec leurs habits de l'ancien régime, mais ils n'obtinrent qu'un succès de ridicule et le peuple les désigna sous le nom de Voltigeurs de Louis XVI.

« Les premières années de la Restauration, dit l'auteur de l'*Hygiène vestimentaire*, furent remarquables en fait de mode, par les nombreux changements qu'éprouvèrent la coupe et la couleur du vêtement et par les noms plus ou moins originaux qu'on leur donna. Ainsi l'on vit successivement paraître les redingotes à la Wellington, à la Russe, à la Prussienne, les habits à plastrons, à queue de raie et de morue ; des jupes grossies, bouffies, ébaubies, émues, etc., des chapeaux à la Boston, à la Philadelphie, à la Colin-Maillard, à la trois pour cent. Les sanglantes disputes de Murillo et de Bolivar, en Amérique, divisèrent la France en deux camps, relativement à la mode du chapeau : la moitié des Français portèrent des bolivars, c'est-à-dire

des chapeaux à larges bords, et l'autre moitié des murillos ou chapeaux à bords étroits. Les hommes avaient adopté la mode de l'habit évidé sur le devant et serrant bien la taille, le pantalon collant, fait d'un tissu élastique, et chaussaient par-dessus, la botte à la russe, ornée d'un gland en soie. Cette mode qui dessinait parfaitement les formes de l'homme bien tourné, ne dura pas longtemps, parce qu'elle était tout à fait défavorable aux jambes défectueuses ; on reprit le pantalon large.

« Louis XVIII avait ramené avec lui des élégants d'outre-mer, qui donnèrent pendant quelques temps le ton et les modes ; on appela *dandys* ceux qui les imitèrent, puis aux dandys succédèrent les *fashionables*, vrais anglomanes, à col de chemise raide et montant, à favoris énormes, qui, armés de la canne à pomme dorée et du lorgnon ciselé, promenaient leurs grâces sur les boulevards. On vit pendant quelques instants, des redingotes à pèlerine et se serrant à la taille par une ceinture extérieure.

« Les chapeaux des femmes, affranchis de l'affreux bavolet, renversés un peu en avant, permirent au cou et au chignon de se montrer, les robes se raccourcirent de façon à laisser voir le bas de la jambe et beaucoup de femmes, peu favorisées du côté du visage, mais douées d'une jambe bien faite et d'un joli pied purent s'attirer des admirateurs ; car le subtil appréciateur sait tout ce que vaut un petit pied. »

Sous Charles X, ceux qui affectaient la suprême élégance , portaient des redingotes à larges châles de velours, à boutons d'or, des sous-pied à bouton de métal, des bottes pointues et des cravates de satin noir.

Quant aux femmes, elles adoptèrent des robes un peu plus longues et des ceintures un peu plus basses que pour le règne précédent ; mais une innovation qui fit révolution dans le costume féminin, fut celle de l'adoption des manches à gigot. Ce fut en 1828 qu'on les vit apparaitre et les gigots acquirent peu à peu de si énormes proportions, qu'une dame à la mode ne pouvait entrer de front par une porte ordinaire, il lui fallait passer de côté.

Avant d'entrer dans l'époque contemporaine, — car c'est bien de 1830 qu'on peut dater le commencement du Paris moderne, faisons un peu de statistique intéressante :

Nous voyons par exemple, que, d'après les documents positifs, recueillis en 1826 par la préfecture de la Seine, la dépense moyenne d'un habitant de Paris était annuellement de 1,020f,98, dont l'emploi se trouvait ainsi détaillé :

Contributions et dépenses générales communes	136f,05
Loyer	91 ,20
A reporter	227f,25
Report	227f,25
Entretien et réparation annuelle des maisons	22 ,80
Nourriture	352 ,43
Habillement	70 ,48
Chauffage	48 ,34
Eclairage	19 ,84
Blanchissage	36 ,00
Mobilier, renouvellement et entretien	68 ,02
Education des enfants	35 ,75
Frais de domestiques et salariés	46 ,00
Chevaux	29 ,42
Voitures et harnais (entretien et renouvellement)	3 ,46
Frais de transport intérieur, fiacres etc.	11 ,54
Tabac	6 ,54
Bienfaisance générale	11 ,42
Etrennes	1 ,72
Spectacles	7 ,09
Frais d'accouchements	1 ,00
Frais de nourrice	3 ,77
Frais de médecins et chirurgiens	11 ,56
Frais d'abonnements aux journaux	3 ,43
Total de la dépense	1020f,98

Ce tableau est publié par *la France pittoresque* et son auteur M. Abel Hugo, frère de Victor, le fait suivre des lignes suivantes : « Des renseignements publiés récemment tendraient à établir qu'aujourd'hui, un ouvrier charpentier, dont l'état exige l'emploi d'une force soutenue, dépense seulement pour sa nourriture, son logement et son blanchissage 728f,50 par an. Le prix de sa nourriture journalière est de 1f,70. On peut d'après ce calcul, évaluer la dépense de la plupart des autres ouvriers. »

Un ouvrier charpentier vivant, il y a cinquante ans, avec 728f,50 par an !

Après avoir vu comment on pouvait vivre, voyons comment on mourait volontairement à Paris. L'examen des 9,000 procès-verbaux relatifs aux suicides qui eurent lieu à Paris depuis 1796 à 1830, fit reconnaitre que le suicide prémédité avait lieu la nuit et un peu avant l'aurore, et le suicide irréfléchi pour causes accidentelles, se produisait plutôt pendant la journée.

D'après le tableau des différents modes de suicide en usage, on trouve que de :

			Par armes à feu.	Par pendaison
10 à 20 ans,	les Parisiens	se tuèrent	61	68
20 à 30	—	—	283	51
30 à 40	—	—	182	94
40 à 50	—	—	150	188
50 à 60	—	—	161	256
60 à 70	—	—	126	235
70 à 80	—	—	35	108
80 à 90	—	—	2	0
			1,000	1,000

Le nombre moyen des suicides parisiens pendant les dernières années de la Restauration fut de 300.

Les documents authentiques recueillis par la préfecture de la Seine ont établi que, sur 511 suicides reconnus :

65 ont eu lieu par des chutes graves volontaires.
66 par strangulation.
45 par l'emploi d'instruments piquants, tranchants etc.
48 par les armes à feu.
31 par empoisonnement.
86 par asphyxie avec le charbon.
170 par submersion ou noyade.

Et dans ce même nombre de 511 :

100 avaient pour cause les passions amoureuses, querelles et chagrins domestiques.
148 les maladies, le dégoût de la vie, faiblesse ou aliénation d'esprit.
69 la mauvaise conduite, jeu, loterie, etc.
100 la misère, perte de place, dérangement d'affaires.
94 des motifs inconnus.

Voyons maintenant quelle était la consommation annuelle.

Paris consommait en temps ordinaire. .	113,880,000	kil. de pain.
Pommes de terre. .	325,000	hectolitres.
Vins.	776,784	—
Eau-de-vie.	28,573	—
Cidre et poiré. . . .	7,580	—
Bière.	112,359	—
Raisins.	1,161,136	kilogrammes.
Bœufs.	61,670	têtes.
Vaches.	14,389	—
Veaux.	62,867	—
Moutons.	288,203	—
Porcs et sangliers. .	76,741	—
Viande à la main. .	2,928,870	kilogrammes.
Charcuterie	526,836	—
Abats et issues. . . .	867,703	—
Fromages secs. . . .	996,369	—
Marée	3,415,759	francs.
Huîtres.	702,180	—
Poissons d'eau douce.	477,610	—
Volailles et gibiers. .	6,426,648	—
Beurre.	9,117,091	—
Œufs	3,904,387	—
Foin.	8,031,479	bottes.
Paille	11,980,413	—
Avoine	919,479	hectolitres.
Bois dur et bois blanc.	1,090,000	stères.
Fagots.	4,000,000	cents.
Charbon de bois. . .	1,000,000	sacs de 2 hect.
Charbon de terre. .	1,000,000	hectolitres.
Orge.	85,000	—
Sel.	4,040,000	kilogrammes.
Cire blanche et bougie.	160,000	—
Suif en pains et chandelles	6,450,000	kilogrammes.
Houblon.	80,000	—
Huile.	80,000	—

Terminons en indiquant ce que pouvait valoir la construction d'une maison en 1830.

Les frais de construction d'une maison élevée de trois étages carrés avec chambres lambrissées dans les combles, 4 fenêtres à chaque étage et devant être imposée sur 32 croisées et portes s'élevaient à 80,000 francs savoir :

60 toises carrées de terrain à 300 fr. chaque.		18,000 fr.
Mur de clôture et pavage de la cour.		2,000
Dépenses de construction :		
Maçonnerie	28,000	
Charpente	11,000	
Menuiserie.	9,000	
Serrurerie.	6,000	
Peinture et toiture. . . .	2,500	
Plomberie et fontainerie.	1,500	
Marbrerie	1,000	
Vitrerie	500	
Carrelage	500	
		60,000
Total.		80,000 fr.

Le revenu brut de la maison était estimé.	5,700 fr.
A déduire pour frais d'entretien et de contribution.	1,700
Reste.	4,000 fr.

Nous avons pensé qu'on lirait avec quelque intérêt les détails de la vie parisienne à un demi-siècle de distance.

Indiquons encore que le gouvernement de la Restauration avait officiellement reconnu les armoiries de la ville de Paris qui, dans l'ordonnance du 10 décembre 1817, sont ainsi décrites :

« De gueules, au vaisseau équipé, soutenu d'une mer de même ; au chef d'azur, semé de fleurs de lis d'or, sans nombre, l'écu surmonté d'une couronne murale de quatre tours et accompagné de deux tiges de lis formant supports. »

Maintenant que le lecteur a bien voulu nous suivre dans cette longue promenade à travers le Paris ancien, le Paris de Charlemagne, de Louis XIV et de la Révolution, maintenant que nous avons franchi les étapes de l'Empire et de la Restauration, nous allons entrer en plein dans le Paris moderne, le Paris contemporain, le Paris vi-



Un voleur, pris sur le fait, fut conduit dans la cour des Tuileries et fusillé séance tenante. (Page 467, col. 1.)

vant, et le cinquième et dernier volume qui va commencer est consacré à retracer les faits si mouvementés qui se sont produits depuis 1830 jusqu'à 1881, et qui ont imprimé à cette période de l'histoire parisienne, un côté si intéressant et si curieux.

Le règne de Louis-Philippe Ier est surtout fertile en agitations de toute nature, complots, tentatives de meurtre, émeutes; la rue est une arène publique dans laquelle descendent les partis : sous ce règne, Paris commence à se transformer et les monuments s'élèvent de tous côtés.

Puis, c'est le rétablissement de la République, qui disparaîtra provisoirement pour laisser passer l'Empire dont l'effondrement fournit à l'historien de tristes pages : nous montrerons la Capitale transformée, devenue le caravansérail de l'Europe, puis assiégée, luttant avec l'énergie du désespoir contre l'étranger, et les Parisiens supportant stoïquement toutes les privations, bravant la faim et le froid, en espérant vainement qu'on mettra à profit leur bonne volonté et leur patriotisme.

Après le siège, la Commune; après la guerre contre l'étranger, la guerre civile, la plus hideuse de toutes... et du fond de toutes ces hontes, de toutes ces misères, de toutes ces redoutables épreuves, Paris émergera, resplendissant, libre, plus magnifique que jamais et conviant au tournoi pacifique d'une exposition sans rivale toutes les nations du monde.

On le voit, le cinquième et dernier volume qui va suivre, ne sera pas le moins rempli ni le moins curieux de l'ouvrage.

CHARTE CONSTITUTIONNELLE

DES FRANÇAIS

TELLE QU'ELLE A ÉTÉ DÉCRÉTÉE PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, JURÉE PAR LOUIS-PHILIPPE PREMIER, LE 7 AOUT 1830, ET MODIFIÉE PAR LES TROIS POUVOIRS, EN 1832.

Droit public des Français.

ARTICLE 1er. Les Français sont égaux devant la loi, quels que soient d'ailleurs leurs titres et leurs rangs.

ART. 2. Ils contribuent indistinctement, dans la proportion de leur fortune, aux charges de l'État.

ART. 3. Ils sont tous également admissibles aux emplois civils et militaires.

ART. 4. Leur liberté individuelle est également garantie, personne ne pouvant être poursuivi ni arrêté que dans les cas prévus par la loi et dans la forme qu'elle prescrit.

ART. 5. Chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient pour son culte la même protection.

ART. 6. Les ministres de la religion catholique, apostolique et romaine, professée par la majorité des Français, et ceux des autres cultes chrétiens, reçoivent des traitements du trésor public.

ART. 7. Les Français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions en se conformant aux lois.

La censure ne pourra jamais être rétablie.

ART. 8. Toutes les propriétés sont inviolables, sans aucune exception de celles qu'on appelle nationales, la loi ne mettant aucune différence entre elles.

ART. 9. L'État peut exiger le sacrifice d'une propriété pour cause d'intérêt public légalement constaté, mais avec une indemnité préalable.

ART. 10. Toutes recherches des opinions et des votes émis jusqu'à la restauration sont interdites : le même oubli est commandé aux tribunaux et aux citoyens.

ART. 11. La conscription est abolie. Le mode de recrutement de l'armée de terre et de mer est déterminé par une loi.

Formes du gouvernement du Roi.

ART. 12. La personne du Roi est inviolable et sacrée. Ses ministres sont responsables. Au Roi seul appartient la puissance exécutive.

ART. 13. Le Roi est le chef suprême de l'État; il commande les forces de terre et de mer, déclare la guerre, fait les traités de paix, d'alliance et de commerce, nomme à tous les emplois d'administration publique, et fait les règlements et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois, sans pouvoir jamais ni suspendre les lois elles-mêmes ni dispenser de leur exécution.

Toutefois aucune troupe étrangère ne pourra être admise au service de l'État qu'en vertu d'une loi.

ART. 14. La puissance législative s'exerce collectivement par le Roi, la Chambre des Pairs et la Chambre des Députés.

ART. 15. La proposition des lois appartient au Roi, à la Chambre des Pairs et à la Chambre des Députés.

Néanmoins toute loi d'impôt doit être d'abord votée par la Chambre des Députés.

ART. 16. Toute loi doit être discutée et votée librement par la majorité de chacune des deux Chambres.

ART. 17. Si une proposition de loi a été rejetée

NOTE DE L'ÉDITEUR. — Pour terminer le quatrième volume, nous croyons utile de mettre sous les yeux de nos lecteurs la charte constitutionnelle des Français, jurée par Louis Philippe Ier à son avènement au trône.

par l'un des trois pouvoirs, elle ne pourra être représentée dans la même session.

ART. 18. Le Roi seul sanctionne et promulgue les lois.

ART. 19. La liste civile est fixée pour toute la durée du règne, par la première législature assemblée depuis l'avènement du Roi.

De la Chambre des Pairs.

ART. 20. La Chambre des Pairs est une portion essentielle de la puissance législative.

ART. 21. Elle est convoquée par le Roi en même temps que la Chambre des députés. La session de l'une commence et finit en même temps que celle de l'autre.

ART. 22. Toute assemblée de la Chambre des Pairs qui serait tenue hors du temps de la session de la Chambre des Députés, est illicite et nulle de plein droit, sauf le seul cas où elle est réunie comme cour de justice, et alors elle ne peut exercer que des fonctions judiciaires.

ART. 23. La nomination des membres de la Chambre des Pairs appartient au Roi, qui ne peut les choisir que parmi les notabilités suivantes :

Le président de la Chambre des députés et autres assemblées législatives ;

Les Députés qui auront fait partie de trois législatures, ou qui auront six ans d'exercice ;

Les maréchaux et amiraux de France ;

Les lieutenants-généraux et vice-amiraux des armées de terre et de mer, après deux ans de grade ;

Les ministres à département ;

Les ambassadeurs, après trois ans, et les ministres plénipotentiaires, après six ans de fonctions ;

Les conseillers d'État, après dix ans de service ordinaire ;

Les préfets de département et les préfets maritimes, après dix ans de fonctions ;

Les gouverneurs coloniaux, après cinq ans de fonctions ;

Les membres des conseils généraux électifs, après trois élections à la présidence ;

Les maires des villes de trente mille âmes et au-dessus, après deux élections au moins comme membres du corps municipal, et après cinq ans de fonctions de maire ;

Les présidents de la Cour de cassation et de la Cour des comptes ;

Les procureurs généraux près ces deux Cours, après cinq ans de fonctions en cette qualité ;

Les conseillers de la Cour de cassation et les conseillers maîtres de la Cour des comptes, après cinq ans, les avocats généraux près la Cour de cassation, après dix ans d'exercice ;

Les premiers présidents des Cours royales ; après cinq ans de magistrature dans ces Cours ;

Les procureurs généraux près les mêmes Cours après dix ans de fonctions ;

Les présidents des tribunaux de commerce dans les villes de trente mille âmes et au-dessus, après quatre nominations à ces fonctions ;

Les membres titulaires des quatre Académies de l'Institut ;

Les citoyens à qui, par une loi et à raison d'éminents services, aura été nominativement décernée une récompense nationale ;

Les propriétaires, les chefs de manufactures et de maisons de commerce et de banque, payant trois mille francs de contributions directes, soit à raison de leurs propriétés foncières depuis trois ans, soit à raison de leurs patentes depuis cinq ans, lorsqu'ils auront été pendant six ans membres d'un conseil général ou d'une chambre de commerce.

Les propriétaires, les manufacturiers, les commerçants ou banquiers payant trois mille francs d'impositions, qui auront été nommés députés ou juges des tribunaux de commerce, pourront être admis à la pairie sans autre condition.

Le titulaire qui aura successivement exercé plusieurs des fonctions ci-dessus pourra cumuler ses services dans toutes pour compléter le temps exigé dans celle où le service devrait être le plus long.

Seront dispensés du temps d'exercice exigé par les paragraphes 5, 7, 9, 10, 14, 15, 16 et 17 ci-dessus, les citoyens qui ont été nommés, dans l'année qui a suivi le 30 juillet 1830, aux fonctions énoncées dans ces paragraphes.

Seront également dispensés jusqu'au 1er janvier 1837, du temps d'exercice exigé par les paragraphes 3, 11, 12, 18 et 21 ci-dessus, les personnes nommées ou maintenues, depuis le 30 juillet 1830, aux fonctions énoncées dans ces cinq paragraphes.

Ces conditions d'admissibilité à la pairie pourront être modifiées par une loi.

Les ordonnances de nomination de pairs seront individuelles. Ces ordonnances mentionneront les services et indiqueront les titres sur lesquels la nomination sera fondée.

Le nombre des pairs est illimité.

Leur dignité est conférée à vie, et n'est pas transmissible par droit d'hérédité.

Ils prennent rang entre eux par ordre de nomination.

A l'avenir, aucun traitement, aucune pension, aucune dotation, ne pourront être attachés à la dignité de pair.

ART. 24. Les pairs ont entrée dans la Chambre à vingt-cinq ans, et voix délibérative à trente ans seulement.

ART. 25. La Chambre des Pairs est présidée par le chancelier de France, et, en son absence, par un pair nommé par le Roi.

ART. 26. Les princes du sang sont pairs par droit de naissance : ils siègent immédiatement après le président.

ART. 27. Les séances de la Chambre des Pairs sont publiques, comme celles de la Chambre des Députés.

ART. 28. La Chambre des Pairs connaît des crimes de haute trahison et des attentats à la sûreté de l'État, qui seront définis par la loi.

ART. 29. Aucun pair ne peut être arrêté que de l'autorité de la Chambre, et jugé que par elle en matière criminelle.

De la Chambre des Députés.

ART. 30. La Chambre des Députés sera composée des députés élus par les collèges électoraux dont l'organisation sera déterminée par des lois.

ART. 31. Les députés sont élus pour cinq ans.

ART. 32. Aucun député ne peut être admis dans la Chambre, s'il n'est âgé de trente ans, et s'il ne réunit les autres conditions déterminées par la loi.

ART. 33. Si néanmoins il ne se trouvait pas dans le département cinquante personnes de l'âge indiqué payant le cens d'éligibilité déterminé par la loi, leur nombre sera complété par les plus imposés au-dessous du taux de ce sens, et ceux-ci pourront être élus concurremment avec les premiers.

ART. 34. Nul n'est électeur, s'il a moins de vingt-cinq ans, et s'il ne réunit les autres conditions déterminées par la loi.

ART. 25. Les présidents des collèges électoraux sont nommés par les électeurs.

ART. 36. La moitié au moins des députés sera choisie parmi les éligibles qui ont leur domicile politique dans le département.

ART. 37. Le président de la Chambre des Députés est élu par elle à l'ouverture de chaque session.

ART. 38. Les séances de la Chambre sont publiques; mais la demande de cinq membres suffit pour qu'elle se forme en comité secret.

ART. 39. La Chambre se partage en bureaux pour discuter les projets qui lui ont été présentés de la part du Roi.

ART. 40. Aucun impôt ne peut être établi ni perçu, s'il n'a été consenti par les deux chambres et sanctionné par le Roi.

ART. 41. L'impôt foncier n'est consenti que pour un an. Les impositions indirectes peuvent l'être pour plusieurs années.

ART. 42. Le Roi convoque chaque année les deux chambres : il les proroge, et peut dissoudre celle des Députés; mais, dans ce cas, il doit en convoquer une nouvelle dans le délai de trois mois.

ART. 43. Aucune contrainte par corps ne peut être exercée contre un membre de la Chambre durant la session et dans les six semaines qui l'auront précédée ou suivie.

ART. 44. Aucun membre de la Chambre ne peut, pendant la durée de la session, être poursuivi ni arrêté en matière criminelle, sauf le cas de flagrant délit, qu'après que la Chambre a permis sa poursuite.

ART. 45. Toute pétition à l'une ou à l'autre des Chambres ne peut être faite et présentée que par écrit : la loi interdit d'en apporter en personne et à la barre.

Des ministres.

ART. 46. Les ministres peuvent être membres de la Chambres des Pairs ou de la Chambre des Députés.

Ils ont en outre leur entrée dans l'une ou l'autre Chambre, et doivent être entendus quand ils le demandent.

ART. 47. La Chambre des Députés a le droit d'accuser les ministres et de les traduire devant la Chambre des Pairs, qui seule a celui de les juger.

De l'ordre judiciaire.

ART. 48. Toute justice émane du Roi; elle s'administre en son nom par des juges qu'il nomme et qu'il institue.

ART. 49. Les juges nommés par le Roi sont inamovibles.

ART. 50. Les cours et tribunaux ordinaires actuellement existants sont maintenus; il n'y sera rien changé qu'en vertu d'une loi.

Art. 51. L'institution actuelle des juges de commerce est conservée.

Art. 52. La justice de paix est également conservée. Les juges de paix, quoique nommés par le Roi, ne sont point inamovibles.

Art. 53. Nul ne pourra être distrait de ses juges naturels.

Art. 54. Il ne pourra en conséquence être créé de commissions et de tribunaux extraordinaires, à quelque titre et sous quelque dénomination que ce puisse être.

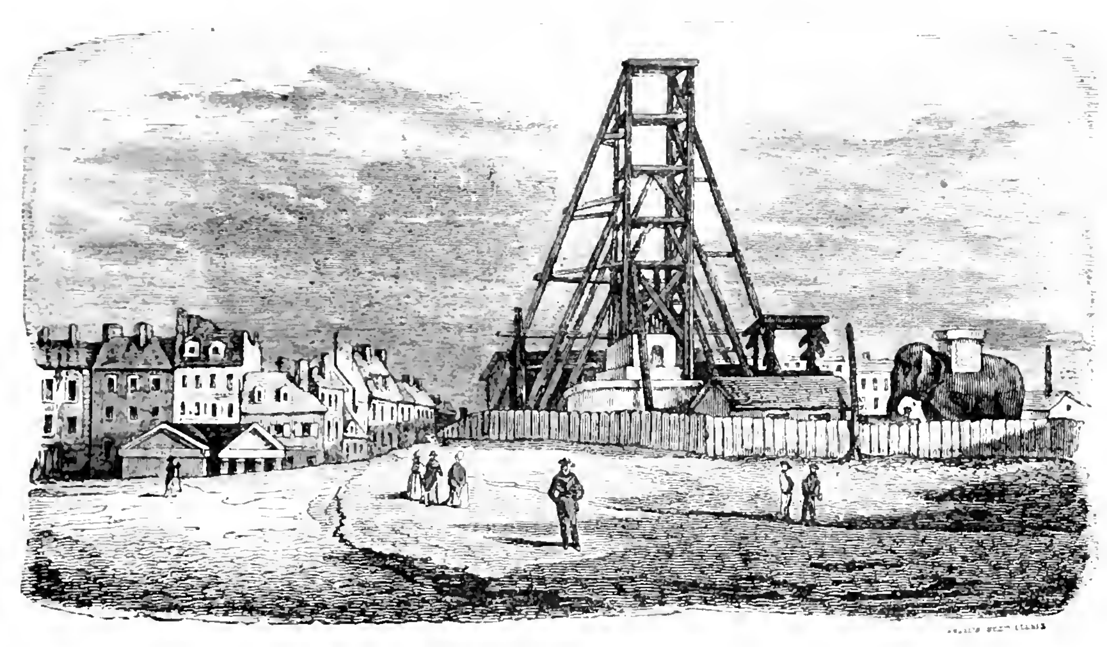
Art. 55. Les débats seront publics en matière criminelle, à moins que cette publicité ne soit dangereuse pour l'ordre et les mœurs; et, dans ce cas, le tribunal le déclare par un jugement.

Art. 56. L'institution des jurés est conservée. Les changements qu'une plus longue expérience ferait juger nécessaires ne peuvent être effectués que par une loi.

Art. 57. La peine de la confiscation des biens est abolie, et ne pourra être rétablie.

Art. 58. Le Roi a le droit de faire grâce et celui de commuer les peines.

Art. 59. Le Code civil et les lois actuellement existantes, qui ne sont pas contraires à la présente Charte, restent en vigueur jusqu'à ce qu'il y soit légalement dérogé.



Place de la Bastille, en 1833.

Droits particuliers garantis par l'État.

Art. 60. Les militaires en activité de service, les officiers et soldats en retraite, les veuves, les officiers et soldats pensionnés, conserveront leurs grades, honneurs et pensions.

Art. 61. La dette publique est garantie. Toute espèce d'engagement pris par l'État avec ses créanciers est inviolable.

Art. 62. La noblesse ancienne reprend ses titres, la nouvelle conserve les siens. Le Roi fait des nobles à volonté ; mais il ne leur accorde que des rangs et des honneurs, sans aucune exemption des charges et des devoirs de la société.

Art. 63. La Légion d'honneur est maintenue. Le Roi déterminera les règlements intérieurs et la décoration.

Art. 64. Les colonies sont régies par des lois particulières.

Art. 65. Le Roi et ses successeurs jureront à leur avènement, en présence des Chambres réunies, d'observer fidèlement la Charte constitutionnelle.

Art. 66. La présente Charte et tous les droits qu'elle consacre demeurent confiés au patriotisme et au courage des gardes nationales et de tous les citoyens français.

Art. 67. La France reprend ses couleurs. A l'avenir, il ne sera plus porté d'autre cocarde que la cocarde tricolore.

Dispositions particulières.

Art. 68. Toutes les nominations et créations nouvelles de pairs faites sous le règne du roi *Charles* X sont déclarées nulles et non avenues.

L'article 23 de la Charte sera soumis à un nouvel examen dans la session de 1831.

Art. 69. Il sera pourvu successivement, par des lois séparées, et dans le plus court délai possible, aux objets qui suivent :

1° L'application du jury aux délits de la presse et aux délits politiques;

2° La responsabilité des ministres et des autres agents du pouvoir.

3° La réélection des députés promus à des fonctions publiques salariées ;

4° Le vote annuel du contingent de l'armée ;

5° L'organisation de la garde nationale, avec intervention des gardes nationaux dans le choix de leurs officiers ;

6° Des dispositions qui assurent d'une manière légale l'état des officiers de tout grade de terre et de mer :

7° Des institutions départementales et municipales fondées sur un système électif;

8° L'instruction publique et la liberté de l'enseignement ;

9° L'abolition du double vote et la fixation des conditions électorales et d'éligibilité ;

Art. 70. Toutes les lois et ordonnances, en ce qu'elles ont de contraire aux dispositions adoptées pour la réforme de la Charte, sont dès à présent et demeurent annulées et abrogées.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME

TABLE DES CHAPITRES DU QUATRIÈME VOLUME

QUATRIÈME PARTIE

CHAPITRE XXXVI

CHAPITRE XXXVII

CHAPITRE XXXVIII

CHAPITRE XXXIX

CHAPITRE XL

CHAPITRE XLI

CHAPITRE XLII

CHAPITRE XLIII

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES

SCEAUX. — IMP. CHARAIRE ET FILS.

PARIS

HISTOIRE NATIONALE

DE

DEPUIS LA FONDATION DE LUTÈCE JUSQU'A NOS JOURS

PAR

OUVRAGE RÉDIGÉ SUR UN PLAN NOUVEAU

AVEC UNE LETTRE DE

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Contenant 60 gravures hors texte et 64 belles gravures coloriees



PARIS

Ancienne Maison ROY, Éditeur

PARIS



[illegible]

[illegible] CHARACTERS [illegible]

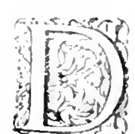
PARIS

A TRAVERS LES SIÈCLES

CINQUIEME PARTIE

XLIV

Louis-Philippe Ier. — Les émeutes. — Le choléra. — Le convoi du général Lamarque. — Les saints-simoniens. — Le puits de Grenelle. — L'affaire de la rue Transnonain. — La machine infernale. — Alibaud. — Meunier. — La Roquette. — Rachel. — Fontaine Molière. — Insurrection de mai 1839. — Les fortifications. — Darmès. — Les Évadistes. — Le bal Mabille. — Retour des cendres de l'empereur. — Les Jeune-France. — Les Bousingots. — Mœurs et coutumes; costumes.



Dès le lendemain de l'avènement du duc d'Orléans au trône de France, dit un historien, la capitale offrit un spectacle étrange et triste. Le peuple s'agitait sur son fumier sanglant. Sur les places publiques, on voyait les combattants des jours précédents s'avancer lentement et sans armes. Le maintien de cette foule attristée était grave; elle allait demander chez le préfet de police du pain pour les femmes et les enfants. L'autorité fut impitoyable, et l'on traita d'agitateurs passionnés, ces citoyens pauvres

exhalant leurs douleurs en plaintes pacifiques et touchantes, se plaignant de la brusque suspension des travaux, et de la diminution des salaires. »

Beaucoup de gens avaient cependant trouvé immédiatement des places et des emplois grassement retribués, mais c'était surtout les gens qui avaient poussé au mouvement révolutionnaire ; quant à ceux qui l'avaient exécuté, ils avaient pour eux ce qu'ils pouvaient considérer comme la satisfaction du devoir accompli. — Les plus favorisés étaient les blessés; on disait d'eux qu'ils s'étaient couverts de gloire.

Quelques réclamations timides se firent entendre parmi les plus affamés.

Ce fut alors que furent créées la croix et la médaille de Juillet, exclusivement destinées à récompenser les combattants des trois journées qu'on appela « les trois glorieuses ».

La croix de Juillet, consista en une étoile à trois branches en émail blanc, montée sur argent, et surmontée d'une couronne murale en argent. Le centre de l'étoile, divisée en trois auréoles émaillées aux couleurs nationales, entourée d'une couronne de chêne, portait à la face : 27, 28, 29 *juillet* 1830 et pour légende : *Donne par le roi des Francais*. Le revers divisé comme le centre de la face, portait le coq gaulois en or, avec cette légende : *Patrie et Liberté*.

Cette croix se portait suspendue à un ruban moiré de couleur bleu d'azur de 37 millimètres de largeur, avec un liseré rouge de 2 millimètres placé de chaque côté du ruban, à 2 millimètres de son bord ; mais depuis la creation le ruban fut changé, il devint moiré à trois bandes verticales, une bleu au centre et les deux autres rouges.

Les Parisiens se montrèrent très friands de cette distinction ; ceux qui la reçurent devaient prêter serment de fidélité au roi des Français, et d'obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume; nous verrons plus loin ce que cette obligation produisit.

Bien que le nombre des croix accordées fût considérable, il était loin de suffire aux exigences de tous; de très braves bourgeois qui n'avaient pas craint, au plus fort de la bataille, de mettre leur vin en bouteilles, s'indignaient de n'être pas décorés. La loi du 13 décembre 1830, qui institua la croix de Juillet fonda en même temps une médaille, pour les citoyens qui avaient pris une part active à la révolution; ces mots, part active, pouvant être facilement appliqués à tous les genres de coopération au succès des « trois glorieuses » la médaille put être donnée en grande quantité. Elle était en argent, représentait le coq gaulois perché sur un drapeau tricolore, entouré d'une couronne de chêne avec cette inscription : *à ses défenseurs, la patrie reconnaissante*. Au revers, trois couronnes de lauriers entrelacées, avec cette légende : 27, 28, 29 *juillet* 1830. *Patrie*, *Liberté* et pour exergue ces mots : *Donné par le roi des Français*.

Cette médaille, était suspendue à un ruban tricolore, mais le ruban ne pouvait être porté sans la médaille; ce ruban subit les mêmes modifications que celui de la croix de Juillet.

Ce fut dans le cours de l'année 1830, que commencèrent à s'élever, dans la rue de la Roquette, les bâtiments de la maison de correction des jeunes détenus. Une partie s'élève sur l'emplacement de la folie Regnault, maison de campagne somptueuse d'un traitant du XVIIIe siècle.

Cette prison se compose de vastes bâtiments reliés ensemble aux extrémités par des tours. Au centre est située la chapelle, communiquant aux bâtiments par de larges galeries et des ailes rayonnantes.

Le quartier de la correction paternelle, y fut organisé par un arrêté en date du 27 février 1838.

Les enfants renfermés dans cette section, occupent les cellules du premier étage d'une des ailes rayonnantes de la prison. Ces cellules, construites dans la pensée d'un système de séparation, pendant la nuit seulement, mesurent 2m 50, sur 2 mètres en largeur et en hauteur. L'air y est renouvelé continuellement par un bon système de ventilation et d'aération. Dans la porte de chaque cellule, est pratiqué un guichet, qui met le détenu sous la surveillance directe des gardiens. Pendant l'hiver, les cellules sont chauffées à l'aide d'un calorifère central; elles sont éclairées chaque soir, au moyen de lampes. Le coucher se compose d'un lit hamac, consistant en une toile tendue de la muraille à la cloison opposée, et sur laquelle sont posés un matelas, un traversin, une couverture en été, deux en hiver, et une paire de draps changés tous les mois. « Le reste de l'ameublement, dit le *Dictionnaire universel*, se borne à une table, à une chaise, sans compter les divers menus ustensiles de toilette et de propreté. Le régime disciplinaire adopté, est des plus sévères. Le silence absolu et l'occupation constante des jeunes détenus, en sont les bases. Indépendamment des travaux manuels auxquels ils sont astreints, travaux en harmonie avec leurs forces et leurs aptitudes, ils reçoivent à certaines heures déterminées de deux professeurs nommés par le ministère, des leçons de lecture, d'écriture et de calcul dans leurs cellules respectives. En outre, une bibliothèque choisie, met à leur disposition des livres de science de piété et de morale. »

Voici quel est le régime alimentaire de tous les jeunes détenus indistinctement : Tous les jours 1kg,500 de pain bis blanc, 50 grammes de pain blanc pour la soupe, ou l'équivalent en riz. Cinq fois la semaine, une soupe grasse aux légumes le matin; 125 grammes de viande de bœuf désossée pour le dîner; deux fois la semaine soupe maigre aux haricots, aux pois ou au riz

avec quelques légumes verts le matin; fricassée des mêmes substances pour le dîner.

Pour habillement, une veste et un pantalon en drap pendant l'hiver, en toile pendant l'été, et une chemise de toile par semaine.

Un brigadier ou inspecteur général, un sous-brigadier, 36 surveillants ou inspecteurs de quartier, forment le personnel actif.

Les enfants et les jeunes gens détenus, composent une population d'environ 500 personnes.

Les peines disciplinaires consistent dans la privation de la promenade, le pain et l'eau dans les cellules, la même punition dans une cellule obscure.

Peu de temps après la révolution de 1830, on déblaya l'emplacement précédemment occupé par la salle de théâtre Louvois, et on en forma une place au milieu de laquelle l'architecte Visconti éleva une fontaine élégante, dans le genre de celle de la place de la Concorde, et qui passe à juste titre pour un des monuments de Paris les plus gracieux, et les mieux ordonnés du genre. Le sculpteur Klagmann, plaça au dessus d'une large vasque, quatre statues de femme, sveltes, parées de draperies habilement ajustées, qui soutiennent une seconde vasque plus petite, d'où s'échappent des filets d'eau. Elles sont en bronze et ont été galvanisées en 1859.

Afin d'empêcher toute infiltration, on a établi dans la vasque intérieure une légère charpente, composée de nervures en fer, et qui a reçu un lit de briques creuses, reliées entr'elles et recouvertes, avec du ciment romain. Des feuilles de plomb, soigneusement soudées, ont été plaquées sur le tout. Pour la vasque supérieure, il a suffi d'un lit de briques, recouvert également de plomb. Quelques retouches, habilement faites à l'aide de bains galvaniques, ont été données ensuite au cuivrage du pourtour des deux vasques.

Dans la soirée du 15 août, les bourgeois n'étaient pas tranquilles; une réunion nombreuse de garçons bouchers parcourait silencieusement la ville, à la lueur des flambeaux.

« Bientôt, une extrême agitation, dit Louis Blanc, se manifesta parmi le peuple. Des malheureux, converts de vêtements souillés, et tels que Paris les avait vus naguère, courant à la mort, se rassemblaient tumultueusement sur les places publiques. Des attroupements se formaient à la porte des ministères, sur la place de Grève, sur celle du Palais-Royal, partout où siégeaient la puissance et le plaisir. Là les douleurs du pauvre s'exhalaient tour à tour en récriminations fougueuses et en plaintes touchantes. Quelques-unes dénonçaient avec indignation la préférence qu'obtenaient sur eux, dans certains ateliers, des ouvriers appartenant à une autre patrie. Tous maudissaient l'influence meurtrière des machines. »

En effet, l'adoption des machines dans les ateliers exaspéraient les travailleurs, et des gens intéressés à semer le désordre, ne manquaient pas de leur dire qu'avec l'engouement des patrons pour les machines, le jour n'était pas loin où pouvant, grâce à elles, se passer de bras, les ouvriers n'auraient plus qu'à mourir de faim.

On juge si cette prophétie perfide faisait germer d'amères protestations.

Cependant, une revue de la garde nationale, indiquée pour le 29 août, vint quelque peu changer le cours des idées. Ce jour là, le temps était magnifique; une tente avait été dressée au Champ de Mars pour le roi; une foule énorme de curieux s'ajoutait aux nombreuses gardes-nationales de Paris et de la banlieue, le roi fut accueilli par des acclamations enthousiastes.

L'autorité s'occupa de réparer au plus vite les désordres matériels causés par le mouvement populaire, la fermeture des clubs rassura les gens paisibles, et tous les efforts du gouvernement tendirent à rendre au commerce inquiet, l'espérance d'une prompte reprise dans les affaires.

Mais les Parisiens avaient conservé un véritable sentiment de colère contre les ex-ministres du gouvernement légitime, et plusieurs d'entr'eux avaient été arrêtés, le 27 septembre; sur une proposition de M. Eusèbe de Salverte, ils furent mis en accusation, et les débats passionnés, qui s'élevèrent à cette occasion eurent un retentissement dans la rue, qui commença à gronder.

Au reste, elle gronda souvent sous le gouvernement du roi des Français, et les dix-huit années que Louis-Philippe passa sur le trône, furent signalées par de perpétuelles émeutes.

Les Parisiens avaient fini, par s'en faire une douce habitude, et les soldats-citoyens trouvaient le temps long, si le bruit du rappel ne venait, à de fréquents intervalles, les arracher à leurs occupations journalières.

Or, le 17 octobre, il se forma dans les quartiers populeux des rassemblements de gens qui demandaient la tête des ministres accusés. La multitude encombrait les rues, et s'était massée dans le jardin du Palais-Royal : sous l'influence de quelques agitateurs, elle s'élança avec emportement dans la direction du fort de Vincennes, où les ex-ministres étaient emprisonnés, et il fallut toute la présence d'esprit du général Daumesnil pour empêcher que le peuple attaquât la vieille forteresse

Le lendemain, l'émeute s'était dissipée ; et le roi, en uniforme de la garde nationale, descendit accompagné de son fils aîné, le duc d'Orléans, des généraux La Fayette et Gérard, dans la cour du Palais-Royal, pour féliciter les soldats-citoyens qu'il appela ses chers camarades, de la vigilance qu'ils montraient sous les armes et quelques poignées de main furent distribuées.

Dès le 2 novembre, un nouveau ministère était devenu nécessaire et M. Laffite était chargé de

le former. Voici sa composition : Laffite président du conseil et ministre des Finances ; Maison, ministre des Affaires étrangères ; Dupont (de l'Eure), de la Justice ; Montalivet, de l'Intérieur ; Gérard, de la Guerre Sébastiani, de la Marine ; Mérilhou, de l'Instruction publique.

Mais la lutte contre ces nouveaux ministres commença dès le lendemain.

Enfin le procès des ministres s'ouvrit : le 9 décembre, à huit heures du matin, MM. de Polignac, de Peyronnet et de Guernon-Ranville furent transférés du château de Vincennes à la prison du Petit Luxembourg et le *Moniteur* annonça que M. de Chantelauze, vu son état de santé, était resté à Vincennes ; cependant, dans la soirée, malgré les vives souffrances qu'il endurait, on le transféra également à Paris.

L'escorte des prisonniers se composait de deux piquets de la garde nationale à cheval, d'un escadron de chasseurs, commandé par le général Fabvier, et d'un détachement d'artillerie, fourni par la garnison de Vincennes.

Le ministre de l'Intérieur était à cheval.

Après avoir suivi la rue du faubourg Saint-Antoine jusqu'à la Bastille, et avoir traversé le pont d'Austerlitz, les boulevards neufs et la rue d'Enfer, ce cortège entra au Luxembourg par la grille de l'Observatoire.

Le jour même où s'ouvraient les débats du procès des ministres, mourait Benjamin Constant de Rebecque. On fit des funérailles éclatantes à ce célèbre publiciste et à ce grand orateur.

Un escadron de cavalerie ouvrait la marche ; six premières légions de la garde-nationale précédaient le cercueil et les six dernières le suivaient ; des jeunes gens s'était attelés au corbillard et une foule énorme suivait, composée de gens de toutes les classes.

Le convoi suivit la ligne des boulevards, et le nombre des gens formant cortège augmentait toujours ; mais, en sortant de l'église, les jeunes gens voulurent mener le corps au Panthéon, il fallut que le préfet de la Seine intervint pour faire cesser le scandale.

On reprit alors le chemin du Père-Lachaise.

Mais les étudiants coururent à la place du Panthéon pour y organiser une apothéose.

Pendant ce temps, le cortège arrivait au cimetière ; il était nuit, des torches furent allumées, La Fayette voulut faire un discours, mais il chancela sur le bord de la tombe et faillit y tomber.

Tout le monde alors reprit presqu'à tâtons la route de la sortie.

L'agitation était très vive à Paris et le nombre des ouvriers sans ouvrage était si considérable que le gouvernement s'en émut. « De nouveaux travaux de terrassement, auxquels 3,000 ouvriers seront employés, viennent d'être ordonnés par le gouvernement. Les ouvriers devront justifier par un certificat de M. le commissaire de police de leur quartier, qu'ils ont atteint leur dix-huitième année et qu'ils n'ont pu trouver d'ouvrage. Ce certificat devra être visé à la mairie de leur arrondissement. »

Les formalités exigées pour obtenir quelques maigres travaux de terrassements furent jugées excessives, et le peuple se montra fort mécontent ; s'il y avait des travaux à effectuer, il était bien simple de les donner à tous ceux qui manquaient de pain et venaient demander à s'occuper.

Donc, tant que durèrent les débats de la cour des pairs, nombre de gens passaient leur temps à en discuter la physionomie et à supputer le dénouement qui eut lieu le 21.

« La journée du 21 décembre devait être décisive. Aussi le gouvernement avait-il pris des mesures formidables. La rue de Tournon, la rue de Seine, la rue des Fossés-Monsieur-le-Prince étaient remplies d'hommes armés, ainsi que les places Saint-Michel, de l'Odéon et de l'École de médecine, 600 hommes de la garde nationale de la banlieue et deux escadrons de lanciers avaient été placés à la porte du Luxembourg, du côté de l'Observatoire. Deux bataillons de ligne couvraient la grande avenue. Le jardin était occupé par la garde nationale.

En un mot, tous les abords du palais avaient été rendus inaccessibles à la multitude, et plus de 30,000 baïonnettes brillaient sur la rive gauche de la Seine. Autour de cette armée, bourdonnait une foule immense.

L'audience commença ; les accusés furent introduits, et leur calme était observé par les nombreux spectateurs qui garnissaient les tribunes.

Lorsque les débats furent clos, M. Bérenger se leva, au nom des trois commissaires, et dit d'une voix grave :

« — Pairs de France, notre mission est finie, la vôtre commence. L'instruction est sous vos yeux. Le livre de la loi y est aussi. Le pays attend, il espère, il obtiendra bonne et sévère justice. »

A ces mots le président ordonna qu'il en serait délibéré, les accusés se retirèrent et le public s'écoula.

« Le jour où se terminèrent enfin les plaidoiries, lisons-nous dans l'*Histoire de France* par M. Guizot, une voiture attendait à la porte du guichet du petit Luxembourg. A l'issue de la séance, les accusés y montèrent tous les quatre ; aux deux portières se tenaient à cheval M. de Montalivet, ministre de l'Intérieur, et le lieutenant colonel Lavocat. Le général Fabvier avait voulu lui-même commander l'escorte postée dans la rue Madame. Les chevaux prirent le galop et le cortège gagna les boulevards extérieurs. Comme il entrait dans la cour du château de Vincennes, un coup de canon parti du donjon rassura dans Paris les esprits inquiets. Désormais, les accusés étaient à l'abri des fureurs de la populace. Les espérances déçues de l'émeute cherchè-



Les abords du Palais avaient été rendus inaccessibles à la multitude. (Page 4, col. 2.)

rent leur vengeance dans les rues de Paris. Le Louvre fut un instant menacé, la garde nationale contenait à regret des colères qu'elle partageait souvent.

« A peine l'arrêt était rendu, qui condamnait MM. de Polignac, de Peyronnet, de Chantelauze, et de Guernon-Ranville à la prison perpétuelle, en y ajoutant pour le président du conseil la mort civile, que déjà les ministres étaient amenés au château de Ham, dérobés, non sans peine, par le courage et la prévoyance de leurs gardiens, aux dangers qui avaient si souvent menacé leurs jours. Les fureurs se calmèrent. »

Le 23 décembre, le roi alla visiter le faubourg Saint-Antoine et excita chez les habitants du quartier un vif enthousiasme, qui se traduisit par des acclamations réitérées et une illumination spontanée.

Les propriétaires et les habitants de la rue de Lappe, par laquelle le roi était passé, désirant éterniser la mémoire de cette visite, résolurent de lui demander l'autorisation de donner son nom à leur rue, ce qui leur fut facilement accordé.

Une loi votée le 13 décembre ordonna l'érection d'un monument qui serait consacré à la mémoire des combattants de Juillet.

Une ordonnance royale, du 6 juillet 1831, prescrivit, en exécution de cette loi, l'érection d'une colonne à élever sur la place de la Bastille.

La première pierre fut posée par le roi le 27; néanmoins, les travaux ne commencèrent qu'en 1833, sur les plans de M. Alavoine, qui avait successivement présenté quatorze projets de fontaines à édifier sur cette place.

Les fondements sur lesquels repose la colonne sont placés à cheval sur le canal Saint-Martin qui passe sous la place. Une ogive se dresse au fond de ce canal et présente sa pointe pour base à l'édifice; autour de cette voûte ogivale, isolée du reste des terrassements, est pratiquée une autre construction circulaire qui s'enfonce comme un puits dans la terre; dans les parois de cette tour ainsi suspendue sur l'eau, sont percées huit ouvertures qui s'abîment dans les ténèbres intérieures. Ce sont les portes des caveaux funéraires

dans lesquels sont placés les ossements des combattants de Juillet.

Quatre grands caveaux, percés de portes à chacune de leurs extrémités, renferment, dans un grand sépulcre commun, les cadavres placés par dizaines dans les tombes particulières. Ces constructions souterraines sont enveloppées et protégées par deux étages de maçonnerie au-dessus du sol ; ce sont comme deux grandes marches sur lesquelles est posé le piédestal de la colonne, piédestal quadrangulaire en bronze, comme le fût, strié à la manière de beaucoup de sarcophages antiques, surmonté d'un coq gaulois à chaque angle, et décoré, sur la face du sud, d'un lion dû au ciseau de M. Barye; sa tète reparaît dans les quatre colliers ornés qui partagent le fût de la colonne en trois parties, pour indiquer les trois journées de la révolution ; elle reparaît encore dans le chapiteau qui résume tout le monument. Au-dessus du lion, on lit l'inscription suivante, gravée en lettres dorées :

A LA GLOIRE
DES CITOYENS FRANÇAIS
QUI S'ARMÈRENT ET COMBATTIRENT
POUR LA DÉFENSE DES LIBERTÉS PUBLIQUES
DANS LES MÉMORABLES JOURNÉES
DES 27, 28, 29 JUILLET 1830.

Sur la face opposée, se trouve placée une autre inscription ainsi conçue :

Loi du 13 *décembre* 1830,
Art. XV :
UN MONUMENT SERA CONSACRÉ A LA MÉMOIRE
DES ÉVÉNEMENTS DE JUILLET.

Loi du 9 *mars* 1833,
Art. II :
CE MONUMENT SERA ÉRIGÉ SUR LA PLACE
DE LA BASTILLE.

La colonne a 50m52 de hauteur sur 4m03 de diamètre. Le fût a 32 m. et se compose de 23 tambours, chacun de un mètre de hauteur. Le diamètre du tambour inférieur est de 3m60 et d'une épaisseur de métal de 0m02; celui du tambour supérieur est de 3m son épaisseur de 0m15; chacun de ces tambours porte intérieurement huit nervures verticales en haut et bas, des brides horizontales qui servent à les réunir entr'eux par des boulons. Cette série de tambours porte ainsi sur huit linteaux et, en même temps, sur huit poteaux disposés dans le vide du piédestal, ces poteaux réunis entr'eux par des entretoises et des croix de Saint André forment un véritable système de charpente. Sur cette charpente également en bronze, dont les épaisseurs de métal, varient de 0m,02 à 0m,03, sont fixées les plaques du piédestal au nombre de vingt-quatre; leurs épaisseurs varient de 0m,02 à 0m,15. L'intérieur de la colonne est creux et éclairé par seize gueules de lion ouvertes dans les colliers extérieurs. « L'escalier à noyau évidé, lisons-nous dans Larousse qui nous fournit ces détails, se compose d'une série de potences agrafées aux nervures, soit des poteaux inférieurs, soit des tambours. Cette série de potences porte une double rampe, composée de châssis à limon, sur lesquels reposent les marches; toutes ces portes sont aussi en bronze, de même que les marches, au nombre de 204. A partir du pavé, il faut ajouter 36 marches : total 240 dégrés jusqu'au chapiteau, où une lanterne supporte le génie de la Liberté, qui s'envole en brisant des fers et en semant la lumière. »

Le fût est divisé par quatre colliers ornés; il en résulte trois parties lisses où sont gravés les noms de 504 combattants de la révolution

Nous avons dit que le plan primitif de la colonne avait été tracé par M. Alavoine. A la mort de cet architecte, M. Duc fut chargé, les adjudications étant faites et les dépenses réglées, de revoir les détails et de surveiller l'exécution.

La dépense totale pour l'exécution du monument a été évaluée à 1,172,000 fr.. Le poids total du bronze est de 184,802 kilog. L'alliage du bronze employé dans la colonne est celui des Keller.

Ce n'est qu'en 1840 que les ossements des combattants de Juillet furent transportés dans les caveaux de la colonne qui fut inaugurée avec pompe.

En somme, cette colonne fait honneur au goût des deux architectes, MM. Alavoine et Duc. Elle a les caractères les plus expressifs de la beauté architecturale.

Elle devait naturellement être le centre des mouvements populaires à cause des souvenirs qu'elle évoquait et du principe de la souveraineté du peuple qu'elle semble consacrer ; nous verrons plusieurs fois les émeutes et la révolution de 1848, la choisir comme point de ralliement.

En 1848, on y a ajouté les ossements des morts de Février ; ces tombeaux sont en pierre et d'une architecture très simple. Ils sont couverts de couronnes d'immortelles, de violettes et de bouquets fanés.

Cette translation fut l'objet d'une cérémonie dont nous parlerons à sa date.

Chose singulière, en 1871, les combattants de la commune firent tous leurs efforts pour détruire la colonne de Juillet. Dans le but de la faire sauter, on installa, en effet, sur le canal Saint-Martin, et directement sous la colonne, deux bateaux de pétrole, puis on y mit le feu.

Les flammes, s'étendant sur une longueur d'une cinquantaine de mètres, sortirent en tourbillonnant par l'entrée du tunnel et, s'élevant

au moins à quinze mètres, vinrent rougir et calciner les pierres de la voûte.

L'incendie était si violent, que les pierres de grès, dites pierres meulières, furent rongées jusqu'à plus de quarante centimètres de profondeur. Celles de la voûte, soutenant la colonne, voûte qui n'a que trois mètres d'épaisseur, furent brûlées à tel point, que sur une couche de quarante centimètres elles s'émiettaient au moindre contact et tombaient en poussière.

La colonne fut atteinte également par 97 boulets ou obus. Les communards voulaient absolument la démolir. Un seul projectile, venant des buttes Chaumont, atteignit le faîte. Les autres percèrent en plusieurs endroits la feuille de bronze de deux centimètres et demi d'épaisseur qui sert d'enveloppe au monument, et, éclatant à l'intérieur, y occasionnèrent des dégats considérables, brisant l'escalier et la charpente qui le soutient. La plupart de ces projectiles venaient des batteries embossées au pont d'Austerlitz.

Quant aux cercueils qui se trouvent dans les souterrains de la colonne. Ils furent, cela va sans dire, très gravement endommagés.

La réparation des dégâts occasionnés à la colonne de Juillet par ceux-là mêmes qui fêtèrent plus tard la prise de la Bastille, ne dura pas moins de dix-huit mois et entraîna une dépense de 345,000 francs. Tous les travaux furent terminés au mois de décembre 1873.

En 1830, un grand nombre d'anciens élèves de l'École polytechnique, réunis sous la présidence du maréchal Bertrand, eurent la pensée de former une société qui, non seulement resserrât les liens de confraternité entre les élèves de l'École, mais aussi se dévouât à l'instruction du peuple.

De là, naquit l'association polytechnique.

« Les premiers cours populaires, créés par eux, lisons-nous dans *Paris guide*, furent ouverts à l'Hôtel de ville, dans la salle Saint-Jean.

« Placée d'abord sous la présidence du duc de Choiseul, et sous la vice-présidence de M. Victor de Tracy, la société eut pour premiers professeurs MM. Auguste Comet, Courtial, Gondinet, Guibert, Meissas, Camille Menjaud, anciens élèves de la glorieuse promotion de 1814; Martelet, Fulchiron et Auguste Perdonnet, le président actuel de l'association polytechnique, qui dès lors, joua un rôle actif et important dans cette société.

« On n'avait d'abord institué à la salle Saint-Jean, que des cours scientifiques et des chaires de dessin linéaire. En 1835, on y adjoignit l'enseignement de la grammaire française, de la comptabilité, de l'hygiène et du chant. A cette époque, trois amphithéâtres étaient ouverts à Paris. Au cloître Saint-Merri, à la mairie des Petits-Pères et à l'hospice des Quinze-Vingts... Dès 1835, on comptait jusqu'à trois cents personnes aux cours de géométrie et de grammaire du cloître Saint-Merri; 675 ouvriers y étaient inscrits pour suivre les leçons de dessin.

« En 1843, l'association pouvait évaluer à plus de 20,000 le nombre des ouvriers de Paris qui avaient suivi ses cours...

« En 1856, l'association subit un grand désastre; un violent incendie dévora le bâtiment de la halle aux draps, où l'association polytechnique avait le siège de son enseignement.

« Elle perdit, dans ce sinistre, sa bibliothèque, ses instruments de physique et de chimie, son mobilier, ses modèles, tous les objets, enfin, qu'elle avait achetés pièce par pièce, de ses lentes et pénibles économies. Heureusement, professeurs et élèves, à force de zèle et de constance, parèrent aux suites de ce malheur. Les leçons furent bientôt reprises dans de nouvelles salles offertes par la ville.

« L'année suivante, M. Lavallée alors directeur de l'École centrale des arts et manufactures, mit à la disposition de la société, les amphithéâtres de son établissement. »

L'association polytechnique augmentée et renforcée depuis 1864, par l'adjonction d'un grand nombre de membres de l'association philotechnique (société née d'elle en 1848), a pris des développements considérables.

Le 26 décembre, fut fondée, sous la présidence du duc de Montmorency, l'Académie nationale agricole, manufacturière et commerciale, dans le but de décerner annuellement des prix et des récompenses aux agriculteurs, aux inventeurs, aux auteurs d'utiles mémoires sur l'agriculture, l'industrie ou le commerce, dont elle approuve les travaux et les produits. Cette importante société savante, eut longtemps son siège rue Louis le Grand, depuis 1870, il a été transporté rue de Châteaudun. M. Aymar-Bression, en était le directeur, après sa mort survenue en 1875, il fut remplacé par M. A.-Bression fils.

Quelques voies nouvelles furent ouvertes en 1830; les sieurs Périer frères et Chéronnet, propriétaires de l'ancien hôtel de Noailles, rue Saint-Honoré, appelé jadis l'hôtel de Foix, (bâti pour H. Pussort en 1687, puis ayant appartenu à Bertin d'Armenonville en 1697, au maréchal de Noailles en 1711, et, sous l'empire, au duc de Plaisance) obtinrent, le 20 septembre, une ordonnance royale portant autorisation d'ouvrir sur l'emplacement de cet hôtel, une rue qui fut immédiatement percée et porta, jusqu'en 1832, le nom de rue Louis-Philippe Ier; mais après que la rue de Lappe eut obtenu le droit de prendre ce nom, la rue Louis-Philippe Ier devint la rue d'Alger, en mémoire de la prise d'Alger par l'armée française, le 5 juillet 1830.

La rue de la Grande-Chaumière, date aussi de 1830, ainsi que le passage Feuillet, ouvert par M. Alexandre Delessert sur ses terrains.

Enfin, une ordonnance royale du 7 octobre 1830, porte : le sieur Ménard est autorisé à ouvrir, deux rues sur les terrains à lui appartenant dans le faubourg Montmartre. Toutefois, il n'en ouvrit qu'une : la rue de Navarin, ainsi nommée en l'honneur du combat naval de Navarin.

L'année 1831 s'annonça assez mal, les émeutiers soulevaient sans cesse, dans les rues de Paris, de nouvelles agitations.

Lorsqu'il s'agit de célébrer l'anniversaire du meurtre de Louis XVI, au 21 janvier, on eut quelques craintes touchant la tranquillité publique; cependant elles ne se réalisèrent pas, mais, le 14 février, c'était l'anniversaire de l'assassinat du duc de Berry, et il devait être commémoré par des services religieux.

Des scènes regrettables signalèrent cette journée.

L'archevêque de Paris et le curé de Saint-Roch s'étaient refusés à laisser célébrer, dans leurs églises, les messes solennelles réclamées par les légitimistes. Ce fut à Saint-Germain-l'Auxerrois qu'eut lieu la cérémonie.

Le portrait du prince fut promené dans l'église. Cette manifestation imprudente, servit de prétexte à quelques agitateurs, pour se livrer à des excès déplorables.

La foule se rua au presbytère et, à l'église même, elle commit de sacrilèges dévastations; les statues de Chilpéric, de sa femme Ulthrogote, plusieurs autres statues qui ornaient le portail, les sculptures intérieures et les tombeaux furent affreusement mutilés.

Après avoir tout brisé et souillé, quand la populace eut renversé la croix qui surmontait l'édifice, quand l'église eut été dévastée de fond en comble, et que les furieux n'eurent plus d'objets d'art à mutiler, de tableaux à déchirer, obéissant aux cris de quelques meneurs, ils se portèrent à l'archevêché dans le dessein de mettre le palais à sac, ce qui fut exécuté.

Là, les mêmes profanations recommencèrent, les statues, les meubles, les livres furent jetés dans la Seine, les appartements dépouillés, on s'en prit aux pierres, et, dans leur rage stupide, les iconoclastes modernes, démolirent le palais dont il ne resta plus pierre sur pierre.

Un savant illustre, M. Geoffroy Saint-Hilaire, sauva M. de Quélen, l'archevêque de Paris; mais la demeure du prélat et tout ce qu'elle renfermait furent anéantis avec une fureur sauvage.

Les glaces volaient en éclats; on voyait tournoyer en l'air et tomber dans le jardin, lancés de toutes les fenêtres, les missels, les chasubles, les portraits, les manuscrits précieux, les marbres brisés, les ornements du culte, les fauteuils, les riches tapisseries; c'était le délire de la dévastation.

« J'ai vu, comme tout le monde, dit M. Guizot dans ses Mémoires, flotter sur la rivière et traîner dans les rues les objets du culte, les vêtements ecclésiastiques, les meubles, les tableaux, les livres de la bibliothèque épiscopale; j'ai vu tomber les croix, j'ai visité le palais ou plutôt la place du palais de l'archevêque, la maison du curé de Saint-Germain-l'Auxerrois et l'église elle-même, cette vieille paroisse des rois, après leur dévastation. Ces ruines soudaines, cette nudité désolée des lieux saints étaient un spectacle hideux; moins hideux pourtant que la joie brutale des destructeurs, et l'indifférence moqueuse d'une foule de spectateurs. »

Ils étaient d'ailleurs assurés de l'impunité, le gouvernement laissait faire, et les quelques gardes nationaux qui se portèrent à l'archevêché pour s'opposer au pillage, en furent empêchés.

C'était une manifestation anti-cléricale, comme on dirait aujourd'hui, et elle se produisit en toute liberté, sous l'œil paternel de la police, qui ne s'y opposa en aucune façon.

Au reste, l'émeute était à l'ordre du jour dans la bonne ville de Paris, et tous ceux qui avaient combattu pour donner le trône à Louis-Philippe, n'avaient plus qu'un désir, celui de l'en précipiter.

Le 29 janvier 1831, fut inauguré le théâtre des Folies-Dramatiques, construit par M. Allaux, sur l'emplacement du l'ancienne salle de l'Ambigu-Comique, boulevard du Temple; M. Allaux, était l'ancien directeur du Panorama dramatique, qui avait été bâti sur les ruines du café d'Apollon; il avait fait là de mauvaises affaires, il espéra se relever avec un théâtre neuf, et s'était associé M. Léopold qui était directeur de la scène; de plus, il avait formé une société en commandite, pour l'exploitation du théâtre, et cette société lui donnait 300 francs par jour pour les frais.

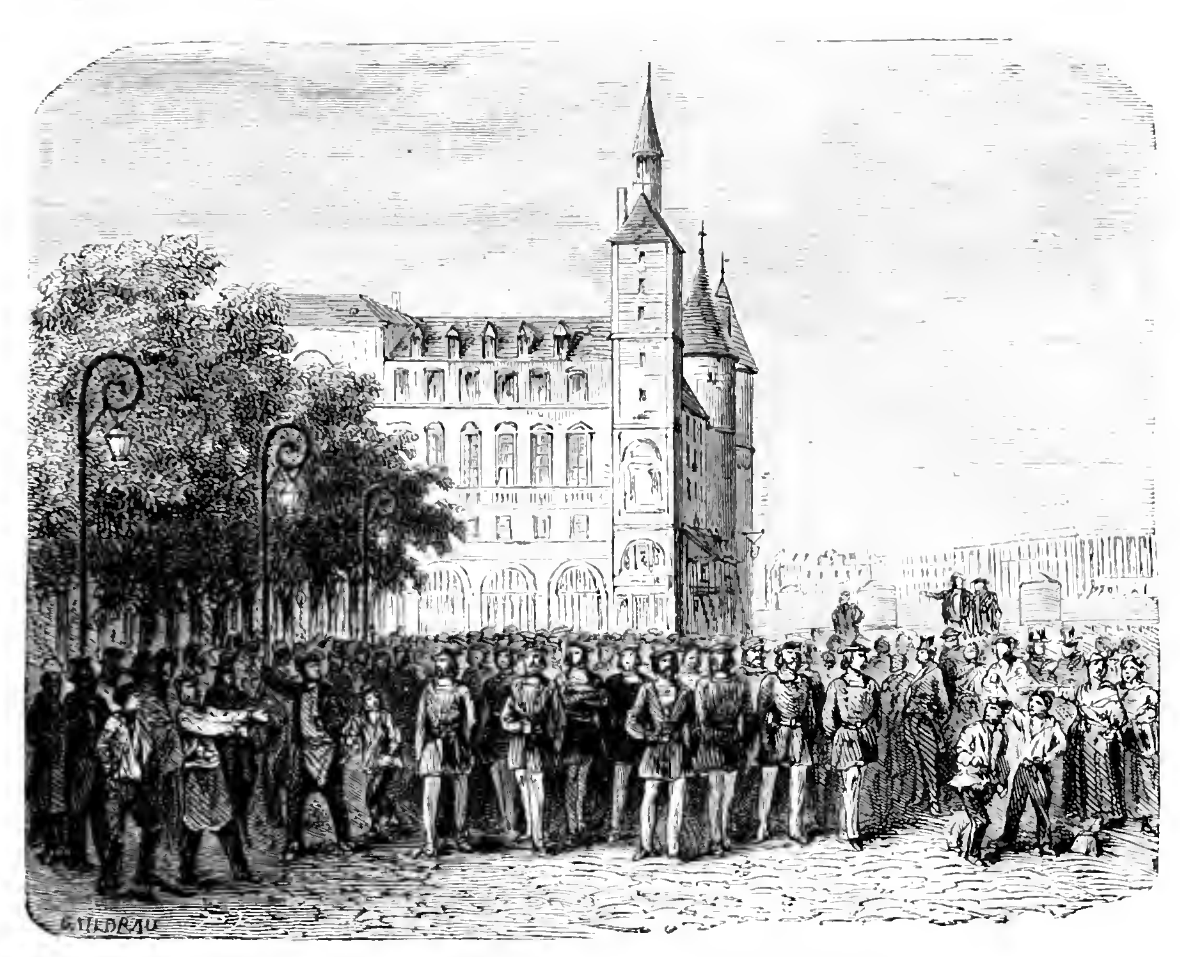
Le spectacle d'ouverture se composait des *Fous-dramatiques*, prologue de Saint-Amand, Lacoste et Overnay, et des *Quatre parties du monde*, vaudeville en trois actes, de Bignon.

L'une des pièces à succès de ce théâtre fut *la Cocarde tricolore*, des frères Cogniard, qui fut jouée le 19 mars 1831; elle eut de nombreuses reprises.

La direction passa des mains de MM. Allaux et Léopold, à celles de M. Mourier, qui imprima un nouvel essor au théâtre en faisant représenter en décembre 1835, la fameuse pièce *Robert-Macaire*, en quatre actes et six tableaux, de Saint-Amand, Benjamin Antier, et Frédérick-Lemaître, qui fut chargé du rôle principal.

« Avec cette farce mémorable, dit M. Henry Buguet, Frédérick Lemaître fit courir au Folies-Dramatiques le tout Paris de cette époque. »

La Fille de l'air, une féerie en trois actes des frères Cogniard, eut aussi un grand succès; aussi le théâtre des Folies-Dramatiques ne cessa de prospérer, dans les mains intelligentes de M. Mourier, qui le conserva jusqu'à sa mort, survenue le 15 octobre 1857.



La foule se pressait pour voir passer les saints-simoniens. (Page 16, col. 2.)

Dorlanges fut nommé alors administrateur provisoire, et M. Tom Harel, fils de l'ancien directeur du théâtre de la Porte-Saint-Martin, en prit la direction le 1er novembre suivant, et la garda jusqu'à ce que le théâtre des Folies-Dramatiques fut démoli, par suite de la suppression d'une partie du boulevard du Temple. Que d'auteurs se sont fait jouer aux Folies ! Parmi ceux qui y ont obtenu de vrais succès, citons les frères Cogniard, M. Masson, P. de Kock, Eugène Hugot, Rochefort, H. Thierry, P. Avenel, Cormon, Grangé, Delaporte, Dumersan, Carmouche, Montagne, etc.

Nous verrons en 1862, ce théâtre reparaître sur le boulevard Saint-Martin.

Le 2 mars 1831, des rassemblements tumultueux se firent dans Paris, et des bandes parcoururent les rues en criant : « de l'ouvrage ou du pain ! » Le 10, il y eut encore de l'agitation, sur la fausse nouvelle de la défaite des Polonais; on sait que la Pologne était alors en pleine insurrection, et sa cause avait de nombreux partisans à Paris. Aussi, ce jour-là, l'émeute tenta-t-elle de se produire aux cris de : Vivent les Polonais! à bas les Carlistes! La jeunesse des écoles se livrait, à l'occasion de la Pologne, à des démonstrations plus généreuses que raisonnées; des jeunes gens qui allaient demander des armes, pour se rendre en Pologne, rencontrèrent sur la place publique, des ouvriers qui allaient à l'Hôtel de ville, demander du travail; ils fraternisèrent, poussèrent des cris qu'on considéra comme séditieux, et l'autorité eut recours à la force armée pour dissiper les attroupements.

Au travers du bruit sans cesse renouvelé des émeutes qui grondaient jusqu'aux portes du Palais-Bourbon, l'œuvre législative se poursuivait et une loi sur les attroupements fut votée. En vertu de cette loi, la troupe avait le devoir de faire feu sur les citoyens assemblés, après trois sommations restées sans effet.

En même temps, la guerre fut déclarée aux sociétés politiques, qui étaient considérées comme un danger permanent pour le gouvernement. La société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, était une des plus importantes; la plupart de ses fondateurs appar-

tenaient au parti doctrinaire, et le journal le *Globe* était son organe; cette société qui avait été fondée sous la Restauration, avait pour but de donner un centre aux idées libérales, d'exciter l'espérance et l'émulation, de diriger les efforts, d'agir sur le corps électoral par des correspondances et des publications, en un mot, de réunir en un puissant faisceau toutes les forces de l'opposition, et de lutter, par tous les moyens légaux, contre les entreprises réactionnaires du pouvoir. Beaucoup d'hommes politiques considérables en faisaient partie : Béranger, Blanqui, Cabet, A. Carrel, Flocon, Garnier Pagès, etc.

Après la révolution de Juillet, il s'était formé un certain nombre de clubs et de sociétés populaires : la *société de l'Ordre et du Progrès*, fondée par l'étudiant Sambuc, la *société des Condamnés politiques*, destinée à venir en aide aux victimes politiques du règne déchu, les *Réclamants de Juillet*, la *société Gauloise*, dont M. Thielman était le chef, les *Amis de la patrie*, les *Francs régénérés*, la *société Constitutionnelle*, et surtout la *société des Amis du peuple*, dans laquelle ne tarda pas à se fondre les *Amis de la vérité*.

Toutes ces sociétés se livraient activement à la propagation des principes républicains dont elles étaient animées, et exerçaient une grande influence sur l'opinion.

Hardie, bruyante, pleine d'une fiévreuse initiative, la *société des Amis du peuple*, se composait principalement de la jeunesse militante qui avait guidé, en juillet, les coups du peuple. Elle fit revivre pendant quelque temps les traditions du club des Jacobins. Les séances d'abord publiques, se tenaient au manège Peltier.

Toutes ces sociétés d'ailleurs, fonctionnèrent d'abord au grand jour, le gouvernement ne se croyait pas assez fort pour les frapper; on les vit même, le 21 septembre 1830, anniversaire du supplice des quatre sergents de la Rochelle, organiser une manifestation publique, sur la place de Grève. Les amis de la Vérité, revêtus de leurs insignes, ayant à leur tête le Vénérable de la loge, M. Cahaigne, purent librement célébrer l'héroïsme des quatre victimes, et haranguer la foule.

Dix-neuf, prévenus de conspiration contre le gouvernement établi, furent renvoyés devant les tribunaux, qui les acquittèrent : ils furent reconduits chez eux en triomphe.

Notons en passant que, le 9 mars 1831, eut lieu à l'Opéra la première audition des concerts de l'illustre Paganini, et on ne saurait se faire une idée de l'enthousiasme extraordinaire qu'inspirèrent les coups d'archet de cet incomparable artiste.

Le ministère fut changé le 10 mars : M. Casimir Périer devint président du Conseil, et ses collègues furent : le maréchal Soult, à la guerre; Sébastiani, aux affaires étrangères; le baron Louis, aux finances, M. Barthe, à la justice; M. de Montalivet, à l'instruction publique et aux cultes; M. d'Argout, au commerce et aux travaux publics, M. de Rigny, à la marine.

Le lendemain du jour où les accusés de Septembre avaient été acquittés, c'est-à-dire le 16 avril, il y eut un grand mouvement dans Paris : nous avons dit, en parlant de l'institution des croix de Juillet, que les décorés avaient été astreints à prêter serment ; or, cette décoration devait être remise à un certain nombre de combattants de Juillet qui refusèrent de se soumettre à cette prestation de serment. Ils se réunirent au nombre de 1.200, dans le passage du Saumon, et jurèrent de ne pas accepter la croix avec la condition du serment.

La nouvelle de cette résolution se répandit vite et, aussitôt, les républicains se formèrent en bandes sur les boulevards, qu'ils parcoururent en chantant la *Marseillaise*, et la place Vendôme se couvrit de groupes hostiles.

Le maréchal Lobau, averti de ce qui se passait et ne voulant pas faire verser le sang, imagina un ingénieux moyen de dissiper les rassemblements: il fit avancer des pompes à incendie et inonda d'eau conspirateurs, orateurs de la place publique et curieux.

Les républicains avaient montré en maintes occasions qu'ils ne craignaient pas le feu.

Mais, comme tous les Parisiens, ils détestaient l'eau.

Surpris par ces douches inattendues, ils se sauvèrent dans toutes les directions, et la place Vendôme fut évacuée aussitôt.

Le lendemain, jour de l'Ascension, il eût été difficile de songer à une émeute : on riait partout de l'aventure des pompes, et les idées rafraîchies se calmèrent : le gouvernement abandonna à peu près la formalité du serment et une sorte de tranquillité relative se rétablit.

La chambre des députés fut prorogée le 20 avril; le 3 mai, elle fut dissoute, mais les électeurs envoyèrent à la nouvelle chambre à peu près les mêmes hommes, ou du moins nombre de députés animés du même esprit d'opposition que leurs prédécesseurs.

Le 14 juillet, le projet de planter un arbre de liberté dans Paris amena encore des scènes regrettables. Un magistrat voulut s'opposer à cette manifestation populaire, un jeune homme, nommé Désirabode, s'élança vers lui, un pistolet à la main, pour le tuer, mais il tomba percé de plusieurs coups de baïonnette.

Le 25, le roi se rendit au Palais-Bourbon pour ouvrir la session, et prononça un discours qui fut favorablement accueilli par la majorité des Parisiens.

Le 29, on célébra par des réjouissances populaires l'anniversaire de la Révolution, et la ville de Paris ajouta au programme de la cérémonie

une ascension aérostatique qui fut confiée à M. Dupuis Delcourt.

Ce ballon était en soie et en baudruche, de grande dimension, magnifiquement décoré et son équateur, chargé de lettres en or, portait pour enseigne la devise de la fête du jour : *Anniversaire des* 27, 28 et 29 *juillet* 1830.

Tout Paris était dans les rues pour jouir du coup d'œil de la fête.

L'ascension avait lieu sur la place Saint-Antoine. « A l'extérieur, une foule innombrable de peuple, de gardes nationales et de militaires de toutes armes garnissait les boulevards et les quais, de la porte Saint-Antoine à la barrière de l'Étoile. »

Ce fut à propos de l'agglomération de la foule sur les quais, qu'il fut question d'établir un nouveau pont sur la Seine, et une ordonnance royale du 11 octobre 1831, autorisa la construction de ce pont; depuis longtemps, on avait reconnu la nécessité d'une voie de communication pour les voitures entre le pont Royal et le pont Neuf; le déblaiement successif du Carrousel, en prolongeant en quelque sorte la rue de Richelieu à travers la place, avait rendu la nécessité de ce passage de plus en plus évidente. Un petit pavillon, se détachant en corps avancé de la galerie du Louvre parallèle à la rivière, ayant une arcade de sa base percée, formait déjà une sorte de tête de pont et semblait indiquer le point précis où devait être ouvert le passage.

On se mit aussitôt à l'œuvre ; le sieur Rangot fut déclaré concessionnaire du pont, il se désista en faveur de M. Borde, et, à partir du 13 mars 1837, il appartint à une société anonyme. La durée de la concession fut fixée à 34 années et 10 mois qui commencèrent à courir le 1er janvier 1833, bien que le pont, dont les travaux s'exécutèrent sous la direction de l'ingénieur Polonceau, ne fût livré à la circulation que le 30 octobre 1834.

« Trois arches s'appuyant sur les deux rives, dit M. Leynadier, et sur deux piles, et d'une ouverture égale de 144 pieds, ont été jetées avec une hardiesse que fait encore ressortir la multiplicité des arches des deux ponts voisins, cinq arcs liés par des bandes transversales composent l'ensemble de chaque arche. Au lieu des lames de fer employées dans les ponts d'Austerlitz et des Arts pour former les arches, l'architecte du nouveau pont a adopté des corps cylindriques à base ovale et à faces latérales aplaties. Ces cylindres sont creux. Ils ont été remplis intérieurement dans toute la longueur de l'arc de neuf planches de pin du nord, posées à plat les unes sur les autres, et sur toute leur face, dans un état d'adhésion parfaite, par du bitume qui comble également tous les vides existants entre les planches et les parois de ces cylindres... Tout dans ce pont ayant été conçu et exécuté dans la pensée d'amortir les effets de la vibration et de l'ébranlement, causes principales de la dégradation et de la ruine des ponts, l'architecte a tout dirigé pour les réduire autant que possible. »

Les deux piles du pont ont chacune 4 mètres d'épaisseur à la base, et 3 mètres seulement au-dessous de la naissance des arcs. La flèche est de 1 dixième ; la longueur du pont entre les gardes-corps est de 11m,80 la longueur totale est de 169m,50.

Le pont du Carrousel ou des Saints-Pères, car on le désigne sous ces deux noms, a coûté, sans les abords, 830,000 fr. Le droit de péage a été racheté par la ville en 1850. Quatre statues colossales représentant *l'Abondance*, *l'Industrie*, *la Seine et la Ville de Paris* dues à M. Petitot, s'élèvent aux extrémités de ce pont.

On démolit, en 1831, les rotondes qui semblaient défendre l'entrée du passage des Panoramas, et le peintre de batailles, Langlois, fit alors construire dans la rue des Marais-Saint-Germain une rotonde de 38m de diamètre et 15m de hauteur, dans laquelle il apporta de grands perfectionnements. Il abandonna les vues prises à vol d'oiseau et, par une idée très neuve et très hardie, il plaça le spectateur dans l'action même du tableau. Il éclaira en outre ses vues panoramiques par la lumière naturelle, tamisée uniformément à travers une vitre dépolie.

Parmi les vues qu'il exposa dans cette rotonde, on peut citer la bataille de Navarin, (1831) Alger (1833), la bataille de la Moskowa (1835).

Le Panorama Langlois demeura dans la rue des Marais jusqu'en 1838 ; à cette époque, il le transféra dans une rotonde qu'il fit construire aux Champs-Élysées.

Ce fut le 16 octobre 1831 seulement, que le roi Louis-Philippe s'installa au palais des Tuileries ; jusqu'alors il avait habité le Palais-Royal.

Il n'avait pas voulu demeurer aux Tuileries, avant que les dernières traces des dévastations de l'année précédente fussent totalement effacées ; il fit empêcher le public de s'approcher des fenêtres donnant sur le jardin, en ordonnant qu'on creusât à quelques pas en avant un fossé planté de lilas et fermé par une balustrade en fer.

— Je ne veux pas, avait-il dit, que ma femme soit exposée à entendre toutes les horreurs que Marie-Antoinette a entendues là pendant trois ans.

Le peuple appela ce fossé « les fortifications des Tuileries », mais le roi laissa dire et coucha ensuite, ainsi que la reine au rez-de-chaussée, en face du jardin, dans la même chambre, située entre le pavillon de l'Horloge et le pavillon de Flore.

« La nouvelle royauté, dit M. I de Saint-Amand, adopta une demi-étiquette qui tenait le milieu entre les mœurs de l'absolutisme et celles de la démocratie. Le souverain prit l'uniforme de général de la garde nationale. Il n'y eut ni

écuyers, ni chambellans, ni préfet du palais, mais il y eut des aides de camp et des officiers d'ordonnance. Le côté bourgeois augmenta beaucoup dans les fêtes des Tuileries. Cependant, pour qui observait cette cour de la monarchie de juillet, il y avait une tendance sensible à revenir au passé. »

Trois rues seulement furent ouvertes en 1831 : les rues de Milan, de Stockholm et Vavin. La rue de Milan fut percée, sans autorisation, sur les terrains appartenant à M. Jonas Hagerman; une ordonnance royale du 18 mars 1836 régularisa ce percement de rue.

Le 24 juin 1834, M. Hagerman et les héritiers Mignon obtinrent l'autorisation d'ouvrir, sur les terrains dont ils étaient propriétaires dans le nouveau quartier de Tivoli, une rue qui fut nommée rue de Stockholm, en raison de sa situation dans le quartier de l'Europe.

Enfin, une ordonnance royale du 8 décembre autorisa le sieur Vavin, propriétaire à Paris, à convertir en une rue de dix mètres de largeur, le passage à lui appartenant, qui conduisait de la rue de Notre-Dame-des-Champs à la rue de l'Ouest, et ce passage élargi devint la rue Vavin.

Le recensement de la population parisienne, pour l'année 1831, donna un chiffre de 774, 338 habitants.

L'année 1832 commença par les visites de toutes les autorités au nouveau roi, mais le 4 janvier un singulier incident se produisit : vers cinq heures du soir, on entendit tout à coup le tintement du bourdon de Notre-Dame; huit conspirateurs dont un, Considère, qu'on retrouvera plus tard, s'étaient introduits dans les tours pour sonner le tocsin et donner le signal de la révolte à des affidés qui se tenaient dans Paris, tout prêts à se soulever.

On les arrêta et on les jugea; cinq furent acquittés, c'étaient presque des enfants, et trois furent condamnés à la prison.

Un arrêté préfectoral du 20 janvier 1832, approuvé par décision ministérielle, ordonna que l'exécution des condamnés à la peine capitale se ferait dorénavant sur la place Saint-Jacques. L'arrêté portait : « La place de Grève ne peut plus servir de lieu d'exécution, depuis que de généreux citoyens y ont si glorieusement versé leur sang pour la cause nationale. »

Le 3 février suivant, un sieur Marie-Philippe Desandrieux, âgé de 64 ans, y fut exécuté pour avoir tenté d'assassiner un vieillard de la rue Taranne. Il fut conduit au supplice dans une voiture fermée, le hideux tombereau fut supprimé.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, l'émeute s'était établie en permanence à Paris et ses effets étaient désastreux. Cet état de fièvre politique intermittente qui menaçait de devenir continue, paralysait les affaires, ruinait le commerce et jetait une vive inquiétude dans les esprits.

Dans la nuit du 1er au 2 février, des conspirateurs furent arrêtés avec leurs armes chez un restaurateur de la rue des Prouvaires, au moment où, à l'aide de clefs qu'ils avaient su se procurer des grilles de la grande galerie du Louvre, ils se préparaient à se jeter au milieu d'un bal qui se donnait à la Cour et à s'emparer de la famille royale.

La situation était fort triste, un fléau terrible vint l'aggraver encore.

L'apparition du choléra le 26 mars.

Depuis quelque temps les feuilles publiques parlaient de cet épouvantable visiteur qui manifestait sa présence par des morts foudroyantes, mais, tant qu'il était loin, le peuple s'en préoccupait peu. Soudain, le 15 mars, on le signalait à Calais et le 26, nous l'avons dit, il était à Paris. L'extension du mal fut si rapide, que, le 31, il y avait déjà 300 cholériques.

Mais alors, surpris par cette brusque agression et ne comprenant pas qu'elle fût possible, le peuple cédant à des insinuations perfides, adroitement semées par des agitateurs misérables, se persuada que la présence du choléra était une fable et que les décès qu'on constatait étaient le résultat d'empoisonnements accomplis par la police.

Voici du reste comment le préfet de police Gisquet parle de cette affaire dans ses *Mémoires* : « Des hommes que je ne connaissais pas, dit-il, et dont je ne voudrais pas, dans tous les cas, révéler les noms, avaient projeté de parcourir en groupes de cinquante à cent individus quelques quartiers de la capitale.

« Un de leurs affidés, détaché des groupes et comme s'il y était étranger, devait les précéder de quelques pas, s'introduire furtivement dans une boutique, jeter des matières vénéneuses sur les comestibles. Dans le cas probable où son action eût été remarquée, l'attroupement qui aurait encombré la rue, devait s'emparer de lui avec toutes les apparences de l'indignation, crier qu'on le reconnaissait pour un agent de police et l'entraîner sous prétexte de le livrer à la justice. On devine le reste. L'évasion du coupable n'était pas douteuse et les conjectures, les récriminations contre l'autorité, que ces hommes voulaient rendre odieuse, suivaient naturellement; de là une extrême irritation dans les esprits. Dieu sait quelles pouvaient en être les suites.

« La multiplicité des rapports qui me révélèrent cette infernale conception ne me permettait pas de la mettre en doute. D'ailleurs les faits nombreux démontraient jusqu'à l'évidence qu'elle était en voie d'exécution. »

« Rappelons quelques-uns des moyens employés par ces misérables pour donner le change à la population :

« Un enfant est accosté sur le Pont-Neuf par un individu qui lui remet une fiole pleine d'un li-

quide et lui donne vingt sous pour aller la verser dans la fontaine de la place de l'École, en lui recommandant beaucoup de précautions. L'enfant au lieu de remplir sa commission, va conter le fait à sa mère. Aussitôt le quartier est en émoi. Des rassemblements se forment, mais quelques bons citoyens parviennent à calmer l'irritation. On apporte la fiole à la préfecture de police et il est constaté qu'elle ne contient que de la mélisse.

« Dans le faubourg Saint-Victor, un homme circulait, déclarant partout qu'il venait de voir deux sergents de ville saupoudrer de poison un morceau de pain que mangeait une petite fille.

« D'autres individus, faubourg Saint-Jacques, feignent de jeter quelque chose dans un puits et disparaissent au milieu d'un groupe où des compères leur font changer de costume.

« De nombreux morceaux de pain et des boules sont semés dans la rue du petit Vaugirard; le pain était sain, les boules blanches étaient des biscuits de porcelaine.

« Des dragées colorées sont répandues en grande quantité dans beaucoup de rues.

« De petits morceaux de viande sont jetés dans la nuit sous des portes cochères.

« Des hommes traversent les quartiers excentriques, versant du vin ou du vinaigre sur leur passage.

« D'autres hommes se roulent sur le pavé avec d'horribles contorsions, se disant empoisonnés.

« De nombreux paquets de tabac mélangés de poudre blanche, sont trouvés sur plusieurs points de la ville.

« Des hommes distribuent le soir des pastilles aux enfants, faubourg du Temple et faubourg Saint-Antoine.

« Une petite fille est rencontrée, rue de Charonne, par deux hommes qui lui donnent des fruits chargés de poudre.

« Des pastilles et des bonbons sont ramassés sur le pavé dans Paris, et dans beaucoup de communes rurales.

« On trouve, sur le port de Bercy, trois pièces de vin couvertes de poudre rougeâtre, reconnue pour être de la poudre de savon.

« Je pourrais faire, continue le préfet de police, d'autres citations, mais celles qui précèdent suffisent pour constater les machinations dont j'ai parlé.

« Qu'on juge, ajoute-t-il, de l'impression que devaient produire sur une population soulevée, atteinte du terrible fléau, ces apparentes tentatives d'empoisonnement! Mais pour mesurer le degré de sa colère, il faut encore admettre l'exagération des récits, au milieu d'une foule ignorante, égarée par la méchanceté de quelques perturbateurs. N'oublions pas que le peuple manquait souvent de travail; ajoutons la publicité, les commentaires des journaux et convenons que jamais autant de circonstances n'étaient venues concourir à préparer une épouvantable commotion.

Les journaux appréciaient à leur guise les faits qui se passaient.

« Outre l'émeute, dit l'un d'eux, qui avait pris racine à la place Maubert, il s'y passait une étrange scène : — Un canon, s'il vous plaît, dit à un marchand de vin, la pratique en habit du dimanche. — Non, je ne veux pas du reste de ce broc; allez en chercher du frais à la cave. Sitôt dit, sitôt fait. La pratique, en l'absence du marchand de vin, est surprise, jetant dans le broc resté sur le comptoir, quelque chose, on ne sait quoi. Tous les assistants, dont il ne croyait pas avoir été vu, tombent sur lui et l'auraient assommé, si les bons sergents de ville n'étaient accourus à son secours. Grande rumeur dans tout le quartier, comme on peut le penser et surtout présomption sommaire de tous les habitants du faubourg que la police fait, par ses agents, ainsi jeter quelques substances morbifiques dans leur breuvage afin de faire croire au choléra et, par là, tenir le peuple dans l'échec de la peur. »

Naturellement les légitimistes et les républicains furent accusés par le gouvernement d'exploiter cette peur, mais la vérité est qu'on en fit un moyen politique qui n'eût jamais eu dû être employé.

Tout cela n'empêchait pas que le choléra continuât à sévir cruellement.

Nous avons dit que le 31 mars, 300 cholériques étaient entrés dans les salles de l'Hôtel-Dieu, on comptait en quatre jours 86 décès; le 5 avril; le nombre des morts s'éleva à près de 300, le 9, il fut de 814; le 13 avril, c'est-à-dire dans l'espace de 18 jours, plus de 20,000 personnes avaient été atteintes et plus de 7,000 avaient succombé.

Ce fut une panique générale.

« L'autorité, dit un historien, s'empressa de publier des prescriptions sages, mais ironiques, elle engageait le peuple à ne pas s'entasser dans des chambres petites et malsaines. M. Gisquet, invita les pauvres qui mouraient de faim dans des quartiers fangeux à changer d'air, afin d'éviter les étreintes d'un fléau qui tuait si vite. »

C'était à qui fuirait; dès le principe, le mal avait semblé frapper de préférence les pauvres gens, mais bientôt il frappa indistinctement les pauvres et les riches et ceux-ci s'empressèrent de prendre la poste : « des soldats postés aux portes des hôpitaux, repoussaient les mères et les parents des malades. Il n'y avait plus assez de bières, assez de corbillards, assez de fossoyeurs pour servir les morts. Le choléra tuait trop vite! les rues se remplissaient de morts et de mourants, les uns souillant le pavé de leurs entrailles découvertes, les autres râlant leur agonie en paroles amères.

« Des scènes affreuses eurent lieu; des innocents furent égorgés; le 5 mai, l'autorité fit mas-

sacrer des jeunes gens qui couronnaient d'immortelles les aigles impériales de la place Vendôme. La police, de son côté, excita une émeute et l'étouffa dans le sang. C'est à cette époque que le préfet de la Seine refusa durement douze mille francs que la duchesse de Berry avait chargé M. de Chateaubriand de lui remettre pour soulager les cholériques. »

Le ministre Casimir Perier, à la suite d'une visite qu'il avait faite à l'hôpital, avec le duc d'Orléans, succomba frappé par le fléau. Ses obsèques furent pompeuses comme elles devaient l'être.

Cependant, à partir du 14 avril, le nombre des victimes du choléra diminua, le chiffre s'abaissa peu à peu jusqu'au 15 juin, de manière que jusqu'au mois de juillet, on put croire que l'épidémie avait disparu.

Sur ces entrefaites, le général Lamarque vint à mourir aussi emporté par le choléra, le 1er juin.

Le général était très populaire; sa mort occasionna de vifs regrets, et quand la nouvelle s'en répandit dans Paris, elle produisit une grande sensation. Les derniers mots qu'il avait prononcés étaient un souhait pour la patrie : on répéta son éloge partout et les républicains résolurent d'assister tous à ses funérailles qui furent fixées au 5. on sait les fâcheux événements qu'elles occasionnèrent. Nous empruntons à Victor Hugo quelques passages du récit de cet enterrement célèbre :

« Le 5 juin donc, par une journée mêlée de pluie et de soleil, le convoi du général Lamarque traversa Paris avec la pompe militaire officielle, un peu accrue par les précautions. Deux bataillons, tambours drapés, fusils renversés, dix mille gardes nationaux, le sabre au côté, les batteries de l'artillerie de la garde nationale, escortaient le cercueil. Le corbillard était traîné par des jeunes gens. Les officiers des Invalides le suivaient immédiatement, portant des branches de laurier.

« Puis, venait une multitude innombrable, agitée, étrange, les sectionnaires des Amis du peuple, l'École de droit, l'École de médecine, les réfugiés de toutes les nations, drapeaux espagnols, italiens, allemands, polonais, drapeaux tricolores horizontaux, toutes les bannières possibles, des enfants agitant des branches vertes, des tailleurs de pierre et des charpentiers qui faisaient grève en ce moment-là même, des imprimeurs reconnaissables à leurs bonnets de papier, marchant deux par deux, trois par trois, poussant des cris, agitant presque tous des bâtons, quelques-uns des sabres, sans ordre et pourtant avec une seule âme, tantôt une cohue, tantôt une colonne. Des pelotons se choisissaient des chefs; un homme armé d'une paire de pistolets parfaitement visibles, semblait en passer d'autres en revue, dont les files s'écartaient devant lui. Sur les contre-allées des boulevards, dans les branches des arbres, aux balcons, aux fenêtres, sur les toits, les têtes fourmillaient, hommes, femmes, enfants : les yeux étaient pleins d'anxiété. Une foule armée passait, une foule effarée regardait.

« De son côté le gouvernement observait. Il observait, la main sur la poignée de l'épée. On pouvait voir, tout prêts à marcher, gibernes pleines, fusils et mousquetons chargés, place Louis XV, quatre escadrons de carabiniers, en selle et clairons en tête, dans le pays Latin et au Jardin des plantes, la garde municipale échelonnée de rue en rue, à la Halle aux vins un escadron de dragons, à la Grève, une moitié du 12e légers, l'autre moitié à la Bastille, le 6e dragons aux Célestins, de l'artillerie plein la cour du Louvre. Le reste des troupes était consigné dans les casernes, sans compter les régiments des environs de Paris. Le pouvoir, inquiet, tenait suspendus sur la multitude menaçante, vingt-quatre mille soldats dans la ville et trente mille dans la banlieue.

. . . .

« Le cortège chemina, avec une lenteur fébrile de la maison mortuaire par les boulevards jusqu'à la Bastille. Il pleuvait de temps en temps : la pluie ne faisait rien à cette foule. Plusieurs incidents, le cercueil promené autour de la caserne Vendôme, des pierres jetées au duc de Fitz-James aperçu à un balcon le chapeau sur la tête, le coq gaulois arraché d'un drapeau populaire et traîné dans la boue, un sergent de ville blessé d'un coup d'épée à la porte Saint-Martin, un officier du 12e légers disant tout haut : Je suis républicain ; l'École polytechnique survenant après sa consigne forcée ; les cris : Vive l'École polytechnique ! vive la République ! marquèrent le trajet du convoi. A la Bastille les longues files de curieux redoutables qui descendaient du faubourg Saint-Antoine firent leur jonction avec le cortège et un certain bouillonnement terrible commença à soulever la foule.

. . . .

« Le corbillard dépassa la Bastille, suivit le canal, traversa le petit pont et atteignit l'esplanade du pont d'Austerlitz. Là, il s'arrêta. En ce moment, cette foule, vue à vol d'oiseau eût offert l'aspect d'une comète dont la tête était à l'Esplanade et dont la queue, développée sur le quai Bourbon, couvrait la Bastille et se prolongeait sur le boulevard jusqu'à la porte Saint-Martin. Un cercle se traça autour du corbillard. La vaste cohue fit silence. La Fayette parla et dit adieu à Lamarque. Ce fut un instant touchant et auguste : toutes les têtes se découvrirent, tous les cœurs battaient. Tout à coup, un homme à cheval, vêtu de noir, parut au milieu du groupe avec un drapeau rouge, d'autres disent avec une pique surmontée d'un bonnet rouge. La Fayette détourna la tête. Exelmans quitta le cortège.

« Ce drapeau rouge souleva un orage et y disparut. Du boulevard Bourdon au pont d'Auster-

SCEAUX. IMP. CHARAIRE ET FILS.

litz une de ces clameurs qui ressemblent à des houles remua la multitude. Deux cris prodigieux s'élevèrent : — Lamarque au Panthéon! — La Fayette à l'Hôtel de ville! — Des jeunes gens, aux acclamations de la foule, s'attelèrent et se mirent à traîner Lamarque dans le corbillard par le pont d'Austerlitz et La Fayette dans un fiacre par le quai Morland....

« Cependant, sur la rive gauche, la cavalerie municipale s'ébranlait et venait barrer le pont, sur la droite les dragons sortaient des Célestins et se déployaient le long du quai Morland. Le peuple qui traînait La Fayette s'en aperçut brusquement au coude du quai et cria : les dragons! Les dragons s'avançaient au pas, en silence, pistolets dans les fontes, sabres aux fourreaux, mousquetons aux porte-crosses, avec un air d'attente sombre.

« A deux cents pas du petit pont, ils firent halte. Le fiacre où était La Fayette chemina jusqu'à eux; ils ouvrirent les rangs, le laissèrent passer et se refermèrent sur lui. En ce moment, les dragons et la foule se touchaient. Les femmes s'enfuirent avec terreur.

« Que se passa-t-il dans cette minute fatale? Personne ne saurait le dire. C'est le moment ténébreux où deux nuées se mêlent. Les uns racontent qu'une fanfare, sonnant la charge, fut entendue du côté de l'Arsenal, les autres qu'un coup de poignard fut donné par un enfant à un dragon. Le fait est que trois coups de feu partirent subitement, le premier tua le chef d'escadron Cholet, le second tua une vieille sourde qui fermait sa fenêtre, rue Contrescarpe, le troisième brûla l'épaulette d'un officier. Une femme cria : on commence trop tôt! Et tout à coup on vit du côté opposé au quai Morland un escadron de dragons, qui était resté dans la caserne, déboucher au galop, le sabre nu, par la rue Bassompierre et le boulevard Bourdon, et balayer tout devant lui.

« Alors, tout est dit, la tempête se déchaîne, les pierres pleuvent, la fusillade éclate, beaucoup se précipitent au bas de la berge et passent le petit bras de la Seine aujourd'hui comblé; les chantiers de l'île Louviers, cette vaste citadelle toute faite, se hérissent de combattants, on arrache des pieux, on tire des coups de pistolet, une barricade s'ébauche, les jeunes gens refoulés passent le pont d'Austerlitz avec le corbillard au pas de course et chargent la garde municipale, les carabiniers accourent, les dragons sabrent, la foule se disperse dans tous les sens, une rumeur de guerre vole aux quatre coins de Paris, on crie : Aux armes! on court, on culbute, on fuit, on résiste. La colère emporte l'émeute, comme le vent emporte le feu. »

Trois heures plus tard, la moitié de Paris était aux mains des républicains, ils disposaient des points les plus importants et aux Tuileries, on commençait à se montrer inquiet. Cependant, s'il y eut un moment d'hésitation, il fut de courte durée; on sut bientôt au château que les chefs de l'insurrection n'étaient pas d'accord sur la direction à imprimer au mouvement, et des ordres vigoureux furent donnés pour agir; dans la soirée la plus grande partie de la garde nationale s'était ralliée.

L'insurrection, bien qu'elle eût des barricades à la Bastille et dans la rue Montmartre, avait centralisé son action dans la rue Saint-Martin, entre la rue Maubuée et celle Saint-Merri. Son quartier général était établi dans la maison n° 30, située près de l'église. Deux barricades formidables s'élevaient au coin des deux rues, défendues par des hommes de grande énergie.

110 insurgés environ occupaient le rez-de-chaussée et les abords de la maison.

Dans la soirée, une colonne de gardes nationaux vint se heurter à la barricade et se dispersa après avoir perdu cinq hommes. Cette première attaque fut suivie de deux autres que les insurgés repoussèrent également avec beaucoup de vigueur. Vers deux heures du matin, un détachement d'infanterie arrivait par le bas de la rue Saint-Martin et traversait les barricades, alors presque désertes, non sans recevoir des fenêtres une pluie de moellons et de pavés et bon nombre de coups de fusil. Bientôt après, les insurgés ayant trouvé une boutique d'armurier dans la cour de la maison qu'ils occupaient, se distribuèrent les 50 fusils de chasse qu'elle renfermait. Sur ces entrefaites, on annonça l'approche de la garde municipale. Alors, les insurgés descendirent en masse dans la rue, laissant approcher la garde municipale à portée de pistolet, et la repoussèrent trois fois de suite, aux cris de : Vive la République! Leur exaltation semblait croître avec le danger.

Le 6 au matin, les attaques se succédèrent plus fréquentes, elles furent toujours énergiquement repoussées. Les insurgés renouvelaient leurs munitions épuisées en dépouillant les morts de leurs gibernes.

Cependant la lutte ne pouvait se prolonger bien longtemps, chaque nouvelle attaque laissant dans les rangs des insurgés des vides qu'on ne pouvait combler. Abandonnés à eux-mêmes, en hommes intrépides, ils demeurèrent fermes à leur poste, attendant la mort. Vers le milieu de la journée un détachement d'infanterie se présenta par la rue Aubry-le-Boucher, mais, après quelques pourparlers, le détachement se retira sans avoir attaqué. Quelques instants plus tard, la garde nationale de la banlieue déboucha par le bas de la rue Saint-Martin. Accueillie par un feu roulant, elle s'arrêta indécise, puis bientôt, culbutée et prise de peur, elle s'enfuit et se dispersa dans toutes les directions.

Mais, malgré tous les efforts qu'ils tentaient

pour résister, les insurgés, pressés avec avec acharnement, cernés, réduits presqu'à moitié, n'ayant plus qu'une centaine de cartouches, étaient bien près de succomber sous le nombre; pour achever de les vaincre, on eut recours à l'artillerie. Deux pièces de canon, [placées en avant de Saint-Nicolas-des-Champs, furent pointées contre la petite barricade du nord, dont les boulets enlevèrent bientôt des pans entiers. On fit avancer en même temps une autre pièce par la rue Aubry-le-Boucher, pour réduire la maison nº 30. Enfin, vers quatre heures de l'après midi, les barricades furent attaquées de tous les côtés à la fois, par des gardes nationaux et des soldats venant du haut de la rue Saint-Martin, par un bataillon du 42e de ligne, débouchant de la rue de la Verrerie, par une colonne du 1er de ligne lancée sous les ordres du général Laidet, dans le prolongement de la rue des Arcis.

Toute résistance devenait impossible.

Les défenseurs des barricades s'élancèrent alors à la fois : les uns sur les pas de Jeanne, un de leurs chefs, percèrent audacieusement la première ligne des soldats et s'échappèrent par la rue Maubuée, en perdant trois hommes seulement; les autres s'engouffrèrent dans la maison nº 30 dont ils refermèrent et barricadèrent la porte derrière eux. Un instant après, cette maison était envahie et 17 des insurgés, poursuivis de chambre en chambre furent tués à coups de baïonnette. Quelques autres s'échappèrent par les toits et pénétrèrent par une fenêtre dans la maison nº 48 de la rue du Cloître-Saint-Merri, où ils furent découverts et auraient été égorgés sans la généreuse intervention du capitaine Billet du 48e de ligne. Enfin, deux autres, qui avaient échappé aux recherches des soldats, purent, en s'enveloppant la tête de linges sanglants, se retirer par la rue Brisemiche comme blessés.

La prise de la barricade du cloître Saint-Merri, consomma la défaite de l'insurrection.

Le lendemain, un calme profond régnait dans Paris.

Par l'influence de M. Thiers, Paris fut mis en état de siège, et déjà un des conseils de guerre avait condamné un des insurgés, quand un arrêt de la cour de cassation annula ce jugement, et força le gouvernement de rentrer dans le droit commun. Vingt-deux accusés furent renvoyés devant le jury, six seulement furent condamnés : Jeanne à la déportation, et les cinq autres, Rossignol, Goujon, Vigouroux, Itonjon et Fourcade, à dix, huit, six et cinq années de détention.

Les Écoles polytechnique et d'Alfort, qui avaient fourni des hommes à l'insurrection, furent dissoutes, ainsi que l'artillerie de la garde nationale.

Le 9 juillet, le choléra reparut avec intensité; le 18, le chiffre de la mortalité atteignit 225, puis la recrudescence cessa. Dès le 1er août, les cholériques ne figurèrent plus, pour ainsi dire sur les tables de décès.

Les jours où les Parisiens ne descendaient pas dans la rue, pour voir l'émeute, ils gravissaient volontiers la pente escarpée de Ménilmontant, pour tâcher d'apercevoir les saint-simoniens.

C'étaient alors les lions du moment. Les principaux saint-simoniens, étaient : MM. Enfantin, Bazard, Olinde Rodrigues, Auguste Comte, Armand Carrel, A. Blanqui, Pierre Leroux, Jean Reynaud, Buchez, Decaën, Ad. Garnier etc.

Ils faisaient des conférences, qui étaient fort suivies, et diverses publications accrurent le nombre des adeptes, qui avaient pris pour devise cette parole de Condorcet : « Toutes les institutions sociales doivent avoir pour but l'amélioration sociale, morale, intellectuelle et physique, de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. »

Ces prédications hebdomadaires attiraient un grand concours d'auditeurs, et jetèrent un certain éclat sur la secte.

Elles avaient lieu à la salle Taitbout; ce fut l'époque la plus brillante de l'association, et aux noms que nous avons cités, vinrent se joindre MM. Michel Chevalier, Lerminier, Carnot, Émile Barrault, Charton, Félicien David, Duveyrier, Jules Lechevalier, Émile Pereire, etc.

A ce moment, une scission venait d'éclater dans le sein de la société. L'un des chefs, Enfantin, qu'on désignait parmi les saint-simoniens, sous le nom du Père, organisa à Ménilmontant une espèce de communauté, où le suivirent une quarantaine de disciples fervents. Elle occupait un vaste bâtiment d'architecture sévère, situé un peu au-dessous de la rue de Calais.

C'est aujourd'hui le restaurant des Tilleuls, où se font nombre de banquets politiques.

Ce sanctuaire du saint-simonisme fut chansonné, par ce vaudeville du temps :

« Oh! fuyez les cités; venez à la campagne;
Vous y savourerez le bonheur des élus.
Saint-Simon vous appelle à la Sainte-Montagne,
On y va par les omnibus. »

Les saint-simoniens portaient un costume spécial : il consistait en un juste-au-corps bleu qui s'ouvrait par devant sur un gilet dont l'ouverture était cachée, une ceinture de cuir, un pantalon blanc, une toque rouge; ils avaient le cou nu, et portaient la barbe longue.

Ils se livraient à des travaux manuels qu'ils exécutaient en chantant des hymnes, et sous les yeux du Père qui se promenait gravement au milieu d'eux, portant sur sa poitrine une inscription où ce mot *père*, se lisait en caractères brillants.

L'autorité, qui d'abord avait paru fermer les yeux, finit par juger que la morale publique pouvait se trouver compromise par ces manifestations bizarres; des poursuites furent intentées,



M. Rodde, vêtu en colporteur, vendait ses écrits sur la place de la Bourse, en dépit de la police.
(Page 20, col. 2.)

et un arrêt de la cour d'assises, rendu en 1833, vint terminer brusquement l'existence de la société, en ordonnant sa dissolution.

L'auteur de *Jérome Paturot*, nous a laissé un bon croquis d'une réunion saint-simonienne.

« Le saint-simonisme, dit-il, cherchait à faire des conquêtes, et, dans ce but, il n'épargnait aucun moyen, pour agir sur le public. L'un des plus puissants, consistait en des conférences qui se tenaient le soir, à la lueur de cent bougies, dans une salle située rue Taitbout. Comme auditoire, on y voyait des curieux venus de tous les coins de Paris, des ouvriers, des grisettes, des artistes, des gens du monde, une société un peu mêlée, mais fort originale. Là éclataient des professions de foi, des conversions soudaines. Les saint-simoniens, qui avaient la parole facile, se lançaient dans divers sujets, et faisaient assaut d'éloquence. On pleurait, on s'embrassait, on applaudissait, sous la surveillance des sergents de ville et avec l'approbation de l'autorité. Quand un spectateur demandait la parole pour une interpellation, on la lui accordait, et alors commençait une sorte de tournoi entre les incrédules et les apôtres saint-simoniens. On sifflait d'un côté, on approuvait de l'autre, on échangeait des apostrophes qui n'étaient rien moins que parlementaires, jusqu'à ce que les municipaux fissent évacuer la salle, et que force restât à la loi. »

A côté des saint-simoniens, se firent aussi remarquer les partisans de l'Église française, inven-

tes par l'abbé Châtel, curé interdit qui avait, dès avant la Révolution de 1830, ouvert une chapelle dans sa chambre rue des Sept-Voies, pour y dire la messe en français; les chaises, l'administration des sacrements, tout était gratuit, ses disciples déposaient une offrande volontaire dans un tronc.

Aussitôt après la Révolution, l'abbé transféra sa chapelle au deuxième étage d'une maison de la rue de la Sourdière; la foule y accourut et tout le monde en parla.

L'abbé Châtel profita de ces bonnes dispositions du public, et se fit nommer par ses deux acolytes, les abbés Auzou et Blachère, évêque primat de l'Église universelle.

Ce titre ronflant flattait fort son amour-propre, mais conféré par ses deux amis, il trouva qu'il manquait peut-être un peu de sérieux, et il s'adressa à de hauts dignitaires ecclésiastiques, pour les prier de vouloir bien le reconnaître, comme évêque, ce à quoi ils se refusèrent avec le plus parfait ensemble.

L'abbé Châtel ne se rebuta pas; il s'adressa au docteur Fabré-Palaprat, grand maître de l'ordre du Temple, qui prétendait avoir reçu le pouvoir de conférer la dignité épiscopale, de l'évêque de Saint-Domingue.

Le docteur se prêta volontiers à cette fantaisie, mais à la condition que l'abbé Châtel se ferait templier, et qu'il introduirait peu à peu dans l'Église française, les pratiques du Joanisme, secte maçonnique panachée de religion, qui avait pour Évangile l'apocalypse de saint Jean.

Châtel promit tout ce qu'on voulut; il avait fondé une église pour être évêque, peu lui importait l'église, pourvu qu'il eût l'évêché.

Au mois de mai 1831, Châtel fut donc sacré par le docteur, évêque-coadjuteur des Gaules, en présence de la loge de Saint-Jean; Auzou, et Blachère furent improvisés ses vicaires primatiaux.

Un évêque ne pouvait pas décemment avoir son église au second étage, la porte à gauche. Châtel le comprit, et l'installa dans le bazar de la rue de Cléry; seulement il avait pensé que son titre épiscopal le dispenserait de payer son terme. Son propriétaire fut d'un avis opposé, et l'évêque, sans le sou, revint fièrement dans la rue de la Sourdière; mais avant d'être expulsé, disons qu'il s'était brouillé avec ses amis les templiers-maçons, et, à la fin de 1831, le conseil de l'ordre se rassembla et décida qu'il serait dégradé, et que son nom serait attaché à un poteau, ainsi que ceux de ses vicaires.

Châtel avait de nombreux adeptes, il se moqua des templiers; mais ceux-ci redemandèrent les ornements pontificaux qu'ils avaient fournis, au nombre desquels figurait la croix pastorale de l'abbé Grégoire. Or l'évêque recevait volontiers, mais n'aimait pas rendre; il fallut cependant en passer par là.

Ce n'est pas tout, il voulut encore se dispenser de payer son loyer rue de la Sourdière; on le flanqua à la porte avec tous les honneurs dûs à un évêque pour rire, et il loua les écuries des pompes funèbres, rue du faubourg Saint-Martin, pour y installer son Église française, que nombre de badauds fréquentaient, tout en se plaignant que le parfum de l'encens fût remplacé, peu avantageusement, par l'odeur du crottin.

Auzou, son fidèle vicaire, le lâcha en 1832, et devint pasteur de l'église de Clichy-la-Garenne, jusqu'à ce que l'autorité vint le chasser de la cure dans laquelle il s'était installé. Auzou alla alors ouvrir un temple sur le boulevard Bonne-Nouvelle, avec un vicaire de sa fabrication, un jeune libraire appelé Laverdet; malheureusement ce temple occupait la salle de l'ancienne ménagerie Martin, et les Parisiens s'amusaient aux dépens des gens qui fréquentaient le temple, et prétendaient que la salle n'avait pas changé de destination.

Plusieurs autres églises, *ejusdem farinæ*, furent ouvertes par Auzou, qui, pour éviter un procès en contrefaçon de la part de son pseudo-évêque, ajoutait au titre de son Église française, celui d'apostolique.

En 1832, un autre confectionneur de religion en chambre, un sieur Roch, ancien prêtre du diocèse de Bourges, se déclara patriarche de l'Église constitutionnelle de France, et ouvrit sa boutique place Sorbonne; mais la police, qui commençait à trouver que tous ces farceurs n'étaient que des faiseurs de dupes, la fit fermer.

Quant à Châtel, il dirigea l'Église française jusqu'en 1842, époque à laquelle l'autorité la fit fermer pour cause d'outrages à la morale publique; il sollicita et obtint alors un modeste emploi dans l'administration des postes.

En 1848, aussitôt après la Révolution, il crut le moment opportun pour rouvrir son église, mais on lui rit au nez et comme il avait perdu son emploi, il se fit bravement épicier, et lorsqu'il mourut en 1857, il avait fini par comprendre, mais un peu tard, qu'il avait trouvé dans l'épicerie sa véritable vocation.

Une scission se produisit aussi après la Révolution de 1830, au sein de l'Église réformée de Paris, parmi les disciples du *Réveil;* un certain nombre d'entr'eux sortirent de l'Église nationale, pour fonder des communautés nouvelles.

Le besoin d'une église exclusive en matière de dogmes, et l'opposition contre les églises nationales, donnèrent naissance à ce qu'on appela la dissidence ou le séparatisme, c'est-à-dire à la création d'églises indépendantes de l'État.

Nous aurons à les signaler au fur et à mesure qu'elles ouvriront.

En 1832, des écoles protestantes furent fondées rue Saint-Maur-Popincourt, et prirent peu à peu une grande extension. Elles se rattachèrent

à la chapelle Taitbout, et y restèrent longtemps annexées. Un culte distinct y fut établi beaucoup plus tard.

Une affaire criminelle fit grand bruit à Paris en 1832, celle de Benoît. Frédéric Benoît était un jeune homme de dix-neuf ans, fils d'un juge de paix de Vouziers; le 8 novembre 1829, son père s'absenta pour une journée, et la dame Benoît demeura seule avec son fils et une nièce Louise Feucher. Vers le milieu de la nuit, des voisins entendirent Frédéric qui criait au voleur! on accourut à ses cris et on trouva Frédéric qui se démenait, en accusant des voleurs qui avaient dû s'enfuir par la fenêtre; et en pénétrant dans la maison, l'un des voisins aperçut Mme Benoît baignant dans son sang.

En voyant sa mère égorgée, Frédéric montra un vif désespoir, il donna des explications très nettes sur la façon dont les voleurs avaient dû s'introduire dans la maison, il raconta qu'il avait été éveillé en sursaut par le cri de sa mère et que son premier soin avait été d'appeler à l'aide.

Ce jeune homme n'inspirait aucune défiance; on le crut et comme on ne découvrit aucun coupable, l'affaire en resta là.

Le 21 juillet 1831, deux jeunes gens passèrent la nuit dans un hôtel garni de Versailles; l'un d'eux en sortit le lendemain vers midi, l'autre fut trouvé assassiné à l'aide d'un instrument affilé avec lequel la trachée-artère avait été coupée.

Le cadavre fut envoyé à la morgue à Paris; là, il fut reconnu pour celui d'un jeune homme de dix-sept ans, appelé Formage, qui avait des relations infâmes avec un sieur Frédéric Benoît qui fut arrêté dans un hôtel garni de la rue Jean-Jacques-Rousseau; l'instruction fut longue, mais elle parvint à découvrir que Benoît avait assassiné Formage, parce que, dans un moment d'expansion, il lui avait confié qu'il avait tué sa mère ainsi que le constata une lettre dans laquelle Formage demandant de l'argent à son ami, le menaçait, s'il ne lui en donnait pas, de révéler à sa famille le crime qu'il avait commis.

Paris s'intéressait fort aux péripéties de cette affaire, mais ce qui excita encore davantage la curiosité publique, fut un fait nouveau qui jetait une grande clarté sur la cause; le 31 juillet, mourut à la prison des Madelonnettes, une jeune fille soumise qui n'était autre que Louise Feucher; avant de mourir elle déclara qu'elle avait, de concert avec son cousin Frédéric Benoît, assassiné sa tante Mme Benoît, pour lui voler une somme d'argent importante.

Le 23 mars 1832, un arrêt de la Chambre des mises en accusation renvoya Frédéric Benoît devant la cour d'assises de la Seine, comme coupable de l'assassinat de sa mère et de celui de Joseph Formage.

La cour prononça contre lui la peine des parricides et, le jeudi 30 août, la tête couverte du voile noir des parricides, il monta, ou plutôt fut porté sur l'échafaud qui avait été dressé à la barrière Saint-Jacques; il poussait des cris affreux et était dans un état de prostration indicible. Bien qu'il ne fût que 7 heures et demie du matin, la foule qui entourait l'échafaud était considérable et elle se retira très péniblement impressionnée.

L'année 1832 vit se commettre la première tentative d'assassinat contre la personne de Louis-Philippe.

Le 19 novembre, le roi se dirigeait, entouré de sa troupe, vers le Palais-Bourbon où il allait ouvrir la session, lorsqu'un coup de pistolet fut tiré sur lui.

Il ne fut pas atteint, et son escorte troublée pressa le pas.

On ne put découvrir le coupable, mais, au bruit de la détonation, une demoiselle Boury, habitant la province et venue à Paris pour solliciter un bureau de poste eut une telle frayeur, qu'elle tomba évanouie.

On la releva, elle déclara avoir vu un jeune homme placé près d'elle, sortir un pistolet de sa poche et tirer en ajustant le roi; et elle ajouta qu'aussitôt elle lui avait arrêté le bras.

En effet, on trouva à côté d'elle un pistolet déchargé et fumant encore, mais l'assassin avait disparu; quoi qu'il en soit, Mlle Boury fut conduite aux Tuileries, tandis que le roi poursuivant son chemin arrivait au Palais-Bourbon et prononça un discours empreint d'une grande fermeté.

Les républicains furent accusés d'être les auteurs de cette tentative de meurtre, et la police lança un certain nombre de mandats d'arrestation contre des gens suspectés de mauvaises intentions, entre autres, contre le sieur Bergeron, homme de lettres, et Benoît, qui furent renvoyés devant la cour d'assises.

Les débats s'ouvrirent peu de temps après.

Mais, mise en présence des accusés, le principal témoin, Mlle Boury, déclara ne les reconnaître ni l'un ni l'autre pour l'homme qui avait fait feu sur le roi et il en résulta un verdict d'acquittement qui fut accueilli par les acclamations joyeuses du public.

Le peuple ne négligeait jamais de profiter de l'occasion qui lui était offerte de témoigner son peu de sympathie pour le pouvoir.

En 1832, fut aussi fondée la société entomologique, par Latreille, membre de l'Institut et professeur au Muséum. Cette société étudie la partie de la zoologie qui a rapport aux crustacés, aux arachnides et aux insectes. Une commission de publication est chargée de faire paraître, au nom de la société, des Annales trimestrielles.

Un théâtre fut aussi ouvert dans le courant de la même année, le théâtre du Panthéon, établi dans le bâtiment de l'ancienne église Saint-Benoît.

On y représentait des drames et des comédies-vaudevilles. Ce fut un sieur Tard qui l'ouvrit avec une troupe composée d'artistes médiocres qui ne firent jamais beaucoup parler d'eux.

Au bout d'une année, Tard céda la direction à Théodore Nezel dont le premier soin fut de renforcer la troupe. On y vit alors quelques comédiens qu'on retrouva sur d'autres scènes parisiennes; tels furent William, Mme Lambquin, etc.

Les auteurs furent d'abord peu célèbres : c'étaient Moléri, Lesguillon, Marechal, Poujol, Dorat, etc.; mais peu à peu il en vint un peu de partout, et Théaulon et Nezel y firent jouer *Guichard le trépassé;* Paul de Kock : *le Pompier et l'Écaillère ;* Albéric Second et Marc Michel : *le Marchand de poussahs ;* Saint Yves et Raymond Deslandes : *l'Amour d'une reine*, etc.

Au bout de quelques années, Nezel se retira; plusieurs autres directeurs lui succédèrent, le théâtre ferma, rouvrit pour se refermer et rouvrir encore, et il finit par disparaître complètement vers 1850.

Le marché aux fleurs de la Madeleine date aussi de 1832 ; ce marché ne fut décoré d'aucune construction : des baraques volantes sur l'esplanade qui borde, à l'est, l'église de la Madeleine et ce fut tout ; la décision ministérielle qui le créa est du 28 août ; toutefois, il ne fut inauguré que le 2 mai 1834, conformément à une ordonnance de police du 24 avril précédent. Il se tient les mardis et vendredis et contient 180 places.

C'est le plus élégant de tous les marchés aux fleurs il a surtout la clientèle des quartiers riches au centre desquels il se trouve.

On y vend de superbes bouquets montés et à la main, et l'on y trouve des orchidées de toutes sortes, des cactus, des bégonias, des azalées, des caoutchoucs... enfin, les fleurs les plus rares et les plus recherchées.

Parmi les voies publiques, nous ne trouvons en 1832, que le passage Laferrière qui fut ouvert comme rue, mais sans autorisation, sur les terrains appartenant à MM. Dosne, Censier et Constantin ; un arrêté préfectoral du 7 décembre 1840, prescrivit la fermeture de la rue Laferrière, (ainsi nommée en l'honneur du général Laferrière, mort pendant le choléra) qui a la forme d'un demi-cercle et une grille fut placée à chaque extrémité. En 1880, cette grille disparut.

Au commencement de l'année 1833, on s'occupa à la chambre des députés de la question des fortifications de Paris, et le journal *la Tribune*, en racontant le fait, ajoutait : « On s'est imaginé de construire non pas des fortifications protectrices de la capitale, mais des casernes fortifiées qui serviraient au besoin à s'en rendre maître. » *La Tribune* renouvela ses attaques contre le ministère et fut traduit à la barre du tribunal. Godefroy Cavaignac et Armand Marrast, ses rédacteurs, se défendirent eux-mêmes, ils étaient accompagnés de M. Lionne, le gérant du journal; celui-ci fut condamné à trois ans de prison et 10,000 francs d'amende.

« Les défenseurs se retirèrent, le sourire de dédain sur les lèvres, le front plus haut que les juges. »

Il est juste d'ajouter que ce n'était pas eux qui devaient aller en prison pendant trois ans.

Les poursuites contre les journaux se succédaient, mais les accusés n'étaient pas toujours condamnés, au contraire, et Noël Parfait, traduit devant la cour d'assises pour avoir excité à la haine et au mépris du gouvernement, offensé la personne du roi et provoqué à la révolte, fut acquitté.

Peut-être avait-on pensé que l'excitation était inutile ; la façon inique dont les ministres s'étaient conduits à l'égard de la duchesse de Berry après son arrestation, avait révolté les gens les moins disposés en sa faveur.

M. Laponneray, qui avait publié une *Lettre aux prolétaires*, fut moins heureux que M. Parfait; néanmoins, il en fut quitte pour trois mois de prison, le *minimum* de la peine.

Les condamnations n'empêchaient pas les journaux de faire une vive opposition au pouvoir.

Le banquier Laffitte, qui avait beaucoup contribué à l'avènement de Louis-Philippe, se trouva dans une situation embarrassée, et on sut qu'il allait être obligé de vendre son hôtel de la rue portant son nom. Une souscription fut ouverte et M. Laffitte put conserver son hôtel et payer ce qu'il devait.

La fête expiatoire du 21 janvier fut abolie par la chambre, par une loi ainsi conçue :

« La loi du 19 janvier 1816, relative à l'anniversaire du jour funeste et à jamais déplorable du 21 janvier 1793, est abrogée. »

La police essayait d'entraver l'essor des journaux de l'opposition et une ordonnance fut rendue pour empêcher la distribution des brochures qui devaient être revêtues du timbre comme les journaux ; ce fut alors qu'on vit M. Rodde, rédacteur du journal le *Bon Sens*, se faire distributeur dans Paris de brochures publiées par son journal et dont la police avait déjà saisi des exemplaires.

A deux heures de l'après-midi, on le vit descendre sur la place de la Bourse, en blouse bleue, et coiffé d'un chapeau en cuir vernis sur lequel étaient écrits les mots « Brochures nationales » ; il portait deux pistolets dans une boîte.

Dix mille bras se tendirent vers lui pour recevoir ses brochures et au besoin pour le défendre, et les cris de : *Vive le défenseur de la Liberté, vive M. Rodde, respect à la loi!* se firent entendre.

— Qu'on y prenne garde, s'écriait-il, je suis sur le terrain de la légalité et j'ai le droit d'en appeler au courage des Français, j'ai le droit d'en



La rue Brise-Miche et le cloître Saint-Merry.

appeler à l'insurrection; dans ce cas elle sera ou jamais, le plus sacré des devoirs.

Et il distribua le *Catéchisme républicain*, le *Catéchisme des droits de l'homme*, et d'autres écrits de même nature.

La police regarda et entendit, mais ne bougea pas.

Le 2 mars, fut exécuté, à huit heures du matin, au rond point de la barrière Saint-Jacques, un ancien sergent de ville, François Regey, condamné par arrêt de la cour d'assises du 26 janvier 1833, pour avoir assassiné un sieur Ramus garçon de caisse, son ami; c'était le fils de Regey qui, élève en pharmacie, lui avait procuré l'acide prussique qui lui avait servi à commettre le crime.

L'Institut historique de France fut fondé en 1833, mais ne fut autorisé que le 6 avril 1834. Il a pour objet d'encourager et de propager les études historiques en France et à l'étranger. Il fut divisé en quatre classes se réunissant successivement un jour chaque semaine. Une assemblée générale, composée des quatre classes, a lieu une fois par mois. L'Institut historique publie un journal mensuel et convoque des congrès publics et annuels. Tous les ans, des prix sont décernés aux auteurs des mémoires admis au concours. Des cours publics et gratuits sont professés pendant toute l'année au siége de la société par ses membres, avec l'autorisation du ministre de l'Instruction publique.

Une église épiscopale fut construite en 1833, rue d'Aguesseau; on y remarque l'orgue et des tableaux d'Annibal Carrache. Le service s'y célèbre en anglais le dimanche.

Dans la même année, fut aussi construit sur l'emplacement du cimetière de Clamart, rue du Fer-à-Moulin, un amphithéâtre servant uniquement aux hôpitaux. « Cet amphithéâtre, lisons-nous dans *Paris illustré*, a remplacé les amphithéâtres particuliers qui existaient autrefois dans les hôpitaux et les hospices. Il est exclusivement réservé par l'administration de l'Assistance publique, à qui il appartient, aux élèves en méde-

cine ou en chirurgie qui lui rendent des services gratuits en qualité d'externes ou d'internes dans les hôpitaux. Ces élèves y sont admis moyennant un léger droit de présence, aux cours, aux dissections, aux démonstrations anatomiques. Les hôpitaux y envoient pendant la saison des dissections, la moitié des corps des individus non réclamés par leurs familles; l'autre moitié est portée à l'école pratique. »

La société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, date de 1833, elle fut fondée par MM. le comte Max Caccia, le comte de Cambis, Delamarre, le comte Demidoff; Fasquel de Courteuil, Charles Laffitte, Ernest Le Roy, chevalier de Machado, le prince de la Moskowa, Denormandie, Rieussec et lord Henry Seymour qui formèrent le premier comité ayant pour présidents honoraires M. le duc d'Orléans et M. le duc de Nemours.

La société prit le nom de Jockey-Club et s'installa d'abord dans un hôtel situé à l'angle du boulevard Montmartre et de la rue Grange-Batelière, puis rue Grammont, 30, enfin, rue Scribe, n° 1 bis, dans un hôtel qu'elle a fait construire pour son usage.

Le Jockey-Club a exercé une influence décisive sur le développement et l'organisation des courses en France. Les règlements qu'il a adoptés en s'inspirant des meilleures règles anglaises, ont été suivis par les autres sociétés françaises et le gouvernement en a fait la base de l'arrêté qui régit toutes les courses en France.

Une admission au Jockey-Club est toujours un événement, car, à part certaines conditions tacites, telles que de n'avoir jamais fait de commerce ou d'industrie, de posséder au moins 50.000 francs de rente, d'avoir des écuries bien garnies, etc., les nom, prénoms et qualités du candidat, ainsi que ceux de ses parrains, sont affichés dans les salons du cercle pendant cinq jours avant le scrutin pour les candidats à titre permanent, et trois jours seulement pour les candidats à titre temporaire. Il faut au moins vingt-cinq votants pour l'admission d'un membre temporaire, et cent pour celle d'un membre permanent.

On se sert d'autant d'urnes qu'il y a de candidats présentés, et le scrutin reste ouvert une heure et demie; après quoi on sait si le candidat est admis, ajourné ou si le scrutin est déclaré nul.

Chaque membre permanent doit payer, l'année de son entrée au cercle, 1,000 francs, savoir: 550 francs d'entrée, 350 pour cotisation du cercle et 100 francs pour celle de la société.

Les autres années, il ne doit que 350 francs pour le cercle et 100 francs pour la société.

Tout candidat admis au cercle est tenu au versement du montant de sa souscription par le fait de cette admission, et alors même qu'il refuserait d'en profiter.

Les parrains des candidats sont responsables de l'exécution de cette mesure.

Tout membre temporaire qui demande à être admis de nouveau au bout de quatre mois, ou qui désire devenir membre permanent, est soumis aux formalités prescrites pour la réception d'un candidat présenté pour la première fois.

Les règlements concernant les jeux sont aussi fort intéressants; ainsi les jeux de commerce sont seuls permis, ceux de hasard sont prohibés.

Les dettes de jeu devant être payées dans les vingt-quatre heures, tout membre qui n'a pas réglé dans un délai de quarante-huit heures est affiché d'office.

Ce délai ne commence à courir qu'à partir de l'heure de midi qui suit la cessation de la partie.

Tout membre affiché qui n'a pas payé dans les huit jours est exclu de droit.

Les paris de courses, faits entre membres du cercle, doivent être payés le jour fixé pour leur règlement, sous peine de l'application des dispositions stipulées pour les dettes de jeu.

En cas d'infractions graves au règlement ou aux lois de l'honneur ou de la bienséance, le comité est tenu de provoquer une assemblée générale qui décide s'il y a lieu de prononcer l'exclusion du membre qui s'en est rendu coupable.

En 1833, le père Constant, ancien ouvrier forgeron, s'adressa à l'architecte Duquesney qui lui construisit, en face le théâtre Montparnasse, un édifice dans le style italien avec beaucoup de colonnes, qui devait être à la fois un restaurant et un bal; l'établissement s'appela *les Mille Colonnes*. On y dansait avec une liberté qui frisait de très près la licence; la police enjoignit à M. Constant de mettre cette danse excentrique à la porte de son bal, s'il ne voulait pas se voir retirer la permission qui lui avait été octroyée.

En 1857, le père Constant céda son établissement à son fils et celui-ci apporta quelques modifications à l'œuvre paternelle : la salle des bals d'hiver et des repas de corps fut repeinte à fresque par Arban et Gagnères. Les murs et les plafonds furent garnis de treillages ornés de feuilles et de fleurs, et dans la voussure qui fait face à l'orchestre fut placée une nymphe jouant du triangle. Un vaste estaminet fut annexé au restaurant primitif par un pont jeté sur le jardin, et ce jardin lui-même, originairement exigu, fut agrandi et embelli, de manière à recevoir un public plus nombreux.

La foule ne cessa de se porter au bal Constant, dont les travaux d'agrandissement furent dirigés par l'architecte Edmond Plaine. « Il a su compléter le projet de Duquesney: il a compris qu'en touchant à l'œuvre de son prédécesseur, il devait, sans en détruire l'harmonie, en continuer le bon goût et l'heureuse perspective. »

On visitait aussi beaucoup, à la même époque, le Panorama voyageur établi par M. Mazzara, rue de Provence. Ce panorama reproduisait « la série mouvante des aspects qui attirent les regards d'un voyageur immobile dans un vaisseau filant avec vitesse sur une mer tranquille. M. Mazzara a ainsi fourni aux Parisiens l'occasion de faire, sans se déplacer, le voyage de Marseille à Alexandrie en Égypte. »

Le 29 juillet 1833, Louis-Philippe posa la première pierre de l'entrepôt destiné à recevoir les objets soumis à la douane et qui porta le nom de Douane. Les travaux en furent confiés à M. Grillon architecte; l'établissement occupa, sur la rive gauche du canal Saint-Martin, une superficie de 20,736 mètres, sans y comprendre les bâtiments destinés à la douane qui s'étendent sur une superficie de 6,985 mètres.

Peu de temps après, c'est-à-dire le 13 août, une ordonnance royale autorisa la construction d'un nouveau pont sur le bras nord de la Seine, entre le quai de la Grève et l'extrémité occidentale de l'Ile-Saint-Louis; ce fut un pont suspendu en fil de fer composé de deux travées; l'une de 71 m. 13 c., l'autre de 72; sa longueur fut de 216 m. 50 et la largeur entre les garde-corps de 8 mètres. Il reçut le nom de Louis-Philippe en l'honneur du roi régnant.

MM. Callou, Collin et Séguin frères en avaient été les concessionnaires et le terme de la concession fut de 49 années qui commencèrent à courir le 13 août 1835.

Les travaux furent exécutés sous la direction de MM. Séguin frères et il fut inauguré le 26 juillet 1834.

En 1848, le nom du pont changea, on l'appela Pont de la Réforme, mais il fut assez promptement détérioré et on le remplaça, en 1862, par une autre en maçonnerie de 16 mètres de largeur, composé de trois arches elliptiques de 30 mètres d'ouverture, chacune séparées par deux piles de 4 mètres d'épaisseur. Ces arches ont leur naissance à 0^m,60 au-dessus de l'étiage et présentent à l'intrados à la clef, une hauteur de 8^m,33 pour les arches de rive, et 8^m,35 pour celles du milieu.

L'une des culées du pont s'appuie au quai de l'Hôtel de ville, tandis que l'autre repose sur le quai Bourbon dans l'Ile-Saint-Louis. Les travaux ont été exécutés sous la direction de M. Romany, ingénieur en chef et de M. Savarin, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées.

Un néophyte de la nouvelle église française de l'abbé Châtel, nommé Théophile Lemoine, fut exécuté en place Saint-Jacques, le jeudi 26 septembre 1833, pour avoir assassiné la femme de chambre de M[me] Dupuytren. Ce fut l'abbé Châtel en personne qui accompagna son disciple sur l'échafaud; ce qu'il y avait de particulier dans le cas de Lemoine, c'est qu'il avait, quelque temps auparavant, laissé condamner à sa place un innocent, nommé Gilliard, qui n'avait pris aucune part au crime qu'il avait commis.

Ce fut le 24 décembre 1833, que commencèrent les travaux du puits artésien de Grenelle, la merveille du quartier Necker.

En faisant exécuter ces travaux, la ville de Paris ne se dissimulait aucune des difficultés qu'il y aurait à vaincre pour arriver au résultat : il s'agissait de percer l'énorme banc de craie qui existe sous la capitale; on sait combien sa profondeur et son épaisseur sont considérables.

Un seul entrepreneur se présenta à l'adjudication, ce fut l'ingénieur-mécanicien Mulot; il se mit à l'œuvre avec des appareils de trépans, de doubles tire-bourses, de capsules et de cuillers. Maintes fois, ces instruments s'ébréchèrent sur la pierre et le silex; maintes fois des éboulements menacèrent son travail, rien ne l'ébranla, il creusa pendant sept années avec une persistance inaltérable et enfin, le 26 février 1841, jour mémorable dans les annales parisiennes, les sables verts furent percés. « La sonde y pénétra par son propre poids, dit M. de Labédollière, à plusieurs mètres de profondeur; la masse aquifère monta comme un torrent, comme un déluge, l'Abattoir fut inondé et les assistants, loin de s'en plaindre, poussaient des cris de joie. Ils étaient mouillés, mais contents et animés d'un enthousiasme que tout Paris partagea. »

L'ingénieur Mulot fut fait chevalier de la Légion d'honneur, ses frais s'élevaient à 260,000 francs sur lesquels il en perdait 40,000; le conseil municipal, non seulement les lui remboursa, mais encore lui accorda une rente viagère de 3,000 francs.

L'eau arrivait des puits à la température de 28 degrés centigrades.

Des réservoirs de dimensions énormes furent construits sur la montagne Sainte-Geneviève, à l'angle de la rue de la Vieille-Estrapade pour recevoir les eaux qui montent à 33 mètres 50, au-dessus du sol. L'appareil en charpente, disposé primitivement dans la cour de l'Abattoir pour élever ainsi les eaux à la hauteur voulue, a été remplacé par une tour monumentale en fonte, qui se dresse sur la place de Breteuil, au centre d'un-rond point d'où rayonnent diverses importantes avenues. « Cette tour, lisons-nous dans *Paris illustré*, destinée à soutenir les tubes ascensionnels que des conduits souterrains mettent en communication avec le puits de la cour de l'Abattoir, se compose d'un escalier à hélice et à jour de 75 centimètres de largeur, supporté par six montants également à jour. La cage de l'escalier de 2^m 10 de diamètre est formée par les parois internes des six montants. La tour a 3^m 80 de diamètre à sa base, et 2^m 90 au sommet. Quatre paliers extérieurs, simulant des vasques, s'étagent tout le long de la colonne que surmonte un léger campanille et dont la hauteur est de 42 mètres.

La tour coulée en fonte, repose sur un massif de maçonnerie de 3 mètres d'épaisseur. Elle est fixée à son socle par des tiges en fer de 4 centimètres de diamètre qui traversent la maçonnerie et s'engagent dans les fondations par des ancres. Le socle, de forme circulaire, ayant $7^m,10$ de rayon et $2^m,50$ d'élévation est construit en pierre de taille. Les eaux sont conduites au sommet au moyen de 2 tubes de $33^m,50$ d'élévation. Elles en descendent par un tube de distribution et par un tube de décharge. Ces quatre tubes sont renfermés dans un même tuyau ascensionnel. Les eaux sont reçues dans une petite cuvette établie au-dessus du dernier palier; 100,000 kilog. de fonte ont été employés dans cette construction, dont le projet a été étudié par M. Delaperche, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, sous la direction de M. Belgrand, ingénieur en chef des eaux, et sous le contrôle de M. Michel, inspecteur général des ponts et chaussées et directeur du service municipal des travaux publics de Paris. »

C'est à l'actif de 1833 qu'il faut porter l'utile fondation de la société de patronage des jeunes libérés du département de la Seine. « Placer le jeune libéré sous l'égide d'une protection aussi active que bienveillante, veiller sur ses premiers pas, lui procurer du travail, le soutenir, s'il vient à manquer, l'aider à en retrouver; par un zèle charitable, savoir prévenir tous ses besoins, telle est la tâche que cette société s'est proposé d'accomplir. »

Elle est une heureuse compensation à la sévérité des lois, souvent trop inflexibles envers des enfants.

Ce fut aussi en 1833 que fut fondé, rue Saint-Jacques, l'orphelinat de Sainte-Marie, pour recevoir des enfants demeurés orphelins à la suite de l'épidémie cholérique de 1832. La fondatrice de cette maison, Mlle Quilliard, y a employé tout ce qu'elle possédait et ne fut aidée par la ville de Paris que par la très minime allocation de 500 francs et quelques offrandes particulières.

Depuis 1833, d'autres invasions du même mal vinrent entretenir la population de l'orphelinat de Sainte-Marie, où l'on comptait encore, en 1867, plus de 60 élèves, dont 20 payaient une pension variant de 100 à 300 francs, et 50 étaient admises gratuitement.

« Les jeunes filles sont admises depuis l'âge de huit ans, quelquefois moins, et restent jusqu'à vingt et un ans dans la maison; elles reçoivent l'instruction primaire et apprennent des travaux de couture, de blanchissage et de repassage. »

Des fouilles, opérées pendant l'année 1833, amenèrent la découverte d'une pierre qu'on crut être celle sur laquelle le pape Eugène III disait la messe. Cette pierre servit à former le maitre-autel de l'église de Montmartre.

A propos de Montmartre, ce fut aussi le 31 août 1833 que l'archevêque de Paris, Hyacinthe Louis de Quélen, fit publier dans son diocèse un bref papal daté du 28 juillet de la même année et qui accordait : « 1° une indulgence plénière applicable par forme de suffrage aux âmes du purgatoire, à tous et chacun des fidèles de l'un et de l'autre sexe qui, vraiment pénitents, s'étant confessés et ayant communié, visiteront dévotement l'église de Montmartre au diocèse de Paris, ainsi que la grande croix ou le calvaire érigé en la même église, aux jours des fêtes de l'invention et de l'exaltation de la Sainte-Croix, etc. »

Ces indulgences ne suffirent pas au curé de Montmartre qui, en 1842, écrivit au pape pour obtenir un supplément de grâce, et Grégoire XVI y répondit :

« Sa Sainteté le pape Grégoire XVI accorde à perpétuité, deux fois l'année, le jour consacré au service solennel pour les trépassés qui suit immédiatement l'octave des fêtes de l'invention et de l'exaltation de la Sainte-Croix, une indulgence plénière applicable aux âmes du purgatoire, à tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe qui, vraiment pénitents et après s'être confessés, recevront le sacrement de l'Eucharistie et visiteront l'église paroissiale de Montmartre, etc. »

A partir de la publication du premier mandement en 1836, un grand nombre de fidèles vinrent faire le pèlerinage de l'église de Montmartre.

Au reste, la commune prenait chaque jour une grande extension et, à cette époque, il fut question d'y élever une mairie; toutefois les travaux ne commencèrent qu'en 1836, et ce fut le 3 mai 1837 que M. de Rambuteau, préfet de la Seine, vint l'inaugurer solennellement.

Peu de voies publiques nouvelles furent ouvertes en 1833, cependant nous trouvons la rue du Pont-Louis-Philippe, formée par suite de l'ordonnance du 13 août approuvant l'adjudication passée le 18 juillet précédent, par le préfet de la Seine, « pour l'ouverture d'une nouvelle rue, en prolongement de la rue Vieille-du-Temple jusqu'au quai de la Grève. » Ce nom lui fut donné par ce qu'elle débouche vis-à-vis du pont Louis Philippe.

La cité Rodier, qui formait le prolongement de la rue neuve Coquenard, fut formée en 1833; elle devait son nom à un propriétaire riverain. Aujourd'hui la rue neuve Coquenard et la cité ne forment qu'une seule rue qui a pris le nom de rue Rodier.

Dès 1821, une décision ministérielle datée du 29 mai, avait approuvé l'ouverture de la rue Turgot; mais il ne fut point donné suite à ce projet, et le percement de cette voie nouvelle en fut définitivement autorisé que par ordonnance royale du 23 août 1833. Son nom lui fut donné en l'honneur de l'ancien prévot des marchands, Michel Etienne Turgot, marquis de Sousmons.



Massacre de la rue Transnonain, en 1834.

Le mois de janvier 1834 fut signalé par un duel politique : le 25, à la suite d'une séance orageuse de la chambre des députés, M. Dulong, répondant au général Bugeaud qui soutenait qu'un militaire devait en toute circonstance obéir, lui lança cette phrase qui faisait allusion au triste rôle que le général avait joué vis-à-vis de la duchesse de Berry :

— Faut-il obéir jusqu'à se faire geôlier, jusqu'à l'ignominie?

Tous les journaux ayant rapporté l'incident et plusieurs y ayant joint des commentaires peu honorables pour le général, celui-ci envoya ses témoins à M. Dulong, qui consentit au duel, bien qu'il sût à l'avance qu'il courait à une mort certaine.

La rencontre eut lieu au bois de Boulogne, le 29 au matin; les témoins de M. Dulong étaient Georges de la Fayette et le colonel César Bacot; ceux de Bugeaud étaient le général de Rumigny et le colonel Lamy.

On plaça les adversaires à 40 pas; à peine se furent-ils avancés l'un contre l'autre, que Dulong tomba frappé d'une balle à la tête, au-dessous du sourcil gauche. Emporté dans la voiture de la Fayette, il mourut le lendemain, à six heures du matin.

La sensation causée par cet événement fut profonde. Le président de la chambre des députés, qui devait donner un bal ce jour-là, le contremanda, et une foule considérable assista aux obsèques.

Quelques jours plus tard, une loi obligeait les crieurs publics à ne vendre que des écrits autorisés par la police. Le dimanche 23 février, une foule nombreuse se rendit sur la place de la Bourse, où se trouvaient alors les colporteurs d'imprimés nouveaux; tout à coup des sergents de ville en tenue et des agents vêtus de blouses blanches ou bleues, un gourdin à la main, se jetèrent sur les groupes qui s'étaient formés autour des crieurs et les dissipèrent violemment; plusieurs personnes furent blessées, d'autres foulées aux pieds; il résulta de ce tohu-bohu un vif sentiment d'indignation dans la population.

Ce fut en 1834, que M. Albert Montémont reconstitua la société du Caveau, et, depuis, elle n'a plus cessé d'exister. Le premier vendredi de chaque mois, la chanson se réveille; les dîners eurent lieu d'abord au pied de l'ancienne butte Saint-Roch, au restaurant Pestel; ils se firent depuis au Palais-Royal, dans un des salons du café Corazza. Les convives sont les membres titulaires, les membres honoraires, les associés et les visiteurs.

La société a un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier et un maître des cérémonies. Ces dignitaires sont élus pour un an. Les membres titulaires sont au nombre de vingt.

Dans les dîners, le président a devant lui, à sa droite, un grelot à manche d'ébène, c'est le grelot de la folie, et, à sa gauche, dans un étui en maroquin, le fameux verre de Panard.

Aussitôt après que le café est servi, le président agite le grelot et donne ainsi le signal des chansons; non seulement les membres titulaires, mais les membres honoraires et associés, les visiteurs mêmes sont invités à faire entendre leurs productions.

« Les convives du café Corazza, dit M. H. Buguet, dans *Foyers et coulisses*, ne sont ni des buveurs, ni des porteurs de guitare, ni des bergers enrubannés, ni des laboureurs à l'aiguillon de houx; ce sont des hommes de leur temps et des hommes en habit noir. Si quelques-uns, pour obéir aux traditions, quelques autres, par tempérament, reprennent parfois le fifre moqueur et le gai crincrin du XVIIIe siècle, on reconnaît souvent sous ces airs des époques passées plus de convention que de franchise. Le Caveau lui aussi, tressaille de notre vie. Cette institution vieillie se rajeunit au souffle des idées nouvelles. »

La société lyrique du Caveau avait d'abord été reconstituée sous le titre de Société des enfants du Caveau. Mais, comme tous ces « enfants » étaient des hommes mûrs, le titre fut très critiqué, et, dès la troisième année de sa réapparition, la société laissa de côté les enfants et s'en tint à sa désignation du Caveau. Elle a continué depuis, sans interruption, à publier chaque année un volume de chansons, choisies parmi celles qui sont produites à chaque banquet mensuel.

Ce fut à peu près dans le même temps que fut fondée une autre société lyrique qui eut de nombreux adhérents : la Lice chansonnière, mais dont la réputation n'égala jamais celle du Caveau.

Bien que la chanson fût en grande vogue, alors, la politique ne chômait pas et ses terribles effets se firent cruellement sentir en avril 1834. La monarchie de Juillet subissait alors une véritable crise; des mouvements populaires éclataient de tous côtés dans les villes de province, et Lyon fut en pleine insurrection, ce qui eut pour résultat de soulever les membres des sociétés secrètes à Paris; le journal le *Tribun*, moniteur des insurrections, avait été supprimé. Ce fut le signal du soulèvement.

Le dimanche 13 avril 1834, une poignée de sectionnaires barricadèrent les rues Beaubourg, Geoffroy-Langevin, Aubry-le-Boucher, aux Ours, Maubuée, Transnonain, Grenier-Saint-Lazare, etc., et ils entamèrent audacieusement la lutte contre 40,000 hommes de troupes, une artillerie formidable et la garde nationale.

Le combat fut acharné, mais la force armée demeura maîtresse de la situation et un épisode de cette sanglante affaire est devenu légendaire.

Voici ce que rapporte M. Guizot dans ses *Mémoires* : « Le général Bugeaud commandait les opérations, M. Thiers l'accompagna dans une reconnaissance nocturne. « Ils cheminaient le long des maisons à la tête d'une petite colonne, sans autre clarté que celle des lumières placées sur quelques fenêtres et qui tombait sur les uniformes et sur les armes. Un coup de feu tiré par le soupirail d'une cave frappa à mort un capitaine de leur troupe, un autre coup blessa mortellement un jeune auditeur au Conseil d'Etat, venu pour porter à M. Thiers un message. A mesure qu'ils avançaient, de nouvelles victimes tombaient et les regards cherchaient en vain les meurtriers. La colère bouillonnait dans le cœur des soldats; dès que le jour parut, une attaque générale fut dirigée contre les insurgés; le feu des maisons et des barricades continuait toujours. Dans la rue Transnonain, des soldats emportaient sur un brancard leur capitaine blessé; plusieurs coups de feu, partis d'une maison devant laquelle ils passaient, les assaillirent et tuèrent leur capitaine entre leurs mains. Furieux, ils enfoncèrent les portes de la maison, se précipitèrent à tous les étages, dans toutes les chambres, et un massacre indistinct et cruel, vengea aveuglément de sauvages assassinats. »

Cette déplorable scène qui valut dans le peuple au général Bugeaud le sinistre surnom de boucher de la rue Transnonain, fut racontée tout différemment par les journaux de l'opposition et voici le récit qui fut répandu partout et qui a trait aux sanglantes représailles qu'exercèrent les soldats du 35e de ligne dans la maison de la rue Transnonain, n° 12.

« Tous les locataires de cette maison avaient passé la nuit du dimanche au lundi dans d'horribles inquiétudes qui leur étaient inspirées par une barricade élevée à quelques pas de la maison. Ils s'étaient enfermés chacun chez eux, attendant qu'ils fussent délivrés par la force armée de la crainte que leur inspiraient les hommes de la barricade.

« A cinq heures et demie du matin, le lundi, la barricade est enlevée par des voltigeurs du 35e de ligne.

« Malheureusement, il paraît certain que deux coups de pistolet avaient été tirés du cinquième par un jeune homme nommé Bréfort, que son père avait enfermé à clef dans une petite chambre pour l'empêcher de prendre part aux troubles.

« C'est après ces deux coups de pistolet que les voltigeurs du 35e vinrent frapper à la porte. M. Daubigny, sa femme et un ami de la maison qui était resté avec eux, ne pouvant sortir à cause de la barricade, se présentent aux voltigeurs avec l'empressement et presque la joie de gens qui vont être délivrés. Ceux-ci entrent et font une décharge qui tue M. Daubigny et le jeune homme; la femme n'est pas blessée.

« Les voltigeurs passent sur les cadavres des deux hommes et montent au premier. Ils tuent M. Hue, marchand tapissier qui habitait cet étage. Des deux enfants de M. Hue, l'un de quatre ans est blessé, l'autre de six ans reçoit des coups de baïonnette qui nécessiteront une amputation.

« Au second, M. Bréfort, marchand papetier, reçoit un coup de baïonnette dans la jambe. Malgré cette blessure, il parvient à se sauver dans une pièce où les soldats n'étaient pas encore arrivés. Sa femme réussit à le cacher sous un monceau de papiers jetés pêle-mêle sur lui; mais la gravité de sa blessure et la presque suffocation qui est résultée de sa position sous ce monceau de papiers l'ont mis dans un état désespéré. Une jeune parente de M. Bréfort a été tuée dans le même appartement.

« Au troisième, un locataire sauvé par sa femme de la fureur des premiers arrivés, n'a échappé à ceux qui viennent ensuite qu'en se sauvant sur les toits, au milieu des coups de fusil.

« Au quatrième, un autre locataire est tué près de sa femme récemment accouchée.

« Au cinquième, M. Bouton, ancien militaire, avait passé la nuit près de son poêle avec quatre locataires; en entendant le bruit des égorgements et des coups de fusil, ils s'étaient barricadés dans leur chambre. La porte est enfoncée à coups de crosse et une décharge des voltigeurs les tue tous les cinq.

« Le jeune Bréfort qui était présumé avoir tiré, est tué dans la chambre où l'avait enfermé son père.

« Le fils de la portière, jeune homme de vingt ans, que sa mère avait forcé de se coucher pour éviter tout malheur, est atteint d'un coup de feu. Sa mère se jette sur lui pour le couvrir de son corps. Les soldats l'en arrachent avec violence et achèvent à coups de baïonnette, le malheureux jeune homme. »

On ne désigna plus cette affaire que sous le nom des massacres de la rue Transnonain.

Les combattants dont on put se saisir furent jetés en prison; on les enferma à Sainte-Pélagie, d'autres à la préfecture de police, en attendant qu'ils fussent jugés; le docteur Gervais (de Caen) qui se trouvait parmi les personnes arrêtées, a raconté ce qui se passa dans la prison en ces termes :

« Je fus arrêté samedi soir, vers dix heures, dans les bureaux de *la Tribune*, avec trois collaborateurs de ce journal, MM. Plagniol, Duchâtelet, Delsart, deux architectes, MM. Hygonet et Charpentier, ce dernier officier de la garde nationale... Nous fûmes déposés à la préfecture de police, où nous passâmes la nuit et où nous fûmes rejoints, le lendemain, vers midi, par M. Sarrut qui venait d'être arrêté chez lui. Notre prison donnait sur une des cours, celle qui, d'un côté, aboutit au quai des Lunettes, et de l'autre, communique avec la préfecture par un passage voûté. Vers trois heures, l'activité toujours croissante de la garde municipale et des agents de police nous attira aux fenêtres. Deux agents arrivèrent bientôt en criant : Aux armes! aux armes! nous allons être attaqués! A ce cri, une foule d'hommes à figures ignobles surgit de toutes les issues et se précipita en courant vers le quai; les uns étaient armés de bâtons, les autres de joncs flexibles terminés par une boule de plomb; tous étaient en bourgeois...

« Au bout d'un instant, quelques agents rentrèrent en désordre et entourèrent M. le lieutenant colonel de la garde municipale qui se promenait dans la cour. Il se retourna vivement et d'une voix impérieuse et agitée :

« — Dehors, à cheval, la cavalerie, l'infanterie, le poste, tout le monde, vite, vite.

« La cavalerie, l'infanterie, une nouvelle bande d'assommeurs se précipitèrent sur le quai et disparurent.

« Le calme ne dura pas longtemps dans la cour; dix minutes environ après cette alerte, des cris perçants se firent entendre, une foule de sergents de ville et d'agents en bourgeois rentrait en tumulte, entraînant au milieu d'elle un jeune homme que je reconnus pour être M. Giroux. On l'assommait à coups de pied, à coups de poing; on l'écrasait à coups de bâton sur la tête et sur les épaules. C'était le début de la scène d'horreur dont nous allions être témoins. Collés aux barreaux malgré les menaces des sentinelles qui plusieurs fois nous couchèrent en joue, nous n'avons perdu aucun de ces affreux détails que

l'arrivée de nouveaux prisonniers renouvelait à chaque instant. A dater de ce moment jusque vers le milieu de la nuit, les cris de douleur des malheureux qu'on torturait, les imprécations furieuses des assommeurs cessèrent rarement de se faire entendre. Une troupe d'agents occupait le passage voûté et le malheureux prisonnier qui, par miracle, avait traversé la cour sans être assommé, voyait commencer là son supplice. Très peu y échappèrent; beaucoup plus ont été frappés, torturés, depuis l'endroit où on les a arrêtés jusqu'au cachot où on les a jetés et c'est à dessein que je me sers de ce mot torturés; j'ai vu plusieurs malheureux qui avaient les jambes dépouillées, depuis le mollet jusqu'à la cheville, parce qu'à chaque pas leurs conducteurs avait pris plaisir à leur déchirer les chairs avec les clous de leurs souliers. Et qu'on ne croie pas que les agents de police seuls se soient rendus coupables de ces atrocités : la garde municipale à cheval semblait lutter avec eux de cruauté. Un malheureux ouvrier vêtu d'une blouse traversa la cour sous la garde d'un seul agent; il gagnait en toute hâte le passage, et déjà nous croyions qu'il échapperait aux coups, lorsqu'un garde municipal se ravisant, quitte la bride de son cheval, saisit à deux mains le fourreau de fer de son sabre et d'un coup lancé à toute volée, précipite le malheureux à quatre pas... Vers le soir, nous aperçûmes un prisonnier entraîné ou porté par des gardes municipaux à pied; une foule nombreuse d'assommeurs le suivaient en l'accablant de coups; ses habits étaient en lambeaux, sa figure, couverte de sang, n'avait plus forme humaine; sa tête penchée ballottait sur ses épaules; il paraissait inanimé : tout à coup un des misérables qui l'entouraient lui relève la tête d'un coup de pied, et nous entendons distinctement ces mots : Crie donc, brigand! Crie donc, républicain! La foule se resserre, les coups redoublent, et, au moment où le groupe s'enfonce sous la voûte, la cour retentit de cris affreux; les bourreaux avaient réussi, le républicain criait. »

On juge si un semblable récit passionna les masses, mais le gouvernement laissa dire et ne se préoccupa que du soin de punir, mais il faut croire que l'instruction fut longue, car ce ne fut que l'année suivante que la cour des pairs, qui avait été transformée en cour de justice par ordonnance royale, prononça l'arrêt de mise en accusation, en déclarant connexes tous les faits insurrectionnels qui s'étaient passés tant à Paris que dans les autres villes du royaume.

Nous avons, avant d'arriver à ce procès qui eut un énorme retentissement, à terminer le récit des faits de l'année 1834.

Les aéronautes se berçaient toujours de l'espoir de diriger les ballons, et de temps à autre de nouvelles tentatives se faisaient, sans amener de résultat sérieux.

En 1834, le bruit se répandit qu'un M. de Lennox avait enfin découvert un système de direction, et comme il avait une certaine fortune qui lui permettait d'appliquer sa théorie nouvelle, on ne douta pas d'après les indiscrétions commises par ses amis, touchant l'excellence de son système, qu'il ne pût bientôt montrer qu'il avait triomphé de tous les obstacles qu'on opposait d'ordinaire aux prétendus directeurs de ballons dans les airs.

On savait que, depuis l'année précédente, il travaillait ou du moins surveillait la confection du ballon, ou plutôt du navire aérien l'*Aigle*, car c'était bien une sorte de vaisseau volant que M. de Lennox voulait substituer aux ballons, et suivant le programme officiel de l'expérience distribué à profusion, cette immense machine n'avait pas moins de 150 pieds de longueur et 45 de hauteur; la nacelle était longue de 70 pieds et pouvait contenir seize personnes; l'enveloppe était en soie imperméable, pouvant conserver le gaz pendant plus de quinze jours. Les moyens de direction consistaient en une machine natatoire, des rames tournantes et un gouvernail.

La description de l'*Aigle* fut publiée dans tous les journaux de l'époque, et comme on n'était pas encore blasé sur les prétendues découvertes des aéronautes qui, depuis Montgolfier, en sont toujours au même point, la curiosité des Parisiens avait été puissamment surexcitée.

Aussi le 17 avril, jour de l'expérience qui devait avoir lieu au Champ de Mars, la foule s'y porta-t-elle avec un grand empressement.

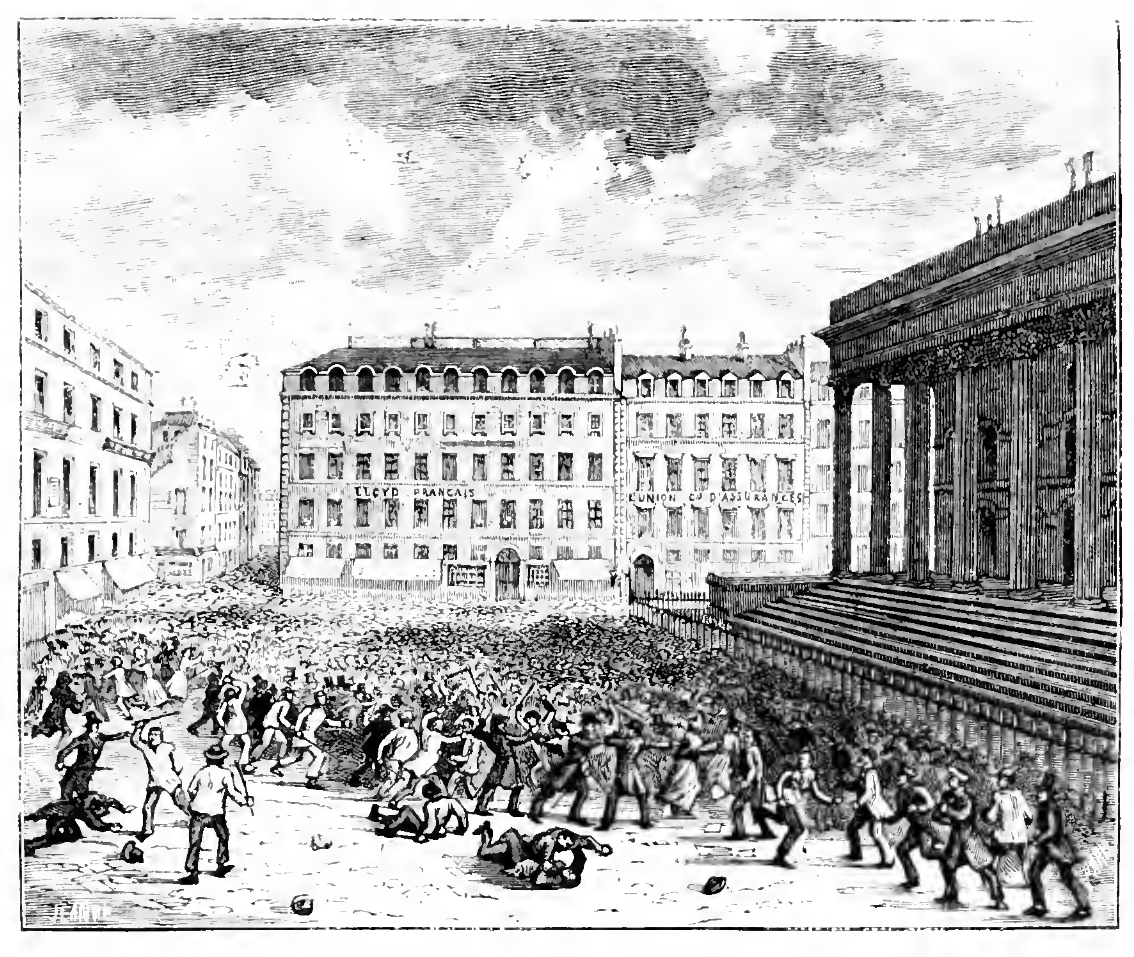
« Le ballon avait été transporté dès le matin, lisons-nous dans l'*Histoire des ballons*, des ateliers de construction au lieu de l'ascension; mais, pendant ce court trajet, il avait été facile de prévoir le résultat de l'expérience. L'*Aigle*, bien loin de posséder une force ascensionnelle suffisante pour enlever seize personnes, se soutenait difficilement lui-même et ce fut avec beaucoup de peine qu'il atteignit le terme de son court voyage. Au moment de l'ascension, il fut impossible de faire quitter la terre au ballon et, comme dans toutes les expériences malheureuses, l'inventeur fut bafoué, insulté, son aérostat mis en pièces par la foule. »

M. de Lennox dut s'estimer heureux d'avoir échappé au sort de son ballon-navire.

Disons cependant que cet inventeur n'était pas tout à fait un rêveur; dès 1830, il avait travaillé la science aérostatique avec le docteur Leberrier et ils avaient fait ensemble, les 27 et 28 août 1832, une ascension qui avait parfaitement réussi, mais à l'aide d'un ballon ordinaire.

Après avoir pourvu aux nécessités évidentes de la législation par une loi sur la possession des armes et des munitions de guerre, la chambre des députés fut dissoute le 24 mai.

Les élections qui suivirent furent toutes favo-



Les agents, vêtus de blouses, un gourdin à la main, se jetèrent sur les groupes. (Page 26, col. 1.)

rables au gouvernement et témoignèrent hautement du mauvais effet qu'avaient produit les diverses tentatives révolutionnaires du mois d'avril. MM. Thiers, Guizot, Duchâtel, Humann, Rigny prirent le ministère et, sur ces entrefaites, eut lieu la mort de la Fayette.

On avait pu craindre que les obsèques ne donnassent lieu à des troubles, il n'en fut rien.

Ses restes, accompagnés des députations des deux chambres, d'un grand nombre d'hommes de la police et de soldats, suivis d'une foule de citoyens, furent conduits dans le cimetière de Picpus. Comme le cortège passait sur le boulevard, il y eut des jeunes gens qui sifflèrent les voitures de la cour, entourées de sergents de ville.

Des bandes d'agents de police et des soldats empêchaient la foule d'approcher du cercueil. Il fut inhumé sans qu'aucun discours fût prononcé sur sa tombe ; le gouvernement avait d'ailleurs pris le soin de déclarer que tout éloge funèbre serait considéré comme une provocation. Le silence fut gardé.

Nous avons donné la relation de la lettre publiée par le docteur Gervais (de Caen) ; le journal *le Messager* s'en était fait l'éditeur, son gérant Guilleminot et le docteur furent renvoyés devant la cour d'assises pour diffamation envers les agents de l'autorité ; le gérant fut acquitté, mais M. Gervais (de Caen) fut condamné à deux mois d'emprisonnement et à 500 francs d'amende.

Il y eut cette année-là une exposition des produits de l'industrie qui dura deux mois et réunit 2447 exposants.

Le Louvre ne suffisant plus à recevoir tous les envois du pays, il fallut construire sur la place de la Concorde, quatre spacieux pavillons qui s'ouvrirent le 1ᵉʳ mai. La présidence du jury fut déférée à M. le baron Thénard.

En octobre, M. Orfila, doyen de la Faculté de médecine de Paris, fut consulté par Dupuytren sur une clause du testament olographe par lequel ce dernier léguait à la Faculté 200,000 francs pour fonder une chaire d'anatomie ; Orfila lui conseilla de fonder plutôt un musée d'anatomie pathologique qui porterait son nom. Dupuytren y consentit et mourut ; le 20 juillet suivant, ses

[illegible] versèrent les 200,000 francs qui servirent à la création du musée qui fut établi rue de l'École-de-Médecine dans une des dépendances de l'ancien couvent des Cordeliers.

Ce musée, construit en moins de 55 jours, contient, rangés dans des vitrines élégantes, les objets d'anatomie pathologique les plus curieux et les plus variés, tous préparés avec recherche et disposés pour les yeux avec une merveilleuse industrie. On y voit des exemples de toutes les altérations morbides des différents tissus et organes. Une collection de cas pathologiques modelés en cire ou en carton-pâte qui se trouvait autrefois au musée d'anatomie comparée de la Faculté, a été transférée vers 1868, au musée Dupuytren. L'entrée du musée est précédée d'une statue d'Ambroise Paré.

Le 24 octobre, fut exécuté à la barrière Saint-Jacques le nommé Roch Bélard, âgé de 24 ans, soldat en semestre, condamné pour crime de meurtre; cette exécution se fit sans attirer de spectateurs. Rien dans la personne du coupable ni dans les faits de la cause n'excita l'attention publique.

L'idée de la bibliothèque du comité des travaux historiques remonte à 1834; ce fut à cette époque qu'on songea à former une collection spéciale au ministère de l'Instruction publique. Elle subit successivement plusieurs modifications et, en 1858, elle fut complètement réorganisée. Elle est destinée à centraliser au ministère, les mémoires des diverses sociétés savantes et les communications manuscrites ou imprimées adressées au comité. D'importants envois lui sont faits de tous les points de la France. Cette bibliothèque est très précieuse pour les écrivains qui traitent de matières historiques ou archéologiques; elle n'est pas publique, mais des exemplaires des livres qui la composent sont souvent offerts gracieusement par le ministère aux écrivains que des travaux importants rendent dignes de cette faveur. Depuis quelques années, cette bibliothèque a pris un accroissement considérable.

Le marché Saint-Maur date aussi de 1834; une ordonnance datée du 24 janvier, autorisa M. Bessas Lamégie à construire ce marché destiné à la vente des comestibles et dont la concession fut fixée à 70 ans. Il fut ouvert au public le 16 mai 1837, en vertu d'un arrêté du préfet de police du 15 du même mois. Il a été supprimé depuis.

Dans le même quartier, fut ouvert la même année 1834, le passage de l'Asile percé sur des terrains appartenant à M. Mouffle, ancien maire du 8e arrondissement. Il tira son nom de la salle d'asile pour les pauvres située dans le voisinage.

L'année 1835 commença par de violentes polémiques à l'occasion du procès-monstre, car c'était ainsi qu'on désignait le procès des accusés d'Avril, et Mme Trollope, dans ses *Lettres sur Paris et les Parisiens*, dit à ce propos: « Nous avons réellement éprouvé une espèce de panique, occasionnée par les bruits que l'on fait courir au sujet du terrible procès. Bien des personnes pensent qu'il pourra donner lieu à des scènes effrayantes dans Paris. »

Ces inquiétudes n'empêchèrent pas le Longchamps de 1835 d'être très brillant. Depuis trois heures de l'après-midi jusqu'à six heures du soir, ce fut un assaut de beaux et riches équipages; la famille royale avait plusieurs voitures; celle du duc d'Orléans était surtout remarquable par la beauté des chevaux et l'élégance de l'ensemble.

Les ministres et les ambassadeurs étrangers y parurent avec des chasseurs à plumets de différentes couleurs et des attelages de prix; un négociant américain s'y montra avec deux voitures, deux chasseurs à plumets et deux attelages de quatre chevaux magnifiques. De distance en distance, on voyait des cavaliers anglais et français et les contre-allées étaient remplies par une foule de gens endimanchés, bien que le temps n'eût guère favorisé la promenade.

Cependant, les travaux de la nouvelle salle d'audience que l'on construisait au Luxembourg pour le procès-monstre étaient poussés avec vigueur. « Cette salle, qui fut bâtie en deux mois, est fort majestueuse; mais, avec le nombre d'accusés et le nombre bien plus grand encore de témoins qu'il faudra interroger, l'espace réservé au public se trouve être fort resserré. Peut-être la prudence a-t-elle dicté ceci, les pairs de France désirant avoir en cette occasion le moins de relations possible avec la populace de Paris.

Ce fut à la même époque que s'ouvrit, dans la rue Vivienne, la salle des concerts Musard et nous trouvons, dans un ouvrage publié en 1836, une appréciation de ces concerts.

« La facilité avec laquelle on entre dans le concert Musard me rappela les spectacles de l'Allemagne. Je remarquai plusieurs dames qui en sortaient deux ou trois ensemble, sans homme. Dans l'intervalle des morceaux, la société se promène autour de la salle. Les personnes qui se connaissent se rencontrent et font la conversation; et, à tout prendre, j'ai trouvé que c'était une manière fort agréable de satisfaire ce besoin français de s'amuser hors de chez soi, dont l'air même de Paris semble infecté. »

Pendant plusieurs années les concerts Musard jouirent d'une vogue exceptionnelle.

Le 1er mai, la fête du roi Louis-Philippe fut célébrée avec une grande pompe; il y eut revue de la garde nationale et les Champs-Élysées furent livrés à tous les plaisirs populaires. « Figurez-vous cent escarpolettes lançant en l'air leurs joyeuses cargaisons, cent vaisseaux ailés tournant éternellement, cent chevaux de bois pivotant autour d'un mât, cent charlatans... de longues rangées de boutiques où étaient étalées

toutes sortes de marchandises brillantes dont le modique prix ne dépassait pas cinq sous. « Dans le plus vaste des espaces ouverts que présentent les Champs-Élysées, on avait érigé deux théâtres sur lesquels étaient représentées des pantomimes. Quatre grandes enceintes étaient disposées pour des bals champêtres et munies chacune d'un très bon orchestre, elles occupaient les quatre coins de l'espace réservé entre les deux théâtres.

Dans la soirée, la musique militaire, placée sur un orchestre élevé dans le jardin des Tuileries, se fit entendre, et le roi, la reine et la famille royale parurent sur le balcon; mais aucune acclamation ne l'accueillit.

Une illumination bien entendue des Tuileries, des Champs-Élysées et des principaux édifices de la ville, fut très appréciée par les Parisiens qui se pâmaient d'aise à la vue des lampions disposés en pyramides. Un superbe feu d'artifice tiré sur le pont de la Concorde termina la fête et chacun s'en retourna chez soi; les promeneurs, surtout ceux qui se dirigèrent vers le quartier latin, purent voir, à la clarté des lampions, nombre de murailles sur lesquelles étaient tracées des inscriptions qui ne s'accordaient guère avec le sentiment de la fête.

C'étaient: A bas Philippe! — les Pairs sont des assassins: — Vive la République!

Mais c'étaient sur tout des poires de toutes les grandeurs et de toutes les formes, avec des traits pour marquer la place des yeux, du nez et de la bouche.

Ces poires représentaient la tête du monarque; en effet, Louis-Philippe, avec son toupet et le bas de sa figure très élargi, avait la tête en forme de poire; les caricaturistes avaient vite saisi cette ressemblance, et le peuple s'était empressé de s'emparer de l'allusion. Ajoutons que nombre de poires charbonnées sur les murs étaient suspendues à des potences.

Le quartier latin se faisait remarquer par ce luxe de poires; au reste les étudiants ne cachaient pas leur peu de sympathie pour le roi régnant et, à quelques jours de là, quatre à cinq cents étudiants poursuivirent de huées et de sifflets M. Royer-Collard, professeur de médecine nouvellement nommé, que ses opinions gouvernementales rendaient suspect à la jeunesse des écoles, qui l'accompagna de la sorte depuis l'École de médecine jusqu'à la rue de Provence où il demeurait.

Le procès monstre commença enfin le 5 mai 1835. Un certain nombre de pairs s'étaient abstenus de siéger, 164 étaient présents; les hostilités commencèrent par le refus de quelques-uns des accusés de répondre à l'appel de leurs noms. Ces accusés étaient au nombre de 121 dont 80 des départements, et 41 de Paris: les principaux étaient : Godefroy Cavaignac, A. Marrast, les deux Caussidière, Lagrange, Recurt, Clément-Thomas, Guinard, de Kersausie, etc.

Puis vint la demande d'admettre dans la salle d'audience, les mères, les femmes et tous les parents du sexe féminin de chacun des accusés, ensuite ceux-ci réclamèrent des défenseurs de leur choix; ces demandes furent repoussées par la Cour après délibération; celle relative au choix des défenseurs fut repoussée par cette raison que la Cour ne pouvait admettre à plaider devant elle que des avoués ou des avocats et que la plupart de ceux proposés par les accusés n'étaient ni l'un ni l'autre.

Après cela, une autre demande fut présentée à la Cour par un des accusés au nom de tous, celle d'une liberté illimitée dans les communications entre les accusés de Lyon, de Paris, de Marseille. La seule réponse qui fut faite à cette demande fut que la séance était levée, ce qui souleva une clameur terrible et lorsque les pairs quittèrent la cour, ils furent assaillis par les cris : « Nous protestons !... nous protestons! »

Ce fut ainsi que se passa la première journée.

Les troupes de service au Luxembourg n'étaient pas nombreuses. Dans la cour du palais, il y avait un bataillon de la 1re légion de la garde nationale, et environ 400 soldats de la ligne occupaient le jardin.

La principale consigne des gardes était d'empêcher toute formation de groupes et chaque fois que plusieurs personnes paraissaient vouloir rester ensemble à la même place, un agent de police s'approchait d'elles en lui disant le sacramentel : « Circulez, messieurs, circulez, s'il vous plait. »

Le principal motif de cette précaution était que tous les soirs, à la porte Saint-Martin, une centaine de jeunes gens péroraient et essayaient vainement de provoquer quelque manifestation, mais les passants restaient sourds à cet appel à l'émeute.

Nous ne mentionnerons pas toutes les phases de ce fameux procès qui dura toute l'année et enfin la Cour acquitta un certain nombre de prévenus et condamna les autres à des peines graduées; ce fut ainsi que E. Beaune, Antide Martin, E. Albert, Th. Hugon, E. Reverchon, A. Lafond, P. A. Desvoys furent condamnés à la déportation; Ch. Lagrange et J. Tourrès à vingt années de détention; Jean Caussidière, Antoine Laporte, J. Lange, J. Villiard, Louis Marigni, S. Rockzinski, J. F. Thion, A. Despinas, B. Catin à dix années de détention; J. Pradel, L. Chéry, Cl. Cachot, Cl. Dibier, à sept années de détention; E. Carrier, Ch. Arnaud, M. Morel, P. Bille, Et. Royer, L. Chataignier, A. Julien, M. Mercier, J. Gayet, H. Genest, P. Didier, E. Ratigné, J. L. Charmy, Simon, G. Charles, Cl. Mazoyer, Cl. Blanc, Cl. Jobely, J. Raggio et Pierre Chagny, à cinq années de détention.

Tous les condamnés furent en outre placés, pendant toute leur vie, sous la surveillance de la haute police.

Ceux qui ne furent condamnés qu'à la prison n'en demeuraient pas moins soumis aussi à la surveillance de la haute police, pendant une durée de temps proportionnée à la peine.

Le 25 juillet 1835, fut inauguré l'hospice Devillas. M. Devillas, négociant, était décédé en 1832, en instituant l'administration des hospices sa légataire universelle, à la condition expresse d'établir dans la maison, rue du Regard 17, dont il était propriétaire, un hospice pour y recevoir des vieillards, hommes et femmes, ayant au moins 70 ans, atteints d'infirmités incurables et inscrits sur le contrôle des pauvres. L'administration se mit aussitôt en devoir de se conformer au vœu du testateur et l'hospice fut construit.

Le corps de logis principal, situé entre cour et jardin, se composait d'un rez-de-chaussée et de trois étages divisés en deux parties par un escalier central. Les deux premiers étages servaient de dortoirs pour les administrés valides ; la partie droite était réservée aux hommes et celle de gauche aux femmes.

Ces deux étages, qui contenaient seulement quatre chambres de six lits, ne suffisant point aux besoins de la fondation, un dortoir de six autres lits fut établi dans l'étage supérieur. La cuisine et ses dépendances, ainsi que les réfectoires, furent placés au rez-de-chaussée, en contre-bas du sol du côté de la rue du Regard.

L'hospice Devillas fut, en même temps que la maison des ménages, transféré à Issy.

Avant que le procès des accusés d'Avril fût jugé, Paris fut douloureusement impressionné par un événement terrible, celui qu'on désigne sous le nom de la machine infernale. Nous allons en parler : mais notons, en arrivant au mois de juillet 1835, qu'à cette époque on inaugura aux Champs-Élysées les concerts Musard d'été en plein air ; c'était une innovation et elle eut immédiatement un grand succès.

« Vers le bas des Champs-Élysées, un espace circulaire a été entouré d'une balustrade à hauteur d'appui. Dans l'intérieur, sont placés en cercle plusieurs rangs de chaises abritées par un léger auvent élevé sur des poteaux. Une troupe de gracieuses cariatides en plâtre supportent chacune une lampe sur sa tête, ce qui forme un cercle délicat de lumières qui, à mesure que le jour baisse, éclaire faiblement, mais suffisamment, la société. Au centre de l'enclos, s'élève un théâtre, couvert d'un dais en forme de tente et éclairé d'une façon brillante. C'est là qu'est placé l'orchestre, qui est assez bon et assez nombreux pour produire un effet délicieux. Tout l'espace qui se trouve entre l'auvent intérieur et le pavillon du centre est rempli de chaises occupées par une société nombreuse. Le prix d'entrée de toutes ces jolies choses n'est que d'un franc. »

Ce concert dura plusieurs années : c'était le Besselièvre de l'époque.

Mais venons au 28 juillet, à ce jour où le roi, passant une revue de la garde nationale sur le boulevard, fut l'objet d'une tentative d'assassinat qui, sans l'atteindre, vint frapper mortellement dix-huit personnes autour de lui.

La préfecture de police avait reçu dans le mois de juillet plusieurs avis la prévenant que la vie du roi était menacée, et l'un de ces avis était si précis que, dans la nuit du 27 au 28 juillet, le préfet Gisquet fit appeler plusieurs commissaires de police qui, escortés d'un nombre considérable de sergents de ville et d'inspecteurs, fouillèrent, en vertu de mandats spéciaux, toutes les habitations voisines de l'Ambigu, depuis la porte Saint-Martin jusqu'au Château-d'Eau ; la perquisition s'étendit aux localités de toute nature, terrains, jardins, magasins, boutiques, hangars, ateliers ; toutes les dépendances des maisons, même les greniers, les caves et les puits furent visités avec un soin minutieux.

Mais le hasard fit que les visites ne furent pas prolongées au delà du Château-d'Eau.

Le 28, le roi passa la revue de la garde nationale, à l'occasion de l'anniversaire des trois journées.

Des forces nombreuses étaient massées entre la porte Saint-Martin et le Château-d'Eau, et le préfet de police, préoccupé des avis qui lui avaient été adressés, avait pris des précautions inusitées, indépendamment de celles adoptées en pareille circonstance pour la sûreté du roi et le maintien du bon ordre. Toutes les forces dont la police pouvait disposer avaient été échelonnées d'un bout à l'autre des boulevards, et 150 sapeurs-pompiers y avaient été placés, pour seconder au besoin les gardes municipaux.

Les bruits sinistres d'attentat étaient parvenus jusqu'à Louis-Philippe : le duc d'Orléans avait recommandé à ses officiers de ne pas quitter les côtés de son père, et, le matin même, le maréchal Mortier, duc de Trévise, avait résisté aux supplications de sa famille et avait déclaré sa résolution d'accompagner le roi à cette revue.

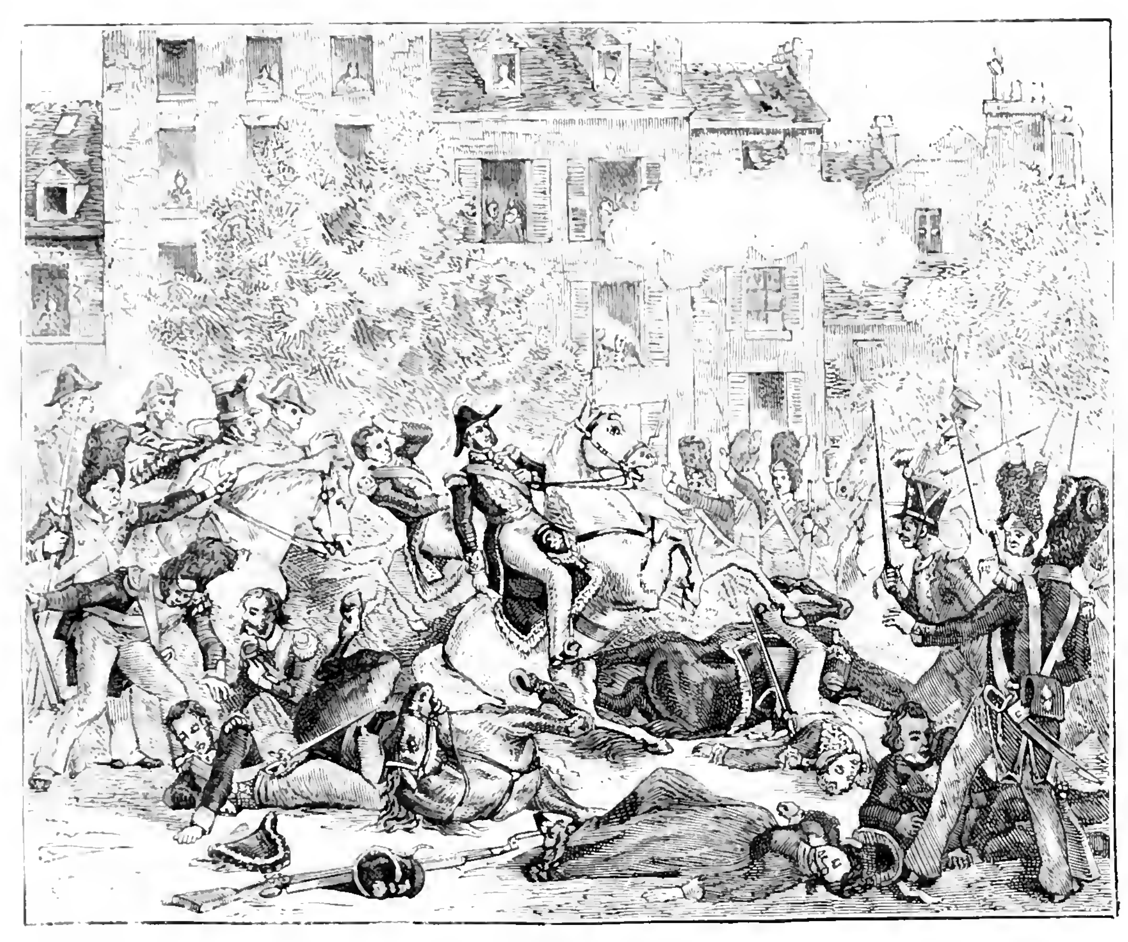
— Je suis grand, dit-il, je couvrirai le roi de mon corps.

Le cortège se mit en marche.

Louis-Philippe était accompagné d'un brillant état-major, dans les rangs duquel on comptait les ducs d'Orléans, de Joinville et de Nemours, le maréchal Mortier, le comte Lobau, le marquis Maison, le comte Molitor, les généraux Exelmans, Flahaut, Schramm, plusieurs ministres, M. de Rambuteau, etc.

La revue se passa fort bien, jusqu'au moment où l'on aborda le boulevard du Temple et on espérait en être quitte encore cette fois pour une fausse alerte, lorsqu'au moment où le roi passait devant le *Jardin turc* une effroyable détonation se fit entendre.

Au même instant, des cris de douleur s'éle-



Au moment où le roi passait devant le Jardin turc, une effroyable détonation se fit entendre. (Page 32, col. 2.)

vèrent de tous côtés ; le roi jeta rapidement les yeux autour de lui . Près de cinquante personnes gisaient à terre, sanglantes, déchirées par la mitraille.

Il avait vu tomber à ses côtés le maréchal Mortier, le général Lachasse de Vérigny, le colonel Raffé, le lieutenant colonel Brieussec, le comte Villatte ; les généraux Colbert, Brayer, Heymes, Blein et Pelet étaient plus ou moins grièvement blessés ; une inexprimable confusion régnait dans le cortège. Le roi n'était pas blessé, mais il avait reçu au bras gauche un choc violent. Le duc d'Orléans était atteint légèrement à la cuisse, le cheval du prince de Joinville avait été frappé à la croupe.

L'assassin avait manqué son but : la famille royale était sauve.

Le roi reprit son sang-froid, donna un dernier regard aux infortunées victimes, et dit le premier ce mot :

— Je ne suis pas blessé.

Un long cri de : Vive le roi ! lui répondit.

Et il continua de passer la revue.

Cependant, tous les yeux s'étaient dirigés sur la maison d'où la foudre était partie ; elle portait le n° 50 et une épaisse fumée s'échappait d'une fenêtre du troisième étage dont la jalousie était baissée.

« J'arrivai, dit M. Gisquet dans ses *Mémoires*, immédiatement sur les lieux. Parvenu à la maison n° 50, qu'habitait l'auteur de l'attentat, je fis mettre sur-le-champ en état d'arrestation provisoire tous les individus qu'elle renfermait, notamment les maîtres d'un café voisin et leurs domestiques, en un mot, tous ceux dont il était naturel de scruter les actions, pour savoir s'il n'y avait pas eu connivence entr'eux et le principal coupable.

« Je montai au logement de ce dernier, situé au deuxième étage (tous les autres documents disent 3e étage).

La fatale machine frappe d'abord mes regards : elle se composait de vingt-quatre canons de fusil placés en jeu d'orgue sur un fort châssis en bois

formant un plan incliné. Elle occupait toute la largeur de la croisée donnant sur le boulevard. Trois de ces canons n'avaient pas fait feu ; leur charge énorme les remplissait à plus de moitié de leur longueur; quatre autres avaient crevé près du tonnerre, les débris en étaient encore épars sur le carreau ; les murs portaient de profondes empreintes de leurs éclats et des traces de sang ne permettaient pas de douter que le coupable n'eût été lui-même grièvement blessé.

« On me raconta que les gardes nationaux et les agents de la police avaient dû briser, pour s'y introduire, la porte d'entrée, barricadée à l'intérieur et que déjà l'homme avait disparu; sa fuite avait eu lieu par la croisée d'une pièce sur le derrière de la maison, au moyen d une corde mince mais d'une grande force, que je trouvai attachée aux ferrements du châssis. L'assassin s'était laissé glisser le long du mur pour descendre dans une cour qui séparait la maison n° 50, boulevard du Temple, d'une autre maison située rue des Fossés-du-Temple. Mais cette cour n'était séparée elle-même que par un mur d'environ huit pieds de hauteur d'un couloir qui faisait partie de la maison voisine n° 52. Le fugitif, descendu au niveau de ce mur, et entendant crier : A l'assassin! voilà l'assassin qui se sauve , donna un élan à la corde, afin d'échapper à mes agents qui le cherchaient dans la maison n° 50, et se trouva sur un petit toit, d'où il s'introduisit dans une cuisine dépendante de celle n° 52. C'est là qu'il fut arrêté par d'autres agents qui, au moment de l'explosion, s'étaient précipités simultanément dans toutes les localités environnantes. On l'avait déposé au poste du Château-d'Eau occupé par la garde nationale. On l'y introduisit au milieu des imprécations, et l'on eut besoin de le protéger contre l'exaspération de la foule.

« Quand je l'aperçus, ce malheureux avait un aspect horrible; on ne pouvait distinguer aucun de ses traits sous le masque de sang qui lui couvrait le visage; sa lèvre inférieure, presqu'entièrement coupée et pendante, laissait à nu les os de la mâchoire; une blessure profonde au crâne avait détaché une partie des chairs; la peau du front retombait sur son œil gauche et cachait la moitié de la joue ; ses mains étaient meurtries, ses habits souillés de fange et tout ensanglantés. On l'étendit sur un matelas, et je commençais à l'interroger, lorsque le procureur du roi survint.

« Dans ce premier interrogatoire, cet homme, connu sous le nom de Gerard, s'attribua seul la pensée et l'exécution de l'attentat, pendant que des renseignements recueillis établissaient sa connivence avec diverses personnes. Diverses arrestations eurent lieu; la plupart portèrent à faux. »

Pendant ce temps, on avait relevé les victimes sur le boulevard. Dix-neuf personnes avaient été tuées ou blessées mortellement. Vingt - trois avaient reçu des blessures plus ou moins graves.

Le jour même, il y eut conseil des ministres. On décida que les fêtes du lendemain n'auraient pas lieu, et que la Chambre des pairs se constituerait immédiatement en cour de justice.

Le lendemain, cette assemblée se réunissait sous la présidence du baron Pasquier, et recevait communication d'une ordonnance royale qui chargeait MM. Martin (du Nord), procureur général près la cour de Paris, et Franck-Carré, avocat général, des fonctions du ministère public devant la haute cour. L'instruction se poursuivit avec une grande activité.

Puis on s'occupa de l'enterrement des victimes, qu'on avait provisoirement assemblées dans une chapelle ardente à l'église Saint-Paul, et ce fut avec un religieux empressement que Paris se prépara à la cérémonie funèbre qui eut lieu le 5 août. Nous en empruntons le récit à M. Ulysse Tensey.

« Parti de l'église Saint-Paul, dans la rue Saint-Antoine, pour se rendre à l'église des Invalides, où les corps recevraient la sépulture, le convoi suivit les boulevards, la rue Royale, la place et le pont de la Concorde et le quai d'Orsay. Des gardes nationaux, des troupes de toutes armes s'étendaient de chaque côté de cette longue ligne; les drapeaux des régiments et des légions étaient garnis de crêpes, les tambours étaient voilés, tous les officiers portaient des signes de deuil. Le cortège s'ébranla vers neuf heures du matin. Quatre escadrons de cavalerie, cinq légions de la garde nationale et un bataillon d'infanterie de ligne ouvraient la marche; puis venaient des voitures occupées par le clergé : ensuite apparaissaient, entre deux files de gardes nationaux et de soldats marchant l'arme renversée, quatorze chars funèbres chargés chacun d'un cercueil, et qui s'avançaient entourés de parents et d'amis. Le premier cercueil, qu'environnaient de jeunes filles vêtues de longs habits blancs, renfermait les restes d'une vierge de seize ans; le second était celui d'une autre femme du peuple; l'épaulette de grenadier posée sur les six cercueils suivants annonçait que dans chacun d'eux reposait un soldat de la garde nationale; après un neuvième cercueil où gisait encore un citoyen, quatre chars funèbres suivis de chevaux de bataille et décorés des insignes d'un grade militaire supérieur, portaient un officier d'état-major, un colonel, un général de l'armée, et un lieutenant-colonel de la garde nationale. Le quatorzième et dernier char était celui d'un maréchal de France, de Mortier, duc de Trévise. Là se déployait l'appareil des grandeurs humaines, et brillaient toutes les marques de la plus haute illustration militaire; quatre maréchaux de France marchaient à cheval aux quatre coins du cercueil.

« A la suite des chars funèbres venaient, dans tout l'éclat, dans toute la sévérité de leur costume officiel, les ministres et les membres du

conseil d'État, des députations de la Chambre des pairs et de la Chambre des députés, la Cour de cassation, la Cour des comptes, l'Université, l'Institut, la Cour royale, le corps municipal de Paris, les tribunaux de première instance, les écoles militaires et civiles, les écoles des sciences, des lettres, des beaux-arts, et enfin les ouvriers de Paris rassemblés autour de drapeaux chargés de devises et d'emblèmes. De nombreux corps de troupes, des batteries d'artillerie, des escadrons de cavalerie, des bataillons de ligne et cinq légions de la garde nationale fermaient la marche.

« Il est impossible d'exprimer l'austère et religieuse magnificence, le caractère imposant et touchant à la fois, les proportions grandioses de cet immense convoi funèbre qui, se déployant sur plus d'une lieue de longueur, s'avançait avec une lenteur solennelle, au roulement lugubre des tambours. Les spectateurs, rassemblés à rangs pressés sur les boulevards et aux fenêtres des maisons, étaient en harmonie parfaite avec le spectacle, et cette scène où paraissait un demi-million d'hommes, était pleine d'émotions profondes.

« Le théâtre où devait s'accomplir le dernier acte de ce drame, l'Hôtel des Invalides, avait été décoré avec toutes les pompes du deuil. De gigantesques pyramides élevées à l'entrée de la grille formaient le point de départ d'une longue colonnade d'obélisques surmontés d'urnes funéraires, et qui, entremêlés de drapeaux tricolores couverts de crêpes, portaient des tentures noires, de la porte du jardin à la première porte de l'édifice. Toute la grande cour de l'Hôtel était tendue de draperies noires jusqu'à la hauteur du premier étage. D'autres tentures de même couleur, parsemées d'étoiles et d'ornements d'argent, enveloppaient tout l'intérieur de l'église ; toutes les ouvertures avaient été fermées, et la lumière d'innombrables lustres remplaçait l'éclat du jour : un immense catafalque, qu'entouraient les gardes nationaux de la légion sur laquelle la mort avait frappé (la 8e), était dressé sous le dôme ; chacune des victimes avait son cénotaphe marqué par son nom.

« Depuis longtemps la famille royale et le roi, les pairs de France, les députés, les ambassadeurs des puissances étrangères attendaient le convoi, et le canon des Invalides tonnait de cinq minutes en cinq minutes, lorsqu'à une heure environ le cortège arriva sur la place. Les victimes furent reçues dans la cour d'honneur par les invalides rangés sous les ordres de leur vieux gouverneur, le maréchal Moncey, et chaque cercueil fut déposé sur une estrade. Au moment où le dernier, celui du duc de Trévise, entrait dans la cour, le roi, accompagné du prince royal, du duc de Nemours et du prince de Joinville, descendit les marches de l'église et vint répandre l'eau bénite sur les cercueils de ces femmes, de ces citoyens, de ces guerriers tombés sous les coups qui lui étaient destinés.

« Les morts furent ensuite portés dans l'église, qui avait aussi déployé toutes ses pompes. L'archevêque de Paris s'y trouvait à la tête du clergé.

« Le service funèbre, qui commença dès que le catafalque eut reçu tous les cercueils et que toutes les députations furent placées, couronna dignement la cérémonie. Ce service terminé, l'archevêque et le clergé allèrent asperger les corps ; le roi et les princes vinrent saluer une fois encore les victimes en s'inclinant devant le catafalque, et l'assemblée se sépara dans un profond et morne recueillement.

« Pendant ce temps, les troupes de la garde nationale et de la ligne s'étaient formées en masse sur l'esplanade des Invalides et dans le jardin des Tuileries. Le roi les passa en revue et partout, à son aspect, éclatèrent des acclamations d'enthousiasme. »

Après avoir frémi devant l'horrible catastrophe de la machine infernale, Paris s'occupa exclusivement d'un scélérat qui le captiva tout entier. Lacenaire, qui devint le lion du jour.

Lacenaire était un coquin frotté d'un semblant de littérature, qui, après avoir fait de fausses lettres de change que son père remboursa, avait commencé dès l'âge de vingt-cinq ans à tuer et à voler pour vivre, n'ayant pu réussir à se faire journaliste. Pendant son dernier séjour à la prison de Poissy, il avait fait la connaissance d'un scélérat endurci nommé Victor Avril ; lorsque celui-ci fut libre (le 25 novembre 1834), il s'associa avec Lacenaire dans le but d'assassiner les garçons de caisse, mais ils ne purent y parvenir ; ils se rabattirent en attendant sur une vieille femme, la veuve Chardon et son fils, qu'ils poignardèrent, le 14 décembre ; puis, après avoir pris 500 francs dans l'armoire de leurs victimes, ils firent un bon dîner, burent neuf bouteilles de vin et allèrent gaiment finir la journée au théâtre des Variétés.

Le lendemain, ils prirent les dispositions nécessaires pour le meurtre d'un garçon de caisse chargé d'une opulente sacoche. Ce fut la tentative d'assassinat opérée sur le garçon de banque de la maison Mallet qui donna l'éveil à la police ; bientôt Lacenaire, Avril et un complice appelé François, furent arrêtés et jugés le 15 novembre 1835. Les deux premiers furent condamnés à mort, François ne le fut qu'aux travaux forcés à perpétuité.

Tous deux se pourvurent en cassation, mais Lacenaire déclara que c'était pour avoir le temps d'écrire ses Mémoires, et, à partir de ce moment, le prétendu homme de lettres assassin, reçut de tous côtés des témoignages de l'intérêt le plus surprenant. On allait le visiter muni de cartes privilégiées, les dames du meilleur monde voulaient obtenir de lui des vers, un autographe.

L'agent de police Canler a donné quelques renseignements curieux sur les derniers jours du misérable.

« Après son jugement, dit-il, et contrairement aux habitudes suivies quand il s'agit des condamnés à mort, Lacenaire, à cause de ses relations, était resté à la Conciergerie où il écrivait ses *Mémoires*. On l'avait placé seul dans une cellule située au bout de la grande galerie à gauche; mais aussi, on avait cru devoir prendre des précautions extraordinaires pour empêcher que, dans un moment de désespoir et afin d'échapper à la honte de l'échafaud, il ne cherchât à se donner la mort. Un homme de garde ne le quittait ni jour ni nuit; chaque fois que j'avais occasion d'aller à la Conciergerie, je ne manquais jamais de le visiter, et lorsque j'entrais dans sa cellule, il se levait aussitôt, venait au devant de moi d'un air gracieux, me saluait, le sourire sur les lèvres, m'offrait un siège et me demandait du ton le plus naturel comment je me portais; puis la conversation roulait presque toujours sur des choses étrangères à sa situation. »

C'etaient ces racontars qui excitaient la badauderie et la compassion sentimentale de nombre de gens qui, considérant Lacenaire comme un incompris, le plaignaient sans se préoccuper nullement de ses crimes.

Quoi qu'il en soit, la justice eut son cours, et Lacenaire et Avril furent exécutés, le 19 janvier 1836. Le premier se présenta dans l'avant-greffe où s'effectuait la toilette des condamnés, le cigare aux lèvres et avec une assurance affectée; lorsqu'il fut assis sur le tabouret, il adressa la parole avec aisance aux personnes qui se trouvaient là ; quant à Avril, il ne fit point parade de son assurance, mais montra un grand sang-froid ; il demanda et but un verre d'eau-de-vie et, lorsqu'on lui eut attaché les pieds et les mains, comme on le fit à Lacenaire, il prit congé des personnes présentes par ces mots :

— Adieu tout le monde !

« On partit, disent les *Mémoires de Sanson ;* le trajet fut long, car les chemins étaient très mauvais ; M. l'abbé Montés en profita pour faire de derniers et suprêmes efforts afin de toucher l'âme rebelle de Lacenaire. Tout se brisa contre la glace de ce scepticisme réel ou affecté. »

Avril fut exécuté le premier.

— Adieu, Lacenaire, adieu, mon camarade, dit-il.

« Un imperceptible sourire glissa sur la face pâle de ce dernier qui avança la tète pour voir celle du malheureux qu'il avait perdu. Le bruit de la chute du couteau ne le fit même pas tressaillir. Il gravit à son tour les degrés qui le conduisaient à la mort sans l'aide de personne, et promena un long regard sur la foule, qu'il s'attendait peut-être à trouver plus nombreuse. Nous crûmes qu'il allait parler, mais il vint lui-même se placer sur la planche fatale, toute dégouttante du sang d'Avril.

« Le mouvement de la bascule s'opéra et la tête du coupable roula dans le panier. »

Il se fonda en 1835 un des grands cercles de Paris, le cercle Agricole, qui passa d'abord pour un conciliabule légitimiste et qui finit par compter parmi ses membres des représentants de toutes les opinions : des savants académiciens, des grands propriétaires, etc. Il fut installé dans le bel hôtel de Mailly, situé rue de Beaune, 2, au coin du quai Voltaire, et dont une entrée se trouve dans la rue de Beaune et l'autre dans la rue du Bac ; car cet hôtel est, sur le plan Jaillot, divisé en deux parties : l'hôtel de Mailly sur la rue de Beaune, et l'hôtel d'Aumont sur la rue du Bac. Il appartint successivement à la famille de Mailly d'Aumont, au duc de Mazarin ; en l'an XII, à l'amiral de la Crosse ; en 1809, au notaire Guénoux en 1830, au comte de Flavigny ; en 1848, M. Considérant et la librairie phalanstérienne occupèrent le second étage, ainsi que le journal la *Démocratie pacifique*. Le cercle Agricole de la rue de Beaune fut vulgairement connu sous le nom de cercle des Pommes de terre; il s'installa, lors de la formation du boulevard Saint-Germain, au coin de ce boulevard et du quai d'Orsay.

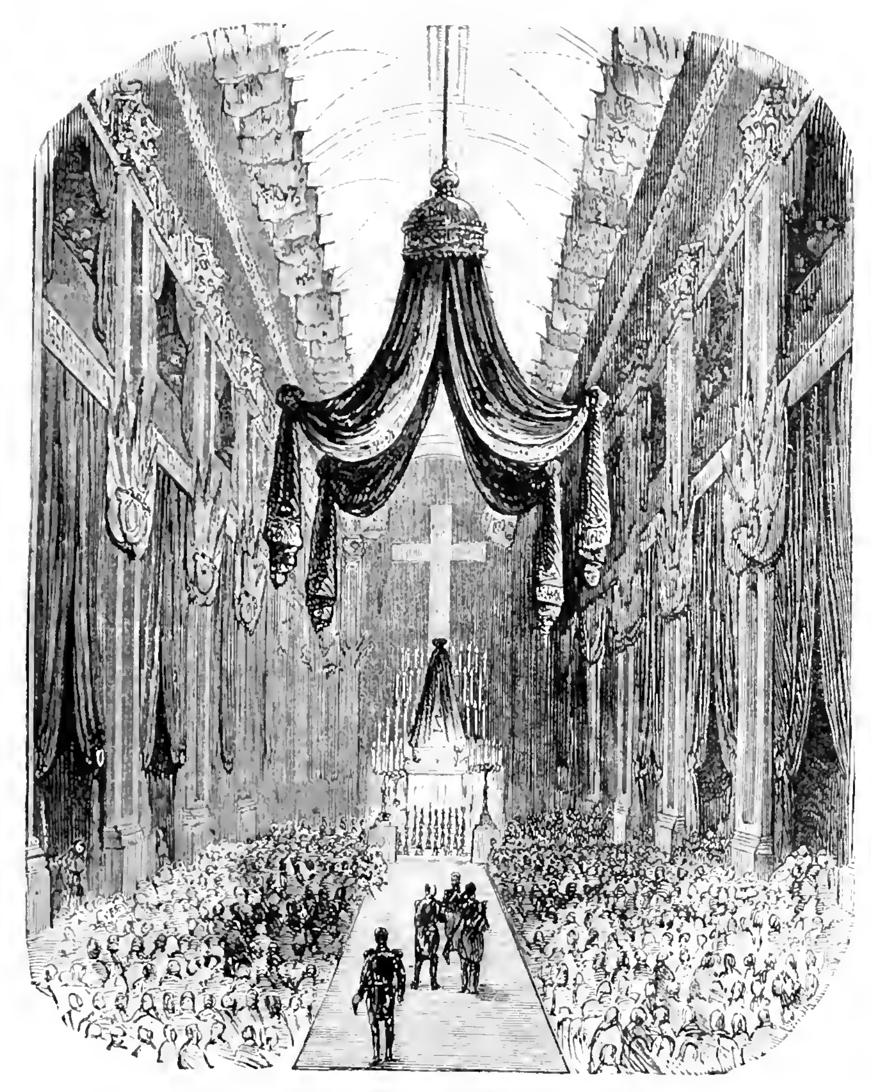
En 1835, une réunion religieuse, qui se tenait dans une chambre de la rue du Louvre, inaugura en France le régime des églises séparées à la fois de l'église nationale et de l'État; transportée ensuite aux galeries de fer, et de là dans l'ancienne salle des saint-simoniens, rue Taitbout, elle prit le nom de chapelle, puis celui d'église Taitbout qu'elle porte encore, bien qu'elle soit installée, depuis 1840, dans un local spécial, rue de Provence.

La même année, une compagnie se forma pour créer sur l'emplacement de l'ancienne foire Saint-Laurent, c'est-à-dire entre les rues Saint-Laurent et Neuve-Chabrol un marché de comestibles, qui fut appelé marché Saint-Laurent. Ce fut M. Philippon, architecte, qui en donna les plans. Il se composa d'un corps de halle de 43m,35 de longueur sur 14m,25 de largeur. Il fut inauguré le 9 août 1836.

Le dessus du marché était occupé par de vastes ateliers de peintres décorateurs.

En 1853, l'ouverture du boulevard de Strasbourg entraîna la suppression de ce marché.

Le 3 décembre 1835, fut inauguré un nouveau théâtre qui avait été construit sur le boulevard de Beaumarchais en quarante-trois jours ; on lui donna le nom de théâtre Saint-Antoine et on y représentait des drames et des comédies-vaudevilles. Il occupait l'emplacement des écuries de l'ancienne administration des pompes funèbres, et fut longtemps considéré, en raison de ses nombreuses fermetures, comme une entreprise impossible à exploiter.



La cérémonie funèbre se fit aux Tuileries. (Page 35, col. 2.)

MM. Anténor Joly, de Villeneuve, Morin, Hostein, Nestor Roqueplan, le dirigèrent successivement, et ce fut là que la plupart d'entr'eux firent leur apprentissage de directeurs.

Il prit, vers 1840, le nom de théâtre Beaumarchais, et MM. Loyau de Lacy, de Tully, Maurice Alhoy, Déaddé, Alfred Bouet, Génard, Chambenat se succédèrent à la direction.

« Lorsque la révolution de 1848 survint, dit M. Ch. Bertrand, M. Pelati essaya de changer le genre drame-vaudeville assigné au théâtre Beaumarchais en celui beaucoup plus prétentieux d'opéra-bouffe; la tentative ne fut pas heureuse et les dilettanti du faubourg Saint-Antoine firent la sourde oreille aux appels mélodieux de l'opéra.

« M. de Jouy, fils de l'académicien, reprit l'ancien genre, et avec quelque succès; mais il ne parvint pas cependant à pouvoir s'y maintenir, et M. Billion, à son tour, tenta de l'exploiter, concurremment avec les Funambules; il n'obtint pas de meilleurs résultats que ses devanciers; le théâtre ferma et se rouvrit avec MM. Pelez et Ayasse, qui le tinrent jusqu'au mois de mars 1851.

« Fermé de nouveau, il passa sous la direction de Gaspari, ancien directeur du théâtre de Batignolles, qui commença à le faire sortir de la voie malheureuse où il se traînait depuis si longtemps, et il le quitta pour prendre la direction du théâtre du Luxembourg.

« Après une dernière fermeture, il vint enfin aux mains de M. Bartholy qui, avec beaucoup d'activité, le releva complètement et sut y remporter quelques grands succès. »

Alors que M. Bartholy le dirigea, les auteurs

dramatiques commencèrent à prendre le chemin du théâtre, et MM. Paul Foucher, Xavier de Montépin, E. Richebourg, Brisebarre, G. Marat, La Landelle, Ed. Montagne, Gourdon de Genouillac, etc., y firent représenter des drames et des comédies qui attirèrent le public; en 1860, une grande revue, la *Banlieue à Paris*, par M. Gourdon de Genouillac, inaugura à ce théâtre ce genre de pièces.

Après M. Bartholy, ce fut M. Dufour qui devint directeur du théâtre Beaumarchais; puis, en 1865, MM. Moudidier et Eugène Moreau.

En 1867, M. Dupontavisse prit cette direction et fit jouer un grand drame de M. Deslys.

Le 2 août de la même année, ce fut M. Daiglemont qui lui succéda et joua des pièces de MM. P. Avenel, L. Launnet, Jules Dornay, Sirven, Augu, etc. Il ferma le 31 mai 1868. Hollacher, avec les artistes du théâtre de Belleville, prit la direction provisoire, du 1er juin au 2 août : le 7 août 1869, M. Dupontavisse rentra et demeura directeur jusqu'à ce que M. Dellepoule, dit Debruyère, prit le théâtre, en 1878, et le transformât en Fantaisies-parisiennes. C'est sous ce dernier titre qu'il existe aujourd'hui. M. Debruyère remit le théâtre (qui contient environ 1,200 places) complètement à neuf et le consacra à l'opérette; il inaugura sa direction en faisant représenter la *Croix de l'Alcade*. A cette pièce succédèrent le *Droit du seigneur*, le *Billet de Logement*, etc.

M. Debruyere quitta en 1880 cette direction et M. Denant lui succéda.

Ce fut aussi en 1835, que fut fondé aux Champs-Elysées le cirque d'été, destiné à des exercices de gymnastique et aux jeux de manège. Ce cirque, bâti en pierre, est décoré à l'intérieur dans le style mauresque et peut contenir 6,000 spectateurs; il a été construit sur les plans de M. Hittorf pour le compte de M. Dejean. Les bas-reliefs qui décorent l'extérieur sont de Bosio et Duret; la statue équestre en bronze, placée au-dessus de l'entrée, est de Pradier.

« Rien de plus élégant et de plus artistique en même temps que le cirque, avec sa frise polychrome ornée de têtes d'animaux, son fronton sculpté, la statue couronnant son portique et ses bas-reliefs qui représentent des courses à pied et en char, Apollon et les neuf Muses. »

Le grand attrait de ce spectacle fut pendant de longues années les exercices du clown Auriol : jamais on n'avait vu pareille souplesse, et il conquit d'emblée une réputation européenne.

A son origine, le cirque s'appella Cirque National.

En 1853, on lui donna le nom de Cirque de l'Impératrice : naturellement, depuis le rétablissement de la république, il a repris son nom de Cirque National. Les représentations ont lieu du 1er mai au 1er novembre.

Le marché de la Madeleine date aussi de 1835; il fut construit sur des terrains appartenant à la société Chabert et occupe une superficie de 4,130 mètres sur la place de la Madeleine, ou plutôt sur la rue Chauveau-Lagarde; il ne tarda pas à devenir un des marchés les plus achalandés de Paris.

Trois passages furent aussi ouverts à Paris, en 1835 : le passage du Chemin-Vert, qui dut son nom à la rue dans laquelle il prit naissance, et les passages Chausson et Josset, ainsi appelés du nom de leurs propriétaires.

Le 30 janvier 1836, les débats du procès Fieschi s'ouvrirent. Plusieurs accusés étaient en présence de la cour : Fieschi, Morey, Boireau, Pepin et Bescher. L'acte d'accusation suivait pas à pas la vie des principaux accusés, et surtout leurs relations depuis la naissance du complot. Il les montrait essayant, près du Père-la-Chaise, l'effet d'une traînée de poudre; plus tard, se concertant pour arrêter le plan de la machine infernale, puis remettant à l'un d'eux, Fieschi, dénué de ressources, l'argent nécessaire à l'acquisition du bois et des canons de fusil.

L'interrogatoire des accusés et l'audition des témoins n'occupèrent pas moins de onze audiences.

Le 14 février, les débats étaient clos et la cour prononçait son arrêt. Fieschi, Morey et Pépin étaient condamnés à mort, Boireau à vingt ans de détention, Bescher était acquitté.

Jusqu'au dernier moment, Pépin avait conservé une lueur d'espoir. Sa douleur fut profonde; cependant, lorsqu'il sut qu'il n'avait plus rien à espérer; il se résigna. Quant à Fieschi, il ne portait pas de fers et fut même autorisé à voir sa maitresse, Nina Lassave.

La famille de Pépin fit intercéder en sa faveur auprès du roi; mais Louis Philippe répondit :

— Je voudrais avoir payé de mon sang dans cette cruelle journée, dit-il, le droit de faire grâce, mais je me dois à la mémoire et aux familles de tant de malheureuses victimes.

Le 19 février, l'exécution eut lieu.

L'exécuteur des hautes œuvres alla prendre au petit jour, les trois condamnés à la prison du Petit-Luxembourg. Ils furent amenés l'un après l'autre pour la toilette, Fieschi parla beaucoup; Pépin se montra calme et résigné, et Morey demeura sombre et silencieux.

Pendant tout le trajet, Pépin ne fit que répéter, comme un crieur public, mais avec un accent lugubre :

— Voici Fieschi et son crime qui passent.

Arrivés à destination, il descendit le premier. Jusqu'au pied de l'echafaud, il fut sollicité de parler; on lui insinua même que, s'il consentait à faire des révélations, sa peine serait commuée; il refusa.

— Je n'ai plus rien à dire, fit-il avec fermeté.

Et il monta lestement sur la plate-forme, où sa tête tomba la première.

On porta Morey sur l'échafaud.

Fieschi monta le dernier, le roi l'avait dispensé d'aller au supplice en chemise, nu-pieds et la tête couverte d'un voile noir, ainsi que l'avait ordonné la cour des pairs; avant de se laisser attacher sur la planche, il voulut haranguer la foule; on le lui permit.

— Citoyens, s'écria-t-il, je ne crains point la mort; j'aurais été libre que je serais venu de moi-même ici, ce matin, comme à un rendez-vous d'honneur. J'ai dit la vérité en dénonçant mes complices; j'ai rendu service à mon pays; j'ai dit la vérité, toute la vérité.

Mais tout à coup son visage pâlit, ses traits se décomposèrent, sa langue s'embarrassa et il tomba dans les bras des aides.

« Deux jours après, lit-on dans l'*Histoire de dix ans*, la foule s'amoncelait et se pressait sur la place de la Bourse, aux portes d'un café. Dans un comptoir orné de sculptures précieuses et qu'ombrageaient de riches draperies, vous eussiez vu gravement assise une femme d'une figure commune, borgne et n'ayant d'autre mérite extérieur que l'éclat de la jeunesse. C'était Nina Lassave. Elle était là le front rayonnant, la lèvre épanouie, aussi joyeuse que fière de l'empressement qui rendait hommage à sa célébrité. Par un de ces traits qui servent à caractériser une époque, un spéculateur avait compté pour s'enrichir, sur l'exposition d'une femme immortalisée par la délation et maîtresse incestueuse d'un assassin. »

Trois semaines environ avant la triple exécution de Fieschi et ses deux complices, un assassin Joseph David, âgé de 40 ans, avait été guillotiné (le 27 janvier 1836), pour avoir assassiné sa belle-sœur à l'hôtel des Invalides, et fut exécuté à huit heures et demie du matin et il se trouva peu de monde sur la place Saint-Jacques.

Le 1er mars, il y eut plus de spectateurs pour voir exécuter Marin-l'Huissier âgé de 44 ans, ancien tapissier condamné à mort par arrêt du 15 janvier pour avoir assassiné et scié en deux une femme de la rue Richelieu.

Mais laissons là l'échafaud vers lequel nous allons tout à l'heure être obligé de revenir, et parlons des événements qui signalèrent cette année 1836.

Au mois d'avril, des citoyens, accusés d'avoir formé le complot de tuer le roi sur la route de Neuilly, comparurent devant la cour d'assises. Ils déclarèrent qu'ils étaient des républicains, mais non des assassins, et, reconnus coupables, ils furent condamnés, Charles Chaveau à dix années de détention, Huillery et Huber à cinq années, Gabriel Chaveau à quatre années, et Husson à trois années de la même peine.

On eut pu supposer que ces condamnations sévères mettraient un terme aux attentats contre la vie du roi, il n'en fut rien. Le 24 juin, à six heures et demie du soir, comme la voiture de Louis-Philippe sortait du guichet des Tuileries et tournait le guichet du Pont Royal, un jeune homme nommé Alibaud, armé d'un fusil-canne tira presqu'à bout portant sur Louis-Philippe. Personne ne fut atteint. Alibaud arrêté chercha à se frapper d'un poignard, mais il fut désarmé et écroué à la Conciergerie, dans le cachot précédemment occupé par Fieschi.

Son procès commença le 8 juillet. Louis Alibaud, né à Nîmes, avait vingt-six ans; il fut défendu par Me Charles Ledru et, après le plaidoyer de son défenseur, il prit la parole pour faire l'éloge du régicide. Le président se hâta de lui imposer silence.

Il fut condamné à la peine des parricides le 9, et exécuté le 11. Il fut conduit au supplice en chemise, nu-pieds et la tête couverte d'un voile noir. Il monta bravement sur l'échafaud, qui se dressa encore le 4 août suivant, pour l'exécution du nommé Benito Pereira condamné à mort le 31 mai précédent, pour avoir assassiné l'abbé Ferer.

Le 22 juillet eut lieu un duel célèbre entre deux journalistes très en vue, Armand Carrel et Emile de Girardin. Ce duel fut funeste à Armand Carrel qui reçut de son adversaire une balle dans l'aine; il fut transporté chez lui et dans la nuit du 23 au 24 juillet son état inspira de graves inquiétudes. Dans la matinée du 24 il expira; les funérailles se firent à Saint-Mandé et tous les écrivains de la presse indépendante y assistèrent.

Les condamnations contre les journaux se succédaient rapidement. *Le National*, avait rendu compte du procès Alibaud dans des termes qui furent relevés par le parquet; le journal fut condamné, ainsi que tous ceux qui avaient reproduit l'article.

Le tribunal de police correctionnelle était saisi depuis longtemps d'une affaire politique : plusieurs individus étaient accusés d'avoir fabriqué de la poudre de guerre. Le tribunal les condamna au nombre de 39 dont Blanqui, Barbès, Lisbonne etc., à des peines graduées.

Le 6 septembre, le roi signa des ordonnances qui constituaient un nouveau ministère; il se trouva composé de MM. Molé, président du conseil; Persil, ministre de la Justice; Gasparin, de l'Intérieur; de Rosamel, de la Marine; Duchâtel, des Finances et Guizot de l'Instruction publique. Quelques jours plus tard, ce ministère fut complété par la nomination du lieutenant général Bernard à la Guerre, et de M. Martin (du Nord) au Commerce et aux Travaux publics.

En décrivant plus haut la place de la Concorde, nous avons parlé de l'obélisque qui la décore; son érection qui eut lieu le 25 octobre 1836, (et non décembre, comme une erreur d'impression nous

l'a fait dire, tom. III, page 234) fut une véritable fête populaire.

Cet obélisque, qui était arrivé à Paris en décembre 1833, demeura près de trois années couché le long du quai de la Conférence; enfin le 25 octobre 1836, dès le matin, plus de deux cent mille spectateurs répandus sur la place de la Concorde, à toutes les issues, sur les terrasses des Tuileries, dans l'avenue des Champs-Élysées, attendaient avec une avide curiosité, l'érection du monolithe.

Depuis huit jours elle était annoncée et il semblait que toute la population parisienne voulût y assister. Le temps était sombre, mais sans apparence de pluie.

On avait préparé un viaduc de maçonnerie dont le point culminant se trouvait à la hauteur précise de la dernière assise du piédestal, et qui aboutissait à l'embarcadère du quai.

Avant de procéder à la grande manœuvre, on plaça dans une cavité creusée au centre de l'acrotère, une boite de cèdre contenant des monnaies d'or et d'argent ayant cours, plus deux médailles à l'effigie du roi et portant cette inscription : « Sous le règne de Louis-Philippe Ier, roi des Français, M. de Gasparin étant ministre de l'intérieur, l'obélisque de Luxor a été élevé sur un piédestal le 25 octobre 1836, par les soins de M. Apollinaire Le Bas, ingénieur de la marine ».

A onze heures et demie, les artilleurs commencèrent au son du clairon, leur marche circulaire et cadencée, alors la pointe de l'aiguille quitta le ber, s'éleva progressivement et décrivit un grand arc ascendant, tandis que le chevalet de vertical qu'il était, s'inclinait peu à peu du côté de la puissance et décrivit un arc contraire à celui de l'obélisque. Le tourillon de la base roula sur lui-même d'une façon presqu'imperceptible en faisant jaillir le suif, et même la sciure de bois à travers ses gerçures, tant était grande la compression qu'il éprouvait dans son encastrement.

« A midi, le roi, la reine et la famille royale se montrèrent à l'hôtel du ministère de la marine et vinrent se placer au balcon qui avait été richement décoré et disposé pour les recevoir. Des vivats saluèrent leur arrivée. Pendant cet intervalle, le monolithe avait parcouru un arc d'environ 38°. Il était tout près du point où la pression exercée sur la charnière et dont l'intensité avait augmenté graduellement avec l'inclinaison du monolithe, allait atteindre son maximum pour diminuer ensuite, en raison de l'arc décrit par le centre de gravité.

« Monté sur l'acrotère, dit M. Le Bas, d'où je pouvais suivre de l'œil toutes les manœuvres, j'éprouvais, depuis quelques secondes, un mouvement de trépidation que j'attribuai d'abord à une illusion causée par le déplacement des objets environnants; mais, à cet instant précis, le mouvement vibratoire devint assez prononcé pour me donner la certitude qu'il était produit par l'ébranlement du bloc sur lequel j'étais placé. Cette découverte n'était rien moins que rassurante, lorsqu'un craquement, causé par le resserrement des bois se fit entendre. Aussitôt, je donnai le signal d'arrêter afin de chercher la cause de ce bruit et d'examiner une à une toutes les parties du point d'appui.

— Rien n'a bougé, s'écrie M. Lepage inspecteur des travaux, vous pouvez continuer.

« Tout était, en effet, en bon ordre, seulement, la tension de deux moises était si considérable, qu'elles résonnaient au plus petit choc comme une corde de violon... Un adent s'était incrusté de 5 millimètres sur la traverse du bas, les boulons commençaient à se tordre, enfin la compression se manifestait sur toutes les surfaces en contact, à tel point que du bois debout avait pénétré de 3 millimètres dans du bois debout; c'est à ne pas le croire. Dans cet état, si le point fixe avait cédé, ou plutôt si les liens qui retenaient l'acrotère dans une position invariable s'étaient brisés, l'obélisque, le chevalet, la moitié du piédestal et tout le système auraient été lancés par violence du côté de la Madeleine. »

Les spectateurs eussent alors payé cher leur curiosité, mais il n'en fut rien.

L'opération s'acheva très heureusement en moins de trois heures, et l'énorme masse, haute de 22 mètres 83 cent. et pesant 250,000 kilog. se plaça lentement et sans secousses sur son piédestal de granit.

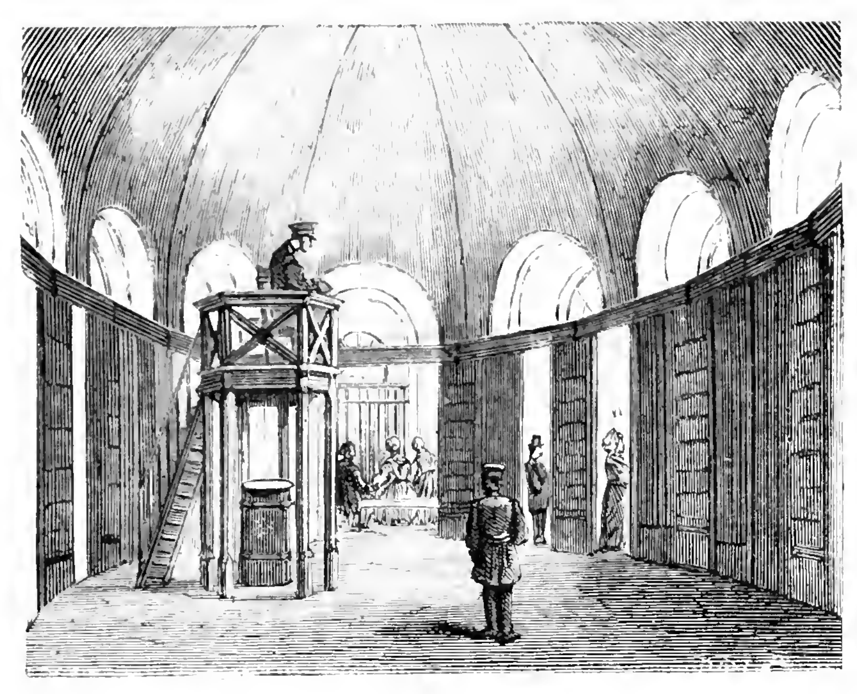
Le bruit se répandit que pendant tout le travail et tandis que les cables qui soulevaient l'obélisque se tordaient jusqu'à presque se rompre, M. Le Bas s'était placé juste au-dessous du monolithe en mouvement, de sorte que s'il s'était trompé dans l'un de ses calculs, il aurait été tué net par sa chute; il ne voulait pas survivre à un accident considéré par lui comme un déshonneur.

Une immense acclamation se fit entendre lorsqu'on vit l'obélisque debout et ce fut un véritable jour de fête pour les Parisiens qui terminèrent la journée en se répandant dans les lieux publics.

Ce fut à la même époque que le prince Louis-Napoléon fit son échauffourée de Strasbourg; on l'amena à Paris le 20 novembre, mais il n'y passa que deux heures; le préfet de police le fit remonter en voiture et partir pour l'étranger. « Les républicains, dit M. Louis Blanc, qui l'auraient poursuivi et abattu peut-être au sein de la victoire, protégèrent noblement sa défaite et demandèrent respect pour son malheur. »

En butte à des guet-apens, cerné, traqué à toutes les issues de son palais par des scélérats, Louis-Philippe en était réduit à ne plus oser sortir des Tuileries.

Une nouvelle tentative d'assassinat, dirigée contre sa personne, vint encore effrayer Paris, le



Le parloir à la Roquette.

27 décembre, comme il se rendait au palais Bourbon, pour l'ouverture de la session, un sieur Meunier âgé de vingt-trois ans, tira sur lui sans l'atteindre.

Il fut arrêté et déclara n'avoir aucun complice et n'avoir été porté à se faire assassin que par la haine qu'il portait à la famille d'Orléans.

Louis-Philippe continua son chemin et, arrivé au Palais-Bourbon, prononça le discours d'ouverture.

L'enquête se fit immédiatement et la cour des pairs fut saisie de l'affaire; elle rendit son arrêt le 25 avril 1837, en ces termes :

« Attendu que Meunier est convaincu d'avoir, le 27 décembre 1836, par l'emploi d'une arme à feu, commis un attentat contre la personne et la vie du roi, condamne Meunier (Pierre-François) à la peine des parricides, ordonne qu'il sera conduit sur le lieu de l'exécution en chemise, nu-pieds et la tète couverte d'un voile noir, qu'il sera exposé sur l'échafaud pendant qu'un huissier fera au peuple lecture de l'arrêt de condamnation, et qu'il sera immédiatement mis à mort, etc. »

Deux personnes qui avaient été arrêtées comme complices de Meunier, Ch.-Al. Lavaux et H. Lacaze furent acquittées, les débats n'ayant pas démontré que ces individus fussent coupables.

Meunier ne fut pas exécuté; sa peine fut commuée.

La passerelle de Constantine, qui unissait la pointe orientale de l'île Saint-Louis, au quai de la rive gauche, fut construite en 1836, par l'ingénieur Surville; elle était en fil de fer, et fut livrée à la circulation en janvier 1838. Elle se composait d'une travée de 102 mètres et de deux demi-travées de 23 mètres; une estacade en bois construite au nord du pont, avec laquelle elle formait un angle presque droit, établissait communication entre la rive gauche de la Seine, l'île Saint-Louis et le quai Henri IV. Le nom de Constantine lui fut donné pour consacrer le souvenir du fait d'armes de la prise de Constantine par l'armée française, le 13 octobre 1837.

Ce fut un M. de Beaumont qui, par acte du 18 janvier 1836, se rendit concessionnaire des deux passerelles à établir, celle de Constantine et celle de Damiette, qui, bâtie à la même époque aussi, par l'ingénieur Surville, dans les mêmes conditions, se trouvait située entre le quai des Célestins et le quai d'Anjou. Ces deux passerelles avaient coûté 380,000 francs.

Elles ont disparu pour faire place au pont Sully.

En vertu d'une ordonnance royale du 18 mars 1836, MM. Dumoustier, Laurent et Grassal obtinrent l'autorisation d'ouvrir, sur des terrains leur appartenant, trois rues dans le voisinage de la barrière de l'Etoile, et qui furent nommées rue des Bassins, rue Pauquet et rue Newton.

L'avenue qui se trouve en face l'hôpital Saint-Louis, fut aussi ouverte en 1836, sous le nom

d'avenue de l'hôpital Saint-Louis ; mais, en 1845, elle fut appelée avenue Richerand, du nom d'un chirurgien en chef de cet hôpital, mort en 1840.

La rue Sainte-Opportune date aussi de 1836. Elle fut ouverte en vertu d'une ordonnance royale du 30 mai, qui avait décrété la création d'une rue pour communiquer de la rue de la Ferronnerie à celle des Fourreurs, dans l'axe de la fontaine des Innocents. Elle tire son nom de l'emplacement de l'ancienne église Sainte-Opportune.

Enfin, une ordonnance royale du 14 décembre 1836, autorisa les sieurs Borniche et Crapez à ouvrir une nouvelle rue entre la rue Bleue et la rue Richer, qui fut nommée rue de Trévise, en mémoire du maréchal Mortier, duc de Trévise, victime de la machine infernale de Fieschi.

Les premiers mois de 1837 se passèrent sans incidents importants; cependant le 15 avril, le ministère fut de nouveau changé. M. Molé eut la présidence du conseil et les affaires extérieures, M. Barthe, la justice et les cultes; M. de Montalivet, l'intérieur; M. de Salvandy, l'instruction publique; M. Lacave-Laplagne, les finances. M. Martin (du Nord), conserva les travaux publics et M. de Rosamel, la marine.

Le 4 juin, les Parisiens attendaient avec impatience l'arrivée du duc d'Orléans qui, le 30 mai, avait épousé à Fontainebleau la princesse Hélène, de Mecklembourg-Schwerin et rentrait avec elle à Paris. L'entrée des jeunes époux fut une véritable fête publique à Paris : une foule immense s'était répandue sur le parcours du cortège, indiqué par une haie de soldats, et des acclamations retentirent lorsqu'on vit les voitures; la beauté du teint de la jeune princesse, la couleur blonde de ses cheveux, son maintien modeste charmèrent les regards.

Les Tuileries étaient en fête... mais, écoutons Mme de Girardin qui dit à ce propos, dans ses *Lettres parisiennes* : « La grande allée du jardin est devant nous. A droite, trois rangs de gardes nationaux, à gauche trois rangs de troupes de ligne. Derrière eux, la foule élégante et brillant de mille couleurs... pour encadrer le tableau. Les deux terrasses couvertes de monde, et puis de grands arbres partout; baissez les yeux et admirez ces parterres, ces innombrables touffes de lilas : tous ont fleuri le même jour! Quel parfum ! quel beau temps! Le duc d'Orléans est à cheval auprès de la voiture de la reine. Mme la duchesse d'Orléans est une jolie Parisienne, une femme comme nous les aimons, nous qui faisons consister la beauté du visage dans la grâce de la physionomie, la beauté de la taille dans la grâce de la tournure. »

Les fêtes données à l'occasion de ce mariage comportaient l'inauguration du musée de Versailles, et le, 10 juin, la route de Paris à Versailles étaient sillonnée de gens qui se rendaient à l'ancienne résidence des rois et de promeneurs qui s'amusaient à les voir passer.

Le 14 juin, l'attaque simulée de la citadelle d'Anvers avait attiré devant l'Ecole militaire une foule si énorme, que le Champ de Mars, malgré son immensité, se trouva trop petit pour la contenir; il faut dire qu'à cette époque, le Champ de Mars était encore entouré de talus et de fossés, et fermé par des grilles. Tant qu'il s'agit d'entrer et de se placer, la chose se fit sans trop de difficulté, mais quand les dernières fusées furent tirées, tous ces milliers de personnes se hâtèrent de se diriger en même temps vers les grilles pour la sortie, et il en résulta un tumulte abominable. On entendit mêlés à des cris de rage, des gémissements lamentables. Sur quelques points de la place, et dans le voisinage de certaines issues trop étroites, la multitude s'était subitement resserrée, entassée, amoncelée, renversée sur elle-même, et des hommes dans la force de l'âge, des femmes, des enfants, des vieillards, périssaient étouffés misérablement.

« Qu'on juge de la consternation de Paris!

« Quiconque n'avait pas autour de lui tous ceux qu'il aimait se crut frappé.

« Et, comme il arrive toujours, la renommée en exagérant la catastrophe, agrandissait les alarmes; aussi, le gouvernement s'empressa-t-il de faire publier dans les journaux les noms des victimes. »

Et il y en avait un certain nombre, sans parler de ceux qui, contusionnés, éclopés, avaient pu sortir de la presse et rentrer chez eux, heureux d'en être quittes pour quelque membre foulé, ses habits déchirés et sa bourse disparue.

Ce fut à partir de ce moment que les grilles du Champ de Mars furent enlevées et qu'on nivela les talus.

Des secours furent distribués par ordre du duc d'Orléans aux familles des victimes, et le bal qui devait être offert par la ville à la famille royale le 15 juin, fut remis à la semaine suivante.

Ce fut le 26 août 1837 que le premier chemin de fer partant de Paris fut livré à l'exploitation. C'était le chemin de fer de Paris au Pecq, et nombre de curieux se pressaient sur son parcours pour voir passer le train : c'était alors la nouveauté à la mode.

Dans la session de 1837, le gouvernement présenta aux Chambres un vaste plan de chemins de fer devant relier la capitale avec les frontières, mais ce plan fut ajourné, et le petit chemin de fer du Pecq, ou plutôt de Saint-Germain, demeura une sorte d'essai qui ne devait pas tarder à être adopté partout.

« Ce serait, a dit avec beaucoup de vérité M. Joanne, une intéressante et instructive histoire que celle de l'établissement des chemins de fer en France, véritable drame dont le dénouement a satisfait tout le monde, sauf quelques

égoïstes et quelques sots, mais dont les émouvantes péripéties resteront de tristes témoignages de la légèreté, pour ne pas dire de la sottise française. »

On construisit l'embarcadère du chemin de fer de Saint-Germain sur la place de l'Europe; il fut reporté rue Saint-Lazare, après la concession du chemin de fer de Versailles. L'ouverture successive des lignes de Paris au Havre, à Cherbourg, à Dieppe, etc., des tronçons de chemins de fer qui desservirent le bois de Boulogne, Argenteuil, etc., nécessita des agrandissements considérables.

Ce fut alors que, pour faciliter le service de ces voies, on jeta un pont sur la place de l'Europe, au sortir de laquelle le train se fraye un chemin à travers le quartier des Batignolles, et c'est partie en tranchée, partie en tunnel, qu'il peut gagner la plaine de Clichy et atteindre les bords de la Seine.

L'embarcadère de la rue Saint-Lazare a la forme d'un triangle tronqué à son sommet. Sous les deux corps de bâtiments latéraux règnent des galeries couvertes qui conduisent les piétons au vestibule élevé de treize marches au-dessus du niveau de la cour d'entrée.

« En face de l'escalier principal, lisons-nous dans *Paris illustré*, qui aboutit à une salle des pas perdus commune aux diverses lignes, sont les bureaux de distribution des billets pour Saint-Germain (et la ligne du Nord); dans une galerie placée à droite, du côté de la rue d'Amsterdam et parallèlement à celle-ci, se trouvent ceux des chemins de fer de Normandie, ainsi que les salles d'enregistrement des bagages. Enfin, on monte à gauche, dans le vestibule, à une immense salle où se délivrent les billets pour les chemins de fer de banlieue et la ligne de ceinture. »

Depuis bien des années, le public se plaint de l'insuffisance de la gare de l'Ouest; le percement de la rue de Rome l'a dégagée d'un côté, mais du côté de la rue d'Amsterdam elle est impraticable, des embarras de voitures y sont fréquents, et on attend avec impatience le moment où la rue d'Amsterdam, démolie sur sa droite, depuis la rue Saint-Lazare jusqu'à la rue de Londres, sera fondue avec le passage Tivoli, ce qui donnerait le débouché nécessaire aux sorties de la gare ménagées sur la rue d'Amsterdam.

En 1837, on songea à réédifier la prison de la garde nationale. Une sorte de grange, s'élevant entre deux murs et située rue de la Gare, n° 92, derrière le Jardin des plantes, entre la Seine et le chemin de fer d'Orléans, se trouva disposée pour devenir à son tour l'hôtel des Haricots; mais l'agrandissement de la gare d'Orléans, ayant, en 1864, nécessité la démolition de ce dernier édifice, une maison de la rue Boulainvilliers fut à son tour désignée pour servir de prison aux gardes nationaux réfractaires au service.

Ce fut aussi dans la même année que fut ouverte, dans la rue de Bourgogne, l'église ou plutôt la chapelle de Sainte-Valère, qui remplaçait l'église du même nom, auparavant située rue de Grenelle-Saint-Germain; mais cette chapelle fut supprimée lorsque l'église Sainte-Clotilde fut construite, non loin de là.

Quand du boulevard du Prince-Eugène on se dirige vers le cimetière du Père-Lachaise, par la rue de la Roquette, on arrive bientôt à une petite place complantée d'arbres.

C'est la place de la Roquette, dont le nom seul évoque de sinistres souvenirs; c'est là que se dresse l'échafaud, c'est là que les grands criminels expient leurs horribles forfaits.

De l'autre côté, à droite, s'élève un grand mur rigide, nu, noirci par le temps. Ce mur sert de rempart au dépôt des condamnés, communément désigné sous le nom de la Grande-Roquette.

Cette prison, a été construite en 1837 par l'architecte Gau, pour remplacer la maison de Bicêtre, consacrée tout entière aux aliénés.

M. Léopold Laurens l'a exactement décrite dans les *Grands jours de l'échafaud*. Nous lui empruntons ce qui suit :

« La Roquette est une prison solide, et à première vue, sa solidité doit exciter la surprise et faire naître le désappointement le plus complet chez tout individu qui pourrait concevoir l'espérance d'un déménagement clandestin.

« Avant d'en sortir, on paye forcément son terme, le déménagement à la *cloche de bois* s'y trouve tout à fait étranger.

« En effet, figurez-vous un immense carré dont trois côtés sont formés par des murs épais d'un mètre, ayant plus de huit mètres de hauteur, et le quatrième par un avant-corps de bâtiment contenant, à droite, un corps de garde muni de tous ses accessoires obligés, créneaux, plates-formes, meurtrières; à gauche, la loge du premier guichetier, entre deux portes!... quelles portes! Dans un instant nous les compterons en en faisant l'anatomie descriptive.

« Revenons aux murailles.

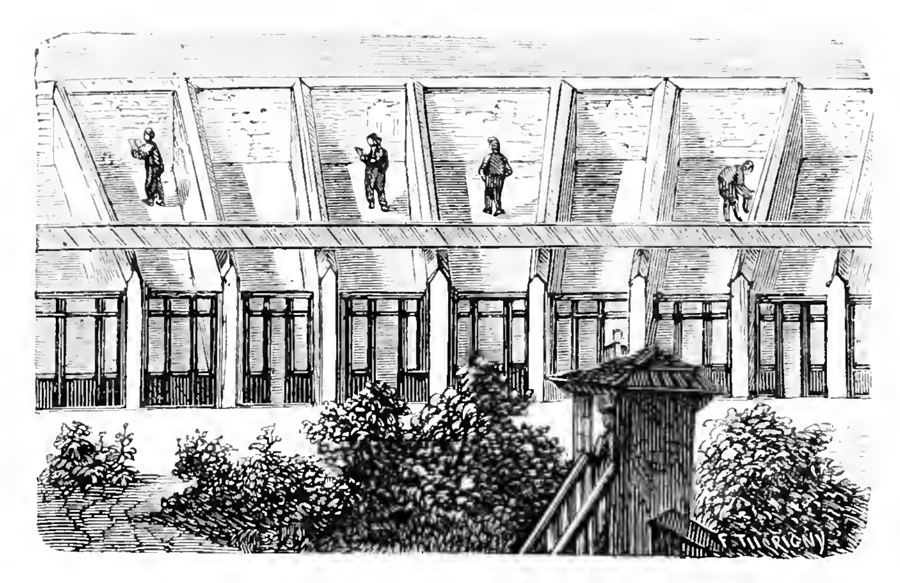
« En dedans du premier mur, première séparation entre l'homme qui respire l'air libre et le malheureux qui, par sa faute, gémit dans la captivité; un espace de quinze mètres est parcouru jour et nuit par de vigilantes sentinelles dont les fusils ne sont pas toujours vides; c'est là le premier chemin de ronde, séparé du second par des murailles de même style et de même proportion que les premières.

« Entre ces seconds murs et ceux des bâtiments, second chemin de ronde où, comme dans le premier, s'exerce sans relâche la vigilance de sentinelles bien armées. Les murs de construction, solidement bâtis, offrent des ouvertures, il est vrai, car il faut que l'air et la lumière y pénètrent; mais l'air qu'on y respire, quoique très pur, les rayons de lumière qui éclairent toutes

ces infortunes, tout cela passe à travers un tamis de barreaux et de grilles de fer dont l'épaisseur et la force d'adhésion doivent désespérer la patience et le courage des plus avides d'évasion, et ce n'est pas peu dire .. Oui, ainsi que nous le disons plus haut, l'évasion est encore à l'état de problème à la Roquette, et avouons que c'est bien heureux, car, au milieu de la population qui l'habite, il y a des êtres auxquels la mutilation, l'assassinat, le meurtre, ne seraient qu'un jeu, si, à l'aide même de ces moyens, ils avaient l'espoir de reconquérir la jouissance de la liberté.

« Le lieu le plus rapproché de la clôture intérieure, c'est le grand préau. Eh bien, retournons à l'entrée de la prison, comptons et examinons les portes qui interdisent la sortie aux détenus.

« Une épaisse porte de chêne, secondée par une énorme porte de fer, sépare la voie publique d'une cour de service qui précède l'entrée du greffe... Déjà deux portes. On parvient au vestibule par une troisième dont l'épaisseur est de huit centimètres. Ici s'arrêtent les pas de ceux qui n'ont pas le triste privilége de pénétrer dans l'intérieur de la prison. Triste privilége pour le détenu, triste privilège pour l'homme que ses fonctions mettent en rapport avec lui; car,



Promenoir cellulaire à la Roquette.

croyez-le, la vue de cette pauvre humanité si dégradée, tant avilie, fait bien mal à un cœur tant soit peu sensible, et le bien qu'on lui fait n'est qu'une faible compensation de toutes les angoisses qu'enfante le spectacle de ses hideuses misères; mais continuons de compter les portes.

« Trois et une font quatre, dirons-nous, en frappant sur l'énorme grille de fer qui roule sur ses gonds et nous laisse toucher la cinquième. Celle-ci est en bois et donne entrée sur un corridor de deux mètres de largeur, puis une autre porte semblable, six; puis vous voyez le grand préau à travers les énormes barreaux de la septième. Maintenant voulez-vous compter tous les obstacles qu'aurait à franchir le détenu qui tenterait de s'évader de sa cellule?... Comptons: porte de fer au bas de l'escalier, huit; porte de fer à l'entrée de la section des bâtiments, neuf; et enfin, porte de la cellule, dix... dix portes!... et je ne dis pas comme elles sont fortement ferrées, je ne vous parle pas des serrures pesant plus de dix kilogrammes.

« L'évasion est donc impossible, et ce qui le prouve plus que la description que l'on vient de lire, c'est que le prisonnier le plus fameux par ses évasions, B..., a passé par la Roquette et il n'a jamais pu en sortir, et pourtant cet homme était arrivé comme Latude, à sa trentième évasion en 1844.

« De ce que nous avons dit, il faut conclure que, lorsque les nombreuses portes de la Roquette se sont fermées derrière un condamné, il lui est matériellement impossible d'en sortir, à moins qu'un ordre ne les fasse s'ouvrir, ce qui n'arrive que dans trois circonstances :

« Quand le condamné est légalement rendu à la liberté;

« Quand il monte dans la voiture cellulaire pour se rendre à une prison centrale ou aux ports d'embarquement d'où il doit partir pour Cayenne;

« Enfin, quand sa dernière heure a frappé et qu'il est conduit à l'échafaud.

« Hors ces trois cas, portes et murailles sont impénétrables.

Écoutons à son tour M. Maxime Du Camp :

« Cette prison est célèbre parmi les malfaiteurs, car elle sert d'antichambre à la guillotine ; elle est établie d'après le système Auburnien ; les prisonniers, réunis pendant le jour dans de grands ateliers, travaillent à des œuvres de ferronnerie, à des préparations de cuir et à d'autres métiers faciles à apprendre.

« En 1868, le mouvement des entrées a été de 2,020, celui des sorties de 2,324 ; 357 détenus restaient sous clef au 31 décembre, et les journées de travail ont été au nombre de 177,915. C'est une prison qui n'a rien de particulier ; les cours en sont larges et très aérées, et la discipline y est plus sévère que dans les autres maisons de



Un corridor des cellules.


Réservoir des eaux de la prison.

détention du département de la Seine. A certain jour, elle s'anime ; la grille et la lourde porte qui ferment l'entrée s'ouvrent pour laisser pénétrer dans la première cour un grand omnibus à quatre chevaux, qui vient chercher les centrals et les forçats pour les conduire au chemin de fer. »

Un quartier est exclusivement réservé aux condamnés à mort. « Par une sorte d'ironie que sans doute l'architecte n'a pas cherché, ce quartier, isolé de tous les autres, touche à l'infirmerie.

» Il y a au-delà des cours et derrière des verrous qui défient l'effraction, trois cellules, propres, aérées, fort grandes. Dix pas de long sur cinq de large, une couchette, une table, deux ou trois chaises, un poêle meublent cette chambre peinte en jaune et éclairée par une fenêtre grillée, treillagée et placée assez haut pour qu'un homme ne puisse l'atteindre que très difficilement. Comme à la Conciergerie, le condamné n'a pas une minute de solitude, toujours il a près de lui un gardien et un soldat du poste de sa prison qui sont relevés de deux en deux heures. »

La fenêtre donne sur le premier chemin de ronde, et, si le condamné pouvait regarder par les vitres, il verrait qu'une sentinelle surveille cette baie garnie de fer et ouverte dans une muraille en pierres meulières de deux mètres d'épaisseur. Les précautions sont bien prises, il faudrait l'anneau de Gygès pour déjouer une surveillance si activement soupçonneuse.

Ce fut en l'année 1837 que les salles d'asile, dont la première installation, à Paris, remonte à 1825, reçurent une organisation régulière et une existence légale. On sait que ces établissements sont ouverts aux enfants de deux à six ans, qui y reçoivent pendant le jour les soins de surveillance maternelle que leur âge réclame. Divers décrets en ont réglé l'organisation.

Le 13 février 1837, le ministre de l'Intérieur avait décidé, que les rues du Chevet-Saint-Landry et Saint-Pierre-aux-Bœufs, deviendraient une seule et même rue, qui fut ouverte dans des conditions de salubrité, bien différentes de celles particulières aux rues du vieux Paris, et bientôt, une large voie, bien aérée, bordée de constructions modernes, remplaça les deux ruelles étroites où la circulation, était devenue aussi difficile que dangereuse ; on lui donna le nom du pont d'Arcole.

La rue de Bercy-au-Marais date aussi de 1837 ; elle remplaça l'ancienne rue du Hoqueton, qu'on appelait aussi rue de la Réale ; on la nomme depuis rue de Bercy-Saint-Jean ; c'est aujourd'hui, la continuation de la rue de la Verrerie.

La cité Berryer, qui occupe l'emplacement de

l'ancien passage du marché d'Aguesseau, devint une cité en 1837, on lui donna le nom de l'avocat qui s'illustra par sa parole.

On trouve encore, dans la même année, le percement de la rue Guy-la-Brosse, ouverte sur des terrains provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Victor; on lui donna le nom du médecin de Louis XIII. Et la rue des Acacias, dans le XVIII[e] arrondissement.

Ce fut en 1837 que fut ouvert, dans la rue de la Chaussée d'Antin, le casino Paginini, dans l'hôtel Mallet. C'était une maison de jeu, dans laquelle on donnait des concerts et des bals. Il n'eut qu'une existense éphémère, et disparut peu de temps après sa fondation. Dans le local qu'il occupait, fut longtemps etablie la Compagnie du chemin de fer d'Orleans.

La rue Meyerber a nécessité sa démolition.

Enfin, en 1837, sur les dessins de M. Lance, fut construit sur le boulevard Bonne-Nouvelle, un grand bazar qu'on appela les galeries du commerce et de l'industrie, puis, plus tard, le palais Bonne-Nouvelle. Comme palais, il laisse à désirer; cependant il a eu tant de fortunes diverses qu'on ne saurait le chicaner sur son titre. Le 16 janvier 1839, le Vaudeville, vint s'y etablir à la suite de l'incendie de la salle qu'il occupait rue de Chartres, et il y resta jusqu'au 16 mai 1840.

En 1849, c'était un théâtre dirigé par un sieur Perruche et le 11 mars, il annonçait pompeusement une pièce de MM. Gourdon de Genouillac et Jules de la Guette, le *Droit au travail*, qui ne fit pas la fortune du directeur, car, dès le lendemain de la première représentation, il fermait son théâtre et disparaissait; la pièce fit de même.

M[me] Castelli prit, en 1850, la direction de ce théâtre, et y représenta des tableaux vivants et des pièces à spectacle; M. de Genouillac, désireux de tirer une éclatante revanche de l'insuccès du *Droit au travail*, céda à la nouvelle directrice, moyennant une forte somme — 60 francs — un vaudeville-pantomime en 5 tableaux, *Hayda, la perle des Tropiques*. M[me] Castelli déclara la pièce charmante, mais la fit refaire par un autre qui en tira un divertissement qui fut joué en mars 1851, sous le titre : *Une fête au Brésil*; un musicien de talent, M. Adolphe de Groot, en fit la musique et le succès vint.

Cependant la direction ne se soutint pas bien longtemps.

Un grand café-concert, dirigé par M. Goubert qui devait plus tard fonder l'Alcazar, occupa alors le palais Bonne-Nouvelle, qui finit par devenir un grand magasin d'articles de ménage.

En 1837-38, on vit aussi un nouveau théâtre se construire dans la rue Pascal, sous la direction de M. Allart architecte; il fut inauguré le samedi 22 décembre 1838; on y jouait des drames et des comédies-vaudevilles. Larousse lui a consacré un article intéressant.

« C'est, dit-il, l'un de ceux qui ont eu à Paris, l'existence la plus accidentée, la plus misérable et la plus difficile. Situé dans la rue Pascal, en plein quartier Mouffetard, placé au milieu d'une population pauvre, laborieuse, et souffrante, sa carrière devait nécessairement se ressentir d'un entourage si fâcheux et si peu propice. Il faut noter d'ailleurs, comme un point fort curieux, que la salle du théâtre Saint-Marcel était coquette, élégante, spacieuse, parfaitement aménagée. Elle avait été ouverte, vers la fin de 1838, par un directeur dont le nom est oublié aujourd'hui et qui s'était entouré d'artistes de quinzième ordre, groupés non sans difficulté autour d'une aussi maigre entrepri e. On jouait un peu tous les genres au théâtre Saint-Marcel, qui on le pense bien, n'excitait ni la jalousie, ni les convoitises de ses confrères de la capitale, mais on y représentait surtout le vaudeville et le drame. Un, deux, trois, dix directeurs s'y succédèrent rapidement et à intervalles rapprochés, tous aussi malheureux les uns que les autres. L'infortuné théâtre passait son temps à ouvrir et à fermer ses portes, et ses non moins infortunés maîtres y mangeaient invariablement le peu d'argent qu'ils y avaient apporté, ou quittaient la place en faisant des dupes.

« Enfin, vers 1860, on put croire que le sort allait se lasser de s'acharner ainsi sur un établissement, dont la malchance avait été jusque-là si evidente. Un de nos plus grands comédiens, un des plus solides et des plus dévoués soutiens du romantisme lors de sa splendide éclosion, notre excellent Bocage, à la fois artiste érudit et lettré, entreprit de tirer de sa torpeur le théâtre Saint-Marcel. » Il ne fut pas plus heureux que ses prédécesseurs; en vain il forma une troupe de véritables artistes, il joua une comedie de M. Paulin Niboyet, un opéra inédit de Louis Lacombe, il attira la presse à son théâtre, tout fut inutile : il perdit, dans cette malheureuse direction, ses dernières ressources et, en 1868, le théâtre Saint-Marcel fut démoli.

Le théâtre de Batignolles date aussi de 1838; il fut construit par les soins d'une société financière, sur un terrain appartenant à M. Puteaux l'un des fondateurs.

Le privilège du théâtre concédé aux frères Seveste, fut successivement exploité par eux, puis par MM. Libert et Gaspari qui s'associèrent pour la direction commune des théâtres de Batignolles et de Montmartre. Ils ne tardèrent pas à se separer, M. Libert prit Montmartre seul, et M. Gaspari garda Batignolles.

Il échangea plus tard cette direction contre celle du théâtre Beaumarchais, et, en 1852, M. Chotel devint directeur de celui de Batignolles après la mort de M. Seveste; il fut investi personnellement de l'exploitation.

Sous la direction de M. Gaspari, plusieurs

grandes pièces écrites spécialement pour cette scène, furent représentées. M. Chotel monta aussi plusieurs ouvrages importants inédits, entre autres l'*Orient* grande pièce militaire par M. Labrousse; l'*École des pères*, comédie en cinq actes par M. de Beaufort, qui fut depuis directeur du Vaudeville; *Batignolles au pied du mur*, par MM. Gourdon de Genouillac et Paul Michel, etc.

Nombre d'acteurs en renom, ont fait leurs premières armes sur cette petite scène; nous nous rappelons Lafontaine, Parade, Nertann, Gibeau, Désiré, Daubray, William, Émile Thierry, Lassouche, Valaier, Manstein, Grivot, Mmes Ramelly, Mme Grivot, etc.

A la mort de M. Chotel, survenue en 1873, Mme Chotel continua l'exploitation du théâtre; la salle fut entièrement restaurée et c'est aujourd'hui une entreprise théâtrale des plus heureuses et des mieux menées.

Épuisons la question des spectacles puisque nous y sommes.

Ce fut en 1838, que l'architecte Hittorff construisit aux Champs-Élysées, pour le compte du colonel Langlois, une vaste rotonde de 40 mètres de diamètre sur 15 mètres d'élévation. Cet édifice élégant et d'une grande solidité, avait la charpente du comble soutenue par des cables de fil de fer, lesquels étaient retenus à douze contreforts sortant d'une galerie extérieure.

Cette rotonde était destinée à l'établissement d'un panorama dans lequel le colonel Langlois, exhiba successivement l'*Incendie de Moscou*, la *Bataille d'Eylau*, la *Bataille des Pyramides*. Lors de la construction du palais de l'Industrie pour l'exposition universelle de 1855, la rotonde de Langlois fut démolie; nous la verrons reparaître, non loin de son premier emplacement.

Ce fut le 28 avril 1838, que fut fondée la Société des gens de lettres, par une quarantaine d'écrivains représentant les différents genres de littérature, et dont trente et un étaient encore existants au 1er janvier : 1881 c'étaient MM. Altaroche, Audebrand, Barbier, de Bast, Berthet, Berthoud, Brot, Celliez, Claudon, Conailhac, David, Delrieu, Doucet, Durand, Enault, Gonzalès, Halévy, Hugo, de Labedollière, Legouvé, Martin, Merruau, Michiels, Nisard, Pyat, Rolle, Marco de Saint-Hilaire, Sandeau, Second, Thierry et Tilleul.

Depuis, le nombre des sociétaires s'est considérablement augmenté, la société est devenue une institution solide et ainsi que nous le disions dans le rapport que nous fûmes chargé de présenter à l'assemblée générale du 11 avril 1880 : « ceux de nos aînés, qui peuvent comparer ce qu'elle était en 1840 à ce qu'elle est aujourd'hui, sauront témoigner des efforts persistants qu'elle n'a cessé de faire pendant ces quarante ans, pour arriver au développement qu'elle a pris, et pour obtenir l'autorité qu'elle a conquise par une lutte bravement engagée et vaillamment soutenue, au nom du bon droit contre l'abus et la routine. »

Le but de cette société est de s'opposer à la reproduction illicite des œuvres de ses membres, et, pour cela, elle consent des traités avec les journaux de France et de l'étranger qui leur permettent de les reproduire moyennant un prix déterminé. De plus, elle assiste ses membres en toute occasion et a formé des caisses de secours et de retraite à leur intention exclusive.

La société universelle des sourds-muets date aussi de 1838. Elle fut réorganisée en 1867. Elle s'occupe de compléter l'instruction des sourds-muets et de favoriser le développement de leur intelligence. Elle tient, deux fois par semaine, des cours gratuits et publics.

Le 12 juin 1838, est une date célèbre à Paris. Ce fut ce jour-là que débuta sur la scène de la Comédie française une petite juive que les boulevardiers d'alors connaissaient sous le nom de la petite George et qui chantait à la porte des cafés. Un jour, elle chantait la complainte du *Juif-Errant*, devant le café des *Bains Chinois* en grelottant de froid, le musicien Choron la remarqua, la complimenta sur sa voix et la conduisit à l'Institut de musique chrétienne.

De là, elle passa à la salle Molière, puis au Conservatoire, au Gymnase, et enfin à la Comédie française.

On la nommait alors Rachel!

Elle débuta dans *Horace*, par le rôle de Camille.

« Le public, d'abord, ne la comprit pas : dit l'auteur de *Petites pages d'histoire*, c'était l'inconnu. Elle s'avançait vers lui avec de simples balancements de corps, elle lui parlait avec une diction brève, naturelle; sa passion contenue débordait à peine. Le feu sacré, rayonnait à peine à travers cette lampe d'albâtre; rien ne lui indiquait encore que le Seigneur avait marqué de son divin blason le front de la pauvre fille qui chantait les couplets du Juif-Errant.

« Mais lorsque, les lèvres imprégnées de fierté, de dédain, d'ironie, elle eut commencé l'imprécation fameuse, et que, lasse d'émotion et non pas assouvie, elle jeta à Rome la malédiction sublime :

Moi seule en être cause et mourir de plaisir!

la salle faillit s'écrouler sous une triple salve d'applaudissements. « La pythonisse de Virgile arrivait » *Deus, ecce Deus!* Comme la tragédie antique, comme la Melpomène de Phidias, et de Zeuxis, la tragédienne était transfigurée.

« L'apparition de Mlle Rachel était une contre-révolution. On revenait au grand siècle avec ses chefs-d'œuvre et la diction recommandée par les maîtres. La tragédienne, simple, logique, ironique et passionnée tour à tour, mettait en action la morale de Shakespeare : « Rendez,

disait le poète anglais, ce discours comme je l'ai prononcé devant vous d'un ton facile et naturel. »

Après la chute du rideau, l'auteur d'*Agamemnon* entrait au foyer des artistes s'écriant avec enthousiasme en parlant de la débutante :

— Elle n'est pas jolie, mais quel talent, mais quelle intelligence supérieure et quelle espérance!

Le succès de Rachel se fit d'abord dans les coulisses du théâtre, dans le foyer des artistes et à l'orchestre. La presse ne s'en mêla que plus tard, et M. Jules Janin fit son éloge, le 10 septembre, dans les *Débats*. Bientôt les salons du faubourg Saint-Germain reçurent et applaudirent la jeune tragédienne et le gouvernement de Juillet, qui avait la prétention d'encourager et de protéger les arts, donnait à la nouvelle Hermione une bibliothèque composée d'auteurs classiques. La dernière représentation qu'elle donna à la Comédie française eut lieu le 23 juillet 1855.

De Rachel à Molière la transition est facile :

A plusieurs époques, il avait été question d'élever à Paris un monument à Molière; dès 1773, Lekain avait proposé aux comédiens français de consacrer le produit d'une de leurs représentations à l'érection d'une statue.

Sous la Restauration, il fut aussi grandement question de faire quelque chose en ce sens, mais ces divers projets furent toujours ajournés; enfin, en 1838, une circonstance imprévue permit de reprendre avec succès le projet. Une maison récemment acquise par la ville de Paris venait d'être abattue rue Richelieu, précisément en face de celle où Molière était mort.

Sur cet emplacement demeuré libre, on résolut d'ériger une fontaine qui remplacerait celle de la rue Traversière et que surmonterait une statue de nymphe : ce fut alors que M. Régnier, sociétaire de la Comédie française, pensa qu'au lieu de cette figure allégorique, dont l'exécution était confiée à M. Seurre, il serait mieux d'inaugurer, à cette place, la statue de Molière élevée au moyen d'une souscription nationale; que ce serait là un lieu bien choisi, à raison du double voisinage de la maison où Molière est mort et du Théâtre Français.

Cette idée fut adoptée, les membres du comité d'administration de la Comédie française se portèrent souscripteurs à l'unanimité, et dans la même seance, il fut décidé qu'on donnerait une représentation à bénéfice à laquelle les autres théâtres royaux seraient appelés à concourir.

Par une délibération en date du 21 juin 1838, le conseil municipal appliqua à l'érection du monument consacré à Molière, une somme de 41,000 francs, votée le 16 août 1837 pour la construction d'une fontaine à l'angle de la rue Traversière. En outre, un vœu unanime décida que la ville de Paris souscrirait pour une somme de 30,000 francs.

Réalisant alors le montant des offrandes obtenues, la commission versa une somme de 40,000 francs, ce qui, avec les crédits alloués par la ville, compléta un chiffre disponible de 111,000 francs suffisant pour commencer les travaux, mais la dépense présumée devait être de beaucoup supérieure à cette somme.

Le conseil municipal autorisa le préfet de la Seine à acquérir au nom de la ville, la maison située au n° 41 de la rue Richelieu et dont la démolition donna toute la place nécessaire.

En même temps, les chambres appliquèrent aux frais du monument un crédit de 100,000 francs. Ce qui permit d'employer environ 375,000 francs pour l'érection de la fontaine.

Ce fut l'architecte Visconti qui fut chargé de son exécution.

Sur le soubassement s'élève un ordre corinthien accouplé, au milieu duquel s'ouvre une niche circulaire, portant sur sa clef une table de marbre avec cette date, 1844. Le fronton, dans le goût de Mansart, supporté par un riche entablement dont la frise est ornée de mascarons et de branches de laurier, offre à son centre la figure assise d'un génie qui couronne le poète.

« Les lignes des faces latérales, dit M. Leynadier, à qui nous empruntons ces détails, viennent se renouer à celles de la façade principale, qui forme en quelque sorte, le frontispice, au devant duquel s'élève le piédestal en marbre blanc portant la figure de Molière.

« Cette figure en bronze, assise dans un fauteuil, est l'ouvrage de M. Seurre aîné.

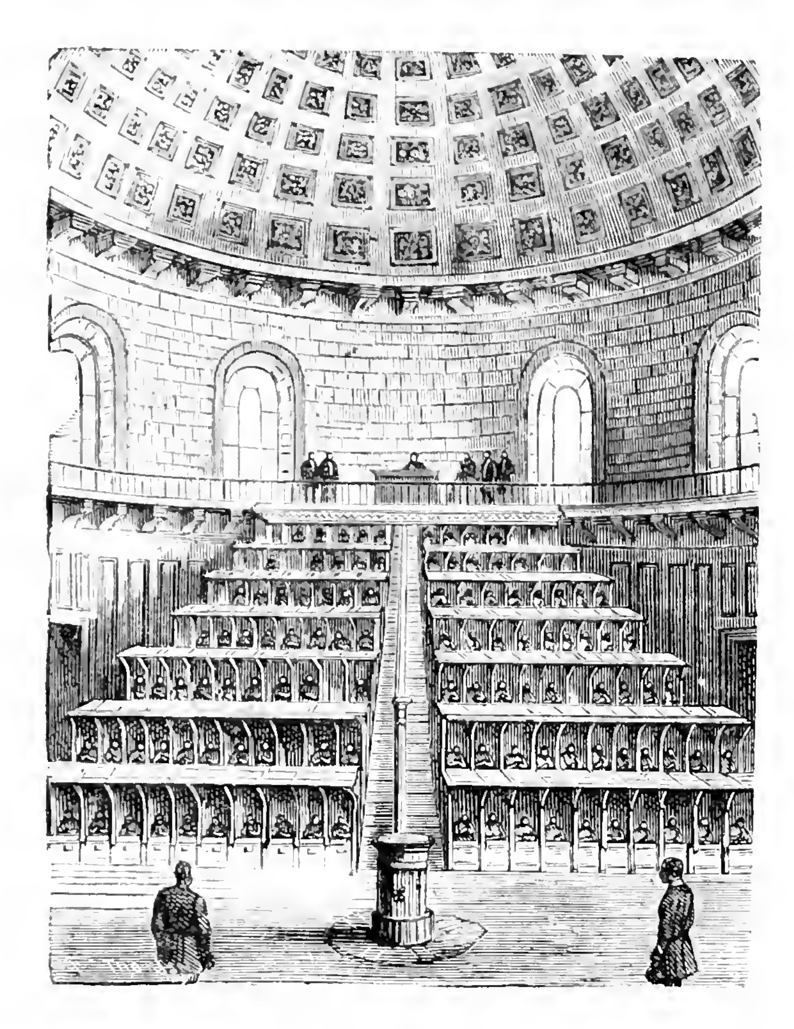
« Au-dessous de chaque côte du piédestal, sont deux statues en marbre, dues à M. Pradier; figures allégoriques, l'une sérieuse, l'autre enjouée et représentant le double aspect de la Comédie de Molière. La liste chronologique des ouvrages du poète se déroule sur des légendes, à la main de ces deux muses.

« Au bas est un bassin octogone qui reçoit l'eau jaillissante de trois têtes de lion.

L'inscription suivante fut gravée sur le piedestal :

A MOLIÈRE
NÉ A PARIS
LE XV JANVIER MDCXXII
MORT A PARIS
LE XVII FÉVRIER MDCLXXIII
—
SOUSCRIPTION NATIONALE

Le monument fut inauguré le 15 janvier 1844, en présence du corps municipal, des cinq académies, de l'Institut, des sociétaires de la Comédie française, de la Commission de souscription, des députés de la Seine, de la Commission des auteurs dramatiques, du Comité de la Société des gens de lettres, de la Commission des artistes dramatiques, etc.



Intérieur de la chapelle des jeunes détenus.

Une enceinte avait été disposée pour recevoir le cortège et une estrade s'élevait en avant du monument. La maison où mourut Molière avait été tendue en velours cramoisi, rehaussé de glands et de crépines d'or. L'inscription suivante gravée sur une tablette de marbre, était entourée d'une couronne de lauriers.

MOLIÈRE EST MORT DANS CETTE MAISON
LE 17 FÉVRIER 1673, A L'AGE DE 51 ANS

De distance en distance, avaient été placées des bannières rehaussées d'or et couronnées de lauriers, sur lesquelles on lisait les titres des ouvrages de Molière.

A midi, le cortège, parti du Théâtre-Français, arriva devant le monument qui fut découvert aussitôt, au bruit des acclamations et au son de la musique militaire.

Divers discours furent prononcés. Le préfet de la Seine procéda ensuite au dépôt dans le monument d'une boite de métal contenant:

1° La médaille d'inauguration, d'un module de 56 millimètres, ouvrage de M. Cannois, et représentant d'un côté la tête de Molière, d'après la statue du monument, avec cet exergue : MOLIÈRE 1622-1673 ; et de l'autre, la façade géométrale du monument avec ces mots : INAUGURÉ EN 1844, SOUSCRIPTION NATIONALE.

2° Le livret historique publié par la commission de souscription.

3° Les œuvres de Molière en un volume.

4° L'histoire de la vie et des ouvrages de Molière.

La fête de l'inauguration se termina par le couronnement de la statue. Le comte de Rambuteau ayant ceint de lauriers le front de Molière, MM. Etienne, Halévy, Arago, Taylor et Viennet déposèrent à ses pieds cinq couronnes, et le cortège revint dans le même ordre à la Comédie-Française.

Le total général des frais de toute sorte, y compris ceux d'inauguration, s'élevèrent à 457,763 fr. 17 cent

L'exécution capitale d'un sieur Victor Jadin eut lieu le samedi, 21 juillet, à 8 heures du matin. Il avait été condamné à la peine de mort, par arrêt de la Cour d'assises du 14 du même mois, pour avoir assassiné une femme, rue des Petites-Écuries.

Il y eut peu de monde à cette exécution, que rien ne signalait à la curiosité publique.

Une autre, la seconde de l'année, qui se fit dans la matinée du 15 décembre, fut aussi solitaire. Il faisait grand froid et les amateurs de fortes émotions y regardèrent à deux fois avant de courir, dès huit heures du matin, au rond-point de la barrière Saint-Jacques, pour voir couper le cou à F.-A. Perrin, âgé de vingt-quatre ans, typographe de la rue Transnonain, condamné à mort pour tentative d'assassinat sur deux femmes habitant la maison où son père était portier.

Ce fut le premier condamné qui partit de la prison de la Roquette pour se rendre au lieu de l'exécution, et le malheureux, transi de froid, grelottait si fort, que l'exécuteur des hautes œuvres, ému de compassion, lui mit son manteau sur les épaules.

Ce fut le 16 juin que fut votée à la Chambre des députés, la loi accordant une concession de soixante-dix ans à la compagnie Casimir Lecomte, constituée au capital de 40.000.000 de fr. pour l'exploitation du chemin de fer d'Orléans.

Les premières études de ce chemin de fer avaient été commencées en 1830 et, dès 1835, on avait entrepris les premiers travaux d'une gare qui fut élevée par l'architecte Collet et terminée par Renaud. Cette gare, située entre la Salpêtrière et la Seine, occupe une superficie d'environ 50,000 mètres, pour ses bâtiments d'arrivée et de départ les bureaux d'administration, les cours, les voies principales de croisement et de garage.

Au fur et à mesure que des lignes nouvelles furent ajoutées au parcours primitif, on dut augmenter cette gare, beaucoup moins importante à l'origine, qu'elle l'est aujourd'hui.

Les travaux du chemin de fer d'Orléans ont été exécutés par M. Julien, avec le concours de MM. Deberne, Thoyot et Mourlhon, ingénieurs des ponts et chaussées.

Le 24 août 1838, à 2 heures de l'après-midi, le comte de Paris, fils du duc d'Orléans, naquit au château des Tuileries, au pavillon de Marsan; une foule nombreuse stationnait dans la cour, devant le pavillon, au moment où une salve de 101 coups de canon, tirée aux Invalides, annonça qu'un prince venait de naître. Des acclamations, des vivats se firent entendre, la nouvelle se répandit vite dans toute la ville et au dire des journaux ministériels, des marques de satisfaction se produisirent partout.

Une loi de 1838 décida la construction d'un bâtiment spécial pour l'institution des jeunes aveugles. Ce fut sur le boulevard des Invalides qu'il fut édifié par M. Philippon, architecte.

On entre, sur le boulevard, par une grande grille élevée entre deux pavillons, et précédant une cour dont les deux côtés sont occupés par de petits jardins. Le fronton qui décore la façade a été sculpté par M. Jouffroy et représente Valentin Haüy (fondateur de l'institution, nous l'avons dit plus haut) entouré d'un groupe de jeunes gens et de jeunes filles aveugles. Au milieu de la cour est élevée sa statue. Les bâtiments forment un ensemble parfaitement approprié à la destination de l'édifice.

On y remarque la salle d'exercices, aussi sonore qu'élégante, présentant deux rangs de colonnes en stuc et pouvant contenir un millier de personnes, et la chapelle ornée de peintures remarquables par M. Lehmann. L'orgue est de M. Cavaillé-Coll.

Ce fut à partir de 1843 seulement, que les jeunes aveugles purent prendre possession de leur nouvelle demeure; aussitôt après, un nouveau règlement fut rédigé; il est encore en usage, sauf quelques légères modifications.

L'Institution est administrée, sous l'autorité du ministre de l'Intérieur, par un Directeur assisté d'une commission consultative. Le personnel des employés aux services administratifs se compose d'un receveur, d'un économe et d'un secrétaire de la direction.

Un aumônier est attaché à l'établissement

Le service de santé comprend un médecin, un médecin-adjoint, des médecins consultants et un chirurgien dentiste.

Le personnel du corps enseignant se compose, dans le quartier des garçons, de treize professeurs aveugles et de quatre professeurs voyants. Dans le quartier des filles, l'enseignement est donné, sous l'autorité d'une institutrice, par cinq dames, professeurs aveugles, une dame professeur voyant et deux dames surveillantes.

Trois surveillants et un adjoint, sous les ordres d'un surveillant en chef, sont chargés d'assurer l'accomplissement fructueux des diverses études et du travail manuel dans le quartier des garçons. L'éducation est presque complètement laissée au service de surveillance.

Les élèves sont admis à titre de pensionnaires ou de boursiers.

A leur entrée, et pendant les trois premières années, les élèves reçoivent l'enseignement primaire, lecture et écriture, grammaire et arithmétique élémentaire, etc., ils passent ensuite à la division supérieure et les élèves des deux dernières années suivent un cours de législation usuelle.

L'enseignement donné est essentiellement pratique.

L'Institut d'Afrique fut aussi fondé à Paris, en 1838, dans le but de concourir à la civilisation et à la colonisation universelle de l'Afrique.

Le percement de la rue de Rambuteau, autorisé par ordonnance du 5 mars 1838, fut la première

grande voie ouverte à travers Paris pour en changer la physionomie, et ce fut la base du système de transformation à outrance que devait, vingt ans plus tard, mettre à exécution M. Hausmann.

« Exécutée aussitôt que conçue, dit un écrivain humoristique, la rue de Rambuteau s'est élevée comme par enchantement, poussant ses maisons l'une après l'autre, comme des pions sur un damier ; elle s'est avancée du levant au couchant, à travers Paris, renversant tout ce qui lui faisait obstacle, ruelles et rues, palais et bouges, rognant par ci, coupant par là, maniant la truelle et le marteau, édifiant et démolissant tout à la fois, si bien qu'un beau matin, les fripiers de la rue Saint-Avoie, les chapeliers qui avaient fait élection de domicile à la rue des Menetriers, les rogomistes de la rue Quincampoix, les bonnetiers de la rue Saint-Denis et toute l'honorable corporation des dames de la halle, virent avec effroi des gravois qui tombent, des marteaux qui frappent et des scies qui grincent, et s'avancer gravement, résolument, impitoyablement cette rue nouvelle et inattendue.

« Ce fut un coup de foudre, une désolation générale dans le quartier, une clameur formidable. »

Malgre tout, ce premier moment de belle indignation passée, on ne tarda pas à reconnaitre que cette puissante artère ouverte à la circulation parisienne, cette large voie qui relie trois quartiers différents, dispensait l'air, l'espace et le soleil à une population qui en était totalement privée, et, en somme, ce furent les habitants des quartiers traversés par cette voie publique qui, voulant donner au comte de Rambuteau un témoignage de leur reconnaissance, demandèrent à l'administration supérieure l'autorisation d'inscrire aux angles de cette rue, le nom du préfet de la Seine. Ce qui leur fut accordé par décision royale du 2 novembre 1839.

Parmi les autres rues qu'on ouvrit en 1838, il faut citer la rue Barbet de Jouy, percée en vertu d'une ordonnance royale du 8 mai, sur des terrains appartenant à M. Barbet de Jouy.

La rue de Constantine, percée en vertu d'une ordonnance royale du 15 juin. Son nom lui fut donné en mémoire de la prise de Constantine.

La rue de Jussieu, ouverte sur des terrains provenant de l'ancienne abbaye Saint-Victor. Une décision du 8 novembre lui donna le nom de Jussieu, en l'honneur du fameux professeur de botanique.

La rue de Nemours, ouverte en vertu d'une ordonnance royale, et ainsi dénommée en l'honneur du duc de Nemours, fils du roi.

La rue de Rumford, ouverte sur des terrains appartenant à M. Léon de Chazelles. Elle ne fut autorisée comme voie publique, que par ordonnance royale du 22 janvier 1840. Son nom lui vint du célèbre physicien, le comte de Rumford. Cette rue, qui allait de la rue Lavoisier à la rue de la Pepinière, fut supprimée par le percement du boulevard Malesherbes.

La place Saint-Victor fut aussi formée en 1838, sur des terrains provenant de l'ancienne abbaye Saint-Victor et vendus par la ville de Paris; elle fut dénommée le 21 juin 1844 seulement. C'est aujourd'hui la place de Jussieu.

Le passage du Soleil d'or date encore de 1838; il doit son nom à un soleil doré placé sur ses portes. C'est aujourd'hui la galerie de Cherbourg.

Louis-Philippe avait changé plusieurs fois ses ministres, mais les affaires publiques n'en allaient pas beaucoup mieux et le 31 janvier 1839, le roi se décida à dissoudre la Chambre, dans l'espoir que les électeurs se prononceraient de manière à dessiner d'une manière plus nette une majorité quelconque ; mais ils renvoyèrent à la Chambre à peu près les mêmes hommes.

Le 31 mars, un ministère purement transitoire fut nommé, mais une émeute qui éclata au mois de mai vint mettre momentanément trève à la lutte engagée contre lui par tous les partis qui briguaient sa succession.

Il existait alors une société secrète dite des saisons, transformation de celle des familles, qui comprenait 1,000 à 1,200 hommes résolus, et dont les principaux chefs étaient Barbès, Blanqui, Martin Bernard, etc. Ces hommes se disposèrent à une prise d'armes qui fut fixée au 12 mai, un dimanche.

A trois heures et demie, pendant que les troupes étaient au Champ de Mars pour une revue, les sectionnaires, à un signal donné, se rassemblèrent rue Bourg-l'Abbé et enfoncèrent le magasin de l'armurier Lepage, se distribuant les fusils, puis des cartouches qui avaient été cachées dans des maisons de dépôt. Le plan que Blanqui avait fait adopter consistait à s'emparer d'abord de la préfecture de police.

Mais, sans même attendre la réunion de toutes les forces insurrectionnelles, Barbès, suivi d'une poignée d'hommes, traversa la Seine, attaqua et emporta le poste du Palais de justice commandé par un lieutenant qui fut tué.

Dans l'intervalle, la préfecture de police avait eu le temps de se mettre en défense; en outre, le petit nombre des insurgés ne permettait guère de tenter une attaque sérieuse. Barbès repassa la Seine et alla rejoindre à la place du Châtelet, la colonne commandée par Martin Bernard, Blanqui et leurs amis.

Les insurgés, ainsi réunis, s'engagèrent alors dans les petites rues environnant l'Hôtel de ville, dont ils s'emparèrent sans coup férir. Barbès lut une proclamation à la foule; un combat assez vif leur livra ensuite le poste de la place Saint Jean et la mairie.

Mais le plus difficile n'était pas de s'emparer de ces postes importants, il fallait les conserver;

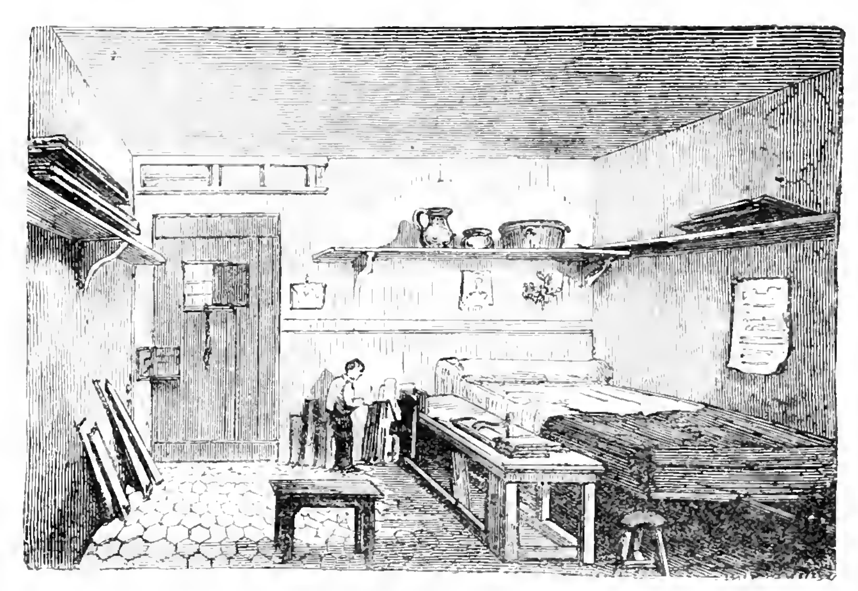
or, revenu d'un premier mouvement de stupeur, le pouvoir agit vigoureusement. La ville se remplissait de troupes et bientôt les insurgés se trouvèrent enveloppés d'un cercle de fer. Ils essayèrent en abandonnant au plus vite l'Hôtel de ville, de se rejeter dans les quartiers populeux et de soulever le peuple dans les rues Simon-le-Franc, Beaubourg, Transnonain, etc., mais les ouvriers demeurèrent absolument sourds à la voix des agitateurs, qui parvinrent cependant à élever trois barricades dans la rue Grenéta, mais ce fut là le tombeau de l'insurrection. Barbès fut frappé à la tête et la plupart de ses hommes furent tués sur les barricades.

Le lendemain, il y eut encore quelques tentatives de rébellion sur plusieurs points, mais elles furent rapidement réprimées.

La *Revue rétrospective* a publié, sur la journée du 12 mai, des documents fort curieux attribués à Blanqui. Nous en reproduisons quelques passages, ils feront comprendre le but de cette prise d'armes et les raisons qui la firent échouer.

« Arriva le 12 mai. Voici les motifs qui nous engagèrent à agir. En premier lieu, la crise ministérielle qui produisait un mécontentement général.

« Si le ministère avait été formé le jeudi, nous n'aurions pas pris les armes le dimanche; nous



Cellule d'un détenu ouvrier.

comptions aussi sur les souffrances du commerce. D'un autre côté, les Montagnards menaçaient de dissoudre la société par leurs intrigues; enfin, il y avait parmi les nôtres un cri général et irrésistible de combat.

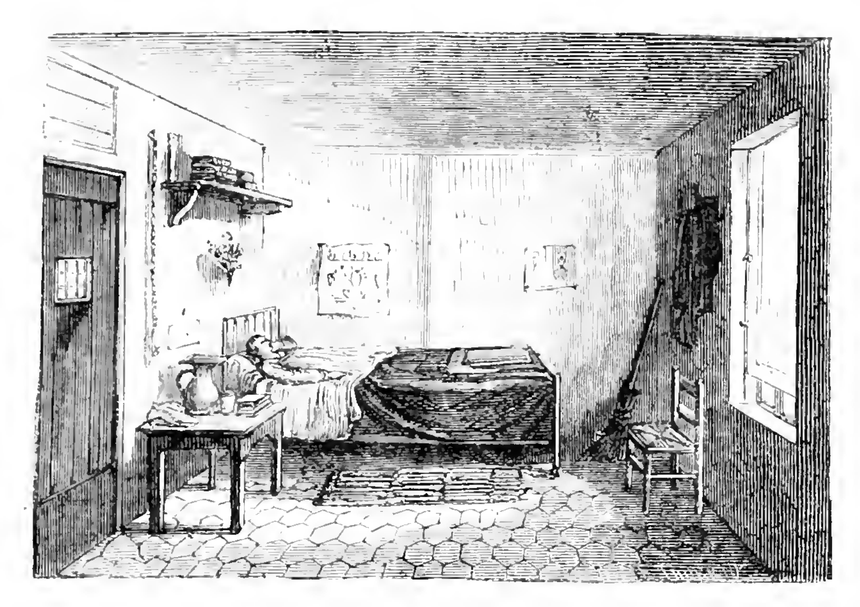
« Le moment était bien choisi, la bourgeoisie était désaffectionnée. Si nous avions pu tenir vingt-quatre heures, nous regardions le gouvernement comme perdu. Nous avions précipité l'action, de peur que le ministère ne parût. Nous étions dans la nécessité d'agir pour éviter de nous dissoudre. Quant aux préparatifs, nous avions renoncé à confectionner des munitions en masse; nous trouvions plus prudent de les fabriquer en détail. Nous pouvions de cette manière éviter les investigations de la police.

« Le 12 mai, des gens étrangers à la société se sont joints à nous en assez grand nombre. Un de nos motifs d'espoir, c'est que nous regardions la classe ouvrière comme mécontente, et la population en général comme désaffectionnée. La bourgeoisie nous semblait molle et disposée à laisser faire. Il s'est joint à nous plus de monde que je ne croyais. La plupart des gens arrêtés étaient étrangers à l'association. Un cinquième à peine lui appartenait. Sur les accusés de la première catégorie, il n'y avait guère qu'un tiers de sociétaires. Six cent cinquante hommes environ sont venus au rendez-vous. Il y avait toujours en moyenne de vingt-cinq à trente absents, et on peut porter à deux cents le nombre de ceux qui ne venaient pas pour diverses causes. On a perdu un temps précieux à enfoncer la porte de Lepage. Ç'a été une des causes du mauvais succès.

« Nous n'avions pas de fusils dans la société. Nous possédions environ trois mille cartouches soit de guerre, soit de chasse. Le plan était très simple. Nous comptions nous armer avec les fusils de Lepage, marcher sur la préfecture, l'occuper, garder et barricader les ponts, établir un espèce de camp retranché, de quartier général à la préfecture, faire de la cité le centre de l'insurrection,

et pousser de là des colonnes dans les diverses directions. Au premier moment de la prise d'armes, il s'est présenté à peu près huit cent cinquante hommes; deux cent cinquante hommes au moins ont quitté pendant les trois quarts d'heure qu'a duré l'attaque de la boutique de Lepage.

Nous avons recruté dans la population un nombre de combattants au moins égal au nôtre. S'il y avait eu des armes, il y aurait eu bien plus de combattants. L'attaque de la préfecture a échoué par défaut d'ordre : on avait mêlé les deux espèces de cartouches, celles de guerre et celles de chasse; il s'en est suivi, quand il a fallu en faire usage, beaucoup de désordre et de trouble. Barbès est parti de la rue Quincampoix avec quarante hommes, en avant du gros de la troupe, il n'a pas été suivi. Après l'attaque du poste de l'Horloge, il n'a su que faire; le corps principal était resté sur la place du Châtelet. Barbès est venu le joindre par le pont au Change. Alors on changea de plan. L'attaque de la préfecture avait échoué, on songea à attaquer l'Hôtel de ville. Je me trouvai sur la place du Châtelet; nous éprouvions des désertions. La colonne attaqua successivement le poste de l'Hôtel de ville, la septième mairie, puis la sixième. C'est alors qu'on créa des barricades. La colonne se sépara et l'affaire fut perdue. Au Conservatoire, les chances étaient



Cellule à l'infirmerie.

bonnes, nous comptions six ou sept cents hommes armés. Deux heures de combat leur avaient donné de l'ordre et de la confiance. Si la colonne avait rencontré un régiment, elle l'aurait enfoncé. C'est la vieille habitude des barricades qui l'a emportée. Elle a dissous la colonne : nos hommes se battaient derrière les barricades avec beaucoup de sang-froid et d'indifférence. Ils attendaient chacun à leur poste sans s'émouvoir.

« Il y a deux catégories dans le parti républicain; ceux qui se battent et ceux qui ne se battent pas. La première catégorie se compose presqu'entièrement d'ouvriers. Tout ce qui a des habits ne se bat guère; le nombre des hommes à habits qui se mêle d'insurrection est très petit. La grande majorité fait des journaux et attend. Si le mouvement avait réussi, il aurait été, après le succès, dirigé par d'autres que nous, nous le savions bien; nous étions convaincus que bien des gens se présenteraient après la victoire et que nous ne manquerions pas d'hommes pour prendre le pouvoir. Nous n'avions pas nous-mêmes assez de notabilités; on n'avait pas désigné d'avance les membres du gouvernement. Cela se serait fait de soi seul. Les noms connus se seraient emparés de l'autorité. La société n'avait pas de relations avec les gens haut placés. Les hommes qui passent pour tête de colonne se gardent de tout contact avec les hommes d'action; ils leur font même une opposition qu'ils n'osent pas rendre vive, mais nos allures leur déplaisaient fort. Je n'ai pas eu de rapport avec Cavaignac, Guinard et ses autres amis depuis l'évasion de Sainte-Pélagie.

« L'organisation a survécu au 12 mai. La majeure partie des membres de la société sont en liberté. Il y avait, dans les *Familles*, beaucoup d'étudiants; mais ce sont de mauvais soldats. »

Le ministère du 31 mars qui avait vaincu l'insurrection, devint alors définitif; il se composait du maréchal Soult, président, et de MM. Duchatel, Schneider, Duperré, Teste, Cunin-Gridaine, Dufaure, Passy et Villemain.

Le 27 juin, comparurent devant la chambre des pairs constituée en cour de justice, Barbès, Martin Bernard, Mialon, Nouquès, Marescal et 14 autres.

Le 8 juillet, à 6 heures, le président prononça la clôture des debats. Les pairs restèrent en délibération les 9, 10 et 11, l'arrêt ne fut rendu que le 12.

Il portait :

« En ce qui concerne Barbès.... Attendu qu'il est convaincu d'avoir été,dans l'exécution de l'attentat ci-dessus qualifié, et avec préméditation, l'un des auteurs de l'homicide volontaire commis sur la personne du sieur Drouineau, lieutenant au 21e de ligne.

« Condamne Barbès à la peine de mort. »

Martin Bernard fut condamné à la déportation et les autres accusés à des peines graduées. Quant à Blanqui il s'était enfui, mais on le prit plus tard.

Le jour même, le greffier en chef se transporta à la prison du Luxembourg pour donner connaissance à chacun des condamnés des dispositifs de l'arrêt le concernant.

Barbès, après avoir entendu la lecture de l'arrêt qui le condamnait à mort, se contenta de dire.

— Je m'y attendais, mais je ne suis pas l'assassin du lieutenant Drouineau.

Le roi usant de son droit constitutionnel, et malgré l'avis du conseil, commua la peine de mort en celle des travaux forcés à perpétuité.

Le soulèvement de 1839 fut le dernier, en attendant la révolution de 1848; les travailleurs commençaient à se lasser de tous ces coups de main sans autre résultat que celui de les faire tuer sur les barricades.

Nous avons dit que la prise d'armes avait été commandée par la société secrète des Saisons; Blanqui va nous donner quelques renseignements sur l'organisation de cette société :

« Dans les Saisons, tout était ouvrier. Les Familles avaient de nombreux rapports avec l'armée ; les Saisons n'en avaient pas. On avait reconnu que c'était un abus : on n'a jamais,dans l'armee, que des hommes isolés. Ils ne peuvent pas venir au rendez-vous du combat en uniforme. S'ils sont un peu nombreux ils compromettent. Ces affiliations ne servent à rien ; le soldat, dans les rangs, est obligé de faire comme ses camarades. Il faut compter sur les sympathies républicaines dans l'armée pour le cas d'événements ; mais c'est une faute d'y recruter pour les sociétés secrètes.

« Nous n'avions pas non plus de rapports avec les départements, cela nous semblait tout à fait inutile. Le mouvement du 12 mai n'a été décidé que huit jours avant d'éclater.

« Il y avait dans l'ancienne Société dix Saisons, et par conséquent dix Printemps. Plusieurs Saisons ont été disloquées après le 12 mai.

« 1er groupe : Pour chef Geoffroy, cambreur. — Geoffroy a été accusé de rapports avec la police, menacé de jugement et abandonné. Son détachement a été détruit ; il était de cinquante-six à cinquante-sept hommes.

« 2e groupe : dit des cambreurs, dissous après le 12 mai.

« 3e groupe : Des charpentiers, dissous également à la suite de mai : Soixante hommes, quinze à vingt reversés dans d'autres groupes. Le chef nommé Hildebert a disparu.

« 4e groupe : Des tailleurs. — Il survit. Pour chef Avon. Soixante-quinze à quatre-vingts hommes.

« 5e groupe : Celui que commandait Nethé, tué en mai. Il commandait à quatre-vingt-dix hommes. Dissous à la suite de mai. Sur les trois Juillet de ce groupe, deux que l'on nommait Antoine et Joseph se sont retirés.

« 6e groupe : Mélange de gens de toute sorte du faubourg Saint-Germain, quartier Mazarine ; commandé par un portier nommé Jean, homme d'anarchie et de désorganisation, qui a amené la dissolution du groupe.

« 7e groupe : De cordonniers et de tailleurs. — Dissous. Le chef est à Sainte-Pélagie ; il ne s'est pas battu en mai.

« 8e groupe : Des cuisiniers. — Trente à trente-cinq hommes, très braves. Il a pour chef Gorat.

« 9e groupe : Les serruriers. — Vingt hommes, gens criards, insoumis, raisonneurs. Pour chef, Chery.

« 10e groupe : Les chapeliers. — Ils avaient pour chef Ferrari qui a été tué en mai. Il avait quatre-vingts hommes ; aujourd'hui,il en a cent. Il a pour chef Deschamps. C'était en juillet avant le 12 mai. »

Une décision royale du 29 avril 1836 avait institué une Commission de défense du royaume. Un des premiers soins de cette Commission fut d'examiner s'il y avait lieu d'augmenter les moyens de défense et de sécurité de Paris. « Après de longues délibérations, elle fut d'avis qu'en raison de la grande importance de la capitale, il était nécessaire de la fortifier, suivant le double système adopté pour les grands dépôts de la marine ; qu'en conséquence, on devait établir à la fois une enceinte continue autour de la Cité et au loin, des ouvrages avancés; que l'enceinte continue devait être pourvue de faces et de flancs terrassés dont l'artillerie battrait les approches et éclairerait le terrain en avant, autant que le permettraient les localités ; qu'il était indispensable que le profil de cette enceinte la mît non seulement à l'abri d'une escalade, mais encore en état de résister à des batteries ennemies qui s'établiraient momentanément entre les ouvrages avancés ; que ces ouvrages,etant destinés à favoriser la défense active et à résister à des attaques régu-

lières, appuyées par la grosse artillerie, devaient être organisés de manière à pouvoir soutenir, au besoin, un siège en règle. »

Le Conseil des ministres délibéra sur ces bases et le 19 septembre 1839, il arrêta qu'il serait établi, autour de Paris, une enceinte continue et des ouvrages avancés casematés. Dode de la Brunerie fut nommé directeur supérieur des travaux pour lesquels des ordonnances ouvrirent des crédits jusqu'à concurrence de 13 millions.

Enfin, le 12 décembre 1840, le maréchal Soult, président du Conseil et ministre de la guerre, vint demander à la Chambre des députés d'affecter une somme de 140 millions à l'enceinte et aux forts détachés de Paris. Le 1er août 1841, la loi était votée.

Voici quel fut le projet qui fut exécuté ; autour de Paris, une enceinte continue et terrassée de 10 mètres au moins d'élévation d'escarpement, bastionnée avec fossé en avant et glacis couvrant le mur d'escarpe des coups éloignés de l'artillerie ennemie.

L'enceinte a quatre-vingt-quatorze fronts de développement. Vingt-six bastions sont sur la rive gauche. Commençant à l'extrémité occidentale du parc de Bercy, l'enceinte s'étend en ligne droite jusqu'à Gentilly. Là, après s'être contournée en une espèce de fer à cheval, elle reprend une direction rectiligne jusqu'à Montrouge, fait un coude et, enfermant Austerlitz, le petit Gentilly, le petit Montrouge, Vaugirard et Grenelle, elle va tout droit aboutir à la Seine, en face le milieu du Point-du-Jour.

A mille mètres plus en aval environ, l'enceinte de la rive droite reprend. Elle entoure le Point-du-Jour, longe le Bois de Boulogne jusqu'à Sablonville, forme un rentrant à la Porte Maillot; donnant ensuite passage au Chemin de la Révolte, elle s'infléchit jusqu'au milieu de l'angle formé par l'avenue de Clichy et l'avenue de Saint-Ouen ; à ce point, elle se dirige en ligne droite jusqu'au canal de Saint-Denis et elle tourne au Sud-Est; aux Prés-Saint-Gervais, deux des fronts reprennent la direction de l'Ouest à l'Est, mais elle la quitte à la hauteur de Romainville pour descendre en ligne droite jusqu'à Saint-Mandé ; alors elle fait un coude et va finir à la Seine, juste en face du point où commence l'enceinte de la rive gauche.

Les forts sont au nombre de seize autour de Paris.

L'enceinte fortifiée présente un développement de 39 kilomètres, protégée par un large fossé et divisée, nous l'avons dit, en 94 bastions.

Les remparts furent construits en meulière et en pierre de taille, les bastions devaient exiger un armement de 658 canons.

En 1860, le mur d'octroi ayant été démoli, l'enceinte fortifiée est devenue la limite de la capitale.

Les passages ménagés dans cette enceinte pour l'entrée et pour la sortie sont au nombre de 52. Dix-sept portes correspondent à des grandes routes, ce sont celles de Charenton, de Vincennes, de Bagnolet, de Romainville, d'Allemagne, de la Villette, de la Chapelle-Saint-Denis, de Saint-Ouen, de Cherbourg, de Saint-Cloud, de Versailles, de Chevreuse, de Toulouse, d'Antibes, de Choisy, d'Ivry et de Bâle.

Vingt-trois barrières correspondent à des routes départementales ce sont celles : de Bercy, de Neuilly, de Picpus, de Saint-Mandé, de Montreuil, de Ménilmontant, des Prés-Saint-Gervais, du canal de l'Ourcq, du canal Saint-Denis, d'Aubervilliers, de Clignancourt, de Courcelles, de Villiers, de la Révolte, du Roule, du Point-du-Jour, de Sèvres, d'Issy, de la Plaine, de Plaisance, de Montrouge, d'Arcueil, de Bicêtre.

Douze poternes correspondent à des chemins vicinaux. Ce sont celles de Montempoivre, de Pantin, des Poissonniers, de Montmartre, de Clichy, de Levallois, d'Auteuil, de Billancourt, de Javel, de Vanves, de Gentilly, de Bièvre.

Comme le fait très bien remarquer M. E. de Labédollière dans son *Nouveau Paris :* « Dans ces dénominations, on chercherait vainement un système général. Que viennent faire là Antibes, Toulouse et Bâle, à côté de la Villette et de Saint-Ouen? Chaque porte, chaque barrière ou poterne, aurait dû, ce nous semble, indiquer la localité la plus rapprochée ou la plus lointaine à laquelle on puisse atteindre en suivant la route. Si l'on avait voulu établir des distinctions, on aurait pu donner à chaque porte le nom de la ville de France, la plus éloignée dans cette direction ; à chaque barrière, le nom du chef-lieu le plus rapproché, à chaque poterne, le nom du village le plus voisin. »

La guerre de 1870 a démontré le peu d'utilité des fortifications actuelles et le Comité de défense a été chargé d'examiner un projet relatif à la construction de nouveaux ouvrages extérieurs ; le 26 mars 1874, la Chambre des députés a accepté ce projet sur les conclusions du Comité, et tout fait espérer que si une nouvelle guerre survenait, Paris pourrait être mieux défendu qu'il l'a été par ses fortifications actuelles.

Une exposition des produits de l'industrie française eut lieu en 1839 ; elle dura deux mois ; 3,281 exposants y prirent part.

Une ordonnance royale du 10 septembre ordonna que les bureaux du ministère des travaux publics seraient établis dans la rue Saint-Dominique-Saint-Germain, dans les bâtiments de l'hôtel Molé ou plutôt de Roquelaure, car c'est sous ce dernier nom qu'il est plus connu.

Cette immense construction remonte à l'année 1722. Elle fut élevée par l'architecte Lassurance pour le compte du maréchal Antoine de Roquelaure, qui le laissa, à sa mort, à ses deux filles, les princesses de Léon et de Pont.

Ces dernières le vendirent au président Molé, de la famille duquel il sortit pour passer successivement dans celles de Lesdiguières, de Béthune-Sully et de Desmaisons.

Après la Révolution, il devint la propriété de l'archi-chancelier Cambacérès, puis celle du maréchal Kellermann, duc de Valmy. Sous le Consulat, on y installa le conseil d'Etat, en attendant la construction du palais du quai d'Orsay.

A son origine, l'hôtel Roquelaure possédait un grand parterre, une pièce d'eau, de nombreux carrés de verdure, des palissades, des bosquets en miniature et une très belle orangerie. Sa cour était une des belles de Paris. La porte cochère était décorée d'un ordre de colonnes doriques accouplées, surmontées d'un entablement régulier que couronnaient des trophées et les armes de la maison de Roquelaure.

Cette résidence princière ne fut payée par le président Molé, en 1740, que 460,000 livres. Cambacérès et Kellermann l'eurent à bien meilleur compte, cela va sans dire. En l'affectant à un grand service public, l'État y a fait exécuter des travaux considérables qui en ont beaucoup augmenté l'importance et la valeur.

Le tracé du boulevard Saint-Germain, qui, à partir de cet endroit, se dirige obliquement vers le pont de la Concorde, entraîna la démolition d'un hôtel du temps de Louis XI, qu'on avait surnommé le *Petit Roquelaure,* ainsi que de l'aile droite du ministère. Les travaux qui s'effectuèrent en 1880, eurent pour but de relier les nouveaux bâtiments aux anciens.

Ces importants travaux de réfection ont été complétés par d'autres qui agrandirent considérablement les différents locaux occupés par le ministère.

Ce fut aussi cette année-là que fut construite la maison dorée au coin de la rue Laffitte ; la façade n'est pas précisément monumentale, mais on admire les consoles, les archivoltes sculptées et les frises sur lesquelles le ciseau de Klagmann a fait courir des bêtes fauves entre des taillis délicatement fouillés.

Le transfert de l'hôtel Bullion ou plutôt de la salle publique des ventes mobilières, qui portait le nom et qui occupait un hôtel de la rue des Jeûneurs, à la place de la Bourse, se fit en 1839, les ventes aux enchères se firent là, jusqu'à ce qu'en 1858, l'hôtel de la rue Drouot fut spécialement bâti pour devenir l'Hôtel des ventes.

L'hôtel de la place de la Bourse devint alors le siège de la chambre de commerce de Paris.

Terminons ce rapide aperçu de l'année 1839 par les voies publiques qui furent ouvertes pendant sa durée.

La démolition des maisons formant le côté gauche de la rue des Quenouilles et le côté droit de celle des Fuseaux, laissa un terrain vague qui, le 30 mai 1839, fut nommé place Bertin-Poirée ; elle a disparu par suite de l'alignement du quai.

La rue Boursault, qui allait de la rue Pigalle à la rue Blanche, fut ouverte en vertu d'une ordonnance royale du 25 février 1839, sur des terrains appartenant à M. Boursault. Une rue du même nom existant dans le 17e arrondissement, après 1860, la rue Boursault perdit son appellation et devint la continuation de la rue de La Bruyère.

La rue neuve du Delta ouverte sur des terrains apartenant à M. Poirier ; elle ne fut jamais reconnue comme rue.

La rue Greffulhe ouverte en vertu d'une ordonnance du 2 février, portant autorisation en faveur des comtes de Ségur et Greffulhe. Ce fut le 14 novembre de la même année que le nom de Greffulhe lui fut officiellement donné.

La place du collège Louis-le-Grand fut formée en 1839, et substituée à une partie de la rue des Poirées ; c'est aujourd'hui la rue Gerson.

Le passage Puteaux, formé par M. Puteaux rue de l'Arcade.

La place de Richelieu formée sur l'emplacement disposé pour recevoir un monument expiatoire destiné à rappeler le souvenir de l'assassinat du duc de Berry. Cette place fut originairement ornée d'une plantation de deux rangs d'arbres et d'une fontaine dont nous avons parlé ; peu de temps après qu'elle fut formée on l'appela place Louvois ; elle est aujourd'hui ornée d'un square entouré de grilles dont l'inauguration eut lieu le 15 août 1859.

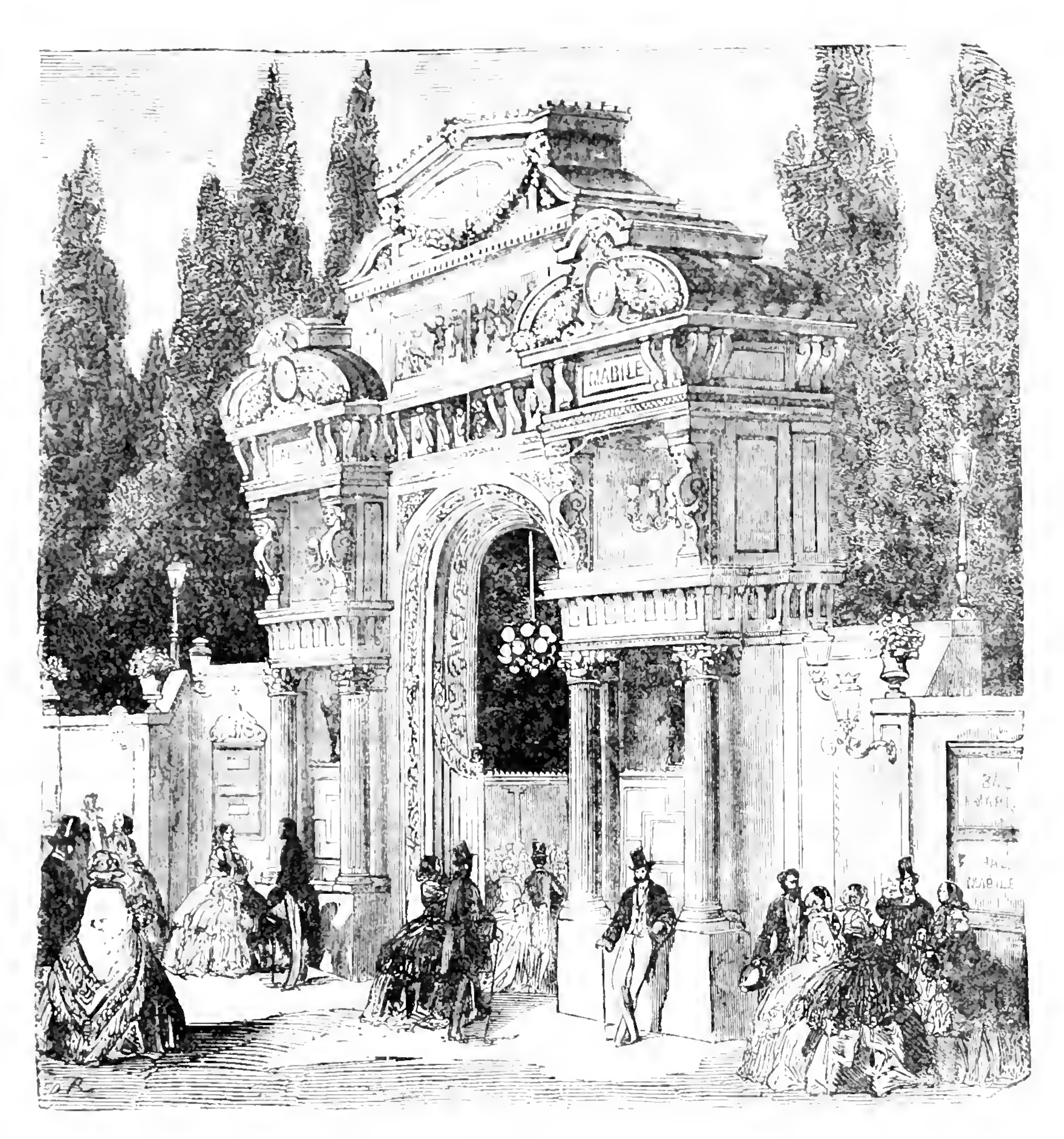
La rue neuve de Clichy, formée sur des terrains appartenant à MM. Lehr et Singer ; elle prit son nom de la rue de Clichy au haut de laquelle elle est située. On l'a appelée depuis 1852 rue de Parme.

La rue d'Alger-Saint-Denis, dans le XVIIIe arrondissement, et la rue de la Goutte-d'Or, aussi à Montmartre, elle dut son nom à une enseigne de marchand de vin.

Celui qui aurait voulu pénétrer à Notre-Dame, le 9 janvier 1840, aurait dû se lever de grand matin. Dès l'aube, une foule compacte avait envahi le parvis, les rues adjacentes, les ponts et les quais des deux rives. Le bourdon de Notre-Dame faisait entendre un glas large, profond, immense, auquel répondaient les cloches de la grande ville.

L'archevêque de Paris, Hyacinthe de Quélen, était mort le 31 décembre 1839, à neuf heures trois quarts.

Donc, le 9 janvier, à onze heures précises, le cortège, conduisant à sa dernière demeure le 122e successeur de saint Denis, déboucha sur la place du Parvis. La garde municipale faisait la haie. Des députations de l'Académie française et du Conseil municipal suivaient le char, précédant un clergé nombreux et sept cents orphelins du choléra. On remarquait ensuite le préfet de la Seine, Châteaubriand, le marquis de Clermont-Ton-



Entrée du jardin Mabille, aux Champs-Élysées.

nerre, le duc Decazes, le prince de Beauffremont, Anatole et Louis de Montesquiou, le comte de Maistre, Lamartine, Kergorlay, Brissac, Dreux-Brézé, le duc de Luxembourg, de Montmorency et de Périgord, Berryer, Lacordaire, Dupanloup. Le deuil était conduit par le vicomte de Quélen, le comte Raoul de Quélen et le marquis du Bouchet.

Entouré de douze évêques, dont l'un, l'évêque de Chartres, présidait la funèbre cérémonie, Auguste Affre, coadjuteur nommé de Strasbourg, reçut le corps, qui fut, à deux heures, descendu dans le caveau où reposent Mgr de Juigné, le cardinal du Belloy et le cardinal de Périgord. Le chant du *libera me*, entonné dans la crypte, monta sous les hautes ogives comme un dernier souffle, comme un dernier murmure. La foule s'écoula émue.

Ce fut Mgr Affre qui lui succéda.

Il restait une seconde catégorie de gens compromis dans l'insurrection du 12 mai à juger le 13 janvier; la plupart des accusés furent condamnés à des peines qui varièrent selon leur degré de culpabilité.

« L'insurrection du 12 mai, a dit l'auteur de l'*Histoire de dix ans*, peut être jugée sévèrement. Elle troubla d'une manière imprévue et coupable le repos de la cité. Elle éclatait si prématurément, que le peuple qui souffrait, la regardait passer sans y prendre part. Il est manifeste

qu'elle ne répondait ni à ces colères générales, ni à ce vaste besoin de résistance qui seuls légitiment les entreprises de courage. »

Le 13 janvier, eut lieu aussi une grande manifestation réformiste de la garde nationale.

Le 29 février, on monta l'échafaud sur la place Saint-Jacques, pour l'exécution d'un sieur Louis Augustin Lober, dit Dordoit, condamné à mort par arrêt de la Cour d'assises de la Seine du 22 du même mois, pour tentative d'assassinat et de vol, rue du 29 juillet.

Il y eut fort peu de spectateurs.

Un changement de ministère vint encore appeler l'attention des Parisiens sur la politique. Il faut dire que la grosse question à l'ordre du jour était la dotation du duc de Nemours; le gouvernement demandait pour lui une rente annuelle de 500.000 francs, sans compter 500,000 francs pour les frais de son mariage avec la princesse Victoire de Saxe-Cobourg, et nombre de gens pensaient que c'était au roi de doter ses enfants et non au pays; toujours est-il que, le 20 février, la Chambre rejeta le projet de dotation.

Le ministère dut se retirer.

Le 1er mars, un autre fut composé, et le public apprit bientôt que M. Thiers était président du Conseil, et que les autres ministres étaient MM. de Rémusat, Despans-Cubières, vice-amiral Roussin, Pelet (de la Lozère), Vivien, Jaubert, Gouin et Cousin.

Ce ministère était formé dans des circonstances difficiles: à part les questions extérieures dont nous n'avons pas à nous occuper, il avait à compter avec celle de la réforme électorale qui agitait les esprits et qui prit bientôt une telle importance, que, dans une revue de la garde nationale passée par le roi, celui-ci avait été accueilli par les cris de : Vive la réforme !

Le 12 mai, M. de Rémusat, ministre de l'Intérieur, présenta à la Chambre des députés un projet de loi tendant à obtenir un crédit spécial d'un million pour la translation des restes mortels de l'empereur Napoléon à l'église des Invalides, et pour la construction de son tombeau.

Ce projet de loi fut envoyé à l'examen d'une commission composée du maréchal Clausel, des généraux Schneider, Subervie, Durieu, Bachelu, etc. La commission conclut à l'acceptation du projet, et, le 23 mai, le maréchal Clausel, rapporteur, proposa l'élévation du crédit à deux millions pour l'érection d'une statue équestre de l'empereur.

La Chambre repoussa d'abord cette élévation du crédit; il s'ensuivit une assez vive polémique dans la presse, puis après de nombreux débats, le ministère donna des ordres pour que le projet de loi, tel que l'avait voté la Chambre, reçût son exécution.

Ce fut le 1er août 1840 que se fonda dans le 17e arrondissement (alors la commune de Batignolles), la société dite de l'*Abeille prévoyante*, où l'on fut admis de vingt et un à quarante et un ans, moyennant une somme fixée par les tarifs, et dont les membres limités au nombre de deux cents se partagent les revenus annuels d'un capital placé à la caisse d'épargne ou en rentes sur l'État.

Au mois d'août se passa un événement considérable : le 6, à deux heures du matin, un petit paquebot anglais avait amené sur le rivage français, à Vimereux, près de Boulogne, le prince Louis-Napoléon accompagné de quelques complices; mais à Boulogne, la tentative de soulèvement qu'ils opérèrent échoua, et les conjurés, arrêtés, furent amenés à Paris où ils furent jugés par la Cour des pairs.

Cinquante-trois arrestations avaient été faites.

Par arrêt de la Cour des pairs du 6 octobre, le prince Louis-Napoléon qui avait été défendu par la voix éloquente de Me Berryer, assisté de Me Marie, fut condamné à une prison perpétuelle, ses compagnons à des peines diverses suivant l'importance de chacun et la part qu'il avait prise au complot.

« Le petit chapeau, l'épée d'Austerlitz, l'aigle apprivoisé, dit M. Taxile Delord, servirent de point de mire aux plaisanteries des petits journaux. » En effet, la tentative avortée du prince Louis-Napoléon avait excité plus de curiosité et de railleries que d'émotion.

Dans les premiers jours de septembre des coalitions d'ouvriers avaient formé sur deux points de la capitale des attroupements assez menaçants pour nécessiter l'emploi de la force armée, et, le 15 octobre, une nouvelle tentative d'assassinat était dirigée contre le roi.

Ce jour là, vers six heures du soir, Louis-Philippe retournait de Paris à Saint-Cloud avec la reine et madame Adélaïde ; la voiture du roi suivant le quai des Tuileries, était arrivée en face du poste du Lion, à l'angle de la terrasse; les hommes de garde étaient en bataille devant le poste, et le roi s'inclinait pour saluer, lorsqu'une forte détonation se fit entendre.

Elle provenait d'un coup de feu tiré de derrière le poteau d'éclairage et dirigé sur le roi. Personne n'avait été atteint dans la voiture royale ; des projectiles avaient seulement touché les ressorts et les roues, et blessé légèrement deux valets de pied montés derrière, ainsi qu'un garde national à cheval, placé à la portière de droite.

Un scieur de pierre, travaillant près du pont de la Concorde, avait été renversé par la chute de sa scie, qu'une balle était venue frapper dans sa traverse supérieure.

Sur l'ordre du roi, les voitures se remirent en marche.

Cependant, à la place d'où le coup venait de partir, était resté, immobile et comme stupéfié, un homme dont la main gauche était mutilée, dont le sang coulait avec abondance ; les débris

d'une carabine étaient à ses pieds; l'arme dont il venait de faire usage avait éclaté, et le coup presque tout entier s'était retourné contre lui.

Un grenadier, courut aussitôt vers l'assassin.

— Malheureux ! s'écria-t-il, vous venez de tirer sur le roi.

— Oui, mon citoyen, répondit-il, que me veux-tu ?

Pour toute réponse, on l'arrêta au plus vite, on le fouilla et on trouva sur lui deux pistolets chargés à balles et garnis de leurs capsules, un poignard, une brochure intitulée : *Histoire de la conspiration du général Malet*, un manuscrit ayant pour titre *les Devoirs de l'homme vraiment moral*, une somme de 3 fr.70, etc.

Il manifesta le regret de n'avoir pas pu tuer le roi; interrogé à l'instant même, il déclara se nommer Ennemond Marius Darmès, et n'avoir d'autre état que celui de conspirateur. Il prétendit n'avoir pas de complices et affirma n'appartenir à aucune société secrète, ajoutant qu'il avait pour opinion l'extermination des tyrans et la souveraineté du peuple.

L'état de Darmès, dont la blessure avait exigé l'amputation complète de l'index et celle des deux dernières phalanges du troisième et du quatrième doigt de la main gauche, ne permit pas de prolonger son interrogatoire.

Mais, le lendemain, un commissaire de police se rendit à la chambre que Darmès occupait, rue de Paradis n° 41, et y saisit, en même temps que de nombreuses reconnaissances du Mont-de-Piété, diverses brochures et des manuscrits, la plupart de la main de Darmès, qui démontrèrent son affiliation à la Société des communistes, ou des travailleurs égalitaires, une pièce de vers composée par lui et annonçant que la race d'Alibaud n'était pas éteinte, etc.

L'assassin protesta de nouveau contre l'accusation de faire partie d'une société secrète.

— Je suis communiste par position, dit-il, et pas autrement. J'essayais de faire des prosélytes, j'étais un apôtre; je tâchais de moraliser les hommes qui se soûlent et qui jouent aux cartes, je ne faisais pas d'autre propagande.

Les magistrats chargés de l'enquête avaient la conviction que Darmès ne disait pas la vérité ; en effet, un jour, en rentrant dans sa prison, après un interrogatoire dans lequel il avait été serré de près sur la question de complicité, il lui échappa de dire :

— Ils veulent des martyrs, je ne leur en fournirai pas.

Bientôt, sur de nouveaux indices, on arrêta plusieurs membres de la société secrète des communistes. C'était Duclos, cocher de cabriolet de remise ; Borel, ouvrier mécanicien ; Racarie, ouvrier mécanicien ; Periès, dit Champagne, apprêteur d'étoffes ; Bouge, dit le gros Joseph, ouvrier mécanicien ; le Tourangeau, ouvrier mécanicien ; Bellegnise, charron ; Gueret, dit le grand Louis, ébéniste ; Robert, teinturier ; Martin, dit Albert, mécanicien (qui devait, en 1848, devenir membre du gouvernement provisoire) ; Considère, garçon de caisse chez MM. Laffitte. Ils furent, en même temps que Darmès, signalés à la Cour des pairs, formée en chambre d'accusation, et à laquelle l'instruction du procès avait été déférée par ordonnance royale du 16 octobre 1840.

Sur le rapport de M. Girod (de l'Ain), au nom de la commission des mises en accusation, fait à la Cour des pairs dans sa séance du 10 mai 1841, et M. le procureur général Franck-Carré entendu, un arrêt de mise en accusation fut rendu contre Darmès, Duclos et Considère, comme auteurs ou complices de l'attentat du 15 octobre, déclarant qu'il n'y avait lieu de suivre contre tous les autres inculpés.

Ils comparurent tous trois, le 24 octobre, devant la cour, présidée par le baron Pasquier, chancelier.

Le 29, l'arrêt fut rendu.

Il déclarait acquittés de l'accusation portée contre eux Duclos et Considère, et condamnait Darmès à la peine des parricides.

Darmès avait 43 ans ; il fut exécuté le 31.

Comme on le voit, l'instruction du procès avait été longue et minutieuse ; on était attristé de ces tentatives d'assassinat si souvent répétées sur la personne du roi.

« Darmès, dit Sanson dans ses *Mémoires*, se renferma dans un silence absolu et montra une énergie et une volonté au-dessus de sa condition (il était frotteur de son état.) Conduit au supplice, en chemise, nu-pieds et la tête couverte d'un voile noir qui n'avait pas servi depuis Alibaud, il semblait avoir trouvé dans les plis de son voile le courage dont avait fait preuve son prédécesseur. »

Revenons à l'année 1840.

Le 9 novembre, la duchesse d'Orléans mit au monde un second fils, le duc de Chartres.

Les Parisiens accueillirent la nouvelle de la naissance de ce nouveau prince avec une certaine indifférence ; cependant la bourgeoisie y voyait avec plaisir un gage de sécurité pour l'avenir; elle se disait que, quels que fussent les événements à venir, la France ne manquerait pas de princes appelés à succéder au roi des Français : elle n'aurait que l'embarras du choix.

Nous avons parlé de l'Église française et de son grand-prêtre, l'abbé Châtel.

En 1840, une nouvelle religion philanthropique et égalitaire s'établit à Paris. Cette religion, fondée sur l'égalité parfaite des deux sexes et destinée à fusionner les principes mâle et femelle, s'appelait l'Évadisme, mot formé des noms du premier couple humain, Ève et Adam ; le nom du grand-prêtre contenait lui-même les

deux premières syllabes des noms génériques papa et maman, car il s'appelait le Mapah, l'*h* final ne servant que d'accessoire et d'ornement.

L'inventeur de la secte, qui s'appelait Ganneau, était un sculpteur sans ouvrage, et, comme il ne pouvait changer d'état civil et substituer de son autorité privée Mapah à Ganneau, il signa « le Mapah » ses bulles, ses encycliques et ses manifestes, et, dans la vie ordinaire, il signa : « celui qui fut Ganneau. »

Le Mapah n'eut pas seulement, comme on pourrait le supposer, quelques imbéciles pour adeptes, il eut aussi des hommes qui n'étaient pas les premiers venus, et parmi lesquels on peut citer Félix Pyat, Thoré et Hetzel.

Mais il manqua à celui qui fut Ganneau, ce qui avait manqué à Châtel : des espèces sonnantes. Il habitait un galetas, et le temple de l'Évadisme était un pauvre et froid atelier de l'île Saint-Louis : c'était là que le pape-sculpteur modelait en bas-reliefs les mystères de la religion dont il était l'inventeur S.G.D.G. Il avait symbolisé l'androgynisme et déduit toute la symbolique nouvelle dans une suite de tables dont il adressa des reproductions à tous les personnages en vue, qui, sans respect pour ces vénérables bibelots, les jetèrent au panier.

Bien que les agissements de ce doux maniaque fussent des plus inoffensifs, le clergé s'en émut et une plainte fut déposée au parquet par l'archevêque de Paris, contre Ganneau, dit le Mapah. MM. de Belleyme et Zangiacomi furent chargés d'instruire l'affaire. Ces magistrats firent mander devant eux le fondateur de la nouvelle religion, et ils n'étaient pas fâchés de voir en face ce fameux novateur, dont l'idée était de renverser le catholicisme pour y substituer l'évadisme.

Mais, quand ils virent apparaître le sieur Ganneau, vêtu d'une blouse, chaussé de sabots et coiffé d'un immense feutre gris à la Bolivar, ils comprirent qu'un procès intenté à ce bonhomme serait ridicule et ils le renvoyèrent purement et simplement à son atelier.

Les évadistes comptaient sur une persécution qui eût considérablement fait monter leurs actions, et Ganneau supputait déjà tout ce que pouvait lui rapporter d'honneur et de bénéfices une condamnation à 15 jours de prison. Hélas ! privé de l'auréole du martyr, Ganneau ne fut plus qu'un grotesque, et peu à peu sa religion et lui disparurent, sans que personne s'en inquiétât.

Tandis que Ganneau fondait une religion destinée à s'évaporer en fumée, un homme plus pratique, M. Mabille, maître de danse ; qui donnait à l'hôtel d'Aligre, rue Saint-Honoré, d'excellentes leçons à un grand nombre d'élèves, créait l'établissement chorégraphique qui a illustré son nom.

« Arrivé au rond-point des Champs-Élysées, dit un écrivain du temps, prenez l'allée des Veuves qui s'ouvre à votre gauche ; au bout de trente pas, vous apercevrez à votre droite, la porte illuminée d'un bal public, où glissent comme des ombres, des femmes sans cavaliers ; elles reviendront pour la plupart mieux accompagnées. Peut-être vous deciderez-vous à prendre le même chemin qu'elles ; vous suivrez alors une longue galerie tapissée de plantes grimpantes éclairee au gaz, puis le jardin s'ouvrira devant vous. Au centre, un kiosque élégant, une espèce de pavillon chinois abrite l'orchestre. Cette construction légère est entourée à distance par un cercle de palmiers factices ; leurs feuilles vertes retombent comme des panaches et tiennent suspendus des globes de gaz. Plus loin, dans le clair obscur, s'étendent de véritables bosquets et des arbres naturels frémissent en ombrageant des tables près desquelles chacun peut offrir le petit verre et le cigare à la dame éphémère de ses pensées. Un jeu de bague toujours en mouvement vous laisse le choix du cheval de bois ou de la gondole. Un vaste hangar sert de refuge au bal en cas de pluie ».

Le jardin Mabille ne tarda pas à devenir le rendez-vous du monde galant et des célébrités chorégraphiques achevèrent de le mettre à la mode ; ce fut d'abord Chicard, l'intrépide danseur qui, de son véritable nom s'appelait Lévêque et était négociant en cuirs, rue Quincampoix ; puis Pritchard, dont les lunettes bleues faisaient la joie des danseuses, Brididi, Paul Piston. Naturellement le côté des dames n'était pas moins fertile en illustrations, on compta Feuille-de-Rose, Rigolette, dont les sauts de carpe étaient vertigineux, Frisette, dont les quatre robes de moire faisaient l'envie des débutantes, Marionette, Clara, Céleste Mogador qui, plus tard, épousa le comte Lionel de Chabrillan, Rose-pompon, la reine Pomaré (de son véritable nom Élisa Sergent), qui fut une des célébrités parisiennes, reçut les hommages des plus riches personnages de son temps, et mourut de misère six années plus tard, le 8 décembre 1846, dans une mansarde de la rue d'Amsterdam.

Nadaud a chanté les reines de Mabille.

Pomaré, Maria,
Mogador et Clara,
A mes yeux enchantés
Apparaissez, belles divinités !

Au reste, Mabille a traversé les révolutions et a conservé sa vogue ; il a fait toilette et aujourd'hui encore qu'il se distingue par le luxe de ses décorations intérieures, ce bal-jardin est demeuré « le temple de la chorégraphie parisienne ».

Mais venons à l'événement capital de l'année, à l'arrivée des cendres de l'empereur.

On peut dire que jamais cérémonie n'avait produit une pareille sensation. La presse entière était entrée dans le courant national qui s'était

développé à cette occasion, le *Messager* avait convié le peuple à se lever en masse pour solenniser les funérailles impériales, le *Constitutionnel*, le *Courrier français*, le *Temps*, la *Commune*, le *Siècle* avaient ouvert une souscription nationale pour les honneurs à rendre à la mémoire de l'empereur Napoléon.

Au reste, il n'était pas nécessaire d'exhorter la population parisienne à assister aux funérailles. C'était un élan national.

Lorsque, le 8 décembre, le cercueil de l'empereur arriva au Havre pour être transporté par eau sur le vapeur *la Normandie*, à Courbevoie, les populations de vingt lieues à la ronde accoururent pour voir le cortège.

Quant à Paris, hormis les malades, on peut dire que tous ses habitants se rendirent en masse au-devant, et campèrent des Invalides à Courbevoie, par le froid le plus intense qu'on eût ressenti depuis longtemps à Paris.

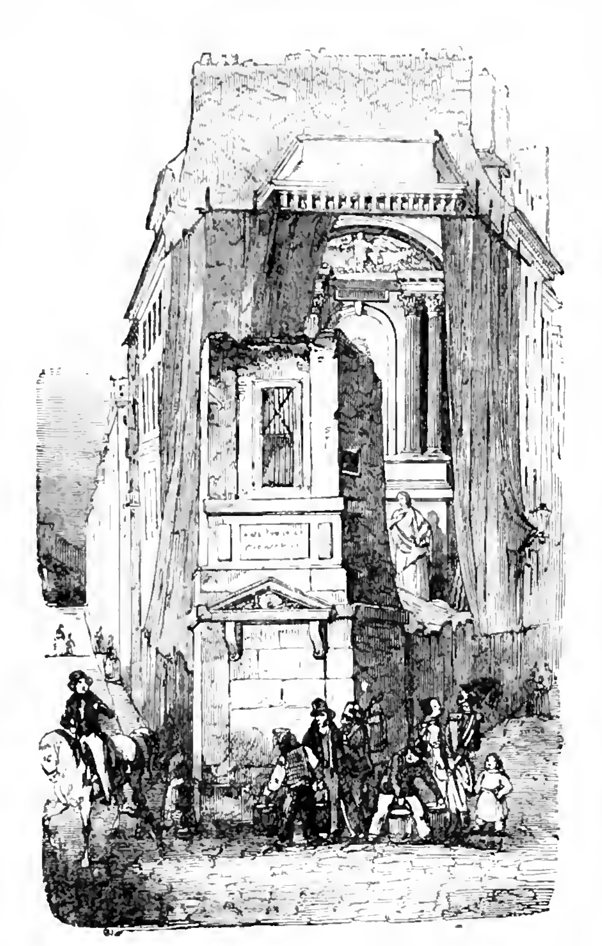
M. G. Laviron a publié une relation très exacte de cette importante cérémonie, nous allons en détacher les principaux passages :

« Dès le point du jour, toute la population de Paris était en mouvement, et cette foule immense, doublée au moins par l'affluence des curieux accourus de tous les points de la France, grossie d'étrangers de tous les pays, allait et venait, s'agitait, se pressait sur toute l'étendue de la route que le cortège allait suivre. Le soleil n'était pas encore levé que déjà elle accourait vers tous les points par où le cercueil impérial devait passer. Partout les fenêtres des maisons étaient envahies, et, dans tous les terrains libres de constructions, des estrades élevées à la hâte fléchissaient sous le poids des curieux, hommes, femmes et enfants qui s'y entassaient par centaines.

« A mesure qu'on approchait de Courbevoie, la foule devenait plus serrée, plus compacte; c'était une cohue, c'était un pêle-mêle inouï, c'était presque déjà du désordre; et pourtant cette foule était recueillie et silencieuse, dominée tout entière par le sentiment profond, invincible, de la solennité imposante à laquelle elle était venue assister.

« En même temps, le tambour battait dans toutes les directions. Les gardes nationaux accouraient au rappel prendre rang, chacun dans sa légion; la troupe de ligne se mettait en mouvement; les colonnes arrivaient et se plaçaient, l'une après l'autre, au rang qui leur avait été assigné d'avance; la garde nationale, d'abord, formant la haie des deux côtés de la route, depuis le pont de Neuilly jusqu'à la barrière de l'Etoile; et puis les troupes de la garnison, suivant l'ordre des numéros de leur brigade, bordant à droite l'avenue des Champs-Élysées, la place de la Concorde, le pont et le quai jusqu'à l'esplanade des Invalides

« A gauche, la garde nationale encore qui protège le convoi sur toute sa longueur, et reprend rang sur la droite là où s'arrête la troupe de ligne, fermant ainsi l'escorte d'honneur qu'elle a ouverte au pont de Neuilly. Deux batteries d'artillerie viennent se placer en avant du pont; deux autres s'arrêtent au rond-point de l'Arc-de-l'Étoile. »



Ancienne fontaine, remplacée par la fontaine Molière.

Le débarquement s'opéra à Courbevoie.

« Le catafalque mouvant qui doit faire le trajet de Courbevoie jusqu'aux Invalides est là qui attend, sous une espèce de chapelle ardente, moitié temple, moitié arc de triomphe, décorée de palmettes à ses angles, et d'aigles sur ses frontons; construction ouverte sur toutes ses faces, portée sur six piliers peints en brique, dont l'entablement, d'un style sévère, est entouré d'un triple cordon de guirlandes qui soutiennent des couronnes d'immortelles. »

A midi, le canon tonna, et le cortège se mit en marche.

« Voici d'abord la gendarmerie de la Seine, trompettes en tête; puis la garde municipale,

puis deux escadrons du 7e régiment de lanciers, puis le lieutenant-général, commandant la place de Paris, escorté de tout son état-major et des officiers en congé, présents à Paris le jour de la cérémonie. Puis un régiment d'infanterie de ligne s'avance en bataille, colonel en tête, avec drapeaux, sapeurs, tambours et musique; puis la garde municipale à pied, le corps des sapeurs-pompiers, et deux autres escadrons du 7e régiment de lanciers.

« Deux escadrons du 5e régiment de cuirassiers suivent M. le lieutenant-général commandant la division, escorté de son état-major et des officiers sans troupe de toutes armes, employés au ministère et au dépôt de la guerre. Après viennent l'école militaire de Saint-Cyr, l'École polytechnique, l'École d'application, chacune avec son état-major en tête; puis vient un bataillon d'infanterie légère, puis deux pesantes batteries d'artillerie, les sept compagnies du génie cantonnées dans le département de la Seine, les quatre compagnies de vétérans, et, à la suite, deux autres escadrons du 5e régiment de cuirassiers.

« Voilà pour la troupe de ligne : voici venir maintenant la garde nationale.

« Quatre escadrons de la légion de cavalerie ouvrent la marche; le maréchal Gérard s'avance ensuite accompagné de son nombreux état-major, et suivi de la deuxième légion de la banlieue, de la première légion de Paris, et, enfin, de deux escadrons de la garde nationale à cheval.

« A la suite, voici le carrosse de l'aumônier venant de Sainte-Hélène; voici les officiers-généraux de l'armée de terre et de mer, qui se trouvent actuellement à Paris; voici les officiers de la marine et tout le corps de la musique funèbre. »

Le cheval de bataille de l'empereur, ou tout au moins un cheval le représentant venait ensuite, puis un peloton de 24 sous-officiers décorés, de toutes les armes de la cavalerie, un carrosse attelé de 4 chevaux, dans lequel étaient les membres de la commission de Sainte-Hélène, le lieutenant-général Gourgaud, le baron de Las Cases, le comte de Rohan-Chabot, un peloton de 34 sous-officiers décorés, de toutes armes, les maréchaux de France, 86 sous-officiers portant les drapeaux des départements sous les ordres d'un chef d'escadron, le prince de Joinville et son état-major et les 500 marins arrivés avec le corps de l'empereur.

Enfin le char funèbre.

« Quelle gigantesque machine que cette construction roulante qui s'avance majestueusement, traînée par vingt-quatre chevaux caparaçonnés de velours violet, aux armes de l'empereur, et attelés quatre de front! Comme ils frémissent d'impatience, les nobles coursiers, sous l'effort des valets de pied à la livrée de l'empereur, qui les conduisent la main sur le mors et les contraignent à marcher le pas solennel d'une pompe funèbre, comme ils avancent la tête basse, comme ils agitent leurs crinières tressées d'or et leurs panaches de plumes blanches!

« Le catafalque mobile roule pesamment, il avance avec une majestueuse lenteur. Voyez, tout en haut, c'est le sarcophage, un sarcophage très simple, de forme antique, à moitié couvert du manteau impérial; au milieu, sur un riche coussin, le sceptre et la main de justice, et la couronne ornée de pierres précieuses. Il est recouvert tout entier d'un immense crêpe violet flottant au vent, et il repose sur un vaste bouclier de forme ovale, porté par des faisceaux de javelines, qui vont s'appuyer sur la tête de quatorze cariatides sculptées par Feuchères. Ces gracieuses et élégantes figures, qui ne semblent pas beaucoup plus grandes que nature, sont distribuées, six de chaque côté, une en avant et une autre en arrière; elles portent sur une base commune portant à son tour sur un piédestal, décoré d'une corniche peu saillante et de longues draperies flottantes de velours violet, au chiffre et aux armes de l'empereur; le tout repose sur un socle inférieur de vingt pieds au moins de longueur sur six de hauteur, en avant duquel un groupe de génies ailés soutient la couronne de Charlemagne; en arrière, on a disposé un massif de drapeaux, et sur les quatre angles, des trophées gigantesques d'armes de tous les peuples avec lesquels les armées impériales ont eu à se mesurer.

« Le socle repose sur quatre roues basses et massives; il est décoré, sur toutes les faces, de guirlandes et de bas-reliefs représentant des batailles, et tout cela doré en plein, depuis les roues jusqu'aux cariatides, jusqu'aux javelines, jusqu'au bouclier. »

Aux quatre angles du char, deux maréchaux : le maréchal de Reggio et le maréchal Molitor, l'amiral Roussin et le général Bertrand.

Les anciens aides de camp et officiers civils et militaires de la maison de l'empereur venaient après; ils étaient suivis par les préfets de la Seine et de police, les membres du conseil général, les maires, adjoints et conseillers municipaux de Paris et des communes rurales, les anciens militaires de la garde impériale, en uniforme, la députation d'Ajaccio, les militaires en retraite.

« A peine le cortège a-t-il dépassé le front de bataille de la légion appuyée à gauche du pont de Neuilly, qu'aussitôt le voilà qui se forme par pelotons à droite, et se met en marche à la suite; puis vient la légion qui lui fait face, et ainsi de suite jusqu'au dernier homme sur toute la longueur de la ligne que doit parcourir le convoi, depuis Neuilly jusqu'aux Invalides.

« Le cortège est fermé par une colonne d'arrière-garde commandée par M. le lieutenant-général Schneider, à la tête de son état-major. Cette colonne, composée du premier régiment de dragons, de deux bataillons d'infanterie, et de

deux batteries d'artillerie, établies à Neuilly, règle sa marche de manière à ce que tous les corps qui rompent successivement puissent prendre rang à la suite du cortège.

« Cependant, le char est près d'arriver à la hauteur de la barrière de l'Étoile; l'Arc-de-Triomphe, richement pavoisé pour cette fête, est décoré, depuis le sommet jusqu'à terre, de guirlandes et de festons de verdure, et surmonté d'un couronnement gigantesque figurant l'apothéose de l'empereur. Ce sont d'abord, aux quatre angles, de grandes figures, quatre Renommées à cheval, lancées au galop et courant répandre par tout l'univers la gloire de Napoléon; et puis, au centre, c'est un socle orné de guirlandes et de trophées d'armes de toute espèce, et portant à chaque angle un énorme trépied contenant une gigantesque cassolette toute pleine de résine enflammée, et dans la partie centrale, un groupe de proportion colossale. C'est d'abord l'empereur Napoléon, vêtu de son grand costume impérial comme à Notre-Dame le jour du sacre, debout devant son trône; il domine de la moitié du corps deux figures allégoriques représentant le génie de la Paix et celui de la Guerre. Ce motif de décoration, exécuté sur les dessins de M. Blouet, l'architecte de l'Arc-de-Triomphe, peint en entier par M. Cambon, est d'un grand effet. »

Depuis l'arc-de-triomphe de l'Étoile jusqu'à la place de la Concorde régnaient deux longues files de piédestaux supportant alternativement des colonnes, des statues, des candélabres antiques et de grands vases en forme de lampes funèbres.

Quatorze statues de proportions colossales représentant des Victoires ailées, tenaient d'une main la palme consacrée, et de l'autre présentaient des couronnes au cercueil du triomphateur.

Sur le pont de la Concorde « huit figures d'une proportion, sinon d'une exécution irréprochable, représentent : la Prudence, la Force, la Justice, la Guerre, l'Agriculture, les Beaux-Arts, l'Éloquence et le Commerce. L'entrée du pont est vigoureusement accentuée par deux colonnes triomphales qui arrêtent à chaque extrémité la ligne des statues; elles portent, au-dessus d'une boule, une aigle colossale aux ailes déployées qui, dans l'exécution définitive, serait remplacée par le coq gaulois, plus à la mode par le temps qui court.

« Précisément en face du pont de la Concorde, et sur le milieu des degrés qui conduisent à la Chambre des députés, on aperçoit la statue colossale de l'Immortalité; elle est vêtue d'une longue draperie, et porte le diadème en tête; sa main droite présente une couronne d'or qu'elle semble vouloir déposer sur le cercueil du grand homme. Cette figure gigantesque, destinée à surmonter le dôme du Panthéon, est l'œuvre de M. Cortot, ainsi que le bas-relief qui décore le fronton de la Chambre, découvert pour la première fois le jour de la cérémonie.

« Depuis le palais de la Chambre, jusqu'à l'angle de l'esplanade des Invalides, sur toute la longueur de la terrasse du Palais-Bourbon, des estrades ont été ménagées; elles sont couvertes, pavoisées et décorées de draperies flottantes.

« De l'autre côté du quai, et précisément en face de l'hôtel des Invalides, la statue gigantesque de l'empereur s'élève sur un piédestal richement orné. Cette statue est en bronze; elle est destinée à couronner la colonne élevée à Boulogne, en l'honneur de la Grande-Armée. Elle représente Napoléon empereur, revêtu d'un manteau semé d'abeilles et d'étoiles, la main droite appuyée sur un sceptre surmonté de l'aigle impériale, il présente de la gauche un large cordon auquel pend la croix de la Légion d'honneur, pour rappeler que l'institution de cet ordre et la distribution des premières décorations eurent lieu au camp de Boulogne.

« Cette grande figure, escortée de quatre Renommées, parmi lesquelles nous avons particulièrement remarqué celle de M. Husson, semble dominer de cette place les deux longues files de statues qui décorent l'esplanade, depuis le quai jusqu'à la grille des Invalides. Elles sont au nombre de trente-deux, seize de chaque côté. »

Ces statues représentaient des rois de France et des grands capitaines de diverses époques.

« Il était une heure et demie environ lorsque le cortège, quittant le quai, déborda sur l'esplanade des Invalides. Les estrades immenses dressées de chaque côté, sur toute la ligne qu'allait parcourir le convoi, étaient chargées de spectateurs qui attendaient là, dès le point du jour, par une température de dix degrés, dont la rigueur semblait augmentée par le souffle impétueux du vent du nord.

« Mais quand le char funèbre apparut dans tout son éclat, dans toute sa magnificence, quand on l'aperçut brillant au soleil, à travers les nuages de fumée ondoyante qui s'échappaient des larges trépieds placés entre chacune des statues, quand les batteries du quai annoncèrent l'empereur aux batteries des Invalides, quand la fumée du canon se mêla à la fumée des cassolettes ardentes, quand les trompettes gigantesques retentirent, emplissant l'air de mélodies lugubres, marches triomphales et marches funèbres, ce fut dans toute la foule une émotion profonde, générale et inexprimable.

« Enfin, le char est arrivé devant la grille des Invalides; il s'arrête sous un dais magnifique, espèce d'arc-de-triomphe, décoré, à droite et à gauche, dans toute la largeur de l'esplanade, de longues draperies noires semées d'abeilles d'or.

« Cependant, les marins de la *Belle-Poule* n'ont pas quitté le char funèbre; il descendent le cer-

cueil comme ils l'avaient monté, et vont maintenant le porter à bras jusqu'à la porte de l'église; ils traversent d'abord le jardin, décoré de trépieds et de candélabres couronnes de panaches ondoyants de flamme et de fumée, ils franchissent la porte d'honneur et traversent la cour royale pour s'arrêter enfin sous le porche triomphal élevé devant le portail même de l'église. C'est un arc-de-triomphe, c'est un temple, c'est une chapelle dressée tout exprès pour la réception du corps de l'empereur par Mgr l'archevêque de Paris, qui s'est avancé jusque-là, escorté de quatre prélats et de tout le clergé de son diocèse. »

Ici commence la cérémonie religieuse ; la décoration a pris un caractère tout à fait spécial, tout à fait approprié au héros dont elle est destinée à honorer la pompe funèbre.

. . . .

« Paris n'a rien vu de comparable : deux lignes de mâts pavoisés, ornés de trophées de drapeaux, et surmontés chacun d'une étoile d'or, traversent la cour dans toute sa longueur ; en arrière, sur des estrades qui s'élèvent depuis le sol jusqu'à la hauteur des galeries du premier étage, la foule, mais une foule choisie de femmes élégantes, de vieux militaires, de jeunes hommes et d'invalides est distribuée sur tous les gradins ; entre chacune des arcades, les trumeaux sont chargés de trophées d'armes et d'armures de toutes sortes, surmontés de l'aigle impériale ; les archivoltes, ornées de guirlandes de verdure, portent des écussons entourés de couronnes de laurier, sur lesquels sont figurés alternativement le chiffre de l'empereur Napoléon et les insignes de la Légion d'honneur. Plus haut, des guirlandes de laurier entrelacées de couronnes d'immortelles sont suspendues au-dessous de la frise, sur toute la longueur de laquelle sont inscrits, en lettres d'or, les noms de tous nos hommes de guerre qui ont acquis une certaine célébrité depuis 1792. Plus haut encore, immédiatement au-dessus de la corniche, un couronnement dentelé d'une grande richesse, qui relie très heureusement les ornements un peu grotesques des fenêtres mansardées avec l'ensemble de la décoration.

« Quand l'œil s'est promené ici et là, quand il a erré en haut et en bas, en long et en large sur tous ces détails pittoresques et élégants, il revient toujours inévitablement au point le plus important, à l'œuvre capitale, au milieu de tout cet ensemble ; c'est le portail triomphal, jeté en avant de l'église avec ses formes sévères, sa teinte funèbre et son aspect lugubre. Une voûte immense, portant sur quatre massifs quadrangulaires, soutient une architrave qui règne sur toutes les faces, couronnée sur chacune d'un vaste fronton ; à droite et à gauche, les frontons sont aux armes de l'empereur ; celui de la façade est couronné en outre d'une image colossale de Notre-Dame-de-Grâce, accompagnée de petits génies maritimes d'une heureuse invention.

« L'architrave se compose de niches juxtaposées, dans lesquelles ont été figurées les statues des généraux les plus renommés de la République et de l'Empire. Des Renommées colossales sont représentées sur les tympans au-dessus des archivoltes ; et sur chacune des faces des quatre massifs qui supportent tout cet ensemble, sont inscrits les noms de toutes les batailles qui, de près ou de loin, se rattachent à la carrière militaire de l'empereur.

Ce fut un peloton de sous-officiers décorés qui apporta le cercueil dans l'église ; ils arrivèrent « jusqu'à l'entrée du chœur, où le roi en personne s'apprête à recevoir le corps de l'empereur Napoléon que vient lui présenter le prince de Joinville, le capitaine de la *Belle-Poule*.

— « Sire, a dit le prince de Joinville, en baissant son épée jusqu'à terre, je vous présente le corps de l'empereur Napoléon.

— « Je le reçois au nom de la France ! a répondu le roi d'une voix forte.

« Ensuite Sa Majesté, s'étant approchée du prince de Joinville, lui a serré la main avec affection.

« Le général Athalin portait sur un coussin de velours l'épée de l'empereur. Il l'a présentée au maréchal Soult, qui l'a remise au roi.

— « Général Bertrand, a dit le Roi, je vous charge de placer l'épée de l'empereur sur son cercueil.

« Le général Bertrand a obéi à l'ordre de Sa Majesté.

— « Général Gourgaud, placez sur le cercueil le chapeau de l'empereur.

« Le général Gourgaud s'est avancé et a placé le chapeau à côté de l'épée.

« Alors le roi s'est retiré, a regagné la place qui lui avait été préparée à droite de l'autel ; la reine était à côté de lui dans une tribune réservée, avec les princesses et les officiers de sa maison. »

Le cercueil fut alors introduit au centre du catafalque splendide élevé au milieu du dôme, et le service funèbre commença ; il dura deux heures.

« Depuis l'orchestre jusqu'au chœur, toute l'église est tendue de noir ; dans les tribunes, dans les nefs latérales, et jusque sur les côtés de la grande nef, des estrades ont été dressées dans tout l'espace qui n'était pas strictement nécessaire aux mouvements du service. . . . . .

« Toutes les fenêtres ont été couvertes d'énormes écussons entourés de couronnes de laurier. Toutes les arcades ont été ornées de draperies noires à franges d'argent et de guirlandes de verdure. Chaque pilastre, décoré par en haut de trophées d'armes peints en or, est orné par en bas d'un trophée de drapeaux tricolores,



Le Petit Manteau bleu distribuant la soupe au marché Saint-Martin (Page 66, col. 2.)

entre lesquels se peuvent lire des inscriptions à la gloire des plus illustres généraux de l'Empire; en avant, des trépieds jettent des flammes bleuâtres. Sur toute la largeur de l'entablement, à droite et à gauche, règne une draperie flottante aux armes de l'Empereur, et immédiatement au-dessous, des inscriptions entourées de guirlandes et de couronnes de verdure, rappelant les souvenirs les plus importants de la vie civile de Napoléon.

. . . .

« Tout le chœur, tout le dôme, tous les hémicycles, toutes les tribunes, toutes les estrades, toutes les arcades, les colonnes et les pilastres, les entablements, les attiques, les fenêtres mêmes et les chapelles, tout le chœur, tout le dôme, du haut jusqu'en bas, tout est tendu de velours violet avec des ornements diversement accidentés, des abeilles d'or sur les draperies, des arabesques d'or sur les colonnes, des franges d'or, partout des lustres, des guirlandes, partout profusion de lumières, de festons et de drapeaux.

« Au fond, adossé à la porte royale, un autel a été dressé pour la cérémonie religieuse; c'est là que le service funèbre est célébré par Mgr l'archevêque de Paris, assisté de ses évêques, tous vêtus de violet comme pour l'office des martyrs.

« A droite de l'autel, sur une estrade couronnée d'un magnifique dais de velours violet richement drapé et surmonté de drapeaux et de panaches flottants, le roi s'est placé avec ses aides de camp et les princes de sa famille; à côté, une autre estrade a été préparée pour la reine et les dames de sa suite; toutes deux communiquent avec un salon décoré avec goût, dans l'espace d'une des quatre chapelles rondes, masquées pour la cérémonie. En face de l'estrade royale, à gauche de l'autel, est la place réservée à Mgr l'archevêque de Paris; puis vient la tribune du clergé, puis celle des députés, et celle des pairs de France, qui se font face, puis celle des ministres vis-à-vis de celle qui avait été réservée au corps diplomatique. »

Les ambassadeurs étrangers ne jugèrent pas à propos d'assister à la cérémonie dans laquelle

Napoléon était désigné avec le titre d'Empereur, en conséquence, cette tribune resta vide.

Terminons cette longue description en ajoutant que le *Requiem* de Mozart fut exécuté, sous la direction de M. Habeneck, par un orchestre de trois cents musiciens, cent-cinquante chanteurs et cent-cinquante instrumentistes, l'élite de nos théâtres lyriques.

« Ensuite est venu le *Dies iræ*, qui a produit un effet immense ; puis les prières de l'absoute ont été récitées par Mgr l'archevêque de Paris.

« A cinq heures et demie tout était fini, et le canon annonçait le départ du roi. »

Si nous nous sommes si longuement étendu sur cette cérémonie, c'est qu'elle eut une grande influence sur l'avenir de la France, on peut dire qu'elle prépara sûrement l'avènement du second Empire.

La translation des cendres de l'empereur et les chansons de Béranger ont plus fait pour la cause de Napoléon III que tout ce qu'il eût pu rêver de plus favorable à ses desseins.

Les libéraux de 1840, en ressuscitant si aveuglément la popularité du nom de Napoléon, croyaient fortifier puissamment l'opposition qu'ils faisaient au gouvernement de Louis-Philippe, mais ils ne songeaient pas que plus ils grandissaient le nom de Napoléon, plus ils rendaient facile à celui qui le portait, le moyen de l'imposer plus tard à la France.

Le 28 décembre, fut exécuté, à 9 heures du matin, Jean-Charles dit Barbier, condamné à mort par arrêt de la cour d'assises de Paris du 14 novembre précédent, pour avoir assassiné dans l'île Louviers sa maîtresse, une fille surnommée la Belle-Blonde.

Toutefois cette exécution passa pour ainsi dire inaperçue.

La Société des paumiers fut fondée en 1840 ; elle se trouvait jadis passage Sandrié. En 1861, elle fut expropriée pour faire place à l'Opéra. Elle obtint alors une portion de terrain dans le jardin des Tuileries et, en 1862, la Société put s'installer dans la salle qu'elle venait de faire construire.

Depuis quelques années, le jeu de paume a pris un grand essor ; des associations se sont formées en province, et les amateurs parisiens, trop nombreux désormais pour se contenter d'un local unique, ont été contraints d'en bâtir un second près du premier. La construction de l'immeuble a coûté 200,000 fr. En outre, une redevance est payée à l'Etat pour la concession du terrain. Il fut inauguré en 1880.

Les membres de la Société de courte-paume sont au nombre de cent environ.

Ce fut en 1840 que Edme Champion, dit le Petit Manteau bleu, fut décoré par Louis-Philippe. Ce philanthrope était alors une sorte d'illustration parisienne ; toujours vetu de son petit manteau bleu légendaire, on le voyait sur la voie publique, et surtout dans les quartiers populeux, distribuant des aliments et des effets aux nécessiteux. — Champion mourut en 1852.

Le bal du Prado d'été fut créé, en 1840, dans la rue de la Gaîté, à côté du théâtre du Montparnasse, par un sieur Charpentier ; ce bal est devenu le Jardin des plantes.

L'année 1840 vit aussi s'ouvrir quelques nouvelles rues :

Une ordonnance royale du 22 janvier porta : Le sieur Léon de Chazelle est autorisé à ouvrir à ses frais sur des terrains qui lui appartiennent dans la ville de Paris, deux rues destinées à communiquer, l'une de la rue d'Anjou à la rue d'Astorg, l'autre à la rue de la Pépinière.

L'une fut la rue Lavoisier, qui reçut le nom du célèbre chimiste, l'autre avait été percée dès 1838, c'était la rue Rumford dont nous avons parlé.

La rue Malesherbes, formée sur les terrains appartenant aux héritiers Mignon.

La rue de Moscou, ouverte sur des terrains appartenant à MM. Riant, Mignon et Mallet frères.

Le passage de Londres, formé par M. Tessier propriétaire.

La rue Mayet, ouverte en vertu d'une ordonnance royale du 8 décembre 1840 sur des terrains appartenant à MM. Journault frères et Mayet.

La rue Mazagran (ordonnance royale du 31 décembre), ainsi nommée en l'honneur du glorieux fait d'armes de Mazagran.

La cité Trévise, formée par MM. Lebaudy, Panier et Merintier propriétaires, elle dut son nom à sa proximité avec la rue de Trévise.

Les rues Beccaria, Legraverend, et Treilhard, toutes trois auprès de la prison de Mazas durent leurs noms, qui ne leur furent donnés que par ordonnance royale du 5 août 1844, à trois célèbres criminalistes.

La rue de Bruxelles fut ouverte sur l'emplacement d'une partie de l'ancien Tivoli par délibération du conseil municipal du 20 novembre 1840, toutefois elle ne fut construite qu'en juin 1841.

Avant de commencer l'année 1841, arrêtons-nous un moment et jetons un coup d'œil sur le changement de coutumes, de mœurs et de modes qui s'était opéré pendant les dix années écoulées, c'est-à-dire depuis la révolution de 1830, révolution qui fit sentir ses effets dans les diverses manifestations de la vie sociale ; déjà nous avons parlé des sectes philosophiques et religieuses qui s'étaient formées sous l'influence du mouvement qui se produisait, on a vu les saint-simoniens, voici maintenant les Jeune-France. C'était d'abord un groupe d'écrivains, fervents apôtres de la nouvelle école romantique, mais bientôt la plupart des jeunes gens passèrent à l'état de Jeune France rien qu'en arborant une tenue ro-

mantique, c'est-à-dire les cheveux et la barbe longs, une mise excentrique et des allures anti-bourgeoises.

Car entre les Jeune-France et les bourgeois il y avait tout un abîme !

Théophile Gautier a du reste esquissé la physionomie de divers échantillons du genre.

« Il y avait, dit-il, le Jeune-France byronien, le Jeune-France artiste, le Jeune-France passionné, le Jeune-France viveur, chiqueur, fumeur, avec ou sans barbe que certains naturalistes placent parmi les pachydermes, d'autres parmi les palmipèdes, ce qui nous paraît également fondé. Mais de toutes ces espèces de Jeune France, le Jeune-France moyen âge est la plus nombreuse et les individus qui la composent, ne sont pas médiocrement curieux à examiner. »

Le Jeune-France moyen âge s'imaginait avoir la cape, la dague et le pourpoint de velours, posséder des châteaux gothiques et voir les gentilles dames à robes armoriées, venir au-devant de lui suivies de leurs varlets.

Le plus étrange de tous était le Jeune-France macabre; veut-on avoir une idée de son intérieur : « une tête de mort, les bésicles sur le nez, une calotte grecque sur le crâne, une pipe culottée entre les mâchoires, faisant la grimace à un magot de porcelaine placé à l'autre bout de la cheminée; deux mandragores difformes se tortillaient hideusement, pêle-mêle avec deux pétrifications et deux madrépores sur un rayon vide de la bibliothèque. »

Mais ce fut à la première représentation d'*Hernani* qu'il fallut les voir : car on peut dire que c'est de là qu'ils commencèrent à se montrer pour pulluler ensuite.

« Dès une heure de l'après-midi, dit un historien, les innombrables passants de la rue Richelieu virent s'accumuler une bande d'êtres farouches et bizarres, barbus, chevelus, habillés de toutes façons excepté à la mode, en vareuse, en manteau espagnol, en gilet à la Robespierre, en toque à la Henri III, ayant tous les siècles et tous les pays sur les épaules et sur la tête, en plein midi. Les bourgeois s'arrêtaient stupéfaits et indignés. M. Théophile Gautier surtout, attirait l'œil par un gilet de satin écarlate et par l'épaisse chevelure qui lui descendait jusqu'aux reins.

Concurremment avec les Jeune-France il y avait les Bousingots dont les sentiments politiques se manifestaient avec une extrême violence. Petrus-Borel était leur chef; il s'intitulait républicain lycanthrope et basiléophage. Il appelait Louis-Philippe un homard n'ayant point de sang dans les veines, mais une carapace couleur de sang répandu.

Bousingots et Jeune-France, vêtus avec la même fantaisie, enveloppaient dans une haine commune l'académie, les classiques, le poncil, les hommes chauves et les bourgeois, et professaient le même culte pour le moyen âge, la couleur, le bruit et la bizarrerie.

Républicain à outrance, l'un d'eux disait, alors qu'on discutait sur la manière de se défaire du roi :

— Je m'offre à le piquer avec une aiguille aiguisée d'acide prussique, en lui donnant une poignée de main, comme il en prodigue aux vils séides qui se foulent au-devant de son cheval.

Au fond, tous ces pourfendeurs étaient d'honnêtes jeunes gens plus turbulents que dangereux.

En l'absence de grandes actions, les Bousingots se bornaient à briser dans les rues un certain nombre de lanternes et à résister dans les bals publics et les théâtres, aux gardes municipaux qui les flanquaient à la porte.

Le *Figaro* de 1832 tapa dur sur ces affamés d'originalité à outrance, la *Caricature* s'en mêla et peu à peu Bousingots et Jeune-France disparurent et devinrent, à leur tour, bourgeois et gardes nationaux.

A propos de caricatures, disons que cette satire crayonnée florissait beaucoup de 1830 à 1840, et un des types qu'elle créa et qui eut un succès colossal fut celui de Mayeux. Le créateur de ce type bizarre fut Charles Traviès, un dessinateur qui s'amusa à symboliser en lui la vanité et la bêtise du petit bourgeois fier d'avoir coopéré aux trois glorieuses.

La silhouette de Mayeux a grimacé dans toutes les collections d'estampes et de journaux satiriques.

« Mayeux, patriote à tout casser, chaud garde-national et don Juan en diable, un volcan en amour comme en politique; Mayeux libertin, déluré, jovial, sacripant et fûté, entonnant la gaudriole après boire, jurant au corps de garde, pinçant le menton aux fillettes, s'égarant dans les cabinets particuliers et ailleurs... mais ne transigeant jamais avec la Charte. »

Tous les mots drôles, satiriques, méchants, plaisants ou grivois étaient attribués à Mayeux tenant à la fois de Panurge, de Falstaff et de Polichinelle; comme ce dernier il était horriblement bossu et ne disait jamais un mot sans l'accompagner du juron n. d. D.

Un journal hebdomadaire que le célèbre bossu était censé rédiger, parut du 2 juillet 1831 au 30 mai 1832; il avait pour titre : *Du nouveau... Attention nom de D... Mayeux!*

Souvent on le mettait en scène avec les principaux personnages de l'État et c'était un assaut de drôleries; un jour, on supposa qu'il rendait visite à l'archevêque.

— Comment se porte votre Éminence ?

— Très bien, monsieur Mayeux, et *la vôtre*?

En 1848, il se fit encore un journal appelé *Mayeux* qui ne vécut que du 17 juin au 10 juillet,

mais il y avait déjà longtemps que la vogue de ce personnage était passée; cependant en 1851, parut *Mayeux l'indépendant*. Ce fut la dernière fois qu'on se servit de ce nom tombé aujourd'hui dans l'oubli.

Nous avons plus haut parlé des poires symbolisant la tête de Louis-Philippe, nous n'y reviendrons pas.

« Sous le règne de Louis-Philippe Ier, dit M. Augustin Challamel dans son excellente *histoire de la mode en France*, comme sous celui de Charles X, le costume féminin ne se modifia guère que partiellement. Les fantaisies se succédèrent sans interruption, mais le fond de la toilette générale resta le même. Sans doute on vit bien les « bibis » microscopiques remplacer les monstrueux chapeaux de dames, les grands chapeaux évasés dit *cabriolets* qui faisaient en 1835, le bonheur des Parisiennes; sans doute les bonnets habillés affectèrent une multitude de coupes et reçurent des noms divers : à la paysanne, à la Charlotte Corday, à la religieuse, à l'Elisabeth, à la châtelaine, à la Marie-Antoinette, à la polka, etc. Mais on ne remarqua parmi les nouveautés transcendantes que les résilles à la Napolitaine, les pompons « steeple-chase » placés au-dessous des oreilles, les toques arméniennes « à pentes » les demi-bonnets à la Catalane, les coiffures frangées à l'Algérienne, les turbans blanc et or à la Juive, avec une bride à la Rachel. »

Toutefois les modes suivirent le mouvement romantique et beaucoup de robes et de parures telles que châtelaines, diadèmes, ceintures, aumônières, bracelets et autres accessoires du moyen âge apparurent.

Dans une revue de 1834, on lit : « La mode a ses révolutions comme les empires, mais autrefois elles étaient lentes et progressives; aujourd'hui elles suivent le mouvement des esprits et participent à l'instabilité de nos institutions. Chaque siècle était jadis marqué de la même empreinte et les costumes de nos aïeux peuvent servir en quelque sorte de date à l'histoire. Maintenant la mode, avide de changements, interroge tous les siècles, toutes les époques, leur fait des emprunts et ne s'empare d'un costume que pour l'abandonner bientôt pour un autre. C'est l'affaire de quelques mois, de quelques semaines, de quelques jours. »

« Les dames, dit à son tour l'auteur de *l'hygiène vestimentaire*, échangèrent on ne sait trop pourquoi, les riantes couleurs de leurs vêtements pour des couleurs tristes et sombres. Les tendres nuances lilas, gorge-de-pigeon, première aurore, furent remplacées par le vert-russe, le cul-de-bouteille, le noir Marengo, le pur éthiopien; on eût dit que la toilette tournait au deuil. Les marchands de nouveautés, selon leur coquette habitude, baptisèrent chaque étoffe d'un nom plus ou moins incongru. Le pou de soie, le pou de la reine obtinrent la faveur; la couleur merde d'oie remplaça la fleur d'orange et la crotte de biche fit oublier l'écharpe d'Iris.

« En 1836, le costume féminin sembla revenir à des proportions raisonnables, les gigots monstrueux cédèrent aux manches plates diversement ornées et enjolivées; la ceinture reprit sa place naturelle, mais la robe s'allongea insensiblement, de manière à cacher la jambe et le pied; enfin, elle arriva au point où nous la voyons aujourd'hui, trainant à terre et balayant les ordures... Le bibi si coquet, si agaçant, servait trop bien les jeunes minois pour que les femmes de seconde jeunesse n'en fussent point jalouses; aussi se liguèrent-elles contre lui et l'accablèrent-elles du poids de leurs années. La passe du chapeau fut donc allongée de manière à cacher le cou, et le bibi se vit transformé en informe cabas. Ce chapeau de grand'mère ne prévalut qu'une saison, on lui substitua le demi-Paméla dont les passes arrondies dégageaient très gracieusement les contours de la joue, C'était surtout aux jeunes filles qu'il allait à ravir. »

Il ne faut pas oublier la coiffure en cheveux relevés en casques, ni celle qui se composait de papillottes placées de chaque côté des joues et de grosses coques montantes artistement fichées au moyen d'un peigne sur le derrière de la tête.

Le peigne jouait alors un grand rôle dans la toilette féminine, on le portait en argent, en or incrusté de pierres précieuses et, placé sur le sommet de la tête, il était exposé à tous les regards.

Les ceintures à boucles d'or furent aussi longtemps à la mode.

Louis-Philippe portait les cheveux en pyramide sur le front. C'est ce qu'on nommait un toupet. Naturellement les partisans du gouvernement portaient tous le toupet royal et ceux qui manquaient de cheveux en achetaient chez le coiffeur; les favoris furent aussi en faveur pendant toute la durée de ce règne. Quant aux moustaches, elles n'étaient pas encore l'apanage de tous et pas un fonctionnaire ne se fût permis de laisser croître le poil que la nature lui avait planté sous le nez.

Ce furent les saints-simoniens et les Jeune-France qui mirent les cheveux longs à la mode et peu à peu le toupet s'abaissa, puis disparut pour faire place aux cheveux plats et séparés par une raie vivement dessinée sur un des côtés de la tête, plus généralement sur le côté gauche.

Presque tous les ouvriers portaient une blouse bleue ou blanche et une casquette; lorsqu'ils s'habillaient ils mettaient un chapeau mais gardaient la blouse.

L'aristocrate se distinguait par son habit dont les larges basques rappelaient l'habit à la fran-



Le duc d'Aumale était dans la rue Saint-Antoine, lorsque soudain un assassin fit feu sur lui à bout portant.
(Page 71, col. 1.)

çaise; les bourgeois adoptèrent la redingote à jupe.

« De 1830 à 1835, dit M. Debay, on vit paraitre et disparaitre successivement les redingotes à la propriétaire, à la Collin, à la marinière, etc., les habits à taille haute et à larges basques formant jupon, genre bâtard qui tenait de l'habit et de la tunique. Les pantalons à sous-pied embrassant étroitement la botte et tirés par des bretelles de façon à rendre impossibles les mouvements de flexion, furent d'abord adoptés par quelques élégants, et devinrent en peu de temps une passion chez les hommes comme les gigots l'avaient été pour les femmes. »

Ce fut vers la même époque que les élégants adoptèrent aussi l'usage d'une canne noire en fer creux qui résonnait sur le pavé comme un canon de fusil.

A partir de 1830, tout le monde entra dans le jardin des Tuileries, hormis cependant les gens en blouse, (mais on n'y fumait pas, ce ne fut qu'en 1848 que le cigare et même la pipe purent être fumés sous les marronniers de la demeure ci-devant royale).

Cependant les légitimistes regrettaient beaucoup que l'entrée de cette magnifique promenade eût été ainsi ouverte aux gens de toute classe.

« On ne saurait nier, lisons-nous dans un ouvrage d'alors, que les glorieuses et immortelles journées n'aient un peu nui à l'apparence générale du jardin des Tuileries. On était auparavant beaucoup plus sévère sur les costumes des personnes que l'on y admettait; la populace a eu assez de pouvoir pour obtenir, comme une marque de respect et de faveur particulière, l'entrée de bien des lieux où elle n'était pas admise autrefois; ce qui donne à ces lieux l'apparence de l'arche de Noé, où entraient à la fois les animaux purs et les immondes. »

Pas poli pour le populaire, l'auteur en question qui termine par une anecdote : la scène se

passe à l'une des portes du jardin des Tuileries alors qu'il était spécialement réservé au beau monde; un jeune homme du suprême bon ton s'y présente et la sentinelle, croisant la baïonnette, lui dit :

— On n'entre pas!

— On n'entre pas! s'écrie le petit-maître en regardant son élégante toilette, recherchée dans ses plus minces détails.

— Mes ordres sont précis, répond la sentinelle.

— Précis!... de me refuser, moi?

— Précis de refuser qui que ce soit que je trouverais mal mis... or, je vous trouve mal mis.

Il n'y avait pas à discuter cette opinion; le petit-maître battit en retraite, rouge de colère.

Le jardin des Tuileries fut, depuis 1830, la promenade favorite des Parisiens. De dix heures du matin à midi, il était le rendez-vous de toutes les bonnes du quartier et des enfants. A partir de deux heures, d'élégantes calèches descendaient en roulant les rues de Castiglione et de Rivoli; des cabriolets arrivaient de partout pour déposer les promeneurs et les promeneuses élégamment parés à la grille du jardin.

Peu à peu, de doubles et triples rangs de chaises étaient occupés de chaque côté de la grande allée pendant qu'une masse mouvante allait et venait au milieu.

A cinq heures, la foule des gens « comme il faut » se retirait et était remplacée par une autre, composée de petits bourgeois, d'employés, et, le dimanche, de commerçants qui ne quittaient le jardin qu'après la retraite battue.

Dans la soirée, outre les cafés et les théâtres très fréquentés, on allait beaucoup, de 1835 à 1838, entendre prêcher l'abbé Lacordaire à Notre-Dame.

Le jour où sa parole retentissait sous les voûtes de la cathédrale, l'immense nef était fermée par des barrières et toutes les places qu'elle contient étaient réservées aux hommes désireux de l'entendre; quant aux femmes, elles occupaient les bas côtés. Or, la foule, qui se pressait à Notre-Dame ces jours-là était si considérable, qu'il était nécessaire de la protéger contre elle-même sur le parvis, par la présence de gardes municipaux.

XLV

L'assassin Quénisset. — Catastrophe sur le chemin de fer. — Collège Chaptal. — Mort du duc d'Orléans. — La prison Mazas. — Gare du Nord. — Le château Rouge. — Hôpital de la Riboisière. — Sainte-Clotilde. — Procès Teste. — Affaire Praslin. — Gare de Lyon. — Révolution de février 1848.



Le 2 mai 1841, à onze heures du matin, le canon annonça aux Parisiens la cérémonie du baptême du comte de Paris. Le cortège royal, formé de six voitures escortées par des détachements de garde nationale à cheval et de chasseurs, arriva à l'église Notre-Dame, en passant par le Pont-Royal, les quais, le pont Saint-Michel et la place du marché Palu, au milieu d'une foule considérable attirée par cette solennité. La garde nationale maintenait l'ordre sur le parvis.

Une salve d'artillerie annonça l'arrivée du roi et de la famille royale à la cathédrale et l'archevêque de Paris, entouré de ses archidiacres, de son chapitre et de tous les curés de Paris, alla recevoir au portail le roi et lui adressa un discours auquel Louis-Philippe répondit, après avoir refusé le dais qui avait été préparé pour lui.

Le clergé reprit processionnellement le chemin de l'autel et le cortège du roi suivit en traversant la nef au bruit des tambours et d'une marche brillante exécutée par l'orgue.

La famille royale ayant pris place, la cérémonie du baptême commença. Les fonts baptismaux étaient placés au milieu de la croix, entre l'autel et la famille royale. Le roi fut le parrain et la reine la marraine.

Un *Te Deum* suivit la messe; le chancelier de France, le président de la Chambre des députés et les vice-présidents des deux chambres, les maréchaux, etc., signèrent l'acte de baptême, après le départ du roi.

Le 23 juin, le député Garnier-Pagès mourut d'une phthisie pulmonaire; ses obsèques eurent lieu le 26 et la cérémonie funèbre se fit à l'église Notre-Dame-de-Lorette; puis, le char se rendit au cimetière du Père-Lachaise, suivi par plus de

40,000 individus de toutes les classes. MM. Arago, Jolly, Bastide, de Lesseps, Blaize, Dupoty, Marlet, Duthoy et Pagnerre prononcèrent des discours sur la tombe.

« Le convoi de Garnier-Pagès fut un prétexte qu'on ne manqua pas de saisir pour une nouvelle manifestation. Le *National*, principal organe de la haute démocratie, convoqua aux obsèques le groupe de ses partisans; les étudiants vinrent y parader; le parti montagnard et ses vieilles phalanges, Dourille, avec les siens, les communistes, sous la bannière de Cabet, tous les dissidents de la Métropole icarienne, toutes les sociétés révolutionnaires y figuraient au grand complet.

« La cérémonie n'offrit d'autre incident qu'un coup de pistolet tiré par Desamy sur les agents de police qui suivaient le cortège et qui s'emparèrent de lui.

« Dourille fut également arrêté avec l'élite de sa troupe, pour excitation au désordre. »

Le 13 septembre 1841, le duc d'Aumale faisait son entrée à Paris à la tête du 17ᵉ régiment d'infanterie légère qu'il commandait et qui, depuis sept années, tenait avec succès la campagne en Algérie.

Il était arrivé dans la rue Saint-Antoine, lorsque soudain un assassin fit feu sur lui à bout portant; la balle alla frapper le cheval du lieutenant-colonel Levaillant, qui marchait à côté du prince et l'animal tomba mort devant lui.

L'auteur de l'attentat fut aussitôt arrêté; il déclara se nommer Quénisset; il avait servi comme soldat, avait été condamné à trois années de fers pour rébellion; il était parvenu à s'évader en 1837.

Les premières recherches de l'instruction établirent qu'un complot avait préparé le crime, et l'affaire fut déférée à la cour des pairs.

Le 23 décembre, la cour rendit un arrêt conforme aux conclusions du procureur général: M. Dupoty, rédacteur en chef du journal *le Peuple* fut condamné à cinq ans de détention, trois autres affiliés, Colombier, Brazier et Quénisset à la peine de mort.

Toutefois, la clémence royale commua la peine de ces derniers, et le 8 janvier suivant, la cour entérina des lettres de commutation accordées par le roi à Colombier, à Brazier, qui furent soumis à une détention perpétuelle et à Quénisset qui fut déporté.

Les condamnés n'avaient pas recueilli beaucoup de sympathies, même parmi ceux qui n'aimaient pas Louis-Philippe; cette tentative d'assassinat sur un jeune prince qui n'avait rien fait pour s'attirer la haine des partis, souleva une réprobation générale.

La session législative fut ouverte le 27 décembre: et le roi Louis-Philippe l'inaugura comme d'ordinaire par un discours d'ouverture qui se tint dans les généralités.

En somme, l'année s'était écoulée sans événements bien importants; cependant 30,000 travailleurs désertant leurs ateliers s'attroupèrent sur plusieurs points de Paris et dans les environs. Mais ce fut inutilement que des meneurs essayèrent de les soulever dans un but révolutionnaire. Quelques charges de cavalerie suffirent pour disperser ces masses d'ouvriers dont la cessation de travail n'avait pour motif que de forcer leurs patrons à leur accorder un salaire plus élevé.

Les presses parisiennes, il y a quarante ans étaient loin de produire un chiffre d'ouvrages comparable à ce qu'il est aujourd'hui, car, pour 1841, la statistique de l'imprimerie parisienne accuse l'impression de 8,036 ouvrages, ainsi répartis: ouvrages écrits en toutes langues, 6,300; estampes, gravures lithographiées 1,163; plans et cartes, 145; musique, 428.

A la fin de 1841, fut construite au ministère du commerce une salle spéciale destinée à établir un musée pour les poids et mesures. Sur des étagères disposées autour de la pièce, furent placés les étalons des poids et mesures employés en France dans tous les temps.

En même temps, tout Paris se pressait au Jardin des plantes pour y admirer la panthère noire et une autruche qui venaient d'y être envoyées, en compagnie de deux lions mâles destinés à remplacer les derniers qui étaient morts du scorbut. Les Parisiens s'attendrissaient volontiers à cette occasion sur la sensibilité d'une lionne née au Jardin des plantes et qui, ayant perdu son compagnon fut prise d'un profond chagrin, refusa de manger et mourut elle-même quinze jours après.

Tous les journaux de l'époque enregistrèrent le fait entre des articles consacrés à Listz, le fameux pianiste qui faisait alors florès à Paris, à Vieuxtemps le célèbre violoniste et à Ducornet, le peintre sans bras, qui défrayaient tour à tour les chroniques, ainsi que le pâtre Henri Mondeux, le plus grand calculateur qu'on eût vu.

Nous trouvons aussi à la fin de 1841, une appréciation d'un nouveau petit théâtre qui s'était établi dans le passage de l'Opéra et qu'on nommait le Gymnase enfantin; c'était une concurrence faite au théâtre Comte, installé passage Choiseul, mais la presse ne fut pas tout d'abord favorable au gymnase enfantin.

Voici ce que nous lisons à ce propos dans le *Musée des familles*, qui ne péchait cependant pas par la sévérité de sa critique: « Le théâtre Comte fait passer de délicieuses soirées à ses jeunes habitués... aussi remarque-t-on dans cette salle un public fort élégant, les lauréats des pensions avec leurs professeurs envahissent le parterre et les loges sont occupées par les enfants les plus distingués de Paris.

« Nous ne pouvons malheureusement en dire

autant du *Gymnase enfantin*. La composition de la salle suffirait seule à éloigner un public de bonne compagnie, si les pièces et les acteurs mal serinés, ne venaient en aide pour en interdire l'entrée à quiconque redoute l'ennui. »

Quoi qu'il en soit, le Gymnase enfantin dura plusieurs années et produisit des artistes qu'on retrouva plus tard sur les théâtres de Paris; on peut citer Schey, Colbrun, Poulet, Rubel, Mlle Alphonsine, etc. Un incendie considérable le ruina.

La salle du Gymnase enfantin fut plus tard occupée par un musée anatomique, puis elle devint une salle de concert, et est aujourd'hui disposée pour un cours de danse.

Ce fut dans le même temps que s'ouvrit, dans la rue des Martyrs, le café de la *Belle-Poule*, célèbre dans le monde littéraire.

En 1841, fut aussi fondée à Paris la société orientale de France.

Le passage de l'abbaye fut formé en 1841, sur la propriété de M. Mathias: son nom lui fut donné en raison de sa proximité avec la prison de l'Abbaye.

Les autres voies publiques ouvertes dans la même année furent la rue de l'Aqueduc, percée sur des terrains appartenant à MM. Riant et Mignon, par ordonnance royale du 22 janvier. Elle reçut, vers 1844, le nom de rue Percier, en souvenir de l'architecte Percier, membre de l'Institut, mort en 1838. C'est aujourd'hui la rue Mansart.

La place des Hirondelles, chaussée de Clignancourt; elle dut son nom aux omnibus dits Hirondelles qui y stationnaient autrefois. La rue Myrrha et la rue Poulet forment à leur jonction cette place supprimée à peu près par le boulevard Ornano.

La rue Moncey, ouverte par ordonnance royale du 15 novembre 1841, et ainsi appelée en l'honneur du maréchal Moncey, duc de Conegliano.

La cité du Wauxhall, construite sur l'emplacement de l'ancien Wauxhall d'été.

Et la rue de Boulogne, ouverte suivant ordonnance royale du 21 juin 1841, sur l'emplacement de l'ancien jardin de Tivoli. Cette ordonnance prescrivait en même temps la formation d'une place sur ledit emplacement qui prendrait le nom de place Vintimille et de plusieurs rues y venant aboutir; mais ce ne fut, on le verra plus loin, qu'en 1844, que cette disposition fut mise à exécution.

L'année 1842 s'ouvrit par des espérances toutes nouvelles de tranquillité : les esprits étaient au calme.

Cependant de temps à autre le parquet sévissait contre quelques journalistes et gens de lettres qu'on accusait sans cesse de mettre la société en péril par leurs écrits. Ce fut ainsi que, le 8 janvier, *le Charivari* était déféré à la cour d'assises sous la prévention d'outrages et de diffamation envers M. Hébert, procureur général à la cour de Paris. L'imprimeur Lange-Lévy et le gérant Marey furent condamnés, le premier à six mois de prison et 2.000 fr. d'amende, le second à deux ans de prison et 4,000 fr. d'amende.

Quelques jours plus tard, le 12, le baron de Daunant demanda à la Chambre des députés que le Journal *le Siècle* fût cité à la barre sous la prévention d'offense envers la Chambre. Cette proposition fut adoptée et, le 18, M. Louis Perrée, gérant du *Siècle*, était condamné à 10,000 fr. d'amende et à un mois de prison.

Le 14 février, c'était le tour du *National* qui était condamné en la personne de son gérant, à un an de prison et 4,000 fr. d'amende et la même peine était appliquée, pour reproduction de l'article, au gérant de la *Gazette de France*.

Enfin, le gérant et l'imprimeur du journal *la Mode* étaient condamnés, le premier à deux ans de prison et 6,000 fr. d'amende, le second à trois mois et 2,000 fr. pour délit d'adhésion publique à une autre forme de gouvernement.

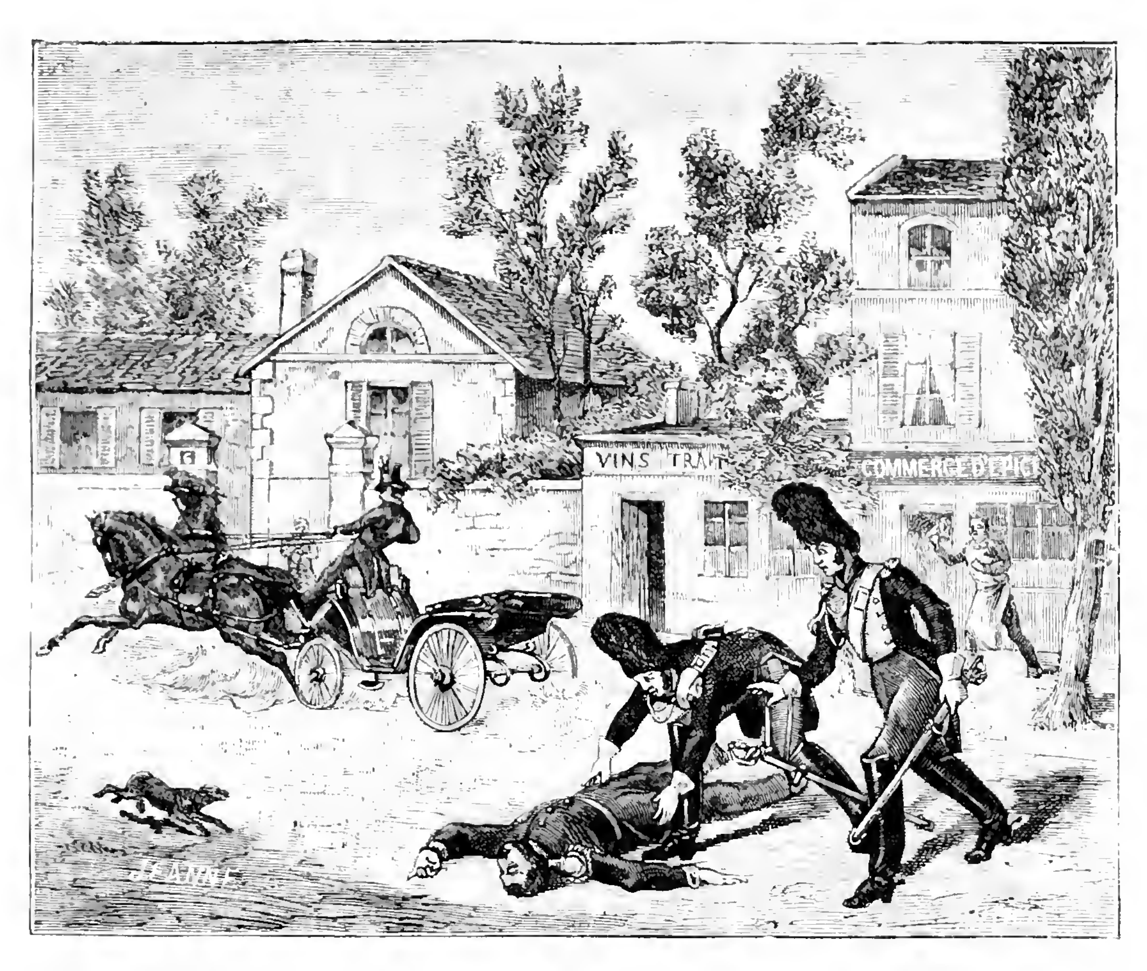
Des journalistes, on arriva aux romanciers :

Le 11 mars, M. Auguste Luchet auteur d'un roman intitulé *le Nom de famille*, et M. Souverain, l'éditeur, comparurent devant la cour d'assises présidée par M. de Champanhet, sous l'inculpation, entre autres, de troubler la paix publique. L'écrivain, défendu par Jules Favre, fut condamné à deux ans de prison et 1.000 fr. d'amende. Ces procès firent grand bruit dans le monde des lettres et de la politique.

Cela n'empêchait pas d'ailleurs la jeunesse bourgeoise de se livrer au plaisir, car nous voyons plusieurs établissements, consacrés à la danse, s'ouvrir au commencement de 1842; ce fut d'abord M. Taboureux qui ouvrit le bal Saint-Georges dans la rue de ce nom; mais les propriétaires voisins, entre autres MM. Thiers et Perrée, des hommes graves, se plaignirent vivement d'entendre les échos des quadrilles qui s'exécutaient à grand orchestre chez M. Taboureux, alors qu'ils étaient plongés dans d'importants travaux; cela leur donnait des fourmillements dans les jambes qu'ils firent cesser en obtenant par leur influence la fermeture du bal, qui fut assimilé aux établissements bruyants et insalubres.

Puis, ce fut un autre bal qui fut ouvert dans la rue Saint-Antoine à peu près à la hauteur de l'endroit où elle devient la rue de Rivoli. Son public tout spécial se recrutait, pour les hommes, parmi les artistes, et pour les femmes, parmi les modèles, la plupart juives — les rues avoisinant étaient alors habitées par beaucoup d'israélites.

Ce bal s'appela le bal des Acacias, bien que ces arbres n'y brillassent que par leur absence; puis il changea de nom et s'appela le bal de la Reine-Blanche, en souvenir du logis, dit de la Reine-Blanche, qui se trouve dans le passage Charlemagne; enfin ces deux noms disparurent



Soudain les chevaux s'emportèrent, le prince sauta si malheureusement, que cinq heures après il expirait dans les bras du roi. (Page 75, col. 2.)

devant celui que le public lui imposa, l'Astic. Pendant une dizaine d'années, le bal de l'Astic fut très fréquenté. « Artistes et modèles, dit l'auteur des *Cythères parisiennes*, tous canotiers et canotières s'abattaient à l'*Astic*, en revenant du tour de Marne pour danser quelques quadrilles, en costume, avant d'aller se coucher. Parmi ces artistes on cite Meissonier, Daubigny, Daumier, Cham, Staal, Bertall, Pascal (le sculpteur) et quelques autres encore, grands amateurs de canoterie, dont plusieurs roulent équipage sur la basse Seine. »

A partir de 1848 cependant, l'Astic perdit un peu sa vogue et, en 1852, il avait fermé ses portes. Mais nous aurons à revenir sur les établissements chorégraphiques; — du plaisir passons à la douleur.

Le 8 mai 1842, Paris fut consterné en apprenant la nouvelle d'un accident terrible : un train de voyageurs, composé de quinze wagons, venant de Versailles et se dirigeant sur Paris, après avoir dépassé la station de Bellevue, avait déraillé par suite de la rupture de l'essieu de la locomotive; les wagons étaient tombés les uns sur les autres entraînant la chute d'une seconde locomotive qui, en tombant, mit le feu aux wagons, et environ 150 personnes, hommes, femmes et enfants, s'étaient trouvées emprisonnées au milieu des flammes.

Quant aux blessés, leur chiffre était de 175, disait-on.

On juge si l'annonce de ce sinistre jeta l'effroi parmi la population parisienne; l'événement était arrivé vers six heures un quart et on n'avait pu se rendre maître du feu qu'à neuf heures, et, dans l'intervalle, c'était à qui partirait de Paris pour se rendre sur le théâtre de l'accident.

En somme, après que l'autorité eut fait les constatations légales, on reconnut que le nombre total des victimes était de 164, dont 59 avaient perdu la vie et 109 blessées plus ou moins grièvement. Parmi les morts se trouvaient le contre-amiral Dumont d'Urville, sa femme et son fils.

Les funérailles de l'infortuné navigateur et de

sa famille eut lieu le 16 mai, au milieu d'un concours nombreux de personnes de toutes les classes. Deux chars richement ornés portaient le corps du fils et de la femme du vaillant amiral, puis venait le sien, sur lequel on voyait les insignes de son grade et des faisceaux de drapeaux. Les coins du poêle étaient tenus par MM. Villemain, ministre de l'Instruction publique, de Jussieu, de la Bretonnière et Beautemps-Beaupré, représentant la société de géographie, l'académie des sciences, le corps de la marine royale et le dépôt de la marine. Les restes de la malheureuse famille furent inhumés dans un terrain désigné par le Préfet de la Seine et dont la concession à perpétuité fut votée par le conseil municipal de la ville de Paris.

Quant aux cadavres et débris humains, recueillis pieusement sur le lieu du sinistre, ils furent transportés dans une des dépendances du cimetière Montparnasse, sorte de Morgue improvisée, où accourut en tremblant et en sanglotant la foule éplorée des parents et des amis.

Les corps des victimes, desséchés, tordus et comme racornis par l'action du feu, étaient réduits à l'état de hideuses momies de 2 à 3 pieds de longueur. Les têtes carbonisées étaient complètement méconnaissables.

Un procès qui fut intenté par la famille des victimes à l'administration du chemin de fer et qui se termina par l'acquittement des prévenus et un jugement qui déboutait la partie civile de ses conclusions vint encore à la fin de l'année (25 décembre) aviver le souvenir de cette terrible catastrophe.

En octobre 1842, M. Goubaux qui depuis dix-huit ans, dirigeait à Paris, une institution de jeunes gens connue sous le nom de pension Saint-Victor, transforma cet établissement en une école préparatoire pour l'industrie et le commerce. Deux ans plus tard, il fit adopter son programme d'études par l'administration de la ville de Paris qui érigea cette pension en établissement municipal sous le nom d'École François Ier, et M. Goubaux en fut naturellement nommé directeur.

Il remplit ces fonctions jusqu'en 1850, et quand il mourut, son école qui, depuis 1848, avait changé son nom pour celui d'école municipale Chaptal (du nom du savant chimiste Chaptal, comte de Chanteloup), comptait un effectif de 598 élèves.

M. Monjean lui succéda et, en 1867, l'école devenue collège Chaptal, avait 1,100 élèves pensionnaires et 500 demi-pensionnaires ou externes.

« La surveillance du collège est confiée à un conseil d'administration choisi dans le sein du conseil municipal. La durée des études est de six années. Elles comprennent les connaissances exigées pour l'admission au baccalauréat ès sciences, à l'École polytechnique, ainsi qu'à l'École centrale des arts et manufactures.

« Les élèves sont répartis en trois collèges : Le petit collège contient les élèves de huit à treize ans qui, partagés en dix divisions, reçoivent l'instruction religieuse, l'instruction littéraire depuis les éléments de la grammaire, les premiers exercices de style, l'histoire des temps anciens, la géographie, le calcul, les éléments des sciences physiques et naturelles, le dessin géométrique, le dessin d'ornement, la calligraphie, la lecture accentuée et le chant.

« Le moyen collège renferme les élèves de quatorze à dix-sept ans répartis en trois divisions qui apprennent, outre l'instruction religieuse, la langue française et composition littéraire, l'histoire de la littérature, la langue latine, la géométrie, la trigonométrie, l'algèbre, la physique, la chimie, la tenue des livres, le dessin d'ornement, etc.

« Enfin, le grand collège est réservé aux élèves qui ont fait leurs études dans la maison et qui sont âgés de dix-sept à dix-neuf ans; vingt cours gradués de sciences, des exercices variés, des conférences nombreuses, des examens multiples sur toutes les matières de l'enseignement achèvent leur éducation. »

Ce collège occupait un vaste bâtiment ayant deux entrées l'une rue Blanche, l'autre rue de Clichy.

La ville de Paris a, depuis le rétablissement de la République, transféré le collège boulevard des Batignolles.

Le local de la rue Blanche, transformé, devint un établissement de skating qui, pendant deux ou trois années, ne fit pas de brillantes affaires, car, en 1879, il fut fermé et réorganisé à nouveau en Palace-Théâtre. Il rouvrit ses portes l'année suivante par une féerie : *la fée Cocotte*, par MM. Gaston Marot et E. Philippe, musique de Raoul Pugno et E. Bourgeois.

C'est au gouvernement de Louis-Philippe, que l'École normale dut son installation dans l'édifice qu'elle occupe aujourd'hui, rue d'Ulm. Ce fut en 1842, que les constructions s'élevèrent et furent appropriées aux besoins de l'école qui en prit possession, avec ses cent élèves, au mois d'octobre 1846.

« La révolution de février fut favorable à l'École normale, M. Carnot ministre de l'Instruction publique, réclama au nom de l'égalité républicaine, dans l'intérêt des études et dans celui des familles pauvres, la gratuité absolue pour tous les élèves de cette grande école. »

Un décret du 10 avril suivant supprima la philosophie et un nouveau règlement fut imposé à l'école.

En 1857, le noviciat que les élèves devaient faire dans les lycées avant de se préparer à l'agrégation, fut réduit à un an, et M. Nisard, de l'Académie française, fut nommé directeur.

Bientôt, tout noviciat fut supprimé et les élèves furent autorisés à se présenter à la licence dès la

fin de la première année. On créa à l'école un laboratoire de chimie et l'enseignement de la philosophie fut rétabli.

Au mois de mai 1867, un élève ayant, au nom de ses camarades, complimenté M. Sainte-Beuve, qui avait défendu au sénat la doctrine de la libre pensée fut expulsé; les autres élèves n'ayant pu obtenir sa réintégration, quittèrent l'école qui fut licenciée, le 10 juillet suivant.

Pendant les vacances, des changements importants eurent lieu dans l'administration de l'école, les élèves furent rappelés, et, depuis, les choses marchèrent sans encombre.

Il est question, en ce moment (1er janvier 1881), d'agrandir l'École normale, ce qui nécessitera l'ouverture de la rue de l'Abbé-de-l'Épée, entre les rues Rataud et celle d'Ulm.

D'après des plans qui remontent à l'administration de M. Haussmann, la rue de l'Abbé-de-l'Épée est destinée à devenir une grande artère reliant le quartier Montparnasse à celui du Jardin des plantes. Elle commencera à la gare Montparnasse pour aller aboutir à la rue Monge.

La rue de l'Abbé-de-l'Épée actuelle, dont le parcours est limité entre la rue Saint-Jacques et le boulevard Saint-Michel, n'était, au XVIe siècle, qu'un passage que l'on fermait la nuit au moyen de chaînes en fer; on l'appelait la ruelle *Saint-Jacques-du-Haut-Pas*, parce qu'il longeait l'église de ce nom; plus tard, on le désigna sous le nom de *ruelle des Deux-Églises*, parce qu'il était placé entre les églises Saint-Jacques et de Saint-Magloire.

L'exécution des travaux projetés entraînera l'élargissement de la rue de l'Abbé-de-l'Épée et, par contre, la démolition d'une partie de l'établissement des Sourds-Muets, qui sera reconstruit en bordure de la rue d'Enfer. Quant à l'École normale supérieure, son périmètre sera régularisé et on reconstituera à peu près en totalité la nouvelle clôture de cet établissement.

Les dépenses sont évaluées approximativement à un demi-million.

La chambre des députés fut dissoute le 13 juin, après trois années d'existence, le ministère peu rassuré sur les dispositions de ses membres à son égard, en appelait à une législature nouvelle.

A Paris, sur douze arrondissements, dix députés de l'opposition furent nommés : la position était grave, mais un malheur terrible, inattendu, vint consterner tous les partis et pour un moment les confondre.

Le 13 juillet, le duc d'Orléans, au moment de partir pour Saint-Omer, où il devait inspecter plusieurs régiments, se rendait à Neuilly pour faire ses adieux au roi, lorsqu'arrivée à la hauteur de la porte Maillot, sa voiture s'engagea sur la route de la Révolte qui coupe le village de Sablonville, pour regagner l'ancien chemin de Neuilly jusqu'à la cour d'honneur du parc.

Soudain les chevaux s'emportèrent, le prince sauta sur la route, mais si malheureusement que sa tête porta sur le pavé; la chute fut terrible et, cinq heures après, il expirait dans les bras du roi, et sous les yeux de sa mère éplorée et d'une partie de la famille royale.

La douleur causée par ce triste événement fut générale, et de toutes parts arrivèrent au pied du trône les manifestations empressées. Le corps diplomatique, les pairs et les députés présents, l'armée, la garde nationale, les membres du conseil général etc., allèrent exprimer au roi la part qu'ils prenaient dans ses regrets.

Le 26 juillet, les chambres furent convoquées pour avoir à délibérer sur un projet de régence, qui fut voté à la fin d'août, et conférait au duc de Nemours, pour les exercer en cas de nécessité, les pouvoirs de cette royauté temporaire.

L'été de 1842 fut un des plus chauds qu'on eut traversés à Paris depuis bien des années. En mai, le maximum de la température s'était élevé à 22°,5 et le minimum à 8°,5, moyenne 15°,5; — en juin : maximum 30°, minimum 9°,5, moyenne 19°,7 — juillet : maximum 25°; minimum 10° moyenne 17°,5, août : maximum 30°,6; minimum 11°,3, moyenne 20°,9; — septembre maximum 25°,2, minimum 8°,5, moyenne 16°,8.

Un procès qui eut un grand retentissement occupa beaucoup Paris et y produisit un grand scandale : des employés supérieurs de la ville, entre autres Hourdequin, étaient accusés de suppression de pièces et de corruption. L'instruction fut longue et minutieuse, il résulta des débats que Hourdequin avait rendu des services à des particuliers, qui les avaient reconnus par des cadeaux; une dame Vallée lui avait envoyé un piano de 500 fr. Hourdequin avait refusé de l'accepter, mais il avait reçu et gardé deux flambeaux d'une valeur totale de 300 fr.

On voit que l'affaire n'avait pas de proportions considérables; cependant, nous le répétons, elle fit un bruit d'enfer et on ne parlait que de ce fameux procès, dans les salons.

Il se termina au mois de novembre; Hourdequin fut condamné à quatre années d'emprisonnement, et ses co-accusés, Morin et Boulet, chacun à trois années de la même peine.

La galerie Bergère fut construite en 1842, ainsi que la rue Geoffroy-Marie, sur une partie des terrains dits de la Boule rouge; ces terrains avaient été vendus par l'administration des hospices aux sieurs Pène et Maufra, moyennant 3,075,000 fr, et une ordonnance royale du 10 janvier 1842, autorisa M. Pène à ouvrir sur cet emplacement une rue qui fut appelée rue Geoffroy-Marie, en raison de ce qu'en 1,260 un sieur Geoffroy, couturier, et Marie son épouse, avaient donné ces terrains, de la contenance d'environ huit arpents, à l'Hôtel-Dieu de Paris.

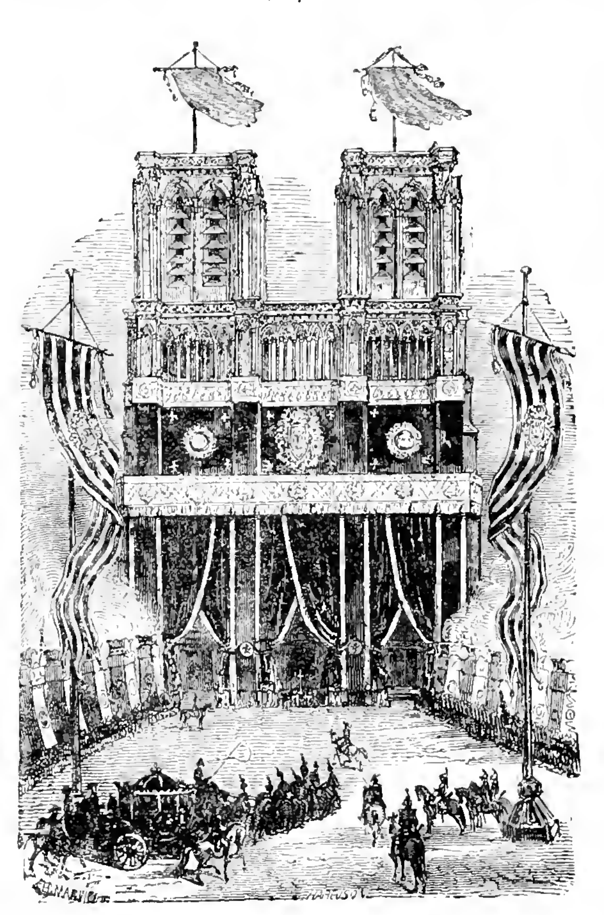
La rue Laurent de Jussieu fut aussi ouverte en

1842. En 1853, on lui donna le nom de rue Duvivier, en souvenir du général tué en 1848.

Le jeudi 9 février 1843, on alla voir exécuter, sur la place Saint-Jacques, à 8 heures du matin, un sieur Victor Vallet dit Délicat, débardeur, âgé de 24 ans, condamné à mort par arrêt de la cour d'assises de Paris du 30 octobre précédent, pour avoir, de complicité avec un autre individu, assassiné pour le voler un cocher de cabriolet, appelé Cataigne. Le complice de Vallet, Charles Louis Joseph Mirault, avait été aussi condamné à mort, mais sa peine fut commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

Le 22 mars, un vendredi, furent guillotinés, sur la place saint-Jacques, les sieurs Frédéric Depré et Joseph Norbert condamnés le 31 janvier précédent, pour un assassinat suivi de vol, commis dans la ruelle des Paillassons.

Le 25 juin 1843, jour anniversaire de la présentation de la confession d'Augsbourg à l'empereur Charles Quint, fut inaugurée l'église évangélique de la Rédemption, qui occupe, rue Chauchat, une partie des bâtiments de l'ancienne halle de déchargement. Elle avait été appropriée à sa nouvelle destination par M. Gau, architecte de la ville. Le service religieux y fut et y est encore célébré en français, le dimanche.



Arrivée du cortège à Notre-Dame.
(Page 70 col. 2.)

Ce fut à peu près dans le même temps que commencèrent les travaux d'édification de l'église Saint-Ferdinand des Ternes, sous la direction de l'architecte Lequeux. L'édifice, sans prétention aucune, n'a de remarquable que sa simplicité.

Cette église n'eut à subir aucune profanation, pendant la durée de la commune, en 1871 ; et, si sa grande porte ne fut pas ouverte pendant les 15 derniers jours, l'église fut constamment accessible aux fidèles.

En 1843, les Parisiens espérèrent qu'ils allaient être dotés d'une nouvelle monnaie de cuivre ; une commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à la démonétisation de ces monnaies avait arrêté que tout le travail de la refonte du monnayage serait concentré à Paris.

La discussion du projet de loi fut ouverte le 29 mai, et le 1er article voté fut celui-ci : « Seront retirées de la circulation et démonétisées les monnaies suivantes : les pièces de quinze et de trente sous, les pièces de six liards et les pièces de dix centimes à la lettre N. Mais l'ensemble de la loi fut rejeté.

Tout le monde regretta que les pièces de 15 et 30 sous, qui étaient généralement si usées par le frottement, qu'elles ressemblaient à des boutons, et les pièces de six liards, qui étaient de minces petites plaques en cuivre couvertes de vert de gris et d'un aspect aussi sale que répugnant, fussent conservées; mais ce ne fut qu'en vertu de la loi du 6 mai 1852, que les anciennes monnaies furent refondues.

Le 28 mai, la Chambre des pairs s'occupa d'un projet de loi relatif à la police des entreprises et des représentations théâtrales. Le principe consacré dans la législation, était celui de la double autorisation préalable à l'ouverture des théâtres et à la représentation des pièces nouvelles ; or la loi de 1835 avait chargé le gouvernement de pourvoir à l'exécution par un règlement provisoire qui devait être ultérieurement converti en loi. Un orateur, M. Lebrun, soutint, pour la première fois, la théorie de la liberté théâtrale, mais ce pair progressiste fut considéré comme un fou dangereux; vingt ans plus tard, la loi de 1843 allait retrouver les vieilles lunes et la liberté du théâtre était proclamée.

Donc, M. Lebrun n'était nullement un homme dont le cerveau déraisonnait, mais il avançait sur les idées de son temps.

Des aliénés réels furent l'objet d'une fondation utile : une *société de patronage et asile pour les aliénés* fut créée en 1843, et reçut une existence légale par décret du 16 mars 1849. Le but prin-

cipal de l'œuvre fut de venir officieusement en aide aux aliénés indigents qui sortaient des hospices spéciaux, et de les protéger par tous les moyens possibles.

L'archevêque de Paris accepta la présidence du Conseil supérieur de cette œuvre charitable.

En 1823, un sieur Delanglard avait exposé à Paris un géorama, tableau peint sur la surface intérieure d'une sphère creuse et transparente. Le spectateur était introduit au centre de cette sphère, de telle sorte qu'il voyait se dérouler sous ses regards toute l'étendue du globe terrestre.

L'inventeur fit un fiasco complet.

L'essai fut repris en 1844, par un sieur Guérin, qui ne fut pas beaucoup plus heureux. Cependant ce géorama différait du précédent en ce que, au moyen d'un ingénieux artifice d'optique, on donnait aux terres et aux mers l'aspect qu'elles ont dans la nature. Malgré le compte rendu favorable que l'amiral Duperré et M. Bory Saint-Vincent en firent à l'Académie des sciences, le nouveau géorama ne tarda pas à disparaître.

Déjà, l'année précédente (1843), un habile géographe, M. Sanis, avait donné le nom de géorama à une sorte de planisphère en relief qu'il avait fait construire sur les vastes terrains du château du Petit-Montrouge. C'était une reproduction fidèle et très réduite de la France avec ses montagnes, ses plaines, ses forêts et ses cours d'eau. Les élèves qui étaient mis en présence de ce planisphère connaissaient mieux la géographie de la France, au bout de quelques visites, que s'ils l'eussent étudiée longtemps dans les livres; malgré son utilité incontestable, le géorama de Sanis dura peu et fut détruit.

Mais si la chose disparut, le nom resta et le nom de Géorama fut donné à une des rues du quartier.

Enfin, dans ces dernières années, un instituteur intelligent, M. Chardon, a établi de nouveau, près du parc de Montsouris, un établissement du même genre, qu'on désigne également sous le nom de Géorama.

Ce fut aussi en 1843, que fut fondée la société de chirurgie de Paris, mais elle ne fut reconnue d'utilité publique que par décret impérial du 29 août 1859. Cette société eut pour but l'étude et les progrès de la chirurgie. Elle se composa de 35 membres titulaires, de membres honoraire, en nombre determinés de 20 membres associés étrangers, de 70 membres correspondants nationaux et de 70 membres correspondants étrangers.



Service funèbre du duc d'Orléans à Notre-Dame.

Le 30 novembre, la guillotine fut encore dressée sur la place Saint-Jacques pour un sieur Henri Salmon, âgé de vingt-deux ans, condamné le 30 septembre précédent, pour avoir assassiné dans le bois de Vincennes un individu appelé Sèchepine.

Salmon eut pour successeur la même année sur l'échafaud, Poulmann, dit Durand, dit Legrand, dont la célébrité malsaine, balança un instant celle de Lacenaire. Condamné à mort le 27 janvier précédent, pour avoir assassiné un aubergiste, il monta sur la plate-forme sans sourciller, puis se tournant vers les aides de l'exécuteur, il leur dit :

— Ah çà! vous autres, est-ce que vous n'allez pas mettre une pièce de vingt sous dans ma poche pour le fossoyeur? Il ne fait pas chaud, il faut que le pauvre b..... puisse, après sa besogne, se réchauffer en buvant une bonne bouteille de vin à ma santé.

On obtempéra à ce désir.

— Adieu, la compagnie, fit-il alors, à toi, ma Louise bien-aimée, ma dernière pensée; tu es plus à plaindre que moi, car tu vis encore et nous ne nous verrons plus.

Cette invocation était adressée à sa maîtresse Marie Louise Frenot, femme Simonet, condamnée par le même arrêt que lui, à vingt ans de travaux forcés.

Le conseil général de la Seine réclama en 1843, dans l'intérêt de la circulation et de la sûreté publique, l'éclairage complet des boulevards extérieurs de Paris, l'enlèvement des boues qui s'y amoncelaient et les rendaient presque impraticables l'hiver et enfin l'organisation d'un service de surveillance combiné entre l'administration municipale de Paris et les communes riveraines. Ce qui fut accordé plus tard.

La rue Antoinette fut ouverte dans le 18e arrondissement en 1843; de la rue Antoinette on fit la rue Marie-Antoinette, nom sous lequel elle finit par être désignée officiellement.

La rue du Bac d'Ivry qui allait de la rue du Chevaleret à la rue Nationale, c'est aujourd'hui la rue Clisson.

La rue de Calais-Belleville.

La rue Duperré, ouverte sur les terrains de M. Lemaire, dont elle porta le nom; ce fut en 1849, qu'on lui donna le nom de l'amiral Duperré, mort en 1846.

La rue du Géorama dut son nom au géorama dont nous avons parlé.

Une ordonnance royale du 3 septembre 1843, déclara d'utilité publique l'ouverture d'une rue destinée à faciliter la circulation aux abords de l'embarcadère du chemin de la rue Saint-Lazare et cette rue fut ouverte sous le nom de rue du Havre.

Ce fut aussi en 1843, qu'en exécution de l'ordonnance royale du 21 septembre 1841, qui approuvait l'ouverture de cinq rues sur les terrains provenant de l'ancien enclos de l'Arsenal, les rues de Bassompierre (ainsi nommée par ordonnance royale du 5 août 1844, en l'honneur du maréchal Bassompierre), de Brissac (dénommée par la même ordonnance en l'honneur du maréchal de Brissac), de Crillon (id.), de Mornay (id).

La rue Schomberg qui formait la cinquième ne fut ouverte que l'année suivante.

La rue de Mulhouse fut aussi percée suivant autorisation donnée à MM. Périer frères, par ordonnance royale du 24 janvier 1843. Elle reçut le nom de Mulhouse en raison de ce que les manufactures de toiles peintes de cette ville avaient de nombreux dépôts dans les rues voisines.

La rue de Mulhouse est désignée dans le dictionnaire des frères Lazare comme allant de la rue de Cléry à la petite rue Saint-Roch, bien qu'en 1843, la rue Saint-Roch eût déjà perdu son nom pour s'appeler rue des Jeuneurs, car elle continue cette rue qui jadis n'allait que de la rue du Sentier à la rue Montmartre.

Le quai Henri IV date de 1843, il fut construit sur les terrains provenant de l'île Louviers et fut dénommé en vertu d'une ordonnance royale du 5 août 1844.

Voici quel était le nombre des pauvres inscrits dans chacun des douze arrondissements de la capitale, au 31 décembre 1843.

1er arrond.	1,670	ménages.		3,680	indigents.
2e	—	1,310	—	2,671	—
3e	—	1,174	—	2,450	—
4e	—	1,594	—	3,253	—
5e	—	2,186	—	4,760	—
6e	—	3,201	—	7,316	—
7e	—	1,418	—	4,054	—
8e	—	4,095	—	10,042	—
9e	—	2,379	—	5,021	—
10e	—	2,687	—	5,213	—
11e	—	2,091	—	5,060	—
12e	—	5,289	—	12,650	—
Totaux.	29,081	ménages.		65,170	indigents.

En dehors de ces 65,170 pauvres inscrits, on comptait environ 15,000 pauvres honteux.

Le samedi, 20 avril 1844, un élève en pharmacie, Marie-Honoré Ducros, âgé de vingt-et-un ans, fut exécuté sur la place Saint-Jacques, par suite d'une condamnation prononcée par un arrêt de la cour d'assises du 9 mars précédent, pour assassinat suivi de vol commis sur la personne de la veuve Sénepart, demeurant boulevard du Temple. Les circonstances de ce crime avaient été atroces.

Le 1er mai, s'ouvrit aux Champs-Élysées, dans le carré Marigny, la dixième exposition des produits de l'industrie: elle dura deux mois; 3,960 industriels exposèrent, et 2,305 récompenses furent décernées.

Le 29 juillet, anniversaire de la Révolution, le fâcheux événement qui s'était produit en 1770, faillit se renouveler sur la place de la Concorde. « Le feu d'artifice, dit l'auteur du *Nouveau Paris*, avait été tiré devant la chambre des députés; les spectateurs en se retirant, rencontrèrent un courant opposé qui s'acheminait vers les Champs-Élysées pour jouir du coup d'œil des illuminations. Le choc fut terrible; plusieurs personnes périrent étouffées, ou furent transportées mourantes, soit dans les galeries de l'hôtel de la marine, soit à l'ambassade turque, qui était alors à l'entrée de l'avenue Gabriel, soit au corps de garde du pavillon Perronet détruit depuis. Des gardes municipaux arrachèrent des femmes à la mort, en les enlevant de terre et en les plaçant sur la croupe de leurs chevaux. Le lendemain, 30 juillet, le sol était çà et là, maculé de taches de sang et jonché de lambeaux d'étoffes, de bonnets, de souliers, d'épaves de toute sorte. »

C'est à Chaillot, dans ce quartier aujourd'hui l'un des plus riches de Paris, mais alors l'un des plus pauvres, que la première crèche fut fondée, le 14 novembre 1844, grâce à l'initiative du philanthrope Marbeau, dans le but d'aider les pauvres mères à suffire aux premières années de leurs enfants sans qu'elles soient obligées d'abandonner leurs travaux journaliers.

Accueillie d'abord avec une certaine défiance,

comme le sont ordinairement les grandes choses à leurs commencements, elle finit par triompher en partie des préjugés populaires et vit le nombre des enfants qu'elle prenait sous sa garde grandir dans une proportion considérable.

Depuis, ces utiles établissements se sont propagés dans la plupart des quartiers de Paris.

Les crèches, on le sait, gardent du matin au soir, les jours non fériés, les petits enfants des ouvrières qui travaillent hors de leur domicile. Elles les reçoivent depuis l'âge de 15 jours jusqu'à celui où ils sont assez forts pour entrer à la salle d'asile; c'est à dire jusqu'à 2 ou 3 ans.

En 1844, fut construite à la Villette, sur la place de la mairie, à l'extrémité du grand bassin et près des entrepôts de grains et de farines, une église paroissiale, sous le vocable de Saint-Jacques et de Saint-Christophe, en remplacement de celle du même nom que l'évêque de Paris avait permis à Henri Le Meigner, évêque de Digne, de faire élever en 1578.

La nouvelle, bâtie sur les dessins de l'architecte Lequeux, est dans un style mixte et n'a rien de particulièrement bien remarquable : elle porte à son chevet une tour avec quatre cadrans et un paratonnerre. Sur la façade, on lit *Domus Dei. Porta cœli. Adoremus*, elle est ornée d'une tête de Christ et les statues de ses deux patrons ornent le portail, de chaque côté de la porte principale.

A l'intérieur, on voit une chaire en marbre blanc, dont les dimensions sont un peu exiguës; cet intérieur est composé d'une nef, de deux bas côtés sans chapelle, d'un chœur et de deux chapelles absidiales; il est orné de peintures à fresque par M. Brémond. Les deux tableaux du sanctuaire représentent le martyre de saint Jacques et celui de saint Christophe.

Dans le bas côté de droite, on voit la *Guérison de l'aveugle-né*, la *Résurrection de Lazare, Saint Paul prêchant devant l'aréopage.*

Dans celui de gauche, l'*Apparition de Jésus-Christ aux disciples d'Emmaüs*, le *Sermon sur la montagne* et le *Bon Samaritain.*

Cette église a éprouvé en 1871, pendant la semaine sanglante, de très grands dommages. Les insurgés, se voyant perdus, tiraient en désespérés non seulement des batteries du Père-Lachaise, mais encore de la butte Verte, monticule long d'environ 1,500 mètres qui se trouve au delà de la grille de clôture du parc des buttes Chaumont, entre la rue Puebla et l'avenue Launière, et où plus de trente canons étaient installés.

« Deux obus défoncèrent la toiture de l'église, dit l'auteur des *Eglises de Paris, sous la commune*, d'autres écornèrent les murs. Ajoutez à cela les balles des chassepots qui avaient zébré la façade d'innombrables éraflures. Il a fallu effacer les traces de tous ces projectiles, tout laver et rebadigeonner; car les murailles, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, avaient été couvertes d'inscriptions plus ordurières les unes que les autres.

« Quant aux tableaux, il a été plus difficile de les restaurer, car ils ont été crevassés à coups de baïonnette ou maculés par les taches de vin que les fédérés s'amusaient à lancer sur la figure des saints et des patriarches. Un chemin de la croix d'une certaine valeur artistique, a été complètement lacéré. Il y eut en tout, pour vingt mille francs de dégats. »

La cité Vindé fut construite en 1844, sur l'emplacement de l'hôtel appartenant à M. Morel Vindé, savant agronome, mort le 10 décembre 1842.

Un certain nombre de rues furent ouvertes en 1844 :

La rue Brongniart, par ordonnance royale du 5 août; c'est l'ancien retour d'équerre de la rue Notre-Dame-des-Victoires; elle doit son nom au souvenir de Brongniart, l'architecte de la Bourse.

La rue de Calais, tracée au mois de juin et ouverte peu de temps après ainsi que la rue et la place Vintimille, sur les terrains appartenant à MM. Tirouflet et Cie et provenant de l'ancien jardin de Tivoli.

La rue de Chanaleilles; une ordonnance royale du 25 juin autorisa le sieur Barbet de Jouy à ouvrir, sur son terrain, une rue qui porta le nom de rue de Chanaleilles, en l'honneur du comte de Chanaleilles, alors capitaine de hussards.

La rue Chérubini, prolongement de la rue de Chabanais.

La rue de Coligny ouverte sur les terrains de l'île Louviers et tirant son nom de l'amiral.

La rue de Marseille, qui s'appela d'abord rue du Hâvre et prit le nom de Marseille par décision du 21 juin.

L'avenue de Munich, qui commençait à la rue de Miromesnil et finissait à l'avenue de Plaisance; elle a été supprimée lors du percement du boulevard Haussmann; l'avenue Percier, qui commençait à la rue de la Pépinière et finissait à l'avenue de Munich, fut supprimée à la même époque.

Ces deux avenues avaient été tracées lors de la construction de l'abattoir du Roule, mais, jusqu'en 1844, elles n'avaient pas été classées parmi les voies publiques.

La rue de Rougemont, ouverte en vertu d'une ordonnance royale du 31 janvier, qui autorisa les héritiers Rougemont de Lowenberg à ouvrir, sur leurs terrains, une rue de 13 mètres de largeur.

« En 1843, dit le *Dictionnaire des rues de Paris*, on admirait encore sur le boulevard Poissonnière un magnifique jardin qui précédait un hôtel dont l'entrée était dans la rue Bergère. Cette belle propriété appartenait, en 1765, à M. Lenormand de Mézière, qui avait fait construire les bâtiments vers 1754. Cet immeuble fut possédé successivement par M. Marquet de Peyre, fermier géné-

ral, de Boulainvilliers et de Cavanac. En 1807, M. Rougemont de Lowenberg en fit l'acquisition. »

Ce fut après la mort de ce dernier (1839), que les héritiers résolurent d'ouvrir une rue sur l'emplacement de cette propriété, qui bordait le boulevard par un grillage en fer.

La rue de la Banque fut aussi ouverte en 1844.

Une affaire de duel fit grand bruit en 1845. Le 7 mars, Mlle Liévenne du Vaudeville réunissait à dîner, aux frères Provençaux, une vingtaine de personnes; Mlle Liévenne avait fait une seule invitation; les autres payaient leur écot; l'invité était M. Dujarrier, co-propriétaire et rédacteur en chef de la *Presse*. Parmi les convives était M. Rosemond de Beauvallon, créole de la Martinique, rédacteur du feuilleton du *Globe*. Le souper terminé, il y eut quelques propos échangés entre Dujarrier et Beauvallon; au reste, les duels des journaux étaient très à la mode dans ce temps-là; *le Globe* se battait avec *la Réforme* contre *le National;* M. Solar croisait le fer contre M. Flocon et M. Granier de Cassagnac contre M. Lacrosse.

Rendez-vous fut pris pour le lendemain.

Le 11, on se rendit au bois de Boulogne. Le duel eut lieu au pistolet; Dujarrier tira et manqua son adversaire, Beauvallon à son tour l'ajusta et le tua roide.

A la suite d'une première instruction, la chambre des mises en accusation de la Cour royale de Paris avait déclaré qu'il n'y avait lieu à suivre contre aucun des prévenus, mais la Cour cassa l'arrêt à l'égard de Beauvallon seulement, et désigna la Cour royale de Rouen pour en connaître. Beauvallon fut acquitté, mais condamné cependant à 20,000 francs de dommages intérêts envers la partie civile.

Déjà on parlait beaucoup de cette affaire, mais elle eut un appendice, l'un des témoins, Victor Vincent d'Equevilly, qui avait essayé les pistolets de combat et l'avait nié, fut, pour ce fait, renvoyé devant la Cour d'assises de la Seine sous l'accusation de faux témoignage en matière criminelle.

Le 13 août, il comparut à l'audience et fut condamné à dix ans de réclusion, sans exposition.

Mais alors, dans cette affaire, Beauvallon était devenu témoin à son tour.

Le président, usant de son pouvoir discrétionnaire, le fit arrêter en pleine audience.

Il repassa aux assises, le 8 octobre, comme accusé de faux témoignage en matière criminelle.

Les débats clos, le jury déclara l'accusé coupable, et le président prononça un arrêt qui condamnait M. de Beauvallon à huit années de réclusion, aux frais du procès et le dispensait de l'exposition.

Le dénouement de ces trois procès défraya pendant longtemps la chronique parisienne. Tous les noms les plus connus de la littérature contemporaine se trouvèrent mêlés à ces procès, et on vit figurer parmi les témoins Alexandre Dumas, Roger de Beauvor, Granier de Cassagnac, Emile de Girardin, Arthur Bertrand, Ed. Auger, etc.

Ce fut en 1845 que commencèrent les travaux de la maison d'arrêt cellulaire, désignée vulgairement sous le nom de Mazas; ces travaux ne furent terminés qu'en 1850 et absorbèrent des sommes considérables.

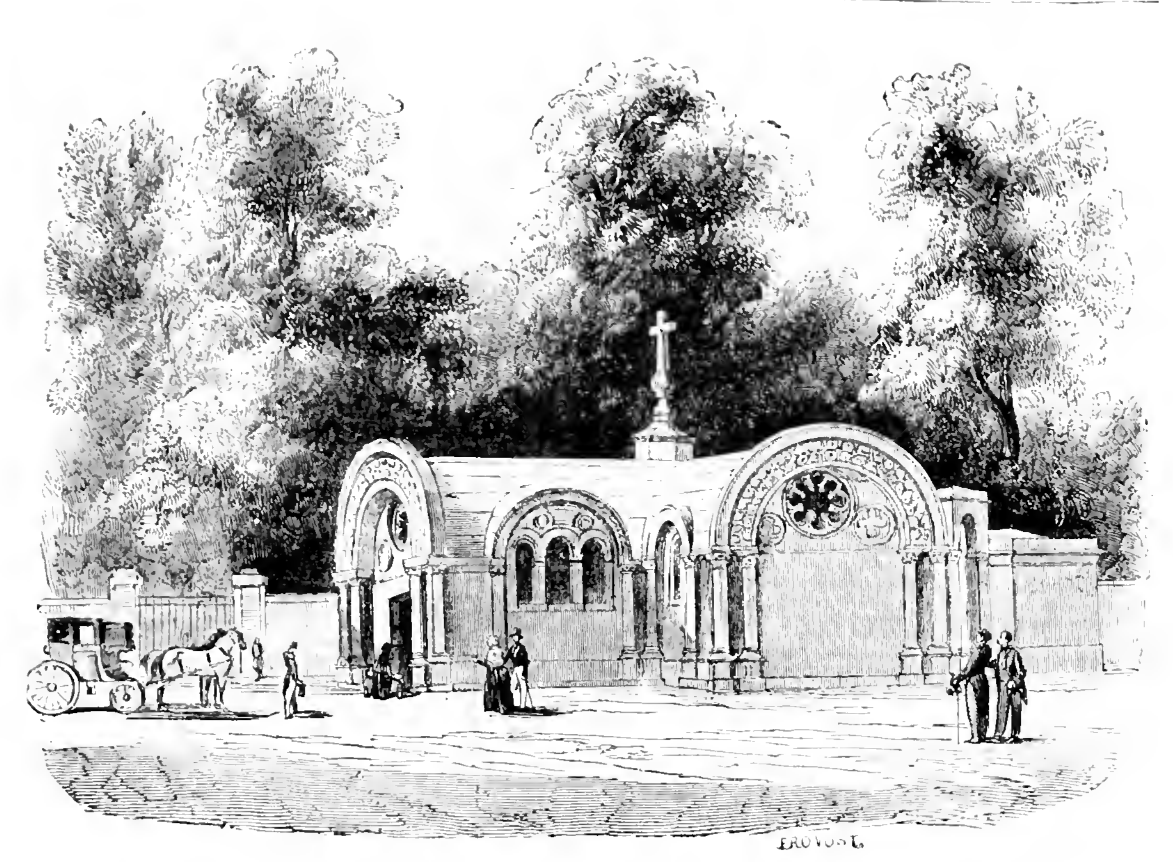
Nous trouvons dans le *grand Dictionnaire universel* une description très exacte de cette prison; c'est à elle que nous empruntons les détails qui suivent :

La prison, très vaste, était destinée, dans le principe, à remplacer la prison de la Force, dont nous avons parlé, et les terrains sur lesquels s'élèvent les nouveaux bâtiments étaient occupés antérieurement par des maraîchers et par une usine qui fut démolie.

Les travaux marchèrent rapidement, sous la direction des architectes Gilbert et Lecointe; interrompus par la révolution de 1848, ils furent repris peu de temps après, et, le 19 mai 1850, eut lieu l'installation des prisonniers qui étaient détenus à la Force. Moins de douze heures suffirent pour transporter 841 prisonniers par les voitures cellulaires, pour les installer avec leur mobilier dans la nouvelle maison de détention, et pour procéder à leur écrou.

Mais arrivons à la description des bâtiments :

« La maison d'arrêt cellulaire est entourée d'un mur d'enceinte élevé qui en dérobe la vue aux passants; mais les curieux tournent aisément cette difficulté; il suffit pour cela de monter sur le viaduc du chemin de fer de Vincennes qui traverse le faubourg Saint-Antoine; on peut alors embrasser dans un coup d'œil unique, la totalité des bâtiments. Qu'on se figure un gigantesque moyeu de roue, auquel viennent converger de nombreux rayons qui sont autant de galeries étroites séparées par des cours profondes et hautes, comme le moyeu central, de plusieurs étages et on aura immédiatement une idée générale de cet ensemble. Ces galeries ou rayons sont au nombre de six; ce que nous avons figuré par le moyeu est un pavillon à colonnes dont le rez-de-chaussée forme la porte de surveillance générale, tandis que le premier étage est disposé en chapelle. Cette chapelle est ornée d'un autel de marbre blanc, et, sur les murs, se détachent en lettres rouges ces paroles de l'Évangile : *Gaudium magis erit in cœlo super uno peccatore pœnitentiam agente, quam super nonaginta novem justis qui non indigeant pœnitentia* (il y aura plus de joie dans le ciel pour un seul pécheur qui se repent, que pour quatre-vingt-dix-neuf justes qui n'ont pas besoin de pénitence). Du centre de cette chapelle, on embrasse alternativement, dans un regard, chacune des six galeries dont les portes viennent y converger. »


Chapelle Saint-Ferdinand, érigée à Neuilly, en mémoire du duc d'Orléans, mort le 13 juillet 1842.

C'est du centre, qui se reproduit presqu'uniforme à tous les étages, que partent toutes les communications, tous les ordres, c'est à ce centre qu'ordres et communications doivent faire retour; à cet effet, à l'angle gauche de chacune des six galeries se trouvent les orifices de téléphones ou tuyaux porte-voix, en nombre égal à celui des employés échelonnés pour le service dans les galeries. Près de chaque porte-voix est un mécanisme de sonnette qui, mis en mouvement, avertit le gardien d'avoir à placer son oreille à l'orifice de correspondance, pour recevoir la transmission de l'ordre ou de l'avis qui le concerne, de même, dans chaque cellule, se trouve un bouton de sonnette; lorsque ce bouton est agité par le détenu, l'avertissement se communique au centre et fait en même temps tomber en saillie au-dessus de la porte de la cellule, une lame de métal qui indique de quel numéro vient l'appel.

Les six galeries forment chacune deux étages superposés, elles sont éclairées par le haut durant le jour, et de nuit par de nombreux becs de gaz. Les cellules sont disposées à gauche et à droite.

On compte à Mazas 1,200 cellules qui se divisent ainsi : 1,117 pour les détenus, 16 pour les surveillants, 14 pour les bains, 14 pour les punitions, 18 pour les escaliers de communication, 10 pour les passages des préaux et 11 pour les avocats.

M. Léopold Laurens va nous donner une description exacte de la cellule d'un détenu.

« La cellule est plus longue que large.

« Voici ses dimensions : 2m,60 de hauteur sur 1m,85 de largeur et 3m,85 de longueur.

« Le plafond forme voûte.

« Le plancher est formé de briques symétriquement disposées comme des feuilles de parquet. Les murs sont revêtus, à la hauteur de 1m 50 à partir du sol, d'une sorte de stuc peint en jaune-clair. Le reste des murs et le plafond sont peints de blanc-gris.

« La forme de la cellule rappelle celle des chambres de bains dans les établissements publics. Quatre murs, deux formant longueur, deux fermant la cellule dans sa largeur. La porte et la fenêtre sont aménagées dans ces deux derniers murs, en face l'une de l'autre. La porte est étroite, en chêne plein, de couleur rougeâtre. Sa hauteur est des deux tiers de la hauteur totale de la cellule. Au milieu de la porte, se trouve une petite planchette arrondie, sur laquelle s'ouvre, du dehors, un petit guichet.

Cette planchette sert à recevoir les vivres que le gardien y dépose sans entrer dans la cellule, mais en ouvrant seulement le petit guichet dont nous venons de parler. Dans ce guichet est ménagée en outre une petite ouverture ronde, du diamètre d'une pièce de 50 centimes, au moyen de laquelle le gardien, peut surveiller le détenu sans qu'il s'en doute.

Si le détenu applique son œil à ce petit trou garni de verre, il voit de l'autre côté de sa galerie trois portes de cellules. Là se borne son horizon. La porte est en outre munie à l'intérieur d'une gâche en fonte dont nous signalerons l'usage plus loin.

« Au-dessus de la porte et dans toute la largeur de la cellule, règne une planche de sapin ; à gauche en entrant, une case ou sorte d'armoire sans porte, à droite une autre petite planche formant demi-cercle, fichée en coin, et servant à recevoir les objets de toilette, et au-dessous de cette planche, appuyé sur le sol, *un appareil indispensable.*

« Cet appareil se trouve hermétiquement fermé par un couvercle. — Rien du système anglais.

Enfin, tout près de la porte, à droite, est une poignée de bois munie d'une corde qui se perd dans le mur. Cette poignée sert à mouvoir un petit couteau de fer qui tombe d'une charnière à l'extérieur de la cellule, et avertit le surveillant que le prévenu a besoin de lui parler.

« La consigne exige que l'on soit très sobre de ces appels et surtout qu'ils soient motivés d'une façon sérieuse.

« Le mur du fond est nu, à l'exception de la fenêtre, pratiquée dans son épaisseur.

« Cette fenêtre est placée de façon à ce que le bras du détenu, entièrement allongé, ne puisse l'atteindre. Elle se compose d'un seul châssis de bois qui s'ouvre en s'inclinant de quinze centimètres au plus à l'intérieur de la cellule. Ce châssis est formé de trois carreaux de verre cannelé séparés par des baguettes de bois.

« A l'extérieur, l'ouverture est garnie de sept barreaux de fer. Elle tient à peu près toute la largeur de la cellule, laissant pénétrer largement la lumière : seulement, on n'aperçoit le ciel qu'à travers les cannelures du verre, c'est-à-dire d'une façon très vague. Cette fenêtre s'ouvre ou se ferme de l'intérieur de la cellule au moyen d'une tige de fer qui descend à portée de la main.

« En dessous de la croisée, sur le mur, à gauche se trouvent scellés deux crochets de fer, qui servent à installer une des barres du hamac, que nous allons décrire tout à l'heure. Puis une table de chêne à quatre pieds, également scellée dans le mur.

« Cette table est munie d'un tiroir.

« Or, à celui de ses côtés qui fait face à la porte, est attachée une chaîne de fer qui retient une chaise, dont la position normale est de se trouver devant la table. Si l'on a bien compris où se trouve la chaîne, on comprendra qu'elle est placée de telle façon que la chaise ne peut être éloignée suffisamment de la table pour se rapprocher de la fenêtre.

« Cette combinaison a été évidemment calculée, afin que la chaise ne puisse servir à quelque tentative d'évasion, d'ailleurs impossible.

« Au-dessus de la table arrive, par un conduit régnant le long du mur, un bec de gaz, qui est allumé l'hiver, et éteint exactement à huit heures du soir. La clef de ce conduit se trouve à l'intérieur de la cellule et n'est pas à portée de la main du détenu. Le bec de gaz est libre, c'est-à-dire sans verre ni appareil d'aucune sorte.

« La chaise est de paille, à dossier de bois.

« Au mur de droite, on remarque deux chaînettes, scellées dans la muraille et placées exactement en face des deux crochets de fer qui se trouvent au mur de gauche et dont nous venons de parler; ils complètent l'appareil de suspension du hamac.

« Sur ce mur se trouvent deux affiches imprimées, dont l'une se rapporte aux règles à observer par le détenu placé dans le promenoir ; l'autre est ainsi conçue :

« ÉTAT DES OBJETS COMPOSANT LE MOBILIER DE LA CELLULE D'UN DÉTENU VALIDE.

Un hamac garni de boucles et de courroies ;
Un matelas de laine et crin ;
Couvertures de laine belge (deux en hiver, une en été) ;
Deux draps de toile, d'un lé ;
Une table à tiroir ;
Une chaise ordinaire ;
Une gamelle de fer battu étamé ;
Un bidon ;
Un gobelet ;
Une cuiller de bois ;
Une terrine pour la toilette ;
Un peigneux-crachoir ;
Un balai de chiendent.
Un balai de bouleau ;
Trois tablettes de bois blanc. »

Quant au régime intérieur de la prison, en voici le résumé : les grandes cours qui séparent chaque galerie de cellules, sont divisées chacune en vingt promenoirs dans lesquels tout détenu a le droit de prendre de l'exercice au moins une heure par jour. Une partie de ces promenoirs sont abrités d'une couverture, en cas de mauvais temps. Les détenus s'y promènent alternativement et toujours isolément, et, par suite d'un système analogue à celui des bâtiments, d'un pavillon placé au centre de chaque cour, les gardiens peuvent suivre tous les mouvements des prisonniers et au besoin, répondre à leur appel

lorsqu'ils demandent à rentrer avant l'heure fixée. Une infirmerie bien aménagée, et conçue comme le reste des bâtiments, en vue de la destination spéciale d'isolement, est adjointe à la prison, ainsi que les salles de bain d'une propreté et d'une commodité remarquables, une pharmacie, etc.

Chaque détenu n'est connu à Mazas, que par le numéro de sa cellule inscrit sur une plaque accrochée à la porte et que l'on retourne, soit pour indiquer que le détenu est au promenoir, soit qu'il est à l'instruction.

Les punitions sont, suivant la gravité des cas : la privation de promenade, la mise au pain et à l'eau, la privation du hamac, la privation du travail et la cellule de punition, le cachot obscur ; cette peine est rarement appliquée.

Le service des cuisines se fait d'une façon ingénieuse; le matin et le soir aux heures des repas, lorsqu'on a enlevé de dessus les fourneaux, au moyen d'appareils spéciaux, les profondes chaudières de cuivre où les aliments ont subi leur cuisson, la portion de chaque détenu est répartie dans sa gamelle. On dispose alors ces gamelles pleines sur des plateaux de fonte, puis on les superpose sur de légers chariots de fer, qui eux-mêmes, enlevés à l'aide de treuils et de contrepoids, montent à chacun des étages, où ils s'arrêtent pour être déposés sur une sorte de chemin de fer, qui s'étend dans toute la longueur de chaque galerie et permet de servir à tous les détenus, presqu'en même temps, leur portion par le guichet pratiqué à cet effet à leur porte.

Le personnel d'administration et de surveillance de la maison, se répartit ainsi : Un directeur, quatre commis-greffier, un brigadier, sept sous-brigadiers, soixante-quatre surveillants, une lingère, trois aumôniers, un médecin, un pharmacien, une surveillante fouilleuse, deux barbiers, quatre commissionnaires, enfin 33 détenus employés comme auxiliaires.

L'ensemble de la prison Mazas et de ses dépendances, occupe une superficie de 33 hectares.

Ouverte au mois de mai 1850, elle a été établie pour faire un essai du régime complet d'isolement de jour et de nuit, ou système cellulaire, mode de répression originaire d'Amérique.

L'application du régime cellulaire, contre lequel s'étaient produites de très fortes objections, a bientôt révélé, au point de vue de l'humanité, des inconvénients graves qui en ont amené l'abandon partiel.

Le médecin en chef de l'ex-prison des Madelonnettes, M. de Piétra-Santa, résuma, dans un mémoire présenté à l'Académie de médecine, les conséquences du système de l'isolement.

L'Académie de médecine, de son côté, concluait de blâmer l'emprisonnement cellulaire, comme contraire aux principes d'hygiène et comme exerçant sur la santé des détenus une influence d'autant plus fâcheuse, que la détention doit être plus prolongée.

Ces motifs, dont l'expérience a démontré la gravité, ont fait renoncer à l'application rigoureuse du régime d'isolement; et, comme la prison de Mazas avait été construite sur un plan qui ne permettait pas la transformation du système pénitencier, on l'affecta exclusivement aux détentions préventives.

Aujourd'hui, c'est donc à Mazas que sont immédiatement conduits les individus incarcérés sur mandat d'arrêt.

On y renferme également quelques individus frappés seulement d'une peine de courte durée, et, par *faveur*, les condamnés qui demandent à subir leur détention en cellule.

Le nom de Mazas lui fut donné à l'origine, en raison de sa proximité avec la place Mazas. Mais, sur la réclamation de la famille du colonel Mazas qui se trouvait honorée de voir une place de Paris porter son nom, mais qui l'était beaucoup moins de voir ce nom donné à une prison, l'administration renonça en 1858 à l'appellation primitive, et la prison fut dénommée Maison d'arrêt cellulaire ; mais on eut beau inscrire ce nom sur les papiers officiels, jamais il ne fut prononcé par personne et tout le monde indistinctement, continua à désigner la prison sous le nom de Mazas, plans de Paris, itinéraires, tous indiquent et indiqueront perpétuellement : Mazas!

Ce fut vers 1845 que fut construite, au milieu de la place Notre-Dame, plantée d'arbres et entourée d'une grille, une fontaine dans le style ogival, et dont les trois frêles colonnettes supportent une aiguille entourée de clochetons.

Sous les colonnettes est une statue de la Vierge, avec l'enfant Jésus, posée sur un socle triangulaire, décoré de trois anges foulant aux pieds les Hérésies. Les Hérésies sont représentées par des monstres qui laissent tomber par la bouche des filets d'eau dans deux bassins à huit pans superposés.

Ce fut aussi dans la même année que l'École des ponts et chaussées vint s'installer rue des Saints-Pères, dans l'hôtel de Savoie, occupé précédemment par le ministère des affaires ecclésiastiques sous la Restauration, et par le ministère des travaux publics sous le gouvernement de Juillet.

Jusqu'en 1851, l'École des ponts et chaussées, placée sous l'autorité des ministres des travaux publics, ne recevait que des élèves sortis de l'École polytechnique. Ces élèves étaient admis dans le service des ponts et chaussées avec le titre d'élève ingénieur, et ils obtenaient le grade d'ingénieur de 3e classe après trois années d'études à l'École.

Un décret du 13 octobre 1851 permit aux personnes étrangères au corps des ponts et chaussées de participer aux travaux intérieurs de l'École, a

la charge de remplir les conditions d'admission.

Les gouvernements étrangers profitèrent de cette disposition pour envoyer un certain nombre de jeunes gens suivre les cours de l'École.

Ces cours sont gratuits.

De nouvelles modifications furent apportées postérieurement à ce décret : la photographie, la télégraphie et la pisciculture furent ajoutées aux connaissances enseignées; un décret du 31 décembre 1861 éleva le traitement des élèves ingénieurs, etc. Bref, rien n'a été négligé pour que le programme de l'École ne cessât d'être en rapport avec les besoins de l'époque.

La gare du chemin de fer du Nord fut construite en 1845, sur les dessins de l'architecte Renaud, dans la rue de Dunkerque, place de Roubaix; quarante mille mètres de terrain furent pris pour cette édification, et l'inauguration s'en fit le 25 juin 1846.

Mais, par suite du décret du 19 février 1852, qui complétait le réseau du nord par l'adjonction de nouveaux embranchements, l'embarcadère devint tout à fait insuffisant, et, en 1863, M. Hittorf fut chargé d'en construire un beaucoup plus vaste, et englobant l'emplacement de l'autre.

La magnifique façade de cet embarcadère n'a pas moins de 160 mètres de développement; sa superficie est de 32,000 mètres. « Plusieurs statues s'élèvent, dit M. A. Joanne, les unes au sommet de l'édifice, les autres au-dessus des colonnes du rez-de-chaussée. Les premières personnifient la ville de Paris et huit villes étrangères : Londres, Vienne, Berlin, Cologne, Bruxelles, Saint-Pétersbourg, Amsterdam et Francfort; les secondes, les principales villes du nord de la France. D'autres sculptures, un buste de Mercure, sur la clef du grand arc, les têtes de Jupiter et de Neptune, exécutées en médaillons, complètent la décoration de la façade, dans laquelle se trouvent nettement indiquées les cinq divisions principales de l'intérieur de l'édifice.

« Au milieu, s'étend la grande nef; à gauche, sont les salles de départ, puis la salle des pas-perdus; à droite, les salles d'arrivée et de vastes remises couvertes. La grande nef n'a pas moins de 70 mètres de largeur; des colonnes en fonte, supportant un comble en fer, la subdivisent en une nef principale de 35 mètres et deux bas-côtés de 17 m. 50.

Les bureaux de l'administration se trouvent au premier étage.

Presque au sortir de l'embarcadère, après avoir laissé à gauche l'hôpital de Lariboisière, les trains, sans sortir de la gare et des ateliers, passent dans une tranchée, sous le boulevard de la Chapelle, puis sous les rues Jessaint, Doudeauville, Marcadet; les magasins et les ateliers se trouvent sur la gauche. Les trains longent à peu près parallèlement la grande rue de la Chapelle, à droite, et la chaussée de Clignancourt, à gauche, qui côtoie le flanc oriental des Buttes-Montmartre.

Passant ensuite au-dessus du chemin de fer de ceinture, on sort alors des dépendances de la gare et des ateliers pour franchir l'enceinte de Paris.

En 1845, M. Bobeuf ouvrit, au haut de la chaussée Clignancourt, dans une propriété qui avait jadis appartenu à la belle Gabrielle d'Estrées, un bal qui fit fureur.

La chaussée de Clignancourt n'était guère cependant, en 1845, bien agréable à fréquenter pour les élégants; mais on n'explique pas la vogue, elle s'impose et on la subit.

Disons que le Château-Rouge, c'est son nom, est une jolie habitation, placée au milieu d'un fort beau jardin. Le bâtiment, par son architecture très simple, est du meilleur goût et rappelle un peu le pavillon de la terrasse de Saint-Germain. En 1814, le roi Joseph, frère de l'empereur, l'occupa militairement et y présida le conseil de défense de Paris.

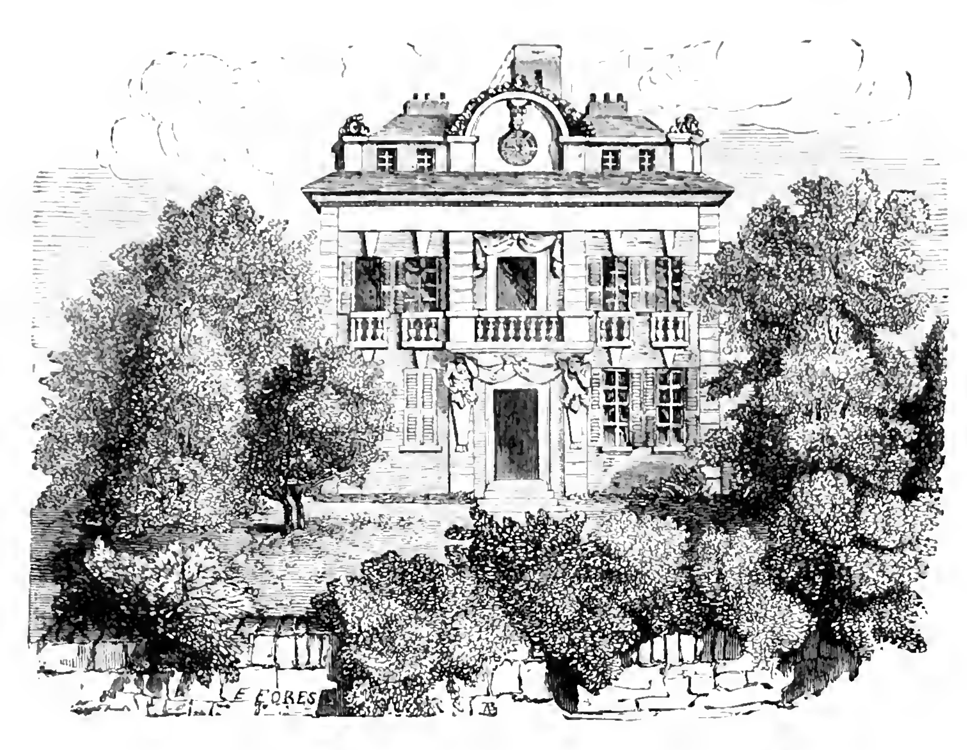
Donc, pendant quelques années, le bal du Château-Rouge fut le rendez-vous de la jeunesse élégante de Paris. De brillantes fêtes y furent données, et les célébrités chorégraphiques de l'époque, les Chicard, les Rigolette, les Frisette et les Brididi y firent admirer leurs grâces; mais le public est inconstant dans ses goûts, et, de même qu'on ne sut pourquoi la vogue s'était attachée au Château-Rouge, de même on ne sut pourquoi ceux qui le fréquentaient assidûment cessèrent tout à coup d'y venir.

Sur ces entrefaites la Révolution arriva, et ce fut au Château-Rouge que se fit le premier banquet réformiste.

Cependant le bal du Château-Rouge continua à subsister, avec cette différence toutefois que son public changea complètement; aux élégants qui venaient des quartiers éloignés, en voiture, et aux célébrités de Mabille, succédèrent de simples commis et de petites ouvrières endimanchées; mais, malgré le changement d'habitués, le bal du Château-Rouge demeura un de ceux les plus fréquentés de l'ancienne banlieue.

Ce fut vers le même temps que s'éleva, auprès de l'Arc-de-Triomphe, l'Hippodrome; il occupait alors l'emplacement de l'ancien promenoir de Chaillot, de forme ovale et bâti entièrement en bois. Il était destiné aux exercices équestres, aux courses en char, à des parades militaires, et offrait à l'intérieur une arène gazonnée d'une longueur de 108 mètres et d'une largeur de 104 mètres. Les gradins, disposés en amphithéâtre, pouvaient contenir 15,000 personnes.

La fameuse Céleste Mogador eut, en 1846, un grand succès de curiosité à l'Hippodrome, où, sous son corsage orange, elle exécutait à ravir la course des haies; les écuyères Caroline Loyo, Mme Loyal, Pauline furent les principales étoiles de l'Hippo-



L'ancien Château-Rouge, chaussée Clignancourt, à Montmartre.

drome. Il fut détruit par un incendie, le 27 juillet 1846, et reconstruit sur l'avenue de Saint-Cloud, au rond-point.

Enfin, brûlé de nouveau en 1869, il fut reconstruit sur le même emplacement; par suite du percement des avenues nouvelles dans le 16e arrondissement, nous reverrons, en 1878, l'Hippodrome transporté près du pont de l'Alma.

Aussi en 1845, un prestidigitateur habile, Robert-Houdin, créa au Palais-Royal un genre de spectacle qui prit le nom de Soirées fantastiques; il exécuta, pendant plusieurs années, devant un public nombreux, des tours et des fantaisies qu'il avait introduits dans l'art de la prestidigitation.

Ce spectacle fut, depuis, transféré aux environs du passage de l'Opéra, sur le boulevard.

Une loi du 10 juillet 1845 affecta une partie des jardins du Palais-Bourbon à l'édification du ministère des affaires étrangères.

Ce fut l'architecte du palais d'Orsay, M. Lacornée, qui en dirigea les travaux. Nous en trouvons la description exacte dans le *Nouveau Paris*.

« La façade dont l'ordre est dorique pour le rez-de-chaussée et ionique pour le premier étage, est couronnée d'une balustrade dans le genre italien. Sur des consoles où serpentent des guirlandes, quinze médaillons en marbre blanc reproduisent les armes des principales puissances de l'Europe.

« Cent quatre-vingt-deux croisées éclairent ce majestueux édifice qui se compose de trois corps de logis séparés : l'hôtel du ministre, les archives et les bureaux. Au rez-de-chaussée est situé le salon des ambassadeurs, qui a déjà reçu une consécration historique, puisque les plénipotentiaires du congrès de Paris s'y réunirent le 25 février 1856. C'est une vaste pièce du rez-de-chaussée située entre la salle des concerts et le salon des attachés de service, auquel le cabinet du ministre est contigu, le salon de la Rotonde qui donne sur le jardin du sud et la terrasse qui longe la Seine. Trois hautes portes vitrées, ouvertes de ce dernier côté, donnent accès à une lumière éclatante qui frappe en plein sur les portraits de l'empereur et de l'impératrice. Le plafond est orné de peintures; les six portes sont surmontées de cartouches dus à d'habiles artistes. Des moulures d'or encadrent les tentures qui, comme les meubles, sont en satin cramoisi. Le parquet est couvert d'un riche tapis d'Aubusson. »

Sauf quelques légères modifications, cette description est encore celle qui convient, les choses sont en l'état, sauf les portraits bien entendu, qui ont été enlevés le 4 septembre 1870.

La cité Holzbacher fut construite dans la rue Fontaine-au-Roi en 1845.

La rue Legraverend fut aussi ouverte la même année; elle doit son nom au célèbre jurisconsulte mort en 1827.

La rue Mogador, date de la même année 1845; on lui donna le nom de Mogador, ville du Maroc conquise par l'armée française l'année précédente.

La rue Neuve de l'Université allant de la rue de l'Université à la rue Saint-Guillaume, elle a changé de nom comme tant d'autres et c'est aujourd'hui la rue du Pré-aux-Clercs.

La rue Neuve Fontaine-Saint-Georges; la rue Saint-Ferdinand, qui dut son nom au voisinage de la chapelle élevée, en 1843, à la mémoire du duc d'Orléans.

Le 25 avril 1846, une société financière acheta l'hôtel Foullon qui se trouvait presqu'à l'angle du boulevard du Temple et du faubourg; cet hôtel avait été construit par l'architecte Moreau pour M. de Chavanne, conseiller de grand'chambre, puis il était passé aux mains de M. Rouvroy de Saint-Simon. En 1778, c'était la propriété de Foullon, comte de Morangis.

L'hôtel était en fort mauvais état lorsqu'il fut acheté par la société qui le fit abattre pour construire sur son emplacement un théâtre, dont le privilège venait d'être accordé à Alexandre Dumas pour y faire jouer des drames tirés de ses romans.

Ce théâtre devait d'abord s'appeler théâtre Montpensier, car c'était le duc de Montpensier, qui en avait fait donner le privilège à Dumas qu'il protégeait; on raconte même qu'à cette occasion le roi Louis-Philippe avait dit à son fils :

— Prends garde, Montpensier, tu n'es pas riche, donne-toi, si bon te semble, la fantaisie d'un théâtre, mais songe qu'il n'est pas permis à un prince de la famille royale de faire banqueroute.

Le duc réfléchit et se retira de l'affaire.

Le théâtre s'appela alors Théâtre-Historique, en vertu d'une décision ministérielle du 23 décembre 1846.

La société s'était formée sous la gérance de M. Vedel ancien directeur de la Comédie-Française et avec l'aide de MM. Ardouin et Bourgoin, pour acheter le terrain et faire construire la salle. Le terrain et l'ancien hôtel Foullon coûtèrent 600,000 fr., les constructions et ouvrages d'art 800,000.

Ce fut l'architecte de Dreux qui fut chargé de dessiner les plans, d'élever et de construire la salle; sous l'active impulsion de l'entrepreneur en chef M. Bellu, l'édifice fut complètement achevé en cinq mois.

« Malgré son peu d'étendue, raconte M. Hostein dans ses *Historiettes et souvenirs d'un homme de théâtre*, la façade du théâtre offrait des morceaux remarquables; quatre colonnes d'ordre ionique engagées et accouplées, placées de chaque côté du péristyle, laissaient une entrée assez vaste pour la foule. Sur le retour de ces colonnes, deux cariatides portant chapiteau et reposant sur bases et fûts de pilastres, indiquaient la destination du monument; l'une représentait la Comédie, au sourire moqueur, coiffée de feuilles de pampre, tenant le masque comique et le bâton recourbé. L'autre cariatide représentait le Drame, à l'œil égaré, au front soucieux, avec un poignard à la main, ce qui d'ailleurs aurait pu s'appliquer également à la Tragédie. Les deux statues étaient de Klagmann.

« A l'aplomb du rez-de-chaussée, se trouvait une grande ouverture cintrée dont les côtés étaient formés par deux pieds droits sur lesquels on avait gravé les noms des grands génies de la scène. Au-dessus de ces pieds droits deux groupes : le Cid et Chimène, Hamlet et Ophélie.

« A la terrasse du foyer, une grande archivolte, avec un hémicycle orné de peintures à la cire, par Guichard, reproduisait vingt-six personnages choisis parmi ceux qui, auteurs ou artistes, ont le plus illustré l'art théâtral. L'édifice était couronné par un fronton circulaire au milieu duquel s'élevait le génie de l'art moderne. Deux trépieds de forme antique, placés de chaque côté, complétaient ce noble ensemble. »

L'inauguration du Théâtre-Historique eut lieu le 20 février 1847, par la représentation de la *Reine Margot* de M. A. Dumas.

La première année du théâtre fut très brillante, mais la révolution de 1848 lui porta un coup funeste et, bien que la pièce qu'on y jouait alors, *le Chevalier de Maison-Rouge*, eût obtenu un grand succès, les recettes baissèrent considérablement; toutefois, le théâtre se soutint jusqu'en 1851, époque à laquelle il ferma.

Il rouvrit ses portes le 27 septembre de la même année, sous le titre de Théâtre-Lyrique, suivant le nouveau privilège concédé à M. Edmond Séveste, alors directeur des théâtres de banlieue; la pièce d'ouverture fut un opéra de Boisselot, *Mosquita la Sorcière*, paroles de Scribe et G. Vaez.

Après la mort de M. Séveste, son frère Jules obtint le privilège, mais ce dernier ne tarda pas à mourir aussi (1854), et M. Perrin, déjà directeur du théâtre de l'Opéra-Comique, prit en main les destinées du Théâtre-Lyrique, mais, malgré toute l'habileté qu'il déploya, il ne fut pas longtemps sans s'apercevoir qu'il était difficile de mener de front l'exploitation de deux théâtres de musique et, à la fin de la saison théâtrale de 1855, il abandonna le Théâtre-Lyrique à M. Pellegrin, ancien directeur du Grand Théâtre de Marseille. Celui-ci culbuta au bout de quelques mois et le Théâtre-Lyrique, dont l'existence avait été quelque peu tourmentée, tomba entre les mains de M. Carvalho, mari de Mme Miolan-Carvalho; cette nouvelle direction vint à point pour relever complètement le théâtre et le porter à son plus haut degré de prospérité.

Ce fut le 20 février 1856 qu'il devint directeur

et, le 1er mars, il faisait jouer *la Fanchonnette* de Saint-Georges et Leuven, musique de Clapisson.

Avant d'aller plus loin, notons les principales pièces qui furent représentées au Théâtre-Lyrique sous les directions antérieures à celle de M. Carvalho : *Murdock le bandit*, de Leuven, musique de Gautier ; *la Perle du Brésil*, de Gabriel et Sylvain Saint-Etienne, musique de F. David ; *la Poupée de Nuremberg*, de Leuven et Beauplan, musique d'Ad. Adam ; *Si j'étais roi*, de d'Ennery et Bresil, musique d'Ad. Adam ; *le Bijou perdu*, de Leuven et Desforges, musique d'Adam ; *la Promise*, de Leuven et Brunswick, musique de Clapisson ; *le Panier fleuri*, de Leuven et Brunswick, musique d'A. Thomas, etc.

M. Carvalho monta avec succès *la reine Topaze* de Lockroy et Battu, musique de Victor Massé, qui fit aussi la musique de la *Fée Carabosse ; les Dragons de Villars*, de Maillart ; *Faust*, de Gounod, etc., etc.

Cependant, après quatre années d'exploitation, M. Carvalho céda son privilège à M. Charles Réty, son secrétaire, mais celui-ci ne fit pas de bonnes affaires. Fort heureusement que la démolition d'une partie du boulevard du Temple vint simplifier la situation du théâtre en le supprimant.

Nous retrouverons le Théâtre-Lyrique établi sur la place du Châtelet en 1862.

Parmi les artistes qui se sont distingués au Théâtre-Lyrique du boulevard du Temple, on peut citer MM. Monjauze, Chollet, Meillet, Michot, Junca ; Mmes Marie Cabel, Miolan-Carvalho, Ugalde, Deligne-Lauters-Gueymard, Meillet, etc.

En même temps que les maçons transformaient l'hôtel Foullon en théâtre, le Wauxhall ou Colysée qui était situé sur le boulevard Saint-Martin, en face le Château-d'Eau, allait s'installer dans la rue de la Douane, en attendant que le café Hameau le remplaçât à son tour sur le boulevard Saint-Martin.

Le Wauxhall était le bal favori des commis et des figurants des petits théâtres. « Au Wauxhall, dit un auteur du temps, il n'est pas d'usage d'offrir une limonade ou un verre d'orgeat, mais du punch, du rhum et autres liqueurs fortes. »

Le Wauxhall de la rue de la Douane eut à traverser des fortunes diverses, mais une certaine vogue lui vint, lorsque le chef d'orchestre Pilodo en prit la direction en 1848. On l'appela alors le bal Pilodo, puis, après que Pilodo l'eut quitté, il reprit son nom de Wauxhall, qu'il a conservé en y joignant celui de Tivoli. On l'appelle donc aujourd'hui Tivoli-Wauxhall ; la salle, complètement transformée, est décorée très magnifiquement.

« A côté de la salle de danse, on trouve un orchestre bruyant très fourni en cuivres et qui invite à des mouvements désordonnés ; un promenoir, un estaminet, le cigare étant une des nécessités de la vie, des salles de jeux, billards, toupies, loteries de porcelaine et même un jeu du trou-madame, que les archéologues croyaient perdu depuis Molière, une salle de concert, un théâtre de marionnettes, un salon de lecture des journaux. »

Voici comment M. A. de Conty parle du Tivoli-Wauxhall dans son *Paris en poche* : « Types féminins *à part*, beaucoup de juives et surtout d'ouvrières, mais qui débutent. On s'y amuse dans toute l'acception du mot, et sans dépenser beaucoup » — c'est la moralité de la chose.

Le 26 avril 1846, une ordonnance royale autorisa la construction d'un hôpital, à l'effet de remplacer l'hôpital provisoire du Bon-Secours, situé rue de Charonne, et la partie de l'Hôtel-Dieu, détruite pour dégager les quais du petit bras de la Seine.

Les travaux commencèrent sur les plans de M. Gauthier, membre de l'Institut ; ils furent terminés en mars 1854, et le 13 du même mois, on ouvrit l'établissement hospitalier aux malades des quartiers populeux qui l'environnent.

Il devait d'abord s'appeler l'hôpital Louis-Philippe, lorsque survint la révolution de 1848 on le désigna naturellement sous le nom d'hôpital de la République ; l'empire fait, l'hôpital perdit de nouveau son nom et prit celui d'hôpital du Nord ; cette appellation ne disait pas grand'-chose. Or, une femme de bien, Mme la comtesse de la Riboisière, était morte en léguant sa fortune en nue-propriété à l'administration des hospices de Paris ; le montant de ce legs ne se montait pas à moins de 2,600,000 francs.

Cette pieuse libéralité fit donner en 1853, à l'hôpital du Nord, le nom de cette généreuse personne, et, depuis lors, il n'a pas été changé.

L'acquisition du terrain sur lequel les constructions s'élevèrent coûta 1,143,870 francs, plus 69,355 fr. de frais, soit en totalité 1,213,225 fr., pris sur les fonds de l'Assistance publique. En effet, aux termes de l'ordonnance de 1846, cette administration devait supporter dans la dépense du nouvel hôpital, la totalité des frais d'acquisition du terrain, le tiers des travaux de construction et la totalité de l'acquisition du mobilier, le reste étant laissé à la charge de la ville.

Le total de la dépense occasionnée par l'établissement de l'hospice fut de 10,445,056 fr. 06 c. dont un tiers fut supporté par l'Assistance publique et les deux autres par la Ville de Paris.

Cette dépense répartie entre les 606 lits que contient l'hôpital, représente pour chacun d'eux une somme de plus de 17,000 fr.

Parmi les différents hôpitaux de Paris, celui de La Riboisière inaugura le système des pavillons isolés, il reproduisit dans ses moindres détails le plan que l'Académie des sciences avait

présenté en 1788 à Louis XVI, et, en effet, cet hôpital offre à un degré inconnu jusqu'à ce jour, toutes les conditions de bien-être et de salubrité qu'un établissement de cette nature puisse réunir.

Le périmètre de l'hôpital est de 51,872^{m},82; édifié au nord de Paris dans l'ancien clos Saint-Lazare et sur une ancienne voirie à boue, formée dans des vides profonds de carrières, l'hôpital répond complètement à sa destination; il se compose d'une série de bâtiments isolés, à deux étages chacun, séparés entre eux par des promenoirs et établis sur deux lignes parallèles.

Une grande cour plantée d'arbres autour de laquelle règne une galerie vitrée occupe le centre des constructions. Cette galerie établit une communication facile entre tous les services et peut servir de promenade pour les convalescents. Les pavillons affectés au service des malades sont au nombre de six, trois à droite, trois à gauche de la cour; chacun d'eux contient trois salles de 32 lits, plus trois petites chambres renfermant chacune deux lits destinés aux malades agités ou atteints d'affections contagieuses. La salle d'accouchement ne contient que 28 lits. En temps d'épidémie, le nombre des lits pourrait être facilement augmenté.

La façade principale de l'hôpital donne sur la rue Ambroise Paré; cette façade, ornée de deux pavillons en avant-corps et d'un développement de quarante fenêtres, est occupée par les bâtiments de l'administration, les salles de réception des malades et des consultations externes, les services généraux de la cuisine et de la pharmacie. Au centre de cette façade, se trouve le portail d'entrée donnant accès dans la grande cour, au fond de laquelle, dans le prolongement de l'axe du portail, s'élève une chapelle élégante, décorée de sculptures et de peintures. En face de la chaire, se trouve un monument en marbre, élevé à la mémoire de la comtesse de la Riboisière par les soins de son mari; ce monument est l'œuvre du sculpteur Marochetti; la chapelle occupe le centre des bâtiments formant une cour et dans lesquels se trouve la communauté des religieuses de l'ordre de Saint-Augustin, les salles de bains, la lingerie, la buanderie, deux amphithéâtres pour les leçons et cours et un amphithéâtre pour les autopsies, etc.

Les pavillons reposent sur des voûtes qui recouvrent d'immenses caves ou plutôt de vastes magasins dans lesquels l'air circule en pleine liberté.

Les préaux sont gazonnés; tout le long des ailes est établi un chemin de ronde qui dispense de faire entrer les voitures dans la cour centrale. La salle des morts est reléguée à la partie postérieure de l'édifice et à la portée du dehors.

Les malades ne voient pas là, comme dans certains hôpitaux, circuler les chars qui emportent les cadavres; on rassemble autour d'eux tout ce qui est capable de les distraire, de les consoler et de les égayer.

Les salles qu'ils occupent au rez-de-chaussée ont 5 m. 25 de haut, celles du premier étage 5 m., celles du second 4 m. 90 c. L'emploi du stuc a été introduit dans les pavillons de malades et les bâtiments de services généraux, ce qui permet d'assainir les salles par de fréquents lavages. Les systèmes de chauffage et de ventilation les plus perfectionnés ont été appliqués dans l'hôpital; l'air et la lumière sont largement dispensés dans toutes les parties de ce vaste établissement; enfin, l'administration hospitalière a apporté tous ses soins à la bonne installation de cette maison qui renferme six services de médecine, y compris un service d'accouchement et deux services de chirurgie; les médecins et chirurgiens en chef de ces services ont sous leurs ordres 12 élèves internes et 46 élèves externes. Le service de la pharmacie est fait par 8 élèves internes sous la surveillance d'un pharmacien. Le personnel administratif de l'hôpital comporte un directeur, un économe-comptable, 4 employés subalternes, 2 aumôniers, 26 sœurs, 5 sous-employés, et 100 serviteurs.

Au commencement de juillet 1846, un bruit de trésors découverts circula dans Paris et causa une certaine émotion, entretenue par quelques journaux. D'après ce bruit, on était sur la trace de richesses provenant de l'abbaye de Montmartre et qui avaient été, prétendait-on, sauvées par la dernière abbesse, madame de Montmorency-Laval, et cachées par elle, avec l'aide d'un vieux domestique, dans un souterrain placé sous la serre du château, bien connu des habitants de Montmartre, et qu'on désignait sous le nom des folies Montigny. «Le seigneur, le comte de Chartraire de Montigny, dit Edouard Fournier qui raconte le fait, arrêté et exécuté pendant la Révolution, n'avait rien dit de ce secret, que, peut-être même, il n'avait pas connu; madame de Montmorency, l'abbesse, n'avait pas davantage parlé, avant de porter, elle aussi, sa tête sur l'échafaud; mais un vieux domestique, nommé Beuchot, avait enfin tout révélé. Près de mourir, il avait indiqué à une dame qui le soignait, l'endroit où le trésor était caché. Cette dame ne tenta rien pour la découverte, jusqu'au jour où le terrain receleur fût devenu une propriété communale. Les démarches à faire près des propriétaires l'effrayaient. Enfin, l'acquisition faite par la commune lui permettant de ne plus s'adresser qu'à celle-ci, elle se décida. Une somme de 600 francs fut déposée par elle à la mairie de Montmartre, comme premier dédommagement des dégats indispensables. Les fouilles commencèrent. Qu'en résulta-t-il? je crois qu'on cherche encore. »

Toujours est-il que l'existence de ce fameux trésor, grossi par l'imagination populaire, ne fit doute pour personne à Montmartre, et que nom-



Château-Rouge : enceinte des jeux et jardin.

bre de gens sont encore persuadés qu'on le trouvera un jour ou l'autre, à moins qu'il n'ait été volé.

Une délibération du conseil municipal du 16 février 1827, avait ordonné la construction d'une église sur la place Belle-Chasse, mais il ne fut pas donné suite à ce projet.

En 1829, il en fut de nouveau question, à l'effet de remplacer l'église Sainte-Valère, et la nouvelle église devait être dédiée à saint Charles, patron du roi régnant, mais la révolution de Juillet vint encore rejeter bien loin le projet de construction ; car ce ne fut que sur les instances de la reine Marie-Amélie, que les travaux commencèrent enfin, en septembre 1846.

Ce fut l'architecte Gau qui en fut chargé, et il ne les mena pas vite ; la mort d'ailleurs l'empêcha de les continuer et ce fut M. Ballu qui en prit alors la direction et les poussa avec activité ; au mois de mars 1855, la décoration du grand portail était presque entièrement terminée.

La construction fut achevée en 1857, et, le 30 novembre de la même année, elle fut consacrée par le cardinal Morlot, archevêque de Paris, assisté de ses vicaires généraux, de ses archidiacres, des membres du chapitre métropolitain et d'un nombreux clergé appartenant aux différentes paroisses de la ville et de la banlieue.

« L'église, lit-on dans *Paris illustré*, est construite dans le style du XIVe siècle. Sa façade principale se compose de trois grandes ogives, surmontées de frontons aigus et donnant entrée dans le porche qui précède la nef. Quatre contreforts à ressauts, terminés à la naissance des tours

par des clochetons adossés, divisent cette façade en trois parties. Ils portent les statues de saint Remi, de sainte Clotilde, de Clovis et de saint Maur. Les statues de l'arcade latérale de gauche représentant saint Césaire et saint Droctovée; celles de l'arcade de droite, les saintes Geneviève et Théodelinde ; celles de l'arcade centrale, vers l'extérieur, saint Gontran, sainte Scholastique, saint Benoît, saint Germain, sainte Radegonde, saint Sigismond; à l'intérieur, saint Denis, et saint Charles. Les statues latérales de la porte centrale portent les noms de saint Martial et de saint Eloi; les tympans des portes latérales représentent, à gauche, le baptême de Clovis, à droite, le martyre de sainte Valère. Un grand bas-relief, qui figure Jesus-Christ montrant ses plaies et entouré de deux anges, décore le fronton central. M. Toussaint est l'auteur de ces sculptures, ainsi que de celles du tympan de la grande porte (le crucifiement).

« Au-dessus du portail, règne une double balustrade, la rose encadrée dans la grande ogive occupe le centre de la seconde partie; de chaque côté, sont deux fenêtres ogivales. Une seconde galerie termine le deuxième étage ; au-dessus s'élève un pignon couronné par une statue de sainte Clotilde.

« Deux tours s'élèvent sur le porche ; elles sont octogonales, à partir du premier étage, et se terminent par des flèches ajourées de 66^{m},20 au-dessus du sol, en y comprenant la croix en fer doré. La hauteur du pignon est de 28^{m},50. A l'intérieur, l'église a 90 mètres de longueur sur 37 de largeur. La longueur de la nef est de 34 mètres, sa largeur de 10; sa hauteur de 26. »

Ajoutons que, dans la cour située au côté occidental, sont placées plusieurs cloches de différents modules qui forment une octave complète et la sonnerie de sainte-Clotilde est l'une des plus puissantes en même temps que des plus harmonieuses de toutes les églises de Paris. Quatre de ces cloches ont figuré à l'exposition de 1855.

L'intérieur comprend une nef centrale avec transsept et un chœur avec déambulatoire et cinq chapelles rayonnantes. Deux portes latérales s'ouvrent dans le chœur ; elles sont précédées chacune d'un porche, et leurs ogives encadrent un tympan, dont les bas-reliefs représentent à gauche le couronnement de la Vierge et à droite son adoration par deux anges.

A droite du chœur se trouve la sacristie des prêtres; en face, celle des chantres.

Cinquante-six piliers soutiennent les voûtes, et la nef se divise en six travées. Elle est éclairée par des fenêtres à vitraux en grisaille reposant sur un faux triforium. Dans chacune des travées, on voit une station de chemin de la croix, due au ciseau de M. Duret et à celui de M. Pradier.

La chapelle de droite est dédiée à sainte Valère, dont la conversion et le martyre sont représentés par deux fresques de Lenepveu. Deux peintures du retable figurent le baptême et la mort de la même sainte.

Les vitraux du chœur sont de M. Maréchal; les verrières basses du transsept de MM. Amaury Duval et Lusson, les roses de M. Thibaut de Clermont, les verrières des chapelles absidiales de M. A. Hesse, celles des bas-côtés de MM. Galimard et de Jourdy, enfin, celles de la chapelle de la Vierge de M. Lorenzel.

Des stalles en bois sculpté occupent les deux travées de chaque côté du chœur. Elles sont adossées à un mur plein qui forme la clôture du chœur, et que décorent de chaque côté quatre bas-reliefs de M. Guillaume, dont les sujets sont empruntés à la vie de sainte Clotilde et de sainte Valère.

Le maître-autel, constellé de pierreries et de verres niellés d'or, rappelant les émaux du moyen âge, est tout en pierre, sauf l'exposition qui est en bois. Les chapelles du chœur sont dédiées, la première (de gauche à droite) à saint Louis; les fresques sont de Boudereau ; la seconde à sainte Hélène.

Elle est décorée par des peintures de Brisset; la troisième à la Vierge, (peintures de Lenepveu); la quatrième à saint Joseph (fresques de Bezard), enfin la cinquième à saint Remy (fresques de Pils et Laemlein). Les deux chapelles des fonts baptismaux et des morts, ouvertes en abside au fond de la nef, sont peintes par M. Delaborde.

L'orgue est un grand seize pieds en montre, composé de 40 jeux, divisés en trois claviers.

M. Guilhermy dans son *Itinéraire archéologique de Paris* a critiqué assez vertement l'édifice.

« La critique, dit-il, y trouverait largement à s'exercer, soit sur l'ensemble, soit sur les détails. Quand on considère certaines parties du monument, à l'extérieur, on croirait voir un édifice du moyen âge dont les murs auraient été en quelque sorte rabotés, les gargouilles et les corniches abattues, les moulures amaigries, les clochetons privés de leur ornementation nécessaire. »

En 1857, le curé de Notre-Dame de l'Abbaye-aux-Bois, l'abbé Hamelin fut nommé par l'autorité diocésaine à la cure de Sainte-Clotilde.

L'église ne fut ni inquiétée pendant la commune de 1871, ni endommagée pendant la guerre des rues.

Une autre église date aussi de 1846, celle de Saint-Lambert, à Vaugirard.

Grâce au curé de l'ancienne église, M. Hersen, des fonds furent votés, le 22 août 1846 ; un vieux moine de l'ordre de saint Benoît, retiré à Vaugirard, et deux autres habitants du quartier, MM. Guillot et Fenoux, donnèrent le terrain nécessaire, et les travaux commencèrent immédiatement ; mais ils s'arrêtèrent presqu'aussitôt.

Un arrêté du gouvernement provisoire, daté du 18 mars 1848, affecta à la construction de la

nouvelle église des revenus extraordinaires et le produit des matériaux provenant de la démolition de l'ancienne, et l'entreprise définitive des travaux fut adjugée à M. Houel, le 23 juin suivant.

L'église Saint-Lambert achevée, elle fut consacrée le 19 juin 1854.

Son style est une assez piètre imitation du style roman. Un perron, dont les balustrades sont découpées en ogives et auquel on monte par plusieurs marches règne autour de la façade. Dans le tympan du portail, M. Toussaint a sculpté le Christ ayant à sa droite la Vierge et à sa gauche un ange qui tient une cassette.

Une tour ornée d'une flèche surmonte le porche.

A l'intérieur, au-dessus de la porte principale, se trouve une plaque de marbre sur laquelle on lit :

ÉLEVÉE
A LA GLOIRE DE DIEU
PAR LA PIÉTÉ DES HABITANTS DE VAUGIRARD,
M. HERSEN ÉTANT CURÉ DE LA PAROISSE.
CETTE ÉGLISE FUT VOTÉE LE XXII AOUT MDCCCXLVI
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL,
PRÉSIDÉ PAR M. BRULÉ, MAIRE ; M. GANDA, ADJOINT.
COMMENCÉE LE XXIII JUIN MDCCCXLVIII SOUS L'ADMINISTRATION
DE M. THIBOUMERY, MAIRE ; MM. BEAUMONT ET FRÉMONT, ADJOINTS.
OUVERTE AU CULTE LE XXIX MAI MDCCCLIII,
CONSACRÉE SOLENNELLEMENT LE XIX JUIN MDCCCLIV
PAR MONSEIGNEUR MARIE-DOMINIQUE-AUGUSTE SIBOUR,
ARCHEVÊQUE DE PARIS, EN PRÉSENCE DE MM. LE BARON
HAUSSMANN, PRÉFET DE LA SEINE, ET LÉON LAMBERT,
SOUS-PRÉFET DE L'ARRONDISSSEMENT DE SCEAUX.
C. NAISSANT, ARCHITECTE.

Les chapelles sont décorées de fresques, dont les sujets sont indiqués par des légendes.

« Dans celle de la Vierge, on remarque, dit M. de Labedollière, une ancienne statue qui était vénérée dans l'église primitive et qui a subi bien des vicissitudes. Brisée par les hébertistes, dépouillée de sa peinture et de sa dorure, elle avait été enclavée dans la maçonnerie qui bouchait la baie d'une porte condamnée. On ignore si on l'avait mise là pour la soustraire aux profanations, ou si les débris en avaient été employés simplement comme des pièces ordinaires retrouvées au moment de la démolition de l'antique église. Elle a été rendue aux fidèles, le 15 août 1854, et l'archevêque Sibour avait permis qu'elle fût honorée d'un culte spécial, et qu'on la nommât Notre-Dame du Pardon.

« Sous l'église de Saint-Lambert, s'étend une crypte où se réunit chaque mois une société de piété et de bienfaisance, dite de Saint-François-Xavier ; ses réunions ont été inaugurées le 28 avril 1857 par le cardinal Morlot. »

Le club des *Femmes patriotes* fut établi à Saint-Lambert pendant la Commune, mais ce fut tout. Aucun dégât n'y fut commis.

Le 29 juillet 1846, un nouvel attentat contre les jours du roi vint encore jeter l'épouvante dans la population parisienne, à peine remise de l'émotion que lui avait fait éprouver une tentative du même genre, trois mois auparavant (affaire Lecomte à Fontainebleau.)

Ce jour là, au moment où, sur le balcon des Tuileries, le roi saluait la foule assemblée à l'occasion de la fête commémorative de la révolution de 1830, deux coups de pistolet partirent, tirés à une assez grande distance par un homme caché derrière une des statues du jardin. Cet homme se nommait Joseph Henri et exerçait la profession de fabricant d'objets en acier poli.

Une indignation générale s'éleva contre cet assassin, dont on attribua l'attentat aux provocations incessantes des partis ; la presse s'empara du fait, le commenta, en tira des inductions et y vit une renaissance révolutionnaire.

La Cour des pairs, assemblée en Cour de justice, fit grâce de la vie au meurtrier et le condamna aux travaux forcés.

La fontaine qui orne la place Saint-Sulpice a été élevée ou plutôt commencée en 1846, sur les dessins de M. Visconti, et, si elle ne fut terminée que quelques années plus tard, c'est que les événements politiques qui mirent fin au règne de Louis-Philippe suspendirent les travaux.

D'un aspect assez monumental, elle se compose d'un bassin d'environ 20 mètres de diamètre : huit lions supportent un piédestal qui, lui-même, supporte une seconde vasque. Au centre, un monument carré, sorte de lanterne massive, offrant quelque ressemblance avec celle de la fontaine des Innocents, est percée sur ses quatre faces de niches contenant les statues assises de Fénelon, Fléchier, Bossuet et Massillon. L'ornementation se rapporte aux attributs de ces prélats. Cette fontaine bien située est d'un bon caractère, bien que d'un style assez indécis.

Ce fut en 1846 que fut construite la gare des chemins de fer de Sceaux et d'Orsay, sur le boulevard d'Enfer. C'est un bâtiment demi-circulaire, qui indique parfaitement, à l'extérieur, la structure de ce chemin, construit pour expérimenter le système Arnoux.

La rue Boutarel fut ouverte en 1846, ainsi que la rue Balagny, qui prit le nom du propriétaire des terrains sur lesquels elle fut percée. M. Balagny, maire de Batignolles, qui était alors une commune de la banlieue de Paris.

Dans ce même quartier, devenu, en 1860, 17e arrondissement de Paris, fut aussi ouverte la rue de l'Hôtel-de-ville, allant de la rue des Dames à la rue de la Paix (rue de la Condamine). Aujourd'hui cette rue, qui a pris le nom de rue des Batignolles, commence au boulevard de ce nom et finit à la place de l'église, englobant, dans son parcours, la rue de l'Église, qui allait de la rue de la Paix à l'Église Sainte-Marie.

Ce fut en 1847 qu'on conçut le projet de doter l'église Saint-Lambert de Vaugirard d'une suc-

cursale ; toutefois il n'y fut donné suite que quelques années plus tard ; on éleva alors la petite église de l'Assomption, rue Saint-Médard ; on l'appelle aussi Notre-Dame de Plaisance.

« La plus petite et la plus humble de toutes les églises de Paris. Ce n'est pas une église, c'est une chapelle, et quelle chapelle ! une grande chambre carrée avec un maître-autel au fond et c'est tout. »

Pendant la Commune de 1871, la petite église de l'Assomption fut dévalisée des quelques objets précieux qu'elle pouvait posséder et convertie en club.

La dernière séance eut lieu le 21 mai. Les pertes de l'église furent évaluées à 8,000 francs.

Une grande question celle de la réforme parlementaire et électorale, domina, remplit l'année 1847. Pour les uns, c'était le but, pour les autres, le prétexte de l'agitation, des banquets ; elle semble se relier directement à la révolution de 1848, et beaucoup sont d'avis qu'elle est la principale cause de la catastrophe, du 24 février.

Quoi qu'il en soit, les élections de 1846 avaient consacré d'une manière incontestable le triomphe de la politique conservatrice, et le ministère avait obtenu, dans le vote de l'adresse, la majorité la plus considérable que l'on eût vue depuis dix-sept ans ; mais le gouvernement, ayant, pendant la session de 1847, repoussé la réforme électorale, qui était alors l'expression des vœux du pays, et dont le projet avait été présenté par M. Duvergier de Hauranne, et la réforme parlementaire, présentée par M. de Rémusat, la campagne des banquets réformistes commença et tous les membres de l'opposition s'entendirent pour la pousser vigoureusement.

Le premier banquet eut lieu à Paris, sous la présidence de M. de Lasteyrie, le 9 juillet 1847, au restaurant du Château-Rouge. Douze cents personnes y assistèrent, parmi lesquelles 86 députés et un grand nombre de journalistes, d'électeurs, de gardes nationaux, d'étudiants, de marchands etc.

Une foule immense entourait la réunion et la protégeait de son adhésion enthousiaste.

Le retentissement de ce banquet fut immense et les discours qu'on y prononça passionnèrent les parisiens, qui ne parlèrent plus que de la réforme électorale.

Le faubourg Saint-Antoine se remuait : « Le pays est mécontent du présent, inquiet de l'avenir ; l'agitation du faubourg Saint-Antoine nous paraît un des symptômes isolés de cette inquiétude et de ce mécontentement. » Tel était le langage des journaux qui constataient la situation vraie à Paris.

L'année 1847 fut féconde en scandales publics ; au mois de mai, les journaux judiciaires publièrent les débats d'un procès civil qui allait avoir de graves conséquences.

Le directeur des mines de Gouhenans situées dans le département de la Haute-Saône, M. Parmentier, ayant attaqué, devant le tribunal civil de la Seine, plusieurs actionnaires, entre autres un ancien ministre de la guerre, le général Despans-Cubières, et exigeant le payement d'une somme qui dépassait un million, il fut débouté de sa demande, mais il profita de la circonstance pour donner à l'audience communication de lettres très compromettantes de l'ancien ministre.

Trois jours plus tard, le garde des sceaux venait apprendre à la Chambre des pairs qu'une ordonnance royale la convoquait en Cour de justice et que le général Despans-Cubières allait comparaître devant elle.

L'instruction de ce procès célèbre fut aussi longue que difficile ; ce ne fut que dans les derniers jours du mois de juin qu'elle put être terminée et alors, au lieu d'un accusé, il y en eut quatre : le général Cubières, MM. Parmentier, Pellapra et Teste ; ce dernier était l'ancien ministre des travaux publics que le général avait désigné dans ses lettres comme s'étant rendu coupable de corruption.

La veille du jour où il comparut pour la première fois devant la Cour de justice, il envoya au roi sa démission de pair de France et celle de Président à la Cour de cassation « pour n'être défendu dans les débats qui vont s'ouvrir que par mon innocence. »

Cette lettre produisit sur l'opinion une impression favorable. — Si nous parlons de l'opinion publique, c'est qu'elle était grandement surexcitée par l'annonce de ces débats, au milieu desquels se débattait l'honneur de personnages marquants, et tout Paris se préoccupait vivement de cette affaire dont le scandale réjouissait fort les ennemis du gouvernement.

Le procès commença : tous les accusés étaient présents, excepté M. Pellapra.

La vérité apparut tout entière : le général Cubières avait été persécuté par M. Pellapra, parce que celui-ci avait été contraint lui-même de faire une avance de fonds considérable, à titre de rémunération, à un personnage officiel, duquel la concession qu'on sollicitait dépendait et ce personnage n'était autre que le ministre Teste ; il avait reçu de la sorte une somme de cent mille francs, on retrouva la trace sur le registre du Trésor public.

A partir de ce moment, M. Teste renonça à toute défense, et, après qu'il eût été, à la suite de l'audience, réintégré dans sa prison, il se tira un coup de pistolet qui ne fit que le blesser :

La tentative de corruption était flagrante ; M. Teste fut condamné à trois années d'emprisonnement, à la dégradation civique et à cent mille francs d'amende.

Le général Cubières et Parmentier, à 10,000 fr. d'amende et à la dégradation.



Château-Rouge : café sur la terrasse.

Quant à Pellapra, il fut condamné par défaut; il se présenta quelques jours plus tard pour purger sa contumace et reçut le même châtiment, 10,000 francs d'amende et la dégradation.

Mais à peine le procès Teste s'était-il terminé, le 23 juillet, que, le 21 août suivant, c'est-à-dire à moins d'un mois de distance, la Cour des pairs était de nouveau convoquée pour procéder encore une fois au jugement d'un pair de France, accusé d'un ignoble forfait. Voici ce qui s'était passé :

Le 18 août 1847, dès la première heure du jour, le bruit se répandit dans Paris que madame la duchesse de Choiseul-Praslin, fille unique du général comte Sébastiani, et épouse de M. le duc de Choiseul-Praslin, pair de France, avait été assassinée dans son hôtel, et que, selon toutes les vraisemblances, l'assassin n'était autre que le duc, son mari.

La veille, la duchesse, son mari et sa famille avaient quitté le chateau de Vaux-Praslin pour revenir à Paris et étaient descendus à l'hôtel Sébastiani, leur demeure ordinaire et qui, annexé depuis à l'Élysée, donnait d'un côté sur le faubourg Saint-Honoré, où il portait le n° 55, de l'autre sur l'avenue Gabriel dans les Champs-Élysées. Cet hôtel qui, avant d'être occupé par la famille Sébastiani, l'avait été par celle Xavier, ne présentait sur le faubourg Saint-Honoré qu'une façade très aiguë qui se composait de la porte d'entrée soutenue par deux colonnes, et d'un petit logement attenant à droite et servant de loge au concierge. Après avoir franchi la porte, on suivait une longue avenue, au bout de laquelle se développait la façade de l'hôtel sur les jardins qui s'étendaient dans la direction des Champs-Elysées.

A minuit, tout dormait dans l'hôtel, mais à quatre heures du matin, un grand bruit se fit entendre; des meubles étaient renversés, des sonnettes tintaient.

Les domestiques, éveillés en sursaut, s'élancèrent dans les appartements et là, ils virent la duchesse de Praslin étendue sur le plancher de sa chambre à coucher, la tête soutenue par un meuble et ne donnant plus aucun signe de vie.

Trente blessures sillonnaient son corps.

Soudain, le duc ouvrit la porte de communication qui donnait dans cette chambre, et apparut à ses gens, vêtu d'une robe de chambre, les traits égarés. Il feignit une grande douleur en apercevant le corps inanimé de sa femme.

Quelques minutes plus tard, arrivèrent MM. Truy et Bruzelin, commissaires de police, qui procédèrent à une première enquête.

Le cadavre était littéralement zébré de coups de couteau ou de poignard et tout décelait les traces d'une lutte violente entre l'assassin et la victime.

Ces premiers détails répandus dans Paris y causèrent une émotion extraordinaire, et dont il faut avoir été soi-même le témoin pour en mesurer l'intensité.

« Des groupes se formèrent dans toutes les rues, dans tous les passages, sur tous les boulevards; le faubourg Saint-Honoré fut envahi, et, pendant trois jours, les sergents de ville et les gardes municipaux se tinrent en permanence aux abords de l'hôtel Sébastiani pour contenir la foule, dont les mouvements devenaient tumultueux sur le passage des voitures qui amenaient continuellement des magistrats, des médecins experts, plus tard le chancelier de France président de la Cour des pairs et tout le haut personnel du gouvernement.

« Mais quels étaient les assassins?

« Trois médecins déclarèrent tous les soins inutiles. Le procureur général, le procureur du roi, le juge d'instruction se présentèrent bientôt, ainsi que le préfet de police.

« Une enquête commença. Les magistrats remarquent qu'une trace sanglante existe entre l'appartement de Mme de Praslin et la chambre à coucher de son mari, à travers le vestibule et un couloir. On interroge le duc sur ce fait : il répond avec embarras que s'étant précipité sur le corps sanglant de la victime, il a pu, en se retirant dans son appartement, laisser ainsi des traces de son passage. On visite sa chambre à coucher et on y découvre non seulement des linges imbibés de sang, mais encore des armes toutes sanglantes. On regarde ses mains et on y remarque des excoriations inexpliquées.

« Le juge d'instruction fait observer au duc que ces circonstances et l'absence de netteté dans ses réponses le compromettent singulièrement. Alors, sous un prétexte d'indisposition, il s'éloigne quelques instants, entre dans un cabinet qui lui servait de pharmacie, et où étaient rangés des fioles et bocaux renfermant des potions ou des poudres de tout genre. Il s'empare d'un de ces vases contenant de l'arsenic (ainsi que l'autopsie du corps l'a démontré), et en absorde une quantité capable de tuer deux hommes, plus robustes que lui. Il reparaît ensuite, et comme sa qualité de pair de France excluait la possibilité de l'arrêter sur le champ, il demeure gardé à vue dans l'hôtel de Praslin.

On peut dire que depuis le 18 août, jour de l'assassinat, jusqu'à la mort du coupable, dont l'agonie se prolongea huit jours, Paris enfiévré se tint en permanence. Sur les boulevards, dans les cercles, dans les cafés, dans les restaurants, aux abords de Tortoni, du Café de Paris et du Café Anglais, c'était à qui échangerait ses renseignements et ses impressions. Comme dans les grands jours de calamité publique, on s'abordait sans se connaître; des hommes qui ne s'étaient jamais vus continuaient entre eux une conversation commencée avec d'autres.

Il n'y avait que des larmes pour la noble victime, que des imprécations et des menaces contre l'assassin.

Conduit le 20 août au Luxembourg, en exécution de l'ordonnance royale qui convoquait la Cour des pairs, le duc fut interrogé par le chancelier Pasquier sur sa culpabilité; il répondit :

— Votre question est bien précise, monsieur le chancelier, mais je n'ai pas la force de répondre : cette question demanderait de bien longues explications.

— Il suffit d'un oui ou d'un non, reprit le chancelier.

— Mais, ajouta le duc, il faut une grande force d'esprit pour répondre un oui ou un non, une force immense que je n'ai pas.

Et il demeura silencieux.

Depuis la découverte de l'attentat, le duc de Praslin était en proie à un trouble visible, qu'on attribuait assez naturellement à la gravité de sa situation; mais on ne tarda pas à reconnaître qu'il subissait les tortures d'un empoisonnement.

Voici, à ce sujet, la version de la *Gazette des Tribunaux* :

« Dès que les premiers symptômes se sont déclarés, les remèdes les plus énergiques, les antidotes les plus actifs lui furent administrés, et on parvint à paralyser les plus dangereux effets du laudanum, sans toutefois le neutraliser complètement; ainsi il se manifesta de fréquents vomissements, et M. de Praslin demeura comme frappé d'une sorte d'atonie à laquelle, peut-être, il y a lieu d'attribuer l'attitude silencieuse et abattue qu'il a conservée vis-à-vis des magistrats qui l'interpellaient.

« Les secours apportés à temps par les médecins ayant, dès hier, rendu au duc de Praslin un

peu de force, on pensa qu'il pourrait être transporté hors de son hôtel.

« Le chancelier se détermina à decerner contre l'accusé un mandat de dépôt.

« Ce matin, à quatre heures, un des huissiers de la chambre des pairs s'est présenté porteur du mandat de M. le chancelier à l'hôtel Sébastiani, où M. le duc de Praslin n'avait cessé d'être gardé à vue. Cet huissier était accompagné du docteur Andral, médecin de la Chambre des pairs, qui, déjà plusieurs fois durant les trois jours qui viennent de s'écouler, avait reçu la mission, de la part de M. le chancelier, de visiter le duc et de s'assurer de son état.

Le docteur ayant constaté que l'état du malade permettait son transport, on l'aida à descendre jusqu'au bas du perron, où stationnait la voiture de M. Decazes, dans laquelle on le fit monter.

« Dans cette voiture et à son côté ont pris place M. Elouin, chef de la police municipale délégué par le préfet, M. le docteur Andral et enfin le valet de chambre du duc. M. Alard, chef de service de sûreté, MM. Bruzelin, et Truy, commissaires de police, et l'huissier de la Chambre des pairs, sont montés dans une seconde voiture ; dans une troisième enfin, on a fait suivre quatre des agents qui avaient concouru à la surveillance établie en permanence dans l'hôtel, depuis le moment du crime.

« On s'est alors mis en marche, les voitures allant au pas, attendu l'état de faiblesse du duc, et la route éclairée tout le long du parcours par des agents chargés de maintenir l'ordre et de prévenir tout obstacle ou encombrement, tandis qu'une brigade de sergents de ville, sous la direction d'un officier de paix en costume, suivait par derrière et à une certaine distance.

« Le trajet de l'hôtel Sébastiani au palais du Luxembourg s'est effectué en une heure, en suivant les quais et les rues à peu près désertes, ou seulement parcourues par des ouvriers, qui, en se rendant à leur labeur matinal, s'arrêtaient sur le passage de ce convoi, dont la marche lente et silencieuse avait quelque chose de solennel et de lugubre. Et ceux qui regardaient peut-être d'un œil d'envie cette voiture armoriée, ne se doutaient pas qu'elle conduisait en prison un duc et pair, accusé d'assassinat !

« A six heures, la voiture où se trouvait M. de Praslin s'arrêtait rue de Vaugirard, devant la geôle de la Cour des pairs. Durant tout le trajet, le duc, dont le visage, violemment contracté, était d'une pâleur mortelle, avait gardé le silence. Invité à descendre de la voiture, il se trouva si faible, qu'il fallut le soulever pour l'en faire sortir, et que l'on dut le porter à bras jusqu'à la chambre qui lui avait été préparée et qui est celle qu'ont occupée successivement MM. le général Despans-Cubières et Pellapra. Aussitôt arrivé dans cette chambre, M. de Praslin a été mis au lit par son valet de chambre auquel, sur sa demande, on avait permis de rester quelques instants avec lui, mais qui dut bientôt quitter la prison. »

Le 24 août, à quatre heures et demie du soir, M. de Praslin succombait dans d'horribles souffrances.

Voici la constatation officielle de sa mort, d'après le *Moniteur universel :*

« M. le procureur du roi Boucly, s'est rendu hier, à cinq heures, à la prison du Luxembourg, où, assisté du directeur, et après avoir reçu la déclaration de M. Rouget, médecin de la prison, il a rédigé le procès-verbal suivant :

« L'an 1847, le 26 août, cinq heures de l'après-midi,

« Nous, Félix Boucly, procureur du roi près le tribunal civil de la Seine,

« Ayant été informé que M. le duc de Praslin, détenu en la maison de justice établie près la Chambre des pairs, comme inculpé d'assassinat, venait d'expirer dans la dite prison,

« Nous nous y sommes immédiatement transporté, et ayant été conduit par M. le directeur dans une chambre au second étage, éclairée par deux fenêtres qui donnent sur la cour, nous y avons trouvé couché dans un lit et ne donnant plus aucun signe de vie le corps d'une personne que nous avons reconnue pour être M. le duc de Praslin, contre lequel nous avions informé, le 18 de ce mois et jours suivants, et qui avait été transféré, le samedi 21 de ce mois, de son hôtel dans la maison de justice ci-dessus désignée.

« Dans ladite chambre, et auprès de M. le duc de Praslin, nous avons trouvé M. Pierre Rouget, docteur en médecine, médecin de la Chambre des pairs et de la prison du Luxembourg, qui avait constamment donné ses soins, conjointement avec MM. Louis et Andral, à M. le duc de Praslin,

« M. Rouget nous a fait la déclaration suivante.

« J'ai accompagné M. le duc de Praslin pendant la translation de son hôtel à la maison d'arrêt, et je lui ai constamment donné mes soins depuis qu'il est ici. J'attribue sa mort à un empoisonnement par l'acide arsénieux. Je pense que, pour en acquérir la preuve matérielle, il serait nécessaire de procéder à l'autopsie. La mort a eu lieu à quatre heures trente-cinq minutes du soir, et je la regarde, d'ailleurs, comme étant dès à présent absolument certaine. »

« De tout ce que dessus, nous avons dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par M. Rouget et par nous, en présence de M. Gervais-Pierre-François-Guillaume Trevet, directeur de la maison de justice près la Cour des pairs, lequel l'a également signé après la lecture.

« Fait, etc...

« Rouget, Trevet fils, Félix Boucly. »

Nous empruntons également au *Moniteur* du samedi 28 août, le récit de l'inhumation :

« L'inhumation du duc de Praslin a eu lieu la nuit dernière au cimetière du Sud.

« A une heure du matin, l'ordonnateur des pompes funèbres, suivi des employés et des voitures nécessaires, est arrivé à la prison du Luxembourg, où étaient réunis, sur l'invitation de M. le chancelier et de M. le préfet de police, MM. le colonel Pozac, commandant militaire du palais du Luxembourg ; Elouin, chef de la police municipale ; Monvalle, commissaire de police du quartier ; et Trevet, directeur de la prison.

« L'ordonnateur et les employés ont été conduits dans la chambre où était déposé le cadavre du duc de Praslin, et là, en présence des fonctionnaires susnommés, il a été enseveli et placé dans le cercueil en bois de chêne, puis transporté jusqu'à la voiture par quatre employés des pompes funèbres.

« M. le commissaire de police Monval a dressé un procès-verbal constatant les faits, lequel a été signé par lui et MM. le colonel Pozac, Elouin et Trevet, et le convoi, composé de trois voitures dans lesquels se trouvaient ces fonctionnaires et les employés, s'est mis en marche et s'est dirigé vers le cimetière du Sud, où il a été reçu par M. de Lhôpital, conservateur qui avait été prévenu la veille, et qui l'a conduit au lieu de sépulture.

« Le cercueil a été descendu dans la fosse désignée et recouvert en présence de MM. Elouin, Monval et de Lhôpital, et un nouveau proçès-verbal a été dressé.

« A deux heures et demie, tout était terminé. »

Quelques agitateurs avaient jugé la circonstance favorable pour provoquer dans le peuple des démonstrations antisociales. Des rassemblements nombreux, animés, stationnaient autour du Luxembourg jusqu'à une heure assez avancée dans la nuit. De temps à autre, des cris, des vociférations se faisaient entendre. Si l'enterrement avait eu lieu de jour, il eût été, certainement, l'occasion d'une émeute.

Jamais l'opinion publique n'avait manifesté plus hautement une indignation générale.

Dès le matin, à l'ouverture des portes du cimetière, quelques curieux, en s'enfonçant dans la partie ombragée de platanes et de tilleuls, remarquèrent avec surprise, dans une des lignes voisines d'un poteau indicatif de la quatrième division, une fosse toute fraiche et sur laquelle ne se trouvait pas même la simple croix de bois noir de la dernière demeure du pauvre, du plus obscur des décédés. C'était la fosse d'un « duc et pair. »

Tout cela n'empêcha pas qu'une version très répandue dans le peuple, voulait que le duc de Praslin eût été, par faveur royale, enlevé de la prison du Luxembourg, et il se trouva même des gens qui prétendirent l'avoir rencontré à Londres.

Cette légende dura pendant de longues années et il se pourrait bien qu'elle eût encore des croyants : quoi qu'il en soit, le corps du suicidé fut exhumé depuis du cimetière Montparnasse et replacé dans le tombeau de la famille de Choiseul-Praslin.

Une ordonnance royale du 20 mai 1847, ordonna la construction de deux abattoirs à porcs ; le premier sur la rive droite et sur un emplacement provenant de l'ancienne voirie de Chateau-Landon, et de plusieurs terrains particuliers, le second sur la rive gauche, sur l'ancienne voirie des Fourneaux à Vaugirard. Par suite de cette ordonnance, un traité fut passé, le 18 août suivant, entre la ville de Paris et MM. Heullant et Goulet. L'article 14 de ce document dispose qu'à partir du jour de l'ouverture des abattoirs autorisés par l'administration municipale, les soumissionnaires percevront pendant six années un droit sur toute viande abattue.

Ces deux établissements furent construits sous la direction de M. Picard architecte, ils occupèrent une superficie totale savoir, celui de Château-Landon 14,564 mètres, celui des fourneaux 8,704. La dépense qu'ils occasionnèrent à la ville de Paris fut de 1,214,263 fr. 83 c.

Leur ouverture eut lieu le 31 octobre 1848, en vertu d'une ordonnance de police du 27 du même mois. L'expiration de la concession eut lieu le 31 octobre 1854.

Les abattoirs généraux construits en 1865, ont rendu inutile tout abattoir spécial.

Le 19 septembre 1847, fut posée à Batignolles, la première pierre d'une mairie destinée à remplacer celle de la rue Truffaud, qui était devenue tout à fait insuffisante. Cette mairie qui a un beffroi avec une horloge à quatre cadrans surmonté de clochetons, fut édifiée par M. Eug. Lequeux, architecte, et coûta 800,000 fr.

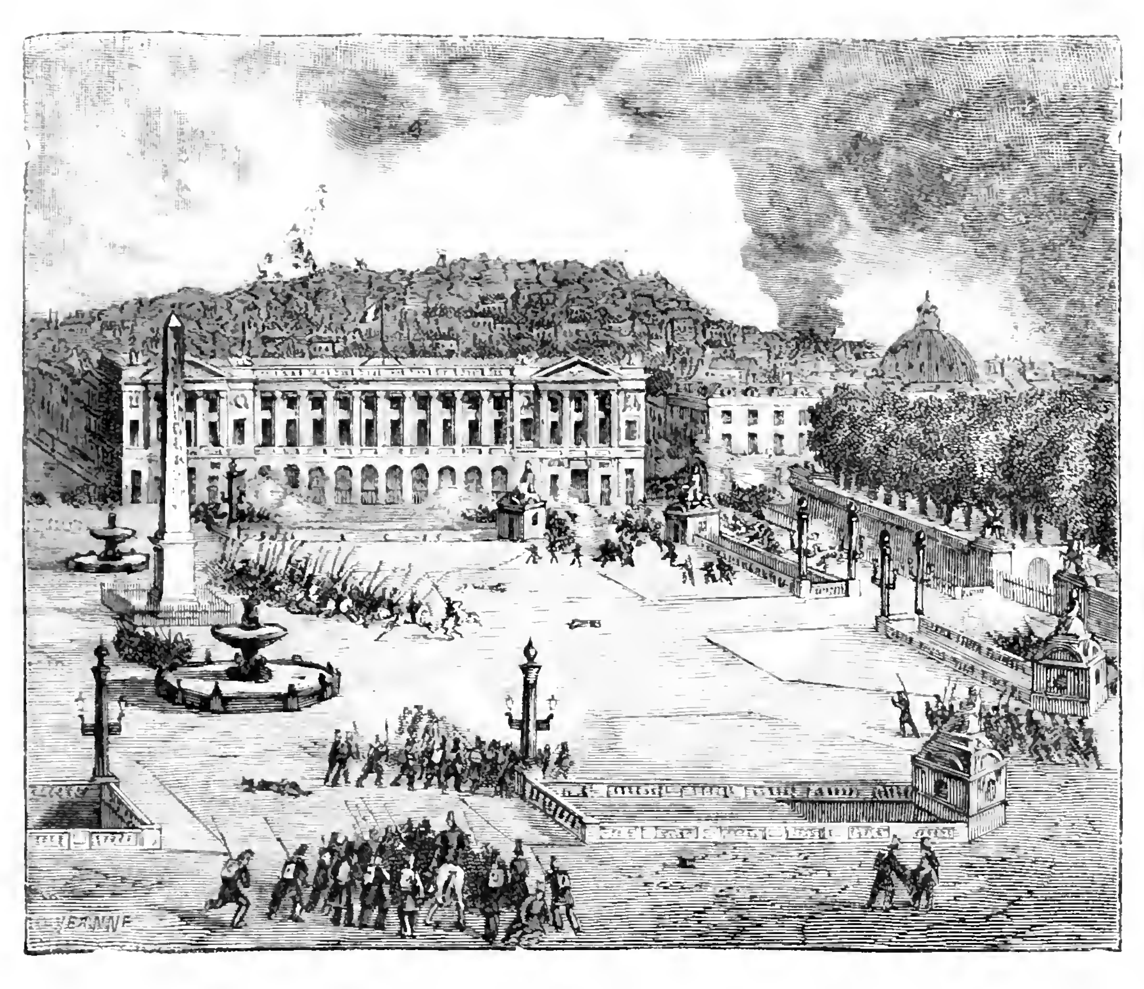
Elle fut inaugurée le 21 octobre 1849, par le préfet de la Seine, le prefet de police, le sous-préfet de Saint-Denis, M. B. Droux, maire, et le prince Napoléon, colonel de la 2e légion de la garde-nationale de la banlieue.

Le procès-verbal de cette cérémonie a été conservé ; il est revêtu des signatures de tous les notables de Batignolles.

Ce fut aussi la même année que la mairie de Belleville fut construite. M. de Labédolière en a tracé une description qui ne manque pas de pittoresque :

« A l'extrémité septentrionale du XXe arrondissement, dit-il, juste en face de l'église qui fait partie du XIXe, comme l'on sait, se trouve la mairie, que l'on ne reconnaitrait pas sans l'inscription, le drapeau tricolore et le factionnaire qui en decorent la façade.

« A l'intérieur de l'édifice, même aspect étrange, même physionomie anormale des sombres couloirs faits apres coup ; pour monter dans les bu-



La lutte s'étendait sur la place de la Concorde. (Page 100, col. 2.)

reaux, un escalier d'orchestre ou de soupente ; à la justice de paix, de pretendues colonnes grecques comme dans les bals publics autrefois ; de ci, de là, dans les angles, des nœuds d'amours gravés sur la muraille que le badigeon n'a pu suffisamment dissimuler ; des cœurs enflammés que perce la flèche symbolique ; puis les noms d'Arthur et de Malvina, d'Anatole et d'Estelle, enlacés de guirlandes, tous emblèmes enfin de très équivoques nuptialités : cette mairie du XXe sent encore son XIIIe d'une lieue.

« C'est que ce lieu sombre et sévère était autrefois un lieu de délices, lieu de douce mémoire pour bien des cœurs aujourd'hui sexagénaires. C'était la guinguette de l'île d'Amour, ainsi nommée parce que le centre du jardin était entouré d'un fossé bourbeux.

« L'île d'Amour florissait sous la Restauration, c'était un établissement aux salons splendides, aux jardins remplis d'ombre et de mystère, où les élégants en chapeaux-Bolivar et chaussés à la Souvarow, venaient séduire les beautés en spencer et coiffées à l'enfant. »

L'île d'Amour qui avait fini par décroître sensiblement, ferma ses portes vers 1846 et l'année suivante, nous l'avons dit, la mairie vint prendre sa place en faisant approprier tant bien que mal l'édifice à sa convenance.

On finit par s'apercevoir que la mairie du XXe arrondissement n'était pas convenablement installée et on en construisit une nouvelle sur la place des Pyrénées.

La mairie du VIe arrondissement fut aussi construite en 1847, sur la place Saint-Sulpice pour l'ancien XIe arrondissement. La façade se compose des deux ordres dorique et corinthien superposés ; un campanile couronne l'édifice.

Ce fut en 1847 que fut commencée la construction des bâtiments de l'embarcadère du chemin de fer de Lyon, sur les plans de l'architecte Cendrier et sous la direction de M. Jullien, ingénieur en chef ; ils ne furent terminés qu'en 1852. Ces bâti-

ments sont édifiés à travers un remblai de 6 à 8 mètres de hauteur que maintiennent des murs de soutènement ; ils se trouvent ainsi à l'abri des inondations de la Seine.

Les rails sont à leur point de départ à 38m,75 au-dessus du niveau de la mer, soit 12 mètres environ au-dessus du niveau ordinaire de la Seine ; ils franchissent les voies publiques de l'intérieur de la ville, au-dessus des véhicules qui les sillonnent.

Les batiments d'administration, de gare, de halles, d'embarcadère, de salles de départ et d'arrivée occupent une surface d'environ 18,000 mètres. Jusqu'à la rue de Rambouillet, la voie de fer et ses accessoires couvrent une étendue de 42,000 mètres.

L'ensemble des bâtiments, sans avoir un caractère aussi monumental que les gares du Nord et de l'Est, ne mérite cependant que des éloges; la halle couverte a 220 mètres de longueur, sur 42 mètres de largeur.

Les espaces réservés aux rails et aux voyageurs sont suffisants, mais il n'en est pas de même de la gare des marchandises, annexe et suite de celle des voyageurs. Le mouvement croissant du trafic dépassa vite les prévisions grandioses de M. Jullien ; l'espace qu'il avait eu le soin de conserver pour les besoins futurs est occupé et le service se trouve encore à l'étroit.

Il existait en 1847, à l'angle de la place de la Bastille et du boulevard Bourdon, un bal public qu'on appelait l'Élysée des Arts ; d'où lui venait ce titre ambitieux, nul ne le savait. C'était un piètre établissement, mais vers la fin de l'année, il fut acheté par un sieur Bravey qui le métamorphosa complètement et bientôt, le bal Bourdon, ce fut le nom qu'il lui donna, eut une grande réputation dans le quartier ; son public se composait d'ouvriers et d'ouvrières et d'un nombre assez respectable de juifs et de juives. A M. Bravey succéda, quelques années plus tard, M. Gateau qui, lui aussi, fit prospérer l'établissement.

Un autre établissement, bien autrement important et qui date de la même époque, fut le Jardin d'hiver, construit aux Champs-Élysées sous la direction de M. Victor Bohain. C'est un charmant palais de fleurs et de cristal, dans lequel on donnait des fêtes de nuit et de jour, dont tout Paris s'entretenait; toutefois, il ne fit pas fortune et, malgré Cellarius et ses danseuses, malgré Musard et son orchestre, ce fut tout au plus s'il se maintint péniblement dix ans; puis, un beau jour, il fut démoli.

Parmi les voies nouvelles ouvertes en 1847 nous trouvons la rue d'Aumale qui reçut le nom d'un des fils du roi Louis-Philippe.

La rue de l'École polytechnique ainsi nommée parce qu'elle aboutit à l'École polytechnique.

La rue de Douai ; elle commençait alors seulement à la rue Fontaine, plus tard elle commença à la rue Pigalle.

La rue du Cirque, ouverte sous le nom de rue Joinville, en l'honneur d'un des fils de Louis-Philippe ; après la révolution de 1848, on lui donna le nom de rue du Cirque, à cause de son voisinage de la salle du cirque d'été.

La rue Ambroise Paré, voisine de l'hôpital de Lariboisière et qui reçut le nom du père de la chirurgie, le fameux Ambroise Paré.

Le 28 décembre, le roi fit l'ouverture de la session des chambres de 1847-48.

Dès onze heures du matin, des escadrons de la garde municipale, la troupe de ligne, des bataillons de quatre légions de la garde nationale, prirent position sur l'itinéraire du cortège royal. Une double haie militaire se prolongeant de la place de Bourgogne aux Tuileries, empêchait la circulation et tenait la foule à distance. D'ailleurs la neige aidant aux précautions de police, la foule était moins nombreuse que les troupes chargées de la contenir.

A une heure, le canon des Invalides annonça le départ du roi des Tuileries.

Le duc de Nemours, le prince de Joinville, le duc de Montpensier et le comte de Paris étaient dans la voiture du roi.

Le cortège marcha dans l'ordre suivant :

Un escadron de la garde nationale à cheval, ayant son colonel en tête, deux détachements de cavalerie, les états-majors de la garde nationale, les états-majors de la place et divers officiers généraux étrangers.

La voiture du roi et les voitures des princes.

Le lieutenant général Jacqueminot à la portière de droite, les lieutenants généraux Athalin, de Rumigny à la portière de gauche de la voiture royale. Autour de la voiture, plusieurs officiers de la maison du roi.

Venaient ensuite le lieutenant général, vicomte Sébastiani, commandant la 1re division militaire et son état-major. Un escadron de garde municipale et un autre de dragons fermaient la marche.

A une heure, la tribune royale s'ouvrit. La reine entra la première, puis le comte de Paris que la duchesse d'Orléans tenait par la main; la duchesse de Nemours, la princesse de Joinville, la duchesse de Montpensier et Mme Adélaïde venaient ensuite.

Le trône était élevé sur le bureau de la présidence et couvrait la tribune des orateurs. Il était couronné d'un dais en velours cramoisi, rehaussé d'or, et pavoisé de drapeaux tricolores. Le public privilégié envahit la salle dès onze heures. Les femmes de pairs et de députés étaient placées dans l'hémicycle circulaire, au-dessus des bancs, dans la salle des séances, et de chaque côté.

Les ministres se placèrent dans l'ordre suivant sur les banquettes réservées, à droite et à gauche en avant du trône :

A droite, MM. Guizot, Trézel, de Montebello, Jayr et Dumon.

A gauche, MM. Hébert, Duchâtel, Cunin-Gridaine et de Salvandy.

Le roi d'une voix un peu faible et enrouée, prononça son discours « nul et agressif », ce fut l'opinion générale, et on commenta beaucoup une phrase qui servit d'arme de combat à tous les journaux de l'opposition, celle où le roi s'élevait contre « l'agitation causée par des passions aveugles ou ennemies ».

Le 13 février 1848, plusieurs électeurs et des habitants de l'ancien XII° arrondissement de Paris décidèrent qu'un banquet réformiste aurait lieu. Ils y convièrent les députés de l'opposition et quelques pairs de France connus pour leurs opinions libérales.

Mais un arrêté du ministre de l'intérieur interdit le banquet, en se fondant sur un article de la loi de 1790, qui donnait à l'autorité municipale le droit de permettre ou de défendre les réunions politiques; ce droit était contesté par l'opposition, qui résolut d'en appeler aux tribunaux, mais, pour cela, il fallait qu'il y eût acte de résistance, contravention dressée.

Ce fut alors qu'on résolut de faire une manifestation en passant outre l'arrêté ministériel, et le banquet fut d'abord fixé au dimanche 20 février, mais les ordonnateurs le retardèrent jusqu'au 22; la veille, les journaux publièrent cette note due à la commission d'organisation :

« La commission générale chargée d'organiser le banquet du XII° arrondissement croit devoir rappeler que la manifestation fixée à mardi prochain, a pour objet l'exercice légal et pacifique d'un droit constitutionnel, le droit de réunion politique, sans lequel, le gouvernement représentatif ne serait qu'une dérision. »

Et, prévoyant que la manifestation attirerait un concours considérable de citoyens, la commission d'organisation ajoutait :

« La commission a pensé que la manifestation devait avoir lieu dans le quartier de la capitale où la largeur des rues et des places permît à la population de s'agglomérer sans qu'il en résultât d'encombrement. A cet effet, les députés, les pairs de France et les autres personnes invités au banquet, s'assembleront, mardi prochain, à 11 heures, au lieu ordinaire des réunions de l'opposition parlementaire, place de la Madeleine, n° 2.

« Les souscripteurs du banquet qui font partie de la garde nationale sont priés de se réunir devant l'église de la Madeleine, et de former deux haies parallèles entre lesquelles se placeront les invités.

« Le cortège aura en tête les officiers supérieurs de la garde nationale qui se présenteront pour se joindre à la manifestation. Immédiatement après les invités et les convives, se placera un rang d'officiers de la garde nationale. Derrière ceux-ci, les gardes nationaux formés en colonnes suivant le numéro des légions. Enfin, la troisième et la quatrième colonne, les jeunes gens des écoles, sous la conduite des commissaires nommés par eux. Puis les autres gardes nationaux de Paris et de la banlieue dans l'ordre désigné plus haut. Le cortège partira à 11 heures et demie et se dirigera par la place de la Concorde et des Champs-Elysées vers le lieu du banquet. »

Un pareil avis devait naturellement être considéré comme une bravade adressée à l'autorité.

Le ministère ne pouvait se laisser impunément jouer de la sorte : la veille du jour fixé pour le fameux banquet, et dans l'après-midi, des placards apposés sur tous les murs de Paris firent connaître son interdiction.

Cette mesure radicale rassura les bourgeois, mais elle fut considérée comme une déclaration de guerre par l'opposition; tout fois, celle-ci crut devoir ajourner encore une fois le banquet.

Le ministère respira, ce banquet était son épouvantail; mais d'ailleurs, il n'est besoin pour se rendre compte de l'importance qu'on y attachait, que de lire les rapports que le préfet de police, M. G. Delessert, adressa au ministre de l'intérieur à cette occasion :

SURVEILLANCE GÉNÉRALE

RAPPORTS DE LA PRÉFECTURE DE POLICE

Bulletin du 12 *au* 23 *février* 1848.

« 12 FÉVRIER 1848. — L'ordre et la tranquillité continuent à régner dans Paris. On ne remarque pas d'agitation extraordinaire.

« 13 FÉVRIER. — Aucun trouble dans Paris. La tranquillité règne dans la population; il y a cependant quelque inquiétude, par suite de la lecture des journaux et de l'agitation qu'ils cherchent à fomenter.

« 14 FÉVRIER. — Il y a assez d'inquiétude dans les esprits sans cependant qu'il y ait de l'agitation. Les classes ouvrières sont occupées et répondent peu à l'agitation qu'on cherche à leur imprimer.

« 15 FÉVRIER. — Il règne dans Paris un sentiment d'assez vive inquiétude, causée par l'appréhension de quelques troubles possibles à l'occasion de l'affaire des banquets. Cependant l'apparence de la population est assez tranquille. Il y a peu d'étrangers à Paris, les marchands se plaignent de ne pas vendre; il y a peu d'activité dans les transactions commerciales.

« 16 FÉVRIER. — Aucune circonstance nouvelle. Paris continue à être inquiet, mais sans émotion apparente.

« 17 FÉVRIER. — La population de Paris est toujours fort inquiète et agitée. Plusieurs réunions ont eu lieu parmi les diverses nuances de l'opposition, pour s'occuper d'une grande mani-

festation. Rien encore n'a été décidé à ce sujet. Les affaires sont suspendues, les marchands ne vendent rien.

« 18 FÉVRIER. — Toujours beaucoup d'inquiétude dans Paris; mais beaucoup d'incertitude et de division dans les diverses nuances des partis qui s'occupent des banquets et de la manifestation décidément fixée à midi, sauf nouvel ajournement. Ils continuent à exprimer l'intention de ne pas se livrer à des troubles et font à leurs adhérents des recommandations dans ce sens, tout en les poussant à figurer dans la réunion qu'ils cherchent à rendre très nombreuse.

« 19 FÉVRIER. — Tous les différents quartiers de Paris sont parfaitement tranquilles; aucune apparence de troubles, mais l'inquiétude est très grande et les affaires entièrement suspendues.

« 20 FÉVRIER. — Continuation de la tranquillité, mais toujours la même inquiétude. On ne remarque aucune émotion nouvelle parmi les ouvriers; cependant, beaucoup d'entre eux ont l'intention d aller mardi se joindre à l'attroupement qui se réunira sur la place de la Madeleine pour aller aux Champs-Elysées.

« 21 FÉVRIER. — Une certaine agitation, causée par les articles virulents qui ont paru dans la *Presse* d'hier soir et dans le *Siècle* de ce matin, s'est répandue dans la bourgeoisie et parmi la classe ouvrière. La curiosité vivement surexcitée par tout le bruit qui se fait à propos du banquet *réformiste*, et par le spectacle qu'une manifestation des membres de la gauche peut offrir, amènera sans doute quelque collision, si, comme on le présume, les meneurs poussent la population des faubourgs à commettre des désordres. A la suite de réunions qui ont eu lieu dans les bureaux du *National* et de la *Réforme* et auxquelles ont pris part toutes les sommités du parti républicain, des ordres ont été transmis aux chefs des associations secrètes pour que leurs adhérents, qui ont ressenti le contrecoup de l'émotion publique, ne se compromettent pas davantage dans un mouvement qu'on regarde comme organisé par la bourgeoisie. En général, les démocrates influents sont partisans de l'abstention; mais il est a craindre que ceux-là même que l'on exhorte à ne pas bouger, ne prenant conseil que de leur audace, se décident à tenter quelque coup de main. La société *dissidente*, composée d'hommes exaltés, se tient en permanence et prête à engager l'affaire, comptant d'ailleurs sur le concours des ouvriers, qui se sont donné le mot pour chômer le jour du banquet. Diverses arrestations ont été opérées et de nouveaux mandats vont être lancés par mesure de sûreté.

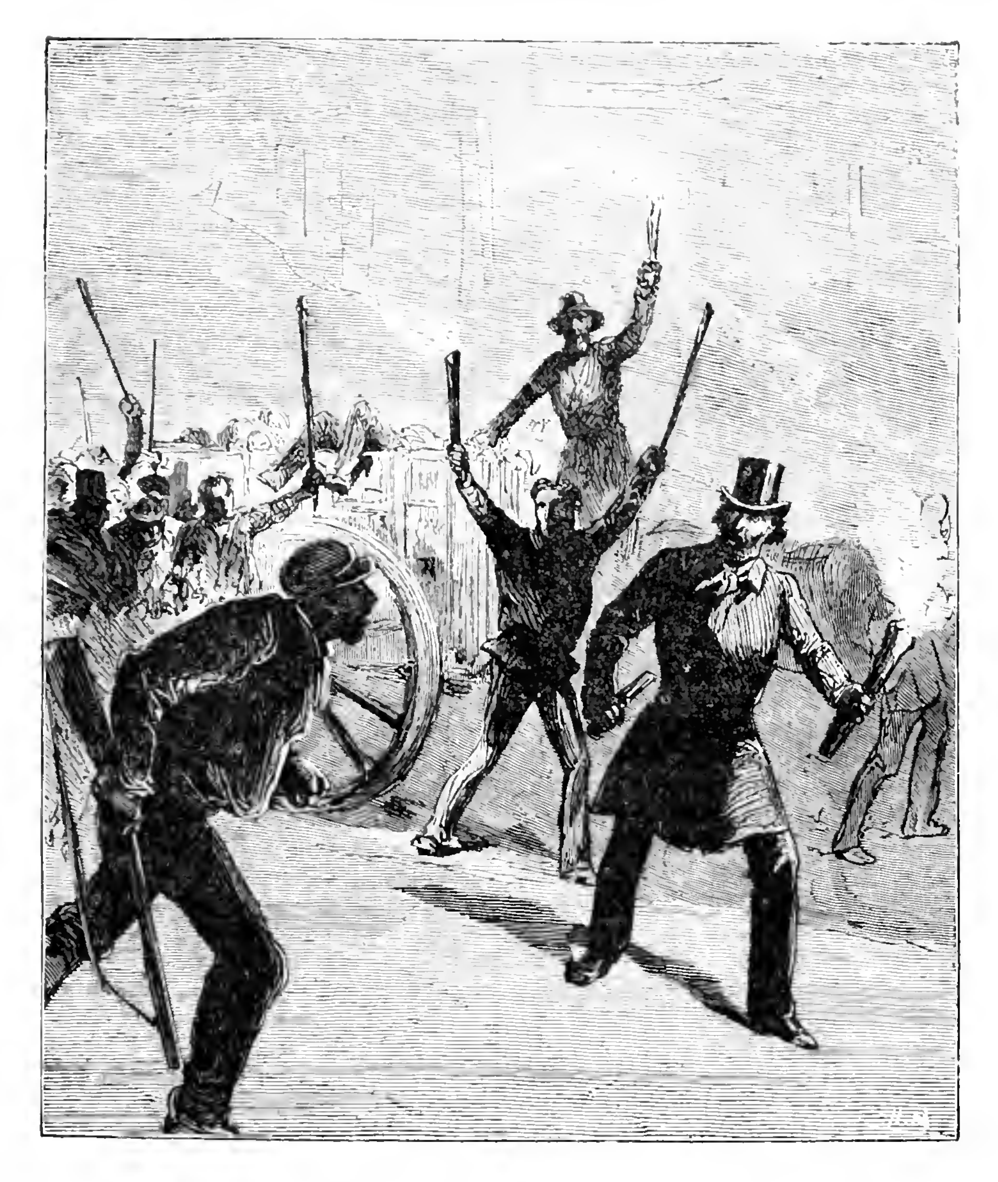
« 22 FÉVRIER. — La journée a été bien difficile. Cette nuit, les travaux de la tente destinée au banquet réformiste ont été poussés jusqu'à une heure du matin. A cette heure, ils ont cessé. Quelques curieux sont venus sur ce point, mais sans désordre. La tranquillité paraissait devoir durer, lorsque, vers dix heures, quelques étudiants et un certain nombre d'hommes en blouses sont sortis du Quartier latin, se dirigeant vers la Madeleine. Arrivés sur ce point, ils ont proféré des cris divers, dans une intention hostile, et peu à peu des groupes nombreux se sont formés, qu'il a fallu disperser. Les curieux, comme de coutume, étaient en grand nombre et gênaient l'action de la force publique. Le rassemblement s'est alors divisé; une partie s'est portée sur la Chambre des députés, dans laquelle elle a pénétré un instant, et dont elle a été repoussée par la troupe envoyée dans ce but; une autre s'est dirigée vers le Quartier latin pour aller à l'Ecole polytechnique, contre laquelle on a lancé quelques pierres qui ont cassé quelques vitres. Elle a aussi jeté des proclamations par-dessus les grilles. Dispersé par une charge de garde municipale, ce rassemblement s'est formé de nouveau; il a passé les ponts et a traversé le quartier Saint-Martin, où il a répandu un grand effroi.

» Sur la place de la Concorde, des individus se sont réunis en grand nombre. Augmenté encore par des curieux et des ouvriers en chômage, l'attroupement est devenu formidable. Il a attaqué des postes, élevé des barricades et allumé un incendie. Chargé plusieurs fois par la troupe de ligne et la garde nationale à cheval, il s'est replié sur la rue de Rivoli, où il a élevé des barricades, ainsi que dans la rue Saint-Honoré, depuis la place Beauvau jusqu'à la rue de la Monnaie. Plusieurs fois dispersé, il se reformait toujours. Il a fini par piller un grand nombre de boutiques d'armuriers dans la rue Saint-Honoré et sur le quai de la Mégisserie, malgré les charges continuelles qu'il a essuyées. D'autres rassemblements se sont encore formés dans la rue Bourg-l'Abbé, près du magasin de Lepage, armurier, où une barricade a été formée et enlevée très bravement par la garde municipale, qui a essuyé un feu très vif. Un homme a été tué sur ce point du côté des insurgés. Sur d'autres points encore on a pillé des boutiques et des maisons, et partout, sur leur passage, les émeutiers ont brisé les réverbères et les lanternes à gaz. Ils ont brûlé le corps de garde de la rue de Ponthieu, la barrière de Courcelles et tous les jeux des Champs-Élysées.

» La garde nationale a assez bien répondu à l'appel; cependant, certaines légions n'ont presque pas fourni. La troupe de ligne a été très bien, et la garde municipale excellente de patience et de bravoure.

» Les Batignolles ont été attaqués par des pillards qui ont été combattus par des gardes nationaux, qui les ont bravement repoussés.

» Espérons que la journée de demain se passera sans troubles. Nous ne l'espérons pas. » (*Sic.*)



Un monceau de cadavres, traînés sur ce char, à la lueur des torches qui l'environnaient de teintes livides.
(Page 102, col. 2.)

» 23 FÉVRIER. — Dans les conciliabules tenus la nuit dernière, la question de prendre les armes a été sérieusement agitée et les comités révolutionnaires ont convoqué pour ce matin leurs affiliés sur divers points afin d'attirer la classe ouvrière et de l'exciter à la révolte. Ailleurs, les organes de la faction démocratique semblent d'accord sur les moyens de provoquer un conflit. Leurs adhérents, conformément au mot d'ordre de la veille, se sont rendus aux mairies, revêtus de leur uniforme : et criant *Vive la Réforme!*

« Aujourd'hui encore, malgré le rappel battu dans toutes les légions, l'élément conservateur n'a pas répondu. Cela tient, dit-on, à ce qu'avant de réagir contre les perturbateurs, on attend que le roi ait adopté le programme de la gauche. Il en résulte que, dans chaque arrondissement, les compagnies qui se rassemblent sont commandées par des chefs éminemment hostiles au gouvernement, et que partout où la troupe rencontre des émeutiers, la garde nationale s'interpose et défend ces derniers. C'est ce qui est arrivé sur les boulevards, où elle a croisé la baïonnette contre un escadron de cavalerie qui chargeait les rassemblements, et rue de la Vrillière, où la populace désarmait le poste de la Banque. Sur divers points, les mêmes faits se sont reproduits.

« A l'heure indiquée, les hommes des sociétés

secrètes qui s'étaient rendus dans les foyers ordinaires de l'insurrection, voyant la garde municipale prête à les recevoir, se dispersèrent, non pas toutefois sans se faire délivrer des armes et construire plusieurs barricades à partir de la rue Saint-Denis jusqu'à la rue Vieille-du-Temple.

« Quelques émissaires de la société *dissidente* qui s'étaient retranchés au coin de la rue de Poitou et avaient des cartouches, engagèrent une vive fusillade avec la troupe ; mais deux coups de canon les mirent en fuite. Ceci se passait entre dix et onze heures du matin.

« Des échauffourées du même genre eurent lieu rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, au carré Saint-Martin, rue de Rambuteau et rue Tiquetonne; là, l'intervention de la garde nationale produisit des effets déplorables.

« Dans l'après-midi, la situation s'aggravait à mesure que l'heure avançait; mais la nouvelle du changement de Ministère s'étant répandue tout à coup dans Paris, calma promptement l'effervescence des esprits. Les individus armés que l'on remarquait dans les groupes disparurent peu à peu et de nombreuses patrouilles de gardes nationaux se mirent en devoir de maintenir la tranquillité.

« L'affaire paraissant terminée, l'autorité militaire a fait rentrer une partie des troupes dans leurs quartiers respectifs pour y prendre du repos; l'autre conservera les positions qui lui sont assignées. Quant à la garde municipale, qui était sur pied depuis deux jours et qui s'est comportée si vaillamment, elle dut se retirer dans ses casernes, poursuivie par les clameurs d'une multitude exaspérée.

« En résumé, cette journée qui apparaissait si menaçante se termine par des illuminations, à la grande surprise des émeutiers déçus. Demain, peut-être, il ne restera plus rien de ce mouvement réformiste qui prenait des proportions si inquiétantes; mais, quoi qu'il advienne, la garde nationale persistera dans sa médiation, et comme on ne peut compter que sur l'armée de Paris, il est prudent de se tenir prêt pour une attaque en règle si l'insurrection recommence. »

L'événement arriva non pas le lendemain, mais le soir même; tandis que des bandes portant des torches allumées, se répandaient par les rues en criant d'illuminer, que des pierres étaient jetées dans les fenêtres de la Chancellerie, une autre bande se rendait au boulevard des Capucines. A la hauteur du ministère des affaires étrangères, la colonne révolutionnaire rencontra un détachement du 14e de ligne, qui sortait de la cour du ministère; le cheval du lieutenant-colonel se cabra et occasionna un mouvement de recul dans la foule, ce fut alors qu'un coup de pistolet tiré sur le boulevard, et qu'on attribua à Ch. Lagrange qui le nia, amena de la part de la troupe une décharge qui atteignit une cinquantaine de personnes.

Au bruit de cette fusillade inattendue, des cris de fureur et de vengeance répondirent, les illuminations s'éteignirent et dans les rues des gens se répandirent en criant aux armes. Les promeneurs, les curieux épouvantés fuirent et colportèrent partout la funeste nouvelle qui ne tarda pas à être connue de tout Paris.

En même temps, des bourgeois et des gardes nationaux relevaient les morts et les blessés, ceux-ci furent transportés dans les pharmacies environnantes, tandis que les cadavres étaient placés sur un chariot qui fut promené par la ville pour enflammer la colère populaire.

« Comment peindre l'aspect terrible de ce triste convoi. Ces corps naguère chantants et joyeux, maintenant inanimés et chauds encore du feu des balles? Le reflet sinistre des torches funéraires éclairant ces blessures sanglantes qui rougissent les roues du char et le pavé des rues, ces visages livides? Comment rendre les clameurs de la foule qui s'écrie en montrant les cadavres de ses frères cruellement mitraillés. « Ce sont des assassins qui nous ont frappés; nous les vengerons. Des armes, donnez-nous des armes! »

Le chariot escorté par la foule se rendit d'abord vers les bureaux du *National*, puis après que le cortège sinistre eut été harangué par M. Garnier-Pagès, il se dirigea vers la rue Montmartre, où se trouvaient alors les bureaux de *la Réforme*. Un homme debout sur le chariot, les pieds dans le sang, soulevait de temps en temps dans ses bras le cadavre d'une femme, le montrait au peuple et le recouchait sur le monceau de morts qui lui faisait un lit sanglant.

On juge si cette funèbre exhibition arrachait des cris de fureur à la foule.

Partout où passa le cortège, il sema le deuil et la colère.

Vers deux heures du matin, la promenade sanglante cessa, les cadavres furent déposés à la mairie du IVe arrondissement, et la nuit s'acheva en préparatifs de combat.

Paris, dès six heures du matin, était couvert de barricades. Tous les citoyens les plus paisibles concouraient à relever les pavés, à forger des piques; des travaux gigantesques avaient été accomplis. A huit heures le rappel battait dans les rues et la garde nationale se rassemblait.

Des milliers de citoyens armés de fusils, de sabres, de piques, de pistolets, se rendaient silencieusement derrière les barricades, sur lesquelles le drapeau tricolore n'avait pas tardé à être arboré.

Une grande hésitation se faisait remarquer parmi les troupes de ligne, qui attendaient mornes et tristes les événements.

Le mouvement populaire se prononça bientôt avec la plus grande énergie. Le tocsin sonnait à toute volée.

Partout les boutiques des armuriers étaient pillées, les grilles de fer qui entouraient les jardins et les monuments publics étaient arrachées et chaque barreau était devenu une arme, la rue Transnonain, la rue de Rambuteau, la Cité, le quartier des Halles et la place de l'Hôtel-de-ville, étaient spécialement disposés pour soutenir la lutte.

Parmi les barricades, quelques-unes étaient de véritables constructions. Sur le sommet de toutes flottait un drapeau tricolore, avec l'inscription : Vive la Réforme! Deux des principales, élevées dans le faubourg Montmartre, au coin du boulevard et de la rue Grange-Batelière, étaient surmontées de drapeaux rouges et armées de deux pièces de canon qui avaient été abandonnées par l'artillerie.

Or, tandis que la rue s'apprêtait à devenir champ de bataille, la nuit se passait aux Tuileries en conciliabules pour la formation d'un ministère; Louis-Philippe appela au pouvoir le chef de l'opposition, M. Thiers, et nomma commandant en chef de l'armée et de la garde nationale le maréchal Bugeaud.

Celui-ci, dès cinq heures du matin, organisa ses colonnes d'attaque et se disposa par une action vigoureuse, à faire rentrer tout dans l'ordre, mais au moment de frapper, le roi hésita et à sept heures, il donna l'ordre aux généraux de faire cesser le feu et de conserver leurs positions et chercha de nouvelles combinaisons ministérielles pour arriver à la pacification.

A dix heures et demie du matin, la famille royale se réunit à la galerie de Diane pour y déjeuner comme à l'ordinaire et la proclamation suivante était affichée.

Citoyens de Paris!

L'ordre est donné de suspendre le feu. Nous venons d'être chargés par le roi de composer un ministère. La chambre va être dissoute. Le général Lamoricière est nommé commandant en chef de la garde nationale de Paris.

MM. Odilon-Barrot, Thiers, Lamoricière, Duvergier de Hauranne, sont ministres.

Liberté! — Ordre! — Union! — Reformes!

Signé : ODILON-BARROT et THIERS.

Tandis que le roi dejeunait, MM. de Rémusat et Duvergier de Hauranne vinrent lui apporter de mauvaises nouvelles et lui annoncer que les colonnes insurrectionnelles approchaient. Les soldats fraternisaient avec les émeutiers et mettaient la crosse en l'air. Il était certain que les Tuileries allaient être attaquées de tous les côtés à la fois.

Ce fut alors que la reine décida son mari à revêtir un uniforme, à monter à cheval et à passer en revue la garde nationale, les troupes qui occupaient la cour des Tuileries et la place du Carrousel.

Les gardes nationaux commencèrent par crier : Vive le roi ! mais bientôt ce cri fut suivi de celui plus nourri de : Vive la Réforme !

— Mes amis, dit alors le roi en s'adressant aux gardes nationaux, vous l'avez la reforme, les ministres sont changés !

— A bas le système ! a bas Guizot!

Le roi comprit, un peu tardivement, que toute tentative de conciliation avorterait; il rentra morne et sombre dans ses appartements, irrésolu, paralysé, ne sachant plus que faire.

A midi, M. de Girardin pénétra près de lui.

— Sire, lui dit-il, les minutes sont des heures; vous perdez un temps précieux, dans une heure peut-être, il n'y aura plus en France ni roi ni royauté.

— Que faire ?

— Abdiquer, conferer la régence à Mme la duchesse d'Orléans, dissoudre la chambre, proclamer l'amnistie générale.

A ce moment, le maréchal Gérard entra et fut chargé d'aller annoncer aux insurgés sur la place du Palais-Royal l'abdication du roi. Il monta à cheval, un rameau vert dans la main et, précédé par un trompette, il se dirigea vers la place où on se battait avec fureur, mais, soudain, on lui fit observer qu'il serait bon qu'il lût l'acte d'abdication.

— C'est juste, dit-il, et il pria MM. Lacrosse et de Sercey d'aller aux Tuileries chercher cet acte, que Louis-Philippe signa; il était ainsi conçu :

« J'abdique cette couronne que la voix nationale m'avait appelé à porter, en faveur de mon petit-fils, le comte de Paris. Puisse-t-il réussir dans la grande tâche qui lui échoit aujourd'hui.. »

A une heure, on afficha une nouvelle proclamation:

« Citoyens de Paris !

« Le roi abdique en faveur du comte de Paris, avec la duchesse d'Orléans pour régente.

« Amnistie générale.

« Dissolution de la chambre.

« Appel au pays. »

Le fils de l'amiral Baudin avait été chargé de porter l'acte d'abdication au maréchal, mais il avait dû l'abandonner aux mains des insurgés qui s'en saisirent et le gardèrent.

Pendant ce temps, 184 hommes, occupant le poste des gardes municipaux, qu'on appelait alors le poste du Château-d'Eau, mis en demeure par les révolutionnaires de rendre leurs armes, avaient refusé de les livrer; le peuple, irrité de cette résistance, voulut en avoir raison et ne trouva rien de mieux que de mettre le feu au poste

et de griller les soldats qui s'y étaient enfermés.

Des matelas, des meubles, des débris de toute sorte, lancés des fenêtres du Palais-Royal conquis, furent amoncelés devant le poste et comme justement, on brûlait en ce moment les voitures de la cour devant le café de la Régence, ce fut à qui prendrait des brandons pour tenter de mettre le feu au bûcher, mais on ne put y parvenir, les soldats tiraient par les ouvertures du poste et les balles couchaient à terre nombre des porteurs de tisons.

Enfin un zouave parvint à rouler une barrique d'huile qu'il défonça sur l'amas de matériaux amoncelés pour brûler et bientôt, la flamme s'éleva en enveloppant le poste.

La fusillade entretenue jusqu'alors par les malheureux soldats commença par se ralentir.

Puis elle cessa.

Le peuple triomphait.

Une partie des soldats, enfumés et aveuglés par les flammes purent s'échapper par la rue du Musée, mais nombre d'autres furent ensevelis sous les décombres embrasés.

Le lendemain l'incendie durait encore.

Il y avait un second poste de garde municipale à l'entrée des Champs-Élysées, la foule se rua dessus et extermina à peu près tous ceux qui croyaient faire leur devoir en mourant pour défendre le gouvernement établi.

Au château des Tuileries on était affolé ; on fit demander des voitures aux écuries royales de la rue Saint-Thomas-du-Louvre, mais deux des chevaux qui les menèrent furent tués et le piqueur qui précédait, frappé mortellement d'une balle dans les reins.

Enfin, vers midi et demi, Louis-Philippe, averti de la prochaine entrée du peuple aux Tuileries, se décida à les abandonner; il ôta son grand cordon et son uniforme, déposa son épée sur un meuble et, avec l'aide de sa femme, se revêtit d'habits bourgeois, prit congé de la duchesse d'Orléans qui resta aux Tuileries avec ses deux enfants, et donna aux autres membres de sa famille le signal du départ.

« Un petit couloir obscur, dit M. de Saint-Amand, éclairé par une lampe et aboutissant par une double porte au cabinet de travail du roi et à son cabinet de toilette, conduit au pavillon de l'Horloge. C'est par ce petit couloir que Louis-Philippe sort. Arrivé au pavillon de l'Horloge, il descend dans le jardin. La reine est à son bras. Le duc de Montpensier et M. Crémieux les précèdent. La duchesse de Nemours, le duc de Saxe-Cobourg et sa femme, la princesse Clémentine d'Orléans marchent derrière le roi. La duchesse de Montpensier est au bras de M. Jules de Lasteyrie. Six personnes de la suite portent les jeunes enfants des princesses. Il est midi quarante minutes. Le triste cortège s'avance à travers le jardin par la grande allée du milieu et gagne ainsi la grille du pont tournant qui donne sur la place de la Concorde...

« Les fugitifs s'avancent jusqu'au pied de l'Obélisque. Ils y trouvent trois modestes voitures, un brougham, une calèche fermée à quatre places et un cabriolet... »

Quinze personnes s'entassent dans ces trois voitures, et le roi donne l'ordre au cocher de fouetter ses chevaux qui s'élancent vers Saint-Cloud.

Pendant que la famille royale s'éloignait, nous avons dit que la duchesse d'Orléans était demeurée aux Tuileries. Rentrée dans ses appartements du rez-de-chaussée du pavillon de Marsan, elle en sortit bientôt avec ses deux fils, et donnant le bras à M. Dupin, pour se rendre à la chambre des députés.

Il était environ une heure et demie.

Au moment où, franchissant la grille, elle arrivait sur la place de la Concorde, M. Dupin ôta son chapeau et cria d'une voix ferme :

— Vive le comte de Paris, roi des Français, vive Madame la duchesse d'Orléans, régente !

La compagnie de garde nationale qui se trouvait là poussa le même cri.

Mais le trône du comte de Paris était loin d'être sauvé pour cela !

La princesse fut accueillie à la chambre par des acclamations. Le président déclara, sur la proposition de M. Dupin, qu'attendu l'abdication du roi Louis-Philippe, la chambre proclamait « M. le comte de Paris roi des Français avec la régence de son auguste mère. »

M. de Lamartine prit la parole et demanda la constitution d'un gouvernement provisoire, ce qui allait être accepté, mais la parole lui fut enlevée par l'irruption dans la chambre d'une colonne révolutionnaire, guidée par des gens qui connaissaient les secrets détours du palais.

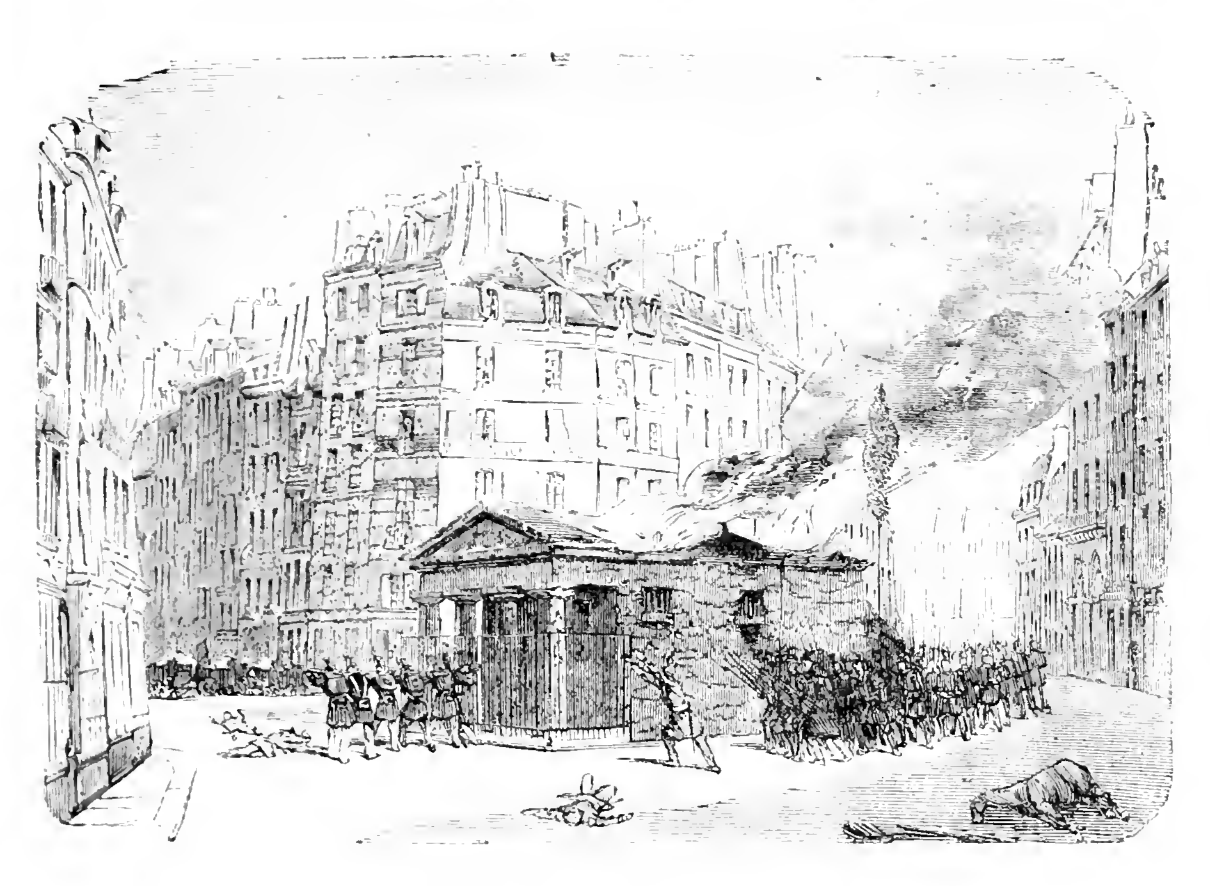
« Ils se précipitèrent en poussant des cris de mort dans les tribunes des spectateurs, ils franchirent les bancs, brandirent les armes de rencontre qu'ils s'étaient procurées, et ébranlèrent la voûte en s'écriant : A bas la Régence ! Vive la République ! A bas les corrompus !

Le comte de Paris avait été saisi à la gorge par un forcené qui essayait de l'étouffer ; un garde national parvint à s'emparer de l'enfant et le rendit à sa mère qui avait été séparée de ses deux fils par une vague populaire.

On l'avait conduite au palais de la Présidence où, quelques moments plus tard, le duc de Chartres, un instant égaré, fut amené à son tour.

M. de Lamartine n'avait pas quitté la tribune ; lorsque le bruit fut un peu moins violent, il fit la motion de la nomination d'un gouvernement provisoire, et au milieu d'un tumulte inexprimable, Ledru-Rollin lut les noms de ceux qui en faisaient partie.

Naturellement, le groupe des choisis était satisfait, mais ceux qui avaient espéré voir leur nom



Incendie du poste de la place Maubert.

figurer sur la liste et qui se trouvaient exclus, étaient furieux.

Aussi les réclamations s'élevèrent avec force.

Ledru-Rollin coupa dans le vif :

— Nous sommes obligés, dit-il, de lever la séance pour nous rendre au siège du gouvernement, à l'Hôtel de ville! Vive la République!

Et les nouveaux gouvernants se retirèrent, laissant la chambre en proie au plus violent tumulte : on s'amusa à tirer sur les portraits, on lacéra quelques draperies, mais enfin, ce premier moment de folie passé, on finit par évacuer la salle et tandis que nombre de gens célébraient la victoire populaire en cassant et brisant tout dans les appartements des Tuileries livrés à tout venant, que le Palais-Royal était saccagé, le gouvernement provisoire allait tranquillement s'installer à l'Hôtel de ville et rédigeait ces proclamations qui furent immédiatement affichées :

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

—

PROCLAMATION DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE AU PEUPLE FRANÇAIS

Un gouvernement rétrograde et oligarchique vient d'être renversé par l'héroïsme du peuple de Paris. Ce gouvernement s'est enfui en laissant derrière lui une trace de sang qui lui défend de revenir jamais sur ses pas.

Le sang du peuple a coulé comme en juillet; mais, cette fois ce généreux sang ne sera pas trompé. Il a conquis un gouvernement national et populaire en rapport avec les droits, les progrès et la volonté de ce grand et généreux peuple.

Un gouvernement provisoire, sorti d'acclamation et d'urgence par la voix du peuple et des députés des départements, dans la séance du 24 février, est investi momentanément du soin d'assurer et d'organiser la victoire nationale. Il est composé de :

MM. Dupont (de l'Eure). — Lamartine. — Crémieux. — Arago (de l'Institut). — Ledru-Rollin. — Garnier-Pagès. — Marie.

Ce gouvernement a pour secrétaires

MM. Armand Marrast. — Louis Blanc. — Ferdinand Flocon. — Albert.

Ces citoyens n'ont pas hésité un instant à accepter la mission patriotique qui leur était imposée par l'urgence. Quand la capitale de la France est en feu, le mandat du gouvernement

provisoire est dans le salut public. La France entière le comprendra et lui prêtera le concours de son patriotisme. Sous le gouvernement populaire que proclame le gouvernement provisoire, tout citoyen est magistrat.

Français, donnez au monde l'exemple que Paris a donné à la France ; préparez-vous par l'ordre et la confiance en vous-mêmes aux institutions fortes que vous allez être appelés à vous donner.

Le gouvernement provisoire veut la *République*, sauf ratification par le peuple qui sera immédiatement consulté.

L'unité de la nation formée désormais de toutes les classes de citoyens qui la composent ; le gouvernement de la nation par elle-même.

La liberté, l'égalité et la fraternité pour principes, le peuple pour devise et mot d'ordre, voilà le gouvernement démocratique que la France se doit à elle-même et que nos efforts sauront lui assurer.

Dupont (de l'Eure), — Lamartine, — Crémieux, — Ledru-Rollin, — Garnier-Pagès, — Marie, — Arago,

Membres du gouvernement provisoire.

Armand Marrast, — Louis Blanc,

Secrétaires.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

A LA GARDE NATIONALE

Citoyens !

Votre attitude dans ces dernières et grandes journées a été telle qu'on devait l'attendre d'hommes exercés depuis longtemps aux luttes de la liberté.

Grâce à votre fraternelle union avec le peuple, avec les écoles, la révolution est accomplie !!...

La patrie vous en sera reconnaissante.

Aujourd'hui tous les citoyens font partie de la garde nationale ; tous doivent concourir activement avec le gouvernement provisoire au triomphe régulier des libertés publiques.

Le gouvernement provisoire compte sur votre zèle, sur votre dévouement à seconder ses efforts dans la mission difficile que le peuple lui a conférée.

Les membres du gouvernement provisoire :

Dupont (de l'Eure), — F. Arago, — Marie, — Lamartine, — Crémieux, — Ledru-Rollin, — Garnier-Pagès, — Louis Blanc, secrétaire, — Arm. Marrast, id., — Flocon, id., — Albert, id.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

—

Le gouvernement provisoire arrête :

M. Dupont (de l'Eure) est nommé président provisoire du conseil, sans portefeuille ;

M. de Lamartine, ministre provisoire aux affaires étrangères ;

M. Crémieux, ministre provisoire à la justice ;

M. Ledru-Rollin, ministre provisoire à l'intérieur.

Michel Goudchaux, ministre provisoire aux finances.

M. François Arago, ministre provisoire à la marine ;

M. le général Bedeau, ministre provisoire à la guerre ;

M. Carnot, ministre provisoire à l'instruction publique. (Les cultes formeront une division de ce ministère) ;

M. Bethmont, ministre provisoire au commerce ;

M. Marie, ministre provisoire aux travaux publics :

Le général Cavaignac, gouverneur général de l'Algérie.

La garde municipale est dissoute.

M. Garnier-Pagès est nommé maire de Paris.

MM. Guinard et Recurt sont nommés adjoints au maire de Paris.

M. Flotard est nommé secrétaire général.

Tous les autres maires de Paris, ainsi que les maires-adjoints, sont provisoirement maintenus comme maires et adjoints d'arrondissements.

La préfecture de police est sous la dépendance du maire de Paris.

Le maintien de la sûreté de la ville de Paris est confié au patriotisme de la garde nationale, sous le commandement général donné à M. le colonel de Courtais.

A la garde nationale se réuniront les troupes qui appartiennent à la 1re division militaire.

Ad. Crémieux, — Lamartine, — Marie, — Garnier-Pagès, — Dupont (de l'Eure), — Ledru-Rollin, — Arago,

Membres du gouvernement provisoire.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

—

Le gouvernement provisoire arrête :

La chambre des députés est dissoute.

Il est interdit à la chambre des pairs de se réunir.

Une assemblée nationale sera convoquée aussitôt que le gouvernement provisoire aura réglé

les mesures d'ordre et de police nécessaires pour le vote de tous les citoyens.

Paris, le 24 février 1848.

LAMARTINE, — LEDRU-ROLLIN, — LOUIS BLANC, secrétaire.

—

Le colonel Dumoulin, ancien aide-de-camp de l'empereur, est chargé du commandement supérieur du Louvre et de la surveillance particulière de la bibliothèque du Louvre et du Musée national. M. Félix Bouvier lui est adjoint.

Le 24 février.

Par délégation du gouvernement provisoire :

Le gouvernement provisoire de l'instruction publique :

CARNOT, — LAMARTINE, — AD. CRÉMIEUX.

—

Le gouvernement provisoire nomme M. Saint-Amand, capitaine de la 1re légion, commandant du palais des Tuileries.

Fait à l'Hôtel de ville, le 24 février 1848.

Les membres du gouvernement provisoire :

AD. CRÉMIEUX, — GARNIER-PAGÈS, — LEDRU-ROLLIN, — DUPONT (de l'Eure.)

Quelques élèves de l'École polytechnique, aidés de quelques honnêtes gens de bonne volonté, s'entendirent pour empêcher qu'on dévastât davantage les œuvres d'art, qui garnissaient le palais des Tuileries et qu'on enlevât des objets précieux; des écriteaux portant les mots : *mort aux voleurs*, furent placés en des endroits apparents, et des fonctionnaires improvisés fouillèrent les sortants.

Au reste, on vola peu, mais, ce qui fut absolument pillé, ce sont les caves : on y but tout ce qu'on y trouva, et plus d'un ivrogne fut retrouvé noyé dans le vin.

Le soir, les Parisiens s'amusèrent à brûler le trône et le poste de la Madeleine; le trône fut promené triomphalement le long des boulevards jusqu'à la place de la Bastille et ce fut sur le soubassement de la colonne de Juillet qu'on le brûla.

Les fouilleurs des Tuileries avaient trouvé dans une chapelle un magnifique Christ sculpté;

— Mes amis, s'écrie un élève de l'École polytechnique, voilà notre maître à tous : chapeau bas devant le Christ!

Le peuple s'incline, prend le Christ avec respect et le porte à Saint Roch, répétant sur son passage : Citoyens! chapeau bas devant le Christ.

Et chacun de se découvrir.

Au reste, il est à remarquer que la révolution de 1848 n'eut pas un caractère irréligieux; au contraire, elle associa le clergé à ses manifestations et pas un arbre de liberté ne fut planté sans qu'il reçût la bénédiction du curé ou d'un vicaire de la paroisse.

Le lendemain 25 février, nouveaux décrets du gouvernement provisoire, dont celui-ci :

Paris, le 25 février 1848.

Le gouvernement de la République française s'engage à garantir l'existence de l'ouvrier par le travail;

Il s'engage à garantir du travail à tous les citoyens;

Il reconnaît que les ouvriers doivent s'associer entre eux pour jouir du bénéfice légitime de leur travail.

Le gouvernement provisoire rend aux ouvriers, auxquels il appartient, le million qui va échoir de la liste civile.

GARNIER-PAGÈS, *maire de Paris.*

LOUIS BLANC, *l'un des secrétaires du gouvernement provisoire.*

En attendant le million, les ouvriers se promenaient joyeusement sur les boulevards, ainsi du reste que la plupart des Parisiens qui semblaient être en fête.

Sur le boulevard, comme dans les rues principales, des femmes tenant des corbeilles pleines de petits rubans aux couleurs nationales, retenus par une épingle, en offraient à tous les passants et rien n'était plus gai que cette foule de promeneurs à la boutonnière enrubannée, tandis que des chanteurs ambulants chantaient à tue-tête sur l'air du tra la la la, la chanson à la mode; c'est-à-dire le départ de Louis-Philippe, et la nomination du gouvernement provisoire :

D'un jour si glorieux bénissons tous le ciel
Et fêtons Lamartine à la bouche de miel,
Puis Marie, Arago, Garnier Pagès, Crémieux
Du ciel républicain astres si radieux
Sur l'air du tra, etc.

Sans oublier encor Ledru-Rollin, Dupont
Albert, Marrast, Louis Blanc et Ferdinand Flocon
Ces prophètes bénis de la fraternité
Ces vrais soutiens du peuple et de la liberté,
Sur l'air du tra, etc.

Comme on voit bien que le poète Lamartine était à la tête du gouvernement provisoire! la poésie était à l'ordre du jour.

L'impartialité nous force à reconnaître toutefois que cette chanson ne nuisait nullement à la *Marseillaise* qu'on entendait partout, en compagnie du *Chant du Départ* et de l'hymne des Girondins; c'est-à-dire des couplets qui se chantaient au Théâtre historique, dans une pièce d'Alexandre Dumas : le *Chevalier de Maison-Rouge* et qui de la scène était descendue dans la rue, et pen-

dant un bon mois, on entendit nuit et jour répéter dans Paris :

Mourir pour la patrie.
C'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie, etc.

Toute la journée du 25 et celle du 26 février, le gouvernement provisoire rendit des décrets qu'on affichait sur les murailles au fur et à mesure qu'ils étaient éclos et les citoyens qui, pendant toute une semaine, vécurent dans la rue, se promenant et pérorant, lisaient ces affiches avec un vif intérêt. Voici quelques-uns de ces premiers décrets qui intéressaient spécialement les Parisiens :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

ACTES DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE

Paris, 26 février.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Abolition de la royauté.

La royauté, sous quelque forme que ce soit est abolie.

Plus de légitimisme, plus de bonapartisme, pas de régence.

Le gouvernement provisoire a pris toutes les mesures nécessaires pour rendre impossible le retour de l'ancienne dynastie et l'avènement d'une dynastie nouvelle.

La République est proclamée.

Le peuple est uni.

Tous les forts qui environnent la capitale sont à nous.

La brave garnison de Vincennes est une garnison de frères.

Conservons avec respect ce vieux drapeau républicain, dont les trois couleurs ont fait avec nos pères le tour du monde.

Montrons que ce symbole d'égalité, de liberté, de fraternité, est en même temps le symbole de l'ordre et de l'ordre le plus réel, le plus durable, puisque la justice en est la base et le peuple entier l'instrument.

Le peuple a déjà compris que l'approvisionnement de Paris exigeait une plus libre circulation dans les rues de Paris, et les mains qui ont élevé les barricades ont, dans plusieurs endroits, fait dans ces barricades une ouverture assez large pour le libre passage des voitures de transport.

Que cet exemple soit suivi partout; que Paris reprenne son aspect accoutumé; le commerce son activité et sa confiance; que le Peuple veille à la fois au maintien de ses droits, et qu'il continue d'assurer, comme il l'a fait jusqu'ici, la tranquillité et la sécurité publiques.

Les membres du gouvernement provisoire de la République :

DUPONT (de l'Eure), — ARAGO, — LAMARTINE, — LEDRU-ROLLIN, — GARNIER-PAGÈS, — LOUIS BLANC, — A. MARRAST, — FERDINAND FLOCON, — ALBERT, ouvrier.

AUX CITOYENS DE PARIS

Citoyens de Paris,

L'émotion qui agite Paris compromettrait, non la victoire, mais la prospérité du peuple. Elle retarderait le bénéfice des conquêtes qu'il a faites dans ces deux immortelles journées.

Cette émotion se calmera dans peu de temps, car elle n'a plus de cause réelle dans les faits. Le gouvernement renversé le 22 s'est enfui. L'armée revient d'heure en heure à son devoir envers le peuple et à sa gloire : le dévouement à la nation seule. La circulation, suspendue par les barricades, se rétablit prudemment, mais rapidement; les subsistances sont assurées, les boulangers que nous avons entendus sont pourvus de farines pour trente-cinq jours.

Les généraux nous apportent les adhésions les plus spontanées et les plus complètes. Une seule chose retarde encore le sentiment de la sécurité publique : c'est l'agitation du peuple qui manque d'ouvrage, et la défiance mal fondée qui fait fermer les boutiques et arrête les transactions.

Demain, l'agitation inquiète d'une partie souffrante de la population se calmera sous l'impression des travaux qui vont reprendre et des enrôlements soldés que le gouvernement provisoire a décrétés aujourd'hui.

Ce ne sont plus des semaines que nous demandons à la capitale et au peuple pour avoir réorganisé un pouvoir populaire et retrouvé le calme qui produit le travail. Encore deux jours, et la paix publique sera complètement rétablie! encore deux jours, et la liberté sera inébranlablement assise! encore deux jours, et le peuple aura son gouvernement.

25 février au soir.

Les membres du gouvernement provisoire.

Le gouvernement provisoire décrète :

Vingt-quatre bataillons de garde nationale mobile seront immédiatement recrutés dans la ville de Paris.

L'enrôlement commence dès aujourd'hui, à



Le trône de Louis-Philippe fut promené triomphalement sur le boulevard.

midi, dans les douze mairies d'arrondissement où se trouvera son domicile.

Ces gardes nationaux recevront une solde de *un franc cinquante centimes* par jour, et seront habillés et armés aux frais de la patrie.

Le ministre de la guerre est chargé de se concerter avec le commandant général des gardes nationales de la Seine, pour l'organisation, la prompte instruction et l'armement des susdits bataillons.

Hôtel de ville, 25 février, sept heures du matin.

—

M. le général Duvivier est chargé de l'organisation de la garde nationale mobile, dont il est nommé commandant général.

Hôtel de ville de Paris, le 25 février 1848.

———

On sait le rôle important que joua la garde mobile sous la république de 1848. Voici comment un décret complémentaire l'organisa :

AU NOM DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Vu l'arrêté en date du 25 février 1848, créant à Paris une garde nationale mobile ;

Sur la proposition du général chargé, par le gouvernement provisoire, du commandement et de l'organisation de cette garde nationale,

Les dipositions principales ci-après sont et demeurent arrêtées :

Formation.

La garde nationale mobile sera formée en 24 bataillons classés entre eux par numéros de 1 à 24, et correspondant, 2 par 2, à chacun des douze arrondissements de Paris.

Chaque bataillon sera de 8 compagnies.

Chaque compagnie sera formée de 131 hommes.

La force totale du bataillon sera de 1,058.

Savoir :

État-major.	10
8 compagnies à 131 hommes.	1,048
Total égal.	1,058

Composition.

Les gardes nationaux seront pris dans les volontaires de seize à trente ans.

Les tambours seront pris dans les mêmes volontaires.

Au début, les caporaux et les sergents seront

pour moitié pris dans la ligne, dont ils seront momentanément détachés, afin d'organiser l'instruction.

L'autre moitié sera prise parmi les volontaires.

Les sergents-fourriers seront pris parmi les volontaires sachant bien écrire et calculer.

Les sergents-majors seront pris provisoirement dans les sergents-majors ou fourriers de la ligne, dont ils seront momentanément détachés pour instruire administrativement les fourriers volontaires destinés à les remplacer.

Les sous-officiers et caporaux volontaires seront élus par les volontaires dans chaque compagnie. On procédera à l'élection dès que la compagnie présentera un effectif d'au moins 60 hommes.

Les capitaines, les lieutenants et les sous-lieutenants seront pris parmi les citoyens volontaires; cette élection aura lieu dans chaque bataillon, par les volontaires qui le composent, sous la présidence du maire de l'arrondissement du bataillon, conformément à la loi réglant les élections dans la garde nationale fixe.

Le capitaine adjudant-major et le capitaine-major seront empruntés provisoirement aux lieutenants de la ligne.

Le lieutenant officier payeur sera emprunté momentanément aux sous-lieutenants de la ligne.

L'adjudant sous-officier, pivot du service du bataillon, sera provisoirement emprunté à la ligne.

Le sergent vaguemestre sera élu par la compagnie.

Les chefs de bataillon seront pris parmi les citoyens volontaires, et nommés par eux, en se conformant à la loi relative aux élections dans la garde nationale fixe.

Solde.

La solde journalière d'un simple volontaire est fixée à un franc cinquante centimes.

Cette solde sera la même pour les caporaux et sous-officiers, vu qu'elle est une indemnité et non le payement d'un emploi.

A chaque volontaire non gradé ou gradé, sera allouée une indemnité de première mise de vingt francs, tenue en réserve à sa masse de linge et chaussure.

Les tambours recevront, en outre, l'indemnité journalière affectée dans la ligne à l'entretien de leur caisse.

La solde des officiers, tant volontaires que ceux détachés de la ligne, sera celle allouée, par les lois et ordonnances concernant l'infanterie de ligne, au grade dont ils exerceront les fonctions dans les bataillons de la garde nationale mobile.

Les caporaux et sous-officiers détachés de la ligne jouiront de la même solde que les volontaires.

Habillement, équipement, armement.

L'habillement sera celui de la garde nationale fixe.

L'armement sera celui de la ligne.

L'uniforme des officiers sera celui de la garde nationale fixe.

Les officiers de tout grade recevront une indemnité de première mise de 300 fr.

Les officiers et sous-officiers détachés momentanément de la ligne conserveront leur uniforme spécial.

—

Le gouvernement provisoire de la République française décrète:

Les objets engagés au mont-de-piété depuis le 1er février, et consistant en linge, vêtements, hardes, etc., dont le prêt ne dépassera pas dix francs, seront rendus aux déposants.

Le ministre des finances est chargé de pourvoir à la dépense qu'occasionnera l'exécution du présent décret.

Dans la journée du 26, M. de Lamartine prit cinq fois de suite la parole à l'Hôtel de ville pour haranguer le peuple, qui l'écoutait sous les fenêtres de cet édifice, et ce fut dans une de ces harangues que fut prononcée la fameuse phrase relative au drapeau rouge que des forcenés voulaient substituer au drapeau tricolore.

« — Citoyens! s'est écrié M. de Lamartine, pour ma part, le drapeau rouge je ne l'adopterai jamais; et je vais vous dire dans un seul mot pourquoi je m'y oppose de toute la force de mon patriotisme.

« C'est que le drapeau tricolore, citoyens, a fait le tour du monde, avec la République et l'Empire, avec nos libertés et nos gloires, et que le drapeau rouge n'a fait que le tour du Champ de Mars, traîné dans les flots de sang du Peuple. »

Au milieu de toutes ses préoccupations, le gouvernement provisoire n'oublia pas les artistes:

« Le jury chargé de recevoir les tableaux aux expositions annuelles, sera nommé par élection.

« Les artistes seront convoqués à cet effet par un prochain arrêté.

« Le salon de 1848 sera ouvert le 15 mars.

LEDRU-ROLLIN.

Quant aux commerçants qui se trouvaient atteints par la crise, le gouvernement:

» Attendu que, depuis le 22 février, la circulation des correspondances et effets de com-

merce dans la ville de Paris se trouve suspendue ;

» Attendu que les citoyens occupés à la défense commune ont dû suspendre le cours de leurs payements,

Décréta que :

Les échéances des effets de commerce payables à Paris, depuis le 22 février jusqu'au 15 mars prochain inclusivement, seraient prorogées de dix jours, de manière que les effets échus le 22 février ne seraient payables que le 3 mars, et ainsi de suite.

Cette mesure fut très appréciée par le petit commerce et les gens besoigneux qui, tout entiers à la politique, avaient, pendant les derniers temps, un peu trop negligé le soin de leurs intérêts particuliers.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

—

LE CITOYEN MINISTRE PROVISOIRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE AUX HABITANTS DE PARIS

Citoyens!

Le gouvernement provisoire veille sur tous vos intérêts, sur tous vos besoins. Des mesures sont prises pour assurer l'approvisionnement complet et régulier de la ville de Paris. Le commerce de la boucherie, celui de la boulangerie, ont compris les patriotiques intentions du gouvernement. De notre côté, rien ne sera épargné pour que les arrivages soient abondants, la circulation libre et facile, les prix modérés. L'attention du gouvernement provisoire se portera surtout vers les moyens de garantir l'alimentation des quartiers les plus populeux et les moins aisés.

Tous les citoyens s'uniront dans ce but à l'action du gouvernement.

Fait à Paris, ce 25 février 1848.

BETHMONT.

Un second arrêté du ministre de l'agriculture et du commerce, daté du même jour, s'occupa de la nourriture de la garde nationale :

GOUVERNEMENT PROVISOIRE

—

BOUCHERIE DE PARIS

Les bouchers de Paris sont requis de mettre à la disposition des chefs de poste de la garde nationale, dans la proportion qui sera convenue entre eux et les chefs de poste de chaque quartier, et en échange de bons de payement qui leur seront remboursés à l'Hôtel de ville, la viande destinée à la nourriture des citoyens armés.

La distribution en sera faite par lesdits chefs, qui feront accompagner la viande par des hommes sous leurs ordres.

—

Le gouvernement provisoire décrète :

Les enfants des citoyens morts en combattant sont adoptés par la patrie.

La République se charge de tous les secours à donner aux blessés et aux familles des victimes du gouvernement monarchique.

Les membres du gouvernement provisoire de la République.

Paris, 26 février 1848.

—

Le gouvernement provisoire de la République française décrète :

Les Tuileries serviront désormais d'asile aux invalides du travail.

—

Le gouvernement provisoire décrète l'établissement immédiat d'ateliers nationaux.

Le ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret.

(Suivent les signatures.)

DÉPARTEMENT DE LA POLICE

Conformément au décret du gouvernement provisoire de la République, du 25 février 1848, par lequel il adopte les trois couleurs, disposées comme elles l'étaient pendant la République, le délégué du gouvernement provisoire au département de la police, ordonne à tous les chefs des monuments publics, et, en leur absence, aux concierges desdits monuments, d'y arborer de suite un drapeau, de la plus grande dimension possible, portant les couleurs ainsi placées : BLEU, ROUGE et BLANC, de telle sorte que, le bleu tenant à la lance, le rouge soit au milieu et que le blanc flotte.

Le délégué de la République au Département de la police,

CAUSSIDIÈRE.

Paris, 27 février 1848.

XLVI

La République. — La fête des Drapeaux. — Journées du 15 mai; de juin 1848; du 13 juin 1849. — La fête de la Concorde. — Le dépotoir. — Le sergent Bertrand.



PRÈS la victoire, il fallut songer à honorer la mémoire de ceux qui avaient perdu la vie en combattant pour la République. Le 28 février, une cérémonie funèbre fut indiquée pour le lendemain, mais elle fut remise au 4 mars.

Ce jour là, dès onze heures du matin, des flots de citoyens, des centaines de députations de tous les états, de la presse, des écoles, de tous les grands corps constitués de la magistrature, des sciences, des arts, des lettres; des milliers de gardes nationaux, des nouveaux bataillons mobiles, les légions anciennes, inondaient les boulevards, la place de la Madeleine.

A midi, le gouvernement provisoire arrivait de l'Hôtel de ville, suivi d'un immense cortège.

Le service funèbre commença alors, dans l'église de la Madeleine, où avaient été introduites toutes les députations,

Un vaste catafalque entouré de trépieds aux flammes pâles, occupait le centre de l'église.

Le service divin fut célébré avec une grande pompe, par un nombreux clergé. Les artistes des théâtres lyriques avaient été invités à cette cérémonie.

A deux heures, le service était terminé, et le cortège se mettait en marche pour se rendre à la colonne de Juillet en suivant la ligne des boulevards. Le défilé dura plus de deux heures. La tête du cortège atteignait la place de la Bastille à trois heures, aux cris de : Vive la République, aux chants de la *Marseillaise* et des *Girondins*, aux symphonies de la musique de la garde nationale et des divers régiments de cavalerie qui fermaient la marche. Elle fut reçue par le général Subervie, membre du gouvernement provisoire et ministre de la guerre, qui s'était rendu séparément de la Madeleine à la colonne avec Dupont (de l'Eure).

Il était quatre heures quand on aperçut le clergé qui précédait les voitures transportant seize victimes. Les troupes présentèrent les armes, et le clergé descendit dans les caveaux de la colonne, où 138 cercueils avaient été déjà descendus dans la matinée.

Inutile d'ajouter que tout Paris assistait à cette cérémonie.

Les fenêtres, les toits des maisons, les trottoirs, une partie de la chaussée, étaient couverts de citoyens, dont les cris et les vivats saluaient le cortège. Il y avait à chaque pas des grappes de spectateurs suspendus à des échelles dressées contre les arbres, sur des voitures publiques transformées en monticules de têtes.

On a vu que le palais des Tuileries avait été converti en Hôtel des Invalides civils; les citoyens qui s'en étaient emparés, qui y étaient logés et hébergés, s'y trouvaient fort bien établis, mais on ne pouvait les laisser là éternellement et, le 7 mars, on les pria de déguerpir; ils obéirent moitié de force, moitié de gré, car déjà, il se formait des mécontents; on se plaignait de ce que le commerce n'allait pas, la Bourse rouverte pour la seconde fois le 8 mars, offrait des cours dérisoires, les théâtres réduisaient de beaucoup le prix de leurs places et ne comptaient guère de spectateurs.

« 12 *mars*. — Première idée de la création des gardiens de Paris. Des clubs de plus en plus nombreux s'organisent sur tous les points de Paris; on commence à y tenir les discours les plus violents et à y attaquer la bourgeoisie; les mots de communisme et de socialisme commencent à remplacer ceux de fraternité; la physionomie de Paris devient plus inquiète que jamais ; tous les étrangers l'ont quitté; de nombreuses faillites se déclarent dans différents quartiers.

« Cependant des agitateurs travaillent les masses, essayent de soulever les faubourgs, pérorent et parlent du partage des biens. A chaque pas, on rencontre des groupes au milieu desquels pérore un orateur incendiaire et qui établit que le peuple n'a point de plus cruels ennemis que les bourgeois. Si quelqu'un essaye de combattre cette doctrine, il est hué et repoussé. »

Le 16 mars, eut lieu la manifestation dite des bonnets à poils.

Le gouvernement organisant la garde nationale sur de nouvelles bases, avait ordonné aux citoyens qui formaient ce qu'on appelait alors les compagnies d'élite, c'est-à-dire les compagnies de grenadiers et de voltigeurs, de se séparer et d'entrer dans les compagnies uniquement formées par circonscription.

Or, comme les compagnies d'élite étaient com-



La contre-manifestation des bourgeois et des ouvriers en blouse eut lieu le lendemain, 17 mars 1848.
(Page 113, col. 2.)

posées de gens se connaissant et qui formaient entr'eux une sorte de corporation, ceux qui en faisaient partie se trouvèrent très blessés par la suppression de ces compagnies; il y eut réunion des officiers et on résolut donc de se rendre en uniforme et sans armes à l'Hôtel de ville, pour y déclarer qu'on était prêt à sacrifier, sur l'autel de la Patrie, les bonnets à poils et les épaulettes rouges ou jaunes, mais qu'on demandait à différer de quelques mois encore les élections de la garde nationale.

Une immense quantité d'hommes en blouse, ameutés par les meneurs du désordre, empêcha la manifestation bourgeoise d'arriver jusqu'à l'Hôtel de ville. Le général Courtais, chef de la garde nationale, prit parti contre elle, lui barra le passage, déclara qu'il était général du peuple, comme si la garde nationale ne faisait point partie du peuple. Il fallut que la protestation pacifique reculât sans avoir pu arriver jusqu'à l'Hôtel de ville, même par une députation de huit ou dix de ses délégués. Elle avait beau crier : Nous voulons le même uniforme pour tous, mais attendez quelques mois encore pour nous désorganiser. On lui répondit par les cris: A bas les bonnets à poil! A bas les aristos!

Ce mot d'aristo fut créé ce jour-là pour le besoin de la situation, et appliqué à la bourgeoisie.

A la faveur de la nuit, les délégués furent enfin admis indistinctement près du gouvernement, dont un membre, M. Ledru-Rollin, répondit sèchement que le décret était rendu et qu'il ne restait qu'à obéir.

Une contre-manifestation eut lieu le lendemain 17. Cent mille hommes, en rangs, vêtus de blouses et des chefs à leur tête, parcoururent les rues de Paris en chantant la *Marseillaise*. Cette manifestation significative était provoquée par la partie du gouvernement provisoire hostile à l'ordre. Pendant la nuit du 16 au 17, des émissaires parcoururent à cheval les différents faubourgs; des meneurs allèrent dans tous les ateliers, obligeant les ouvriers fidèles au travail à les

accompagner, et composant ainsi cette émeute menaçante et destinée à donner une leçon à la bourgeoisie.

Dans ce rassemblement, qui ne se dissipa qu'à la nuit, des agents provocateurs allaient de rang en rang jeter les mots de socialisme et de partage des biens, acceptés par les uns avec enthousiasme et repoussés avec indignation par les autres.

Le gouvernement provisoire adressa aux gardes nationaux, au sujet de leur manifestation de la veille, une proclamation dont le ton, quelque peu brutal, contrastait singulièrement avec la forme courtoise des proclamations précédentes; elle terminait en disant qu'on ne saurait écouter aucune réclamation appuyée sur ce *qui ressemblerait à une menace ou à une force*.

Le général Courtais publia un ordre du jour conçu à peu près dans les mêmes termes. Le général y établit une distinction très nettement prononcée entre la bourgeoisie et le peuple : « Voyez, dit il, le peuple souffre, et il attend !... C'est par lui et pour lui qu'a été faite la révolution... C'est par l'union que vous ramènerez le travail ; que les mécontents restent dans l'isolement ! »

Le 18 parut un ordre du général Courtais, félicitant ceux qui avaient pris part la veille à la manifestation dirigée contre la garde nationale : « Oui, dit-il, je partage vos joies, vos espérances, et si je puis ambitionner un titre, c'est celui de général du peuple... Au milieu de vos chants patriotiques vous demandez des armes : vous en aurez tous ! »

Le 16, pendant la manifestation, le citoyen Gérard, à la tête d'une immense rassemblement, s'était présenté à l'Hôtel de ville, pour sommer le gouvernement provisoire de décréter immédiatement l'éloignement des troupes, l'ajournement au 15 avril des élections de la garde nationale, l'ajournement au 31 mai des élections pour l'Assemblée nationale.

M. Louis Blanc avait répondu : « Nous nous honorons d'être les représentants du peuple; dites-lui que nous ne pouvons pas avoir une volonté qui ne soit pas la sienne. » MM. Cabet, Sobrier et Ledru-Rollin prirent la parole, et M. de Lamartine protesta contre le vœu exprimé par le rassemblement.

On manifesta considérablement en 1848 : le 19 mars il y eut manifestation des Allemands qui, au nombre de 10,000, parcoururent les rues, drapeaux en tête.

Le même jour, s'ouvrit le club provençal; les clubs furent peu nombreux d'abord, mais lorsque les élections par le suffrage universel furent annoncées, il en surgit de toutes parts; bientôt on en compta 147, dont les principaux étaient ceux : de la Société républicaine centrale, présidée par Auguste Blanqui ; club de la Révolution, président Barbès ; des Droits de l'homme, président Villain ; de la Société fraternelle centrale, président Cabet ; du Progrès, président Hubert ; des Travailleurs socialistes, président Louis Blanc ; de la Jeune Montagne, président Michelot ; démocratique, président Guinard ; de l'émancipation des peuples, président Suau, etc.

Mais le plus important de tous était sans contredit le club des droits de l'homme, où se réunissaient les membres de la société de ce nom. En 1848, le nombre des affiliés de cette société et de ses succursales dans le département de la Seine, s'élevait à 34,000 hommes. Elle se divisait en six ou sept arrondissements stratégiques, qui se partageaient inégalement les douze arrondissements de la ville de Paris, afin de ne pas être confondus avec les légions de la garde nationale. Les présidents d'arrondissement portaient le titre de commissaires. Il y avait dans chaque arrondissement quatre quartiers, ayant chacun un chef ; venaient ensuite les sections qui étaient composées de 50 hommes chacune. Il y avait en outre un sous-chef de section et quatre décurions.

Les autres clubs étaient fréquentés par la jeunesse parisienne, les ouvriers sans travail et ils étaient nombreux. C'était une nouveauté que le club ; une soirée passée là, à écouter des orateurs pérorer, était une soirée aussi agréablement employée que si on l'eût passée au café ou chez le marchand de vins ; le public fréquentant les clubs était donc nombreux et le devenait chaque jour davantage.

Une autre distraction, très en vogue en ce moment à Paris, c'était la plantation des arbres de la liberté ; après avoir commencé par planter des peupliers enrubannés sur les places publiques, on en planta dans les grandes rues, puis dans les ruelles, dans des passages ; ce fut ainsi qu'on en mit un dans la cour du Dragon.

On allait chercher le curé de la paroisse pour bénir l'arbre, on chantait des hymnes patriotiques, puis on finissait la cérémonie en buvant quelques verres au prochain cabaret « pour arroser l'arbre ». Or comme ceux qui organisaient ces plantations allaient de porte en porte faire des quêtes chez les habitants du quartier pour boire à la santé de la république, il y eut, pendant un mois ou deux, une telle profusion de plantations, que la capitale fut sérieusement menacée de tourner à l'état de forêt.

Pendant plus d'un mois, il y eut aussi les promenades journalières des délégués des corporations se rendant à l'Hôtel de ville pour faire acte d'adhésion au gouvernement provisoire.

Chaque corps d'état s'assemblait à un lieu déterminé, on arborait le drapeau tricolore, quelquefois on y joignait un tambour, parfois aussi un nœud de rubans tricolores à la boutonnière, et on allait « adhérer » ; mais en réalité, on allait

surtout réclamer une diminution de travail ou une augmentation de salaire; chaque industrie réclamait quelque droit ou protestait contre une prohibition quelconque; le gouvernement avait aboli la contrainte par corps, les gardes du commerce n'ayant plus personne à arrêter, allèrent se plaindre au gouvernement :

Ce fut M. Lamartine qui les reçut et les harangua.

Naturellement, les journaux réactionnaires plaisantèrent toutes ces revendications; ils annonçaient gravement que les conducteurs d'omnibus avaient demandé et obtenu l'autorisation de ne travailler qu'en chambre, que les fabricants de mâts de cocagne exigeaient que leurs propriétaires fissent élever les plafonds de leurs ateliers.

Car la presse ne l'épargnait pas le gouvernement provisoire, et les journalistes étaient allés aussi à l'Hôtel de ville protester contre le rétablissement du timbre et du cautionnement des journaux.

C'étaient surtout les ateliers nationaux qui étaient le point de mire de l'opposition qui commençait à se manifester. Ces ateliers, institués en apparence dans une bonne pensée, puisqu'il s'agissait de donner du pain à une multitude de gens forcément oisifs, rendaient provisoirement service à tous; mais, comme on n'exigeait des ouvriers embauchés aux ateliers nationaux qu'une somme de travail presque nulle, le nombre des travailleurs augmentait sans cesse et les bourgeois se demandaient avec terreur ce qui arriverait le jour où les ateliers nationaux devraient être licenciés; car enfin la République ne pouvait pas s'engager à payer éternellement des gens en les occupant à faire des tas de sable pour les défaire ensuite.

Le 25 mars, un décret ajourna au 23 avril les élections générales et M. Louis Blanc, dans une note semi-officielle, insérée au *Moniteur*, déclara qu'il lui devenait impossible de concilier les intérêts opposés par les diverses classes d'ouvriers qui demandaient une réalisation immédiate des avantages qu'ils requéraient. Il leur proposa, en attendant, de se réunir dans les bâtiments de l'État, et de travailler en société fraternelle comme les tailleurs le faisaient à l'ancienne prison de Clichy.

« Les ateliers nationaux, dit l'auteur de l'*Histoire des républiques françaises*, qui ne comprenaient d'abord que 20,000 hommes, en payèrent bientôt 200,000; et non seulement ils alimentèrent la paresse, mais encore ils servirent à encourager les sordides bassesses de bon nombre d'individus qui, bien qu'occupés et rétribués, allaient chaque jour de quatre à cinq heures, toucher quarante sous, en qualité d'agents de paye.

« Les prétendus ouvriers des ateliers nationaux se rendaient tous les matins, drapeaux en tête et par bandes de vingt à cent hommes, au chantier; seulement, arrivé là, on jouait au bouchon et on parlait politique. Quant au travail, il n'en était question que pour mémoire.

Cependant, les locataires commencèrent à ne plus vouloir payer leurs loyers. Non seulement on offrit des drapeaux à ceux qui avaient consenti, par peur, à remettre le payement de ces loyers, mais on montra au doigt dans la rue, on injuria, on charivarisa ceux qui n'avaient point encore voulu renoncer à recevoir le prix de leur propriété. Les choses allèrent si loin, que le préfet de police, M. Caussidière, publia une proclamation dans laquelle il déclara qu'on devait payer son loyer, qu'il réprimerait ceux qui continueraient à menacer et à frustrer les propriétaires.

« Paris, lisons-nous dans le *Coup d'œil rétrospectif*, à la date du 2 avril, continue à être persécuté par des plantations d'arbres de liberté et par les divertissements démocratiques et provocateurs qui accompagnent ces fêtes. Ce ne sont que pétards, fusées, chants plus ou moins nationaux qui se prolongent fort avant dans la nuit et troublent le repos des habitants. Circulaire de M. Marrast aux maires des douze arrondissements pour mettre un terme à ces réjouissances patriotiques. »

La veille, avait eu lieu une manifestation au Champ de Mars.

Cette manifestation avait été annoncée dans des placards peu rassurants. Pendant plus de huit heures, cent mille individus parcoururent Paris, précédés d'un sapeur, d'un élève de l'École normale portant le *Contrat social* couronné d'immortelles, et d'un ouvrier armé d'une pioche. On s'arrêtait à presque tous les arbres de la liberté; on faisait des quêtes auxquelles chacun des rares passants que rencontrait l'étrange cortège était obligé de contribuer; le tout se termina par une visite à l'Hôtel de ville, et par un discours de M. Crémieux, qui félicita sérieusement le peuple des encouragements et des gages de paix qu'il donnait à Paris et à l'industrie.

« Bien avant dans la nuit, la foule, qui a fini par encombrer les cabarets du voisinage, se disperse en groupes qui chantent la *Marseillaise* et l'hymne des girondins.

« Le lendemain a lieu une manifestation de femmes. Elles se réunissent aux Champs-Élysées, et se rendent à l'Hôtel de ville, bannières déployées et précédées d'un jeune homme.

« Arrivé à l'Hôtel de ville, ce jeune homme tire son épée, insulte et menace M. de Lamartine, chargé de haranguer la manifestation des femmes; il est mis en prison pour cette violence.

« Le 16 avril grande manifestation des corps de métier, convoqués par MM. Louis Blanc et Albert au Champ de Mars, pour demander que quatorze d'entre eux soient nommés capitaines d'état-major, et pour appeler l'attention du gouvernement provisoire sur l'organisation du tra-

vail. Cette masse d'individus marche avec des drapeaux, surchargés des inscriptions suivantes: *Abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme ; organisation du travail par l'association.*

« Le gouvernement attribue à cette manifestation le but de cacher une attaque projetée par les clubs; le rappel est battu, et la garde nationale prend les armes.

« La colonne menaçante, MM. Blanqui et Cabet en tête, se dirige vers l'Hôtel de ville, défendu par une force imposante de gardes républicains et surtout de gardes nationaux.

« Des canons sont braqués contre la manifestation; dix mille fusils sont prêts à faire feu sur elle. A la vue de cette résistance, et comprenant que la lutte aurait une issue au moins douteuse, elle se retire après avoir été haranguée par M. de Lamartine. MM. Louis Blanc et Albert, qui comptaient sur cette manifestation pour renverser ceux de leurs collègues qui ne partageaient pas leurs idées anarchiques, en sont pour leurs frais, et après une vive discussion avec MM. de Lamartine, Marie et Arago, menacent de donner leur démission et de former avec M. Ledru-Rollin un second gouvernement provisoire : une sorte de réconciliation finit cependant par s'opérer. »

Il faut dire que presque chaque jour, le tambour battait le rappel et rassemblait les gardes nationaux, sans cesse occupés à défendre l'ordre et protéger le gouvernement qui, le 18, fit afficher l'avis suivant :

« Considérant que le rappel, battu intempestivement, est de nature à jeter le trouble dans la cité, à effrayer les esprits, à nuire au commerce, au travail, à l'industrie, en fatiguant inutilement la garde nationale;

« Le gouvernement provisoire fait savoir que le rappel ne peut être battu dans Paris que par ordre exprès du ministre de l'intérieur ou du maire de Paris, et, dans les circonstances exceptionnelles, de chaque maire d'arrondissement.

« Toute contravention à cet égard sera sévèrement punie.

Un décret du même jour fut tout d'abord bien accueilli par les ménagères :

Le gouvernement provisoire :

Considérant que la subsistance du peuple doit être une des premières préoccupations de la République;

Qu'il importe surtout de diminuer le prix des objets d'alimentation qui peuvent ajouter aux forces physiques des travailleurs;

Sur la proposition du maire de Paris,

Décrète :

Art. 1er. A Paris, les droits d'octroi sur la viande de boucherie sont supprimés.

Art. 2. Ces droits seront remplacés.

1° Par une taxe spéciale et progressive sur les propriétaires et sur les locataires occupant un loyer de 800 fr. et au-dessus;

2° Par un impôt somptuaire établi sur les voitures de luxe, les chevaux, les chiens, et sur les domestiques mâles, quand il y aura plus d'un domestique mâle attaché à une famille

Art. 3. Le ministre des finances est autorisé à appliquer les mêmes mesures, dans le plus bref délai, aux villes des départements.

Art. 4. Le ministre des finances et le maire de Paris sont chargés de l'exécution du présent décret.

Fait en conseil du gouvernement, à Paris, le 18 avril 1848.

Les membres du gouvernement provisoire.

Toutefois cette journée du 18, fut loin d'être tranquille et on eut de fortes craintes; on lit dans *la Presse :*

« Une agitation extraordinaire a régné ce matin à Paris.

« A sept heures, le rappel a été battu dans tous les quartiers. Une demi-heure après, toutes les légions étaient sur pied, échelonnées sur les boulevarts, dans la cour des Tuileries, sur la place du Carrousel et le long des quais.

« Des démonstrations avaient eu lieu dans la nuit.

« Hier soir, les portes du club Valentino ont été fermées, non pas, comme on l'a dit, par l'autorité, mais par le propriétaire de l'établissement.

« On assure que l'une des réunions qui ont causé le plus d'inquiétude tous ces jours-ci, aurait tenu dans la nuit une séance secrète; que des émissaires auraient été envoyés dans tous les quartiers pour amener les ouvriers à une manifestation contre le gouvernement.

« Toutes les tentatives auraient été repoussées.

« Quelques bandes ont parcouru la ville pendant la nuit, en poussant des cris séditieux.

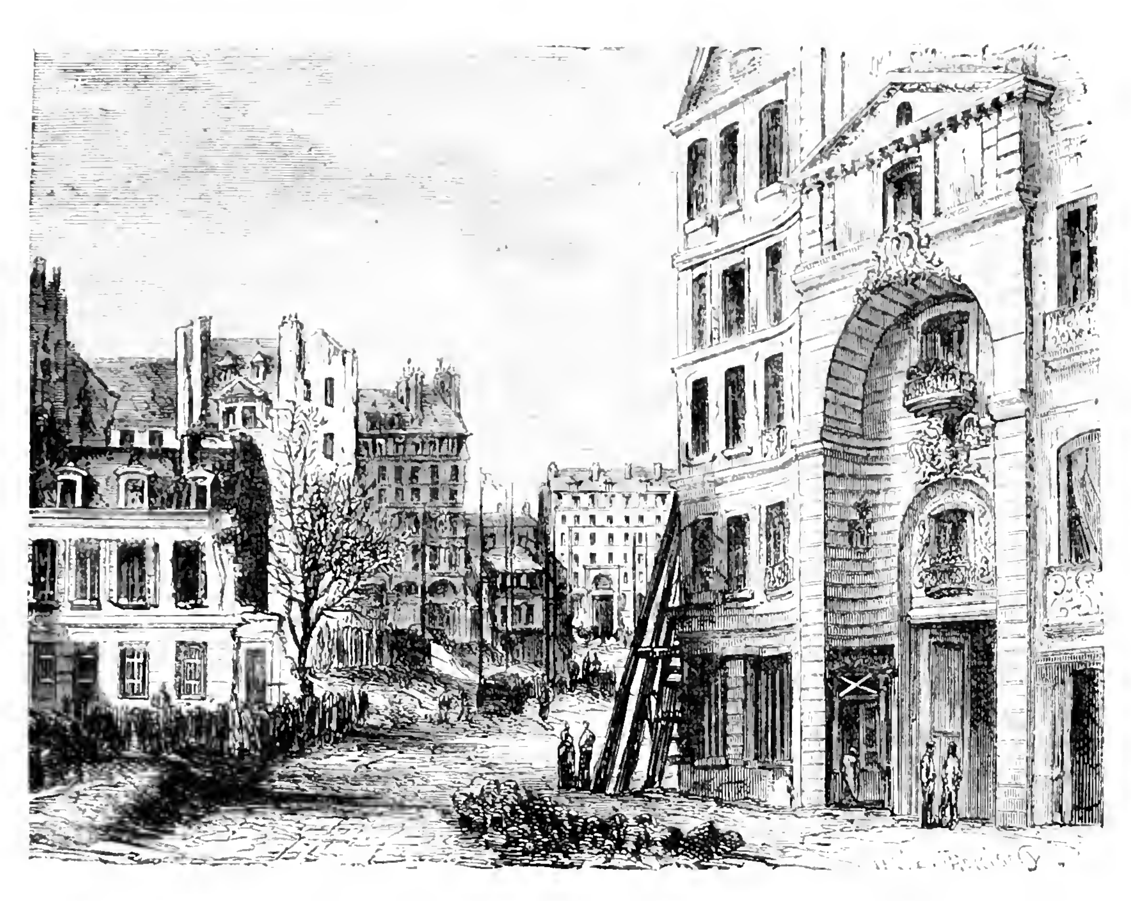
« Deux postes de la garde nationale ont été attaqués, et, dit-on, désarmés dans le 5e arrondissement. Des attaques semblables ont été dirigées contre les postes des Champs-Élysées.

« Comme dimanche dernier, toute agitation s'est évanouie devant l'attitude énergique de la garde nationale.

« La garde nationale mobile a montré de nouveau un excellent esprit. Son mot d'ordre, comme celui de toute la garde nationale, est : *A bas les communistes!* Ce cri sortait de tous les rangs avec la plus significative unanimité.

« Les ouvriers des ateliers nationaux ont quitté le Champ de Mars pour venir défiler sur la place de l'Hôtel de ville, devant le gouvernement provisoire.

« 11 *heures.* — La garde nationale rentre



La cour du Dragon, rue de Rennes.

« Quelques détachements parcourent encore les rues. Nous avons remarqué sur les boulevarts un piquet de cuirassiers.

« Plusieurs arrestations ont été faites dans la matinée.

« La garde nationale a reçu l'ordre de se tenir de nouveau prête au premier signal.

« Nous apprenons à l'instant une nouvelle importante. MM. Masson, lieutenant, et Avril, sous-lieutenant, détachés de la 5e légion, ont arrêté ce matin, à la barrière de la Villette, une voiture chargée de 800 fusils, qui voulait entrer clandestinement.

« La voiture a été conduite d'abord à la mairie du 5e arrondissement, puis à l'Hôtel de ville.

« Le charretier a été immédiatement arrêté.

« Ce matin, à six heures, un attroupement composé de plusieurs milliers d'hommes, s'est présenté à la mairie du 6e arrondissement pour demander des armes.

« Des pourparlers se sont engagés entre des délégués de l'attroupement et les employés de la mairie.

« Pendant ces pourparlers, la garde nationale est arrivée, et l'attroupement s'est dissipé.

« De nombreux détachements de la garde nationale ont quitté Paris ce matin, pour aller au-devant des troupes qui doivent arriver aujourd'hui, et fraterniser avec elle. »

Ce qui fut pour beaucoup dans l'apaisement ce jour-là, ce fut l'affichage du programme de la fête nationale qui devait avoir lieu le surlendemain, et qui était conçu :

FÊTE NATIONALE ET DISTRIBUTION DES DRAPEAUX

Les dispositions suivantes ont été adoptées par le gouvernement provisoire pour la fête de la Fraternité qui aura lieu le jeudi 20 avril.

A sept heures, les gardes nationales et les troupes seront réunis et occuperont les places qui leur seront assignées depuis le carré Marigny jusqu'à la Bastille, et le long des deux quais.

A huit heures, les membres du gouvernement provisoire se rassembleront au ministère de la guerre : ils en partiront à huit heures et demie pour se rendre sur l'estrade placée à l'arc de triomphe.

Au moment où ils prendront place, vingt et un

coups de canon annonceront le commencement de la fête.

Les colonels des différentes légions et des détachements de l'armée, les chefs de bataillon de la garde nationale mobile, les colonels de la garde républicaine et de la garde civique, tous accompagnés de leurs porte-drapeaux, seront rassemblés en face de l'estrade.

A neuf heures commencera la distribution des drapeaux.

Chaque colonel montera sur l'estrade et recevra d'un des membres du gouvernement provisoire le drapeau qui lui sera remis.

Pendant la distribution des drapeaux, le canon tirera de minute en minute.

Le défilé commencera ensuite, par bataillons en masse et par pelotons.

Derrière les membres du gouvernement provisoire seront placés :

Les membres du conseil d'état, les députations de la cour de cassation, de la cour des comptes, de la cour d'appel et des autres tribunaux, des officiers généraux de l'armée et de la marine, les sous-secrétaires d'État, les adjoints du maire de Paris, les principaux fonctionnaires administratifs, une députation du corps des ponts et chaussées, une députation du conseil de l'instruction publique, une députation de la commission du gouvernement pour les travailleurs, une députation des blessés de Février et des anciens condamnés politiques.

Une salve d'artillerie annoncera la fin du défilé et le départ des membres du gouvernement provisoire.

Le soir, la ville sera illuminée.

Paris, le 18 avril 1848.

Les membres du gouvernement provisoire.

Ce programme fut exactement suivi et la fête de la Fraternité attira un grand concours de curieux; malheureusement, le temps ne la favorisa pas et elle tint sous les armes dans la boue et par une pluie battante, toute la garde nationale depuis le point du jour; elle ne se termina que fort avant dans la nuit. Les membres du gouvernement provisoire quittèrent dès quatre heures l'estrade élevée au pied de l'arc de triomphe de l'Étoile, et les dernières légions de la garde nationale ne défilèrent que devant des lampions, des feux de Bengale et un orchestre. Un citoyen fut tué par l'imprudence d'un homme en blouse qui laissa tomber son fusil. On commença à voir figurer dans les rangs des cantinières en uniformes plus ou moins fantastiques.

La forme des drapeaux remis aux troupes était toute nouvelle : la hampe était surmontée d'une pique au bas de laquelle on voyait un médaillon, où se trouvait gravé en relief le coq gaulois et au-dessous de ce médaillon une plaque oblongue, portant comme les enseignes de Rome, les lettres R. F. également gravées en relief; sous la partie blanche de la flamme, au centre d'une couronne de feuilles de chêne, on lisait en lettres d'or les mots : *Liberté*, *Égalité*, *Fraternité*, et au milieu le mot *Unité*.

350,000 hommes défilèrent ce jour-là devant l'estrade adossée à l'arc de triomphe. Sur cette estrade, se tenait entre les jambes des membres du gouvernement un chien qui eut son heure de célébrité; dans la journée du 24 février, il avait eu une patte écrasée par la balle d'un garde municipal et, tout boiteux, il s'était dirigé vers les Tuileries et était entré le premier dans le palais; la garde républicaine l'avait adopté et lui avait donné le nom de Barricade, et le jour de la fête il avait bravement suivi le colonel du régiment et avait grimpé derrière lui sur l'estrade.

Quelques journaux avaient sérieusement demandé qu'on pensionnat ce brave chien, mais le lendemain ils annoncèrent qu'il avait disparu.

Barricade eut une oraison funèbre et un journal avança timidement que des réactionnaires s'étaient emparés de lui et l'avaient assassiné.

Deux nouvelles proclamations du gouvernement provisoire interdirent dans les clubs les déclamations anarchiques et les armes.

Les 22 et 23 avril, on distribua dans le 12e arrondissement sept ou huit cartes d'électeurs à ceux qui en vinrent demander, et dont on crut le vote favorable aux vues du Luxembourg. Une note du maire de Paris signala cet abus, et invita les maires des différents arrondissements à se tenir en garde contre cette manœuvre frauduleuse.

Enfin les élections se firent, à commencer du 23 et se passèrent avec assez d'ordre et de calme dans certains arrondissements; dans quelques autres, des individus munis de plusieurs cartes votaient dans les différents bureaux. Pendant le transport des urnes aux mairies et à l'Hôtel de ville, des groupes menaçants entourèrent les détachements de gardes nationaux chargés d'empêcher tout acte de violence, mais enfin il n'y eut pas de désordre, et la proclamation officielle du résultat des élections put se faire sur la place de l'Hôtel de ville le 27 avril.

Un décret du 1er mai régla le costume des représentants : « habit noir, gilet blanc rabattu sur les revers, pantalon noir, ceinture tricolore en soie garnie d'une frange en or; ils auront en outre, à la boutonnière gauche, un ruban rouge sur lequel seront dessinés les faisceaux de la République. »

Ce costume ne fut porté que par deux représentants : MM. Caussidière et Anthony Thouret.

Pour loger les 900 représentants de la France élus le 20 avril, on avait élevé en grande hâte, dans la Cour d'honneur du palais, ayant accès sur la rue de Bourgogne, une vaste enceinte en

bois que les Parisiens désignèrent sous le nom de *Salle de carton*, nous en avons parlé.

Ce fut le jeudi 4 mai qu'elle fut inaugurée par la séance solennelle d'ouverture.

Les membres du gouvernement provisoire étaient réunis avant midi au ministère de la justice. De là, ils se dirigèrent vers la chambre des représentants, à travers une triple haie de gardes nationaux et de soldats de la ligne qui bordait la rue de la Paix et les boulevards jusqu'à la porte du palais.

Une foule nombreuse stationnait sur les trottoirs et faisait entendre les cris de : *Vive Lamartine! vive la République!* Les gardes nationaux, quand passaient la garde mobile et la ligne, les saluaient de leurs vivats ; celles-ci les leur rendaient.

Les membres du gouvernement provisoire sortirent du ministère tête nue et dans l'ordre suivant : Flocon, Albert, puis Bethmont et Louis Blanc, ensuite venaient Garnier-Pagès et Marie, Lamartine et Ledru-Rollin ; le vénérable Dupont (de l'Eure) s'appuyait sur le bras de Pagnerre et de Crémieux, ministre de la justice. Ce dernier tenait à la main une ombrelle dont il abritait tour à tour sa tête et celle de Dupont (de l'Eure).

A une heure, le canon se fit entendre, le gouvernement provisoire entra dans la salle aux cris de : Vive la République, et remit entre les mains de l'assemblée nationale constituante élue par le suffrage universel, les pouvoirs qu'il tenait de la révolution de Février

Les quelques paroles prononcées à ce sujet par M. Dupont (de l'Eure), président du gouvernement provisoire, furent accueillies par le cri unanime de : Vive la République ! parti de tous les coins de la salle.

Peu de temps après, le général Courtais commandant en chef des gardes nationales de la Seine, parut à la tribune et informa les représentants que le peuple demandait que les membres du gouvernement provisoire voulussent bien venir sur le péristyle du palais et que l'assemblée voulût bien les accompagner.

Tous se rendirent à ce vœu, et parurent sur le péristyle. Le peuple qui couvrait les quais, le pont et la place de la Révolution, accueillirent leur arrivée par les cris répétés de : Vive la République !

Plusieurs drapeaux de l'armée et de la garde nationale vinrent se placer sur les marches du palais en avant du gouvernement provisoire. M. Audry de Puyraveau donna lecture de la proclamation de la République, et après de nouveaux cris enthousiastes, membres du gouvernement et représentants retournèrent dans la salle de l'assemblée.

Une grande fête, dite de la Concorde, devait être célébrée, mais les événements politiques la faisaient sans cesse remettre ; dans les premiers jours de mai on ouvrit, au ministère de l'intérieur, un registre « où viennent se faire inscrire les jeunes filles qui doivent figurer à la grande fête républicaine que le gouvernement provisoire a remise au 10 ou au 15 mai.

« Voici les conditions exigées : Nulle jeune fille ne sera admise à faire partie du cortège si elle n'est âgée de 15 à 22 ans, domiciliée chez ses parents ou ayant de très bons répondants. Il faut en outre qu'elle soit d'une figure agréable et régulière.

« Deux cents jeunes personnes sont déjà inscrites ; on les dit toutes fort belles ; ce matin la cour de l'Horloge du ministère de l'intérieur était envahie par les mères, tantes, cousines ou amies de celles qui venaient se faire inscrire : quelques-unes ont été refusées, comme ne remplissant pas entièrement toutes les conditions du programme : elles paraissaient blessées de ce refus. La mère de l'une d'elles s'est permis à ce sujet quelques expressions très rudes envers les employés chargés de l'enregistrement ; elle faisait retentir les cours de ses clameurs.

« Le costume des jeunes filles se composera d'un maillot de soie rose, d'une robe blanche garnie de cinq bouquets de roses roses. Elles auront la tête ceinte d'une couronne de bluets et de marguerites, et porteront à la main deux petits drapeaux de soie qu'elles agiteront en chantant des airs patriotiques. Quelques-unes auront des corbeilles de fleurs dont elles joncheront les places où s'arrêtera le gouvernement provisoire ; un char magnifiquement décoré, et attelé de seize chevaux blancs, portera les vingt jeunes filles les plus belles, inscrites sur le registre du ministère de l'intérieur. »

La corporation des coiffeurs proposa de coiffer gratuitement toutes ces jeunes filles, ce qui fut accepté.

Le 11 mai, un ministère fut constitué ; il était ainsi composé : Justice, Crémieux ; — Affaires étrangères, Bastide ; — Guerre (par intérim), Charras ; — Marine, l'amiral Casy ; — Intérieur, Recurt ; — Travaux publics, Trélat ; — Agriculture et Commerce, Flocon ; — Instruction publique, Carnot ; — Cultes, Bethmont ; — Finances, Duclerc ; — Maire de Paris, Marrast ; — Préfet de police, Caussidière.

Le 13 mai, il y eut une manifestation dite des clubs, en faveur de la Pologne. La fête du 14 fut encore remise au 21 mai. Cette mesure fut prise à cause de l'agitation qui régnait à Paris. Les faubourgs, ameutés par les agitateurs, menaçaient à chaque instant de se soulever, et trouvaient un puissant appui dans les ateliers nationaux. La place de la Bastille était constamment couverte de groupes au milieu desquels péroraient des orateurs de bas étage.

« Demandez, disaient-ils, qu'on envoie l'armée au secours de la Pologne, mais vous autres restez à Paris, nous y avons besoin de vous ! Il faut

y écraser la bourgeoisie; il faut que le *peuple* y règne en souverain. »

Une affiche signée par des délégués et les représentants du Luxembourg invita les ouvriers à ne point assister à la fête de la Fraternité, parce que le gouvernement n'avait point tenu les promesses faites sur les barricades.

Parmi les autres griefs allégués, on remarquait la promesse, non réalisée, d'un million pour les ouvriers.

De nombreux rassemblements eurent lieu la nuit, notamment au Faubourg-Montmartre; on y voulait l'augmentation des salaires dans les ateliers. Une vive fermentation régna au Champ de Mars, où la foule des émeutiers menaça de détruire les préparatifs de la fête.

Pendant ce temps, il avait grande affluence au club des femmes qui se tenait dans la salle Bonne-Nouvelle; il avait pour présidente la citoyenne Eugénie Niboyet « qui réclame l'émancipation de son sexe; elle veut que les femmes soient autorisées à remplir toutes les fonctions de l'Etat, qu'elles prennent place dans les rangs de l'armée, qu'elles soient sujettes à la conscription, qu'elles paraissent au conseil de révision et se soumettent à ses formalités. »

Ce club fut une des curiosités de l'époque; on y sifflait avec ardeur, puis un beau jour l'assistance masculine, voyant qu'il était difficile d'empêcher les femmes de parler, poussa l'intolérance jusqu'à briser les bancs et huer les oratrices.

Mais venons à une date curieuse dans l'histoire la République de 1848, celle du 15 mai. Ce jour-là, avait lieu une nouvelle manifestation en faveur de la Pologne. Plus de 60.000 hommes, la plupart en blouses, parcouraient les boulevards aux cris de : Vive la Pologne!

La colonne des manifestants, partie à onze heures de la Bastille, se dirigea vers l'Assemblée nationale; chaque corporation était précédée de son drapeau, au milieu desquels on remarquait un étendard polonais. A une heure, l'Assemblée national siégeait sous la présidence du citoyen Buchez; le représentant Wolowski demandait le rétablissement de la Pologne, telle qu'elle était en 1772, avant le premier partage, lorsque le citoyen Clément Thomas vint dire à l'Assemblée :

« Une masse considérable de peuple, mue par un sentiment de sympathie pour la Pologne, est venue aujourd'hui envahir l'Assemblée nationale, dans l'intention de vous soumettre une pétition (Vive interruption). Je n'ai pas l'intention d'examiner ici, si l'on aurait dû laisser approcher jusqu'aux abords de l'Assemblée cette foule de peuple. »

Au moment où il parlait de la sorte, des individus pénétraient dans les tribunes publiques, où ils agitaient des drapeaux en poussant des cris de : Vive la Pologne! Mais interrogeons le *Moniteur :*

LE CITOYEN MARESCAL. — L'Assemblée a été violée; il n'y a plus de liberté ici.

Voix nombreuses. — Citoyen président, faites évacuer les tribunes, c'est votre droit.

LE CITOYEN AUGUSTE AVOND. — Ecoutez Clément Thomas.

Le citoyen Barbès (repr. de l'Aude) s'élance à la tribune.

Plusieurs voix. — Clement Thomas, ne cédez pas la parole.

LE CITOYEN DUPIN. — Il faut qu'on donne le commandement supérieur à Clément Thomas!

(Le citoyen Barbès et le citoyen Clément Thomas occupent en même temps la tribune.)

. . . .

LE CITOYEN BARBÈS. — Citoyens, c'est dans votre intérêt à tous...

LE CITOYEN LACROSSE. — Nous n'avons pas besoin de votre protection.

LE CITOYEN CLÉMENT THOMAS. — L'Assemblée nationale doit protester contre la violation indigne dont elle a été l'objet.

Après cette protestation, une foule de citoyens apparaissent dans les tribunes hautes du fond, agitant des drapeaux sur lesquels sont inscrites diverses devises. Une agitation très vive se manifeste parmi les spectateurs. Les dames poussent des cris d'effroi. Les tribunes sont entièrement envahies. Bientôt les citoyens se laissent glisser le long des galeries et descendent dans la portion de la salle réservée aux représentants. C'est ainsi que l'enceinte se trouve en peu d'instant occupée par le peuple. Ce n'est que plus tard que les portes ouvrant directement dans la salle ont été enfoncées et ont donné accès à de nouvelles masses populaires.

Le président fait des efforts inouïs pour rétablir l'ordre et le silence. Il se couvre un instant, mais se découvre bientôt après.

LE CITOYEN MONTROL. — Ici, ceux qui auraient peur ou qui voudraient faire peur seraient également coupables.

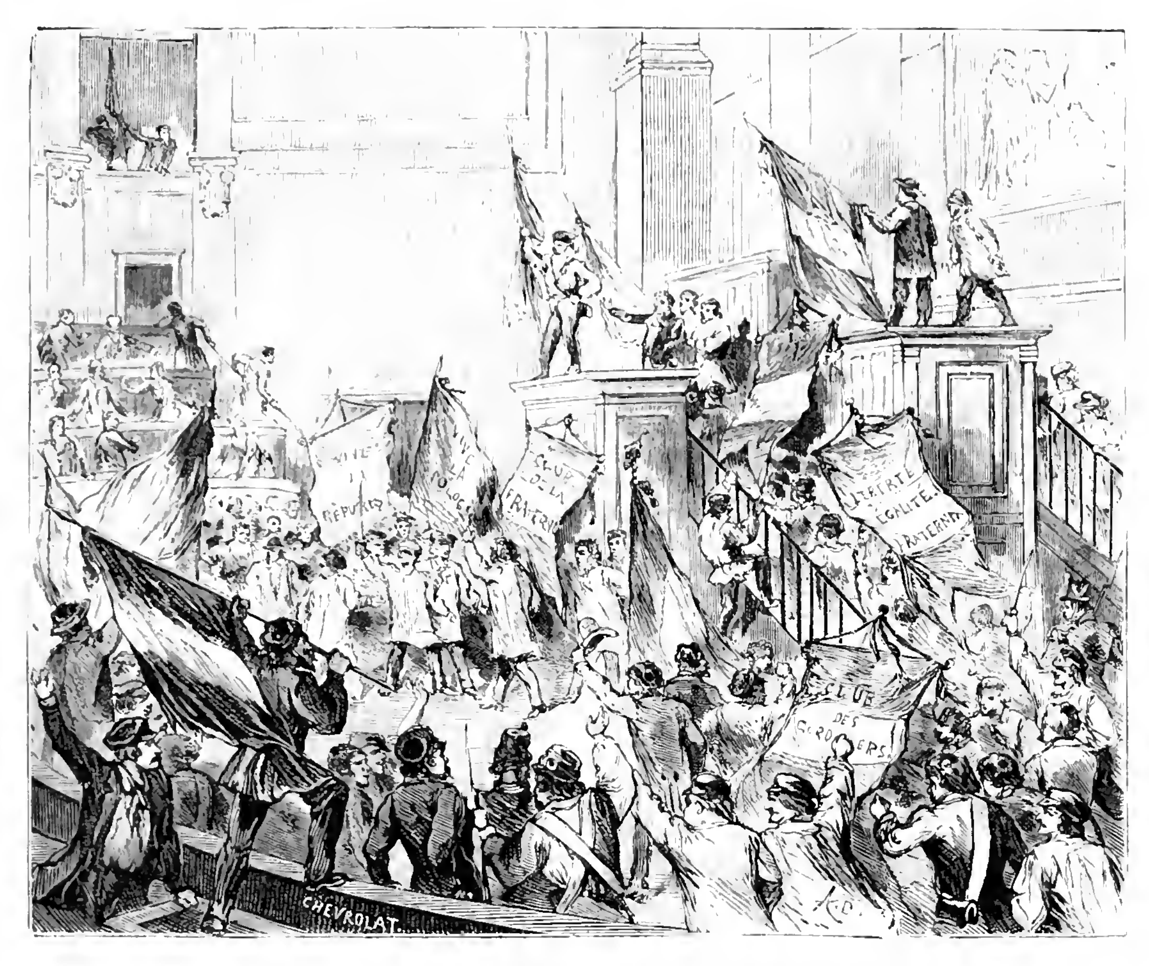
« Il faudra passer sur nos corps avant d'arriver à cette tribune. Vos violences seraient un appel aux départements et à la guerre civile.

(A ce moment entrent par les portes de la salle un grand nombre de clubistes. A la tête des nouveaux venus, on remarque les citoyens Sobrier, Blanqui, Raspail et plusieurs chefs de clubs).

Le citoyen Louis Blanc réclame le silence, afin qu'on puisse lire la pétition.

Le citoyen Raspail, non représentant à la tribune. — Citoyens, nous venons au nom de 200,000 citoyens qui attendent à votre porte... (Vives réclamations sur les bancs de l'Assemblée).

LE CITOYEN D'ADELSWAERD. — En vertu de quel droit le citoyen Raspail prend-il la parole dans



Envahissement de l'Assemblée nationale, le 15 mai 1848. (Page 120, col. 2.)

une Assemblée où je m'étonne de le voir? Je proteste contre ce qu'il peut avoir à dire.

Voix nombreuses au pied de la tribune. — A la porte, les interrupteurs!

Des interpellations nombreuses s'établissent entre le représentant Louis Blanc et plusieurs citoyens qui sont montés à la tribune.

Un délégué d'une corporation des ouvriers monte debout sur la tribune.

Le tumulte est extrême.

Le citoyen Corbon vient se placer auprès du président. L'un et l'autre font des efforts pour apaiser le tumulte, mais le bruit ne fait qu'augmenter.

F.-V. Raspail commence la lecture de la pétition.

On veut l'en empêcher mais il poursuit quand même et demande qu'on soutienne la Pologne.

Tout le peuple. — Vive la Pologne! Vive l'organisation du travail.

Plusieurs citoyens. — Où donc est le citoyen Blanqui? La parole est à Blanqui. Nous voulons Blanqui.

. . . .

En ce moment Blanqui arrive près de la tribune, mais celle-ci est occupée par plusieurs orateurs qui se la disputent.

On entend des cris : Laissez parler le citoyen Blanqui!

Il est enfin maître de la tribune après le représentant Barbès qui a prononcé un discours, et parle pour expliquer les causes de la misère du peuple.

Un factieux sur l'escalier de la tribune. — Nous venons ici pour demander et pour consacrer tous nos droits, quels qu'ils soient.

Plusieurs citoyens non représentants. — La Pologne! La Pologne! Nous traitons ici toutes les questions sociales.

. . . .

Le citoyen Huber, non représentant. — On m'a donné parole de laisser défiler tout le peuple devant la tribune. Je me ferai tuer sur la

place si on ne tient pas cette promesse. J'engage le peuple à se retirer, et nous défilerons deux à deux. Il faut que l'Assemblée sache que 300,000 citoyens veillent sur elle.

Le tumulte, en ce moment, est à son comble; le peuple se jette des tribunes dans la salle.

Un capitaine d'artillerie, qui est manifestement avec les factieux, monte de force derrière le président et se tient près de lui, la main sur son epée et communiquant du geste et du regard avec cinq ou six agitateurs furieux qui, placés sur les bas-côtes de la tribune, épient le moindre de ses mouvements. Le capitaine, toutes les fois que des représentants ou d'autres citoyens viennent conférer avec le président, se place entre eux et lui, et cherche à écouter ce qui se dit, même à voix basse, malgré les efforts du secrétaire général pour l'éloigner.

Le bruit des tambours se fait entendre. L'Assemblée entière parait sous le coup d'une grave appréhension.

Plusieurs députés, qui sont parvenus, avec peine auprès du président, l'engagent à lever la séance. M. Buchez résiste énergiquement. Les vice-présidents et les secrétaires sont de son avis.

LE CITOYEN BARBÈS. — Il faut que l'Assemblée vote immédiatement et séance tenante le départ d'une armée pour la Pologne, un impôt de un mi liard sur les riches.

Plusieurs membres des clubs. — Non! non! Barbès, c'est pas ça, tu te trompes, deux heures de pillage.

En ce moment, il est trois heures et quart, l'exaltation des factieux est à son comble. Barbès ne peut plus se faire entendre.

On entend dans le lointain le roulement des tambours battant le rappel.

. . . .

Barbès s'élance à la tribune et dit :

— Il faut que l'Assemblée défende de battre le rappel, qu'elle fasse sortir les troupes de Paris, sinon les représentants seront déclarés traitres à la patrie.

Ces paroles sont couvertes d'une immense acclamation.

« On nous trahit : on veut nous tuer ici... »

Le bruit des tambours s'éloigne.

Au pied et sur les degrés de la tribune s'engage une lutte entre divers clubistes qui veulent parler au peuple. Lagarde, président de la Commission des délégués au Luxembourg, est renvoyé de la tribune par un pompier qui ne peut prononcer que ces mots :

« Nous sommes venus ici en délégation pour la Pologne (Vive la Pologne!)

« Nous sommes venus ici...

Un homme du peuple. — Parle donc vite, pompier!

Le pompier disparait dans une bousculade.

Après un quart d'heure de tumulte et de scènes indescriptibles, M. Huber monte à la tribune et finit par faire entendre ces mots :

« Au nom du peuple français, je déclare l'Assemblée dissoute. »

On fait violence au président et on le chasse de la salle.

De toutes parts. — Allez-vous en, allez-vous en, tas de canailles.

A ce moment, Hubert, Lamieussens, Barbès et une dizaine d'individus sont montés sur le bureau du président et font entendre des proclamations perdues dans le bruit. Des bannières nouvelles arrivent; sur l'une d'elles on lit : *Le Père Duchesne*. Le drapeau rouge est arboré à la tribune.

On chasse les journalistes.

Un factieux propose à l'acceptation du peuple la liste d'un nouveau gouvernement provisoire. Sur cette liste figurent les noms de Barbès, Louis Blanc, Blanqui, Ledru-Rollin, Huber, Raspail Caussidière, Etienne Arago, Albert, Lagrange; mais un autre factieux en propose une seconde avec d'autres noms. Enfin à quatre heures vingt-cinq minutes, Pierre Leroux, Barbès, Blanqui, Cabet, Proudhon, Louis Blanc, Albert, Ledru-Rollin, Huber, Raspail, sont nommés membres du gouvernement provisoire.

On crie : A l'Hôtel de ville! Au gouvernement provisoire! et Barbès est porté en triomphe. Mais on entend le tambour, on crie : C'est la garde mobile! Alors tout le monde se sauve, et, à six heures et demie, le général Courtais, Blanqui et Barbès sont arrêtés.

A cinq heures l'Assemblée reprenait ses travaux sous la présidence de M. Duclerc, ministre des finances, assisté de M. Célestin Lagache, un des secrétaires.

Cette séance mémorable commencée à midi, se terminait à neuf heures du soir.

Dans la soirée, des proclamations couvrirent les murs et résumèrent les événements de la journée.

Le soir, un événement déplorable attrista la population. La garde nationale de la banlieue accompagnant des magistrats qui venaient par ordre de la Commission du pouvoir exécutif, de faire fermer un club dans le passage Molière, fut accueillie par une décharge d'armes à feu qui tua trois gardes nationaux et en blessa grièvement quatre autres; les gardes ripostèrent, deux des agresseurs furent tués; ce fut une véritable bataille qui ensanglanta la rue.

Dans la nuit, la Commission du gouvernement réunie au Luxembourg, appela le préfet de police, fit arrêter les complices de la sédition, et M. Clement Thomas fut nommé au commandement supérieur des gardes nationales de la Seine.

Le 16 mai, M. Garnier-Pagès annonça à l'As-

semblée la clôture des clubs les plus incendiaires, l'arrestation des chefs de la criminelle insurrection de la veille, et la dissolution de la garde dite des montagnards.

Le citoyen Caussidière viendra, dit-il en terminant, rendre compte de sa conduite à l'Assemblée. Une partie du gouvernement provisoire prit la défense du préfet de police; ce dernier finit par offrir sa démission qui fut acceptée. M. Trouvé-Chauvel le remplaça. On décida aussi la création d'un corps destiné à remplacer les gardes municipaux et qui porta le nom de *garde républicaine*. Ce corps fut soldé par le ville de Paris, et exclusivement consacré au service de la police de la ville.

Le 18, on saisit au club des *Droits de l'homme* les preuves de la conspiration formée contre l'Assemblée nationale. Ce club, installé au Palais-National, avait, nous l'avons dit, Barbès pour président; une centaine de membres du club se faisaient loger et nourrir aux frais du gouvernement, dans ce même palais. On recourut à la force armée pour mettre à la raison les ouvriers du chemin de fer du Nord. MM. Trélat et Crémieux dirigèrent les troupes, et l'on opéra sous leurs yeux la répression des insurgés. M. Recurt proposa à l'Assemblée une loi contre les clubs armés, les attroupements, les cris séditieux, l'affichage et les excitations à la révolte ou à la sédition.

La pacification des troubles permit enfin de donner la fameuse fête de la Concorde, si souvent remise; elle eut lieu le 21 mai.

Dès quatre heures du matin, les tambours résonnaient dans tous les quartiers de la capitale et faisaient descendre dans les rues et sur les places publiques des milliers de soldats citoyens. Mais cette fois, c'était un appel aux armes pour une fête populaire, pour une fraternisation universelle, et la cité parisienne n'avait pas à trembler et à s'émouvoir.

A sept heures du matin, les douze légions de Paris, les détachements venus des départements, la légion de l'artillerie, celle de la cavalerie, étaient rangés sur les divers points qui leur avaient été assignés par l'état-major, et de là se mettaient en marche vers le Champ de Mars. Sur toute la ligne des boulevards, on remarquait de riches reposoirs, d'élégantes estrades destinées à recevoir les chefs-d'œuvre des corporations des ouvriers. Devant le Bazar du Voyage, on admirait surtout une tente élégamment décorée, pavoisée des drapeaux de toutes les nations, et décorée de trophées d'armes ou d'instruments de pêche et de chasse.

Les compagnons du devoir n'avaient pas non plus fait défaut aux rendez-vous qui leur avaient été donnés, et sur toute la ligne des boulevards, comme dans toutes les rues adjacentes, des masses de travailleurs étaient rangés en bataille, ou entouraient leurs chefs-d'œuvre, portés par des chefs d'ateliers ou des ouvriers choisis par leurs camarades.

Une partie de la population s'acheminait tout d'abord vers le terrain de la fête; l'autre partie se rendait sur la place de la Concorde, point de réunion des cinq cents jeunes filles et de la station du char de l'Agriculture, ou sur l'esplanade du palais de l'Assemblée nationale et sur le quai d'Orsay, que devaient prendre les représentants du peuple.

Mais venons au champ de la fête.

Aux quatre coins du pont d'Iéna étaient des mâts gigantesques, au haut desquels flottaient des banderoles aux couleurs nationales, rehaussées d'arabesques et de broderies d'or, portant pour légende : 23, 24, 25 février 1848.

A droite et à gauche du pont étaient deux obélisques d'une hauteur de quarante mètres, sur les quatre faces desquels étaient écrits les noms des principales villes d'Europe et de France. Au pied de ces obélisques, on voyait six statues représentant la Liberté, la Loi, la Justice, la Paix, la Guerre, le Commerce, tenant en main leurs attributs symboliques : la Liberté, des chaînes brisées; la Loi, le livre; la Justice, une balance; la Paix, une branche d'olivier; la Guerre, un glaive; l'Industrie, un caducée.

Tout autour du Champ de Mars étaient élevés, de dix mètres en dix mètres, des mâts supportant des faisceaux d'armes et des drapeaux tricolores en verres de couleur. En avant de ces mâts étaient placées trente-deux tentes surmontées de trépieds où brûlaient des flammes de Bengale; ces tentes étaient destinées à recevoir les diverses corporations des travailleurs.

Quatre statues colossales étaient placées sur le terre-plein du Champ de Mars, deux faisant face au pont d'Iéna, deux tournées du côté de l'Ecole militaire. Enfin, au milieu du Champ de Mars, sur un piédestal antique, ayant à sa base quatre lions accroupis, et une rangée circulaire de vingt candélabres de bronze, se dressait une colossale statue de la République, coiffée du bonnet phrygien et tenant en sa main droite une épée et une couronne de chêne. Les douze gradins du piédestal étaient en outre pavoisés d'innombrables oriflammes aux trois couleurs. Au pied de ce monument, et comme pour dire à tous que la plus chère de nos libertés était cette fois conquise pour toujours, fonctionnait en plein air, à la face du ciel, une presse à bras, dite à la Stanhope, et nos chants nationaux, la *Marseillaise* et le *Chant du départ*, illustrés, étaient tirés par de jeunes ouvriers typographes, et distribués au public par trois ou quatre jolies filles.

A chaque fenêtre de la façade de l'Ecole militaire, étaient appendues des draperies tricolores au milieu desquelles se voyaient des enseignes guerrières surmontées du coq gaulois, et sembla-

bles à celles de vieilles légions romaines; en deçà des colonnes de l'édifice, étaient des faisceaux de drapeaux et de trophées portant des écriteaux sur lesquels on lisait ces mots : « Honneur et Patrie. » Contre la façade s'élevait une immense estrade remplie de dames élégamment parées, de personnes de toute condition munies de billets, et aux premiers rangs étaient placés les représentants du peuple, reconnaissables à leur boutonnière ornée, selon le vote de la veille, du ruban rouge frangé d'or, portant pour blason le faisceau de la République. Au bas de l'estrade, les jeunes gens et les jeunes filles élèves du Conservatoire, dirigés par M. Auber, Panseron et Elwart, faisaient retentir l'air de nos chants nationaux et de cantates composées pour la circonstance.

L'estrade était protégée par le 2e bataillon de la garde mobile, remarquable par sa tenue toute militaire. Des deux côtés étaient des tentes destinées aux blessés de Juillet et de Février.

A neuf heures, les canons placés en batterie sur les hauteurs de Chaillot retentirent et donnèrent le signal de l'arrivée du cortège, qui s'avança dans l'ordre suivant :

En tête, marchaient deux escadrons de cavalerie de la garde nationale, suivis de quatre bataillons de la 1re légion; immédiatement après, venaient les membres du pouvoir exécutif, les ministres, les représentants du peuple; puis les députations des divers départements. Venaient ensuite les élèves des Écoles polytechnique, Saint-Cyr, normale, des arts et métiers, et les ouvriers des ateliers nationaux entourant une statue de la Liberté traînée sur un char.

Quatre-vingt-six citoyens coiffés uniformément d'un chapeau gris à larges bords, le col entouré d'une cravate rouge, vêtus d'une redingote noire et d'un pantalon blanc, portaient des lances surmontées d'écriteaux, sur lesquels se lisaient les noms des quatre-vingt-six départements. Les vieux soldats de l'empire, revêtus de leurs divers uniformes, des dragons de l'impératrice, des hussards, des lanciers rouges, des chasseurs, des soldats de la garde, des mameloucks venaient ensuite sur quatre rangs, précédés d'un tambour et d'un trompette, et étaient accueillis sur leur passage par des acclamations universelles; derrière ces braves marchaient les vainqueurs de la Bastille, précédés d'un drapeau datant de 1789, et porté par M. Alexandre Bouché, le célèbre artiste.

A midi, un ballon colossal aux trois couleurs, avec une nacelle chargée de drapeaux tricolores et d'une masse d'imprimés contenant la relation de la fête, s'éleva majestueusement du centre du Champ de Mars dans les airs, aux acclamations de plus de trois cent mille spectateurs.

A midi et demi, le char de l'Agriculture, longtemps en vue à l'entrée du Champ de Mars, put enfin franchir les barrières du pont d'Iéna. Là, il fit une halte à gauche, tandis que les légions de la garde nationale et les députations des départements suivaient la droite pour venir défiler en ordre devant les représentants de la nation, massés au pied de l'estrade élevée en avant du palais de l'École militaire.

Tant que dura le défilé, l'air retentit des cris mille fois répétés de : Vive la République! Vive l'Assemblée nationale! auxquels les représentants répondaient en agitant tous leurs chapeaux : Vive la France! Vive la Nation! Honneur à la garde nationale des départements!

Parfois, lorsque passaient les bannières de leur département, on voyait les représentants descendre rapidement de l'estrade, se mêler aux rangs de leurs concitoyens, et échanger avec eux d'affectueuses poignées de main.

Vers une heure, le défilé de la droite s'interrompit pour faire place au char de l'Agriculture et du Commerce.

Aussitôt on vit s'ébranler cette masse majestueuse, précédée et suivie des diverses corporations, bannières déployées, qui déjà avaient passé une fois devant le directoire et devant l'Assemblée nationale.

Ce char était traîné par trente-deux chevaux blancs de labour.

Les panneaux étaient blancs, rehaussés d'ornements en or. Sur ses quatre faces, il était entouré par de nombreux faisceaux de flammes, de banderolles, d'oriflammes et de drapeaux aux couleurs nationales chargées d'or et de broderies.

Des guirlandes de verdure, de fleurs et de feuillage d'or les unissaient symétriquement.

Sur le panneau de devant, figuraient, en lettres d'or d'un mètre environ, les initiales de la République française : R. F.

Sur celui de gauche, ce mot : INDUSTRIE, appuyé sur un vaste cartouche doré, où s'unissaient deux mains entrelacées, symbole de la bonne foi.

Sur celui de droite, le mot AGRICULTURE, soutenu par un autre cartouche, renfermant pour emblème un groupe d'instruments aratoires.

Sur l'impériale s'élevait un immense olivier, symbole de la paix, accouplé avec un laurier, personnification de la victoire.

En avant, près du siège, repose une magnifique charrue-modèle. L'arrière est occupé par des corbeilles d'or pleines de magnifiques gerbes de blé.

Immédiatement après, venaient les corporations des arts et métiers et les différents chefs-d'œuvre exécutés pour cette solennité nationale.

Les maçons avaient reproduit un superbe plan, en relief, du dôme des Invalides.

Les charpentiers avaient fait choix du labyrinthe du Jardin des plantes.

Le chef-d'œuvre des menuisiers était le plus



On crie : A l'Hôtel de ville! au Gouvernement provisoire! et Barbès est porté en triomphe. (Page 122, col. 2.)

vaste et le plus compliqué; c'était un monument carré, entouré d'une colonnade, ayant beaucoup de rapports avec la Bourse de Paris.

D'autres corporations se distinguèrent par de magnifiques instruments de leur profession, exécutés de main de maître.

La société musicale des Enfants de Paris, mêlée en plusieurs groupes parmi elles, les accompagnait de masses chorales, dont l'admirable exécution donnait à cette fête tout l'éclat d'une marche triomphale.

Enfin, après un défilé qui dura plus de huit heures, les représentants se retirèrent au milieu des acclamations qui les avaient accueillis à leur arrivée et pendant tout le temps qu'avait duré la cérémonie.

A quatre heures, une population immense arriva de tous les coins de Paris et s'aggloméra dans le Champ de Mars, les quais, les Champs-Élysées et l'avenue de l'Arc-de-Triomphe.

Les illuminations furent admirables, féeriques, surtout au Champ de Mars.

Un magnifique feu d'artifice, tiré du sommet de l'Arc-de-l'Étoile, couronna dignement la fête.

Mais, bientôt d'autres soins vont occuper les Parisiens.

Le malaise et l'inquiétude augmentent. On craint un nouveau mouvement.

Les clubs Raspail et Blanqui sont fermés par un ordre signé Ledru-Rollin. Découverte de signaux télégraphiques que des conspirateurs échangent entre l'Hôtel de ville et divers quar-

tiers de Paris. Arrestation du célèbre pompier qui a joué un rôle dans l'envahissement de l'Assemblée nationale ; il se nomme Degre.

« 25 *mai*. — Les pompiers sont consignés dans leurs casernes et on commande des piquets considérables de gardes nationaux. Un complot est formé par des conspirateurs pour incendier divers édifices publics, entre autres l'Opera. Ils comptent profiter du désordre produit par le feu pour tenter un nouveau coup de main anarchique.

« 26 *mai*. — L'Assemblée vote le bannissement de la branche cadette des Bourbons. M. Vignerte insiste pour que le mot *à perpétuité* soit ajouté au texte de la loi. Les ouvriers des ports de la Seine demandent à former une garde nationale mobile non soldée. Les ateliers nationaux deviennent le théâtre des scènes les plus violentes. Comme un grand nombre de travailleurs s'étaient fait inscrire sur les contrôles sous trois ou quatre noms différents, et qu'ils touchaient par conséquent un salaire triple ou quadruple, on avait nommé des inspecteurs pour remédier à ces abus; lesdits travailleurs huent, injurient, accablent de pierres, blessent et chassent les inspecteurs.

« 29 *mai*. — La garde nationale prend encore les armes. L'émeute et les ateliers nationaux menacent l'Assemblée. On a déployé un formidable appareil d'artillerie et de troupes.

Une affiche invite les femmes qui veulent faire adhésion au projet de loi sur le divorce, préparé par le citoyen Crémieux, à se présenter sur la place Vendôme : il en vient trois qui sont huées et forcées de se réfugier dans le corps de garde de l'état-major. »

Décidément, chaque jour amenait son contingent d'événements; le 1er juin on arrêta des individus qui jetaient, rue Meslay, dans les caves, des boules inflammables ; on trouva à leurs domiciles un grand nombre de ces boules.

Le 4, fut publiée une proclamation de M. Armand Marrast contre les attroupements; il menace de peines sévères ceux qui feront partie des rassemblements qui, chaque soir, encombrent le boulevard vers les portes Saint-Martin et Saint-Denis, et le 9, la proclamation d'une loi contre les attroupements fut faite, mais cela n'empêcha nullement les attroupements et on fit un certain nombre d'arrestations.

Le 10, paraît un arrêté de M. Trouve-Chauvel, préfet de police, contre les crieurs et vendeurs de journaux sur la voie publique. Rassemblements au faubourg Poissonnière. Agitations et déclamations dans les clubs tolérés et clandestins.

Le peuple a pris l'habitude de se grouper, malgré les ordonnances, soit sur les boulevards, soit sur les places publiques pour s'occuper de politique et le 14 juin, on est encore obligé de réunir des forces nombreuses pour protéger l'Assemblée nationale. Un gardien de Paris est désarmé et blessé dans un rassemblement rue Rivoli : il faut, pour le sauver, une charge à fond de dragons contre les hommes en blouse qui voulaient assassiner ce gardien, et qui prennent la fuite devant les soldats. Deux postes, au Gros-Caillou, occupés par la garde nationale, sont envahis et conservés par des émeutiers ; tous ceux de ces hommes qu'on arrête sont armés de pistolets et de poignards.

Ce sont toujours les ateliers nationaux qui inquiètent le gouvernement ; le 20 juin, la question est encore portée à la tribune par M. de Falleux qui s'élève avec une grande énergie contre les abus d'un système qui laisse l'industrie sans bras, qui favorise honteusement la paresse et qui laisse s'organiser un corps, menaçant sans cesse, et prêt à prendre parti pour les anarchistes qui veulent provoquer une guerre impie entre les citoyens. M. Trélat défend les ateliers nationaux.

M. Léon Faucher signala à son tour les malheurs dont menaçaient les ateliers nationaux; dans un discours net et incisif, il montra Paris envahi par la partie la plus dépravée et la plus dangereuse de la population des provinces, cinquante mille de ces soi-disant travailleurs étaient venus encore grossir les ateliers nationaux !

Certes, la création des ateliers nationaux avait été une mesure mauvaise, ou tout au moins imprudente, mais il était facile de prévoir que leur suppression entraînerait des troubles; elle amena une insurrection terrible, avant même qu'elle fût officiellement décrétée.

La commission exécutive avait rendu une décision pour l'expulsion des ateliers nationaux ou l'enrôlement dans l'armée, des ouvriers de dix-sept à vingt-cinq ans. Le 21 juin, le *Moniteur* annonça que cet enrôlement forcé commencerait le lendemain.

Une explosion de colère répondit à toutes ces mesures.

Le 22, le mouvement révolutionnaire se dessina nettement. Dès le matin, des colonnes d'ouvriers se formèrent sur divers points de Paris et se mirent à défiler par les rues, drapeau deployé, se grossissant d'heure en heure. Une heure plus tard, l'une de ces colonnes s'arrêta devant le palais du Luxembourg, où étaient installés les membres de la commission exécutive, c'est-à-dire les anciens membres du gouvernement provisoire.

Disons en passant que le peuple des faubourgs murmurait très hautement contre cette installation princière, et que les journaux avancés se demandaient « pourquoi ces messieurs, qui avaient tant crié autrefois contre le luxe et le gaspillage des cours, témoignaient des goûts et des penchants exactement semblables à ceux des altesses et des excellences de la monarchie. »

Ce fut M. Marie, l'un des membres du pouvoir exécutif, qui reçut l'homme qui se trouvait à la tête de la bande et qu'on appelait Pujol ; il entra au Luxembourg, accompagné de quatre délégués, et reprocha à Marie de ne pas avoir voulu sérieusement l'organisation du travail ; l'entretien fut menaçant ; Pujol conduisit ses hommes sur la place Saint-Sulpice, monta sur la vasque de la fontaine et rendit compte de sa visite au Luxembourg, puis il convoqua tout son monde pour six heures du soir sur la place du Panthéon.

On se sépara aux cris de « A bas Marie, à bas Lamartine, à bas la Commission exécutive ! vive Pujol, vive Barbès !

A six heures, la place du Panthéon était pleine ; Pujol exhorta à nouveau la foule, et se mit à la tête des insurgés, puis descendit la rue Saint-Jacques, traversa la Seine et après avoir parcouru le faubourg Saint-Antoine, où il recruta 3 à 4,000 hommes ; il redescendit les quais, passa devant l'Hôtel de ville et revint à 8 heures sur la place du Panthéon, quartier général de l'insurrection.

Il y avait alors environ 10,000 hommes réunis sur la place.

Il leur donna rendez-vous pour le lendemain 23, à six heures du matin, au même endroit. Le lendemain, avant l'heure, la place était envahie ; à sept heures, Pujol arriva en blouse.

En même temps, la commission exécutive, informée de ce qui se préparait, délibérait, et avait donné l'ordre au général Cavaignac, ministre de la guerre, de faire occuper militairement la place du Panthéon, afin d'arrêter la tentative insurrectionnelle, mais le général avait un plan différent ; il avait compris qu'il ne s'agissait pas d'un coup de main facile à réprimer, mais d'une véritable révolution qu'il fallait vaincre, et il voulut que l'armée tout entière fût massée sous sa main.

Pujol se mit encore tranquillement et sans que personne l'en empêchât, à la tête de sa troupe guidée par une bannière et se rendit sur la place de la Bastille ; arrivé là, il monta sur le piédestal de la colonne :

— Tête nue ! cria-t-il.

Puis, lorsque toutes les têtes furent découvertes ;

— Citoyens ! s'écria-t-il vous êtes sur la tombe des premiers martyrs de la liberté. A genoux !

La foule obéit et s'agenouilla.

Et Pujol reprit :

— Héros de la Bastille, les héros des barricades viennent se prosterner au pied de la colonne de votre immortalité.

Et il termina son speech, destiné à enflammer les imaginations ardentes, par ces mots :

— Amis : Liberté ou la mort !

Toute la foule se leva alors et cria : Vive la République démocratique ! Vive Pujol ! Vive Barbès ! A bas la commission exécutive ! A bas l'Assemblée nationale !

Une jeune fille fendit la foule et offrit à Pujol un bouquet qui fut attaché à la bannière.

Alors, la colonne monta le faubourg Saint-Antoine où elle se recruta de 2 à 3,000 hommes ; puis, elle redescendit sur le boulevard par le petit pont convexe du canal.

« L'attaque, dit un historien, avait été résolue la veille, les convocations faites à tous les mécontents et la nuit employée aux derniers préparatifs. On eut soin de dire publiquement qu'il s'agissait d'une grande manifestation, au sujet d'une pétition que l'on devait porter à l'Assemblée.

« Mais dès huit heures du matin, on vit des hommes du peuple en bandes nombreuses, occuper les issues des quartiers les plus populeux. Les rues se dépavent, les barricades s'élèvent de toutes parts sous leurs mains agiles. Pas un cri de ralliement : les préparatifs du combat s'opèrent dans un morne silence qui les rend plus lugubres. Tout annonce que ces hommes égarés agissent sous les ordres de chefs habiles dont le plan a été mûri d'avance, car jamais émeute ne parut conduite avec tant de science stratégique. »

Les barricades s'élevèrent sans opposition dans la matinée et même dans le courant de la journée, ainsi que le constatent les journaux d'alors. Voici ce que rapporte *la Liberté, journal des peuples :*

Événements de la journée :

« PORTE SAINT-DENIS. — *Neuf heures et demie du matin.* — Tout est calme sur les boulevards. Aucun rassemblement, même partiel, ne fait présager les troubles qui se préparent ; la circulation est complètement libre.

« *Dix heures.* — Une soixantaine d'individus arrivent de points différents à un signal donné par plusieurs coups de sifflet. Aussitôt ils se jettent à la tête des chevaux de l'omnibus n° 10, arrachent le cocher de son siège, font descendre les voyageurs et renversent la voiture en travers du boulevard, à quelques pas en avant de la rue de Saint Denis, près de la fontaine des porteurs d'eau. Le cri : Aux barricades ! retentit dans l'air.

« Ceci était un nouveau signal. De toutes parts il fait surgir de plusieurs allées des environs et des boutiques des marchands de vins où ils se trouvaient, paraissant attablés fort inoffensivement, une foule d'individus qui viennent se joindre aux premiers travailleurs. Bientôt apparaissent des hommes armés de fusils, une foule d'enfants de quatorze à seize ans armés de sabres nus. Les hommes armés sont vêtus de blouses, retenues par un mouchoir en guise de ceinture et formant cartouchière. — Divisés par groupes de douze à quinze hommes, ils se précipitent sur les coucous de Saint-Denis, les voitures de porteurs d'eau et un cabriolet mylord ; les chevaux sont dételés et les voitures renversées à côté de l'omnibus qui, déjà, barre la chaussée des boulevards. La pre-

mière barricade est élevée, cinquante à soixante femmes en prennent possession. L'une d'elles y plante une bannière tricolore sur laquelle on lit : ATELIERS NATIONAUX, IVe arrondissement, 5e section.

En même temps on entoure une maison en construction vis-à-vis du passage du Bois-de-Boulogne, dans le faubourg Saint-Denis ; on en arrache les échafaudages, et joints à quelques charrettes qu'on renverse immédiatement et une quantité immense de grosses charpentes, on voit s'élever, comme par enchantement, une barricade dont le sommet dépasse la hauteur d'un premier étage.

A la rue Bourbon-Villeneuve à la rue Sainte-Appoline s'élève une barricade plus formidable encore, qui barre ces deux rues et la rue Saint-Denis.

« Une quatrième barricade se construit simultanément en avant de la porte Saint-Denis, à l'entrée du boulevard Bonne-Nouvelle.

« Les grilles de la rampe qui monte et à la rue de Cléry et à la rue de la Lune sont arrachées ; les pierres du parapet sont bientôt renversées elles-mêmes. Avec les grilles on fait des leviers et le dépavage commence.

« *Onze heures.* — Le poste du boulevard Bonne-Nouvelle, occupé par la garde mobile, replie vers la caserne, par suite d'un ordre venu, dit-on, de l'état-major.

« Quelques instants après, un détachement de garde nationale, commandé par le capitaine Véron, de la 5e légion, vient prendre possession de ce poste. Sur l'avis qui lui est donné que beaucoup d'étrangers se sont embusqués dans une maison, il envoie plusieurs hommes pour faire évacuer cette maison, ce qui s'exécute non sans quelque bruit et immédiatement. Ce n'étaient, assure-t-on, que des curieux.

« Un artilleur de la seconde légion est arrêté à la porte Saint-Denis ; on veut le désarmer. Sa bonne contenance lui permet de traverser sain et sauf les barricades et d'emporter ses armes.

« Vers midi, un bataillon de la 2e légion, composé en partie des compagnies du faubourg Montmartre et de la rue Bergère, est arrivé à la porte Saint-Denis. Parvenu sur le front des barricades, le feu a été ouvert immédiatement. Il nous a été impossible de savoir de quel côté il avait commencé. A une heure et demie force reste à la loi. La garde nationale est maîtresse des barricades, mais à quel prix ? Bon nombre de courageux citoyens sont tués ou blessés.

—

« PORTE SAINT-MARTIN. — A onze heures, une barricade gigantesque s'élevait à la hauteur de la porte Saint-Martin. Les hommes armés qui la défendaient arrêtaient tous les passants et les forçaient, bon gré mal gré, à dépaver la chaussée et à transporter des pierres. Cinq femmes, dont l'une était vêtue de deuil, étaient placées sur le haut de la barricade ; toutes les cinq tenaient à la main des sabres ou des hallebardes prises au théâtre de la porte Saint-Martin ; l'une d'elles faisait flotter un drapeau aux trois couleurs. — Une trentaine d'individus, porteurs de bâtons et de haches, sont venus frapper aux portes de l'estaminet Belge, situé sur le boulevard, et sur le silence qui se faisait à l'intérieur, ont tenté d'enfoncer la devanture ; aussitôt on a ouvert, et ces individus se sont précipités dans la salle du rez-de-chaussée, demandant des armes. — Plusieurs gardes nationaux marchant isolément ont été désarmés et même déshabillés ; certains d'entre eux ayant voulu résister, ont été menacés et maltraités avec la dernière rigueur.

« A ce moment, sur toute la ligne des boulevards, depuis la Bastille jusqu'à la rue de la Chaussée d'Antin, dans toutes les rues adjacentes, tous les magasins sont fermés, toutes les portes d'allées et toutes les barrières sont closes. Une foule nombreuse, composée presque uniquement de gens en blouses et de femmes en bonnets ou coiffées en cheveux, stationnent sur tous ces lieux différents, aident ceux qui travaillent aux barricades ou les regardent sans faire paraître aucune émotion de peine ou de joie. Quelques cris de : Vive la République ! se sont fait entendre. — Aucun enthousiasme de la part des émeutiers ; de la fureur, de l'irritation seulement.

—

« A deux heures, une barricade a été commencée dans la rue du faubourg Poissonnière, aux coins des rues des Petites-Écuries et Richer, par une cinquantaine d'individus armés ; déjà une centaine de pavés avaient été arrachés, lorsque du boulevard et de la rue des Petites-Écuries sont arrivés deux pelotons de garde nationale. Aussitôt, la charge a été battue et malgré une résistance acharnée de la part des insurgés, la barricade a été enlevée à la baïonnette. Là, trois insurgés ont été tués, et plusieurs gardes nationaux blessés.

« A deux heures et demie, une troupe considérable d'ouvriers, vêtus tous de blouses bleues ou blanches, marchant en bon ordre sur six rangs de profondeur, et pouvant être au nombre de trois ou quatre cents, descendaient du haut du faubourg Poissonnière, lorsqu'arrivée vers la rue Richer, tout près du poste des Menus-Plaisirs, elle s'est trouvée en face d'un demi-bataillon de garde nationale. Les deux troupes se sont arrêtées, laissant entre elles à peu près cinq cents pas, et des deux côtés se sont avancés en parlementaires, le shako au bout de l'épée, ou la casquette au bout du fusil, les chefs des deux troupes. Là on a parlementé pendant plus d'une demi-heure, et aucune démonstration hostile n'a eu lieu pendant ce temps.

« A la hauteur de la rue Lafayette, une nouvelle



Barricade de la place du Petit-Pont, juin 1848.

barricade s'établit; cabriolets, charrettes, tombereaux, voitures sont renversés à mesure qu'ils se présentent; les pavés sont arrachés; les femmes, les enfants s'en mêlent.

« Le faubourg Saint-Denis et sa barrière sont occupés par une troupe de cinq cents insurgés environ. Les détachements de garde nationale qui voulaient leur barrer le passage et les empêcher de faire une barricade ont été désarmés; la plupart des autres rentrent au logis, ne voulant ni tuer ni se faire tuer inutilement. Cette barricade est à la hauteur du clos Saint-Lazare.

« Les ouvriers du chemin de fer de Strasbourg ont quitté leur travail, emmenant trois tombereaux de matériaux pour commencer une barricade barrière des Vertus.

« A la Villette, beaucoup d'ouvriers armes descendent pour se joindre aux insurgés. La garde nationale est à son poste.

« Sur le boulevard extérieur, entre la Villette et la Chapelle, nous entendons le bruit de cinq ou six fusillades; celles de la porte Saint-Martin et de la porte Saint-Denis sans doute. Quelques fils de fer des télégraphes électriques ont été rompus; ni arbres ni réverbères n'ont encore souffert.

« On bat la générale à la Chapelle et à Montmartre. Une compagnie, en se rendant à son quartier-général, a crié : *Vive la République!* Ce cri, répété par le peuple, est le seul que nous ayons entendu dans notre tournée.

« Les Batignolles sont tranquilles. Des groupes nombreux s'entretiennent des événements de l'intérieur de Paris. Les avis sont divisés.

« — Nous n'avons pas d'armes, disent les ouvriers qu'on veut exciter à la révolte, et d'ailleurs dites-nous à quoi cela nous servira.

« L'atelier intérieur du parc de Monceaux n'a pas

quitte la besogne. Il y a cependant quelque fermentation.

« Les Thernes, Neuilly réunissent leurs bataillons. Il n'y a pas de troubles. Descendant par l'avenue des Champs-Elysées, nous trouvons la place de la Concorde gardée par une dizaine de mille hommes de cavalerie, ligne, garde mobile, garde nationale. Les curieux y sont en très petit nombre. La chambre assemblée discute, assure-t-on, son ordre du jour sans crainte et sans encombre.

« Enfin, nous avons rencontré, à la hauteur des boulevards des capucines, les états-majors de toute arme, allant au grand galop; ils se rendaient sans doute à l'Assemblée nationale pour rendre compte aux représentants des événements du jour.

« *Cinq heures trois quarts.* — Nous apprenons qu'à la barrière Rochechouart on vient de couper les fils du télégraphe électrique qui fait le service de l'octroi autour de Paris.

—

« *Huit heures.* — La lutte continue dans le quartier Saint-Jacques et le faubourg Saint-Antoine. Des troupes en masse se dirigent sur ces points. La consternation règne dans Paris qui, sur divers points, est le théâtre de rixes individuelles dont les événements sont la cause. L'irritation des ouvriers est extrême. On redoute de grands malheurs pour la nuit. La fusillade et la canonnade continuent. »

On le voit, ce ne fut que dans la soirée, que les troupes commencèrent à apparaître.

Libre de s'étendre pendant la journée, l'insurrection avait rapidement gagné une moitié de Paris et s'étendait en demi-cercle depuis le clos Saint Lazarre, sur la rive droite, jusqu'au Panthéon, sur la rive gauche. Son centre paraissait être la place de la Bastille et son but de converger sur l'Hôtel de ville. La garde nationale et la garde mobile portèrent presque seules le poids de la lutte.

La chambre siégeait et M. de Falloux était monté à la tribune pour donner connaissance de son rapport sur les ateliers nationaux qui concluait à leur suppression immédiate.

Bientôt on afficha cette proclamation :

COMMISSION DU POUVOIR EXÉCUTIF

—

ORDRE DU JOUR

Par ordre du président de l'Assemblée nationale et de la Commission du pouvoir exécutif;

Le général Cavaignac, ministre de la guerre, prendra le commandement de toutes les troupes, garde nationale, garde mobile, armée.

Unité de commandement.

Obéissance.

Là sera la force comme là est le droit.

Le président de l'Assemblée nationale,
SÉNARD.

Les membres du pouvoir exécutif,
ARAGO, LAMARTINE, MARIE, LEDRU-ROLLIN, GARNIER-PAGÈS.

Le général Cavaignac confia alors au général Bedeau le commandement des troupes dirigées contre le faubourg Saint-Antoine, et au général Lamoricière l'attaque du faubourg du Temple; les forces du quartier Saint-Jacques agissaient sous les ordres du général Damesme. Le général Lebreton était au clos Saint-Lazare. Cavaignac s'empara de quelques barricades de la rue Saint-Antoine; mais où la lutte devenait sérieuse, c'était dans la cité et dans le quartier du Panthéon. Fusillade, canonnade, tout fut mis en œuvre contre une énorme barricade; elle fut prise et reprise plusieurs fois dans cette déplorable journée, où trois représentants du peuple furent blessés, MM. Bedeau, Dornès et Bixio; M. de Lamartine s'était rendu à la barricade du Temple en compagnie de MM. Duclerc, Treveneuc et Pierre Bonaparte, afin de parlementer, mais sa voix, moins puissante que celle du canon, n'eut aucun succès.

Le lendemain 24, le combat recommença partout avec une nouvelle furie et la jeune garde mobile montra une bravoure follement audacieuse et tous les jeunes gens qui la composaient, enfants du pavé de Paris, devinrent du jour au lendemain d'excellents soldats; aussi, après les journées de juin, étaient-ils vus d'un mauvais œil par ceux qui avaient fait le coup de fusil et qui les appelaient les « bouchers de Cavaignac. »

Les quelques journaux qui parurent le 25, donnent sur cette journée du samedi des détails lamentables :

« La fusillade et le canon n'ont pas cessé de se faire entendre toute la nuit dans diverses directions, et notamment du côté du faubourg Saint-Antoine. Ce matin, dès la pointe du jour, des coups de feu ont semblé éclater de toutes parts. La nuit a été mise à profit par les insurgés, et des barricades qui n'étaient hier que dessinées à peine, présentent ce matin un aspect formidable. C'est contre ces murailles de pavés que l'artillerie joue depuis minuit. Le plus grand nombre n'a pas longtemps résisté, mais il en est contre lesquelles ont échoué tous les efforts de la stratégie et qui sont encore debout. Dans ces divers assauts, des pertes considérables d'hommes ont eu lieu de part et d'autre. La garde mobile et la troupe de ligne ont le plus souffert.

« *Une heure du matin.* — Paris présente l'as-

pect d'un immense camp retranché. Les quartiers insurgés sont bloqués par des troupes nombreuses qui attendent le jour pour commencer l'attaque. Les insurgés de leur côté augmentent leurs moyens de défense. On entend de temps en temps le tocsin et la fusillade.

« Les boulevards et les quais sont occupés par la cavalerie. Sur les boulevards, plusieurs régiments de cuirassiers sont échelonnés ; la moitié des cavaliers est en selle, l'autre moitié cherche quelques instants de repos sur l'asphalte des trottoirs. De fortes patrouilles sillonnent la chaussée. A l'entrée de chaque rue, un piquet est tout prêt à se porter sur l'endroit où il y aurait quelque tentative de barricade. Des sentinelles avancées sont postées à l'entrée de toutes les rues adjacentes. Dans l'intérieur de Paris, des détachements de troupes sont placés de distance en distance et sont reliés entr'eux par une ligne de sentinelles qui gardent l'entrée de toutes les petites rues. De temps en temps, on entend le cri : *Sentinelle, prenez garde à vous!* répété de poste en poste.

« *Trois heures.* — Le combat est engagé sur les quais. Le canon gronde. Les bords de la Seine sont couverts de soldats et d'insurgés.

« Deux heures plus tard, les barricades de la place du Châtelet sont abordées du côté du Pont-au-Change. La résistance est opiniâtre et sanglante. Une patrouille d'environ soixante gardes nationaux, partie de la rue des Bourdonnais, est attaquée rue Saint-Denis, non loin de la rue de la Haumerie, par un groupe d'insurgés envoyés au-devant d'eux par le chef qui commande dans la barricade du Châtelet. Après une résistance courte, mais honorable, la garde nationale cédant au nombre, est désarmée. Personne n'a été tué ni blessé.

« *Sept heures.* — Les insurgés se portent sur la place des Vosges (ci-devant place Royale) pour attaquer l'hôtel de la mairie du VIIIe arrondissement, qui y est situé. Un détachement de garde nationale et de troupe de ligne occupe l'hôtel et s'apprête à faire une résistance sérieuse. Mais les assaillants, pour en venir plus facilement à bout, mettent le feu à diverses parties du bâtiment. Bientôt l'incendie se propage avec une telle intensité, que gardes nationaux et soldats sont obligés d'abandonner leur poste. L'hôtel est envahi par la foule, qui s'empresse, avec la plus grande activité, à arrêter les ravages du feu.

« *Huit heures.* — On élève de nouvelles barricades à la Chapelle Saint-Denis. Il y en a de formidables et qui ne pourront être enlevées qu'à l'aide de l'artillerie. Les troupes occupent seules les barrières environnantes, et vont probablement se diriger sur la Chapelle après avoir emporté les autres barrières.

Des hauteurs de Montmartre, on voit des feux du côté du faubourg Saint-Jacques, de la place de la Bastille, du faubourg Saint-Martin et de la Chapelle.

Neuf heures. — Le haut des faubourgs Poissonnière et Saint-Denis est le théâtre d'une lutte longue et désespérée. Entre les deux faubourgs, dans l'enclos dit *clos Saint-Lazare*, où se trouve un vaste hôpital en construction, se tiennent, en petit nombre, dit-on, des insurgés qui font la plus vigoureuse résistance. Vainement le canon a été tiré à plusieurs reprises contre la barricade qu'ils défendent dans le haut du faubourg Poissonnière : à l'heure où nous écrivons elle est toujours à leur pouvoir, bien que battue en brèche dès le matin. Embusqués derrière les pierres de taille du clos et dans les divers terrains qui avoisinent, ces soldats du désespoir font le plus grand ravage dans les rangs de la troupe.

Dix heures. — La fusillade retentit à la Pointe-Saint-Eustache. Les insurgés gagnent, dit-on, du terrain du côté des quais et de la Cité. La garde nationale reste aujourd'hui dans ses quartiers respectifs et disperse tous les rassemblements. Toutes les rues qui avoisinent la halle sont interceptées.

Midi. — Plusieurs représentants du peuple parcourent les rues, soit ensemble, soit isolément, pour donner à la garde nationale des ordres concertés, afin d'isoler les ouvriers qui combattent. Un de ces représentants se fait remarquer à l'entrée du faubourg Montmartre par sa haute stature et le laisser-aller de sa toilette. Il insiste particulièrement pour qu'on arrête tous les passants, ou du moins pour qu'on les oblige à ne descendre dans la rue qu'un fusil à la main.

La Commission exécutive donna sa démission et bientôt on afficha dans tout Paris les proclamations suivantes :

L'Assemblée nationale a adopté le décret dont la teneur suit :

Art. 1er. — L'Assemblée nationale se maintient en permanence.

Art. 2. — Paris est mis en état de siège.

Art. 3. — Tous les pouvoirs exécutifs sont délégués au général Cavaignac.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 24 juin 1848.

Les présidents et secrétaires,

Sénard, Peupin, Robert (des Ardennes), Em. Péan, Ed. Lafayette, Landrin, Bérard.

Pour expédition :

Le Président de l'Assemblée nationale,

Sénard.

LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF A SES CONCITOYENS

Tout citoyen actif appartient à la garde nationale.

Celui qui séjourne sur la voie publique, hors de ses rangs, manque à son devoir, en présence des dangers de la patrie.

J'adjure tout garde national de se réunir aux hommes dévoués qui donnent un si noble exemple.

Général E. CAVAIGNAC.

Paris, le 24 juin 1848.

LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF AUX CITOYENS DE LA GARDE MOBILE

Vous êtes de dignes et braves enfants de la République ; nous ne vous connaissions pas comme soldats ; aujourd'hui nous vous connaissons.

Courage ! vous venez de conquérir par votre valeur et votre dévoûment votre place à côté de cette glorieuse armée de la patrie.

Général E. CAVAIGNAC.

Paris, le 24 juin 1848.

« *Une heure et demie.* — Un représentant annonce que les insurgés se concentrent sous le poids de la force armée ; qu'ils ne peuvent tenir au delà de douze heures, et que pour demain Paris sera libre.

« *Une heure trois quarts.* — Il arrive à la chambre un exprès du général Lebreton demander de la troupe et surtout de l'artillerie pour attaquer les rues de Rambuteau et Baubourg, qui sont imprenables sans du canon.

« *Deux heures.* — La fusillade et la canonnade, qui paraissaient s'être ralenties, recommencent avec un nouvel acharnement. On dit que les insurgés gagnent du terrain : ce qui est certain, c'est que le bruit d'un engagement sérieux se rapproche du centre des boulevards.

« *Deux heures et demie.* — De nouvelles barricades s'élevaient dans les quartiers avoisinant la halle. Des mesures sont prises pour cerner les insurgés du clos Saint-Lazare. Les gardes mobiles, appuyés par la ligne, s'avancent en tirailleurs contre leurs adversaires, qui s'abritent derrière les matériaux de construction du nouvel hôpital, et un nombre considérable d'entre eux, blessés ou morts, sont transportés à l'ambulance établie à la caserne Poissonnière.

« La fusillade se fait toujours entendre sur plusieurs autres points.

« *Quatre heures.* — Des cris nombreux de : Vive la garde nationale ! se font entendre sur les boulevards : ce sont les gardes nationaux de la banlieue et d'un département voisin qui viennent d'entrer dans Paris.

« Le canon ne se fait plus entendre qu'à de longs intervalles mais la fusillade dure toujours.

« Dans la soirée, le combat paraît redoubler sur plusieurs points. Le clos Saint-Lazare est attaqué par l'artillerie. A l'autre extrémité de la ville, dans les quartiers Saint-Jacques et Saint-Marceau, l'on reconstruit les barricades. Les arbres des boulevards extérieurs, près la barrière de Fontainebleau, sont coupés et jetés en travers de la route. Des prisonniers sont, dit-on, fusillés. La garde nationale de la banlieue arrive.

La nuit du 24, fut relativement calme ; la garde nationale occupait les coins de chaque rue et pour éviter toute surprise, ordonnait d'illuminer les maisons et de fermer les croisées, en laissant les persiennes ouvertes.

Jamais Paris n'avait offert un aspect plus triste. La circulation était complètement interdite et l'on n'entendait que le piétinement des patrouilles ou la voix des sentinelles se renvoyant de minute en minute ce cri lugubre : Sentinelle, prenez garde à vous !

Dans la matinée du 25, le combat se continua de part et d'autre avec une rare énergie.

La barrière Fontainebleau était un des quartiers généraux de l'insurrection, il était devenu indispensable de se rendre maître de cette position ; cette difficile entreprise fut confiée au général de Bréa, qui avait déjà rejeté les insurgés au delà du mur d'enceinte ; partout sur son passage, il avait employé les moyens pacifiques, il avait annoncé un décret de l'Assemblée qui avait voté un crédit de 3 millions pour les ouvriers sans travail.

La mission du général s'annonçait donc bien : Il arriva à la barrière Fontainebleau, fortifiée d'une façon formidable et défendue par 300 insurgés.

Le général, après avoir dit là aussi qu'on venait d'accorder 3 millions aux ouvriers, fut invité à franchir la barrière pour parlementer avec les chefs. Confiant, le général s'avança accompagné de M. Mangin, capitaine d'état-major, et des chefs de bataillon Desmarets et Gobert, et pénétra au delà de la barrière par un étroit passage ménagé sur la droite ; mais soudain il se sentit brutalement saisi et des clameurs sinistres grondèrent autour de lui « A mort Cavaignac ! A mort l'assassin de nos frères ! A mort l'exécuteur du Panthéon ! »

« — Ce n'est pas Cavaignac, c'est un vieux brave ! » crièrent quelques voix.

Et on plaça le général et ses compagnons au

milieu d'une escorte tumultueuse qui les conduisit au *Grand Salon*, restaurant tenu par M. Dodelin, maire de la commune.

Quelques personnes qui voulaient sauver le général l'entraînèrent dans le jardin, mais il y fut pris et ramené au second étage ; là encore, on lui conseilla, pour gagner du temps, d'écrire un rapport qu'on allait lire aux insurgés, mais ceux-ci criaient toujours : à mort !

Sur ces entrefaites, le commandant Gobert entre dans la cour. Aussitôt, la fureur des bandits se tourne contre lui : il échappe miraculeusement à un pavé lancé sur sa tête ; une main de fer le saisit à la gorge ; on lui arrache ses épaulettes, son épée, sa croix, sa barbe et ses cheveux. Mais, vigoureux et énergique, il parvient à sortir du groupe qui l'enferme et à se faire conduire auprès du général. Celui-ci, pour calmer la tempête, écrivait en ce moment ce qui suit à l'adresse de ses officiers :

« Je suis entouré, à la barrière Fontainebleau, de braves gens, républicains socialistes et démocrates... »

L'orage, loin de se calmer, augmente. L'escalier est envahi, puis, la pièce où sont les prisonniers. Une douzaine de furieux entourent le général et exigent de lui un ordre écrit aux troupes d'avoir à se retirer.

Succombant à la violence morale et physique, le vieux soldat écrit l'ordre suivant :

« J'ordonne à la troupe de se *retir* (*sic*) par le même chemin qu'elle a suivi pour venir. »

Pendant ce temps, le commandant Desmarets subissait, de son côté, tous les outrages. On lui avait arraché son épée, ses épaulettes, et un voyou de dix ans portait sa tunique au bout d'un bâton en guise d'étendard. Insulté, bousculé, frappé, il était traîné au grand poste de l'octroi où, bientôt, le général et MM. Gobert et Mangin étaient ramenés à leur tour.

Les injures, les coups leur furent prodigués, ce n'étaient plus des insurgés qui se battaient, c'étaient des assassins préludant à des meurtres.

Les cris : « A mort ! A mort ! » éclatent de nouveau ; l'exaspération est à son paroxysme On entend du dehors les mots : Feu ! voilà la mobile !... » Plusieurs fois les fusils se sont abaissés vers les prisonniers : cette fois, ils ne se relèvent que fumants...



Ruines d'une maison, place de la Bastille.

Six coups de feu ont retenti...

Le général et le capitaine Mangin tombent mortellement frappés...

Il était alors quatre heures et demie. Mais ce n'est pas assez pour les assassins.

— Il gigotte encore, dit un des misérables.

Et, arrachant au général étendu par terre son épée, une épée d'honneur, il la lui passe au travers du corps et la relève sanglante en s'écriant :

— Voilà son épée ! Celui qui voudra l'avoir la gagnera.

Deux autres viennent successivement lui donner des coups de baïonnette dans les reins.

Celui-ci lui donne un coup de crosse, cet autre un coup de pied.

Quant au capitaine Mangin, on lui fracasse la tête à coups de crosse de fusil, pendant qu'un des misérables, croyant que c'est le général Cavaignac qui a été tué, palpe la poitrine du général Bréa pour s'assurer s'il porte une cuirasse sous ses vêtements.

Puis épouvantés de leur double forfait, les assassins prennent la fuite.

Quant aux commandants Gobert et Desmarest, ils avaient échappé à la mort, le premier, en se glissant sous le lit de camp ; le second, en se blottissant dans l'angle d'une croisée.

Ce furent eux qui donnèrent tous les détails de cette horrible scène.

Le martyre avait duré plus de trois heures.

Pendant que mouraient assassinés MM. de Bréa et Mangin, le général Duvivier atteint d'une blessure au pied, s'était fait remplacer par le général Perrot qui fut chargé d'opérer entre les quartiers Saint-Jacques et Saint-Antoine.

Le général Négrier se dirigea vers la caserne des Célestins, encore au pouvoir des insurgés, avec le 24[e] de ligne et l'artillerie de la garde nationale. La caserne fut prise, le général Né-

grier ordonna de faire un dernier effort pour dégager le haut de la rue Saint-Antoine et la place des Vosges. Puis, il s'avança vers la barricade du faubourg Saint-Antoine que l'artillerie battait inutilement en brèche depuis le matin et voulut parlementer.

Une fusillade partit et le général tomba mort.

Cette mort redoubla l'ardeur des assaillants, la maison du *Bélier Mérinos* et celle qui faisait le coin de la rue de Charonne furent canonnées et la dernière fut démolie de fond en comble.

Après le général Negrier, l'archevêque.

L'archevêque de Paris, Denis Affre, accompagné de ses quatre vicaires, s'était rendu à l'Hôtel de la présidence et avait offert au général Cavaignac de mettre au service de la République son dévouement et celui du clergé. Le général accepta et rédigea une proclamation que l'archevêque emporta pour la lire aux insurgés. Il se dirigea de suite vers le faubourg Saint-Antoine et arriva sur la place de la Bastille avec ses deux vicaires généraux, MM. Jacquemont et Ravinet, et précédé par un homme en blouse, portant une branche verte à la main.

L'archevêque, lui, était revêtu de l'étole et la croix brillait sur sa poitrine.

Le général Négrier venait d'être tué.

L'archevêque démanda au colonel qui remplaçait celui-ci de faire cesser le feu.

Le colonel s'empressa d'obéir et presque simultanément le feu cessa aussi de l'autre côté de la barricade; quelques insurgés se montrèrent pour voir ce qui allait se passer.

L'archevêque passa par la boutique d'un liquoriste qui avait deux issues et s'avança vers les insurgés pour leur parler, mais alors des coups de feu se firent de nouveau entendre et ce fut à ce moment qu'il tomba frappé d'une balle qui lui brisa les reins, dans les bras de son domestique, blessé lui-même.

Le coup de feu dut être tiré d'une fenêtre; par qui? on l'ignora, cependant on pensa généralement qu'il avait été le résultat d'un accident, non d'un crime.

Quoi qu'il en soit, le malheureux prélat fut transporté d'abord à la cure Sainte-Marguerite, après avoir été administré, puis de là à l'archevêché, et pendant le trajet il fut escorté par des gardes mobiles; l'un d'eux François Delavrignière attira son attention; il le fit approcher de lui et lui donna une petite croix de bois suspendue à un collier noir.

Peu de temps après son arrivée à l'archevêché, il expira.

Trois représentants du peuple avaient accompagné l'archevêque; ils furent gardés comme otages par les insurgés.

La nuit se passa en négociations; les insurgés avaient demandé un armistice, se faisant fort d'amener le faubourg Saint-Antoine à renoncer à continuer la lutte.

Ce fut M. Senard qui répondit aux délégués qu'avant tout, ils eussent à démolir toutes les barricades.

Le 26 à six heures du matin, le combat reprenait, furieux, désespéré.

A dix heures, le général Perrot et le général Lamoricière attaquaient si vivement le faubourg, que toute résistance devenait impossible. Dans ce dernier choc la lutte ne fut pas longue, mais elle fut terrible.

A dix heures et demie, un parlementaire se présenta, déclarant que les insurgés se rendaient sans condition.

Trois bataillons entrèrent dans le faubourg sans résistance.

La lutte était terminée.

A une heure et demie, le vice-président de l'Assemblée monta à la tribune et prononça la parole attendue depuis quatre jours avec tant d'angoisse : Tout est fini!

Cependant, dans la nuit du 27, il y eut encore une alerte. Vers minuit, une centaine d'insurgés pris les armes à la main, étaient conduits au Luxembourg par les gardes nationales du Loiret. Car, il faut dire qu'après la journée du 24, des gardes nationales étaient venues de nombre de départements au secours de l'Assemblée menacée. Or, en passant sur la place du Carrousel, les prisonniers avaient tout à coup dispersé l'escorte qui les conduisait et une certaine partie s'enfuit; les gardes nationaux tirèrent dessus, mais au bruit de cette fusillade, les postes des Tuileries se croyant attaqués répondirent par un feu de file et des gardes nationaux furent tués et blessés des deux côtés.

Cependant, les prisonniers couraient vers la place du palais national (Royal) mais d'autres gardes nationaux s'étaient mis à leur poursuite, dix-huit furent fusillés sur la place par la garde marine qui occupait le palais national; trois autres, pris rue de Valois, furent aussi fusillés; enfin soixante dix-neuf furent repris et enfermés dans les caves du palais national. Le lendemain, on les envoya à l'École militaire.

Le 28 juin, à sept heures du matin, les gardes nationales départementales réunies pour défendre l'ordre, furent passées en revue dans la cour des Tuileries par le général Cavaignac; les 50,000 hommes qui les composaient défilèrent ensuite devant l'Assemblée nationale massée sur le perron du corps législatif, en faisant retentir l'air des cris de : « Vive l'Assemblée nationale! Vive la République des honnêtes gens! » Les représentants, chapeau à la main, répondaient à ces vivats par des cris non moins enthousiastes. Le défilé dura trois heures.

Par un décret du même jour l'Assemblée nationale conféra le pouvoir exécutif au général

Cavaignac et lui donna le titre de Président du Conseil des Ministres.

Le 29, la circulation était rétablie et c'était à qui irait contempler les traces laissées par l'insurrection, traces sanglantes et qui présentaient l'aspect d'une ville qui aurait essuyé les horreurs d'un long bombardement.

« Des façades entières avaient disparu sous l'effet de la canonnade, dit l'historien des *républiques françaises ;* des boutiques, des appartements, étaient complètement dévastés ; il ne restait plus de carreaux aux croisées ; de tous côtés, c'étaient des traces sanglantes. En remontant la rue Saint-Antoine, de la place Baudoyer à la place de la Bastille, on ne voyait que des maisons presque démolies par les boulets ou sillonnées par les balles et les biscaïens. A l'entrée du faubourg Saint-Antoine, la maison de nouveautés de la *Belle Fermière* avait été incendiée par les obus et sur un espace de plus de 300 mètres carrés, toutes les maisons voisines étaient criblées de boulets ; Saint-Merry, Saint-Séverin, l'Hôtel-de-Ville, le Panthéon, le Val-de-Grâce, Saint-Gervais et Saint-Paul, avaient été convertis en ambulances et en dépôts de cadavres.

« La curiosité amenait chaque jour, au faubourg Saint-Antoine une foule avide de voir ces murailles déchirées par les balles, trouées par les boulets, ces fenêtres sans vitres ; on était désireux de lire sur les figures des habitants, la trace des émotions de ce long combat ; on voulait entendre d'eux-mêmes le récit de cette douloureuse commotion. Toutefois, il faut bien le dire, la curiosité des premiers jours avait un caractère de gravité et de tristesse sérieuse, mais cette marque de respect disparut promptement, bientôt on profita pour diriger de ce côté ses promenades en voiture, du replacement des pavés ; de longues files d'équipages, chargés d'hommes et de femmes brillamment parées, suivaient la ligne des boulevards dévastés par l'insurrection, et formaient une sorte de Longchamps profane de ce chemin de la croix qui va de Saint-Gervais à la barrière du Trône. »

Le 6 juillet, eut lieu le service des victimes de Juin. Un autel avait été dressé dans ce but à l'entrée de la grande avenue des Champs-Élysées. L'assemblée nationale, l'armée, la garde nationale, la garde mobile, la garde républicaine, tous les corps constitués assistèrent à ce service, célébré par des membres du clergé appartenant à l'assemblée.

Le lendemain, tout Paris assista à une autre cérémonie funèbre : Les obsèques de l'archevêque de Paris se firent à la cathédrale, au milieu d'un concours immense de population. Notre-Dame était entièrement tendue de noir à l'extérieur. Sur cette tenture on lisait en lettres d'argent : « Le bon pasteur donne sa vie pour son troupeau. » Cette même parole de l'Évangile était reproduite dans la nef, en français et en latin, sur des médaillons attachés aux tentures.

Devant le chœur s'élevait une estrade entourée de cierges allumés et surmontée d'un vaste baldaquin. C'était là qu'était déposé le corps du digne prélat, revêtu de ses habits pontificaux et le visage découvert.

Après les derniers devoirs rendus aux morts, on s'occupa de juger les coupables et une enquête fut longuement élaborée sur les événements de Juin.

Puis on songea un peu au plaisir.

Le 4 août, eut lieu l'inauguration de l'Hôtel de la présidence. « Dès neuf heures, les salons étaient encombrés. Tous les rangs y étaient représentés : magistrats, littérateurs, artistes, journalistes, y coudoyaient les plus jolies femmes de Paris.

« Malgré la gravité de la séance et l'émotion qu'elle avait répandue parmi les représentants, la fête a été animée.

« Cinquante invités étaient réunis autour de la table du président de l'Assemblée. M. Marrast en occupait le centre, ayant en face de lui le général Cavaignac. Voici les noms de quelques-uns des convives : MM. d'Argout, Dolfus, Thierry, Dupin aîné, Debelleyme, Berryer, Perrée, Recurt, Trelat, Senard, Duvergier, Hingray et Quinet.

« Le repas s'est prolongé jusqu'à neuf heures et demie. M. A. Marrast a quitté la salle du festin pour procéder aux réceptions. »

Puis il y eut concert.

« Quatre mille invités ont essayé de circuler jusqu'à minuit dans les salons magnifiques, derniers rayons du siècle de Louis XV, mais ils n'y sont parvenus que lorsque la chaleur y avait fait une large trouée.

« Mme la présidente s'est retirée après avoir fait d'une manière charmante les honneurs de ses nouveaux appartements.

« Les nouveaux décorés de l'armée et de la garde mobile assistaient également à cette fête. »

On le voit, la République n'avait pas tardé à reprendre les traditions que lui reprochaient si fort ceux qui s'étaient jetés dans l'insurrection de Juin.

Toutefois, on désarmait lentement et on continuait de se tenir sur la défensive, car à la date du 14 août, il restait encore sept tentes occupées par la garde mobile sur la place de Grève ; les cours, corridors, salles, galeries, bureaux etc., de l'Hôtel de ville étaient encore remplis de troupes de toutes armes depuis les caves jusqu'aux greniers, enfin quatre pièces de canon et leurs caissons étaient toujours braqués dans la cour du Nord.

Cependant, les travaux avaient repris et le grand hôtel du Timbre, rue de la Banque, commencé depuis peu sur les dessins de M. Baltard, s'élevait rapidement. Cet hôtel, construit dans le

style néo-classique, est un des beaux monuments administratifs de Paris. Il se compose d'un pavillon central formant portail, de deux corps de bâtiment principaux et de deux ailes se développant à droite et à gauche. Dans le tympan de la porte d'entrée, M. Jacquemard a sculpté un écusson surmonté d'un coq gaulois et entouré des faisceaux de la République et de deux lions couchés. Au-dessous, deux médaillons dus à M. Oudiné, représentent la Loi et la Sécurité.

La construction de l'hôtel du Timbre qui fut terminé en 1849, coûta 1 million 298,000 francs; la direction du timbre et de l'enregistrement et les ateliers du timbre occupent les bâtiments du nord; la direction des domaines est établie dans ceux du sud.

A quelques pas de là, rue Notre-Dame-des-Victoires et en retour rue Saint-Pierre-Montmartre, les propriétaires des grandes messageries faisaient terminer une grande maison à quatre étages, toute en pierre et fer, avec 24 croisées de face à chaque étage sur les deux rues. C'était une des plus belles constructions particulières de l'époque.

Sur tous les points de Paris on s'occupait de faire disparaître les traces des fatales journées de Juin : « Au faubourg du Temple, dit le journal l'*Événement*, on rebâtit le n° 32 et le n° 40 si endommagés par la canonnade. La grille de la barrière se pose avec activité ; les maisons de la rue Saint-Maur sont en voie de réparation, et la rue d'Angoulême, jusqu'au canal, sera d'ici à peu de jours ce qu'elle était avant les déplorables luttes qui l'ont ensanglantée.

« Les travaux qu'on exécute sur les deux rives de la Seine, depuis Bercy jusqu'à Passy, dans la traversée de Paris, pour la construction ou la restauration des quais, des ports, des ponts et des chemins de halage, occupent en ce moment environ 4,000 ouvriers, indépendamment de huit ou dix bateaux dragueurs que la vapeur met en mouvement pour donner de la profondeur au chenal, et en démolissant, entre la rue Neuve-Soufflot et l'ancienne église Saint-Étienne-des-Grès, une vieille tour en maçonnerie, d'origine romaine, on découvrit une vaste et belle citerne. Les archéologues croient qu'elle servait à alimenter les troupes d'un camp romain qui exista sur la montagne Sainte-Geneviève. »

Depuis février 1848, des journaux de toutes nuances politiques s'était fondés à Paris et quelques-uns s'étaient fait remarquer par une indépendance de style à laquelle on n'était pas alors habitué. Le 21 août, cet arrêté signé Cavaignac fut rendu :

« Considérant que ces journaux, par les doctrines qu'ils professent contre l'État, la famille ou la propriété, par les excitations violentes qu'ils fomentent contre la société, les pouvoirs publics émanés de la souveraineté du peuple, contre l'armée, la garde nationale, et même contre les personnes privées, sont de nature, s'ils étaient tolérés davantage, à faire renaître au sein de la cité l'agitation, le désordre et la guerre ;

« Considérant que ces publications, répandues à profusion et souvent gratuitement dans les rues, sur les places, dans les ateliers et dans l'armée, sont des instruments de guerre civile et non des instruments de liberté.

« Arrête :

« Art. 1er. A dater de ce jour, les journaux *le Représentant du Peuple, le Père Duchêne, le Lampion, la Vraie République*, sont et demeurent suspendus.

« Art. 2. Défense est faite à tous gérants, imprimeurs ou éditeurs de ces journaux, de les imprimer, éditer ou publier jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné. »

Une assemblée générale, ou synode national des églises réformées de France, eut lieu à Paris, le 9 septembre. On s'y occupa d'une organisation nouvelle de ces églises.

Sur ces entrefaites, le département de la Seine eut à élire trois représentants : l'un des élus fut le prince Louis Napoléon ; bientôt élu dans cinq départements, il opta pour la Seine et le 27 septembre, il fut admis en qualité de représentant du peuple.

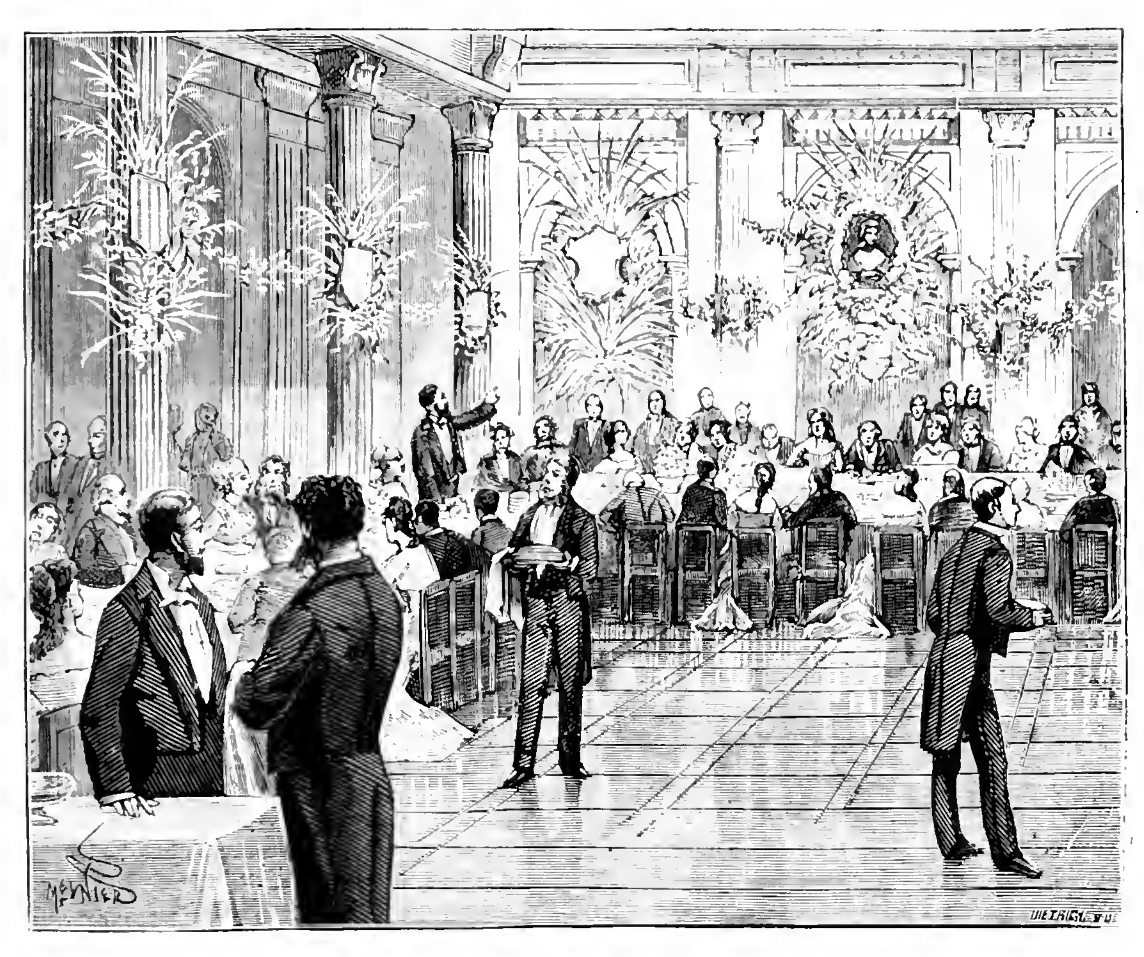
Au mois d'octobre, l'état de siège qui pesait sur Paris depuis les journées de juin fut levé et les représentants terminèrent la Constitution ; sa promulgation officielle donna lieu à une fête qui fut célébrée le 12 novembre et dont voici le compte rendu, tiré des journaux du temps :

Le rappel, battu au petit jour, a mis sur pied les légions de Paris et de la banlieue; mais à leur grand étonnement, la neige couvrait Paris comme d'un manteau blanc, et tout annonçait dans l'atmosphère une journée froide et rigoureuse; cependant, malgré la pluie qui se mêlait à la neige, la garde nationale a répondu à l'appel de la solennité, et, dès sept heures, des flots de gardes nationaux inondaient les rues, les places, les quais, les boulevards, et se disposaient à se rendre à cette imposante cérémonie.

A huit heures, les abords de la place de la Concorde ont été entourés d'une ceinture de troupes.

L'aspect de la place de la Concorde avait quelque chose de fantastique. Cent deux mâts, ornés d'écussons, de trophées et de flammes tricolores, la faisaient ressembler à un port de mer pavoisé. Sur l'écusson des trophées, on lisait les noms des quatre-vingt-six départements, de l'Algérie et des colonies. Cette galanterie était faite aux délégués arrivés la veille à Paris. Cette pépinière de mâts, reliés entre eux par des guirlandes de feuilles de chêne était d'un merveilleux effet.

Aux quatre coins de la place, des mâts hauts comme la colonne, déployaient également leurs flammes tricolores sur lesquelles était inscrit le souvenir de février. L'obélisque, curieux fût de



Cinquante invités étaient réunis autour de la table du président. (Page 135, col. 2.)

pierre qui rappelle les règnes fabuleux des Pharaons et des Sésostris, avait aussi des ornements patriotiques : à ses quatre coins, des trépieds antiques exhalaient plus de fumée que de flammes.

Au pied de l'obélisque, la statue de la *Constitution* s'élevait fière et sévère, le sein gauche découvert, la tête couronnée d'un laurier, tenant une lance à sa main droite, à la gauche la Constitution de 1848. Si la statue n'avait pas grand mérite de statuaire, cela tenait sans doute au peu de temps donné à l'artiste pour son exécution.

Le pont de la Concorde avait aussi des ornements; des trépieds d'une proportion démesurée étaient à la place qu'occupaient jadis les statues des grands hommes : quatre grandes colonnes de granit égyptien soutenaient les devises flottantes de *liberté, égalité, fraternité*, symbole de la République modérée.

En face l'obélisque, masquant la grande grille des Tuileries, s'élevait à 90 pieds un immense dôme de pourpre et d'or; c'était l'autel auquel on arrivait par un escalier de 24 marches. Le dôme, lamé d'or à l'extérieur, avait pour ornement cinq croix latines s'élevant majestueusement au sommet et aux angles.

Une immense croix d'or brillait dans l'intérieur sur un fond de pourpre tigré de bulles d'or. Tout cet échafaudage d'or et de velours reposait sur une base peinte en marbre granit.

Au milieu des lambrequins du dôme, on lisait, en grosses lettres d'or, ces mots saintement évangéliques : *Aimez-vous les uns les autres*, paroles qu'on devrait plutôt inoculer aux ouvriers, que les théories subversives du socialisme. Sur les deux extrémités de l'escalier de cette improvisation de velours se dressaient deux trophées greffés à deux écussons d'or, où étaient tracés les mots : *Constitution et Concorde.*

Deux immenses estrades ou pavillons se reliaient par de riches lambrequins au grand autel de la Constitution; des trépieds, des faisceaux d'armes en formaient l'ornement.

Le canon des Invalides annonça l'heure de la cérémonie par une salve de cent un coups.

A neuf heures, les membres de l'Assemblée nationale, qui s'étaient réunis à l'Hôtel de la pré-

sidence, à huit heures, se mirent en marche pour la place de la Concorde, dans l'ordre suivant :

Les huissiers, précédés de M. Duponceau, le premier huissier de l'Assemblée;

M. Armand Marrast et M. le général Cavaignac, président du conseil, chef du pouvoir exécutif, marchent de front. M. Marrast est en habit noir, ceint de l'écharpe et du ruban distinctif de la représentation nationale. M. le général Cavaignac est en uniforme de général, couvert d'un caban africain

« MM. Bastide, Marie, Dufaure, Lamoricière, Freslon, Vivien, Trouve-Chauvel, Verninac et Tourret, ministres, en habit noir; M. Lamoricière est en uniforme de général.

« MM. Bixio, Lacrosse, Bedeau, Havin et Corbon, vice-présidents de l'Assemblée; M. Léon de Malleville, l'un des vice-présidents, est absent.

« MM. Heckeren, Degeorges, Peupin et Peau, secrétaires.

« MM. le général Lebreton, Bureau de Puzy et Degoussée, questeurs.

« M. Valette, secrétaire de la présidence, porte en manuscrit la Constitution qui doit être lue.

« Les représentants viennent ensuite au nombre d'environ quatre cents. Nous remarquons parmi eux M. Proudhon. La plupart des membres de la Montagne ne sont pas dans le cortège.

« Les troupes, qui font la haie du palais législatif à la place, portent les armes, et le tambour bat aux champs au passage.

Le cortège va se placer dans le pavillon de droite, du côté du ministère de la marine. MM. Cavaignac et Marrast occupent le premier banc au centre.

« L'entrée de l'Assemblée sous ce pavillon est signalée par quelques cris de: Vive la République! vive l'Assemblée nationale!

« Le corps diplomatique, composé de lord Normanby ambassadeur d'Angleterre, du nonce apostolique, des chargés d'affaires de Sardaigne, de Prusse et de Belgique, vient prendre place dans le pavillon de gauche, occupant la terrasse du bord de l'eau. La cour de cassation, le conseil d'État, la cour d'appel, les tribunaux civils et de commerce, et les autres corps constitués, sont placés dans le même pavillon. »

Les autorités et les députations de quelques départements voisins de la capitale avaient des places réservées dans deux pavillons élevés sur les deux terrasses des Tuileries. Les élus, munis de billets de la direction des beaux-arts, étaient également dans ces pavillons.

« Vers dix heures, le bourdon de Notre-Dame et toutes les cloches des paroisses annoncent le départ du clergé de l'église de la Madeleine. La procession s'avance sur deux rangs, précédée de la croix du chapitre de l'église métropolitaine, en chantant le *Veni Creator*.

« Les séminaires de Saint-Sulpice, de Saint-Lazare, des Missions étrangères, de Picpus, du Saint-Esprit, les trente-huit paroisses de Paris, le chapitre de Notre-Dame, le chapitre de Saint-Denis, huit cents chanoines, prêtres, lévites, en habits de chœur, sont placés de distance en distance dans les rangs de cette procession; MM. les évêques d'Orléans, de Quimper, de Langres et de Madagascar, couverts de la chappe et de la mitre, précèdent Mgr l'archevêque de Paris. Le prélat tient la crosse et bénit sur son passage.

« Les sapeurs de la garde nationale et de la ligne forment la haie au pied de l'autel. Le clergé se développe sur deux ailes. Les membres du chapitre de Saint-Denis, de Notre-Dame, et les curés des paroisses ont seuls place sous le dôme. A peine les prélats sont-ils arrivés devant l'autel, que M. Armand Marrast, le général Cavaignac, les ministres et le bureau de l'Assemblée quittent leurs places et se dirigent vers la plate-forme qui se trouvait ménagée à mi-partie de l'escalier. Là était une table couverte de riches draperies rouges, et des fauteuils pour la lecture de la Constitution.

« Les évêques sont au-dessus, assis sur des fauteuils. Les membres du haut clergé sont debout, M. Marrast, entouré des membres du gouvernement, se place en avant; et tourné vers le peuple, il donne lecture de la Constitution, votée par l'Assemblée nationale.

« Pendant cette lecture, la neige tombe à flots; tous les assistants grelottent. Aussi, le général Cavaignac, qui est resté nu-tête dans les premiers moments se couvre et prend son riche caban.

« L'huissier couvre d'un manteau M. le président de l'Assemblée qui a continué sa lecture la tête découverte.

« Le silence le plus profond règne dans cette armée qui remplit la place et les abords. La fin de cette lecture est suivie des cris de : Vive la République ! Vive la Constitution! et quelques cris isolés de Vive Cavaignac !

« Le président de l'Assemblée, le général Cavaignac, les ministres et le bureau vont se placer sous le dôme, à droite de l'autel, et M. l'archevêque de Paris entonne le *Te Deum* que continuent la musique et des chœurs d'orphéonistes. Le prélat dit une messe basse qui est suivie de la bénédiction pontificale. Pendant la messe, les quatre évêques assistants sont placés en face des membres du gouvernement, à gauche de l'autel

« Cet instant n'a pas été le moins solennel de la cérémonie. Ce tableau du pontife s'avançant mitre en tête et la crosse à la main pour bénir le peuple au son des tambours, en vaut bien un autre.

« Après la bénédiction, le clergé se remet en marche dans l'ordre où il est venu, et se rend processionnellement à l'église de la Madeleine, après avoir chanté le *Domine salvam fac rempublicam*.

« Le président, le bureau de l'Assemblée, les membres du gouvernement descendent et s'arrêtent un instant sur l'estrade où a été lue la Constitution. Les cris de Vive la République! vive la Constitution! retentissent de plusieurs côtés.

« Les salves du canon des Invalides, répétées par le canon des forts de Bicêtre, Charenton, Vincennes, Romainville, fort de l'Est et du Mont-Valérien, annoncent la fin de la cérémonie religieuse.

« Il y a eu une telle pression dans la foule, au moment où l'Assemblée et le gouvernement sont descendus du dôme que de graves accidents auraient pu arriver.

« On aurait évité cette confusion en prenant les mesures d'ordre en usage dans les grandes réunions.

« On s'est disposé pour commencer le défilé. Au pied de l'obélisque, le brave général Changarnier se tenait immobile, entouré de son nombreux état-major et d'un piquet de dragons lui servant d'escorte.

« M. Marrast, M. le général Cavaignac, les membres de l'Assemblée ont pris position en face de l'obélisque, et après avoir fait éloigner la foule, non sans peine, le défilé a commencé par l'état-major de la garde nationale, ayant à sa tête le général Changarnier, qui est venu se placer près de l'obélisque, au centre de la place.

« Les députations des gardes nationales de Tours, Nantes, Troyes, Abbeville, Versailles, Arras, Lille, ont passé les premières en criant : Vive la République! Vive l'Assemblée!

« Puis sont venus la légion d'artillerie et les légions de la banlieue, les bataillons des départements de Seine-et-Oise, de l'Oise, du Loiret et de Loir-et-Cher; puis les onze légions successivement. Quelques-unes étaient peu nombreuses; la légion de cavalerie, la 13e et enfin les divers régiments de la garnison de Paris, dont on évalue l'effectif à 40,000 hommes.

« Ce défilé a duré plus de quatre heures. »

Malgré le mauvais temps, la foule ne quitta pas la place et toutes les grandes voies y aboutissant étaient encombrées.

Les préparatifs de cette fête avaient occupé 12,000 ouvriers; 3,000 menuisiers et charpentiers avaient été employés sous les ordres de l'architecte entrepreneur, M. Charpentier.

Le soir, il y eut illumination générale.

Les élections pour la présidence de la République avaient été fixées au 10 décembre, et pendant une quinzaine de jours, on ne s'occupa que de cela; deux candidats sérieux étaient en présence, le prince Louis-Napoléon et le général Cavaignac.

On sait que Louis-Napoléon l'emporta sur son concurrent à une forte majorité.

Le 20, vers trois heures, le général Cavaignac monta à la tribune de l'Assemblée nationale, et après avoir annoncé que tous ses ministres lui avaient remis leur démission, il déclara déposer à son tour, les pouvoirs que lui avait remis l'Assemblée. Alors le président de la chambre invita Louis-Napoléon à monter à la tribune, et lui lut la formule du serment, ainsi conçue : «En présence de Dieu et devant le peuple français, représenté par l'Assemblée nationale, je jure de rester fidèle à la République démocratique, une et indivisible, et remplir tous les devoirs que m'impose la Constitution. »

Louis-Napoléon leva la main, et dit : Je le jure!

Le président Armand Marrast se leva à son tour et s'écria : — *Je prends Dieu à témoin du serment qui vient d'être prêté!*

Louis Napoléon prononça un discours; nous en extrayons le passage suivant :

« Grâce à la nation, le serment que je viens de prêter indique ma conduite future. Mon devoir est tracé, c'est celui d'un homme d'honneur. Il s'agit de répondre aux vœux de la patrie et de consolider ce que la France a établi. Entre vous et moi, messieurs, il n'y a pas de véritable dissentiment.

« J'ai un grand devoir à remplir, celui de fonder une République dans l'intérêt de tous. Soyons les hommes du pays et non d'un parti. »

En descendant de la tribune, Louis-Napoléon alla droit au général Cavaignac et lui tendit la main.

Armand Marrast ayant annoncé que le président allait être reconduit à l'Élysée, avec les honneurs dus à son rang, les tambours battirent aux champs, Louis-Napoléon monta dans sa voiture, et les généraux de Lamoricière et Changarnier l'escortèrent à cheval, l'un à la portière de droite, l'autre à celle de gauche.

De février à juin, on s'était fort égayé à Paris du club des Vésuviennes, formé de femmes qui réclamaient sur tous les tons, l'exercice de leurs droits politiques et qui avaient même résolu de s'armer et de s'équiper pour la défense de la patrie; le 25 décembre, il y eut un banquet des femmes socialistes à la salle Valentino, rue Saint-Honoré ; en outre d'un grand nombre de convives, une foule nombreuse se pressait dans les galeries supérieures.

Des tosts furent portés par les citoyennes Candelos, Brazier, Marthe, Marie, Bourgeois, Adèle Esquiros et autres femmes désireuses de l'affranchissement illimité du sexe.

Nous n'avons pas voulu interrompre le récit des événements publics pour parler de différentes fondations qui eurent lieu en 1848 : C'est d'abord l'École d'administration, fondée par arrêté du gouvernement provisoire du 8 mars 1848, et ouverte le 8 juillet suivant; elle avait pour objet de pourvoir au recrutement des diverses carrières administratives, comme l'École polytechnique

pourvoit à celui des diverses carrières techniques et militaires.

Un second décret du 7 avril, rattacha cette école au collège de France, mais le 9 août 1849, l'Assemblée décréta la suppression de cette école.

Le même jour, 8 mars 1848, fut publié un décret créant à Paris un comptoir national d'escompte, destiné à donner des moyens de crédit au commerce et à l'industrie. Ce comptoir fut formé au capital de 20 millions ; le commerce souscrivit pour un tiers de cette somme, la ville pour le second tiers en obligations, et l'État pour le troisième, en bons du trésor.

Le comptoir d'escompte occupe un vaste hôtel rue Bergère, rebâti en 1881.

A peu près à la même époque, fut fondée une nouvelle société de secours mutuels, *l'Union ouvrière.*

La gare monumentale du chemin de fer de l'Ouest, boulevard Montparnasse, fut aussi édifiée en 1848 ; ce chemin de fer étant devenu une ligne importante, l'ancienne gare de Paris à Versailles était reconnue tout à fait insuffisante : sous la direction de l'ingénieur en chef Baude et de l'architecte Lenoir, fut commencée la nouvelle gare. « La façade, percée de sept arcades à plein cintre, est flanquée de deux pavillons dans lesquels s'ouvrent les deux principales entrées du monument. Les deux faces latérales présentent, au rez-de-chaussée, dix-sept arcades et autant de fenêtres au premier étage. Toutes deux se développent sur de vastes cours, entourées d'une grille. Tout l'édifice bâti en pierres de taille et en pierres meulières, offre un caractère remarquable de grandeur et de solidité. En y comprenant les salles d'attente, les bureaux, les remises, il couvre une superficie de 8,000 mètres. Les fondements qui reposent sur de vieilles carrières, ont été l'objet de soins particuliers. »

Pour mettre le nouvel embarcadère au niveau de l'ancien, et rejoindre l'un à l'autre, il a fallu rapporter des terres, les border de murs de soutènement, et jeter un viaduc sur la Chaussée-du-Maine. Les voies principales, celles de croisements et de garages, en y comprenant les cours où stationnent les voitures, au niveau du boulevard, occupent une superficie de 16,000 mètres.

Nous avons déjà parlé du théâtre Molière; un second théâtre, portant le même nom, fut ouvert dans le passage du Saumon en 1848, par le professeur Duquesnoy. Il fut successivement administré par Félix, le père de la tragédienne Rachel, et par Bartholy, de légendaire mémoire. Tous les genres se sont produits sur ses planches. Nous n'en saurions dire autant des artistes qui, à peu d'exception près, ne sont pas même parvenus à une célébrité relative. La salle du théâtre Molière a souvent servi à des distributions de prix et à des cérémonies de toute espèce. En 1878, elle fut transformée de fond en comble. Un peu avant, il fut question de transformer l'immeuble en un hôtel meublé. Comme le reste du passage du Saumon, le théâtre Molière est la propriété de Mahmoud ben Aïad.

Cependant, le petit théâtre Molière est demeuré fermé, et fut vendu néanmoins aux enchères, ces temps derniers.

Comme voie publique nouvelle, nous ne trouvons guère que la rue Malher, qui reçut son nom en souvenir d'un lieutenant tué à quelques pas de là, dans les journées de Juin.

Le 10 janvier 1849, le deuxième conseil de guerre, siégeant à Paris, s'assemblait pour juger les assassins du général de Bréa et du capitaine d'état-major Mangin.

La salle des séances du 2e conseil de guerre formait deux chambres à coucher de l'ancien hôtel de Toulouse. Cet hôtel, situé rue du Cherche-Midi 37, au coin de la rue du Regard, avait appartenu à la comtesse de Vérue, puis au comte de Toulouse, et enfin, il devint l'hôtel des conseils de guerre. En abattant le mur de séparation, on avait obtenu une pièce de 96 mètres carrés ; mais, dans les circonstances présentes, il y avait encore insuffisance d'emplacement pour recevoir les accusés, les défenseurs, 250 témoins, 25 journalistes, etc., et le public. En conséquence, on avait demandé, soit une salle du Palais de justice, soit une salle du Luxembourg, mais on ne put obtenir ni l'une ni l'autre.

On construisit, pour remédier à l'exiguité du local, une galerie aérienne qui fut suspendue solidement au plafond en forme d'orchestre. On y montait avec une échelle de meunier qu'on enlevait quand les accusés avaient pris place. Pour communiquer avec leurs clients, les avocats étaient obligés de se hisser sur une chaise. Cette disposition était inacceptable, et, après d'autres essais, on arriva à pouvoir placer les accusés sur deux rangs de gradins disposés à la droite du conseil. Les journalistes prirent la place des accusés sur la galerie suspendue.

Les portes avaient été ouvertes à neuf heures, et l'espace réservé au public fut envahi en quelques secondes.

Le conseil était présidé par M. Cornemuse, colonel du 14e régiment d'infanterie légère.

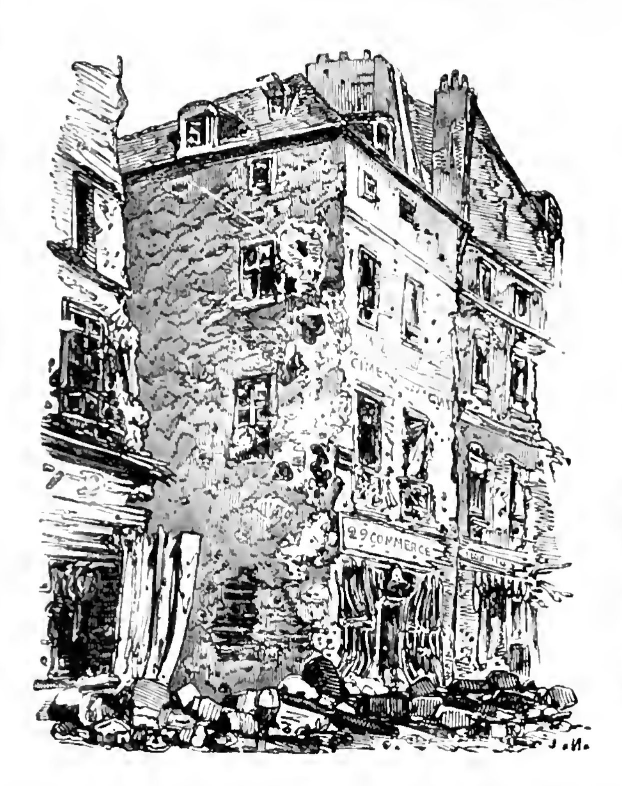
Le siège du ministère public était occupé par M. le capitaine Plée.

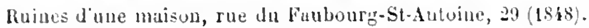
Les accusés étaient au nombre de vingt-cinq. Voici leurs noms et ceux de leurs défenseurs :

1° Henri-Joseph Daix, administré de Bicêtre, 40 ans. — Défenseur, Me Cresson.

2° Pierre Guillaume, dit la *Barbiche*, batteur en grange, 27 ans. — Défenseur, Me Léon Bret.

3° Antoine Contant, tonnelier, 28 ans. — Me Detours, représentant du peuple.




Ruines d'une maison, rue du Faubourg-St-Antoine, 29 (1848).



Ruines d'une maison, place de la Bastille.

4° Louis-Prudent Baude, cordonnier, 28 ans. — Me Ernest Picard.

5° Claude Monny, charcutier, 38 ans. — Me Nogent-Saint-Laurens.

6° Charles Goué, dit la *Pointe*, 23 ans, contre-maître tanneur. — Défenseur, Me Gouret. (Cet accusé avait été transporté, par décision de la commission militaire).

7° Edme Masson, 25 ans, journalier. — Me Lachaud.

8° Louis Boulley, 31 ans, charretier. — Me Cresson.

9° Louis Géru, 21 ans, coutelier. — Me Jametel.

10° Louis Paris, 31 ans, marchand de chevaux. — Me Nogent-Saint-Laurens.

11° François Quintin, 26 ans, garçon maçon. — Me Ferbach.

12° François Lebellegay, 17 ans, cartonnier. — Me Robert Dumesnil.

13° Charles Naudin, 30 ans, journalier. — Me Cotelle.

14° Pierre Gautrin, 36 ans. — Me H. Celliez.

15° Louis Mousset, 38 ans, portefaix. — Me Léon Bret.

16° Louis Luc, 37 ans, employé des ponts-et-chaussées. — Me Boinvilliers.

17° Louis-Stanislas Vappreaux, 33 ans, garçon marchand de chevaux. — Me Dupuis.

18° Charles-Auguste-Victor Vappreaux cadet, 24 ans, garçon marchand de chevaux.—Me Obriot.

19° Pierre Dugat, 38 ans, charpentier. — Me Cartelier.

20° Nicolas Lahr, 29 ans, né en Belgique. — Me Cresson.

21° Jean Nourry, 16 ans, garnisseur de couvertures. — Me Cartelier.

22° Jean Bussières, 34 ans, fruitier, sous-lieutenant de la garde nationale. — Me Philippon de la Madeleine.

23° Charles Chopart, 23 ans, employé de librairie. — Me Ducoux-Lapeyrière.

24° Martin Nuens (Belge), 35 ans, horloger. — Me Cresson.

25° Jean Brassa, 30 ans, terrassier. — Me Jules Grouvelle.

L'instruction de cette sanglante affaire avait duré sept mois et treize jours. Plus de quatre cents personnes avaient été interrogées.

Le réquisitoire fut prononcé dans l'audience du 2 février. Le capitaine Plée fut sobre, mais énergique.

La parole fut donnée aux défenseurs qui s'acquittèrent de leur terrible tâche avec autant de zèle que de talent.

Le 7 février à midi moins un quart, le président déclara les débats clos.

A onze heures et quart, le conseil rentra en séance. La délibération avait duré onze heures, et cependant, personne n'avait quitté la salle éclairée par des lampes et des bougies.

Selon les usages de la justice militaire, les accusés n'étaient pas présents à la lecture du jugement.

Les avocats étaient à leur banc.

Le colonel Cornemuse, debout, d'une voix ferme et grave, donna lecture de la sentence :

« Daix, Vappreaux jeune, Lahr, Nourry et Choppart condamnés à mort.

« Nuens et Gautrin à la peine des travaux forcés à perpétuité, à la minorité de faveur de trois voix contre quatre qui avaient voté la peine de mort.

« Lebellegay aussi, aux travaux forcés à perpétuité.

« Monny, Goué, Naudin, Dugat, à dix ans de travaux forcés.

« Luc, à vingt ans de détention.

« Vappreaux aîné, Boulley, Bussières, à dix ans de la même peine.

« Brassa et Paris à cinq ans de détention.

« Baude et Masson à un an de prison.

« Géru à deux ans de la même peine.

« Quintin, Contant et Guillaume, déclarés non coupables, sont acquittés.

« Le conseil ordonne que la peine prononcée contre Daix, Vappreaux jeune, Lahr, Nourry et Choppart, recevra son exécution à la barrière de Fontainebleau... »

Après ces dernières paroles, la salle fut évacuée silencieusement.

Les condamnés furent ramenés au fort de Vanves.

Le conseil de révision, sous la présidence du général François, fut saisi, le 19, du pourvoi des condamnés.

Le conseil repoussa le pourvoi en révision. Le 9 mars, la Cour de cassation fut saisie à son tour. M. le procureur général Dupin porta la parole.

Le second pourvoi fut aussi rejeté et les accusés n'eurent plus que le recours en commutation de peine, suprême et dernière ressource.

Dans une première délibération, le conseil des ministres avait décidé la commutation de peine de Nourry et de Vappreaux jeune. Quant à Choppart, à Daix et à Lhar, ils devaient subir leur peine.

En conséquence, dans la nuit du jeudi, les ordres furent donnés pour que la justice suivît son cours. Déjà la gendarmerie de la Seine était en marche pour se rendre au lieu de l'exécution, quand, sur les instances du prince-président de la République, le Conseil se réunit de nouveau la nuit à l'Élysée. Un courrier fut expédié sur le champ, et la gendarmerie, qui était déjà en haut du faubourg Saint-Marceau, rentra dans sa caserne.

Il s'agissait d'examiner en dernière analyse le dossier de Choppart, en faveur de qui deux ministres avaient vainement plaidé. Le parti de la clémence l'emporta cette fois, et, comme pour Nourry et Vappreaux, la peine de Choppart fut commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

Des ordres furent expédiés afin qu'on procédât au supplice de Daix et de Lahr.

L'échafaud avait été dressé pendant la nuit. La sinistre besogne s'était accomplie à la lueur des torches, sur le rond-point, à l'intérieur, à une petite distance de la grille de la barrière de Fontainebleau qui était restée fermée.

Déjà, M. le capitaine Plée, commissaire du gouvernement, s'était rendu à la prison pour annoncer aux condamnés le résultat de leur recours.

Bientôt les deux condamnés montèrent dans leur voiture respective, accompagnés d'un prêtre, et le cortège se mit en route au trot.

A la pointe du Grand-Montrouge, la troupe défila jusqu'à la barrière d'Enfer, longea les boulevards extérieurs et arriva à la barrière de Fontainebleau.

L'échafaud s'élevait au centre du rond-point. Un triple cordon de troupes l'entourait laissant un passage pour arriver au pied de l'échelle.

Au premier rang, la gendarmerie mobile, sabre nu ; puis, derrière, la garde républicaine, et enfin, un peu plus loin, les gardiens de Paris commandés par de nombreux officiers de paix.

A droite, à gauche, aussi loin que le regard peut plonger, des soldats, puis des masses de curieux.

Une rumeur sourde se fit entendre quand arrivèrent les voitures; puis un silence terrible lui succéda.

Daix descendit le premier et gravit les sinistres degrés après avoir embrassé son confesseur.

Au moment de s'approcher de la fatale bascule, il tourna la tête vers la partie gauche de la place et s'écria :

— Au nom du peuple français, citoyens, je meurs innocent! C'est pour avoir défendu la cause du brave général de Bréa... Citoyens, priez pour moi... aujourd'hui, demain... je donne mon âme à Dieu !

Les aides le poussèrent.

Pendant ce temps Lahr était au pied de l'échafaud, dans un état d'anéantissement complet, et semblait n'avoir pas compris l'acte terrible qui venait de s'accomplir. Mais il parut revenir au sentiment de sa situation quand on lui fit gravir les marches.

— Mes frères! dit-il après avoir embrassé le crucifix que lui tend son confesseur... je meurs en chrétien, en vrai chrétien !

Arrivé sur la plate-forme, il fut pris d'une faiblesse... puis, il murmura au moment où la bascule accomplit son mouvement :

— Jésus! Marie !

Nous avons parlé précédemment du conseil général des hospices.

Une loi organique du 10 janvier 1849, remplaça ce conseil par l'administration de l'Assistance publique. Cette loi introduisant un principe nouveau dans l'organisation hospitalière, est venue modifier profondément l'ordre ancien. En réunissant le pouvoir administratif et exécutif de

SAUX, IMP. CHARAIRE ET FILS.

l'ancien conseil général des hospices entre les mains d'un directeur unique et responsable, elle a attribué à ce fonctionnaire une action permanente et directe.

Le directeur de l'assistance publique remplaça désormais à Paris les commissions hospitalières.

Ce projet de loi avait été présenté à la Chambre par M. Dufaure.

Un règlement d'administration publique fut rendu le 24 avril suivant, en exécution de la loi organique et en forma le complément.

« L'administration générale de l'Assistance publique à Paris comprend le service des dons à domicile et le service des hôpitaux et hospices civils. Cette administration est placée sous l'autorité du préfet de la Seine et du ministère de l'intérieur : elle est confiée à un directeur responsable, sous la surveillance d'un conseil dont les attributions sont ci-après déterminées. »

L'administration centrale n'étend pas seulement son action sur les hôpitaux et hospices, mais encore sur tout ce qui se rattache aux secours publics, assistance et traitement à domicile, bureaux de bienfaisance, service extérieur des aliénés et des enfants assistés.

Elle est organisée de manière à imprimer à toutes les parties de ce vaste ensemble une action permanente et immédiate ; les besoins des malades ou des indigents ne pouvant se concilier avec l'accomplissement de longues formalités.

« L'administration de l'Assistance publique, qui avait perçu en 1877, en faveur des indigents, une somme de 2,728,000 fr. sur les spectacles, bals et concerts, a touché, de ce chef, pendant les onze premiers mois de l'année 1878, une somme de 3,614,606 fr., soit en faveur de 1878 sans compter le mois de décembre qui vient de s'écouler, une différence de 886,606 fr. résultat de l'affluence qui s'est portée vers les spectacles, bals et concerts pendant l'Exposition universelle.

« L'Assistance publique a touché, en outre, cette même année, pour loyers des maisons et terrains qu'elle possède à Paris, 487,100 francs ; pour loyers d'écoles, asiles et ouvroirs lui appartenant, 525,000 francs de fermages en argent.

« Au 1er janvier, elle avait en portefeuille 4,227,496 fr. de rentes sur l'État ; 82,100 fr. de rentes sur particuliers.

« En résumé les revenus propres de l'Assistance publique, s'élèvent à 5,676,400 fr.

« Quant à la subvention de la ville de Paris pour dépenses ordinaires de l'administration de l'Assistance publique, elle n'est pas moins de 11,472,000 fr. »

Le prince-président s'était installé au palais de l'Élysée, le ministère nouveau se trouvait composé de : MM. Odilon Barrot à la Justice Drouin de Lhuys aux relations extérieures ; de Falloux à l'instruction publique ; Léon Faucher à l'intérieur ; Lacrosse au Commerce ; le général Rulhières à la guerre ; de Tracy à la marine ; Hipp. Passy aux finances.

Le colonel de gendarmerie Rebillot fut nommé Préfet de police et M. Recurt fut remplacé à la préfecture de la Seine par M. Berger, qui inaugura la saison dansante par un grand bal donné, le 15 janvier, à l'Hôtel de ville, bal où 3,000 personnes assistèrent. Enfin la république eut un vice-président, M. Boulay (de la Meurthe).

Il était donc permis de croire que le gouvernement ainsi constitué allait enfin marcher dans la bonne voie, soutenu par tous les gens d'ordre.

Mais c'était trop présumer de la sagesse des partis, et, dès le 29 janvier, le gouvernement et l'opposition démocratique s'accusèrent, l'un et l'autre, de conspiration, et furent prêts à descendre dans la rue.

« Le palais de l'Assemblée nationale a eu aujourd'hui une de ces émotions qui rappellent les tristes journées de mai et de juin. Les bruits les plus étranges comme les plus contradictoires y circulaient sur les questions politiques ; il y avait un va-et-vient d'uniformes de la garde nationale et de l'armée tel, qu'on se serait cru à la préface d'une sinistre émeute. Quelques appréhensions avaient fait prendre à l'autorité certaines mesures d'ordre que tous les bons citoyens ne sauront qu'approuver.

« Le 26e de ligne avait été envoyé dès le matin pour occuper les cours du palais ; un de ses bataillons gardait la place de Bourgogne. Au bout de la rue de l'Université, sur l'Esplanade, le 14e se déployait en bataille ; le 2e dragons stationnait à la grille de la présidence.

« Pour compléter l'appareil de ces forces, le 10e régiment d'artillerie avec canons et caissons et le 1er de génie occupaient le devant de la grille en face le péristyle sur les marches duquel le 9e léger a pris position, étendant sa ligne, ainsi que le 7e, jusqu'à l'entrée du quai d'Orsay.

« L'avenue des Champs-Élysées est gardée par un régiment de lanciers se déployant en bataille. Le jardin des Tuileries, confié à la garde nationale, a été fermé aux curieux ; deux compagnies de la 10e légion gardent en outre l'entrée de la rue du Bac. Toutes ces troupes étaient en tenue de campagne, marmites, bidons, pain et biscuit sur le dos.

« A huit heures du matin, alors qu'on battait le rappel dans le quartier de la 1re légion de la garde nationale pour reconnaître comme colonel l'honorable général Gourgaud, plusieurs bataillons d'infanterie sont venus prendre position autour du palais de l'Élysée-National, sur les places de la Concorde et de la Madeleine.

« A 10 heures, le rappel a battu dans quelques quartiers, et la garde nationale est venue se joindre à la troupe, toujours prête à soutenir l'ordre et l'exécution des lois.

« Deux bataillons de la garde mobile sont arrivés vers 11 heures de Courbevoie et de Saint-Cloud, l'arme au bras ; ils ont pris position sur la place de la Concorde et dans la rue Nationale.

« A une heure, le président de la République est monté à cheval, et, accompagné de M. le général Changarnier, il a parcouru les rangs de la garde nationale et des troupes sur les boulevards, les places de la Madeleine, de la Concorde et aux environs du palais de l'Assemblée. Il a été accueilli partout avec des témoignages de sympathie, et souvent avec acclamation aux cris de : Vive Napoléon! Vive la République!

On arrêta le colonel de la 6e légion de la garde nationale, M. Forestier et quelques autres, et tout fut dit. La proclamation suivante affichée sur les murs de Paris, ramena le calme dans les esprits.

« Citoyens de Paris,

« Nous avons appelé la garde nationale sous les armes. Nous l'avons appelée à la défense de l'ordre social, menacé encore une fois par les mêmes ennemis qui l'attaquèrent dans les journées de juin.

« Les projets de ces hommes n'ont pas changé. Ce qu'ils veulent empêcher à tout prix, c'est l'établissement d'un gouvernement régulier et honnête. Ce qu'il leur faut, c'est un régime d'agitation perpétuelle, l'anarchie, la destruction de la propriété, le renversement de tous les principes. C'est le despotisme d'une minorité qu'ils espèrent fonder, en usurpant, comme un privilège, la propriété commune, le nom sacré de la République.

« Pour colorer la révolte contre les lois, ils disent que nous avons violé la Constitution, et que nous voulons détruire le gouvernement républicain. C'est là une calomnie méprisable. La République n'a pas de plus fermes appuis que ceux qui cherchent à la préserver des excès révolutionnaires, avec lesquels on a trop confondu cette forme de gouvernement. La Constitution, M. le président de la République a juré de la respecter, et de la faire respecter ; il tiendra son serment. Ses ministres ont un passé qui ne laisse à personne le droit de suspecter leurs intentions ; et ils ne peuvent pas donner une plus grande preuve de leur attachement aux institutions républicaines que l'énergie avec laquelle ils sont déterminés à réprimer tout désordre, quelles qu'en soient les proportions.

« Habitants de Paris, il ne suffit pas que la société soit forte, il faut encore qu'elle montre sa force; le repos et la sécurité sont à ce prix. Que tous les bons citoyens secondent le gouvernement dans la répression des troubles qui agiteraient la place publique. C'est la République, c'est la société elle-même, ce sont les bases éternelles du pouvoir que les perturbateurs mettent en question. La victoire de l'ordre doit être décisive et irrévocable. Que chacun fasse son devoir, le gouvernement ne manquera pas au sien.

« *Le ministre de l'intérieur,*

Léon Faucher. »

La grosse affaire, c'était l'existence des clubs qui était sérieusement menacée ; quelques orateurs exaltés avaient fait des motions dont l'exagération accusait, chez leurs auteurs, plutôt l'imbécillité, que la méchanceté, mais elles avaient effrayé les bourgeois timorés, et, le gouvernement, au nom de la sécurité de tous, voulait détruire ces foyers d'excitations révolutionnaires.

Mais, supprimer les clubs, ce n'était pas chose facile!

Le 21 mars, on présenta à la Chambre, une loi en ce sens et comme la veille, on avait déjà voté le paragraphe : « Les clubs sont interdits » il y eut une séance excessivement orageuse; le journal *le Peuple* poussa à la résistance légale, et y gagna cinq ans de prison, et 10,000 fr. d'amende.

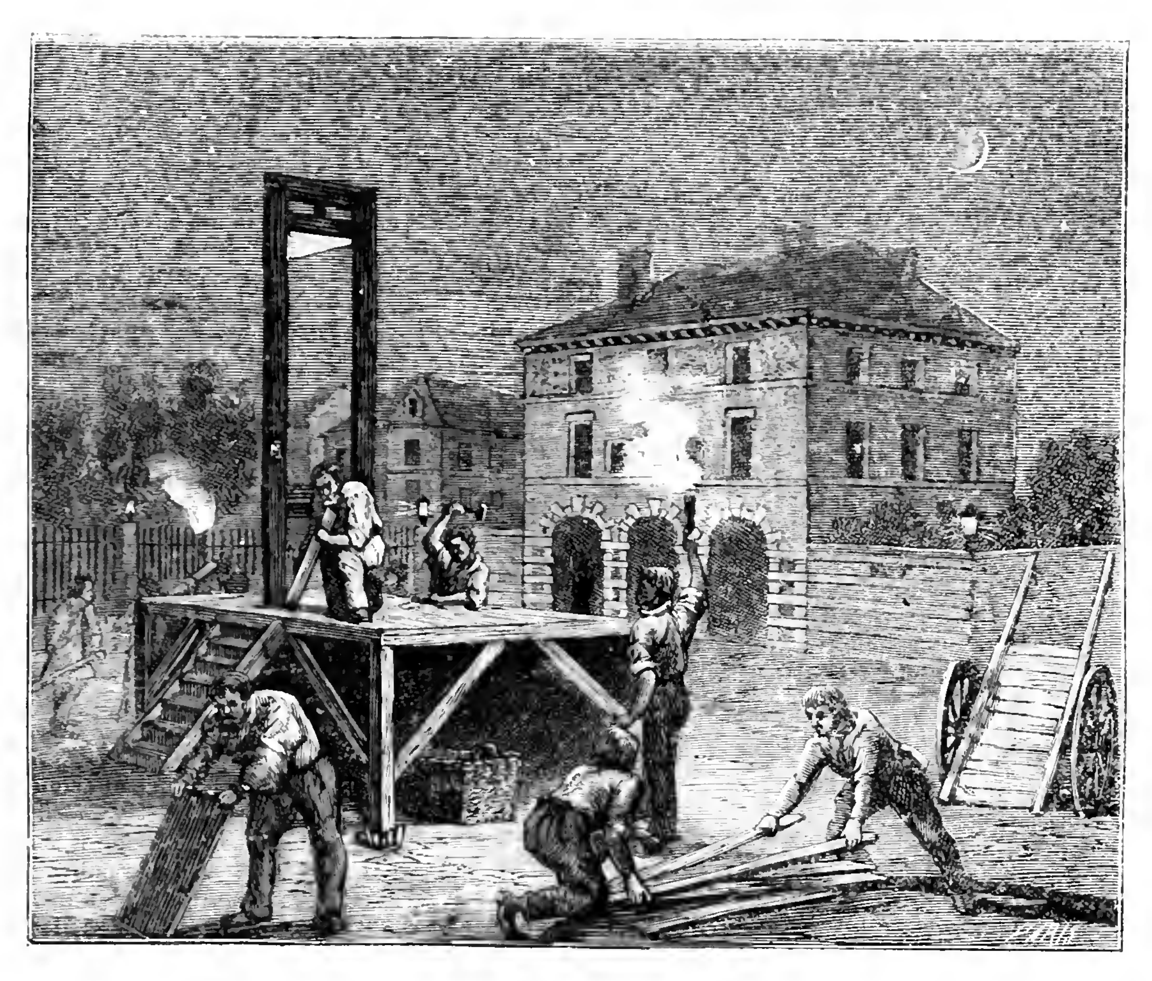
Les clubs furent interdits en attendant qu'une loi les abolît, et nombre de gens n'en furent pas fâchés; ces clubs étaient une réminiscence affaiblie de 1793, mais ils leur causaient un véritable effroi.

Quant aux républicains démocratiques, qu'on appelait alors vulgairement des démocs, ils considérèrent la suppression des clubs comme un outrage fait à la République, et ne cachèrent pas le vif mécontentement qu'ils éprouvaient.

Ce fut sous l'influence de ce mécontentement qu'ils allèrent déposer leurs votes, au scrutin qui s'ouvrit le 13 mai, pour l'élection des représentants du peuple. Le dépouillement des votes se fit le 18, à l'Hôtel de ville, dans la salle Saint-Jean, il commença à huit heures et demie du matin, et à cinq heures de l'après-midi, le recensement étant terminé, les maires descendirent sur la place de l'Hôtel de ville, et les noms des représentants furent proclamés: Il fallait 28 élus ; le général Cavaignac, vainqueur de l'insurrection de juin, n'arriva cependant sur la liste, que le 17e ; celui qui obtint le plus de voix, fut Murat qui réunit 134,825 voix ; vinrent ensuite Ledru-Rollin, Lagrange, Boichot, Bedeau, Lamoricière, Dufaure, Moreau, Passy, Victor Hugo, etc.,

Le gouvernement s'occupa bientôt de l'exposition de l'Industrie, dont un décret de la précédente assemblée avait fixé l'ouverture au 4 juin ; malheureusement, la population parisienne était alors péniblement impressionnée par les ravages que faisait le choléra.

Le fléau s'était de nouveau abattu sur la capitale, depuis le 3 mars, et, pendant tout l'été, il ne cessa de sévir ; on compta 16,165 victimes.



La sinistre besogne s'était accomplie, à la lueur des torches, à la barrière Fontainebleau.

Aussi, bien que le chiffre des industriels exposants, qui en 1844, était de 3,960, s'élevât en 1849 à 4,500, ce qui était une preuve évidente du développement des arts industriels, l'inauguration précipitée de l'exposition, faite au milieu des déballages, manqua de solennité ; d'ailleurs, les esprits étaient encore tournés vers la politique.

L'expédition de Rome avait de nouveau divisé l'opinion, et les débats de la Chambre devenaient chaque jour plus agités.

Le 11 juin, la crise était arrivée à son point culminant ; on sentait qu'il y avait en l'air des symptômes d'insurrection, et le moment était bien mal choisi ! le choléra, nous venons de le dire, décimait la population ; chaque jour, plusieurs centaines de personnes disparaissaient de la cité épouvantée. Le deuil était partout ; comme aux jours néfastes de l'année précédente, les lourdes tapissières transportaient des monceaux de cadavres.

L'Assemblée ouvrit la séance en annonçant le décès du maréchal Bugeaud, enlevé par le choléra, et la termina par le dépôt de la demande de mise en accusation du président de la République et des ministres « qui se sont rendus coupables, au plus haut chef, de la violation formelle de la Constitution. »

L'Assemblée passa à l'ordre du jour, mais le bruit de cette demande s'était répandu au dehors et y causait une vive agitation en sens divers.

Un banquet socialiste eut lieu, boulevard Monceaux; 600 personnes y assistèrent, et on y porta ce toast : « Au choléra ! qui nous a débarrassés de Bugeaud. »

Le 13 juin, une convocation à domicile fut adressée à tous les membres de l'Assemblée, qui, réunie en séance à 2 heures, se déclarait en permanence, et adoptait d'urgence le projet de loi qui mettait Paris en état de siège.

Que s'était-il donc passé ? — Dans cette même journée, les journaux *la Vraie République, le Peuple, la Tribune des Peuples, la Révolution dé-*

mocratique et sociale, *la Réforme*, *la Démocratie pacifique*, avaient publié des proclamations appelant aux armes; entre autres celle-ci :

Le président de la République et les ministres sont *hors la Constitution*.

La partie de l'Assemblée qui s'est rendue hier leur complice par son vote, s'est mise *hors la Constitution*.

La garde nationale se lève ;

Les ateliers se ferment ;

« Que nos frères de l'armée se souviennent qu'il sont citoyens, et que comme tels, le premier de leur devoir est de défendre la Constitution.

« Que le peuple entier soit debout.

Vive la Constitution! Vive la République!

« Le comité de la presse républicaine,
« Le comité démocratique et socialiste,
« Les délégués du Luxembourg,
« Le comité des écoles. »

APPEL A LA GARDE NATIONALE

« La Constitution est violée, nous avons la mesure de ce que nous devons attendre d'une politique qui trahit la France et outrage toutes les lois de l'humanité.

« Attendu la gravité des circonstances qui nous mènent à la guerre civile, et la flétrissure jetée à la face de la France républicaine par les démocrates de tous les pays, dignes résultats des menées d'un gouvernement anti républicain.

« Nous, délégués de la 5e légion, engageons, « au nom de la patrie en danger, » les citoyens appartenant à toutes les légions de la Seine, à se réunir aujourd'hui mercredi, à onze heures du matin, au Château-d'Eau, en face de la mairie du Ve arrondissement, en tenue, sans aucune arme, pour de là nous transporter à l'Assemblée législative, afin de lui rappeler le respect dû à la Constitution, dont la défense est confiée au patriotisme de tous les citoyens. »

En raison de ces exhortations, des faits graves se produisirent; nous en empruntons les principaux détails à l'acte d'accusation qui fut lu lors du jugement de ceux qui se trouvèrent compromis dans l'affaire.

« C'est vers neuf heures et demie du matin que les premiers groupes se forment aux environs du Château-d'Eau; des propos anarchiques se tiennent sur le boulevard, chez les marchands de vin, en attendant le départ de la colonne. La foule augmente rapidement. On entend des cris : « Vive la Constitution! vive la République romaine! vive Raspail! vive Proudhon! vive la Montagne! à bas les traitres! » Un drapeau rouge apparait porte par deux hommes en blouse. Vers onze heures, devant le théâtre de l'Ambigu-Comique, M. Lacrosse, ministre des travaux publics, arrivant à cheval, suivi d'un lancier, est reconnu et entouré ; on veut le contraindre à crier : « Vive la République romaine ! A bas le président! » Il répond en criant : « Vive la République française! Vive le président! » On saisit la bride de son cheval... Un individu qui s'adresse à M. Lacrosse et le nomme, lui dit : « C'est une révolution ; votre président et vous, vous irez à Vincennes. » Des menaces on arrive aux violences; un homme est monté sur la croupe de son cheval et veut le renverser; ses habits sont déchirés ; et la lutte serait certainement devenue plus grave sans le secours que M. Gent, ancien représentant du peuple, et un sous-officier de la garde nationale prêtent énergiquement au ministre, en subissant eux-mêmes des outrages et des violences. Ainsi dégagé des mains de ces furieux, M. Lacrosse peut enfin gagner la mairie du VIe arrondissement et se rendre ensuite à l'Elysée, où il était attendu. Deux officiers d'état-major de la garde nationale, le commandant Chabrier et le capitaine de Renneville, sont eux-mêmes, à quelques pas du ministre, assaillis et insultés. Le premier, que l'on veut désarmer, ne parvient à se défendre qu'avec l'aide des acteurs de l'Ambigu-Comique.

« Autour du Château-d'Eau, sur le lieu où se forme la colonne, arrive en uniforme de chef de bataillon de la garde nationale, l'accusé Étienne Arago. Il est, de la part de quelques individus, l'objet d'une sorte d'ovation. Il est accueilli aux cris de : « Vive Arago ! » Il parcourt la foule; i distribue des poignées de main.

« Vers onze heures et demie descendent de cabriolet deux personnes que l'on parait attendre, et que l'on dit être des représentants : l'un deux est désigné comme étant le citoyen Considérant. Enfin, la colonne se met en marche à midi. On évalue à six mille le nombre de personnes dont elle se compose à la hauteur de la porte Saint-Martin. Étienne Arago et Périer se donnent le bras et marchent en tête. Dans le trajet, sur les boulevards, le cri de : « Vive la Constitution ! » est celui qui se fait le plus entendre. Le poste du boulevard Bonne-Nouvelle est sommé de rendre ses armes; mais le sergent Terré, du 18e léger, déconcerte, par sa contenance, le groupe qui lui adresse cette sommation. Partout la population reste paisible et ne donne aucun encouragement à cette démonstration : son calme, son attitude contrastent avec les acclamations bruyantes, mais isolées, qui, pendant tout le défilé, s'élèvent de la terrasse des Amis de la Constitution, boulevard Montmartre, 12.

« La tête de la manifestation venait de dépasser la rue de la Paix, dans la direction de la Madeleine. Vers une heure, le général en chef Changarnier arrive par cette rue, suivi de son état-major, et d'une triple colonne qui débouche sur

le boulevard, sépare la manifestation en deux parties, et fait face à droite et à gauche à l'attroupement qu'elle vient de diviser. Les roulements de tambours s'exécutent ; les sommations sont faites par les commissaires de police, l'attroupement ne se dissipe pas. La colonne de troupes reçoit l'ordre de marcher en avant ; une partie de la cavalerie et le 6e bataillon de chasseurs à pieds, sont dirigés sur le boulevard de la Madeleine, qui est déblayé en un instant.

« A la droite de la rue de la Paix, dans la direction du boulevard des Italiens, les troupes s'avancent disposées ainsi qu'il suit : le bataillon de gendarmerie mobile occupe la contre-allée de droite ; le 10e bataillon de chasseurs à pied, occupe la contre-allée qui longe la rue Basse-du-Rempart. La première compagnie de chacun de ces bataillons s'étend d'abord sur la chaussée, s'appuyant l'une contre l'autre, de manière à tenir toute la largeur du boulevard, à ouvrir la foule et à protéger les tambours, précédant les commissaires de police. Presque aussitôt après, ces deux compagnies se replient dans les contre-allées sur leurs bataillons respectifs, pour faire place à la cavalerie, en tête de laquelle est le général en chef. Des charges vigoureuses sont alors exécutées jusqu'à la porte Saint-Denis, après des sommations légales, plusieurs fois renouvelées par les commissaires de police déjà nommés et le commissaire de police Brun, assistés de l'officier de paix Manuel. Non seulement, les hommes qui forment la manifestation, et parmi lesquels on remarque des représentants en écharpe, ne se retirent pas devant les premières sommations, mais, reformant un peu plus loin leurs groupes rompus par la force armée, ils s'avancent de nouveau pour passer outre. Aux premiers rangs quelques-uns des manifestants se jettent à genoux devant les soldats, et, découvrant leurs poitrines, s'écrient : « Tirerez-vous sur vos frères ? Vous baignerez-vous dans le sang de vos frères ? » La troupe ne tire pas, mais chefs et soldats, fidèles à leur devoir, se portent en avant et accomplissent sans hésitation la mission légale qui leur a été confiée ; dès ce moment la manifestation fuit en désordre, à droite et à gauche, dans toutes les directions, poussant le cri qu'on voulait faire éclater : « Aux armes ! aux armes ; l'on tire sur nos frères ! » Au coin de la rue de la Chaussée d'Antin, des pierres sont lancées ; un nommé Duprat tire un coup de pistolet sur des officiers et blesse à la main, d'un poignard dont il est porteur, le chasseur Estaquin. Atteint dans sa fuite par la carabine de ce dernier, il meurt, quelques heures après, à l'hospice Beaujon.

« Rue du Helder, 2, les factieux se précipitent, en demandant des armes, sur le magasin de l'armurier Devismes, qui est fermé et qui est bientôt protégé par l'arrivée de la gendarmerie mobile.

« Plusieurs tentatives sont faites pour élever des barricades sur les boulevards.

« Devant le Café de Paris, ce sont 3 à 400 chaises amassées sur la chaussée, et des pavés déjà enlevés.

« Au coin de la rue Laffitte, c'est un tombereau de sable renversé, ce sont des volets qu'on veut enlever aux boutiques des sieurs Laurent et Verdier.

« Au coin de la rue Grange-Batelière et à l'entrée du boulevard Montmartre, trois voitures bourgeoises et une voiture de place sont dételées et jetées à terre ; le bureau du surveillant est déjà à demi renversé, à l'aide de barres de fer, par les nommés Fournier et Barberane, blessés en flagrant délit par la troupe ; et l'un d'eux, Fournier, tire un coup de feu sur le commissionnaire Ravenaz, qui relevait courageusement une des voitures renversées.

« Enfin, sur le boulevard Montmartre, devant le n° 10, un omnibus et un haquet, et, sur le boulevard Poissonnière, une voiture, formaient déjà des commencements de barricades au moment où y arrivait le capitaine Rodolosse.

« La colonne, commandée par le général en chef, s'arrêta à la porte Saint-Denis, où elle fit une halte de quelques instants. Au retour, des coups de feu, dirigés sur l'état-major, partirent de la petite rue Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, qui débouche sur le boulevard de ce nom. Un peloton de gendarmerie mobile s'engagea dans cette rue, sur l'ordre de ses chefs, et y fit une décharge qui mit en fuite les assaillants.

« La manifestation dispersée sur les boulevards, les factieux se répandent dans les rues aux cris de : « Vive la Constitution ! aux armes ! aux barricades ! »

« Rue Laffitte, rue Richer, place des Italiens, rue Richelieu, des gardes nationaux sont violemment désarmés. Le sapeur Camus, entre autres, est entouré au coin de la rue de la Bourse par une bande d'environ quarante individus dont le chef porte une tunique d'officier, et qui lui enlève sa carabine. A la même heure, des groupes plus ou moins nombreux, tous conduits par des individus portant l'uniforme de la garde nationale, se portent sur les magasins des armuriers André fils, boulevard Saint-Martin, 3 bis ; Blanchard Houllier, rue de Cléry, 36 ; Claudin, rue Joquelet, 1, et s'emparent, en brisant les devantures, des armes et des cartouches qu'ils y rencontrent.

« Pendant que ces faits s'accomplissent, et que les factieux s'efforcent de faire sortir de la manifestation le désordre et la collision qui en étaient le but, les représentants de la Montagne se réunissaient rue du Hasard, 6, et l'artillerie de la garde nationale à son état-major, au Palais-National.

« De leur côté, dès neuf heures aussi, les repré-

sentants arrivent rue du Hasard, dans le lieu des réunions de la Montagne.

« Après que le cri : « aux armes ! » se fût fait entendre par les rues, les représentants de la Montagne quittent la rue du Hasard, Ledru-Rollin en tête, se dirigent, par le passage Hulot, vers le Palais-National, où les artilleurs de plusieurs batteries sont réunis dans le jardin, malgré le contre ordre déjà expédié au colonel par l'état-major général.

« L'arrivée des représentants coïncide avec les nouvelles qui annoncent la déroute de la manifestation. Après eux, se précipite dans le jardin une foule turbulente qui crie : « Aux armes ! on égorge nos frères ; aux armes ! » Quelques instants avant, un artilleur était descendu de voiture rue de Valois, montrant du sang qu'il avait au visage. Ses camarades l'avaient accueilli avec de chaleureuses démonstrations et en criant : « Aux armes ! » Les carabines avaient été ostensiblement chargées. En même temps, des armes avaient été remises par l'état-major à ceux qui n'en avaient pas et qui en demandaient.

« Ledru-Rollin et une trentaine de représentants, passant du jardin dans la rue de Valois, entrent à l'état-major.

« Les cris de : « Vive la République romaine ! vive la Constitution ! vive la Montagne ! vive Ledru-Rollin ! à bas Changarnier ! » se font entendre dans le jardin.

« Guinard entre dans le jardin, où il est bientôt suivi de Ledru-Rollin. Il fait former un cercle aux artilleurs et leur adresse une allocution.

« Puis, les interpellant, il leur dit à plusieurs reprises : « Jurez-vous de défendre la Montagne ? »

« Des acclamations s'élèvent des rangs des artilleurs qui crient : « Vive la Montagne ! » en agitant leurs sabres. — Eh bien ! reprend Guinard, l'heure du départ a sonné.

« Pendant cette scène, Ledru-Rollin s'est approché avec Boichot, Rattier, Considérant et les autres représentants qui les ont suivis. Plusieurs d'entre eux ont leurs écharpes. Ledru-Rollin prononce quelques paroles ; il déclare que la Montagne se confie à la légion d'artillerie, et qu'elle se rend aux Arts-et-Métiers.

« Il est alors environ deux heures. Ledru-Rollin et Guinard prennent la tête de la colonne et l'on se met en marche, quatre par quatre, par la cour des Fontaines et la rue Montesquieu. Dès cette rue, le cri : « Aux armes ! » se fait entendre proféré par les artilleurs.

« La colonne qui se dirige vers le Conservatoire se compose d'environ 25 à 30 représentants, de 150 artilleurs armés, dont les premiers font la haie de chaque côté des représentants, et d'une escorte d'hommes en blouse qui grossit dans le trajet. Elle parcourt ainsi les rues du Bouloi, Coq-Héron, de la Jussienne, Mandar, Beaurepaire, du Renard-Saint-Sauveur, Saint-Denis, Greneta et Saint-Martin. Rue Mandar, douze représentants environ sont revêtus de leurs insignes ; de ce nombre sont Ledru-Rollin, Boichot et Rattier. Dans le cours du trajet, à diverses reprises, les représentants, notamment Ledru-Rollin et Considérant, agitent leurs chapeaux en l'air en criant : « Vive la Constitution ! Vive la République ! » Les artilleurs et leur colonel y ajoutent les cris de : « Vive la Montagne ! Vive Ledru-Rollin, qui défend la Constitution ! Aux Arts-et-Métiers ! » Le cri : « Aux armes ! » s'élève fréquemment, soit des rangs des artilleurs, soit des rangs des individus en blouse qui suivent ce cortège insurrectionnel. Mais partout ces cris, ces excitations demeurent sans écho et trouvent la population indifférente ou indignée.

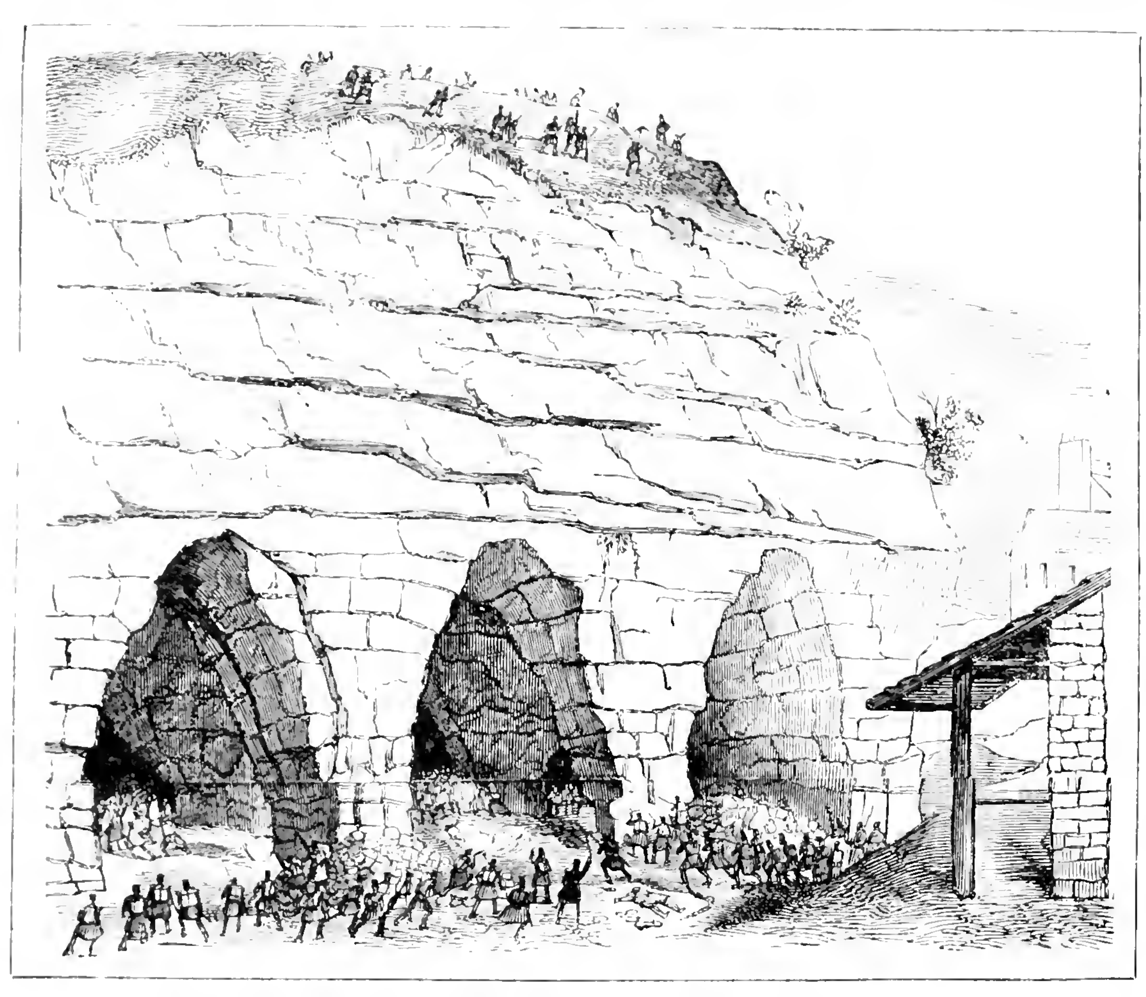
« Les représentants et les artilleurs arrivent ainsi en vue du Conservatoire au moment où la foule, repoussée des boulevards, afflue rue Saint-Martin. Ils pressent le pas. La grille est ouverte ou s'ouvre devant l'injonction des représentants. Il entre à ce moment, selon le concierge Ratte, 20 ou 25 représentants, 120 ou 130 artilleurs, et un certain nombre d'autres individus en habits bourgeois ou en blouse. Sous quelques blouses on remarque une mise d'une certaine recherche.

« Le poste placé à la grille, est composé de quinze voltigeurs du 18e léger, commandé par le sergent Tronche. On crie qu'il faut le désarmer. Boichot s'avance, tend la main au sergent et dit : « Pourquoi les désarmer ? Ils sont à nous. » Rattier, coiffé d'une casquette portant le n° 48, s'adresse en ces termes au sergent, auquel il donne une poignée de main : « Je suis le représentant de l'armée ; mieux qu'un autre, je respecte un chef de poste ; il ne vous sera rien fait, mais criez avec nous : « Vive la Constitution ! Vive la République !... Je vous somme de rendre vos cartouches, autrement on vous désarmera, ou on vous écrasera dans le poste. »

« Prières et menaces, tout échoue devant la simple, mais fidèle fermeté du sergent et du caporal, qui, sans forces suffisantes pour résister, ne répondent pas aux harangues, n'abandonnent pas leurs armes et ne livrent pas leurs cartouches. Le capitaine Rheins, de la 6e légion, résiste avec la même fermeté aux tentatives dont il est l'objet.

Le directeur du Conservatoire, M. Pouillet, arrive sur l'avis qui lui est donné. C'est Ledru-Rollin, qui, le premier, s'adresse à lui, sur le seuil de la cour des laboratoires, en lui disant : « Nous sommes traqués et sabrés sur les boulevards, nous venons vous demander un asile, pour délibérer. »

Après de vaines observations, adressées successivement par M. Pouillet aux accusés Ledru-Rollin, Guinard et Considérant, sur une invasion qu'il ne dépendait plus de lui d'empêcher, les représentants sont introduits dans la salle de



Poursuite des insurgés dans les carrières de Montmartre, juin 1848.

l'ancien amphithéâtre. Ils n'occupent qu'un moment ce local, et ils vont s'établir, pour délibérer, dans la salle de dessin, dite des Filatures. Plusieurs d'entre eux s'installent aussi autour d'un bureau placé sous la galerie qui longe cette salle. Ils se font donner de l'encre et des plumes par le concierge.

Trois barricades sont commencées à l'intérieur par les artilleurs ; l'une au fond de la cour des laboratoires, au coin du réfectoire ; deux représentants y travaillent.

Une autre, derrière une porte ouvrant sur la rue Saint-Martin, à la suite du n° 220 ; une troisième, dans la brèche d'un mur cernant l'emplacement de maisons récemment démolies. A cette brèche, un homme en blouse se tient, le fusil à la main, l'oreille au guet, dans l'attitude de quelqu'un prêt à faire feu.

La commission des vingt-cinq, du comité démocratique socialiste, et la société des Droits de l'homme, partagent avec l'artillerie la mission de soutenir la Montagne et de fournir des hommes d'exécution à ce mouvement révolutionnaire.

Cependant, le colonel Guinard et les officiers qui l'accompagnent, font placer des artilleurs en sentinelle aux diverses entrées. A la grille de la rue Saint-Martin, des hommes armés ont ordre de ne laisser sortir personne, et de ne laisser entrer que des individus désignés

Pendant ce temps on affichait çà et là cette proclamation :

AU PEUPLE

A LA GARDE NATIONALE — A L'ARMÉE

—

« La Constitution est violée ! le peuple se soulève pour la défendre...

« La Montagne est à son poste.

« Aux armes! aux armes!

« Vive la République ! Vive la Constitution !

« Au Conservatoire des Arts-et-Métiers, le 13 juin, à deux heures.

« *Les représentants de la Montagne.* »

Vers 2 heures 45 minutes, un détachement de soixante hommes de garde nationale parut devant la barricade protégeant le Conservatoire. Les cent artilleurs et hommes en blouse qui la défendaient, prirent la fuite, et vinrent se réfugier dans le poste établi dans l'un des pavillons latéraux. Une fois là, quelques artilleurs firent feu; à cet instant, et au bruit de la fusillade, le directeur du Conservatoire parut dans la salle où se trouvaient les représentants :

— Vous êtes perdus, leur dit-il; je vous ai prévenus, mais vous n'avez pas voulu m'écouter, je vous laisse, et je vais où m'appelle mon devoir de conservateur, au milieu de mes collections.

A partir de ce moment, la déroute fut complète, et il s'opéra, par toutes les issues, une fuite dont l'ardeur est indicible; les uns, les plus pressés, brisèrent les barreaux des fenêtres; les autres ouvrirent les vasistas. Ledru-Rollin s'échappa par le vasistas de la cinquième fenêtre.

A 5 heures, le président de la République, suivi d'un nombreux état-major, et d'une escorte de dragons, parcourut les boulevards au milieu des cris: « Vive la République! vive Napoléon! »

A huit heures et demie, sept représentants du peuple arrêtés étaient amenés à la Présidence, et enfermés séparément dans les bureaux.

L'insurrection avait décidément avorté; mais les gardes nationaux étaient furieux, et ils se vengèrent de la prise d'armes qui leur avait été imposée, en saccageant les presses des imprimeries, où s'imprimaient plusieurs journaux républicains: Un officier d'etat-major suivi d'une compagnie de la 1re légion de la garde nationale et d'un bataillon de tirailleurs de Vincennes, envahit l'imprimerie Boulé, rue Coq Héron. Arrivé au premier étage, l'officier donna cet ordre: « Il n'y a ici que des gueux, des scélérats, montez, répandez-vous dans les chambres, et, à la moindre résistance, chargez à la baïonnette et faites feu! »

Au second étage, on enfonça la porte à coups de hache et de fusil; on brisa les presses, les tréteaux, les casses, on saccagea les caractères, les bureaux du chef d'atelier.

A la suite de ces divers événements, la légion d'artillerie de la Seine fut licenciée, ainsi que la troisième compagnie du 3 bataillon de la 5e légion.

La bourgeoisie parisienne manifesta hautement sa satisfaction d'avoir échappé à une révolution dont le succès eût livré Paris à la Montagne qu'elle redoutait; aussi, lorsque le 17 juin, la procession de l'*Octave de la Fête-Dieu* sortit en grande pompe de l'église de la Madeleine, à midi un quart, la présence du corps de musique de la 2e légion de la garde nationale de Paris ajoutait à l'éclat de cette cérémonie, qui avait attiré une foule immense.

« Il serait difficile de donner une idée de l'aspect que présentait la place de la Madeleine, au moment où la procession a fait sa station au reposoir, élevé en face de la rue Tronchet.

« Tous les abords étaient littéralement encombrés, et nous n'avons pas vu une tête qui ne fût découverte, un homme qui n'ait fléchi le genou au moment solennel de la bénédiction.

« Il était près de deux heures, quand la procession est rentrée au bruit de la musique, exécutant une marche délicieuse sur les motifs des *Puritains*.

« Cette cérémonie produisit une impression profonde; » mais, ce qui en produisait encore davantage, c'étaient les nombreux décès, dus au choléra, qui fut terrible pendant le mois de juin; le bulletin de l'épidémie du 10 accusait un chiffre de 672 décès!

On ne voyait que corbillards par les rues.

De nombreuses arrestations furent opérées à Paris, après le 13 juin; des perquisitions furent faites chez tous les représentants, contre lesquels l'Assemblée avait autorisé des poursuites; une instruction judiciaire se poursuivit avec beaucoup d'activité, et, au mois de novembre, les accusés furent renvoyés devant la haute Cour de Versailles, qui les envoya en exil.

Paris s'occupa, peu de temps après ces événements, d'un procès criminel qui, par son étrangeté, souleva une réprobation universelle contre l'accusé; c'était un jeune homme de vingt-cinq ans, nommé François Bertrand, enrolé volontaire, sergent à la 3e compagnie, 2e bataillon du 74e de ligne.

Ce jeune sergent avait été trouvé par un garde du cimetière du Père-Lachaise, blotti au milieu de la nuit dans une fosse fraîchement creusée. Aux questions qui lui furent adressées, il répondit avec le plus grand calme:

— Je suis venu à un rendez-vous d'amour; j'attendais une femme, le sommeil m'a surpris dans ce tombeau où je m'étais blotti.

Les gardiens le reconduisirent à la caserne de Reuilly où était son régiment.

Cependant, depuis déjà longtemps, on remarquait des profanations commises aux cimetières de Montparnasse et du Père-Lachaise, elles recommencèrent dès la nuit qui suivit celle de la découverte du sergent. Chaque matin, quelque temps après les journées de juin 1848, les gardiens du cimetière Montparnasse, trouvaient des cadavres de femmes, arrachés de leur sépulture, mutilés, étendus sur le sol dans les allées peu fréquentées, jetés sur les dalles tumulaires où l'on semblait avoir pratiqué de mystérieuses opérations.

La surveillance, dit l'auteur du *Nouveau Paris*, n'amenait aucun résultat; les gardiens imaginèrent de dresser un piège. Un canon de fusil chargé de mitraille jusqu'à la gueule, fut placé

sur une tombe et recouvert de zinc et de couronnes.

L'embouchure du canon fut dirigée vers un mur, haut de près de neuf pieds, où l'on avait remarqué des traces d'escalade. Un fil de fer attaché à la détente devait, à la première tentative d'escalade, faire partir la batterie. On se tint sur ses gardes pour accourir au bruit de la detonation.

« Vers minuit, une épouvantable explosion se fit entendre; les gardiens s'élancèrent et aperçurent un homme, déjà entré dans le cimetière, et qui, à leur vue, bondissant avec une extrême legèreté, s'élança de l'autre côté du mur. Les gardiens lui tirèrent encore un coup de fusil, mais la crainte de s'entre-tuer dans les ténèbres leur fit cesser leur poursuite. Le mur si legèrement escaladé par l'inconnu, était d'ailleurs un obstacle infranchissable pour eux. On prit des falots et on examina les alentours. Il y avait du sang, des lambeaux de vêtements militaires et des empreintes de pas. Un rapport fut adressé au préfet de police, mais la justice eût encore pu se trouver en défaut, sans un événement où la mort venait en quelque sorte donner son funèbre témoignage.

« Le jour de l'exécution de Daix et Lahr, les troupes postées aux environs de la barrière Fontainebleau, s'etendaient jusqu'aux abords du cimetière. Le fossoyeur qui creusait la fosse des suppliciés entendit deux sapeurs du 74ᵉ raconter qu'un sergent de leur régiment était entré la veille, cruellement blessé, au Val-de-Grâce. Il avait reçu un coup de mitraille et ne donnait que de vagues explications sur l'accident dont il était victime. Le fossoyeur prêta l'oreille et comme la profanation était connue de tous les employés du cimetière, il se hâta d'avertir la justice.

« On se transporta au Val-de-Grâce.

« Sur un lit gisait, criblé de cinq blessures, le sergent Bertrand.

« Une information eut lieu, et Bertrand fit à M. le docteur Marchal de Calvi, chirurgien-major au Val-de-Grâce, les aveux les plus complets...

« Bertrand fut traduit le 10 juillet 1849, devant le 2ᵉ conseil de guerre de la 1ʳᵉ division militaire; il avoua qu'il lui était arrivé d'ouvrir, dans une seule soirée, dix ou quinze cercueils et qu'il prenait un affreux plaisir à mutiler les cadavres, à leur arracher les entrailles, à en disperser les lambeaux. Considéré comme monomane, il fut condamné seulement à un an de prison et aux frais de la procédure. »

Ce fut le 1ᵉʳ août 1849, que fut mis en service le dépotoir de la Villette. De 1761 à 1849, les bassins étagés de Montfaucon recevaient les produits des vidanges et des immondices de Paris, c'était là aussi que les chevaux hors d'état de service ou blessés étaient livrés au couteau de l'équarrisseur dans ce qu'on appelait les Clos d'équarrissage. Des boyauderies, des fabriques de poudrette étaient etablies alentour dans d'ignobles baraques, sur un sol pelé, hérissé de jaunes falaises. Lorsque les fourches patibulaires eurent été supprimées, les ateliers d'équarrissage couvrirent toute la butte.

On tuait jusqu'à 15,000 chevaux par an à Montfaucon.

« La crinière et les crins de la queue, dit M. de Labédollière, étaient coupés sur l'animal vivant pour être vendus aux bourreliers, aux cordiers, aux tapissiers. La peau était envoyée aux tanneurs lorsque le cheval était sain; dans le cas surtout où il avait été condamné par suite d'une fracture incurable, les équarrisseurs ne dédaignaient pas de se régaler de sa chair. L'hippophagie naquit à Montfaucon. Les dépouilles intimes étaient abandonnées sur le sol et promptement couvertes de milliers de ces larves désignées par les pêcheurs sous le nom d'asticots. C'était encore une source de bénéfices pour l'équarrisseur, mais les vers avaient dans les rats de terribles concurrents. »

Dès 1817, une ordonnance royale avait décrété en principe le transport de la grande voirie au centre de la forêt de Bondy; toutefois, la purification de ce coin du nouveau Paris ne commença guère qu'en 1845 et ne s'effectua complètement que le jour où on se servit du dépotoir dont nous allons parler.

Mais, d'abord, encore un mot sur les rats, qui furent pendant de longues années, un fleau pour la Villette et Belleville.

Ces animaux faisaient crouler toutes les murailles et toutes les constructions élevées dans le voisinage des clos d'équarrissage. Toutes les éminences des environs étaient perforées à un tel point, que le terrain tremblait sous les pieds. Les parties les plus escarpées, minées de cette manière se sont écroulées en laissant à découvert les galeries creusées par les rats et les trous dans lesquels ils se retiraient,

C'était au bas des tertres où pullulait cette race immonde, qu'une mer putride miroitait au soleil; elle se divisait en cinq bassins: les deux supérieurs retenaient les matières solides formant la poudrette, dans les autres descendaient lentement les liquides, dont le trop plein, au moyen d'une bonde, coulait dans le canal Saint-Martin.

Les malheureux habitants de ces parages infectés de miasmes pestilentiels, sollicitaient sans cesse de l'autorité l'éloignement de ce foyer de pestilence. La première satisfaction qui leur fut donnée fut l'etablissement d'un dépotoir, mais ils se montrèrent très hostiles à cette mesure; une lutte énergique fut entreprise par la commune de la Villette pour repousser la construction que l'on voulait créer sur son territoire, mais on passa outre et le dépotoir fut fait.

Il se compose d'un hangar de neuf travées couvertes, enveloppé par une ceinture de chaussées

pavées, et faisant face à une gare d'embarquement. La verdure, les plantations et les jardins au milieu desquels apparaissent les bâtiments peints à l'huile au blanc de zinc, ne laissent pas que de donner à ce réservoir de matières repoussantes un aspect enchanteur pour celui qui n'en connaît ni le nom ni la destination.

A l'intérieur des halles, les murs sont revêtus de stuc, ce qui permet de les éponger et de les laver avec soin; le dallage est en bitume compris entre des bordures de granit, et aucun obstacle n'arrête l'écoulement de l'eau vive employée au lavage. Au milieu de chacune des travées se trouve une trappe d'égout près de laquelle les voitures à vider viennent se placer; un tuyau de toile qui réunit la tonne à la trappe, permet au flot de jaillir et de s'écouler sans qu'il s'en échappe au dehors.

Après cette opération, on lave avec des lances à eau la tonne ainsi que l'emplacement et en quatre minutes, la voiture est vidée, nettoyée et partie.

Sous les halles, se trouvent trois galeries découpées en cellules par des murs transversaux. Le flot dirigé par des ventelles en tête de l'une des galeries, tombe en haut du radier et descend en suivant la ligne sinueuse que déterminent les portes des cellules. Des pompes mues par une machine de 25 chevaux aspirent les matières au bas du radier et les refoulent jusqu'à Bondy, dans un conduit de 30 centimètres de diamètre.

En une heure, 100 mètres cubes sont chassés à 10 kilomèt. de distance et à une hauteur de 2m,50.

Lorsque le niveau de l'épuisement baisse à environ 30 cent. au-dessus du radier, on arrête la machine et on lance du haut de la galerie un courant d'eaux vives qui arrivent avec violence sur les dépôts que les ouvriers remuent en même temps au rabot.

A l'influence de l'eau vive, on a ajouté partout une ventilation très énergique. Les halles ouvertes, sont percées de baies de 2m,40 par lesquelles la ventilation naturelle est tellement forte, qu'en hiver, on est obligé de les garnir avec des toiles pour garantir les ouvriers contre le froid. Dans les citernes, où l'on avait à lutter contre une température humide et chaude, on est parvenu à donner un aérage spécial à chaque cellule; à cet effet, on a ouvert dans les reins des voûtes, trois conduits maîtres parallèles à l'axe des galeries et on y a branché des conduits secondaires, terminés par les bouches qui aboutissent à chaque cellule.

Enfin, une salle de bains dont l'eau est chauffée par un jet de vapeur, permet de donner le dimanche, des bains à tout le monde, à tour de rôle.

Ce fut en 1849, que fut fondée la boucherie centrale établie à l'abattoir de Villejuif, boulevard de l'Hôpital, 181 : elle eut pour objet d'expédier chaque matin aux divers établissements hospitaliers, les quantités de viande qui leur sont nécessaires.

On sait que l'abattoir de Villejuif a disparu lors de la création des abattoirs généraux.

L'emplacement du corps de garde où le général de Bréa avait été assassiné pendant l'insurrection de Juin fut sanctifié par la construction d'une petite église bâtie en 1849 sous le vocable de Saint-Marcel de la Maison-Blanche ; elle desservit le quartier de la Maison-Blanche qui dépendait de la commune de Gentilly, dont une partie fut annexée à Paris en 1860.

Le 28 avril 1871, la commune de Paris « considérant que l'église Bréa est une insulte permanente aux vaincus de juin et aux hommes qui sont tombés pour la cause du peuple, décrète : Art. 1er. L'église Bréa sera démolie; — Art. 2. L'emplacement de l'église s'appellera Place de juin. »

Fort heureusement pour la petite église, la commune mit quelque lenteur dans l'exécution de ce décret et l'entrée des troupes la sauva de la démolition. Les pertes qu'elle subit alors ne dépassèrent pas 2,000 fr.

En 1849, MM. Monod et Agénor de Gasparin se séparèrent de l'église nationale protestante et fondèrent l'Église réformée évangélique. Cette Église célébra son culte dans trois chapelles qui furent bâties depuis : la chapelle du Nord, passage des petites Écuries (transportée en 1862, 17 rue des Petits Hôtels), la chapelle américaine du Saint-Honoré, rue de Berry, 21 et la chapelle des Ternes.

Depuis l'avortement de la manifestation armée de juin, Paris avait recouvré sa tranquillité, et l'assemblée, dès le 17 juillet, songeait à prendre des vacances, mais un des représentants s'y opposa.

— Quels ont été vos travaux? dit-il, vous avez interdit les clubs et les réunions publiques, vous avez établi l'état de siège, vous avez abrogé l'art. 67 de la loi sur la garde nationale, vous avez autorisé les poursuites contre trente et quelques représentants, vous avez fait un règlement modèle et décrété un appareil de ventilation! (qui ne fonctionne pas, dit une voix.)

En effet, c'était peu pour avoir besoin de vacances.

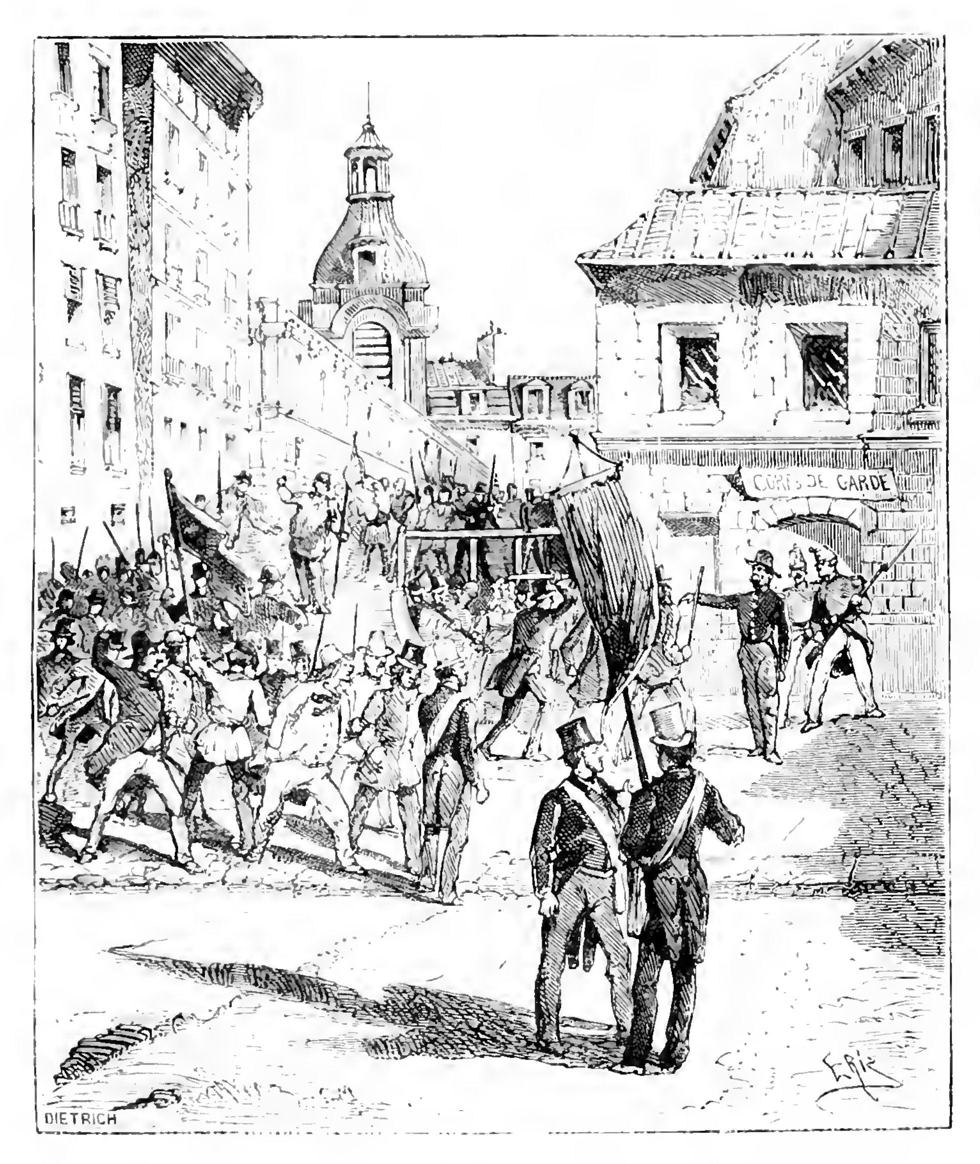
Le 23, la même demande reparut, les représentants avaient besoin de prendre l'air. Cette fois ce fut M. Nettement qui posa la question

— Messieurs, qu'avons-nous fait depuis que nous sommes ici?

— Rien! répondit un membre de la gauche.

Le lundi, 10 août, l'assemblée décida pourtant qu'elle se prorogerait depuis le lundi 13 jusqu'au samedi 30 septembre.

On discuta ce jour-là à propos d'un article de journal ; le prince Pierre Bonaparte fut appelé imbécile par le citoyen Gastier qui reçut aussitôt



Le poste du boulevard Bonne-Nouvelle est sommé de rendre ses armes. (Page 146, col. 2.)

du prince un vigoureux soufflet et prétendit qu'au contraire, c'était lui qui avait été appelé imbécile en même temps qu'il recevait la gifle.

L'Assemblée reprit ses séances le 1er octobre, et on sait si elles furent tumultueuses : on y échangeait les injures les plus variées.

Une des séances les plus amusantes fut celle du 6 octobre, dans laquelle on discuta longuement, à propos des mots monsieur et citoyen. Le *Moniteur* avait dans son compte rendu du 4, mis M. Thouret au lieu de : le C. Thouret ; une discussion très vive s'engagea, on se fût cru aux plus mauvais jours de la Révolution ; enfin il fut décidé qu'on pourrait se servir *ad libitum* des mots monsieur et citoyen. Ajoutons que pendant toute la durée de la République, les qualifications monsieur et madame ne cessèrent jamais d'être en usage.

Le 31 du même mois, un message du président fit connaître qu'il avait congédié ses ministres et que le nouveau ministère était ainsi constitué :

MM. le général d'Hautpoul, à la guerre;
de Rayneval, aux affaires étrangères;
Ferdinand Barrot, à l'intérieur;
Rouher, à la justice;
Bineau, aux travaux publics;
Parieu, à l'instruction publique et aux cultes;
Dumas, à l'agriculture et au commerce;
Achille Fould, aux finances;
le contre-amiral Romain-Desfossés, à la marine.

M. le général d'Hautpoul était chargé par intérim, du portefeuille des affaires étrangères.

Trois jours plus tard, le 3 novembre, une cérémonie importante avait lieu au Palais-de-Justice, pour l'institution de la magistrature. Voici un extrait du programme de cette cérémonie : A dix heures et demie, le président de la République, le vice-président et le conseil des ministres, furent reçus au haut du grand escalier du Palais-de-Justice par les membres de la Cour de cassation. Ils se rendirent de là à la grand'chambre, où se trouvaient réunis depuis dix heures les magistrats, qui devaient prêter serment à l'audience.

A onze heures, le cortège se rendit à la Sainte-Chapelle. La messe du Saint-Esprit fut célébrée par l'archevêque de Paris. Après la messe, on se rendit à la salle d'audience. La séance fut ouverte par le garde des sceaux, ministre de la justice. Le premier président et le procureur général de la Cour de cassation prirent la parole.

Le secrétaire général du ministère de la justice donna lecture de la loi du 8 août et de la formule du serment prescrit. Sur l'appel nominal, chacun des membres se leva, et, la main étendue, dit : « Oui, je le jure ! »

On doit à une circonstance du cérémonial la démolition d'un affreux couloir construit sur la façade du palais ; un escalier pratiqué dans la grande salle des Pas-Perdus fut démoli pour le même motif et ne fut pas rétabli.

Trois rues nouvelles furent ouvertes en 1849 : la rue de Lyon, qui prit son nom du chemin de fer de Lyon, la rue Henrion-de-Pansey qui fut ainsi appelée en mémoire de l'éminent jurisconsulte, et la rue Richard-Lenoir dont le nom lui fut donné en l'honneur du grand manufacturier mort en 1839.

XLVII

Les arbres de la liberté. — La manifestation des Écoles. — Les casernes. — Le 2 décembre. — Le palais de l'Industrie. — Cirque Napoléon. — Théâtre Déjazet. — La fête des aigles. — Hôpital israélite. — Les modes.



A Paris, les idées anarchiques s'étaient affaiblies sous la double influence des épreuves les plus désastreuses et les mesures législatives qui avaient donné à des droits poussés jusqu'à l'abus, la limite indiquée par la constitution, celle de la sécurité publique.

Le président Louis-Napoléon, installé à l'Élysée, cherchait à y attirer la haute société en donnant des soirées hebdomadaires. Tout le rez-de-chaussée du palais, comprenant trois salons et une galerie, était alors ouvert, et on y avait ajouté une petite construction légère qui réunissait la grande façade au mur du jardin, donnant sur l'avenue de Marigny. Les honneurs du palais présidentiel étaient faits par MM. Bacciochi, Fialin de Persigny, Battaille, Conneau, Fleury, de Béville, de Toulongeon, Edg. Ney, Menneval, etc.

Naturellement, les républicains voyaient avec une certaine inquiétude l'espèce de cour naissante qui se formait autour du prince ; des journaux, et particulièrement le *Dix décembre* et le *Napoléon*, en ouvrant la porte à des impatiences mal déguisées, faisaient pressentir aux hommes prévoyants un retour prochain aux idées antirépublicaines.

Des bruits de coup d'État circulèrent.

Un décret du 4 janvier 1850 éleva l'ex-roi Jérôme au rang de maréchal de France ; il était déjà gouverneur des Invalides, et cet acte émanant de la volonté présidentielle, éveilla l'attention. Elle se porta bientôt sur un point plus important : le préfet de police voulant donner satisfaction à un très grand nombre de réclamations qui lui étaient adressées relativement aux arbres de liberté qui gênaient la circulation publique à Paris, avait prescrit aux commissaires de police de lui désigner ceux de ces arbres qu'il était de l'intérêt général d'enlever, en ayant soin de faire connaître son intention de respecter ceux qui ne gênaient pas.

En conséquence, les arbres signalés furent abattus, et personne ne songea à le trouver mauvais, mais certains journaux, organes de l'opposition la plus avancée, s'efforcèrent de transformer la mesure administrative en fait politique ; ils déclarèrent que la liberté était en péril, et l'un d'eux, la *Voix du Peuple*, menaça de représailles les statues des rois et les monuments publics.

Le peuple s'émut et bientôt des rassemblements tumultueux se formèrent (le 3 février) sur le carré Saint-Martin.

Après avoir toléré pendant la journée ces rassemblements, l'autorité crut devoir les disperser et le lendemain, de fortes escouades de sergents de ville furent dirigées, sous la conduite d'officiers de paix, sur les points où ils stationnaient; des arrestations furent opérées, mais la foule ne se dispersa pas.

Au carré Saint-Martin, surtout, la résistance fut vive et de déplorables collisions se produisirent; la circulation se trouva complètement interdite entre les portes Saint-Denis et Saint-Martin.

A cinq heures, les rassemblements du carré Saint-Martin avaient pris une telle extension, que tous les aboutissants jusqu'à la rue Transnonain étaient litteralement encombres. Sur la place Nationale-Saint-Martin, un tombereau de pavés avait été déposé le matin même au pied de l'arbre de la liberté, pour des réparations à la voie publique; on répandit le bruit dans la foule que l'arbre était condamné; des sergents de ville s'étant montrés sur ce point, des ouvriers armés de marteaux de forge et de bêches se ruèrent sur les agents dont plusieurs furent grièvement blessés.

Il fallut que la troupe de ligne arrivât sur le théâtre de ces violences pour les faire cesser.

Le 5, une énergique circulaire du ministre de l'intérieur annonça que l'autorité ferait respecter ses décisions et que tous les arbres qui deviendraient prétexte à désordre seraient abattus.

Ce fut ce qui eut lieu, deux arbres décorés de statuettes et d'inscriptions anarchiques furent enlevés et quelques centaines d'émeutiers furent dispersés.

Le calme se rétablit. Toutefois le 8, il y eut à la Chambre une séance orageuse : la haute cour de justice avait condamné à la déportation trente représentants du peuple; un vote de la Chambre déclara qu'en conséquence ces trente representants etaient déchus de leur qualité, et le lendemain, 9 février, les collèges électoraux furent convoqués pour le 10 mars à l'effet de combler les vides qui s'étaient produits à la Chambre. Paris eut à élire trois deputés.

Le 24, quelques couronnes furent deposées autour de la colonne de Juillet; elles furent enlevées le lendemain par ordre d'un officier de paix trop zélé. Informé du fait, le prefet de police se hâta de faire replacer les couronnes; mais le coup était porté, les socialistes répandirent dans les faubourgs le bruit qu'un outrage inoui venait d'être fait à la Révolution; des ouvriers achetèrent de nouvelles couronnes et les apportèrent à la Bastille, et des rassemblements se formèrent sur la place, tandis qu'à la Chambre, le ministre déclarait qu'il avait donné l'ordre de destituer l'agent qui s'était rendu coupable de l'enlèvement des couronnes et que c'était lui-même qui avait ordonné qu'elles fussent replacées.

« Mais, dit M. A. Fouquier, dans son *Annuaire historique*, ce que demandaient les factieux, ce n'était pas une réparation, c'était un prétexte de désordre. Aussi ne tinrent-ils aucun compte de la restitution qui avait précédé le scandale. Des processions populaires, dont les acteurs restaient souvent les mêmes, furent organisées pour déposer les couronnes au pied de la colonne pendant toute la durée des réunions préparatoires. »

Quatre-vingt-quatre soldats, dont cinq caporaux et deux sergents, prirent part à la manifestation des couronnes.

Il fallait mettre un terme à ces démonstrations. Le 11, on lut sur les murs de Paris ceci :

AVIS

« L'autorité a fait respecter les hommages rendus à la mémoire des morts inhumés sous la colonne de la Bastille; mais depuis quelques jours, ces manifestations ayant pris un caractère menaçant pour la tranquillité publique, ordre a été donné de s'opposer à leur continuation.

« Tous les emblèmes séditieux ou contraires aux règlements de police, qui ont été apportés au pied du monument seront enlevés.

« 11 mars 1850.

« Signé : *Le Préfet de Police*,

« P. Carlier. »

Le désordre cessa aussitôt.

Le 10 mars, l'élection se fit et les trois socialistes, Carnot, Vidal et de Flotte furent nommés. « Tels étaient les candidats choisis, dit M. Fouquier, un transporté de juin (de Flotte) et deux socialistes. »

Nommé à Paris et dans le Bas-Rhin, Vidal opta pour le Bas-Rhin; il y eut donc une nouvelle election à Paris, qui vit en conséquence se rouvrir la session des clubs, on y prêcha des doctrines socialistes; le 12 et le 13 avril, le gouvernement fit fermer les réunions électorales de l'Ermitage-Montmartre (ainsi nommées parce qu'elles se tenaient dans la salle de bal de l'Ermitage, située boulevard des Martyrs et qui fut démolie en 1862), de La Chapelle, de Montrouge et celles des VIIe, X^e et XIe arrondissements.

Le nom d'Eugène Sue, « candidat socialiste, » sortit de l'urne.

« Un profond découragement s'empara de la bourgeoisie. La baisse subite des fonds publics, l'élévation du prix de l'or, la multiplication significative des achats de fonds à l'étranger, le départ d'étrangers nombreux venus à Paris pour y passer la belle saison, l'arrêt plus marqué encore qu'au mois précédent, des transactions industrielles et commerciales, tels furent les symptômes de cette confiance que devait ramener la conciliation électorale. »

Si la bourgeoisie s'effrayait comme toujours

du résultat de la politique qu'elle n'avait cessé de pratiquer, elle avait grande confiance dans les placers de la Californie dont on disait monts et merveilles. On ne parlait plus que des millions qu'il était si facile de trouver dans cette contrée fertile en mines d'or; il ne s'agissait que de se baisser pour en prendre.

La fièvre californienne fut bientôt commune à tous les Parisiens; des compagnies financières se formèrent et émirent des actions de 5 francs qui devaient rapporter 150 francs. Il y en avait même de 10 francs dont le revenu serait de 450 francs.

Naturellement on se jeta avec avidité sur les actions; les compagnies firent faillite et les actionnaires en furent pour leur argent.

Si les compagnies californiennes ne prospérèrent pas, les associations ouvrières fraternelles qui s'étaient fondées aussitôt après février 1848, ne firent pas non plus de bonnes affaires. Ces associations étaient formées d'ouvriers associés pour produire et vendre directement au public; leur principe était la mutualité du travail et du crédit; le travail en commun était possible, mais ce qui l'était beaucoup moins, c'était l'obtention du crédit nécessaire.

Dans nombre de rues, on voyait alors de petites boutiques d'assez piètre apparence pour la plupart, portant pour enseigne un niveau et l'inscription : « *Association des cuisiniers réunis, association des cordonniers réunis;* » il y en avait de toutes professions : casquettières, chaussonniers, écrivains-rédacteurs, sages-femmes, artistes chanteurs, médecins, portefeuillistes, chemisières et couturières, cloutiers, etc.

Dans le cours de l'année 1850, la majeure partie de ces associations avait disparu.

Ce fut en avril 1850, qu'on commença à placarder aux mairies de Paris le *Moniteur universel* qui était alors, on le sait, le journal officiel.

Du même temps, date la mise en circulation des voitures de place à galerie pour les bagages. Cette innovation fut très bien accueillie par la presse au nom du public.

Ce qu'elle accueillit beaucoup moins favorablement, ce fut la loi de haine votée par la Chambre contre elle et rétablissant le timbre et le cautionnement pour les journaux, rendant la signature des articles obligatoire et assujettissant le roman feuilleton à l'impôt.

Nombre de journalistes commencèrent à remarquer qu'ils n'avaient pas gagné grand'chose à la révolution de 1848.

Si la presse était devenue suspecte au gouvernement, la garde nationale ne l'était pas moins; une loi fut préparée contre elle.

Le 29 juin, une ascension aérostatique, organisée par deux savants, MM. Barral et Bixio, s'effectua dans la cour de l'Observatoire; les aéronautes s'élevèrent très haut et faillirent payer de leur vie leur expérience. Mais ils ne se découragèrent pas et le 27 juillet suivant, ils reprenaient la route des airs, et les observations qu'ils firent donnèrent des résultats tout à fait extraordinaires et inattendus.

Le 30 juillet, une loi sur la police des théâtres fut votée, « jusqu'à ce qu'une loi générale qui devra être présentée dans le délai d'une année ait définitivement statué sur la police des théâtres, aucun ouvrage dramatique ne pourra être représenté sans l'autorisation préalable du ministre de l'intérieur à Paris. »

En juillet et novembre, fut votée la loi qui permettait à toute personne de correspondre au moyen du télégraphe de l'État, à partir du 1er mars 1851, et à compter de ce moment on vit s'établir peu à peu, à Paris, des bureaux télégraphiques dans les différents quartiers.

L'expérience avait fait reconnaître la nécessité d'opérer d'une manière complète le dégagement de l'Hôtel de ville trop resserré à l'est et en même temps de défendre l'accès du monument sur le point où il pouvait être le plus facilement attaqué.

Un décret du 23 mai 1850 déclara d'utilité publique le projet d'isolement de l'Hôtel de ville avec réserve sur les terrains devenus libres, de l'emplacement qui serait jugé nécessaire pour la construction d'une caserne.

« Depuis cette époque, lisons-nous, dans le continuateur de Dulaure, le gouvernement ayant résolu d'exécuter cette construction aux frais de l'État, demanda à la ville de Paris la cession de terrains compris entre les rues Lobau, François-Miron, du Pourtour-Saint-Gervais, la place Baudoyer et la rue de la Truanderie.

« Le conseil municipal saisi de cette question par M. le Préfet de la Seine, décida, le 12 mars 1852, qu'il y avait lieu de remettre au département de la guerre le terrain laissé libre derrière l'Hôtel de ville sous la réserve que la concession dont il s'agit, n'ôterait pas à ce terrain son caractère municipal, et qu'en conséquence il ferait retour à la ville si, à une époque quelconque, le gouvernement renonçait à la caserne. Il réserva également l'examen par l'administration de la nouvelle construction dont les lignes devaient être en rapport avec l'architecture de l'Hôtel de ville

« Le plan arrêté comprenait un polygone de 8,247 mètres, dont la ligne parallèle à l'Hôtel de ville serait à 40 mètres de la grille. Les façades latérales devaient être perpendiculaires à cette ligne : l'une au nord, ménageant la rue nouvelle, à 23 mètres de largeur à l'alignement de la rue de Rivoli et l'autre au sud à 24 mètres de distance d'une ligne d'axe réunissant le portail de Saint-Gervais, au milieu de la partie sud-est de l'Hôtel de ville. Cette disposition normale à ce dernier monument, dont la façade a une grande largeur, convenait aussi bien sous le rap-



Dévastation des ateliers de l'imprimerie Boulé, rue Coq-Héron, 13 juin 1849. (Page 150, col. 1.)

port de la circulation de la rue du Pourtour au quai, que pour l'aspect des deux monuments, son biais était moins disgracieux, la façade Saint-Gervais étant peu étendue. »

La caserne Napoléon (ce fut le nom qu'on lui donna) fut disposée de manière à contenir au moins deux mille hommes, l'installation d'une force permanente sur ce point de la capitale était une précieuse garantie d'ordre public, et avait, en outre, l'avantage d'éviter au monument municipal et aux services administratifs, les inconvénients d'un casernement intérieur tel qu'il existait depuis 1848. »

Une autre caserne, celle des Petits-Pères fut construite à la même époque sur les plans de M. Grizard ; elle occupe tout ce qui restait de l'emplacement de l'ancien couvent des Petits-Pères ; elle fut destinée à loger deux compagnies de la garde municipale. Elle se compose de deux grands corps de logis, l'un sur la rue de la Banque, l'autre sur celle de Notre-Dame-des-Victoires : ce dernier fut affecté au logement des officiers.

Une vaste cour, avec bâtiments à droite et à gauche occupe l'intervalle entre les deux corps de logis ; ils furent destinés, ainsi que celui de la rue de la Banque, au logement des deux compagnies.

Une cour de service isole de l'église ces bâtiments qui, du côté de la banque, se relient aux bâtiments de la mairie, élevés la même année sur les plans de l'architecte Rolland.

Au rez-de-chaussée, et à l'entre-sol de cette portion de la caserne, fut établi le bureau de bienfaisance, avec sa cour particulière et communiquant, ainsi que la caserne, à celle de la mairie, par un passage commun.

Cette caserne, d'un style Louis XIII, grave et sévère, forme avec le Timbre et la mairie, dont les proportions architecturales sont du plus bel effet, un ensemble qui donne à la rue de la Banque un aspect tout particulier.

Les premiers projets de la caserne des Petits-Pères remontent à 1845; ils étaient sur le point d'être mis à exécution lorsqu'éclatèrent les événements de 1848; repris en 1850, ils furent adoptés et les travaux qui coûtèrent environ 1,500,000 francs furent terminés en 1853.

Au-dessus des portes d'entrée, au droit des colonnes de la façade, on plaça au mois de mai 1858, les statues allégoriques de la force, de la prudence, de la vigilance et de l'ordre public.

Le 12 août 1850, le président commença un voyage à travers la France, qui fut suivi d'un second au mois de septembre; au retour, des cris de vive Napoléon et vive l'empereur! furent poussés et ces cris émurent singulièrement l'opinion publique; le 7 novembre, un député déclara à la Chambre que dans la soirée du 29 octobre, vingt-six individus parmi les membres les plus exaltés d'une société napoléonienne, dite du dix décembre, avaient tenu une séance extraordinaire dans laquelle ils avaient tiré au sort à qui assassinerait le président de l'Assemblée nationale et le commandant en chef de l'armée de Paris, le général Changarnier.

Grand émoi à la Chambre; cependant, la suite prouva que le député avait bâti cette conspiration imaginaire sur le rapport d'un bas agent à moitié idiot.

Néanmoins, il y avait de l'inquiétude en l'air; l'antagonisme existant entre la Chambre et la présidence s'accentuait, il était facile de prévoir que l'un de ces deux pouvoirs absorberait l'autre.

Pendant ce temps, les Parisiens mis en goût de l'or par les promesses allechantes des compagnies californiennes, se jetaient avec empressement sur les billets de la loterie du lingot d'or, une gigantesque flouerie qui souleva de vives récriminations dont l'écho porté à la tribune le 21 décembre, valut à M. Emile de Girardin la censure avec exclusion temporaire.

Le 6 octobre, l'événement du jour, c'était une ascension aérostatique entreprise par M. Eugène Godard qui monta le ballon la *Ville de Paris* en compagnie de MM. L. Godard, Gaston de Nicolay, J. Turgan, L. Deschamps et Max. Mazen.

Une foule formidable occupait l'enceinte de l'Hippodrome; le ballon partit de Paris à cinq heures et demie du soir au bruit des acclamations.

Il s'élança dans la direction de la Villette et disparut bientôt aux regards.

A propos de la Villette, on y bâtit en 1850 un abattoir spacieux et commode dans la rue de Valenciennes; il y entrait annuellement de 35 à 40,000 têtes de bétail. Lors de l'établissement des abattoirs généraux, celui de la Villette fut supprimé et sur son emplacement furent élevés les bâtiments de l'administration des pompes funèbres.

Nous trouvons aussi en 1850, l'ouverture de la rue de Châlons qui, voisine du chemin de fer de Lyon, tira son nom d'une des villes que traverse cette ligne.

L'année 1851 commença par un conflit politique : le journal la *Patrie* avait publié un ordre du jour contenant des instructions à l'armée de Paris sur la conduite qu'elle aurait à tenir en cas d'émeute. M. Jérôme-Napoléon-Bonaparte présenta le 3 janvier une demande d'interpellation, à adresser au sujet de ces instructions.

Une vive discussion s'éleva à ce propos entre la Chambre et le général Changarnier et, le soir même, le ministère donna une démission qui fut acceptée. Le 10, un nouveau ministère fut constitué; il se composait de MM. Baroche à l'intérieur; Rouher à la justice; Fould aux finances; de Parieu à l'instruction publique; Drouin de Lhuys aux affaires étrangères; Regnault de Saint-Jean-d'Angely à la guerre; Magne aux travaux publics; Bonjean à l'agriculture et au commerce.

Le général Changarnier fut révoqué de son commandement qui fut donné au général Baraguay-d'Hilliers et le général Perrot était nommé au commandement de la garde nationale.

Ce ministère ne dura pas longtemps; il fut renversé le 18 janvier et, le 24, le *Moniteur* publiait la liste des nouveaux ministres : c'étaient MM. le général Randon à la guerre; Vaïsse à l'intérieur; de Germiny aux finances; Magne aux travaux publics; Brenier aux affaires étrangères; de Royer à la justice; Vaillant à la marine; Giraud à l'instruction publique et cultes; Schneider à l'agriculture et commerce.

Le 21 février, 166 représentants de la gauche déposèrent une proposition tendant à accorder une amnistie complète à tous les condamnés pour faits politiques depuis le 24 février 1848.

Le 24, l'anniversaire de la révolution servit de prétexte à des manifestations qui commentaient clairement la proposition parlementaire, mais l'autorité était trop énergiquement préparée pour qu'on ôsat rien tenter.

Le 23 mars, il y eut à Paris une manifestation dite de la jeunesse des écoles : « 250 jeunes gens environ, dit l'auteur de *l'Annuaire historique*, se réunirent aux environs de la place Cambrai dans l'intention de demander la réouverture du cours de M. Michelet (qui venait d'être suspendu) : quelques-uns d'entre eux avaient apporté une pétition préparée à l'avance. Aussitôt, ces jeunes gens ayant en tête les auteurs de la pétition, se dirigèrent en ordre marchant deux par deux vers le Palais de l'Assemblée. Quelques représentants qui se trouvaient par hasard sur les lieux où s'organisait cette

manifestation, accoururent à l'Assemblée pour prévenir le Président et les questeurs qui ignoraient complètement cette démarche. Aussitôt les ordres furent donnés ; les troupes de service au Palais furent mises sous les armes, les grilles furent fermées et toutes les mesures prises pour ne pas laisser pénétrer les pétitionnaires dans la cour intérieure du Palais.

« En effet, la colonne des pétitionnaires se présenta sur la place de Bourgogne vers deux heures et s'y arrêta. Trois représentants qui les y attendaient, MM. Versigny, Noël Parfait et Aubry (du Nord) reçurent des mains des chefs de cette manifestation la pétition, en les engageant à ne proférer aucun cri et à rentrer paisiblement chez eux. Les jeunes gens se bornèrent à proférer les cris de vive Michelet! et cinq minutes après, ils continuèrent leur marche, se rendant par la place de la Concorde et les boulevards à la rédaction du *National*, rue Saint-Georges. De là, ils allèrent à la rédaction des journaux la *Presse* et la *République* et se dispersèrent. Cette colonne ne rencontra sur son passage que la plus profonde indifférence de la part de la population.

« Une seconde manifestation du même genre n'eut pour résultat que l'arrestation d'un certain nombre de perturbateurs peu sérieux, parmi lesquels les étudiants véritables n'étaient pas en majorité. »

Le 10 avril, la plupart des ministres donnèrent encore leur démission et un nouveau ministère fut constitué ; il se composait ainsi : MM. Rouher garde des sceaux, ministre de la justice ; Baroche, ministre des affaires étrangères ; le général Randon, ministre de la guerre ; de Chasseloup-Laubat, ministre de la marine ; Léon Faucher, ministre de l'intérieur ; Magne, ministre des travaux publics ; Buffet, ministre de l'agriculture et du commerce ; Dombideau de Crouseilhes, ministre de l'instruction publique ; Achille Fould, ministre des finances.

Cela n'empêcha pas que les inquiétudes n'allassent croissant ; des pamphlets, des bulletins prêchant la guerre civile se répandaient partout. On se demandait avec terreur ce qui sortirait de l'état de lutte qui divisait le pays ; à propos d'un discours que prononça le Président à Dijon, où il s'était rendu pour inaugurer une section de chemin de fer, Paris prit peur, la Bourse baissa ; on se crut à la veille d'une crise, peut-être d'une révolution.

Les républicains qui remarquaient un courant favorable au Président, craignaient avec raison le retour de l'empire et la police découvrit dans les premiers jours de juillet un nouvel atelier clandestin du comité central de résistance, et saisit un bulletin dans lequel Louis-Napoléon était qualifié de « misérable jongleur, affilié aux jésuites, crétin stupide et têtu, » s'apprêtant à faire une Saint-Barthélemy de patriotes.

Le 11 juin, une rencontre au bois de Boulogne eut lieu entre le représentant du peuple Pierre Bonaparte et M. de Nieuwerkerke, directeur des musées ; celui-ci fut blessé à la cuisse droite, et pendant plusieurs jours on parla de ce duel ; mais une galerie zoologique, ouverte par M. Huguet de Massilia, au boulevard du Temple, détourna l'attention publique à son profit : tout le monde voulait voir les bêtes fauves qui peuplaient cette ménagerie.

Le 25 juin, eut lieu l'inauguration de la salle Barthélemy. C'était une salle de concert construite sur un nouveau modèle, et dont la forme ellipsoïde en fit une curiosité parisienne ; tout le monde voulut la voir, puis, quelques années plus tard, elle était démolie (elle était située rue Neuve-Saint-Nicolas, 20, derrière le Château-d'Eau ; la rue Neuve-Saint-Nicolas devint la rue du Château-d'Eau en cette même année 1851).

Mais ce qui passionna surtout les Parisiens, ce fut l'ascension du ballon Poitevin, au-dessous duquel était suspendue une calèche attelée de deux chevaux ; dans la calèche, Mme Poitevin envoyait ses plus gracieux saluts aux milliers de spectateurs qui l'admiraient.

Au mois de juillet, s'ouvrit un nouvel hippodrome, qui prit le nom d'Arènes nationales ; il était dirigé par M. Arnault, mais il ne fit pas de brillantes affaires et disparut peu de temps après sa fondation.

Le maréchal comte Sébastiani-Porta mourut à Paris le 20 juillet, et ses funérailles qui eurent lieu aux Invalides, furent l'occasion d'un événement malheureux.

L'église était tendue suivant l'usage, de draperies noires ; au milieu s'élevait un magnifique catafalque entouré d'une profusion de bougies allumées.

Au moment où on déposait le corps sur ce catafalque, un mouvement d'oscillation fit tomber une bougie qui mit le feu à la tenture de l'autel. Un des gardiens de l'église s'élança pour l'éteindre, mais la flamme fit de si rapides progrès qu'en un clin d'œil elle atteignit les tentures des tribunes, et se communiqua aussitôt aux nombreux drapeaux suspendus tout autour de l'église.

Un cri de terreur sortit de toutes les lèvres.

— Sauvez les drapeaux, sauvez les trophées!

Et immédiatement, des gens dévoués se précipitèrent sur la toiture et cassant les vitraux, firent tous leurs efforts pour arracher à l'incendie les drapeaux qui se trouvaient à leur portée.

Malheureusement, ils en sauvèrent peu.

Les drapeaux incendiés formaient un cercle de feu et une pluie de flammèches tombaient de tous côtés : ces flammèches mirent le feu au catafalque et alors un nouveau cri se fit entendre :

— Sauvez le corps, sauvez le cercueil!

On se précipita et le corps fut enlevé et porté

dans la cour, mais des 234 drapeaux, glorieux gages de victoires déposés là au fur et à mesure qu'ils avaient été conquis sur l'étranger, on sauva plus ou moins endommagés ceux qui suivent, et dont nous empruntons la nomenclature à M. C. Leynadier :

« Huit queues de pacha, prises en Égypte par le général Bonaparte.

« Deux grands pavillons de marine, l'un anglais pris sur un brick en 1813, par M. Marnier, et donné aux Invalides depuis l'incendie, l'autre pris à la Vera-Cruz en 1839.

« Plusieurs drapeaux espagnols et portugais, envoyés aux Invalides en juillet 1830, par M. le comte d'Anthouard ; ce sont ceux qui ont le plus souffert.

« Drapeaux de la Morée, expédition de 1819.

« Drapeaux de la citadelle d'Anvers, 1833.

« Deux fragments de petits pavillons anglais pris sur un brick en 1813.

« Une grande quantité de beaux et grands drapeaux pris en Afrique, à Medeah, en 1832 ; à Sickack, en 1836 ; à Ouad-Halley, en 1839, etc. ; d'autres provenant de Biskara, province de Constantine ; un foulard de coton servant d'étendard et provenant de Tanger et Mogador, en 1844.

« Une flamme de Saint-Jean-d'Ulloa, au Mexique, 1839.

« Une seconde prise dans l'Océanie.

« Plusieurs beaux et grands drapeaux en reps de soie rouge, blanche et jaune, provenant d'Isly et de Mogador, 1844.

« Enfin, le drapeau de la république romaine, pris à la villa Pamphili, en 1849.

« 52 drapeaux conquis dans la bataille d'Austerlitz, qui se trouvaient dans les appartements du gouverneur, furent naturellement dans un état complet de conservation. Ils étaient destinés à orner le tombeau de l'empereur. »

Le 1er août Paris reçut la visite du lord maire de Londres, accompagné du massier et du porte-glaive de la Cité ; les préfets de la Seine et de police allèrent recevoir ces magistrats anglais à la gare du chemin de fer du Nord, et le lendemain un superbe banquet de 500 couverts leur fut offert à l'Hôtel de ville.

Sur ces entrefaites, le génie militaire livrait à l'administration de la guerre la nouvelle maison d'arrêt et de correction, construite dans la rue du Cherche-Midi, sur l'emplacement de l'ancienne manutention des vivres de l'armée. Cette prison construite d'après le système cellulaire, fut fournie de tout le matériel nécessaire au logement des détenus et des personnes préposées à leur surveillance.

Aussitôt que les officiers supérieurs eurent pris possession de cette maison, il fut procédé au transfert de tous les militaires condamnés correctionnellement qui se trouvaient dans la prison installée dans l'hôtel des conseils de guerre. Tous les hommes traversèrent entre deux haies de soldats le court espace qu'ils avaient à parcourir et allèrent chacun occuper la cellule qui lui était destinée.

On transféra également dans la nouvelle prison tous les prisonniers militaires que renfermait l'ancienne maison de détention de l'abbaye, qui fut démolie pour l'élargissement de la voie publique.

Dans le même temps, une nouvelle église fut ouverte dans l'ancien XIe arrondissement ; ce fut une chapelle dite des Capucins, dont la construction s'élevait sur les terrains de l'ancien collège Stanislas. Elle fut destinée à servir de chapelle funéraire aux morts inhumés dans le cimetière du Montparnasse. Le sanctuaire fut d'architecture gothique. La nef fut construite pour contenir 300 personnes.

Le 15 février 1852, eut lieu l'installation des religieux capucins qui devaient la desservir. Le gardien du nouveau couvent y dit la messe.

On la nomma chapelle de Notre-Dame-de-Nazareth ; elle fut remplacée en 1867 par une église qui s'éleva sur son emplacement, sous le nom de Notre-Dame-des-Champs.

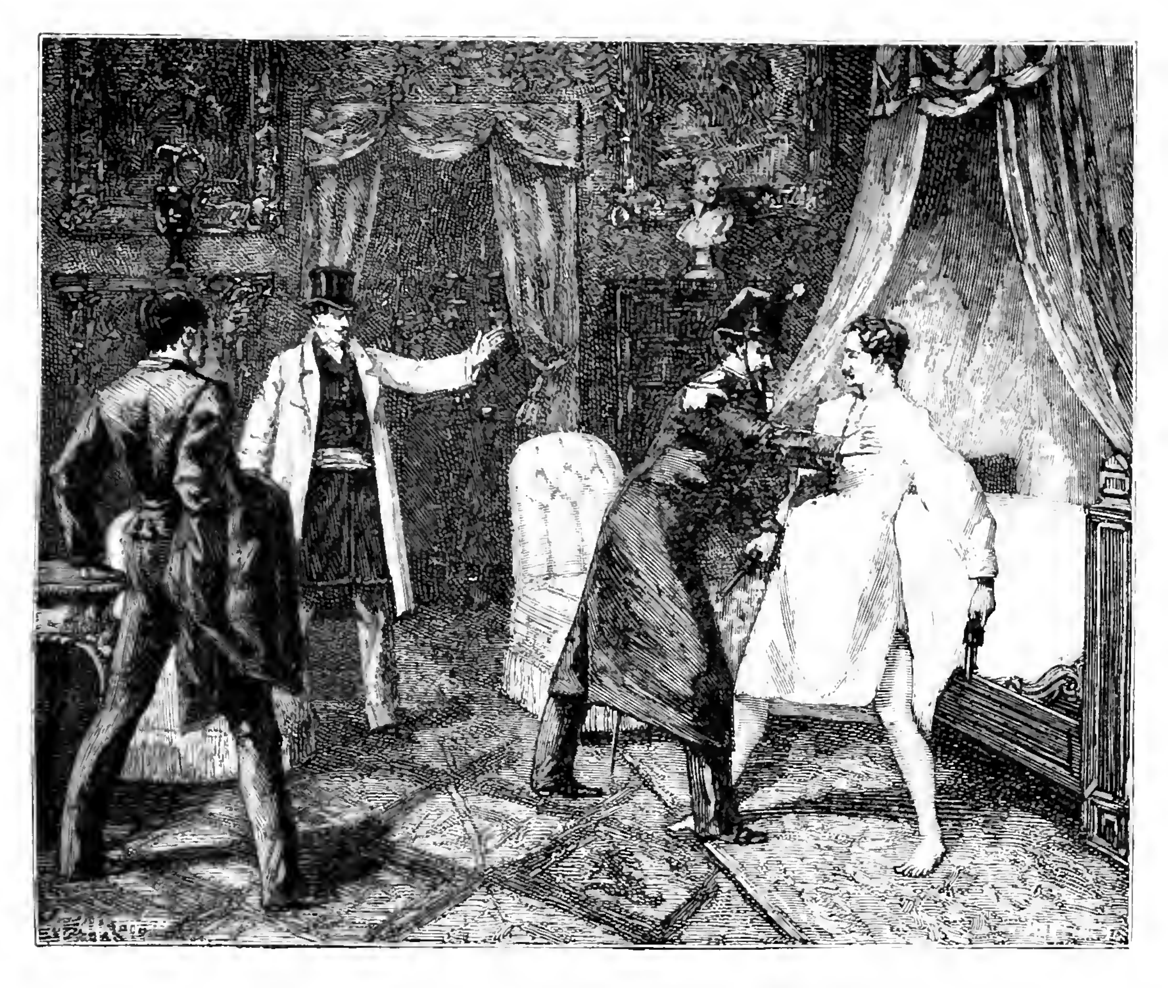
Un décret du 2 septembre 1851, autorisa l'établissement, sur la place Laborde, d'une petite église dédiée à saint Augustin ; c'était une bien modeste église en planches, elle fut supprimée et remplacée par l'église Saint-Augustin élevée au boulevard Malesherbes, en 1860.

Le même décret autorisa aussi l'édification dans la rue de Clichy, de l'église de la Trinité, construite presque entièrement en bois. Le fond de l'abside était semé d'étoiles d'or. Les bas côtés étaient séparés de la nef par des pilastres carrés. Dans le tympan du portail fut placée une peinture sur lave exécutée par M. Devers en 1855, dans le style des mosaïques byzantines. Elle représentait le Christ entouré de l'ange, de l'aigle, du bœuf et du lion, symboles des quatre évangélistes.

Cette église fut supprimée lorsque fut consacrée, en 1867, la nouvelle église de la Trinité, située au bas de la rue de Clichy.

Ce fut aussi en 1851, après qu'une loi spéciale eût été votée le 4 février, que des lavoirs publics furent installés dans plusieurs quartiers de Paris ; depuis, ces utiles établissements n'ont cessé de se multiplier.

Au reste, l'année 1851 fut fertile en travaux publics, car ce fut l'ouverture de l'ère de la transformation de Paris. On commença ou on continua d'importants travaux destinés à doter la capitale de grands monuments ou de voies nouvelles ouvertes à l'air et à la lumière. On achevait le Louvre, la rue de Rivoli se prolongeait, et on dégageait les abords de la vieille demeure royale en jetant bas les constructions placées entre le Louvre et le Carrousel ; les halles centrales s'élevaient ; bientôt la lumière, la vie



Arrestation du général Changarnier, 2 décembre 1851 (Page 163, col. 1.)

et le mouvement allaient pénétrer dans les quartiers percés par la rue de Rivoli.

L'inauguration des travaux exécutés dans les différentes parties du Louvre eut lieu le 5 juin, et le président de la République présida à cette solennité.

Le 15 septembre, se fit la cérémonie de la pose de la première pierre du pavillon n° 2 des nouvelles halles centrales, et le président de la République prononça à cette occasion le discours suivant :

« Messieurs,

« Voici quarante ans que l'on songe à élever un vaste monument destiné à préserver de l'intempérie des saisons cette classe nombreuse qui souffre journellement pour alimenter Paris de ce qui est nécessaire à son existence. Mais, grâce à la direction éclairée du ministre de l'intérieur, grâce au concours énergique du conseil municipal de Paris et de son digne chef, grâce aux décisions de l'Assemblée nationale, cette œuvre que j'ai tant souhaitée, s'accomplit enfin.

La construction de ces halles, véritable bienfait pour l'humanité, facilite l'approvisionnement de Paris et appelle un plus grand nombre de départements à y concourir. Ce n'est donc pas une œuvre purement municipale, car Paris est le cœur de la France, et plus sa vie est active et puissante, plus elle se communique au reste du pays. En posant la première pierre d'un édifice dont la destination est si éminemment populaire, je me livre avec confiance à l'espoir qu'avec l'appui des bons citoyens et avec la protection du ciel, il nous sera donné de jeter dans le sol de la France quelques fondations sur lesquelles s'élèvera un édifice social assez solide pour offrir un abri contre la violence et la mobilité des passions humaines. »

Nous avons reproduit ce discours parce qu'il

contenait une phrase qui fut vivement commentée, celle relative à l'édifice social dont le prince président annonçait l'élévation.

Quel était cet édifice?

L'empire dont il rêvait la restauration et qui devait bientôt, grâce au coup d'État qu'il méditait, succéder à la République pour tomber si tristement dix-neuf ans plus tard.

Pour compléter cet ensemble de travaux, le conseil municipal autorisait au quartier Saint-Victor le prolongement de la rue Cardinal-Lemoine et de la rue de Poissy, et le préfet de la Seine l'avait saisi du projet d'ouverture de la rue des Ecoles depuis la rue de la Harpe jusqu'à la rue Saint-Jean-de-Beauvais.

La régularisation de la place du Panthéon fut achevée, et tout fut complet aux abords du magnifique monument.

La rue Grégoire de Tours fut formée des deux rues des Mauvais-Garçons et du Cœur-Volant, deux vieilles rues du moyen âge fort mal famées.

La rue des Noyers fut aussi formée par la réunion de l'ancienne rue (qui tirait son nom d'une allée de noyers, et qu'on appelait aussi la rue Saint-Yves), et de celle du Foin-Saint-Jacques.

Enfin, à la même époque, on réunit encore trois anciennes rues du vieux Paris pour n'en former qu'une, la rue Pagevin, qui se trouva formée de la rue Verderet, de la rue Pagevin et de la rue du Petit-Reposoir. La rue Verderet était une petite ruelle fort sale, nommée pour cette raison, dans l'origine rue Merderel; en 1311, on la nomma l'Orde-Rue; puis la rue Breneuse, mais sa première appellation se continua cependant en se modifiant en Verderel, puis Verderet.

Un bonnetier de la rue Saint-Denis, M. Pétin occupa beaucoup l'attention en 1851; il avait imaginé et tracé le plan d'un vaisseau aérien; et confiant dans son système, il mit tout en œuvre pour se procurer les fonds nécessaires à sa fabrication; il y parvint et en septembre la machine était terminée, et l'ascension fut fixée au mois d'octobre, mais le préfet de police refusa l'autorisation et M. Pétin dut se résigner à montrer son navire qui resta longtemps exposé rue Marbeuf, aux Champs-Elysées, où nombre de gens allèrent le visiter.

Mais tandis que tout ceci se passait, des événements graves se préparaient.

Nous avons, à plusieurs reprises, fait ressortir la mauvaise intelligence qui existait entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif.

La crise était arrivée à son point culminant, une catastrophe était inévitable; elle se produisit bientôt, mais voyons d'abord quelle était la préoccupation de l'opinion publique en ce moment.

On approchait tous les jours de l'époque indiquée (1852) pour le renouvellement simultané des deux pouvoirs, et on redoutait beaucoup les chances de désordre que cette double échéance pouvait ajouter à une situation déjà si grosse de complications redoutables.

Le jour où s'ouvrirent les vacances de l'Assemblée, la gauche publia sous le titre *Manifeste de la Montagne au peuple*, une sorte de mémoire menaçant; chaque jour arrivait à Paris la nouvelle de désordres graves accomplis dans l'Ardèche, dans le Rhône et dans une quantité d'autres départements, et ces nouvelles produisaient un effet considérable sur l'esprit des bourgeois épouvantés par tout ce qu'ils entendaient dire autour d'eux touchant une insurrection générale qui devait éclater dans toute la France, au profit de la république rouge.

Le 22 octobre, on apprit que les départements du Cher et de la Nièvre avaient mis la ville en état de siège; de nombreuses arrestations furent faites à Paris; la police avait remis en vigueur les anciens arrêtés concernant le séjour des étrangers et avait soumis à la formalité du permis de séjour les ouvriers et commerçants venant du dehors exercer une industrie à Paris.

Dans les premiers jours d'octobre, le ministère se retirait, et le 27 un nouveau fut formé; il était composé de MM. Corbin à la justice; Turgot aux affaires étrangères; Ch. Giraud à l'instruction publique et aux cultes; Tiburce de Thorigny à l'intérieur; X. de Casabianca à l'agriculture et au commerce; Lacrosse aux travaux publics; le général Arnaud le Roy de Saint-Arnaud à la guerre; Fortoul à la marine et aux colonies; Blondel aux finances.

M. de Maupas était nommé préfet de police, en remplacement de M. Carlier; il s'empressa d'adresser aux habitants de Paris une proclamation dans laquelle il montrait la sécurité de la capitale assurée uniquement « par une administration ferme, sous l'égide du chef de l'État et de son invariable politique d'ordre. »

Enfin le 4 novembre la session s'ouvrit et l'Assemblée entendit le message dans lequel le président de la République exposait la situation du pays; sa lecture fut suivie du dépôt d'un projet de loi portant rétablissement du suffrage universel, avec la seule condition de six mois de domicile.

Le 9, le prince Louis-Napoléon tenait aux officiers nouvellement arrivés à Paris un langage significatif, « si la gravité des circonstances, disait-il, m'obligeait à faire appel à votre dévouement, il ne me faillirait pas, j'en suis sûr, parce que je ne vous demanderai rien qui ne soit d'accord avec mon droit. »

Quelques jours plus tard, avait lieu dans la salle du cirque des Champs-Elysées une distribution de croix et de médailles faites aux exposants français à l'exposition de Londres, et un nouveau discours prononcé à cette occasion par le président de la République, montrait suffisamment

qu'il était prêt à tout tenter pour assurer son pouvoir et la tranquillité, « qui sera maintenue quoi qu'il arrive. »

Bientôt l'heure du coup d'État sonna.

Le 1er décembre, le président de la République tint sa réception ordinaire du lundi à l'Élysée et elle ne différa en rien de celles qu'il avait données jusque-là, « les ambassadeurs et les ministres étrangers, les représentants napoléoniens, un grand nombre de fonctionnaires militaires ou civils, des officiers de la garde nationale, beaucoup de jeunes et jolies femmes encombraient, comme de coutume, les salons et la galerie du rez-de-chaussée; mais par une disposition particulière, la pièce du fond, qui servait de salle de conseil, et dans laquelle on remarquait un portrait du jeune empereur d'Autriche François-Joseph, était hermétiquement fermée. »

A dix heures moins quelques minutes, le prince se dirigea vers la porte de ce salon fermé et disparut, suivi presque immédiatement par M. de Maupas, qui, avec MM. de Morny, de Persigny et de Saint-Arnaud, étaient les seuls confidents de la pensée du futur empereur.

Le prince, ouvrant un tiroir secret de son bureau avec la petite clef qu'il portait habituellement attachée à la chaîne de sa montre, en tira trois paquets cachetés qu'il distribua à MM. de Morny, de Saint-Arnaud et de Maupas qui sortirent pour se conformer aux ordres qui leur étaient donnés, et en même temps M. de Béville, son officier d'ordonnance, portait à l'imprimerie nationale les décrets et les proclamations qui devaient si inopinément le lendemain couvrir les murs de Paris.

Des gendarmes mobiles gardaient, le fusil chargé, toutes les issues de l'imprimerie ; tandis que ces impressions s'opéraient, il était interdit aux ouvriers même de s'approcher des fenêtres.

A quatre heures du matin tout était terminé et la totalité des pièces imprimées fut portée sur le champ à la préfecture de police.

Dans l'ensemble des mesures arrêtées par le président de la République figurait l'arrestation d'un certain nombre de représentants.

Elle ne rencontra guère d'obstacles ; à cinq heures du matin tous les commissaires de police de Pars furent mandés dans le cabinet du préfet de police, qui remit à chacun d'eux les mandats d'arrestation qu'il avait à exécuter et au point du jour ils enlevèrent sans bruit les personnes désignées.

L'arrestation du général Changarnier, considérée comme la plus importante de toutes, fut confiée à deux hommes d'une rare énergie, le commissaire Leras et le capitaine Baudinet, de la garde républicaine. Ils avaient, pour les assister, quinze agents choisis, trente gardes républicains et un piquet de dix hommes à cheval. Le général logeait rue du Faubourg-Saint-Honoré, nº 3. A six heures cinq minutes, le commissaire sonnait à la porte, puis s'étant emparé de la clef que le domestique tenait à la main, il ouvrit et entra.

En même temps, une porte de chambre à coucher s'ouvrait de l'intérieur, et le général parut, en chemise, nu-pieds, un pistolet à chaque main.

— Qu'allez-vous faire, général, lui dit le commissaire ; on n'en veut pas à votre vie ; pourquoi la défendre ? »

Le général resta calme, livra ses pistolets, et dit :

— Je suis à vous, je vais m'habiller.

Le général fut habillé par son domestique, et dit au commissaire :

— Je sais que M. de Maupas est un homme bien élevé ; veuillez lui dire que j'attends de sa courtoisie qu'il ne me prive pas de mon domestique, dont je ne puis me passer.

La requête fut immédiatement accordée.

Quelques moments plus tard le général était dirigé sur Mazas où il était écroué.

« M. Thiers dormait profondément, dit M. Granier de Cassagnac, lorsque le commissaire de police Hubaut aîné pénétra dans sa chambre à coucher et écarta les rideaux en damas cramoisi, doublés de mousseline blanche. Réveillé en sursaut, il se mit vivement sur son séant, porta les mains à ses yeux sur lesquels s'abaissait un bonnet de coton blanc, et dit : « De quoi s'agit-il ? »

« — Soyez tranquille, on ne vous fera pas de mal ; on n'en veut pas à vos jours, répondit le commissaire, car M. Thiers était atterré ; je viens faire une perquisition chez vous.

« M. Thiers se leva et s'habilla lentement. Lorsqu'il eut ôté sa chemise de nuit, oubliant qu'il n'avait pas encore passé l'autre, il croisa ses bras et recommença ses interpellations au commissaire de police.

— Ce que vous faites peut vous faire porter votre tête sur l'échafaud !

— Monsieur Thiers, j'ai un devoir à remplir.

— Mais, monsieur, si je vous brûlais la cervelle ?

— Je vous crois incapable d'un pareil acte, monsieur Thiers ; mais, en tout cas, j'ai pris mes mesures, et je saurais bien vous en empêcher. Je n'ai pas mission de discuter avec vous ; j'exécute les ordres qui me sont donnés, comme j'aurais exécuté les vôtres, quand vous étiez ministre de l'intérieur. »

Et lui aussi fut enfermé à Mazas.

L'arrestation des autres députés ne fut ni plus longue, ni plus difficile.

Le général Cavaignac, logé rue du Helder, 17, ouvrit lui-même sa porte sur la menace qui lui fut faite de l'enfoncer ; et, selon le désir qu'il en exprima, il fut conduit à Mazas sans escorte, dans la voiture du commissaire Collin.

Le général de Lamoricière, logé rue Las-Cazes, 11, ne fit aucune résistance, et monta dans la voiture du commissaire Blanchet, avec les agents.

Toutes les arrestations étaient terminées à six heures et demie du matin : 68 mandats avaient reçu leur exécution au moment où les troupes arrivaient aux postes qui leur avaient été assignés.

Bientôt Paris en s'éveillant apprit ce qui s'était passé dans la nuit et il n'en manifesta pas beaucoup de surprise ; on avait tant parlé de coup d'État depuis trois ans, que les esprits en étaient fatigués et que l'événement ne pouvait guère produire aucun étonnement.

Toutefois les groupes se formèrent peu à peu devant les diverses proclamations qui étaient collées à profusion sur les murs :

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Décrète :

Art. 1er. — L'Assemblée nationale est dissoute.

Art. 2. — Le suffrage universel est rétabli. La loi du 31 mai est abrogée.

Art. 3. — Le peuple français est convoqué dans ses comices, à partir du 14 décembre jusqu'au 21 décembre suivant.

Art. 4. — L'état de siège est décrété dans l'étendue de la 1re division militaire.

Art. 5. — Le conseil d'État est dissous.

Art. 6. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais de l'Élysée, le 2 décembre 1851.

Louis-Napoléon Bonaparte.

Le ministre de l'intérieur,

De Morny.

PROCLAMATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

APPEL AU PEUPLE

Français !

La situation actuelle ne peut durer plus longtemps. Chaque jour qui s'écoule aggrave les dangers du pays. L'Assemblée, qui devait être le plus ferme appui de l'ordre, est devenue un foyer de complots. Le patriotisme de 300 de ses membres n'a pu arrêter ses fatales tendances. Au lieu de faire des lois dans l'intérêt général, elle forge des armes pour la guerre civile : elle attente au pouvoir que je tiens directement du Peuple ; elle encourage toutes les mauvaises passions ; elle compromet le repos de la France : je l'ai dissoute, et je rends le Peuple entier juge entre elle et moi.

La Constitution, vous le savez, avait été faite dans le but d'affaiblir d'avance le pouvoir que vous alliez me confier. Six millions de suffrages furent une éclatante protestation contre elle et, cependant, je l'ai fidèlement observée. Les provocations, les calomnies, les outrages m'ont trouvé impassible. Mais aujourd'hui que le pacte fondamental n'est plus respecté de ceux-là même qui l'invoquent sans cesse, et que les hommes qui ont déjà perdu deux monarchies veulent me lier les mains, afin de renverser la République, mon devoir est de déjouer leurs perfides projets, de maintenir la République et de sauver le pays en invoquant le jugement solennel du seul souverain que je reconnaisse en France : le Peuple.

Je fais donc un appel loyal à la nation tout entière, et je vous dis : si vous voulez continuer cet état de malaise qui nous dégrade et compromet notre avenir, choisissez un autre à ma place, car je ne veux plus d'un pouvoir qui est impuissant à faire le bien, me rend responsable d'actes que je ne puis empêcher et m'enchaîne au gouvernail quand je vois le vaisseau courir vers l'abîme.

Si, au contraire, vous avez encore confiance en moi, donnez-moi les moyens d'accomplir la grande mission que je tiens de vous.

Cette mission consiste à fermer l'ère des révolutions en satisfaisant les besoins légitimes du peuple et en le protégeant contre les passions subversives. Elle consiste surtout à créer des institutions qui survivent aux hommes et qui soient enfin des fondations sur lesquelles on puisse asseoir quelque chose de durable.

Persuadé que l'instabilité du pouvoir, que la prépondérance d'une seule Assemblée sont des causes permanentes de trouble et de discorde, je soumets à vos suffrages les bases fondamentales suivantes d'une Constitution que les Assemblées développeront plus tard :

1° Un chef responsable nommé pour dix ans;

2° Des ministres dépendants du pouvoir exécutif seul ;

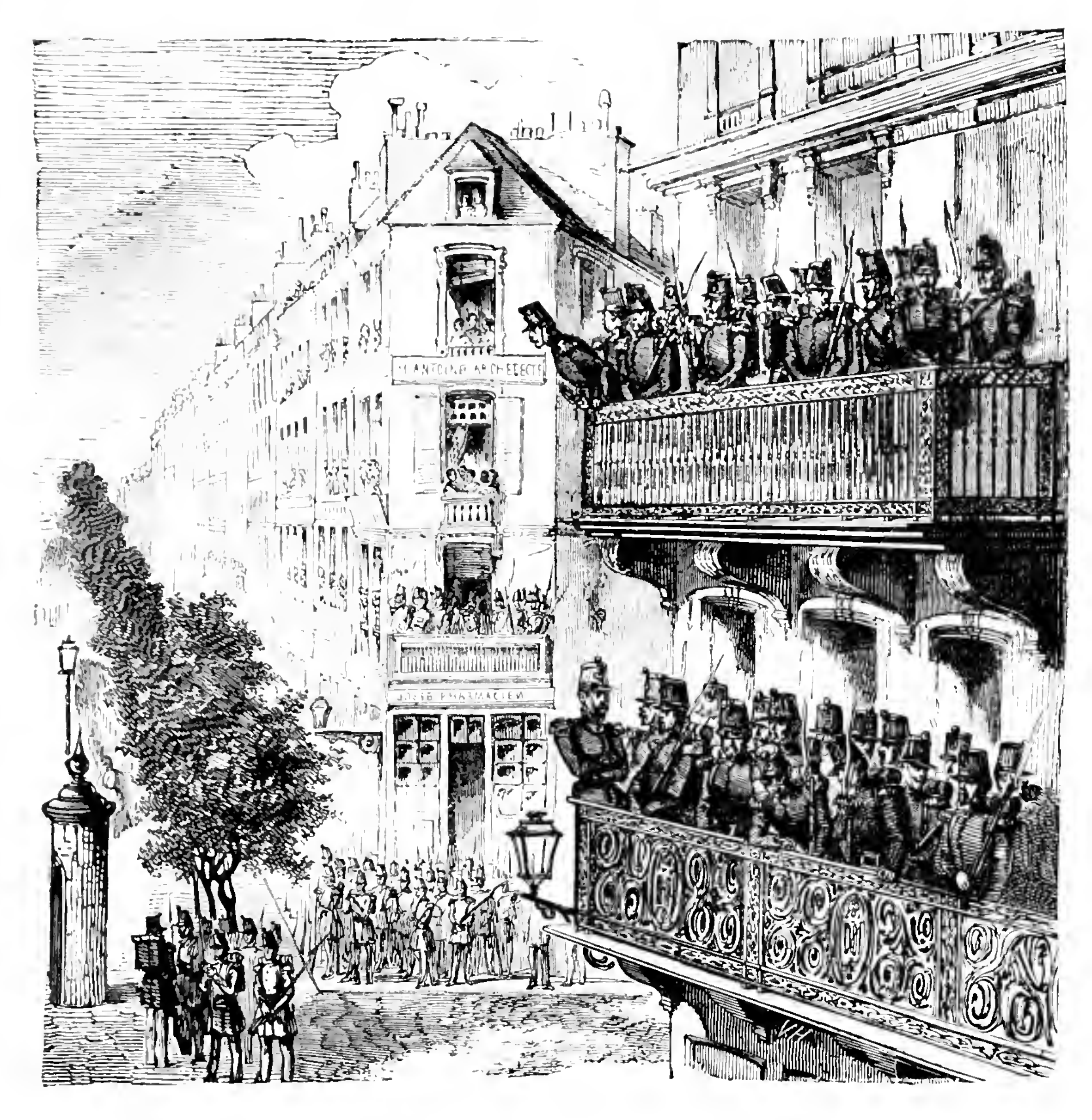
3° Un conseil d'État formé des hommes les plus distingués, préparant les lois et en soutenant la discussion devant le corps législatif;

4° Un corps législatif discutant et votant les lois, nommé par le suffrage universel, sans scrutin de liste qui fausse l'élection ;

5° Une seconde Assemblée formée de toutes les illustrations du pays, pouvoir pondérateur, gardien du pacte fondamental et des libertés publiques.

Ce système, créé par le premier consul au commencement du siècle, a déjà donné à la France le repos et la prospérité : il les lui garantirait encore.

Telle est ma conviction profonde. Si vous la partagez, déclarez-le par vos suffrages. Si, au contraire, vous préférez un gouvernement sans force, monarchique ou républicain, emprunté à



Postes de surveillance établis dans les maisons, 13 juin 1849.

je ne sais quel passé ou à quel avenir chimérique, répondez négativement.

Ainsi donc, pour la première fois depuis 1804, vous voterez en connaissance de cause, en sachant bien pour qui et pour quoi.

Si je n'obtiens pas la majorité de vos suffrages, alors je provoquerai la réunion d'une nouvelle Assemblée, et je lui remettrai le mandat que j'ai reçu de vous.

Mais si vous croyez que la cause dont mon nom est le symbole, c'est-à-dire la France régénérée par la Révolution de 89 et organisée par l'empereur est toujours la vôtre, proclamez-le en consacrant les pouvoirs que je vous demande.

Alors la France et l'Europe seront préservées de l'anarchie, les obstacles s'aplaniront, les rivalités auront disparu, car tous respecteront, dans l'arrêt du Peuple, le décret de la Providence.

Fait au palais de l'Élysée, le 2 décembre 1851.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Considérant que la souveraineté réside dans l'universalité des citoyens et qu'aucune fraction

du peuple ne peut s'en attribuer l'exercice, vu les lois et arrêtés qui ont réglé jusqu'à ce jour le mode de l'appel au peuple, et notamment les décrets du 5 fructidor an III, 24 et 25 frimaire an VIII, l'arrêté du 20 floréal an X, le sénatus-consulte du 28 floréal an XII,

Décrète :

Art. 1er. — Le peuple français est solennellement convoqué dans les comices, le 14 décembre présent mois, pour accepter ou rejeter le plébiscite suivant : « Le peuple français veut le maintien de l'autorité de Louis-Napoleon Bonaparte, et lui délègue les pouvoirs nécessaires pour etablir une Constitution sur les bases proposees dans sa proclamation du ... »

Art. 2. — Sont appelés à voter tous les Français âgés de 21 ans, jouissant de leurs droits civils et politiques.

Ils devront justifier, soit de leur inscription sur les listes électorales en vertu de la loi du 15 mars 1849, soit de l'accomplissement, depuis la formation des listes, des conditions exigées par cette loi.

Art. 3. — A la réception du présent décret, les maires de chaque commune ouvriront deux registres sur papier libre, l'un d'acceptation, l'autre de non-acceptation du plébiscite.

Dans les quarante-huit heures de la réception du présent décret, les juges de paix se transporteront dans les communes de leurs cantons pour surveiller et assurer l'ouverture et l'établissement de ces registres.

En cas de refus, d'abstention ou d'absence de la part des maires, les juges de paix délégueront soit un membre du conseil municipal, soit un notable du pays, pour la réception des votes.

Art. 4. — Ces registres demeureront ouverts aux secrétariats de toutes les municipalités de France pendant huit jours, depuis 8 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir, et ce à partir du dimanche 14 décembre jusqu'au dimanche soir suivant 21 décembre.

Les citoyens consigneront ou feront consigner, dans le cas où ils ne sauraient pas écrire, leur vote sur l'un de ces registres, avec mention de leurs noms et prénoms.

Art. 5. — A l'expiration du délai fixé par l'article précédent, et dans les vingt-quatre heures au plus tard, le nombre des suffrages exprimés sera constaté; chaque registre sera clos et transmis par le fonctionnaire dépositaire au sous-préfet, qui le fera parvenir immédiatement au prefet du département.

Le dénombrement des votes, la clôture et la transmission des registres tenus par les maires, seront surveillés par les juges de paix.

Art. 6. — Une commission composée de trois conseillers généraux désignés par le préfet, fera aussitôt le recensement de tous les votes exprimés dans le departement.

Le résultat de ce travail sera transmis par la voie la plus rapide au ministre de l'intérieur.

Art. 7. — Le recensement général des votes exprimés par le peuple français aura lieu à Paris, au sein d'une compagnie qui sera instituée par un décret ultérieur.

Le résultat sera promulgué par le pouvoir exécutif.

Art. 8. — Les frais faits et avancés par l'administration centrale et communale, et les frais de déplacement des juges de paix, pour l'établissement des registres, seront acquittés, sur la présentation de quittances ou sur la déclaration des fonctionnaires, par les receveurs de l'enregistrement ou les percepteurs des contributions directes.

Art. 9. — Le ministre de l'intérieur est chargé d'activer et de régulariser la formation, l'ouverture, la tenue, la clôture et l'envoi des registres.

Fait au palais de l'Élysée, le 2 décembre 1851.

Louis-Napoléon Bonaparte.

Le ministre de l'intérieur,

De Morny.

LE PRÉFET DE POLICE

AUX HABITANTS DE PARIS

—

Habitants de Paris,

Le président de la République, par une courageuse initiative, vient de déjouer les machinations des partis et de mettre un terme aux angoisses du pays.

C'est au nom du peuple, dans son intérêt et pour le maintien de la République, que l'événement s'est accompli.

C'est au jugement du peuple que Louis-Napoléon Bonaparte soumet sa conduite.

La grandeur de l'acte vous fait assez comprendre avec quel calme imposant et solennel doit se manifester le libre exercice de la souveraineté populaire.

Aujourd'hui, comme hier, que l'ordre soit notre drapeau; que tous les bons citoyens, animés comme moi de l'amour de la patrie, me prêtent leur concours avec une inebranlable résolution.

Habitants de Paris,

Ayez confiance dans celui que six millions de suffrages ont élevé à la première magistrature du pays. Lorsqu'il appelle le peuple entier à exprimer sa volonté, les factieux seuls pourraient vouloir y mettre obstacle.

Toute tentative de désordre sera donc promptement et inflexiblement réprimée.

Paris, le 2 décembre 1851.

Le préfet de police,
DE MAUPAS.

Cependant, une perquisition de la police se faisant à la questure de la Chambre, afin d'y saisir des papiers pouvant rendre évidente l'existence d'un complot tramé contre le président, et naturellement on en trouva. On trouve toujours ces sortes de papiers lorsqu'ils sont utiles; puis on arrêta les deux questeurs : le général Le Flô et M. Baze.

A sept heures, le chef des huissiers entra chez M. Dupin, pour lui faire part des graves événements qui se passaient. En même temps se présentait à lui l'officier supérieur commis à la garde de l'Assemblée qui demanda des ordres.

— Je n'ai ni instruction ni ordre à vous donner, répondit M. Dupin.

Or, tandis que tout ceci se passait, les points principaux de la capitale étaient occupés par des troupes nombreuses; les Tuileries et les Champs-Élysées se garnissaient de forces imposantes. M. Dupin n'avait pu se dispenser de convoquer ses collègues; vers huit heures, une soixantaine de représentants pénétrèrent à la Chambre qui était cernée, par une petite porte située sur la rue de Bourgogne, en face la rue de Lille. Ces députés se réunirent dans la salle des conférences et la séance fut quelque peu bruyante.

Sur l'avis de leur présence, parvenu au ministère de l'intérieur, l'ordre fut donné de les faire sortir immédiatement. Le commandant Saucerotte, de la garde municipale, chargé de l'exécution de cet ordre, la fit précéder d'une allocution. M. Dupin fit aussi à ses collègues ce discours très succinct :

Messieurs,

La constitution est violée; nous avons pour nous le droit, mais nous ne sommes pas les plus forts. Je vous engage à vous retirer.

J'ai bien l'honneur de vous saluer.

« Telle fut la résistance que l'acte du 2 décembre rencontra dans l'enceinte du corps législatif. Elle avait cessé avant huit heures du matin. »

Il est vrai que tous ceux qui auraient pu et qui auraient certainement résisté étaient emprisonnés.

A dix heures, s'organisa chez M. Odilon Barrot pour se transporter de là à la mairie du dixième arrondissement, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 7, une réunion d'environ deux cents députés, orléanistes et légitimistes.

Vers midi, ces députés s'étaient constitués, sous la présidence de M. Benoist-d'Azy. Ils n'étaient, tous comptés, que deux cent dix-sept, c'est-à-dire moins du tiers de l'Assemblée. Ils prononcèrent la déchéance du prince, nommèrent M. le général Oudinot au commandement de l'armée, et M. le général de Lauriston au commandement de la garde nationale.

Bientôt la scène changea : des agents, appuyés d'une partie de la brigade Forey, envahirent la mairie : les députés furent placés dans un carré de soldats, et conduits, au milieu d'une foule curieuse, mais indifférente, à la caserne du quai d'Orsay, où se trouvait le 7ᵉ régiment de lanciers, aux ordres du colonel Feray. MM. de Broglie, Odilon Barot, Berryer et Dufaure furent logés dans l'appartement du colonel; mais, vers minuit, M. Dufaure et M. de Broglie furent mis en liberté, par ordre de M. de Maupas. Leurs collègues de la mairie du dixième, poussés dans des omnibus ou dans des fiacres, furent dirigés, à l'entrée de la nuit, sur le Mont-Valérien, Mazas et Vincennes. Vers midi, le président de la République sortit de l'Élysée pour aller passer la revue générale des troupes sous les armes. Il était accompagné des maréchaux Jérôme Bonaparte et Excelmans, des généraux de Saint-Arnaud, Magnan, Schramm, de Flahaut, de Lawœstine, commandant les gardes nationales de la Seine, des colonels de Béville, Fleury et Edgar Ney. Plusieurs députés s'étaient joints au cortège.

« Les soldats et la foule accueillirent le prince avec les plus vives acclamations, dit l'auteur des *Souvenirs du second Empire;* mais lorsqu'il fit ouvrir la grille du pont-tournant, pour aller passer en revue la brigade Dulac, massée dans le jardin des Tuileries, on crut qu'il allait prendre possession du château, et un immense hourra salua cette première lueur du second empire. »

Une brigade de grosse cavalerie, commandée par le général Korte, fit, vers quatre heures, une promenade militaire sur le boulevard, depuis la Madeleine jusqu'à la Bastille.

Il n'y eut dans cette promenade qu'un incident. Le colonel Fleury, l'un des aides de camp du prince, qui accompagnait le général Korte, reçut, vers la Porte Saint-Martin, une balle à la tête. Fortement contusionné, il s'affaissa sur le pommeau de la selle, et on le crut tué. Il revint néanmoins à lui, et il put rentrer à l'Élysée.

A onze heures du soir, toutes les troupes étaient rentrées; mais les sociétés secrètes, assemblées et en permanence, délibéraient sur les conditions, les lieux et l'heure de la prise d'armes du lendemain, résolue par un certain nombre de députés de la Montagne, qui s'étaient réunis, et on commençait dans la ville à avoir quelques inquiétudes sur la suite que pouvaient amener les événements qui venaient de s'accomplir.

Le 3 décembre, nouvelles proclamations :

PRÉFECTURE DE POLICE

ARRÊTÉ CONCERNANT LES RASSEMBLEMENTS

Nous, préfet de police,

Vu le décret du 2 décembre 1851, qui met en état de siège la 1re division militaire,

Arrêtons ce qui suit :

Art. 1er. — Tout rassemblement est rigoureusement interdit. Il sera immédiatement dissipé par la force.

Art. 2. — Tout cri séditieux, toute lecture en public, tout affichage d'écrit politique n'émanant pas d'une autorité régulièrement constituée, sont également interdits.

Art. 3. — Les agents de la force publique veilleront à l'exécution du présent arrêté.

Fait à la Préfecture de police, le 3 décembre 1851.

Le préfet de police,
DE MAUPAS.

Vu et approuvé :
Le ministre de l'intérieur,
DE MORNY.

PRÉFECTURE DE POLICE

Paris, le 3 décembre 1851, 2 heures 45 minutes.

COMPOSITION DU MINISTÈRE

Intérieur,	MM. de Morny.
Finances.	Fould.
Justice,	Rouher.
Travaux publics,	Magne.
Guerre,	Saint-Arnaud.
Marine,	Ducos.
Affaires étrangères,	Turgot.
Commerce,	Lefevre-Duruflé.
Instruction publique,	Fortoul.

Certifié conforme :
Le préfet de police.
DE MAUPAS.

Mais faisons le récit des faits de cette journée :

Dès le matin, une douzaine de représentants de la Montagne se trouvaient à la salle Roysin, en face de la rue Sainte-Marguerite. Il y avait là Baudin, Briller, Bruckner, De Flotte, Dulac, etc. La troupe, sous les ordres du général Marulaz, occupait la place de la Bastille, plusieurs centaines d'ouvriers stationnaient dans le faubourg; il était environ huit heures; la barricade n'avait pas encore été élevée. Les représentants, ceints de leur écharpe, sortirent de la salle Roysin et se mirent à parcourir le faubourg en essayant d'appeler le peuple aux armes; mais celui-ci, qui se souvenait de juin 1848, demeurait tout à fait sourd aux exhortations; l'indifférence se peignait sur tous les visages. Ce fut alors qu'on entendit une voix de femme sortie d'un groupe s'écrier :

— Ah! vous croyez donc que nos hommes vont aller se faire tuer pour vous conserver vos 25 francs par jour.

— Attendez un peu, répliqua Baudin, vous allez voir comment on meurt pour 25 francs.

Cette réponse produisit un certain effet sur les ouvriers qui se trouvaient là : trois ou quatre voitures de maraîchers passaient en ce moment au coin de la rue Sainte-Marguerite. En un instant elles furent arrêtées; on détela les chevaux : une dizaine d'hommes coururent chez un charron du voisinage; un omnibus traîné à bras parut bientôt et une barricade commença à s'élever.

Quelque temps après, le général Marulaz, prévenu qu'une sorte de résistance s'organisait dans le faubourg, envoya plusieurs compagnies sous les ordres d'un chef de bataillon.

Derrière la barricade se tenaient 200 à 300 hommes armés d'une vingtaine de fusils qui avaient été enlevés à un poste. — On sait que le faubourg avait été désarmé en juin 1848.

Ce fut alors que Baudin escalada la barricade, et s'y maintint enveloppé dans un drapeau, tandis que sept autres représentants s'avançaient vers les soldats pour les engager à se joindre à eux.

— Taisez-vous, s'écria le capitaine qui les commandait, je ne veux pas vous entendre, j'obéis à mes chefs; j'ai des ordres; retirez-vous ou je fais tirer.

— Vous pouvez nous tuer, nous ne reculerons pas.

L'officier n'osait pas commander le feu, les soldats étaient visiblement embarrassés pour se dégager des obsessions des représentants qui les exhortaient toujours de se joindre à eux.

Enfin un coup de fusil fut tiré de la barricade; un soldat tomba mortellement frappé.

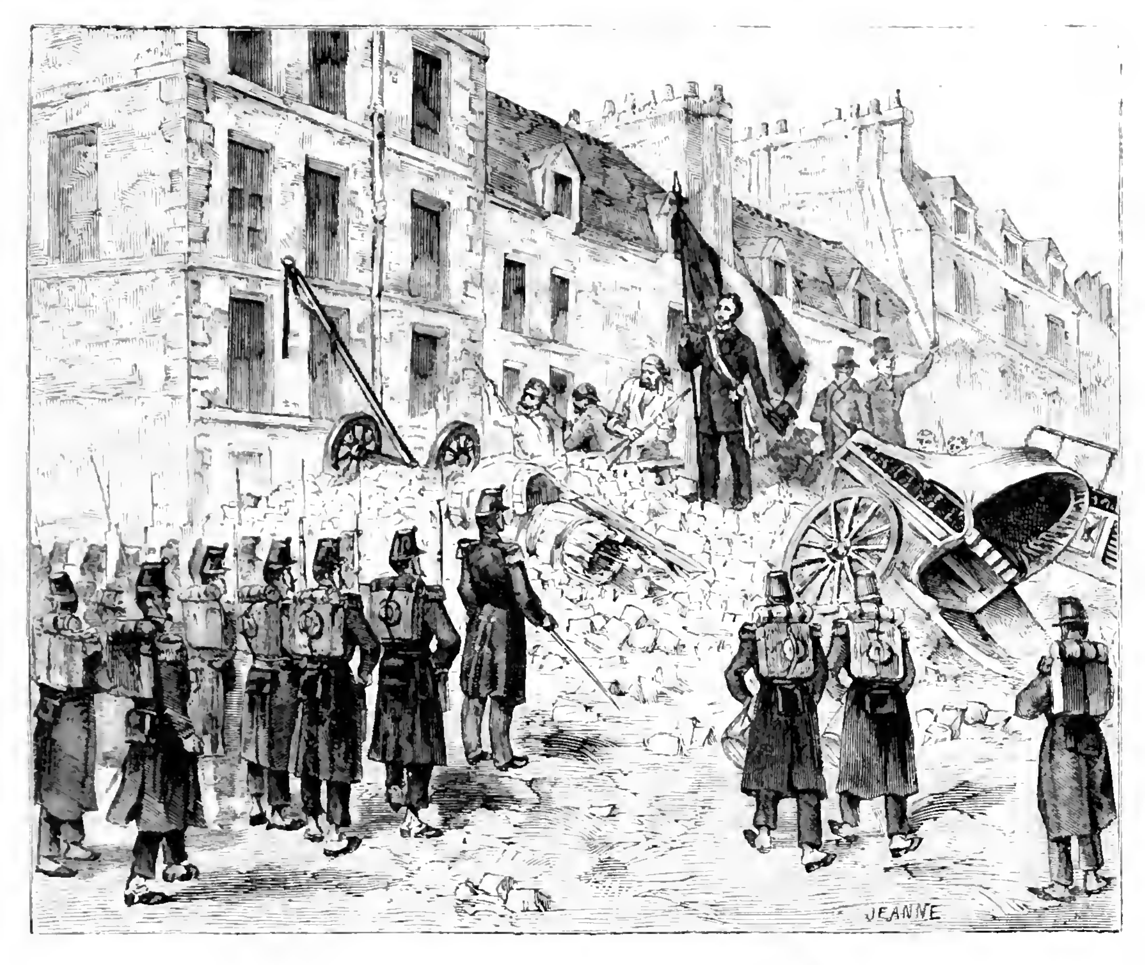
La troupe indignée riposta par une décharge générale.

Baudin tomba foudroyé.

Repoussés et dépostés par la brigade Marulaz, les organisateurs de la résistance essayèrent d'agiter le quartier Saint-Martin; mais chassés une seconde fois par la brigade Herbillon, ils se dirigèrent sur la rive gauche de la Seine, où ils essayèrent inutilement d'attirer dans la lutte les faubourgs Saint-Jacques et Saint-Marceau.

Vers quatre heures, des barricades se formèrent aux environs de la Porte Saint-Denis, rue Saint-Martin et rue Rambuteau, mais aucune ne tint sérieusement, la population ouvrière refusant de s'associer à la prise d'armes.

Pendant cette journée du 3, la majeure partie



Baudin escalada la barricade et s'y maintint enveloppé dans un drapeau. (Page 168, col. 2.)

des brigades resta dans les casernes, et celles qui combattirent n'agirent que par faibles détachements. Vers dix heures du soir, des attroupements nombreux se formèrent sur le boulevard des Italiens; mais ils furent dispersés par une marche en avant du 1er lanciers, aux ordres du colonel de Rochefort. A onze heures, Paris sembla plus calme; les troupes étaient généralement rentrées, mais la résistance se concentrait pour la journée du lendemain, qui devait être à la fois sérieuse et définitive.

Le ministre de la guerre profita de ce calme relatif pour faire conduire sous escorte, de la prison de Mazas à la gare du Nord, huit représentants, destinés à être transférés à la forteresse de Ham.

« Le soir du 3 décembre, le problème de l'insurrection était véritablement résolu pour tous les hommes de bon sens : la résistance était impossible, matériellement à cause du nombre et de l'élan des troupes, moralement à cause de l'indifférence de la population pour les émeutiers. Une seule chance leur restait : c'était de prolonger la lutte encore un jour, soit en vue de fatiguer les troupes, soit afin d'essayer une diversion, en provoquant le soulèvement de la démagogie de la province. C'est pour atteindre ce but que la journée du jeudi 4 fut résolue.

« Le gouvernement apprit que des missives nombreuses avaient été expédiées, le 3, aux chefs des sociétés secrètes des départements, pour les inviter à prendre les armes, sur l'assurance que l'insurrection était victorieuse à Paris, et que la bourgeoisie prenait fait et cause pour elle.

« C'est sur les assurances envoyées par les clubs que les sociétés secrètes des départements prirent les armes, un peu tardivement; et, après que l'insurrection de la capitale eut été vaincue, réduites à elles seules, elles ne tardèrent pas à être écrasées et devinrent naturellement victimes de rigueurs alors aussi nécessaires que regrettables.

« Cette journée du jeudi 4 décembre était

considérée comme devant être à la fois rude mais décisive. L'insurrection jouait son va-tout, et même sans l'espoir de le gagner. Le 2 et le 3 décembre, c'était le ministre de la guerre, général de Saint-Arnaud, qui avait donné les ordres et dirigé les opérations. Le général Magnan demanda l'honneur d'être chargé du commandement pendant la journée du 4, et il l'obtint. Il exposa au ministre son plan, qui consistait à donner à l'émeute le temps de se dessiner, de choisir son camp, d'élever ses barricades et de s'y fortifier, la difficulté étant, non pas de la vaincre, mais de la joindre et de la cerner. Le plan du général Magnan était simple, pratique, et devait réussir.

« Néanmoins, ce plan, connu seulement de l'armée, ne laissa pas que de jeter de l'inquiétude dans la population, qui, ne voyant plus de troupes avant deux heures, se crut un instant abandonnée, et d'amener un regrettable malentendu entre le général Magnan et M. de Maupas, préfet de police. »

C'est M. Granier de Cassagnac qui s'exprime de la sorte ; empruntons maintenant à Victor Hugo la physionomie du commencement de cette journée de lutte et son appréciation :

« La torpeur du faubourg Saint-Antoine, dit-il, était visible ; l'inertie du faubourg Saint-Marceau ne l'était pas moins. Il était inutile d'insister ; il était évident que les quartiers populeux ne se lèveraient pas. »

Cela était vrai, mais les véritables républicains, qui sentaient bien que la réussite du coup d'État c'était la mort de la République, faisaient tous leurs efforts pour l'empêcher.

« De la Madeleine au faubourg Poissonnière, le boulevard était libre ; depuis le théâtre du Gymnase jusqu'au théâtre de la Porte-Saint-Martin, il était barricadé... Au delà, il redevenait libre jusqu'à la Bastille, à une barricade près qui avait été ébauchée place du Château-d'Eau.

« Entre les deux portes Saint-Denis et Saint-Martin, sept ou huit redoutes coupaient la chaussée de distance en distance. Un carré de quatre barricades enfermait la Porte-Saint-Denis...

« De l'angle de la rue de la Lune à celui de la rue Mazagran, s'élevait, sur presque toute la largeur du boulevard, une importante redoute, formée à la hâte de quatre omnibus, de cinq voitures de déménagement, du bureau de l'inspecteur des fiacres renversé, de colonnes vespasiennes démolies, de bancs du boulevard, des dalles de l'escalier de la rue de la Lune, de la rampe de fer du trottoir, « arrachée tout entière et d'un seul effort par le formidable poignet de la foule, » enfin, d'un échafaudage détaché de la façade d'une maison en construction par un jeune homme bien mis, fumant tranquillement son cigare et paraissant occupé à un travail tout ordinaire.

« A cent pas de cette redoute, il en avait été édifié, à la hauteur du poste Bonne-Nouvelle, une autre de moindre apparence, sorte de *lunette*, sur laquelle avait été planté le drapeau tricolore du poste.

« Quinze hommes défendaient cet ouvrage ; cent hommes veillaient sur l'autre.

« Tout cela se passait entre midi et une heure. Une population immense en deçà des barricades couvrait les trottoirs des deux côtés du boulevard, silencieuse sur quelques points, sur d'autres criant : « A bas Soulouque ! à bas le traître !

« ... Le temps était sombre et pluvieux... En ce moment, il y avait foule à la Bourse ; des afficheurs y collaient sur tous les murs des dépêches annonçant les adhésions des départements au coup d'État. Les agents de change, tout en poussant à la hausse, riaient et levaient les épaules devant ces placards.

« Tout à coup, un spéculateur très connu, et grand applaudisseur du coup d'État depuis deux jours, survient tout pâle et haletant comme quelqu'un qui s'enfuit, et dit : On mitraille sur les boulevards !

Or, voici ce qui se passait.

A midi, les républicains tenaient le boulevard, et s'étaient fortement établis rues Saint-Martin, Saint-Denis, du Petit-Carreau et de Rambuteau ; aux faubourgs Saint-Martin, Saint-Antoine, Saint-Marceau, au Panthéon et aux Halles ; et, à deux heures, l'armée ne s'était pas encore montrée. Beaucoup de gens, qui voulaient le rétablissement de l'ordre à tout prix, s'en étonnaient.

Pendant ce temps, le préfet de police envoyait au président de la République, au ministre de l'intérieur et au général Magnan ces dépêches :

« 4 décembre, midi 30 m.

« Les barricades augmentent à vue d'œil. L'insurrection n'avait pas, depuis trois jours, pris autant de développement et d'importance qu'elle en a dans ce moment. Les insurgés sont maîtres de la porte Saint-Denis, de la rue Gréneta, du carré Saint-Martin et des points adjacents. Une barricade sur le boulevard atteint la hauteur du deuxième étage. L'heure de la répression a sonné. Il n'y a pas de troupes, ou ce qu'il y en a est insuffisant. Je crois, à n'en pas douter, qu'un plan d'attaque contre la préfecture de police sera mis cette nuit à exécution. C'est de ce côté que se dirigeront les efforts de l'insurrection. Nous sommes prêts, solides et résolus. Les barricades gagnent du terrain. Elles arrivent déjà jusqu'au quartier Montorgueil.

« De Maupas. »

—

« 4 décembre, 1 h. 50.

« Un symptôme fâcheux se produit sur toute la ligne. Les habits noirs se mettent aux barricades.

Les gardes nationaux portent leurs fusils ; les honnêtes gens se plaignent amèrement de l'abandon où le gouvernement les laisse, il faut agir et avec le canon.

« Nous sommes entourés d'émeutiers ; on tire à ma porte ; la mairie du cinquième arrondissement est prise, pas un moment à perdre. Envoyez des troupes. Envoyez à la préfecture un régiment et quatre canons.

« De Maupas. »

Conformément au plan du général Magnan, les troupes entrèrent en ligne à deux heures.

Les quatre brigades de la division Carrelet débouchèrent sur le boulevard par la rue de la Paix. En tête marchait la brigade de Bourgon, que poussaient devant elles, dans l'ordre suivant, les brigades de Cotte, Canrobert, Dulac et Reybell.

Quant aux autres quartiers de Paris, sauf quelques-uns, ils étaient demeurés calmes à l'apparition des premiers groupes menaçants, au bruit des voitures tombant sur le pavé pour former le noyau des barricades ; les boutiques se fermaient, les rues devenaient désertes. La résistance parvint seulement à s'établir, vers dix heures du matin, entre les boulevards, l'Hôtel de ville et la Pointe-Saint-Eustache, renfermant dans un vaste carré long un grand nombre de voies étroites, et les rues plus larges du Temple, de Rambuteau, Saint Martin, Saint-Denis et Montmartre.

Quelques barricades s'élevaient bien çà et là dans les faubourgs ; elles ne trouvaient que de rares défenseurs. Le gouvernement continuait de faire afficher ses proclamations. Sur tous les murs on lisait :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Le Président de la République,

Considérant que le mode d'élection promulgué par le décret du 2 décembre, avait été adopté dans d'autres circonstances, comme garantissant la sincérité de l'élection ;

Mais considérant que le scrutin secret actuellement pratiqué paraît mieux garantir l'indépendance des suffrages ;

Considérant que le but essentiel du décret du 2 décembre est d'obtenir la libre et sincère expression de la volonté du peuple ;

Décrète :

Art. 1er. — Les articles 2, 3 et 4 du décret du 2 décembre sont modifiés ainsi qu'il suit :

Art. 2. — L'élection aura lieu par le suffrage universel.

Sont appelés à voter tous les Français âgés de vingt-et-un ans, jouissant de leurs droits civils et politiques ;

Art. 3. — Ils devront justifier, soit de leur inscription sur les listes électorales dressées en vertu de la loi du 15 mars 1849, soit de l'accomplissement, depuis la formation de ces listes, des conditions exigées par cette loi ;

Art. 4. — Le scrutin sera ouvert pendant les journées des 20 et 21 décembre, dans le chef-lieu de chaque commune, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Le suffrage aura lieu :

AU SCRUTIN SECRET.

Par *oui* ou par *non*.

Au moyen d'un bulletin manuscrit ou imprimé.

Fait au palais de l'Élysée, le 4 décembre 1851

Louis-Napoléon Bonaparte.

Le ministre de l'intérieur,

De Morny.

ARRÊTÉ

Paris, 4 décembre.

Le ministre de la guerre arrête :

Art. 1er. — Tout individu, quelle que soit sa qualité, qui sera trouvé dans une réunion, club ou association tendant à organiser une résistance quelconque au gouvernement, ou à paralyser son action, sera considéré comme complice de l'insurrection.

Art. 2. — En conséquence, il sera immédiatement arrêté et livré aux conseils de guerre qui sont en permanence.

Le ministre de la guerre,

Le général Saint-Arnaud.

Le ministre de la guerre arrête :

Tout individu porteur de fausses nouvelles sera immédiatement arrêté et livré au conseil de guerre comme complice de l'insurrection.

Fait à Paris, le 4 décembre 1851.

Le ministre de la guerre,

Le général Saint-Arnaud.

Mais revenons à ce qui se passa à partir de deux heures sur le boulevard.

La brigade de Bourgon pénétra résolument dans les masses compactes qui couvraient le boulevard, et poursuivit, sans s'arrêter, jusqu'à la Porte-Saint-Denis, d'où elle poussa jusqu'à la rue du Temple.

Au moment où la brigade de cavalerie Reybell venait, sans coup férir, d'atteindre le boulevard Montmartre, des coups de fusil partirent des fe-

mètres. Les cavaliers firent halte, et les tirailleurs de la brigade Canrobert aidant, un feu terrible fut dirigé sur les fenêtres provocatrices, en même temps que le canon ouvrait les portes d'une maison à droite, en face de l'hôtel Saint-Phar.

« Le canon, raconte un témoin, hache à mitraille les devantures des maisons, depuis le magasin du Prophète jusqu'à la rue Montmartre. Du boulevard Bonne-Nouvelle, on a dû tirer aussi à boulets sur la maison Billecocq, car elle a été atteinte à l'angle, du côté de la maison d'Aubusson, et le boulet, après avoir percé le mur, a pénétré dans l'intérieur. »

Le capitaine Charles Bochet qui commandait l'avant-garde de la brigade Canrobert raconte ainsi comment les choses se passèrent.

« Nous suivions les deux allées en bordure de la chaussée du boulevard, que nous remontions, cette chaussée restant libre pour le passage de l'artillerie et de la cavalerie. Arrivés à la hauteur de la rue du Sentier, nous faisons halte dans l'attente d'ordres supérieurs.

« Tout à coup, sans la moindre provocation, des fenêtres de plusieurs maisons, notamment de celles dépendantes des magasins du Prophète, s'ouvre avec un ensemble parfait un feu de mousqueterie; ce feu meurtrier vient mettre la panique dans les rangs de la troupe, surtout de celle qui occupait l'allée en face des maisons du Prophète et du dépôt des tapis d'Aubusson. J'avais sous mes ordres deux compagnies de mon bataillon (le 5e chasseurs d'Orléans), composé de soldats aguerris par les dernières expéditions d'Afrique, où nous avions livré les plus rudes combats.

« J'eus cependant toutes les peines du monde à les empêcher de riposter. Derrière nous, marchait un régiment de ligne, dont les hommes, moints prêts à ces genres de surprise, perdirent la tête et se mirent à décharger leurs armes, tirant à tort et à travers, non seulement sans commandement, mais malgré les sonneries : Cessez le feu, répétées du clairon qui accompagnait notre jeune général.

« Le feu cessa, en effet, après la première décharge de toute la colonne d'infanterie, parce qu'il fallait alors un certain temps pour recharger les armes; il n'y eut pas moins de trop nombreuses et innocentes victimes! La responsabilité, en ce sanglant épisode, ne saurait donc être attribuée qu'à une sorte de panique qui s'est emparée d'une partie de la brigade. »

« Ce fut un moment sinistre et inexprimable, raconte à son tour l'auteur de *Napoléon le Petit*; les cris, les bras levés au ciel, la surprise, l'épouvante, la foule fuyant dans toutes les directions, une grêle de balles pleuvant et remontant depuis les pavés jusqu'aux toits, en une minute les morts jonchant la chaussée, des jeunes gens tombant le cigare à la bouche, des femmes en robes de velours tuées par les biscaïens, deux libraires arquebusés au seuil de leurs boutiques sans avoir su ce qu'on leur voulait, des coups de fusil tirés par les soupiraux des caves et y tuant n'importe qui, le *Bazar de l'Industrie* criblé d'obus et de boulets, l'hôtel Sallandrouze bombardé, la *Maison-d'Or* mitraillée, Tortoni pris d'assaut, des centaines de cadavres sur le boulevard, un ruisseau de sang rue Richelieu! »

Par suite du mouvement en avant, la brigade de Cotte pénétrait dans la rue Saint-Denis, la brigade de Dulac dans la rue Saint-Martin, le 15e léger, colonel Guillot, dans la rue du Petit-Carreau, et la brigade Canrobert entrait dans le faubourg Saint-Martin.

De son côté, la division Levasseur envoyait au feu les brigades de Courtigis et Marulaz. La première enleva les barricades du faubourg Saint-Antoine, la seconde dispersa le personnel insurgé, fortifié dans l'ancien foyer de toutes les émeutes, qui s'étendait de la Porte-Saint-Martin à la Pointe-Saint-Eustache.

L'action avait duré deux heures et demie; et, à cinq heures, les brigades engagées étaient ramenées sur les boulevards.

Des trois divisions Carrelet, Renaud et Levasseur, deux seules donnèrent, la première et la troisième; et sur les onze brigades, six seulement furent engagées. Les derniers coups de fusil furent tirés par le 51e de ligne, rue du Petit-Carreau, à neuf heures du soir, où il y eut comme une velléité de revanche, bientôt réprimée.

Quant au quartier de l'Hôtel de ville, le général Herbillon, qui avait son quartier général à l'Hôtel de ville, ayant retiré le 6e léger, qui concourait à la garde des ponts, un groupe considérable de républicains massé sur le quai aux Fleurs, se précipita, au pas de course, par le pont Saint-Michel, le força, envahit la rue de la Barillerie, la cour de la Sainte-Chapelle, et se présenta à la porte principale de la préfecture de police, où les gardes municipaux de service durent les repousser par une charge à la baïonnette.

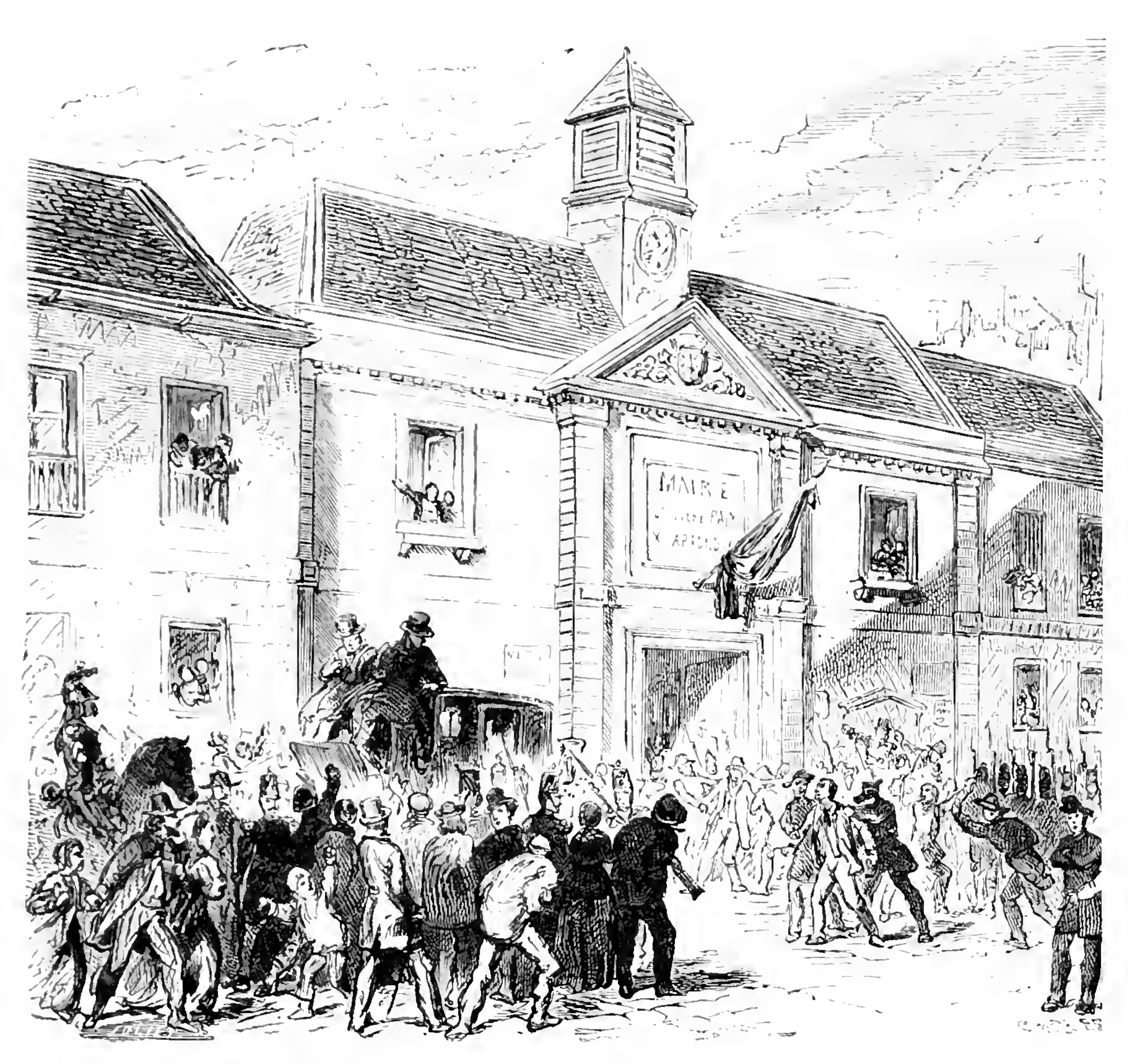
Napoléon Bonaparte triomphait, ses troupes avaient réussi à vaincre toute résistance, mais de nombreuses victimes avaient payé de leur sang le coup d'État.

L'armée avait 26 tués, dont un officier supérieur, le lieutenant-colonel Loubeau, du 72e de ligne, et 184 blessés, dont 17 officiers.

Les républicains avaient eu 175 morts, dont 2 députés, M. Baudin, de l'Ain, et M. Dessoubs, de la Vienne, et 115 blessés, dont 1 député, M. Madier de Montjau.

Dans la journée du 5, le préfet de la Seine prit un arrêté pour que les travaux de repavage nécessités par la construction des barricades, fussent entrepris sur-le-champ.

Et de nouvelles proclamations furent affichées :



M. Berryer à la fenêtre de la mairie du Xe arrondissement, 2 décembre 1849.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

On répand de fausses nouvelles sur l'état de la province. On doit répandre en province de fausses nouvelles sur l'état de Paris. *L'émeute* est *comprimée dans la capitale.*

Toutes les nouvelles des départements sont excellentes, le gouvernement est assuré de maintenir l'ordre sur tous les points de la France.

(*Cette proclamation ne porte pas de signature*).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le président de la République et son gouvernement ne reculeront devant aucune mesure pour maintenir l'ordre et sauver la société; mais ils sauront toujours entendre la voix de l'opinion publique et le vœu des honnêtes gens.

Ils n'ont pas hésité à changer un mode de votation qu'ils avaient emprunté à des précédents historiques, mais qui, dans l'état actuel de nos mœurs et de nos habitudes électorales, n'a pas paru assurer suffisamment l'indépendance des suffrages.

Le président de la République entend que tous les électeurs soient complètement libres dans l'expression de leur vote, qu'ils exercent ou non des fonctions publiques, qu'ils appartiennent aux carrières civiles ou à l'armée.

Indépendance absolue, complète liberté des votes : voilà ce que veut Napoléon Bonaparte.

Le ministre de l'intérieur,

DE MORNY.

« Paris, le 5 décembre 1851.

« Soldats de la garde nationale,

« Je ne vous ai point appelés à prendre part à la lutte entreprise par les ennemis de la société, et si vaillamment terminée par notre brave armée.

« Je sais que si votre concours eût été nécessaire, votre pays et votre général pouvaient compter sur vous; mais vous avez fait céder l'élan de votre patriotisme à l'obéissance que je vous avais demandée; je l'attends toujours de vous et je vous en remercie.

« *Le général commandant supérieur,*

« LAWŒSTINE. »

« *Le colonel chef d'état-major général,*

« VIEYRA. »

PROCLAMATION

Habitants de Paris!

La France entière s'associe par une approbation unanime aux grands événements qui viennent de s'accomplir.

Les actes du Gouvernement, connus depuis deux jours à Lyon, à Lille, à Amiens, à Reims, à Nantes, à Poitiers, dans tous les centres du commerce et de l'industrie, y ont reçu le meilleur accueil, l'ordre n'a été troublé nulle part.

Le ministre de l'intérieur,

DE MORNY.

En même temps, la lettre suivante était adressée par M. de Maupas à tous les commissaires de police de Paris :

Paris, le 5 décembre.

Monsieur le commissaire de police,

L'émeute est comprimée. Nos ennemis sont désormais impuissants à relever les barricades. Néanmoins l'excitation à la révolte continue. D'ardents démagogues parcourent les groupes pour y provoquer l'agitation et y répandre de fausses nouvelles. Les ex-représentants montagnards mettent à profit les derniers restes de leur ancien prestige pour entraîner le peuple à leur suite. Des hôtels garnis, des cafés, des maisons suspectes deviennent le réceptacle de conspirateurs et d'insurgés. On y cache des armes, des munitions de guerre, des écrits incendiaires.

Toutes ces causes d'agitation, il faut les supprimer en pratiquant sur une vaste échelle un système de perquisitions et d'arrestations. C'est le moyen de rendre à la cité la paix et la tranquillité qu'une poignée de factieux cherchent à lui enlever.

Vous avez tous, sous mes yeux, fait votre devoir avec tant de dévoûment et de courage, que je ne doute pas que, pour remplir cette nouvelle et importante mission, vous ne trouviez encore en vous toute la vigilance et l'énergie que les circonstances commandent.

Le préfet de police,

DE MAUPAS

Le 6 décembre, les cours et les tribunaux ouvrirent leurs audiences aux heures ordinaires. Les magistrats étaient à leur poste. Toutefois, il y eut seulement appel des causes et leur remise fut prononcée. La cour d'assises, qui avait commencé la veille l'instruction d'une affaire de bande de voleurs, fut également dans la nécessité de renvoyer l'affaire à une autre session, par suite de l'absence de plusieurs jurés.

Un décret du même jour rendit au culte catholique l'église patronale de Sainte-Geneviève.

Le 8, sur la proposition de M. de Morny, un décret renvoya de Paris les étrangers soupçonnés d'avoir pris part aux événements, les condamnés en rupture de ban, les clubistes, etc.

Le 10, un décret établit autour de Paris un chemin de fer de ceinture destiné à relier les gares des lignes qui rayonnent de la capitale vers les principaux points du territoire de la République, entreprise essentiellement nationale et réclamée depuis longtemps par les intérêts commerciaux et militaires du pays; ce décret est ainsi conçu :

« Le président de la République,

« Sur le rapport du ministre des travaux publics décrète : Art. 1er. Il sera établi à l'intérieur du mur d'enceinte des fortifications de Paris, un chemin de fer de ceinture reliant les gares de l'Ouest et de Rouen, du Nord, de Strasbourg, de Lyon et d'Orléans. Art. 2. Pour l'exécution de ce chemin de fer, il est ouvert au ministre des travaux publics un crédit de 1,333,333 fr. 33 c. »

L'inauguration de la première section de ce chemin de fer (rive droite) eut lieu le 12 décembre 1852.

Il était de toute utilité que le gouvernement s'occupât de l'essor à donner au travail; un crédit de 400,000 francs fut attribué aux travaux de construction des nouveaux bâtiments du ministère des affaires étrangères; 400,000 francs furent distribués à une quarantaine d'artistes pour les travaux de peinture et de sculpture relatifs à la décoration de la nouvelle église Sainte-Clotilde et des salles des fêtes à l'Hôtel de ville, et enfin 2,100,000 francs furent alloués pour l'achèvement du Louvre.

L'année 1852 commença par un *Te Deum* qui fut chanté à Notre-Dame pour remercier Dieu du résultat du vote plébiscitaire; vint ensuite un bal superbe offert par le préfet de la Seine au président de la République, le 4 janvier; les membres du corps diplomatique, les maires des arrondissements de Paris et de la banlieue et un grand nombre d'officiers généraux y assistèrent. L'orchestre conduit par Dufresne, était adossé aux murs de la salle de la République, qui devint plus tard la salle du Trône. Un second orchestre, conduit par Strauss, appelait les danseurs dans les salons de l'aile méridionale.

Le 9 janvier, des mesures de sûreté générale furent prises contre les représentants qui avaient été incarcérés; les uns furent déportés à la Guyane, les autres en Algérie, une autre troisième catégorie était momentanément éloignée de France.

Le 11, la garde nationale fut dissoute dans toute l'étendue du territoire français et à Paris. Le général commandant supérieur fut chargé de sa réorganisation; ce décret est daté des Tuileries où Louis-Napoléon s'était installé le 1er janvier, afin de recevoir les hommages de tous ceux qui se présenteraient devant lui.

On sait que le 31 décembre 1851, le dépouillement du scrutin avait répondu au plébiscite proposé par 7,439,215 *oui*, contre 640,737 *non;* en conséquence, un décret du 14 janvier promulgua la Constitution qui donnait au prince le gouvernement de la République pour dix années.

Deux nouveaux ministères furent créés à la suite de cette promulgation, c'est-à-dire le 22 janvier: M. de Casabianca fut nommé ministre d'État, et M. de Maupas, ministre de la police générale. En même temps, M. Abatucci était nommé ministre de la justice, à la place de M. Rouher; M. Fialin de Persigny, ministre de l'intérieur, en remplacement de M. de Morny; et M. Bineau, ministre des finances, en remplacement de M. Fould.

Le 24, le décret du gouvernement provisoire du 29 février 1848 qui supprimait les titres de noblesse, était abrogé, et, le même jour, il y avait grande fête aux Tuileries. « Le prince-président, lit-on dans le *Moniteur*, a donné dans le palais des Tuileries sa première grande soirée. Dans cette magnifique réunion où se pressaient plusieurs milliers d'invités, le rang et le mérite des personnes, la majesté du local, la splendeur des dispositions, l'éclat et la fraîcheur des toilettes, tout a été digne du chef de l'État, rentré dans un palais si plein des plus glorieux souvenirs. »

On le voit, si le « prince-président » n'avait pas encore le titre d'empereur, il était déjà considéré à peu près comme tel; l'année ne devait pas se passer avant qu'il le fût.

Mais suivons l'ordre chronologique.

Le 5 février 1852, eut lieu l'inauguration d'une nouvelle église, installée dans une petite salle de bal qui existait précédemment dans la cité d'Antin, rue de la Chaussée-d'Antin et qu'on appelait le bal d'Antin; il était fréquenté spécialement par les domestiques du quartier. Les travaux d'aménagement furent peu importants. C'était du reste plutôt une chapelle qu'une église; elle était seconde succursale de la paroisse de Saint-Roch et fut placée sous l'invocation de Saint-André.

Sa circonscription fut formée au moyen de quelques parcelles distraites de cette paroisse et de celle de Notre-Dame-de-Lorette; elle comprenait la gauche du boulevard depuis la Chaussée-d'Antin jusqu'au faubourg Montmartre, et la rue de Provence entre le faubourg et la rue de la Chaussée-d'Antin. Elle jouit d'un revenu de quarante mille francs.

« En février 1852, dit M. Leynadier, l'autorité ecclésiastique s'occupa de la circonscription d'une nouvelle église qui devait être établie dans le faubourg Saint-Denis et servir de troisième succursale à l'église paroissiale de Saint-Laurent. Le territoire de la nouvelle succursale devait être formée de parcelles distinctes de celui des églises de Saint-Vincent-de-Paul et de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle. Cette église devait être placée sous l'invocation de saint Denis, premier évêque de Paris, et de ses compagnons martyrs, et appelée Saint-Denis-Saint-Denis; mais elle demeura à l'état de projet. »

Le 5 février eut lieu aussi l'ouverture du marché dit du Champ-des-Capucins, situé sur l'emplacement formant promenade au-devant de l'hôpital du Midi

« Malgré le mauvais temps, plus de trois cents marchands étaient arrivés de grand matin, attendant le tirage au sort des places, au nombre seulement de cent quatre-vingts, qui devait se faire à sept heures, par les soins et sous la présidence de l'inspecteur du marché. Cette opération terminée, la plupart des marchands favorisés par le sort ont immédiatement procédé à l'étalage et au débit de leurs denrées. »

Le marché se tint deux fois par semaine, le mardi et le vendredi; l'été depuis six heures du matin, l'hiver depuis sept heures, et en toute saison jusqu'au coucher du soleil. Chaque place tracée au moyen d'un encadrement de pavage, avait quatre mètres de superficie; le prix de la location était de dix centimes par place et par jour.

Ce marché fut fondé en vue principale des besoins et des intérêts de la classe ouvrière; il était affecté presque exclusivement à la vente des légumes, des fruits et des denrées alimentaires. A défaut d'un nombre de marchands de comestibles suffisant pour occuper toutes les places, il pouvait être admis des détaillants d'objets usuels de ménage, tels que ferblanterie, poterie, etc. Toutefois, leur nombre ne pouvait s'élever au-dessus de vingt.

Le percement du boulevard de Port-Royal a supprimé ce marché.

A la même époque, avait été autorisée, sur la proposition du préfet de la Seine, la création d'un marché forain sur la place Laborde, qui déjà était fréquentée deux fois par semaine, de six heures du matin à midi, par des cultivateurs de la banlieue qui venaient y vendre leurs denrées. Pour donner à cet établissement toutes les commodités que réclamait sa destination, le conseil municipal alloua une somme de 15,137 fr. pour y élever une fontaine monumentale composée d'un bassin en pierre et de deux vasques en fonte superposées.

Ce marché a disparu et fut reporté dans la rue de Miromesnil; l'emplacement qu'il occupait est devenu un square verdoyant, entouré de grilles artistiques.

Les habitants pauvres du quartier du Jardin-des-Plantes apprirent avec satisfaction que par un décret présidentiel du 27 février, une femme qui jouissait dans le quartier d'une réputation justement méritée, la sœur Rosalie, venait d'être décorée de la Légion d'honneur. Ce décret était rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur :

« Vu les actes de courage, de dévouement et d'admirable charité qui ont signalé la longue existence de Mlle Rendu (en religion sœur Rosalie), supérieure de la maison de charité tenue à Paris, rue de l'Épée-de-Bois, n° 5, par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

« Considérant que depuis cinquante ans, la sœur Rosalie, par les soins de tout genre qu'elle a prodigués aux pauvres et aux malheureux, s'est montrée la digne imitatrice de la sœur Marthe, glorieusement décorée par l'empereur,

« Décrète, etc. »

C'était un acte de justice, il produisit un grand effet dans la population parisienne.

Le 21 mars, le Président passa une revue de l'armée de Paris, et ce fut pour lui l'occasion de distribuer solennellement la médaille militaire qu'il venait d'instituer. Il adressa aux troupes un discours dans lequel il expliqua les motifs qui l'avaient engagé à créer cette médaille.

Le 27, Louis-Napoléon « Considérant qu'il n'existe à Paris aucun édifice propre aux expositions publiques qui puisse répondre à ce qu'exigeraient le sentiment national, les magnificences de l'art et les développements de l'industrie.

« Considérant que le caractère temporaire des constructions qui, jusqu'à présent, ont été affectées aux expositions, est peu digne de la grandeur de la France; sur le rapport du ministre de l'intérieur. Décrète :

« Art. 1er. — Un édifice destiné à recevoir les expositions nationales, et pouvant servir aux cérémonies publiques et aux fêtes civiles et militaires, sera construit d'après le système du Palais de Cristal de Londres, et établi dans le grand carré des Champs-Élysées.

« Art. 2. — Le ministre de l'Intérieur est chargé de faire étudier le projet énoncé dans l'article 1er, et de nous proposer, d'accord avec la ville de Paris, les moyens les plus propres à arriver à une prompte et économique exécution. »

Les travaux commencèrent peu de temps après la publication de ce décret ; l'édifice fut construit par une société de capitalistes, sous la direction de MM. Viel, architecte, et Barrault, ingénieur.

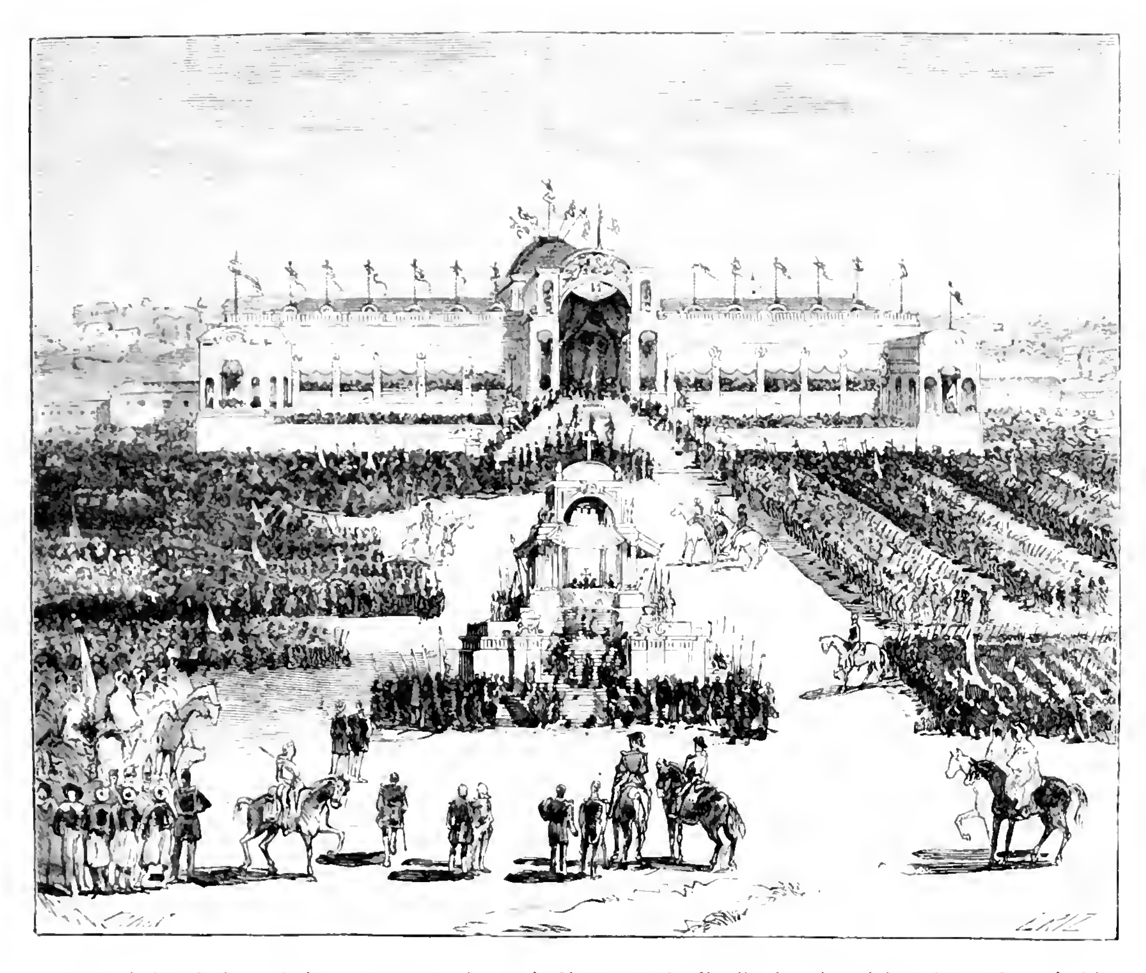
Dans cet énorme bâtiment, dont la superficie mesure 32,062 mètres, on a habilement allié la pierre, le fer et le verre. L'extérieur est en pierres de taille; l'intérieur y compris les planchers est en fer fondu ou forgé, et 408 fenêtres y laissent pénétrer le jour. On employa dans la construction 822,000 mètres de pierres de taille, sans compter la pierre meulière et le béton, 4,500 tonnes de fonte à 1,000 kilog. chacune; 3,600 tonnes de fer et 33,000 mètres carrés de verre dépoli.

A l'intérieur, le palais de l'Industrie forme un quadrilatère de 254 mètres de long sur 110 mètres 40 de large ; des pavillons peu saillants flanquent les quatre angles de l'édifice. Au nord et au midi, chaque façade est décorée d'un pavillon central.

L'ordonnance générale se compose d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage éclairés par des fenêtres cintrées, sans autre décoration que des moulures, des feuilles d'ornement et des écussons où sont sculptés, dans les tympans des fenêtres du premier étage les noms des principales villes industrielles ; sur le bandeau supérieur sont gravés les noms des hommes les plus illustres dans les sciences, les arts et l'industrie. L'entrée principale, percée au centre de la façade septentrionale, forme un véritable arc de triomphe. Dans les tympans de ce vaste portail, Diébold a sculpté deux Renommées au-dessus desquelles est inscrite cette légende : *A l'industrie et aux arts.* Sur la corniche est placé un bas-relief de Desbœufs, représentant des personnifications de l'industrie et des arts. L'attique est surmonté d'un groupe dû au ciseau d'Élias Robert : *la Patrie couronnant l'Industrie et les Arts.* De chaque côté du groupe principal, sont deux écussons supportés par des enfants.

La salle rectangulaire du rez-de-chaussée mesure 192 mètres de longueur et 48 mètres de largeur. Les galeries latérales sont larges de 24 mètres. On arrive au premier étage par de magnifiques et doubles escaliers. A ce premier étage se trouve une grande galerie formant balcon sur la nef centrale.

Quant à la nef, elle jouit d'un éclairage splendide, n'ayant d'autre toiture qu'une voûte en verre dépoli. A ses deux extrémités on remarque de superbes vitraux sortis des ateliers de M. Maréchal de Metz et représentant : « La France con-



La population de la capitale se porta au Champ de Mars pour la distribution des aigles. (Page 179, col. 2.)

viant toutes les nations à l'exposition universelle de 1855 et la Bonne Foi présidant au commerce international. »

En somme, le style du palais de l'Industrie est simple, mais l'ensemble de la construction est d'un aspect un peu lourd.

Ce palais fut inauguré, ainsi qu'on le verra plus loin, par l'exposition des produits de l'industrie de 1855 ; mais malgré sa vaste capacité, il ne put suffire à contenir tous les produits envoyés à Paris pour cette solennité, et l'on fut obligé d'y ajouter deux annexes, l'une pour les machines, l'autre pour les beaux-arts. Celle des machines était établie sur une longueur de 1,200 mètres, le long du cours la Reine. Une enceinte de 22,087 mètres carrés fut en outre réservée aux objets d'un grand volume, ou modèles de construction, et un hangar de 1,500 mètres carrés abrita les voitures et les machines agricoles.

Le panorama du colonel Langlois se trouva réuni à ces constructions.

Depuis cette époque, le palais, acquis par l'État, servit à des expositions de beaux-arts, à des fêtes, à des exhibitions particulières ; mais, sauf dans les grandes circonstances, il resta désert et improductif.

En 1867, lors du nouvel appel fait par la France à l'industrie du monde entier, le palais de l'Industrie fut jugé trop étroit pour recevoir l'immense quantité de produits qui affluèrent.

« De temps en temps, dit Mary-Lafon, les loteries y dressent leur bazar, la musique y donne quelque festival monstre ; mais quand la roue de la fortune a tourné, que l'orchestre a lancé ses dernières notes, et qu'on a décroché les dernières toiles des peintres, ce monument, comme un palais abandonné de Ninive ou de Thèbes, retombe dans son isolement et dans son majestueux et funèbre silence. »

Ce fut le 29 mars que s'ouvrit solennellement aux Tuileries la session du Sénat et du Corps législatif convoqués par décret du président de la République en date du 6 mars ; cette séance eut lieu dans la salle des Maréchaux splendidement décorée à cet effet.

Ce jour-là, les grands Corps de l'État reçurent

des mains du prince l'ensemble des divers pouvoirs que leur conférait la Constitution.

La dictature avait pris fin.

On entrait dans la période d'un gouvernement constitutionnel.

Ce jour là aussi, le prince-président fit un discours qui contenait ces paroles :

— Conservons la République : elle ne menace personne, elle peut rassurer tout le monde ; sous sa bannière, je veux inaugurer de nouveau une ère d'oubli et de conciliation. »

Neuf mois plus tard, le même prince faisait succéder l'empire à la République !

Après ce discours, le ministre d'État avait fait la lecture de la formule du serment qui allait être individuellement prêté par chacun des membres des deux Assemblées et qui était celle-ci :

« Je jure obéissance à la Constitution et fidélité au président de la République. »

Le lendemain, 30 mars, commencèrent les travaux des deux assemblées.

Un décret du 28 mars créa à Paris le Crédit foncier de France qui fut établi dans l'hôtel de Villequier d'Aumont, situé rue Neuve-des-Capucines. Cet hôtel avait été bâti au siècle dernier pour la famille de Castanier; il passa ensuite à celle de Mazade, puis au duc de Villequier d'Aumont (un autre hôtel du même nom exista à l'endroit où se trouve aujourd'hui la place Saint-Germain-l'Auxerrois). M. de Bronville l'acheta du duc et ce fut des mains de ce dernier possesseur qu'il devint la propriété du Crédit foncier qui fut créé, on le sait, pour faire aux propriétaires d'immeubles des prêts à long terme se remboursant par annuités.

Le 2 avril, eut lieu l'inauguration du temple israélite de la rue Notre-Dame-de-Nazareth, construit par les libéralités de M. James de Rotschild sur les plans de M. Thierry architecte, et qui remplaça une synagogue, bâtie en 1822 sur le même emplacement.

Cette cérémonie se fit avec toute la pompe que comportait la circonstance; elle était présidée par les membres du consistoire israélite de la circonscription de Paris, assistés de nombreux lévites, tous revêtus du costume traditionnel des prêtres hébreux ; les cantiques sacrés furent chantés par des choristes d'élite, avec accompagnement d'orchestre et d'orgue.

Ce temple était brillamment illuminé et décoré avec le goût et l'élégance que permet la sévérité des formes du culte israélite.

Une foule de curieux garnissait les abords du temple et des gardes-républicains à cheval veillaient à la circulation des voitures. Tout le quartier semblait être en fête.

« Cette synagogue est d'architecture byzantine avec quelques parties orientales. Par son couronnement que terminent les Tables de la loi et par tout son ensemble, sa façade qui donne sur la rue Notre-Dame-de-Nazareth convient à la gravité du culte israélite. En entrant dans le temple, dont la forme intérieure est un long parallélogramme, se trouve le porche qui est public; la partie la plus avancée dans l'intérieur, est occupée par de larges banquettes réservées et divisées en stalles. Ces sièges en bois de chêne parfaitement sculptés ont devant eux un pupitre pliant ménagé dans les dossiers des sièges qui les précèdent. Sur trois faces, règnent deux étages d'arceaux réservés aux tribunes des femmes ; dans le fond du temple se trouvent le sanctuaire et ensuite le tabernacle où doivent être déposés les bibles et les objets sacrés du culte.

« L'entrée du tabernacle, à laquelle on arrive par une rampe de plusieurs degrés est décorée de filets dorés et de mosaïques en stuc incrustées dans le marbre. Une porte en chêne doré ferme cette entrée ; un magnifique rideau rouge sur lequel sont brodées en or les Tables de la loi, recouvre cette porte. L'ornementation du temple est simple, quoique pleine de caractère dans la composition des lignes ; en général, les tons de couleur des peintures et vitraux n'ont rien de ceux employés dans nos églises. Dans le sanctuaire, les yeux se portent sur deux superbes candélabres qui sont placés de chaque côté du tabernacle et sur le chandelier à huit branches qui est en argent massif. Les branches de ce chandelier reposent sur une couronne enrichie de pierreries ; ces divers objets, l'orgue, l'horloge, la tapisserie qui décore la construction intérieure du tabernacle sont le produit de dons particuliers. »

Le 15 avril, commencèrent les travaux d'un cirque qui fut construit sur le boulevard du Temple par l'architecte Hitorff, et qui fut inauguré le 11 décembre suivant en présence du nouvel empereur.

Ce vaste amphithéâtre est décoré de sculptures d'après Pradier, Bosio, Duret et Dantan, Gosse, Barrias et Nolan ont peint les frises et la coupole.

Le directeur privilégié M. Dejean, lui donna aussitôt qu'il fut terminé, le nom de cirque Napoléon, qu'il conserva jusqu'en 1870 ; aujourd'hui on l'appelle le cirque d'Hiver.

Cet établissement ouvre au moment où ferme le cirque d'Été et *vice versâ*, de façon que les amateurs d'exercices équestres ont toujours le moyen d'assister aux représentations de l'un des deux cirques qui appartiennent à une société financière, dite des deux cirques.

Naturellement, ce sont les mêmes écuyers et clowns qui desservent les deux établissements; celui d'hiver est en outre affecté dans la journée du dimanche aux concerts Pasdeloup et il sert aussi de salle de réunion pour les grandes assemblées d'art ou d'industrie.

Aussi en 1852, fut fondé sur le boulevard du Temple et non loin du cirque Napoléon, sur l'em-

placement du jeu de paume du comte d'Artois, un petit théâtre qu'on appela les Folies-Meyer. On y chantait des chansonnettes. Le compositeur Hervé en fit les Folies-Concertantes et y donna des saynètes.

En 1854, MM. Louis Huard et Altaroche prirent les Folies-Concertantes et dépensèrent 130.000 fr. à la décoration de la salle dont se chargea M. Edouard Renaud. Ce théâtre eut alors une certaine vogue, il était fréquenté par la jeunesse boulevardière de l'époque, elle y avait adopté la mode de sucer pendant les représentations des sucres d'orge à l'absinthe, en écoutant la musique joviale de Laurent de Rillé, de Pilati, de Simiot, et en applaudissant le talent mimique de Paul Legrand et la vertigineuse prestesse des danseuses espagnoles.

En 1859, au mois de septembre, Mlle Déjazet obtint du ministre un privilège de théâtre pour son fils M. Eugène Déjazet, et prit les Folies-Nouvelles qui devint alors le théâtre Déjazet; l'excellente artiste y joua successivement *les Premières armes de Figaro*, *M. Garat* (en 1860); *les Prés Saint-Gervais* (1862); etc. Outre ces pièces, M. Eugène Déjazet monta pendant la durée de sa direction : *Fanchette*, paroles et musique de lui (1860); *la Rosière de quarante ans* (1860) ; *l'Argent et l'amour* (fév. 1863) ; *la Nuit de la mi-carême* (1864); *la Tentation d'Antoine* (1865) ; *Cent mille francs et ma fille*, de Jaime fils et Philippe Gille, *la Vie privée*, par Touroude, *l'Écran du roi*, par Gourdon de Genouillac, *Brelan de ménages*, par Chol de Clercy etc. etc. Achille Daubray, Dupuis (des Variétés), Dailly, Leriche, Gothi, Raynard; Mmes Boisgontier, Nelson, Pauline Lyon, Guérand, etc. formaient la troupe de Déjazet.

Le 13 septembre 1871, M. Eugène Déjazet qui n'avait pas fait fortune dans l'exploitation de son théâtre, le céda à M. Manasse qui monta *Nabucho*, une opérette bouffe de MM. Vanloo et Leterrier, musique de Villebichot, quelques petites pièces, et quitta subitement le théâtre après la chute d'une opérette d'Hervé, le *Nouvel Aladin* sur le succès de laquelle il avait inconsidérément compté.

De Manasse le théâtre vint aux mains d'un sieur Daiglemont. C'était tomber de Charibde en Scylla : ce directeur fantaisiste ne fit que passer et M. Ch. Bridault, directeur du petit théâtre de la Tour d'Auvergne et ancien secrétaire du théâtre Déjazet, sous la direction Altaroche, devint, en décembre 1873, directeur de Déjazet; il monta, au mois de janvier suivant, une revue de Montréal et Blondeau : *Ah! c'est toi, madame la Revue.*

En 1876, M. Ballande transforma le théâtre Déjazet en troisième Théâtre-Français et l'inauguration s'en fit le 28 octobre par la *Pupille.*

Le seul succès qu'obtint cette direction fut celui de *l'Amour et l'argent* de M. E. de Calonne.

En 1880, M. Ballande a pris la direction du théâtre des Nations et le troisième Théâtre-Français a repris son titre Théâtre-Déjazet et ce fut M. Gautier qui en devint directeur. En 1881, l'acteur Lugnet a pris la direction.

Le 10 mai 1852, une imposante solennité militaire avait lieu dans le Champ de Mars, la distribution des aigles à l'armée, et une multitude considérable de spectateurs y assistait. Pour subvenir aux frais de la fête, les sous-lieutenants et lieutenants de l'armée avaient donné trois journées de solde ; les capitaines, quatre ; les chefs de bataillon et d'escadron, six ; les lieutenants-colonels, sept ; les colonels, huit ; les généraux de brigade, dix ; les généraux de division, douze ; le général en chef de l'armée de Paris, quinze.

La tribune du prince-président avait été dressée sur une vaste estrade élevée à la hauteur du premier étage de l'Ecole militaire. On y arrivait par un grand escalier interrompu par trois paliers. Au bas de l'escalier, de chaque côté, étaient placés deux magnifiques lions dorés de Barye. La façade de l'estrade était surmontée d'un fronton rond, coupé, au centre duquel, sur un fond bleu semé d'étoiles d'or, se trouvait placé un aigle immense supportant le grand cordon de la légion d'honneur. Au-dessus du fronton, des Renommées occupaient les côtés d'un large cintre supporté par des colonnes. Des draperies en velours rouge ornaient le haut de ce cintre, d'où partaient de grandes portières de même étoffe retenues par des embrasses d'or. L'intérieur était également tendu en velours rouge.

« Les bas côtés de l'estrade étaient occupés par deux niches superposées dans lesquelles étaient placées des statues. Sur les côtés, en retour, existait une suite d'arceaux permettant de voir l'intérieur de l'estrade. Le fronton, également rond et coupé, était rempli par des tords de feuilles de chêne dorées, au centre desquels était inscrit 7,500,000 (chiffre des voix obtenues par le prince-président lors de sa dernière élection) ; des deux côtés de ce chiffre, dans des médaillons, étaient tracés ces mots : *Vox populi, vox Dei.* Le soubassement de cette tribune, qui n'avait accès que par le Champ de Mars, était peint en pierre et entremêlé d'aigles et du chiffre L. N. entouré de guirlandes.

« Au fond de la tribune du Président, il y avait quatre compartiments destinés à la famille du prince-président, au corps diplomatique français et étranger, aux femmes des ambassadeurs et des ministres et aux hauts dignitaires de l'État.

« Les gradins étaient recouverts de riches tapis des manufactures de Beauvais et des Gobelins; des deux côtés se trouvaient des trophées d'armes et des faisceaux contenant chacun seize hampes ornées de leurs étendards.

« Au milieu du Champ de Mars s'élevait un autel ayant vingt-cinq mètres de hauteur; sur

une plate-forme élevée de huit mètres était placé le maître autel. Quatre pilastres supportaient quatre archivoltes correspondant aux quatre côtés du Champ de Mars; sur un attique surmonté d'une corniche était posé un dôme à écailles dorées, au sommet duquel était placée une croix latine; quatre aigles dorés occupaient les angles de la corniche au-dessus des archivoltes; à chaque pilastre était adossée une colonne cannelée sur le chapiteau de laquelle était placée une statue. Les colonnes détachées se reliaient avec les corniches de pilastres à la hauteur des archivoltes. De ce point partaient quatre *velum* soutenus en dehors par de grandes lances inclinées. Ces *velum* étaient formés alternativement par des bandes de velours rouge et des bandes d'or, trois paliers faisant face à l'École militaire conduisaient à l'autel, tout le fond de la décoration était blanc et or. »

On voit que rien n'avait été négligé pour frapper le regard.

« Dès huit heures du matin, dit le continuateur de Dulaure, la population des faubourgs et de toutes les quartiers de la capitale se porta au Champ de Mars et occupa les tertres qui s'élevaient de chaque côté en amphithéâtre en avant des tribunes publiques. Jamais, peut-être, Paris n'avait vu une telle foule.

« Les troupes commencèrent à dix heures à prendre position; l'infanterie à droite, massée par bataillons et la cavalerie à gauche, en colonnes serrées, par escadrons. L'artillerie était au fond en avant du pont d'Iéna.

« Les délégués de chaque corps envoyés pour recevoir les aigles, vinrent se placer le long des tertres, chacun auprès d'un poteau orné de deux flammes aux couleurs nationales et d'un faisceau de drapeaux surmontés d'aigles.

« Vers onze heures, toutes les tribunes étaient déjà remplies : à droite et à gauche de la tribune du Président, adossées à la façade principale de l'École militaire, se trouvaient les tribunes réservées pour les grands corps de l'État, les tribunes du sénat et du corps législatif étaient les premièret à droite et à gauche de la tribune du Président; venaient ensuite les tribunes du conseil d'État, de la Cour des comptes, de la magistrature, des grands officiers de la légion d'honneur et de différentes administrations, qui contenaient environ 1,600 personnes, chacun de ces corps avait à sa tête son chef.

« Au pied de ces tribunes étaient des gradins découverts pour les officiers des différentes puissances étrangères.

« Aux deux extrémités et aux angles de la façade de l'École militaire, plusieurs pavillons construits également par le génie militaire, contenaient plus de 12,000 personnes. La municipalité de Paris et l'armée avaient des tribunes spéciales construites à leurs frais.

« Enfin, de chaque côté du Champ de Mars, sur le haut des tertres, s'élevaient des constructions de différentes formes, établies aux frais des particuliers et qui ne contenaient pas moins de 40,000 personnes. Les billets dont le prix avait été fixé à 5 fr., se vendirent 50 fr. 100 fr. et jusqu'à 150 fr.

« L'aspect que présentaient sous un ciel admirable la variété des uniformes et les parures des dames, était éblouissant et offrait un coup d'œil grandiose. Les sénateurs, les conseillers d'État, les magistrats portaient le costume officiel. Dans la tribune du corps législatif, on distinguait plusieurs habits noirs, les étrangers pour la plupart étaient en uniforme. »

Le Président, après la messe, passa au galop devant le front de l'infanterie qui le salua par les cris de vive Napoléon! puis, traversant le Champ de Mars devant les tribunes, il alla passer en revue la cavalerie rangée à droite en colonne serrée et l'artillerie massée au fond du Champ de Mars. Il revint ensuite se placer devant l'autel où il salua le clergé qui répondit par des cris de vive Napoléon! puis se rendit à la tribune qui lui avait été réservée et y prit place ayant à sa droite le prince Jérôme, et derrière, debout les ministres, les maréchaux Exelmans et Vaillant, l'amiral de Mackau, les cardinaux Mathieu, Dupont et Donnet et les aides de camp de la maison militaire.

Les colonels d'infanterie étant arrivés au pied de l'estrade, chacun d'eux alla recevoir successivement des mains du Président son drapeau et vint se placer au pied du gradin faisant face à la tribune. Les colonels d'artillerie et de cavalerie ensuite.

A une heure moins un quart, la distribution des aigles était terminée.

Les colonels en masse et leur drapeau à la main, remontèrent quelques degrés pour se rapprocher de la tribune présidentielle et Louis Napoléon leur adressa une allocution de circonstance, à laquelle ils répondirent par de nouveaux cris de vive Napoléon! Ils se rendirent ensuite au pied de l'autel où l'archevêque de Paris bénit les étendards et dit une messe solennelle appelant sur l'armée les bénédictions du ciel.

A deux heures et demie le défilé commença dans l'ordre suivant :

1° Le général Magnan, commandant en chef et son état-major.

2° Les députations de l'École d'application de l'artillerie et du génie, de l'École polytechnique, l'École d'application du corps d'état-major, l'École spéciale militaire, sous les ordres des commandants respectifs de ces établissements.

3° Le général Carrelet commandant toutes les troupes à pied (y compris les députations) et son état-major.

4° La députation des Invalides et les députa-



Les représentants conduits à la caserne du quai d'Orsay, 2 décembre 1851.

tions des vétérans, commandés par le général Sauboul.

5° Les députations des bataillons de chasseurs à pied; des bataillons d'infanterie légère d'Afrique; des équipages de ligne, des compagnies de discipline; des bataillons de tirailleurs indigènes; les bataillons de chasseurs à pied en garnison à Paris; la compagnie des équipages de ligne, les ouvriers d'administration et les infirmiers commandés par le général Forey.

6° Les députations des régiments d'infanterie de ligne et légère; des régiments d'infanterie de marine; des régiments de zouaves; des régiments de la légion étrangère; des brigades d'infanterie de la 1re division de l'armée de Paris à raison de deux bataillons par régiment, sous les ordres de leurs généraux respectifs, commandés par le général Martin de Bourgon.

7° Les brigades de la 2e division de l'armée de Paris à raison de deux bataillons par régiment, sous les ordres de leurs généraux respectifs, commandés par le général Renault.

8° Celles de la 3e division commandées par le général Levasseur.

9° Les députations du génie, les compagnies de l'arme avec tambours et la musique du 1er régiment, commandés par le général de Sallenave.

10° Les députations de la gendarmerie continentale, de la gendarmerie maritime, des sapeurs pompiers, de la gendarmerie mobile, de la garde

républicaine, commandés par le général Couraud.

11° Les députations de l'artillerie de terre et de marine, la 3e compagnie d'ouvriers d'artillerie, dix batteries de l'armée de Paris avec l'état-major et la musique du 7e régiment, la compagnie du 3e escadron du train des parcs, avec son matériel; un détachement des 3e et 4e escadrons du train des équipages, avec son matériel, commandés par le général Hubert.

12° Le général de Létang, commandant toute la cavalerie, avec ses officiers.

13° La députation de l'École de cavalerie, les députations des régiments de cavalerie, les escadrons de guides commandés par le général de Goyon.

14° Une division de cavalerie légère, comprenant deux brigades : la première (4e et 7e chasseurs) sous les ordres du général d'Oraison, la seconde (11e chasseurs, 6e et 8e hussards) sous les ordres du général Daumas, commandée par le général Le Pays de Bourjolly de Sermaise.

15° Une division de cavalerie légère comprenant deux brigades : la première (1er, 6e et 7e lanciers) sous les ordres du général Partouneaux ; la seconde (7e et 12e dragons) sous les ordres du général de Rillet, commandée par le général Grand.

16° Une division de cavalerie de réserve, comprenant deux brigades : la première (6e et 7e cuirassiers) sous les ordres du général d'Allonville ; la seconde (1er et 2e carabiniers) sous les ordres du général Tartas, et de plus les escadrons de la gendarmerie de la Seine et de la garde républicaine, commandés par le général Korte.

Pendant le défilé, les généraux de division seuls s'arrêtèrent en face du Président. Les généraux de brigade et les colonels suivaient le mouvement des troupes.

Pour chaque division d'infanterie ou de cavalerie, la musique du premier régiment faisait seule face au Président et jouait seule pendant le défilé de toute la division.

Quant au Président, il se tenait à cheval devant sa tribune, ayant à sa droite le prince Jérôme et le ministre de la guerre.

Les troupes en défilant ne cessèrent de faire entendre le cri de : Vive Napoléon! et plusieurs cris de : Vive l'Empereur! partirent des rangs de la gendarmerie mobile et de la garde républicaine.

Au reste, il n'était pas difficile de préjuger à la fin de cette journée que l'empire, qui existait déjà de fait, n'attendait qu'une occasion pour être proclamé officiellement.

Le repas gigantesque qui suivit la cérémonie militaire fut digne de la fête, et c'est encore à M. Leynadier que nous empruntons le curieux détail de son menu :

La table du Président était de 100 couverts, on y servit des potages, 1 gros saumon, 2 filets de bœuf jardinière, 2 rôts de dindonneaux, une galantine, 1 jambon, 2 mayonnaises de homards, 2 pâtés de foie gras, desserts, fruits etc.

10 maîtres d'hôtel faisaient le service avec de la vaisselle plate et un riche matériel.

On y but 30 bouteilles de vin de Champagne, 40 de Château-Margaux et huit de madère. 12 tables pour les dames furent servies en 4 fois ; on y mangea 96 poissons, 48 jambons, 48 hures de sanglier, 192 volailles, 66 rôts de volailles, 48 galantines, 48 gros pâtés, 96 mayonnaises de homards, 192 pièces de pâtisserie, 384 assiettes de fruits, 384 assiettes de petits fours et biscuits, 2,880 pains; on y but 576 bouteilles de vin de Champagne et 960 de vin de Bordeaux.

Le service fut fait par 72 maîtres d'hôtels et 24 inspecteurs.

Il y avait en outre des buffets pour 7,000 personnes sur lesquels furent servis 3 gros saumons, 18 galantines, 18 pâtés, 18 pièces de pâtisserie, 12 aloyaux, 18 jambons, 12 hures, 18 pâtés de foie gras, 60 assiettes de fruits, 60 assiettes de biscuits variés, 10,200 pains, 2,500 bouteilles de vin de Champagne, et 2,500 bouteilles de vin de Bordeaux. Ils étaient servis par 150 maîtres d'hôtel.

D'autres buffets, dits des glaciers, donnèrent par l'entremise de 60 maîtres d'hôtel 30,000 glaces et sorbets, 25,000 verres de punch 17,000 verres de rafraîchissements divers, 450 kilos de gâteaux, petits fours etc.

Tout ce qui précède fut confectionné en grande partie dans les cuisines de Chevet au Palais-Royal.

« Paris ne put suffire à fournir ces articles de choix et de variété. Il fallut s'adresser au dehors. Les magasins si justement célèbres de Chevet s'épuisèrent sans y suffire. La Tamise et le Rhin durent apporter leur contingent. Pour les premiers, on s'adressa jusqu'en Écosse, en Hollande, dévalisant les serres des amateurs.

« Les magasins de Chevet offrirent alors une des plus formelles curiosités de Paris ; sans parler du fumet, de l'arôme, de l'odeur qui les signalaient au loin, deux immenses bananiers couronnés de leurs régimes de bananes jaune d'or se dressaient dans ce temple du goût pour prendre place plus tard aux côtés du buffet des 800.

« Le soir eut lieu au Trocadéro un feu d'artifice qui surpassa en grandeur et en magnificence tous ceux que l'on avait admirés jusqu'alors. Il commença à neuf heures du soir et le signal fut donné par le prince-président, ce signal consista en une flamme du Bengale tirée de l'École militaire. Aussitôt le feu d'artifice commença par une salve de bombes et d'étoiles de couleurs différentes et par dix-huit coups de canon.

« A cette première salve en succéda une seconde, de fusées en feux de couleur, puis trois autres flammes en parachutes rouges, bleues et vertes,

« Ensuite on simula une grande bataille. L'infanterie tira des feux à étoiles qui s'élevèrent dans les airs en flammes variées et brillantes. De son côté, l'artillerie prit part à l'action par un feu roulant de bombes parties de 70 mortiers et par un feu de batteries continu. A la suite de ces décharges multipliées, 400 flammes rouges éclatant à la fois, simulèrent l'incendie de la montagne du Trocadero.

« Après la bataille, apparut tout à coup dans les airs, en flammes resplendissantes, l'arc de triomphe du Carrousel avec des proportions gigantesques qui avaient douze fois la grandeur naturelle. Seulement, le char qui le surmonte, était remplacé par un emblème en harmonie avec la grande fête militaire : une aigle colossale ayant les ailes déployées. A la place des bas-reliefs, il y avait l'inscription Vive Louis Napoléon! et dans les médaillons de côté, les lettres L et N. A droite et à gauche de l'arc de triomphe, s'élevaient deux colonnes surmontées, l'une de la croix d'honneur, l'autre de la médaille militaire.

« Puis, comme par enchantement, cette décoration fut remplacée par un rideau de 1,200 chandelles romaines en étoiles tricolores et d'un effet merveilleux.

« La fête se termina par un bouquet de bombes tirées par des mortiers de grande dimension et enfin par des fusées s'élevant sur trois lignes à la fois.

« Il y eut plus de 60,000 fusées tirées dans ce magnifique feu d'artifice.

« Puis vint le bal.

La salle où se passa l'ensemble de la fête se composait de trois parties principales : celle du milieu, la première et la plus importante était affectée à la danse; celle de gauche, en entrant formait le salon de souper pour les dames et celle de droite renfermait le vaste buffet destiné aux hommes.

« A l'extrémité du côté de la façade intérieure de l'École militaire, était la table du prince-président et des personnes de sa maison qui contenait 100 couverts; sur deux lignes et en fer à cheval, se trouvaient 12 tables de 50 couverts pour les dames.

« Au fond et sur un piédestal elevé, on avait placé le buste du prince-président; au-dessus de sa tête planait une aigle colossale, et derrière une panoplie, composée d'armes blanches et de pièces à feu anciennes.

« Au pied des colonnes de chacune des différentes salles, on avait placé un canon, un mortier, ou un obusier assis sur sa culasse et dans lequel étaient des fleurs précieuses.

« Le nombre des armes employées pour l'ensemble de la décoration était immense; il se composait de 24 mortiers ou obusiers, de 20 canons, de 10,000 armes blanches et de 10,000 armes à feu.

« Le fond de la salle était tendu de toile blanche, ce qui, joint à la lumière d'innombrables lustres qui descendaient du plafond, donnait à toute la salle un éclat inaccoutumé.

« Le bal commença à dix heures, au son harmonieux de l'orchestre de Strauss, qui contenait 360 musiciens.

« Pour la décoration de cette salle, on avait emprunté au musée d'artillerie les anciennes armures et les armes afin d'en orner la salle de bal, cette décoration était d'une valeur inappréciable au point de vue de l'art et de l'antiquité. Ainsi on avait placé à l'entrée principale des simulacres de guerriers à cheval et armés de toutes pièces; dans la salle, de distance en distance, des chevaliers casque en tête, visière baissée; quelques connaisseurs, ou soi-disant tels, ont cru même reconnaître, qui l'armure de Duguesclin, qui celle de Bayard, qui celle de la Trémouille, qui celle de Charles VII. Il y en avait du reste depuis le XIVe siècle jusqu'au XVIIe siècle, et il suffisait de se remémorer un peu l'histoire de France pour citer des héros. »

Telle fut cette magnifique fête des aigles, dont nous avons voulu donner le détail complet, afin de bien montrer jusqu'à quel point le prince-président de la République, dont le rôle eût dû se borner à celui du premier magistrat de la nation, gouvernait absolument en son nom personnel et avait substitué en toute chose son autorité à celle qu'il tenait de ses fonctions.

Le 12 mai, un banquet de 800 couverts fut offert aux Tuileries par Louis Napoléon aux officiers supérieurs chargés de représenter l'armée française; après le banquet, il y eut représentation dramatique dans la salle de spectacle du château.

Le 13, les sous-officiers de l'armée de Paris, les sous-officiers délégués par les divers régiments et les soldats décorés de la médaille furent réunis dans un second banquet de 2,400 couverts et il fut suivi d'un feu d'artifice préparé par l'artillerie, et qui produisit « un effet merveilleux. » Partout dans le peuple, se répandait le bruit que l'Empire allait sortir tout armé de ces manifestations imposantes.

Cependant l'instinct de patiente habileté dont le prince avait déjà donné tant de preuves, fit encore ajourner à quelques mois plus tard la formation de cet empire arrêtée dans sa pensée.

Le 25 mai, eut lieu l'inauguration de l'hôpital israélite de la rue de Picpus.

Dès dix heures du matin, une foule innombrable encombrait le jardin et les avenues de l'établissement hospitalier dont les entrées principales étaient pavoisées de drapeaux tricolores.

« Dans une grande salle dite des Marronniers, on avait placé des estrades pour les nombreux invités. Au centre, on avait disposé plusieurs sièges d'honneur pour la famille de Rotschild, le

ministre des travaux publics, le préfet de la Seine et plusieurs autres personnages de distinction.

En face, se trouvaient les présidents des sociétés de bienfaisance, les membres du consistoire israélite. « Les maîtres des cérémonies avaient tous une chaînette d'or à la boutonnière comme marque distinctive; le baron de Rotschild et sa famille furent reçus dans l'oratoire par le grand rabbin, les membres du consistoire, etc. les chantres du temple entonnèrent aussitôt le *Barouch Haba*.

« Après cette réception, le grand rabbin sortit pour aller chercher solennellement les sephorins qui furent deposés dans l'arche sainte. Les chœurs firent alors entendre le chant *Vavhi Binsona* puis celui de *Chéâ Chéarim*. Le grand rabbin dit ensuite le *sheema* et donna sa bénédiction à l'assistance. Après un nouveau psaume, les chœurs et l'assistance sortirent de l'oratoire pour se rendre aux tribunes. »

Cet hospice fut considérablement remanié et agrandi depuis 1852; il ne comprenait à cette époque que 45 lits, il en possède aujourd'hui près de 160.

L'établissement est divisé en trois sections, à chacune desquelles un bâtiment spécial est affecté.

1° Les nourrices et enfants malades;

2° Les pensionnaires valides, tous vieillards au-dessus de soixante-dix ans;

3° Les incurables.

Une consultation gratuite, avec délivrance entièrement gratuite des médicaments ordonnés, est donnée tous les matins, le dimanche excepté, aux malades qui se présentent, à quelque religion qu'ils appartiennent, sans demander d'adresse.

Cette consultation est d'un grand secours pour ce quartier éloigné. Le nombre des consultants augmentant, on a dû limiter le chiffre quotidien à cinquante. Des numéros sont distribués tous les matins à la porte, et, s'il reste des malades, ceux-là reviennent le lendemain.

Plus de 12,000 consultations sont ainsi données par mois.

L'hôpital ne prend comme pensionnaires, à part les cas d'accidents qui pourraient survenir dans les environs, que des israélites. Il est presque toujours au complet. La moyenne des admissions est de 1,500 annuellement.

La première section ne reçoit, que des enfants au-dessous de 15 ans, avec leur mère ou leur nourrice quand l'enfant a moins de 2 ans. Une mère ou une nourrice malade a droit à l'entrée avec son enfant, même alors que celui-ci ne le serait pas.

La deuxième section est consacrée exclusivement aux vieillards valides, âgés de plus de soixante-dix ans.

Il leur faut justifier de dix ans de domicile dans Paris.

Chaque vieillard pensionnaire est vêtu, logé, nourri, complètement entretenu aux frais de l'hospice, jusqu'à sa mort; il a encore sa place dans un caveau, pour la propriété duquel l'établissement verse 50 centimes par mois à la Société du Repos Éternel.

Il a sa chambre particulière, avec une table de toilette, armoire, fauteuil, chaises et tous les ustensiles d'intérieur nécessaires. Chaque pièce est chauffée par une bouche de chaleur et éclairée au gaz.

Ces hôtes sexagénaires sont au nombre de cinquante. Un réfectoire les rassemble en commun aux heures des repas et ils ont en outre pour se réunir un fumoir spacieux avec cheminées, où ils peuvent jouer, lire, causer au coin du feu et une vaste galerie vitrée qui a servi d'ambulance pendant le siège. Il s'est fait, à cette époque, dans cette galerie, où on avait installé une centaine de lits, un mouvement de 762 blessés.

Les vieillards reçoivent quatre francs par mois pour leur tabac et leurs petits frais. Ils sortent à leur guise et peuvent même découcher avec la permission du directeur. Liberté absolue leur est accordée, ainsi qu'aux incurables, pour les journaux, les livres, les discussions politiques, les jeux, etc., etc.

Le premier etage de cette division est affecté aux femmes; le second aux hommes. Mais la section la plus remarquable, est celle des incurables, fondée par la baronne douairière James de Rothschild et ouverte en 1877.

Une rente annuelle de 800 francs a été constituée pour chaque lit; il y en a 53, ce qui fait 42,400 francs de revenus affectés à cette seule section.

On reçoit tous les infirmes à partir de quinze ans, dont l'incapacité absolue de travailler a été constatée.

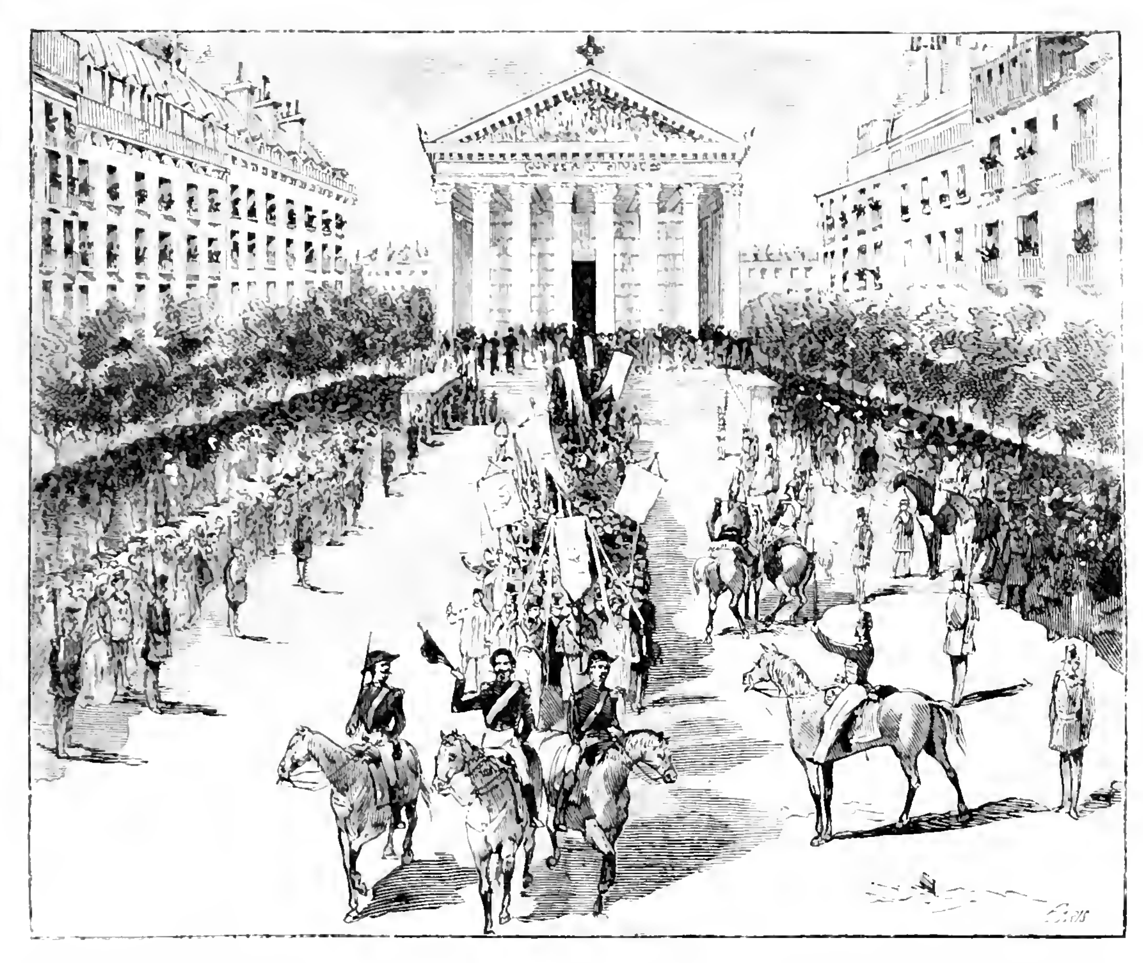
Les lavabos, tout en marbre, avec robinets d'eau chaude et d'eau froide, et appareils à douches complets, les salles de bains, dans lesquelles les baignoires sont disposées de façon à rendre l'accès facile aux impotents, tout cela est installé merveilleusement, on n'ose dire avec faste, et entretenu avec un soin et un ordre inouïs.

Là, comme chez les vieillards, un petit salon sert de lieu de réunion aux incurables que leurs infirmités n'obligent point au lit forcé.

L'hospice est entretenu par des rentes sur l'État, acquises depuis 1852, avec l'argent provenant des souscriptions faites dans la communauté israélite par des dons, par la moitié du produit de la loterie annuelle du comité israélite et enfin par une subvention de 10,000 fr. allouée par le consistoire.

Les dépenses de l'hospice se montent annuellement à 190,000 fr. environ. Le budget des recettes balance celui des dépenses.

Le public est reçu deux fois par semaine, le



Les corporations d'ouvriers parisiens, avec leurs bannières, occupaient le péristyle de la Madeleine. (Page 186, col. 2.)

samedi et le dimanche : les parents et les amis ont la permission de voir les personnes sérieusement malades, tous les jours dans l'après-midi.

Un temple, construit sur le modèle de celui de la rue Notre-Dame-de-Nazareth, suffit au service religieux de l'établissement.

Le service médical est fait par un médecin en chef, un médecin suppléant, deux internes et un pharmacien.

Le personnel comprend en tout cinquante personnes.

L'hospice est sous la haute direction du consistoire israélite, lequel, pour la gestion administrative, délègue ses pouvoirs à un conseil d'administration ayant pour président le baron Alphonse de Rothschild, et composé du grand rabbin du consistoire central, du grand rabbin de Paris et de deux délégués du comité de bienfaisance, et de deux personnes désignées par la famille de Rothschild.

Le 30 juin, treize individus furent arrêtés dans une maison isolée dans la rue de la Reine-Blanche, près de la barrière Fontainebleau. Au moment de leur arrestation, ils étaient occupés à fabriquer avec des tuyaux à gaz des canons en fonte d'un calibre de 8 à 9 centimètres de diamètre, légèrement recourbés à l'une des extrémités et bouchés de ce côté avec une bande de forte toile enduite de goudron. Dix de ces tubes, pouvant contenir chacun un assez grand nombre de balles ou de petits boulets étaient déjà confectionnés.

Cette arrestation, dont le bruit se répandit aussitôt et causa une grande sensation à Paris, fut suivie de plusieurs autres qui mirent sous la main de la justice un certain nombre d'individus parmi lesquels se trouvaient un instituteur, le sieur Ch. Pelletier, le docteur Favre, l'avocat Corbet, un employé de l'administration, Marton, un sieur Nouvel, ancien montagnard, de Caussidière et cinq transportés de Juin. La plupart des personnes arrêtées appartenaient à la classe ouvrière ; c'étaient des tailleurs d'habits, des tailleurs de pierre, des cordonniers, des ébénistes

des layetiers, des charrons, des culottières, des brodeuses, etc.

Il était tout naturel que les républicains s'inquiétassent des projets de restauration impériale dont tout le monde s'entretenait et cherchassent à s'y opposer, mais il faut bien le reconnaître, la masse de la population était acquise à un nouveau courant savamment développé et entretenu par les partisans de l'empire.

Le chemin de fer de Paris à Strasbourg venait d'être terminé; le président de la République l'inaugura solennellement; le train présidentiel quitta Paris le 17 juillet, les ministres Turgot, Fould, et Lefebvre-Durullé accompagnèrent le prince ainsi qu'un grand nombre de sénateurs et de députés.

Le 16 août, six prêtres réunis au presbytère de Saint-Roch, sous la présidence de l'abbé Pététot, curé de la paroisse, se mirent en tête de reconstituer l'ordre des oratoriens et après douze années de démarches persévérantes que l'autorité civile n'avait jamais entravées, ils y parvinrent enfin, et Rome y donna son consentement. Aucun changement ne fut introduit dans les statuts. Seulement le titre de l'ordre fut quelque peu modifié et la congrégation s'appela Oratoire de Jésus-Christ, notre Seigneur, et de Marie Immaculée.

Le lendemain 17, fut rendu un décret qui déclara d'utilité publique l'exécution d'un chemin de fer formant le prolongement du chemin de fer de ceinture et, qui partant de la gare Saint-Lazare, se dirigerait sur Auteuil par Neuilly et Passy.

De Batignolles à la porte Maillot, le nouveau chemin de fer fut bordé d'un double boulevard de 6 mètres de largeur qui offre aux piétons et aux voitures une promenade agréable et pittoresque. Il côtoie aussi la route stratégique jusqu'à la Muette qu'il longe en décrivant une courbe considérable. Il traverse deux fois la route de Passy à Auteuil dite l'allée des Sycomores, au moyen de deux ponts assez larges pour livrer passage à deux voitures, et bordés de larges trottoirs, puis, il se dirige sur Auteuil par le parc de Montmorency dont une voie de 12 mètres de largeur facilite l'accès.

La ville céda à la compagnie qui se chargea de l'exécution du chemin de fer, 4 hectares de terrain nécessaires pour son établissement et celle-ci, de son côté, renonça à toute demande de subvention annuelle, en s'engageant à embellir par des plantations tous les abords de la voie de fer entre la petite Muette et Auteuil.

La gare d'Auteuil fut livrée au public le 2 mai 1854.

Le chemin de fer d'Auteuil dessert les quartiers de Batignolles, Courcelles, porte Maillot, bois de Boulogne, Trocadero, Passy et Auteuil où se trouvent établies des stations. Depuis sa création, la ligne d'Auteuil fut prolongée à l'occasion de l'Exposition de 1867, d'un côté jusqu'à l'entrée du Champ de Mars et de l'autre jusqu'au Point-du-Jour, à Grenelle, à Vaugirard d'où elle alla rejoindre le chemin de fer de ceinture.

Le 26 septembre, il y eut à l'Hippodrome une ascension aérostatique, exécutée par M. Giffard à l'aide d'un ballon de forme allongée, représentant par sa section à peu près celle d'un navire, cette expérience avait attiré un grand concours de spectateurs, et on augurait beaucoup de la nouveauté de l'appareil, mais il ne répondit pas aux espérances conçues et M. Henri Giffard, parti de l'Hippodrome à cinq heures et quart, alla tomber peu de temps après près de Trappes sans avoir pu rien prouver à l'aide de son système.

Louis-Napoléon avait quitté Paris au mois de septembre pour aller visiter le midi de la France; il y rentra le 15 octobre et on lui fit une entrée solennelle; vers deux heures de l'après-midi, le canon et les cloches sonnant à toute volée annoncèrent son arrivée à la gare du chemin de fer d'Orléans. Il monta à cheval et suivi de cinquante-deux escadrons de cavalerie en guise d'escorte, il parcourut les grands boulevards où se dressaient en son honneur, plusieurs arcs de triomphe. Sur l'un on lisait : *Vox populi, vox Dei;* sur l'autre, *Ave Cæsar imperator.* Sur un autre : « Le droit vient du peuple, la force vient de Dieu. »

« Je crois voir encore, dit M. de Saint-Amand, les soldats présentant les armes, les groupes d'enfants et de jeunes filles en robe blanche, les corporations d'ouvriers parisiens avec leurs bannières, le péristyle de la Madeleine occupé par les écoles communales conduites par les Frères des écoles chrétiennes. Après avoir parcouru les boulevards, Louis-Napoléon traversa la rue Royale et la place de la Concorde. A l'entrée du jardin des Tuileries s'élevait un arc de triomphe; sur le frontispice, on lisait l'inscription suivante : « A Napoléon III, empereur et sauveur de la civilisation moderne, protecteur des arts et des sciences, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, les ouvriers reconnaissants »; à gauche on lisait : « Constitution de l'an VIII, Constitution de 1852, conversion des rentes, Crédit Foncier; » à droite : « Travaux d'utilité publique, chemin de fer, continuation du Louvre, rue de Rivoli. »

L'armée, la garde nationale formaient la haie sur le chemin du palais. Toutes les corporations industrielles et philanthropiques de Paris et de la banlieue, et des départements de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne étaient rangées sur le parcours du cortège, bannières en tête, tous les grands corps de l'État, le clergé, la magistrature, les collèges étaient représentés par des députations nombreuses qui criaient incessamment : Vive l'Empereur!

Arrivé au palais, Louis-Napoléon se montra au balcon de la salle des Maréchaux, et les acclamations redoublèrent.

Rien ne manquait désormais au rétablissement de l'Empire si ce n'est la consécration du Sénat, et elle n'était pas douteuse.

Le 19 octobre, parut un décret qui convoquait le Sénat pour le 4 novembre.

Le 4 novembre, à l'ouverture des travaux du Sénat, le ministre d'État donna communication d'un message du prince-président qui, se fondant sur les manifestations populaires, invitait le Sénat à modifier la Constitution dans le sens du rétablissement de l'Empire.

Le Sénat, par l'organe de son rapporteur, M. Troplong, trouva la chose toute naturelle et bientôt une proposition de sénatus-consulte porta que le Président serait proclamé Empereur sous le nom de Napoléon III, et qu'en conséquence, le plebiscite suivant serait soumis à l'acceptation du peuple :

« Le peuple veut le rétablissement de la dignité impériale dans la personne de Louis-Napoléon Bonaparte, avec hérédité dans la descendance droite, légitime ou adoptive, et lui donne le droit de régler l'ordre de succession au trône dans la famille Bonaparte, ainsi qu'il est prévu par le sénatus-consulte du 7 novembre 1852. »

Ce sénatus fut adopté au Sénat, à l'unanimité moins une voix.

Immédiatement, les sénateurs en grand costume se rendirent à Saint-Cloud pour le remettre au prince qui les remercia ; deux décrets parurent aussitôt ; l'un appelait le peuple à voter dans les journées des 21 et 22 novembre sur le plébiscite rédigé par le Sénat, le second appelait le Corps législatif à constater la régularité des votes, à en faire le recensement et à en déclarer le résultat.

Restait à savoir ce qu'allait faire l'opposition en présence d'un acte si grave ; jusqu'alors elle s'était bornée à protester par des écrits tels que le livre de Proudhon, *la Révolution sociale;* ou le pamphlet de Victor Hugo, *Napoléon-le-Petit*, mais il était à craindre qu'elle ne s'en tînt pas à des diatribes inoffensives ; en effet, des manifestes ayant un tout autre caractère de gravité, furent envoyés par la poste à des milliers de fonctionnaires et de personnages considérables.

Le gouvernement fit audacieusement tête à l'orage, en ouvrant les colonnes du journal officiel à ces manifestes qu'on distribuait dans l'ombre ; il comptait avec raison sur la violence de ces appels à la résistance pour se rallier tous les timides et les indifférents toujours si nombreux.

Le manifeste du comité révolutionnaire de Londres débutait ainsi :

« Citoyens, la démocratie a dû s'imposer quelques mois d'attente et de souffrance avant de frapper le brigand qui souille notre pays, afin de se réorganiser malgré la terreur bonapartiste.

« Soyez donc prêts à tout et à chaque instant. Tâchez de vous voir et de vous rassembler souvent par deux, par quatre, par dix s'il est possible ; formez des groupes et des centres qui communiquent entre eux de vive voix ; conspirez enfin avec courage et prudence, car la persécution doit rendre ardents ceux qu'elle voudrait anéantir, etc. »

Celui de la société *la Révolution* n'était pas moins énergique.

« .... Que dira-t-on de vous par toute la terre, de vous, citoyens majeurs, chevronnés par deux révolutions et venant aujourd'hui, comparses de la police, couronner le César du guet-apens? La conscience n'a qu'un nom pour un pareil suicide : lâcheté ; et l'histoire n'aurait qu'une place pour un tel peuple : *les gémonies!...* Vous ne consommerez pas ce grand meurtre de l'honneur et du devoir : vous ne voterez pas ! Laissez la police et les parasites de tous les temps travailler à la guirlande impériale, et vous, préparez le chanvre vengeur. Oui, la nuit, le jour, au milieu des foules comme dans l'ombre, reconnaissez-vous, organisez-vous, fortifiez-vous ; que chacun vive dans tous et tous dans chacun ; qu'une foi commune vous anime, la foi révolutionnaire, implacable, persévérante, hardie comme celle de nos pères de 92 et toujours prête à se lever et à frapper. Citoyens, devant un tyran, un parjure, un assassin des libertés publiques, voilà le seul grand devoir à remplir. »

Enfin celui des proscrits de Jersey renchérissait encore par sa violence sur les deux autres.

« Citoyens, disait-il, Louis Bonaparte est hors la loi ; Louis Bonaparte est hors l'humanité. Depuis dix mois que ce malfaiteur règne, le droit à l'insurrection est en permanence et domine toute la situation. A l'heure où nous sommes, un perpétuel appel aux armes est au fond des consciences. Or, soyons tranquilles, ce qui se révolte dans nos consciences arrive bien vite à armer tous les bras. Amis et frères, en présence de ce gouvernement infâme, négation de toute morale, obstacle à tout progrès social, en présence de ce gouvernement meurtrier du peuple, assassin de la République et violateur des lois, de ce gouvernement né de la force et qui doit périr par la force, de ce gouvernement élevé par le crime et qui doit être terrassé par le droit, etc., le citoyen digne de ce nom ne fait qu'une chose, et n'a qu'une chose à faire, charger son fusil et attendre l'heure. »

Cette pièce portait la signature de M. Victor Hugo.

En même temps, le gouvernement livrait à la publicité un document de tout autre nature, la protestation du dernier représentant de la branche aînée des Bourbons, « Je déclare, disait-il, à la France et au monde que fidèle aux lois du royaume et aux traditions de mes aïeux, je conserverai religieusement jusqu'à mon dernier soupir le dépôt de la monarchie héréditaire dont la Providence m'a confié la garde et qui est l'unique port de salut où, après tant d'orages, cette France, objet de notre amour, pourra retrouver enfin le repos et le bonheur. »

Naturellement, le *Moniteur* ne se contenta pas de publier ces manifestes, il fit précéder les premiers de ces quelques lignes :

« Des efforts et des manœuvres de toute nature sont tentés pour répandre dans le peuple, au moment du vote solennel auquel il est appelé, les protestations des partis. Le gouvernement n'a pas d'intérêt à s'opposer à leur publication; il veut les faire connaître lui-même, car dans ce grand mouvement national qui pousse la France au rétablissement de l'empire, il faut que l'opinion publique soit éclairée et que la volonté manifestée sans contrainte, soit l'expression de la conviction. »

Quant au manifeste du comte de Chambord, le journal officiel ajoutait :

« Il est regrettable de voir un prince qui supporte noblement son infortune, arriver par un sentiment exagéré de ce qu'il croit être son devoir, à nier le droit du peuple de choisir son gouvernement. »

Ni les violences des républicains, ni la protestation du prince de la maison de Bourbon ne firent changer la disposition des esprits : le vote eut lieu et le résultat donna en faveur du rétablissement de l'empire 7,839,552 voix contre 254,501.

Paris, ou plutôt le département de la Seine, donna 208,658 oui et 53,753 non.

L'empire était fait.

Il fut proclamé à Paris à l'Hôtel de ville par M. Berger, préfet de la Seine; devant la garde nationale sous les armes, par M. de Persigny, ministre de l'intérieur, devant l'armée par le général de Saint-Arnaud, ministre de la guerre.

Avant de le voir à l'œuvre, disons un peu ce que furent les modes des Parisiens pendant la durée de la seconde République qui, ainsi que le fait remarquer très judicieusement M. A. Challamel dans son *Histoire de la mode en France*, fut de trop courte durée pour opérer des changements dans les costumes. « Nous ne constatons guère à cette époque transitoire, que l'adoption d'étoffes à trois couleurs comme réminiscence de l'année 1830. Les rubans tricolores parurent aux bonnets et sur quelques chapeaux. Les dames portèrent pendant peu de mois le manteau girondin » recouvert de trois petits lacets nuancés, fait en mousseline avec garnitures festonnées. Au reste, la couleur en vogue pour les mantelets d'étoffe était le bronze. »

Le mantelet fut en grande faveur sous la République; quelques-uns avaient la forme du coqueluchon, d'autres formaient le châle avec adjonction de manches et de volants et d'autres encore en manière d'écharpe, frangés ou garnis de dentelles.

Les femmes commencèrent aussi à cette époque à porter des pardessus et des sorties de bal; quant aux robes, elles étaient à taille assez longue et n'avaient rien de particulier : la jupe ample et plissée tombait à ras de terre.

Il serait difficile d'énumérer les diverses formes de chapeaux, cependant on les divisait en deux genres distincts : le chapeau proprement dit était fabriqué en une sorte de carton bordé de laiton, recouvert d'étoffe, et la capote coulissée sans dessous de carton; l'étoffe était seulement supportée par une légère canetille ou de petites baleines.

Les chapeaux et capotes étaient fermés, c'est-à-dire ap'atis de chaque côté sur les oreilles, relevés en avant et garnis derrière d'un bavolet.

En 1850, les chapeaux, au lieu d'être évasés, couvraient le front.

Ce fut aussi vers la même époque, que les dames abandonnant tout à fait les souliers, se chaussèrent de bottines à petits talons, elles purent alors renoncer définitivement à l'usage des socques dont elles se servaient précédemment pour affronter la boue.

Les chaînes de col apparentes, s'étalant sur le corsage de la robe, et aussi la croix à la Jeannette ou le petit Saint-Esprit suspendu par un ruban de velours noir serré au cou, étaient aussi en vogue à cette époque ; les petits sacs en velours brodé d'acier, ou l'ombrelle pour l'été, se tenaient à la main.

M. Challamel assigne l'année 1850 comme ayant donné naissance à l'usage de l'étoffe dite orléans ou orléance encore usitée; toutefois, elle fut d'abord spécialement employée pour les robes de femmes et ne servit que plus tard à confectionner des vêtements d'hommes. « Une fort jolie toilette de l'époque, dit-il, c'était une robe de taffetas bleu glacé noir ou vert glacé noir avec deux ou trois volants gradués; chaque volant était soutaché d'une grecque couchée, en ruban étroit de velours noir. »

La robe de gros de Naples était la robe habillée des bourgeoises et bientôt il n'y eut pas une demoiselle de magasin ou une ouvrière aisée qui le dimanche n'arborât sa robe de taffetas noir imitant le gros de Naples.

Le costume des hommes varia peu ; l'habit et la redingote étaient toujours à peu près les mêmes, avec cette différence que les revers étaient plus étroits qu'ils le sont aujourd'hui, et que les manches se boutonnaient sur le poignet. La jaquette et le saute-en-barque datent de 1850-51.

Le pantalon à sous-pieds avait fait place tantôt au pantalon à cloche large, dans lequel la jambe simulait un battant, tantôt au pantalon collant.

Les cols de chemise avaient l'apparence d'une feuille de papier pliée en deux et enveloppant le cou, la cravate passée entre les deux et ne laissant voir que le nœud.

Les boutons de manchettes apparents, et des breloques attachées à une chaîne de gilet qui avait remplacé la chaîne de col, devinrent les bijoux à la mode.

La synagogue, rue Notre-Dame-de-Nazareth.

XLVIII

Napoléon III. — Les cités ouvrières. — Les fêtes du mariage. — Complots de l'Hippodrome et de l'Opéra-Comique. — La vierge de Notre-Dame-des-Victoires. — La fête des Écoles. — Marché du Château-d'Eau. — Le choléra. — Jardin d'acclimatation. — Mort de Lamennais. — La guerre de Crimée. — Église Saint-Eugène. — Le lac Saint-Fargeau. — La caserne du Château-d'Eau. — Pianori. — Exposition universelle de 1855. — Visites royales. — Les fêtes. — Bellemare. — Collignon. — Puits artésien de Passy. — Incendie de la Manutention. — Rentrée des troupes. — Pont de l'Alma. — Congrès de Paris. — Baptême du prince impérial. — Le pré Catelan. — Les bals. — Église Saint-Marcel. — Verger. — Thibaldi. — Orsini. — Incendie de la Villette. — Pont de Solférino. — La guerre d'Italie. — Les égouts. — L'extension de Paris.

E 2 décembre 1852, le nouvel empereur signa à Saint-Cloud le décret promulguant le sénatus-consulte ratifié par le plébiscite des 21 et 22 novembre et fit son entrée solennelle à Paris. A une heure le canon tonna, les tambours battirent aux champs, les trompettes et les clairons sonnèrent. « Ce fut alors, lit-on dans le *Moniteur*, un spectacle saisissant que de voir le nouvel empereur passer sous cet arc de triomphe élevé par son oncle à la gloire de l'armée française... Dans les rangs de l'armée, de la garde nationale et de la population, ce n'était qu'un cri puissant, unanime, dominant le bruit du canon des Invalides qui annonçait l'entrée de Napoléon III dans cet antique palais, tout plein encore de la gloire de son nom, Sa Majesté suivie de son cortège, a traversé à cheval le pavillon de l'Horloge, et a passé en revue sur la place des Tuileries et la place du Carrousel, les troupes de toutes armes qui y étaient rangées. Elle a parcouru le front de toutes les lignes au

milieu des plus chaleureuses acclamations. Après la revue, l'empereur suivi des généraux qui avaient formé son cortège, est monté dans les grands appartements du palais. Chacun a été frappé de la magnificence de ces appartements nouvellement restaurés. Abd-el-Kader s'était rendu aux Tuileries pour prendre part à cette grande solennité nationale et présenter ses félicitations à Sa Majesté. Les acclamations de la foule, pressée dans le jardin, ont appelé l'empereur au balcon. Il a été accueilli par un immense cri de vive l'empereur.

« Sa Majesté s'est ensuite placée sur le balcon qui fait face au Carrousel. En ce moment le maréchal de Saint-Arnaud, ministre de la guerre, entouré des généraux de l'escorte de Sa Majesté, lisait à l'armée la proclamation de l'empire. »

Et pendant les jours qui suivirent, ce ne furent que congratulations au maître, saluts humbles et protestations de dévouement et l'année s'acheva en publications de décrets et d'ordonnances relatives à la nouvelle organisation gouvernementale.

Le dernier, daté du 31 décembre, donnait au commandant en chef de l'armée de Paris un second commandement, celui de la 1re division militaire territoriale.

Mais avant de passer à l'année 1853, signalons quelques faits à l'actif de 1852: en première ligne il faut citer le décret du 22 janvier relatif aux logements insalubres. La population ouvrière de la capitale, était depuis bien des années l'objet de l'attention des économistes touchant l'insalubrité de la plupart des misérables taudis qu'elle habitait. Après la révolution de 1848, de nombreuses enquêtes furent faites, et voici les termes d'un rapport du conseil général de la salubrité: « Un tiers seulement des ouvriers est dans des conditions à peu près hygiéniques, le reste est dans l'état le plus affreux. 40,000 hommes et 6,000 femmes logent à Paris dans des maisons meublées qui sont pour la plupart de vieilles masures humides peu aérées, mal tenues, renfermant des chambres contenant huit ou dix lits pressés les uns contre les autres, et où plusieurs personnes couchent encore dans le même lit. »

En 1850, l'Assemblée nationale, sur l'initiative de M. de Melun, vota la loi (13 avril) qui s'occupa de l'assainissement des logements insalubres, aux termes de laquelle une commission nommée devait visiter les lieux désignés comme insalubres, c'est-à-dire se trouvant dans des conditions de nature à porter atteinte à la vie ou à la santé de leurs habitants, indiquer les causes d'insalubrité et les moyens d'y remédier, etc.

Le 22 janvier 1852, un décret affecta 10 millions à l'amélioration des logements d'ouvriers et une partie de cette somme fut accordée à des compagnies financières représentées l'une par MM. Emile et Isaac Péreire, l'autre par MM. de Heeckeren et W. Kennard; elles devaient construire une série de bâtiments appropriés au logement des ouvriers jusqu'à concurrence de 4,140,000 fr., l'État leur accordait une subvention du tiers de la dépense. La somme engagée par MM. Péreire, dans le même but, était de 4,550,000 fr., avec une subvention s'élevant au même chiffre. Plus tard, une subvention de 42,666 fr. fut accordée à une autre société pour construire quatre maisons sur un terrain longeant le boulevard Mazas. La dépense totale de ces constructions a été de 128,000 fr. Ces tentatives n'ont amené que des résultats insignifiants.

On construisit aussi en 1852 la mairie de Montrouge (aujourd'hui XIVe arrondissement). Cette mairie renferme les bureaux de l'état civil, le prétoire de la justice de paix et des écoles primaires pour les enfants des deux sexes; elle est en pierres de taille et fort bien distribuée. L'entrée principale en forme de péristyle est surmontée d'une tour dont le dessin est original. Elle rappelle les anciens beffrois des villes du nord de la France. Un square a été dessiné sur la place qui le précède.

Le boulevard de Strasbourg date de 1852; sa longueur est de 850 mètres environ, sa largeur de 30 mètres, excepté aux abords de la gare de l'Est où il forme un évasement de 67 mètres.

Le 24 juillet 1852, fut décrété le percement de la rue des Écoles qui devait transformer le quartier des écoles; elle fut destinée à ouvrir une communication directe entre les écoles de médecine, de droit, de pharmacie, polytechnique, le collège de France, la Sorbonne et le Muséum. Cette voie publique a détruit sur son passage une foule de vieux monuments et d'antiques masures, elle a fait disparaître nombre de petites rues véritables nids à misère, et apporté l'air et le soleil dans cette partie du vieux Paris.

Un décret du 21 mars 1852 sur les inhumations, instituait dans chaque cimetière de Paris l'aumônier des dernières prières pour les pauvres, cette mesure de respect pour la dignité humaine fut bien accueillie par la population parisienne.

Un autre décret du 26 du même mois, régularisa et moralisa dans l'intérêt des classes laborieuses, les bureaux de placement, véritables fléaux pour les pauvres diables qui allaient bénévolement s'y faire inscrire moyennant finance. On leur promettait un emploi illusoire qu'ils étaient bientôt obligés de quitter et ils revenaient se faire inscrire et payer de nouveau. Le décret présidentiel de 1853 plaça ces bureaux sous la surveillance immédiate de la police et força ceux qui se livraient à cette industrie à obtenir une permission de l'autorité.

Citons encore le décret du 3 janvier, relatif à la création d'établissements modèles pour bains et lavoirs publics gratuits ou à prix réduits. Enfin, notons la fondation à la date du 14 décembre de

CORBEAUX, IMP. CHARAIRE ET FILS.

la société météorologique de Paris autorisée par arrêté du ministre de l'instruction publique, en date du 11 mai 1853.

A propos de météorologie, le 2 janvier 1853, à dix heures et demie du soir, une aurore boréale se manifesta au-dessus de la région de Paris et vers onze heures le phénomène était dans toute son intensité, quelques rayons se dégageaient en faisceaux et formaient saillie dans l'atmosphère, cet accident météorologique devint le thème de toutes les conversations; le lendemain 3, se fit la consécration solennelle de l'église Sainte-Geneviève (ancien Panthéon) rendue pour la seconde fois au culte catholique et dès neuf heures du matin, les reliques de la patronne de Paris sortaient en grande pompe de l'église métropolitaine et traversaient les quartiers les plus populeux de la capitale pour aller reprendre sous les voûtes du Panthéon, la place qu'elles avaient occupée autrefois.

Une affluence énorme de curieux se massait sur leur passage, la rue des Bernardins était tendue des modestes draperies des habitants et la procession se frayait un passage au milieu de la foule respectueuse. Les ministres de l'intérieur, de l'instruction publique, et des cultes, et les grands personnages de l'État assistaient à la cérémonie; dès leur entrée dans l'église, l'archevêque de Paris précédé d'un nombreux clergé, traversa l'immense nef pendant que le chœur chantait le *Domine salvum fac imperatorem nostrum Napoleonem*.

Une grand'messe fut célébrée en présence des autorités préfectorales et municipales de Paris, et, à l'issue de cette messe, l'archevêque, mitre en tête et crosse à la main, monta en chaire et après avoir retracé les vicissitudes qu'avait traversées le temple rendu par Napoléon III au culte, il appela les bénédictions du ciel sur la France et sur l'empereur.

Un *Te Deum* termina cette solennité religieuse et patriotique.

Tous les journaux parisiens mentionnèrent à la date du 12 janvier que le fameux marronnier dit du 20 mars, dans le jardin des Tuileries, célèbre à cause de sa précocité, avait déjà ses boutons à feuilles épanouies; dans le jardin du Luxembourg des rosiers étaient chargés de fleurs comme au printemps, et au Jardin des plantes, plusieurs amandiers étaient en fleur.

Le 21, des messes commémoratives en l'honneur de Louis XVI et des autres victimes royales furent célébrées à la chapelle expiatoire de la rue d'Anjou, et on y remarqua une nombreuse assistance.

Napoléon devenu empereur « par la grâce de Dieu et la volonté nationale » se dit qu'il fallait à la France une impératrice et songea à se marier; c'était un désir très naturel, mais comme il songea aussi qu'il lui serait difficile de s'allier à une princesse de maison souveraine, il s'en tint au choix de son cœur, ainsi qu'il l'annonça le 22 janvier 1853 aux Tuileries dans la salle du Trône aux grands corps de l'État.

« Messieurs, dit-il, je me rends au vœu si souvent manifesté par le pays en venant vous annoncer mon mariage. L'union que je contracte n'est pas d'accord avec les traditions de l'ancienne politique. C'est là son avantage... Je viens donc, messieurs, dire à la France : j'ai préféré une femme que j'aime et que je respecte à une femme inconnue dont l'alliance eût eu des avantages mêlés de sacrifices.... etc. »

Le 29 fut fixé pour la date du mariage civil.

A cette nouvelle, le conseil municipal de la ville de Paris, résolut d'offrir à la future impératrice une parure de diamants, mais aussitôt que celle-ci eût eu connaissance de cette résolution, elle écrivit la lettre suivante à M. le préfet de la Seine :

Monsieur le préfet,

« Je suis bien touchée d'apprendre la généreuse décision du conseil municipal de Paris, qui manifeste ainsi son adhésion sympathique à l'union que l'empereur contracte. J'éprouve néanmoins un sentiment pénible, en pensant que le premier acte public qui s'attache à mon nom, au moment de mon mariage, soit une dépense considérable pour la Ville de Paris. Permettez-moi donc de ne point accepter votre don, quelque flatteur qu'il soit pour moi; vous me rendrez plus heureuse en employant en charités la somme que vous aviez fixée pour l'achat de la parure que le conseil municipal voulait m'offrir. Je désire que mon mariage ne soit l'occasion d'aucune charge nouvelle pour le pays auquel j'appartiens désormais; et la seule chose que j'ambitionne, c'est de partager avec l'empereur l'amour et l'estime du peuple français.

« Je vous prie, monsieur le préfet, d'exprimer à votre conseil toute ma reconnaissance, et de recevoir pour vous l'assurance de mes sentiments distingués. » Signé : Eugénie, comtesse de Téba.

Le conseil, appréciant comme il convenait, le sentiment qui avait dicté cette lettre, décida à l'unanimité, que, pour se conformer aux intentions qui y étaient exprimées, la somme de 600,000 fr. qu'il avait destinée à l'achat d'une parure pour l'impératrice, serait employée à la fondation d'un établissement où de jeunes filles pauvres recevraient une éducation professionnelle, et d'où elles ne sortiraient que pour être convenablement placées. Cet établissement devait porter le nom et être placé sous la protection de l'impératrice.

De plus, la commission municipale mit à la disposition du préfet, une somme de 300,000 fr. pour être consacrée : 1° à doter vingt-huit cou-

ples pauvres choisis dans les douze arrondissements de Paris et dans les deux arrondissements ruraux du département de la Seine; 2° à dégager les outils engagés au Mont-de-Piété; 3° à compléter l'œuvre précédemment entreprise par la commission municipale à l'occasion de la proclamation de l'empire, le 2 décembre précédent, en faisant remise aux mères indigentes de l'arriéré des mois de nourrice qu'elles devaient à l'administration; 4° enfin à des secours qui seraient distribués aux familles nécessiteuses inscrites aux bureaux de bienfaisance.

Le 29 janvier, jour fixé pour le mariage civil, à 8 heures du soir, le grand maître des cérémonies, assisté d'un maître, alla, avec deux voitures de la Cour attelées de deux chevaux et escortées, chercher la fiancée impériale.

Le trajet de l'Elysée aux Tuileries se fit conformément au cérémonial fixé. Le cortège entra par la grille du pavillon de Flore; le grand chambellan et le grand écuyer, le premier écuyer, deux chambellans de service, les officiers d'ordonnance de service reçurent la fiancée impériale au bas de l'escalier du pavillon de Flore pour la conduire au salon de famille où l'attendait l'empereur. A l'entrée du premier salon, le prince Napoléon et la princesse Mathilde la reçurent à leur tour et l'on se mit en marche vers le salon de famille dans l'ordre suivant: les officiers d'ordonnance, un chambellan, deux maîtres de cérémonies, le premier ecuyer, le grand écuyer, le prince Napoléon, la princesse Mathilde, la fiancée impériale et sa mère, la comtesse de Montijo, tenant la droite, et marchant sur la même ligne; à leur droite, un peu en avant, le grand chambellan, à leur gauche le grand maître des cérémonies, suivaient les dames d'honneur, un chambellan.

En approchant du salon de famille, le chambellan placé en tête se détacha pour prévenir le premier chambellan de l'approche du cortège. Le premier chambellan annonça à l'empereur l'arrivée de sa fiancée.

L'empereur avait auprès de lui le prince Napoléon et ceux des membres de sa famille qu'il avait désignés, l'empereur portait l'uniforme de général et le collier de la Légion d'honneur ainsi que le collier de la Toison d'or qui avait appartenu à Charles-Quint. Autour de lui étaient les cardinaux, les maréchaux et les amiraux, les ministres, les grands officiers et les officiers de sa maison civile et militaire, ses ambassadeurs et ministres plénipotentiaires présents à Paris. L'empereur s'avança au-devant de sa fiancée, à neuf heures, le grand-maître prit ses derniers ordres et le cortège se mit en marche pour la salle des Maréchaux, où devait s'accomplir le mariage civil.

Dès qu'on y fut arrivé, un maître des cérémonies, assisté de deux aides, se détacha du cortège et fit placer à leur rang, fixé par le cérémonial, les personnes invitées.

Au fond de la salle, devant l'embrasure de la fenêtre du jardin, deux fauteuils égaux étaient placés sur une estrade; l'un à droite pour l'empereur, l'autre à gauche pour la future impératrice. Au bas de l'estrade, du côté gauche était une table sur laquelle se trouvait placé le registre de l'état civil de la famille de l'empereur, qui était celui de l'ancienne maison impériale et qu'on conservait dans les archives de la secrétairerie d'État.

Un maître des cérémonies annonça : l'Empereur!

En ce moment, le cortège déboucha et chacune des personnes qui le composaient prit la place qui lui était assignée. Les officiers et les grands officiers, les dames d'honneur se placèrent derrière les fauteuils de l'empereur et de sa fiancée. Les ministres à la droite de l'empereur.

A l'entrée de Napoléon et de la future impératrice, toute l'assistance se leva et demeura debout jusqu'à la fin de la cérémonie. L'empereur étant assis, le grand maître des cérémonies après avoir pris ses ordres, invita le ministre d'État à se rendre devant le fauteuil de l'empereur.

Le ministre dit : Au nom de l'empereur.

A ces mots l'empereur et la future impératrice se levèrent.

— Sire, continua le ministre, Votre Majesté déclare-t-elle prendre en mariage Son Excellence mademoiselle Eugénie de Montijo, comtesse de Téba, ici présente ?

L'empereur répondit :

— Je déclare prendre en mariage Son Excellence mademoiselle Eugénie de Montijo, comtesse de Téba, ici présente.

Puis se tournant vers la future impératrice, le ministre continua :

— Mademoiselle Eugénie de Montijo, comtesse de Téba, Votre Excellence déclare-t-elle prendre en mariage Sa Majesté l'empereur Napoléon III, ici présent?

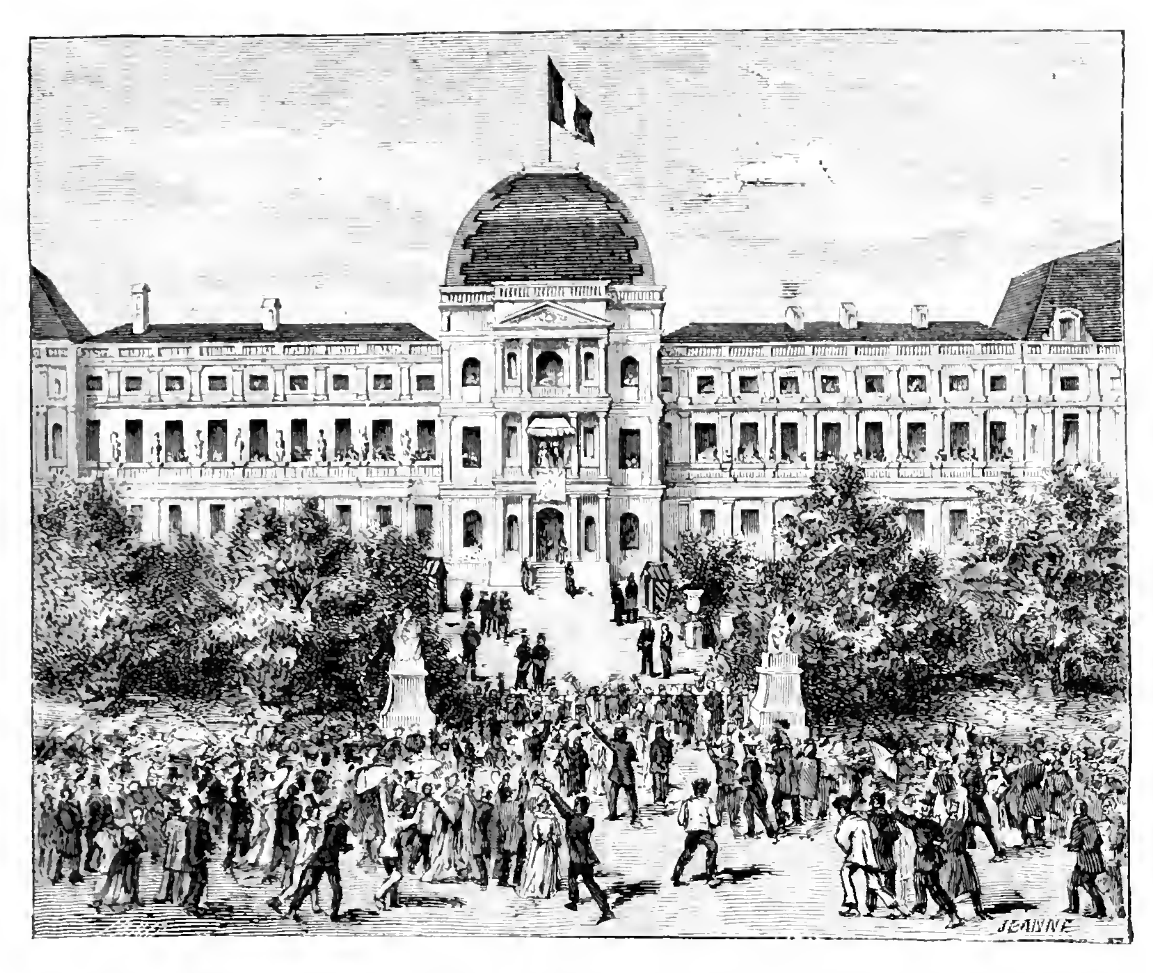
Elle répondit :

— Je déclare prendre en mariage Sa Majesté l'empereur Napoléon III, ici présent.

Alors le ministre prononça en ces termes le mariage :

— Au nom de l'empereur, de la Constitution et de la loi, je déclare que Sa Majesté Napoléon III, empereur des Français par la grâce de Dieu et la volonté nationale, et Son Excellence mademoiselle Eugénie de Montijo, comtesse de Téba, sont unis en mariage.

Ces paroles prononcées, les maîtres et les aides des cérémonies apportèrent la table sur laquelle était le registre de l'état civil et le placèrent devant les fauteuils des époux et on procéda à la signature de l'acte. Aussitôt cette formalité accomplie, l'empereur et l'impératrice se retirèrent



L'empereur s'est avancé au-devant de Sa Majesté et, la prenant par la main, s'est avancé avec elle sur le balcon. (Page 194, col. 1.)

accompagnés de leur cortège et quelques instants après eut lieu le concert dans la salle de spectacle du Palais; ensuite l'impératrice fut reconduite à l'Élysée avec le même cérémonial observé pour son arrivée.

On le voit, d'après ces détails tirés de la relation officielle, le nouvel empire avait immédiatement ressuscité les us et coutumes de l'ancienne Cour; les chambellans, les grands maîtres, rien n'y manquait : on se fût encore cru sous le règne du Roi-Soleil.

Le mariage civil intéressa particulièrement le monde de la nouvelle Cour.

On fit du mariage religieux célébré le dimanche 30, une véritable solennité nationale.

« D'immenses préparatifs, dit le *Moniteur*, avaient été faits pour rendre cette fête digne de la grande cité impériale; mais l'enthousiasme populaire a été plus grand encore. Dès le matin, une foule immense, comme Paris n'en a jamais vu, était accourue de tous les quartiers de la ville, de tous les points du département et des départements circonvoisins, et se pressait aux abords des places et des rues que devait parcourir le cortège.

« Les corporations ouvrières de Paris et de la banlieue, bannière en tête, les vieux militaires de l'empire, les députations de jeunes filles vêtues de blanc, s'étaient rangés sur le passage de Leurs Majestés. La garde nationale et l'armée formaient une double haie depuis le palais des Tuileries jusqu'à Notre-Dame. La place du Louvre, la rue de Rivoli, l'Hôtel de ville et les quais étaient ornés de mâts, de banderoles, de panoplies, d'inscriptions portant gravés dans un même écusson le chiffre de l'empereur et celui de l'impératrice.

« La place du Carrousel où se trouvaient réunies les troupes qui devaient former le cortège, présentait le coup d'œil le plus imposant. Dans la cour des Tuileries étaient rangés en bataille deux escadrons des guides dont la belle tenue et le brillant uniforme attiraient tous les regards

Sur la place du Carrousel on voyait massés en colonnes serrées, une brigade de cuirassiers, une brigade de carabiniers, un escadron de la gendarmerie de la Seine et un escadron de la garde à cheval de Paris ; plus avant, dans le prolongement de la place du Carrousel jusqu'à la sortie du Louvre, étaient échelonnés, selon l'ordre arrêté par M. le maréchal commandant en chef l'armée de Paris, les autres corps qui devaient faire partie du cortège. Une foule immense couvrait la place et les terrains clos en construction près du Louvre.

« A onze heures et demie, deux voitures de la Cour sont allées chercher l'impératrice à l'Élysée. Dans la première voiture étaient Mme la princesse d'Esling, grande maîtresse de la maison de Sa Majesté ; Mme la duchesse de Bassano, dame d'honneur et M. le comte Charles Tascher de la Pagerie, premier chambellan. Dans la seconde voiture étaient S. M. l'impératrice, Son Excellence Mme la comtesse de Montijo et M. le comte Tascher de la Pagerie grand maître ; M. le baron de Pierres, écuyer, se tenait à cheval à la portière.

« A midi précis, le canon des Invalides a annoncé l'arrivée de Sa Majesté. A ce moment les clairons ont sonné, les tambours ont battu aux champs, et l'impératrice à fait son entrée aux Tuileries par la place du Carrousel et la grille du pavillon de Flore, aux cris de vive l'impératrice.

« Selon le cérémonial arrêté, Son Excellence le grand chambellan, Son Excellence le grand écuyer, quatre chambellans et les officiers d'ordonnance de service ont reçu l'impératrice à la porte du pavillon de l'Horloge.

« LL. AA. II. le prince Napoléon et la princesse Mathilde attendaient Sa Majesté au pied du grand escalier et l'ont conduite au salon de l'empereur.

« L'empereur s'est avancé au-devant de Sa Majesté et, la prenant par la main, l'a menée jusqu'au salon ; puis il s'est avancé avec elle sur le balcon. Un immense cri de vive l'empereur ! vive l'impératrice, a salué Leurs Majestés et s'est prolongé longtemps encore après qu'elles ont eu quitté le balcon.

« Bientôt les voitures sont venues se ranger dans l'ordre indiqué près de la porte du pavillon de l'Horloge. Un escadron de guides ouvrait la marche du cortège.

« Venaient ensuite : la voiture de la maison de S. A. I. Mme la princesse Mathilde, les voitures des dames du Palais de l'impératrice, une voiture à deux chevaux où était le premier chambellan de l'impératrice ; les voitures d'officiers civils de la maison de l'empereur ; quatre voitures des ministres secrétaires d'État ; trois voitures de la Cour, attelées de six chevaux.

« Dans la première : le maréchal de France grand maréchal du Palais de l'empereur, le grand chambellan de l'empereur, le grand maître des cérémonies de l'empereur, le grand maître de la maison de l'impératrice.

« Dans la seconde : S. A. I. Mme la princesse Mathilde, Son Excellence Mme la comtesse de Montijo ; la grande maîtresse de la maison de l'impératrice ; la dame d'honneur.

« Dans la troisième : S. A. I. le prince Jérôme Napoléon, S. A. I. le prince Napoléon.

« La voiture impériale attelée de huit chevaux où étaient l'empereur et l'impératrice, seuls (l'empereur tenant la droite) ; à la portière de droite : le maréchal de France grand écuyer de l'empereur et le général commandant supérieur de la garde nationale de Paris.

« A la portière de gauche, le maréchal de France grand veneur et le premier écuyer.

« Les aides de camp de l'empereur, l'état-major général de l'armée de Paris, les écuyers de l'empereur ; l'écuyer de l'impératrice, les officiers d'ordonnance de l'empereur étaient à cheval et escortaient la voiture impériale : les généraux en tête ; les aides de camp, à la hauteur des chevaux ; les écuyers, à la hauteur des roues de derrière, les officiers d'ordonnance à la suite. Un second escadron de guides, une division de grosse cavalerie fermaient le cortège. Chacune des voitures et chacun des détachements observaient entre eux une certaine distance pour le plus grand ordre du cortège. Un plus grand intervalle était laissé devant et derrière la voiture de Leurs Majestés.

« Rien de plus magnifique que ces voitures et leurs brillants attelages ; la voiture de Leurs Majestés qui avait servi au sacre de Napoléon Ier et de Joséphine, était entièrement dorée et surmontée de la couronne impériale.

« A peine la voiture de Leurs Majestés était-elle sortie de la grille des Tuileries, que des rangs de l'armée se sont élevés les cris unanimes et non interrompus de : Vive l'empereur, vive l'impératrice.

« Au sortir de la cour du Louvre, au moment où le cortège débouchait par la rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, une nouvelle explosion de cris de : Vive l'empereur, vive l'impératrice, a accueilli Leurs Majestés. Il en a été de même sur le parcours de la rue Rivoli, pavoisée dans toute sa longueur et garnie d'estrades, improvisées au moment du passage du cortège. Les acclamations ont recommencé sur la place de l'Hôtel de ville, dont la décoration splendide excitait l'admiration de la foule.

« Maisons, fenêtres, tout était envahi par la population pressée sur le passage de Leurs Majestés. Les femmes agitaient leurs mouchoirs ou jetaient des bouquets ; les soldats et les gardes nationaux élevaient leurs armes ; un même sentiment remplissait tous les cœurs, un même cri, ou plutôt un même souhait sortait de toutes les bouches : Vive l'empereur ! vive l'impératrice ! C'est ainsi que le cortège est arrivé en vue de Notre-Dame.

« La décoration de la cathédrale, d'une grande richesse et parfaitement appropriée au style et aux proportions du monument, produisait le plus merveilleux effet et faisait honneur au talent et au goût des habiles architectes qui l'avait exécutée sous la direction du grand-maître des cérémonies. Devant le portail on avait élevé un porche gothique dont les panneaux, imitant des tentures en tapisserie, représentaient des figures de saints et de rois de France. Sur les deux principaux pilastres, on voyait les statues équestres de Charlemagne et de Napoléon. Tout le long de la balustrade qui couronne la galerie des rois, regnait une frise d'aigles alternée par des guirlandes. Neuf bannières vertes semées d'abeilles et au chiffre de Leurs Majestés flottaient sur les grandes fenêtres et sur la rose du milieu. La grande galerie à jour était ornée d'une tenture verte aux semis d'abeilles; les drapeaux des quatre-vingt-six départements en surmontaient la balustrade. De larges pentes en or couvraient entièrement les abat-son du beffroi. Au sommet des tours s'élevaient quatre aigles et deux grandes bannières tricolores. Un porche intérieur, d'un dessin aussi élégant que simple, supportait la tribune destinée à un orchestre de cinq cents musiciens. Les piliers de la cathédrale étaient tendus jusqu'aux chapiteaux, en velours rouge, bordé de palmes d'or. Des deux côtés de la nef et de chaque tribune pendaient des tentures en velours rouge, doublées d'hermine aux écussons impériaux, et reliées par des guirlandes de verdure et de fleurs. Le sommet des ogives était revêtu de pentes vertes semées d'abeilles d'or; aux deux angles intérieurs du transsept, on avait appliqué des châssis figurant des boiseries; des rétables largement peints à la manière de Giotto et de Cimabuë, marquaient les deux extrémités de la croix latine, au-dessous de la grande rosace.

« Au milieu du transsept et sur une estrade couverte d'un tapis d'hermine, étaient placés les deux sièges d'honneur préparés pour l'empereur et l'impératrice. Les armes impériales étaient brodées sur les dossiers des fauteuils, sur les prie-Dieu et sur les carreaux. Au-dessus de cette estrade s'élevait un dais magnifique en velours rouge semé d'abeilles et surmonté d'un aigle aux ailes éployées. Des bannières contenant les noms des principales villes et des départements de la France descendaient de la voûte et complétaient cette admirable décoration.

« Enfin, l'autel élevé de sept marches au-dessus du sol de l'église, d'un style sobre et sévère, se détachait merveilleusement sur la masse éblouissante des lumières dont le chœur était inondé. Quinze mille bougies éclairaient la cathédrale. Rien ne saurait donner une idée de l'imposant coup d'œil qu'offraient les vastes estrades occupées par le Corps diplomatique, le Sénat, le Corps législatif, le Conseil d'État, les femmes des ministres, des maréchaux, des amiraux, par l'élite de la France et des étrangers présents à Paris. Le Corps diplomatique était au grand complet. Lord Cowley, retenu par indisposition, était représenté par tout le personnel de l'ambassade anglaise, à la gauche de l'autel avaient pris place Leurs Éminences les cardinaux, les évêques, les membres du chapitre métropolitain, les chanoines titulaires de Saint-Denis, les chanoines honoraires de Paris.

« A une heure, le bruit des tambours et les acclamations enthousiastes du peuple ont annoncé l'arrivée du cortège. Aussitôt monseigneur l'archevêque de Paris, précédé et suivi de son clergé, s'est dirigé processionnellement, la mitre en tête et la crosse pastorale à la main, vers le portail. La grande porte s'est ouverte, et l'empereur, donnant la main à l'impératrice, a fait son entrée dans la basilique. Sa Majesté portait l'uniforme de lieutenant général avec le grand cordon de la Légion d'honneur, le même collier que l'empereur Napoléon Ier portait au sacre et le collier de la Toison d'or, autrefois porté par Charles-Quint. L'impératrice était habillée d'une robe longue en soie blanche, couverte de points de dentelle avec le diadème et la ceinture en diamants. Au diadème se rattachait un long voile de point d'Angleterre, surmonté de fleurs d'oranger. Leurs Majestés saluant à droite et à gauche, s'avançaient lentement sous un dais de velours rouge doublé de satin blanc. L'orchestre exécutait une marche instrumentale d'un caractère large et pompeux.

« Après avoir reçu l'eau bénite et l'encens, Leurs Majestés ont pris place sur l'estrade, l'impératrice à la gauche de l'empereur. Au bas de cette estrade et à droite du trône de l'empereur, on avait réservé des chaises pour LL. AA. II. le prince Jérôme Napoléon et le prince Napoléon, ainsi que pour S. A. I. la princesse Mathilde. Les princes et princesses de la famille de l'empereur désignés par S. M. et S. E. la comtesse de Montijo occupaient des pliants à la gauche de l'impératrice. Les ministres étaient placés à droite du transsept devant la tribune du Sénat, la grande maîtresse de l'impératrice, sa dame d'honneur, ses dames du palais étaient assises derrière l'impératrice sur une banquette volante. Les grands officiers et les officiers de la maison de l'empereur sont restés debout pendant la cérémonie.

« Chacun ayant pris la place que lui assignait le cérémonial, monseigneur l'archevêque officiant, averti par le grand-maître des cérémonies, a salué Leurs Majestés qui se sont rendues au pied de l'autel et s'y sont tenues debout se donnant la main droite.

« Monseigneur l'archevêque s'adressant à l'empereur et à l'impératrice leur a dit : « Vous vous présentez ici pour contracter mariage en face de la sainte Église? l'empereur et l'impératrice ont répondu : « Oui, monsieur. »

« Après ces paroles, le premier aumônier de l'empereur précédé d'un maître de cérémonies a présenté sur un plateau de vermeil la pièce d'or et l'anneau à monseigneur l'archevêque qui les a bénis. Ensuite monseigneur l'archevêque a adressé à l'empereur les paroles suivantes : « Sire, vous déclarez, reconnaissez devant Dieu et en face de la sainte Église, que vous prenez maintenant pour votre femme et légitime épouse madame Eugénie de Montijo, comtesse de Téba, ici présente? » L'empereur a répondu : « Oui, monsieur; » l'officiant a continué : « Vous promettez, jurez de lui garder fidélité en toute chose comme un fidèle époux le doit à son épouse selon le commandement de Dieu? » L'empereur a répondu : « Oui, monsieur. »

« Monseigneur l'archevêque s'adressant ensuite à l'impératrice : « Madame, vous déclarez, reconnaissez et jurez devant Dieu et en face de la sainte Église que vous prenez maintenant pour votre mari et légitime époux l'empereur Napoléon III, ici présent? » L'impératrice a répondu : « Oui, monsieur. » L'officiant a continué : « Vous promettez et jurez de lui garder fidélité en toute chose comme une fidèle épouse le doit à son époux selon le commandement de Dieu? » L'impératrice a répondu : « Oui, monsieur. » Monseigneur l'archevêque a remis alors à l'empereur les pièces d'or et l'anneau et Sa Majesté a présenté d'abord les pièces d'or à l'impératrice en disant : « Recevez le signe des conventions matrimoniales faites entre vous et moi. » Ensuite l'empereur a placé l'anneau au doigt de l'impératrice en disant : « Je vous donne cet anneau en signe de mariage que nous contractons.

« L'empereur et l'impératrice se sont mis à genoux et monseigneur l'archevêque, étendant la main sur les époux, a prononcé la formule sacramentelle et la prière *Deus Abraham, Deus Isaac*, etc. Après les oraisons, Leurs Majestés sont retournées à leur trône et aussitôt la messe a commencé. Pendant l'office divin, l'orchestre a fait entendre le *Credo* et l'*O salutaris* de la messe du sacre de Cherubini, le *Sanctus* de la messe de M. Adolphe Adam, le *Domine salvum fac Imperatorem* instrumenté par M. Auber. Les cierges de l'offrande ont été successivement présentés à l'empereur par S. A. I. le prince Napoléon, chargé des honneurs de l'empereur, et à l'impératrice par S. A. I. la princesse Mathilde, chargée des honneurs de Sa Majesté. Monseigneur l'évêque de Nancy, premier aumônier de l'empereur et monseigneur l'évêque de Versailles ont tenu le poêle sur la tête de Leurs Majestés.

« Après la messe et pendant que l'orchestre exécutait le *Te Deum* de Lesueur, monseigneur l'archevêque, accompagné du curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, paroisse des Tuileries, s'est approché de Leurs Majestés et a présenté à leur signature le registre où est consigné l'acte du mariage religieux.

« Les témoins étaient, pour l'empereur, S. A. I. le prince Jérôme Napoléon et S. A. I. le prince Napoléon. Pour l'impératrice, S. E. le marquis de Valdegamas, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. la reine des Espagnes, le duc d'Ossuna, le marquis de Bedinar, grands d'Espagne, le comte de Galve et le général Alvarez Toledo.

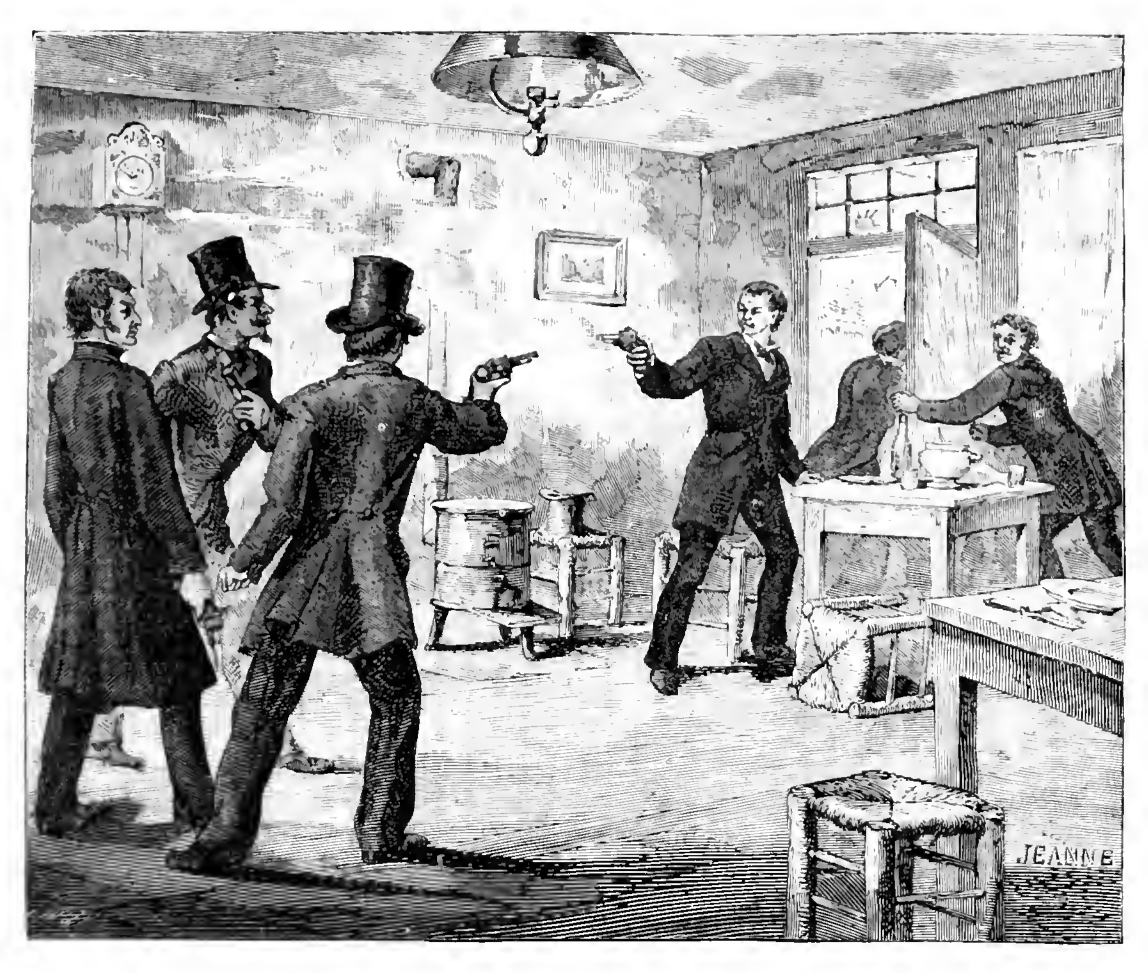
« Enfin, l'archevêque et son chapitre métropolitain ont reconduit Leurs Majestés pendant que toutes les masses vocales et instrumentales exécutaient l'*Urbs beata* de Lesueur.

« Dès que Leurs Majestés ont paru sur le portail, la foule immense qui se tenait sur la place, a fait retentir les échos de la cathédrale des cris mille fois répétés de : Vive l'empereur! Vive l'impératrice!

« Le cortège est revenu dans le même ordre aux Tuileries, en parcourant cette fois la ligne des quais jusqu'à la place de la Concorde. Leurs Majestés ont trouvé dans le jardin des députations d'ouvriers et de jeunes filles, bannières en tête, qui ont présenté des fleurs et ont salué leur passage des acclamations les plus chaleureuses. En rentrant au palais par le pavillon de l'Horloge, leurs Majestés ont fait en voiture le tour de la place du Carrousel, où les troupes les ont accueillies par des cris enthousiastes. Leurs Majestés sont remontées ensuite dans leurs appartements avec le cérémonial qui avait été observé à l'arrivée de l'impératrice, avant le mariage religieux. L'empereur et l'impératrice se sont montrés successivement au balcon donnant sur la cour, et au balcon donnant sur le jardin. La foule et les troupes ont fait entendre les mêmes acclamations. Le temps avait aussi voulu favoriser cette fête magnifique : rarement, l'hiver accorde un ciel aussi pur, une température aussi douce. Grâce à l'ensemble et à la parfaite exécution des mesures prises par les ordonnateurs de la solennité, aucun accident n'est venu contrister cette journée qui laissera dans la population parisienne d'ineffaçables souvenirs. L'empereur a voulu que les frais des fêtes de son mariage fussent entièrement supportées par sa liste civile. »

Ce long compte rendu officiel de la cérémonie du mariage impérial est un document précieux pour l'histoire, avec ses formules louangeuses, sa profusion d'expressions empruntées au langage des cours, il montre mieux que ne le saurait faire tout commentaire, quelle était la situation des esprits en l'an de grâce 1852, quatre ans après la révolution de 1848! Il ne lui manque que la signature de Dangeau!

Toute l'ancienne étiquette des cours avait reparu, on revit les grandes charges de la couronne et comme le fait remarquer M. de Saint-Amand, les Tuileries prirent un aspect splendide, symbole de puissance et d'autorité; elles apparaissaient comme une sorte de citadelle inexpu-



Les agents firent feu deux fois sur lui sans l'atteindre.

gnable, on ne se souvenait point de leur passé et l'on croyait à leur avenir. »

Dès les premiers jours du règne de Napoléon III, un décret impérial annonça qu'en cinq années le Louvre serait achevé et réuni au palais de Catherine-de-Médicis et, sur la place autrefois souillée par tant d'échoppes, de plâtras et de débris de toute nature, il se fit un changement féerique.

Le 10 février 1853, eut lieu l'inauguration du musée des souverains dont nous avons parlé, et le 17 avril la remise de la barrette au cardinal Morlot, archevêque de Tours, ressuscita encore une cérémonie empruntée aux anciennes coutumes, deux voitures de la Cour conduisirent aux Tuileries le nouveau cardinal accompagné du maître des cérémonies, de l'oblégat et du garde noble du Pape; la suite du cardinal était composée de plusieurs membres éminents du clergé et lorsque le cortège descendit au pavillon de Flore, nombre de curieux se précipitèrent de ce côté pour le voir.

Dans les derniers jours d'avril, M. Thierry, membre du conseil municipal de Paris, Affry de la Monnoye, chef de bureau à la préfecture de la Seine, enlevèrent de l'église des Célestins les restes mortels d'Anne-de-Bourgogne, fille de Jean-Sans-Peur, duchesse de Bedford, morte à Paris le 13 novembre 1432, pour les transporter dans la cathédrale de Dijon où ils les accompagnèrent.

Une autre cérémonie funèbre qui attira un grand nombre de spectateurs à Notre-Dame, furent les obsèques de Garibaldi, nonce du Saint-Siège apostolique. Elles eurent lieu le 21 juin avec la plus grande pompe. Dès onze heures, le cortège parti de l'hôtel de la nonciature, situé rue de l'Université, suivit les quais de la rive gauche jusqu'au pont Saint-Michel qu'il traversa pour pénétrer dans la Cité. Le corps était placé sur un char attelé de quatre chevaux caparaçonnés de noir et suivi par tous les membres du corps diplomatique, en tête desquels on remarquait l'ambassadeur ottoman en grand costume; venaient ensuite

trois voitures à la livrée de l'empereur qui étaient occupées par les aumôniers et le clergé de la chapelle impériale, celles des fonctionnaires, les voitures de deuil et particulières dont le défilé dura plus d'une heure au milieu d'une foule énorme, à peine contenue par les sergents de ville, les gardes de Paris, des détachements du corps des guides et de la troupe de ligne formant une double haie.

Le service religieux se fit dans la cathédrale décorée magnifiquement et qui avait été envahie dès le matin par tous les curieux; elle se termina à deux heures seulement.

Les inaugurations, les fêtes, les cortèges, tout cela pouvait offrir à nombre de Parisiens d'excellentes occasions de promenades et de spectacles pour les yeux, mais la proclamation de l'empire n'avait nullement satisfait tout le monde, loin de là et nombre de républicains ne pouvaient pardonner au nouvel empereur et le coup d'État du 2 décembre et la suite.

Aussi des complots commencèrent à se former dans l'ombre, et la police se mit à procéder à des arrestations qui n'étaient pas toujours justifiées.

Dans la nuit du 7 février 1853, plusieurs correspondants de feuilles politiques étrangères furent arrêtés à leur domicile et leurs papiers furent saisis; le *Moniteur* expliqua ainsi cette mesure :

« Un certain nombre d'agences secrètes, de correspondances politiques, s'étaient depuis longtemps formées à Paris sous l'inspiration des anciens partis et de ces centres de diffamation et d'anarchie, partaient tous les jours, par des voies détournées, ces odieux et infâmes libelles qui déshonorent une partie de la presse étrangère... Le gouvernement qui était au courant de ces menées ne pouvait pas tolérer plus longtemps un tel système de dénigrement et d'injures... »

Les personnes arrêtées étaient le général de Saint-Priest pris par erreur pour son fils, MM. de Rovigo, de la Pierre, de Coëtlogon, Pelloquet et quarante autres personnes dont plusieurs allemands et italiens.

Le 15 avril, le tribunal correctionnel condamna MM. Alfred de Coëtlogon à six mois de prison et 200 fr. d'amende; Viremaître à 3 mois de prison et 100 fr. d'amende; de Planhol à la même peine; Flandin à un mois de prison et 100 fr. d'amende; Anatole de Coëtlogon à un an de prison et 1,000 fr. d'amende; Aubertin à un an de prison et 1,000 fr. d'amende; de Rovigo et de la Pierre à un mois de prison et 100 fr. d'amende.

Une association légitimiste dite la *ligue fédérale* avait été découverte et fut déférée dans les premiers jours d'avril 1853 à la police correctionnelle. Cette affaire dite du complot de Vincennes, se dénoua par diverses condamnations prononcées contre Dubuisson, Jeanne, papetier, passage Choiseul, fort connu alors à Paris pour ses exhibitions de portraits et attributs légitimistes, Bouquin de la Souche, Baguet, Couturier, Piégard, beau-père de Proudhon, Dapatie, Jamet, Salvat, Blazy, Barbotte, Bataille, Vignol, Sicard, Germain, Alvarès, Bourgain, Lafeuillade, Locré, Halftermayer, Petillon, etc.

L'établissement de Jeanne fut fermé comme établissement de librairie et les condamnés Dubuisson, Piégard et Dapatie furent, par le jugement, placés pendant dix ans sous la surveillance de la haute police, à l'expiration de leur peine.

Un an après les événements de décembre, Frédéric Kelche, officier démissionnaire, évadé de Lambessa, vint à Paris avec Rassoni et Galli, émissaires du comité central de Londres, dans l'idée bien arrêtée de tuer Louis-Napoléon lorsqu'il chevauchait dans les allées du bois de Boulogne.

Pendant quinze jours ces trois hommes tentèrent de l'approcher à la promenade, au théâtre, mais l'escorte et la police du château les surveillaient de près.

Las de leur persistance, le préfet Pietri leur opposa une bande de Corses qui les surprirent chez le restaurateur Desmarest, 13, rue de Tannay, à Vaugirard. Comme l'ordre avait été donné d'arrêter morts ou vifs le lieutenant Kelche et ses complices, les agents firent feu sur eux en ouvrant la porte de l'arrière-boutique où ils déjeunaient.

Kelche, quoique blessé, riposta et s'enfuit; les Corses coururent à sa poursuite et l'arrêtèrent au moment où il escaladait un mur de clôture. On le porta tout sanglant à l'Hôtel-Dieu, et l'on s'empara des deux Italiens, dont l'un avait reçu une balle en se sauvant.

Le lendemain de cette aventure tragique, on lisait dans les journaux que dans un cabaret de Montrouge, une lutte terrible s'était engagée entre des forçats en rupture de ban et des agents du service de la sûreté, qui avaient fait usage de leurs armes, mais que force était restée à la loi.

Ce communiqué de l'autorité tint lieu de procédure. Seulement, le trio des réfugiés fut embarqué pour Cayenne, où Kelche obtint sa mise en liberté sous la condition expresse qu'il irait servir en Chine en qualité d'officier instructeur.

Puis ce fut l'affaire de la *Commune révolutionnaire;* Félix Pyat, Boichot, Caussidière, L. Avril, Rougée, Raoul Bravard, Auguste Berlier, Génin, Alp. Gravier, Vve Libersalle, Bardot, Cordier, Laugénie, Merlet et Vigneaud furent accusés d'avoir fait partie d'une société secrète et quelques autres d'avoir, en distribuant des écrits sans autorisation, attaqué la constitution, attaqué le principe de la propriété et des droits de la famille, etc. Bref, le 20 juillet, vingt et un inculpés comparurent devant la 6e chambre qui les condamna pour la plupart. Plusieurs de ces prévenus étaient absents,

ce n'était là que des accusations rétrospectives; des tentatives d'assassinat dirigées contre la personne de l'empereur émurent davantage l'opinion publique.

Le 6 juin 1853, plusieurs membres de la société des *Écoles*, du *Cordon sanitaire* et de la société des *Deux-Cents*, dont les attaches avec le comité des Proscrits de Londres étaient connues, arrêtèrent et résolurent d'attenter à la vie de Napoléon III et de changer la forme du gouvernement.

Ayant appris par les journaux que l'empereur et l'impératrice Eugénie devaient assister le lendemain à la représentation de l'Hippodrome, ils conçurent le projet de les assassiner pendant qu'ils se rendraient à ce théâtre.

Ruault et Mariet, deux des conjurés, distribuèrent des pistolets à leurs complices, qui se mirent en embuscade sur le passage de la voiture impériale, mais celle-ci était trop bien escortée pour en approcher, et l'autorité, avertie, se tenait prête à agir en cas d'attaque.

Ce soir-là, le complot échoua; deux jours après les principaux chefs se réunissaient sous les quinconces du Luxembourg, afin d'aviser au moyen de commettre leur attentat.

De son côté, la police arrêtait Ruault et quelques autres dans la nuit du 8 au 9 juin; puis le 16 du même mois elle saisissait chez Bratiano, le matériel d'une imprimerie clandestine.

Ces arrestations n'empêchaient pas les autres conjurés de se réunir vers la fin de juin dans la plaine des Vertus, et de se rassembler le 3 juillet à Saint-Mandé pour s'entendre en vue de l'exécution du complot.

Les dispositions prises, on jura de se retrouver le 5 juillet, à sept heures précises du soir, aux abords de l'Opéra-Comique, et de se précipiter sur l'empereur au moment où il entrerait au théâtre. En cas d'incident, on devait l'attendre à sa sortie. Un coup de pistolet tiré par Paul de Méran, dit le Belge, devait être le signal de l'attaque.

Au jour et à l'heure convenus, les régicides étaient postés sur le boulevard, la place Feydeau et les rues avoisinantes. Les ouvriers dispersés çà et là, les étudiants plus prudents, sans doute, se tenaient au café du Grand-Balcon, d'où ils observaient et attendaient que le meurtre fût commis pour provoquer une révolte. Mais cette fois encore la conjuration échoua parce que la police ne donna pas le temps d'agir aux conspirateurs.

Ceux-ci, pris et incarcérés à Mazas, restèrent en prévention pendant plus de six mois; la plupart firent des aveux complets.

A l'audience, M. Jules Favre se présenta pour défendre Constantin Bratiano, futur ministre de l'intérieur et des finances des Principautés Danubiennes, et le fit acquitter ainsi que Rane, Léon, Hippolyte Ribault de Langardière, étudiant en médecine, Baudy et quelques autres compromis dans cette affaire.

Une vingtaine d'accusés furent condamnés à la déportation, à la détention ou au bannissement.

La justice en renvoya dix-huit autres en police correctionnelle comme coupables de délit d'association, de détention de presse clandestine, d'armes et de munitions de guerre.

Ce fut le 22 juin, que M. Haussmann fut nommé préfet de la Seine. Il reçut bientôt de l'empereur de grandes feuilles couvertes de dessins, c'étaient les plans des travaux considérables qu'il avait dessein de faire exécuter dans Paris pour le transformer. A propos de ces grands travaux, nous trouvons cette note dans les *Souvenirs du second empire* :

« L'empereur et M. Haussmann avaient espéré que la transformation de Paris se ferait sans bourse délier, c'est-à-dire à l'aide des bénéfices d'octroi que cette œuvre immense donnerait à la ville. Ils ne s'étaient pas trompés comme on va voir.

« A la fin de 1852, époque où M. Berger céda la place à M. Haussmann, les recettes ordinaires de Paris étaient de 52,618,000 francs.

« En 1860, elles furent de 105,115,000 francs.

« En 1867, elles s'élevèrent à 152,304,000 francs.

« En 1869, elles atteignirent 231,823,000 francs.

« La théorie de l'empereur et de M. Haussmann était donc vraie; et à la longue Paris aurait payé les dépenses de sa transformation avec les excédents de ses revenus.

« La totalité de ces dépenses, y compris la banlieue, s'éleva à 2,115 millions. »

Les cérémonies religieuses furent nombreuses sous le règne de Napoléon : le 8 juillet, eut lieu celle du couronnement de la Vierge de Notre-Dame-des-Victoires en présence d'une foule considérable. L'église des Petits-Pères avait été splendidement décorée pour la circonstance, et ce fut le protonotaire apostolique qui déposa aux pieds de la statue les deux couronnes royales d'or pur enrichies de diamants, de pierreries et d'émaux qui lui avaient été décernées par le chapitre de Saint-Pierre du Vatican.

Le 6 août se fit la pose de la porte du barrage éclusé de la Monnaie. Cette porte fut construite en fer et d'après un système nouveau. L'écluse avait été mise à sec, au moyen d'une puissante machine à épuisement qui avait fonctionné pendant quinze jours, cette écluse présente une profondeur de cinq mètres environ, et offre un tirant d'eau suffisant aux plus gros bateaux qui desservent la navigation de la Seine.

Le 16 novembre, une lettre pastorale de Mgr Sibour, archevêque de Paris, avait institué une fête

dite des écoles, qui fut célébrée pour la première fois, le 27 du même mois; elle avait pour but « d'effectuer et de consolider l'alliance de la religion et de la science. Chaque année dans le cours de cette solennité, un orateur sacré doit prononcer le panégyrique d'un saint célèbre par son savoir, lequel est désigné par l'archevêque lui-même et devient le patron de la fête qui en change ainsi tous les ans. A cette cérémonie, qui a lieu à l'église Sainte-Geneviève sont conviés les chefs de l'instruction publique et privée, les notabilités de l'enseignement, des lettres et des sciences, les instituteurs, les professeurs et les élèves des écoles supérieures et spéciales, ainsi que les élèves les plus distingués des lycées et des institutions. »

L'ouverture boulevard de Strasbourg avait entraîné la suppression du marché Saint-Laurent; il en était résulté pour l'approvisionnement du quartier des difficultés sérieuses; une société financière qui avait fait construire sur des terrains lui appartenant un vaste bâtiment présentant deux façades, l'une sur la rue du Château-d'Eau, l'autre sur l'impasse de la Pompe, proposa à la commission municipale d'affecter cette construction nouvelle à un marché destiné à remplacer celui qui venait d'être supprimé. La commission ayant donné son approbation à ce projet, elle autorisa le préfet de la Seine à traiter avec la société aux conditions suivantes : La société soumissionnaire abandonna immédiatement à la ville de Paris la propriété des terrains et des constructions dépendant du marché; en retour, la ville lui concéda pendant quatre-vingts ans la jouissance du droit de location des places à percevoir dans le marché, d'après un tarif qui ne pourrait excéder 40 centimes par mètre et par jour, pour les places destinées aux marchands sédentaires et 25 centimes pour celles qui sont réservées aux marchands forains.

Les appropriations intérieures du nouveau marché ayant été terminées, la vente y a commencé, sans toutefois qu'il y eût d'inauguration officielle. Le nouveau marché du Château-d'Eau construit en pierres de taille avec une couverture en verre, occupe une superficie de 2,380 mètres. Il présente un double accès favorable à tous les arrivages et aux besoins de ce quartier populeux.

En novembre 1853, le choléra fit sa troisième entrée à Paris: il y régna cette fois pendant quatorze mois et fit 9,219 victimes.

Le 7 décembre eut lieu l'inauguration du monument élevé par suite du décret du 18 mars 1848 à la mémoire du maréchal Ney, prince de la Moskova, dans l'avenue de l'Observatoire, sur l'emplacement même où le maréchal avait été fusillé.

Cette cérémonie se fit le jour anniversaire de la mort de Ney.

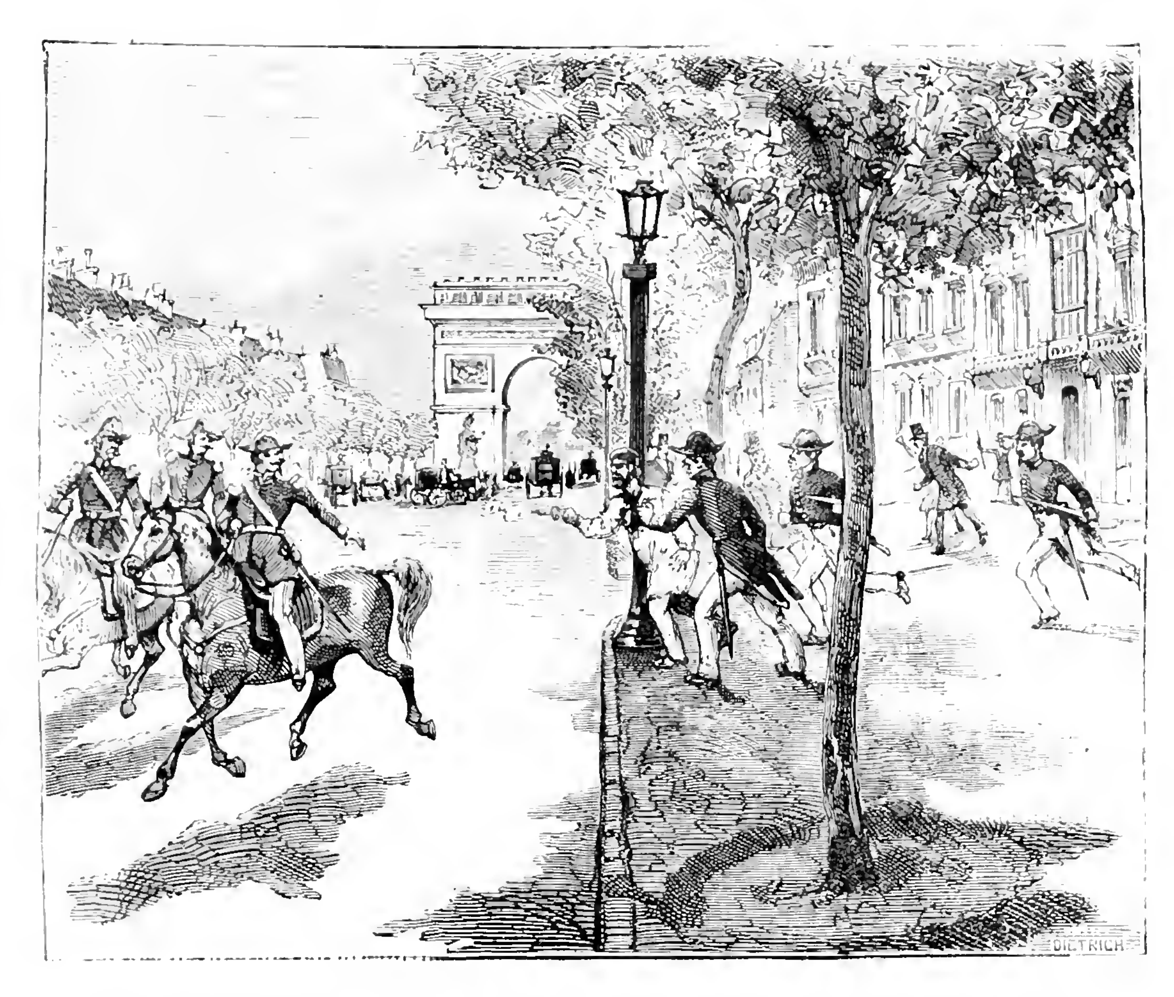
Disons d'abord quelques mots de la statue du maréchal coulée en bronze. Rude voulait le représenter à l'heure même du supplice, vêtu de la petite tenue militaire, debout, la tête nue, droite et ferme, l'œil fixant la mort avec dédain, la main gauche écartant rapidement sa longue houppelande et l'index de cette main s'étendant vers le cœur comme pour recommander aux soldats de viser juste et de le tuer roide. Mais ce modèle déplut au gouvernement et l'artiste dut le modifier : il représenta son héros dans l'immortelle attitude du commandement, le sabre nu au poing, le feu de l'enthousiasme dans le regard, foulant un sol fait de débris et de mitraille, tel que nos pères le virent à Elchingen, Smolensk, à la Moskowa, à la Bérésina, à Montmirail, le bras levé comme la tête, avec ce geste qui lui était habituel et que la grande armée appelait « le bras de Ney. » Cette œuvre ainsi exécutée a soulevé nombre de critiques. C'est évidemment pour donner à son héros les proportions épiques, a dit M. Marc Trapadoux, et pour guider sa gloire jusqu'aux astres, qu'il l'a fait s'envoler sur la pointe du pied gauche; dès lors, la jambe est devenue lourde et traînante, mais inconvénient encore plus grave, elle paraît plus longue que nature parce qu'elle se confond avec le pied. N'est-ce pas également pour pousser l'enthousiasme jusqu'au comble que l'on a conseillé à Rude cette bouche qui ressemble à la gueule d'un canon et qui doit cracher la mitraille? Quoique d'un jet très puissant, la statue du maréchal Ney ne possède ni cette unité, ni cette naïveté, ni cette franchise d'effet des œuvres qui reflètent fidèlement une individualité. »

Quoi qu'il en soit, ce bronze a de grandes qualités d'expression et d'exécution. L'élan extraordinaire que Rude a imprimé à toute la machine humaine, n'a rien de gauche, d'inquiétant, d'invraisemblable. Le mouvement est si bien distribué, si logiquement réparti dans toutes les fonctions que l'œil oublie la pesanteur et la rigidité de la matière.

Derrière cette statue, on avait élevé une estrade couverte et richement décorée. Des détachements pris dans chacun des corps de l'armée de Paris, comme pour les obsèques des maréchaux prirent place à la cérémonie. Ces détachements rangés en bataille sur le boulevard et l'avenue de l'Observatoire encadraient la place où s'élève le monument; l'archevêque récita les prières de l'absoute, le maréchal Saint-Arnaud prononça la réhabilitation du maréchal Ney et à cette imposante cérémonie assistèrent le prince Napoléon, les ministres, les grands corps de l'État placés sur une estrade et les membres de la famille pour lesquels deux tribunes avaient été réservées.

Ce fut en 1853, sous l'administration de M. Piémontési, maire de Montmartre, que fut dessinée et créée la place Saint-Pierre dans cet arrondissement.

Le boulevard Péreire qui forme une double



Un homme sort de la rue de Balzac et fait feu deux fois sur lui sans l'atteindre. (Page 208, col. 2.)

avenue à droite et à gauche du chemin de fer d'Auteuil est de la même année, ainsi que la rue Brea qui reçut le nom du général assassiné en juin 1848 et la cité Barré.

Le 3 janvier 1854, la neuvaine de sainte Geneviève fut ouverte selon l'ancien usage à Saint-Étienne-du-Mont et au Panthéon; l'archevêque de Paris présida à la cérémonie qui eut lieu à Saint-Étienne et conduisit la procession composée de tout le clergé parisien au tombeau de la sainte ; au Panthéon, ce fut le vicaire apostolique de Tahiti qui officia pontificalement et les deux églises furent décorées extraordinairement par M. Pigeory, architecte de la ville de Paris. A Saint-Étienne dans les entre-colonnements se dédéployaient des bannières relatant les invocations à la Vierge de Nanterre depuis le ve siècle jusqu'à nos jours. Chaque colonne revêtue de tapisseries des Gobelins offrait un écusson où se voyait la médaille de sainte Geneviève tenue par deux chérubins aux ailes d'azur.

Au Panthéon, les reliques de la sainte furent placées sous le dôme orné d'un baldaquin en velours bleu et blanc d'où pendaient des draperies de même etoffe. Les étendards des 86 départements flottaient appendus à la grande corniche qui règne dans tout le pourtour intérieur de l'édifice. A l'extérieur une oriflamme bleue surmontait le monument, avec cette inscription en lettres d'or « A sainte Geneviève, patronne de Paris et de la France. »

La veille au soir, le dôme avait été illuminé.

Le 11, l'archevêque présida une réunion solennelle pour le rétablissement de l'antique compagnie des porteurs de la châsse, et des insignes furent remis aux membres désignés de cette nouvelle société.

Le 6, eut lieu une forte débâcle de la Seine, Tout le cours du fleuve fut debarrassé de la glace qui l'obstruait depuis Bercy jusqu'à Passy. De nombreux ouvriers furent occupés à diriger les glaces dans le canal du barrage éclusé de la Monnaie

Une assez forte crue s'était aussi manifestée

par suite de la fonte des neiges dans l'intérieur de la capitale; toutefois, elle ne causa pas de dégâts importants.

A la fin de 1853 (27 décembre) une caisse de service de la boulangerie avait été instituée dans le but de maintenir le pain au prix uniforme de 40 centimes le kilo. Un décret impérial du 7 janvier 1854 réglementa cette institution. Cependant la caisse ne commença ses opérations de crédit que le 16; elles furent d'abord assez confuses, mal comprises, mais bientôt, tout se régularisa et, au 31 juillet de la même année, sur les 601 boulangers de Paris 187 avaient obtenus des crédits qui avaient atteint le chiffre de 1,541,408 fr. 81 c.

L'année 1854 débuta par une guerre; après trente-huit ans de prospérité relative, la France allait avoir de nouveau à lutter contre la Russie à propos de la question d'Orient et à Paris, l'annonce de négociations diplomatiques qui pouvaient se résoudre par une lutte entre les diverses grandes puissances, causa une certaine sensation; après plusieurs tentatives d'arrangement, l'affaire dut suivre son cours, et, à la suite d'une note remise par la Russie au ministre des affaires étrangères, l'ambassadeur de Russie dût quitter Paris.

La guerre était imminente.

Le 10 février 1854, fut fondée la Société zoologique d'acclimatation; elle fut reconnue comme établissement d'utilité publique le 26 février 1855, et se trouva bientôt composée de plus de 2,500 membres nationaux et étrangers. Elle eut pour but de concourir à l'introduction, à l'acclimatation, à la domestication des animaux et des végétaux utiles ou d'ornements, au perfectionnement et à la multiplication des races et des espèces d'animaux nouvellement introduits ou domestiqués.

Dès son origine, la Société annonça l'intention de fonder plusieurs établissements spéciaux indispensables au but qu'elle se proposait d'atteindre. Des établissements zoologiques furent créés en province, mais cela ne suffisait pas; elle pensa à en former un à Paris beaucoup plus important que tous les autres, mais pour cela il fallait pouvoir disposer de capitaux qui lui manquaient, une souscription fut ouverte au capital d'un million divisé en 4,000 actions; les membres de la Société d'acclimatation souscrivirent les trois quarts environ de ces actions, et dès l'année 1858, 15 hectares et demi de terrain leur furent concédés dans le bois de Boulogne par la ville de Paris. Les limites de la concession furent bientôt portées à 20 hectares.

« Après les études préparatoires, lit-on dans *Paris illustré*, approuvées par un conseil composé de 34 des principaux actionnaires, on se mit à l'œuvre au mois d'août 1859. La direction des travaux fut d'abord confiée, sous la surveillance d'un comité, au directeur du jardin zoologique de Londres, M. Mitchel; à la mort de ce dernier, arrivée peu de temps après, le Comité prit lui-même la direction des travaux, en chargeant plus spécialement de leur surveillance M. Albert Geoffroy Saint-Hilaire, qui leur donna une habile impulsion. »

MM. Debains, Jacquemard et Albert Geoffroy Saint-Hilaire s'occupèrent plus particulièrement des plans et de leur exécution; MM. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, Pomme et le comte d'Eprémesnil, de la formation du premier noyau de la collection des animaux. Les travaux pour les constructions restèrent confiés à M. Davioud, et pour les dessins et la disposition du jardin, M. Barillet-Deschamps, architecte paysagiste du bois de Boulogne, sous la direction de M. Alphand, ingénieur en chef des promenades et plantations de la ville de Paris, prêta à l'entreprise le concours de son expérience.

Le 1er août 1860, M. le docteur Rufz de Lavison, ancien président du conseil général de la Martinique, fut nommé directeur du jardin et chargé de l'organisation des services. A M. Albert Geoffroy Saint-Hilaire, fut spécialement confié ce qui concerne l'installation, l'hygiène, l'éducation et la propagation des animaux.

Le 6 octobre, l'empereur fit l'inauguration du jardin qui fut ouvert au public le 9 du même mois.

« Le plan général de ce jardin, dit M. Joanne, est un vallon à pentes insensibles dont le milieu est occupé par une rivière qui, sur plusieurs points de son parcours, s'élargit en bassins où s'ébattent en liberté les oiseaux d'eau les plus variés.

« Le côté droit (au N.) en entrant, dont les constructions regardent le midi, a été réservé aux animaux habitués à de douces températures. C'est là qu'on voit la magnanerie attenant aux bâtiments, des magasins et bureaux pour les diverses sortes de vers à soie dont l'introduction en Europe est due à la Société d'acclimatation; vers à soie du ricin, de l'ailante, du chêne, du prunier, placés à côté des vers du mûrier. Les dispositions adoptées permettent au public d'étudier ces animaux sans leur nuire. Autour de la magnanerie sont des plantations de mûriers, d'ailantes, de ricins et de chênes.

« Plus loin on trouve la singerie, ancienne magnanerie sur la façade de laquelle a été construite une grande cage extérieure, puis la grande volière, vaste palais en fil de fer, de 65 mètres de longueur sur 5 mètres de hauteur. Cette volière est composée de 21 logements, chacun avec un parquet, et de deux pavillons carrés en grillages.

« Les oiseaux les plus variés, réunis dans cette cage immense y jouissent cependant d'une grande liberté de mouvement. Les autruches et les casoars de la Nouvelle-Hollande, dont la pré-

sence eût pu être dangereuse pour les autres oiseaux moins forts, occupent dans une autre partie du jardin des parcs spéciaux avec pavillons de retraite.

« La poulerie contenant 56 logements avec parquets forme l'annexe de la volière. C'est un hémicycle de plus de 100 mètres de longueur construit d'un seul bloc, avec le ciment Coignet, imperméable à l'humidité, et ne laissant aucune fissure où les insectes puissent se loger. Puis, vient le bâtiment des gardes.

Le grand bâtiment qui est au fond du jardin renferme les écuries partagées en dix boxes pour les grands mammifères, hemiones, zèbres, yaks, zébus, tapirs, etc.; au centre de ce bâtiment est un pavillon à balcon dont le rez-de-chaussee est occupé par un des éléphants ; le premier étage est destiné aux exhibitions des représentations d'animaux et de plantes par MM. les peintres et sculpteurs qui veulent y exposer leurs œuvres.

« Au S. des grandes écuries, a été transportée en 1867 la collection de vignes qui existait dans la pépinière du Luxembourg. Cette collection comprend 1,500 variétés...

« Sur le côté gauche du jardin (au S.) en remontant des grandes écuries vers l'entrée, on trouve l'aquarium construit sous la direction de M. Lloyd. C'est un bâtiment rectangulaire, de 50 mètres de longueur. Un buffet a ete etabli près de l'aquarium.

« Sur l'un des côtés sont rangés quatorze bacs ou réservoirs de 1m,80 de longueur sur 1 mètre de largeur, contenant chacun 1,000 litres d'eau douce ou d'eau de mer, quatre des parois de ces réservoirs sont en ardoises d'Angers. La cinquième est formée par une belle glace sans tain de Saint-Gobain, qui laisse passer la lumière. Celle-ci vient d'en haut ; elle est dirigée de telle sorte qu'en traversant l'eau, elle éclaire parfaitement les réservoirs et permet d'étudier les mœurs des poissons, coquillages et mollusques marins ou d'eau douce les plus intéressants. De petits rochers et des végétations aquatiques decorent le fond des réservoirs ; les quatre premiers bacs sont réservés aux animaux d'eau douce, les dix autres aux animaux marins.

« A l'aide d'une machine disposée derrière l'aquarium, l'eau de mer est distribuée dans les divers compartiments, puis reprise, revivifiée, ramenée à une température convenable et rendue propre à la vie des animaux marins.

« On voit aussi dans l'aquarium plusieurs appareils de pisciculture.

« Au delà de l'aquarium viennent les fabriques destinées aux mammifères : cerfs, antilopes, lamas, moutons, chèvres, kanguroos, etc. ? Ces fabriques et d'autres que l'on aperçoit en diverses parties du jardin, où elles servent de logis aux grands échassiers, sont entourées de plus de 60 parcs enclos d'un grillage léger.

« Au centre de l'un de ces parcs s'élève un rocher artificiel percé à sa base d'une grotte qui sert de passage et de lieu de repos pour les promeneurs et dont le sommet porte souvent des mouflons de Corse qui s'y suspendent pittoresquement.

« Un peu plus loin est le jardin d'expériences, composé d'un grand nombre de plates bandes où sont cultivés tous les végetaux nouvellement envoyés à la Société d'acclimatation et susceptibles de venir à l'air libre sous notre climat...

« Le grand bâtiment vitré que l'on voit en retour à gauche près de l'entrée principale, renferme la grande serre ou jardin d'hiver...

« Un salon de lecture et des volières en occupent une des extrémités, à l'autre est l'entrée principale indiquée par la marquise qui la surmonte. Les petites serres que l'on voit alentour, sont, l'une la serre des oiseaux, qui est garnie de perroquets et d'oiseaux à brillant plumage, l'autre une serre de reproduction destinée à l'entretien de la grande. »

Enfin, la Société d'acclimation a fait en outre, établir dans ce jardin une grande vacherie, une bergerie, une porcherie et un chenil ; elle expose et vend les animaux et les végétaux de choix qu'elle est parvenue à acclimater.

Le 18 février, il y eut grand bal costumé aux Tuileries, 600 personnes y furent invitées L'empereur et l'impératrice, accompagnés de la grande duchesse de Bade et de la princesse Mathilde, entrèrent dans la salle des Maréchaux à 10 heures et le bal commença ; il fut suivi d'un souper dans la salle de spectacle.

Le 27, on apprit dans Paris que le fameux abbé Lamennais venait de mourir.

Le gouvernement de l'Empire craignant que des désordres ne se produisissent à l'enterrement de Lamennais, resté populaire dans la jeunesse des Écoles, avait pris de fortes mesures de police.

On sut presque aussitôt, et la préfecture de police le fit dire partout, que l'ex-abbé avait manifesté le désir de n'avoir qu'une vingtaine de personnes (qu'il avait désignées) à son convoi.

Les sociétés politiques résolurent néanmoins de s'y faire représenter.

Le chef de la police municipale informé de cette résolution et ayant réfléchi que l'enterrement ayant lieu le lendemain du mardi gras pourrait attirer un certain nombre de gens descendant de la Courtille, il fut décidé que le convoi aurait lieu à sept heures du matin.

En effet, à l'heure dite, le corbillard quittait la rue du Grand-Chantier, et, sans s'être arrêté à aucune église, se dirigea directement vers le cimetière du Père-Lachaise.

« J'avais suivi comme tout le monde, dit un voisin du grand écrivain, j'étais étonné de voir une si grande foule à un enterrement qui ne

devait, selon le vœu du défunt, être accompagné que d'une vingtaine de personnes; toutes les sociétés secrètes étaient là ; on s'était donné rendez-vous, rue du Grand-Chantier, de tous les faubourgs de Paris.

« A côté de moi marchait un homme en blouse; nous engageâmes la conversation d'une façon banale; mon compagnon me disait que tout Paris aurait dû venir pour em... les *aristos.* Devant nous (nous étions arrivés à la hauteur de la rue Charlot par la rue des Quatre-Fils), vinrent se placer dans les rangs quelques individus à grandes redingotes, aux chapeaux sur le coin de l'oreille, aux cannes importantes. Deux d'entre eux se mirent à la droite et à la gauche d'un grand jeune homme portant de longs cheveux, un cache-nez rouge et se dandinant avec crânerie.

« A l'arrivée des nouveaux venus, mon voisin me dit :

— « Je ne connaissais pas Lamennais, mais il avait une drôle de famille!

« A peine ces mots étaient-ils prononcés, que le grand jeune homme était pris sous les bras par deux des messieurs à canne et emporté hors du cortège comme un enfant; je voulus manifester mon étonnement à mon voisin: je ne le pus point; il venait d'être *cueilli* de la même façon par deux autres messieurs.

« Cette petite manœuvre fut exécutée en une minute sur toute la longueur du convoi et il ne resta plus que les personnes invitées par Lamennais; un noir et épais cordon de sergents de ville vint les encadrer et empêcher toute intrusion. »

Lamennais avait dit : « Je veux être enterré au milieu des pauvres et comme le sont les pauvres. On ne mettra rien sur ma tombe, pas même une simple pierre. »

Il fut fait comme l'ex-abbé avait voulu. Le fossoyeur, néanmoins, planta une croix de bois noir quand la terre fut retombée.

Aucun désordre ne se produisit: les mesures prises avaient suffi pour empêcher toute manifestation.

Le 27 mars, grande séance à la Chambre des députés, le ministre d'État lut la communication suivante :

« Messieurs les députés,

« Le gouvernement de l'Empereur et celui de sa Majesté Britannique, avaient déclaré au cabinet de Saint-Pétersbourg que si le démêlé avec la Sublime-Porte n'était pas replacé dans des termes purement diplomatiques, de même que si l'évacuation des principautés de Moldavie et de Valachie n'était pas commencée immédiatement et effectuée à une date fixe, ils se verraient forcés de considérer une réponse négative ou le silence, comme une déclaration de guerre.

« Le cabinet de Saint-Pétersbourg ayant décidé qu'il ne répondrait pas à la communication précédente, l'Empereur me charge de vous faire connaître cette résolution qui constitue la Russie avec nous dans un état de guerre dont la responsabilité appartient tout entière à cette puissance. »

Bien que cette issue fut prévue, la déclaration du ministre d'État n'en causa pas moins une certaine sensation. Le 7 mars, un emprunt de 250 millions avait été voté; les préparatifs de l'expédition se firent avec la plus grande promptitude.

Un incident de chambre passionna un instant le monde politique, ce fut l'autorisation de poursuites accordée par la Chambre des députés, le 5 avril 1854, contre le comte de Montalembert qui avait publié une lettre que le gouvernement impérial trouvait trop libre d'allures.

Parmi les lois d'administration qui intéressent plus spécialement les ouvriers de Paris, il faut placer en première ligne la loi sur les livrets, votée le 22 juin; cette loi qui devait être rigoureusement appliquée à partir du 1er juin 1855, rendait le livret obligatoire; les patrons n'y pouvaient inscrire que les dates d'entrée ou de sortie et le montant de leurs avances, sans y ajouter aucune note favorable ou défavorable. Le livret devait servir de passeport. Un décret du 30 avril 1855 étendit l'obligation du livret à tous les ouvriers parisiens des deux sexes attachés aux manufactures, fabriques, usines, carrières, chantiers, ateliers et autres établissements industriels, ou travaillant chez eux pour un ou plusieurs patrons.

Le prétexte invoqué était de rendre plus exacte l'exécution des engagements de travail pris entre un patron et un ouvrier et d'assurer le paiement des avances, mais le but véritable était de placer sous la main et sous l'autorité directe de la police, toute une classe de citoyens dont les habitudes nomades rendaient la surveillance difficile. En somme, le livret fut considéré par les travailleurs comme une mesure vexatoire et d'ailleurs, il ne remplit pas les intentions pour lesquelles il avait été créé. Les mœurs et la nature même des choses l'ont rendu inutile.

Le 25 avril 1869, le Corps législatif vota la suppression du livret obligatoire.

Ce fut au commencement de cette année 1854, que l'administration de la ville de Paris approuva la création de nouvelles églises paroissiales, en laissant toutefois à la charge des fabriques les dépenses de première installation. « Pendant, dit M. de Labédollière, que les nouveaux curés et les conseils de fabrique improvisaient des églises de plâtre et de bois, M. Boileau architecte de l'église de Moltaincourt (Vosges), proposa à un curé, l'abbé Coquand, d'édifier un temple durable à bon marché, en remplaçant par la fonte et le fer



Jardin zoologique d'Acclimatation.

les piliers et les arcs en pierre des cathédrales gothiques. » Les travaux commencèrent au mois d'avril 1854 et l'église fut inaugurée le 20 décembre 1855.

C'est l'église Saint-Eugène située sur la lisière des neuvième et dixième arrondissements.

Cette église est d'un genre tout nouveau ; ornée à l'intérieur de boiseries sculptées, de verreries de couleur, et de peinture polychrome, elle coûta environ 650,000 fr. dont 530,000 pour le gros-œuvre, c'est-à-dire seulement cinq fois plus qu'une église provisoire et à peine la moitié de ce qu'eût coûté une église de cette importance élevée avec voûtes en pierre.

Elle fut construite sur l'emplacement de l'ancien garde-meuble des Menus-Plaisirs. Elle a 50 mètres de longueur sur 25 de largeur. La hauteur de la nef principale est de 23 mètres et celle des nefs latérales de 15 mètres.

« Les murailles seules sont en maçonnerie. Les grandes colonnes de la nef sont en fonte creuse de 30 centimètres de diamètre moyen et de 2 centimètres d'épaisseur ; les arcs et les galeries des tribunes, ainsi que les garnitures des cinquante-quatre ouvertures, tant roses que fenêtres qui éclairent le vaisseau, sont également en fonte ; les fermes longitudinales, les fermes transversales et diagonales formant les arcs doubleaux, les formerets et les nervures de la grande nef sont en fer, les voûtes sont formées par une épaisseur de deux tuiles hourdées et enduites en plâtre, qui reposent sur la courbe formant l'intrados des arcs en fer, l'extrados ou le dessus de ces arcs est couvert par un treillis en tringles de fer revêtu d'un hourdis en plâtre pur, sur lequel sont posées des tuiles en grès de M. Alaboissette ; ces tuiles de couleurs diverses, forment des dessins qui donnent au comble de l'édifice un aspect monumental plus riche que l'aspect ordinaire des toits en plomb, en ardoises ou en zinc ; le faîtage est décoré par une crête d'ornements de même nature que les tuiles.

« Les colonnes de la grande nef sont peintes en bleu d'acier et en bronze florentin ; elles supportent les nervures rehaussées de couleurs entières. Les colonnes des bas-côtés sont reliées entre elles dans la moitié de leur hauteur par des tribunes en fonte peintes et dorées. Les voûtes sont semées d'étoiles. Toutes les baies sont garnies de vitraux et, comme pour faire comprendre que la lumière doit venir du sanctuaire, les verreries de l'abside, moins sombres que les autres, semblent éclairer toute l'église.

« Le buffet d'orgue, les stalles, la chaire, les confessionnaux, les escaliers des tribunes sont d'un style pur, allié à une grande liberté de composition ; le maître-autel est décoré de treize niches trilobées, garnies de statuettes et surmontées d'un rétable à jour dans lequel des motifs d'architecture remplacent les chandeliers modernes

si disgracieux par leur grandeur demesurée. Les autels des chapelles de la sainte Vierge et de saint Eugène, placés dans les deux petits absides, sont également bien agencés dans la place qu'ils occupent.

« Les sculptures tant sur bois que sur pierre sont de MM. Boileau fils et Bernard; les vitraux en couleur des bas-côtés, représentant les divers épisodes de la vie du Christ, ceux de l'abside centrale représentant la Transfiguration, la Cène et la Passion ainsi que les roses de la grande nef sont de M. Laurent Gsell, les verrières des absides des bas-côtés, contenant des sujets relatifs à la sainte Vierge et à saint Eugène sont de M. Lusson et les vitraux intérieurs des bas-côtés, représentant les stations du chemin de la croix sont de M. Oudinot, d'après les cartons de M. Gérard Séguin.

« Un beau buffet d'orgue, placé sur la tribune, au-dessus du portail principal, sort des ateliers de MM. Merklin et Schütze. »

En somme, cet intérieur d'église, entièrement peint et tout étincelant de dorures, présente un aspect vraiment original.

Qu'auraient dit les architectes du moyen-âge et de la Renaissance si on leur avait proposé d'établir dans les cathédrales des colonnes en fonte!

L'église Saint-Eugène n'éprouva aucun dégât pendant la commune de 1871, « elle en fut quitte pour 650 francs volés et douze bouteilles de vin blanc bues. »

La première pierre de l'église de Belleville fut aussi posée en 1854, le 24 juin, par le préfet de la Seine et bénite par l'archevêque. Le soir Belleville tout entier était illuminé. Cet édifice religieux, consacré en 1859, fait le plus grand honneur à l'architecte Lassus qui malheureusement ne put voir son complet achèvement, car il mourut le 15 juillet 1857.

Placée à la cime de la montagne, dans une position exceptionnelle, dressant vers le ciel ses deux flèches élégantes, embellie de sculptures qui sont empreintes d'un profond sentiment religieux, cette église placée sous le vocable de saint Jean-Baptiste, fut achevée par M. Truchy.

L'édifice a 70 mètres de longueur, 24 de largeur au portail et 29 au transsept. Il est conçu dans le style ogival du XIIIe siècle, la façade est flanquée de deux tours surmontées de flèches dont l'extrémité s'élève à 57 mètres du sol.

Cette église qui n'est pas orientée; (son portail regarde le sud, son chevet le nord et les deux bras de la croix s'étendent d'est en ouest) a un portail très sculpté; au centre, sous un dais gothique, est la statue de saint Jean-Baptiste. Il est recouvert d'un manteau de poil de chameau. Les archivoltes sont soutenues par des mascarons de grandeur naturelle et représentant les vertus et les vices. Sous l'ogive de ce grand portail, on voit Dieu le père entre deux anges qui l'encensent; au-dessous reparait le précurseur avec son costume rustique et sa croix de roseaux, il est précédé des deux prophètes Isaïe et Malachie.

Sur les portes latérales de la façade se déroule une partie des événements miraculeux dont l'Écriture a conservé la tradition. Aux extrémités du transsept, M. Perrey a représenté d'un côté la Consécration de l'Église, de l'autre, la Résurrection de Jésus-Christ.

Dans l'intérieur, on compte 4 travées pour la nef et 3 pour le chœur et le sanctuaire. Les bas-côtés se prolongent autour du chœur; les chapelles de la nef sont très étroites et ne contiennent que les confessionnaux. Des faisceaux de colonnes forment les piliers; quelques-unes de ces colonnes, commençant à mi-hauteur des autres, ne sont soutenues que par des têtes d'anges et de saints.

Au-dessus des ogives qui séparent la nef des collatéraux, s'ouvrent des quatre feuilles, puis des fenêtres ogivales géminées. La voûte est construite en petites pierres carrées.

Saint Jean-Baptiste a sept chapelles absidiales; celle de la Vierge est la plus défectueuse de l'édifice; elle occupe deux travées; elle est sombre; à droite et à gauche de l'entrée s'allongent deux murs blancs dans chacun desquels s'ouvrent, sous une arcature ogivale, une porte et une fenêtre pareilles à celles des plus vulgaires habitations.

Les vitraux du transsept ont été exécutés par M. Steinheil, en 1868. La tribune de l'orgue mérite d'être signalée.

Les deux inscriptions suivantes se lisent à l'entrée de la nef:

Du côté droit : sous le règne de Napoléon III, empereur des Français, cette église a été consacrée par son Eminence le cardinal F. N. M. Morlot, sénateur, archevêque de Paris, 11 août MDCCCLIX. Le duc de Padoue étant ministre de l'intérieur, M. Rouland, ministre de l'instruction publique et des cultes, le baron Haussmann, sénateur, préfet de la Seine, Desnoyers, maire, Demeure, Curé, Mouvillard-Thibault, adjoints au maire, Truchy, architecte.

Du côté gauche : sous le règne de Napoléon III, empereur des Français, la première pierre de cette église, édifiée sur l'emplacement de celle qui datait de MDCXXXV, a été bénite par M. D. A. Sibour, archevêque de Paris, le 24 juin MDCCCLIV et posée par le baron Haussmann, préfet de la Seine, le comte de Persigny étant ministre de l'intérieur; Fortoul, ministre de l'instruction publique et des cultes; Pommier, maire; Langlois, curé; Desnoyers, Mouvillard, Mignard, adjoints au maire; Lassus, architecte.

Pour finir, ajoutons que la serrurerie d'art fut faite par M. Roy, l'orfèvrerie par M. Bachelet, la menuiserie par Nicolas Avignonais; les vitraux de M. Martel jettent dans la nef leurs fantastiques lumières.

SCEAUX. IMP. CHARAIRE ET FILS.

Pendant la commune de 1871, la façade latérale, en bordure de la rue Lassus, reçut une quinzaine de projectiles; la porte fut brisée et le mur troué en deux endroits; à l'intérieur les dégâts ne furent pas considérables; les vitraux, les chapelles, les orgues, le dallage souffrirent plus ou moins; les travaux de réparations furent faits par la ville et sous la direction de l'architecte Janvier.

La totalité des pertes ou dégâts fut évaluée à environ vingt mille francs.

Puisque nous sommes à Belleville, parlons un peu du lac Saint-Fargeau. Au commencement du siècle s'étendait, sur le plateau de Belleville, un parc superbe appartenant à la famille Le Pelletier, seigneur de Saint-Fargeau; ce parc fut vendu par lots, et il en restait une partie assez aride et d'un aspect peu séduisant; en 1854, un spéculateur acheta ce terrain, y fit creuser un lac où vinrent se déverser les ruisseaux d'alentour et fit mouvementer le sol de façon à y créer des monticules, des vallons; il fit planter des ombrages, construire des pavillons, des châlets, des grottes, un restaurant avec bal s'y installa, et le lac Saint-Fargeau devint l'établissement en vogue dans un certain monde pour les repas de noces et les banquets.

Enfin la rue des arts fut aussi ouverte à Belleville en 1854.

En descendant de Belleville, par le faubourg du Temple, nous nous trouvons à la caserne du Château-d'Eau, qu'on nomma d'abord caserne du prince Eugène; elle fut aussi construite en 1854, et elle développe majestueusement sa façade sur la place de la République, à l'extrémité de la rue de Bondy, occupée de ce côté par des estaminets de bas étage et des maisons mal famées que l'on démolit, ainsi que les derniers débris du Diorama, fondé par Daguerre, lorsqu'on construisit cette caserne, percée d'une centaine de fenêtres en façade et qui n'a pas moins de 114 mètres de longueur. Ses combles et ses quatre pavillons d'angle surélevés d'un étage, commandent à la fois les anciens boulevards intérieurs jusqu'au delà de la porte Saint-Denis et jusqu'à a Bastille, le boulevard des Amandiers, la route de Vincennes, le boulevard Magenta, la rue de Turbigo, et par le boulevard Sébastopol ouvre les plus larges communications avec la cité, l'Hôtel de ville et le Louvre. Dans cette immense caserne, 3,200 hommes peuvent être logés à l'aise.

Le 2 septembre, un anniversaire funèbre du massacre des membres du clergé, en 1792, fut célébré par des Pères dominicains, dans leur église de la rue de Vaugirard.

Un décret du 19 septembre 1854 fut rendu à la suite de deux délibérations de la commission municipale, des 31 mars et 9 juin précédents; ce décret déclara d'utilité publique :

« 1° L'ouverture du boulevard du Centre sur une largeur de 30 mètres; de trois rues transversales de 20 mètres : la première au droit de la rue Réaumur, avec place devant l'église Saint-Nicolas-des-Champs, la seconde entre celles du grand et du petit Hurleur; la troisième à la hauteur de la rue aux Ours, et d'une rue de 16 mètres en face de la nouvelle entrée du Conservatoire;

« 2° La prolongation des rues de la Grande-Truanderie, de la Cossonnerie et du Cygne;

« 3° L'élargissement de 16 mètres des rues Grenétat et de la Reynie.

« 4° La suppression d'une partie de la rue du Ponceau, des passages de la Longue-Allée, de Basfour, de la Trinité, des rues Guérin-Boisseau, du Grand-Hurleur, Bourg-l'Abbé, du Petit-Hurleur, Salle-au-Comte, des Trois-Maures, de la Vieille-Monnaie et de l'impasse de Venise. »

Le préfet de la Seine s'exprimait en ces termes touchant l'importance du nouveau boulevard :

« Les gares des chemins de fer sont aujourd'hui les principales entrées de Paris; les mettre en relations avec le cœur de la ville par de larges artères est une nécessité de premier ordre. Le boulevard du Centre, destiné à prolonger jusqu'à la place du Châtelet le boulevard de Strasbourg, qui ne dessert pas seulement la gare du chemin de fer de l'Est, mais qui débouche en partie celle du chemin de fer du Nord, doit ouvrir une grande ligne parallèle aux grandes rues Saint-Denis et Saint-Martin, c'est-à-dire dans le quartier de Paris où la population est la plus dense et la voie publique la plus encombrée.

« Percer ce foyer habituel des émeutes pour venir couper à angle droit la rue de Rivoli par une nouvelle voie stratégique; faire pénétrer l'air et la lumière au milieu de cette fourmilière humaine, substituer des maisons saines et commodes à ces constructions presque inhabitables, n'était-ce pas répondre au triple besoin de la sécurité, de la circulation et de la salubrité? »

Ce fut selon les conclusions de ce rapport que les travaux de percement et de construction du boulevard de Sébastopol dont l'ouverture fut prescrite et déclarée d'utilité publique par le décret de septembre, commencèrent immédiatement. Ils durèrent cinq années; toutefois, comme la longueur totale du boulevard, qui est de 2,081 mètres, fut fractionnée en cinq sections, on exécuta en 1855 celle qui va de la place du Châtelet à la rue des Lombards; en 1856, la section de la rue des Lombards à la rue Rambuteau; en 1857, celle de la rue Rambuteau à la rue Grenétat, et enfin, 1858, la dernière allant jusqu'au boulevard Saint-Denis, et le 5 avril 1858, aussitôt la percée faite, eut lie uguration dont nous parlerons.

En 1854, furent aussi ouvertes les rues Asselin, Baran, Bargue, Bachelet, Biron-Montmartre, ce diverses rues prirent les noms des propriétaires

des terrains sur lesquels elles furent tracées : la rue Roubo, à laquelle on donna le nom du menuisier-mécanicien du XVIIIe siècle qui exécuta la charpente de la coupole de la halle au blé, la rue du Conservatoire, et de la rue des Halles-Centrales.

Enfin, notons encore la fondation, en 1854, du Cercle Impérial qui fut établi dans l'ancien hôtel de l'ambassade ottomane, à l'angle de la rue des Champs-Élysées, Boissy-d'Anglas et de l'avenue Gabrielle; c'est aujourd'hui le Cercle des Champs-Élysées; de l'association charitable de Sainte-Marie, dans le 17e arrondissement, association alimentée par des souscriptions volontaires et qui a pu avec ses propres ressources former et entretenir un asile pour la vieillesse, une crèche, une lingerie et une école.

Nous avons omis de dire qu'en 1854 on prétendit avoir retrouvé le feu grégeois; le 3 mai, les promeneurs du Palais-Royal furent mis tout à coup en émoi en voyant le bassin du jardin couvert de flammes; un ballon de verre contenant un certain liquide, avait été lancé dans ce bassin, puis brisé à l'aide d'une perche; aussitôt le liquide qu'il renfermait s'était enflammé en se répandant dans l'eau et avait continué de brûler avec une flamme intense et une épaisse fumée pendant 56 secondes. Cette expérience était faite par M. Niepce de Saint-Victor, commandant du Louvre, le général Picot, commandant du Palais-Royal, et Fontaine.

Le 25 janvier 1855, l'écrivain Gérard de Nerval fut trouvé pendu à une grille d'une des ruelles les plus lugubrement pittoresques du vieux Paris, la rue de la Vieille-Lanterne. S'était-il suicidé? Était-ce un crime. Les deux versions ont été l'objet de nombreux commentaires, et en ces derniers temps, deux notes de M. Charles Monselet et une note de M. Ch. Fournier concluaient au meurtre.

Cependant l'opinion générale est acquise au suicide.

Le 15 février, eut lieu à Notre-Dame, une grande cérémonie religieuse, celle de la proclamation du nouveau dogme de l'Immaculée-Conception de la Vierge.

La nef et le chœur de la cathédrale étaient tendus de draperies bleues bordées de blanc ; celles du chœur étaient remarquables par leur richesse et leur étendue. Au milieu du chœur, s'élevait sur un piédestal, la statue de la Vierge en marbre blanc, surmontée d'un dais et entourée de candélabres portant de nombreuses lumières. Sur le devant du chœur se déployait une banderole bleue sur laquelle on lisait cette inscription en lettres blanches : *Maria sine labe concepta.* Toute cette partie de l'église était magnifiquement décorée.

A 10 heures, l'archevêque officia pontificalement et publia après l'évangile le décret du pape, et donna la bénédiction papale; la cérémonie se termina par un *Te Deum.*

Le soir, à 7 heures, l'abbé Deplace fit un sermon sur le nouveau dogme; il y eut ensuite procession en l'honneur de la Vierge et salut solennel du Saint-Sacrement.

Dans la soirée, tous les établissements religieux situés dans le faubourg Saint-Germain, et un certain nombre de maisons particulières du même quartier furent illuminés à cette occasion.

La même cérémonie fut répétée le lendemain dans toutes les églises de Paris.

Dans les premiers jours de mars, on apprit à Paris la nouvelle de la mort de l'empereur de Russie Nicolas, et le 15 un service fut célébré en son honneur dans la chapelle de l'église grecque, de la rue de Berry, le prince Jérôme Napoléon, en raison des liens de parenté qui l'unissaient à la famille impériale de Russie, se fit représenter à la cérémonie par deux aides de camp, et la princesse Mathilde y assista en personne.

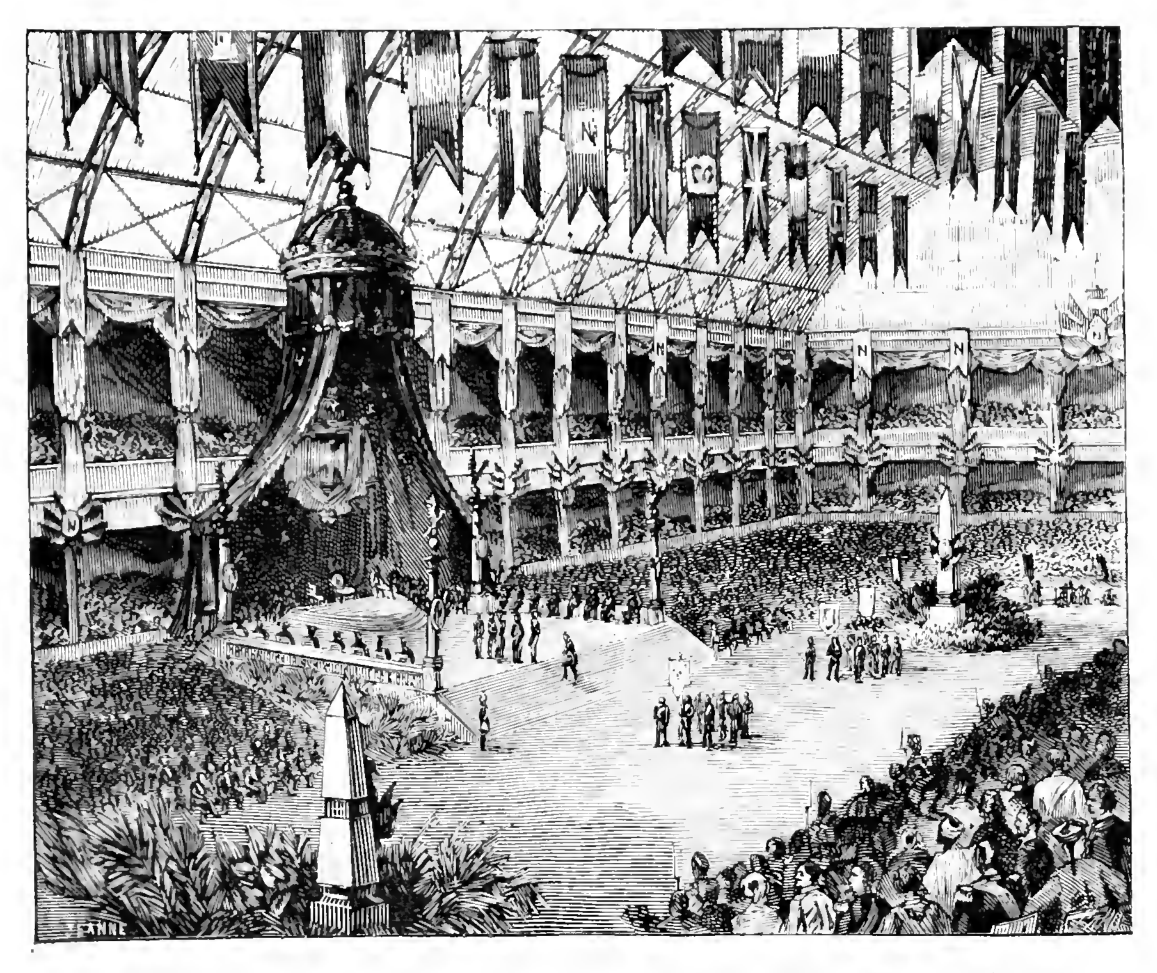
On était en pleine guerre de Crimée et les esprits étaient tout à cette grande expédition militaire, au succès de laquelle tout le monde s'intéressait vivement, lorsque soudain le bruit se répandit dans Paris que l'empereur venait d'être l'objet d'une nouvelle tentative d'assassinat.

En effet, le 28 avril, Napoléon III, revenu de Londres depuis quelques jours, remontait les Champs-Élysées vers cinq heures et demie — il était escorté des colonels Ney et Valabrègue, ses aides de camp — lorsqu'arrivé au coin de la rue de Balzac, un homme sortit de la contre-allée, fit feu deux fois sur lui sans l'atteindre, et fut aussitôt arrêté par un brigadier de sergents de ville. Il se débattit, opposa une vive résistance, mais dans la lutte il reçut un coup de poignard et tomba.

Cette fois l'empereur avait été visé à quatre pas par un homme solide, mais auquel le désir de s'échapper troublait peut-être un peu le sang-froid. En effet, Pianori — c'était son nom — portait deux vêtements superposés, dans sa poche on trouva une casquette qui devait remplacer son chapeau; enfin il était muni d'un passeport au nom et au signalement de Liverani. L'instruction du procès ne révéla aucun fait particulier. Pianori, ouvrier cordonnier, originaire des États pontificaux, ancien Garibaldien, était un fanatique, sobre, mystique et bien préparé au rôle qu'il devait jouer. Son arme avait été achetée à Londres, ainsi que ses vêtements; aucune dépêche n'avait précédé son arrivée à Paris, et bien qu'il dût être connu de la police française puisqu'il avait été inscrit sur les listes de réfugiés, personne ne s'était aperçu de son retour.

Condamné à mort et exécuté le 14 mai 1855, il montra une grande fermeté à ses derniers moments.

L'agent Griscelli prétend dans ses *Mémoires* que le régicide logeait à Paris, rue Galande, et *ne parlait pas français;* que, manquant d'ouvrage, tombé dans la plus profonde misère, il eut le



Distribution des récompenses au palais de l'Industrie, 15 novembre 1857. (Page 214, col. 1.)

malheur de céder aux conseils d'un agent provocateur qui habitait le même hôtel que lui.

« Ivre d'absinthe, ajoute Griscelli, armé d'un revolver et conduit par l'agent aux Champs-Élysées, Pianori tira trois coups sur l'empereur. Arrêté, jugé, condamné à mort, le jour de son exécution, à six heures du matin, au moment où la tête du patient tombait dans le panier, le *Moniteur* annonçait que M. Hébert (agent de la sûreté) était fait chevalier de la Légion d'honneur pour services exceptionnels. »

Un autre régicide, signalé de Londres par Volf, secrétaire de Mazzini, comme allant à Paris dans des intentions criminelles, fut arrêté sous le nom de Peters, rue de la Paix, hôtel Mirabeau. Il était porteur d'un poignard et de deux revolvers, et l'on trouva dans sa chambre des papiers compromettants.

Conduit immédiatement à Mazas, on lui fit avouer qu'il était Italien et se nommait Sinabaldi, ainsi que Volf le déclarait dans son rapport au chef de la police impériale.

Le 5 mai, un service commémoratif de la mort de l'empereur Napoléon Ier fut célébré dans la chapelle du palais des Tuileries, en présence de l'empereur, de l'impératrice, du prince Napoléon et de la princesse Mathilde. Le ministre d'État et de la maison de l'empereur, les grands officiers de la couronne et leurs femmes, ainsi que les officiers de service, assistèrent à la messe.

A la même heure, un service funèbre était également célébré à l'église de l'hôtel des Invalides, en présence du prince Jérôme Napoléon accompagné de ses aides de camp et de ses officiers d'ordonnance.

Par un décret du 4 mai, l'empereur avait décidé qu'un corps d'élite et de réserve serait organisé et prendrait le titre de garde impériale et que le service des palais impériaux serait réservé à un escadron de cavalerie d'élite qui porterait la dénomination de cent-gardes à cheval. Le costume élégant de ces cavaliers les rendait le point de mire de la curiosité parisienne.

Le grand événement parisien de 1855 fut son

Exposition universelle qui se tint dans le nouveau palais de l'Industrie, achevé pour la circonstance.

Ce fut un spectacle vraiment magnifique que celui de cet immense palais rempli des merveilles de l'industrie de tous les peuples et trop exigu cependant pour les contenir toutes, car les Champs-Elysées presque entiers lui servaient d'annexes; c'était la première fois qu'un pareil spectacle était offert aux Parisiens, et on oubliait la guerre acharnée qui ensanglantait en ce moment les plateaux de la Chersonèse, pour ne songer qu'aux fêtes pacifiques de l'Exposition universelle.

Le 15 mai avait été fixé pour l'ouverture de cette exposition et l'on voulait donner à cette cérémonie tout l'éclat possible, malheureusement le soleil n'en favorisa pas la solennité. Elle fut assombrie au contraire par un temps pluvieux et froid.

De grands préparatifs avaient été faits; au milieu des divers bâtiments affectés aux différentes expositions, des jardins avaient été tracés et des fontaines, dont quelques-unes étaient elles-mêmes des œuvres d'art; elles égayaient le regard tout en répandant une salutaire fraîcheur.

« Le bâtiment principal de l'Exposition universelle, dit l'auteur des *Salons de Paris*, devait, le jour de l'inauguration, recevoir non seulement les grands corps de l'État, mais aussi tous les corps constitués de la capitale. Les femmes des fonctionnaires publics qui les composaient étaient également invitées et un assez grand nombre d'entre elles devant occuper les banquettes disposées au centre de la nef, à droite et à gauche du trône, avaient reçu l'invitation de ne se rendre à la cérémonie qu'en grande toilette du soir. Le milieu de la nef en face de la principale porte d'entrée allait en effet concentrer tout l'appareil de ce que je nommerai la mise en scène de cette solennité.

« Trois ou quatre heures avant le commencement de la cérémonie, les personnes munies de billets arrivaient en foule aux portes de l'édifice et les voitures s'y pressaient. Il y eut beaucoup de désordre, mais heureusement sans accident dans cette entrée très mal réglée des invités. Le cortège impérial ne devait quitter les Tuileries qu'à une heure. Le canon des Invalides annonça son départ. Ce cortège se composait de six voitures d'apparat, dont la dernière, attelée à huit chevaux, renfermait l'empereur, l'impératrice, la grande maîtresse et le grand maréchal du palais. Cette dernière voiture était escortée par l'escadron des cent-gardes. Les cuirassiers de la garde impériale ouvraient et fermaient la marche.

« Le prince Napoléon en grand uniforme et accompagné des principaux fonctionnaires du palais, alla recevoir sur le seuil l'empereur et l'impératrice, leur servant, pour ainsi dire, d'introducteur dans le sanctuaire de l'industrie...

« Les souverains se dirigèrent vers le trône élevé de plusieurs degrés sur une large estrade, surmonté d'un riche baldaquin et s'adossant à une muraille de velours cramoisi. L'impératrice salua l'empereur avant de s'asseoir sur son fauteuil; l'empereur resta debout; les membres de la famille impériale occupaient des pliants à la droite et à la gauche du trône, autour duquel avaient pris place les ministres, les maréchaux, les amiraux, les cardinaux, le corps diplomatique et toute la maison de l'empereur. Alors le prince Napoléon s'avança au pied des degrés du trône pour lire, en sa qualité de président de la commission impériale de l'Exposition, un long discours renfermant l'exposé des travaux de cette commission, puis les souverains descendirent de l'estrade et le cortège, se reformant dans le même ordre qu'à son entrée, parcourut l'avenue centrale de l'Exposition, revint par les côtés à travers les étalages presque tous incomplets et quelquefois vides, car bien des envois avaient été faits trop tardivement et finalement regagna le centre de l'axe, d'où le signal du départ fut donné, pendant que l'orchestre jouait la marche finale du *Guillaume Tell*, de Rossini. »

Le 26, il y avait foule dans l'église des Invalides pour assister à une cérémonie funèbre en l'honneur de l'amiral baron de Mackau, sénateur, ancien ministre de la marine.

Mais il y en avait encore davantage pour voir l'arrivée du roi de Portugal qui fut reçu à la gare du chemin de fer par le prince Napoléon. La troupe de ligne formait une double haie dans la cour de la gare jusqu'à la grille extérieure. Des voitures de la cour avec une escorte d'honneur de cavalerie de la garde impériale; attendaient le royal visiteur pour le conduire ainsi que sa suite au palais des Tuileries, où des appartements lui avaient été préparés. Sur tout le parcours du cortège, les postes avaient pris et présenté les armes.

Le cortège entra dans la cour des Tuileries par la grille d'honneur. La garde impériale faisait la haie, les tambours battaient aux champs.

Le roi fut reçu au bas de l'escalier du pavillon de l'Horloge, par l'empereur, suivi des grands officiers de la couronne et des officiers de service de sa maison. L'impératrice, accompagnée de ses dames, l'attendait au haut de l'escalier.

La présentation des grands officiers et dames de service se fit dans le salon blanc, après quoi l'empereur conduisit le roi dans ses appartements.

Et la foule qui n'avait cessé de stationner aux abords du palais, se dispersa lentement.

Au mois de juin la ville de Paris offrit une fête à ce souverain.

Le 15 avril, eut lieu l'inauguration de la Tour Saint-Jacques-la-Boucherie restaurée; nous en avons parlé.

Le 18, c'était une nouvelle entrée royale qui attirait les parisiens dans les rues de Paris ; cette fois, il s'agissait de la reine d'Angleterre qui venait rendre à l'empereur et à l'impératrice la visite qu'elle avait reçue d'eux quelques mois auparavant.

Dès le matin, les boulevards furent occupés par un public de curieux qui depuis deux jours se montrait très attentif aux préparatifs de la réception et qui s'augmentait sans cesse par les arrivages de trains venus de la province et de l'étranger.

La décoration de toute la ligne des boulevards s'acheva dans le courant de la journée.

Le chemin de fer du Nord avait été relié à la ligne de Strasbourg et l'arrivée de la Reine devait s'effectuer par le debarcadère de l'Est.

L'extrémité de la voie avait été changée en un parterre de fleurs. Des voûtes de la toiture pendaient de grandes bannières tricolores, vertes, avec des abeilles, ou rouges, bleues et jaunes avec les armes anglaises. Le pourtour de la gare et des galeries était orné de drapeaux, d'armoiries de villes anglaises et françaises ou d'écussons portant les uns un N les autres un V, de draperies rouges et de guirlandes de feuillage. Des banquettes avaient été réservées aux personnages officiels et dans le haut des galeries, pour les personnes invitées.

En sortant de la gare, la Reine se trouva dans une salle d'attente, transformée en un salon tendu entièrement de velours rouge à franges d'or où étaient partout entrelacées les lettres R et V. (Reine Victoria).

L'escalier et la cour étaient entourés de fleurs et garnis d'orangers ; la façade du bâtiment portait des aigles dorés, des drapeaux de toutes couleurs.

A partir de la gare commençait une série de mâts pavoisés, qui occupaient le boulevard de Strasbourg, les boulevards et les Champs-Elysées.

Tout le boulevard de Strasbourg, où se trouvaient beaucoup de constructions inachevées et des restes de jardins, était occupé par des gradins et des terrasses improvisées où des banquettes numérotées offraient aux curieux des places qui variaient, suivant leur situation, entre 10 et 25 francs.

Dans les maisons neuves, des fenêtres et des balcons avaient été loués depuis 80 francs jusqu'à 300 francs.

En face du boulevard de Strasbourg, en arrivant au boulevard Saint-Denis, les mâts formaient un quinconce ; au milieu et regardant la gare, une figure décorative représentait la ville de Paris entourée de trophées et de pièces de canon. A quelques pas de là près de la porte Saint-Denis était élevé un petit portique sur lequel était écrit : Le 9e bataillon de la garde nationale à la Reine Victoria.

Le théâtre du Gymnase portait au faîte du bâtiment un fronton sur lequel étaient peintes les armes de France et d'Angleterre avec ces deux inscriptions : 18 août 1855. — 16 avril 1855 ; cette dernière date était celle du voyage de l'empereur ; au-dessous une grande bannière avec cette inscription : *Union, Force, Désintéressement.*

A partir du Gymnase, les mâts devenaient plus nombreux, les cafés, les restaurants, les établissements publics avaient décoré leurs fenêtres de drapeaux de toutes couleurs, des pavillons anglais, turcs, piémontais, mêlés aux drapeaux tricolores.

De distance en distance, des bannières étaient tendues transversalement ; en face de la rue Rougemont les mâts portaient comme inscription : le Comptoir d'Escompte de Paris ; un peu plus loin, sur les ecussons du 7e bataillon on lisait : *Welcome* (bien venue).

La maison des tapis d'Aubusson, celle qui fait face aux Variétés, étaient superbement décorées et au coin de la rue Vivienne, un portique avait été élevé par les agents de change ; puis c'etaient deux colonnes en toile peinte élevées par le tribunal de commerce et flanquées des statues symboliques de la Loi, de la ville de Paris, des Arts et de l'Industrie, près de la rue Lepeletier un grand arc de triomphe construit par les employés de l'Opéra, c'était une pièce hors ligne admirablement ornée et décorée ; ce monument de toile qui excitait des cris d'admiration, avait été construit presque en entier sous les yeux du public qui n'avait cessé d'encombrer le boulevard.

Enfin, venait vis-à-vis de la rue de Marivaux, une grande colonne élevée par l'Opéra-Comique ; elle était peinte en blanc mat et or et surmontée d'un globe et d'un aigle ; au pied de la colonne était un parterre de fleurs.

De la rue de Marivaux à la Madeleine la décoration continuait de la même façon et se prolongeait à travers la rue Royale, la place de la Concorde et les Champs-Élysées.

Sur tout ce parcours, une foule énorme stationnait, avide de contempler les traits de la Reine, mais lorsqu'elle arriva il faisait presque nuit.

Vers sept heures du soir une dépêche signala l'approche du train ; à sept heures un quart il entrait en gare. Une salve de cent un coups de canon salua l'arrivée ; les tambours battirent aux champs et la musique du régiment des guides joua l'air du *God Save The Queen.*

La reine descendit du wagon, salua les assistants et donna le bras à l'empereur qui était en grand costume de général de division ; elle traversa ainsi le débarcadère et le salon qui avait été préparé, sans s'arrêter ; elle était en simple costume de voyage ; le comte de Ségur offrit le bras à la princesse royale et le prince de Galles marchait derrière avec les personnages de la suite de la reine.

Tous ces personnages montèrent en voiture, des détachements des guides, de la garde de Paris et des cuirassiers de la garde ouvrirent et fermèrent la marche. La haie était formée par la garde nationale et les troupes de ligne.

Le cortège suivit les boulevards et les Champs-Elysées se dirigeant vers Saint-Cloud et les spectateurs un peu désappointés de n'avoir pu distinguer les traits de la reine finirent par rentrer chez eux. Ils ne furent pas plus heureux le 21.

Ce jour-là, la reine d'Angleterre qui était allée visiter Versailles, se rendit avec la famille impériale à l'Opera, où de grands préparatifs avaient été faits.

Dès six heures, une foule immense se portait encore aux Champs-Elysées et sur les boulevards. Des illuminations, les trophées de drapeaux, les lanternes vénitiennes donnaient à la grande avenue un aspect des plus pittoresques. Les hôtels étaient brillamment ornés.

Sur la ligne des boulevards, les trophées et les riches tentures des balcons avaient été conservés.

Toute la rue Lepeletier était sablée et garnie d'ifs illuminés au gaz; le péristyle du théâtre se trouvait transformé en un immense parterre orné des fleurs des plus rares, la marquise était surmontée d'une aigle aux ailes éployées; un lustre immense de 8 mètres de haut sur 6 mètres de diamètre entièrement, garni de verres de couleur était sous l'arc de triomphe élevé à l'entrée de la rue Lepeletier.

Bref, tout était disposé pour flatter le regard à l'extérieur comme à l'intérieur où 50 lustres avaient été ajoutés aux lustres ordinaires.

Tous les cafés, les cercles, les établissements publics étaient illuminés.

Pendant toute la soirée, la circulation des voitures fut interrompue sur les boulevards.

La foule qui, vers sept heures, avait commencé à stationner sur les trottoirs, finit par envahir tout le boulevard et c'était à qui contemplerait les voitures de gala, les fourgons qui renfermaient les rafraîchissements et sur le haut desquels étaient juchés les cent gardes destinés au service intérieur.

A huit heures et demie, la reine, l'empereur et la suite arrivèrent dans huit voitures fermées, conduites à 4 chevaux et escortées par un détachement de cuirassiers.

A l'issue de la représentation qui fut splendide, c'est-à-dire à onze heures et demie, la foule stationnait toujours et à la voir aussi compacte, on eût pu supposer que les mêmes personnes étaient restées à leur place pendant tout le temps que dura le spectacle.

Le surlendemain, c'est-à-dire le 23 août, la ville de Paris donna une fête qui dépassa en beauté et en magnificence tout ce qu'on avait vu jusqu'alors de plus brillant et de mieux ordonné: « on avait, dit l'auteur du *Nouveau Paris*, illuminé et pavoisé, la rue de Rivoli dans toute sa longueur et une partie des quais. La place de l'Hôtel de ville était entourée de mâts vénitiens surmontés de bannières flottantes et de grandes pyramides en verres de couleur. La façade était décorée de trophées, d'écussons, de drapeaux, les lignes principales, les angles, les saillies de l'architecture, étaient accusés par des cordons de lumière. En avant de l'entrée d'honneur, on avait construit une élégante marquise pour servir uniquement de passage à leurs Majestés, aux princes et à leur suite.

« Le premier vestibule, orné des statues en bronze de Louis XIV et de François Ier, était richement tendu et orné de fleurs dans tout son pourtour. Dans les fonds, deux orchestres d'harmonie cachés par les plis des tentures et composés des premiers artistes, attendaient l'arrivée de leurs Majestés pour exécuter le *God Save The Queen* et la marche de Gounod : *Vive l'Empereur!*

« La grande cour de Louis XIV offrait un éblouissant coup d'œil. Au fond de cette cour, on avait élevé un escalier à double rampe, entièrement à jour, rappelant par le style et le dessin l'escalier de Fontainebleau, et reposant sur un vaste bassin, au milieu duquel se dressaient les statues réunies de la France et de l'Angleterre. Deux autres statues à demi couchées représentaient la Seine et la Tamise versant des nappes d'eau de leur urne de cristal. De chaque croisée pendaient des draperies de velours cramoisi à franges d'or, ornées de monogrammes enlacés de la reine Victoria et du prince Albert, de l'empereur et de l'impératrice. Au-dessus de la porte et au milieu d'un magnifique trophée, brillait le double écusson de France et d'Angleterre.

« Sur tout le parcours des Tuileries à l'Hôtel de ville une foule immense, avide de voir Leurs Majestés stationnait sur leur passage et a fait entendre des cris mille fois répétés de Vive la reine, Vive l'empereur!

« Les visiteurs furent reçus dans le premier vestibule par le préfet de la Seine, M. Delangle, président du corps municipal, M. Merruau, secrétaire général de la préfecture, les conseillers municipaux et les maires et adjoints des arrondissements de Paris.

« Tout le corps municipal précéda Leurs Majestés et s'arrêta à l'entrée de la salle des fêtes pour former la haie sur le passage de la reine et de l'empereur.

« Le cortège se dirigea ensuite vers la salle des fêtes où avait été préparée une estrade recouverte en velours rouge et surmontée d'une couronne, et de draperies en velours rouge et crépinées d'or.

« A dix heures l'empereur ouvrit le bal avec S. M. la reine d'Angleterre, le prince Albert avec la princesse Mathilde, le prince Napoléon avec Lady Cowley, le prince Adalbert de Bavière avec Mme Haussmann.

« Après le quadrille, l'empereur, l'impératrice et leurs hôtes parcoururent les salons de l'Hôtel de ville au milieu d'une foule empressée.

« Deux autres estrades richement drapées de velours, avaient été réservées à l'empereur et à ses hôtes dans la salle du Trône et dans les salons des Arcades.

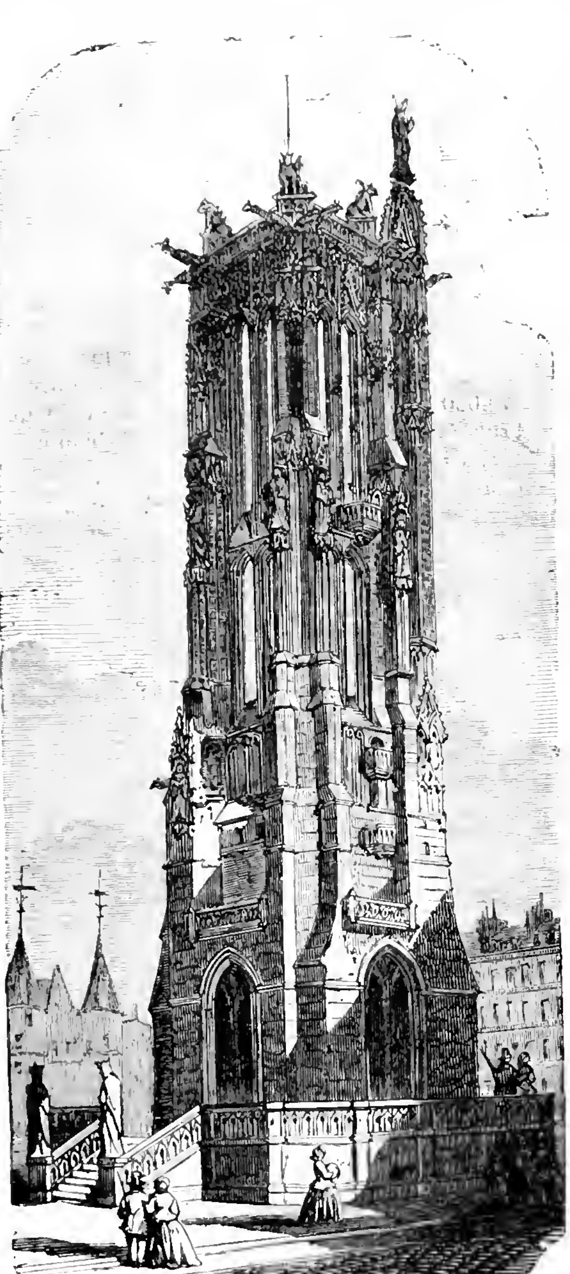
« Il y avait à tous les étages et dans presque toutes les salles où on ne dansait pas, des buffets servis avec la plus grande profusion. Plus de 8,000 invitations avaient été envoyées dont un grand nombre aux étrangers de distinction. Le corps diplomatique, les ministres, les présidents du Sénat, du Corps législatif et du Conseil d'État, les fonctionnaires publics; les officiers et étrangers étaient en grand uniforme.

« Aucun mot ne saurait décrire l'éclat de cette fête, la beauté et la richesse des parures, la satisfaction et la joie qui brillaient sur tous les visages. Les mesures avaient été si bien prises, que malgré l'énormité de la foule, la ventilation a pu être suffisamment entretenue et la circulation ne fut pas entravée un instant.

« Leurs Majestés se retirèrent vers onze heures et demie, et après leur départ, la fête se prolongea jusqu'au matin. »

La reine d'Angleterre quitta Paris le 27 août et la foule se porta sur son passage avec le même empressement, la même spontanéité, le même enthousiasme qu'à son arrivée.

Le 8 septembre, l'empereur et l'impératrice se rendaient à la représentation du théâtre italien. Au moment où la voiture dans laquelle se trouvaient les dames d'honneur de l'impératrice s'arrêtait devant l'entrée du théâtre, un individu qui stationnait en face sur le trottoir déchargea, sans même viser, deux petits pistolets de poche sur la voiture. Personne ne fut atteint.



Tour Saint-Jacques-la-Boucherie.

L'auteur de cet attentat qui fut immédiatement arrêté, était un sieur Camille Edmond Bellemare, âgé de vingt-deux ans, ayant dès l'âge de seize ans été condamné à deux ans de prison pour escroquerie, et gracié au bout de six mois par l'empereur, alors président de la République.

Soumis à la visite des médecins aliénistes, Bellemare fut reconnu pour fou et enfermé à Bicêtre.

Le 13, un *Te Deum* solennel fut célébré à Notre-Dame, en actions de grâces de la prise de Sebastopol. La cathédrale avait été pour cette cérémonie, richement tendue de draperies: un grand nombre de bannières et d'oriflammes étaient suspendues à ses voûtes et réunissaient les couleurs de la France, de l'Angleterre, du Piémont et de la Turquie.

Un événement tragique occupa les Parisiens dans ce mois de septembre, un cocher de fiacre, appelé Collignon, transportait dans sa voiture un sieur Juge, directeur d'une école normale de province, alors en vacances à Paris; à la suite d'une altercation relative au prix de la course due au cocher, celui-ci se montra tellement insolent, que M. Juge porta plainte contre lui.

Furieux, Collignon se présenta à l'hôtel où était descendu le voyageur, le demanda et une fois en sa présence, il l'assassina.

Le misérable aussitôt arrêté ne tarda pas à

expier son crime sur l'échafaud et depuis, le nom de Collignon est devenu l'injure la plus grave qu'on puisse adresser à un cocher mal appris.

Le 15 septembre, on commença à Passy, à l'angle de l'avenue de Saint-Cloud et de la rue du Petit-Parc, un puits artésien destiné à fournir des eaux pour l'arrosement des parties hautes du bois de Boulogne et pour suppléer au service d'eau de Seine dans Paris. Ces travaux s'exécutèrent sous la surveillance de M. Alphand, ingénieur en chef des promenades et plantations de Paris, et ce fut M Kind, ingénieur saxon, qui fut chargé de leur direction. Deux ans plus tard, le 24 septembre 1857, l'eau jaillit avec force et déborda. Le débit était de 15,000 mètres cubes en 24 heures.

Le 15 novembre fut un jour de fête pour un grand nombre de Parisiens; 40,000 personnes se pressaient dans les tribunes et sur les gradins d'un immense amphithéâtre qui tenait tout le palais de l'industrie pour assister à la cérémonie de la distribution des récompenses qui clôturait l'Exposition universelle.

Les magnificences déployées dans cette fête furent à la hauteur de la pensée qui avait conçu l'Exposition et digne de la France qui conviait tous les peuples au partage des récompenses internationales. Par les costumes étrangers, aussi bien que par les armoiries et les bannières, la grande nef présentait l'aspect d'un palais cosmopolite et réalisait l'allégorie de l'hémicycle figurant l'alliance des nations.

A dix heures, les dix portes du palais s'ouvrirent aux invités et la foule prit place sans désordre et sans encombrement; le brouillard pénétra dans la nef et pendant quelques heures on grelotta sous une température presque glaciale. Les toilettes et les uniformes disparaissaient sous les fourrures et les paletots, mais vers midi, un rayon de soleil pénétra dans la salle qui présentait un coup d'œil féerique. Au centre, vis à vis la grande porte d'entrée, s'élevait le trône entouré des ministres et des hauts fonctionnaires de l'État. A midi, un coup de canon tonna et le cortège impérial sortait des Tuileries au milieu d'une foule compacte; une demi-heure plus tard, une nouvelle salve annonça son entrée dans le palais de l'Industrie.

Deux discours furent prononcés, l'un par le prince Napoléon, président de la commission, l'autre par l'empereur, puis aussitôt après commença la distribution des croix et des médailles.

Chaque exposant précédé d'une bannière, se présentait sur l'estrade. Le prince Napoléon remettait les médailles et décorations à l'empereur qui, debout, au pied du trône, les decernait lui-même aux lauréats. La cérémonie se termina vers deux heures.

Trois jours plus tard, le dimanche 18 novembre «la nuit tombait, dit M. de Labédollière, quand des clartés rougeâtres flamboyèrent sur Paris. Les habitants se demandèrent avec anxiété d'où elles provenaient. Les terrasses, les toits mêmes se couvrirent de curieux, interrogeant l'horizon. Les bruits les plus sinistres couraient, les uns indiquaient tel embarcadère de chemin de fer qui brûlait, les autres, la compagnie générale des omnibus, quelques personnes parlaient même du palais de l'Industrie; à Auteuil, à Passy, on battait la générale.

« Ce ne fut que vers sept heures que la foule qui se déversait par les rues, les quais et les boulevards fut fixée sur le théâtre du sinistre. Il s'agissait de la Manutention des vivres militaires.

« L'incendie avait éclaté vers les cinq heures du soir dans la partie des bâtiments qui est occupée par la machine à vapeur ou dans un des fours. Après avoir été d'abord comprimé, il reprit une intensité telle qu'il n'aurait plus été possible d'espérer le contenir sans un déploiement immense de moyens et de forces. Tous les postes des pompiers, tous ceux des casernes principales, les pompiers mêmes qui étaient en permission, furent aussitôt requis, et l'on coupa le feu de manière à préserver les grands établissements voisins.

« Des régiments entiers, parmi lesquels la gendarmerie, les grenadiers, les cuirassiers de la garde, des détachements de presque tous les régiments en garnison à Paris, les chasseurs de Vincennes, les guides portèrent les secours où il en fallait.

« Les grenadiers arrachèrent aux flammes de nombreux sacs. On réussit également à sauver les papiers de la comptabilité et les farines. Les brigades centrales des sergents de ville se distinguèrent particulièrement. »

Les autorités principales de Paris accoururent sur le lieu du sinistre et bientôt, d'immenses chaînes s'organisèrent. A dix heures, une foule de tapissières, de chariots fut mise en réquisition pour enlever ceux des amas de vivres qui purent être sauvés et on parvint à se rendre maître du feu ou plutôt à l'isoler. Des trois corps de logis de la Manutention, un seul fut brûlé avec les moulins et les grains qu'il renfermait. La perte fut évaluée à près de 2 millions bien qu'on eût sauvé la plus grande partie des approvisionnements de l'administration en blé et farine.

Au mois de décembre, on eut : le 2, la célébration de la fête des écoles dans l'église Sainte-Geneviève; le 11, les funérailles de l'amiral Bruat à l'hôtel des Invalides; le 27, une grande revue des troupes de la 1re division militaire fut passée au Champ de Mars par l'empereur et le roi de Sardaigne; le 28, une fête magnifique à l'Hôtel de ville, fête offerte par la ville de Paris au roi de Sardaigne; et le 29 décembre, eut lieu la rentrée à Paris des troupes de ligne et de la garde, de retour de Crimée. Ce fut une véritable fête publi-

que; dès le matin une foule immense se pressait à la gare de Lyon, sur la place de la Bastille, le long des boulevards jusqu'à la rue de la Paix et à la place Vendôme, où devait avoir lieu le défilé devant l'impératrice et sa suite, placée aux fenêtres du ministère de la Justice.

A neuf heures, les tambours de la garde nationale commencèrent à rappeler les hommes qui devaient faire la haie sur le passage de l'empereur se rendant à la Bastille pour recevoir les troupes.

La décoration des boulevards avait été complétée dans la matinée. C'étaient partout des inscriptions et des emblèmes en l'honneur de l'armée d'Orient, qui s'étalaient à toutes les croisées et sur toutes les maisons de la ligne des boulevards et de la rue de la Paix.

Le maréchal Magnan, entouré d'un nombreux état-major, avait fait disposer les troupes arrivant de Crimée dans l'ordre qu'elles devaient prendre pour le défilé.

Dès qu'elles furent arrivées, l'empereur les reçut et repartit au trot pour la place Vendôme.

Ce fut surtout aux zouaves de la garde que la population fit un accueil frénétique; les acclamations, les applaudissements, les mouchoirs agités aux balcons chargés de femmes en élégantes toilettes, les bouquets, les couronnes, rien ne manqua à l'ovation des zouaves.

Toutes les troupes étaient en tenue de campagne, sac au dos, les officiers des régiments de ligne portaient des bottes montantes adoptées pendant les travaux du siège.

Les blessés marchaient en tête des regiments et étaient l'objet des marques de sympathie les plus chaleureuses. La vue des uniformes usés, les drapeaux criblés de balles, les figures bronzées et fatiguées des soldats produisaient la plus vive émotion. Les aigles des troupes faisant la haie s'inclinaient sur le passage des régiments et les tambours battaient aux champs; les officiers de la garde nationale se détachaient des rangs et offraient des bouquets aux officiers, au nom de leur compagnie. La Bourse et toutes les administrations publiques avaient pris vacance ce jour-là.

Le 5 mai 1855, s'ouvrit aux Champs-Elysées un théâtre, celui des Bouffes-Parisiens (salle d'été); il fut installé dans la petite salle du prestidigitateur Lacaze, construite peu de temps après la révolution de 1848 et qui était à louer.

Le privilège était accordé à M. Jacques Offenbach, violoncelliste et chef d'orchestre de la Comédie-française, qui, non content d'être à la fois le fondateur et le directeur de cette bonbonnière lyrique, voulut aussi en être le pourvoyeur le plus infatigable.

Ce privilège mérite une mention particulière. Le ministère autorisait M. Offenbach à jouer des saynètes à trois personnages au plus; peu après quatre furent accordés, ce qui décida l'impresario à en solliciter cinq qui lui furent refusés net; ce que voyant, Offenbach introduisit dans *Croquefer* un personnage muet auquel il donna un rôle de chien qui obtint un succès fou.

Le spectacle d'ouverture des Bouffes-Parisiens aux Champs-Élysées fut composé d'un prologue de Méry: *Entrez Messieurs Mesdames*, d'une pantomime *les Statues de l'alcade* et d'une saynète: *les Deux Aveugles;* ce spectacle obtint un plein succès et à partir de ce moment il fut de mode de fréquenter le théâtre des Bouffes-Parisiens et d'applaudir ses excellents artistes Pradeau, Berthelier, que l'on avait enlevé au concert de la rue Contrescarpe-Dauphine, Dalmont, Mlle Macé, la comédienne de talent qui est devenue Mme Montrouge.

Qui ne se souvient de ces amusantes folies qui eurent pour titre: *Le 66, Ba-ta-clan, les deux vieilles gardes, l'orgue de Barbarie, le savetier et le financier, M'sieu Landry, Six demoiselles à marier, la rose de Saint Flour, Pépito, les trois baisers du diable, la bonne d'enfant*, etc.

De novembre à juillet la salle d'été fermait; à partir de 1859 elle ne rouvrit plus pour les Bouffes d'été et devint un théâtre de pantomime et d'opérette, sous le titre de théâtre Deburau, du nom de son nouveau directeur, fils et successeur du célèbre mime des Funambules.

L'entreprise ne réussit que médiocrement et après M. Deburau, ce fut une femme jadis célèbre dans le monde de la galanterie, Céleste Mogador (Mme Lionel de Chabrillan) qui prit la direction de ce petit théâtre; elle y fit jouer ses pièces, ce qui n'était pas un moyen d'attirer les spectateurs; après une courte carrière elle céda l'entreprise à M. Eugène Moniot qui ne fit pas de meilleurs affaires; enfin un homme intelligent, artiste des Délassements-Comiques, connu sous le nom de Montrouge, prit la direction de ce théâtre agonisant, et avec l'aide de Mlle Macé, devenue sa femme, il rendit la vie et le succès à cette petite scène qui s'appelait alors le théâtre des Champs-Élysées et qu'il intitula spirituellement les Folies-Marigny.

Ce fut une véritable résurrection; le public retrouva le chemin du théâtre qu'il avait abandonné et pendant plusieurs années, la vogue récompensa les efforts de Montrouge qui fit une petite fortune dans l'exploitation de ce théâtre où, *les Virtuoses du pavé, en classe Mesdemoiselles* et tant d'autres pièces à succès sont devenues les classiques de l'opérette.

Malheureusement lorsqu'il le vendit, la guigne reparut et il faut renoncer à dresser la liste de tous les directeurs qui se succédèrent non pas d'année en année, mais presque de mois en mois.

Ce théâtre existait encore au 1er janvier 1881, mais en avril, on y joua une opérette sous le titre l'*Ile des Vierges*, ce fut la dernière pièce; peu de temps après, la salle fut livrée aux démolisseurs, l'architecte Garnier, qui fit le nouvel opéra,

était chargé d'élever à la place des Folies-Marigny un splendide palais, destiné à y installer le panorama de Balaklava, peint par les peintres Poilprot et Jacob.

Dans le rez-de-chaussée du panorama Marigny, on verra des dioramas d'un nouveau système, où figureront des personnages en cire.

Nous trouvons à la date de 1855, la fondation de deux cercles, celui des Chemins de fer et celui de l'Exposition : le premier s'installa au coin de la rue de la Michodière et du boulevard des Italiens et fut spécialement fréquenté par des industriels et des gens du haut commerce. Le prix fut fixé à 200 francs et la cotisation annuelle était alors la moins élevée de tous les autres cercles, « le cercle des Chemins de fer est un des plus vivants de ce temps-ci, il tend à une très grande prospérité et répond directement à un besoin. »

Ce fut aussi, en 1855, que fut créé le Tattersall, établissement public pour la vente des chevaux, à l'exemple de celui fondé à Londres par M. Tattersall. Il est dirigé, sous la surveillance du ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, par le conseil d'administration d'une société anonyme.

Une salle de réunion, dépendante de l'établissement, est ouverte aux amateurs de chevaux ; on y trouve tous les renseignements relatifs aux chevaux et aux courses.

On avait commencé dans le cours de l'année 1854, la construction d'un nouveau pont destiné à ouvrir une communication entre Chaillot et la partie des Champs-Élysées qui avoisine le Cours-la-Reine d'une part et la rive gauche de l'autre ; ce pont fut terminé en 1855, on l'appela le pont de l'Alma, en l'honneur de la victoire de l'Alma gagnée en 1854.

« C'est, dit *Paris illustré*, une belle construction en pierre portant sur trois arches en anses de panier, dont l'ouverture varie de 39 à 43 mètres. Entre les arches, au sommet des piles, on a placé de chaque côté, des statues représentant des soldats de diverses armes qui ont pris part à la bataille dont le pont porte le nom, savoir : un grenadier et un zouave par M. Dieboldt, un chasseur à pied et un artilleur à pied par M. A. Arnaud. Les deux premières statues se font remarquer par une grande exactitude du costume militaire, artistement alliée au caractère exigé par les traditions de la sculpture monumentale. Les deux dernières, moins académiques peut-être, se distinguent par une expression saisissante des qualités particulières aux armes qu'elles symbolisent en quelque sorte dans un type ; le pont de l'Alma a coûté 1,700,000 francs. »

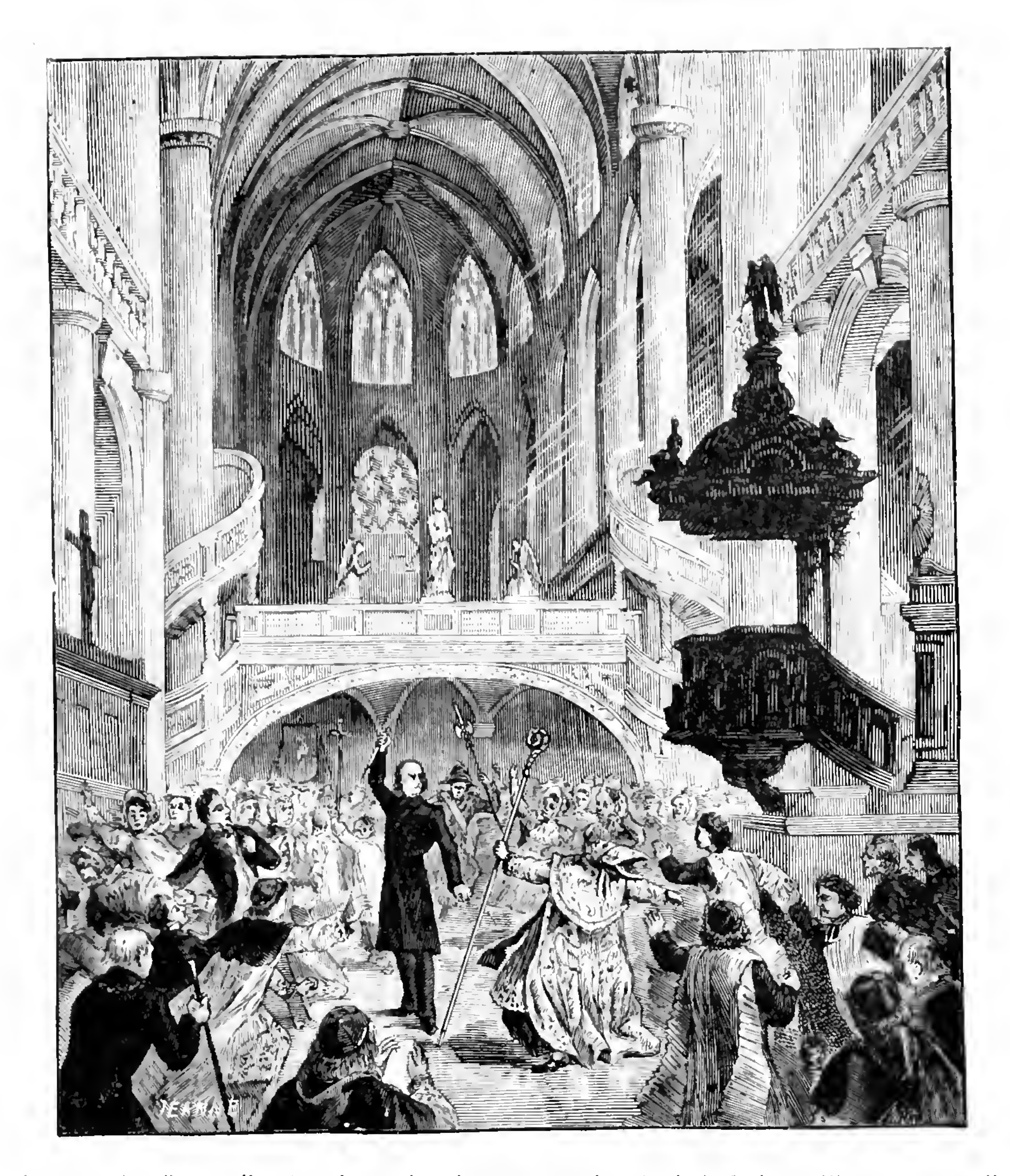
On bâtit aussi en cette année une petite église sans style dans la rue des Marais, qui fut placée sous le vocable de Saint-Martin, ainsi que la mairie du 1er arrondissement, cette construction bâtarde et ridicule qui dépare si fâcheusement la place du Louvre. Ce fut afin de terminer cette place que, pour dissimuler le défaut de parallélisme de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois (qu'on hésitait à démolir), avec le palais du Louvre, on rendit ce défaut plus saillant, en l'imposant à une mairie soi-disant Renaissance qui offre « les formes et les lignes du style ogival, un mélange odieux de toutes les architectures connues et inconnues. Enfin, pour combler le vide laissé entre ces deux monuments si dissemblables, bien qu'ils eussent l'apparence d'avoir été copiés l'un sur l'autre, et qui semblent s'éloigner avec horreur en se boudant, on les réunit par une tour ogivale qui n'avait aucune raison de s'élever au XIXe siècle sur un pareil emplacement. »

Dans la même année, on vit s'ouvrir la rue de l'Allée-Verte sur des terrains particuliers et la rue, le boulevard et le passage de l'Alma ; les rues d'Armaillé, des Artistes, de l'Assomption, au Maire, de Crimée, et le passage de la Sorbonne, qui dut son nom au voisinage de la Sorbonne.

Le 15 janvier 1856, Paris s'entretint d'un accident assez singulier, M. de Vaulabelle, conservateur du cimetière Montmartre, informé que des malfaiteurs s'introduisaient la nuit dans le cimetière, ordonna aux gardiens de tirer après le premier qui-vive adressé aux promeneurs nocturnes. M. de Vaulabelle voulant s'assurer de l'exécution de la consigne, dirigea sa promenade du côté où l'un des gardes nommé Mabille se trouvait posté. Le vent soufflait et le malheureux conservateur interpellé par son subordonné n'entendit pas sa voix, un moment plus tard il tombait, frappé d'un coup de carabine qui lui traversait la poitrine de part en part.

L'année 1856 s'ouvrit sous de favorables auspices pour le gouvernement impérial qui était alors à l'apogée de sa prospérité. Le 16 mars, la naissance d'un fils sembla venir combler tous les désirs du souverain. « Le 20 mars 1811, fait remarquer M. de Saint-Amand, le 30 septembre 1820, le 16 mars 1856, la foule attendit avec la même impatience le vingt-deuxième coup de canon qui annonçait la naissance d'un prince. On vit dans le même palais se reproduire les mêmes adulations, éclater les mêmes joies. Les grands corps de l'État adressèrent les mêmes félicitations et les mêmes hommages, les poètes accordèrent leur lyre avec le même enthousiasme. Les dynasties eurent les mêmes illusions et se crurent impérissables. »

Le prince impérial Napoléon-Eugène-Louis-Jean-Joseph, naquit au château des Tuileries le dimanche, jour des rameaux, à trois heures un quart du matin. Au moment des grandes douleurs, les princes Napoléon et Murat, le ministre d'État et le garde des sceaux furent introduits dans la chambre à coucher de l'impératrice pour servir de témoins. Aussitôt après l'accouchement, procès-verbal de la naissance fut dressé sur le registre de



Un homme, vêtu d'une redingote noire, se leva brusquement du sein de la foule et s'élança sur le prélat.
(Page 219, col. 2.)

l'état civil de la famille impériale par le ministre d'État. Le pape était le parrain et la reine de Suède la marraine du jeune prince, qui fut ondoyé le même jour. Dans le chœur de la chapelle des Tuileries avait été placée près des marches de l'autel, sur un tapis de velours blanc, une table couverte d'un tapis de même étoffe et de même couleur, et sur cette table était posé un vase en vermeil destiné à servir de fonts baptismaux, et ce fut le premier aumônier de l'empereur qui procéda à l'ondoiement après lequel les fonts baptismaux furent remplacés sur la table par le registre des baptêmes de la famille impériale, tenu par le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois et l'acte fut signé.

Un *Te Deum* et un *Domine salvum fac imperatorem* terminèrent la cérémonie.

Le soir, nombre de monuments et de maisons particulières furent illuminés.

Naturellement, pendant toute la journée et le lendemain ce ne fut que félicitations, visites; le château des Tuileries ne chôma pas de visiteurs empressés d'apporter l'expression de leur dévouement et de leurs vœux.

A l'occasion de cette naissance, l'autorisation de rentrer en France fut accordée à tous les proscrits politiques de décembre 1851, à la condition qu'ils déclareraient se soumettre loyalement au gouvernement.

Enfin, une souscription nationale fut ouverte à

Paris pour offrir à l'impératrice et au prince impérial « un témoignage de gratitude et de dévouement. » Cette souscription réunit 600,000 signatures et 80,000 francs furent souscrits avec un chiffre limite de 25 à 50 centimes ; cette somme fut employée, selon le vœu de l'impératrice, en œuvres charitables.

Le 25 février, s'ouvrit à Paris un Congrès entre les divers représentants des puissances étrangères, sous la présidence du ministre des affaires étrangères, et ce Congrès, qu'on désigne sous le nom de Congrès de Paris, prépara les bases du traité de paix, qui fut signé le 30 mars à l'hôtel du ministre des affaires étrangères, du quai d'Orsay.

Le 12 avril, un banquet était donné aux membres de ce Congrès et la clôture des opérations eut lieu le 16 août.

Un détail assez curieux relatif à ce Congrès mérite d'être consigné : l'impératrice ayant manifesté le désir de posséder et de conserver la plume avec laquelle les plénipotentiaires signeraient le traité général de paix, une plume d'aigle fut choisie à cet effet, et après avoir été ornée par le joaillier de la couronne d'emblèmes appropriés à la circonstance, elle resta réservée pour la signature exclusive des sept exemplaires dans lesquels l'instrument de la paix fut expédié.

Le 14 juin, le prince impérial fut baptisé en grande pompe à Notre-Dame ; une décoration splendide de la vieille cathédrale avait été ordonnée et les journaux du temps ne tarissent pas sur les splendeurs de la cérémonie. Ce fut à quatre heures et demie que le cortège du cardinal légat sortit des Tuileries pour se rendre à Notre-Dame et à cinq heures le cortège impérial partait à son tour et traversait une foule compacte pour arriver à six heures sur la place du parvis au bruit du canon et des exclamations enthousiastes plus ou moins sincères.

On prodigua pour le baptême toutes les pompes des cours précédentes et l'étiquette la plus sévère présida à tous les détails. On remontait à deux siècles en arrière.

Pendant le cours de 1856, on reçut à Paris des hôtes illustres qui sans doute venaient échanger d'amicales relations avec Napoléon III, mais qui durent interroger encore l'esprit de la nation, ce furent : le duc de Cambridge, le roi de Wurtemberg, l'archiduc Ferdinand d'Autriche, le prince Frédéric-Guillaume de Prusse, le prince Oscar de Suède, le prince Adalbert de Bavière, le prince régnant de Toscane, et on n'épargna ni les fêtes ni les revues à ces visiteurs haut titrés.

Tous en venant passer quelques jours à Paris, le visitaient en détail et Paris était alors en pleine transformation ; il avait été concédé à M. Roqueplan, à la condition d'y faire un établissement public, un espace de quatre hectares dans le bois de Boulogne ; un industriel, M. Ernest Ber, se chargea de mettre en valeur ces quatre hectares, et le 29 juin fut ouvert le Pré-Catelan, c'est-à-dire un jardin planté des arbustes les plus beaux et les plus rares, des fleurs les plus exquises, et dessiné avec un goût parfait, un théâtre dit Théâtre des fleurs sur lequel on exécutait, au milieu de la décoration naturelle, des pantomimes et des ballets, un kiosque de concert, un vaste pavillon destiné à offrir des écuries et des remises aux équipages, un buffet-restaurant, un café-brasserie, un établissement de photographie, un cabinet de lecture, des marionnettes italiennes, etc.

« Au début, dit Alfred Delvau, Paris entier s'y porta attiré par les promesses des affiches qui furent toutes tenues et par les réclames des journaux, par hasard sincères... On y voyait danser, au milieu de plantes nouvelles venues à grands frais de Hollande, une troupe de danseuses jeunes, jolies, agiles et déhanchées à souhait ; des kiosques pittoresques, véritables cabinets de verdure, d'où partaient des fanfares joyeuses exécutées par des musiciens invisibles, un aquarium de pisciculture, une salle de danse en plein air, toute parfumée par son voisinage ; des exercices d'acrobates dignes de l'Hippodrome, et pour terminer chaque fête, l'inévitable feu d'artifice, splendide comme ceux du gouvernement.

« Mais c'était trop beau, cela ne dura pas. Le public capricieux reprit le chemin de Mabille, du Ranelagh et du Château des fleurs.

M. Ernest Ber se ruina et ferma le Pré-Catelan, et il n'y resta qu'une laiterie alimentée par de petites vaches bretonnes.

En 1862, la ville de Paris reprit le Pré-Catelan et on essaya de le faire revivre : on y donna les dimanches et fêtes, à une heure, un grand concert dirigé par Musard fils, et un bal d'enfants avec orchestre militaire, mais depuis, tout cela a disparu comme établissement de plaisir.

Un autre bal fut ouvert peu de temps après le Pré-Catelan, ce fut celui des Folies-Robert, situé sur le boulevard Rochechouart, au fond d'une impasse. C'était un vaste salon carré, avec galeries et une seconde salle dans laquelle on dansait à ciel ouvert pendant l'été, l'orchestre fut d'abord dirigé par Olivier Métra qui le quitta pour prendre celui du Château des fleurs. Ce bal était fréquenté par un public très mêlé.

Au reste, on dansait beaucoup à cette époque, et Victor Rozier, l'historiographe des bals publics à Paris, nous apprend que pendant l'été de 1855 on comptait 40 bals dans l'intérieur de Paris et 140 dans les communes de l'ancienne banlieue ; l'hiver, ce nombre était de 70 pour l'intérieur et de 100 *extra-muros*. Les principaux établissements étaient Mabille, le Ranelagh, le Château des fleurs, la Chaumière, le Château rouge, l'Élysée des arts, le jardin Bullier, la salle Valentino, le Jardin d'hiver, la salle Sainte-Cécile, la salle Barthélemy, le Waux hall, le Château d'Eau, le salon de Mars, le Tivoli d'hiver et le

Prado. Hors barrière venaient l'Élysée-Ménilmontant, l'Ermitage, le bal Dourlans, l'Élysée-Montmartre, le Jardin de Paris, la Boule noire, la Reine Blanche, le salon Favie, les Vendanges de Belleville, le grand Turc, les mille Colonnes, le bal Grados, le bal Tonnelier, etc. — Un certain nombre de ces établissements existe encore.

Au mois de novembre 1856, une nouvelle église, sous le vocable de saint Marcel, fut construite sur le boulevard de l'hôpital comme troisième succursale de Saint-Étienne-du-Mont. C'est une église toute moderne dans laquelle l'art n'a pas grand chose à voir. On y a imité le style du XIIIe siècle, mais ce n'est qu'un pastiche sans nulle valeur. L'église Saint-Marcel est cure de première classe.

On bâtit aussi dans la même année et en attendant la construction de l'église qui fut élevée plus tard sur le boulevard Montparnasse, une petite église provisoire, édifiée tout en bois, dans la rue de Rennes et qu'on nomma Notre-Dame-des-Champs en souvenir de l'ancien prieuré situé rue d'Enfer, et dans lequel furent établies des carmélites.

Enfin, le 30 décembre, eut lieu la bénédiction de l'église Saint-Eloi, construite rue de Reuilly; cette cérémonie fut suivie de l'installation de l'abbé Denys, premier aumônier de l'hôpital Saint-Louis, en qualité de curé de la nouvelle succursale.

Les constructions de cette église recouvrent un espace d'environ 1,110 mètres; ses dimensions sont de 46 mètres en longueur sur 23 de largeur et 12 de hauteur à la clef de la voûte. La nef principale, percée de sept arcades à plein cintre, est accompagnée de deux bas-côtés assez spacieux.

« Au chevet de l'église s'élève une flèche de peu d'élévation, mais d'une forme élégante. Le style adopté par M. Maréchal, architecte, tant pour le portail que pour l'intérieur de l'édifice, est le roman de la grande période. Cette forme, peu ornementée, présente le mérite de l'économie. La circonscription de l'église renferme environ 12,000 habitants.

Pendant la semaine sanglante de 1871, l'église Saint-Éloi fut dévastée et les gens de la Commune s'en servirent comme d'une prison pour y enfermer leurs victimes. L'entrée des troupes de Versailles la sauva de la destruction; elle contenait plusieurs tonneaux de pétrole et trois barils de poudre.

Nous avons vu plus haut que l'impératrice avait désiré que les 600,000 francs que la ville de Paris voulait affecter à l'achat d'un collier, fussent employés à la création d'un établissement d'éducation professionnelle pour les jeunes filles pauvres; cette maison fut fondée dans un édifice spécialement construit par M. Hittorf, sur un terrain appartenant à la ville de Paris, situé rue du Faubourg-Saint-Antoine, n° 262, et précédemment occupé par un magasin de fourrages. L'inauguration eut lieu le 28 décembre 1856. La maison fut disposée pour recevoir 300 élèves de huit ans au moins, de dix ans au plus, qui y restent jusqu'à vingt et un ans. Le produit des travaux exécutés par les élèves forme une masse qui sert à doter ces jeunes filles quand elles se marient. L'établissement fut nommé Maison Eugène-Napoléon.

La rue des Allouettes, la rue Alphonse et le passage Alphand furent ouverts en 1856.

En 1856, un industriel ouvrit sur le boulevard Rochechouart un immense café qu'on appela le café du *Delta*, on n'a jamais su pourquoi; il eut dès son ouverture, une vogue inouïe et tous les habitués des bals d'alentour en formaient la clientèle.

Ce café-monstre avait trente billards occupés la plupart du temps et pendant une vingtaine d'années il fit de brillantes affaires, puis un beau jour la vogue se retira et le 1er mai 1880, on le démolit. C'était une construction bizarre et une des curiosités du Paris pittoresque.

L'ouverture de deux autres cafés dans les environs, le café de la *Nouvelle-Athènes* et celui du *Rat-Mort*, rendez-vous habituels de la bohème des lettres et des arts, avait d'ailleurs depuis longtemps porté un coup funeste à la prospérité du Delta.

L'année 1857 commença par un crime dont tout Paris s'entretint.

Le samedi 3 janvier, jour de sainte Geneviève, s'ouvraient à Saint-Étienne du Mont, les exercices de la neuvaine qui s'y célèbrent annuellement en l'honneur de la patronne de Paris; l'archevêque Sibour avait voulu présider aux cérémonies d'usage. A quatre heures, au moment où la procession, après avoir fait une station au tombeau de la sainte, rentrait dans la grande nef, un homme vêtu d'une redingote noire, se leva brusquement du sein de la foule agenouillée et, dégageant sa main droite restée cachée jusque-là sous son vêtement, il s'élança sur le prélat et lui porta dans la région du cœur un coup terrible, avec un long couteau dont il était armé. Puis, sans chercher à fuir et, comme pour se glorifier de son action il agita en l'air son arme ensanglantée en s'écriant : A bas les déesses.

Il expliqua depuis que, par ces paroles, il entendait faire allusion au dogme de l'Immaculée-Conception, contre lequel il avait voulu protester, ainsi que contre la confrérie des Génovéfains.

Sous la violence du coup qui l'avait frappé, l'archevêque avait fait deux ou trois pas en arrière, sans cesser de tenir sa crosse archiépiscopale, mais bientôt, il s'était affaissé sur lui-même. Les soins qu'on s'empressa de lui donner furent impuissants pour le rappeler à la vie.

Immédiatement arrêté et conduit à la mairie du XIIe arrondissement, l'assassin subit un premier interrogatoire. C'était un prêtre frappé d'interdiction. Il se nommait Jean-Louis Verger, était né à Neuilly-sur-Seine, le 20 août 1826.

Transféré à la Conciergerie, Verger, dans ses divers interrogatoires, rappela les détails de son crime avec un calme réfléchi, ne manifesta aucun repentir, mais prétendit avoir voulu atteindre, en la personne de l'archevêque, non pas l'archevêque lui-même, mais le dogme de l'Immaculée-Conception.

— Je n'ai pas frappé une seconde fois, dit-il, car j'avais la certitude que le premier coup avait porté.

Une perquisition faite dans le logement qu'il occupait en dernier lieu chez son frère, miroitier, rue de Seine, amena la découverte et la saisie de nombreux papiers, tous écrits de sa main, et attestant, chez leur auteur, des idées tout à fait en opposition avec les principes de l'Église.

Renvoyé devant la cour d'assises de la Seine, Verger y comparut le 17 janvier, quatorze jours seulement après le crime. Dès six heures du matin, la foule se pressait devant le Palais de justice; à sept heures et demie lorsque les portes s'ouvrirent, la grande salle des pas-perdus fut littéralement prise d'assaut et envahie, ainsi que les couloirs. A dix heures et demie la cour entra en séance. Un défenseur avait été nommé d'office: c'était Me Nogent-Saint-Laurens.

L'accusé fut introduit et chacun put le considérer; c'était un homme de taille moyenne, un peu maigre, au front proéminent et découvert. Il était très pâle, il demanda une remise à huitaine, prétextant que les papiers qu'on lui avait pris étaient nécessaires à sa défense. Il demandait surtout qu'on lût un libelle qu'il avait composé, et, sur le refus qui lui fut fait, il entra dans une violente colère et refusa à son tour de répondre aux questions qui lui étaient adressées. Tout le temps que dura le débat il interrompit les juges, s'emporta, cria, vociféra tant et si bien qu'il fallut l'expulser de l'audience, et que ce fut en son absence qu'il fut condamné à mort.

Lorsque le greffier vint lui lire son arrêt dans sa prison, ce fut pis encore, il voulut chasser le greffier, qu'il insulta; bref, on fut obligé de lui mettre la camisole de force.

Le lendemain, il adressa une supplique à l'empereur pour obtenir sa grâce; ce recours en grâce fut rejeté, ainsi que le recours en cassation que le condamné avait formé. Quoiqu'il eût dit, au moment où les exécuteurs venaient le chercher (le 24): « s'il faut mourir, je veux mourir sans prêtre ni reliques, » il finit par écouter les exhortations de l'aumônier, qui le confessa et lui donna l'absolution; sur l'échafaud, il demanda à se recueillir quelques instants.

— J'offre ma vie en expiation de mes fautes, dit-il en se livrant à l'exécuteur.

Le jour même de l'exécution, un décret impérial appela Mgr Morlot à l'archevêché de Paris.

Le 16 février, l'empereur ouvrit la session des Chambres, c'était la dernière; le 29 mai le Corps législatif fut dissous et les électeurs convoqués pour le 20 juin, et bientôt on put lire sur les murs de Paris un document officiel; il était signé par le préfet de la Seine, et contenait ceci :

« Le temps n'est plus où les députés ne représentant qu'une classe privilégiée d'électeurs, le pouvoir craignait de faire intervenir ouvertement sa pensée dans les élections livrées aux luttes des partis, aux rivalités d'ambition. Aujourd'hui, le gouvernement adoptant avec franchise le suffrage universel, en excluant du Corps législatif tout fonctionnaire rétribué par l'État, a voulu que la Chambre fût l'expression de la volonté générale. Il ne s'est réservé qu'un seul moyen d'influence, c'est de désigner hautement au pays les hommes qui ont sa confiance. »

Paris élut cinq candidats de l'opposition sur dix, c'étaient MM. Carnot, Goudchaux Cavaignac, Ollivier et Darimon.

Le 13 juin 1857, la police, prévenue cette fois à temps de l'existence d'un complot contre la vie de l'empereur, arrêtait :

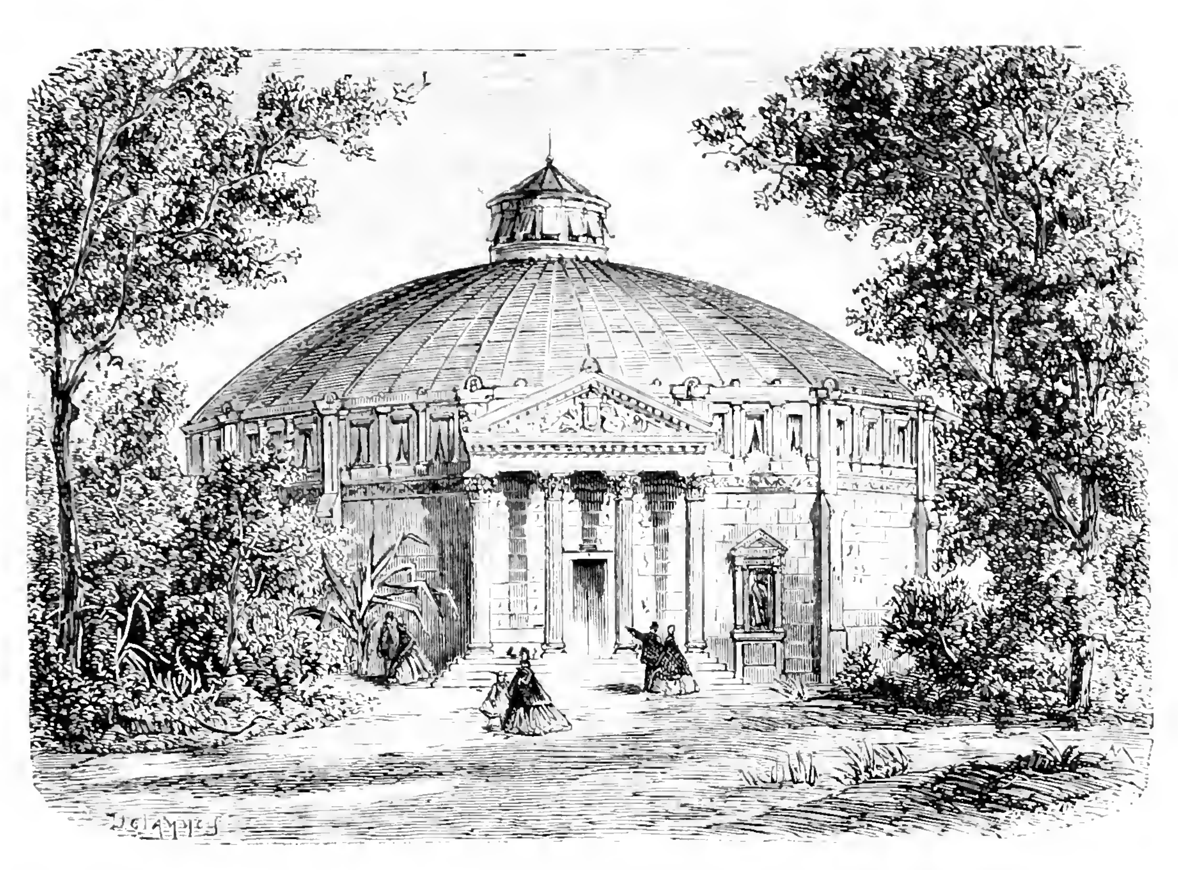
Paolo Tibaldi, ouvrier opticien, domicilié rue de Ménilmontant, 122;

Guiseppe Bartolotti et Paolo Grilli del Faro, domiciliés tous deux rue du Faubourg-Saint-Denis, 82, accusés de complot contre la vie de l'empereur.

La justice chercha et réussit à montrer dans cette nouvelle affaire la main de Mazzini et subsidiairement celle de Ledru-Rollin. Ils furent joints à l'accusation comme contumax avec deux autres Italiens non arrêtés, Gaëtano Mazzarenti et Frederico Campanella, également contumax. Ce procès fit assez de bruit; les preuves que Tibaldi, Bartolotti et Grilli en voulaient aux jours de l'empereur ne manquaient pas. Mais aucun des partis hostiles à l'empire ne voulut admettre la sincérité du complot; on décida qu'il était l'œuvre de la police. Tibaldi a énergiquement protesté contre cette assertion. Sur la déposition de Bartolotti, Ledru-Rollin, Mazzini, Campanella, Mazzarenti contumax, furent condamnés à la déportation par arrêt de la cour d'assises de la Seine, du mois d'août. Le même jugement condamna Tibaldi aussi à être déporté à Cayenne, Grilli et Bartolotti à quinze années de détention.

Le 14 août, l'empereur présida l'inauguration du nouveau Louvre. Le ministre d'État ouvrit la solennité; il rappela que l'empereur avait exprimé le désir que les travaux fussent terminés en cinq années, et que la première pierre avait été posée le 25 juillet 1852; or, le 14 août 1857, le Louvre et les Tuileries ne faisaient plus qu'un.

Quelques jours plus tard, on commençait à voir circuler, dans les rues de Paris, des vieillards de toute condition portant à la boutonnière un ruban rayé rouge et vert ; c'étaient les décorés de la médaille de Sainte-Hélène, instituée par le décret du 12 août, en faveur des anciens compa-



Panorama national.

gnons d'armes de l'empereur Napoléon Ier qui avaient fait les campagnes de 1792 à 1815.

Le mardi 20 octobre 1857, le monde galant inaugurait, par une fête de nuit, la salle de danse du professeur Markowski, au n° 12 de la rue Buffaut, et dans une maison de piètre apparence. Cette salle mauresque était haute et spacieuse; il y avait, sur trois côtés, des arcades d'un style oriental d'un effet assez heureux, au-dessus desquelles régnaient des galeries auxquelles on montait par un escalier pratiqué sous l'arcade de gauche.

Les salons de Markowski furent célèbres il y a une vingtaine d'années, et les étoiles du monde interlope y brillaient dans toute leur splendeur.

On crut un moment, en 1863, que l'expropriation d'une partie de la rue Buffaut, pour l'achèvement de la rue Lafayette, entrainerait la disparition de cette salle, et une fête d'adieu fut donnée à cette occasion le 13 juin, par le professeur à ses élèves, mais il n'en fut rien; cependant, si la rue demeura, la salle de danse disparut, mais pour se transformer en synagogue.

En effet, la maison fut jetée bas, et, sur les plans de l'architecte Stanislas Ferrand, une synagogue consacrée au rite portugais, fut inaugurée le 3 septembre 1877.

Ce fut en 1857 que l'État acheta l'hôtel Beauvau, situé dans le faubourg Saint-Honoré, pour y installer le ministre de l'intérieur. Le ministère de l'Algérie, créé en 1858, y fut aussi établi; puis, après sa suppression (24 novembre 1860), le ministre de l'intérieur y revint, et une partie des bureaux fut placée dans des immeubles situés rue Cambacérès.

L'hôtel Beauvau est précédé d'une vaste cour fermée par une belle grille, qui fait pendant à celle du palais de l'Élysée. A droite et à gauche de la grille, des colonnes doriques accouplées supportent des aigles aux ailes éployées. Il fut construit au XVIIIe siècle sur les dessins de Le Camus de Mézières, auquel on doit la Halle aux blés et les maisons qui avoisinent l'Opéra-Comique. Il fut édifié pour le maréchal de Beauvau et devint après la Révolution la propriété de la comtesse d'Houdetot, qui y reçut les derniers soupirs de Saint-Lambert.

Le duc de Noailles et la comtesse Dupont l'ont successivement habité. Le banquier Ernest André l'acheta ensuite et le vendit à l'État, qui, en 1857,

y installa, disons-nous, les bureaux du ministère de l'intérieur.

Mais aujourd'hui cet hôtel et ceux qui l'avoisinent sont aussi occupés par les bureaux du ministère, ils sont devenus insuffisants et, en 1880, il fut question d'agrandir le local en général; un jury d'expropriation, présidé par M. Taillefer, a fixé le chiffre des indemnités allouées aux propriétaires et locataires des immeubles dont la démolition est nécessaire pour cette opération.

Ces immeubles sont au nombre de quatre. Le plus important est celui qui porte le nº 11 de la rue des Saussaies et qui appartient à M. le marquis de Tolon. C'était autrefois une des résidences les plus considérables de Paris, car les maisons nºs 9 et 13 faisaient partie de cette propriété et elles en furent détachées après la mort du marquis de Tillet, qui les possédait toutes les trois, en un seul et même hôtel. Le jury a accordé 1,815,000 francs.

Les trois autres immeubles sont les numéros 9, 11 et 13 de la rue Cambacérès. L'hôtel numéro 11 — qui est l'ancien 43 de la rue de la Ville-l'Évêque — est le seul qui mérite d'attirer un instant l'attention. Les bâtiments du fond, très spacieux et donnant sur un jardin, ont été habités par Lamartine jusqu'au jour où la ville de Paris lui donna l'usufruit du pavillon de Passy, où il est mort — pavillon qui est à vendre en ce moment. L'hôtel nº 11 appartient maintenant à M. le comte de Laurencin. Indemnité accordée : 913,000 francs.

Pour l'immeuble nº 13, l'allocation a été de 693,000 fr., et pour l'immeuble nº 9 de 660,000 fr.

L'hôtel du ministère de l'intérieur va se trouver ainsi complètement transformé.

On sait que la principale manufacture de tabacs, à Paris, est celle du Gros-Caillou qui, en 1835, fut pourvue d'un moteur dont la puissance n'était utilisée que pour un nombre très restreint d'opérations, et lorsqu'on voulut y fabriquer des cigares de qualité supérieure, on reconnut que l'outillage était tout à fait insuffisant, et ce fut pour cela qu'on créa une nouvelle manufacture en 1857 dans la rue de Reuilly, exclusivement destinée à la fabrication des cigares de luxe, puisque les tabacs de la Vuelta abajo, seuls employés dans cette manufacture, sont d'un prix qui varie entre 600 francs et 1,500 francs les 100 kilogrammes pour les crus ordinaires, tandis que pour les grands crus, ils dépassent 3,000 fr.

Le boulevard Sébastopol de la rive gauche fut ouvert en 1857, mais à cette époque il n'était pour ainsi dire que commencé, car en 1860 il n'allait encore que jusqu'à la rue des Écoles; à partir de ce moment les démolitions se poursuivirent avec activité et bientôt il fut continué jusqu'au carrefour de l'Observatoire, mais alors le nom de ce boulevard changea. On continua à appeler boulevard de Sébastopol la portion qui va du boulevard Saint-Denis au quai; mais, du pont au Change au pont Saint-Michel il prit le nom de boulevard du Palais, et de la place Saint-Michel au carrefour de l'Observatoire, c'est le boulevard Saint-Michel.

On ouvrit aussi, la même année, les rues des Annelets, des Ardennes, de l'Arcade-Montmartre, du Cadran qu'on nomme aujourd'hui rue Neuve-du-Cadran.

Le 14 janvier 1858 se produisit le plus épouvantable attentat que l'imagination d'un conspirateur puisse rêver.

Ce jour-là, une représentation extraordinaire devait avoir lieu à l'Opéra de Paris.

Massol venait de prendre sa retraite et une soirée avait été organisée à son bénéfice.

Le programme était composé de trois actes de *Marie Tudor*, que devait jouer Mme Ristori, d'un acte de *Guillaume Tell* et d'une scène de la *Muette*.

La façade du théâtre était illuminée brillamment; au dedans, salle comble; au dehors, la foule qui savait par ces préparatifs que l'empereur et l'impératrice devaient assister à la représentation, stationnait en attendant l'arrivée des voitures de la cour.

A huit heures et demie, le cortège fut signalé; il descendait les boulevards au petit trot, et il s'engagea du même pas dans la rue Le Peletier.

Il se composait de trois voitures, escortées par des pelotons de lanciers de la garde, en tout vingt-huit hommes, commandés par un lieutenant qui se tenait près de la portière droite de la voiture impériale, et par un maréchal des logis chef, qui se tenait près de la portière gauche.

Cette voiture marchait la dernière; aussi lorsqu'elle arriva devant le péristyle de l'Opéra, celles qui la précédaient et qui transportaient des chambellans ou des officiers de la couronne, s'étaient-elles enfoncées déjà dans ce passage voûté qui conduisait au pavillon spécial, affecté à l'escalier nouvellement construit pour l'usage du souverain.

La voiture de l'empereur, ralentissant nécessairement le pas sous la marquise, allait à son tour s'engager dans ce passage et disparaître, quand une explosion formidable retentit.

Elle était produite par une bombe qui était venue s'abattre au milieu du cortège.

Elle y jeta la confusion et l'effroi, lançant de toutes parts une grêle de projectiles.

La commotion qu'elle produisit fut si violente, qu'instantanément toutes les lumières s'éteignirent, les vitres de la marquise du théâtre volèrent en éclats, et celles des maisons voisines, des rez-de-chaussée aux mansardes, tombèrent en débris dans la rue sur les curieux épouvantés.

A quelques secondes d'intervalle, l'explosion de deux nouvelles bombes, lancées dans la même direction que la première, produisit dans la rue Le Peletier un tumulte indescriptible.

SCEAUX. IMP. CHARAIRE ET FILS.

Une foule affolée s'y bousculait dans les ténèbres; les chevaux des lanciers de l'escorte la parcouraient, éperdus et hennissant; des cris de terreur sortaient de toutes les maisons; des râles, des gémissements, des supplications retentissaient sous la voûte du passage, dont les abords étaient jonchés de cadavres.

Le sang ruisselait sur le sol; sur les murs, les affiches en étaient éclaboussées, et, au milieu des morts et des mourants mutilés, des serviteurs hagards s'agitaient autour de la voiture impériale pour s'assurer de l'état du maître.

Lui seul, en effet, semblait avoir servi d'objectif aux projectiles; car, tandis que la première bombe avait éclaté dans le peloton de lanciers qui le précédait, la seconde avait fait explosion sous les pas de l'attelage de la calèche impériale et en avait foudroyé les chevaux, pendant que la troisième tombait sous la voiture elle-même.

Soixante-seize projectiles avaient criblé celle-ci, et elle eût été infailliblement broyée avec ceux qu'elle renfermait, si tous ses panneaux n'eussent point été intérieurement doublés de plaques de fer.

Dès la première explosion, l'empereur avait voulu s'échapper de sa voiture par la portière de droite, placée du côté du péristyle de l'Opéra; mais cette portière avait été forcée par le choc d'un éclat de bombe et il était impossible de l'ouvrir.

N'osant alors se hasarder à sortir par la portière de gauche, de peur de se trouver en présence même de ceux qui jetaient les bombes, l'empereur se blottit dans le fond de la voiture, à côté de l'impératrice.

Soudain une tête quelque peu ensanglantée se montra par la portière, c'était celle du brigadier de la police secrète, Alessandri, un des agents les plus fidèles et les plus dévoués à l'empereur.

A côté de cet agent, se montrèrent bientôt M. Lanet, commissaire de la section de l'Opéra; M. Hébert, officier de paix; MM. Alphonse Royer et Gustave Vaëz, directeurs de l'Opéra, et le général Roguet. Ce dernier, assis sur le siège même de la voiture de l'empereur, avait reçu au cou une contusion violente, qui avait déterminé un énorme épanchement de sang.

La présence de toutes ces personnes amies était de nature à rassurer complètement l'empereur et l'impératrice qui se décidèrent à quitter leur voiture.

Ils n'en pouvaient sortir, ainsi que nous l'avons dit, que par la portière de gauche qui seule fonctionnait encore, du côté de la foule, au sein de laquelle se tenaient certainement les auteurs de l'attentat, et l'empereur hésitait à se montrer. Mais le lieutenant d'escorte rassembla en toute hâte ceux de ses lanciers que la mitraille avait épargnés; il les fit placer, sur un seul rang, devant et autour de la voiture, et, à l'abri de ce rideau humain, le couple impérial osa, enfin, se hasarder à mettre pied à terre.

On le conduisit dans le petit salon d'attente, préparé pour le recevoir dans le vestibule du passage réservé, et on s'empressa de lui donner des soins.

Ni l'empereur ni l'impératrice n'étaient blessés; mais Napoléon III avait eu son chapeau légèrement troué et son front avait été effleuré par un éclat de vitre.

On discuta sur ce qu'il y avait à faire; rentrer aux Tuileries, en traversant Paris, parut imprudent; on résolut d'achever au spectacle cette soirée sanglante.

L'empereur et l'impératrice montèrent à leur loge. La devanture de l'Opéra et la marquise qui la surmonte, étaient en miettes, le sol de la rue Le Peletier était jonché de cadavres et de blessés. Les constatations judiciaires établirent que cent-cinquante-six personnes avaient été atteintes et qu'elles avaient reçu en tout cinq cent onze blessures. Parmi ces personnes plusieurs moururent sur le coup et d'autres succombèrent des suites des blessures qu'elles avaient reçues.

La multiplicité des victimes de cet odieux attentat faisait ressembler les abords du théâtre à un champ de bataille; néanmoins on ne pensa pas que, devant tant de malheureux dont plusieurs agonisaient, il eût été décent de ne pas donner suite à la représentation, et quand on apprit dans la salle que l'empereur et l'impératrice venaient d'échapper par miracle à une mort certaine, ce fut par des vivats enthousiastes qu'on les salua et le spectacle eut lieu comme si rien d'insolite ne se fût passé. On chanta, on dansa sur la scène sans songer que le pavé de la rue qui s'étendait devant le théâtre était rouge de sang.

Tout en essuyant avec affectation l'égratignure de son front, sur laquelle apparaissait de loin en loin, une imperceptible gouttelette de sang, Napoléon III se demandait quels pouvaient être les auteurs de ce nouvel attentat.

Avant la fin de la représentation, il l'apprit; dans la soirée, un de ses officiers lui remit un rapport sommaire de police.

La conspiration avait été ourdie par les carbonari italiens.

Quelques minutes avant l'attentat, un individu signalé à la police, Pieri, avait été reconnu par un officier de paix, au coin de la rue Le Peletier et de la rue Rossini et immédiatement arrêté. On avait trouvé sur lui un revolver, un couteau-poignard et une bombe fulminante.

On sait comment Orsini, blessé, rentrant tranquillement chez lui comme un bon bourgeois qui sort du spectacle, fut pris.

Il y avait alors en face de l'Opéra un restaurant avec un petit jardin, tenu par un italien nommé Broggi, qui avait réservé à ses compatriotes peu fortunés une salle où ils dînaient fort bien pour

quarante sous. Aussitôt après l'explosion, on ferma toutes les issues de la rue Le Peletier, pas assez vite pour que Da Silva et Orsini n'eussent pas le temps de s'éloigner ; on fouilla les maisons et surtout le jardin, les salles et les cabinets de Broggi. Un sieur Diot, garçon de salle, avait trouvé sous une étagère un pistolet ; à côté de l'étagère, un homme se désolait ; on le questionna, il déclara se nommer Swiney et être domestique d'un Anglais, M. Allsop, marchand de bière, domicilié rue du Mont-Thabor, 10; il dit qu'il pleurait parce qu'il croyait son maître tué. Le vrai nom de Swiney était Gomez, et le soi-disant Allsop était Orsini : pendant qu'on allait s'assurer de la personne de ce dernier, on arrêtait Da Silva à l'hôtel de France et de Champagne.

Cependant la représentation se termina et quand l'empereur sortit du théâtre et que la voiture amenée des écuries le reconduisit au pas à travers la foule, il reçut, lui et l'impératrice de nouveaux témoignagnes enthousiastes de la sympathie populaire. Un *tolle* général d'indignation s'éleva contre les assassins qui n'avaient pas craint de tuer et blesser tant de malheureux pour satisfaire leur haine politique, tandis que celui contre lequel leurs coups étaient dirigés était sain et sauf.

L'opinion condamna hautement tous les conspirateurs et toutes les conspirations, et sembla donner carte blanche au gouvernement pour garantir la vie de l'empereur.

Ce sentiment se manifesta, par des adresses dont le nombre était suffisant pour laisser croire à l'empereur que le peuple français était heureux de l'avoir vu échapper au danger, mais la rédaction emphatique et parfois ridicule de ces adresses leur fit perdre beaucoup de leur prix.

A la suite de ce déplorable événement, le 7 février, le gouvernement changea son ministre Billault, et le remplaça par le général Espinasse. M. Piétri aussi quitta la préfecture de police, pour la céder à un autre militaire, M. Boitelle, ex-capitaine de lanciers. L'arrivée de ces deux panaches ou plutôt de ces deux poignes inquieta la population.

M. Billaut avait cru devoir, avant de s'éloigner du ministère, supprimer un journal heddomadaire, *le Spectateur*, et la *Nouvelle Revue de Paris* recueil bi-mensuel, le gouvernement, mal conseillé, prit une série de mesures fâcheuses qu'on pouvait facilement éviter et qui gênèrent beaucoup par la suite.

L'instruction contre les coupables se fit minutieusement et pendant son cours, c'est-à-dire le 11 février, Orsini adressa à l'empereur cette lettre :

« *A S. M. Napoléon III, empereur des Français*,

« Les dépositions que j'ai faites contre moi-même dans le procès politique intenté à l'occasion de l'attentat du 14 janvier, sont suffisantes pour m'envoyer à la mort et je la subirai sans demander grâce, tant parce que je ne m'humilierai jamais devant celui qui a tué la liberté naissante de ma malheureuse patrie, que parce que, dans la situation où je me trouve, la mort est pour moi un bienfait.

« Près de la fin de ma carrière, je veux néanmoins tenter un dernier effort pour venir en aide à l'Italie, dont l'indépendance m'a fait jusqu'à ce jour braver tous les périls, aller au-devant de tous les sacrifices. Elle fut l'objet constant de mes affections et c'est cette dernière pensée que je veux déposer dans les dernières paroles que j'adresse à Votre Majesté.

« Pour maintenir l'équilibre actuel de l'Europe il faut rendre l'Italie indépendante ou resserrer les chaînes sous lesquelles l'Autriche la tient en esclavage. Demandé-je pour sa délivrance que le sang des Français soit répandu pour les Italiens ? Non, je ne vais pas jusque-là, l'Italie demande que la France n'intervienne pas contre elle, elle demande que la France ne permette pas à l'Allemagne d'appuyer l'Autriche dans les luttes qui peut-être vont bientôt s'engager. Or, c'est précisément ce que Votre Majesté peut faire si elle le veut. De cette volonté, donc, dépend le bien-être ou le malheur de ma patrie, la vie ou la mort d'une nation à qui l'Europe est en grande partie redevable de sa civilisation.

« Telle est la prière que, de mon cachot, j'ose adresser à Votre Majesté, ne désespérant pas que ma faible voix ne soit entendue. J'adjure Votre Majesté de rendre à l'Italie l'indépendance que ses enfants ont perdue en 1849 par la faute même des Français.

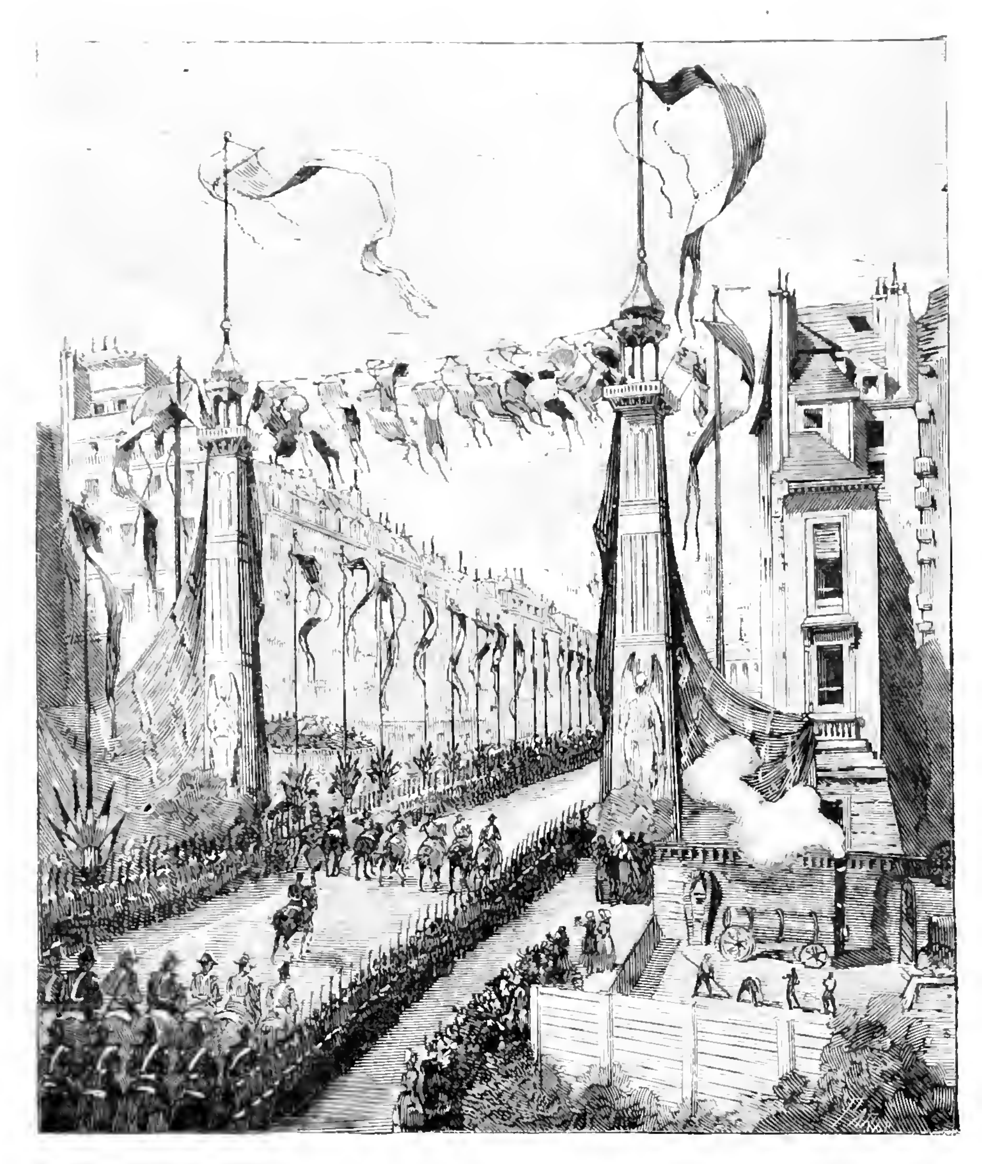
« Que Votre Majesté se rappelle que les Italiens au milieu desquels était mon père, versèrent avec joie leur sang pour Napoléon le Grand, partout où il lui plut de les conduire ; qu'elle se rappelle que, tant que l'Italie ne sera pas indépendante, la tranquillité de l'Europe et celle de Votre Majesté ne seront qu'une chimère ; que Votre Majesté ne repousse pas le vœu suprême d'un patriote sur les marches de l'échafaud, qu'elle délivre ma patrie et les bénédictions de 25 millions de citoyens la suivront dans la postérité.

Signé : Félix Orsini.

« De la prison de Mazas, le 11 février 1858. »

Le 25 février, les quatre accusés Orsini, Rudio, Pieri et Gomez comparurent devant la cour d'assises de la Seine, présidée par M. Delangle.

Devant la cour d'assises, Orsini se montra à la fois fort habile et fort simple. Cet homme qui, « pour délivrer son pays de l'oppression temporelle du Pape, du gouvernement des Bourbons et de l'invasion autrichienne, » était venu verser à flots le sang des Parisiens, fut défendu par Me Jules Favre, avec un talent incomparable.



Le nouveau boulevard de Sébastopol fut inauguré le 5 avril 1858. (Page 226, col. 1.)

Orsini déclara que c'était lui qui avait apporté d'Angleterre les bombes, qu'il les avait chargées avec le fulminate, mais prétendit n'en avoir jeté aucune. Pieri tenta vainement de nier les charges qui s'élevaient contre lui.

Quant à Rudio et à Gomez, ils reconnurent avoir été les instruments du crime.

Orsini fut déclaré coupable et condamné avec Pieri et Rudio à la peine capitale.

Quant à Gomez, il obtint des circonstances atténuantes; il fut seulement condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Au moment de monter sur l'échafaud, Rudio vit sa peine commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

Le 13 mars suivant, Pieri et Orsini furent conduits à la guillotine. Pieri ayant manifesté une violente surexcitation, Orsini l'exhorta au calme, mais il n'y parvint pas. Quant à lui, il mourut avec la fermeté d'un homme qui a fait le sacrifice de sa vie pour le triomphe de son idée et en posant la tête sur l'instrument de supplice il s'écria : Vive l'Italie, vive la France!

Le 18 janvier 1858, la session législative fut ouverte par l'empereur qui, dans son discours, déplorait que les assassins qui avaient essayé de le tuer eussent tant fait de victimes pour atteindre à la vie d'un seul et signala l'insuffisance des lois répressives existantes.

Le 27, un décret répartit en cinq grands commandements les troupes de ligne stationnant dans l'intérieur de l'empire. Le 1er de ces com-

mandements comprenait les 1re, 2e et 3e divisions territoriales et avait son quartier général à Paris; il fut confié au maréchal Magnan.

Le 24 février, un décret impérial fut rendu pour qu'à l'avenir le commerce de la boucherie fût libre. Aux termes de ce décret « tout individu qui veut exercer à Paris la profession de boucher doit préalablement faire à la préfecture de police une déclaration où il fait connaître la rue ou la place et le numéro de la maison ou des maisons où la boucherie et ses dépendances doivent être établies. » — Le colportage en quête d'acheteurs des viandes de boucherie était seul interdit dans Paris.

Le 5 avril, le nouveau boulevard de Sébastopol fut inauguré pompeusement. Pendant les jours précédents, une véritable armée d'ouvriers achevèrent les derniers travaux de nivellement, macadamisèrent la chaussée, placèrent les lampadaires, de distance en distance, de grands mâts pavoisés de banderoles et marquèrent avec des palissades, les limites de la voie nouvelle.

Dès onze heures du matin le 5 avril 1858, le rappel battait dans toutes les légions. La garde nationale, la garde impériale et la troupe de ligne sont venues former la haie, depuis le point d'intersection de la rue de Rivoli et du nouveau boulevard jusqu'à la gare du chemin de fer de l'Est. Sur tout le parcours se pressait une affluence considérable. Le soleil brillait de tout son éclat printanier. C'était un jour de chômage, et l'on peut dire sans exagération, que la partie valide de la population parisienne s'était presque toute entière donné rendez-vous à la fête d'inauguration.

La circulation des voitures était interdite dans une partie de la rue de Rivoli, sur la voie inaugurée et dans les rues adjacentes.

L'empereur arriva à deux heures à la Chambre des notaires où l'attendaient MM. Haussmann, préfet de la Seine, et Boitelle, préfet de police. Il était à cheval ; l'impératrice l'accompagnait dans une calèche à la Daumont. Les maréchaux, les officiers de la maison impériale étaient en tête de l'état-major. Précédé de détachements de lanciers, et de cent-gardes, le cortège suivit la longue ligne des deux boulevards jusqu'à la gare de l'Est.

Parmi les assistants, quelques-uns semblaient contempler pour la première fois cette large trouée faite à travers un dédale de rues tortueuses, la plupart encore assombries par les pignons inclinés et les encorbellements du moyen âge.

A deux heures et demie, au moment où le cortège approchait du boulevard Saint-Denis, l'immense *velum* qui masquait de ce côté l'issue du boulevard de Sébastopol fut tiré comme un rideau. Ce *velum* était tendu entre deux colonnes mauresques sur les piédestaux desquelles étaient représentées les figures allégoriques des arts, des sciences, de l'industrie et du commerce. Le cortège passa au bruit des acclamations et des tambours qui battaient aux champs. Quelques minutes après, l'empereur recevait à la gare de l'Est les ministres et le conseil municipal.

La cérémonie était terminée à trois heures. Dans la soirée une foule immense ne cessa de parcourir le nouveau boulevard splendidement illuminé au moyen d'appareils triangulaires adaptés aux becs de gaz usuels.

Ajoutons qu'un discours avait été prononcé par l'empereur, aux membres du conseil municipal; il se termina par ces mots :

« Notre tâche, messieurs, est loin d'être accomplie; vous avez approuvé un plan général qui doit continuer ce que vous avez si bien commencé. La Chambre, je l'espère, le votera bientôt et nous verrons ainsi chaque année de grandes artères s'ouvrir, les quartiers populeux s'assainir, les loyers tendre à s'abaisser par la multiplicité des constructions, la classe ouvrière s'enrichir par le travail, la misère diminuer par une meilleure organisation de la bienfaisance, et Paris répondre ainsi de plus en plus à sa haute destination. »

Le plan général auquel l'empereur faisait allusion dans ce discours consistait en « vingt et une voies nouvelles rayonnant dans tous les quartiers de Paris, l'achèvement du boulevard de Sébastopol et de la place qui entoure l'arc de triomphe. »

Ces travaux devaient être faits en dix années et nécessitaient une dépense de 180 millions dont 60 donnés par l'État et 120 par la ville.

Il s'agissait donc de voter le projet de convention passé entre l'État et la ville de Paris pour l'ouverture ou l'achèvement de ces travaux; l'exposé des motifs mérite d'être signalé :

« Déjà les travaux accomplis et ceux qui s'exécutent encore sont devenus insuffisants. En vain les quartiers centraux se trouvent bien percés, si les abords en restent difficiles et si de larges voies, partant des extrémités, ne rendent les communications faciles entre eux et les quartiers qui les environnent.

« Il reste d'ailleurs à pourvoir à des nécessités nouvelles qui deviennent de jour en jour plus exigeantes. Notre réseau de chemins de fer s'étend de plus en plus, et il amène à Paris tout à la fois des flots de voyageurs et des masses de produits de presque tous nos départements. Les gares des chemins de fer sont devenues aujourd'hui autant de centres où convergent tous les arrivages et tous les départs, autrefois répartis sur un grand nombre de barrières. Il est donc nécessaire de leur donner des accès proportionnés à leurs besoins, et d'ouvrir des voies nouvelles pour les relier le plus directement possible, soit entre elles, soit avec le centre et les différents quartiers de Paris.

Il faut que ces voies soient établies dans des conditions spacieuses pour subvenir au mouvement extraordinaire auquel donnent lieu, d'une part, l'active circulation d'un nombre de voitures de plus en plus considérable, et, d'autre part, le prodigieux accroissement de la population produit dans Paris depuis quelques années par l'extension des chemins de fer. D'ailleurs, cet accroissement de la population toujours constant, et qui dépasse toutes les prévisions, rend nécessaire d'ouvrir de nouveaux débouchés et de rattacher au centre de Paris de vastes emplacements demeurés libres jusqu'ici dans les quartiers les plus excentriques, faute de communications faciles, et où de nombreuses habitations s'élèveront infailliblement: car la mesure la plus efficace pour imprimer aux constructions une activité proportionnelle à l'augmentation de la population, c'est, ainsi qu'on l'a déjà dit ailleurs, d'ouvrir par des percées bien entendues les quartiers les moins centraux, aujourd'hui difficilement accessibles et déserts; c'est le moyen le plus sûr d'y appeler le courant de la circulation publique et les entrepreneurs, et avec eux les constructions et la population. C'est également le moyen le plus certain de ramener à un prix modéré les loyers, dont le taux actuel, dû à l'insuffisance des habitations en présence d'une population qui s'accroît sans cesse, a pris des proportions regrettables à tant de points de vue. »

La loi fut votée le 19 mai suivant.

Une autre loi votée la même année, autorisa la ville de la Chapelle (qui devait être réunie deux ans plus tard à Paris) à emprunter la somme de 300,000 fr. et à s'imposer extraordinairement pour rembourser cet emprunt. Le conseil municipal vota la construction d'une nouvelle église.

« Commencée le 10 août 1858, dit M. Joanne, d'après les plans et sous la direction de M. Magne, architecte, l'église Saint-Bernard, située rue d'Alger dans le quartier de la Chapelle-Saint-Denis, a été consacrée le 29 octobre 1861.

« Le caractère général de son architecture est celui de l'art ogival du XVe siècle; pinacles arcs-boutants, trèfles, quatre feuilles, crochets, ogives accouplées, galeries et rosaces sont merveilleusement exécutés. Le porche, dans lequel s'ouvrent trois ogives ornementées, est surmonté d'un pignon à jour très élégant, qu'une balustrade, également à jour, relie à deux autres pignons du même genre, élevés au-dessus des portes latérales. Deux tourelles octogones flanquent à droite et à gauche le pignon supérieur de la façade et une flèche en bois et en fonte, remarquable par la pureté de ses formes, s'élance du faîte de l'édifice.

« L'intérieur se compose d'une nef, de deux bas-côtés qui font le tour du chœur, d'un transsept et de douze chapelles latérales fort étroites dédiées aux apôtres. Au-dessus des collatéraux règne une galerie à ogives trifoliées se continuant dans les transsepts et autour du chœur. Les nervures de la nef sont d'une grande hardiesse. La chaire est l'œuvre de M. Parfait. Elle est surmontée d'un baldaquin finement sculpté en pierre de liais. Les piliers sont en pierre de Chauvigny. Les vitraux des fenêtres du transsept ainsi que ceux du chœur et des chapelles latérales ont été exécutés par MM. Oudinot, Laurent et Gsell. M. Pascal est l'auteur du chemin de la croix. Les peintures murales sont de M. Frantz-Petro. Dans la chapelle de la vierge, placée à l'abside, quatre peintures à l'huile représentant : *la Vierge visitant sainte Anne*, *l'Annonciation*, *l'Adoration des bergers* et *l'Ascension*. Les deux premières sont dues au pinceau de M. Lousteau et les deux autres à celui de M. Marguerie.

« La longueur du monument est à l'intérieur de 70 mètres; sa hauteur, du sol au sommet de la flèche, est de 60 mètres. »

En même temps qu'on construisait cette église, le conseil municipal de la Chapelle ajoutait une école communale gratuite aux cinq qui existaient déjà. Un pont jeté sur le chemin de fer du Nord reliait les deux parties séparées de la commune et enfin, de nouvelles rues furent percées, tandis que les anciennes étaient garnies de trottoirs et de fontaines.

« Le 11 août, il se déclara à la Villette un incendie si terrible que, dit M. de Labédollière, les Parisiens crurent à l'apparition d'une aurore boréale. Le feu avait éclaté vers six heures du soir dans la scierie de MM. Lombard frères, rue d'Allemagne, 45. Il avait pris à la machine à vapeur qui faisait mouvoir tous les arbres de la scierie et s'était communiqué à un amas de planches débitées.

« L'alarme fut donnée immédiatement; M. Dromer, marchand de vin, s'introduisit dans la scierie et, au péril de ses jours, leva les soupapes de la machine à vapeur. Une minute plus tard, la machine sautait; les secours les plus voisins, les pompes les plus prochaines, arrivèrent sur le lieu du sinistre.

« Malheureusement, le fléau avait là des aliments considérables; non seulement il s'était manifesté dans cette scierie, largement approvisionnée de bois débités ou à débiter, mais encore le voisinage n'était occupé que par des chantiers de bois et de charbon. Aussi, deux heures après les premiers cris : au feu! le foyer de l'incendie s'élargissait-il de manière à former une fournaise épouvantable, dont les lueurs sinistres, luttant avec les dernières clartés du soleil, empourpraient l'horizon et avertissaient ainsi tout Paris de ce terrible désastre.

« La chaleur était si intense, que les boutiquiers placés de l'autre côté de la rue d'Allemagne, qui pourtant est extrêmement large, furent obligés de garantir leurs devantures au moyen

de couvertures que l'on imbibait à chaque instant. De ce côté du sinistre il y eut pénurie d'eau pendant un moment, au point que l'on cherchait de la terre pour étouffer le feu.

« La confusion était extrême, la peur s'était emparée de tous les habitants riverains qui, en prévision d'un désastre plus grand encore, s'étaient empressés, dès les premiers moments de déménager leurs meubles, leurs effets les plus précieux qu'ils jetaient par les fenêtres, dans toute la longueur de la route d'Allemagne et du quai de la Loire. »

Outre la scierie, le chantier de charbon et toutes les maisons, du n° 13 au 29, furent atteints par les flammes, la maison la plus rapprochée du théâtre de l'incendie avait six étages; elle fut complètement détruite. Une trentaine de personnes furent blessées dans ce sinistre qui épouvanta le quartier.

Le 19 septembre, une nouvelle église située rue Saint-Jean, entre l'avenue de Saint-Ouen et celle de Clichy, fut livrée au culte sous le vocable de saint Michel. C'est une église qui n'offre rien de remarquable et qui se trouve encaissée dans une sorte d'impasse du plus laid aspect. Elle se développe sur une superficie de 850 mètres, elle a 42 mètres de longueur sur 18 mètres de largeur intérieure. La hauteur des voûtes est de 16 mètres à leur sommet.

L'architecte, M. Boileau, devant s'appliquer à faire un édifice peu coûteux, chercha un type simple; cependant, les voûtes, en coupoles, établies au moyen d'une charpente ingénieuse, sont remarquables par leur développement et par une hardiesse que la ténuité des piliers qui les supportent fait encore ressortir.

La charpente de l'église Saint-Michel, qui a été exécutée en bois, à cause de l'insuffisance des ressources, doit être considérée comme le modèle d'un système de voûtes qui se prêterait admirablement à l'application économique de la fonte et du fer, combinés avec la pierre de taille. La disposition intérieure qui résulte de ce système offre à la décoration polychrôme et à la peinture murale un champ plus vaste et des points de vue plus favorables que tout autre. La décoration intérieure de cette église consiste en peintures et en verrières.

Ce fut dans les derniers mois de 1858 que commencèrent les travaux de construction du pont de Solférino, qui fait face au palais de la Légion d'honneur; ils furent dirigés par M. de la Galisserie, ingénieur en chef, et M. Savarin, ingénieur. Le décret qui en ordonna l'exécution est du 26 juillet; la longueur est de 144^{m},50 entre les culées. Il se compose de trois arches en fonte de 40 mètres d'ouverture reposant sur deux piles de 3^{m},25 de largeur, et sur deux culées de 9 mètres d'épaisseur. L'arche du milieu est surbaissée au dixième et celles de rive au onzième. Les deux piles ont été fondées sur des massifs de béton coulés dans des caissons sans fond. Les piles montent jusqu'au tablier. Leurs parties supérieures, au-dessus des avant et arrière-becs, sont décorées d'écussons. Chacune des arches est composée de neuf arcs ayant 1^{m},20 de hauteur aux naissances et 0^{m},85 à la clef, espacés de 2^{m},50 d'axe en axe lesquels, par l'intermédiaire de tympans évidés, supportent des poutrelles en fonte placées transversalement à 1^{m},34 de distance l'une de l'autre. Ces poutrelles à section en T servent de supports à des voûtes en brique de 0^{m},22 d'épaisseur dont l'ensemble constitue le tablier. Une chape en ciment les recouvre et supporte directement la chaussée empierrée et les trottoirs.

Toutes les pièces de fonte furent fondues à l'usine de Fourchambault et éprouvées sur place. Le poids des fontes employées a été de 1.130,359 kilogrammes; la dépense totale du pont s'éleva à 1,089,912 francs.

Les parements du pont furent décorés d'écussons portant les initiales impériales surmontées d'une couronne. La corniche à consoles qui porte le garde-corps est ornée de dés rectangulaires où sont inscrits les noms des principales victoires remportées par l'armée française dans la dernière guerre d'Italie : Solférino, Melegnano, Magenta, Turbigo, Palestro, Montebello.

Le pont de Solférino, ainsi nommé après la bataille gagnée, fut livré à la circulation le 14 août 1859.

Ce fut aussi en 1858 que se terminèrent les travaux d'édification de l'hôtel des ventes, que la compagnie des commissaires-priseurs du département de la Seine fit construire dans la rue Drouot, en remplacement de celui qu'elle possédait à l'angle de la rue Notre-Dame-des-Victoires et de la Bourse. Le nouvel édifice est bien approprié à sa destination, vaste, isolé de toute construction, ayant trois entrées sur les rues Rossini, Drouot et Chauchat; cet hôtel se compose de trois corps de bâtiments séparés par des cours. Le pavillon du milieu est décoré de sculptures qui font allusion à la destination de l'édifice; malgré ses vastes proportions, cet hôtel semble encore trop exigu pour la foule d'acheteurs et surtout de curieux qui s'y porte soit pour pousser les enchères, soit simplement pour admirer les collections qui sont exposées avant d'être mises en vente dans les salles du premier étage auxquelles on a accès par un large escalier.

On bâtit beaucoup en 1858 et des hôtels particuliers s'élevaient dans tous les grands quartiers, et l'auteur de *Paris nouveau* en cite deux dans la rue Chaptal, qui n'ont cependant rien de bien remarquable; l'un fut bâti par M. Demangeat, pour le compte de MM. Goupil, les éditeurs de gravures, dont le nom se lit sur la façade, au centre de cartouches que soutiennent des petits génies, sculptés par M. Gonnet.



Église russe, construite rue de la Croix-du-Roule (aujourd'hui rue Daru).

L'autre, situé près de la rue Blanche, fut construit par M. Lance, architecte, pour l'agent de change Pollet. C'est une construction dans le genre du XVIIe siècle, mais sans style bien accusé ou plutôt avec des styles combinés. Les ouvertures de la façade sont larges et l'aspect général de l'hôtel est gai. On y admire les branches de rosiers qui tapissent les couronnements des fenêtres, les brindilles qui rampent aux rives de ces fenêtres et les lierres qui courent en serpentant sur les angles évidés des parties en avant-corps.

Mais bientôt, l'élan fut donné et les hôtels de la rue Chaptal ne furent plus considérés que comme de vulgaires maisons; on vit, surtout dans le VIIIe arrondissement, s'élever de charmantes habitations de l'aspect le plus gracieux et le plus élégant; il faudrait un volume entier pour les mentionner toutes.

Qui n'a pas admiré le ravissant hôtel construit en 1858 dans la rue du Faubourg-Saint-Honoré pour le compte de M. Achille Fould, sur les dessins de M. Lefuel.

L'intérieur est un modèle de luxe artistique et de bon goût. La salle à manger, peinte par Godefroi et d'Appert, est un ravissant ensemble de treillages, d'oiseaux, d'animaux, de fleurs et de

fruits. Quant au grand salon, il a été décoré par Baudry et Marechal, de Metz.

Cet hôtel fut acheté par M. le duc d'Aumale qui l'a vendu en 1881 à des spéculateurs pour la somme de un million et demi, car il y a, comme dependance, un spacieux et véritable parc, et l'hôtel est destiné à être demoli.

Pendant que le ministre des finances faisait élever cette splendide résidence, son frère, M. Louis Fould, faisait bâtir dans le même quartier, rue de Berri, le somptueux hôtel entouré d'un parc qui appartient aujourd'hui à un opulent Espagnol, M. le marquis de Casa-Riera.

Tandis que nous sommes dans le quartier des Champs-Élysées, citons la reconstruction du panorama du colonel Langlois, qui avait eté démoli en 1855; en 1858, le colonel obtint de la ville de Paris la concession jusqu'en 1897, d'un terrain situé à l'ouest et près du palais de l'Industrie, et chargea M. Davioud de l'édification du panorama actuel. Cette rotonde, achevée en 1860, occupe une superficie de 1,760 mètres et a un diamètre de 40 mètres. La porte d'entrée est ornée d'un péristyle décoré de quatre colonnes surmontées d'un fronton. Il n'existe point de galerie extérieure et l'édifice est couvert par une coupole en charpente, sans appui central et posant tout d'une volée sur les murs extérieurs.

Les peintures panoramiques sont très populaires, et le siège de Sébastopol, la bataille de Solférino ont successivement été représentés dans la rotonde, où aujourd'hui le Parisien peut, le cœur serré, retrouver là l'aspect désolé des collines d'où l'armée allemande bombardait Paris en 1870.

Le 10 décembre 1858, fut déposé à la mairie du IIIe arrondissement le plan d'une grande voie qui, s'embranchant sur la rue du Temple près de son débouché sur la ligne des boulevards, viendrait aboutir à la pointe Sainte-Eustache.

Ce fut la rue Turbigo qui fut ouverte quelques années plus tard, et changea considérablement la physionomie du quartier au travers duquel elle fit une trouée gigantesque.

Les rues des Arts, à Auteuil, Burcq et Crétet, ces deux dernières ainsi appelées du nom des propriétaires des terrains sur lesquelles elles furent percées, datent aussi à peu près de la même époque.

L'année 1859 commença par des bruits de guerre qui se répandirent dans Paris, grâce à la vive polémique qui s'était élevée dans les journaux au sujet de l'Autriche et le 6 janvier, dans le *Moniteur*, une note fut publiée en ces termes : « Depuis quelques jours, l'opinion publique est agitée par des bruits alarmants auxquels il est du devoir du gouvernement de mettre un terme, en déclarant que rien dans nos relations diplomatiques n'autorise les craintes que ces bruits tendent à faire naître. »

Cette note ne rassura nullement l'opinion publique, les Parisiens savaient à quoi s'en tenir sur les *communiqués* du gouvernement qui, ne craignait nullement, lorsque cela entrait dans ses vues, de faire des déclarations qui ne se recommandaient pas par leur exactitude.

Cependant, comme rien n'autorisait à penser qu'il y eût une prompte rupture entre la France et l'Autriche, on attendit patiemment les événements, et sans s'en préoccuper davantage, le peuple de Paris fit un accueil très chaleureux au prince Napoléon lorsque, le 3 février, il fit son entrée à Paris avec la princesse Clotilde sa femme, qu'il avait épousée le 30 janvier précédent, à Turin. Ils furent reçus à la descente du wagon par le maréchal Magnan, commandant en chef l'armée de Paris, par le commandant de la garde nationale de la Seine, le préfet et autres notabilités. On savait que le roi Victor-Emmanuel était un ami de la France et on était heureux de témoigner sa sympathie à sa fille.

Il y eut fête à cette occasion aux Tuileries.

A propos de fêtes, le 4 février, fut fondé à Paris, par M. Pellagot, un nouveau temple au plaisir qu'on appela le casino Cadet et qui fut construit par l'architecte Duval.

C'était une grande salle, avec une double série de galeries au rez-de-chaussée et au premier étage; au milieu était une vaste enceinte réservée à la danse et derrière l'orchestre, de plain-pied avec la salle de concert était le promenoir éclairé par quatre ou cinq lustres et dont les murailles étaient décorées de portraits en pied de femmes célèbres à des titres divers. Il y avait le portrait de Mme de Staël et celui de Mlle Georges, Mme de Genlis faisait vis-à-vis à Jenny Vertpré et Mme Récamier semblait regarder en souriant Marie Dorval.

Ce salon de conversation et de promenade était une innovation, et bientôt toutes les femmes galantes accoururent au Casino.

Ce fut là, aux échos de la musique d'Arban, que débuta la fameuse Rigolboche, lancée par un chroniqueur aux abois, et qui tint pendant quelque temps le sceptre de la vogue dans le monde frivole. Rigolboche, de son vrai nom Marguerite Badel, fut une célébrité du monde viveur, puis un beau jour elle disparut sans qu'on sût ce qu'elle était devenue, mais elle avait l'amour effréné de la danse et on allait au Casino uniquement pour l'admirer, à côté d'elle quelques autres célébrités parisiennes moins en renom, telles que Nini Bellesdents, Eugénie Trompette, etc., firent les beaux soirs du Casino, mais comme cela arrive à la plupart de ces établissements, la vogue s'en alla comme elle était venue; le Casino-Cadet déserté, ferma ses portes et le local est aujourd'hui occupé par l'imprimerie et les bureaux du journal *le XIXe siècle*.

Le 7 février, eut lieu l'ouverture des Chambres et le discours de l'empereur était encore à la paix,

sans cependant nier que la guerre fut possible, et il était avéré pour tout le monde qu'elle pouvait surgir de l'état présent des choses, à moins que les négociations engagées ne vinssent à bout de la conjurer, ce qui était peu probable.

Le 3 mars, fut posée la première pierre de l'église russe qui fut construite rue de la Croix-du-Roule (aujourd'hui rue Daru) pour suppléer à l'insuffisance de la petite chapelle du rit grec qui était ouverte à l'ambassade de Russie.

Cette église fut édifiée dans le style byzantino-moscovite, par M. Strohm, élève et membre de l'académie des beaux-arts de Saint-Pétersbourg, sur les dessins de M. Kouzmine, élève et professeur de la même académie.

« Elle a, lisons-nous dans *Paris illustré*, la forme d'une croix grecque, c'est-à-dire d'une croix de branches égales non compris le parvis placé sur le devant. Elle est dominée par une grande pyramide dorée, surmontée d'un petit dôme bulbeux et d'une croix étincelante. A chacun des angles principaux du monument s'élève une pyramide semblable à celle du centre, mais beaucoup moins haute.

« La riche ornementation des coupoles pyramidales de cet édifice, leur élévation, leurs fenêtres élégantes, donnent à l'ensemble quelque chose d'élancé, quoique dans sa construction on ait conservé le plein cintre, un des principaux caractères du style byzantin.

« Un escalier en pierre, composé de 11 marches, conduit à un parvis dont le toit en pierre est supporté par quatre colonnes élégamment sculptées. Au-dessus du parvis s'élève une croix dorée fixée sur un petit dôme elliptique, semblable à ceux des cinq pyramides.

« Cette église, élevée sur une crypte souterraine, est divisée en trois parties : le vestibule, la nef et le sanctuaire. Cette dernière partie est élevée de quelques marches et séparée du reste de l'édifice par une cloison en bois sculpté, ornée d'images représentant le Christ, la Vierge et des saints. Cette cloison est percée de trois portes; le sanctuaire contient l'autel et l'offertoire, c'est-à-dire une table recouverte d'une riche étoffe et destinée à la préparation du pain et du vin pour la célébration du saint sacrifice.

« L'autel est en bois et de forme cubique. Il est aussi recouvert de draperies.

« L'église est entièrement décorée de fresques. Dans la coupole principale, une inscription en anciens caractères slaves entoure le sujet de la peinture qui est Jésus-Christ.

« Dans la zone disposée au-dessous des fenêtres de la grande coupole, on a représenté l'*ancien* testament ou plutôt le Messie prédit et salué de loin par les prophètes dans le sein de la Vierge.

« Après l'ancien testament vient le nouveau testament, représenté par les quatre évangélistes peints sur les pendentifs qui surmontent les quatre principaux piliers de l'édifice. »

Le toit en pierre du parvis est entièrement doré.

L'église a 34 mètres de longueur et 28 mètres de largeur. La hauteur des grandes voûtes au-dessous de la coupole centrale est de 14 mètres, la hauteur de la coupole sous la calotte sphérique est de 26 mètres, le diamètre de la coupole sur ses piliers, de 9 mètres, enfin, la hauteur totale de l'édifice jusqu'au sommet de la grande croix, de 48 mètres.

La construction et le terrain ont coûté 1,200,000 francs.

Elle a été inaugurée par monseigneur Léonce, coadjuteur de Saint-Pétersbourg, le 11 septembre 1861 ; le 3 mai fut posée aussi la première pierre de l'église Notre-Dame de Clignancourt, à l'angle formé par la petite rue Saint-Denis et la rue des Portes-Blanches (rue Ordener, XVIIIe arrondissement). Le cardinal-archevêque de Paris présidait la cérémonie religieuse, à laquelle assistaient le préfet de la Seine, le sous-préfet de Saint-Denis et les autorités municipales de Montmartre. La garde nationale faisait la haie sur le parcours du cortège qui, parti de la mairie, inaugura sur son chemin la nouvelle rue Pierre-Picard, qu'on venait d'ouvrir sur la chaussée Clignancourt.

La musique de la garde nationale et celle du 13e de ligne accompagnaient les autorités qui, après la cérémonie, revinrent prendre place à un banquet préparé dans la cour de la mairie.

La nouvelle église fut construite d'après les plans et sous la direction de M. Lequeux, architecte; elle se trouve précédée d'une petite place et est longue de 99 mètres hors d'œuvre; sa largeur mesurée dans la nef et les collatéraux est de 20 mètres et dans le transsept de 33; la hauteur, sous clef est de 14^m,80.

Les chapelles se trouvent formées par les croisillons du transsept, elles sont terminées en hémicycle; quant à celle de la Vierge, placée derrière le chevet, elle forme comme un édifice à part auquel on monte par un escalier; au-dessus s'élève le clocher; le dessous de cette chapelle est consacré aux catéchismes; deux fausses chapelles, d'une longueur démesurée, rayonnent autour du chœur et servent de sacristies.

Toutes les voûtes sont à nervure et les arcs en plein cintre.

Quelques peintures de M. Romain Cazes décorent le chœur et représentent les quatre évangélistes; des fresques de M. Em. Laffon ornent une des chapelles; c'est à peu près au point de vue artistique tout ce qu'il y a à noter dans cette église qui brille par sa simplicité. Pendant la Commune de 1871 elle fut pillée et les pertes s'élevèrent à une quinzaine de mille francs.

Ne quittons pas Montmartre sans relever la fondation en 1859 d'un grand restaurant popu-

laire qu'on appela le *Petit-Ramponneau*. C'était un établissement dans le genre de la Californie à la barrière du Maine, ce fut la dernière maison où on servit aux consommateurs du vin dans des petits brocs. Les propriétaires du *Petit-Ramponneau*, MM. Lallemand ont fait fortune dans ce débit de vin bleu et de portions à six sous le plat.

Si les curieux allaient volontiers visiter le *Petit-Ramponneau*, il était de mode aussi en 1859 de faire une visite au cabaret du *Lapin blanc* qui, selon la legende, existait dans la rue aux Fèves sous le règne de Pepin le Bref. On prétendait que le jour de son sacre (15 avril 752) un de ses archers avait présenté à genoux, au roi, un magnifique lapin blanc couché sur un coussin bordé de franges d'or, et qu'en manière de remerciement, Pépin avait permis à ce courtisan d'ouvrir un debit de vin auprès de sa chancellerie.

Cette fable fit son chemin et le maître du cabaret du *Lapin blanc*, qui eut une grande vogue sous Louis-Philippe, ne se doutait guère de cette illustre origine et il fallu qu'Eugène Sue eût mis à la mode le célèbre tapis-franc de la rue aux Feves pour qu'on se mit à la recherche du *Lapin blanc*.

Ce cabaret était totalement oublié, lorsqu'en 1859 parut une brochure qui en parla de nouveau et on courut dans la cité où on trouva un cabaret portant ce titre et tenu par un vieillard appelé le père Mauras, qui trônait derrière un comptoir placé dans une grande salle dont les murs étaient tapissés d'images et de vers manuscrits formant une sorte de musée pretentieux. Au milieu de cette pièce, on remarquait un poêle colossal: à dix heures du soir le cabaret était fermé et le brave homme, qui le tenait, couché. Le *Lapin blanc* disparut en 1864.

Un autre cabaret qu'il était de mode aussi, quelques années auparavant, d'aller visiter, c'était le cabaret de Paul Niquet, situé rue aux Fers, 26, et qui disparut lors de la démolition des petites rues qui avoisinaient les halles. Il etait tenu par un sieur Etienne Salle, qui mourut au mois de janvier 1869.

Ce cabaret était un repaire de malfaiteurs, de vagabonds, de mendiants, le réceptacle de tous les irréguliers de bas étage. On y entrait par une allée étroite, longue, humide, mal éclairée, ayant accès sur la rue aux Fers. A l'intérieur, une immense salle rectangulaire, garnie de tables scellées dans le sol, et, tout autour, des cabinets de quatre, huit et dix consommateurs.

Trois cents personnes environ allaient chaque nuit chercher un asile dans cette impure sentine: c'étaient des hommes à l'œil sanguinaire et farouche; des femmes perdues, couvertes de guenilles, cherchant à exciter, par la licence de leurs regards ou de leurs gestes, l'attention des personnes placées à côté d'elles; des jeunes gens dont le visage portait les traces de la débauche et d'une corruption précoce; et tout ce monde buvait, mangeait, criait, chantait, se querellait, s'injuriait.

Le cabaret de Paul Niquet, à l'époque où il était exploité par Etienne Salle, était devenu une curiosité de Paris. Aussi avait-on disposé deux ou trois cabinets de telle manière que l'on pouvait, abrité par d'épais rideaux, voir ce qui se passait dans la salle commune. C'est là que les curieux, les gens comme il faut, allaient en partie de plaisir se repaître du spectacle de la dégradation de leurs semblables.

Privat d'Anglemont, dans ses *Oiseaux de Nuit*, a décrit d'une plume pittoresque le tapis-franc de Paul Niquet :

« On pénétrait dans l'établissement par une allée étroite, longue et humide.

« Son pavé était le même que celui de la rue, un grès de Fontainebleau, mais tellement piétiné par les nombreux clients, qu'il était plus boueux, plus fatigué que les pavés des rues Saint-Martin ou Saint-Denis.

« Ceux des habitués qui avaient des hottes... les déposaient le long de ces murs avant de pénétrer dans la salle principale...

« Cette salle était simplement un hangar, sur lequel on avait posé un vitrage.

« Elle était meublée de deux comptoirs en étain, où se débitait cette eau-de-vie commune et terrible qu'on appelait le *casse-poitrine*.

« En face de ces comptoirs étaient des bancs de chêne où se plaçaient les consommateurs.

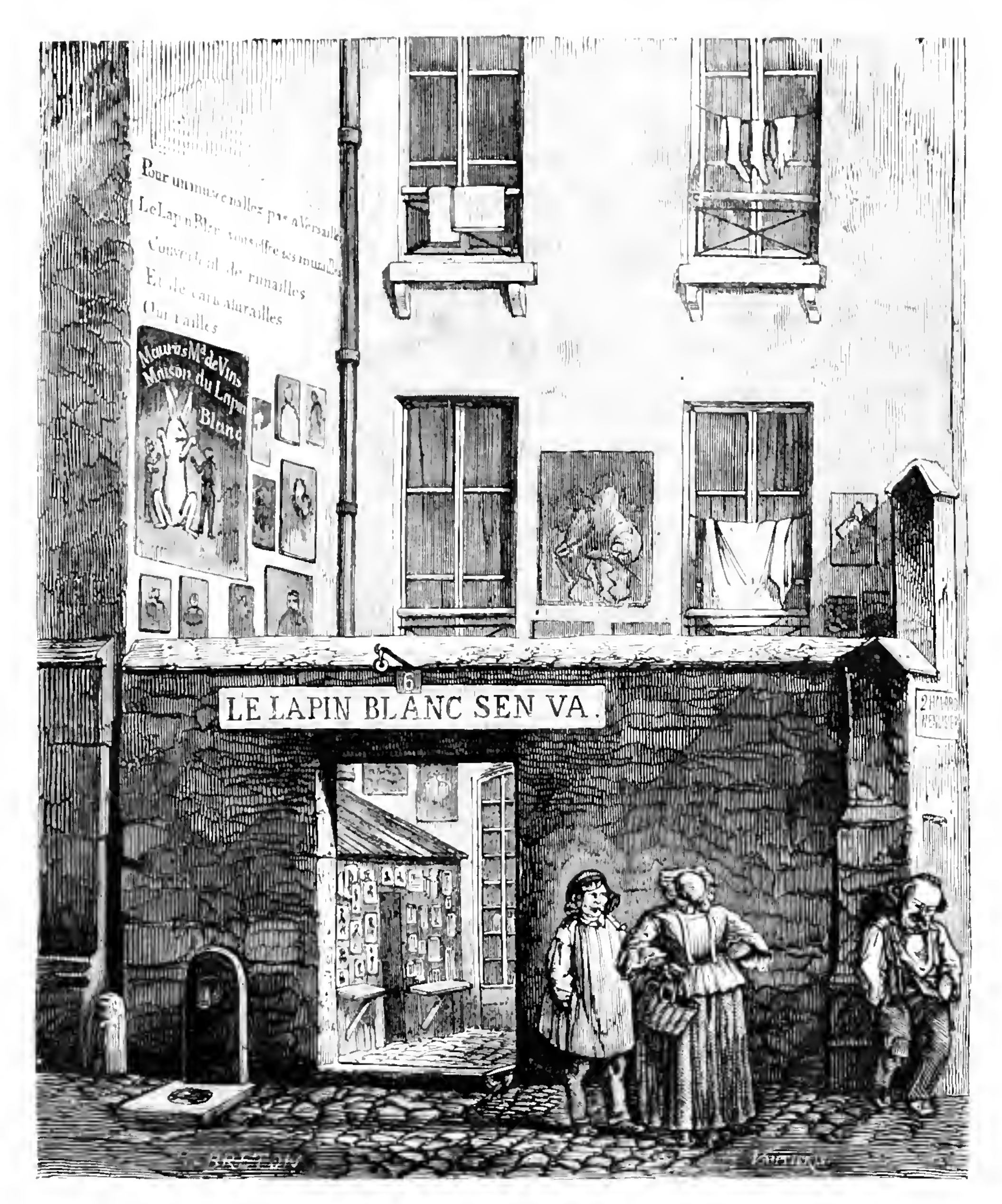
« Ces comptoirs, lourds et massifs, étaient chargés de brocs, de bouteilles, de fioles de toutes formes...

« On voyait écrit sur certaines fioles le *Parfait Amour*, fort étonné de se trouver en ce lieu lugubre; la *Liqueur des Braves*, dont l'étiquette était surmontée d'un Napoléon, les bras croisés sur la poitrine; il y avait aussi les *Délices des Dames*, un breuvage à prendre feu, avec une allumette, aux lèvres de la consommatrice — et surtout le *Petit Lait d'Henri IV*, un effroyable mélange de cassis et de trois-six.

« Par un passage etroit, on arrivait à une petite salle située derrière les comptoirs; — c'était le salon de conversation, c'était un lieu d'asile ouvert seulement aux initiés...

« Trois longues tables et des bancs de bois en composaient le mobilier; les murs étaient blanchis à la chaux. L'architecture de ce bouge était bossue, tordue, renfrognée; on y voyait des angles rentrants, des excavations et des proéminences sans motifs.

« Dès la porte, on était saisi à la gorge par une odeur fade, chaude, nauséabonde, imprégnée de miasmes humides, qui soulevaient le cœur; c'était une puanteur qui est particulière à cette société immonde; elle donne un formel démenti à



Cabaret du Lapin-Blanc, rue aux Fèves, disparut en 1864. (Page 232, col. 1.)

la science, en prouvant que l'homme peut vivre sans respirer.

« Les garçons passaient comme des ombres au milieu de ces rangs serrés; ils portaient des verres de forme hideuse, qui semblaient des seaux de puits et scintillaient de couleurs insolites ; la forme en était menaçante ; les coupes où les anciens buvaient la ciguë ne devaient pas être autrement faites ; on voit qu'ils contiennent quelque chose de terrible : c'est un poison cent fois plus horrible que tous ceux décrits par la toxicologie, que tous ceux inventés par les Borgia et les Exili du moyen âge.

« Il tue l'âme, il absorbe toutes les facultés ; il est délétère, il brûle, il corrode le corps, il éteint la mémoire, il annule tous les sens. De l'homme le plus fort, le mieux organisé, il fait en quelques mois un squelette, un animal, une brute... »

Ce qu'il y avait de singulier, chez Paul Niquet, c'est qu'il était *défendu d'y dormir*... sous peine d'aller coucher au violon.

Le 3 mai, le ministre d'État était venu annon-

cer au Sénat que les troupes autrichiennes étaient entrées le 29 avril sur le territoire sarde et que ce fait constituait le cas de guerre.

Le même jour, un décret impérial nommait l'impératrice régente.

Et le 10 mai, à six heures du soir, l'empereur quittait Paris pour aller prendre le commandement de l'armée d'Italie.

A partir de cinq heures, une multitude immense remplissait la cour du Carrousel et ses abords, la rue de Rivoli, la rue Saint-Antoine, la place de la Bastille, la rue de Lyon et le boulevard Mazas. Les maisons étaient pavoisées, et dans les faisceaux s'entremêlaient les couleurs de la France et du Piémont.

Les détachements de la garde nationale convoqués pour cette solennité, avaient pris position devant l'embarcadère du chemin de fer de Lyon. Un bataillon de gendarmerie de la garde, un autre d'infanterie de ligne formaient la haie dans la cour intérieur de la gare, qui était pavoisée de drapeaux tricolores, de trophées d'armes et d'écussons aux chiffres de l'empereur.

La moitié de la salle des pas-perdus avait été transformee en salle de réception et ornée de tentures vertes avec crépines d'or, panoplies et écussons aux armes de l'empire. Des banquettes avaient été disposées tout autour de ce salon pour recevoir les personnes invitées. Le grand salon de première classe avait été également transformé en salon impérial. Ce fut là que l'empereur fit ses adieux.

On y vit arriver successivement les princes Jérôme et Napoléon, puis les princesses Mathilde et Clotilde et nombre de grands personnages de l'État.

A six heures, les tambours battirent aux champs, la musique militaire exécuta l'air de *la reine Hortense*, qui était devenu l'air national, les troupes présentèrent les armes et un immense cri de : Vive l'empereur! retentit.

Le cortège impérial était composé des cent-gardes, d'un détachement de cuirassiers de la garde impériale, d'une calèche découverte, attelee à la Daumont, où avaient pris place l'empereur et l'impératrice, et d'un second détachement de cuirassiers.

« Partout, sur le passage de l'empereur, éclatèrent les acclamations les plus chaleureuses : Vive l'empereur! vive l'impératrice, vive le prince impérial, Vive l'Italie!

« Son escorte avait peine à lui frayer un passage au milieu de la multitude qui se pressait autour de sa voiture ; toutes les fenêtres des maisons, depuis le bas jusqu'au faite, étaient remplies de spectateurs agitant leurs chapeaux et leurs mouchoirs...

« Leurs Majestés restèrent quelques instants sur le quai, avant de monter en voiture. L'empereur embrassa S. A. I. le prince Jérôme, et serra la main aux dignitaires qui l'entouraient.

Après s'être entretenu quelques instants avec son oncle, Napoléon III fit monter l'impératrice dans une des voitures du train impérial et l'y rejoignit; la musique du régiment de la gendarmerie de la garde se mit alors à jouer l'air : *la victoire est à nous.*

Quelques instants plus tard, le train partait au bruit des acclamations populaires.

En 1806 il n'y avait encore sous Paris que 23,530 mètres d'égouts voûtés; il en fut construit 4,804 mètres de 1806 à 1812; Louis XVIII y ajouta 5,709 mètres; Charles X, 10,836 mètres; Louis-Philippe, 89,020 mètres. Pendant la République de 1848 il en fut fait 23,381 mètres; en 1858 on en comptait 180,000 mètres.

Le 8 avril 1857, un rapport présenté à la commission municipale par le préfet de la Seine contenait ceci :... « les galeries d'égout de Paris ont dû être établies dans la plus grande partie de la ville à un niveau tel que les crues les plus ordinaires de la Seine les envahissent chaque année et souvent pendant un temps assez long, on a songé à remédier à cet inconvénient par la construction d'égouts collecteurs parallèles au fleuve, ne communiquant avec lui dans l'intérieur de Paris qu'au moyen de déversoirs ménagés pour les temps d'orage ou de pluies torrentielles, à une hauteur supérieure à celle des crues ordinaires et ayant leur débouché normal en aval de Paris. Mais on a reconnu que le peu de pente de la Seine rendrait à peu près sans effet au point de vue de la défense des galeries d'égout contre les eaux du fleuve, l'établissement des égouts collecteurs parallèles à son cours.

« C'est en présence de ces faits qu'on a résolu d'utiliser la courbe décrite par la Seine qui, après être sortie de la ville, s'en rapproche sensiblement, vers Asnières, pour aller chercher dans l'intérêt des quartiers de la rive droite, un débouché plus bas d'environ 2 mètres que celui de l'égout de Ceinture à Chaillot. »

Ce nouvel égout, ou plutôt ce spacieux canal, a 3,894^{m},50 de développement; dans Paris et jusqu'aux fortifications il a été exécuté en tunnel et en tranchées des fortifications. Il part de la place de la Concorde en se dirigeant vers la rue de Laborde; en quittant cette rue, il emprunte le tracé de la rue Malesherbe, passe sous une propriété particulière située près du mur d'enceinte, suit la route départementale n° 33, traverse souterrainement les chemins de fer d'Auteuil et de Rouen et arrive à la Seine dans la direction de la rue du Bac-d'Asnières.

La section intérieure de l'égout collecteur est la même dans tout son parcours. Elle comporte une cunette de 3^{m},50 de largeur sur 1^{m},35 de profondeur, deux banquettes de 0^{m},90 de largeur, deux pieds-droits ayant 1^{m},05 de hauteur et 0^{m},15 de fruit, et, enfin, une voûte elliptique

surbaissée de 5m,60 d'ouverture et 2 mètres de flèche.

La côte du radier de l'égout rapportée au niveau de la mer est au droit de la rue de la Pépinière de 27 mètres et de 25 mètres en arrivant à la Seine. La pente uniforme de la cunette est par conséquent de 0m,0005 par mètre. On a pratiqué à l'issue de l'égout une écluse à sas, de telle sorte que les batelets faisant le service des ébouages de Paris puissent facilement passer en Seine.

Les principaux collaborateurs de M. le baron Haussmann, préfet de la Seine, dans la conception ainsi que dans l'exécution de cette œuvre compliquée de l'assainissement de Paris, furent MM. Michal et Belgrand.

Le grand égout collecteur a plusieurs tributaires dont voici l'énumération :

Le collecteur général des coteaux de la rive droite ; il a une longueur de près de 4,600 mètres et fut mis en fonction le 1er mars 1859.

Il part de l'avenue de Vincennes, contourne la butte du Trône, vient par la rue Popincourt, le boulevard Voltaire, le quai Jemmapes, passe sous le canal Saint-Martin, emprunte la ligne de l'ancien grand égout depuis le boulevard de Magenta jusqu'à la rue du Faubourg-Montmartre, suit les rues Saint-Lazare et de la Pépinière, pour rejoindre l'égout collecteur général au boulevard Malesherbes.

Un égout situé rue Neuve-des-Petits-Champs forme une ligne de secours intermédiaire entre le précédent et celui de la rue Rivoli, qui commence à la rue Saint-Antoine près l'église Saint-Paul et dont le radier est à l'angle des rues de Rivoli et Royale.

Le collecteur des quais de la rive droite dont la tête est au boulevard Bourdon, près la dernière écluse du canal Saint-Martin, a son débouché à la place de la Concorde.

Ces divers égouts sont reliés par celui du boulevard Sébastopol, qui communique avec chacun d'eux et soulage le collecteur des coteaux et l'égout Rivoli, en se déversant dans l'égout des quais le moins chargé des trois. Cet égout, dit de Sébastopol, a été exécuté de 1855 à 1858 sur des contre-allées de cette voie, depuis le boulevard Saint-Denis jusqu'au quai de la Mégisserie, il se prolonge jusqu'à la rue du Château-d'Eau, suit le boulevard de Strasbourg et offre un développement total de 1,547 mètres.

Rive gauche. « Le grand collecteur de la rive gauche, lisons-nous dans *Paris illustré*, prend naissance à la Bièvre dont il reçoit les eaux sous la rue Geoffroy-Saint-Hilaire. Il suit cette voie, les rues Linnée et Monge, les boulevards Saint-Germain et Saint-Michel, les quais de la rive gauche, depuis le pont Saint-Michel jusqu'à celui de l'Alma. Là, il traverse en siphon le lit du fleuve, s'enfonce en souterrain à une profondeur de 30 mètres dans la butte de Chaillot, passe sous l'avenue Joséphine, la place de l'Étoile et le boulevard Wagram, traverse le village de Levallois-Perret et se raccorde au collecteur général, un peu en avant du point où celui-ci croise le chemin de fer de l'ouest, à Clichy.

« En amont du siphon de l'Alma, sur le quai d'Orsay, s'embranche un collecteur qui, remontant les boulevards de l'Alma, des Invalides et de Montparnasse va, par l'avenue du Maine, rejoindre le plateau de Montrouge.

« Deux autres grandes galeries sont projetées pour ramener au grand collecteur les eaux du quartier bas de Grenelle et d'Auteuil.

« On n'a pu rattacher à ce système les hautes collines de Charonne, Ménilmontant, Belleville et Montmartre, dont les eaux ont dû être détournées du réseau de l'intérieur et dirigées à l'extérieur, vers la plaine Saint-Denis. Dans ce but, on a établi un collecteur des coteaux, ligne nord, s'embranchant sur un égout départemental ; à la porte dite de Saint-Denis, pratiquée dans l'enceinte fortifiée, cette ligne se prolonge par la rue de Bordeaux, passe sous le canal de l'Ourcq, suit la rue d'Allemagne, les anciens boulevards extérieurs et s'arrête à la rue de Ménilmontant.

« A ces grandes lignes se rattachent des collecteurs de second degré, puis enfin les égouts ordinaires anciens et nouveaux, qui forment l'inextricable méandre, dont la longueur supputée à 152 kilomètres en 1855, était en janvier 1870 de 560 kilomètres. Ce qui donne en quinze ans une augmentation de 408 kilomètres. Mais le développement de ces voies souterraines est loin d'être complet et réclame encore un complément d'au moins 400 kilomètres, travail qui exigera plus de dix ans et une dépense d'environ 40 millions. »

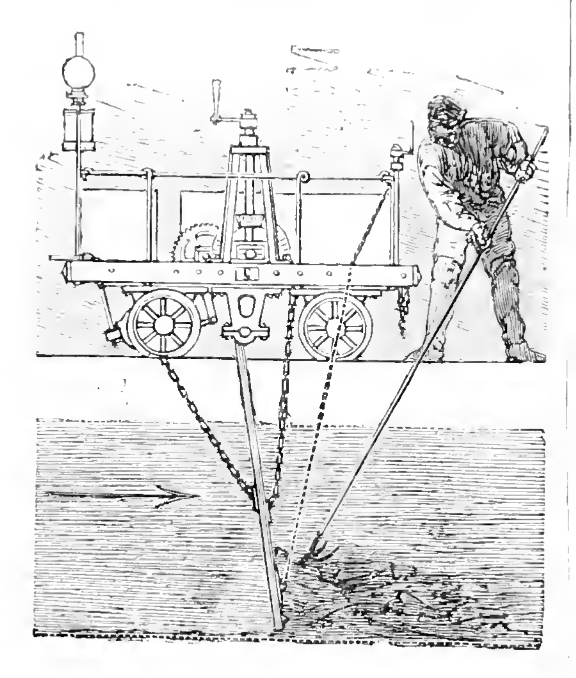
L'admirable souterrain qu'on appelle le grand égout collecteur, véritable monument qui laisse bien loin derrière lui la fameuse *Cloca maxima* (grand cloaque) de l'ancienne Rome, fut donc construit de 1857 à 1859, et grâce au vaste réseau d'égouts établi depuis, la Seine ne reçoit plus dans l'intérieur de la ville, comme il y a vingt-cinq ans, les immondices de Paris, les eaux ménagères des maisons s'écoulant dans l'égout de la rue, celles des égouts dans un des collecteurs et toutes celles des collecteurs dans le grand égout général.

Veut-on maintenant avoir une idée de l'intérieur des égouts, prenons l'un d'eux, celui de Rivoli, par exemple.

Sans être aussi vaste que l'égout de Sébastopol ni que celui de Paris à Asnières, la galerie de Rivoli, dont la coupe est de forme ovoïdale, n'en a pas moins des dimensions fort respectables. Sa hauteur est de 4m,10, et sa plus grande largeur de 2m,40. Des deux côtés de la cunette qu'elle comporte, à une hauteur de 1m,75 au-dessus du radier, règnent des banquettes horizontales de 0m,40, que les eaux ne couvrent

qu'après de très fortes pluies, et dont les angles, garnis de rails, supportent les roues des wagons affectés au transport des immondices. A partir de la retraite formée par chaque banquette, la paroi de la galerie s'élève en s'évasant jusqu'à la naissance de la voûte, où sont suspendues, assez haut pour ne point gêner le service du curage, des conduites de jonction qui servent à rendre solidaires les organes principaux de distribution perpendiculaires à la Seine.

Sur tout le parcours de l'égout, des plaques en porcelaine émaillée, semblables à celles qui s'offrent à l'air libre aux yeux des promeneurs,



Wagon en travail.

répètent les noms des voies publiques traversées par le souterrain, de telle sorte qu'on sait toujours exactement, en y cheminant, à quel point de la superficie du sol correspond l'endroit où l'on se trouve. Ici point de miasmes délétères; aucun de ces dépôts qui blessent à la fois les yeux et l'odorat, rien enfin qui puisse justifier le nom d'égout, devenu impropre pour ces belles galeries où circule un air sain, et dont le rat noir lui-même, non plus que son ennemi acharné, l'énorme surmulot ou rat de Norvège, qui infestent les anciens exutoires de la ville, ne franchissent guère l'entrée, impuissants qu'ils seraient à se frayer des retraites dans le ciment, dur comme l'acier, qui les protège.

Dans la galerie de Rivoli, comme dans celle de Sébastopol, où la cunette est bordée de rails, le curage s'opère à l'aide d'un appareil des plus ingénieux, et qui enlève à cette opération ce qu'elle peut avoir ailleurs de pénible pour les ouvriers. C'est un wagon monté sur quatre roues en fonte; à l'arrière est adaptée une vanne suspendue à deux chaînes qui s'enroulent sur un treuil et servent à la manœuvrer. Cette vanne, qu'on maintient à une inclinaison de 45 degrés en contre-sens du courant, est pourvue de deux ouvertures qu'on ouvre et qu'on ferme à volonté, de manière à pouvoir obtenir des chasses d'eau qui permettent d'enlever les pierres qui se trouvent parfois mêlées parmi les sables accumulés dans la cunette. En pesant sur la vanne, les eaux mettent en mouvement le wagon, dont on règle la vitesse au moyen d'un frein, absolument comme on le fait pour les wagons sur les chemins de fer.

Écoutons encore le récit d'un promeneur dans les égouts de Paris :

« Des guides portant des falots éclairaient notre marche. Au-dessus de nos têtes grondaient comme un lointain tonnerre le roulement des voitures et les mille bruits de la foule. Au loin, dans les profondeurs du souterrain dont elles jalonnaient l'étendue, scintillaient, comme autant de feux follets, les lanternes des ouvriers occupés au curage de la galerie.

« Confortablement installés sur la banquette d'un wagon de ce genre, nous avons pu descendre ainsi l'égout de Rivoli à partir du boulevard de Sébastopol. Une retenue d'eau avait été opérée à une certaine distance en amont, au moyen d'un barrage mobile. Dès qu'on eut fait disparaître ce barrage, il se produisit un flot qui, atteignant bientôt la vanne du wagon, profilée suivant la forme de la cunette, imprima à celui-ci une vitesse égale à celle d'un cheval marchant au trot. A la lueur des lanternes suspendues au wagon, emportés par une force dont aucun bruit ne trahissait la présence, nous avancions rapidement sur les rails, sans autre préoccupation que celle de nous baisser de temps en temps afin de ne pas heurter nos fronts contre les conduites transversales qui rendent solidaires les conduites-maîtresses de distribution, disposées à droite et à gauche de la galerie. »

Ajoutons enfin que depuis 1871 de nombreux et importants travaux ont été entrepris pour l'achèvement du réseau complet des égouts de Paris.

Le 26 mai, la Chambre des députés par son vote adopta le projet de loi dont la teneur suit :

Art. 1er. Les limites de Paris sont portées jusqu'au pied du glacis de l'enceinte fortifiée.

En conséquence, les communes de Passy, Auteuil, Batignolles-Monceaux, Montmartre, la Chapelle, la Villette, Belleville, Charonne, Bercy, Vaugirard et Grenelle, sont supprimées.

Sont annexées à Paris les territoires ou portions de territoires de ces communes et des communes de Neuilly, Clichy, Saint-Ouen, Aubervilliers, Pantin, Prés-Saint-Gervais, Saint-Mandé

Bagnolet, Ivry, Gentilly, Montrouge, Vanves, et Issy, compris dans les limites fixées par le paragraphe 1er.

Les portions des territoires d'Auteuil, Passy, Batignolles-Monceaux, Montmartre, la Chapelle, Charonne et Bercy, qui restent au delà de ces limites sont réunies, savoir :

Celles provenant d'Auteuil et de Passy à la commune de Boulogne.

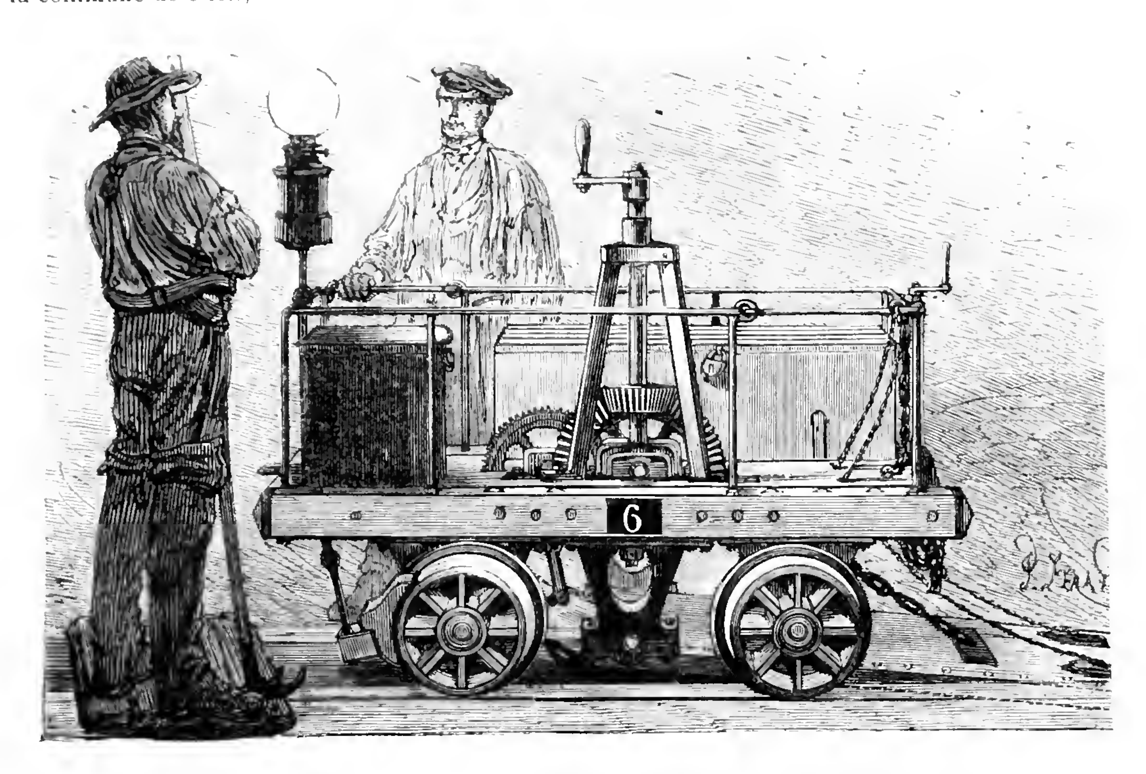
Celles provenant des Batignolles-Monceaux à la commune de Clichy

Celles provenant de Montmartre à la commune de Saint-Ouen.

Celles provenant de la Chapelle, partie à la commune de Saint-Ouen, partie à la commune de Saint-Denis et partie à la commune d'Aubervilliers.

Celles provenant de Charonne, partie à la commune de Montreuil, partie à la commune de Bagnolet.

Celles provenant de Bercy à la commune de Charenton.



Wagon-vanne pour le curage des égouts. (Page 236, col. 2.)

Le tout, conformément au plan A annexé à la présente loi.

Art. 2. La nouvelle commune de Paris est divisée en vingt arrondissements municipaux, formant autant de cantons de justice de paix, suivant les lignes tracées sur le point B du plan annexé à la présente loi.

Art. 3. Le conseil municipal de Paris se composera désormais de soixante membres, qui seront nommés par l'empereur, conformément à la loi du 5 mai 1855.

Deux membres au moins seront pris dans chacun des arrondissements ; ils doivent y être domiciliés ou y posséder un établissement.

Chaque arrondissement municipal aura un maire et deux adjoints.

Art. 4. A partir du 1er janvier 1860, le régime de l'octroi de Paris sera étendu jusqu'aux nouvelles limites de cette ville.

Art. 5. Les magasins en gros pour les matières et les denrées soumises dans Paris aux droits d'octroi dont l'existence aura été constatée au 1er janvier 1859 sur les territoires annexés à Paris, jouiront, sur la demande des intéressés, pour dix années, à partir du 1er janvier 1860, de la faculté d'entrepôt à domicile...

Art. 10. Les dispositions des lois et décrets qui interdisent les inhumations dans l'enceinte des villes ne deviendront pas par le seul fait de la présente loi applicables aux cimetières actuellement existants dans l'intérieur de l'enceinte nouvelle de Paris...

Le Sénat délibéra et vota le 6 juin qu'il ne s'opposait pas à la promulgation de cette loi qui fut homologuée le 16 du même mois de juin, et mis en vigueur à partir du 1er janvier 1860.

D'après cette nouvelle division les vingt arrondissement de Paris furent ainsi designés :

1er arrondissement : du Louvre ; quartiers : Saint-Germain-l'Auxerrois, Halles, Palais-Royal, Place Vendôme.

2e arrond. : de la Bourse ; quartiers : Gaillon, Vivienne, du Mail, Bonne-Nouvelle.

3e arrond. : du Temple ; quartiers : Arts-et-Métiers, Enfants-Rouges, Archives, Sainte-Avoie.

4e arrond. : de l'Hôtel-de-Ville ; quartiers : Saint-Merri, Saint-Gervais, Arsenal, Notre-Dame.

5e arrond. : du Panthéon ; quartiers : Saint-Victor, Jardin-des-Plantes, Val-de-Grâce, Sorbonne.

6e arrond. : du Luxembourg ; quartiers : Monnaie, Odéon, Notre-Dame-des-Champs, Saint-Germain-des-Prés.

7e arrond. : du Palais-Bourbon ; quartiers : Saint-Thomas-d'Aquin, Invalides, Ecole Militaire, Gros-Caillou.

8e arrond. : de l'Élysée ; quartiers : Champs-Élysées, faubourg du Roule, Madeleine, Europe.

9e arrond. : de l'Opéra ; quartiers : Saint-Georges, Chaussée-d'Antin, faubourg Montmartre, Rochechouart.

10e arrond. : de l'Enclos Saint-Laurent ; quartiers : Saint-Vincent-de-Paul, Porte Saint-Denis, Porte Saint-Martin, hôpital Saint-Louis.

11e arrond. : de Popincourt ; quartiers : Folie-Méricourt, Saint-Ambroise, la Roquette, Sainte-Marguerite.

12e arrond. : de Reuilly ; quartiers : du Bel-Air, Picpus, Bercy, Quinze-Vingts.

13e arrond. : des Gobelins ; quartiers : de la Salpétrière, Gare, Maison-Blanche, Croulebarbe.

14e arrond. : de l'Observatoire ; quartiers : Montparnasse, de la Santé, Petit-Montrouge, Plaisance.

15e arrond. : de Vaugirard ; quartiers : Saint-Lambert, Necker, Grenelle, Javel.

16e arrond. : de Passy ; quartiers : Auteuil, la Muette, Porte-Dauphine, Bassins.

17e arrond. : de Batignolles-Monceaux ; quartiers : des Ternes, plaine Monceaux, Batignolles Épinettes.

18e arrond. : des Buttes-Montmartre ; quartiers : Grandes-Carrières, Clignancourt, Goutte-d'Or, la Chapelle.

19e arrond. : des Buttes-Chaumont ; quartiers : la Villette, Pont-de-Flandre, Amérique, Combat.

20e arrond. : de Ménilmontant ; quartiers : Belleville, Saint-Fargeau, Père-Lachaise, Charonne.

Les neuf premiers de ces arrondissements, les 13e et 14e tirent leurs noms d'édifices qui y sont situés ; les 11e et 12e d'anciens bourgs depuis longtemps réunis à Paris ; les 15e au 20e, des localités annexées par la loi ci-dessus. La dénomination du 10e est toute de fantaisie, car si l'église Saint-Laurent se trouve dans cet arrondissement, l'enclos Saint-Laurent n'existe pas.

Par suite de la loi précitée, un décret fut rendu le 9 décembre, portant règlement d'administration publique pour l'exécution des articles de cette loi concernant l'application du régime de l'octroi.

Art. 1er. A partir du 1er janvier 1860, la législation, les règlements et les tarifs de l'octroi de Paris actuellement en vigueur, seront appliqués aux territoires réunis à cette ville par l'article 1er de la loi du 16 juin 1859 sous les exceptions portées par la loi et par le présent règlement.

Art. 2. Pour faciliter la circulation entre Paris et le bois de Boulogne, il ne sera établi aux barrières de l'enceinte fortifiée donnant sur le bois qu'un simple service de surveillance.

Le 3 juillet était jour d'allégresse à Paris, on célébrait la victoire de Solférino, l'impératrice et le prince impérial se rendirent du château des Tuileries à Notre-Dame pour assister au *Te Deum.* » Leur voiture remplie de bouquets offerts par la garde nationale, et par les troupes ne s'avançait que sur des fleurs. L'ovation du retour dépassa celle de l'arrivée. C'était, dit le *Moniteur*, la première fois que le fils de l'empereur se mêlait officiellement à la nation, Dieu lui a donné de le faire sous les auspices de la victoire. »

Le 14 août les boulevards étaient couverts d'une foule enthousiaste venue là pour saluer le retour ou plutôt la rentrée triomphale des troupes à Paris.

« La patrie reconnaissante, avait dit l'empereur dans une de ses proclamations, accueillera avec transport ces soldats qui ont porté si haut la gloire de nos armes. »

Ce fut en effet ce qui eut lieu.

Napoléon III se rendit au-devant des troupes jusqu'à la Bastille. Un arc de triomphe de 20 mètres de hauteur y représentait la façade de la cathédrale de Milan et y énumérait les principales victoires qui venaient de signaler cette campagne. On acclama les soldats et les généraux qui personnifiaient les victoires italiennes. Sur la place Vendôme, l'empereur à cheval vint, le chapeau à la main, saluer les blessés qui marchaient en tête des troupes. Le soir il y eut banquet aux Tuileries.

Peu de temps après que la loi reculant les limites de Paris eut été votée, on commença à élever dans les divers quartiers de la ville des tours provisoires construites avec des madriers et des planches pour servir à effectuer le tracé du nouveau plan de Paris et un essai d'éclairage électrique se fit au sommet de l'une de ces tours, placée près de la caserne du prince Eugène.

Il jaillissait de l'appareil des flots de lumière éclatante qui se projetaient à une distance considérable, et permettaient de distinguer comme en plein jour les objets les plus éloignés.

En même temps on disposa dans les contre-allées des Champs-Élysées, la légère charpente en chêne découpée d'un grand nombre de petites

SCEAUX. IMP. CHARAIRE ET FILS.

boutiques uniformes de 4 mètres de long sur 3 de hauteur, qui s'étendaient à gauche, jusqu'à l'entrée du palais de l'Industrie, et à droite jusqu'au rond-point.

Ces petites boutiques, recouvertes et tapissées en toile de coutil rayé, furent destinées à abriter les petits marchands dont la principale industrie consiste dans la vente de jouets d'enfants.

Au reste, les Champs-Élysées devenaient la promenade favorite de l'époque, et derrière le palais de l'Industrie fut installé le 21 mai un concert qu'on nommait le concert des Champs-Élysées, mais qui bientôt fut désigné sous le titre de concert Besselièvre, du nom de son directeur.

L'estrade de l'orchestre occupe le centre d'un vaste jardin anglais qui fut formé sur l'emplacement compris entre le palais de l'Industrie et le Cours-la-Reine.

Ce concert qui existe encore conquit de prime abord la faveur du public et ce qui lui donna immédiatement un cachet de respectabilité, ce fut de n'y recevoir aucune dame sans qu'elle fût accompagnée d'un cavalier. C'était afin d'empêcher que les dames du monde galant y vinssent, mais on prétendit qu'elles tournaient la difficulté et qu'elles trouvaient toujours à la porte d'entrée de complaisants cavaliers servants qui se faisaient un plaisir de leur servir de chaperon.

Quoi qu'il en soit les concerts Besselièvre furent et sont encore très suivis.

« C'est encore un de ces endroits où la mode tient cour plénière ; on y édite des robes nouvelles et des chapeaux inconnus. On s'y rend visite, on s'y promène, on s'y rencontre, on y cause, on y médit les uns des autres et la chose qu'on y fait le moins, c'est d'écouter la musique.

Le jour à la mode est le vendredi.

Au nombre des chefs d'orchestre qui ont passé par le concert Besselièvre, nous citerons Musard, Arban, E. Prévost, Cressonnois, Hubans et Eusèbe Lucas.

Ce fut sur l'emplacement de l'ancienne cour de la Juiverie, cour avoisinant la Bastille et bordée de bâtiments en pierre construits vers 1632, et habités par des juifs, que fut édifié, le 22 septembre 1859, l'embarcadère du chemin de fer de Paris à Vincennes, ouvert aux Parisiens désireux d'aller s'ébattre sous les grands ombrages du bois.

Là aussi se trouvait un vaste bâtiment comptant quatre étages et dix-neuf fenêtres de front à chaque étage; tout cela fut démoli pour faire place au chemin de fer qui, jusqu'à la rue des Quatre Chemins, domine rues et boulevards, son point de départ à la place de la Bastille fut donc élevé d'un grand étage que le public franchit par de larges escaliers facilement accessibles à cette marée montante ou descendante de promeneurs.

Sous la plate-forme du chemin de fer sont les wagons et les locomotives, les divers bureaux d'administration ainsi que différents établissements particuliers abrités par les voûtes qui soutiennent la voie ferrée.

Les salles d'attente spacieuses sont de plain-pied avec le sol factice du chemin de fer.

L'aménagement de l'embarcadère, l'ensemble et les détails des constructions qu'il comporte, sont dus à la conception de M. Vingner, ingénieur en chef de la compagnie des chemins de fer de l'Est, et de M. Berthelin, architecte. Les travaux ont été exécutés par plusieurs entrepreneurs sous la direction de M. Bassompierre-Servrin, ingénieur des ponts et chaussées, et de M. Guillaume, ingénieur civil.

Nous trouvons à la date du 19 novembre de la même année un décret relatif à la taxe des logements d'habitation dans l'intérieur de Paris, il approuvait la délibération du conseil municipal, en date du 14 octobre précédent, et répartissait ainsi qu'il suit la contribution personnelle :

« Les logements d'habitation de 1,500 fr. et au-dessus seront taxés à 9 p. 0/0.

« Ceux de 1,499 fr. à 1,000 fr. seront taxés à 7 p. 0/0.

« Ceux de 999 fr. à 500 fr. seront taxés à 5 p. 0/0.

« Ceux de 499 fr. à 250 fr. seront taxés à 3 p. 0/0.

« Ceux d'une valeur locative inférieure à 250 fr. continueront d'être affranchis de toute cotisation, à l'exception de ceux des patentés, lesquels seront passibles, sur toute la partie affectée à l'habitation, d'une contribution établie à raison de 3 p. 0/0. »

De l'église Taitbout émana, en 1850, une réunion religieuse protestante qui se tint d'abord dans une salle de l'ancienne mairie du XIe arrondissement, rue Servandoni. Cette assemblée se fit construire, en 1859, une chapelle, rue Madame, qui fut appelée église du Luxembourg.

Ce fut aussi, en 1859, que fut élevée la tour Solférino sur la butte Montmartre, ce monument, qui n'a rien d'artistique, est dû à l'architecte Hannequier; il sert d'observatoire aux curieux qui, moyennant quelques sous, veulent se donner le plaisir de planer sur Paris et ses environs.

La rue Arago fut ouverte la même année dans le XIXe arrondissement.

XLIX

La fontaine Saint-Michel. — Le Grand-Hôtel. — L'église Saint-Augustin. — Le théâtre du Châtelet. — Le théâtre Lyrique. — Le nouvel Opéra. — L'église de la Trinité. — Le théâtre de la Gaîté. — Les théâtre des Folies-Dramatiques. — L'asile Saint-Anne. — L'église Saint-Ambroise. — Le Géant. — Le complot des Italiens. — Mengin. — La Morgue. — Les cafés-concerts. — L'Hôtel-Dieu. — Les buttes Chaumont. — Le Tribunal de Commerce. — Le Vaudeville. — L'Exposition. — Les souverains à Paris. — Les banquets de l'Hôtel de ville. — Affaire Tropmann. — Meurtre de Victor Noir. — Rochefort. — Mégy. — Le plébiscite.



Le 14 février 1860, fut inaugurée par une fête à laquelle assistèrent l'empereur et l'impératrice, la maison que s'était fait bâtir le prince Napoléon (Jérôme) dans la rue Montaigne, et qui passa pour une des curiosités du quartier des Champs-Élysées.

« La maison nouvelle, dit M. Édouard Fournier, est une vraie maison pompéienne, sortie toute neuve de ses cendres. Elle a éte construite et ornée avec le goût le plus fin et le plus grand tact archéologique, d'après les merveilleux débris exhumés de la cité fossile. Les reconstructions faites par l'architecte-antiquaire Mazois, au commencement de ce siècle, et par l'auteur du Pompëiana, M. Gell, ont servi de modèle. On se croirait dans une maison de la rue du Forum ou de la rue des Tombeaux, chez Sallustre ou chez Pansa, chez le poète tragique ou bien encore chez Diomède. Voici le *prolyrum*, sorte de corridor qui suivait la porte d'entrée. Sur le seuil est écrit le salut hospitalier *salve* et l'inscription bonne conseillère : *cave canem*, (prends garde au chien).

« L'on pénètre de là dans l'*atrium*, au milieu duquel se trouve un bassin (*cavœdium*) et qui est entouré de colonnes supportent le toit ouvert de l'*impluvium;* le jardin (*xystus*) vient ensuite, rattaché à l'*atrium* par le large passage appelé *tablinum;* les diverses salles, notamment la *triclinia* (salle à manger) y prennent leur entrée. Toutes sont meublées et décorées à l'antique avec un goût et un soin digne du reste. C'est exquis de délicatesse archaïque; et puis qu'il n'est pas une maison de la ville inhumée qui n'ait fourni là quelque détail à imiter, quelque peinture à reproduire, on peut dire que cette villa du prince, résumant ce que la gracieuse sœur d'Herculanum a de plus charmant et de plus précieux, est, comme eussent dit les Grecs, une sorte de Panthéon pompéien.

« Une foule de débris rappelant le théâtre; des masques, des mosaïques, dont une représente une répétition dramatique et l'autre une scène comique, ont été trouvés à Pompéi et sont un indice du goût que professaient les habitants pour les jeux scéniques. Il était donc intelligent, puisqu'on ressuscitait la ville morte, de la faire revivre au milieu d'une de ces joies du théâtre qui semblent l'avoir si souvent animée. La Comédie-Française fut invitée par le prince à venir représenter au milieu de cette jeune antiquité quelque pièce d'accord avec son archaïsme. *Le joueur de flûte* de M. Emile Augier, qu'on n'a pas joué depuis neuf ans environ, fut la comédie choisie. »

Ajoutons en termes tout simples, que ce bâtiment, qu'on nomme la maison de Diomède, est due à l'architecte Normand, qu'elle est peinte à l'extérieur, selon la mode des anciens qui employaient volontiers les couleurs voyantes, c'est-à-dire en rouge et vert et en jaune d'or, qu'une grille la sépare de la rue, et qu'à droite et à gauche s'élèvent deux pavillons à terrasse.

Un petit jardin avec vivier, précède le portique que soutiennent quatre pilastres droits et quatre colonnes corinthiennes, rehaussés de filets de diverses couleurs.

Au-dessus du portique s'ouvrent d'étroites fenêtres, à droite et à gauche s'arrondissent deux niches, à fond rouge, contenant les statues en bronze d'Achille et de Minerve.

C'est à l'intérieur que le palais pompéien est le plus remarquable, parcequ'on y retrouve, dans la distribution, comme dans l'appellation des pièces dont il se compose, les mœurs, la vie privée d'un riche romain d'il y a dix-huit cents ans.

Les peintures murales sont dues aux meilleurs artistes; elles représentent en général des scènes empruntées à la mythologie païenne.

En même temps qu'on inaugurait ce spécimen d'un siècle disparu, la pioche des démolisseurs faisait tomber les maisons du vieux boulevard du Temple et tous les théâtres qui s'y étaient groupés. M. le baron Haussmann avait résolu de donner à l'est de Paris des débouchés sur le centre; le boulevard du Prince-Eugène (Voltaire) était décidé et la Gaieté, le Cirque, les Folies, le théâtre Lyrique, les Funambules, tout cela allait tomber et disparaître.



Église Saint-Augustin.

Une autre considération administrative du préfet de la Seine était la nécessité à lui démontrée, de répandre le mouvement nocturne dans tous les quartiers de la capitale, en forçant les théâtres à se disséminer.

« Au point de vue de la police, dit M. H. Bugnet, son raisonnement était sans reproches; au point de vue de la prospérité des théâtres, il y a peut-être des réserves à faire. »

La grande artère nouvelle partait du coin de la rue du Faubourg-du-Temple, et du boulevard, pour aboutir à la place du Trône. La plupart des terrains sur lesquels elle était ouverte n'étaient que des marais ou jardins potagers, aussi put-on livrer promptement à la circulation une grande partie de la voie.

Au commencement de 1860, des palissades, des murailles et des maisons s'élevèrent le long des propriétés entamées par les démolisseurs. La chaussée fut macadamisée, des plates-bandes en terreau reçurent deux rangées d'arbres qui devaient ombrager les contre-allées, des candélabres furent posés pour le gaz, des bordures de granit marquèrent les limites des trottoirs.

Le boulevard du Prince-Eugène était créé.

« En arrivant à la rue de la Roquette, dit M. de

Labedollière, le nouveau boulevard dessine une place carrée sur le côté occidental de la rue; de l'angle nord-ouest de cette place part une autre voie publique, large comme le boulevard lui-même, qui va déboucher rue des Amandiers-Popincourt dans l'axe de l'avenue Parmentier, pour la continuer jusqu'à la place et au boulevard du Prince-Eugène. Probablement sur cette place s'élèvera une statue équestre du prince. »

Cette place carrée devint la place Voltaire.

Quant à l'avenue des Amandiers, elle va en effet de la place du Château-d'Eau au boulevard Ménilmontant, où elle se confond avec la rue du Chemin-Vert, qui se nommait alors rue des Amandiers, depuis le boulevard jusqu'à la rue Popincourt.

Le 15 août 1860 fut inaugurée, à l'entrée du boulevard Saint-Michel, une fontaine monumentale à laquelle on donna le nom de fontaine Saint-Michel et qu'on a justement appréciée dans ce quatrain :

Dans ce monument exécrable,
On ne voit ni talent ni goût ;
Le diable ne vaut rien du tout,
Saint-Michel ne vaut pas le diable.

Le monument, dont les travaux d'architecture furent exécutés sur les dessins et sous la direction de M. Davioud (mort en avril 1881), a une hauteur de 26 mètres et une largeur de 15. Il est élevé sur caves voûtées. La façade se compose de quatre vasques et du bassin ; à chacune des deux extrémités de la dernière vasque se tient accroupi une sorte de sphinx de bronze, ou plutôt d'animal apocalyptique. Deux piédestaux de chaque côté du soubassement supportent deux colonnes de marbre rouge du Languedoc, à base et chapiteaux en marbre blanc veiné ; ces colonnes ont 6m,20 de hauteur. Dans l'intervalle de leur panneau est fixé un bouclier circulaire, en bronze, portant sur un champ d'abeilles au milieu de sceptres et de palmes, un N surmonté de la couronne impériale. Au-dessous de ces boucliers, un cartouche est orné d'une tête d'ange et de plaques de lapis-lazuli.

Dans une vaste niche centrale creusée et qu'encadrent les colonnes que nous venons de décrire, est placé un groupe en bronze : *Saint Michel terrassant le démon.*

L'archange debout, les bras levés, le glaive flamboyant à la main, piétine sur le dos de Satan qui retourne la tête par une contorsion assez étrange et regarde saint Michel fixement.

Le ventre et la poitrine du démon s'appuient sur des rochers de granit noir, d'où l'eau se répand en cascades jusqu'au dernier bassin. Ce groupe, dû au ciseau de Duret, semble avoir été inspiré à l'artiste par le saint Michel de Raphaël. Il a donné lieu à de vives critiques.

Les tympans de la niche sont ornés de chimères. Le groupe est haut de 5m,50.

L'entablement total est décoré d'une ornementation représentant de petits anges portant des guirlandes. Enfin, l'attique est divisé par quatre statues de bronze debout ; ce sont la *Prudence*, la *Force*, la *Justice*, la *Tempérance* ; elles sont dues à MM. Barre, Guillaume, Elias Robert et Gumery. Le milieu de l'attique est orné d'un bas-relief; dans les deux parties latérales se trouve un cartouche au chiffre de saint Michel, entouré du collier de l'ordre de ce nom.

Le fronton, surmonté d'un écusson accompagné de deux figures allégoriques, la *Puissance*, et la *Modération*, par M. Debay, est décoré d'une plaque de marbre portant cette inscription :

FONTAINE SAINT-MICHEL

—

SOUS LE RÈGNE DE
NAPOLÉON III, EMPEREUR DES FRANÇAIS,
CE MONUMENT A ÉTÉ ÉLEVÉ
PAR LA VILLE DE PARIS,
L'AN MDCCCLX.

« Cette fontaine est, à tout prendre, un monument d'un caractère décoratif nouveau. L'architecte a voulu, en prodiguant les couleurs, arriver à des effets de lumière louables, mais le relief manque. Il y a loin de là à la fontaine de la rue de Grenelle et même à la fontaine Molière. M. Jacquemond est l'auteur des sphinx apocalyptiques; M. Hubert Lavigne a sculpté la frise, et enfin MM. Biès et Liénard ont exécuté la sculpture d'ornementation. » (Larousse.)

M. Joanne, dans son *Paris-Illustré*, ne se montre pas moins sévère envers cette fontaine, « dont la situation, dit-il, le sujet, les bigarrures choquantes à l'œil, le manque de relief, la maigreur ridicule, qu'on nous permette cette expression, etc., etc., ont soulevé de si nombreuses et si justes critiques».

Parmi les créations importantes du Paris moderne, il faut citer, en première ligne, celle des grands hôtels meublés, établissements internationaux et polyglottes, dont la construction fit événement; le premier en date, l'hôtel du Louvre (1856) et le Grand-Hôtel sont des monuments curieux.

Ce fut une compagnie financière qui fit construire ces hôtels qui occupent chacun une superficie d'environ 8,000 mètres.

Lorsqu'en 1860, la compagnie créatrice de l'hôtel du Louvre, enhardie par le succès, résolut d'en créer un second, elle lui donna d'abord le nom d'hôtel de la Paix, en raison de sa situation, — presque en face de la rue de la Paix, nom qui fut échangé plus tard contre celui de Grand-Hôtel. Nous allons prendre ce caravansérail ouvert aux étrangers de toute condition qui arrivent à Paris, pour type de ce qu'est aujourd'hui un hôtel meublé.

L'hôtel a la forme d'un triangle à peu près équilatéral. Sa façade sur le boulevard a une longueur de 120 mètres et reproduit l'ordonnance architecturale régulière, réglementaire pour les bâtiments élevés aux abords de l'Opéra.

L'élévation montre l'arrangement de l'angle de la place. L'alignement de la place forme retour d'équerre sur le boulevard sur une longueur d'environ 30 mètres, mais l'angle lui-même est abattu et remplacé par un pavillon circulaire dans le genre du pavillon de Hanovre et de celui à l'angle des bâtiments de la bibliothèque sur les rues de Richelieu et Neuve-des-Petits-Champs. La même architecture de la façade se reproduit sur le pavillon, mais en remplaçant les pilastres par des colonnes engagées. La forme circulaire facilite la circulation, et l'emploi des colonnes rompt heureusement ce qu'il y a d'un peu monotone dans la longue suite des pilastres.

Les deux autres façades de l'hôtel sur les rues Auber et Scribe ne sont pas moins importantes, 130 mètres de longueur sur la rue Auber, 118 mètres sur la rue Scribe. Ce qui fait, pour le développement total des façades, une longueur de 368 mètres et pas moins de 444 fenêtres, en négligeant, bien entendu, le rez-de-chaussée et l'entresol.

Ces deux étages sont occupés, dans tout le pourtour de l'immeuble, par des boutiques et des magasins.

Une double arcade placée au milieu de la façade donne entrée à l'hôtel et introduit dans une cour carrée de 23 mètres de côté. Cette cour est couverte en vitrages, de sorte que le mouvement des voyageurs, des voitures et des bagages se fait à couvert, comme à l'hôtel du Louvre. Une riche colonnade corinthienne règne autour des quatre côtés et rappelle les belles cours des palais d'Italie. Au fond et en vue du boulevard une terrasse, précédée d'un large perron élevé seulement de quelques marches, conduit aux grands escaliers qui desservent les étages supérieurs et donne entrée de plain-pied dans une galerie servant de salle d'attente et de lecture. On passe de là dans la salle à manger, qui mérite une description particulière.

C'est une vaste rotonde de 24 mètres de diamètre qui, outre les jours latéraux, reçoit la lumière par une lanterne centrale de 7 mètres de diamètre soutenue sur 8 colonnes reliées par une arcature circulaire. Cette disposition donne naissance à une voûte annulaire surbaissée et richement décorée, qui remplit la surface en forme de couronne comprise entre les colonnes et les murs et augmente la hauteur apparente de la salle. Les colonnes elles-mêmes, isolées et réduites à la moindre grosseur compatible avec la charge qu'elles supportent, ne font, avec leurs arceaux que l'effet d'une légère découpure au milieu de ce grand espace et n'empêchent aucunement la vue de pénétrer dans toutes les parties de la rotonde.

Outre la grande salle à manger, il y en a deux autres relativement petites, quoique encore de très belles dimensions.

Ces distributions sont complétées par deux grands salons de réunion situés au premier étage au-dessus de la galerie.

Le premier étage et les étages supérieurs sont distribués de façon à mettre environ 600 chambres à la disposition des voyageurs qui peuvent s'installer dans de grands appartements meublés avec cour particulière et entrées complètement séparées de celles de l'hôtel. Ils sont placés aux deux angles du boulevard, c'est-à-dire dans les plus belles parties de l'immeuble.

De nombreuses dépendances, des services accessoires de toute espèce sont établis dans ce vaste hôtel : cuisine, lingerie, bains, télégraphe électrique, tuyaux acoustiques, ascenseurs, etc.

Ce fut en 1860 que sous la direction de M. Baltard, s'éleva l'église Saint-Augustin.

Cette église se dresse dans l'axe du boulevard Malesherbes au point où il se bifurque pour se diriger, à gauche, vers Monceaux ; à droite, vers le quartier des Batignolles.

Le terrain présente la forme d'un triangle irrégulier et allongé dont l'angle le plus aigu et le plus saillant correspond à l'axe du boulevard. Cette disposition offrait d'assez grandes difficultés qui ont été heureusement résolues.

Dans la partie reculée du triangle, là où l'espace est le plus large, est pratiqué un vaste rond-point dont le centre est occupé par le maître-autel surmonté d'un baldaquin et s'élevant au-dessus d'une crypte, à peu près comme à l'église Saint-Leu. En arrière, et dans la prolongation du grand axe, la chapelle de la Vierge s'ouvre largement à sa place habituelle, et, pour ainsi dire, consacrée. De chaque côté, aux deux extrémités de l'axe transversal, sont deux autres chapelles principales. Le rond-point est couronné par un dôme de 25 mètres de diamètre et 50 mètres de hauteur. Il est précédé d'une vaste nef de 40 mètres de longueur et qui, en largeur, égale la nef augmentée des collatéraux de la plupart des églises anciennes et modernes. Une balustrade établit une distinction entre la nef proprement dite, et de larges passages de circulation tiennent lieu de bas-côtes, sans que ni la vue ni l'audition soient interceptées par des piliers ou des colonnes, ainsi qu'il arrive dans la généralité de nos églises.

La possibilité de supprimer ces obstacles et les avantages qu'on en a retirés, sont dus aux ressources nouvelles que la métallurgie offre à l'art de la construction.

De chaque côté de la nef, une série de chapelles contiennent les autels secondaires et les confessionnaux. Elles sont de différentes grandeurs

et diminuent successivement de profondeur à mesure qu'elles s'approchent du portail, suivant en cela la forme et l'exigence du terrain. Les chapelles sont semi-polygonales. Celle de gauche est dédiée à saint Jean-Baptiste; des peintures y représentent divers traits de son histoire; elles sont de M. Bouguereau. La chapelle de droite, peinte par le même artiste, est dédiée à saint Augustin. Ces deux chapelles sont surmontées de tribunes qui continuent celles de la nef. La chapelle terminale, dédiée à la Vierge, doit à M. Brissot ses deux principales compositions, l'*Adoration des bergers*, *la Présentation au temple*.

Le portail de toute la hauteur de la nef s'élève au-dessus d'un porche disposé d'une manière analogue à celui de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois; on y arrive par un escalier de treize marches. Au-dessus des trois grandes arcades encadrées par deux pieds-droits qui montent du fond jusqu'à la corniche de couronnement, une large frise comprenant les figures des douze apôtres; d'autres statues et les images traditionnelles et emblématiques des dogmes de la religion, sont groupées autour d'une grande rose découpée à jour en tête de la nef. Ce portail, couronné d'un pignon en forme de diadème, se détache sur le dôme placé au second plan et qui lui-même se dessine sur le ciel avec les quatre clochetons qui l'accompagnent à sa base et la lanterne élégante qui les couronne.

Des vitraux de MM. Claudius Lavergne et Maréchal ornent la plupart des fenêtres. Les orgues ont été exécutées par Backer-Werschneider.

Outre la crypte qui existe sous l'hôtel, une église intérieure s'étend sur la nef.

L'église Saint-Augustin ne fut entièrement terminée qu'en 1868. Elle a remplacé la petite chapelle de même vocable qui existait rue la Pépinière et qui avait depuis peu été érigée en paroisse.

L'inauguration solennelle de la nouvelle église élevée sous le vocable de saint Augustin, eut lieu le jeudi 28 mai 1868.

Le 1er mai 1860 commença, sur les plans de M. Davioud et d'après un programme arrêté par les directeurs et approuvé par le préfet, la construction du nouveau théâtre du Cirque impérial, transporté sur la place du Châtelet par suite de son expropriation du boulevard du Temple.

Ce magnifique théâtre présente un rectangle dont la face principale est située vis-à-vis de la fontaine du Palmier; il est construit en fonte et en pierre de taille et se compose d'un porche à rez-de-chaussée et d'une loge ouverte au premier étage, percée de cinq arcades.

Les façades latérales sont occupées au rez-de-chaussée par un certain nombre d'arcades éclairant des boutiques destinées à donner de la vie au pourtour de l'édifice. Ces arcades sont surmontées d'un triple rang de croisées formant autant d'étages couronnés par un comble circulaire.

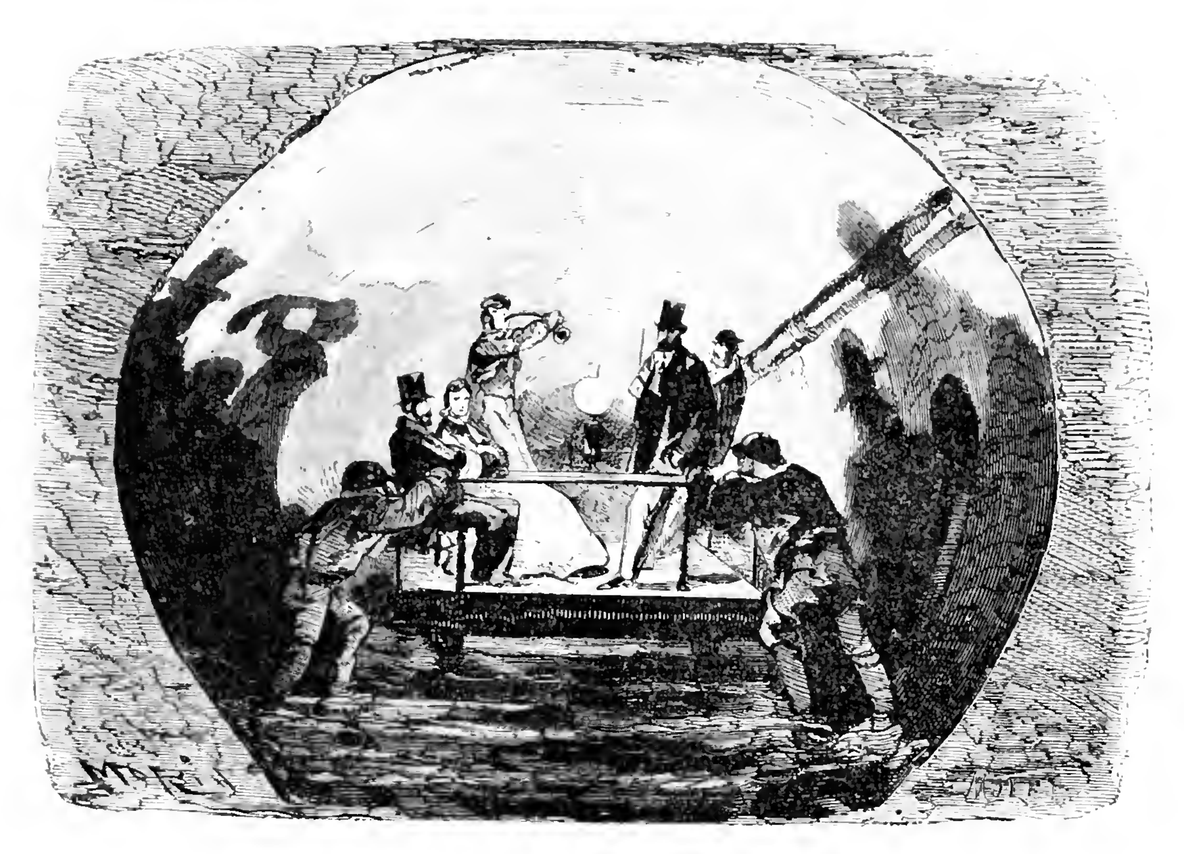
La salle est à peu près égale, comme dimension, à celle de l'Opéra. Elle contient 3,600 places. On y remarque l'absence des avant-scènes, jugées inutiles dans un théâtre tout d'optique. Elle fut éclairée par le système nouveau : coupole de cristal de couleur et dépoli. Les dégagements de la salle sont faciles et vastes.

Ce théâtre ouvrit en 1862, sous la direction de M. Hostein, ancien directeur du théâtre Historique, qui joignit, en 1868, à cette direction celle du théâtre du Prince impérial. A cette date le théâtre s'appelait alors le Châtelet.

Pendant ces six années, des féeries et de grandes pièces militaires alternèrent; citons *la Prise de Pékin*, *Marengo*, *le Secret de miss Aurore*, *Aladin ou la lampe merveilleuse*, *les Sept Châteaux du diable*, *Cendrillon*, *etc.*; on annonçait des recettes superbes, ce qui n'empêcha pas M. Hostein d'être déclaré en faillite le 13 octobre 1869.

Depuis l'année précédente, c'était M. Fischer qui exploitait le théâtre, il y fit jouer *Théodoros* le 21 décembre 1868, et *les Blancs et les Bleus* le 10 mars 1869, tout cela ne fit pas *florès*, le théâtre ferma et rouvrit du 20 mai au 26 juin et du 5 au 8 juillet 1869 par les artistes en société; ils montèrent *Botany Bay* qui fit four, et le 4 septembre suivant, M. Nestor Roqueplan prit la direction et ouvrit par une reprise de *la Poudre de Perlimpinpin*. Il mourut le 25 avril 1870, le théâtre ferma du 12 mai 1870 au 17 mai 1871; et pendant la clôture, la troupe de l'Alhambra de Londres, donna sous la direction de M. Strange un certain nombre de représentations qui commencèrent le 13 août 1870.

Le 15 novembre 1871 la direction Lacressonnière et Paul Deshayes monta diverses reprises et donna *Daniel Manin*, un grand drame de M. d'Harmenon, qui eut un certain succès. Du 30 août au 30 novembre 1873, les artistes jouèrent encore en société. M. Hostein redevint directeur du Châtelet le 1er mars 1874. Un M. Dufau voulut le transformer en opéra populaire le 1er septembre suivant; mais manquant d'argent, il dut se retirer et M. Fischer en retit le Châtelet le 13 novembre 1874, M. Paul Banès prit la direction l'année suivante puis ce fut M. Castellano (1er novembre 1875), MM Ritt et Larochelle devinrent directeurs le 1er avril 1876; M. Castellano reprit le théâtre en septembre de la même année, et enfin ce fut en 1880, M. Émile Rochard qui clôtura cette longue liste de directeurs qui ne firent généralement pas de brillantes affaires et encore nous n'avons pas cité tous les intérimaires tels que Montrouge, l'heureux directeur de l'Athénée, qui tâta aussi du Châtelet à titre d'essai et fut tout de suite guéri de l'envie de le diriger. M. Rochard, en montant à son théâtre *Michel Strogoff*, y a du premier coup amené la fortune.



Promenade dans les égouts.

Cependant, le 21 juin 1881, le bail du théâtre du Châtelet fut adjugé à M. Floury, moyennant un loyer annuel de 173,000 francs.

En même temps qu'on commençait en 1860 la construction du théâtre du Châtelet, qui ne fut terminé qu'en 1862, on s'occupait également d'édifier aussi sur la même place et faisant vis-à-vis au Cirque impérial le théâtre Lyrique qui, commencé le 1er juin, fut inauguré le 30 octobre 1862, jour où M. Carvalho redevint directeur du théâtre Lyrique qu'il avait cédé alors qu'il était sur le boulevard du Temple à M. Réty, son secrétaire.

La salle du théâtre Lyrique impérial — c'était son titre — construite sur les dessins de M. Davioud, architecte, était moins vaste que sa voisine, car elle ne contenait que 1,700 places et comportait quatre rangs de loges et une galerie en amphithéâtre, mais elle était à l'intérieur non moins luxueuse; M. Carvalho qui faisait grand, c'était de mode sous l'empire — même en fait de désastres — obtint une subvention de 100,000 francs pour son théâtre — et en 1868, il était en faillite et contraint d'abandonner l'entreprise. Ce fut M. Pasdeloup, le fondateur des concerts populaires, qui lui succéda, mais il ne tarda pas à craindre le même sort que son prédécesseur et se hâta de donner sa démission pour l'éviter. M. Martinet, un oseur, directeur du théâtre de l'Athénée, s'offrit vaillamment pour faire marcher ce char embourbé, mais la guerre de 1870 ne lui permit pas d'essayer et le 25 mai 1871, la Commune s'avisa d'un expédient ingénieux pour empêcher que désormais aucun directeur se ruinât avec cette folle chimère qu'on appelle l'exploitation d'un troisième théâtre Lyrique.

Elle supprima le théâtre en le brûlant de fond en comble.

Parmi les grands opéras qui amenèrent de nombreux spectateurs à ce théâtre fort bien aménagé et pourvu d'une troupe choisie, on peut citer *les Troyens* de Berlioz, *la Flûte enchantée*, *don Juan* de Mozart, *Roméo et Juliette*, par MM. Jules Barbier, Carré et Gounod, et le *Rienzi* de Richard Wagner.

Après la guerre, le théâtre fut rebâti; il fut alors appelé théâtre Lyrique-Historique et ce fut M. Castellano qui en fut le directeur, à partir du 1er novembre 1874, mais en 1879 il passa aux mains de M. Bertrand qui en fit le théâtre des Nations, et après sa mort M. Ballande en prit la direction.

Un décret du 29 septembre 1860 déclara d'utilité publique la construction d'une nouvelle salle d'opéra sur un emplacement désigné entre

le boulevard des Capucines, la rue de la Chaussée-d'Antin, la rue Neuve-des-Mathurins et le passage Sandrié.

Un arrêté du 29 décembre suivant ouvrit un concours et en détermina les conditions. Un délai d'un mois seulement était accordé aux concurrents, 171 projets, formant un total de 700 dessins et vues furent présentés et exposés.

43 projets furent retenus d'abord, puis, par de nouveaux examens, les admissions furent réduites à 16, puis à 7; enfin, lorsqu'il n'en resta plus que cinq, on forma un second concours entre les auteurs de ces projets et ce fut à la suite de ce concours définitif, que M. Charles Garnier fut choisi à l'unanimité, par le jury, pour édifier le nouvel Opéra.

Dès le lendemain, M. Garnier se mit à l'œuvre et fit les premières études d'exécution.

Au mois de juillet suivant, les géomètres de la ville procédèrent au tracé des rues au centre desquelles devait être placé le théâtre et déterminèrent le périmètre de l'édifice.

En août, on commença la fouille et en même temps, on construisait à la hâte un petit bâtiment élevé d'un seul étage, c'était l'agence des travaux.

Dès le début, on eut à lutter avec une des principales difficultés de l'entreprise. On savait que dans le sol on allait rencontrer des eaux; il fallut parer à cet inconvénient, et pendant huit mois on épuisa l'eau au moyen de huit pompes mues par huit machines à vapeur d'une force totale de 48 chevaux, les puits avaient été forés à sept mètres et demi au-dessous du niveau moyen de la nappe d'eau. Le fond de la cuve fut formé successivement d'une couche de béton, de deux couches de ciment, d'une couche de béton et d'un lit de bitume. Le pourtour se composa d'un gros mur construit en bâtardeau, d'un mur de briques, d'une couche de ciment et d'un mur d'un mètre d'épaisseur.

Le 21 juillet 1862, le comte Walewski, ministre d'État, procéda à la pose de la première pierre apparente du nouvel Opéra; à la fin de l'année, les travaux des fondations étaient terminés. « On avait employé, dit M. Nuitter, archiviste de l'Opéra, qui nous fournit tous les détails relatifs à l'Opéra, par son livre : *le Nouvel Opéra*, 165,000 journées d'ouvriers, dont 130,000 pour la maçonnerie et, de plus, 2,300 nuits pour les travaux d'épuisement.

En 1863, l'édifice était monté au-dessus du bandeau du premier étage.

En 1864, les murs du pavillon étaient élevés; en 1865, les pavillons et les bâtiments de l'administration étaient couronnés de leur entablement. En 1866, on en était aux ravalements du sixième étage. Les grandes poutres des combles de la scène étaient arrivées à pied d'œuvre. En 1867, les crédits avaient été restreints et les travaux se ralentirent un peu; en 1868, la couverture était encore inachevée, et elle ne fut terminée qu'en 1869.

Survinrent les événements de 1870, les travaux furent interrompus et le futur Opéra devint un vaste magasin militaire.

Après le 18 mars, le bâtiment fut occupé par les fédérés qui y commirent pour 300,000 francs de dommages; aussitôt Paris dégagé, les travaux furent repris, et enfin le théâtre fut livré au mois de décembre 1874. Nous allons en donner la description.

Commençons par la façade du monument : au-dessus des marches du perron en pierres de Saint-Ylie, s'élève le rez-de-chaussée en liais de Larrys, orné de ses groupes et de ses statues. Au-dessus, s'étend la loggia. Les seize colonnes monolithes, en pierre de Bavière, ressortent sur un fond rouge en pierre du Jura; ces colonnes sont reliées par des balcons en pierre polie de l'Échaillon, portées par des balustres en marbre vert de Suède. Elles sont accompagnées par dix-huit colonnes en marbre fleur de pêcher, aux chapitaux en bronze doré de deux ors, qui soutiennent un rideau en pierre du Jura, percé d'œils-de-bœuf où sont placés des bustes en bronze doré et orné de consoles.

L'attique repose sur les colonnes principales et le fond des sculptures de cette partie de l'édifice est incrusté de mosaïques dorées; plus haut, règne sur toute la façade une rangée de masques antiques en bronze doré. Enfin, au-dessus de bandeaux en marbre de brocatelle violette, s'élèvent, de chaque côté, les groupes également en bronze doré qui dominent les angles.

L'effet de cette façade est complété par la coupole de la salle, dont le mur circulaire, percé d'œils-de-bœuf, supporte un couronnement entièrement revêtu de bronze doré orné de quelques sobres dorures. Plus loin, s'élève le grand pignon de la scène, terminé de chaque côté par les Pégases de M. Lequesne, et dominé par le groupe de M. Millet, représentant Apollon élevant sa lyre d'or.

Les groupes en bronze doré de l'attique, représentant l'*Harmonie* et la *Poésie*, sont de M. Gumery; les masques sont de M. Klagmann; les figures des frontons des avant-corps, l'*Architecture* et l'*Industrie* d'un côté, la *Peinture* et la *Sculpture* de l'autre, ont été sculptés par MM. Petit et Gruyère. Celles qui soutiennent les médaillons de l'attique sont de M. Maillet. Les sculptures d'ornement qui les entourent sont de M. Villeminot. MM. Chabaud et Évrard ont sculpté les neuf bustes en bronze doré des œils-de-bœuf.

Dans les tympans du rez-de-chaussée, les quatre médaillons représentant les profils de Bach, Haydn, Pergolèse, Cimarosa, sont de M. Gumery. Les quatre statues du perron personnifient le *Drame*, par M. Falguière, le *Chant*, par MM. Du-

bois et Vatrinelle, l'*Idylle*, par M. Aizelin, la *Cantate*, par M. Chapu. Enfin, les quatre groupes sont : la *Musique*, par M. Guillaume ; la *Poésie lyrique*, par M. Jouffroy ; le *Drame lyrique*, par T. Perraud ; et la *Danse*, par M. Carpeaux. On sait combien ce dernier groupe a soulevé d'ardentes polémiques.

Les façades latérales sont d'une ornementation plus sobre ; l'emploi des marbres y est plus rare, les balustrades des fenêtres sont, au rez-de-chaussée, en pierre de Sampan, au premier étage en marbre vert de Suède ; sous la corniche, court un bandeau de marbre de Serra Vezza, le chéneau est en bronze. Tout le reste est en pierre.

L'avant-corps du bâtiment contenant les vestibules et l'escalier, est dominé par la coupole de la salle, que domine à son tour le grand mur de la scène, s'élevant à une hauteur de 47 mètres et produisant l'effet le plus majestueux. Au-dessous d'une série de guirlandes qui décorent la frise, sont placés des œils-de-bœuf.

Du côté de la rue Gluck, un pavillon percé à jour par de hautes arcades, offre une descente à couvert aux voitures ; les entrées sont ornées de deux lampadaires. Le pavillon du côté de la rue Scribe était destiné à l'entrée du chef de l'État et muni d'une double rampe qui permet aux voitures de s'arrêter dans le vestibule clos et couvert, situé à la hauteur des loges du rez-de-chaussée et d'où quelques marches conduisent à la loge de l'avant-scène.

Les cariatides placées aux entrées de ce vestibule sont de MM. Élias Robert et Mathurin Moreau. Le fronton était orné d'une aigle aux ailes éployées, de M. Rouillard, qui fut enlevée au mois de septembre 1870.

Chaque façade latérale est décorée de douze bustes de musiciens, placés dans une niche circulaire dont le fond est revêtu de marbre rouge du Jura. Chaque buste est accompagné d'un écu chargé des armes de la ville natale du compositeur.

Aux extrémités des façades latérales les frontons en banc royal sont ornées de figures qui personnifient la *Comédie* et le *Drame* (M. Girard) la *Science* et l'*Art* (M. Maniglier). *Le Chant* et la *Poésie* (M. Cabet) la *Musique* et la *Danse* (M. Ottin).

De chaque côté, l'enceinte périmétrique du bâtiment est déterminée par une balustrade en pierre polie de Saint-Ylie avec balustres en marbre bleu turquin pâle. Ces balustrades sont coupées par onze entrées de grilles surmontées de 22 statues lampadaires en bronze de M. Chabaud et de 8 colonnes en marbre bleu turquin foncé qui portent chacune trois lanternes.

Du côté gauche, deux colonnes rostrales en granit d'Écosse ornent l'entrée du pavillon.

Du côté de la façade postérieure, l'édifice est borné par un mur circulaire. Une grande porte monumentale, deux autres formées par de simples grilles, enfin deux petites portes latérales donnent accès dans la cour de l'administration.

La toiture présente dans son ensemble, une surface de 15,000 mètres.

Voilà pour l'extérieur du bâtiment, passons à l'intérieur : on se trouve en entrant dans un grand vestibule éclairé par quatre groupes de lanternes et orné des statues assises de Lully, Rameau, Gluck, et Haendel. Ce vestibule est accompagné de deux autres de forme octogonale. Dix marches en marbre vert de Suède donnent accès à un second vestibule destiné au service du contrôle.

Mais arrivons vite au grand escalier, la merveille de l'Opéra dont l'ensemble décoratif fut le plus élégant et le plus pittoresque que l'on puisse imaginer.

Les voûtes du palier central, les colonnes qui les soutiennent sont ornées d'une façon extraordinaire, les marches de cet escalier en marbre blanc sont bordées par une balustrade en onyx dont les balustres en marbre rouge antique, reposent sur des socles de marbre vert de Suède et les sculptures des tympans, les peintures du plafond attirent et charment le regard.

On arrive à la hauteur du vestibule de la façade et à la hauteur du premier palier, des candélabres élégants animent la montée et font jouer leurs mille lumières sur les piédestaux et les rampes de marbre.

En face, une porte monumentale donne accès aux baignoires, à l'amphithéâtre et à l'orchestre ; à droite et à gauche de ce palier l'escalier aboutit par une double rampe à l'étage des premières loges.

A cet étage, tout autour de la cage de l'escalier s'élèvent 30 colonnes monolythes de marbre sarrancolin, aux bases et aux chapiteaux en marbre blanc. Du côté de l'avant-foyer ces colonnes sont accouplées par groupes de quatre ; sur les autres faces au droit de chaque colonne et sur le mur correspondant est placé un pilastre en fleur de pêcher ou en brèche violette. Dans les tympans des arcades, 12 médaillons de marbre jaune clair sont entourés de têtes d'enfants et d'ornements sculptés par M. Chabaud. La voûte est percée par douze pénétrations en forme d'arcades correspondant aux arcades inférieures. L'entre-colonnement est relié à chaque étage par des balcons qui avancent sur la cage de l'escalier, par un encorbellement dont les balustres de spath fluor et les dés de marbres divers supportent une rampe en onyx d'Algérie.

Au second et au troisième étage, ces balcons sont en bronze.

Le grand escalier de l'Opéra est célèbre dans toute l'Europe.

Le second palier conduit à l'avant-foyer qui communique à chacun de ses extrémités par un salon ouvert avec les corridors du premier étage,

c'est une galerie de 20 mètres de long dont la voûte s'appuie sur d'immenses pilastres en marbre fleur de pêcher, reliant de vastes arcades qui donnent accès aux portes même du grand foyer. Cette voûte est revêtue de mosaïques qui produisent un effet saisissant.

Naturellement, l'avant-foyer conduit au foyer qui a 54 mètres de longueur sur 13 de large et 18 de hauteur. « C'est dans cette vaste galerie, dit M. d'Heylli, la plus belle et la plus étendue de l'Opéra, que l'architecte a accumulé les effets les plus brillants et les plus éclatants de l'art de la décoration. Rien de plus admirable que les cheminées monumentales à cariatides et à fronton qui séparent le foyer des deux petits salons qui sont à ses extrémités ; rien de plus grandiose que ces belles colonnes accouplées et cannelées, dont le fût est entouré d'un feuillage d'or et dont les chapiteaux dorés portent sur leur entablement des statues également dorées. Les portières des fenêtres et des portes sont elles-mêmes des merveilles comme richesse de broderies prodiguées sur la plus somptueuse des étoffes. »

Dans les riches encadrements du plafond de ce foyer sont placées des compositions de M. Paul Baudry, qui sont considérées avec justice comme des peintures remarquables, mais malheureusement placées beaucoup trop haut pour être bien vues.

Le foyer donne sur la *loggia*, autre immense galerie qui se développe au dehors sur la face principale de l'édifice et dans laquelle on admire les portes monumentales, ornées de colonnes de marbres somptueux et couronnées par un cartouche et des enfants modelés par Gumery, des anneaux en fer de grande élégance, des candélabres originaux portés sur des consoles en pierres sculptées et un plafond en plates-bandes de diverses nuances contenant des médaillons en mosaïque d'émaux qui représentent des masques antiques, au milieu de divers attributs. Il y aurait encore à décrire les escaliers secondaires, les couloirs de la salle, mais nous avons hâte d'entrer dans celle-ci, et en y entrant les regards sont tout d'abord attirés vers le grand entablement qui la couronne, puis se portent tour à tour vers un splendide plafond de Lenepveu et vers les quatre tympans modelés par Hiolle, Barthélémy, Samson et Mercier.

Cette salle a des dimensions un peu plus grandes que celle de la salle de la rue Le Peletier ; sa largeur est de $20^{m},59$, sa profondeur de $25^{m},65$ et sa hauteur de 20 mètres, et cependant l'impression première qu'on ressent en entrant, c'est de la trouver petite. 24 panneaux formant un segment de sphère composent l'ensemble de la voûte de la salle, qui est éclairée par un lustre central, en dehors de la rangée de globes éclairés au gaz qui forme comme une ceinture de perles à l'entablement. Ce lustre magnifique a coûté 30,000 fr.

La scène est la plus grande de toutes les scènes parisiennes et le foyer de la danse est splendidement orné de colonnes cannelées en spirales. Ces colonnes soutiennent une voussure où figurent vingt statues d'enfants de deux mètres de grandeur, jouant de divers instruments. Chacune de ces statues est accompagnée d'un médaillon ovale reproduisant le buste d'une danseuse choisie parmi celles qui ont brillé au premier rang depuis 1681. Le mur du fond de ce foyer est entièrement revêtu de glaces.

Il y a encore au foyer du chant, dont la décoration est formée de trente panneaux destinés à recevoir les portraits des principaux artistes du chant un foyer pour les musiciens de l'orchestre, un foyer des rôles pour les études, des loges d'artiste, vastes, avec cheminées ; bref, rien n'a été négligé pour la commodité de tous les services du théâtre.

Revenons à la salle, dont la couleur générale est rouge et or, d'élégants balcons, des fauteuils moelleux sont réservés au public qui a à sa disposition 1,771 places ainsi réparties : parterre, 255 places ; orchestre, 247 ; baignoires, 118 ; stalles d'amphithéâtre, 178 ; 1res loges, 254 ; 2es loges, 242 ; 3es loges, 254 ; 4es loges, de côté et amphithéâtre 532 ; 5es loges, 76.

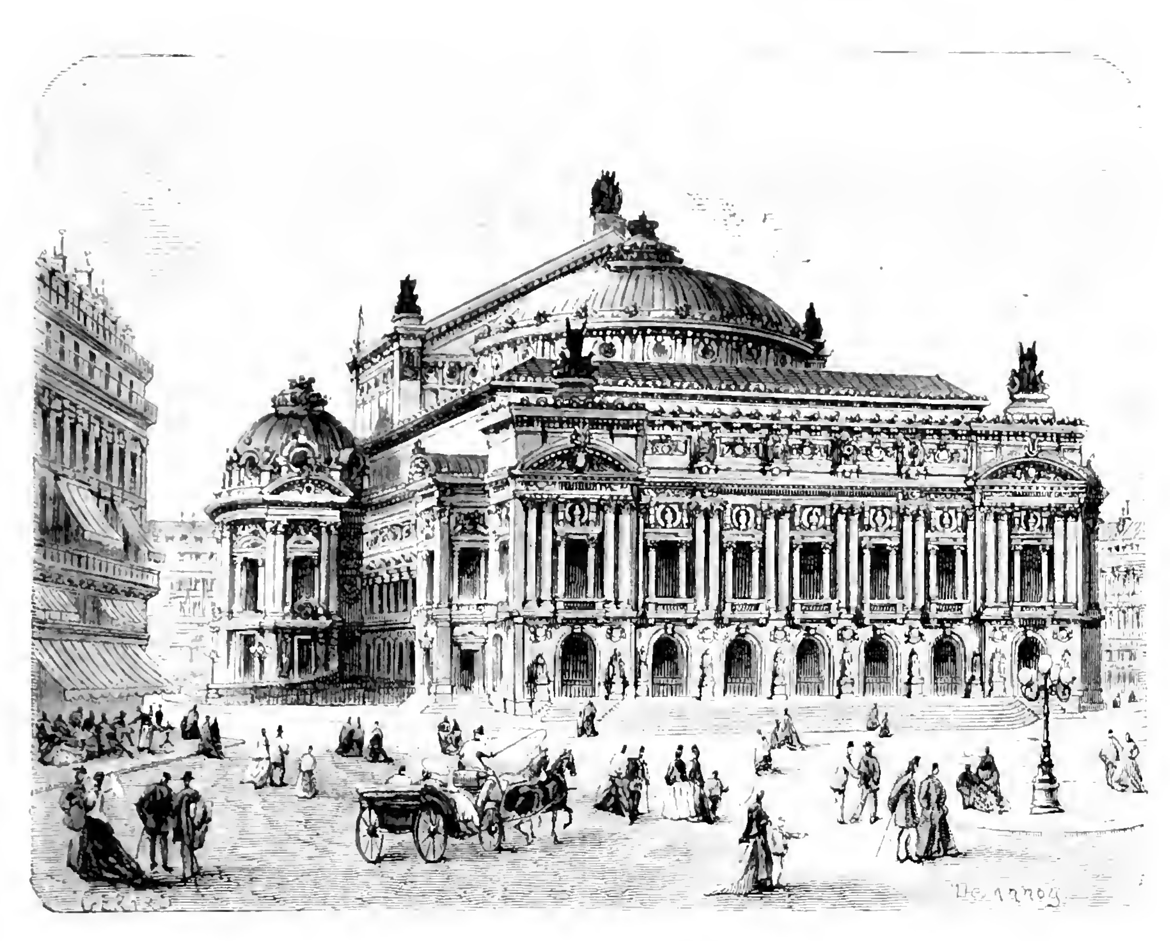
Il serait impossible de résumer, même brièvement, toutes les parties accessoires de cet Opéra dont le fonctionnement exige tant de services divers et d'accessoires, de vastes bureaux, et une administration importante. Disons seulement que la bibliothèque musicale possède les partitions, parties d'orchestre, rôles et parties de chœur de 246 opéras, que neuf réservoirs et deux tonnes permettent de tenir en réserve plus de 100,000 litres d'eau et que tous les moyens de secours les plus perfectionnés et les plus complets ont été organisés pour parer aux éventualités d'un incendie.

Enfin, détail curieux, l'Opéra possède 10 cloches, il a 2,531 portes extérieures et intérieures et 7593 clefs !

La construction du nouvel Opéra a duré onze ans, en tenant compte des deux années pendant lesquelles on a forcément suspendu les travaux.

Quant au prix de revient, un journal l'établit ainsi :

1861, budget.		600,000
1862, —		3,000,000
1863, —		2,500,000
1864, —	3,500,000	4,100,000
— Décret du 14 juin.	600,000	
1865, budget.		3,000,000
1866, —		3,000,000
1867, —	3,000,000	3,380,000
— Décret du 28 mars.	380,000	
A reporter. . . .		19,580,000



Façade du nouvel Opéra.

Report.		19,580,000
1868, budget.		2,000,000
1869, —	2,000,000	1,920,000
— Annulation, 6 fév.	80,000	
1870, budget.	1,800,000	2,300,000
— Loi du 24 juillet. .	500,000	
1871, budget.		600,000
1872, —		1,000,000
1873, —		1,000,000
1874, —	1,000,000	7,000,000
— Loi du 8 janvier. .	6,000,000	
Total.		35,400,000

« Cette somme, d'environ 35 millions, n'est qu'une partie du coût du nouvel Opéra.

« Quant au terrain sur lequel il est construit, la dépense atteint des prix formidables. Les 11,250 mètres de surface qu'occupent les bâtiments peuvent bien être comptés à 2,000 francs l'un, soit un total de 22,500,000 francs. »

L'auteur de ce relevé ajoute que les expropriations des maisons qui couvraient l'emplacement choisi pour la construction de l'édifice avaient coûté 30 millions, ce qui ferait que le terrain représentant un débours par l'État d'environ 50 millions.

Les constructions coûtant. . . .	35 —
L'ameublement, les travaux à achever (en 1875).	15 —
Il arrive à un total de	100 millions.

« Cent millions, dit-il, sont donc enfouis dans ce bâtiment, c'est-à-dire que chaque année les contribuables paient une rente de six millions pour cet édifice, sans compter bien entendu la subvention. »

Ces chiffres sont un peu exagérés, car il est juste d'abord de faire entrer au compte de déduction le prix approximatif des terrains sur lesquels s'élevait l'Opéra de la rue Le Peletier.

L'inauguration solennelle du nouvel Opéra eut lieu le mardi 5 janvier 1875 par une représentation de gala dont nous aurons à parler.

M. Halanzier-Dufresnoy fut le premier directeur du nouvel Opéra ; il avait sous ses ordres M. Carvalho, en qualité de directeur de la scène.

Les artistes étaient : *Chant* : Mmes Krauss, Guey-

mard, Mauduit, Vidal, Laury, Ecarlat-Geismar, Ferrucci, Girius, Rosine Bloch, Nivet-Grenier, Marie Belval, Arnaud, Moisset, Fursch-Madier, B. Thibault, Fouquet, Hustache, Armandi, J. Lory; MM. Villaret, Silva, Léon Achard, Bosquin, Vergnet, Salomon, Mierwinski, Grisi, Sapin, Hayet, Faure, Caron, Lassalle, Manoury, Auguez, Mermand, Belval, Gailhard, Menu, Bataille, Gaspard, Ponsard, Frèret, Sellier.

Les principales danseuses: Mmes Beaugrand, Rita Sangalli, Laure Fonta, Anna Merante, Eugenie Fiocre, Louise Marquet, Élise Parent, Marie Faton, Marie Pallier, Sanlaville, Montaubry, Amelie Vitcoq, H. Lamy, Stoikoff, Léontine Piron, Marie Valain, Lapy, Ribet, Marie Bussy, Maulnar.

Jeanne d'Arc, opéra en quatre actes et six tableaux, paroles et musique d'Auguste Mermet, fut représenté le 5 avril 1876, puis un ballet en trois actes et cinq tableaux, *Sylvia*, musique de Léo Delibes, fut donné le 14 juin suivant. Puis ce fut *Polyeucte*, opéra en cinq actes, d'après Corneille, paroles de MM. Jules Barbier et Michel Carré, musique de Charles Gounod, qui fut représenté, pour la première fois, le 7 octobre 1878; la *Reine Berthe*, opéra en deux actes, paroles de M. Jules Barbier, musique de M. Victorin Joncières; le 27 décembre 1878, *Yedda*, ballet en trois actes, de MM. Philippe Gille, Arnold Mortier et L. Merante, musique d'Olivier Métra, donné le 17 janvier 1879.

Ce fut la dernière nouveauté représentée par M. Halanzier, qui fut remplacé quelques mois plus tard; par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en date du 16 mai 1879, M. Vaucorbeil, commissaire du gouvernement près les théâtres subventionnés, était nommé directeur du théâtre national de l'Opéra, pour sept années, à dater du 1er novembre 1879.

Ce fut aussi en 1860 que vint s'établir au boulevard Montmartre le petit théâtre Séraphin. « Tous les soirs il y a représentation à sept heures et demie; les dimanches, jeudis et jours de fête, le spectacle est ouvert à deux heures. Le sceptre de la direction n'a pas quitté la famille du fondateur, une célébrité que des milliers de lèvres roses ont appelé dans leurs rêves en murmurant : *les Canards l'ont bien passé, tire, lire, lire....* »

Le Cercle de l'Union artistique date de 1860; « il est composé d'amateurs et de jeunes élégants. On y joue la comédie de temps à autre dans l'hiver. » Ce Cercle est établi place Vendôme et on le désigne ordinairement sous le nom de *Cercle des Mirlitons;* des artistes de talent en font partie et ses expositions de peinture sont très suivies.

Parmi les voies nouvelles qui furent ouvertes en cette même année 1860, nous trouvons la rue de la Chardonnière à Montmartre, dont le nom lui fut donné à cause des chardons qui la bordent.

La rue du Château-des-Rentiers dans le XIIIe arrondissement, ainsi appelée par ironie, parce qu'elle conduit à Bicêtre, le refuge des vieux pauvres.

La rue du Chemin-des-Dames dans le XVIIIe arrondissement, « son appellation, dit M. Delvau, est probablement une aimable plaisanterie, comme celle de la rue des Fillettes. »

Et enfin la rue des Cloys, aussi à Montmartre. On ignore d'où lui vient ce nom qui, en vieux français, signifie « portier. » Ce serait donc la rue des Portiers si, ce qui est plus présumable, cette appellation ne lui a pas été donnée du nom du propriétaire des terrains sur lesquels elle passe.

L'érection d'une nouvelle église fut décidée par la commission faisant fonction de Conseil municipal de la ville de Paris, par délibération du 22 février 1861, pour donner satisfaction aux besoins religieux de la population toujours croissante des quartiers septentrionaux.

L'emplacement choisi était situé à l'angle droit de la rue de Clichy et de la rue Saint-Lazare, là où se trouvaient précédemment une caserne d'infanterie, et sur la rue Saint-Lazare, les restes de bâtiments et de jardins qui avaient appartenu au hameau des Porcherons, et le bal du Mont-Blanc qui faisait face à la Chaussée-d'Antin. Ce bal occupait le premier étage d'une maison dans le rez-de-chaussée de laquelle était établi un café. On s'engageait dans un étroit corridor, on montait l'escalier et on se trouvait dans le bal qui prenait jour par des croisées ouvertes sur la rue.

Ce bal, situé en plein quartier riche, était tout spécialement hanté par des femmes de chambre et des cuisinières.

Ce fut l'architecte Ballu qui fit les dessins de la nouvelle église et en dirigea les travaux.

L'église de la Trinité couvre une surface d'environ 2,900 mètres, sa longueur est de 90 mètres, sa largeur de 30 mètres. Trois grandes portes s'ouvrent à la façade; leurs tympans sont ornés de peintures sur émail, de M. Paul Balze; deux portes plus petites percent les façades latérales. Quatre autres portes donnent accès dans la crypte. L'ordonnance générale et les détails du monument sont conçus dans le style florentin du XVIe et du XVIIe siècle.

La façade richement ornée et de formes très harmonieuses, se compose d'un vaste porche surmonté d'un étage percé d'une rose et d'un clocher octogonal à son étage supérieur, et terminé par deux dômes superposés dont l'un, formant lanterne, a 65 mètres d'élévation. Une balustrade découpée à jour court sur le mur pignon que couronnent à droite et à gauche deux tourelles renfermant des escaliers qui conduisent aux tribunes et aux parties supérieures de l'édifice. Aux angles de la balustrade du porche se dressent quatre groupes d'un puissant effet, exécutés par

MM. Cavelier, Maillet, Crauck et Carpeaux, et représentant la *Justice*, la *Force*, la *Prudence* et la *Tempérance*.

On arrive à ce porche par deux rampes carrossables ; deux escaliers de dix-huit marches y mènent également depuis le square dont nous parlerons tout à l'heure. Le porche est formé de trois arcades inégales, appuyées sur quatre gros piliers qui portent des statues des pères de l'Église, par M. Guillaume.

A l'intérieur, l'église présente une nef accompagnée de bas-côtés ; l'ensemble de la décoration, dirigé par Dennelle, est très harmonieux, quoique d'un grand éclat. Les voûtes sont soutenues par deux étages d'arcades supportées par des pilastres et des colonnes alternées dont les chapiteaux sont d'ordre composite. Au premier étage se trouvent des galeries qui font tout le tour de la nef. Les pilastres sont ornés de niches renfermant des statues. On accède au chœur par des rampes et des escaliers d'un effet majestueux.

Dans cette partie de l'église, des galeries s'avancent et viennent rétrécir la nef ; la voûte s'abaisse en un arc ogival d'une grande élégance, et au delà de cette étroite ouverture, les fidèles aperçoivent l'autel en baldaquin, isolé au milieu du sanctuaire. Les tympans de la grande nef et les pignons de chaque extrémité de l'église sont décorés de peintures à fresque, exécutées par Jobbé-Duval et Barrias. Les six grandes figures de la chapelle de la Vierge ont été peintes par Émile Lévy et Delannoy. Les peintures sur faïence sont de Balze. Les verrières remarquables qui garnissent les fenêtres sont d'Oudinot et Nicod. Au nombre des sculpteurs qui ont travaillé aux sculptures qui ornent l'extérieur de l'édifice, il faut citer M. Guillaume, de l'Institut, à qui l'on doit les statues de saint Athanase, de saint Grégoire et de saint Hilaire, de saint Augustin ; MM. Doublemard, Dantan jeune et Duret.

L'église de la Trinité possède un jeu d'orgues très remarquable, qui a été construit d'après les données les plus avancées de l'art et de la science modernes.

Elle est longue, hors d'œuvre, de 90 mètres ; et à l'intérieur, la nef est large de 18 mètres et haute de 27. Les bas-côtés sont très étroits, les chapelles plus larges, et le chœur, entouré d'un déambulatoire, est pris aux dépens de la largeur du vaisseau central.

Des deux côtés de la porte du milieu, sont deux bénitiers surmontés de deux statues d'anges en marbre, par M. Gumery.

Sous l'église supérieure se trouve une crypte où se font les cérémonies funèbres. « Une pensée ingénieuse, dit à ce sujet M. Amédée Achard, n'a pas permis aux cérémonies funèbres de la mort, de mêler leurs tristesses aux joies souriantes du baptême et du mariage. Une crypte aux sombres arceaux, aux robustes piliers, offre aux trépassés un refuge austère qui ne troublera pas de ses chants désolés les harmonies plus douces de l'église aérienne où s'épanouit l'espérance, où l'amour est béni, où soupire le repentir. »

En avant de l'église s'étend un square de 3,000 mètres de superficie, décoré d'un bassin dans lequel les eaux de trois élégantes fontaines tombent en cascade. Sur les piédestaux engagés dans la partie supérieure de la balustrade qui entoure le bassin des fontaines sont trois belles statues de marbre blanc qui figurent la foi, l'espérance, et la charité.

Ces statues ont été dessinées par Duret et exécutées après sa mort par M. Lequesne.

La Trinité est dans son ensemble la plus pittoresque, la plus élégante et la mieux réussie du Paris moderne. Elle fut consacrée le 8 novembre 1867.

Pendant la semaine sanglante de mai 1871, l'édifice a été considérablement endommagé ; les parties qui eurent le plus à souffrir sont le dôme supérieur qui reçut plusieurs obus, la balustrade et les corniches du devant.

Le transsept fut traversé par un projectile ; le clocher a beaucoup souffert. Un obus de fort calibre traversa la voûte d'une des chapelles latérales et tomba sur le maître-autel, où il mit en morceaux les anges de marbre qui lui servaient d'attributs. Le buffet d'orgues fut aussi fort endommagé.

Quant à la façade, elle fut littéralement criblée de balles.

Un obus fendit la plus grosse des cloches qui avait été offerte à l'église par M. Dupressoir, fermier des jeux de Bade.

Le conseil municipal de Paris accorda pour les réparations un crédit de 35,362 fr. et ce fut M. Harmant, architecte du IXe arrondissement, qui fut chargé de les exécuter. L'échafaudage fut compris dans ce devis pour une somme de 18,000 fr.

Le crédit primitif alloué par le conseil municipal pour l'érection de la Trinité s'élevait à 3,889,000 fr. ; les travaux de sculpture ont coûté 192,000 fr. environ et les peintures 157,000 fr.

Le plan de l'église nécessitait la rectification et la création des rues destinées à en faciliter l'accès, et ce fut en conséquence que furent ouvertes les rues de la Trinité, Morlot et Chéverus, ces deux dernières longent l'église de chaque côté.

En même temps, la formation du square fut le prélude de celle de la place de la Trinité, qui se trouva faite à l'extrémité de la rue de la Chaussée-d'Antin et sur laquelle furent établis deux refuges ornées de lampadaires.

Si l'année 1860 peut être considérée comme le point culminant du régime impérial, il n'en est pas moins vrai que les événements qui se déroulaient en Italie eurent un sérieux contre-coup à

Paris ; la presse fit son devoir et le gouvernement, qui ne supposait pas qu'un journal fût une propriété, supprima le journal l'*Univers*, et fit envoyer des avertissements à ceux qui osaient ne pas approuver sa politique.

Mais en même temps, et pour faire compensation à ces mesures de rigueur, l'empereur conçut le projet de changer le mécanisme gouvernemental, et le 24 novembre tout un nouveau système était inauguré par le décret suivant, en date du 24 novembre 1860 :

« Art. 1er. — Le sénat et le corps législatif voteront tous les ans à l'ouverture de la session, une adresse en réponse à notre discours.

« Art. 4. — Dans le but de rendre plus prompte et plus complète la reproduction des debats du sénat et du corps législatif, le projet de sénatus-consulte suivant sera présenté au sénat.

« Les comptes rendus des services du sénat et du corps législatif, rédigés par des secrétaires rédacteurs placés sous l'autorité du président de chaque assemblée, seront adressés chaque jour à tous les journaux. En outre, les débats de chaque séance seront reproduits par la sténographie et insérés *in-extenso* dans le *Journal officiel* du lendemain. »

Avec ce système il n'y avait que des comptes-rendus officiels, l'un réduit, arrangé à l'usage de tous les journaux, l'autre complet, *ad usum* de l'officiel !

De cette façon le gouvernement était certain que le public ne serait informé que de juste ce qu'on voulait qu'il sût, présenté et accommodé selon la formule ministérielle.

Le même decret supprimait le ministre de la maison de l'empereur, ses attributions étaient réunies à celles du grand maréchal du palais.

Le ministère de l'Algérie et des colonies était supprimé ; les colonies étaient réunies au ministère de la marine. Étaient distraits du ministère de l'instruction publique, pour être placés dans les attributions du ministère d'État, les services qui ne touchaient pas directement à l'enseignement public ou aux établissements spéciaux de l'université.

M. de Chasseloup-Laubat était nommé ministre de la marine, en remplacement de l'amiral Hamelin, qui succédait au duc de Malakoff comme grand chancelier de la Légion d'honneur.

Le maréchal Pelissier, duc de Malakoff, était nommé gouverneur général de l'Algérie.

Enfin deux ministres sans portefeuille étaient nommés « pour défendre devant les Chambres, de concert avec le président et les membres du conseil d'État, les projets de loi du gouvernement. »

Ces deux ministres furent MM. Billault et Magne.

Alors M. de Persigny devint ministre de l'intérieur, M. de Forcade La Roquette fut fait ministre des finances, M. Baroche fut egalement ministre sans portefeuille, M. Delangle, ministre de la justice, M. Rouland, ministre de l'instruction publique, M. Thouvenel, ministre des affaires étrangères, M. Randon, ministre de la guerre.

Quant au ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, il demeurait confié à M. Rouher, comme celui d'État à M. Walevsky.

Un décret du 15 janvier 1861 convoqua le sénat et le corps législatif pour le 4 février suivant et la séance fut ouverte par l'empereur dans la salle des États, et son discours fut naturellement très loué par la presse officielle.

Néanmoins, le premier résultat de l'innovation apportée par le décret du 24 novembre fut une perte de temps considérable. L'adresse du sénat ne fut prête et ne put entrer en discussion que le 27 février.

Cette discussion fut quelque peu orageuse, et M. de la Rochejacquelein s'y signala par une grande liberté, et une certaine violence de langage. L'adresse du sénat fut votée le 7 mars et portée à l'empereur le lendemain, par une députation tirée au sort. Celle du corps législatif fut encore plus longuement et plus laborieusement élaborée, toutes les personnalités en relief de la Chambre prirent part à la discussion et les discours de MM. Jules Favre, Émile Ollivier et Ernest Picard produisirent une grande sensation dans Paris. Jules Favre faisant l'éloge du parti libéral qui se formait, dit que « ce grand parti est celui qui a combattu avec nous le drapeau rouge dans les plis factieux duquel nous lisons le mot détesté de dictature et de servitude, mais nous n'en voulons pas, qu'elle vienne de la rue ou du trône, ce que nous voulons, c'est un régime d'égalité et d'honnêteté. C'est enfin ce que la France veut. »

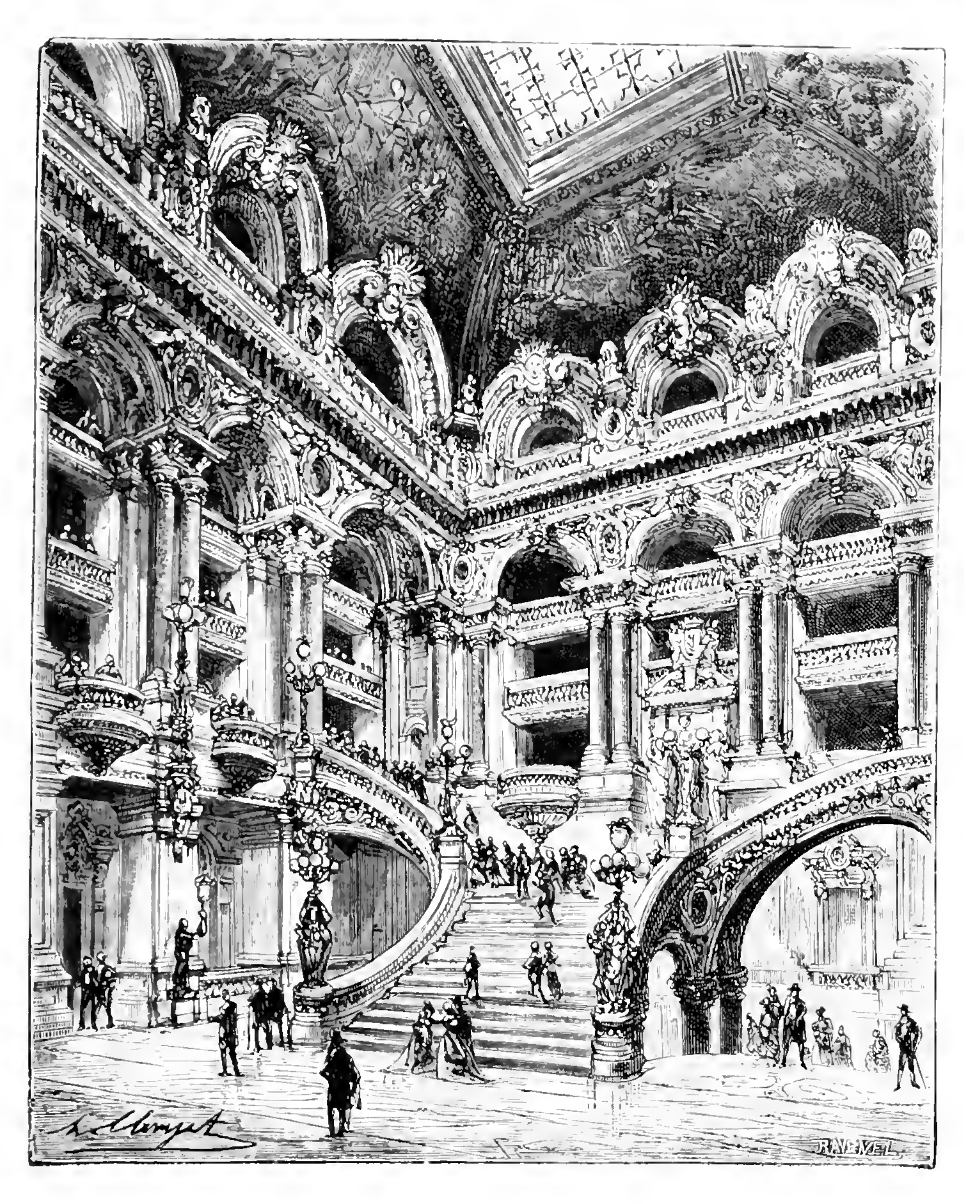
A partir de ce moment les gens à longue vue commencèrent à remarquer l'embryon d'opposition qui existait à la Chambre et qui se composait de cinq personnes seulement : MM. Jules Favre, Ernest Picard, Hénon, Émile Ollivier et Darimon.

L'adresse du corps législatif fut portée à l'empereur par une députation, le 23 mars.

Paris reçut au mois d'août 1861 la visite du roi de Suède, mais le séjour de ce souverain, qui était accompagné du prince Oscar, ne donna lieu à aucune cérémonie importante.

Le 28 novembre, la compagnie des agents de change de Paris dont les affaires prospéraient sensiblement, demanda à l'empereur la permission de lui élever une statue dans l'enceinte du palais de la Bourse.

Napoléon craignit sans doute d'être considéré comme le protecteur de l'agio, il refusa la permission, mais il récompensa les sentiments d'admiration que manisfestaient les gens de bourse, en leur offrant son portrait pour le placer dans la salle des séances de la compagnie.



Grand escalier intérieur du nouvel Opéra

Ce fut en 1861 que le pont Saint-Louis fut établi pour remplacer la passerelle du même nom dont nous avons parlé, l'arche unique de ce pont construit en métal, sortit des forges de Fourchambault (Nièvre) et mesure 65 mètres d'ouverture et 16 mètres de largeur.

« Le pont Saint-Louis aboutit d'une part, au quai d'Orléans, dans l'île Saint-Louis, et d'autre part au point d'intersection des axes du pont de l'Archevêché, de la rue du Cloître-Notre-Dame et du quai Napoléon dans la cité. En même temps, on a reconstruit les murs du quai à l'extrémité de la cité, formé un bas pont adjacent et établi une banquette de halage au pied du quai de l'île Saint-Louis.

Aussi en 1861, M. Pasdeloup commença à donner au cirque du boulevard des Filles-du-Calvaire, des concerts populaires de musique classique dont le succès fut immédiat; il prit lui-même la direction de son orchestre et fit entendre au public des symphonies et des grands morceaux des maîtres, Beethoven, Mozart, Haydn, Weber, Mendelssohn, Gounod, Schumann, Richard Wagner, etc. Ces concerts ont continué depuis lors à être donnés tous les dimanches pendant l'hiver.

Sous le nom de Société d'escrime, fut fondée aussi une salle d'armes dans la rue Saint-Honoré, sous la direction du maître d'armes Pons, c'était une sorte de cercle où l'épée remplaçait avec

avantage les cartes et la flânerie ; on s'y réunissait trois fois par semaine ; ce fut le comte de Mailly-Châlons qui fut promu président de cette société.

En 1861 quelques jeunes gens pris du désir de jouer la comédie, fondèrent le cercle artistique de la rue Bellefond et y organisèrent un véritable théâtre sur lequel s'essayèrent nombre d'amateurs qui devinrent plus tard des artistes de talent. Ce cercle disparut au moment de la guerre de 1870.

A peu près vers la même époque, fut aussi fondée, au boulevard de Strasbourg, une petite salle destinée au spectacle des marionnettes et qu'on appela le théâtre des Marionnettes-Lyriques on y jouait des grandes pièces faites spécialement par M. Folliguet. Les Funambules lui succédèrent sous la direction de M. Poiret.

Puis ce fut sur le même boulevard une réminiscence du salon de Curtius, et qui fut pompeusement intitulé Musée des figures de cire. C'était une exposition permanente de personnages célèbres, plus ou moins fidèlement reproduits ; cette résurrection n'obtint qu'un médiocre succès.

En 1862, une chapelle appelée chapelle Malesherbes fut aussi construite dans la rue Roquépine, par les disciples de Werley établis à Paris, et qui s'assemblaient autrefois dans la rue Royale.

Cette chapelle, où le culte se célèbre en français, en anglais, et en allemand, offre une façade dans le style fleuri du XVe siècle. Le porche en ogive est encadré de pilastres s'élevant jusqu'au-dessus de l'entablement et surmonté d'une rosace. Deux grandes baies ogivales s'ouvrent de chaque côté du portail ; l'édifice est flanqué de deux tours carrées à la base et dont le sommet est octogonal.

« A l'intérieur, dit M. Joanne, la chapelle établie au premier étage présente une forme allongée. Elle se compose d'un vaisseau surélevé couronné par des arceaux que supportent d'élégantes colonnes. Une galerie desservie par trois escaliers fait le tour de la nef.

« La salle est éclairée par deux grandes rosaces et quatre fenêtres ogivales. La chaire est placée au centre d'un hémicycle dont la paroi intérieure porte une inscription traduite en plusieurs langues, tirée de la Bible. En face de cet hémicycle, est la tribune des orgues, qui sont d'une grande puissance. »

Une autre église dite Nationale, indépendante, fut encore ouverte en 1862, dans la rue du Grand-Chantier ; on l'appela l'église du Centre ; on y rattacha un cours du soir pour les ouvrières.

Enfin une chapelle évangélique fut ouverte rue Saint-Roch pour le culte de l'église Baptiste.

Le 26 avril 1862 fut fondée la société du Prince-Impérial pour les prêts destinés, soit à l'achat des instruments, outils, ustensiles, mobiliers ou matières premières, soit à venir en aide aux besoins accidentels et temporaires des familles laborieuses.

Ces prêts étaient consentis sur la simple garantie de la parole des emprunteurs.

D'avril 1862 au 31 mars 1870, cette société avait fait 23,677 prêts pour la somme de 6,483,063 fr. La société disparut avec l'empire.

Un théâtre s'éleva en 1862 pour remplacer celui de la Gaîté aussi exproprié par la suppression du boulevard du Temple ; il fut édifié vis-à-vis le square des arts et métiers. M. Hittorff en fournit les plans et dirigea les travaux.

La façade principale, décorée de pilastres composites, est percée, au milieu, d'un double rang d'arcades cintrées, avec voussoirs en bossages et triglyphes alternés. Au premier étage, dont les arcades sont séparées par des colonnes de marbre, se trouve un foyer ouvert semblable à ceux des théâtres érigés sur la place du Châtelet. L'attique est surmonté d'un fronton curviligne, richement sculpté, et d'un toit à pans coupés, couronné d'ornements en plomb.

La salle bien aérée, éclairée par le système des plafonds lumineux, fut déplorablement agencée au point de vue de l'acoustique et jusqu'à ce jour, tous les efforts qu'on a faits pour remédier à ce défaut capital ont été infructueux. Elle contient 1,800 places.

Pour éviter l'encombrement, la sortie du parterre et des secondes galeries a été ménagée sur la rue Réaumur. La Gaîté dut comme par le passé jouer le drame et la féerie.

On s'aperçut bientôt, que le plafond lumineux semblait tenir les spectateurs sous cloche sans les éclairer et que la scène trop basse d'un ou deux mètres devait être relevée ; on remédia à ces inconvénients.

Le directeur, M. Harmant, ouvrit par un drame qui fit un four complet : le *Château de Pontalec*. A M. Harmant, qui eut vite assez de l'entreprise et lui préféra celle du Vaudeville, succéda M. Dumaine, qui monta sans grand succès, *le Testament de la Reine Élisabeth, le Casseur de pierres, les Treize*, puis ce fut M. Koning qui ne fut pas plus heureux que ses prédécesseurs. Enfin un négociant en charbons, M. Boulet, prit la direction et monta *le Roi Carotte* de Victorien Sardou, musique d'Offenbach (le 15 janvier 1872) ; il mourut peu de temps après et M. Offenbach lui succéda le 27 août 1873 ; ce fut M. Albert Vizentini, qui, à son tour signa son traité en qualité de directeur avec la société des auteurs dramatiques, le 1er juin 1875. M. Offenbach malgré toute son habileté et la reprise *d'Orphée aux enfers*, qui eut lieu le 7 février 1874 et n'avait pas quitté l'affiche, n'avait pu que s'endetter horriblement pendant la durée de sa direction. M. Vizentini essaya de changer le genre de la Gaîté en l'appelant le théâtre National-Lyrique, naturellement cela finit par une fermeture. Il se trouva un monsieur, il s'en

trouve toujours un, qui crut être plus heureux que ses prédécesseurs et qui se chargea de ce théâtre impossible; il s'appelait M. Camille Weinschenk; il signa le traité le 1er mai 1878 et disparut l'année suivante pour faire place à MM. Husson et Martinet, qui prirent le 19 octobre 1879 et peu de temps après se retirèrent; enfin, en 1880, le théâtre demeura fermé.

Mis une première fois en adjudication, personne ne se présenta pour l'acquérir, enfin, au mois de janvier 1881, il fut adjugé, pour la somme de 101,000 francs, à M. Delleponle, connu au théâtre sous le nom de Debruyère, ancien directeur des Fantaisies-Parisiennes.

Aux termes du cahier des charges, le bail, qui est de quinze années, part du 15 janvier; le locataire n'est pas tenu de payer le loyer d'avance, mais il doit verser un cautionnement de 50.000 fr. qu'il peut fournir en titres; le gaz ne lui coûte que 15 centimes le mètre cube, au lieu de 30 centimes que payent les particuliers. Enfin, la ville dut remettre le théâtre en état avant l'entrée en jouissance.

Certes ces conditions sont de nature à favoriser la nouvelle direction, mais ce qui est surtout de nature à la rendre sérieuse, c'est qu'à côté de M. Debruyère il y a un associé connaissant le théâtre à fond, M. Larochelle, ex-directeur de la Porte-Saint-Martin.

Cette nouvelle direction très sympathique et très encouragée, a rouvert le théâtre par *Lucrèce Borgia* de Victor Hugo.

Ce fut en 1862, que commença la fondation des bibliothèques municipales par la création d'une bibliothèque de prêts du Xe arrondissement, due à la société de secours mutuels de la Porte-Saint-Denis, qui l'a cédée en 1872 à la municipalité du Xe arrondissement, et c'est depuis le 1er juillet 1872 qu'elle fonctionne comme bibliothèque municipale.

La bibliothèque de prêts du IVe arrondissement, fondée par l'Œuvre des Familles, et qui en reçoit une subvention annuelle, a été inaugurée le 4 février 1877.

Celles du XIIe, du IIe et du XIIIe arrondissement sont des créations récentes.

Celle du XIIe arrondissement a été ouverte le 3 décembre 1878;

Celle du IIe arrondissement a été ouverte le 20 février 1879; celle du XIIIe arrondissement a été ouverte le 4 mars 1879.

Si on examine le résultat du fonctionnement de ces bibliothèques, on voit que les cinq bibliothèques de prêts gratuits ont prêté depuis le mois de janvier jusqu'à fin juin 1879: 6,638 volumes.

On peut constater une progression incessante à partir du troisième mois de l'année.

En janvier: 775 volumes. — En février: 772. — En mars: 1,151. — En avril: 1,194. — En mai: 1,429. — En juin: 1,317.

La bibliothèque qui vient au premier rang est celle du Xe arrondissement, qui a prêté 1,945 livres;

Au second rang, la bibliothèque du XIIe arrondissement, qui a prêté 1,663 livres;

Au troisième rang, la bibliothèque du XIIIe arrondissement qui a prêté 1,110 livres;

Au cinquième rang, la bibliothèque du IVe arrondissement qui a prêté 903 livres.

Le fonctionnement du prêt de livres se fait avec une grande régularité, au moyen de deux registres et d'un livret remis gratuitement au lecteur.

Tous les livres des bibliothèques de prêts sont reliés uniformément et recouverts d'une forte toile noire, de façon à supporter un long usage. Il sont tous revêtus d'une estampille spéciale, qui n'en permettrait pas le trafic, si jamais une aussi mauvaise pensée pouvait venir à l'esprit d'un lecteur.

A côté des bibliothèques de prêt, viennent celles de lecture sur place.

Dix arrondissements seulement possèdent dans Paris de petites bibliothèques municipales, ouvertes tous les soirs pendant deux heures au public. En 1878, on en comptait neuf seulement, existant dans les IIe, IIIe, IVe, Xe, XIe, XIIe, XVIe, XVIIe, (celle du XVIIe contient le prêt sur place et le prê en ville) et XXe arrondissements. La dixième a été créée depuis dans le XIIIe arrondissement. La onzième va être fondée prochainement dans le VIIe, et les municipalités des Ier Ve, VIIIe, IXe, XIe, XVe et XIXe arrondissements vont solliciter des crédits, afin d'ouvrir à leur tour des établissements analogues que l'on peut appeler les collèges du peuple.

Les ouvriers et les employés fréquentent assidûment les bibliothèques des mairies. On constate, en effet, que, pendant les six premiers mois de l'année 1879, 7,051 lecteurs se sont rendus à la mairie du IIe arrondissement; 5,879 à celle du IVe; 3,815 à celle du XIe; 3,222 à celle du Ier; 2,350 à celle du IIIe, etc. En résumé, c'est une moyenne de 4,500 lecteurs par chaque bibliothèque.

Ce fut en 1862, que se forma la Compagnie des petites voitures.

La création de la Compagnie remonte au 23 mars 1855.

L'article IV du traité entre la Ville et la Compagnie obligeait les sieurs Bourbon et consorts à racheter sur première réquisition les numéros et le matériel des loueurs. Le prix en devait être fixé soit à l'amiable, soit par expert; l'évaluation de chaque numéro (matériel non compris) ne devait pas être au-dessous de 7,500 fr. pour fiacres ou coupés et de 6,500 fr. pour cabriolets.

On voulait amener une fusion de toutes les voitures publiques.

Dans la séance du 23 mars, le conseil munici-

pat accepta ce projet qui assurait à la Ville une augmentation de recettes de 1,230,000 francs.

On commença par acheter seize cents voitures de place et cinq cents voitures de remise, dont la valeur industrielle variait de 6,000 à 7,500 fr., et qui furent payées aux loueurs soit au comptant, soit en actions de la nouvelle Compagnie, à laquelle la Ville imposait l'obligation de jeter dans la circulation mille autres voitures, dont cinq cents dites de remise.

Tout allait bien dans le commencement. Les actions de 100 francs montèrent rapidement à 177 francs, le cours le plus élevé qui ait été coté.

En 1857, on appela à l'administration M. Ducoux, homme d'une grande activité.

En 1862, M. Ducoux conclut un nouveau traité qui l'obligeait à mettre à la disposition du public un total de trois mille voitures de place et de cinq cents voitures de remise.

Aujourd'hui le monopole n'existe plus, mais la Compagnie générale des voitures de Paris, c'est son nom, est dans une situation prospère, bien que d'autres compagnies de voitures de louage se soient établies depuis, entre autres l'*Urbaine*.

Le 30 décembre 1862, le nouveau théâtre des Folies-Dramatiques, qui avait été exproprié lors de la démolition d'une partie du boulevard du Temple, rouvrit sur le terrain des anciennes Caves centrales, au boulevard Saint-Martin; M. Harel, qui en était le directeur, avait fait bâtir lui-même son nouveau théâtre, ce qui fit qu'au lieu de dépenser seulement les 500,000 francs dont il pouvait disposer, il en dépensa le double, mais, disons le vite, la salle ne ressemblait en rien à la salle enfumée des anciennes Folies.

Cependant la façade du théâtre est très simple et ne diffère guère de celle d'une maison ordinaire. Des statues allégoriques de M. Valadon décorent le fronton de l'entrée principale.

La soirée d'inauguration fut médiocre, on jouait: *Bonheur de se revoir*, par Henri Thiery, et *les Fables de Lafontaine*, quatre actes, d'Henri Luguet, qui n'eurent pas de succès.

M. Harel fut dépossédé de son théâtre par ses créanciers, et ce fut M. Moreau-Sainti qui lui succéda, en 1867. L'ancien genre du théâtre fut complètement changé par le nouveau directeur qui essaya de jouer du drame sentimental; l'émotion était plus facile à venir que les spectateurs.

Moreau-Sainti n'était pas entêté, il lâcha son plan de rénovation des masses par le théâtre et comme tous les convertis, il se jeta dans l'extrême; désespérant de moraliser ses semblables, il voulut les abrutir et réussit complètement en montant *l'Œil crevé*, d'Hervé.

Après *l'Œil crevé*, *Chilpéric*, après *Chilpéric*, *le Petit Faust*, puis *le Canard à trois becs*, etc., le robinet aux insanités était ouvert et Dieu sait si le public s'y abreuva!

Mais on voulut trop forcer la note et le côté décousu des pièces s'accentuant, les fours succédèrent aux succès, *la Boîte de Pandore*, *la Tour du Chien vert*, *le Ruy-Blas d'en face*, tombèrent à plat.

M. Moreau-Sainti fut blackboulé par ses actionnaires qui avaient reconnu en lui l'étoffe d'un grand directeur tant qu'il avait réalisé de grosses recettes, mais qui le considérèrent comme un propre à rien lorsqu'on en arriva à des chiffres inférieurs à 500 francs.

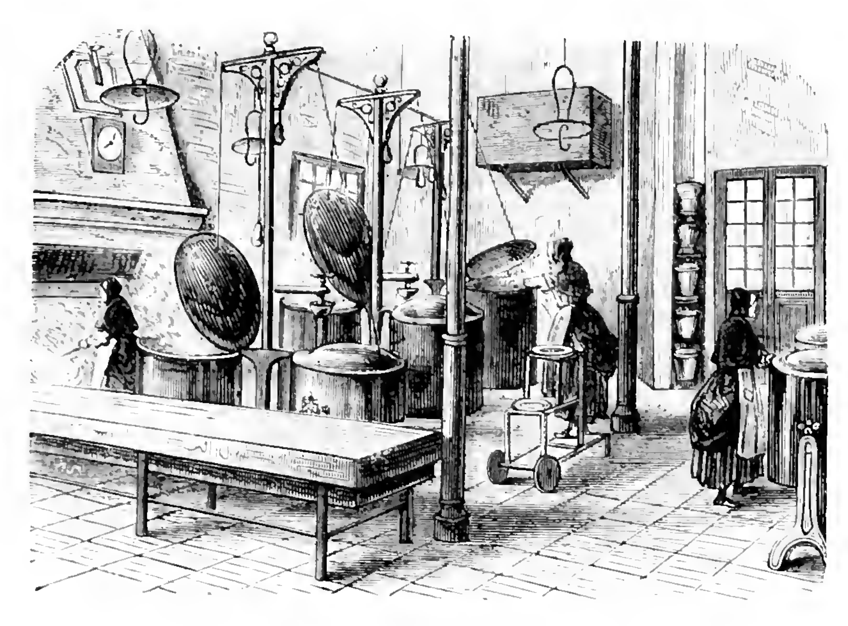
C'étaient les frères Bourgeois qui étaient devenus les propriétaires de la salle, il leur était dû 80,000 francs de loyer, M. Cantin les paya et devint directeur le 1er août 1871, puis sous-louant aussitôt à son régisseur, M. Huber, il alla essayer sa troupe à Londres, puis il revint se mettre à la tête de sa direction; il monta *Héloïse et Abélard*, qui fut un succès, et le 21 février, il fit jouer *la Fille de Mme Angot*, de MM. Clairville, Siraudin et Koning, musique de Charles Lecocq. Peu de pièces passionnèrent autant le public; 300 représentations consécutives n'épuisèrent pas le succès. Puis vinrent *la Belle Bourbonnaise*, de Ernest Dubreuil, musique de Cœdès, et enfin un autre succès non moins grand que celui de *la Fille de Mme Angot*, *les Cloches de Corneville*, de MM. Clairville et Ch. Gabet, musique de Robert Planquette. Enfin, lassé de vaincre, M. Cantin se retira pour prendre la direction des Bouffes-Parisiens, et M. Blandin lui succéda le 1er mars 1880.

Nous avons déjà parlé des petites messageries parisiennes qui tentèrent vainement de s'implanter à Paris; en 1863 un nouvel essai se fit et on vit s'ouvrir rue Culture-Sainte-Catherine la gare du Factage parisien. On lit dans un journal d'alors:

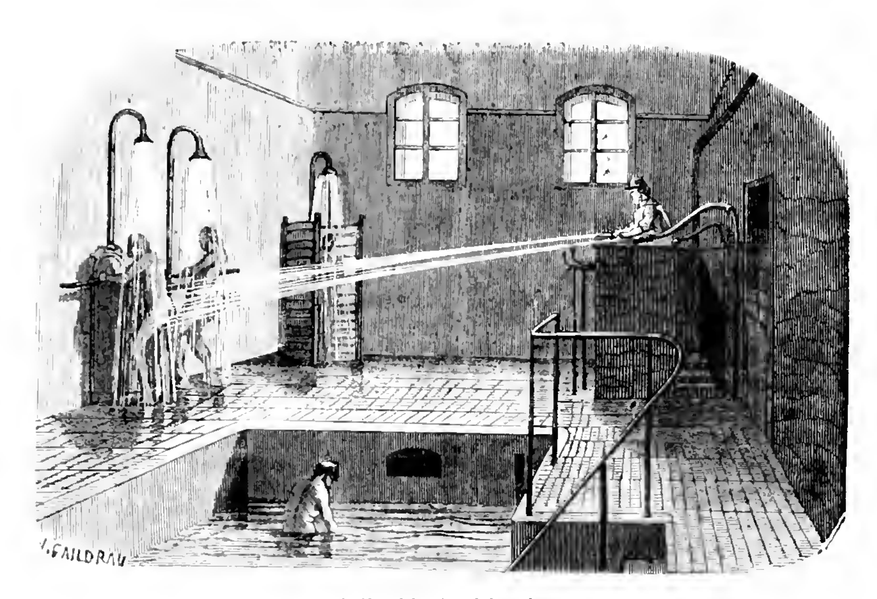
« Depuis quelques jours on voit Paris sillonné en tous sens par des voitures fort élégamment installées, dont les panneaux vernis portent de grands chiffres enlacés, et que conduisent des hommes dont le costume est un compromis entre celui du conducteur de diligences français et du « commissionner » de Londres. Ces voitures et ces hommes appartiennent à la Compagnie générale du Factage parisien. Il y avait la poste aux lettres, ceci est la poste aux paquets. Il y avait les omnibus pour les gens, voici les omnibus pour les colis, les seconds à aussi bon marché que les premiers. Les commissionnaires seuls pourraient s'en plaindre. »

Malgré sa bonne installation, l'entreprise ne réussit pas plus que les précédentes, et le Factage parisien disparut sans avoir fait beaucoup parler de lui.

Ce fut dans les derniers mois de l'année 1863 que l'asile clinique destiné aux aliénés du département de la Seine fut créé sur l'initiative de M. le baron Haussmann, préfet de la Seine; son nom lui fut donné parce qu'il dut être, non seule-



Cuisine de l'asile Sainte-Anne.



Salle d'hydrothérapie.

ment un refuge pour les aliénés indigents, mais encore un centre d'instruction pratique pour les maladies centrales.

Néanmoins, ce nom de clinique fut à peu près abandonné et remplacé par celui d'asile Sainte-Anne, parce qu'il est bâti sur l'emplacement de la ferme Sainte-Anne, ancienne succursale de Bicêtre, où, depuis l'année 1833, 170 aliénés environ, paisibles et convalescents, étaient occupés à des travaux agricoles.

Ce fut afin de conserver le souvenir de cette institution, due à l'initiative du docteur Ferrus, que le nom de cet éminent médecin fut donné à la rue qui mène vers l'entrée du nouvel établissement, et qu'on appelait précédemment avenue de la Santé. (On prétend que l'avenue comme les diverses rues de la Santé qui existaient dans Paris, furent ainsi dénommées parce qu'elles conduisaient dans les champs où l'on respire l'air pur — et la santé. Cette étymologie qui n'a pas dû donner beaucoup de peine aux savants, est peut-être après tout la bonne.)

Deux autres rues, l'une longeant l'asile, furent ouvertes sous le nom de rue Cabanis, en l'honneur

du grand médecin Cabanis, l'autre passant derrière, fut aussi formée pour servir aux besoins de l'établissement, et reçut le nom de Broussais, en mémoire du célèbre Broussais. Ce sont deux noms, chers à la science et à l'humanité.

Ce fut M. Girard de Cailleux qui conçut le plan de l'établissement, d'après les données de son illustre maître, Ferrus. M. Quesnel, architecte, fut chargé de diriger les travaux de construction qui furent poussés assez vigoureusement.

L'asile Sainte-Anne, ouvert le 1er mai 1867, se fait remarquer par le confortable, on pourrait dire par le luxe de ses constructions. Il a profité, pour sa part, du progrès apporté dans la construction des bâtiments modernes.

Il est divisé en deux parties.

Le bureau d'admission, comprenant 280 lits : 140 pour les hommes, 140 pour les femmes.

L'asile proprement dit, dans lequel se trouvent 600 lits : 300 pour les hommes, 300 pour les femmes.

Vu à vol d'oiseau, l'asile, situé près du parc de Montsouris, offre au premier abord l'aspect d'un de ces anciens couvents dont la vaste enceinte renfermait, au milieu d'enclos, de jardins, de cours, un certain nombre de bâtiments réguliers et symétriquement groupés autour d'un corps principal et d'une chapelle, avec cette différence que la construction qui date à peine de quinze ans, en belle pierre blanche taillée, avec des toits de tuiles rouges, est d'un coup d'œil plus gai que Saint-Cyr ou Citeaux.

L'entrée est rue Cabanis, un peu en arrière de la gare de Sceaux.

Après avoir passé le seuil, on se trouve dans une longue avenue qui partage les terrains de l'asile en deux parties : à gauche, l'asile d'admission ; à droite, l'asile de traitement.

Voici d'abord un grand bâtiment isolé. Porche sévèrement gardé. Ce bâtiment contient divers logements d'employés, celui du directeur, celui de l'économe. Au delà, une vaste cour, ou plutôt un square, avec des parterres de fleurs et, tout autour, une galerie couverte. Au fond, un bâtiment quadrangulaire, auquel se rattachent à droite et à gauche les divers « quartiers ».

Ce pavillon central renferme les bureaux et les cuisines, merveilleusement entretenues. Les cuivres y sont plus brillants que neufs, les tables sont d'une blancheur éblouissante.

A gauche du pavillon central, le quartier des femmes ; à droite, le quartier des hommes.

Chaque quartier se compose de quatre grands corps de bâtiments parallèles représentant quatre sections. Chacun d'eux comprend : au rez-de-chaussée, une salle de réunion, un réfectoire, un dortoir ; au premier, deux dortoirs, de vrais dortoirs de collégiens, bien propres, bien blancs, bien cirés.

Les infirmeries occupent deux corps de bâtiment par chaque quartier, l'un et l'autre en potence sur la première et la quatrième section.

L'amphithéâtre d'autopsie, haut et large, salubre et bien éclairé, a deux cabinets pour les études micrographiques et les collections anatomiques.

Entre la seconde et la troisième section, se trouvent les cellules, destinées aux malades dont l'état est exalté. Le bâtiment des cellules est demi-circulaire. Chaque cellule s'ouvre sur une petite cour extérieure. Toutes sont desservies par un corridor intérieur. Au centre de la cour demi-circulaire qui forme le milieu du pavillon des cellules, nous trouvons, dans un pavillon quadrangulaire, le service hydrothérapique, très complet.

N'oublions pas de citer l'église, un vrai bijou dans le style bysantin, avec un orgue de Cavalié-Coll.

Sainte-Anne est pour ainsi dire le « dépôt » des aliénés du département. Tout aliéné y est d'abord amené, pour être ensuite dirigé sur un des autres établissements départementaux, Vaucluse ou Ville-Evrard — l'un sur les bords de la Marne, l'autre dans l'arrondissement de Corbeil, — à moins qu'il ne soit admis à titre définitif à être traité à Sainte-Anne même. Les bâtiments dits « d'admission » répondent donc au premier de ces deux services.

Le mouvement des malades qui passent par ce premier service est considérable. On évalue à deux mille cinq ou six cents le nombre des malades admis dans le cours d'une année.

Quant au nombre de malades traités à l'asile même, il est en moyenne de six cents, des deux sexes.

L'ordinaire des malades ferait envie à plus d'un travailleur :

Le matin : café au lait pour les femmes, soupe pour les hommes.

A midi : un plat de viande, un plat de légumes, un verre de vin.

A six heures : un potage, un plat de légumes, un dessert, un verre de vin.

La cuisine est faite presque tout entière à la vapeur : ce sont des jets de vapeur qui arrivent directement sur les aliments, ou bien qui entourent les cylindres dans lesquels ils sont renfermés, les cuisant en quelque sorte au bain-marie. Les cuisines sont curieuses à visiter ; elles sont remarquables par leur propreté ; non moins que les salles, qui ont une sorte de coquetterie excluant toute idée d'hôpital.

Les malades sont employés à divers travaux quand leur santé le permet. Ceux de la terre surtout font partie du traitement ; ils sont aussi en usage à Ville-Evrard et à Vaucluse, sortes de grandes fermes comme l'était jadis l'asile Sainte-Anne, connu auparavant sous le nom de ferme Sainte-Anne.

Les malades qui en ont les moyens paient une légère rétribution. On n'exige rien des autres, qui n'en sont pas moins bien soignés.

Il entre par an de 2,500 à 3,000 aliénés à l'asile Sainte-Anne ; depuis 1869, 30,000 environ y ont été admis.

Ils y sont envoyés de plusieurs côtés différents :

Par les hôpitaux, avec un certificat délivré par le médecin en chef de l'hôpital ;

Par les commissaires de police, qui n'agissent qu'en vertu d'un certificat délivré par un médecin traitant ;

Par la préfecture de police qui y fait conduire tous les aliénés qui lui sont amenés, soit par des particuliers, soit par les agents, et seulement à la suite d'un certificat délivré par un des médecins du dépôt de la préfecture, médecins spéciaux, accrédités auprès d'elle.

A leur arrivée à l'asile Sainte-Anne, ils sont reçus par un des deux médecins chargés spécialement du bureau d'admission, qui, de leur côté, font un rapport spécial sur la nature de la maladie.

Ils restent un certain temps dans les bâtiments du bureau d'admission, jusqu'à ce que les médecins chargés de ce service aient pu constater la réalité de leur aliénation.

« Les hôtes de l'asile clinique, dit M. le docteur Linas portent un costume uniforme, simple, commode, hygiénique, bien fait pour dérouter leurs habitudes de désordre, et leurs penchants destructeurs. Cette sorte de livrée sied bien mieux que ces vêtements disparates, et ces guenilles étranges dont on voit ailleurs les fous affublés.

« Tel qu'il est, l'asile clinique réalise un véritable progrès dans le système des maisons destinées aux aliénés. Il tient un sage milieu entre l'asile pur, l'asile méthodique, l'asile échiquier, tel que le concevait Esquirol et dont Charenton présente le plus beau type, et le système colonial tel qu'il existe à Clermont-sur-Oise.

Nous avons parlé en son temps du couvent des religieuses annonciades et de son église qui avait été érigée en paroisse sous le nom de Saint-Ambroise en 1791. Cette chapelle plus que médiocre, fut remplacée par une belle et vaste construction qu'on commença à élever à la fin de 1863, sur les dessins de M. Ballu, architecte, qui dirigea l'exécution des travaux.

La façade de la nouvelle église donne sur une petite place qui la sépare du boulevard Voltaire ; malgré son aspect tout roman, elle rappelle par sa structure, ses piliers monocylindriques, les réseaux de ses fenêtres et diverses dispositions, les trois époques du style ogival, ce mélange de styles si différents a été opéré avec une rare habileté.

« Saint-Ambroise, lisons-nous dans *Paris illustré*, longue de 87 mètres et large de 37, a la forme d'une croix. La façade surmonte un vaste porche ouvert par trois arcades correspondant aux portes des trois nefs. Sur l'arcade centrale s'ouvre une belle rose ; trois fenêtres occupent le pignon. Les deux tours, au lieu de flanquer cette arcade et de s'élever sur les bas-côtés, disposition qui eût été la plus naturelle, et la plus monumentale, partent du fond en dehors de l'église à la première travée de la nef. Elles sont ornées sur chaque face du premier étage, d'une belle fenêtre à rosace. Une balustrade couronne les fenêtres du beffroi. Sur chaque tour, quatre tourelles élancées et quatre lucarnes cachent la base d'une flèche octogonale en pierre, découpée en crochets sur les angles, et mesurant avec la tour une hauteur totale de 68 mètres.

« La nef compte cinq travées voûtées à nervures, comme le chœur et les transepts. Un triforium règne autour de l'église. Les bas-côtés sont flanqués de petits renfoncements qui renferment des confessionnaux et qui se changent, à la troisième travée, en chapelles polygonales. Les trois chapelles de l'abside sont dédiées, celle du centre à la sainte Vierge, celle de gauche à saint Joseph, celle de droite à sainte Geneviève. Les vitraux de la première, représentent des sujets tirés des litanies. Plusieurs des vitraux qui ornent les fenêtres de l'église ont été exécutés par M. Maréchal de Metz.

« Le maître-autel est surmonté d'un ciborium dont les quatre arcs en plein cintre, sont portés sur des colonnes en marbre rouge. »

L'église Saint-Ambroise a coûté 1,900,000 fr. ; elle est considérée comme un des monuments les plus réussis du nouveau Paris ; les cloches eurent pour parrain et marraine l'empereur et l'impératrice.

Pendant la semaine sanglante de 1871, elle eut beaucoup à souffrir. Elle fut longtemps exposée aux feux des barricades du boulevard Richard Lenoir et du boulevard Voltaire ; elle a subi sur presque toutes ses faces de nombreux dégâts, nécessitant les réparations les plus importantes. La façade et le clocher furent frappés en plusieurs endroits ; les grilles de fer avaient été partiellement arrachées ; on avait même commencé à faire des meurtrières au mur de droite qui relie le presbytère à l'église.

A l'intérieur, les dégradations furent causées, moins par les projectiles que par les troupes qui y ont campé pendant que l'on bombardait le Père-Lachaise. Les vitraux, les lampadaires, etc., furent presque tous l'objet de quelque réparation ; toutefois, l'autel et les tableaux furent épargnés.

Les dégâts furent estimés à environ 100,000 fr.

En 1855, Mme la vicomtesse d'Anglars, en religion sœur Marie-Joseph, avait réuni dans une maison de la rue du Rocher un certain nombre de jeunes filles appartenant à des familles de gens de lettres, d'artistes, de médecins, d'avocats, afin de leur donner une éducation spéciale, solide, littéraire, artistique et professionnelle ;

bientôt le nombre de ses élèves augmentant, l'institution qu'on appelait Notre-Dame-des-Arts se trouva trop à l'etroit et alla chercher au dehors des fortifications dans l'ancien parc de Neuilly un local plus vaste, un jardin moins étouffé, et ce fut en 1863 que fut transféré à Neuilly, boulevard d'Argenson, l'établissement de Notre-Dame-des-Arts.

Notons en 1863, l'ouverture de la salle du prestidigitateur Robin, au boulevard du Temple.

La session législative de 1863 avait offert des symptômes d'apaisement; le corps législatif fut prorogé jusqu'au 7 mai, et ce jour-là, il fut dissous par un décret spécial qui fixait les élections nouvelles au 31 du même mois, et une circulaire de M. de Persigny consacrait ce qu'on appelait alors le système des candidatures officielles.

« Le suffrage est libre, y était-il dit, mais afin que la bonne foi des populations ne puisse être trompée par des habiletés de langage ou des professions de foi équivoques », désignez hautement, continuait le ministre en s'adressant aux préfets, les candidats qui inspirent le plus de confiance au gouvernement.

L'opposition se renforçait chaque jour à Paris; le ministère craignait qu'elle triomphât ; on chercha une entente sur ces bases : la presse parisienne devait désigner quatre candidats que le gouvernement agréerait, et en retour de cette concession, les autres candidats présentés par le gouvernement obtiendraient l'appui des journaux de l'opposition.

Cet arrangement ne fut pas accepté par l'empereur, et il fut convenu que le gouvernement n'appuierait que les candidats favorables aux institutions impériales.

Il était facile de prévoir quel serait le résultat des élections parisiennes. Paris nomma dix députés de l'opposition.

Ce fut alors que le ministère d'État fut remanié, et que M. Billault en fut investi; au reste, un changement ministériel accompagna la mesure administrative, M. Baroche fut fait ministre de la justice, M. Boudet eut l'intérieur ; M. Béhic, les travaux publics; M. Duruy, l'instruction publique.

Quant à M. de Persigny, il quitta après les élections le maniement direct des affaires — il fut fait duc.

Le sénat et le corps législatif venaient d'être convoqués en session ordinaire pour le 5 novembre lorsque le *Moniteur* du 13 octobre annonça la mort inattendue de M. Billault.

Un décret du 18 appela M. Rouher au ministère d'État.

La session fut ouverte le 25 novembre par l'empereur en personne.

Un décret du 22 juin 1863 avait établi la liberté de la boulangerie à Paris et cette liberté fut suivie d'une circulaire de M. Béhic, ministre du commerce, qui autorisait l'admission libre des boulangers forains sur les marchés de la ville.

Le dimanche 4 octobre 1863, une affluence considérable de monde, 200,000 spectateurs peut-être, s'étaient rendus dans l'après-midi au Champ-de-Mars, afin d'assister à l'enlèvement du ballon *le Géant*, ce ballon dont les ascensions et les exhibitions devaient, selon le programme de M. Tournachon, dit Nadar, conduire à la réalisation du système nouveau d'aération, occupait alors beaucoup les esprits; on en parlait partout, on discutait à propos du plus ou moins de valeur du système ; bref, tout Paris voulait savoir à quoi s'en tenir sur le mérite de l'invention.

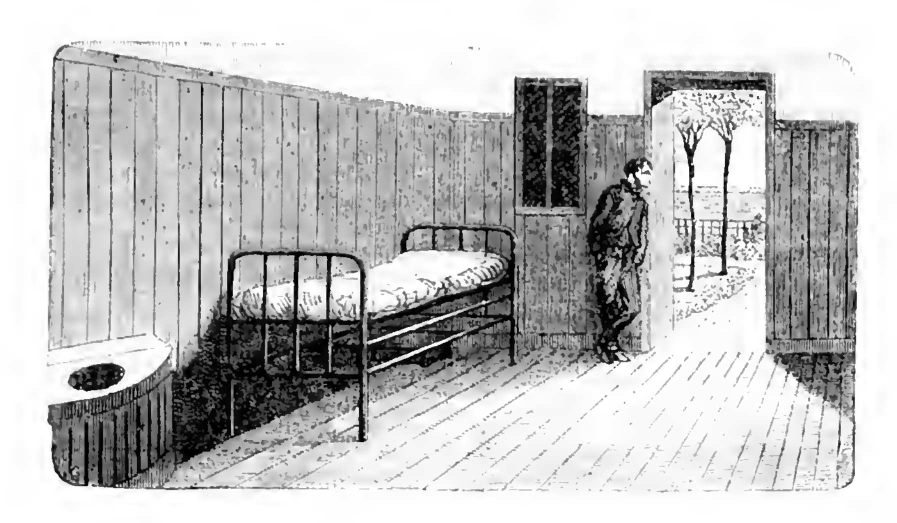
Le ballon avait été construit avec une grande promptitude ; composé d'une double enveloppe, il mesurait 90 mètres de circonférence et jaugeait 6,098 mètres cubes de gaz.

Donc, dès une heure, le Champ-de-Mars était envahi. *Le Géant* se dressait de toute sa hauteur, pendant que la nacelle, — une maison d'osier à deux étages, — circulait à travers la foule. Le directeur du chemin de fer de l'Ouest avait envoyé quatre chevaux et deux postillons. Cette nacelle, attelée à la Daumont, excitait déjà l'enthousiasme du public. Dans l'enceinte réservée, toutes les notoriétés parisiennes : savants, gens de lettres, journalistes, artistes, le ban et l'arrière-ban du public des premières représentations.

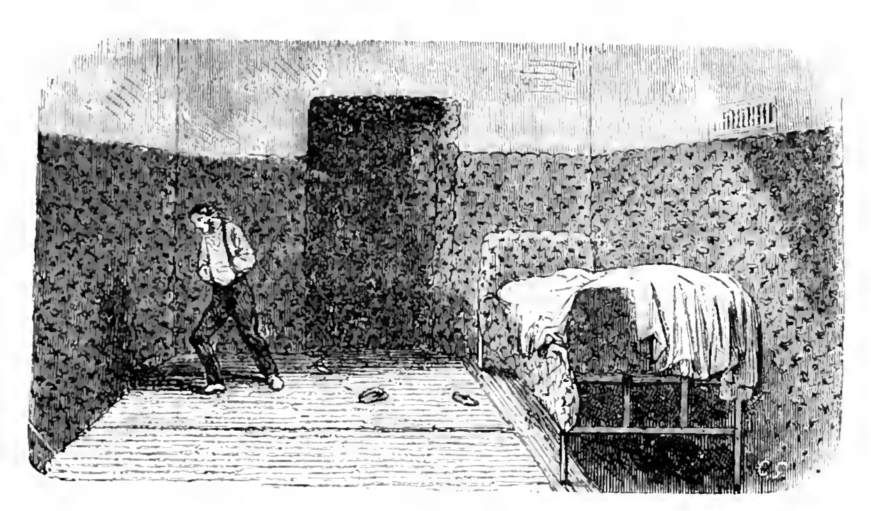
A quatre heures, *le Géant* était complètement gonflé. Six mille mètres cubes de gaz avaient été absorbés par ce Gargantua.

Tout à coup une jeune femme pénétra dans l'enceinte, accompagnée d'un cavalier. — Je suis, dit-elle à Nadar, la princesse de La Tour-d'Auvergne ; j'allais aux courses du bois de Boulogne, lorsque j'ai appris que *le Géant* se préparait à partir pour l'inconnu. Voulez-vous m'accueillir dans votre maison aérienne ? Et avant la réponse de Nadar, cette intrépide jeune femme était déjà sur la plate-forme de la nacelle. Ce que femme veut, Nadar le veut! La princesse de La Tour-d'Auvergne avait pour cavalier de voyage le prince Sayn-Witgenstein.

A cinq heures, les manœuvres commencent; soixante soldats tiennent les cordes. Le monstre se balance majestueusement. Nadar, au milieu de ses douze Argonautes, — car Nadar avait voulu que la première ascension du *Géant* fût signalée par le nombre 13, — treize voyageurs, dont voici les noms : Nadar, capitaine ; Louis et Jules Godard, capitaines-adjoints ; la princesse de La Tour d'Auvergne, le prince de Sayn-Witgenstein, Eugène Delessert, de Saint-Martin, Thirion, Piallat, Robert Mitchell, Adrien Tournachon, Th. Saint-Félix, et Yon, aide-manœuvre, — Nadar, disons-nous, s'aperçoit que son *Géant* éprouve quelques difficultés à s'élever. Des sacs de lest sont jetés par-dessus le bord.



Asile Saint-Anne : cellule ordinaire.



Cellule capitonnée.

A cinq heures dix minutes, le cri : *Lâchez tout!* retentit. *Le Géant* semble hésiter. Partira-t-il ? L'anxiété est dans tous les cœurs et sur tous les visages. Tout à coup, le monstre pique droit comme une flèche, entraînant cette maison, d'où tombent des fleurs lancées de la plate-forme. Un cri immense s'élève de l'enceinte du Champ-de-Mars, — hourra formidable, — vivat d'un peuple aux triomphateurs! — Bon voyage au *Géant!*

Hélas! le nombre 13, bravé par Nadar, faillit lui porter malheur. *Le Géant*, poussé par un vent d'est, traversa Paris, se maintint en vue, gagna du large et se perdit dans les nuages. — Il descendit dans un marais, à deux lieues de Meaux.

L'expérience était à recommencer.

Une seconde eut lieu aussi au Champ-de-Mars, le dimanche 18 octobre, sous les yeux d'une multitude immense, et en présence de l'empereur et du jeune roi des Hellènes, Georges Ier.

L'aérostat ne portait cette fois que neuf personnes : M. et Mme Nadar, MM. Louis et Jules Godard, MM. Thirion, Th. Saint-Félix, F. de Montgolfier, E. d'Arnoult et Yon.

On sait comment se termina ce voyage, *le Géant* alla tomber en Hanovre, et ceux qui le montaient coururent les plus grands dangers. M. et Mme Nadar et M. Saint-Félix furent grièvement blessés.

Le 3 janvier 1864, le bruit se répandit à Paris qu'on venait d'arrêter des conspirateurs qui en voulaient aux jours de l'empereur; or, voici ce qui avait donné lieu à ce bruit, exact d'ailleurs.

L'année précédente, Mazzini avait organisé un nouveau complot ; il avait envoyé d'Italie un

sieur Greco, professeur de musique à Paris, pour y assassiner Napoléon.

Greco était resté trois mois à Paris sans trouver d'occasion favorable pour l'exécution de son dessein et il retourna en Italie, mais, sur les instances de Mazzini, il y revint, cette fois avec trois complices, un libraire appelé Natale Imperatori; un étudiant, Scaglioni, et enfin Raffaeli Trabuco, musicien, qui avait été expulsé de France, en 1858 pour escroquerie.

Mais le préfet de police avait été informé de l'arrivée de ces conspirateurs, et il les fit filer; bientôt il sut qu'ils étaient logés à l'hôtel de Naples, 176, rue Saint-Honoré.

« Plusieurs fois, dit M. Granier de Cassagnac, dans son *Histoire populaire de l'Empereur Napoléon III*, ils se rendirent aux environs de l'Opéra, comme s'ils eussent voulu renouveler la tentative d'Orsini ; d'autres fois, on les vit se promener aux Tuileries et observer les abords du jardin réservé. Enfin, lorsque la police fut certaine de leurs intentions, elle se décida à s'assurer de leurs personnes.

« Le 3 janvier 1864, à quatre heures et demie du soir, Greco et Trabuco furent arrêtés à l'hôtel de Naples. Le même jour, à sept heures, les agents s'emparèrent d'Imperatori et de Scaglioni, dans un débit de liqueurs.

« Des perquisitions faites dans leurs chambres amenèrent la découverte : chez Greco, de deux bombes chargées, de deux paquets de poudre et d'un revolver à sept coups; chez Trabuco, de deux poignards et de deux bombes remplies de poudre; chez Scaglioni, de quatre bombes, de deux poignards, d'un revolver à six coups, d'un paquet de poudre et de trois boîtes de capsules. On ne trouva rien chez Imperatori.

« Après avoir essayé de nier leurs intentions criminelles, les accusés accablés par l'évidence des preuves firent des aveux complets. Déclarés coupables par le jury, ils furent condamnés : Greco et Trabuco à la déportation, Scaglioni et Imperatori à vingt années de détention. »

Ce fut ce qu'on appela le *Complot des Italiens.*

En janvier 1864, Paris perdit Mengin, une des célébrités de la rue, Mengin, le fameux marchand de crayons. « Qui n'a pas vu, dit M. Victor Fournel, qui n'a pas entendu Mengin, n'a rien vu, ni rien entendu. Contemplez-le, promenant sur la foule, du haut de sa tribune, un regard chargé d'ombre tranquille et fier dans sa force, calme et presque dédaigneux dans le sentiment intime de sa supériorité, commandant par sa contenance mieux que par son costume, la respectueuse attention de tous. Derrière lui, juché à une hauteur prodigieuse et coiffé d'un plumet extravagant, un être humain, d'une physionomie étonnante, joue à tour de bras de l'orgue de barbarie, comme s'il s'agissait d'un vulgaire débitant de spécifique odontalgique. »

Pendant une quinzaine d'années, Mengin s'est coiffé d'un casque doré et vêtu d'une houppelande bariolée pour vendre ses crayons ; il avait un luxueux équipage, des chevaux superbes, et derrière lui tout un orchestre. Ses crayons, excellents du reste, étaient dorés, il ne les vendait qu'accompagnés d'un jeton portant son effigie.

> « Dans ce portrait frappant que chacun examine,
> Reconnaissez Mengin et sa barbe aux flots d'or.
> Mais c'est en vain qu'ici chacun vante sa mine,
> Celle de ses crayons vaut beaucoup mieux encor. »

Ce quatrain, œuvre du banquiste lui-même, accompagnait l'effigie placardée par ses soins chez les débitants de tabac, dépositaires de sa marchandise.

Mengin était amusant ; il avait le génie de la parade, c'était le type du charlatan hâbleur; mais il avait surtout une originalité bien accusée. Il dessinait assez bien la charge en quelques coups de crayons, mais ce qui réjouissait surtout la foule assemblée autour de lui, c'était de lui voir tailler son crayon avec son sabre, et pour prouver la solidité de la mine de plomb, taper dessus à grands coups de maillet, comme pour l'enfoncer dans une planche. Inutile de dire que, par un tour de passe-passe, il substituait au crayon un morceau de bois doré.

Ce fut au mois de mars 1864, qu'une nouvelle morgue remplaça celle dont nous avons parlé, et qui était située à l'extrémité nord-est du pont Saint-Michel.

La morgue actuelle se trouve placée entre le pont Saint-Louis et le pont de l'Archevêché ; c'est un bâtiment composé d'un rez-de-chaussée seulement et formé d'un pavillon central dominant de quelques mètres deux ailes qui se développent à droite et à gauche. Il a la figure d'un triangle dont la base est en façade et qui s'enchâsse dans la pointe orientale de la Cité. Le pavillon du centre est percé de trois grandes portes en arcades par lesquelles on pénètre dans un vestibule exhaussé de plusieurs marches où stationne le public. Au fond, et parallèlement à la façade, se trouve la salle d'exposition close par un vitrail.

« Imaginez une grande vitrine d'un magasin de nouveautés, quand, le samedi soir, on a retiré l'étalage. Cela paraît tout d'abord vide. En se rapprochant de la rampe de fer, on aperçoit deux rangées de six lits de camp, bordés de cuivre rouge. Les dormeurs sont nus et couchés sur le dos. Un large morceau de cuir est placé à mi-corps, sur les cadavres. »

Sur ces douze lits ou plutôt ces douze tables de marbre noir, les six adossées au mur sont principalement affectées au service des corps qui ont séjourné dans l'eau ; elles sont taillées à gorge et percées vers leur partie inférieure d'une ouverture pour l'écoulement des eaux. « Chacune

de ces ouvertures, lisons-nous dans Larousse, aboutit à un tuyau qui correspond avec un caniveau sous dalles se rendant à la Seine ; des robinets terminés par un petit tuyau criblé intérieurement et à son extrémité de trous très fins, de manière à figurer un arrosoir, et placés au-dessus de la tête, laissent couler l'eau fraîche sur le cadavre, afin d'en arrêter, autant que possible, la décomposition. Les tables d'exposition de la morgue sont inclinées vers le vitrage, et à l'extrémité supérieure de chacune d'elles repose soulevée par une sorte d'oreiller de cuivre et de façon à être bien vue, la tête du cadavre, lequel est étendu la face tournée du côté du public, les parties sexuelles couvertes par un tablier de cuir; une barre de fer passe au-dessus des tables, les vêtements y sont accrochés ainsi le long du mur; l'exposition des vêtements date de juillet 1830. A cette époque, l'encombrement fut tel à la morgue, qu'on imagina de placer des tringles en bois garnies de crochets dans la salle d'exposition, afin de faciliter par la vue des effets ayant appartenu aux victimes, la reconnaissance de ces dernières; cette mesure a été conservée. Elle était d'ailleurs prescrite par l'arrêté du 9 floréal an VIII. La salle d'exposition est éclairée par le haut au moyen d'un vitrail enchâssé dans le plafond. Au fond, est une porte pour les besoins du service. »

Cette porte conduit dans la salle du dépôt. Il y a là deux rangées de tables, au milieu desquelles on marche. Chaque table est recouverte d'un long cylindre comme un couvercle de grand plat à poisson. On met ici les cadavres reconnus, avant l'enlèvement, et les cadavres qui ne peuvent plus attendre, avant l'enterrement.

Puis il y a encore la salle d'autopsie, puis au rez-de-chaussée un salon dont les deux fenêtres regardent la cathédrale. Une grande table ronde est au centre. Cela ressemble à la salle des réunions du conseil d'administration d'un chemin de fer.

Cette salle sert aux réunions des magistrats et du médecin expert. C'est là qu'on amène les accusés après et avant de les avoir confrontés avec les cadavres.

En résumé, la nouvelle morgue est beaucoup mieux aménagée que l'ancienne; elle est placée sous la dépendance de la préfecture de police. Le personnel de son administration se compose d'un médecin inspecteur, d'un médecin chargé de faire les autopsies, et d'un greffier.

Viennent ensuite deux garçons de service, appelés morgueurs. On estime qu'à Paris sur 5,466 habitants, il en est un dont le corps, par une circonstance quelconque, arrive sur les dalles de la morgue.

Malgré les précautions prises depuis longtemps à la Morgue, pour que les corps puissent être conservés pendant un temps suffisamment prolongé, on est trop souvent obligé de rendre à la terre ces tristes débris humains sans qu'ils aient été reconnus et, par conséquent, sans que la justice ait pu recueillir les moindres indices.

Ainsi, depuis le 1er janvier 1872 jusqu'au 1er janvier 1879, c'est-à-dire dans l'espace de six années, il y a eu à la Morgue 1,491 personnes qui n'ont point été reconnues, et dont la mort est désormais un mystère impénétrable.

Depuis plusieurs années on cherchait les moyens de remédier à cette situation. La nature, en conservant dans les glaces, pendant des milliers d'années, des animaux anté-diluviens, avait indiqué le froid comme préservatif souverain; mais l'application aux corps exposés à la Morgue des procédés de la nature présentait de très grandes difficultés.

Elles ont enfin été surmontées, et un appareil dit frigorifique, qu'on pourrait appeler un calorifère négatif, a été expérimenté en juin 1881 devant une commission spéciale, par MM. Mignon et Rouart, qui avaient établi une chambre de froid à l'Exposition de 1878.

Nous n'avons pas la place nécessaire pour expliquer le mécanisme de ce système. Contentons-nous de dire que la conservation des corps pourra durer tout le temps qu'on le jugera nécessaire, des années entières si le besoin s'en fait sentir. Disons aussi que, pour atteindre ce résultat, il faudra produire une quantité de froid qui serait suffisante pour transporter dix tonnes de viande de la Plata aux Halles-Centrales.

L'adoption de ce système pour la conservation des cadavres non reconnus est décidée en principe, mais il est probable que l'installation des appareils frigorifiques, dans de bonnes conditions, entrainera forcément la reconstruction complète de la Morgue.

Le 1er juillet 1864, l'ordonnance de police suivante fut publiée :

Nous, préfet de police,

Vu la loi des 16-24 août 1790 (titre XI, art. 3, § 5); celles des 19-22 juillet 1791 (art. 46, § 1er);

Les arrêtés du gouvernement des 1er germinal an VII, 12 messidor an VIII et 3 brumaire an IX; l'arrêté ministériel du 25 avril 1807; le décret du 30 décembre 1852; la loi du 10 juin 1853 (art. 1er); le décret du 6 janvier 1864, et la circulaire de S. Exc. le ministre de la maison de l'empereur et des beaux-arts, du 28 avril 1864;

Considérant que le décret du 6 janvier 1864 supprime les privilèges auxquels l'industrie théâtrale était jusqu'à présent assujettie et confère à toute personne le droit de faire construire et exploiter un théâtre, à la charge d'une déclaration préalable à l'autorité;

Considérant que le décret réserve, outre la censure théâtrale, l'exécution des lois, décrets, ordonnances et règlements de police de droit commun, et, pour les théâtres subventionnés,

celle des clauses et conditions de leurs cahiers des charges envers l'administration;

Voulant refondre en une seule et même ordonnance les dispositions de l'ancienne réglementation qui intéressent essentiellement la sûreté publique et le bon ordre et qui sont contenues notamment dans les ordonnances des 9 juin 1829 et 16 mars 1857,

Ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. — Tout individu voulant faire construire et exploiter un théâtre est tenu d'en faire la déclaration préalable au ministère de la maison de l'empereur et des beaux-arts, ainsi qu'à la préfecture de police.

Il sera joint à l'appui les plans détaillés, avec coupes, et l'indication du nombre des places, calculé par personne, à raison de 0m,80 de profondeur sur 0m,45 de largeur, pour les places en location, et 0m,70 sur 0m,45, pour les autres places.

Les travaux ne pourront être commencés que sur notre avis formel, après examen du projet.

Sauf les cas de dérogation que nous nous réservons d'admettre, les salles seront établies, construites et distribuées conformément aux prescriptions suivantes :

Art. 2. — L'édifice peut être isolé ou adossé, au choix du constructeur. En cas d'isolement, il sera laissé sur tous les côtés qui ne seront pas bordés par la voie publique un espace libre ou chemin de ronde, qui pourra n'être que de trois mètres de largeur si les maisons voisines n'ont pas de jour sur ledit chemin. Dans le cas contraire, la largeur serait rationnellement augmentée eu égard, notamment, à l'importance et aux dispositions de l'édifice.

En cas d'adossement, il sera construit un contre-mur en briques de 0m,25, au moins, d'épaisseur, pour préserver les murs mitoyens.

L'épaisseur de ce contre-mur pourrait être augmentée comme la largeur du chemin de ronde ci-dessus et par les mêmes considérations.

Art. 3. — Les murs intérieurs, les murs qui séparent les loges d'acteurs et le théâtre, le mur d'avant-scène, le mur qui sépare la salle, le vestibule et les escaliers seront en maçonnerie.

Art. 4. — Les portes de communication entre les loges d'acteurs et le théâtre seront en fer et battantes, de manière à être constamment fermées.

Le mur d'avant-scène qui s'élève au-dessus de la toiture ne pourra être percé que de l'ouverture de la scène et de baies de communication fermées par des portes de fer.

L'ouverture de la scène doit être fermée par un rideau en fil de fer maillé, de 0m,05 au plus de maille, qui intercepte entièrement toute communication entre les parties combustibles du théâtre et de la salle. Ce rideau doit être soutenu par des cordages incombustibles.

Les décorations fixes, dans les parties supérieures de l'ouverture d'avant-scène, doivent toujours être incombustibles.

Art. 5. — Tous les escaliers, les planchers de la salle et les cloisons des corridors doivent être également en matériaux incombustibles.

Art. 6. — La calotte de la salle doit être en fer et en plâtre, sans boiseries.

Art. 7. — Dans l'une des parties les plus élevées du mur d'avant-scène et sous les combles, il sera placé un appareil de secours contre l'incendie, avec colonne en charge, au poids de laquelle il sera, au besoin, ajouté une pression hydraulique assez puissante pour fournir un jet d'eau dans les parties les plus élevées du bâtiment. La capacité de l'appareil se déterminera selon l'importance du théâtre.

Art. 8. — Les pompes doivent être installées au rez-de-chaussée, dans un local séparé du théâtre par des murs en maçonnerie.

Art. 9. — Elles seront toujours alimentées par les eaux de la ville recueillies dans des réservoirs et par un puits, de manière que chacune des deux conduites puisse suffire au jeu des pompes établies.

Art. 10. — En dehors des salles de spectacle, il doit être établi des bornes-fontaines alimentées par les eaux de la Ville et pouvant servir chacune au débit d'une pompe à incendie; le nombre en est déterminé par l'autorité.

. . . .

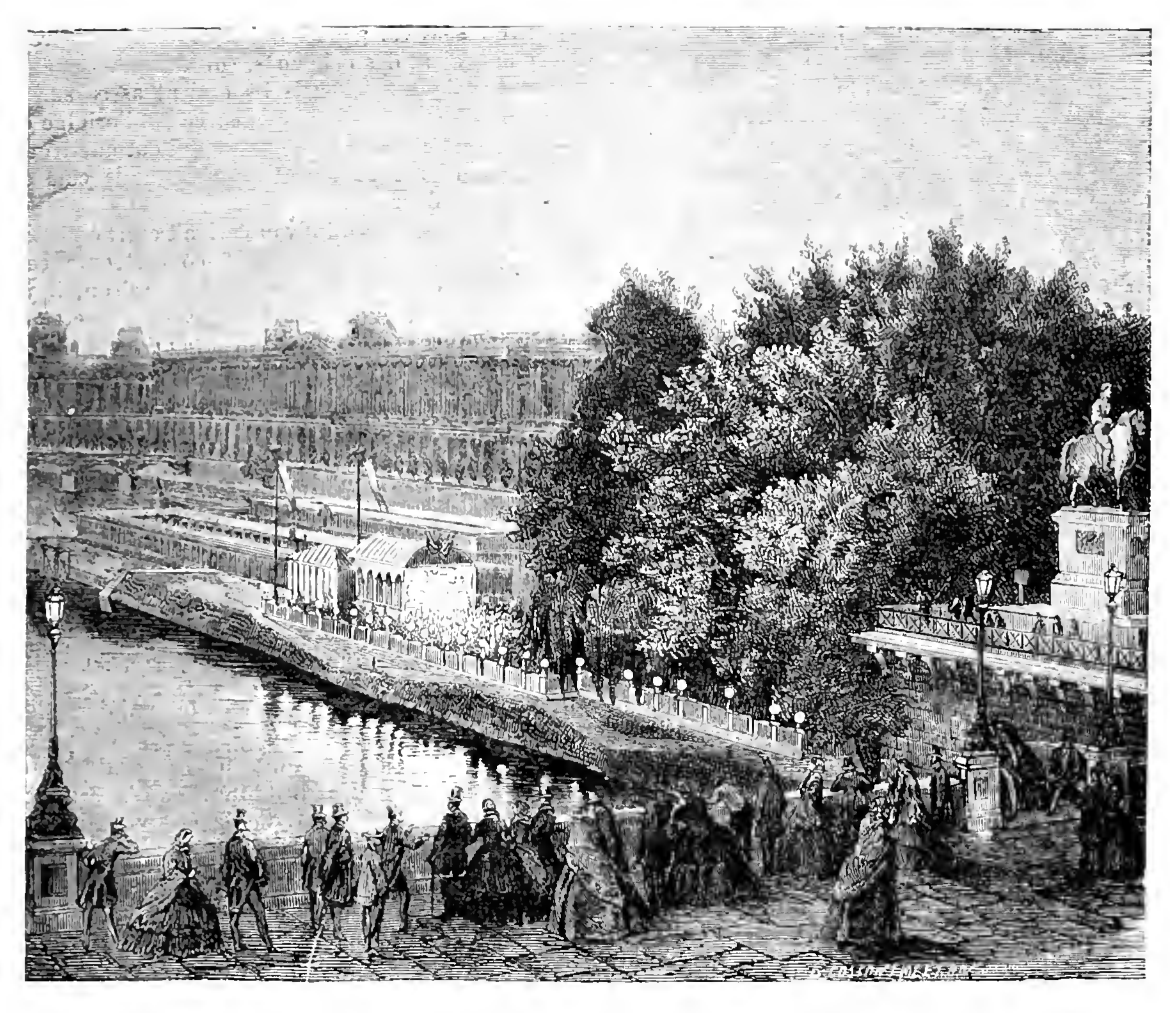
Cette ordonnance n'avait pas moins de 70 articles qui tous réglementaient minutieusement tout ce qui concernait l'établissement des salles de spectacle, les emplacements, les abords, le mode de construction, la distribution, l'aménagement au point de vue des mesures de sûreté publique, la circulation, la salubrité, l'exploitation, la police intérieure et extérieure.

Tout était prévu pour la sécurité des spectateurs; malheureusement plusieurs sages prescriptions qui s'y trouvaient ne furent pas toujours observées et ne le sont pas encore.

La liberté théâtrale proclamée dès le mois de novembre 1863, fut favorable à l'éclosion des petits théâtres de tous genres; le théâtre des jeunes artistes, qu'on désigna tantôt sous le nom de salle lyrique, tantôt de théâtre de la Tour-d'Auvergne et qui, fondé en 1836, n'était qu'un théâtre d'élèves, dirigé par l'excellent professeur Ricourt, devint un théâtre qui ne fit jamais d'ailleurs de brillantes affaires; les directeurs s'y succédèrent en si grande quantité, qu'il serait difficile de les nombrer, citons seulement le dernier, M. Soumis Duchampt, qui l'exploita.

Il fut démoli en 1881.

Chassé du boulevard du Temple par la démolition, le théâtre des Délassements-Comiques avait retrouvé un refuge dans la rue de Provence, en face la rue Le Peletier, mais cette rue ayant eu la fantaisie de s'allonger jusqu'au carrefour formé



Le café-concert du Vert-Galant.

à la rencontre de la rue Châteaudun, les Délassements durent de nouveau déménager et ils allèrent dans les premiers jours de mars 1864 occuper, sous la direction de M. Lucien Gothi, une petite salle située rue du Faubourg-Saint-Martin et qu'on nommait la salle Raphaël.

Il y eut encore en 1864, dans le quartier Popincourt, un petit théâtre qu'on appela théâtre Saint-Pierre, du nom du passage donnant rue Amelot, dans lequel il est situé. Le directeur était M. Dechaume, il se maintint jusqu'à la guerre, puis les artistes y jouèrent en société jusqu'à ce que Mme Thonvenel en devint directrice le 1er février 1874, M. Voisin lui succéda le 1er octobre 1874; en 1875, il quitta ce théâtre qui est aujourd'hui fermé. Des comédies, des revues, des vaudevilles furent joués sur cette petite scène, dont les artistes ne furent jamais que des élèves; à l'exception de Mondet, de Maxnère, peu attirèrent l'attention.

En 1869 la salle avait été remise à neuf et disposée de façon à contenir 800 places.

Ce fut en 1864 que M. de Raousset-Boulbon imagina de faire construire une salle de concert sur le boulevard Saint-Germain, tout proche le musée de Cluny et qui porta le nom d'Athénée musical, il fut inauguré le dimanche 17 janvier.

La salle était parfaitement disposée pour un concert, M. Duprato conduisait l'orchestre, on espérait un succès qui ne vint pas; le 25 mai, l'Athénée musical ferma ses portes pour les rouvrir comme théâtre, le 24 novembre, sous le nom de théâtre Saint-Germain; on l'inaugura par *la bouquetière de Trianon*, opéra comique en deux actes, de MM. Laurencin et Jules Adenis.

Bien que des travaux eussent été opérés en vue de faire de cette salle de concert une salle de spectacle, tout laissait à désirer.

Aussi plusieurs directions se succédèrent-elles assez rapidement, on vit tour à tour MM. E. Mo-

niot, Bartholy exploiter le théâtre sous le titre des Folies-Saint-Germain; enfin le 1er septembre 1867, M. Larochelle en prit la direction et le nomma théâtre de Cluny; à partir de ce moment, le public apprit le chemin de ce théâtre qui monta quelques pièces à succès; entre autres, le *Juif polonais*, d'Erckmann-Chatrian, les *Sceptiques*, de Mallefille, les *Inutiles*, d'E. Cadol. Au mois de septembre 1873, M. Larochelle devenant codirecteur de la Porte-Saint-Martin, était remplacé par M. Camille Weinschenk; naturellement, les fours reparurent et les directions recommencèrent leurs évolutions. En février 1875, MM. Pournin et G. Marot devinrent directeurs de Cluny, et ne furent pas plus heureux que leurs prédécesseurs; à la fin de l'année, M. G. Marot se retira et M. Pournin demeura seul directeur, puis il abandonna le théâtre qui vint aux mains de M. Paul Clèves, le 23 mai 1876; M. P. Clèves s'habitua là au métier de directeur, et dès qu'il le sut, il succéda à M. Larochelle à la Porte-Saint-Martin, et M. Talien prit Cluny, qu'il conserva jusqu'en 1881.

L'Alcazar et l'Eldorado furent aussi, sinon des théâtres proprement dits, du moins des établissements participant à la fois du café et du théâtre; l'Alcazar situé dans une salle mauresque du faubourg Poissonnière, se dédoubla et eut une salle d'été aux Champs-Élysées, toutes deux sous la direction de M. Arsène Goubert qui produisit Mlle Thérésa.

L'Eldorado, situé boulevard de Strasbourg, avait réussi à grouper une troupe d'une certaine valeur; les artistes s'appelaient Mmes Chrétienno, Lasseny, Vié, Robert; les hommes, Pacra, Leter, etc. L'orchestre était dirigé par Hervé, tout semblait donc promettre beaucoup d'avenir aux cafés-concerts, qui s'attendaient à pouvoir, dès le 1er juillet 1864, user et peut-être bien abuser de la liberté des théâtres, ce fut ce qu'on craignit, et pendant plusieurs années, l'autorité s'opposa, on ne sait pourquoi, à toute innovation qui eût permis aux cafés-concerts d'exhiber des artistes costumés et de jouer quelques bouts d'opérettes.

En 1867, l'apparition assez inattendue d'une ex-tragédienne du Théâtre-Français, Mlle Cornelie, venant sur les planches de l'Eldorado réciter des morceaux de Corneille et de Racine, en robe de ville, réveilla la question qui fut enfin résolue dans le sens de la liberté.

Nous n'en finirions pas s'il nous fallait ici citer seulement tous les cafés-concerts qui ont pullulé et pullulent encore dans Paris depuis une vingtaine d'années.

Jadis, on ne connaissait que le fameux café des Aveugles, installé dans un sous-sol du Palais-Royal.

Quelques années avant la Révolution de 1848, devant la porte du café du Midi, aux Champs-Élysées, un farceur faisait la parade, chantant toutes sortes de couplets, s'habillant de toutes sortes de costumes, se pinçant pour rire et faire rire les braves gens qui buvaient de la bière et mangeaient des échaudés, sur des petites tables vertes devant lesquels ils étaient assis sur de grossiers tabourets de paille; ce fut l'origine des cafés-concerts et le premier qui eut une troupe de chanteurs et de chanteuses fut le café des Ambassadeurs.

En 1862, Alfred Delvau écrivait ceci: « Chaque quartier a maintenant son café-concert, outre ceux des Champs-Élysées, pour la belle saison, il y a le café-concert du Géant (ce café, qui était situé sur le boulevard du Temple, fut brûlé le 28 avril 1863). Le café-concert des Folies, boulevard de Strasbourg, etc., etc. Ceux qui les aiment doivent être contents, on en a mis partout. Je n'en veux prendre qu'un pour type, c'est le café-concert de la rue Contrescarpe, que ses habitués appellent *le Beuglant*.... »

Mais depuis, quelle avalanche! Citons au hasard, parmi les principaux: le café du XIXe siècle, boulevard de Strasbourg, qui fut remplacé, en 1866, par le théâtre des Menus-Plaisirs, depuis la Comédie-Parisienne; le café-concert du Vert-Galant, sur la Seine, ou plutôt sur le terre-plein du Pont-Neuf; le café de la Pépinière, dans la rue de ce nom; le café-concert Européen, rue Biot; les Folies-Rambuteau, rue Rambuteau; les Folies-Belleville; la Gaîté, boulevard Rochechouard; Ba-Ta-Clan, boulevard Voltaire; la Gaîté-Montparnasse, la Scala, le Parisien, les Folies-Bobino, l'Oberkampf, les Bouffes du Nord, l'Espérance, les Folies d'Athènes, les Fantaisies, les Folies du Gros-Caillou, les Folies-Montholon, les Porcherons, Moncey, Labourdonnaye, le Gaulois, les Écoles, Saint-Laurent, le Casino-Français au Palais-Royal, Puébla-Concert, à Belleville, etc.

Mais, un travail récemment publié, contient quelques détails assez curieux sur les cafés-concerts, en 1880:

« Paris compte en ce moment *cinquante-quatre* cafés-concerts de toutes catégories, y compris ceux où l'on ne chante que le dimanche.

« Les cafés-concerts ne datent que du commencement de ce siècle. Le premier de tous, croyons-nous, fut le Cheval-Blanc, rue du Faubourg-Saint-Denis, qui, à l'origine, n'était qu'une simple auberge « *logeant à pied et à cheval.* »

« Elle avait été fondée en 1787 par un nommé Gauthier, lequel fut plus tard membre du Tribunal révolutionnaire, qui, le 1er germinal de l'an II, condamna Hébert à la peine de mort.

« Au fond du jardin de cette hôtellerie, sous des tonnelles, on installa, vers les premières années de ce siècle, une sorte de guinguette, où deux violons et une basse composaient tout l'orchestre. Les comédiens et comédiennes sans engagement allaient parfois y passer leur soirée et ne se faisaient pas trop tirer l'oreille pour chanter

une romance ou fredonner une chanson. Telle a été l'origine des cafés-concerts.

« Puis vinrent les fameux cafés-caveaux du Palais-Royal, qui eurent pendant toute la durée de l'Empire et de la Restauration une si grande vogue. Il y avait, au n° 116, le Caveau-Borel, où le célèbre ventriloque attira la foule durant dix années consécutives; le Caveau du Sauvage, où passa tout le Paris d'alors, et enfin le Caveau des Aveugles, qui a existé pendant plus de cent ans et dont le local qu'il occupait — chose singulière! — est toujours à louer!

« Quelques autres établissements de chant et de café s'installèrent plus tard sur divers points de Paris. Aucun d'eux n'a survécu, hormis le café de l'Horloge, aux Champs-Élysées, qui, à l'origine, était situé à l'extrémité du Cours-la-Reine. Il fut démoli en 1842 pour la construction du palais de l'Industrie, et Mme Picolo, qui en était la propriétaire, le transporta près de la place de la Concorde.

« Il y a eu aussi le café Moka, rue de la Lune, où Marie Sasse, de l'Opéra, a chanté dans son enfance; Mlle Agar y a débuté. Mentionnons encore le café du Cadran, rue Montmartre, qui a eu parmi ses pensionnaires, Mlle Marie Bose. Elle était payée à raison de *six francs* par soirée, et elle quitta cet établissement parce qu'on ne voulut pas lui accorder une augmentation de *vingt sous* par jour!

« Mais les cafés-concerts étaient soumis à des règlements qui gênaient visiblement leur essor. Les artistes ne pouvaient pas se travestir. Les hommes étaient condamnés à l'habit noir et à la cravate blanche; les femmes, à la tenue de soirée. Ces restrictions disparurent sous le second Empire, et les cafés concerts prirent aussitôt un développement extraordinaire. C'est depuis lors qu'ils sont devenus de véritables théâtres.

« Durant la période comprise entre 1860 et 1870, il y a eu à Paris plus de cent cafés-concerts. On en rencontrait à chaque pas. Les quartiers de l'ancienne banlieue en comptaient un grand nombre et ce n'étaient pas les moins curieux à visiter. Il y avait le café de l'Annexion, à La Chapelle; le concert de l'Abbaye, à Montmartre; le café de la Réunion, à Belleville, et bien d'autres que nous oublions. Mais le plus étrange, le plus pittoresque était sans contredit le concert des Osiaux, situé rue de ce nom, à Ménilmontant, derrière le cimetière du Père-Lachaise.

« Cette étroite et tortueuse ruelle a été emportée aux trois quarts par le tracé de la rue Sorbier, mais alors elle partait des Hautes-Gatines et s'en allait en zig-zag jusqu'au mur de ronde du cimetière. De tous côtés, ce n'étaient que murs de clôture ou de misérables et de chétives demeures.

« Le concert des Osiaux était dans une maison en briques, au premier étage. On lisait sur la porte d'entrée : *Concert varié trois fois par semaine*. Au rez-de-chaussée, se trouvait un cabaret avec cette enseigne : *Au Souvenir de Béranger, ici on fait sa cuisine soi-même*. A cet effet, il y avait un grand fourneau où les pauvres gens, hommes, femmes et enfants, faisaient cuire leurs aliments, moyennant la faible rétribution de *deux sous par plat*. Le soir, après dîner, on pouvait passer de la salle à manger à la salle de concert. L'agréable à côté de l'utile.

« Tous ces établissements infimes ont disparu les uns après les autres. Les cafés-concerts d'aujourd'hui sont corrects, bien tenus, presque luxueux, même dans l'ancienne banlieue, et l'on a calculé qu'ils faisaient vivre environ deux mille personnes. »

L'affaire du docteur La Pommerais eut, en 1864, un grand retentissement, et tous les journaux de l'époque enregistrèrent minutieusement les moindres particularités de cet émouvant procès, digne pendant de celui du docteur Castaing.

Le docteur Edmond Couty de La Pommerais entretenait des relations intimes avec Mme de Pauw, veuve d'un artiste peintre qu'il avait soigné. Celle-ci possédait une assez modeste aisance.

Grâce aux suggestions de son « ami », cette dame, après avoir contracté une assurance sur la vie, en fit opérer le transfert au profit de La Pommerais.

Avant d'arriver à ce résultat, le prévoyant médecin avait échangé avec Mme de Pauw une correspondance dont les termes, dictés par lui, devaient (en cas de contestations avec les Compagnies) établir péremptoirement toute l'insistance employée par la pauvre femme pour faire accepter à son docteur le bénéfice du transfert.

Peu de temps après le décès de Mme de Pauw, survenu le 16 novembre 1863, l'attention de la justice fut appelée sur les circonstances assez singulières de cette mort.

Une première autopsie, discrètement pratiquée, démontra qu'un empoisonnement avait été commis.

En raison de l'existence des contrats d'assurances qui était connue, les soupçons se portèrent naturellement sur la seule personne ayant un intérêt sérieux à la mort de Mme de Pauw, c'est-à-dire sur le docteur Couty de La Pommerais; une instruction fut ordonnée et, un matin, La Pommerais vit arriver chez lui M. de Gonet, assisté d'un substitut du parquet et de M. Demarquay, alors commissaire de police aux délégations judiciaires. Le juge d'instruction, avec beaucoup de réserve et de méthode, interrogea La Pommerais sur la nature de ses rapports avec Mme de Pauw, sur les conditions dans lesquelles il l'avait connue, etc.

Le docteur répondit sans le moindre trouble. Il fit d'une façon nette, précise, un récit très habilement préparé et il donna les plus minutieuses

explications qui lui furent demandées, et cela avec une sécurité dénotant tout à la fois une bien grande audace et une bien grande naïveté.

L'interrogatoire ne dura pas moins de six heures. Quand il prit fin, la pâleur de La Pommerais était extrême; son trouble éclatait, malgré tous les efforts qu'il tentait pour conserver son énergie.

On lui annonça alors qu'il allait être emmené et retenu provisoirement. Cette nouvelle acheva de l'accabler.

Il n'eut plus conscience de lui-même, ses mains s'agitaient nerveusement, il se levait, se rasseyait machinalement, enfin, il s'habilla, puis demanda à manger. Il put engloutir un énorme morceau de rôti froid sans manger une seule bouchée de pain. Il but une carafe d'eau tout entière.

Les yeux fixes, hagards, il dévorait littéralement. En une minute, il s'était rendu compte de la terrible situation dans laquelle il se trouvait.

A l'issue de cet interrogatoire il fut renvoyé (le 9 mai 1864) devant les assises. La veille du jour où il comparut devant ses juges, La Pommerais affirmait d'un ton très calme et réellement convaincu : que, non seulement son acquittement était certain, mais que le jugement était une affaire de pure forme pour couvrir le parquet d'avoir commis l'imprudence d'être allé aussi loin, mais il dut bientôt changer de façon d'interpréter les choses, son crime fut prouvé, et le 17 mai, le jury le condamnait à la peine capitale pour avoir empoisonné M[me] de Pauw. En entendant prononcer sa sentence, le condamné rougit légèrement, se leva non sans efforts, et d'une voix faible et mal articulée, il prononça ces mots :

— Je suis innocent, je le jure.

Son pourvoi en grâce ayant été repoussé, il fut conduit à l'échafaud le 9 juin 1864.

Ce jour-là, éveillé pour se rendre au supplice, La Pommerais, qui avait refusé d'entendre le curé de son pays natal, venu pour lui offrir les consolations de la religion et qui aussi avait refusé catégoriquement d'assister à la messe durant sa détention, consentit alors à se confesser à l'abbé Montès.

Quelques minutes après, le prêtre sortit et le livra au bras séculier. On l'entraina sans qu'il prononçât un mot. L'exécuteur Heindereich s'empara du condamné qu'il soutint avec ses aides de chaque côté, et il le conduisit à la toilette en passant par un escalier de service, afin de ne pas traverser les cours du fond sur lesquelles donnent les cellules, et ainsi de soustraire le patient aux regards des prisonniers. Au bout d'une vingtaine de marches et après une ascension pénible, on arriva à un premier étage dont le couloir, flanqué de murs pleins des deux côtés, aboutit, par un escalier plus large, au premier couloir du rez-de-chaussée, au fond duquel se trouvait la salle de la toilette.

La Pommerais supporta ces sinistres apprêts sans dire un mot; on l'emmena alors et le funèbre cortège se dirigea vers la cour qui précédait la place où était dressé l'échafaud.

L'exécuteur des hautes œuvres, ayant en avant les gardiens de la maison, marchait le premier; de chaque côté et soutenant La Pommerais par les bras, s'avançaient deux aides, puis le condamné, le front penché, l'œil fixe et comme « *dirigé vers quelque chose que lui seul voit* » la tête inclinée vers la gauche, à portée du prêtre qui lui récitait des prières écrites sur un simple feuillet volant.

A mesure que le patient s'avançait, l'exécuteur qui était passé par derrière, lui ôtait son paletot, si bien qu'arrivant sur la plate-forme, il avait les épaules complètement dégarnies.

« A quatre pas des premiers degrés, La Pommerais s'arrête, le prêtre lui demande de l'embrasser, et l'infortuné lui rend cordialement son embrassade. On lui présente le Christ, qu'il baise, et le voilà qui repart, soutenu plus étroitement par les aides... Mais tout à coup, comme si, au seuil de la mort, il ressentait le violent et irrésistible besoin de se rejeter, fût-ce une seconde, dans la vie, il s'arrête brusquement et se retourne vers le digne abbé Crozes, et s'approchant, il lui murmure :

« — Pour une femme !...

Et il l'embrasse par deux fois.

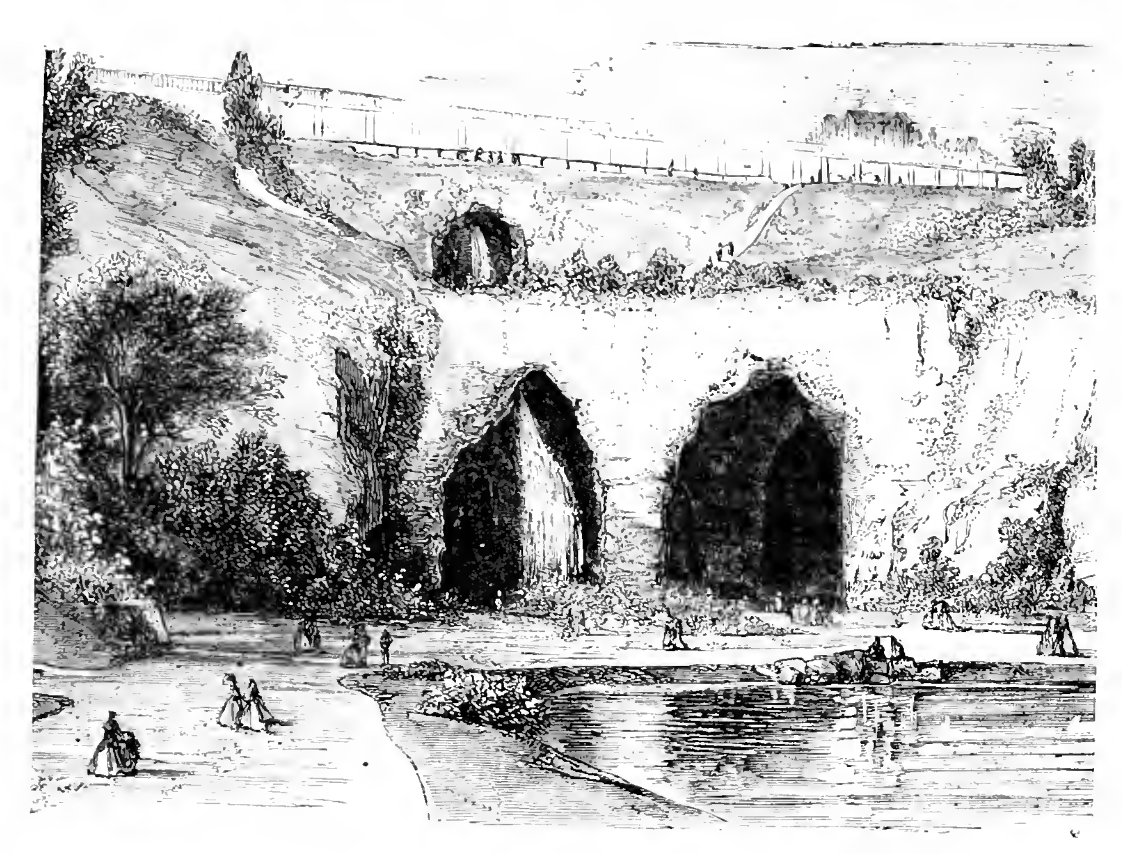
« Ç'a été le seul élan de La Pommerais... »

Ajoutons qu'une foule compacte environnait l'échafaud, et lorsque le fourgon emmena ses restes au cimetière des suppliciés, à Ivry, une double haie se forma sur le passage du convoi jusqu'à la place de la Bastille.

Le 31 juillet 1864, l'empereur écrivait de Vichy au maréchal Vaillant, ministre de sa maison et des beaux-arts, pour qu'il ait à engager le préfet de la Seine à faire commencer prochainement les travaux d'édification du nouvel Hôtel-Dieu, qui devait remplacer le vieil hôpital parisien et à s'arranger de façon que ceux de la construction de l'Opéra ne fussent pas terminés les premiers. « J'attache, dit-il dans cette lettre, un grand prix à ce que le monument consacré au plaisir ne s'élève pas avant l'asile de la souffrance. »

Cependant, ce ne fut guère qu'en 1867, que les travaux commencèrent réellement à s'effectuer, en avril 1868, l'édifice monumental destiné à remplacer l'antique et lugubre bâtisse de l'Hôtel-Dieu était sortie du sol et s'élevait rapidement.

Le nouvel Hôtel-Dieu occupe une superficie de 22,000 mètres carrés entre la rue d'Arcole, le quai Napoléon, la rue de la Cité et la place du Parvis Notre-Dame. « La première partie de l'édifice est disposée pour l'administration. Au rez-de-chaussée à gauche, seront les salles d'attente et de réception, les cabinets des médecins, les locaux affectés aux pansements; à droite seront installés



Vue extérieure des grottes et cascades des Buttes-Chaumont.

les bureaux d'admission avec leurs dépendances, ainsi que le cabinet du directeur, de l'économe, du pharmacien en chef, des aumôniers et des employés.

« Les internes occuperont des chambres spacieuses disposées au deuxième étage.

« Dans les combles seront les dortoirs pour les gens de service.

« De chaque côté de la grande cour s'étendront deux amphithéâtres pour les leçons de clinique. »

Tel était le premier plan adopté par la commission qui avait été instituée pour donner son avis sur la construction projetée et qui avait décidé que le bâtiment aurait deux étages. Plus tard, après la révolution du 4 septembre 1870, une nouvelle commission fut instituée. Elle déclara que l'élévation jusqu'à un second étage était pernicieuse au point de vue de l'hygiène de l'hôpital. On se mit aussitôt à l'œuvre et on décapita l'édifice.

Tous les perfectionnements exigés de notre temps ont été apportés dans la construction du nouvel Hôtel-Dieu. Ascenseurs, chemins de fer souterrains, monte-charges, calorifères, rien ne manque.

Le bâtiment a son entrée principale sur le parvis de Notre-Dame. Une porte basse, sans grandeur et sans style, donne accès à la salle des Pas-Perdus. A gauche est la salle des consultations. Cette salle est très vaste, et les consultants peuvent y être admis en grand nombre. A droite sont les bureaux de l'administration. De l'autre côté du vestibule se trouve une immense cour oblongue, fermée des deux côtés par des constructions. A droite et à gauche, trois bâtiments parrallèles s'adaptent à angle droit, laissant entre eux des cours intérieures. En avant, l'administration ; en arrière, au nord, la communauté, les amphithéâtres et les laboratoires.

L'installation des salles de malades ne laisse rien à désirer. Chacune d'elles contient vingt-quatre lits, largement espacés. La ventilation s'y opère convenablement par des ouvertures placées au plafond, et par une cheminée d'appel située à l'extrémité.

Les bâtiments latéraux, perpendiculaires à la cour centrale, sont reliés entre eux par une série de chambres, dont les unes contiennent deux lits, les autres un seul. Ces pièces servent en partie aux malades atteints d'affections contagieuses, et qu'il est nécessaire d'isoler des autres malades.

Enfin le bâtiment nord est consacré à la communauté, aux laboratoires et aux amphithéâtres de la Faculté.

Ce fut aussi à la même époque que fut décidée la transformation des Buttes-Chaumont en un parc. On sait que ces monticules accidentés situés entre les quartiers populeux de Belleville et de la Villette, arides et stériles, n'avaient pour tout habitant au moyen âge, qu'un grand nombre de pendus et d'oiseaux de proie qui se réfugiaient dans les crevasses et les excavations du terrain.

Après que le gibet de Montfaucon eût disparu, on planta sur les Buttes-Chaumont des moulins dont quelques-uns sont restés célèbres tels que : le moulin Endiablé, le moulin du Coq, le moulin des Bruyères, le moulin de la Folie, le moulin de la Tour, le moulin de la Motte, le moulin du Coffre, le moulin de la Crosse, et le moulin des Chopinettes.

Plus tard, au pied des Buttes-Chaumont, on vidait, nous l'avons dit, les voitures d'immondices et de vidanges ; les industries les plus viles et les plus dégoûtantes, dépotoir, ateliers de poudrette s'étaient établies là.

D'un côté des buttes s'ouvraient deux larges baies : l'une, l'entrée du tunnel du chemin de fer de ceinture ; l'autre, l'ouverture des plâtrières dites carrières d'Amérique.

« Les carrières d'Amérique ont 3 hectares de superficie ; elles présentent 300,000 mètres cubes en haute masse et 120,000 en masse basse ; on y use 30 kilog de poudre tous les jours et plus de cent ouvriers y sont employés. Rien d'imposant et d'horriblement superbe comme l'intérieur de ces vastes catacombes, dit l'auteur du *nouveau Paris* Les lourds piliers ménagés de distance en distance pour soutenir le ciel de la carrière, la lumière des torches qu'on voit aller et venir à travers les ténébreuses perspectives, l'eau qui suinte du plafond et s'égoutte dans les mares avec des sons d'harmonica ; le chant lointain des mineurs, tout a une physionomie particulière dans ces noirs ateliers. Parfois aussi le cri de sauve-qui-peut se fait entendre, alors on voit des lumières fuir à droite et à gauche, un silence absolu règne pendant près d'une minute, puis une détonation fait trembler la montagne jusque dans ses fondements, et quiconque visite ces lieux pour la première fois pourrait croire qu'une catastrophe vient d'arriver; mais, aussitôt après l'explosion les lumières reviennent à leur point de départ, et les chants d'atelier recommencent de plus belle ; c'est une mine que l'on vient de faire partir. »

Les fours à plâtre des carrières d'Amérique eurent depuis longtemps le fâcheux privilège d'être le refuge ordinaire des gens sans aveu, vagabonds, malfaiteurs, rôdeurs nocturnes et de tous individus suspects ayant à redouter l'œil de la police ; à tous moments des razzias étaient opérées dans les trois principales carrières de la Butte-Chaumont, du centre et d'Amérique, surtout dans cette dernière qui possédait de vastes galeries n'ayant pas moins de 1,000 mètres de profondeur et dont les voûtes étaient hautes de 15 mètres.

Mais un jour d'été de 1864, on vit arriver sur les buttes et jusque dans leurs plus profondes excavations toute une armée de travailleurs ayant pour officiers supérieurs, à la tête de chaque escouade, des ingénieurs et pour armes des pioches, des pics, des brouettes, des tombereaux, et qui, aussitôt leur arrivée, agissant sans relâche, se mirent à remuer, à déplacer les terres, la glaise, les pierres, les couches de marne, de silex dans tous les sens, en haut, en bas, des Buttes-Chaumont ; en long, en large de la vallée et présentèrent ainsi le curieux spectacle d'un chantier de vingt-quatre hectares d'étendue.

Ces buttes ne contiennent pas les vestiges, les débris, les bancs d'huîtres, les bancs de sel argileux et de grès marin qu'on observe à Montmartre. Les fouilles les plus attentives n'y firent découvrir que des couches successives dont la première est composée de silex d'eau douce et les autres de marnes d'espèces différentes, mélangées presque toutes de plus ou moins d'argile. Quelques-unes renferment des os de poissons et des coquilles. La dernière de ces couches offre des débris de coquille d'eau douce ; c'est surtout dans la carrière qui regarde le nord.

Des rues et des avenues ont d'abord été tracées sur les plateaux et sur les pentes, puis, la partie la plus accidentée, d'une contenance de 22 hectares a été réservée entre les trois principales voies pour former le parc anglais. Au lieu de les aplanir, on eut le soin de conserver les buttes les plus élevées et ces mamelons couverts de terre végétale, qu'on amena à grands frais des environs, furent sillonnés de sentiers et en certains endroits taillés à pic pour simuler des escarpements.

On creusa des ruisseaux serpentant sur un lit rocailleux ou tombant en cascatelles, etc.

L'ensemble du parc des Buttes-Chaumont, entouré d'une grille, forme un triangle curviligne compris entre la rue de Crimée et les deux rues courbes de la Vera-Cruz et de Mexico qui le contournent.

Les buttes se partagent en deux parties bien distinctes : la première, du côté de Paris, forme une agglomération de mamelons de glaise ; la seconde confinant, à la rue de Crimée, se compose d'une portion très excavée par la tranchée du chemin de fer de ceinture et par l'ancienne exploitation des carrières à plâtre.

Le front vertical de ce côté ne mesure pas moins de 50 mètres de haut. La ligne de ces deux espèces de falaises est coupée par un promontoire qui s'avance sur les terrains inférieurs jadis exploités et fait un effet des plus bizarres et des plus pittoresques.

Au pied de ce promontoire se trouve un lac

dans lequel se précipite, des flancs de la butte voisine, une cascade artificielle analogue à celle du bois de Boulogne et d'où partent en ruisseaux sinueux deux petites rivières, coulant le long des vallons encaissés.

La hauteur du torrent est d'environ 66 mètres. Un pont léger jeté au-dessus du lac réunit à la terre ferme cette espèce de promontoire, étayé avec soin comme les excavations des buttes par la pierre et le ciment.

On pénètre dans le parc par six portes dont l'une à la pointe du sud, fait face à la rue de Puébla. Deux portes s'ouvrent au sud-est, à l'extrémité des rues Fessart et de la Villette qui partent, la première de l'église Saint-Jean-Baptiste et la seconde de la rue de Belleville, au nord-ouest deux autres portes font face à la rue Secrétant, qui vient du point où la rue de Puebla croise la rue de Meaux, et à l'avenue Laumière, qui vient de la rue d'Allemagne, prolongement de la rue Lafayette. Enfin, à l'angle du nord, au point où la rue de Crimée croise la rue de Mexico pour longer le parc, s'ouvre la sixième porte, qui fait face à la station des voyageurs et à la gare des marchandises de la Villette.

« Près de chaque porte, lit-on dans *Paris illustré*, à l'intérieur du parc, s'élève un élégant chalet en pierre et en briques dont les frises sont ornées de carreaux de faïence émaillée reproduisant différents dessins. Ces chalets servent d'habitation aux gardiens du parc.

Si l'on entre par la porte de la rue de Puébla, l'allée que l'on suit se bifurque bientôt pour contourner un premier mamelon gazonné au sommet duquel sont disposés des sièges. De cette butte on jouit sur toute la ville de Paris et sur ses environs d'une vue presque aussi belle que celle de Montmartre. L'allée qui longe la butte à gauche, après avoir dépassé le café-restaurant du mamemelon Puébla (à droite) montant sur un remblai franchit, au moyen d'un pont en fer l'allée qui réunit les portes Secrétant à gauche, et Fessart à droite, et qui sépare le premier mamelon d'un second monticule un peu moins élevé auquel conduisent en serpentant plusieurs sentiers. Ce monticule est couvert de sapins. Après en être descendu, on peut suivre à gauche l'allée qui longeant d'assez près sur un remblai la rue de Mexico, franchit sur un pont en fer la porte de l'avenue Laumière et aboutit à la porte de Crimée; à droite, l'allée qui conduit à la porte de la Villette en suivant la grille de l'avenue de la Vera-Cruz, mais à une certaine distance et à un niveau très inférieur.

« A gauche cette dernière allée est bordée de rochers formant un escarpement; à droite on voit se précipiter de la muraille qui soutient en terrasse la rue de la Veraz-Cruz, le ruisseau qui sous l'allée va tomber en cascade dans une grotte dont il sort ensuite pour alimenter le lac.

« Enfin, en quittant le mamelon couvert de pins, on peut se diriger sur le lac par un sentier sinueux et entouré de rochers.

« Le lac, d'une superficie d'environ deux hectares, offre à peu près la forme d'un D dont la partie droite serait tournée vers le sud. Ce lac est alimenté par la cascade et par un second ruisseau venu des hauteurs de Montfaucon à l'ouest. Ces cours d'eau ne sont point naturels, ils ont été dérivés du canal Saint-Martin, au moyen d'une pompe établie sur la place de la Rotonde.

« Du sein même du lac s'élance, à une hauteur de 50 mètres, une masse grandiose de rochers à pic. Cette île est la partie la plus originale et la plus pittoresque du parc. Escarpée dans toute sa hauteur au nord, à l'est et à l'ouest, elle descend en pente rapide vers le sud pour se couper encore à pic à sa partie supérieure. Les escarpements sont accidentés par des aiguilles; l'une d'elles, isolée, s'élève du fond du lac en forme d'obélisque, jusqu'à la hauteur du sommet de l'île.

« Deux ponts donnent accès dans l'île. Le premier est situé à l'est. Il est suspendu, et ses câbles de fer s'appuient sur quatre roches pyramidales. Sa longueur est de 63 mètres.

« Près de l'entrée du pont, s'élève le pavillon du lac, occupé par un café-restaurant. Le second pont, en briques et en pierre, se compose d'une seule arche en plein cintre qui relie à une hauteur de 30 mètres les escarpements bordant le lac au sud avec la partie la moins élevée de l'île, séparée du parc de ce côté par un étroit canal. Après avoir dépassé ce dernier pont pour atteindre le sommet, on trouve à gauche un sentier qui vient du pont suspendu, et devant soi un petit pont de bois dont les garde-fous en fonte creuse, simulent des troncs d'arbres. Ce pont est jeté sur une déchirure assez profonde garnie de rochers. Au point culminant de l'île s'élève, sur un soubassement en pierre du Jura, un petit temple rond formé de huit colonnes corinthiennes et d'un entablement supportant une coupole ornée de sculptures. Ce gracieux monument est une reproduction exacte du temple de Vesta, dit de la sybille, dont on voit les ruines à Tivoli. La vue dont on jouit est arrêtée, du côté de Paris, par les deux premières buttes du parc et les hauteurs de Belleville, mais du côté de la banlieue, elle s'étend sans obstacle jusqu'à Montmorency, Ecouen et Dammartin.

« De la rotonde, un escalier rapide de 200 degrés appelé chemin des aiguilles, et ordinairement interdit au public, descend jusqu'au lac, il est taillé dans le roc.

« Le lac, avons-nous dit, est alimenté par deux cours d'eau qui descendent sur des lits de rochers des hauteurs environnantes. L'un de ces ruisseaux artificiels qui coule vers le sud-est se précipite en cascade dans une belle grotte, ancienne entrée de

carrières, devenue une des principales curiosités du parc. Cette grotte est peu profonde; la voûte élevée de 20 mètres, est ornée de magnifiques stalactites et percée d'un orifice par lequel s'échappe la chute d'eau. On entre dans la grotte par deux ouvertures qui donnent aussi passage au ruisseau divisé en petits canaux.

« Au-dessus et en arrière de la grotte, la clôture du parc est formée par une grande balustrade en pierre, d'où l'on jouit d'une vue magnifique. C'est le point le plus élevé des Buttes-Chaumont ; il dépasse de 10 mètres les plus hautes parties du parc. »

La partie orientale se compose d'un ravin au fond duquel court, partie dans deux souterrains, partie à ciel ouvert dans une tranchée, le chemin de fer de ceinture. Deux ponts sont jetés sur le tronçon découvert.

Au sud-est du parc le long de l'allée qui conduit de la porte de Puébla à celle de la Villette, s'élèvent à droite la maison du garde général, et plus loin un buffet.

Une tentative d'assassinat commise le dimanche 18 décembre 1864, attira l'attention des Parisiens par certaines circonstances particulières : Au moment où le curé de l'église Saint-Séverin se rendait de la sacristie au maître-autel, deux coups de pistolet furent tirés sur lui presque à bout portant par une femme, dont le sexe était dissimulé sous des habits d'homme.

« C'est dans la nef circulaire, derrière le chœur, et à cinq heures un quart, dit le *Journal des Débats*, que M. Hanicle a reçu, presque à bout portant, la décharge double et simultanée d'un pistolet à deux coups. L'étoffe de drap de la soutane et ses ondulations ont amorti fort heureusement l'effet des projectiles. M. le curé n'a été atteint que légèrement au bas des reins. On a retrouvé à ses pieds deux chevrotines. Transporté au presbytère, M. Hanicle, en proie à une violente émotion suivie de fièvre, a été saigné.

« Ce respectable ecclésiastique est âgé de soixante-dix ans.

« C'est le suisse de la paroisse qui a arrêté et terrassé le meurtrier, ou, pour bien dire, la meurtrière. « Ne me faites pas de mal, s'est écrié l'assassin; je suis une femme. » Elle était revêtue d'un costume d'homme et portait une longue barbe postiche qui est restée aux mains de celui qui l'a arrêtée.

« M. le curé de Saint-Séverin était depuis fort longtemps l'objet de menaces opiniâtrement manifestées par cette femme. Aussi, redoutant quelque mauvais coup , se faisait-il toujours accompagner d'un employé de la sacristie quand il traversait l'église, les corridors et le jardin pour se rendre à son domicile, attenant à l'église. »

La femme Delefortry avoua son crime et fut condamnée à douze années de réclusion.

En 1864, furent fondés deux nouveaux cercles, l'un sur le boulevard des Capucines, par les soins de M. de Saint-Germain, fut spécialement consacré aux choses du sport ; il prit le nom de Sporting-club ; le second fut le cercle des Rosières, sur le boulevard Malesherbes, au coin du passage de la Madeleine ; il était composé de jeunes gens appartenant au monde élégant.

Nous avons déjà parlé de la secte religieuse des disciples de Wesley, qui avaient plusieurs chapelles à Paris ; en 1864, ils transportèrent rue Demours, aux Ternes, un culte qu'ils célébraient dans un temple de la rue de Chateaubriand.

La même année, les travaux d'appropriation de la nouvelle maison d'arrêt de la garde nationale furent commencés et poursuivis avec une très grande célérité. La prison qui succéda au fameux *Hôtel des haricots* était située rue Boulainvilliers, entre Passy et Auteuil, à l'angle formé par ladite rue et celle de la Tuilerie. Ce n'était pas une prison, c'était une villa. Des arbres sur le devant, une grille donnant sur un rond-point au fond du jardin, partout le grand air, partout le soleil et la verdure. Ajoutez à cela que la maison était élégante, gaie, confortable et vous aurez une idée du séjour où les gardes nationaux récalcitrants allaient expier leur répugnance à monter la garde.

Elle fut mise à la disposition du commandant supérieur de la garde nationale le 6 octobre 1865, et elle cessa de servir en 1870.

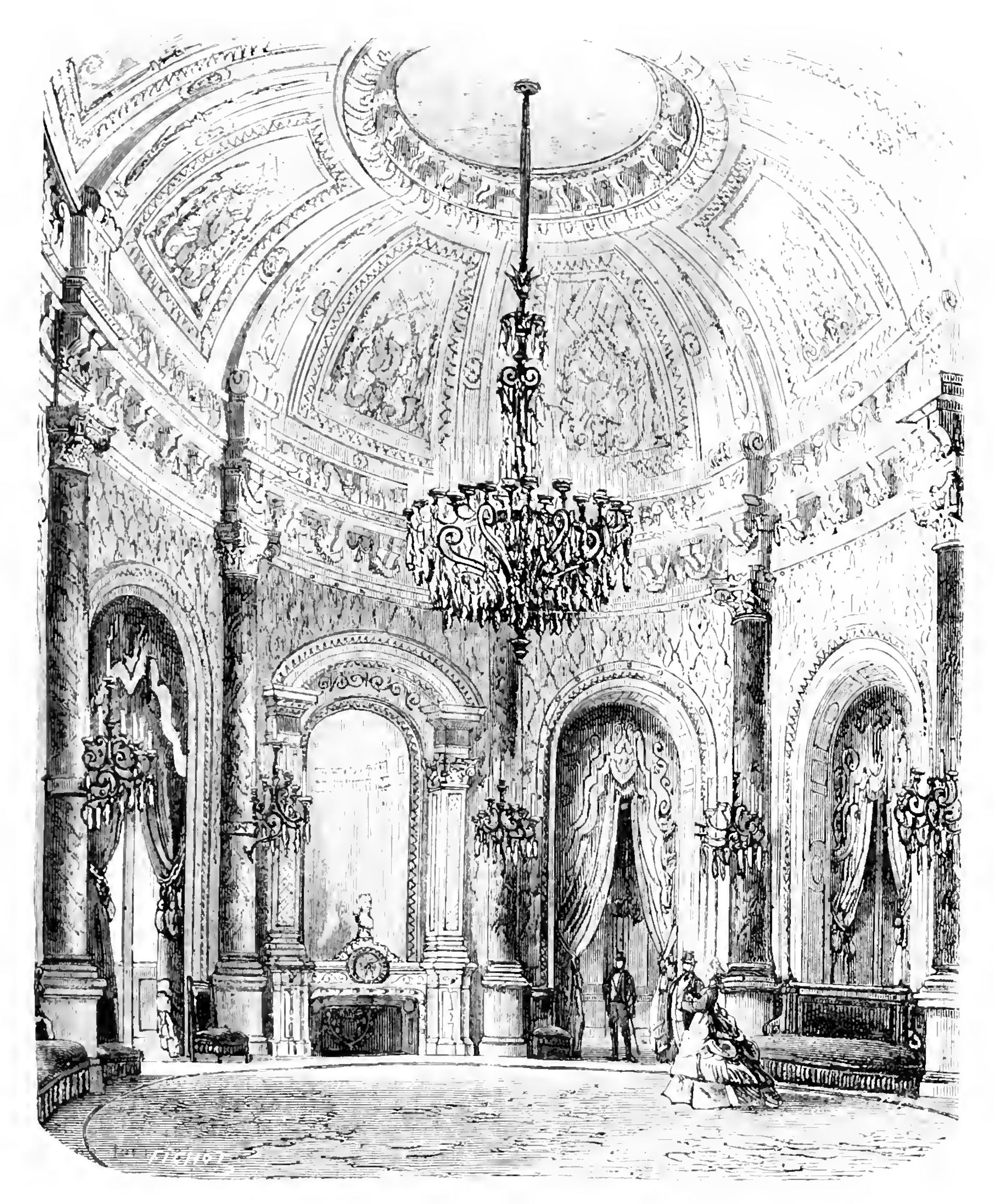
Un décret du 25 janvier 1865 convoqua le sénat et le corps législatif pour le 15 février ; comme d'ordinaire, l'empereur ouvrit la séance dans la salle des Etats, et son discours sembla marquer un temps d'arrêt dans la politique de concessions volontaires qu'il avait inaugurée.

Il se fonda au commencement de 1865, sur le boulevard des Italiens, une salle d'exposition de la société nationale des beaux-arts créée par M. L. Martinet ; cette exposition de tableaux était accompagnée dans la soirée de concerts sous la direction de Roger ; l'orchestre était conduit par Debillemont, mais cette combinaison ne donna pas les résultats que son inventeur en attendait, et bientôt M. Martinet convertit son exposition en théâtre qui prit le nom de Fantaisies-Parisiennes. Plusieurs petits opéras-comiques y furent donnés, entre autres *les Deux Arlequins* de Jonas, *les Folies amoureuses* de Castil-Blaze, *Bettina*, *le docteur Crispin*, etc.

Le 11 février 1869, la troupe des Fantaisies-Parisiennes alla s'installer au théâtre de l'Athénée, sous la direction de M. Martinet et la salle du boulevard des Italiens fut transformée en habitation particulière.

Ce fut en 1865, que M. Léon Foucault commença, pour l'Observatoire de Paris, un télescope gigantesque qui ne fut terminé qu'en 1875 par M. Wolf.

Et en 1881 il fut décidé qu'une tour de 20 mètres de hauteur et de 20 mètres de circonfé-



Foyer du nouveau théâtre du Vaudeville.

rence serait construite à l'Observatoire pour recevoir le télescope.

Cette tour s'élèvera derrière les bâtiments de l'Observatoire, sur les terrains plantés d'arbustes et d'acacias qui sont en bordure du boulevard Arago et de la rue Saint-Jacques. Ils appartenaient à la ville, qui ne pouvait les aliéner pour y construire des maisons, sans compromettre le champ d'observation de nos astronomes ; l'État les a achetés et ils vont être utilisés maintenant pour l'agrandissement de l'Observatoire.

Le télescope dont nous venons de parler et qui occupera une partie de la cour projetée dépasse en puissance les célèbres objectifs achromatiques

de Cambridge et de Herschell. On aura une idée des dimensions de cet instrument, quand nous aurons dit que son tube mesure 15 mètres de longueur avec un diamètre de 2 mètres. Le télescope de Herschell, qui a passé jusqu'à présent pour le plus grand du monde, n'a que 12 mètres de longueur.

Le 13 mars 1865, eurent lieu les obsèques du duc de Morny, président du corps législatif, et son convoi fut suivi par des députations de tous les grands corps de l'État. L'empereur Napoléon III, dont il avait été toute sa vie le confident et l'ami, avait ordonné de lui faire de magnifiques funérailles.

Le corps du défunt avait été exposé la veille au soir sous le grand péristyle d'honneur du palais du corps législatif, converti en chapelle ardente.

Le cercueil était placé sous un catafalque entouré de candélabres et de lampes funéraires. La façade du palais législatif avait été tendue de draperies noires portant des écussons aux armes du duc de Morny.

Dès onze heures du matin, les invités étaient réunis au palais du corps législatif.

Le deuil était conduit par M. le marquis de Lavalette, sénateur, ami intime du défunt.

Les cordons du drap étaient tenus par MM. Rouher, ministre d'État ; duc de Persigny, membre du conseil privé ; de Royer, vice-président du sénat, délégué par le premier président Troplong, empêché, et Schneider, vice-président du corps législatif.

L'empereur s'était fait représenter par le duc de Bassano, grand chambellan et par le général de division Fleury, aide de camp, premier écuyer.

L'impératrice s'était fait représenter par M. le comte de Cossé-Brissac, l'un de ses chambellans.

Le prince Napoléon et la princesse Clotilde s'étaient fait représenter par le comte de Rayneval et le commandant Ferri-Pisani; et la princesse Mathilde, par le général de Bougenel, son chevalier d'honneur.

Le corps diplomatique s'était rendu directement à l'église; toutefois plusieurs de ses membres s'étaient réunis à la présidence et mêlés au cortège.

Les honneurs militaires furent rendus par des troupes désignées et placées sous le commandement du maréchal Magnan, commandant de l'armée de Paris.

A onze heures et demie, le cortège quittait le palais du corps législatif et se mettait en marche pour se rendre, par la place de la Concorde et la rue Royale, à l'église de la Madeleine.

Trois voitures du clergé étaient en tête, venaient ensuite :

Le char funèbre traîné par six chevaux ; sur le cercueil on avait placé l'épée, le chapeau et l'habit du duc de Morny.

Et après les gens de sa maison, les représentants de tous les grands corps de l'État et les personnages les plus marquants.

L'église de la Madeleine avait été tendue de noir; le corps fut reçu à la porte principale par M. le curé de la Madeleine, entouré de son clergé; il fut placé sur un magnifique catafalque dressé au milieu du chœur. Les invités prirent les places qui leur étaient réservées.

M. l'abbé Deguerry célébra le service divin. L'absoute fut donnée par Mgr l'archevêque.

Après la cérémonie religieuse, le cortège se dirigea vers le Père-Lachaise en suivant la ligne des boulevards. Une foule immense se pressait sur le passage du char funèbre.

Une salve de quinze coups de canon annonça la fin de la cérémonie.

En 1865, le palais du nouveau tribunal de commerce, élevé dans la Cité, en face du palais de justice, fut entièrement terminé. Ce monument, qui avait été commencé en 1860, fut construit par M. Bailly, architecte ; il se compose de quatre corps de bâtiments encadrant une longue cour vitrée. La façade principale, donnant sur le quai Desaix, sert d'entrée pour le tribunal de commerce. Les trois portes, au lieu d'être au centre de la façade, ont été rapprochées du boulevard du palais, afin de se trouver sur l'axe du boulevard de Sébastopol et exactement en face de la gare de Strasbourg. Les quatre colonnes composites isolées qui séparent les trois portes en plein cintre ne portent que des statues représentant : la Justice, par M. Élias Robert ; la Fermeté, par M. Salmesson; la Prudence, par M. Eudes ; la Loi, par M. Chevalier.

Dans l'attique, au-dessus des pilastres corinthiens du premier étage, sont sculptés quatre cariatides, par M. Carrier-Belleuse. Deux autres entrées sont ménagées au centre des façades du boulevard du Palais et de la rue du Marché-aux-Fleurs.

En pénétrant dans ce vaste édifice, qui est assis sur un lit de béton de 2 mètres d'épaisseur, on trouve au rez-de-chaussée et à l'entresol les services du conseil des prud'hommes, dont l'entrée est par la rue du Marché-aux-Fleurs. C'est par le quai Desaix et le boulevard du Palais que l'on accède aux services du tribunal de commerce. On sait que le conseil des prud'hommes embrasse quatre catégories d'industries ; chacune d'elles dispose de tout l'espace nécessaire dans le nouvel édifice.

Au premier étage est le tribunal de commerce auquel sont affectés : une grande salle d'audience de 18 mètres sur 13m,70 de superficie ; une salle d'attente ; des salles du conseil, des délibérés, des pas-perdus et une foule d'autres locaux parfaitement appropriés à leur destination. Tous les services, indépendants les uns des autres, sont mis en communication entre

eux au moyen de portiques placés au pourtour de la grande cour vitrée de l'édifice. On parvient au premier étage par l'escalier monumental à double révolution qui s'enroule sous la coupole du dôme, et qui est éclairé partie par le haut, partie par des jours directs. Des figures, exécutées par M. Dubut, en décorent l'attique.

La salle d'audience est ornée de riches caissons, peints par MM. Denuelle (figures), et Jobet (ornements), et de quatre remarquables compositions de M. Robert Fleury, rappelant les principales dates de la justice commerciale. Ce sont, en face du prétoire : l'*Installation des juges-consuls, par Michel de l'Hospital, en* 1563, et *Louis XIV signant l'Ordonnance de commerce proposée par Colbert, en* 1673 ; des deux côtés de la porte, *Napoléon Ier recevant à Saint-Cloud les magistrats chargés de réviser le Code de commerce* et l'*Inauguration du nouveau palais du tribunal de commerce par Napoléon III, en* 1865.

La salle du Conseil fut ornée d'un beau portrait en pied de Napoléon III, par Flandrin.

Au niveau du premier étage, quatre niches spacieuses ont été ménagées pour recevoir un nombre égal de statues, dues à MM. Pascal, Maindron, Chapu et Cabet. Elles représentent : le Commerce maritime et le Commerce terrestre, l'Art industriel et l'Art mécanique.

Au deuxième étage se trouvent les services du greffe, de l'enregistrement, de la comptabilité, etc. Au-dessus sont les archives et les services secondaires. Sur les quatre faces du bâtiment, un certain nombre de travées sont réservées au commerce et à l'industrie qui, en venant se fixer dans cette partie de la Cité, contribuent heureusement à en varier la physionomie.

Pour faire pendant au tribunal de commerce, on construisit, à la même époque, et sur l'autre partie du boulevard, près du quai du Marché-Neuf, une caserne destinée à la garde de Paris. Elle occupe tout l'espace compris entre le quai élargi du Marché-Neuf et la rue de la Cité.

La fête nationale du 15 août fut remarquable en 1865 par le mauvais état du temps, on peut dire que cette année-là elle tomba dans l'eau et tous les journaux le constatèrent.

« La fête du 15 d'août, dit l'un d'eux, dont les préparatifs promettaient un merveilleux spectacle, a été contrariée par la température. Le temps, fort sombre dans la matinée, est devenu détestable à partir de trois heures. La pluie, le vent qui soufflait en rafales, le tonnerre ont fait rage et, un instant, on a pu croire que l'eau aurait raison des fusées volantes. Il n'en a rien été, cependant, et les milliers de parapluies stationnés aux alentours du pont d'Iéna et de la barrière du Trône, ont été récompensés de leur persistance par la vue des feux d'artifice qui ont très bien fait leur devoir. Les illuminations au gaz ont été assez brillantes ; mais le jardin des Tuileries, éclairé avec des verres de couleur, est resté plongé dans l'obscurité, la graisse des lampions ayant été submergée par la pluie. »

Il se bâtit, dans le cours de cette année, au n° 5 de la rue Roquépine, une chapelle calviniste, dite du Saint-Esprit.

Fut aussi inauguré, en 1865, au Point-du-Jour, près d'Auteuil, et un peu en deçà des fortifications, le pont-viaduc d'Auteuil, qui passe pour le plus beau pont de Paris. Il fut bâti sous la direction de M. Bassompierre, pour le chemin de fer de Ceinture.

« Ce pont, lisons-nous dans *Paris illustré*, long de 175 mètres, se compose d'abord de cinq grandes arches en arc surbaissé, de 31 mètres de portée et entre lesquelles sont des N encadrés par des couronnes de chêne. Le tablier de ce pont, large de 31 mètres, supporte deux voies carrossables avec trottoirs, entre lesquelles s'élève sur trente et une arcades le viaduc du chemin de fer de Ceinture.

« Les jambages de ces arcades sont percées chacun de deux autres arcades plus petites formant sous le viaduc deux passages pour les piétons seulement. Aux extrémités du viaduc, deux larges travées servent de passage aux quais ; le viaduc se continue au delà de ces passages pour porter le chemin de fer à droite à la station du Point-du-Jour, à gauche, à la station de Grenelle. Au-delà de la station du Point-du-Jour, le viaduc s'abaisse, croise la route de Versailles et plusieurs rues et se termine à la station d'Auteuil. »

En 1865, deux personnes charitables, M. et Mme Chardon-Lagache fondèrent, à Auteuil, près de la Réunion, un hospice dont les bâtiments furent construits par M. Véra.

« La maison de retraite Chardon-Lagache contient 150 lits répartis de la manière suivante :

Chambres d'époux. .	24 — soit.	48	lits.
— pour veufs, veuves ou célibataires		16	—
Dortoirs pour les hommes. . . .		32	—
— pour les femmes. . . .		54	—
Total. . . .		150	lits.

« Art. 4. — M. et Mme Chardon-Lagache se sont réservé le droit de présentation à 110 lits sur les 150 fondés par eux.

Ces 110 lits se divisent ainsi : 13 chambres d'époux, 11 chambres particulières, 25 lits de dortoirs (hommes), et 48 lits de dortoirs (femmes). Le surplus des lits, savoir : 11 chambres d'époux, 5 chambres particulières, 7 lits de dortoirs (hommes), et 6 lits de dortoirs (femmes), reste à la disposition de l'administration pour satisfaire aux demandes qui lui sont adressées.

« Art. 5. — La maison de retraite Chardon-

Lagache reçoit des époux en ménage, des veufs ou veuves, et des célibataires, de bonne vie et mœurs, âgés au moins de 60 ans. Les époux doivent être mariés au moins depuis cinq années. Les personnes atteintes d'infirmités incurables ne peuvent être admises que dans les dortoirs, et seulement s'il y a des lits vacants dans les salles qui leur sont spécialement affectées.

« Art. 6. — Les personnes qui désirent être admises dans cette maison doivent adresser leur demande au directeur de l'administration générale de l'assistance publique.

« Art. 7. — Nul n'est admis dans la maison Chardon-Lagache, s'il n'a été constaté par les médecins du bureau central, qu'il n'est atteint d'aucune des maladies ou infirmités qui peuvent faire obstacle à son admission.

« Art. 21. — Le prix de l'admission dû par les administrés de toute catégorie doit être acquitté au moyen du payement d'une pension annuelle.

« Le taux de cette pension est fixé à 500 francs pour les administrés en dortoirs et pour les veufs, veuves ou célibataires placés en chambres particulières, et à 900 francs pour les deux époux occupant des chambres de ménage, le survivant des deux devant payer la pension de 500 francs. »

En 1865, un ancien directeur de province, M. Valmont, fit construire sur le boulevard Richard-Lenoir une toute petite salle de spectacle à laquelle il donna le nom bien mérité de Petit-Théâtre. C'était une sorte de résurrection du Petit-Lazari qui avait disparu en même temps que tous les autres théâtres du boulevard du Temple, mais avec quelques aspirations artistiques en plus. Au bout d'un an, M. Valmont céda son entreprise qui prit le nom des Folies-Saint-Antoine.

Au mois de septembre 1867, un M. Huber prit possession de ce théâtricule, mais il ne le garda pas longtemps, car au commencement de 1868 le directeur était M. Lisbonne, qui ferma le 8 mai; le théâtre rouvrit sous la direction de M. Martin, le 1er septembre de la même année et ferma le 11 avril 1869. Pendant cette période, il prit le nom de Bouffes-Saint-Antoine ; il rouvrit le 4 septembre 1869 sous le nom de Folies-Saint-Antoine, sous la direction de M. Saint-Omer, et ferma le 31 juillet 1870. Il rouvrit sous la direction de M. Marckley, du 9 au 16 mars 1871; le 16 septembre il passa aux mains de M. Dupin, qui le conserva jusqu'au 15 février 1872.

Le mercredi, 29 mars 1865, s'ouvrit aussi le Grand-Théâtre-Parisien, situé si près de la gare du chemin de fer de Lyon, que le dialogue des acteurs était accompagné du bruit de la locomotive dont le sifflet venait malencontreusement accueillir les pièces nouvelles, ce qui donnait parfois aux spectateurs la pensée de faire chorus.

« La scène est vaste et bien proportionnée, dit le journal le *Monde-Artiste*, elle a 16 mètres de largeur ; la salle a la forme d'un vaste parallélogramme en amphithéâtre et contient 2,000 places qui sont toutes numérotées. Des deux côtés de la salle se trouvent des médaillons où sont inscrits les noms des écrivains et compositeurs aimés du public, tels que E. Sue, Alex. Dumas, Scribe, etc. »

Le directeur de l'entreprise était M. Massue ; il débuta par un spectacle composé de *Entre Lyon et Paris*, prologue d'ouverture, et un drame en 5 actes, la *Duchesse de Valbreuse*, qui n'eut pas le moindre succès. Ce théâtre ne fit que se traîner assez péniblement; il ferma ses portes plusieurs fois, et depuis la guerre de 1870, il eut pour directeurs MM. Montel, Duseigneur, dit Moreneville, Léon Beauvallet, Laurençon, Mercy et Vuadel. Ce fut sur ce théâtre que furent joués les *Gardes forestiers*, d'Alex. Dumas, et la *Jeanne d'Arc*, de Duprez (24 octobre 1865).

Une salle de concert date aussi de 1865, celle des Folies-Bréda, rue des Martyrs, tous les soirs des concerts vocaux et instrumentaux y étaient donnés et, le jeudi, c'était bal ; l'entreprise ne fit pas de brillantes affaires, car elle disparut assez promptement.

Le 11 août 1866 eut lieu l'inauguration d'un nouveau théâtre, rue de Malte, c'est un immense cirque-théâtre appelé théâtre du Prince Impérial, dont le directeur fut M. B. Franconi ; « le public était nombreux et il a paru assez surpris de la disposition de la salle qui a le grand défaut de ne pas être bonne, au point de vue de l'acoustique. »

Cet inconvénient n'était pas grand, car M. Franconi devait composer spécialement son spectacle d'exercices équestres, et en 1867 un cirque américain s'établit dans cette salle.

En 1868, la piste fut enlevée et l'on y joua le drame.

Au mois de décembre 1869, ce théâtre complètement refait et dirigé par M. Cogniard, fut rouvert sous le titre de théâtre du Château-d'Eau.

Il contient environ 1,800 places ; on y joue de gros drames, mais le public ne paraît pas le fréquenter beaucoup. Au 1er janvier 1881, il était dirigé par les artistes réunis en société, ayant M. Ulysse Bessac pour administrateur. A la fin de cette année il dut changer de direction et être exclusivement affecté à l'opéra populaire.

Au mois de septembre 1866, ce fut la petite salle du faubourg Saint-Martin, dit théâtre des Nouveautés qui fit son ouverture, ou plutôt sa réouverture, car elle avait déjà ouvert sans tambour ni trompette dans un local au troisième étage. Cette fois on y donnait deux pièces d'un auteur applaudi au boulevard, M. Eugène Hugot, et cela permettait de fonder quelques espérances sur les destinées futures de ce théâtre de poche, mais après une existence difficile, il finit par dis-

paraître, après avoir été dirigé par M. Rouquette, puis par M. Charles Robin.

En 1866, il se construisit encore sur l'emplacement du café du XIXe siècle une nouvelle salle de spectacle qu'on appela le théâtre des Menus-Plaisirs; les travaux avaient été poussés avec la plus grande activité sous la direction de l'architecte Lehmann, la décoration de la salle fut confiée à M. Robecki. Le 15 décembre s'en fit l'inauguration, sous la direction de M. Gaspari, ex-directeur des théâtres de la banlieue, de Beaumarchais et du Luxembourg.

La nouvelle construction bien disposée et assez élégamment décorée plut au public, mais cependant, il faut croire qu'il ne prit pas facilement le chemin de ce théâtre, car M. Gaspari qui s'était mis à jouer l'opérette telle que *Geneviève de Brabant*, fit de mauvaises affaires; il céda sa direction à quelqu'un qui ne fut pas beaucoup plus heureux que lui; bref des fours successifs, une malechance semblèrent être ligués contre ce malheureux théâtre, qui passa aux mains de MM. Caillot et Froment, puis à celles de M. Cournier, de M. de Jallais, en 1873 à celle de M. Coutant, qui le garda quelques mois et s'en défit en faveur de M. Mercklin, puis vinrent MM. Camille Weinschenk, Paul Clèves, Gardel-Hervé, Durécu.

Enfin il ferma définitivement ses portes et sur ses ruines fut édifiée la Comédie-Parisienne qui ouvrit en avril 1881.

La nouvelle salle est en forme de fer à cheval. Seulement, ici, les parties latérales, au lieu d'infléchir en courbes, sont en parties rectilignes Sur toute la surface, il y a trois étages de places tous très élevés, ce qui facilite la vue des spectateurs placés dans les rangs de fond. La voussure de la salle s'élève encore d'un étage au-dessus du plafond de la troisième galerie, afin que le lustre puisse être attaché plus haut, pour ne gêner personne, même aux petites places.

Le rez-de-chaussée comprend douze rangs de fauteuils suivis de trois rangs de stalles.

A droite et à gauche se trouvent les baignoires, au nombre de quatorze.

Au premier étage, il y a vingt et une loges, sans compter les avant-scènes. Les fauteuils de balcon sont alignés sur deux rangs pour les parties latérales, et sur cinq pour la partie centrale.

Au deuxième étage, mêmes dispositions, avec moins de luxe. Le troisième étage enfin, est tout en stalles et suivi d'un amphithéâtre au centre.

La contenance totale du théâtre est de 856 places environ.

On ouvrit par la *Reine des Halles*, une pièce populaire, sous la direction de M. Dormeuil, ancien directeur du théâtre du Palais-Royal.

Le public continua à ne pas se rendre à ce théâtre qui, au mois d'août 1881, fut acheté par M. Cantin, au prix de 100,050 francs, puis rétrocédé à M. Dormeuil.

Enfin — toujours en 1866, il se fonda à Paris, sous les auspices et avec les fonds du banquier Bischoffsein, un Athénée au coin de la rue Scribe et de la rue Neuve-des-Mathurins, à côté du nouvel Opéra. La salle dont la construction et la décoration coûtèrent près d'un million, fut destinée à des conférences littéraires et scientifiques et à des auditions musicales.

L'Athénée passa le 5 octobre 1872, aux mains de M. Jules Ruelle, malheureusement ce directeur avait plus de bonne volonté que de valeur, et au bout de quelques mois il abandonnait le théâtre que les artistes exploitèrent en société. Le 1er septembre 1874, M. Noël Martin prit la direction et ne fit pas mieux que son prédécesseur; enfin le 1er février 1876, M. Montrouge, qui avait dirigé avec beaucoup d'intelligence le théâtre des Folies-Marigny, prit la direction de l'Athénée et le releva complètement. Chaque pièce qu'il monta fut un succès et il est encore à la tête de son théâtre; il y joue les premiers rôles ainsi que Mme Macé-Montrouge, sa femme, et quelques artistes d'un certain talent, M. Duhamel, Allart, Stephen. Howey, Belluci, Mmes Bade et L. Cellié les secondent bien. Des revues de fin d'année, *Lequel*, *la Goguette*, *le Cabinet Piperlin* de Chaulieu et H. Feugère, *l'Article 7*, *les Noces d'argent* de Grisafulli et Bernard ont parfaitement réussi

Au mois de janvier 1867, commença, à l'angle du boulevard des Capucines et de la rue de la Chaussée-d'Antin, sur l'emplacement de l'ancien hôtel de Sommariva (bâti pour Mme d'Epinay, devenu en 1784 la propriété de M. Canuel, officier général et ensuite celle de la comtesse de Sommariva), la construction du Vaudeville exproprié de la place de la Bourse, et des maisons adjacentes qui forment un groupe jusqu'à la rue Meyerbeer.

Les travaux du théâtre furent terminés le 18 avril 1869, et l'ouverture de la nouvelle salle eut lieu le 23 du même mois. C'est une des plus jolies que possèdent les théâtres de genre. Le théâtre et ses dépendances ont une superficie de 1,360 mètres carrés.

Sa façade très étroite et n'occupant que la largeur d'un pan coupé, est à peine monumentale, mais les aménagements intérieurs, les dégagements pour l'entrée et la sortie ont été combinés avec soin, par l'architecte, M. Magne.

Cette façade est en demi-rotonde et fait pendant au pavillon de Hanovre qui est de l'autre côté du boulevard; on entre par trois arcades. Au-dessus, de lourdes colonnes corinthiennes séparent trois fenêtres en plein cintre avec frontons, surmontés de médaillons renfermant les bustes de Collé Scribe et Désaugiers.

Le deuxième étage est décoré de quatre cariatides sculptées par M. Salmson et figurant la *folie*, *la musique*, *la satire* et *la comédie*. Au milieu du fronton se dresse une statue d'Apollon, par M. Chevalier. Les deux grosses piles qui séparent

la façade du Vaudeville des maisons voisines sont couronnées par deux groupes d'enfants, œuvre de M. Em. Hébert.

La salle est disposée de façon à contenir commodément 980 spectateurs, le plafond est peint par M. Mazerolles et divisé en quatre parties : *la comédie, la musique, le drame et la féerie.*

Une des loges d'avant-scène fut réservée pour le chef de l'État. On y parvient par un escalier spécial précédé d'un vestibule, dont l'entrée s'ouvre sur le boulevard; à cette loge se trouvent annexés une antichambre de service et un petit salon.

« La scène, dit l'auteur de *Foyers et coulisses* est élevée sur trois dessous; elle est machinée en fer. Dans le troisième dessous est installée une machine inexplosible, au moyen de laquelle on peut, ensemble ou séparément, élever ou abaisser chacun des différents plans de la scène, et obtenir ainsi toute la série nécessaire d'effets décoratifs et féeriques, sans avoir besoin de recourir aux accessoires encombrants ordinairement usités. Une toile de fond ou rideau panoramique, disposée à cet effet, facilite et simplifie aussi le service de la machination. Le bâtiment d'administration et des loges d'artistes est adossé au mur du lointain de la scène avec retour sur la rue Meyerbeer.

« La dépense totale de la construction du nouveau théâtre du Vaudeville, y compris l'installation de tous les services et la création du répertoire scénique, s'est élevée à deux millions de francs. La construction proprement dite, y compris la décoration, n'a coûté qu'un million huit cent mille francs.

« L'éclairage de la salle du Vaudeville est une création. Au plafond lumineux qui, malgré tous les réflecteurs, ne projette dans la salle qu'une lumière presque verticale, laissant dans l'obscurité les parties éloignées du centre, l'architecte a substitué une vasque de cristal qui s'épanouissant sous la coupole embrasse une grande surface. L'appareil consiste en une sorte de grand lustre engagé dans le plafond et de huit pendentifs qui entourent ce lustre. Tout le système se découpe sur un fond de verres gravés.

« Le périmètre extérieur est ornementé de guirlandes de cristal frangées et de stalactites pendantes de formes variées, lesquelles, combinées avec l'enveloppe générale taillée, forment un ensemble décoratif très brillant. »

Ceci était écrit en 1874; mais, depuis, ce mode d'éclairage a été changé, et on en est revenu au lustre traditionnel.

Ce qu'on admire beaucoup au Vaudeville, c'est le foyer qui tient tout le premier étage, et dont les fenêtres donnent accès sur un large balcon; il est divisé en trois pièces; une sorte d'antichambre, le foyer proprement dit, avec une magnifique cheminée très artistique et un fumoir; huit superbes colonnes de stuc à chapiteau doré, se détachent sur une tenture de reps bleu clair, rehaussé d'or. Tout cela est d'une grande élégance.

Le spectacle d'ouverture se composa d'un prologue de M. Léon Supersac, du *Contrat*, comédie en deux actes d'Henri Meilhac, des *Oublieuses*, comédie en un acte de M. E. Gondinet et du *Choix d'un gendre*, par MM. Labiche et Delacour.

Le directeur du théâtre était M. Harmant; une grande pièce : *la Fièvre du jour*, par MM. Eugène Nus et Adolphe Belot, signala cette direction qui obtint le 1er février 1872 un grand succès avec *Rabagas*, la satirique et spirituelle comédie de Victorien Sardou, M. Harmant se retira le 2 avril 1872 pour faire place à M. Cormon, qui fit représenter l'*Arlésienne*, *Ange Bosani*, *le Candidat*, etc., ce n'était pas avec ces œuvres-là que le théâtre pouvait être fréquenté par le public, heureusement que, le 1er janvier, une direction habile, celle de MM. Roger et Raimond Deslandes, vint lui donner un peu de vitalité et le Vaudeville, aujourd'hui aux mains de MM. Deslandes, Bertrand et Cie, est en pleine voie de prospérité, et les succès du *Bourgeois de Pont-Arcy* de Sardou, du *Nabab*, de *nos Députés en vacances*, y ont complètement ramené le public.

Une bonne troupe n'a cessé, depuis 1869, d'être toujours complétée; citons, parmi les principaux artistes, Parade, Delannoy, Saint-Germain (aujourd'hui au Gymnase), Colson, Abel, Berton, A. Michel, Dupuis, Dieudonné, Mmes Fargueil, Antonine, Massin, Pierson, Bartet, Alexis, Legault, Gérard, etc.

Le 26 mars 1867, s'ouvrait à Passy le théâtre Rossini, œuvre d'un jeune architecte, M. Émile Mauran, qui le construisit pour le compte d'un sieur Lerat, qui dépensa 600,000 fr. pour doter Passy d'un théâtre.

Cette salle est entièrement dans le style néo-grec-pompéien; des galeries larges, spacieuses, des loges commodes, des stalles bien espacées furent mises à la disposition du public. Il n'y a pas de parterre, l'architecte fit de cet espace habituellement sacrifié aux places inférieures, une superbe corbeille. Pas de lustres non plus, mais des gerbes de gaz partant des arcatures de la coupole et des girandoles distribuées un peu partout.

Trois foyers : un grand salon, un retiro et un fumoir.

C'était M. Simon Mayer qui était directeur de ce théâtre qui ferma peu de temps après son ouverture. M. Montel le dirigea en 1869, mais depuis il ne fit qu'ouvrir et fermer.

Un théâtre, dit International, ouvrit aussi au moment de l'exposition (le 11 juin) et n'eut pas plus de succès. M. Reynier en était le directeur. Il faisait, pour ainsi dire, partie de l'exposition.

Puis ce fut le théâtre La Fayette qui fut ouvert dans la rue de ce nom; il eut pour directeur M. Durécu.

Le théâtre du Prince-Eugène, situé sur le boulevard de ce nom; on tenta d'y ressusciter les anciens Délassements-Comiques; il ouvrit à deux reprises différentes et ferma définitivement en 1869.

En 1867, sur d'anciens jardins appartenant à l'hôtel des Invalides, fut construit un établissement appelé Docks de l'administration militaire; l'entrée en fut ouverte sur le boulevard Latour-Maubourg. Ces docks furent établis de façon à contenir le matériel des services du campement des subsistances et des hôpitaux nécessaires à une armée de 400,000 hommes.

La Convention que signaient, à Genève, le 22 août 1864, douze gouvernements dont l'exemple a été suivi depuis cette époque par quinze autres États, proclamait la neutralité des ambulances. La protection qu'elle étendait ainsi sur le personnel et le matériel hospitaliers provoqua dans toute l'Europe la création de Sociétés spéciales, chargées de centraliser, au profit des victimes de la guerre, les ressources de la charité privée.

La *Société française de secours aux blessés militaires* est née de ce mouvement. Elle portait en elle un tel principe de vitalité, que, dès 1866, reconnue établissement d'utilité publique, elle reçut la mission, formulée par l'article 1er de ses statuts, « de concourir, par tous les moyens en son pouvoir, au soulagement des blessés et des malades, sur les champs de bataille, dans les ambulances et dans les hôpitaux. »

Après quelques années pendant lesquelles son activité s'accusa plus d'une fois, notamment, en 1867, par une intéressante exposition de matériel sanitaire et par des conférences internationales ouvertes à ce sujet, la société trouva dans la guerre de 1870-71 et pendant l'insurrection qui la suivit une douloureuse occasion de faire apprécier toute l'étendue des services qu'elle pouvait rendre.

Soutenue par plus de 400 comités, elle envoya des ambulances de campagne sur les champs de bataille; elle organisa de grands hôpitaux temporaires; elle transporta et rapatria les blessés; elle créa, ou soutint par ses subventions, un nombre considérable d'ambulances, et, sous la protection de la *croix rouge*, sauva des milliers d'hommes.

Au retour de la paix, elle s'appliqua à soulager une partie des maux que la guerre avait laissés après elle, distribuant aux blessés, aux veuves, aux ascendants, aux orphelins des militaires décédés, des secours qui, continués jusqu'ici, représentent, en moyenne, une somme annuelle de 100,000 francs.

Elle concourut, dans une large mesure, aux honneurs rendus à la mémoire de nos morts.

A la faveur de l'expérience acquise, elle reprit ses études sur le perfectionnement des divers éléments du matériel sanitaire, et ses progrès dans cette voie, maintes fois récompensés, particulièrement à Vienne, en 1873, par l'obtention d'un grand diplôme d'honneur, ont été consacrés, à l'exposition universelle de 1878, par un diplôme d'honneur équivalant au grand prix.

L'organisation de la *Société française de secours aux blessés militaires*, modifiée de manière à cadrer avec la nouvelle organisation de l'armée, comprend :

Le conseil central, composé de 50 membres nommés par l'assemblée des membres fondateurs de l'œuvre;

Dix-huit délégués représentant le conseil dans les 18 régions militaires, et officiellement accrédités auprès des généraux commandant les corps d'armée;

Des comités et des sous-comités par département;

Des correspondants par canton.

Sur le rapport de M. le ministre de la guerre et de M. le ministre de la marine et des colonies, un décret, en date du 2 mars 1878, portant règlement pour le fonctionnement de la *Société de secours aux blessés*, l'a constituée l'auxiliaire permanente du service de santé des armées, dispensatrice, à leur égard, des ressources de l'assistance volontaire.

Le 22 juin 1863 avait été promulgué un décret relatif à l'organisation d'une exposition universelle pour 1867 « Il importe, disait M. Rouher dans le rapport qui précédait ce décret, que l'avis de cette exposition soit immédiatement publié, afin que tous les producteurs, y compris ceux des nations les plus éloignées, aient le temps de s'y préparer.

Un second décret rendu sur la proposition de M. Béhic, ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, en date du 1er février 1865, institua une commission composée de 41 membres choisis par l'empereur, qui fut chargée de surveiller et de diriger les travaux. A cette commission, on adjoignit plus tard 19 membres représentant les souscripteurs du capital de garantie, fourni par une compagnie de personnes appartenant au gros commerce, et s'élevant à 8 millions de francs.

L'État et la ville de Paris y ajoutèrent chacun 6 millions, ce qui porta le capital à 20 millions.

Le premier soin de la commission fut le choix d'un local.

On choisit le Champ de Mars. « Mais comme cet emplacement était depuis longtemps affecté aux revues et manœuvres de la garnison de Paris, comme le ministre de la guerre montrait la plus grande répugnance, à s'en dessaisir, comme, d'un autre côté, on se persuada que le nouveau palais, quelque immense qu'il pût être, serait encore insuffisant pour les expositions suivantes, et qu'ainsi, un terrain utile resterait éternellement

encombre d'un bâtiment inutile, à cause de tout cela, on décida que les constructions élevées au Champ de Mars, ne seraient que temporaires et qu'elles disparaîtraient après la clôture de l'exposition pour rendre au terrain, sa destination primitive. »

Le 25 septembre 1865, le terrain du Champ de Mars fut livré à la commission impériale. Les travaux de substruction et de canalisation durèrent 6 mois, et le 3 avril 1866, le premier pilier de la charpente en fer se dressait sur le sol.

Vers la fin de l'année, la construction était terminée, et les exposants commencèrent leur aménagement intérieur.

En quatorze mois on avait fait 350,000 mètres de terrassement, 7 kilomètres d'égoûts; 5 kilomètres 1/2 de galeries d'aérage, 50,000 mètres carrés de maçonnerie de diverses natures. On avait posé 13 millions de kilog. de fer, de tôle, 1,500,000 kilog. de fonte, 6 hectares de zinc pour couverture, 6 hectares de verre à vitre, etc., sous la direction de l'ingénieur en chef, M. Krantz.

« Pour rendre agréable le séjour de cette ville cosmopolite, il fallait de l'air et de l'eau, des travaux devant lesquels eussent reculé des Romains, ont sillonné tout le sol du Champ de Mars, s'étendant à travers le pont d'Iéna et le Trocadéro, pour assurer le fonctionnement et la vie à cette éphémère création. L'air, pompé à l'extérieur, dans les jardins, était amené à travers 7 kilomètres de galeries souterraines sous le plancher du palais, d'où, par des bouches grillées, il se répandait dans toutes les parties de l'édifice et y entrenait une ventilation douce et fraîche.

« Ces mêmes galeries souterraines servaient à amener l'eau et le gaz. Il fallait de l'eau pour les machines, pour les bassins, pour les fontaines, les jardins, les fleurs, les cascades, pour l'arrosage, etc. Cinq pompes vigoureuses placées sur la berge de la Seine, y puisaient le liquide et le refoulaient partie dans le lac où se mirait le grand phare, partie dans un château d'eau dissimulé sous l'apparence d'une tour en ruines. Au même service était affectée la gigantesque et bruyante machine du *Friedland*. Ces pompes et cette machine ne desservaient que la partie basse du Champ de Mars. La partie haute était desservie pas les réservoirs des eaux de la ville établis sur les hauteurs du Trocadéro à 35 mètres au-dessus du sol qu'elles devaient approvisionner. Ces eaux descendaient, par une conduite de 35 centimètres, placée sous le trottoir du pont d'Iéna avec une force d'impulsion telle, que leur pression était suffisante pour élever jusqu'à la plate-forme du palais le célèbre ascenseur de M. Edoux. »

Un tuyau de 52 centimètres de diamètre amenait dans le Champ de Mars le gaz fourni par les usines de Grenelle, de là il se répandait dans tous les becs d'éclairage, et formait une canalisation de 11,000 mètres de longueur.

L'emplacement occupé par tous les services de l'exposition embrassait une superficie totale de 642,520 mètres carrés dont 417,520 mètres au Champ de Mars et 225,000 dans l'île de Billancourt.

Le palais occupait à lui seul une superficie de 151,751 mètres carrés au milieu du Champ de Mars. Il n'était composé que d'un rez-de-chaussée et figurait une sorte d'ellipse dont le grand axe dirigé du pont d'Iéna vers l'École Militaire avait 490 mètres de longueur, et le petit axe, de la porte Rapp à celle de Suffren, 380 mètres.

Au centre de l'édifice se trouvait un jardin central dont le périmètre était parallèle à celui du palais et qui mesurait 166 mètres sur 56.

La construction du monument reposait presque entièrement sur l'emploi de la tôle et du verre. Aussi le mot palais doit-il être pris tout à fait au figuré en parlant de ce vaste Colisée à parois métalliques soutenues de distance en distance, par des piliers de tôle, éclairé par de larges baies cintrées et couvert d'une toiture arrondie en forme de dôme circulaire, et qui ressemblait dans son ensemble à un immense gazomètre.

Il était divisé en une série de galeries concentriques et parallèles, dans lesquelles étaient disposés les objets de nature analogue, tandis qu'un certain nombre de voies rayonnantes, partant du jardin central, déterminaient par leurs intersections avec les voies circulaires, la surface occupée par chaque pays.

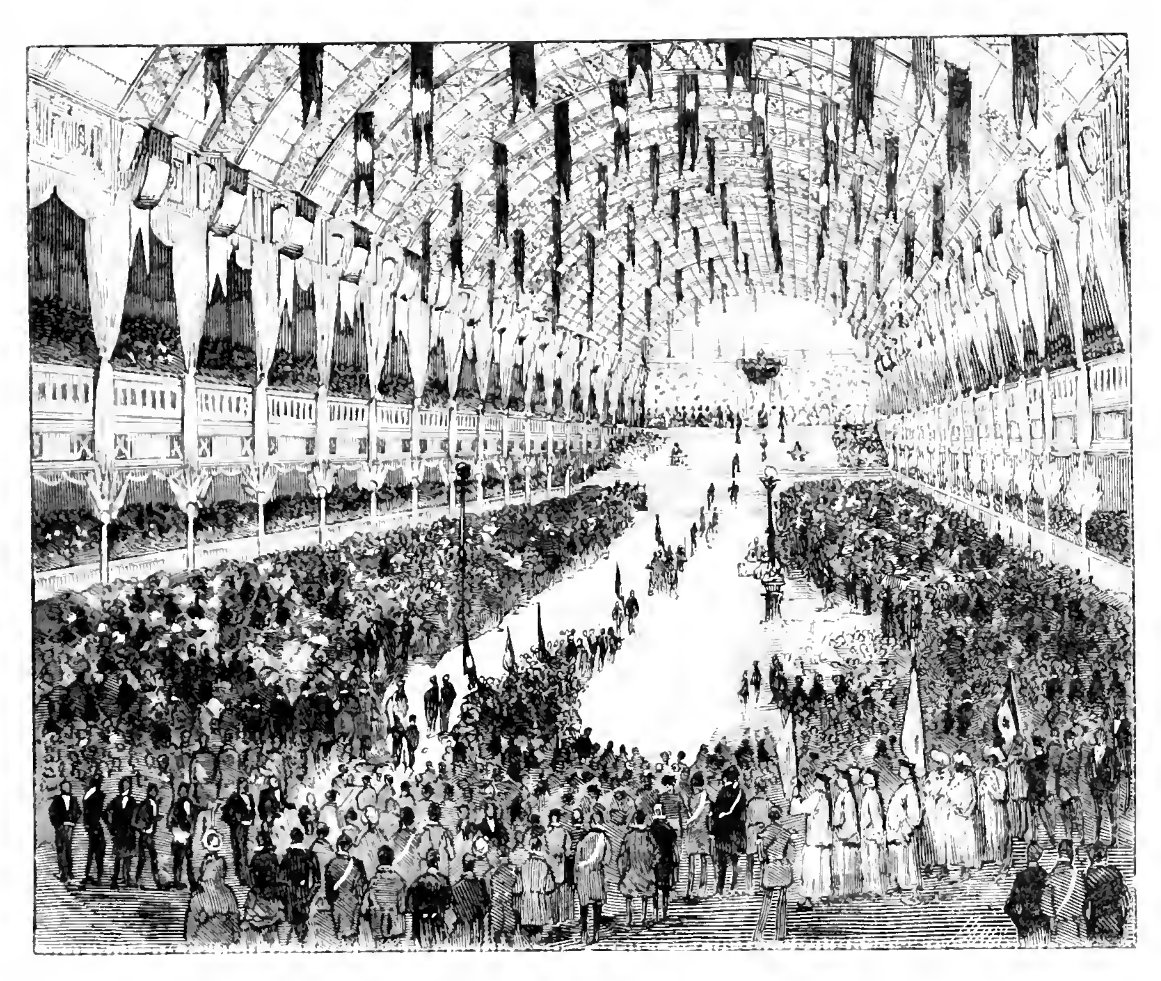
On entrait dans le palais par seize portes donnant accès dans des rues auxquelles on avait donné des noms de pays, il y avait la rue d'Afrique, la rue de Belgique, etc.

L'entrée principale, dite porte d'honneur, faisait face au pont d'Iéna.

L'ensemble des services de l'exposition recevait l'impulsion d'un commissariat général placé sous la direction de M. Le Play.

La commission impériale forma 10 groupes d'objets exposés comprenant 95 classes ; ces groupes étaient : le 1er, les œuvres d'art (classes 1 à 5); 2e, matériel et application des arts libéraux (classes 6 à 13); 3e, meubles et autres objets destinés à l'habitation (classes 14 à 26); 4e, vêtements, tissus et autres objets portés par les personnes (classes 27 à 39) ; 5e, matières premières, c'est-à-dire produits des industries extractives bruts et ouvrés (classes 40 à 46); 6e, instruments et procédés des arts usuels (classes 47 à 66); 7e, aliments (classes 67 à 73) ; 8e, produits vivants et spécimens d'établissements de l'agriculture (classes 74 à 82); 9e, produits vivants et spécimens d'établissements d'horticulture (classes 83 à 86) ; 10e, objets spécialement exposés en vue d'améliorer la condition physique et morale de la population (classes 89 à 95),

Une galerie extérieure, très fréquentée faisait



Distribution des récompenses au Palais de l'Industrie, 1er juillet 1867. (Page 284, col. 1.)

le tour du palais et offrait la plus curieuse collection de cafés et de restaurants qu'on pût imaginer.

« Ce promenoir, long de 1 kilomètre 1/2, avec sa ceinture de cafés toujours remplis, offre, dit M. H. Gautier, un spectacle plus varié et plus curieux que celui du boulevard, parce qu'il a quelque chose de plus intime. Toutes les nationalités s'y coudoient, toutes les langues s'y font entendre, tous les costumes y contrastent ; ici c'est l'Arabe se promenant gravement, enveloppé dans son burnous blanc, insensible aux regards dirigés sur lui de toutes parts ; là c'est l'Espagnole avec son voile de dentelle pour toute coiffure ; plus loin, le franc-tireur des Vosges, que des visiteurs s'osbtinent à appeler le garibaldien français, puis des Anglaises, des Russes, des Italiennes, dont un détail de vêtement trahit souvent la nationalité, sans parler de certaines Françaises qui par l'excentricité de costume ou la longueur démesurée de la robe, obtiennent parfois le succès le moins désirable. Mille bruits, mille incidents, viennent sans cesse jeter la vie et la diversion dans cette foule si bigarrée ; tantôt c'est le carillon qui envoie vers le ciel ses milliers de notes joyeuses, tantôt le gong chinois dont on entend le gémissement rauque et sauvage ; d'autres fois, un léger locomobile, véritable calèche à vapeur à deux personnes, fait le tour du promenoir, annonçant sa venue par la respiration régulière de la machine, remplacé de temps à autre par deux arabes qui passent triomphalement montés sur leurs chameaux. »

Le parc occupait toute la partie du Champ de Mars qui entourait le palais, c'est-à-dire une superficie de 268,529 mètres carrés, et c'était là qu'on voyait des spécimens de toutes les constructions du monde entier : le bardo du bey de Tunis (qu'on peut voir aujourd'hui au milieu du parc de Montsouris, où il sert d'observatoire météorologique), le pavillon chinois, le bazar algérien, le café turc, etc.

L'empereur avait fait exposer dans le parc des maisons ouvrières dont il avait dressé les plans.

La plus importante galerie était celle des machines qui se distinguait des autres par ses dimensions exceptionnelles. Elle avait 35 mètres de largeur et 25 de hauteur, elle était supportée par 176 piliers pesant chacun environ 12,000 kil. Le milieu de la galerie était occupé par une plate-forme de fonte, large de 3 mètres, longue de 1,200 mètres sans aucune solution de continuité et soutenue par une colonnade légère à $4^{m},50$ au-dessus du sol.

La police intérieure de l'exposition était faite par 553 sergents de ville, 52 agents du service secret, 29 brigadiers et 110 gardes de Paris. Pendant toute la durée de la nuit, une ronde de 100 gardes munis de lanternes sourdes parcourait les diverses allées du palais.

Les 23 hectares de l'île de Billancourt formaient une annexe de l'exposition.

Cette exposition s'ouvrit au mois de mai, et 42.217 exposants y prirent part.

Ils étaient ainsi répartis : Empire Français, 11,645. — Royaume des Pays-Bas, 504. — Grand-duché de Luxembourg, 10. — Royaume de Belgique, 1,448. — Royaume de Prusse et états de l'Allemagne du Nord, 2,206. — Grand-duché de Hesse, 258. — Grand-duché de Bade, 222. — Royaume de Wurtemberg, 297. — Royaume de Bavière, 405. — Empire d'Autriche, 3,072. — Confédération Suisse, 986. — Royaume d'Espagne, 2,071. — Royaume de Portugal, 1,026. — Royaume de Grèce, 892. — Royaume de Danemark, 283. — Royaume de Suède, 602. — Royaume de Norwège, 387. — Empire de Russie, 1,392. — Royaume d'Italie, 3,992. — États pontificaux, 140. — Empire Ottoman, 4,499. — Vice-Royauté d'Egypte, 70. — Empire Chinois, 72. — Principauté de Liou-Kiou, 24. — Royaume de Siam, 13. — Régence de Tunis, 47. — Empire du Maroc, 20. — États-Unis d'Amérique, 778. — Empire du Brésil, 1,073. — République de l'Amérique centrale et méridionale, 143. — Royaume Hawaien, 31. — Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande, 3.609.

L'année 1867 fut l'apogée du prestige des Tuileries, jamais à aucune époque on n'avait vu à Paris une pareille affluence de têtes couronnées attirées par l'exposition. Tout l'almanach de Gotha défila aux Tuileries ; ce fut d'abord le 14 mai, le roi et la reine des Belges qui, le lendemain, y dînaient avec le prince de Galles, le duc d'Edimbourg, le prince Oscar de Suède, le duc de Leuchtenberg.

Le 25 mai, c'était le tour du prince royal de Prusse et de la princesse sa femme, fille de la reine d'Angleterre.

Le 1[er] juin, c'était l'empereur de Russie et ses fils qui faisaient leur entrée à Paris et c'était tout un événement que cette arrivée dont tous les journaux parlèrent :

« S. M. l'empereur Alexandre II, Nicolajevitch, empereur de toutes les Russies, LL. AA. II. le prince Nicolas-Alexandrovitch, Césarévitch, grand-duc héritier, et le prince Wladimir-Alexandrovitch, grand-duc de Russie, ses fils, ont fait leur entrée à Paris le 1[er] juin 1867, à quatre heures et demie, venant de Prusse.

« L'empereur, accompagné de S. Exc. le grand écuyer et de l'aide de camp de service, s'était rendu à la gare du chemin de fer du Nord, pour les recevoir. Le prince Joachim Murat, les ministres, le maréchal commandant le premier corps d'armée et son chef d'état-major général, le maréchal commandant en chef de la garde impériale, le général de division commandant supérieur des gardes nationales de la Seine, le général commandant la 1[re] brigade de la 1[re] division et son état-major, le préfet de la Seine et le préfet de police attendaient à la gare le czar et LL. AA. II. les grands-ducs.

« Un grand nombre de personnages et de dames appartenant à la plus haute société russe se trouvaient également à la gare.

« A son arrivée le czar fut salué par de vives acclamations, et au sortir du chemin de fer le cortège se dirigea vers les Tuileries.

« Sur tout le parcours, Leurs Majestés ont reçu de la population les ovations les plus enthousiastes ; toutes les fenêtres étaient pavoisées ; une foule immense stationnait partout sur le passage du cortège. L'hymne national russe a été joué par les musiques de tous les régiments, à la gare, aux Tuileries et à l'Élysée, où le czar fut logé. »

Le 5, ce fut Frédéric-Guillaume, roi de Prusse, qui entra à Paris, à quatre heures du soir, par le chemin de fer du Nord.

L'empereur, accompagné du prince Joachim Murat, du grand écuyer et de l'aide de camp de service, s'était rendu à la gare du chemin de fer du Nord pour y recevoir son hôte royal.

Les ministres, le personnel de l'ambassade de Prusse en France et un grand nombre de personnages et de dames de la plus haute société de Prusse se trouvaient également à la gare.

Le cortège suivit les boulevards de Magenta, de Strasbourg et de Sébastopol, la rue de Rivoli, la rue du Louvre, la place Saint-Germain-l'Auxerrois, la cour du Louvre, la place Napoléon III et la place du Carrousel, et entra dans la cour du palais des Tuileries par l'arc-de-triomphe et la grille d'honneur.

Deux régiments d'infanterie et deux escadrons de cavalerie formaient la haie aux abords du palais.

Le roi de Prusse fut logé au pavillon de Marsan.

Napoléon voulut faire les honneurs de Paris à tous ces hôtes couronnés ; le 6 juin, avait lieu une grande revue au bois de Boulogne, et une affluence énorme de gens de toutes classes s'y était portée.

Des groupes de curieux se cramponnaient aux ailes du moulin et, sur la cime des plus grands arbres du bois, se tenaient perchés des centaines d'intrépides grimpeurs.

Le succès fut pour l'artillerie de la garde; les chasseurs, les zouaves, les guides et les cuirassiers se partagèrent les applaudissements. Cette solennité réunit 62,000 hommes de troupes au bois de Boulogne, et tous ces soldats défilèrent dans leur brillante tenue par-devant le roi de Prusse, le comte de Bismark, le général baron de Moltke, le major général comte de Goltz!

Et trois années plus tard!... mais poursuivons le récit de ces fêtes qui n'eurent d'autre résultat que de souffler au cœur des deux potentats en l'honneur desquelles elles étaient données, un sentiment de mépris envieux et de colère humiliée.

On sait que ce fut à cette revue qu'un attentat fut dirigé contre la personne de l'empereur Alexandre, par un fanatique, Berezowski, qui fut arrêté, et le soir même il y avait bal à l'ambassade de Russie.

Le 8, il y en avait un autre à l'Hôtel de ville, qui dépassait en splendeur toutes les fêtes précédentes.

Ce bal coûta 900,000 francs; le préfet de la Seine avait voulu faire oublier le luxe et l'éclat du raoût offert par lui en 1855, à la reine d'Angleterre, et 10,000 invitations avaient été lancées.

Au reste, le conseil municipal avait voté un crédit de 1,500,000 francs pour les fêtes offertes aux souverains, celle du 8 fut la plus magnifique.

L'Hôtel de ville avait été disposé pour la circonstance, des avants-corps de bâtiments avaient été construits et des galeries extérieures flanquées aux murs pour faciliter la circulation. La décoration des salons était éblouissante, et ce qui frappait le plus le regard, c'était l'incommensurable quantité de fleurs qui y avait été employée.

Les souverains firent leur entrée à 10 heures; ils étaient venus en un seul cortège composé de vingt voitures de gala.

Toutes les illustrations parisiennes avaient été conviées à ce bal et la foule était si compacte qu'on pouvait à peine circuler dans la grande galerie des fêtes.

Il nous semble encore voir là M. de Bismark assis, pendant plusieurs heures, les mains sur son casque reposant sur ses genoux et regardant, rêveur, ces flots d'uniformes brodés et chamarrés d'épaulettes d'or, d'épées!...

Le 11, il y avait encore bal aux Tuileries et M. Alphand, qui avait présidé à l'ornementation de l'Hôtel de ville, fut encore chargé de celle des Tuileries.

Toute la façade du palais était éclairée par le reflet des cordons de gaz et des astragales lumineux du jardin qui ressemblait à un immense parterre enflammé.

« Les massifs d'arbres, dit M. Adrien Marx, aux branches desquels on avait suspendu des milliers de lanternes vénitiennes, semblaient tout à coup comme incendiés par des feux de Bengale. Et des flots de lumière électrique multicolore, allaient irriser les jets d'eau des bassins. L'effet de ces gerbes étincelantes était admirable. On eût dit des cratères vomissant des diamants, des améthystes et des topazes.

« Au milieu de la grande allée, avait été disposé un colossal soleil de gaz dont la forme rappelait fidèlement la plaque de Saint-André, l'ordre russe le plus élevé. »

Est-il nécessaire d'ajouter que dans la soirée du 8 la place de l'Hôtel-de-Ville et ses abords, et dans celle du 11 la place du Carrousel et les rues environnantes, étaient littéralement bordés de spectateurs que les agents de police avaient les plus grandes peines à maintenir.

Le jour était déjà levé, qu'après le bal des Tuileries, une foule curieuse se pressait encore aux grilles du jardin « qui avait pendant la nuit ressemblé au jardin d'Armide. »

Le 30 juin, nouvelle visite souveraine; il s'agissait cette fois du sultan Abdul-Aziz.

« S. M. I. sultan Abdul-Aziz Khan, empereur des Ottomans, LL. AA. II. Mehemmed-Mourad-Effendi, neveu du sultan, et Youssouf-Izzeddin-Effendi, son fils, âgé de dix ans, ont fait leur entrée à Paris le 30 juin, à quatre heures et demie du soir, venant de Constantinople.

« Sa Majesté Impériale était accompagnée de S. Exc. M. Bouré, ambassadeur de l'empereur en Turquie, et d'une suite nombreuse.

« La façade de la gare était décorée de trophées. Des mâts vénitiens se dressaient le long de la rampe qui conduit au plateau de l'arrivée; l'écusson impérial ottoman, avec le croissant et les étoiles, se détachant en blanc sur un fond rouge, se confondait dans les plis des drapeaux flottants à mi-mât.

« La salle d'attente de l'arrivée était décorée de draperies en velours rouge, tapissée de rideaux frangés d'or, avec guirlandes de fleurs et de feuillages. Aux portes d'entrée, il y avait de grands buissons d'arbustes et des vases garnis de fleurs. Deux vastes estrades étaient réservées aux personnes munies de billets d'invitation.

« Vers trois heures, les gardes de Paris et les sergents de ville, postés au coin des rues le long du parcours que devait suivre le cortège depuis la gare de Lyon jusqu'à l'Élysée, commençaient à interdire la circulation des voitures; peu à peu, les deux côtés des rues, les fenêtres, les balcons, les toits et jusqu'aux moindres saillies se garnissaient de spectateurs.

« Le soleil était brûlant, et les curieux, placés sur la gauche du parcours étaient exposés à toute l'ardeur des rayons, contre lesquels ils cherchaient à se garantir au moyen de parasols et

même de parapluies : ces ustensiles formaient pour ainsi dire une ligne continue, qui offrait un aspect assez singulier.

« Vers trois heures un quart, l'empereur, accompagné du prince Napoléon, quitta les Tuileries et se dirigea vers l'embarcadère de Lyon.

« Près de la gare même, la foule était énorme, et le moindre endroit d'où l'on pouvait distinguer le cortège était occupé.

« La colonne de la Bastille n'avait pas pu être protégée contre l'envahissement des curieux ; sa galerie regorgeait de monde. Les fenêtres, les balcons, les moindres saillies de pierre étaient envahis. Un grand nombre de maisons étaient pavoisées. Le temps était magnifique.

« Sur le parcours même, la foule avait encore considérablement augmenté. A cinq heures moins vingt minutes, on signala le train impérial, qui s'arrêta quelques instants après dans la grande salle d'arrivée.

« Le sultan a été accueilli, à son arrivée, par les plus vives acclamations. »

Il entra aux Tuileries par l'arc de triomphe du Carrousel et la grille d'honneur. L'impératrice se rendit à sa rencontre jusqu'au pied du grand escalier.

On lui prépara de grandes fêtes, mais elles ne purent avoir lieu ; on venait d'apprendre à Paris la fin malheureuse de l'empereur Maximilien et on ne pouvait pas songer à se réjouir officiellement.

Le 1er juillet, tout Paris était encore par les rues. C'était le jour de la distribution des récompenses aux exposants.

Dès onze heures du matin, le palais de l'Industrie était le centre d'une énorme agglomération.

Les invités arrivaient déjà et prenaient place ; les curieux, bravant les ardeurs du soleil, se postaient pour voir passer les cortèges impériaux.

Déjà se formaient les haies de troupes composées de soldats de la garde, de la ligne et de la garde nationale.

Elles allaient d'un côté jusqu'au pavillon de l'Horloge au palais des Tuileries, de l'autre jusqu'au palais de l'Élysée.

A midi et demi, presque toutes les stalles de la grande nef du palais de l'Industrie étaient occupées, et, dès lors, le coup d'œil était splendide.

Les tentures de velours cramoisi, rehaussées de torsades, de glands et d'ornements en or, formaient le fond de ce tableau.

Les quatre côtés de l'immense parallélogramme au rez-de-chaussée et dans les tribunes étaient occupés par des invités ; chacun d'eux avait une stalle numérotée ; le trône impérial, élevé sur une estrade et adossé à la paroi nord, formait le centre de la décoration.

Il était en velours grenat rehaussé d'or, surmonté d'un dôme doré s'élevant jusqu'à la voûte et portant la couronne impériale ; de chaque côté du trône une colonne dorée, surmontée de l'aigle impériale enlacée d'un double branchage d'olivier.

Au bas de l'estrade étaient disposées des sortes de tribunes pour les maréchaux, les amiraux et les grands dignitaires de l'État.

En face du trône, de l'autre côté du plateau dont nous allons parler, la tribune du corps diplomatique ; la partie la plus brillante de l'assistance par les toilettes et les uniformes.

Au milieu du rez-de-chaussée, était le plateau sur lequel s'élevaient les dix trophées des dix groupes de l'exposition.

Entre chaque trophée étaient disposées des banquettes pour les exposants des dix groupes.

Tout autour du plateau, des plates-bandes émaillées de fleurs, et enfin, aboutissant aux amphithéâtres, une voie circulaire par laquelle devait se faire le service de la distribution des récompenses et que devait parcourir le cortège impérial.

Sous la grande coupole vitrée était tendu un velum blanc à raies vertes semé d'étoiles ; et, au-dessous, quatre rangées de banderoles et d'oriflammes de couleurs variées et également semées d'étoiles.

A une heure et demie, les portes du palais de l'Industrie furent fermées ; tous les invités étaient à leur place ; le formidable orchestre de Georges Hainl, placé à l'extrémité est de la nef, exécuta l'ouverture d'*Iphygénie en Aulide*, de Gluck, et le *Chant du soir*, de Félicien David.

A deux heures précises, on entendit battre aux champs dans les Champs-Elysées, l'empereur et les princes arrivaient.

En effet, quelques instants après, les chambellans et les officiers de la cour vinrent se placer derrière le trône.

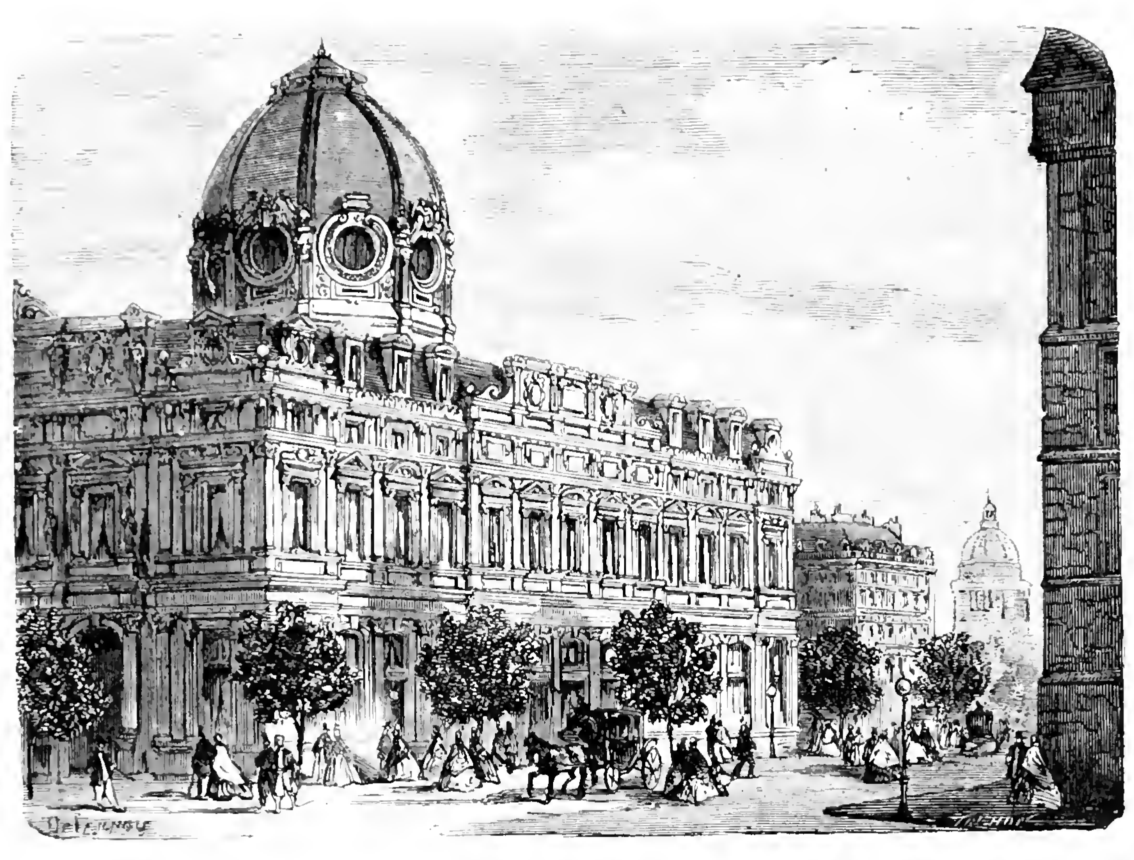
A deux heures cinq minutes, les tambours de nouveau battirent aux champs, au moment de l'arrivée du sultan, dont la suite vint également se placer derrière le trône.

Pendant ce temps, voici ce qui se passait à l'extérieur :

Sur tout le parcours des cortèges la foule était serrée et compacte.

Le cortège de l'empereur et des princes étrangers était composé de huit voitures de la cour à six chevaux, précédées des trompettes des lanciers de la garde, d'un escadron de lanciers et de quatre garçons d'attelage à cheval.

La voiture de l'empereur était traînée par huit chevaux ; chaque cheval était conduit à la main par un valet de pied. C'était la voiture qui avait servi au mariage de l'empereur et au baptême du prince impérial, elle contenait l'empereur, l'impératrice, le prince impérial et le prince Napoléon ; aux portières se trouvaient, à cheval, les aides de camp et les écuyers de service de l'empereur.



Tribunal de commerce.

Le cortège du sultan était composé des quatre voitures dites de Trianon, étincelantes de dorures ; il était précédé, comme celui de l'empereur, des lanciers de la garde.

Les deux cortèges étaient suivis par des pelotons de cent-gardes.

A deux heures dix minutes, l'empereur, le sultan, les princes français et étrangers firent leur entrée aux vives acclamations de l'assistance et Napoléon III, en costume de général de division, avec le grand cordon de la Légion d'honneur, prit place sur le trône, ayant à sa droite le sultan Abdul-Aziz, et à sa gauche l'impératrice.

Le prince impérial, le prince Napoléon et la princesse Clotilde, la princesse Mathilde, le prince Murat, le prince royal de Prusse, le prince de Galles, le prince Humbert, le duc et la duchesse d'Aoste, la grande duchesse Marie de Russie et la princesse, sa fille, le prince Arthur d'Angleterre, le duc de Cambridge, le prince et la princesse de Saxe, le comte et la comtesse de Flandre, le grand-duc et la grande-duchesse de Bade, et le frère du taïcoun occupaient des sièges à la droite et à la gauche de l'empereur.

L'impératrice portait un magnifique diadème, de nombreuses aiguillettes en brillants pendaient à son cou ; ces magnifiques pierreries appartenaient aux diamants de la couronne. Sa robe était de satin blanc, avec manches de tulle lamées d'argent ; son corsage était enrichi d'une guirlande de perles. On remarquait à ses oreilles deux énormes diamants qui avaient, disait-on, appartenu à Marie-Antoinette.

Le sultan, le prince héritier, les hauts dignitaires de la suite du sultan étaient en fez ; le sultan portait le grand cordon de la Légion d'honneur.

Dès que les souverains et les princes eurent pris place, l'orchestre exécuta l'*Hymne à l'Empereur*, de Rossini.

M. Rouher, vice-président de la commission impériale, lut le rapport présenté à l'empereur sur les résultats de l'exposition universelle.

Il résulta de ce rapport que le jury avait attribué aux exposants : 64 grands prix ; 883 médailles d'or ; 3,653 médailles d'argent ; 6,565 médailles de bronze ; 5,801 mentions honorables ; en tout, 16,966 récompenses.

Le 9 juillet, il y eut parade militaire aux Champs-Elysées ; le temps était splendide, la revue avait lieu en plein Paris, aussi l'affluence était-elle enorme ; on n'évalue pas à moins de

200,000 personnes la foule qui se porta à ce spectacle.

« De la place de la Concorde jusqu'à l'Arc-de-Triomphe, dit l'auteur des *Souverains à Paris*, toute l'avenue de gauche des Champs-Élysées était occupée par les différents régiments massés en colonnes serrées.

« La garde stationnait du côté des Tuileries. L'artillerie était rangée sur l'avenue Montaigne, jusqu'au Cours-la-Reine.

« La circulation des voitures était interdite, naturellement, et de la Concorde à l'Étoile, l'avenue s'étendait vide, large et unie comme un énorme tapis grisâtre. A gauche, les troupes en rangs épais, immobiles et comme alignées au cordeau ; à droite, le peuple.

« C'était un coup d'œil réellement imposant et magnifique.

« Le sultan était arrivé à trois heures et demie aux Tuileries, dans une voiture à la Daumont. L'empereur et Sa Hautesse sont immédiatement montés à cheval dans la cour réservée du Carrousel où se trouvaient rangés en bataille les maréchaux et leur état-major, ainsi que l'escadron des cent-gardes.

« Au milieu du groupe principal, on remarquait le maréchal Bazaine monté sur un petit cheval de montagne magnifique. »

Le cortège arriva à quatre heures devant les chevaux de Marly.

Les uniformes pittoresques des Arabes, des Turcs et des Hongrois qui escortaient le sultan, charmèrent les Parisiens. Après la revue, l'empereur, le sultan et leur état-major vinrent se placer devant la porte du palais de l'Industrie, et le défilé commença aux acclamations des spectateurs ; lorsqu'il fut terminé, la foule désireuse de voir de près le sultan se jeta précipitamment vers l'avenue Gabrielle, mais elle n'avait pas pris garde aux fils de fer qui protégeaient les massifs de fleurs et le premier rang s'abattit comme une rangée de capucins ; à son tour, le second, puis le troisième firent de même, femmes, jeunes filles, hommes, tous firent la culbute ; toutefois, aucun accident sérieux n'en résulta.

Nous ne pouvons noter tous les repas et banquets qui furent donnés à l'occasion de ces fêtes. Citons seulement celui qui fut offert au vice-roi d'Égypte par la ville de Paris et qui se donna dans la salle du Trône ; il était de quatre-vingts couverts.

La table était éclairée par seize lustres pendus au plafond.

Après le repas, il y eut un concert.

Le 24 octobre, le boulevard de Strasbourg et les abords de la gare du chemin de fer de l'Est étaient encombrés par une foule énorme ; on attendait l'arrivée de l'empereur d'Autriche.

Le 8e bataillon de chasseurs à pied formait la haie à l'intérieur. En attendant l'arrivée du train, le maréchal Canrobert passa les soldats en revue.

A trois heures, le train fut signalé, et l'empereur François-Joseph, reçu par Napoléon III, se dirigea vers le perron où attendaient huit voitures de gala, un peloton de l'escadron des cent-gardes et un escadron du régiment des carabiniers de la garde impériale.

Le mardi, 29 octobre, un bal fut offert au monarque autrichien à l'ambassade d'Autriche.

Mais, la veille, avait lieu à l'Hôtel de ville le fameux banquet des souverains destinés à clôturer dignement cette série de galas de toute nature.

A ce banquet se trouvèrent réunis : l'empereur d'Autriche, l'empereur Napoléon, l'impératrice, la reine des Pays-Bas, le roi Louis Ier, l'archiduc Louis-Victor, l'archiduc Charles-Louis, la princesse Christine, le duc de Leuchtenberg, le prince Napoléon-Charles, le prince Joachim, le prince Lucien Bonaparte, la princesse Mathilde, la princesse de Metternich, la baronne de Budberg, Mgr Chigi, nonce du Saint-Père, le prince de Metternich, le baron de Budberg, le comte de Goltz, M. Mon, Djamil Pacha.

Puis, venaient les ambassadeurs, les grands dignitaires des Tuileries, tout le corps municipal, etc.

Le préfet avait adressé à ses administrés la circulaire suivante ; elle vaut la peine d'être citée :

« Le sénateur, préfet de la Seine, a l'honneur d'informer MM. les membres du corps municipal qu'ils devront se trouver, lundi 28 octobre, à l'Hôtel de ville, à sept heures très précises, au plus tard, en grand uniforme (pantalon blanc, porte-épée blanc, fourreau noir).

« MM. les maires et adjoints auront leurs écharpes.

« Les dames du corps municipal porteront leur insigne.

« On entrera par la cour du préfet et le vestibule de la salle Saint-Jean.

« Après avoir conduit « leurs dames » à la salle des séances du Conseil, transformée en premier salon, où elles seront présentées à Leurs Majestés, MM. les membres du corps municipal voudront bien descendre dans la cour de Marbre, où ils se placeront de la manière suivante :

« A droite de l'entrée, sur deux lignes, MM. les membres du Conseil municipal, ayant à leur tête MM. les vice-présidents, MM. les vice-secrétaires et le syndic.

« A gauche de l'entrée, MM. les maires, rangés sur une ligne, par ordre de numéros d'arrondissement, et MM. les adjoints sur une seconde ligne, dans le même ordre, derrière leurs maires respectifs.

« Aussitôt que l'approche de Leurs Majestés aura été annoncée, M. le préfet de la Seine, accompagné de M. le secrétaire général et de M. le président du Conseil de préfecture ;

« M. le préfet de police, accompagné de son secrétaire général ;

« M. le président du Conseil municipal, accompagné de M. le secrétaire de ce conseil, descendront sous la marquise élevée devant la porte Henri IV pour y recevoir Leurs Majestés.

« Après l'entrée de Leurs Majestés, auxquelles le corps municipal sera présenté collectivement, les membres de ce corps, dirigés par deux secrétaires du préfet, qui seront désignés *ad hoc*, se rendront par les escaliers situés au fond de la cour de Marbre, à droite et à gauche, et par les grands escaliers dans la salle du banquet, où leurs places seront indiquées. La couleur de la carte qui leur aura été remise à leur arrivée fera aisément reconnaître dans quelle partie de la salle se trouve cette place et, par conséquent, si c'est par l'escalier de droite ou par celui de gauche qu'ils doivent monter.

« Lorsque Leurs Majestés parviendront par l'escalier d'honneur dans le premier salon, les dames du Corps municipal leur seront présentées collectivement par Mme la baronne Haussmann.

« Leurs Majestés seront conduites immédiatement dans la salle des Cariatides, où elles trouveront réunies les personnes désignées pour prendre place à la table impériale.

« Pendant ce temps, les dames du corps municipal, guidées par deux autres secrétaires du préfet, prenant, soit à droite, soit à gauche, suivant les indications de la carte qui leur aura été remise, suivront les galeries correspondantes des deux grands escaliers, traverseront les salons des Prévôts et entreront par les salons des Arts, dans la salle du repas, où elles seront conduites à leurs places respectives.

« Elles y trouveront déjà placées les autres invitées.

« Lorsque toutes les places seront occupées, Leurs Majestés, accompagnées des personnes composant leur suite, feront leur entrée dans la salle et seront conduites à la table impériale qui en occupera le centre.

« Tout le monde sera debout jusqu'à ce que Leurs Majestés se soient assises.

« Après le banquet, les membres et les dames du corps municipal se rendront, comme les autres convives dans la grande salle formant l'extrémité de la galerie annexe, derrière le salon de l'empereur où sera servi le café, puis dans le salon des Arcades, où Leurs Majestés seront conduites par une autre voie.

« MM. les membres et les dames du corps municipal sont priés de se trouver réunis dans la cour d'honneur pour saluer au départ Leurs Majestés, qui seront reconduites à leurs voitures avec le même cérémonial qu'à leur arrivée. »

Ce document historique n'est-il pas curieux à connaître et à conserver!

Terminons le compte rendu de cette soirée par le menu du banquet qui coûta 150,000 fr.

Potages : Bisque d'écrevisses — Printanniers

Relevés : Turbots sauce hollandaise — Quartier. de chevreuil.

Hors-d'œuvre chauds : Croustades à la portugaise — Bouchées aux crevettes.

Entrées : Filets de bœuf à la provençale — Suprêmes de poularde aux truffes — Caisses de mauviettes à la financière — Cailles de vigne à la jardinière — Homards à l'américaine — Mayonnaises de filets de soles. Sorbets.

Rôts : Dindonneaux truffés, sauce à la Périgueux — Faisans de Bohême et bécasses — Buissons d'écrevisses du Rhin — Timbales de foie gras au malaga.

Entremets : Petits pois à la française — Patates d'Espagne au malaga — Truffes au vin de champagne — Suprêmes de pêches — Gelées d'ananas à l'orientale — Gâteaux ambroisie glacés.

Desserts : fruits, raisins, ananas, compotes, pâtisseries, etc.

Vins : Madère frappé — Château d'Yquem frappé — Château d'Issan — Romanée — Château Montroze — Chambertin — Rudesheimer — Xérès — Champagne frappé — Léoville — Poyféré — Château-Laffite — Malaga — Porto.

Quatre cents personnes prirent part à ce banquet. — Elles étaient toutes en uniforme. On ne voyait l'habit noir que sur le dos des huissiers et sur celui des maîtres d'hôtel. Le service fait par 300 valets, s'effectuait calme et presque silencieux.

Le fameux surtout de la ville de Paris, les vases de fleurs, les cristaux et les porcelaines éclairés par cinquante candélabres immenses combinant leurs feux avec ceux des lustres, brillaient au point d'éblouir les yeux.

Que de fêtes!

« En 1867, dit un historien, la France se croyait invincible. La capitale des capitales dépassait les splendeurs de toutes les villes anciennes et modernes. C'était un éblouissement, une féerie. Mais le temps approchait où un voile funèbre et sanglant serait brusquement jeté sur tant de magnificences plus que babyloniennes, et où la grande cité, si fière de sa richesse et de sa gloire, n'aurait plus d'autre cérémonie que le renversement de la colonne Vendôme par des mains françaises devant les Prussiens! »

Le journal *Derbund* écrivait le 15 juin : « Le roi de Prusse et M. de Bismarck ont quitté Paris convaincus que la guerre est inévitable, et que le carnaval des rois aura un triste mercredi des cendres! »

Le nombre de gens venus à Paris pour visiter l'exposition, avait considérablement fait augmenter le chiffre de la consommation annuelle et voici, d'après les renseignements pris à l'annuaire du bureau des longitudes, une statistique curieuse à ce sujet.

Pendant le cours de l'année 1867, Paris a bu 3,553,581 hectolitres ou 1,480,650 pièces de vin ordinaire, environ 195 litres par habitant; — 9,075 pièces de vins fins; 122,062 hectolitres d'eau-de-vie et liqueurs; 350,943 hectolitres de bière; il lui a fallu 9,801 hectolitres d'huile d'olive, *ou pretendue telle*, pour l'assaisonnement de ses salades et la confection de ses mayonnaises; 13,341,234 kilog. de sel blanc et gris.

Il a été consommé 151,343,515 kilog. de viandes fraiches ou salées, — environ 82 kilog. par habitant; 142,109 kilog. de viande et de poisson marinés, fumés ou salés; 157,120 kilog. de truffes, pâtés, volaille et gibier truffés; 5,245,704 kilog. de fromages. Son beurre lui a coûté 24,790,856 fr.; ses œufs, 17,128,994 fr.; son poisson frais, de mer, 16,427,826 fr.; son poisson d'eau douce, 1,925,905 fr.; ses huîtres, 1,888,779 fr.; sa consommation de glace à rafraîchir a été de 9.985,883 kilog., c'est-à-dire un glaçon qui aurait 31 mètres de long sur autant de large, et un peu plus de 10 mètres de hauteur.

Enfin, pour son chauffage domestique ou industriel, Paris a eu besoin, en 1867, de 646,119 mètres cubes de bois de toutes sortes, 24,905,033 hectolitres de charbon de bois, et 786,024,289 kilog. de charbon de terre, coke ou tourbe. Pour s'éclairer, il lui a fallu environ 200,000 hectolitres d'huiles diverses et 3,732,575 kilog. de bougies stéariques, non compris le gaz et les chandelles.

Ajoutons que la population de la ville de Paris s'élevait, en 1867, à 1,825,274 habitants, y compris la garnison, et pendant cette année, 55,044 naissances l'augmentaient et 44,574 décès la diminuaient. Cette population, condensée sur une surface de 7,802 hectares, n'est pas également distribuée entre tous les quartiers. Tandis que sur un hectare carré de 100 mètres de longueur sur autant de largeur, — le quartier de la Bourse contient 820 habitants, celui du Temple 799, les quartiers de Passy et de Vaugirard n'en renferment, le premier que 60, et le second 96 seulement.

Comme toujours, le mariage semble garantir une certaine longévité, puisque la mort frappe de préférence les célibataires. Ainsi sur 24,177 hommes décédés en 1867, 13,193 n'étaient pas mariés, 7,512 l'étaient, et 2,422 se trouvaient veufs. Sur 21,397 femmes, il y en avait 11,316 non mariées, 5,738 mariées et 4,343 veuves.

L'établissement de la pointe de la Cité a reçu 150 sujets, 137 hommes et 13 femmes.

C'est dans l'arrondissement de l'Opéra, dont la population est très condensée, que l'on compte à la fois le moins de naissances et le moins de décès. Enfin, il y a à Paris un mouvement de population plus actif que dans le reste de la France, puisqu'on y compte une naissance par 32 habitans et un décès par 41, tandis que dans les provinces il naît un enfant par 38 habitants, et il meurt une personne par 44.

Ce fut après l'exposition de 1867 qu'on commença à voir poindre les vélocipèdes qui devaient, quelques années plus tard, obtenir une vogue aussi grande que peu durable.

Disons d'abord que sous le Directoire, on avait vu des incroyables se servir de vélocifères qui étaient des vélocipèdes lourds et mal construits; le 19 mai 1804 on représenta au Vaudeville une pièce intitulée les *Vélocifères* et on y chantait ce couplet :

Vous, partisans du petit trot,
Cochers qui ne vous pressez guère,
Voulez-vous arriver plus tôt
Que le plus prompt vélocifère?
Sachez remplacer aujourd'hui
La rapidité par l'adresse.

Mais dès le commencement de 1868 les vélocipèdes circulèrent, et bientôt les promenades publiques en furent sillonnées; le *Velocemen* remplaça le canotier. Il y eut des gymnases, des cercles de vélocipédistes et des concours furent ouverts pour stimuler l'adresse des amateurs de ce genre de sport.

Vers le commencement de 1872, des vélocipédistes s'organisèrent en brigades pour porter les dépêches de la Bourse au bureau central des télégraphes de la rue de Grenelle-Saint-Germain. Cette institution dura jusqu'à la fin de 1875, époque où un bureau spécial de dépêches télégraphiques fut installé à la Bourse en communication directe avec le bureau central.

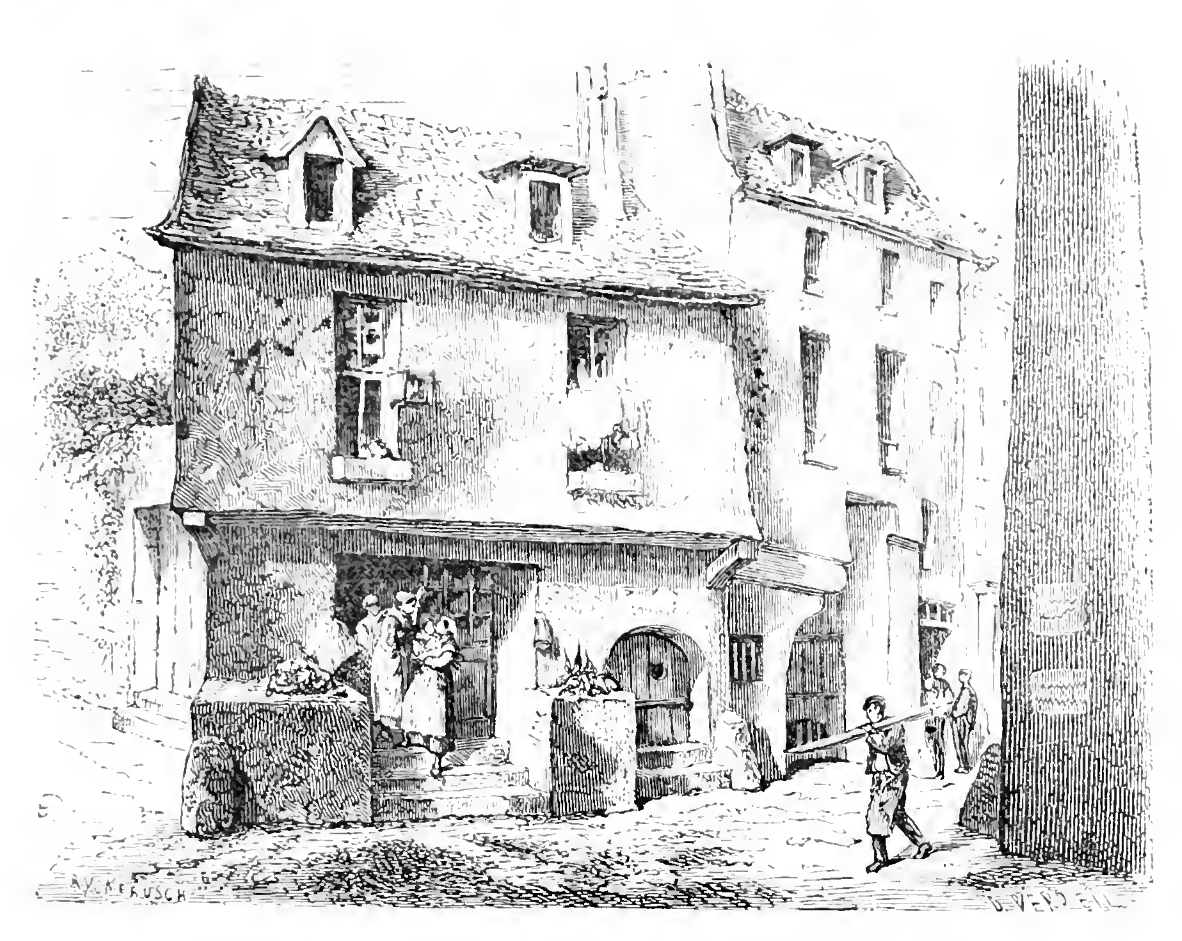
Le trajet demandait vingt-cinq minutes, en raison de la difficulté de se diriger au milieu des voitures de tous genres qui sillonnent les rues de Paris.

Aujourd'hui, le vélocipède est fini, oublié, et après avoir brillé d'un vif éclat parmi les nouveautés dont les Parisiens s'affolent volontiers il est allé rejoindre les manches à gigot et les caniches.

L'hiver de 1867-1868 put prendre rang parmi ceux qui s'étaient fait remarquer sous le rapport de la rigueur de la température; le 7 janvier, la Seine était couverte depuis plusieurs jours d'une épaisse couche de glace et les patineurs s'en donnèrent à cœur-joie en se livrant à leur exercice favori, non seulement sur le fleuve, mais sur le canal, sur les bassins des jardins publics et surtout sur le lac du bois de Boulogne.

Le froid n'empêchait pas les voleurs d'opérer, et pendant toute la semaine qui suivit le 1er janvier nombre de dames, se promenant sur les boulevards et s'arrêtant devant les magasins, s'aperçurent qu'on leur avait enlevé un morceau de leur robe. — Des plaintes multiples furent reçues à ce propos.

On ne sait pourquoi, en 1868, la promenade



Maison du diacre Pâris, rue des Bourguignons, datant de 1700, démolie en 1868.

traditionnelle du bœuf gras se fit avec plus de pompe que de coutume; il y avait quatre bœufs et le cortège se composait de plus de 500 personnes à pied, à cheval et en chars; un premier char représentait la France de 1868, deux autres l'Afrique, trois l'Amérique, deux l'Asie, un neuvième représentait l'Olympe traîné par six chevaux et le dixième supportait les quatre âges de la vie.

Le mardi gras à une heure, ce cortège se présenta dans la cour des Tuileries, tambours battants et alla se placer devant le pavillon de l'Horloge. Toutes les portes de la grille du Carrousel furent immédiatement ouvertes à la foule qui remplissait le Carrousel et en un instant, la grande cour fut couverte de monde.

L'empereur, l'impératrice et le prince impérial vinrent au balcon pour voir le cortège qui bientôt reprit son itinéraire escorté par une foule considérable; au reste, depuis plusieurs années, Paris n'avait pas vu de carnaval plus gai que celui de 1868; les bals publics regorgèrent de monde et les bals privés offrirent un éclat et un entrain inaccoutumés.

Mais le froid se faisait toujours sentir, et dans la nuit du samedi au dimanche qui suivit, le vent souffla si violemment sur Paris qu'il y causa des dégâts considérables et même de graves accidents. Dans la matinée du dimanche plusieurs personnes furent blessées, des voitures, des guérites, des kiosques furent renversés et roulés sur le sol.

Longchamps se ressentit de cette température, « un froid de loup, un vent de chien et beaucoup de fiacres, voilà Longchamps. Le faubourg Saint-Honoré battait la semelle, le faubourg Saint-Germain soufflait dans ses doigts. »

Au mois de juillet, Paris reçut encore la visite d'une tête couronnée, celle de la reine Fatouma souveraine de Mohély, qui arriva avec une suite nombreuse : un grand chambellan, deux dames d'honneur, des écuyers, plusieurs domestiques et un cuisinier.

Mais les visites royales et princières occasionnées par l'exposition universelle de 1867 avaient passablement blasé les Parisiens : la reine Fatouma ne causa pas la moindre sensation, Sa Majesté Comorienne, installée à l'hôtel du Louvre, put y vivre comme la première bourgeoise venue.

Il y eut une panique à Paris dans la matinée

du 11 juillet 1868 : le feu était aux halles centrales, et voici comment un journaliste rend compte de cet événement :

« Le feu est aux halles, nous partons. Dans la rue Montmartre, on ne voit rien : pas de fumée, pas de flammes. En arrivant à la pointe Saint-Eustache, devant le poste, nous apercevons deux torches, on entend le bruissement de la foule. Il y a là dix mille curieux ; on se heurte, on se presse ; les agents de police font ouvrir le passage devant les pompes que traînent des travailleurs ; on les salue par des hourrahs ; l'entrain est admirable, les chaînes sont déjà organisées, pourtant l'incendie ne s'est déclaré que depuis une demi-heure. Dans l'intérieur des bâtiments, une centaine de torches projettent leurs lueurs fauves et vacillantes sur les casques des pompiers ; les pompes manœuvrent avec un ensemble parfait. Elles sont placées aux soupiraux des caves, sous le quartier de la volaille, c'est là qu'est le danger.

« Dans les sous-sols, cinq pompes ont déjà été descendues à bras d'hommes, on attaque le foyer de l'incendie, la fumée se répand dans les galeries et s'échappe par les escaliers, on étouffe, il vient de rares bouffées d'air empesté ; les difficultés qu'on rencontre à chaque pas sont énormes. Il suffira de dire, pour qu'on se les imagine, que les caves des halles sont la reproduction exacte de l'extérieur, chaque boutique a son cellier correspondant, tout grillagé en fer. Les petites galeries sont les mêmes, les grandes galeries sont pourvues de murs de soutènement, ouverts de deux mètres en deux mètres, et formant le cintre ; le sol est boueux.

« C'est dans ces celliers qu'est le feu, c'est au travers de ces grillages que sortent les flammes, c'est là que va se passer un drame horrible ; la chaleur a calciné les pierres, elle les soulève ; une détonation effrayante se répercute sous les voûtes sonores ; quelques torches s'éteignent, on se recule — je ne dis pas on fuit — un instant. La première émotion passée, on se rapproche ; des cris lamentables nous font trembler d'effroi. Je ne sais pas comment dire cela, mais j'ai eu peur, atrocement peur : j'aurais voulu me sauver, je crus que j'allais tomber.

« Là, à vingt mètres devant nous, il y a des hommes qui vont mourir, des hommes qui brûlent, qui se tordent dans les flammes et ils ne peuvent s'échapper.....

« On est déjà maître de l'incendie. Dans les caves où nous redescendons, il y a un pied d'eau ; les volailles, les coqs surtout, poussent des cris furibonds et se démènent dans leurs cages, c'est un vacarme à ne rien entendre. Le beurre flambe sur un carré de 150 mètres. Il y en a 80,000 kilogrammes, la chaleur est de 70 degrés.

« 140 marchands sont atteints dans leurs intérêts ; le plus grand nombre est ruiné.

« 16 places ou étalages ont été entraînés au moment de l'effondrement du plancher, ainsi que deux bornes-fontaines gisant sur les décombres avec leur vasque de 60 centimètres d'épaisseur.

« Par suite de l'intensité de la chaleur, les colonnes en fonte, de 22 centimètres de diamètre, ont été, à la base, déprimées et tordues. On voit que, chauffées à blanc, elles ont ployé sous le poids.

« La partie du plancher qui s'est affaissée présente une superficie de 76 mètres carrés. La masse d'eau accumulée dans le sous-sol s'est écoulée dans des puisards, communiquant, par des souterrains, aux égouts.

« Les dégradations des murs et des escaliers du sous-sol ; la calcination des voûtes ; le dommage causé aux colonnes en fonte ; enfin les ravages résultant d'une chaleur intense et destructive de la matière, vont nécessiter des travaux de démolition et de reconstruction qui ne coûteront pas moins d'un million. »

Le jour de la fête des Morts fut, en 1868, marqué au cimetière Montmartre par une manifestation politique. Un certain nombre de citoyens étaient venus déposer des couronnes sur la tombe de Godefroy Cavaignac, et plusieurs d'entre eux se mirent ensuite à chercher la tombe du représentant du peuple, Alphonse Baudin, mort sur les barricades, le 2 décembre 1851.

Ce tombeau, caché pendant dix-sept ans, et que les conservateurs du cimetière prétendaient ne pas exister, fut enfin découvert. Aussitôt, plusieurs milliers de républicains entourèrent la tombe qui disparut bientôt sous les fleurs et les couronnes. Alors, au milieu de cette foule recueillie et tête nue, des discours furent prononcés ; des vers furent lus. Un étudiant inconnu, que nul ne revit et qu'on supposa n'être qu'un agent provocateur, jeta dans le cimetière un appel aux armes, mais il n'eut aucun écho et on se sépara sans désordre ; cependant quelques arrestations eurent lieu.

Mais, le lendemain, des journaux ouvrirent une souscription publique dans le but d'élever un monument à Alphonse Baudin.

L'autorité s'émut de cette manifestation, un procès fut intenté aux journaux qui avaient pris l'initiative de cette souscription et, le 14 novembre, MM. Gaillard père et fils, Peyrouton, Peyrat, rédacteur en chef de l'*Avenir national*, Challemel-Lacour, rédacteur en chef de la *Revue politique*, Duret, gérant de la *Tribune*, Delescluze et Quentin, rédacteurs du *Reveil*, étaient traduits devant la 6e chambre de la police correctionnelle, et c'était Me Gambetta qui défendait Delescluze.

« Gambetta, dit M. Claretie, dans son *Histoire de la Révolution de* 1870-71, s'était dressé, vigoureux, menaçant et jetant sa harangue comme un défi au ministère public et à l'Empire. Loin d'essayer de protéger son client contre les sévé-

tités du tribunal, il traîna accusateurs et juges sous le verdict de l'histoire. Il se fit juge lui-même et à la fois exécuteur. L'avocat, transformé en tribun, étendait vers la justice de l'Empire sa main menaçante. Ceux qui l'ont vu, écumant, débraillé, superbe, se sont rappelés soudain, Michel (de Bourges), et ont cru entendre rugir O'Connell. Lorsque la sentence du tribunal répliqua à la catilinaire de l'orateur, en dépit des mois de prison et des amendes qui tombaient sur les accusés, il semblait à la foule qui s'écoulait fiévreuse dans le palais de justice, que l'Empire seul était condamné. »

Ce fut en 1868 que fut ouvert, sur l'avenue de l'Impératrice, le panorama de l'isthme de Suez. Les toiles qui formaient ce panorama, après avoir été admises à l'exposition universelle, servirent à donner une idée de la gigantesque entreprise due à M. de Lesseps : le percement de l'isthme de Suez.

Aussi, cette même année, fut terminée la décoration de la place Moncey, au centre de laquelle s'éleva la statue de Jeannot de Moncey, duc de Conegliano et maréchal de France, en souvenir du combat que livrèrent, sur l'emplacement de l'ancienne barrière de Clichy, les gardes nationaux, le 30 mars 1814.

Au reste, nombre de travaux se rattachant aux embellissements et à la transformation de la ville furent entrepris en 1868: l'ancien Paris continuait à disparaître pour faire place au Paris nouveau. Les antiques demeures d'autrefois, telles que la maison du diacre Pâris, la brasserie des Bourguignons, le cloître des Cordeliers-Saint-Marcel, la maison dite de Saint-Louis, la maison des Teinturiers, rue des Gobelins, etc., tombaient sous le marteau des démolisseurs.

Un décret du 26 décembre 1868 avait fixé au 10 janvier 1869 l'ouverture de la session, et dès le 18 décembre, le marquis de Moustier avait été remplacé au ministère des affaires étrangères, par M. de la Valette, et M. Pinard au ministère de l'intérieur, par M. de Forcade la Roquette.

Cette session finit le 26 avril.

Lamartine s'était éteint, le 1er mars 1869, dans un élégant chalet de Passy, mis à sa disposition par la ville de Paris.

Il y avait traîné ses derniers jours vivant très retiré et très mélancolique.

L'Empire voulut lui rendre les derniers honneurs aux frais du trésor public.

Mais sa famille et ses amis, oubliant que le poète n'avait pas cru devoir refuser du gouvernement un don national de 500,000 francs, s'opposèrent au désir de l'empereur, et l'auteur des *Méditations* fut enterré presque solitairement dans sa propriété de Saint-Point, en Bourgogne.

Le Corps législatif fut dissous le 27 avril et les élections fixées au 23 mai.

« Paris n'a pas oublié cette soirée poudreuse où, dans la fièvre du soir, sur les boulevards encombrés, on se passait de main en main les résultats des élections. »

L'opposition radicale l'emporta à Paris, les candidats s'étaient nettement déclarés irréconciliables; ils passèrent à une grande majorité.

« En 1863, les candidats hostiles à l'Empire avaient réuni 143,470 suffrages ; en 1869, — et l'on pouvait mesurer par là le chemin parcouru par l'esprit de liberté, — ils en recueillaient plus de 250,000. »

Le Corps législatif se réunit le 28 juin et siégea jusqu'au 12 juillet en session extraordinaire pour la vérification des pouvoirs.

Le 12 juillet, l'empereur adressa au Corps législatif un message dans lequel il déclarait céder aux vœux exprimés par 116 députés qui l'exhortaient à faire de nouvelles concessions.

Le Sénat fut convoqué extraordinairement pour le 12 août, afin de formuler et de voter les nouveautés demandées et accordées.

Le 20 juillet, M. Rouher avait été nommé président du Sénat.

Le 14 août, Paris apprit qu'un décret impérial venait de décréter une amnistie générale pour tous les crimes ou délits politiques.

Le mois de septembre 1869 fut marqué par un crime atroce qui terrifia Paris.

Dans la matinée du 20, un cultivateur de la Villette-Paris, traversant le sentier, dit le Chemin-Vert, dans la commune de Pantin, aperçut dans un champ de luzerne qui n'avait pas plus de quelques mètres carrés, des traces de sang :

Il les compte, les suit de l'œil et voit bientôt une large mare, où il croit distinguer comme un débris de cervelle. Encore un amas de sang un peu plus loin ; — puis son regard se porte sur les terres labourées qui entourent la portion inculte où il se trouvait. Il voit clairement qu'un espace assez restreint à sa droite vient d'être fraîchement remué.

Cependant, les sillons sont tracés partout. Mais l'œil exercé du paysan remarque qu'à cette même place où la terre est plus noire, ce n'est pas un fer de labour qui a placé ainsi la terre en dos d'âne et creusé ce sillon. C'est une main d'homme, bien plus, ce n'est pas une main d'agriculteur ; certaines irrégularités trahissent l'inexpérience.

Pendant qu'il se livre à toutes sortes de conjectures, quelque chose de blanc apparaît sous une motte de terre. Il tire à lui; c'est un mouchoir taché de sang.

Quelqu'un est enterré là ! D'un coup de bêche, il écarte la terre et aperçoit un bras humain.

La peur le prend, il jette sa bêche et court chercher le commissaire. Vers huit heures, celui-ci arrive escorté de M. Lugagne, médecin à Pantin.

Déjà la foule avait eu le temps de se réunir.

Un homme de bonne volonté se présente, et

déterre le cadavre d'un enfant de sept ans environ. Cet enfant est dans un état horrible, il a trois trous sous le cou ; il semble qu'on l'ait saigné : un coup de couteau à l'oreille droite, et par derrière trois longues traces de sept à huit centimètres qui ont été faites avec un couteau ordinaire, mais ont seulement déchiré la nuque.

Pendant les constatations médicales, on aperçoit un deuxième cadavre. C'est un enfant de quatorze ans. Celui-là porte derrière la tête trois plaies pénétrantes de trois centimètres de long et deux de profondeur.

Un coup de bêche laisse bientôt apercevoir le corps d'une petite fille. Des larmes coulent sur tous les visages. La terreur est peinte sur toutes les physionomies anxieuses.

La petite fille doit avoir quatre ans au plus, elle est vêtue d'une robe bleue, d'un jupon blanc; une bavette parfaitement propre recouvre sa poitrine, un bas blanc bien tiré est ensanglanté par places. Un waterproof cache l'ensemble du vêtement.

On cherche les causes de la mort: ce ne peuvent être les quatre ou cinq légers coups de couteau qu'on distingue sur la figure. Le médecin relève la petite robe... Horreur!... De deux plaies béantes au niveau de l'ombilic, s'échappent les intestins, pendant qu'un flot de sang frais et rose coule d'une troisième blessure, visible sous les côtes, dans la région de l'hypocondre droit.

Au moment où le déterreur aperçoit les jupons d'un quatrième cadavre, deux femmes se trouvent mal dans la foule.

Les soldats du fort d'Aubervilliers cherchent à éloigner les curieux ou au moins à les empêcher d'étouffer les sombres vérificateurs de la justice.

Et, pâles d'épouvante et de dégoût, le commissaire et le médecin reprennent leur horrible besogne.

Cette quatrième victime est une femme de trente-cinq ans, proprement vêtue d'une robe de soie noire ; comme ses enfants, elle a reçu plusieurs coups de couteau au visage, mais la mort a été causée par une large blessure, qui a tranché net l'artère carotide du côté droit. La mort a dû être instantanée. Un autre coup a été porté dans la région du bas-ventre, mais la lame n'a pénétré que dans les jupons ; elle était d'ailleurs ensanglantée déjà.

Un instant de répit est accordé au fossoyeur volontaire.

— D'ailleurs, dit-il, il n'y en a plus.

— Si fait, il y en a encore un, fait un paysan : c'est un garçon, voyez sa casquette.

En effet, une casquette avec un galon d'or apparaissait.

Cette fosse était donc inépuisable. On en retire un enfant de onze ans, celui-là a la figure littéralement hachée : les tempes, les joues, les oreilles, le cou, ce ne sont que plaies béantes; un coup de couteau a complètement arraché l'œil droit qui pend retenu par quelques filaments rouges. C'est affreux à voir.

Au moment où l'on croit que tout est fini, un soldat retire de ce trou sanglant, — à la plus grande surprise et au plus grand effroi des spectateurs, — le corps d'un jeune homme âgé de seize ans à peu près. Ce dernier cadavre, — car c'est enfin le dernier, — porte au-dessus de l'oreille droite et à la nuque deux plaies longues de huit centimètres, qui ont pénétré jusqu'au cerveau. De plus, un mouchoir de soie est noué autour du cou, le nœud a été fait par derrière.

Dépeindre les sensations du public en face des six cadavres étendus sur la terre, est chose impossible.

On remarque que d'après la mise des victimes elles doivent appartenir à la bourgeoisie; les garçons sont vêtus de paletots bruns.

La mère porte encore des boucles d'oreilles; elle a des manchettes et pas de gants; dans sa poche un porte-monnaie renfermant une pièce de cinq francs en argent, un franc et sept sous.

Le second enfant a dans sa poche un petit aimant et des plumes de fer avec lesquels il devait s'amuser; on trouve aussi des billes sur lui.

Un autre enfant, celui de onze ans, a sur lui un chapelet, comme les enfants qui viennent de faire leur première communion.

L'un des enfants a mangé; on a trouvé à côté d'eux un petit pain de luxe et une tranche de saucisson entamée.

Non loin de là, les perquisitions amenèrent une découverte importante. C'est le manche d'un couteau de marchand de vin, de ces couteaux communs en bois noir; — la lame a été cassée, le manche est tout sanglant. Mais indépendamment de ce mauvais couteau, on a dû employer une arme plus meurtrière, une sorte de hachette portant une pointe à quatre faces de l'autre côté de la lame.

Lorsque le médecin fut appelé, à huit heures, les corps étaient encore chauds, les articulations étaient mobiles.

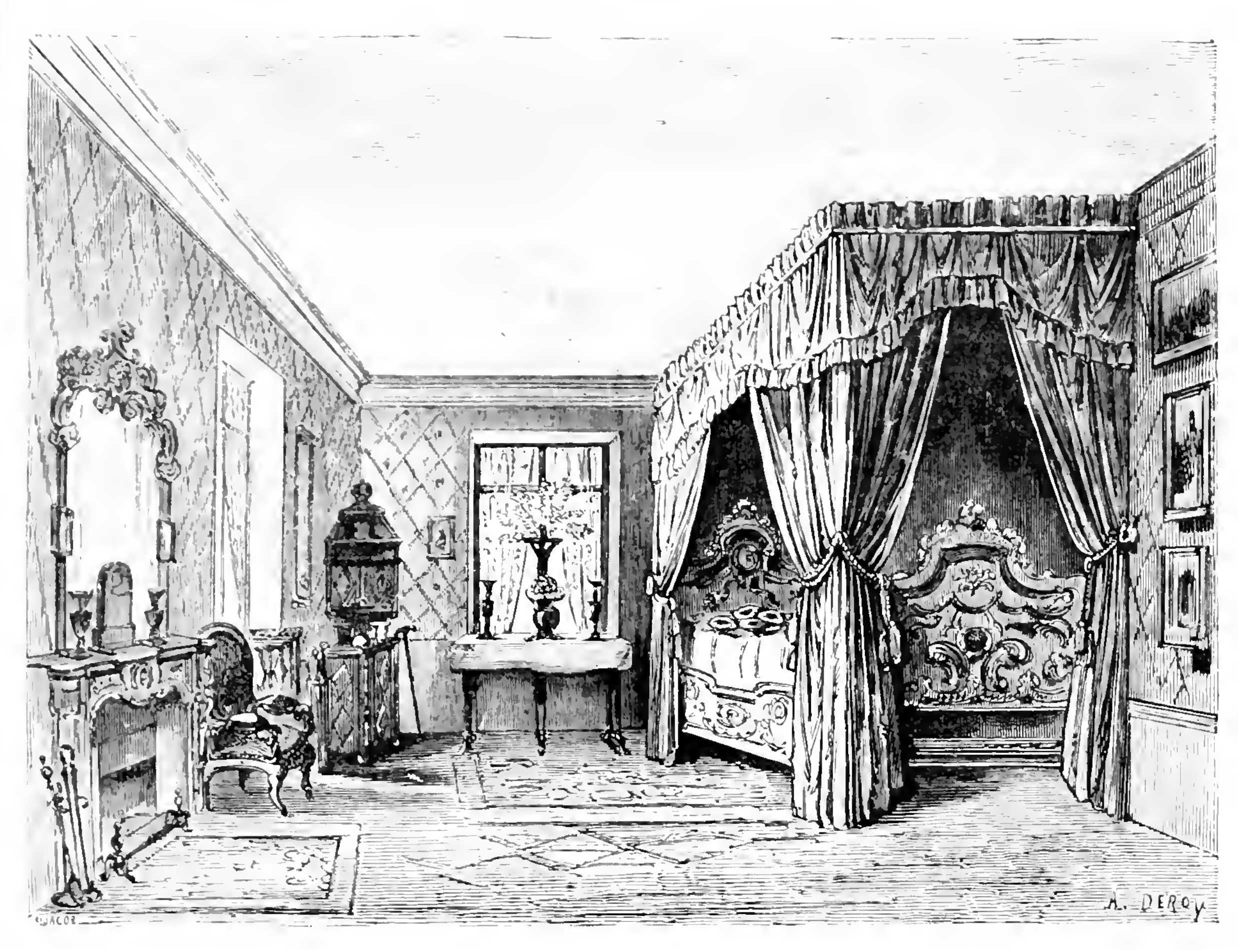
Le crime avait dû être accompli dans les premières heures du jour, vers trois heures du matin. A cette heure-là, il faisait clair de lune.

Le juge d'instruction et le chef de la police de sûreté arrivèrent dans l'après-midi. Ils étaient terrifiés.

Après les constatations légales, les six corps furent placés sur deux voitures recouvertes de paille, et, au milieu des cris et des lamentations générales, le cortège prit la route de la morgue, escorté par un détachement de ligne caserné au fort d'Aubervilliers.

On dut photographier les victimes avant de les placer sur les dalles de marbre.

L'émotion que produisit dans le public ce crime inouï fut prodigieuse; une enquête fut immédiatement ouverte et bientôt on apprit qu'une



Chambre où est mort Lamartine, à Passy, 1er mars 1869.

dame Kinck, venant de Roubaix avec ses cinq enfants, était descendue à l'hôtel du Chemin de fer du Nord le 19 au soir, avait demandé son mari, Jean Kinck, qu'elle y croyait descendu, puis s'était éloignée et n'avait plus reparu.

Les employés de l'hôtel, mis en présence des cadavres, les reconnurent, et des témoins appelés de Roubaix, mirent hors de doute l'identité des victimes.

On apprit aussi qu'un voyageur portant le nom de Jean Kinck s'était fait inscrire à l'hôtel du Chemin de fer du Nord et qu'il avait disparu le jour où on avait découvert les cadavres; aussi, trompée par les apparences, la justice crut que l'auteur des crimes de Pantin était Jean Kinck et on le rechercha activement, mais en même temps, on arrêta au Havre un sieur Fisch qui bientôt déclara se nommer Troppmann, connaître Kinck et prétendit que c'était bien ce dernier qui, ayant à se plaindre des infidélités de sa femme, l'avait tuée ainsi que ses enfants avec l'aide de son fils aîné, mais que lui, Troppmann était tout à fait étranger aux assassinats commis.

Un nouvel incident allait encore surexciter la curiosité publique.

Le dimanche 26, dans la matinée, un garçon boucher, nommé Huck dit Mustapha, traversait la pièce de terre qui fait suite à celle où on avait trouvé les six cadavres et qu'on appelait le champ Langlois.

« Mustapha trouva sur ses pas une pioche et une pelle.

« Le premier de ces instruments était une de ces petites pelles d'appartement qui servent à remuer les cendres dans le foyer.

« L'autre outil était une petite pioche à manche court, pointue des deux côtés, pareille à celles dont se servent les compagnons maçons.

« Le manche et le fer de la pioche portaient encore des traces de sang.

« Cette seule découverte réunit une foule de trois mille personnes environ, et le mouvement attira l'attention des gendarmes, qui, des fenêtres de leur caserne, dominent toute la plaine.

« Un agent de la sûreté, qui se trouvait présent, accourut aussi et saisit des mains de Mustapha la

pelle et la pioche, afin de les porter chez le commissaire.

« Deux gendarmes en tenue de service, les sieurs Brulin et Hoch, accoururent aussitôt et questionnèrent le garçon boucher tout en se dirigeant vers le champ Langlois.

« Tout à coup cet homme, qui marchait à quelques pas devant eux s'arrêta et dit, en se retournant, au gendarme Brulin.

« — Ne vous apercevez-vous pas que le terrain « mouve, » gendarme?

« — En effet, dit Brulin, ça sonne creux. Et regardant attentivement on aperçut un lambeau d'étoffe de cinq ou six centimètres carrés.

« Le garçon boucher se baissa pour la ramasser.

« — Tiens! ça tient! dit-il.

« — Avec les ongles, on commença à gratter la terre et on mit à jour la partie supérieure du dos d'un cadavre.

« Les gendarmes achevèrent de déterrer ce cadavre en employant la lame de leurs sabres.

« La face était tournée contre terre, les bras le long du corps et des cuisses, la paume des mains en dehors.

« Le terrain à moitié découvert, le gendarme Hoch passa la main entre le bras et le corps du cadavre et s'écria : « Ils sont deux! »

« Mais c'est une erreur qui fut vite reconnue. On tira le cadavre hors de la fosse en le prenant par les aisselles, et on le déposa, tel qu'on l'avait sorti, à quelques pas de la fosse, les pieds touchant presque encore le bord du trou béant dans le sens de la longueur.

« On retourna le cadavre : la figure, n'avait plus forme humaine ; c'était en quelque sorte un amas de boue et de terre ; on aperçut de suite une blessure au cou, large de dix centimètres, et un couteau enfoncé entièrement dans la plaie..

« Le bras droit était à moitié nu, la manche du paletot et celle de la chemise se trouvaient relevées jusqu'au coude.

« Le couteau, dont le manche seul sortait d'une longueur de 12 à 15 centimètres, ressemblait assez à un couteau de cuisine à manche noir, arrondi sur les côtés et à son extrémité.

« On envoya chercher de suite le commissaire de police de Pantin et M. Baron, commissaire d'Aubervilliers.

« Quelques instants après, à midi moins un quart, ils arrivaient sur les lieux, ainsi que le médecin qui avait fait, il y avait quelques jours, les premières constatations.

« Le médecin lava le visage du cadavre, et, après constatation, déclara que la mort de cette victime devait remonter à peu près à la même époque que celle des autres membres de la famille Kinck.

« Il y avait encore une blessure assez profonde à la nuque, due sans doute à un coup de pioche, et deux autres sous les seins faites avec un couteau.

« La victime paraît avoir environ vingt ans ; elle n'a pas de barbe ; la figure est ronde et pleine ; cheveux châtains de longueur ordinaire.

« Bien qu'elle ait les traits horriblement convulsionnés, il est impossible de ne pas reconnaître une grande ressemblance avec les autres membres de la famille Kinck.

« On a remarqué aussi une cicatrice placée sous l'oreille droite et indiquée dans le signalement de Gustave Kinck.

« Tout autorise donc à déclarer que ce cadavre est celui de Gustave Kinck.

« Le dessus des mains commençait à entrer en décomposition : le reste du corps était enflé ; les pieds avaient tellement gonflé que les élastiques des bottines éclataient.

« La casquette, en drap, à petites côtes mouchetées de blanc, posée sur la tête, était de travers ; un paletot chiné blanc.

« Comme dernière preuve de l'identité du cadavre, il y avait un tricot en laine semblable à celui des jeunes frères Kinck. Chaussettes de laine tricotées également semblables.

« Le pantalon et le gilet de même couleur, fond marron. Une bande noire au pantalon et des boutons en verre au gilet. Les bottines étaient en veau, à élastiques. »

On jeta sur le cadavre un suaire ; une charrette de maraîcher fut amenée à côté de la fosse. C'était la même qui avait conduit à la morgue les six cadavres trouvés le lundi dans le même champ.

Elle était pleine de paille ; deux paysans marchaient derrière, le chapeau à la main.

A trois heures et demie, la voiture se mit en route pour la Morgue, en passant par Pantin, escortée par un piquet d'infanterie et sous la surveillance du commissaire Roubel.

Mais en approchant de Paris, les soldats cessèrent de former le sinistre cortège, réduit alors à ceux dont la présence était indispensable judiciairement.

Ainsi qu'on devait s'y attendre, la découverte d'un septième cadavre aux alentours du champ Langlois donna un nouvel essor à la curiosité publique. Depuis le matin, la plaine de Pantin fut visitée par plus de cent mille curieux. En traversant cette foule, on ne cessa de recueillir les paroles suivantes : « On va peut être retrouver le père... oh ! si l'on pouvait découvrir Jean Kinck ! » Pendant toute la journée la foule resta sur pied avec l'espoir, avec le désir ardent d'apprendre que la famille Kinck avait été seulement victime d'un assassinat et qu'aucun de ses membres n'était coupable.

Les omnibus, les voitures de place, les tapissières furent mis en réquisition. Le chemin de fer fut pris d'assaut. Peuple, bourgeois, cocottes,

carrosses; gens à pied, à cheval, en équipages affluaient de toutes parts. Jamais les courses les plus fréquentées n'avaient présenté un pareil spectacle. Un déploiement de forces militaires fut nécessaire pour défendre l'espace réservé aux travailleurs.

Les fouilles commencées le dimanche furent continuées pendant toute la journée du lundi. Bien que le champ eût été fouillé à plusieurs reprises à l'aide de trois charrues, le corps qu'on cherchait ne fut pas retrouvé.

Troppmann mis en présence du corps de Gustave Kinck le reconnut; l'autopsie constata que celui-ci avait été assassiné dans la nuit du dimanche, jour où on avait retrouvé les autres cadavres.

Troppmann fut incarcéré à Mazas et l'enquête fit connaître que ce garçon, âgé de 20 ans, exerçant la profession de mécanicien, et désireux de s'enrichir vite, connaissait la famille Kinck et s'était fabriqué une procuration pour toucher des fonds appartenant à M. Kinck, mais il n'avait pu s'en servir et l'avait tué pour s'emparer de ce qu'il possédait; puis sachant que Mme Kinck était porteur de valeurs, il alla la rejoindre à l'hôtel du Chemin de fer du Nord, et lui ayant dit que son mari l'attendait dans une maison située aux portes de Paris, il l'avait fait monter dans une voiture avec ses enfants et l'avait conduite au Champ Langlois, où il assassina les six personnes. Puis il était revenu à l'hôtel, avait changé de vêtements et était parti pour le Havre, où il avait été arrêté.

Il avait toujours prétendu être innocent et avait rejeté le crime sur Kinck père, mais enfin, le 13 novembre, voyant que son système de défense n'était pas soutenable, il avoua avoir tué Kinck père dans la forêt de Watwiller en Alsace — c'était la vérité, le corps fut retrouvé.

L'aveu de ce nouveau crime excita encore l'indignation publique et on peut dire que jamais affaire criminelle ne produisit une aussi grande sensation à Paris; c'était le fond de toutes les conversations et on n'avait pas assez de colère pour flétrir la conduite du monstrueux assassin.

Rien n'empêchait plus que la justice suivît son cours; Troppmann fut renvoyé devant les assises et l'affaire fut inscrite au rôle pour les 28, 29 et 30 décembre.

L'arrêt fut notifié à Troppmann qui, transféré à la Conciergerie, riait et chantait tout le long du jour.

Comme bien on le pense, la cour d'assises fut assiégée par les curieux — nous trouvons dans le compte rendu de la dernière séance (30 décembre) ces notes :

« Il est deux heures, cent vingt ou cent trente curieux parviennent encore à s'introduire dans la salle. Des billets parfumés, tendres supplications, arrivent à chaque instant à Me Lachaud, aux magistrats, aux journalistes qui ne peuvent répondre que par un mouvement d'épaules : on fait même circuler dans la salle une enveloppe qui porte cette suscription : « A Monsieur Troppmann. »

« Cette enveloppe est vide. Est-ce une sinistre mystification ?

« On n'a pas idée de la compressibilité des foules : les cent cinquante nouveaux arrivés parviennent tant bien que mal à se caser, les sergents de ville et les officiers de paix font des prodiges d'obligeance et de résistance, nous sommes étouffés... »

« Le président prononce le jugement. Jean-Baptiste Troppmann est condamné à la peine de mort.

« Tout est fini. Quelques applaudissements éclatent dans l'auditoire. Mais la majorité proteste.

« Que fait Troppmann?

« Ici se passe une scène hideuse. Troppmann n'est pas un être humain; il y a dans ce cerveau une perturbation que nul ne peut nier.

« Il entend les mots : la peine de mort!

« Il se lève et salue à droite et à gauche.

« Les gardes lui saisissent les bras. Au moment de franchir la porte, il se retourne : tout son visage s'éclaire, ses mâchoires se contractent dans un rictus horrible... il rit, il rit complètement, répondant aux applaudissements de la foule par une bravade dernière. Son rire signifie absolument : Que m'importe? »

Il se pourvut en cassation mais son pourvoi fut rejeté; il fut conduit à l'échafaud le 19 janvier 1870; nous empruntons au journal *le Droit* le récit de cette exécution qui fut un des premiers événements de cette année, hélas! si fertile en tristes faits de toute nature :

« C'est mardi que fut donné l'ordre de procéder à l'exécution de Troppmann.

Dès dix heures du soir, malgré un froid piquant, la foule stationnait sur l'endroit même où l'échafaud doit être élevé mais des ordres étaient donnés pour faire évacuer entièrement la place de la Roquette.

Un escadron et deux bataillons de la garde de Paris prennent, vers onze heures et demie, leur position. Deux cents sergents de ville se massent devant la prison.

La garde à cheval fait petit à petit et à grand'-peine reculer la foule, dont les clameurs s'accentuent de plus en plus. Un triple cordon de gardes à pied, de gardes à cheval et de sergents de ville maintient la foule.

Les gendarmes à cheval se mettent en ligne.

A minuit, une voiture traînée par deux chevaux s'arrête devant la prison; une autre voiture, plus petite, la suit. La première contient les bois de justice, la guillotine; l'autre est destinée à transporter au cimetière le corps du supplicié.

L'exécuteur des hautes œuvres dirige la con-

struction de l'échafaud, qui, après deux heures de travail, est dressé à trois heures du matin. On voit le sinistre couperet monter et redescendre en glissant dans ses rainures. On essaye s'il fonctionne régulièrement.

La nuit, jusqu'à ce moment, était restée sombre; mais la lune perce les nuages et éclaire tout à coup l'échafaud d'une clarté blafarde; on voit les lueurs vacillantes des lanternes, on entend les coups de marteau des charpentiers, le cliquetis des armes des soldats, les piaffements des chevaux, et au loin, comme la voix de la mer montante, les mugissements de la foule qui grossit, grossit sans cesse.

Cette fois il n'y a plus à en douter, l'échafaud est dressé et la nouvelle s'en répandant de tous côtés, malgré le froid, malgré la fatigue, la multitude arrive de tous les côtés.

Les cris, les hurlements de cette foule parviennent-ils jusqu'aux oreilles de Troppmann? A minuit il dort tranquillement.

Vers six heures du matin, le digne abbé Croze, M. le directeur de la prison, M. Claude, chef de la police de sûreté, se mettent en mesure de remplir leur mission.

A six heures trente cinq minutes, ils se dirigent, précédés de deux gardiens et suivis de quelques autres personnes, vers la cellule du condamné.

A la porte de cette cellule stationnait un factionnaire. Cette cellule est tout à fait au bout de la prison, à l'extrémité opposée à celle de la place de la Roquette. On y arrive par une galerie qui entoure une petite cour. Le jour commence à poindre.

La clef du gardien grince deux fois dans la serrure et la porte s'ouvre. Troppmann était éveillé, il est debout, il a la camisole de force; son lit ne semble pas défait.

Le feu ronfle dans le poêle de la cellule qu'éclaire un quinquet à réflecteur appliqué contre le mur.

Sur une table au-dessous de la fenêtre grillée, quelques pots en terre brune.

M. Claude s'approche de Troppmann et lui annonce que c'est aujourd'hui que doit être exécuté l'arrêt qui l'a condamné à mort. Il l'engage à se montrer ferme, il sait qu'il ne faillira pas.

Troppmann accueille cette terrible nouvelle non pas avec indifférence, mais avec calme.

Sa figure, amaigrie depuis sa comparution aux assises, ne laisse deviner aucune émotion. Sa bouche seulement est entr'ouverte, sa respiration parait oppressée, sa lèvre inférieure est, à plusieurs reprises, comme plissée par un tressaillement nerveux, mais il ne tremble pas.

— Troppmann, lui dit M. Claude, persistez-vous dans vos aveux. Vous reconnaissez-vous coupable?

— Non, je n'ai pas frappé, répond Troppmann.

— Alors, vous maintenez que vous avez des complices?

— Oui. A l'heure qu'il est, vous devez comprendre que je dis bien la vérité.

— Voulez-vous dire leurs noms?

— Non, je ne veux pas.

M. le directeur et M. l'aumônier présentent un verre à Troppmann et l'engagent à boire.

— Non, je vous remercie, dit-il; je ne veux rien.

Aucune émotion ne se manifeste sur son masque impassible et froid comme le marbre.

On lui offre encore à boire, il refuse.

— Troppmann, lui dit M. Claude, avez-vous quelque commission à me confier?

— Oui, dit-il, voilà une lettre que je vous prie de faire parvenir à ma mère.

— Je la lui enverrai, je vous en réponds.

Tout le monde se retire, et M. l'abbé Croze reste quelques instants seul avec le malheureux.

Bientôt la porte s'ouvre, et le prêtre sort avec Troppmann.

Le lugubre cortège, dont les pas précipités résonnent sous les voûtes des longues galeries arrive au vestibule du greffe. C'est là que doit se faire la toilette du condamné.

Pendant que M. l'aumônier récite les dernières prières, l'exécuteur des hautes œuvres et ses aides débarrassent Troppmann de sa camisole de force; il passe sa main droite dans son abondante chevelure; il reste debout, ferme et impassible, les yeux fixés à terre et parfois, comme à la cour d'assises, il rejette sa tête en arrière. On lui lie les deux mains derrière le dos, puis une courroie lui est passée à chaque pied; elle en rejoint une autre qui, passant sur la poitrine, lui attache les deux bras et en paralyse tous les mouvements.

Troppmann se place sur un tabouret et un des aides prend des ciseaux et coupe les cheveux du derrière de la tête. Le contact glacé de l'acier sur le cou du patient ne modère en rien sa tenue impassible.

En quelques coups de ciseaux, le col de la chemise est largement échancré et les épaules de Troppmann sont à nu. Autant ses mains sont vigoureuses, autant ses épaules sont maigres et fuyantes. Sauf la figure et les mains, tout son corps est grêle.

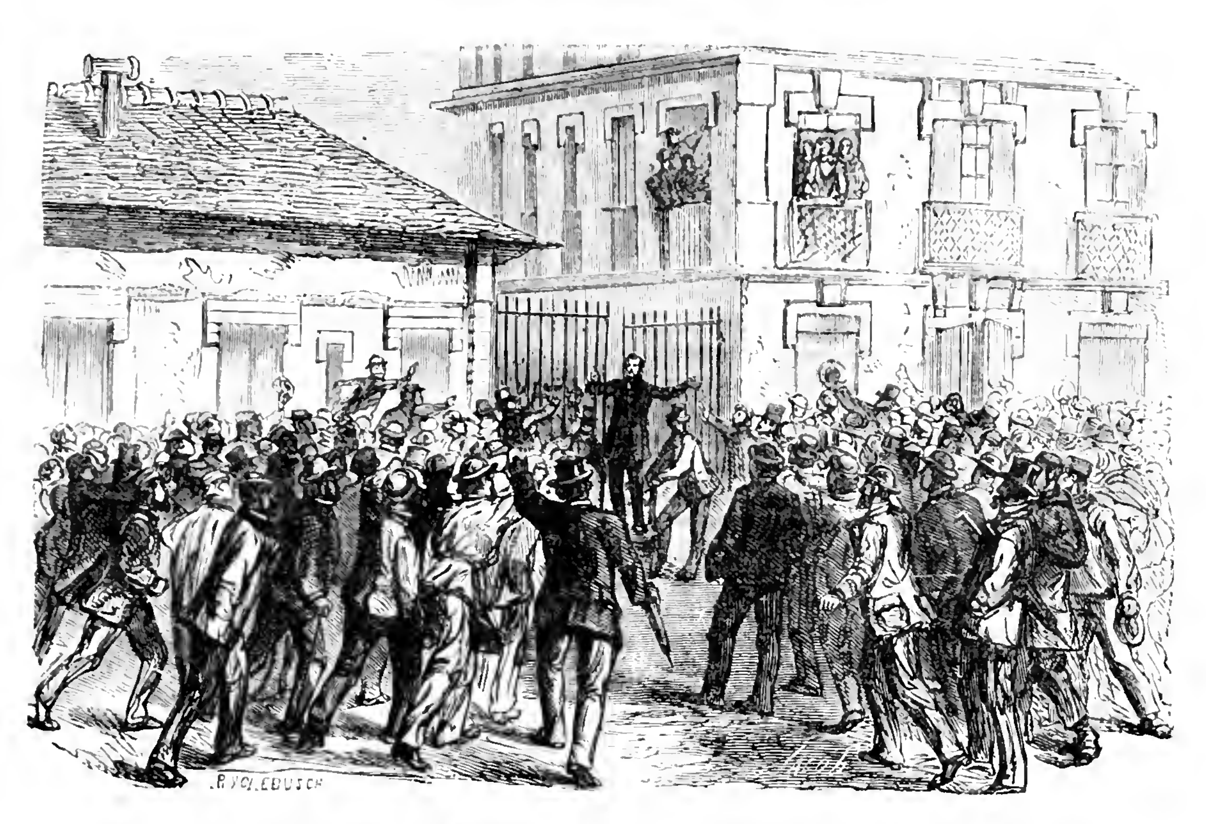
Enfin les lugubres apprêts sont terminés, un paletot est jeté sur les épaules de Troppmann.

La porte du greffe s'ouvre et Troppmann, ayant à sa droite l'exécuteur des hautes œuvres, à sa gauche M. Croze, derrière, les aides de l'exécuteur, s'avance dans la cour.

Son pas est ferme, sa physionomie n'est pas altérée.

Il est sept heures moins trois minutes.

Les vociférations de la foule sont calmées en un instant.



Le frère de Victor Noir exhorte la foule au calme devant la maison mortuaire. (Page 301, col. 2.)

Deux gardes ouvrent la grande porte de la prison, et sur un ciel brumeux que l'aube naissante éclaire à peine, se dresse la lugubre silhouette de l'échafaud.

La lumière du jour est si faible qu'à peine fait-elle pâlir celle des becs de gaz.

Arrivé au pied de l'échafaud, l'abbé Croze embrasse Troppmann qui gravit les six premières marches, s'arrête, examine l'échafaud, se retourne et dit à l'abbé Croze : « Dites bien à M. Claude que je persiste dans ce que j'ai déclaré. »

Les cavaliers mettent le sabre au poing.

Le condamné gravit rapidement les quatre premières marches et arrive sur la plate-forme de l'échafaud.

A cinq pas on eut peine à distinguer le condamné des aides de l'exécuteur; au moment suprême, Troppmann essaye un effort désespéré, il se jette violemment à droite ; repoussé par un des aides, il bondit à gauche et l'une de ses épaules se trouve pendant quelques instants engagée dans la lunette qui est destinée à recevoir le cou du condamné; la main puissante de l'exécuteur le pousse sur la bascule et une demi-seconde après, un coup sourd annonçait à la foule que le crime de Pantin était expié. »

Il était certain que la foule, même au premier rang, n'avait rien pu voir de ce lugubre spectacle et cependant, des places aux fenêtres, sur les toits, dans les arbres, avaient été mises à l'enchère.

Pendant que l'on démontait la guillotine, quelques personnes s'approchant du panier qui avait reçu le corps et la tête de Troppmann, cherchaient à recueillir sur des cartes des parcelles de sang. On les éloigna avec horreur.

La foule s'écoula lentement; elle était si considérable qu'on eût cru, en la voyant, assister au retour de quelque cérémonie ou fête populaire.

Au reste, pour donner une idée du mouvement financier occasionné par le crime de Pantin, un journaliste, M. Edouard Dangin, publia dans le *Gaulois*, la note suivante des sommes dépensées :

« Aux *reporters* parisiens et correspondants de province, 200,000 francs; vente des journaux, imprimés, gravures, photographies, etc., 985,000 francs; pour environ 800,000 visiteurs du champ, frais de chemin de fer, voitures, soit 600,000 francs; marchands de vins, de gâteaux, les divertissements, les pitres, les musiciens, 65,000 francs; frais de police, recherches, investigations, 45,000 francs (?) Ensemble, 1,895,000 francs. »

En 1869, fut commencée la construction de la nouvelle mairie de Passy, qui ne fut terminée qu'en 1879; elle a coûté deux millions.

La salle des Fêtes, située au premier étage, compte sept fenêtres sur la rue de la Pompe et affecte la forme d'un rectangle avec une rotonde au fond, dont elle est séparée par une sorte de portique percé de deux portes et au-dessus duquel se trouve une tribune.

Sur les murs fond rouge et bleu clair se détachent des sujets décoratifs peints en or. Dans l'axe de la porte d'entrée apparaît la tête de la République, peinte en relief sur un panneau.

Dans les voussures du plafond se succèdent des médaillons sur lesquels on lit, en lettres d'or, les noms des hôtes illustres de Passy et d'Auteuil : Boileau, la Fontaine, A. Chénier, Francklin, Lamartine, Ponsard. Janin, Béranger, Rossini, Delessert, etc.

L'école Monge date de 1869; cette école fut fondée pour l'application d'un nouveau plan d'études d'enseignement secondaire. Installée rue Chaptal, elle fut ensuite translatée dans des bâtiments qui furent élevés boulevard Malesherbes, 165; elle peut contenir 1000 élèves.

« Ce fut aussi en 1869 que fut ouvert, dans la rue Richer, sur les dépendances d'un grand magasin de literie, un établissement de plaisir connu sous le nom de Folies-Bergère ; on essaya d'abord d'en faire un théâtre et l'entreprise ne réussit pas. On l'appelait plaisamment : *Café du Sommier élastique.*

Le directeur fut M. Albert Boislève, on y donnait des opérettes, l'ouverture s'en fit le 2 mai ; il ferma au mois d'août, rouvrit au mois de septembre, ferma de nouveau le 1er mars 1870, et les Folies-Bergère passèrent aux mains de M. Duréeu, qui ouvrit le 21 décembre, par un vaudeville de MM. Buguet et Charlet : *P. L. M.*, et ferma le 31 mars 1871.

Mais arriva le 16 novembre 1871, M. Sari, directeur intelligent, qui métamorphosa le théâtre, y ajouta un promenoir, et fit bientôt des Folies-Bergère un établissement en vogue.

« Quant aux Folies-Bergère, dit Élie Frébault, dans la *Vie de Paris*, c'est un établissement spécial, qui tient du café-concert par ses consommations et son orchestre, un des meilleurs de Paris. Son répertoire courant se compose de ballets, de pantomimes, d'exercices gymnastiques et d'exhibitions de toute nature. Son promenoir, où se coudoient les *petites dames* les plus connues du quartier Bréda, a le privilège d'attirer tout le clan des étrangers de passage dans la capitale.

« Ce qui fait des Folies-Bergère le véritable turff de la galanterie parisienne. »

Tout semblait donc faire présager une longue carrière à ce lieu de rendez-vous de la galanterie parisienne, lorsqu'à la fin de 1880, M. Sari eut l'idée de changer le genre de son établissement et de le consacrer à des concerts de grande musique.

Le 28 avril 1881, commencèrent les répétitions à orchestre du *Concert de Paris*, ce fut le nouveau nom des Folies-Bergère, placé sous le patronage d'un comité composé de MM. Gounod, Massenet, Saint-Saëns, Delibes, Joncières et Guiraud.

La soirée d'inauguration de cette nouvelle salle de concert eut lieu en mai suivant.

Le public ne trouva pas ce changement opéré à son gré et s'abstint de venir au Concert de Paris, ce que voyant, M. Sari s'empressa d'abandonner ce nouveau genre, et dès le mois suivant les Folies-Bergère avaient retrouvé leur vogue et leur public habituels.

Les élections de mai 1869 avaient grandement développé l'esprit d'opposition à Paris, où chacun lisait un pamphlet de Rochefort, la *Lanterne*, fondé le 30 mai 1868, et qui, sous forme d'un journal satyrique, paraissant chaque semaine, contenait des articles pleins d'allusions piquantes et de mordantes épigrammes contre les hommes et les choses de l'Empire.

Ce journal eut un succès prodigieux. Tout le monde le lut, on se l'arracha et c'était à qui le ferait circuler de mains en mains.

Le 11e numéro fut saisi et Rochefort fut condamné à un an de prison et 10,000 francs d'amende; il passa alors en Belgique.

Au mois de novembre 1869, Rochefort cessa la publication de la *Lanterne* pour venir poser sa candidature au Corps législatif, dans la première circonscription de la Seine, dont les électeurs le choisirent pour député. C'était prévu.

« A cette heure, M. Rochefort représentait dans sa forme la plus agressive et la plus insolente, l'opposition contre l'Empire, mieux que cela, l'opposition directe à l'empereur et à l'impératrice Le nom seul de l'auteur de la *Lanterne* était devenu une injure pour les Tuileries. On l'inscrivait sur un bulletin, comme on eut tracé une nasarde sur le mur. »

La candidature de Rochefort, c'était une protestation des élections contre l'Empire. Au reste, elle fut accompagnée de celles de MM. Crémieux et Glais-Bizoin.

A partir de ce moment, on put dire que l'Empire était bien malade !

Cependant, l'ouverture de la session se fit fin novembre, avec tout l'apparat voulu, et voici en quels termes le *Figaro* rendait compte de la solennité :

« Midi et demi. La princesse Mathilde est arrivée, accompagnée de son chevalier d'honneur, et est reçue dans le salon réservé aux altesses par les princes Murat et Bonaparte. Un mouvement. C'est l'entrée du prince Napoléon qui le produit. Le canon tonne !...

« L'empereur, avec le prince impérial, entre, suivi des maréchaux et des officiers du palais. Il est acclamé sur son passage formé par la haie des invités. »

Le journal constate l'absence de l'impératrice, qui voyageait alors en Orient, et continue :

« L'empereur prend place sur le théâtre. La salle est comble, le public plein de bonne volonté.

« A la droite du principal personnage, dans une avant-scène du rez-de-chaussée, les dames du palais ; dans une première loge de galerie, le corps diplomatique et les ambassadrices. A gauche, toujours aux premières galeries, les femmes des grands dignitaires de l'État. Au rez-de-chaussée, d'un côté, les députés, la cour de cassation tous en uniforme.

« De l'autre côté : le Senat, la Cour impériale, le Conseil d'État. Ces places peuvent s'appeler fauteuils d'orchestre. Derrière les grands corps de l'Empire, les directeurs des ministères et des grandes administrations.

« Au premier rang d'orchestre, les ministres et le haut clergé ; sur la scène, l'empereur, le prince impérial, le prince Napoléon, le ministre présidant le Conseil d'État, les cardinaux ; et derrière, comme figurants, les officiers de la maison civile et militaire du premier rôle.

« Nous recommandons cette mise en scène à M. Hostein : de l'or, encore de l'or et rien que de l'or ; et des croix, donc ! Dans une petite loge, sur le théâtre, à la gauche du spectateur, les princesses du sang : dans les baignoires fermées par les bas-côtés, les critiques et le menu fretin des invités, des amis officiels ou non ; puis une cargaison de dames en tenue de messe de mariage, émaillant les habits noirs.

« On est debout ou mal assis ; impossible de se moucher ; une chaleur de serre-chaude pour faire mûrir des ananas.

« Les placiers, nous voulons dire les maîtres des cérémonies, ne savent où donner de la tête ; de tous les côtés s'élèvent des réclamations. Ils vont, ils viennent. La musique se tient dehors pour amuser les badauds. »

Elle allait être fièrement agitee, la session qui s'ouvrait de la sorte !

Le 27 décembre, l'empereur adressa à M. Emile Ollivier une lettre dans laquelle il le chargeait de composer un cabinet.

Après quelques jours de négociations, le nouveau ministère était nommé.

Sa composition parut dans le *Journal officiel* du 2 janvier 1870 ; la voici :

M. Emile Ollivier, à la justice ; M. Napoléon Daru, aux affaires étrangères ; M. Chevandier de Valdrôme, à l'intérieur ; M. Buffet, aux finances ; le général Le Bœuf, à la guerre ; l'amiral Rigault de Genouilly, à la marine ; M. Segris, à l'instruction publique ; M. de Talhouët, aux travaux publics ; M. Louvet, au commerce ; M. Maurice Richard, aux beaux-arts, qui furent séparés de la maison de l'empereur ; M. de Parieu fut nommé président du Conseil d'État.

Un événement imprévu allait encore augmenter l'animation contre l'Empire.

Le 10 janvier 1870, vers 4 heures de l'après-midi, le bruit se répandit dans Paris que le prince Pierre Bonaparte, demeurant à Auteuil, avait, après une altercation des plus vives, tué d'un coup de revolver l'un des rédacteurs de la *Marseillaise*, M. Yvan Salmon plus connu sous le nom de Victor Noir.

En effet, ce jour-là à une heure et demie, plusieurs personnes virent sortir de la maison du prince Pierre Bonaparte, un homme levant son chapeau en l'air et criant : « on assassine dans la maison du prince Bonaparte ! *Au secours ! au secours !* » Un ouvrier maçon pénétra sous la porte cochère ; presque au même moment, M. Louis Voogts, concierge, rue Erlanger, 1, entrait sous cette porte. Ils aperçurent M. Victor Noir qui venait de tomber à genoux sur le pavé, et qui essayait de se soutenir.

M Voogts lui souleva la tête. M. Noir essaya de prononcer quelques mots, mais il fit signe qu'il étouffait. M. Voogts, ne voyant pas de trace de sang, écarta vivement la redingote et le gilet du blessé et reconnut alors à la hauteur du cœur une profonde blessure d'où le sang s'échappait, inondant la chemise et le pantalon. Aidé du maçon et d'une autre personne, M. Voogts transporta le blessé chez M. Mortreux, pharmacien, dont la boutique est située à quelques mètres de la maison du prince Bonaparte. Un médecin, le docteur Samazeuilh, qui habite au-dessus de la pharmacie, descendit immédiatement et examina la blessure. Il reconnut que M. Victor Noir était mort ; il avait succombé pendant le trajet.

Le docteur Samazeuilh manda aussitôt son confrère, le docteur Pinel, qui demeurait avenue d'Eylau, 97, et qui ne tarda pas à arriver.

Ce fut celui-ci qui se chargea des premières constatations.

La balle avait touché à sept centimètres en dedans et à trois centimètres au-dessous du mamelon gauche, région qui correspond à la pointe du cœur. Le stylet explorateur mesura deux centimètres et demi de profondeur. La balle, que la blessure a fait reconnaître avoir un diamètre de huit millimètres, s'était égarée dans l'intérieur du poumon, après avoir traversé le péricarde et intéressé le ventricule gauche du cœur.

Le docteur Pinel estima que la mort devait avoir eu lieu un peu moins de dix minutes après la blessure reçue.

Au moment où M. Pinel achevait ces constatations, M. Morel, médecin du prince Pierre Bonaparte, le faisait prier de vouloir bien se transporter au domicile de celui-ci, pour reconnaître une contusion que le prince déclarait avoir reçue pendant la lutte.

M. Pinel constata en effet une légère ecchymose à la région mastoïdienne du côté gauche, dont il n'a pu apprécier la cause. La chair était

meurtrie, et bleuissait lorsque M. Pinel fut appelé.

Vers deux heures et demie, MM. de Fonvielle, Grousset, Sauton et le docteur Pinel firent apporter une civière et reconduisirent le cadavre de Victor Noir à son domicile, passage Masséna, à Neuilly.

Le funèbre cortège suivit les fortifications, escorté de quelques personnes, de plusieurs sergents de ville et de la voiture qui les avait conduits à Auteuil.

L'empereur apprit la nouvelle de l'événement à la gare de Montparnasse, en descendant du train qui le ramenait de Rambouillet. M. Piétri, préfet de police, qui venait de la savoir à l'instant par un agent qu'on lui avait expédié, la transmit à Napoléon III qui devint très pâle, et demanda au préfet de déférer immédiatement l'affaire à la justice.

Le préfet rentra sur-le-champ à la préfecture, où il fit appeler dans son cabinet le procureur général et le procureur impérial.

En quittant la chambre, après s'être fait remettre toutes les notes concernant l'affaire, M. Émile Ollivier donna l'ordre d'arrêter le prince, puis il se rendit au château, où l'empereur l'attendait.

Il lui exposa au point de vue juridique la gravité de la situation dans laquelle se trouvait M. Pierre Bonaparte, et lui annonça qu'il venait de prescrire l'ouverture immédiate de l'instruction, dont le premier devoir était de s'assurer de la personne du coupable.

— J'approuve tout ce que vous avez fait, aurait dit l'empereur ; personne dans ma famille n'est au-dessus des lois, et la justice doit suivre son cours avec la plus large publicité possible.

Le jour même de l'attentat, le prince Pierre Bonaparte se constituait prisonnier à la Conciergerie, et dès le lendemain un décret de l'empereur convoquait la haute cour de justice à l'effet de traduire devant elle l'inculpé.

La chambre des mises en accusation était composée des cinq juges suivants : les conseillers à la cour de cassation d'Oms, Lascoux, Mercier, Voirhaye, Rieff, et des deux juges suppléants Guillemard et Moignon, également conseillers à la cour de cassation.

La chambre de jugement se composait des cinq conseillers à la cour de cassation dont les noms suivent : MM. Quénault, Zangiacomi, Glandaz, Poulliaude de Carnière et Boucly, et des deux juges suppléants; MM. Gastambide et Savary, également conseillers à la cour de cassation.

Pierre Bonaparte occupa dans la tour dite de Montgomery, le salon faisant partie des appartements privés de M. Grobon, directeur de la prison.

Le prince eut la faculté d'y recevoir sa famille et ses amis; ce fut un va-et-vient continuel, et, grâce à la bienveillance du directeur, les visiteurs n'éprouvèrent de difficulté d'aucune sorte pour approcher le prisonnier.

La nouvelle de ce meurtre produisit une sensation considérable dans Paris, la jeunesse de Victoir Noir et les détails de l'événement provoquaient un sentiment unanime de vive indignation contre l'accusé.

Le lendemain, le journal la *Marseillaise* parut encadré de noir avec cet article de Rochefort :

« J'ai eu la faiblesse de croire qu'un Bonaparte pouvait être autre chose qu'un assassin.

« J'ai pu imaginer qu'un duel loyal était possible dans cette famille, où le meurtre et le guet-apens sont de tradition et d'usage.

« Notre collaborateur Paschal Grousset a partagé mon erreur, et aujourd'hui nous pleurons notre pauvre et cher ami Victor Noir, assassiné par le bandit Pierre-Napoléon Bonaparte.

« Voilà dix-huit ans que la France est entre les mains ensanglantées de ces coupe-jarrets qui, non contents de mitrailler les républicains dans les rues, les attirent dans des pièges immondes pour les égorger à domicile.

« Peuple français, est-ce que décidément tu ne trouves pas qu'en voilà assez ? — Henri Rochefort. »

Ce jour-là, la séance de la Chambre des députés fut des plus tumultueuses et à la fois des plus graves « dans un coin de la salle des Pas-Perdus, on se montrait un homme pâle, bien vêtu, frisé et qui se tenait un peu courbé dans l'attitude d'un élégant désespoir, c'était M. Paschal Grousset qui répétait de temps à autre un serment qu'il n'a pas tenu. « Pierre Bonaparte mourra de ma main. »

Les funérailles de Victor Noir eurent lieu le 12 janvier.

La famille avait décidé que l'enterrement se ferait à Neuilly.

Or, un très grand nombre de personnes voulaient que l'inhumation se fît au Père-Lachaise. Cette proposition avait eu de l'écho et les plus acharnés demandaient qu'on dételât les chevaux et qu'on traînât le cercueil à Paris.

Cette modification eût donné lieu sans doute à une manifestation dont on ne pouvait prévoir les incidents, ni la portée. La famille résolut de s'en tenir à ce qui avait été convenu.

Cependant, l'effervescence croissant, on décida qu'il fallait consulter la foule.

M. Rochefort se mit à la fenêtre et recommanda le calme. Il était très pâle, ses yeux étaient humides, sa bouche avait un mouvement nerveux qui faisait peine à voir.

— Citoyens ! dit-il, je vous recommande le calme... Respectez notre cher mort, ne troublez pas ses funérailles. Voulez-vous qu'il soit enterré à Neuilly ?

— Oui ! oui !... répondirent un grand nombre de voix.

Une nouvelle discussion s'engagea, l'altercation devint très vive. M. Gustave Flourens, appelé



La force armée contient la foule au retour des funérailles de Victor Noir. (Page 303, col. 2.)

par M. Rochefort, monta et redescendit rapidement l'escalier. Quelques paroles acerbes furent échangées; M. Rochefort répéta énergiquement qu'il ne fallait pas emporter le cercueil à Paris.

Les porteurs des pompes funèbres s'arrêtèrent avec leur fardeau sur le palier du quatrième étage.

Des clameurs se firent entendre ; M. Louis Noir descendit rapidement, s'élança dans la cour et, d'une voix forte et vibrante :

— Citoyens, je vous en supplie, je vous en conjure, laissez-nous passer !... Laissez-nous emporter notre enfant à sa dernière demeure... Troubler ces funérailles serait odieux, infâme ! N'avez-vous pas entendu que la grande voix du peuple a crié : A Neuilly !... Place ! place !

L'émotion était profonde.

— Place! place ! répéta la foule.

Mais elle était si compacte qu'elle ne pouvait ni avancer ni reculer.

Les porteurs déposèrent le cercueil dans le vestibule ; on le couvrit d'un drap noir, et, à ce drap des mains pieuses fixèrent deux bouquets d'immortelles rouges, et un bouquet de fiancé ; Victor Noir devait se marier quinze jours plus tard.

Quatre amis du défunt enlevèrent le cercueil, mais ce ne fut pas chose facile que d'arriver à pouvoir le placer sur le char funèbre. Il fallut lutter en désespéré contre la foule.

Enfin le convoi se mit en marche.

En suivant l'avenue, dans la direction de Courbevoie, le corbillard allait au pas, suivi et précédé par une foule dont il eût été impossible de déterminer le nombre. Rochefort était assis sur la planchette de derrière, faisant face à la foule qui suivait et lui adressait de temps en temps de courtes allocutions. Tout à coup, on le vit pâlir et il s'écria :

— De grâce, citoyens, un peu de place, j'étouffe.

En même temps il chancela.

On le reçut immédiatement, et on le soutint jusqu'à une voiture qui se trouvait sur la gauche. Rochefort put y monter à grand'peine, et là, sa tête s'inclina sur sa poitrine : il était horriblement pâle. Quelqu'un lui apporta un verre d'eau, il l'écarta de la main et refusa de le prendre. Puis il murmura :

— Conduisez-moi dans une maison, je n'en puis plus.

Alors quatre hommes l'aidèrent à descendre,

on le soutint par les épaules et par les jambes, et il fut conduit dans un magasin d'épicerie portant le n° 107 de l'avenue de Neuilly chez madame veuve Baux et bientôt un drapeau flotta au premier étage, au-dessus de la boutique comme si c'était la demeure de quelque officier.

Mais empruntons à la *petite Presse* le récit d'un assistant :

« Les portes de la petite nécropole étaient naturellement fermées. Quoique élevés d'une vingtaine de pieds, les murs avaient été pris d'assaut. On se faisait la courte échelle pour les escalader.

« Un grand chantier de pierre, contigu au cimetière, ne put résister à la pression de la foule. On envahit toutes les piles de pierre, les toitures des chantiers, la crête des murs.

« Des échelles trouvées sous un hangar furent appliquées dans l'intérieur du cimetière ; par là passèrent trois à quatre mille hommes et femmes.

« Une pareille agglomération devait amener des accidents.

« Sur les murs du cimetière où se tenaient à cheval, debout ou assis, les plus audacieux, il y eut des remous qui firent perdre l'équilibre à quelques-uns qui se cassèrent les membres en tombant sur le sol.

« Nous ne parlons pas des paletots déchirés, des crinolines arrachées, des robes déchiquetées, des chapeaux perdus; on n'avait qu'une seule préoccupation : voir défiler le cortége et approcher le plus près possible de la fosse où allait être enfermé Victor Noir.

« A trois heures, il circule dans les groupes une nouvelle qui déconcerte tout le monde.

« On dit que le corps a pris la route de Paris et qu'il ne sera pas inhumé au cimetière de Neuilly.

« La lenteur forcée du convoi à travers les deux cent mille personnes qui se pressent dans l'avenue de Neuilly, et le retard qui en résulte, avaient seuls donné lieu à cette fausse information.

« A quatre heures, des ouvriers viennent enfin annoncer que le convoi est arrivé à la porte du cimetière.

« On s'en aperçoit en voyant les spectateurs perchés au loin dans les arbres et sur les toits des maisons se découvrir avec recueillement.

« Alors se fait un silence de mort.

« — Chapeau bas! crie-t-on de tous côtés, en même temps qu'on force un grand nombre de personnes à descendre du haut des monuments où elles viennent de se placer pour mieux jouir du coup d'œil.

« La cohue est si compacte dans le cimetière que le cortège ne met pas moins de vingt minutes pour parvenir à la sépulture du défunt.

« Louis Noir conduit le deuil, derrière la bière qui renferme les restes mortels de son frère.

« Le char arrive enfin devant la petite porte du cimetière, porte carrée ; l'entrée est obstruée par le peuple. Gustave Flourens monte sur le siège, harangue la foule et réclame un passage pour le mort. La bière est enlevée par vingt hommes qui se disputent pour porter le corps du malheureux Victor Noir.

« Le chapeau et le gant qu'il portait sont déposés sur le cercueil dépourvu de son drap mortuaire.

« Bousculés, écrasés, aplatis, nous arrivons à la porte du cimetière.

« M. Louis Noir précède le cortège. On fait en ce moment une tentative pour le porter en triomphe. Mais il se refuse à toute espèce d'ovation et réclame encore une fois le calme, la dignité; il invoque le respect dû aux morts.

« On entre enfin. Il est près de quatre heures,

« La foule se répand dans le cimetière. Chacun veut être au permier rang; on se presse encore, on se pousse, chacun veut voir. Beaucoup de personnes cependant essayent de résister à la foule et semblent vouloir se tenir pieusement à l'écart.

« Mais chez la plupart la curiosité l'emporte. On monte sur les tertres, on se hisse sur les monuments, sur les arbres même. Quelques balustrades cèdent sous le poids de la foule de plus en plus compacte.

« Cependant, un peu de recueillement succède aux cris de tout à l'heure; plusieurs personnes ont réclamé le silence et ont été approuvées.

« Après avoir traversé quelques contre-allées, le cortége arrive devant la fosse.

« Ici l'émotion fut profonde. Le silence fut solennel. La fosse fut en une minute à demi remplie de bouquets d'immortelles, de gerbes de roses blanches, de violettes et même d'humbles chrysanthèmes.

« Puis sur ce monceau de fleurs tomba une large couronne avec cette inscription : *la démocratie à Victor Noir*.

« C'est avec peine que l'on obtient un instant de silence pour laisser parler les orateurs.

« C'est d'abord M. Millière qui prend la parole. ous sommes trop loin pour entendre le discours qu'il prononce.

« M. Gustave Flourens parle ensuite, puis M. de Fonvielle, puis deux ou trois autres.

« Quand les discours sont finis, la foule, bruyante de nouveau, se dirige vers toutes les issues du cimetière.

« Enfin, on se retrouve sur la grande avenue de Neuilly et tout le monde rentre à Paris.

« Ce retour fut lamentable : La foule qui n avait pu pénétrer dans le cimetière était lasse, découragée, un certain nombre de citoyens avaient même pris la détermination de se retirer et retournaient chez eux, mais voici qu'un grondement prolongé appelle notre attention, dit un des témoins de cette scène. Rochefort dans le fiacre où il est transporté, fait volte-face et à sa suite une immense colonne se forme et s'avance en chantant. La *Marseillaise* et le *Chant du départ* jettent une

animation indescriptible. Nous répétons tous sans hésiter à pleine voix les chants de guerre que nous aimons et qui nous soulagent. Les chapeaux s'agitent. Les mains s'élèvent dans l'air. C'est un frémissement universel.

« Ceux, dit à son tour M. J. Claretie, qui étaient mêlés à cette foule n'oublieront jamais en effet l'impression grondante, le formidable mugissement de cette mer humaine qui montait en chantant l'avenue de Neuilly. Le soir venait et le ciel avait au couchant des rougeurs à la fois hivernales et orageuses qui parfois se teintaient de reflets d'acier. Lentement, une masse noire montait vers l'arc de Triomphe et les chants révolutionnaires s'en échappaient comme des bruits sortent d'une fournaise. Cette masse noire semblait grossir. Au-dessus d'elle flottait on ne savait quelle chose lugubre et menaçante qu'on prenait de loin pour une guenille figurant un drapeau rouge, et qui était simplement un de ces ballons captifs des enfants, un ballon rose agité au bout d'un bâton, mais on sentait passer dans l'avenue on ne savait quels frissons inconnus.

« Plus loin, au rond-point des Champs-Elysées, cette foule allait rencontrer, immobiles et les sabres nus, des escadrons de chasseurs, et devant ces longues files menaçantes de cavaliers elle allait se briser et se disperser, ne jetant plus que des cris isolés dans les hauts quartiers. Mais là, en ce moment, elle paraissait résolue et menaçante comme aux jours des plus terribles combats. Et pourtant, encore une fois, aucune lutte n'était possible. Toute collision eût abouti à un massacre.

« Nous étions cent mille, raconte un écrit qu'il cite de M. Bazère. Il y avait presque toutes les corporations ouvrières avec leurs insignes et en corps. Il y avait des bourgeois. Il y avait des femmes, des jeunes filles, des enfants. Mais la porte Maillot approche, un groupe d'hommes sombres nous attend. Que va-t-il faire ? Nous passons ; ils s'efforcent d'être impassibles sans parvenir pourtant à dissimuler leur colère qui naît. A mesure que la colonne se déploie, la colère de ces gens grandit. Leurs visages se contractent. Ils serrent de leurs doigts crispés les casse-tête qu'ils cachent sous leurs larges manteaux et se préparent. Puis l'instinct les domine, ils se ruent et blessent des nôtres ; nous en connaissons trois et ce n'est pas tout.

« Nous passons la barrière de l'Étoile. Ici un incident très important. Un dragon se mêle à nous et crie, joignant son enthousiasme au nôtre : « Vive la République ! »

« Nous continuons. Un autre danger nous menace. Tous nous le pressentons. Au rond-point des Champs-Élysées, inévitablement on nous guette. Les chants continuent. Nous y voici. On chante plus fort. Puis un roulement de tambours résonne. C'est une sommation. Rochefort saute de sa voiture et veut courir au Corps législatif. Il arrive devant un commissaire, debout à quelques mètres d'un escadron de chasseurs à cheval, l'épée au poing.

« — Je désire passer, dit-il.

« — Vous ne passerez pas, on va charger.

« — Mais je suis M. Henri Rochefort, député au Corps législatif.

« — Ah ! c'est vous alors qu'on sabrera le premier.

« Puis à la suite de cette réponse, second roulement, seconde sommation. Ces cent mille hommes qui nous accompagnaient sont dispersés. A peine restons-nous une trentaine autour du représentant en face des chevaux impatients et des armes nues. Rochefort s'éloigne et gagne avec Grousset le palais Bourbon. Pour nous, nous défilons devant eux en criant :

« — Vive l'armée !

« Ils ne bronchent pas.

« Notre petite troupe suit l'avenue de Wagram et gagne le pont, Là, c'est un escadron de dragons. Nous sommes sur l'autre bord. L'esplanade des Invalides apparait, vaste gouffre où trente mille hommes peut-être sont postés, la cavalerie sur les devants, l'infanterie appuyée contre l'École militaire, nous nous comptons, nous sommes six.

« Qu'étaient devenus nos cent mille compagnons ? »

Mais terminons l'affaire du prince Napoléon Bonaparte :

Le 12 janvier eut lieu le premier interrogatoire et le 19 février, après l'avis de la chambre des mises en accusation renvoyant le prince devant la haute cour de justice sous la double prévention de meurtre et de tentative de meurtre, un nouveau décret convoquait la haute cour pour le 21 mars.

La ville de Tours était le lieu désigné.

Nous ne reproduirons pas les débats et nous nous contenterons de donner l'acte d'accusation :

« Le 10 janvier dernier, vers une heure et demie de l'après-midi, MM. Yvan Salmon, dit Victor Noir, et Ulrich de Fonvielle, rédacteur du journal *la Marseillaise*, se rendaient à Auteuil au domicile du prince Pierre-Napoléon Bonaparte. Ils étaient chargés de lui remettre, au nom de M. Paschal Grousset, un cartel motivé par une lettre du prince, insérée le 30 décembre dernier dans le journal *l'Avenir de la Corse*. M. Paschal Grousset se prétendait offensé par cette lettre, bien qu'il n'y fût pas nommé, et demandait une réparation par les armes. Il avait accompagné ses deux témoins jusqu'à Auteuil.

« De son côté, le prince Pierre avait dès la veille, 9 janvier, adressé une provocation à M. Rochefort, directeur de la *Marseillaise*, au sujet d'un article portant la signature : « Lavigne » et dans lequel des insultes lui étaient adressées

« Pendant que M. Paschal Grousset attendait dans la rue avec une autre personne qu'il avait, dit-il, rencontrée en route et emmenée, MM. Noir et de Fonvielle furent introduits auprès du prince. Quelques instants après, M. Noir sortait en chancelant et venait s'affaisser sur le trottoir, puis bientôt M. de Fonvielle se précipitait hors de la maison, la tête nue, brandissant dans sa main droite un revolver à six coups et criant : A l'assassin !

« M. Noir était porté immédiatement dans une pharmacie voisine, où il rendait le dernier soupir sans avoir proféré une seule parole. Il avait reçu un coup de feu dans la région du cœur, et la blessure avait déterminé une hémorrhagie presque foudroyante.

« Le paletot de M. de Fonvielle portait aussi la trace d'un coup de feu.

« Que s'était-il passé dans la maison du prince? Quelles avaient été les circonstances de la scène qui venait de se terminer si douloureusement?

« Deux versions sont en présence, celle de M. de Fonvielle et celle du prince.

« Voici la première, telle que M. de Fonvielle l'a formulée dans l'instruction :

« J'ai été chargé avec mon camarade Victor Noir, par Paschal Grousset, journaliste, notre ami commun, de faire connaître au prince Pierre Bonaparte que nous étions chargés de lui demander une réparation par les armes, Grousset se prétendant grossièrement insulté par lui.

« Nous nous sommes trouvés ce matin, Noir, Grousset et moi, réunis au journal *la Marseillaise*. Noir avait une voiture de place dont je ne me rappelle pas le numéro. Nous sommes partis du journal la *Marseillaise* vers une heure : nous sommes allés directement à Auteuil. Je ne me rappelle plus bien le chemin que nous avons pris ; il me semble cependant que nous avons passé le long de la Seine et devant le Trocadéro.

« Peu de temps avant notre arrivée à Auteuil, à un endroit que je ne pourrais préciser, Noir a appelé Sauton, qui est monté en voiture avec nous.

« A notre arrivée devant la maison du prince, nous sommes descendus tous les quatre : nous avons gardé notre voiture; Grousset et Sauton sont restés à se promener devant la maison; Noir et moi sommes entrés; nous avons parlé à deux domestiques, demandant si le prince était chez lui ; on nous a répondu que oui, après nous avoir demandé qui nous étions; nous avons remis nos cartes; quelques instants après on nous a fait entrer dans une pièce au premier étage, qui est, je crois, un grand salon, nous nous sommes assis en attendant. Peu d'instants après, peut-être six minutes, le prince est sorti d'une chambre voisine ; il était en pantalon ample et en tenue d'intérieur.

« — Monsieur, lui dis-je, mon ami Victor Noir et moi, nous venons de la part de M. Paschal Grousset remplir une mission que cette lettre vous expliquera.

« En même temps je lui ai tendu la lettre que vous me représentez et que je consens à signer *ne varietur*.

« — Le prince prit la lettre et me répondit :

« — Vous ne venez donc pas de la part de Rochefort ? Vous n'êtes donc point de ses manœuvres?

« — Veuillez lire cette lettre, monsieur, et vous verrez qu'il ne s'agit pas de M. Rochefort

« Il prit la lettre, s'approcha d'une fenêtre, et la lut, puis la pliant en deux, il la jeta sur une chaise et s'avança vers nous :

« — J'ai provoqué M. Rochefort, dit-il, parce que M. Rochefort est le drapeau de la crapule; quant à M. Groussel, je n'ai rien à lui répondre. Est-ce que vous êtes solidaires de ces misérables?

« — Monsieur, lui répondis-je, nous venons loyalement, courtoisement, vous demander une réponse.

« — Êtes-vous solidaires de ces gens-là? interrompit-il.

« Victor Noir répondit :

« — Nous sommes solidaires de nos amis.

« Le prince donna un soufflet à Victor Noir, fit un pas en arrière, tira brusquement un revolver de sa poche, dans laquelle était plongée sa main, et fit feu sur Noir. Ce dernier porta ses mains à sa poitrine et sortit par la porte par laquelle nous étions entrés.

« Aussitôt le prince dirigea son pistolet contre moi et fit feu une seconde fois, pendant que je cherchais à prendre mon pistolet, qui se trouvait dans un étui dans la poche de mon paletot.

« Le prince se mit devant la porte en me visant, déchargea une troisième fois son arme et je sortis en criant : A l'assassin ! Je traversai plusieurs pièces, je descendis l'escalier par lequel nous étions montés, et je trouvais sur le trottoir Noir expirant. »

Le récit du prince Pierre diffère essentiellement de celui de M. de Fonvielle. Voici ses déclarations :

« J'ai écrit à Rochefort une lettre qui doit être publiée dans les journaux de ce soir. Je lui proposais de me battre en duel avec lui. Aujourd'hui, vers deux heures et demie, je me trouvais dans ma chambre en pantalon à pieds et en robe de chambre. Je venais de me lever, après avoir reçu la visite de mon médecin qui me soigne depuis quelques jours pour une forte grippe. Une femme à mon service est venue m'avertir que deux messieurs demandaient à me voir ; elle me remit leurs cartes, je crus que ces personnes venaient de la part de Rochefort, et je dis de les faire entrer, sans lire les noms qui étaient sur leurs cartes.

« Je les fis attendre une minute à peine. Lors-



Arrestation de Megy, rue des Moines, à Batignolles (11 février 1870). (Page 308, col. 1.)

que j'entrai dans le salon, je me trouvai en face de deux individus qui avaient les mains dans leurs poches et se présentaient d'une manière provocante. Il me semble qu'ils avaient déposé leurs chapeaux sur les meubles. Je ne connaissais pas ces individus, je ne les avais jamais vus. Ils me dirent presque en même temps : *Nous sommes chargés de cette lettre*, et l'un d'eux, je crois que c'est le plus petit, me tendit la lettre que vous me représentez, et qui est signée : Paschal Grousset.

« Je regardai superficiellement cette lettre. Je vis la signature et je dis : *Avec Rochefort volontiers, avec ses manœuvres, non!* Le plus grand me dit alors très impérieusement : *Lisez donc la lettre!*

« Je répliquai : *Elle est toute lue; en êtes-vous solidaires?* A ces mots, le plus grand (Noir) me frappa vivement à la joue gauche d'un coup de poing. Je vis le plus petit s'armer d'un pistolet qu'il a tiré de sa poche ; il a cherché à l'armer en s'appuyant sur sa main gauche dans laquelle se trouvait l'étui du pistolet. Je me suis reculé de deux pas ; j'ai tiré de ma poche droite un pistolet à cinq coups que je porte habituellement sur moi ; j'ai tiré un coup sur le plus grand, j'étais à deux ou trois mètres de lui. Il s'est retourné immédiatement et a quitté le salon par la porte de la salle d'armes, par laquelle il était entré.

« Tout cela n'a duré qu'un instant. Le plus petit s'était jeté derrière un fauteuil d'où il cher-

chait à tirer sur moi. J'ai alors tiré sur lui un coup de mon pistolet, qui ne l'a pas atteint. Il a alors quitté sa place et s'est dirigé en se baissant à demi vers l'autre porte du salon qui donne dans le billard.

« Dans ce trajet il a passé tout près de moi. Mais son attitude n'étant plus menaçante, je n'ai pas tiré sur lui. Il eût été tué presque à bout portant. Je l'ai suivi à distance. Lorsqu'il a été dans le billard, à la hauteur de la porte de la salle à manger, il s'est retourné et m'a visé avec son pistolet. Je lui ai alors tiré un nouveau coup de pistolet qui ne l'a pas atteint, et le second individu a disparu à son tour. »

« Telle est la version présentée par l'accusé. Elle est en opposition formelle avec celle de M. de Fonvielle sur la question importante de savoir par qui le premier acte de violence a été commis dans la scène du 10 janvier.

« L'information a recueilli sur ce point les renseignements suivants :

« Plusieurs personnes ont constaté sur le visage de l'accusé l'empreinte certaine d'un coup. M. le docteur Morel, qui a vu le prince vers deux heures et demie, déclare qu'il avait sur la joue gauche une très forte rougeur avec une apparence d'ecchymose et de gonflement. La même constatation a été faite par M. le docteur Pinel et par plusieurs autres témoins.

« D'autre part, certaines paroles recueillies de la bouche de M. de Fonvielle tendent à établir que M. Victor Noir a réellement frappé le prince au visage.

« M. Lechantre, boucher à Auteuil, a entendu pendant qu'il aidait à transporter le corps de M. Victor Noir à la pharmacie, une personne qui disait derrière lui : « Il a tué mon ami, mais c'est égal, il a reçu un bon soufflet. » Immédiatement après, entendant parler M. de Fonvielle dans la pharmacie, Lechantre a parfaitement reconnu, dit-il, la voix qui avait prononcé les paroles qui viennent d'être rapportées.

« Un autre témoin, M. Vinviolet, architecte présent au moment de la mort de Victor Noir et qui a entendu M. de Fonvielle raconter la scène, affirme que celui-ci a déclaré qu'à la suite des propos échangés avec le prince, Victor Noir s'était avancé et l'avait souffleté. Le jour même, M. Vinviolet a rapporté ce propos à d'autres personnes qui ont confirmé sa déclaration.

« M. Mourgoin, architecte, a entendu de la bouche de M. de Fonvielle un propos, qui sans être aussi précis, reste cependant très significatif : « Victor Noir a donné ou a été pour donner un soufflet au prince. » Le témoin affirme que M. de Fonvielle a employé l'une ou l'autre de ces locutions.

« Enfin dans le poste de police où il avait été conduit pour y faire ses déclarations, M. de Fonvielle, racontant aux agents présents toutes les circonstances de sa démarche chez le prince et des propos échangés, ajoutait « que son ami, se sentant froissé, se serait avancé et vous comprenez !... »

« Les agents expliquent que M. de Fonvielle, en prononçant ces paroles, levait la main dans l'attitude d'un homme qui va frapper ; ils déclarent que si M. de Fonvielle n'a pas dit que Noir eût frappé le prince, il faisait du moins un geste signifiant qu'un coup avait été porté par Noir.

« A ces diverses dépositions doivent être opposés des témoignages d'après lesquels M. de Fonvielle, aussitôt après le drame d'Auteuil, aurait fait un récit dont ses déclarations devant le magistrat instructeur ont été l'exacte reproduction. Il faut citer notamment M. Grousset, M. Mortreux dans la pharmacie duquel la victime a été transportée, et M. le docteur Samazeuilh, qui s'est trouvé présent au moment de la mort de la victime.

« Tous trois ont entendu M. de Fonvielle raconter que l'accusé avait frappé au visage M. Victor Noir avant de faire feu sur lui.

« Quoi qu'il en soit, et la raison de l'accusé dût-elle être acceptée, il n'en restait pas moins établi qu'il a volontairement donné la mort à M. Victor Noir.

« La justice ne saurait admettre que ce crime puisse être justifié par l'acte de violence auquel la victime se serait laissé entraîner.

« Il est également certain que l'accusé a déchargé deux fois son pistolet sur M. de Fonvielle.

« En conséquence, etc. »

Les débats se prolongèrent jusqu'au 25 mars et se terminèrent par un verdict négatif sur les questions de meurtre et de tentative de meurtre qui avaient été posées.

Les premiers mois de 1870 furent très froids à Paris, et si les membres du Skating-Club pouvaient se livrer à leur exercice favori du patinage sur le lac du bois de Boulogne uni comme un miroir, nombre de gens grelottaient dans les mansardes sans feu, et plusieurs moururent par suite de la rigueur de la température.

A la fin de février, au moment où la Seine commençait à charrier, un gamin de quinze à seize ans, un voyou en blouse blanche et coiffé d'une casquette cirée, paria qu'il descendrait la Seine sur un glaçon de son choix, du pont Napoléon de Bercy au viaduc d'Auteuil, armé d'une perche pour gouvernail et aviron.

Le pari accepté, il monta sur un épais et grand glaçon, et partit pour son voyage d'assez long cours. Aidé de sa perche, il gouvernait son fragile esquif et en écartait les glaçons qui auraient pu entraver sa marche. Il passa tous les ponts bien vite garnis de curieux qui le regardaient et, parti à une heure et demie du pont Napoléon, il arriva, comme cinq heures sonnaient, au viaduc d'Auteuil.

Dans ce même mois de février, il arriva encore

un événement se rattachant à la politique, qui produisit une grande impression à Paris.

Mais d'abord remontons au mois précédent, à la suite d'articles de la *Marseillaise*, relatifs à l'affaire du prince Pierre Bonaparte, M. Henri Rochefort avait été condamné à six mois de prison et 3,000 francs d'amende, M. Paschal Grousset à six mois de prison et 2,000 francs d'amende, et M. Dereure, gérant de la *Marseillaise*, à six mois de prison et 2,500 francs d'amende.

Or, alors que le garde des sceaux demandait l'exécution de ce jugement et que la Chambre la votait, M. Rochefort annonçait dans son journal qu'il ferait, le 7 février, avec M. Flourens, une conférence sur Voltaire, au profit d'un détenu politique, dans la salle de la *Marseillaise*, rue de Flandre, 51, à huit heures du soir.

« Dès huit heures du soir, dit l'auteur de l'*Histoire de la Révolution de* 1870-71, de nombreuses escouades de sergents de ville se massaient dans la rue de Flandre, attendant l'arrivée de M. H. Rochefort. A huit heures et demie, celui-ci descendait de voiture et, acclamé par la foule, il allait entrer dans la salle où l'attendait le public, lorsque le triple cordon d'agents de police qui l'avait laissé passer se referme, l'entoure, et un commissaire de police l'appréhende au corps. M. Rochefort recule, son chapeau tombe, on l'entraîne brusquement au bureau de police voisin, dans le passage. Rochefort avait eu le temps de recommander à ses amis de ne point faire appel au peuple. Mais à peine était-il mené au galop d'une voiture à Sainte-Pélagie, c'est-à-dire à neuf heures du soir, que déjà Flourens avait jeté le cri qu'il étouffait depuis le 12 janvier dans sa poitrine.

« C'était Flourens qui présidait la réunion. Lorsqu'il apprit l'arrestation de M. Rochefort, il devint pâle, se dressa de toute sa hauteur au fond de cette salle aux piliers de bois, éclairée par des lampes à pétrole, échauffée et tumultueuse ; et, annonçant que l'attentat était consommé, il déclarait le gouvernement déchu, la révolution en permanence et tirant de sa gaine une longue épée, armant un revolver :

« — Citoyens, dit-il, je vous invite tous à vous armer et à marcher contre l'Empire pour la défense des lois et du suffrage universel, violé en Rochefort, notre représentant.

« Des cris violents lui répondent : Vive Rochefort ! vive la République ! Flourens se retourne vers M. Barlet, commissaire de police, qui représentait l'autorité à cette réunion, et le saisit au collet en lui disant :

« — Je vous arrête.

« Puis, le revolver au poing :

« — Marchez à côté de moi, ajouta-t-il, conduisez-vous bien ou vous êtes mort. Un geste, un seul geste douteux à vos agents vous perdrait. Faites-leur signe de ne pas bouger, votre vie en dépend. »

Et Flourens entraînant le commissaire, sortit suivi d'une soixantaine de jeunes gens.

On entendit alors deux ou trois coups de feu tirés en l'air.

Flourens et ses amis gagnèrent les boulevards extérieurs qu'ils remontèrent dans la direction de Belleville. Là, se trouvaient une centaine d'hommes mal armés qui les aidèrent à construire des barricades à l'aide d'omnibus et de voitures renversés, accumulés les uns sur les autres, des matériaux de maisons en construction, de démolitions et de pavés.

Le commissaire de police était parvenu à recouvrer la liberté.

Flourens s'était rendu au théâtre de Belleville dans l'espoir d'y trouver des armes ; mais il ne trouva rien, et quand il revint vers les barricades, elles étaient à peu près abandonnées.

Les agents de police, armés d'épées, et des gardes municipaux, se rendirent facilement maîtres de cet embryon d'émeute. Quant à Flourens, il n'eut que le temps de se sauver chez un ami ; il resta caché là pendant quarante jours, et s'enfuit en Angleterre.

Le lendemain, 8 février, la journée fut relativement calme, mais dans la soirée, on recommença à élever des barricades à Belleville et dans le faubourg du Temple. Les magasins de l'armurier Lefaucheux, rue Lafayette, furent pillés et, sur le boulevard Montmartre, des agents de police, armés de casse-tête, chargèrent la foule compacte, houleuse, qui s'y était portée.

On se battit une partie de la nuit dans le faubourg du Temple, la barricade de la rue Saint-Maur fut prise et reprise trois fois, et plus de trois cents insurgés furent amenés prisonniers au dépôt de la Conciergerie.

Le journal la *Marseillaise*, dans son numéro du 9, fit une proclamation au nom de la démocratie outragée dans la personne de Rochefort et, dans la soirée, presque toute la rédaction qui avait signé cette pièce, fut mise en état d'arrestation.

En résumé, le nombre des gens arrêtés et prévenus de complot contre la sûreté de l'État et la vie de l'empereur, fut de 450.

Parmi ceux qui se trouvaient compromis dans cette affaire, figurait un sieur Megy, ouvrier mécanicien, demeurant rue des Moines, à Batignolles ; il fut décrété d'arrestation. Or, voici ce qu'on lisait dans la *Gazette des Tribunaux* du 12 février :

« Ce matin 11, vers six heures, M. Dorville, commissaire de police du quartier des Archives, s'était transporté, accompagné de M. Dumauchin, son secrétaire, et des inspecteurs de police, Monrot et Petitcolas, rue des Moines, 78, à Batignolles, pour mettre à exécution un mandat d'arrêt, lancé par M. le juge d'instruction Bernier contre le sieur Edmond Megy, ouvrier mécani-

cien, lequel habitait à l'adresse que nous venons d'indiquer, une chambre dans un hôtel garni.

« Le sieur Megy est inculpé de participation à un complot ayant pour but de changer la forme du gouvernement.

« M. Dorville, son secrétaire et les deux inspecteurs, après s'être renseignés, montèrent au deuxième étage de l'hôtel où était située la chambre de Megy.

« La clef était dans la serrure de la porte ; M. Dorville la tourna, mais il s'aperçut que la porte était fermée intérieurement. Il frappa alors.

« — Qui est là ? fit une voix.

« — Au nom de la loi, ouvrez ! dit le magistrat.

« — Attendez, je vais vous ouvrir, repondit-on ; mais on n'ouvrit pas.

« M. Dorville frappa de nouveau et réitéra son injonction, en ajoutant qu'il était porteur d'un mandat de justice.

« Mais probablement, en essayant d'ouvrir, M. le commissaire de police avait fait jouer le double pêne, ce qui ne permettait plus d'ouvrir de l'intérieur.

« L'inspecteur Petitcolas s'avança, fit de nouveau tourner la clef dans la serrure et la porte céda.

« M. Dorville voulut alors entrer dans la chambre. Il marchait le premier, ayant à son côté M. Dumauchin, qui, lui-même, avait à sa droite Petitcolas; l'inspecteur Mourot venait ensuite.

« Un individu était dans la chambre à quelques pas de la porte : c'était le sieur Megy. Dès qu'il aperçut le magistrat, il leva un pistolet dont il était armé, ajusta M. Dorville et fit feu. M. Dorville se jeta en arrière, une balle lui effleura la tempe : mais ce projectile atteignit Mourot ; il pénétra par l'oreille droite dans le crâne. En même temps, Megy referma la porte et se barricada dans sa chambre.

« Le malheureux inspecteur tomba sur le carré, baignant dans une marre de sang, complètement privé de sentiment.

« M. Dorville descendit rapidement dans la rue, suivi de l'inspecteur Petitcolas et de M. Dumauchin. Ce dernier courut chercher des sergents de ville, qui ne tardèrent pas à arriver. M. Dorville et ceux qui l'assistaient remontèrent au deuxième étage ; on enfonça la porte de la chambre de Megy.

« Megy, lui, avait ouvert sa fenêtre et criait à tue-tête : « Aux armes ! on assassine nos frères ! Les assassins sont en bas, les voyez-vous ? » Et il montrait du doigt le commissaire et les agents qui l'accompagnaient.

« M. Dorville, qui avait eu la figure brûlée par la poudre, et dont le sang-froid ne s'était pas démenti un instant, fit procéder immédiatement à l'arrestation de l'assassin.

« Quand il se vit entre les mains des agents, Megy s'écria : « Ne me faites pas de mal, ne me tuez pas ! » Il a été conduit au dépôt de la préfecture.

« Pendant ce temps, on relevait Mourot, on le déposait sur le lit de Megy, et un médecin, appelé en toute hâte, arrivait, examinait le malheureux inspecteur, et déclarait que le blessé, bien que respirant encore, ne tarderait pas à succomber. En effet, transporté à l'hospice Beaujon, Mourot expirait à dix heures du matin sans avoir repris connaissance.

« Mourot était âgé de trente-deux ans; il avait servi dans les zouaves de la garde ; il s'était marié il y a peu de temps et était père d'un jeune enfant.

« Après la perquisition, M. Dorville procéda à l'interrogatoire sommaire du prisonnier qui, après avoir donné son nom, son âge et sa profession, refusa de répondre à toutes les autres questions qui lui furent adressées.

« Ce n'est qu'à sept heures et demie que le commissaire de police quitta la chambre de Megy, suivi de deux sergents de ville portant le corps de l'agent. Deux autres sergents venaient ensuite, précédant Megy, tenu par deux sergents de ville. Le reste des agents fermait la marche.

« Megy était très pâle et paraissait fort ému.

« Deux fiacres requis par des agents à une station voisine attendaient à la porte de la maison.

« Dans le premier fiacre fut déposé le corps de l'agent. Deux sergents de ville y montèrent.

« Dans le deuxième fiacre montaient l'agent Petitcolas, Megy et deux sergents de ville. Un troisième resta sur le siège à côté du cocher. La voiture prit le chemin de la préfecture de police, où M. Dorville se rendit également.

« Dans la matinée, Megy a comparu devant le juge d'instruction.

« Interrogé sur les motifs qui l'avaient poussé à tirer sur le commissaire de police et les agents qui accompagnaient celui-ci, le prévenu a déclaré :

« Qu'il n'avait rien à répondre, si ce n'est qu'il ne voulait pas qu'on l'arrêtât dans son domicile et qu'une arrestation dans la rue lui eût paru plus naturelle.

« Megy a ajouté qu'à une heure fort matinale il a entendu frapper violemment à la porte de son logement. Sur sa demande : *Qui est là?* une voix a répondu : *Ouvrez, au nom de la loi!* En même temps plusieurs personnes ont envahi son domicile, ayant pu ouvrir la porte avec la clé qu'il avait la veille laissée dans la serrure.

« A ce moment, dit Megy, sans qu'il ait été prononcé une seule parole, je me suis armé d'un pistolet et j'ai tiré dans le tas. »

Le meurtrier fut condamné, le 8 août 1870, à vingt ans de travaux forcés et envoyé au bagne de Toulon, d'où il sortit à la suite de la révolution du 4 septembre.



L'hôtel Basileswski, résidence de la reine d'Espagne, aux Champs Élysées.

Delescluze, rédacteur en chef du journal le *Réveil*, qui avait, dans son journal, prétendu que Megy s'était sacrifié pour la liberté individuelle, fut condamné à treize mois de prison.

En somme, l'année 1870 fut troublée dès son commencement ; à peine établi, le cabinet de M. Émile Ollivier trouva sur son chemin des difficultés nées de sa politique, et l'opposition qui, chaque jour, prenait des forces nouvelles, commençait à menacer sérieusement l'Empire.

Ce fut alors qu'il fut question d'un plébiscite.

Le *Journal officiel* du 22 avril publia le décret suivant :

« Napoléon, etc.,

« Vu le sénatus-consulte délibéré le 20 avril présent mois,

« Avons décrété et décrétons ce qui suit :

« Art. 1er. — Le peuple français est convoqué dans ses comices, le dimanche 8 mai prochain, pour accepter ou rejeter le projet de plébiscite suivant :

« Le peuple approuve les réformes libérales « opérées dans la Constitution depuis 1860, par « l'empereur, avec le concours des grands corps « de l'État, et ratifie le sénatus-consulte du « 20 avril 1870. »

« Art. 2. — Le vote aura lieu à la commune, conformément à l'article 3 du décret du 2 février 1852, et d'après les listes électorales arrêtées le 31 mars dernier.

« Art. 3. — Les électeurs momentanément absents de leur domicile seront admis à voter dans le lieu actuel de leur résidence, mais seulement sur la production d'un extrait de la liste électorale de leur commune, constatant leur inscription, et certifié par le maire.

« Art. 4. — Seront rayés des listes électorale les noms des individus décédés depuis le 31 mars

ou qui auraient perdu la jouissance de leur droit de vote.

« A cet effet, un tableau rectificatif sera publié et affiché dans chaque commune cinq jours avant la réunion des électeurs.

« ART. 5. — Le scrutin sera ouvert le dimanche 8 mai, dans chaque commune, depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir.

« Toutefois les préfets, sur la demande des maires, pourront autoriser l'ouverture des opérations électorales à cinq heures du matin. L'arrêté préfectoral devra être affiché dans la commune trois jours avant le scrutin.

« ART. 6. — Le vote aura lieu au scrutin secret, par *oui* ou par *non*, au moyen d'un bulletin manuscrit ou imprimé.

« Le dépouillement des votes suivra immédiatement la clôture du scrutin.

« ART. 7. — Les électeurs de l'armée de terre et de mer voteront dans le lieu de leur garnison ou résidence au moment du vote.

« Chacune des sections militaires ou maritimes sera présidée par le chef le plus élevé en grade.

« ART. 8. — Le recensement des votes de chaque département sera fait en séance publique par une commission de trois membres du conseil général désignés par le préfet.

« ART. 9. — Le recensement général des votes aura lieu au sein du Corps législatif.

« ART. 10. — Nos ministres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié conformément aux ordonnances des 27 novembre 1816 et 18 janvier 1817.

« Fait au palais des Tuileries, le 23 avril 1870.

« NAPOLÉON. »

Suivent les noms de tous les ministres; en tête, celui de M. Émile Ollivier, ministre de la justice et ministre par intérim des affaires étrangères.

Ce décret fut suivi de cette proclamation :

PROCLAMATION DE L'EMPEREUR

« FRANÇAIS,

« La Constitution de 1852, rédigée en vertu des pouvoirs que vous m'aviez donnés, et ratifiée par les 8 millions de suffrages qui ont rétabli l'empire, a procuré à la France dix-huit années de calme et de prospérité qui n'ont pas été sans gloire; elle a assuré l'ordre et laissé la voie ouverte à toutes les améliorations. Aussi, plus la sécurité s'est raffermie, plus il a été fait une large part à la liberté.

« Mais, des changements successifs ont altéré les bases plébiscitaires qui ne pouvaient être modifiées sans un appel à la nation. Il devient donc indispensable que le nouveau pacte constitutionnel soit approuvé par le peuple, comme l'ont été jadis les constitutions de la république et de l'empire. A ces deux époques, on croyait, ainsi que je le crois moi-même aujourd'hui, que tout ce qui se fait sans vous est illégitime.

« La constitution de la France impériale et démocratique, réduite à un petit nombre de dispositions fondamentales qui ne peuvent être changées sans votre assentiment, aura l'avantage de rendre définitifs les progrès accomplis et de mettre à l'abri des fluctuations politiques les principes du gouvernement. Le temps perdu trop souvent en controverses stériles et passionnées pourra être plus utilement employé désormais à rechercher les moyens d'accroître le bien-être moral et matériel du plus grand nombre.

« Je m'adresse à vous tous qui, dès le 10 décembre 1848, avez surmonté tous les obstacles pour me placer à votre tête, à vous qui, depuis vingt-deux ans, m'avez sans cesse grandi par vos suffrages, soutenu par votre concours, récompensé par votre affection. Donnez-moi une nouvelle preuve de confiance. En apportant au scrutin un vote affirmatif, vous conjurerez les menaces de la révolution, vous asseoirez sur une base solide l'ordre et la liberté, et vous rendrez plus facile, dans l'avenir, la transmission de la couronne à mon fils.

« Vous avez été presque unanimes, il y a dix-huit ans, pour me conférer les pouvoirs les plus étendus; soyez aussi nombreux aujourd'hui pour adhérer à la transformation du régime impérial. Une grande nation ne saurait atteindre tout son développement sans s'appuyer sur des institutions qui garantissent à la fois la stabilité et le progrès.

« A la demande que je vous adresse de ratifier les réformes libérales réalisées dans ces dix dernières années, répondez OUI. Quant à moi, fidèle à mon origine, je me pénétrerai de votre pensée, je me fortifierai de votre volonté, et, confiant dans la Providence, je ne cesserai de travailler sans relâche à la prospérité et à la grandeur de la France.

« NAPOLÉON.

« Palais des Tuileries, le 23 avril 1870. »

Au moment où l'empire faisait appel à la nation par voix plébiscitaire, Paris demandait la paix et la liberté; or chaque parti s'empressa de constituer des comités destinés à éclairer les électeurs sur le plus ou moins de chances qu'ils avaient d'obtenir ces deux biens, en votant pour ou contre le plébiscite.

Les partisans de l'empire organisèrent leur comité rue de Rivoli, nº 182, sous la présidence de M. d'Albuféra, député.

Le comité démocratique était établi rue de la Sourdière.

Le dimanche 8 mai, par une belle journée du printemps, on vit les Parisiens se diriger dès le

matin vers les 270 sections des vingt arrondissements de la ville.

Chacun allait répondre à la question gouvernementale par oui ou par non.

Paris donna ce résultat :

Inscrits 416,215. — Votants 332,343.	
Oui.	138,406
Non.	184,345
Annulés.	9,592

L'empire ne pouvait pas s'y méprendre, la majorité des électeurs de Paris lui était hostile.

Toutefois il pouvait se consoler de cet échec par le résultat général des élections qui, dans la France entière avait donné 7,336,434 *oui* contre 1,560,709 *non*.

Aussi, dans la soirée qui suivit le dépouillement de ces votes, il fit éclater sa joie en disposant des batteries d'artillerie dans la cour du Conservatoire des arts et métiers et en faisant camper dans le jardin du Luxembourg des bataillons de fantassins et des escadrons de chasseurs, chargés de faire respecter ce triomphe, au besoin par la force.

Mais, dans les environs du Château-d'Eau, au faubourg du Temple et à Belleville, des rassemblements se formèrent, des groupes sinon menaçants, du moins tumultueux, se montrèrent.

Naturellement des collisions s'en suivirent; la foule fut chargée par la cavalerie et sabrée, « les agents, dit l'auteur de *l'Histoire de la révolution*, repoussés à coups de pierres, tiraient leurs épées. De nombreuses arrestations étaient faites, et même il y eut plus d'un mort. Un ouvrier, Pierre Mallet tirait un coup de revolver sur M. Fibert, lieutenant au 29e de ligne, et lui traversait la main gauche.

« On ébauchait çà et là des barricades, rue Moret, rue Saint-Maur, rue Fontaine-au-Roi et près de l'église Saint-Joseph, faubourg du Temple; sur une barricade haute, un homme montait, plantant le drapeau rouge. Renvoyé par les gardes de Paris et les agents de police, il tombait bientôt le crâne fendu et un coup de baïonnette au flanc, criant une dernière fois : « vive Rochefort ! vive la République ! »

Quand on le releva, il était mort.

A ce moment, le dépôt des omnibus de la rue de Paris était envahi, et l'on en sortait les voitures qu'on traînait dans le faubourg du Temple, pour former une barricade dans la rue Saint-Maur.

Immédiatement, les commissaires de police firent requérir les deux compagnies de gardes municipaux postés à la mairie de Belleville. Aidés des brigades de sergents de ville des 19e et 20e arrondissements, ces gardes se dirigèrent vers la barricade, — une véritable forteresse, — de la hauteur d'un premier étage, composée de deux omnibus, d'une douzaine de petites voitures, de plusieurs tonneaux de vidange et de petites charrettes de marchands de légumes, remplis de pavés, de palissades, de planches, etc.

Les gardes, en escaladant la barricade, pensaient trouver une opposition sérieuse, mais une dizaine d'individus seulement se jetèrent sur les municipaux et en blessèrent plusieurs. La barricade prise, on procéda au déblayement, et les voitures furent transportées à la caserne de la Courtille.

L'horizon politique était bien sombre; le 29 avril, un sieur Beaury avait été arrêté sous l'inculpation d'un complot contre la vie de l'empereur; cette arrestation fut suivie de celle de deux autres conspirateurs : Greffier et Roussel; chez ce dernier on trouva des bombes explosibles. Plusieurs autres personnes furent inculpées et renvoyées devant la haute cour de Blois, qui les condamna pour la plupart.

Parmi les arrestations opérées, celle de l'avocat Protot, défenseur de Megy, attira l'attention : un mandat d'amener avait été lancé contre lui. M. Clément, commissaire de police, et deux agents se présentèrent à son domicile. Ils le trouvèrent chez lui. Il leur ouvrit et ne manifesta aucunement l'intention de s'opposer à la mission dont M. Clément était chargé.

Le commissaire de police procéda à une perquisition; mais comme il faisait mine de regarder dans un portefeuille, dit serviette, placé sur un meuble, Protot s'en empara tout à coup, sortit précipitamment de la chambre en en tirant la porte derrière lui, et descendit l'escalier en courant.

M. Clément se précipita à sa poursuite et, pour le rejoindre plus tôt, il se mit à cheval sur la rampe de l'escalier et, se laissant glisser, il fut presque en même temps que Protot dans la cour de la maison.

Mais il s'y trouvait seul. Alors, prenant un revolver dans sa poche, il en tira un coup en l'air pour hâter l'arrivée des agents.

Ce ne furent pas les agents qui arrivèrent immédiatement, mais des individus en blouse qui se ruèrent sur le commissaire de police, excités d'ailleurs par les cris du sieur Protot, mais M. Clément fut bientôt délivré et put conduire son prisonnier au dépôt de la préfecture de police, d'où il fut transféré à la prison de Mazas, où se trouvait déjà Beaury.

Le 20 mai, une députation du Corps législatif, ayant à sa tête son président, M. Schneider, vint dans la grande salle du palais du Louvre, remettre à l'empereur le résultat du recensement général des votes du plébiscite; jamais l'assemblée n'avait été plus imposante; tout le monde était en habits de gala et les femmes, en grandissimes toilettes, luttaient toutes d'élégance et de savante coquetterie. La séance fut ouverte par une salve d'artillerie.

L'empereur était radieux ; il reçut à brûle-pourpoint le compliment que lui adressa M. Schneider, et à ces mots : « Sire, la France est avec vous, » il eut un mouvement d'orgueilleuse joie et, à son tour, prononça un discours qu'il terminait ainsi :

« Nous devons plus que jamais aujourd'hui envisager l'avenir sans crainte. Qui pourrait, en effet, s'opposer à la marche progressive d'un régime qu'un grand peuple a fondé au milieu des tourmentes politiques et qu'il fortifie au sein de la paix et de la liberté. »

Le canon retentit une seconde fois, pour annoncer la fin de la cérémonie qui devait être la dernière du règne impérial.

A la fin de mai, un changement de ministère avait lieu ; le duc de Gramont remplaça le comte Daru, au ministère des affaires étrangères, M. Mège devenait ministre de l'instruction publique, et M. Plichon, ministre des travaux publics.

Et, au mois de juin, la reine Isabelle, qu'une révolution avait chassée d'Espagne, arrivait à Paris, et venait se loger à l'hôtel Basilewski.

A la même époque, une nouvelle église se bâtit entre le boulevard des Invalides, l'avenue de Breteuil et les petites avenues La Salle et Saint-François-Xavier, qui l'encadrent des deux côtés, ce fut l'église Saint-François-Xavier.

L'architecte fut M. Huillard, qui la construisit dans un style assez difficile à définir, comme celui de Notre-Dame-des-Champs, de Saint-Augustin et de quelques autres édifices religieux qui sont un véritable composé de tous les styles. Toutefois, il se rapproche du roman, mais peut-être plus encore de l'antique et de la Renaissance.

L'église a la forme d'une croix latine avec les bas-côtés et abside pour la grande nef seulement. La façade est flanquée de deux tours terminées en plates-formes. La nef compte cinq travées ; le chœur en a autant, sans l'abside.

Nous venons de parler de l'église Notre-Dame-des-Champs ; ce fut aussi en 1870 qu'elle fut construite. Cette église, située sur le boulevard Montparnasse, est dans le style pseudo-roman. On en remarque la façade, ornée d'un beau bas-relief, par M. Jules Thomas ; à l'intérieur, une vierge en marbre, par M. Le Père, attire l'attention.

Il faut noter encore l'église Saint-Honoré de Passy, bâtie aussi vers la même époque, place d'Eylau. Malgré son peu d'importance, cette église courut de grands dangers pendant la Commune de 1871, elle fut entièrement bouleversée, mais le dommage fut peu important.

Paris fut pendant le printemps de 1870 en proie à une épidémie de petite vérole qui fit quelques ravages et ne disparut qu'au milieu de l'été.

Mais un autre fléau vint bientôt fondre sur Paris, sur la France entière, la guerre ! que l'Empire ne sut ni conjurer, ni prévenir, ni faire.

Le 6 juillet, on apprit à Paris que le prince Léopold de Hohenzollern acceptait la couronne d'Espagne que le maréchal Prim lui avait offerte, et qu'une interpellation était faite à la Chambre par plusieurs députés ; M. le duc de Gramont y répondait d'une façon très nette.

Après avoir déclaré que le respect des droits d'un peuple voisin ne pouvait obliger le gouvernement à souffrir qu'une puissance étrangère, en plaçant un de ses princes sur le trône de Charles-Quint, puisse déranger l'équilibre européen, il ajouta :

« — Cette éventualité, nous en avons le ferme espoir, ne se réalisera pas : pour l'empêcher, nous comptons à la fois sur la sagesse du peuple allemand et sur l'amitié du peuple espagnol. S'il en était autrement, fort de votre appui, messieurs, et de celui de la nation, nous saurions remplir notre devoir sans hésitation et sans faiblesse. »

Le lendemain, les journaux n'étaient pas moins belliqueux et, l'un d'eux, le *Gaulois*, s'écriait : « Si nous avions accepte ce dernier affront, il n'y aurait plus une femme au monde qui eût accepté le bras d'un Français ! »

Et un autre journal ne craignait pas de dire : « Si M. de Bismark veut conserver la paix, qu'il recule ; quant à nous, nous ne le pouvons plus. »

Le 10 juillet, les journaux annoncèrent qu'il avait été donné délai jusqu'au lundi 11, à midi, pour que M. de Werther fît connaître la réponse catégorique de la Prusse.

Pendant ce temps, on faisait à Satory des expériences avec les nouvelles mitrailleuses, expériences par lesquelles, en moins de trois minutes, 300 chevaux, achetés à l'équarrisseur, étaient abattus par deux mitrailleuses.

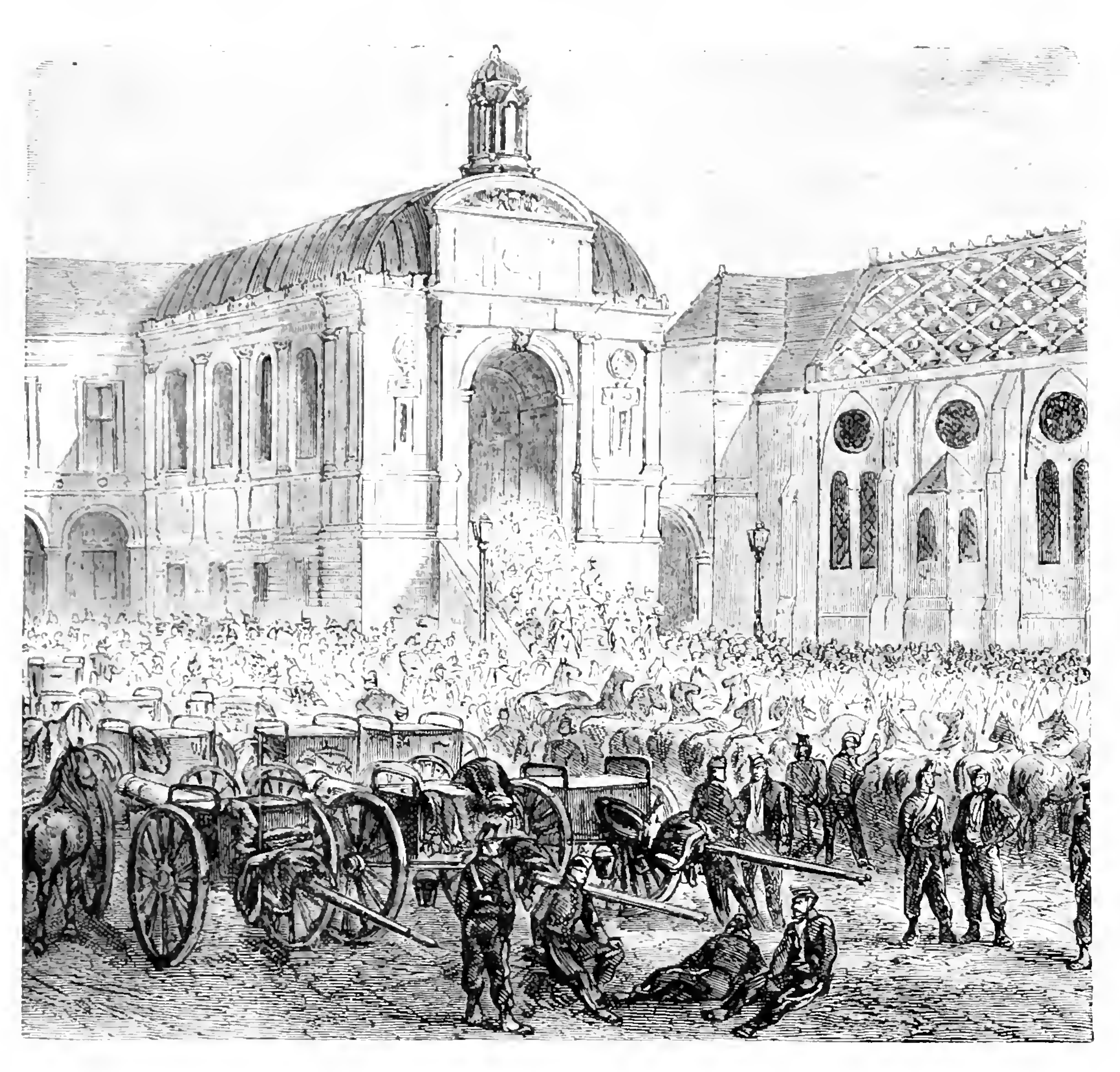
Avec de pareils engins de guerre, que pouvait-on craindre ?

On attendait avec une impatience bien légitime la réponse du prince prussien.

Les journaux étaient très lus ; ceux du soir annoncèrent que le chargés d'affaires de la France, M. Benedetti, était allé à Ems, afin de voir le roi de Prusse et d'obtenir de lui une réponse définitive.

Ce soir-là, le boulevard était houleux, des groupes se formaient et des orateurs de carrefour poussaient à la guerre ; enfin, dans la journée du 12, le garde des sceaux apprit aux députés et aux journalistes qui se trouvaient dans les couloirs et les salles d'attente de la Chambre, que c'était la paix.

Une interpellation fut alors déposée par le baron Jérôme David, touchant les événements qui préoccupaient tout le monde et, le lendemain, le ministre des affaires étrangères lisait cette communication :



Le plébiscite : l'artillerie dans la cour du Conservatoire des Arts-et-Métiers. (Page 311, col. 1.)

« L'ambassadeur d'Espagne nous a annoncé officiellement, hier, la renonciation du prince Léopold de Hohenzollern à sa candidature au trône d'Espagne.

« Les négociations que nous poursuivons avec la Prusse, et qui n'ont jamais eu d'autre objet, ne sont pas encore terminées. Il nous est donc impossible d'en parler et de soumettre aujourd'hui à la Chambre et au pays un exposé général de l'affaire. »

Cela n'empêcha pas que, dans la soirée, nombre de gens se promenassent sur les boulevards et sur les grandes voies avec des drapeaux, en criant : « Vive la guerre ! à Berlin !

Bientôt, on apprit que ce n'était pas le prince Léopold qui avait envoyé sa renonciation, mais son père, le prince Antoine.

Le 15, à l'ouverture de la séance du Corps législatif, le garde des sceaux déclara que le gouvernement français avait insisté pour que le roi de Prusse s'engageât à empêcher, pour l'avenir, un retour de la candidature du prince Hohenzollern, et que le roi s'y était refusé. C'était la guerre.

Ce fut ce jour-là que M. Émile Ollivier s'exprima de la sorte :

« — Dès ce jour, commence pour les ministres, mes collègues, et pour moi, une grande responsabilité, nous l'acceptons le cœur léger. »

Et comme on lui faisait remarquer que cette expression « le cœur léger » sonnait mal au moment où le sang allait couler, le ministre l'expliqua de la sorte :

« — Oui, d'un cœur léger et n'équivoquons

pas sur cette parole, et ne croyez pas que je veuille dire avec joie; je vous ai dit moi-même mon chagrin d'être condamné à la guerre. Je veux dire d'un cœur que le remords n'alourdit pas, d'un cœur confiant, parce que la guerre que nous faisons, nous la subissons... »

Au Sénat, M. Rouher avait ajouté quelques mots à la déclaration de M. de Gramont, et il en avait appelé à l'épée de la France.

Au reste, jamais on n'avait vu les hommes d'État si belliqueux; on eût pu croire qu'au sortir de la séance, tout le monde allait marcher sur Berlin

Seul, M. Thiers protesta.

— Je considère, dit-il, cette guerre comme une imprudence, le moment est mal choisi.

C'était prêcher dans le désert.

On ne voulut rien entendre, la majorité était bien décidée à la guerre, et la gauche n'était pas de force à enrayer le mouvement.

Il y eut séance du soir, et tandis qu'une loi votée par 246 voix contre 10, accordait au ministre de la guerre un crédit de 50 millions; la ville toute entière se sentait remuée, enthousiasmée par le vent de guerre qui soufflait.

On chantait la *Marseillaise* dans tous les cafés-concerts, le public se pressait partout pour entendre le chant belliqueux, au son duquel nos soldats avaient marché tant de fois à la victoire, et le refrain était entonné en chœur par tous les assistants et frénétiquement acclamé.

Le 16, les boulevards furent toute la journée couverts de monde.

C'était le premier jour de cette vie en plein air qui devait durer dix mois.

On regardait passer les militaires qui se rendaient au chemin de fer de l'Est.

Le soir, c'était à peine si on pouvait circuler; le boulevard de Sébastopol jusqu'à la gare de l'Est, n'était qu'une houle humaine.

Des femmes criaient: Vive la France! C'était un délire.

Le 17, dimanche, à 10 heures du matin, la troisième division militaire avait reçu l'ordre de se mettre en route. Branlebas général dans les casernes du faubourg du Temple, du Prince-Eugène et de la rue de Reuilly, occupées par les 7e, 29e, 71e régiments de ligne et le 7e bataillon de chasseurs à pied.

Comme c'était dimanche et que les ateliers étaient fermés, dès neuf heures du matin, les casernes regorgeaient d'ouvriers et d'apprentis des faubourgs.

Devant les portes, des flots de curieux obstruaient les entrées.

Soudain, on entendit le tambour qui battait et le clairon qui sonnait.

— Vive la ligne! mort aux Prussiens, criait le peuple.

A midi, les bataillons entraient dans la vaste cour du chemin de fer de l'Est.

A deux heures, arrivait par le faubourg Saint-Martin un bataillon du 20e de ligne, à trois heures, c'étaient les fourgons et les voitures du train des équipages de la garde qui arrivaient au galop, transportant les objets de campement des grenadiers qu'on expédiait aux frontières.

« Des estafettes à cheval, des gardes de Paris, artilleurs et chasseurs parcourent Paris dans tous les sens.

« Sur le quai d'Orsay, des mitrailleuses, traînées par l'artillerie, se dirigent vers le chemin de fer.

« A onze heures et demie, les mitrailleuses ont remonté la rue Lafayette, se dirigeant vers la gare de l'Est.

« Les passants regardaient avec étonnement ces nouveaux engins de guerre, montés sur des roues comme les canons, et traînés par deux chevaux. Mais les curieux étaient quelque peu désappointés de ne pouvoir satisfaire leur envie de connaître ces terribles machines, qu'une longue enveloppe de cuir protégeait contre les regards. On remarquait beaucoup une sorte de manivelle, assez semblable à celle qui sert à *moudre* les airs des orgues de Barbarie, et placée à l'avant de la nouvelle arme. »

« Paris, dit un écrivain, était pris d'une fièvre spéciale et les mots même changeaient de sens. Des ouvriers furent maltraités sur le boulevard des Italiens pour y avoir passé en criant: Vive la paix, vive le travail! Les tribunaux eux-mêmes s'en mêlèrent et des citoyens furent condamnés à la prison pour avoir proféré publiquement ce cri séditieux: « Vive la paix! »

Le 18 juillet, fut publié l'appel à l'activité de la garde nationale mobile.

Le lendemain, la *Marseillaise* faisait son apparition sur le théâtre de la Gaieté devant plus de 2,000 spectateurs, et le mercredi 20, c'était à l'Opéra que Mme Marie Sass interprétait l'hymne national. Écoutons le récit d'un auditeur:

« Les trois premiers actes de la *Muette* ont paru bien longs. Enfin, le moment si impatiemment attendu est arrivé.

« L'orchestre attaque les premières mesures de la *Marseillaise*, et Mme Marie Sass s'avance avec un grand air, le drapeau tricolore à la main, vêtue d'un péplum blanc parsemé d'abeilles d'or.

« Alors un frisson patriotique parcourut l'assemblée. Une émotion indescriptible éclate.

« Le duc et la duchesse de Mouchy se lèvent.

« Dans les loges, aux avant-scènes, quelques personnes suivent leur exemple, d'autres hésitent.

« — Tout le monde debout! s'écrie M. Émile de Girardin.

« Et, comme un seul homme, le public électrisé en un clin d'œil est debout.

« Alors l'orchestre reprit les premières me-

sures, et Mme Sass lança ses notes avec la fougue d'une voix tour à tour sobre, claire, vibrante, entraînante, passionnée.

« Après chaque strophe retentissaient les cris de : « Vive l'Empereur! vive la France! vive « l'armée! »

L'émouvant spectacle du mercredi se renouvela le vendredi suivant à l'Opéra avec plus d'enthousiasme encore :

« Au finale du troisième acte, — dit le *Figaro*, — Marie Sass a paru, comme mercredi, pour chanter la *Marseillaise*.

« Comme mercredi, le public tout entier s'est levé... Même enthousiasme, même succès pour la cantatrice.

« Quand Marie Sass eut fini, le public demanda que Faure, à son tour, chantât la *Marseillaise*. Quelques voix crièrent : Le *Rhin allemand!*

« Le rideau venait de retomber. Il y eut sur la scène un mouvement d'hésitation. Faure, par un sentiment de délicatesse facile à comprendre, désirait laisser à Marie Sass son succès tout entier. On ne savait si le public persisterait dans son désir. On avait donné l'ordre de changer le décor, puis on avait arrêté le travail des machinistes.

« Enfin, le public s'obstinant à demander la *Marseillaise* par Faure, le rideau s'est relevé et Faure a chanté la *Marseillaise*.

« Le décor était à demi enlevé. Sur la scène, les danseuses, les unes en costume de ville, les autres encore en costume de ballet; les personnes qui se trouvaient dans les coulisses, — entre autres Mario Uchard, — les machinistes, les gaziers, tout le monde enfin, distrait par l'imprévu de la situation, était mêlé aux chœurs, et les chapeaux et les casquettes s'agitaient en l'air, au refrain, au milieu des bonnets napolitains.

« Conformément à la tradition de Nourrit, ou peut-être obéissant à l'instinct de la situation, Faure a dit *à genoux* le couplet : *Amour sacré de la patrie!*

« Les chœurs, également à genoux, se sont relevés avec lui au cri de : *Aux armes, citoyens!*

« L'effet a été foudroyant! »

Le 20, le maréchal Le Bœuf, ministre de la guerre, fut appelé aux fonctions de major général de l'armée du Rhin. Le général Dejean, conseiller d'État, fut nommé ministre de la guerre par *interim*.

Le 23 on lisait cette proclamation sur les murs de Paris.

« Français,

« Il y a dans la vie des peuples des moments solennels où l'honneur national, violemment excité s'impose comme une force irrésistible, domine tous les intérêts et prend seul en main la direction des destinées de la patrie. Une de ces heures décisives vient de sonner pour la France.

« La Prusse, à qui nous avons témoigné pendant et depuis la guerre de 1866, les dispositions les plus conciliantes, n'a tenu aucun compte de notre bon vouloir et de notre longanimité. Lancée dans une voie d'envahissement, elle a éveillé toutes les défiances, nécessité partout des armements exagérés et fait de l'Europe un camp où règnent l'incertitude et la crainte du lendemain.

« Un dernier incident est venu révéler l'instabilité des rapports internationaux et montrer toute la gravité de la situation. En présence des nouvelles prétentions de la Prusse, nos réclamations se sont fait entendre. Elles ont été éludées et suivies de procédés dédaigneux, notre pays en a ressenti une profonde irritation, et aussitôt un cri de guerre a retenti d'un bout de la France à l'autre. Il ne nous reste plus qu'à confier nos destinées au sort des armes.

« Nous ne faisons pas la guerre à l'Allemagne, dont nous respectons l'indépendance, nous faisons des vœux pour que les peuples qui composent la grande nationalité germanique disposent librement de leurs destinées.

« Quant à nous, nous réclamons l'établissement d'un état de choses qui nous garantisse notre sécurité et assure l'avenir. Nous voulons conquérir une paix durable basée sur les vrais intérêts des peuples et faire cesser cet état précaire où toutes les nations emploient leurs ressources à s'armer les unes contre les autres.

« Le glorieux drapeau que nous déployons encore une fois devant ceux qui nous provoquent est le même qui porta à travers l'Europe les idées civilisatrices de notre grande révolution. Il représente les mêmes principes; il inspirera les mêmes dévouements.

« Français,

« Je vais me mettre à la tête de cette vaillante armée qu'anime l'amour du devoir et de la patrie. Elle sait ce qu'elle vaut, car elle a vu dans les quatre parties du monde la victoire s'attacher à ses pas.

« J'emmène mon fils avec moi, malgré son jeune âge. Il sait quels sont les devoirs que son nom lui impose, et il est fier de prendre sa part dans les dangers de ceux qui combattent pour la patrie.

« Dieu bénisse nos efforts. Un grand peuple qui défend une cause juste est invincible.

« Napoléon. »

En même temps, l'empereur adressait cette lettre au commandant supérieur de la garde nationale de la Seine (le général Mellinet).

Palais de Saint-Cloud, le 26 juillet 1870.

« Mon cher général, je vous prie d'exprimer de ma part à la garde nationale de Paris, combien je compte sur son patriotisme et son dévouement.

« Au moment de partir pour l'armée, je tiens à lui témoigner la confiance que j'ai en elle pour maintenir l'ordre dans Paris et pour veiller à la sûreté de l'impératrice.

« Il faut aujourd'hui que chacun, dans la mesure de ses forces, veille au salut de la patrie.

« Croyez, mon cher général, à mes sentiments d'amitié.

« NAPOLÉON. »

Au moment de se séparer de son fils, l'impératrice le mena aux Invalides et le fit s'agenouiller devant le tombeau de Napoléon Ier.

Quant à Napoléon III, il partit le lendemain sans bruit ; il y avait loin de ce départ presque incognito à celui nécessité par la guerre d'Italie.

Le 27, furent publiées des lettres patentes qui conféraient à l'impératrice le titre et les pouvoirs de régente.

Le 2 août, une dépêche datée de Metz annonçait un engagement victorieux à Sarrebrück et le lendemain une seconde dépêche particulière de l'empereur à l'impératrice, était publiée par le *Gaulois;* il y était dit que le jeune prince impérial avait conservé une balle qui était tombée tout auprès de lui ; «il y a des soldats qui pleuraient en le voyant si calme ». Cette ridicule missive qui n'eût pas dû être livrée à la publicité, produisit un mauvais effet.

Le 6, une grande émotion courut Paris et notamment dans le quartier de la Bourse, par suite de la propagation d'une fausse nouvelle annonçant une grande victoire remportée par Mac-Mahon sur le prince Frédéric de Prusse.

Voici le texte du télégramme qui avait été lu en dix ou douze endroits dans l'intérieur de la Bourse :

« Grande victoire, 70,000 Français contre 120,000 Prussiens. Fait 25.000 prisonniers parmi lesquels le prince Frédéric-Charles. Landau est en notre pouvoir. »

Au premier bruit qui s'en était répandu, les maisons s'étaient pavoisées de drapeaux, les cris, les acclamations, les chants patriotiques retentissaient sur les boulevards et dans les rues avoisinantes.

Au moment où l'enthousiasme des Parisiens éclatait sur le boulevard, Mme Sass, passant en voiture avait été reconnue par la foule et priée de chanter la *Marseillaise*, ce qu'elle fit avec une fougue toute patriotique.

Au plus fort de la manifestation de la place de la Bourse, à une heure, on aperçut Capoul ; de toutes parts, on lui cria : « La *Marseillaise!* » Le jeune ténor de l'Opéra-Comique ne se fit pas prier; il monta sur l'impériale d'un omnibus de Passy qui arrivait à sa station, et il entonna le chant de Rouget de l'Isle, dont le refrain fut chanté par tous les assistants.

Alors l'omnibus fut pris d'assaut; plus de quarante personnes montèrent dessus lorsqu'on entendit craquer les ressorts; on s'empressa de descendre de dessus la voiture.

Au coin de la rue Vivienne, devant le café Véron, Colin et Sapin, de l'Opéra, dans un cabriolet, chantaient la *Marseillaise*, ayant pour choriste la foule qui les entourait.

Même aventure advint à Mme Gueymard, de l'Opéra, qui, elle aussi, dût chanter la *Marseillaise* sur le boulevard.

Un bouquet de roses fut lancé au fond de la voiture.

Toute cette allégresse tomba une heure après devant le démenti donné à la dépêche, qui n'était qu'une manœuvre de Bourse tramée par un agioteur. On se ferait difficilement une idée de la colère excitée dans le public par cet infâme scandale. La Bourse fut saccagée et la foule aurait fait, si la police n'était intervenue, un mauvais parti aux boursiers.

L'auteur de cette machination fut arrêté

Mais, d'où partait cette dépêche mensongère ? On murmura hautement dans la soirée en se demandant comment un fait semblable avait pu se produire, et le ministre fit apposer cette affiche :

« *Le Conseil des ministres aux habitants de Paris.*

« HABITANTS DE PARIS,

« Vous avez été justement émus par une odieuse manœuvre,

« Le coupable a été saisi, la justice informe.

« Le gouvernement prend les mesures les plus énergiques pour qu'une telle infamie ne puisse plus se renouveler.

« Au nom de la patrie, au nom de notre armée héroïque, nous vous demandons d'être calmes, patients et de maintenir l'ordre.

« Le désordre à Paris, ce serait une victoire pour les Prussiens.

« Aussitôt qu'une nouvelle certaine arrivera, de quelque nature qu'elle soit, elle vous sera immédiatement communiquée.

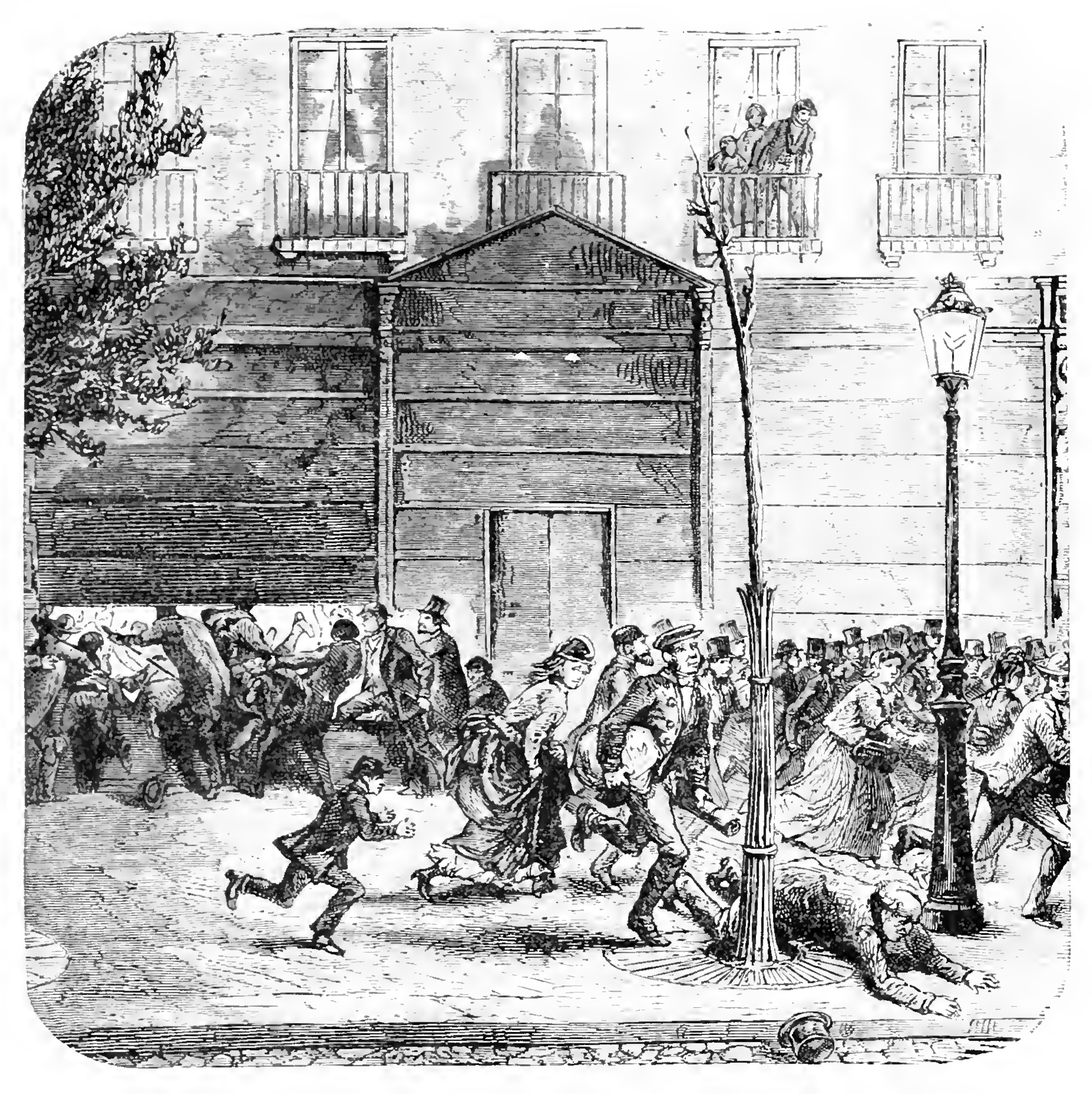
« Soyons unis et n'ayons en ce moment qu'une pensée, qu'un vœu, qu'un sentiment, le triomphe de nos armes.

« ÉMILE OLLIVIER, — duc DE GRAMONT, — CHEVANDIER DE VALDROME, — SEGRIS, — général DEJEAN, — amiral RIGAULT DE GENOUILLY, — PLICHON, — LOUVET, — MAURICE RICHARD, — DE PARIEU.

« 6 août 1870, à 6 heures. »

On sait de quelle façon cet engagement de donner des nouvelles vraies fut tenu !

Bientôt l'impératrice apprenait l'échec de Wissembourg, la mort du général Douay ; elle était instruite des défaites successives qu'éprouvait



Les charges de cavalerie sur le boulevard du Prince-Eugène : les fuyards se réfugient dans une boutique (mai 1870).

l'armée et elle se hâtait d'accourir de Saint-Cloud à Paris et, par son ordre, cette proclamation fut affichée :

« FRANÇAIS,

« Le début de la guerre ne nous est pas favorable, nos armes ont subi un échec, soyons ferme dans ce revers et hâtons-nous de le réparer.

« Qu'il n'y ait parmi nous qu'un seul parti, celui de la France, qu'un seul drapeau, celui de l'honneur national.

« Je viens au milieu de vous, fidèle à ma mission et à mon devoir, vous me verrez la première au danger pour défendre le drapeau de la France.

« J'adjure tous les bons citoyens de maintenir l'ordre. Le troubler, serait conspirer avec nos ennemis.

« *L'impératrice régente,*

« EUGÉNIE.

« Palais des Tuileries, le 7 août 1870, 11 heures m. »

Cette proclamation, signée d'une femme tenant un drapeau à la manière de Jeanne Darc, produisit un effet déplorable ; elle fut accompagnée de celle-ci :

« NAPOLÉON,

« Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, empereur des Français,

« A tous présents et à venir, salut ;

« Notre Conseil des ministres entendu,

« Avons décrété et décrétons ce qui suit :

« Considérant que les informations qui arrivent au gouvernement lui signalent la présence spontanée à Paris de la plupart des sénateurs et des députés.

« ART. 1er. — La session extraordinaire du Sénat et du Corps législatif sera ouverte le mardi 9 août.

« ART. 2. — Notre garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

« Fait au palais des Tuileries, le 7 août 1870.

« *Pour l'Empereur,*

« EUGÉNIE. »

RAPPORT A L'IMPÉRATRICE

« Paris, le 7 août 1870.

« Madame,

« Les circonstances présentes commandent de pourvoir à la défense de la capitale et de réunir de nouvelles troupes qui permettent, avec celles que l'empereur a conservées sous ses ordres, de lutter en rase campagne contre un ennemi enhardi par ses premiers succès, au point de marcher sur Paris.

« Mais Paris ne sera pas pris au dépourvu.

« Ses forts extérieurs ont depuis longtemps leur armement de sûreté ; on a travaillé à le compléter et l'on a commencé celui de l'enceinte dès les premiers jours de la guerre. La mise en état de défense comporte en outre l'exécution de certains ouvrages dont les projets sont arrêtés et que l'on commencera demain. Elle sera rapide.

« Les forts extérieurs vont être en état de soutenir un siège régulier, et, dans peu de jours, l'enceinte se trouvera dans les mêmes conditions. Ni les bras, ni le dévouement des habitants de Paris ne manqueront à cette tâche.

« La garde nationale défendra les remparts qu'elle aura contribué à rendre inexpugnables ; 40,000 hommes pris dans ses rangs, unis à la garnison actuelle, seront plus que suffisants pour faire une défense active et entreprenante contre un ennemi occupant un front très étendu.

« La défense de Paris sera donc assurée ; mais il est un point non moins essentiel, c'est de combler les vides qui se sont faits dans les rangs de notre armée.

« Avec le concours des troupes de marine, avec les régiments encore disponibles en France et en Algérie, avec les quatrièmes bataillons de nos 100 régiments d'infanterie complétés à 900 hommes, en y incorporant des gardes mobiles, en formant enfin avec une partie de notre gendarmerie des régiments qui constitueront une troupe d'élite, on peut facilement mettre en campagne 150,000 hommes.

« D'un autre côté, l'appel de la classe de 1869, dont les jeunes soldats doivent arriver du 8 au 12 août courant à leur corps, va nous donner 60.000 hommes, qui, dans un mois, seront de véritables soldats.

« Ainsi, sans énumérer ce que peuvent fournir la cavalerie, l'artillerie, le génie et les autres armes, on peut disposer immédiatement de 150,000 hommes, et plus tard de 60,000 pour aller au devant de l'ennemi.

« Mais à cette lutte pourra participer aussi la garde nationale mobile et les compagnies de francs-tireurs qui demandent à s'organiser partout. Il y a là 400,000 hommes. Il faut enfin compter sur la garde nationale sédentaire. La France peut ainsi armer deux millions de défenseurs ; leurs fusils sont prêts, et il en restera encore un million en réserve.

« Je suis avec un profond respect,

« Madame,

« De Votre Majesté,

« Le très humble, très obéissant et fidèle sujet,

« *Le ministre de la guerre par intérim,*

« Général vicomte DEJEAN.

« Approuvé :

« *Pour l'Empereur,*

« EUGÉNIE. »

« NAPOLÉON,

« Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, empereur des Français,

« A tous présents et à venir, salut ;

« Notre Conseil des ministres entendu,

« Avons décrété et décrétons ce qui suit :

« ART. 1er. — Tous les citoyens valides de trente à quarante ans, qui ne font pas actuellement partie de la garde nationale sédentaire, y seront incorporés.

« ART. 2. — La garde nationale de Paris est affectée à la défense de la capitale et à la mise en état de défense des fortifications.

« ART. 3. — Un projet de loi sera présenté pour incorporer, dans la garde nationale mobile, les citoyens âgés de moins de trente ans, qui n'en font pas actuellement partie.

« ART. 4. — Nos ministres de l'intérieur et de la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

« Fait au palais des Tuileries le 7 août 1870.

« *Pour l'Empereur,*

« EUGÉNIE. »

« PARISIENS,

« Notre armée se concentre et se prépare à un nouvel effort.

« Elle est pleine d'énergie et de confiance.

« S'agiter à Paris, ce serait combattre contre elle et affaiblir, au moment décisif, la force morale qui lui est nécessaire pour vaincre.

« Nos ennemis y comptent. Voici ce qu'on a saisi sur un espion prussien amené au quartier général :

« *Courage! Paris se soulève. L'armée française* « *sera prise entre deux feux.* »

« Nous préparons l'armement de la nation et la défense de Paris. Demain le Corps législatif joindra son action à la nôtre.

« Que tous les bons citoyens s'unissent pour empêcher les rassemblements et les manifestations!

« Ceux qui sont pressés d'avoir des armes n'ont qu'à se présenter aux bureaux de recrutement : il leur en sera donné de suite pour aller à la frontière.

« Émile OLLIVIER, — duc DE GRAMONT, — CHEVANDIER DE VALDROME, — RIGAULT DE GENOUILLY, — général DEJEAN, — SEGRIS, — PLICHON, — LOUVET, — MÈGE, — Maurice RICHARD, — DE PARIEU.

« Le 8 août 1870. »

« Paris, le 8 août.

« FRANÇAIS,

« Nous vous avons dit toute la vérité.

« Maintenant à vous de remplir votre devoir, qu'un même cri sorte de toutes les poitrines d'un bout de la France à l'autre.

« Que le peuple entier se lève, frémissant, dévoué, pour soutenir le grand combat.

« Quelques-uns de nos régiments ont succombé sous le nombre ; notre armée n'a pas été vaincue.

« Le même souffle intrépide l'anime toujours.

« Soutenons-la!

« A l'audace momentanément heureuse, opposons la ténacité qui dompte le destin! Replions-nous sur nous-mêmes, et que nos envahisseurs se heurtent contre un rempart invincible de poitrines humaines!

« Comme en 1792 et comme à Sebastopol, que nos revers ne soient que l'école de nos victoires!

« Ce serait un crime de douter un instant du salut de la patrie et surtout de n'y pas contribuer!

« Debout! donc; debout!

« Et vous, habitants du Centre, du Nord et du Midi, sur qui ne pèse pas le fardeau de la guerre, accourez d'un élan unanime au secours de vos frères de l'Est.

« Que la France, une dans les succès, se retrouve plus une encore dans les épreuves, et que Dieu bénisse nos armes! »

(*Cette proclamation était signée de tous les ministres.*)

PRÉFECTURE DE POLICE

« Vu l'article 5 de l'arrêté du 12 messidor an IX..., etc.

« Ordonnons ce qui suit :

« ART. 1er. — Tout étranger originaire de la Prusse, des pays de la Confédération du Nord, de la Bavière, du Wurtemberg, du grand-duché de Hesse et du grand-duché de Bade, et résidant en ce moment à Paris ou dans le ressort de la préfecture de police, devra, dans le délai de trois jours se présenter au commissariat de police du quartier de son domicile pour demander un permis de séjour.

« ART. 2. — Tout étranger, originaire de l'un des pays ci-dessus indiqués, qui n'aura pas dans le délai fixé, obtempéré à la disposition qui précède, sera mis en état d'arrestation.

« ART. 3. — La présente ordonnance n'est pas applicable à ceux de ces étrangers qui ont perdu, par une autre naturalisation, leur nationalité d'origine ni à ceux qui ont été admis, par autorisation du gouvernement, à établir leur domicile en France.

« *Le préfet de police,*

« J.-M. PIÉTRI. »

« HABITANTS DE PARIS,

« La déclaration de l'état de siège me confère les pouvoirs nécessaires pour le maintien de l'ordre dans la capitale.

« Je compte sur le patriotisme de la population et de la garde nationale pour le maintenir.

« Tout attroupement est interdit.

« BARAGUAY-D'HILLIERS.

« Paris, 7 août 1870. »

Dans la matinée du dimanche 7, c'est-à-dire aussitôt que l'état de siège eut été proclamé, les commissaires de police des divers arrondissements de Paris se réunirent à l'hôtel du maréchal pour procéder aux mesures nécessaires et à l'interrogatoire des individus arrêtés dans les attroupements, la veille.

On avait reçu de sinistres nouvelles des combats de Reichshoffen, de Wœrth, de Frœschwil-

ler. On savait que l'armée de Mac-Mahon était en retraite sur Saverne, Niederbronn et Bitche, et que le 2e corps, sous les ordres du général Frossard, était défait à Spickeren et à Forbach.

A cinq heures de l'après-midi, une bande de 400 hommes se dirigeait par les boulevards au ministère de la justice ; elle fut dissipée par les agents au coin de la rue de la Paix.

Le soir, vers neuf heures, une autre bande d'environ 3,000 individus arriva sur le boulevard Montmartre, venant du côté de la Bastille et chantant la *Marseillaise*, interrompue par les applaudissements et les hourras de la foule qui encombrait les cafés et les trottoirs.

Cette bande descendit les boulevards jusqu'à la hauteur du nouvel Opera, où elle fut dispersée.

A neuf heures et demie, une nouvelle troupe de gens beaucoup plus nombreuse que la précédente, puisqu'elle se composait de cinq à six mille personnes, arriva sur le boulevard en chantant la *Marseillaise*. Elle fut arrêtée et dispersée par un double cordon de sergents de ville et de gardes municipaux qui occupait toute la chaussée du boulevard, à la hauteur de la rue Montmartre.

Deux autres rangées de municipaux et de sergents de ville se tenaient, l'une à la hauteur de la rue Vivienne, l'autre à la hauteur de la rue Richelieu et de la rue Drouot.

A partir de ce moment, la circulation des voitures fut interceptée sur toute la partie du boulevard comprise entre la rue Montmartre et la rue Richelieu.

Dans la bousculade qui suivit la dispersion de la bande, les cafés furent envahis, les tables renversées et plusieurs glaces brisées.

Les grilles des passages furent aussitôt fermées.

Une autre colonne était conduite par un homme qui portait un gigantesque écriteau en calicot, sur lequel il y avait imprimé, en caractères noirs : *Armement immédiat du peuple de Paris.*

Bientôt, la place Vendôme et la rue de la Paix furent envahies par une foule considérable.

Sur la place on demanda à grands cris des armes.

La garde nationale se mit en mesure de refouler les rassemblements. Les gardes nationaux, marchant de manière à barrer la rue, s'avancèrent précédés de nombreux sergents de ville, l'épée à la main, et des sommations furent faites ; les groupes se dissipaient pour se reformer plus loin. A dix heures, une nouvelle manifestation de près de dix mille personnes partit de l'entrée du boulevard des Italiens, dans la direction de la place Vendôme, en criant : *Des chassepots! des chassepots !*

Refoulée sans difficulté par la garde municipale, elle se dirigea vers le ministère de l'intérieur, dans la cour duquel elle entra sans cris séditieux, mais en réclamant énergiquement : *Des chassepots! des armes! des drapeaux!* Dix mille personnes encombraient la place Beauvau, la rue du Faubourg-Saint-Honoré et toutes les rues environnantes.

Au ministère, on ne donna point d'armes, mais on livra à la foule un drapeau ; elle se retira et se dispersa sans tapage. La colonne primitive, moins nombreuse, retourna sur les boulevards, où elle se perdit dans la foule des voitures.

Le lendemain, 9 août, la Chambre des députés s'assembla; un ordre du jour, proposé par M. Clément Duvernois, fut voté contre le ministère.

A l'issue de cette séance, le comte de Palikao était chargé de former un nouveau ministère. Dès le lendemain, la Chambre, sous la présidence de M. Schneider, vota cette loi, relative à l'augmentation des forces militaires :

« Art. 1er. — Le Corps législatif vote, à l'unanimite, des remercîments à nos armées et déclare qu'elles ont bien mérité de la patrie.

« Art. 2. — Tous les citoyens non mariés ou veufs, sans enfants, ayant vingt-cinq ans accomplis et moins de trente-cinq ans, qui ont satisfait à la loi du recrutement et qui ne figurent pas sur les contrôles de la garde mobile, sont appelés sous les drapeaux pendant la durée de la guerre actuelle.

« L'autorité militaire prendra d'urgence les mesures nécessaires pour qu'ils soient dirigés immédiatement sur les différents corps de l'armée.

« Art. 3. — Le crédit de 4 millions accordé par la loi du 14 juillet 1870, aux familles des soldats de l'armée et de la garde mobile est porté à vingt-cinq millions (25,000,000) et s'appliquera aux familles des citoyens compris dans les dispositions de l'article 2 de la présente loi. »

. . . .

Et le général comte de Palikao annonça ensuite la formation du nouveau ministère, qui fut ainsi composé : guerre, comte de Palikao ; intérieur, Henri Chevreau ; finances, Magne ; justice et cultes, Grandperret ; agriculture et commerce, Clément Duvernois ; marine, l'amiral Rigault de Genouilly ; travaux publics, baron Jérôme David ; affaires étrangères, le prince de la Tour-d'Auvergne ; instruction publique, Brame. Présidence du Conseil d'État, Busson-Billault.

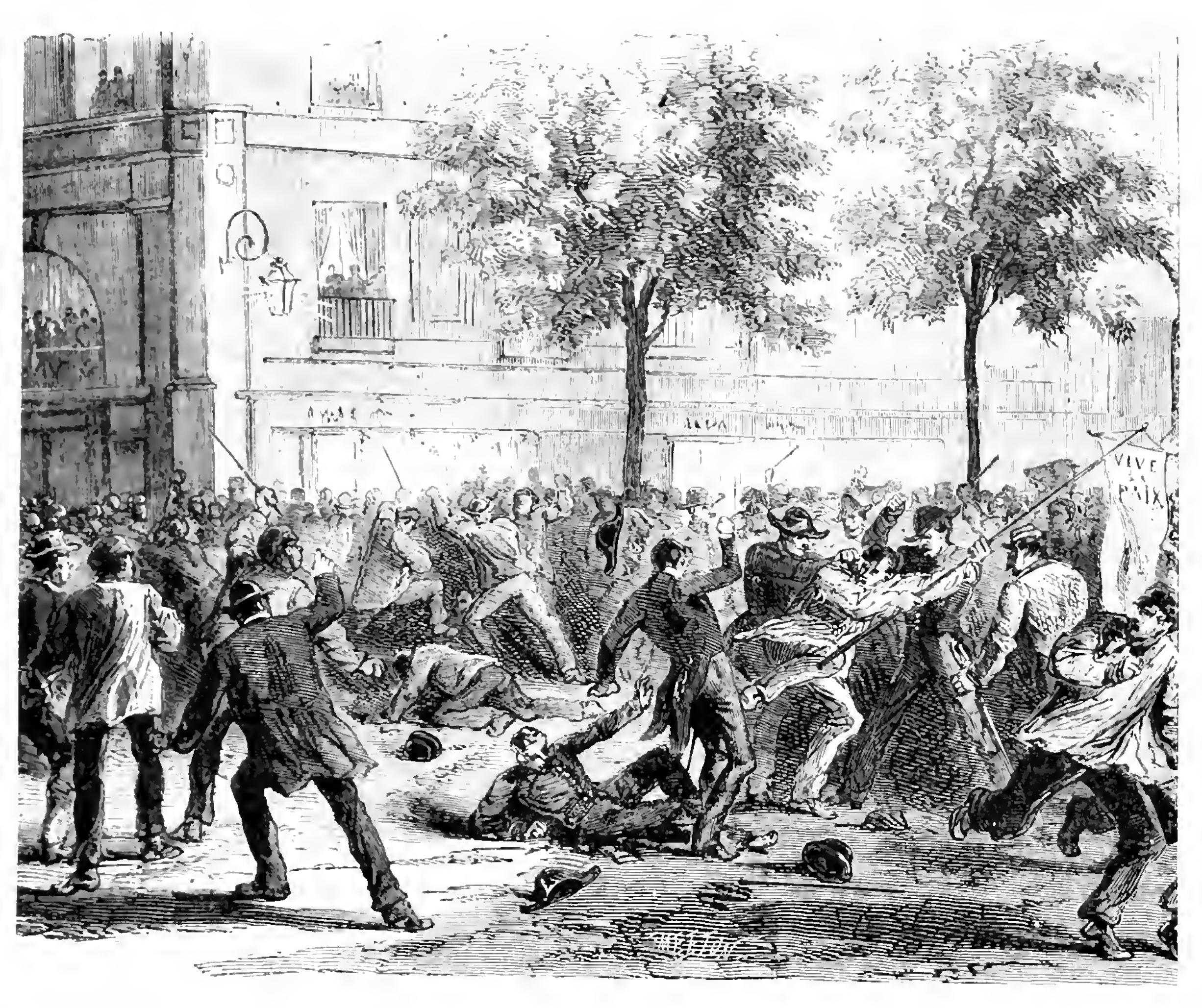
C'était le ministère de la dernière heure.

Devant le Palais-Bourbon la foule était moins nombreuse que la veille.

L'autorité avait d'ailleurs pris toutes les mesures nécessaires pour empêcher les scènes tumultueuses de l'avant-veille.

Un fort détachement de gardes nationaux était consigné à l'Hôtel de ville et dans plusieurs mairies.

D'autres détachements de gardes nationaux ne



La bande des manifestants fut dispersée par les agents. (Page 320, col. 1.)

cessèrent, dans la journée, de parcourir les boulevards et les abords du palais législatif.

En somme, on se recueillait ; on avait une certaine confiance dans l'activité des nouveaux ministres, et en attendant leurs actes, les enrôlements se faisaient avec enthousiasme. En même temps, le tribunal correctionnel condamnait chaque jour une vingtaine d'individus convaincus d'avoir crié vive la Prusse ! le peuple se montrait plein de juste indignation contre ces misérables et faisait une guerre acharnée aux espions. Malheureusement, il arrivait parfois qu'on accusait d'espionnage des gens tout à fait innocents et quelques-uns faillirent payer cher l'erreur commise à leur préjudice.

Le 11, vers quatre heures, il y eut une alerte place de la Concorde. On ferma précipitamment les grilles des Tuileries, on interdit l'accès de la terrasse. Grandes clameurs.

Tout ce mouvement était suscité par un malencontreux orateur, qui put se réfugier dans le jardin et trouver derrière la porte, aussitôt fermée, un abri contre la foule.

Le 13, le *Journal officiel* contenait :

« La loi élevant à un milliard le chiffre de 500 millions fixé par la loi du 21 juillet 1870 ;

« La loi relative au cours légal des billets de la Banque de France ;

« Le décret impérial concernant la publication de la loi du 12 août 1870, relative au cours légal des billets de la Banque de France. »

Voici comment était formulée cette loi :

« ART. 1er. — A partir du jour de la promulgation de la présente loi, les billets de la Banque de France seront reçus comme monnaie légale par les caisses publiques et par les particuliers.

« ART. 2. — Jusqu'à nouvel ordre, la Banque est dispensée de l'obligation de rembourser ses billets avec des espèces.

« Art. 3. — En aucun cas, le chiffre des émissions de la Banque et de ses succursales ne pourra dépasser 1,800 millions.

« Art. 4. — Les dispositions des articles 2 et 3 ci-dessus sont applicables à la Banque de l'Algérie, dont les émissions de billets ne pourront dépasser le chiffre de dix-huit millions.

« Art. 5. — Les coupures des billets pourront être réduites à 25 francs. »

Le 14, était publiée une loi relative aux échéances des effets de commerce ainsi conçue :

« Art. 1er. — Les délais dans lesquels doivent être faits les protêts et tous actes conservant les recours, pour toute valeur négociable souscrite avant la promulgation de la présente loi, sont prorogés d'un mois.

« Le remboursement ne pourra être demandé aux endosseurs et aux autres obligés, pendant le même délai.

« Les intérêts seront dus depuis l'échéance jusqu'au payement.

« Art. 2. — Aucune poursuite ne pourra être exercée, pendant la durée de la guerre, contre les citoyens appelés au service militaire, en vertu de l'article 2 de la loi du 11 août 1870, et les gardes mobiles présents sous les drapeaux. »

Puis, c'était la loi relative aux notaires, officiers ministériels, etc., appelés sous les drapeaux et autorisés à se faire suppléer dans leurs offices.

Dans cette journée du dimanche 14, des faits graves se produisirent à Paris, et voici comment le *Journal officiel* en rendit compte :

« Dans ces trois derniers jours, l'autorité a saisi sur la voie publique et au domicile d'un individu qui a été arrêté, des revolvers d'un fort calibre avec un approvisionnement de cartouches et des poignards d'une dimension et d'une forme qui les rendent très dangereux.

« L'avant-dernière nuit, dans une maison isolée et voisine des fortifications, il a été procédé à une perquisition qui a amené la découverte de listes d'affiliés, de brassards et de drapeaux rouges, de divers signes de ralliement, d'un état des troupes occupant les forts qui ceignent la capitale, et de la carte de visite d'une personne au service de l'un des souverains en guerre avec la France.

« Dans l'après-midi du dimanche 14 août, vers quatre heures, une bande de soixante à quatre-vingts individus, tous armés de revolvers et de poignards exactement conformes aux modèles de ceux qui avaient été précédemment saisis, ont attaqué le poste de la caserne des pompiers qui est sise boulevard de la Villette.

« Ils ont assailli les hommes de garde à coups de poignards et de revolvers ; le factionnaire a reçu un coup de poignard dans la poitrine. Un autre pompier a été très grièvement blessé de trois balles, et quatre fusils du poste ont été enlevés. Les sergents de ville du XIXe arrondissement, accourus aussitôt, ont également essuyé une décharge ; l'un d'eux est tombé mort ; trois autres ont été grièvement blessés ; les médecins désespèrent de la vie de deux d'entre eux. Une petite fille de cinq ans a reçu dans le ventre une balle de revolver qui l'a tuée.

« Les sergents de ville, conduits par leurs officiers de paix et sous la direction de commissaires de police, ont immédiatement arrêté le principal meneur et quatre de ses complices.

« La population leur a donné le concours le plus empressé ; elle a procédé elle-même à d'autres arrestations. Les fusils enlevés aux pompiers ont été repris ; on a également relevé des armes abandonnées par les insurgés, et le rappel ayant été spontanément battu dans le quartier, il s'est aussitôt réuni bon nombre de gardes nationaux qui ont, avec le concours de la population, puissamment contribué au rétablissement de l'ordre.

« L'arrivée immédiate d'un escadron et d'une compagnie de la garde de Paris a été saluée par de vives acclamations ; les sergents de ville ont également reçu les applaudissements que méritait leur bravoure.

« Les commissaires de police et les agents ont eu beaucoup d'efforts à faire pour protéger contre l'indignation publique les individus arrêtés. Leur nombre est de cinquante environ ; ils ont été aussitôt écroués au dépôt de la préfecture, et, dans la soirée, on y a également conduit deux individus qu'un étudiant avait signalés sur le boulevard Saint-Michel, et qui étaient porteurs de pistolets et de poignards identiques à ceux saisis sur le boulevard de la Villette ; ils ont opposé une vive résistance et refusé de répondre aux premières questions qui leur étaient adressées.

« Dès cinq heures, le boulevard de la Villette avait repris sa tranquillité ; une foule de 3 à 4,000 personnes continuait à rechercher les émeutiers et manifestait l'indignation la plus vive.

« A six heures un quart, d'autres individus se sont rués de nouveau sur le factionnaire du même poste ; deux ont été arrêtés par les gardes nationaux et entraînés par eux dans la caserne. Ils étaient porteurs de couteaux-poignards ouverts. »

A la suite de cette misérable échauffourée, des poursuites furent ordonnées et l'affaire fut jugée par le premier conseil de guerre de la Seine, aux audiences des 20, 23, 29 et 31 août.

Blanqui, le principal instigateur, s'était sauvé, ses complices Eudes, Brideau, Drest, Cahen, Zimmermann, Brisset furent condamnés à mort. Saint-Hubert, Robidat, Mordac, à dix ans de travaux forcés ; Lerin, Larregieu, à cinq ans de

détention; Hamillhat, Bauvoust, Hildenbrand, Zingraff, Guillerey et Baillet furent acquittés.

Le 16, cette proclamation fut affichée, elle était adressée à la garde nationale de Paris.

« Le général commandant supérieur, vu l'urgence et en exécution des instructions de S. Exc. le ministre de l'intérieur, en date du 14 de ce mois.

« ARRÊTE :

« ART. 1er. — Conformément aux prescriptions de la loi du 13 juin 1851 (art. 59), l'uniforme est obligatoire.

« ART. 2. — L'uniforme réglementaire est maintenu.

« ART 3. — Toutefois est autorisé, à titre provisoire, pendant la durée de la guerre et pour les gardes nationaux nouvellement inscrits, l'uniforme dont la description est annexée au présent arrêté.

« ART. 4. — Ne pourront être armés que les gardes nationaux inscrits sur les contrôles et pourvus de l'un ou de l'autre des deux uniformes.

« ART. 5. — Les officiers devront tous être pourvus de l'uniforme réglementaire.

« *Le général commandant supérieur*,

« D'AUTEMARRE.

« Approuvé :

« *Le ministre de l'intérieur*,

« HENRI CHEVREAU.

« Paris, le 16 août 1870. »

Voici quel était l'uniforme :

Un képi en drap bleu de roi, liséré rouge, visière carrée de quatre centimètres, le numéro du bataillon en rouge sur le bandeau.

Une tunique en toile bleue garnie de boutons d'uniforme, col rouge orné des deux pattes blanches de l'uniforme réglementaire (sans macarons), patte bleue avec liséré rouge sur les épaules.

Pantalon de toile bleue, liséré rouge sur les côtés.

Un ceinturon en cuir verni noir, avec plaque, giberne et porte-baïonnette.

Le gouvernement poursuivait activement la réorganisation de la garde nationale parisienne et en même temps des corps de francs-tireurs se formaient activement.

Rue Turbigo, à l'école Turgot, une liste d'enrôlements était ouverte; on formait là le 1er bataillon des francs-tireurs de Paris.

L'organisateur était M. Jules Arronhsonn, 700 enrôlements avaient été faits dans une journée.

Le 18, le ministre passa en revue le corps franc Lafont-Mocquard et le même soir le premier bataillon partait sous la conduite du lieutenant-colonel Mocquard, pour aller recevoir le baptême du feu.

Voici la composition de l'état-major de cette 1re légion :

Colonel, Lafont. — Lieutenant-colonel, Mocquard. — Major, R. Burgues. — Médecin en chef, Leullier. — Capitaine-trésorier, Buterin. — Lieutenant d'habillement, Charles. — Chefs de bataillon, Robin, de Faby, Poulizac, Fontaine. — Capitaines adjudants major, Jeanne, Lamy, de Saint-Hilaire, de Barbe.

On le voit, c'était un véritable régiment. Et avec la fonction d'éclaireurs qu'ils allaient avoir à remplir, avec leur jaquette noire et leur pantalon bleu-gris, c'était quatre bataillons de chasseurs à pied qu'ils ajoutaient à notre armée.

Un décret impérial daté du 17 août nommait le général Trochu gouverneur de Paris, et dès le lendemain ce général, qui aimait à écrire, faisait proclamer ceci :

« HABITANTS DE PARIS,

« Dans le péril où est le pays, je suis nommé gouverneur de Paris et commandant en chef des forces chargées de défendre la capitale en état de siège. Paris se saisit d'un rôle qui lui appartient, et il veut être le centre des grands efforts, des grands sacrifices et des grands exemples.

« Je viens m'y associer avec tout mon cœur. Ce sera l'honneur de ma vie et l'éclatant couronnement d'une carrière restée jusqu'à ce jour inconnue de la plupart d'entre vous.

« J'ai la foi la plus entière dans le succès de notre glorieuse entreprise, mais c'est à une condition dont le caractère est impérieux, absolu et sans laquelle nos communs efforts seront frappés d'impuissance. Je veux parler du bon ordre, et j'entends par là non seulement le calme de la rue, mais le calme de vos foyers, le calme de vos esprits, la déférence pour les ordres de l'autorité responsable, la résignation devant les épreuves inséparables de la situation, et enfin, la sérénité grave et recueillie d'une grande nation militaire qui tiendra en main, avec une ferme résolution, dans des circonstances solennelles, la conduite de ses destinées.

« Je ne m'en référerai pas, pour assurer à la situation cet équilibre si désirable, aux pouvoirs que je tiens de l'état de siège et de la loi.

« Je le demanderai à votre patriotisme, je l'obtiendrai de votre confiance, en montrant moi-même à la population de Paris une confiance sans limites. Je fais appel à tous les hommes de tous les partis, n'appartenant moi-même, on le sait dans l'armée, à aucun parti que celui du pays. Je fais appel à leur dévouement, je leur demande de contenir, par l'autorité morale, les ardents qui ne sauraient pas se contenir eux-mêmes, et de faire justice par leurs propres mains de ces hommes qui ne sont d'aucun parti et qui n'aperçoivent dans les malheurs publics

que l'occasion de satisfaire des appétits détestables.

« Et pour accomplir mon œuvre, après laquelle, je l'affirme, je rentrerai dans l'obscurité, d'où je sors, j'adopte l'une des vieilles devises de la province de Bretagne, où je suis né :

« *Avec l'aide de Dieu, pour la patrie !*

« Général Trochu.

« Paris, 18 août 1870. »

Le lendemain, de nouvelles affiches signées : le gouverneur de Paris, général Trochu, étaient encore apposées ; les voici :

« A la garde nationale de Paris,

« A la garde nationale mobile,

« Aux troupes de terre et de mer de l'armée de Paris,

« A tous les défenseurs de la capitale en état de siège.

« Au milieu d'événements de la plus haute gravité, j'ai été nommé gouverneur de Paris et commandant en chef des forces réunies pour sa défense.

« L'honneur est grand ; le péril pour moi l'est aussi, mais je me fie à vous du soin de relever par d'énergiques efforts de patriotisme la fortune de nos armées si Paris venait à subir les épreuves d'un siège.

« Jamais plus magnifique occasion ne s'offrit à vous de montrer au monde qu'une longue suite de prospérité et de jouissances n'a pu amollir les mœurs publiques et la virilité du pays.

« Vous avez sous les yeux le glorieux exemple de l'armée du Rhin. Ils ont combattu un contre trois dans des luttes héroïques, qui font l'admiration du pays et le pénètrent de gratitude.

« Elle porte devant vous le deuil de ceux qui sont morts. »

« Soldats de l'armée de Paris,

« Ma vie entière s'est écoulée au milieu de vous dans une étroite solidarité où je puise aujourd'hui mon espoir et ma force. Je n'en appelle pas à votre courage et à votre constance, qui me sont bien connus. Mais montrez, par l'obéissance, par une vigoureuse discipline, par la dignité de votre conduite et de votre attitude devant la population, que vous avez le sentiment profond des responsabilités qui pèsent sur vous.

« Soyez l'exemple et soyez l'encouragement de tous. »

En même temps, un comité de défense et de mise en état des fortifications était institué. Il se composait ainsi :

MM. le général Trochu, président ; l'amiral Rigault de Genouilly ; le maréchal Vaillant ; le général Soumain ; le général d'Autemarre ; le général Guiod ; le général Chabaud-Latour ; Jérôme David, ministre des travaux publics.

Ce comité devait rendre compte chaque jour de ses opérations au ministre de la guerre.

Tout cela n'empêchait pas qu'on eût toujours la plus grande confiance dans l'avenir ; « Paris, dit M. Claretie, était persuadé que les destins se lasseraient à nous être contraires et il avait déjà remis toute sa confiance aux mains de deux hommes dont il eut cependant dû se défier et qui s'appelaient l'un Bazaine, et l'autre Palikao. »

On attendait la dépêche qui devait apporter la nouvelle de la grande victoire toujours promise et qui ne venait jamais, en chantant la *Marseillaise* et en regardant défiler sur les boulevards les bataillons d'infanterie et de marine, si fiers et si résolus, qu'on ne pouvait douter qu'un jour ou l'autre, ils ne parvinssent à vaincre l'ennemi.

Naturellement, le gouvernement entretenait cette confiance par des communications qui n'étaient pas empreintes d'une stricte exactitude ; le 15 août, une dépêche avait fait connaître qu'après une lutte de quatre heures, les Prussiens avaient été repoussés avec de grandes pertes.

Mais « à l'heure où la France anxieuse, écoutait, attendait le canon de Bazaine, à l'heure où Paris, se fiant à Palikao, croyait à des victoires françaises devant Metz et comptait sur Mac-Mahon, le prince Napoléon disait à un journaliste qui rapportait l'entretien :

« — Un miracle ne nous sauverait pas. La situation est perdue, la France va nous congédier comme des laquais et nous ne l'aurons pas volé ! »

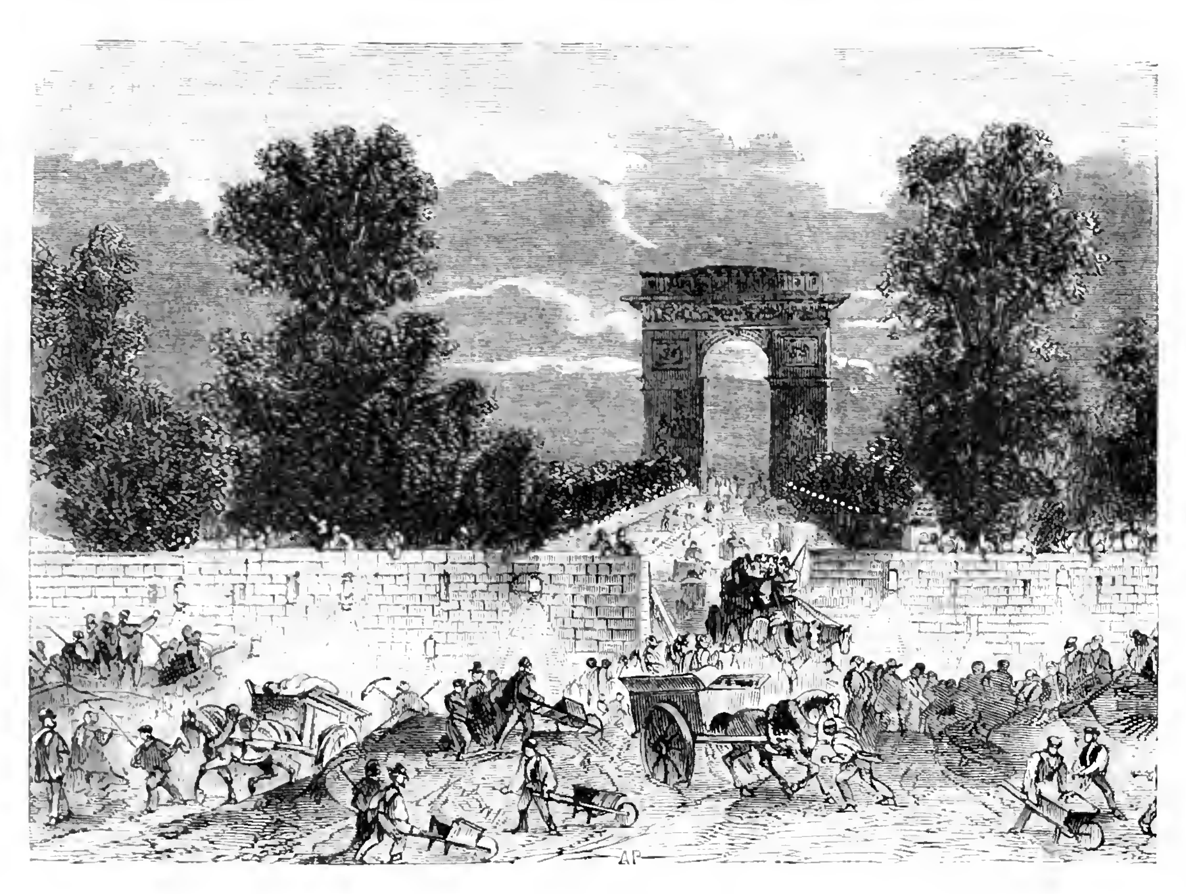
Et, en même temps, il partait prudemment pour Florence.

De tous côtés, les ambulances s'organisaient, de généreux citoyens mettaient leurs appartements avec des lits pour les blessés à la disposition de l'autorité, et c'était à qui viendrait en aide aux valeureux combattants qui se dévouaient pour le salut de la patrie.

Le 23 août, fut ouverte une souscription publique à un emprunt de guerre de 750 millions autorisé par une loi du 12 du même mois et ce fut une véritable manifestation patriotique ; 620 millions furent souscrits dans la première journée !

Le gouvernement avait eu l'idée d'appeler à Paris tous les pompiers de province et les Parisiens stupéfaits à la vue de ces uniformes pittoresques, de ces casques d'un autre âge et de ces glaives bizarres, se demandaient ce qu'étaient venus faire ces défenseurs ruraux qui erraient par la ville.

Après avoir passé cinq jours à Paris, ces braves pompiers départementaux retournèrent chez eux dont ils avaient été tirés en toute hâte, sous prétexte qu'on avait besoin d'eux dans la capitale,



Travaux de défense de Paris exécutés en avant de la Barrière de l'Étoile.

bien qu'à leur arrivée rien n'eût été préparé pour les recevoir.

Pourquoi étaient-ils venus? Nul ne le sut jamais.

Le 26, le conseil municipal de Paris vota 500,000 francs pour assurer les approvisionnements et l'exécution des travaux de défense de la ville.

Le même jour, MM. Béhic, général Mellinet, sénateur; le comte Daru, Dupuy de Lôme, marquis de Talhouet, députés au Corps législatif, furent nommés membres du comité de défense des fortifications de Paris et un second décret y adjoignit M. Thiers.

En même temps, on opérait à Paris de nombreuses arrestations de soi-disant espions prussiens, 2,800 personnes furent arrêtées dans la nuit du 26, la Conciergerie et le dépôt de la préfecture regorgeaient de prisonniers, parmi lesquels se trouvait nombre de femmes.

Le 28 août, nouvelle proclamation du général Trochu :

« *Le gouverneur de Paris*,

« Vu la loi du 19 août 1849 sur l'état de siège ;

« Vu le décret impérial du 7 août 1870 par lequel Paris et le département de la Seine ont été déclarés en état de siège ;

« Vu l'article 75 du décret du 24 décembre 1814, lequel investit le gouvernement d'une place en état de siège de l'autorité nécessaire pour faire sortir les étrangers ;

« Vu la loi des 18-20 novembre et 3 décembre 1869, relative aux mesures de police applicables aux étrangers ;

« Considérant que, dans l'intérêt de la défense nationale, et aussi pour garantir la sûreté des personnes appartenant par leur nationalité aux pays en guerre avec la France, il y a nécessité d'éloigner les étrangers ;

« ARRÊTE CE QUI SUIT :

ART. 1er. — Tout individu non naturalisé Français et appartenant par sa naissance à l'un des pays actuellement en état de guerre avec la France, est tenu de quitter Paris et le département de la Seine dans le délai de trois jours, et de sortir de France ou de se retirer dans un des départements au delà de la Loire.

« ART. 2. — Tout individu tombant sous le coup de l'injonction précédente qui ne s'y sera pas conformé et n'aura pas obtenu une autorisa-

tion du gouverneur de Paris, sera arrêté et livré aux tribunaux militaires pour être jugé conformément à la loi.

« Général TROCHU.

« Paris, le 28 août 1870. »

On lut aussi dans le *Journal officiel :*

« La réorganisation de la garde nationale du département de la Seine n'a cessé, depuis le 10 août, d'être l'objet de la préoccupation du gouvernement.

« L'effectif se réduisait alors à 30,000 hommes environ, répartis entre cinquante bataillons urbains ou ruraux.

« Peu de jours avant, le gouvernement avait décidé la formation de sept bataillons supplémentaires, dont les cadres étaient en partie nommés; mais il restait encore, dans certains quartiers, des lacunes importantes ; dans plusieurs autres même, la garde nationale n'etait pas constituée.

« Le ministre de l'intérieur y pourvut d'urgence par une organisation générale, en vertu de laquelle les anciens bataillons grossirent à la fois le nombre de leurs compagnies et l'effectif assigné à chacune d'elles, et les nouveaux furent constitués d'après les règles de la loi du 13 juin 1831. Ces derniers procèdent actuellement à l'élection de leurs officiers.

« De 30,000 hommes, l'effectif se trouva ainsi porté à 80,000. Préoccupé des nécessites de la défense et s'appuyant, d'ailleurs, sur les prescriptions formelles de la loi du 10 août, le ministre de l'intérieur recommanda d'enrôler et d'armer d'abord les anciens militaires.

« L'armement s'est poursuivi avec la plus grande activité à Vincennes, au Mont-Valérien, à l'École-Militaire. Tous les jours, deux ou trois bataillons seront exercés au tir du polygone de Vincennes; une butte speciale leur a éte réservée.

« Afin de tenir compte de toutes les nécessités et de faciliter l'incorporation, le ministre de l'intérieur a autorisé, pendant la guerre, le port d'un uniforme d'une valeur approximative de 20 francs, et il a décidé et fait connaître que le gouvernement subviendrait lui-même aux frais d'équipement des gardes nationaux hors d'état de les supporter.

« Douze compagnies d'ouvriers auxiliaires du génie viennent d'être organisées sous le commandement de MM. Alphand et Viollet-Le-Duc et la direction supérieure du général baron de Chabaud-Latour. Elles donneront un supplément d'effectif de 2,500 hommes et fourniront à la défense une ressource précieuse.

« Enfin, un appel spécial, auquel ont déjà répondu 250 volontaires en deux jours, a invité les anciens artilleurs et militaires de toutes armes à se faire inscrire, pour prendre part d'une manière active au service des pièces de l'enceinte.

« En face de l'ennemi, à la veille du siège de Paris, le gouvernement a pensé qu'il fallait encore augmenter l'effectif de la garde nationale, pour utiliser le dévouement patriotique des habitants de Paris.

« De nouveaux bataillons vont être créés et des fusils leur seront distribués. Les conseils de recensement se mettent à l'œuvre, et les hommes inscrits sur les contrôles procéderont immédiatement à l'élection des officiers, suivant les prescriptions de la loi de 1851. »

On ne doutait plus maintenant que les Prussiens vinssent assiéger Paris, le ministre de l'intérieur, M. Chevreau, déclara à la tribune, qu'après avoir suspendu son mouvement en avant, l'armée du prince royal de Prusse l'avait repris depuis deux jours et il fit appel à la bravoure de la population parisienne.

Aussitôt que le ministre eut fait connaître cette triste perspective d'un siège, ce dont chacun se doutait bien, la question de la defense et de l'approvisionnement de Paris se posa plus grave et plus urgente que jamais.

Paris possédait alors 350.000 quintaux de farine;

150,000 quintaux de riz;

Un immense approvisionnement de pommes de terre et de légumes frais de tout genre;

100,000 bœufs et 500,000 moutons avec les grains et fourrages nécessaires à leur alimentation, furent répartis sur un grand nombre de parcs improvisés tant dans l'intérieur de Paris qu'au bois de Boulogne, sous le canon des fortifications.

Affamer les Prussiens en brûlant et en détruisant tout ce qui pourrait les alimenter dans le département de la Seine et les départements limitrophes; raser les maisons, les arbres, tous les obstacles susceptibles de contrarier la défense de la place; prendre les dispositions les plus propres à déterminer le départ de cette partie de la population qui, dans un siège, ne peut être qu'une charge et un embarras : telles furent les résolutions annoncées par le ministre des travaux publics.

Les événements se pressaient rapidement, cette loi devint nécessaire et fut votée les 27 et 28 :

« ART. 1er. — Les bataillons de garde nationale mobile peuvent être appelés à faire partie de l'armée active pendant la durée de la guerre actuelle.

« ART. 2. — Sont considérés comme faisant partie de la garde nationale, les citoyens qui se portent spontanément à la défense du territoire avec l'arme dont ils peuvent disposer et en prenant un des signes distinctifs de cette garde qui les couvre de la garantie reconnue aux corps militaires constitués.

« Art. 3. — Les anciens officiers, sous-officiers et caporaux peuvent être admis à servir activement pendant la durée de la guerre, dans les grades dont ils étaient titulaires.

« Art. 4. — Le crédit de 25 millions destiné à venir en aide aux femmes, enfants ou ascendants des citoyens qui combattent pour la défense du pays, est porté à 50 millions.

« Art. 5. — Les lois sur les pensions militaires sont applicables aux gardes nationaux mobiles et sédentaires blessés au service du pays, ainsi qu'aux veuves ou aux enfants de ceux qui seraient morts dans des circonstances de guerre.

« Le décret de 1852 sur la Légion d'honneur et la médaille militaire est applicable aux gardes nationaux mobiles ou sédentaires décorés ou médaillés pour faits militaires pendant la présente guerre.

« Art. 6. — La présente loi sera exécutoire à partir du jour de sa promulgation. »

Le premier effet de la déclaration relative à l'arrivée des Prussiens avait été de faire rentrer précipitamment dans Paris les familles qui se trouvaient à la campagne.

Pendant toute la journée du 28, ce ne fut qu'une procession de voitures de déménagement. A certaines barrières, notamment à celles de Charenton, de Neuilly et du Trône, on pouvait les compter par quarante et cinquante. Le nombre des familles rentrées dans la journée du 29 put être évalué à douze ou quinze cents.

La préfecture de la Seine fit afficher l'avis suivant :

« Des réserves considérables destinées à l'approvisionnement de Paris sont faites par les soins de l'administration ; elles s'accroissent encore tous les jours. Toutefois, le préfet de la Seine croit devoir engager les habitants à se pourvoir eux-mêmes à l'avance, dans la mesure de leurs besoins et de leurs ressources, des diverses denrées alimentaires susceptibles de conservation et de durée.

« L'intérêt de la défense, plus encore que celui des subsistances, demande aussi que les personnes hors d'état de faire face à l'ennemi s'éloignent de Paris. »

De leur côté les vingt maires de Paris se réunirent et sur la proposition du général Ambert, maire du 8e arrondissement, la lettre suivante fut signée et adressée à M. le ministre de l'intérieur :

« *A Monsieur le ministre de l'intérieur.*

« Monsieur le ministre,

« Vous avez annoncé au Corps législatif que l'ennemi marchait sur Paris.

« Les citoyens de nos arrondissements sont prêts à tous les sacrifices, à tous les dévouements, à tous les courages.

« Ils recevront l'ennemi avec le calme de la résolution.

« Les habitants de Paris prouveront au monde entier que la France est toujours la grande nation.

« Que l'ennemi vienne, nous l'attendons les armes à la main.

« Les maires de Paris seront au premier rang des défenseurs de la patrie. »

(*Suivent les signatures.*)

Et les nouvelles de la guerre devenaient de plus en plus mauvaises ; après les combats terribles de Borny, de Gravelotte, de Rizonville, de Mars-la-Tour, de Doncourt, de Vionville, de Saint-Privat, ça avait été le bombardement de Strasbourg, la reddition de Vitry, les batailles de Beaumont, de Sainte-Barbe et de Noisseville.

Le cercle de feu se rétrécissait toujours.

Et Paris était sérieusement menacé.

Le 30 août, le général de la Motte-Rouge fut appelé au commandement supérieur des gardes nationales de la Seine, en remplacement du général d'Autemarre.

Les artilleurs commencèrent des exercices à feu sur les remparts, le service médical fut définitivement organisé dans les forts qui entourent Paris, et des internes pris dans tous les hôpitaux furent dirigés sur les divers points de la défense.

Le Champ-de-Mars présentait l'aspect d'un vaste camp de troupes, et en même temps celui d'un parc militaire.

Depuis la Seine jusqu'à l'École-Militaire, ce n'était que soldats de toutes armes, batteries d'artillerie, voitures de munitions, caissons, prolonges d'artillerie, compagnies de pontonniers, etc.

La distribution des fusils se faisait dans toutes les mairies et le 2 septembre, une loi était votée qui soumettait à l'élection tous les officiers de la garde nationale, mais des protestations très vives furent adressées par divers bataillons contre un arrêté qui avait déclaré abandonnée l'idée d'un costume provisoire et voulait obliger tous les gardes à s'équiper.

La journée du dimanche 4 septembre se leva tiède et radieuse, comme une journée de fête, semblant inviter la population de Paris à se répandre dans les rues pour y jouir de son soleil splendide et doux. Dans les premières heures de la matinée, tout le monde s'arrêtait devant une proclamation affichée sur les murailles et qu'on lisait avec consternation :

PROCLAMATION

DU CONSEIL DES MINISTRES AU PEUPLE FRANÇAIS

« Français !

« Un grand malheur frappe la patrie.

« Après trois jours de luttes héroïques soute

nues par l'armée du maréchal de Mac-Mahon contre 300,000 ennemis, quarante mille hommes ont été faits prisonniers.

« Le général Wimpffen, qui avait pris le commandement de l'armée, en remplacement du maréchal Mac-Mahon, grièvement blessé, a signé une capitulation.

« Ce cruel revers n'ébranle pas notre courage.

« Paris est aujourd'hui en état de défense.

« Les forces militaires du pays s'organisent.

« Avant peu de jours, une armée nouvelle sera sous les murs de Paris; une autre armée se forme sur les rives de la Loire.

« Votre patriotisme, votre union, votre énergie sauveront la France.

« L'empereur a été fait prisonnier dans la lutte.

« Le gouvernement, d'accord avec les pouvoirs publics, prend toutes les mesures que comporte la gravité des événements.

« *Le conseil des ministres :*

« Comte de Palikao, — H. Chevreau, — amiral Rigault de Genouilly, — Jules Brame, — prince de la Tour-d'Auvergne, — Grandperret, — Clément Duvernois, — Magne, — Busson-Billault, — Jérome David. »

Cette proclamation avait été rédigée à l'issue de la séance de nuit qui avait été convoquée le samedi soir à neuf heures et demie, par M. Schneider, président du Corps législatif, pour minuit. Cette séance avait commencé à une heure cinq minutes. Malgré les observations d'un certain nombre de députés, elle fut publique.

Un nombreux public occupait les tribunes. On n'avait pas exigé de cartes à l'entrée.

Au banc des ministres se trouvaient MM. le comte de Palikao, Chevreau, Rigault de Genouilly, Busson, Clément Duvernois, Brame.

M. le président Schneider s'exprima à peu près en ces termes :

« Messieurs les députés,

« Une nouvelle grave, douloureuse, nous a été communiquée dans la soirée.

« Président élu de la Chambre, j'avais un devoir à remplir vis-à-vis d'elle et de la nation.

« J'étais du reste saisi d'une demande urgente d'un grand nombre de mes collègues.

« Vous avez donc été convoqués extraordinairement.

« Je vais d'ailleurs donner la parole à M. le ministre de la guerre pour compléter la déclaration qu'il vous a faite à la séance de ce matin. »

M. le comte de Palikao adressa à la Chambre les paroles suivantes :

« Messieurs les députés,

« J'ai la douloureuse mission de vous annoncer ce que mes paroles de cette après-midi avaient pu vous faire pressentir La nouvelle qui n'était qu'officieuse est devenue officielle.

« Après d'héroïques efforts, l'armée a été refoulée dans Sedan et elle y a été cernée par des forces tellement supérieures, qu'elle a dû capituler.

« L'empereur a été fait prisonnier.

« En présence de ces nouvelles, il ne nous serait pas possible d'entamer une discussion sérieuse sur les conséquences que ces événements peuvent entraîner. On est venu m'arracher de mon lit pour me prévenir de cette séance, et nous n'avons pu, mes collègues et moi, nous concerter. »

M. Schneider proposa à la Chambre de se réunir à midi.

Mais M. Jules Favre prit la parole et dit :

« Si la Chambre est d'avis que, dans la situation douloureuse et grave qui vient d'être dessinée par M. le ministre de la guerre, elle doit s'ajourner à midi, je ne m'y oppose pas.

« Mais, nous croyons devoir, dès maintenant, la saisir d'une proposition que la situation présente nous commande.

« Nous n'ajouterons pas un mot au texte que nous déposons.

« Nous demandons à la Chambre d'adopter les résolutions suivantes :

« Louis-Napoléon-Bonaparte et sa dynastie sont déclarés déchus des pouvoirs que leur a conférés la nation.

« Il sera institué une commission exécutive composée de membres (le chiffre sera fixé par la Chambre), qui sera investie de tous les pouvoirs nécessaires pour repousser l'invasion et chasser l'étranger.

« M. le général Trochu, gouverneur de Paris, est chargé exclusivement de la défense de la capitale. »

Ces résolutions furent écoutées au milieu d'un profond silence.

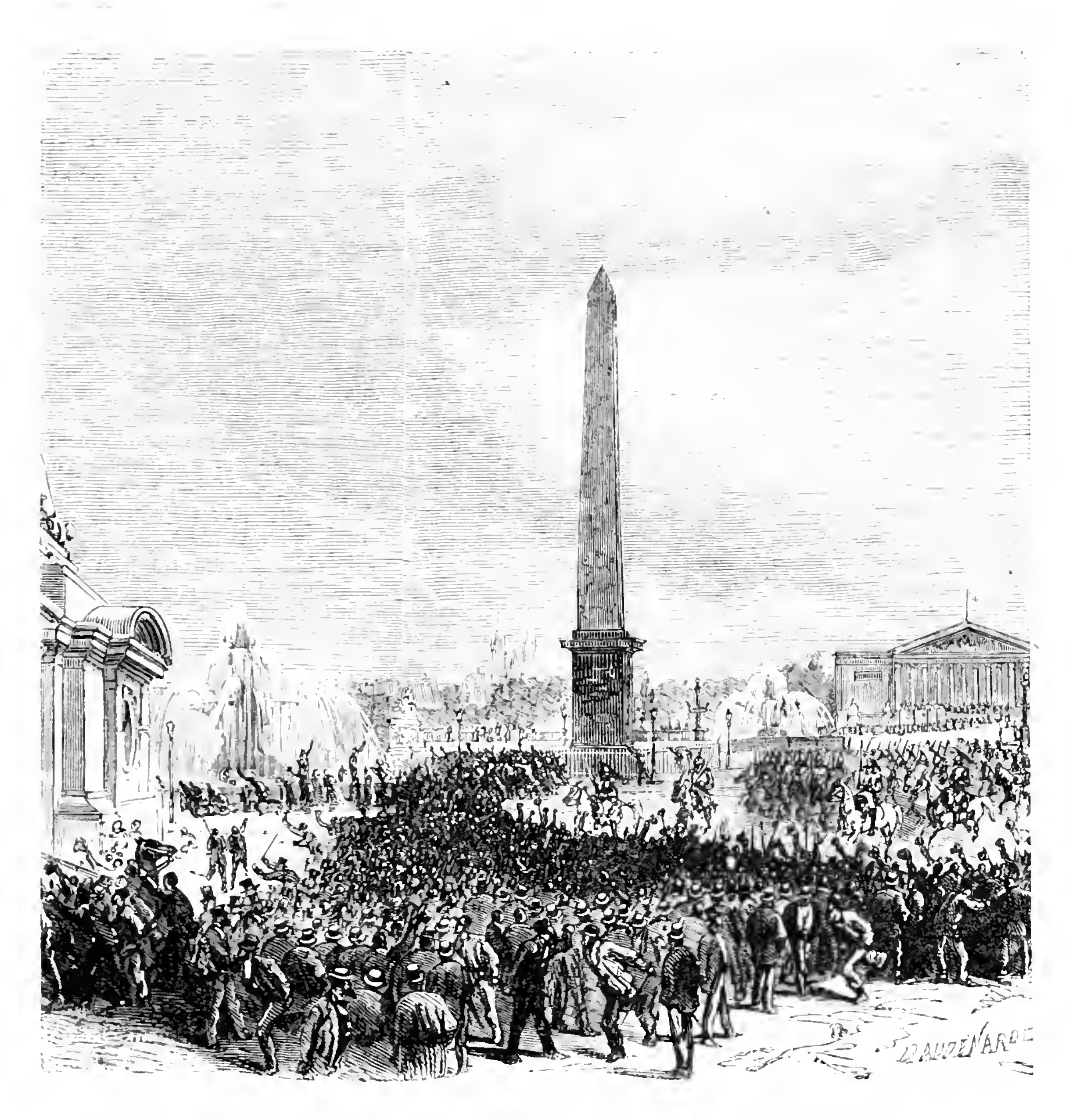
Une seule voix s'éleva, celle de M. Pinard (du Nord) :

« Nous n'avons pas, dit-il, le pouvoir de prononcer la déchéance. »

M. le président Schneider revint à sa proposition de remettre la séance à midi, en raison de la gravité des événements.

Le Corps législatif donna son adhésion à cette proposition et la réunion fut indiquée pour midi; la séance fut levée à une heure vingt-cinq minutes de la nuit.

A peine l'écho des déplorables nouvelles données à la Chambre par le ministre de la guerre était-il répandu dans Paris, que partout se for-



La foule sur la place de la Concorde le jour de l'ouverture des Chambres (août 1870). (Page 330, col. 1.)

maient des groupes qui les commentaient avec la plus patriotique émotion.

Vers huit heures, une première bande, composée de quatre ou cinq cents personnes, descendait les boulevards en criant :

— Vive Trochu!

— Au Louvre!

Mais, sur la place du Nouvel-Opéra, la bande fait halte pour écouter un jeune orateur qui lui dit, en substance :

— Ce n'est pas au Louvre qu'il faut aller, c'est au Corps législatif!

— Non!

— Si!

— Non! chez Trochu!

— A la Chambre!...

Bientôt survint une forte colonne d'environ trois ou quatre mille hommes qui, sur l'air des lampions, criaient: *Vive Trochu* et *déchéance!* Ce dernier cri dominait, cette colonne qui grossissait toujours se porta vers les Tuileries et s'arrêta devant la porte de l'ancien ministère d'État, siège actuel du gouverneur de Paris.

Le cri « vive Trochu » redoubla, et bientôt le gouverneur de Paris se montra sur le seuil du palais.

— Vous m'avez demandé, messieurs, dit-il avec calme : me voici; que voulez-vous?

— Des nouvelles! dit une voix.

— Messieurs, reprend le général, c'est un désastre inouï dans l'histoire!

— Prononcez la déchéance! crient plusieurs voix.

— Messieurs, je suis soldat, j'ai prêté un serment; manquer à ce serment, ce serait manquer à l'honneur. C'est à la Chambre qu'il appartient de vous répondre!

On applaudit ces paroles et la foule se dirigea alors vers la Chambre des députes.

Les abords de la cour du Corps législatif se garnissaient silencieusement de troupes. Six cents gendarmes à cheval étaient enfermés au palais de l'Industrie, prêts à tout événement.

A une heure un quart, la séance commença sous la présidence de M. Schneider et trois motions de déchéance et de nomination d'un conseil de gouvernement de défense nationale furent discutées, l'urgence fut votée et les propositions furent renvoyées à une même commission.

Mais laissons la parole à M. Jules Favre qui va raconter la suite de cette séance. « La discussion, quoique vive, se poursuivait avec ordre, lorsqu'un grand bruit se fit entendre dans la cour sur laquelle s'éclairait la pièce où nous délibérions. Mon ami, M. Pelletan, qui sortit un instant pour en connaître la cause, revint fort agité, reprochant aux chefs de corps d'avoir donné l'ordre d'apprêter les armes et d'engager le feu contre la foule qui s'amassait autour du palais. Bientôt nous vîmes les soldats placés sous nos croisées se former en bataille et couvrir les avenues. Des clameurs éloignées parvenaient jusqu'à nous. Un député entra brusquement et nous annonça que la Chambre était envahie.

« Je refusai tout d'abord de le croire, aucun indice n'ayant pu me faire prévoir un si brusque dénouement. Nous quittâmes tous précipitamment le bureau. Les couloirs étaient déjà remplis d'hommes du peuple qui paraissaient plus embarrassés qu'animés; quelques-uns cependant m'interpellaient pour me demander de faire prononcer la déchéance. « Nous y travaillons, leur répondis-je, mais ce n'est pas en interrompant violemment nos délibérations que vous nous aiderez. » Je les priai avec instance de s'éloigner, de nous laisser voter librement. Je leur promis que tout irait au gré de leurs désirs. Il était difficile d'achever une conversation au milieu du tumulte

« Je courus à la séance. »

Le *Journal officiel* constate qu'à deux heures et demie la salle est envahie par la foule qui stationnait sur la place de la Concorde et devant la façade du Palais-Bourbon; que, pénétrant par les couloirs et les escaliers, cette foule se précipita dans les tribunes publiques en poussant le cri : « La déchéance! » mêlé aux cris de : « Vive la France! vive la République!

« La foule massée sur la place de la Concorde, dit à son tour M. Claretie, veut s'avancer sur le Corps législatif, et une compagnie de gardes nationaux, devant la grille crie : la déchéance! en faisant signe à d'autres gardes nationaux placés près du pont de venir les rejoindre. Ceux-ci hésitent, puis se mettent en marche. Les gardes municipaux à cheval, postés à l'entrée du pont sur le quai tirent aussitôt leurs sabres. L'émotion est grande, instantanée. Le 6e bataillon de la garde nationale, bientôt suivi par le 8e, avance malgré les sabres nus, prêt à tout, et la foule, l'immense foule se presse derrière lui, résolue, impatiente. Rien ne résiste à ces débordements humains. Le peuple à de certains moments est un fleuve qui marche. Son inondation couvre tout, à la tête des gardes nationaux, les entraînant et leur montrant l'exemple est M. Edmond Adam. Les gardes municipaux n'osent frapper; voulaient-ils même frapper? Ils disparaissent, a-t-on dit, comme un îlot dans cette marée montante. La foule envahit alors les escaliers, la cour, les couloirs de la Chambre. Elle se précipite dans les tribunes publiques. Elle est partout tumultueuse, bruyante, orageuse, irrésistible. Et ce n'est plus seulement la *déchéance* qu'elle réclame, c'est vive la République qu'elle crie. Le mot est jeté, il éclate comme une bombe. Vive la République! vive la France! »

A trois heures, la salle était tout à fait envahie par la porte du fond qui fait face à la tribune. Le tumulte était inexprimable; la chaleur et la poussière suffocantes: les quelques députés qui se trouvaient dans la salle essayaient en vain d'opposer une digue à l'envahissement.

Le président, déclarant que toute délibération était devenue impossible, leva alors la séance.

Un grand nombre de gardes nationaux, en uniforme ou sans uniforme, entrèrent l'arme au bras dans la salle par les couloirs de droite et de gauche et par les portes du pourtour de l'amphithéâtre.

Une foule bruyante et agitée s'y précipita en même temps, occupa tous les bancs, remplit tous les couloirs et travées et descendit dans l'hémicycle; entourant la table des secrétaires-rédacteurs ainsi que les pupitres des sténographes, en criant : La déchéance! la déchéance! Vive la République!

Ce fut alors que M. Jules Favre répondit à ces cris que cet acte ne pouvait être accompli qu'à l'Hôtel de ville et qu'il proposa de s'y rendre en se mettant à la tête des envahisseurs; sa proposition fut accueillie avec acclamation, et ce fut aux cris de : à l'Hôtel de ville! que la foule suivant Jules Favre et quelques-uns de ses collègues, quitta le palais Bourbon.

Pendant ce temps, le Sénat se réunissait au

Luxembourg. Le président se contenta de demander à l'assemblée à quelle résolution elle voulait s'arrêter dans d'aussi graves conjonctures; et l'assemblée, aussi embarrassée que lui, ne savait que décider. M. Baroche proposa aux sénateurs de se séparer pour se porter au secours de la régente.

Cet avis ne fut pas goûté, pas plus que ceux qui furent émis ensuite. La permanence, la séance de nuit, la convocation à domicile furent rejetées, comme offrant des inconvénients. L'assemblée ne crut pas même devoir changer pour le lendemain son heure habituelle de réunion; midi lui parut téméraire, et la séance fut levée à trois heures et demie, sur les paroles suivantes de M. le premier vice-président Boudet :

« Je demande au Sénat de se réunir demain à son heure ordinaire, à deux heures, « sans tenir compte des événements extérieurs, pour recevoir, s'il y a lieu, les communications du Corps législatif, à moins que les circonstances n'exigent que M. le président nous convoque auparavant. »

Ainsi finit le Sénat

L'empire était bien malade.

L'impératrice était toujours aux Tuileries, entourée des officiers de sa maison et de ses dames d'honneur.

Un préfet du palais, venant du Corps législatif, annonça ce qui s'y passait.

— Général, dit alors l'impératrice, en s'adressant au général Mellinet, pouvez-vous défendre le château sans faire usage des armes?

— Madame, je ne crois pas, répondit celui-ci.

— Dès lors tout est fini!

Jusqu'alors, le jardin des Tuileries était resté désert; vers trois heures un quart, la multitude arriva jusqu'au jardin réservé en face du château. Le prince de Metternich, M. Nigra, ministre d'Italie et M. Henri Chevreau, conjurèrent l'impératrice de partir. Elle hésitait, M. Piétri lui dit que le palais était entouré d'une foule considérable et menaçante, qu'avant un quart d'heure il serait envahi.

Enfin à trois heures et demie, elle se décida; elle passa dans ses appartements, suivie de MM. de Metternich, Conti, Nigra, Jurien de la Gravière et de Mme Lebreton, sa lectrice, et partit par le pavillon de Flore; arrivé là, on ne trouvait pas la clef de la porte faisant communiquer ce pavillon avec la galerie du Musée du Louvre.

Enfin on mit la main sur cette clef, l'impératrice et Mme Lebreton traversèrent la galerie du Musée, le salon carré et la galerie d'Apollon; là, l'impératrice prit le bras de M. Nigra tandis que Mme Lebreton prenait celui du prince de Metternich et descendit l'escalier de Henri II. Le concierge ouvrit la grille du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Bientôt un fiacre passa, M. Nigra poussa dedans les deux femmes qui se rendirent chez le dentiste Evens, avenue Malakoff. Le lendemain elles prenaient la route de l'Angleterre, sans que personne sut où était passée l'impératrice régente.

Mais reprenons la fin de la journée du 4 :

A quatre heures cinq minutes, Jules Favre et ses amis, arrivèrent à l'Hôtel de ville et constituèrent un gouvernement qui fut composé de MM. Emmanuel Arago, Crémieux, Jules Favre, Jules Ferry, Gambetta, Garnier Pagès, Glais-Bizoin, Pelletan, E. Picard, Rochefort et Jules Simon, et du général Trochu comme président.

Le Corps législatif se constitua de nouveau en séance, à l'effet de voter sur la proposition de M. Thiers qui fut adoptée; elle portait ceci: « Vu la vacance du pouvoir, la Chambre nomme une commission de gouvernement de la Défense Nationale.

« Une constituante sera convoquée dès que les circonstances le permettront. »

Le soir à huit heures, au même lieu, c'est-à-dire dans la salle à manger de la présidence, se tint une nouvelle séance des députés dans laquelle MM. Jules Favre et Jules Simon vinrent faire connaître le résultat de la réunion de l'Hôtel de ville.

Cette fois l'empire était bien mort.

Avant d'aller plus loin, fidèle au plan que nous suivons, jetons un coup d'œil rapide sur ce que fut Paris pendant les dix-huit années qu'il avait duré.

On ne saurait contester qu'au point de vue physique, la ville de Paris s'embellit considérablement, d'immenses travaux exécutés dans les vieux quartiers furent des plus utiles, au point de vue de l'hygiène et de la salubrité publique, le percement de grandes voies fit pénétrer l'air et la lumière dans les sombres rues de l'ancien Paris et la construction de superbes hôtels, de maisons vastes et bien ordonnées, la création des squares, la formation de plusieurs boulevards et de promenades publiques furent de véritables bienfaits.

Nous avons parlé en temps et lieu de toutes ces importantes améliorations, nous avons cité l'achèvement de la rue de Rivoli, le dégagement des abords de l'Hôtel de ville, l'ouverture de la rue des Écoles, du boulevard Saint-Germain, de la rue Monge, l'élargissement de la rue Mouffetard, le percement des boulevards de Port-Royal, de Strasbourg, de Sébastopol, Saint-Germain, Henri IV, Voltaire, etc., et la circulation qui encombrait les rues Saint-Denis, Saint-Martin, du Temple, Saint-Jacques, en se répartissant dans les nouvelles voies, amena un accroissement commercial, un mouvement d'industrie et d'affaires dans les régions de la ville jusqu'alors envahies par la misère et l'oisiveté.

Les barrières qui enserraient Paris retenaient toute une population qui, une fois cette ceinture de pierre brisée, s'étendit à l'aise dans la ban-

lieue et surtout dans les quartiers bornant les arrondissements à l'ouest, et ce qu'on appelait le mur de ronde des Batignolles, Montmartre, La Chapelle, la Villette, etc., s'est transformé en quartiers élégants.

Les Halles-Centrales, le nouvel Hôtel-Dieu, des casernes, de nombreuses églises, des restaurations importantes d'édifices anciens, l'achèvement du Louvre sont les glorieuses pages d'un règne qui en a tant de tristes à son actif. Donc, nous le répétons, Paris gagna considérablement en splendeur de 1852 à 1870.

Les eaux de la Dhuys, de la Somme-Soude et de la Vanne y furent amenées, ses égouts reçurent un immense développement et les travaux de voiries en général furent poussés avec une rapidité jusqu'alors sans exemple.

La liberté des théâtres occasionna la construction de plusieurs salles de spectacles, des cafés-concerts pullulèrent, au reste jamais les établissements de plaisirs de toute nature ne furent plus nombreux que sous l'empire.

Mais, naturellement, au fur et à mesure que le luxe s'augmentait, que les habitudes de bien-être, de confort se vulgarisaient, la vie matérielle devenait plus difficile pour les travailleurs, les petits rentiers et les petits commerçants écrasés par la concurrence des magasins monstres que de fortes commandites firent ouvrir dans les divers quartiers de Paris.

La masse de la population eut à souffrir de l'augmentation des loyers, désastreuse pour les petits budgets, et les ouvriers chassés du centre de Paris par l'accroissement incessant de leur dépense journalière, durent se loger dans les quartiers excentriques; les expositions universelles contribuèrent aussi puissamment à l'élévation du prix des denrées de première nécessité, mais d'un autre côté, le prix des vêtements diminua et l'ouvrier parisien ne fut jamais si bien habillé qu'il commença à l'être dans les premières années de l'empire.

Jamais non plus, il ne fréquenta davantage les bals, les théâtres et les cafés. Ces derniers ont pris une extension considérable; et l'estaminet, transformé en brasserie et en caboulot, commença à se substituer au débit de vins vers le même temps; aussi, la bière et l'absinthe sont-elles entrées depuis lors dans la consommation journalière d'un grand nombre de parisiens qui en ont contracté l'habitude.

Les modes sous le second empire subirent de nombreuses variations et les couturiers y jouèrent un grand rôle. La nouvelle impératrice avait donné son nom à une nuance d'étoffe qu'on appelait couleur Théba, c'est à peu près l'ancienne nuance aventurine et les femmes adoptèrent la coiffure Eugénie, c'est-à-dire les cheveux relevés en arrière.

Mais n'oublions pas surtout de mentionner cette mode qui naquit sous l'empire et à laquelle toutes les femmes sans exception sacrifièrent la crinoline.

La crinoline régna pendant des années sans conteste; en vain on la critiqua, en vain on en fit ressortir les inconvénients, le mauvais goût, rien n'y fit, au contraire, et la crinoline qui n'était d'abord, comme son nom l'indique, qu'un jupon de crin destiné à faire bouffer la jupe de robe sous laquelle il était placé, finit par être un assemblage de cercles d'acier et pendant plus de dix années, les femmes se soumirent à l'usage de cet incommode engin.

L'auteur de l'*Histoire de la mode* nous rappelle que ce fut en 1856 que parurent les ombrelles à manche brisé, dites ombrelles Pompadour, et que reparut l'éventail comme complément indispensable de la toilette féminine.

En 1859, la mode fut au fichu Charlotte Corday qui fut porté par toutes les élégantes.

A la fin de 1861 parurent les capelines, et un peu avant les parisiennes avaient définitivement adopté la bottine en chevreau avec bout verni pour chaussure, elles portaient aussi à cette époque des vestes zouaves, turques et grecques.

En 1860, les dames avaient repris la mode des colliers, des médaillons et des croix d'or au cou et elles la conservèrent, puis celle des ceintures.

La nuance vert Metternich était alors en grande mode en 1865, l'année suivante, on l'avait tout à fait proscrite.

« Pour toilette de ville en 1863, les femmes préférèrent à tout, le corsage d'étoffe blanche et légère, une jupe rose, rayée rose foncée, un chapeau de paille avec des rubans noirs et quelques fleurs des champs, un nœud de dentelle au cou et aux poignets un bracelet de dentelle noire. »

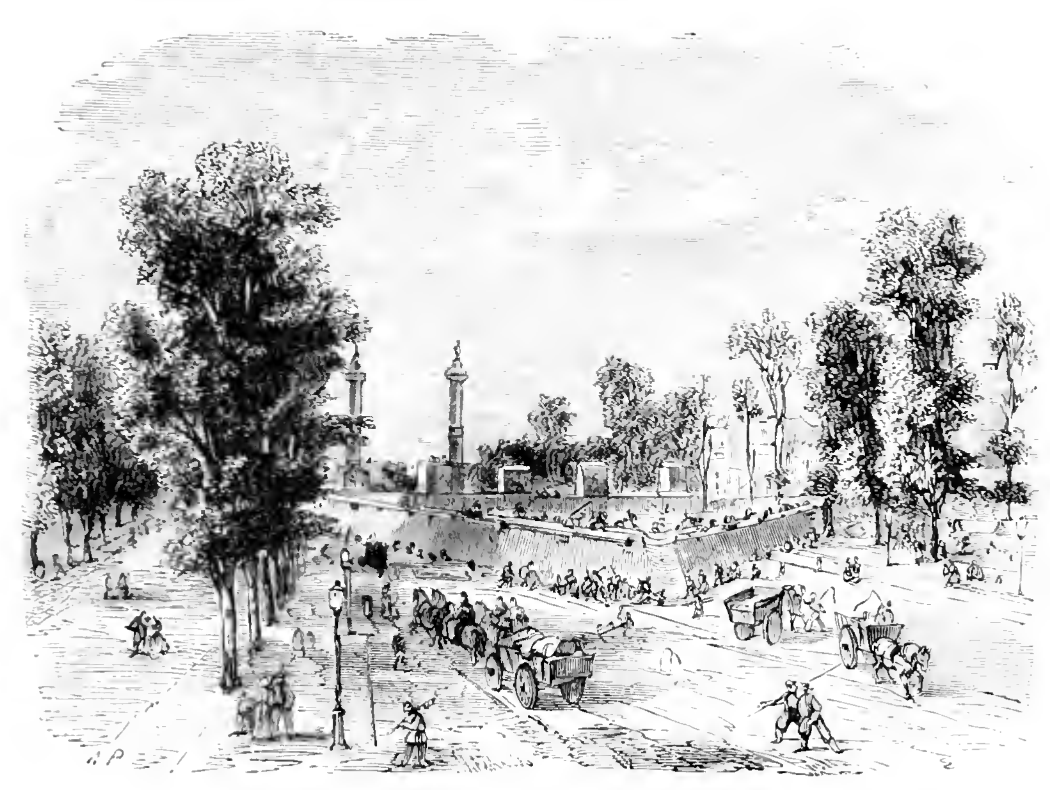
En 1864, la nouveauté c'était la chemise russe ou le « Garibaldi », en foulard de toute couleur.

En 1866, c'était le péplum, petit corselet auquel s'ajustait une grande basque carrée devant et derrière, très longue sur les côtés; on l'appelait le péplum impératrice.

De 1867 à 1870, les modes ne subirent pas précisément de grands changements, mais elles se compliquèrent tellement qu'il n'est plus possible de les suivre dans leur développement désordonné; tous les jours c'était quelque nouvelle création du couturier en renom et les robes se garnissaient d'accessoires dont le prix dépassait singulièrement celui de l'étoffe.

M. Challamel cite Mme la duchesse de Mouchy qui, en 1869, exhiba sur sa personne 1,500,000 fr. de diamants dont une partie servait de garniture à la robe.

« Pendant plusieurs années, et sans que l'on pût constater des nouveautés bien caractéristiques dans le costume, la question de la mode ne cessa d'être à l'ordre du jour. Les dames s'en occupèrent plus que jamais et les hommes s'y intéressèrent vivement. »



Travaux de défense élevés à la barrière du Trône.

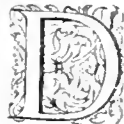
Ce fut vers 1869 que la crinoline commença à disparaître et « comme cela est arrivé souvent, on alla d'un excès à l'autre ; on remplaça les ballons par des sacs, les tonneaux par des lattes. »

Peu de choses à dire pour les modes d'homme pendant la même période si ce n'est que le gilet blanc disparut complètement du costume de cérémonie et fut remplacé par le gilet noir à cœur ; les paletots et les redingotes, les pantalons et les gilets n'offrirent rien de particulier ni d'exagéré dans leur coupe et la seule nouveauté qu'on puisse noter c'est l'adoption timide du chapeau à forme basse dit chapeau mou, mais jusqu'à la révolution de 1870, il demeura absolument l'apanage du travailleur et du voyageur et ce ne fut que plus tard qu'il finit par pénétrer partout et à couvrir des têtes qui jusqu'alors l'avaient banni avec mépris.

Ce qui ne veut pas dire, loin de là, que l'autre, le « le tuyau de poële » fut abandonné.

L

Gouvernement de la Défense nationale. — Le siège de Paris. — Musée d'artillerie. — La Commune.



Dans la soirée du 4 septembre 1870, le gouvernement de la Défense nationale nomma son ministère, qui se trouva ainsi composé : MM. : Ernest Picard, aux finances ; Léon Gambetta, à l'intérieur ; Crémieux, à la justice ; le général Leflô, à la guerre ; l'amiral Fourichon, à la marine ; Jules Simon, à l'instruction publique ; Jules Favre, aux affaires étrangères ; Dorian, aux travaux publics ; Magnin, à l'agriculture et au commerce.

Cinq membres du gouvernement, MM. Trochu, Garnier-Pagès, Pelletan, Emmanuel Arago et Rochefort ne reçurent aucun portefeuille.

Ces combinaisons furent adoptées sans débat, sauf en ce qui concernait le ministère de l'intérieur, à l'occasion duquel un vote dut intervenir; M. Gambetta l'emporta de deux voix sur M. Picard.

En même temps, le gouvernement annonçait son avènement par trois courtes proclamations. La première était adressée à la Nation :

« FRANÇAIS,

« Le peuple a devancé la Chambre qui hésitait. Pour sauver la patrie en danger, il a demandé la République.

« Il a mis ses représentants non au pouvoir, mais au péril.

« La République a sauvé de l'invasion de 1792, la République est proclamée. La révolution est faite au nom du salut public.

« Citoyens, veillez sur la cité qui vous est confiée : demain vous serez avec l'armée les vengeurs de la patrie. »

Voici celle adressée à Paris :

« CITOYENS DE PARIS,

« La République est proclamée.

« Le gouvernement a été nommé d'acclamation :

« Il se compose des citoyens (suivent les noms des membres du gouvernement). Le général Trochu est chargé des pleins pouvoirs militaires pour la défense nationale.

« Il est appelé à la présidence du gouvernement.

« Le gouvernement invite les citoyens au calme. Le peuple n'oubliera pas qu'il est en face de l'ennemi.

« Le gouvernement est avant tout un gouvernement de défense nationale. »

Enfin le gouvernement disait à la garde nationale :

« Ceux auxquels votre patriotisme vient d'imposer la mission redoutable de défendre le pays vous remercient du fond du cœur de votre courageux dévouement.

« C'est à votre résolution qu'est due la victoire civique rendant la liberté à la France.

« Grâce à vous, cette victoire n'a pas coûté une goutte de sang.

« Le pouvoir personnel n'est plus.

« La nation tout entière reprend ses droits et ses armes. Elle se lève, prête à mourir pour la défense du sol. Vous lui avez rendu son âme que le despotisme étouffait.

« Vous maintiendrez avec fermeté l'exécution des lois, et, rivalisant avec notre noble armée, vous nous montrerez ensemble le chemin de la victoire. »

M. Étienne Arago était nommé maire de Paris;

M. Émile de Kératry, préfet de police.

Ce dernier fit aussitôt publier cette proclamation :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

—

PRÉFECTURE DE POLICE

« Aux habitants de Paris,

« Après dix-huit ans d'attente, sous le coup de cruelles nécessités, les traditions interrompues au 18 brumaire et au 2 décembre sont enfin reprises. Les députés de la gauche, après la disparition de leurs collègues de la majorité, ont proclamé la déchéance. Quelques instants après, la République était acclamée à l'Hôtel de ville.

« La révolution qui vient de s'accomplir est restée toute pacifique ; elle a compris que le sang français ne devait couler que sur le champ de bataille. Elle a eu pour but, comme en 1792, l'expulsion de l'étranger.

« Il importe donc que la population de Paris, par son calme, par la virilité de son attitude, continue de se montrer à la hauteur de la tâche qui lui incombe, à elle et à la France.

« C'est pour cette raison qu'investi par le gouvernement provisoire de pouvoirs dont on a tant abusé sous les régimes antérieurs, j'invite la population parisienne à exercer les droits politiques qu'elle vient de reconquérir dans toute leur plénitude, avec une sagesse et une modération qui soient de nature à montrer à la France et au monde qu'elle est vraiment digne de la liberté.

« Notre devoir à tous, dans les circonstances où nous sommes, est surtout de nous rappeler que la patrie est en danger.

« Au moment où, sous l'égide des libertés républicaines, la France se dispose à vaincre ou à mourir, j'ai la certitude que mes pouvoirs ne me serviront que pour nous défendre contre les menées de ceux qui trahiraient la patrie.

« *Le préfet de police*,

« Comte DE KÉRATRY.

« Par le préfet de police :

« *Le secrétaire général*,

« ANTONIN DUBOST.

« Paris, le 4 septembre 1870. »

Cette autre proclamation fut aussi affichée :

A LA GARDE NATIONALE DE PARIS

—

« La République est proclamée.

« La Patrie est en danger.

« Le nouveau gouvernement est avant tout un gouvernement de défense nationale.

« Les gardes nationaux de Paris, c'est-à-dire

tous les électeurs inscrits sur les listes électorales, sont convoqués pour le mardi 5 septembre, à midi, à l'effet de procéder à la nomination des sous-officiers et officiers, dans les mairies de leurs arrondissements respectifs.

« *Le membre du Gouvernement de la défense nationale, délégué au ministère de l'intérieur,*

« Léon Gambetta.

« Paris, le 5 septembre 1870. »

On put lire encore sur les murs de Paris :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

—

HOTEL DE VILLE DE PARIS

« Citoyens,

« Je viens d'être appelé par le peuple et par le gouvernement de la défense nationale à la mairie de Paris.

« En attendant que vous soyez convoqués pour élire votre municipalité, je prends, au nom de la République, possession de cet Hôtel de ville d'où sont toujours partis les grands signaux patriotiques, en 1792, en 1830, en 1848.

« Comme nos pères ont crié en 1792, je vous crie : Citoyens, LA PATRIE EST EN DANGER ! Serrez-vous autour de cette municipalité parisienne, où siège aujourd'hui un vieux soldat de la République.

« VIVE LA RÉPUBLIQUE

« *Le Maire de Paris,*

« Étienne Arago. »

« *Le gouvernement de la Défense nationale décrète :*

« Amnistie pleine et entière est accordée à tous les condamnés pour crimes et délits politiques et pour délits de presse depuis le 3 décembre 1852 jusqu'au 3 septembre 1870.

« Tous les condamnés encore détenus, soit que les jugements aient été rendus par les tribunaux correctionnels, soit par les cours d'assises, soit par les conseils de guerre, seront mis immédiatement en liberté. »

(*Suivent les signatures.*)

« *Le gouvernement de la Défense nationale décrète :*

« La fabrication, le commerce et la vente des armes sont absolument libres. »

(*Suivent les signatures.*)

M. Steenackers était nommé directeur des télégraphes et M. Rampont directeur des postes.

Le lendemain ce n'était pas une proclamation qui était affichée, c'était une « communication » :

« Paris, le 5 septembre 1870.

« Le bruit s'est répandu que des cartouches renfermant au lieu de poudre du sable ou de l'ardoise pilée avaient été distribuées à la troupe.

« Le président du gouvernement de défense nationale informe les habitants de Paris que deux caissons de cartouches à sable, destinées à l'instruction des recrues, avaient été envoyées, par erreur, de l'École d'artillerie de Versailles.

« En délivrant avec précipitation les cartouches, la vérification n'avait pu être faite.

« Les ordres les plus formels sont donnés pour réparer cette erreur et pour qu'elle ne puisse se renouveler à l'avenir.

« Le service de l'artillerie veille, et la patrie peut compter sur son patriotisme.

« *Le président du gouvernement de défense nationale, gouverneur de Paris.*

« Par ordre :

« *Le général chef d'état-major général du gouverneur,*

« Schmitz. »

Aussitôt que la déchéance de l'empire eut été prononcée, le peuple se hâta de détruire les emblèmes qui pouvaient rappeler ce régime, et de tous côtés les aigles, les N, les E, les médailles, les armoiries, disparaissaient des enseignes des boutiques, du fronton des monuments.

Nombre de boutiquiers qui se qualifiaient fournisseurs de l'empereur, s'empressèrent de gratter ce titre, ou de le faire recouvrir d'une couche de peinture.

Les rues se débaptisaient au plus vite et la joie populaire était si grande, que c'était à peine si on songeait au désastre de Sedan.

Il semblait que la défaite de nos armes était amplement compensée par la suppression de l'empire.

Toutefois, il fallut bien vite revenir à cette terrible question de la guerre, car chaque jour les Prussiens se rapprochaient de Paris et il n'y avait pas une minute à perdre pour s'occuper de sa défense.

Au Louvre on roulait les toiles des maîtres pour les mettre en lieu sûr et une légion de charpentiers travaillait au barrage du pont d'Iena, tandis que des mains pieuses transformaient en véritable autel de la patrie le piédestal de la statue de Strasbourg sur la place de la Concorde et qu'on plantait un arbre de la liberté sur la place du Château-d'Eau.

Le 7, le général Trochu fit placarder cet avis :

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

—

« L'ennemi est en marche.

« La défense de la capitale est assurée.

« Le moment est venu d'organiser celle des départements qui l'environnent.

« Des ordres sont expédiés aux préfets de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne pour réunir tous les défenseurs du pays.

« Ils seront appuyés par les compagnies franches de Paris et par les nombreuses troupes de cavalerie réunies aux environs.

« Les commandants des corps francs se rendront immédiatement chez le président du gouvernement, gouverneur de Paris, pour y recevoir des instructions.

« Chaque citoyen s'inspirera des grands devoirs que la patrie lui impose.

« Le gouvernement de la défense nationale compte sur le courage et le patriotisme de tous.

« *Le président du gouvernement de la Défense nationale, gouverneur de Paris,*

« Général TROCHU.

« Paris, le 7 septembre 1870. »

Les 20 maires des divers arrondissements de Paris furent changés et les nouveaux furent invités à entrer immédiatement en fonctions et à désigner chacun deux adjoints, ce qui fut fait.

Des patrouilles de garde nationale eurent lieu la nuit dans les différents quartiers de la capitale et le préfet de police prit un arrêté aux termes duquel :

« Tout Allemand non muni d'une autorisation spéciale sera tenu de quitter les départements de la Seine et de Seine-et-Oise dans les vingt-quatre heures, à partir d'aujourd'hui, huit heures du matin, sous peine d'être passible des lois militaires. »

Le gouvernement de la défense nationale tint deux séances chaque jour à l'Hôtel de ville.

Dans les journées du 6 et du 7, les élections des officiers de la garde nationale se firent dans toutes les légions et le 9, un décret fixait au 16 octobre, les élections d'une Assemblée constituante.

La province avait envoyé des défenseurs à Paris, ce fut ainsi qu'on put voir des mobiles de tous les départements, quelques-uns, tels que les bretons, avec le costume de leur pays, et tous ces vaillants provinciaux arrivaient fermes et résolus, ayant fait d'avance le sacrifice de leur vie pour la patrie et ne demandant qu'à se battre pour le salut de la France.

« Un souffle véritable et sincère de patriotisme parcourait les rues, passait sur les fronts, faisait battre les cœurs. »

Le 14 septembre, le général Trochu passait sur les boulevards, la place de la Concorde et les Champs-Elysées la revue des mobiles et de la garde nationale parisienne commandée par le général Tamisier.

« Ce fut un jour superbe, dit M. Claretie, que ce jour de la grande revue ; les rues de Paris retentissaient de cris, d'appels de clairons ou de bruits de tambours. Des bataillons en rang sur les boulevards avaient leurs fusils en faisceaux, puis manœuvraient avec un certain ensemble, la place de la Concorde fourmillait de fer. Acclamé et restant calme et grave, trop grave, le général Trochu à cheval, passait devant ces bataillons, salué par la foule confiante, saluant d'un air élégant et froid. »

Et les Prussiens avançaient toujours.

Et les gens des environs de Paris se hâtaient de venir se mettre à l'abri derrière les fortifications de la grande ville, et c'était un coup d'œil bien triste que de voir tous ces pauvres gens poussant, traînant des charrettes surchargées de meubles, de vivres, de ballots de toute espèce qui depuis huit jours se présentaient aux portes de la capitale, venant y chercher un refuge.

Le 15, l'ennemi était sous Paris, il avait été signalé à Créteil, à Clamart, à Charenton, à Saint-Ouen même, c'est-à-dire à portée de nos canons; le 15 aux abords de Chantilly, l'ennemi avait tiré sur le train 120 et la compagnie du chemin de fer du Nord supprimait tout service entre Paris et Chantilly; le même jour, le gouverneur de Paris était officiellement informé de la présence des uhlans entre Créteil et Neuilly-sur-Marne, en même temps entraient à Paris 22.000 bretons binious, musettes et violons en tête.

Il est impossible de se faire une idée de ce qu'étaient alors les alentours de Paris, les blés et les vignes avaient été brûlés, les maisons de campagne étaient fermées et les plaines n'offraient plus qu'une vaste solitude. Paris était entouré d'un désert.

Le 16, vers sept heures, le feu était mis à tous les arbres avoisinant les fortifications et le même jour le chemin de fer d'Orléans n'allait plus que jusqu'à Athis.

Le 18, celui de l'Ouest avait sa ligne coupée à Conflans et le réseau télégraphique était coupé à une heure de l'après-midi le 19.

Les Allemands arrivaient par trois côtés à la fois.

On était en plein siège.

Ce n'était plus les habitants des environs de Paris qui entraient et s'installaient dans la capitale, c'était les mairies elles-mêmes qui venaient s'y réfugier ; celle de Levallois-Perret s'établissait rue de Moscou et celle de Boulogne rue du Cardinal-Fesch (rue de Châteaudun).

L'auteur du *Journal du siège* va nous donner la physionomie de Paris au 18 septembre :

« Paris est bien la ville la plus étrange et la plus merveilleuse. A la veille du combat, elle garde sa gaieté inaltérable, chante encore et



Manifestation autour de la statue de Strasbourg, place de la Concorde (septembre 1870).

sème des fleurs sur le passage des soldats. C'est que sa résolution est bien prise et qu'elle attend l'attaque de pied ferme et le cœur vaillant.

« Aujourd'hui c'était un dimanche de fête, en vérité : de toutes parts, l'animation, l'entrain, la vie.

« Nous avons fait le tour des boulevards ; nous avons parcouru les Champs-Élysées, la rue de Rivoli, les quais. Partout des visages tranquilles et partout la foule des dimanches, gaie, nullement impressionnée, nullement abattue, comme voudraient le faire croire les récits des journaux étrangers.

« Du côté de la Bastille et aux abords du Jardin des Plantes le public parisien se portait en masse. Ce qu'il y avait de curieux dans le Jardin des Plantes, est vraiment incroyable.

« Les petites industries de la rue n'avaient pas déserté : des danseurs de corde continuaient tranquillement leurs exercices au milieu des groupes militaires. Si les espions prussiens étaient par là, ils ont pu entendre comme nous les propos de cette vaillante et joyeuse population qui n'attend qu'un signal pour courir aux remparts et qui n'a rien perdu de sa complète assurance d'esprit des grands jours.

« Avant de prendre Paris, les Prussiens voulaient l'effrayer. Jusqu'ici cette terreur est encore à venir.

« L'enthousiasme de la garde mobile est très grand. Les bataillons sont en quelque sorte, transformés à mesure qu'ils reçoivent leurs fusils chassepots et leur tenue complète.

Le bois de Boulogne est absolument désert et impitoyablement fermé : un immense enclos inabordable et vide.

« Plus de parcs, plus de campements, plus d'administration. Ni soldats, ni employés, ni bétail.

« Les villas, les chalets, les bureaux ont été abandonnés. Plus d'hommes, plus d'animaux, si ce n'est les poissons des lacs et des rivières.

« Les daims, les chevreuils, les canards, les faisans, les cygnes eux-mêmes ont eu sérieusement affaire avec les troupes campées dans la plaine de Longchamps.

« La solitude et le silence règnent dans le Jardin d'acclimatation, si bruyant et si gai, il y a quinze jours, aujourd'hui dépeuplé, ouvert. Tous les restaurants, tous les cafés sont inhabités, fermés. Plus l'ombre d'un garde, qui, du reste, n'aurait rien à garder.

« Mais, depuis la porte d'Auteuil jusqu'à la porte Maillot, on n'entend que les coups redoublés des haches, et l'on voit chanceler, puis disparaître les grands arbres.

« Le vide se fait jusqu'aux grands lacs; de la porte Maillot au restaurant Leblond, les grandes allées s'évanouissent, les vieux marronniers tombent.

« Partout ce qui pourrait devenir un refuge pour l'ennemi devient un point de mire pour nous.

« Le canon aime le grand jour.

« Tout ce que l'on coupe reste à terre, est lié par ces solides fils de fer aux troncs qui se dressent partout à un pied de haut, comme autant de lances naturelles, enracinées dans le sol.

« Pour les fantassins, pour les chevaux, pour l'artillerie, cette zone agrandie et découverte, toute hérissée de pieux qui, hier, étaient des arbres, n'est plus qu'un obstacle continu dans toute sa surface.

« Impossible d'avancer comme de se cacher. »

Le 19, à la pointe du jour, le général Ducrot fit une reconnaissance offensive et le combat de Châtillon fut malheureusement un échec grave subi par l'armée de Paris et il amena cette proclamation :

A LA GARDE NATIONALE, A LA GARDE MOBILE, AUX TROUPES EN GARNISON A PARIS

—

« Dans le combat d'hier, qui a duré presque toute la journée et où notre artillerie, dont la solidité ne peut être trop louée, a infligé à l'ennemi des pertes énormes, des incidents se sont produits que vous devez connaître dans l'intérêt de la grande cause que nous défendons en commun.

« Une injustifiable panique, que n'ont pu arrêter les efforts d'un excellent chef de corps et de ses officiers, s'est emparée du régiment provisoire des zouaves qui tenait notre droite. Dès le commencement de l'action, la plupart des soldats se sont repliés en désordre dans la ville et s'y sont répandus en semant l'alarme. Pour excuser leur conduite, ces fuyards ont déclaré qu'on les avait menés à une perte certaine, alors que leur effectif était intact et qu'ils étaient sans blessures; qu'ils avaient manqué de cartouches, alors qu'ils n'avaient pas fait usage, je l'ai constaté moi-même, de celles dont ils étaient encore pourvus; qu'ils avaient été trahis par leurs chefs, etc. La vérité, c'est que ces indignes ont compromis, dès son début, une affaire de guerre dont, malgré eux, les résultats sont considérables. D'autres soldats d'infanterie de divers régiments se sont joints à eux.

« Déjà les malheurs que nous avons éprouvés dans le commencement de cette guerre avaient fait refluer sur Paris des soldats indisciplinés et démoralisés qui y portent l'inquiétude et le trouble et échappent, par le fait des circonstances, à l'autorité de leurs chefs et à toute répression.

« Je suis fermement résolu à mettre fin à de si graves désordres. J'ordonne à tous les défenseurs de Paris de saisir les hommes isolés, soldats de toutes armes ou gardes mobiles, qui errent dans la ville en état d'ivresse, répandent des propos scandaleux et déshonorent, par leur attitude, l'uniforme qu'ils portent.

« Les soldats et gardes mobiles arrêtés seront conduits à l'état major de la place, 7, place Vendôme; les habitants arrêtés dans le même cas, à la préfecture de police.

« Ils seront traduits devant les conseils de guerre qui jugent en permanence et subiront la rigoureuse application des dispositions ci-après édictées par la loi militaire.

« Art. 213. Est puni de mort tout militaire qui abandonne son poste en présence de l'ennemi ou de rebelles armés.

« Art. 218. Est puni de mort, avec dégradation militaire, tout militaire qui refuse d'obéir lorsqu'il est commandé pour marcher à l'ennemi.

« Art. 250. Est puni de mort, avec dégradation militaire, tout pillage ou dégât de denrées, marchandises ou effets, commis par des militaires en bande, soit avec armes ou à force ouverte, soit avec violence envers les personnes.

« Art. 253. Est puni de mort, avec dégradation militaire, tout militaire qui détruit les moyens de défense, approvisionnements en armes, vivres, munitions, etc.

« C'est un égal devoir pour le gouverneur de défendre Paris qui va subir directement les épreuves du siège et d'y maintenir l'ordre. Par les présentes dispositions, il associe à son effort tous les hommes de cœur et de bon vouloir dont le nombre est grand dans la cité.

« *Le président du Gouvernement, gouverneur de Paris,*

« Général TROCHU.

« Paris, le 20 septembre 1870. »

Une affiche, devant laquelle tout le monde s'arrêtait, avait été apposée dans la nuit du 19 au 20 et elle produisit un grand effet sur la population ; la voici :

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

« Citoyens, le canon tonne. Le moment suprême est arrivé.

« Depuis le jour de la Révolution, Paris est debout et en haleine. Tous, sans distinction de classes et de partis, vous avez saisi vos armes pour sauver à la fois la Ville, la France et la République.

« Vous avez donné dans ces derniers jours la preuve la plus manifeste de vos mâles résolutions ; vous ne vous êtes laissé troubler ni par les lâches, ni par les tièdes ; vous ne vous êtes laissé aller ni aux excitations ni à l'abattement ; vous avez envisagé avec sang-froid la multitude des assaillants. Les premières atteintes de la guerre vous trouveront également calmes et intrépides, et si les fuyards venaient, comme aujourd'hui, porter dans la cité le désordre, la panique et le mensonge, vous resteriez inébranlables, assurés que la *Cour martiale qui vient d'être instituée par le Gouvernement pour juger les lâches et les déserteurs*, saura efficacement veiller au salut public et protéger l'honneur national.

« Restons donc unis, serrés les uns contre les autres, prêts à marcher au feu et montrons-nous les dignes fils de ceux qui, au milieu des plus effroyables périls, n'ont jamais désespéré de la Patrie !

« *Le membre du Gouvernement, ministre de l'intérieur,*

« LÉON GAMBETTA.

« Paris, le 19 septembre 1870. »

Des négociations étaient entamées pour la conclusion d'un armistice et M. Jules Favre était parti pour le quartier général du roi de Prusse ; le 20, vers trois heures et demie, une centaine d'officiers de la garde nationale sédentaire, suivie d'une foule nombreuse, se présenta aux portes du palais municipal.

Ces officiers parmi lesquels on remarquait MM. Ulric de Fonvielle, Megy, Razoua, appartenaient, pour la plupart, aux bataillons de Belleville, Montmartre, La Villette, des faubourgs Saint-Antoine et du Temple.

Après un moment de pourparlers avec le commandant du poste, ils déclarèrent qu'ils venaient protester, tant en leur nom qu'au nom de leurs commettants, contre l'attitude prise par le gouvernement provisoire dans la question de paix et d'armistice.

Pendant ce temps, sur la place, la foule criait à tue-tête : Vive la République ! A bas la Prusse ! à bas Bismarck !

La députation fut aussitôt introduite par M. Étienne Arago et par le gouverneur de l'Hôtel de ville dans la salle du Trône, puis dans celle des délibérations du Comité de défense où se trouvaient alors plusieurs ministres.

L'un des délégués prit la parole au nom de ses collègues et blâma vivement la démarche faite par M. Jules Favre au quartier général du roi Guillaume.

Nous ne voulons de paix honteuse ni pour le pays ni pour nos concitoyens ; plutôt mourir jusqu'au dernier, a ajouté l'orateur.

Il fut répondu avec énergie qu'aucun membre du gouvernement n'entendait non plus imposer à la France un pacte contraire à l'honneur national.

Vers quatre heures au moment où les officiers de la garde nationale dont nous venons de parler quittaient l'Hôtel de ville, une autre députation des clubs républicains de la capitale, arrivait sur la place.

Celle-là venait pour protester non seulement dans le même sens que sa devancière, mais aussi contre la conduite générale et les actes du gouvernement de la défense nationale.

Un certain nombre des citoyens délégués fut admis jusqu'au siège du gouvernement pour présenter ses réclamations et ses plaintes.

A la suite de ces manifestations le gouvernement fit afficher cet avis :

« On a répandu le bruit que le Gouvernement de la défense nationale songeait à abandonner la politique pour laquelle il a été placé au poste de l'honneur et du péril.

« Cette politique est celle qui se formule en ces termes :

« *Ni un pouce de notre territoire, ni une pierre de nos forteresses.*

« Le gouvernement la maintiendra jusqu'à la fin.

« Fait à l'Hôtel de ville le 20 septembre 1870. »

(*Suivent les signatures.*)

On sait que par suite des exigences de la Prusse, qui demandait à garder l'Alsace et la Lorraine par droit de conquête, aucune suite ne put être donnée au projet d'armistice.

Le lendemain, c'était le 21 septembre, cette date inspira au gouvernement cette proclamation :

« CITOYENS,

« C'est aujourd'hui le 21 septembre.

« Il y a soixante-dix-huit ans, à pareil jour, nos pères fondaient la République, et se juraient à eux-mêmes, en face de l'etranger qui souillait le sol sacré de la patrie, de vivre libres ou de mourir en combattant.

« Ils ont tenu leur serment; ils ont vaincu, et la République de 1792 est restée dans la mémoire des hommes comme le symbole de l'héroïsme et de la grandeur nationale.

« Le Gouvernement installé à l'Hôtel de ville aux cris enthousiastes de : Vive la République! ne pouvait laisser passer ce glorieux anniversaire sans le saluer comme un grand exemple.

« Que le souffle puissant qui animait nos devanciers passe sur nos âmes, et nous vaincrons.

« Honorons aujourd'hui nos pères, et demain sachons comme eux forcer la victoire en affrontant la mort.

« Vive la France! Vive la République!

« *Le ministre de l'intérieur*,
« LÉON GAMBETTA.

« Paris, le 21 septembre 1870. »

Chaque jour on allait aux mairies consulter les dépêches et la victoire attendue était sans cesse espérée pour le lendemain et pendant ce temps, les protestations et les manifestations allaient leur train, on manifestait autour de la statue de Strasbourg, couverte de fleurs, on manifestait pour réclamer des chassepots, pour faire des sorties. Le 23 la journée s'annonçait bonne. Pendant que notre artillerie tonnait sur les Prussiens à Villejuif et à Arcueil, l'aérostat des observations militaires de la rive droite que Nadar avait installé à Montmartre, avec le concours de ses deux aides, MM. Dartois et Durnof, avait été requis pour le transport de dépêches importantes et se disposait à prendre son essor pour la première fois.

A sept heures précises, une voiture de l'administration des postes déposait plusieurs sacs énormes cachetés. M. Rampon, directeur des postes, la direction des télégraphes, plusieurs membres de la commission de défense et des officiers supérieurs étaient présents.

Le ballon le *Neptune*, cubant 1,200 mètres, était gonflé en permanence de jour et de nuit depuis dix-sept jours, pour les ascensions d'observation qui se suivaient sans arrêt. Malgré ce long et dur service, les cordes du filet tendues faisaient crier le cercle de la nacelle et le *Neptune* avait hâte de partir.

La manœuvre était faite par les ex-équipiers du *Géant*, assistés de huit hommes de la flotte et de vingt-cinq soldats de ligne.

A sept heures un quart, le chargement était fait. Nadar avait choisi pour exécuter ce premier départ M. Duruof, qui fit entendre le sacramentel « lâchez tout! » et le ballon avait à peine quitté le sol qu'au cri de l'aéronaute : *Vive la République!* la population matinale, rassemblée sur la place Saint-Pierre, répondait par une acclamation unanime.

Le même jour, un décret ajourna les élections municipales primitivement fixées au 29 septembre et les élections à la Constituante indiquées pour le mois d'octobre.

Et comme les manifestations commençaient à prendre des proportions inquiétantes, cet ordre du gouverneur de Paris fut affiché :

« Des groupes de la garde nationale, quelques-uns sous le commandement de leurs officiers, se sont livrés, ces jours-ci, à des manifestations dont le caractère essentiellement pacifique n'a pas troublé l'ordre dans Paris.

« Mais à ce moment-là même l'ennemi, dont les principales concentrations sont effectuées, construisait des batteries à portée de nos forts, qui ouvraient le feu contre ces travaux.

« Le siège est donc commencé; nous avons des blessés et des morts.

« Ce matin même un vif engagement a lieu en avant de Villejuif.

« La place de tous est sur le rempart ou dans les réserves, et ceux-là même qui ne sont commandés pour aucun service doivent se tenir dans leurs quartiers respectifs, prêts à répondre à l'appel de la défense.

« Ce n'est pas l'heure assurément des promenades à travers la ville, et de ces manifestations qui portent atteinte au principe militaire, et font un pénible constraste avec la gravité de la situation où est le pays.

« Nous avons à présent d'impérieux et pressants devoirs qui dominent de bien haut toutes les préoccupations politiques et je veux les résumer ici en quelques mots :

« Il faut être au combat ou être prêt pour le combat.

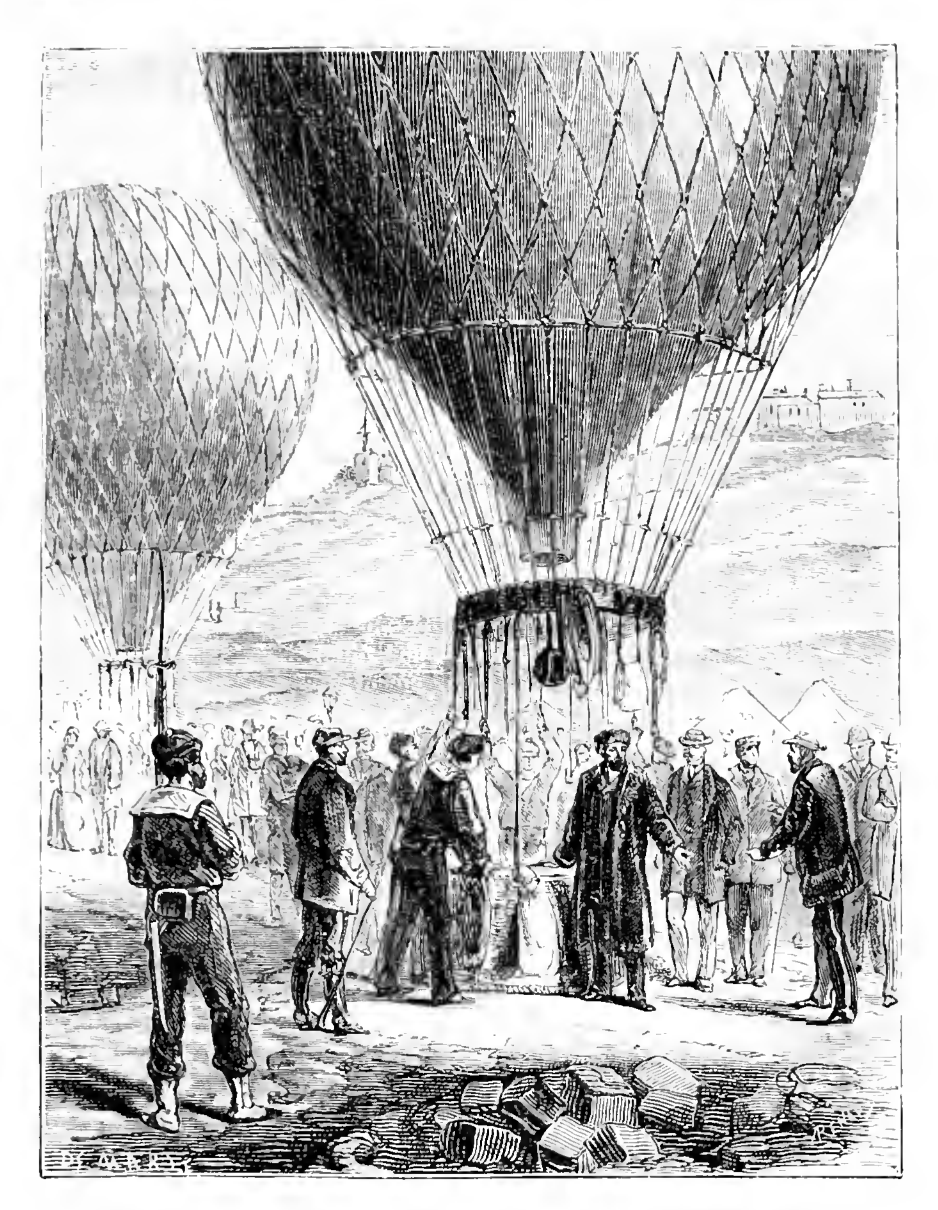
« *Le président du Gouvernement,*
gouverneur de Paris,
« Général TROCHU.

« Paris, le 23 septembre 1870. »

Le même jour, la lettre suivante était envoyée par l'archevêque aux divers curés de Paris :

« Monsieur le curé,

« En conséquence de l'arrêté de M. le maire de Paris, qui dispose que la devise de la République : *Liberté, Égalité, Fraternité*, sera rétablie sur les édifices publics, j'invite MM. les curés à donner à M. Galtier-Boissière, qui est chargé de



Le 6 octobre, il y avait une foule énorme sur la place Saint-Pierre, à Montmartre, pour voir s'élever l'*Armand-Barbès* et le *Georges-Sand*. (Page 343, col. 2.)

ce soin, toutes les facilités nécessaires pour remplir sa mission, en ce qui regarde les églises.

« ✝ G., archevêque de Paris.

« Paris, le 20 septembre 1870. »

On eut encore le même jour ce décret :

« *Le Gouvernement de la défense nationale décrète :*

« L'organisation d'un corps du train de la garde nationale pour le service de l'artillerie et des transports pendant le siège.

« Ce corps sera exclusivement recruté dans le personnel de la Compagnie générale des omnibus et de la Compagnie générale des petites voitures.

« Le directeur de la compagnie générale des petites voitures et M. Dubut Saint-Paul, administrateur de la Compagnie des omnibus, sont chargés de l'organisation de ce corps qui procédera à l'élection de ses chefs, dès qu'il sera formé. »

Puis cet arrêté :

« *Le Gouverneur de Paris,*

« Attendu que la Compagnie générale des omnibus, pour obéir aux réquisitions de transport

qui lui sont faites et pour effectuer les commandes qu'elle reçoit d'objets nécessaires à l'armée, est obligée d'avoir constamment à sa disposition toutes les personnes attachées à son service.

« ARRÊTE :

« Le personnel de la Compagnie des omnibus formera un bataillon spécial de garde nationale.

« Des postes seront affectés à ce bataillon sur les points reconnus nécessaires pour la garde des quartiers où sont situés les établissements.

« La Compagnie, sans interrompre le service régulier des voyageurs, tiendra à la disposition du gouverneur de Paris, cent voitures attelées pour le transport des troupes, des blessés et des munitions de toute nature.

« Général TROCHU.

« Paris, 21 septembre 1870. »

Dès le 18, le Gouvernement s'était résolu à faire établir une seconde enceinte en deçà des fortifications et il fut décidé qu'une commission dite des barricades serait nommée; cette commission fut nommée le 22; elle se composa de MM. Henri Rochefort, membre du Gouvernement de la défense nationale, — Dorian, ministre des travaux publics, — Gustave Flourens, — Jules Bastide, ancien ministre de la République. — Martin Bernard, — Floquet, adjoint au maire de Paris, — A. Dréo, secrétaire-adjoint du Gouvernement de la défense nationale.

Le même jour, le Gouvernement de la défense nationale décréta :

« Sont nommés membres du comité de défense : MM. Arago (Emmanuel), — Garnier-Pagès, — Gambetta.

« Fait à Paris, le 22 septembre 1870. »

Et la Commission des barricades et le Comité de défense et la garnison parisienne et tout le monde se consumait en efforts stériles pour tenter de repousser l'ennemi, avec cette conviction plus patriotique que raisonnée, que Paris etait imprenable et qu'un jour viendrait où une grande victoire lui rendrait sa liberté en forçant les assiégeants à se retirer.

Un arrêté du 21 avait rétabli la taxe du pain à partir du 23 septembre, le prix en fut ainsi fixé : Pain de première qualité, 45 centimes le kilogramme; de deuxième qualité, 38 centimes, et à partir du même jour il fut arrêté que 215 grammes de pain coûteraient 10 centimes, 325 grammes 15 centimes, 435 grammes 20 centimes.

Du reste, les effets du siège commençaient à se faire sentir dans le prix des subsistances qui haussait dans des proportions alarmantes.

Le service des aérostats se régularisa en s'affirmant et à partir du 26, des nouveaux ballons partirent de la place Saint-Pierre et les aéronautes ayant eu l'excellente idée d'emporter des pigeons ces utiles volatiles rendirent de signalés services aux assiégés, en les mettant en correspondance avec les membres de leurs familles qui étaient en province.

La direction des postes fut en outre autorisée à expédier par voie d'aérostats montés les lettres ordinaires à destination de la France et de l'Algérie.

Le 27, vers une heure de l'après-midi, une fumée épaisse s'élevait du côté de Belleville et mettait en émoi la population de Paris.

Voici ce qui s'était passé :

Un incendie considérable venait d'éclater dans le lac des buttes Chaumont, où une grande quantité de fûts d'huiles essentielles se trouvaient gerbés et presque complètement recouverts de terre.

Avant même que l'autorité fût prévenue officiellement, la population, les pompiers de Paris, les pompiers auxiliaires, les gardes nationaux, aidés du maire et des adjoints du 19e arrondissement, ainsi que de ceux des arrondissements circonvoisins, avaient organisé l'attaque du foyer et préservé tout ce qui aurait pu être atteint avec une spontanéité et une intelligence extraordinaires.

Lorsque le préfet de police et le maire de Paris arrivèrent sur le lieu du sinistre, ils n'eurent qu'à laisser faire le peuple se préservant lui-même.

En moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, les chaînes s'étaient organisées, les seaux d'incendie remplis de terre circulaient de main en main et étouffaient le foyer.

Le même jour fut instituée par le Gouvernement une Commission dite des subsistances, chargée spécialement de l'alimentation de la ville. Elle fut composée de MM. J. Simon, J. Ferry, Gambetta, E. Picard, E. Arago, Maguin, Cernuschi, Sauvage et Littré.

Il fut pris aussi des mesures pour défendre à qui que ce soit de franchir les avant-postes au delà des forts, il fut interdit sous peine d'arrestation de franchir les lignes avancées sans être porteur d'un laissez-passer émanant du gouverneur de Paris ou du chef d'état-major général, cette mesure avait pour but d'empêcher la dévastation des maisons abandonnées.

Le 29, fut rendu ce décret :

« *Le Gouvernement de la défense nationale décrète :*

« ART. 1er. — Réquisition est faite, au nom du Gouvernement de la défense nationale, de tous les blés et farines qui existent actuellement dans l'enceinte de la ville de Paris. Ne sont exceptés que les blés et les farines ayant le caractère de provisions de ménage.

« ART. 2. — Le prix des blés et farines sera payé aux détenteurs, suivant qualité, en prenant pour base le prix moyen résultant des mercuriales de la première quinzaine de septembre.

« ART. 3. — Le ministre du commerce est chargé de l'exécution du présent décret.

« Fait à Paris, le 29 septembre 1870. »

(*Suivent les signatures.*)

Le 30, ce fut un décret relatif aux loyers.

« Art 1er. — Un délai de trois mois est accordé aux locataires, habitant le département de la Seine, qui déclareront être dans la nécessité d'y recourir pour le paiement du terme de loyer échéant le 1er octobre prochain, et des termes précédemment échus qui ne seraient pas acquittés.

« ART. 2. — Le même délai est accordé aux locataires en garni pour tout paiement de loyer courant ou en retard. »

L'opinion publique se préoccupait beaucoup de la flotille de la Seine ; elle se composait de la canonnière *Farcy* amarrée à l'île des Cygnes, à côté d'elle étaient rangées quatre autres canonnières, le *Sabre*, le *Claymore*, le *Perrier* et la *Canonnade*. La canonnière *Farcy* avait été construite à Paris et son équipage se composait de dix parisiens et de huit bretons, et elle joua son rôle dans la défense de Paris.

On essayait de tout, on tâchait de pourvoir à tout et chaque journée du siège amenait de nouveaux besoins qu'il fallait satisfaire à tout prix. C'était des nouveaux bataillons de la garde nationale que l'on formait ; de 60 ils étaient portés à 200 ; c'était les fusils dits à tabatière que l'on transformait, c'était un décret ordonnant que les objets de literie et les vêtements engagés au Mont-de-Piété seraient rendus gratuitement aux emprunteurs et le 3 octobre, dès neuf heures du matin dix mille personnes se pressaient aux abords du Mont-de-Piété pour profiter de cette faveur.

Le 4, vers onze heures du matin, les bataillons de la garde nationale de Belleville et de Ménilmontant, musique en tête, débouchaient devant le Palais municipal.

Une fois arrivés sur la place, les hommes se rangèrent en ligne de bataille, les faisceaux se formèrent et tandis que la musique entonnait la *Marseillaise*, tous les commandants et capitaines, MM. Flourens, Millière, etc., se groupaient en une seule colonne et allaient se présenter aux portes de l'Hôtel de ville.

Le colonel Chevriot, gouverneur du Palais, et M. Etienne Arago, maire de Paris, les introduisirent auprès des membres du Gouvernement de la défense nationale, qui étaient tous présents, à l'exception de Rochefort.

M. Flourens prit la parole : pour réclamer des chassepots pour les 10,000 hommes qui l'accompagnaient.

Divers membres du Gouvernement répondirent qu'ils ne pouvaient délivrer des chassepots parce qu'il n'y en avait plus de diponible.

Flourens déclara alors qu'il ne resterait pas davantage en fonctions et il donna sa démission de commandant de la garde nationale de Belleville.

Le 26, à midi vingt-cinq minutes, une formidable détonation mettait en émoi les quartiers de Vaugirard et de Grenelle.

L'usine de M. Deplazanet, fabricant de produits chimiques, venait de faire explosion, brisant à un kilomètre à la ronde les vitres des habitations, et ébranlant jusque dans leurs fondations les maisons avoisinantes.

Pour parer à l'insuffisance de la viande de boucherie qui était à craindre, des boucheries de cheval avaient été ouvertes, mais au début la population parisienne avait montré une certaine répugnance à en faire usage ; bientôt elle y prit goût, car dès le 6 octobre, il s'en consommait 35,000 kil. par jour.

Le 6 octobre, il y avait foule énorme sur la place Saint-Pierre à Montmartre pour voir s'élever le ballon l'*Armand-Barbès* dans la nacelle duquel avaient pris place M. Gambetta et son secrétaire M. Spuller et un autre ballon, le *Georges-Sand* qui emportait deux américains chargés d'une mission spéciale ; ce départ s'effectua dans d'excellentes conditions, aux cris de : Vive la République.

Le même jour, Blanqui avait provoqué une manifestation armée. Il s'agissait d'obtenir du Gouvernement la convocation des électeurs, à l'effet de nommer les membres de la Commune de Paris. Cette manifestation n'eut aucun succès. 600 gardes nationaux à peine répondirent à cet appel et ils se dispersèrent d'eux-mêmes lorsqu'ils se virent en si petit nombre.

Le surlendemain, une affiche placardée sur tous les murs de la capitale et reproduite par quelques journaux, invitait les gardes nationaux et les citoyens à se réunir le samedi 8 octobre sur la place de l'Hôtel-de-Ville, pour demander l'élection immédiate de la Commune de Paris.

Le Gouvernement, confiant dans le bon sens et dans le patriotisme de la population parisienne, n'avait cru devoir faire à cette occasion aucun déploiement de force inaccoutumé.

Vers une heure et demie se formait sur la place de l'Hôtel-de-Ville un groupe de trois ou quatre cents personnes criant : *Vive la Commune!* A deux heures, le 84e bataillon de la garde nationale (commandant Bixio) venait se déployer en cordon sur deux rangs le long de la façade de l'Hôtel de ville. Ce mouvement provoqua une assez grande affluence de curieux, et les cris prirent une certaine intensité. Mais la masse des assistants restait indifférente à ces provocations ; bien plus, tout autour de la place et dans les rues adjacentes, on protestait avec une vive énergie

contre les meneurs qui compromettaient le succès de la défense nationale par des excitations factieuses.

Sur ces entrefaites, le général Trochu arrivait à cheval. Seul, laissant loin en arrière son état-major, il parcourut la foule et fut accueilli par les cris les plus sympathiques. Un peu plus tard, le général Tamisier était également acclamé.

Cependant le bruit se répandait dans Paris qu'une tentative était faite pour exercer une pression sur le Gouvernement de la défense nationale. On vit alors accourir bataillons sur bataillons. Les groupes hostiles, comprenant leur impuissance, se retirèrent, et, la garde nationale ayant occupé la place dans toute son étendue, les membres du Gouvernement présents à l'Hôtel de ville descendirent pour la passer en revue.

On ne saurait décrire l'enthousiasme des gardes nationaux et de la population. Les cris de : *Vive la République ! Vive le Gouvernement ! pas de Commune !* sortaient de cinquante mille poitrines.

Mais on commençait à se plaindre de l'élévation du prix des denrées et le 8 octobre des épiciers vendirent des jambons 80, 90 et 100 francs et les manifestations recommencèrent : c'était le jour du terme ; il y eut des luttes entre les propriétaires et les locataires et le Gouvernement rendit un décret qui renvoyait toutes contestations devant les juges de paix et autorisait les maires à désigner parmi les locaux vacants dans l'arrondissement ceux qui pouvaient être occupés par les locataires sans logement.

Le 8, autre manifestation dans le but d'ameuter la population parisienne contre le Gouvernement. Un commencement d'émeute fut réprimé par la garde nationale.

Le 11, nouvelle prorogation du délai relatif aux effets de commerce, qui fut augmenté d'un mois ; le même jour, M. Edmond Adam fut nommé préfet de police en remplacement de M. de Kératry. Le lendemain, les articles de lingerie, draps de lit, chemises, engagés au Mont-de-Piété depuis le 19 juillet pour un prêt n'excédant pas 15 francs, étaient rendus gratuitement aux emprunteurs.

Le 13, une grande reconnaissance du 13e corps sur Bagneux et Châtillon avait dégénéré en engagement très sérieux et Paris vit conduire à l'état-major de la place 51 prisonniers ; ce petit succès ramena pour un instant la joie et l'espérance dans le cœur de tous ; malheureusement on avait perdu dans le combat le commandant Picot de Dampierre à qui l'on fit des obsèques remarquables par le nombre de ceux qui se firent un devoir d'y assister ; le lendemain une nouvelle reconnaissance offensive était dirigée sur le Raincy et inquiétait fortement l'ennemi, tandis que nombre de gens recueillaient des légumes dans la plaine ; on pouvait les vendre en toute liberté, car la municipalité de Paris venait d'abolir les droits perçus dans les halles et les marchés.

Le 16, était rendu ce décret mobilisant la garde nationale :

« ART. 1er. — Il est formé dans chaque bataillon de la garde nationale sédentaire une compagnie de gardes nationaux mobilisés.

« ART. 2. — Cette compagnie se composera de 150 hommes recrutés parmi les gardes nationaux du bataillon par voie d'inscription volontaire.

« Un registre est ouvert dans chaque mairie d'arrondissement pour recevoir des inscriptions. »

Et une proclamation du maire de Paris informa les habitants que la défense de la ville exigeait 1,500 canons se chargeant par la culasse.

M. Étienne Arago ouvrit une souscription publique pour couvrir cette dépense.

La journée du 21 octobre fut une des mémorables du siège et le combat de Buzenval classa le 14e corps parmi les meilleures troupes de l'armée de défense, 32 tués, 230 blessés, et 153 hommes disparus constituèrent les pertes subies dans cette affaire, malheureusement les nouvelles du dehors étaient mauvaises, la petite ville de Châteaudun avait été bombardée, incendiée et ses habitants avaient résisté si héroïquement qu'un décret du 20 déclara que cette ville avait bien mérité de la patrie, le 26, un second décret donnait son nom à la rue du cardinal Fesch qui fut depuis appelée rue de Chateaudun.

Il y avait foule sur la place du Panthéon. Le maire du Ve arrondissement avait fait un appel à tous ses concitoyens pour les enrôlements volontaires de la garde nationale.

Une sorte de tente énorme était dressée devant le monument faisant face à la rue Soufflot. Cette tente resta ouverte tous les jours de midi à quatre heures. C'était là qu'on s'inscrivait.

Au sommet de la tente flottait un drapeau noir sur lequel étaient inscrits ces trois noms : *Strasbourg, Toul, Châteaudun.* A droite et à gauche, des faisceaux de drapeaux tricolores avec les initiales de la République française. Au-dessous, une large banderole qui portait ces mots :

« Citoyens, la patrie est en danger. Enrôlements volontaires de la garde nationale. »

A gauche, la date de 1792. A droite, la date de 1870.

Le 28 grand combat sous les murs de Paris ; les troupes parisiennes occupaient le Bourget pris sur l'ennemi ; malheureusement il fut repris par les Prussiens le 30.

Le lendemain un arrêté du ministre de l'agriculture et du commerce fixait le prix de la viande de cheval : aloyau et faux filet, 1 fr. 80 le kilo ; les autres morceaux 1 fr. 40 et les bas morceaux 0 fr. 50. 600 chevaux seulement pouvaient être vendus pour la boucherie à chacun des marchés de la semaine.



Flourens et ses amis, montés sur une table qui craque sous leur poids, proclament la Commune. (Page 346, col. 2.)

Un autre arrêté du maire de Paris contenait ces dispositions :

« Art. 1er. — A compter du 1er novembre prochain les consommateurs de gaz d'éclairage, ayant plusieurs brûleurs dans une même pièce, devront en réduire l'allumage dans la proportion d'un bec sur deux.

« Art. 2. — A dater de la même époque, dans toutes les habitations particulières et dans tous les bâtiments affectés à un service public, la consommation du gaz, réglée au compteur ou à l'heure, sera réduite de moitié, au moyen de l'abaissement de hauteur des flammes.

« L'extinction de tous les becs devra être effectuée à dix heures et demie du soir au plus tard. »

Le 30 octobre à deux heures, 300 maires des départements de Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne et Oise, présents à Paris, étaient réunis à l'Hôtel de ville par suite d'une convocation du ministre et recevaient l'assurance que le Gouvernement était prêt à tous les efforts pour lutter à outrance contre les envahisseurs.

Mais le lendemain 31, dès sept heures du matin, dès que les nouvelles de la reddition de Metz et de la reprise du Bourget par les Prussiens, furent connues, de nouveaux groupes commencèrent à se former sur la place de l'Hôtel-de-Ville et vers neuf heures, une colonne, composée de 3 à 400 individus, déboucha de l'avenue Victoria avec un drapeau blanc sur lequel était écrit : Vive la République, levée en masse, pas d'armistice.

A ce moment la foule devint plus compacte et se porta vers les portes de l'Hôtel de ville. Le maire de Paris, M. Étienne Arago, apparut et la calma par quelques mots, mais les groupes se reformèrent plus tumultueux, aux cris de : Vive la Commune !

Mais ce n'est que le prélude des scènes de désordre qui devaient se produire dans la journée.

A trois heures moins un quart, le général Trochu en petite tenue, la poitrine ornée de la plaque de la Légion d'honneur, descend l'escalier qui mène au couloir de la cour des bureaux. Il est plus de cinq minutes sans pouvoir se faire entendre.

Mais au moment où il commence à parler pour défier l'ennemi d'entrer jamais à Paris, sa voix est couverte par les cris : « A bas Trochu ! Vive Trochu ! Vive Felix Pyat ! Vive Flourens !

Des colloques et des discussions s'engagent alors entre l'orateur et les assistants ses voisins. On reproche au gouverneur, depuis tantôt six semaines qu'il est chargé de la défense de Paris, de n'avoir point assez de canons pour faire des sorties.

M. Jules Simon lui succède ; mais, au moment où il va commencer son discours, vers trois heures et demie, le bataillon de Flourens, clairons en tête, crosses en l'air, arrive à la porte de l'Hôtel de ville. Les miliciens veulent entrer ; ils poussent devant eux la foule, qui gravit de force les premiers degrés de l'escalier.

Le commandant Dauvergne, de la mobile de l'Indre, ordonne à ses hommes de croiser la baïonnette pour s'opposer à l'irruption.

Au même instant, il reçoit un vigoureux coup de poing en pleine figure, il veut dégainer, mais son sabre lui est arraché des mains.

Au milieu du tumulte provoqué par cet incident, on entend tout à coup au dehors des détonations ; un coup de fusil et un coup de revolver tirés sur l'Hôtel de ville et qui n'ont heureusement atteint personne. Les auteurs de cet attentat sont aussitôt saisis par la foule qui s'écrie : « A l'eau ! à l'eau ! » et l'on se dirige du côté de la Seine.

Ce n'est que grâce à l'intervention de quelques gardes nationaux, que les coupables obtinrent d'avoir la vie sauve.

Mais laissons la parole à l'auteur du *Journal du Siège* :

« Cependant, le tumulte augmente de plus en plus. Sur l'ordre du Gouvernement, la porte principale de l'Hôtel de ville est de nouveau fermée, laissant dans le couloir intérieur un millier d'individus qui ne peuvent avancer, entourés qu'ils sont par les mobiles.

« La foule, rendue furieuse, essaye d'enfoncer la porte ; mais elle est solide, elle résiste.

« Pendant ce temps, la même tentative est faite à l'entrée du milieu. Après un immense effort, la serrure cède ; la porte s'ouvre à deux battants et le flot tumultueux se répand dans la cour Louis XIV et les salons du palais municipal.

« Le magnifique escalier ogival réservé pour les grands jours de fêtes, supporte près de 1,200 personnes. Les rampes en fer forgé, véritable œuvre d'art, oscillent, se tordent ; on croirait à tout instant qu'elles vont se rompre.

« En haut de cet escalier se trouve la salle des délibérations du Conseil municipal. En un clin d'œil elle est envahie.

« Les maires des vingt arrondissements de Paris, qui y délibéraient sous la présidence de M. Étienne Arago, sont obligés de se retirer.

« Là, un bureau se constitue. Il est composé de MM. Felix Pyat, Delescluze, Tibaldi, Flourens, Mottu et de plusieurs officiers de la garde nationale, en tout une trentaine de personnes.

« Ces messieurs, montés sur une table qui craque sous leur poids, proclament la Commune.

— C'est par la dictature que la France a été tuée, dit Félix Pyat ; qui la sauvera ? La République démocratique et sociale ! Nous sommes ses représentants et nous venons nous présenter à vos suffrages, vous tous, artisans, ouvriers, qui seuls savez travailler et qui seuls saurez vaincre !

« MM. Delescluze, Flourens et une multitude d'autres citoyens prennent la parole.

« Mais au milieu de ce bruit, il est impossible de rien comprendre.

« Chacun soutient sa candidature ou celle de son voisin.

« Les uns veulent l'élection immédiate des membres de la Commune ; les autres demandent 48 heures de répit et la nomination par le peuple d'un comité chargé de faire procéder aux élections et de surveiller les suspects.

« Ce dernier parti finit par l'emporter.

« On propose des noms ; beaucoup sont mis en avant. Voici ceux qui ont été le plus acclamés :

« M. Dorian, d'après les vœux unanimes, aurait la présidence du comité, qui serait composé de cinq autres membres choisis parmi MM. Félix Pyat, Delescluze, Ledru-Rollin, Louis Blanc, Victor Hugo, Greppo, Blanqui, Beauvallet, maire du Ier arrondissement, Mottu, Gambon, Raspail, Flourens, Schœlcher et Tibaldi. »

Mais à quatre heures et demie Flourens fait cette communication :

« Citoyens, dit-il, nous venons de délibérer dans la salle du Trône ; il a été décidé qu'un comité de salut public serait immédiatement installé. Ce comité sera composé des citoyens : Flourens, Dorian, Millière, Rochefort, Raspail, Blanqui, Avrial, Félix Pyat, Delescluze, Ledru-Rollin, Greppo, Victor Hugo. »

Chacun de ces noms est acclamé ; celui de Rochefort seul soulève des récriminations ; la plus grande partie de la salle n'en veut pas.

Tout à coup un cri général retentit : « Fermez les portes ! » Et la foule répond : « Oui, ne laissons sortir personne. En prison les fuyards ! » Des sentinelles sont postées à toutes les issues et les membres du Gouvernement de la défense restent captifs.

Dans la salle des délibérations du Gouvernement, le brouhaha continue toujours.

Le citoyen Flourens et ses acolytes s'entêtent

à vouloir demander aux ministres leurs démissions *écrites*.

— Nous ne la donnerons qu'au peuple assemblé dans ses comices, répond Jules Ferry, et non point à un groupe de factieux.

A ce mot de factieux, *tolle* général.

Mais, tout à coup, les choses changent de face. Vers neuf heures, le 106e bataillon, clairon en tête, gravit l'escalier et pénètre en partie dans la salle du Trône.

De nombreux citoyens y achevaient un repas arrosé de copieuses libations.

Les officiers s'introduisent dans la salle dite du *Zodiaque*, et réclament le général Trochu.

Le gouverneur de Paris se présente : il est aussitôt entouré et acclamé.

Un moment de silence s'établit tout à coup.

Empêchera-t-on le général de sortir?

Cela équivaudrait à la lutte, car les hommes du 106e bataillon sont armés.

On consulte Flourens. Il jette un coup d'œil du côté de la fenêtre ; toute la place est envahie par des gardes nationaux et des citoyens qui crient : A bas la Commune! Cette attitude lui donne probablement à réfléchir, et il *décide* la mise en liberté du général Trochu.

Tandis que les uns applaudissent, d'autres crient à la trahison.

MM. Jules Simon, Magnin et Ferry profitent de ce moment de désordre pour sortir de l'Hôtel de ville par les souterrains communiquant avec les bâtiments annexés.

Il est onze heures, Jules Favre, Garnier-Pagès et le général Tamisier sont toujours gardés à vue par les miliciens de Belleville.

Coucheront-ils à l'Hôtel de ville?

Ils semblent en prendre leur parti, et s'installent de leur mieux sur des fauteuils. Mais des coups formidables mêlés à des hurlements étranges se font entendre.

Qu'est-ce?

Ce sont les mobiles bretons, qui, faisant subitement irruption à l'Hôtel de ville, démolissent une barricade construite par les envahisseurs derrière la porte de la place Lobau.

Pour se donner plus de courage encore, ils poussent les cris de guerre de leur pays.

Au moment où ils achèvent leur besogne et qu'ils s'élancent la baïonnette en avant, surgissent de terre six cents mobiles berrichons cachés dans les souterrains, et qui se joignent à eux.

A l'intérieur, la panique est alors à son comble!

Les insurgés tombent littéralement à genoux demandant la vie sauve; d'autres gagnent les greniers; plusieurs, affolés, se réfugient dans les endroits les plus secrets.

Dans ce désordre, dans ce tumulte épouvantable, on se culbute, on se piétine.

Les mobiles, aidés des gardes nationaux du 203e bataillon, après avoir reconduit jusqu'à la porte de l'Hôtel de ville, en leur rendant les honneurs militaires, MM. Jules Favre, Garnier-Pagès et Tamisier, commencent alors leurs perquisitions.

Des barricades construites à presque toutes les issues sont enlevées.

Les envahisseurs, saisis par groupes d'une vingtaine, sont conduits à la caserne Napoléon.

Pendant ce temps, vers deux heures et demie, le général Trochu, suivi de tout son état-major, passait en revue les gardes nationaux réunis sur la place de l'Hôtel de ville.

En parcourant les lignes, il a remercié avec effusion la milice citoyenne d'avoir concouru à la délivrance du Gouvernement de la défense nationale.

— Soyons unis, groupons-nous tous autour du même drapeau, et vive la France! a-t-il dit en terminant.

La garde nationale a répondu : Vive Trochu! A bas la Commune! Vive la République!

Et tout le monde s'est retiré, sauf les 203e et 154e bataillons, qui sont restés dans l'intérieur du palais municipal pour veiller le reste de la nuit.

A quatre heures, l'Hôtel de ville était complètement évacué.

Les mobiles sont alors allés se coucher, après avoir bien rempli leur journée.

Sur les huit cents individus saisis, se trouvent quinze femmes; une cinquantaine seulement des insurgés ont été incarcérés à la Conciergerie.

Quant aux chefs de la manifestation, Blanqui, Félix Pyat, Flourens, etc., dès l'arrivée de la troupe, ils s'étaient prudemment retirés. »

A la suite de ces événements le Gouvernement de la défense nationale,

« Considérant qu'il importe à la dignité du Gouvernement et au libre exercice de sa mission de défense de savoir s'il a conservé la confiance de la population parisienne;

« Considérant, d'autre part, que, d'une délibération des maires des vingt arrondissements municipaux de la ville de Paris, légalement convoqués à l'Hôtel de ville, dans la matinée du 31 octobre, il résulte qu'il est opportun de constituer régulièrement par l'élection les municipalités des vingt arrondissements;

« DÉCRÈTE :

« ART. 1er. — Le scrutin sera ouvert le jeudi 3 novembre, de huit heures du matin à six heures du soir sur la question suivante :

« La population de Paris maintient-elle, oui ou non, les pouvoirs du Gouvernement de la défense nationale? »

Le 3 novembre, dès huit heures du matin, s'ouvraient les opérations électorales et les citoyens

commençaient à se porter en foule aux divers lieux de vote. Partout aussi le calme et la régularité présidaient à l'acte important auquel le Gouvernement de la défense nationale conviait le peuple, réuni dans ses comices.

A sept heures du soir les premiers résultats du dépouillement arrivaient à l'Hôtel de ville, autour duquel s'étaient rangés des bataillons de la garde nationale.

Une estrade avait été construite devant la porte de l'Horloge, et, vers dix heures, douze gardes nationaux et douze gardes mobiles, porteurs de torches, venaient prendre place. Ils précédaient le maire de Paris, accompagné de MM. Hérisson et Clamagerant, ses adjoints, et du colonel Montagut, de l'état-major de la garde nationale.

M. Étienne Arago, maire de Paris, prononça un discours et fit connaître que le résultat du vote avait donné au Gouvernement 275,224 voix contre 19,583.

Le même jour, deux décrets furent rendus, l'un convoquant les électeurs pour le 5, pour l'élection des maires et adjoints, l'autre nommant le général Clément Thomas commandant supérieur des gardes nationales de la Seine en remplacement du général Tamisier.

Un décret du 6 nomma M. Gustave Chaudey adjoint au maire de Paris.

Il y avait deux mois déjà que le siège durait et les vivres enchérissaient; le 11 novembre la mairie du IXe arrondissement rendit un arrêté qui fut affiché sur tous les murs et qui fixait les bases d'un règlement pour la distribution de la viande.

Le 12, ce décret était affiché :

« Art. 1er. — Les jeunes gens de 25 à 35 ans, celibataires ou veufs sans enfants, du département de la Seine, formant la 3e catégorie, sont appelés à l'activité.

« Art. 2. — Cet appel s'étend aux jeunes gens des autres départements actuellement en résidence à Paris.

« Art. 3. — Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

« Fait à Paris, le 12 novembre 1870. »

A partir du 15 les portes de Paris durent être fermées à cinq heures du soir et à la même date M. Étienne Arago donnait sa démission de maire de Paris et était remplacé par M. J. Ferry.

Un mot sur la physionomie de la ville, emprunté à M. Édouard Dangin :

« Paris est devenu aujourd'hui une véritable ville de guerre.

« A sept heures, devant toutes les portes de la ville, la garde prend les armes, le tambour bat aux champs, on baisse le pont-levis.

« C'est l'ouverture des portes.

« A huit heures, dans tous les quartiers de la ville, le rappel bat : on appelle aux armes les soldats citoyens qui doivent relever la garde aux remparts et dans les petits postes.

« Les autres sont appelés pour l'exercice : il est cependant quelque quartier où on ne fait plus l'exercice le matin.

« La queue qui a commencé aux boucheries de bœuf et de cheval, même avant l'ouverture des portes, devient alors plus nombreuse : les ménagères se serrent, se pressent et se bousculent.

« Les hommes courent aux divers kiosques et achètent les journaux pour connaître les nouvelles du matin.

« A midi, les distributions sont terminées; le calme règne dans la ville; Paris déjeune...

« Une animation relative ne se produit qu'aux environs de la Bourse, où la rente préoccupe les habitués du lieu.

« Vers trois heures et demie, on entend de nouveau le rappel dans les divers quartiers : c'est l'exercice du soir. De toutes les maisons sortent des gardes nationaux le fusil sur l'épaule.

« A cinq heures, on bat de nouveau aux champs devant les portes et l'on hisse le pont-levis. Paris est fermé.

« Les Parisiens rentrent dîner. La plus grande partie se couchent de bonne heure. Quelques-uns vont le soir, faire un tour de promenade, tandis que d'autres, qui n'ont pas perdu l'habitude du café, commencent à la clarté du gaz des parties de dominos qu'ils achèvent à la lueur des bougies.

« Dans les rues, pas de cris, pas d'ivrognes, presque plus de petites dames, ni d'autres qui longent les maisons et provoquent le passant trop préoccupé pour leur répondre.

« Dès onze heures, le silence se fait dans les rues où l'ombre s'épaissit, parce qu'on est obligé d'épargner le gaz. »

Décret du 21 novembre :

« Art. 1er. — Au nom du Gouvernement, réquisition est faite de toutes les pommes de terr existant à Paris et dans la banlieue.

« Cette réquisition ne s'applique pas aux provisions de ménage.

« Art. 2. — Les détenteurs de pommes de terre seront tenus de faire, dans le délai de cinq jours, la déclaration des quantités qu'ils possèdent, au ministère du commerce, bureau des subsistances, sous peine de confiscation des quantités non déclarées. »

Arrêté du même jour :

« Art. 1er. — A partir du 30 novembre, présent mois, la Compagnie parisienne d'éclairage et de chauffage au gaz cessera toute livraison de gaz aux particuliers et aux établissements publics de toute nature.

« Art. 2. — La Compagnie procedera dans la



La place de l'Hôtel-de-Ville, le 31 octobre 1870.

journée du 30 novembre, à la fermeture de tous les robinets extérieurs par lesquels s'opère l'introduction du gaz dans les maisons. »

Le 23 eut lieu la première rencontre entre les Prussiens et les gardes nationaux :

Le commandant de Brancion, à la tête de la 3e et de la 4e compagnie de guerre du 72e bataillon, opéra en avant de Bondy une forte reconnaissance, appuyée par le canon du fort de Noisy-le-Sec. Ce fut un bataillon presque entièrement composé de pères de famille et un bataillon du quartier de Passy qui eut l'honneur de ce premier baptême de feu et malheureusement de sang, car trois hommes furent atteints assez grièvement.

Le 25, décrets : portant réquisition des huiles de pétrole existant dans les magasins publics et privés; — relatif au recensement général de tous les chevaux, ânes et mulets existant à Paris et dans la banlieue.

Par ordre du ministre de l'agriculture et du commerce, le service de l'approvisionnement mit le même jour à la disposition des vingt mairies de Paris des quantités de fromages, de pommes de terre et de riz, proportionnelles à la population de chaque arrondissement. Il fut décidé que :

« Quatre boutiques seront uniquement affectées à la vente des approvisionnements de l'Etat et le jour de leur ouverture sera annoncé par un avis affiché dans les boucheries municipales.

« La livraison des comestibles ne pourra avoir lieu que sur la présentation de la carte de rationnement délivrée par la mairie.

« Chaque habitant recevra pour trois jours, soit :

« 125 grammes de riz.

« 50 grammes de fromage (gruyère ou hollande), ou 500 grammes de pommes de terre. »

Ceci, bien entendu, sans préjudice de la ration de viande, lard, morue ou poisson salé, qui continuerait à être délivrée dans lesdites boucheries municipales.

Et le Gouvernement décrétait :

« Réquisition est faite au nom du Gouvernement des viandes de porc salé et denrées de charcuterie

de toute nature, telles que jambons, lard, saucissons, etc., existant chez les charcutiers et marchands de comestibles. Cette réquisition ne s'étend pas aux simples provisions de ménage.

« A partir du 1er décembre, il ne pourra être vendu ni cheval, ni âne, ni mulet, sans que le vendeur en ait fait au préalable la notification à la mairie dans laquelle l'animal a été recensé.

« Toutes les vaches étant réquisitionnées, ceux qui ont été autorisés à les conserver ont cessé d'en être propriétaires.

« Aucune vache ne peut être vendue à qui que ce soit, sous quelque prétexte que ce soit. »

Le 30 on lisait sur les murs de la ville :

« 30 novembre, 4 heures.

« Le Gouverneur de Paris est à la tête des troupes depuis avant-hier.

« L'armée du général Ducrot passe la Marne depuis ce matin, sur des ponts de bâteaux, dont l'établissement avait été retardé par une crue subite et imprévue de la rivière.

« L'action s'engage sur un vaste périmètre, soutenue par les forts et les batteries de position qui, depuis hier, écrasent l'ennemi de leur feu. »

« Paris, le 30 novembre 1870, 5 h. soir.

« L'action est engagée vivement, sur plusieurs points.

« La conduite des troupes est admirable. Elles ont abordé les positions avec un grand entrain.

« Toutes les divisions de l'armée du général Ducrot ont passé la Marne et ont occupé les postes qui leur étaient assignés.

« Le gros de l'affaire est à Cœuilly et à Villiers-sur-Marne.

« La bataille continue. »

Pendant trois jours elle continua, et l'armée de Paris s'était bravement battue; mais le 4, le général Ducrot adressait aux troupes l'ordre suivant :

« Vincennes, le 4 décembre 1870.

« Soldats.

« Après deux journées de glorieux combats, je vous ai fait repasser la Marne, parce que j'étais convaincu que de nouveaux efforts, dans une direction où l'ennemi avait eu le temps de concentrer toutes ses forces et de préparer tous ses moyens d'action, seraient stériles.

« En nous obstinant dans cette voie, je sacrifiais inutilement des milliers de braves, et, loin de servir l'œuvre de la délivrance, je la compromettais sérieusement, je pouvais même vous conduire à un désastre irréparable.

« Mais, vous l'avez compris, la lutte n'est suspendue que pour un instant; nous allons la reprendre avec résolution : soyez donc prêts, complétez en toute hâte vos munitions, vos vivres, et surtout élevez vos cœurs à la hauteur des sacrifices qu'exige la sainte cause pour laquelle nous ne devons pas hésiter à donner notre vie.

« *Le général en chef de la 2e armée,*

« A. Ducrot. »

Les pertes dans ces diverses journées avaient été de 1,008 tués et 5,022 blessés; une suspension d'armes de trois jours suivit les combats et le général Ducrot désigna les ambulances de la Presse pour rendre les derniers devoirs à nos soldats tombés sur le champ de bataille; et 60 frères de la doctrine chrétienne se firent les pieux fossoyeurs de ces victimes du devoir et du patriotisme.

Le 9 décembre, avait lieu à l'église de l'hôtel des Invalides, les obsèques du général Renault, blessé mortellement au combat de Champigny.

A partir de cette époque, on dut prendre de nouvelles mesures pour l'approvisionnement de Paris.

Un décret du 10 décembre réquisitionna toutes les quantités de houille et de coke, approvisionnées, à quelque titre que ce soit, dans Paris et dans les communes situées en deçà de la ligne d'investissement.

Un autre décret fit réquisition pour les besoins de la boulangerie, de tous les bois blancs dits de boulange, ainsi que des bois d'essence de hêtre ou autre existant chez les marchands de bois ou partout ailleurs.

Et un troisième interdit la vente de la farine, défendant aux boulangers d'en vendre et de l'employer à toute autre fabrication qu'à celle du pain.

Mais ces mesures inquiétaient le public et le Gouvernement dut faire afficher cette proclamation :

« Hier, des bruits inquiétants répandus dans la population, ont fait affluer les consommateurs dans certaines boulangeries.

« On craignait le rationnement du pain.

« Cette crainte est absolument dénuée de fondement.

« La consommation du pain ne sera pas rationnée.

« Le Gouvernement a le devoir de veiller à la subsistance de la population; c'est un devoir qu'il remplit avec la plus grande vigilance. Nous sommes encore fort éloignés du terme où les approvisionnements deviendraient insuffisants.

« La plupart des sièges ont été troublés par des paniques. La population de Paris est trop intelligente pour que ce fléau ne nous soit pas épargné.

(*Suivent les signatures.*)

« Paris, le 12 décembre 1870. »

SCEAUX, IMP. CHARAIRE ET FILS.

Un décret du même jour prolongea d'un mois, à partir du 14 décembre, les délais accordés et relatifs aux effets de commerce.

Mais malgré la communication gouvernementale, les craintes touchant les approvisionnements subsistaient toujours et le 14 il devint nécessaire que le Gouvernement fît de nouveau publier ceci :

LE GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE AUX HABITANTS DE PARIS

—

« L'avis publié il y a deux jours par le Gouvernement paraît avoir dissipé les inquiétudes de la population relativement au pain. Il importe qu'il n'en reste aucune trace.

« Il est clair que s'il y a quatre pains pour quatre consommateurs, et que l'un d'eux en achète trois, il condamne tous les autres à se contenter d'un tiers de ration. Voilà les effets de la peur.

« Nous répétons qu'il n'y a aucun sujet de préoccupation et que le pain ne sera pas rationné.

« Assurément, s'il fallait se résigner à des privations dans un moment comme celui-ci, Paris n'hésiterait pas. Il n'est aucun sacrifice qu'il ne soit prêt à faire pour l'honneur et pour la patrie. Mais les approvisionnements existants permettent de lui épargner cette nécessité. La quantité de pain vendue quotidiennement n'a pas varié depuis le commencement du siège, et rien ne fait prévoir qu'elle doive être diminuée. Il n'y aura de différence que pour la qualité.

« Le plus grand intérêt de la défense étant de prolonger autant que possible la résistance de Paris, le Gouvernement, sûr de répondre en cela à la volonté de tous les citoyens, a résolu qu'aussitôt après le délai nécessaire pour écouler les quantités existantes, il ne serait plus vendu ni distribué dans la Ville que du pain bis. Ce pain est nourrissant, agréable au goût et sans inconvénient pour la santé. Nos paysans n'en mangent pas d'autre, même dans les départements les plus favorisés. Il va sans dire que le pain sera de qualité uniforme pour tous les consommateurs, et qu'aucune exception ne sera tolérée.

« La viande ne nous manque pas. Il en sera distribué tous les jours dans les boucheries municipales, sans réduction d'aucune sorte sur les quantités actuellement distribuées. On a eu d'abord quelque difficulté pour organiser le service; maintenant tout est en ordre. Le pain et la viande, c'est-à-dire la double base de l'alimentation, sont assurés. La situation est donc satisfaisante. On peut dire qu'elle est inespérée, après trois mois de siège.

« Ces résultats sont dus en majeure partie à la sagesse et au patriotisme de la population, aussi résignée devant les privations qu'elle est héroïque devant le péril. Nous avons tous juré que rien ne nous coûterait pour sauver notre pays, et nous y parviendrons à force de calme, de vigilance et de courage.

(*Suivent les signatures.*)

« Paris, le 14 décembre 1870. »

Quelques jours plus tard, c'est-à-dire le 20, la garnison parisienne opérait une attaque sur un grand développement depuis le Mont-Valérien jusqu'à Nogent.

« C'est le 20 décembre au soir, pendant la nuit suivante, et le 21 au matin, lisons-nous dans le rapport militaire, que l'armée et la garde nationale mobilisée s'établissaient sur les positions qui s'étendent des bords de la Marne, en avant du plateau d'Avron, jusqu'à Saint-Denis. Cette concentration, bien que partiellement opérée par le chemin de fer de ceinture, avait été fatigante pour les troupes. Le temps s'était mis au froid. Un vent glacial souffla pendant toute la journée du 21, qui fut consacrée à l'occupation de Neuilly-sur-Marne, de Ville-Evrard, de Maison-Blanche, de Bondy, de la Ferme de Groslay et du Drancy.

« L'occupation du Bourget, bien qu'effectuée en partie dans la matinée, fut contrariée par des accidents de guerre imprévus et ne put avoir lieu. »

Le 27 commença le bombardement des forts par l'ennemi.

« Le bombardement, commencé hier, a continué aujourd'hui. L'ennemi a dirigé contre nous le feu de ses batteries de gros calibre et couvert de plusieurs milliers de projectiles de 24 les forts de Rosny, de Noisy, de Nogent et le plateau d'Avron. En ce qui regarde les forts, leurs garnisons n'ont eu, en réalité, que peu à souffrir. Selon l'usage, les hommes qui n'étaient pas de service avaient reçu l'ordre de se retirer dans les casemates blindées. Aussi, malgré la quantité d'obus lancés par l'ennemi, on ne compte qu'un tué, dix blessés et quelques contusionnés. »

Mais ce fut surtout au plateau d'Avron que la lutte fut vive, toute la journée il fut labouré par le tir de huit batteries convergentes.

Pendant ce temps, quelques désordres avaient lieu dans Paris, le froid était extrême et des bandes dévastaient des clôtures en planches, pillaient les chantiers, envahissaient les jardins et coupaient les arbres; une proclamation sévère fut publiée à ce propos.

Non seulement, il fallut s'occuper de procurer aux habitants de Paris du bois pour se chauffer, mais il fallut songer aussi à ceux qui ne pouvaient payer leur loyer et un nouveau délai de trois mois fut accordé aux locataires nécessiteux. — Les propriétaires qui ne vivaient que du produit de leurs locations se montrèrent peu satisfaits de la mesure.

Le bombardement continuait, ainsi que le constate ce rapport militaire :

« Pendant la nuit dernière, le feu de l'ennemi a été d'environ trente coups à l'heure, contre les forts du sud, y compris Montrouge et même Bicêtre; du côté de Nogent, il a cessé à partir de trois heures du matin pour reprendre très vivement à huit heures.

« A partir de cette heure, il a recommencé sur toute la ligne et ne nous a pas causé de dommages sérieux. Les batteries extérieures et l'enceinte ont pris part à la lutte et ont riposté vigoureusement aux attaques acharnées de l'artillerie ennemie. Les projectiles qui sont tombés dans la ville en assez grand nombre n'ont causé aucune émotion.

« La fermeté, le calme de la population et de l'armée soumises à ce violent bombardement sont à la hauteur des circonstances, et les procédés d'intimidation employés par l'ennemi ne font que grandir leur courage; chacun s'inspire des grands devoirs que la patrie impose aux défenseurs de Paris.

« Paris, 6 janvier 1871, au soir. »

De son côté, le gouverneur de Paris a adressé la proclamation suivante aux habitants de Paris :

« Au moment où l'ennemi redouble ses efforts d'intimidation, on cherche à égarer les citoyens de Paris, par la tromperie et la calomnie. On exploite contre la défense nos souffrances et nos sacrifices.

« Rien ne fera tomber les armes de nos mains. Courage, confiance, patriotisme!

« Le gouverneur de Paris ne capitulera pas.

« *Le gouverneur de Paris.*
« Général TROCHU.

« Paris, le 9 janvier 1871. »

Le 8, le gouvernement décréta ceci :

« ART. 1er. — Il est ouvert au ministre de l'agriculture et du commerce, sur le chapitre 2 du budget extraordinaire de l'exercice 1871, un crédit de trente millions (30,000,000 fr.), pour le payement des dépenses concernant l'approvisionnement de Paris. »

Et les obus tombaient dans Paris, les omnibus d'Auteuil avaient reçu l'ordre de s'arrêter au pont de Grenelle, l'École de droit était frappée en pleine façade par les projectiles, l'école des frères de la rue de Vaugirard recevait un obus qui tuait cinq enfants!

« Quel étrange tableau, dit l'auteur de l'*Histoire de la Révolution*, offrait alors ce Paris accablé par le vainqueur! Réduit aux dernières extrémités, mangeant ce pain rare, gluant et malsain qu'on rationnait, affaibli physiquement, malade et pauvre, avec les trottoirs de ses rues occupés par les marchands ou marchandes de sordides et fades légumes, condamné au froid, acculé à la misère suprême, il gardait encore sa bonne humeur et sa foi. On tuait les enfants, on tuait les vieillards, les obus allemands tombaient sur les hôpitaux; la nuit, des brancardiers ramassaient des cadavres broyés au coin des rues; on entendait dans le silence glacé de la nuit retentir les détonations grondantes et chaque coup enfonçait une demeure, écrasait un être humain...

« La mort, l'horreur, le deuil étaient partout. L'hôpital de la Pitié était criblé de bombes dans la nuit du 8 au 9 janvier. Les Prussiens prenaient pour point de mire l'asile de nos malades, ou les usines où étaient établis les moulins à blé. L'institution de Sainte-Périne à Auteuil, était frappée de projectiles. Des hauteurs de Chaillot et de Meudon, les Prussiens frappaient ce qu'il y avait dans Paris de monuments ouverts aux malades ou consacrés à la science. Tandis qu'on mettait en sûreté les prisonniers allemands dans des abris casematés, leurs artilleurs canonnaient la ville. C'était la nuit surtout qu'ils faisaient feu. Dans cette nuit du 8 au 9 janvier, où la Pitié était atteinte, la partie de la ville située entre Saint-Sulpice et l'Odéon recevait un obus par chaque intervalle de deux minutes. L'église de Saint-Sulpice, la Sorbonne, le Val de Grâce étaient frappés.

« On évacuait le musée du Luxembourg, les médecins de l'hôpital des enfants malades protestaient contre cette artillerie qui venait frapper des innocents dans leurs lits. L'Académie en avait appelé au monde civilisé; les représentants des puissances neutres, présents à Paris, allaient adresser bientôt une protestation contre ces faits de guerre horribles dans leur inutilité.

« Après avoir frappé les enfants, les Prussiens frappaient les fleurs. Les fameuses serres du Muséum d'histoire naturelle qui n'avaient point de rivales dans le monde et dont les Allemands, sans doute, étaient jaloux, furent anéanties.

« Les pointeurs des canons Krupp les visèrent certainement, ainsi que le prouve M. de Quatrefages. »

Le 11, le gouvernement décréta :

« Tout Français atteint par les bombes prussiennes est assimilé au soldat frappé par l'ennemi.

« Les veuves de ceux qui auront péri par l'effet du bombardement de Paris, les orphelins de pères ou de mères qui auront péri de même, sont assimilés aux veuves et aux orphelins des soldats tués à l'ennemi.

« Fait à Paris, le 11 janvier 1871. »



Les habitants du Ve arrondissement réfugiés dans le caveau de Montello au Panthéon.

Le 12, décret prorogeant encore les échéances des effets de commerce et interdiction du pain de luxe :

« Il est interdit aux boulangers de fabriquer ou de mettre en vente du pain dit pain de luxe.

« Il leur est interdit de bluter ou trier, par un procédé quelconque, les farines qui leur sont livrées par la caisse de la boulangerie.

« Les boulangers contrevenants seront passibles des peines édictées par les lois; leurs boulangeries pourront être fermées par mesure administrative. »

Le 13, il est interdit aux boulangers de vendre du pain aux personnes qui n'appartiennent pas à leur clientèle ordinaire, ou qui ne sont pas munies d'une carte d'alimentation attestant qu'elles habitent le quartier.

Le 14, on lit sur les murs :

« Le bombardement de la ville s'est étendu dans les quartiers de la rue Monge, Saint-Sulpice et de la rue de Varennes, pendant la journée du 14.

« Il a été beaucoup moins vif contre les forts du Sud et les positions avancées.

« Les mesures de surveillance les plus rigoureuses ont été ordonnées pour repousser toute attaque de l'ennemi pendant la nuit. »

Le 18, le Gouvernement de la défense nationale fit afficher la proclamation suivante :

« CITOYENS,

« L'ennemi tue nos femmes et nos enfants; il nous bombarbe jour et nuit; il couvre d'obus nos hôpitaux. Un cri : Aux armes! est sorti de toutes les poitrines.

« Ceux d'entre nous qui peuvent donner leur vie sur le champ de bataille marcheront à l'ennemi; ceux qui restent, jaloux de se montrer dignes de l'héroïsme de leurs frères, accepteront au besoin les plus durs sacrifices comme un autre moyen de se dévouer pour la patrie.

« Souffrir et mourir, s'il le faut; mais vaincre.

« Vive la République!

« *Les membres du Gouvernement.* »

Malgré ce qu'avait avancé, un peu légèrement, le Gouvernement, il fallut en arriver au rationnement du pain et, le même jour, cet arrêté fut affiché :

« *Le membre du Gouvernement délégué à la mairie de Paris,*

« Considérant qu'il est indispensable de régulariser la distribution du pain dans l'intérêt de la défense nationale;

« Après avoir pris l'avis de l'assemblée des maires, qui ont reconnu à l'unanimité la nécessité du rationnement.

« ARRÊTE :

« ART. 1er. — A partir du jeudi 19 janvier, les boulangers ne distribueront du pain qu'aux porteurs d'une carte d'alimentation de boucherie ou de boulangerie, et dans la mesure indiquée par l'article suivant.

« ART. 2. — La ration de pain est fixée à 300 grammes pour les adultes et à 150 grammes pour les enfants au-dessous de cinq ans.

« ART. 3. — Le prix de la ration de 300 gr. sera de 10 centimes; celui de la ration de 150 grammes sera de 5 centimes.

« ART. 4. — Les bons de pains de 500 grammes actuellement en circulation donneront droit à une ration de 300 grammes, ceux de 250 à une ration de 150 grammes. Les porteurs de ces bons qui n'auraient pas encore de carte d'alimentation se présenteront aux bureaux de réclamations, dont il est question à l'article 9, où la carte de boulangerie leur sera délivrée.

« ART. 5. — Les personnes appartenant au département de la Seine ou à d'autres départements, réfugiées dans Paris, devront également être munies d'une carte qui leur sera délivrée par le maire de l'arrondissement où elles habitent.

« ART. 6. — La clientèle de chaque boulanger sera déterminée par un tableau officiel. Une affiche apposée dans chaque quartier, indiquera la répartition des habitants par maisons entre les diverses boulangeries du quartier. Du jour de l'apposition des affiches, les habitants ne pourront se fournir à d'autres boulangeries qu'à celles qui leur sont assignées par le tableau.

« ART. 7. — Les boulangeries ouvriront à sept heures du matin. Il y aura dans chaque boulangerie deux gardes nationaux et deux délégués de la mairie de l'arrondissement.

« ART. 8. — Un des délégués détachera le coupon de la carte de boulangerie; si la carte ne porte pas de coupon, elle sera timbrée ou poinçonnée; l'adresse et les noms inscrits sur la carte seront copiés sur une feuille spéciale, et un timbre sera apposé à la suite de chaque nom sur une colonne correspondant au jour de la livraison.

« ART. 9. — Il sera ouvert dans chaque quartier des bureaux destinés à recevoir les réclamations auxquelles le service de la distribution du pain pourra donner lieu.

« Ces bureaux seront composés de cinq membres au moins, délégués par la mairie de l'arrondissement. Ils délivreront des cartes de boulangerie aux personnes qui n'en seraient pas munies. Une affiche, apposée par les soins des maires, indiquera le lieu des bureaux de réclamation.

« ART. 10. — Les compagnies de garde nationale de service aux remparts et les bataillons de guerre casernés dans Paris auront le choix de prendre leurs rations dans les boulangeries spéciales désignées à l'avance par les maires d'arrondissement.

« ART. 11. — Les délégués des maires chargés d'assister à la distribution du pain feront chaque jour, au plus tard avant quatre heures, un rapport à la mairie centrale sur la quantité de pain délivrée, le montant des farines reçues et à recevoir, et sur l'excédant ou le déficit qui se sera produit.

« ART. 12. — Le colportage du pain à domicile est absolument interdit.

« ART. 13. — Toute fraude dans les déclarations, tout usage de cartes d'alimentation de boucherie ou de boulangerie obtenues à l'aide de déclarations frauduleuses sont passibles des peines édictées par les articles 160 et 161 du code pénal.

« Paris, le 18 janvier 1871. »

Le bombardement chassait naturellement de chez eux les habitants des quartiers couverts d'obus; les réfugiés accouraient dans les logements vides; d'autres se blottissaient dans des caves humides, toute une colonie de malheureux assiégés avait cherché un asile dans les caveaux du Panthéon et couchait, pour éviter la mort, à côté des tombeaux!

Les municipalités durent ouvrir les appartements inoccupés à tous ces menacés et cet avis fut placardé :

« *Le membre du Gouvernement de la défense nationale, délégué à la mairie de Paris,*

« Considérant qu'il existe à Paris, au domicile des personnes absentes, des combustibles et des subsistances de diverse nature qu'il importe de mettre en réquisition dans l'intérêt de la défense nationale;

« Considérant que les locaux délaissés par les absents peuvent, d'ailleurs, être utilement employés soit au placement des blessés et des malades, soit au logement des réfugiés des arrondissements atteints par le bombardement.

ARRÊTE :

« ART. 1er. — Des perquisitions seront faites à Paris et dans le département de la Seine, au domicile de toutes les personnes absentes, à l'effet de rechercher les combustibles, comestibles, denrées et liquides de toute nature qui peuvent s'y trouver.

« ART. 2. — Ces perquisitions seront effectuées

par le maire de chaque arrondissement ou par un délégué spécial du maire avec l'assistance, s'il y a lieu, du commissaire de police.

« Le commissaire de police pourra recevoir lui-même la délégation du maire.

» ART. 3. — Le maire ou son délégué dressera procès-verbal de ses opérations.

« Ce procès-verbal énoncera sommairement la nature, le poids et la quantité des objets trouvés.

« Cette formalité accomplie, le maire ou son délégué pourrra faire procéder à l'enlèvement immédiat des denrées et combustibles.

« S'il laisse momentanément ces objets au domicile de l'absent, son procès-verbal devra être dressé en double ; l'original restera aux mains du fonctionnaire et la copie sera laissée au concierge ou gardien préposé, lequel, après y avoir apposé sa signature, sera responsable des objets commis à sa garde, sous les peines portées par la loi.

« Il sera tenu compte au propriétaire absent de la valeur des objets enlevés, sur les évaluations faites par un ou plusieurs experts désignés par le maire de l'arrondissement.

« ART. 4. — Réquisition est faite, au nom de la ville de Paris, des logements des personnes absentes. Ces locaux sont mis à la disposition de la mairie centrale et de la mairie d'arrondissement.

« Paris, le 18 janvier 1871. »

La dernière sortie avait eu lieu et les troupes parisiennes avaient vaillamment donné le 19 janvier à Buzenval, à Montretout, à Garches, et des efforts héroïques avaient été tentés. Hélas! ils furent inutiles, et de glorieux trépas s'ajoutèrent à tous ceux qu'on avait déjà à déplorer. Le peintre Regnault, l'acteur Séveste de la Comédie française, le colonel de Rochebrune, le marquis de Coriolis, le lieutenant d'Estourmel et tant d'autres tombèrent sous les balles prussiennes, mais si la fortune implacable semblait vouloir paralyser les nobles tentatives des défenseurs de Paris, ceux-ci peuvent se montrer justement honorés par cet ordre du jour du général commandant supérieur Clément Thomas :

« C'est avec fierté que le commandant supérieur de la garde nationale rend hommage, par la voie de l'ordre, au courage dont ont fait preuve les régiments de Paris engagés dans la bataille du 19 janvier. Il a eu la satisfaction de l'entendre louer, sur le terrain même, par les divers chefs de l'armée sous les ordres desquels ces régiments ont combattu.

« Engagés dès le point du jour, ils ont soutenu avec ardeur une lutte que l'état de l'atmosphère rendait plus difficile, jusqu'à une heure avancée de la nuit, qui seule a mis fin au combat. »

Mais les privations s'accentuaient ; la queue aux boucheries et aux boulangeries devenait une dure et pénible occupation ; des femmes, des enfants restaient là des heures entières pour obtenir à grand'peine un peu de mauvais pain et pas toujours de la viande.

Il fallut encore taxer le sucre :

« ART. 1er. — A partir de samedi 21 janvier, le sucre raffiné ne pourra être vendu plus de 1 fr. 95 c. le kilogramme à la vente en gros, et de 2 francs le kilogramme à la vente en détail. »

Car voici à quel chiffre était monté le prix des denrées dans Paris :

500 grammes	de lard	25f	»
—	de jambon	30	»
—	de beurre frais	60	»
—	de beurre fondu et salé	50	»
—	de beurre végétal, mélange de coco, et de graisse	18	»
—	d'huile d'olive	30	»
—	de saucisson de cheval	8	»
—	de boudin de cheval	6	»
—	de hure de cheval	8	»
—	de saucisson bœuf et porc	12	»
—	de viande de chien	8	»
—	de saucisson d'âne et de mulet	10	»
—	de viande de mouton	12	»
—	de viande d'âne	12	»
—	de bœuf conservé	20	»
—	de boudin de bœuf	8	»
1	œuf frais	3	»
1	poule	50	»
1	oie	150	»
1	poulet	60	»
1	coq	70	»
1	dinde	190	»
1	canard	40	»
1	pigeon	18	»
1	corbeau	6	»
1	passereau	1	»
1	lièvre	80	»
1	lapin	60	»
1	cervelle de mouton	6	»
1	chat	25	»
1	rat	3	»
1	pâté de lièvre de 500 grammes	75	»
1	pâté de volaille	50	»
1	pâté porc et bœuf	30	»
1	pâté (terrine de viande de cheval)	25	»
1	boite de sardines	15	»
1	pied de céleri	2	50
1	escarole	2	50
500 grammes	de champignons	6	»
—	de galantine de cheval	8	»
1	boisseau d'oignons	80	»
1	pied d'échalote	1	»
1	tête d'ail		75

1 poireau.	2f	»
1 boisseau de pommes de terre.	50	»
50 kilogrammes de bois.	12	»
— de charbon de terre.	15	»
1 boisseau de charbon de bois.	6	»
1 hectolitre de coke qui valait avant le siège 1 fr. 80 c.	18	»
500 grammes de sucre.	2	»
— de cassonade.	1	50
— de miel.	12	»
— de chocolat.	5	»
— de riz.	2	»
— de fromage de Gruyère.	30	»
— de pain en biscuit.	1	50
— de bouillon consommé en boîte à base de colle de peau.	4	»
— de bouillon osséine.	2	50
— de graisse potagère (suif).	4	»

Et encore quelques-uns de ces objets étaient introuvables à quelque prix que ce fût.

Et Dieu sait les rata-innommables qu'on essayait de faire! Ce qu'on mangea surtout et de moins mauvais fut le riz au chocolat; au reste, la question de l'alimentation était devenue la seule dont on s'occupât; c'était à qui emprunterait au voisin quelque façon d'accommoder les choses les moins faites pour servir de mets!

Mais c'était le pain qui devenait immangeable; aussi faut-il s'étonner si les têtes étaient montées et si les privations dont les Parisiens souffraient les rendaient parfois injustes envers ceux qui faisaient de leur mieux pour parer aux dures exigences du moment

Le 21 janvier, il y eut du désordre dans Paris et voici le récit officiel des événements :

« La nuit dernière, au moment même où le Gouvernement de la défense nationale achevait de délibérer sur les nouvelles mesures dont le *Journal officiel* a, ce matin, informé le public, on apprenait que la prison de Mazas venait d'être forcée par une poignée d'agitateurs. Plusieurs prévenus politiques, parmi lesquels M. Flourens, avaient été mis de vive force en liberté.

« Après ce premier acte de violence, les émeutiers, en assez petit nombre, se sont portés sur la mairie du XXe arrondissement, dans le but d'y installer le quartier général de l'insurrection. Leur entreprise n'a pas obtenu un succès de longue durée. Néanmoins, elle s'est assez prolongée pour qu'ils aient pu commettre les actes les plus blâmables. Les insurgés, en effet, au risque de livrer au supplice de la faim toute la population indigente de Belleville, se sont emparés de deux mille rations de pain. Ils ont en outre bu une barrique de vin réservée aux nécessiteux, et dévalisé un épicier du voisinage.

« M. Flourens s'est retiré en déclarant qu'on n'était point en nombre et qu'on reviendrait.

« Le commandant du 2e secteur, aussitôt qu'il a été avisé de l'envahissement de la mairie, a envoyé quelques compagnies de garde nationale, et la mairie a été évacuée sans effusion de sang. A six heures et demie, l'ordre était complètement rétabli à Belleville.

« Pendant la matinée, la ville semblait calme, tout danger de tumulte paraissait écarté. Le conseil de Gouvernement, constitué en permanence, délibérait avec le nouveau commandant en chef, dont on venait d'afficher la proclamation.

« Une autre réunion avait lieu au ministère de l'instruction publique, elle se composait de MM. Dorian et Jules Simon, membres du Gouvernement ; de MM. François Favre, Henri Martin, Arnaud de l'Ariège, Clémenceau, Bonvallet, Tirard et Herisson, maires de divers arrondisssements de Paris ; enfin de neuf officiers, parmi lesquels on comptait un général, huit colonels et trois chefs d'escadron. Deux des colonels présents appartenaient à la garde nationale.

« Cette réunion a donné lieu à une discussion des plus intéressantes, et tous les assistants, tour à tour consultés, ont apporté au débat le tribut de leur expérience et de leur patriotisme.

« A l'heure même de cette réunion, les émeutiers, vaincus le matin à la mairie de Belleville, reprenaient courage. La place de l'Hôtel-de-Ville se garnissait de groupes nombreux et animés, sans qu'il y eût pourtant à prévoir aucune tentative de violence. Deux députations avaient été successivement introduites auprès des membres de la municipalité ; le colonel Vabre, commandant militaire, les reconduisait jusqu'à la grille extérieure, lorsque cent ou cent cinquante gardes nationaux, appartenant pour la plupart au 101e bataillon de marche, avec officiers et tambours, débouchèrent sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

« Il n'y avait à ce moment aucune troupe au dehors, on avait même retiré les factionnaires de l'extérieur. Seuls, le commandant de l'Hôtel de ville et les officiers du bataillon du Finistère étaient sur le trottoir, entre la grille et la façade, parlant à la foule et l'exhortant au calme. Tout à coup, les gardes nationaux qui venaient d'arriver et qui s'étaient disposés, non en masse, mais par petits groupes, répandus selon un certain ordre, sur toute l'étendue de la place, mirent le genou en terre et firent feu sur trois ou quatre officiers de la garde mobile placés auprès de la porte de la mairie, sans les atteindre. Le colonel Vabre, qui était devant l'autre porte, celle du Gouvernement, les interpella avec indignation. Un individu en bourgeois, qui paraissait donner des ordres aux gardes nationaux, et qui se vantait d'être un commandant révoqué, donna l'ordre de faire feu, cette fois sur le colonel. Une centaine de coups sont tirés. Un des officiers de



La queue aux boucheries pendant le siège de Paris. (Page 355, col. 1.)

la garde mobile, l'adjudant-major Bernard, est grièvement blessé aux deux bras et à la tête. C'est seulement en le voyant tomber que les gardes mobiles font feu à leur tour et la place se trouve instantanément vidée.

« Néanmoins tout n'était pas terminé.

« La fusillade recommença. Elle partait des encognures des rues qui font face à la place, des angles du quai et de la rue de Rivoli : elle partait surtout des fenêtres de deux maisons voisines du bâtiment de l'assistance publique. Le feu des assaillants était dirigé contre les fenêtres du premier étage de l'Hôtel de ville, dont tous les carreaux furent brisés. Malgré l'emploi des balles explosibles et de petites bombes fulminantes qu'on a ramassées en grand nombre au-dehors de l'Hôtel de ville, nul n'a été blessé dans l'intérieur.

« Au bout de quelques minutes, l'arrivée des gardes républicains mettait en fuite les émeutiers.

« Une vingtaine d'individus ont été faits prisonniers dans les maisons d'où la fusillade était partie.

« Ce triste combat, engagé au bruit des obus prussiens qui pleuvaient sur la rive gauche et sur la ville de Saint-Denis, n'a pas duré plus de vingt minutes. Le capitaine du 101e a été arrêté. D'après les renseignements recueillis jusqu'à présent, il y aurait cinq morts et dix-huit blessés. »

A la suite de ces désordres, le Gouvernement de la défense nationale :

« Considérant que, à la suite d'excitations criminelles dont certains clubs ont été le foyer, la guerre civile a été engagée par quelques agitateurs, désavoués par la population tout entière;

« Qu'il importe d'en finir avec ces détestables manœuvres qui, dans les circonstances actuelles, sont un danger pour la patrie et qui, si elles se renouvelaient, entacheraient l'honneur, irréprochable jusqu'ici, de la défense de Paris;

« DÉCRÈTE :

« ART 1er. — Les clubs sont supprimés jusqu'à la fin du siège. Les locaux où ils tiennent leurs séances seront immédiatement fermés.

« Les contrevenants seront punis conformément aux lois.

« ART. 2. — Le préfet de police est chargé de l'exécution du présent décret. »

Le 27, c'était la 135e journée du siège, les Parisiens étaient pour la plupart sortis de leurs demeures — et on ne vivait guère que dans la rue à cette époque où l'oreille au guet on était sans cesse averti de nouvelles, les Parisiens,

disons-nous, étaient sortis de leurs demeures pour se renseigner sur ce fait singulier que depuis une heure du matin le feu avait complètement cessé.

Les Allemands auraient-ils enfin levé le siège? qui pouvait savoir?

Une grande affiche placardée sur les murs vint bientôt donner la clef de l'énigme.

Voici ce qu'elle contenait.

« Tant que le Gouvernement a pu compter sur l'arrivée d'une armée de secours, il était de son devoir de ne rien négliger pour prolonger la défense de Paris.

« En ce moment, quoique nos armées soient encore debout, les chances de la guerre les ont refoulées, l'une sous les murs de Lille, l'autre au delà de Laval ; la troisième opère sur les frontières de l'Est. Nous avons dès alors perdu tout espoir qu'elles puissent se rapprocher de nous, et l'état de nos subsistances ne nous permet plus d'attendre.

« Dans cette situation, le Gouvernement avait le devoir absolu de négocier. Les négociations ont lieu en ce moment. Tout le monde comprendra que nous ne pouvons en indiquer les détails sans de graves inconvénients. Nous espérons pouvoir les publier demain. Nous pouvons cependant dire dès aujourd'hui que le principe de la souveraineté nationale sera sauvegardé par la réunion immédiate d'une assemblée ; que l'armistice a pour but la convocation de cette assemblée ; que, pendant cet armistice, l'armée allemande occupera les forts, mais n'entrera pas dans l'enceinte de Paris ; que nous conserverons notre garde nationale intacte et une division de l'armée, et qu'aucun de nos soldats ne sera emmené hors du territoire. »

Cette communication gouvernementale fut accueillie par des impressions diverses ; nombre de patriotes s'en indignaient, d'autres envisageant avec plus de calme la situation, reconnaissaient que le prolongement de la résistance était devenu impossible.

Mais un grand sentiment de tristesse envahissait tous les cœurs, car chacun sentait combien il était pénible et douloureux pour la grande cité de demander grâce à l'ennemi ; néanmoins Paris demeura calme — et sut montrer beaucoup de dignité dans le malheur qui le frappait.

Un fait curieux se produisit alors.

Depuis déjà longtemps les Parisiens s'imposaient d'extrêmes privations de nourriture ; le pain, cet exécrable mélange de toute espèce de choses — moins la farine, était devenu impossible à manger, les moindres aliments se vendaient à prix d'or, et encore étaient-ils de mauvaise qualité.

Or, à la première rumeur de l'armistice on vit sortir de terre, ou au moins des caves, toute sorte de produits alimentaires dont on ne soupçonnait pas l'existence. Des gens qui n'avaient jamais été marchands de comestibles, mais qui avaient fait leurs petites cachettes particulières, s'empressaient d'exhiber leurs provisions et de les mettre en vente. A la vitrine de certains cafés, d'un coiffeur, d'un bijoutier, on voyait apparaître les fromages variés, les fruits magnifiques, le poisson frais et conservé, etc., etc. C'eût été comique, si cette nouvelle preuve de notre esprit de spéculation, qui nous avait déjà été si funeste, n'avait paru à tous profondément triste.

Des lapins qui, la veille, se vendaient facilement 45 et 50 francs, trouvaient avec peine preneur à 23 francs.

Les boîtes de conserves, cotées 8 francs, se vendaient 6 francs et 6 fr. 50 c.

Aux Halles, les prix des légumes variaient ou étaient indécis ; la rapacité des marchands se trouva ainsi à une rude épreuve.

Les étalages des épiciers se sont regarnis comme par enchantement.

« Le fait a été remarqué, et quelques propos assez vifs à l'adresse de ces industriels sont lancés. Les ménagères murmurent.

« L'épicier qui, la veille, leur avait assuré qu'il ne possédait plus de pâtes, que ses conserves étaient vendues depuis longtemps, que de ses confitures il ne lui restait plus un pot, le voilà qui nettoie ses glaces, époussette ses supports, lave ses planches à grande eau, et bientôt brillent les boîtes, les pots et les papiers luisants des sacs. »

Naturellement, pendant toute cette journée, l'animation fut grande sur la place de l'Hôtel-de-Ville ; un millier de curieux ne cessa de stationner, mais on se contentait de pérorer, sans qu'aucune apparence de désordre se montrât.

On parlait bien de trahison, mais depuis le commencement de la guerre on avait si souvent employé ce mot, qu'on n'y faisait plus attention ; quelques imprécations s'élevaient contre Trochu, quelques foudres de guerre en chambre prêchaient la résistance à outrance. C'étaient généralement ceux qui s'étaient cachés tant qu'on s'était battu ; mais nombre d'autres ne se gênaient pas pour exprimer le désir d'en finir avec une situation devenue intolérable.

L'Hôtel de ville, les bâtiments de l'octroi et de l'Assistance publique, tous les logements inhabités donnant sur la place, les casernes Napoléon et Lobau, de la Cité, enfin l'Hôtel-Dieu, étaient occupés par la mobile et la garde républicaine ; des piquets du 126e de ligne tenaient les extrémités du pont Notre-Dame.

Ces précautions furent inutiles devant l'attitude calme et digne de la population de Paris.

Vers trois heures, une députation apporta au ministère une protestation, ou plutôt une offre de service jusqu'à la mort, couverte de 550 signatures d'officiers, pour la plupart des capi-

taines de la garde nationale. Elle fut reçue, à défaut de M. Jules Favre absent, par MM. Ernest Picard, André Lavertujon et quelques maires.

Après avoir remercié les membres de la députation, de leur offre généreuse qui pourrait être utilisée dans un avenir prochain, M. Picard leur a répondu « que chaque minute de retard amènerait la mort de milliers d'innocentes victimes, que l'état de nos subsistances ne dépassait pas six jours ; que par conséquent le devoir du Gouvernement, quelque douloureux qu'il puisse être, était de fuir ces malheurs ; que leur devoir à eux, officiers de la garde nationale, était d'user de leur influence sur la population pour la maintenir dans le calme et la dignité nécessaires, afin de n'avoir pas la douleur plus grande encore de voir la police de Paris faite par les caporaux prussiens ! »

Enfin le 28, le Gouvernement fit afficher la proclamation suivante :

« CITOYENS,

« La convention qui met fin à la résistance de Paris n'est pas encore signée, mais ce n'est qu'un retard de quelques heures.

« Les bases en demeurent fixées telles que nous les avons annoncées hier :

« L'ennemi n'entrera pas dans l'enceinte de Paris ;

« La garde nationale conservera son organisation et ses armes ;

« Une division de douze mille hommes demeure intacte ; quant aux autres troupes, elles resteront dans Paris, au milieu de nous, au lieu d'être, comme on l'avait d'abord proposé, cantonnées dans la banlieue. Les officiers garderont leur épée.

« Nous publierons les articles de la convention aussitôt que les signatures auront été échangées, et nous ferons en même temps connaître l'état exact de nos subsistances.

« Paris veut être sûr que la résistance a duré jusqu'aux dernières limites du possible. Les chiffres que nous donnerons en seront la preuve irréfragable, et nous mettrons qui que ce soit au défi de les contester.

« Nous montrerons qu'il nous reste tout juste assez de pain pour attendre le ravitaillement, et que nous ne pouvions prolonger la lutte sans condamner à une mort certaine deux millions d'hommes, de femmes et d'enfants.

« Le siège de Paris a duré quatre mois et douze jours : le bombardement, un mois entier. Depuis le 15 janvier, la ration de pain est réduite à 300 grammes ; la ration de viande de cheval, depuis le 10 décembre, n'est que de 30 grammes. La mortalité a plus que triplé. Au milieu de tant de désastres, il n'y a pas eu un seul jour de découragement.

« L'ennemi est le premier à rendre hommage à l'énergie morale et au courage dont la population parisienne tout entière vient de donner l'exemple. Paris a beaucoup souffert ; mais la République profitera de ses longues souffrances, si noblement supportées. Nous sortons de la lutte qui finit, retrempés pour la lutte à venir. Nous en sortons avec tout notre honneur, avec toutes nos espérances, malgré les douleurs de l'heure présente : plus que jamais nous avons foi dans les destinées de la patrie.

« *Les membres du Gouvernement*,

« Général TROCHU. — JULES FAVRE. — EMMANUEL ARAGO. — JULES FERRY. — GARNIER-PAGÈS. — EUGÈNE PELLETAN. — ERNEST PICARD. — JULES SIMON. — LE FLO, *ministre de la guerre*. — DORIAN, *ministre des travaux publics*. — MAGNIN, *ministre de l'agriculture et du commerce*.

« Paris, le 28 janvier 1871. »

L'armistice fut signé à Versailles dans cette journée du 28, et voici quelles en étaient les conditions, en ce qui concernait Paris :

« ART. 1er. — Un armistice général, sur toute la ligne des opérations militaires en cours d'exécution entre les armées allemandes et les armées françaises, commencera pour Paris aujourd'hui même, pour les départements dans un délai de trois jours ; la durée de l'armistice sera de vingt et un jours, à dater d'aujourd'hui, de manière que, sauf le cas où il serait renouvelé, l'armistice se terminera partout le dix-neuf février à midi.

« ART. 3. — Il sera fait immédiatement remise à l'armée allemande, par l'autorité militaire française, de tous les forts formant le périmètre de la défense extérieure de Paris, ainsi que de leur matériel de guerre. Les communes et les maisons situées en dehors de ce périmètre ou entre les forts pourront être occupées par les troupes allemandes, jusqu'à une ligne à tracer par des commissaires militaires. Le terrain restant entre cette ligne et l'enceinte fortifiée de la ville de Paris sera interdit aux forces armées des deux parties. La manière de rendre les forts, et le tracé de la ligne mentionnée, formeront l'objet d'un protocole à annexer à la présente convention.

« ART. 4. — Pendant la durée de l'armistice, l'armée allemande n'entrera pas dans Paris.

« ART. 5. — L'enceinte sera désarmée de ses canons, dont les affûts seront transportés dans les forts à désigner par un commissaire de l'armée allemande. (Dans le protocole, cette condition du transport des affûts dans les forts a été abandonnée par les commissaires allemands, sur la demande des commissaires français.)

« ART. 6. — Les garnisons (armée de ligne,

garde mobile et marins) des forts et de Paris seront prisonnières de guerre, sauf une division de douze mille hommes, que l'autorité militaire dans Paris conservera pour le service intérieur.

« Les troupes prisonnières de guerre déposeront leurs armes, qui seront réunies dans des lieux désignés et livrées suivant règlement par commissaires, suivant l'usage; ces troupes resteront dans l'intérieur de la ville, dont elles ne pourront pas franchir l'enceinte pendant l'armistice. Les autorités françaises s'engagent à veiller à ce que tout individu appartenant à l'armée et à la garde mobile reste consigné dans l'intérieur de la ville. Les officiers des troupes prisonnières seront désignés par une liste à remettre aux autorités allemandes.

« A l'expiration de l'armistice, tous les militaires appartenant à l'armée consignée dans Paris auront à se constituer prisonniers de guerre de l'armée allemande, si la paix n'est pas conclue jusque-là.

« Les officiers prisonniers conserveront leurs armes.

« Art. 7. — La garde nationale conservera ses armes; elle sera chargée de la garde de Paris et du maintien de l'ordre. Il en sera de même de la gendarmerie et des troupes assimilées employées dans le service municipal, telles que la garde républicaine, douaniers et pompiers; la totalité de cette catégorie n'excédera pas trois mille cinq cents hommes.

« Tous les corps des francs-tireurs seront dissous par une ordonnance du gouvernement français.

« Art. 8. — Aussitôt après la signature des présentes et avant la prise de possession des forts, le commandant en chef des armées allemandes donnera toutes facilités aux commissaires que le gouvernement français enverra, tant dans les départements qu'à l'étranger, pour préparer le ravitaillement et faire approcher de la ville les marchandises qui y sont destinées.

« Art. 9. — Après la remise des forts et après le désarmement de l'enceinte et de la garnison, stipulés dans les articles 5 et 6, le ravitaillement de Paris s'opérera librement par la circulation sur les voies ferrées et fluviales. Les provisions destinées à ce ravitaillement ne pourront être puisées dans le terrain occupé par les troupes allemandes, et le gouvernement français s'engage à en faire l'acquisition en dehors de la ligne de démarcation qui entoure les positions des armées allemandes, à moins d'autorisation contraire donnée par les commandements de ces dernières.

« Art. 10. — Toute personne qui voudra quitter la ville de Paris, devra être munie de permis réguliers délivrés par l'autorité militaire française et soumis au visa des avant-postes allemands, ces permis et visas seront accordés de droit aux candidats à la députation en province et aux députés à l'Assemblée.

« La circulation des personnes qui auront obtenu l'autorisation indiquée, ne sera admise qu'entre six heures du matin et six heures du soir.

« Art. 11. — La ville de Paris payera une contribution municipale de guerre de la somme de deux cents millions de francs. Ce paiement devra être effectué avant le quinzième jour de l'armistice. Le mode de paiement sera déterminé par une commission mixte allemande et française. »

Dans la soirée, les marins et les artilleurs commencèrent l'enlèvement des pièces placées dans les forts et dans les redoutes et qui, conformément aux conditions de l'armistice, devaient être ramenées dans l'intérieur de la ville.

Paris était plein de soldats et de mobiles sans armes; car la condition de désarmement posée par la convention de Versailles avait commencé presque aussitôt à s'exécuter. Beaucoup de ces soldats avaient les bras chargés de vêtements neufs qu'ils venaient de toucher, — et dont leurs uniformes délabrés prouvaient qu'ils avaient grand besoin.

Aussitôt l'armistice signé, il fut organisé un service postal pour les lettres non cachetées entre Paris et les départements et par l'intermédiaire du quartier général prussien de Versailles.

Le 29 janvier, un décret convoqua les électeurs du département de la Seine pour le 5 février.

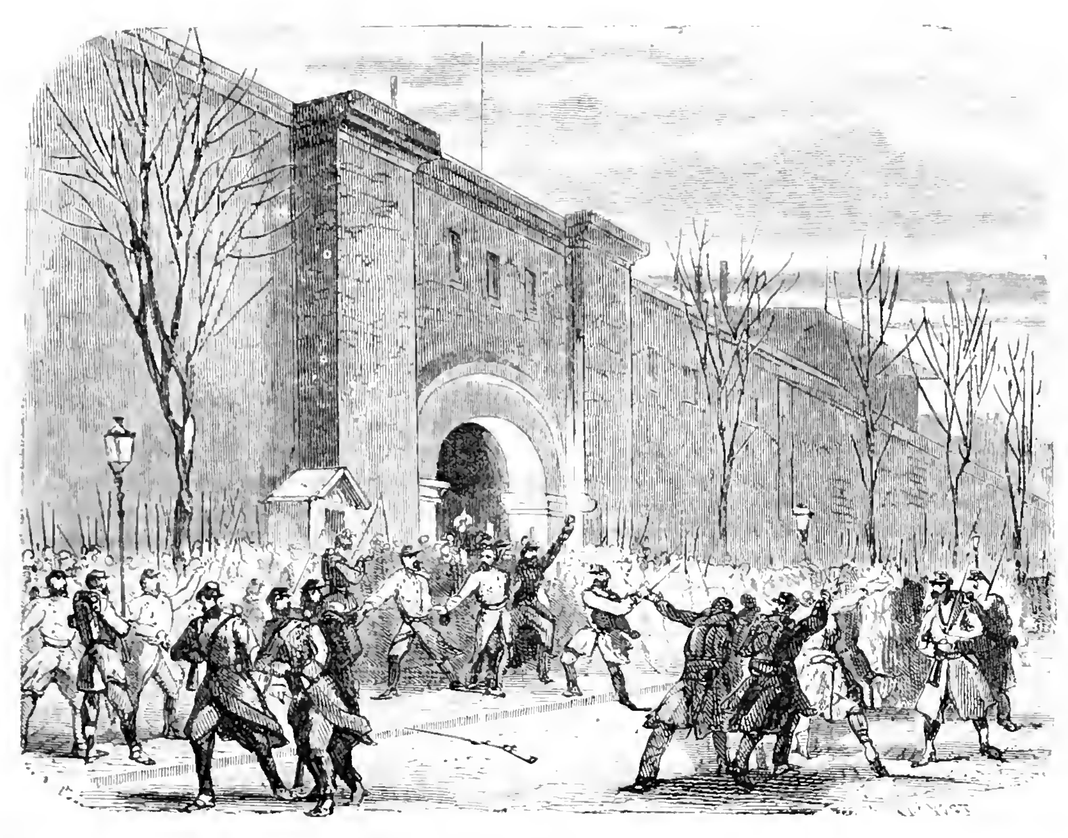
Le 30, M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères, accompagné du ministre des travaux publics et des directeurs des principales compagnies de chemins de fer, se rendit à Versailles pour arrêter, avec la commission des chemins de fer allemands, les conditions d'un arrangement « indispensable » pour l'arrivage des marchandises destinées au ravitaillement de Paris.

Les premiers convois de ravitaillement, venant de l'Angleterre, furent en raison de l'état des voies ferrées, dirigés sur Paris par Dieppe, Rouen, Amiens et Gonesse, et Dieu sait s'ils furent reçus avec satisfaction par tous ceux qui avaient si longtemps souffert. Le premier arriva à Paris le 4 février.

Dès le 31, les voies ferrées furent rétablies de Paris à la Motte-Beuvron et de Paris à Montargis.

La date fixée pour les élections de Paris fut reculée; un décret du 2 février les remit au 8 du même mois.

Le 4 février, le Gouvernement publia une longue proclamation dans laquelle il défendit l'ensemble de ses actes pendant la durée du siège de Paris, et indiqua la ligne de conduite qu'il se proposait de suivre à l'occasion des élections du 8 février. Il déclara ne pas admettre qu'on puisse imposer aucune restriction arbitraire au suffrage universel, et en conséquence annula un décret de la délégation de Bordeaux, du 31 janvier précédent, qui prétendait déclarer inéligibles « les individus qui,



Délivrance de Flourens à la prison de Mazas.

depuis le 2 décembre 1851 jusqu'au 4 septembre 1871, ont accepté les fonctions de ministre, sénateur, conseiller d'État, ou préfet, ainsi que ceux qui, dans le même intervalle, ont été, à un degré quelconque, candidats officiels aux élections législatives. »

A partir du 7, toutes les réquisitions relatives à l'alimentation de Paris furent levées et un arrêté du maire de Paris porta qu'à partir du 10, le rationnement du pain cesserait d'avoir lieu.

Avec quel plaisir les Parisiens mangèrent du pain blanc et comme ils en apprécièrent le goût et la saveur!

Les élections se firent à la date indiquée et Paris vota contre le Gouvernement de la défense nationale qu'il accusait de l'avoir trompé sciemment dès le début, en lui promettant que Paris ne capitulerait jamais, et c'était ce même gouvernement qui signait la capitulation!

Voici par ordre de nombre de voix obtenues, le résultat du scrutin à Paris. Furent élus : MM. Louis Blanc, Victor Hugo, Gambetta, Garibaldi, Edgar Quinet, Rochefort, Saisset, Delescluze, Joigneaux, Schœlcher, F. Pyat, Henri Martin, Pothuau, Gambon, Lockroy, Dorian, Ranc, Malon, Brisson, Thiers, Sauvage, Martin Bernard, Marc Dufraisse, Greppo, Langlois, Frébault, Clémenceau, Vacherot, Floquet, Jean Brunet, Cournet, Tolain, Littré, Jules Favre, Arnaud (de l'Ariège), Léon Say, Ledru-Rollin, Tirard, Razoua, Ed. Adam, Millière, Peyrat et Farcy.

Quel singulier assemblage de noms!

Lorsque M. Dubail, maire du Xe arrondissement, annonça ce résultat à l'Hôtel de ville, il provoqua de vives exclamations.

De tous les membres du Gouvernement de la défense nationale, un seul était nommé à Paris, Jules Favre!

Le 9, un décret prorogea d'un mois à partir du 13, le délai des échéances et le lendemain un autre décret autorisa la ville de Paris à négocier, sous telle forme qu'il conviendra à la municipalité d'adopter, l'emprunt, la somme de 200 millions, destinée au paiement de la contribution de guerre énoncée en l'article 11 de la convention du 8 janvier.

L'Angleterre qui, depuis la levée du siège de Paris, n'avait cessé de prodiguer à la population de cette ville, les témoignages de sa vive sympathie, avait expédié le 12, par le Havre un chargement de 1,800 tonnes de farines et autres denrées alimentaires, destinées, comme les précédents

envoyés, au ravitaillement de la capitale, le 17, les maires et adjoints de Paris, réunis à l'Hôtel de ville, votèrent une adresse au lord maire de Londres, dans laquelle ils le prièrent, au nom de leurs concitoyens, de transmettre au peuple de cette ville, l'expression de leur cordiale gratitude pour les témoignages de fraternelle sympathie donnés par l'Angleterre à la France, à l'occasion du ravitaillement de Paris.

La réunion décida, en outre, que cette adresse serait portée au lord maire de Londres par une délégation de cinq membres des municipalités parisiennes.

L'armistice qui devait expirer le 19 à midi fut prorogé au 24 avec faculté de renouveler cette prorogation. Le 21, il fut en effet prorogé de nouveau jusqu'au 26 à minuit et à cette date du 26, les préliminaires de paix étaient signées à Versailles. La nouvelle en fut officiellement publiée à Paris par M. E. Picard, ministre de l'intérieur.

La communication ministérielle ajoutait « qu'il n'a pas été possible d'empêcher l'entrée, dans certains quartiers de Paris, d'une partie de l'armée allemande, mais que ce sacrifice est la concession exigée par les négociateurs allemands pour que l'importante place de Belfort reste à la France. » En même temps, elle annonçait la conclusion d'un nouvel armistice de quinze jours.

Cette humiliante condition de l'entrée des Prussiens produisit un effet déplorable; ce dernier affront était une injure sanglante pour cette brave population parisienne qui avait éprouvé déjà tant de déceptions, aussi en ressentit-elle vivement toute la honte. D'un autre côté, la garde nationale inquiétée par le bruit de son désarmement qui courait, manifestait hautement ses craintes et son mécontentement.

A partir du 24 février, jour de l'anniversaire de la révolution de 1848, des manifestations se firent autour de la colonne de Juillet, décorée de couronnes d'immortelles qui descendaient en grappes ou en guirlandes, jusqu'à mi-hauteur et de drapeaux rouges.

Des bataillons défilèrent devant, en chantant *la Marseillaise*, et ces promenades militaires continuèrent, malheureusement elles amenèrent des scènes de désordre.

Le Gouvernement dut faire afficher ces diverses proclamations :

« Le Gouvernement signale à l'indignation publique des actes déplorables dont la place de la Bastille a été aujourd'hui le théâtre. Pendant qu'une foule nombreuse, laissée à toute sa liberté, était attirée par le seul désir de témoigner de son deuil patriotique, un certain nombre d'individus ont assailli des agents inoffensifs de la paix publique.

« Un d'eux a été attaché sur une planche, jeté dans la Seine, et, pendant qu'il s'efforçait de regagner la rive, repoussé à coups de pierre et de crocs au milieu du fleuve où il a trouvé la mort (cet agent s'appelait Vicentini). Un magistrat, venu à son secours, a été obligé de se réfugier dans une caserne. Un peu plus tard, un employé d'une compagnie de chemin de fer a failli être la victime de ces misérables, qui affectaient de le prendre pour un ancien sergent de ville.

« La justice militaire recherche les auteurs de ces crimes.

« Le Gouvernement, qui protégera ses agents contre le retour de ces méfaits, a pris des mesures efficaces pour rétablir l'ordre dans les quartiers qui en ont été le théâtre. Les malheurs de la patrie sont une raison de plus pour qu'il veille au repos comme à la dignité de la cité, et, avec le concours de tous les bons citoyens, il n'y faillira pas.

« Les préliminaires de paix viennent d'être signés aujourd'hui. Ils seront soumis au vote de l'Assemblée nationale. Un nouvel armistice de quinze jours fait cesser dès à présent les contributions et les réquisitions de guerre que chaque jour aggravait.

« Malgré tous les efforts, il n'a pas été possible d'empêcher l'entrée, dans certains quartiers de Paris, d'une partie de l'armée allemande.

« Nous n'avons pas besoin de dire les sentiments que fait naître en nous cette épreuve que le Gouvernement aurait voulu épargner à la ville de Paris. Les négociateurs allemands avaient proposé de renoncer à toute entrée dans Paris, si l'importante place de Belfort leur était concédée définitivement. Il leur a été répondu que, si Paris pouvait être consolé dans sa souffrance, c'était par la pensée que cette souffrance valait au pays la restitution d'un de ses boulevards, tant de fois, et naguère encore, illustré par la résistance de nos soldats.

« Nous faisons donc appel au patriotisme des habitants de Paris, en les conjurant de rester calmes et unis. La dignité dans le malheur est à la fois l'honneur et la force de ceux que la fortune a trahis, elle doit être aussi leur espérance d'un meilleur avenir.

« *Le ministre de l'intérieur*,

« ERNEST PICARD.

« Paris, le 26 février 1871. »

« L'entrée des troupes allemandes a été réglée entre l'autorité militaire française et l'autorité militaire allemande. Cette entrée aura lieu mercredi 1er mars, à dix heures du matin. L'armée allemande occupera l'espace compris entre la Seine et la rue du Faubourg-Saint-Honoré, à partir de la place de la Concorde jusqu'au quartier des Ternes. L'effectif des troupes introduites ne

dépassera pas trente mille hommes. L'évacuation aura lieu immédiatement après la ratification des préliminaires par l'Assemblée nationale.

« Le Gouvernement fait appel à votre patriotisme et à votre sagesse ; vous avez dans les mains le sort de Paris et de la France elle-même. Il dépend de vous de les sauver ou de les perdre.

« Après une résistance héroïque, la faim vous a contraints de livrer vos forts à l'ennemi victorieux ; les armées qui pouvaient venir à votre secours ont été rejetées derrière la Loire. Ces faits incontestables ont obligé le Gouvernement et l'Assemblée nationale à ouvrir des négociations de paix.

« Pendant six jours, vos négociateurs ont disputé le terrain pied à pied ; ils ont fait tout ce qui était souverainement possible pour les conditions les moins dommageables. Ils ont signé des préliminaires de paix qui vont être soumis à l'Assemblée nationale.

« Pendant le temps nécessaire à l'examen et à la discussion de ces préliminaires, les hostilités auraient recommencé et le sang aurait inutilement coulé sans une prolongation d'armistice.

« Cette prolongation n'a pu être obtenue qu'à la condition d'une occupation partielle et très momentanée d'un quartier de Paris. Cette occupation sera limitée au quartier des Champs-Élysées. Il ne pourra entrer dans Paris que trente mille hommes, et ils devront se retirer dès que les préliminaires de paix auront été ratifiés, ce qui ne peut exiger qu'un petit nombre de jours.

« Si cette convention n'était pas respectée, l'armistice serait rompu : l'ennemi, déjà maître des forts, occuperait de vive force la cité tout entière ; vos propriétés, vos chefs-d'œuvre, vos monuments, garantis aujourd'hui par la convention, cesseraient de l'être.

« Ce malheur atteindrait toute la France. Les affreux ravages de la guerre, qui n'ont pas encore dépassé la Loire, s'étendraient jusqu'aux Pyrénées.

« Il est donc absolument vrai de dire qu'il s'agit du salut de Paris et de la France. N'imitez pas la faute de ceux qui n'ont pas voulu nous croire lorsque, il y a huit mois, nous les adjurions de ne pas entreprendre une guerre qui devait être si funeste.

« L'armée française qui a défendu Paris avec tant de courage occupera la gauche de la Seine pour assurer la loyale exécution du nouvel armistice. C'est à la garde nationale à s'unir à elle pour maintenir l'ordre dans le reste de la cité.

« Que tous les bons citoyens qui se sont honorés à sa tête et se sont montrés braves devant l'ennemi reprennent leur ascendant, et cette cruelle situation d'aujourd'hui se terminera par la paix et le retour de la prospérité publique.

« A. THIERS, *chef du pouvoir exécutif de la République française.* — JULES FAVRE, *ministre des affaires étrangères.* — ERNEST PICARD, *ministre de l'intérieur.*

« Paris, le 27 février 1871. »

« 27 février 1871.

« Le rappel a été battu cette nuit sans ordres.

« Quelques bataillons, la plupart trompés, ont pris les armes et ont servi à leur insu de coupables desseins.

« Il n'en est pas moins constant que l'immense majorité de la garde nationale résiste à ces excitations et qu'elle a compris le devoir imposé en ce moment à tout bon citoyen, à tout Français digne de ce nom.

« Le général lui confie donc sans hésitation la garde de la cité.

« Il compte sur son intelligence pour maintenir dans ses quartiers un ordre scrupuleux dont elle comprend plus que jamais la nécessité. La moindre agitation peut fournir des prétextes et amener d'irréparables malheurs. La garde nationale aidera la ville de Paris à traverser une crise douloureuse et elle la préservera des périls que le calme et la dignité peuvent seuls conjurer.

« Les auteurs des désordres seront recherchés et mis dans l'impuissance de nuire.

« Le général s'est adressé à la population tout entière et lui a fait connaître la situation générale.

« Le général commandant supérieur fait appel à la garde nationale et au nom des intérêts les plus sacrés de Paris et de la France ; il attend d'elle un concours actif, dévoué et patriotique.

« *Le général commandant en chef l'armée de Paris et la garde nationale.*

« VINOY. »

Le 28 il y eut une manifestation populaire, des groupes s'accumulèrent devant l'École militaire et devant la caserne de la Pépinière, conviant les marins à un banquet préparé à la Bastille. A l'École militaire les tentatives furent infructueuses, mais à la Pépinière, les grilles de la caserne furent brisées par les émeutiers et la foule se précipita dans l'intérieur.

Cependant, bien que les manifestations continuassent et qu'il se portât 50,000 personnes autour de la colonne de Juillet, il n'y eut pas grands désordres.

Le 1er mars, jour fixé pour l'entrée des Prussiens, les édifices publics, même la Bourse étaient fermés, ainsi que la généralité des cafés et des restaurants.

Tous les bataillons de la garde nationale se tenaient sous les armes dans leurs quartiers, portant un crêpe aux guidons. Dans les rues et aux mairies, des drapeaux noirs étaient arborés et sur quelques volets on lisait : fermé pour cause de deuil national, ou fermé pour cause de deuil public.

« Sur le boulevard à la hauteur du nouvel Opera, dit M. Claretie, et de la rue de la Paix, ainsi qu'à toutes les voies donnant accès sur la place de la Concorde et aux Champs-Élysées, un cordon de gardes nationaux empêchait de passer toute personne revêtue d'un uniforme, képi ou pantalon à bande rouge. On s'arrachait le *Journal officiel*, le *Cri du peuple* de la veille et *la Patrie en deuil* de Gromier.

« Les éclaireurs du corps d'occupation, commandé par le général de Kammecke débouchèrent sur le rond-point de l'Étoile à huit heures trente-cinq minutes, et cela après avoir pris les plus minutieuses précautions contre une attaque possible. De neuf à dix heures, de fortes avant-gardes prirent possession des Champs-Élysées, mais l'entrée du gros des troupes ne se fit que vers trois heures après la revue que le roi passa à Longchamps. Dans l'après-midi, le soleil se montra. La physionomie de Paris apparut, hélas ! sensiblement différente de celle du matin. La population emportée par une curiosité malsaine, et sachant que l'entrée de l'ennemi n'avait occasionné aucun désordre, se décidait à sortir.

« La rue Royale était barrée au milieu par des caissons d'artillerie et la plupart des curieux s'arrêtaient là, quelques-uns en très petit nombre traversaient nos lignes et s'aventuraient sur la place de la Concorde et dans les Champs-Élysées. Dans la rue et le faubourg Saint-Honoré, de fortes patrouilles de chasseurs d'Afrique et de gendarmes à cheval allaient et venaient. Le jardin des Tuileries était desert et de plus, grâce à la fermeture des grilles et à de grandes draperies tendues aux portes, la place du Carrousel était complètement isolée de la ville. Les vainqueurs parqués dans leur zone regardaient étonnés, la grande ville indomptée dont les monuments superbes se profilaient à l'horizon. Ceux qui se montraient aux fenêtres étaient hués. Tous les gamins de Paris étaient accourus aux Champs-Élysées et poursuivaient de leurs lazzis, les lourds soldats prussiens. On fouetta des femmes accusées d'avoir souri à l'ennemi. De malheureuses honnêtes femmes qui avaient le tort d'habiter les quartiers occupés, ou peut-être d'être curieuses, subirent le même sort que les rôdeuses. La férocité de la population commençait à se faire jour.

« On remarqua beaucoup que les officiers allemands avaient tous des uniformes neufs et que tous tenaient à la main un plan de Paris. Leurs soldats, affreusement sales, faisaient la cuisine en plein vent, pendant que les bruyantes fanfares de leur musique militaire étaient accueillies par les huées et les sifflets des spectateurs.

« Les statues de pierre de la place de la Concorde, voilées de noir par des mains inconnues, ne virent pas la souillure de Paris. L'arc-de-triomphe de l'Étoile avait été barricadé et obstrué de telle façon que les Allemands n'y purent défiler. Le monument triomphal resta vierge de cette souillure.

« Le soir, Paris prit l'aspect prodigieux, étrange d'une ville endormie. De lumières nulle part, de rares passants, ni omnibus, ni voitures. Le pas d'une patrouille qui retentissait sonore et rhytmé dans le lointain, et le « qui vive? » des sentinelles venaient seuls rompre le morne silence qui planait sur la capitale. La longue ligne des boulevards noirs et sombres portait le deuil de la cité. Paris fut superbe dans sa souffrance. »

Le lendemain les Prussiens voulurent visiter le Louvre et les Invalides, mais quand on vit des uniformes prussiens sur la colonnade du Louvre, peu s'en fallût que Paris entier ne se soulevât dans un suprême et dernier effort.

Le général Vinoy informa le général de Kammecke que si ses soldats entraient aux Invalides il ne répondait pas du calme de la population, — le général prussien y renonça.

Disons en passant qu'aux Invalides avait été transféré le musée d'artillerie placé originairement dans l'ancien couvent des dominicains de Saint-Thomas-d'Aquin. Il y est resté depuis et M. le colonel Le Clerc, conservateur de ce musée, a organisé dans plusieurs des salles qu'il occupe une galerie des costumes militaires qui est unique au monde.

L'entrée de ce musée est par la cour d'honneur — côté de l'ouest.

A gauche, la salle des armures et son annexe renferment la magnifique collection d'armures qui occupait autrefois la principale salle de l'ancien musée.

Au fond de cette salle s'ouvre une porte qui conduit à la galerie ethnographique, aussi créée sous la direction du colonel Le Clerc et qui contient 75 personnages représentant les principaux types de l'Océanie, de l'Amérique et des côtes de l'Asie et de l'Afrique.

A droite la salle des costumes militaires renfermant des types de guerriers habillés, armés, équipés et tout prêts pour le combat, les plus anciens appartiennent à l'époque commençant 300 ans avant l'ère chrétienne et les autres à la Révolution française — puis une collection de drapeaux français et une collection d'armes.

Au sortir de la seconde salle, un corridor conduit à la cour d'Angoulême où sont rangés les canons depuis l'invention de la poudre jusqu'à nos jours.

La cour de la Victoire renferme les pièces



Aspect des environs de Paris pendant le bombardement.

modernes de gros calibre et des modèles de bouches à feu de marine.

Dans le passage qui va de la cour d'Angoulême à la cour de la Victoire, se trouve l'entrée de la seconde partie du musée, composée de 6 salles : 1re, armes des âges de pierre et de bronze, armes orientales, chinoises, japonaises, etc.; 2e, armes blanches et armes d'hast des XIVe et XVe siècles; 3e, 4e et 5e, armes à feu, hallebardes du XVe au XIXe siècle. — Une collection de décorations françaises et étrangères est aussi placée dans la 3e salle. Enfin la 6e salle renferme les arbalètes, les arcs, les casques modernes et les petits modèles du matériel d'artillerie de la flotte.

Plus récemment, le ministre des travaux publics a attribué à ce musée les tentures, les manteaux et le collier de l'ordre du Saint-Esprit, qui autrefois faisaient partie du musée des souverains et qui, depuis la guerre, étaient oubliés au fond des magasins du Garde-Meubles. M. de Freycinet a ajouté à ces souvenirs historiques des selles et harnachements équestres ayant appartenu à Louis XVI, Napoléon Ier et Charles X; plus un certain nombre de sabres, de sorte que l'ancien musée des souverains qui était au Louvre, est devenu une annexe du musée d'artillerie.

Mais reprenons le récit des faits de 1871 :

Le jour où les Prussiens entraient à Paris, la paix était signée.

Les manifestations continuaient autour de la colonne de Juillet; trois marins essayèrent de substituer le drapeau tricolore au drapeau rouge qui flottait au sommet de la colonne, mais ils durent y renoncer sous peine de la vie.

Les gardes nationaux les voulaient tuer.

La garde nationale, c'était le pouvoir occulte du moment qui allait bientôt devenir un embarras extrême pour le Gouvernement.

Le 3 mars, parurent les statuts de la fédération républicaine de la garde nationale; ils avaient été

élaborés par un comité prenant le titre de comité central de la garde nationale. Cette fédération des bataillons avait pour mission « d'organiser la garde nationale de manière à protéger le pays mieux que n'ont pu le faire jusqu'alors les armées permanentes et à défendre par tous les moyens possibles la République menacée. »

Car la plus grande crainte hautement exprimée par un grand nombre de gardes nationaux, c'était celle de voir disparaître la République, et on soupçonnait fort l'Assemblée nationale nouvellement élue, de n'être pas républicaine.

Or, dans la nuit du 8 au 9 mars, on transporta des canons qui garnissaient le tertre entourant la mairie des Gobelins dans le bâtiment de l'École des frères rue du Moulin des Prés, et ces canons furent placés sous la sauvegarde des gardes nationaux fédérés : le lendemain le ministre de l'intérieur protestait contre cet enlèvement de canons par une affiche sur laquelle on lisait : « les faits les plus regrettables se sont produits depuis quelques jours et menacent gravement la paix de la cité. Des gardes nationaux en armes, obéissant, non à leurs chefs légitimes, mais à un comité central anonyme qui ne peut leur donner aucun ordre sans commettre un crime sévèrement puni par les lois, se sont emparés d'un grand nombre d'armes et de munitions de guerre, sous prétexte de les soustraire à l'ennemi dont iils redoutaient l'invasion.

« Il semblait que de pareils actes dussent cesser après la retraite de l'armée prussienne. Il n'en a rien été : ce soir la porte des Gobelins a été forcée et des cartouches ont été pillées.

« Ceux qui provoquent ces désordres assument sur eux une terrible responsabilité ; c'est au moment où la ville de Paris, délivrée du contact de l'étranger, aspire à reprendre ses habitudes de calme et de travail qu'ils sèment le trouble et préparent la guerre civile. Le Gouvernement fait appel aux bons citoyens pour étouffer dans leur germe ces coupables manifestations.

« Que tous ceux qui ont à cœur l'honneur et la paix de la cité se lèvent ; que la garde nationale repoussant de perfides instigations, se range autour de ses chefs, et prévienne des malheurs dont les conséquences seraient incalculables. Le Gouvernement et le général en chef sont décidés à faire énergiquement leur devoir ; ils feront exécuter les lois ; ils comptent sur le patriotisme et le dévouement des habitants de Paris. »

Cette question des armes était grosse de périls, « les canons sont à nous, avait dit le peuple, c'est par nous et avec notre argent qu'ils ont été fondus, il ne faut pas qu'ils tombent entre les mains de l'ennemi. »

Cette pensée patriotique fut la base sur laquelle s'appuyèrent les gardes fédérés.

Déjà, le 4 mars, la caserne de la rue Mouffetard avait été évacuée par la garde républicaine qui s'était repliée rue de Tournon, 29 obusiers avaient été pillés au 3e secteur, les magasins du bastion 25 avaient été vidés et les munitions emportées.

Or, le Gouvernement n'avait pour se défendre que 40,000 hommes de troupes que le traité de paix laissait à sa disposition et la garde nationale était bien résolue à ne pas se laisser désarmer ; le Gouvernement ne pouvait pas faire ce que les Prussiens eux-mêmes n'avaient pas exigé.

Il fallait donc essayer de temporiser, d'accord avec le ministre, M. Picard, il fut convenu que les différents maires de Paris consacreraient tous leurs efforts à décider la garde nationale à rendre les canons qu'elle avait enlevés pour les parquer et les garder.

Or, sur les buttes Montmartre, il y avait 91 pièces de canon nouveau modèle, 76 mitrailleuses et 4 pièces de 12 ; aux buttes Chaumont, on ne comptait pas moins de 52 pièces et deux obusiers ; à la Chapelle se trouvaient 12 canons et 8 mitrailleuses, à Belleville 16 mitrailleuses et 6 pièces transformées, a Ménilmontant 22 mitrailleuses, 8 pièces de 12 et 6 pièces de 7, la salle dite de la Marseillaise contenait 31 pièces ancien modèle calibre de 12 et de 16, provenant des remparts et à la place des Vosges il y avait 12 mitrailleuses et 18 pièces de canon.

Le 11 mars, les délégués d'un bataillon de la garde nationale de Montmartre apportèrent à la mairie une déclaration par laquelle le 61e bataillon offrait de rendre les canons et les mitrailleuses à leurs véritables possesseurs, mais on négligea de profiter de cette bonne disposition.

Sur ces entrefaites, le général d'Aurelles de Paladines fut nommé au commandement en chef de la garde nationale de Paris ; mais ce général passait pour n'être pas républicain.

Le 13 mars l'Assemblée vota une loi sur les échéances qui fut fort mal accueillie, cette loi malencontreuse décidait que les effets de commerce échus du 13 août au 13 novembre précédent seraient exigibles sept mois date pour date après l'échéance inscrite aux titres avec les intérêts depuis le jour de cette échéance. Or la première de ces échéances se trouvait tomber juste le 13 mars, le jour où la loi allait être promulguée !

« Du 13 au 17 au matin, il y eut dans Paris, dit M. Yriarte, près de 150,000 protêts à un moment où il était à peu près impossible à un homme d'honneur de faire face à ses engagements. »

C'était la faillite pour la moitié des commerçants de Paris !

Le Gouvernement, avant de s'installer à Versailles, vint faire une halte à Paris et M. Thiers qui, si souvent vit les choses à un point de vue faux, fut d'avis qu'il serait très facile de s'emparer des canons par la force.

On commença le 17 par envoyer des gardes municipaux sur la place des Vosges avec ordre

de s'emparer des canons qui s'y trouvaient, mais ils furent reçus par la garde nationale qui les gardait la baïonnette en avant et ils durent se retirer.

Ce résultat enflamma l'ardeur belliqueuse de M. Thiers et bientôt les troupes reçurent l'ordre d'enlever les parcs et les arsenaux établis dans Paris, sur dix-sept points différents.

En même temps ces proclamations étaient affichées :

« HABITANTS DE PARIS,

« Nous nous adressons encore à vous, à votre raison et à votre patriotisme, et nous espérons que nous serons écoutés.

« Votre grande cité, qui ne peut vivre que par l'ordre, est profondément troublée dans quelques quartiers ; et le trouble de ces quartiers, sans se propager dans les autres, suffit cependant pour y empêcher le retour du travail et de l'aisance.

« Depuis quelque temps des hommes malintentionnés, sous prétexte de résister aux Prussiens, qui ne sont plus dans vos murs, se sont constitués les maîtres d'une partie de la ville, y ont élevé des retranchements, y montent la garde, vous forcent à la monter avec eux, par ordre d'un comité occulte qui prétend commander seul à une partie de la garde nationale, méconnait ainsi l'autorité du général d'Aurelles, si digne d'être à votre tête, et veut former un gouvernement en opposition au gouvernement légal, institué par le suffrage universel.

« Ces hommes qui vous ont causé déjà tant de mal, que vous avez dispersés vous-mêmes au 31 octobre, affichent la prétention de vous défendre contre les Prussiens, qui n'ont fait que paraître dans vos murs, et dont ces désordres retardent le départ définitif, braquent des canons qui, s'ils faisaient feu, ne foudroieraient que vos maisons, vos enfants et vous-mêmes ; enfin, compromettent la République au lieu de la défendre, car, s'il s'établissait dans l'opinion de la France que la République est la compagne nécessaire du désordre, la République serait perdue. Ne les croyez pas, et écoutez la vérité que nous vous disons en toute sincérité !

« Le Gouvernement, institué par la nation tout entière, aurait déjà pu reprendre ces canons dérobés à l'État, et qui, en ce moment, ne menacent que vous, enlever ces retranchement ridicules qui n'arrêtent que le commerce, et mettre sous la main de la justice les criminels qui ne craindraient pas de faire succéder la guerre civile à la guerre étrangère ; mais il a voulu donner aux hommes trompés le temps de se séparer de ceux qui les trompent.

« Cependant le temps qu'on a accordé aux hommes de bonne foi pour se séparer des hommes de mauvaise foi est pris sur votre repos, sur votre bien-être, sur le bien-être de la France tout entière. Il faut donc ne pas le prolonger indéfiniment. Tant que dure cet état de choses, le commerce est arrêté, vos boutiques sont désertes, les commandes qui viendraient de toutes parts sont suspendues, vos bras sont oisifs, le crédit ne renait pas, les capitaux dont le Gouvernement a besoin pour délivrer le territoire de la présence de l'ennemi hésitent à se présenter. Dans votre intérêt même, dans celui de votre cité, comme dans celui de la France, le Gouvernement est résolu à agir. Les coupables qui ont prétendu instituer un gouvernement à eux, vont être livrés à la justice régulière. Les canons dérobés à l'État vont être rétablis dans les arsenaux, et, pour exécuter cet acte urgent de justice et de raison, le Gouvernement compte sur votre concours. Que les bons citoyens se séparent des mauvais ; qu'ils aident à la force publique au lieu de lui résister. Ils hâteront ainsi le retour de l'aisance dans la cité, et rendront service à la République elle-même, que le désordre ruinerait dans l'opinion de la France.

« Parisiens, nous vous tenons ce langage parce que nous estimons votre bon sens, votre sagesse, votre patriotisme ; mais, cet avertissement donné, vous nous approuverez de recourir à la force, car il faut à tout prix, et sans un jour de retard, que l'ordre, condition de votre bien-être, renaisse entier, immédiat, inaltérable.

« THIERS,

« *Président du conseil, chef du pouvoir exécutif de la République.*

(*Suivent les signatures de tous les ministres.*)

« Paris, le 17 mars 1871. »

A LA GARDE NATIONALE DE LA SEINE

« Le Gouvernement vous appelle à défendre votre cité, vos foyers, vos familles, vos propriétés.

« Quelques hommes égarés, se mettant au-dessus des lois, n'obéissant qu'à des chefs occultes, dirigent contre Paris les canons qui avaient été soustraits aux Prussiens.

« Ils résistent par la force à la garde nationale et à l'armée.

« Voulez-vous le souffrir ?

« Voulez-vous, sous les yeux de l'étranger, prêt à profiter de nos discordes, abandonner Paris à la sédition ?

« Si vous ne l'étouffez pas dans son germe, c'en est fait de la République et peut-être de la France !

« Vous avez leur sort entre vos mains.

« Le Gouvernement a voulu que vos armes vous fussent laissées.

« Saisissez-les avec résolution pour rétablir le

régime des lois, sauver la République de l'anarchie, qui serait sa perte; groupez-vous autour de vos chefs : c'est le seul moyen d'échapper à la ruine et à la domination de l'étranger.

« *Le ministre de l'intérieur,*
« ERNEST PICARD.

« *Le général commandant en chef les gardes nationales de la Seine,*
« D'AURELLES.

« Paris, le 18 mars 1871. »

Les proclamations n'ont ordinairement d'autre utilité que celle de faire plaisir à ceux qui les rédigent et qui les relisent avec complaisance.

Quant à ceux auxquels elles sont destinées, ils s'en soucient médiocrement.

Pendant qu'on passait devant ces affiches sans les lire, vu qu'après les avoir lues on s'éloignait ni plus ni moins renseigné, de graves événements s'accomplissaient.

Vers quatre heures du matin, un certain nombre de troupes qu'on avait eu la précaution de faire coucher dans les baraquements des boulevards extérieurs, étaient montées sur les buttes Montmartre et s'étaient emparées des canons que la garde nationale ne gardait plus que d'une façon très relâchée.

Aucune résistance ne se produisit, mais par un oubli plus que regrettable, la cavalerie chargée de transporter cette artillerie, arriva deux heures trop tard.

« Pendant ce temps, dit M. Édouard Moriac, on battit le rappel, les curieux devinrent nombreux. Tandis que la résistance s'organisait dans Montmartre, on offrit aux soldats à manger et à boire. Le 88e plus particulièrement en butte aux cajoleries de la foule, finit par lever la crosse en l'air. Ce fut le signal de la défaite des troupes de Vinoy, car Vinoy commandait le coup de main. »

C'est alors que le général Lecomte, trompé par les intentions de la foule et abusé sur les dispositions de la populace de Montmartre, ne prît aucune disposition pour empêcher les scènes déplorables qui suivirent.

A huit heures, la place Saint-Pierre était remplie de gardes nationaux, de femmes, d'enfants et de quelques soldats. A huit heures et demie les gardes nationaux débouchèrent par une petite ruelle sur le plateau supérieur. Ils étaient en armes, la crosse en l'air et demandaient à parlementer; on les repoussa, ils se retirèrent mais en proférant des menaces contre la troupe.

Bientôt, une multitude immense assaillit le plateau par les rues, les ruelles, les pentes, on cria vive la ligne, les soldats du 88e fraternisèrent avec les 152e et 228e bataillons de la garde nationale. On leur distribua du pain, du vin, de la viande et comme ils étaient à jeun, ils se laissèrent facilement tenter.

Pendant ce temps, les gardes nationaux s'emparaient de la personne du général Lecomte qui, abandonné par ses troupes, fut entraîné au Château-Rouge.

La débandade était complète, à neuf heures du matin tout était perdu et le ministre de l'intérieur ne trouva rien de mieux que de faire coller une proclamation insignifiante.

Le général Susbielle jugeant la lutte impossible, se retira avec ses troupes du côté du boulevard Clichy; mais à peine sut-on que l'armée pactisait avec l'émeute, que les groupes s'animèrent et qu'on commença à construire des barricades sur le boulevard extérieur aux cris de : à mort Vinoy! à mort le petit Thiers!

Le désordre allait toujours croissant, deux soldats reconnus pour être des anciens sergents de ville furent assommés au coin de la rue des Rosiers et un capitaine fut assassiné.

Le Gouvernement de M. Thiers rédigeait des proclamations.

Puis comme il finit par comprendre que c'était du temps perdu, M. Thiers fut d'avis que le Gouvernement devait se retirer à Versailles pour y délibérer plus en sûreté et à trois heures de l'après-midi, chef du pouvoir exécutif, ministres, puis bientôt fonctionnaires de tous ordres et employés partirent pour Versailles, laissant les Parisiens aux prises avec l'émeute.

On était si pressé de s'en aller, que des sommes considérables furent laissées dans les caisses du ministère des finances et de la ville.

Or, pendant ce temps une scène ignoble se passait à Montmartre.

Le général Lecomte qui se trouvait gardé à vue au Château-Rouge avec le capitaine Beugnot, M. de Pouzargues et le capitaine Frank fut ainsi que ces personnes, conduit au haut des buttes Montmartre afin d'y être jugé par le comité central.

Arrivés au sommet de la butte, les prisonniers entrèrent dans une petite maison de la rue des Rosiers composée d'un rez-de-chaussée et de deux étages et située au n° 6.

Une foule immense s'engouffra avec eux dans la cour et, pendant près de deux heures, cette foule hostile cria, vociféra, beugla contre les prisonniers, sans qu'il fut possible de comprendre pourquoi.

Mais bientôt un nouveau prisonnier fut amené; c'était le général Clément-Thomas, vêtu d'habits bourgeois, et que des gardes nationaux avaient reconnu.

A coups de pieds, à coups de poings, on le mena à la rue des Rosiers.

Plus de 2,000 individus lui faisaient escorte en vociférant.

Ce fut vers lui que se tourna la fureur de tous les fauves assemblés là.

Vingt hommes s'avancèrent vers lui, et le mal-



Bombardement de Paris en 1871 : combat de Montretout.

traitant, le battant à coups de crosses de fusil, ils le poussèrent dans le jardin où on le tua, non en le fusillant par un feu de peloton, mais par coups de fusil tirés de tous côtés et selon le bon plaisir de ceux qui voulaient tirer dessus.

Le général Lecomte était encore dans la pièce où on le tenait captif; il entendait les coups de feu tirés contre Clément-Thomas, il ne se fit pas d'illusion; sachant qu'il allait mourir, il donna l'argent qu'il avait sur lui au commandant de Pouzargues, lui fit des recommandations pour sa famille et sortit dans le jardin avec une dignité si ferme que plusieurs officiers le voyant ainsi marcher à la mort le saluèrent, il leur rendit leur salut.

A peine eut-il fait dix pas, qu'un coup de feu l'atteignit et le fit tomber sur ses genoux, les assassins le traînèrent alors jusqu'au cadavre du général Clément-Thomas, là, une douzaine de coups de feu le mirent à mort.

Dans le corps de Clément-Thomas, on retrouva 70 balles, selon M. J. Claretie qui dit encore : « secoués par cette luxure atroce que Dante appelle la luxure du sang, les gens de cette foule frappaient encore le cadavre du vieillard, à coups de talon et à coups de crosse. »

Des femmes et des enfants, ivres de sang et de fureur, se jetèrent sur les débris saignants du général Lecomte pour en arracher les dépouilles et dansèrent à l'entour.

Le lendemain, on vendait dans la rue, des boutons de sa tunique, au prix de 50 centimes pièce.

L'assassinat de ces deux généraux jeta la stupeur dans Paris.

Le gouvernement parti, l'insurrection était absolument maîtresse de Paris; à 11 heures du soir M. Charles Lullier, nommé commandant en chef de la garde nationale par le comité central, faisait occuper l'Hôtel de ville et la caserne Napoléon par le commandant Brunel; à minuit, il prenait la

préfecture de police, à une heure les Tuileries, et à deux heures l'état-major de la place.

Le 19. — C'était un dimanche (on a remarqué que tous les grands événements du siège et de la Commune se produisirent ou furent toujours connus le dimanche), les Parisiens en s'éveillant, purent lire de nouvelles proclamations signées de noms inconnus bien qu'elles sortissent des presses de l'Imprimerie nationale ; les voici :

AUX GARDES NATIONAUX DE PARIS

—

« Citoyens,

« Vous nous aviez chargés d'organiser la défense de Paris et de vos droits.

« Nous avons conscience d'avoir rempli cette mission, aidés par votre généreux courage et votre admirable sang-froid, nous avons chassé le gouvernement qui nous trahissait.

« A ce moment, notre mandat est expiré et nous vous le rapportons, car nous ne prétendons pas prendre la place de ceux que le souffle populaire vient de renverser.

« Préparez donc et faites de suite vos élections communales, et donnez-nous pour récompense la seule que nous ayons jamais espérée : celle de voir établir la véritable République.

« En attendant, nous conservons, au nom du peuple, l'Hôtel de ville.

« *Le comité central de la garde nationale :*

« Assi, — Billioray, — Ferrat, — Babick, — E. Moreau, — C. Dupont, — Varlin, — Boursier, — Mortier, — Gouhier, — Lavalette, — F. Jourde, — Rousseau, — Ch. Lullier, — Blanchet, — J. Grollard, — Barrocd, — H. Geresme, — Favre, — Pougeret.

« Hôtel de ville, Paris, le 19 mars 1871. »

AU PEUPLE

—

« Citoyens,

« Le peuple de Paris a secoué le joug qu'on essayait de lui imposer.

« Calme, implacable dans sa force, il a attendu sans crainte comme sans provocation, les fous éhontés qui voulaient toucher à la République.

« Cette fois, nos frères de l'armée n'ont pas voulu porter la main sur l'arche sainte de nos libertés. Merci à tous, et que Paris et la France jettent ensemble les bases d'une République acclamée avec toutes ses conséquences, le seul gouvernement qui fermera pour toujours l'ère des invasions et des guerres civiles.

« L'état de siège est levé.

« Le peuple de Paris est convoqué dans ses sections pour faire ses élections communales.

« La sûreté de tous les citoyens est assurée par le concours de la garde nationale.

« *Le comité central de la garde nationale.*

(Suivent les signatures.)

« Hôtel de ville, Paris, le 19 mars 1871. »

« *Le comité central de la garde nationale,*

« Considérant :

« Qu'il y a urgence de constituer immédiatement l'administration communale de la ville de Paris,

« ARRÊTE :

« 1° Les élections du conseil communal de la ville de Paris auront lieu mercredi prochain 22 mars.

« 2° Le vote se fera au scrutin de liste et par arrondissement.

« Chaque arrondissement nommera un conseiller par chaque vingt mille habitants ou fraction excédante de plus de dix mille.

« 3° Le scrutin sera ouvert de 8 heures du matin à 6 heures du soir. Le dépouillement aura lieu immédiatement.

« 4° Les municipalités des vingt arrondissements sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

« Un avis ultérieur indiquera le nombre de conseillers à élire par arrondissement.

« *Le comité central de la garde nationale :*

« Assi, — Billioray, — Ferrat, — Babick, — Edouard Moreau, — C. Dupont, — Varlin, — Boursier, — Mortier, — Gouhier, — Lavalette, — Fr. Jourde, — Rousseau, — Ch. Lullier, — Blanchet, — J. Grollard, — Barroud, — H. Géresme, — Favre, — Pougeret, — Bouit, — Viard, — Ant. Arnaud.

« Hôtel de ville, Paris, ce 19 mars 1871. »

On voit trois noms nouveaux figurer parmi ceux des signataires de cette proclamation à laquelle le gouvernement régulier répondit par celle-ci qui fut affichée le même jour :

GARDES NATIONAUX DE PARIS

—

« Un comité prenant le nom de comité central, après s'être emparé d'un certain nombre de canons, a couvert Paris de barricades, et a pris possession pendant la nuit du ministère de la justice.

« Il a tiré sur les défenseurs de l'ordre ; il a fait

des prisonniers, il a assassiné de sang-froid le général Clément-Thomas et un général de l'armée française, le général Lecomte.

« Quels sont les membres de ce comité ?

« Personne à Paris ne les connaît ; leurs noms sont nouveaux pour tout le monde. Nul ne saurait même dire à quel parti ils appartiennent. Sont-ils communistes, ou bonapartistes, ou prussiens ? Sont-ils les agents d'une triple coalition ? Quels qu'ils soient, ce sont les ennemis de Paris qu'ils livrent au pillage, de la France qu'ils livrent aux Prussiens, de la République qu'ils livreront au despotisme. Les crimes abominables qu'ils ont commis ôtent toute excuse à ceux qui oseraient ou les suivre ou les subir.

« Voulez-vous prendre la responsabilité de leurs assassinats et des ruines qu'ils vont accumuler ? Alors, demeurez chez vous ! Mais si vous avez souci de l'honneur et de vos intérêts les plus sacrés, ralliez-vous au gouvernement de la République et à l'Assemblée nationale.

« *Les ministres présents à Paris,*

« DUFAURE, — JULES FAVRE, — ERNEST PICARD, — JULES SIMON, — Amiral POTHUAU. — GÉNÉRAL LE FLO.

« Paris, le 19 mars 1871. »

Beaucoup d'autres affiches contenant des décisions du comité central furent apposées, mais il serait fastidieux de les reproduire, toutes avaient pour but l'établissement du gouvernement qui se substituait à celui représentant la nation.

L'une d'elles expliquait que le comité central n'ayant pu s'entendre avec les maires, se voyait forcé de procéder aux élections sans leur concours et fixait la date de ces élections au jeudi 23 mars.

Alors les députés de Paris ripostèrent par celle-ci :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

—

« Pénétrés de la nécessité absolue de sauver Paris et la République en écartant toute cause de collision, et convaincus que le meilleur moyen d'atteindre ce but suprême est de donner satisfaction aux vœux légitimes du peuple, nous avons résolu de demander aujourd'hui même à l'Assemblée nationale l'adoption de deux mesures qui, nous en avons l'espoir, contribueront, si elles sont adoptées, à ramener le calme dans les esprits.

« Ces deux mesures sont : l'élection de tous les chefs de la garde nationale et l'établissement d'un conseil municipal élu par tous les citoyens.

« Ce que nous voulons, ce que le bien public réclame en toute circonstance et ce que la situation présente rend plus indispensable que jamais, c'est l'ordre dans la liberté et par la liberté.

« Vive la France ! Vive la République !

Les représentants de la Seine :

« LOUIS BLANC, — V. SCHŒLCHER, — A. PEYRAT, — ED. ADAM, — FLOQUET, — MARTIN, — BERNARD, — LANGLOIS, — ÉDOUARD LOCKROY, — FARCY, — H. BRISSON, — GREPPO, — MILLIÈRE.

« *Les maires et adjoints de Paris.* »

(Suivent les signatures.)

De son côté la presse ne restait pas inactive et une déclaration parut dans la plupart des journaux quotidiens, pour faire connaître que les représentants de ces journaux regardaient la convocation des électeurs par le comité central comme nulle et pour engager les électeurs à n'en pas tenir compte.

Pendant qu'on élaborait et collait des affiches, la place de l'Hôtel-de-Ville se hérissait de barricades, le citoyen Raoul Rigault était devenu préfet de police, et au nom de la liberté, le comité faisait opérer une descente de police dans les bureaux du *Figaro*, le *Gaulois* émigrait et le général Crémer, acclamé rue de Rivoli, se rendait majestueusement au comité central. Au nom de l'amnistie accordée généreusement par le comité, tous les détenus politiques — et quelques autres étaient mis en liberté.

Le 20 mars, le comité central décida ceci : « le directeur général des télégraphes est autorisé à supprimer jusqu'à nouvel ordre la télégraphie privée dans Paris.

Un sieur Garnier d'Aubin « général de brigade, commandant de place du 18e arrondissement, » envoya le rapport suivant :

« *Rapport du* 20 *au* 21 *mars.*

—

« Rien de nouveau.

« J'ai reçu les rapports des différents chefs de poste. La nuit a été calme et sans incidents.

« A dix heures cinq minutes, deux sergents de ville, déguisés en bourgeois, sont amenés par des francs-tireurs et fusillés immédiatement.

« A midi vingt minutes un gardien de la paix, accusé d'avoir tiré un coup de revolver, est fusillé.

« A sept heures, un gendarme, amené par des gardiens du 28e, est fusillé. »

« La nuit a été calme et sans incidents » alors que quatre hommes ont été fusillés !

Mais les événements se pressaient ; dans la journée du 21, on put lire ceci sur les murs de la ville :

« Les maires et adjoints de Paris et les représentants de la Seine font savoir à leurs concitoyens que l'Assemblée nationale a, dans la séance d'hier, voté l'urgence d'un projet de loi relatif aux élections du conseil municipal de la ville de Paris.

« La garde nationale, ne prenant conseil que de son patriotisme, tiendra à honneur d'écarter toute cause d'un conflit, en attendant les décisions qui seront prises par l'Assemblée nationale.

« *Vive la France! Vive la République!*

(Suivent les signatures des maires et des députés.)

« Paris, le 21 mars 1871. »

La veille, un tailleur du boulevard des Capucines, M. Bonne, tenta d'organiser la ligue dite des *amis de l'ordre*, il fit placarder une affiche, donnant rendez-vous pour le lendemain 21, en bourgeois et sans armes à tous ceux qui voudraient manifester ; à deux heures, le 21, un groupe compact se forma portant en tête deux drapeaux sur lesquels était écrit : *Vive l'ordre!* et *Société des amis de l'ordre*.

Mais cette manifestation qui suivait les boulevards se dirigea vers la place Vendôme et là elle fut accueillie par les Montmartrois retranchés en cet endroit et qui braquèrent leurs canons sur les manifestants. Ils se dispersèrent en se donnant rendez-vous pour le lendemain.

Le lendemain devait être une date funèbre.

A une heure, une foule nombreuse se pressait place du Nouvel-Opéra, où s'étaient donné rendez-vous les amis de l'ordre. Tout le monde était sans armes; des rubans bleus furent distribués en signe de ralliement. Sur une petite affiche, hissée au bout d'une canne, se lisaient ces mots : « *Ligue des amis de l'ordre. Vive l'Assemblée! Vive la République!* »

« A deux heures, un drapeau tricolore fut apporté par un bataillon de la garde nationale, toujours sans armes. On se rallia autour de ce drapeau.

Malheureusement la colonne au lieu de défiler sur les boulevards, voulut se rendre rue de Rivoli, et s'engagea dans la rue de la Paix, pressée, compacte, nombreuse.

La compagnie dissidente qui gardait cette rue au nom du comité ne fit pas trop de résistance, et les officiers rentrèrent leurs sabres, les soldats remirent leurs baïonnettes au fourreau.

— Nous sommes tous frères! cria la foule; pas de sang, nous venons à vous sans armes!

Cependant, place Vendôme, on battait le rappel, des bataillons se mettaient en mouvement. Un moment d'hésitation se produisit parmi les manifestants, la plupart s'arrêtèrent incertains, et donnèrent le temps aux dissidents de se ranger en bataille.

Des pourparlers s'entamèrent entre les gardes nationaux qui ne voulaient pas laisser arriver les manifestants et ceux-ci ; ils duraient depuis environ dix minutes, lorsque soudain, les factionnaires sommèrent la manifestation de se retirer. Personne ne bougea, une seconde et une troisième sommation furent faites et aussitôt un feu de peloton se fit entendre.

Il y eut plusieurs morts et de nombreux blessés.

Dans la rue Neuve-Saint-Augustin gisaient douze cadavres; dans la rue de la Paix un lignard qui jusqu'au dernier moment avait tenu fièrement le drapeau tricolore, était tombé à côté d'un vieillard qui avait la tête fracassée, et d'une pauvre cantinière.

Les blessés, en fuyant, laissaient dans les rues latérales de nombreuses traces de sang.

« Cet horrible forfait jette la consternation dans la ville. Un citoyen, décoré de la Légion d'honneur, qui a reçu le drapeau des mains de l'amiral Saisset, récemment nommé commandant supérieur de la garde nationale, parcourt les boulevards, précédé d'un officier de la garde nationale et d'un capitaine des éclaireurs Franchetti. Les cris : « Aux armes! aux armes! » retentissent de toutes parts, et un grand nombre de gardes nationaux vont se réunir place de la Bourse.

« Partout les cafés et les boutiques se ferment, des groupes se forment. L'indignation est générale. »

Une proclamation de l'amiral Saisset vint heureusement apaiser cette colère qui menaçait de mettre la moitié de la population aux prises avec l'autre moitié ; le 23 mars on put lire partout ceci :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

—

« Chers concitoyens,

« Je m'empresse de porter à votre connaissance que, d'accord avec les députés de la Seine et les maires élus de Paris, nous avons obtenu du Gouvernement de l'Assemblée nationale :

« 1° La reconnaissance complète de vos franchises municipales ;

« 2° L'élection de tous les officiers de la garde nationale, y compris le général en chef;

« 3° Des modifications à la loi sur les échéances.

« 4° Un projet de loi sur les loyers, favorable aux locataires jusques et y compris les loyers de 1,200 francs.

« En attendant que vous confirmiez ma nomination ou que vous m'ayez remplacé, je resterai à mon poste d'honneur, pour veiller à l'exécution des lois de conciliation que nous avons réussi à



Les canons repris par la troupe sont ramenés à la mairie de Montmartre. (18 mars 1871.)

obtenir, et contribuer ainsi à l'affermissement de la République.

« *Le vice amiral commandant en chef provisoire,*

« SAISSET.

« Paris, le 23 mars 1871. »

Un moment on crut à un accord possible entre le comité central et le gouvernement régulier sur les bases contenues dans cette proclamation, mais cette illusion ne fut pas de longue durée et, à son tour, le comité central faisait afficher cette déclaration de guerre :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Comité central de la garde nationale.

« Citoyens,

« Votre légitime colère nous a placés le 19 mars au poste que nous ne devions occuper que le

temps strictement nécessaire pour procéder aux élections communales.

« Vos maires, vos députés, répudiant les engagements pris à l'heure où ils étaient des candidats, ont tout mis en œuvre pour entraver les élections que nous voulions faire à bref délai.

« La réaction, soulevée par eux, nous déclare la guerre.

« Nous devons accepter la lutte et briser la résistance afin que vous puissiez y procéder dans le calme de votre volonté et de votre force.

« En conséquence, les élections sont remises au dimanche prochain 26 mars.

« Jusque-là, les mesures les plus énergiques seront prises pour faire respecter les droits que vous avez revendiqués.

« *Le Comité central de la garde nationale.*

« Hôtel de ville, le 22 mars 1871. »

C'était la lutte.

Le 24, le général Brunel délégué du comité se présenta escorté de quatre bataillons fédérés qui traînaient avec eux quatre canons devant la mairie du 1er arrondissement afin de poser l'ultimatum du comité : les élections à la Commune de Paris sans retard ; on discuta longtemps et enfin ces élections furent fixées au 30.

Alors ce fut une joie générale, les fédérés défilaient la crosse en l'air sur le boulevard; plus de guerre civile, la paix, la concorde, le travail. Cela dura trois heures, mais le comité central qui sentait son pouvoir disparaître, comprit le danger et exigea que les élections eussent lieu le lendemain, les maires de Paris qui voulaient éviter la lutte à tout prix acceptèrent.

Aussitôt des affiches firent connaître que le scrutin serait ouvert le lendemain dimanche 26 mars.

Toute la journée du dimanche se passa en votes ; et sauf quelques bagarres, et quelques coups de feu qui tuèrent un homme, le scrutin fonctionna pour le mieux.

En voici le résulat :

Ier arrondissement : Adolphe Adam, négociant ; Meline, avocat ; Rochard, gérant de la *Belle-Jardinière ;* Barré, marchand de tabac (ces élus n'acceptèrent pas le mandat de la commune).

IIe arr. : Brelay, négociant ; Loiseau-Pinson, négociant ; Tirard, négociant, député ; Léon Chéron, négociant (même observation).

IIIe arr. : Demay, ouvrier ; A. Arnaud, ouvrier ; L.-Jean Pindy, menuisier ; P.-André Miolat, ouvrier mécanicien ; Dupont (de Londres), ouvrier maroquinier.

IVe arr. : Arthur Arnould, littérateur ; Lefrançais, comptable ; Louis Clémence ; F.-Eug. Gerardin ; Amouroux, chapelier.

Ve arr. : Th. Regère, vétérinaire ; F. Jourde, graveur ; G. Tridon, étudiant ; L. Blanchet, homme d'affaires ; Joseph Ledroy, négociant.

VIe arr. : Alb. Leroy, professeur libre ; Goupil, docteur en médecine ; Robinet, docteur en médecine ; Ch. Beslay ; L.-Eugène Varlin.

VIIe arr. : Parizel, docteur en médecine ; Ern. Lefèvre, rédacteur du *Rappel ;* Urbain ; J.-L. Brunel, voyageur de commerce.

VIIIe arr. : Raoul Rigault, étudiant ; Ed. Vaillant, journaliste ; Arthur Arnould ; Jules Allix.

IXe arr. : A. Ranc, journaliste ; Ulysse Parent, journaliste ; E. Desmaret, avocat ; E. Ferry ; G. Bast (ces trois derniers donnèrent immédiatement leur démission).

Xe arr. : Gambon (Charles Ferdinand), propriétaire, député ; Félix Pyat, homme de lettres ; Henri Fortuné ; Champy, doreur sur métaux ; Babick, polonais ; Rastoul.

XIe arr. : Eugène Mortier, ouvrier ; Delescluze ; Assi (Adolphe-Alphonse), mécanicien ; Eugène Protot, avocat ; Eudes (François), dit Deschamps, sténographe ; Augustin Avrial, mécanicien ; Augustin-Joseph Verdure, ouvrier.

XIIe arr. : Varlin ; Geresme, corsetier ; Albert Theisz, ouvrier ciseleur ; Pruneau.

XIIIe arr. : Léo Meillet, étudiant ; E.-Victor Duval ; Chardon, ouvrier ; Léo Franckel, ouvrier bijoutier.

XIVe arr. : Jules Billioray ; Martelet ; Decamp, ouvrier.

XVe arr. : Cournet, journaliste, député ; Jules Vallès, journaliste ; C.-Pierre Langevin, tourneur sur métaux.

XVIe arr. : Marmottan, docteur en médecine ; de Bouteillier, ex-officier de marine.

XVIIe arr. : Varlin ; Victor Clément, ouvrier ; Charles Girardin, entrepreneur ; Louis Chalain, tourneur en cuivre ; Benoist Malon, garçon de librairie.

XVIIIe arr. : Blanqui ; Theisz ; Louis Dereure, cordonnier ; J.-B. Clément, publiciste ; Cel.-J.-B. Ferré ; Vermorel, journaliste ; Paschal-Grousset, journaliste.

XIXe arr. : Oudet, Puget, Delescluze, Jules Miot, Ostyn, Flourens.

XXe arr. : Jules Bergeret, chef de claque ; Gabriel Ranvier, peintre décorateur ; Gustave Flourens, publiciste ; Louis-Auguste Blanqui.

A. Arnould opta pour le IVe arrondissement, Varlin pour le VIe, Blanqui pour le XXe, Theisz pour le XIIe, Delescluze pour le XIe, Flourens pour le XXe.

La Commune était élue ; il ne s'agissait plus que de procéder à sa proclamation ; l'auteur de *Paris sous la Commune* va nous donner les détails de la cérémonie.

Une grande draperie rouge à crépines d'or couvre une partie de l'Hôtel de ville et masque la statue d'Henri IV. Le buste de la liberté, coiffé d'un bonnet phrygien, se dresse sur un fût de

colonne entouré de drapeaux rouges. Au-dessous de la statue est une estrade garnie de fauteuils en velours rouge. Au centre, il y a un siège plus élevé, destiné au président Assi.

On arrive à cette estrade par quatre escaliers dont deux communiquent avec l'intérieur de l'Hôtel de ville, les deux autres donnent accès sur la place.

Une batterie de pièces de 7 est rangée sur le quai. Ces canons sont destinés à saluer la proclamation des votes. D'ailleurs, toute l'artillerie a été retirée de la place et rangée derrière les grilles de l'Hôtel de ville.

Depuis une heure de l'après-midi arrivent les bataillons fédérés. Leurs délégués marchent en tête, le bras ceint d'un ruban rouge. Ce ne sont que roulements de tambours et sonneries de clairons. Le public qui a envahi toutes les rues adjacentes ne laisse passer les gardes nationaux qu'un à un, ce qui rend les défilés excessivement longs et sème le désordre dans les rangs. Ce n'est qu'à grand'peine que les bataillons se reforment sur la place, tandis que le drapeau et l'état-major se rendent au pied de l'estrade.

A quatre heures un long roulement se fait entendre, et avec une exactitude fort remarquée, le comité central monte sur l'estrade.

Le canon tonne, les vivats encombrent l'air de bruits, les fanfares éclatent, les tambours et les clairons battent aux champs. Les képis sont au bout des baïonnettes. Le citoyen Assi prononce un discours et l'on proclame le nom des élus. Après ceux de chaque arrondissement la musique militaire joue *la Marseillaise* et les gardes accompagnent la musique en chantant.

Après les discours vint le défilé. Le soir les bataillons avaient repris leur place sur la place de l'Hôtel-de-Ville et faisaient danser les cantinières.

Dans l'Hôtel de ville on festinait — et surtout on buvait; aussi le premier acte de la commune de Paris fut d'interdire formellement l'exportation des vins.

Ce fut sur la proposition du citoyen Eudes que le conseil municipal de Paris prit le nom de Commune.

A partir de ce jour, Paris entra dans une période de folie sinistre dont il faut, certes, attribuer la principale cause à l'état de fièvre qui s'était déclarée chez les Parisiens, depuis le jour où la capitale avait été investie par les Prussiens, et qui, envahissant chaque jour un peu plus leurs cerveaux, avait fini par leur retirer toutes les notions du bien et du mal, du juste et de l'injuste.

Livrée à ses appétits brutaux aiguisés et jamais rassasiés pendant toute la durée du siège, la bête humaine avait un besoin de jouissances physiques qu'il fallait à tout prix satisfaire, et ce n'est qu'ainsi qu'on peut, sinon excuser, du moins expliquer, cette saturnale féroce qui dura du 1er avril au 24 mai et sur laquelle nous passerons légèrement; si à un moment et par suite de causes déterminées, les habitants de Paris ont commis des actes odieux, il n'est pas utile que l'historien, après les avoir blâmés comme il convient, en fasse le récit minutieux.

Les actes des insensés peuvent un moment amuser les badauds qui rient volontiers au spectacle de ces turpitudes, mais ils éveillent au contraire dans l'esprit de tout homme soucieux de la dignité humaine un sentiment de triste commisération et vraiment on ne sait si la pitié ne l'emporte pas sur l'indignation, quand on voit se dérouler le tableau des inepties et des insanités qui se produisirent pendant cette époque écœurante, qu'on appelle le règne de la commune de Paris, où tant de malheureux inconscients expièrent cruellement les sottises qu'ils commirent sous l'impulsion d'une bande d'orgueilleux déclassés qui se crurent des hommes d'État parce qu'ils substituèrent le calendrier républicain au calendrier grégorien, s'appelèrent citoyens au lieu de s'appeler Monsieur et paraissaient, malgré leurs déclamations, beaucoup plus travailler à la destruction de la République qu'à son établissement.

Le 29 mars eut lieu la première séance de la Commune à l'Hôtel de ville. On y décréta l'abolition de la conscription, la prohibition de toute force militaire dans Paris autre que la garde nationale, la remise aux locataires des termes qu'ils devaient à leurs propriétaires et la remise également des sommes dues pour les locations en garni.

Ce décret fut généralement critiqué par les propriétaires et par les logeurs.

Des mesures militaires commencèrent à être prises. Les portes de Paris furent fermées, la place Vendôme reçut un renfort de canons, on établit des retranchements à Montmartre, et une batterie fut transportée au pont de Sèvres.

Le 30, à deux heures, trois délégués du Ve arrondissement, Napias-Piquet, Jourde et Rastoul se présentèrent solennellement sur la place du Panthéon où s'étaient massés deux bataillons de fédérés, Jourde fit un discours, puis lui et ses collègues entrèrent dans l'église, vidèrent les troncs, et ensuite chargèrent deux hommes de bonne volonté de substituer à la croix surmontant le fronton, un drapeau rouge qui fut salué par des décharges :

Le 2 avril, un dimanche — toujours ! le dimanche des Rameaux la guerre civile éclata. Les fédérés, sur le conseil de Cluseret, se divisèrent en trois colonnes, dont l'une fut chargée d'attaquer les troupes de Versailles par Clamart, l'autre de faire une diversion sur le Mont-Valérien et la troisième d'opérer un mouvement tournant par le Bas-Meudon.

Les hostilités furent ouvertes, avenue de Courbevoie, au rond-point des Bergères, par des fédérés qui tuèrent, à bout portant, M. Pasquier,

chirurgien en chef, revêtu de son uniforme, protégé par la croix de Genève.

Les fédérés continuèrent gaiement leur marche en chantant, jusque sous les feux du Mont-Valérien, persuadés que l'armée française va vider les bidons des compagnies et fraterniser au cri de : « Vive la Commune ! » Les fédérés, détrompés et battus, étaient furieux, aussi la Commune décréta la mise en accusation de M. Thiers et des ministres, ainsi que la saisie de leurs biens jusqu'à leur comparution devant la justice. Le même jour, elle rendit le décret suivant :

« La Commune de Paris, considérant que le premier des principes de la République française est la liberté ;

« Considérant que la liberté de conscience est la première des libertés ;

« Considérant que le budget des cultes est contraire au principe de liberté de conscience, puisqu'il impose les citoyens contre leur propre foi ;

« Considérant, en fait, que le clergé a été le complice des crimes de la monarchie contre la liberté ;

« DÉCRÈTE :

« ART. 1er. — L'Église est séparée de l'État.

« ART. 2. — Le budget des cultes est supprimé.

« ART. 3. — Les biens dits de mainmorte, appartenant aux congrégations religieuses, meubles et immeubles, sont déclarés propriétés nationales.

« ART. 4. — Une enquête sera faite immédiatement sur ces biens. »

Bien que l'attaque des fédérés eut échoué des trois côtés, les bulletins des pseudo-généraux qui les commandaient ne contenaient que d' « excellentes nouvelles. »

Le 3, les gardes nationaux crurent, sur la foi de Lullier, que le Mont-Valérien avait été abandonné par les troupes, et « le général » Bergeret y mena ses hommes ; lui était en calèche ; ils furent accueillis par une volée de mitraille.

Et tous de se sauver en criant à la trahison et se plaignant du procédé.

— On avertit les gens avant de tirer dessus, disaient-ils.

Et le soir une dépêche signée « colonel » Bourgoin (ils étaient tous colonels ou généraux) contenait ces mots : « Bergeret et Flourens ont fait leur jonction, ils marchent sur Versailles, succès certain. »

La vérité était que Flourens venait d'être tué d'un coup de sabre qui lui fendit la tète.

Peu importe, on affichait toujours :

A LA GARDE NATIONALE DE PARIS

—

« Les conspirateurs royalistes ont *attaqué*.

« Malgré la modération de notre attitude, ils ont *attaqué*.

« Ne pouvant plus compter sur l'armée française, ils ont *attaqué* avec les zouaves pontificaux et la police impériale.

« Non contents de couper les correspondances avec la province et de faire de vains efforts pour nous réduire par la famine, ces furieux ont voulu imiter jusqu'au bout les Prussiens et bombarder la capitale.

« Ce matin, les chouans de Charette, les Vendéens de Cathelineau, les Bretons de Trochu, flanqués des gendarmes de Valentin, ont couvert de mitraille et d'obus le village innoffensif de Neuilly, et engagé la guerre civile avec nos gardes nationaux.

« Il y a eu des morts et des blessés.

« Élus par la population de Paris, notre devoir est de défendre la grande cité contre ces coupables agresseurs. Avec votre aide, nous la défendrons.

« *La Commission exécutive.*

« Paris, 2 avril 1871. »

Pas un seul chouan, pas un vendéen, pas un mobile breton n'avait été engagé ; les volontaires de Charette ne firent jamais partie de l'armée de Versailles.

Dans la nuit, la dépêche suivante fut affichée :

« Paris, 2 avril 1871, 5 h. 30 m. du soir.

« *Place à commission exécutive.*

« Bergeret lui-même est à Neuilly. D'après rapport, le feu de l'ennemi a cessé. Esprit des troupes excellent. Soldats de ligne arrivent tous et déclarent que, sauf les officiers supérieurs, personne ne veut se battre. Colonel de gendarmerie qui attaquait, tué.

« *Le colonel chef d'état-major,*

« HENRI.

« Une pension de jeunes filles, qui sortait de l'église de Neuilly, a été littéralement hachée par la mitraille des soldats de MM. Favre et Thiers. »

Il était faux que les soldats de ligne désertassent, faux qu'ils ne voulussent point se battre, faux que M. Thiers et ses généraux eussent fait hacher une pension de jeunes filles, mais cela excitait la colère des masses et c'était tout ce qu'il fallait.

Battue sur le champ de bataille, la Commune se vengea sur les prêtres.

Le 3, Mgr Darboy, archevêque de Paris, était arrêté à l'archevêché ; on le conduit à la préfecture de police.

— C'est vous, lui dit Raoul Rigault, qui nous embastionnez dans vos superstitions. Il faut que cela cesse, vos chouans massacrent nos frères, il faut que nous vous fusillons !

Le même jour, la commune de Paris décide



Manifestation des francs-maçons aux remparts de Paris. (Page 381, col. 2.)

qu'en raison des opérations militaires engagées, les élections communales complémentaires sont ajournées.

Le 4, arrêté du général Cluseret, délégué au ministère de la guerre, qui incorpore dans les bataillons fédérés tous les citoyens de 17 à 35 ans, non mariés.

En même temps, la persécution contre le clergé s'accentuait, la maison des jésuites, rue de Sèvres, était perquisitionnée, c'est-à-dire qu'on y volait tout ce qui était de bonne prise, ainsi que dans celles des lazaristes et des dominicains.

Le 5, la commune de Paris décréta que toute personne prévenue de complicité avec le gouvernement de Versailles sera immédiatement arrêtée et incarcérée, et que toutes les personnes ainsi arrêtées seront « les otages du peuple de Paris. » Le même décret porte que toute exécution d'un prisonnier de guerre ou d'un partisan du « gouvernement régulier de la commune de Paris, sera sur-le-champ suivie de l'exécution d'un nombre triple des otages. »

La suppression du *Journal des Débats*, du *Constitutionnel*, de *Paris-Journal*, la saisie et la suppression de la *Liberté*, furent en outre exécutées au nom de la liberté de la presse.

Le 6, proclamation de la commune de Paris aux départements, ayant pour but de gagner ceux-ci à sa cause.

Le citoyen Dombrowski, commandant de la 12e légion fédérée, est nommé commandant de la place de Paris.

Depuis la veille les abords des chemins de fer étaient rigoureusement surveillés on ne laissait plus sortir de Paris que les femmes, les vieillards et les enfants. Tout ce qui était population mâle et valide devait rester dans Paris, aussi nombre de gens s'empressèrent-ils de s'en éloigner en employant tous les stratagèmes possibles pour tromper la vigilance des gardes préposés à la surveillance des portes.

Ce fut aussi le 6, que fut fermée l'église de l'Assomption ; elle fut saccagée. M. Deguerry, curé de la Madeleine, occupait un appartement adossé contre le dôme de l'église, du côté de la rue Monthabor ; prévenu qu'on venait l'arrêter, il alla se cacher

dans une vieille construction dépendante de l'Assomption, mais le lendemain matin, il sortit pour se rendre dans le faubourg Saint-Germain, et ce fut alors qu'il fut arrêté (en face le n° 25 de la rue Monthabor) et conduit à la place Vendôme.

Le même jour fut arrêté M. F. Simon, curé de Saint-Eustache, mais les dames de la Halle et une compagnie de féderés du Petit-Montrouge intercédèrent pour lui auprès de la Commune et il fut mis en liberté, mais l'église fut convertie en club.

Le lendemain, 7, ce fut la cathédrale de Paris qui fut fermée ainsi que l'église Saint-Laurent.

Il se passa à propos de l'église Saint-Laurent un fait qui produisit une grande emotion; dans la crypte, on avait trouvé un grand nombre d'ossements humains, on en disposa méthodiquement une certaine partie, de façon à reconstituer quatorze squelettes féminins et on prétendit que c'était les restes des femmes détournées par les prêtres de Saint-Laurent qui les avaient fait disparaître après avoir abusé d'elles.

Il n'y avait pas de mots assez forts pour exprimer l'indignation générale; le photographe Carjat les photographia, tout Paris alla voir ces cadavres et la chose avait fait tant de bruit, qu'après la pacification de Paris, on voulut en avoir le cœur net et une commission scientifique fut nommée; elle déclara par l'organe de son rapporteur, M. Tardieu, que ces ossements étaient ceux de gens enterrés depuis au moins 150 ans!

Le 7, le général Cluseret décida que le service dans les bataillons de guerre fédérés serait obligatoire pour tous les citoyens de 19 à 40 ans, mariés ou non, ce qui augmenta dans une notable proportion les tentatives d'évasion de Paris, on se déguisait, on se vieillissait comme on pouvait et on partait.

Les opérations militaires n'étaient toujours pas brillantes pour les soldats de la Commune, la veille on avait procédé en grande pompe à l'enterrement des victimes des journées précédentes, et une proclamation signée « la commission exécutive » annonçait à la garde nationale que les provinces du centre marchaient au secours des Parisiens, ce qui était un audacieux mensonge.

Le 8, l'*Officiel* annonçait des avantages sérieux remportés par les troupes; les «Versaillais» avaient été contraints de se replier, ce qui voulait dire, en bon français, que les féderés avaient reçu leur brossée quotidienne, et la Commune décrétait :

« Tout citoyen blessé à l'ennemi pour la défense des droits de Paris recevra, si sa blessure entraîne une incapacité de travail partielle ou absolue, une pension annuelle et viagère dont le chiffre sera fixé par une commission spéciale, dans les limites de 300 à 1,200 francs. »

Le grand souci des membres de la Commune était de se procurer de l'argent et ce n'était pas chose facile : ils avaient cherché à s'emparer des caisses des compagnies d'assurances, mais celles-ci avaient eu le soin, en conservant les caisses, de ne rien laisser dedans.

La Banque offrait d'importantes ressources, mais un honnête homme fourvoyé parmi les membres de la Commune, M. Beslay, négocia avec le grand établissement financier et il fut convenu que moyennant la remise à la Commune, contre un reçu de M. Beslay, des fonds appartenant à la ville de Paris et déposés à la Banque, la Commune reconnaîtrait à la Banque son caractère d'établissement privé et la ferait respecter, et cet engagement fut réciproquement tenu.

Le 8, les élections communales complémentaires de Paris furent fixées au surlendemain 10.

Le jour de Pâques, 9 avril, fut choisi pour la fermeture de plusieurs églises; celle de Saint-Vincent-de-Paul, la petite église Saint-Jean-Saint-François, de la rue Charlot (elle ne fut pillée que le 15 mai), l'église Saint-Joseph, rue Corbeau; l'église Saint-Martin, de la rue des Marais.

Enfin tout le clergé de Montmartre fut mis en état d'arrestation. Le lendemain on afficha sur les portes de l'église Saint-Pierre ce placard :

« Attendu que les prêtres sont des bandits, et que les repaires où ils ont assassiné moralement les masses, en courbant la France sous la griffe des infâmes Bonaparte, Favre et Trochu, sont les églises,

« Le délégué civil des Carrrières près l'ex-préfecture de police, ordonne que l'église de Saint-Pierre (Montmartre) soit fermée et décrète l'arrestation des prêtres et des ignorantins. »

Le 10, les élections communales complémentaires furent de nouveau ajournées.

La commune de Paris décréta qu'une pension de 600 francs serait accordée à la femme du garde national « tué pour la défense des droits du peuple » et que chacun des enfants « reconnus ou non », recevrait jusqu'à l'âge de 18 ans, une pension de 375 francs. »

Le 11, on ferma l'église Notre-Dame-de-Lorette, mais on n'y vola que l'argent des troncs. Elle fut réouverte le 5 mai, mais, quelques jours plus tard, elle fut occupée militairement par les communards qui en firent une sorte de caserne.

Les troncs des églises furent à peu près tous brisés; le 12 avril, les pillards emportaient tout ce qu'ils pouvaient de Notre-Dame-de-Clignancourt et les glands en or des étoles servirent à faire des dragonnes aux sabres des fédérés, elle fut fermée ensuite, ainsi que l'église Saint-Éloi de Reuilly.

Au reste, chaque jour on pillait, volait ou fermait une église quelconque.

« Le club de la salle Molière s'installe à l'église de Saint-Nicolas-des-Champs. Le bureau siège à l'autel. Le président agite la sonnette qui sert pour la messe. Un orateur dit : « Il ne faut pas fermer l'œil, il faut que le peuple règne à tout jamais en révolutionnant sans cesse. Il est l'heure

pour le peuple de se partager les richesses, afin qu'il n'y ait plus ni acheteurs ni vendeurs. Invitation est faite à tous les bons citoyens de mettre la main à la pâte.

« Les succès du club Nicolas-des-Champs excitent l'émulation des autres réunions publiques. Elles s'emparent des églises de Saint-Pierre de Montrouge, Saint-Bernard, Saint-Ambroise, la Trinité, Saint-Eustache, Saint-Germain-l'Auxerrois, Saint-Sulpice, et y font fonctionner leurs clubs qui rivalisent de violences, de sottises et d'impiétés.

« A l'église Sainte-Marguerite, des prostituées montent en chaire et font entendre les plus horribles blasphèmes. »

Paris avait une singulière physionomie à cette époque; tous les cafés et les lieux publics devaient être fermés à onze heures du soir; des délégués de la Commune faisaient des visites domiciliaires chez les industriels qui avaient fabriqué des engins de guerre pendant le siège. On arrêtait en pleine rue des jeunes gens pour les enrôler, on fouillait les omnibus, les voitures publiques, on supprimait les journaux par fournées, on décrétait la démolition de la colonne Vendôme.

La nuit du 11 au 12 fut signalée par une canonnade extraordinaire, à neuf heures et demie tout le sommet des hauteurs autour de Paris était en feu; c'était un vif combat qui se livrait et le « colonel d'état-major » Henry envoyait ce télégramme à la Commune : « Les troupes ennemies sont complètement chassées de Neuilly. Le pont est réoccupé par nos troupes, l'ennemi est en fuite sur Courbevoie. »

Et la Commune ordonnait l'institution d'un conseil de guerre dans chaque légion. « Le conseil de guerre prononcera les peines en usage » — on savait ce que ces deux derniers mots voulaient dire.

Et ce fut à qui, parmi les retardataires, se sauverait au plus vite de Paris.

Et les journaux de la Commune se faisaient les échos de toutes les calomnies, de toutes les basses vengeances, de toutes les infamies qui se colportaient sur le compte des gens.

Écoutons le *Cri du peuple :*

« Le misérable qui s'appelle Jules Favre est connu depuis plusieurs mois comme faussaire, aujourd'hui, on découvre les nouveaux vols qu'il a commis depuis le 4 septembre. On a trouvé dans son domicile deux millions de titres au porteur achetés après la chute de l'empire. »

Puis c'est le *Père Duchêne* qui « n'aura pas de cesse que ses amis les patriotes soient vengés et les assassins punis; il y a par exemple le misérable Chaudey qui a joué un sale rôle dans cette affaire-là (l'émeute du 22 janvier) et qui se balade encore à Paris, aussi tranquille qu'un petit Jean-Baptiste. Est-ce qu'on ne va pas bientôt décréter d'accusation ce j... f... là et lui faire connaître un peu le goût des bons pruneaux de six livres dont il nous a régalés dans le temps. »

Cette dénonciation porta ses fruits. Chaudey fut arrêté par les soins d'un certain Pilotell qui, cinq jours plus tard, en homme pratique qu'il était, vint arrêter aussi 815 francs au domicile de Mme Chaudey. Des démarches très instantes et inutiles furent faites pour obtenir la liberté de ce prisonnier d'État. Un ami intime de Chaudey alla en parler à Raoul Rigault, qui répondit : « Entre Troppmann et Chaudey, je ne fais point de différence.

L'avocat Gustave Chaudey fut fusillé le 23 mai.

Les élections complémentaires pour la Commune eurent lieu le 16. Il y avait 31 places vacantes, mais on vota avec si peu d'empressement que 20 citoyens seulement furent nommés : Andrieu, Arnold, Briosne, Cluseret, Courbet, Dupont, Durand, Johannard, Longlas, Longuet, Menotti Garibaldi (!), Philippe, Pillot, Pothier, Rogeard, Seraillier, Sicard, Trinquet, Vésinier, Viard.

Trois refusèrent cet honneur : Garibaldi, Briosne et Rogeard.

Un certain Charles Riel, chef du bureau des passeports de la préfecture de police rendit, le 17 avril, cet arrêté curieux : « Nous, délégué civil, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont confiés; attendu que la loi défend de sortir de Paris à tout individu de dix-neuf à quarante ans... Ordonnons : tous les chefs de postes devront mettre à la disposition de nos sous-délégués toutes les forces disponibles des postes, sur un simple avis des sous-délégués... Tout individu qui voudra résister sera au besoin passé par les armes, séance tenante. »

Le 17, deux drapeaux furent apportés à l'Hôtel de ville, l'un était un drapeau d'ambulance, l'autre le drapeau d'un yacht américain que son possesseur avait arboré à sa fenêtre. Deux cents citoyens construisirent une barricade sur la place de la Concorde, au coin de la rue Saint-Florentin, et la commission exécutive « en présence de l'impossibilité de traduire devant les conseils de guerre de légions *qui n'existent pas*, institue une cour martiale qui siégera tous les jours à l'hôtel des conseils de guerre, rue du Cherche-Midi » elle fut composée des colonels Rossel, Henry, Razoua, Chardon, du lieutenant-colonel Collet et du lieutenant Boursier. Cette cour débuta dès le lendemain, en condamnant à mort le sieur Girot, chef du 74e bataillon, accusé d'avoir refusé de se rendre à la porte Maillot pour combattre.

Puis elle rendit un décret qui accordait trois ans de délai pour le payement de toutes dettes sans intérêt.

Le citoyen Pilotell, ancien employé de M. Polo, directeur de l'*Eclipse*, arrêta son ex-patron et mit la main sur sa caisse.

Quelques journaux furent encore supprimés :

le Soir, la Cloche, l'Opinion nationale, le Bien public.

Le 19, on arrêta des prêtres, on expulsa de leur couvent les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, on fit main basse sur l'argenterie de l'hôtel des Invalides. Les visites domiciliaires continuèrent le 21 et le travail de nuit fut supprimé dans les boulangeries. Le 22, le général la Cécilia fut nommé commandant de la place de Paris. Le 24, la Commune décréta que les officiers ministériels recevraient un traitement fixe. On arbora un drapeau rouge au monument de la Bourse.

Une suspension d'armes fut conclue le 25 avril, et la Commune réquisitionna tous les appartements vacants pour les mettre à la disposition des habitants des quartiers bombardés.

La cour martiale, à la suite de la démission de son président, disparut.

Peinés de la triste situation dans laquelle Paris se trouvait plongé par la guerre civile, les francs-maçons eurent la louable pensée de s'interposer entre les deux camps et le 26, vers quatre heures, une députation vint déclarer aux membres de la Commune qu'ayant épuisé auprès de Versailles tous les moyens de conciliation, la franc-maçonnerie avait résolu de planter ses bannières sur les remparts de Paris et que si une seule balle les touchait, les frères maçons marcheraient d'un même élan contre l'ennemi commun. Cette proposition fut adoptée avec enthousiasme, on en verra plus loin l'effet.

Le 27 avril, Raoul Rigault fut nommé procureur de la Commune; voici le portrait qu'en trace M. Maxime du Camp : Raoul Rigault était un lourd garçon, débraillé, de chevelure et de barbe incultes, solide des épaules, bas sur jambes, myope, l'œil terne, le nez impudent, la bouche sensuelle, assez épris du bon vin, parlant, criant, gesticulant à tout propos, se bourrant de tabac à priser entre chaque phrase, étonnant les novices par sa faconde, presque célèbre dans le quartier des Écoles et fort apprécié des filles de bas étages. Demi-étudiant, demi-journaliste, sans courage au travail, sans talent d'écrivain, répétant comme vérités sublimes toutes les niaiseries ramassées dans l'*Ami du Peuple* et dans le *Père Duchêne*, il passait pour fort par ce qu'il était grossier, pour énergique parce qu'il était cruel, pour intelligent parce qu'il était hâbleur.

Le 28, la Commune, qui avait besoin d'argent, imagina de réclamer aux compagnies de chemin de fer les impôts arriérés dus à l'État, et voici comment fut taxée chacune d'elles :

La compagnie du Nord . .	303,000 fr.
— de l'Ouest. .	275,000
— de l'Est. . .	354,000
— de Lyon. . .	692,000
— d'Orléans. .	376,000
Total. . .	2,000,000 fr.

Deux jours après la promulgation de cet arrêté la compagnie du Nord versait les 303,000 francs.

« Un écueil terrible pour le gouvernement, dit M. Claretie, c'était la question d'argent. « *Monnaie fait tout* », disait Riquetti. La Commune, du 20 mars au 30 avril, avait dépensé 25,138,089 fr. La Commune avait trouvé au Trésor 4,658,112 fr. Elle avait fait main-basse sur toutes les caisses des administrations et des établissements communaux; elle s'était fait donner 7,750,000 fr. par la Banque, 2 millions par les chemins de fer; elle avait réquisitionné et fait fondre à la Monnaie l'argenterie des particuliers (M. Martin du Nord entre autres), les ornements précieux des églises ou des communautés religieuses.

« Bref, la Commune avait eu à sa disposition 26,013,916 fr. et elle avait dépensé 25,138,089 fr. ainsi répartis :

Délégation de la guerre.	20,000,000 fr.
Intendance.	1,813,318
Délégation du commerce.	50,000
Enseignement.	1,000
Comité central.	15,651
Hôtel de ville	91,753
Commission de sûreté. .	225,039
Tabacs.	91,922
Barricades.	44,500

A propos de barricades, le citoyen Gaillard père, cordonnier, fut chargé de la construction des barricades formant une seconde enceinte en arrière des fortications.

Outre cette seconde enceinte, les barricades durent comprendre trois enceintes fermées ou citadelles, situées au Trocadéro, aux buttes Montmartre et au Panthéon.

Tout cela n'avançait pas beaucoup les affaires de la Commune qui allaient assez mal; elle eut beau interdire la pêche à la ligne dans l'intérieur de Paris, les goujons commençaient à ne plus mordre à ses hameçons garnis de bulletins de victoire imaginaires.

Le 29, eut lieu la fameuse manifestation franc-maçonnique et cette cérémonie mérite d'être empruntée à « *l'Officiel* » communard.

« Dès neuf heures du matin, une députation des membres de la commune sortit de l Hôtel de ville, musique en tête, se dirigeant vers le Louvre, à la rencontre de la manifestation franc-maçonnique.

« A onze heures, la députation etait de retour, et les francs-maçons faisaient leur entrée dans la cour d'honneur de l'Hôtel de ville, disposé à l'avance pour les recevoir. La garde nationale faisait la haie.

« La Commune toute entière s'était placée sur le balcon du haut de l'escalier d'honneur, devant la statue de la République, ceinte d'une écharpe rouge et entourée de trophées des drapeaux de la Commune.



Barricade fermant la rue de Rivoli, à l'angle de la rue Saint-Florentin (avril 1871)

« Les bannières maçonniques vinrent se placer successivement sur les marches de l'escalier, étalant aux yeux de tous les maximes humanitaires qui sont les bases de la franc-maçonnerie et que la Commune s'est donnée à tâche de mettre en pratique.

« Une bannière blanche, entre toutes les autres, a frappé notre attention. Elle était portée par un artilleur et on y lisait en lettres rouges : « Aimons-nous les uns les autres. »

« Dès que la cour fut pleine, les cris de vive la Commune! vive la franc-maçonnerie! vive la République universelle! se font entendre de tous côtés.

« Le citoyen Félix Pyat, membre de la Commune, prononce d'une voix forte et émue les paroles suivantes (suit un discours de circonstance). »

Le citoyen Beslay, membre de la Commune et franc-maçon depuis cinquante-six ans, répondit à ce discours et embrassa un franc-maçon.

Puis la musique militaire joua la *Marseillaise*.

Le citoyen Léo Meillet fit encore un discours, le drapeau rouge à la main.

Le citoyen Térifocq en fit un autre, après s'être armé du drapeau.

Alors les députations de la franc-maçonnerie, accompagnées des membres de la Commune, sortirent de l'Hôtel de ville au son de la *Marseillaise*.

Le major commandant la place Vendôme, qui avait convoqué des gardes de plusieurs batail-

lons, fit mettre les 3,000 francs-maçons qui formaient la colonne au milieu des soldats les bordant de chaque côté, et ce fut ainsi qu'on gagna la grande avenue des Champs-Élysées et qu'on avança vers la porte Dauphine.

Là, les francs-maçons, en bourgeois seulement, montèrent sur les remparts et arborèrent les bannières maçonniques.

« Tout s'est très bien passé, dit le major Mayer, comme impression universelle, je dois dire à la gloire de la franc-maçonnerie, que cette journée sera la plus belle page de son histoire. »

Les bannières maçonniques furent traitées comme le drapeau rouge de l'insurrection, et les francs-maçons durent se résigner à voir s'engager une forte lutte du côté d'Issy, de Vanves et de Montrouge.

Le lendemain les fédérés se repliaient en désordre, abandonnant un grand nombre de morts et ceux qui étaient dans le fort d'Issy l'évacuèrent et rentrèrent dans Paris en criant nous sommes trahis! nous sommes trahis!

A six heures du soir, le général Cluseret, délégué à la guerre, était fourré à Mazas.

Pendant ce temps, les artistes formaient des fédérations, fédération des peintres, graveurs dessinateurs, présidée par le citoyen Courbet, fédération des comédiens et des chanteurs.

Une commission composée de L. Houssot, P. Burani, Antonin Louis, Nazet, Isch Wall, Littolff, de Villebichot, Javelot, Benza, Delanglay, Damiens, Kalpestri, Perrin, Muller, Bager, fut chargée l'organiser les statuts. 600 artistes répondirent à cet appel.

La fédération des artistes de théâtre et de cafés-concerts fut présidée par Pacra.

Cluseret arrêté, on lui chercha un successeur, ce fut un colonel du génie, M. Rossel, qui avait déjà présidé la cour martiale, qui accepta la périlleuse fonction de conduire la guerre civile.

C'était un homme énergique, résolu ; mais cela n'était pas suffisant pour tirer la Commune de la situation grave dans laquelle elle se trouvait ; ce fut alors que le citoyen Miot eut un trait de génie : il proposa d'organiser un comité de salut public ; la Commune vota le projet et nomma, pour faire partie de ce comité, cinq de ses membres : Antoine Arnaud, Léo Meillet, Ranvier, F. Pyat, Charles Gérardin.

Pendant ce temps, les batteries assiégeantes se rapprochaient tellement du côté de Clichy, que des obus tombaient dans le cimetière Montmartre.

Et dans les clubs on tonnait contre les infâmes Versaillais et des corps de francs-tireurs s'organisaient, entre autres les vengeurs de Flourens, les éclaireurs de Bergeret, etc.

Mais il s'agissait toujours de ne pas laisser se refroidir l'enthousiasme, la Commune eut l'idée de créer un livre d'or et le decret suivant fut rendu :

« Un registre sera ouvert dans les mairies de chaque arrondissement. Ce registre aura pour but l'inscription des noms de tous les citoyens qui se seront distingués en combattant pour la défense de la République et des libertés communales. »

Inutile d'ajouter que cette belle invention ne fut jamais pratiquée.

Toujours au nom de la liberté, on prit des mesures contre les boulangers qui persistaient à travailler la nuit.

« Toute infraction à cette disposition comportera la saisie des pains fabriqués dans la nuit, qui seront mis à la disposition des municipalités, au profit des nécessiteux. »

Quant aux opérations militaires, interrogeons le soi-disant *Officiel :*

3 mai — Montrouge, Bicêtre. Soirée 1[er] mai, Montrouge attaqué par redoute du Bas-Fontenay. Riposte vigoureuse. — Matinée 2 mai, 8 heures, Versaillais repoussés. — 1 heure, une heure de combat, avantage pour nous. — Ce matin à 3 heures les troupes versaillaises, cherchant à s'emparer du cimetière d'Issy et des Moulinaux, sont obligées de céder devant notre feu et de rétrograder.

4 mai. — Asnières, deux heures combat vif, ennemi repoussé. — Neuilly, 4 heures, excellent succès pour les fédérés. — Vanves, Issy. Ruraux repoussés vigoureusement, fort incendie à Clamart. — Montrouge, Bicêtre. Attaque versaillaise côté Bagneux ; ennemi repoussé.

Mais comme tous ces mensonges se trouvaient annihilés par la prise du moulin Saquet par les troupes de Versailles, qui tuèrent 200 fédérés, firent 300 prisonniers et s'emparèrent de dix canons, les communeux rentrèrent à Paris en criant trahison.

Ils s'accusaient toujours de trahison !

Malgré les « grands succès » on travaillait activement aux barricades destinées à protéger les rues de Paris — et un décret prohiba la sortie de tous les chevaux. Entre temps, la Commune ordonna la démolition de l'église Bréa, de la chapelle expiatoire, supprima une dizaine de journaux et désarma le 15[e] bataillon de la garde nationale suspecté de tiédeur.

Le 10 mai, le comité de salut public publia le décret suivant :

« Vu l'affiche du sieur Thiers, se disant chef du pouvoir de la République française ;

« Considérant que cette affiche, imprimée à Versailles, a été apposée sur les murs de Paris par les ordres dudit sieur Thiers ;

« Que, dans ce document, il déclare que son armée ne bombarde pas Paris, tandis que chaque jour des femmes et des enfants sont victimes des projectiles fratricides de Versailles.

« Qu'il y est fait un appel à la trahison pour pénétrer dans la place, sentant l'impossibilité

absolue de vaincre par les armes l'héroïque population de Paris,

« ARRÊTE :

« ART. 1er. — Les biens meubles des propriétés de Thiers seront saisis par les soins de l'administration des domaines.

« ART. 2. — La maison de M. Thiers, située place Georges, sera rasée.

« ART. 3. — Les citoyens Fontaine, délégué aux domaines, et J. Andrieu, délégué aux services publics, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution IMMÉDIATE du présent arrêté.

« Paris, 21 floréal, an 1879. »

On se vengeait ainsi de la perte du fort d'Issy, sur lequel flottait le drapeau tricolore, sa garnison n'ayant eu que le temps de se sauver à travers champs.

Toutefois on se consola en accusant Rossel de trahison! — il donna sa démission. On l'arrêta et on l'enferma à la questure sous la garde de Gérardin, membre de la Commune, mais tous deux eurent l'esprit de décamper, et on dut se contenter d'arrêter le citoyen Jules Allix, un toqué qui s'était fait une réputation comme inventeur des escargots sympathiques, et de révoquer le directeur de l'Opéra qui céda sa place à un sieur Garnier, ami de Mme Ugalde.

Le 11, le *Journal Officiel* publia la note suivante:

« Bientôt l'enseignement religieux aura disparu des écoles de Paris;

« Cependant, dans beaucoup d'écoles, reste sous la forme de crucifix, madones et autres symboles, le souvenir de cet enseignement.

« Les instituteurs et les institutrices devront faire disparaître ces objets, dont la présence offense la liberté de conscience. »

Et la Commune qui avait expulsé les frères et les sœurs de toutes les écoles, les faisait accuser d'avoir abandonné leur poste!

Ce fut Delescluze qui fut nommé délégué civil à la guerre. Pour la rendre plus heureuse on prit des mesures devenues nécessaires, « tout officier ou sous-officier ivre, ou dont la troupe se repliera par sa faute, sera cassé de son grade et déféré s'il y a lieu au conseil de guerre : Paris le 11 mai 1871. »

Et comme nombre de gardes nationaux étaient fatigués des succès qui se traduisaient toujours par la perte des positions occupées et par celle de nombreux défenseurs de la Commune, des citoyennes pensèrent que le moment était venu de s'enrôler, et le colonel commandant la 12e légion, le citoyen Jules Montels, publia un ordre du jour dans lequel on lisait :

« La 1re compagnie des citoyennes volontaires sera immédiatement organisée et armée. Ces citoyennes marcheront à l'ennemi avec la légion. Et afin de stimuler l'amour-propre de quelques lâches, le colonel arrête :

« 1° Tous les réfractaires seront désarmés publiquement devant le front de leur bataillon par les citoyennes volontaires.

« 2° Après avoir été désarmés, ces hommes, indignes de servir la République, seront conduits en prison par les citoyennes qui les auront désarmés. »

Le rôle joué par certaines femmes pendant la Commune, a été étudié par M. Maxime du Camp et voici le tableau peu flatteur qu'il en fait :

« Elles furent mauvaises et lâches. Utilisées par la police des Rigault et des Ferré, elles furent impitoyables dans la recherche des réfractaires qui se cachaient pour ne point subir la honte de servir la Commune. Comme « ambulancières », elles furent funestes, abreuvèrent les blessés d'eau-de-vie, sous prétexte de les « remonter », et poussèrent dans la mort bien des malheureux qu'une simple médication aurait guéris. Dans les écoles où elles s'installèrent, elles débitèrent toute sorte de sornettes sans orthographe et apprirent aux petits enfants à tout maudire, excepté la Commune. Du haut de la chaire des églises converties en clubs, elles laissèrent tomber toutes les sanies dont leur ignorance était pleine; de leur voix criarde et glapissante, au milieu de la fumée des pipes, dans le bourdonnement des hoquets avinés, elles demandèrent « leur place au soleil, leurs droits de cité, l'égalité qu'on leur refuse » et autres revendications indécises qui cachent peut-être le rêve secret qu'elles mettaient sans vergogne en pratique : la pluralité des hommes.

« Elles se déguisèrent en soldats : elles eurent des toques hongroises, des culottes de zouaves, des vestes galonnées, des brandebourgs, des soutaches, des broderies, du clinquant, du similor, et, ainsi vêtues en chienlits, elles s'armèrent, tirent le coup de feu et furent implacables. Elles se grisèrent au sang versé par elles et eurent une ivresse furieuse qui fut horrible à voir. Elles « manifestaient » ; elles se réunissaient en bandes, et, comme les tricoteuses leurs grands'mères, elles voulaient aller à Versailles « chambarder la parlotte et pendre Foutriquet premier ». Elles étaient toutes là, s'agitant et piaillant, les pensionnaires de Saint-Lazare en vacances, les natives de la petite Pologne et de la grande Bohême, les marchandes de tripes à la mode de Caen, les couturières pour messieurs, les chemisières pour hommes, les institutrices pour étudiants majeurs, les bonnes pour tout faire, les vestales du temple de Mercure et les vierges de Lourcine. Ce qu'il y avait de profondément comique, c'est que ces évadées du Dispensaire parlaient volontiers de Jeanne d'Arc et se comparaient à elle.

« La Commune, sans trop s'en douter, aida à ce

soulèvement féminin qui vidait les maisons à gros numéro au détriment de la santé publique et au profit de la guerre civile. Elle sut résoudre, — cette bonne Commune, composée des fortes têtes que l'on sait, — elle sut résoudre, d'un seul coup, le problème social qui trouble, depuis tant d'années, les administrateurs, les économistes, les moralistes, les philosophes, les médecins et les législateurs. Elle fit coller un papier sur les murailles de Paris, et la grande difficulté fut dénouée pour jamais. Par une affiche, bien et dument timbrée, elle interdit la prostitution. Ce ne fut pas plus difficile que cela. Les pauvres créatures libérées de tout lien administratif, de tout contrôle sanitaire, ne se le firent pas répéter; elles se répandirent comme une lèpre dans la ville, et lorsque, réduites à la misère par les hommes qui les exploitent, elles n'eurent plus de quoi manger, elles prirent la casaque du fantassin, et allèrent aux avant-postes, où elles furent aussi redoutables à leurs amis qu'à leurs adversaires.

« Aux derniers jours, toutes ces viragos belliqueuses tinrent derrière les barricades plus longtemps que les hommes; on en arrêta beaucoup, les mains noires de poudre, l'épaule meurtrie par le recul du fusil, tout émues encore de la surexcitation des batailles. 1,051 furent conduites à Versailles, parmi lesquelles on pouvait compter, selon les euphémismes de la statistique, « 246 célibataires soumises à la police. » Comme pour les enfants, on ne fut pas trop sévère, et 850 ordonnances de non-lieu furent rendues en leur faveur; parmi les prisonnières, on en envoya quatre dans un asile d'aliénés : c'est bien peu ! Pour qui a étudié l'histoire de *la possession*, il n'y a guère à se tromper; presque toutes les malheureuses qui combattirent pour la Commune étaient ce que la science appelle « des malades ».

Le 14 mai, le comité de salut public remit en vigueur les cartes de civisme de 1793, « tout citoyen devra être muni d'une carte d'identité contenant ses nom, prénoms, profession, âge et domicile, ses numéros de légion, de bataillon et de compagnie, ainsi que son signalement. — Tout citoyen trouvé non porteur de sa carte sera arrêté et son arrestation maintenue jusqu'à ce qu'il ait établi régulièrement son identité ».

La rapidité des événements qui se succédèrent ne permit pas de donner suite à cette mesure révolutionnaire.

Peu à peu la démolition de la maison de M. Thiers s'opérait, bientôt il n'en resta plus que le rez-de-chaussée et une portion du premier étage.

Mis en goût par cette démolition, les patriotes songèrent à celle de la colonne Vendôme, et un avis publié dans le *journal Officiel* du 16 mai, contient cet avis : « La démolition de la colonne Vendôme aura lieu aujourd'hui à deux heures après midi. »

A deux heures, la place et ses abords étaient encombrés par une foule de curieux, à trois heures un homme monta sur la colonne et agita un drapeau tricolore; aussitôt la musique militaire fit entendre *la Marseillaise* et le *Chant du départ* tandis que des membres de la Commune s'installaient sur le balcon du ministère de la justice.

A trois heures et demie le clairon sonna, on fit écarter les curieux et le cabestan manœuvra, puis cassa, renversant ceux qui le faisaient mouvoir; l'un d'eux fut tué; à cinq heures un autre cabestan remplaca le premier et enfin, à cinq heures un quart, la colonne s'ébranla; puis, après avoir oscillé un instant sur sa base, elle tomba sur le lit de fumier qui lui avait été préparé. Immédiatement, le drapeau rouge fut arboré sur le piédestal resté debout.

En tombant, la colonne s'était brisée, la tête de la statue s'était séparée du tronc et un bras s'était cassé. Nombre de gens cherchaient à s'emparer des débris.

Une députation se rendit à l'Hôtel de ville après la chute du monument. Le citoyen Miot prononca l'allocution suivante :

« Le peuple est patient, il se résigne à supporter le joug et l'humiliation, mais sa vengeance n'en est que plus terrible le jour où elle éclate. Jusqu'ici notre colère ne s'est exercée que sur des choses matérielles; mais le jour approche où les représailles atteindront cette réaction infâme, qui nous mène et cherche à nous écraser. »

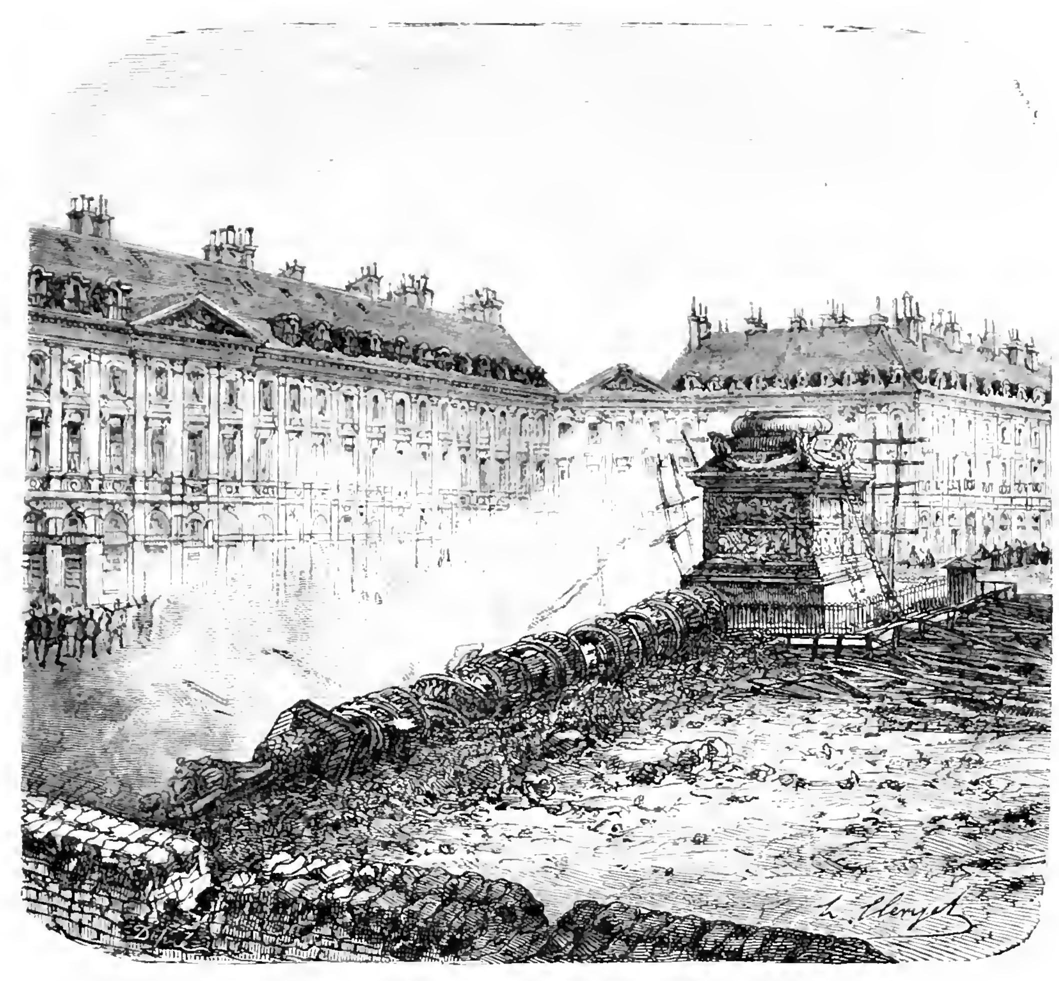
La Commune sentait sa dernière heure arriver, et elle commençait à ne plus savoir quelle mesure prendre pour retarder sa chute prévue; le 16, elle nomma des commissaires civils auprès des « généraux des trois armées de la Commune » pour les espionner, et le comité de salut public arrêta que tous les trains de chemins de fer se dirigeant sur Paris devaient s'arrêter hors de l'enceinte, au point où se trouvait établi le dernier poste avancé de la garde nationale, pour subir la visite d'un commissaire.

Le citoyen Protot pseudo-ministre de la justice, arrêta que tous les notaires, huissiers « et généralement tous les officiers publics de la commune de Paris » devraient sur son ordre dresser gratuitement tous les actes de leur compétence.

Le 17, vers six heures, Paris fut mis en émoi par une formidable explosion. C'était la cartoucherie de l'avenue Rapp qui venait de sauter; aussitôt un avis inséré à « l'*Officiel* » fit connaître que c'était le gouvernement de Versailles qui l'avait fait sauter.

Les balles pleuvaient toujours dru sur les remparts et des officiers préféraient sans doute s'amuser que se faire tuer car « l'*Officiel* » du 18 mai contenait cette note singulière :

« Des officiers d'état-major de la garde nationale, qui manquaient à leur service pour banqueter avec des filles de mauvaise vie, chez le



Renversement de la colonne Vendôme, en 1871.

restaurateur Peters, ont été arrêtés hier par ordre du comité de salut public. Ils ont été dirigés sur Bicêtre, avec des pelles et des pioches, pour le service des tranchées. Les femmes ont été envoyées à Saint-Lazare pour confectionner des sacs à terre. »

Le 17 mai, la Commune tint une séance, dans laquelle soixante-six de ses membres étaient présents.

L'un d'eux, le citoyen Urbain, communiqua à l'assemblée un rapport du lieutenant Butin, dénonçant le viol et le massacre d'une ambulancière pendant qu'elle soignait les blessés, et demanda, en compensation, que dix des otages de l'Hôtel de ville fussent fusillés dans les vingt-quatre heures; cette sinistre proposition fut appuyée par le citoyen J.-B. Clément.

Après une courte délibération, la Commune de Paris adopta l'ordre du jour suivant :

La Commune, s'en référant à son décret du 7 avril 1871, en demande la mise à exécution immédiate. »

Et ce même jour, 17, le *Journal officiel* contenait cet arrêté, dont nul ne soupçonnait alors l'horrible portée :

« *Le membre de la Commune, délégué aux services publics, arrête :*

« Tous les dépositaires de pétrole ou autres huiles minérales devront, dans les quarante-huit heures, en faire la déclaration dans les bureaux de l'éclairage, situés place de l'Hôtel-de-Ville, 9.

« Vu et présenté par
« *l'ingénieur chef des services publics,*
« Ed. Caron.

« Vu et dressé par
« *l'ingénieur, chef du service de l'éclairage et des concessions,*
« B. Peyrouton.

« *Le membre de la Commune, délégué aux services publics,*
« Jules Andrieu.

« Paris, le 16 mai 1871. »

On voulait savoir sur quelle quantité de provisions incendiaires on pouvait compter!

Les jours de la Commune étaient limités, mais les chefs mentaient encore, et les rapports militaires étaient toujours à l'avantage des gardes fédérés. On lit dans *l'Officiel* du 18 :

« Saint-Ouen.

« Nos batteries ont fait assez de dégâts dans les rangs des Versaillais. »

—

« Neuilly, soirée du 16.

« Violent combat d'artillerie. Les Versaillais ont attaqué deux fois ; sont vigoureusement repoussés ; le 25e bataillon s'est conduit dignement. »

Celui du lendemain (19) publia un arrêté du comité de salut public, portant suppression des journaux *la Commune, l'Écho de Paris, l'Indépendance française, l'Avenir national, la Patrie, le Pirate, le Républicain, la Revue des Deux-Mondes, l'Éco de l'Ultramar* et *la Justice*.

Cet arrêté contenait, en outre, un article interdisant toute nouvelle publication politique « avant la fin de la guerre, » et annonçait que « les attaques contre la République et la Commune seront déférées à la cour martiale. »

Les rapports militaires du 19, publiés dans le journal le 20, sont à citer :

« La Guerre à Salut public, 8 heures du soir.

« Reçois de Porte-Maillot la dépêche suivante :

« Ce matin, trois heures, vive fusillade, bois de Boulogne, attaque très vive. J'ai donné l'ordre de tirer pour protéger l'action ; l'ennemi a battu en retraite à quatre heures. Le feu du Mont-Valérien couvrait la Porte-Maillot et n'a eu aucun résultat, sauf deux hommes blessés à l'avancée. J'ai ordonné un tir à toute volée quand l'ennemi a été en pleine déroute. Tous nos efforts couronnés de succès. L'ennemi attaque de nouveau, nous ripostons avec vigueur. Artillerie fait merveille. »

—

« 8 heures du soir.

« Recevons de Mathieu la dépêche suivante :

« Le combat de ce matin a été livré par nous pour enlever les positions de Versailles ; nous avons trois hommes tués et Versailles au moins cent soixante. »

—

« 8 heures 40.

« Versaillais chassés des tranchées à moitié détruites. »

—

« 19 mai 1871, 1 heure 10 minutes.

« Nous recevons dépêche d'Arc-de-Triomphe :

« Plus de feu, plus d'attaque ; croyons les Versaillais repoussés. »

Le journal du 21 était encore plus rassurant :

« Montrouge.

« D'après renseignements sûrs, l'ennemi y a laissé une centaine de cadavres ; de notre côté, pertes insignifiantes. »

—

« Neuilly-Auteuil.

« Succès important. Nos artilleurs sont pleins d'entrain et l'esprit des troupes, en général, est excellent. »

—

« Neuilly.

« Tout va bien. Les batteries de nos barricades font éprouver des pertes sérieuses aux Versaillais. »

—

« Montmartre.

« Joséphine tire sur Bécon qui ne répond pas. »

—

« Midi, Petit-Vanves.

« Les Garibaldiens ont mis en fuite les ruraux. Nous avons encore eu l'avantage du côté de Clamart. »

Le dimanche 21, il y eut concert à deux heures dans le jardin des Tuileries, au bénéfice des veuves et des orphelins de la Commune ; au-dessus de l'Arc-de-Triomphe voltigeaient les panaches de fumée des boites à mitraille, et déjà l'avant-garde de l'armée de Versailles était dans Paris.

Vers cinq heures, les habitants de la rue Saint-Charles, à Grenelle, furent surpris de voir des soldats, appartenant à l'armée régulière, s'avancer du côté du viaduc du chemin de fer de Ceinture. Aussitôt les gardes nationaux se sauvèrent, pour changer à la hâte de vêtements, afin de ne pas être reconnus.

« Les officiers de l'armée régulière, dit M. Lepage, ne croyaient point entrer sitôt dans Paris. Ce fut M. Ducatel, piqueur des ponts et chaussées, qui monta sur les fortifications, au milieu d'une grêle de balles et avertit les chefs versaillais que les fédérés s'étaient repliés derrière les barricades. Aussitôt les marins franchirent le fossé, les soldats les suivaient. Des ponts improvisés, dont les piles étaient des soldats debout, et le tablier une planche ou un madrier, joignaient le glacis à la crête du mur. Un à un, marins et lignards franchirent comme de véritables équilibristes ces passerelles branlantes. La présence d'esprit de M. Ducatel sauvait Paris d'une destruction absolue. »

Ce courageux citoyen fut décoré, et une souscription publique, qui produisit une somme importante, fut organisée en sa faveur.

« En apprenant que l'armée avait franchi le rempart et s'avançait vers le faubourg Saint-Germain, Delescluze quitta le ministère de la guerre ;

ses collègues, installés dans les hôtels ministériels de la rive gauche, suivirent son exemple.

« Razoua, commandant de l'École militaire, abandonna cette position à huit heures du soir ; la prison du Cherche-Midi fut évacuée ainsi que l'arsenal de Saint-Thomas-d'Aquin. N'ayant pas le temps nécessaire pour emmener les prisonniers de la garde nationale, on les mit tout simplement en liberté.

« Sur la rive droite, les troupes ne restaient pas inactives. Elles occupaient presque sans lutte le Point-du-Jour, Auteuil, Passy, les Ternes, une partie des Batignolles, l'Arc-de-Triomphe, le parc Monceaux.

« Quoique prévue et attendue avec crainte par les chefs fédérés, avec espoir d'une délivrance prochaine, par les victimes de l'odieux despotisme de la Commune, l'entrée des troupes fut si brusque que les établissements publics du centre et de l'est de Paris restèrent ouverts jusqu'à minuit, et personne ne savait rien. Quelques rumeurs circulaient, mais on répétait les mêmes choses depuis si longtemps, qu'aux affirmations les plus radicales, on répondait par des signes de doute. »

Ajoutons que le brave Ducatel faillit être victime de son noble dévouement. Saisi par les insurgés, il fut amené à l'École militaire et allait être fusillé, lorsque l'apparition des soldats de l'ordre dissipa les membres du soi-disant conseil de guerre, qui s'apprêtait à le juger, et qui ne songèrent plus qu'à se sauver dans toutes les directions.

Et tandis que personne, parmi ceux qui dirigeaient la Commune, ne pouvait douter de son complet écrasement, un dernier mensonge allait encore illusionner les malheureux qui payaient de leur sang la criminelle incapacité de ceux qui leur avaient mis les armes à la main.

Une affiche placardée partout répandait cette fausseté :

« L'observatoire de l'Arc-de-Triomphe nie l'entrée des Versaillais, du moins il n'y voit rien qui y ressemble. Le commandant Renard, de la section, vient de quitter mon cabinet et affirme qu'il n'y a eu qu'une panique et que la porte d'Auteuil n'a pas été forcée ; que si quelques Versaillais se sont présentés, ils ont été repoussés. J'ai envoyé chercher onze bataillons de renfort, par autant d'officiers d'état-major, qui ne doivent les quitter qu'après les avoir conduits au poste qu'ils doivent occuper.

« Delescluze. »

Et les pauvres diables qui lisaient cette affiche mensongère, pouvaient entendre la fusillade du Trocadéro décimant les tirailleurs fédérés, qui se repliaient en se débandant par les rues !

« L'armée, dit M. Claretie, eût pu s'emparer cette nuit-là de la ville toute entière peut être. La panique se fût répandue partout. L'armée du général Vinoy se contenta d'enlever la Muette, tandis que le corps de Cissey s'avançait, par Vaugirard et Montrouge, jusqu'au Champ-de-Mars et jusqu'à la gare Montparnasse.

« Le plan de l'armée de Versailles était déjà d'enfermer dans des cercles successifs, en avançant toujours, l'insurrection enveloppée de tous côtés et de la pousser jusqu'à son dernier refuge du côté de Belleville et du Père-Lachaise. Ce plan allait être d'ailleurs ponctuellement exécuté. Les barricades furent tournées ou emportées une à une. »

Et des placards appelant aux armes, aux barricades se succédaient sur les murs.

« Mais en dépit de ces proclamations, l'armée avançait sûrement dans Paris. La défense de la ville n'avait déjà plus d'ailleurs aucune direction, Les fédérés étaient abandonnés à eux-mêmes.

« Le lundi matin 22 mai, dit l'auteur des *Sièges de Paris*, l'armée de Versailles, devenue l'armée de Paris, poursuit sa marche dans l'intérieur de la capitale. La lutte prend un nouvel aspect ; la ville se hérisse de barricades. Chaque coin de rue est un redan, chaque carrefour une batterie, chaque maison une petite forteresse. Il est donc difficile d'embrasser d'un seul coup d'œil cette foule de combats partiels livrés sur tant de points différents. Presque partout ils présentent des caractères généraux. Si une position est faible et mal gardée, la troupe l'aborde en tirailleurs et après avoir débusqué ses défenseurs s'en empare à la baïonnette. Mais si elle est défendue par des ouvrages munis de canons et par des masses nombreuses de communeux, on tire dessus à mitraille et lorsque la mort et la fuite ont éclairci les rangs des insurgés, on l'attaque de front, ou, si c'est possible, on la tourne en s'ouvrant une route de maisons en maisons. Souvent cette opération est d'autant plus facile, que les fédérés eux-mêmes, en prévision d'une retraite se sont ménagés un chemin couvert à travers les murailles.

« D'ailleurs, si l'abus des liqueurs fortes, si la fatigue d'une lutte continuelle, si les exhortations des cantinières et de quelques femmes qui prêchent d'exemple et font même le coup de feu, ont surexcité les défenseurs de la Commune et leur ont donné le courage du désespoir, l'absence d'unité dans le commandement, la fuite d'une partie de leurs chefs, l'isolement de leurs divers bataillons, réduisent jusqu'à l'impuissance leurs efforts, ou pour mieux dire leurs accès de rage. C'est alors qu'ils signalent par la destruction, le pillage et l'incendie leurs mouvements rétrogrades.

« Tandis que les soldats sont accueillis en libérateurs par la population parisienne qui agite ses mouchoirs en criant vive la ligne! et arbore aux fenêtres les drapeaux tricolores, c'est, portant

d'une main des bonbonnes d'essence minérale, et de l'autre des torches allumées que les insurgés s'éloignent du théâtre de leurs exploits, laissant derrière eux des ruines et des cendres.

« Les plus humains en apparence préviennent les habitants des maisons avant d'y porter la flamme. Mais il ne faut pas s'y tromper; c'est un moyen d'écarter de leurs déprédations tout témoin dangereux et de se livrer à leur aise au pillage pendant plusieurs heures. »

La division du général de Cissey chassant devant elle les fédérés, avait occupé le 22 mai Vaugirard et Grenelle.

Ses lignes s'étendaient depuis la gare Montparnasse jusqu'à l'École militaire où elle prit à revers les défenseurs de la Commune, qui, attaqués par une colonne du général Douay, du côté du pont d'Iéna, avaient formé une espèce de bataillon carré au centre du Champ de Mars, autour de leur parc d'artillerie.

Bientôt ils furent obligés d'abandonner le Gros-Caillou et de battre en retraite au delà des Invalides.

Pris entre deux feux, ils prolongèrent la lutte au faubourg Saint-Germain pendant 24 heures et ne se retirèrent du côté des Tuileries et du Luxembourg, qu'en faisant sauter les munitions entassées au manège de l'École d'état major, en brûlant des maisons dans la rue du Bac et au carrefour de la Croix-Rouge, réduisant en cendres le palais de la Légion d'honneur, les autres monuments publics du quai d'Orsay et plusieurs hôtels particuliers de la rue de Lille.

« Dans la soirée, les principaux otages sont transférés de Mazas à la Roquette. On les entraîne dans des fourgons de factage appartenant au chemin de fer de Lyon. Assis sur des banquettes de bois placées en travers, ils sont exposés à toutes les insultes. Dans la première charrette montent Mgr Darboy, archevêque de Paris, l'abbé Petit, son secrétaire général, M. Perny, missionnaire de Chine, le président Bonjean, Mgr Surat, archidiacre de Notre-Dame, M. Bayle, promoteur du diocèse, le banquier Jecker, M. Houillon, prêtre des missions étrangères. Les cris de fureur retentissent : Arrêtez! A bas les calotins! Qu'on les coupe en morceaux ici. — A bas! à bas!

« Les voitures vont très lentement pour faire durer plus longtemps les outrages.

« A leur arrivée à la Roquette, le directeur de la prison dit : « On pourra peut-être renvoyer quelques laïques, mais tous les prêtres y passeront. Il y a dix-huit siècles que ces gens-là nous embêtent. »

« Le 23, l'insurrection occupait encore le quartier du Luxembourg, dit M. B. d'Hauterive, mais elle perdait d'heure en heure du terrain. L'explosion de la poudrière de la rue de l'Ouest et l'incendie de plusieurs maisons au coin des rues Vavin et notre Dame-des-Champs, signalèrent la retraite des partisans de la Commune. Du pétrole avait été préparé dans les caves du palais du Sénat, quoiqu'il fût transformé en ambulance par les insurgés; mais les fédérés surpris par la troupe ne réalisèrent par leur sinistre projet. Ils se retirèrent du côté du Panthéon, dont les approches étaient défendues par de formidables barricades et par des canons braqués contre le palais de Marie de Médicis. »

L'armée du général Douay, chargée de l'attaque du centre, avait dès le 22 chassé les insurgés de la Muette, d'Auteuil et de Passy; le 23 elle s'était divisée en plusieurs colonnes, l'une avait uni ses efforts à ceux du général de Cissey contre le Champs de Mars.

L'autre s'était portée vers l'Arc-de-Triomphe, là elle se fractionna de nouveau, une partie descendit par l'avenue des Champs-Élysées et s'installa dans le palais de l'Industrie d'où son artillerie battit en brèche les barricades enlevées à l'entrée des rues Royale et Rivoli. L'autre colonne suivit les boulevards Friedland et Haussmann et atteignit le nouvel Opéra où elle attaqua, par la rue de la Paix, le quartier de la place Vendôme et prit en flanc les défenseurs des barricades de la rue de Rivoli et des Tuileries.

Les fédérés se vengèrent de leur défaite en incendiant le ministère des finances, les palais des Tuileries et du Palais-Royal.

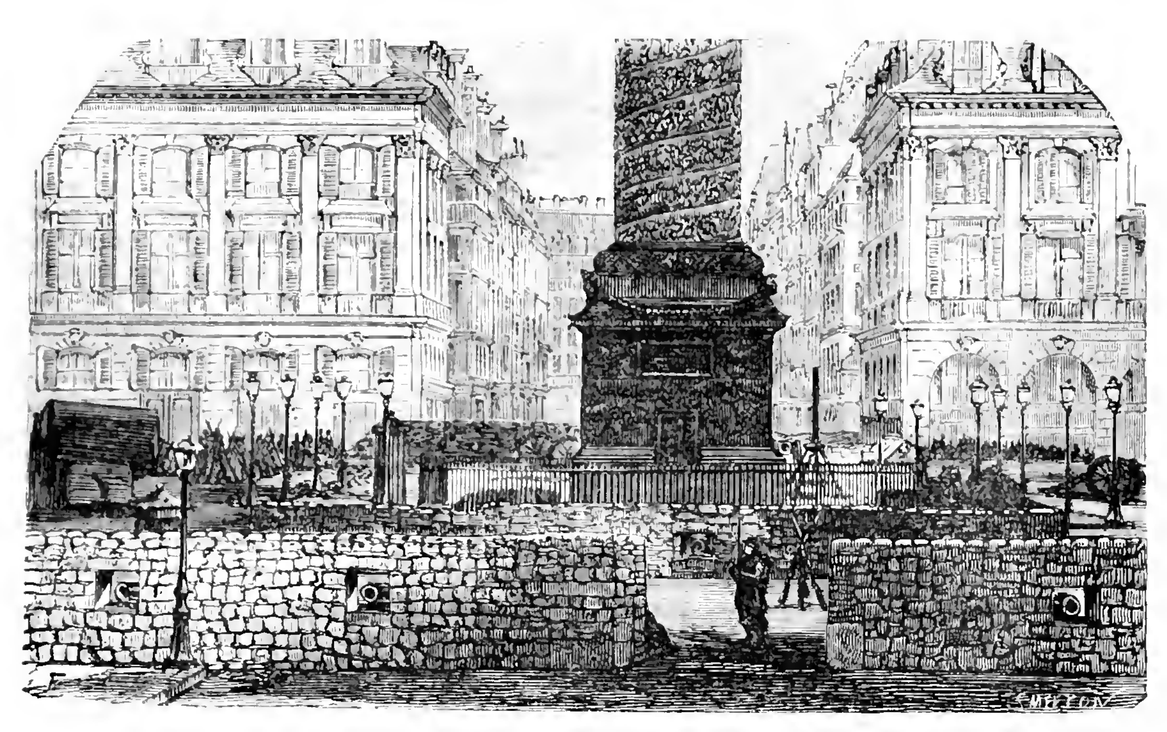
En même temps le Palais de justice, la préfecture de police, l'Hôtel de ville et plusieurs maisons du voisinage étaient brûlés par les insurgés qui battaient en retraite vers la place de la Bastille.

D'un autre côté les généraux Clinchant et Ladmirault occupèrent dans la matinée du 23 les Batignolles, le quartier des Martyrs et la gare du Nord.

« Les buttes Montmartre, protégées par l'avantage de la position et par une nombreuse artillerie, offriront sans doute une vive résistance. Le général Montaudon, venu par Clichy et Saint-Ouen prend à revers la montagne du côté du nord, monte par la rue du Ruisseau et surprend les fédérés tellement à l'improviste, qu'il n'est pas tiré un seul coup de fusil. Aussitôt l'artillerie tourne ses canons contre les buttes Chaumont et le Père-Lachaise où les fédérés ont de puissantes batteries. La prise de la porte Saint-Martin, d'où une mitrailleuse de la Commune balayait les boulevards jusqu'à la rue Richelieu, coûta la ruine du théâtre et d'une maison attenante, devenue la proie du pétrole. »

Le 24 mai est une date lugubre dans l'histoire de la Commune et elle suffit pour en rendre le souvenir exécrable, ce fut ce jour-là qu'on assassina les otages; nous empruntons le récit de ce crime à M. Maxime du Camp :

« Les fédérés du peloton amené par Genton s'étaient mêlés à ceux de Vérig. Un surveillant nommé Heurion s'approcha d'eux, et parlant à un



Vue de la barricade de la place Vendôme.

groupe de vengeurs de Flourens, il leur dit : — Prenez garde, ce sont des assassinats que vous allez commettre, vous les payerez plus tard. — L'un d'eux lui répondit : — Que voulez-vous? ce n'est pas amusant, mais nous avons fusillé ce matin à la préfecture de police, maintenant il faut fusiller ici; c'est l'ordre. — Henrion reprit : — C'est un crime. — Je ne sais pas, répliqua le vengeur, on nous a dit que c'étaient des représailles, parce que les Versaillais nous tuent nos hommes. — Henrion s'éloigna et rentra dans le vestibule, à côté du greffe, car il était de service. Genton revint au bout de trois quarts d'heure; il n'avait pas l'air content, il est probable que Ferré l'avait vertement réprimandé pour n'avoir pas procédé malgré la demi-opposition de François. Celui-ci, prenant l'ordre d'exécution, nominatif cette fois et approuvé, dit : — C'est en règle, — et « sonna au brigadier. » Ramain arriva bientôt; François lui remit la liste en lui disant : — Voilà des détenus qu'il faut faire descendre par le quartier de l'infirmerie. Ramain appela Henrion; celui-ci se présenta immédiatement, Ramain lui dit : — Allez ouvrir la grille de la quatrième section. — Henrion répondit : — Je vais chercher mes clés! — Ses clés, il les tenait à la main; il s'élança dehors, jeta les clés derrière un tas d'ordures et prit sa course comme un homme affolé. L'idée du massacre que l'on préparait lui causait une insurmontable horreur. D'une seule haleine, il courut jusqu'à la barrière de Vincennes, put passer grâce à un mensonge habile appuyé d'une pièce de 20 francs, se jeta à travers champs et arriva à Pantin couvert de sueur et de larmes. Des soldats bavarois le recueillirent; il ne cessait de sangloter en répétant : « Ils vont les tuer, ils vont les tuer! »

« Pendant que cet honnête homme fuyait la maison où s'amassaient les crimes, Ramain, furieux, appelait Henrion, qui ne répondait plus. Genton demandait si l'on se moquait de lui, François perdait contenance, et Mégy, glissant une cartouche dans son fusil, disait : Nous allons voir! — Ramain dit alors à François : — Faites monter le peloton au premier étage, je cours chercher mes clés au guichet central, je passerai par l'escalier de secours et j'ouvrirai par le couloir. — Lourdement les quarante hommes, ayant en tête François, Genton, Mégy, Benjamin Sicard et Vérig, gravirent l'escalier. Ramain enjamba la cour intérieure, pénétra dans le guichet central, enleva les clés accrochées à un clou, et donnant la liste des otages au surveillant Beaucé, il lui dit : — Allez faire l'appel; — puis lestement il monta les degrés de l'escalier, franchit tout le couloir de la quatrième section et ouvrit la grille.

« Le peloton se divisa en deux groupes à peu près égaux, de vingt hommes chacun; l'un resta massé devant la grille ouverte, l'autre traversa le couloir, longeant les cellules où les otages étaient enfermés, descendit l'escalier de secours et fit halte dans le jardin de l'infirmerie. « Nous enten-

dions les battements de notre cœur, nous a dit un des otages survivants. Le bruit des pas cadencés, le froissement des armes, ne leur laissaient guère de doute, et ils comprirent que l'heure du dénouement était venue. Qui allait mourir? Tous se préparèrent.

Ramain attendait le surveillant Beaucé, auquel il avait remis la liste; ne le voyant pas venir, il descendit le petit escalier pour aller le chercher au guichet central. Beaucé s'était disposé à obéir, croyant accomplir une formalité sans importance; mais au moment où il se rendait à la quatrième section pour y appeler les six détenus désignés, il se croisa avec le détachement du peloton d'exécution, qui attendait dans le quartier de l'infirmerie : il devina ce qu'on allait faire; il s'affaissa sur lui-même, collé contre la muraille, sur la première marche de l'escalier, et se sentit incapable de faire un pas de plus. De tout son cœur, il répudiait l'horrible besogne à laquelle on voulait le condamner. Ramain accourut : « Allons, Beaucé, arrivez donc! » Beaucé, tremblant, répondit :

« Je ne peux pas, non, je ne pourrai jamais! » Ramain lui arracha des mains la liste et la clef qui ouvrait les cellules, et lui dit avec mépris : « Imbécile, tu n'entends rien aux révolutions. » Beaucé se sauva et courut s'enfermer dans le guichet central. Ramain remonta; tous les otages avaient mis l'œil au petit judas de leur porte, et tâchaient de voir ce qui se passait dans le corridor. Ramain appela : « Darboy! » et se dirigea vers la cellule n° 1. A l'autre extrémité du couloir, il entendit une voix très calme qui répondait : « Présent! » On alla ouvrir le cabanon n° 23, et l'archevêque sortit; on le conduisit au milieu de la section, à un endroit plus large qui forme une sorte de palier. On appela : « Bonjean! » Le président répondit : « Me voilà, je prends mon paletot. » Ramain le saisit par le bras, le fit sortir en lui disant : « Ça n'est pas la peine, vous êtes bien comme cela! » On appela : « Deguerry! » Nulle voix se fit entendre; on répéta le nom, et, après quelques instants, le curé de la Madeleine vint se placer à côté de M. Bonjean. Les pères Clerc, Allard, Ducoudray, répondirent immédiatement et furent réunis à leurs compagnons. Ramain dit : « Le compte y est! »

François compta les victimes et approuva d'un geste de la tête. Le peloton qui était resté devant la grille d'entrée s'ébranla et s'avança vers les otages, à la tête desquels le brigadier Ramain s'était placé pour indiquer la route à suivre. Deux surveillants, appuyés contre le mur, plus pâles que des morts, baissaient la tête et détournaient les yeux.

En passant près d'eux, le président Bonjean dit à très haute voix : « O ma femme bien aimée! ô mes enfants chéris! » Était-ce donc un de ces mouvements de faiblesse compatible aux cœurs les plus vaillants? Non; cet homme incomparable fut absolument héroïque jusqu'au bout; mais il espérait que ses paroles seraient répétées, parviendraient à ceux qu'il aimait et leur prouveraient que sa dernière pensée avait été pour eux.

Sous la conduite de Ramain, le lugubre cortège descendit le petit escalier, et, parvenu dans la galerie qui côtoie les cellules des condamnés à mort, trouva le premier détachement des fédérés. Là, on s'arrêta pendant quelques instants. Mégy, montrant le petit jardin, disait : « Nous serons très bien ici. » Vérig insistait afin que l'on allât plus loin, et, comme pour trouver un auxiliaire à son opinion, cherchait François des yeux; François n'avait pas suivi les otages, il était retourné au greffe. On agita devant ces malheureux la question de savoir si on les fusillerait là ou ailleurs. Ils avaient profité de cette discussion pour s'agenouiller les uns près des autres et faire une prière en commun. Cela fit rire quelques fédérés, qui les insultèrent grossièrement. Un sous-officier intervint : « Laissez ces gens tranquilles, nous ne savons pas ce qui peut nous arriver demain! »

« Pendant ce temps, Vérig, Genton et Mégy étaient enfin tombés d'accord : là on serait trop en vue. Ramain ouvrit la porte de secours donnant sur le premier chemin de ronde. L'archevêque passa le premier, descendit rapidement les cinq marches et se retourna; lorsque ses compagnons de martyre furent tous sur les degrés, il leva la main droite, les trois premiers doigts étendus, et il prononça la formule de l'absolution : *Ego vos absolvo ab omnibus censuris et peccatis.* Puis, s'approchant de M. Bonjean, qui marchait avec beaucoup de peine, pour les causes que nous avons dites, il lui offrit son bras. Toujours précédé par Ramain, entouré, derrière et sur les flancs, par les fédérés, le cortège prit à droite, puis encore à droite, et s'engagea dans le long premier chemin de ronde qui aboutit près de la première cour de la prison. En tête, un peu en avant des autres, marchait l'abbé Allard, agitant les mains au-dessus de son front. Un témoin, parlant de lui, a dit un mot d'une atroce naïveté : « Il allait vite, gesticulait et *fredonnait* quelque chose. » Ce quelque chose était la prière des agonisants que le malheureux murmurait à demi-voix. Tous les autres restaient silencieux.

« On arriva à cette grille qu'on appelle « la grille des morts » et qui clôt le premier chemin de ronde; elle était fermée. Ramain, qui était fort troublé, malgré qu'il en eût, cherchait vainement la clé au milieu du trousseau qu'il portait. A ce moment, Mgr Darboy, moins peut-être pour sauver sa vie que pour leur épargner un crime, essaya de discuter avec ses bourreaux. « — J'ai toujours aimé le peuple, j'ai toujours aimé la liberté, — disait-il. Un fédéré lui répondit : — Ta liberté n'est pas la nôtre, tu nous embêtes! »

« L'archevêque se tut et attendit patiemment que Ramain eût ouvert la grille. L'abbé Allard se retourna, regarda vers la fenêtre de la troisième section et put apercevoir quelques détenus qui les contemplaient en pleurant. On tourna à gauche, puis tout de suite encore à gauche, et l'on entra dans le second chemin de ronde dont la haute muraille noire semblait en deuil. Au fond s'élevait le mur qui sépare la prison des terrains adjacents à la rue de la Folie-Regnault. C'était l'endroit que François et Vérig étaient venus reconnaître ensemble dans la journée du 22. Il était très bien choisi et fermé à tous les regards; c'était une sorte de basse-fosse en plein air, propre aux guet-apens et aux assassinats.

« Ramain s'en était allé. Les victimes et les bourreaux restaient seuls en présence, sans témoin, qui plus tard pût parler à l'histoire. Les otages furent disposés dans l'ordre hiérarchique qui avait présidé à leur classement en cellules. On les rangea contre le mur, à droite, faisant face au peloton d'exécution, Mgr Darboy le premier, puis le président Bonjean, l'abbé Deguerry, le père Ducoudray, le père Clerc, tous deux de la compagnie de Jésus, et enfin l'abbé Allard, l'aumônier des ambulances, qui, pendant le siége et lors des premiers combats de la Commune, avait été si secourable aux blessés. Le peloton s'était arrêté à trente pas de ces six hommes restés debout et résignés. Ce fut Genton qui commanda le feu; on entendit deux feux de peloton successifs et quelques coups de fusil isolés. Il était alors huit heures moins un quart du soir. Dans cette exécution, sans prétexte comme sans excuses, et qui n'est qu'un multiple assassinat, Genton, président de la cour martiale, représentait la justice comme la Commune la comprenait; Benjamin Sicard représentait la sûreté générale, c'est-à-dire la police telle que Théophile Ferré la pratiquait; Vérig représentait l'armée de la guerre civile: Mégy, acteur volontaire dans cette œuvre sans nom, représentait la haine sociale et les desseins qu'el e poursuit.

« On dit que chacun des misérables qui avaient fait partie du peloton d'exécution reçut une haute paye de 50 francs. Le fait est possible, et nous ne l'infirmons pas, quoique nous n'en ayons aucune preuve positive. Il est dans la tradition terroriste; aux massacres des prisons, en septembre 1792, « les travailleurs », comme on les appela, touchèrent chacun un écu de six livres pour dédommagement de la perte de leur journée. Parlant de ces massacres, Robert Lindet a dit : « C'est l'application impartiale des principes du droit naturel. » Peut-être eût-il répété cette néfaste parole s'il eût compté les gens de bien étendus sans vie dans le chemin de ronde de la Grande-Roquette.

« Lorsque le peloton sortit sur la place qui s'étend devant le dépôt des condamnés, la foule félicita les fédérés : « A la bonne heure, citoyens, c'est là de la bonne besogne! » Vérig, plus agité que jamais, montrait orgueilleusement son pistolet d'arçon et disait : « C'est avec cela que j'ai achevé le fameux archevêque, je lui ai cassé la gueule. » Il se vantait : le procès-verbal d'autopsie démontre que Mgr Darboy ne reçut pas « le coup de grâce. » Il n'en fut pas de même de M. Bonjean : dix-neuf balles l'atteignirent sans le tuer, sans même lui faire des blessures immédiatement mortelles; un coup de pistolet tiré en avant de l'oreille gauche mit fin à son martyre. »

Lorsque les cadavres furent dépouillés, on rédigea ce procès-verbal :

« *Comité de sûreté générale.*

« Aujourd'hui, 24 mai 1871, à 8 heures du soir, les nommés Darboy (Georges), Bonjean (Louis-Bernard), Ducoudray (Léon), Allard (Michel), Clerc (Alexis) et Deguerry (Gaspard), ont été exécutés à la prison de la Grande-Roquette. »

Puis le cachet portant ces mots : « Commune de Paris, cabinet du chef, — sûreté générale — police municipale. »

Que de crimes se succédèrent dans la journée du 25; ce jour-là la Commune aux abois s'agitait encore et ne vivait plus; mais les derniers spasmes de son agonie devaient être terribles : on continua le massacre des otages, le premier qu'on assassina fut le banquier Jecker, puis les dominicains que l'assassin Serizier avait arrêtés le 19 mai à l'école Albert le Grand et qu'il avait fait incarcérer au fort de Bicêtre.

Le 25 mai, alors que la garnison se hâtait d'évacuer le fort, un officier vint dire aux dominicains : vous êtes libres, mais il faut nous suivre aux Gobelins.

A travers les huées, les injures, les imprécations de la foule, ils arrivèrent place d'Italie ; on les fit entrer dans la mairie du XIII[e] arrondissement.

Puis on les conduisit presque au pas de course, avenue d'Italie, n° 38, à la geôle disciplinaire du secteur; lorsqu'embarrassés dans les plis de leurs vêtements, ils ne marchaient pas assez vite, on leur donnait des coups de crosse en disant, par allusion à leur costume noir et blanc : « Hue donc, la pie! » Ils furent écroués dans la prison dans laquelle on vint les chercher pour faire des barricades et le gardien Bertrand exigea ce reçu du gardien en chef qui était venu les chercher.

« Je soussigné, délégué comme gardien chef par le colonel Serizier à la maison disciplinaire de la 13[e] légion, prends sur moi responsabilité d'envoyer, pour travailler aux barricades,

d'après les ordres que j'en ai reçus les vingt prisonniers écroués sous les numéros 98 à 116 :

« Boin.

« Paris, 25 mai 1871. »

Le procureur des dominicains, le P. Cotrault, refusa de travailler aux barricades et offrit d'aller chercher les blessés et de les soigner; on les réintégra dans la prison, mais ce ne fut pas pour longtemps, bientôt le gardien Boin, ouvrant la porte de la chambrée, cria :

— Allons! les calotins, arrivez, et sauvez-vous, il n'est que temps.

Les dominicains se levèrent; un d'eux, se tournant vers les autres détenus, leur dit :

— Priez pour nous!

Ils s'assemblèrent près de l'issue donnant sur l'avenue d'Italie.

— Sortez l'un après l'autre!

Le premier qui s'avança fut le père Cotrault; il n'avait pas fait trois pas qu'il était frappé d'une balle; il leva les bras vers le ciel, dit : — Est-il possible? — et tomba.

Le père Captier se tourna vers ses compagnons, et d'une voix très douce, mais très ferme :

— Allons, mes enfants! pour le bon Dieu!

Tous à la suite s'élancèrent en courant à travers la fusillade.

En un instant, douze cadavres restent étendus sur la chaussée exposés aux plus odieux outrages d'une populace accourue de toutes parts.

« Un témoin raconte, ajoute M. Claretie, que, regardant dans la rue quelques instants après, il vit un dominicain dont la tête était légèrement soulevée et qui respirait encore. Un garde national s'était approché à quelques mètres et l'avait mis en joue. Un capitaine adjudant-major du 184e bataillon, lui arrache le fusil des mains pour tirer lui-même sur le blessé. D'autres gardes vinrent à l'aide et une trentaine de coups de fusil furent tirés sur le cadavre. »

Du haut des buttes Chaumont et du Père-Lachaise, les batteries des insurgés, sous prétexte de riposter à celles de Montmartre ou de déloger les Versaillais de leurs principales positions, lançaient des bombes et des obus à toute volée et au hasard sur les divers quartiers. Le 25 et le 26 une trentaine de leurs projectiles avaient malgré la distance atteint le Panthéon et trois étaient tombés sur la bibliothèque de Sainte-Geneviève; ler docks de la Villette étaient incendiés par les pétroleuses.

Le 26, 60 fédérés de divers bataillons conduits par un de leurs officiers, arrivèrent à la Roquette avec un ordre signé Th. Ferré, enjoignant de remettre cinquante otages et autant d'autres que le peloton pourrait en conduire.

Les prisonniers s'étaient mutuellement préparés à mourir; à l'appel de leurs noms ils se rangèrent docilement à la voix du gardien chef.

L'un d'eux le père de Bengy, entendit prononcer un nom qu'on estropiait mais, qui ressemblait au sien; il s'approcha de la liste et lut — de Bengy, c'est moi, dit-il.

Et il alla se placer à côté des autres victimes.

Le père Guérin s'approcha de M. Chevriaux, proviseur du lycée de Vanves, et lui dit :

— Vous avez une femme, un enfant, ce sont des liens par trop douloureux à briser, laissez-moi vous sauver; on ne vérifie pas notre identité. Je suis vêtu comme vous en laïque, ma vie est vouée au martyre, elle aura été utile si elle conserve la vôtre. Laissez-moi répondre pour vous.

M. Chevriaux refusa ce dévouement.

Tous deux furent récompensés de leur noble conduite, ils échappèrent l'un et l'autre à la mort.

Cinquante de ces infortunés se placèrent d'eux-mêmes au milieu de deux rangs formés par le peloton de fédérés.

On les conduisit rue Haxo.

Ce fut une femme qui commença la tuerie.

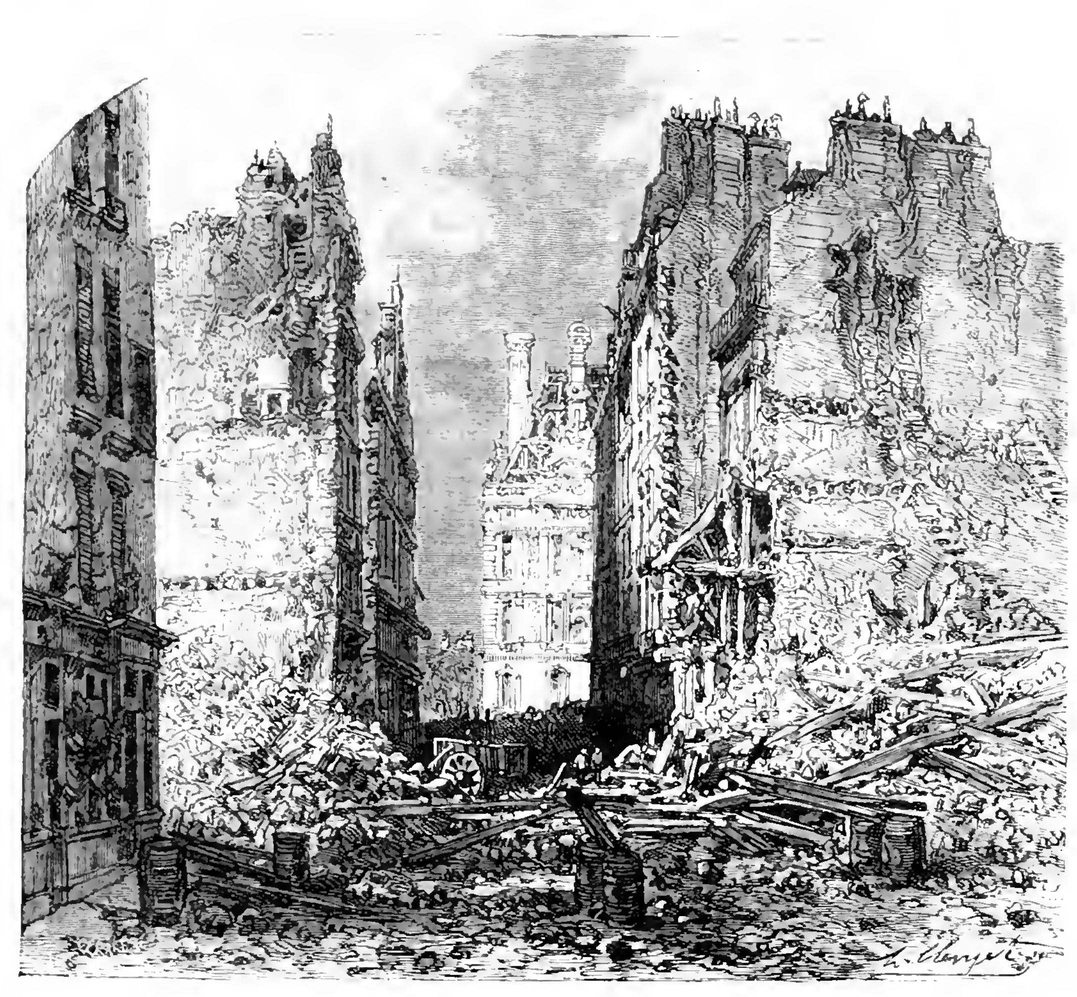
Il y eut cinq décharges successives, mais toutes mal nourries ; les uns tiraient avec des revolvers d'autres avec des fusils.

« Cette hideuse tuerie, dit M. Claretie dans son *Histoire de la Révolution de* 1870-1871, dura un quart d'heure. Un seul fait de révolte, mais de révolte sublime, a été révélé par l'instruction. Des témoins ont rapporté qu'au moment où un jeune homme dans toute la force de l'âge, le maréchal de logis Geanty, de la garde de Paris, présentait sa poitrine au fusil d'un marin fédéré qui le visait, un vieux prêtre ne put contenir son indignation; il repoussa l'assassin et se plaça devant la victime. Cet admirable dévouement ne produisit qu'un redoublement de fureur et la foule s'acharna sur le corps du pauvre et bon vieux prêtre. Quand le dernier otage fut tombé, la foule fit encore pleuvoir une grêle de balles sur les 47 cadavres. Ce ne fut pas tout : après les feux d'ensemble, on vit trois officiers et deux fédérés, plus une femme marcher en trépignant sur ces corps palpitants d'où le sang jaillissait encore. L'une de ces furies, la cantinière Marie, s'écriait « Je lui ai f... ma main dans la gueule pour lui arracher la langue ». Quand ces misérables croyaient apercevoir une suprême convulsion, ils frappaient à coups de revolver ou à coups de sabre.

« Le lendemain du massacre, des hommes armés de couteaux de boucherie, ont ouvert en les lacérant, les vêtements des victimes pour les dépouiller de ce qu'elles pouvaient avoir gardé sur elles; après quoi ces hommes ont jeté tous les cadavres dans un souterrain se trouvant au-dessous du lieu même du massacre.

« C'est de là que ces cadavres ont été retirés le 29, et qu'on en a constaté 47. L'un d'eux portait les traces de 67 coups de feu à lui seul. »

D'autres encore furent massacrés et si le mis-



Rue du Bac, coin de la rue de Lille, après l'incendie de 1871.

sionnaire Perny, témoin de ces carnages, put dire que jamais chez les sauvages il n'avait vu déchaînement pareil de furie, le citoyen Clémenceau, parlant de la foule qui entourait Clément Thomas lorsqu'on l'assassina, dit qu'on l'eût prise pour une meute de fous agités.

Les buttes Chaumont tombèrent au pouvoir du général Ladmirault, dans la soirée du 27, après que la forte barricade armée d'artillerie qui se trouvait au rond-point du boulevard de la Villette était déjà prise.

Il ne restait plus à réduire que le Père-Lachaise et les quartiers Ménilmontant et Popincourt. Dans le cimetière s'étaient retranchés les derniers défenseurs de la Commune.

La lutte qui se livra là fut épique. Ce champ d'asile, cette dernière demeure des morts servant de champ de bataille où des deux côtés on se poursuivait avec fureur, était horrible et impie.

« Sous la pluie, on se battit à l'arme blanche à travers les tombes. Les fusiliers marins poursuivaient dans les caveaux les communalistes qui avaient encloué leurs canons. On voyait deux jours après encore, sur les caveaux de pierre des traces de mains noires de poudre essuyées là, et parmi les fosses mortuaires, des tas d'armes brisées et de bouteilles vides. Ces combats corps à corps dans ce cimetière, ces égorgements auprès des morts, cette furie dans la ville morte sont un des épisodes les plus étranges de cette formidable semaine.

Ceux des insurgés qui s'échappèrent pendant la nuit qui suivit ce dernier combat en escaladant les murs du côté de Charonne se réfugièrent dans les carrières d'Amérique où quelques-uns se tuèrent eux-mêmes du désespoir d'être vaincus.

Le dimanche 28, des groupes d'insurgés occupaient encore le quartier Ménilmontant; mais sans artillerie ils ne pouvaient tenir longtemps,

et dans le milieu de la journée les derniers coups de fusil furent échangés.

Dans la soirée et le lendemain quelques forcenés, ivres de rage, tentèrent encore d'assassiner quelques sentinelles, mais c'étaient les dernières convulsions du monstre.

Et les Parisiens, délivrés enfin du règne sanglant de la Commune, purent lire cette courte proclamation :

« Habitants de Paris,

« L'armée de la France est venue vous sauver. Paris est délivré. — Nos soldats ont enlevé à quatre heures les dernières positions occupées par les insurgés.

« Aujourd'hui la lutte est terminée ; l'ordre, le travail et la sécurité vont renaître.

« *Le Maréchal de France commandant en chef,*

« de Mac-Mahon, duc de Magenta.

« Au quartier général, le 28 mai 1871. »

M. Arthur de Grandeffe a, dans son livre : *Mobiles et volontaires de la Seine*, tracé un curieux tableau de ce qu'était le quartier de Belleville au moment de la reprise de Paris :

« Des rues sales et remplies de débris d'armes et d'effets; quelques corps gisant à terre et qui furent enterrés une fois les premières précautions de surveillance prises ; des devantures de boutiques brisées par les balles, les obus ou les crosses de fusil ; des monceaux d'armes accumulées sur la place de la Mairie ; la cour de cette mairie, transformée en préau, où l'on réunissait de nombreux prisonniers , des visites domiciliaires amenant à chaque instant la découverte de quelques fédérés soigneusement cachés, l'animation des jours de paix se faisant déjà remarquer dans les rues, les femmes et les filles échangeant des coups d'œil ou des mots au passage, avec le troupier naturellement galant, ce dernier occupé à nettoyer ses armes, au besoin sa personne, et à faire la cuisine entre deux briques qu'enjambaient les passants; les boutiques se rouvrant et les boutiquiers profitant du séjour des soldats pour faire quelques affaires ; des militaires se promenant en armes dans les rues, d'autres attablés chez les marchands de vin ; des officiers supérieurs circulant à cheval et salués par les sentinelles qui gardaient les faisceaux formés sur les trottoirs , telle était à peu près la physionomie de la grande rue de Belleville. »

On évalue à 234 le nombre total des propriétés détruites par la Commune pendant ses 73 jours de durée.

Nous devons ajouter que les partisans de la Commune ont vivement depuis protesté contre les rigueurs déployées contre eux après la bataille, et ils ont trouvé, eux qui n'avaient pas craint de voler, de piller, d'incendier Paris, de tuer des soldats coupables de faire leur devoir, de massacrer des otages, qu'on avait manqué de générosité envers eux en fusillant tous ceux qu'on put atteindre dans le premier moment.

Nous avons déjà fait plusieurs emprunts à l'auteur de l'*Histoire de la Révolution*, nous allons une dernière fois l'interroger à ce propos.

« La Seine, dit-il, charriait depuis quelques jours des cadavres, et les rues de Paris n'étaient qu'un charnier.

« Comment veut-on ne point maudire les chefs qui avaient poussé le peuple à ces massacres, à ces égorgements? Les incendies allumés partout, la surexcitation de la lutte, l'atmosphère chargée de salpêtre, de soufre, tout exaspérait les soldats, qui dans leur colère, fusillaient les insurgés pris les armes à la main. Il y eut des erreurs effroyables. C'est ainsi qu'on arrêta sur le territoire de Grenelle un homme qu'on disait être Billioray, le joueur de vielle (Billioray était peintre, non joueur de vielle). Le malheureux se défendait, crispé, roulé à terre, demandant grâce. On le fusilla sur place. Ce n'était pas Billioray. Près de Saint-Germain l'Auxerrois un malheureux fut mis à mort, qu'on disait être Jules Vallès. Ce n'était pas lui. D'ailleurs, cette fièvre de massacre à laquelle applaudissait la foule, la grande criminelle anonyme, devait multiplier les exécutions.

« Bergeret, dans son journal, affirme qu'on avait, rue de la Banque, du sang jusqu'à la cheville. L'assertion (est-il besoin de le dire?) est fausse Ces exécutions sont horribles à coup sûr, mais la frénésie de la lutte explique ces déchaînements de la brute humaine. Les fédérés combattaient avec une rage qui excitait la fureur de l'adversaire. Ils pendirent, route d'Italie, des soldats du 113e. A la butte aux Cailles, ils assassinèrent un pharmacien dont le cadavre demeura pendu aux barreaux de son balcon. Un autre pharmacien, M. Koch, fut égorgé, rue de Richelieu, devant sa femme, parce qu'il dit ces simples mots à un enfant qui construisait une barricade, « au moins, toi, ne t'en mêle pas. » La raison perd pied dans ces orgies de meurtre. A la caserne Dupleix, un vieillard disait aux soldats qui l'allaient fusiller : « Vous pouvez bien me tuer, j'ai tué mon fils qui était un Versaillais comme vous. » Rue de Lille, pendant que les maisons brûlaient, une femme demande à être exécutée avec son enfant : « Tuez tout cela. c'est la même chair. » Une autre s'écrie : « Vous me tuez, que m'importe. *Paris brûle.* » A côté de ces fureurs des traits d'héroïsme ; on recherche un insurgé, L..., un typographe. Son beau-père répond aux soldats : « Vous demandez L..., c'est moi. » Et il meurt.

« La ruine de Paris, le meurtre de plusieurs officiers (le commandant Sigoyer, des chasseurs

à pied, fut égorgé place de la Bastille), la continuité de la bataille ne laissaient pas le sang-froid aux soldats. Ils sauvèrent ainsi, en emportant les positions avec une vivacité superbe, la plus grande partie de Paris. »

Razoua, réfugié en Suisse, écrivit dans l'*Émancipation de Toulouse :*

« Je ne reviens pas sur la fin lamentable de la Commune, je lis dans un journal que l'*Émancipation* est poursuivie pour avoir dit « que l'armée de Versailles avait assassiné à outrance dans les rues de Paris. » Il faut être impudent comme un procureur, et avoir affaire aux gredins échappés des commissions mixtes de l'empire, pour nier ce dont une population tout entière a été pendant huit jours le témoin et que certes l'armée elle-même ne démentirait pas. La Saint-Barthélemy, juin, décembre, ne sont rien à côté de ces hideuses journées. De ce charnier humain se dégagera une telle nausée sanglante que les misérables qui y ont trempé seront cloués au pilori de l'histoire. Dites, dites bien haut qu'on a éventré des femmes, fusillé des enfants de huit ans, assommé à coups de crosse des vieillards infirmes, la France et Paris vous entendront. Des preuves? Toute la population de Paris en a les mains pleines. Je ne sais par quel miracle j'ai échappé à ces Peaux-Rouges. »

M. Razoua y avait échappé en traversant Versailles déguisé en cocher et conduisant sous la livrée la voiture d'un ami.

A ceci M. Claretie répond très justement :

« Toute la population de Paris a les mains pleines de preuve », dit l'ancien commandant de l'École militaire. Mais elle sait aussi que l'armée qui l'affranchit, sauva la patrie en sauvant Paris. Il est trop facile aux réfugiés d'accuser le pouvoir de Versailles pour excuser les atrocités de la Commune. On parle de la légende des pétroleuses. Je vais peindre une légende bien autrement dangereuse, la légende des martyrs de mai, et par ceux-là, je n'entends pas les pauvres diables courageux qui ont cru naïvement combattre pour le droit, mais les forcenés et les habiles qui ont poussé la masse au combat et ont prudemment quitté la partie lorsqu'elle fut perdue, laissant au peuple le soin de payer, et de payer cher, de son sang, de ses cadavres, les fureurs, les folies et les mépris des hommes de la Commune.

« C'est la légende des Rigault et des Ferré qu'on essaye d'établir. Celle-là je la combats avec colère. L'esprit de parti ne doit pas étouffer l'esprit de justice. Ces gens sinistres n'ont rien de commun avec la République et leurs premières victimes seraient encore des républicains. Je les hais parce que j'aime le droit, la liberté de l'individu, tout ce qu'ils ont foulé aux pieds. Leur rage aurait souillé la République, si la république n'était indépendante et pure de leurs crimes. »

Nous croyons la cause entendue et jugée.

Voici le tableau des immeubles détruits que publia le *Moniteur universel :*

Colonne de la place Vendôme.	1
Rue Boissy d'Anglas (maison) n° 31.	1
Rue du faubourg Saint-Honoré n°s 1, 2, 3 .	3
Rue Royale n°s 15, 17, 19, 21, 23, 16	6
Rue Saint-Honoré n°s 422-424.	2
Ministère des finances.	1
Les Tuileries	1
Pavillon de la bibliothèque du Louvre . . .	1
Palais-Royal	1
Rue de Rivoli n°s 33, 35, 37, 39, 79, 91, 93, 80, 82, 84, 86, 98, 100	13
Place du Louvre n° 1	1
Rue du Louvre n°s 6, 8	2
Boulevard Sébastopol n°s 9, 11, 13	3
Rue Saint-Martin n°s 8, 10, 12, 16, 18	5
Rue Saint-Bon n°s 1, 3	2
Rue de la Tâcherie n°s 2, 4, 5, 7, 8, 10 . . .	6
Rue de la Coutellerie n°s 2, 3, 5.	3
Avenue Victoria n°s 2, 4, 6, 3, 5	5
Théâtre Lyrique	1
Quai de Gèvres ou Lepelletier n°s 9, 4, 6 . .	3
Place de l'Hôtel-de-Ville.	3
Hôtel de ville	1
Mairie du IVe arr. rue Vieille du Temple . .	1
Rue Saint-Antoine n°s 212, 214, 218.	3
Eglise Saint-Eustache (ce ne fut qu'un commencement d'exécution)	1
Palais de justice.	1
Nouvelle préfecture de police.	1
Ancienne préfecture de police.	1
Quai Voltaire n° 13.	1
Rue de Lille n°s 48, 50, 52, 27, 37, 39, 41, 43, 45, 49, 51, 53, 55, 61, 63, 65, 67, 69, 71, 81, 83, 85.	22
Caisse des dépôts et consignations.	1
Partie de la caserne du quai d'Orsay. . . .	1
Conseil d'État.	1
Légion d'honneur.	1
Rue du Bac, n°s 5, 7, 9, 11, 13, 4, 6.	7
Rue de Grenelle, n° 1.	1
Carrefour de la Croix-Rouge, rue de Sèvres n° 2.	1
Gare Montparnasse, très endommagée. . . .	1
Boulevard Montparnasse, n° 25.	1
Avenue Rapp, cartoucherie.	1
Rue Vavin, n°s 1, 2, 18, 20, 54.	5
Rue Notre-Dame-des-Champs, 52, 54. . . .	2
Rue Bréa, n° 1.	1
Rue Delambe, n°s 2 et 4.	2
Rue d'Enfer, maison du *Bon-Pasteur*. . . .	1
Les Gobelins, en partie.	1
Gare d'Orléans, en partie.	1
Port de Bercy, n°s 10, 12, 13.	3
Mairie et église de Bercy.	2
Place de la Bastille, n°s 11, 6, 8, 10, 12, 14.	6
Direction d'artillerie, rue de la Cerisaie. . .	1
A reporter.	137

Report.	137
Direction d'artillerie, place de l'Arsenal. . .	1
Grenier d'abondance, boulevard Bourdon. .	1
Boulevard Contrescarpe, nos 2, 42.	2
Place Mazas, 2.	1
Quai de la Rapée, nos 81, 88, 90, 96, 100, 102.	6
Rue Lacuée, nos 2, 4, 6.	3
Rue Traversière, n° 1.	1
Boulevard Mazas, nos 1, 4, 5, 14, gare. . . .	5
Rue des Terres-Fortes, nos 15, 17.	2
Rue de Lyon, nos 45, 47.	2
Rue de Charenton, 1, 4.	2
Rue du faubourg Saint-Antoine, n° 2. . . .	1
Rue de la Roquette, nos 1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 23, 18, 20, 22, 24.	14
Boulevard Beaumarchais, nos 1, 2, 3.	3
Boulevard Richard-Lenoir, n° 20.	1
Rue Sedaine, n° 1.	1
Rue d'Aval, nos 8, 9.	2
Boulevard du Temple, nos 52, 54.	2
Place du Château-d'Eau, nos 7, 9, 13, 15. .	4
Boulevard des Amandiers, nos 2, 4, 6, et magasins réunis.	4
Boulevard Voltaire, nos 2, 4, 20, 22, 60, 1, 3, 5, 25.	9
Place Voltaire, nos 7, 9.	2
Rue de la Folie-Méricourt, n° 115.	1
Quai de Valmy, nos 25, 27, 29.	3
Rue du Château-d'Eau, n° 5.	1
Rue de Bondy, nos 15, 17, 19, 21, 8, 32. . .	6
Théâtre de la Porte-St-Martin, nos 16, 18, 20.	3
Villette, rue de Flandre, n° 1, Cadran bleu.	1
Docks de la Villette.	1
Grenier d'abondance, rue de Crimée.	1
Grenier d'abondance, quai de la Loire. . . .	1
Rue Curial, atelier des petites voitures. . .	1
Rue de Crimée, nos 155, 156, 158.	3
Quai de la Loire, n° 84, 86.	2
Rue Vera-Cruz, grand café Oriental.	1
Cours de Vincennes, angle du boul. Picpus.	1
Rue de Douai, 62, maison des Dames de Picpus.	1
Place Saint-Georges, hôtel Thiers.	1
Total.	234

Ces 234 monuments, bâtiments, maisons d'habitation ne furent pas tous complètement détruits, mais quelques-uns, tels que le palais des Tuileries, de l'hôtel de ville, du Conseil d'Etat, de la Légion d'honneur, l'hôtel de la Caisse des dépôts et consignations, du ministère des Finances, l'église et la mairie de Bercy, les théâtres Lyriques, de la Porte-Saint-Martin, des Délassements-Comiques, l'Arsenal, les greniers d'abondance du boulevard Bourdon et de la rue de Crimée, les docks de la Villette, le couvent du Bon-Pasteur et nombre de maisons particulières furent la proie des flammes, et il n'en resta que les ruines qu'il serait bien temps de faire complètement disparaître.

Le pavillon du Louvre, où se trouvait la bibliothèque du Louvre, fut complètement incendié, et s'il est toujours possible avec des pierres et du plâtre, de reconstruire un bâtiment, on ne peut malheureusement pas remplacer les objets d'arts, les manuscrits, les livres dévorés par le feu; 80,000 volumes dont se composait cette bibliothèque, furent détruits, des tableaux, des statues furent endommagés, au Palais de justice, 20,000 volumes sur 30,000 furent aussi consumés; la bibliothèque du parquet, les livres qui se trouvaient dans la salle de conseil de la Chambre civile, les livres légués au palais par le procureur général Dupin, environ 30,000 volumes en tout furent brûlés, ainsi que les minutes des arrêts des requêtes, depuis 1791 jusqu'à 1861, les minutes des arrêts de la Chambre civile de 1791 à 1802, et les minutes des arrêts de la Chambre criminelle de 1791 à 1846.

A l'annexe de l'Hôtel de ville, les registres de l'état civil furent anéantis.

Aux Gobelins, de splendides tapisseries qui figuraient dans les salles d'exposition de la manufacture furent brûlées, et l'on sait combien ces superbes productions de l'art français étaient appréciées, non seulement en France, mais dans le monde entier.

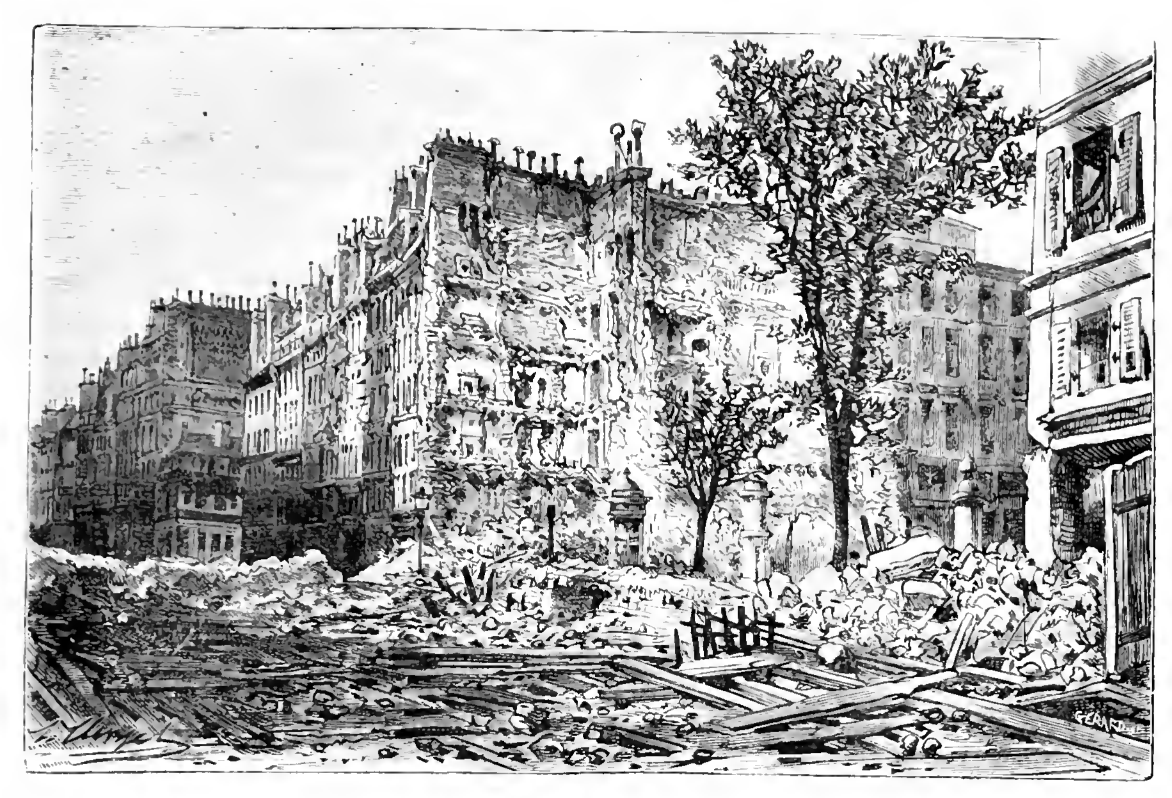
A l'Observatoire, le cercle méridien n° 2, de Rigaud, l'instrument le plus parfait, le mieux étudié que cet établissement scientifique possédât, et qui avait été soigneusement mis à l'abri des obus prussiens fut détruit par des Vandales de Paris.

« Nous ne possédons aucun instrument qui lu soit comparable », dit M. Yvon de Villarceau parlant à l'académie des sciences, au nom de M. Delaunay directeur de l'Observatoire.

Mais nous n'en finirions pas, s'il fallait noter tous les objets précieux qui furent brûlés, brisés, volés, pendant ces tristes jours de guerre civile!

On évalue à 867,500,000 francs les pertes que la Commune fit subir; le chiffre de celles résultant des incendies et des démolitions est de 114 millions ainsi répartis :

Palais des Tuileries. . .	35,000,000 fr.
Palais-Royal.	5,000,000
Louvre.	2,000,000
Ministère des finances. .	15,000,000
Palais de justice.	5,000,000
Préfecture de police. . .	3,000,000
Conciergerie.	4,000,000
Conseil d'État	11,000,000
Légion d'honneur	2,000,000
Colonne Vendôme. . . .	1,000,000
Gobelins.	2,000,000
Dépôts et consignations.	5,000,000
Arsenal.	2,000,000
Grenier d'abondance. . .	7,000,000
A reporter. . .	99,000,000 fr.



La rue Royale après l'incendie (1871).

Report. . .	99,000,000 fr.
Caisse de Poissy.	3,000,000
Assistance publique. . .	3,000,000
Entrepôts de la Villette.	8,000,000
Maison de M. Thiers. . .	1,000,000
Total.	114,000,000 fr.

Naturellement le premier devoir qui incombait à tous après les tristes journées de mai, c'était l'enterrement des victimes de la guerre civile, ce qui fut fait, dès le 1er juin. La liberté d'entrée et de sortie était rétablie à Paris, et le 5, MM. Lambrecht, Victor Lefranc, et le général de Cissey, étaient nommés ministres de l'intérieur, du commerce et de la guerre et M. Léon Say était nommé préfet de la Seine.

Le 6, l'Assemblée nationale décida qu'une pierre commémorative serait érigée dans l'église Notre-Dame de Paris, reproduisant les noms des otages assassinés par la Commune de Paris, et que les funérailles des victimes seraient faites aux frais de l'État.

Ces funérailles furent célébrées solennellement le lendemain, et le 9, les électeurs étaient convoqués pour les élections complémentaires à l'Assemblée nationale; ces élections furent fixées au 2 juillet.

Le 12 juin, les ministères reprenaient leur fonctionnement à Paris, et les journaux conservateurs formaient l'union parisienne de la presse; le but qu'ils se proposaient d'atteindre était de chercher en dehors de toute préoccupation exclusive de parti, les candidats dont le passé et les engagements pour l'avenir offriraient de sérieuses garanties à la cause de l'ordre public.

De leur côté, les journaux républicains constituèrent également un comité.

Le 19, fut nommée une commission chargée de préparer la reconstitution des actes de l'état civil de la ville de Paris détruits par l'incendie de l'annexe de l'Hôtel de ville, où ces actes étaient conservés en double, et le 10 juillet suivant, une loi fut votée qui réglait le mode provisoire de délivrance de ces actes jusqu'à la reconstitution des registres de l'état civil.

Le 21, une loi autorisa un emprunt national de 2 milliards en rentes 5 pour cent, et le 27, il fut ouvert; le lendemain des affiches bleues annonçaient la clôture de la souscription.

Six heures après l'ouverture de l'émission, les souscriptions s'élevaient à quatre milliards cinq cents millions!

La ville de Paris à elle seule avait souscrit pour deux milliards et demi!

LI

La revue. — Le maréchal-président. — Le shah de Perse. — Eglise du Sacré-Cœur de Montmartre. — Le Trocadéro. — Mort de M. Thiers. — L'Exposition de 1878. — La fête du 30 juin. — La loterie. — L'hôpital Tenon. — Crimes célèbres. — Le 14 juillet 1880. — Travaux en cours. — Résumé.

Le gouvernement passa une grande revue de l'armée de Paris, le 29 juin 1871.

« A une heure, dit le *Journal officiel*, toutes les troupes avaient pris leurs positions dans la plaine de Longchamp ; à une heure et demie, le président de l'Assemblée nationale et le chef du pouvoir exécutif prenaient place dans le pavillon central des courses avec les ministres, les vice-présidents, les questeurs et les secrétaires et le préfet de la Seine. M. Grévy, président de l'Assemblée, était assis à la droite de M. Thiers.

« La tribune de droite avait été réservée aux députés.

« Les membres du corps diplomatique occupaient, dans la tribune de gauche, les sièges qui leur avaient été destinés.

« Les troupes étaient massées dans la plaine, en face des tribunes, de la façon suivante :

« Sur la première ligne, l'armée de réserve commandée par le général Vinoy.

« En arrière de l'armée de réserve, le 4e corps, général Douay.

« A droite, le 1er corps, général de Ladmirault.

« En arrière, le 5e corps, général Clinchant.

« En troisième ligne, le 2e corps, général de Cissey, ministre de la guerre, qui avait repris, pour cette occasion, le commandement des troupes avec lesquelles il était entré dans Paris.

« En quatrième ligne, la réserve d'artillerie (10 batteries) et la réserve du génie vers la droite.

« La cavalerie formant le 3e corps d'armée, général du Barrail, la brigade Gallifet, le 6e lanciers et le train occupaient les pentes qui descendent du bois de Boulogne vers la plaine et font face aux hauteurs de Montretout.

« A deux heures, le maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta, suivi de son état-major, arrive sur le champ de manœuvre. Les tambours battent au champ. Le maréchal passe devant le front des troupes.

« A deux heures et quart, une salve d'artillerie se fait entendre, le maréchal vient se placer, avec son état-major, en face de la tribune occupée par le président de l'Assemblée et le chef du pouvoir exécutif. Le défilé commence.

« La tenue des troupes est superbe.

« Lorsqu'un corps d'armée a défilé, le général qui le commande et son état-major s'avancent au grand trot vers le pavillon présidentiel et saluent de l'épée, pendant que le général commandant le corps d'armée, dont le tour est venu de défiler, va prendre place avec son état-major près du maréchal duc de Magenta.

« Le défilé de l'immense armée réunie dans la plaine de Longchamp n'a pas duré moins de trois heures et demie.

« Les plus vives acclamations ont accueilli chaque régiment à son passage devant les tribunes. Elles ont redoublé lorsqu'on a vu passer les glorieux soldats de l'armée de Metz. Les troupes avaient reçu l'ordre formel de ne proférer aucun cri. Elles ont gardé scrupuleusement le silence, dont la discipline fait un devoir au soldat sous les armes.

« On demandait de tous côtés les troupes de la marine qui ont pris une si glorieuse part à la double lutte que l'armée vient de soutenir. Nos marins ont été depuis plus de quinze jours dirigés sur les ports et n'ont pu prendre part à cette fête patriotique. Mais des salves d'artillerie ont été tirées par deux canonnières, *la Claymore* et *le Sabre*, mouillées dans la Seine, à quelques mètres en arrière des tribunes, et le brave amiral Pothuau pourra porter aux soldats de la flotte les témoignages d'ardente sympathie qu'on n'a cessé de lui prodiguer.

« La grosse cavalerie vient de passer au grand trot en faisant trembler le sol. Le duc de Magenta s'approche du pavillon. Le chef du pouvoir exécutif descend de la tribune pour aller à sa rencontre et presse la main de l'illustre maréchal, en le félicitant avec effusion.

« Les cris de : Vive M. Thiers ! vive Mac-Mahon ! éclatent de toutes parts.

« Lorsque le président du conseil est remonté dans le pavillon, les cris de : Vive M. Thiers ! se font entendre avec une nouvelle force et se prolongent pendant plus de dix minutes. Le public abandonne les places qu'il occupait, se presse autour de la tribune du président et fait retentir l'air de ses applaudissements et de ses bravos.

« Les mêmes acclamations, poussées par une foule toujours grossissante, saluent M. Thiers au moment où il quitte la tribune. Elles suivent longtemps la voiture qui ramène à Versailles le chef du pouvoir exécutif de la République française.

« Après avoir la veille demandé deux milliards à l'emprunt qui nous en avait offert cinq, nous montrions le lendemain à l'Europe une armée de cent mille hommes, pleine de vaillance, admirablement commandée et qui venait de sauver la civilisation. La France, déshabituée du bonheur depuis les désastres accumulés sur elle par les fautes de l'Empire, commençait à se reconnaître et à se sentir. »

A ces détails officiels, ajoutons les impressions personnels d'un spectateur.

« La gare Saint-Lazare, dit M. A. Lepage, les bureaux d'omnibus, étaient envahis par un public nombreux et empressé.

« A partir de midi, la station des bateaux omnibus au quai des Tuileries était encombrée. La foule arrêtée sur le ponton, suivait le bas port, décrivait une courbe, s'étageait sur l'escalier et se terminait tout près du pont Royal.

« On voulait voir la revue tant de fois remise, qui allait enfin avoir lieu par un temps admirable. Plusieurs bateaux faisaient le service des Tuileries à Longchamps. Les départs se succédaient à des intervalles très rapprochés, la foule ne paraissait pas diminuer.

« Le pyroscaphe descendait rapidement la Seine sans s'arrêter à aucune station. Au pont de Grenelle, on voyait sortir de l'eau la cheminée d'une chaloupe canonnière. Au viaduc d'Auteuil paraissaient les ravages de la guerre civile. Des parties entières des balustrades brisées par les obus; les bastions du Point-du-Jour démolis; c'est à peine si l'on distinguait la place des embrasures...

« Cette revue qui terminait si dignement la grande et douloureuse campagne de Paris, offrit un spectacle plein d'une dignité rare. Le public savait que quelques mois auparavant, l'empereur d'Allemagne avait assisté au même endroit à un défilé de ses troupes et ce souvenir lui brisait le cœur autant que celui de l'épouvantable guerre civile terminée le 28 mai 1871. »

A Paris, les élections du 2 juillet donnèrent 290,823 votants sur 458,774 inscrits et voici les noms des 21 députés qui furent élus selon l'ordre que leur donna le suffrage universel : Wolowski; André; Pernolet; Louvet; Dietz-Monin; de Pressensé; Gambetta; Corbon; Paul Morin; Denormandie; de Cissey; Scheurer-Kestner; Krantz; de Plœuc; Laboulaye; Lefébure; Laurent Pichat; Sebert; Brelay; Drouin; Moreau.

« Paris fort modéré au 2 juillet, dit M. Claretie, fut plus accentué à la fin de ce même mois, lors du vote pour les conseillers municipaux. » En effet au premier tour de scrutin le 23 juillet, MM. Loiseau-Pinson, Bonvalet, Vautrain, Perrin, docteur Trélat, furent nommés et au deuxième tour le 30 juillet, les noms de MM. Ch. Murat, Lockroy, Ranc, Jobbé-Duval, Mottu, Clémenceau, Cantagrel, Allain-Targé, sortaient de l'urne.

L'ordre régnait dans la ville; chacun était désireux de retrouver par le travail tout ce que lui avait fait perdre un an de désastres et les affaires industrielles, commerciales, reprenaient un essor qui montrait une fois de plus combien il y a de forces vives dans cette capitale du monde civilisé qu'on avait pu croire à la veille d'une ruine complète et qui se relevait, toute prête à reconquérir sa puissance et sa suprématie.

Ce fut le 19 juillet que Mgr Guibert, archevêque de Tours, fut nommé archevêque de Paris; il ne prit possession de son siège archiépiscopal, que le 27 octobre.

Le 31 août, l'Assemblée nationale conféra à M. Thiers, le titre et les pouvoirs du président de la République qu'il n'exerçait qu'à titre provisoire depuis le mois de février précédent.

Le lendemain, le président adressait à l'Assemblée son premier message afin de la remercier de l'honneur qu'elle lui avait fait, en lui décernant la première magistrature de l'État.

Le 6, une loi autorisait la ville de Paris à émettre un emprunt de 350 millions aux conditions fixées par une délibération du conseil municipal en date du 26 août, et le 11 du même mois, M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères, annonça à l'Assemblée nationale que la France ayant acquitté tous ses engagements au commencement de septembre, l'ordre avait été donné aux troupes allemandes d'évacuer les forts de la rive droite de la Seine et du département.

Paris était donc définitivement rentré en possession de lui-même, malheureusement pour payer les frais de la guerre, si fâcheusement engagée et plus fâcheusement encore continuée, il fallut frapper les Parisiens de nombreux impôts qui ne devaient avoir qu'une durée passagère et qui durent encore. Il paraît que les impôts s'établissent avec beaucoup plus de facilité qu'ils ne se suppriment.

On imposa donc les allumettes, le papier, les abonnements des cercles, les billards publics et privés, les billets de chemin de fer — ce qui n'empêcha pas que l'emprunt municipal de 350 millions ne fût couvert seize fois le jour même où la souscription fut ouverte (27 septembre).

Pendant les premiers mois qui suivirent la fin des événements de la Commune, des conseils de guerre fonctionnèrent à l'effet de juger tous ceux qui avaient pris part à ce pseudo-gouvernement et de nombreuses condamnations furent prononcées.

Le 11 octobre, M. Casimir Périer fut nommé ministre de l'intérieur en remplacement de M. Lambrecht, décédé; et le 2 novembre, avait lieu la rentrée solennelle des Cours et des tribunaux de Paris.

Le 12, un décret du président de la République réorganisait le conseil de préfecture du département de la Seine; bref, toute chose reprenait sa place habituelle et autant que faire se pouvait,

on travaillait à réparer le désordre causé par les mauvais temps qu'on venait de traverser. Les conseils de guerre fonctionnaient sans relâche et plusieurs exécutions effrayèrent nombre de partisans de la Commune, qui se tenaient prudemment cachés; un arrêté du général de Ladmirault, gouverneur de Paris, prohiba la vente des dessins et emblèmes de nature à troubler la paix publique, ainsi que l'exhibition et la vente des portraits des individus poursuivis ou condamnés « pour leur participation aux derniers faits insurrectionnels. »

Enfin, le 29 décembre, fut votée la loi qui autorisa la Banque de France à élever provisoirement le chiffre d'émission de ses billets à 2 milliards 800 millions, et à abaisser ses coupures à 10 francs et à 5 francs.

La même loi porta que les établissements qui avaient émis des billets de 10 francs et au-dessous, ne pourraient plus faire de nouvelles émissions, et seraient tenus de retirer leurs billets de la circulation dans le délai de six mois.

Ainsi se termina cette terrible année 1871, qui vit se produire de bien tristes événements et qui doit figurer dans l'histoire de Paris comme une des plus funestes pour la capitale qui éprouva, pendant sa durée, des pertes considérables, et quelques-unes irréparables.

* Naturellement, les théâtres, les concerts, les bals, tous les établissements de plaisirs avaient été terriblement atteints par les événements; cependant, dès le commencement de la saison d'automne, de nouvelles salles s'ouvrirent de côté et d'autre. Ce fut d'abord la société artistique du Xe arrondissement, qui fit sa réouverture dans un local mieux approprié à la réalisation de son programme.

Les Folies d'Athènes, joli petit théâtre de genre, dirigé par M. Le Roch.

Le Théâtre des Nouveautés, de la rue du Faubourg-Saint-Martin.

La salle des Porcherons, dirigée par M. Massip.

Le Théâtre-Miniature, du passage Jouffroy, spectacle d'enfants, dans une luxueuse petite salle resplendissante de dorures et de peintures, et dirigé par M. Plet.

Les salons Saint-Georges, dans la rue Saint-Georges, avec des bals dirigés par Markowski.

La Tertulia, petit théâtre situé rue Rochechouart, et dirigé par M. Montrouge, qui fut ouvert au public, le jeudi 21 décembre, par plusieurs petites pièces dont l'une, *Sauvons la Caisse*, par M. Jules de la Guette, musique de Charles Lecocq, obtint un grand succès, la *Tertulia* dura quelques années et devint ensuite une sorte de pseudo-église, dans laquelle M. Loyson (autrefois le P. Hyacinthe) tenta d'établir un nouveau culte de sa façon.

L'inauguration de cette nouvelle église eut lieu le 9 février 1879, voici la description qui en fut faite le lendemain :

« L'entrée n'est pas brillante. Au fond d'une cour, on voit une petite façade de forme triangulaire, surmontée d'une croix, avec cette inscription tracée sur le plâtre :

« *Église catholique gallicane.*

« L'intérieur, dont l'aménagement est à peu près terminé, est convenable, mais sans aucun luxe ni ornement.

« Après avoir traversé un vestibule contigu à plusieurs petites pièces séparées, on pénètre par un couloir dans la petite église, qui se compose d'une nef et d'une tribune qui règne tout autour, dans la partie supérieure. 1,200 personnes pourront se placer soit dans le haut, soit dans le bas, mais à la condition d'être un peu serrées. Il n'y a pas d'autres sièges que des chaises en paille, très communes. Le maître-autel est à l'extrémité de la nef, du côté de la rue; à droite, une petite chaire tout juste assez élevée pour que le prédicateur puisse dominer l'auditoire, et dans la tribune, sur le même côté, un buffet d'orgues aux proportions très exiguës. La nef reçoit le jour par en haut et au-dessus du chœur le plafond est revêtu d'une peinture à fond bleu, semée d'étoiles blanches.

« La messe sera célébrée en français tous les jours, et le dimanche il y aura grand'messe le matin, vêpres dans l'après-midi et sermon

« Le nouveau culte différera peu du catholicisme romain (sauf la substitution de la langue vulgaire), dont M. Loyson veut conserver une partie des dogmes tout en répudiant la discipline imposée par la papauté.

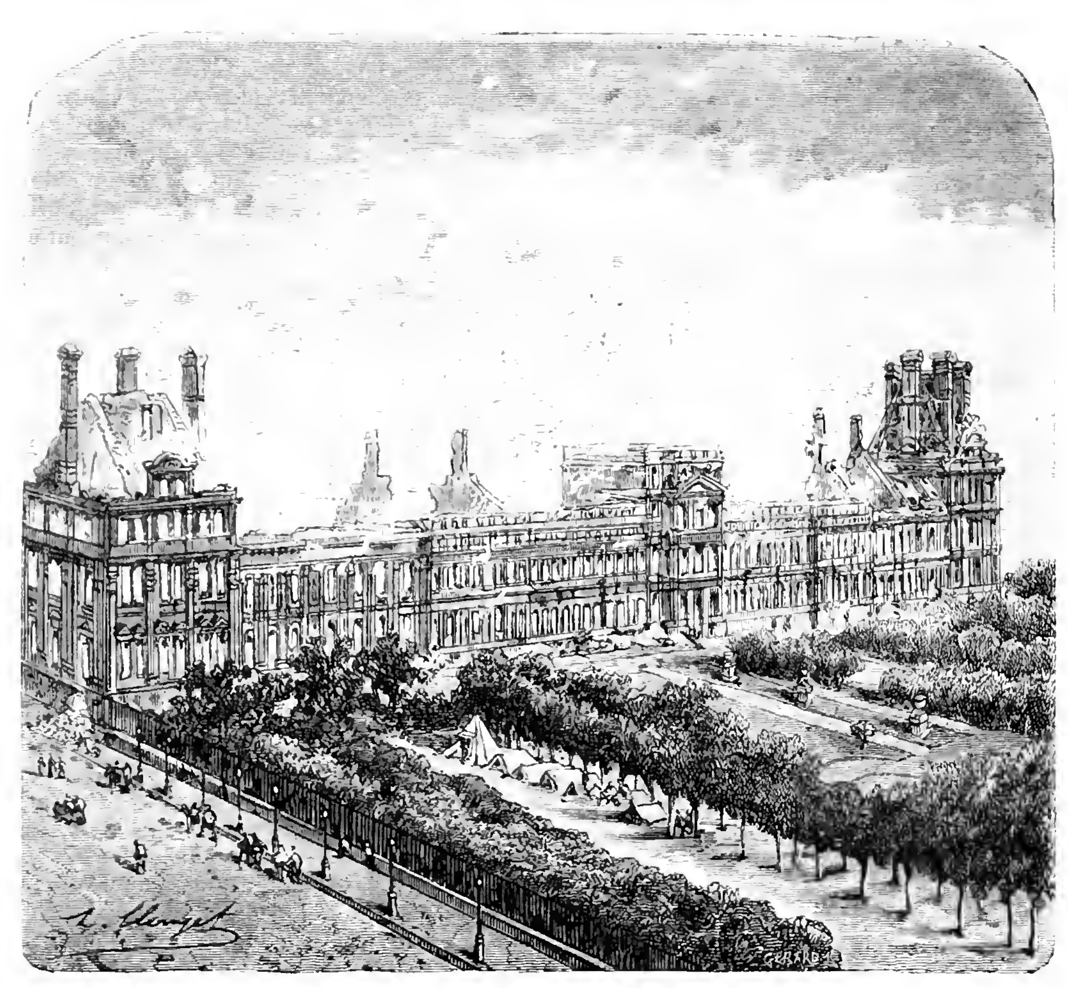
« Les offices seront très courts ; la base du culte gallican sera la prédication. M. Loyson veut, dans des conférences et des causeries familières, expliquer l'Évangile et rendre la religion *attrayante.*

« La confession est conservée, mais sans être imposée; elle est restée facultative, comme la communion sous les deux espèces, qui sera donnée à tous ceux qui voudront s'approcher de la table aussi souvent qu'ils le désireront, sans aucune formalité préparatoire.

« M. Loyson prend le titre de « recteur de l'Eglise gallicane » et repousse les qualifications d'abbé et de curé, et surtout de pasteur; il veut, dit-il, rester prêtre de l'Église catholique française et ne pas être confondu avec les ministres de la religion réformée.

« Les recteurs — M. Loyson sera assisté de deux prêtres adjoints — portent une redingote noire, droite, boutonnée sur le milieu, avec une cravate blanche, comme les clergymen anglais; pour officier, ils mettent par dessus un surplis blanc, mais sans rabat.

« Il n'y aura pas de suisse, ni de bedeau; les employés auxiliaires faisant fonction de clercet



Les Tuileries incendiées (1871).

de sacristain seront vêtus d'une longue robe noire avec des manches plissées très larges, et devront rester tête nue pendant les offices. »

Les quelques personnes qui entrèrent dans cette église fantaisiste, ne tardèrent pas à s'apercevoir que les prédications de M. Loyson étaient beaucoup moins amusantes que les folies débitées par Montrouge et elles s'empressèrent de s'enfuir.

La salle Saint-Laurent, rue de la Fidélité, 9; c'était l'ancienne société artistique fondée en 1847, qui était venue s'établir là, et M. Halley, directeur de ce nouveau théâtre, le soutint quelque temps avec assez de succès, mais il finit par disparaître.

Le théâtre des Ecoles, rue de la Gaîté, au quartier Montparnasse ; on y joua, pour l'ouverture, la *Drogue enchantée,* grande pièce en 4 actes.

Et la plupart de ces nouveaux théâtres, comme les anciens, jouaient bravement au bénéfice de l'œuvre de l'affranchissement du territoire; c'était une émulation générale, chaque marchand avait dans sa boutique un tronc pour cette œuvre patriotique et les offrandes volontaires affluaient, après chaque concert donné, dans les salles de concerts, dans les cercles, etc., on quêtait et la quête était toujours fructueuse. Les Parisiens donnaient, donnaient sans cesse, empressés qu'ils étaient de réunir la somme nécessaire pour se libérer du lourd impôt que les vainqueurs avaient imposé au pays.

Un grand mouvement patriotique se produisit par la formation de l'œuvre des femmes de France, qui avait pour but la libération du territoire à l'aide de souscriptions volontaires.

Au mois de mars 1872, tout Paris se rendit à l'école des Beaux-Arts pour rendre un pieux hommage au talent du jeune peintre Henri Regnault, tué au combat de Buzenval, l'année précédente.

La population parisienne fut inquiétée dans les derniers mois de l'année, par des pluies inces-

santes qui amenèrent des inondations ; des quartiers de Paris furent envahis par les eaux et la navigation fut suspendue dans la première huitaine de décembre.

Pendant le siège, un philanthrope anglais, sir Richard Wallace, avait attiré sur lui l'attention publique, en donnant 300,000 francs pour organiser l'ambulance militaire dite du marquis d'Hertford, en ouvrant une seconde ambulance dans sa maison, en faisant un don considérable à la ville, en distribuant des bons de vivres dans les mairies, en employant une somme considérable en achat de combustibles pour les indigents, etc.

En 1872, il dota Paris de cinquante fontaines à boire, dont le modèle fut exécuté par le sculpteur Charles Le Bourg, ne laissant à la charge de la ville que la pose et les travaux de plomberie nécessaires pour les alimenter d'eau.

Ces fontaines sont destinées à abreuver les passants, trop pauvres ou trop sobres, pour entrer chez le marchand de vins et qui ne pouvaient, jusqu'à la généreuse fondation de sir R. Wallace, trouver gratis un verre d'eau pour se désaltérer. Au-dessous de chacune de ces fontaines, la ville a établi des filtres que traverse l'eau amenée par un tube spécial. L'eau filtrée monte ensuite vers le haut de la fontaine et retombe en un mince filet.

Un gobelet de fer étamé, retenu par une chaînette, est constamment immergé, pour plus de propreté, dans un petit bassin disposé au-dessous du filet d'eau. Il existe deux modèles de fontaines Wallace, l'un destiné à être isolé, et l'autre a été adossé contre les édifices. Dans le premier modèle l'eau tombe en un jet continu du centre d'une coupole que supportent quatre cariatides, et vient remplir une petite vasque. Dans le second modèle, l'eau sort d'une tête de femme, placée au centre d'un petit fronton circulaire et vient tomber dans une petite coupe appliquée entre deux pilastres.

Ces fontaines sont en fer bronzé. Elles sont très appréciées par le populaire qui en use beaucoup.

En 1881, divers crédits furent demandés au conseil municipal pour augmenter le nombre insuffisant des fontaines Wallace dans Paris.

Il existe dans Paris 1,751 fontaines dont 66 fontaines monumentales dans lesquelles on ne peut puiser de l'eau. Cette ressource est en effet minime, si l'on songe que Paris présente une superficie de 32 kilomètres de tour avec une population de plus de deux millions d'habitants, ce qui ne donne pas la proportion d'une borne-fontaine par hectare et d'une fontaine et demie par 2,000 habitants.

Les fontaines monumentales sont presque toutes d'un gracieux aspect ; ce sont des œuvres d'art qui réjouissent la vue, mais les fontaines Wallace et les bornes fontaines ont une importance non moins grande, au profit de l'hygiène, et devraient être multipliées. Nous avons maintenant l'eau en quantité suffisante pour les alimenter ; ne négligeons pas d'utiliser cette ressource.

Ajoutons, d'un autre côté, que l'administration s'est enfin émue des plaintes fréquentes qui se sont élevées contre l'établissement des réservoirs d'eau dans Paris, qui projettent une humidité et des exhalaisons malsaines contre les propriétés près desquelles ils sont placés, notamment ceux des rues de Vaugirard, du Panthéon, Racine.

Dans le quinzième arrondissement, on établira un grand réservoir susceptible de réunir les eaux des petits réservoirs intérieurs ; quant au réservoir de la rue Racine, il est définitivement appelé à disparaître après la construction du réservoir de Villejuif.

La question des eaux est au reste l'objet d'une préoccupation constante et en ce moment (1881) des travaux d'une importance de 400,000 francs sont entrepris pour compléter diverses installations de conduites à l'aqueduc de la Vanne, dont l'achèvement complet nécessitera une dépense de 4 millions au moins.

La construction de cet aqueduc a réclamé jusqu'à présent, une somme de 49 millions. Sa longueur est de 173,000 mètres, soit en parties voûtées, arcades, parties souterraines et siphons.

Dans cette longueur sont compris 16,223 mètres d'aqueduc de captation de sources, et de plus un aqueduc collecteur, entre les sources d'Armentières et l'aqueduc de la Vanne. La source de Cochepie, qui va être captée, augmentera ces chiffres d'une manière importante.

Le siphon de l'Yonne, le plus grand de tous, mesure en longueur 3,757 mètres, avec une flèche de 40 mètres. Il est soutenu au-dessus des eaux par un pont aqueduc de 1,493 mètres de long.

Voici les derniers chiffres publiés par l'administration municipale de Paris, relativement, aux volumes d'eaux débités par les sources et cours d'eau et à ceux élevés par les machines pour l'alimentation de Paris.

Ces chiffres représentent le produit moyen par jour, en mètres cubes.

1° Sources et cours d'eau : aqueduc de Ceinture (Ourcq), 98,778 ; aqueduc de la Dhuys, 25,000 ; aqueduc de la Vanne, 90,000 ; puits de Passy, 6,530 ; puits de Grenelle, 346 ; sources diverses, 4,395 (y compris Arcueil pour 3,748). Total des eaux de source et de dérivation livrées à la distribution, 225,244 mètres cubes par jour, 20 machines puisant directement à la Seine.

Usines à vapeur de : Chaillot, 9,495 ; Austerlitz, 4,667 ; Saint-Ouen ; 3,905 ; Port à l'Anglais, 2,353 ; Maisons-Alfort, 2,336 ; Auteuil, 1,242. Total de l'eau de Seine livrée à la distribution, 24,088 mètres cubes par jour.

3 machines puisant directement en Marne : usine à vapeur de Saint-Maur, 3,645 ; usine hy-

draulique de Saint-Maur, 41,631, dont 30,149 pour Paris, et 11,212 pour le bois de Vincennes. Total de l'eau de Marne, livrée à la distribution, 45,006 mètres cubes par jour.

Total général de l'eau distribuée moyennement par jour à Paris, 295,248 mètres cubes.

Sur ce total, la consommation des habitants absorbe, d'après les relevés journaliers de la Compagnie des eaux, 114,950 mètres cubes, distribues entre 43,975 abonnes. Le surplus est affecté au nettoyage de la voie publique et des égouts, et au service des fontaines monumentales.

Le sinistre de 1871 offrait l'occasion naturelle d'un remaniement général du palais de Justice. « On s'était plaint à bien des reprises, dit M. Dalsème, de l'éloignement des divers services entre eux. La situation était propice à l'édification d'un vaste *hall* central auquel eussent abouti chambres civiles, chambres criminelles, cours, greffes et parquets. Ce système, avec sa haute compétence, Me Allou le préconisait. Ni son opinion ni celle des architectes eux-mêmes ne devaient prévaloir. De 1872 à 1878, ceux-ci procédèrent à la construction d'une nouvelle salle des pas-perdus, limitant leur ambition à la rendre digne de l'ancienne. »

Les architectes ont garni cette salle de six magnifiques bancs en chêne avec des dossiers à panneaux fort élevés, avec accoudoirs sculptés. Douze personnes peuvent s'asseoir sur chacun. Il y a tout le long un socle formant escabeau pour que les pieds des plaideurs ne portent pas sur la dalle froide, les avocats s'y enrhumeront moins.

Autres embellissements : on a sculpté entre les pilastres des murs des ornements et des mufles de lions, qui n'existaient pas auparavant et qui rendent ce vaste édifice moins nu. Un plus grand nombre de portes s'ouvrent aussi sur la salle des pas-perdus et donnent accès à des locaux nouvellement construits. Tout cela lui imprimera une physionomie plus animée.

Les statues de Malesherbes et Berryer décorent cette nouvelle salle, dont la réfection a coûté 2,283,000 francs. Celle de la 1re chambre du tribunal civil 858,475 francs. Encore la 1re chambre, sombre d'aspect, de sonorité sourde, est-elle loin d'offrir les dimensions de la grand'chambre dont elle occupe l'emplacement, « les boiseries ruissellent toujours de dorures, lit-on dans le livre *A travers le palais;* sur les murailles, le porc-épic de Louis XII hérisse comme devant ses dards; mais on a dû déduire de l'ancienne grand'chambre tout l'espace réservé aux dépendances, à la salle du Conseil, dont les fenêtres regardent le quai de l'Horloge. La construction du perron et de la galerie de Harlay a absorbé 3,250,809 francs. De 1840 à 1880 le palais de Justice a englouti quarante millions, et certes l'on n'est pas au bout.

Il reste à édifier la galerie de la Sainte-Chapelle parallèle à la galerie des prisonniers, mettant comme elle en communication la galerie de Harlay et la galerie Mercière. Il reste à achever la Cour de cassation, à rebâtir la Cour d'appel, à effectuer l'installation du Conseil de l'ordre des avocats. Il reste enfin à établir un système de chauffage pour les galeries, un système de correspondance télégraphique ou téléphonique entre les Chambres lointaines et la salle des pas-perdus, un système horaire généralisé, autant de projets en ce moment — février 1881 — à l'étude. »

Les travaux de réédification du palais de Justice furent commencés par M. Duc.

En 1878, on exposa aux regards du public la statue de saint Louis destinée à occuper le centre de la galerie de Saint-Louis.

Cette statue est certainement une des œuvres les plus curieuses et les plus originales de notre temps, et les recherches auxquelles on s'est livré pour faire revivre, dans sa forme et dans sa couleur, un art qui est mort depuis plus de cinq siècles, fera le plus grand honneur au goût et à la conscience artistique de M. Duc. Le groupe entier de l'arbre et du saint roi a été taillé à l'intérieur d'une niche, pratiquée elle-même dans un énorme bloc de pierre de la muraille, qui ne mesure pas moins de trois mètres de haut sur plus de deux mètres de large.

La tête de saint Louis est une des plus belles figures qui aient été taillées dans la pierre ; la sagesse profonde et la sérénité inaltérable qu'elle semble exprimer conviennent on ne peut mieux à l'idée que l'histoire et les légendes nous ont laissée de ce monarque. Mais, ce qui attire surtout l'attention dans toute cette œuvre, c'est l'art infini, le mélange savant des couleurs qui ont été employées à sa décoration.

Saint Louis, assis sur une chaise, porte une couronne d'or à fleurons, semée de pierreries rouges et bleues. Ses cheveux sont longs, suivant l'usage du temps, et teints de couleur bistre assez claire, semée çà et là de fils d'or.

Pour la figure et le cou, il est impossible d'imaginer un ton plus heureux, plus frappant de réalité. L'artiste s'est visiblement inspiré des ravissantes peintures d'Holbein, et lui a emprunté les vivantes couleurs de ses personnages

Cette teinte, savamment composée, est impossible à décrire ; il faut la voir pour se rendre compte de l'effet qu'elle produit. Quant aux yeux, ils sont d'un bleu pur, et ont une profondeur singulière due à la couche d'or qui se trouve sous la mince couche d'azur de la prunelle, à travers laquelle elle apparaît comme une sorte de transparence de metal. Sur l'épaule droite du roi est attaché le manteau royal. Ce manteau, d'un magnifique bleu de ciel, est bordé d'une large passementerie d'or, de 15 centimètres, portant en reliefs des dessins fleurdelisés.

La main droite est levée, en signe de pardon

ou de justice, la gauche est appuyée sur les genoux du roi et tient le sceptre royal. Sous le manteau apparaissent étagés la robe et le tricot, l'une d'un ton gris verdâtre, l'autre d'un ton orangé. L'un des pieds, chaussé d'une mule gris-bleu lacée d'or, est appuyé sur un coussin bleu, sur lequel sont figurés des ornements de l'époque, parsemés de quelques lignes d'or.

La chaise sur laquelle est assis le monarque imite l'ivoire à s'y méprendre; ses deux bras sont formés par deux têtes de griffons dont les pattes figurent les pieds de devant du siège. La couleur employée pour ces griffons est l'or, mais un or bruni, vieilli, bronzé en quelque sorte, qui tranche joliment sur les teintes plus claires de la statue.

Une tenture bleue, or et rouge, occupe le fond de la niche et, au-dessus le ciel est coupé par les rameaux du chêne sous lequel saint Louis rend la justice.

Les pilastres qui soutiennent l'arcade de la niche sont, eux aussi, d'un travail très délicat et d'une douceur de ton destinée, sans doute, à doubler l'effet de la statue. Quant à la statue de Berryer, œuvre qui fait grand honneur à M. Henri Chapu, elle fut inaugurée avec solennité le 20 janvier 1879.

Les bureaux de la Préfecture de police étaient installés, on le sait, dans les bâtiments de l'ancien hôtel des premiers présidents; ces bâtiments, incendiés en 1871, furent remplacés par des bâtiments neufs dont la façade donne sur le quai des Orfèvres.

D'après les dispositions nouvelles, les divers étages des bâtiments du quai des Orfèvres seraient affectés aux services de la Cour, à la bibliothèque des avocats et aux bureaux et dépôts de l'état civil.

Le rez-de-chaussée comprendra le quartier des hommes du Dépôt (côté du sud-ouest), qui se trouve augmenté de quatre-vingt-dix cellules, d'une salle de dépôt et de quatre grands préaux.

Les nouveaux bâtiments placés au centre du palais, entre la cour Saint-Martin et la cour du Mai, renferment des cellules pour les femmes et un quartier pour les condamnés qui obtiennent la faveur de subir leur peine à la Conciergerie.

Près de ce bâtiment central, à la place de l'ancien hôtel de la Préfecture de police, est disposé le petit parquet.

En 1879, une enquête fut ouverte à la mairie du premier arrondissement, relativement au projet d'isoler d'une manière complète le palais de Justice. D'après cette enquête on faisait disparaître tous les immeubles compris entre la rue de la Sainte-Chapelle, la rue Mathieu-Molé et le quai des Orfèvres. Il faut reconnaître d'ailleurs que ces maisons d'un autre siècle, par suite des changements qui se sont opérés autour d'elles, ne peuvent pas être conservées.

Sur leur emplacement, l'administration a conçu le projet de tracer une place ou plutôt un jardin public, de telle sorte que la façade du palais de Justice ayant vue sur le quai, ne serait plus déshonorée par le voisinage de ce pâté de vieilles masures, d'autant plus choquant à l'œil que des monuments l'entourent de tous côtés.

L'enquête administrative n'ayant donné lieu à aucune protestation, l'exécution de ce projet fut adoptée et, en mars 1881, on donna congé aux locataires des maisons avoisinant la Sainte-Chapelle, entre le boulevard du Palais et le quai des Orfèvres — maisons dont la démolition est nécessaire pour arriver au dégagement du palais de Justice.

Les indemnités furent allouées à tous les propriétaires et locataires de ces maisons.

L'ensemble de ces indemnités représenta un chiffre de 397,000 fr. et se répartit sur quatre immeubles situés aux n°s 11 et 13 de la rue de la Sainte-Chapelle et de la rue Mathieu-Molé, n°s 2, 4, 6 et 8.

L'ensemble des offres faites par la Ville se montait à 210,000 fr. Celui des prétentions des intéressés était de 600,000 fr.

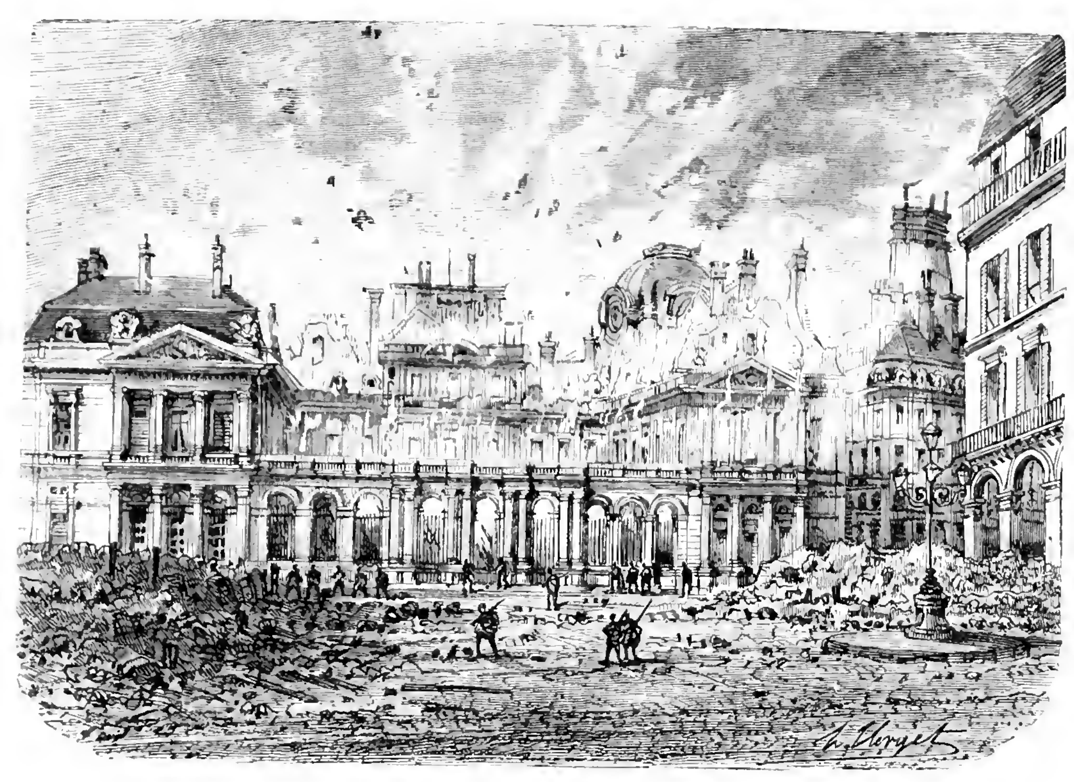
On voit que les allocations ont été faites dans des conditions très favorables.

Le dégagement du palais de Justice pourra être un fait accompli au commencement de 1882.

Les gens de la Commune avaient dans leur rage destructive incendié le restaurant Deffieux qui touchait au théâtre de la Porte-Saint-Martin aussi brûlé et dont nous avons parlé de la reconstruction.

Sur l'emplacement du restaurant, c'est-à-dire à l'angle de la rue de Bondy et du boulevard Saint-Martin, fut édifié un théâtre qui prit le nom de théâtre de la Renaissance et qui ouvrit ses portes, dans la première quinzaine de mars 1873.

Ce fut l'architecte Lalande qui construisit cet édifice dans le style composite moderne. Au rez-de-chaussée trois baies séparées par des pilastres que couronnent des groupes de femmes en cariatide, sculptés par M. Carrier-Belleuse. Au sommet de la façade, fronton allégorique qui est dû ainsi que les groupes des facades latérales à MM. Caccia et Cruchot fils. A l'intérieur sont des peintures décoratives de MM. Rubé et Chaperon. Elle est charmante cette salle de spectacle décorée blanc et or avec une grande élégance, les avant-scènes sont surmontées d'amours et les loges du premier étage sont soutenues par de jolies cariatides; malheureusement elle n'a pas de profondeur et si elle contient un nombre assez considérable de places (1200), c'est grâce à ses quadruples galeries superposées d'étage en étage. Mais ce n'est pas un théâtre de drame qui demande un grand vaisseau; cependant ce fut par un drame que M. Hostein, directeur de la Renais-



Le Palais-Royal incendié (1871).

sance, inaugura sa salle. On y joua la *Femme de feu* par M. Ad. Belot. On le voit, M. Hostein ne craignait pas de parler de feu dans la maison d'un incendié, c'était de l'audace, mais cette audace ne fut pas récompensée.

Après plusieurs tentatives infructueuses dans le domaine du drame, de la comédie et même du simple vaudeville, M. Hostein passa la main à M. Koning qui eut le bon esprit de ne monter que des opérettes et ce genre réussit complètement. La *petite Mariée*, *Giroflé et Girofla*, la *Marjolaine*, paroles de MM. Vanloo et Leterrier, musique de Ch. Lecocq, *Belle Lurette*, la dernière partition d'Offenbach — jouée en octobre 1880, et quelques autres, ont fait de ce théâtre une entreprise prospère. Des artistes d'une certaine valeur, MM. Daubray, Vauthier, Berthelier, Mmes Theo, Jeanne Granier, J. Hading, Desclauzas, etc., se sont fait remarquer à la Renaissance.

En 1872, fut ouverte dans la rue d'Enfer une école primaire supérieure, qu'on appela l'école Lavoisier et qui contient environ 320 élèves.

Un orage d'une violence extraordinaire éclata subitement à Paris dans la soirée du 19 janvier 1873; nombre d'accidents eurent lieu à cette occasion sur divers points de la ville et à l'Odéon la panique fut si grande, que la salle se vida subitement. On ne savait à quoi attribuer les effets causés par ce phénomène inouï en plein cœur de l'hiver.

A la suite de ce grand orage, la Seine s'éleva subitement de deux mètres.

Une affaire dont l'opinion publique se préoccupa vivement fut celle de l'arrestation d'une bande de coquins qui se désignaient sous le nom de compagnons de la casquette noire, leur chef appeté Gellinier était un garçon de seize ans.

Le 26 février 1873, on inaugura à la Sorbonne un monument à la mémoire de Victor Cousin. Il consiste en un grand médaillon de Cousin, sculpté en marbre blanc par M. Carrier-Belleuse et entouré de deux branches de laurier en bronze vert. Le médaillon est placé au-dessus de la porte qui mène à l'ancienne bibliothèque de Victor Cousin, léguée par lui à la Sorbonne. Des deux côtés de la porte sont placées deux plaques de marbre griotte portant des inscriptions, celle de gauche rappelle les hautes fonctions remplies par Cousin, l'autre reproduit un passage de son testament.

A propos de la Sorbonne, disons que, dans sa séance du 25 juin 1881, le conseil municipal a adopté le projet de reconstruction de la Sorbonne, qui occupe aujourd'hui 13,825 mètres de terrain, et qui est devenue tout à fait insuffisante.

Le projet adopté par le conseil municipal com-

prendrait une surface de 20,000 mètres, qui, grâce à l'élévation des bâtiments, permettra de mettre à la disposition de l'enseignement supérieur une superficie utile de 34,000 mètres, et de maintenir, côte à côte, les cours théoriques des diverses Facultés.

Cette construction nécessitera une dépense de 22,200,000 fr., dont la moitié seulement est à la charge de la ville.

Le rapport ayant conclu à l'adoption de la délibération, voici en quels termes elle fut prise :

« Le conseil délibère :

« ART. 1er. — M. le préfet de la Seine est autorisé à traiter avec l'État, au nom de la ville de Paris, pour la reconstruction et l'agrandissement de la Sorbonne, aux conditions suivantes :

« 1° L'Académie de Paris, la Faculté de théologie, des lettres et des sciences, auront leur siège à la Sorbonne;

« 2° La nouvelle Sorbonne sera limitée par les rues de la Sorbonne, des Écoles, Saint-Jacques, Cujas et Victor Cousin, suivant les alignements indiqués par un liséré bleu au plan ci-annexé.

« Le décompte général des dépenses déjà faites ou à faire ultérieurement est fixé à 22,200,000 fr. et la dépense est partagée par moitié entre la Ville et l'État.

« ART. 2. — Le projet de reconstruction et d'agrandissement de la Sorbonne sera mis au concours d'après les clauses et conditions établies par un jury où seront représentés le ministère de l'instruction publique, le conseil municipal, la préfecture de la Seine et les professeurs des Facultés.

« Ce jury sera également chargé de faire le classement des projets qui lui seront soumis.

« Le programme du concours sera arrêté par le conseil municipal de concert avec les délégués du ministre de l'instruction publique. »

Les différents articles de ce projet furent successivement mis aux voix et adoptés.

Dans la nuit du 27 au 28 février, un terrible incendie réduisit en cendres l'immense établissement de la raffinerie de la Villette. L'aspect de ce gigantesque brasier était merveilleux d'horreur, les pertes dépassèrent 5 millions.

Le samedi 24 mai, la guillotine se dressa sur la place de la Roquette pour l'exécution d'un sieur Couturier, condamné à mort par la cour d'assises de la Seine le 17 avril précédent, pour crime d'assassinat.

Le dimanche 25 mai 1873, les Parisiens apprirent les uns avec satisfaction, les autres avec regret, que dans la séance de nuit du samedi au dimanche, le maréchal de Mac-Mahon avait été nommé par la Chambre avec 390 voix, sur 392 votants, président de la République en remplacement de M. Thiers, démissionnaire.

C'était un événement important; dès la veille au soir une animation considérable régnait aux alentours de la gare de l'Ouest et les boulevards étaient envahis par une foule énorme.

Impossible de se figurer l'aspect des boulevards, à moins de ne l'avoir vu. C'était comme une mer houleuse, au-dessus de laquelle s'élevaient des mains brandissant des journaux, qui faisaient l'effet de voiles.

Dès sept heures du soir, la circulation était devenue quasi impossible entre la rue Drouot et la rue Le Peletier. Les passants s'y formaient en groupes compactes pour écouter des orateurs improvisés, lesquels entamaient des discussions, souvent violentes avec quelques-uns de leurs auditeurs.

La démission de M. Thiers faisait alors l'objet de toutes les conversations; on savait qu'une séance de nuit était indiquée et on était anxieux de nouvelles. Enfin, lorsqu'on apprit la nomination du maréchal, les craintes qu'on avait pu concevoir à l'occasion de ce changement de président s'évanouirent, et les gens qui ne s'occupaient pas de politique purent apprendre en même temps la démission de l'un et la nomination de l'autre. — Pas la moindre agitation par la ville et le lendemain, la publication des noms composant le nouveau ministère formé par M. de Broglie ne causa pas plus d'émotion.

Le dimanche 6 juillet, à six heures de l'après-midi, le schah de Perse, Nassr-Ed-Din fit son entrée à Paris venant de Cherbourg; un débarcadère spécial avait été construit non loin du Ranelagh.

« Le schah a été reçu à la descente du wagon, par M. le maréchal de Mac-Mahon et M. le duc de Broglie, tous deux en grand costume.

« Nassr-ed-Din est monté en voiture, et auprès de lui le maréchal de Mac-Mahon. En face du maréchal a pris place M. de Broglie; en face du schah, son premier ministre, dont le riche costume est pourtant éclipsé par celui du maître. Les hauts dignitaires occupent les voitures suivantes, en compagnie d'officiers supérieurs de notre armée.

« Derrière chaque carrosse se forme, en bataille, un escadron de cuirassiers. Le général de Ladmirault prend, avec l'état-major général, la tête du cortège, qui part dans la direction du bois de Boulogne.

« Le cortège a suivi l'avenue Ingres et l'avenue Raphaël, a passé devant la Muette, est entré dans le bois de Boulogne, a touché au lac, puis est rentré par l'avenue de l'Impératrice.

« Là, le coup d'œil était magnifique et vraiment grandiose. Des pyramides de distance en distance et des mâts, portant des oriflammes et des drapeaux aux couleurs de Perse et de France, bordaient la voie centrale. Une foule immense remplissait les bas côtés de l'avenue. A toutes les fenêtres des hôtels et des villas, pavoisés, décorés de tentures, se montraient des spectateurs et des spectatrices.

« Enfin, une haie de troupes, contenant les piétons, présentait les armes au passage du souverain. Les tambours battaient aux champs, les clairons sonnaient, les corps de musique jouaient l'air national persan, et au loin, le Mont-Valérien, se couronnant de blanches fumées, tirait par toutes ses embrasures!...

« Au fond de l'avenue, sur l'Arc de Triomphe, qui cachait ses blessures sous des guirlandes, des crépines et des tentures, se dressait le lion persan, gigantesque, se détachant sur son soleil d'or, avec des drapeaux pour rayons.

« Malgré ses habitudes de réserve, le schah était dans l'enthousiasme, et, à plusieurs reprises, remerciait le maréchal et exprimait son amour pour la France, si bien justifié par la vraie grandeur de cette réception.

« Sous l'Arc de l'Étoile s'élevait une estrade superbement décorée, sur laquelle l'hôte auguste de notre cité s'est assis pour recevoir les compliments de bienvenue des autorités municipales. Après cette cérémonie, le schah regagna sa voiture, et le cortège reformé dans le même ordre, toujours entre deux haies de soldats, toujours au bruit de l'air national et des tambours, se rendit au palais du Petit-Bourbon, par l'avenue des Champs-Élysées, la place et le pont de la Concorde, le quai d'Orsay, l'esplanade des Invalides et la rue de l'Université.

« Devant l'entrée de ses grands appartements, le schah fut reçu par M. Buffet, président de l'Assemblée.

« Un moment après, Sa Majesté persane se rendait dans les appartements privés préparés pour la recevoir. »

Il y avait longtemps que les Parisiens étaient privés de fêtes publiques; on profita du séjour du schah pour en improviser; le jeudi 10 juillet, dès sept heures du matin, dans tous les quartiers de Paris, des roulements de tambours et des appels de trompettes réveillaient les dormeurs. Sur les boulevards extérieurs, sur les grands boulevards, dans toutes les grandes voies, les régiments d'infanterie et de cavalerie défilaient musique en tête, se dirigeant vers Longchamps. Vers le même point convergeaient d'autres troupes de tous les environs de Paris.

C'était une revue de la garnison de Paris et de Versailles qu'on offrait au monarque persan, et ce jour-là, on put dire, en voyant le nombre considérable de promeneurs qui se répandaient partout, que tout Paris était dehors.

Le 13 était le jour fixé pour la grande fête donnée en l'honneur du royal visiteur, nous ne pouvons en passer les détails sous silence; nous les empruntons à un journal parisien :

« Partout des préparatifs d'illumination, des groupes joyeux se disposant à jouir de toutes les réjouissances de la journée, à commencer par les courses.

« Des myriades de curieux se pressent sur la voie publique et particulièrement sur les larges avenues qui conduisent au Trocadéro, principal théâtre de la fête de nuit. Nombre de spéculateurs en plein vent ont improvisé, sur des tréteaux et sur des planches, des buffets de rafraîchissements et de gâteaux. Ils ont dû faire de bonnes affaires, car le soir il ne leur restait ni un croquet ni un verre de coco.

« Dès sept heures et demie, le public afflue au Trocadéro, reservé aux possesseurs de cartes; au Champ de Mars et sur les quais voisins, abandonnés aux simples curieux. Le long du quai de Billy se déploie un long ruban de soldats, munis qui de leurs instruments ou de leurs tambours, qui de petits drapeaux tricolores, de torches ou de lanternes vénitiennes.

« Dès que le jour commence à baisser, plusieurs batteries électriques dirigent leurs feux tantôt sur le Champ de Mars, tantôt sur les spectateurs de l'Esplanade, sur le dôme des Invalides, qui resplendit comme à la lueur du soleil, et fréquemment sur la tribune du schah et les invités de haute volée. Malheureusement les bourrasques, qui se sont succédées toute la journée, ont détruit en partie l'harmonie de ce charmant édifice. Des tentures de velours pendent en lambeaux dans l'espace, et les lustres, destinés à jeter des torrents de lumière sur les dames en grande toilette, dessinent sur le ciel nuageux leur silhouette morne et affligée. Les flammes de Bengale apparaissent noyées dans une brume de fumée que le vent rabat sur le public.

« A neuf heures et demie la pluie, qui s'était annoncée par quelques ondées passagères, se met à tomber à flots. Le Trocadéro offre l'aspect d'un vaste champ de parapluies.

« C'est le moment où le schah descend de sa voiture. Cette averse fait avorter tous les préparatifs faits pour sa réception.

« Quelques minutes après l'arrivée du schah, la retraite aux flambeaux commence. Les six mille soldats massés sur le quai de Billy s'ebranlent. Une musique marche en tête, un peloton de cuirassiers suit, éclairé par la lumière électrique, puis un peloton de fantassins porteurs de drapeaux ; vient ensuite une escouade d'infanterie dont chaque homme soutient une lanterne de couleur au bout d'un bâton. Malheureusement, c'est à peine si le vent et la pluie ont respecté la moitié de ces lanternes lumineuses.

« Cette même disposition se répète jusqu'au bout du cortège, de chaque côté duquel marchent une file de fantassins armés.

« Cette masse contourne le quai jusqu'à Passy ; puis elle s'engage dans les méandres que forment les sentiers du Trocadéro et elle monte le long de la colline comme un serpent fantastique aux anneaux magiquement coloriés. Des jets de lumière électrique projetée de différentes hauteurs

ajoutent encore à l'effet de cette scène. Les musiques jouent sans cesse; le vent coupe par rafales les airs qu'elles jouent et ce n'est que par intervalles qu'on les entend au sommet de l'Esplanade où se trouve la tente du schah, ce qui produit un effet très étrange au milieu de la nuit.

« Après s'être arrêtée un moment derrière l'Esplanade et avoir donné une sérénade au schah, la retraite a pris le chemin de l'avenue des Champs-Élysées. Elle a descendu lentement cette grande voie, qui etait magnifiquement illuminée.

« Tous les becs de gaz étaient reliés entre eux par un cordon de lampions, de façon à former une ligne continue de flammes de chaque côté de l'avenue, depuis l'Arc de l'Étoile jusqu'à la place de la Concorde, étincelante de colonnes et de guirlandes de feu. On peut deviner quel beau spectacle devait présenter cette illuminations éclairant le passage du cortège que nous venons de décrire.

« A onze heures et demie, la retraite aux flambeaux entrait dans le jardin des Tuileries, où les lanternes ont été éteintes. La troupe s'est également débarrassée de ses drapeaux et a regagné ses casernements.

« Une heure après, le silence se faisait dans ces grandes avenues où, pendant toute la soirée, plusieurs cent milliers de personnes s'étaient pressées. »

Ce fut le 24 juillet 1873, que l'Assemblée nationale vota l'édification, sur la colline populaire de Montmartre, de l'église du Sacré-Cœur, dite du Vœu national.

Un concours eut lieu en 1874 et le projet de M. Abadie fut couronné. M. Abadie est aujourd'hui l'entrepreneur de l'œuvre et il est secondé par M. de La Rocque, inspecteur; MM. Rauline et Fauconnier, sous-inspecteurs; Deglane, dessinateur, Joannis et de Bélie, vérificateurs.

La première pierre fut posée en grande solennité, le 16 juin 1875, par Mgr Guibert, archevêque de Paris, en présence de tous les représentants de la chrétienté. Aussi le mois de juin est-il devenu le mois des pèlerinages traditionnels au Sacré-Cœur.

Cette même première pierre, posée le 16 juin, fut enlevée le 11 janvier suivant; elle se trouvait en effet sur l'emplacement des fondations que l'on venait de commencer.

L'église de Montmartre devant être élevée par souscription populaire, on construisit un sanctuaire provisoire, une petite chapelle où les fidèles vont faire leurs offrandes et leurs dévotions. Cette chapelle a éte inaugurée le 3 mars 1876.

L'ensemble du monument imaginé par M. Abadie, ne manque pas de grandeur. L'église se compose d'un grand dôme portant sur quatre piliers isolés et flanqués, suivant les diagonales, de quatre dômes plus petits. Le clocher est en arrière, au-dessus de l'abside. Il y a en avant un porche en saillie, communiquant avec la nef par trois portes sur le même plan et dominant l'escalier monumental qui descendra jusqu'au square.

En fouillant le sol de la butte pour savoir sur quelle masse on s'appuyait, on découvrit que la butte se composait de marnes, de glaises et de sables, qui jamais ne pourraient supporter une lourde masse de pierres. On ne trouvait une assise sérieuse de gypse plein qu'à 41m,22. On songea alors à remplir cet intervalle par des piliers de maçonnerie, sur lesquels s'appuierait l'église, de là le travail gigantesque des puits.

Sous chaque masse un peu considérable de l'église, on creusa un puits carré de 5 mètres de côté; il y en a 24. Sous les masses moins fortes, on creusa des puits moins grands, 12 de 3 mètres de côté et 2 de 4 mètres. Il y a en outre 45 puits intermédiaires qui sont cylindriques et qui ont 3 mètres de diamètre. Cela fait en tout 83 puits qui ont été remplis de maçonnerie en meulières bourdées en chaux hydraulique et qui représentent une sorte de colonnade souterraine dont les fûts auraient 28m,32 de hauteur.

A leur sommet, ces colonnes sont reliées par des arcs et des voûtes formant un plancher solide, épais de 5 mètres, sur lequel s'élève la crypte. Ce travail n'a été achevé qu'au printemps de 1878.

La crypte de l'église du Vœu national a 100 mètres de profondeur sur 50 de largeur. Elle mesure 9 mètres d'élévation sous clef.

Éclairée par trente-six fenêtres, elle se compose d'une partie centrale reliant sans interruption les quatre piliers du grand dôme et destinée à recevoir les tombeaux des bienfaiteurs de l'œuvre.

C'est dans cette partie centrale de la basilique que S. E. le cardinal Guibert, archevêque de Paris, a choisi l'emplacement de sa sépulture.

Au pourtour de la crypte s'ouvrent quinze chapelles.

A l'intérieur, deux grands escaliers, sur lesquels les processions pourront se déployer à l'aise, établiront une communication avec l'église supérieure.

L'accès extérieur de la crypte aura lieu par entrée directe, au moyen d'un tunnel percé dans la butte du côté de Paris, et par quatre grands escaliers descendant de l'Esplanade.

De puissantes machines de systèmes perfectionnés, sont employées pour la pose des matériaux dans les chantiers de l'église de Montmartre, que visitent chaque jour des ecclésiastiques et une foule de fidèles, curieux de constater les progrès des travaux, qui sont loin d'être terminés; voici ce qu'on lisait à ce propos dans les journaux de juillet 1880 :

« Dans l'intérieur de la crypte, les trois absidiales qui forment la chapelle des âmes du purgatoire sont terminées et voûtées. Les fenêtres de



Tout Paris voulut voir Millie-Christine, qui quitta Paris en 1874. (Page 410, col. 1.)

cette chapelle sont fort avancées et donnent bien une idée de sa distribution. La dixième assise est entièrement posée, et sur différents points on est monté jusqu'à la 12e, la 13e et la 14e assises.

« Dans divers endroits, on installe les cintres en bois, nécessaires à la construction des arcs doubleaux.

« Une fois ces arcs terminés, on pourra avoir une idée de l'élévation de la crypte, laquelle sera, à l'intérieur, aussi haute que certaines églises.

Toutes les mesures sont prises pour monter promptement jusqu'à la seizième assise, c'est-à-dire à peu près au ras du sol de la rue de la Fontenelle.

« Tous ces travaux, quoique peu apparents, puisqu'il sont encore exécutés au-dessous des gigantesques échafaudages établis sur le sommet de la butte, n'en sont pas moins poursuivis sans relâche et au fur et à mesure des ressources fournies par les souscriptions, dont le montant s'élevait au 30 juin dernier à 8,689,855 fr., sur laquelle somme, à la même date, 7,229,061 fr. avaient été dépensés. L'encaisse à la fin du mois dernier était donc encore de 1,460,794 fr. »

A la fin de 1873, les Parisiens s'entretenaient beaucoup de mademoiselle ou plutôt de mesdemoiselles Millie-Christine, car il s'agissait de deux filles liées, soudées ensemble par la nature qui avait réuni deux corps par le sacrum, ainsi que le constata le docteur Tardieu, chargé de l'inspection du phénomène bicéphale. « Nous avons vu, dit-il, deux individus soudés l'un à l'autre par le sacrum. La tête, le cou, les bras, le thorax, l'épigastre n'ont rien de commun. La suture du sacrum est profonde et solide. La colonne vertébrale a subi une incurvation double et latérale par suite de l'habitude prise par chaque individu de se pencher vers l'autre, de façon à pouvoir se regarder. »

C'était une seconde édition des frères siamois dont il avait été tant question en 1829.

Tout Paris voulut voir Millie-Christine, qui quitta Paris en 1874, après avoir offert, le 11 janvier, un déjeuner au Grand-Hôtel, aux principaux journalistes qui s'étaient occupés d'elle.

En même temps que Millie-Christine partait, un géant américain, qui était venu se montrer à Paris, Miles Darden, y mourait, mais cet événement ne produisit aucune sensation.

« La société des steeple-chases de France, lisons-nous dans *Paris illustré*, qui donnait jadis ses réunions à Vincennes, a établi, depuis 1873, un nouvel hippodrome à Auteuil (Bois de Boulogne).

« L'emplacement de cet hippodrome est tracé entre les portes de Passy et d'Auteuil. Il côtoie le lac supérieur, touche à la butte Mortemart et descend le long de la Pépinière jusqu'à la route de Boulogne. La clôture naturelle est formée du côté de Paris par les fortifications.

« En face des fortifications sont trois tribunes d'une construction élégante. Au-dessous de la grande tribune est installé un buffet.

« Il y a deux pistes, l'une de 2,400 mètres, l'autre de 2,700 mètres. Les obstacles sont au nombre de douze : deux rivières, deux barrières fixes, dont une double ; une douve sèche précédée d'une barrière fixe, deux murs, dont un en terre et un en maçonnerie; enfin une double banquette et des haies.

« Il y a environ quinze journées de courses par an. A la dernière réunion du printemps est couru le grand prix national de 30,000 francs. Le prix des places est ainsi fixé : pesage, entrée d'homme, 20 francs; pesage, entrée de dame, 10 francs; pavillon, 5 francs. »

A la fin de 1873, un grand magasin de nouveautés, situé rue Vivienne, 49, fut transformé en salle de concert qui prit le nom de Concert Frascati, et dont l'inauguration eut lieu le samedi 27 décembre, malheureusement le concert n'y put être donné ce jour-là et on dut se contenter d'un bal ; quelques jours plus tard, bals et concerts alternèrent.

Pendant quelque temps cet établissement fut assez suivi, puis il ferma pour rouvrir le 15 septembre sous la direction Roger et Cie. Ce furent successivement MM. Litolff, Hervé et Arban qui conduisirent l'orchestre; il fit place plus tard à un cercle fondé en 1879, sous le nom de Cercle des arts libéraux. Ce cercle a pour but « la création d'une grande société artistique offrant gratuitement son appui aux artistes de tous genres; dans les salons, décorés avec un grand luxe, peuvent se faire entendre tous les auteurs dramatiques et les compositeurs de musique dont les œuvres sont examinées par un comité spécial; les peintres y organisent des expositions. »

Les salons sont disposés de façon que les sociétaires y trouvent tout le confortable de la vie élégante; ils sont composés de : 1° salle de théâtre et de concert; 2° salle de bals et de conférences; 3° salon de lecture, bibliothèque; 4° salle d'escrime avec hydrothérapie; 5° salle de billards; 6° salle de conversation et de jeux de commerce. Plus de 1,500 personnes font partie de ce cercle, dirigé par M. Devriès.

Ce fut en 1873 que le collège Chaptal fut transféré de la rue Blanche et de la rue de Clichy, car il se trouvait avoir une entrée dans ces deux rues, rue de Rome, 73, et boulevard des Batignolles.

Cet établissement, qui fut considérablement agrandi, a été construit par l'architecte Train, qui a su en faire, par un emploi très intelligent de la pierre, de la brique et des tuiles rouges, un monument charmant, dont l'aspect vraiment gai, contraste heureusement avec la plupart des établissements similaires, qui ressemblent, a dit avec beaucoup de raison M. Viel-Lamarre, plus souvent à une prison qu'à l'asile de la jeunesse studieuse.

L'œuvre de M. Train a été justement remarquée et l'Académie des beaux-arts lui a décerné, en cette année 1873, le prix biennal de 4,000 fr. fondé par M. Duc.

La création de ce collège a beaucoup contribué à changer la physionomie de ce quartier du VIIIe arrondissement, c'est une des belles constructions de l'époque.

A peu près dans le même temps, était aussi déplacé le collège Rollin, précédemment rue Lhomond. La reconstruction du collège, commencée

avant la guerre entre l'angle de la rue Trudaine et le boulevard Rochechouart, couvre une superficie de 16.000 mètres carrés. L'installation de cet établissement communal ou municipal ne laisse rien à désirer.

L'École primaire supérieure d'Auteuil, sur le modèle des écoles Turgot et Colbert, fut aussi fondée rue d'Auteuil en 1873.

Au mois de janvier 1874, fut créé, dans la cité du Retiro, faubourg Saint-Honoré, un fort joli petit théâtre qu'on nomma Théâtre des familles; il fut dirigé par M. A. Lemoine ; on y joua quelques petites pièces choisies, mais la salle était si exiguë, que la recette ne pouvait pas suffire à faire face aux frais; la salle existe toujours, mais elle sert à des réunions, des conférences, etc.

Au mois de février 1874, fut découverte une statue équestre érigée à Jeanne Darc, sur la place des Pyramides, juste en face l'entrée des Tuileries, c'est-a-dire à l'endroit où l'on prétend que la pucelle fut blessée, ainsi qu'on l'a vu dans le cours de cette histoire.

La statue est de M. Frémiet et on s'accorda généralement à reconnaître que ce monument n'est pas plus digne de l'héroïne à laquelle il est consacré, que de l'artiste qui en est l'auteur.

Le principal ou plutôt l'unique mérite de ce bronze est de glorifier la mémoire de la vierge immortelle qui expia sur un bûcher le crime d'avoir délivré son pays du joug de l'étranger. Quoique fort discutée au point de vue de l'art, cette statue fut l'objet d'hommages journaliers, et surtout pendant l'année 1874, ce fut un pèlerinage perpétuel de gens qui venaient apporter à la vierge de Domrémy des fleurs, des couronnes et des *ex-voto* de toutes sortes.

Le 9 mars, eut lieu au palais consulaire, transformé pour la circonstance en palais féerique, un bal offert par le commerce de Paris au président de la République. Au dehors la facade ornée de fleurs et d'arbustes et rayonnant des feux du gaz ; puis le vestibule tendu de riches tapisseries et métamorphosé en une forêt de plantes exotiques ; puis les salons de réception, le buffet, et enfin l'immense salle de bal installée dans la cour vitrée, éclairée par quarante lustres aux lueurs desquels se mêlaient par intervalles les reflets éblouissants de la lumière électrique.

A dix heures précises, le président de la Répu- en grand uniforme et donnant le bras à Mme de Mac-Mahon, fit son entrée dans la grande salle.

La fête coûta 125,000 francs, fournis par la souscription des juges au tribunal de commerce, des notables commerçants, des sociétés de crédit et des compagnies de chemin de fer.

Le 1er juillet, la galerie supérieure d'un réservoir que l'on achevait de construire pour recevoir les eaux de la Vanne destinées à alimenter le bassin de Montsouris, s'écroula avec un fracas formidable sur une étendue de six cents mètres, mais cet accident fut vite reparé et les travaux repris avec vigueur.

Depuis bien des années, les nombreuses et opulentes familles qui ont peuplé le quartier de la place de l'Europe et des alentours, réclamaient un collège; ce fut aussi le rêve, le dernier peut-être, de l'héroïque P. Olivaint. En 1874, les obstacles qui se dressaient devant cette fondation tombèrent les uns après les autres, et bientôt on vit la jeunesse se diriger vers un nouveau collège fondé par les jésuites, et qu'on appela l'École Saint-Ignace; c'était un externat situé entre les rues de Madrid et de Vienne ; en 1879, cet établissement d'éducation comptait 700 élèves. La propriété des bâtiments est celle de plusieurs particuliers qui se cotisèrent pour former la somme nécessaire à sa construction.

A la suite des décrets de mars 1880, qui supprimèrent l'ordre des jésuites en France, le collège de Saint-Ignace dut fermer ses portes.

La Société de l'Histoire de Paris fut fondée au mois d'août 1874 ; elle a reçu vite les adhésions des hommes les plus éminents dans la science et dans les arts : Barthélemy, Baschet, Charles Blanc, le duc de Broglie, Léopold Delisle, Maxime Ducamp, Victor Duruy, Guilhermy, Hauréau, Longperrier, Maury, Mignet, Montaiglon, Paris, Rémusat, Thierry, Vuitry, etc., etc.

Les règlements sont à peu près identiques à ceux de la Société de l'Histoire de France. La Société a pour but de publier les documents intéressants pour l'histoire de Paris, et des mémoires sur la topographie, sur les monuments, sur les arts, sur les événements, sur les anciens usages.

En dehors des volumes qu'elle doit publier chaque année, la Société met en vente tous les mois un bulletin.

Au commencement de 1874, un nouveau théâtre des Délassements comiques, dirigé par M. Forget, s'ouvrit faubourg Saint Martin, nº 60 ; il inaugura ses représentations par une pièce en trois actes de MM. Félix Savard et Georges Numa... *les Actrices pour rire ;* ce théâtre n'était pas né viable, bien qu'il s'intitulât modestement « le théâtre le plus élégant de Paris », il dura peu.

Le café-concert Tivoli, qui était devenu théâtre, rouvrit aussi en cette qualité, sous la direction de M. Pitou ; mais le public continua à n'y pas venir, et il finit par fermer définitivement. Une maison d'habitation fut élevée sur son emplacement.

Le 17 janvier 1869, M. Ballande avait inauguré au théâtre de la Gaîté des matinées littéraires; au mois de septembre 1873, elles furent transférées au nouveau théâtre de la Porte-Saint-Martin, et en 1874, au mois d'octobre, elles reprirent chaque dimanche à une heure et demie avec un tel succès, que la plupart des autres théâtres prirent l'habitude d'organiser tous les dimanches d'hiver les représentations diurnes qui sont devenues excessivement suivies.

La journée du 9 juillet 1874 fut une des plus chaudes qu'on ait traversées à Paris; dès le matin, le thermomètre montait dans les appartements à 33 et 34 degrés; au soleil, il atteignait 50.

Vers deux heures de l'après-midi, de sourds grondements de tonnerre se firent entendre; des nuages noirs s'amoncelaient à l'horizon; c'était comme un air de feu qu'on respirait, mais à quatre heures une tempête épouvantable éclata, un voile d'eau semblait unir la terre au ciel et à travers cette nappe soufflait un vent impétueux qui l'emportait par bouffées en rafales aveuglantes.

Toute la population s'était hâtée de se mettre à l'abri.

Le chemin de fer de Ceinture, encaissé entre deux hautes berges, s'était changé en torrent.

Le 3 septembre, avait lieu l'inauguration d'un nouveau temple consistorial israélite, construit rue de la Victoire, par M. Aldrophe. La façade principale est décorée de cinq grandes fenêtres surmontées chacune d'une rosace qui en occupe toute la partie haute centrale.

Le style roman domine avec un mélange de byzantin; la nef est splendide, deux fois plus large que celle de Notre-Dame, elle est presque aussi élevée.

Au milieu du temple est la Théba, ou autel, sur laquelle le ministre officie; au fond, le chœur avec colonnes de marbre et splendides vitraux où sont représentées les allégories des douze tribus d'Israël.

Au premier étage se trouve une élégante tribune de face exclusivement réservée aux femmes; au-dessus, le grand orgue relégué un peu haut.

Les bas-côtés comprennent cinq arcades et sont surmontés de galeries.

L'édifice est couronné par un médaillon portant les tables de la Loi.

Le temple proprement dit est précédé de deux porches dont l'un est décoré de quatre colonnes en stuc de couleur verte.

Il a coûté deux millions à bâtir et est resté près de dix années en construction.

Ses portes furent ouvertes à une heure de l'après-midi; un quart d'heure plus tard, toutes les places étaient occupées. De chaque côté de la Théba, prirent place trente jeunes filles quêteuses. Sur une estrade, construite en demi-cercle, en avant du sanctuaire, se trouvaient les membres du consistoire.

Toutes les autres places du rez-de-chaussée étaient réservées aux hommes qui ne doivent jamais être mêlés aux dames dans les temples du culte israélite.

M. Beer, ministre officiant, monta à la Théba où l'on voyait le chandelier à sept branches, magnifique objet d'art qui n'a pas moins de deux mètres de hauteur, les tables de la Loi et deux candélabres, le tout en argent massif.

A l'ouverture de la cérémonie, huit membres du consistoire allèrent recevoir à la porte du temple, M. Zadoc Kahn, grand rabbin; M. Isidor, rabbin de Paris, et les ministres assistants.

Quelques instants après, les mêmes membres du consistoire, ayant à leur tête M. Crémieux, allèrent prendre processionnellement les tables de la Loi et les portèrent dans le sanctuaire dont les portes furent aussitôt refermées.

Le temple était magnifiquement éclairé au gaz à tous les étages. Vers trois heures, le rabbin du consistoire central, M. Isidor, monta en chaire et prononça un discours, puis donna à l'assistance la bénédiction.

Après une seconde allocution prononcée par M. Zadoc Kahn, le ministre officiant procéda à la cérémonie des tables ou rouleaux de la Loi. Le ministre, ayant à ses côtés les deux rabbins et suivi des ministres assistants et de tous les membres du consistoire, porta l'un des rouleaux sur la Théba, où le grand rabbin fit à haute voix des invocations en faveur de la France, des membres du culte israélite, etc.

Le ministre officiant, à ces invocations répondait d'une voix sonore : *Amen!* réponse qui était répétée par le chœur des chantres. Puis le rouleau de la Loi fut reporté dans le sanctuaire.

Un grand nombre de morceaux de chant, composés pour la circonstance par des artistes israélites, furent ensuite exécutés avec accompagnement d'orgue et de harpe.

Une quête termina la cérémonie.

Une église évangélique, dite de la Rédemption, fut aussi achevée en 1874, dans l'avenue de la Grande-Armée. « L'édifice, construit dans le style ogival, dit M. Joanne, a, sur l'avenue, une façade haute de 16 mètres. Il se développe en forme de croix; trois grandes rosaces en vitraux, dont une au-dessus du portail et les deux autres aux extrémités du transsept, éclairent l'intérieur. L'autel est dans l'abside et la chaire sur le côté, comme dans les églises anglicanes ou luthériennes. La superficie totale de l'édifice est d'environ 500 mètres carrés, ce qui, avec les tribunes, permet de recevoir de douze à quinze cents personnes. C'est donc, après le temple de l'Oratoire, le plus vaste édifice religieux, que les protestants possèdent à Paris. »

Ce fut le mardi, 8 décembre 1874, qu'eut lieu l'inauguration d'une nouvelle salle de spectacle, placée dans la rue Taitbout, et que, pour cela, on appela le théâtre Taitbout; cette salle était très richement décorée et des salons qui étaient annexés à la salle de spectacle servaient de salles d'exposition de tableaux et de faïences.

On comptait beaucoup sur ce nouveau spectacle, mais il ne fit jamais de brillantes affaires et les directions se succédèrent rapidement; en dernier lieu, c'est-à-dire en 1879, M. Léon Vasseur essaya de faire de ce théâtre, qui demeurait



Le ballon le *Zénith* emportait avec lui MM. Sivel, Crocé-Spinelli, et Gaston Tissandier. (Page 414, col. 2.)

plus souvent fermé qu'ouvert, un théâtre lyrique, mais l'entreprise ne fut pas heureuse et il y fit jouer un opéra-comique grec, *Hymnis*, par M. Théodore de Banville, musique de Cressonnois, qui ne retarda guère la fermeture définitive du théâtre Taitbout, devenu, en 1880, une maison de banque.

A peu près à la même époque, s'ouvrit sur le boulevard Rochechouart, à l'angle de la rue des Martyrs, un cirque qu'on appela Cirque-Fernando, du nom de son fondateur; c'était une concurrence au Cirque-d'Hiver; il fut d'abord bâti en toile, comme un simple cirque de fête foraine, mais il ne tarda pas à devenir un véritable monument en pierres, et sa contenance est assez vaste pour recevoir 2,200 spectateurs.

L'école alsacienne de l'avenue Vavin, date aussi de 1874; c'est une institution libre, dans le genre de l'école Monge.

Enfin, nous ne devons pas oublier la fontaine de l'Observatoire, inaugurée en 1874, et placée à l'extrémité méridionale du square de l'Observatoire, formé des terrains détachés du jardin du Luxembourg. Ce monument est dû à M. Fremiet, qui fut mieux inspiré que pour la statue de Jeanne d'Arc. Il comporte deux bassins. Au centre du plus grand, s'élève la cuvette centrale où sont placés huit chevaux marins en bronze. En-

tre ces couples sont placées de grosses tortues. Le groupe qui surmonte le piédestal central représente les quatre parties du monde (par Carpeaux), supportant sur leurs bras étendus une sphère armillaire.

En même temps qu'on inaugurait cette fontaine, on découvrait dans les parterres du square de l'Observatoire quatre groupes en marbre : l'*Aurore*, par Jouffroy ; le *Jour*, par Perraud ; le *Crépuscule*, par Crauk ; et la *Nuit*, par Gumery.

Le 1er janvier 1875, fut célèbre par un verglas qui dépassa en intensité tous ceux qu'on avait pu constater précédemment, et qui occasionna plus de 1,800 accidents.

Dans ce même mois, la visite du lord maire de Londres et celle du roi de Hanovre défrayèrent la chronique parisienne, mais ce fut surtout l'inauguration du nouvel Opéra, le 5 janvier, qui fut considérée comme un véritable événement. Bien avant six heures du soir, la foule accourait à flots pressés par les rues du Quatre-Septembre, Lafayette et par les boulevards; toute la place de l'Opéra était sablée et c'était à qui s'en approcherait pour voir l'entrée du lord maire, dont le cortège, débouchant de la rue de la Paix, était précédé de quatre hérauts sonnant de la trompette. A la vue de ces hérauts vêtus de rouge et coiffés d'une toque noire, ce fut un mouvement de curiosité générale et quand le lord maire, sir Stowe, monta lentement les degrés du grand escalier, précédé de ses massiers, suivi de ses shérifs en robes rouges, de son porte-glaive et de ses dignitaires, la foule fut charmée.

Au reste, les illustrations et les célébrités de tous genres ne manquaient pas à cette inauguration de gala à laquelle assistaient le maréchal Mac-Mahon, le jeune roi d'Espagne, le roi de Hanovre, le bourgmestre d'Amsterdam et toute la fleur de l'aristocratie européenne présentement à Paris.

Au mois de janvier 1875, fut émis un emprunt municipal, qui fut souscrit quarante-deux fois et demie. Le capital représentait une somme de 9,336,800,000 francs. Le premier jour du remboursement de l'excédant, il fut rendu 550 millions.

Détail particulier : la police arrêta pendant l'emprunt vingt-huit voleurs qui *travaillaient* autour des guichets.

En février, l'assemblée de Versailles décida que les commerçants et entrepositaires de boissons de Paris seraient soumis aux mêmes obligations déterminées par la législation générale qui régit hors Paris le commerce en gros des boissons.

Le 25 du même mois, on apprit que la Chambre avait voté le projet de loi relatif à l'organisation des pouvoirs publics, c'était la proclamation légale de la République, dont le président avait été élu pour sept ans, le 30 janvier précédent.

Le 10 mars, plusieurs décrets présidentiels déterminèrent la formation d'un nouveau ministère qui fut ainsi composé :

M. Buffet, ministre de l'intérieur et vice-président du conseil ;

M. Dufaure, ministre de la justice ;

M. le duc Decazes, ministre des affaires étrangères ;

M. Léon Say, ministre des finances ;

M. de Meaux, ministre du commerce et de l'agriculture ;

M. de Cissey, ministre de la guerre ;

M. de Montaignac, ministre de la marine ;

M. Wallon, ministre de l'instruction publique ;

M. Caillaux, ministre des travaux publics ;

Dès le commencement de l'année, la société française de navigation aérienne, présidée par M. Hervé Mangon, avait décidé que deux voyages aérostatiques, l'un de durée, l'autre de hauteur, seraient successivement entrepris par ses soins, et le 23 mars, le ballon le *Zénith* s'élevait à six heures vingt minutes du soir de l'usine à gaz de la Villette.

Ce ballon emportait avec lui MM. Sivel, Crocé-Spinelli, Jobert, Gaston et Albert Tissandier; 1,100 kilog. de lest, des instruments et des appareils de physique et de chimie remplissaient la nacelle.

Bientôt aux yeux des aéronautes, Paris disparaissait et la science les sollicitait.

Ils firent d'importantes expériences et ils rentrèrent quelques jours plus tard à Paris venant des environs d'Arcachon, où le ballon avait touché terre.

Encouragés par cette première ascension, les aéronautes songèrent à exécuter le second voyage, et le 15 avril, à onze heures trente-cinq minutes du matin, le *Zénith* partit de nouveau de l'usine à gaz de la Villette, emportant dans les airs MM. Sivel, Crocé-Spinelli et Gaston Tissandier.

A quatre heures du soir, le *Zénith* ramenait à terre deux morts et un mourant.

Arrivés à la hauteur de 8,000 mètres, MM. Sivel et Crocé-Spinelli saisis par la terrible influence de la dépression atmosphérique, avaient été tués par elle.

Paris connut bien vite, par une dépêche de M. Tissandier, cette catastrophe qui produisit une douloureuse impression partout.

Et au jour des funérailles, une foule énorme alla chercher à la gare les corps des deux victimes de la science.

« A onze heures précises, les cercueils ont été placés dans la cour de la gare d'Orléans. Les deux défunts appartenaient à la religion protestante. M. le pasteur Dide a prononcé une courte allocution qui a ému l'auditoire. Les cercueils ont été placés sur les corbillards et le cortège s'est mis en marche. Il a suivi le pont d'Austerlitz, le boulevard Contrescarpe, la place de la

Bastille et la rue de la Roquette jusqu'au Père-Lachaise. Tout le long du parcours, ce cortège marchait au milieu d'une double haie humaine et grossissait à mesure qu'il avançait. On était parti dix mille à peu près de la gare d'Orléans, on était près de vingt mille en approchant du cimetière. Le premier corbillard, à draperies noires, contenait le cercueil de Sivel; le second, à draperies blanches, celui de Crocé-Spinelli. Derrière marchaient les membres des deux familles, le père et les frères de Crocé-Spinelli, la fille de Sivel, âgée de six ans, et sa belle-mère, Mme Poitevin. Le deuil était conduit par M. Hervé Mangon. »

Une visite de l'impératrice de Russie, qui séjourna à Paris pendant quelque temps, donna lieu à de brillantes réceptions.

Une cérémonie solennelle se fit en mars à Notre-Dame, pour célébrer l'anniversaire de la consécration de Mgr Guibert.

Au mois d'avril, un banquet international de viande de cheval eut lieu au Grand-Hôtel, mais les toasts qu'on y porta laissèrent les Parisiens froids, relativement à l'usage de la viande de cheval auquel ils demeurent obstinément réfractaires.

Une grande revue des troupes de Paris et de Versailles eut lieu le 13 juin, jour anniversaire de la naissance (13 juin 1808) du maréchal de Mac-Mahon. Le nombre des spectateurs à Longchamps était considérable, et les manœuvres exécutées en présence du maréchal se firent avec un ensemble remarquable. Comme toujours, cette cérémonie militaire déplaça une grande partie de la population parisienne qui se porta avec empressement dans les environs du champ de manœuvre.

Pour la première fois depuis la Commune, le drapeau tricolore flotta sur les Tuileries au mois de juillet.

C'était à l'occasion de l'ouverture de l'Exposition de géographie dans le pavillon de Flore. Une des curiosités de cette exposition fut une carte de France qui n'avait pas coûté moins de 100,000 francs à établir. Elle a seize couleurs et la composition seule a coûté 70,000 francs. Sa superficie est de 2m,60 carrés, il a fallu pour la tirer 96 pierres lithographiques de 40 centimètres.

En même temps s'ouvrait l'Exposition internationale des industries fluviales et maritimes, au palais de l'Industrie.

Le sultan de Zanzibar arriva à Paris pour y séjourner plusieurs jours, mais sa présence ne causa pas beaucoup de curiosité. Depuis l'empire les Parisiens sont un peu blasés sur les visites souveraines, et lorsqu'au mois d'août le grand-duc Constantin vint faire une promenade à Paris, et que l'impératrice d'Autriche y passa, personne ne s'en préoccupa; en octobre, la présence d'autres personnages marquants fut signalée : c'était celle du prince de Galles, du prince Orloff et du duc de Castro, ci-devant roi de Naples, mais encore une fois, nul ne songea à se porter à la rencontre de ces voyageurs titrés, pas plus qu'on ne le fit en décembre, lorsqu'arrivèrent à Paris, la reine de Danemark, la princesse de Schleswig-Holstein, le général anglais Wolseley, le prince Alexandre de Hollande, le prince des Pays-Bas, M. Swiney, lord maire de Dublin.

Au mois d'octobre, M. Leverrier donna une grande fête à l'Observatoire, pour le premier essai du nouveau télescope monstre qui avait coûté plus de 200,000 francs.

Dans ce même mois, eut lieu l'inauguration de la nouvelle église de l'Immaculée-Conception, située rue du Rendez-Vous, près la place du Trône. Cette église fut bâtie en six mois; il est vrai qu'elle n'a rien de remarquable; elle est construite dans le style roman.

En vertu d'une loi sur la liberté de l'enseignement supérieur, votée par l'Assemblée nationale, des facultés libres catholiques de droit, des lettres et des sciences, furent fondées en 1875, et les bâtiments affectés aux divers services de ces facultés nouvelles furent ceux de l'ancien couvent des carmes-déchaussés, rue de Vaugirard, nº 74.

En même temps, avait lieu l'inauguration d'un orphelinat à Montrouge.

Dans les premiers jours de janvier 1876, un service solennel fut célébré à Notre-Dame en l'honneur des généraux Lecomte et Clément Thomas, assassinés pendant la Commune.

Le mois de janvier fut très froid et la neige abondante, elle avait fait son apparition le 11, les omnibus et les voitures publiques, pris au dépourvu, se trouvèrent tout à coup dans l'impossibilité de marcher; bientôt le froid augmentant, les patineurs furent transportés d'aise et la Seine charriait fortement. Le service des bateaux-mouches fut interrompu, ainsi que celui de la marine marchande.

Mais la fonte des neiges amena une crue inquiétante. Depuis le 24 février, le fleuve avait progressivement monté tous les jours, envahissant les berges des quais de Paris; cette crue avait pris, le 1er mars, les proportions les plus alarmantes. Les piles des ponts disparaissaient sous l'eau, toutes les caves des maisons bordant les quais étaient atteintes par les eaux; bientôt, la caserne de la Cité, le palais de Justice, le nouvel Hôtel-Dieu, le palais des reptiles, au Jardin des plantes furent très éprouvés.

Mais comme toujours, ce fut à Bercy que les eaux causèrent les plus grands dégâts; dans la rue Watt, rive gauche, l'eau avait atteint 80 centimètres de hauteur. Des secours pécuniaires furent mis par l'autorité supérieure, à la disposition des inondés qui avaient dû abandonner leurs habitations. Un service de permanence fut établi à Bercy.

Les ravages de l'inondation furent considérables; la maréchale de Mac-Mahon, accompagnée des Mmes Dufaure, Léon Renault et Ferdinand Duval, se rendit dans les quartiers inondés pour porter des secours aux malheureux qui perdaient tout ce qu'ils possédaient.

Le mois de mars fut néfaste. Cependant cela n'empêcha nullement la mi-carême d'être très brillante; jamais on n'avait vu tant de cavalcades et d'exhibitions de chars de blanchisseuses, mais on distingua surtout les forts de la halle composant la société des Gueux, et qui eurent les honneurs de la journée.

Mais les Parisiens s'occupaient alors exclusivement de l'homme à la fourchette, c'est-à-dire d'un homme qui, accidentellement, avait avalé une fourchette en ruolz et ne s'en trouvait pas trop incommodé; il fut débarrassé de ce parasite désagréable par les soins du chirurgien Léon Labbé, qui plaça le 2 avril la fameuse fourchette comme pièce à conviction sur le bureau de l'Académie des sciences.

On oublia l'homme à la fourchette pour le skatinage, un nouveau mot créé pour désigner le patinage à roulettes sur une surface plane et solide. Au printemps de 1876, Paris était à la tête d'une demi-douzaine de skating-rinks, tous plus tapageurs les uns que les autres, et installés à Valentino, une salle de bal qui datait des environs de 1840, et qui est aujourd'hui transformée en panorama français, à Mabille, à la Closerie des Lilas, mais le plus en vogue était le skating-palace, halle gigantesque dressée au beau milieu de l'avenue du bois de Boulogne.

« L'éclat des lumières, le bruit des roulettes glissant sur l'asphalte, l'orchestre qui exécute régulièrement tous les soirs le ballet des patineurs du *Prophète*, les petits cris que poussent les dames en tombant, les rires de la galerie qui assiste à leurs chutes, tout cela est vraiment gai et fait passer aux acteurs comme aux spectateurs une soirée des plus agréables. »

Ce fut le 4 avril 1876 qu'une commission fut nommée pour étudier l'emplacement le plus propice à l'installation d'un gigantesque palais, destiné à une exposition universelle devant s'ouvrir en 1878, et elle s'occupa aussitôt de ce travail préliminaire.

D'après le plan définitif, élaboré par une sous-commission, on s'arrêta à un emplacement comprenant le Champ de Mars et le Trocadéro; la surface couverte par le palais du Champ de Mars occupa 240,531 mètres carrés, les annexes ajoutées sur la rive gauche de la Seine, 40,000 mètres, et le palais du Trocadéro, qui possède une envergure de 430 mètres, en couvrit 13,000.

Le total forma 41 hectares couverts de bâtiments et l'exposition en général occupa 75 hectares.

Nous ne pouvons donner ici qu'une idée succincte de cette exposition dont le développement dépassa si grandement celui de toutes les expositions passées.

En août, fut approuvé le cahier des charges, base et signal de toute l'entreprise. En septembre, les plus importants marchés furent conclus, les commandes faites; les usines et les ateliers se mirent à l'œuvre, et les chantiers s'organisèrent, la pioche entama les collines du Trocadéro et les terrassements commencèrent.

Pendant dix-huit mois, les travaux s'activèrent sans relâche.

« Bientôt, lisons-nous dans les *Curiosités de l'Exposition*, est venu le tour des arrivages, l'heure des encombrements, les parcs, le palais même étaient sillonnés de rails posés sur 12 kilomètres intérieurs pour la rapidité des transports; on déchargeait, devant des embryons de vitrines, les wagons venus directement de Russie ou d'Autriche; on entassait, on empilait, on déclouait, au bruit des sifflets de locomotives; nuées de vapeur et nuées de poussière, flottaient sous les vitrages naissants des travées; machines routières se croisaient avec les trains et camions; plaques tournantes pivotaient pendant que rangées de grues au long cou vous pêchaient au passage les plus énormes poids, des fourgons même, et vous les déposaient proprement à terre; c'était la fournaise du transbordement. »

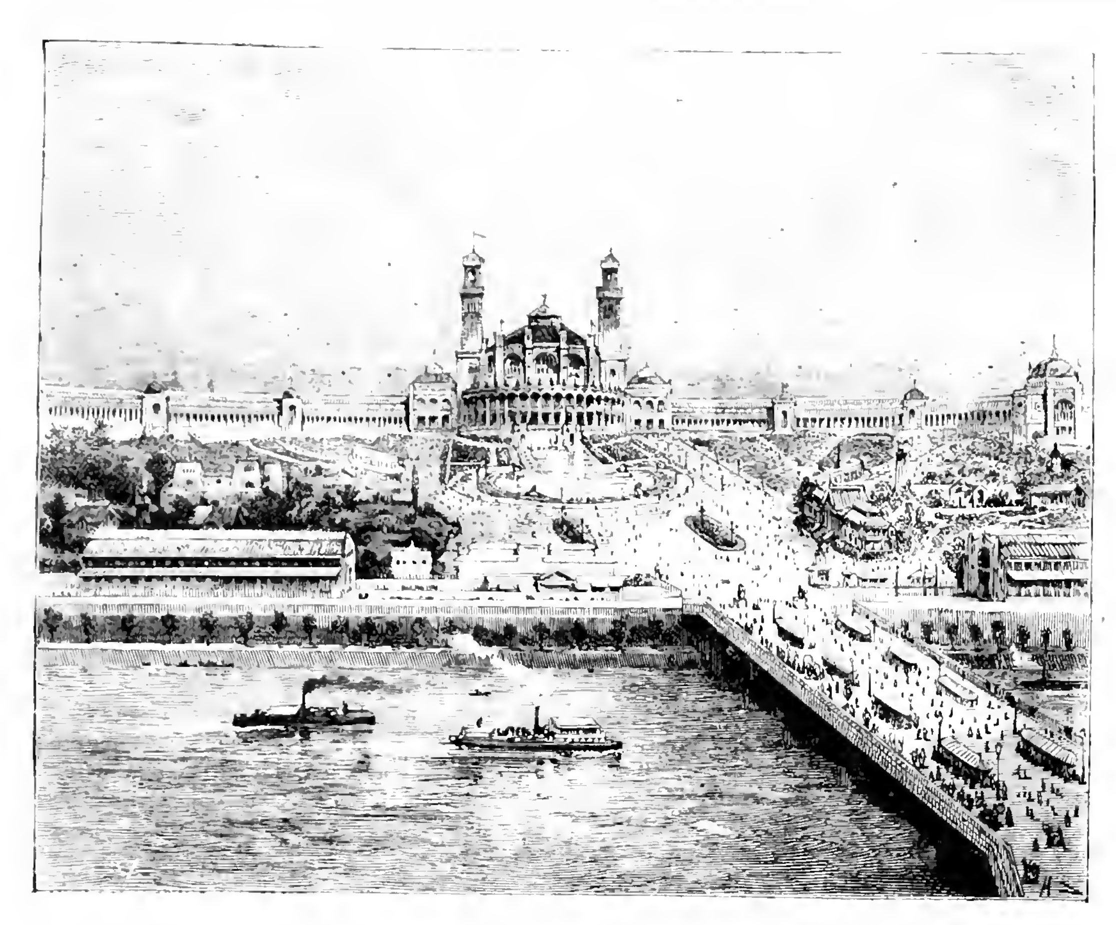
Mais venons à la description des bâtiments, donnée par les journaux d'alors :

Le palais du Champ de Mars est un rectangle long de 706 mètres sur 340, orienté du nord au midi. La façade du sud, du côté de l'École-Militaire, s'élève presque en bordure de l'avenue de la Mothe-Picquet, celle du nord ou façade principale se dresse parallèlement à la Seine, à une distance de 255 mètres du quai. Les bas-côtés latéraux sont distants de 50 mètres de la lisière du Champ de Mars. Tandis que ces bas-côtés ne sont constitués que par des travées à vitrage avec grande marquise régnant sur leur étendue totale, on voit que la façade du nord est plus luxueuse.

Élevée sur une longue terrasse, à laquelle on accède du parc par de larges degrés, elle se compose de trois pavillons reliés entre eux par deux galeries. Les pavillons extrêmes, que flanquent les quatre angles du palais, ont une hauteur de 44 mètres : ils sont surmontés d'un dôme à pans coupés, de quatre grandes lunettes ou verrières, et cantonnés par quatre campaniles avec arcades à jour et couronnement semi-oriental.

Le pavillon central est à peu près de même dessin, sauf qu'il est moins élevé de 4 mètres et flanqué d'une large coupole qui s'étend à droite et à gauche de son dôme. A la base de l'arcature est ménagée une tribune d'où la vue pourra s'étendre sur le Trocadéro et une partie de la ville.

Les deux galeries sont formées chacune de huit travées constituées par des pylônes dont les



Vue du Trocadéro, prise du pont de l'Exposition universelle de 1878.

intervalles sont en maçonnerie à la base, mais fermés à la partie supérieure par des verrières au dessin compliqué, dorées et colorées. Au pied de chaque pylône se dresse la statue allégorique d'une nation, dont l'écusson se retrouve au sommet de ce même pylône. Devant les deux galeries de jonction règne une marquise large et haute, en fer et vitrage, qui s'interrompt devant le pavillon central et s'appuie à droite et à gauche sur le portail saillant de chaque pavillon extrême.

La façade du sud est la répétition de celle du nord, avec des pavillons d'angle seulement, et non le pavillon central, remplacé par un avant-corps avec marquise protégeant la descente.

Les portes s'ouvrent en grand nombre sous la tribune centrale, sur différents point des galeries et dans les portails des quatre pavillons angulaires; elles donnent toutes accès soit dans le grand vestibule du nord, soit dans celui du sud. D'autres entrées, très nombreuses, ont été ménagées sur les bas-côtés du palais.

L'architecte qui construisit ce palais est M Hardy.

La distribution du Champ de Mars mérite d'être signalée.

Le quai d'Orsay longeant le Champ de Mars, était consacré aux fleurs, aux serres, à l'art des jardins, à l'horticulture, et formait en se prolongeant dans l'est jusqu'au pont de l'Alma, l'enceinte agricole, qu'une passerelle légère rattachait au parc principal sur le quai.

Les hangars étendus là en double rangée, et interrompus au milieu par un restaurant, contenaient l'outillage et les productions champêtres.

Au delà encore, toujours dans la même direction, on arrivait à l'esplanade des Invalides, où se trouvait une autre enceinte entièrement isolée, et contenant encore des hangars pour des animaux vivants.

Le palais occupait les deux tiers du Champ de Mars; on traversait pour y arriver venant du quai, un second parc appelé le parc d'Iena, et qui, tapissé de verdure, agrémenté de fleurs et de bassins, peuplé de statues, ouvrait une superbe perspective au majestueux edifice.

Parmi les constructions de ce parc, on distinguait à l'est le pavillon du Creuzot, genre grec, à curieuse balustrade terminée par des boules luisantes; il était précédé d'un gigantesque marteau pilon; le pavillon de Terrenoire, la con-

struction des travaux publics, le pavillon des Tabacs, celui de la Compagnie du gaz, celui des terres cuites de Perrusson, etc. A l'ouest, la Belgique représentée par un restaurant, l'Angleterre par des cottages curieux en beton vissé; Monaco par un pavillon mystérieux, l'Espagne par un bâtiment analogue à une gare, etc.

Les annexes laterales qui faisaient escorte au palais du Champ de Mars, étaient françaises ou etrangères selon leur situation ; le long de l'avenue de Labourdonnaye étaient celles consacrées aux machines, le pavillon des eaux minérales, celui de la degustation des vins ; le long de l'avenue de Suffren se trouvaient les étrangères, le joli pavillon du Portugal, une auberge hongroise, un débit de Koumis russe, etc.

Enfin, un dernier parc se trouvait derrière le palais et devant l'École militaire, on l'appelait le parc de l'École. C'était là, qu'entre trois restaurants, on voyait les expositions d'horticulture, de vitraux, de céramique, de cloches, le pavillon du ministère de l'Intérieur, celui de Commentry, et le pavillon russe de la lumière électrique Jablochkoff.

Le palais du Trocadéro, qui a été conservé, eut pour architectes MM. Davioud et Bourdais, il occupe une situation merveilleuse, et se voit de loin; sa rotonde, un peu lourde, est évidée par deux étages de portiques, allégée par deux ailes gracieusement ramenés en arc, et semble par deux minarets élancés, tendre les bras dans l'espace.

En pénétrant dans le palais par le grand vestibule de la place du Trocadéro, on a devant soi l'entrée de l'estrade de la salle des fêtes et, à droite et à gauche, des galeries conduisant au pourtour de cette salle, — aux deux vestibules latéraux, — aux galeries d'exposition et aux galeries promenoirs, s'étendant sur toute la façade du palais, du côté de la Seine.

Au-dessus des péristyles latéraux, s'étendent au premier étage, de vastes salles de conférences, de plain-pied avec le premier étage des galeries découvertes qui pourtournent la salle à l'extérieur. Au premier étage aussi se trouve un immense foyer ou appartement pour les réceptions d'honneur, qui prend jour sur ta place du Trocadéro.

Les deux grands escaliers de ce premier etage sont situés aux extrémités de la façade, sur la place. Les escaliers de service, faisant communiquer entre eux les différents étages de loges et de galeries de la grande salle, sont ménagés dans l'espace compris entre les deux murs circulaires de cette salle.

Chacune des galeries d'exposition est divisée en trois grandes travées, séparées entre elles par des salons. A l'extrémité et au centre de chaque galerie, un escalier descend dans le vestibule de l'extremité, tandis que de chaque côté de l'escalier un large chemin conduit à un des gros pavillons couronnés de dômes qui terminent le palais, tant du côté de Passy que du côté de Chaillot.

Mais examinons les dépendances du palais, telles qu'elles étaient au moment de l'exposition :

« Le parc du Trocadéro occupait le flanc d'une colline de vingt-huit mètres de hauteur. Il fut établi sur une pente régulière partant de l'avenue de l'Empereur et de la rue Franklin et descendant jusqu'à la Seine.

« La grande cascade commence au-dessous de la rotonde de la salle des fêtes, et se dirige vers le pont d'Iéna. Elle forme une série d'énormes jardins, flanqués de cascatelles avec effets d'eau jaillissante. La dernière nappe, large de trente mètres, tombe dans un immense bassin décoré de jeux d'eau variés, dont deux gerbes très puissantes.

« Deux parterres en pente formés de plates-bandes et de gazons, et ornés de statues, suivent les deux côtés de la cascade. Des restaurants s'élèvent, ayant vue d'un côté sur ces parterres, et de l'autre sur le carrefour d'allées sinueuses, dans lesquelles les plantes de plein air seront exposées. Le parc forme donc, des deux côtés de la cascade, deux vastes jardins accidentés. Les allées aident à gravir le faîte de la colline et à atteindre les perrons des galeries-promenoirs du palais.

« Un autre paysage d'un moins grand effet, mais charmant, se trouve en haut du plan, au-dessous de l'établissement hydrothérapique de Passy. Il y avait là une sorte de cuvette dont on fit une vallée très accidentée, avec lac, rivière, cascades, ponts, gués, groupes de rochers, etc.

« Deux serres se trouvent en façade sur la grande avenue qui traverse le parc de l'avenue Delessert à l'avenue d'Iéna. Un immense aquarium, formant un chaos de rochers, s'ouvre également sur cette grande avenue, près de la porte d'Iéna.

« Entre les pentes du parc et la Seine, sont installées les sections les plus pittoresques de l'exposition universelle : la Chine, le Japon, l'Égypte, Tunis, le Maroc et la Perse.

« La direction des forêts françaises expose ses bois, son outillage et ses installations à peu de distance de l'aquarium. Le palais de l'Algérie, qui est très vaste, s'élève entre la porte d'Iéna et la porte du quai. Deux abris légers sont occupés par les établissements agricoles et industriels des Alsaciens-Lorrains, réfugiés en Algérie.

« La circulation des piétons, des voitures et des tramways de Saint-Cloud et Versailles ne fut pas interrompue par l'exposition. Une profonde tranchée, s'ouvrit dans l'épaisseur du quai, descendit sous la large avenue venant du pont d'Iéna et remonta vers Passy.

« Entre la tranchée et la Seine resta le quai actuel, sur lequel s'élevèrent les installations élé-

gantes et légères de l'horticulture : tentes, treillages, abris pour expositions de dessins, de fleurs coupées, de fruits et d'outils.

« Enfin, sur la berge de la Seine, on construisit une puissante machine hydraulique, qui monta l'eau du fleuve dans les réservoirs de Passy. Vingt mille mètres cubes de liquide étaient nécessaires pour les jets d'eau, les cascades et l'arrosage. L'immense bassin qui occupa le centre de la place du Trocadero, servit de réservoir à une partie de ces eaux. »

En vertu d'une décision du conseil municipal qui ne voulut pas prendre à la charge de la ville le palais du Trocadéro, ce palais resta définitivement la propriété de l'État et l'édilité parisienne a, sur de nouveaux plans, entrepris une série de transformations fort remarquables dans l'ensemble et dans le détail.

La pelle et la pioche ont fait leur œuvre de déblaiement et de nivellement des terrains sur lesquels existaient, dans la partie basse, lors de l'exposition, les pavillons et les chalets des exposants et ceux de certains pays étrangers.

Le palais du Trocadéro a été l'objet de quelques modifications. La prise d'air de la salle des fêtes est dissimulée dans les massifs.

Au reste voici le plan des travaux qui étaient à faire en 1880 pour former un parc définitif sur l'emplacement de celui créé en 1878.

« Le dressage des allées et des parterres du palais est complètement terminé dans toute la partie neuve. On va bientôt procéder à la plantation de nombreux massifs, arbres et fleurs, dispersés de façon à produire un effet ravissant et à fournir de l'ombre.

« Cette transformation a nécessité l'enlèvement de plus de 50,000 mètres cubes de terre et l'apport de 30,000 mètres cubes de terre végétale.

« Il y aura de chaque côté de la partie haute du parc — essentiellement à l'anglaise — des rivières avec cascades, barrages, accidents rustiques, etc.

« Une de ces rivières partira du milieu des pelouses de l'aile droite et ira se perdre dans l'aquarium d'eau douce qui a été aussi l'objet d'ingénieuses transformations.

« Une autre rivière partira de la vallée suisse et y serpentera.

« On a réglé les eaux de la grande cascade du palais. Les jets, les gerbes, etc., etc., produiront, avec l'ensemble du nouveau parc, un effet féerique.

« L'alimentation des conduites et bouches d'eau provenant de la Seine a subi de nouvelles combinaisons.

« On va refaire les rochers qui longeaient la vallée suisse.

« On a établi dans toute la partie neuve, haute et basse, c'est-à-dire depuis l'avenue d'Iéna jusqu'au quai de Billy, des voies carrossables.

« On a réélargi considérablement la rue Magdebourg ; on compte maintenant douze mètres au lieu de six, comme elle avait auparavant.

« La partie centrale, depuis la grande cascade du Trocadero jusqu'au quai de Billy, sera occupée par trois voies : celle du milieu aura trente mètres de largeur, les deux autres de chaque côté mesureront chacune douze mètres de largeur.

« Ces trois voies seront séparées par des plateaux avec jardins à la française.

« Sur l'emplacement qu'occupaient à droite et à gauche de la grande cascade, les restaurants français et espagnol, on fait actuellement des massifs et des pelouses.

« Du côté est, où se trouvaient l'exposition des forêts et celle de l'Algérie, de même que sur les talus créés par le génie civil, les voitures circulent maintenant, après enlèvement de quinze mille mètres cubes de terre.

« On a rétabli les travaux sur la partie haute du quai de Billy, et dans la tranchée où il passait, pendant l'exposition, on construit un égout collecteur et on remblaie cette tranchée avec des terres provenant des fouilles de cet égout.

« Cet égout, relié par embranchement à celui de la place de la Concorde, longera les quais jusqu'au Point du Jour.

« On démolit les usines Lecouteux et Fournier, qui fournissaient en partie l'eau pour l'exposition et alimentaient les conduites des cascades.

« On va remettre en état le pont d'Iéna pour le livrer à la circulation.

« Le déboulonnage de la couverture métallique établie sur ce pont durant l'exposition, a permis de mettre en vente plus de quatre cent mille kilogrammes de fer et de fonte, provenant des poutres, corniches, colonnes, balustrades, boulons, etc.

« Ces travaux sont dirigés par M. Alphand, directeur des travaux de la ville de Paris. »

Nous avons dit que le palais du Trocadéro contenait, outre la salle des fêtes, deux galeries latérales et plusieurs salles centrales que l'État destine à des expositions permanentes.

Le musée ethnographique y fut formé en 1881.

Primitivement, une des galeries lui avait été consacrée et déjà l'installation en était achevée, quand une nouvelle décision du ministère lui alloua, définitivement, la partie centrale du palais.

Des concerts, des fêtes de tous genres n'ont pas cessé depuis la fin de l'exposition d'être donnés dans ce palais dont les dimensions colossales se prêtent si bien à toutes les cérémonies particulières ou publiques.

Une de ses dépendances les plus visitées est l'aquarium.

Cet établissement, connu du monde entier par le succès de curiosité qu'il obtint au concours de l'exposition universelle, a, depuis fait

retour à la ville de Paris, qui y a fait faire de nombreuses améliorations.

Les bosquets, les massifs de verdures et de fleurs qui garnissent les abords de l'aquarium, ont été aménagés par les soins de M. Alphand.

A l'intérieur, différentes modifications ont été apportées aux installations primitives.

Les bacs ou viviers, actuellement garnis de milliers de poissons, ont été refaits en partie. Dans l'exécution de ces nouveaux travaux, on a remplacé la pierre blanche, recouverte d'un enduit, par de la pierre meulière, ce qui assure à la nouvelle construction une solidité à toute épreuve.

Actuellement, l'aquarium du Trocadéro possède plus de cent mille poissons gros ou petits.

Il est situé à droite de la grande allée transversale, en allant vers Passy, il est librement et gratuitement accessible au public.

Quant aux matériaux provenant de la démolition des galeries intérieures du palais du Champ de Mars ils furent achetés au prix de 1,300,000 francs par M. A. Picart, entrepreneur de démolitions, et le déblaiement du Champ de Mars s'opéra; au 1er mai 1881, il ne restait de l'Exposition de 1878 que les bâtiments d'administration, l'ancien poste de la garde républicaine, la longue galerie bordant l'avenue Labourdonnaye, trois ou quatre pans de maçonnerie des pavillons d'angle du côté de l'École militaire, quelques charpentes en fer disséminées de çà et de là, et enfin la fameuse façade belge.

Néanmoins, il y en a encore pour quelques mois avant que le Champ de Mars ait repris son aspect primitif. Il y a de nombreuses voûtes à détruire, d'importantes tranchées à combler, et les démolitions des fondations ne sont pas encore commencées.

Entre l'avenue de Labourdonnaye et l'avenue de Suffren, à gauche et à droite de la voie réservée au public, on remarque les quatre grandes excavations qui avaient reçu les principales fondations du palais. Ces excavations sont profondes de quatre mètres environ et ont chacune une longueur de deux cents mètres sur cent de large. Il faudra donc, pour les combler, une masse de terre que l'on peut évaluer approximativement à deux mille tombereaux, sans compter les autres remblais dont l'importance est considérable.

Quant au petit parc, du côté de la Seine, ce qui en reste présente un aspect fort pittoresque : les arbustes ont reverdi, les herbes ont poussé et dans ce sol raviné, où l'ont voit encore quelques enrochements factices et quelques débris des constructions de jardins, cette végétation désordonnée produit un effet assez bizarre.

Voilà où en est le Champ de Mars, et il est probable que l'année 1881 s'écoulera avant qu'il ait repris sa physionomie d'avant l'exposition.

Ces lignes étaient écrites, lorsque fut publié le texte de la convention passée, à ce sujet, entre l'État et la ville de Paris, en 1881, et dont voici la substance :

L'État cède à la ville de Paris le parc de l'Exposition, établi au Champ de Mars (côté de la Seine) jusques et y compris la terrasse qui le termine sur une largeur de 10 mètres à partir du nu du mur, à la charge par la ville de Paris de compléter et terminer ledit parc et de l'entretenir en bon état.

Dans le cas où une exposition universelle aurait lieu dans le Champ de Mars, l'usage gratuit du parc serait assuré à l'État, à charge de le rétablir en bon état après l'exposition.

La ville pourra aliéner, avec faculté pour les acquéreurs de construire en façade, sur les deux avenues de Suffren et de Labourdonnaye, deux zones de 40 mètres de largeur chacune, comprenant des terrains à prendre tant sur ces avenues que dans le parc, et couvert de hachures rouges.

La ville de Paris, de son côté, abandonne à l'État :

Deux zones de terrain longeant les avenues de Suffren et de Labourdonnaye.

Le sol de la partie de l'île des Cygnes, contenant le dépôt des marbres et du garde-meuble, compris entre le quai d'Orsay, l'avenue de Labourdonnaye, la rue de l'Université et les écuries de l'Alma, sauf une zone de 25 mètres en bordure sur l'avenue de Labourdonnaye, laquelle zone est conservée par la ville de Paris pour être vendue à des particuliers.

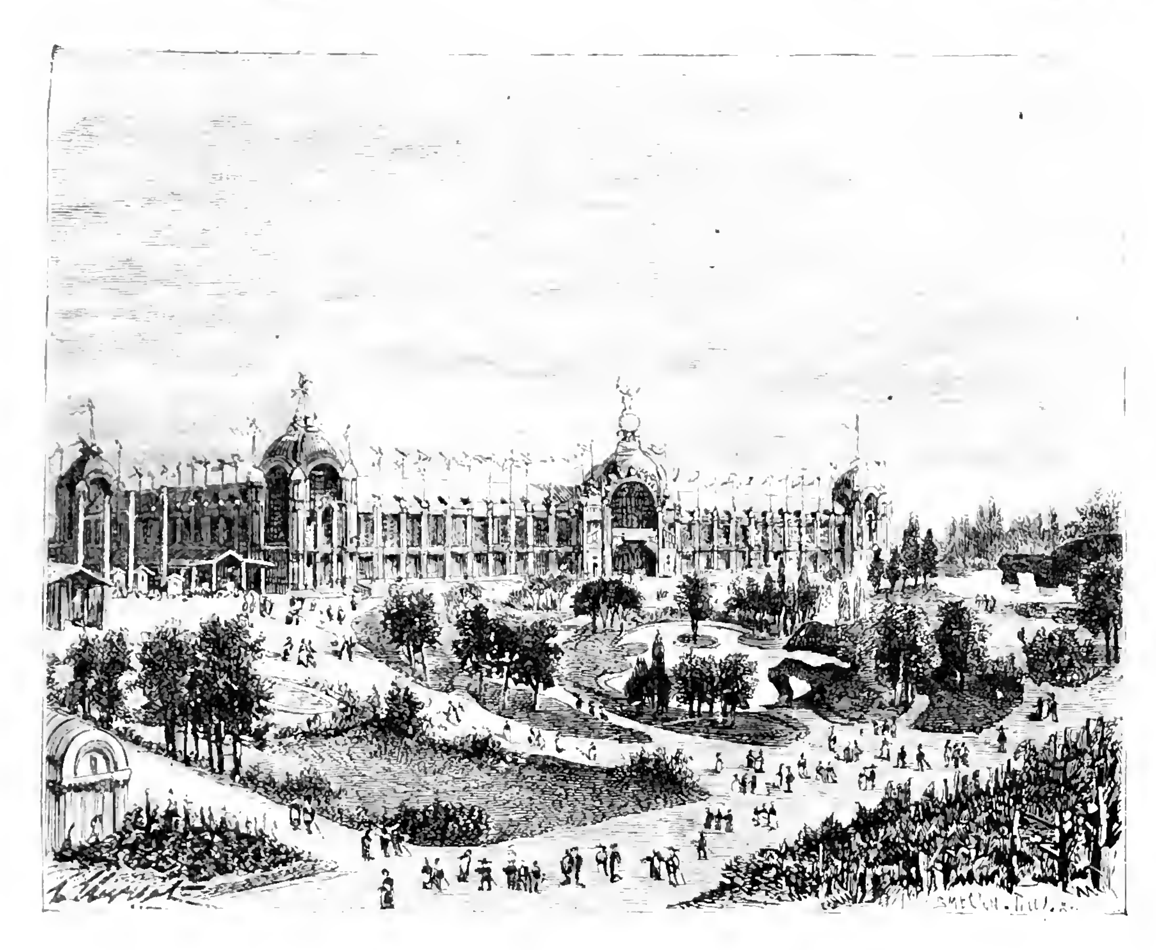
Il sera réservé, à travers cette zone, un passage de 6 mètres de largeur et 8 mètres de hauteur permettant les communications, par voiture, entre la partie cédée à l'État et l'avenue de Labourdonnaye.

La ville de Paris est autorisée à établir dans le Champ de Mars, entre l'avenue Rapp et la rue Desaix, une chaussée de 20 mètres de largeur, destinée au passage des piétons et des voitures, le tout sans porter atteinte aux manœuvres de troupes qui se font dans le Champ de Mars.

Nous devons ajouter que cette convention ne sera définitive qu'après avoir été approuvée par une loi; mais ce n'est là qu'une formalité dont l'accomplissement ne rencontrera aucune difficulté.

Le 11 avril 1876, eut lieu au palais de l'Industrie un grand carrousel militaire destiné à clôturer une exposition hippique qui venait d'y être faite, et les officiers instructeurs ainsi que les élèves de l'école de Saumur, prirent part à cette fête qui amena une grande affluence de spectateurs.

En juillet, l'échafaud se dressa à Paris pour un assassin, Gervais, habitant La Garenne, et condamné à la peine de mort pour le meurtre de la femme Lutz, sa maîtresse. Les circonstances qui accompagnèrent ce crime avaient vivement



Vue de l'Exposition universelle, prise de la Seine.

piqué la curiosité et il y eut grande affluence à la place de la Roquette le jour de l'exécution.

En 1876, on commença l'éventrement de la butte des Moulins ; à travers cette colline couverte de maisons, on taillait une tranchée large de plus de cent mètres, une véritable vallée, c'était l'avenue de l'Opéra.

A la fin de la même année, un crime commis rue des Trois-Frères à Montmartre, défraya encore pendant assez longtemps la chronique parisienne ; la victime avait été coupée en morceaux et on ne pouvait parvenir à découvrir le coupable, enfin il fut découvert, c'était un sieur Billoir qui avait assassiné sa maîtresse, la femme Marie Le Manach. Après avoir nié énergiquement, Billoir finit par avouer son crime ; il fut condamné à mort et le jeudi, 26 avril 1877, à quatre heures et demie du matin, il fut guillotiné.

Aux abords de la place de la Roquette, trois cents personnes environ stationnaient à l'angle des rues, et un détail terrible frappa l'imagination de ces spectateurs. En même temps que la tête de l'assassin tombait, le corps avait fait bascule dans le panier. Le pied et une partie de la jambe gauche émergeaient du funèbre récipient et s'agitaient à la vue de tous, lorsque les valets du bourreau repoussèrent la jambe au fond du panier qui lui-même disparut immédiatement dans le fourgon qui emportait le corps au cimetière d'Ivry.

L'année 1877 fut fertile en crimes. Ce fut une série de causes célèbres qui commença par l'affaire Godefroy, un riche parfumeur, condamné à dix années de travaux forcés pour assassinat de son créancier Courtefois, puis l'affaire Prieur de la Comble, condamné à la même peine pour incendie volontaire, l'affaire Moyaux qui passionna la curiosité publique, ce misérable qui avait assassiné sa petite fille par haine de sa femme, fut condamné aux travaux forcés à perpétuité.

L'affaire d'Eugénie Arménaïde Bricourt, veuve Gras, dite de la Cour, convaincue d'avoir fait jeter du vitriol au visage du sieur Boyer, par un complice, Gaudry, qui fut condamné à dix années de réclusion, tandis qu'elle recevait quinze ans de travaux forcés.

L'affaire du belge Ponsard, condamné aux tra-

vaux forcés pour avoir assassiné sa maîtresse. Emilie Bourdin.

L'ouverture de la rue des Tuileries, en juillet, fut tout un événement parisien, cette voie nouvelle passe au pied des ruines du château incendié. Un cocher de fiacre attendait sur la place des Pyramides le moment où il pourrait inaugurer la rue qui traverse le jardin et pour donner une sorte de solennité à cette inauguration, il s'était mis un gros bouquet sur le côté gauche et avait orné de feuillage la tête de son cheval.

Dans la soirée du 3 septembre, la nouvelle de la mort de M. Thiers se répandit à Paris; en effet, l'ancien président de la République était mort à six heures du soir, à Saint-Germain. Le 5 son corps fut transporté à Paris et les obsèques eurent lieu le 8, au milieu d'une foule considérable qui, dès le matin, envahit les abords de l'hôtel reconstruit de la place Saint-Georges et de l'église Notre-Dame de Lorette.

Une immense tenture noire frangée d'argent embrassait jusqu'au balcon du premier étage toute la façade donnant sur le jardin.

De tous côtés arrivaient des délégations venant se joindre au cortège en formation.

Un haut carrosse, aux roues munies de rais argentés, attelé de six chevaux caparaçonnés de noir et d'argent, attendait sur la place; aux quatre angles de ce char se trouvaient quatre statues d'anges en pleurs. Au-dessus, une sorte de dôme aux riches moulures.

« La magnificence véritable de ce char funèbre n'est pas dans les ornements massifs qui le surchargent; elle est dans cette multitude d'*ex-voto* que des mains pieuses ou reconnaissantes ont appendus aux agrafes, disposés autour des panaches d'angle, placés sur tous les espaces libres. Elle est dans l'amoncellement de couronnes, dans l'entassement de souvenirs de toutes sortes qui font de ce corbillard la plus étrange des antithèses et qui semblent proclamer que l'être pleuré va s'endormir sous une montagne de fleurs.

« Chaque délégation nouvelle apporte une nouvelle couronne, un emblème nouveau. Une heure durant, les employés des pompes funèbres sont occupés à arranger, à entasser. Des échelles sont dressées contre le char monumental, le dôme est recouvert à son tour par des fleurs en monceaux. En désespoir de cause, et dans l'impossibilité de tout mettre, force est aux agents de la compagnie de porter le surcroît des couronnes en travers des barres noircies destinées à soulever le cercueil.

« Un peu avant midi, on annonce la levée du corps. Le moment est solennel. Tout le monde se découvre. Bien des larmes coulent. Il faut se préparer au dernier adieu. Déjà, on a fait partir Mme Thiers et Mlle Dosne vers l'église, dans leur voiture particulière qu'un immense crêpe entoure. Le cercueil d'ébène à cornières d'argent est porté sur le char funéraire. Sur la place, le chef de bataillon commande : Portez armes! Présentez armes! — Les clairons sonnent, les tambours battent aux champs.

« Alors commence le funèbre défilé.

« Devant le char marche la délégation des employés et des ouvriers des mines d'Anzin, portant d'immenses couronnes d'immortelles.

« Après la famille, s'avance la voiture de M. Thiers, toute couverte de crêpe, les lanternes enveloppées de crêpe atténuant la clarté des bougies allumées. Cette voiture, d'un effet saisissant, est conduite par le cocher Louis. Derrière se tiennent debout deux valets de pied.

« Les maîtres des cérémonies ont appelé :

« Les sénateurs; — les anciens députés, les membres de l'Académie française, les membres de l'Academie des sciences morales et politiques, les trois autres classes de l'Institut, le conseil général de la Seine, les députations des divers conseils généraux et des conseils municipaux par ordre alphabétique, les délégations diverses et les invités.

« Les cordons du poêle sont tenus par MM. Giraud, Jules Grévy, le général de Cissey, de Sacy, Jules Simon, l'amiral Pothuau.

« Le deuil est conduit par le général Charlemagne, neveu du défunt.

« La décoration de l'église était d'un aspect à la fois pompeux et sévère.

« Tout le portail était tendu de crêpe avec trois écussons portant l'initiale T.

« A l'intérieur, les tentures de deuil montaient jusqu'à la voûte. Toutes les chaises et toutes les banquettes étaient également recouvertes de noir.

« En avant du chœur était dressé un catafalque à chapiteaux hauts de six mètres environ, et sur les marches duquel brûlaient cent cinquante cierges dans de grands flambeaux d'argent. Tout autour des lampadaires à flamme verte. Au-dessus, et s'élevant presque jusqu'au sommet de la voûte, un dais gigantesque en velours noir, relevé par des patères d'argent. — Enfin, tout autour de la nef des écussons portant la lettre T et séparés par de grandes palmes d'argent croisées deux à deux.

« Le service n'a commencé qu'à midi quarante-cinq minutes. La messe a été chantée avec accompagnement d'orgue et d'instruments à cordes.

« A une heures dix minutes, tout le clergé a quitté le chœur pour dire les prières autour du catafalque. Aussitôt les prières dites, le défilé a commencé, la famille et les porteurs de cordons ouvrant la marche, suivis par les membres du corps diplomatique et par le reste de l'immense cortège, dans l'ordre ci-dessus indiqué.

« La foule s'émeut sur son passage et le cri : *Vive la République* lui échappe. Les députés font signe de se taire : *Chut! Chut!* murmurent-ils, et leur murmure passe, comme un mot d'ordre de paix, à travers les rangs pressés des spectateurs.

Mais on ne peut plus s'exciter au silence quand apparaît la députation de Belfort, précédée d'une bannière, une flamme noire bordée d'argent, au milieu de laquelle le nom de la ville héroïque se lit en lettres blanches.

« *Vive Belfort! Vive la République!*

« C'est une immense acclamation.

« La bannière est portée par un des héroïques défenseurs de Belfort, décoré de la Légion d'honneur, assisté de deux de ses anciens compagnons d'armes qui tenaient les cordons.

« A partir de ce moment jusqu'à l'arrivée au cimetière, le convoi a été une longue ovation en l'honneur de M. Thiers

« La foule respectueuse, émue, malgré l'encombrement, l'entassement inimaginable pour qui ne les a pas vus, la foule a fait entendre un long cri de : *Vive la République!* promptement étouffé dans un pieux recueillement.

« Décrire cette foule est absolument impossible; il y avait du monde partout; sur les trottoirs naturellement il était inutile de chercher à circuler; les arbres des boulevards étaient couverts de curieux; les balcons des maisons pliaient sous le poids humain; toutes les fenêtres étaient occupées; les toits mêmes étaient habités.

« A quatre heures, le corps est arrivé au cimetière, où il a été descendu dans le caveau de la famille. Cinq discours ont été prononcés sur le cercueil par MM. Grévy, l'amiral Pothuau, Sylvestre de Sacy, de Vuitry et Jules Simon. »

La sépulture de famille de M. Thiers, au Père-Lachaise, est située allée des Acacias, à droite du rond-point Casimir Périer, et se compose d'une chapelle de quatre mètres. Au-dessus de la porte, on lit :

FAMILLE THIERS-DOSNE

Le 23 octobre, ce fut encore autour de la guillotine qu'un millier de personnes se pressa pour voir l'exécution de Joseph Albert, condamné à mort le 27 septembre pour assassinat suivi de vol (affaire de la tour Malakoff).

En 1876, Belleville rêva d'avoir un établissement thermal; il ne s'agissait de rien moins que de faire concurrence à Enghien et de rivaliser avec Vichy. M. Richard, ex-maire du XIXe arrondissement, était à la tête de cette entreprise... hardie. On mit la chose en actions, les souscripteurs arrivèrent, et bientôt un petit palais s'éleva près du boulevard de la Villette, à la jonction de la rue et de l'impasse Rebeval.

Petit jardin enclos de grilles, spacieuses salles de bains, salons de réunions, cabinet de lecture, piscines, rien n'y manquait. On pouvait croire à un succès. Hélas! Le public, malgré les appels les plus puissants, s'obstina à ne pas y aller, et durant son éphémère existence cet établissement n'a eu, à vrai dire, qu'un seul client, cela ne suffit pas et, en 1880, les thermes de Belleville furent démolis.

La statue de Voltaire, en bronze, avait été érigée pendant le siège sur le piédestal qu'occupait précédemment la statue du prince Eugène, enlevée par ordre du gouvernement de la Défense nationale, à l'angle du boulevard Voltaire et de l'avenue Parmentier.

Elle avait été sérieusement endommagée par les obus sous la Commune, en 1877, on la plaça après une restauration complète dans le square Monge, où elle paraît être fixée définitivement. La statue est la reproduction exacte en bronze de la célèbre statue en marbre par Houdon, placée dans le foyer de la Comédie française. Son poids dépasse 5,000 kilogrammes.

Ce fut en 1877 que le fameux cirque américain Myers vint s'établir dans cette maladroite construction qu'on avait élevée précédemment au coin du faubourg du Temple, sous le nom de Magasins-Réunis, et qui avait déjà été occupée par une exposition d'artistes refusés au salon.

Malgré les réclames pompeuses faites par le cirque, il ne parvint pas à captiver les bonnes grâces du public et une ménagerie lui succéda.

Depuis, nombre d'industries essayèrent vainement de s'installer là.

En ce moment, la grande cour est occupée par une administration de Messageries et d'entrepôt de marchandises; mais comme il y a encore beaucoup d'espace disponible, le ministre des postes en a profité pour y établir un bureau de poste, qui sera, dit-on, le mieux aménagé de Paris.

Nous avons précédemment raconté l'histoire du Marché aux chevaux, établi non loin du Jardin des plantes et son transfert sur le boulevard d'Enfer.

En 1877, il fut décidé que le nouveau marché reprendrait la place de l'ancien, ce fut M. Magne, architecte, qui fut chargé de la direction des travaux.

Il a fallu faire d'immenses travaux de consolidation et de soutènement pour profiter de l'îlot escarpé et montueux compris entre le boulevard Saint-Marcel et celui de l'Hôpital.

La porte principale du marché, flanquée de deux fort jolis pavillons, s'élève boulevard de l'Hôpital, — tandis qu'un mur, défendu par des grilles en fer, s'étend sur le boulevard Saint-Marcel.

Ce fut aussi en 1877 (avril) que commencèrent les travaux de construction de la nouvelle *école de pharmacie*, sur les terrains de l'ancienne pépinière du Luxembourg, elle couvre une superficie de dix-sept mille mètres et occupe l'espace compris entre l'avenue de l'Observatoire, les rues Michelet et d'Assas et les terrains primitivement destinés à la faculté des sciences.

L'École de pharmacie a, sur l'avenue de l'Observatoire, 104 mètres de façade; la longueur du bâtiment affecté aux laboratoires est de 196 mè-

tres, l'élévation de la façade ne comprend qu'un étage sur une hauteur totale de 13m,65.

L'architecte de cet édifice est M. J.-Ch. Laisné, professeur à l'École des beaux-arts.

La cour d'honneur donne sur l'avenue de l'Observatoire. Au fond de cette cour, qu'ornent trente médaillons de chimistes et de pharmaciens, sont les bâtiments de la direction, du secrétariat, etc. Dans le corps de logis principal est un vestibule de proportions immenses, à gauche duquel se trouve la salle des examens.

Cette salle est la reproduction exacte de l'ancien Collège de pharmacie; toutes les boiseries et tous les motifs de décoration, qui datent de 1624, ont été enlevés avec soin et rapportés dans la nouvelle construction; c'est une vaste pièce, style Louis XIII, dont la cheminée fait le principal ornement. Au-dessus du manteau est une toile de Simon Vouët, représentant Hélène et Ménélas arrivant en Égypte, où ils sont reçus par Polydamas, qui leur offre une plante médicinale.

La nouvelle École de pharmacie est édifiée sur les catacombes. Les travaux de fondation n'ont été exécutés qu'au prix des plus grandes difficultés.

Viennent ensuite deux petites cours centrales et deux grands amphithéâtres pour les 600 élèves de l'école.

A gauche et à droite de ces constructions centrales, sont les laboratoires des professeurs, et, sur la bordure des terrains de la faculté des sciences, s'élèvent, sur une longueur énorme, les laboratoires des élèves. Au-dessus des laboratoires des professeurs et des bâtiments qui se trouvent à droite et à gauche de la cour d'honneur seront installés : la bibliothèque, l'herbier, les cabinets de minéralogie, de zoologie, la salle des collections de produits pharmaceutiques et le laboratoire micrographique.

Enfin, au centre de ces constructions est un terrain de 6.000 mètres, transformé en un vaste jardin botanique.

C'est le 27 avril 1877 que l'Association du musée des arts décoratifs s'est constituée officiellement par devant notaire. Cette association n'a aucun caractère commercial; ses membres, parmi lesquels se trouvent des hommes d'État éminents, des artistes de premier ordre, de grands fabricants et des amateurs éclairés, déclarent renoncer à tout bénéfice et ne s'imposer que des obligations dans un but d'intérêt général. D'après l'article 3 de ses statuts, dans le cas où l'Association cesserait d'exister, tous les objets d'art qu'elle aurait réunis feraient retour à l'État et deviendraient propriété nationale.

L'Association se compose d'un comité de patronage et d'un comité directeur. Il ne lui a pas paru nécessaire de former une société dont la constitution permît de faire des actes commerciaux, parce que, dès la première heure, elle s'est unie à la société de l'Union centrale des beaux-arts appliqués à l'industrie pour mener, de concert, l'entreprise projetée. Le musée des arts décoratifs serait donc, en réalité, l'œuvre commune de l'Association et de l'Union centrale.

Sur la liste des membres du comité de patronage et du comité directeur, nous relevons les noms de MM. le duc d'Audiffret-Pasquier, Philip Cunliff Owen, directeur du South-Kensington Museum, sir Richard Wallace, Edouard André, président de l'Union centrale; le marquis de Chennevières, Eugène Guillaume, Bardoux, ancien ministre de l'Instruction publique; Edmond About, Dalloz, Alphand, Emile Augier, Paul Baudry, Georges Berger, Binder, Bocher, Chapu, Paul Dubois, Édouard Dubufe, Jules Dupré, Fourdinois, Gérôme, Gounod, le comte de Greffülhe, Halanzier, Georges Lefenestre, Jean-Paul Laurens, le comte de Lasteyrie, Paul Mantz, Eudoxe Marcille, Meissonnier, René Menard, Menier, Odiot, les barons Adolphe, Gustave, Alphonse et James de Rothschild, du Sommerard, Ambroise Thomas, le duc de la Tremoïlle, Charles Tardieu, Viollet-le-Duc, le duc de Chaulnes, etc.

Dès sa formation, l'Association a rencontré dans l'État un précieux et puissant auxiliaire. Le préfet de la Seine s'est montré disposé à favoriser, en ce qui le concerne, une œuvre qui doit créer dans la capitale un foyer nouveau d'instruction et de moralisation. Le conseil supérieur des Beaux-Arts, consulté sur l'opportunité du projet par M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, a émis, à l'unanimité, le vœu que le Gouvernement aide à la création du *Musée des arts décoratifs* dans toute la mesure possible. »

Enfin, les ministres des travaux publics et des finances se sont empressés de montrer, d'une manière efficace, l'intérêt avec lequel ils accueillaient le projet, en accordant à l'Association, pour son installation, une partie du palais des Tuileries : le pavillon de Flore.

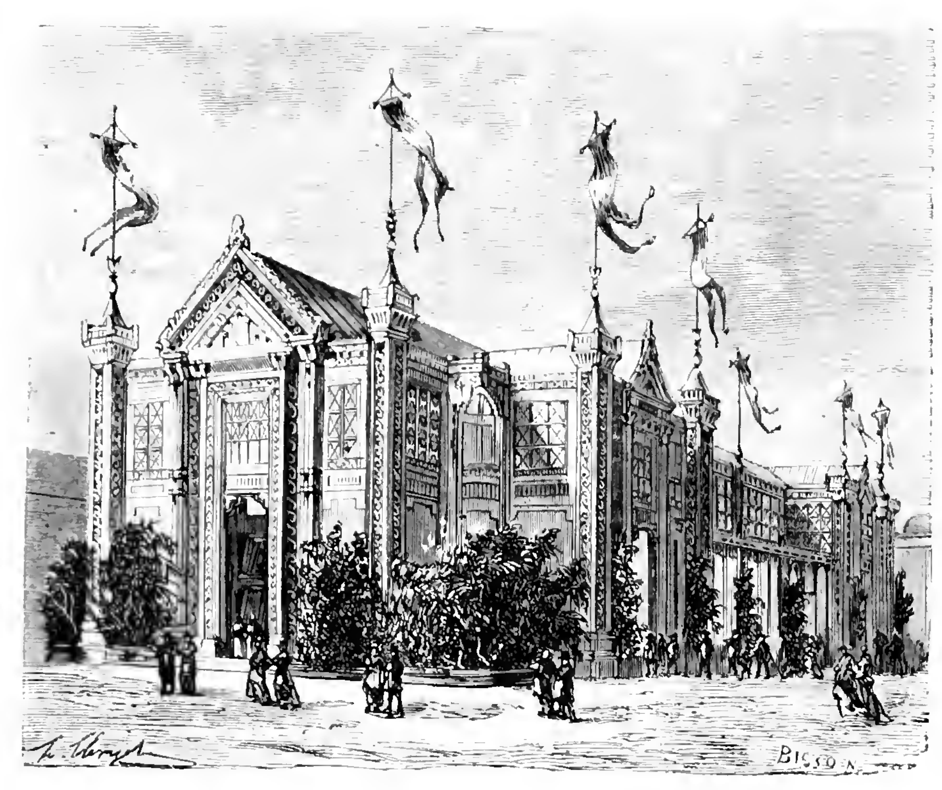
Par suite de l'installation provisoire des services municipaux au pavillon de Flore, le musée des arts décoratifs a dû abandonner les locaux qu'il occupait.

Le gouvernement lui a attribué, en compensation, une partie du palais de l'Industrie, côté du levant, prise sur l'emplacement occupé par les ateliers des décorateurs de l'Opéra.

L'exposition d'art contemporain du musée des arts décoratifs fut ouverte le 6 janvier 1878 au pavillon de Flore, à une heure de l'après-midi.

Cette exposition présentait un très grand intérêt. « Elle comprend en tout une dizaine de salles du pavillon de Flore et contient les plus purs chefs-d'œuvre de l'industrie contemporaine, non seulement en France, mais à l'étranger.

« En outre, on trouvera au pavillon de Flore les esquisses de la plupart des grandes compositions faites depuis dix ans dans nos monuments



Le pavillon de la ville de Paris à l'Exposition de 1878.

publics par les artistes en renom, celles de M. Cabanel, Barrias, Lameire, Galland, Denuelle, Orsel, Perin; les maquettes de décors pour l'Opéra, de MM. Cambon, Lavastre, Daran, Rubé, Chapron, etc. Cette partie de l'exposition attirera l'attention sérieuse des amateurs.

« Toutes les salles représentent une des sections dont se composera le futur musée. »

Le même jour eut lieu le renouvellement du conseil municipal de Paris; les électeurs choisirent presque exclusivement des conseillers appartenant au parti républicain avancé.

Le 13 janvier, une grande manifestation radicale se produisit à l'occasion du convoi civil de Raspail, célèbre par sa médication par le camphre; le même jour, des prières furent dites dans toutes les églises pour les travaux de l'Assemblée, et le lendemain, les bonapartistes essayèrent d'appeler l'attention sur eux en manifestant à propos d'une messe qui fut célébrée à Saint-Augustin pour le repos de l'âme de l'ex-empereur.

Le 5 février, une compagnie générale de transports parisiens par le matériel des omnibus, commença à fonctionner; l'administration et le hall central étaient situés rue Sainte-Anne, 7, et rue Molière; des boites placées à l'arrière de tous les omnibus recevaient de petits colis qui se transportaient dans les divers bureaux de la compagnie générale des omnibus et de là étaient dirigés par des facteurs au domicile indiqué par l'envoyeur. Ces colis ne devaient pas excéder : hauteur 0m,60, largeur 0m,33, épaisseur 0m,25.

Pour obtenir le transport rapide d'un colis et sa livraison à domicile sur un point quelconque de Paris, il suffisait donc de le déposer contre un reçu dans l'un des 60 bureaux d'omnibus ouverts à ce service.

Ce mode de transport convenait ainsi au public qui commençait à se familiariser avec son usage, lorsqu'il fut soudain arrêté par ordre de la Préfecture de police et sans qu'on sût pourquoi, les Parisiens se trouvèrent soudainement privés de cette innovation.

Le 1er mai 1878 fut un jour marquant dans les annales parisiennes.

Ce fut le jour de l'ouverture officielle de l'exposition universelle.

Paris se pavoisa magnifiquement pour cette fête de la paix et tous les journaux furent d'accord pour célébrer cette journée, qui ajoutait un nouvel éclat au prestige de la France.

Prenons au hasard l'un d'eux :

« Les Parisiens ont mis, il faut le reconnaître, un grand empressement à célébrer la solennité d'aujourd'hui.

« Dès hier, on commençait à orner les fenêtres,

les devantures des magasins de drapeaux, de trophées. Aujourd'hui, le pavoisement est presque général.

« Le long des grands boulevards, les couleurs nationales sont arborées partout, mariées aux couleurs des autres nations, comme pour affirmer le bon accueil que Paris va faire aux étrangers.

« Les boulevards Sébastopol, de Strasbourg, Saint-Michel ne le cèdent en rien à leurs aînés.

« Dans le quartier des Écoles, l'animation est très grande et l'on voit les étudiants se dirigeant par bandes du côté du Champ de Mars.

« Le Trocadero, Passy, la Muette ont un air de fête, et n'était le ciel gris on se croirait volontiers au 15 août.

« Même animation dans le quartier des Champs-Élysées, de Clichy, de Batignolles, de Montmartre ; Belleville lui-même s'est mis de la partie et le faubourg Saint-Antoine ne lui cède en rien. Nous devons même ajouter que ce dernier se fait remarquer par la profusion d'oriflammes dont toutes les maisons sont pavoisées.

« Au centre, dans le quartier de la Bourse, — rues du Sentier, d'Aboukir, Neuve-des-Petits-Champs — on ne voit que drapeaux.

« La plupart des boutiques sont fermées.

« La Banque est pavoisée aux couleurs des grandes puissances, dans l'ordre de préséance de leurs ambassadeurs.

« Des préparatifs pour l'illumination se font partout.

« Les épiciers sont mis à contribution ; les verriers n'ont pas assez de verres ; les merciers pas assez d'étoffe pour subvenir aux demandes des retardataires qui, n'ayant pu trouver de drapeaux, se voient forcés de les confectionner eux-mêmes.

« Au ministère du commerce on ne voit que drapeaux, fleurs, lampions, autant pour la réception de demain, qui s'annonce comme devant être des plus brillantes.

« Les cartes d'invitation indiquent que les portes, ouvertes à onze heures et demie, seront fermées à une heure. Aussi, dès dix heures, impossible de trouver des voitures. Toutes celles qui restent chez les loueurs ou en remise ont été prises d'assaut de très bonne heure. Les rares fiacres que le voyageur affairé vient de quitter, sont assaillis et mis aux enchères.

« Jamais l'avenue des Champs-Élysées ne fut aussi encombrée, pas même le jour du grand prix, si ce n'est peut-être le jour où le schah de Perse fit son entrée dans Paris.

« Impossible d'avancer. On fait queue partout, et le cordon de troupes qui forme la haie a peine à contenir le flot des curieux.

« On ne peut pas faire deux pas dans les rues qui longent le palais. Tout Paris est là. On se presse, on se bouscule. C'est une véritable confusion de langues.

« A partir de dix heures, la plus grande animation règne aux abords du Champ de Mars. Dans l'avenue de la Bourdonnaye, il y a déjà à toutes les portes de longues files de personnes munies de cartes d'invitation, qui attendent le moment d'entrer. Tous les restaurants et cafés du côté opposé à l'Exposition sont pavoisés de drapeaux et regorgent de monde. Des détachements de sergents de ville et de gardes républicains à pied et à cheval occupent le milieu de la chaussée, et des factionnaires sont placés de distance en distance sur les bas-côtés.

« Les personnes que leurs fonctions appellent à l'Exposition peuvent seules pénétrer à l'intérieur.

« La foule augmente et l'encombrement commence sur tous les points.

« Les exposants mettent la dernière main à leur installation, les sergents de ville et la garde républicaine rejoignent leurs différents postes, et la troupe est déjà rangée sur les deux files qui vont du pont d'Iéna à l'entrée du vestibule d'honneur.

« Le 102e et le 103e de ligne forment la haie sur le côté droit, et le 101e et le 107e sont en ligne sur le côté gauche.

« La musique du 131e se tient à droite du pont. Les colonels, les chefs de bataillon, les adjudants-majors sont à cheval. Entre les deux cordons de troupes, un général va et vient, entouré d'officiers d'état-major auxquels il transmet des ordres, et ceux-ci partent dans différentes directions pour régler les mouvements.

« Le pont d'Iéna est complètement recouvert de planches ; mais, au milieu, on a réservé une allée sablée pour le passage des chevaux.

« Rien de plus pittoresque que l'aspect du Trocadéro, vu de loin ; les pierres blanches de la rotonde du palais des Beaux-Arts et des deux belvédères se dessinent au-dessus des constructions et tranchent vivement sur la verdure des pelouses et les couleurs vives des plates-bandes couvertes de fleurs.

« Au Champ de Mars, les fleurs sont également répandues à profusion.

« La tribune du maréchal se trouve au milieu du vestibule, entre les pavillons de la manufacture des Gobelins, qui sont ornés de leurs plus belles tapisseries, et le kiosque qui contient les armes du prince de Galles, des fusils indiens magnifiquement incrustés, des sabres et des boucliers garnis de pierres précieuses et une couronne royale entièrement composée de perles fines.

« Les huissiers du Sénat et du Corps législatif, en grande tenue, avec la chaîne d'argent et l'épée au côté, sont là pour placer les invités suivant la couleur de leur carte.

« On voit déjà quelques magistrats en robe, des grands fonctionnaires en uniformes brodés et chamarrés d'or et des académiciens avec l'habit à palmes vertes,

« Sur la terrasse qui est avant le perron du vestibule, les gardes républicains forment un cordon qui va de l'avenue de la Bourdonnaye à l'avenue Suffren.

« A onze heures, la garde républicaine à pied et à cheval, avec tout son état-major, son excellente musique jouant des airs nationaux, vient se placer sur la place du Trocadéro et former la haie d'honneur.

« Plusieurs escadrons des 7e et 18e dragons, ainsi que du 5e cuirassiers, sont rangés dans les différentes avenues voisines.

« Les différentes portes d'entrée sont envahies par une multitude d'invités tenant leur carte à la main.

« La confusion est extrême; on se presse, on se pousse; que verra-t-on plus tard?

« On remarque beaucoup d'étrangers; les costumes de toutes les nations y sont représentés; Égyptiens, Marocains, Turcs, Persans, Chinois, et jusqu'à des Cosaques, rien n'y manque.

« A onze heures et demie, les portes s'ouvrent, et la foule entre dans le palais, dans le parc, par toutes les issues.

« Autour du palais une foule de curieux circulent sur les larges trottoirs.

« On signale divers accidents dans la foule.

« Dès midi, par suite de l'arrivée d'une grande affluence de voitures de maître, la circulation de la place du Trocadéro est entièrement impossible.

« A onze heures et demie, les portes s'ouvrent; le public est introduit et les jardins du Champ de Mars se trouvent remplis instantanément. Les invités se répandent de tous les côtés et emplissent les cafés et les restaurants. Le café Belge, qui se trouve à droite du pont d'Iéna, a une terrasse découverte au premier étage, où les spectateurs sont admirablement placés pour voir défiler le cortège.

« Malheureusement la pluie arrive et tombe avec la plus grande force; les dames qui étaient sur cette terrasse descendent avec précipitation et ne trouvent plus de place dans l'intérieur. Tous les autres cafés sont positivement envahis, et l'on voit beaucoup de dames, dans les plus riches toilettes et finement chaussées, obligées de patauger dans le sable détrempé qui ne forme plus qu'une épaisse couche de boue.

« La confusion est générale, tout le monde veut pénétrer dans les galeries couvertes des avenues latérales, les sergents de ville qui avaient leur consigne ont été impuissants à contenir ce flot de monde et il a bien fallu céder.

« Vers une heure, une véritable panique se déclare dans la foule, un violent orage venait d'éclater, et tout le monde cherchait un refuge dans les maisons voisines.

« A une heure et demie, le président du Sénat, escorté d'une nombreuse députation; le président de la Chambre des députés et les délégués, ayant à leur suite des escortes de cuirassiers, faisaient leur entrée au palais de l'Exposition.

« Le prince Amédée d'Italie, le lord-maire de Londres, les divers ambassadeurs, toujours escortés d'un détachement de cavalerie, sont venus successivement mettre pied à terre devant la porte d'honneur.

« On a surtout remarqué la richesse de la livrée et des équipages du prince Amédée, du lord-maire de Londres et du consulat danois.

« M. le général gouverneur de Paris, le général commandant la place, suivis de leur état-major, arrivent bientôt après.

« Tous les ministres sont présents et arrivent successivement, tous suivis des hauts fonctionnaires de leur département.

« Le président de la Cour de cassation et un grand nombre de magistrats descendent de voiture et pénètrent dans la salle.

« Le clergé est représenté par plusieurs prélats, des pasteurs et des rabbins.

« La maréchale de Mac-Mahon et son fils, sous-lieutenant de chasseurs à pied, arrivent en voiture à deux chevaux.

« Voici deux heures qui sonnent.

« La voiture du maréchal, escortée de cuirassiers, s'arrête devant la porte centrale du Trocadéro.

« MM. Teisserenc de Bort, Krantz, entourés du personnel de l'Exposition, vont le recevoir et l'introduisent dans le grand salon d'honneur, où il trouve les princes étrangers : le prince de Galles, les princes de Danemark et des Pays-Bas, don François d'Assise et le duc d'Aoste, les ambassadeurs, les ministres, les bureaux du Sénat et de la Chambre, les sénateurs et les députés, amenés au palais dans des voitures à la livrée de la Chambre et du Sénat et escortés par un escadron de cuirassiers.

« Un quart d'heure après, le cortège est formé et le maréchal s'avance jusqu'à la plate-forme qui domine la cascade, accompagné de princes étrangers, des présidents des Chambres, des députés et sénateurs, etc., etc.

« Là, M. Teisserenc de Bort adresse au maréchal un discours après lequel le maréchal prononce la phrase sacramentelle :

« *L'Exposition est ouverte.* »

« Aussitôt les eaux jaillissent de la cascade; des salves d'artillerie se font entendre; la musique militaire joue l'air composé par M. Sellenick.

« Un silence profond accueille cette inauguration.

« Le maréchal prend place sur la plate-forme de la cascade, où des sièges ont été réservés pour la maréchale, les princes étrangers, les présidents des Chambres et les invités choisis parmi les grands corps de l'Etat.

« Quelques minutes après, le cortège se reforme, rentre dans la galerie qui entoure la salle des fêtes et le maréchal distribue un certain nombre de croix de la Légion d'honneur.

« Le cortège traverse ensuite le parc, le pont d'Iéna et arrive dans le parc du Champ de Mars, au milieu de la même froideur.

« Le maréchal gravit ensuite les marches du perron du palais, et arrive dans le vestibule, où se trouvent les grands corps de l'État. Puis il s'engage dans le palais même et arrive au buffet, situé en face de la section espagnole et décoré pour la circonstance. »

Le lundi 6 mai, le cardinal-archevêque de Paris visita et bénit à trois heures, la nouvelle crèche fondée rue de la Glacière, 41, et confiée aux sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. Le maire de l'arrondissement, M. Duplessis, et plus de deux cents personnes assistèrent à cette touchante cérémonie.

Le 14, un événement regrettable affligea Paris; quelques minutes avant huit heures du soir, deux détonations précédées d'un éclair et se succédant à peu de secondes d'intervalle, se firent entendre au n° 22 de la rue Béranger, où un sieur Blanchon possédait au rez-de-chaussée un magasin servant de dépôt à des amorces pour pistolets d'enfants.

A peine la première détonation, signe d'une formidable explosion se fût-elle produite, que le corps du bâtiment donnant sur la rue, fut soulevé en l'air et s'écroula dans les deux tiers de sa longueur; celui qui occupait la partie droite du fond de la cour fut également démoli, celui situé dans la partie gauche fut éventré au ras de l'escalier. En même temps, un incendie se déclarait au milieu des décombres. Le mur mitoyen de la maison n° 20, formant un des côtés de la maison Blanchon, s'écroula également sur une distance de plusieurs mètres entraînant l'effondrement de la moitié de l'immeuble voisin. Enfin, le n° 19, situé de l'autre côté de la rue, eut sa façade criblée de pierres et de débris de toute nature qui pénétrèrent dans les appartements et y causèrent des désordres inouïs.

Vingt-huit personnes, quatorze morts et quatorze blessés furent victimes, soit de l'effet direct de l'explosion, soit de la brûlure, soit de l'écrasement; ce désastre était dû à l'explosion d'une quantité de fulminate amoncelée dans les magasins.

Un comité ayant pris l'initiative d'une cérémonie destinée à fêter le centenaire de Voltaire, le 30 mai, la société des gens de lettres se chargea de l'organiser.

Le 24, un appel signé par des femmes de toutes conditions, fut adressé à toute la France pour qu'il fût déposé, le 30 mai, des couronnes au pied de la statue de Jeanne d'Arc, à Paris, en opposition à la manifestation du centenaire de Voltaire, qui suscita de vives polémiques. Le ministre de l'intérieur dut écrire au préfet de la Seine une lettre par laquelle il invita ce fonctionnaire à refuser son approbation à la délibération du conseil municipal faisant du centenaire de Voltaire une manifestation officielle. Le comité des dames de France fit alors connaître que, l'autorité s'opposant à la manifestation du centenaire de Voltaire, la contre-manifestation, consistant à déposer des couronnes au pied de la statue de Jeanne d'Arc, n'aurait pas lieu.

En conséquence de tout ceci, le centenaire se célébra sans bruit et pour ainsi dire incognito, mais le mois suivant (juin), se tint à Paris un congrès littéraire, international, auquel prirent part plus de trois cents délégués français et étrangers; le ministre de l'instruction publique avait délégué à ce congrès M. le baron de Watteville, directeur des sciences et des lettres au ministère.

Il avait pour but de faire triompher le principe de la propriété littéraire universelle, c'est-à-dire d'arriver à ce que dans chaque nation, l'écrivain fût considéré naturellement et sans qu'il soit besoin d'aucune déclaration spéciale, propriétaire absolu de son œuvre, comme le particulier l'est de son champ ou de sa maison.

Les séances du congrès, qui dura tout une semaine, commencèrent le 11 juin; elles se tinrent dans le local du Grand-Orient de la rue Cadet et se continuèrent jusqu'au 18 juin.

L'appel de la société des gens de lettres de France eut un grand retentissement; de toutes parts arrivèrent des adhésions; les plus grands noms, les talents les plus illustres tinrent à l'honneur d'assister ou d'être représentés à ces assises universelles du monde littéraire.

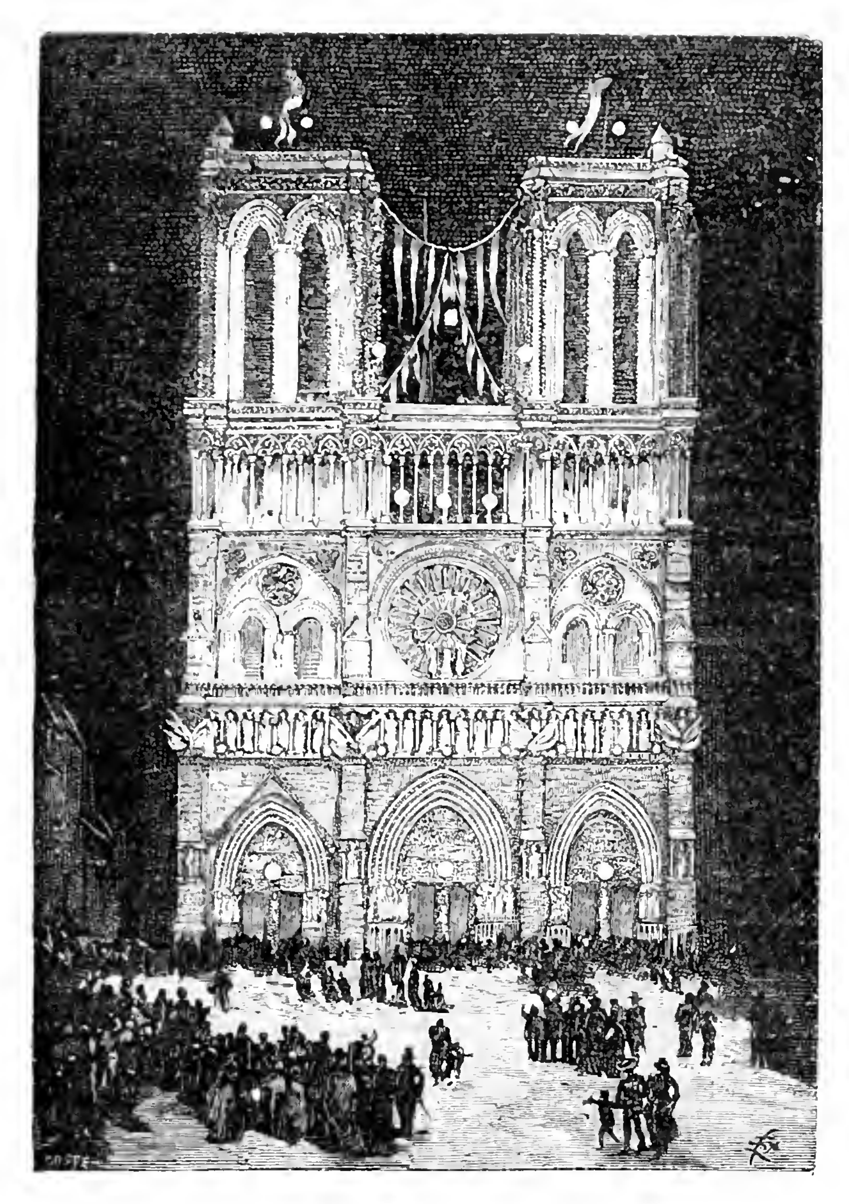
Une grande séance publique fut tenue au théâtre du Châtelet le 17 juin, des invitations avaient été adressées à toutes les sommités, aux membres des corps diplomatiques, et cette imposante cérémonie produisit un grand effet, des orateurs de toutes les nations s'y firent entendre.

Le soir, un banquet réunissait à l'hôtel Continental, qui venait de s'élever sur les ruines du ministère des finances, 198 convives. (Cet hôtel, dans le genre de l'hôtel du Louvre et du Grand-Hôtel, ne leur cède en rien sous le rapport de l'aménagement colossal; c'est un hall de voyageurs.)

Au reste, les congrès furent nombreux à la suite de l'exposition, congrès littéraire, congrès des postes, congrès ouvriers, agricoles, etc., les années d'exposition sont fertiles pour le progrès.

Mais une fête qui passionna Paris, fut la fête dite de la paix, célébrée le 30 juin. C'était un festival offert aux étrangers venus à Paris pour l'exposition et qui était dédié à la paix, à la concorde, au travail, et toute la population parisienne s'y associa.

Elle commença à six heures du matin, par des salves d'artillerie.



Notre-Dame éclairée à la lumière électrique, fête du 30 juin 1878.

A neuf heures tous les ministres, à l'exception de M. Dufaure, indisposé, et de M. Waddington, en mission, se rendirent à l'exposition, où ils furent reçus par M. Krantz, commissaire général, entouré de tous les chefs de service de l'exposition et de leur personnel au grand complet. MM. les préfets de la Seine et de police, le conseil municipal de Paris, tous les fonctionnaires de l'administration municipale et préfectorale, un grand nombre de sénateurs et de députés se tenaient autour de la statue de la République, de Clesinger, qu'il s'agissait d'inaugurer dans le parc de l'exposition. Dès que les ministres furent arrivés au milieu du perron, M. Teisserenc de Bort prononça un discours, et la musique de la garde républicaine se fit entendre.

Chaque arrondissement de Paris avait organisé sa part de fête, nous allons, d'après les relations des reporters parisiens, donner la description de ce qui se fit dans quelques arrondissements, les autres ayant suivi à peu près le même programme :

1er arrondissement (Louvre).

A une heure et demie, les sociétés chorales le Louvre et l'Alsacienne, la Société harmonique et la Société philharmonique municipale, la Société

genevoise et l'Harmonie des anciens élèves de Saint-Nicolas se répartissent sur les places pendant que la Société philharmonique se rend au Palais-Royal, où toutes les Sociétés se réunissent le soir pour un concert d'ensemble.

A deux heures, courses de vélocipèdes place du Carrousel.

A la Halle, le pavillon au beurre est transformé en une magnifique salle de bal, élégamment décorée en feuillage.

Le jardin du Palais-Royal est splendidement décoré.

Sur la place du Théâtre-Français s'élèvent de nombreux oriflammes, et la perspective de l'Opéra et de l'avenue de ce nom offre un effet grandiose.

Les rues Saint-Honoré, Richelieu et toutes les voies adjacentes sont pavoisées du haut en bas. Les rues Croix-des-Petits-Champs, Coquillière, la Feuillade, Neuve-des-Petits-Champs, etc., etc., disparaissent sous la masse des drapeaux dont elles sont décorées ; l'illumination de la Banque de France est des plus brillantes ; la place des Victoires est entourée de mâts vénitiens ; la rue d'Aboukir offre un aspect imposant.

La colonnade du Louvre est pour la première fois illuminée au gaz ; la tour du carillon de Saint-Germain-l'Auxerrois est toute entourée de drapeaux à sa partie supérieure, et chacune des portes du ministère des finances est surmontée d'écussons avec trophées de drapeaux.

IVe arrondissement (Hôtel-de-Ville).

Des concerts ont eu lieu aux places suivantes : Place des Vosges. — Place Baudoyer. — Square de la Tour Saint-Jacques. — Square de la pointe Rivoli, dans la journée, de deux à quatre heures, et le soir de huit à dix heures.

La tour Saint-Jacques est illuminée au moyen de feux de Bengale et de lumière électrique.

Des fanfares et des chœurs y ont joué de quatre à six heures et de huit à dix heures du soir.

Le quartier Saint-Merri est orné de feuillages et de guirlandes ; ajoutons à cela les illuminations des édifices publics : Notre-Dame, palais du Tribunal de commerce, Préfecture de police, Hôtel-Dieu, Palais de Justice, le Mont-de-Piété, la caserne Napoléon, les églises de Saint-Merri, Saint-Gervais, Saint-Louis-en-l'Ile.

Quant au quartier de l'Arsenal, qui a été complètement transformé par le percement du boulevard Henri IV, les habitants s'y sont cotisés pour l'inaugurer, pour ainsi dire, par des réjouissances publiques au quai des Célestins et au boulevard Henri IV. Toutes les maisons y sont pavoisées et illuminées le soir.

Des arcs de triomphe s'élèvent coquettement rue Vieille-du-Temple, rue Sainte-Croix-de-la Bretonnerie et partout à tous les étages, à toutes les croisées, on aperçoit des guirlandes de feuillage, des drapeaux et des lanternes vénitiennes.

Les quartiers de l'ancienne banlieue de Paris n'étaient pas moins en grande fête :

Ve arrondissement (Panthéon).

Sur la place du Panthéon, dans la journée, il y a une foire avec baraques et chevaux de bois.

Le soir, l'Ecole de droit, la mairie, le Panthéon, la bibliothèque Sainte-Geneviève, Sainte-Barbe, la Sorbonne, Saint-Louis sont resplendissants de lumière.

Une estrade est dressée place du Panthéon. Un grand orchestre, composé de musiciens appartenant à des sociétés chorales, se fait entendre rue Soufflot.

Dès le matin, les étudiants portaient des fleurs artificielles aux couleurs tricolores au chapeau et à la boutonnière. Ils ont organisé une retraite aux flambeaux, qui part de la place du Panthéon et parcourt le boulevard Saint-Michel et les rues adjacentes.

Les concerts ont lieu de quatre à six heures et de huit à dix heures du soir.

Le programme officiel s'est chargé de l'ornementation de la place d'Italie, où est tiré le quatrième feu d'artifice.

Il y a une fête foraine dans le quartier Mouffetard.

Le Val-de-Grâce et le Jardin des plantes ne laissent rien à désirer sous le rapport de la décoration et de l'illumination.

La rue Saint-Jacques forme une immense allée couverte de guirlandes de verdure qui la traversent ; le boulevard Saint-Michel et le boulevard Saint-Germain sont richement décorés.

XVIe arrondissement (Passy).

Moins d'illuminations que dans les autres quartiers. Cependant, dans les rues aboutissant au bois de Boulogne, on voit quelques décorations particulières. Des jeux forains sont tenus le long des quais.

Nombreux concerts par différentes sociétés.

XVIIe arrondissement (Batignolles).

Fête foraine avenue de Villiers et place Malesherbes ; beaucoup de grands théâtres forains sont groupés dans cet emplacement.

Le choral de Clichy (directeur Léon Eustorg) donne un concert, à deux heures, au square des Batignolles.

Le soir, retraite aux flambeaux.

XVIIIe arrondissement (Montmartre).

Les marchands forains sont placés boulevard Ornano et sur toute la ligne des boulevards extérieurs, sauf l'emplacement compris devant l'hôpital Lariboisière.

De quatre à six heures, concerts dans les squares Saint-Pierre et la Chapelle, donnés par l'Harmonie de Montmartre (Muratet), la fanfare de

Montmartre (Calrol), la fanfare de Saint-Denis, la lyre (Loyseau) et les Aedeens.

La fanfare de Saint-Denis parcourt, l'après-midi, la grande rue de la Chapelle, la rue Doudeauville, le boulevard Ornano et la rue Ordener.

XIXe arrondissement (La Villette).

Jeux divers place des Abattoirs, place de l'Église, carrefour de la rue de Crimée et de la rue de Flandre.

Ascension du ballon le *National*, par Triquet.

Concerts et fête foraine.

Joûtes sur le canal, à la grande joie des habitants.

Le carrefour formé par les rues de Joinville et de Flandre est décoré par une toile représentant la République tenant à la main la trompette de la Renommée.

XXe arrondissement (Belleville-Charonne).

Des mâts avec oriflammes sont plantés dans la rue Ménilmontant, de distance en distance.

Les baraques des marchands forains sont installées boulevard de Belleville. Là, gigantesque buste de la République érigé sur la place de Ménilmontant. On prétendait dans la foule qu'une estrade était élevée pour que des orateurs prissent la parole.

La rue des Pyrénées, la mairie nouvelle, la rue Sorbier et le boulevard Belleville-Ménilmontant sont pavoisés.

De plus, dans les Tuileries, à part le spectacle de la grande avenue décorée, jusqu'au bassin faisant face à la place de la Concorde, de deux rangées de portiques ornés de verres de couleur, de mâts, d'oriflammes et d'écussons portant les lettres R. F., le public était surtout attiré par le superbe concert établi à l'entrée de l'ancien jardin réservé dans l'axe du palais.

Une estrade, comprenant plusieurs rangées de gradins, occupe à cet endroit toute la largeur de la grande allée, et derrière, une longue tente couverte se prolonge jusqu'à la rue des Tuileries.

L'estrade en question, magnifiquement décorée de tentures rouges à franges et glands d'or, et aux coins de laquelle sont d'immenses trophées de drapeaux, est surmontée d'un énorme soleil lumineux.

L'avenue du Bois de Boulogne par ses dispositions uniques, prêtait spécialement à la fantaisie décorative.

Comme, en outre, elle est le trait d'union entre les Champs-Élysées et le Bois, où les fêtes de nuit étaient données, voici ce qu'on avait fait d'elle :

Espacées de trente mètres entre eux, on avait planté quatre lignes de mâts : les deux premières au ras des pelouses, et les deux autres au bord de la chaussée du milieu.

Ces mâts supportent des guirlandes auxquelles on attache cinq lustres de front : trois dominent la chaussée des voitures, deux autres sont placés dans l'axe de l'avenue réservée aux piétons et dans celui de l'avenue des cavaliers.

En dehors de ce premier motif d'illumination, les divers candélabres de l'avenue sont surmontés d'un bouquet girandole à *treize feux* entourés d'un globe dépoli.

Comme ces candélabres sont au nombre de 200, cela fait 2,600 foyers de gaz à ajouter.

La place de l'Étoile a une soixantaine de candélabres également remplacés par des bouquets de 21 becs chacun. Elle est aussi éclairée par trente nouveaux foyers électriques.

A l'entrée du bois de Boulogne s'élèvent deux magnifiques pylônes dont le faîte est orné de trophées aux écussons portant sur un fond d'or les initiales R. F. Cinq cordons de lumière au gaz entourent chaque pyramide, indépendamment de la mosaïque en verres de couleur.

La grande allée du bois et les allées qui contournent le lac sont ornées de mâts vénitiens. Chaque mât porte un système d'éclairage à dessins variés : bannières, vases, soleils, blasons, le tout aux initiales de la République et portant en gros caractères, en grisaille, le mot *Pax*, que l'on retrouve d'ailleurs partout dans Paris.

Sur le lac, quatre grandes galliotes, où sont des bandes de musiques militaires et des chœurs d'orphéonistes.

Entre les deux lacs, au rond Mortemart, une tribune est élevée, où prennent place les personnages de distinction invités à la fête.

Une flottille de petites embarcations, couvertes de lanternes vénitiennes, parcourent les deux lacs.

La foule, à dix heures du soir, où deux feux d'artifice sont simultanément tirés, l'un derrière les tribunes de courses d'Auteuil et l'autre de la grande île, est immense.

Le bois, entièrement illuminé avec des lanternes vénitiennes rouges, est d'un fort bel aspect. Des cordons de verres de couleur, installés presque au niveau de l'eau des lacs, s'y réfléchissent. C'est une des choses les plus réussies de la fête.

Trois feux d'artifice furent tirés, un à la place du Trône, un aux buttes Montmartre et le troisième au bois de Boulogne; aussitôt celui-ci tiré, les troupes désignées pour prendre part à la retraite aux flambeaux quittent le bois de Boulogne, se dirigent vers les Champs-Élysées, la retraite se composait de :

Deux musiques, un escadron de cuirassiers, portant des torches, deux bataillons d'infanterie armés de tulipes et autres fleurs lumineuses, et d'un bataillon de gardes de Paris.

Quoique le départ se soit effectué à dix heures et demie, la foule était tellement compacte qu'il était près de minuit quand elles ont atteint la

place de la Concorde, dont elles ont fait le tour.

Jamais Paris n'avait offert aux regards une telle profusion de drapeaux et de verres de couleur, à quatre heures du matin, de nombreux promeneurs sillonnaient encore les rues.

Ce fut au printemps de 1878 qu'on commença à construire à Belleville un temple affecté au culte de la religion réformée.

Ce monument est situé rue Julien-Lacroix, entre la Grande-Rue de Belleville et la rue Lesage. C'est une construction de moyenne grandeur, dans laquelle différents styles ont été appropriés aux proportions et aux exigences modernes, mais où cependant, le caractère byzantin domine. L'extérieur présente une façade triangulaire s'élevant au-dessus de deux petits corps de bâtiment, avec un portique au milieu et au-dessus trois grandes baies cintrées. Deux portes latérales conduisent dans les galeries de droite et de gauche qui sont les dépendances du temple.

L'intérieur se compose simplement d'une nef et d'une vaste tribune, dans lesquelles 7 ou 800 personnes peuvent se placer.

Au fond, derrière un hémicycle, se trouve la salle des mariages, qui sert en même temps de lieu de réunion pour les membres du Consistoire.

Les galeries latérales sont réservées, du côté gauche, aux logements du pasteur et du personnel, et du côté droit, à la salle de réception des pauvres et aux salles de conférences et des écoles du dimanche.

C'est M. Robin, ministre protestant, auquel est adjoint un pasteur auxiliaire, qui est chargé de la direction du service religieux.

Selon les rites de l'Église réformée, il n'y a ni tableaux, ni ornements; seule, la chaire du prédicateur est d'un très beau travail.

Les parois sont couvertes de grandes inscriptions ou de sentences religieuses, et des versets de l'Évangile sont tracés en lettres d'or sur fond blanc.

Le temple de la rue Julien-Lacroix est bâti aux frais de la ville, sous la direction et d'après les dessins de M. Vaudremer, architecte des églises de Paris, auquel on doit déjà la construction de plusieurs églises et notament de Saint-Pierre de Montrouge, qui passe dans le monde des architectes pour une œuvre des plus remarquables.

L'Hippodrome qui changea si souvent de place, fut définitivement établi près du pont de l'Alma en 1878 (le public entre par l'avenue Joséphine et l'avenue de l'Alma). Ce n'est point une arène ou un cirque ordinaire; c'est un colossal monument d'une conception singulière.

Ce superbe édifice est remarquable tant par ses vastes proportions que par sa hardiesse, son élégance et son originalité. Le palais, entièrement en fer, mesure plus de 150 mètres de long sur 100 de large; sa toiture métallique, vitrée au moyen d'un verre strié épais, réfractaire à la chaleur, offre une particularité sans exemple. Cette innovation, d'une extrême originalité, consiste en un vaste ciel ouvert d'une surface de près de 2,000 mètres carrés qui laisse pénétrer une abondante provision d'air et qui, en cas de pluie, est instantanément recouvert par un immense dôme métallique roulant sur un chemin de fer aérien à plus de 25 mètres de hauteur.

Cette merveilleuse charpente ne contient pas moins de 650,000 kilogrammes de fer.

La décoration de la salle est due à M. Alfred Leroux.

C'est une société financière qui exploite ce vaste établissement où des représentations quotidiennes sont données pendant la belle saison.

En juin 1878, fut fondée une œuvre charitable et philanthropique qu'on ne saurait trop louer en raison des services qu'elle rend, c'est l'œuvre de l'hospitalité de nuit.

Fondée pour le voyageur isolé et sans argent, pour l'ouvrier sans travail et l'employé sans emploi qui n'ont pu payer leur terme, pour l'enfant abandonné, pour le convalescent qui sort de l'hôpital, pour le coupable qui sort de prison, pour tous ceux enfin que le malheur, mérité ou non, a frappés, l'œuvre de l'hospitalité de nuit est un bienfait public.

La première maison, établie rue de Tocqueville, à quelques pas du parc Monceaux, est devenue insuffisante, et cependant en six mois elle avait reçu plus de trois mille malheureux, qui, en moyenne, avaient passé cinq nuits sous son toit hospitalier.

Une seconde maison a été ouverte boulevard Vaugirard, 14, et ce nouvel asile fut inauguré en juin 1880 et béni par M. le curé de Notre-Dame-des-Champs.

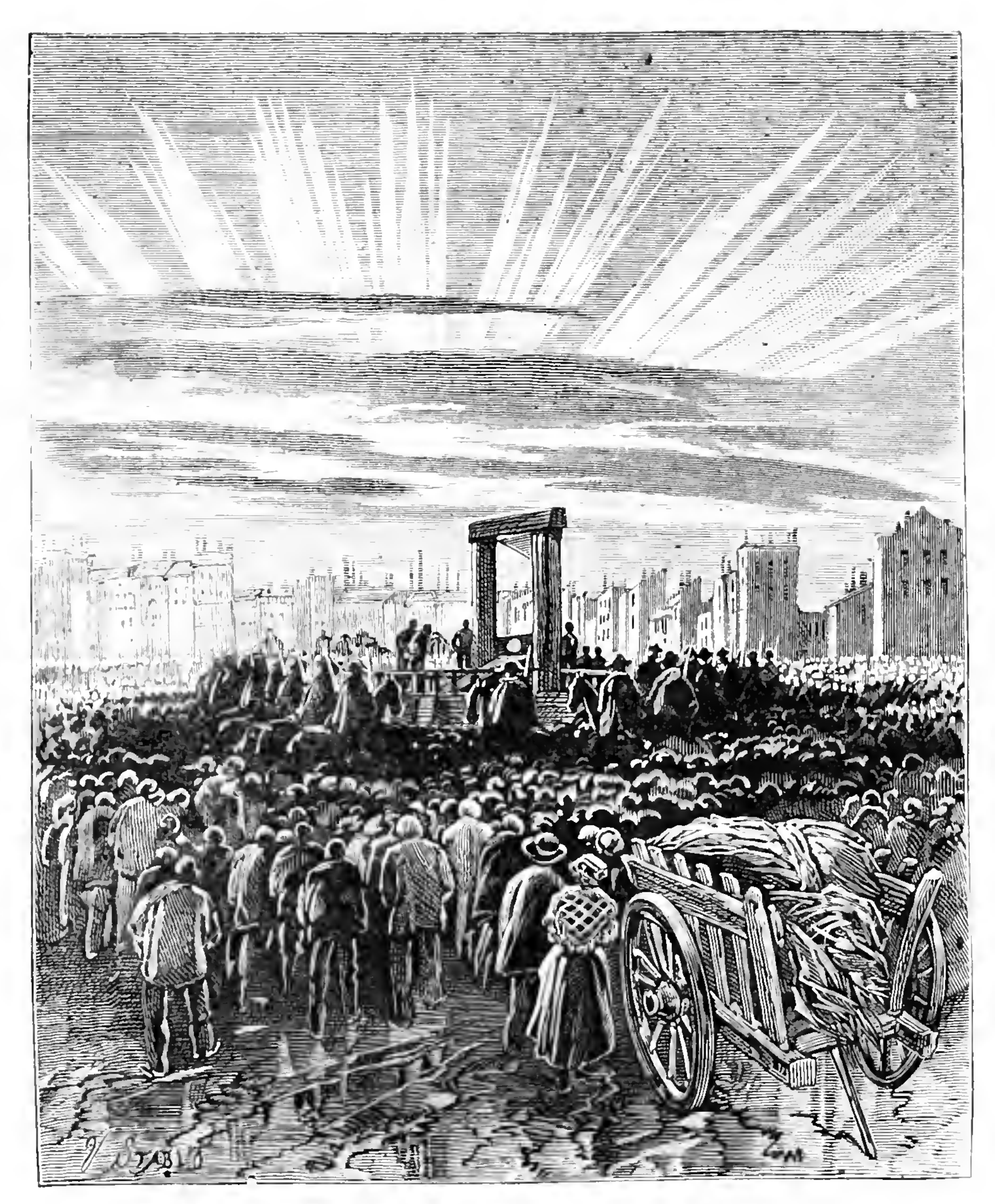
En 1880 les recettes de l'œuvre se sont montées à 55,047 fr. 78 c.; et les dépenses à 70,636 fr. 50 c.; l'œuvre a donc été obligée de prendre sur ses fonds de réserve 15,589 fr. 72 c. Il lui restait en caisse au 1er janvier 1881, 18,214 francs.

En outre, M. le comte de Mortemart, président de la société philanthropique, inaugura au nom de cette société, le 20 mai 1879, un asile de nuit pour femmes et enfants, rue Saint-Jacques, 253 et 255, on peut s'associer à cette œuvre charitable soit par donation d'une somme quelconque, soit par souscription annuelle, soit par fondation de lit.

Le 22 juillet, un décret du maréchal président de la République porta ce qui suit :

Art. 1er. — Est autorisée une souscription nationale ayant pour objet :

1° De faciliter l'accès de l'Exposition universelle de 1878 à certaines catégories de personnes peu fortunées et dont la profession justifierait cette faveur;



Le condamné Prévost arrivait, précédé par l'abbé Crozes. (Page 440, col. 3.)

2° D'encourager les exposants au moyen de l'achat de divers objets d'art et d'industrie, destinés à être répartis entre les souscripteurs par la voie du tirage au sort.

Art. 2. — Est approuvé le règlement annexé au présent décret, concernant les formes et conditions afférentes à la souscription ci-dessus autorisée.

Art. 3. — Les ministres de l'agriculture et du commerce, de l'intérieur et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Journal officiel* et au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 22 juillet 1878.

M[al] DE MAC-MAHON, duc DE MAGENTA.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'agriculture et du commerce,

TEISSERENC DE BORT.

Le ministre de l'intérieur, E. DE MARCÈRE.

Le ministre des finances, LÉON SAY.

Cette loterie fut établie sur des bases considérables, il fut émis sept millions de billets à un franc, et le tirage eut lieu au mois de janvier 1879.

L'exposition donna à la fête annuelle des sauveteurs de 1878 un éclat particulier, cette fête eut lieu le 27 juillet ; les compagnies de chemin de fer ayant délivré des billets à prix réduits et valables pour deux jours aux sociétés de sauvetage des départements, un grand nombre de ces dernières avaient répondu à l'appel de leurs camarades de Paris. Suivant l'usage, les sauveteurs se réunirent le matin à dix heures dans le square Notre-Dame, puis se dirigèrent vers l'église, drapeau en tête. Le cortège était ouvert par MM. le duc de Fitz-James, président ; Androuet du Cerceau et Bouffard, vice-présidents ; Wilhermedunand, secrétaire général ; docteur Boyer, Tabouret, Mme Merlier, la préposée au bureau de location de l'Opéra et mère des sauveteurs de la Seine, etc.

A l'église, l'affluence était considérable, et après la messe, à laquelle assistaient Mgr Guibert, archevêque de Paris, et Mgr Le Courtier, archevêque de Sebaste, présidents honoraires de la société, les sauveteurs se sont séparés, pour se réunir de nouveau à deux heures, dans la grande salle des Arts-et-Métiers, où furent décernées les récompenses de l'année.

Le 5 août, Paris offrait un aspect inaccoutumé; dans toutes les rues, le long des boulevards, on voyait des gens interrogeant l'espace avec inquiétude et donnant tous les signes du plus vif désappointement.

Les places des voitures étaient vides et pas un fiacre ne roulait sur le pavé parisien.

Les cochers étaient en grève !

Un pareil état de chose ne pouvait durer ; il fallut transiger avec les grévistes, et au bout de deux ou trois jours les véhicules publics reparurent, à la grande satisfaction des Parisiens.

Le 1er octobre 1878, eut lieu, sur la place du Danube, la cérémonie officielle de l'inauguration du nouveau marché aux chevaux de la Villette.

A dix heures, M. le ministre de l'intérieur, ayant à ses côtés M. Germa, maire du XIXe arrondissement, arriva suivi d'un très nombreux cortège, M. de Marcère fut reçu par M. Vontenerre, directeur de la société, et M. Acloque, ancien député, président du conseil d'administration, accompagné de tous les membres du conseil.

M. Acloque prononça quelques mots de circonstance sur les grands travaux qui venaient de se terminer et sur l'utilité des nouveaux marchés, qui amèneront forcément la vie et le mouvement dans ces quartiers jusqu'alors si déserts.

Le ministre lui répondit, puis fut conduit par le directeur de la société à une vaste tente dressée à l'autre extrémité et où une collation était préparée.

« Le nouveau marché aux chevaux est situé sur l'emplacement des anciennes carrières d'Amérique, derrière le parc des Buttes-Chaumont et presque à côté de la nouvelle mairie du dix-neuvième arrondissement.

« Il occupe un espace de 24,000 mètres, ayant la forme d'un carré oblong, depuis la rue Compans jusqu'à la place du Danube, et entouré de deux voies nouvellement percées aussi larges que les boulevards et qui seront plantées d'arbres.

« L'entrée du marché aux chevaux est flanquée de deux petits pavillons : celui de gauche est le siège de la société et celui de droite contient le poste de police, les bureaux de l'inspecteur et du receveur des domaines.

« Dans le milieu, on a construit quatre hangars, ayant chacun 105 mètres de profondeur sur 10 mètres de largeur et ayant place en tout pour 2,080 chevaux.

« Sur le côté gauche, se trouvent le bureau et la piste du commissaire-priseur pour les chevaux qui seront vendus à l'encan. Il y a des stalles pour 64 chevaux, et le long de la muraille, 40 anneaux pour attacher les ânes et les mulets.

« La piste d'essai est à l'entrée sur le côté droit, et le terrain va en pente, de manière à former une galerie élevée pour les spectateurs, qui ne perdront aucun mouvement du cheval essayé. Cette piste est destinée à faire trotter les chevaux ou à les atteler à des petites charrettes mécaniques qui sont fournies par la société. Il y a, en outre, deux pistes macadamisées et deux pistes pavées. Dans le fond de l'établissement, se trouve un grand abreuvoir et une écurie avec 40 boxes où les chevaux non-vendus pourront séjourner moyennant un droit de tant par jour.

« Le marché se tient trois fois par semaines : le lundi, le jeudi et le vendredi, à partir de une heure, et à neuf heures du soir un coup de cloche annonce la rupture des ventes.

« Le jeudi est réservé aux chevaux de luxe et ce jour-là les prix seront doublés. »

Le 21 octobre eut lieu la fête des récompenses aux exposants, et cette journée fut une de celles que l'historien de Paris ne saurait passer sous silence. Ce compte-rendu en fut publié par plusieurs journaux :

« Longtemps avant l'ouverture des portes du palais de l'Industrie, toutes les avenues des Champs-Élysées conduisant vers le palais sont garnies d'une haie compacte de curieux, de ceux qui ne sont ni appelés ni élus, de ceux qui se contentent de voir passer les beaux uniformes, les belles voitures avec de belles dames en belles toilettes.

« L'immense nef du palais de l'Industrie offre le plus splendide et le plus attrayant coup d'œil que l'on ait jamais vu.

« La grande porte est garnie d'un velum rouge qui s'avance jusqu'au bord du trottoir et décorée de faisceaux de drapeaux tricolores. Le vestibule qui suit, d'où partent les deux grands escaliers

qui conduisent au premier étage, est transformé en un parterre de fleurs et de verdure ; le dessus des portes, les entre-colonnes sont garnis de cartouches surmontés de drapeaux. Dans les cartouches, le mot *Honneur* et le mot *Patrie* alternent avec les initiales R. F.

« Dans l'axe de la grande porte, entre le vestibule et la grande nef du palais, on a installé un salon d'honneur.

« Un rideau rouge, à franges d'or, sépare ce salon de la nef. Un large tapis, également rouge, formant chemin et se dirigeant jusqu'au pied de l'estrade, indique la route que suivra le cortège.

« La grande armature en fer du palais a disparu sous les tentures de toutes couleurs, les bannières, les drapeaux et les oriflammes. Les colonnes du rez-de-chaussée sont recouvertes de velours ; les travées du premier étage sont ornées de rideaux cramoisis retenus par des crépines d'or ; un large lambrequin également en velours rouge et or court tout autour de la nef. Au milieu de ces draperies sont placés, de distance en distance, des faisceaux de drapeaux aux couleurs des nations représentées à l'exposition. Ces drapeaux sont soutenus pas des cartouches sur lesquels le mot *Pax* alterne avec les initiales R. F. inscrites sur une palme placée en travers.

« Sur la face de chaque travée, un médaillon de forme rectangulaire, portant sur fond bleu et en lettres d'or le nom d'un pays ou d'une ville dont les armes sont placées au-dessus. Ces mêmes emblèmes se trouvent encore reproduits sur des drapeaux ou des oriflammes suspendues à la voûte du palais, ce qui lui forme comme un plafond multicolore.

« L'estrade d'honneur est précédée d'un escalier de dix-sept marches ; les neuf fauteuils destinés au maréchal, aux princes et aux deux présidents, forment un fer à cheval très évasé, derrière lequel il y a, sur le second rang, les places des ministres et des vice-présidents du Sénat et de la Chambre, au troisième rang les sous-secrétaires d'État, les questeurs des deux Chambres, etc. Derrière eux la maison militaire du maréchal et celle des princes étrangers, etc.

« En avant de cette plate-forme, mais plus bas, 150 places sont réservées au haut personnel du commissariat général.

« Le fond de l'estrade est occupé par vingt-huit rangées de banquettes placées en amphithéâtre et dont le dernier rang atteint presque la hauteur du premier étage. Cet amphithéâtre de 2,300 places est destiné aux membres des corps constitués de l'État, à la préfecture de la Seine et à la préfecture de police, etc.

« Six loges d'honneur, placées trois de chaque côté de l'estrade, et magnifiquement décorées, sont réservées : à gauche, deux pour la maréchale, et la troisième pour les femmes des membres du corps diplomatique ; à droite, une au ministère de l'agriculture et du commerce pour Mme Teisserenc de Bort ; la deuxième, pour Mme Krantz, et la troisième pour Mme d'Audiffret et Mme Grévy.

« Le côté droit est occupé par le corps diplomatique derrière lequel sont placés le conseil d'État, les cours et les tribunaux, le conseil général de la Seine et le conseil municipal de Paris.

« Les divers ministères et les autre corps constitués occupent le côté gauche ; entre les deux, le Sénat et la Chambre des députés.

Dès onze heures et demie, comme on pouvait s'y attendre, presque toutes les places sont occupées. Les dix-huit cents chanteurs ou instrumentistes sont à leur poste et M. Colonne donne le signal. »

Puis ce fut le défilé de divers groupes, les discours officiels et enfin la distribution des récompenses, après quoi le maréchal de Mac-Mahon remonta en voiture pour retourner à l'Élysée.

« Les troupes battent aux champs, les pelotons s'ébranlent, et une foule immense, qui ne voit guère que les casques étincelants et les épées qui brillent, pousse un formidable cri de : Vive la République !...

« Puis le défilé des voitures commence. La curiosité est satisfaite à la vue de tous ces uniformes, de tous ces équipages, de tous ces types de races et de caractères si variés. Deux cent mille personnes au moins se pressent dans les Champs-Élysées, au milieu du mouvement des voitures. C'est la fête du dehors, qui fait suite à la fête officielle.

« Comme au 1er mai, comme au 30 juin, chaque arrondissement avait tenu à honneur de se parer de bannières et de drapeaux, à l'occasion de la grande fête des récompenses et on put assister une fois de plus au magnifique spectacle de Paris en liesse. »

Le 7 novembre 1878, S. Em. le cardinal Guibert, archevêque de Paris, alla bénir à deux heures, la partie récemment construite de l'église Saint-Ferdinand des Ternes.

Par suite de l'accroissement de la population de ce quartier, l'église était devenue trop petite, et l'on dut y adjoindre une vaste chapelle derrière le chœur.

Les travaux commencés sous la direction de l'architecte en chef des monuments religieux, furent interrompus par une catastrophe terrible, un écroulement se produisit, plusieurs ouvriers périrent dans les décombres.

Cette cérémonie attira un nombre considérable de fidèles.

Mgr Guibert, accompagné d'un de ses grands vicaires, fut reçu par tout le clergé de la paroisse.

Après la bénédiction de l'église, il visita les travaux et ne se retira qu'après trois heures.

Le 11, à dix heures du matin, eut lieu l'inaugu-

ration d'une petite chapelle, rue de Fontarabie. La cérémonie était présidée par M. le curé de la paroisse, assisté de M. le maire du vingtième arrondissement. Deux cents enfants et un grand nombre de personnes du quartier y assistèrent. Cette chapelle, de construction récente, est destinée à suppléer à l'insuffisance de l'église de Charonne, devenue trop étroite par suite de l'accroissement de la population.

Le 20, c'était l'inauguration du nouvel hôpital de Ménilmontant, appelé par décret présidentiel hôpital Tenon, et qui ne coûta pas moins de 9,340,000 francs à construire.

Les bâtiments sont disposés dans le système des pavillons isolés. Les aménagements, les dispositions, et jusqu'aux moindres détails de cet établissement ne laissent rien à désirer.

Les salles, très spacieuses, ne comprennent pas plus de vingt-deux lits, avec un cube d'air afférent à chacun de 53 mètres. Il y a de nombreuses chambres d'un, deux ou trois lits. Chaque salle a son escalier particulier, et au centre de chaque pavillon, un autre escalier de service sert pour le transport des approvisionnements.

En outre, afin d'éviter les émanations qui se dégagent du linge sale amoncelé, chaque étage est pourvu d'une armoire s'ouvrant sur un tuyau de descente qui correspond avec la buanderie, et c'est là qu'on jette le linge au fur et à mesure qu'il a servi.

Une grande cheminée vient en aide au système de ventilation établi. Au premier étage de chaque pavillon, des galeries sont disposées pour former terrasses; les convalescents peuvent y séjourner pendant la belle saison.

Durant les temps froids ou pendant les pluies, lorsque les préaux sont interdits, les pensionnaires ont à leur service des promenoirs couverts, ménagés dans les galeries de chaque étage.

Le service d'accouchement est tout à fait indépendant de l'hôpital, composé de chambres isolées de 3 mètres de large sur 4m,50 de profondeur; il est établi dans une petite construction à rez-de-chaussée, éloignée du pavillon des malades.

Situé au nord-ouest de Paris, sur une superficie de terrain de 52,764 mètres, entre la rue Pelleport et la rue de Chine, il comble la lacune qui existait dans l'espace considérable qui s'étend de l'hôpital Lariboisière aux hôpitaux Saint-Louis et Saint-Antoine.

Le 3 janvier 1879 l'aspect de la Seine était saisissant; voici comment il est décrit :

Un immense champ mouvant d'innombrables cailloux blancs pressés les uns contre les autres, roulant avec rapidité et entraînant tonneaux, poutres, troncs d'arbres, gouvernails brisés, épaves de toutes sortes.

Ici, la pointe du mât d'une péniche qui a sombré dans la journée, émerge du milieu de l'eau, avec son pavillon en berne; plus loin, c'est une grue à moitié submergée sur la berge, dont on n'aperçoit plus que le sommet. Puis des lavoirs, des établissements de bains, dont les parties disjointes semblent à chaque instant prêtes à s'en aller à la dérive. Du jour au lendemain, d'une heure à l'autre, la rivière tranquille s'est transformée en un torrent terrible qui roule, avec un fracas d'enfer, des vagues mugissantes. Et ces vagues emportent, en tourbillonnant, des blocs énormes de glace, des morceaux monstrueux, véritables icebergs qui s'écrasent, avec un étourdissant tapage, sur les arches de pierre des ponts. C'est un spectacle grandiose et terrifiant, un merveilleux coup d'œil, un tableau effroyable et imposant. La Seine transformée en Maëlstrom, la Seine horrible et furieuse! Qui l'eût cru? Tout Paris, à midi, savait que la débâcle avait commencé à onze heures et demie. Et immédiatement, de toutes parts, on est venu. Il est impossible d'évaluer le nombre de personnes qui contemplaient la fureur de la rivière. Les quais étaient noirs de monde. Et on poussait des exclamations presque terrifiées à chaque écrasement de glaçon, des cris d'étonnement, des « ah! » dont les inflexions descendaient tous les tons des gammes de la surprise.

Le café-concert du Vert-Galant est presque entièrement submergé et semblait un grand établissement flottant. Inutile d'ajouter que, partout, les berges sur lesquelles bateaux, établissements de bains et lavoirs ont été rejetés, sont entièrement inondées.

Le « Frigorifique », qui penchait comme s'il était à sec, a été fort peu endommagé; mais il tire effroyablement sur ses ancres, au point que l'on craint que, les chaînes se brisant, il n'aille heurter le pont. A une heure, on a opéré le sauvetage de trois enfants et d'une femme qui montaient ce navire. Il restait à peine quelques constructions du bain des Fleurs.

Au pont Saint-Michel, d'énormes poutres qui se trouvaient en travers des travées ont été brisées comme du verre. Malgré cela, par suite du bateau brisé et placé en travers du pont, les glaces s'amoncelaient et s'accumulaient à une très grande hauteur.

Au-dessus du pont Neuf, dans le petit bras, dont la partie située près du pont Saint-Michel était encore prise dans l'après-midi par suite de l'arrêt des glaces causé par un énorme bateau brisé, jeté en travers de l'arche du milieu de ce dernier pont, les péniches, les bâtiments, à moitié broyés, jetés les uns sur les autres, encombraient le bras presque en entier.

Outre un bateau de blé, submergé dans la journée et dont on voyait seulement l'extrémité, un bâtiment de charbon, dont il ne restait aucune trace, avait coulé dans la matinée, sous la première arche.

Au pont des Arts, d'énormes madriers, jetés en



Démolitions pour le nouveau marché de l'Ave-Maria (hôtel de Sens).

travers des arches par la violence du courant, faisaient obstacle aux glaçons qui se pressaient, et escaladaient la barrière presque jusqu'à la hauteur de la voûte !

Le pont des Arts, celui des Saint-Pères, pour lequel on concevait dans l'après-midi de sérieuses inquiétudes, et le pont de Solférino étaient interdits à toute circulation.

Les cintres du pont des Invalides, dont la passerelle s'était effondrée l'avant-veille, se sont effondrés à onze heures.

Des agents placés sur les ponts accessibles au public activaient la circulation de la foule considérable et empêchaient de stationner sur les parapets.

Au petit bras du pont Neuf, des pompiers travaillaient sur les bâteaux au sauvetage des mariniers.

Sur le rebord du pont, d'autres pompiers attachés par des cordes et munis de grappins, descendaient parfois sur le fleuve et repêchaient ce qu'il était possible de repêcher.

Dans les bateaux-lavoirs, les établissements de bains, des hommes munis de perches ou de crocs, étaient occupés à écarter les gros glaçons et les objets menaçants amenés avec force par le fleuve.

Les amarres qui retenaient un établissement de bains froids, remisé au pont Saint-Michel, se sont détachées, et l'immense construction a suivi le cours d'eau jusqu'au pont Neuf, où elle a été arrêtée par les piles et les bâtiments de marchandises.

Les pompiers ont opéré le sauvetage des malheureux bateliers qui étaient obligés de déménager.

Une péniche ayant un chargement de rails a sombré près de l'archevêché. Près du pont de Sully, un bateau vide et un chaland chargé de charbon ont également disparu sous l'effort des glaçons.

Le bateau à lessive la « Samaritaine » a eu son plancher brisé et s'est effondré. Ce dernier accident eut lieu quelques instants après l'explosion d'une charge de dynamite.

Vers une heure, un joli bateau à vapeur est venu se heurter contre le pont de Solférino et, après un séjour de quelques minutes à cet endroit, il a été lancé par le courant dans la direction du pont de la Concorde.

Entre le pont Neuf et le pont des Arts, un bateau de charbon, soulevé par les glaces, était presque couché sur le flanc; tout son contenu s'en allait à vau-l'eau.

A Grenelle, un bateau-lavoir qui stationnait au bas du quai de Javel a également sombré.

Tels lavoirs ou bateaux-bains, qui ont coûté de quatre-vingt à cent mille francs, sont ruinés de fond en comble. Dans le treizième arrondissement (Salpêtrière), les habitants des maisons sises sur les quais ont été obligés d'évacuer leur domicile : l'eau envahit les rez-de-chaussée.

A Bercy, grande consternation. L'eau toute puissante a recouvert les berges et, avec une irrésistible force, arrache les tonneaux entassés. Les lourdes pièces de vin, soulevées et emportées comme des allumettes, s'en vont à la dérive et sont bousculées, brisées par les glaçons ou disparaissent bientôt dans l'emportement du courant. Armés d'anspects et de crocs, des hommes cherchent à arrêter au passage ces précieuses épaves; mais la plupart du temps leurs efforts sont vains, et les tonneaux descendent la Seine et se brisent contre les arches. C'est là le point de départ de cette innombrable flottille de tonneaux qui a si fort étonné les Parisiens.

Une messe annuelle commémorative pour le repos de l'âme de l'empereur Napoléon fut célébrée à l'église Saint-Augustin, devant une assistance considérable, le 14 janvier, mais il n'en résulta aucun désordre.

Le 25, M. Hérold, sénateur, fut nommé préfet de la Seine, en remplacement de M. Ferdinand Duval, mis en disponibilité.

Le 28, le bruit ayant couru que le maréchal, plutôt que de signer la révocation de quatre généraux commandant des corps d'armée, allait donner sa démission, il s'ensuivit une grande panique à la Bourse où tous les fonds éprouvèrent une baisse sensible.

Les choses demeurèrent en suspens pendant deux jours et enfin, le 30, dans la soirée, on apprit à Paris que M. Jules Grévy était élu président de la République, en remplacement du maréchal de Mac-Mahon.

Le 3 février, M. Wadington fut chargé de la constitution d'un ministère.

Le 5, le nouveau ministère fut constitué : M. le Royer remplaça M. Dufaure à la justice; M. Jules Ferry prit la place de M. Bardoux à l'instruction publique; M. Lepère succéda à M. Teisserenc de Bort à l'agriculture et au commerce, et le vice-amiral Jauréguiberry prit le ministère de la marine à la place de M. le vice-amiral Pothuau. Les autres ministres conservèrent leurs portefeuilles.

Le 13 février fut ouverte à midi, sur l'emplacement compris entre le quai et le palais de l'Industrie, l'exposition annuelle d'instruments et de machines agricoles, qui comprit près de 2,000 objets, et notamment un très grand nombre de charrues, de faucheuses, de machines à battre, d'outils de drainage, d'appareils pour la cuisson des aliments des animaux, de bascules, de locomobiles à vapeur, de pompes.

Cette exposition d'instruments et de machines agricoles était simplement destinée à favoriser la vente et elle ne fut pas suivie d'un concours, comme celle des animaux gras, de volailles mortes et vivantes et de produits agricoles dont on achevait en ce moment l'installation dans l'intérieur du palais de l'Industrie et qui s'ouvrit le samedi, à midi, pour fermer le 19 février.

Le 28 février, M. Gigot, préfet de police, ayant donné sa démission, plusieurs préfets et autres personnages refusèrent de prendre sa succession.

Le 5 mars, M. Lepère, ministre de l'agriculture et du commerce, fut nommé ministre de l'intérieur et des cultes, en remplacement de M. de Marcère. — M. Andrieux prit la préfecture de police à la place de M. Gigot. Le lendemain, M. Tirard était nommé ministre de l'agriculture et du commerce, en remplacement de M. Lepère.

En mars, une sorte de grand hangar fut édifié sur le boulevard de la Chapelle, à l'angle droit de la rue de ce nom.

Cette construction est une des vingt du même genre qui, sous le nom de *grèves*, doivent être établies dans les vingt arrondissements de Paris, en vertu d'un vote du conseil municipal, pour servir de point de repère aux travailleurs sans ouvrage et aux patrons en quête d'ouvriers.

La *grève* du boulevard de la Chapelle est tout entière construite en fonte et fer forgé et affecte, dans des proportions réduites, la forme de la plupart des marchés parisiens, mais en conservant un espace entièrement libre entre ses légères colonnettes.

Elle s'etend sur environ cinquante metres et peut abriter largement plus de deux cents personnes.

On installait en même temps de nouveaux refuges dans plusieurs quartiers de Paris, et notamment un à l'intersection de la place Saint-Opportune et de la rue des Halles. Ces refuges que l'édilité parisienne, s'est enfin résolue à semer sur les grandes places et les voies très fréquentées, sont d'une excessive utilité pour les piétons qui peuvent y chercher un abri momentané contre les voitures.

On pratiqua aussi un nouveau passage dans l'un des quartiers les plus commerçants et les plus animés de Paris, le quartier du Sentier. Ce passage, situé au n° 26 de la rue de Clery, établit une communication directe avec la rue d'Aboukir, à la hauteur du n° 57.

La différence du niveau des deux rues étant assez considérable, le passage du Sentier — tel est son nom — a nécessite l'établissement d'un escalier de treize marches.

L'ouverture de cette petite voie rend un grand service aux négociants de cette région, lesquels, pour aller de la rue d'Aboukir à la rue de Cléry, et *vice versa*, étaient obligés de faire un long détour, soit par la rue Montmartre, soit par la rue des Petits-Carreaux.

A propos de passage, des travaux de terrassement etaient exécutés dans le passage Saulnier pour la construction d'une maison, lorsqu'à environ quatre mètres au-dessous du niveau de la voie publique, la soudaine inondation du sol sur lequel devaient être assises les fondations du nouvel édifice, révéla la présence en ces lieux d'un cours d'eau bien connu de tous ceux qui ont quelques notions de la topographie du vieux Paris.

Ce cours d'eau est le *rut de Ménilmontant*, dont nous avons parlé précédemment.

Indépendamment de cette découverte, il en fut fait, au même endroit, d'autres non moins curieuses au point de vue archéologique. Des pièces de monnaie, des ossements, etc., étaient trouvés en assez grand nombre.

A part les monnaies, qui ne remontaient pas au delà du règne de Louis XIV, la plupart des autres sont contemporains de la période quaternaire, c'est-à-dire de l'époque à laquelle, selon la science géologique, l'homme fit son apparition sur la terre.

Sans pouvoir évaluer l'antiquité de ces vestiges du passé, il est donc permis de la faire remonter à des milliers d'années.

Enfin, chose étrange : là ont été également découverts le fond d'un petit flacon de ce verre si splendidement pailleté de l'époque gallo-romaine, et un morceau de lave volcanique d'un bel effet.

Un nouveau marché fut ouvert au mois d'avril sous le nom de marché de *l'Ave Maria*. Ce marché est entièrement en fonte et a été construit sur le modèle des Halles-Centrales, du marché Saint-Honoré, etc. Il est situé au coin des rues du Fauconnier, de l'Ave-Maria, et du quai des Célestins, et contient cent vingt places, réparties en deux catégories.

Celles de la première payent 1 fr. 60 c. et ont une superficie de huit mètres carrés; celles de la seconde, qui ne comptent que quatre mètres carrés, acquittent un droit fixe de 63 centimes.

Chaque étalier doit verser en outre 25 centimes par semaine pour le balayage.

Le marché est ouvert de sept heures du matin à six heures du soir, du 1er novembre au 31 janvier, et de six heures du matin à sept heures du soir le reste de l'année.

Le marché de l'Ave Maria, quoique l'un des plus petits qui existent à Paris, est cependant l'un des plus importants. Il se trouve au milieu d'une population très dense et n'a guère pour lui faire concurrence que le marché des Blancs-Manteaux, rue Vieille-du-Temple.

Le marché donne un produit évalué de 20 à 30,000 francs.

Par décision de M. Hérold, préfet de la Seine, un marché aux fleurs fut encore etabli aux Batignolles. Ce marché, qui prend le nom de Marché aux fleurs de la mairie des Batignolles, est installé sur le terre-plein situé en face de l'édifice municipal et limité par les rues des Dames et Mariotte. Le premier jour de vente fut le 2 avril 1879.

Plusieurs fois déjà, on tenta de substituer au pavage en grès de la ville de Paris un autre mode de pavage dont l'usage fut plus silencieux, et au mois de juin on expérimenta un nouveau système dans la rue Neuve-des-Petits Champs, en face de la Bibliothèque nationale. C'était un pave artificiel composé, en grande partie, de substance bitumeuse et, par fractions, d'asphalte naturel et de cailloux.

Les petits cubes de cette composition avaient à peu près les dimensions du pavé de porphyre, et étaient disposés sur une couche de sable revêtant une nappe de béton comme dans les chaussées asphaltées.

Les joints de ce nouveau pavé étaient faits avec du bitume en ébullition :

Jusqu'alors il n'a pas encore été prouvé que ce nouveau pavage valût mieux que l'ancien, et, en 1881, on appliqua rue Montmartre et boulevard Poissonnière un nouveau système de pavage en bois.

C'est un système amélioré, corrigé et perfectionné.

Il existe, à Londres, quatre ou cinq entreprises de ce pavage. Il consiste à poser les pavés sur un fond très résistant. L'emploi du feutre, qu'on interposait entre les pavés et la fondation, n'ayant pas donné de bons résultats, est aujourd'hui com-

plètement abandonné. Les dimensions des pavés en bois sont généralement celles des pavés en grès.

Le bois employé est le sapin; il ne paraît pas qu'en l'imprégnant de créosote on obtienne une plus longue durée. Du bitume est coulé dans la partie inférieure des joints, dont la partie supérieure est remplie de ciment de Portland.

Le pavage en bois doit être renouvelé tous les cinq ans.

Les attaques nocturnes se multipliant à Paris, et la police, quoique doublée depuis l'empire, paraissant impuissante à mettre ordre à cet état de choses, la presse s'émut et réclama des patrouilles pour assurer la tranquillité dans la capitale.

Un crime épouvantable vint encore impressionner péniblement l'esprit public.

Le 10 juin, vers dix heures du soir, en traversant la rue du Gué, une femme Lévy trouvait à terre un bras coupé dont la peau avait été entièrement arrachée et, saisie d'horreur, elle entra chez un marchand de vin de la rue de la Chapelle et lui montra ce bras.

Quelques moments plus tard on trouvait d'autres débris humains dans les environs notamment à la bouche d'un égout situé rue du Pré-Maudit.

M. Macé, chef de la police de sûreté, fit venir au bureau du commissaire de police la femme Lévy pour l'interroger; au moment où cette femme arrivait, plusieurs gardiens de la paix se trouvaient sur le pas de la porte du poste et s'entretenaient de cet horrible crime. Pour pénétrer dans le bureau du magistrat, la femme Lévy dut passer au milieu des agents; ayant heurté l'un d'eux, elle se retourna pour s'excuser; mais en voyant cet homme, elle recula épouvantée.

— Qu'avez vous? lui demanda le chef de la sûreté.

Et la femme Lévy, désignant du doigt l'agent qu'elle venait de heurter, dit :

— C'est l'assassin !

Elle avait reconnu en lui un individu en blouse bleue qu'elle avait vu porteur d'un volumineux paquet dans les environs de la rue du Gué.

Tous les regards s'étaient portés sur l'agent qui se prit à trembler, à pâlir, et qui tout à coup chercha à prendre la fuite, les autres gardiens de la paix lui barrèrent le passage; alors il se jeta à genoux et fit l'aveu de son crime.

Il raconta qu'un courtier en bijouterie du nom de Lenoble était venu lui montrer des bijoux, qu'il avait bu avec lui et l'avait assassiné ensuite à coup de casse-tête, et qu'à l'aide d'une hache, d'un tranchet et d'un couteau à découper, il avait fait un premier paquet des débris et était allé les jeter dans différents égouts du quartier, à l'exception de la tête qu'il avait laissée chez lui et qu'il se disposait à faire bouillir pour la rendre méconnaissable.

L'assassin se nommait Prévost. C'était un ancien garçon boucher, puis ancien cent-garde : il avait servi dix ans comme gardien de la paix et n'avait jamais donné lieu à aucune plainte. Il lui restait six mois de service à faire pour avoir sa retraite.

Les bijoux volés au courtier en bijouterie, représentaient une valeur d'environ 6,000 francs.

Il fut condamné à mort par la cour d'asisses de la Seine.

Et ce fut le 19 janvier 1880, que le nouvel exécuteur des hautes œuvres M. Deibler qui a succédé à M. Heindrecht, procéda à son exécution; c'était la première fois qu'il était appelé à exercer son terrible ministère.

C'était également la première fois que M. Macé, chef de la police de sûreté, et M. Gaubet, chef de la police municipale étaient appelés à assister à ce spectacle sinistre.

Jusqu'à deux heures et demie du matin, la place de la Roquette était presque déserte; seuls quelques journalistes se promenaient sur la chaussée, en face de la prison.

A trois heures moins un quart, des escouades de gardiens de la paix arrivaient en même temps que des cavaliers et des fantassins de la garde républicaine qui se massaient sur la place.

A quatre heures moins un quart, les deux fourgons contenant le matériel de l'exécution venaient se ranger le long des murs de la prison.

L'exécuteur descendit de voiture avec ses quatre aides.

Une foule énorme se pressait sur la place.

Un peu avant sept heures, la porte s'ouvrit, et un sourd murmure se fit entendre.

C'était le condamné qui paraissait, précédé par l'abbé Crozes qui marchait devant lui à reculons cherchant à lui cacher la vue de la guillotine.

Il arriva devant l'échafaud.

« A la vue du couperet, qui cette fois n'était pas masqué, Prévost fait un imperceptible mouvement de recul.

« Mais il se remet bientôt et marche courageusement vers l'échafaud.

« Les aides l'entourent, le débarrassent du vêtement jeté sur ses épaules et mettent à découvert une poitrine velue.

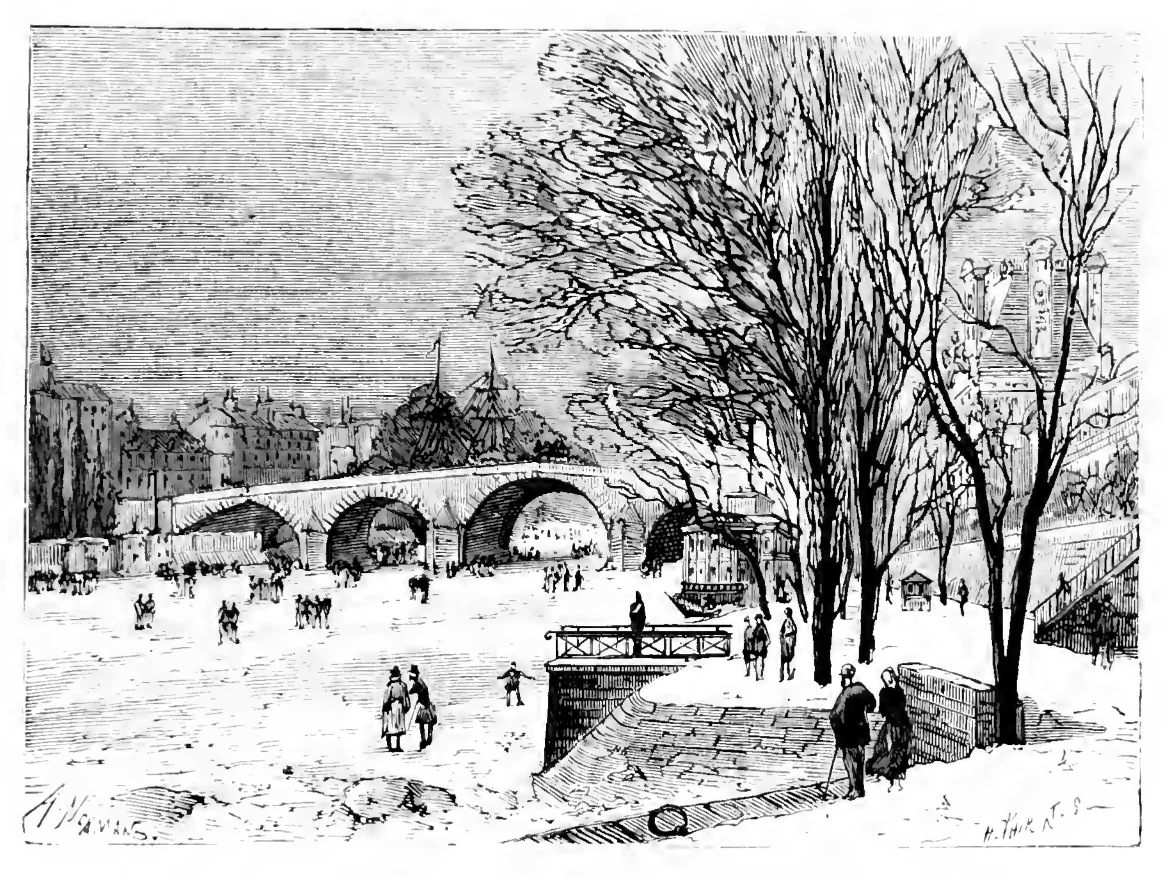
« Du côté de la lunette opposé au condamné, vient se placer un aide. C'est lui qui doit saisir la tête par les cheveux pour la maintenir fixe au-dessous du couteau.

« Lors de l'exécution de Billoir, celui qui remplissait cette funèbre fonction reçut en pleine figure le sang qui jaillit des artères tranchées.

« Prévost embrasse étroitement l'abbé Crozes.

« — Mon père, voyez mon frère et demandez-lui pardon pour moi, ainsi qu'à l'administration, murmure-t-il.

« Trois baisers sonores se font entendre. L'abbé Crozes se retire.



L'hiver de 1880 (vue prise du quai des Tuileries).

« Deibler pousse Prévost sur la bascule, qui s'abat, glisse et porte la tête dans la partie inférieure de la lunette.

« Deibler fait jouer le ressort.

« On voit comme un éclair luire entre les deux bras de la guillotine ... on entend un bruit sourd....

« Justice est faite !

« Au même moment sonne le premier coup de sept heures.

« L'ordre d'exécution portait sept heures précises. »

Contrairement à ce qui se passe d'ordinaire, les restes de Prévost mis dans un cercueil ne furent pas enterrés. M. Kuhn, commissaire de police de Gentilly, fit replacer la bière dans le fourgon de la Morgue, qui la transporta à l'École de médecine où des expériences furent faites afin de s'assurer si, au moyen de la guillotine, la mort était instantanée.

En juin, eut lieu, le 13, la grande revue annuelle qui fut passée sur le terre-plein de Longchamps; on remarqua l'abstention presque complète du corps diplomatique et celle des attachés militaires des différentes puissances étrangères.

Une des attractions de l'exposition de 1878 avait été le ballon captif de Giffard; il fut décidé l'année suivante que ce ballon resterait d'une façon permanente dans la cour des Tuileries, et le lundi 16 juin eut lieu le premier voyage de l'énorme aérostat, en présence d'une foule massée dans la cour du Carrousel. A 8 heures 20 minutes du matin, le ballon, dirigé par M. Giffard, en compagnie de MM. Jules, Eugène et Louis Godard, s'éleva dans les airs aux acclamations enthousiastes de la foule. A 8 heures 40 minutes au signal donné du ballon au moyen d'un drapeau, le mouvement de descente fut imprimé au câble qui le retenait et le ballon revint toucher terre après s'être élevé à 580 mètres.

A partir de ce moment, monter en ballon captif devint la passion de tout Parisien.

Le 20, on apprenait à Paris que le prince impérial avait été tué le 1er du même mois, dans une reconnaissance au pays des Zoulous, et cette nouvelle ne produisit d' émotion que parmi les bonapartistes.

Le 14 juillet, à l'ocasion de l'anniversaire de la prise de la Bastille, les journaux engagèrent la population parisienne à pavoiser leurs maisons, ce

qui fut fait dans la plupart des quartiers, particulièrement dans les quartiers du travail.

M. Hérold signa un arrêté créant sept nouvelles écoles centrales de dessin pour les jeunes filles; dans ces écoles se rendent, tous les jeudis, les élèves des divers groupes scolaires d'un certain nombre d'arrondissements. Des professeurs spéciaux les font travailler sous leurs yeux et jugent de l'état des progrès des élèves.

Les nouvelles écoles centrales sont installées : Ier arrondissement, rue Molière (à l'école communale); — IIe arrond., rue Tiquetonne; — Xe arrond., rue des Buttes-Chaumont; — XIe arrond., cité Voltaire; — XIIe arrond., rue de Reuilly, 17; — XVIIe arrond., rue Laugier; — XVIIIe arrond., rue de Torcy, 23.

A propos d'écoles, dans le cours de 1879 le conseil municipal ayant décidé que les écoles chrétiennes seraient laïcisées, on chassa les frères qui dirigeaient dans Paris un certain nombre d'écoles communales; or, au 31 décembre 1879, dix-neuf écoles chrétiennes avaient été laïcisées : celles de la rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, du marché Saint-Honoré, de la rue Montgolfier, de la rue Neuve-Bourg-l'Abbé, de la rue Poulletier, du passage Saint-Pierre, de la rue de l'Arbalète, de la rue des Récollets, de la rue Saint-Bernard, de l'avenue de la Roquette, de la rue de Reuilly, de la rue du Moulin-des-Près, de la rue Jeanne-d'Arc, du boulevard de l'Hôpital, de la rue Decamps, de la rue Claude-Vellefaux, de la rue Lemercier, de la rue Richomme, de la rue Pajol et de la rue Pelleport.

Elles étaient remplacées par vingt et une écoles libres, qui, aussitôt leur ouverture, ont reçu les élèves que les parents destinaient à recevoir une éducation chrétienne. Voici où furent installées ces nouvelles écoles :

Rue Saint-Roch, 26; — place de l'École, 3; — rue Saint-Honoré, 44; — rue Vieille-du-Temple, 106; — rue Saint-Denis, 226; — rue Volta 40; — rue de la Verrerie, 85; — rue de Turenne, 23; — rue de Bretonvilliers, 1; — rue Lafayette, 228; — impasse Saint-Ambroise, 11; — rue de Picpus, 42; — rue Crozatier, 41; — rue Dunois, 61; — avenue de Choisy, 93; — rue Corvisart, 43; — place d'Eylau, 5; — avenue de Saint-Ouen, 27; — rue Saint-Bruno, 9; — rue Boucry, 2; — rue de la Villette (provis.);

Quant aux écoles tenues par les sœurs, huit avaient été laïcisées :

Rue d'Argenteuil, rue des Boulangers, rue Saint-Benoît, rue Saint-Bernard, boulevard de l'Hôpital, place de Vaugirard, rue des Moines, rue Cavé.

A leur place, on ouvrit des écoles libres :

Rue Louis-le-Grand, 26; — rue Lacépède, 39; — rue de Seine, 27 et 54; — passage de la Forge-Royale; — rue Jenner, 35; — rue de Vaugirard, 373; — rue Neuve-Balagny; — rue Stephenson, 48.

Depuis cette laïcisation continue, et dans les divers quartiers, au fur et à mesure que les frères ou les sœurs sont mis à la porte des écoles communales, de nouvelles salles sont mises à la disposition de ceux des élèves qui ne sauraient se contenter de l'instruction laïque.

Un nouveau théâtre fut ouvert aux environs du Château-d'Eau en 1879, sous le titre de théâtre des Bouffes populaires. Il ouvrit par une pièce en trois actes, *la Petite Bohémienne*, mais il ne fit plus guère parler de lui.

Au mois de septembre, un nouveau crime vint encore occuper les esprits. Un élève en pharmacie du nom d'Arnold Walder, suisse d'origine, assomma à l'aide d'un pilon son patron, ainsi que la servante du logis, une belle fille de dix-sept ans. Cette double opération accomplie, l'apprenti meurtrier, avec un calme et un sang-froid qui feraient honneur à un vieux routier de cour d'assises, remisa les deux cadavres à la cave, fit main-basse sur les valeurs et objets de prix qui se trouvaient à sa portée et fila par un chemin de fer quelconque.

La police mis tous ses agents en campagne et on arrêta plusieurs personnes qu'on soupçonnait être l'assassin, mais on les relâchait au fur et à mesure qu'on s'apercevait qu'on avait fait erreur.

Et aujourd'hui on cherche encore!

Le 31 août la cour d'assises de la Seine condamna à mort, pour l'assassinat d'une vieille femme de Montreuil, deux jeunes misérables, Abadie et Gilles, âgés l'un de vingt ans, l'autre de seize ans à peine qui avaient organisé à Paris une véritable bande de malfaiteurs et qui étaient soupçonnés d'un certain nombre d'autres crimes restés impunis.

Mais les gens qui larmoient sur le sort de assassins qu'on envoie à la guillotine s'émurent de compassion.

La victime était âgée, les deux jeunes gens qui l'avaient assassinée n'avaient donc fait que hâter le moment de sa fin et ces philanthropes imbéciles furent d'avis qu'il fallait conserver à la société les deux meurtriers.

Le président de la République leur fit grâce de la vie.

Le 27 août 1880, Abadie reparaissait devant la cour d'assises en compagnie de deux aimables garçons de son espèce, Michel Knobloch et Paul Kirail, tous trois furent convaincus d'avoir assassiné un garçon épicier de Vincennes, nommé Julien Lecercle.

Le 31, le jury rendit un verdict affirmatif sur toutes les questions.

Mais Abadie ayant été condamné à mort et gracié de la vie ne pouvait plus être condamné à la même peine, et tous les autres meurtres qu'il a pu commettre se trouvent effacés par cette condamnation.

Il est passé à l'état d'assassin honoraire.

Quant à Knobloch, il fut condamné à la peine de mort et Kirail aux travaux forcés à perpétuité.

Mais les philanthropes n'etaient pas encore contents et quand ils virent que dans cette affaire Abadie, dont les jours étaient désormais sacrés, était seulement condamné aux frais du procès ils soupirèrent profondément en songeant que s'ils pouvaient faire bénéficier les deux autres scélérats de cette disposition, ce serait un grand pas fait pour assurer à l'avenir la complète sécurité des assassins.

Ils n'obtinrent pas ce résultat complet, mais une nouvelle grâce du président de la République commua la peine de mort prononcée contre Knobloch.

Bon jeune homme, — c'était son premier meurtre!

Le 5 septembre 1879, le préfet de police rendit cette ordonnance :

Nous, député, préfet de police,

Vu les lois et ordonnances sur la police des théâtres, et notamment l'ordonnance du 1er juillet 1864, article 61 ;

Vu les demandes à nous adressées dans le but d'obtenir la faculté de prolonger, *après minuit* ses représentations dramatiques à Paris;

Vu la dépêche approbative de M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en date du 28 août dernier;

Considérant que le public, à Paris, n'arrivant maintenant que fort tard au théâtre, il fallait, pour terminer les représentations à minuit, le, commencer devant des salles presques vides, condition également fâcheuse pour le public et pour les acteurs;

ORDONNONS ce qui suit :

ART. 1er. — A dater de ce jour, l'heure de clôture des représentations théâtrales, *à Paris*, est fixée à *minuit et demi* en tout temps.

Dans le cas de représentations extraordinaires ou à bénéfices, il pourra être dérogé à cette règle, mais sur la demande expresse que devront nous adresser les directeurs.

ART. 2. — Sont abrogées toutes les dispositions des ordonnances et arrêtés antérieurs, en ce qu'elles ont de contraire à la présente ordonnance.

ART. 3. — La présente ordonnance sera imprimée et affichée. — Notification en sera faite à chaque directeur de théâtre.

ART. 4. — Le chef de la police municipale, les commissaires de police et officiers de paix de la ville de Paris et les divers préposés de la préfecture de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution des dispositions qui précèdent.

Les colonels de la garde républicaine et des sapeurs-pompiers sont requis de concourir à en assurer également l'exécution.

Le député préfet de police,
ANDRIEUX.

Par le préfet de police :
Le secrétaire général.
JULES CAMBON.

Le 10 décembre, le froid était intense et la Seine gela complètement à Paris.

Le 18, eut lieu à l'Hippodrome une fête dite de la Presse, organisée en vue de venir au secours des inondés de Murcie ; elle fut excessivement productive.

Dans l'hiver de 1879, le marché Saint-Martin, situé rue du Château-d'Eau, s'écroula subitement, laissant dans les approvisionnements de ce quartier populeux un vide qu'il devint nécessaire de combler rapidement.

Aujourd'hui s'élève, en effet, sur l'emplacement de cet établissement, un nouveau marché dont les travaux furent poussés très activement.

Ce marché, dont l'emplacement mesure 35 mètres de largeur sur 75 mètres de profondeur, a dix entrées; la principale donne sur la rue du Château-d'Eau.

Une charpente en fer, à la fois élégante et grandiose, est supportée à l'intérieur par deux rangées de superbes colonnes en fonte. Reposant sur les anciens murs latéraux, mais surélevés de deux mètres, elle est considérablement plus élancée dans son axe supérieur. L'air, par suite, y est beaucoup plus abondant et plus facilement renouvelé qu'autrefois.

Sur le sommet de la toiture, est ménagée une voie vitrée de six mètres de largeur, qui, avec quatre larges chassis également à jour et pratiqués dans la partie latérale sud, distribue une clarté abondante dans tout l'édifice, — ce qui laissait grandement à désirer avec l'ancien monument.

Enfin les divers étaux des étalagistes, refaits complètement sur un style uniforme, contribuent à la régularité de l'intérieur, qui est des plus satisfaisants sous le rapport du coup d'œil et surtout au point de vue hygiénique.

Les travaux d'utilité publique furent assez importants en 1879. On commença les travaux du square de la place du Trône établi dans les contre allées qui entourent le bassin. L'adjudication des travaux fut prononcée au profit de M. Dieudonnat — et on s'occupa de la reconstruction du Pont-au-Double; les travaux adjugés par le conseil de préfecture comprirent :

1° La démolition du pont existant et la construction d'un nouveau pont en fonte ;

2° La démolition de toutes les maçonneries

existant en avant de l'Hôtel-Dieu, et la construction d'un mur de quai avec banquette de halage entre le nouveau Pont-au-Double et le Petit-Pont ;

3° La démolition des quais de la rive droite en amont du nouveau pont jusqu'au droit de la sacristie de Notre-Dame, et la construction d'un quai neuf entre ces limites ;

4° Le remaniement du quai Montebello et de la banquette de halage aux abords du nouveau pont.

L'axe est situé dans le prolongement de la rue d'Arcole ; le pont nouveau dut mesurer, entre parapets, une largeur totale de 20 mètres (12 mètres de chaussée et deux trottoirs de 4 mètres). Il est légèrement en biais et se compose de deux culées en maçonnerie supportant une seule arche métallique.

On sait que le Pont-au-Double part du quai de Montebello et va se heurter pour ainsi dire au chevet de Notre-Dame, où il est obligé de faire un crochet pour atteindre la place du Parvis.

Du côté du quai de Montebello, le nouveau pont fut trouvé momentanément sans issue, puisqu'il aurait eu devant lui les bâtiments annexes de l'ancien Hôtel-Dieu ; mais la disparition de ces vieilles constructions supprima l'obstacle.

Les travaux de la place d'Italie furent aussi entièrement terminés. Cette place, si laide autrefois, est aujourd'hui une des plus belles et des plus grandes de Paris.

Un immense bassin d'une profondeur de soixante centimètres environ et entouré d'une élégante bordure en pierre blanche en occupe le centre. Un large trottoir circulaire placé autour de ce bassin, permet de s'en approcher. Le jet d'eau est d'une grande puissance.

Tout autour de ce rond-point se trouve une vaste chaussée dont la partie droite est traversée par la ligne des tramways Cluny-Villejuif.

Quatre rangées d'arbres abritent les contre-allées qui longent cette chaussée coupée en sept parties égales par l'entrée des avenues des Gobelins, d'Italie et Rosalie, les boulevards d'Italie, de la Gare et de l'Hôpital, et de la route de Choisy.

La nouvelle mairie du XIIIe arrondissement termine heureusement la place au nord, et plusieurs maisons construites récemment sur ses autres faces complètent sa décoration.

L'établissement de cette place a nécessité des travaux considérables. Il a fallu d'abord abattre les deux pavillons de l'ancien octroi de Paris, qui existaient encore avant les fouilles ; puis, pour amener le terrain à un niveau semblable, on a dû baisser d'un côté de plus d'un mètre, et de l'autre exhausser d'autant.

On établit aussi un square dans le XXe arrondissement.

Ce square occupe l'espace compris entre l'hôpital nouveau, dit de Tenon, et la façade postérieure de la nouvelle mairie a la forme d'un trapèze.

Sa superficie est de 2,700 mètres environ, correspondant à une longueur moyenne de 90 mètres sur 30 de largeur.

Une cinquantaine d'arbres, d'essence différente, y sont plantés. On y a dessiné des allées et des massifs de fleurs qui sont abondants et choisis.

Trente bancs sont placés dans les allées et carrefours principaux.

Les quatre rues qui le circonscrivent ont nom rues Sorbier, de la Dhuys, du Japon et de la Chine. Le square lui-même est baptisé : square de la Chine.

L'année 1879 finit par un froid intense et 1880 commença au milieu de la neige et de la glace. La Seine était gelée et on craignait vivement les suites d'une débâcle qui eut lieu le samedi 3 janvier ; le matin, vers neuf heures, plusieurs détonations successives se faisaient entendre. La glace venait de se disjoindre depuis le pont des Arts jusqu'au pont Solférino, et un courant d'une rapidité extraordinaire, dû à la hauteur des eaux de la Seine, emportait une véritable avalanche de glace.

Les glaçons, en se choquant les uns contre les autres, produisaient un bruissement sinistre, et les bancs de glace venaient se briser sur les piles des ponts avec un bruit épouvantable.

La débâcle commençait, effrayante, terrible !

Tous les mariniers, bateliers, patrons et employés de bateaux-lavoirs et d'établissements de bains, pontonniers des bateaux-mouches étaient à leur poste, afin de prévenir les accidents.

Mais, malgré leurs efforts, ils ne purent empêcher de nombreux désastres.

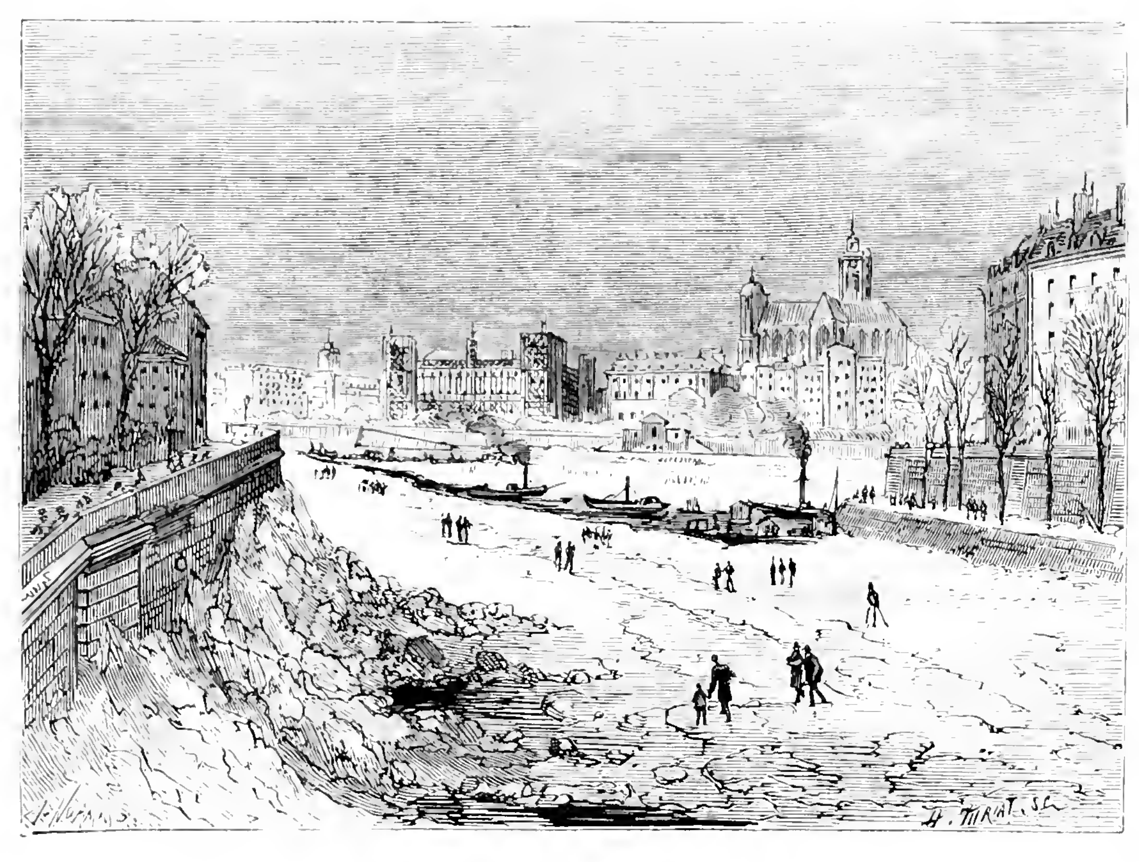
Le nouveau pont des Invalides en voie de construction s'écroula ; la circulation des piétons et des voitures fut complètement interdite sur les ponts des Arts, de Solférino, de l'Archevêché et Marie, et on empêchait les curieux de stationner le long des parapets des ponts où la circulation était demeurée libre.

« Dans le petit bras de la Seine, entre le pont Neuf et le pont Notre-Dame, quelques chalands viennent se briser contre les piles du pont Saint-Michel, et d'énormes poutres, provenant de la rupture des trains de bois, empêchent la circulation des glaces.

« En un instant, les glaçons s'accumulent les uns sur les autres. C'est un chaos inexprimable de poutres, de tonneaux, de barques et de bateaux broyés.

« Dans le grand bras de la Seine, le fleuve charrie, pêle-mêle avec d'énormes glacons, des milliers de tonneaux, des débris de bateaux brisés, des poutres, des matelas, des portes et des fenêtres, provenant probablement des bateaux-lavoirs engloutis, des planches, des meules de foin.

« La Seine continue toujours à monter à vue



L'hiver de 1880 (vue prise à l'île Saint-Louis).

d'œil; à cinq heures du soir, les eaux marquaient 6 mètres à l'échelle du Pont-Royal, 5 mètres au pont de la Concorde.

« Les eaux commencent à s'infiltrer dans les caves des maisons bordant la Seine. Tous les locataires étaient occupés à déménager les vins et combustibles renfermés dans leurs caves.

« Une foule, que l'on peut évaluer sans exagération à plus de 150,000 personnes, n'a cessé de parcourir les quais pour assister à la débâcle.

« A quatre heures de l'après-midi, M. Grévy, président de la République, accompagné de M. le général Pittié et de M. Duhamel, est venu visiter les ruines du pont des Invalides.

« Les entrepôts de Bercy sont complètement envahis par les eaux. Le conservateur a fait poser des passerelles et l'on a établi un service de bateaux.

« Toutes les habitations bordant le quai ont été évacuées par les habitants.

« M. Hérold, préfet de la Seine, et M. Andrieux, préfet de police, accompagnés de M. Caubet, chef de la police municipale, sont partis à trois heures du pont Neuf et sont allés en voiture jusqu'à Bercy. Ils sont restés plus d'une heure à donner des ordres, et ont fait remettre de l'argent aux commissaires de police des quartiers inondés, pour être distribué aux malheureuses victimes de l'inondation. »

Ce fut un véritable désastre, cependant, vers neuf heures du soir, la Seine commença à charrier moins de glaçons. La débâcle touchait à sa fin, à Paris.

Un brouillard intense empêchait de pouvoir distinguer la Seine du haut des ponts ou des parapets.

Les mariniers, les patrons et employés des bateaux-lavoirs avaient déserté leurs bateaux.

Seuls, les pompiers restaient en permanence.

Le lendemain il y avait de nombreux pauvres de plus à secourir par la ville.

Le 3 février, le brouillard qui s'étendit sur Paris fut si intense, qu'il intercepta toute communication; un train du chemin de fer de l'Ouest fut coupé en deux au sortir de Paris à la hauteur de Levallois-Perret, par un autre train venant derrière lui, et plusieurs personnes furent tuées, un grand nombre furent blessées.

Au mois de mars, il y eut de certaines rumeurs au quartier latin, une réunion de prétendus étudiants se tint dans une salle de la rue d'Assas pour demander au gouvernement la mise en li-

berté d'un sujet russe, Meyer-Hartmann, qui réfugié à Paris, était prévenu d'une tentative contre la vie de l'empereur de Russie; toutefois cette affaire s'apaisa, l'extradition de Meyer-Hartmann ayant été refusée par le gouvernement français.

Le 30 mars, l'*Officiel* publia un décret d'expulsion contre les jésuistes et un second décret ordonnant aux autres congrégations religieuses de se mettre en instance pour obtenir l'autorisation d'exister légalement et d'enseigner. Elles s'y refusèrent; l'opinion publique se montra très émue de ces faits, et de vives protestations s'élevèrent.

Ce fut au commencement de l'année 1880 que les promeneurs des boulevards s'arrêtèrent pour contempler les horloges pneumatiques qui venaient de faire leur apparition sur les grandes voies publiques.

Ces horloges sont toutes mises en marche par une seule et même horloge centrale qui sert à la fois de régulateur et de moteur. Chacune d'elles est reliée par un tuyau à récipient d'air comprimé. Chaque fois que le balancier de l'horloge centrale frappe la soixantième seconde d'une minute, un mouvement de déclanchement ouvre l'orifice des récipients; l'air comprimé s'élance dans les tuyaux et gonfle un soufflet qui se trouve à leur extrémité, dans l'intérieur des horloges de la ville; en se gonflant, ce soufflet soulève un cliquet qui fait avancer d'un cran une roue où il y en a soixante.

Un cran correspond à une minute, de sorte que, en même temps que la roue avance d'un cran, la grande aiguille qui est fixée sur elle avance d'une minute. Par ce mécanisme bien simple, chaque minute marquée par l'horloge centrale se répercute sur toutes les horloges disséminées dans Paris, exactement comme les pulsations du cœur se répercutent dans toutes les parties du corps.

Il y a donc parfaite concordance entre les heures données par les horloges sur les différents points de la ville; l'horloge centrale étant en communication avec l'Observatoire, on peut donner l'heure astronomique exacte.

L'établissement des horloges actuellement installées a nécessité 18 kilomètres de tuyaux; il est vrai que toutes les maisons situées sur le réseau de cette canalisation peuvent recevoir l'heure chez elles, au moyen d'un embranchement pneumatique analogue aux embranchements des tuyaux à gaz.

Le dégagement complet du boulevard Saint-Germain mit aussi en relief les nouveaux bâtiments construits l'année précédente en façade sur la rue Saint-Dominique pour l'agrandissement du ministère de la guerre, lequel en avait grandement besoin. On remarque particulièrement la belle tour d'angle dite tour de l'Horloge, qui donne à ce bel édifice un grand caractère architectural.

Le 6 avril, s'ouvrirent les débats d'une affaire qui passionna l'opinion publique : il s'agissait d'une jeune cantatrice, Mlle Marie Bière, qui, abandonnée par M. Robert Gentien, son amant, lui avait tiré, le 7 janvier précédent, trois coups de revolver.

Tout Paris prit fait et cause dans cette affaire pour l'accusée, qui fut acquittée.

Une formidable clameur s'éleva dans la salle d'audience lorsque ce verdict fut rendu. Les applaudissements, les bravos les plus enthousiastes saluèrent cette décision du jury.

Quelques jours plus tard, un crime atroce soulevait l'indignation publique.

Le 15 avril, un misérable appelé Méneselou, un jeune homme de 18 ans, sorte d'avorton, voûté et ridé au teint terreux, aux yeux de fouine, au visage rongé par les scrofules, attirait dans sa chambre une petite fille de quatre ans et demi, Louise Deu, pour la violer et pour la dépecer ensuite et en faire cuire les morceaux dans son poêle.

Ce fut l'odeur qui s'échappait de cette horrible cuisson qui le trahit.

On l'arrêta alors qu'il tisonnait son poêle pour activer la combustion.

A ce moment, il tomba de son vêtement deux débris humains — les avant-bras de l'enfant.

On eut toutes les peines du monde à soustraire ce monstre à la fureur populaire.

Il comparut devant les assises le 30 juillet, et fut condamné à mort.

L'exécution fut fixée au mardi 7 septembre.

Dès le lundi soir, malgré les précautions prises, la nouvelle se répandit. Quoique la pluie tombât, quoique l'orage éclatât, colossal, illuminant de feux bleus et verts toute la voûte au-dessus de Paris, la foule se rendit à la Roquette.

« Les ordres ordinaires avaient été donnés avec un redoublement de sévérité. Ce n'était plus seulement aux abords de la place qu'on massait la foule, c'était derrière des *barrages* de sergents de ville placés au milieu des rues de la Roquette, Servan, de la Vacquerie et de la Folie-Régnault. Par suite de la circulaire récente du préfet, personne, absolument personne, pas plus, moins peut-être les journalistes que les autres, n'avait accès dans l'immense carré où M. Deibler devait travailler à l'aube.

« Il est juste cinq heures vingt-sept minutes quand le lugubre cortège franchit la porte de la prison. A l'autre extrémité, près de la rue Servan, une voix grêle et un peu étranglée, chantonne par bravade — l'idiotie à la mode. — C'est bête, mais ce *Tiens voilà Mathieu*, quelque bronzé qu'on soit, fait mal, quand on voit devant soi le condamné, pâle, chancelant, dont la tête va tomber sous le couteau de la guillotine.

« Méneselou marche lentement, mais il est assez ferme. On ne s'y attendait pas. Tout le monde eût cru au contraire à une lâcheté comme celle de Walcker, son émule. Non, il arrive et, se dégageant des étreintes de l'abbé Crozes, il se

SCEAUX. IMP. CHARAIRE ET FILS

cambre en arière pour regarder le couteau que depuis l'entrée en fonctions de Deibler, aucune planche ne cache plus. L'abbé l'embrasse de nouveau.

« C'est fini, la tête est tombée. Un flot énorme de sang jaillit du tronc qu'on fait rouler dans le panier. Ce panier est enlevé. Le fourgon part avec les gendarmes, le corps fut remis à M. le docteur Faucon.

« A onze heures six minutes il était sur la table de l'amphithéâtre de l'École de médecine. »

Le dimanche 9 mai 1880, à deux heures, eut lieu sous la présidence de M. Lepère, ministre de l'intérieur, la cérémonie de la pose de la première pierre de la clinique nationale ophtalmologique annexée à l'hospice des Quinze-Vingts.

Le ministre fut reçu à l'entrée de l'hospice par MM. Péphau, directeur; Fienzal, médecin en chef, et Lisch, architecte. Il prit place sur l'estrade dressée dans la cour d'honneur à l'occasion de la cérémonie. Des membres du conseil d'État, du conseil général de la Seine et du conseil municipal de Paris, ainsi que des professeurs de la Faculté de médecine, étaient présents. Les pensionnaires de l'hospice et leurs familles s'étaient rangés autour de l'estrade.

Un espace avait été ménagé dans la première pierre, au ras du sol. Le ministre y déposa une médaille en bronze à l'effigie de la République et une éprouvette en verre contenant le procès-verbal signé, dont voici le texte :

Procès-verbal de la cérémonie de la pose de la première pierre de la clinique nationale ophtalmologique annexée à l'hospice national des Quinze-Vingts.

« La loi des finances du 21 décembre 1879 a ouvert au budget du ministère de l'intérieur, chapitre 23, parag. I, un crédit destiné à assurer le fonctionnement d'une clinique nationale ophtalmologique annexée à l'hospice national des Quinze-Vingts.

« Cette clinique a pour but de donner gratuitement des soins aux indigents de l'un ou de l'autre sexe, français ou naturalisés, menacés de cécité.

« Et, aujourd'hui, neuf mai mil huit cent quatre-vingt, à deux heures de relevée, en présence des ministres, des membres du Parlement, du conseil d'État, du conseil général de la Seine, des hauts fonctionnaires et des membres de l'administration des Quinze-Vingts, et de nombreux invités, fut posée la première pierre, etc. »

Un autre établissement, dont il convient de parler, est la faculté de théologie protestante.

Cet établissement est situé près de l'Observatoire, à deux pas du jardin du Luxembourg. Il se compose de deux corps de bâtiment d'un aspect simple, mais confortable, qui s'élèvent entre cour et jardin.

L'un de ces bâtiments est le séminaire proprement dit, qui comprend une trentaine de chambres pour les jeunes étudiants.

Dans l'autre, se trouve la Faculté avec ses salles de cours, ses amphithéâtres, etc., etc.

Le milieu de ces bâtiments est occupé par une vaste rotonde qui peut servir de salle de conférence pour 250 ou 300 personnes.

Le nombre des étudiants de la Faculté protestante était, en 1880, de 36.

Ces jeunes gens ont à leur disposition une bibliothèque spéciale, fondée il y a cinq ou six ans à peine et qui, grâce aux dons des particuliers ou du gouvernement, compte déjà près de 3,000 volumes.

Ce fut le 29 juin, à quatre heures du matin, que le gouvernement fit procéder à Paris à l'exécution des décrets du 29 mars précédent, visant les congrégations religieuses.

On commença par la maison des pères Jésuites, située rue de Sèvres, 33.

La veille, depuis le matin, un grand nombre d'équipages s'arrêtaient devant la porte de l'établissement de la rue de Sèvres. Les fidèles des deux sexes allaient recevoir la bénédiction des Pères avant le départ. Au dehors la foule grossissait d'heure en heure, si bien que le service d'ordre dut être immédiatement organisé.

A neuf heures du soir, un grand tumulte se fit dans le square du Bon-Marché, où stationnaient des groupes nombreux : c'était la police qui arrivait, représentée par deux commissaires aux délégations que furent reçus par le supérieur de la maison. Celui-ci protesta. Voici l'acte que les commissaires laissèrent en se retirant, et celui en vertu duquel ils agissaient :

« L'an mil huit cent quatre-vingt.

« Le mardi vingt-neuf juin, à huit heures quarante-cinq minutes du soir.

« Nous, Julien Clément et Jean-Marie-Constantin Dulac, commissaires de police de la Ville de Paris, chargés des délégations spéciales et judiciaires.

« Nous sommes transportés rue de Sèvres, nos 33 et 35.

« Où étant,

« Après avoir décliné nos qualités et fait connaître le motif de notre visite, nous avons, en parlant à M. Henri Pitot, supérieur, notifié le présent arrêté, dont nous lui avons laissé copie.

« Ledit sieur Pitot a déclaré protester contre cet arrêté.

« *Les commissaires de police :*

« DULAC, CLÉMENT. »

« *Nous, député, préfet de police,*

« Vu le décret du 10 septembre 1807, art. 8 et 9;

« Vu le décret du 22 décembre 1812, art. 1, 5, 8;

« Vu l'article 294 du Code pénal ;

« Considérant que, malgré les prescriptions des textes ci-dessus visés, il existe à Paris, rue de Sèvres, 33-35, une chapelle non autorisée dépendante de l'établissement occupé par l'association non autorisée, dite de Jésus.

« ARRÊTONS :

« ART. 1er. — La chapelle établie à Paris, rue de Sèvres, nos 33 et 35, est fermée, à partir de la date du présent arrêté.

« ART. 2.—Les scellés seront apposés sur toutes les portes de ladite chapelle, soit qu'elles donnent accès sur la voie publique, soit qu'elles établissent une communication avec les bâtiments occupés par la Société non autorisée, dite de Jésus.

« ART. 3. — Les commissaires de police de la Ville de Paris et tous les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

« Fait à Paris, le 29 juin 1880.

« *Le député, préfet de police,*

« ANDRIEUX. »

MM. Dulac et Clément se retirèrent ensuite après avoir prévenu le R. P. Supérieur qu'ils reviendraient le lendemain matin, à quatre heures, pour procéder à l'expulsion de tous les Jésuites habitants.

En effet, le lendemain à quatre heures du matin, les deux commissaires se présentèrent de nouveau à la maison de la rue de Sèvres et mirent le Supérieur en demeure d'ouvrir les portes intérieures de la communauté. Sur le refus du père un serrurier fut requis, et les serrures brisées, les commissaires pénétrèrent dans le corridor.

Les pères jésuites retirés chacun dans sa cellule refusèrent de quitter leur demeure ; les gardiens de la paix requis les enlevèrent par force et les mirent dans la rue.

Une foule considérable entourait la maison qui déjà avait été, en 1871, forcée par les communeux, mais ceux-ci, reçus par le P. Lefèvre, le même qui conduisit les commissaires au père supérieur, n'avaient commis aucune violence. Cette fois, c'était plus grave.

Une escouade de cinquante sergents de ville, sous la conduite d'un officier de paix, était chargée de maintenir l'ordre.

Les agents de l'autorité firent tous leurs efforts pour disperser la foule qui d'ailleurs se contentait de crier : vive les jésuites! sans témoigner la moindre intention de s'opposer à leur expulsion ; commencée à cinq heures un quart, elle était terminée à sept heures vingt minutes.

Mais à leur tour, les pères envoyèrent signification de cet acte à tous ceux qui avaient coopéré à leur expulsion :

« L'an mil huit cent quatre-vingt, le premier juillet ;

« A la requête de MM.

« 1. Ambroise Matignon. — 2. Elesban de Guilhermy. — 3. Jean Jouan. — 4. Adolphe Dutan. — 5. Yves Bazin. — 6. James Forbes (de nationalité anglaise). — 7. Maximilien de Haza (de nationalité allemande). — 8. Henri Chambellan. — 9. Frédéric Chanson. — 10. Foulogne. — 11. Jules Tailhan. — 12. Antoine Marin. — 13. Benjamin Brutillot. — 14. Fulgence Boüé. — 15. Jean-Baptiste Hus. — 16. Almire Pichon. — 17. Jean Martinoff (de nationalité russe). — 18. Jean-Baptiste Mirebeau. — 19. Julien Hubin. — 20. Jules Fontanié. — 21. Louis Milleriot. — 22. Marcel Bouise. — 23. Timothée Unzueta (de nationalité portugaise), tous prêtres ;

« Tous domiciliés à Paris, rue de Sèvres, numéro 35 ;

« Tous requérants, élisant domicile en l'étude de Me Auguste-Constant Benoist, avoué près le tribunal civil de première intance de la Seine, demeurant à Paris, avenue de l'Opéra, n 4.

« J'ai, Adolphe Henault, huissier, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Antoine, n° 110 (*bis*), soussigné, dit et déclaré à M... que les requérants ont été, à la date du 30 juin, expulsés de leur domicile et contraints de le quitter, troublés ainsi dans leurs droits de propriété ;

« Que cet acte de violence, absolument illégal, constitue de la part des agents ou fonctionnaires qui y ont coopéré ou qui l'ont ordonné, outre la violation du droit de propriété au regard de ceux qui sont propriétaires de l'immeuble où était établi le domicile, un attentat à la liberté individuelle au regard des requérants domiciliés et demeurant dans la maison susdésignée :

« Qu'à ces différents points de vue, ils tombent sous l'application du Code pénal, et notamment des articles 114 et 184 ;

« Que les requérants ne pouvaient le laisser passer sans protestations ;

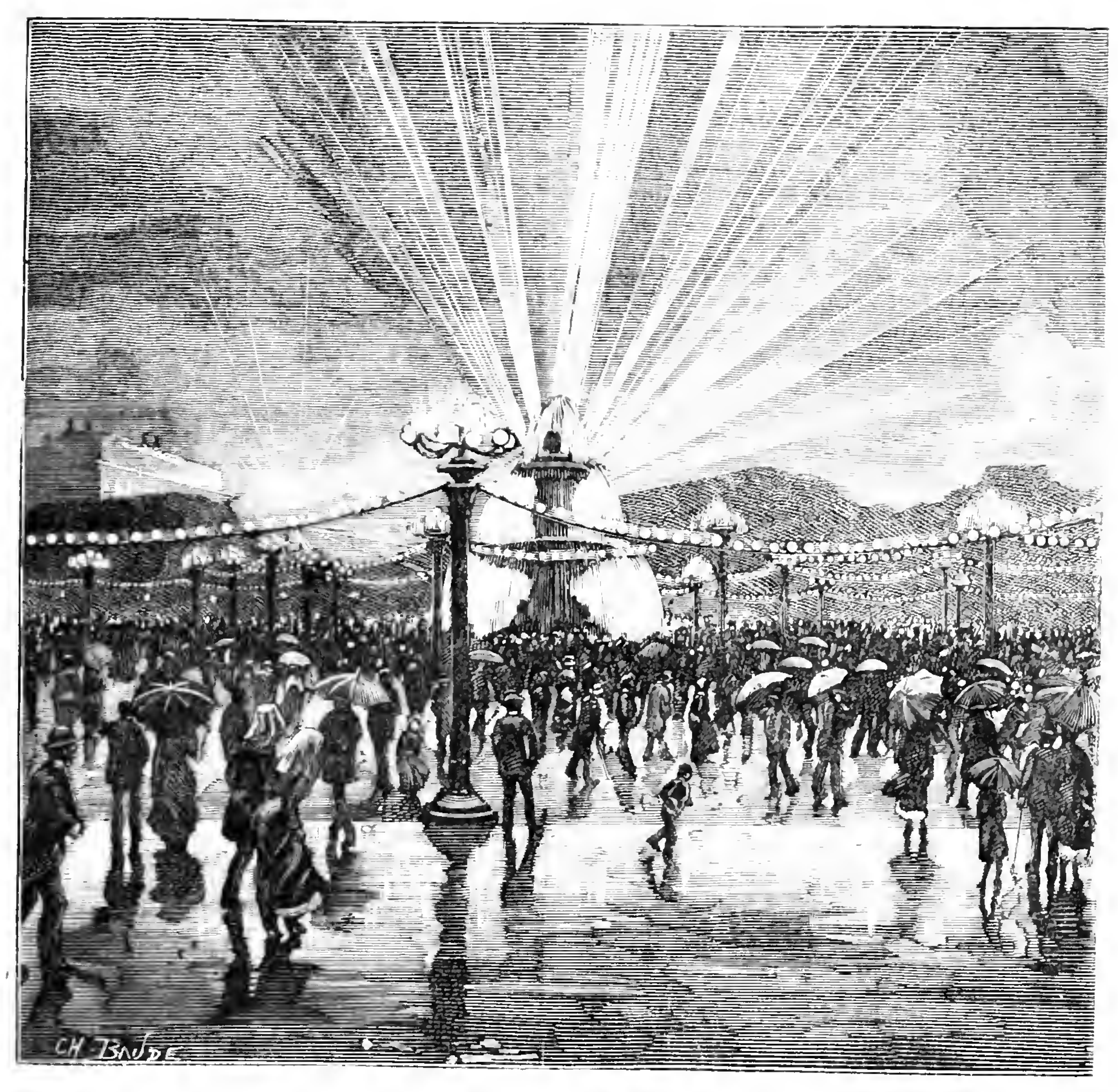
« Qu'indépendamment des voies de recours auxquelles ils entendent dès à présent faire appel, s'il y a lieu, ils déclarent aux susnommés qu'ils entendent absolument, pendant les délais de la prescription pénale, réserver le droit de poursuivre devant la justice criminelle la répression des actes coupables commis à leur égard ;

« A ce qu'ils n'en ignorent.

« Signé : HENAULT. »

Tous les jésuites expulsés de leur demeure furent recueillis par des particuliers.

Les mêmes dispositions furent prises non seulement à l'égard des diverses maisons occupées à Paris par les pères de la Compagnie de Jésus, mais aussi contre les couvents et établissements habités ou dirigés par les Dominicains, les Carmes



Feu d'artifice, place de la Concorde : fête du 14 juillet 1880.

les Frères oblats, etc. Mais ces diverses expulsions ne furent pas toutes faites le même jour et les mesures de rigueur prises contre tous ces religieux surexcitèrent considérablement les passions politiques et religieuses, soulevèrent de longues et ardentes polémiques ; mais l'ordre ne fut nullement troublé et tout se borna à des protestations, des procès, des interpellations qui ne menacèrent nullement la tranquillité publique, et si quelques manifestations un peu bruyantes se produisirent çà et là et amenèrent un certain nombre d'arrestations, elles ne furent que momentanées.

L'exécution des décrets fut vivement blâmée par les uns, approuvée par les autres, et ce fut tout.

L'anniversaire du 14 juillet fut fêté en 1880 d'une façon toute magnifique ou plutôt cet anniversaire devint par une loi votée en mai, la fête nationale de la France, et à Paris elle fut célébrée avec un entrain remarquable ; 300,000 fr. furent votés à cet effet par le Conseil municipal.

Elle comportait une distribution à l'armée des drapeaux et des étendards, et à cette occasion, une revue des troupes du gouvernement de Paris fut passée sur l'hippodrome de Longchamps, par M. le ministre de la guerre, en présence de M. le président Grévy et des présidents des deux Chambres. Les troupes étaient placées sous les ordres du général Clinchant, gouverneur militaire de Paris.

Une longue tribune, construite de l'autre côté des barrières, en face des tribunes ordinaires du champ de courses, se composait d'un pavillon central et de deux annexes. Elle était occupée par M. le président Grévy, les présidents des deux Chambres, les ministres, le corps diplomatique, et contenait cent places environ. Un large escalier de huit marches, embrassant toute la largeur de la tribune, y donnait accès. Elle était recouverte en toile rose, à raies rouges, et surmontée de drapeaux et oriflammes tricolores. Au centre de la façade, se détachait sur des lambrequins en velours rouge à franges et galons d'or, un écu d'azur, avec les initiales R. F. (République française). Cet écu reposait sur une panoplie de drapeaux tricolores. De chaque côté de cette façade, étaient placés deux hauts pilastres dorés, ornés de larges boucliers et de faisceaux de drapeaux.

Les deux annexes contenaient chacune 400 places; celle de droite réservée au Sénat, et celle de gauche au Corps législatif; elles étaient décorées de la même façon.

A l'arrière de ces deux tribunes, on avait établi un large promenoir, d'où les spectateurs pouvaient contempler la plaine de Longchamps couverte par les troupes massées en bataille. Deux larges escaliers pratiqués derrière chacune de ces tribunes y donnaient accès; un autre escalier était établi en arrière de la tribune présidentielle. Tous ces escaliers étaient recouverts par des velums en toile rose, soutenus par des hampes en bois doré.

Tous les corps de troupes recevant des drapeaux ou étendards avaient envoyé le 11 des députations à Paris, et le 12, il y avait un grand dîner de cent couverts au ministère de la guerre, dîner suivi d'une grande réception; les jardins de l'hôtel étaient éclairés à la lumière électrique.

La cérémonie du 14, qui commença à midi et demi, se partageait en plusieurs périodes :

La distribution des drapeaux et étendards;

La revue des députations et des troupes du gouvernement de Paris;

Le défilé des députations et des troupes.

Les troupes d'infanterie furent disposées sur trois lignes de colonnes parallèles à la Seine.

L'artillerie formait deux lignes encadrant l'infanterie aux deux extrémités du terrain, et la cavalerie sur une seule ligne formée de régiments en bataille ou en colonne, en arrière de l'infanterie.

Les députations des corps de terre et de mer recevant des drapeaux et, y compris ceux présents sur le terrain de la revue, se trouvaient disposées en une seule colonne, entre les deux tribunes, face à Bagatelle, la droite à hauteur du moulin de Longchamps.

Cette colonne était composée de 27 groupes constitués comme suit :

1er groupe : Sous les ordres du général Clinchant, gouverneur de Paris.

2e gr. : Gén. Lefebvre et les députations du 1er corps.

3e	—	Carteret Trecourt, du 2e corps.
4e	—	Borel, du 3e corps.
5e	—	Cornat, du 4e corps.
6e	—	Gresley, du 5e corps.
7e	—	Zentz, du 6e corps,
8e	—	Wolff, du 7e corps.
9e	—	Garnier, du 8e corps.
10e	—	de Gallifet, du 9e corps.
11e	—	Osmont, du 10e corps.
12e	—	de Cissey, du 11e corps.
13e	—	Schmit, du 12e corps.
14e	—	Cambriels, du 13e corps.
15e	—	Lecointe, du 14e corps.
16e	—	Billot, du 15e corps.
17e	—	Renson, du 16e corps.
18e	—	Appert, du 17e corps.
19e	—	Dumont, du 18e corps.
20e	—	Saussier, du 19e corps.
21e	—	Faron, de la marine.
22e	—	Thornton.
23e	—	Huyn de Verneville.
24e	—	d'Espeuilles.
25e	—	de Montaigu.
26e	—	de Berio.
27e	—	Pierre.

Un temps splendide favorisa la fête.

De mémoire de Parisien, jamais on n'avait vu une telle affluence de curieux aux abords de la plaine de Longchamps. Toutes les routes et avenues étaient noires de monde, et ressemblaient à de gigantesques fourmilières. Les branches des arbres les plus rapprochées avaient été littéralement prises d'assaut; sur un seul arbre, on put compter 26 personnes juchées dans le feuillage.

Ce n'est pas trop exagérer en évaluant à une centaine de mille le nombre des spectateurs venus pour acclamer les représentants de nos régiments et les nouveaux étendards.

Le matin, dès six heures, de longues queues s'étaient formées sur les quais, attendant patiemment le départ des bateaux de Suresnes et de Saint-Cloud. Quant aux voitures, elles étaient devenues introuvables.

La plupart des troupes du gouvernement de Paris ayant une assez longue marche à accomplir pour se rendre sur le terrain de la revue, s'étaient mises en marche dès la première heure de la matinée, et avaient fait halte dans les allées du bois de Boulogne, afin de ne pas rester trop longtemps exposées aux brûlants rayons du soleil.

Vers onze heures les troupes, musique en tête, commencent à déboucher de trois côtés sur la plaine de Longchamps et viennent occuper les emplacements désignés pour la revue.

Pendant ce temps, les 436 porte-drapeaux

sont allés prendre leurs enseignes à l'endroit où elles avaient été déposées après la répétition générale de la veille, et se placent en arrière de la tribune présidentielle sur huit lignes symétriquement disposées à droite et à gauche de l'escalier conduisant à l'estrade gouvernementale.

Rien de plus imposant et de plus pittoresque à la fois que cette masse d'officiers aux uniformes éclatants de broderies et variés de tons.

A midi moins un quart, une fanfare bien connue retentit à l'extrémité du champ de courses, et on aperçoit au loin les plumets blancs et rouges du bataillon de Saint-Cyr, qui débouche en colonne serrée.

Peu à peu la tribune du Gouvernement se garnit de spectateurs. Les ambassadeurs, conduits par des maîtres de cérémonie en uniforme noir et or, traversent la haie de gendarmerie mobile qui leur présente les armes. Le marquis de Tseng, ambassadeur de Chine, porte une magnifique tunique en soie bleu de ciel à gros grains, couverte de broderies en argent et où se détache, au centre, l'effigie du dragon impérial. Sa toque est surmontée par un gros bouton en corail rose pâle, d'où pend une touffe de crins noirs, insigne de son grade de général de la garde tartare.

A midi un quart, un coup de canon retentit sur le bord de la Seine. C'est le premier des 21 qui doivent annoncer l'arrivée du chef de l'État.

A midi et demi un lieutenant de cuirassiers, suivi de deux cavaliers, le revolver au poing, arrive au galop vers la tribune; une muraille d'acier resplendissante paraît derrière lui. Ce sont les cavaliers de l'escorte du chef de l'Etat, qui arrive dans un magnifique landau à huit ressorts, en compagnie du général Pittié, chef de sa maison militaire. Toutes les troupes présentent les armes; les musiques, tambours et clairons font retentir l'air de leurs fanfares, les deux colonnes de porte-drapeaux inclinent leurs étendards.

Au moment où le chef de l'Etat apparaît sur l'estrade officielle, la musique du 1er régiment du génie joue la *Marseillaise*, et le drapeau national est hissé sur les deux tribunes.

Aussitôt après une allocution de M. Grévy, qui est accueillie par un cri unanime de « Vive l'armée ! » la distribution ou plutôt le défilé des drapeaux et étendards commence par deux enseignes à la fois.

Les chefs de corps s'avancent vers l'estrade présidentielle. Chacun d'eux se rencontre sur cette estrade avec son porte-drapeau, venu par l'un des deux couloirs ménagés sur la tribune centrale : ils reçoivent leurs drapeaux des mains de celui-ci, saluent le chef de l'Etat et se retirent suivis de leur porte-drapeau.

Ce défilé, commencé à midi et demi, s'accomplit avec la plus grande régularité; il est terminé à une heure.

La revue commence ensuite : le général Farre, suivi de son état-major, parcourt au grand trot les fronts des régiments et passe rapidement à travers les colonnes.

Du promenoir des tribunes, la vaste plaine de Longchamps présente un spectacle superbe. Tout au fond, les massifs verdoyants du bois de Boulogne; puis, çà et là, de petits bouquets d'arbres découpant l'immense pelouse de Longchamps, où se détachent les 30,000 hommes de l'armée de Paris, formant de nombreuses colonnes profondes toutes hérissées de l'acier des baïonnettes.

La revue terminée, le défilé commence et est ouvert par les députations. Il est une heure et demie, le général Farre va se placer contre les barrières en face de la tribune présidentielle. Les députations défilent au milieu d'applaudissements frénétiques.

Voici maintenant un aperçu des fêtes municipales qui eurent lieu le même jour dans Paris.

Ier arrondissement.

Le 12. Distribution de secours aux indigents.

Le 13, à 4 heures, à la mairie, distribution aux élèves des écoles communales, de 200 drapeaux offerts par les propriétaires des magasins du Louvre.

Le 14. De 1 heure à 6 heures. Fanfare du théâtre municipal du Châtelet. Les exécutants costumés en musiciens des armées de la République et montés sur un char historique.

De 1 heure à 6 heures, bal-concert aux Halles centrales.

De 4 à 6 heures, concert dans le Jardin du Palais-Royal.

De 9 heures du soir à minuit, bal donné dans le jardin du Palais-Royal, par la Société des concerts de Paris.

De 7 heures 1/2 à 9 heures du soir, concert dans l'avenue Victoria.

De 10 heures du soir à 2 heures du matin, bal dans l'avenue Victoria.

Grande fête foraine sur les différentes places publiques de l'arrondissement.

IIe arrondissement.

Le 13, à 9 heures du soir, grande retraite aux flambeaux, avec le concours de la *Lyre du Commerce*.

Le 14, de 8 heures à 11 heures du matin, sonneurs de trompe à cheval parcourant l'arrondissement.

Concerts de musique vocale et instrumentale, par la société la *Lyre du Commerce* et le choral l'*Abeille*, à 1 heure 1/2 place Gaillon, à 2 heures 1/2 rue du Sentier, à 3 heures 1/2 place du Caire.

De 5 heures à 7 heures du soir, place de la Bourse, concert à grand orchestre, sous la direction de M. Léon Gautier.

A 9 heures du soir, grand bal sur la place de la Bourse, fête foraine dans les jardins de la Bourse et place Boieldieu.

IIIe arrondissement.

Le 3, à 9 heures du soir, retraite aux flambeaux, de la rue de Béarn à la mairie.

Le 14, enlèvement de ballons grotesques, de 1 heure à 3 heures, au square du Temple, et de 3 heures à 5 heures au square des Arts-et-Métiers.

De 2 heures à 5 heures, concerts par les Sociétés chorales et instrumentales, au square du Temple, au square des Arts-et-Métiers et au marché Saint-Martin.

A 9 heures du soir, fête de nuit et bal sous la voûte du marché du Temple.

Grande tombola au profit des indigents.

IVe arrondissement.

A 8 heures, concert sur la place Beaudoyer.

A 9 heures, concert sur la place des Vosges.

A 8 heures du soir, fête vénitienne sur la Seine, autour de l'Ile Saint-Louis.

A 9 heures du soir, grande fête et feu d'artifice, à la pointe de l'Ile Saint-Louis.

Fête foraine sur la place des Vosges.

Fête foraine, sur l'avenue Victoria.

Le soir, bals sur différents point de l'arrondissement.

Ve arrondissement.

Le 13, retraite aux flambeaux, parcourant toutes les principales voies de l'arrondissement.

Le 14, orchestre, sur la place du Panthéon.

Concert sur la place Jussieu.

Cérémonie autour de la statue de Voltaire, érigée sur la place Monge. Le soir, grande illumination de la statue à la lumière électrique.

A 9 heures du soir, grand bal au carrefour Monge, autour d'une *Statue colossale de la République.*

A 9 heures du soir, bal en plein air, sur la place Maubert, sur la place Jussieu, dans l'impasse des Bernardins et sur la place Scipion.

Grande cérémonie autour de l'arbre de la liberté de la fontaine Poliveau, planté en 1792.

VIe arrondissement.

Fête autour de la statue de la République, par Suatoux, sur la place de l'Institut.

A 8 heures du soir, embrasement de la place Saint-Michel.

A 9 heures du soir, grand bal sur la place et le pont Saint-Michel.

Grand concert sur la place Saint-Sulpice.

Inauguration, devant la mairie, d'un tableau de Moya, représentant Camille Desmoulins.

Fête foraine sur les boulevards Saint-Michel et Saint-Germain et sur le Pont-Neuf.

De 9 heures 1/2 à 11 heures 1/2 du soir, grand concert, sous la direction de M. Colonne, dans le Luxembourg.

VIIe arrondissement.

A 10 heures, grand concert aux Invalides.

Grande fête villageoise sur la place des Invalides.

Fête foraine sur les avenues de Lamothe-Piquet et de Lowendhal.

A 9 heures du soir, bal en plein air derrière les Invalides.

Grande promenade-concert sur le quai d'Orsay, par toutes les sociétés chorales et instrumentales de l'arrondissement.

VIIIe arrondissement.

Grande représentation équestre au cirque des Champs-Élysées, offerte gratuitement aux enfants des écoles municipales.

Grande distribution de jouets, de rafraîchissements et de gâteaux aux enfants des écoles de l'arrondissement.

Fête foraine sur la place de l'Europe et dans toutes les rues adjacentes.

De 9 heures 1/2 à 11 heures 1/2 heures du soir, grand concert, sous la direction de M. Jules Pasdeloup dans le jardin des Tuileries.

Illumination des 2,500 arbres du boulevard Malesherbes.

IXe arrondissement.

Grande fête foraine sur le boulevard Rochechouart et sur la place d'Anvers.

Grand concert sur la place de la Trinité.

Illuminations spéciales sur les places de la Trinité et les rues Lafayette et Châteaudun.

Bal en plein air sur les places publiques de l'arrondissement.

Xe arrondissement.

Le 13, retraite aux flambeaux dans les principales voies de l'arrondissement.

Le 14, cérémonie autour d'une *statue de Ledru-Rollin*, érigée sous la Porte Saint-Denis.

Cérémonie patriotique autour d'un groupe de la République (mention honorable du Salon), érigée au coin de la rue Rocroi.

Bals dans la cour des Petites-Écuries, rue des Messageries, sous l'abri du boulevard de la Chapelle, avenue Parmentier.

Grand bal en plein air et fête villageoise entre la rue du Faubourg-Saint-Martin et le boulevard de Magenta.

Fête foraine sur tout le boulevard extérieur dépendant de l'arrondissement.

Cérémonie autour de l'arbre de la liberté de la rue de Sambre-et-Meuse.

Grand concert rue du Buisson Saint-Louis.

XIe arrondissement.

Le 13, retraite aux flambeaux par six sociétés instrumentales de l'arrondissement.

Le 14, inauguration de la *statue de Ledru-Rollin* sur la place Voltaire.

Inauguration de la *statue de Sedaine*, au square Parmentier.

Grande cavalcade historique dans tout l'arrondissement.

Concerts et bals au square Parmentier et sur la place Voltaire.

Fête foraine sur les principaux points de l'arrondissement.

XIIe arrondissement.

Le 13, retraite aux flambeaux par les sociétés chorales de l'arrondissement.

Le 14, grande fête vénitienne à Bercy.

Érection d'une *statue de la République* à l'intersection de la rue de Lyon et de l'avenue Daumesnil.

Concert sur la place de Bercy, grand bal en plein air à l'avenue Daumesnil.

XIIIe arrondissement.

Le 13, retraite aux flambeaux, dans les principaux quartiers.

Le 14, à 2 heures, grande cavalcade au profit des écoles.

Fêtes foraines sur les places et avenues de l'arrondissement.

Concerts sur plusieurs points par les Sociétés instrumentales et chorales de l'arrondissement.

XIVe arrondissement.

Érection d'une statue de la République rue Daguerre.

Bal champêtre et concert sur la place de l'Observatoire.

Fêtes foraines sur les avenues de l'arrondissement.

Illumination de tous les monuments.

XVe arrondissement.

Le 13, retraite aux flambeaux, dans les principaux quartiers.

Illumination de toutes les avenues de l'arrondissement.

A 9 heures, bal en plein air sur les places publiques et devant la mairie.

Grande fête villageoise sur la place Cambronne.

Grande promenade-concert par toutes les sociétés instrumentales et chorales de l'arrondissement.

XVIe arrondissement.

Jeux divers pour garçons et filles au Point-du-jour.

Grand concert sur le Pont-Viaduc.

A 9 heures du soir, feu d'artifice sur le Pont-Viaduc.

Concert sur les pelouses du Ranelagh.

Bal champêtre gratuit sur les pelouses du Ranelagh.

Grand tir à la carabine et courses en sac sur la place de Bitche.

A 8 heures, bal d'enfants et grand bal gratuit en plein air, sur la place de Bitche.

A dix heures du soir, embrasement par des feux de Bengale.

Fêtes foraines sur la place du Point-du-Jour, du Trocadéro et de Bitche.

XVIIe arrondissement.

Le 13, retraite aux flambeaux par les sociétés musicales de l'arrondissement.

Le 14, à 2 heures, concert par les enfants des écoles municipales sur la place de la mairie et au rond-point des Ternes.

De 4 à 9 heures et de 9 à 11 heures, grand concert d'harmonie, sur la place de la Mairie, et au rond-point des Ternes.

Les estrades aux trois couleurs.

Fête foraine autour du square des Batignolles, au rond-point des Ternes et au boulevard des Batignolles.

Grandes illuminations dans toutes les rues, avenues et boulevards de l'arrondissement.

XVIIIe arrondissement.

Le 13, retraite aux flambeaux, par l'*Harmonie de Montmartre*, descendue par les rues Lepic, Notre-Dame-de-Lorette, faubourg Montmartre et les boulevards jusqu'à la place de la République, où la Société exécute quelques morceaux de son répertoire.

A 3 heures, grande aubade donnée par l'*Harmonie de Montmartre* à la *statue de la République*, sur la place du Château-d'Eau.

A 2 heures, concerts en plein air dans le quartier de la Goutte-d'Or. Les exécutants placés sur des tréteaux posés sur deux camions.

Fête foraine sur les boulevards Rochechouart et de Clichy.

A 9 heures du soir, grand feu d'artifice tiré sur l'avenue Caulaincourt, dans la partie qui regarde les fortifications et le côté nord de la banlieue.

XIXe arrondissement.

Le 13, retraite aux flambeaux, départ des Buttes-Chaumont.

Le 14, fête de jour et de nuit aux Buttes-Chaumont.

Tirage d'une tombola au profit des pauvres de l'arrondissement.

Grand bal de bienfaisance au Buttes-Chaumont.

Feu d'artifice tiré sur les Buttes-Chaumont.

XXe arrondissement.

Le 13, retraite aux flambeaux, par les sociétés chorales et instrumentales.

Grands concerts à Ménilmontant.

Fêtes foraines sur toutes les places publiques et avenues de l'arrondissement.

Illuminations et jeux divers avec distribution de récompenses.

Depuis la guerre de 1870, le siège du gouvernement avait été on le sait, transféré à Versailles, en 1880, il revint à Paris, et le 8 novembre les Chambres ouvrirent; celle des députes occupa comme précédemment le palais Bourbon, et le Sénat alla siéger au palais du Luxembourg.

Des travaux d'édilité furent entrepris en 1880, sur divers points de Paris. Mlle Dosne, belle-sœur de M. Thiers, possédait des terrains dans le XVIe arrondissement, un passage avait été ménagé, les traversant de l'avenue d'Eylau à la rue de la Pompe, et en 1874, on pouvait lire un écriteau à l'entrée du passage et portant ces mots, « rue Dosne projetée »; en 1880, cette inscription disparut, une rue prit la place du passage; cette rue, qui reçut le nom de rue Dosne, va de la rue d'Eylau à la porte de la Faisanderie.

On se rappelle les vastes jardins qui s'étendaient du côté gauche de la rue du Château-d'Eau, derrière les ateliers de la maison Christophle. Ces jardins ont disparu et ont fait place à une rue nouvelle appelée rue de l'Ambigu, et qui prolonge la rue Albouy à peu près jusqu'à la rue de Bondy. Nous disons à peu près, parce qu'avant d'arriver à la rue de Bondy la voie nouvelle rencontre un vaste immeuble qui ne disparaitra que beaucoup plus tard. La communication avec la rue de Bondy est établie actuellement par les porches de l'immeuble en question

Une église, celle de Ménilmontant, fut aussi presque terminée. Cette église dont la flèche atteint une hauteur de 70 mètres, possède un perron monumental se composant de 54 degrés rachetant ensemble une différence de niveau de la partie sud de l'église à la place sur laquelle s'ouvre la façade.

Coupé en trois parties, il a une largeur moyenne de 32 mètres et se trouve rehaussé par des bouquets candélabres posés sur les principaux pilastres du balustre qui l'enserre.

Les travaux de maçonnerie, de terrasse et de viabilité relatifs à ce perron, dépassent la somme de 400,000 francs.

Pour faire apprécier l'aspect de cette église monumentale, on expropria pour 2 millions 1/2 d'immeubles, dont la démolition permettra d'ouvrir un boulevard dans l'axe de la façade.

En 1879, Mme la duchesse de Galliera fit don à la ville de Paris d'un vaste terrain situé avenue du Roi-de-Rome et destiné à la création d'un musée, d'un square public et de deux rues nouvelles.

Il était nettement stipulé dans le contrat d'abandon que les deux rues porteraient : l'une, le nom de Galliera; l'autre, le nom de Brigno e.

La remise des terrains fut effectuée entre les mains des agents de la ville, qui ont immédiatement ouvert les rues en question.

En conséquence, le président de la République a signé un décret classant au nombre des voies publiques du XVIe arrondissement de Paris les rues de Galliera et de Brignole.

Il y a quelques années, lors de l'agrandissement de la place du Château-d'Eau, fut élevé sur l'emplacement des jardinets formés primitivement pour l'ornementation de cette place, un groupe de constructions légères qu'on appela la Ruche du Château-d'Eau.

De dimensions modestes, puisqu'elle mesurait seulement soixante-quinze mètres de façade sur le boulevard St-Martin, trente sur la place, quatre-vingt-quinze environ sur la rue de Bondy et huit seulement à l'extrémité voisine des Folies Dramatiques, la Ruche n'en donnait pas moins asile à deux brasseries, un café-concert assez vaste, deux ou trois pâtisseries, une grande librairie, un magasin d'appareils d'éclairage et de chauffage, une petite lingerie, et enfin un établissement indispensable. Le logement du gardien et des cabinets de toilette complétaient la disposition de la Ruche, qui réunissait comme on le voit, l'agréable à l'utile.

Le soir, l'éclairage de ces divers établissements égayait beaucoup l'immense place du Château-d'Eau et en rendait la traversée moins dangereuse pour les piétons.

Cependant les commerçants d'alentour se plaignirent de l'existence de la Ruche, qui selon eux, faisait tort à leur commerce, et au commencement de 1880, sa disparition fut décidée.

Dès le mois d'avril, le conseil municipal de Paris avait voté la mise en adjudication de cet emplacement, en trois lots, avec faculté de réunion et obligation pour les acquéreurs de bâtir à toute hauteur dans un délai *maximum* de dix-huit mois, à partir du jour de l'adjudication.

Mais les propriétaires riverains de la rue de Bondy ayant protesté contre cette décision, qui les empêchait d'accéder directement à la place du Château-d'Eau, la délibération du conseil municipal ne put être exécutée.

Les tribunaux levèrent ces difficultés et l'adjudication des terrains en question fut fixée au 27 septembre, aux prix de 378,510 francs pour le premier lot, de 205,598 pour le second et de 184,524 pour le troisième.

A la fin de l'année, les travaux de démolition commencèrent et aujourd'hui d'importantes habitations s'élèvent à la place de la Ruche. C'est là que se trouve établi le musée anatomique, re-

miniscence de l'ancien salon des figures de cire.

La construction des nouveaux entrepôts de Bercy a enfin transformé considérablement la physionomie de ce quartier commerçant.

Quoiqu'il y ait certaines réserves à faire en ce qui concerne l'utilité directe de ces travaux, qui occasionneront à l'État et à la ville de Paris une dépense s'élevant à un total dont le dernier chiffre n'est pas prêt d'être établi, on ne peut s'empêcher de reconnaître que c'est là une des plus gigantesques entreprises de notre époque.

Le pont de Tolbiac et le quai, mis en œuvre en 1879, avaient été fortement endommagés par la grande débâcle des glaces de janvier 1880. Grâce à l'activité déployée et au nombre considérable d'ouvriers employés, le dégât fut vite réparé. Le pont est aujourd'hui presque terminé, sa longueur totale est de 295 mètres; quant au quai, on se fera une idée de ce qu'il est appelé à devenir quand on saura qu'entre les ponts de Tolbiac et de Bercy, seule portion dont il est possible de se rendre compte à cette heure, la Seine se trouve resserrée par une avancée variant de cinq à dix mètres pour le moins, selon la courbe du fleuve. Sur la berge, on a déjà construit une grande partie des magasins destinés à recevoir les liquides arrivant par eau. Ces magasins très solidement bâtis en pierres meulières, sont assis sur pilotis et dépassent de plus de trois mètres le niveau de la chaussée actuelle. C'est au-dessous de ces magasins que passera la nouvelle voie du quai. Une route souterraine communiquera avec les entrepôts, afin d'éviter les encombrements et les rencontres des camions et des tramways.

En outre, de distance en distance, ces sortes de caves seront surmontées de pavillons destinés aux cafés, restaurants, débits de tabac, etc., nécessaires à l'entretien de tout le personnel des Entrepôts.

L'entrepôt des alcools occupe l'emplacement compris entre la rue de Dijon et la rue Gallois, en s'étendant du quai à la rue de Bercy, et c'est en vue d'adoucir la rampe qui monte des deux côtés du pont de Bercy qu'on supprima l'antique restaurant des Marronniers, où se firent autrefois de si pantagruéliques repas, splendidement arrosés des vins des meilleurs crûs

On peut voir maintenant à Bercy une innovation toute récente et assurément fort originale : on y a construit à titre provisoire, cela va sans dire, une salle en planches très spacieuse, très bien éclairée, où les commerçants peuvent se réunir et se réunissent en effet quand il fait mauvais temps, soit pour parler affaires, soit pour lire les journaux. On lit au-dessus de la porte d'entrée cette simple inscription : *Parloir de Bercy*.

En face de ce parloir improvisé se trouve un long hangar, où peuvent se réunir trois ou quatre cents personnes. C'est quelque chose comme la *Petite Bourse* de Bercy.

Et partout ce sont des travaux immenses, des changements à n'en pas finir.

L'ancien Bercy subit une véritable métamorphose. Ce qu'il y a de presque affligeant dans ces profonds bouleversements, c'est de penser que les magnifiques ombrages qui constituent pour les chais de véritables tonnelles de verdure, sont condamnés à disparaître.

De l'ancien parc du marquis de Nicolaï, il ne reste presque plus rien, et bientôt les derniers vestiges auront disparu.

Le Bercy futur ne sera donc plus l'entrepôt aux grands parcs qui a tant fait parler de lui; on n'y verra plus les grands arbres de la vigne de Chaulnes et du Petit-Château; mais ce sera un marché spacieux, correct et outillé de façon à répondre à tous les besoins du commerce actuel.

Il sera construit en trois fractions, à commencer par le tiers le plus voisin des fortifications : c'est dans ce but qu'on a démoli, il y a quelques mois, le pavillon dit : *Pâté-Paris*, qui appartenait au grand château et qui en avait été séparé par les fortifications.

Ce Bercy nouveau s'élève très rapidement et sera une petite cité dans la grande, une cité du commerce et de l'industrie vinicoles, qui n'aura pas de rivale en Europe.

Ce fut le 1[er] mars 1881 qu'après plusieurs remises nécessitées par des travaux d'appropriation, s'ouvrit à la préfecture de police un laboratoire municipal de chimie.

Toutefois, l'inauguration officielle ne se fit que le 21 mai, inauguration brillante et des plus intéressantes pour laquelle le préfet de police Andrieux avait lancé un grand nombre d'invitations.

Le laboratoire se trouve dans la partie de la caserne qui fait l'angle de la place du Parvis et du quai du Marché-Neuf. Les salles destinées au public sont dans la partie qui fait l'angle de la rue de la Cité et de la place du Marché aux-Fleurs.

Les échantillons sont reçus tous les jours non fériés, de onze heures du matin à trois heures de l'après-midi, rez-de-chaussée au pied de l'escalier F (caserne de la Cité). Ils doivent être accompagnés de la déclaration des nom, prénoms, profession et adresse du déposant et de ceux du producteur ou commerçant d'où émanent les produits à analyser.

Le déposant des échantillons à analyser peut se présenter dans un délai maximum de trois jours pour connaître le résultat.

L'ouverture de ce laboratoire d'expertise publique peut être considérée comme une des mesures d'utilité dont l'urgence se faisait le plus sentir.

Les négociants, comme les particuliers, peuvent y faire analyser les boissons et denrées alimentaires de toute espèce pouvant, par leur usage,

intéresser la santé publique. Ces analyses sont de deux sortes : analyses qualitatives, déterminant simplement la qualité des substances à analyser, et analyses quantitatives, portant sur les divers éléments composant la substance à analyser. Elles sont gratuites.

Les analyses quantitatives se font d'après ce tarif :

Dosage du plomb dans les étains et les étamages, taxe de cinq francs.

Dosage des métaux toxiques dans toutes les matières alimentaires, jouets, tentures et tapisseries : analyse de l'eau, des graisses, beurres et fromages, sucres, mélasses, miels, alcools, cafés, chicorées, vinaigres et œufs, taxe de dix francs.

Enfin, analyse des vins, bières, cidres, liqueurs, du lait, du pain, de la farine, des huiles comestibles, des sirops et confitures, de la confiserie et de la pâtisserie, des fruits secs et confits, du chocolat, du cacao, des extraits de viandes et conserves de poissons, des épices, du thé, et des truffes, taxe de vingt francs.

Des écoles de natation permanentes vont être établies à Paris au moyen des eaux de condension, produites par les machines élévatoires du quai de Bercy, de la Villette et du pont d'Austerlitz.

Suivant une délibération du conseil municipal en date du 11 mars 1881, approuvée par le préfet de la Seine, ces eaux de condensation ont été concédées à une entreprise particulière pour une durée de 13 ans, mais l'administration s'est réservé le droit d'envoyer, deux jours par semaine, aux établissements de natation, les élèves des écoles communales et les indigents assistés par le bureau de bienfaisance, — moyennant une rétribution de 10 centimes.

Les bassins de natation, dont la construction ne tardera pas à être commencée, devront avoir 75 mètres de longueur sur une largeur de 15 mètres.

Aussi au mois de mars, le marché aux fleurs de la Cité, situé derrière le palais du tribunal de commerce, se trouva considérablement agrandi.

Les places nouvelles, distribuées aux marchands forains, sont en aval du Pont-au-Change et du quai de l'Horloge, sur une longueur de 120 mètres.

En même temps, les tarifs des droits de place ont été modifiés :

Pour les places sises dans le marché proprement dit, 30 centimes par mètre superficiel, et pour les places en dehors du marché, c'est-à-dire sur les trottoirs des quais et des ponts, 15 centimes.

Au mois d'octobre suivant, le marché aux oiseaux fut transféré sur l'emplacement du marché aux fleurs de la Cité, où il a lieu tous les dimanches.

Les marchands abonnés sont placés sous les arbres, disposés sur le plateau ; ils occupent les abris les plus rapprochés du quai de la Cité. Les marchands forains stationnent sous les arbres du côté de la rue de Lutèce. Les marchands porteurs de cages à la main, dans la grande allée transversale du plateau du quai de la Cité a la rue de Lutèce, et sur la partie du plateau libre d'abris, du côté de la rue de Lutèce.

Lorsque la tenue du marché aux oiseaux coïncidera avec un jour de tenue supplémentaire du marché aux fleurs de la Cité, les emplacements affectés à la vente des oiseaux seront répartis comme suit : les marchands abonnés stationneront sur la partie du terre-plein libre d'abris et longeant la rue de Lutèce, de la rue Aubé au boulevard du Palais.

Les marchands forains seront placés sur le trottoir du tribunal de commerce longeant la rue de Lutèce, à la suite des marchands abonnés. Les marchands forains, porteurs de cages à la main, stationneront sur la partie nord de la chaussée de la rue de Lutèce, de la rue de la Cité au boulevard du Palais.

Depuis longtemps on regrettait qu'il n'existât à Paris qu'un nombre absolument insuffisant de water-closets dissimulés dans quelques passages, l'administratiun s'est enfin décidée à combler cette lacune par la création de nombreux petits établissements désignés sous le nom de châlets de nécessité.

Le premier chalet de nécessité, faisant partie de la série construite récemment par les soins de la ville de Paris, sur un modèle uniforme, a été ouvert le 10 avril 1881.

Il est situé place Saint-Germain-l'Auxerrois.

Les prix d'accès de ces chalets varient de 15 à 5 centimes, selon que l'on demande un cabinet complet avec lavabo ou simple. Il y a de plus un compartiment gratuit.

Le confort intérieur est au-dessus de tout ce que nous offrent les appartements modernes, et l'espace et l'aération ne laissent absolument rien à désirer.

La ville a l'intention de multiplier ces petits édifices qui, d'ailleurs, sont d'un élégant aspect, sur tous les points passagers de Paris. Une centaine sont actuellement en construction sur les boulevards extérieurs et les places et carrefours.

La construction de ces chalets reposant sur fondations très soignées, revient de treize à vingt-quatre mille francs, suivant que l'on édifie le petit ou le grand modèle.

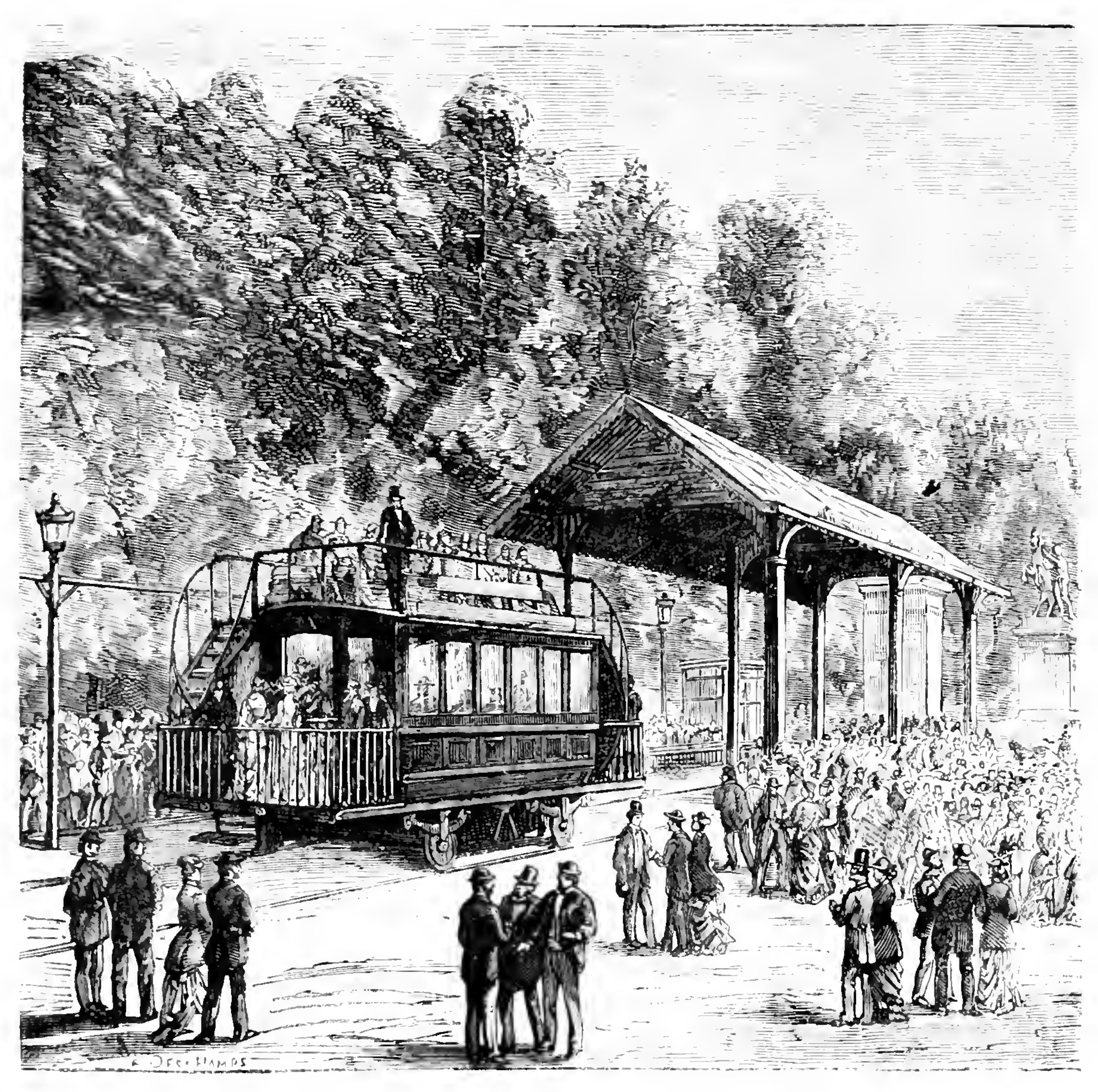
En juin on en construisit un boulevard Saint-André, à gauche de la fontaine Saint-Michel, dans des proportions tout à fait minuscules.

Sa longueur n'excède pas trois mètres, et il n'en a que deux de largeur.

Ce chalet est construit dans le même goût que les précédents, mais il a l'immense avantage de ne point gêner ni déparer la voie publique.

Au lieu de dix cabinets, il n'y en a que cinq d'accessibles au public. Le sixième compartiment est pour la buraliste.

Si ce type donne de bons résultats, la Ville en



Le tramway électrique à l'exposition d'électricité de 1881.

fera édifier sur les voies publiques dont la circulation est plus intense ou les trottoirs moins larges.

Le 3, dans la matinée, eut lieu l'inauguration de la nouvelle clinique d'accouchement, située rue d'Assas, près du carrefour de l'Observatoire.

Le nouvel établissement coûte 1,813,220 francs 96 centimes, ainsi répartis :

Achat de terrain, 489,820 fr. ; construction, 1,002,665 fr. ; appareils de chauffage et de ventilation, 79,103 fr. ; pour éclairage, ameublement, 166,632 fr. 96 c.

Évaluation du matériel du vieil établissement à utiliser, 75,500 francs.

La nouvelle clinique contient 74 lits, et le prix de ces lits revient à 24,500 francs.

Voici, d'ailleurs, la répartition des lits des malades :

	Lits.	Berceaux
Lits pour femmes enceintes. . . .	20	»
— les accouchées.	40	40
— les chambres d'isolement.	3	1
— le service spécial de gynécologie.	11	3
	74	44
Berceaux pour les enfants de nourrices compris dans la population des malades.	»	10
Totaux.	74	54

Le sous-sol contient de vastes salles pour les cuisines, une pharmacie, une salle pour le dépôt des drogues, plusieurs salles de bains, des salles de lessivage, une salle d'autopsie et finalement une salle pour le dépôt des morts.

Une innovation heureuse a été introduite pour le transport des cadavres. Il se fera par une cour de service dérobée aux regards des femmes accouchées.

Le rez-de-chaussée contient des salles : 1° pour une dizaine de nourrices; 2° pour vingt femmes qui attendent le moment d'accoucher, un réfectoire, un préau couvert et la chapelle.

L'administration et la direction sont également installées au rez-de-chaussée.

Le premier étage, qui est destiné aux femmes accouchées, a cinq mètres cinquante centimètres de hauteur. Cinq salles sont disposées pour les infirmeries et contiennent chacune huit lits.

Une salle de dix lits est ménagée pour les femmes non enceintes, atteintes d'affections spéciales aux femmes.

La salle d'accouchement est placée de façon que les cris ne puissent pas être entendus du dehors.

L'installation de ce nouvel établissement hospitalier fait le plus grand honneur à M. Ginain, architecte.

Les casernes de la Courtille et de Popincourt se trouvent dans un tel état de délabrement qu'elles menacent ruine. Depuis longtemps déjà, elles ont été reconnues insuffisantes.

Pour remplacer ces deux établissements militaires, une nouvelle caserne s'éleva à Belleville, aux confins du XXe arrondissement, sur la route militaire entre le bastion n° 9 et la porte de Romainville, dans un endroit dit des Tourelles.

Le terrain sur lequel s'élève le bâtiment est la possession de l'autorité militaire, depuis la réformation de l'ancien système de défense de la capitale.

Les bâtiments contiennent des quartiers pour 1,500 ou 2,000 hommes, soit, au minimum, l'effectif de quatre bataillons.

La caserne se compose de trois grands corps de bâtiment, isolés les uns des autres, et formant les trois côtés d'une cour spacieuse, dont les encoignures se trouvent ouvertes. L'entrée, flanquée de deux pavillons, donne sur le boulevard Berthier et se ferme par une grille en fer.

Ce sont trois bataillons du 104e de ligne, venant du Mans, qui ont *étrenné* cette nouvelle caserne le 4 octobre 1881. Il y a en tout 800 hommes environ. C'est la première garnison de la caserne des *Tourelles*.

Nous n'avons pas à insister sur les conditions hygiéniques dans lesquelles sont placés les soldats, logés dans des bâtiments sur un plateau d'une altitude considérable.

La relation stratégique de ces bâtiments avec les forts-casernes du boulevard militaire sur tout le secteur de l'est, et de plus avec les forts détachés de Romainville et de Noisy, explique d'ailleurs suffisamment le choix de l'autorité militaire.

On se rappelle peut-être que la fontaine du Château-d'Eau possédait autrefois huit lions magnifiques.

Les pérégrinations de ces lions sont curieuses.

Il y a quelques années, lorsqu'on songea à transformer la place du Château-d'Eau, ils furent enlevés à la fontaine et transportés, devinez où?... aux abattoirs généraux de La Villette.

De là, ils passèrent au dépôt des marbres de la rue de l'Université, cette nécropole des monuments hors de service et des statues sans emploi.

Lors de la fête du 14 juillet, le gouvernement de la République songea à ces lions, et, il s'en servit pour décorer ladite place.

Puis, les lampions éteints, on les remit au magasin des accessoires.

Eh bien! voilà qu'en ce moment on construit un monument dont les fameux lions composeront la partie décorative, et, chose singulière, ce monument sera une autre fontaine.

Il sera situé au centre de la place Daumesnil, à l'intersection de l'avenue de ce nom et de l'ancien chemin de ronde des barrières de Paris.

Et ils retrouveront là les socles de granit sur lesquels ils reposaient lorsqu'ils demeuraient devant la caserne du Prince-Eugène, car toutes les pierres de cette fontaine furent soigneusement démontées et numérotées.

En résumé, c'est l'ex-fontaine du Château-d'Eau qui change de quartier; seulement, elle s'appellera maintenant la fontaine Daumesnil.

Quant à la place du Château-d'Eau, appelée aujourd'hui place de la République, on creuse deux bassins qui remplaceront la fontaine et on termine en ce moment les quatre galeries-abris charpentées en fer qui doivent flanquer les quatre côtés de la place sur la rive droite du boulevard où se tenait autrefois le marché aux fleurs du Château-d'Eau ; ce marché avait été transféré provisoirement boulevard Richard-Lenoir pour la transformation de la place, mais les marchands et les marchandes de fleurs réclamèrent auprès de M. le préfet de la Seine, qui décida le rétablissement du marché, en profitant de l'occasion pour l'agrandir dans une certaine mesure. Il y aura, sur 4 travées parallèles, 160 places de marchands-fleuristes, constituant pour le public un abri considérable, les jours où le marché fera relâche.

La dépense d'installation est évaluée à 150,000 fr.

Un nouveau square vient d'être créé à Paris et s'est ouvert le 1er mai 1881, dans le XVe arrondissement (Grenelle).

Il est établi sur l'emplacement de l'ancienne barrière de l'École militaire, à l'intersection du boulevard de Grenelle et de l'avenue de Lowendahl : en un mot, place Cambronne.

La place Cambronne est aujourd'hui transformée en deux plateaux fleuris et plantés d'arbres, ayant chacun une superficie de onze cents mètres environ, et au milieu desquels passe l'avenue Lowendahl.

Chacun de ces deux squares renferme une pelouse centrale, des plates-bandes et une promenade bien sablée, sur laquelle on a disposé une quarantaine de bancs.

Le 15 mai fut ouverte, sur le chemin de fer du Nord, une ligne conduisant au cimetière de Paris-Saint-Ouen dit de Cayenne.

Le terminus de cette ligne est une gare qui prend le nom de station de la plaine; elle est située à 3 kilomètres et demi de Paris-Nord, à peu de distance de la route du Landit, à peu près au point où l'embranchement de Soissons se détache du tronc principal des voies du Nord.

Son installation est assez rudimentaire et son accès difficile. Elle débouche sur le chemin dit du *Viaduc-des-Fruitiers*, qui, la nuit venue, est un véritable coupe-gorge.

Ceci dit, reconnaissons que ladite gare rendra beaucoup de services pour le jour, puisqu'elle a surtout été créée en vue d'assurer les relations avec le vaste cimetière parisien de Saint-Ouen.

Le directeur des travaux de Paris, M. Alphand, proposa, en mai 1881, au conseil municipal, de transformer en parterres les deux terrains de forme irrégulière qui entourent, à droite et à gauche, l'église Saint-Germain-des-Prés.

On avait déjà proposé, il y a cinq ans, d'y établir un square, mais des difficultés de plusieurs natures ont toujours empêché l'exécution de ce projet.

La plus grave des difficultés est celle-ci : sur la parcelle de terrain de droite s'élève le presbytère, qu'il eût fallu abattre, à la condition de le rebâtir quelque part.

Cette question n'est pas résolue; en attendant, M. Alphand va planter des arbres sur les terrains dont nous venons de parler. Nous n'aurons pas de square, mais un simulacre de square. Ce sera toujours ça.

A propos de square, disons en quoi consiste le service désigné dans l'administration sous le nom de service des promenades-plantations.

Le personnel se compose d'abord d'un ingénieur en chef qui dirige également le service de l'éclairage public et privé. Le bureau comprend 4 conducteurs, 2 de 1re classe et 2 de 4e, 4 piqueurs et 3 piétons.

Le service des promenades est divisé en deux arrondissements, non compris le bois de Boulogne et le bois de Vincennes; celui des plantations d'alignement en huit sections. Un conducteur principal dirige chacun de ces arrondissements. Son personnel se compose de 5 piqueurs, 5 conducteurs et 1 jardinier principal : 3 cantonniers de 2e classe pour le pavage; 1 cantonnier-chef de 1re classe et 6 cantonniers de 1re classe pour l'empierrement; 1 cantonnier-chef de 1re classe, 1 de 2e classe et 12 cantonniers pour les routes, avenues et plantations des cimetières, et 63 cantonniers jardiniers. Chaque section de plantations d'alignement est dirigée par 1 conducteur, 1 piqueur ou 1 jardinier principal. Ce service comprend, en outre, 10 cantonniers-chefs de 1re classe, 6 de 2e classe et 62 cantonniers.

Les promenades intérieures de Paris sont surveillées par deux conducteurs principaux et 60 gardes.

Enfin, il existe un service d'architecture comprenant 3 architectes et 9 employés.

En juin, commencèrent les travaux d'appropriation extérieure de l'exposition internationale d'électricité, autour du palais de l'Industrie. On construisit une immense cheminée d'appel en briques, d'une hauteur de trente-quatre mètres, en face le pavillon de la ville de Paris. Cette cheminée fut faite pour alimenter deux foyers électriques, et en juillet la commission générale d'électricité prit possession des emplacements occupés précédemment pa. l'exposition de peinture.

Le 11 juin, le projet d'un nouvel établissement de plaisir, désigné sous le nom d'Éden-Théâtre, fut mis à exécution par acte notarié, en date de ce jour, et passé par-devant Me Bournet de Verron; M. Adolphe Schneider, fils de l'ancien président du Corps législatif, vendit à la société anonyme de l'Éden-Théâtre, l'hôtel de famille, sis à Paris, nº 7, rue Boudreau, près l'Opéra.

La vente fut consentie moyennant le prix principal de *quatre millions et demi* (4,500,000 francs), et se monta, avec les frais, à 4,888,000 francs.

Au reste la mode est en ce moment aux panoramas et aux Édens; à la fin de l'été s'ouvrit au faubourg Poissonnière, l'Éden-Gallery, grand musée d'actualités dans le genre du musée Tussaud, de Londres. Parmi les diverses curiosités exposées là, on voit des groupes de genre, des personnages célèbres, tous les souverains régnants en costumes, etc., et les prospectus de ce nouvel établissement sont distribués à l'entrée du faubourg Poissonnière, par un homme vêtu en général étranger, avec habit rouge et chapeau a plumes.

Mais l'actualité qui passionnait Paris en ce moment c'était les élections au Corps législatif, qui eurent lieu le 21 août 1881.

Bien que la saison fût peu propice au scrutin, un grand nombre d'électeurs se porta aux urnes et le resultat du vote fut connu dans la soirée.

Avaient été nommés députés de Paris :

Ier arrondissement M. Tirard; IIe arr., M. Brelay; IIIe arr., M. Spuller; IVe arr., M. Barodet; Ve arr., MM. Louis Blanc et Lanessan; VIe arr., M. Hérisson; VIIe arr., le docteur Frebault; dans le VIIIe arr., il y avait eu ballottage entre MM. Godelle, Fréd. Passy et Gonnard; IXe arr., M. de la Forge, et pour le second député il y eut aussi ballottage entre plusieurs candidats; Xe arr., MM. Camille Pelletan et Brisson; XIe arr., MM. Floquet et Lockroy; XIIe arr., M. Greppo; XIIIe arr., M. Cantagrel; XIVe arr., M. Germain Casse; XVe arr., M. Farcy; XVIe arr., M. Marmottan; XVIIe arr., M. de Heredia, et ballottage pour le second député; XVIIIe arr., M. Clémenceau, élu dans les deux circonscriptions de l'arrondissement; XIXe arr., M. Allain Targé; XXe arr., M. Gambetta, et ballotage pour le second député.

Ces élections se firent dans le plus grand calme, et au scrutin de ballottage qui suivit, furent élus : MM. Passy, VIIIe arr., Ranc. IXe arr., Maret, XVIIe arr., et Tony Revillon, XXe.

Les élections faites, on n'en parla plus et bientôt un décret présidentiel convoquait les Chambres pour le 28 octobre suivant.

Les Parisiens avaient tout le loisir de finir leur saison de vacances.

La session législative s'ouvrit au jour annoncé sans qu'on se préoccupât beaucoup de cette ouverture. Le 28, les abords du palais Bourbon étaient fort calmes, et des deux côtés de l'entrée, un groupe d'une centaine de personnes tout au plus attendait l'arrivée des représentants et si, par mesure de précaution, des gardiens de la paix avaient été placés aux deux extrémités du pont de la Concorde, ainsi qu'au milieu, leur présence fut absolument inutile.

Le froid commença de bonne heure à l'arrière-saison de 1881, et dès le 31 octobre il gela à glace à Paris, au détriment des pauvres gens, trop nombreux, hélas! dans la grande ville et qui voient toujours arriver l'hiver avec anxiété. Mais ce froid précoce ne dura pas et bientôt une température d'une extrême douceur lui succéda.

L'exposition d'électricité, installée dans le palais de l'Industrie, aux Champs-Élysées, fut aussi une grande attraction pour les Parisiens; ouverte dans le mois d'août, elle fut d'abord diurne, mais dès les premiers jours de septembre, elle ouvrit ses portes le soir.

Parlons d'abord de l'exposition de jour, organisée par M. Berger, et que tout Paris alla visiter, car elle offrait des éléments aussi attractifs que ceux des expositions du Champ-de-Mars et elle fut installée d'une façon si intelligente, que les gens les plus ignorants en science électrique, se trouvaient charmés par les merveilles offertes à leurs yeux éblouis.

MM. Lartigue et Clément Ader avaient monté quatre salles de téléphones; dans deux d'entre elles on entendait la musique de l'Opéra au moyen des appareils qui mettaient ces salles en communication directe avec le théâtre, et dans les deux autres on pouvait écouter la pièce qui se jouait à la Comédie-Française.

Dieu sait si chose aussi extraordinaire était faite pour exciter la curiosité publique.

Puis il y avait un lustre chantant, le pyrophone Kastner, devant lequel s'arrêtaient les musiciens, étonnés du parti ingénieux qu'avait su tirer M. Kastner, de la corrélation qui existe entre le son et l'électricité.

« Ce savant, qui est musicien et physicien, a trouvé le moyen de faire conjuguer les flammes; il produit un concert charmant avec des flammes qui brûlent dans des tubes de cristal. Le son est doux, c'est une musique qui donne une impression de bien-être ineffable. »

Mais le grand attrait de l'exposition, c'était la lumière Édison. Édison avait envoyé d'Amérique au palais de l'Industrie un ensemble d'appareils comprenant une chaudière à vapeur pour un moteur de la force de 150 chevaux, une machine dynamo-électrique à vapeur se composant d'un moteur à grande vitesse tournant 360 tours par minute et actionnant à la même vitesse une armature qui lui était attachée et dont le poids dépassait trois tonnes et demie; cette armature développait une énergie électrique équivalente à 120 chevaux et mise en mouvement par le moteur à vapeur qui développait 125; elle pouvait alimenter mille lampes!

Les lampes Édison surprirent par leur simplicité : un petit globe de verre dans lequel le vide est opéré, deux fils de platine et une petite tige de charbon de Bristol recourbé en fer à cheval et voilà la lampe.

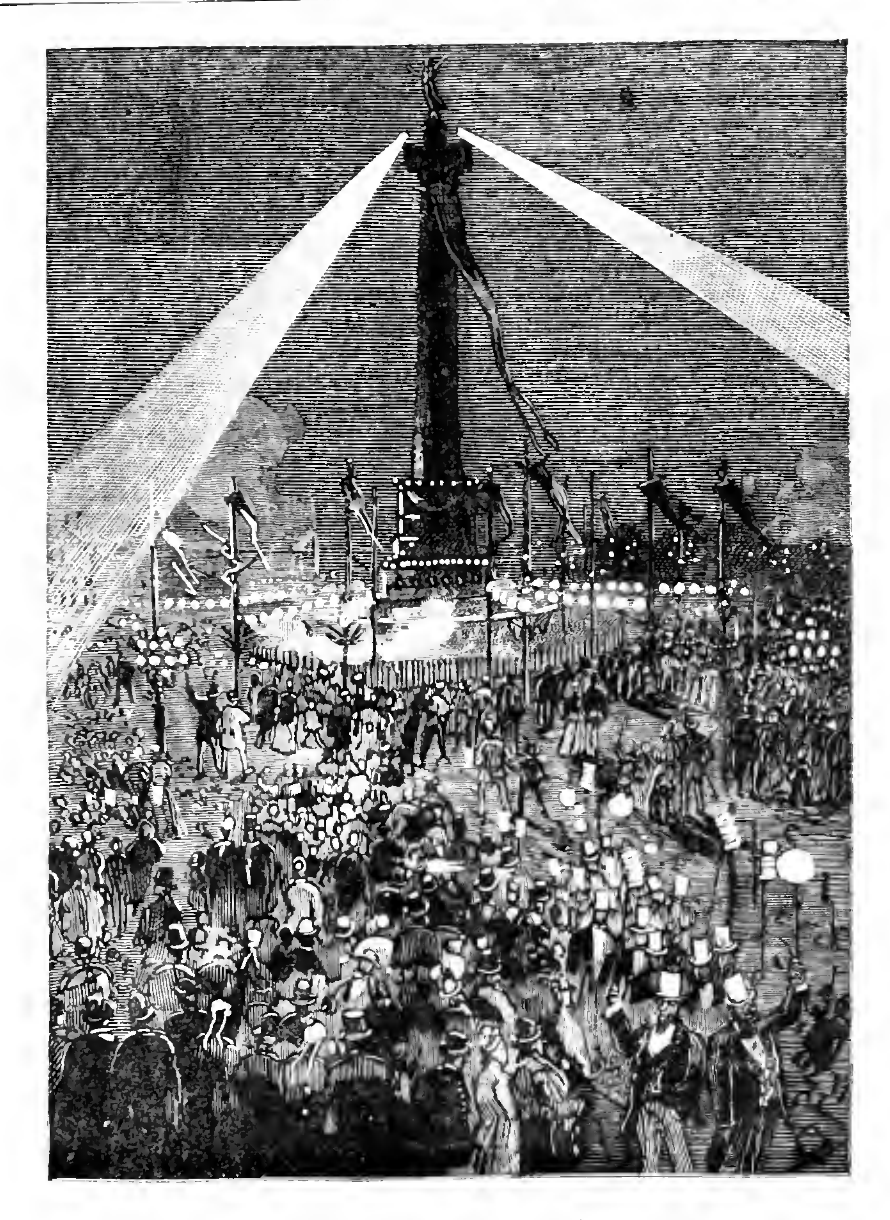
On arrivait à l'exposition par un petit chemin de fer électrique allant des Chevaux de Marly (place de la Concorde) à la porte du palais; les wagons marchaient à l'aide d'une machine dynamo-électrique; un câble métallique conducteur conduisait le courant jusqu'aux wagons.

Ce train marchant tout seul n'était pas une des moindres curiosités de l'exposition de l'électricité, qui ne ferma ses portes que le 20 novembre suivant.

Encore un mot sur elle pour montrer ce qu'elle était le soir :

« Lorsqu'on arrive sur la place de la Concorde, le palais de l'Industrie apparaît entouré d'un nuage lumineux, et les deux petits phares qui surmontent l'édifice projettent à travers l'espace des rayons éblouissants qui éclairent toute l'avenue des Champs-Élysées.

« Devant la porte d'entrée se dresse un candélabre supportant un globe incandescent qui éclaire toute la place, au point que les personnes assises sur les chaises des Champs-Élysées peuvent facilement lire leurs journaux.



Illuminations, place de la Bastille : fête du 14 juillet 1880.

« A peine a-t-on pénétré dans la grande nef, que la vue est éblouie par des milliers de foyers électriques dont l'éclat est si intense que l'on croit marcher dans une atmosphère de feu. Il y en a partout : au ras du sol, sur les pilastres, contre les murs et au plafond.

« Comme la lumière rayonne de partout, les objets sont éclairés de tous les côtés et la pénombre n'existe pas, l'immense hall, très tranquille dans la journée, est alors extraordinairement animé ; les appareils électriques, au repos pendant le jour, se réveillent et tournant avec une rapidité vertigineuse, font entendre un ronflement particulier. Des employés préposés à la garde de chaque machine empêchent le public de toucher aux fils conducteurs de peur d'accident. »

Cette exposition, dont le but était d'initier le public aux différentes applications de l'électricité, obtint un grand succès.

Au reste, tout avait été combiné de façon à frapper fortement l'esprit des visiteurs : les globes lumineux étaient innombrables, et de toutes formes ; dans la nef étaient placés les appareils d'éclairage les plus puissants destinés aux travaux des chantiers, aux phares, aux théâtres, aux places publiques, etc.

Puis c'était une salle où se trouvaient des tableaux éclairés par la lumière électrique, mais on n'était pas à bout d'étonnement.

« On traverse, dit un journal, un appartement complet où tout fonctionne par l'électricité. Le salon possède un magnifique lustre; la salle à manger est éclairée par une suspension électrique. On appelle les domestiques à l'aide d'un timbre électrique. Au billard, on marqua les points électriquement. La cuisine est aussi fort intéressante; on allume le feu rien qu'en pressant un bouton; les tourne-broches sont mus par une petite machine électrique et, par conséquent, n'ont pas besoin d'être remontés.

« On passe ensuite à travers une foule de salles dont chacune est éclairée par des lampes d'inventeurs différents. Et il faut voir comme toutes ces lumières rivalisent; c'est à celle qui brillera avec le plus d'eclat! Et tous les exposants, ou leurs représentants, sont sous les armes, donnant des explications et vantant leurs inventions. »

Un chemin de fer électrique amène les visiteurs de la place de la Concorde à la porte latérale du palais de l'Industrie. La tête de ligne est située près des Chevaux de Marly et la voie, contournant le concert de l'Horloge, aboutit au pavillon sud-ouest où se trouve la gare d'arrivée :

» L'emplacement réservé aux belles collections de l'Ecole des Mines était devenu insuffisant. Ce fut pour remédier à cet état de choses qu'on entreprit la construction, dans les dessous mêmes de l'École, de vastes galeries, qui non seulement répondront aux besoins actuels, mais offriront encore une ample réserve pour l'avenir. Les nouveaux locaux ne seront pas situés dans les sous-sols, comme tout d'abord on pourrait le croire, ils seront de plain-pied avec le boulevard.

En effet, l'immeuble se trouvait dans la rue d'Enfer avant la transformation du quartier; mais lorsque la percée du boulevard Saint-Michel eut absorbé une partie de cette rue, il a fallu, pour donner une pente normale à la nouvelle voie, baisser le sol de plusieurs mètres, de sorte que l'Ecole des Mines, qui était au niveau de l'ancienne chaussée, se trouva perchée à hauteur du premier étage : de là cet emmarchement, sorte de perron couvert, qu'on est forcé de gravir pour arriver dans l'ancienne cour, laquelle n'est plus, en réalité, qu'une terrasse. C'est dans ce terre-plein, qui depuis lors servait de soubassement à l'édifice, qu'on est en train d'établir les nouvelles galeries.

Au mois de juillet, l'État, qui s'était rendu acquéreur d'un vaste chantier de bois situé dans la rue d'Amsterdam, y fit édifier un nouveau collège qu'on appellera Petit Collège Fontanes.

Il est destiné à être une succursale du lycée Fontanes dont l'insuffisance, comme espace, était depuis longtemps reconnue.

Les travaux sont poussés avec une grande activité et on espère que le nouvel établissement d'éducation sera terminé dans le cours de l'année 1882.

En même temps, se construisent de nouveaux bâtiments pour le collège Sainte-Barbe, sur un vaste terrain situé entre la rue Vallette, la rue d'Écosse et la rue de Reims; ce fut en faisant des fouilles nécessaires pour ces constructions, que dans les premiers jours de mai, un archéologue, M. Toulouze, a découvert un puits sans revêtement, et qui avait dû servir, du temps des Romains à l'extraction d'une terre propre à la fabrication de la poterie; en outre, les ouvriers mirent à jour des sarcophages en plâtre mesurant deux mètres de longueur et cinquante centimètres de hauteur; on a compté douze squelettes tous orientés de la même façon et, comme ceux qu'on avait découverts précédemment, ayant la tête tournée vers l'Orient.

Quelques monnaies du bas-empire du quatrième au cinquième siècle déterminent l'époque de ces sépultures, ainsi que les lacrymatoires et les coupes mortuaires en terre rouge qui ont été trouvés aussi dans les sarcophages.

Grâce à ces nouvelles découvertes, il sera possible de déterminer avec certitude l'emplacement et les limites de la nécropole mérovingienne et de reconstituer ainsi une page de l'histoire de l'ancien Paris.

Le quartier de la Glacière subit aussi d'importantes modifications, entre autres la suppression totale des anciens étangs qui fut commencée peu de temps après l'ouverture du parc de Montsouris, on combla le dernier au mois d'août 1881, et sur son emplacement s'élève une gare à marchandises dont l'établissement est d'une utilité incontestable, tandis que des rues sont percées et vont changer complètement la physionomie de ce quartier.

Mais ce que les habitants apprécieraient surtout, ce serait la suppression, ou plutôt la transformation en égout de la rivière la Bièvre dont les eaux laissent échapper des émanations bien désagréables surtout pendant les chaleurs.

On sait que la Bièvre descend des plateaux de Satory, arrose Buc, Jouy, Igny, Verrières, la Croix de Berny, Antony, Bourg-la-Reine, Arcueil, Gentilly et pénètre dans l'enceinte fortifiee par deux ouvertures entre les bastions.

Elle se divise en deux bras qui serpentent dans les prés de la Glacière et enclosent ces terrains submersibles qui étaient autrefois le seul *skating rink* des Parisiens.

Entre les deux bras du ruisseau fangeux, dont l'un fait tourner le vieux moulin des Prés, tandis que l'autre arrose les jardins de la manufacture des Gobelins et alimente les tanneries du faubourg Saint-Marceau.

D'importantes usines se sont établies en ces dernières années, et pour loger le nombreux personnel qui y travaille, tout un quartier nouveau s'est crée sur le flanc méridional de la Butte-aux-Cailles.

Ce nouveau quartier a vue sur les hauteurs de la Maison-Blanche, sur le vallon de Gentilly, sur la ligne de Sceaux, le Bardo et le parc de Montsouris, ainsi que sur l'asile-clinique de Sainte-Anne. Le fort de Bicêtre et le vieux château de l'évêque anglais, devenu l'hospice des vieillards, lui font perspective. C'est la campagne, à quelques pas de l'avenue des Gobelins et de la place d'Italie.

Une seule chose lui manque, c'est la désinfection de la Bièvre.

On a proposé d'établir de puissantes chasses en jetant dans son lit le trop-plein des étangs de Trappes et de Saint-Quentin. On a même mis en avant un moyen radical, l'envoûtement de la rivière dans tout son parcours parisien, c'est-à-dire depuis l'enceinte fortifiée (poterne des Peupliers) jusqu'au pont d'Austerlitz. Ce serait l'assainissement à coup sûr; mais ce serait, en même temps, la mort de toutes les industries qui emploient l'eau de la Bièvre et qui font vivre le quartier Saint-Marcel. Le problème à résoudre consiste à assainir le quartier sans le ruiner.

Au mois d'août 1881, la Compagnie du chemin de fer de l'Ouest, de concert avec la direction des travaux de la Ville, s'est enfin résolu à remplacer dans le XVIIe arrondissement, l'ancien pont Cardinet, mis en fort mauvais etat par les obus de la Commune.

Il a été démoli, et à sa place s'élève le nouveau pont faisant suite à la rue Cardinet, et aboutissant comme l'ancien à l'extrémité du square des Batignolles.

Ce pont, tout en fer, a une largeur de 22 mèt. Il est pourvu de trottoirs, et la largeur de sa chaussée permet de livrer passage aux voitures et aux charrettes les plus lourdement chargées.

D'un aspect monumental, il se compose de sept travées, espacées d'environ dix mètres, pour livrer passage aux trains qui s'entrecroisent sans cesse à cet endroit. Au mois de novembre, il fut ouvert à la circulation après avoir subi les épreuves d'usage : on commença par y faire passer un chariot chargé de pierres de taille pesant 16,000 kilog. Puis, deux autres de même charge, les trois s'arrêtèrent sur le pont, c'était une charge de 48,000 kilog. Enfin, trois autres les rejoignirent, emportant chacun 10,000 kil., ce qui fit une charge de 78,000 kilog.

Les ingénieurs descendirent alors sur la voie, le pont n'avait pas bougé.

Des travaux importants furent aussi accomplis au jardin des plantes.

Au fond de ce jardin s'élève maintenant une immense construction qui en occupe à peu près toute la largeur. Des inscriptions découvertes récemment indiquent au public que ce bâtiment va être affecté à la section de géologie.

On peut voir à travers les onze baies qui donnent sur le jardin, l'intérieur d'une vaste galerie couverte, sorte de *loggia*, qui occupe toute la partie centrale du bâtiment.

Sur cette façade et correspondant à chaque baie ont été gravés en bosse onze médaillons représentant un nombre égal de savants, choisis parmi ceux qui ont fait faire le plus de progrès aux sciences et aux études des choses de la nature.

Si, du haut du monticule qui domine cette partie du jardin, on donne un coup d'œil derrière le bâtiment qui le longe, la vue embrasse alors un ensemble de constructions (pavillons, galeries transversales, etc.), qui donnent à ce coin du jardin l'aspect d'un petit village. A droite de ces nouveaux bâtiments, en se dirigeant du côté de la ménagerie, on achève actuellement la construction d'un mur de soutènement, qui n'a pas moins de six mètres de hauteur. C'est contre ce mur que viendra s'appuyer une nouvelle serre en projet de construction. Cette serre, aux proportions gigantesques, et qui aura un aspect monumental, sera une des curiosités de la capitale.

Du jardin des plantes, passons à l'hôpital de la Pitié, qu'il est question d'isoler, trop gêné qu'il est jusqu'à ce jour par les industriels qui l'entourent.

On va procéder, pour arriver à cet isolement, à l'acquisition de trois immeubles situés rue de la Pitié, n° 2; rue Daubenton, n°s 14 et 16. La dépense est évaluée à 500,000 francs.

La pose de la première pierre du lycée Jeanson de Sailly, dont la construction fut décidée rue de la Pompe, à Passy, eut lieu le 15 octobre, sous la présidence de M. le ministre de l'instruction publique.

Une tente richement décorée et pavoisée avait été établie pour recevoir M. Ferry, les membres du conseil supérieur de l'instruction publique, les députations des lycées de Paris et de Versailles (30 élèves par lycée) et les invités.

M. Roger, inspecteur d'académie, MM. Zévort et Gréard, vice-recteurs, accompagnaient le ministre.

M. J.-Ch. Laisne, architecte, présenta à M. Jules Ferry l'auge et la truelle pour sceller sur le sol la première pierre sous laquelle fut placée une médaille d'or avec l'inscription suivante :

« *L'an MCCCLXXXI*
« le 15 octobre

« M. J. Grévy étant président de la République française;

« M. J. Ferry, président du conseil, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, a posé la première pierre du lycée Jeanson de Sailly.

« J.-Ch. Laisne, architecte. »

M. le ministre de l'instruction publique prononça ensuite un discours, et un lycée de plus s'éleva dans la ville de Paris.

La rue du Bac est, on le sait, alignée entre la rue de Lille et les quais, sur une longueur de 13 mètres environ, mais, du côté gauche, il y avait deux immeubles qui formaient des saillies de plus de trois mètres, et qui apportaient une très grande gêne à la circulation extrêmement active sur ce point.

La démolition de ces deux immeubles portant les numéros 1 et 5 fut ordonnée, l'un d'eux est une vieille masure appartenant à la ville, mais l'autre qu'on jette à bas, et qui fait l'angle du quai Voltaire, est l'ancien petit hôtel de Mailly, dont nous avons parlé, et qu'il ne faut pas confondre avec l'hôtel de Mailly de la rue Notre-Dame-des-Champs, bâti pour M. Chenard d'Honcourt, qui passa ensuite aux mains de M. Chenard de Bugny, puis aux familles de Villers, de Mailly, de Mailly de Rubempré, de Pons et fut enfin occupé par le collège Stanislas.

Un troisième hôtel de Mailly fut élevé en 1708 rue de l'Université, 53, à côté de l'hôtel de Soyecourt, près la rue de Bellechasse, pour le comte d'Auvergne.

Le comte mourut en 1707 avant que son hôtel fût achevé. Le cardinal d'Auvergne en prit possession à sa mort. L'hôtel passa au cardinal de Tencin, frère de Mme de Tencin, puis à la comtesse de Morville; il a été habité héréditairement par les comtes de Mailly d'Haucourt, depuis Joseph-Augustin comte de Mailly, marquis d'Haucourt, maréchal de France en 1783.

Ce fut un des plus beaux hôtels du XVIIIe siècle.

« Voici l'hôtel au fond de la grande cour demi-circulaire, avec ses deux étages réguliers, ses douze fenêtres d'une belle proportion, et ses combles soutenus par un entablement à une seule corniche. L'entrée du principal corps de logis est dans l'une des extrémités de la cour à droite : elle est annoncée par un grand vestibule décoré de pilastres ioniques, lequel donne issue à un escalier monumental construit après coup sur les dessins du chevalier Servandoni. « Un des plus magnifiques escaliers qui se voient à Paris, » dit un écrivain du temps.

« Dans l'avant-corps du côté du jardin et du côté de la cour «est exprimé» un ordre dorique, couronné d'une corniche architrave surmontée d'un ordre ionique et terminé par un fronton où se voient, du côté de la cour, les trophées et les armes de la maison de Mailly : d'or à trois maillets de sinople. »

En 1880, cet hôtel fut livré à MM. Duclos et Klein, architectes, pour être démoli, une nouvelle voie devant être ouverte du boulevard Saint-Germain à la rue de Lille, à l'angle de la rue de Poitiers, supprimant l'hôtel, et traversant ou ébréchant les jardins des hôtels de Grammont, Pozzo et la Rochefoucauld.

En 1869, un marché avait été créé dans le onzième arrondissement, sous le nom de marché Voltaire; or, depuis sa création, il n'avait été qu'un sujet de dépenses pour la ville à laquelle il avait fait retour en 1879, la compagnie qui avait obtenu le droit de l'exploiter pendant cinquante années, n'ayant pas rempli les engagements qu'elle avait contractés.

A l'époque où la ville en reprit possession, sur 217 places existantes, 33 seulement étaient occupées, tandis que les resserres, au nombre de 42, n'étaient utilisées que par 6 personnes.

Toutes les tentatives faites dans le but d'attirer les marchands (telles que : diminution du tarif des places, autorisations aux marchands forains de séjourner sur le marché deux jours par semaine, avec faculté de n'acquitter les droits municipaux que les jours où ils occuperaient une place) ayant échoué, l'administration a décidé de supprimer ce marché. La situation financière de cet établissement municipal justifie d'ailleurs pleinement sa suppression. Ainsi, à la fin de l'année dernière, l'état de la comptabilité indiquait une dépense de 10,000 francs, tandis que la recette n'avait été que de 8,537 francs, soit un déficit de 1,463 fr.

Le marché Voltaire va donc disparaître, et il est question d'utiliser ce bâtiment municipal à la création d'une école spéciale de gymnastique.

Si la suppression du marché Voltaire est décidée; en revanche, on met la dernière main en ce moment à l'installation du nouveau marché qui doit remplacer celui de Saint-Martin, dont la démolition aura lieu prochainement.

C'est au Temple, dans le pavillon Perée, que l'on installe le nouveau marché. Les stalles seront à peu près semblables à celles des Halles-Centrales, et l'on n'a rien négligé pour que ce centre d'approvisionnement réunisse toutes les conditions désirables de propreté et de commodité.

Il y a pourtant, ce nous semble, un petit inconvénient dans le transfert du marché Saint-Martin au Temple : c'est qu'il est trop près du marché des Enfants-Rouges. Pour les habitants de ce dernier quartier, c'est fort bien; ils auront, pour ainsi dire, deux marchés au lieu d'un. Mais les habitants du quartier Saint-Martin?

On sait que sur l'emplacement de l'ex-marché Saint-Martin doivent s'élever les bâtiments de l'École centrale des arts et manufactures.

La cérémonie annuelle de la rentrée des cours et tribunaux a eu lieu le 3 novembre, à midi très précis, à la Sainte-Chapelle du Palais de Justice, où la messe du Saint-Esprit fut célébrée.

La garde républicaine formait la haie depuis la salle des Pas-Perdus jusqu'à l'entrée de la Sainte-Chapelle, où Mgr Guibert, cardinal archevêque de Paris, entouré de tout son clergé, attendait le cortège.

A onze heures précises, les soldats portent les armes, les tambours battent et le cortège s'avance dans l'ordre suivant :



L'Hôtel de la Providence, où est descendue Charlotte Corday, (10, rue des Grands-Augustins).

La cour de cassation, en robe rouge et bonnet d'hermine, précédée par ses huissiers, ayant à sa tête son premier président, M. Mercier, et M. Bertauld, procureur général ;

Le conseil de l'ordre des avocats et la cour de cassation, conduits par son président Me Mazeau ;

La cour d'appel, en costume d'audience, précédée de M. le premier président Larombière et de M. Dauphin, procureur général ;

Les avoués près de la cour d'appel, conduits par Me Poulet ;

Le tribunal de première instance, Me Aubépin, président, et Me Louis Loew, procureur de la République en tête ;

Le barreau de Paris, précédé de Me Barboux, bâtonnier de l'ordre ;

La chambre des avoués ;

Les membres du tribunal de commerce, précédés de M. Bessaud, leur président ;

Le conseil des prud'hommes, les juges de paix du département de la Seine, le bureau de l'assistance judiciaire, les agréés et les huissiers.

La cérémonie religieuse terminée, le cortège se remit en marche, précédé cette fois par le cardinal-archevêque de Paris, qui prit congé de MM. de la cour de cassation en haut du grand escalier.

Les divers corps judiciaires se rendirent ensuite dans leurs chambres respectives pour y tenir audience.

Nous venons de dire plus haut que l'ouverture de la session parlementaire s'était faite avec le

plus grand calme, mais si personne ne songea à troubler l'ordre à cette occasion, les esprits se préoccupèrent fort des événements politiques relatifs à la guerre de Tunisie, entreprise dans le cours de l'année pendant les vacances de la Chambre, et conduite de façon à mécontenter l'opinion publique, dont les plaintes se traduisirent soit par la voix de la presse, soit par celle de meetings dans lesquels les ministres étaient violemment pris à partie.

Cette situation ne pouvait se prolonger longtemps sans danger ; il était nécessaire que des explications fussent données à la tribune ; une interpellation eut lieu et ne se termina pas favorablement au ministère, aussi celui-ci dût-il offrir sa démission au président de la République qui l'accepta, et le 15 novembre, un nouveau ministère était constitué ; il est ainsi composé : MM. Gambetta, ministre des affaires étrangères ; le général Campenon, ministre de la guerre ; Gougeard, ministre de la marine ; Paul Bert, ministre de l'instruction publique ; Cazot, ministre de la justice ; Allain-Targé, ministre des finances ; Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur ; Devès, ministre de l'agriculture ; Rouvier, ministre du commerce et des colonies ; Raynal, ministre des travaux publics ; Cochery, ministre des postes et télégraphes ; Antonin Proust, ministre des beaux-arts et arts industriels.

Il serait à désirer que sous ce dernier ministère qui est de création nouvelle, put s'effectuer définitivement le déménagement complet des combles du Louvre, où se trouvent entassés depuis longtemps des tableaux et quantité d'autres objets d'art tout à fait inconnus du public et dont l'administration elle-même ignore l'existence.

On estime qu'il y aurait là de quoi former un véritable musée composé d'éléments les plus variés, chacune des sections des musées existant (galeries de tableaux, musée de marine, musée chinois) ayant emmagasiné depuis des années dans les combles du palais le rebut de ses collections.

On s'occupe au reste de dresser un inventaire détaillé de toutes ces richesses artistiques, soit pour les répartir dans chaque section respective, soit pour leur donner une autre destination, notamment en plaçant dans les bâtiments appartenant à l'État, ceux de ces objets qui pourront être utilisés comme objets décoratifs.

A propos du Louvre, l'administration des travaux publics a reconnu la nécessité d'entreprendre au plus vite des travaux dont la direction des beaux-arts réclamait avec insistance l'exécution, en raison de leur urgence absolue, voici ce dont il s'agit :

Les bâtiments du vieux Louvre n'ayant pas été construits sur caves, il en résulte que l'humidité occasionne de grands dégâts dans le rez-de-chaussée, pénètre les maçonneries et envahit peu à peu les parties les plus élevées du monument.

Des caves, pratiquées sous la galerie des Antiques et sous les deux salles à la suite, ont donné les résultats les plus satisfaisants, et cette portion du Louvre se trouve aujourd'hui complètement assainie. Il est indispensable, dans l'intérêt de la conservation de l'édifice et des riches collections qu'il renferme, d'établir des caves semblables sous les galeries des Cariatides, de Melpomène et de la Vénus de Milo, dans lesquelles l'humidité fait particulièrement sentir son influence destructive.

L'installation de ces caves coûterait 400,000 francs.

D'autre part, il y aurait un grand intérêt à restituer au service des musées l'ancienne salle des Etats, située dans les bâtiments du nouveau Louvre et qui, sous l'Empire, avait été provisoirement affectée à la réunion des grands corps de l'Etat pour l'ouverture des Chambres.

Cette salle, en effet, est en communication facile avec les galeries de peinture du Louvre, et ses grandes dimensions, permettraient d'y exposer de vastes toiles appartenant à l'école française, lesquelles, faute de place, ne peuvent, malgré leurs mérites, être exposées.

L'appropriation de la salle des Etats à cette destination, pour laquelle d'ailleurs elle avait été créée à l'origine, exigerait une dépense de 500,000 francs.

Puis après le Louvre, on espère que nos édiles s'occuperont aussi soit de faire reconstruire les Tuileries, soit de faire disparaître les ruines du palais qui donnent une physionomie si attristante à l'une des plus belles places publiques de Paris,

Ces ruines sont encore plus accusées depuis qu'au mois de novembre on a entrepris d'éclairer la place du Carrousel par des appareils à lumière électrique qui au milieu de la nuit la plus obscure permettent au passant de lire son journal comme s'il était midi.

Rien de plus triste et de plus lamentable que de voir lorsque la nuit arrive, se dresser cette longue façade des Tuileries avec ses fenêtres béantes, ses portes à jour, et ses grandes murailles grises sur lesquelles se tracent en noir les sillons de l'incendie qui les dévora pendant les néfastes journées de la guerre civile de 1871.

Nous avons parlé précédemment du musée d'artillerie transporté de la place Saint-Thomas-d'Aquin à l'hôtel des Invalides.

Au mois de novembre 1881, ce musée s'accrut de la précieuse collection de Pierrefonds organisée par les soins de l'empereur Napoléon III.

Elle occupe aujourd'hui une salle spéciale du musée d'artillerie.

On sait qu'elle se compose de quarante-cinq armures, quatre-vingts épées, cent casques et d'une grande quantité de dagues, de boucliers et autres accessoires d'armement en usage aux siècles passés. Tous ces objets sont des XVe, XVIe et XVIIe siècles.

Cette collection renferme en outre quatre armures complètes de joute avec leur manteau d'armes, une autre armure du xv[e] siècle ; des boucliers en fer repoussé et ciselé du temps de la Renaissance, une superbe épée émaillée avec sa dague, un chanfrein d'un travail très délicat, des langues de bœuf, des plastrons, des armets, des rondaches, des hausse-cols, des gantelets, des étriers d'une valeur inappréciable, tout l'attirail enfin des chevaliers d'autrefois.

On y remarque encore comme curiosité rare un espadon du xviii[e] siècle, aux armes de la maison de Lorraine, et une épée à la poignée enrichie de diamants, ayant appartenu à Charles XII, roi de Suède.

Cette collection complète heureusement le Musée des Invalides qui peut passer maintenant pour la galerie d'armes et de costumes la plus variée et la plus riche de l'Europe.

Le 19 novembre, Paris se trouva menacé de voir un de ses quartiers disparaître sous l'eau ; vers deux heures de l'après-midi une fissure se produisit dans les conduites d'eau qui traversent le canal de l'Ourcq ; l'eau passa sous l'ancienne et sous la nouvelle galerie, puis entra dans l'égout voisin.

Aussitôt, une détonation semblable à une décharge d'artillerie se produisit et une véritable trombe d'eau, mêlée de sable et de pierres, jaillissait à une grande hauteur.

En un clin d'œil, l'eau se répandit sur le quai, dans la rue de Naples, envahissant les caves et gagnant jusqu'à la rue de Flandre, qui est au niveau du canal.

A trois mètres environ du mur d'encaissement s'était fait une ouverture béante, présentant un diamètre de dix mètres environ sur quatre de profondeur, au milieu de laquelle l'eau tourbillonnait, blanche d'écume, détachant de fortes parties du sol excessivement sablonneux.

En moins de dix minutes, l'éboulement du terrain gagna une partie de la rue de Nantes, jusqu'à la hauteur de la deuxième maison.

Le service des eaux, les ponts et chaussés et la préfecture de la Seine furent prévenus télégraphiquement.

Quelques piqueurs et conducteurs des ponts et chaussées, bientôt suivis de deux ingénieurs, arrivèrent, réunirent en toute hâte les travailleurs de bonne volonté et organisèrent les premiers secours.

Le danger était des plus pressants ; comme nous l'avons dit plus haut, le quartier repose sur un sol composé d'un sable sec qui se détache avec facilité.

Coûte que coûte, il fallait absolument arrêter l'eau dans son œuvre dévastatrice.

Tout d'abord, on s'empara d'une bâche de près de huit mètres de longueur, que l'on emplit de fumier, et que l'on descendit dans le canal pour aveugler la fissure.

Cette première opération eut un plein succès, car l'eau s'échappa avec un peu moins de violence.

Encouragé par ce résultat, l'idée vint de jeter dans l'eau des sacs de plâtre et de ciment ; des ingénieurs de la Ville, arrivant en ce moment avec une escouade d'ouvriers, prirent la direction des travaux.

Des quantités énormes de plâtre et de ciment furent dès lors jetées dans le canal ; le travail se poursuivit de la sorte jusqu'à la nuit.

Le commissaire de police du quartier fit aussitôt évacuer celle-ci pour prévenir les accidents.

Vers quatre heures, M. Caubet, chef de la police municipale, arriva ; il demeura près d'une heure à encourager les travailleurs.

De chaque côté de la rue de Nantes, il restait juste l'épaisseur d'un mètre de terrain ; grâce aux pierres qui se trouvaient en abondance sur le quai, des ouvriers s'occupèrent d'élever un mur, afin de prévenir un nouvel éboulement qui, assurément, eut entraîné les bâtiments.

En même temps, d'autres ouvriers pratiquaient un barrage dans la rue de Nantes, afin de prévenir un retour des eaux, tandis qu'une autre équipe, sous les ordres d'agents de la Compagnie des eaux, s'occupait de détourner une partie de l'inondation dans les conduites et dans les égouts.

On dut jeter ainsi jusqu'à minuit, près de quatre cents sacs de plâtre et de ciment ; heureusement, un magasin bien approvisionné et appartenant à la Société anonyme des plâtres et ciments se trouvait à proximité et put fournir la presque totalité de ses réserves.

Cependant cet amas de matériaux, aussi considérable qu'il fût, ne parvint pourtant pas à arrêter complètement l'écoulement des eaux, qui continuèrent à inonder le bas de la rue de Nantes et de la rue de Flandre.

On craignit un instant que la maison de MM. Caudron et Lapeyrière, plâtriers au coin de la rue de Nantes et du quai, dont les fondations étaient mises à découvert, vint à s'écrouler. Sur l'ordre des ingénieurs des ponts et chaussées, les locataires durent l'évacuer.

Voici comment un journal du lendemain rendait compte des travaux qui suivirent.

« La nuit venant, des torches furent allumées et les ouvriers continuèrent leurs travaux. C'était un spectacle curieux que celui de tous ces hommes, formés en chaîne sur le pont, se passant des sacs, des pierres, aux lueurs rouges des torches qui se reverberaient dans l'eau du canal. On a engouffré ainsi cinq ou six cents sacs de chaux ou de ciment et plusieurs mètres cubes de moellons.

« Des ordres avaient été donnés, dès le début, pour baisser le plan d'eau du bief où l'accident s'était produit. La manœuvre des écluses, pour une opération de ce genre, nécessite un temps

assez long. Vers huit heures du soir, le niveau du canal commence à baisser et quelques heures après l'eau arrivait à la hauteur du fond de l'entonnoir. Tout danger se trouvait donc conjuré.

« Ingénieurs, conducteurs et ouvriers ont passé la nuit à établir un batardeau devant le mur du canal, sous lequel l'infiltration s'est produite. Des madriers ou palplanches ont été battus devant la maçonnerie pour maintenir les terres servant à barrer le passage d'eau.

« Les eaux étant retirées maintenant, on voit parfaitement les voûtes effondrées des deux égouts les tuyaux de gaz rompus, les sacs et les moellons jetés pendant la nuit et qui ne tiennent pas une grande place dans l'énorme trou. On voit très bien aussi le passage que l'eau s'est frayé sous les murs du canal. En affouillant les terres sur lesquelles ils reposent, elle a ouvert une sorte de voûte et a gagné les terres sablonneuses du quai, qu'elle a peu à peu désagrégées. Si l'on ajoute à cela le voisinage de l'égoût parallèle au canal, et de celui en retour d'équerre de la rue de Nantes, on s'explique la gravité de l'accident.

« Une fissure a pu se déclarer dans l'un de ces égouts, par laquelle l'eau du canal aura entraîné les sables affouillés. Il est impossible de s'expliquer autrement la disparition de milliers de mètres cubes de terre que représente la capacité de l'excavation.

« Des maçons ont consolidé les fondations de la maison de MM. Caudron et Lapeyrière, à l'aide de pierres meulières, scellées avec du plâtre.

« Les dégâts causés par l'inondation des caves sont considérables. Une centaine de maisons ont eu leurs caves inondées. Des épiciers, des papetiers, des négociants en nouveautés ont eu des quantités considérables de marchandises avariées. On nous cite un lithographe qui estime à 50,000 fr. la valeur des pierres lithographiques que l'eau a complètement détruites.

« Des experts se livrent aujourd'hui à l'estimation des dégâts.

« Dans certaines caves, l'eau s'est retirée au fur et à mesure que le niveau du canal baissait, mais dans d'autres elle est restée, et des pompes d'épuisement ont dû manœuvrer pendant plus de vingt-quatre heures pour les vider.

« On n'a, heureusement, à déplorer que des dégâts matériels.

« On a craint un instant qu'une équipe d'égoutiers fût surprise hier par les eaux, mais les ouvriers en entendant la détonation formidable causée par l'excavation et l'effondrement des voûtes d'égoût, ont pu se sauver à temps. »

Bien que tout danger fût conjuré, pendant plusieurs jours de nombreux ouvriers travaillèrent sans relâche à boucher la crevasse

Les ingénieurs firent venir plusieurs bateaux chargés de terre, on combla une partie du quai et on se disposa à construire le batardeau.

Des tombereaux se succédèrent sans interruption apportant de la terre pour remplir le trou énorme formé par l'éboulement.

Dans le bas de la rue de Nantes, dans la rue de Flandre, des pompes manœuvrées par des pompiers, furent employées à épuiser l'eau qui emplissait les caves des maisons voisines. Ce fut de la sorte qu'on parvint à fermer la crevasse en attendant la reconstruction d'un nouveau mur de soutènement destiné à remplacer celui qui, depuis longtemps, était signalé comme ayant besoin de réparations et qui avait fini par céder.

Or, tandis qu'on s'occupait de remédier aux graves conséquences de cette catastrophe, le même fait ou du moins un fait du même genre se produisait dans le quartier de la Glacière : le 23 novembre, vers onze heures, des ouvriers étaient occupés à réparer un égoût situé en face du nº 185 de la rue de la Glacière, quand les murs de soutènement de cet égoût venant subitement à se rompre, l'eau fit irruption et jaillit avec tant de force qu'en quelques instants les caves des maisons voisines furent entièrement submergées.

Les pompiers, aidés par les agents du service des égoûts mirent immédiatement en batterie plusieurs pompes à épuisement et parvinrent à éviter un désastre, mais on se demande si les nombreux égoûts qui sillonnent le dessous de Paris ne sont pas un danger permanent au point de vue de la solidité des constructions.

Il avait été question d'inaugurer, en novembre, l'École des hautes études commerciales, établie sur le boulevard Malesherbes, mais cette cérémonie fut remise; néanmoins, nous devons donner quelques détails sur son local.

L'immeuble a deux entrées, une sur le boulevard Malesherbes et l'autre rue de Tocqueville.

La première est monumentale et grandiose; une porte de chêne clair, encadrée de deux hauts piliers et surmontée d'un cartouche qui porte cette inscription gravée en creux : *École des hautes études commerciales* De chaque côté du fronton deux médaillons représentent : l'un, le Commerce; l'autre, l'Industrie.

A l'intérieur, une très vaste cour; à droite, un préau couvert où vont être disposés des appareils de gymnastique; à gauche, le quartier des élèves composé de deux étages, de salles d'étude claires et bien aménagées; au fond, l'économat, les archives, le cabinet du directeur.

Nous l'avons dit déjà, en 1881, la vogue était aux panoramas et bien que Paris se fût contenté pendant bien des années d'en posséder un, celui du colonel Langlois, il sembla que tout à coup le besoin se faisait grandement sentir d'en élever de tous côtés.

Il existait depuis plus de vingt ans un vaste café situé dans la rue du Château-d'Eau et qu'on désignait sous le nom de grand Café-Parisien; il se



Ancien portail de l'hôtel Coq-Héron, démoli pour le passage de la rue du Louvre.

distinguait surtout par le nombre considérable de ses billards, des spéculateurs imaginèrent de transformer ce café en panorama, une compagnie financière se forma et bientôt, on vit s'élever à la place du grand Café-Parisien, une vaste rotonde dans laquelle fut installé le panorama de la défense de Belfort.

Cette page émouvante de notre histoire contemporaine a fourni au peintre Castellani le sujet d'un tableau saisissant et de tout point remarquable.

Un immense paysage d'hiver couronné de collines bleuâtres qui abritent la ville assiégée ; des champs tristes, des arbres sans feuilles, des chemins ravinés au bout desquels sont posé des poteaux télégraphiques. Sur une redoute labourée par les balles, un drapeau tricolore, flotte secoué par la bise. Çà et là des soldats morts étendus dans les plis du terrain. D'autres soldats français ou allemands font le coup de feu enveloppés de fumée : rien de plus émouvant que cette vaste composition.

Le panorama a été construit par l'architecte Berchon ; il est établi à dix-sept mètres au-dessus du sol et possède une circonférence de cent vingt mètres.

Le rez-de-chaussée est réservé à un vaste Éden qui pourra contenir cinq mille personnes et le sous sol est destiné à l'établissement d'un jardin d'hiver féerique de 1,600 mètres de surface.

Le *Panorama-National*, c'est son titre, ouvrit ses portes aux représentants de la presse le 24 novembre et, le 26, un autre panorama, celui de

la rue Saint-Honoré, construit sur l'emplacement de l'ancienne salle Valentino, inaugurait l'exposition de son magnifique tableau représentant les cuirassiers de Reischoffein.

L'exécution de ce panorama fut confiée aux peintres Poilpot et Stéphen Jacob et les deux excellents artistes, s'inspirant de la noblesse du sujet, ont admirablement rendu ce combat légendaire qui a immortalisé les fameux cuirassiers de notre vaillante armée de 1870.

De la rotonde au sommet de laquelle les spectateurs sont placés, ils ont devant eux la plaine immense où se déroule la lutte titanesque, et pour ajouter à l'effet produit par le pinceau des artistes, autour de soi, la terre est jonchée de débris d'armes, de casques et même de cadavres représentés par des mannequins costumés en cuirassiers; de véritables arbres sont plantés çà et là et se confondent avec ceux qui sont peints.

En un mot, c'est la représentation la plus exacte que l'on puisse souhaiter de ce terrible drame patriotique.

Le monument est beaucoup mieux aménagé que celui du *Panorama-National*. On entre par une grande porte donnant sur un très vaste vestibule, au fond se trouve les escaliers conduisant au panorama et, de chaque côté, deux autres larges escaliers mènent aux salons d'exposition de peinture qui sont annexés au panorama.

Avant de terminer ce long travail qui passe en revue les principaux faits qui ont peu à peu transformé le Paris ancien en la splendide capitale que nous voyons aujourd'hui, jetons un coup d'œil sur les travaux en cours et sur ceux qui doivent être prochainement entrepris.

La troisième commission du Conseil municipal a été chargée récemment de classer, par ordre d'urgence, les opérations de voirie entreprises dans les divers arrondissements de Paris. Voici donc quels seront les travaux qui seront exécutés dans un delai de cinq ou six ans, au moyen d'allocations budgétaires, prises sur les excédants des recettes :

D'abord la reconstruction de l'hôtel des postes qui est poussée très activement.

Les travaux de terrassement terminés dès le commencement d'octobre ont permis d'entreprendre ceux de maçonnerie, sur toute l'étendue du futur bâtiment.

Du côté de la nouvelle rue Étienne-Marcel, les constructions dépassent aujourd'hui la hauteur du premier étage. La façade, qui se trouvera en bordure sur cette rue, mesure cent quatre mètres de longueur et se compose de dix-sept grandes travées à plein cintre, flanquées de pavillons.

Sur la rue du Louvre prolongée, la façade n'a que neuf travées également à plein cintre.

Du côté de la rue du Louvre, les travaux en sous-sol touchent à leur fin. Toute la grosse maçonnerie en est faite, et l'on s'occupe actuellement de poser le solivage en fer que le plancher du rez-de-chaussée doit recouvrir.

Enfin, du côté de la rue Jean-Jacques-Rousseau les bâtiments sont hors de terre, et dès aujourd'hui on peut se faire une idée exacte de ce que sera ce véritable palais, à l'achèvement duquel cent cinquante ouvriers travaillent journellement.

L'Hôtel formera un quadrilatère avec façades sur les rues Jean-Jacques Rousseau, du Louvre, Guttenberg et Étienne-Marcel. Trois étages s'élèveront au-dessus du rez-de-chaussée entièrement consacré aux services qui sont en rapport avec le public et à la circulation des voitures.

Au premier étage sera placé le service important du classement des lettres et de la distribution par les facteurs; au second sera installé le service de sortie par les voitures de la poste, le troisième sera affecté aux archives et aux magasins. Ces différents étages communiqueront entre eux par une sorte d'ascenseur circulaire construit de telle façon que le poids du paquet qui descendra à l'étage inférieur, serve à élever celui qui monte à l'étage supérieur.

Enfin un immense sous-sol s'étendant sous tout le bâtiment recevra les écuries, les ateliers de timbrage et les appareils employés pour le service pneumatique.

Le personnel administratif sera logé au second étage, dans la partie qui a vue sur la rue du Louvre et aussi dans les pavillons des rues Jean-Jacques-Rousseau et Étienne-Marcel.

Le rez-de-chaussée est particulièrement intéressant, puisque c'est là que seront placés les services de réception de tous genres.

Une immense cour sera divisée en deux grands *halls* principaux, l'un, le *hall* du *transbordement*, uniquement consacré au service des voitures, soit pour les gares, soit pour les différents bureaux de Paris. L'autre est affecté aux bureaux qui sont en rapport direct avec le public, tels que l'affranchissement, la poste, les lettres chargées, la vente des cartes postales et télégraphiques.

Le public aura son entrée sur la rue du Louvre. Après avoir franchi le vestibule où se trouve le bureau du télégraphe, on entrera dans une longue galerie de cinquante mètres de long, sur laquelle s'ouvriront à droite et à gauche les différents guichets. Tout au fond de la galerie un bureau de renseignements sera mis à la disposition de tous ceux qui auront à faire une réclamation quelconque.

Terminons en disant que le nouvel Hôtel des Postes ne s'occupera que de la correspondance parisienne; tous les services comprenant la province et l'étranger seront transférés au ministère des postes et des télégraphes.

Que de demeures historiques sont tombées sous le marteau des démolisseurs pour l'installation de cet hôtel des postes!

Citons au n° 12 de la rue des Vieux-Augustins

(aujourd'hui rue d'Argout), la maison dans laquelle étaient installés avant la Révolution les bureaux de M. Charles Bellanger, procureur général au Conseil supérieur de Corse et conseiller honoraire au Châtelet, bureaux qui furent pillés par le peuple la veille de la prise de la Bastille.

Au n° 10 se trouvait l'*hôtel de la Providence*, dont nous avons parlé, et où Charlotte Corday logea lorsqu'elle vint seule de Caen pour tuer Marat.

Au nombre des habitants de cette rue, nous avons retrouvé des conseillers au Parlement, à la Chambre des comptes et à la Cour des monnaies; des secrétaires du roi, dont un parent de Colbert; des échevins, des receveurs de gabelle et plusieurs artistes peintres, dont le plus connu est Boucher.

Au 2e étage de la maison n° 8 de la rue de la Jussienne demeurait l'abbé Lattaignant, chanoine honoraire de Reims, conseiller au Parlement de Paris, et le plus jovial peut-être des poètes badins du XVIIIe siècle.

Au n° 16 était l'hôtel de la comtesse du Barry, la favorite de Louis XV. La maîtresse d'un agent de change ne voudrait pas aujourd'hui loger dans cette rue.

Dans la maison contiguë à l'hôtel Bullion demeurait un dentiste du nom de Talma, dont le fils devait devenir le plus grand comédien de notre siècle. Deux autres artistes de la troupe de Molière, Bellerose et Biancotelli, ont habité également rue Plâtrière.

Mais s'il fallait évoquer tous ces souvenirs cela nous entraînerait trop loin, revenons aux travaux décidés, en cours ou à entreprendre.

L'achèvement de la rue de l'Abbé-de-l'Épée entre la rue Saint-Jacques et la rue Gay-Lussac est chose décidée, et l'élargissement de la rue des Carmes va compléter le dégagement du collège Sainte-Barbe.

Lors du tracé du boulevard Saint-Germain, on crut devoir conserver, pour des raisons d'économie, un des côtés de la rue des Noyers, dont le niveau se trouva inférieur à celui de la chaussée du boulevard, si bien qu'on fut obligé d'y établir un mur de soutènement.

Il s'agit aujourd'hui de faire disparaître cette différence de niveau, et de donner définitivement au boulevard ce vieux fragment de la rue des Noyers, qui se trouve dans une situation intolérable, puisqu'il n'est à proprement parler, ni rue, ni boulevard. On a vu qu'aux XVIe et XVIIe siècles, la partie du Ve arrondissement comprise entre la Tournelle, le Panthéon et la Salpêtrière, était entièrement peuplée d'écoles publiques, de séminaires, de couvents, d'hôpitaux et d'églises.

De ces anciens établissements, il ne reste rien, ou presque rien. Cependant, on peut voir, rue des Carmes, des débris assez importants du collège de Presle. Il y a aussi vers le haut de cette même rue un disgracieux bâtiment, presque en ruines qui faisait partie autrefois du collège des Lombards.

Tout un pâté de maisons situées en bordure sur la rue de l'Université vient d'être livré aux démolisseurs. Ces immeubles, attenant aux bâtiments neufs du ministère de la guerre, auquel ils appartenaient, vont être complètement rasés. Sur leur emplacement seront ensuite prolongés les bâtiments existant sur le boulevard Saint-Germain, et qui feront ainsi retour du côté de la rue de l'Université.

Dans ce nouveau corps de bâtiment, qui sera mis en harmonie, comme architecture, avec les constructions neuves, sera ménagée une porte à l'aspect monumental par où l'on pourra communiquer avec l'hôtel du ministre, qui n'a eu jusqu'à ce moment qu'une seule entrée, du côté de la rue Saint-Dominique-Saint-Germain.

L'agrandissement du ministère de l'agriculture nécessite la démolition de deux immeubles situés rue de Varennes et portant les numéros 76 et 80.

La propriété n° 76 est l'ancien hôtel de Castries, construit au commencement du siècle dernier pour Charles-Eugène-Gabriel de La Croix, marquis de Castries, maréchal de France, qui plus tard devint ministre. En 1789, on installa dans ces vastes bâtiments le ministère de la guerre, que le peuple saccagea avec une véritable fureur. Le jury d'expropriation a fixé à 340,000 francs le chiffre de l'indemnité.

L'immeuble n° 80 était le petit hôtel de Broglie, qui n'était séparé du grand hôtel de ce nom que par la largeur de la rue. — Indemnité accordée : 785,000 francs.

Pour le ministère de l'instruction publique, on se contente de l'adjonction de la maison d'angle portant le n° 56 de la rue de Bellechasse, et le n° 108 de la rue de Grenelle; ici, il n'est pas question de démolition, mais d'annexion.

Cette acquisition permettra d'installer au rez-de-chaussée du ministère actuel le musée pédagogique et de transférer à l'entresol les bureaux de la comptabilité. Les services de l'instruction primaire seront établis au troisième étage.

On a commencé, avenue Parmentier, les travaux de construction d'un nouveau poste de pompes à vapeur. Les bâtiments comprendront :

Un rez-de-chaussée, une remise pour trois machines, une pompe de ville (ancien système), un poste-vigie, une écurie avec grenier au-dessus, un espace libre pour des chevaux supplémentaires.

Au premier étage, une grande pièce pour le poste de ville, une salle d'école et un logement pour le sergent. Les dépenses sont évaluées à 164,300 fr.

On s'occupe d'ailleurs d'installer un peu partout des postes-vigies dits postes avertisseurs, où un pompier serait toujours présent afin de recevoir la déclaration de personnes venant faire

connaître un incendie. Voici la liste des vingt emplacements qui ont été choisis à cet effet :

Rue de Vaugirard, 209; passage du Génie, 1; rue Mongallet, 3; rue de Charenton, 112; rue Pauquet, 12; avenue Malakoff, 69; boulevard de Grenelle, 132; rue Rouelle, 387; rue des Cinq-Diamants, 26; rue Lally-Tollendal, 8; avenue Ledru-Rollin, 43; rue Vanneau, 64; boulevard de Charonne, 140; rue de Passy, 63; rue de Vanves, 118; rue de l'Abbé Groult, 138; rue Saint-Denis, 32, et rue de la Reynie, 33; rue Marcadet, 170; rue de Vaugirard, 33; rue de l'Abbé-Grégoire, 43.

Chaque poste avertisseur — il est presque inutile de l'ajouter — sera en communication avec la caserne de pompiers la plus voisine au moyen d'un télégraphe à cadran.

L'administration municipale a eu la bonne pensée de faire faire un remaniement complet des égouts et d'en établir un dans chaque rue, voici quel fut le plan adopté en 1880, pour ces travaux qui sont aujourd'hui en grande partie terminés.

« Dans le Ier arrondissement, on changera les tuyaux de gaz sur la place du Carrousel.

« Dans le IIe, après l'achèvement de l'égoût de la rue de Cléry, on procédera à ceux des rues Mandar et Saint-Augustin (de la place Gaillon à l'avenue de l'Opéra).

« IIIe et IVe arrondissements. — On continuera sur toute la longueur du boulevard Sébastopol la pose de la conduite de gaz de 1 mètre de diamètre. Cette conduite, prise sur la rue de Rivoli, suivra le boulevard Sebastopol, le boulevard de Strasbourg, les rues Sibour, Château-Landon, d'Aubervilliers et viendra s'alimenter par la rue de l'Évangile, à l'usine à gaz de la Villette.

« Des travaux analogues se feront ensuite rue du Pont-au-Choux (entre la rue de Turenne et le boulevard Beaumarchais), rue Meslay, rue de Saintonge et rue Porte-Foin. Dans ces deux dernières voies, la compagnie du gaz aura à remplacer sa conduite souterraine.

« Au IVe arrondissement, construction d'égouts publics et ensuite de branchements particuliers d'egouts dans les rues de Sévigné et Leregrattier, où la conduite de gaz est à remplacer; rue Budé, où la conduite de gaz de fonte 0,081 est aussi à remplacer.

« Au Ve arrondissement, construction d'égout rue de Poissy, entre le boulevard Saint-Germain et la rue Saint-Victor, travail en cours d'exécution. Rue Mouffetard, entre la rue Thouin et la rue du Pot-de-Fer-Saint-Marcel, on commencera le 1er septembre prochain la construction d'un égout public et des branchements particuliers.

« Dans le VIIe arrondissement, le service municipal a commencé la construction d'égouts dans les rues de l'Université, entre les rues du Pré-aux-Clercs et des Saints-Pères, et aux abords du Palais-Bourbon.

« Des égouts se feront cette année dans la rue de Grenelle, entre la rue de Bellechasse et la rue du Bac, avenue Lowendal et avenue Duquesne. Les conduites de gaz seront à déplacer, dans la rue de l'Université, sur presque toute la longueur de la construction d'égout.

« Dans la rue du Coq, on va procéder au redressement des trottoirs.

« VIIIe arrondissement. — Des égouts se terminent dans les rues de Hambourg, Fortin et Neuve-Fortin. On exécutera des constructions d'égout dans les nouvelles rues de la Néva et Pierre-Legrand. Celui de l'avenue des Champs-Élysées, entre le rond-point et la rue de la Boétie, est presque certain pour cette année; ce sera un égout type de grand modèle.

« La Compagnie du gaz va poser une conduite de tôle dans la rue Neuve-Fortin, conduite allant de la rue des Écuries-d'Artois à la rue Fortin.

« IXe arrondissement. — Construction d'égout rues Rodier et de la Tour-d'Auvergne; celle-ci a été commencée par les deux bouts et est presque entièrement terminée. Le travail de la rue Rodier en est arrivé à la rencontre de celui de la Tour-d'Auvergne et les jonctions de ces deux égouts se feront en une fois.

« Rue Godot-de-Mauroy, l'égout se fera prochainement; la Compagnie du gaz a terminé le déplacement de sa conduite.

« Xe arrondissement. — On a procédé et on termine en ce moment les derniers égouts publics dans les rues des Récolets, Albouy, Terrage, du Marais, Faubourg-Saint-Martin, de l'Entrepôt, de la Douane, du Faubourg du Temple et rue Marqfoy. On termine l'égout de la rue Bichat.

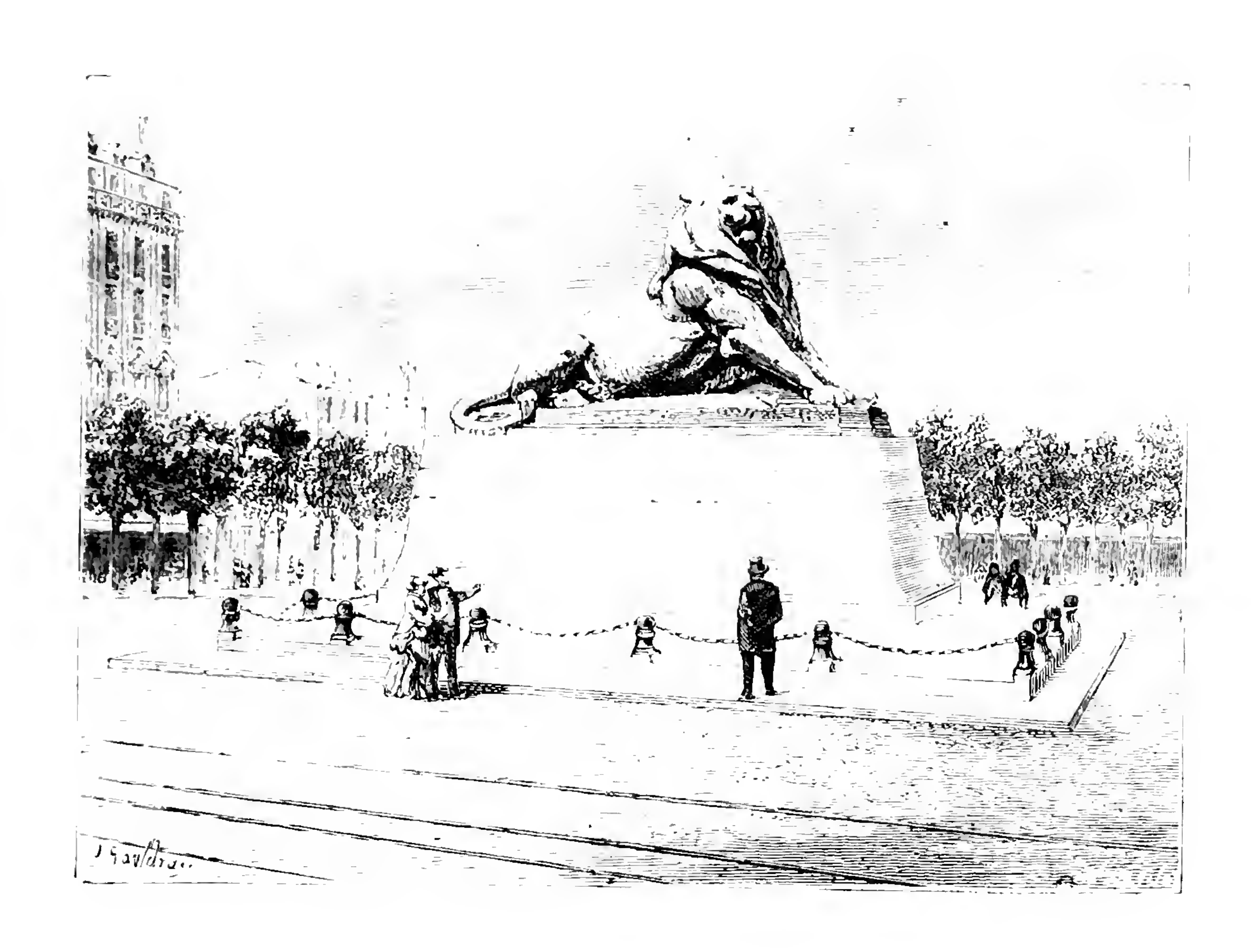
« XIe arrondissement. — Constructions d'égouts publics, rues Fontaine-au-Roi, de l'Orillon, de Lappe, de la Folie-Méricourt, de Saint-Ambroise, de Montreuil et avenue Parmentier, où l'égout type 13 a été transformé en type 10.

« XIIe arrondissement. — Les égouts publics rue de Cotte, de Châlons et Traversière, sont terminés. On achève les derniers travaux des égouts du boulevard Diderot et du quai de Bercy. »

Enfin, au commencement de novembre 1881 le préfet de la Seine proposa au conseil municipal d'affecter à la construction d'égouts dont l'urgence est dûment constatée, une somme de 154,860 fr. provenant de bonis ou d'économies réalisés en cours d'exécution sur les crédits d'assainissements ouverts en 1876 et 1877. Les égouts dont la construction est projetée sont les suivants:

Boulevard d'Enfer, établissement entre les rues Chomel et de Babylone d'un égout destiné à assurer le drainage et l'alimentation en eaux de sources des immeubles en construction dans cette partie du boulevard;

Rue de la Rochefoucauld, entre la rue Saint-Lazare et le n° 29;



Le lion de Belfort, place Denfert-Rocherau.

Rue de l'Abbé-de-l'Épée, entre les rues Gay-Lussac et Saint-Jacques ;

Parc du Champ de Mars. Cet égout serait destiné à recevoir les eaux des points bas et les trop-pleins des lacs qui doivent être mis en service.

Il existe déjà bien des égouts en cet endroit, mais ils sont placés à une profondeur telle que leur curage est rendu presque impossible ; l'égout projeté, au lieu de déboucher directement en Seine, serait mis en communication avec celui de l'avenue de Labourdonnaie.

Achèvement de la canalisation commencée sous la rue de la Réunion ;

Construction d'une amorce d'égout à l'entrée de la rue La Vieuville et établissement d'une bouche d'égout à l'angle de la rue Antoinette, afin que les eaux de la rue La Vieuville s'écoulent désormais en égout sans passer dans le ruisseau de la rue Antoinette. Établissement d'une seconde bouche vis-à-vis de la première, dans la rue La Vieuville, pour supprimer un cassis existant à cet endroit ;

Avenue Bugeaud, construction sur une partie comprise entre la rue Spontini et la propriété de la Société anonyme des terrains de l'avenue du Bois de Boulogne ;

Rue Torcy, construction d'égout entre la rue Pajol et la rue de l'Olive, afin d'assurer un débouché aux égouts des rues de la Martinique et de la Louisiane, voies qui très prochainement vont être mises en état de viabilité complète ;

Avenue de la République, construction d'un égout avec puisard, pour l'écoulement souterrain des eaux de la caserne de Romainville.

Ce travail d'établissement d'égouts est d'une extrême importance ; toutefois il fut l'occasion d'un triste événement dont Paris s'émut au mois

[illegible] alors qu'on travaillait à une [illegible] à l'angle de la rue d'Hau[illegible] des Petites-Écuries.

[illegible], ouvrier, qui conduisait vers [illegible] l'après-midi sa petite fille de neuf [illegible] l'école, traversa la rue avec elle [illegible] trottoir auprès duquel s'ouvrait [illegible]; tout à coup un cri de détresse [illegible], l'enfant avait disparu dans le [illegible].

[illegible] l'alarme fut donnée; toutes les équipes d'é[illegible] qui fonctionnaient sur le parcours de [illegible] commencèrent d'actives recherches pour [illegible] ouvrir le cadavre de l'enfant. Bientôt les pom[piers] vinrent en aide aux égoutiers.

On chercha dans le cloaque au milieu de cette eau noire et glacée qui s'écoulait rapide avec un clapotement sinistre.

On ne trouva rien.

Les recherches continuèrent pendant plusieurs jours, mais elles furent infructueuses. Un courant des plus impétueux entraîna le cadavre au loin et on ne le revit pas. Déjà, au mois d'octobre précédent, un événement occasionné par les travaux des égouts s'était produit : un écrivain, critique musical, M. Sylvain Saint-Etienne, tombait le soir dans une excavation creusée par des égoutiers et mourait des suites de cette chute terrible.

Les onze casernes affectées aux sapeurs-pompiers (non-compris l'hôtel de l'état-major) sont placées sur deux lignes, presque circulaires et concentriques, dont l'une assure la protection de l'intérieur et l'autre les quartiers éloignés du centre de la ville.

Les casernes excentriques se trouvent en moyenne à une distance de 3 kilomètres les unes des autres.

Mais il existe entre celle de la rue de Reuilly et celle de la rue des Entrepreneurs un espace de 8 kilomètres complètement privé de centre de secours.

Il avait là un inconvénient, et pour le faire disparaître l'administration municipale, d'accord avec le régiment des sapeurs-pompiers et la préfecture de police, a décidé la construction d'une nouvelle caserne, sur un terrain sis rue d'Alésia, près de l'avenue d'Orleans (quartier de Montrouge).

Une autre caserne, destinée à remplacer celle de Reuilly, se construit en ce moment sur un terrain entre le boulevard Mazas et la rue de C[illegible], derrière l'hôpital Saint-Antoine, ter[rain] [illegible] à l'Assistance publique.

Il [est question] également de reconstruire trois casernes qui se trouvent ou mal situées ou insuffisantes; ce sont celles de la rue de la Mare, de la rue Jean-Jacques-Rousseau et de la rue du Vieux-Colombier.

Puisque nous parlons caserne, disons qu'on commence, sur les terrains de l'ancienne île Louviers, boulevard Morland et rue Schomberg, les travaux de fondation d'une nouvelle caserne pour la garde républicaine.

Les dispositions adoptées par l'architecte de la ville chargé de cette opération, sont absolument différentes de celles suivies jusqu'ici et constitueront un essai intéressant à suivre.

La vie en commun se trouvera garantie par une disposition complémentaire de grandes salles établies au rez-de-chaussée, autour d'une cour principale spécialement réservée aux usages militaires, telles que réfectoires, préaux ou salles de réunion, salles d'armes, salles de classe, de musique, etc.

On a commencé, au Point du-Jour, un travail dont l'urgence n'est pas discutable. Il s'agit de l'établissement le long des berges, d'une banquette en maçonnerie qui permettra aux bateaux d'aborder plus commodément et dont l'existence donnera une sécurité réelle aux piétons toujours si nombreux dans cette portion des bords de la Seine.

Le coût de cette opération est évaluée à quatre-vingt-dix mille francs.

Ce quartier de Paris a subi depuis quelques années une véritable transformation et le quai d'Auteuil jusqu'au pont d'Auteuil et la station du Point du Jour, est devenu une véritable foire permanente. Ce ne sont que marchands de vins, restaurants, bals et guinguettes fréquentés par une population oisive et amie des plaisirs bruyants, c'est là que sont établis les joueurs de bonneteau par lesquels se font duper des ouvriers faisant le lundi et de naïfs promeneurs, que l'appât de gagner un louis en exposant quelques sous, poussent vers ces parages où la police fait très souvent des rafles sans pouvoir arriver à extirper complètement la race de ces voleurs émérites qui sont un véritable fléau pour la bourse des pauvres diables attirés là.

Nous avons eu sous les yeux le plan des différents travaux d'embellissement qui vont s'effectuer à la place Saint-Pierre et à la butte Montmartre, en dehors de la construction de l'église du Sacré-Cœur.

Il s'agit d'abord de l'ouverture de la rue Charles-Nodier, pour laquelle une somme de 150,000 francs a été votée par le conseil municipal le 21 février de l'année dernière, et de l'achèvement des voies carrossables devant permettre aux voitures de gagner le sommet de la butte par des pentes régulières.

Lorsque ces opérations seront terminées, un square sera établi à l'extrémité de la rue La-

marque, sur la partie du plateau laissée libre par l'église, square qui sera sans contredit le plus pittoresque de Paris.

Puis, on construira un escalier monumental qui, partant de la place Saint-Pierre, conduira à la nouvelle église. Par ses proportions grandioses et sa structure toute particulière, cet escalier, unique en France, sera une des curiosités du Paris moderne.

Comme on le voit, il s'agit pour la butte Montmartre et pour la place Saint-Pierre d'une véritable transformation.

Les travaux de construction de la nouvelle école de médecine sur les plans de M. Ginain, sont vigoureusement poussés; le gros œuvre est achevé et la toiture, en partie vitrée pour les besoins de certaines études, est entièrement supportée par une armature de fer en angle de 35 degrés.

Les bâtiments de la nouvelle école n'offriront, en réalité, que deux étages, mais tous deux d'une hauteur presque triple de ceux d'une maison d'habitation.

La façade principale, sur le boulevard Saint-Germain, aura un caractère absolument symétrique entre la rue Hautefeuille et l'angle de l'ancienne rue de l'École-de-Médecine.

Elle comprend un développement rectiligne de 110 mètres, composé de deux avant-corps percés chacun de trois baies et d'une porte centrale en retraite qui est percée au premier étage de quinze baies et au second étage de trente baies couplées.

La hauteur totale de l'édifice sera de 20 mètres pour la partie utilisée et de 24 mètres du sol au faîte de la toiture.

De toutes les constructions du Paris moderne, la plus curieuse et la plus originale sera certainement celle que fait élever M. Gaillard près du parc Monceau, à l'angle de la rue Legendre et de la place Malesherbes.

Ce n'est ni un hôtel ni un palais, dans l'acception actuelle de ces mots. C'est un château reproduisant avec une telle fidélité le style architectural du temps de Louis XII, que plusieurs journaux s'y sont trompés et ont annoncé de bonne foi que c'était la reproduction du château de Blois.

Il n'en est rien, M. Février, architecte, chargé de la construction de cet édifice, n'a eu d'autre pensée que de créer un monument dans le ton exact de ceux que nous a laissés le seizième siècle. Si par ses clochetons et ses tourelles, il rappelle le château de Blois, c'est que les architectes d'alors prodiguaient les tourelles et les clochetons.

De même, si on voulait bâtir aujourd'hui un château du style moyen-âge, il faudrait bien y mettre des baies ogivales.

Le château Louis XII de M. Gaillard, entièrement terminé coûtera plusieurs millions.

Les deux rotondes que l'on voit encore sur la place Denfert-Rochereau vont disparaître, le raccordement de l'avenue Montsouris avec le boulevard Denfert-Rochereau étant à la veille d'être entrepris.

Il ne restera plus des anciennes barrières de Paris que la rotonde du faubourg Saint-Martin.

L'administration vient de décider que les travaux d'agrandissement de l'hospice des enfants assistés commenceraient le plus tôt possible.

Il sera construit sur la rue Denfert-Rochereau trois bâtiments : un à droite, parallèlement à la crèche, comprenant deux étages ; à gauche, un bâtiment semblable ; enfin, au milieu, un bâtiment n'ayant qu'un étage.

Le bâtiment de droite renfermera des magasins, les bureaux de la direction et des infirmières ; les filles de service seront couchées dans les combles ; celui de gauche contiendra les magasins de l'économat et les logements pour l'économe, l'aumônier et des employés.

Dans le jardin, on élèvera un pavillon aménagé pour des employés et sous-employés ; le bâtiment central comprendra la loge du concierge, le logement des internes, et, au premier étage, les appartements du directeur.

Dans les anciennes constructions, on installera les infirmeries, devenues sans emploi, qui seront utilisées pour le service des sevrés. Au deuxième étage, on créera un service complémentaire d'isolement pour les maladies contagieuses, et un emplacement convenable sera affecté aux nourrices sédentaires. Aux troisième et quatrième étages, des dortoirs seront disposés pour les nourrices de campagne et pour les filles de service.

La dépense atteindra environ huit cent mille francs.

Mentionnons encore la construction d'un pont, rue de l'aqueduc, sur le chemin de fer de l'Est ; le prolongement de l'avenue Parmentier ; l'achèvement de la rue d'Abbeville ; l'ouverture d'une avenue entre l'avenue Daumesnil et la rue du faubourg Saint-Antoine, l'achèvement de la rue Chaligny, dans le XIIe arrondissement et l'ouverture de la rue de Tolbiac, dans le XIIIe arrondissement, entre le carrefour des avenues d'Ivry et de Choisy et le carrefour de la rue Domrémy.

Viendront ensuite, dans un avenir plus ou moins rapproché :

Dans le XIVe arrondissement, prolongement de la cité Odessa et création d'une voie importante à travers le cimetière Montparnasse.

Dans le XVe arrondissement, prolongement de la rue de Vouillé, élargissement de la rue Roussin et dégagement de l'école communale de la rue Blomet.

XVIe arrondissement, ouverture d'une rue à travers les jardins de la Muette, achèvement de la rue Mozart et prolongement du boulevard Murat.

XVIIe arrondissement, élargissement de la rue Legendre.

XVIIIe arrondissement, ouverture de la rue Caulincourt et voie d'accès à la butte Montmartre.

XIXe arrondissement, percement d'une voie nouvelle allant de la rue d'Allemagne à l'angle de la rue Bouret.

XXe arrondissement, élargissement des rues des Orteaux, des Basselins, Croix-Saint-Simon, des Panoyaux et de la cour des Nonnes ; prolongement de la rue de la Dhuys, dégagement de la mairie.

Dans le tableau d'ensemble de projets de travaux à exécuter dans Paris, qui vient d'être dressé par l'administration et remis à chaque conseiller municipal, figure une seule opération se rattachant à l'établissement d'un square.

C'est sur l'avenue de Saint-Ouen, au n° 85, où se trouve actuellement le dépôt de pavés de la Ville, qui serait transféré entre les rues Marcadet et Championnet, que serait établi le nouveau jardin.

La dépense, y comprises les expropriations et la revente des terrains et matériaux déduite, s'élèverait à 548,000 francs.

Il est intéressant de comparer entre elles la longueur de chacune des nouvelles voies créées depuis quelques années dans Paris sous le nom d'avenues, et qui, pour la plupart, dépassent en majesté les boulevards, leurs prédécesseurs.

Elles sont au nombre de vingt-sept, que nous diviserons par ordre de grandeur.

Neuf dépassent 1,000 mètres ; ce sont : l'avenue Daumesnil, qui a 3,030 mètres de long sur 40 mètres de large; l'avenue du Trocadéro, 2,700 mètres de long, 40 de large ; l'avenue d'Eylau, 1,900 mètres de long, 23 mètres 30 de large ; l'avenue de Villiers, 1,775 mètres de long, 30 de large ; l'avenue de Wagram, 1,480 mètres de long, 30 de large ; l'avenue d'Iéna, 1,115 mètres de long, 36 de large ; l'avenue du Roi-de-Rome, 1,100 mètres de long, 40 de large; l'avenue de Montsouris, 1,042 mètres de long, 32 de large ; l'avenue Philippe-Auguste, 1,040 mètres de long, 30 de large.

Dix ont de 1,000 à 500 mètres. Ce sont : l'avenue Bosquet, 960 mètres de long, 36 de large ; l'avenue Joséphine, 945 mètres de long, 40 de large ; l'avenue des Gobelins, 880 mètres de long, 40 de large ; l'avenue de la Reine-Hortense, 800 mètres de long, 36 de large; l'avenue de l'Alma, longue de 775 mètres, large de 40; la splendide avenue de l'Opéra, dont la longueur est de 720 mètres, la largeur de 30 et la surface de 21,600 ; l'avenue Niel, aux Ternes, longue de 675 mètres, large de 30; l'avenue Friedland, 670 mètres de long, 40 de large; l'avenue Duquesne, longue de 655 mètres, large de 36 ; l'avenue Rapp, 540 mètres de long, 36 de large.

Enfin, huit ont moins de 500 mètres ; ce sont : l'avenue de Messine, 400 mètres de long, 30 de large ; l'avenue de Mac-Mahon, 400 mètres de long, 36 de large ; les avenues de l'Abbé-de-la-Salle et François-Xavier, 330 mètres de long, 35 de large; l'avenue Victoria, 273 mètres de long, 30 de large. Nous comprenons dans cette dernière catégorie, l'avenue des Amandiers, qui n'est qu'une amorce (224 mètres de long sur 30 de large), et les avenues Parmentier et Lacuée, qui ne sont pas complètement percées.

Veut-on maintenant savoir combien de voitures passent en moyenne, dans les principales rues de Paris ?

Voici :

Rue du Faubourg-Saint-Honoré, 6,000 voitures par journée de vingt-quatre heures ; sur le boulevard Haussmann, 13,000 ; boulevard Malesherbes, 8,000; rue Royale, 20,000; rue Auber, 15,000; rue de Châteaudun, 8,000; Chaussée-d'Antin, 3,000; pont Neuf, 11 à 18,000; avenue de l'Opera, 14 à 26,000; boulevard des Italiens, 20,000; boulevard de la Madeleine, 23,000; rue Montmartre, 100,000; rue du Quatre-Septembre, 8,000; boulevard Saint-Denis, 15,000, rue Turbigo, 7,000; boulevard Saint-Martin, 11,000; boulevard Beaumarchais, 9,000 ; quai de l'Hôtel-de-Ville, 5,000; boulevard du Palais, 10,000; pont d'Austerlitz, 7,000, boulevard Saint-Germain, 6,000; boulevard Saint-Michel, 5,000; pont de la Concorde, 12,000; pont des Saints-Pères, 9,000 ; rue d'Amsterdam, 4,000.

C'est là la moyenne qui résulte des premiers comptages opérés en été.

La circulation est plus forte dans les saisons d'automne et d'hiver.

A propos de ce chiffre de voitures, au nombre desquelles sont naturellement compris les omnibus, ajoutons que les bureaux occupés sur la voie publique par la compagnie des omnibus, sont au nombre de soixante-six. D'ici au 1er janvier, il y en aura cinq nouveaux, ce qui fera un total de soixante et onze.

Le taux de la redevance payée à la ville est fixé par une délibération du conseil municipal, qui autorise chaque nouvelle installation. Il est proportionné généralement à la valeur du terrain.

Il en résulte naturellement de grandes différences dans les prix de location. Ainsi, le bureau occupé, place de la Bourse, par la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, paye un loyer de 1,080 francs.

Celui de la Compagnie des tramways-Nord, boulevard de Malesherbes, près de la Madeleine, coûte 1,700 fr. tandis que le bureau de la même Compagnie, boulevard de Gouvion-Saint-Cyr, n'est côté qu'à 42 fr. par an !

Le bureau qui paye la redevance la plus élevée est celui de la place de Rennes, près de la



La mode persistant, toutes les femmes finirent par se montrer en collant.

gare Montparnasse, appartenant à la Compagnie des Tramways-Sud. Son loyer est de 2,000 fr. ; puis vient le bureau de la Compagnie générale des omnibus, près de la Madeleine : 1,800 fr. ; le bureau du boulevard des Italiens, de la même compagnie : 1,600.

La ville loue moins cher, on le voit, que les particuliers, mais il est vrai que si les loyers à Paris ont subi depuis vingt ans une hausse considérable, il faut tenir compte du prix de revient des maisons nouvelles, et si nous ne considérons seulement que la valeur des terrains sur lesquels elles sont construites, on demeure surpris de voir l'énorme plus-value acquise par les terrains dans Paris depuis un siècle.

En voici quelques exemples :

En 1779, par lettres-patentes, l'hôtel des *Mousquetaires noirs*, situé au faubourg Saint-Antoine, fut vendu à l'hospice des Quinze-Vingts pour la somme de 440,000 livres. C'est juste le prix actuel de 110 mètres seulement sur le boulevard des Italiens.

L'ancien hôtel des Quinze-Vingts et les terrains avoisinants ont été vendus, en 1784, 1,800,000 francs. Ils n'en avaient pas coûté la dixième partie originairement : mais, absorbés qu'ils sont maintenant par le quartier Rivoli, ils valent des centaines de millions.

Le terrain de l'hôtel de M. Thayer, à côté du passage des Panoramas, dont le rez-de-chaussée est occupé par le café Véron, a coûté 500 fr. le mètre sous Louis-Philippe. On se récria fort à

cette [illegible] contre un prix si exorbitant. Aujourd'hui, [illegible], il est à côté du boulevard des Italiens, [illegible] même terrain vaudrait sept à huit [illegible].

Les terrains dits de la plaine de Passy, achetés 75 c. le mètre il y a moins de vingt ans par M. Jolly, avoué, ont été revendus en partie par lui, à la ville, à raison de 100 et 114 fr.

Ce dernier prix est aussi celui des terrains de Montmartre acquis autrefois à 50 c. et à 1 fr. par M. Labat, père de l'ancien adjoint au maire du XVIII[e] arrondissement.

Et si nous remontions à six cents ans en arrière, quels contrastes! Citons un exemple : en l'an 1260 un cordonnier nommé Geoffroy et sa femme *Marie* firent don à l'Hôtel-Dieu de terrains assez spacieux, situés dans le quartier qui plus tard devait s'appeler la Boule-Rouge, terrains sur lesquels a été tracée la rue Geoffroy-Marie.

Eh bien! ces terrains qui sous le second Empire ont été vendus 28 millions, furent estimés en 1260, combien croiriez-vous? 27 *livres et* 10 *sous!*

Aujourd'hui, le terrain près du boulevard des Italiens est d'une valeur de 1,000 fr. le mètre, ainsi qu'il résulte d'une délibération du jury d'expropriation en date du 2 février 1881, qui a alloué à la Société du Credit lyonnais 33,060 fr. pour 33m,06 de terrain retranchés par suite d'alignement.

En novembre 1881, on vendit plusieurs lots à la chambre des notaires et voici le prix de ces immeubles.

Quatre terrains situés avenue Rapp et avenue de la Bourdonnaye ont produit 291,700 francs ; la ville demandait 52,738f,80 (30 fr. du mètre). Les enchères montaient par 5, 10 et même 15,000 fr.

Voici quelques détails sur cette vente :

Le premier lot est situé avenue Rapp ; sa superficie est de 566m,21 ; le 2e lot le sépare du terrain qui fait l'angle des deux avenues et qui a été vendu il y a quelques mois. La mise à prix, qui était de 16,986 fr. 30 c., est montée, en trois minutes, à 82,100 fr., soit 145 fr. le mètre. Acquéreur, Me Levillain.

Le même notaire a acheté les 2e et 3e lots, dont voici la désignation :

2e lot : avenue Rapp, entre le 1er lot et le terrain dont nous parlons plus haut; superficie, 385m,41 ; mise à prix, 11,562f,30. Vendu 66,400 fr., soit 172 fr. le mètre.

3e lot : Avenue de la Bourdonnaye ; ce lot est attenant par derrière, au précédent ; il a la même superficie, et l'estimation était égale ; les enchères l'ont poussé jusqu'à 71,100 fr. (184 fr. le mètre).

4e lot : avenue de la Bourdonnaye, à côté du précédent ; superficie, 420m,93. Mise à prix : 12,627f,90. Me Lefebvre l'a acquis moyennant 72,100 fr., soit 161 fr. le mètre. Me Levillain avait renoncé à la lutte au dernier moment.

D'autres lots, moins importants comme emplacement, n'ont pas été moins vivement disputés; citons notamment ceux du boulevard de Port-Royal.

Le terrain qui fait l'angle de ce boulevard et de la rue Pascal a été vendu 52,100 francs; la mise à prix était de 7,900f20, pour une superficie de 395m,01, soit 20 fr. le mètre.

Un lot en bordure du boulevard, séparé du précédent par le terrain de M. Milhomme, est monté à 36,600, soit une plus-value de 29,535f,80. Superficie, 353m,21.

Il résulte du recensement général, relevé par le service des contributions indirectes, qu'il y a dans Paris 82,352 maisons, réparties de la façon suivante :

Ier arr., 2,852; — IIe, 2,355; — IIIe, 2,873; — IVe, 2,953; — Ve, 3,471; — VIe, 3,309; — VIIe, 2,844; — VIIIe, 3,594; — IXe, 3,903; — Xe, 4,118; — XIe, 5,518; — XIIe, 4,065; — XIIIe, 4,054; — XIVe, 4,658; — XVe, 5,819; — XVIe, 4,464; — XVIIe, 5,078; — XVIIIe, 6,225; — XIXe, 4,514; — XXe, 5,685.

Continuons à faire un peu de statistique :

Le nombre total des télégrammes de Paris pour Paris s'éleva, pour l'année 1880, à 969,477, qui produisirent une recette totale de 579,8[illegible]f,47. Dans ces chiffres, les télégrammes spéciaux pneumatiques créés en 1873 figurent pour 158,245, savoir :

34,445 cartes-télégrammes, ayant produit 120,483f,30.

123,800 télégrammes fermés, ayant produit 38,914f,25.

Ces chiffres montrent combien la télégraphie pneumatique est entrée dans les habitudes parisiennes.

La statistique des objets de consommation particuliers à la ville de Paris est intéressante, elle montre ce que la ville-monstre engloutit chaque année pour la nourriture de ses habitants.

Voici, d'après les renseignements authentiques fournis par le bureau des longitudes, un aperçu de cette consommation formidable pour l'année entière :

Vins en cercles.	4,391,153	hectol.
— en bouteilles.	17,745	—
Alcool pur et liqueurs. . . .	125,211	—
Cidres, poirés et hydromels.	56,751	—
Vinaigre.	35,830	—
Bière.	223,651	—
Huile d'olive.	1,096,770	kilog.
Viande de boucherie enlevée aux abattoirs. . . .	115,572,975	—
— provenant de l'extérieur.	22,638,217	—
Abats et issues de veau. . .	2,541,180	—
— provenant de l'extérieur.	828,431	—
Viande de porc.	15,103,249	—
— provenant de l'extérieur.	6,594,824	—
Abats et issues de porc. . .	318,826	—

Charcuterie.	1,968,476	kilog.
Truffes, volailles et gibier truffes.	95,915	—
Volaille 1re catégorie (faisans, perdrix, bécasses, coqs de bruyère, cailles, ortolans, foies d'oie et de canard, etc.	486,494	—
Volaille 2e catégorie (dindes, canards domestiques et sauvages, pluviers, chevreuils, etc.).	11,507,397	—
Volaille 3e catégorie (oies domestiques, lièvres, lapins de garenne, cerfs, pigeons, agneaux, etc.).	4,515,662	—
Volaille 4e catégorie (lapins domestiques et chevreaux).	5,502,584	—
Viandes confites, poissons marinés.	1,246,133	—
Poissons.	3,920,909	—
Huîtres.	359,503	—
— marinées.	8,502	—
Beurre de toute espèce. . .	15,855,469	—
Fromages secs.	4,985,591	—
Œufs.	18,070,637	—
Fruits et conserves au vinaigre, verjus, sureau, etc. .	1,024	hectol.
Raisins de toute espèce. . .	5,509,063	kilog.
Sel gris ou blanc.	13,784,407	—

Voilà pour la nourriture, passons maintenant au combustible.

Bois dur, neuf ou flotté. . .	461,774	stères.
Bois blanc —	301,093	—
Cotrets, menuis et fagots. .	77,146	—
Charbon de bois et artificiels.	5,026,120	hectol.
Poussier de charbon de bois, tan carbonisé.	96,519	—
Anthracite, houille de toute espèce.	943,503,889	kilog.

Passons maintenant aux objets divers employés dans l'industrie parisienne.

Acide acétique.	2,691	kilog.
Alcool pur contenu dans l'alcool dénaturé.	9,341	hectol.
Huiles animales ou végétales autres que l'huile d'olive.	14,317,458	kilog.
Huile animale sortant des abattoirs.	80,025	—
Huiles et essences minérales.	98,743	hectol.
Vernis autres que ceux à l'alcool.	6,640	—
Couleurs à l'huile.	9,802	—
Essences et liquides assimilables.	21,420	
Goudrons liquides à l'état brut	811,610	kilog.
Éthers et chloroforme. . . .	1,919	hectol.
Cire blanche, cire jaune, spermaceti raffiné	222,141	kilog.
Acide et bougie stéarique, spermaceti brut.	4,596,846	kilog.
Suifs et graisses non comestibles.	1,258,691	—
Bouteilles, demi-bouteilles.	19,283,286	—

Si nous supputons les matériaux de construction employés, nous trouvons :

Chaux et ciment.	102,671,198	kilog.
Plâtre.	5,074,422	hectol.
Moellons de toute espèce. .	457,286	mèt. cub.
Pierres de taille, dalles et carreaux en pierre	232,081	—
Marbre et granit.	4,994	—
Fers employés dans les constructions.	35,743,573	kilog.
Fontes employées dans les constructions.	25,960,940	—
Ardoises de grande dimension.	5,610,072	—
Ardoises de petite dimension.	243,625	—
Tuiles de dimension ordinaire.	1,226,538	—
Briques de dimension ordinaire.	63,511,298	—
Carreaux de dimensions ordinaires et de faïence. . .	8,532,041	—
Briques, tuiles, carreaux de toute autre dimension. .	151,545,233	—
Pots creux, mitres, poteries, etc.	6,763,784	—
Argile, terre glaise, sable gras.	124,258	mèt. cub.
Asphalte, bitume.	116,858,981	kilog.
Verres à vitres.	7,432,015	
Glaces-miroirs.	1,533,870	—
Bois à ouvrer : chêne et bois dur.	171,903	stères.
— sapins et bois blanc. . . .	288,065	—
— lattes et treillage. . . .	223,532	bottes.
Bateaux en chêne.	47	bateaux.
— en sapin.	15	—
Bois de déchirage en chêne.	2,655	mèt. carr.
— — en sapin.	16,203	—

Enfin la consommation annuelle des fourrages et grains est de :

Foin.	19,040,785	b. de 5 k.
Paille.	31,325,723	—
Avoine.	166,857,721	kilog.
Orge.	2,761,691	—

Certes tous ces chiffres sont bien gros, mais quand on songe à l'augmentation toujours croissante de la population de Paris, on se rend compte de l'énorme quantité de choses nécessaires à son alimentation et à la satisfaction de tous ses autres besoins.

Le nombre des habitants de la capitale a triplé

dès le commencement du siècle, car en 1801, on comptait à Paris 547,756 habitants; en 1876, [illegible] recensement, ce chiffre s'élève à [illegible].

[illegible] *Bureau des longitudes* a, d'après les [illegible] de la statistique municipale, établi que le chiffre des habitants devait être, en juillet 1881, de 2,126,000.

Ce chiffre est dépassé : le 18 décembre 1881, un recensement général de la population fut ordonné et s'effectua minutieusement à l'aide de feuilles préparées à cet effet, et que les habitants de Paris durent remplir eux-mêmes.

Ce recensement a donné le résultat suivant.

Nous rapprochons les chiffres de 1876 de ceux de 1881, afin qu'on puisse juger du mouvement de la population :

		1876	1881
		—	—
Ier arrondissement		71,898	75,390
IIe	—	77,768	76,394
IIIe	—	90,797	94,151
IVe	—	98,293	102,760
Ve	—	104,373	113,804
VIe	—	97,631	97,735
VIIe	—	83,672	83,388
VIIIe	—	83,993	88,828
IXe	—	115,689	122,896
Xe	—	142,964	151,718
XIe	—	182,287	209,164
XIIe	—	93,537	102 435
XIIIe	—	72,203	92,221
XIVe	—	75,427	91,713
XVe	—	78,579	100,348
XVIe	—	51,299	60,702
XVIIe	—	116,682	143,187
XVIIIe	—	153,264	177,318
XIXe	—	98,367	116,772
XXe	—	100,083	123,978
Totaux. . .		1,988,806	2,225,910

C'est donc une augmentation totale de 237,104 habitants.

Deux arrondissements ont présenté, en 1881, une diminution de population sur 1876 : c'est le IIe, qui a 1,374 habitants de moins, et le VIIe, qui en a 284, la cause en est attribuée, pour le IIe arrondissement, à la reconstruction de l'hôtel des Postes, qui a nécessité l'expropriation et la démolition d'un grand nombre de maisons, et, pour le VIIe arrondissement, au percement du boulevard Saint-Germain.

Les dix-huit autres arrondissements présentent une augmentation de 238,762, ce qui fait pour tout Paris une augmentation réelle de 237,104 habitants.

Voici le chiffre de l'augmentation par arrondissement :

Ier arrond., 3,492; — IIIe, 3,362; — IVe, 5,467; — Ve, 9,431; — VIe, 104; — VIIIe, 4,835; — IXe, 7,207; — Xe, 8,754; — XIe, 26,877; — XIIe, 8,898; — XIIIe, 20,018; — XIVe, 16,286; — XVe, 21,569; — XVIe, 9,403; — XVIIe, 26,505; — XVIIIe, 24,054; — XIXe, 18,405; — XXe, 23,895.

On constatera combien la population s'augmente rapidement dans les arrondissements excentriques, où les terrains vagues sont maintenant peu à peu tous couverts de constructions. Cinq d'entre eux se sont accrus de plus de 20,000 habitants.

Le mouvement de cette population, pendant l'année 1879, peut être ainsi décomposé : les naissances se sont élevées à 56,329 (et 4,277 enfants mort-nés), ainsi divisées : garçons légitimes, 21,200; illégitimes, 7,474; filles légitimes, 20,474; filles illégitimes, 7,181; sur 14,655 enfants illégitimes ont été reconnus 1,651 garçons et 1,521 filles.

Mariages : 18,906.

Décès : 51,095, dont 26,271 masculins, et 24,824 féminins (sur ces 51,095 décès, on en compte 38,583 à domicile, et 12,512 dans les hôpitaux, prisons, etc.; ils concernaient 23,029 personnes nées à Paris, et 28,066 personnes nées hors Paris).

Les morts accidentelles à Paris, pendant le cours de l'année 1878, furent de 1,531, dont 1,170 hommes et 361 femmes; elles eurent lieu, savoir : 96 noyés, 123 tués ou écrasés par des voitures, charrettes, chevaux, 6 par des éboulements de terrains de construction, chute de corps durs, 4 par des roues de moulins, mécaniques, explosions et mines, 5 par explosion de machines à vapeur, 26 par suite d'accidents de chemins de fer, 4 tués par l'explosion d'une arme à feu, 253 tués en tombant d'un lieu élevé, 63 asphyxiés par le feu ou brûlés, 10 asphyxiés de toute autre manière que par le feu, 4 morts de faim, de froid ou de fatigue, 4 victimes de l'usage immodéré du vin et des liqueurs alcooliques, 109 de tout autre genre de mort accidentelle, 824 morts subitement sur la voie publique.

A l'effet de parer à cette fréquence de morts accidentelles, on a établi des pavillons de secours.

Il y a, en ce moment, à Paris, huit de ces pavillons élevés à des distances assez éloignées les unes des autres, sur les berges de la Seine et du Canal, à proximité des escaliers ou des abords conduisant aux chemins de halage. Ces pavillons sont aux points suivants :

1° Berge du quai de Billy, près le pont des Invalides;

2° Quai d'Orsay, près la cour des Comptes, en face de la rue de Poitiers;

3° Berge du quai des Tuileries, près le pont des Arts;

4° Berge de la Seine, à l'embouchure du canal Saint-Martin;

5° Berge du canal Saint-Martin, en face des Docks;

6° Berge du canal Saint-Martin, quai Jem-



Le visiteur est saisi d'admiration devant les merveilles entassées dans ces vastes cités commerciales des nouveautés parisiennes.

mapes, près le pont de la rue Grange-aux-Belles.

7° Quai d'Austerlitz, à l'embouchure du canal de la Bièvre.

8° Pont d'Arcole, rive droite, en aval du pont.

Tous ces pavillons sont munis de couvertures, matelas, boîtes de secours et matériel approprié au sauvetage des noyés.

C'est M. le docteur Voisin qui dirige actuellement ce service de secours.

Les appareils de secours déposés dans les commissariats, postes de police, etc., de Paris et de

[illegible] 267. Y compris [illegible] ans. Il y a 210 blan-[illegible]

[illegible] en outre des [illegible] des secours pendant [illegible] et pour les revues, [illegible] la foule doit se porter et [illegible] l'ambulance. Un médecin [illegible] de ces ambulances volantes [illegible] de la fête.

[illegible] 1877, le nombre des blessés et des [illegible] a été de 11,500.

[illegible] d'un neuvième pavillon a été [illegible] par le Conseil municipal sur les rives du canal Saint-Denis, porte de Saint-Denis (talus des fortifications), mais sa construction a été retardée par suite de difficultés soulevées par le ministère de la guerre, à cause de sa situation dans la zone militaire.

Ces difficultés [illegible] aujourd'hui aplanies, et une prévision de dépense de 12,000 francs a été inscrite au budget de la préfecture de police pour l'édification, en 1882, de ce nouveau poste de secours.

Les suicides, pendant la même année, s'élèvent à 1,117 : 872 hommes et 245 femmes. L'âge variait ainsi : moins de 16 ans, 12; de 16 à 21 ans, 55; de 21 à 30 ans, 151; de 30 à 40 ans, 174; de 40 à 50 ans, 199; de 50 à 60 ans, 217; de 60 à 70 ans, 138; de 70 à 80 ans, 55; au-dessus de 80 ans, 6; âge inconnu, 110.

Parmi ces suicidés on comptait 348 célibataires, 224 mariés avec enfants, 247 mariés sans enfants, 61 veufs avec enfants, 65 veufs sans enfants, 172 avaient un état civil inconnu.

Le nombre des suicides à Paris, forme un sixième du nombre total de tous les suicidés de France; jamais il n'avait atteint un chiffre aussi élevé.

Celui des aliénés a aussi considérablement augmenté; au commencement du siècle, il n'était que de 946, d'après une statistique dressée à la date du 1er janvier 1801. Or, à la fin de 1880, d'après les relevés officiels du 31 décembre dernier, on compte 7,969 aliénés dans les asiles de la Seine, soit 7,023 de plus qu'en 1801.

Ainsi, en 80 ans, la population aliénée a plus que sextuplé, ce qui correspond en moyenne à un accroissement annuel de 88 personnes, tandis que, durant la même période, la population générale de Paris s'est à peine triplée; car, évaluée à [illegible] âmes au commencement du siècle, elle est [illegible] à 1,988,806 par le dénombrement [illegible] 1876.

[illegible] de remarque, mais que l'admi-[illegible] pas : jusqu'en 1860, la [illegible] admissions de femmes aliénées est [illegible] des admissions d'hommes, savoir : hommes 44.45 0/0, femmes 55.54 0/0.

A partir de cette époque, la proportion est renversée.

Au point de vue de l'état civil, il est entré dans les asiles en 1880, 946 aliénés mariés, dont 514 hommes et 442 femmes, 852 célibataires, dont 450 hommes et 402 femmes, 119 veufs 207 veuves et 24 aliénés dont l'état civil n'a pu être connu.

Jusqu'en 1878, on avait remarqué que les célibataires offraient habituellement un plus grand nombre de cas de folie.

En 1880 comme en 1878 et 1879, le contraire s'est présenté. Quelle en est la raison? on l'ignore.

Il résulte des chiffres connus que le nombre des abandons d'enfants dépasse aujourd'hui 3,200 par an.

Voici, par ordre numérique, les professions des mauvaises mères qui n'ont pas craint d'abandonner leurs enfants :

Domestiques, 831 ; couturières, 352; journalières, 187; lingères, 109; blanchisseuses, 94; fleuristes, 44; demoiselles de magasin, 24; modistes, 15. Viennent ensuite sans professions déterminées : ouvrières en tous genres, 1,071 ; professions inconnues, 267; sans professions, 154.

Pendant le cours de l'année 1878, les tribunaux ont eu à se prononcer sur 694 demandes en séparation de corps formées, 163 par les maris et 531 par les femmes, ce qui fait supposer qu'un bien plus grand nombre de femmes que d'hommes, croient avoir à se plaindre de la vie conjugale.

Les déclarations de faillites s'élèvent à 1,671 ainsi réparties : industrie textile, 32; du bois, 44; des métaux, 83; du cuir, 65; des produits chimiques, 39; céramique, 17; du bâtiment, 81; de luxe (bijoutiers, etc.), 193; d'alimentation, 589; d'habillement et toilette, 223; d'ameublement, 63; banquiers, agents d'affaires, 63; transports, 97; aubergistes, logeurs, 28; diverses, 54.

Il y eut, en 1878, 24 sessions de la cour d'assises qui ont prononcé 443 condamnations, 2 capitales, 23 aux travaux forcés à perpétuité, 85 aux travaux forcés à temps, 84 à la réclusion. Les peines correctionnelles furent au nombre de 248.

Malgré l'exposition universelle, le nombre des arrestations opérées en 1878, fut de 34,699 seulement, alors qu'en 1877, il s'était élevé à 35,083. L'exposition de 1867 avait provoqué un accroissement de 1317; en 1855, l'augmentation avait été de 1089.

Les experts-inspecteurs ont visité 3,245 marchés et établissements de toute nature. Ils ont fait détruire 80 fois des marchandises atteintes par des altérations spontanées, ne constituant pas contravention.

Pendant le mois d'octobre 1881, il est entré au laboratoire 691 échantillons comprenant :

250 prélèvements des experts-inspecteurs et des commissaires de police.

441 produits apportés par le public, soit directement au bureau de réception, soit dans les divers commissariats de Paris.

656 analyses ont été terminées dans le courant du mois, et sur ce nombre 219 ont donné lieu à la qualification de mauvais, non nuisible, et 33 seulement à celle de falsifié.

Sur les 218 échantillons déclarés mauvais, non nuisibles, les vins, cidres, bières figurent pour 161, le lait pour 37, les eaux pour 5. Les 33 échantillons falsifiés comprennent 27 vins, 2 sirops, 1 conserve, 3 produits pharmaceutiques.

Terminons en donnant le budget de la ville de Paris pour 1882, soumis à l'approbation du conseil municipal.

Les dépenses ordinaires de la ville sont estimées devoir monter à 237,670,465 fr. Les recettes correspondantes sont évaluées à 240,445,163 fr. ; elles présenteraient donc un excédent de 2,714,698 francs sur les dépenses.

Mais il est fait deux parts de cette dernière somme.

L'une, montant à 1,380,698 francs, demeure appliquée au budget ordinaire, où elle forme le fonds de réserve, l'excédent réel de recettes destiné à faire face à tout inconnu ; l'autre, de 1,384,000 francs, ajoutée aux recettes extraordinaires, qui sont évaluées à 5,581,200 francs, en porte le montant total à 6,955,200 francs, somme qui doit recevoir l'affectation suivante : 6,284,200 francs seraient consacrés aux dépenses extraordinaires de 1882, et 140,000 francs le seraient aux dépenses extraordinaires des exercices clos.

Les dépenses ordinaires, qui ressortent à 237,670,465 francs, accusent une augmentation de 9,378,586 francs sur les dépenses correspondantes votées pour 1881.

L'accroissement des charges est même de 10,373,262 francs, divers chapitres présentant un ensemble de réduction qui monte à 994,676 fr.

Voici comment sera établi, en l'année 1882, à Paris, l'impôt personnel mobilier.

Les loyers imposables :

De 401	à	599	payeront	6	0/0
De 600	à	699	—	7	0/0
De 700	à	799	—	8	0/0
De 800	à	899	—	9	0/0
De 900	à	999	—	10	0/0
De 1000 et au-dessus			—	10,40	0/0

Remarquer que par l'expression « loyer imposable », on entend la valeur réelle du loyer diminuée d'environ un cinquième.

Ainsi, un contribuable payant 1,200 francs de loyer n'est imposé que pour un loyer de 960 fr.

Et maintenant, bienveillants lecteurs qui avez bien voulu nous accompagner dans ce long voyage à travers le Paris d'autrefois, il ne nous reste avant de vous remercier de nous avoir suivi jusqu'au bout, à résumer en quelques mots l'état des mœurs actuelles des Parisiens et à mentionner les changements qui se sont opérés dans les modes, les coutumes, et les usages, depuis la chute de l'Empire et le rétablissement de la République.

Or, si les onze dernières années écoulées ont été fertiles en grands événements puisqu'elles ont amené non seulement un changement de gouvernement et une guerre civile, mais encore l'éclosion d'idées nouvelles politiques et religieuses, au point de vue parisien, la vie sociale est à peu près restée stationnaire, et le mouvement qui s'est fortement accusé dans le jeu des institutions n'a guère changé les us et coutumes ou usages.

Les Parisiens d'ailleurs prêtent volontiers la main dans un moment de trouble à ceux qui font une révolution, mais une fois le premier mouvement d'enthousiasme passé, les lanternes éteintes et les drapeaux remisés, ils retournent bien vite à leurs affaires et à leurs plaisirs, se préoccupant fort peu au fond de ce qui se passe dans le monde politique.

On discute les grosses questions sociales au café, entre deux parties de domino, et on assiste à une réunion publique, à un *meeting*, comme on dit aujourd'hui, absolument comme on se rendrait au concert ou à une conférence quelconque.

C'est tout simplement une occasion de passer sa soirée ou son après-midi du dimanche, car le pli est pris ; il faut que chaque dimanche d'hiver le Parisien assiste à une représentation quelconque, et depuis quelques années les théâtres donnent tous ce jour-là deux spectacles, un dans le courant de la journée, à deux heures (c'est ce qu'on nomme une matinée !) et un le soir.

Nous avons parlé des concerts populaires de Pasdeloup ; à son imitation, M. Colonne, un musicien de talent, créa les concerts du dimanche au théâtre du Châtelet, et cette tentative réussit pleinement, beaucoup mieux que celle due à l'initiative de M. Danbé qui, lui aussi, avait voulu fonder des concerts bi-hebdomadaires au Grand-Hôtel et qui dut renoncer à l'entreprise.

Après M. Colonne, M. Cressonnois installa les concerts du dimanche au théâtre de la Porte-Saint-Martin en 1877-78, mais ils ne réussirent pas, et après une saison peu productive il dut les supprimer.

Mais en octobre 1881, M. Lamoureux, un artiste de valeur, se mit à la tête de la Société des nouveaux concerts donnés dans la vaste salle du théâtre du Château-d'Eau, et grâce à l'ensemble d'un excellent orchestre, ces concerts obtinrent tout d'abord une vogue méritée.

A la même époque, M. Broustet dirigea et conduisit les grands concerts donnés ainsi tous les

dimanches dans la salle du Cirque des Champs-Élysées.

Et pourtant, pendant bien longtemps, on avait nié le succès des spectacles diurnes, mais la mode les patronne aujourd'hui et c'est à qui inventera une nouvelle attraction pour le public du dimanche, facile à contenter d'ailleurs et qui ne demande qu'à aller s'enfermer dans une salle quelconque pour y applaudir quoi que ce soit, tout comme dans l'été il lui faut de la promenade à la campagne quand même; dès le matin, les trains de banlieue emmènent dans toutes les directions des milliers de promeneurs, heureux d'aller respirer la poussière des routes et de s'ébattre en pleins champs, se pâmant d'aise devant un champ de luzerne et s'extasiant à la vue d'un cerisier en fleurs.

Aussi Paris le dimanche a-t-il une physionomie particulièrement triste; on se croirait presque à Londres, les magasins sont fermés, les rues désertes et sur les boulevards intérieurs, les promeneurs sont remplacés par une foule distraite qui les suit pour se rendre à l'embarcadère le plus voisin ou pour gagner la place de la Concorde, les Champs-Élysées et le bois de Boulogne, la promenade par excellence de tous les habitants de Paris.

C'est là qu'on voit se produire ces toilettes pharamineuses que les Parisiennes savent si bien imposer à l'Europe entière; car, et c'est là le trait distinctif des femmes de Paris, riches ou pauvres, grandes dames ou simples ouvrières, toutes s'assimilent avec une facilité étonnante la mode nouvelle.

A peine une forme de robe a-t-elle paru, un tissu quelconque a-t-il fait son apparition dans le monde élégant, que d'habiles industriels s'empressent de les mettre à la portée de tout le monde par un procédé quelconque d'imitation; la peluche de soie qui fut en grande faveur pendant l'hiver de 1880-81, pour les toilettes feminines, coûtait fort cher, elle fut immédiatement accessible aux petites bourses, au moyen d'une certaine peluche de laine imitant l'autre.

Le fait le plus saillant dans l'histoire de la mode depuis ces dix dernières années, fut l'adoption par les femmes, de robes ou plutôt de costumes collants, dessinant admirablement les formes et les accusant un peu trop crûment; naturellement, ces costumes furent d'abord portés par les élégantes mondaines qui ne reculent devant aucune espèce d'excentricité, et les femmes modestes ne trouvèrent pas assez d'accents indignés pour flétrir ce qu'elles appelaient assez judicieusement une mode inconvenante, puis la mode persistant, elles finirent comme toujours par suivre l'impulsion donnée et l'usage s'en répandit d'une façon si générale, que toutes les femmes finirent par se montrer en collant.

Un changement important se fit aussi dans leur coiffure, après quelques essais timides, elles adoptèrent les grands chapeaux dits à la Rubens, à la Louis XIII, et cette coiffure ornée de plumes, encadrant bien le visage, eut au moins le mérite de couvrir la tête et de l'abriter.

En somme, jamais peut-être le costume féminin ne fut plus élégant; les robes de ville ont perdu leur traîne qu'on appelait avec raison une balayeuse, mais les formes variées des paletots, des visites, des manteaux, des pelisses, et surtout les larges chapeaux dont nous venons de parler, donnent aux femmes un grand air.

Elles sont d'ailleurs puissamment sollicitées à modifier souvent leur mise par les exhibitions incessantes des grands magasins de nouveautés qui, depuis une dizaine d'années, ont pris une extension énorme.

Les magasins du Louvre, du Bon-Marché, du Printemps, du Petit-Saint-Thomas, de la place Clichy, etc., sont devenus des entrepôts de toute espèce de marchandises, non seulement se rattachant à l'industrie des tissus, des effets d'habillements de tous genres, mais encore d'ameublement de luxe, de parfumerie, de maroquinerie, de jouets.

Le visiteur qui entre pour la première fois dans un de ces vastes établissements, brillamment éclairés par la lumière électrique, dans lesquels des milliers d'acheteurs vont et viennent, servis par une armée de commis, ne peut se soustraire à un vif sentiment d'admiration pour ce qu'il voit autour de lui : amoncellement d'étoffes, de vêtements, d'articles de Paris, de linge, de trousseaux, de fleurs, de tapisseries, etc., personnel nombreux, installation grandiose, service de voitures organisé pour le transport des marchandises au domicile de l'acheteur.

Le magasin du Louvre, pour ne citer que celui-là, occupe tout le parallélogramme compris entre le palais du Louvre, le Palais-Royal, la rue de Rivoli et la rue Saint-Honoré. La surface des magasins est de 31,600 mètres. On y compte 37 galeries d'une longueur totale de 3 kilomètres 760 mètres et 365 salons de vente.

C'est une cité commerciale dans la ville.

Et les magasins de confection, quel développement ils ont pris! Jadis La *Belle-Jardinière* était un établissement unique dans son genre; aujourd'hui cinquante autres, cent autres lui font concurrence et font assaut de réclames et d'annonces; l'un d'eux, dans ces dernières années, s'est avisé d'obstruer les rues de Paris et les boulevards en promenant une lourde et informe boîte rouge, aussi disgracieuse au regard qu'encombrante, et les Parisiens courent de préférence à l'enseigne la plus extravagante pour se vêtir à bon marché, et la chose est devenue facile, puisqu'il se trouve des industriels qui fabriquent un costume complet pour une trentaine de francs.

Le *complet*, c'est-à-dire l'habillement en une seule étoffe, jaquette, gilet et pantalon, est devenu le costume habituel de nombre de gens.

Hormis cette fantaisie, la toilette des hommes a peu varié; chacun s'habille à peu près comme il l'entend, sauf pour toutes les cérémonies quelconques où l'habit, le pantalon et le gilet noir sont de rigueur, avec la cravate blanche, cependant il est permis de supposer que l'usage de la cravate blanche disparaîtra prochainement, on a commencé déjà cet hiver, à la remplacer par la noire, dans des réunions, où jusqu'alors elle était absolument obligatoire.

Les coutumes relatives à la table, ont peu changé, toutefefois l'heure des dîners tend chaque jour à se reculer, depuis plusieurs années l'heure habituelle est 7 heures, et les dîners d'apparat ne commencent pas avant 8 heures. La mode a aussi complètement banni dans les grands dîners les hors-d'œuvres qui jadis tenaient une grande place dans les repas du soir.

Enfin, ajoutons que depuis la chute de l'Empire, les cercles se sont multipliés à Paris d'une façon prodigieuse, tous les grands quartiers en sont amplement pourvus, et dans la plupart le jeu est la principale occupation des gens qui en font partie, et plusieurs fois la police fut obligée de sévir contre de soi-disant cercles qui n'étaient que des tripots déguisés, en en faisant fermer les portes.

Depuis le commencement de l'année 1881 un nouveau jou fait fureur à Paris, c'est celui de la baraque.

Le jeu de la baraque est d'invention bordelaise.

C'est à Bordeaux que pour la première fois, il y a six ans, ce jeu se joua au concert des Folies-Bordelaises. Il a été joué depuis à Ostende; mais il n'a été connu à Paris que l'année dernière.

Les premiers établissements où il a été joué avec une autorisation spéciale de la préfecture de police ont été deux cafés du 2e arrondissement, le 15 janvier 1881. Depuis cette époque, la préfecture crut pouvoir tolérer ce jeu dans tous les cafés et brasseries. Dans certains établissements, le jeu de la baraque sert de prétexte à des escroqueries. Les victimes se sont plaintes, et le jeu va probablement disparaître; voici en quoi il consiste :

La baraque se joue sur un billard avec une bille de billard. Dans un des angles de la table on place un châssis qui couvre une superficie égale au cinquième de la superficie totale du billard. Ce châssis est recouvert d'une feuille d'étain ou d'une planche en acajou. Cette feuille est mise en communication avec la table par une planchette de cuivre ou d'étain en plan incliné, dont la superficie est égale au tiers du châssis de la baraque.

La feuille d'étain ou d'acajou est percée de 25 cuvettes numérotées de 1 à 25 et teintées alternativement de rouge et de noir.

Le nombre des joueurs n'est pas limité. Chacun verse entre les mains du baraqueur la mise, qui varie de 1 à 3 francs; le total de cette somme, défalcation faite de 10 0/0 prélevée par lui, constitue la poule.

Quand chaque joueur a versé sa mise, en échange il reçoit une boule portant un numéro et correspondant au rang qu'il occupera dans la partie.

Ceci terminé, le jeu commence. Chaque joueur à son tour pousse la bille de billard qui doit toucher au moins une des bandes et de là revenir sur la baraque, où elle s'emboîte dans une des cuvettes. On note le numéro fait, et le joueur qui a envoyé sa bille dans le plus haut numéro gagne la poule.

Lorsque la bille redescend sur le billard sans être restée dans une cuvette, c'est ce qu'on appelle faire *baraque*.

A en juger par cette description, le jeu de la baraque est un jeu très loyal, l'adresse seule fait que tel ou tel joueur gagne plus souvent que d'autres.

Mais il donne lieu à des paris qui sont le plus souvent une indigne filouterie, et c'est pour cela que le jeu qu'on trouve établi dans presque tous les cafés de Paris va être interdit par la police.

Ah! les joueurs, on a vu que de tout temps ils ont eu maille à partir avec les agents chargés de veiller au maintien du bon ordre et de la sécurité publique.

Mais il est une autre catégorie de gens beaucoup plus dangereux que les joueurs que la police traque sans pouvoir parvenir à en diminuer le nombre, ce sont les souteneurs de filles soumises qui pullulent partout; malheureusement, si la morale flétrit la coupable industrie de misérables qui vivent aux dépens des trop nombreuses filles adonnées à la prostitution, aucune loi ne permet de les punir pour ce fait, et dans certains quartiers les « Alphonses, » car c'est ainsi qu'on les désigne, forment une véritable corporation dans laquelle se recrutent tous les malfaiteurs de la capitale.

Et Dieu sait si le nombre en est grand, bien qu'une surveillance constante soit établie, il n'est pas rare que d'honnêtes gens, rentrant chez eux vers minuit, soient attaqués par des voleurs qui, au besoin, jouent du couteau pour dépouiller ensuite leurs victimes, c'est surtout dans les quartiers excentriques et le chemin qui longe à l'intérieur l'enceinte fortifiée, que ces attaques ont lieu; mais, à toutes les époques, de pareils faits se sont produits, et s'ils sont plus fréquents peut-être que jadis, il faut tenir compte de l'accroissement considérable de population que nous avons cité plus haut. Quoi qu'il en soit, tout fait espérer que, grâce surtout au nouveau mode

de [illegible] qui est en train de succé- [illegible] par le gaz, successeur de [illegible] obscures qui déparent le [illegible] Paris disparaîtront pour faire place à [illegible] lumineuses, dans lesquelles ne sau- [illegible] le traditionnel et vulgaire [illegible] le grand [illegible]in.

Nous aurions encore bien des choses à dire sur la physionomie du Paris actuel et sur les mœurs de ses habitants, mais les limites assignées à cette histoire sont déjà dépassées et il ne nous est pas possible de nous étendre davantage.

Et d'ailleurs, aurait-on jamais terminé sa tâche lorsqu'il s'agit de parler de cette ville d'aspects si divers, lieu de rendez-vous européen, où viennent de la province tous ceux qui mus par une pensée d'ambition, aspirent à se faire une place dans le grand centre des affaires, du commerce, de l'industrie, des sciences, des lettres et des arts; et de l'étranger, tous ceux qui ont des loisirs à occuper, une réputation à faire consacrer, des études comparatives à faire ou une éducation à compléter.

Paris, point du globe rayonnant, sommet de toutes les grandeurs, abîme de toutes les misères, j'ai tâché de te décrire dans ton calme fécond et dans tes colères terribles, j'ai dit les nombreuses transformations que tu as subies; d'autres viendront plus tard, qui diront à leur tour tous les changements que te réserve l'avenir, car, — et c'est là une des conditions de ta viabilité, — tu ne resteras jamais stationnaire au milieu du progrès universel, et ton histoire sera toujours à refaire, alors même qu'il ne restera plus de tes monuments et de ta vaste enceinte, que le souvenir que se transmettront les générations successives dans les siècles futurs.

FIN



Paris tel qu'il sera dans les siècles futurs.

TABLE DES CHAPITRES DU CINQUIÈME VOLUME

CINQUIÈME PARTIE

CHAPITRE XLIV

CHAPITRE XLV

CHAPITRE XLVI

CHAPITRE XLVII

CHAPITRE XLVIII

CHAPITRE XLIX

CHAPITRE L

CHAPITRE LI

AVIS. — Voir la table alphabétique contenant l'indication des monuments et principaux établissements de Paris.

Nous publierons prochainement un 6e volume qui traitera de Paris actuel, depuis 1882 jusqu'en 1890, et contiendra les récits très mouvementés des agitations, des événements qui se sont accomplis pendant cette période.

Il parlera du grand mouvement de l'Exposition Universelle et des élections générales qui doivent avoir lieu en 1889. Ce 6e volume sera donc extrêmement intéressant à tous les points de vue. Nos nombreux lecteurs voudront l'avoir pour compléter **Paris à travers les siècles.**

TABLE

DES

MONUMENTS ET PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS CITÉS DANS L'OUVRAGE

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

Sceaux. — Imp. Charaire et Cie.

